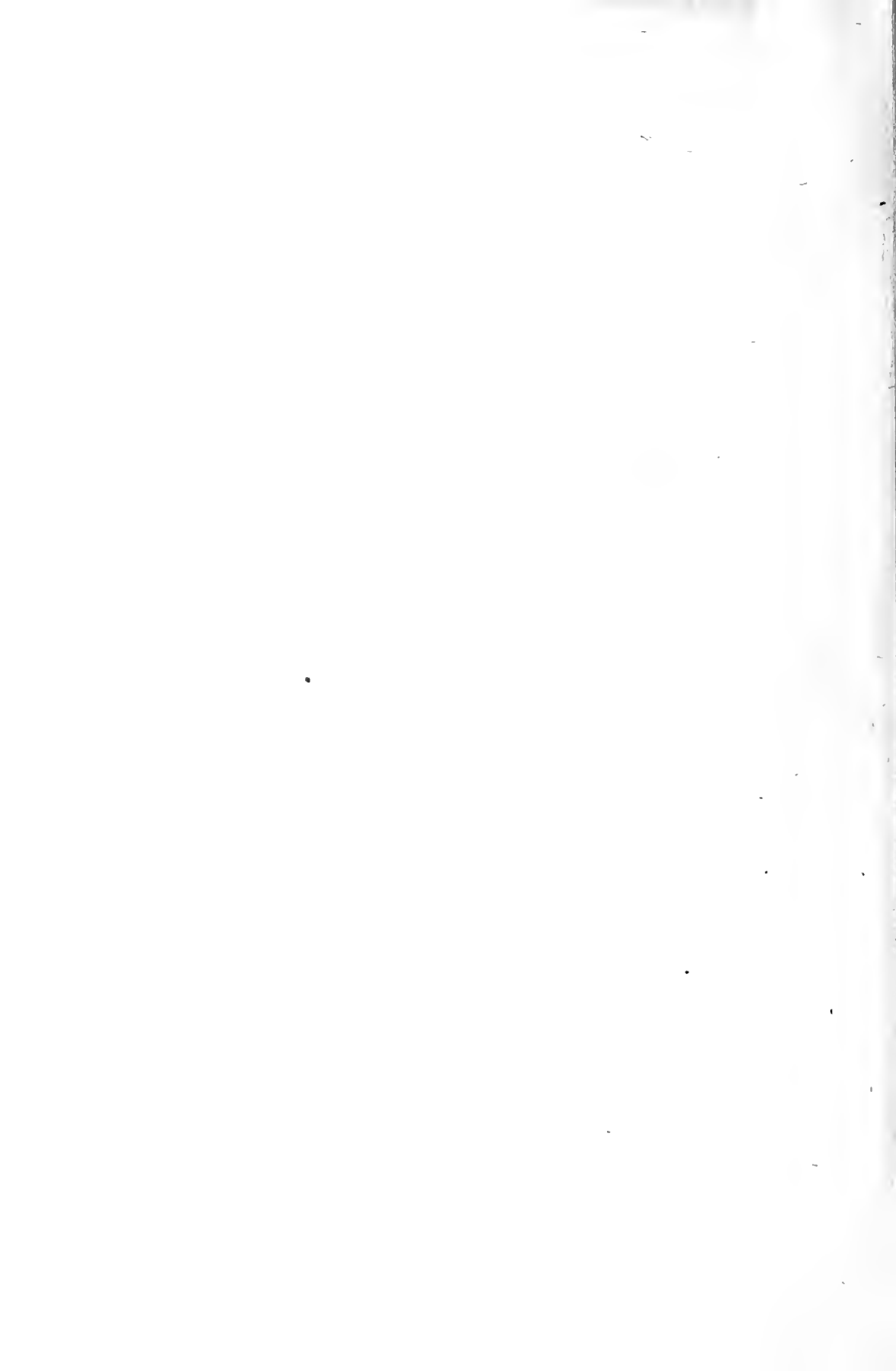




Les premiers volumes ont été com-
posés par Nicole, et les
autres par l'abbé Renaudot. Arnauld
n'y a eu qu'une très petite part.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



LA
PERPETUITE'
DE LA FOY
DE L'EGLISE
CATHOLIQUE
TOUCHANT
L'EUCCHARISTIE
DEFFENDUE

*Contre le Livre du SIEVR CLAUDE,
Ministre de Charenton.*

SECONDE EDITION.

Quod apud multos unum invenitur, non est erratum sed traditum. Tert. de presc. cap. 28.



A PARIS,
Chez CHARLES SAVREUX, Libraire juré, sous la Tour de N. Dame,
du costé de l'Archevesché, à l'Enseigne des trois Vertus.
M. D C. L X X.

Avec Approbations, & Privilège du Roy.

455015

OSP

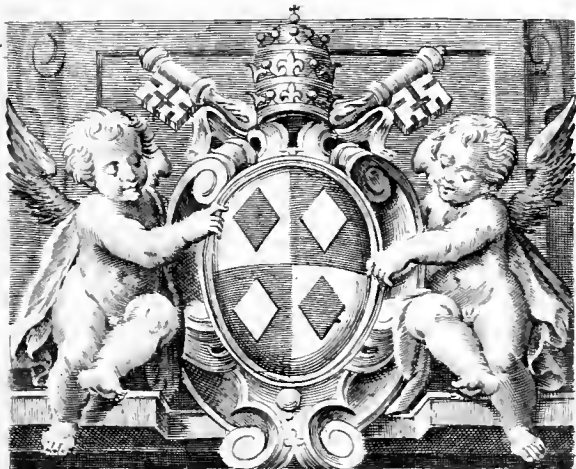
BX

2215

.A75

1670

v.1



SANCTISSIMO PATRI
CLEMENTI IX
PONTIFICI MAXIMO

ANTONIUS ARNALDUS Doctor Sorbonicus
ÆTERNAM FELICITATEM.

Institutum, BEATISSIME PATER,
de gravissimo fidei nostre capite
adversus heterodoxos opus, ut in
SANCTITATIS VESTRÆ potissi-
mum nomine prodiret, non mea
solum, aut amicorum, qui in illud
labore & operâ aliquid contule-
runt, vota & studia fecere, sed ipsa operis ratio,
ipsa materia natura, suavit & adduxit. Nec enim
auspiciatius adversus Ecclesie adversarios poterat,

quàm sub totius Ecclesie capite & duce pugnari, nec congruentius Ecclesiastica unitatis mysterium, quàm sub istius unitatis praside & tutore defendi. Neque verò, BEATISSIME PATER, ambitiosò quòdam obsequiò nobis in hoc SANCTITATEM VESTRAM, demereri animus fuit, sed id demùm quod intus sentimus, semperque sensimus, quasi publicâ professione testari. Novimus enim quicquid demùm ad reducendos in Ecclesie gremium errantes, laboribus & scriptis privati theologi conferre videantur, non ipsis tamen, sed supremis Ecclesie pastoribus, hoc est Episcopis, ac peculiari jure summo Pontifici, sub cujus auspiciis tota Ecclesia militat, ipsorum labores laborumque fructum esse tribuendum. Non enim illi suò nomine Ecclesie doctrinam tuentur, sed Ecclesia, ejusque pastorum pastorumque precipuè principis nomine, autoritate, virtute: nec alio se debent quàm instrumentorum loco censere, quibus Ecclesie Rectores ad aliquas ipsius utilitates uti dignentur. Accessit, quò magis deceret elaborati adversus hereticos operis fronti SANCTITATIS VESTRÆ nomen præfigi, quòd si quis unquam ad ipsorum animos Ecclesie reconciliandos aptus & idoneus Pontifex fuit, eum se in SANCTITATE VESTRA habere catholici gloriantur. Non enim apud ipsos modò apostolica vestra charitas ac mansuetudo celebratur, sed alienissimas etiam ab Ecclesia Romana Societates populosque pervasit, & ex illorum animis plurimum offensionis illius alienationisque detraxit, quæ illos

potissimum tenet à Romana Sede divulsos. Plerisque eorum jam singulari S ANCTITATIS VESTRÆ benignitate persuasum est non se in Romano Pontifice, si quidem ad ejus communionem redire vellent, imperiosum dominum habituros, sed amantissimum patrem, qui omnibus ad Ecclesie unitatem aspirantibus charitatis suae sinum expandat, & reduces omnibus officiis beneficiisque prosequi paratus sit. Nihil acerbum, nihil durum in Ecclesie administratione ab eo reformidant, à quo subditos populos tam clementer & indulgenter haberi vident, ut tota nunc Ecclesie Romana ditio, unius potius sub optimo parente familiae, quàm civilis sub principe status instar habere videatur. Mirantur modestum in propinquos animum, & in illos solum beneficia temperantem. Mirantur effusam in pauperes, in egros, in pupillos, ac viduas, liberalitatem, curam, charitatem, ad sublevandas miserorum erumnas nullis laboribus sumptibusque parcentem; atque hinc cogitatione precipiunt, quæ suâ causâ facere S ANCTITAS VESTRA vellet, ut eternam ipsis salutem conciliet, quæ temporalia subditorum commoda tantò studio, tantâ largitate procuret. Nec verò, BEATISSIME PATER, virtutum demùm vestrarum famâ & admiratione, sic in S ANCTITATEM VESTRAM animati sunt cœtus illi, ab Ecclesia Romana luctuosò dudum schismate distracti, sed veris etiam maximisque beneficiis provocati. Norunt enim pacem illam, quâ tota nunc Europa fruitur curis vestris, vestræ providentiæ deberi.

Norunt vestri maximè reverentiâ & amore potentissimo Regi victricia de manibus arma esse detracta; eumque cui omnia ultrò cedebant, precibus vestris, lachrymisque cessisse: atque ita feliciter extinctum esse ferale illud bellum, quod cunctos Europæ principatus, non Catholicorum modò, sed etiam Protestantium jamjam collisurum inter se videbatur. Nec illud mediocris in se meriti loco putant, quòd ad propulsandum à Crete metropoli Turcarum impetum, tot labores SANCTITAS VESTRA, tot sumptus impendit. Non enim solis demùm Venetis, solis Catholicis imminet formidolosa illius tyranni potentia, sed apertè in omnium Christi nomen profitentium excidium grassatur & tendit: atque adeò cum se illi totis viribus opponit SANCTITAS VESTRA, communis in Christianos omnes, etiam protestantes, parentis vicem & partes obit. Sed liceat, BEATISSIME PATER, illud fidenter apud ipsam proloqui, inter tot egregia ipsius facta nihil gratius omnibus accidisse, nihil majoribus laudibus ferri, nullum se unctis ab Ecclesia repetendæ catholicæ communionis validius incitamentum esse, quàm redditam eximiâ ipsius prudentiâ Ecclesiæ pacem, sedatasque catholicorum Theologorum infelices ac diuturnas dissensiones. Sic enim Romanam Ecclesiam veram esse patet unitatis & concordie domum, in qua tametsi pax ad tempus concuti & aliquantisper interturbari possit, post tamen, remotis discussisque suspicionum nebulis, eò, quò intus animatur, spiritu devinciente coalescat. Quod si,

BEATISSIME PATER, sic affecti sunt in SANCTITATEM VESTRAM, quos nullis privatim meritis sibi devinxit, quem tandem iis in ipsam animum esse putet, quibus præter illa in omnes fideles collata beneficia, etiam quietem pacemque, quâ nihil illi pretiosius ducunt, singulari benignitate concessit? hujus affectus quaecumque specimen habet in hoc opere, quod SANCTITATI VESTRÆ tota animi devotione & demissione nuncupamus, & Apostolico vestro iudicio ac censura subjicimus. Atque utinam graviori aliquô pro dei Ecclesia labore suscepto, pleniorum ipsi parti nobis otii fructum rependere possimus. Sed si minus id opere exequi licuerit, votis certè, ac precibus exequemur quibus SANCTITATI VESTRÆ assiduè flagitabimus cœlestium donorum affluentem copiam, qua & Pontificatum illius illustrent, & perennem ipsi post hujus mortalitatis arumnas fœlicitatem concilient.

P R I V I L E G E D U R O Y .

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amez & Feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Toulouze, Bordeaux; Dijon, Roïen, Aix, Rennes, Grenoble & Mets; Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & à tous autres de Nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, S A L U T. Nostre cher & bien amé Charles Savreux Libraire Juré de nostre bonne Ville de Paris, Nous a fait remonter qu'il a entre les mains un livre intitulé; *LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCCHARISTIE, deffenduë contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton*, lequel Livre il est sollicité de donner au public, s'il avoit nos Lettres de permission sur ce nécessaires, lesquelles il nous a tres humblement supplié de luy accorder. A CES CAUSES, Nous avons permis & permettons par ces Presentes à l'Exposant de faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nostre obeïssance ledit Livre, en un ou plusieurs volumes, en telles marges, en tels caracteres, & autant de fois qu'il voudra durant l'espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer la premiere fois en vertu des Presentes. Et faisons tres expresse deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre ny debiter en aucun lieu de nostre obeïssance, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, faulces marques, ou autrement en quelque sorte & maniere que ce soit, ny d'en faire des extraits ou abrezgez; & à tous Marchands estrangers, Libraires ou autres d'en apporter ny distribuer en ce Royaume d'autre impression que de celles, qui auront esté faites du consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy en vertu des presentes; le tout à peine de six mille livres d'amende, payable sans deport par chacun des contrevenans, & applicables, un tiers à nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant: de confiscation des Exemplaires qui seront trouvez contrefaits en France ou ailleurs, des presses & caracteres qui auront servi à contrefaire ledit Livre, & de tous despens, dommages & interests; à condition qu'il sera mis deux exemplaires dudit Livre en nostre Bibliothéque publique, un en celle de nostre Chasteau du Louvre, appelée le Cabinet de nos Livres, & un en celle de Nostre tres cher, & feal le Sieur Segulier, Chevalier, Chancelier de France avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes, lesquelles seront registrées gratuitement & sans frais dans le Registre de la Communauté des Marchands Libraires de nostre bonne Ville de Paris. Du contenu desquelles nous voulons & vous mandons que vous fassiez jouïr pleinement & paisiblement l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il luy soit donné aucun trouble ny empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre autant des presentes, ou un extrait d'icelles, elles soient tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit ajoutée, & aux copies collationnées par un de nos Amez & Feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'Original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits nécessaires, sans demander autre permission: C A R T E E S T N O S T R E P L A I S I R; Nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires. D O N N É à Paris le quatrième jour de Novembre, l'an de grace mille six cens soixante-huit, & de nostre regne le vingt-sixième. *Signé, Par le Roy en son Conseil, P E P I N, & scellé du grand Sceau de sire jaune sur simple queue.*

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires, & Imprimeurs de cette Ville, suivant & conformément à l'Arrest de la Cour de Parlement du 8. d'Avril 1653. aux charges & conditions portées par le present Privilege. Fait à Paris ce 9. Novembre 1668.

Signé, A N D R É S O U B R O N Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. Février 1669.

Les Exemplaires ont esté fournis suivant le Privilege.

A P P R O B A T I O N S



A P P R O B A T I O N S

D E

MESSEIGNEURS LES PRELATS.

De Monseigneur l'Archevesque de Sens.

L'ESTIME particuliere que nous avons toujours faite de la pieté & de l'erudition des Auteurs de la Réponse au livre du Ministre Claude, ne nous permettoit pas de douter qu'ils n'employassent tous les talens que Dieu leur a donnez dans un ouvrage qu'ils estoient obligez par tant de raisons d'entreprendre pour la defense de la cause de l'Eglise. Mais quelque grande que fust l'idée que nous nous en estions formée, nous avoions qu'ils ont de beaucoup surpassé nostre attente, & qu'il y a tant de beauté, de lumiere, & de solidité dans ce livre, que nous avons lu avec toute l'exactitude & l'application dont nous sommes capables, que nous ne pouvons qu'admirer ce que peut la verité dans les esprits qui font leur plus grande gloire de la suivre & de la deffendre. En effet ils y prouvent avec tant d'evidence, qu'il n'y eut jamais de fable plus mal inventée que ce pretendu changement universel de la creance de l'Eglise touchant l'Eucharistie, sur lequel tout le Calvinisme est establi, & que toutes les locietez Chrestiennes se sont trouvées mesme avant Beranger dans la doctrine de la presence réelle & de la Transsubstantiation, & qu'elles y ont toujours esté depuis, qu'il y a lieu d'esperer que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui ont un peu de bonne foy, & qui pensent serieusement à leur salut, se rendront enfin à des preuves si claires & si convaincantes, & qu'ils prefereront la doctrine toute pure & toute sainte de l'Eglise Catholique qui leur est si fidellement représentée dans ce livre, aux nouveautez pernicieuses & aux fantaisies temeraires d'un petit nombre de gens qui s'en sont separez dans ces derniers siecles. C'est ce qui seul à present peut achever de combler nostre joye, ne desirant rien avec tant d'ardeur, que de voir rentrer dans le sein de l'Eglise un si grand nombre d'ames que l'erreur & l'illusion en tiennent separées depuis si long-temps. Nous croyons mesme que c'est la recompense que Dieu a reservée à l'amour que ces sçavans Theologiens ont toujours fait paroître pour son unité, & que pour couronner leur fidelité & leur attachement inviolable à cette sainte Epouse de JESUS-CHRIST, il se servira de cet Ouvrage, & de ceux qu'ils pourront composer dans la suite, pour retirer tant de personnes du schisme & de la funeste division où elles se trouvent malheureusement engagées. Nous n'estimons donc pas seulement qu'il est utile de le rendre public pour le bien de toute l'Eglise; mais mesme il y a déjà du temps que nous nous sommes crus obligez en conscience d'y contribuer autant qu'il a esté en nous, pour le bien particulier de nostre Diocese. Car nous sommes persuadé que c'est ce que nous pouvons faire de plus avantageux d'une part pour confirmer les Fidelles, qui nous sont soumis, dans la foy & dans la veneration de cet auguste mystere; & de l'autre pour exciter les heretiques qui sont parmi eux à se convertir, esperant qu'après la publication de cet excellent livre, nous ne serons plus responsables devant Dieu de leur perte, & qu'il ne nous redemandera pas leur sang, puisque nous leur y avons présenté toutes les lumieres necessaires pour dissiper leurs doutes, & pour les faire rentrer dans la voye de la verité. Il ne nous reste que de demander à Dieu qu'il luy plaise d'inspirer à ceux qui le liront le mesme esprit de Religion, & le mesme amour de la verité, avec lequel il paroist avoir esté fait, & qu'il les dégage par sa grace & par sa misericorde de toutes les preventions, de tous les prejugez, & de tous les interests humains qui les pourroient empescher de se rendre à la verité qui y éclate de toutes parts. Donnè à Sens le 26. de Novembre 1668.

LOUIS HENRY DE GONDRIEN, Archevesque de Sens.



De Monseigneur l'Archevesque de Naziance, Coadjuteur de Rheims.

LE DERNIER livre que le Ministre Claude a donné au public, fait assez paroître qu'il craint d'avoir affaire avec l'Auteur du traité de la Perpetuité de la foy, puisqu'en le voulant rendre suspect parmi les Catholiques, il veut luy oster la creance que son merite & sa profonde erudition luy ont acquise. Ce Ministre qui connoist la force du raisonnement, auquel il a voulu satisfaire par son premier volume, & qui peutestre est convaincu de la foiblesse de ses réponses, craint que celle qu'on prepare à son livre n'acheve de persuader ceux de sa Communion, qui ont esté ébranlez par la lecture du traité de la Perpetuité. Il sent bien que son eloquence va estre poussée à bout. Et pour tâcher d'éviter ce qu'il prévoit, il a recours à un moyen tout à fait indigne d'un honneste homme, en voulant déchirer la reputation d'un Theologien tres-Catholique par une calomnie si noire, qu'elle doit faire horreur à tous ceux qui liront la preface & le premier chapitre de son dernier volume. Mais comme il ne tâche de le décrier que par ce principe, j'espere que ceux de la Religion pretendüe reformée, qui voudront bien faire reflexion sur cet artifice grossier, & sur cette mauvaise foy de leur Ministre, seront assez heureux pour reconnoistre leurs erreurs après une lecture serieuse de cette Réponse qu'on leur presente, dans laquelle ils trouveront les manieres dont il s'agit, traitées avec un grand ordre, beaucoup de netteté, & une erudition à laquelle on ne peut rien ajouter. Je l'ay examinée avec une grande application, je n'y ay rien trouvé que de tres-orthoxe, & je la croy tres-propre à édifier les Catholiques & à convaincre tous ceux d'entre les heretiques qui la voudront bien lire sans preoccupation. Donnée à Paris ce sixième Novembre 1668.

CHARLES M. LE TELLIER, Archevesque de Naziance,
Coadjuteur de Rheims.

De Monseigneur l'Evesque de Montauban.

CE que nous avons lu de la Réponse qu'a faite l'Auteur de la Perpetuité de la Foy dans l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, au livre écrit contre le sien, nous a semblé si docte, si éloquent, & si conforme à la veritable raison, au bon sens, & à la foy de l'Eglise de tous les siècles, qu'on ne peut douter sans renoncer à ces évidentes lumieres, que la verité ne triomphe dans cet Ouvrage. C'est ce qui nous a obligé de le proposer dans nostre Diocese, comme contenant une doctrine saine, sainte, & capable de defabuler les plus surpris des fausses lueurs de l'heresie, & de confirmer en nos derniers temps les sentimens des premiers du Christianisme sur la divine Eucharistie, si elle avoit besoin de quelque autre fondement que de la parole du Fils de Dieu, qui, selon saint Jean, nous promit avant sa mort son corps veritable; selon saint Marthe, saint Marc & saint Luc, nous l'a donné reellement la veille qu'il mourut; selon saint Paul, nous a esté continué substantiellement depuis qu'il est monté au ciel; & selon tous les Peres, a esté perpetuellement cru & adoré dans l'Eglise. De sorte que comme JESUS-CHRIST tira enfin son corps des mains des demons, des bourreaux, & de la puissance des tenebres, à qui il l'avoit livré par une providence dont les raisons nous surpassent infiniment: ainsi après qu'il a souffert que ce mesme corps a esté exposé aux insultes de l'ignorance, de l'effronterie, & de l'etreur, il releve si avantageusement la certitude de ce mystere, que si l'aveuglement de l'esprit de ses ennemis, & de l'insensibilité de leurs cœurs n'empeschent les fruits de la lecture de ce livre, ils seront eux-mesmes des vaincus volontaires qui se rendront à son éclatante verité; que nous approuvons d'autant plus volontiers que nous y avons trouvé l'entiere ruine de la doctrine des adversaires que nous avons souvent combattus, & que nous sentons une entiere joye de voir consommé par un si sçavant Auteur ce que nous avons commencé par nos instructions publiques dans nostre Eglise dès que l'ouvrage de ses ennemis eut paru dans Montauban. Ausly le remercions-nous des secours qu'il nous a donnez pour arracher le venin né dans la terre dont Dieu nous a commis la culture. Fait à Montauban ce saint jour de Noël 1668.

PIERRE DE BERTIER, Evesque de Montauban.

De Monseigneur l'Evêque de Vence.

L'HERESIE de Calvin à laquelle Dieu par un secret, mais juste jugement de sa Providence sur son Eglise, a permis de faire un si grand ravage en France, est maintenant sur son declin. Elle a esté si puissamment refutée par divers Auteurs de grande reputation, & entre tous les autres par les Cardinaux du Perron & de Richelieu, qu'elle ne s'est plus deffenduë que par son opiniastrété, & par son orgueil, qui l'a empêché de ceder à la verité. Mais le Livre de Monsieur Arnauld de LA PERPETUITE' DE LA FOY SUR L'EUCARISTIE contre le Ministre Claude, est, ce me semble, le dernier coup de massue par lequel le Fils de Dieu l'a veut atterrer. Elle pouvoit resister aux argumens dont on se servoit cont'elle pour refuter ses mensonges, & en eluder la force par ses mauvaises subtilitez : elle pouvoit par ses chicanneries disputer les passages les plus clairs des saints Peres, & les rendre inutiles à l'Eglise. Mais demeurant d'accord que la nouveauté en la creance de ce mystere est une erreur, & osant soutenir que l'Eglise a toujours cru ce qu'elle croit, elle ne peut avoir de replique, quand on luy monstre clairement que la foy de l'Eglise, pour la realité de la presence de JESUS-CHRIST en l'Eucharistie, a esté toujours la mesme que celle qu'elle professe aujourd'huy. C'est ce que fait Monsieur Arnauld dans cet ouvrage avec tant de clarté & de solidité, qu'il faut en demeurer convaincu, à moins que de manquer de sens commun, & d'estre dans ces tenebres qui sont les peines des autres pechez, & que Dieu permet qui demeurent sur l'esprit des hommes, par un jugement qui ne laisse pas d'estre equirable, quoiqu'il nous soit tres-inconnu. Le Diable a suscité contre l'Eglise un tres-puissant ennemy en la personne du Ministre Claude, & il luy avoit fourni des armes lumineuses & fortes en apparences pour combattre la verité. Sa secte n'avoit point encore eu un defendeur si agreable. Mais le Fils de Dieu en mesme temps a donné à son Eglise un Docteur de sa verité, éclairé de ses veritables lumieres, & si fort rempli de son esprit, qu'il a dissipé toutes les illusions de son adversaire, & qu'il a fait demeurer victorieuse de la faulx subtilité de l'erreur, la doctrine solide de la verité. Ce defendeur avoit esté dans un estat où il n'avoit pas eu la liberté de déployer ses armes pour la deffense de l'Eglise. Mais la Providence divine a premierement fait plusieurs miracles pour le metre en liberté de servir sa mere, & après elle luy a donné toutes les graces qui estoient necessaires pour la faire triompher. Son premier livre de la *Frequente Communion*, est pour remedier à la profanation du tres-saint mystere de l'Eucharistie, qui n'est que trop frequente en nostre siecle. Celuy-cy en deffend la verité si solidement, que je ne doute point qu'il ne trouve autant d'approbateurs qu'il aura de lecteurs. Pour moy, après l'avoir lu avec une grande attention, & un profit singulier, je témoigne de tout mon cœur qu'on le peut lire *inoffenso pede*, ce que saint Jerôme disoit autrefois des écrits de saint Hilaire. Fait à Vence le 20. Janvier 1669.

ANTOINE Evêque de Vence.

De Monseigneur l'Evêque d'Alet.

L'EMYSTERE de l'Eucharistie, qui est le centre de la Religion, & le cœur de la pieté, est attaqué en ces derniers temps par deux sortes de personnes, qui sont comme ces deux Officiers dont parle l'Ecriture, qui conspirerent contre Assuerus, qui a eité la figure de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie par la magnificence de ce superbe festin qu'il fit à tous les grands de son Estat. Les premiers sont les mauvais Catholiques qui profanent la sainteté de ce Sacrement, *ne faisant pas le discernement qu'ils devoient du corps du Seigneur*, comme parle S. Paul. Et les seconds sont les Heretiques qui en combattent la verité, en ne voulant pas, comme dit le mesme Apostre, captiver leurs esprits pour les soumettre à l'obeyssance de JESUS-CHRIST. dans la creance de ce mystere. Il estoit donc important qu'il se trouvast des Theologiens Catholiques, qui non seulement à l'exemple de Mardochee découvrirent cette conspiration contre JESUS-CHRIST present sur les autels; mais qui la ruinaient par les armes spirituelles de la parole de Dieu & la science de l'Eglise. C'est ce que fait d'une maniere excellente l'Auteur de cet Ouvrage qui a pour titre: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre M. Claude

Ministre de Charenton. Car après avoir tâché de remédier par le livre de la *Frequente Communion*, à l'abus que plusieurs Chrestiens font de l'Eucharistie, en montrant par les paroies de l'Ecriture, par les sentimens des Peres, & par les decretz des Conciles, avec quelle pureté on s'en doit approcher selon la discipline sainte que l'Eglise a toujours désiré que l'on y observast; il entreprend de defendre dans celuy-cy la verité de ce divin Sacrement contre ceux qui la combattent, & qui s'estant separez du corps de l'Eglise, semblent vouloir particulièrement détruire la foy de ce mystere qui est le symbole de son unité, & le lien sacré qui joint tous les membres selon les Peres. Et le témoignage que nous en pouvons rendre est que nous en avons esté extrêmement edifiez, & que l'auteur y a parfaitement répondu à la dignité du sujet, & à l'attente que le public en avoit conceüe. Le style en est noble, les raisons puissantes, les preuves solides, la methode claire & convaincante, & la doctrine saine, orthodoxe & evangelique, non seulement en ce qui touche la question de l'Eucharistie dont il s'agit, mais aussy dans plusieurs autres points tres-importans de la Foy Catholique, lesquels y sont traitez avec beaucoup de lumiere, de force, & d'onction. De sorte que nous estimons tres-utile, & mesme necessaire de le donner au public, tant pour la consolation des Catholiques, qui y verront la verité de leur foy triompher du mensonge & de l'erreur, que pour l'instruction de ceux qui ont esté jusques icy engagez dans l'heresie; estant difficile que ceux qui chercheront sincerement la verité, ne se rendent à des lumieres si pures & si vives. Nous esperons aussy qu'un livre si avantageux à l'Eglise attirera beaucoup de graces & de benedictions sur son Auteur, & qu'il achevera de dissiper tous les nuages dont quelques personnes preoccupées ou malicieuses ont tâché jusques à present de le noircir. Ce sont les vœux & les souhaits que nous nous sentons obligez de faire en cette rencontre, & dont nous avons cru devoir accompagner l'approbation que nous donnons à cet Ouvrage. Fait à Alep le 13. Janvier 1669.

N I C O L A S , Eveque d'Aler.

De Monseigneur l'Evesque d'Agde.

CO M M E le Sacrement adorable de l'Eucharistie est le mystere de nostre foy, & la divine semence de l'eternité bienheureuse des Chrestiens, le saint Esprit a suscité dans tous les temps de l'Eglise de sçavants & de saints Docteurs pour en expliquer la verité, & pour en établir le bon usage. Mais c'est l'effet d'une providence toute particuliere, qu'ayant autrefois engagé par une rencontre impreveuë l'Auteur du Livre admirable de la *Frequente Communion*, & de celuy de la *Tradition de l'Eglise*, à ramasser les enseignemens des saints Peres pour user legitiment du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, elle ait depuis fait naistre une occasion qui l'a obligé de defendre la realité du corps vivant de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel, afin que le même qui avoit si solidement instruit les Fidelles par les regles certaines de la Tradition des preparations necessaires pour participer avec fruit à l'Eucharistie, convainquist les Sacramentaires d'une maniere invincible de la foy de ce mystere par la demonstration de la perpetuité d'une même creance dans l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusques à nous. J'ay lu tres-exactement ce Livre qui defend l'excellent ouvrage de la *Perpetuité de la foy de l'Eglise touchant l'Eucharistie contre le sieur Claude faux Ministre de la Religion pretenduë reformée*. J'ay conseré les dogmes que l'Auteur y propose, ou qu'incidemment il y traite, avec la Tradition de l'Eglise universelle dont les Eveques sont solidairement les depositaires, & en particulier avec la Tradition de l'Eglise que la permission divine a fournie à mon soin, & je les juge tous tres-orthodoxes, tres-Catholiques, apostoliques & romains. J'ay d'ailleurs examiné les preuves des faits autant que je le puis. Je les trouve judicieuses, evidentes, convaincantes contre tous les heretiques sacramentaires, soit qu'ils nient la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ou bien la transubstantiation seule. Je souhaite que ce sçavant ouvrage, que Dieu a fait naistre d'une occasion particuliere, & qu'il a conduit par des voyes si conformes aux choses à qui il destine un succès admirable, convertisse les heretiques après avoir confondu leurs heresies. Les premiers des fruits de cet excellent livre sont illustres. Les esperances que l'on en doit concevoir par la grace de Dieu sont grandes sous le pontificat du tres-heureux Clement suprême Chef de l'Eglise Catholique. & premier Ministre de NOSTRE Seigneur en terre, qui sçachant que la

primauté qu'il a de droit divin est pour l'édification des Fidèles, vient d'employer charitablement ses soins paternels à pacifier l'Eglise avec tant de justice & de sagesse ; & au temps de l'Empire de nostre grand Monarque, qui a prescrit par ses loix la paix à toute l'Europe, & qui l'a procurée à l'Eglise par celles de JESUS-CHRIST, qui tenant hereditairement & de Dieu la souveraineté sur tant de peuples, & de l'Eglise la glorieuse qualité de son fils aîné, doit à son mérite personnel d'estre l'esperance de toute la republique Chrestienne contre tant de divers ennemis qui resserent icy bas dans des bornes fort étroites le Royaume de JESUS-CHRIST, à qui son divin Pere a donné toutes les nations du monde par le prix de son sang adorable dans l'Eucharistie, aussy bien qu'au ciel. Fait à Villefranche de Roüergue le 29. de Janvier 1669.

L O U I S, Eve sque de l'Eglise d'Agde.

De Monseigneur l'Evesque & Comte de Chaalons.

DANS les premiers siecles de l'Eglises le mystere de l'Incarnation a esté extrêmement attaqué par plusieurs differentes heresies; & dans ces derniers temps, le mesme esprit d'erreur s'est élevé avec plus de hardiesse & d'opiniastreté que jamais contre le plus grand & le plus saint de nos Sacremens, qui est celuy de l'Eucharistie. Mais comme Dieu suscita alors de grands Saints pour soutenir le fondement de nostre reconciliation & de nostre salut qu'on vouloit ébranler, sa providence aussy n'a pas manqué depuis de faire naître des hommes admirables en science & en vertu, qui ont employé toute la lumiere & toute la force de leur esprit pour defendre la verité de ce precieux gage de la charité du Fils de Dieu, que les Peres ont appelé une extension de son Incarnation. Or entre tous les livres qui ont servi à ce glorieux dessein, il n'y en a point ny de plus fort, ny qui apparemment puisse estre si utile à l'Eglise que celuy-cy, & il doit estre estimé de tous ceux qui ont de l'amour pour la Religion, & une veritable charité pour leurs freres engagez dans l'erreur. Ces pauvres abulez trouveront dans cet Ouvrage une puissante & douce conviction de leur infidelité. Ils verront la verité dans son jour, le mensonge solidement & agreablement demeslé, & l'opiniastreté confondué. Ils apprendront clairement ce que l'Eglise universelle a toujours cru de ce mystere adorable, & ne pourront sans un aveuglement volontaire resister à une lumiere si perçante & si vive : de sorte qu'on peut dire que cet excellent livre merite un approbation singuliere des sçavans, la juste creance des simples, l'estime generale de tout le monde. Fait à Paris ce 2. Octobre 1668.

F E L I X, Eve sque & Comte de Chaalons.

De Messeigneurs les Evesques de Commenge, de Conserans, & de Rieux.

APRÈS avoir lu exactement en particulier le livre intitulé, LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCCHARISTIE, DEFFENDEE contre M. Claude Ministre de Charenton, Composé par M. Arnauld Docteur de la Société de Sorbonne, nous avons cru que pour en porter un jugement plus solide, nous ferions bien d'en conferer : & en ayant examiné ensemble la doctrine, nous l'avons trouvée tres-catholique. Les expressions nous en ont paru nobles, nettes, & capables de dissiper toutes les obscuritez des erreurs Calvinienes; & les raisonnemens tres-forts, & tres-propres à soutenir les anciennes veritez contenues dans le livre de la *Perpetuité de la foy touchant l'Eucharistie*, & à convaincre l'opiniastreté de ceux qui combattent encore la creance de ce mystere adorable, si clairement exprimé par les paroles de l'Evangile & de saint Paul, si constamment expliqué par la tradition de tous les siecles, & si positivement défini par la vraye Eglise de JESUS-CHRIST. Nous souhaitrons de tout nostre cœur que le sieur Claude soit des premiers à reconnoistre l'excellence de cet Ouvrage, & à en profiter pour son salut. Et comme les reproches que luy fait l'Auteur de cette Réponse ne regardent sa personne que par rapport à la déplorable cause qu'il soutient, & qui l'a mis dans la necessité de tomber dans des fautes aussy grossieres que celles qui sont marquées dans ce livre, il doit attendre de son sçavant & charitable adversaire, aussy bien que de tous ceux de la Communion Romaine, c'est à dire de l'Eglise catholique & universelle, autant de marques d'amour & d'estime après sa conversion, qu'on a maintenant d'aversion pour ses excès & pour ses égaremens. Donné en Commenge le 16. de Decembre 1668.

G I L B E R T, Eve sque de Commenge.

B E R N A R D, Eve sque de Conserans.

A N T O I N E F R A N Ç O I S, Eve sque de Rieux.

De Monseigneur l'Evêque d'Angoulême.

LE retour de nos Freres separez à l'Eglise Catholique est une des choses que nous devons desirer avec plus d'ardeur : & tous les moyens qui y contribuent nous doivent estre tres-chers & tres-estimables. Le livre de la REPOSE AU SIEUR CLAUDE est asseurement de cette nature : & l'on peut dire avec verité qu'il est plein d'une doctrine profonde , mais accompagnée d'une tres-grande clarté. Les difficultez les plus embrouillées y sont demêlées avec une netteté admirable. Il y paroist par tout une eloquence forte & vraiment Chrestienne. Tout y est sincere , tout y est exact. Et enfin que ne peut-on point attendre d'un livre , qui , pour ainsi dire avant sa naissance , a produit par la grace de Dieu un effet qui donne de la joye à tout le monde catholique , & un grand exemple à celuy qui ne l'est pas. Je l'ay lu & examiné avec exactitude & avec plaisir. Je n'y ay rien trouvé qui ne soit orthodoxe & conforme à la doctrine de l'Eglise. C'est ce qui m'oblige de luy donner mon approbation , & de le faire avec eloge. Donnée à Paris ce 11. Decembre 1668.

FRANÇOIS, Evêque d'Angoulême.

De Monseigneur l'Evêque d'Aulonne suffragant de Clermont.

L n'y a rien de si utile pour ramener les Religioneux de France à l'Eglise catholique, que la defense de la presence réelle du corps & du sang de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel. Car d'une part il n'y a point de dogmes controversez sur lesquels les Ministres s'efforcent de donner à ceux qui les suivent tant d'éloignement & d'averfion de l'Eglise Romaine, que sur celuy-là : & de l'autre il n'y a personne qui ne voye que la véritable Eglise, & l'esperance du salut ne peuvent estre dans une société, où l'on ne reconnoistroit point la verité du Sacrement institué de JESUS-CHRIST pour donner la vie aux Fideles, & où l'on n'autoit ny le Sacerdoce, ny le Sacrifice de la Religion Chrestienne. C'est pourquoy nous devons benir Dieu de voir qu'un Auteur si capable de defendre & d'claircir les mysteres de nostre Religion contre tous ceux qui les attaquent, se soit engagé à soutenir contre le sieur Claude LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE TOUCHANT L'ECHARISTIE, & à dissiper tous les nuages des raisonnemens humains, par lesquels ce Ministre avoit tasché d'obscurcir les preuves si convaincantes de la perpetuité de cette creance. Ce que nous avons trouvé de singulier dans ce livre & de plus propre à convertir les heretiques de France, c'est la maniere si claire & si intelligible de traiter une des plus difficiles controverfes de la Religion. Il y a une infinité de preuves de fait que les intelligens sont capables d'entendre, & qui suffisent pour les convaincre, s'ils apportent en lisant ce livre un desir sincere de s'instruire de la verité : & la seule lecture du 1. du 9. & du 10. livre leur donnera assez de lumiere pour reconnoistre certainement que leurs Ministres les trompent, lors qu'ils leur veulent persuader que la creance qu'ils ont de l'Eucharistie a esté celle de l'Eglise ancienne, & que ce ne sont point les Auteurs de leur reformation pretendue, mais que ce sont les Catholiques qui ont innové. C'est pourquoy nous jugeons que ce livre est tres-digne d'estre donné au public, n'y ayant rien qui ne soit tres-propre à edifier tous ceux qui le liront, & qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique, & romaine, & aux bonnes mœurs. Donnée à Chaalons ce 25. Janvier 1669.

JEAN, Evêque d'Aulonne, suffragant de Clermont.

De Monseigneur l'Evêque de Lodève.

LE Livre composé par Monsieur Arnauld Docteur de la Societé de Sorbonne, pour réponse au Ministre Claude, qui a voulu combattre celuy de la PERPETUITE' DE LA FOY par des mensonges qu'il soustient, est si utile & si avantageux à l'Eglise, que l'Auteur merite de tres-grandes loüanges d'avoir mis au jour cét excellent Ouvrage, où il fait voir les impostures de ce Ministre qui assure contre la verité, qu'il n'y a que ceux de la Communion de Rome qui adorent l'Hostie, & qui croyent la Transubstantiation ; que Cyrille Lucari Patriarche de Constantinople qui la nieoit, est en odeur de sainteté parmi les Grecs, & qu'ils approuvent sa doctrine. Ces propositions sont tres-fausfes, & nous pouvons en parler avec certitude, ayant demeuré plus de vingt ans parmi les Grecs à Constantinople, où nous avons veu Cyrille chassé plusieurs fois de ce Siege Patriarcal, & restablî par l'assistance des Protestans, & enfin étranglé par l'ordre du Grand Seigneur, & sur la plainte des Grecs qui detestoient sa doctrine qu'ils condamnerent ensuite, dont nous pouvons faire voir un Exemplaire imprime en Moldavie du Concile

enu par le Patriarche Parthenius, où la confession de foy fut anathématisée, comme nous l'avons rapporté plus au long dans nostre Lettre à Monseigneur l'Evêque de Commenge du 20. de Juillet 1667. avec quelques raisons qui font voir la conformité de leur croyance avec celle de l'Eglise Romaine sur le sujet de la réalité. Et comme cét excellent Livre est plein de ces veritez & de raisons tres-convaincantes contre les faussetez avancées par cét heretique, Nous jugeons qu'il doit estre imprimé, & receu avec un grand applaudissement de tous les fidelles. Fait à Pezenas où nous sommes presentement aux Estats generaux de la Province de Languedoc, le 26. Fevrier 1669.

ROGER DE HARLAY Evêque de Lodève.

De Monseigneur l'Evêque d'Angers.

LE grand nombre d'heretiques qui sont meslez parmy le troupeau que Dieu a commis à nostre conduite nous ayant fait desirer avec plus d'ardeur que personne cette Réponse au Ministre Claude, nous a ausly donné plus d'empressement de la lire, & de l'examiner selon les regles de l'Eglise. C'est ce que nous avons fait avec le plus d'application qui nous a esté possible. Et comme nous n'y avons rien trouvé qui ne soit tres-digne de la grandeur de son sujet, & qui ne soit tres-propre à dissiper les nuages dont ce Ministre s'est efforcé d'obscurcir la verité qu'il avoit entrepris de combattre, nous ne pouvons que nous ne l'approuvions de toute la plénitude de nostre cœur, comme un ouvrage tres-utile & tres-avantageux à l'Eglise, & que nous ne conjurons par les entrailles de la charité de JESU S-CHRIST tous ceux de la Religion pretenduë reformée qui sont dans nostre Diocèse, de se dégager, pour le lire, de toutes sortes de prejuges & de preventions, esperant que s'ils le font dans cette disposition que nous demandons à Dieu pour eux, ils feront bien-tost cesser le gemissement continuel où nous sommes devant luy de leur déplorable égarement, & que cependant ils regarderont l'approbation que nous donnons à ce livre, non seulement comme un jugement que nous portons, qu'il ne contient rien que de tres-conforme à l'Ecriture sainte & à la Tradition, mais encore comme un effet de cette compassion pleine de tendresse que nous avons pour eux, & du desir ardent que Dieu nous donne de les secourir, & de les préserver du danger effroyable où nous les voyons engagez. Donné à Angers ce 9. Janvier 1669.

HENRY Evêque d'Angers.

De Monseigneur l'Evêque & Comte de Beauvais.

DEPUIS que l'heresie des Sacramentaires a voulu arracher à l'Eglise le plus saint & le plus precieux gage de l'amour de son Epoux, en reduisant à des ombres & à des figures le tres-adorable Sacrement de l'Eucharistie, & en abolissant entierement le tres-auguste sacrifice de la loy nouvelle, Dieu a suscité souvent de genereux desfenseurs de nostre Religion qui ont repoussé avec des armes de lumieres les vains efforts de l'ericur & des tenebres. Et si ceux qui ont rompu les liens sacrez de son unité n'avoient pris toutes leurs forces dans l'illusion de leurs faux raisonnemens & dans une opiniastreté inflexible, il y a long-temps qu'ils adoroient avec un profond respect le mystere qu'ils combattent avec tant d'irreverence. Mais comme ils ont voulu tirer avantage du silence des Catholiques, lors qu'on ne s'est pas mis en peine de répondre à quelques-uns de leurs ouvrages, parce que l'on estoit persuadé qu'ils estoient suffisamment détruits par ceux qui avoient combattu autrefois pour la cause de l'Eglise, l'inquietude de leurs esprits les a portez de temps en temps à renouveler des objections cent fois ruinées, ou à vouloir couvrir de nuages des veritez autorisées par la suite continuelle de tous les siecles, & qui sont venuës jusques à nous comme par le canal de la perpetuelle & inviolable tradition. C'est le but que s'est proposé le sieur Claude en répondant au livre de LA PERPETUITE' DE LA FOY. Et comme si la hardiesse extraordinaire avec laquelle il nie les faits les plus constans, luy tenoit lieu de demonstration, il a cru qu'elle seroit capable d'ébloüir les yeux de ses lecteurs. Mais Dieu qui tire la lumiere des tenebres, & qui fait contribuer l'animosité des heretiques à l'éclaircissement des plus importantes veritez, a permis que l'injustice de ses persecuteurs fust ruinée par cette replique. Et l'Auteur qui s'y est trouvé engagé par l'ordre de la Providence, s'en est acquitté avec tant de force, de capacité, & de lumiere, que les plus opiniâtres doivent se rendre à la solidité des raisonnemens qu'il établit, & que ceux qui veulent se regler par la discussion des faits, quand il s'agit des controverses de nostre Religion, ne peuvent disconvenir qu'il n'accable son adversaire par une foule de preuves de cette nature, qui paroissent convaincantes & incontestables.

stables à tous ceux qui en voudront juger avec equité. C'est le jugement que je porte de cét excellent Ouvrage apres l'avoir lu avec toute la satisfaction possible. La cause de l'Eucharistie s'y trouvera invinciblement soutenuë. On y verra établir une parfaite conformité sur ce point avec toutes les Eglises d'Orient & la Romaine. Et si l'on pouvoit trouver quelque chose à redire à la maniere dont ce fait est prouvé dans cét écrit, ce seroit seulement de ce que l'on a employé plusieurs livres entiers pour autoriser une verité qui est suffisamment démontrée dès les quatre ou cinq premiers chapitres où l'on traite de cette matiere. Mais ceux qui se sont separés de l'Eglise par un schisme mal-heureux, verront en cela le soin que l'on prend de les instruire. Ils attribueront plustost cette exactitude à la charité de l'Auteur qu'à une vaine ostentation de science : & ils pourront reconnoistre que c'est un effet de la compassion que l'on a de les voir si fortement attachés à des personnes opiniâtres & interessées, qui abusent de leur credulité par de fausses suppositions. Il faut esperer que Dieu benira un Ouvrage qui n'est entrepris que pour sa gloire, pour l'honneur de son Eglise, & pour l'avantage de ceux qui estant sortis de son sein seront toujours ses ennemis jusques à ce qu'ils y soient rentrez. La victoire de l'Eglise fera leur bon-heur. Elle leur tendra ses bras maternels, quand ils cesseront d'estre rebelles à la lumiere, & de preferer des engagements humains à tant de fortes convictions. Et ceux qui demandent tous les jours leur conversion par leurs gemissemens & leurs prieres, seront toujours disposez à leur donner toutes les marques possibles de leur moderation, & du zele qu'ils se croyent obligez d'avoir pour leur salut, puisque comme dit S. Augustin, la verité seule est victorieuse, & la victoire se termine à la charité. *Non vincit nisi veritas; victoria veritatis est charitas.* A Beauvais le 22. Decembre 1668.

N I C O L A S, Evêque Comte de Beauvais.

De Monseigneur l'Evêque de la Rochelle.

LE livre de LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR L'EUCCHARISTIE ayant produit tant & de si bons effets dans tous les lieux où il a paru, & principalement dans nostre Diocèse, où il a beaucoup servi à la conversion de plusieurs personnes qui estoient tres-considerables parmy ceux qui font profession de la Religion pretenduë reformée; nous ne doutons pas que ce second Ouvrage, qui a esté fait pour le soutenir contre les vains efforts d'un Ministre, n'ait un succès encore plus avantageux, & que Dieu y donnant sa benediction, il n'acheve de convaincre les autres que le premier a déjà fortement ébranlez. Non seulement l'Auteur donne dans cette Défense un nouveau jour & de nouvelles forces à ce premier traité de LA PERPETUITE', en satisfaisant pleinement à toutes les objections du Ministre, & en développant ce qu'il a tâché d'embrouïller par les artifices d'une fausse eloquence; mais de plus il ouvre aux Religioneux qui cherchent la verité de bonne foy, une voye si seure & si facile pour la trouver dans le principal des differens qui les separent de l'Eglise catholique, que pour peu d'equité qu'ils ayent, ils reconnoistront ingenuëment que nostre foy touchant cet auguste mystere est celle que JESUS-CHRIST a enseignée aux Apostres, & les Apostres à toutes les nations du monde. Car apres les preuves incontestables que cet Auteur en a rapportées, il n'est pas possible qu'ils osent nier que toutes les societez chrestiennes répandues par toute la terre, ne soient dans la mesme creance que l'Eglise Romaine touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Mais c'est aussy ce qui les forcera en mesme temps d'avouer que cette uniformité de tant d'Eglises separées de communion, & sur tout de celle de l'Eglise Romaine, avant qu'il se fust élevé aucune contestation dans l'Occident sur ce sujet, ne vient pas d'un complot formé entre des nations si différentes, & encore moins d'un pur hazard qui les ait conduites dans ce mesme sentiment; mais de ce qu'en se divisant entr'elles sur d'autres points, elles ont toutes conservé l'ancienne foy, qu'elles avoient receüe des Apostres touchant le mystere qui fait le principal lien de la communion de ceux qui se reunissent en un mesme corps d'Eglise, & qui a toujours esté considéré comme l'unique sacrifice que l'on offre à Dieu dans la Religion Chrestienne. C'est ce qui a fait qu'après avoir lu ce livre avec beaucoup de soin, & avec une tres-grande satisfaction, Nous avons jugé qu'il estoit important de le mettre au jour, afin que l'Eglise ne soit pas privée d'un Ouvrage, qui sans doute sera tres-utile pour la défense d'un des plus grands mysteres qui luy ont esté confiez. Et comme l'état du Diocèse, dont il a plu à Dieu de nous commettre le gouvernement, en nous mettant tous les jours devant les yeux la playe horrible que l'heresie a faite à l'Eglise, nous oblige aussy d'embrasser avec un zele particulier tout ce qui peut y remedier; nous avons cru que ce n'estoit pas assez de

de partager avec le commun des fidelies la joye qu'ils auront de voir leur foy soutenüe si puïllamment contre les attaques de l'erreur; mais qu'outré cela nous devons appuyer cet Ouvrage de nostre autorité, & rendre, comme nous faisons, un témoignage authentique au public de la saine & solide doctrine qu'il contient, & de l'esperance que nous avons que l'Eglise en tirera de tres-grands avantages. Il est à souhaiter que l'Auteur après cela continuë l'examen de la Tradition des premiers siecles de l'Eglise, & qu'il nous donne le second volume auquel il s'est luy-même engagé par celuy-cy. Car quoique ce travail ne soit pas entierement necessaire, puisq' la seule impossibilité du changement de creance sur un mystere qui a toujours esté l'objet le plus ordinalre de la pieté des fidelles, fust pour montrer que l'on n'a pas cru autre chose dans ces premiers siecles, que dans ceux qui les ont suivis; neanmoins la victoire de l'Eglise en sera plus entiere, & les Catholiques plus edifiez, quand après avoir prouvé invinciblement que le changement imperceptible, auquel les Ministres ont eu recours, est tout à fait imaginaire & chimerique; on fera voir que tous les saints & anciens Docteurs de l'Eglise ont enseigné la doctrine dont nous faisons profession, & condamné celle des Sacramentaires même avant leur naissance. C'est non seulement ce que nous attendons de l'Auteur de cet Ouvrage, mais aussi qu'en consacrant tous ses travaux à la deffense de l'Eglise, il emploira les talens avantageux qu'il a receus de Dieu, à éclaircir avec la même netteté & la même force d'esprit les autres controverses que nous avons avec les heretiques, & à leur faire connoistre la necessité indispenfable qu'il y a de se réunir à l'Eglise catholique, quand on veut travailler serieusement à son salut. Fait à la Rochelle le 30. du mois de May 1669.

HENRY DE LAVAL, Evêque de la Rochelle.

De Monseigneur l'Evêque de Soissons.

L'APOSTRE n'auroit pas cru que les heresies fussent utiles aux fidelles, s'il n'eust veu qu'elles seioient vaincüs par les Docteurs. Il les a considerées comme des vents qui affermissent les arbres bien plantez en s'efforçant de les ébranler; comme des abysses, qui bien loin d'engloutir les Sages, les obligent à marcher avec precaution; & comme des glaires entre les mains des furieux pour couper les plantes, dont les Ouvriers du Seigneur se font des coutres pour cultiver la terre qui les produit, suiviant ce mot du Prophete Michée, *concidet gladios suos in vomeres*. Dieu, qui tire du bien du mal, permet que son Eglise souffre des attaques pour acquerir dans la difficulté de ses combats la gloire de ses triumphes. La verité que Dieu decouvre, & qui decouvre Dieu, tire du doute de ses ennemis l'éclaircissement de ses disciples. Il est avantageux à ceux qui la suivent d'estre quelquefois obligez de la deffendre. Car alors ils la considerent avec plus de soin; la penetrent avec plus de clarté; la montrent avec plus de force que si elle ne leur avoit jamais esté contestée. Saint Augustin qui dit ces derniers mots, avoit esté choisi du ciel pour la purger du venin des Donatistes & des Pelagiens, comme saint Athanase pour la garantir des efforts d'Arius; & saint Cyrille Patriarche d'Alexandrie, pour decouvrir les pieges dans lesquels Nestorius tâchoit de la faire tomber. Sa Providence qui a voulu que la terre produist l'antidote par tout où elle produit du poison, a donné à son Eglise dequoy se deffendre à mesure qu'elle a souffert, & il a voulu qu'elle trouvast dans ses persecuteurs dequoy s'exercer. De nouveaux Pilotes ont toujours paru pour sauver le vaisseau des nouveaux orages. Et ceux qui travaillent des deux mains à l'edifice de Sion, ont eu dans l'une la truelle dont il falloit bastir, & dans l'autre l'espée dont il falloit combattre, ainsi que nous le voyons au ch. 4. du 2. livre d'Esdras. Les Philistins n'osterent qu'à leur desavantage l'Arche de l'alliance aux Israelites qui la possédoient. Dieu donna un Samuel à son peuple pour le mettre en estat de terrasser les plus cruels de ses adversaires. Les nostres n'ont pu nous déposséder dans aucun temps de la veritable Arche qui contient la veritable manne. Et quand par les détours artificieux de leurs mensonges dans les écrits d'un de leurs Ministres ils ont cru l'avoir enlevée, le ciel nous a donné des Samuels pour nous en asséurer la possession. Elle n'est pas sans les tables d'un testament qui est doctement expliqué dans le livre de M. Arnauld que j'ay lu avec d'autant plus de satisfaction, que n'y trouvant rien qui ne soit conforme à la foy, je l'ay jugé capable de la confirmer dans les fidelles, & de confondre ceux qui tâchent de la corrompre. Je l'ay consideré comme un piege sagement tendu contre les Renards, qui selon les termes de l'Epoux au chap. 2. du Cantique, entrent dans la vigne pour engaster le fruit. Je prie Nostre Seigneur qu'ils s'y laissent prendre, puisq' c'est de leur desfaire que dépend leur salut, & qu'ils ne donnent plus d'atteintes au raisin de la terre de promesse, en nous disputant

Sans fondement & sans apparence la verité du Corps & du sang de JESUS-CHRIST dans l'auguste Sacrement de l'Eucharistie. Je suis persuadé cependant que cet Ouvrage dont le dessein est pieux, les raisons invincibles, les expressions fortes, les citations fidelles, l'ordre regulier, & la doctrine tres-saine, donnera de la consolation aux esprits soumis, & de la confusion aux rebelles, qui essayent de nous faire douter que nostre Sauveur soit sincere dans ses paroles, magnifique dans ses dons, & fidelle dans l'institution de ses mysteres. C'est le témoignage que je me sens obligé de rendre à l'utilité de ce livre, & à la solide & profonde erudition de son Auteur. Fait à Paris le 20. de Janvier 1669.

CHARLES, Eveque de Soissons.

De Monseigneur l'Evesque de Tulle.

LE fruit que le livre de la PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE TOUCHANT L'EUCARISTIE a causé dans nostre diocese, nous a fait souhaiter que la Providence divine engageast son Auteur à defendre non seulement ce mystere adorable de nostre Religion, mais aussi les autres points principaux de la creance catholique contre les nouvelles objections des Ministres qui ont écrit en ces derniers temps. C'est pourquoy encore que la réponse que le Ministre Claude y a faite nous ait affligé à cause du scandale que quelques-uns en ont receu, nous en avons eu néanmoins de la joye dans l'esperance qu'elle donneroit lieu à un nouvel éclaircissement des principales difficultez par lesquelles les ennemis de l'Eglise tâchent d'obscurcir la verité de ce Sacrement. Et c'est ce que nous avons trouvé heureusement accompli dans la DEFENSE DU LIVRE DE LA PERPETUITE' contre ce Ministre. Car la methode de prouver la realité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie par l'impossibilité du changement de la creance que l'Eglise en a, y est tres-solidement justifiée; tous les raisonnemens du Ministre contre l'impossibilité de ce changement y sont invinciblement détruits; & l'on y montre par tant de faits, de preuves, & d'autoritez que toutes les Eglises Orientales séparées de l'Eglise Romaine par le schisme & par les heresies soit anciennes soit nouvelles, ont & ont toujours eu la mesme creance que l'Eglise Romaine touchant la realité & la transubstantiation, qu'il faut que ce Ministre ou renonce tout à fait à la raison & au sens commun, ou qu'il confesse qu'il s'est temerairement engagé à soutenir un fait insoutenable, & manifestement convaincu de fausseté. Cependant cet Auteur montre que les conséquences qui se tirent de la verité de ce fait sont telles, que celui qui l'a reconnu ne peut douter de bonne foy que la creance de l'Eucharistie n'ait toujours esté dans toute l'Eglise, telle qu'elle y est maintenant, & qu'elle n'ait esté enseignée par tous les Peres dans tous les temps. Et ainsi quoy qu'il ne soit traité dans ce livre que des dix derniers siecles de l'Eglise, il y a néanmoins des principes tres-constans qui font voir la foy des precedens, & qui suffisent pour entendre ce que les Peres des six premiers siecles nous ont laissé dans leurs écrits de la verité de ce mystere. Ce n'est pas que l'Auteur se veuille exempter de l'éclaircir en particulier, puisqu'il le remet à une autre partie: ce qui nous fait souhaiter que Dieu luy donne le temps & la force de s'y appliquer, ne doutant point que l'Eglise n'en recoive une grande utilité. Nous jugeons donc cet Ouvrage tres-digne d'estre donné au public; tres-conforme en tout à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, & tres-propre à confirmer les Catholiques dans la foy du Saint Sacrement, & à convaincre ceux qui la combattent. Tant de Prelats & de Docteurs en poient le même jugement, que nous ne pouvons assez nous étonner de la remeté du Ministre Claude d'avoir avancé dans sa peface de la Réponse au livre du P. Nouët Jesuite, que l'Auteur de ce livre estoit un particulier defauvé de l'Eglise Romaine, & qu'on refusoit d'y approuver la replique qu'il avoit faite contre luy. Mais c'est un Ministre & un ennemy public du Saint Sacrement qui parle. & qui tâche de décrier son adversaire; & c'est une chose assez ordinaire, quoiqu'un homme prudent fust obligé de mieux s'informer de ce qu'il dit. Mais nous ne pouvons supporter, & tous les Fidelles doivent gemir de voir que mesme des Theologiens Catholiques ayent entrepris de diffamer l'Auteur de LA PERPETUITE', & d'oster s'ils pouvoient la force à son Ouvrage, tâchant de le rendre suspect, en supposant qu'il est séparé de l'Eglise, dans le sein de laquelle il a toujours vécu, & en luy imputant tres-faussement de tenir que dans l'Eglise Romaine il s'est fait un changement touchant la grace victorieuse sans qu'on s'y soit opposé. C'est ce qui nous paroist si éloigné de sa pensée, qu'il est certain par les preuves qu'il en a données, qu'il croit au contraire que ç'a toujours esté là la doctrine de l'Eglise Romaine, quoique quelques-uns s'en soient écartez. C'est ce que nous avons eu devoir remarquer dans nostre

Approbation, estant juste de defendre la reputation & la foy de celuy qui combat pour l'Eglise, & qui s'expose à la haine de ses ennemis, contre tous ceux qui l'attaquent injustement. Donné à Tulle ce 10. Janvier 1669.

L O ù I S , Evêque de Tulle.

De Monseigneur l'Evêque de Castres.

A P R E S l'applaudissement general que le livre de LA P E R P E T U I T É DE LA F O Y TOUCHANT L'EUCARISTIE a si justement merité, il y avoit bien apparence que la reponse que le sieur Claude Ministre de Charenton y a faite, ne demeureroit pas long-temps sans qu'on en fist connoistre les erreurs, qu'il couvre par les artifices de l'éloquence populaire dont il se sert dans l'expression de ses pensées, en usant de termes magnifiques qui surprennent les peuples, & qui leur déguisent la connoissance de la véritable doctrine. Mais quoique la verité se manifeste allez d'elle-même, & qu'elle l'emporte toujours sur le mensonge, il estoit néanmoins à propos que quelqu'un la mit au jour, & la fit sortir des tenebres dans lesquels le sieur Claude a preredu l'envelopper. L'Auteur de LA DEFENSE DU LIVRE DE LA P E R P E T U I T É DE LA F O Y y a travaillé si utilement par le soin qu'il a pris de découvrir les subtilitez artificieuses d'Auberrin & du sieur Claude, & par l'abondance des preuves qu'il a rapportées touchant la véritable & perpetuelle creance de l'Eucharistie, qu'il n'y a point de personnes sinceres & raisonnables qui ne se laissent aller à ses sentimens, & qui ne soient convaincus par son raisonnement de la verité que l'Auteur de la Perpetuité de la Foy avoit entrepris de prouver. Il suit son dessein, & agit sur les mesmes principes. Il prouve comme luy l'impossibilité du changement en la creance de l'Eucharistie par le consentement, que toutes les sociétés chretiennes ont donné dans tous les siecles à la creance de la presence réelle du corps de J E S U S - C H R I S T, & de la transubstantiation dans l'Eucharistie, contre le changement insensible que le sieur Claude dit y estre arrivé. Ce moyen de faire connoistre la verité de ce divin mystere semble le plus clair & le plus convaincant de tous, & donne moins de lieu aux Calvinistes d'embarraiser par de faulles subtilitez ceux qui ne sont pas capables de faire un discernement parfait des passages des SS. Peres. C'est pourquoy il y a sujet de croire que ce livre servira beaucoup à detromper les esprits abusez par le pere du mensonge, & à operer la conversion de quantité de personnes par les lumieres qu'ils tireront de la lecture qu'ils en feront. Ainsy nous croyons qu'il est important de le donner au public, n'y ayant rien vu qui ne soit dans les sentimens orthodoxes de l'Eglise, & estant persuadé que les Ministres y trouveront leur confusion, que les foibles en seront fortifiés, & que les plus éclaircz dans les mysteres de nostre Religion en seront satisfaits. Fait ce 18. Decembre 1668.

M I C H E L T U B E U F , Evêque de Castres.

De Monseigneur l'Evêque de Marseille.

Q V O Y QU'IL soit utile à tous les Catholiques d'estre pleinement instruits des mysteres de la foy, afin d'estre moins exposez à estre surpris par les Heretiques, & que Saint Augustin ait sujet de reprocher à ceux d'entre les Fideles, qui faisoient profession de science, de ce qu'ils avoient soin de s'instruire des opinions des Philolophes, & qu'ils negligeoient d'apprendre de quelle sorte il falloit refuter les heresies qui avoient cours de son temps, il est certain néanmoins qu'il n'est pas utile que tout le monde se mette de parler & de traiter des matieres controversées, & que cet employ doit estre reservé aux personnes plus habilles & plus éclairées, qui savent menager les avantages de l'Eglise, qui evitent avec soin de donner prise à ses adversaires par des preuves moins solides & moins exactes, & qui peuvent mettre la verité dans son jour, & la dégager des subtilitez scholastiques. Ce sont les véritables loüanges que l'on peut donner à l'Auteur de cet ouvrage de LA P E R P E T U I T É DE LA F O Y DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre le Ministre Claude. Tout y est solide, exact, lumineux & conforme à la foy de toute l'Eglise: & l'Auteur y a tellement satisfait les personnes sçavantes, qu'il a sceu proportionner les veritez qu'il enseigne à l'intelligence des plus simples, & rendre en quelque sorte sensibles à toutes sortes d'esprits les preuves qu'il rapporte d'un des plus importans mysteres de nostre Religion, & qui a esté le plus combattu par les Heretiques de ces derniers temps. Les principes qu'il établit donnent de si grandes ouvertures, qu'ils s'étendent infiniment plus loin que les matieres dont il parle expressément. Car il est facile de voir qu'outre les dix siecles dont il fait voir positive-

ment le consentement uniforme sur la presence réelle & la transubstantiation, il donne encore des lumieres qui font disparoître la plupart des objections que les Calvinistes forment sur quelques passages des Peres & de l'Ecriture, & qu'il fournit des preuves invincibles pour montrer qu'on ne peut separer la creance des dix derniers siecles, qui sont enfermez dans la preuve qu'il entreprend de celle des six premiers qu'il s'est reservé de traiter plus amplement ailleurs. Il inspire par tout un esprit vraiment catholique, c'est adire vraiment attaché à l'autorité de l'Eglise; & il fait voir en plusieurs lieux qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de luy soumettre toutes les lumieres de nostre foible raison, & qu'il n'y a rien au contraire de plus dangereux que de se rendre juge de la doctrine de l'Eglise par son propre sens, & que cette voye ne se peut terminer qu'à choisir par caprice & par fantaisie entre les mysteres ceux que l'on veut croire, & ceux que l'on veut rejeter, sans qu'il y ait aucune raison solide de ce choix. C'est pourquoy nous avons cru qu'il estoit de la justice d'appuyer par nostre autorité un ouvrage si edifiant & si utile, & de rendre à celuy qui en est Auteur ces témoignages d'estime & de gratitude que nous avons eu luy devoir. Fait à Paris ce 4. Fevrier 1669.

T O U S S A I N S D E F O R B I N D E J A N S O N, Eveque de Marseille.

De Monseigneur l'Evesque de Meaux.

L'EUCCHARISTIE estant le plus excellent de tous les dons, & le témoignage le plus signalé de l'amour du Fils de Dieu envers les hommes, c'est sans doute un aveuglement deplorable & une temerité sacrilege à ceux qui veulent en détruire la grandeur & l'excellence en reduisant à des figures & à des images la presence réelle & veritable de JESUS-CHRIST dans l'Auguste Sacrement de nos autels. Mais en mesme temps il faut avouer que c'est une belle occasion de gloire pour ceux qui s'opposent à des nouveantez si pernicieuses, & qui prennent la deffense d'une verité si importante, lorsqu'elle est attaquée par les adversaires de nostre foy, & qui sont allés heureux pour la mettre en son jour, & en decouvrir toutes les lumieres, lorsque l'heresie tâche de l'obscurcir & de l'envelopper dans les tenebres de l'erreur & du mensonge. C'est ce qui a esté fait à nostre avis, & ce que nous avons reconnu par la lecture du livre qui porte pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE DEFIENDUE contre M. Claude Ministre de Charenton, dans lequel nous voyons les faux raisonnemens & les subtilitez captieuses, avancées dans celuy du Ministre Claude, detruits d'une maniere si judicieuse & si convaincante, que nous estimons qu'il est tres-utile de le donner au public, estant persuadez qu'il faut estre abandonné du secours de la grace & de la raison, pour ne pas demeurer d'accord après l'avoir leu, que la creance presente de l'Eglise Romaine sur le mystere de l'Eucharistie est celle qu'elle a tenuë dans tous les temps, & que la foy des Apôtres & des Peres de l'Eglise sur cet adorable Sacrement est la mesme, qu'une tradition fidellement continuée a fait passer jusques à nous. Fait à Paris le 1. Decembre 1668.

D. DE LIGNY, Eveque de Meaux.

De Monseigneur l'Evesque de S. Pons.

C E U X qui connoissent par experience la difficulté qu'il y a de convaincre les heretiques, qui au lieu de la science ont pour partage l'obstination, & qui demeuvent dans l'erreur, parce qu'ils ne sont pas capables de discuter la tradition de l'Eglise sur les points de doctrine qui les separent des Catholiques, seront persuadez comme moy de grands avantages que la Réponse au Ministre Claude sur LA PERPETUITE' DE LA FOY donnera sans doute à ceux qui traiteront à l'avenir de ces matieres. Mais bien qu'il ne soit pas moins penible de convaincre leurs Docteurs, de qui l'adresse & la plus grande habileté consiste à ne s'arrester ni à l'autorité d'aucun Pere, ni à la netteté d'aucun texte, ni à la croyance d'aucun siecle, parce que l'esprit d'erreur les fait égarer continuellement dans des citations différentes des passages de l'Ecriture & des Peres de divers siecles, sans qu'on les puisse fixer à quoy que ce soit; l'Auteur de ce traité nous donne la methode de fixer & de convaincre par des preuves invincibles les plus doctes qui soient parmy eux. De sorte que si la conversion des heretiques de ce temps dépendoit seulement de leur conviction, ce livre convertiroit infailliblement les doctes & les ignorans, les dociles & les obstinez, puisqu'il n'est pas possible de résister à la force des raisonnemens dont ce traité est rempli, & que la netteté de tant de recherches & de tant de preuves convaincantes & extraordinaires ne laissent aucun détour à l'esprit humain pour les eluder, & pour cacher la verité tres-evidente de la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

Mais comme la conversion du cœur est l'ouvrage de la grace, nous devons implorer la miséricorde divine par des prières continuelles, afin qu'il plaise au Père des lumières d'éclairer l'entendement de ceux qui sont séparés de l'Eglise, & d'échauffer leur volonté d'un amour tout divin pour les vérités éternelles de sa parole, tandis que nous luy demanderons de vouloir donner la grace & le loisir à ce puillant génie, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, de travailler sur tous les autres points contestez par les hérétiques de ce temps, afin que nous puissions nous occuper avec plus de facilité à la conversion des hérétiques de nostre Diocèse, dont la Providence divine nous a chargés. Fait à S. Pons le 1. Juillet 1668.

PIERRE JEAN FRANÇOIS, Evêque de S. Pons.

De Monseigneur l'Evêque de Périgueux.

IL est impossible que tous ceux qui auront vu cet admirable Ouvrage n'en aient conçu le même sentiment, & ne le rencontrent même dans leurs expressions en luy donnant l'approbation qu'il mérite. Comme il est venu un peu tard entre mes mains (ce qui n'a pas empêché que je ne l'aye examiné avec beaucoup de soin) & qu'ainsi plusieurs de ces véritables & de ces grands Juges de la doctrine m'auroient prevenu, je me contente sans repeter ce qu'ils auront dit en faveur de ce Livre avec tant de justice, de déclarer avec beaucoup de sincérité, que le trouvant au dessus de toutes les loüanges qu'on luy peut donner, j'estime qu'il ne peut estre assez tost communiqué au public, comme tres-utile à tous les Fidèles, & digne de son Auteur tres-Catholique & tres-Orthodoxe, au zèle, à la piété, & à la doctrine duquel il y a lieu d'esperer que l'Eglise fera quelque jour redoublable de la défaite de ses plus grands ennemis. Fait à Périgueux le 7. Mars 1669.

GUILLEAUME, Evêque de Périgueux.

De Monseigneur l'Evêque de Luçon.

J'AY lu le Livre intitulé LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'ECHARISTIE DEFFENDUE contre le Livre du sieur Claude Ministre de Charenton. La vérité y est soustenuë avec tant d'ordre & de clarté; tant de solidité & de force; les subtilitez dont ce Ministre de la Religion Pretendüe Reformée se estoit voulu servir pour en faire perdre la connoissance, y sont si pleinement dissipées; & sa hardiesse à soutenir faulxement des faits capitaux si absolument confondus, qu'il ne faut point douter que ce Livre n'ait autant d'approbateurs qu'il y aura de personnes qui le liront sans préoccupation. Je me contenterois de la persuasion que j'en ay, sans vouloir me faire honneur de mon témoignage en le joignant à celui de tant d'autres Prelats illustres par leur piété & par leur doctrine, si je n'avois considéré que ce Ministre a rendu le témoignage des Evêques comme nécessaire. Car ayant osé avancer qu'on a refusé d'approuver ce Livre, & qu'on a voulu par là déclarer hautement que disputer contre son Auteur, ce n'est tout au plus disputer que contre un simple particulier, & un particulier défavoué; il a engagé tous ceux qui par leur caractère ont droit de distinguer entre la doctrine de l'Eglise & les sentimens d'un particulier, à faire connoître à tout le monde qu'il n'y a rien dans cet Ouvrage qui ne mérite d'estre approuvé, & que non seulement son Auteur n'est pas un auteur défavoué, mais qu'il est regardé comme un illustre défenseur de l'une des plus importantes vérités de la Religion. C'est donc dans cette vue que j'ay cru devoir rendre ce témoignage, à quoy j'ay esté encore porté par la connoissance que j'ay de l'utilité du Livre de la PERPETUITE' DE LA FOY, en ayant veu avec beaucoup de joye & de consolation de grands fruits, non seulement dans le Diocèse dont la Providence divine a voulu que je pusse la conduire; mais encore dans les Diocèses voisins. Ainsi il y a lieu d'esperer de la miséricorde de Dieu, que benissant le travail du respectable Auteur qui a défendu ce premier Ouvrage, il rendra ces fruits plus abondans; que nos freres séparés les plus opiniâtres seront convaincus, que ceux qui ont de la bonne foy seront pleinement persuadés, & que tous les Catholiques seront merveilleusement fortifiés dans la créance du plus auguste de nos mystères. A Luçon ce premier jour de May 1660.

NICOLAS, Evêque de Luçon.

De Monseigneur l'Evêque d'Autun.

C'EST un grand sujet de consolation pour les Fidèles de voir la cause de l'Eglise aussi bien défendue qu'elle l'est dans le Livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'ECHARISTIE deffenduë cõtre le Livre du sieur Claude

Ministres de Charanton, qui bien loin d'avoir quelque chose de contraire à la pureté de la foy, contient des regles si raisonnables & si seures pour penetrer le sens de l'Ecriture, & pour bien entendre les expressions des SS. Peres sur le sujet de l'Eucharistie qu'on ne scauroit se tromper en les suivant. Il prouve avec tant de solidité la proposition qui avoit esté avancée dans l'Ouvrage de la Perpetuité de la foy, & justifie l'uniformité constante de la tradition sur ce mystere avec tant de force & de neteté, qu'il ne peut rester de difficulté sur ce point à ceux qui n'estant pas entierement aveuglez par la prevention, ont encore conservé quelque sorte d'equité & de bonne foy. C'est le témoignage que nous sommes obligez de rendre à la verité après avoir lu cet Ouvrage. Donnè à Paris ce 28. Janvier 1669.

GABRIEL, Eveque d'Autun.

De Monseigneur l'Evesque de Verdun.

L'ON peut assurer avec verité que cette Réponse au Ministre Claude est incomparable & dans la maniere qu'elle traite, & dans la methode avec laquelle elle le fait. On ne peut rien penser de plus fort, de plus docte, & de plus convaincant que les raisonnemens dont celui qui l'a composée se sert, ni rien trouver de plus précis & de plus recherché que les autoritez qu'il y employe. Il fait valoir avec tout le succès possible l'avantage que la succession des temps donne à la cause de l'Eglise Catholique, & mettant dans une parfaite evidence le consentement general de toutes les societez chrestiennes depuis tant de siecles dans la croyance de la transubstantiation & de la realité, il montre que ceux qui blasphément contre ces deux veritez de la foy, ont l'esprit de singularité, & qu'ils sont abandonnez à leur propre sens. Enfin ce Livre me paroist si important pour l'Eglise, que je suis persuadé qu'il fortifiera les Fidelles; qu'il donnera aux Ministres de Jesus-CHRIST par ses principes generaux des armes dont ils pourront combattre tous les Novateurs, & en un mot qu'il éclaircira les controverses qu'on a avec les derniers Heretiques. De sorte qu'on pourra dire qu'il ne faudra désormais que du bon sens pour estre detabusé des erreurs des Luthériens & des Calvinistes. C'est le témoignage que je me sens obligé de rendre selon mes lumieres & selon ma conscience. A Paris ce septieme Decembre 1668.

ARMAND DE MONCHY D'HOCQUINCOURT, Eveque Comte de Verdun.

Lettre de Monseigneur l'Evesque & Duc de Laon à un Ministre d'Etat.

MONSIEUR,

J'AY lu avec grand soin la réponse de M. Arnauld au livre de M. Claude, comme vous l'avez désiré, & puisqu'aussi vous avez voulu que je vous en écrivisse mon sentiment, il est juste de vous satisfaire. Elle n'a pas moins fait d'impression sur mon esprit que sur le vostre; & je trouve que l'Auteur n'a oublié dans sa composition aucun des talens que la nature luy a donnez, ou qu'il s'est acquis par une profonde & continuelle lecture. Il semble qu'il avoit à combattre dans le livre de M. Claude toutes les forces du Calvinisme. Ce Ministre ayant profité de la grande erudition & des longues recherches d'Auberlin, qui a consumé toute sa vie dans le Traité qu'il a fait sur l'Eucharistie, y avoit mêlé tout l'art & tous les ornemens qu'un esprit facile, brillant, & plein de hardiesse & de confiance estoit capable d'y ajouter; ce qui ne s'estoit pas rencontré dans le genie de l'auteur. Par ce mélange plus industrieux que sincere, & par la liberté de ses plans & de ses suppositions, il avoit formé de certaines apparences assez specieuses pour étonner ceux qui n'avoient pas tout le temps ou tout le sçavoir necessaire pour les approfondir; mais dans le fonds incapables de toucher les personnes qui pouvoient les examiner avec plus de capacité & d'application. Vous m'avez même avoué, Monsieur, que d'abord vostre imagination en avoit esté un peu surprise, & que pour la corriger, vous aviez eu quelque besoin de vos reflexions & des connoissances que vous ne possédez pas moins dans ces manieres, que dans toutes les autres. Il s'agissoit de defaire cette maniere d'enchantement, & il faut avouer que ce dessein n'a pu estre executé avec plus de force & plus d'avantage. Les parties de cette Réponse qui regardent l'histoire y paroissent traitées avec une connoissance si estenduë & si curieuse, & une verité si exacte pour le temps, pour les personnes, & jusques aux moindres circonstances, que l'on croit presque voir les choses

que l'on y lit. Les explications que M. Arnauld donne aux passages qu'il a citez sont si naturelles & si sensibles, que pour peu qu'on ait d'équité, il est impossible de les contredire. Les raisonnemens qu'il oppose aux subtilitez de M. Claude, & les plans qu'il substitué à ceux que ce Ministre pretend établir, ont des fondemens si fermes, & se soutiennent si solidement de tous costez, qu'ils font paroître visiblement le peu de confiance & l'impossibilité des autres. Enfin il porte encore plus loin la réalité que M. Claude avec ces amas & cette abondance d'expressions, de verës, & de détours, n'a poussé ses figures & ses apparences. Je ne parle pas de la beauté du langage, qu'il a trouvé moyen de rendre compatible avec des questions épincuses. Il est vray que l'Auteur s'exprime en de certains endroits avec quelque air d'âpreté & de vehemence. Mais sans doute on doit attribuer à la force & à l'ascendant, qui suivent naturellement la verité & la nécessité de la deffense, ce qui pourroit paroître d'ailleurs trop âpre ou trop animé. Je ne sçay si je suis prevenu en faveur de cet ouvrage par l'impression de l'importante verité qu'il deffend : mais je suis persuadé qu'on n'a pas encore vu une victoire plus complete.

M. Claude toutesfois ne doit pas s'en desespérer. S'il a cherché dans cette dispute des éclaircissemens nécessaires pour son salut, il doit s'estimer bien-heureux de ce qu'elle luy a donné le moyen de dissiper les fausses lueurs dont il a pu estre ébloüi, & de trouver la véritable lumiere. Et s'il a écrit avec une assez grande preoccupation pour n'imaginer d'autres veritez dans ce mystere, que les opinions qu'il en a conceües, il a quelque sujet d'estre satisfait de ce que depuis la naissance de sa secte jusques à cette heure, personne n'a parlé de cette maniere avec plus d'applaudissement parmi les siens, & plus de bruit & de repuration dans le reste du monde. Pour le traiter encore plus favorablement, nous conviendrons qu'il a fait de sa mauvaise cause tout ce qu'elle pouvoit souffrir, & que les choses qu'on condamne dans son livre & qu'on luy impure, sont moins des fautes de son habileté, que des suites nécessaires de son erreur. Mais il faut aussi qu'il demeure d'accord, que puis qu'il ne l'a pu soutenir avec tout l'effort de son esprit, toute sa science & celle de son confrere, elle est assurément insoutenable. Cependant si l'on blâme ses intentions, on doit au moins le remercier de l'effet qu'elles ont produit, & de ce qu'elles ont contribué à mettre ces veritez dans un si grand éclat. Ce n'est pas qu'elles n'ayent paru déjà tres-bien établies dans d'autres ouvrages, que de tres-habiles gens & tres-consommez ont composéz dans diverses occasions sur la mesme question. J'espère que parmi d'autres conjonctures favorables, Dieu se servira de la rencontre de cette contestation pour éclaircir beaucoup de personnes, que des prejugez inspirez par une malheureuse education, & confirmez par une ancienne habitude retiennent presentement dans l'heresie. La seconde partie que M. Arnauld promet répondra sans doute au merit de celle-cy : & il travaille si heureusement sur ces sortes de sujets, qu'il n'y a personne qui ne doive se réjouir de la resolution qu'il a prise d'achever sa vie dans une si sainte & si glorieuse occupation. Je voudrois, Monsieur, vous avoir pu rendre un meilleur compte de la commission que vous m'avez donnée. Je n'en suis pas toutefois en peine : car je sçay bien que ce qui peut échapper à mes yeux n'échappera pas à vostre discernement. Je suis avec beaucoup de respect & de passion,

MONSIEUR,

*A Laon ce 25. Novemb.
1668.*

Vostre très-humble, très-obéissant
& tres-vernable serviteur,
L'EVESQUE DUC DE LAON.

A P P R O B A T I O N S D E S D O C T E U R S.

Approbation de M. DE MINCE' Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Theologie de Paris.

LE soubigné Docteur de la maison & société de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Theologie de Paris; certifie à tous qu'il appartiendra, que j'ay lu & diligemment examiné le Livre intitulé, LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre le sieur Claude Min. de Charenton, dans lequel non seulement je n'ay rien trouvé de contraire à la Religion cathol. apostol. & romaine; mais je puis dire que cet ouvrage est écrit d'une methode tres-facile pour convaincre les heretiques, & qu'il est rempli de preuves tres-solides & tres-puissantes pour les persuader. Si Dieu conserve l'Auteur qui l'a composé, & que sa Providence luy procure le repos, qui est si necessaire pour travailler à ces sortes d'ouvrages, on ne scauroit trop l'exhorter à entreprendre un traité qui compienne toutes les matieres de controverse. Sa capacité me paroist si grande par la lecture de ce livre, & l'estude où il faut qu'il se soit appliqué depuis plusieurs années pour la deffense de la verité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, est si extraordinaire, que je croy que l'heresie ne peut estre plus fortement attaquée, & l'Eglise de JESUS-CHRIST plus paisiblement deffendue que par la plume de cet excellent Docteur. Fait en Sorbonne le 8. Janvier 1669.

DUFRESNE DE MINCE'.

De M. DE BRED A, Docteur en Theologie de la Maison & Société de Sorbonne, Curé de Saint André des Arcs, Syndic de la Faculté de Theologie de Paris.

LESous-igné Docteur en Theologie de la Maison & Société de Sorbonne, certifie avoir lu un Livre sous ce titre: LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre le Livre du sieur Claude Min. de Charenton, dans lequel je n'ay rien remarqué que de tres-conforme à la Foy de l'Eglise cathol. apostol. & romaine; de tres-pressant pour la conversion des heretiques & de tres-utile pour l'edification des fideles. Ce qui me fait juger que ce docte & admirable Ouvrage servira pour rendre à Dieu la gloire que l'heresie luy dérobe; pour donner aux Catholiques de nouvelles lumieres; & un affermisement inébranlable dans la foy, & pour acquerir à son Auteur une reputation immortelle de doctrine & de pieté, que les siecles suivans ne luy pourrout ravir, non plus que cet éloge de Cassiodore à S. Augustin: *Eximius bellator hereticorum deffensor fidelium & famosorum palma certaminum.* Fait à Paris ce 18. Mars 1669.

A. DE BRED A.

De M. PORCHER, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne.

LESous-igné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, maison & société de Sorbonne, certifie avoir lu & examiné un livre intitulé, LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre le Livre du sieur Claude Min. de Charenton, avec tout le soin & l'exacritude que merite la sublimité & la delicatelle de la matiere qui y est traitée. J'avoue non seulement n'y avoir rien trouvé qui soit contraire à la foy cathol. apostol. & romaine, ny aux regles de la Morale chrestienne; mais encore que la verité y éclate avec tant de lumiere, & de si vives impressions, que les plus aveugles en peuvent estre éclairés, & les plus inflexibles en doivent estre sensiblement penetrés. Puisque c'est un fruit de la paix, laquelle fait la meilleure partie de l'heredité que JESUS-CHRIST ait laissée à la sainte Eglise son Espouse, il y a lieu d'esperer que Dieu luy donnera par sa benediction tout le succez que les gens de bien souhaitent. Les sçavans orthodoxes qui le lient seront animés par l'exemple de cet Illustré Auteur à prendre & à employer les armes que Dieu leur met en main pour deffendre les Veritez catholiques si injustement attaquées. Messieurs les Religionnaires se sentiront interieurement pressés par des convictions si manifestes de rentrer de gré ou de force dans les voyes du salut, desquelles ils se sont mal-heureusement écartés. *Quid gloriosius quam subjeti & vinci à veritate? Superet te veritas volentem nam & invitum ipsa superabit.* L'Eglise a gemi en portant dans son sein ses enfans armés les uns contre les autres: mais elle effuyera ses larmes, & reprendra

reprendra une nouvelle vigueur en les voyant tous reconciliez, & leurs forces unies pour venger la verité des oppressions qu'elle souffre : *Unam facimus unamque Trojam amicit.* Elle est incomparablement plus charmante que cette fameuse Heleine : *Fulchrior Heleni illa Gracorum.* Elle est plus terrible que toutes les armées qui s'opposent à ses divins efforts. Et après qu'elle aura surmonté les persecutions qui la travaillent, elle delivrera ses liberateurs : *Veritas liberabit nos.* Elle a besoin pour cet effet de l'union des cœurs, & des liens d'une charité inviolable sans laquelle les plus doctes, quoique munis du Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-CHRIST ne font rien, suivant le sentiment de l'Apostle & de saint Augustin. *Paulus se dixit nihil esse, si charitatem non habeat, non scientiam & prophetiam & fidem. Illa enim magna sunt, etiam si ille nihil sit, qui ea sine charitate habuerit, & eorum veritatem in sua iniquitate deturcit.* Et alors les persecuteurs deviendront ses amis, les loups seront changez en agneaux, & les vaineux auront part à la gloire de ses victoires. *Cedet victoria victis.* Je suis peut estre le dernier en date à faire ce souhait, & à rendre ce témoignage ; & ce par mon propre choix, me jugeant indigne de tenir place parmi de si celebres approbateurs. Mais si la Providence divine a permis que ce soit la premiere approbation que j'aye donnée aux ouvrages d'autrui, j'ay cru que quoiqu'elle ne passe pas pour une preuve de mon merite, au moins elle servira de marque de l'estime que je fais de celuy-cy, & du zele que j'ay pour le bien & la prosperité de l'Eglise. En foy de quoy j'ay signé le 29. jour de Janvier 1669.

N. PORCHÉ.

De M. LE VAILLANT, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, ancien Predicateur, Curé de S. Christophe, & cy-devant Theologal de l'Eglise de Rheims.

J'AY lu avec tout le soin qui m'a esté possible le livre intitulé : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'ECHARISTIE DEFFENDUE contre le livre du sieur Claude Ministre de Charenton. Le merite de l'Auteur est connu de tout le monde ; & cet ouvrage n'auroit besoin d'autre éloge que de son nom. La methode dont il se sert est facile ; ses preuves sont fortes & solides, & telles, selon mon jugement, qu'il n'y a qu'une basse jalousie & une animosité tres-violente contre la personne, qui puisse trouver à redire. La netteté de ses expressions & de ses raisonnemens y brille avec tant d'eclat & de lumiere, qu'il y a sujet d'esperer que les heretiques mesme qui le liront avec un esprit dégagé de préoccupation & d'interest, rentreront dans le sein de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, à laquelle l'Auteur de cet Ouvrage paroistra toujours aux personnes non passionnées avoir esté inseparablement attaché. Fait à Paris ce 9. Janvier 1669.

A. LE VAILLANT.

De M. GRENET, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, Curé de S. Benoist.

J'EN'ay jamais esté dans la pensée que pour convertir les heretiques il fallust leur insulter. C'est souvent par des jugemens secrets de Dieu que les hommes se trouvent engagez dans l'erreur. C'est pourquoy nous voyons que les SS. Peres & particulièrement S. Augustin, n'a pas faille d'appeller ses freres ceux qui s'estoient separé de l'Eglise, & qu'il ne s'est jamais engagé à rien dire contre la charité à ceux qui en s'efforçant de rompre l'unité de l'Eglise, en ont esté les plus grands ennemis. C'est cette sainte methode qu'on peut dire que l'Auteur de ce livre intitulé LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'ECHARISTIE DEFFENDUE contre le livre du sieur Claude Ministre de Charenton a parfaitement suivie. On y voit une erudition profonde jointe à une charité tres-ardente pour rappeler ses freres au sein de l'Eglise catholique. De sorte qu'il ne reste autre chose à leur dire que ces paroles de S. Augustin aux Manichéens : *Considerate in hoc cet Ouvrage sans animosité & sans avercion. Nous sommes tous des hommes : nous n'avons point de haine contre vos personnes, mais seulement contre les erreurs & les faussetez que vous enseigner.* C'est pourquoy j'en vous conjure de considerer la réponse que l'on vous fait. Si Dieu leur taillent la grace d'entrer dans cette pensée, je ne doute point que cet Ouvrage ne fust un puissant moyen pour leur conversion. C'est ce qui m'oblige de l'approuver avec éloge. Fait en Sorbonne le 24. Octobre 1668.

GRENET.

*De M. DUHAMEL Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne,
Chanoine de l'Eglise de Nostre-Dame de Paris.*

LA verité selon les saints Peres n'a qu'une chose à craindre, c'est de n'estre pas connue : & le menonge au contraire ne redoute que d'estre decouvert. Ainsi la verité pour se defendre & attaquer, n'a besoin d'autres armes que de la lumiere ; & le menonge pour se maintenir a besoin des artifices, des faulces apparences, de l'obscurité & des tenebres. C'est le combat que nous voyons depuis quelques années entre l'Auteur du livre de la Perpetuité & le Ministre Claude, dont les subtilitez & les propositions capricieuses ont donné lieu à cette dernière Réponse, que je puis nommer un chef-d'œuvre de lumiere, écrite, pour me servir des termes de Tertullien, avec les rayons mêmes du Soleil, & auquel on peut dire qu'il n'y a qu'une dernière & incurable opiniastreté qui puisse résister. Les preuves y sont toutes & si fortes & si claires, qu'une seule suffiroit ; & toutes si belles & si nobles, que dans une si grande quantité on n'y en peut remarquer aucune qui soit superflue. Mais au contraire si quelques uns des Lecteurs s'estoient échappés à leur force ou à leur beauté, leur nombre au moins aia cet effet, qu'ils se trouveront convaincus par cette multitude, & saintement accablés par ce grand nombre. L'éloquence y seconde admirablement ce dessein, mais avec cette modestie & cette gravité digne de la cause qu'elle soutient, qui n'a rien de commun avec la faulce rhétorique des Sophistes. Elle se trouve dedans cet ouvrage ; mais sans se produire importunément & mal à propos. Elle y suit le discours, comme elle faisoit autrefois, selon S. Augustin, celui des Apostres ; mais elle ne luy commande pas : elle y assiste, mais comme au triomphe de la verité, non pas comme au sien propre : elle y est pour servir, & non pas pour s'y faire admirer : elle y est pour ne pas manquer à la verité, mais non pas pour y paroître au dessus d'elle avec plus d'éclat : *Vi nec eis desset, nec in eis omnino eloquentia.* C'est le jugement que je fais de cet Ouvrage, après lequel, comme il est impossible que la verité ne remplisse de joye le cœur de tous ceux dont les yeux se tournent devers elle avec docilité, il ne reste plus qu'une chose à craindre ; c'est que tous ceux qui se détournent de sa lumiere avec aveision, n'en demeurent punis par un dernier aveuglement, selon cette parole de saint Augustin : *Conversos lasificat lumme, aversos punit caecitate.* C'est pourquoy je me sens obligé d'exhorter les Lecteurs de ne pas tellement donner toute l'attention de leur esprit à la lecture des veritez contenues dans cet Ouvrage, qu'ils ne se souviennent à la fin de chaque lecture du salut de ceux pour lesquels il est composé, & par un sentiment de compassion & de charité pour eux, ils n'elevent leur cœur à Dieu, afin de luy en demander la conversion. Donnée à Paris ce 18. Janvier 1669.

HENRY DU HAMEL.

*De M. CHASSEBRAS Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne,
Archiprestre & Curé de la Magdelaine.*

LA reputation que s'est acquise l'Auteur de ce livre peut luy servir d'Approbation sans qu'il ait besoin de la mienne. L'ouvrage de soy merite les loüanges & l'approuvancement de tous les Catholiques, pour avoir justifié l'Eglise Romaine du crime de nouveauté touchant le Sacrement de l'Eucharistie, en developpant, comme de précieuses marchandises de l'Orient, les déclarations des Eglises Patriarcales, & les témoignages des principaux Auteurs Grecs qui ont paru dans les derniers siècles, lesquels font voir très-clairement qu'elles sont actuellement, & ont toujours été comme elle dans la même croyance ; que leur langage n'estant point différent de celui de l'Eglise Romaine, pour exprimer les sentimens qu'elles ont du sacrement de l'Eucharistie, il s'en suit qu'aucune nouveauté n'a pu abasgardir la consanguinité, la succession, & l'unité de la doctrine qu'elle garde sur cet article de nostre foy, avec toutes ces Eglises Apostoliques. Mais qui considerera d'ailleurs le fruit merveilleux que cette Eglise princ. paie a déjà reçu de cet Ouvrage, les riches dépouilles qu'elle vient de remporter sur le parti ennemy, & tout le bien qu'elle en pourra encore retirer, il sera de non sentiment, qu'elle est obligée à l'Auteur d'avoir quitté la solitude, éclairante de ja du bruit de sa renommée, & toute glorieuse de ses victoires, afin de se ranger dans le nombre de ses combattans, qui defendent les veritez catholiques. David vouloit sçavoir le prix de la victoire avant que d'en venir aux mains avec l'ennemy du peuple d'Israël : *Quid habitur vno ?* &c. Mais l'Auteur de ce livre ne recherchant que la gloire de Dieu, que l'exaltation de son Egli-

se, que la conversion des heretiques, que l'amitié & la benediction de tous ceux qui seront persuadez ou convaincus de la verité qu'il defend; je souhaite que le ciel & la terre les répandent à pleines mains sur luy, comme sur le Deffenseur intrépide de la verité, pour avoir donné au public cette Replique que j'estime tres-catholique. Fait à Paris le 17. Novembre 1668.

J. B. CHASSEBRAS.

De M. QUERAS, Docteur de la maison de Sorbonne, Vicaire general de M. l'Archevesque de Sens.

J'AY lu avec beaucoup de soin le livre qui a pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE DEFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton, & j'ay trouvé tant d'erudition & de si puissantes armes contre l'heresie, que j'estime qu'il y a grand sujet de louer Dieu d'avoir engagé à la deffente de son Eglise, des hommes si capables d'en soutenir les veritez contre les efforts & les déguisemens de ses adversaires. La doctrine en est sainte & orthodoxe; les raisonnemens solides & convaincans; & ce qui n'est pas ordinaire aux écrits dogmatiques & contentieux, toute la composition en est si juste & si heureusement proportionnée à tous les esprits, que les plus éclairés y peuvent trouver dequoy admirer, les plus opiniaîtres dequoy se convaincre ou se confondre, & toutes les personnes humbles & dociles dequoy s'instruire & se fortifier. Ainsi je l'estime une des plus rares & des plus riches productions de nostre siecle, qui peut également servir à confirmer les fidelles dans la foy de l'Eglise, & à ramener ceux qui l'errent en a malheureusement separez : & partant l'edition n'en peut estre que tres-utile au public. C'est le jugement que je croy en conscience en devoir porter. Fait à Sens au Seminaire Archiepiscopal, ce 3. Janvier 1669.

M. QUERAS.

De M. FORTIN Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Proviseur du College d'Harcourt.

VN Pere de l'Eglise a écrit que JESUS-CHRIST apres sa reürection fut touché de deux desirs differens, l'un de retourner au Ciel à son Pere, & l'autre de demeurer dans la terre avec les hommes; & que la divine Sagelle contenta l'un & l'autre, parce qu'il s'en alla au ciel pour y regner eternellement à la droite de son Pere, & demeura en terre dans la sainte Eucharistie pour y nourrir les hommes de son propre corps jusqu'à la consommation des siecles. Mais parce que ce present est un effet de l'amour infini de Dieu envers eux, les demons l'ont combattu avec une extrême fureur & violence, en suscitant plusieurs sectes d'heretiques en divers temps pour aneantir ce mystere. Il n'y en a pourtant point eu qui l'ayent attaqué avec plus d'aigreur & d'emportement que ceux de nos jours & dans nostre langue. C'est pourquoy nous devons rendre mille graces à Dieu de nous avoir donné des Docteurs remplis de zele & de science pour defendre la verité de ce sacrement d'amour. C'est en quoy l'Auteur du livre intitulé : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton, a surpassé tous les Ecrivains de ce temps. Il a soutenu la verité de nostre foy avec tant de lumiere & de solidité, qu'il merite l'approbation & les loüanges de tous les Catholiques. C'est le temoignage que j'en rends apres l'avoir lu exactement. Fait à Paris ce 30. Juillet 1668.

T. FORTIN

De M. DELAMETH Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne.

J'AY lu le livre qui porte pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre M. Claude Ministre de Charenton. J'ay trouvé que la verité catholique sur ce mystere y est soutenüe contre les heretiques avec tant de force & de lumiere, qu'il y a lieu d'esperer que plusieurs de ceux qui sont engagez dans l'erreur, sortiront de leur aveuglement, & que Dieu par sa misericorde leur fera connoître que la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, est celle que JESUS-CHRIST nous a enseignée lorsqu'il estoit sur la terre. La methode dont se sert l'Auteur pour établir ce qu'il pretend, est la mesme que les saints Peres ont employée pour combattre les ennemis de l'Eglise, & la rendre victorieuse de tous ceux qui ont eu la temerité de s'elver contre elle. Ainsi je me sens obligé d'assurer le public que ce livre n'est pas seulement conforme à la Tradition par les veritez qui y sont defendues; mais aussi par la maniere de les defendre. Fait en Sorbonne ce 8. Janvier 1669.

H. AUGUSTIN DELAMETH.

*** ij

*De M. BOSSUET, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris,
Doyen de l'Eglise Cathedrale de Metz.*

LE LIVRE qui a pour titre : LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre M. Claude Ministre de Charenton, n'est pas seulement tres-cōforme à la regle de la foy Catholique, Apostolique & Romaine, mais il est encore tres-propre & tres efficace pour y ramener ceux qui en sont écartez. L'Auteur y a posé si précisément les faits sur lesquels estoit née la contestation; les a prouvez par des recherches si doctes & si exactes, en a tiré les consequences necessaires & declinées pour la cause de l'Eglise par un raisonnement si droit, si suivi, & si concluuant; il a d'ailleurs decouvert si fort à fond les sources des erreurs, & si bien averti la raison de tous les détours où elle peut s'égayer, qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant soy la voye de la verité toute applanie. Mais cet Auteur n'a pas seulement établi tout ce qu'il a promis d'une maniere invincible, & qui porte la preuve jusqu'à l'evidence de la demonstration; il a outre cela donne des principes par lesquels on peut composer tout un corps de controvertes; il en a mesme traité plusieurs articles principaux aussy solidement qu'il estoit possible, & sans s'éloigner de son sujet. Mais ce qui me touche le plus dans tout son Ouvrage, c'est qu'il y a répandu & appuyé par tout les saintes & inébranlables maximes, qui attachent les enfans de Dieu à l'autorité sacrée de l'Eglise, toujours presente pour les enseigner dans tous les siecles, & a fait voir clairement aux ennemis de la foy, que tout edifice qui n'est pas basti sur ce fond solide, est de ceux qui sont emportez par les pluyes & les orages. C'est le témoignage que je me suis senti obligé de rendre à la verité. Fait à Paris ce 2. Janvier 1669.

I. BOSSUET.

*De M. GOBILLON, Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne,
Curé de S. Laurent.*

IL n'y a pas de moyen plus puissant pour prouver la presence réelle de JESUS-CHRIST dans la tres-sainte Eucharistie, & pour deffendre contre les heretiques la possession de ce thesore celeste que la Perpetuite invariable de cette creance dans la Tradition de tous les siecles. C'est assez que l'Eglise pour persuader la foy à ses enfans, les assure par ses decisions, qu'elle a toujours gardé fidèlement ce deposit sacré : *Christi Ecclesiam seculis & auctis depositorum apud se dogmatum custos, nihil in eis unquam permittit*, comme parle Vincent de Lerins. *lib. advers. heret. cap. 32.* Mais comme il est tres-utile d'instruire de la foy par l'intelligence, & qu'il est même nécessaire de la justifier à ceux qui ne sont pas soumis à son autorité, elle engage ses Docteurs d'employer leurs soins & leurs travaux pour donner de l'éclaircissement à ses veritez. Il faut avouer que l'Auteur de cette Réponse au Ministre Claude a merveilleusement réussi dans ce dessein, & qu'un mystere si auguste, qui fait la grandeur & la felicité de la Religion Chrestienne, ne pouvoit pas estre soutenu d'une maniere plus forte & plus avantageuse. C'est toujours l'infailibilité de l'Eglise qui y est établie comme un fondement inébranlable pour déterminer & affermir l'esprit des fidelles, & sans lequel il ne peut y avoir de regle & de certitude dans les sectes qui en sont séparées; mais ce principe y est éclairci par des raisons evidentes & sensibles, pour l'instruction des uns, & la conviction des autres. On y propose de croire que l'Eglise est immuable dans la foy de cet adorable mystere; on montre en même temps par la veüe & par l'expérience de tous les siecles qu'elle n'y a jamais changé. On y represente la croyance perpetuelle de toutes les parties du monde : & on y met devant les yeux le consentement de l'Eglise Grecque, & meme de toutes les communions Schismatiques avec l'Eglise Latine. On y détruit toutes les faulces époques, où les Ministres pretendent placer le changement de creance : & on y raisonne par tout avec tant de netteté, de justesse, de bon sens & de solidité, qu'il faut estre dans une preoccupation & un aveuglement extrême pour n'en estre pas convaincu. Nous croyons qu'un Ouvrage si important pour l'Eglise en sera reçu avec toute sorte d'estime & d'approbation : & nous esperons que les lumieres qui y sont répandues, accompagnées des graces du ciel, dissiperont les tenebres de l'erreur en beaucoup d'esprits, & que Dieu, qui a commencé à luy donner des benedictions favorables par de glorieux succès, auparavant même qu'il ait paru en public, les continuera dans la suite avec abondance. C'est le jugement que nous en faisons. A Paris le 19. Janvier 1669.

N. GOBILLON.

De M. LE CAMUS, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Conseiller
& Aumônier ordinaire du Roy.

Y'AY lu avec un tres-grand soin le livre qui a pour titre: LA PÉPÉTUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE, DEFFENDUE contre le Livre de M. Claude Ministre de Charenton; & je suis convaincu qu'on ne pouvoit mieux défendre la foy de l'Eglise catholique que l'Auteur de ce livre l'a deffenduë, & qu'on ne pouvoit me-rie dans un plus beau jour les preuves du mystere adorable de l'Eucharistie qu'il les a mises dans cet Ouvrage. Soit qu'il découvre la foiblesse de la cauté ou des raisonnemens du Ministre qu'il refuse, soit qu'il justifie la creance de l'Eglise par le témoignage de toutes les nations chrestiennes, on y void par tout une éloquence, une erudition, & une force de raisonnement incomparable. De sorte que s'il y a quelque difficulté à porter son jugement sur ce livre, ce n'est qu'à decider si la politesse du langage & la solidité des raisonnemens l'emporte sur la recherche curieuse & étonnante d'une infinité d'Auteurs, qui prouvent invinciblement que la creance de la transsubstantiation a esté la foy constante de l'Eglise univèrselle, depuis ce temps icy jusques au 7. siecle. Ainsi il n'y a qu'à exhorter l'Auteur à continuer ce pénible & glorieux travail, & à remonter jusqu'à la source, en faisant voir que les Peres des six premiers siecles n'ont point eu d'autre doctrine sur le mystere de l'Eucharistie, que celle qui a esté uniquement embrassée par tous les Auteurs des siecles suivans, comme il l'a si bien démontré dans ce premier volume. Pour le succes il est entre les mains de Dieu; mais il y a lieu d'esperer qu'il contribuëra beaucoup à la conversion de ceux qui sont engagez dans l'erreur, pourveu qu'ils le lisent dans la veüe de chercher simplement la verité, & de la suivre sans balancer lors qu'ils l'auront connuë. Donnë à Paris le 10. d'Octobre 1668.

E L E C A M U S.

De M. COQUELIN, Docteur en Théologie de la maison de Sorbonne.

LA verité ne paroist jamais avec plus d'eclat, que quand après avoir esté quelque temps obscurcie, elle trouve des deffenseurs illustres qui s'appliquent à luy donner tout le jour qu'elle peut recevoir de la main des hommes. Cette verité adorable qui nous oblige de croire que le Sauveur du monde est reellement present sur nos Autels dans le mystere de l'Eucharistie, n'a jamais esté plus fortement attaquée que par l'heresie de Calvin; & jamais le venin de cette heresie ne s'estoit plus dangereusement répandu que par le livre fameux dans lequel le Ministre Claude a debité les faussetez d'Aubertin, avec toute la subtilité dont une vaine éloquence peut colorer les plus grandes erreurs. Aussi jamais cette verité n'a triomphé plus glorieusement que dans le livre que l'on mec presentement au jour pour répondre à ce Ministre du mensonge. Elle y est pleinement victorieuse de l'erreur. La sincerité y détruit par tout l'imposture. Et cette vive eloquence des Peres, qui ont esté l'admiration de leur siecle, semble heureusement renaitre dans l'obscurité de nos jours pour triompher de toutes les vaines subtilitez de l'heresie. Toutes les Eglises devront à cet illustre ouvrage, la gloire de se voir vengées de l'affront que cette impudente Maitresse de toutes sortes de faussetez leur avoit voulu faire, en leur imposant malicieusement qu'elles avoient varié sur cet article de leur foy: & l'on peut dire que l'Espouse du Fils de Dieu luy devra dans les siecles futurs l'affermissement du plus auguste de ses mysteres dans l'esprit de ses enfans. Je ne craindray pas même d'ajouter que ce seul Ouvrage me semble capable de détruire toutes les sectes des Sacramentaires, de ramener dans le sein de l'Eglise tous ceux que l'heresie luy a arrachez depuis les derniers siecles, puisqu'il prouve invinciblement que le changement que les heretiques nous imposent touchant la creance de ce mystere, est une illusion purement chimerique; que la foy de l'Eglise catholique est un heritage & une possession qu'elle a receuë du Fils de Dieu même, & qui luy a esté transmise par une succession fidelle depuis le temps des Apostres; & que cet article de nostre foy porte manifestement les caracteres, par lesquels, comme le grand Tertullien & le celebre Vincent nous ont appris, l'on doit faire le discernement de la verité d'avec le mensonge. *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus antiquitatem, universalitatem, consensionem.* Il ne peut donc y avoir qu'un excès d'egarement dont je ne puis croire que les hommes soient capables, une opiniastreté ou une jalousie indigne de tous ceux qui portent le nom de Chrestiens, qui puissent empêcher les personnes, qui n'ont pas renoncé à toutes les lumieres du bon sens & de la raison, de se rendre à celles de la verité qui triomphe dans cet Ouvrage, & de reconnoître qu'il doit passer pour un des plus excellens qui ayent paru dans l'Eglise pour la

deffensibles mysteres de la religion. C'est le rémoignage sincère que je me suis trouvé obligé de rendre à la verité après en avoir fait la lecture, & j'ay cru devoir declarer que bien loin d'y avoir rien trouvé qui soit contraire à la foy & aux bonnes mœurs; je l'ay jugé tres-necessaire pour combattre les erreurs que l'on s'efforce d'y opposer dans le temps où nous sommes, & tres-digne de paroistre dans le public. C'est le jugement que j'en ay porté, & que j'ay signé à Paris ce 20. Decembre 1668.

C O C Q U E L I N .

De M. PETITPIED, Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne.

Les ouvrages de controverses qui sont les plus importants à quoy les Theologiens travaillent, ont cela de particulier qu'ils ne doivent pas estre donnez au public sans que l'Eglise Catholique avoie ceux qui les composent, & les autorise de sa protection. C'est ce qu'elle a coûtume de faire par les Approbations de ses Prelats & de ses Docteurs. Je m'estime extremement heureux que la Providence divine m'ait appellé à estre de ce nombre pour rendre temoignage à la verité, que j'ay trouvée parfaitement deffenduë dans cet Ouvrage intitulé: LA PERPETUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCCHARISIE, DEFFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton, qui sera une preuve publique & incontestable de la capacité & de la catholicité de son Auteur, qui n'y a rien écrit que de tres-edifiant, & de tres-conforme à la Religion catholique, apostolique & romaine. En foy de quoy j'ay signé en Sorbonne ce 21. d'Octobre 1668.

N. P E T I T P I E D .

De M. FAURE, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

L'ILLUSTRE Auteur de la Perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, a si solidement établi le sentiment uniforme de toutes les societez chrestiennes sur cet auguste mystere, & a ruiné avec tant de force les fausses lueurs & les foibles subtilitez dont le Ministre Claude avoit tâché d'obscurcir l'argument de l'impossibilité du changement insensible, qu'à mesme temps que nous approuvons un ouvrage si plein de piété, de lumiere & d'erudition, nous nous croyons obligez de faire des vœux, afin que la divine Providence luy donne assez de force, de santé, & de repos pour travailler à la seconde partie de ce grand dessein, que le zele qu'il a pour l'Eglise Catholique luy a fait entreprendre. Fait à Paris ce 16. Novembre 1668.

A. F A U R E .

De M. BOILEAU, Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne.

QUOIQUE l'Eglise Catholique regarde les heretiques comme des enfans rebelles & des sujets revoltéz, elle ne perd jamais à leur égard la qualité de souveraine & de mere charitable. Elle leur rend les bras, lors mesme qu'elle les condamne; & elle est presté à les embrasser, lors qu'ils luy font les plus grands outrages. Son veritable esprit est de les ramener dans son sein plustost par l'esperance des biens, que par la crainte des maux. Et comme elle subsiste dans son unité par l'union que forme la charité entre ses veritables enfans, elle ne conserve & ne s'appelle personne que par le principe de cette divine charité. C'est pourquoy nous voyons dans tous les siecles de l'Eglise, que les saints Docteurs qui l'ont deffenduë ont toujours conservé dans leurs écrits une douceur extrême à l'égard de ses ennemis, & n'ont jamais exercé par eux-mêmes d'autre violence que celle que la verité toute pure exerce sur la foiblesse de l'impiété & du mensonge. S. Augustin est un de ceux qui s'est le plus signalé en suivant cette sainte regle dans les livres qu'il a composez contre les heretiques de son temps. Il n'a pas apprehendé de louer quelquefois les qualitez de l'esprit, & les ouvrages des Pelagiens & des Donatistes, & il n'est entré dans la pensée que la puissance seculiere püst exercer sur eux ses charimens ordinaires, que par la contrainte & la cruauté des Circoncissions. Il n'est pas difficile de reconnoistre que ce grand Docteur est le modele que s'est particulierement proposé l'Auteur du livre qui a pour titre: LA PERPETUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCCHARISIE, DEFFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton. Il falloit estre un parfait disciple de ce grand Maître pour l'entreprendre, & pour le mettre en sa perfection, & avoir l'esprit éclairé de ses plus vives lumieres pour dissiper avec tant de facilité les nuages dont les Calvinistes s'efforcent d'obscurcir le plus saint & le plus éclatant de nos mysteres. Je ne doute pas que les Fideles ne reçoivent cette seconde production avec la mesme joye que la premiere, qui fut donnée au public il y a quelques années sous le titre de, LA PERPETUITÉ DE LA FOY TOUCHANT L'EUCCHARISIE. Nous souhaitons seulement que ceux qui sont engagez dans l'erreur veuillent bien la lire avec un esprit dégagé de preoccupation & d'interest. Et il ne nous reste rien autre chose à faire

en approuvant cét Ouvrage que d'adresser nos vœux à Dieu, afin qu'après s'estre servi du ministère de cét excellent Escrivain pour les convaincre, il leur donne sa foy qui les persuade, & qu'il leur touche le cœur par sa charité pour les réunir à son Eglise. fait en Sorbonne ce 28. Aoust 1668

J. BOILEAU.

De M. DE DRUBEC, Docteur de la Maison de Sorbonne, Abbé de Boulancourt.

LA Providence divine qui n'a permis que les veritez de la foy fussent attaquées dans les siècles passés que pour les rendre plus éclatantes, en faisant surmonter les creux de ceux qui les ont combattus, nous fait encore admirer cette mesme conduite dans la contestation qui fait le sujet de ce livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton. Tous les artifices dont ce Ministre s'est servi pour obscurcir la verité qu'il combat, y sont si clairement découverts; la vanité de toutes ses subtilitez y est rendüe si palpable; la fausseté de toutes ses suppositions y est si invinciblement prouvée; tous ses raisonnemens y sont combattus avec tant de force, & détruits avec tant de succès, que l'on ne peut pas douter que Dieu n'ait permis qu'il se soit élevé contre la verité de l'Eucharistie, pour la faire triompher dans cette Réponse de tout ce que l'esprit humain se duit par l'erreur, pouvoit produire contre elle. Il ne reste plus à desirer sinon que la volonté de ceux dont l'esprit sera assurément convaincu par la lecture de ce livre, consente à cette heureuse victoire de la verité, *ut eum veritas vincat volentem*. Mais soit qu'ils l'avoient, soit qu'ils la dissimulent, elle n'en sera pas moins certaine: *Nam ipsa vincat, necesse est, sive negantem, sive consententem*. Donné à Paris le 29. Janvier 1669.

FRANÇOIS MALLET DE GRAVILLE DRUBEC.

De M. DE LA BROUSSE Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne, Doyen de l'Eglise Cathedrale de la Rochelle.

LE livre qui a paru depuis quelque temps sous le titre, de LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE, porte luy même la diffense. Les principes en sont tout à fait incontestables; & l'Auteur a ruiné par avance tout ce que les Ministres pouvoient y opposer de plus apparent. Néanmoins comme toutes sortes de personnes n'ont pas assez de lumieres pour voir juiques où s'étendent les principes les mieux établis, & qu'assez souvent ceux qui n'y sont pas accoutumés ont de la peine à se démeler des artifices dont le mensonge tâche de se couvrir; il estoit à propos pour la cause de l'Eglise, que l'Auteur entreprist luy-même de soutenir cet Ouvrage contre les vaines distinctions d'un Ministre, qui a essayé d'y répondre; qu'il découvrit la mauvaise foy de cet homme dans une infinité de rencontres; qu'il l'arrestast dans ses suites continuelles; & qu'il fist voir aux admirateurs de sa rhétorique, que ses paroles ne sont pompeuses & les figures magnifiques, que quand les pensées sont les moins justes & les raisonnemens les plus foibles. C'est ce que cet Auteur a fait avec tant de force d'esprit, & avec une si grande netteté de discours dans ce nouveau livre qu'il a intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFFENDUE contre le livre de M. Claude Min. de Charenton, qu'on peut dire avec raison qu'il n'est pas possible de traiter cette matiere avec plus d'erudition, & d'une maniere plus convaincante. Mais c'est aussi ce qui donne lieu d'esperer, que les Religioneux qui hont cet Ouvrage avec tant peu d'équité & de desinteressement, tomberont d'accord que leur creance sur le sacrement de l'Eucharistie n'a jamais esté la foy de l'Eglise; & que l'uniformité de sentimens qui se rencontre touchant ce mystere entre l'Eglise Catholique & les cōmunions Schismatiques qui s'en sont séparées depuis tant de siècles, n'est pas l'effet d'une depravation de l'ancienne foy concertée entre des nations qui n'ont aucun commerce les unes avec autres; mais une preuve qui fait voir invinciblement que c'est la doctrine que les Apostres avoient annoncée par toute la terre après l'avoir apprise de la bouche même de JESUS-CHRIST. J'ose m'assurer que toutes les personnes équitables en porteront le même jugement, & reconnoistront que l'Eglise en retirera un tres-grand avantage dans une controverse aussi importante qu'est celle de l'Eucharistie. C'est aussi ce qui fait qu'après avoir lu ce livre avec un soin tres-particulier, & n'y avoir rien remarqué que de tres-orthodoxe, & de tres-Catholique, j'ay cru non seulement qu'il devoit estre donné au public, mais de plus que ce seroit luy faire un prejudice tres-notable que d'en differer plus long-temps l'impression, puisque ce seroit

puiver ceux qui sont engagez dans l'erreur d'un moyen tres-puissant pour les en retirer, & ôster à l'Eglise de tres-fortes armes pour triompher de ses ennemis. Fait à la Rochelle le 7. Juin 1668.

F. PHILIPPES DE LA BROSSE.

De M. ROULLAND, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

COMME il n'y a rien de si deplorable que de voir perir ceux que JESUS-CHRIST a rachetez de son sang, par ignorance ou par mépris des sacrez mysterez de nostre Religion, dont les heretiques ont obscurci la verité par des explications artificielles & contraires à l'esprit de nostre Legillateur: il n'y a rien au contraire qui réjouisse plus les vrais enfans de Dieu, & qui merite de plus grandes louanges, que le zele de ceux qui employent leurs lumieres pour dissiper ces nuages, & nous monstrent la verité des mysteres dans la pureté que JESUS-CHRIST l'a recommandee à son Eglise. C'est ce que l'Auteur de la réponse au Ministre Claude a fait avec tant de force & de succès, qu'on doit espérer que l'esprit de Dieu qui a conduit sa plume, lors qu'il a composé cet admirable Ouvrage, touchera le cœur des heretiques qui le liront, pour les porter à une conversion salutaire; & que l'Auteur qui a tant de fois combattu pour la defense de la verité, & qui a entrepris cet Ouvrage par le secours de Dieu pour l'utilité des forts & des foibles, aura l'avantage de faire paroître à la face de tout l'univers la foiblesse de son adversaire, qui ne cesse de répandre par tout le venin de son heresie. La gloire qu'il recevra de son Ouvrage sera d'autant plus grande qu'il aura dearmée un ennemi dont la faulx éloquence & les raisonnemens trompeus retenoient dans l'erreur ceux qui n'avoient point de foy, & faisoient chanceler ceux qui ne l'avoient pas assez forte. C'est le jugement que j'ay porté de cet Ouvrage dont la doctrine est aussi pure que solide. A Paris le 5. Novembre 1668.

T. ROULLAND.

De M. BARILLON Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

ON ne peut pas combattre les heresies d'une maniere plus naturelle qu'en convainquant ceux qui en sont les Auteurs d'enseigner une doctrine nouvelle & de troubler nécessairement l'Eglise dans la possession de la foy. Les saints Peres ont jugé cette voye si assurée, qu'ils s'en sont toujours servis pour détruire les heresies qui se sont élevées de leur temps; & elle est sans doute infailible, puisqu'il est certain qu'une doctrine est étrangere & profane, qui n'a pas JESUS-CHRIST pour maître, les Apostres pour predicateurs, & l'Eglise pour depositaire. Les Docteurs catholiques qui font gloire d'estre les disciples des saints Peres, se sont servis avec beaucoup de force de la même methode, pour combattre les heresies du dernier siecle sur les points contestez, & particulièrement sur le mystere de l'Eucharistie. Les nouveaux Ministres sentant la force de cette preuve ont tâché de l'eluder en insistant à l'Eglise catholique d'avoir innové dans la foy de ce mystere; & pour faire réussir leur dessein, ils ont fabriqué des histoires à plaisir, & déterminé le temps de cette innovation prétendue avec tant d'assurance, qu'on a d'abord de la peine à se persuader que des personnes ayant tant d'amour pour leurs sentimens & une si grande passion pour leurs interets, qu'ils puissent avancer des suppositions si deraisonnables. L'Auteur de la PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE, justifie l'impossibilité de ce changement prétendu d'une maniere si forte & si sensible, & decouvre avec tant d'evidence les egaremens dans lesquels l'esprit d'heresie porte les hommes, qu'il est presque impossible de lire cet Ouvrage sans estre convaincu, que l'innovation prétendue faite par l'Eglise catholique dans le mystere de l'Eucharistie, est une inposition indigne de personnes qui ont tant soit peu de bonne foy, & que l'Eglise catholique est par consequent dans la même foy touchant ce mystere, que les saints Peres ont professée, & que les Apostres nous ont enseignée apres l'avoir apprise de JESUS-CHRIST. C'est le jugement que nous avons fait de cet Ouvrage apres l'avoir lu tres-exactement. Fait à Paris ce 17. Juin 1668.

H. BARILLON.

De M. DIROIS, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

J'AY lu le livre intitulé: LA PERPETUITE DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Geneve. Et comme je suis persuadé que quelque bonne que soit la cause de l'Eglise sur cet article aussi bien que sur les autres, on la peut néanmoins mal defendre; j'ay cru le devoir examiner en juge, non touchant la cause qu'il soutient où je suis partie aussi bien que lui, mais touchant la maniere dont il la soutient, & avec aussi peu de prévention en la cause que s'il s'agissoit d'une chose qui me fust indifferente. Ce que je puis dire apres

un tel examen, c'est qu'il est véritablement digne de la cause qu'il défend, & qu'il établit avec tant de force & de clarté la doctrine de l'Eglise touchant l'Eucharistie, qu'il est capable d'ébranler les esprits les plus affermis dans l'erreur, de détromper ceux qui vacillent, de confirmer dans la vérité ceux qui sont détrompez, & de contoler ceux qui sont entièrement affermis. Il est vray que l'industrie de l'Auteur peut beaucoup contribuer à produire ces effets, puisqu'on trouve dans cet Ouvrage toute la pénétration d'esprit, la lumière, la solidité & l'éloquence qu'on pouvoit désirer pour mettre la vérité en son jour, & pour détruire tous les artifices dont le Ministre s'estoit servi pour l'obscurcir. Mais les personnes non préoccupées avouëront sans doute que les choses qu'il rapporte, & entr'autres ces témoignages de toutes les Eglises du monde qui n'ont aucun commerce avec la nôtre depuis plusieurs siècles, sont si fortes & si convaincantes d'elles-mêmes, qu'elles n'ont point besoin d'autre secours pour persuader à tous ceux qui les examinent de bonne foy & sans préoccupation, que nôtre croyance touchant ces mystères, a toujours esté celle de l'Eglise Catholique. Car qui peut croire ou que toutes les Eglises & toutes les Sectes qui porte le nom Chretien dans toute la terre ayent changé de sentiment sur un point aussi familier & aussi considérable qu'est celui de l'Eucharistie, sans que ce changement ait causé aucun bruit, ou que leurs expressions touchant l'Eucharistie qui sont rapportées dans cet Ouvrage ne signifient autre chose sinon que les Fidèles reçoivent l'effet & la vertu du corps de JESUS-CHRIST lors qu'ils pensent à sa Passion en recevant le pain consacré, quoique ce pain demeure tel qu'il estoit auparavant, & qu'il ne soit qu'une simple figure du corps de JESUS-CHRIST comme il l'est avant la consécration. Car c'est là le véritable sentiment des Calvinistes, & c'est à quoy aboutissent en effet tous les termes magnifiques dont le Ministre a tâché d'ébloüir le monde pour empêcher qu'on ne soit frappé de la disposition qui se trouve entre les expressions que l'on a rapportées de tant d'Auteurs & de tant d'Eglises, qu'on voit dans ce livre, & l'opinion des Calvinistes touchant l'Eucharistie. C'est pourquoy je croy que l'Eglise n'est pas moins redevable à l'Auteur du soin qu'il a eu de ramasser tant de témoignages si authentiques de nôtre Foy, que du travail qu'il a pris à composer un si bel Ouvrage. C'est le témoignage que j'en rends, & qu'il n'y a rien qui soit contraire à la doctrine de l'Eglise ou touchant cette matiere, ou touchant les autres articles de foy dont il parle. Fait à Paris le 12. Janvier 1669.

D I R O I S.

De M. FEU, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

QUOIQUE ce soit assez de montrer la nouveauté des opinions que les heretiques avancent pour justifier qu'elles ne viennent pas de JESUS-CHRIST il est néanmoins à propos d'employer tous les moyens que Dieu a donnez pour la défense de la vérité, afin de la faire paroître avec toutes les forces, & comme victorieuse de tous les artifices de ses ennemis: *Decet veritatem totis viribus suis uti, non ut liberentem. Ceterum in prescriptionem contendit vincit.* C'est en quoy l'Auteur de ce livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton, a parfaitement réussi. Car il prouve avec tant d'évidence que l'Eglise catholique a receu des Apôtres la foy qu'elle proteste sur le mystere de l'Eucharistie, & il refute par des raisons si solides, & des preuves si puissantes, toutes les subtilitez & les adresses des Calvinistes, qu'il est très-difficile de lire cet Ouvrage sans être entièrement persuadé des veritez qui y sont défendues: & c'est ce qui nous fait esperer qu'il sera très-utile pour la conversion des heretiques, & très-glorieuse à la cause de l'Eglise. Fait à Paris le 21. Juin 1668.

F. FEU.

De M. LE FERON Docteur en Theologie de la maison de Sorbonne.

J'AY lu exactement le livre intitulé: LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCARISTIE DEFENDUE contre le livre de M. Claude Ministre de Charenton. L'enne sçavoit trop donner de loüanges à l'Auteur qui l'a composé: & après tant d'approbations avantageuses qui luy ont esté données par de si celebres & de si illustres Prelats, & par tant de sçavans Docteurs, il ne me reste plus qu'à louer Dieu d'avoir suscité dans nos temps des personnes qui défendent la vérité de son Eglise avec tant de force, une éloquence si grande, & une science si profonde, que nous avons sujet d'esperer que ceux qui se sont malheureusement separés du corps de l'Eglise ne réfléchiront pas davantage à la vérité, qui est établie dans ce livre par des raisonnemens si clairs & si convainquans; sçavoir, que la foy de la réalité du corps & du sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie a toujours esté constante dans l'Eglise par une tradition continuelle, non seulement

* * *

parmi ceux qui ont eu le bon-heur de vivre & de mourir dans la communion de la sainte Eglise Romaine; mais même parmi toutes les autres Sociétez chrestiennes. Ils y verront les difficultés qu'ils proposent contre cette sainte doctrine éclaircies avec toute la netteté & la solidité possible. Dieu veuille répandre ses bénédictions sur le travail de ce sçavant Theologien, qui a rendu un service si signalé à l'Eglise, & que pour recompense de ses peines il obtienne du ciel la conversion de tant de personnes qui sont engagées dans l'erreur. C'est le souhait que je fais de tout mon cœur. Fait en Sorbonne ce 12. d'Octobre 1668.

PH. LE FERON.

De M. ROBERT Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

LA methode dont l'Auteur de la Perpetuite s'est servi pour combattre les heretiques de ce temps, & la maniere dont il a appuyé dans ce second ouvrage ce qu'il a avancé dans le premier, ne permettoient pas de douter qu'il n'eust un fort heureux succès. L'effet confirme déjà les esperances qu'on en avoit conceuës, & nous fait voir qu'il est capable de ramener à l'Eglise les plus habiles de ses ennemis. Les Catholiques n'y trouveront rien que de tres-conforme à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, en foy de quoy j'ay signé à Paris le 12. Janvier 1669.

F. ROBERT.

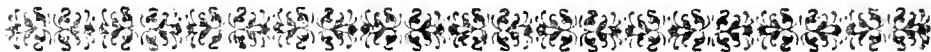


TABLE DES CHAPITRES.

LA PREFACE.

page I.

LIVRE PREMIER.

Contenant la justification de la Methode de la Perpetuité.

CHAPITRE PREMIER. Refutation du reproche que M. Claude fait à l'Auteur de la Perpetuite de n'avoir pas satisfait aux preuves de fait du sieur Aubertin.	page 21	preuves de fait.	59
CHAP. II. Refutation du second reproche, qu'en opposé des raisonnemens imaginaires aux preuves de fait du sieur Aubertin.	26	CHAP. VII. Examen d'un raisonnement populaire par lequel M. Claude pretend prouver que l'Auteur de la Perpetuité admet un nouveau genre d'insaisissabilité.	66
CHAP. III. Qu'il y a deux sortes de methodes, l'une de discussion, l'autre de prescription. Regles communes à ces deux methodes qui font voir que M. Claude a fort mal suivi la sienne. Que ces deux methodes ne doivent point estre confonduës: d'où il s'ensuit que l'Auteur de la Perpetuité n'a point dû renier Aubertin dans son traité.	32	CHAP. VIII. Que toute la pretendüe reformation est établie sur diverses suppositions improbables de changemens insensibles. Premier exemple dans le changement insensible qu'ils pretendent estre arrivé à l'égard du gouvernement de l'Eglise. Refutation de cet exemple.	71
CHAP. IV. Réponse abrégée aux plaintes de M. Claude.	38	CHAP. IX. Second exemple d'un changement insensible qu'ils pretendent estre arrivé sur le sujet de la priere pour les morts. Impossibilité morale de ce changement.	81
CHAP. V. Réponse à une objection qu'on peut faire sur ce sujet, où l'on fait voir que sans refuter en particulier le livre d'Aubertin, le traité de la Perpetuité ne laisse pas d'estre utile, & qu'il doit persuader toutes les personnes sinceres & raisonnables.	43	CHAP. X. Troisième exemple d'un changement insensible que les Ministres pretendent estre arrivé sur le sujet de l'invocation des Saints & du culte des reliques. Impossibilité morale de ce changement.	83
CHAP. VI. Que les Calvinistes les plus persuadez de l'ouïence des pretendüs preuves de fait d'Aubertin, & des autres Ministres se doivent rendre seler la raison aux preuves de la Perpetuité, sans qu'on soit obligé pour cela de refuter leurs		CHAP. XI. Quatrième exemple d'un changement insensible sur la deffense de certaines viandes. Impossibilité de ce changement.	91
		CHAP. XII. Que l'impossibilité des changemens precedens n'est pas néanmoins comparable à celle du changement que les Ministres pretendent estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.	96

LIVRE SECOND.

De la premiere supposition du livre de la Perpetuité, qui est le consentement des Eglises Orientales avec la Romaine sur le sujet de l'Eucharistie.
Preuve de ce consentement de l'Eglise Grecque dans l'onzième & douzième siecle.

CHAPITRE PREMIER Que la dessein de l'ivre de la Perpetuité consiste uniquement à établir uniquement les suppositions qu'on y fait & les consequences qu'on en tire: Qu'il ne se peut renverser qu'en attaquant ou ces suppositions ou ces consequences. Livre de M. Claude composé de deux livres, dont l'un appartient, & l'autre n'appartient pas au traité de la Perpetuité: Qu'on ne refutera que le premier dans ce volume, en réservant l'autre pour le second. 99

CHAP. II. Premiere supposition. Que toutes les sociétés Chrétiennes se sont trouvées dans la creance de la presence réelle, & de la transsubstantiation. Haraiisse de M. Claude à le nier. Qu'il est utile de confondre sur ce point sa temerité. Importance de cette question. 103

CHAP. III. Description & division generale des Eglises d'Orient. 107

CHAP. IV. Consentement des Grecs avec les Latins sur la presence réelle & la transsubstantiation, reconnu, ou dissimulé, ou déavoué par les Protestans, selon les divers degrez de sincerité ou de mauvaise foy où ils ont été. 115

CHAP. V. Preuves du consentement de l'Eglise Grecque avec la Latine, sur le sujet de la presence réelle & de la transsubstantiation dans l'onzième siecle. I. Preuve tirée de la contestation entre Cerularius & le Pape Leon IX. 123

CHAP. VI. II. Preuve du consentement de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie, tirée de la dispute du Cardinal Humbert avec le Religieux Nicetas. 131

CHAP. VII. III. Preuve de ce consentement, tirée du témoignage positif de Lanfranc, & du

silence de Berenger & des Bœrgariens sur ce point. 140

CHAP. VIII. Image generale du système que fait M. Claude de l'estat du monde dans l'onzième siecle & les autres suivans à l'égard de la presence réelle & de la transsubstantiation. Refutation de ce système dans les 48. années qui se sont passées depuis la condamnation de l'heresie de Berenger jusqu'à la fin de l'onzième siecle. 143

CHAP. IX. IV. Preuve du consentement des Grecs avec les Latins dans la foy de la presence réelle & de la transsubstantiation, tirée de Theophylacte Archevesque d'Archie en Bulgarie. 148

CHAP. X. V. Preuve du consentement de l'Eglise Grecque & de la Latine sur la presence réelle & la transsubstantiation, par le mélange de ces deux Eglises durant les Croisades du douzième siecle. 116

CHAP. XI. VI. Preuve de ce consentement, tirée des auteurs qui ont écrit sur le différent qui eût été en ce temps-là entre les deux Eglises, & de divers autres faits. 170

CHAP. XII. VII. Preuve de la creance de l'Eglise Grecque, tirée d'Esthymus Zigabenus. 178

CHAP. XIII. VIII. Preuve tirée de Nicolas de Meibome. 184

CHAP. XIV. IX. Preuve: Que Zonare & Nicetas Choniata établissent clairement la transsubstantiation. 190

CHAP. XV. X. Preuve de la foy des Grecs sur la presence réelle & la transsubstantiation, tirée d'une confession de foy que l'on faisoit faire au douzième siecle aux Sarazins qui se convertissoient à la foy Chrétienne. 199

LIVRE TROISIEME.

Où l'on continué de faire voir le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation au 13. & 14. siecle.

CHAPITRE PREMIER XI. Preuve tirée de divers evenemens du 13. siecle, & principalement de la prise de Constantinople par les Latins. 202.

CHAP. II. XII. Preuve de cette union, par le traité commencé avec les Grecs, où la doctrine de la transsubstantiation leur a été expressément declarée & proposée, sans qu'ils aient fait aucune difficulté sur ce point. 211

CHAP. III. XIII. Preuve tirée de l'union des Grecs avec les Latins sous Michel Paleologue, où la transsubstantiation fut solennellement approuvée, côme une chose dont on n'a-voit jamais douté. 217

CHAP. IV. XIV. Preuve tirée de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la transsub-

stantiation, par le renouvellement du chisme sous Andronic fils de Michel Paleologue. 224

CHAP. V. XV. Preuve tirée de divers écrits de S. Thomas contre les Grecs. 227

CHAP. VI. XVI. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins par le traité de Simonas Evêque de Gaze. 229

CHAP. VII. XVII. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la presence réelle & de la transsubstantiation au 14. siecle. Tirée de l'estat de ces deux Eglises en ce siecle-là, & d'un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit sur les différens qu'elles avoient entre-elles. 233

CHAP. VIII. XVIII. Divers Témoignages clairs & décisifs de Nicolas Cabasilas Evêque de

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on fait voir la même union des Grecs & Latins dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation. depuis le 15. siècle jusques en ce temps-cy.

CHAPITRE PREMIER XX. Preuve pour le 15. siècle, tirée des témoignages de Simeon Archevesque de Thessalonique. 257

CHAP. II. XXI. Preuve. Que ce qui s'est passé au Concile de Florence montre inévitablement que les Grecs tenoient la transsubstantiation aussi bien que les Latins. 263

CHAP. III. XXII. Preuve tirée de ce qui a suivi le Concile de Florence, qui mesure encore plus l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation. 273

CHAP. IV. XXIII. Preuve de l'union des Grecs avec les Latins sur les dogmes de la transsubstantiation & de la presence réelle au seizieme siècle par la dispute entre les Luthériens & Jeremie Patriarche de Constantinople. 281

CHAP. V. XXIV. Preuve tirée des écrits de quelques Evêques Grecs de ce dernier siècle, que les Calvinistes prétendent avoir esté d'accord avec eux, parce qu'ils ont esté fort empeschez contre le Pape. 296

CHAP. VI. XXV. Preuve tirée de l'histoire de Cyrille, qui ayant esté perverti par les Calvinistes, trouva moyen de s'elever premierement sur le Siege

d'Alexandrie, & puis sur celui de Constantinople, dont il fut dépossédé pour ses erreurs. 300

CHAP. VII. XXVI. Preuve de l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine sur le mystere de l'Eucharistie, par ce qui est arrivé depuis la mort de Cyrille Lucar. 310

CHAP. VIII. XXVII. Preuve par le livre d'Agapies Religieux du mont Athos. 317

Extrait du livre d'Agapies, intitulé, Le salut des pecheurs. De la reparation à la sainte Communion. 319

CHAP. IX. XXVIII. Preuve tirée d'un Seigneur Moldave de la Communion Grecque. 320

Extrait d'une lettre de M. de Pomponne Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Tres-Chrestienne auprès du Roy de Suede. 324

CHAP. X. XXIX. Preuve de ce même consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie par les livres Ecclesiastiques des Grecs. 323

CHAP. XI. Reflexion sur le jugement que les Calvinistes font de Cyrille. Conclusion de ces trois livres. 33E

LIVRE CINQUIEME.

Où l'on fait voir le consentement des autres Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie.

CHAPITRE PREMIER De la creance des Moscovites, preuves negatives, qui font voir qu'ils tiennent la presence réelle, & la transsubstantiation. 336

CHAP. II. Preuves positives de la même creance des Moscovites, tirées de Jean le Fevre, de Laurentius, & de Danthawerus. 344

CHAP. III. Autres preuves tirées de témoins vivans touchant l'opinion des Moscovites. 346

Extrait d'une lettre de M. Olearius à M. de P. C. 347

Lettre de M. de Pomponne Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Tres-Chrestienne auprès du Roy de Suede. A Stockholm ce 10. Septembre 1667. 347

CHAP. IV. Examen des raisons sur lesquelles M. Claude se fonde pour asseverer que les Moscovites ne croyent point la presence réelle, ny la transsubstantiation. 352

CHAP. V. Des Melchites, ou Syriens. 357

CHAP. VI. Examen de la creance des Armeniens sur l'Eucharistie, depuis le temps de Berenger jusqu'au 14. siècle. 359

CHAP. VII. Examen de la creance des Armeniens depuis le Concile de Florence jusques à nostre temps. 371

CHAP. VIII. Réponse aux objections de M. Claude à l'égard de ce dernier temps. 378

CHAP. IX. Examen du temps du milieu, où l'on fait voir que si l'en y a accusé les Armeniens de ne croire pas la presence réelle, c'est injustement & contre la verité. 381

CHAP. X. Que tous les Nestoriens croyent la presence réelle & la transsubstantiation. 387

CHAP. XI. Que les Jacobites croyent la presence réelle, & la transsubstantiation. 395

CHAP. XII. Que les Maronites ont toujours cru la transsubstantiation. 398

CHAP. XIII. Que les Coptes & les Ethiopiens croyent la presence réelle, & la transsubstantiation. 402

CHAP. XIV. Conclusion de ces preuves. Que toutes les curiositez d'Orient sont unies avec l'Eglise Romaine dans la foy de la presence réelle, & de la transsubstantiation par le témoignage de M. Piquet. 410

LIVRE SIXIÈME.

De la seconde supposition du livre de la Perpetuité. Qu'on a toujours eu dans l'Eglise une creance distincte de la presence, ou de l'absence réelle.

CHAPITRE PREMIER En quel sens on a	M. Claude touchant les huit premiers siècles. Con-
Contendu cette proposition.	sideration generale sur ces divers ordres dont il le
Premiere Observation.	compose. Refutation du premier ordre, que l'on peut
Seconde observation	appeller des ignorans contumplais.
Troisième observation.	CHAP. VII. Examen du second ordre du systé-
Quatrième observation.	me de M. Claude, que l'on peut appeller des igno-
Cinquième observation.	rans paresseux.
CHAP. II. Quel degré de connoissance distincte	CHAP. VIII. Examen du troisième ordre du
est nécessaire pour la preuve de la Perpetuité.	système de M. Claude qui auroit esté de Catholi-
CHAP. III. Ce que l'en attribue à M. Claude	ques, comme on le fait voir.
sur le sujet de la creance confuse. Injustice des re-	CHAP. IX. Examen du 4. ordre du système de
proches de mauvaise foy qu'il fait sur le sujet à	M. Claude, qui auroit esté de gens devenus Cal-
l'Auteur de la Perpetuité.	vinistes apres une longue recherche
CHAP. IV. Estrange procédé de M. Claude	CHAP. X. Que le doute que M. Claude attri-
dans la maniere avec laquelle il pretend refuter	bue à trois de ses ordres, sçavoir au 2. au 3. &
ce que l'on a dit, que les fideles ont toujours eu	au 4. n'esté absolument inconnus aux Peres.
une creance distincte de la presence ou de l'absence	CHAP. XI. Examen du cinquième ordre du
réelle. Deux defauts notables dans lesquels il s'est	système de M. Claude, qu'on peut appeller de
engagé.	Calvinistes sans reflection.
CHAP. V. Système de l'opinion de M. Claude	CHAP. XII. Conclusions véritables que l'on
sur la creance distincte & confuse.	doit tirer du système de M. Claude, & de la re-
CHAP. VI. Examen particulier du système de	fraction que l'on en a faite.

LIVRE SEPTIÈME.

Contenant l'examen de l'Eglise Grecque, depuis le VII. siècle jusqu'à l'XI.

CHAP. I. Ce que signifient dans le dictionnaire de M. Claude les beaux jours de l'Eglise, les jours	de benediction & de paix.
CHAP. II. Examen du sentiment de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie pendant le 7. siècle.	Anastase Sinaïte, & quelques Conules de Constantinople.
CHAP. III. Examen des sentimens de l'Eglise Grecque au 8. siècle, qui fait encore partie des	beaux jours de l'Eglise selon M. Claude. Germain Patriarche de Constantinople.
CHAP. IV. Suite de l'examen du 8. siècle. S. Jean de Damas.	
CHAP. V. Refutation de la distinction imaginaire des figures creuses, & des figures pleines,	dont M. Claude se sert pour eluder le Concile de Nicée, & les auteurs du 7. & 9. siècles.
CHAP. VI. Examen des exemples & des autoritez dont M. Claude se sert pour éclaircir &	pour appuyer ces significations extraordinaires des mots de figure & de corps: & de la maxime,
que l'image n'est pas la chose dont elle est image.	
CHAP. VII. Examen du sentiment des Evêques Iconoclastes assemblez à Constantinople l'an	754 sur le sujet de l'Eucharistie
CHAP. VIII. Injustice de M. Claude dans ses invectives contre le 2. Concile de Nicée.	
CHAP. IX. Que les Auteurs Grecs du 9. & 10. siècle n'ont point parle de l'Eucharistie d'une	autre maniere que ceux du 7. & du 8. & qu'ainsy on ne voit dans cette Eglise aucune distinction
entre les beaux jours & les mauvais jours de M. Claude.	
CHAP. X. Conclusion que l'on doit tirer de l'examen de ces quatre siècles.	

LIVRE HUITIÈME.

Contenant l'examen des sentimens de l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie, depuis l'an 700. jusques en l'an 870.

CHAP. I. Que la question qui reste touchant la creance de l'Eglise Latine depuis le septième sie-	cle jusques à l'onzième est déjà deciderée par ce que l'on a esté li jusques icy.
CHAP. II. De quelle sorte en supposant qu'on ait cru constamment & univérselement la pre-	

ſence réelle & la tranſubſtantiation durant le 7. le 8. & le 9. ſiecle, on y a dû parler du myſtere de l'Euchariftie, en ſuivant ſimplement la nature, la raiſon, & la maniere ordinaire dont les hommes expriment leurs penſees. 556

CHAP. III. Que les expreſſions de la Liturgie latine font voir clairement que l'on croyoit la preſence réelle & la tranſubſtantiation dans l'Egliſe Latine durant les ſiecles dont il ſ'agit. 563

CHAP. IV. Que les Auteurs de ces ſiecles ont parlé de l'Euchariftie comme des perſonnes tres-perſuadées de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation en ont dû parler avant la naiſſance des conteſtations. 568

CHAP. V. Reflexions particulieres ſur ces expreſſions qui ſe trouvent dans les Auteurs de ces ſiecles; Que l'Euchariftie eſt le vray, le propre Corps de Jeſus-Chriſt, ſa vraye Chair, Qu'elle eſt véritablement ſon Corps; Que c'eſt le corps de Jeſus-Chriſt dans la verité, Que c'eſt ſon Corps même. 581

CHAP. VI. Qu'il eſt inconcevable que les peuples ayent pris ces termes dans le ſens des Calviniſtes. Exceſ de la Rhetorique de M. Claude. 591

CHAP. VII. Eclairciſſement de deux difficultez particulieres ſur le ſujet de Flore & de Remy d'Auxerre 597

CHAP. VIII. Bizarrerie des Miniſtres ſur le ſujet de Paſcaſe: Qu'il n'a point eſté contredit par écrit de perſonne durant ſa vie. Adverſaires chimeriques qui leur ſont ſuppoſez par les Miniſtres. 607

CHAP. IX. Que Paſcaſe n'a propoſé dans ſon livre que la doctrine ſoumme de l'Egliſe de ſon temps, 614

CHAP. X. Réponſe aux raiſons par leſquelles M. Claude pretend prouver que Paſcaſe eſtoit inventeur de la doctrine de la preſence réelle. 624

CHAP. XI. De la diſpute ſur l'Euchariftie, qui arriva après la mort de Paſcaſe. De ceux qui y ont eu part. De l'opinion d'Almarin & d'Herſbald. 632

CHAP. XII. Des autres pretendus adverſaires de Paſcaſe, ſçavoir Raban, Bertram, Jean Scot. Prudence. Quel ſentiment la raiſon nous oblige d'en avoir. 635

CH. XIII. Abrégé de ce qui a eſté prouvé dans ce livre, & les concluſions qu'en on doit tirer. 645

LIVRE NEUVIÈME.

Contenant l'examen du temps où les Miniſtres placent leur prétendu changement, ſçavoir depuis 890. juſqu'au commencement de l'onzième.

CHAP. I. Des bornes & de la durée du temps de ce prétendu changement. 649

CHAP. II. Des moyens & des machines que M. Claude employe pour faire reuſſir ſon changement inſenſible. 660

CHAP. III. Examen des machines de retranchement, ou des moyens par leſquels M. Claude s'efforce de faire preſcher la doctrine de la preſence réelle à la plus grande partie des Chreſtiens. 665

CHAP. IV. Examen des machines de preparation, ou des moyens par leſquels M. Claude a cru devoir diſpoſer les peuples au changement inſenſible ſur la doctrine de la preſence réelle. 668

CHAP. V. Des machines d'adouciſſement, ou des moyens inventez par M. Claude, pour empêcher qu'on ne fuſt choqué de la doctrine de la preſence réelle. 674

CHAP. VI. Examen des machines ou moyens d'exécution, où l'on fait voir l'impoſſibilité du changement inſenſible. 677

CHAP. VII. Que le mélange des deux doctrines, que M. Claude eſt obligé d'admettre au dixième ſiecle, eſt la choſe du monde la plus contraire au ſens commun. 685

CHAP. VIII. Des machines d'oubly, ou des moyens par leſquels M. Claude pretend que les Paſcaſiſtes en établiffant la doctrine de la preſence réelle, détruiffirent les marques du changement qu'ils avoient fait. 692

CHAP. IX. Réponſe aux reproches particulieres que M. Claude fait contre le dixième ſiecle. 696

CHAP. X. Des pretendus changemens inſenſibles que M. Claude compare avec celui qu'il veut faire croire eſtre arrivé ſur le ſujet de l'Euchariftie. 714

CHAP. XI. Concluſion, où l'on ſuit voir en quel degré de certitude eſt l'impoſſibilité de ce changement. 722

LIVRE DIXIÈME.

Contenant les conſequences qui ſuivent neceſſairement du contentement de toutes les ſocietez chreſtiennes, dans le dogme de la preſence réelle, & de la tranſubſtantiation, & des autres points que l'on a prouvez.

CHAP. I. I Conſequence. Que le contentement de toutes les Eglifeſ chreſtiennes dans la foy de la preſence réelle, explique & determine le ſens des paroles de l'inſtitution du S. Sacrem. 727

CHAP. II. II Conſequence. Que le contentement prouvé de toutes les Eglifeſ dans la doctrine de

La presence réelle pendant les onze derniers siècles, determine le sens des paroles des Peres des six premiers. 732

CHAP. III. III Consequence. Que tous les exemples d'expressions rapportez par Aubertin pour montrer qu'on peut prendre en un sens metaphorique les passages par lesquels les Catholiques établissent la presence réelle & la transsubstantiation, ne sont nullement semblables. 737

CHAP. IV. IV Consequence. Que la plupart des expressions dont les Ministres abusent contre la presence réelle & la transsubstantiation, s'allient naturellement avec cette doctrine. 741

CHAP. V. V Consequence. Que les Catholiques ont droit de supposer sans autres preuves, que les passages des Peres s'entendent dans le sens auquel ils les prennent; & que toutes les réponses des Calvinistes dans lesquelles ils n'établissent pas le leur par des demonstrations evidentes, sont ridicules & déraisonnables. 746

CHAP. VI. Suite de la V Consequence, où l'on fait voir que l'un des plus grands défauts du livre de M. Claude, & l'un des principaux caracteres de son genre, est de ne considerer jamais que c'est à luy à prouver ce qu'il avance. 754

CHAP. VII. VI Consequence. Que ce consentement de toutes les sociétés Chrétiennes dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, apprend à distinguer les suites nécessaires de ces dogmes, de celles qui ne le sont pas; & fait voir ainsi la fausseté de plusieurs raisonnemens des Ministres. 761

CHAP. VIII. VII Consequence. Que la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation ne porte point d'elle-même à parler des suites philosophiques, ny à expliquer les difficultez des mysteres; & qu'ainsy l'on ne doit point s'étonner que les Peres n'en aient point parlé. 769

CHAP. IX. VIII Consequence. De ce consentement de toutes les Eglises Chrétiennes dans la doctrine de la presence réelle. Adoration de Jesus-Christ dans l'Eucharistie & nullité des argumens des Ministres dans cet article. 774

CHAP. X. IX Consequence. Perpetuité de la doctrine de la presence réelle, & de la transsubstantiation depuis les Apôtres jusques à nous; & impossibilité du changement supposé par les Ministres dans la doctrine de l'Eglise en aucun temps. 785

LIVRE ONZIÈME.

Des différens personnels entre M. Claude & l'Auteur de la Perpetuité.

CHAP. I. Injustice de la plainte que M. Claude fait sur ce qu'on a dit des Auteurs de la prétendue reformation. Et premierement des Henriens combattus par S. Bernard. 789

CHAP. II. Suite de la justification des autres reproches qu'on a faits aux Auteurs de la prétendue reformation. Qu'ils sont non seulement véritables, mais nécessaires & décisifs. 797

CHAP. III. Injustice des plaintes de M. Claude sur le sujet des mauvais raisonnemens qu'on luy a reprochez. 804

CHAP. IV. Injuste sensibilité de M. Claude sur une faute imputée à Blondel. 808

CHAP. V. Réponse à un autre reproche que l'Auteur de la Perpetuité a attribué à Blondel ce qu'il n'a point dit. 810

CHAP. VI. Des reproches que fait M. Claude sur le sujet de Bertram. 813

CHAP. VII. Où l'on fait voir que M. Claude est ausy peu juste dans ses railleries que dans ses plaintes. 818

CHAP. VIII. D'une plainte que M. Claude pourra faire, qui est que l'on tourne souvent sa rhétorique en ridicule. 822

CHAP. IX. Plaintes contre M. Claude. Calomnie atroce contre l'Auteur de la Perpetuité. 824

CHAP. X. Autre calomnie insigne de M. Claude, qui impute à l'Auteur de la Perpetuité du chagrin contre les mysteres, & de s'offrir les impiés & les libertins: Que la venue des difficultez des mysteres n'est proprement dangereuse qu'aux Calvinistes. En quel sens on dit que les difficultez font une partie des preuves des mysteres. 828

CHAP. XI. Reflexions sur la nouvelle Preface de M. Claude dans sa réponse au Pere Noël. 839

CHAP. DERNIER. Conclusion. 849

LIVRE DOUZIÈME.

Contenant deux dissertations sur le sujet de Jean Scot & de Bertram, avec divers actes qui font voir la creance des Eglises Orientales.

AVERTISSEMENT pag. 1.

PREMIERE DISSERTATION SUR JEAN SCOT.

ARTICLE I. Que Jean Scot Erigene est auteur du Dialogue des Neumes. pag. 3.

ART. II. Que Raturamne Mame de Corbie n'est pas l'Auteur en titre du corps & des sang

du Seigneur publié sous le nom de Bertram.	7
ART. III. Que Jean Scot est Auteur du livre du Corps & du sang du Seigneur attribué à Bertram.	8
§ I. Que le livre de Bertram est parfaitement conforme à ce qui se lit dans les Anciens de celui de Jean Scot Erigene.	9
§ II. Que le propre caractère du génie de Bertram est le même que celui de Jean Scot.	12
§ III. Qu'il n'y a point eu d'auteur du nom de Bertram, & qu'il y a apparence que Berenger ou ses disciples sont les premiers qui ont publié sous ce faux nom le livre du Corps & du Sang du Seigneur composé par Jean Scot.	15
ART. IV. Que Jean Scot n'a point été disciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny Fondateur de l'Université de Paris.	18
ART. V. Que Jean Scot Erigene n'a point été Abbé d'Ethelinge en Angleterre.	20
ART. VI. Que l'histoire du martyre de Jean Scot est peu assurée.	21
ART. VII. Que Jean Scot Erigene n'a point été mis au rang des Martyrs par l'autorité sacrée des Pontifes, & que son nom ne se trouve point dans aucune édition du martyrologe Romain.	25

SECONDE DISSERTATION TOUCHANT LE SENTIMENT
du livre de Bertram sur l'Eucharistie.

CHAP. I. Qu'on a eu raison de ne pas s'engager dans le livre de la Perpetuité à discuter à fond l'opinion de Bertram, & que cela ne fait rien à la question.	27
CHAP. II. Qu'il est très-possible que le livre de Bertram n'ait point été publié durant le 9. siècle.	29
CHAP. III. Qu'il est certain que M. Claude n'entend point le livre de Bertram.	32
CHAP. IV. En quoy consiste la véritable difficulté du livre de Bertram.	36
CHAP. V. De deux Auteurs Anglois qui ont imité les expressions de Bertram.	39
EXTRAIT du livre d'Agapita, intitulé le Salut des pecheurs.	43
ECRIT d'un Seigneur Melchire sur la creance des Grecs.	50
PROFESSION de foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche sur l'Eucharistie, & de quelques autres articles.	55
COPPIE d'une lettre de M. Olearius à Monsieur de Ponchateau du 14. Janvier 1667.	56
LETTRE de M. de Lilienthal Resident de Suede à Moscou, écrite au Metropolitan de Gaxe.	58
LETTRE du sieur de Lilienthal au Grand Chancelier de Suede.	59
ECRIT du Metropolitan de Gaxe sur la creance des Grecs & des Moscovites.	60
EXTRAIT d'un Livre de Metrophane Patriarche d'Alexandrie.	72
RECIT de ce que les Moscovites, qui ont passé depuis peu à Paris à la suite de l'Ambassadeur, ont dit en presence de Monseigneur l'Archevesque de Sens & de plusieurs autres personnes.	74
ATTESTATION d'un Prestre & Chanoine de Moscou & de trois autres Moscovites de la suite de l'Ambassadeur touchant la foy de leur nation sur l'Eucharistie & quelques autres articles.	77
ATTESTATION d'un Patriarche Armenien qui est presentement à Rome touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.	78
ATTESTATION d'un Eveque Armenien qui est à Amsterdam touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.	78
REPONSE du même Eveque Armenien sur diverses questions touchant la creance des Armeniens.	78
COPPIE d'un extrait de la Liturgie Armenienne qui a été donné à Amsterdam à une personne de condition le 1. jour d'Aoust 1667. par l'Eveque Vjcaum écrit de sa propre main en armenien & en latin, & traduit par luy même de l'Armenien.	79
REPONSE de l'Eveque Armenien qui est à Amsterdam sur quelques questions touchant l'Esprit & la discipline de l'Eglise d'Armenie.	80
RECIT des ceremonies que les Armeniens pratiquent à la Messe.	81
ATTESTATION du Patriarche & de plusieurs Eveques & Prestres Armeniens residens à Alep, de la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.	81
ATTESTATION du Patriarche des Syriens touchant la foy de leurs Eglises sur l'Eucharistie & autres articles.	82
LETTRE de M. Piquet touchant la qualité des témoins qui ont signé les precedentes attestations.	83
ACTE de Monsieur Iannon cbeancier de saint Iust touchant ces attestations precedentes.	83
EXTRAIT d'un Synode tenu en l'Isle de Chypre cette année 1668.	85

Fin de la Table des Chapitres.



LA PERPETVITE
DE LA FOY
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
TOUCHANT
L'EVCCHARISTIE,
DEFFENDVE

*Contre le Livre du SIEVR CLAUDE, Ministre
de Charenton.*

P R E F A C E.



LE différent qui divise l'Eglise Catholique de la société des pretendus Reformez est d'une telle importance, que bien loin d'estre surpris qu'il y ait des personnes qui en soient touchez & qui en gemissent, tout nostre étonnement doit estre qu'il y en ait tant qui y soient si indifférens & si insensibles.

Car puisque les principes de nostre Religion ne nous permettent pas d'avoir aucune esperance du salut de ceux qui meurent dans le schisme & dans l'heresie, après y avoir participé par leur volonté, n'est-il pas visible que si nous vivions de la foy, c'est-à-dire si nous avions dans le cœur des sentimens conformes à ses lumieres, rien ne nous devoit estre sensible à l'égal de cette funeste division; qu'il n'y a rien que nous ne deussions faire pour rendre à l'Eglise quelques-uns de ses membres qui s'en sont si malheureusement separés; & que les Pasteurs sur tout devoient estre dans un sentiment continuel de crainte & de tremblement pour les

compte effroyable qu'ils auront à rendre à Dieu de tous ceux qui perissent dans l'herésie, puisqu'il leur en redemandera le sang, s'ils ne font tout ce qu'ils peuvent par leurs prières, par leurs paroles, par leurs travaux, par leur exemple, & par le retranchement des scandales, pour réünir à l'Eglise ceux qui ne peuvent recouvrer la vie sans cette réünion ?

Cependant il faut avouer à nostre confusion, que nous sommes bien éloignez de ces sentimens. Le zele pour la conversion des Calvinistes paroist presque entierement éteint. On se contente souvent qu'ils ne nuisent pas aux Catholiques, & l'on ne se soucie pas qu'ils se nuisent à eux-mesmes; comme si nous ne devions chercher dans leur conversion que nostre interest & nostre repos, & non pas la vie & le salut de nos freres.

Mais quoique cette indifférence soit tres-blâmable en elle-mesme, il faut avouer néanmoins qu'elle a des racines assez naturelles, & qu'elle est fort conforme à l'esprit humain, qui estant tres inegal dans ses actions conserve néanmoins un certain ordre dans cette inégalité mesme, qui fait que tous les mouvemens violens se rallentissent peu à peu, & que la froideur & la negligence succedent aux passions les plus vives & les plus ardentes.

Dans les premieres chaleurs de ces contestations il eust fallu estre entierement insensible, non seulement à la Religion, mais aussi à ses propres interests, pour n'estre point touché du renversement prodigieux que les auteurs de cette nouvelle Religion firent dans l'exterieur & dans l'interieur de l'Eglise. Cet objet si extraordinaire frappa donc vivement tous les esprits. Les uns furent animez d'un zele veritable & chrétien; les autres se laisserent aller à des passions humaines, & mêlerent des interests politiques avec ceux de la Religion.

Je n'ay nullement dessein de deffendre tout ce que les Catholiques peuvent avoir fait de déreglé dans cette querelle. L'Eglise qui sçait que tant qu'elle sera dans ce monde, elle y sera toujours mêlée de paille & de froment, ne se croit nullement obligée de justifier les actions de sa paille. Et je croy que Messieurs de la Religion pretendüe reformée doivent estre satisfaits qu'on ne leur impute point les violences, les cruantez, les meurtres, les brulemens d'Eglises, les brisemens d'Images, la prophanation des Autels, les guerres sanglantes, les rebellions funestes, où le zele mal reglé, & d'autres passions encore plus criminelles ont porté ceux qui ont embrassé les premiers leur pretendüe reformation.

Il y avoit sans doute en ce tems-là des defauts de part & d'autre. Mais au moins il n'y avoit pas celuy de l'indifférence, & les esprits estoient trop violemment remuez par les objets presens, pour pouvoir demeurer dans cette disposition. Mais à ce tems de chaleur & de trouble on en a veu succeder un autre, qui quoique plus favorable en soy, a produit néanmoins un estat de negligence & de froideur. On a appris par experience que la divertiré de sentimens sur la Religion n'estoit pas incompatible avec la paix civile & politique. On s'est accoutumé à vivre sous les mesmes loix, sous les mesmes Magistrats, sous les mesmes Princes; & la fidelité avec laquelle on a gardé les conditions des traittez qu'on avoit faits avec les pretendus Reformez, jointe à quelque impuissance de leur part, a calmé en quelque sorte toutes les

passions humaines qui s'estoient glissées dans une querelle si importante.

Il n'y a plus certainement dans le cœur des Catholiques de haine & d'aigreur contre les personnes des Religioneux ; & je veux croire que ces mêmes passions sont aussi éteintes dans celui des Religioneux de France, quoiqu'elles paroissent encore assez vives & assez agissantes en plusieurs de ceux de leur secte, dans les lieux où une domination absoluë leur donne plus de moyen de les exercer.

Je serois bien fâché de troubler cette paix & cette tranquillité extérieure dont ils jouissent, & bien loin de vouloir diminuer en rien leur repos & leurs avantages temporels, je desirerois de tout mon cœur qu'on les attirast à l'Eglise par toutes sortes de témoignages de bonté & de charité, & qu'on leur ostast sur tout la crainte de manquer des choses nécessaires après leur conversion, en leur faisant voir que la charité de l'Eglise s'étend à tout, à l'exemple de celle de Dieu ; & qu'outre l'héritage éternel qu'elle procure à ses enfans, elle a soin même de leurs nécessitez temporelles.

Mais il y a sujet de gémir que cette paix humaine & extérieure, qu'il est utile de conserver avec eux, ait produit un si extrême rallentissement du zèle qu'on devoit avoir pour leur salut. On s'accoutume à toutes choses, & même à celles qui sont les plus horribles, lorsqu'elles ne sont telles qu'à l'esprit éclairé par la foy, & qu'elles ne frappent plus les sens. Le progrès de cette nouvelle Religion est arrêté ; il ne menace plus l'Estat ; il n'y a guere d'apparence qu'elle puisse nuire davantage à l'Eglise, qu'elle a fait. On se contente de cela, & on laisse perir dans le schisme & dans l'hérésie une infinité d'ames que l'on pourroit peutestre sauver avec un peu de zèle & de charité.

Dieu m'a toujours donné assez de lumière pour déplorer ce malheur ; & quoique d'autres engagements m'ayent empêché jusques icy de travailler sur les matières de controverse, & de m'appliquer autrement que par mes prières à ramener à l'Eglise ceux qui s'en sont séparés, je n'ay jamais cessé néanmoins de desirer ardemment que Dieu donnast à son Eglise des ouvriers qui fussent capables de s'employer utilement à un ouvrage si nécessaire.

C'est pourquoy la Providence divine ayant disposé les choses en sorte que je me suis eu obligé d'y prendre quelque part, j'avoüe que si d'un costé j'ay eu de la peine à entrer dans un engagement que je considerois comme estant beaucoup au dessus de moy, j'ay ressenty de l'autre quelque sorte de consolation d'avoir cette occasion de rendre service à l'Eglise en cette manière, pour laquelle j'avois plus d'inclination que pour aucune autre.

Il n'est pas nécessaire qu'un Theologien Catholique se justifie de ce qu'il entreprend de défendre la cause de l'Eglise par ses écrits. Il est permis à chacun de défendre sa foy quand on l'attaque. Or la foy de chaque particulier est attaquée quand celle de l'Eglise l'est. Je puis dire néanmoins que je ne me suis point engagé à écrire sur ces matières par ces raisons générales, & que j'ay esté bien aisé que Dieu m'en imposast une nécessité particulière, comme il semble qu'il ait fait.

Il y a peu de personnes qui ne sçache le sujet de cette contestation. Elle est légère dans son origine, mais peutestre qu'elle deviendra considerable dans la suite, & que Dieu ne laissera pas d'en tirer sa gloire. On avoit fait

un écrit, pour servir de préface au Recueil des passages des Peres dont on a composé l'office du S. Sacrement. Ce n'estoit pas le lieu d'entreprendre un grand discours, ni de refuter tout le livre d'Aubertin; aussi n'y avoit-on pas seulement pensé, & l'on s'estoit contenté de traiter un point particulier, mais décisif qui est l'impossibilité du changement dans la creance de l'Eucharistie, supposé par Aubertin & par les autres Ministres. On ne communiqua cét écrit qu'à deux ou trois personnes, sans aucune affectation, dans des rencontres que Dieu fit naître. Mais estant tombé entre les mains de M. Claude, il y répondit incontinent, & sa réponse quoique manuscrite, devint aussi publique par la multitude des copies qu'on en fit, qu'elle l'eust pû estre par l'impression. On se crut donc obligé de la refuter par un Livre imprimé qui est maintenant assez connu dans le monde, sous le titre de *La Perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie*. M. Claude de son costé ne manqua pas d'y repliquer aussitost par un ouvrage qui a eu beaucoup d'éclat, & dont ceux qui l'ont lû ont fait des jugemens assez différens.

Je ne me plains nullement de la maniere dont il a cru devoir traiter l'Auteur de la Perpetuité. Des interets particuliers ne meritent pas d'estre meslez dans une cause de cette importance. Et si je suis contraint dans la fuite de luy reprocher un assez grand nombre d'injustices & de calomnies contraires non seulement à la verité & à la justice, mais aussy à l'honneur civil, ce ne sera que pour montrer qu'on ne transporte point la charité hors de l'Eglise Catholique, & que l'autorité d'un homme si visiblement passionné ne doit pas donner des sentimens trop favorables de la cause qu'il soutient.

Au reste, quoique je ne pretende pas m'opposer aux loüanges que plusieurs personnes ont données à la maniere d'écrire, qui l'a fait traiter de *Bel Esprit* par des gens qui n'ont pas accoutumé d'estre si prodigues en loüanges envers ceux de sa profession; je diray neanmoins avec liberté, que la lecture que j'en fis dès aussitost qu'il parut, ne m'en donna pas une impression si avantageuse. Je n'y trouvoy rien du tout de nouveau ni d'extraordinaire pour les choses. Je n'y vis que les passages & les raisons communes d'Aubertin entassées assez confusément & avec peu d'ordre & peu de lumiere. J'y aperçeus à la verité quelque netteté d'expression, & quelque vivacité d'imagination. Mais ce qui a attiré le plus d'applaudissement à cét ouvrage, est ce qui m'y a le moins plu. Toutes ces figures de Rhetorique dont il est plein, m'ayant paru déraisonnables & fondées sur la faulxeté, firent dans mon esprit des effets contraires à ceux que l'on recherche par cette eloquence populaire. Je ne me sentojs jamais moins ému, que lors que M. Claude paroist le plus animé; il m'attristoit lors qu'il pretend faire rire; quand il veut faire pitié, il m'inspiroit des mouvemens tout opposez; & je trouvois presque toujours évidemment faux ce qu'il propose avec ces qualifications magnifiques *d'évident, d'incontestable, de plus clair que le Soleil*.

Il attribuéra sans doute tout cela à ma preoccupation, & j'avoué qu'il est juste qu'on ne m'en croye pas à ma parole, & qu'on attende les preuves que je pretens en donner. Aussi je ne rapporte cela presentement que comme un fait, sans pretendre que mes sentimens doivent estre la regle de ceux des autres. Je reconnois mesme, que nonobstant tout ce que je viens de dire,

ce seroit estre injuste que d'avoir du mépris pour l'esprit de M. Claude. Il y a des terres qui ne laissent pas de montrer leur fertilité par l'abondance des épines qu'elles portent. Ainsi parmi cette multitude de fausses raisons & de fausses pointes, de fausses figures, de faux mouvemens qui remplissent tout son Livre, je ne laissois pas d'y entrevoir que s'il avoit esté plus heureux dans le choix de la matiere, il auroit pû mettre la verité dans un fort grand jour. Ces esprits remuans & abondans produisent toujours de bonnes ou de mauvaises raisons; & c'est leur cause qui les determine. Si elle est bonne, ils en produisent de bonnes, si elle est mauvaise, ils en produisent de mauvaises: mais enfin ils ne demeurent jamais court.

Comme je ne trouvois donc rien de fort considerable dans ce Livre pour la matiere qu'il traite, il est vray que je ne me sentis point du tout porté d'abord à en entreprendre la refutation, quoique diverses personnes m'en eussent sollicité avec assez d'instance & d'empressement. Il me sembloit que ce que M. Claude avoit ajouté aux autres Ministres ne consistant qu'en des declamations en l'air, il n'y avoit nulle raison de le distinguer des autres, & de l'attaquer en particulier. Qu'à la verité il seroit fort à souhaitter que quelque personne habile travaillât à refuter les Livres des nouveaux Ministres, & entr'autres celuy d'Aubertin, & ceux de M. Daillé. Mais comme cet ouvrage ne me regardoit pas plus que le commun des Theologiens Catholiques, & qu'outre les autres qualitez il demande un fort grand loisir & beaucoup de secours que je n'ay pas, je ne croyois pas estre en estat de l'entreprendre.

Ainsi je fus plus d'un an sans avoir encore aucun dessein formé de répondre à M. Claude; & quand j'en aurois eu dès lors, d'autres engagements plus pressés m'en auroient entierement osté le moyen. Cependant j'apprenois tous les jours que les Calvinistes tiroient beaucoup d'avantage de ce silence, & que certains interets secrets faisoient que le Livre de M. Claude avoit plus de cours qu'il n'auroit eu s'il avoit paru dans une autre conjoncture.

Ces raisons commencerent donc à faire impression sur mon esprit. Et comme elles en firent encore plus sur celuy de quelques Evesques, & de beaucoup d'autres personnes de grande qualité, je ne crus pas pouvoir resister davantage, ni à ces raisons qui me sembloient fort considerables, ni aux prieres de tant de personnes qui me tenoient lieu d'une raison decisive.

Ce fut donc au commencement de l'année 1667. que je me mis tout de bon à travailler à cette réponse; & j'avoué que le premier & presque le seul embarras que j'y eus, fut de me déterminer touchant l'ordre que j'y garderois.

Il y en avoit un bien facile, qui estoit celuy de suivre M. Claude pas à pas, d'inferer tout son traité dans la réponse, & de refuter tout en particulier. Cét ordre avoit sans doute d'extrêmes commoditez; & ceux qui sçavent ce qui soulage les personnes qui écrivent, ne douteront point qu'il ne m'eust esté infiniment plus facile de le suivre qu'aucun autre. C'est un chemin tout marqué dans lequel il n'y a presque qu'à courir. On y voit sa matiere devant ses yeux, & elle fournit d'elle-mesme sans peine les expressions & les pensées.

Mais quelqu'avantageux qu'il soit en certaines rencontres, il avoit dans cette occasion particuliere de si extrêmes inconveniens, qu'il m'a semblé qu'il estoit impossible de le suivre. Il faut considerer que cette réponse à M. Claude est le cinquième écrit qui a esté fait dans la suite de cette contestation. L'Auteur de la Perpetuité a commencé par son premier traité. M. Claude a prétendu le refuter dans sa première réponse. L'Auteur de la Perpetuité a soutenu son écrit en refusant la réponse de M. Claude. Et M. Claude a voulu soutenir sa réponse par une seconde, qui est l'ouvrage que l'on refute. Et comme dans cet ordre la solidité ou la foiblesse d'une réponse depend de l'objection à laquelle elle se rapporte, il auroit fallu sur chaque matiere faire passer les Lecteurs par cette suite ennemie du traité fondamental, des réponses, & des repliques; ce qui auroit lassé leur esprit, & fait perdre de veüe le point de la question, comme il arrive dans les procès embarrasés de diverses procédures.

Il y a peu de personnes qui soient capables de ces discussions: il y en a moins encore qui s'y plaisent; & il n'y en a presque point à qui elles soient utiles. Car la plupart du tems la question se tourne sur la fidelité ou l'infidelité des Auteurs, & sur quantité d'autres choses personnelles. Or ce n'est pas à quoy le monde est intéressé. Il s'agit du fond, & non pas des formes; de la foy de l'Eglise, & non des qualitez personnelles de ceux qui la deffendent ou qui la combattent.

Cependant il est presque inevitable que dans cette methode les questions accessoires & incidentes n'obscurissent celles qui sont capitales, & que les particulieres n'étouffent les generales.

Outre cet inconvenient qui semble attaché à cet ordre, celui de la longueur à laquelle il oblige, est encore tres-considerable. Si le livre de M. Claude fait déjà un assez juste volume, la refutation de ce livre où il seroit tout inseré, & où l'on s'arrêteroit à tout, en contiendroit par necessité dix fois autant, & peutestre davantage; & cette longueur rebutant le monde mettroit à couvert tout le livre de M. Claude, sous pretexte de le ruiner en tout; parce qu'on auroit peine à trouver des gens qui voulussent se rendre juges d'un différent, dont on ne pourroit estre informé que par la lecture de tant de volumes.

Mais celui de tous les inconveniens qui m'a le plus touché, est le desordre qui est inseparable de cette methode où l'on suit les fantaisies d'un Auteur, & non l'ordre veritable de la raison. Car ce desordre fait que chaque chose n'est traitée qu'imparfaitement & hors de son lieu, que la liaison des principes avec les consequences demeure cachée & obscurcie, qu'on est obligé à de frequentes repetitions; & tout cela produit une confusion & un embarras tres-avantageux au mensonge & tres-peu favorable à la verité; parce que sa principale force consiste dans l'union qu'elle a avec toutes les autres veritez auxquelles elle est jointe.

C'est ce qui m'a enfin absolument déterminé à quitter cet ordre, quoique je n'ignorasse pas que j'ouvris par là un grand champ aux declamations de M. Claude, & qu'il nous ait assez fait connoître son humeur, pour prévoir à peu près à quels discours elle le pourra porter. Car comme il n'est jamais

si eloquent que quand il devine les intentions cachées , & qu'il parle de ce qu'il ne peut sçavoir , il ne manquera pas de dire que c'est par foiblesse , par impuissance , par artifice , par supercherie que l'on n'a pas suivi l'ordre de son livre ; qu'on en a pris ce qu'on a voulu ; qu'on ne rapporte pas ses preuves dans leur force , qu'il ne se reconnoist plus dans la réponse , & mille autres choses de cette nature qui ne luy manquent jamais.

Mais on n'a pas cru que l'injustice des plaintes de M. Claude dуст estre la regle que l'on devoit suivre , ny qu'il fallust preferer des caprices déraisonnables aux raisons solides que nous avons apportées , qui sont tirées de l'utilité des lecteurs , & de la fin de ces disputes , qui est l'éclaircissement de la verité , auquel la methode que nous avons preferée est aussi avantageuse , que l'autre y estoit contraire.

Car pour expliquer en peu de paroles en quoy elle consiste , on la peut reduire à ces deux regles. 1. à ne mesler pas ensemble les choses qui doivent estre traitées separément , & qui appartiennent à différentes methodes. 2. à proposer tout ce que l'on traite , dans un enchainement qui contribuë à éclaircir la verité que l'on veut prouver.

Pour observer la premiere de ces regles , quoique M. Claude eust fait un amas confus dans sa premiere partie de la pluspart des passages des Peres des six premiers siecles que les Ministres alleguent , on a cru ne les devoir pas traiter dans la deffense particuliere du livre de la Perpetuité ; & l'on espere que tout le monde demeurera convaincu de la necessité qu'il y avoit d'en user ainsi , après qu'on aura lû ce que l'on a dit dans le premier livre , de la difference qu'il y a entre la methode de prescription , qui est celle que l'on a suivie dans le livre de la Perpetuité , & celle de discussion par laquelle on examine tous les passages & toutes les preuves de chaque point. Et il est mesme facile de voir tout d'un coup que l'argument que l'on tire de l'impossibilité du changement de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie , qui fait le principal sujet du traité de la Perpetuité , auroit esté étouffé par la multitude des matieres que l'examen des six premiers siecles auroit obligé d'embrasser.

Mais parce que M. Claude , dont le principal but dans cet amas de passages a esté d'embarasser cette dispute en multipliant les questions , auroit pû dire que sans cette discussion des six premiers siecles , la preuve du livre de la Perpetuité demeure imparfaite , & ne peut rien conclure ; on luy oste encore ce pretexte dans ce premier livre , en faisant voir que cette preuve n'a point du tout besoin de ces discussions que la longueur rend impossibles à la pluspart du monde , & qu'elle a assez de clarté & d'evidence pour determiner par elle mesme un esprit judicieux & raisonnable.

Non seulement il estoit necessaire par les raisons que nous venons de dire , & que nous expliquerons plus amplement ailleurs , de ne mesler pas l'examen des sentimens des Peres des six premiers siecles sur l'Eucharistie , avec cette preuve de prescription qu'on tire de la refutation de cette innovation pretendue dont les Ministres accusent l'Eglise ; mais il est clair aussi qu'il falloit commencer par ce dernier point.

Car 1. cette question du changement estoit le premier sujet de la contestation. 2. C'estoit celle à laquelle l'Auteur de la Perpetuité que je deffens , est particulièrement engagé. 3. C'est celle contre laquelle M. Claude

a fait de plus grands efforts. 4. C'est le point qui a esté le moins traité par ceux qui se sont meslez dans cette contestation, le P. Noüet l'ayant laissé à l'Auteur de la Perpetuité, comme une querelle particuliere à laquelle il ne prenoit point de part. Enfin c'est le point qui se peut le moins suppléer par la lecture des autres Auteurs Catholiques, parce qu'ils en ont peu parlé; au lieu que pour tous ces passages des six premiers siècles, on les trouve traittez amplement dans les autres Auteurs; & particulièrement dans M. le Cardinal du Perron, dont les écrits ne sont que trop suffisans pour ruiner toutes les vaines consequences que M. Claude pretend tirer de tous ces passages. Enfin c'est un point qui prepare tellement à la discussion des six premiers siècles, que ç'auroit esté peu connoître la voye naturelle de conduire l'esprit à la verité, qui consiste à le faire passer des choses incontestables aux choses contestées, des choses evidentes à celles qui sont moins claires, que de suivre un autre ordre & une autre methode que celle-là.

Ainsi en commençant par l'examen de la question du changement qui enferme celuy des dix derniers siècles, on observe aussi la seconde regle de l'ordre, qui consiste à proposer ses pensées dans une suite qui contribue à éclaircir la verité.

On verra de plus qu'on l'a gardée le plus exactement qu'on a pû dans la distribution des diverses parties de ce volume; & que l'on y justifie par ordre tout ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit supposé.

On montre en quatre livres entiers le consentement de toutes les Societez Orientales dans la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation: & comme personne n'avoit encore traité exactement cette matiere, & qu'elle est d'un extrême importance pour les consequences qu'on en tire, on a cru qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'on la traitast si à fond, & qu'on accablât les Ministres sur ce sujet par un si grand nombre de preuves, qu'on leur ostât tout moyen de remettre en doute une chose si constante.

Le sixième livre comprendra la refutation de toutes les chicanes de M. Claude sur la creance distincte, & l'on y fera voir avec combien de raison l'Auteur de la Perpetuité avoit supposé, qu'il estoit impossible que les fideles n'eussent toûjours eu une creance distincte de la presence ou de l'absence réelle.

On examine en particulier dans le septième & huitième livre tous les Auteurs de l'Eglise Grecque & Latine, qui ont vécu depuis le commencement du septième siècle jusques au temps où les Ministres placent leur pretendu changement; & l'on montre qu'ils ont tous enseigné la presence réelle & la transubstantiation.

Le neuvième livre contient la preuve de l'impossibilité du changement de creance supposé par les Ministres, & l'on y ruine toutes les raisons par lesquelles M. Claude a tâché de le rendre plus plausible.

On recueille dans le dixième le fruit de tout ce qu'on a établi dans les livres precedens; & l'on en tire des consequences qui decident toute la contestation, & qui ruinent les principales objections que les Ministres font, non seulement sur les Auteurs des siècles dont on a parlé dans ce livre, mais aussi sur les Peres des six premiers.

L'onzième livre n'est destiné qu'à rendre justice à M. Claude sur diverses plaintes qu'il fait contre l'Auteur de la Perpetuité, & sur celles qu'on prévoit qu'il fera de cette Réponse. Mais après l'avoir ainsi satisfait, on luy demande aussi justice à son tour de quelques calomnies atroces qu'il avance sans preuves contre l'Auteur de la Perpetuité. Et la conclusion que l'on en prend tirer, est que son procédé a beaucoup de rapport à la cause qu'il soutient, & qu'il n'en doit pas donner une opinion fort avantageuse.

Enfin le douzième n'est qu'un recueil de diverses preuves & d'attestations que l'on n'a pas cru devoir inferer dans le corps du livre, pour ne détourner pas tant l'esprit : & l'on y a mis à la teste deux dissertations ; l'une qui m'a été envoyée par un fort habile Religieux qui a travaillé à éclaircir l'histoire de Jean Scot ; l'autre qui fait voir ce que l'on peut dire raisonnablement sur les sentimens du livre attribué à Bertram, & qui montre que les Calvinistes n'ont pas droit d'en parler, comme ils font, si affirmativement.

Quoiqu'il n'y ait rien que de raisonnable dans tout ce projet, j'apprehende néanmoins, comme j'ay dit, qu'il ne soit pas fort au goût de M. Claude, parce qu'il met les choses dans un trop grand jour, & qu'il dissipe cet embrouillement sous lequel il a tâché de se cacher. Mais s'il estoit un peu équitable, il devrait reconnoître au contraire qu'il luy est plus favorable qu'à personne, parcequ'il oblige de l'épargner en plusieurs choses que l'on n'a pu reduire à l'ordre que l'on suivoit. On ne le refuse presque que lors qu'on l'a trouvé dans son chemin ; & on ne l'a pas pu suivre dans tous ses égaremens & dans toutes les fautes qu'il a faites en s'écartant de la question. De sorte que s'il se plaint de ce défaut d'exactitude, il faudra pour le contenter faire un recueil de ses fautes écartées qui ne seront pas en petit nombre.

Voilà à peu près ce que l'on a observé dans ce premier volume qui comprend la question particuliere de la Perpetuité, & qui suffit ainsi pour faire prendre parti à tous ceux qui veulent suivre la raison dans un choix si important.

On pourra travailler ensuite au second si la Providence de Dieu en donne les moyens, & l'on a dessein d'y expliquer en detail les passages des Peres des six premiers siècles, alleguez par M. Claude, d'y mettre les preuves des Catholiques dans leur jour, & de refuter les chicanes dont les Ministres se servent pour les obscurcir, & sur tout ces fausses ressemblances des expressions qu'Aubertin oppose sans cesse à celles dont les Catholiques se servent. Et l'on rapportera sur chaque point tout ce qui reste de considerable du livre de M. Claude, à quoy l'on n'a pas encore répondu. Mais on ne le fera pas avec l'empressement avec lequel on s'est cru obligé de s'appliquer à ce premier volume, parce qu'on ne voit pas qu'il y ait la mesme nécessité, n'estant pas juste de croire que les livres de tant de sçavans hommes qui ont traité ce sujet soient devenus inutiles, parce qu'un Ministre Calviniste aura repeté les objections qu'ils ont ruinées.

On peut dire mesme sur ces Auteurs qui se sont appliquez à l'éclaircissement des passages des Peres des six premiers siècles, qu'en rendant ce travail moins nécessaire, ils le rendent aussi plus difficile ; parce qu'ils ont dit

tant de choses solides sur ce sujet, qu'ils ont en quelque sorte réduit à l'étrait ceux qui en veulent écrire après eux.

Ce n'est pas que les diverses manières de prendre les mêmes choses, & de les exposer à la lumière de la raison, ne soient en quelque sorte infinies; & l'on peut au moins ajouter à ce qui a été dit sur cette matière, la refutation des nouvelles chicaneries par lesquelles les Ministres ont prétendu éluder les preuves & les réponses des Theologiens Catholiques.

C'est ce qu'on a dessein de faire pourveu qu'on trouve le moyen de s'appliquer à ce travail; & par là il y aura lieu de satisfaire M. Claude, qui demande en un endroit que l'on considère les passages qu'il allègue par rapport à Aubertin. Et en effet à moins que de les regarder en cette manière, il n'y a point d'homme sage qui dût y avoir égard, puis qu'on a droit de les rejeter en l'estat où il les propose, par ce principe general d'équité & de raison; qu'il ne faut ajouter aucune créance à des passages tronquez & détachez de ce qui les precede & de ce qui les suit, & separez de tous les autres passages du même Auteur, qui servent à en reconnoître le vray sens.

Cela luy peut faire voir en passant que ce grand amas de difficultez qu'il étale au commencement de son livre, n'est pas de fort grand usage, puisqu'il ne peut tout au plus qu'obliger les personnes judicieuses qui voudroient examiner la matière de l'Eucharistie par cette voye de consulter d'autres livres dont la lecture rend celle du sien entierement inutile.

On ne doit donc pas s'attendre de trouver dans ce volume une refutation exacte & particuliere de ces passages. On pretend néanmoins que les personnes intelligentes y pourront trouver des lumieres suffisantes pour dissiper les principales objections de M. Claude, & pour reconnoître la fausseté & l'illusion de ses prétendues solutions. Et comme c'est une des principales utilitez que l'on peut tirer de cette réponse, & qu'elle depend de plusieurs points qui sont traittez en divers endroits, je croy qu'il est bon d'en faire icy l'abregé, & d'en découvrir l'usage.

Si l'on vouloit penser en general aux moyens de ruiner les fondemens de l'opinion des Sacramentaires, & de prevenir les objections d'Aubertin, il seroit difficile de s'en former une autre idée que celle-cy: Qu'il faudroit pour cela prouver les points suivans.

1. Que les paroles par lesquelles J. C. a institué le saint Sacrement ne se peuvent entendre que dans le sens des Catholiques.

2. Que les paroles des Peres dans lesquelles ils disent que *l'Eucharistie est le corps de J. C.* & que *le pain est changé au corps de J. C.* ne se peuvent entendre, & n'ont été entendues par eux que du vray corps de J. C. & non d'un corps *typique & symbolique*, comme disent les Ministres.

3. Qu'il y a une extrême différence entre les expressions, ou de l'Ecriture, ou des Peres, dont les Catholiques se servent pour établir la présence réelle & la transubstantiation, & celles qu'Aubertin compare avec ces mêmes expressions pour faire voir qu'elles se peuvent expliquer en un sens metaphorique.

4. Que ces deux celebres solutions de *verbu* & de *figure* par lesquelles ils pretendent expliquer tous les passages des Peres sont vaines, frivoles & inconnues à tous les Chrétiens du monde.

5. Que les expressions des Peres dont les Ministres abusent comme estant contraires à la transubstantiation, bien loin d'y estre contraires, en sont des suites toutes naturelles, & qu'en supposant qu'ils ont esté persuadez de cette doctrine, ils ont dû se servir de toutes ces expressions.

6. Que ni la différence des pratiques que l'on peut remarquer entre l'ancienne Eglise & celle d'apresent; ni le silence des Peres sur certains points dont on parle beaucoup presentement dans les écoles; ni leurs raisonnemens philosophiques, ne prouvent en aucune sorte qu'ils ayent esté dans une autre creance que nous.

Qui prouve tous ces points, decide toute la matiere de l'Eucharistie en faveur des Catholiques.

Or tous ces points sont traittez & prouvez en abrégé en divers endroits de cette réponse.

On fait voir dans le premier Chapitre du dixième livre, qu'on ne doit pas juger du vray sens de ces paroles: *Cecy est mon corps: Le pain que je donneray est ma chair*, & des autres où il est parlé de l'Eucharistie dans l'Ecriture, par des reflexions metaphysiques & par des raisonnemens abstraits, dans lesquels les hommes sont sujets à s'ébloüir & à se détourner des idées naturelles; mais par l'impression simple, que ces paroles entendües selon le sens commun ont faite dans l'esprit de ceux pour qui elles ont esté dites: & l'on montre ensuite que cette impression simple, cette veüe de l'esprit formée par la lumiere du sens commun, a déterminé tous les peuples du monde à les expliquer litteralement, & à concevoir que J. C. avoit voulu dire, que le pain consacré estoit son vray corps, & son propre corps. La premiere de ces maximes ne peut pas estre revoquée en doute, puisqu'il est le principe de l'intelligence du langage humain, estant clair que les hommes ne jugent point du sens de leurs paroles par des raisonnemens, mais par ces veüs simples que j'appelle *sentiment*. Et la seconde est prouvée dans tout le corps du livre par une experience de mille années, qui fait voir que toutes les societez Chrétiennes se sont portées d'elles mesmes sans aucun concert à expliquer ces paroles dans le sens de la presence réelle; ce qui prouve en mesme tems & que c'est l'impression naturelle que ces paroles font dans l'esprit, & que les Chrétiens des six premiers siècles qui n'ont pas eu l'esprit fait autrement que les autres hommes n'ont pas pû en juger d'une autre maniere, ny y concevoir un autre sens.

Ce mesme raisonnement s'étend naturellement aux expressions des Peres, où l'Eucharistie est appellée *le corps de I. C.* & où il est dit *que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de I. C.* qu'ils sont faits *le corps & le sang de I. C.* & à toutes les autres semblables. Il en faut juger par la mesme regle, c'est à dire par cette impression & ce *sentiment* qu'elles ont formé dans l'esprit de ceux qui les ont entendües: & il faut juger de cette impression par l'experience mesme qui en est la regle infailible. De sorte qu'en prouvant, comme on a fait, que durant mille ans ces paroles des Peres ont esté uniformement expliquées par toute la terre au sens de la presence réelle & de la transubstantiation, on prouve que c'en est l'impression naturelle; &

par consequent que c'en est le sens naturel, & que les fideles des premiers siecles ne les ont point entendus d'une autre sorte; & l'on renverse tout d'un coup tous les sophismes metaphysiques par lesquels les Ministres les veulent détourner à leurs explications de *figure* & de *vertu*.

Cette preuve est fortifiée par l'impossibilité visible qu'il y a, qu'un grand nombre d'expressions tres-populaires & tres-communes ayent changé de sens dans toutes les societez Chrétiennes, sans qu'aucune de ces societez ait conservé le véritable sens d'aucune de ces expressions. D'où il s'ensuit qu'estant certain, comme on le prouve dans tout le corps de cet ouvrage, que depuis l'an 700. toutes ces expressions ordinaires ont signifié par toute la terre, que le pain estoit véritablement & réellement changé au corps de J. C. qu'après la consecration il estoit réellement le corps de J. C. & que ces autres idées Calvinistes de corps de J. C. *en vertu*, de corps *en figure*, de *figure pleine*, de *figure efficace*, de *figure inondée*, de *vertu déployée*, y ont esté inconnus ou formellement rejettés; il s'ensuit, dis-je, qu'il est impossible que dans les 600. premieres années de l'Eglise, ces memes paroles ayent eu un autre sens, & ayent formé d'autres idées.

On fait voir de plus que toutes ces comparaisons que fait Aubertin des expressions dont les Catholiques se servent pour établir la presence réelle & la transubstantiation, avec d'autres expressions metaphoriques, pour montrer qu'on les peut expliquer aussi en un sens metaphorique, sont fausses, trompeuses, & illusoires, par la regle la plus seure & la plus commune pour distinguer les expressions qui ont quelque rapport ensemble, qui est l'impression & le *sentiment*; & l'on montre, suivant cette regle, que ces expressions que les Ministres representent comme semblables, ont esté distinguées par toutes les nations du monde, & n'ont esté confondus par aucune; ce qui est une preuve indubitable qu'elles sont tres-differentes.

Outre ces preuves generales qui determinent les paroles des Peres au sens de la presence réelle, par l'impression qu'elles ont faite sur tous les Chrétiens depuis le septième siecle, on trouve encore en divers endroits des preuves particulieres qui font voir qu'on n'y en peut pas donner un autre.

En voicy une entr'autres qui me paroist fort considerable, & que l'on peut recueillir de divers Chapitres de cet ouvrage. Il est certain que dans ces trois expressions: JE DOUTE *si le pain consacré est le corps de I. C.* LE PAIN *consacré est le corps de I. C.* LE PAIN *consacré est le vray corps de I. C.* les mots de *corps de I. C.* sont pris de la mesme sorte, & qu'il n'y a point d'autre difference entre ces expressions, sinon que dans la premiere on propose en doutant que le *pain consacré soit le corps de I. C.* dans la seconde on l'exprime simplement, en disant *qu'il est le corps de I. C.* & dans la troisieme on l'exprime fortement & affirmativement, en disant que *c'est le vray corps de I. C.* le *propre corps de I. C.* pour s'opposer au doute que l'on en pourroit avoir. Et ainsi qui connoist le sens de l'une, connoist le sens de toutes les trois; & à plus forte raison, qui connoist certainement le sens de deux, connoist avec certitude le sens de la troisieme.

La raison veut de plus que l'on juge du sens de celle qui est moins claire, par celles qui sont plus claires; de celle qui est moins determinée, par celles

qui sont plus déterminées ; de l'affirmation simple , par l'affirmation redoublée, ou par le doute que l'on a de la vérité de la proposition ; parce que ce doute même applique davantage à parler exactement. Ainsi ces deux expressions : *Je doute si le pain consacré est le corps de J. C.* ou, *je scay & je croy que le pain consacré est le vray corps de J. C.* sont la règle du sens de cette troisième expression, *le pain consacré est le corps de J. C.* Or l'on fait voir expressement en divers lieux de cét ouvrage , & par des preuves tres-convainquantes , que le doute qu'on a formé sur l'Eucharistie , & qui s'exprime par ces paroles : *Je doute si le pain consacré est le corps de J. C.* regarde la présence réelle , & ne se peut expliquer au sens de *figure* & de *vertu* , sans un entier renversement du sens commun. C'est ce qu'on pourra voir traité assez amplement au Chapitre 13. du second livre sur le sujet de Nicolas de Methone.

On fait voir 2. au Chap. 5. & 6. du 8. livre , que ces expressions : *le pain consacré est le vray corps de J. C.* *le propre corps de J. C.* & les autres qui sont équivalentes , ne se peuvent prendre en un autre sens qu'en celui-cy ; que *c'est effectivement & réellement le propre corps de Jesus-Christ.*

On fait voir , qu'il est impossible que le commun des Chrétiens les aient prises au sens de *figure* & de *vertu* , de *figure pleine* , & de *figure efficace* , par la consideration de deux qualitez qui se trouvent toujours dans les peuples, d'estre dociles , & de n'estre pas subtils ; le défaut de subtilité les rendant incapables de deviner des sens metaphysiques & abstraits , comme celui de *figure pleine* , & de *figure efficace* ; & la docilité les rendant capables de croire les mysteres les plus incomprehensibles , pourveu qu'on les leur propose clairement , comme le mystere de l'Eucharistie leur a esté tres-clairement proposé par ces paroles ; que *le pain consacré est le vray & le propre corps de J. C.* Et delà il s'ensuit que toutes ces expressions ordinaires , que *l'Eucharistie est le corps de J. C.* ne peuvent avoir d'autre sens que celui de la présence réelle , & que ces passages communs que les Ministres rejettent avec mépris , sont convainquans & decisifs , puisqu'il est clair qu'ils ne peuvent avoir esté pris en un autre sens que celui auquel les Catholiques les prennent.

Cette preuve est d'autant plus considerable , qu'elle se peut appliquer à une infinité de lieux des Peres dont elle fait voir le sens véritable , de sorte que pour faire un gros Livre selon la methode d'Aubertin , il n'y auroit qu'à repeter cette preuve sur chaque passage , comme ce Ministre repete sans cesse ses solutions & certaines reflexions communes qu'il fait sur les lieux des Peres qu'il allegue.

L'établissement du véritable sens des expressions de l'Ecriture & des Peres détruit absolument les faux sens de *figure* & de *vertu* , auxquels les Ministres les veulent détourner ; & il n'y a qu'à appliquer les mêmes principes pour en découvrir la fausseté. Car s'il est vray que l'impression que les paroles de l'Ecriture & des Peres ont faite dans l'esprit de tous les Chrétiens du monde , ne les ait jamais portez durant mille ans à croire que l'Eucharistie fust le corps de J. C. *en figure* & *en vertu* , il s'ensuit que ces explications sont fausses , & qu'elles sont des inventions de la fantaisie , & non pas des idées qui naissent de l'impression naturelle des paroles. S'il est vray que le

doute qui s'éleve sur l'Eucharistie, & qui est marqué par tous les Peres, n'a point du tout pour objet de sçavoir si l'Eucharistie est le corps de J. C. *en vertu* ou *en figure*, il s'ensuit que la foy que l'on doit avoir de l'Eucharistie, ne consiste point à croire qu'elle est *la vertu* ou *la figure* de J. C. Car cette foy consiste, selon les Peres, à croire une chose qui porte par sa difficulté au doute & à l'incrédulité. En un mot le doute & la foy ont le mesme objet. Et comme ce n'est ny de la *figure* ny de la *vertu*, dont on doute, ce n'est point aussi la *figure* & la *vertu* que l'on croit. S'il est vray enfin que ces expressions; *l'Eucharistie est le corps de J. C.* & les autres semblables, sont exclusives & de la simple vertu, & de la simple figure, il s'ensuit que ces deux clefs celebres de la doctrine Calviniste sont de pures imaginations qui ne sont jamais venuës dans l'esprit des Peres.

Mais outre ces raisons generales qui détruisent ces pretenduës solutions, on les trouve de plus refutées en particulier en plusieurs endroits de cette réponse, dans l'examen des Auteurs qui ont écrit depuis le septième siècle. Car les argumens dont on se sert pour en faire voir la fausseté, se peuvent appliquer generalement à tous les lieux des Peres des six premiers siècles dont les Ministres abusent de la mesme sorte. Et ainsi en refutant ces solutions dans un siècle & dans un auteur particulier, on les refute pour tous les autres.

On fait voir entr'autres en passant dans l'examen de Theophylacte & d'Euthymius, que *la clef de vertu*, c'est à dire, cette solution par laquelle les Ministres pretendent que quand les Peres disent *que le pain est changé au corps de Jesus-Christ*, ils ont voulu dire *qu'il estoit changé en la vertu du corps de J. C.* n'est fondée ny sur l'Ecriture, ny sur les Peres; que les quatre ou cinq passages que l'on allegue pour l'autoriser, la détruisent sans ressource. De sorte qu'il se trouve que l'edifice du Calvinisme est tout fondé sur une certaine solution, sans laquelle il ne peut subsister; & que cette solution, d'où dépend toute la solidité de l'opinion sacramentaire, n'est elle mesme fondée sur rien n'ayant pas le moindre appuy ny dans l'Ecriture ny dans les Peres; que c'est un pur ouvrage d'imagination, & d'une imagination contraire au sens commun de tous les hommes, puisqu'elle porte à prendre les passages des Peres dans un sens si extraordinaire, qu'on ne sçauroit faire voir que personne se soit jamais porté à les prendre en ce sens, sinon par nécessité & par contrainte; & que l'on fait voir positivement qu'elles ont esté prises en un sens contraire par toute la terre durant l'espace de mille années.

Si l'on joint cette raison avec le principe d'équité que l'on établit au dixième livre; *Que toutes les solutions des Calvinistes, dont ils ne font pas voir la verité par des preuves convainquantes, meritent d'estre rejetées comme temerares, puis qu'elles choquent l'impression commune appuyée au moins du consentement universel de tous les Chrétiens durant dix siècles; & si l'on les oblige par ce moyen de prouver leurs solutions, & de ne se contenter pas de les alleguer simplement à leur ordinaire: comme ils font dans l'impuissance de le faire, on découvre par là clairement leur foiblesse, leur temerité, leur injustice, & l'aveuglement de ceux qui abandonnent la doctrine de l'Eglise pour suivre les fantaisies temerares des Ministres.*

Comme on n'a pas entrepris de répondre en particulier à toutes les objections que les Ministres tirent des Peres des six premiers siècles, & que ce doit estre une des principales parties du second volume, on ne doit pas s'attendre qu'on les propose icy en détail. Mais on peut dire néanmoins que ceux qui seront bien entrez dans les principes que l'on établit en divers lieux de cette réponse, n'y trouveront plus aucune difficulté considerable. De sorte que sans les avoir proposées on les a tellement prevenuës, qu'on a osté en quelque sorte le lieu de les proposer.

On fait voir par la nature du langage humain, que la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, principalement dans le tems où elle n'estoit pas combattue, a dû produire un grand nombre d'expressions dont les Ministres abusent; & que ces expressions, bien loin d'y estre contraires, en sont des suites toutes naturelles; en sorte qu'on doit juger selon la raison, que ceux qui en auront esté persuadez ont dû s'en servir, en suivant la pente de la nature.

On fait voir, par exemple, que c'est une suite inevitable de la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, qu'il se soit établi un double langage parmi ceux qui auront cru cette doctrine, l'un conforme aux sens, l'autre conforme à la verité, l'un pour designer les choses, l'autre pour marquer ce qu'il en faut croire: Que selon le langage des sens on a dû dire que l'Eucharistie est *du pain & du vin, du bled, du froment & du fruit de la vigne; qu'elle se change en nos corps*, parceque c'est là le rapport que nos sens nous en font; & que selon le langage de verité on a dû dire, *que ce n'est point du pain*, quoiqu'elle nous paroisse du pain, que c'est le corps de J.C. que le pain est changé au corps de J.C.

On fait voir que quelques persuadez que les fideles aient toujours esté de la presence réelle & de la transubstantiation, néanmoins le desir naturel qu'ont les hommes d'abreger leurs paroles, les a dû porter à se servir de quantité d'expressions imparfaites & defectueuses, qui ne marquant l'Eucharistie que par une partie, ne laissoient pas d'en former l'idée entiere dans l'esprit des Chrétiens, parce qu'ils suppleoient sans peine au defect de l'expression. Comme par exemple, le mot de *saint Sacrement* ne signifiant par soy mesme qu'un *signe saint*, ne laisse pas d'imprimer dans l'esprit des Catholiques l'idée entiere de J.C. present réellement sur les autels. D'où il s'ensuit qu'on doit s'attendre d'en trouver de semblables dans les écrits des anciens Peres, & que bien loin de s'étonner quand on y en rencontre, comme sont ceux de *types, d'antitypes, de symboles, de mystere, de sacrement, de figure*, on devroit s'étonner au contraire si on n'y en rencontroit pas.

On découvre par les différentes faces dont on peut considerer les choses composées de deux parties, que la doctrine de la transubstantiation dans laquelle on regarde l'Eucharistie comme composée, & du voile exterior du sacrement, & du corps de J.C. caché sous ce voile, a dû produire par nécessité quantité d'expressions différentes, dont les unes marquent le corps de J.C. directement, & le voile indirectement, les autres marquent directement le voile & le corps de J.C. indirectement; les autres marquent l'un & l'autre également: Que quoique ces expressions s'accordent parfaitement dans

le fond , parcequ'elles n'ont qu'un mesme objet , elles paroissent néanmoins contraires en apparence selon les paroles ; & que de mesme qu'en considerant l'homme comme une ame qui gouverne un corps , on doit dire que c'est un estre immortel ; en le considerant comme un corps gouverné & animé par une ame , on doit dire que c'est un estre mortel ; & en le considerant comme une ame & un corps , on doit dire que c'est une estre mortel & immortel : de mesme en considerant l'Eucharistie comme le corps de J. C. contenu sous le voile du sacrement , on doit dire que c'est proprement & véritablement le corps de J. C. En la considerant comme le voile qui couvre le corps de J. C. réellement present , on peut dire qu'elle n'est qu'improprement le corps de J. C. qu'elle ne l'est qu'en quelque maniere ; mais qu'elle l'enferme , qu'elle le couvre , qu'elle en contient le mystere. Et en la considerant comme composée & du voile , & du corps de J. C. on doit dire , comme fait S. Irenée , qu'elle est composée de deux choses , l'une terrestre , l'autre celeste.

Tout cela est accompagné de plusieurs autres reflexions qui previennent un grand nombre d'objections des Ministres , & que je ne marque point icy , pour ne pas repeter inutilement ce qu'on verra dans le livre. Mais afin que l'on ne prenne pas toutes ces remarques pour de simples pensées & de simples veües d'esprit qui auroient moins de solidité que d'apparence , on les confirme par l'expérience , & on fait voir que les Auteurs le plus persuadez de la transubstantiation se sont servis de ce langage que nous avons fait voir estre une suite naturelle de cette doctrine.

Les chapitres 7. & 8. du 10. livre où l'on distingue les suites necessaires de la transubstantiation , de celles qui ne le sont pas ; & où l'on fait voir que cette doctrine peut subsister , & subsiste en effet sans un grand nombre de pratiques qui y sont jointes saintement dans l'Eglise Romaine , & sans une attention expresse aux suites philosophiques de ce mystere , étouffent encore par avance une infinité de petites objections des Ministres. De sorte que si M. Claude vouloit de bonne foy faire un estat du reste de ses preuves qui ne sont pas détruites par cette réponse , il en trouveroit le nombre si petit , qu'il ne s'étonneroit plus qu'on les ait reduites à une douzaine de passages qui meritent d'estre traittez en particulier. On ne pretend pas néanmoins l'obliger à une action de sincerité si difficile à un esprit prevenu , & on espere que si Dieu nous fait la grace de travailler à l'éclaircissement particulier de ces passages , on luy fera une application si sensible de ces principes , que l'on n'a fait que marquer en passant dans ce premier volume , qu'il aura de la peine à ne la pas voir.

Ce n'est donc pas proprement pour luy que je marque l'usage que l'on en peut faire ; c'est pour les personnes qui cherchent la verité de bonne foy , & qu'il suffit de mettre dans les voies qui y conduisent. Ce n'est qu'à l'égard de ces personnes que j'ose assurer que cette réponse ne contient pas seulement la justification entiere du livre de la Perpetuité ; mais que l'on y peut trouver aussi un éclaircissement suffisant sur les principales difficultez que l'on peut alleguer des six premiers siecles. Pour les autres il me suffit qu'ils demeurent d'accord que l'argument de la Perpetuité y est pleinement

ment justifié, & qu'on y fait voir d'une maniere convainquante, qu'il n'y eut jamais de fable plus mal inventée que ce pretendu changement universel de la creance de l'Eglise touchant l'Eucharistie, sur lequel le Calvinisme est tout établi.

Il ne me reste plus pour finir cette Preface, qu'à prevenir une objection assez naturelle, qui est qu'ayant marqué entre les avantages de la voye que l'Auteur de la Perpetuité a suivie, qu'elle exempte des longues discussions dont la plupart du monde n'est pas capable; il se trouve néanmoins que pour la soutenir on a eu besoin d'un assez gros livre; & qu'ainsi l'on est tombé dans l'inconvenient que l'on pretendoit éviter.

Mais je supplie ceux qui seront frappez de cette pensée, de considerer que ce n'est pas précisément par la grosseur des livres qu'on doit juger de la facilité ou de la difficulté d'une methode. Car quand cette longueur ne vient que de ce qu'on a multiplié les preuves d'une mesme chose, qui est d'ailleurs certaine & constante; bien loin d'estre penible à l'esprit, elle le soulage. C'est une addition de lumiere qui ne fait que mettre dans un plus grand jour ce que l'on voyoit déjà. Or ce n'est qu'en cette maniere que cette réponse est longue.

Il n'y a rien de plus certain que ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, que toutes les societez Chrétiennes se trouverent du tems de Berenger dans la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation; & qu'elles y ont toujours esté depuis. Il a plû à M. Claude de le nier. Mais cette negation déraisonnable d'une verité constante n'en détruit pas la certitude. Et si pour le convaincre de temerité, & luy oster tout moyen d'abuser par sa hardiesse de la credulité de ceux qui n'examinent point les choses, on a voulu traiter amplement ce point, cela n'empesche pas que l'Auteur de la Perpetuité n'ait eu droit de le supposer; & qu'ainsi en quatre lignes on ne puisse comprendre quatre livres entiers de cette réponse. Le sixième se peut reduire aussi à une proposition tres certaine & tres evidente, qui est que les paroles ordinaires qui expriment ce qu'il faut croire de l'Eucharistie, ont toujours esté expliquées par les fideles ou en un sens litteral, ou en un sens metaphorique; & qu'ainsi on a toujours cru dans l'Eglise distinctement, ou la presence réelle, ou l'absence réelle. Un autre que M. Claude ne nous auroit pas peutestre obligé de traiter ce point, & tout homme de bon sens en doit demeurer d'accord tout d'un coup.

Les preuves positives que l'on a apportées dans le 7. & le 8. livre, pour montrer que la creance de la presence réelle & de la transubstantiation estoit établie dans l'Eglise Grecque & dans l'Eglise Latine au 7. 8. 9. & 10. siecles, ne sont que des preuves accessoires, & dont on se peut absolument passer. Le dixième livre contient des consequences utiles, mais qui ne sont destinées qu'à un plus grand éclaircissement de la verité. Il n'y a donc que le neuvième livre d'essentiel, parce qu'il fait voir l'impossibilité du changement; & encore dans ce livre il y a des choses qui ne sont nécessaires que pour confondre l'opiniatreté de M. Claude, & qu'un adverfaire plus sincere que luy nous auroit épargné la peine d'écrire. De sorte qu'il est visible que la longueur de cette réponse n'empesche en aucune sorte la facilité de la methode du traité

de la Perpetuité; & qu'elle contribuë mesme à l'augmenter, puisque l'on peut supposer maintenant comme une chose constante & démontrée, que l'Auteur n'y a rien dit qui ne soit exactement veritable.

Au reste on ne pretend nullement que la voie que l'on a prise doit estre preferée aux autres qui s'attachent ou à l'Ecriture ou à l'examen des Passages des Peres, ni mesme qu'elle doit estre agreable à tout le monde. On sçait que tous les esprits n'ont pas les mesmes veüs, & qu'ils ne prennent pas tous les choses du mesme biais.

Mais c'est cela mesme qui doit porter les personnes équitables à trouver bon qu'on ait suivi cette voye plustost qu'une autre, puis qu'il se pourra faire qu'elle soit utile à des personnes à qui les autres n'auroient rien servi. C'est ce que l'experience donne droit de dire du Traitté de la Perpetuité. Et l'on a encore plus de sujet de l'esperer de cette Réponse-cy, où les choses sont traitées plus exactement, & qui pourra estre considerée avec raison comme le livre dont le premier écrit n'est que l'abregé. Les ames sont des choses si grandes & si precieuses, qu'un Theologien Catholique se doit croire trop recompensé de son travail, quelque grand qu'il soit, si Dieu luy fait la grace en toute sa vie de contribuer à en ramener une seule dans le chemin du salut, qui ne se trouve que dans l'Eglise. Et ainsi personne ne peut desapprouver justement qu'on tente pour cela diverses voies & diverses manieres de proposer la verité, puis qu'il peut facilement arriver que des esprits qui seront comme fermez d'un costé, ne laisseront pas d'estre ouverts de l'autre, & que Dieu se servira de cette differente disposition pour faire entrer dans leurs ames sa lumiere & ses graces qui operent en eux les fruits du salut par une veritable & solide conversion.

Non seulement on ne pretend point preferer cette methode à celle des autres, mais on ne pretend pas mesme qu'elle soit nouvelle. Si le Sage dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le Soleil, & que personne ne peut se vanter que ce qu'il a trouvé n'ait jamais esté trouvé par d'autres dans tout le tems qui nous precede; on peut encore bien moins s'imaginer d'avoir trouvé des raisons & des preuves toutes nouvelles dans une matiere qui est depuis plus de deux siecles l'un des principaux objets des écrits & des discours de tous les Theologiens du monde.

Tout ce que l'on pretend avoir fait est d'avoir étendu & mis en son jour un argument tres naturel & assez commun, mais qui estant meslé avec la foule des autres preuves, & n'estant pas accompagné de tout ce qui est necessaire pour le mettre à couvert des reparties des heretiques, perdoit beaucoup de sa force, & ne se faisoit presque pas remarquer: or en le traitant en particulier, & en prevenant les réponses par lesquelles on le pourroit eluder, on y applique l'esprit du monde, & on le rend ainsi plus utile à l'Eglise. C'est un diamant qu'on a mis en œuvre, quoique l'on avoüe l'avoir trouvé ailleurs, parceque c'est la lumiere du sens commun qui le decouvre d'elle-mesme à tout le monde.

Tertullien avoit déjà pratiqué cette methode tres-expressément en montrant dans son livre des Prescriptions c. 28. *qu'il estoit impossible que toutes les Eglises du monde fussent tombées dans la mesme erreur, & que le hazard n'a point*

des effets si uniformes & si constans. ECQUID verisimile est ut tot ac tanta Ecclesia in unam fidem erraverint. Nullus inter multos eventus unus est exitus. Variasse debuerat error doctrina Ecclesiarum. Et c'est sur l'impossibilité de cet evenement qu'il établit ce principe, qui est le fondement mesme de tout le livre de la Perpetuité ; Que quand on trouve une doctrine uniformement receüe dans les diverses Eglises, c'est une marque qu'elle ne s'est pas introduite par erreur, mais qu'elle y a esté receüe par tradition. Quod apud multos unum invenitur, non est erratum sed traditum.

Voilà la methode & le principe de la Perpetuité bien marquez. Et comme il estoit facile de l'appliquer aux controverses presentes, il se trouve aussi que ceux qui ont écrit contre les Calvinistes n'ont pas manqué de s'en servir.

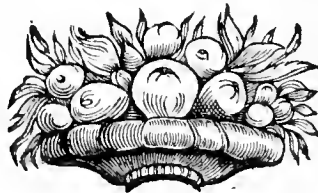
Baltazar Lidius dans la preface qu'il a faite sur le second tome du recueil des confessions des Vaudois, dit *que ses adversaires*, c'est à dire les Jesuites, pressent ordinairement ceux de sa secte par cet argument ; *Que puis qu'ils pretendoient que la doctrine de l'Eglise Romaine estoit nouvelle ils estoient obligez de faire voir dans cette doctrine ce qui se doit toujours rencontrer dans tous les grands changemens ; premierement l'Auteur de cette doctrine, 2. le dogme nouveau proposé par cet homme, 3. le temps où il a commencé d'estre enseigné ; 4. le lieu où il a esté d'abord publié ; 5. qui sont ceux qui s'y sont opposez ; que cette doctrine ait eu d'abord peu de sectateurs, & qu'ensuite le nombre s'en soit accru.*

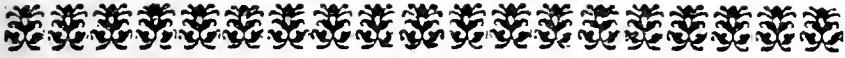
Il est clair que c'est là proprement l'argument de la Perpetuité appliqué generalement par les Jesuites aux controverses avec les Religionnaires. Mais le Cardinal Bellarmin l'employe de plus en particulier contre les Calvinistes sur la maniere de l'Eucharistie, & en fait un de ces arguments generaux qu'il ramasse dans son 3. liv. de l'Euch. chap. 8. *Pour reconnoistre*, dit-il, *que nostre doctrine n'est point une invention des Papistes, comme nos adversaires nous appellent, mais que c'est la foy ancienne ; il n'y a qu'à considerer le consentement des Grecs avec l'Eglise Romaine sur ce point. Car il y a déjà long temps que les Grecs se sont separez des Papes ; ce qui les auroit empeschez de recevoir les nouvelles opinions de l'Eglise Latine. Et cependant ils n'ont jamais eu sur ce point aucun different avec les Latins, & ils n'en ont point encore, comme il paroist par la censure que les Orientaux ont faite des dogmes des Lutheriens. Et ce qui confirme cet argument est la facilité de l'opinion des adversaires & la difficulté de la nostre. Car l'opinion des Protestans estant fort aisée à comprendre & fort conforme à l'esprit humain, elle auroit pû se glisser insensiblement & estre receüe par plusieurs sans faire remarquer sa nouveauté ; au lieu que l'opinion des Catholiques estant tres-difficile, tres-contraire aux sens, & entierement au dessus de la raison, il n'est pas possible qu'elle se soit introduite insensiblement, & qu'on en ait pû persuader sans bruit une si grande multitude de Chrétiens. Puisqu'on voit donc qu'il ne paroist dans nostre doctrine aucun signe de nouveauté, & qu'on les découvre tous dans celle des adversaires, quoi qu'elle eust pû facilement s'introduire insensiblement, c'est une preuve manifeste que nostre doctrine est ancienne, & par consequent veritable ; & que celle des Protestans est nouvelle, & par consequent fausse & heretique.*

On peut juger par la maniere dont ce sçavant Cardinal propose cet ar-

gument, de l'utilité qu'il y a d'étendre & de mettre dans leur force certaines preuves qui demeurent obscurcies dans les livres, parceque ceux qui s'en servent ne s'y sont appliquez qu'imparfaitement. Car il est clair que c'est l'argument mesme qui fait le sujet du livre de la Perpetuité. Mais comme Bellarmin n'y avoit pas fait une attention particuliere, il le propose d'une maniere qui frappe moins. Il ne parle que des Grecs; & il pouvoit parler de toutes les autres communions qui estoient séparées de l'Eglise Romaine longtems avant les Grecs. Il ne remarque qu'une seule circonstance qui rend ce changement impossible; & il y en a cent autres. Mais ces defauts sont tres-pardonnables à un homme qui a embrassé, comme a fait ce Cardinal, non seulement toute la matiere de l'Eucharistie, mais aussi tous les points controversez; & qui n'a pas pû par consequent traiter chaque preuve avec la mesme étendue, & la mesme force qu'elles peuvent avoir dans les écrits de ceux qui s'appliquent en particulier à quelque une de ces preuves.

C'est proprement ce que l'on a eu dessein de faire de cet argument de Bellarmin, & que l'on pourra faire encore de quelques autres tant de luy que des autres Ecrivains Catholiques, en leur laissant de bon cœur la gloire de les avoir trouvez les premiers, en reconnoissant que l'on ne fait que marcher sur leurs pas & suivre leurs pensées, & en tâchant seulement de les rendre plus utiles à l'Eglise, plus capables de faire impression sur les esprits, & plus incapables d'être eludez par les defaites des heretiques.





LIVRE PREMIER.

 CONTENANT LA JUSTIFICATION
 de la methode du Livre de la Perpetuité.

CHAPITRE I.

Refutation du reproche que M. Claude fait à l'Auteur de la Perpetuité, de n'avoir pas satisfait aux preuves de fait du sieur Aubertin.



OMME il peut y avoir dans les écrits des defauts generaux & des defauts particuliers, & que l'on peut s'y égarer ou en choisissant d'abord une voie faulſe & trompeuſe, ou en abufant d'une voie qui eſt d'elle meſme legitime; il n'eſt pas inutile dans l'examen qu'on en fait, de conſiderer d'abord ſi la methode en eſt raiſonnable & propre à trouver la verité, ou ſ'il n'y a lieu d'en attendre qu'un égarement perpetuel.

Et c'eſt pourquoy on n'a pas ſujet de ſe plaindre de M. Claude d'avoir voulu commencer par là cette pompeuſe réponſe qu'il a faite au livre de la Perpetuité, & d'avoir tiré des defauts qu'il pretend remarquer dans la methode qu'on y a ſuivie, les premieres accuſations qu'il a formées contre cet ouvrage. Il eſt juſte de l'écouter favorablement ſur ce point, & de ne s'offenſer pas meſme de la dureté de ſes termes, pourveu qu'il en établiffe bien la verité & la juſtice.

Qu'il diſe donc à la bonne heure, *que ſon adverſaire oublie le commencement & la fin de la diſpute; qu'il attaque le livre qu'il combat d'une maniere oblique & indirecte; qu'il commence ſon ouvrage par un tissu d'injuſtices & d'obliquitez; qu'il fait paroître un eſprit de ſurpriſe & de déguiſement, un eſprit qui ne regarde que la victoire ſans ſonger à la verité, & qui n'établit ſon eſperance que ſur la ſimplicité des hommes.* On ne luy répondra rien à tout cela, ſinon qu'on eſt preſt de le ſatisfaire ſ'il a raiſon; mais que n'eſtant pas juſte de l'en croire à ſa parole, il doit trouver bon qu'on ne ſuive pas la chaleur qu'il fait paroître dans ce commencement de ſon livre, & que l'on examine avec un peu plus de tranquillité & de froideur qu'il n'en témoigne, les raiſons de ſes reproches. pag. 50. 51. 52. 53.

Voici de quelle maniere il les propoſe. *Le premier ſujet de cette conteſtation, dit-il, eſt un livre que ſeu M. Aubertin nous a laiſſé ſur le S. Sacrement de l'Euchariftie, dans lequel après avoir traité à fond toutes les queſtions par l'Ecriture ſainte, & par le raiſonnement, & avoir remporté une BELLE VICTOIRE ſur toutes les ſubtilitez de l'Ecole Romaine, il examine fort au long tous les paſſages des SS. Peres qui ont eſté juſques ici produits ſur cette* pag. 50.

matiere de part & d'autre, faisant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait, en faisant luy mesme une perpetuelle comparaison de la creance ancienne & de la nouvelle: à quoy il ajoute l'histoire de la naissance & des progrès de la transsubstantiation & de la presence réelle. C'est le livre que l'Auteur a attaqué dans son premier traité, mais qu'il a attaqué d'une maniere si oblique, si indirecte, & si peu conforme à l'estime qu'il a acquise d'ailleurs entre les honnestes gens, qu'il ne faut pas trouver étrange s'il tâche d'empescher qu'on ne s'en souvienne. Car au lieu de satisfaire aux preuves de fait dont ce livre est rempli, & qui étant claires, fortes, & en grand nombre rendent sensible le changement que nous pretendons estre arrivé; tout son effort ne consiste qu'en quelques raisonnemens, ou en quelques conjectures imaginaires, qui aboutissent à persuader aux peuples qu'il n'est pas possible que ce changement se soit fait.

Il est certain, que pourvû que l'on veuille accorder à M. Claude le privilege dont il se met d'abord en possession, d'inventer & de supposer tout ce qui luy plaist, il prend une voie fort seure pour conclure tout ce qu'il voudra. Je m'étonne seulement que croiant avoir ce droit si commode il s'amuse encore à faire des livres; car il pourroit terminer absolument tous nos différens avec beaucoup moins de peine. Il n'avoit qu'à supposer tout d'un coup qu'il a raison & que les Catholiques ont tort, & par là toutes les questions seroient finies. Il pouvoit mesme se contenter de cette demi-page pour toute réponse, car elle decide tout. Supposé que le livre d'Aubertin ait remporté une BELLE VICTOIRE sur l'Ecole de Rome; qu'il ait fait voir à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait; que les preuves en soient claires, fortes, & en grand nombre; qu'elles rendent le changement sensible; & qu'on ne luy oppose que des raisonnemens & des conjectures imaginaires: qu'y a-t'il encore à repliquer, & de quoy M. Claude se met-il en peine? voilà le Calvinisme victorieux & l'Eglise Catholique renversée.

D'où vient donc qu'il a fait un si gros livre pour fortifier cette demi-page, & à quoy bon tant d'antitheses & tant d'argumens dont il l'a rempli? C'est sans doute qu'il a bien vû que ce qu'il avance si hardiment n'est pas assez clair pour pouvoir servir ainsi de premier principe, qu'il avoit besoin de tout son art & de toute sa science pour le soutenir; & que les preuves d'Aubertin ne passoient point pour si convaincantes, ni les raisonnemens de l'Auteur de la Perpetuité pour si frivoles & si imaginaires qu'il les presente. Mais s'il a bien reconnu que le monde avoit des impressions contraires à ces prejuges qu'il tâche de luy inspirer, il est assez étrange qu'il n'ait pas reconnu en mesme tems que ces sortes de discours fondez sur des suppositions non prouvées, & qui ne s'accordent nullement avec l'impression publique & le jugement commun, ne sont pas tout-à-fait judicieux, & qu'ils font voir qu'il ne sçait pas assez distinguer entre les choses qu'il n'est permis de dire qu'après les avoir prouvées, & celles qu'on peut supposer légitimement sans les prouver.

Et en effet que diroit-il d'un homme qui feroit des suppositions toutes contraires aux siennes, & qui luy soutiendroit que l'ouvrage d'Aubertin est un ouvrage tres méprisable; que ce Ministre estoit un homme de pea

d'esprit, qui n'avoit qu'une basse critique sans élévation & sans jugement; qui a lû beaucoup, parce qu'il ne faut pour cela que des yeux & du loisir; mais qui a lû sans discernement & sans lumiere; qui ne distingue point entre les bonnes & les mauvaises raisons; qui se récrie à tout moment sur les preuves les plus foibles; qui s'est corrompu le sens commun, par l'accoutumance de repeter toujours les mesmes absurditez, & qui bien loin d'avoir remporté une belle victoire sur l'Ecole de Rome, n'a fait que découvrir la foiblesse des Calvinistes.

M. Claude se moqueroit sans doute d'un homme qui luy tiendroit ce discours. Cependant en parlant de la sorte il pourroit parler tres sincerement: car je puis l'assurer que je ne luy fais rien dire du livre d'Aubertin, dont je ne sois moy-mesme persuadé. Mais cét exemple luy doit apprendre, qu'il ne suffit pas pour faire des reproches aux Auteurs, de proposer simplement ses pensées & ses jugemens; & qu'il faut au moins que ces jugemens soient ou clairs de soy-mesme, ou conformes à l'idée & à l'impression commune. Sans cela il est inutile de les proposer: car si l'on estoit resolu de s'en rapporter à nous, nous n'aurions qu'à declarer en un mot ce que nous pretendons, sans nous amuser à faire des livres.

Ainsi le bon sens & l'équité obligeant M. Claude de retrancher de son discours toutes les choses non prouvées, parce qu'il n'a pas encore droit d'en tirer avantage, & toutes les faussetez notoires, parce qu'il n'en peut jamais faire d'usage qui ne soit injuste; il est visible, 1. qu'il a eu tort de dire que *le livre d'Aubertin est le premier sujet de cette contestation*, & que l'Auteur de la Perpetuité l'a attaqué d'une maniere indirecte, comme s'il avoit pretendu que son traité fust une refutation du livre de ce Ministre. Car dans une chose comme celle-là qui depend de l'intention d'un homme vivant, c'est le convaincre de temerité que de luy declarer de sa part qu'il se trompe, & que cét Auteur n'a jamais eu la pensée qu'il luy attribüé.

Et certainement ce déguisement n'est pas excusable après le recit sincere que l'Auteur de la Perpetuité a fait luy-mesme de l'occasion & du dessein de son livre. Il a eu soin d'avertir le monde que le premier traité qui a attiré les autres n'estoit dans son origine que la preface de l'Office du saint Sacrement: or on n'entreprend gueres de refuter un livre *in folio* dans une preface. Il y traite cette question particuliere; si le changement que les Calvinistes supposent estre arrivé dans la creance de l'Eucharistie est possible, & il fait voir qu'il ne l'est pas: & parceque Blondel & Aubertin en avoient fait des histoires fabuleuses, il les refute en passant; mais il ne s'ensuit nullement de là qu'il ait pretendu faire une refutation d'Aubertin, ny que le livre de ce Ministre soit l'objet de son traité & le sujet de cette contestation. Il combat tres directement le plan fabuleux qu'il a dressé de ce changement imaginaire, parce que son sujet l'y portoit; & il ne combat & n'attaque point du tout le reste de son ouvrage, parce qu'il sçavoit bien que cela ne se pouvoit pas faire dans un si petit traité.

Il est clair, 2. qu'il ne devoit pas se vanter d'abord des victoires d'Aubertin & de la force & de la clarté de ses preuves: car outre que ces vanitez

ne sont pas de bonne grace, il devoit considerer que les autres hommes ne sont pas toujours disposez à s'arrester à nos jugemens, & qu'ils se blessent quelquefois de cette sorte de rhetorique par laquelle on propose ses fantaisies comme des oracles, sans se mettre en peine de les prouver, le monde aime assez qu'on luy laisse la liberte de ses pensées, & il souffre avec peine qu'on les luy forme par des decisions si precises.

La mesme raison fait voir aussi que M. Claude s'est un peu trop hasté de decider dès le commencement de son livre, que les preuves du traité de la Perpetuité sont fondées sur des raisonnemens imaginaires: car il auroit esté assez tems de le dire lors qu'il y auroit bien répondu; & s'il ne l'eust fait qu'alors, peut-estre ne l'auroit-il jamais fait.

Après que M. Claude aura ainsi retranché de son discours toutes les choses incertaines ou non prouvées, il ne restera plus que deux reproches sur lesquels il soit besoin de le satisfaire. Le premier est, que l'Auteur de la Perpetuité ait entrepris de refuter l'histoire qu'Aubertin fait du changement de creance, sans répondre à tout le reste de son livre. Le second, qu'il ait pretendu opposer aux preuves de fait de ce Ministre des raisonnemens & des conjectures.

Nous parlerons du second reproche dans le chapitre suivant, mais sur le premier M. Claude nous permettra de luy demander: Quand est-ce que les hommes ont établi cette loy qu'il ne seroit pas permis de traiter une question, sans traiter en mesme tems de toutes les matieres qui ont esté traitées par d'autres avec cette question? Ne devoit-il pas considerer que tout le monde n'a pas le tems de faire de gros volumes, & que la bréveté de la vie, & la diversité des occupations qui la remplissent font que l'on n'a jamais droit de reprocher à un Theologien qui s'applique à une matiere, qu'il n'écrit pas sur une autre quelque liaison qu'elles ayent entr'elles? Et qu'ainsi il a toujours esté permis de traiter une partie des controverses sans traiter les autres; d'éclaircir un point d'histoire sans se mettre en peine d'éclaircir un autre point.

Les Theologiens Catholiques n'ayant tous que la mesme cause qui est celle de l'Eglise, & devant tous estre animez par le mesme Esprit, travaillent tous en commun; & ainsi l'on ne doit pas regarder leurs ouvrages separément. Tous leurs livres ne composent en quelque sorte qu'un grand livre, dont les traittez & les ouvrages de chaque particulier ne font qu'une petite partie: Ainsi comme on n'a jamais demandé à un Auteur qu'il traite toutes les matieres de controverse dans chaque partie de son livre, on ne doit pas aussi demander à ceux qui essayent de contribuer quelque chose par leur travail à la deffense de l'Eglise, qu'ils embrassent seuls toutes les questions & tous les points contestez: cela dépend de leur loisir & de leurs engagements: mais il suffit pour les autres qu'ils gardent les regles de la raison dans le sujet particulier auquel ils s'appliquent.

Il est donc clair qu'il a esté permis à l'Auteur de la Perpetuité de traiter separément cette question; si le changement que les Ministres assurent estre arrivé dans la creance du mystere de l'Eucharistie est possible ou impossible, & que M. Claude n'est pas raisonnable de pretendre qu'il ne l'ait

pû faire sans répondre en particulier à tous les passages d'Aubertin. Ces passages se trouvent traittez dans les livres d'un grand nombre d'Auteurs Catholiques, où on les peut voir si l'on veut; & ceux qui prendront la peine de les examiner avec soin reconnoîtront aisément que les nouvelles chicaneries d'Aubertin ne sont pas considerables. Mais encore que l'on n'ait pas le loisir ou la volonté d'entreprendre ce travail, il ne s'ensuit nullement que l'on ne puisse traiter aucune question qui regarde cette matiere, principalement quand on le fait par des preuues entierement independantes de ces passages.

Ce qui a ébrouï M. Claude est qu'il n'a pas distingué deux choses fort différentes. Car il n'y a rien de plus permis que de traiter un point sans traiter les autres, quelque liaison qu'il y ait entre ces points. Mais il est vray que pour former sa creance & prendre parti, il faut quelquefois comparer ensemble les preuues, & ne former sa dernière resolution que sur cette veüe generale de toutes les raisons de part & d'autre; quoique cela ne soit pas nécessaire aux Catholiques, comme nous le montrerons plus bas.

Tous les points controversez, par exemple, sont tellement joints avec la question de la vraye Eglise, qu'il y a de l'imprudence à se resoudre sur aucun en particulier, avant que d'avoir examiné à fond le point de l'Eglise. Car c'est bien conclure aux Catholiques que de dire que n'y aiant point d'autre Eglise veritable que la Romaine, il faut croire ce qu'elle tient universellement du mystere de l'Eucharistie & de tous les autres; de sorte qu'il est visible que tous les Calvinistes qui n'ont pas examiné avec soin cette question, n'ont pû se déterminer que temerairement dans le choix de toutes les autres opinions. Mais on ne doit pas conclure delà, que l'on ne puisse traiter la matiere de l'Eucharistie sans traiter en mesme temps celle de l'Eglise. En effet presque tous les Ministres la traittent separément; & l'on ne voit pas, par exemple, que M. Claude ny Aubertin ayent jamais fait aucun traité de l'Eglise.

Si M. Claude s'estoit donc contenté simplement de dire, que l'on ne doit pas se laisser emporter si facilement aux raisonnemens du livre de la Perpetuité, & que cet Auteur pretendant d'un costé que ce changement de creance sur le Mystere de l'Eucharistie n'est point arrivé parcequ'il est impossible, & Aubertin pretendant de l'autre qu'il est possible parcequ'il est arrivé, il faut examiner lequel prouve le mieux ses pretensions, & comparer la force des raisons de l'un & de l'autre; on le satisferoit d'une autre maniere, & on luy feroit voir ce que la raison oblige de juger dans la comparaison de ces différentes preuues, & c'est ce que nous traiterons dans la suite de ce livre. Mais de nous dire comme il fait que l'Auteur de la Perpetuité a grand tort, d'avoir traité cet argument de l'impossibilité du changement sans répondre à tous les passages d'Aubertin, c'est à dire sans faire un ou deux volumes *in folio*, puis qu'il n'en faut pas moins pour répondre exactement au livre de ce Ministre; c'est proposer une loy nouvelle qui est entierement déraisonnable.

On ne peut rien exiger legitimement d'une personne qui traite quelque

CHAP. II. matiere que ce soit, sinon qu'il ne suppose rien de faux ou d'obscur, & qu'il n'en tire point de mauvaises consequences, puisque la verité & la clarté des principes, & la justesse des consequences suffisent de foy-mesme pour nous assurer de la verité, & forment un corps parfait & entier. Tout cela se rencontre dans le traité de la Perpetuité, sans qu'il soit besoin d'examiner tout le livre d'Aubertin. Les suppositions sur lesquelles il est appuyé sont certaines & claires, comme nous le ferons voir dans cette réponse; les consequences en sont evidentes. Personne n'a donc droit d'en demander davantage, ni d'exiger qu'il répondist à tous les passages d'Aubertin.

Nous montrerons dans la suite, qu'il eust esté ridicule de l'entreprendre, que non seulement la raison ne le demandoit pas, mais qu'elle s'y opposoit manifestement; parce que ç'auroit esté ruiner tout le dessein & le fruit de cét écrit, en confondant deux methodes toutes contraires. Mais il suffit de dire maintenant à M. Claude, que n'ayant pas de jurisdiction sur l'Auteur de la Perpetuité pour luy faire rendre compte de ses occupations & de ses emplois, ni assez d'autorité dans le monde pour y établir de nouvelles loix, il n'a aucun droit de pretendre que cét Auteur en traittant une question particuliere, fust obligé de traiter à fonds toute la matiere de l'Eucharistie; & qu'il n'est pas raisonnable d'avoir fait d'une pretension si injuste le sujet de tant de declamations.

C H A P I T R E II.

Refutation du second reproche, qu'on a opposé des raisonnemens imaginaires aux preuves de fait du sieur Aubertin.

SI M. Claude fonde ce reproche sur ce que les raisonnemens de l'Auteur de la Perpetuité sont imaginaires, & que les preuves d'Aubertin sont fortes & solides comme il le pretend; on luy accorderoit qu'en effet il n'est nullement juste d'opposer à des preuves claires & solides, des raisonnemens frivoles: mais on le prieroit de se souvenir qu'il n'a pas droit de supposer ce qui est en question, & qu'il n'est pas juste qu'il se mette d'abord en possession d'une chose, à la preuve de laquelle on verra qu'il employe assez inutilement tout le reste de son livre.

Ce n'est donc pas là ce qu'il nous veut faire entendre. Ce n'est qu'une maniere de s'exprimer que sa rhetorique luy fournit; & il veut dire simplement par là que les preuves d'Aubertin estant des preuves de fait, & les preuves de la Perpetuité estant des preuves de raisonnement, il n'est pas juste d'opposer les unes aux autres. Ainsi ce reproche est fondé sur ce principe, *qu'il est contre la raison de vouloir détruire par des preuves tirées du raisonnement, ce qu'un autre Auteur pretend avoir établi par des passages & par des preuves de fait.* C'est de la nature mesmes de ces preuves que M. Claude tire sa maxime. Il pretend qu'une preuve de raisonnement comme raisonnement est indigne d'estre comparée avec des preuves de fait. Voilà la source de ses reproches & de ses declamations, & l'unique fondement de ses belles antitheses. *Il s'agit de sçavoir, dit-il, si l'Auteur*

a pû renverser les preuves de M. Aubertin, qui montrent un changement réel & effectif, par des impossibilitéz conjecturales; ou si j'ay eu droit de renverser ses impossibilitéz conjecturales par les preuves réelles & effectives de M. Aubertin. Il s'agit de sçavoir s'il a pû nier l'existence actuelle d'une chose qu'on luy fait voir, parce qu'elle luy semble impossible; ou si au contraire je dois nier l'impossibilité apparente d'une chose qu'on voit, parce que son existence est actuelle. Il s'agit de sçavoir si les preuves de M. Aubertin demeurant bonnes & fermes en elles mesmes, l'Auteur a pû en détournier le coup par des raisonnemens philosophiques sur l'impossibilité du changement, ou si j'ay eu droit d'opposer nos preuves à ses discours.

Il veut dire que l'un est permis, & que l'autre ne l'est pas; qu'il est juste de détruire ces impossibilitéz apparentes par ces preuves qu'il appelle réelles, parcequ'elles sont tirées de passages, mais qu'il n'est pas juste d'opposer des raisonnemens à ces preuves effectives. Et c'est pourquoy en suivant la chaleur qu'il a conceü par ce mouvement violent, il ajoûte un peu après avec le mesme enthousiasme: *Quand je diray que le premier traité de l'Auteur tend à eluder les témoignages en portant la question de fait dans un champ vague de conjectures & de vray-semblances, je ne diray rien qui ne paroisse dans la chose mesme. Quand je diray que ces impossibilitéz conjecturales ne sont qu'un détour pour faire perdre une importante verité sur le point qu'elle se presente aux yeux, je ne diray rien que tout le monde ne puisse voir. Quand je diray que sa methode est plus sujette aux égaremens que la mienne, je ne diray rien que l'experience ne verifie.* P. 54.

On voit que toutes ces figures roulent toujours sur un mesme principe; qu'il ne faut pas opposer des raisonnemens aux preuves de fait: & M. Claude voyant qu'il estoit si commode à mettre en antitheses, n'a pas pris la peine d'examiner s'il estoit vray. Mais pour moy qui le considere de sang froid, & sans cét éblouissement, que cette eloquence de figures cause à ceux qu'elle transporte, non seulement il ne me paroist pas veritable, mais il me paroist mesme ridicule. Car il me semble que dans ce genre de preuves que M. Claude appelle réelles & effectives, il y en a de bonnes & de mauvaises, de solides & de vaines; & que tout cela s'appelle neanmoins preuves de fait, parceque ce sont des preuves que l'on tire de passages; & il me semble de mesme, que dans le genre des preuves de raisonnement, il y en a qui sont solides, concluantes, decisives, convainquantes; & qu'il y en a aussi qui sont foibles, legeres, frivoles, fausses.

Or il est également certain, & qu'il n'est pas permis d'opposer de vains raisonnemens à des preuves de fait qui sont fortes & solides; & qu'il est permis d'opposer des raisonnemens solides & convainquans à des preuves de fait vaines & frivoles.

Ainsi comme dans le premier chapitre M. Claude n'a aucun droit de supposer ny que les preuves d'Aubertin soient fortes & solides, ny que les raisonnemens de l'Auteur de la Perpetuité soient vains & imaginaires, il ne conclura jamais qu'on n'ait pas eu droit de traiter par raisonnement une question qu'Aubertin a traitée en alleguant des passages.

Mais si les preuves de fait avoient quelque force & quelque apparence;

CHAP. II. seroit-il defendu d'y opposer des preuves de raisonnement telles qu'elles soient ? C'est sans doute ce que M. Claude s'est imaginé ; & c'est de là qu'il conclut , en supposant que les preuves de fait d'Aubertin sont solides , que l'on a eu tort d'y opposer des preuves de raisonnement. Il me pardonnera néanmoins si je luy soutiens encore qu'il se trompe , & qu'il se laisse ébloiir par une vaine apparence. Ces termes de *preuves réelles* , *preuves positives* , *preuves effectives* forment dans son esprit l'idée d'une preuve solide , substantielle , materielle ; & au contraire les mots de preuves de raisonnement ne luy donnent l'idée que de certaines preuves suptiles & deliées , qui s'évaporent d'elles mesmes , & qui échappent à l'esprit , comme l'air échape à nos mains. Ainsi comparant ces deux sortes d'idées , il en conclut sans autre examen , que ce dernier genre de preuves est indigne d'estre comparé avec le premier.

Mais cette maniere de concevoir les choses est si fausse & si imparfaite qu'on ne scauroit mieux faire voir que l'on n'y penetre pas trop avant ; qu'en formant ses opinions sur des idées si trompeuses. Car si l'on considere au contraire les choses exactement , on trouvera que non seulement on détruit souvent de prétendûes preuves de fait par des preuves de raisonnement , mais que les preuves de fait se reduisent toutes en quelque sorte à des preuves de raisonnement , & mesme qu'elles sont toutes fondées sur des raisonnemens semblables à celuy del'Auteur de la Perpetuité ; c'est à dire sur l'impossibilité de certains evenemens , & que c'est de ce raisonnement qu'elles empruntent ce qu'elles ont de solidité.

D'où vient , par exemple , que nous deférons absolument en certaines rencontres aux témoignages de quelques historiens ? C'est que nous supposons que ce n'est pas un evenement possible que dans ces circonstances ils ayent esté trompez ou qu'ils ayent eu dessein de tromper les autres ; de forte qu'à mesure que cet evenement sera plus possible , la preuve de fait tirée de leur témoignage sera moins forte & moins concluante.

Ainsi parce qu'il est possible qu'un seul homme se trompe , on veuille tromper dans un fait caché & qui n'est pas exposé aux yeux des hommes , la preuve de fait fondée sur le témoignage d'un seul homme dans ces circonstances est assez foible.

Et au contraire parcequ'il est impossible qu'un grand nombre de personnes se trompent dans des choses sensibles , le rapport que plusieurs historiens font de ces sortes de choses est tout à fait certain. C'est ainsi que nous sommes assurés qu'il s'est donné des batailles à Canes , à Pharsale , à Philippes , à Actium ; que Cesar & Pompée ne sont pas des personnages de roman ; & des autres choses semblables. Tout cela n'est fondé que sur l'impossibilité ou de la tromperie involontaire , ou du dessein de tromper dans ceux qui en ont parlé.

Je suis assuré qu'il y a une ville qui s'appelle Constantinople : mais pourquoy ? parceque c'est un evenement impossible que cent mille personnes de divers siecles aient conspiré à inventer une fable de cette sorte , & à supposer faussement une ville , des Empereurs qui y aient tenu le siege de leur Empire , & une suite d'evenemens semblables , sans que personne nous

ait avertis de cette insigne fourberie. Qu'on suppose cet événement possible, la preuve de fait tombe par terre. Ainsi l'on doute de certaines villes, de certains royaumes, de certaines histoires, lors que c'est un événement possible que l'historien qui les rapporte ait eu la hardiesse de mentir, ou qu'il ait été grossièrement abusé.

Non seulement toute la certitude des faits historiques est fondée sur des raisonnemens tirez de l'impossibilité morale de certains événements : mais on peut dire mesme que c'est de ces mesmes raisonnemens que se tirent les principales des preuves humaines dont Dieu a voulu que les veritez de la foy fussent appuyées, afin que l'Eglise qui les propose avec une autorité souveraine & infaillible à ses enfans, en pust convaincre les infideles.

Nous croyons par la foy que les miracles de Moÿse sont veritables, puisque l'Escriture nous en assure. Mais nous en avons aussi une assurance humaine qui sert à la defendre contre les impies & les libertins par un raisonnement indubitable tiré de l'impossibilité de l'événement qu'il faudroit supposer pour les accuser de fausseté.

Ces miracles sont contenus dans un livre ; & ce livre fait seul la religion d'un grand peuple qui l'a conservé avec un soin prodigieux & un zele incomparable. Il contient mille reproches contre ce peuple ; il le charge d'imprecations ; il découvre par tout ses infidelitez & ses crimes, il luy prescrit des loix tres penibles, & il ordonne de grandes peines contre ceux qui les violeroient en la moindre chose.

Mais en mesme temps ce peuple y est pris à témoin des plus grands & des plus visibles miracles que les hommes puissent concevoir ; ces miracles y sont rapportez comme faits en presence de tous les Israélites ; de sorte qu'aucun d'eux ne pouvoit ignorer, si ce qui estoit écrit dans ce livre n'estoit point un conte fait à plaisir. Il n'estoit pas possible d'ignorer en ce tems-là si ce que Moÿse raconte des playes de l'Egypte, du passage de la mer rouge, des miracles du desert, estoit vray ou faux : & tout cela supposé, je dis que c'est un événement impossible, que six cens mille hommes ayent conspiré à établir leur religion sur un livre tel que celui-là qu'ils auroient scû estre plein de fausseté, & qu'ils se soient soumis volontairement à tant d'ordonnances tres dures & tres fâcheuses contenues dans ce livre, dans la connoissance certaine qu'ils auroient eüe que ce n'estoit que l'ouvrage d'un imposteur.

Ils ont donc crû les miracles de Moÿse veritables, & ils ne s'y pouvoient pas tromper. Ils le sont donc effectivement. Que si les miracles de Moÿse sont veritables, on doit croire qu'il estoit Prophete : & ainsi l'on doit ajouter foy à tout ce qu'il rapporte du passé, & à tout ce qu'il predit pour l'avenir. Voilà ce qui sert à prouver contre les impies la verité du Pentateuque, qui renferme celle de tous les autres livres de l'ancien Testament qui sont tous fondez sur celui-là.

La Resurrection de Jesus-Christ est le fondement de la loy nouvelle ; & nous en sommes assurez par le témoignage des Apostres & des Disciples qui l'ont vû ressuscité. Mais les Apologistes de la Religion Chrétienne qui ont voulu la prouver aux infideles, ont confirmé la sincerité des Apostres

Euseb. de demoustr. Evang. l. 3. c. 7.

& de ces Disciples par un raisonnement tiré de l'impossibilité de cet événement, qu'ils aient été ou trompeurs ou trompez.

Qu'on suive l'une ou l'autre de ces hypothèses, & l'on verra qu'elles sont également impossibles. Ils ne peuvent avoir été trompez; parcequ'ils ne l'ont pas vû une seule fois, mais plusieurs; qu'ils n'estoient pas en petit nombre, mais qu'ils estoient une fois jusques à cinq cent personnes; qu'ils ne l'ont pas vû en un seul lieu, mais en divers lieux; qu'ils ne l'ont pas vû seulement, mais qu'ils l'ont entendu parler; qu'ils l'ont touché; qu'il a fait des miracles en leur présence, & qu'ils ont eu toutes les assurances humaines qu'on peut avoir que c'estoit luy mesme.

Il n'est pas moins impossible qu'ils aient été trompeurs. Il faudroit pour cela qu'ils eussent concerté ensemble de tromper le monde. Or il est également incroyable ou qu'ils aient fait ce dessein, ou qu'ils aient pû l'exécuter. C'estoit une multitude de pauvres gens simples & sans lettres, dont toutes les actions & toutes les paroles ont un caractère inimitable de sincerité. Il n'y avoit rien à gagner pour eux dans cette entreprise que des travaux, des persecutions, & des supplices. La doctrine qu'ils enseignoient ne leur apportoit aucun avantage considerable. Ils n'avoient aucun succès humain à esperer de leur entreprise, puis qu'elle estoit contraire à toutes les regles de la prudence des hommes. Le moyen donc de s'imaginer que cette multitude de gens simples & grossiers aient formé le dessein de tromper toute la terre avec si peu d'apparence de succès, & qu'ils se soient tous résolus de mourir pour soutenir un mensonge? Mais le moyen de s'imaginer qu'ayant pris une resolution si desesperée, ils l'aient tous exécutée, sans qu'aucun d'eux se soit dementi, sans que les fatigues, la pauvreté, les miseres, les tourmens en aient porté aucun à abandonner une si folle entreprise, & à decouvrir aux hommes tout ce mystere? Et enfin le moyen de croire qu'ils aient tous voulu mourir pour soutenir une fausseté connue?

S'ils estoient prudents, comment ont-ils pû former un dessein si ridicule & si hors d'apparence? S'ils estoient imprudens, comment ont-ils pû l'exécuter? Quel motif les auroit pû obliger à donner leur vie pour rendre témoignage à une imposture si horrible & si inutile pour eux: Il n'est donc pas possible de supposer que les Apostres & les premiers Disciples aient été ni trompez, ni trompeurs. Or s'ils n'ont été ni l'un ni l'autre, il s'ensuit que Jesus-Christ est veritablement resuscité. Si Jesus-Christ est resuscité; il faut croire ses paroles, & sa religion est veritable. Ainsi cet enchainement admirable qui peut prouver la foy de tous les mysteres à ceux qui ne l'ont pas encore, a pour fondement humain l'impossibilité d'un certain événement, c'est à dire un raisonnement semblable à celui de la Perpetuité.

J'en pourrois alleguer un grand nombre d'autres exemples; mais ceux que j'ay rapportez suffisent pour montrer que ces sortes de raisonnemens peuvent non seulement estre comparez avec les preuves de fait; mais qu'ils en sont le fondement. Et il faut que M. Claude luy mesme en revienne là malgré qu'il en ait, & qu'il avoie que les preuves d'Aubertin n'ont de

force qu'autant qu'elles en tirent d'un raisonnement semblable à celui du livre qu'il combat. Car sans cela je l'arresterois tout d'un coup avec toutes ses preuves & tous les passages par une hypothese fantastique, qui est que tous ces passages sont faux, & ont esté ajoutés par l'imposture des disciples de Jean Scot, qui s'estant répandus dans toutes les Provinces de l'Europe, ont trouvé moyen d'insérer dans les manuscrits des Peres tous les passages dont les Ministres se vantent, & sur lesquels ils s'appuyent, comme Ana-

Anast. Sinaïta.
c. 10. tract.
ἐδ' ἡδ' ἡδ' ἡδ'

stase Sinaïte rapporte, qu'un Prefet d'Alexandrie de la secte des Severiens avoit dessein de faire en faveur de son heresie, par le moyen de quatorze copistes qu'il avoit gaignez.

Si cet evenement estoit possible ou probable, toutes les preuves de fait d'Aubertin & de M. Claude seroient ruinées. Elles ne luy peuvent donc servir de rien qu'entant qu'il peut faire voir par raisonnement l'impossibilité de cette hypothese & d'un grand nombre d'autres qu'on peut inventer : & ainsi c'est sur ce raisonnement qu'elles sont fondées.

Il dira sans doute que ces suppositions estant ridicules elles ne sont pas bien difficiles à détruire. Je l'avoie, & je les propose comme telles. Mais toutes ridicules qu'elles sont, je luy soutiens qu'elles le sont beaucoup moins que celle du changement qu'il prétend estre arrivé dans la creance de tous les peuples, & qu'il est infiniment plus possible qu'un homme corrompe par ses disciples tous les manuscrits de l'Europe sans que l'on s'en aperçoive, puisque c'est une chose qui peut estre faite en secret; que non pas qu'il change la foy de toute la terre, & qu'il introduise dans toutes les nations du monde la creance de la presence réelle, sans qu'elle soit regardée en aucun lieu comme nouvelle, & qu'elle y excite aucune revolte & aucun soulèvement; puis qu'il faut pour cela que tout le monde soit averti de ce dessein; & qu'il est impossible qu'en estant averti il n'y en ait qui s'y opposent.

Que M. Claude reconnoisse donc qu'une preuve n'est point méprisable; parcequ'on l'appelle une preuve de raisonnement; qu'elle n'est point aussi estimable, parcequ'on l'appelle une preuve de fait: mais que les unes & les autres sont ou méprisables ou estimables, selon qu'elles sont obscures ou évidentes, fausses ou vraies, vaines ou solides; & que c'est par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger.

On ne pretend nullement comme il le suppose luy interdire de se servir de ces preuves de fait s'il en a, pourvû qu'il en fasse un usage legitime, & qu'il suive les regles de la raison en s'en servant. Il peut conclure tant qu'il voudra que le changement dont il s'agit est possible, en faisant voir s'il peut qu'il est effectivement arrivé. Il peut nier l'impossibilité d'une chose, en prouvant son existence actuelle. Tout cela est permis, & l'on n'est pas si déraisonnable que de luy vouloir oster ces sortes de preuves. C'est une injustice qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité que de luy attribuer cette pensée. Cét Auteur luy a reproché d'avoir mal usé de cette voie, & non d'en avoir usé; & je luy feray voir qu'il a eu raison de luy faire ce reproche. Mais qu'il ne pretende pas aussi qu'il soit defendu de traiter par raisonnement la question de ce changement, & de faire voir par des preuves claires

& sensibles qu'il est entierement impossible. L'une & l'autre methode est bonne de foy, pourvû que l'on y suive les regles de la raison. Et ce que l'on reproche à M. Claude est de ne les avoir pas suivies.

C H A P I T R E III.

Qu'il y a de deux sortes de methodes, l'une de discussion, l'autre de prescription. Regles communes à ces deux methodes, qui font voir que M. Claude a fort mal suivi la sienne. Que ces deux methodes ne doivent point être confonduës: d'où il s'ensuit que l'Auteur de la Perpetuité n'a point dû refuter Aubertin dans son traité.

JE pourrois me contenter de ces réponses, si je n'avois dessein que de satisfaire precisément aux reproches de M. Claude. Mais comme mon principal but est de mettre encore dans un plus grand jour l'Argument du livre que je deffens, je croy devoir éclaircir encore davantage ce qui regarde la methode qu'on y a suivie, en faisant voir que non seulement la raison n'obligeoit pas à refuter dans ce traité tout l'ouvrage d'Aubertin; mais qu'il eust esté contre la raison de l'entreprendre, parceque l'on ne l'eust pû faire sans en ruiner toute l'utilité & tout le fruit.

Chacun sçait qu'il y a deux methodes de traiter les controverses. L'une, dans laquelle on propose en particulier les preuves de tous les points contestez, & on répond à toutes les objections que l'on fait contre la doctrine que l'on veut établir: & c'est pourquoy on la peut appeller *la methode de discussion*.

L'autre se peut nommer *la methode de prescription*; & c'est celle dans laquelle par l'examen de certains points capitaux on décide ou toutes les controverses, ou quelques dogmes fort étendus, & qu'il seroit long de discuter en détail. Le livre celebre de Tertullien *des prescriptions contre les heretiques* est un excellent modele de cette methode.

La methode de discussion a ses utilitez & ses avantages, & l'on peut dire qu'elle est necessaire à l'Eglise entiere; parce qu'il est de son honneur qu'elle ait des personnes instruites des preuves de tous les mysteres, & qui puissent remedier aux doutes que les objections des heretiques peuvent jeter dans l'esprit des personnes moins éclairées. Elle est de plus assez propre à convaincre certains esprits opiniastrés & peu sinceres qui sont peu touchés de tout ce qui ne convainc pas leurs yeux, & qui demande quelque bonne foy.

Il faut neanmoins reconnoître que l'usage de cette methode n'est pas universel, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui sont peu capables de ces discussions longues & embarassées. Les uns manquent des secours necessaires pour en profiter, qui sont l'intelligence des langues. D'autres n'ont pas le tems de faire cet examen avec un soin & une exactitude raisonnable. D'autres n'ont pas assez d'étendue d'esprit pour faire la comparaison de tant de diverses preuves. Ils oublient les premieres avant qu'ils soient

soient venus aux dernieres ; de sorte que le jugement qu'ils portent sur tant de veuës differentes est souvent fort incertain ; les impressions qu'ils ont des preuves de la verité n'estant pas toûjours les plus presentes ni les plus vives, lors qu'il s'agit de former leur resolution & leur jugement. Et ainsi il arrive d'ordinaire que l'esprit ne voyant pas assez clair pour choisir par discernement & par lumiere, se determine par passion.

C'est pourquoy comme il y a un grand nombre de personnes à qui cette voie de discussion n'est pas proportionnée, il est de la providence divine d'avoir donné aux hommes des voies plus courtes & plus faciles pour discerner la veritable Religion & la veritable Eglise, qui les exentassent de ces examens laborieux, dont l'ignorance, la foiblesse de l'esprit, & les necessitez de la vie rendent tant de personnes incapables.

Ainsi l'on peut dire que c'est en mesme tems l'un des avantages & l'une des preuves de l'Eglise Catholique, de ce qu'elle a quantité de ces moyens abrezés de se faire reconnoître, de décider toutes les questions, & de confondre ses adverfaires, & principalement les Calvinistes :

En établissant son autorité souveraine & infaillible dans les choses de la foy ; en montrant qu'elle est seule depositaire des veritez de Dieu, qu'elle a seule le droit de les enseigner, enfin qu'elle seule est la veritable Eglise de Jesus-Christ ; elle se met en droit de faire recevoir generalement tout ce qu'elle enseigne, sans s'arrester à discuter tous les dogmes en particulier.

Elle desarme de mesme tout d'un coup les Calvinistes en leur faisant voir que leur société n'a aucune des marques de la vraye Eglise à laquelle les fideles doivent estre unis ; que leurs Ministres sont *nez d'eux mesmes* comme parle S. Cyprien ; qu'ils se sont intrus dans le ministere, parce qu'ils y sont entrez sans vocation ; qu'ils en ont ravi l'honneur, contre la deffense de l'Apotre ; qu'ils ne sont point Prestres ny Ministres de J. C. puis qu'ils ne sont point ordonnez par des Evesques, & que n'ayant point de mission ordinaire, & n'en faisant point paroistre d'extraordinaire par des miracles ; ils n'ont aucun droit d'enseigner dans l'Eglise, d'assembler des peuples, & de former des societez.

L'Eglise employe d'autant plus volontiers cette methode de prescription, que l'usage qu'elle en fait la distingue extremement des Calvinistes qui n'ont aucune voie abregée pour établir les articles dont ils composent leur religion. Car comme leur société n'a aucune autorité, & qu'ils font profession de ne reconnoître pour infaillible que la seule parole de Dieu, il faut qu'ils établissent separément la verité de tous leurs dogmes. Ils n'ont aucun lien commun pour les joindre ensemble, & pour montrer qu'ayant raison en un point ils ont aussi raison dans un autre. Ils ont besoin de donner autant de combats qu'ils ont d'articles à prouver, & il faut que chaque Calviniste se rende juge en particulier de tous les differens que sa société a, non seulement avec l'Eglise Romaine, mais aussi avec toutes les sectes qui sont dans le monde, ou qui y ont esté, puis qu'il ne peut sans temerité choisir une société nouvelle en rejettant celles qui sont plus anciennes ; qu'apres avoir reconnu par un examen raisonnable que ces autres societez sont dans l'erreur.

Les Calvinistes n'ont donc point proprement de voie de prescription.

pour abreger l'examen des matieres de la Religion, & pour faciliter aux simples la connoissance de la vraie Eglise; & le defaut de ce moyen est une marque certaine que leur societé ne peut estre l'Eglise de Jesus-Christ. Car la vraie Eglise doit pouvoir élever dans son sein les ignorans & les simples, aussibien que les personnes sçavantes & éclairées. Elle doit pouvoir donner aux petits le moyen de croistre sous ses ailles, & de se preserver de l'erreur, lors mesme qu'ils ne sont pas capables de la discerner: *Vt sub nido Ecclesie tua tui plumescerent*, dit S. Augustin. Or il est bien visible que la societé des Calvinistes en est incapable, puis qu'elle n'a point d'autre voie d'attirer les hommes à soy que de leur prouver en détail tous les articles qu'elle leur propose.

Ce seroit en vain, par exemple, que les Ministres pour persuader à quelqu'un de se joindre à leur secte entreprendroient de luy montrer que l'Eglise Romaine a tort dans quelque'un des points qui sont en contestation entr'eux & les Catholiques. Car quand mesme ils feroient impression sur son esprit, si cette personne neanmoins suit les regles de la raison, & ne veut point se determiner par un caprice temeraire; elle leur doit répondre qu'il ne suffit pas de luy faire voir que l'Eglise Romaine est dans l'erreur sur un point particulier; mais qu'estant possible qu'elle ait raison dans les autres qu'ils condamnent de mesme, il faut encore qu'ils luy montrent que sa doctrine est fausse dans tous les autres points contestez. Et après tous ces efforts & toutes ces discussions ils n'auront rien avancé: car la raison oblige encore cette personne de répondre, qu'y ayant dans le monde plusieurs autres societéz Chrétiennes plus anciennes que celle des Calvinistes qui ne les reçoivent point à leur communion, il ne peut pas selon la justice les condamner pour se joindre à eux, à moins qu'on ne luy fasse voir qu'elles sont aussi dans l'erreur: Que peustre s'il ne faut pas estre Catholique Romain, il faut estre Sabellien, Arien, Nestorien, Eutichien, Armenien, Jacobite: Qu'il est necessaire d'examiner encore toutes les questions sur lesquelles ces sectes se séparent d'eux, avant que de se pouvoir joindre à eux, puisque s'ils avoient tort en quelque'une ils ne seroient pas l'Eglise de Jesus-Christ: Qu'il n'importe pas mesme de regarder si ces sectes subsistent encore, puisqu'il est possible selon eux que l'Eglise ne subsiste plus; & qu'ainsi on ne peut se dispenser de discuter tous les dogmes de toutes les sectes presentes & passées, subsistantes & éteintes, & de chercher dans le catalogue de toutes les heresies, si l'on ne trouvera point l'Eglise de Jesus-Christ.

Il est certain qu'en ne choisissant l'Eglise que par la doctrine, non seulement ce discours n'a rien de déraisonnable; mais qu'on ne se peut dispenser raisonnablement de le faire & de le suivre. Que s'il n'y a personne qui se rende Calviniste par cette voie, & si tous ceux qui embrassent ce parti le font sur un leger examen de quelques dogmes particuliers, c'est qu'il n'y a personne qui se rende Calviniste en suivant les regles de la raison.

Ce Diacre nommé *Quodvultdeus* à la priere duquel S. Augustin a fait le dénombrement des heresies qui s'estoient élevées depuis les Apostres jusques à son tems, qu'il fait monter jusques à quatre-vingt huit, avoit demandé à ce Saint qu'il luy expliquast en peu de paroles & en abregé les dogmes de

chaque heresie & ce que l'Eglise Catholique tient au contraire : *Breviter, perstrictè, atque summatim, & opiniones rogo cujuslibet haresis poni, & quid contrà teneat Ecclesia Catholica, quantum instructioni satis est subdi.* Cette demande estoit raisonnable dans la bouche d'un Catholique; parceque l'autorité de l'Eglise qui condamne ces erreurs luy estoit un suffisant motif pour les condamner; & qu'un Evefque aussi habile & aussi sincere que S. Augustin, estoit un suffisant témoin de la doctrine de l'Eglise. Mais un Calviniste ne pourroit pas faire la mesme demande selon ses principes. Il ne scauroit reconnoître une heresie que par l'opposition formelle qu'elle a avec la parole de Dieu; & cette opposition a toujours besoin d'un grand examen & de moyens particuliers. De sorte que ce n'est rien dire pour eux, que de dire simplement que leur Eglise condamne quelque doctrine: cela ne conclut rien à leur égard, parce qu'ils croyent que leur Eglise peut faillir. Il en faut toujours venir aux discussions; & quand ils n'y viennent pas, c'est qu'ils ne suivent pas leurs principes. L'ouvrage que S. Augustin a fait pour satisfaire ce Diacre leur est donc absolument inutile, à moins qu'ils ne soient capables de suppléer eux mesmes toutes les preuves de l'Ecriture nécessaires pour la conviction de ces erreurs: & Dieu sçait s'il y en a beaucoup parmi eux qui ayent ces connoissances, quoiqu'ils agissent contre leurs principes s'ils sont Calvinistes sans les avoir.

Ainsi comme je l'ay déjà dit, c'est une des preuves que l'Eglise Catholique est la véritable Eglise, de ce qu'elle a des voies courtes & abrégées pour faire connoître les vérités de sa foy. Et c'est une preuve au contraire que la société des Calvinistes n'est point l'Eglise de Jesus-Christ, de ce qu'ils ne peuvent faire recevoir leur doctrine que par des discussions infinies, dont la pluspart du monde n'est point capable.

C'est ce qui donne sans doute beaucoup d'avantage à cette methode que nous avons appellée de *Prescription*, & qui fait voir qu'elle est d'un plus grand usage que l'autre; puis qu'elle est également proportionnée aux sçavans & aux ignorans, & qu'elle donne lieu d'éviter ce qui empesche ordinairement l'effet des disputes, qui est que l'esprit demeure accablé sous la multitude des questions, & qu'au lieu de regler son jugement par les plus fortes raisons, il se determine par celles qu'il entend les dernières & qui luy sont plus presentes.

Mais il est clair en mesme tems, qu'afin que cette methode conserve cet avantage & qu'elle produise ce fruit pour lequel on la recherche, il faut qu'elle demeure séparée de la methode de discussion; parcequ'autrement on retomberoit par nécessité dans la longueur & dans l'embarras de ces examens particuliers que l'on pretend éviter. De sorte qu'au lieu qu'il faut que les écrits destinez à discuter les matieres en particulier soient les plus exacts qu'il est possible, & que l'on n'y omette aucune des difficultés qui peuvent arrester tant soit peu l'esprit; il faut au contraire que les écrits qui sont faits selon la methode de prescription ne contiennent précisément que ce qui est nécessaire pour mettre dans son jour la preuve dont on se sert; & ce seroit un tres-grand deffaut de vouloir y joindre l'examen des questions particulieres qui confondent l'esprit par leur multitude.

Il est juste de considerer si les preuves dont on se sert dans cette methode sont bonnes, claires, & concluantes; & si elles ne sont point au contraire fausses & trompeuses. Mais supposé la verité & la clarté de ces preuves, il est certain qu'il ne les faut pas mesler avec une multitude d'autres questions & de raisons, & qu'elles doivent estre proposées separément, afin de servir de lumiere à ceux qui sont capables d'appercevoir les veritez claires, quand elles sont toutes seules; mais qui les perdent de veüe, si roist qu'elles sont embarrassées avec un grand nombre de diverses choses qui étouffent & dissipent l'attention de l'esprit.

Voilà les regles par lesquelles on doit juger s'il estoit de la prudence que l'Auteur de la Perpetuité entrepriest de répondre dans son traité aux principales difficultez d'Aubertin. Si ce traité eust esté fait selon la methode de discussion, il y estoit en quelque sorte obligé; car l'esprit de cette methode est d'éclaircir toutes les difficultez particulieres. Mais si c'est un traité de prescription, non-seulement il ne l'a pas dû faire, mais il ne l'auroit pû entreprendre sans en ruiner le fruit, & sans témoigner qu'il n'entendoit pas la nature & l'avantage de la methode qu'il suivoit, qui consiste dans l'abregement, dans la clarté, & dans la proportion avec toute sorte d'esprits.

Ces regles estant supposées, je pense qu'il n'y a personne qui ne previenne ce qu'on doit répondre aux reproches de M. Claude, & qui ne voye d'abord que le traité de la Perpetuité est un traité de prescription dans la matiere de l'Eucharistie; puisque sans s'arrester aux discussions particulieres, on pretend y établir tout d'un coup le sentiment de toute la tradition, en faisant voir que toute l'Eglise s'estant trouvée du tems de Berenger dans la creance de la presence réelle, & n'estant point venue à cette opinion par changement & par innovation, il faut que toute l'ancienne Eglise ait esté du mesme sentiment, & qu'ainsi cette doctrine ait toujours esté la doctrine perpetuelle & univrselle de l'Eglise.

Il est visible que cette voie conduit tout d'un coup à une conclusion, que l'on ne peut obtenir par la voie de discussion sans beaucoup de longueur & d'embarras; & qu'ainsi c'est une voie & une methode de prescription. Et comme le principal avantage de cette methode consiste dans la facilité, la netteté & l'abregement, il est clair que ç'auroit esté se priver de ces avantages que de l'avoir embroüillée en rapportant au long les passages dont les Catholiques se servent pour établir leur doctrine, & les réponses qu'ils font aux consequences que les Calvinistes tirent de ceux qu'ils produisent. Ces discussions peuvent estre utiles ailleurs; mais elles obscurcissent les écrits dans lesquels on suit la methode de prescription. Il faut donc par necessité les separer, puis qu'encore qu'elles tendent à la mesme fin c'est neanmoins par des voies tres-differentes.

Si M. Claude eust esté plus équitable il nous auroit épargné la peine de luy éclaircir toutes ces choses; & s'il avoit eu plus d'exactitude & de bonne foy, il nous auroit encore exempté de la peine de faire remarquer au monde, qu'il represente d'une maniere peu sincere ce que l'on a dit contre l'amas de difficultez qu'il infere au milieu de sa réponse. Car il semble à l'entendre parler que l'Auteur de la Perpetuité n'ait pas trouvé bon qu'il tâ-

chast de prouver par des passages que ce changement que l'on pretend impossible est réel & effectif : & c'est à quoy cét Auteur n'a jamais pensé. Que M. Claude travestisse le livre d'Aubertin en toutes les formes qu'il voudra ; qu'il distribue ses passages en divers ordres & en diverses classes comme il a fait dans sa premiere & la seconde réponse ; on ne luy fera jamais aucun reproche precisément pour ce sujet.

L'Auteur de la Perpetuité a trop de plaintes justes à faire contre luy pour en chercher des pretextes vains & imaginaires comme celuy-là. Aussi ne l'a-t'il jamais fait. Il se plaint, non que M. Claude ait recours à cette methode de discussion, mais de ce qu'il en abuse & n'en suit pas les loix & les regles : & c'est dequoy il est bien aisé de le convaincre. Car c'est un principe commun à toute sorte de methodes, parce qu'il est fondé sur la raison & sur l'équité, que l'on est obligé de proposer les choses d'une maniere qui soit capable de persuader les personnes sages & judicieuses, & que l'on ne doit faire aucun estat d'un discours, dont il n'y a que des ignorans & des personnes imprudentes qui puissent estre éblouies. Or il est certain que quand on ne propose ainsi que des passages tronquez & détachez de leur suite, & que l'on dissimule tous ceux que l'on y peut opposer & qui les peuvent éclaircir, l'unique jugement qu'un homme sage en peut porter, est que ce seroit estre imprudent & temeraire que de juger d'une question importante sur des passages proposez de cette sorte. Et par consequent l'Auteur de la Perpetuité a eu raison de juger de cét amas comme toutes les personnes sages en doivent juger, & de reprocher à M. Claude qu'il suivoit une voie d'illusion ; puis qu'ayant pour but sans doute de persuader ceux qui liront cét amas, il se trouve neanmoins qu'on n'en peut estre persuadé sans illusion & sans imprudence.

Pour reduire donc toute cette dispute à des termes raisonnables, & pour faire voir à M. Claude, que graces à Dieu on n'est nullement injuste à son égard ; on luy declare premierement, que pourvu qu'il propose ses passages & ses difficultez dans une juste étendue & qui soit suffisante, afin qu'une personne sage puisse former son jugement sans temerité & sans imprudence, on l'accusera bien de n'entendre pas ces passages, mais on ne se plaindra point qu'il ne satisfit pas aux loix de la methode qu'il embrasse.

Secondement on luy soutient que ces passages ne contenant qu'une réponse indirecte à l'argument de la Perpetuité, il est juste d'examiner d'abord tout ce qu'il y répond directement, c'est-à-dire tout ce qu'il allegue pour rendre probable ce changement que l'on pretend estre impossible, & de reserver tous ces passages pour les examiner en particulier : fauf à luy de demander ensuite la comparaison de ses preuves & de ses réponses avec les nostres. Et c'est pourquoy nous nous trouvons obligez de suivre encore le mesme ordre dans cette réponse. Et reservant à un second volume l'examen de ses preuves de fait, que nous comparerons avec celles des Catholiques, nous nous renfermerons dans celuy-cy dans ce qui regarde en particulier l'argument de la Perpetuité, afin qu'il demeure constant d'abord que bien loin que M. Claude en ait diminué la force par ses réponses, il n'a fait au contraire que montrer parfaitement qu'il n'estoit pas possible d'y en faire de solides.

C H A P I T R E I V.

Réponse abrégée aux plaintes de M. Claude.

M. Claude ayant ramassé toutes les plaintes à la fin de son premier chapitre, & ayant témoigné qu'il esperoit que l'on y satisferoit, il est juste de faire en sorte si l'on peut qu'il ne soit pas trompé dans son esperance. On l'a fait déjà suffisamment; mais pour luy faire paroître combien on desire de le contenter, on appliquera à toutes les plaintes qu'il forme les réponses precises que l'on peut tirer des éclaircissemens que nous avons déjà donnez. Il les propose d'une maniere rhetoricienne, il interroge son adversaire, & il le fait répondre comme il luy plaît: de sorte qu'il suffiroit presque de luy declarer qu'on n'a point eu la pensée de luy donner une telle commission, & que l'on répondra bien pour soy-même. Ecoutons néanmoins les jeux de sa Rhetorique.

M. Claude.

Que veulent dire premierement ces impossibilitez chimeriques qu'il a ramassées dans son traité? N'est-ce pas que les preuves de fait sont trop bien établies dans l'écrit de M. Aubertin pour les pouvoir combattre directement?

Réponse.

Non certainement: & M. Claude devine tout-à-fait mal. Ces impossibilitez qu'il luy plaît d'appeller chimeriques, veulent dire simplement que l'Auteur a voulu suivre une voie courte, facile, decisive pour les personnes sinceres, en laissant le livre d'Aubertin pour ce qu'il est. Cela n'estoit pas difficile à deviner.

M. Claude.

De plus lors que dans ma réponse je luy ay reproché ce detour, comme une finesse suspecte de tromper les hommes; que veut dire le silence dont il a couvert ce reproche, n'en ayant pas dit un seul mot dans toute sa refutation? N'est-ce pas confesser que cet endroit est un abysme pour luy?

Réponse.

M. Claude n'est pas heureux en conjectures ni en metaphores. Il n'y eut jamais de chemin plus égal & plus facile, que celuy où son imagination luy figure des abysmes. Ce silence veut dire simplement qu'on a méprisé cette vaine conjecture, qu'on n'y a pas fait d'attention, & que l'on ne se croit pas toujours obligé de grossir ses réponses de toutes les fantaisies de M. Claude: voilà tout le mystere.

M. Claude.

Pourquoy ayant dessein de donner au public son premier traité avec la re-

M. Claude
ibid.

ibid.

refutation d'une réponse qui estoit encore manuscrite, ne l'a-t'il pas en mesme tems publiée aussibien que ses ouvrages? N'est-ce pas qu'il a voulu cacher aux yeux des hommes le peu de solidité & de sincerité qui se trouve dans sa refutation?

Réponse.

C'est qu'il n'estoit d'aucune utilité de faire imprimer deux fois la réponse de M. Claude, une fois à part, & une autre fois dans le corps du livre, où l'on en rapporte tout ce qui merite quelque peu de reflexion. C'est estre un peu trop amoureux de ses ouvrages, que de ne pouvoir souffrir que les Lecteurs soient privez de la moindre partie de ce qu'on écrit, ne fussent que des bagatelles, comme tout ce qu'on a omis dans l'écrit de M. Claude. Et après tout il n'est pas raisonnable de pretendre que l'Auteur de la Perpetuité se devoit charger de cette commission, & de le quereller de ne s'en estre pas acquitté.

M. Claude.

Quand j'ay rappellé les preuves de M. Aubertin en les produisant en abrégé pour conclure la possibilité du changement par le changement mesme; que veut dire cét artifice de n'avoir considéré cét abrégé que comme une piece détachée de l'ordre de la dispute & comme un amas de difficultez? N'est-ce pas vouloir ensevelir ses premieres illusions sous un autre déguisement, & devenir plus injuste pour ne le paroistre pas.

Réponse.

Cela veut dire qu'on a voulu apprendre à M. Claude à disputer raisonnablement. Cét argument pris du fait est d'une autre methode, & il se doit traiter à part. Il faut premierement voir ce que M. Claude répond directement à l'argument de la Perpetuité par lequel on a montré que ce changement est impossible. Ensuite on examinera ses preuves quand on aura le loisir: mais quand on les examinera, on l'obligera de les rapporter dans leur juste étendue, & l'on n'aura jamais que du mépris pour ces amas confus de passages tronquez & entassez qui ne meritent pas seulement qu'on y ait le moindre égard. Il n'y a donc en cela ni déguisement ni injustice; mais il y a une prudence necessaire pour retenir dans les bornes de la raison un homme qui fait tout ce qu'il peut pour s'en écarter, & pour se sauver dans une forest épaisse de questions.

M. Claude.

S'il se fust souvenu du livre de M. Aubertin le premier objet de sa querelle, pag. 53; il eust pris garde que je n'ay fait mon abrégé que par rapport à l'examen étendu des preuves & des difficultez qui se trouvent dans ce livre, & que j'y ay renvoyé, non comme à un livre inconnu, mais comme au livre qu'il a luy mesme attaqué, & qui a fait naistre nostre different.

Réponse.

J'ay déjà fait voir que c'est sans aucun fondement que M. Claude attribué

à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir eu dessein d'attaquer le livre d'Aubertin. Cét Auteur a traité une question particuliere : il a rencontré Aubertin en son chemin ; il l'a refuté dans le point sur lequel il se trouvoit contraire à ce qu'il vouloit établir. Cela ne s'appelle point attaquer un livre. Mais ce rapport que M. Claude nous marque de son amas de difficultez aux preuves étenduës d'Aubertin nous découvre une assez plaisante pretention. Car c'est à dire qu'il vouloit qu'au milieu de la réponse que l'on a faite à son écrit, on inferast un volume *in folio* qui contiust la refutation d'Aubertin, estant tres veritable qu'on ne peut refuter cet amas fait par rapport à Aubertin, qu'en refutant presque tout son livre, ces matieres estant si enchainées qu'il est difficile de les separer, & de les traiter imparfaitement, sans nuire à la verité. Et c'est ce qui fait voir la necessité qu'il y a eüe de ne pas s'arrester à cet amas de difficultez qui n'avoit point d'autre but que de nous donner le change & d'obscurcir une dispute dont la clarté n'estoit pas agreable à M. Claude.

M. Claude.

De mesme s'il se fust souvenu que le dessein de son traité est, comme il dit luy mesme, de montrer que le changement que nous pretendons estre arrivé, est chimerique & impossible, il eust reconnu que la meilleure voie pour aneantir ses conjectures, estoit de le renvoyer aux preuves de fait qui rendent ce changement palpable, & qui sont jusques icy sans réponse : car comment peu-on mieux arrester un homme qui nie qu'une chose puisse estre, qu'en luy faisant voir qu'elle est en effet.

Réponse.

On a déjà dit à M. Claude que comme l'on peut fort bien opposer les preuves de raisonnement qui montrent l'impossibilité du changement, aux pretenduës preuves de fait d'Aubertin ; il est de foy permis d'opposer ces preuves de fait à ces raisonnemens : ce n'est point ce qu'on blâme dans M. Claude. Quand il n'usera que de son droit, on ne luy fera jamais de reproches. Mais ces preuves de fait ne consistent pas dans un amas de passages tronquez, confusément entassez au milieu d'un traité. Elles consistent dans tout le livre d'Aubertin. On luy soütient qu'elles n'ont rien de solide : mais telles qu'elles soient, il est bien clair qu'elles ne se peuvent pas refuter au milieu d'un petit écrit.

Qu'il nous renvoye donc à la bonne heure au livre d'Aubertin, nous nous en defendrons en son lieu, & nous le renvoyons en attendant à tous les livres des Catholiques. Mais cependant qu'il n'interrompe pas le cours de nostre dispute, & qu'il réponde précisément au livre qu'il combat directement. Il faut traiter chaque chose séparément. Trouveroit-il bon, par exemple, qu'au lieu de repliquer au livre d'Aubertin, on se contentast de luy faire cet argument. L'Eglise Catholique est infallible. Or la doctrine d'Aubertin est contraire à celle de l'Eglise Catholique. Donc elle est mauvaise. Cét argument seroit fort bon en foy, & il detruit en effet tout le livre d'Aubertin. Il est permis des'en servir ; mais on ne le doit pas néanmoins faire passer une pour réponse au livre de ce Ministre. Si l'Auteur de la Perpetuité avoit

avoit aussi pretendu intituler son traité : *Refutation du livre d'Aubertin*, jen'approuverois pas ce titre, quoique j'approuvassé ses raisonnemens. Il y a de la différence entre détruire un écrit par un argument qui prouve le contraire de ce qu'il établit, & répondre précisément à ce livre. Les traittez que les Catholiques font de l'Eglise détruisent tous les livres des Ministres, mais ils ne les refutent pas. Or il s'agit icy de répondre au livre de la Perpetuité; cest ce que M. Claude a entrepris, & c'est à quoy il doit satisfaire.

M. Claude.

J'espere que l'Auteur me satisfera sur ces plaintes: & sur cette esperance je luy feray remarquer deux choses. L'une, que quand il nous dit qu'un moyen n'est pas propre à trouver la verité, lors qu'il est propre à combattre & à obscurcir toute verité, il s'est laissé surprendre à une chose qui semble avoir quelque esprit, mais qui au fond n'a point de solidité. Car il n'ignore pas que ces moyens generaux comme sont les divisions, les methodes, les abrezes, les sources de raisonnemens sont communs aux deux partis, sans que l'abus en doive faire condamner l'usage non plus que de l'encre & du papier qui servent également à chercher & à combattre la verité. Il seroit bon de raisonner plus juste dans un commencement de refutation. pag. 58.

Réponse.

Et moy je priay de mon costé M. Claude de remarquer par cet exemple, combien il est dangereux de ne considerer les choses dont on écrit que d'une veüe superficielle qui ne donnant pas assez de lumiere pour penetrer jusqu'au fond des choses & pour en connoistre le vray, donne assez de confiance pour se hasarder d'en parler d'un ton de censeur, ce qui engage souvent en des fautes assez ridicules.

On luy a dit qu'un moyen n'est pas propre à éclaircir la verité, lors qu'il est propre à combattre & à obscurcir toute verité. Il repliqua sur cela, que *cette maxime paroist avoir de l'esprit, mais qu'elle n'a point de solidité*. Mais pour moy j'en juge bien autrement: car j'y trouve peu d'esprit, parcequ'elle est tres commune; & beaucoup de solidité, parcequ'elle est tres veritable, n'y ayant rien de si conforme au sens commun que de conclure, que ce qui pourroit également établir la fausseté ne peut pas nous donner une assurance de la verité. Aussi cette maxime n'est que l'axiome des anciens Philosophes, que toute marque commune au vray & au faux ne peut servir à discerner l'un de l'autre. Ce n'est que la regle des Jurisconsultes. *Non probat hoc esse, quod ab hoc contigit abesse*. Et enfin il n'y a point d'homme de bon sens qui ne demeure d'accord, que c'est bien raisonner que de dire: toute verité de foy peute estre combattue par un amas de difficultez aussi probables & aussi apparentes que celles que M. Claude propose contre la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie. Donc cet amas de difficultez ne prouve pas que cette doctrine soit fausse.

D'où vient donc que M. Claude ne voit pas ce que tous les autres voyent? C'est que sa Philosophie le trompe comme il paroistra par sa ré-

ponse. L'Auteur, dit-il, n'ignore pas que ces moyens generaux comme sont les divisions, les methodes, les abreges, les sources des raisonnemens sont communs aux deux partis, sans que l'abus en doive faire condamner l'usage. En effet il y a toute sorte d'apparence que l'Auteur de la Perpetuite n'ignore point du tout une chose si commune : mais il y a certitude que M. Claude ne voit pas le defect de sa replique. Car il est bien vray que les moyens generaux servent à établir & à combattre la verité, & qu'il y a par exemple de bons & de mauvais syllogismes, de bonnes & de mauvaises methodes : mais il falloit prendre garde que ces moyens generaux, comme par exemple les syllogismes, ne combattent pas ou n'établissent pas la verité en demeurant generaux & indifferens, mais estant determinez & appliquez par des circonstances particulieres, qui rendent les uns bons & les autres mauvais; de sorte que s'ils demeuroient generaux & indifferens, ils seroient absolument inutiles pour établir la verité. Un syllogisme comme syllogisme ne prouve rien, parce qu'il y en a de bons & de mauvais. Une methode comme methode ne conclud rien, parce qu'il y en a de bonnes & de mauvaises. Et jamais ni le moyen general de syllogisme, ni le moyen general de methode ne deviendra utile à l'établissement d'une verité, qu'en sortant de cette generalité & estant appliqué à la verité par des caracteres qui soient propres & qui ne conviennent point à la fausseté. C'est un moyen general quel'impression, & qui sert aux bonnes & aux mauvaises choses : mais ne seroit-on pas ridicule de prouver qu'une histoire est vraye, parce qu'elle est imprimée ?

M. Claude peut concevoir aisément par là le defect de sa Philosophie. Car cet amas de difficultez, dont il s'est servi pour combattre le Mystere de l'Eucharistie, est tellement un moyen general & commun à la verité & à la fausseté, qu'il demeure dans cette generalité, & qu'il n'est distingué en aucune sorte des amas de difficultez quel'on peut faire à son exemple pour combattre les autres Mysteres. Il n'a nul caractere, nulle marque de verité, que les autres n'ayent. Et par consequent je n'ay nulle raison de le prendre pour veritable, & j'ay droit de le rejeter par cette raison, que la fausseté & l'erreur me peut paroistre sous un visage entierement semblable à celui-là.

Tout ce qu'il conclura de son amas de difficultez est, qu'il y a des difficultez sur l'Eucharistie ; & ne conclure que cela, ce n'est rien conclure, puisque cette maxime generale est tres fausse : *Il ne faut croire aucun Mystere contre lequel on puisse alleguer des difficultez vraisemblables.* Il falloit donc distinguer cet amas de difficultez, des autres amas quel'on peut faire de mesme contre les autres Mysteres ; & c'est à quoy il n'a pas songé dans sa premiere réponse, ce qui a donné un juste sujet à l'Auteur de la Perpetuite de luy reprocher, qu'il vouloit éclaircir la verité par un moyen qui estoit propre à combattre & à obscurcir toute verité. M. Claude ne soutient donc pas trop bien le personnage d'un censeur. Voyons neanmoins s'il ne sera point un peu plus heureux dans sa seconde remarque.

M. Claude.

L'autre chose que l'Auteur reconnoistra est, qu'en faisant des plaintes injustes

contre mon écrit, il nous a fait justice sans y penser sur son premier traité, & m'a donné occasion de luy dire qu'un homme qui attaque un livre, où la matiere de l'Eucharistie est traitée à fond, & à qui personne n'a répondu, ne le doit point faire comme il a fait par un abrégé confus & captieux, & par un amas de difficultez contre une verité de fait que M. Aubertin a rendu sensible; & ainsi la censure retombe sur luy mesme, mais elle y retombe plus forte & plus juste qu'elle n'est partie de sa main.

Réponse.

On a déjà répondu plusieurs fois à ce dessein chimerique de refuter Aubertin que M. Claude attribué à l'Auteur de la Perpetuité. C'est une vanité assez mal fondée de se glorifier qu'on n'ait point répondu à ce Ministre, comme si dans cette quantité de Volumes qu'on a faits sur l'Eucharistie c'estoit une marque de verité d'avoir écrit le dernier. A ce conte celuy qui aura plus de loisir ou plus d'opiniâtreté sera toujours le victorieux. Cent raisons peuvent empêcher de répondre à Aubertin, la longueur du travail; le peu d'utilité de l'ouvrage, ce Ministre n'ayant presque rien dit que ce qui avoit esté dit par les autres & qui a esté refuté par les Ecrivains Catholiques. Il faut bien qu'il y ait quelque borne à faire des livres; & ce seroit une étrange regle que lors qu'il plairoit à un Ministre de faire un gros livre, on en pult conclure qu'il a la verité pour luy, à moins que quelqu'un n'employast plusieurs années de tems à le refuter.

Enfin il est faux que le livre de la Perpetuité soit un abrégé confus & captieux, & un amas de difficultez. On ne donne ce nom qu'aux choses qui sont traitées imparfaitement, & que l'on ne voit pas assez pour en bien juger: mais l'Auteur de la Perpetuité a traité tout ce qui regarde son dessein dans une juste étendue. Il n'y suppose rien que de clair. Il y presente une lumiere suffisante pour former le jugement de ceux qui le lisent, & pour les obliger, s'ils veulent bien user de leur raison, à tirer la conclusion qui suit naturellement des principes qu'il a établis, qui est que l'Eglise Catholique a toujours crû de l'Eucharistie ce qu'elle en croit maintenant. Ainsi la parodie de M. Claude n'est nullement juste, & le comp. de cette censure qui retombe, à ce qu'il dit, sur l'Auteur de la Perpetuité, est si leger qu'il ne se sent point du tout.

CHAPITRE V.

Réponse à une objection qu'on peut faire sur ce sujet, où l'on fait voir que sans refuser en particulier le livre d'Aubertin, le traité de la Perpetuité ne laisse pas d'estre utile, & qu'il doit persuader toutes les personnes sinceres & raisonnables.

J'AY tant de desir de satisfaire M. Claude sur les reproches qu'il fait en general contre la methode du livre de la Perpetuité, que je ne veux pas me contenter de répondre precisément à ceux qu'il propose effectivement; mais je veux bien aussy prevenir ceux mesmes qu'il ne fait pas, mais qu'il

pourroit faire avec quelque sorte d'apparence. Celui que je m'en vas proposer en sa faveur est peutestre le plus raisonnable de tous ceux que l'on peut faire sur ce sujet: de sorte qu'il est assez étrange que M. Claude, qui s'amuse à relever par ses paroles & par ses figures quantité d'objections assez foibles, ait oublié celle-cy qui est peutestre la seule que l'on peut faire raisonnablement.

On pourroit donc dire avec quelque sorte de couleur, que soit que l'Auteur de la Perpetuité fust obligé de refuter Aubertin, soit qu'il n'y fust pas obligé, soit qu'il dult mêler les preuves de fait avec les preuves de raisonnement, soit qu'il les dult séparer; il est certain néanmoins que quand un point de doctrine est établi d'une part par des preuves considerables, & qu'il est combattu de l'autre par des preuves que l'on pretend estre fortes, il faut pour en juger équitablement faire la comparaison de ces raisons contraires, en preferant les plus fortes & les plus évidentes à celles qui le sont moins. Que l'Auteur de la Perpetuité, dira-t'on, raisonne donc tant qu'il luy plaira, & qu'il concluë que ce changement n'est point arrivé, parcequ'il est impossible: mais c'est aussy tres-bien raisonner que de dire qu'il est possible, s'il est arrivé. Ainsi quand il ne seroit pas blâmable de s'estre renfermé dans son argument & de n'avoir pas répondu aux raisons contraires, puis qu'il n'avoit entrepris que cela; il faut qu'il avouë que l'on auroit sujet de blâmer ceux qui se rendroient à ses raisonnemens sans examiner les preuves de fait qu'il n'a point traitées, puis qu'ils n'agiroient pas selon la raison. Et ainsi son traité est un traité inutile, qui ne peut conduire des personnes raisonnables jusques à se résoudre sur ce différent & dont l'effet dépend toûjours d'un examen dans lequel il n'est point entré & n'a pas voulu entrer.

Voilà ce que l'on peut dire de plus specieux. Et en effet il semble qu'on ne puisse pas douter du principe, puisque c'est par là mesme que nous avons fait voir que les Calvinistes ne peuvent raisonnablement se déterminer sur aucun point contesté sans avoir discuté à fond le point de l'Eglise & les autres controverses generales. M. Claude ne peut pas dire que j'affoiblisse l'objection, mais c'est néanmoins par cette objection mesme que je pretens luy montrer combien le livre de la Perpetuité peut estre utile.

Je demeure donc d'accord que quand un mesme point de doctrine est établi d'un costé, & combattu de l'autre, par des argumens qui paroissent également concluans, il faut ordinairement comparer ensemble ces preuves contraires pour se résoudre d'une maniere raisonnable. Mais je nie que les choses soient communément en cet estat à l'égard du point dont il s'agit. Car il faut remarquer que la dispute qui est entre M. Claude & nous, n'est point une dispute nouvelle ni inconnuë. C'est la plus celebre contestation qui soit au monde. Et ainsi les esprits de ceux qui lisent le livre de la Perpetuité ont ordinairement leurs sentimens tout formez sur ces preuves de fait rapportées par Aubertin & par les autres Ministres; & ces sentimens ne sont pas uniformes, parce qu'ils naissent souvent de divers principes. Les uns en jugent par eux mesmes; les autres par le rapport d'autrui. Les uns sont capables de les examiner; & les autres en sont incapables,

& sont obligez de n'en juger que par certaines circonstances exterieures, qui leur font connoistre ce qu'on en doit croire.

Entre ceux qui en jugent par eux-mesmes, les uns estiment le livre d'Aubertin, les autres le méprisent, les autres sont dans une disposition qui tient le milieu entre l'estime & le mépris. Ceux qui en jugent sur le rapport d'autrui ou par des circonstances exterieures n'ont pas des pensées moins différentes que ceux qui suivent leur propre lumiere.

Cela supposé on peut facilement juger de l'effet que doit faire le livre de la Perpetuité sur les esprits par rapport à ces différentes dispositions.

Premierement si un Calviniste après avoir lû le livre d'Aubertin, & avoir examiné ses preuves, & les avoir comparées avec les preuves des Catholiques, estoit demeuré dans l'incertitude & dans le doute, qu'il ne vist pas clairement la verité, qu'il fust balancé par tant de diverses raisons; il est indubitable qu'il doit se determiner par la preuve du livre de la Perpetuité, que son doute doit ceder à l'evidence qu'il y trouvera, & que l'impossibilité du changement doit faire pancher la balance du costé des Catholiques.

Car qui ne voit que c'est suivre la raison, lors que l'on est dans cette disposition que nous venons de décrire, que de parler de cette sorte. Si je consulte l'Ecriture, elle remplit mon esprit de doutes, & elle ne les resôut pas. Si je pretens chercher la lumiere dans les ouvrages des anciens Peres, je n'y trouve que des tenebres épaisses qui me plongent dans de plus grandes obscuritez. J'y entens comme des voix différentes qui m'appellent de divers costez. Les uns me paroissent clairs pour l'opinion de l'Eglise Romaine; & il me semble que les autres la detruisent: & si je lis les livres des Theologiens de divers partis, les uns & les autres ne me satisfont point dans les solutions qu'ils donnent aux passages de leurs adversaires. Ils me paroissent tous forts en attaquant, & tous foibles en se deffendant. Mais si je quitte ce détail qui m'embarasse & me trouble, & que je considere en gros les deux opinions & les personnes qui les suivent, j'y apperçoy d'abord une enorme difference. Je voy toute l'Eglise declarée pour l'une, & que l'autre n'est suivie que par un petit nombre de gens traittez d'heretiques par tous les autres. Je voy cette doctrine reçüe non seulement dans l'Eglise Latine, mais aussi dans l'Eglise Grecque qui ne l'a pas prise d'elle, & dans toutes les autres societez également ennemies de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine. Je n'y voy aucune trace de changement. Elles en font toutes profession comme de leur ancienne foy. Elles croyent toutes l'avoir reçüe de leurs ancestres. Quand je considere par quelles voies cette opinion se pourroit estre glissée, je n'y voy aucune ouverture & aucun jour. Je trouve un amas d'impossibilité dans le changement insensible que les Ministres inventent pour se sauver de ce mauvais pas. Que puis-je donc faire de plus raisonnable que de quitter tous mes doutes à la faveur de cette lumiere, de croire ce qui est crû par toute la terre, & ce que toute la terre n'auroit jamais crû, si elle n'avoit reçu cette foy par le canal de la tradition de ses Peres?

Ce seroit bien en vain que M. Claude s'opposeroit à la resolution de cette personne, en luy disant que M. Aubertin prouve clairement que ce

CHAP. V. changement est arrivé, & par conséquent qu'il est possible. Car il luy feroit la bouche en un mot, en luy disant qu'il sçait toutes les preuves d'Aubertin & de tous les autres Ministres, & qu'il n'en est pas satisfait: que cette clarté prétendue ne paroisse qu'à ceux qui se laissent transporter à la rhétorique de M. Claude, & qui entrent dans un certain enthousiasme qui fait que l'on croit voir ce qu'on ne voit pas, *Et solem geminum & duplices se ostendere Thebas*: mais que ceux qui lisent sans cette émotion les livres des Ministres ne l'aperçoivent point du tout; qu'ils ne voient au contraire que des gens embarrassés, & qui font une violence continuelle au sens commun.

Si tous les Religioneux estoient dans cette disposition, & si c'estoit là le jugement qu'ils portassent des écrits des Peres, M. Claude ne pourroit pas desavoier qu'ils devoient céder à la preuve du livre de la Perpétuité. Mais il nous dira peutestre que c'est une hypothèse en l'air, & qu'il n'y a point de Religioneux qui ne soit fermement persuadé, que tous les Peres sont clairement favorables à leurs sentimens sur l'Eucharistie, & que les livres des Ministres le prouvent invinciblement.

Je n'ay que deux choses à repliquer sur ce point. La première, qu'il est tres-faux que les plus sçavans Ministres soient persuadés que les Peres soient manifestement pour eux, & que les solutions qu'ils apportent à leurs passages soient bonnes & solides.

La seconde, que tous les simples Calvinistes qui sont incapables de faire cet examen, sont temeraires de le croire, & ne se le peuvent persuader que par un caprice déraisonnable.

Il ne faut que considerer sur cela de quelle maniere l'opinion mesme des Sacramentaires s'est formée: car on trouvera que bien loin que les Peres aient servy à y engager les premiers Reformateurs, ils n'y sont entrez au contraire qu'en mettant à part l'autorité des Peres, & en ne s'y arrestant point du tout.

Loüis Lavatere de Zurich décrit dans l'histoire abrégée qu'il a faite de la controverse de la Cene du Seigneur de quelle maniere Oecolampade l'un des principaux chefs de cette secte abandonna l'opinion de l'Eglise Romaine. Il dit bien que quelques passages de S. Augustin luy en donnerent la première pensée, mais cela ne fut nullement suffisant pour le faire changer de sentiment, tant il trouvoit de repugnance dans les autres Peres. *Toutes les fois*, dit cet Auteur, en rapportant ce qu'Oecolampade écrit de luy mesme en sa lettre à Bellicanus, *qu'il lisoit dans les Evangelistes la suite de l'institution de la Cene du Seigneur, il luy venoit dans l'esprit, qu'il y avoit dans cette corce un autre sens interieur caché; & il rejettoit cette pensée sans beaucoup de peine, en se disant à luy mesme comme plusieurs autres. Est-ce que tu veux estre plus sage que les autres? Il faut croire ce que les autres croient. Il s'accusoit souvent luy mesme, en ne songeant pas à ce que les autres tenoient caché dans leur cœur. Sera t'il donc dit, que tu seras le seul abandonné de Dieu pour resister aux choses, AUSQUELLES ON NE VOIT JUSQU'ICY PRESQUE PERSONNE QUI RESISTE?*

Lavatere hist-
ria Sacramen-
tia Cæna. Domini.
p. 3.

Quoties feriem
verborum insti-
tutionis cæna
Dominica apud
Evangelistas le-
gebat, aliam in
corice medul-
lâ subelle in ani-
mum incidebat:
quod tamen levi
certamine refu-
tans, cogitabat ut
plerique alii.
Num tu aliis vis
sapienrior esse?
Credendum est
quod alii cre-
dunt. Sed enume-
ro seipsum accu-
sabat, quid in
eorum p-
atoribus non cogitans:

Tu ne solus tam abjectus es à facie Domini, ut illic repugnes, ubi ferè nemo,

Voilà les agitations de l'esprit d'Oecolampade bien representées. Voyons maintenant s'il trouva dans les Peres dequoy éclaircir ses doutes, & se confirmer dans l'opinion des Sacramentaires. *Ils s'efforçoit souvent, pour suit cet historien sacramentaire, de vaincre cette foiblesse d'esprit par la lecture des anciens Peres : mais au commencement il ne trouvoit rien qui le favorisast. Il rencontroit souvent, le Corps du Seigneur, le Sang du Seigneur : mais on y expliquoit rarement en quelle maniere c'estoit le corps & le sang du Seigneur ; & quand on l'expliquoit, c'estoit obscurément. Ainsitant qu'il s'attacha à l'opinion des autres il n'eut jamais de bons sentimens. Enfin* **METTANT A PART L'AUTORITÉ DES HOMMES, la verité luy parut plus clairement.**

CHAP. V.

Sæc an liquorum doctorum lectio ne infirmi athen suam vincere conabatur : sed principio non occurrebat quod iuvaretur. Crebrè erat obvium corpus Domini & sanguis Domini : sed qualiter corpus qualiter sanguis rariùs explicabatur, & valde

obscurè. Pends itaque ab aliorum judicio parum rectè sentiebat. Tandem SEMOTA HOMINUM AUTHORITY VERITAS cæfulgidior affulsit. *Hespien dit la mesme chose, 2. part. p. 36.*

C'est ainsi qu'on devient Sacramentaire. On ne l'est point tant qu'on est encore attaché aux Peres : mais quand on y renonce on commence à découvrir plus clairement cette opinion. Il faut en estre persuadé, avant que de la trouver dans les Peres. Oecolampade ne l'y put jamais rencontrer, avant qu'il l'eust trouvée dans sa fantaisie : mais après qu'il s'y fut confirmé en laissant les Peres : *Semotâ autoritate hominum*, il commença à l'y voir plus clairement. Et c'est pourquoy dans les conferences qu'il eut ensuite avec les Lutheriens il estoit des plus ardens à citer les Peres pour son opinion ; quoyqu'il y fust entré, comme il le declare luy mesme, en renonçant aux Peres, & qu'il l'y eust vainement cherchée auparavant.

Les Lutheriens estoient obligez de demeurer d'accord que les principaux Peres estoient pour la transsubstantiation : & les Centuriateurs de Magdebourg en accusent formellement plusieurs des anciens Peres.

Zuingle n'a pas la hardiesse de dire que S. Augustin fust clairement pour son opinion ; mais il veut *qu'il se soit ménagé par politique, & qu'il n'ait osé dire clairement son sentiment, de peur de choquer trop ouvertement l'opinion de la chair corporelle, qui estoit, dit-il, déjà établie dans la créance commune.*

Zuingl. *comm. de vera & falsa relig.* f. 214. Tigur.

Il est vray que dans la suite ils sont devenus plus hardis ; mais c'est une hardiesse d'emportement & non de lumiere : & c'est pourquoy les plus habiles d'entr'eux n'ont pas laissé de reconnoistre qu'il estoit impossible de prouver leur opinion par les Peres. C'est l'aveu que faisoit en termes formels Joseph Scaliger l'idole des critiques, comme l'on voit dans le livre intitulé *Scaligerana* nouvellement imprimé sur les memoires de Messieurs de Vassan qui avoient esté élevez chez luy, & qui se rendirent depuis Catholiques. *J'admire, dit-il, que l'erreur sur cet article soit si ancienne, & que TOUS LES PERES aient crû que la Cene soit une Consécration & une oblation, au lieu qu'il nous a esté dit que nous la prissions, & non pas que nous l'offrissions : qu'ils aient crû aussi QUE LE PAIN DEVENOIT LE VRAY CORPS DE J. C. mais le pain ne devient point Corps, que dans la reception actuelle. C'est pourquoy. C'EST EN VAIN QUE NOUS NOUS EFFORÇONS de prouver*

Scaligerana. p. 78.

CHAP. V. par les Peres l'article de la Cene : & c'est ce que M. de Marnix me disoit avec raison du M. de Pleffis Mornay, qui l'avoit entrepris.

Ce passage de Scaliger contient plusieurs aveus importants, 1. que son opinion estoit que le pain devenoit corps de J. C. dans la reception, c'est-à-dire que Scaliger estoit Lutherien & non Calviniste, 2. qu'il reconnoissoit neanmoins que le sentiment des Peres estoit absolument conforme aux Catholiques, & qu'ils enseignoient que le pain devient corps de J. C. mesme avant la reception, 3. il declare que c'est en vain que les Calvinistes prétendent prouver leur doctrine par les Peres, 4. il dit que c'estoit aussi le sentiment de Marnixius sçavant Protestant qui se moquoit de du Pleffis qui l'avoit entrepris.

Le sçavant Casaubon l'un des plus habiles que les Religionnaires ayent eu dans leur communion, estoit de mesme sentiment que Scaliger, & le respect qu'il avoit pour les Peres luy donnoit un extrême éloignement du Sieur du Moulin & des Ministres de France, qui se joioient de leur autorité ou qui la rejetoient ouvertement.

Nous en avons des preuves non suspectes dans un recueil de lettres des Remonstrans & autres Ministres imprimé à Amsterdam en 1660. sous le titre de *Præstantium & eruditorum virorum Epistole Ecclesiasticae, &c.*

On voit entr'autres dans la pag. 324. le recit d'une conference que Witembogard grand ami d'Arminius & l'un des principaux chefs de la secte des Remonstrans, qui estoit venu en France avec les Ambassadeurs de Hollande, eut avec Casaubon en 1610. Le Ministre Poelembourg autre Remonstrant qui le produit, declare qu'il en a l'original entre les mains écrit de la propre main de Witembogard.

Casaubon luy declara franchement dans cét entretien, qu'il estoit fortement attaqué par M. du Perron; que *c'estoit un foudre, FULMEN hominis*; qu'il avoit subsisté neanmoins graces à Dieu, mais qu'il luy avoit donné beaucoup de scrupules, qui luy restoient & auxquels il ne sçavoit pas bien répondre. *Je me fâche de rougir*, dit-il, *& l'échappade que je prens est que je n'y puis répondre, mais que j'y penseray.* C'estoit sa disposition generale.

Il témoigne ensuite qu'il y a diverses choses qui luy déplaisent dans l'une & dans l'autre Religion, & il marque premierement ce qu'il trouve à redire dans la doctrine des Catholiques. Mais il est bien remarquable qu'il ne parle point du tout de la doctrine de la presence réelle, quoique ce soit le principal objet de l'averfion des autres Ministres. Il se reduit à ce qu'il appelle *la tyrannie du Pape, au decret du Concile de Trente touchant les livres apocryphes, & les images*, sans dire un seul mot de l'Eucharistie. Mais quand il marque ce qu'il trouve à redire dans la doctrine des pretendus Reformez, il ne garde pas le mesme silence, & il declare nettement qu'il n'approuve point leur doctrine sur ce point. Car après avoir témoigné que leur police Ecclesiastique ne luy sembloit pas s'accorder avec l'antiquité: Après avoir taxé leur peu de devotion en l'acte mesme de la Cene: Après avoir reconnu que c'estoit la coutume de l'antiquité de porter la Cene aux malades: il ajoute sur la doctrine mesme de l'Eucharistie: *Pour le Sacrement mesme il est certain que l'antiquité donne à entendre qu'il y a bien quelque autre chose*

chose, (que ce que disent les Reformez.) Du Plessis (contient) beaucoup de faussetez & du Moulin aussi. C H A P. V.

Enfin il conclut tout cela par cét aveu sincere, qu'il estoit dans la plus grande paine du monde, que d'un costé & d'autre il estoit mal.

Voilà quel estoit dans l'esprit de Casaubon cette evidence pretendüe des Peres pour la doctrine des Ministres. Il ne doutoit pas au contraire que l'Antiquité ne leur fust contraire. Et pour montrer que Witembogard ne luy a point imposé dans ce recit, & qu'il a crü effectivement que les nouveaux Ministres s'éloignoient de la doctrine des Peres sur ce point & abusoient de leur nom; on n'a qu'à lire une lettre Latine du mesme Casaubon à Witembogard qui est inserée dans ce recueil p. 329.

Il faut que je vous avoüe, luy dit-il, que je suis extremement troublé de ce qu'on s'éloigne si étrangement de la foy de l'ancienne Eglise; ME, NE QUID DISSIMULEM, HÆC TANTA DIVERSITAS A FIDE VETERIS ECCLESIAE NON PARUM TURBAT. Car pour ne point parler des autres points, Luther s'est éloigné des anciens sur le sujet des Sacremens; Zuingle s'est éloigné de Luther; Calvin a abandonné l'un & l'autre, & ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. Car c'est une chose tres constante & tres assurée que la doctrine de Calvin sur l'Eucharistie est tres differente de celle qui est contenüe dans le livre de du Moulin, & que l'on prêche ordinairement dans nos Eglises. Et c'est pourquoy ceux qui combattent du Moulin luy opposent aussibien Calvin que les anciens Peres de l'Eglise. Si nous continuons d'aller ce train quelle sera la fin de tout cecy? Mais comment est-ce que du Moulin, qui rejette comme supposez tous les livres dans anciens Peres qui sont contraires à sa doctrine espere d'en persuader ceux qui sont seulement mediocrement habiles? S. Cyrille de Jerusalem est pour luy un Ecrivain suppose. Il parle de mesme de S. Gregoire de Nyffe & de S. Ambroise. Enfin tous les écrits des Peres sont faux. Mais pour moy je suis assuré que c'est luy qui en juge fausement, & que ces écrits qu'il rejette comme supposez sont tres veritables.

fusus illi Cyrillus Hierosolymitanus, falsus Gregorius Nyssenus: falsus Ambrosius: falsi omnes. Mihi liquet scripta esse verissima quæ ipse pronunciat *τις επιπαζα*.

Si sic pergimus quis tandem erit exitus? Jam quod idem Molineus omnes veterum libros sua doctrina contrarios respuit ut *ἰσχυρισμῶν* cui mediciter doctorem faceret? falsum ipsum, & illa

Ces sentimens de Casaubon le rendirent odieux à quelques Ministres, & il s'en plaint luy mesme dans une lettre qu'il écrit à Heinsius, où il declare que c'est le respect qu'il a pour les Peres qui le faisoit haïr par ceux qui faisoient gloire de les mépriser. Sachez, luy dit-il, que je ne suis l'objet des médisances que de ceux qui se moquent des Peres de l'ancienne Eglise, & qui ont pour eux une haine implacable. Car il y a certaines gens qui s'imaginent qu'il n'y a qu'eux seuls qui possèdent la science, qu'ils sont seuls qui entendent l'Ecriture, qu'ils sont les seuls qui composent l'Eglise de Dieu & l'heritage du Seigneur. Ces personnes ne scauroient souffrir mesme le nom des saints Peres dont le Seigneur s'est servi autrefois si heureusement. Du Moulin Ministre de Paris est de ce nombre, & il n'a pas eu de honte d'appeller dans un de ses écrits S. Cyprien Anabaptiste, afin de ternir la memoire de ce martyr de Jesus-Christ par l'infamie de cette nouvelle heresie. Que vous diray-je des excès pleins de temerité que les autres commentent sur ce sujet? Ces personnes ne craignent pas de représenter les Peres comme des demi-payens, des ignorans

Celui qui a fait insérer cette lettre de Casaubon dans ce nouveau recueil remarque qu'on a retranché ces paroles qui regardent du Moulin dans le recueil des lettres de Casaubon.

dans la science de l'écriture, des fous, des estourdis, des stupides, des impies. Sous pretexte de combattre les erreurs de ceux qui sont soumis au Pape, ils portent des coups mortels à l'ancienne Eglise. Pour moy je vous avoie que cette licence, ou plutôt cette detestable impieté ne me plaît point.

Si les Peres estoient si favorables aux Ministres, en verité ils les ménageroient davantage, & ils ne prendroient pas tant de soin de les décrier avec une malignité qui a scandalisé les plus moderez d'entr'eux. C'est une grande marque qu'ils n'esperent pas y trouver beaucoup d'appuy, & qu'il y a plus de grimace & de mine que de sincerité, lors qu'ils soustiennent en d'autres endroits que les Peres font de leur parti.

Aussi il est remarquable qu'entre les ennemis de la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie, ceux qui font une profession plus ouverte de n'avoir aucun égard aux opinions des hommes quels qu'ils soient, ayant moins d'intérêt de déguiser les sentimens des Peres parce qu'il leur est plus libre de les rejeter, reconnoissent aussi plus franchement, que l'ancienne Eglise leur est contraire, & favorise les Catholiques sur l'Eucharistie.

Les Sociniens en peuvent servir de preuve. Ce sont des gens qui ne font nulle difficulté de condamner tous les Conciles & tous les Peres, qui n'ont nul égard à la tradition, & qui en font une profession ouverte. Ils sont unis avec les Calvinistes dans la condamnation de la doctrine de la presence réelle, & ils la rejettent par les mesmes raisons qu'eux, c'est-à-dire par des raisons philosophiques, & par des prétendues contrarietez avec l'Ecriture. Ils n'ont néanmoins aucun intérêt d'avouer que les Peres soient favorables aux Catholiques; & ils auroient plus d'avantage à le nier. Mais aussi comme l'autorité des Peres ne leur est pas assez considerable pour se donner la gésne à corrompre leurs sens par des solutions manifestement forcées, ils ont trouvé qu'il estoit & plus court & plus sincere de reconnoistre que les Peres n'estoient pas pour eux, & qu'ils avoient enseigné la presence réelle.

C'est l'aveu que fait Smalcus Pasteur des Sociniens de Racovie dans sa refutation des theses de Franzius Lutherien sur le sujet de la Cene du Seigneur. Car ce Lutherien luy ayant allegué un lieu de saint Chrysostome, voicy ce qu'il y répond. *Il est bon de remarquer que Franzius ne cite pas un seul passage de l'Ecriture dans toutes ses theses, (sur l'Eucharistie) & qu'il rapporte seulement un passage de Chrysostome. Ce chardon estant digne des levres d'un Asne tel que luy, afin qu'il parust clairement que ce qu'il dit de la Cene du Seigneur n'a rien de commun avec l'Ecriture, & que c'est une PURE INVENTION DE CETTE Eglise corrompue dans laquelle Chrysostome presidoit.* C'est-à-dire que selon ce Socinien l'opinion de la presence réelle est une invention de l'Eglise du 4. siecle dans laquelle les principaux Peres ont vescu, & qu'elle fait partie de cette corruption imaginaire que ces detestables heretiques osent luy attribuer.

Socin parle encore plus precisément & plus generalement. Il se plaint de ce que l'on s'arreste aux Peres, & il avoie que de les prendre pour juges c'est faire perdre la cause aux Lutheriens, & aux Calvinistes, & à tous ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine.

Toutes les divisions qui sont dans l'Eglise, dit-il, n'arrivent que de ce qu'on ne s'attache pas à la seule parole de Dieu, & qu'outre les saintes Ecritures on a encore beaucoup de respect pour je ne sçay quels Conciles pour les Peres, pour l'antiquité, en sorte que l'on les égale presque aux oracles divins, quoique toutes ces choses & les autres de mesme genre ne doivent servir aux gens d'esprit & de sens, qu'à leur faire connoître quelle estoit la foy de l'Eglise en ce tems-là, & à les porter à ne s'éloigner pas sans raison des dogmes qui y ont esté receus. Mais de vouloir contre les témoignages clairs de l'Ecriture soutenir opiniastrement des opinions, parce que les Peres les approuvent, c'est vouloir renverser à dessein la verité divine, & donner une large ouverture au rétablissement du regne de l'Antechrist: c'est ainsi qu'il appelle la doctrine de l'Eglise Romaine. Voilà ce que Socin apprehende de l'attachement aux Peres & aux Conciles: & voicy la preuve qu'il en apporte. *Que l'on lise, dit-il, les Ecrits des Papistes contre les Lutheriens & les Calvinistes, & l'on reconnoitra clairement, que si outre les saintes Ecritures il faut encore s'arrester à l'autorité des Peres, il faut que tous tant que nous sommes, c'est-à-dire Lutheriens, Calvinistes, & Sociniens, nous perdions nostre procès. LEGANTUR modò pontificiorum scripta adversus Lutheranos & Calvinianos, & satis intelligetur si præter sacras litteras illorum autoritas sit standum, nobis omnibus causa cadendum esse.*

Qu'est-ce qui peut avoir obligé Socin à parler de cette sorte, que la verité qui le convainquoit, & le desir de s'exempter par là de la peine d'expliquer toujours les Peres dans un sens contraire à leurs paroles. Sans doute que nous trouverions bien des aveus semblables dans les livres des Ministres de France s'ils n'estoient retenus par la crainte de se nuire, & par le prejudice qu'ils voyent bien qu'ils feroient à leur parti. Et néanmoins comme la contrainte & le déguisement sont toujours incommodés, il s'en trouve qui parlent sur ce point d'une maniere fort différente de M. Claude, & qui sont bien éloignés de faire paroître cette confiance qu'il affecte.

Je ne croy pas que Messieurs les Religionnaires puissent avoir M. Dailé pour suspect. Il n'en ont gueres certainement de plus habiles que luy, ni qui ayent mesme plus travaillé pour eux. Cependant ce Ministre est si éloigné de croire que les Peres soient clairement pour ceux de son parti, & qu'il soit facile d'en persuader le monde, qu'il a fait un livre exprés pour montrer qu'on ne les doit pas reconnoître pour juges ni des autres controverses, ni de celle de l'Eucharistie; & il entreprend expressément de prouver qu'on ne peut que tres-difficilement s'assurer de leur sentiment.

C'est par où il commence de proposer le dessein de son ouvrage. *Les Peres, dit-il, ne peuvent estre juges des controverses aujourd'huy agitées entre ceux de l'Eglise Romaine, & les Protestans; parce qu'il est, sinon impossible, du moins tres-difficile de sçavoir nettement & précisément leur sentiment.*

Il semble à entendre parler M. Claude que dans ces beaux jours de l'Eglise, comme il les appelle, c'est-à-dire dans les huit premiers siècles, toutes les chaires retentissoient de l'explication de l'opinion des Sacramentaires, & que les livres des Peres ne parloient d'autre chose.

C H A P. V.

P. 299.

P. 295.

Daillé du
vray employ
des Peres
chap. 2. p. 19.

C'est ainsi, dit-il, que ces bons serviteurs de Dieu prenoient soin d'instruire leurs troupeaux pour éclaircir & ôter toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ce qu'on appelloit communément le Sacrement, le Corps de Iesus-Christ: & leurs troupeaux aidez par la lumiere de l'Ecriture, par le perpetuel témoignage des sens, par la vive force de la raison, & par les claires explications qu'ils recevoient sans cesse de leurs Pasteurs, ne pouvoient prendre d'autre impression que celle que la nature mesme de la chose leur donnoit, qui est que le pain & le vin, sanctifié par la parole de Dieu, nous deviennent non une figure vaine & creuse, mais une figure solide & efficace, & un grand Sacrement, qui nous represente, & qui nous communique le corps & le sang de nostre Seigneur I. C. La verité positive que nous croyons, dit-il encore, y estoit enseignée d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez, qui pouvoient naistre de ces expressions; Le pain est le corps de Iesus-Christ, les Peres prenant soin de s'expliquer nettement & de prévenir les esprits des peuples contre l'erreur.

C'est ainsi que l'on doit parler selon le dessein de M. Claude; car cela donne dans les yeux des ignorans. Mais comment les Ministres parlent-ils quand ils disent ce qu'ils pensent. On le peut apprendre de M. Daillé. *Il est difficile, dit-il, d'apprendre par iceux, c'est-à-dire par les livres des Peres des six premiers siècles, quelle a esté la creance de leurs Auteurs sur les articles, dont la Chrétienté est aujourd'huy en different: car les matieres dont ils traittent en sont pour la pluspart très-éloignées. Ces Auteurs selon le besoin de leur temps s'occupent ou à justifier le Christianisme des crimes dont il estoit calomnieusement chargé, ou à basoüier l'extravagance & impiété du paganisme, ou à convaincre la dureté des Juifs, ou à exhorter les fideles à la patience & au martyre, ou à exposer quelque passage de l'Ecriture sainte; choses qui toutes n'ont que bien peu de rapport aux controverses presentes, dont ils ne parlent jamais; & ne pensant à rien moins qu'à nous, ils jettent quelques mots çà & là, où les uns & les autres pensent par fois apercevoir leur creance clairement exprimée: en vain le plus souvent, & presque en la mesme sorte que celui qui dans le son mesme des cloches rencontroit ce luy sembloit les desirs & les affections de son esprit.* Et ensuite après avoir fait un grand denombrement des matieres traittées par les Peres: *Quel rapport, dit-il, de tout cela avec la transubstantiation, & l'adoration de l'Eucharistie, & la monarchie du Pape? De sorte que si l'on en croit M. Daillé, on voit l'opinion des Sacramentaires dans les livres des Peres; comme l'on entend tout ce que l'on veut dans le son des cloches.*

Il est vray qu'il pretend que l'on n'y voit pas plus clairement celle des Catholiques que la sienne, mais il n'a pas charge de parler pour eux, & l'on n'a pas sujet de s'en rapporter au jugement qu'il en fait. Il n'est croyable qu'en ce qu'il dit de l'opinion des Calvinistes, & personne ne peut avoir pour suspect son témoignage en ce point, puisqu'il n'y a qu'un reste de sincerité & de bonne foy qui demeure quelquefois malgré les contestations & les prejuges, qui ait pû tirer cet aveu de luy.

Si l'on en croit de mesme M. Claude, il n'y a pas un passage des Peres des huit premiers siècles, qui puisse donner la moindre idée de la presen-

ce réelle & de la transubstantiation. Tous les fideles n'avoient aucune peine à entendre toutes leurs expressions. Ils y entroient tout d'un coup, sans mesme apercevoir le sens metaphorique, c'est-à-dire celuy de la presence réelle. Enfin si Paschase n'avoit inventé ce sens, jamais il ne seroit venu dans l'esprit de personne. Cela ne couste rien à écrire, & cette hardiesse plait à certaines gens. Mais demandons neanmoins à M. Daillé s'il est si assuré de ces solutions de *figure & de vertu*, avec lesquelles M. Claude s'en demesse, s'il entre sans peine dans ces passages, si les explications que les Ministres y donnent sont si faciles, si naturelles, si conformes au sens commun.

Ce Ministre tâche de prouver que les Peres ne font pas par tout clairement pour les Catholiques; & qu'il y en a qui semblent inexplicables dans leur sens: ce qu'on ne doit pas trouver étrange puis qu'estant Protestant il doit parler de cette maniere de ce qui regarde les Catholiques. Mais écoutons ce qu'il avoüe des passages qu'on oppose aux Calvinistes; c'est en quoy il merite qu'on le croye. *Si vous prenez le revers*, dit-il, *il y a d'autres passages qui semblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le sens des Protestans, comme ceux qui disent formellement, que le pain change de nature, que par la toute-puissance de Dieu il devient la chair du Verbe, & semblables. Et sur chacune des controverses il se trouve de tels passages de l'une & de l'autre sorte, dont les uns semblent inexplicables au sens de l'Eglise Romaine, & les autres au sens de ses parties. Si le Cardinal du Perron & autres esprits sublimes soit en l'un soit en l'autre parti, protestent de n'y trouver aucune difficulté, il faut avoüer ou qu'ils ne le disent que par bravade, faisant bonne mine à mauvais jeu; ou que le reste du monde à la veüe & l'esprit merveilleusement foibles, de ne voir que tenebres où ces gens ne voyent que lumiere.* p. 125.

Ce n'est pas faire tort à M. Claude que de le mettre entre ces esprits sublimes qui ne trouvent nulle-part aucune difficulté; car jamais homme n'en trouva moins. Il ne veut pas mesme que l'on l'aperçoive. Mais comme il n'est gueres probable que tout le monde ait l'esprit si foible, que de ne voir que tenebres où il n'aperçoit que des lumieres, je pense que le parti qu'on prendra naturellement fera de le mettre au rang de ces gens, dont selon M. Daillé les paroles ne doivent estre prises que pour *des bravades de personnes qui font bonne mine à mauvais jeu.*

M. Daillé confirme tout cela par une maxime generale qu'il établit en ces termes. *Si les Peres*, dit-il, *eussent vécu de nostre tems, ou qu'on leur eust remué les differens d'aujourd'huy, je croy fermement qu'ils s'en fussent tres-bien expliquez: mais ne les ayant maniez qu'à astons en tombant en propos, plutôt par rencontre que par dessein formé, il ne faut pas trouver étrange, s'ils ne s'y font entendre qu'à demy. Car comme chacun le peut assez remarquer en la vie commune, les propos tenus sans dessein, ne sont jamais nets & précis, mais pendans & ambigus, qui peuvent se rapporter à diverses intentions.* p. 128.

C'est ce qu'il entreprend de prouver par la maniere dont les Peres ont parlé avant l'Arianisme de l'éternité de la nature divine de Jesus-Christ. *Id. p. 128.* *S'ils en disent*, dit-il, *quelque mot, c'est à demy-bouche & non jamais par dessein: d'où vient aussi que leurs propos sur ce sujet sont autant obscurs & difficiles à bien resoudre que ceux qu'ils tiennent par fois sur nos controverses.* Ce qu'ayant

prouvé par quelques exemples il ajoûte : Puis donc qu'ils en ont usé ainsi és autres sujets , quelle merveille qu'en ceux dont nous sommes aujourd'huy en différent ils en ayent fait de mesme ; qu'ayant vécu long-tems auparavant que la pluspart de ces controverses eussent esté remuées, ils en aient parlé obscurément, ambiguement, & confusément. L'estime quant à moy qu'il y auroit plustost à s'étonner s'ils avoient fait autrement Comparez , je vous prie, les dire des Peres sur la Divinité & eternité du Fils de Dieu avec leur dire sur la nature de l'Eucharistie. Certes vous verrez que les uns ne sont pas plus éloignez de la verité que l'ont tient aujourd'huy sur ce dernier point , que les autres l'estoient de la doctrine declarée autrefois au Concile de Nicée. Nicée définit que le Fils est consubstantiel au Pere ; Le Concile d'Antioche l'avoit nié. Que les Peres donc ou dient ou nient que l'Eucharistie soit réellement le Corps de Christ , ils ne contrediront pas pour cela ton opinion, qui que tu sois , ou Romain ou Protestant , plus fortement que les Peres d'Antioche avoient en apparence contredit ceux de Nicée. A'ôtez maintenant que comme les Ariens n'avoient aucun droit de tirer à leur opinion, ni d'alleguer comme pieces decisives de leur question tels propos innocemment jettez par les plus anciens Peres , & sur autres sujets , sans autre dessein de traiter celuy-cy : nous n'avons non plus à vray dire aucune raison, ni toy , ni moy d'alleguer comme sentences prononcées sur nos causes nées depuis peu , les dire des anciens Peres écrits par eux sur d'autres matieres plusieurs siecles auparavant , ausquelles ils ne pensoient aucunement , & sur lesquelles aussi par conséquent ils se font exprimer fort diversément , & quelquefois mesme en apparence contradictoirement Nous devons faire tous efforts de bien résoudre ce qui en leurs écrits & de leurs semblables semble choquer la veritable creance que nous avons sur l'Eucharistie & autres articles , sans nous étonner si par fois nous y rencontrons des passages qui nous paroissent inexplicables : car il se peut faire qu'ils soient tels en effet , puis qu'il a esté bien possible que sur la personne & les natures du Fils de Dieu il leur soit échappé de telles expressions.

Ibid.

Ibid. 133.

Ensuite aiant fait voir, queles Peres avoient eu dessein d'estre obscurs sur le sujet de l'Eucharistie, pour cacher ce Mystere aux Cathecumenes. Puis donc, dit-il, qu'en cette matiere & en d'autres ils ont eu dessein de nous couvrir leurs pensées ; il ne faut pas s'étonner, si leurs expressions sont souvent obscures, & ce qui suit de l'obscurité, si elles semblent par fois se choquer & se contredire les unes les autres. Plüstost y auroit-il occasion de trouver étrange que tels Personnages doctes & habiles, la pluspart voulant estre obscurs sur ces points, nous en eussent laissé leur opinion clairement exprimée en leurs écrits. Mais il y a plus : car quelquefois mesme qu'ils n'ont pas dessein d'estre obscurs, ils ne laissent pas d'en avoir l'effet.

P. 157.

Le dessein de M. Daillé dans tous les discours est de monter en general, qu'il ne faut pas prendre les Peres pour Juges des controverses, & en particulier de celles de l'Eucharistie. Les Catholiques ne luy accorderont nullement ce point, parce qu'ils pretendent avec raison que les Peres sont clairement pour eux, & qu'encore qu'il y ait des difficultez, elles ne sont pas telles qu'elles puissent étouffer cette clarté : mais ils demeurent bien d'accord que cette voie qui consiste dans l'examen de toute la tradi-

tion est une voie longue, & qu'elle n'est pas proportionnée à toutes sortes d'esprits, y en ayant beaucoup qui ne peuvent pas rassembler tant de choses pour en former un jugement equitable, & auxquels par consequent il faut une voie plus courte.

Ce n'est pas icy le lieu de prouver qu'ils ont raison en l'un & en l'autre point. Mais ce qui est certain est, que toutes les personnes qui seront du sentiment de M. Daillé, & qui seront persuadez comme luy qu'on ne doit point decider la question de l'Eucharistie par les Peres, qu'ils sont trop obscurs & trop embarrassez pour cela, qu'il est difficile de les accorder ensemble, ne pourront pas refuser de se rendre aux preuves de la Perpetuité, au cas qu'ils les jugent evidentes, & que cette pretendue evidence des preuves de fait d'Aubertin auxquelles M. Claude pretend les renvoyer, ne les en empeschera pas, puisque cette evidence pretendue est détruite dans leur esprit par la certitude & la conviction qu'ils ont de l'inevidence de ces preuves. Ils sont dans l'estat que nous avons representé. Au lieu des lumieres & des clartez que leur promet M. Claude ils n'ont trouvé dans l'examen des preuves de fait que des obscuritez & des ambiguïtez. Comment pourroient-ils donc raisonnablement refuser de se rendre au consentement de toutes les nations du monde dans la doctrine de la preference réelle qui ne peut estre un effet que de la Perpetuité de cette doctrine dans l'Eglise.

Voilà donc déjà un genre de sçavans Protestans, auxquels ce livre peut estre utile, sans qu'il soit accompagné de l'examen des preuves de fait : & ce genre comprend proprement les plus habiles & les plus sinceres, puis qu'il comprend les gens faits comme Scaliger, Casaubon, Marinixius, & M. Daillé. Mais il s'ensuit de là qu'il y en a bien d'autres qui doivent juger comme eux, que leurs preuves de fait ne sont pas fort evidentes. Car quel jugement en peuvent faire ceux qui ne les ont point examinées, & qui ne sont point capables de les examiner, s'ils en veulent juger raisonnablement. D'un costé ils entendent les Catholiques qui declarent hautement qu'ils ont toute la tradition pour eux, & qui en montrent l'effet dans la persuasion de tous les peuples de la terre. De l'autre ils entendent une douzaine de declamateurs Calvinistes qui les assurent que les Peres sont clairement pour les Protestans, & qu'il n'y a aucune difficulté dans tous leurs passages, quoique par malheur toute la terre les ait pris à contresens. Il est impossible s'ils ont un peu de raison, que cette pretension ne leur semble étrange : & sur cela s'adressant à ceux qui paroissent les plus sinceres & les plus habiles parmi eux, ils entendent de leur bouche, ou que les Peres leur sont contraires, ou qu'il ne faut pas penser terminer cette question par les Peres ; qu'ils sont remplis d'ambiguïtez & d'obscuritez ; que la pensée de ceux qui croyent trouver clairement leurs opinions dans leurs livres est semblable à l'imagination de celui à qui le son des cloches represente toutes sortes de chansons, que ces esprits sublimes qui n'y trouvent point de difficulté sont des gens qui parlent par bravade, & qui font bonne mine à mauvais jeu ; que peutestre les Peres se contredisent & sont en effet contraires ; & autres choses semblables.

Comment se pourroit-il faire après cela que ces personnes se persuadassent que les preuves de fait d'Aubertin sont claires & demonstratives ? Qu'ils s'en éclaircissent par eux-mêmes, dira M. Claude. Mais les uns n'ont pas le loisir : ils exercent des fonctions qui les occupent tous entiers. Les autres qui sont plus des deux tiers des Calvinistes en sont entièrement incapables comme les Ministres mêmes l'avoient. *Dieu*, dit Mestrezat, *n'auroit pas donné aux hommes pour règle de leur devoir une chose dont la connoissance ne fust bien possible. Or est-il qu'il est impossible qu'un artisan ait la connoissance de tous les Peres.* M. Claude pretend-il que tous les soldats, tous les artisans, toutes les femmes Calvinistes soient capables d'examiner le livre d'Aubertin & des autres qui traitent la question de fait par les Peres ? De discuter si le mot *ὄσια* signifie substance ou l'amas des accidens sensibles dans le passage de Theodoret ? Quel est le sens des mots *εὐρύς* & de nature ? Ce que les Peres entendent par les mots de spirituel, d'intelligible, de *νοητός*, de Mystere, de Sacrement, de Type, d'Antitype, d'Image ? Suppose-t'il, que toutes ces personnes puissent presumer raisonnablement d'avoir assez d'étenduë d'esprit, pour comparer ensemble tant de choses, & pour ne se laisser pas ébloüir par la difficulté qui leur aura esté proposée la dernière, ou qui leur aura esté représentée d'une maniere plus vive & plus pathetique, pour prendre le sens d'un passage par la suite du discours, par le sujet dont il traite, par la comparaison des autres expressions du mesme Auteur ? Si M. Claude est capable d'une pretension si déraisonnable, il est certain qu'il trouvera peu de personnes qui soient de son sentiment, & ainsi il n'empeschera pas qu'on n'ait droit de conclure, que les preuves de fait dont il se vante sont inevidentes non seulement aux sçavans qui ressemblent à M. Daillé, à Scaliger, à Casaubon, à Marnixius, mais aussi à la plus grande partie des Calvinistes, qui doivent juger, s'ils ont tant soit peu de sens, qu'ils n'ont aucun sujet de croire que les preuves de fait d'Aubertin & des autres Ministres soient telles que M. Claude les représente : & cela supposé ils ne seront point empeschés par cette clarté prétenduë dont ils ne seroient point persuadés, de se rendre à l'évidence du traité de la Perpetuité, qui est proportionné à toutes sortes de personnes, & qui estant fondé sur les lumieres du sens commun peut estre entendu de tout le monde.

On reconnoist donc que quand à ce qu'on appelle la forme de l'argument, c'est également bien raisonner que de dire comme fait M. Claude: Les preuves de fait d'Aubertin font voir clairement que l'Eglise Romaine a changé de creance sur le Mystere de l'Eucharistie ; donc ce changement n'est pas impossible : Ou comme fait l'Auteur de la Perpetuité : Ce changement est impossible ; donc il n'est pas arrivé. La forme de ces raisonnemens est, comme j'ay dit, également concluante. Mais ce qui les distingue est, que quant à la matiere, cette proposition ; que les preuves de fait d'Aubertin fassent voir évidemment un changement effectif de creance dans l'Eglise Romaine, est notoirement fausse, & doit estre jugée telle par la plupart des Calvinistes ; au lieu qu'il n'y a rien dans le raisonnement de l'Auteur de la Perpetuité qui ne doive passer pour vray, pour
solide

solide, & pour convainquant à l'égard de tout le monde.

Il ne faut donc pas s'imaginer que les affirmations temeraires & emportées, ou comme parle M. Daillé que *les bravades* de trois ou quatre Ministres fassent passer pour évident tout ce qu'il leur plaira de qualifier de ce nom, & que les Protestans tant soit peu judicieux soient disposez à croire sur leur parole que le livre d'Aubertin ou les autres semblables rendent palpable ce pretendu changement. Plus ils l'assurent d'une maniere fiere & hardie, & plus les personnes sages méprisent ces assurances; parce qu'ils voyent sans peine que cette fierté ne vient point d'une persuasion forte de la verité de ce qu'ils avancent; mais de ce que c'est leur coûtume de parler ainsi de toutes choses sans discernement: ce qu'ils font assez voir, en proposant avec la mesme confiance les solutions les plus ridicules, que si elles estoient les plus solides & les plus certaines.

Quel jugement, par exemple, croit-on que fasse l'Auteur de la Réponse à l'Office du S. Sacrement de ce passage de S. Cyrille de Jerusalem qu'il rapporte en ces termes en le traduisant à la mode. *Tiens pour certain que le pain qui se voit n'est pas du pain, encore que le goust juge que c'est du pain; mais croy que c'est le corps de Christ; & que le vin qui se voit n'est pas du vin, encore que le goust le veuille, mais que c'est le sang de Christ.* On s'imagineroit peutestre qu'il en devoit estre embarrassé; & certainement on le pourroit estre à moins: mais bien loin de cela, il y trouve la ruine de la Transsubstantiation, & c'est la premiere conclusion qu'il en tire. *Paroles, dit-il, qui bien loin de favoriser la Transsubstantiation d'une maniere invincible comme on le dit en marge; au contraire la ruinent entierement, puis qu'elles nous apprennent qu'il y a du pain & du vin dans l'Eucharistie, ce que la Transsubstantiation ne souffre pas. Car si la veüe & le goust déposent qu'il y a du pain & du vin, il faut necessairement qu'il y en ait, le témoignage des sens estant infailible, lorsqu' &c.* Qui s'étonnera après cela que ces Messieurs se vantent d'avoir des preuves evidentes contre la presence réelle, puis qu'ils en font bien tirer de ce passage de S. Cyrille de Jerusalem?

M. Claude n'est pas moins habile que l'Auteur de cette Réponse à se démêler des objections; & de la maniere dont il s'y prend il est clair qu'il trouvera tout ce qu'il voudra dans les Peres, & qu'ils ne diront jamais rien qui luy soit contraire. Nous en verrons dans la suite une infinité d'exemples; mais pour faire connoître par avance son air & son genie, l'on n'a qu'à considerer la maniere dont il répond à un passage de S. Jean de Damas qu'on luy avoit allegué. Il le reduit d'abord à trois points. *Après tout, dit-il, Jean de Damas nous dit trois choses. L'une que le pain & le vin ne sont pas des figurés. L'autre que c'est le corps mesme de Jesus-Christ. Et la troisième, que Jesus-Christ a dit, non, cecy est la figuré de mon corps, mais cecy est mon corps.* Il en dit bien d'autres; mais il plaist à M. Claude de les reduire à ces trois: & ces trois choses neanmoins qu'il avoie que S. Jean de Damas établit sont plus que suffisantes pour embarrasser un autre que M. Claude: Mais pour luy il se mocque de cette objection; il y répond avec insulte & avec mépris. *Qu'y a-t'il dans ces paroles qui puisse estre tourné en un sens de Transsubstantiation, à moins que d'estre déjà preoccupé ou d'avoir*

Réponse à
l'Office du S.
Sact. p. 293

p. 278.

l'esprit déjà embarassé par les crieries & les contestations de la dispute ? Le pain & le vin ne sont pas des figures , c'est-à-dire , des representations niées , ou de simples peintures ; c'est le corps mesme deifié de Jesus-Christ , c'est-à-dire , c'est la communion à ce corps divin , comme S. Paul a pris les paroles de l'institution ; Cecy est mon corps , en ce sens , le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ ; car le pain & le vin nous communiquent vraiment le corps & le sang precieux de nostre Redempteur : c'est-à-dire dans le langage des Calvinistes , qu'ils nous communiquent moralement une vertu qui vient meritoirement du corps de Jesus-Christ. Et enfin , Jesus-Christ n'a pas dit : Cecy est la figure , mais cecy est mon corps , parce qu'il a voulu donner plus de poids & plus de force à son expression , pour nous faire mieux connoistre l'efficace mystique & la vertu ineffable de son Sacrement. Voilà de quelle maniere un homme qui n'auroit jamais oüï parler de cette presence réelle que l'Eglise Romaine enseigne prendroit le sens de ces paroles : c'est-à-dire en un mot que selon M. Claude , le mot de figure signifie figure vuide d'efficace ; que le mot de Corps signifie figure pleine d'efficace ; & qu'ainsi quand S. Jean de Damas remarque pour exclure la figure que Jesus-Christ n'avoit pas dit : Cecy est la figure ; mais qu'il avoit dit : Cecy est mon corps , il avoit voulu seulement remarquer que Jesus-Christ n'avoit pas dit que le pain fust une figure vuide d'efficace ; mais qu'il avoit dit que c'estoit une figure pleine d'efficace ; Que si on demande à M. Claude , en quelle langue ces mots opposez l'un à l'autre , figure , corps ; image , original , signifient figure vuide de vertu , & figure pleine de vertu , il ne s'en met pas en peine. On a tort , selon luy , si on ne trouve cela clair comme le jour. Il luy suffit qu'ils ayent ce sens dans la langue des Ministres , qui ont le privilege de faire signifier aux mots tout ce qu'il leur plaist.

C'est ainsi que ces Messieurs ne trouvent point de difficultez dans les Peres , & qu'ils font voir d'une maniere palpable ce changement pretendu. C'est d'un amas de solutions semblables qu'est composé le volume d'Aubertin , qui sont enrichies d'exclamations sur lesquelles M. Claude a pris le modèle des siennes. Mais , comme j'ay fait voir , toutes ces assurances temeraires qu'il nous donne de la clarté pretendüe de ces preuves de fait luy sont inutiles ; & à l'égard des sçavans comme M. Daillé , Marnix , Scaliger & Casaubon , Smalcus , Socin qui sont persuadez du contraire par leur propre experience ; & à l'égard de ceux qui reglent leurs opinions sur le jugement de ces sçavans plus sinceres que les autres ; & à l'égard de tous les simples judicieux qui se doivent croire incapables de cét examen particulier des preuves de fait , & qui doivent juger sur l'apparence extérieure qu'elles ne sont point evidentes , & que l'assurance que leur en donne M. Claude est une pure bravade , pour user des termes de M. Daillé. Et ainsi toutes ces personnes n'estant point retenües par cette fausse clarté , par laquelle M. Claude voudroit bien les amuser , se doivent rendre à la véritable clarté des preuves du traité de la Perpetuité dont il n'y a personne qui soit incapable.

CHAPITRE VI.

Que les Calvinistes les plus persuadez de l'evidence des pretenduës preuves de fait d'Aubertin & des autres Ministres se doivent rendre selon la raison aux preuves de la Perpetuité, sans qu'on soit obligé pour cela de refuter leurs preuves de fait.

QUAND le livre de la Perpetuité ne seroit propre qu'aux sçavans sîcères, & aux simples judicieux & modeltes, l'Auteur n'auroit pas sujet de se repentir de son travail, & l'on n'auroit pas droit de luy reprocher que son traité fust inutile, puis qu'estant capable de persuader ces deux sortes de personnes, il est presque utile à tous ceux qu'on doit regarder dans les ouvrages de controverse.

Il y a tant de dereglement d'esprit dans la disposition de ceux qui sont persuadez, ou qui témoignent de l'estre de la clarté de leurs passages & de leurs solutions, qu'en verité comme il y a bien peu d'esperance de les ramener, ce ne seroit pas faire grand tort à un ouvrage que de reconnoître simplement qu'il ne leur est pas propre & qu'il n'est pas fait pour eux.

Je veux bien néanmoins examiner encore ce point, & leur montrer que si le traité de la Perpetuité est tel que je soutiens qu'il est, c'est-à-dire, si les preuves en sont claires & convaincantes en elles mesmes, comme je le feray voir en tout ce livre, la raison les oblige de s'y rendre, quelques persuasions qu'ils ayent de l'evidence de leurs pretenduës preuves de fait, sans qu'il soit pour cela nécessaire d'entrer dans la discussion de tous ces passages, sans laquelle M. Claude voudroit faire croire que le livre de la Perpetuité ne peut rien prouver.

Je suppose donc des personnes dans une disposition aussi fiere qu'est celle que M. Claude fait paroître, & qu'il tâche d'inspirer aux autres. Je suppose mesme que ce ne soit point par *bravade*, comme croit M. Daillé, mais par une persuasion sincere, qu'ils témoignent de croire qu'Aubertin a rendu palpable ce changement que l'Auteur de la Perpetuité represente comme impossible. Je suppose enfin des gens qui fassent serieusement cet argument : *Ce changement de creance sur l'Eucharistie est effectivement arrivé, comme il paroist par les preuves de fait qu'allegue Aubertin & les autres Ministres. Donc il est possible.* Je déclare à ces personnes que je ne croy pas devoir presentement m'arrêter à l'examen de leurs preuves; cela pourra venir en son tems : mais cependant je leur oppose seulement cet argument : *Les preuves du traité de la Perpetuité montrent clairement aussi que ce pretendu changement est impossible : donc il n'est point arrivé; & vos preuves de fait ne peuvent estre que des illusions de vostre esprit.* Et je pretens que leur argument doit ceder à celuy-cy, & que sans entrer dans ces discussions qui ne finissent jamais, ils doivent renoncer à leur schisme & se rendre Catholiques.

Mais afin de leur faire voir que cette pretention n'est point si déraison-

nable qu'elle leur pourroit paroître d'abord, il faut leur dire de quelle sorte je l'entens. Si leurs preuves de fait leur semblent évidentes, l'effet qu'elles doivent produire dans leur esprit est celui de la persuasion, supposé qu'il n'y ait point d'évidence contraire qui empêche cet effet : mais s'il y a d'autre côté une évidence égale à laquelle ils soient également incapables de résister, la disposition d'esprit où ces deux évidences contraires les doivent mettre, n'est pas celle de la persuasion, mais du doute & de l'incertitude : & s'ils jugent avec certitude que leur opinion est véritable, tant qu'ils sont en cet état, ce ne peut être que par passion & non par raison.

Je sçay bien qu'il est impossible qu'il y ait une évidence véritable des deux côtés ; mais il est certain qu'il y peut avoir une évidence apparente, ce qui fait le même effet : de sorte que s'il est vrai, comme je le prétens, que le livre de la Perpetuité porte l'impossibilité de ce changement à un degré d'évidence qui frappe pour le moins autant l'esprit que toute prétendue évidence contraire, il est certain aussi que le moindre effet qu'il doit produire sur les Calvinistes judicieux & sincères, est de les jeter dans le doute, & d'empêcher ainsi qu'ils ne forment un jugement absolu.

Or dès lors qu'on les aura conduits jusques à un doute dont ils ne puissent trouver d'éclaircissement, ils ne peuvent plus refuser raisonnablement de se séparer de leur secte, & de passer du doute à la certitude, que la Religion Catholique est véritable : & c'est en quoy consiste la preuve que j'entreprends de proposer en ce lieu.

Pour leur rendre cette vérité sensible, il ne faut que les prier de considérer que les premiers Auteurs de leur secte estoient Catholiques d'origine. C'est l'Eglise Catholique qui les avoit engendrez en Jesus-Christ ; qui leur avoit appris les vérités de la foy ; qui leur avoit donné les Sacremens ; qui leur avoit mis les Ecritures entre les mains. C'est cette Eglise qui estoit en possession du ministère Evangelique, & qui l'avoit reçu de main en main depuis les Apostres par la succession de ses Pasteurs.

Ils ne peuvent désavouer que cette Eglise ne soit la plus étendue, que ce ne soit la société radicale & originale dont toutes les autres se sont séparées : & ils croient eux mêmes qu'elle a raison dans tous les points pour lesquels elle a retranché de son sein les autres sectes qui ne la reconnoissent plus depuis longtems.

Il seroit aisé de leur montrer selon les principes de la foy reconnus par les SS. Peres, qu'il n'est permis pour aucun sujet de se séparer de cette société matrice, originale, successive & Catholique ; & qu'au lieu de conclure qu'il faut faire schisme avec cette Eglise, parce qu'elle enseigne telles & telles erreurs ; il faut conclure au contraire qu'elle n'enseigne point d'erreurs ; parce qu'il est certain qu'il ne faut jamais faire schisme avec l'Eglise, le crime du schisme étant toujours plus évident que ces prétendues erreurs dont on accuse l'Eglise. Car ce sont deux maximes également certaines en foy, qu'il faut se séparer d'une Eglise corrompue dans la foy, & qu'il ne faut jamais se séparer de l'Eglise Catholique ; mais l'applica-

tion de ces deux maximes n'est pas également sûre & certaine. Et c'est pourquoy tous les heretiques par une mauvaise application de la premiere, & sur une fausse supposition des erreurs qu'ils attribuoient à l'Eglise, en ont conclu qu'ils s'en devoient separer : au lieu qu'estant clair au contraire qu'il ne s'en faut jamais separer, ils devoient conclure que ce qu'ils prenoient pour erreur ne l'estoit pas.

C'est l'effet ordinaire de la passion & du dereglement de l'esprit de détruire ainsi des veritez claires, par des suppositions incertaines & obscures, au lieu de détruire les suppositions incertaines, par les veritez claires & certaines. Mais ce n'est pas ce que j'ay deffein d'établir presentement. Je n'ay besoin de d'un autre principe, qui est tellement fondé sur les plus simples lumieres du sens commun, que je ne croy pas que personne en puisse douter. C'est qu'on ne peut nier au moins, qu'il n'est jamais permis de se separer de l'Eglise universelle & successive, ni de faire une société à part, sans estre pleinement convaincu des erreurs de cette Eglise que l'on quitte, & sans avoir une entiere certitude de la pureté de la foy de la société à laquelle l'on se range.

Car la separation contient une condamnation de cette Eglise, c'est-à-dire de tous les Pasteurs, & de tous les fideles qu'elle renferme dans son unité, & qui y ont vécu depuis que l'on y tient la doctrine pour laquelle on se separe d'elle. Quiconque consent au schisme prononce donc cét effroyable jugement; & il est bien clair que ce jugement est le plus horrible de tous les crimes, s'il n'est appuyé sur l'évidence de la verité. Car s'il n'est pas permis de condamner un seul homme sans évidence, combien est-il moins permis de condamner tous les Pasteurs de l'Eglise & tous les fideles qui la composent; & non seulement ceux de ce tems-cy, mais ceux de tous les autres siecles qui ont tenu la mesme doctrine.

Or quoique cette condamnation & ce jugement épouvantable se voye d'une maniere plus expresse dans ceux qui ont esté les premiers auteurs du schisme, il faut pourtant qu'il se rencontre dans tous les Calvinistes generalement; c'est-à-dire qu'il faut qu'ils fassent tous un schisme positif avec l'Eglise Romaine. Car quelque tendresse humaine qu'ils puissent avoir pour ceux qui les ont nourris dans leur religion, ils se doivent considerer neanmoins comme Catholiques d'origine. Il doivent penser que c'est par cette société Catholique que l'Evangile est venu à eux; que la pluspart de ceux dont ils tirent la naissance temporelle y sont morts; de sorte que s'il falloit regler les choses selon leurs desirs, & que leurs desirs fussent reglez selon la raison, ils devroient sans doute souhaiter que cette Eglise fust innocente, & qu'ils ne fussent pas obligez de s'en separer.

D'ailleurs cette société a des avantages clairs & manifestes sur la leur. Elle est en possession du Ministère & de la vocation ordinaire. S'il y a quelque autorité sur la terre, il est évident que c'est elle qui la possède; & il est visible au contraire que les Ministres Calvinistes n'en ont aucune. Il n'y a qu'un peu plus de cent ans qu'ils ont commencé de former un corps à part: & l'un des plus essentiels principes de leur doctrine est, qu'il n'y a point d'infailibilité dans aucune assemblée Ecclesiastique, ni par consequent aussi dans la leur.

*Aug. de util.
cred. c. 7. 14.
17. cont. Epist.
Fund. c. 4.*

C H A P. VI.

Il n'y a donc point de Calviniste , qui toutes choses égales ne dult souhaitter d'estre Catholique ; & qui ne doive croire que l'Eglise Catholique est la société naturelle , & qu'il n'en peut demeurer separé sans raison & sans cause. Car pourquoy feroit-il une plaie certaine à cette Eglise pour un mal incertain ? Pourquoy condamneroit-il ses Peres , ses Pasteurs , ceux qui luy ont communiqué l'Evangile , ceux qui en sont dépositaires , ceux qu'il trouve revestus de l'autorité de J. C. , s'il n'est entierement certain qu'ils ayent corrompu la foy par une fausse doctrine ? Qui doute que dans l'incertitude il ne faille avoir plus d'inclination pour la société la plus autorisée , la plus ancienne , la plus universelle , & qui a plus de marques de la véritable Eglise ? Et il ne ne luy serviroit de rien de dire qu'il se trouve lié à une autre , & qu'il ne la doit pas abandonner sans évidence ; car il a infiniment plus de liens avec l'Eglise Catholique qu'avec toute autre société : & ces autres liens qu'il a contractez avec une autre société sont des liens injustes , temeraires , sacrileges , s'ils ne sont fondez sur la conviction des erreurs de la société avec laquelle il estoit originairement uni.

La raison l'oblige donc de se separer de la société des Calvinistes , mesme sans conviction & sans évidence de leurs erreurs , pourveu seulement qu'il en doute. Et si les Calvinistes s'en plaignent , & qu'ils luy en demandent raison il peut avec justice leur répondre de cette sorte. Rien ne me peut attirer à vostre société que l'évidence de la verité , puisque vous reconnoissez la pureté de la doctrine pour l'unique marque de l'Eglise : rien ne me peut porter à condamner la société universelle , que l'évidence de ses erreurs. Cependant je ne trouve parmi vous ni l'évidence de la verité que vous promettez , ni l'évidence des erreurs pour lesquelles vous me voulez porter à condamner cette Eglise universelle. Si vous vous estes separé d'elle sans conviction , vous ne sçauriez nier que vous ne soyez sacrileges & criminels : je le ferois donc aussi si je vous imitois sans cette conviction que je n'ay point. Comme vous n'aurez pas dû condamner l'Eglise Catholique , si vous aviez esté dans la disposition où je suis ; il est clair que vous ne me pouvez pas conseiller de le faire pendant que j'y seray. Cette Eglise a des liens d'autorité , d'antiquité , de sainteté , de miracles , qui me peuvent attacher à elle , lors mesme que je n'ay pas l'évidence de la verité de sa doctrine : mais vous n'en avez aucun pour me retenir , si tost que celuy de cette évidence prétendue vous manque. Enfin vous seriez les plus injustes du monde , si vous osiez nier qu'elle ne mérite au moins la preference au dessus de vous ; & par consequent qu'ayant l'esprit partagé par des raisons qui me paroissent égales de part & d'autre , & ne pouvant néanmoins demeurer neutre , il ne soit de mon devoir de m'unir avec elle en me separant de vous.

Les Calvinistes diront pentestre que si leur société oblige tous ceux qui en sont de condamner l'Eglise Romaine , de mesme l'Eglise Romaine oblige tous ceux qui la composent de condamner la société des Calvinistes ; or qu'il est de droit naturel & indispensable de ne condamner personne sans évidence : qu'ils avoient donc qu'un homme dans le doute ne peut

Uta ergo tot & tanta Christiani nominis charissima vincula, rectè hominem tenent credentem in Catholicâ Ecclesiâ, etiam si propter nostrâ intelligentiâ tarditatem, vel vite meritum, veritas se nondum apertissimè ostendat.

Apud vos autem ubi nihil horum est quod me invitet ac teneat sola personat veritatis pollicitatio. Aug. *Cont. Epist. Fund.* c. 4.

Cui nolle primas dare vel summam profectio in se tectatis est, vel præcipitis arrogantia.

idem de unit.

c. 17.

pas condamner l'Eglise Romaine, mais que ce mesme homme dans le doute ne les peut pas aussi condamner : qu'ainsi comme il ne peut demeurer uni avec eux, il ne peut aussi s'unir avec l'Eglise Romaine, puis qu'elle l'oblige à une action qui est criminelle & injuste dans la disposition où il est.

Mais outre que cette réponse n'empesche pas que ceux qui seroient dans cette disposition ne dussent se separer de la societé des Calvinistes, & qu'elle tend seulement à prouver qu'ils ne devoient pas encore s'unir à celle des Catholiques, elle se détruit facilement en distinguant deux sortes de condamnations. Car il y a une condamnation fondée sur la lumiere & sur son évidence personnelle; & il y en a une autre qui est fondée sur l'évidence & sur la lumiere des autres qui nous est connuë & dont on est assuré. Or il y a cette différence entre l'Eglise Romaine & la societé des Calvinistes que l'Eglise Romaine en portant ses enfans à condamner les societez qu'elle retranche de son sein, ne pretend pas qu'ils le doivent faire par une évidence personnelle. Il suffit qu'ils le fassent par la creance qu'ils ont en elle. Chaque Catholique n'est pas obligé de dire : Je condamne les Calvinistes, parce qu'il m'est évident qu'ils sont dans l'erreur. Il suffit qu'il dise, qu'il les condamne avec l'Eglise & par la confiance qu'il a au jugement de toute l'Eglise; de sorte que son jugement n'est pas fondé sur sa propre lumiere qu'il reconnoist trop foible pour cela, mais sur la lumiere generale de tout le corps de l'Eglise.

Il n'en est pas de mesme des Calvinistes. Comme leur societé n'a aucune autorité ainsi que nous l'avons déjà dit, & qu'ils font mesme profession de renoncer à toute autorité, nul Calviniste ne peut dire raisonnablement : Je condamne l'Eglise Romaine sur la foy de mes Ministres. Il faut qu'ils ayent tous une évidence personnelle fondée sur leur propre lumiere, des erreurs qu'ils luy imputent. Leur jugement ne peut avoir d'autre appuy que celui-là. De sorte que quand cet appuy leur manque, il n'est plus fondé sur rien; & par consequent il est notoirement injuste & criminel.

De cette premiere différence il en naist une autre, qui est que si les Catholiques concevoient des doutes, & s'ils tomboient dans cet estat de juger sur quelque point les raisons des Calvinistes aussi fortes que les leurs, ils ont des voies generales de sortir de ces doutes sans mesme les éclaircir. Car ces sortes de doutes n'estant opposez qu'à l'évidence particuliere de certains points ils peuvent estre détruits par une évidence generale de toutes les veritez de foy fondée sur les motifs generaux que l'autorité fournit. Mais les doutes des Calvinistes ne se peuvent détruire que par un éclaircissement particulier; & par consequent les obligent à une separation actuelle, lors qu'ils ne trouvent point d'éclaircissement. Or si tost qu'ils se seront separez de la societé des Calvinistes, il n'est pas difficile de leur montrer qu'ils doivent s'unir à celle des Catholiques; puisque la raison leur faisant voir qu'ils ne peuvent estre Calvinistes sans évidence, ni neutres sans irreligion, elle les oblige de conclure qu'ils doivent estre Catholiques par soumission, n'y ayant que cette Eglise qui puisse

au defaut de la raison & de l'évidence les determiner par autorité à recevoir la foy qu'elle leur propose.

On peut mesme leur faire trouver dans ce doute une lumiere qui les assure de la verité de la foy de l'Eglise Catholique. Car supposons par exemple un Calviniste persuadé d'un costé par les raisons & par les passages d'Aubertin, & retenu de l'autre par les preuves du traité de la Perpetuité, & qui tombe par ce moyen dans un estat de doute & d'incertitude : il est vray que cette incertitude toute seule ne luy donne pas lieu de conclure encore directement & positivement que l'Eglise Romaine n'est pas dans l'erreur ; mais elle luy fait necessairement conclure qu'il n'en est pas assuré ; & qu'ainsi ceux qui n'ont pas plus de lumiere que luy n'en ont pas plus d'assurance que luy. Or cette ouverture luy fait voir d'abord que toute cette societé de Calvinistes, dont la pluspart en ont beaucoup moins que luy, n'est composée que de gens temeraires & emportez, qui sur de fausses lueurs, sur de méchantes raisons condamnent l'Eglise Romaine faute del'avoir écoutée & d'avoir conçu ce qu'elle disoit ; que leur confiance ne vient que de defaut de lumiere ; qu'ils blasphement ce qu'ils ignorent, & qu'ils demeurent dans le schisme sans raison & sans sujet.

Cette consideration le doit conduire plus avant. Car elle luy doit faire juger que son doute n'estant formé que sur la contrariété qu'il trouve entre les passages de quelques Peres qui l'ébloüissent d'une part, & ces autres preuves sensibles de l'impossibilité de ce changement qui l'embarassent de l'autre, il s'ensuit que ceux qui sont incapables de l'examen des preuves de fait, & qui sont capables des preuves sensibles de l'impossibilité de ce changement, ont tort de ne s'y pas rendre, & que rien ne les doit empescher de suivre la lumiere qu'on leur presente dans cet écrit ; puisque, comme nous avons déjà dit, la raison les porte à croire d'une part que ces pretendüs preuves de fait ne sont ni claires ni évidentes ; & qu'on leur presente de l'autre une lumiere qu'ils voyent, & qui les doit persuader.

Il peut donc conclure de là que tous les simples Calvinistes incapables de l'examen des preuves de fait, & capables de voir ce consentement de toutes les Eglises & l'impossibilité de ce changement pretendu, sont déraisonnables de ne se rendre pas à cette raison ; c'est-à-dire qu'ils ont tort de n'estre pas Catholiques.

Que si de simples Calvinistes ont tort de resister à cette preuve, il ne s'ensuit pas seulement qu'elle est convaincante à leur égard, mais il s'ensuit qu'elle l'est à l'égard de tout le monde par une raison fondée sur la verité de Dieu mesme. Car comme il est incapable de tromper les hommes, & que sa providence a toujours soin qu'ils soient inexcusables dans leurs pechez, il est visible qu'il ne peut permettre qu'en faisant un usage legitime de leur raison, & n'en abusant point par cupidité & par malice, ils tombent dans des erreurs capitales qui les éloignent de la vraye religion.

Or quelle malice, quelle cupidité, quel abus de la raison y a-t'il à un Chrétien simple & ignorant, à qui l'on fait voir que tous les Chrétiens du mon.

du monde, croyent la presence réelle, à l'exception des seuls Calvinistes, qu'ils la croyoient univérſelle & ſans exception avant Berenger, qu'il eſt impoſſible qu'ils ne l'ayent pas toujours cruë, parce qu'il eſt impoſſible qu'ils ſoient venus à la croire par changement, de preferer cette creance univerſelle aux foibles raifonnemens que ſon eſprit luy pourroit fournir; de croire qu'il ſera moins en danger de ſe tromper en ſuivant toute l'Egliſe & tous les autres Chreſtiens, qu'en ſuivant ſa propre lumiere; de juger qu'il eſt plus probable qu'il ſe trompe ſeul que non pas que tous les autres Chreſtiens ſe trompent? Le moyen au contraire qu'il ne forme pas tous ces jugemens; & qu'eſt-ce qui l'en pourroit empêcher ſinon l'orgueil & la temerité? Ainſi ſi cette opinion eſtoit fauſſe, il ſe trouveroit que la raiſon & l'humilité porteroient à l'erreur; & qu'au contraire la temerité & l'orgueil porteroient à la verité. Et c'eſt ce que je ſouſtiens ne pourvoir jamais arriver, & eſtre contraire à la bonté & à la verité de Dieu meſme.

Il eſt facile de pouſſer ce raifonnement plus loin, & de ſ'en ſervir comme d'un moyen general pour decider toutes les controverſes. Car il n'y en a aucune dont les ſimples, qui ſont la plus grande partie des Chreſtiens, puiſſent eſtre ſuffiſamment informez pour en juger par eux meſmes & par leur propre lumiere. On croiroit eſtre viſiblement injuſte & temeraire de juger d'un morceau de terre ſans écouter ceux qui y ont intereſt: ne ſeroit-ce donc pas une temerité beaucoup plus inexcuſable de pretendre juger d'un different où il y va de ſon ſalut ſur les raiſons d'une des parties, & en ſe laiſſant emporter à la premiere impreſſion? Ainſi le moins que pourroient faire ceux qui voudroient ſe rendre juges des differens de religion, ſeroit d'écouter auſſi les divers partis, de peſer les raiſons des uns & des autres, de comparer leurs preuves, & de ne porter jugement que ſur cette comparaiſon: d'autant plus, que l'Egliſe Catholique eſt un de ces partis, & qu'il n'y a point d'injuſtice plus viſible que de la condamner ſans l'entendre, & de ſe ſeparer de tant de Saints qui ont vécu dans ſa communion, ſans s'eſtre informé de leurs raiſons.

Cependant il n'eſt pas moins évident que les ſimples ſont incapables de cet examen & de cette comparaiſon des preuves & des raiſons des divers partis. Et il faut renoncer au ſens commun, & ſe vouloir aveugler ſoy-meſme pour n'en pas demeurer d'accord. Que peuvent-ils donc faire de mieux que de ſe ranger dans ce jugement du coſté de l'autorité? Ils ne ſçauroient ſe diſpenſer de juger, ils ne ſçauroient juger par eux-meſmes. Il faut donc qu'ils jugent par autorité. Or ils ne la découvrent que dans l'Egliſe Catholique, eſtant clair que les heretiques n'en ont point & principalement les nouveaux, à qui l'on peut appliquer ce que S. Auguſtin dit des Manichéens: *Vos autem tam pauci, & tam turbulenti, & tam novi, nemini dubium eſt quin nihil dignum autoritate preſeratis.* C'eſt le plus legitime & le plus prudent uſage qu'ils puiſſent faire de leur raiſon, toute autre eſtant viſiblement temeraire, imprudent & plein d'illuſion. C'eſt l'unique voie que Dieu leur laiſſe dans l'eſtat où il a permis que les hommes fuſſent reduits. S'ils ſe trompoient en la ſuivant, ce ſeroit la raiſon qui les trom-

On peut voir ſur cela tout le livre de S. Aug. De utilitate credendi.

CHAP. VII. peroit, puisque c'est la raison mesme qui les y engage. Or c'est-ce que Dieu ne peut pas permettre, & qui est contraire & à sa verité, & à la volonté qu'il nous a declarée par l'Ecriture de sauver les simples & de les appeller au salut. Car estant certain qu'ils ne peuvent aller au ciel que par la voie de la verité, & estant evident qu'ils ne scauroient suivre sans temerité d'autre voie que celle de l'autorité: il est evident aussi que la voie de la verité, & la voie de l'autorité, ne sont pas deux voies, mais une mesme & unique voie, c'est-a-dire que l'autorité est inseparable de la verité.

Et par consequent si les sçavans sont en doute de la voie qu'ils doivent suivre, ils la peuvent apprendre des plus simples, parce qu'il est encore certain qu'ils ne se sauveront pas par une autre voie qu'eux, & que ce qui est vray à l'égard des simples, l'est aussi à l'égard des plus sçavans. C'est ainsi que l'on peut passer du doute à la certitude; & que l'on peut tirer des doutes mesmes des raisons de ne point douter.

Il est vray que ces raisonnemens estant appliqués au livre de la Perpetuité, supposent que les preuves en sont claires & solides; & c'est pourquoy je ne m'en sers icy que pour détruire ces vaines exceptions de M. Claude qui voudroit qu'on les rejettast sans autre examen, sur cette raison generale, que ce sont des preuves de raisonnement. Or c'est ce que l'on renverse absolument, en montrant, comme j'ay fait.

1. Que les preuves de raisonnemens pareilles à celle du traité de la Perpetuité peuvent estre de leur nature aussi fortes pour convaincre un heretique que les preuves que l'on appelle de fait; puisque nous ne sommes assurés que ces faits soient vrais que par un raisonnement qui prouve qu'il est impossible qu'ils ne soient pas tels qu'ils sont rapportez.

2. Que supposé que les preuves de la Perpetuité soient telles que l'on pretend, non seulement elles peuvent estre comparées aux preuves de fait, mais qu'elles doivent necessairement emporter l'esprit malgré toutes ces pretendues preuves, soit qu'on les connoisse soit qu'on les ignore; & qu'ainsi M. Claude en laissant tous les vains amusemens de ces passages par lesquels il voudroit nous détourner de nostre chemin, & toutes ces declamations en l'air qu'il fait contre la methode de la Perpetuité n'a point d'autre voie raisonnable de s'en deffendre, que de montrer s'il le pouvoit, que les raisonnemens de ce traité ne sont pas justes. Et c'est en quoy nous ferons voir qu'on ne pouvoit guere plus mal réussir qu'il a fait dans sa réponse.

CHAPITRE VII.

Examen d'un raisonnement populaire par lequel M. Claude pretend prouver que l'Auteur de la Perpetuité admet un nouveau genre d'infailibilité.

IL y a de certaines fautes de raisonnement dont les plus grands esprits ne sont pas exempts, parce qu'elles sont si cachées, que le moindre defaut d'application est capable de les y faire tomber. Mais il y en a d'autres

aucontraire si visibles qu'il semble qu'elles ne soient pas tant des marques d'un ébloüissement passager que d'un défaut fixe & permanent de discernement & de justesse d'esprit.

Ces fautes sont encore plus grandes s'il paroît que l'on ait eu de la complaisance pour ces faux raisonnemens ; si l'on témoigne que l'on en ait esté pleinement persuadé , & qu'on les ait crû sérieusement aussi solides qu'ils sont frivoles.

Celuy que je suis obligé de reprocher icy à M. Claude est entierement de ce dernier genre , & il est accompagné de toutes ces fâcheuses circonstances. Il consiste dans une fausse subtilité peu digne d'estre proposée par une personne judicieuse : & il paroît néanmoins que M. Claude en a esté si plein qu'il s'y arreste longtems , & qu'il a voulu luy donner un rang honorable dans sa Preface , comme le jugeant propre à donner d'abord une impression favorable de sa cause , & à décrier celle de l'Auteur de la Perpetuité : de sorte qu'il donneroit lieu de ne se pas former une idée fort avantageuse de son jugement , si l'on ne sçavoit qu'il arrive assez souvent que les passions produisent dans les personnes qui ont ailleurs de l'esprit , les mesmes obscurcissements que le défaut de justesse & de lumiere produit dans les autres.

Je le proposeray dans les termes de M. Claude , tant afin qu'il n'ait pas sujet de se plaindre que je l'affoiblis en le rapportant , qu'afin qu'on voie mieux l'estime qu'il en a faite. *Je ne sçay aussi*, dit-il , *quel jugement nous devons faire de cette nouvelle Theologie qu'il nous met en avant , & sur laquelle il semble qu'il établit toute la force de ces deux traittez : Que le principe de l'infailibilité de l'Eglise & de la perseverance dans la mesme doctrine est dans le peuple , & que mesme il y est par un ordre naturel & necessaire , parceque les hommes ne souffrent point qu'on leur ravisse leurs opinions sans combat & sans resistance. Jusqu'à maintenant la question de l'infailibilité avoit roulé sur trois differens sentimens. Les uns l'ont mise dans le Pontife Romain : les autres l'ont établie dans les Conciles legitimement assemblez : & quelques autres ne l'ont reconnue que dans les seules Escritures Divines. Et tous sont tombez d'accord que la cause en est purement surnaturelle & celeste. Mais voicy un quatrieme avis dont nous n'avons point encore oüï parler , qui l'établit dans le peuple , parce qu'il est naturellement ennemi des changemens , ne les pouvant souffrir sans faire éclat & sans se porter aux extremités. C'est dans cette pensée que l'Auteur de la refutation nous avertit qu'il s'est bien donné de garde de proposer cette maxime ; Qu'il ne peut arriver dans l'Eglise de changement imperceptible dans cette generalité , & qu'il l'a restrainte & limitée aux mysteres capitaux & connus par tous les fideles d'une foy distincte & qui obligent ceux qui ont de contraires sentimens à s'entrecognoir les uns les autres comme des impiés & des sacrileges. Et ailleurs : Dans les mysteres populaires , dit-il , & qui doivent estre connus de tous les fideles d'une foy distincte , la foy du peuple est la veritable foy. Le corps de l'Eglise ne peut errer : mais il est tres-possible qu'un particulier s'égare. Si mes lumieres ne me trompent , je voy fort clairement deux choses ; l'une*

CHAP. VII. *qu'il peut arriver du changement dans l'Eglise à l'égard des mysteres non populaires ou qui ne sont pas connus par tous les fideles ; & qu'ainsi à cet égard il n'y a point d'infailibilité : l'autre , que dans ces mysteres populaires la véritable foy estant celle du peuple , c'est en luy que l'infailibilité se trouve. D'où il s'ensuit que ce n'est ni le Pape ni le Concile , mais le peuple qui est infailible , & que cette infailibilité ne s'étend qu'aux mysteres que le peuple garde. C'est à Messieurs de la communion Romaine à sçavoir s'ils approuveront cette hypothese. Car pour nous , nous ne reconnoissons rien d'infailible que Dieu parlant dans les Ecritures & agissant par sa lumiere & sa grace dans l'ame de ses vrais enfans.*

Si j'avois le bonheur de conferer avec M. Claude avant que d'entreprendre de refuter ce discours, je me croirois obligé de le prier de le considérer un peu davantage, & de me dire serieusement s'il s'y tient, s'il en est persuadé, & s'il n'en reconnoist point la faulseté de luy mesme. Et peut estre que cet avertissement joint avec un peu de reflexion suffiroit pour luy ouvrir les yeux, & luy faire voir ce qu'il ne voit pas. Mais puisque la maniere dont nostre dispute se traite ne me permet pas de luy rendre cette sorte de civilité, je suis obligé de luy dire que non seulement ses lumieres le trompent, mais qu'elles le trompent d'une maniere tout-a-fait grossiere, pour ne dire rien davantage.

L'Auteur de la Perpetuité ne pretend nullement defavoüer l'infailibilité del'Eglise & des Conciles à l'égard de toute-sortes de mysteres populaires & non populaires. Il ne pretend point attribuer au peuple d'autre infailibilité que celle que tout le monde luy attribüe, & que M. Claude luy donne luy mesme. Et toutes ces objections ne sont qu'un amas de songes & de chimeres dont il est impossible que M. Claude n'ait un peu de honte lors qu'on luy aura expliqué ce qu'il auroit dû entendre de luy mesme.

Il y a dans l'Eglise une infailibilité de grace & de privilege, c'est-a-dire qui dépend d'une faveur toute gratuite de Dieu qui y conservera la vraye foy jusques à la fin des siecles. Et cette infailibilité ne s'étend pas seulement aux mysteres capitaux, mais à tous les points qui sont mis par l'Eglise universelle au nombre des articles de sa foy. Il n'y a point de Catholique qui puisse defavoüer cette sorte d'infailibilité : & l'Auteur de la Perpetuité est bien éloigné d'en avoir jamais eu la moindre pensée.

Mais cette infailibilité del'Eglise estant niée par les heretiques, ne peut pas servir de principe contre eux, à moins qu'on ne l'établisse par des preuves separées. Car les Calvinistes ne se trouveroient pas sans doute suffisamment refutez sur la matiere del'Eucharistie, si l'on se contentoit de faire contre eux ce raisonnement : Toute doctrine condamnée par une Eglise infailible est faulse. Or la creance des Calvinistes sur l'Eucharistie est condamnée par l'Eglise Catholique qui est infailible. Donc elle est faulse.

Cen'est pas que ce raisonnement ne soit bon : mais la mineure, qui dit *que l'Eglise Catholique est infailible*, estant contestée & faisant un des principaux points des controverses; il est clair que pour s'en servir utilement, il faudroit l'avoir établie auparavant, c'est-a-dire qu'il faudroit

avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Eglise, avant que de l'employer. CHAP. VII.

Ce n'est point une chose claire de foy mesme que cette infaillibilité, puis qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu qu'il nous a déclarée par l'Ecriture. L'Eglise n'estant pas naturellement infaillible : c'est par les principes de la foy, & par une longue suite de raisonnemens qu'on doit prouver qu'elle est surnaturellement.

On voit par là que l'infaillibilité de privilege qui reside dans l'Eglise universelle est un principe à prouver & non pas à supposer. Et ainsi l'on ne doit pas trouver étrange que l'Auteur de la Perpetuité qui n'a point entrepris de faire un traité de l'Eglise, n'ait pas crû se devoir servir de cette espece d'infaillibilité. Mais de conclure delà qu'il l'a niée & qu'il ne la reconnoist point, c'est peutestre une des plus temeraires & des plus injustes consequences qui ait jamais esté tirée, quoique M. Claude l'ait fait dès la preface mesme de son livre. Il pouvoit conclure de mesme, que l'Auteur de la Perpetuité ne reconnoist pas l'Ecriture pour infaillible, parce que son argument n'est pas fondé sur l'infaillibilité de l'Ecriture. Et enfin il le pourroit rendre heretique sur autant de points qu'il y en a dont il ne parle pas dans son livre, & dont il n'a pas dû parler.

Je croy que M. Claude s'apperçoit déjà d'une partie de son illusion sur le sujet de cette infaillibilité de privilege qu'il accuse faussement l'Auteur de la Perpetuité d'avoir niée. Et il n'est pas difficile de luy découvrir aussi son égarement sur le sujet de cette infaillibilité populaire sur laquelle il triomphe avec si peu de raison.

Il s'étonne que l'on dise que le peuple est infaillible en quelque rencontre. Mais il est étrange qu'il n'ait pas reconnu la verité d'une chose qu'on ne peut nier pourvû qu'on y fasse un peu de reflexion.

Car c'est une verité indubitable, qu'il y a une infinité de choses où non seulement l'Eglise toute entiere, non seulement tous les peuples de la terre, mais un peuple particulier, une Province, une Ville, une Bourgade, une douzaine de personnes, un seul particulier est infaillible en la maniere qu'on l'entend, c'est-à-dire qu'il ne peut arriver ni qu'il se trompe ni qu'il veuille tromper.

Il y a mille nouvelles à l'égard desquelles le Gazetier mesme est infaillible, c'est-à-dire où son témoignage est certain & indubitable; & M. Claude ne doit point du tout craindre de se tromper, quand après qu'il aura vû quelque nouvelle considerable, facile à sçavoir, d'un pays qui ne soit pas fort éloigné, où plusieurs personnes prennent interest, & dans laquelle il seroit ridicule & inutile de mentir, il croira avec une entiere assurance ce qu'il en lira dans la gazette. Il peut croire par exemple avec certitude le voyage du Roy dans les Pays-bas, la prise de Tournay, de Doiiay, de Courtray, de l'Isle. Je luy conseille aussi de ne témoigner jamais aucun doute de la Canonization de S. François de Sales, de la mort du Pape Alexandre VII. de l'élection du Pape Clement IX. Cependant il ne sçait tout cela que sur le rapport d'hommes tres faillibles : mais ces nouvelles neanmoins ne laissent pas d'estre accompagnées de circonstances qui les rendent infaillibles.

Il y a de mesme une infinité de choses que l'on sçait infailliblement, dans l'histoire, dans la geographie, dans la chronologie. Et je puis dire mesme que quoique je n'aie aucun dessein d'attribuer l'infailibilité à M. Claude, je suis disposé néanmoins à le croire infaillible dans certaines choses : & que quand je verray qu'il ne peut avoir interest en quelque chose, qu'il est impossible qu'il s'y trompe volontairement, qu'il ne pourroit avoir dessein de tromper le monde sans avoir celuy de passer pour insensé, je croiray son témoignage certain.

Tout cela est fondé sur l'impossibilité de l'erreur volontaire & involontaire en certaines circonstances ; & ces circonstances peuvent arriver à l'égard de tous les peuples, d'un seul peuple, & mesme des particuliers.

Après cela je m'imagine que M. Claude ne s'étonnera plus qu'on luy soutienne que toutes les societez Chrétiennes sont infaillibles dans les articles populaires qu'elles tiennent generalement d'une foy distincte, & sur lesquels il ne paroist pas qu'il soit arrivé parmy elles aucun changement sensible : parce que cette infaillibilité, ou plutôt cette certitude n'est pas fondée sur aucun privilege surnaturel ni sur aucune preservation speciale, mais sur les circonstances qui font voir que c'est un evenement impossible que cette erreur generale & insensible de toutes les societez Chrétiennes. Elles sont infaillibles dans ces circonstances, comme les historiens, les chronologistes, les geographes le sont en d'autres rencontres, & comme tous les Ministres de France le sont dans quelques-uns des evenemens qu'ils rapportent. C'est tout le mystere de cette infaillibilité, qui ne peut estre desavouée ni tournée en ridicule que par ceux qui ne comprennent pas ce que l'on veut dire.

Cette explication fait voir que M. Claude témoigne encore peu d'intelligence, lors qu'il reproche à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir renfermé ce qu'il avance de l'impossibilité du changement de creance dans les seuls mysteres populaires. Car il est clair que cela ne veut pas dire qu'il soit possible que toute l'Eglise change de creance sur les articles qui ne sont pas populaires : mais cela veut dire simplement que la raison ne nous fait pas voir si clairement cette impossibilité. De sorte que cet Auteur voulant fonder ses raisonnemens sur un principe de raison & d'évidence humaine, & non pas sur un principe de tradition & d'autorité ou sur des raisonnemens plus éloignés & plus abstraits, il a dû se borner par necessité dans les choses où l'impossibilité du changement paroist évidente par la raison. Il y a des moyens particuliers pour prouver que l'Eglise ne tombe jamais dans l'erreur sur aucun point qu'elle propose comme de foy à ses enfans. Mais on voit tout d'un coup par le simple sens commun, qu'elle ne peut pas tomber toute dans une erreur opposée à quelque creance capitale & connue distinctement de tous les fideles, lorsque ni dans elle ni dans aucune autre des sectes Chrétiennes séparées d'elle, on ne remarque aucune trace de changement.

Ainsi l'infailibilité de privilege est generale à tous les articles de foy : & l'infailibilité humaine c'est-à-dire la certitude qui se prouve par la raison,

est particuliere à certains mysteres , & suppose certaines circonstances qui rendent l'erreur impossible. CH. VIII.

L'infailibilité de privilege n'appartient qu'à l'Eglise Catholique. Et cette autre espece d'infailibilité appartient à tout le monde, dans les circonstances qui font que l'erreur n'est pas possible.

Voilà ce que c'est que cette infailibilité populaire dont M. Claude a crû pouvoir divertir agreablement ses lecteurs dans sa preface mesme , & qu'il represente comme un nouveau principe inconnu à tous les Theologiens, quoiqu'il n'y ait personne qui ne reconnoisse cette sorte d'infailibilité fondée sur l'impossibilité de certains evenemens; qu'il l'admette luy même en une infinité de rencontres; & que l'on puisse dire que c'est le fondement de la societé humaine, qui est toute établie sur la certitude de certains evenemens humains , & sur l'impossibilité des autres.

Je puis luy predire par avance qu'une raillerie qu'il fait & qu'il érend encore dans sa preface sur ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit dit *que pour faire du livre d'Aubertin un excellent livre, il n'y avoit qu'à changer les objections en preuves & les preuves en objections*, n'aura pas un meilleur succès que son infailibilité populaire.

CHAPITRE VIII.

Que toute la pretenduë reformation est établie sur diverses suppositions improbables de changemens insensibles. Premier exemple dans le changement insensible que les Ministres pretendent estre arrivé à l'égard du gouvernement de l'Eglise.

Refutation de cét exemple.

MAIS avant que de passer plus outre, il est bon de découvrir les causes secretes de la mauvaise humeur que M. Claude témoigne contre la methode dont on s'est servi dans le traité de la Perpetuité en refusant l'opinion des Ministres sur l'Eucharistie par l'impossibilité du changement insensible qu'ils preendent estre arrivé dans la creance de ce Mystere. C'est que comme ces changemens insensibles sont de grand usage dans leur nouvelle doctrine, il n'a pû souffrir qu'on attaquist un fondement qui est necessaire aux Calvinistes pour l'établissement de la pluspart de leurs dogmes.

Car il faut sçavoir que toute cette grande machine de la pretenduë reformation composée de tant d'opinions différentes, a presque besoin dans toutes de cette supposition, que l'opinion contraire qu'elle entreprend de détruire se soit introduite dans l'Eglise insensiblement. Il se rencontre toujours que la doctrine de l'Eglise Catholique sur les points contestez se trouve en possession de la creance de tous les fidelles; que le plus souvent les Eglises d'Orient en conviennent avec elle; que l'on

n'en voit point d'origine sensible ; qu'elle n'est jamais attaquée que lors qu'elle est dominante & universellement reconnue : de sorte que ces Messieurs les pretendus Reformateurs sont toujours aussi obligez d'avoir recours à leur supposition ordinaire , & de pretendre que cette doctrine s'étoit glissée dans l'Eglise insensiblement ; que le diable l'y avoit semée pendant le sommeil des Pasteurs ; que les Peres n'en ont point aperceu le commencement ; qu'ils ne se sont point opposez à son progrès ; qu'elle s'est emparée peu à peu de tous les esprits , & que les hommes y sont entrez sans faire reflexion qu'ils avoient esté auparavant dans un autre sentiment. C'est ce qu'il est bon de faire voir en particulier dans quelques-unes des plus importantes controverses qui soient entre les Catholiques & les Protestans.

On ne peut gueres concevoir de plus étrange renversement de l'ordre, de la discipline , & de la foy ancienne que celui que les Calvinistes ont fait en abolissant l'Episcopat dans la plupart des lieux où ils se sont établis , & en introduisant une nouvelle forme de gouvernement qu'ils appellent presbyterien, dans lequel des Eglises sont gouvernées par le college de plusieurs Ministres qui ont une égale autorité & qui ne reconnoissent point de supérieur au dessus d'eux. Ces pretendus Prestres ne sont mesme ordonnez par aucun Eve sque ; mais les uns pretendent tirer leur autorité du consentement d'une troupe de laïques ; & les autres s'imaginent de l'avoir receuë d'autres pretendus Prestres à qui ils succedent , & qu'ils ont associez à ce ministere.

On voit assez ce qui les oblige à s'engager dans cette pretension. C'est que voulant former des societez & des Eglises, & n'y ayant point eu d'Evesques en la plupart des lieux qui eussent embrassé leurs opinions, ils ont esté contraints de soutenir qu'ils avoient droit d'établir une autre sorte de gouvernement. Mais pour cela il a fallu renverser toutes les maximes receuës dans l'Eglise touchant le gouvernement Ecclesiastique.

On y croit que l'Ordre des Evesques a esté institué de Jesus-Christ pour gouverner les Eglises particulieres , qui sont ainsi liées de communion par le moyen de leur Eve sque à tous les autres Evesques de l'Eglise, & au Pape chef de tous les Evesques & centre de la communion Ecclesiastique.

On y croit que toute societez gouvernée par des Prestres independans & Acephales est schismatique , & contraire à l'institution de Jesus-Christ.

On y croit qu'un Prestre n'a point le pouvoir de faire un Prestre , & que comme dit S. Epiphane cet Ordre ne peut engendrer des Peres, mais seulement des enfans.

Et c'est pourquoy S. Jerô ne , sur lequel les Calvinistes s'appuyent principalement pour égaler les Prestres aux Evesques, reconnoist néanmoins expressément que le droit d'ordonner des Prestres appartient aux seuls Evesques. *Quid facit exceptâ ordinatione Episcopus, quod Presbyter non facit?*

On y croit que cette sorte de gouvernement est établie depuis les Apôtres , & qu'elle n'a point d'autre source que l'institution divine. Et certainement en remontant de ce siecle jusques aux premiers tems , on voit que toutes

*Η αγρη. 75.
 ἡ δὲ πατριεὶς μὴ
 διακρίνηται
 γὰρ, διὰ τὸ τῷ
 λαῷ πρὸς πᾶσι
 γινώσκοντες πάντα
 γινώσκοντες ἅπαντα
 οἶσα, ἡ μὲν πα-
 τριεὶς ἡ δὲ διδο-
 κήλας.
 In Epist. ad
 Evagg.*

toutes les Eglises ont toujours esté gouvernées par des Evesques. Il n'y a qu'à lire pour cela les catalogues que S. Irenée, Tertullien, & Eusebe font des Eglises Apostoliques. CHAP. VIII.

Toutes les autres Societez séparées de l'Eglise conviennent avec elle de cette discipline. Elles ont toutes leurs Evesques qui se succedent les uns aux autres. Nul n'y est reconnu pour Prestre qui n'ait esté ordonné par un Evesque ; & non seulement elles le croient à present, mais elles l'ont toujours cru, comme il paroist par la remarque que fait l'Auteur de la Narration du schisme des Armeniens, qui se trouve dans le 2. tome de l'Actuarium de la Bibliotheque des Peres ; que les Julianistes, qui estoient une secte d'Eutychiens, ne se joignirent aux Evesques d'Armenie, que parce qu'ils n'avoient plus assez d'Evesques parmy eux pour en pouvoir ordonner d'autres. Cette discipline est d'ailleurs si ancienne, que les Calvinistes mesmes ne nient pas qu'elle n'ait esté universellement observée au 3. & mesme dès le 2. siecle.

Cependant si cette doctrine est veritable, toute la pretendüe reformation tombe par terre, sans qu'il soit besoin d'aucune autre raison pour la renverser. Car estant certain que les premiers Auteurs de leur secte, comme Zuingle, Calvin, Beze, & les autres Ministres de Suisse, de Hollande, & de France, n'ont point esté Evesques ; il est certain aussi qu'ils n'ont pu faire des Prestres, & par consequent que tous leurs successeurs ne le font point, & que l'entreprise qu'ils ont faite de former des corps & des Societez, est un attentat manifestement sacrilege.

Il est vray que c'est une chose incomprehensible que la temerité & l'insolence où les hommes sont capables de se porter, quand ils sont possedez de l'esprit d'erreur, & l'aveuglement prodigieux où les peuples peuvent tomber lors qu'ils s'abandonnent à l'amour des nouveautez. Car qui n'auroit dû avoir horreur de voir une douzaine de gens qui n'avoient aucune autorité dans l'Eglise, entreprendre de détruire l'Episcopat, & d'introduire une nouvelle forme de gouvernement entierement contraire à celle qu'ils reconnoissent eux mesmes avoir esté autorisée par tous les Peres, & par tous les Conciles. Ce seul excés si visible & si inexcusable, ne devoit-il pas faire detester par tous les peuples ces insolens Reformateurs ? Cependant on se conduit si peu par raison dans les affaires de Religion, qu'ils n'ont pas laissé de trouver des sectateurs aussi bien dans ce point que dans tous les autres, où il estoit plus facile de se laisser éblouir. Et il y en a mesme qui poussent plus loin que les Ministres ne voudroient la destruction de l'ordre ancien, ce qui a fait naistre la secte des Independans d'Angleterre.

Mais parce qu'il n'est pas possible aux hommes de soutenir un reproche continuel de la raison, il a fallu par neccssité que les Ministres, qui s'estoient portez à cette étrange entreprise & qui y vouloient perseverer, tâchassent aussi de la colorer par quelque pretexte de justice. C'est ce qui les a obligez d'avancer que la préeminence & les prerogatives des Evesques au dessus des Prestres n'estoient que d'établissement humain ; que les Evesques n'estoient point differens des Prestres dans leur origine ; que la forme de gouvernement établie par les Apostres estoit, que chaque Eglise fust gouver-

née par un certain nombre de Prestres égaux ; que ce n'est que l'ambition qui a introduit la superiorité & la prééminence d'un seul sur tout le college Sacerdotal ; que c'est cette ambition qui est condamnée par S. Jean dans Diotrephe, lequel ils pretendent avoir affecté la superiorité sur S. Jean mesme au tems des Apostres, & avoir ainsi donné naissance au *Mystere d'iniquité* ; que cette ambition s'estoit accrûe dans la suite, & estoit toujours allée en augmentant ; que les Peres avoient suivi cet ordre l'ayant trouvé établi ; mais qu'eux ayant vû qu'il estoit monté jusques à un excés de tyrannie, ils avoient trouvé bon de l'abolir par le pouvoir que l'Eglise se reserve toujours de retrancher tous les établissemens humains, dès lors qu'ils deviennent pernicieux.

Neanmoins comme les songes de cette nature sont d'ordinaire assez informes dans leur origine, les premiers Ministres qui ont produit celuy là estoient assez mal habiles à le deffendre. Ils estoient fort embarasés par les catalogues des Evesques qui se trouvent dans Eusebe, dans Tertullien, dans S. Irenée, par lesquels ces Auteurs font remonter la succession Episcopale jusques aux Apostres. On les pressoit par les lettres de S. Ignace, où l'*Episcopat* singulier est si fortement établi. Et on leur demandoit des exemples d'Eglises gouvernées par de simples Prestres sans la dependance d'aucun Evesque.

Il a donc esté nécessaire que les plus sçavans du party employassent leurs recherches pour soutenir le nouveau gouvernement des Eglises reformées, & pour l'ajuster le mieux qu'ils pourroient avec celuy de l'ancienne Eglise. Et c'est à quoy Blondel a particulierement travaillé dans le livre qu'il a intitulé, *Apologie de l'opinion de S. Ierôme touchant les Evesques & les Prestres*. Il trace pour cela un plan du gouvernement Ecclesiastique tel qu'il veut s'imaginer qu'il estoit dans les premiers siècles, & ensuite il décrit les changemens qu'il pretend s'y estre faits insensiblement.

Il veut donc que du tems des Apostres il n'y eust aucune difference réelle entre les Evesques & les Prestres, que ce ne fust que divers noms d'un mesme ordre, & qu'ils ayent eu tous les mesmes fonctions & la mesme autorité, sans aucune prééminence réelle.

Mais pour prevenir l'objection qu'on luy pouvoit faire sur ces catalogues des anciens, qui font remonter les Evesques jusqu'au tems des Apôtres, il a recours à une chimere, qui est, qu'à l'imitation de la Synagogue, où les premiers nez des familles Sacerdotales estoient les premiers des Prestres, il s'estoit introduit une certaine prééminence entre ces Prestres Apostoliques, qui estoit donnée à ceux qui avoient esté appelez les premiers au ministere. Il appelle ce droit & cette prééminence le droit de premiere vocation, *ἵπς ἀποστολικῶν, ἀποτοχρῆστονῶν*.

Il veut que cet ordre soit établi par l'instinct du peuple, & que les Apostres n'ayent fait que le souffrir : *Si non faventibus, saltem non repugnantibus Apostolis*.

Il fonde sa vision sur un passage d'un Auteur du 4. siècle, qui dit qu'après la mort d'un Evesque le Prestre suivant luy succedoit : mais qui ne dit point que ce Prestre suivant ne receust point une nouvelle ordination ; qui ne dit point qu'il demeurast égal aux autres Prestres, & que toute sa

Blond. in pref.
Apolog. pro sent.
Hieron p. 5.

Blond. ib. d. p. 9.

preéminence n'allast qu'à certaines preéances, comme veut Blondel.

Ce sont ces premiers Prestres qu'il veut que S. Jean ait appellez *Anges* dans son Apocalypse : & c'est par le moyen de cette preéminence de premiere vocation qu'il se sauve des catalogues des Eveſques qui se trouvent dans les Anciens ; en pretendant que l'on ait marqué le tems & la succession des Eglises par ces premiers Prestres, comme on la marquoit par le premier des Magistrats d'Athenes.

Mais comme il est certain que cette pretendü forme de gouvernement n'est point celle que S. Ignace a representée dans ses lettres, & qu'il n'y arien de plus contraire à ce qu'on y lit que cette égalité pretendü des Prestres & des Eveſques ; puisqu'il marque par tout les Eveſques, les Prestres, & les Diacres comme trois ordres differens ; qu'il declare que les Eveſques ont esté établis par toute la terre par l'institution de Jesus-Christ ; qu'il recommande par tout aux Prestres de leur estre soumis ; qu'il defend de rien faire sans leur ordre : Blondel pour se delivrer de l'importunité de ces lettres a trouvé à propos de soutenir qu'elles étoient l'ouvrage de quelque faulſaire du 3. siecle ; quoiqu'elles se trouvent citées par S. Irenée, par Origene, par Eusebe, par S. Athanase, par S. Chrysostome, par S. Jerome, par Theodoret, & par tous les Peres qui les ont suivis ; & que tous les passages qui en sont citez par les Anciens se trouvent exactement dans l'edition que Vossius a faite d'une partie de ces lettres sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Duc de Florence, & dans une ancienne version latine qu'Usserius a donnée au public.

Après s'estre mis ainſi au large pour le premier siecle par la degradation des lettres de ce S. Martyr, il s'est trouvé dans un nouvel embaras par les Escrivains du 2. & du 3. siecle comme S. Irenée, Tertulien, Origene, S. Cyprien qui ne connoissent point du tout cét ordre de preéance d'âge & de vocation, & qui décrivent le gouvernement de l'Eglise tel que nous le voyons à present, & qu'il étoit dans le 4. & le 5. siecle. Ce qui oblige Blondel mesme de reconnoître que *la preéminence des Eveſques estoit reconnü par toute l'Eglise avant la fin du 2. siecle. UBIQUE fere ante secundisæculi finem admissa Episcopalis vœrogia.*

Il a donc fallu songer à abolir cét ordre que l'on n'avoit établi que pour un tems ; & comme ces Messieurs les Critiques ont un droit souverain sur les histoires, Blondel n'a pas manqué d'en marquer le tems précis, qui est selon luy l'an de Nostre Seigneur 135. c'est-à-dire 35. ans après la mort de S. Jean l'Evangeliste.

Saumaïse s'est contenté de le marquer plus confusément en disant que *vers le commencement, ou le milieu du second siecle la puissance singuliere des Eveſques au dessus des Prestres commença de s'établir* : Et ailleurs il n'excepte que les tems Apostoliques.

Si vous demandez à ces Messieurs les Ministres des témoins de ce pretendu changement, ils n'en ont point d'autre que leur argument ordinaire, qui est, qu'il paroist que dans le premier siecle les Eveſques estoient les memes que les Prestres ; qu'on voit une autre discipline dans le second ; qu'il

*Iren. ep. ad Flo-
rum apud Euseb.
Ecl.
Hist. l. 5. c. 20.
Orig. Hom. 6.
in Luc.
Euseb. Hist. Ecl. l.
3. c. 33.
Athan. de Syn.
Arm. & Seleuc.
Chryst. in Ign.
Euseb. Theodor. in
d. & g. 7. 1. 1.
Hieron. in catal.*

*Apolog. pro
sent. Hieron. p.
388.*

*Ynal. Mess. f.
253. & 7.*

CHAP. VIII. faut donc bien qu'il y soit arrivé du changement. Mais aucun d'eux ne fait voir que ce changement ait esté remarqué par aucun Auteur contemporain. Aucun des Ecrivains du 2. & du 3. siecle n'a averti le monde d'un renversement si étrange de l'ordre ancien. Aucun n'a dit, que ce fut au 2. siecle que l'on commença à consacrer les Evesques, & à leur confier la charge de gouverner l'Eglise avec une autorité plus grande que celle des Prêtres. Aucun n'a dit, que ç'ait esté en ce tems qu'on leur reserva l'ordination des Ministres de l'Eglise, ce que Blondel appelle *une nouvelle & mauvaise coutume, introduite par corruption*: *Novus mos ac degener quem peior atas tulit*. Sur tout cela ces Messieurs sont obligez de nous payer d'un changement insensible, qu'ils pretendent s'estre fait par toute la terre sans la resistance & sans l'opposition de personne.

Apolog. p. 311.

Hammond.
differ. 1. p. 50.

Et c'est ce qui a donné sujet à un sçavant Protestant d'Angleterre defendeur de l'Episcopat, qui a refuté l'Apologie de Blondel d'une maniere qui fait voir qu'il avoit autant d'avantage sur luy en genie & en solidité d'esprit, qu'il en a par la cause qu'il soutient, d'employer contre luy le mesme argument, dont on s'est servi dans le traité de la Perpetuité, qui est de montrer que ce changement insensible dans le gouvernement de l'Eglise admis par les Ministres est une chose impossible, dont les consequences vont à détruire toute la Religion. *S'il est vray, dit-il, que Jesus-Christ ou les Apostres aient établi une égalité entiere entre les Prestres sans les assujettir à aucun Superieur, & que cette discipline ait esté reçüe dans toute l'Eglise, en sorte que la prééminence des Evesques n'ait osé se faire paroître pendant l'espace de cent années, il est impossible que cette forme de gouvernement établie par Jesus-Christ & par les Apostres pour estre observée dans tous les tems, eust esté changée en une toute contraire, sans que l'on ait tenu sur ce sujet aucun Synode pour unir dans cette conspiration les Eglises éloignées, ni que les Evesques se soient écrit les uns aux autres des lettres canoniques pour favoriser ce terrible changement, & pour faire que le gouvernement institué par Jesus-Christ degenerast en un gouvernement d'Antechrist, & la discipline veritable & divine, en une discipline corrompüe & diabolique. J'ajoute encore, que si l'on peut avoir cette opinion de toute la famille de Jesus-Christ, lorsque les fideles Oeconomés qu'il y avoit établis ne faisoient que sortir du monde; si l'on peut avoir ce soupçon de ceux qui ont esté les depositaires de l'ancien & du nouveau Testament, à qui outre les autres traditions nous devons encore la conservation de l'Ecriture; nos communs ennemis auront de quoy triompher des Hierarchiques & de tous les Chrétiens tout ensemble, & s'applaudir à eux mesmes d'avoir ruiné également la discipline & la foy. Car que peut-on dire du Canon des Ecritures receu par les Protestans & par ceux qui s'appellent Evangeliques, de l'observation du jour du Dimanche; & que peut-on tirer de l'Ecriture ou des témoignages de toute l'antiquité pour convaincre ceux qui combattent ces points, que l'on ne puisse dire avec beaucoup plus de force contre l'égalité prétendue des Prestres avec les Evesques? & c'est ce que nous avons traité plus amplement ailleurs.*

Certainement cet Auteur a bien raison de représenter ce changement de discipline comme impossible; car il enferme une infinité d'absurditez auxquelles ceux qui l'ont inventé n'ont pas voulu prendre garde.

Le moyen de s'imaginer que les Prestres aiant pour eux l'autorité des Apostres & de Jesus-Christ, & la coûtume de toute l'Eglise primitive aient souffert sans resistance l'établissement d'une nouvelle discipline, l'abaissement de leur ordre, l'avilissement de leur dignité, & le renversement des regles de Jesus-Christ ?

Le moyen de croire que certe lâcheté ait pu estre si generale qu'aucune Eglise ne soit demeurée dans l'observation de la discipline ancienne & originelle ? La raison & la justice ont bien de la peine à faire plier la cupidité & l'interest, & à les retenir dans les bornes du devoir. On a mille peines pour obliger les hommes à recevoir les ordonnances les plus justes & les plus necessaires, lors qu'elles se trouvent contraires à leurs passions. Mais que sans autorité, sans loy, sans Concile il se soit glissé dans l'Eglise une coutume tres-injurieuse aux Prestres, & qu'aucun d'eux n'en ait fait aucune plainte, n'en ait témoigné son mécontentement, n'ait representé que l'on s'éloignoit de l'ordre de Jesus-Christ, & qu'il ne soit resté aucune Eglise où ce desordre ne se soit établi : c'est ce que la critique du sieur Blondel ni des autres Ministres ne persuadera jamais à des esprits raisonnables.

Si les Prestres de ces siecles estoient animez de zele pour l'observation des regles Apostoliques, pourquoy les laissoient-ils abolir sans resistance ? S'ils estoient interellez, d'où vient que leur cupidité estoit si peu agissante, que de souffrir sans peine qu'on les assujettist à ceux à qui ils estoient égaux, & qu'on les dépouillast d'un grand nombre de leurs fonctions ? D'où vient qu'ils n'auroient manqué de zele pour la conservation de la discipline des Apostres que dans une chose où ce zele pouvoit estre aidé par tant de raisons humaines ? Il a fallu donner des combats pour reduire les Eglises d'Asie à se conformer aux autres Eglises dans l'observation de la Pasque, parce qu'elles pretendoient que l'Apostre S. Jean avoit établi la coutume qu'elles gardoient : l'autorité du Pape Victor ne pût pas les ramener, & il fallut que le Concile de Nicée employast les plus grandes peines de l'Eglise pour vaincre l'obstination de plusieurs, couverte & fortifiée par le pretexte specieux de demeurer attachez aux traditions d'un Apostre : Comment s'est-il donc pû faire que la discipline établie, non dans une Eglise, mais dans toutes les Eglises de la terre ; non par un Apostre, mais par tous les Apostres & tous les Disciples de Jesus-Christ, ait esté abandonnée, non dans un seul lieu, mais dans toutes les Eglises du monde, sans qu'il s'en soit trouvé une seule qui ait voulu conserver la discipline Apostolique, & quoique la plus grande partie des Ecclesiastiques fust personnellement interelée à la maintenir.

Si toutes les villes du monde faisoient autant de petites Republicques sans dependance les unes des autres, sans autre liaison que celle de l'amitié, sans reconnoistre aucune autorité superieure qui leur pust faire des loix communes & generales ; que ces Republicques se gouvernassent toutes en la maniere de celle de Hollande, ne seroit-ce pas un songe ridicule que de pretendre que dans l'espace de 40. ans elles pussent toutes changer ce gouvernement populaire & en embrasser un monarchique,

ou un autre semblable à celui des Venitiens. Le hazard ne peut produire un effet si réglé, & qui demande le concours de tant de causes. La volonté des hommes est trop bizarre, & leurs esprits sont trop différens pour convenir ainsi dans un mesme avis; & enfin la force mesme ne peut produire un si grand effet, & qui est traversé par tant d'oppositions.

C'est proprement l'estat où les Ministres nous représentent l'Eglise après la mort des Apostres. Nulle Eglise, selon eux, n'avoit droit de commander à une autre, & chaque Eglise estoit gouvernée par un petit nombre de Prestres égaux. On leur demande donc, comment il s'est pû faire qu'à la fin du second siecle & dans tout le troisieme il paroisse clairement une autre sorte de gouvernement, & que l'on y voye dans toutes les Eglises un Evêque ou un souverain Prestre, sans l'ordre duquel les Prestres inferieurs ne pouvoient faire la moindre fonction, & qui estoit estimé tenir dans cette Eglise la place de Jesus-Christ & le représenter par son unité. On leur demande si c'est le hazard, ou le contentement libre des Prestres, ou la violence qui ait fait ce changement: & on leur montre qu'aucune de ces trois causes n'est assez uniforme pour produire cet effet. Car comment tant de testes auroient-elles pû se rencontrer par hazard toutes dans un avis que les Ministres jugent pernicieux; comment auroit-on pû les y reduire toutes par raison; comment se seroit-il pû faire qu'on les eût opprimées toutes également & en mesme tems par violence? Quelle apparence de supposer qu'en mesme tems tous les Prestres fussent si patiens qu'ils souffrirent qu'on les rabaisast au dessous de l'ordre où ils avoient esté établis par Jesus-Christ, & que tous les Evêques fussent si ambitieux que d'usurper des prerogatives qui ne leur appartoient point?

Mais d'où vient que ces changemens si importans n'ont jamais esté connus ni remarquez par les Auteurs qui les devoient le mieux connoître.

*Euseb. l. 4 c. 22.
On ne s'us que
rapporter en cet en-
droit les termes
d'Hegeſippe, car il
est certain d'ail-
leurs qu'il y a eu
quelques heresi-
ques avant The-
butis; mais cela ne
détruit pas la
preuve dont on se
ſert ici.*

Hegeſippe, selon le rapport d'Eusebe, écrit dans ses Commentaires que Thebutis qui entreprit le premier de corrompre la foy de l'Eglise, que l'on appelloit encore vierge, parce qu'il ne s'y estoit élevé aucune heresie, n'y fut poussé que parce qu'on ne l'avoit pas voulu faire Evêque: ce qui marque que l'Episcopat n'estoit pas de son tems attaché à l'âge, mais que l'on avoit égard au merite pour y élever les uns & pour rejeter les autres. Or comme selon le témoignage de cet ancien Historien, ce Thebutis est le premier des heresiarsques, il faut par necessité placer son heresie avant l'époque où Blondel met la naissance de l'Episcopat électif. Et par consequent ce seul exemple fait voir manifestement que c'est une fable.

Le mesme Aueur décrivant l'établissement de Simeon parent de nôtre Seigneur dans l'Episcopat de Jerusalem, dit qu'il y fut élevé par le consentement de tous *ὁν ἀφ'οἰκῆντο πάντες*: & il est bien clair que l'on ne parle point ainsi d'un rang attaché à l'âge. Cependant cette election se fit du tems mesme des Apostres, comme Eusebe le remarque expressément en ces termes. *Ensuite du martyre de Jacques & de la prise de Jerusalem qui arriva quelque tems après, on dit que les Apostres & les autres disciples du Seigneur qui estoient encore en vie, s'assemblerent de divers lieux, & qu'ils delibererent en commun avec les parens du Seigneur dont il y en avoit en-*

core plusieurs au monde, qui seroit digne de succeder à Jacques, & que d'un commun consentement ils jugerent Simon fils de Cleophas digne de ce trône Episcopal. Voilà l'élection des Evêques bien marquée dès le premier siecle, & attachée au merite & non à l'âge.

S. Irenée qui fut martyrisé l'an 197. après avoir gouverné 30. ans l'Eglise de Lion, & qui aiant vécu après l'époque de ce prétendu changement entendoit sans doute par le mot d'Evêque des Evêques tels qu'ils estoient de son tems, ne laisse pas de dire en plusieurs lieux que les Apôtres ont laissé les Eglises aux Evêques; que les Novateurs sont tous postérieurs aux Evêques auxquels les Apostres ont commis les Eglises. Il ne distingue nulle part deux sortes d'Evêques, & il n'avertit en aucun lieu que les Evêques du tems des Apostres n'estoient pas semblables à ceux de son tems. Il ne parle point de ce college Sacerdotal composé de Prestres égaux, & il marque les tems par le Pontificat d'un seul Evêque.

Contr. I. ar. 1. 4
c. 64. l. 3. c. 25.
& l. 3. c. 3.

Blondel avoüe que Clement Alexandrin & Origene distinguent expressément les Evêques des Prestres, selon la coutume de leur siecle; mais ils ne disent nulle part que cette coutume eût commencé depuis peu.

Tertullien fait voir la prééminence des Evêques & leur élection en consideration des merites & non de l'âge, dans un tems si voisin de celui où Blondel place le changement de la discipline ancienne, qu'on voit bien que ce Ministre a étendu autant qu'il a pû cette discipline chimerique qu'il pretend avoir esté dans le premier siecle & dans le commencement du second. Valentin, dit Tertullien, avoit esperé l'Episcopat, parce qu'il avoit de l'esprit & de l'éloquence: mais s'estant mis en colere de ce qu'on en avoit établi un autre dans cette place à cause qu'il avoit esté Martyr, il renonça à l'Eglise qui suit la foy orthodoxe. Ainsi l'on voit que lorsque Valentin se separa de l'Eglise l'Episcopat estoit déjà un rang, qui attiroit les ambitieux. On esperoit d'y parvenir par l'éloquence: l'on y élevoit ceux qui estoient les plus considerables par leur vertu, ce qui marque qu'il n'estoit pas attaché à l'âge. Cependant, selon Blondel meême, Valentin publia son heresie l'an 140. c'est-à-dire 5. ans après le tems où il place son premier changement. Et comme il y a peu d'apparence qu'il ait commencé à l'instant meême qu'il ne pût obtenir l'Episcopat, à publier des heresies, on peut supposer encore que ce rebut de Valentin estoit arrivé quelque tems auparavant.

Advers. Valenti
cap. 4.

Ce meême Auteur nous parle des Evêques par tout dans ses livres comme distinguez des Prestres: & il est remarquable qu'il leur attribue telle-ment une pleine autorité dans les choses de l'Eglise, qu'il ne veut pas que les Prestres fassent les fonctions les plus attachées à leur ordre sans leur permission. Celuy, dit-il, qui a droit de conferer le baptesme est le souverain Prestre qui est l'Evêque, ensuite les Prestres & les Diacres, non toutefois sans la permission de l'Evêque, pour rendre honneur à l'ordre de l'Eglise, dont la conservation entretien la paix. Ce qui fait bien voir que Tertulien n'estoit pas d'un autre sentiment que le grand S. Ignace qui enseigne generalement dans sa lettre à ceux de Smyrne, qu'il n'est pas permis de rien faire dans l'Eglise sans la permission de l'Evêque. Et en particulier, qu'il n'est pas permis de baptiser, ny de celebrer les Agapes sans son ordre.

Vide lib. de Car.
cap. 11. & de Ba-
ptism. 17.

Μηδὲς ἑξῆς
ἢ ἑπισκόπου ἢ
πρεσβυτέρου ἢ
διακόνου, τὰς εἰς
τὴν εὐχαριστίαν.
Οὐκ ἐξῆς ἑξῆς
ἢ ἑπισκόπου
ἢ πρεσβυτέρου
ἢ διακόνου, τὰς
εἰς τὴν εὐχαριστίαν.
πρὸς τὸν
ἐπίσκοπον.

CHAP. VIII.

Il est assez difficile de s'imaginer que Tertullien ait crû que cette prerogative des Evêques n'eust esté établie que depuis fort peu de tems, puisque cét honneur de l'Eglise & cette conservation de la paix sur laquelle il la fonde sont des raisons perpetuelles.

Vid. epist. ad Poly carpum, ad Magnesios, ad Ph. Iad. ep. ad Trall.

Mais personne n'a plus témoigné ignorer ce prétendu changement que S. Cyprien qui n'en estoit pas neantmoins si loin qu'il n'en eust pû estre informé par ceux qui devoient avoir esté témoins du progrès de cette prétenduë innovation. Car n'ayant esté fait Evêque que l'an 248. il y avoit encore de son tems plusieurs Chrétiens qui sçavoient quel estoit l'estat de l'Eglise dans le second siecle. Cependant ce Saint a crû que l'autorité Episcopale avoit esté établie de Dieu pour le gouvernement de l'Eglise; que l'Eglise estoit fondée sur les Evêques; qu'il devoit y avoir un Evêque dans chaque Eglise, & que rien ne s'y devoit faire sans son ordre.

Dominus nos-
ter. . . Episcopi
honorem & Ec-
clesiæ suæ ratio-
nem disponens in
Evangelio loquitur
& dicit Petro:
Ego tibi dico quia
tu es Petrus & su-
per hanc Petram
aedificabo Eccle-
siam meam. . .
Inde per tempo-
rum & successio-
num vices Epif-
coporum ordi-
nantio & Ecclesiæ
ratio decurrit, ut
Ecclesiæ super E-
piscopos consti-
tuatur, & omnis
actus Ecclesiæ per
eosdem Præpo-
sitos gubernetur.
Cum itaque di-
vina lege funda-
tum sit, &c.

Il ne faut que lire pour cela la lettre 27. où il dit que *Iesus-Christus* avoit établi l'honneur de l'Evêque & l'ordre de son Eglise en disant dans l'Evangelie à Saint Pierre : *Je te dis que tu es Pierre, & sur cette pierre j'edifieray mon Eglise; que l'ordination des Evêques, qui se succedent les uns aux autres, & l'ordre qui s'observe dans l'Eglise tire delà son origine; que l'Eglise est établie sur les Evêques, & que c'est à eux à regler tout ce qui s'y fait.*

Il dit dans la lettre 69. que les schismes & les heresies n'arrivent que par ce que l'on méprise l'Evêque qui est un & qui preside à l'Eglise : *Qui unus est, & Ecclesiæ præest*, ce qu'il repete en ces termes dans la lettre 55. à Corneille. *Nec aliunde hereses oborta sunt, aut nata sunt schismata, quam inde quod sacerdoti Dei non obtemperatur: nec unus in Ecclesiâ ad tempus sacerdos, ad tempus Index vice Christi cogitatur.*

Qui pourroit croire que ce Saint eust parlé de cette sorte d'un établis- sement humain, & qui n'auroit commencé que depuis cent ans. Mais c'est le propre des découvertes que font les Ministres dans l'antiquité, d'estre inconnûes à tous les Auteurs du tems où il leur plaist de les placer.

Ce n'est pas icy le lieu de traiter plus amplement ce point, mais ce que j'en ay dit suffit neanmoins pour faire voir, que comme la doctrine des Calvinistes sur l'Episcopat qui sert de fondement à leur prétenduë re- formation n'est elle mesme fondée que sur un changement insensible qu'ils prétendent estre arrivé dans la discipline de l'Eglise au second siecle, on la refute fort bien en faisant voir l'impossibilité de ce changement par un argument semblable à celui du traité de la Perpetuité.



C H A P I T R E I X.

Second exemple d'un changement insensible qu'ils prétendent estre arrivé sur le sujet de la priere pour les morts. Impossibilité morale de ce changement.

M. Daillé & les autres Ministres nous proposent un autre exemple d'un changement insensible dans la priere pour les morts. Ils avoient qu'elle se trouve dans Tertullien à la fin du second siecle. Et ils y sont bien contraints, puis qu'il la met expressément au livre de la *Couronne du Soldat* entre les traditions non écrites. *Oblationes pro defunctis pro natalitiis annuâ die facimus.* Et il en marque plus distinctement la pratique au livre de la *Monogamie*, où parlant des devoirs qu'une femme Chrétienne doit rendre à son mary mort, il dit qu'elle doit prier pour l'ame de son mary, qu'elle doit demander pour luy le rafraichissement & la participation à la premiere resurrection.

Il paroist que c'est une coûtume universelle de l'Eglise que Tertullien rapporte; car il la met au livre de la *Couronne*, entre les traditions communes. Aussi tous les Peres l'ont regardée de la sorte. Elle se trouve autorisée par toutes les liturgies. Et S. Augustin & S. Paulin remarquent expressément qu'elle estoit pratiquée par toute l'Eglise. *Vacare non potest, disoit S. Paulin, quod universa pro defunctis orat Ecclesia. Les prieres que toute l'Eglise fait pour les morts ne peuvent estre inutiles.* Et S. Augustin. *Encore, dit-il, qu'on ne trouvast rien dans l'ancien Testament touchant la priere pour les morts, on ne devoit pas avoir peu d'égard à l'autorité de toute l'Eglise qui est claire pour cette coûtume. SED ET SI nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parva tamen est universa Ecclesia qua in hac consuetudine claret autoritas.* Et c'est sur ce fondement qu'il met après S. Epiphane entre les heresies d'Aërius d'avoir rejeté l'oblation des morts.

Cependant il a plû aux Reformateurs de l'abolir. Calvin ne fait pas difficulté d'accorder que tous les Peres se sont trompez 130. ans durant sur ce sujet. Et M. Daillé n'en fait pas de façon. *Nous, dit-il, qui ne croyons pas qu'il soit permis d'admettre dans la Religion d'autres choses que celles qu'il est constant que les Apostres ont établies, nous n'approuvons point ni cette opinion des anciens Peres ni cette coûtume de prier pour les morts qui tire son origine de cette erreur.*

Forbesius après avoir prouvé fort au long dans ses *instructions historiques*, p. 696. que tous les anciens Peres avoient autorisé la priere pour les morts, conclut qu'il n'est pas sûr de les imiter. *Non est tutum veteres imitari.*

C'est une chose étonnante comment il est possible que l'esprit humain soit capable de se porter à une temerité si contraire à la raison. Les Ministres mettent d'un costé tous les Peres, & toute l'Eglise, non d'un siecle, mais de tous les siecles à l'exception du premier qu'il leur plaist d'en retrancher par une pure fantaisie. Ils voyent la pratique de prier pour les morts établie comme une tradition Apostolique dans un Auteur qui avoit

*Dalleus adnotes
Littor. trad. de
objecto Relig. vul
pag. 488.*

*Lib. de Coronâ
militu cap. 3.*

cap. 104

*Apud Aug. lib.
de cura pro mortuis
agenda cap. 1.*

Aug. ibid.

*Vid. serm. 31.
de verb. Apost.
De heres. ad
Quod unâ. bar.
53.*

*In eo dico ali-
quid humani
passos esse ideo-
que ad imitatio-
nem trahendum
non esse conten-
do quod fecerunt.
Calvin. l. 5. c. 5.
p. 10.*

D. licet. ibid.

CHAP. IX. vû ceux qui avoient esté instruits par les Disciples des Apostres : & non-obstant tout cela il leur plaist de l'abolir , & de condamner tous les Peres, tous les Saints & generalement toute l'Eglise. Non seulement tous les Ministres le font en corps ; mais il n'y a point de simple Calviniste pour ignorant qu'il soit qui ne doive porter ce jugement. *Je condamne la coutume de prier pour les morts pratiquée depuis le second siecle ; & je juge par ma lumiere que tous les Peres , & tous les Saints qui l'ont autorisée se sont trompez en ce point , & ont pratiqué une superstition dangereuse & inutile.*

Mais mon dessein n'est pas d'exagerer icy la temerité & la folie de ce jugement. Je demande seulement comment cette coutume qui est sans doute assez considerable s'est pû introduire en si peu de tems , enforte que Tertullien & après luy toute l'Eglise ait pris pour une tradition Apostolique une coutume qu'il pretend estre contraire à la pratique du premier siecle. Il faut joindre pour cela un grand nombre de difficultez , dont l'amas rend la chose moralement impossible.

Premierement il est fort difficile qu'une coutume non autorisée par les Apostres , & fondée sur une erreur , comme le pretendent les Ministres, soit receüe par tout. Cela n'est point dans l'ordre commun. Car en matiere d'opinions & de coutumes qui ne sont pas fondées sur la verité , rien n'est si bizarre & si peu uniforme que la fantaisie des hommes .

Il est encõre plus difficile qu'une coutume fondée sur une erreur soit receüe par tout , lorsque cette erreur n'est pas receüe par tout. Car à quoy bon des gens s'engageroient-ils volontairement à pratiquer une chose contraire à leur sentiment ? Or les Ministres ne pretendent pas que l'opinion dont ils disent que cette coutume est venuë , qui est que toutes les ames soient gardées en un certain lieu jusques au jour du jugement , fust commune à tous les Chrestiens. Elle n'a jamais esté que tres particuliere : & par consequent elle n'a jamais esté capable de servir de fondement à l'établissement d'une coutume generale.

Il n'est gueres possible que dans toute l'Eglise il n'y eust aucun Pasteur assez zelé contre les nouveautez pour rejeter une coutume nouvelle qu'on eust voulu établir sans autorité & contre la tradition. L'exemple du Pape Estienne dans la question du Baptesme fait assez voir le contraire , puis qu'il refuta tous les raisonnemens de saint Cyprien par cette seule parole. *Nil innovetur nisi quod traditum est.* Cependant il se trouve que ce zele n'a paru qu'au 4. siecle dans Aërius , & lors qu'il a paru , il a esté pris par les Peres pour une heresie.

Il n'est gueres possible qu'une coutume nouvelle fondée sur une fantaisie particuliere eust esté introduite dans ce qu'il y a de plus sacré & de plus inviolable dans l'Eglise qui est le Canon de la Messe , où , comme dit S. Augustin , & comme il paroist par les liturgies , la recommandation des morts avoit lieu , *Vbi in precibus sacerdotum que Domino Deo ad ejus altare funduntur locum suum habet commendatio mortuorum.*

Toutes ces choses , qui sont peu possibles estant considerées en particulier , forment estant jointes ensemble une impossibilité morale qui fait

*Aug. de civiâ pro
mortuis agenda. c.
2. & serm. 32. de
verb. Apust.
Cyrill. Hieros.
Catech. s. Mystac.
De Baptes. contr.
Donat. l. 4. c. 24.
vid. l. 2. c. 7. l.
4. c. 6. l. 5. c. 23.
Epist. 113.*

voir la solidité de cette belle regle de saint Augustin. *Quod universa tenet Ecclesia, nec Concilijs institutum sed semper retentum est, non nisi autoritate apostolica traditum rectissime creditur.* CE QUE toute l'Eglise observe, & qui n'a point esté institué par les Conciles, mais a esté toujours pratiqué, est justement crû nous avoir esté laissé par la tradition des Apostres. CHAP. X.

Cette maxime qui a toujours servi de regle à saint Augustin dans les discours qu'il fait sur les coutumes de l'Eglise a un fondement humain & un fondement divin. Le fondement humain est l'impossibilité morale de cet événement qu'une coutume nouvelle contraire à l'Écriture soit receüe par tout sans que personne s'y oppose & fasse remarquer par son opposition la nouveauté de cette coutume. Et le fondement divin est, que la providence divine ne peut pas permettre que les fideles soient tentez par une si étrange illusion. Car la pieté & l'humilité chrestienne les portant à respecter ces coutumes universelles de l'Eglise, à preferer son autorité à tous leurs raisonnemens, à dire avec saint Paulin. *Vacare non potest quod universa facit Ecclesia*, & avec S. Augustin : *Si quid universa per orbem frequentat Ecclesia, quin ita faciendum sit disputare, insolentissima est insania.* il est impossible que Dieu permette que la raison & l'humilité les jettent dans l'erreur, & qu'ils se trompent, parce qu'ils ne sont pas assez presomptueux, ny assez déraisonnables pour condamner ce qu'ils savent avoir esté pratiqué par tous les Saints & par toute l'Eglise de tous les siecles.

C H A P I T R E X.

Troisième exemple d'un changement insensible que les Ministres prétendent estre arrivé sur le sujet de l'invocation des Saints & du culte des reliques. Impossibilité morale de ce changement.

VOICY un autre exemple terrible de ces changemens insensibles qu'il faut admettre selon la Theologie des Ministres, & par lequel il faudroit dire selon leurs principes que toute l'Eglise est devenue insensiblement impie & idolatre, qu'elle a violé les preceptes du Decalogue, qu'elle a fait une injure signalée à Jesus-Christ, & que tous les principaux Peres ont esté des superstitieux, des idolatres, des Docteurs d'erreur, des gens sans esprit & sans conscience, & mesme des fourbes & des imposteurs. Car si l'on en croit les Ministres l'invocation des Saints est clairement défenduë par ce precepte du Decalogue : *Non habebis Deo alienos*, & par ces paroles des psaumes : *Non erit in te Deus recens, neque adorabis Deum alienum.* Dall'aus adversus latin. trad. pag. 5.

Elle est défenduë par ces paroles de l'Évangile, où Jesus-Christ mesme confirme ce qui avoit esté commandé dans le Deuteronomie : *Vade sasana scriptum est enim Dominum tuum adorabis, & illi soli servies.*

Elle est injurieuse à la qualité que saint Paul donne à Jesus-Christ d'unique Mediateur. *Et la mediation des Saints estant renversée*, dit M. Daillé, *par la main de l'Apostre, leur invocation tombe par terre.* Et c'est pourquoy il n'y a pas lieu de s'étonner qu'en poussant ces principes à leurs Daillé de la nouveauté des trad. Rom. p. 125.

CHAP. X. conséquences naturelles , plusieurs Protestans traitent d'idolatrie le culte & l'invocation des Saints.

Theolog. Mef-
con. p. 109.

On ne fera jamais croire aux personnes pieuses , dit Lazicius , qu'il faille invoquer les Saints. Car celui qui les invoque croit en eux , puis que S. Paul dit qu'on ne peut invoquer celui en qui on ne croit pas. Or quiconque se confie en un homme & met son secours en la chair est maudit selon Jeremie. Et si quelq'un de ceux qui invoquent les Saints n'en demeure pas d'accord , il est certain néanmoins qu'il a cette opinion des morts , qu'ils sont dans le ciel , qu'ils entendent les prieres que l'on leur fait dans la terre , ce qui n'est propre qu'à Dieu. Or c'est une espece d'idolatrie des plus considerables de mettre l'esperance de son salut & de son secours en un autre qu'en Dieu. EST AUTEM hæc species Idololatriæ non postrema spem salutis auxiliique ponere in alio præter Deum.

Calvin dit dans son commentaire sur l'Épître à Timothée que les Papistes ont autant d'Idoles , qu'ils prennent des Saints pour Protecteur auprès de Dieu.

Lib. 10. cap. 1.

Chamier dit expressément que de referer une invocation religieuse à quelque creature que ce soit , c'est un blasphème & une idolatrie ; & que de les invoquer civilement , c'est une folie & une stupidité. Et c'est pourquoy après avoir fait cette alternative que les Papistes sont ou fous s'ils invoquent les Saints d'une invocation civile , ou idolâtres s'ils les invoquent d'une invocation religieuse , il conclut qu'ils sont idolâtres , parce qu'ils les invoquent en cette dernière manière.

Voilà les conséquences naturelles de l'opinion des Ministres sur l'invocation & le culte des Saints. Que s'ils ne les portent pas toujours si loin , & s'ils épargnent un peu quelquefois ceux qu'ils avoient l'avoir tenuë & pratiquée , c'est qu'ils font grâce à qui il leur plaist en ce qui regarde les termes durs & injurieux. Mais comme ces conséquences naissent de leur opinion mesme , & non de leur caprice , il est fort inutile de ne les tirer pas lors que l'on établit des principes , dont elles naissent nécessairement.

Si c'est estre maudit que d'invoquer les Saints , & d'esperer obtenir de Dieu quelque grace par leurs prieres , tous ceux qui les ont invoquez sont maudits , soit que les Ministres le disent , soit qu'ils ne le disent pas. Tous ceux qui ont enseigné à les invoquer sont des Docteurs de malediction , qui non seulement sont coupables du crime qu'ils ont commis en les invoquant eux-mesmes , mais aussi de tous les crimes de ceux qu'ils ont poulléz à les invoquer par leur mauvaise doctrine. La civilité de Messieurs les Ministres leur est inutile pour les excuser , & l'on a mesme lieu de dire qu'elle est blamable dans l'excès où ils la portent.

Dalcius adversus
lat. trad. de Rel.
cul. l. 4. c. 23.
p. 609.

Vit-on jamais par exemple une civilité plus extraordinaire que celle que M. Daillé pratique à l'égard de S. Ambroise. Il se mocque de la revelation que ce Saint eut du lieu où estoient les corps de S. Gervais & de S. Protas. *Le lieu de leur sepulture estoit encore inconnu , dit-il , comme le témoin Paulin d'Affrique , lors que tout d'un coup Ambroise par une revelation divine , ainsi qu'on nous le veut faire croire , Deo scilicet cœlitus revelante , apprit où estoit le corps de l'un & de l'autre. Il fit donc tirer de la*

erre ces deux corps sur l'heure mesme, & il les fit transporter dans l'Eglise Ambrosienne avec grande pompe à laquelle S. Augustin témoigne qu'il assista, qui fut accompagné d'un grand nombre de miracles qui ne manquent jamais à ces chercheurs de Reliques en de telles occasions. Quæ hominibus reliquiarijs nunquam in talibus defunt. Le mesme Evêque, ajoute-t'il, qui estoit l'homme du monde qui avoit le meilleur nez pour sentir & pour découvrir les Reliques quoy qu'enfoncées bien avant dans la terre, découvrit encore l'an 394. les corps de S. Nazare & de S. Celse qui avoient souffert sous Neron. IDEM præsul quo nemo fuit in odorandis ac cernendis sub terra quantumvis alta Reliquiis sagacior & acutior.

Peutestre qu'on s'étonnera d'abord de voir que M. Daillé traite S. Ambroise de la sorte : mais si l'on considère les choses de plus près on trouvera que c'est un excès de moderation. Car il faut par nécessité que M. Daillé croye que tout ce que S. Ambroise rapporte luy mesme de l'instinct qu'il eut du lieu où estoient les corps de ces Martyrs & des miracles qui arriverent en suite, qui sont aussi attestez par S. Augustin, est faux & inventé à plaisir ; puis qu'il n'est pas sans doute assez impie pour croire cette revelation & ces miracles veritables, & rejeter en mesme tems, comme il fait, le culte des Reliques comme une superstition : aussi l'air dont il en parle fait assez connoître qu'il n'en croit rien. Cependant si ces miracles ne sont pas vrais, si cette revelation n'est pas sincere, il faut que ce soit une pure fourberie & la plus damnable imposture qui ait jamais esté. Il n'y a point de milieu en cela. Car quand un homme declare comme fait saint Ambroise qu'il avoit eu instinct que les corps des deux Saints estoient enterrez en un certain lieu, & que l'on les y trouve affectivement, il faut ou que ce soit une vraye revelation, ou que ce soit une imposture insigne & une fourberie abominable ; il faut que S. Ambroise y eût fait cacher ces corps auparavant, ou du moins qu'il eût esté averti qu'ils y estoient ; de sorte que quand M. Daillé se contente de dire que saint Ambroise avoit bon nez, c'est qu'il luy veut épargner les noms de fourbe, d'imposteur, de seducteur, qu'il luy devoit donner suivant ses principes.

Il fait donc bien voir qu'il sçait dissimuler & retenir les consequences de ses principes, mais il fait voir en mesme tems que ses principes sont bien horribles, puis qu'ils portent à de telles consequences ; & qu'il faut par nécessité ou que S. Ambroise soit un des plus insignes imposteurs qui ait jamais esté, ou que M. Daillé soit dans l'erreur, & qu'il ait combattu la verité en attaquant l'honneur que l'Eglise Catholique rend aux Reliques.

En verité ces Messieurs les Religionnaires sont bien insensibles, s'ils ne tremblent pas un peu en pensant qu'ils ne sçauroient esperer de salut, à moins que S. Ambroise & S. Augustin avec luy ne soient des fourbes & des conteurs de faux miracles. Il me seroit aisé de montrer que cette dernière partie de l'alternative est si improbable, & si contraire au sens commun, qu'il ne reste du tout que la première : mais parceque cela se juge assez de soy-mesme, je me contente de l'avoir marqué en passant pour leur donner lieu d'y faire reflexion.

CHAP. X.

Pour revenir donc à l'invocation des Saints & à la veneration des Reliques, il est certain que si ces cultes sont tels que Messieurs les Ministres les representent, s'ils sont condamnez par l'Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament, s'ils sont injurieux à Jesus-Christ, ils ont droit d'en tirer les consequences qu'ils en tirent, & de faire les reproches qu'ils font aux Catholiques. On peut seulement leur représenter avec raison que soit par politique ou autrement, ils tombent souvent dans le defaut d'acception de personnes, en ne traitant pas également dans les paroles ceux qui sont également criminels. Et c'est pourquoy la premiere justice qu'on leur doit demander sur ce sujet est de reconnoître de bonne foy sur qui tombent ces reproches.

Ils sont moins de difficulté de les appliquer à tous les Chrestiens du monde depuis S. Gregoire le Grand. Car quoique M. Claude ait encore compris le 7. & le 8. siecle *dans les beaux jours de l'Eglise*, neanmoins les autres ne sont pas si indulgens. Et Hospinien ayant principalement en veüe ce culte des Saints & les oblations pour les morts dit nettement, *qu'au tems de S. Gregoire il se fit un débordement de toutes sortes de superstitions & d'idolatrie qui inonda & submergea presque toute la terre. Ejus etate superstitionum & idololatria genus quasi mare magnum totum penè christianum orbem inundavit, obruit, ac penitus submersit.*

Mais quand on vient au 5. & au 4. siecle, on a toutes les peines du monde à leur faire confesser de bonne foy que tous les Peres de ces siecles ont établi l'invocation & le culte des Saints, & qu'il paroist clairement par leurs écrits que c'estoit l'opinion constante & universelle de toute l'Eglise, sans qu'il y eust personne qui en doutast; qui ne fust pour cela taxé d'erreur. Cependant il faut qu'ils l'avoient malgré qu'ils en aient, car il n'y a pas moyen de le nier.

Il y a des choses douteuses & difficiles, & où l'on voit des obscuritez; mais la tradition de l'Eglise à l'égard de l'invocation & du culte des Saints & de leurs Reliques n'a aucune difficulté considerable dans le 4. & 5. siecle; & il faut le plus étrange & le plus déraisonnable entêtement qui fut jamais pour la contester.

On la voit enseignée manifestement par S. Basile, par S. Gregoire de Nazianze, par S. Cyrille de Jerusalem, par S. Gregoire de Nyffe, par S. Ambroise, par S. Chrysostome, par S. Asterius Evêque d'Amasée, par S. Jérôme, par S. Gaudence, par S. Augustin, par S. Paulin, par Prudence, par Theodoret, par S. Eucher, & par plusieurs autres moindres Auteurs.

On ne l'avoit pas établie dans une seule province du Christianisme, mais en toutes, en Italie, en France, dans la Grece, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans le Pont, dans la Palestine. Vigilance pour avoir donté du culte des reliques, & avoir dit un mot en passant contre l'invocation des Saints est traité par saint Jérôme de Novateur & d'Ennemi de l'Eglise. Nul des Peres n'a témoigné qu'il ait regardé cette pratique comme nouvelle & comme s'estant introduite dans l'Eglise depuis peu de tems; & ils font voir au

*Basile. hom. de 40.
Marr. Greg Naz.
rat 2. in S. Cyp.
20. in Bas. 21. in
Ath. Cym. Ier. sol.
Cath. Myllar.
S. Greg. Nyff.
orat. in S.
Theod. Amb. in
Luc. c. 22. cf.
54. in lib. de
vid. Chryso.
hom. panegir.
de S. Marr.
Ægypt. orat.
de S. Ignat.
Aster orat. in
S. Marr. Hier.
cf. 15. ad Paul. in epitaph. Paula Advers. vigil. Gaudent. Brixii tract. 17. Aug. s. 2. de S. Sepph. 51. de diversif. De cura
Pro mort. contra Faust. l. 20. c. 21. Pau. in versioni passim. Prudent. hymn. de an. Laurentia, Theodor. de curand. Grec. aff.
serm. 8. Euseb. emiss. hom. de S. Sepph.*

contraire qu'ils ont cru qu'elle leur estoit venue par tradition, & qu'elle avoit esté observée dans les siècles precedens aussi bien que dans le leur. CHAR. X.

S. Gregoire de Nazianze qui rapporte que sainte Justine voyant sa pureté attaquée s'adressa à la sainte Vierge, & la pria de secourir une Vierge qui estoit en danger, témoigne par là qu'il croyoit que l'on prioit les Saints au tems de sainte Justine, c'est-à-dire au 3. siècle. Et M. Daillé qui pretend faire passer cette histoire pour fabuleuse, & qui veut faire croire que saint Gregoire de Nazianze a supposé cette invocation en accommodant sa narration à l'état de son siècle, ne peut empêcher au moins que l'on n'en conclue, que S. Gregoire de Nazianze a cru que l'on invoquoit les Saints au 3. siècle aussi-bien qu'au 4. où il vivoit.

Orat. 8. quæ est in
S. Cyprianum.

Saint Asterius Evêque d'Amasée dans le Pont representant dans une de ses Homelies les prieres ordinaires qu'une Mere affligée de la maladie de son fils peut faire à un Martyr qu'il appelle son *Mediateur* μεσότην lui met ces paroles dans la bouche. *Quoyque vous ne soyez plus maintenant sur la terre, vous n'ignorez pas néanmoins quels sont les maux & les miseres des hommes. Vous avez prié vous mesme autrefois les Martyrs avant que vous fussiez Martyr : vous avez receu alors en cherchant ; soyez maintenant liberal estant comblé des richesses que vous avez reçues.* Et il marque bien clairement par ce discours qu'il croyoit que les Martyrs avoient prié les Martyrs, c'est-à-dire que l'invocation des Saints avoit toujours esté pratiquée.

Homil. in S.
Mart. col. 188.

Saint Cyrille de Jerusalem & Saint Augustin qui témoignent qu'on faisoit mention des Martyrs dans le Canon de la Messe, non pour prier pour eux, mais pour estre aidé par leurs prieres & par leur intercession, font voir clairement par là qu'ils croyoient l'invocation des Martyrs aussi ancienne que l'ordre de la Liturgie, qu'ils regardoient tous comme établi par la tradition.

Cyillus Hieros.
caecob. Myst. 5.
S. Aug. ser. 17.
de vici. Apost.

Je ne croy pas necessaire de m'étendre davantage sur ce point, parce qu'il me semble que les nouveaux Ministres sont un peu revenus de l'opiniâtreté des anciens, & qu'ils ne s'amusent plus à contester une chose si claire. Aussi au lieu que Chamier, Forbesius, & plusieurs autres se sont efforcez de faire passer, par la plus ridicule de toutes les solutions, les invocations expressees qui se trouvent dans saint Gregoire de Nazianze, & dans saint Jerôme, pour des figures de Rhetorique; M. Daillé qui a bien vû qu'il estoit sans apparence de vouloir faire passer pour exagerations & pour figures, des discours conformes aux écrits dogmatiques du siècle où ils ont vescu, & autres lieux de ces mesmes Auteurs, a mieux aimé abandonner une si mauvaise défaite; & il en a fait un aveu assez sincere sur le sujet de saint Gregoire de Nazianze & du 4. siècle. *Puisque Gregoire de Nazianze, dit-il, suivant la coutume de son siècle nous conte bien qu'une femme Juive a adoré les Reliques de ses Martyrs, je ne voy pas qu'il soit plus difficile de croire que ce soit aussi en suivant la coutume de son siècle qu'il nous conte que Justine a invoqué la Vierge. L'une & l'autre fiction a la mesme raison & la mesme cause, sçavoir la devotion aux Reliques & à l'invocation de Marie. Les Latins*

Dallans adverb.
Lat. trad. de Re-
lig. centum p. 55.

pretendent qu'il a pratiqué l'une & l'autre ; & nous ne nions pas qu'il n'ait en l'une & l'autre maladie à l'imitation de ceux de son siecle. Et un peu plus haut. C'estoit déjà la coutume du tems de Gregoire de baiser, de reverer, & , comme il parle, d'adorer les Reliques des Martyrs.

Ainsi M. Daillé ne nie pas que saint Gregoire de Nazianze n'ait cru l'invocation des Saints, & le culte des Reliques. Il ne nie pas que ce ne fust la coutume du 4. siecle. Il pretend seulement que c'estoit une maladie : & c'est la question. Mais ce qui est certain est que cette devotion ne passoit nullement pour maladie au 4. siecle ni dans tous les siecles suivans, & qu'elle a esté regardée par tous les Peres comme Sainte, comme autorisée de Dieu par une infinité de miracles, comme estant venue à eux par tradition.

pag. 52.

Cependant M. Daillé pretend en mesme tems, que ce que tous ces Saints ont pris pour une pratique loiable, sainte, & agreable à Dieu, estoit une pratique superstitieuse, & impie. Il l'appelle deux pages auparavant ; *Vne aveugle superstition*, & il fait cet honneur à S. Gregoire de Nazianze de dire qu'il ne l'a pas peu fortifiée : *Caca in divos superstisio, quam hic ipse Gregorius non parum promovisse suis & verbis & exemplis videtur.* Il pretend que l'on n'en trouve aucun vestige dans les 3. premiers siecles, & que non seulement on n'en voit rien dans les écrits qui nous restent de ce tems là ; mais que tous les Ecrivains de ces premiers siecles la condamnent formellement par des principes clairs & indubitables, qui excluent du culte & de l'invocation, les Anges, les Saints, & toutes les creatures.

Voilà donc un terrible changement selon M. Daillé. Dans les trois premiers siecles on enseigne qu'il ne faut honorer que Dieu seul, & l'on condamne tout autre culte, toute autre priere, toute autre invocation. Et dans le 4. on honore les Reliques des Saints, on les invoque, on les prie d'une maniere si publique que les Payens & les Manichéens mesme en faisoient des reproches aux Chrestiens, comme il paroist par Julien l'Apostat, par le Sophiste Eunapius & par Fauste.

*Julian apud Cyril.
l. 6. cont. Julian.
p. 201. Eunapius.
Sophist. in vita
Aristot. Faustus
apud Aug. l. 20.*

C'est un changement non seulement de pratique & de ceremonie, mais un changement d'opinion & de dogme, puis qu'il a fallu, afin que ce changement s'introduisist, que l'on commençast d'entendre ces paroles de l'Ecriture, par lesquelles il pretend que le culte & l'invocation des Creatures sont interdits, d'une autre maniere que l'on ne les entendoit selon luy aux trois premiers siecles.

*Asterius. Hem. in
St. Martyris.*

C'est un changement universel, puisque comme dit Asterius, il n'y avoit point de lieu au monde, où l'on n'honorast les Martyrs : *Nec est locus ullus quo non eorum memoria habeatur. Ubique terrarum & maris decantantur Martyres*, dit-il encore. Et l'on sçait assez ce qu'on entendoit en ce tems-là par ces paroles. Et enfin c'est ce qui paroist assez par toutes les communions séparées de l'Eglise dès le cinquième siecle, où l'on voit l'invocation des Saints & le culte des Reliques établis comme dans l'Eglise Romaine. De sorte qu'il y a un peu de mauvaise foy à M. Daillé d'avoir mis dans le titre de son livre, **CONTRE la tradition des Latins** ; comme

comme si ce qu'il combat estoit particulier à l'Eglise latine : au lieu que pour agir de bonne foy il estoit obligé de reconnoître, que ce qu'il vouloit y établir estoit, **C O N T R E** *la tradition de toutes les Eglises Chrestiennes.*

Mais comment s'est fait ce changement, & combien de tems a-t'il fallu pour faire un si prodigieux renversement ? C'est ce que ces Messieurs ne prennent jamais la peine de nous expliquer. Ils poussent leurs pretensions aussi loin qu'ils peuvent sans reflexion ; de sorte qu'il se trouve que les deux opinions contraires se touchent chacune dans leur plus grand éclat. Du tems de Julien l'Apostat, de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Ambroise, toute la terre honore les Saints & leurs Reliques ; on les prie ; on se recommande à leur intercession ; & cela sans contradiction, sans reproche, avec l'approbation universelle de tous les plus grands Evêques. Mais demandez à M. Daillé ce qu'on tenoit à la fin du 3. siecle & au commencement du 4. & il vous dira qu'il n'y avoit aucun vestige de ces cultes, & que l'on les condamnoit tous par des maximes generales.

Qu'il nous explique donc aussi, comment il est possible que toute la terre croyant au 3. siecle que c'estoit un crime d'honorer quelque creature que ce fust, & de prier un autre que Dieu, on ait commencé au 4. à violer ce precepte sans remors, sans scrupule, sans que personne y fît seulement reflexion.

Qu'il nous explique comment il s'est pû faire que les Maistres enseignant que l'invocation & le culte de toutes les creatures estoit deffendu par la loy de Dieu, les disciples ayent pû comprendre par ces instructions qu'il estoit saint & loüable d'honorer & d'invoquer les Martyrs & d'adorer leurs Reliques qui sont des Creatures.

Qu'il nous explique comment ils ont pû croire au 4. siecle, que l'invocation des Saints avoit toujours esté pratiquée, s'il estoit vray qu'elle eust commencé ou de leur tems mesme, ou du tems des personnes avec qui ils vivoient. Car S. Gregoire de Nazianze par exemple ayant esté fait Evêque en 370. & ayant esté baptisé environ l'an 356. avoit vécu avec une infinité de personnes, dont la vie comprenoit tout le 4. siecle, & qui avoient esté instruits par ceux du 3. Comment ce Saint n'a-t'il donc point appris de quelqu'un d'eux la nouveauté de cette coutume de prier les Saints ? Et comment s'est-il pû imaginer qu'on les avoit toujours priez dans les autres siecles.

Qu'il nous explique comment il s'est pû faire que les Chrestiens du 4. siecle lisant tous les jours l'Ecriture & tous les Peres du 2. & du 3. siecle, & n'ayant point d'autres livres que ceux là, ils ont pû n'appercevoir pas que ces Peres fussent d'un autre sentiment qu'eux sur l'invocation & le culte des Saints.

Qu'il nous explique comment cét étourdissement a pû estre si general qu'il ne se soit trouvé aucun Auteur ni dans le 4. ni dans le 5. ni dans le 6. siecle qui l'ait combattu. Etrange lumiere, qui ne s'apperçoit point par tous les Peres ni par les Disciples mesmes de ceux que l'on pretend avoir le plus rejetté le culte & l'invocation des creatures.

On nous dit qu'Origené la condamne clairement dans ses ouvrages con-

tre Celse, & dans tous ses autres livres. Mais d'où vient donc que lorsqu'on a esté le plus établie dans l'Eglise, & qu'Origene y a esté le plus odieux, personne n'en a fait un crime à Origene? D'où vient qu'elle n'a esté remarquée ni par les deffenseurs d'Origene ni par ses ennemis?

Il s'agit du sentiment des trois premiers siècles. M. Daillé dit qu'ils n'ont point invoqué les Saints. Les Peres du 4. siècle croient qu'ils les ont invoquez. A qui s'en doit-on rapporter? L'un nous paye de ses conjectures: les autres avoient la tradition vivante, & ils vivoient avec un million de personnes qui sçavoient ce qui s'estoit pratiqué au 3. siècle. Ils nous apportent des passages d'Auteurs de ces 3. siècles, où il est dit qu'il ne faut adorer que Dieu; que la Religion Chrestienne consiste dans le culte d'un seul Dieu. Cependant tous ces passages que l'on nous presente comme les plus clairs du monde, n'ont persuadé à personne dans le 4. & le 5. siècle, qu'il ne fallust pas prier les Saints ni honorer leurs Reliques. Ils les entendoient tous les jours. Ils les voyoient tous les jours dans les ouvrages de ces Peres des 3. premiers siècles, & ils n'en estoient nullement troublez. Il falloit donc qu'ils les prissent en un autre sens que M. Daillé: & cependant il y a toutes les apparences du monde qu'ils les entendoient mieux que luy, & qu'il s'en faut plutôt rapporter à eux que non pas à des gens du 17. siècle.

Il me seroit aisé de montrer que ces sens auxquels les Peres du 4. siècle prenoient ces termes sont les plus naturels du monde, & qu'il est tres-ordinaire que des mots ayant divers sens se nient & s'affirment sans aucune contradiction, que l'on die en un sens, qu'il ne faut honorer que Dieu d'un culte religieux, qu'il ne faut adorer que Dieu, qu'il ne faut invoquer que Dieu, qu'il ne faut prier que Dieu; & dans un autre qu'il est permis d'honorer religieusement les Saints, & leurs Reliques, qu'il est permis de prier les Saints, de les invoquer, & mesme de les adorer. Cette diversité de sens subsiste dans les langues sans aucune confusion, & sans produire le moindre embarras; & les Peres les plus declarez pour l'invocation des Saints ont parlé ce double langage sans contradiction, & sans que cela puisse causer la moindre difficulté qu'à ceux qui s'en veulent forger eux mesmes. Par exemple Saint Augustin enseigne dans le mesme livre, *qu'il ne faut honorer que Dieu seul, parce qu'il n'y a que Dieu dont la jouissance soit capable de nous rendre heureux: SOLUS ille colendus est, quo solo fruens beatus sit cultor ejus*, & que nous honorons les Martyrs par un culte d'amour & de société: *Colimus Martyres cultu dilectionis & societatis*.

*Aug. cont. Faust.
l. 20. c. 1.*

Aug. ibid. c. 21.

Mais cela appartiendroit à une autre methode: & mon dessein n'est que de faire voir icy que la difficulté du changement, qu'il faut que les Ministres admettent à l'égard de l'invocation des Saints, rend leur doctrine si peu vray-semblable, que cela seul suffit pour la faire rejeter par toutes les personnes judicieuses, & principalement par les simples, qui n'estant pas capables d'examiner tous les passages grecs de M. Daillé, sont tres capables de juger qu'il n'est pas si bien informé des sentimens des trois premiers siècles, que les Peres du quatrième & du cinquième, qui ont cru que l'invocation des Saints estoit non seulement sainte, mais qu'elle avoit tou-

jours esté cruë & pratiquée dans l'Eglise, quoique cette pratique ait pû estre fort differente & beaucoup plus éclatante en un tems qu'en un autre; l'Esprit de Jesus-Christ, qui regle les mouvemens des membres de son Eglise, leur inspirant toujourns l'approbation des mesmes choses, parce que la verité est invariable, mais ne les appliquant pas toujourns aux mesmes pratiques, & rendant certaines actions de piete plus frequentes & plus éclatantes en un tems qu'en un autre selon les Regles secrettes de sa conduite toute divine.

CHAPITRE XI.

Quatrieme exemple d'un changement insensible sur la deffense de certaines viandes. Impossibilité de ce changement.

ON n'a jamais desavoué qu'il ne se puisse introduire dans l'Eglise des coutumes saintes ou indifferentes. Il est assez naturel qu'une pratique qui porte à la piete s'étende par l'imitation des personnes pieuses, que les Evêques la favorisent au lieu de s'y opposer, & qu'ainsi elle fasse un progrès insensible, personne n'estant obligé d'en empescher l'établissement.

Mais il est extremement difficile que ces 3. circonstances soient jointes ensemble, qu'une coutume soit mauvaise, que l'origine en soit entiere-ment inconnuë, & qu'elle soit universonnellement receuë sans qu'il se trouve aucune societé Chrestienne qui ne l'observe. Et ainsi l'on ajoûte cette dernière circonstance, qu'en supposant qu'elle ait esté établie de nouveau, il faille en mesme tems supposer que la veritable foy & la veritable intelligence de l'Ecriture se soit perdue par toute la terre: ces 4. circonstances jointes ensemble forment une impossibilité morale qui doit prevaloir sur tous les petits raisonnemens, & toutes les petites preuves, par lesquelles on nous voudroit rendre croyables ces changemens insensibles.

C'est neanmoins ce que Messieurs les Ministres pretendent estre arrivé sur le sujet de l'abstinence de certaines viandes dont l'Eglise interdit l'usage aux fideles pendant les jours de jeûne & d'abstinence. Car si l'on veut sçavoir quel jugement ils font de cette coutume, il ne faut que lire le passage de S. Paul, par lequel ils pretendent tous qu'elle est condamnée. *L'Esprit*, dit ce S. Apostre, *dit expressement que dans le tems avenir quelque-uns abandonneront la foy, en suivant des esprits d'erreur & des doctrines diaboliques, enseignées par des imposteurs, dont la conscience est gangrenée, qui interdiront le mariage & qui obligeront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour estre receues avec action de grâces par les fideles & par ceux qui connoissent la verité; car tout ce que Dieu a créé est bon.*

*1. ad Timoth.,
cap. 4.*

Sur cela M. Daillé fait cette reflexion. *Voilà, dit-il, les éloges que S. Paul donne à nos Legislatours de l'abstinence de certaines viandes. Il les appelle Ministres & Apostres des démons, & des esprits d'erreur. Il dit qu'ils enseignent le mensonge avec hypocrisie, qu'ils ont la conscience gangrenée, c'est-à-dire brûlée & rongée par le feu de leur concupiscence. Il appelle*

*Daillé de jeûne,
c. 8.*

leur loy de l'abstinence des doctrines de démon. Enfin il n'obmet rien pour décrier leur conduite & pour attirer contre elle l'execration & la haine de tous les fideles. . . . C'est ainsi que S. Paul a frotté assez rudement la galle de ces gens.

Tant s'en faut qu'il se faille plaindre de la dureté des termes de M. Daillé, qu'il faut encore le prier d'ajouter, s'il luy plaist, à ces éloges le principal de tous, qu'il a retranché par un ménagement dont les Catholiques se passeront bien. Car la premiere qualité par laquelle S. Paul designe ces Législateurs de l'abstinence, dont il parle, est qu'ils seront Apôtats dans la foy *ἠποστήσαντο τὴν πίστειν.*

On demeure donc d'accord avec luy que S. Paul parle en cet endroit de gens qui auront en mesme tems toutes ces qualitez, qui seront des Apôtats dans la foy, des ministres & des disciples des démons, qui enseigneront le mensonge avec hypocrisie, qui auront la conscience gangrenée. Et puisque M. Daillé veut que ces éloges conviennent à tous ceux qui ordonnent de s'abstenir de certaines viandes, il est bon d'apprendre de luy mesme, quels ils sont, & depuis quel tems on trouve de ces gens là dans l'Eglise. C'est ce que l'on peut voir par le titre mesme du 13. chap. de son 2. livre qui porte *que ce ne fut qu'aux 6. & 7. siècles que l'usage libre de l'abstinence de certaines viandes aux jours de jeûne fut réduit en forme de loy.*

Il me seroit aisé de montrer que cette restriction qu'il fait de la loy de l'abstinence de certaines viandes au 6. & au 7. siecle est tres-fausse & tres-mal fondée: qu'il paroist clairement par l'histoire de Spiridion rapportée par Sozomene, par le Concile de Laodicée, par S. Basile, par les reproches de Fauste aux Catholiques, & par les réponses de S. Augustin à ces reproches; par Theophile d'Alexandrie, par S. Chrysostome; par Socrate, & par Nicephore, que l'abstinence de certaines viandes estoit déjà commandée au 4. & au 5. siecle; que toutes les réponses que M. Daillé fait aux passages de ces auteurs sont pitoyables aussi bien que tout le reste de son livre, qui est si étrangement foible en tout ce qu'il contient, si rempli de sophismes & de fautes, qu'il n'y a pas long-tems qu'une personne, qui n'avoit dessein que de le lire & d'y faire quelques remarques, le refuta tout entier en fort peu de jours. Il n'y auroit qu'à digerer ces remarques & les mettre en ordre pour les donner au public, & cela pourra venir en son tems.

Mais je me contente maintenant de ce qu'il accorde, qui est que l'on a commandé l'abstinence des viandes dès le 6. & 7. siecle: & je le supplie d'ajouter, ce qui est tres-veritable, qu'elle estoit si generalement commandée, qu'il ne se trouve aucune société Chrestienne entre celles mesmes qui sont séparées de l'Eglise Romaine dès le 5. & le 6. siecle, où l'abstinence des viandes ne soit pratiquée avec plus de rigueur mesme, que l'on ne l'observe dans la Communion Romaine. Les Grecs, les Armeniens, les Jacobites, les Nestoriens, les Coptes, les Ethiopiens observant le Carême & l'abstinence de certaines viandes avec beaucoup plus de severité que l'on ne fait dans l'Eglise Latine. M. Daillé ne scautoit montrer un seul peuple Chrestien, une seule Eglise où cette abstinence n'ait esté receüe,

Sozom. hist.
Eccles. l. 1. c. 11.
conc. Laod. c. 5.
Basile. orat. 1. de
jejunio Aug. lib.
30. contra Faust.
cap. 5.
Theoph. conc. 3.
Pasch.
Chryf. Hom. 6.
ad pop. Ant.
Socrat. Hist. l.
5. c. 22. Niceph.
Hist. l. 12. c. 34.

établie, commandée, pratiquée. Il ne sçauroit montrer d'aucune de ces Eglises schismatiques, qu'elle ait commencé d'embrasser cette coutume depuis le schisme, ni quelle ait esté quelque tems sans la pratiquer.

Il faut encore ajoûter s'il luy plaist que comme selon luy c'est estre *Apostat, Ministre du diable*; c'est enseigner une *doctrine diabolique*; c'est avoïr la *conscience gangrenée*, que de commander l'abstinence de certaines viandes; c'est aussi participer à toutes ces qualitez que d'observer cette abstinence comme un precepte & comme croyant que ces viandes sont en effet deffendûes, puisque c'est estre dans la mesme erreur, de croire qu'il est permis à l'Eglise d'interdire certaines viandes sans violer le commandement de l'Apostre. C'estoit estre Montaniste que de se croire obligé au jeûne de Montan; Encratite que d'observer la continence avec l'opinion des Encratites. De sorte que depuis le tems que l'on deffend l'usage de certaines viandes aux jours de jeûne, & que l'on observe cette deffense comme un precepte, il s'en suit que tous les peuples aussi bien que tous les Pasteurs ont esté Apostats dans la foy & disciples des démons: & S. Paul n'auroit pas dû dire comme il a fait, que dans les derniers tems quelques-uns abandonneront la foy, mais il auroit dû dire qu'ils l'abandonneront tous.

On ne peut pas mesme pretendre que depuis cette deffense cette abstinence ait pû s'observer legitiment par qui que ce soit. Car comme elle estoit commandée & pratiquée selon M. Daillé par un principe diabolique, on estoit obligé d'y resister, & de témoigner par sa resistance que l'on ne se soumettoit point à cette ordonnance diabolique. Et de mesme qu'on obligeoit autrefois les Chrétiens du tems qu'il y avoit des heretiques qui commandoient l'abstinence de certaines viandes comme impures, de témoigner en goûtant des herbes cuites avec ces viandes qu'ils detestoient cette erreur: ainsi tous les Chrétiens depuis le 6. siecle voyant cette apostasie generale, auroient dû s'en éloigner par leurs actions & par leurs paroles; & s'ils s'estoient conformez à cette pratique, ils se seroient rendus coupables d'un tres-grand scandale, en autorisant une erreur & une coutume diabolique par leurs actions. Ainsi Messieurs les Ministres doivent dire par necessité que depuis le 6. siecle on n'a plus vû par tout le monde que des Apostats & des Disciples du diable: & il faudra que pour sauver leur Eglise invisible ils ayent recours à quelque petit nombre de gens inconnus qui mangeoient de la chair en Carême par dévotion.

Cet inconvenient me paroist considerable, & il me semble qu'il y a de quoy faire trembler un Calviniste de se voir obligé de faire cette étrange alternative. Si j'entens bien le sens de l'Apostre, il faut que tous les Chrétiens du monde ayent esté dans l'apostasie depuis dix siecles: afin que je ne sois pas temeraire, impie, heretique, il faut que toute l'Eglise visible depuis le 6. siecle n'ait esté qu'une compagnie d'Apostats & de Ministres du diable. Mon salut est incompatible avec le salut de tous ces Chrétiens; nous serons necessairement separez de lieu; & s'il y a quelqu'un de ceux qui ont ordonné l'abstinence des viandes, ou qui l'ont pratiquée comme

estant de precepte, qui soit dans le Paradis, je ne puis esperer pour moy que l'enfer; Car il est bien certain que je ne seray point avec ceux, que je regarde par maxime de religion comme des Apostats & des Ministres du diable.

Certainement on pourroit trembler à moins, & il faut estre bien insensible pour ne point faire d'attention à un si effroyable danger. Et c'est aussi pour en oster l'image que Messieurs les Ministres pratiquent leur civilité ordinaire. Car ils donnent souvent de grands éloges à des gens qu'ils regardent comme des Apostats & des Ministres du diable, & il semble presque qu'ils en ayent le mesme sentiment que nous. Mais afin qu'ils ne trompent pas ainsi le monde, il faut les prier de n'estre pas si civils, & de donner à ceux dont ils parlent les titres qui leur conviennent selon leur doctrine.

Qu'ils ne se contentent donc pas de retrancher le nom de Saint à ceux à qui les Catholiques le donnent, mais qu'ils les marquent aussi par les epithetes conformes à leurs principes & au jugement qu'ils sont obligez d'en porter, à moins que de la vouloir démentir. Qu'ils ne citent plus S. Gregoire, qu'en l'appellant *l'Apostat Gregoire*; S. Fulgence, qu'en le nommant *Fulgence le Ministre du demon*. Que l'on voye dans leurs livres ces étranges titres, *Bede ala conscience gangrenée*, *Cassiodore l'hypocrite*, *Eloy le disciple du diable*, *Jean Climaque le docteur du mensonge*.

On voit assez la raison par laquelle ils les ménagent quelquefois; & il n'est pas juste qu'ils s'en fassent honneur. Il y a moins en cela de moderation que de politique, & ce n'est pas tant pour épargner ces Saints, que pour s'épargner eux mesmes. Ils ont peur de donner de l'horreur de leurs principes en donnant lieu d'en envisager les horribles consequences, & ils apprehendent malgré la pretendue clarté de leurs raisonnemens sur les passages de l'Ecriture, que les peuples qui les suivent n'aiment mieux estre avec S. Fulgence, S. Gregoire, S. Eloy, le Venerable Bede, & tant d'autres Saints du 6. & du 7. siecle & de tous les autres suivans, qu'avec ceux qui les traitent d'Apostats & de Ministres du diable.

Que si l'on considere les circonstances de cette apostasie generale de toute la terre que les Ministres supposent estre arrivée au 6. & au 7. siecle, elles ne nous en feront pas moins voir l'absurdité & l'impossibilité. Car il n'y a qu'à demander à ces Messieurs, s'il est clair & evident que ce passage de l'Apostre S. Paul dont il est question, s'entende de ceux qui deffendoient l'usage de certaines viandes pour quelque cause que ce soit; & non pas comme les Catholiques l'expliquent, de ceux qui deffendent les viandes comme estant impures & mauvaises de leur nature, ainsi que plusieurs heretiques ont fait, & que le passage mesme le marque; S. Paul prenant pour un principe opposé à cette erreur, *que toute creature de Dieu est bonne*. D'où il s'ensuit que ceux qu'il designe devoient avoir un principe contraire, qui est *que toute creature de Dieu n'estoit pas bonne*, & que c'estoit-là la raison de la deffense qu'ils en faisoient.

Je leur demande donc encore une fois, si le sens de ce passage est clair ou obscur. S'il est clair, comment est-il possible que toute la terre en le li-

tant dans S. Paul ne se soit point apperceüe qu'elle suivoit une doctrine & une pratique qui y estoit formellement condamnée, & que tous les Pasteurs soient tombez dans une explication faussè, en quittant celle qui estoit claire & veritable ? N'y avoit-il donc personne au 6. siecle qui eust appris de ceux du 5. comment il falloit entendre ce passage de S. Paul, ou qui eust assez d'esprit pour faire cét argument. S. Paul declare que tous ceux qui interdisent l'usage de certaines viandes sont des Apostats. Or tous les Pasteurs de l'Eglise interdisent l'usage de certaines viandes. Donc ils sont tous Apostats. La conclusion est-elle si cachée & si éloignée pour n'avoir esté tirée de personne : & ces Saints inconnus qui mangeoient de la chair en Carême, & que les Ministres sont obligez de cacher quelque part s'ils veulent conserver la succession de leur Eglise invisible, n'avoient-ils pas assez de zele pour détromper leurs freres de cette illusion, ou assez d'esprit pour leur faire goûter une verité si claire ? Que s'ils avoient que le sens de ce passage est obscur, & qu'il n'est pas clair que ce soit celuy qu'ils y donnent : comment un simple Calviniste ou mesme le plus suffisant Ministre ose-t-il preferer son sens à celuy de toute l'Eglise, & se mettre en danger sur un passage obscur, de ne pouvoir estre orthodoxe à moins que de precipiter toute la terre dans l'apostasie ?

Mais comment s'est-il pû faire que cette doctrine diabolique ayant esté semée & introduite dans l'Eglise Latine selon M. Daillé, ait esté embrassée par l'Eglise Grecque qui dès le 7. siecle avoit beaucoup de jalousie contre l'Eglise d'Occident, & n'estoit pas portée à en suivre les pratiques ? Comment a-t'elle esté imitée par les Nestoriens & les Eutychiens qui estoient déjà separez de l'Eglise, & qui avoient bien plutost pour but de contredire & l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque, que d'imiter l'une ou l'autre ? Comment tous ces autres passages de l'Ecriture & ces autoritez des trois premiers siecles, que M. Daillé pretend estre si clairs, n'ont-ils point esté capables de faire douter quelqu'un si la deffensé de cette abstinence estoit legitime ?

D'où vient que les Peres du 4. & 5. siecle qui nous recommandent tant l'observation du Carême, & qui nous marquent si souvent que le jeûne estoit joint avec l'abstinence de la chair & du vin, n'ont jamais apprehendé cet horrible danger, que l'on devinst Apostat en croyant que l'Eglise deffendist l'usage de ces viandes aux jours de jeûne ? D'où vient qu'ils ne font jamais ce discours aux fideles de leur tems, qu'ils feront bien de s'abstenir s'ils veulent de la chair & du vin en Carême ; mais qu'ils doivent bien se donner de garde de croire que l'Eglise leur commande cette abstinence, parceque ce seroit estre Apostat que d'avoir cete pensée ? une erreur qui auroit emporté tout d'un coup toute la terre & où elle seroit tombée sans s'en appercevoir pouvoit bien estre preveüe par les Peres ; & il est bien étrange qu'il se rencontre toujors cette bizarrerie dans les suppositions des Ministres, qu'en un certain tems il ne vient qu'une certaine pensée dans l'esprit des fideles de toute la terre, sans que l'autre y vienne en aucune sorte, non pas mesme pour la refuter ; & dans un autre il y en

vient une toute contraire, sans que l'autre se presente jamais. Dans les cinq premiers siecles on a cru, selon M. Daillé, que ce seroit estre Apostat que de deffendre l'usage de certaines viandes : & depuis le 6. siecle on a cru qu'on pouvoit deffendre l'usage de ces viandes sans estre Apostat. Ceux du 5. siecle n'ont point prevû le pretendu abus du 6. & ceux qui ont suivi cet abus, ne se sont point apperceus qu'il estoit contraire à la doctrine des cinq siecles precedens.

Que si M. Daillé nous veut dire que dès le cinquième siecle il y avoit déjà quantité de ces Apostats qui interdisoient l'usage des viandes, il seroit encore bien étrange que ces Apostats fussent demeurez inconnus aux Orthodoxes, & qu'ils eussent esté si imprudens que de louer sans distinction ceux qui observoient le Carême avec le plus de rigueur ; au lieu qu'entre ces observateurs du Carême il y en auroit eu selon M. Daillé une grande partie d'Apostats, d'Hypocrites, & de disciples du diable.

Il me seroit aisé d'étendre cela beaucoup davantage, & l'on y peut appliquer ce que l'on a dit dans le traité de la Perpetuité pour détruire ce pretendu mélange de la doctrine de la presence réelle avec celle de l'absence réelle, que les Ministres sont contraints d'admettre au 10. siecle dans toute l'Eglise. Mais il me suffit d'avoir montré en passant l'absurdité de cette hypothese, sur laquelle neanmoins tout le Calvinisme est établi. Car il faut bien remarquer qu'en ces matieres, chaque controverse particuliere est fondamentale, & decisive de la generale : parce qu'il s'en suit que si les Calvinistes ont calomnié l'Eglise en quelque point, & si c'est à tort par exemple qu'ils l'accusent d'apostasie sur le sujet de la deffense des viandes leur societé n'est qu'une troupe de calomniateurs & de temeraires, & par conséquent ne peut estre l'Eglise de Jesus-Christ.

CHAPITRE XII.

Que l'Impossibilité des changemens precedens n'est pas neanmoins comparable à celle du changement que les Ministres prétendent estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.

COMME la lumiere qui frappe les corps à ses degrez, & qu'une clarté qui nous fait voir les objets avec évidence ne laisse pas de pouvoir estre infiniment augmentée, en sorte que ce qui est clarté à l'égard d'un objet peut estre sombre & obscurité à l'égard d'un autre : de mesme les lumieres spirituelles ne consistent pas dans un point indivisible ; & elles sont capables aussi d'un accroissement infini.

Ce n'est donc point faire tort à l'évidence des argumens precedens que de dire que celui dont l'on s'est servi dans le traité de la Perpetuité en a encore beaucoup davantage, & d'en faire remarquer les différences : l'on ne laissera pas d'avoir droit de pretendre qu'ils doivent persuader toutes les personnes équitables, encore qu'ils n'aient pas toute la force qu'a celui que l'on a tiré de l'impossibilité d'un changement universel de creance sur le sujet de l'Eucharistie.

Tous ces argumens ont cela de commun qu'il faut que tous ces changemens soient universels, & que les Ministres supposent qu'ils soient arrivez, non seulement dans l'Eglise Latine, mais dans toutes les autres communions. Car il n'y en a pas une qui n'ait des Evêques superieurs aux Prestres, & à qui l'ordination en est reservée. Il n'y en a point qui ne pratique la priere pour les morts. Il n'y en a point qui n'invoque les Saints. Il n'y en a point qui ne commande l'abstinence de certaines viandes: & il n'y en a point enfin qui ne croye la presence réelle comme je le suppose icy, & comme je le prouveray dans la suite.

Il faudroit donc que si elles avoient eu une autre foy, une autre creance, & une autre discipline, elles fussent toutes venues à l'état où elles sont à present par changement. Or ce changement devoit estre insensible, puis qu'on ne sçauroit faire voir qu'il y ait jamais eu d'opposition bien marquée contre aucun de ces dogmes ou de ces pratiques dans aucune de ces societez, si ce n'est dans des personnes qui y ont esté regardées comme estant dans l'erreur pour ce sujet.

Secondement tous ces changemens pretendus ont dû selon les Ministres estre accompagnez de l'obscurcissement & de l'oubly de la doctrine ancienne. Ils doivent dire que pour établir les Evêques superieurs aux Prêtres de droit divin comme fait S. Cyprien, il a fallu oublier que les Prêtres & les Evêques fussent les mesmes du tems des Apostres, comme Blondel le pretend; que pour établir la priere pour les morts, & demander à Dieu pour eux le rafraichissement & le repos, il a fallu oublier qu'ils n'eussent point besoin de rafraichissement & de repos, & qu'ils en jouïssent déjà pleinement; que pour invoquer les Saints, il a fallu oublier qu'il fust deffendu dans l'Écriture sainte d'invoquer aucune creature: que pour commander l'abstinence de certaines viandes, ou pour s'en abstenir comme estant deffenduës par la loy de l'Eglise, il a fallu oublier que cette deffense de viandes estoit traitée par S. Paul d'apostasie & de doctrine diabolique; enfin que pour croire la presence réelle, il a fallu oublier que le corps de Jesus-Christ ne fust qu'en figure ou en vertu dans l'Eucharistie.

Mais il est necessaire de reconnoistre qu'il y a neanmoins beaucoup de difference entre l'impossibilité de ces changemens. Car ces doctrines qu'il auroit fallu oublier ou changer ne sont pas également populaires. Il n'a jamais esté necessaire que tous les Chrétiens fussent informez précisément de la difference des Ministres de l'Eglise, du sens précis de toutes les paroles de l'Écriture qui regardent l'invocation de Dieu ou l'abstinence des viandes & l'estat des morts. C'est dans ces sortes de matieres qu'il est probable de dire que plusieurs n'avoient point d'opinion formée, en sorte qu'ils estoient plus capables de recevoir cellé qu'on leur donnoit sans s'y opposer. Mais nous ferons voir qu'on ne peut dire la mesme chose du commun des fideles à l'égard de l'Eucharistie, puisqu'aucun ne pouvant se dispenser de communier, ne pouvoit aussi empêcher de former une pensée distincte sur ce qu'on luy donnoit comme le Corps de Jesus-Christ, en concevant cet objet ou comme une simple image de Jesus-

CHAP. XII. Christ dans le ciel, ou comme couvrant le corps mesme de Jesus-Christ. Ainsi la doctrine qu'il faut que les Ministres supposent avoir esté abolie par ces autres changemens n'estoit pas une doctrine si populaire, au lieu que la doctrine de la presence réelle n'auroit pû s'introduire que par l'abolition d'une doctrine connue de tous, & par le changement de toutes les idées ordinaires que les fideles se formoient du Mystere de l'Eucharistie.

Secondement dans ces autres pretendus changemens la doctrine que les Ministres supposent s'estre établie de nouveau n'a rien d'elle mesme de choquant ni de surprenant; au contraire on trouve dans sa raison de quoy s'y porter. On est naturellement porté à croire que le gouvernement d'un seul est plus propre à éviter les schismes que celui de plusieurs. On sent une inclination à rendre aux morts des offices de pieté. On conclut aisément que s'il est permis de prier les vivans, on peut bien aussi prier les morts qui sont vivans devant Dieu: & l'on se porte facilement à commander une chose qui se pratique volontairement par les fideles. Le passage n'est point dur ni choquant dans tous ces changemens. Mais c'est un étrange renversement d'esprit, d'idées, de pensées; quand au lieu qu'on ne consideroit le pain consacré que comme l'image de Jesus-Christ, on vient à le considerer comme Jesus-Christ mesme; & la surprise n'auroit pas dû estre moindre, que si un homme croyant n'avoir dans sa chambre que le tableau du Roy, venoit à estre averti que le Roy mesme y est effectivement.

Cependant, comme nous avons montré, les 4. changemens supposez par les Ministres dans l'Episcopat, dans la priere pour les morts, dans l'Invocation des Saints, & dans l'abstinence des viandes, ne laissent pas d'estre moralement impossibles, & d'enfermer des difficultez qui les doivent rendre incroyables. Et par consequent le changement de creance sur l'Eucharistie l'estant infiniment davantage, la preuve que l'on en tire est beaucoup plus claire & plus convainquante: & M. Claude a grand tort de blâmer cette methode sans sujet, puis qu'elle n'a pas seulement une évidence commune, mais qu'elle en a une toute singuliere & toute extraordinaire.





LIVRE SECOND.

DE LA PREMIERE SUPPOSITION du Livre de la Perpetuité; qui est le consentement des Eglises Orientales avec la Romaine sur le sujet de l'Eucharistie.

Preuve de ce consentement de l'Eglise Grecque
dans l'onzième & douzième siecle.

CHAPITRE I.

Que la defense du Livre de la Perpetuité consiste uniquement à établir les suppositions qu'on y fait, & les consequences qu'on en tire: Qu'il ne se peut renverser qu'en attaquant ou ces suppositions, ou ces consequences. Livre de M. Claude composé de deux livres, dont l'un appartient, & l'autre n'appartient pas au traité de la Perpetuité: Qu'on ne refutera que le premier dans ce volume en reservant l'autre pour le second.



Nous avons fait voir que la methode du livre de la Perpetuité estoit une methode de prescription, qui decide le different de l'Eucharistie par des considerations generales, sensibles, & proportionnées à l'esprit de tout le monde; & que cette sorte de methode ne devoit pas estre meslée avec celle de discussion, qui consiste dans un examen particulier des passages de l'Ecriture & des Peres; parcequ'elle a pour but de conduire à la verité par une voye plus courte & plus abregée ceux mesmes qui ne sont pas capables de ces examens, qui sont toujours plus longs & plus difficiles. Ainsi quoique nous ayons dessein de suivre M. Claude dans l'une & dans l'autre de ces methodes, & de luy faire voir qu'il les luy sont également desavantageuses, il nous pardonnera neanmoins si nous ne le faisons pas avec la confusion qu'il a affectée, & si nous

N ij



traitons séparément des choses qui sont séparées de leur nature, & dont on ne peut mesme parler qu'imparfaitement lors qu'on les confond, comme il a fait.

On a donc dessein de traiter d'abord tout ce qui regarde en particulier l'argument *de la Perpetuité*, qui est la premiere cause de ce différent. Et pour comprendre ce qui est renfermé dans ce dessein, & à quoy il nous oblige; il faut considerer que l'unique but de ce traité est de montrer, que le changement insensible que les Ministres pretendent estre arrivé dans la creance de l'Eucharistie, est absolument impossible; & qu'il n'y a jamais eu de fable plus mal inventée que celle de cette innovation dont ils accusent l'Eglise non seulement sans preuves positives, mais sans la moindre apparence.

Or pour faire voir l'absurdité de ce changement insensible qu'ils reprochent à l'Eglise, on n'a pas établi cette maxime generale: Que tout changement insensible en matiere de religion est impossible parceque comme nous avons remarqué ce traité n'est pas fondé sur l'infailibilité de l'Eglise en tant qu'elle se prouve par la tradition & par l'Ecriture, mais sur l'infailibilité que la raison mesme y decouvre dans certaines circonstances. On ne dit donc point aux Ministres que l'Eglise Romaine estant infailible il est impossible qu'elle change jamais de creance sur aucun point de sa foy, quoy que cela soit tres-veritable, & se puisse prouver par l'Ecriture & par les Peres. Mais on leur dit qu'il y a des rencontres & des Mysteres sur lesquels il est impossible qu'elle change insensiblement de foy. Et c'est ce que les Ministres ne scauroient defavouer s'ils ont tant soit peu de sincerité.

Diront-ils, par exemple, qu'il soit possible que tous les Chrétiens croyant maintenant que Jesus-Christ est le Mediateur promis, puissent cesser universellement de le croire, sans qu'il paroisse aucun vestige de ce changement.

Diront-ils que tous les Chrétiens reconnoissant maintenant les Evangelies, & les Epistres de S. Paul & des autres Apostres pour des livres inspirez de Dieu, puissent par un changement insensible les prendre universellement pour des livres profanes & fabuleux.

Diront-ils que le Baptesme estant pratiqué par toutes les nations comme necessaire au salut, il puisse s'abolir insensiblement par toute la terre sans que l'on s'en apperçoive?

Diront-ils que la memoire du Sacrifice de l'Eucharistie se puisse effacer d'une telle sorte de l'esprit des hommes, que l'on puisse venir à douter si l'on a jamais dit la Messe dans l'Eglise.

Ces Messieurs sont donc obligez de reconnoistre d'une part qu'il y a de certains changemens insensibles qui sont impossibles. Et comme ils pretendent de l'autre qu'il y en a qui sont possibles, il est clair que c'est par les circonstances qui y sont jointes, qu'il est necessaire de les distinguer; & que pourvû qu'on leur montre par ces circonstances, que ce changement qu'ils pretendent estre arrivé dans la creance de l'Eucharistie, est du premier genre, c'est-à-dire qu'il est absolument impossible, la raison les oblige

d'en conclure, que ce changement n'est donc pas arrivé ; & qu'ainsi l'Eglise a toujours crû de ce mystere ce qu'elle en a décidé au tems de Berenger, & ce qu'elle en croit presentement.

C'est à quoy se reduit toute la question du livre de *la Perpetuité*. Si cét événement que les Ministres supposent estre arrivé n'est seulement qu'un peu difficile, c'est-à-dire s'il est assez facile que toutes les Eglises du monde n'ayant jamais crû auparavant que Jesus-Christ fust réellement present dans l'Eucharistie soient venuës insensiblement à le croire, le livre de *la Perpetuité* ne contient qu'une preuve mediocre.

Si cét événement est tres-difficile, il contient une preuve tres-forte qui doit l'emporter sur toutes les raisons qui ne sont pas demonstratives. Et il suffit mesme en cét estat pour retenir dans l'Eglise Catholique rous ceux qui n'auroient que de simples doutes de la verité de ce qu'elle enseigne de ce mystere, & y reduire tous ceux qui ne seroient pas entierement convaincus que sa doctrine fust fausse ; puisque, comme nous l'avons déjà prouvé, en egalité de preuves il y a demonstration qu'il faut estre Catholique.

Enfin si ce changement est du nombre de ceux que l'on doit regarder comme impossibles, la preuve du livre de *la Perpetuité* est absolument decisive & convainquante ; & l'on ne peut refuser de s'y rendre sans une opiniastreté tout-a-fait déraisonnable ; puisque que quand mesme on auroit dans l'esprit des raisons contraires qui parussent évidentes, l'évidence de cette preuve les devroit au moins balancer, & mettre ainsi l'esprit dans le doute. Or dans le doute il est absolument contre la raison d'abandonner la société des Catholiques, ou de demeurer dans celle des Calvinistes.

La question estant ainsi clairement établie, & consistant uniquement à sçavoir en quel degré on doit mettre ce grand événement que les Ministres pretendent estre arrivé, & que les Catholiques nient estre jamais arrivé, il est visible qu'elle se doit décider par les circonstances & de la chose, & du temps où ils le placent ; & que c'est par ces circonstances qu'il faut juger s'il n'a qu'une difficulté commune, s'il y en a une extraordinaire, ou s'il est absolument necessaire.

Et c'est pourquoy l'Auteur de *la Perpetuité* ne s'est pas contenté d'alleguer que pour établir la pretention des Ministres il faudroit supposer que toute l'Eglise eust changé insensiblement de creance sur l'Eucharistie : mais il a fondé la force de cette preuve sur diverses circonstances qu'il a expressément remarquées ; & c'est par ces circonstances qu'il a conclu que ce changement estoit entierement impossible.

Il n'y a donc proprement que deux choses à examiner pour juger de la solidité de cette preuve. La premiere, si elle n'est point appuyée sur de fausses circonstances. La seconde, si supposé la verité de ces circonstances, on a eu droit d'en conclure que ce changement est impossible.

Or les circonstances qu'on a remarquées & supposées se reduisent à deux principales, qui suffisent pour le dessein de l'Auteur de *la Perpetuité*.

La premiere, que la creance de la presence réelle s'est trouvée établie

dans l'Eglise Romaine, & dans toutes les communions qui en sont séparées depuis plusieurs siècles, sans qu'il ait paru ni dans elle, ni dans aucune de ces sociétés aucune marque d'innovation en la créance de ce mystère.

La seconde, que le commun des Prestres, & mesme des fideles a toujours eu une créance distincte du mystère de l'Eucharistie; c'est-à-dire qu'ils ont toujours esté dans l'une de ces deux créances, ou que Jesus-Christ estoit present *réellement* dans le Sacrement, ou qu'il n'y estoit present qu'en *figure*, en *signe*, en *vertu*, & non pas *réellement*.

Il s'ensuit delà, que la deffense du traité de *la Perpetuité* consiste uniquement dans l'établissement de ces circonstances, & de la conclusion qu'on en tire; & qu'on ne le peut refuter autrement, qu'en montrant ou que ces circonstances sont fausses, ou qu'en les supposant veritables, la conclusion en est mal tirée.

Il est facile de juger par là en quoy M. Claude qui a entrepris de le refuter a suivi, ou n'a pas suivi le veritable ordre de la nature & de la raison. Car tout ce qu'il dit contre ces deux points & contre cette conséquence appartient proprement à la question, & l'on est obligé de l'examiner pour y répondre solidement. Mais tout ce qu'il dit hors de ces bornes, soit pour prouver l'opinion des Calvinistes, soit pour combattre celle des Catholiques, n'appartient point proprement & directement au traité de *la Perpetuité*, & ne le regarde pas davantage que tous les livres de Bellarmin, du Cardinal du Perron, & de tous les autres Catholiques.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis à M. Claude de faire un livre en general sur la matiere de l'Eucharistie, & de demander ensuite qu'on compare la force des preuves qu'il aura alleguées contre la doctrine de l'Eglise Catholique, avec celles qu'on a employées dans le traité de *la Perpetuité* contre la doctrine des Calvinistes. Mais en prenant ce party il y a certaines loix de raison qu'il ne peut pas se dispenser d'observer.

Premierement ce livre, tel qu'il soit, ne doit pas proprement s'appeller une Réponse au traité de *la Perpetuité*; mais un traité de l'Eucharistie contre tous les Catholiques qui en ont écrit, & qui regarde moins l'Auteur de *la Perpetuité* que qui que ce soit, parce qu'il laisse son livre dans toute sa force.

Secondement, il en doit retrancher tous les avantages injustes & indirects, comme est celuy d'entasser des passages abregez, qui ne feroient aucune impression s'ils estoient rapportez dans l'étendue nécessaire pour en voir le sens.

Comme il n'a pas observé volontairement ces regles, nous les luy ferons observer malgré qu'il en ait. Et quoy qu'on ait appris par experience qu'il est fort sujet à faire des plaintes, on ne croit pas neanmoins estre obligé d'avoir tant d'égard à cette injuste delicateffe, que pour le contenter il faille embroïiller les matieres que l'on traite. Son livre est proprement un mélange de deux livres, dont l'un regarde le traité de *la Perpetuité*, l'autre regarde la cause commune de l'Eglise. Il les a meslez & confondus à dessein, & nous les distinguerons par un dessein tout contraire.

Nous presenterons donc premierement les preuves du livre de *la Per-*

patuité, & les réponses précises qu'il y fait, ce qui sera le sujet de ce volume-cy qui contiendra ainsi la réponse à son premier livre.

Et nous réserverons pour un second volume ce qu'il allegue en general contre la cause de l'Eglise, & ce que l'Eglise allegue contre la doctrine des Calvinistes; ce qui sera la réponse à son 2. livre. Après quoy l'on consent qu'il demande tant qu'il voudra qu'on fasse comparaison de ses preuves avec les nostres, tant generales, que particulieres; & l'on ne craint pas qu'il tire avantage de cette comparaison.

CHAPITRE II.

PREMIERE SUPPOSITION.

Que toutes les societez chrestiennes se sont trouvées dans la creance de la presence réelle, & de la transsubstantiation. Hardiesse de M. Claude à le nier. Qu'il est utile de confondre sur ce point sa temerité. Importance de cette question.

COMME ce seroit une longueur infinie dans les disputes, s'il n'estoit pas permis de supposer ce qui ne peut estre raisonnablement contesté, l'Auteur de *la Perpetuité* s'estoit contenté d'avancer dans son premier écrit comme une chose constante, que toutes les societez chrestiennes separées de l'Eglise depuis plusieurs siècles estoient d'accord avec l'Eglise Romaine sur la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; & il ne s'estoit point crû obligé d'apporter de preuves d'une chose dont les Calvinistes mesmes tant soit peu sinceres n'ont jamais douté.

M. Claude néanmoins n'ayant pas jugé qu'il fust de son interet de reconnoître cette verité de fait, s'est engagé d'abord à la desavouer dans sa premiere réponse; & il y a soutenu hardiment que la presence réelle, la transsubstantiation, & l'adoration de l'Eucharistie, n'estoient reconnues par aucune des societez d'Orient.

On avoüe que l'on prit d'abord ce desaveu pour un emportement passager d'un homme qui avoit peine à se rendre à une raison qui le pressoit. Et comme on croyoit alors M. Claude fort éloigné de s'opiniâtrer à combattre sans raison & sans apparence des veritez claires & certaines, on se contenta d'établir dans la réponse qu'on a faite à son premier écrit, ce consentement des Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine, d'une maniere capable de satisfaire toutes les personnes equitables.

Mais on a bien reconnu par experience qu'il y a peu de mesures à prendre sur la sincerité de M. Claude, & qu'on ne peut presque jamais conclure de l'evidence d'une chose, qu'il ne la contestera pas. Il a d'autres regles que celles de la raison. Ainsi non seulement il ne s'est pas rendu aux preuves qu'on luy a rapportées de ce consentement des autres Eglises; mais il les a rejetées avec mépris, & il a soutenu plus hardiment que jamais, que les Grecs, les Armeniens, les Ethiopiens, & les autres peuples d'Orient ne croyoient non plus que les Calvinistes qu'une presence de *vertu*, & qu'ils rejettoient la presence réelle par voye de negation, comme n'en ayant point attendu parler.

Je suis porté à excuser les erreurs humaines. Je sçay combien les esprits des hommes sont sujets aux ebloüissemens & aux surprises ; & je n'ignore pas qu'il est tres-difficile de se delivrer d'une ancienne preoccupation, qui estant entrée dans l'esprit lors qu'il n'estoit pas capable de juger des choses, s'est ensuite fortifiée par l'accoutumance & par le temps. Mais l'opiniâtreté que témoigne M. Claude sur ce sujet n'est point du tout de ce genre, & elle a quelque chose de fort extraordinaire. Ce n'est point une matiere où il ait lieu de s'ebloüir ; parce qu'il n'y a pas la moindre ombre de difficulté. Il faut que ce soit la volonté qui produise toute seule ces tenebres, & qui empesche l'esprit de voir la verité, quelque evidente qu'elle soit, ou qui fasse parler la langue contre le témoignage de la conscience.

Car je ne craindray pas de dire, & je m'affûre qu'il n'y a point d'homme de bon sens qui n'en demeure d'accord après la lecture de ce traité, qu'il est certain que les Eglises d'Orient, & principalement l'Eglise Grecque croit la presence réelle, comme il est certain que les Italiens, les Espagnols, & les François la croient. Qu'il n'y a pas de différence entre la certitude de ces veritez de fait à l'égard de ceux qui sont un peu informez de l'état & de l'histoire de ces Eglises depuis 600. ans. Et ainsi oser avancer, comme fait M. Claude, que ny les Grecs ny les autres Eglises d'Orient ne croient pas la presence réelle, c'est dire une chose qui est dans le mesme degré d'absurdité que s'il luy avoit pris fantaisie de soutenir que le Concile de Trente ne l'a pas crüe, que l'on ne la croyoit pas à Rome du temps du Pape Urbain V I I I. que S. Thomas n'y a jamais pensé ; & que c'est une imagination qui n'est venuë que depuis vingt ans dans la teste de quelques personnes.

Mais quoiqu'on ait droit de mépriser les vains efforts de ceux qui combattent les veritez claires & sensibles, j'ay cru néanmoins qu'il estoit important pour plusieurs raisons de traiter ce point avec plus d'étendue, & de mettre encore en un plus grand jour ce consentement des Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine sur le fait de la presence réelle & de la transubstantiation.

J'ay considéré que la principale force du livre de M. Claude, aussi-bien que del'ouvrage d'Aubertin, consiste dans un certain air de fierté & de confiance qu'ils ont affecté par tout, avec lequel ils ne craignent pas d'affûrer les choses les plus fausses & les plus déraisonnables, & de defavoüer les plus indubitables & les plus constantes.

Il est bien vray qu'il n'y a point d'air plus odieux que celui-là à l'égard des personnes judicieuses & intelligentes : mais il faut avoüer en mesme temps qu'il a quelque chose de trompeur à l'égard des personnes du commun. Il y a une infinité de gens qui ne sçauroient s'imaginer qu'un homme qui parle avec cette fermeté, avance en mesme temps des choses sans apparence ; & comme ils entendent peu le fond des choses, ou ils egalent la verité à la fausseté, en supposant que tout ce qui est contesté est incertain, de quelque maniere qu'il le soit ; ou ils sont mesme portez à croire que ceux qui parlent plus fierement, & qui crient plus haut, ont plus de raison.

Ce n'est donc pas tout-à-fait sans sujet que M. Claude a tâché de se fortifier par cette sorte de rhétorique. Il a recherché en cela un avantage très-réel ; mais comme il est très-injuste , il est très-juste aussi de le luy ôster, & de faire connoître quel est son esprit , & le peu d'égard qu'il a à la sincérité & à la raison dans les opinions qu'il soutient. Or c'est ce qu'on verra parfaitement dans cette question de la créance des Eglises Orientales. Car il est très-rarement arrivé que des gens de lettres ayent en la hardiesse de contester une vérité de fait aussi attestée que celle que M. Claude a entrepris de combattre , ny qu'ils l'ayent fait par des preuves plus foibles & moins vraisemblables.

Outre cette considération particulière , il m'a semblé que la matière mesme meritoit bien d'estre traitée avec quelque soin , & qu'elle estoit capable d'edifier toutes les personnes qui sentent quelque mouvement de cette charité catholique qui doit animer les véritables enfans de l'Eglise.

Ils'agit de la foy d'un grand nombre de nations chrestiennes , pour lesquelles nous devons avoir des sentimens de compassion & de charité , & dont l'estat ne nous peut estre indifférent. Nous nous devons rejouir des biens qui leur restent. Leurs maux spirituels nous doivent estre sensibles. Et estant obligez de souhaiter de les voir réunies à l'Eglise catholique, nous devons estre bien aises qu'elles n'en soient pas fort éloignées , & qu'il n'y ait pas un aussi grand obstacle à leur réunion , que celui que l'erreur opposée à la foy de la presence réelle met entre ceux qui la croient , & ceux qui ne la croient pas.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt de ces nations qui nous doit faire desirer que l'on repousse cette calomnie ; c'est aussi celui de l'Eglise Catholique , estant très-important de ne pas souffrir que l'on luy ravisse l'une des plus éclatantes preuves qu'elle ait pour établir la foy d'un mystere qui fait le principal objet de sa devotion sur la terre. Nous en ferons voir les conséquences dans un livre exprés , où l'on montrera que ce consentement de tous les peuples dans la créance de la presence réelle dissipe les principales difficultés par lesquelles les Ministres s'efforcent de la renverser , qu'il en fortifie toutes les preuves , & qu'il en établit la vérité d'une manière admirable. Mais il suffit de faire remarquer icy , qu'en relevant cette preuve on ne fait que suivre le dessein visible de la providence dans la conservation de ces sociétés chrestiennes.

Car comme S. Augustin enseigne en plusieurs endroits de ses livres, que la fin que Dieu a eüe en conservant dans toutes les parties de la terre la nation des Juifs , à qui il a confié le deposit des livres Saints , est d'empescher qu'on ne puisse accuser son Eglise d'avoir forgé ou falsifié ces livres , & de rendre ainsi les Juifs témoins perpetuels & irreprochables de la sincérité des Chrétiens qui les produisent ; il est clair de mesme que Dieu conserve toutes ces sociétés Chrétiennes , quoique divisées de son Eglise , & qu'il ne permet pas que la tyrannie des infideles les dissipe entierement , ni que la connoissance des principaux mysteres s'éteigne parmy elles, afin qu'elles rendent perpetuellement témoignage à l'Eglise Catholique de la vérité & de l'antiquité des dogmes que les nouveaux heretiques luy contestent.

Ainsi comme nous disons à ceux qui nous voudroient reprocher d'avoir supposé les livres où se trouvent ces propheties merveilleuses qui prouvent clairement la venuë & la divinité du Messie : Regardez-les entre les mains de nos plus irreconciliables ennemis, qui ne les ayant pas receus de nous, en reconnoissent tellement la verité qu'ils sont prests de la sceller de leur sang; nous disons de mesme à ceux qui nous accusent d'avoir innové dans la doctrine, & d'avoir inventé de nouveaux articles de foy : Regardez ces mesmes points, ces mesmes articles establis & reconnus dans ces anciennes societez que leur division nous rend ennemies, qui sont bien plus portées à nous contredire qu'à nous imiter, & qui neanmoins n'en sont pas moins persuadées que nous le sommes.

Or entre ces articles qui sont ainsi reconnus par les societez chrestiennes de l'Orient, il n'y en a point auquel elles rendent un tesmoignage plus clair & plus constant, qu'aux dogmes de la presence réelle & de la transubstantiation, comme nous le ferons voir par des preuves convaincantes.

On les voit divisées entr'elles sur une infinité d'autres points. Elles ont chacune leurs ceremonies & leurs pratiques. Mais pour le mystere de l'Eucharistie, quoiqu'il renferme d'aussi grandes difficultez qu'aucun autre, Dieu n'a pas voulu neanmoins qu'il fût attaqué dans ces Eglises par aucune heresie qui ait eu beaucoup de cours, & il a maintenu toutes ces societez, quoiqu'elles fussent sans dependance les unes des autres, sans liaison, sans amitié, sans rapport, & souvent sans commerce entr'elles dans une creance tres-uniforme de la verité de ce Sacrement.

Qui ne reconnoistroit dans ce consentement unanime de tant de peuples sur le sujet de ce mystere, un effet visible de la conduite de Dieu sur son Eglise, & du soin qu'il a d'y conserver la vraye foy, en procurant aux plus simples des marques exterieures & sensibles qui les aident à la discerner?

Car qui pourroit croire que ce fust un pur effet du hazard, que tant de nations si esloignées les unes des autres, si separées d'interests, si divisées de sentimens, si aigries & si animées les unes contre les autres par diverses passions, se soient neanmoins toutes rencontrées unies dans la creance d'un mystere qui les oblige de renoncer à toutes les lumieres de la raison, & qu'elles n'auroient commencé de croire, qu'en quittant leur ancienne foy.

*De Prescriptione
advers. Hæret. cap.
28.*

Le vœux, dit Tertullien, que toutes les Eglises soient tombées dans l'erreur; que l'Apostre mesme se soit trompé dans le témoignage qu'il a rendu à quelques-unes d'entr'elles; que le S. Esprit n'ait fait à aucune la grace de la conduire à la verité, quoique Iesus-Christ ne l'ait envoyé au monde, & ne l'ait demandé à son Pere que pour l'enseigner aux hommes. Le vœux que quoiqu'il soit chargé du soin de la maison de Dieu, & qu'il tienne la place de Iesus-Christ, il ait negligé le but de sa mission, & qu'il ait permis que les Eglises s'engageassent en d'autres sentimens, & en une autre foy que celle qu'il a annoncée par les Apostres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Eglises soient toutes tombées dans la mesme erreur, & seroit-il possible qu'il y eust une si grande uniformité dans une multitude d'évenemens qui ne dépendroient que

du hazard ? Il est donc impossible que toutes les Eglises ayent erré de la mesme sorte. Et ainsi quand on voit la mesme doctrine dans plusieurs Eglises, c'est une marque que ce n'est pas une erreur qu'elles ayent inventée, mais que c'est la foy qu'elles ont receüe par tradition. NON EST ERRATUM SED TRADITUM. CHAP. III.

C'est le raisonnement de Tertullien, ou plustost c'est la voix de la raison qui est encore infiniment plus forte sur le sujet de l'Eucharistie que sur les autres mysteres. Car cette doctrine estant estrangement oppoëe à toutes les lumieres humaines, ce ne peut estre en quelque sorte que le poids de l'autorité qui l'ait pû faire recevoir. Il est presque incroyable que l'esprit d'un seul homme s'y soit porté de foy-mesme : mais il y a de la folie à croire que toutes les nations du monde y soient tombées d'elles-mesmes, & en mesme tems, sans qu'on puisse dire que l'erreur des unes se soit communiquée aux autres, ny qu'il y en ait aucune qui se soit exemptée d'une si estrange illusion, qui y ait resisté, & qui en ait averti les autres.

C H A P I T R E I I I.

Description & division generale des Eglises d'Orient.

CE seroit une chose trop longue & trop esloignée de nostre sujet, que d'expliquer en detail par quels degrez les Eglises d'Orient sont tombées dans l'estat où elles sont à present. Il suffit de sçavoir en general, que des cinq Patriarches qui ont esté reconnus dans l'Eglise, il n'y en a eu que trois qui ayent eu veritablement ce rang presque dans tous les quatre premiers siecles de l'Eglise, sçavoir le Pape, le Patriarche d'Alexandrie, & celui d'Antioche.

L'Evesque de Constantinople fut eslevé à ce rang, & establi le second après le Pape dans le second Concile universel en l'an 381. Et quoique les Papes aient long-tems refusé de l'approuver en ce point, les Archevesques de Constantinople n'ont pas laissé de se mettre en possession de cette dignité, & de s'y maintenir malgré l'opposition du Pape ; & elle leur fut encore confirmée par le Concile de Calcedoine, nonobstant la resistance des Legats du Pape, avec l'attribution de la jurisdiction sur les trois dioceses ou exarchats de Pont, de Thrace, & d'Asie, dont ils s'estoient déjà emparez.

Ensuite par le credit que leur siege leur donnoit auprès des Empereurs de Constantinople, ces Patriarches estendirent estrangement leur autorité, jusques-là qu'ils usurperent sur le Pape la Sicile, & une partie de l'Italie, & plusieurs autres provinces qui appartenoient à l'Eglise Occidentale.

Allatius rapporte le dénombrement qu'un auteur Grec nommé Nilus Doxapatrius a fait des villes & des provinces qui obéissoient à ce Patriarche, & qui luy estoient soumises où par un droit legitime, ou par une usurpation violente. Il compte jusqu'à 65. Metropolitains, outre 34. Archevesques independans, & qui n'avoient point d'Evesques sous leur jurisdiction. Le nombre des Eveschez monte à plus de 600. Cependant c'est à peu près l'estat où ce Patriarche estoit dans l'onzième siecle, & du

CH. III. tems de Berenger, puisqu'il possédoit encore la Calabre & la Sicile, comme on l'a déjà remarqué ailleurs.

Depuis ce tems-là les Papes, principalement par le secours des François comme cét auteur mesme le témoigne, ont recouvré la juridiction sur la Sicile, sur la Calabre, & sur toute l'Italie. Et en suite les Sarazins, les Tartares, & les Turcs ayant desolé toutes les provinces d'Orient, & ces derniers ayant ruiné entierement l'Empire de Constantinople par la prise de cette ville imperiale, quoiqu'ils n'aient pas aboli entierement la religion chrétienne dans les Provinces d'Orient qu'ils ont usurpées, ils les ont néanmoins tellement desertées par le saccagement de la pluspart des villes, & par les cruantez horribles qu'ils y ont exercées, qu'il ne reste plus de ce grand nombre d'Evesques qu'environ 150. dont il y en a 35. qui sont aussi Metropolitains la pluspart sans suffragans, selon le compte qu'en fait un auteur grec assez nouveau nommé Christophorus Angelus, traduit en latin par George Flhavius Lutherien predicateur de Dantzic, imprimé à Francfort en 1655.

Mais quoique l'éclat & la puissance du Patriarche de Constantinople soient ainsi infiniment diminuées, il ne laisse pas d'avoir encore sous sa juridiction l'Asie Mineure, les Isles de l'Archipel, la Thrace, la Grece, la Valachie, la Moldavie, la Servie, la Mingrelie, la Circassie, & en quelque sorte la Moscovie qui luy rend encore quelque respect, quoique depuis le grand Duc Basilde elle ait un Patriarche particulier. Et dans toutes ces grandes provinces il y a une infinité de Chrétiens, qui reconnoissant un mesme Patriarche, font aussi profession de la mesme foy, conservent les mesmes traditions, & sont engagez dans les mesmes erreurs.

Ce n'est pas icy le lieu de marquer en particulier quelle est la creance des Grecs sur tous les mysteres, & en quoy elle est différente de celle de l'Eglise Latine. Le sujet particulier de ce livre est de faire voir ce qu'ils croyent de l'Eucharistie. Mais pour ce qui est de la police extérieure, il faut reconnoistre qu'en plusieurs points ils sont demeurez fort attachez à la discipline ancienne, & qu'ils ont mesme augmenté la rigueur en quelques-uns. Car ils jeûnent tous quatre Carêmes, & pendant le premier qui est de sept semaines ils ne vivent ordinairement que de viandes seiches, l'huile & le vin n'estant permis que le dimanche & le samedi, qui ne sont pas comptez parmy eux entre les jours de jeûne, quoiqu'ils ne laissent pas de garder en ces jours-là la mesme abstinence des viandes qui leur sont interdites durant le Carême.

Ils observent tous l'ancien jeûne, c'est-à-dire qu'ils ne mangent qu'une fois vers le soir. Tous les Religieux y vivent d'une maniere tres-dure & tres-penitente. La pluspart vivent du travail de leurs mains; & ceux qui ont voyagé en ces pays-là leur rendent ce témoignage, qu'il n'y a point de desordre & de scandale parmy eux. Il y en a bien jusques à quatre à cinq mille sur le mont Athos, qui est comme le novitiat de tout l'Orient, & que l'on appelle pour ce sujet la Montagne Sainte, *ἀγιον όρος*, parcequ'il n'est habité que par des Religieux divisez en plusieurs monasteres, dont la regularité est si edificante, qu'ils sont mesme en veneration aux Turcs.

*Cottovic. Itin.
Hier. c. 6.*

*Bellon. l. 1. c. 35.
Cottovic. Ibid. p.
157.*

Tous les Evêques sont pris du nombre des Religieux, & sont obligez après leur ordination à l'observation du celibat. C'est pourquoy il est bien étrange que Saumaïse ait osé écrire dans une lettre qu'il a faite contre Grolius, que les Eglises d'Orient ont des Evêques mariez : *Ecclesia Orientales maritos habent Episcopos* : ce qui n'est vray ny des Grecs, ny des autres sectes. Outre le celibat, les Evêques gardent encore l'abstinence des viandes dont ils ne se dispensent pas même à la mort.

Simplerj Verin. Epist. sive judi de lib. posthumo Groli p. 44.

La vie des laïques est en plusieurs choses peu différente de celle des Religieux. Car ils n'observent pas seulement comme eux les quatre Carêmes avec presque autant de rigueur & d'austerité, & de plus le jeûne du mercredi & du vendredi de toute l'année ; mais ils les imitent encore dans l'assiduité & la longueur de leurs prieres. Il y a un fort grand nombre de laïques qui sont exacts à reciter l'horologe, c'est-à-dire le breviaire des Grecs ; ce qui les oblige à une priere plus continuelle que celle de nos Religieux, les offices du jour n'estant souvent éloignez les uns des autres que d'une heure & demie : au lieu que selon le breviaire latin on ne prie que de trois heures en trois heures. Les dimanches & les festes, les hommes, les femmes, & les enfans mêmes se trouvent à l'Eglise dès deux heures après minuit, & ils y chantent des hymnes jusques au soleil levé, après quoy ils se retirent dans leurs maisons jusques à tierce, c'est-à-dire à 9. heures, qui est l'heure du sacrifice pour lequel ils se rassemblent. Ils disent vespres l'après-dinée comme les Catholiques ; mais ils y assistent avec plus d'exactitude.

Chyrenus in tracti p. 12.

Christ ph. Ang. c. p. 13. p. 26.

Je sçay bien que Messieurs les Ministres se moquent de ces pratiques, & que M. Claude ne manquera pas de les traiter de superstitieuses, comme il fait en plusieurs endroits de son livre les austeritez des Religieux. Mais ceux qui regardent la religion avec un autre esprit qu'il ne fait, bien loin de les condamner, voyent avec une extrême douleur que la discipline se soit beaucoup plus relâchée en ce point dans l'Occident, que dans l'Orient. Ils sçavent que comme l'homme est composé de corps & d'ame, aussi la pieté qui luy est propre, consiste tout ensemble dans la vertu interieure, & dans les exercices exterieurs : qu'il n'est pas même possible selon la voye ordinaire de l'entretenir & de la conserver, si on neglige ces moyens humains : qu'ainsi quoique l'instinct de la charité puisse estre retenu par des obstacles exterieurs qui l'empeschent quelquefois de pratiquer ces exercices, elle ne manque jamais néanmoins de s'y porter quand elle est libre, & qu'elle peut suivre ses mouvemens naturels, qu'elle aime à s'en faire des regles, à s'y attacher par des loix, des vœux, & des liens salutaires, afin d'éviter l'inconstance & la mobilité de l'esprit humain, qui nous porte toujourns au dereglement & au desordre. De sorte qu'encore qu'ils soient persuadez que cette discipline exterieure que les Grecs observent, & ces austeritez qu'ils pratiquent ne sont pas animées de l'esprit de charité dont le schisme les rend incapables, ils les regardent néanmoins comme des restes precieux de la pieté ancienne de cette Eglise, & comme des dispositions favorables pour rentrer dans l'union du corps de Jesus-Christ, n'y ayant rien qui empesche plus la réunion des Calvinistes, que cette liberté de la chair & de la vie sensuelle que le diable a établie

CHAP. III. parmy eux pour rendre leur schisme plus incurable.

*Chytreus Orat. p.
13. 14. & 15.*

Chytreus Lutherien rapporte aussi plusieurs choses pour décrier les Grecs, qui pourroient servir à faire leur éloge parmy les Catholiques. Il dit qu'une grande partie & du peuple, & des Prestres met sa piété dans le culte de la Vierge & des images, quoiqu'ils ne les aient point en bossé, mais seulement en plate peinture: Qu'ils ont confiance non seulement dans les prières & l'intercession des Saints, mais aussi dans leurs merites & dans leurs secours: Que l'on voit mesme tous les jours parmy eux des exemples de *cette invocation horrible & pleine d'idolatrie*, non seulement dans leurs Eglises, mais aussi dans les prières qu'ils font à toutes les heures: Qu'ils honorent avec une superstition estrange les images des Saints: Que la doctrine de la justification par la seule foy est obscurcie parmy eux; & qu'ils ne sont pas esloignez des opinions de la Theologie scholastique, comme il paroist en ce qu'ils lisent avec un extrême soin & *avec admiration les livres de saint Thomas, & particulièrement sa Somme traduite en grec.*

Je rapporte toutes ces marques exterieures de zele qui se voyent encore dans cette Eglise, pour montrer que la religion n'y est nullement indifférente, & que la grande oppression qu'elle souffre sous la tyrannie des Turcs, n'y a pas éteint l'amour & le zele pour la foy, puis qu'il paroist au contraire qu'elle est toujours fort attachée à sa religion, & à son ancienne discipline.

Ce que j'ay dit des Grecs soumis au Patriarche de Constantinople, se peut dire de mesme de ceux qui sont soumis aux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Celuy d'Alexandrie reside maintenant au Grand Caire selon Cotovic & Chytreus; celuy d'Antioche reside à Damas, & il exerce la jurisdiction sur ces grandes provinces qui composoient autrefois ce qu'on appelloit *Comitatus Orientis*, à l'exception des trois Palestines qui furent attribuées au Patriarche de Jerusalem par le Concile de Calcedoine. Il est vray que les schismes & les heresies des Nestoriens, des Armeniens, & des Jacobites ont soustrait à ce Patriarche un grand nombre de provinces, & que dans celles mesmes qui le reconnoissent il y a quantité d'autres societez chrestiennes qui ont leurs Evesques & leurs Patriarches à part.

Brerevod.

Il y en a qui donnent proprement le nom de Melchites, c'est à dire de Royaux, à ces Grecs du patriarcat d'Antioche, parce qu'ils suivent la foy établie par les Empereurs de Constantinople ensuite des Conciles d'Ephese & de Calcedoine. Mais d'autres, comme Cotovic, communiquent aussi le nom de Melchites aux Grecs du patriarcat de Jerusalem. Et il y en a mesme qui comprennent aussi sous ce nom ceux du patriarcat d'Alexandrie, qui sont liez de communion avec l'Eglise Grecque. Les Melchites du patriarcat d'Antioche sont les mesmes selon Brerevod que ceux que Jacques de Vitry appelle Syriens, à qui il attribue les mesmes erreurs qu'aux Grecs. Neanmoins les dernieres relations d'Orient par le mot de Chrestiens Syriens entendent les Jacobites de Syrie, & c'est le nom que les Papes mesmes donnent au Patriarche ou Evesque des Jacobites qui est à Alep, comme ie l'ay vû dans les bulles qui luy sont adressées. D'au-

*Cotovic. Hist. Sic.
vol. 1. 6 p. 156.*

tres enfin, comme Cotovic, veulent que les Syriens aient leur Patriarche à part, & qu'il demeure dans une ville appelée Melique.

Cotovic. p. 20.

Ce ne fut qu'au Concile de Calcedoine que l'Evesque de Jerusalem obtint la juridiction sur les trois Palestines qu'il avoit commencé de s'attribuer apres le Concile d'Ephese, avant ce tems-là il estoit soumis à l'Archevesque de Cesarée, quoiqu'il eust déjà quelque préeminence honoraire dès le Concile de Nicée, à cause de l'honneur que l'on portoit à la ville Sainte. Apres que les Latins eurent esté chassés de Jerusalem, le Sultan d'Egypte permit à l'Empereur Grec d'y establir un Patriarche de sa communion, & depuis ce tems-là il y en a toujours eu un de communion Grecque, qui est un des quatre Patriarches par lesquels se gouverne presentement l'Eglise Grecque.

Mais outre ces quatre Patriarches qui composent proprement l'Eglise Grecque, qui sont liez entr'eux de communion, & qui suivent la mesme doctrine & les mesmes erreurs, il y a encore dans l'Egypte, dans Jerusalem, dans Constantinople, dans la Syrie d'autres Evesques qui prennent le titre de Patriarches.

Le Patriarche des Jacobites, & celuy des Maronites prennent tous deux le titre de Patriarche d'Antioche.

Le Patriarche des Cophthes s'appelle aussi Patriarche d'Alexandrie. Outre le Patriarche Grec qui est dans Jerusalem, les autres nations, comme les Armeniens & les Cophthes, y ont aussi leurs Evesques.

Il y a dans Constantinople un Patriarche Armenien, comme le témoigne Crusius.

Lib. 6. Germania. 161.

C'est par la distinction de ces divers Patriarches de diverses sectes qui habitent souvent en une mesme ville, qu'Allatius répond à ceux qui ont voulu faire croire que ce Gabriel qui envoya une legation à Clement VIII. au nom des Egyptiens & des Ethiopiens pour reconnoître la primauté de l'Eglise Romaine, dont le Cardinal Baronius a inferé la relation à la fin du 6. tome de ses Annales, estoit un Patriarche imaginaire. Car cet auteur fait voir, que quoique Meletius, qui estoit alors le Patriarche d'Alexandrie de la communion Grecque, ait desavoué cette legation, il ne s'ensuit pas que Gabriel ne fust un veritable Patriarche des Cophthes, comme il le prouve par les lettres d'un autre Patriarche des Cophthes, nommé Mathieu, écrites au Pape Urbain VIII. dans lesquelles il est fait mention de ce Patriarche Gabriel. C'est pourquoy encore qu'il ne soit pas estrange que quelques-uns ayent crû cette legation supposée, comme entr'autres M. de Thou, & le Pere Thomas de Jesus Carme Deschauffé, qui n'avoient pas vû cet éclaircissement d'Allatius, & qui ne connoissoient qu'un seul Patriarche d'Alexandrie qu'ils confondoient avec le Patriarche des Cophthes, comme font aussi Chytreus, Cotovic, Brerevod, & plusieurs autres; il est neantmoins assez surprenant que Hoornbek Ministre d'Utrecht qui a vû celivre d'Allatius, & qui le cite, traite encore de fable cette legation, sans prendre la peine de faire mention de ce qu'Allatius allegue pour la soutenir.

Allat. de perpet. consens. lib. 3. c. 8.

Hoornbek Controvers. p. 976.

Quoy qu'il en soit, il est certain que le Patriarche des Cophthes n'est pas

CHAP. III. le mesme que celuy d'Alexandrie ; & que c'est de ce Patriarche des Cophes que depend celuy des Abyssins , qu'ils appellent Abuna , qui a sous sa jurisdiction toute l'Ethiopie , dont la pluspart des peuples sont Chrétiens. Chytreus dit qu'elle comprend jusques à quarante Royaumes ; & l'on peut juger de là quelle est la multitude des Chrétiens qui composent cette Eglise.

Outre ces Patriarchats il y a encore dans l'Orient plusieurs autres Eglises , & plusieurs sectes tres-nombreuses , & qui occupent plusieurs provinces.

Les Suigiens qui habitent les pays qu'on appelloit autrefois Iberie ou Albanie , suivent la discipline & la foy des Grecs , quoiqu'ils aient un Archevesque independant qui a sous foy dix-huit Evêques , selon Chytreus.

Les Chrétiens Maronites occupent particulièrement le Mont-Liban : mais il s'en trouve aussi , quoyqu'en petit nombre , dans l'isle de Chypre , qui se réunirent avec l'Eglise Romaine après le Concile de Florence l'an 1445. Il y en a dans Alep , dans Damas , & en divers autres endroits de la Syrie. Ceux du Mont-Liban & de Syrie rentrent dans l'union avec l'Eglise Romaine sous Aimeric troisième Patriarche Latin d'Antioche l'an 1182. en abjurant les erreurs des Monothelites , comme le rapportent Jacques de Vitry , & Guillaume de Tyr. Mais estant depuis retombez dans les opinions & dans le schisme des Grecs , ils ne se sont reconciliez avec l'Eglise Romaine que sous Leon X. & depuis plus solennellement sous Gregoire XIII. & Clement VIII. Depuis ce tems-là ils sont demeurez fermes dans la communion & dans la doctrine de l'Eglise Catholique. Ils suivent en quelque point la discipline de l'Eglise Latine , comme dans celuy de sacrifier avec du pain azyme : mais ils gardent presque dans tout le reste la discipline de l'Eglise Grecque , avec la permission du Pape , comme de donner la communion aux petits enfans , de communier sous les deux especes , de ne jeûner point le Samedy. Ce que l'on voit dans la vie de M. de Chasteüil qui s'estoit retiré parmy eux , de l'ordre qui s'observe dans l'Eglise des Maronites , & de leur maniere de vie , donne une assez grande idée de la pieté de ce peuple.

Les Jacobites , ainsi nommez d'un certain Jacques Sectateur d'Eutychés , ont un grand nombre d'Eglises dans l'Asie , l'Assyrie , le Diarbeck , la Mesopotamie , la Nubie , l'Egypte , l'Ethiopie. Leur Patriarche qui demouroit autrefois dans le monastere de Safran , s'est établi maintenant dans la ville de Caramit. Il prend le titre de Patriarche d'Antioche , & a sous foy grand nombre de Metropolitanains ou Archevesques , comme celuy de Jerusalem , de Mosul , de Damas , d'Edesse , de Chypre , & autres. Il est aussi reconnu par un tres-grand nombre de Religieux , qui ne sont differens des Religieux Grecs que dans la doctrine.

Nous rapporterons en son lieu diverses choses touchant ceux que l'on appelle Nestoriens & Chaldéens. Il suffit de dire icy que leur nombre est si grand dans l'Orient , que l'on en compte jusques à trois cens mille familles ; qu'ils demeurent particulièrement dans la Syrie , l'Assyrie , la Mesopotamie , la Chaldée , la Perse ; qu'il y en a mesme en divers lieux de la Tartarie

Tartarie & des Indes. Les Chrestiens qui se sont trouvez dans les pays des Malabares, qu'on appelle ordinairement les Chrestiens de saint Thomas, estoient dépendans du Patriarche des Nestoriens, avant qu'ils se fussent reünis avec l'Eglise Romaine. Ce Patriarche s'attribuë l'autorité & la succession de l'Archevesque de l'ancienne Seleucie, qui sousscrivoit dans les Conciles après les quatre Patriarches d'Orient; la ville de Musal, qui est son siege, estant selon quelques-uns la mesme que cette ville de Seleucie qui a succedé à la dignité de l'ancienne Babylone, dont il ne reste que les ruines.

Les Armeniens schismatiques qui suivent l'erreur des Eutychiens, où plüstoit des demy-Eutychiens, avec quelques autres qui les séparent des Jacobites, outre les deux Armenies qu'ils occupent, sont encore répandus en tres-grand nombre par tout l'Orient, dans la Mesopotamie, la Perse, la Caramanie. Ils ont deux Patriarches universels, qu'ils appellent Catholiques.

Le siege du premier est Arard ville d'Armenie, mais il reside ordinairement dans un monastere nommé Ermeazim. L'autre demeure à Cis ville de Caramanie. Otho de Frisingue dit que le Patriarche d'Ermeazim a sous sa jurisdiction plus de mille Evêques; il a esté suivi en cela par plusieurs auteurs nouveaux qui examinent peu les choses: mais il est clair que cela n'est point, & n'a jamais pü estre, par le compte qu'il est aisé de faire des Evêques de l'Armenie, & de toutes les villes Episcopales où il y a des Armeniens. D'autres au contraire, comme Brerevod restreignent trop ce nombre. Je pense que l'on peut s'arrester à ce qui en a esté écrit par un Evêque d'Armenie, que j'ay fait consulter sur ce point, qui est que le Patriarche d'Armenie residant à Ermeazim a sous soy environ deux cens Evêques, & celuy qui reside à Cis environ cinquante: Que l'Evêque ou Patriarche Armenien residant à Constantinople est sujet au Patriarche d'Ermeazim, & ceux de Jerusalem & d'Alep au Patriarche de Cis.

Les anciens Auteurs, comme Jacques de Vitry, & mesmes quelques nouveaux, disent aussi touchant les Armeniens, qu'ils ne sont austeres dans les jeünes du Carême que dans la qualité des viandes, s'abstenant generalement d'huile & de poisson aussi bien que de chair, d'œufs, & de laittage; mais qu'ils rompent le jeüne à l'heure qu'il leur plaist, & qu'ils peuvent mesme manger plusieurs fois le jour. Neanmoins cét Evêque Armenien dont j'ay parlé, a assénré celuy qui l'interrogeoit, que cela estoit faux, & que la seule difference des Armeniens & des Grecs à l'égard du jeüne, est que les Armeniens mangent à midy, au lieu que les Grecs ne mangent que le soir. Ainsi il faut que ces auteurs aient pris l'abus de quelques Armeniens pour la pratique generale de la nation.

Vitriac. c. 78.

Ceux que l'on nomme Franc-Armeniens, sont des Armeniens convertis depuis long-tems à la foy de l'Eglise Catholique par le Pere Barthelemy natif de Boulogne, de l'Ordre de S. Dominique, qui sont demeurez fermes dans l'union avec l'Eglise Romaine, ont toujours un Patriarche tiré de cét Ordre, qui demeure à Naixeran, & qui suit mesme dans les ceremonies les coutümes de l'Eglise Romaine.

Toutes ces sectes sont pour la plupart mêlées ensemble , non seulement par le commerce , mais aussi parce qu'elles sont souvent établies dans les mêmes provinces & les mêmes villes , comme l'on voit en France les Catholiques & les Calvinistes , & tant de différentes sectes en Hollande & en Angleterre. Elles ont presque toute leur chapelle dans l'Eglise du Saint Sepulchre à Jerusalem , où les Chrétiens de toutes ces sectes viennent tous les ans en assez grand nombre à la feste de Pasque de toutes les parties du monde. Et comme les Catholiques de l'Europe sont aussi établis en divers endroits de l'Orient , ils se trouvent mêlez avec les schismatiques en plusieurs de ces lieux. Ils sont spectateurs de leurs ceremonies, comme eux le sont des nostres; & il n'est pas possible que dans ce commerce & ce mélange les uns ny les autres puissent ignorer long-tems ce que chaque société croit du mystere de l'Eucharistie.

L'éloignement & l'averfion que toutes ces sectes ont les unes pour les autres , fait assez voir que ce n'est point par imitation qu'elles se trouvent conformes en quelques points. Le Patriarche Grec de Jerusalem excommunie tous les ans le Jeudy Saint toutes les autres sectes , en y comprenant l'Eglise Romaine. On voit par la réponse de Jean Evefque de Chypre , inserée au troisieme tome du droit des Grecs de Leonclavius , qu'ils mettent les Armeniens presque au nombre des Ismaélites , c'est-à-dire des Turcs. Les autres sectes n'ont pas les unes pour les autres des sentimens plus favorables , & ce n'est presque que la puissance des Turcs qui les opprime toutes , qui les force de vivre entr'elles dans une paix temporelle.

Que si l'on veut sçavoir depuis quel tems chacune de ces sectes s'est separée de l'Eglise Romaine , il est facile de le marquer , en considerant l'origine de leur division.

La question de la proceffion du S. Esprit fut premierement remuée par Photius au neuvieme siecle ; mais elle ne produisit une rupture de communion entre les Grecs & les Latins , que sous Michel Cerularius , c'est-à-dire vers l'an 1054. & encore cette rupture ne fut-elle pas entiere , & n'empescha pas qu'il n'y eust assez long-tems quelque espece de communion & de commerce spirituel entre l'Eglise de Rome & celle de Constantinople.

La division du Patriarchat de Constantinople attira celle des trois autres Patriarchats, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, parce qu'ils embraferent l'opinion des Grecs contre l'Eglise Latine.

Nestorius ayant esté condamné au Concile d'Ephefe en 431. il faut prendre de ce tems-là l'origine de sa secte.

Les Armeniens embrasserent la doctrine d'Eutychés condamnée au Concile de Calcedoine en 451. par la persuasion d'un certain Echmaus Armenien , autrement appellé Mandacumes , comme le dit Euthymius ; ou plutôt comme dit un auteur anonyme imprimé dans le 2. tome de l'*Auctuarium* de la Bibliotheque des Peres , par celle d'un certain Aptiso Syrien Jacobite , qui pervertit les Armeniens dans un Synode tenu à Tyben 103. ans après le Concile de Calcedoine. Et c'est delà qu'il faut prendre le commencement de leur heresie , leur schisme ayant commencé assez long-tems auparavant par la politique des Roys de Perse , qui ne trouvoient pas bon

que les Evêques d'Armenie dependissent du siege de Cesarée en Cap-
padoce. CHAP. IV.

Jacques Moine surnommé Zanzale, c'est-a-dire vil, auteur de la secte des Jacobites florissoit l'an 550.

Les Coptes sont les successeurs des Patriarches Eutychiens, qui s'establirent dans Alexandrie quelque tems après le Concile de Calcedoine tenu l'an 451.

Les Moscovites furent convertis par les Grecs à la foy Chrestienne sous l'empire de l'ancien Basile surnommé le Macedonien, qui commença de regner l'an 867.

C'est de la foy de tous ces peuples & de toutes ces sectes à l'égard de la presence réelle & de la transubstantiation dont il s'agit maintenant dans nostre dispute. Car encore que l'auteur de *la Perpetuité* n'eust parlé dans son premier traité que de la presence réelle, & qu'il se soit contenté de soutenir qu'elle estoit receüe par toutes ces societez schismatiques, neanmoins comme M. Claude a toujours detourné la question sur la transubstantiation, dont il ne s'agissoit point precisément, on veut bien le suivre en ce point; en luy montrant que toutes les Eglises d'Orient conviennent avec l'Eglise Romaine & sur la presence réelle, & sur la transubstantiation: pourvu qu'il se souvienne neanmoins qu'on n'est obligé pour soutenir le livre de *la Perpetuité*, que de prouver le premier point, qui est que toutes ces sectes schismatiques croient la presence réelle, & que l'on n'y ajoûte maintenant la transubstantiation, que comme une preuve surabondante.

C H A P I T R E I V.

Consentement des Grecs avec les Latins sur la presence réelle & la transubstantiation reconnu, ou dissimulé, ou desavoüé par les Protestans, selon les divers degrez de sincerité, ou de mauvaise foy où ils ont esté.

LA premiere de ces Eglises dont il est nécessaire d'examiner les sentimens à l'égard de la presence réelle & de la transubstantiation, est celle des Grecs, qui est non seulement la plus grande, la plus considerable, & la plus sçavante de toutes; mais qui peut en quelque sorte servir de regle pour les autres. Car estant certain d'une part que les Grecs n'ont point eu de différent avec aucune des autres sectes sur ces deux points, si l'on prouve qu'ils ont toujours crû l'un & l'autre, il s'ensuit que les autres sectes les ont aussi crûs n'estant pas possible que les Grecs parmy lesquels ils vivoient, ne se fussent pas apperçûs de leur erreur, & qu'ils ne l'eussent pas mise entre les principaux articles qui les divisoient de toutes ces autres societez.

Il y-a peu de Protestans qui n'ayent senti combien la creance de l'Eglise Grecque estoit importante en cette matiere, pour prouver l'antiquité de la doctrine catholique. Mais comme il n'est pas neanmoins facile de se resoudre à desavoüer tout d'un coup des faits constans, ils en ont

CHAP. IV. parlé en des manieres fort differentes, & plusieurs n'ont pû s'empescher de reconnoître de bonne foy que les Grecs croyent la presence réelle & la transubstantiation aussibien que les Catholiques.

*Germano Grec.
lib. 5. p. 126.*

Crusius Lutherien est de ce nombre. Il estoit professeur des langues Grecque & Latine en l'Academie de Tubinge, & son témoignage est d'autant plus considerable en cette matiere, qu'il devoit estre plus instruit que les autres Protestans des opinions des Grecs, ayant entretenu un commerce continuel de lettres tant avec Jeremie Patriarche de Constantinople, qu'avec les principaux officiers de sa maison, & avec Gerlac Aumonier de l'Ambassadeur de l'Empereur à la porte du grand Seigneur. Ce fut ce Crusius qui envoya avec Jacques André Ministre de Tubinge la Confession d'Ausbourg au Patriarche Jeremie. Ce fut luy qui receut sa réponse, & la communiqua à ceux de sa secte. Cependant après toutes ces informations, il demeure d'accord que les Grecs tenoient la transubstantiation, & il met expressément entre leurs erreurs sur lesquelles il dit que Gerlac a conferé avec eux; *Quòd septem Sacramenta habent, ac transmūtari panem in corpus Domini, & vinum in sanguinem putant; quòd hæc in liturgiis Deo Patri offerunt pro peccatis Sacerdotum, & ignorantis populi.*

C'est ainsi que ce Lutherien entendoit l'opinion des Grecs; & les Theologiens de Vvitemberg ne la comprirent pas autrement, comme il paroist par les réponses qu'ils font aux articles de la censure que le Patriarche Jeremie fit de leur confession de foy, ainsi que nous verrons ailleurs.

Sandius Chevalier Anglois, dans le livre qu'il a fait de l'estat des Religions reconnoist aussi que les Grecs sont d'accord avec les Latins sur la transubstantiation, mais en la maniere qu'un Protestant envenimé le peut reconnoître.

Cap. 42.

Les Grecs, dit-il, semblent estre mitoyens entre les Romaniſtes & les Protestans en plusieurs points. Car en ce qui est de l'essentiel ils conviennent presque avec Rome, en la doctrine de la transubstantiation, & generalement en celle du Sacrifice, & en tout le corps de la Messe, dans les prieres aux Saints.

Grotius qui a esté l'objet de la haine de certains Protestans, quoyqu'il ne se soit pas actuellement reüni à l'Eglise Catholique; mais qui estoit certainement un homme sçavant & sincere, ce qui suffit pour le sujet dont il s'agit, se mocque de Rivet dans la *discussion de son Apologetique*, de ce qu'il vouloit faire passer la confession de Cyrille contraire à la transubstantiation, pour l'opinion de l'Eglise Grecque. *Il n'y a rien de si facile, dit-il, que d'accorder les Grecs & les Latins, comme il paroist par les actes du Concile de Florence, par ce que l'on voit en Russie, en Pologne, en Moscovic. Mais quand je parle de l'Eglise Grecque, je n'entens pas celle que Cyrille acheté par argent a représentée en suivant ses fantaisies; mais je l'entens telle qu'elle est en effet, & qu'elle paroist dans les decrets de Jeremie, & dans les decrets du Concile tenu par le Patriarche Parthenius. Vous y verrez les mesmes Sacremens & les mesmes dogmes. De sorte que ce n'est pas faussement que l'Archevesque de Thessalonique écrit au Pape Adrien après le schisme, que la foy des Romains & des Grecs estoit la mesme. Or il faut remarquer que ces decrets de Parthenius, auxquels Grotius nous renvoye, sont ceux mesmes*

qui ont esté faits contre les erreurs de Calvin, & qui établissent la transubstantiation. CHAP. IV.

Phlavius Lutherien Ministre de Dantzic se mocque de mesme de l'insolence de Hottinger, qui pretend tirer avantage de cette confession de Cyrille, & il fait voir qu'elle ne contient nullement la foy des Eglises d'Orient. C'est dans la preface qu'il a faite sur la traduction du livre d'un Grec nommé Christophorus Angelus, qu'il parle de cette matiere.

Forbesius Eveſque d'Edinburgh en Escosse dit, que l'opinion de la transubstantiation a esté receüe par la plupart des Grecs & des Latins. Il prouve fort bien l'un, qui est qu'elle a esté receüe par les uns & par les autres; mais il ne prouve nullement sa restriction, & il ne s'en met pas seulement en peine. Aussi n'y a-t'il rien de moins raisonnable, que de s'imaginer qu'un point si important soit tenu par les uns, & rejeté par les autres. De sorte qu'il est visible qu'il croit absolument que la transubstantiation est tenuë par les Grecs, & qu'il n'a parlé de la sorte, que parce que cette verité de fait ne luy estoit pas agreable. Il n'a pas voulu la nier absolument, parce qu'elle estoit trop claire; ny l'avoüer absolument, parce qu'elle estoit trop prejudiciable à sa cause.

M. Claude ne veut pas qu'on luy allegue le témoignage de cet auteur, parce, dit-il, qu'il n'estoit ny bon Catholique, ny bon Protestant. Mais je ne l'allegue ny comme Catholique, ny comme Protestant; mais comme un homme sçavant, tres-informé des religions de l'Europe où il avoit fort voyagé. Je l'allegue comme S. Augustin allegue Tichonius pour confirmer un fait important, qui estoit avoüé par ce Donatiste plus sincere que les autres.

Forbesius est entre les Protestans ce que Tichonius estoit entre les Donatistes. S'il ne témoigne pas tant de chaleur que les autres pour sa religion, c'est qu'il en connoist mieux les defauts. Mais tant s'en faut que cette disposition diminuë son autorité dans une matiere de fait comme celle-cy, qu'elle l'augmente. Car tout le monde sçait qu'il n'y a rien dont ces fortes de mediateurs se picquent davantage que de sincerité; & que c'est ce qui les porte à reconnoître de bonne foy les choses claires. Que s'il n'est pas assez bon Protestant au jugement de M. Claude pour vouloir favoriser leur party en niant une verité constante, tout le monde avoüera aussi sans doute qu'il n'avoit pas assez d'inclination pour les Catholiques pour vouloir favoriser l'Eglise Romaine par un mensonge contraire à sa conscience.

Dannavverus Professeur de Strasbourg, qui est l'un des derniers qui ait écrit sur les opinions des Grecs, met expressément entre les erreurs qu'il leur impute la transubstantiation. *Enfin*, dit-il, *leur dernière erreur est la transubstantiation, ce qui fait qu'ils suspendent à la muraille le pain consacré comme le précieux corps de Jesus-Christ & ils l'y conservent avec reverence.* C'est dans la page 46. du traité qu'il a fait contre Allatius, sous le titre, de *Ecclesiâ Græcicâ hodiernâ.*

Il y a d'autres Protestans qui se demessent d'une autre maniere de ce mauvais pas. Ils ne sont pas assez sinceres pour avoüer expressément que

CHAP. IV. les Grecs croyent la transubstantiation ; ils n'ont pas esté assez temeraires pour le desavoüer expressément ; & dans cet embarras, quoique le sujet & le dessein de leurs ouvrages les obligeast de dire quelque chose de ce point, ils ont mieux aimé prendre le party de n'en point parler du tout, que de favoriser les Catholiques par un aveu exprés de cette verité, ou de trahir leur conscience par un mensonge évident.

David Chytreus Lutherien, dans le discours qu'il a fait de l'estat où estoient de son tems les Eglises de Grece, d'Asie, & d'Afrique, pratique cette methode de se delivrer par le silence de cet aveu incommode. Allatius fait voir clairement qu'il impure aux Grecs quantité de choses fausses.

*Allat. de consens.
l. 3. c. 15.*

Il dit, par exemple, que les Grecs ne disent jamais de Messès sans communians. Et Allatius fait voir qu'il est rare au contraire que l'on communie aux Messès qui se disent aux jours ordinaires.

Il dit que les Grecs n'ont point d'images taillées, mais seulement en peinture. Et Allatius fait voir qu'il n'y a rien de plus commun dans les Eglises des Grecs que des figures de bas relief ; & que quoique les statnès y soient plus rares, il n'est pourtant pas absolument vray qu'il n'y en ait point.

Il chicane sur le mot d'Antitype dont saint Basile se sert dans sa liturgie après les paroles de la consecration ; mais avec tout cela il n'ose tirer la consequence, ny dire nettement que les Grecs ne croyent point la transubstantiation.

Brerevod Professeur de Londres a tenu la mesme conduite dans un livre exprés qu'il a fait des Religions. Car ayant pour but de marquer en quoy les sectes d'Orient sont différentes de la creance de l'Eglise Latine, il est bien clair qu'il ne peut avoir omis comme il a fait de marquer que les Grecs sont contraires aux Latins sur le sujet de la transubstantiation, que parcequ'il ne l'a pû dire avec verité, puisque ce point estant celuy qui occupe le plus l'esprit des Ministres, & celuy dans lequel ils voudroient le plus trouver que les autres societez sont différentes de l'Eglise Romaine, c'est celui aussi qu'ils examinent le premier. Ce n'est jamais par hazard qu'ils se taisent sur ce sujet, & leur silence est aussi decisif que leur affirmation.

P. 8. 711.

C'est pourquoy M. Claude fait bien voir qu'il se connoist mal en preuves, lors qu'il nous dit avec son dédain ordinaire ; *Que c'est estre bien dénué de preuves que d'avoir recours au silence d'un homme qui n'a fait que marquer en passant les differences les plus communes des religions, se contentant de dire ce que les peuples embrassent ; ou ce qu'ils rejettent positivement, sans aller jusques aux choses qu'ils ne croyent point par voye de negation.*

COMME N'EN AYANT POINT ENTENDU PARLER.

Car je luy soutiens au contraire, & j'en prens pour juges toutes les personnes judicieuses, qu'il n'y a point de difference à un Ministre Calviniste, qui écrit expressément des differences des religions Orientales d'avec l'Eglise Romaine, qui marque jusques aux moins considerables de celles qui favorisent tant soit peu les Calvinistes, qui n'omet pas mesme celles qui sont indifferentes ; qu'il n'y a point, dis-je, de difference entre ne parler point de la transubstantiation, & reconnoistre positivement que les Grecs sont d'accord avec les Latins sur la transubstantiation. Car de nous dire,

comme fait M. Claude, que Brerevod s'est contenté de marquer les différences les plus communes des religions, ce que les peuples embrassent, ou ce qu'ils rejettent positivement & formellement, sans aller jusques aux choses qu'ils ne croient point PAR VOYE DE NEGATION, COMME N'EN AYANT PAS OÛI PARLER, c'est montrer que pourvû qu'il parle il ne se met pas en peine de parler raisonnablement. Car il est difficile d'inventer une absurdité plus estrange, que celle de dire que les Grecs, qui depuis 600. ans sont meslez continuellement avec les Latins, & qui n'habitent presque en aucun lieu où il n'y ait des Eglises de la communion Romaine, qui lisent S. Thomas comme Chytreus le reconnoît, n'ayent pas encore oüi parler de la transubstantiation, ny de la presence réelle. C'est ce que nous détruirons dans la suite par tant de preuves, qu'il est difficile que M. Claude n'ait quelque confusion d'avoir avancé une chose si fausse & si temeraire.

Hoornbec Professeur Calviniste à Utrecht, qui a fait un livre intitulé, *Summa controversiarum Religionis cum infidelibus, hæreticis, schismaticis*, c'est-à-dire comme il s'explique ensuite, avec les Payens, Juifs, Mahumetans, Papistes, Anabaptistes, Enthusiastes, Libertins, Sociniens, Remonstrans, Lutheriens, Brunistes, Grecs, traite dans la dernière controverse des differens que l'Eglise Romaine a avec les Grecs, il en fait une assez longue histoire, reprenant la chose depuis le Concile de Nicée. Il parle des contestations touchant le jeûne du Samedi, les azymes, les viandes suffoquées, la procession du S. Esprit, le purgatoire; mais pour la transubstantiation il se trouve court. Il n'allegue aucun auteur qui separe en ce point les Grecs des Latins; & c'est pourquoy il se donne bien de garde de s'avancer comme M. Claude, jusques a soutenir qu'ils ne la croient pas. Ainsi on le peut encore alleguer comme un de ces témoins muets, qui dépose clairement par leur silence forcé, que les Grecs sont d'accord avec les Latins sur le sujet de l'Eucharistie; & ce silence n'affoiblissant point la force de leur témoignage, montre seulement que cette vérité est perible aux Calvinistes.

Si ces écrivains n'ont pas esté aussi sinceres qu'il seroit à desirer, on peut dire neanmoins qu'ils ont eu quelque sorte de retenuë. Ils ont esté assez instruits de la vérité pour reconnoître qu'il estoit ridicule d'attribuer aux Grecs une opinion différente de celle des Latins sur la presence réelle & la transubstantiation; & ils n'ont pas eu assez de hardiesse pour dementir leur conscience. Mais il s'en est trouvé d'autres qui ne sont pas demeurez dans les mesmes bornes, les uns par une ignorance grossiere, les autres par un certain emportement qui leur a fait croire qu'ils devoient soutenir tout ce qui paroist utile à leur cause.

C'est une ignorance grossiere qui a fait avancer à Kemnitiuss Lutherien dans son *Examen du Concile de Trente*, que les Grecs avoient soutenu au Concile de Florence contre les Latins, que le pain n'estoit point transubstantié au corps de Jesus-Christ. Car il faut n'avoir jamais vû les actes de ce Concile pour estre entré dans ce sentiment. Aussi est-il maintenant abandonné de tout le monde, & nous en ferons voir l'extravagance en traitant du Concile de Florence.

CHAP. IV. Néanmoins c'est une chose estonnante de voir que cette honteuse fausseté n'ait pas laissé d'être suivie par plusieurs des plus considérables Protestans & Sacramentaires, qui ont assez fait voir par là qu'ils se copient souvent les uns les autres, sans prendre la peine d'examiner ce qu'ils avancent sur la foy d'autrui.

Henry Boxhornius, qui de licencié de Louvain se fit Apostat, & qui témoigne assez par son stile emporté & furieux le dereglement de son esprit dans un livre qu'il a fait sous le titre de *Commentaire de l'harmonie évangélique contre la transsubstantiation du Pape, & la folle idolatrie de la messe*, en parle de cette sorte : *Jamais l'Eglise Grecque n'a crüe la transsubstantiation ; & il paroist au contraire par les Canons des Conciles, & par les liturgies dont elle se sert, que son sentiment a toujours esté que les dons consacrez demeurent en la substance du pain & du vin. . . Et mesme dans le Concile de Florence entre les articles dont l'Eglise Grecque est en différent avec la Romaine, on met en quatrième lieu l'article de la transsubstantiation. Et lors qu'il fut question de faire les lettres de l'union, on excepta expressément & formellement, mesme avec le consentement du Pape, l'article du changement du vin & du pain dans l'Eucharistie. C'est donc fausement que les Papistes se glorifient du consentement universel de tous les siècles, & des Eglises de toutes les nations dans le dogme de la transsubstantiation.*

Voilà un fait aussi exprés & aussi particularisé qu'on en puisse désirer. Il dit que l'article de la transsubstantiation a esté excepté formellement par les Grecs avec le consentement du Pape. Qui pourroit douter après cela du sentiment de l'Eglise Grecque ? Mais la solution en est facile. C'est que cét homme se trompe visiblement, puisque jamais ny le Pape, ny les Grecs n'ont songé à faire cette exception ; que l'on n'a jamais disputée au Concile de Florence sur l'Eucharistie, que touchant les azymes ou les paroles de la consécration, & non de l'effet de ces paroles, comme tout le monde l'avoie ; & que les Grecs & les Latins, ceux qui ont accepté l'union & ceux qui l'ont rompuë, n'ont jamais eu la moindre dispute sur la présence réelle & sur la transsubstantiation.

On trouve aussi la mesme imposture dans Hospinien, & presque autant circonstantiée. Mais cette extravagance ne doit pas surprendre dans un homme, qui a la hardiesse de pretendre qu'Adelman le premier adversaire de Berenger avoit la mesme doctrine que luy, & de mettre S. Bernard entre ceux qui ont embrassé clairement son opinion.

Enfin Episcopus, l'un des principaux des Remontrans, qui sont encore plus ennemis que les Calvinistes de la doctrine de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, emprunte aussi de Kemnitius cette mesme fausseté, *Kemnitius, dit-il, prouve fort bien que la doctrine de la transsubstantiation telle que vous l'enseigniez n'est pas fort ancienne ; & il montre que l'Eglise Grecque ne l'avoit pas encore recüe au tems du Concile de Florence.*

Aubertin & M. Claude n'ont pas voulu tout-à-fait s'engager à défendre un fait si insoutenable, de peur de se charger du reproche d'ignorance qu'il attire. Mais comme ils ne se mettent pas beaucoup en peine de ne choquer

Hist. sacram. part.
t. 1. 4. c. 13. p. 438.

t. 4. c. 3. p. 341.

Resp. ad Voad.
2^e P. 5. P. 112.

choquer que le sens commun, ils ont jugé qu'ils ne devoient pas laisser de dire que les Grecs ne croient point la transsubstantiation. L'utilité de leur cause qui forme toujours leurs opinions, les a unis dans cette pretension. Ils ont bien vû que ce point estoit capital & decisif, parce qu'il renvertoit toute l'innovation pretenduë dont ils accusent l'Eglise Latine; & ainsi ils se sont resolus de ne le pas abandonner, quoiqu'il en pût arriver. Mais pour le soutenir ils ont pris deux routes assez differentes, & qui font bien voir qu'ils ne sont pas bien fermes dans leur sentiment.

Aubertin voyant qu'il y avoit certains auteurs parmi les Grecs qui estoient aussi declarez pour la transsubstantiation que S. Thomas & les Scholastiques, a cru que pour se défaire de leur autorité, il devoit avoier que les Latins dans les guerres de la terre sainte, où ils avoient eu grand commerce avec les Orientaux, avoient aussi semé parmi eux leurs opinions de la presence réelle & de la transsubstantiation; & qu'ainsi il n'estoit pas étrange que quelques nouveaux auteurs Grecs les eussent enseignées, les ayant apprises d'eux. Mais en mesme tems il arreste le cours de ces opinions comme il veur, sans que l'on en voye les raisons. De sorte que quand il vient à la confession de Jeremie Patriarche de Constantinople, il ne laisse pas de pretendre qu'elle est entierement conforme aux sentimens des Calvinistes.

Après la guerre de la terre sainte, dit ce Ministre, les Grecs & les Latins L. 3. p. 270. ayant plus de commerce ensemble qu'auparavant, cette erreur des Occidentaux (il parle de la transsubstantiation) semble s'estre communiquée à plusieurs des Orientaux. Il met expressément dans la suite Nicetas Choniata au nombre des novateurs, c'est-à-dire dans son langage, des défenseurs de la transsubstantiation, & il avoie qu'il a enseigné cette doctrine, en rapportant l'histoire de la question qui s'éleva du tems de l'Empereur Angelus touchant la corruptibilité ou l'incorruptibilité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il range aussi cet Empereur au mesme party. Mais comme ces aveus ne luy estoient pas trop agreables, il en fait le moins & le plus rarement qu'il peut. Il n'a pas jugé qu'il fût de sa prudence de parler de Cabasilas, & il se donne bien de garde de rapporter les passages que le Cardinal du Perron en cite. Il evire le Concile de Florence comme un ecueil dangereux. Il chicane sur un passage de Nicolas Evêque de Methoue, sans citer les lieux de son traité où il enseigne clairement la transsubstantiation. Il pretend tirer à son avantage Jeremie. Enfin il conclut ce qu'il dit des Grecs, par un passage de Cyrille, avec quelque petite étincelle de bonne foy. Car il ne dit pas que ce Patriarche ait exprimé la creance de l'Eglise Grecque de son tems; mais il dit seulement qu'il a repris l'ancienne doctrine des Grecs. *Nostris temporibus*, dit-il, *novissimus Patriarcha Cyrillus Constantinopolitanus ad primitivam rediens de Eucharistia fidem.* Ibid. p. 280. C'est-à-dire en un mot, que le sentiment des Grecs de ces derniers tems est contraire par son ayen mesme au sentiment de ce Cyrille que les Calvinistes avoient perverti.

On voit en tous ces discours un homme qui se ménage en quelque sorte & sur qui l'evidence fait encore quelque impression. Et quoy qu'il soit

CHAP. IV. d'ailleurs un des hommes du monde qui avance le plus hardiment les faussetez qui ne choquent que la raison & non pas les yeux, il paroist néanmoins qu'il s'est trouvé embarassé sur le sujet des Grecs, & qu'il a voulu se preparer des moyens de s'échapper. Car si on luy oppose quelque passage dont il ne se puisse défaire, il nous dira que l'auteur avoit pris cette opinion des Latins.

Mais cette conduite a paru trop foible & trop lasche à M. Claude. Il est tout autrement genereux, je ne sçay si dans son esprit il n'a point accusé Aubertin de trahir les interests de leur cause, & de n'estre pas assez bon Calviniste. Il a donc crû qu'il ne falloit pas estre audacieux à demy, & qu'il n'y avoit rien qu'on ne püst emporter en faisant bonne mine, & en témoignant de la confiance; & il est juste de reconnoistre que jamais homme ne porta plus loin cette sorte de generosité. Ainsi sans se soucier de dementir ny Aubertin, ny tant d'autres Calvinistes, il soutient nettement que malgré toutes les croisades & le mélange continuel des Grecs & des Latins dans tout l'Orient, les Grecs & les autres Orientaux *n'ont jamais oüï parler de la transsubstantiation*; qu'ainsi ils ne la croient point par voye de negation, comme n'en ayant point oüï parler.

p. g. 712.

Il dit expressement contre Aubertin, que dans la dispute dont parle Nicetas Choniata *ny les uns ny les autres n'avoient la transsubstantiation dans l'esprit*, c'est-à-dire qu'Aubertin est fort indiscret de l'avoir avoué. Il dit en particulier de Nicetas, *qu'il n'agissoit point sur le principe de la transsubstantiation*, quoyqu'Aubertin ait esté assez simple pour le reconnoistre.

p. g. 701.

p. g. 507.

Il pretend tirer à son party Cabasilas, dont Aubertin n'avoit pas osé parler. Il envisage sans émotion ce qui s'est passé au Concile de Florence, & il nie froidement qu'on en puisse rien tirer pour la transsubstantiation. Il veut faire passer la confession de Cyrille pour le consentement & la foy commune de l'Eglise Orientale. Il n'avoüe que d'un Eve sque inconnu cité par Forbesius, qu'il pouvoit avoir esté corrompu par la frequentation des Latins; parceque cet inconnu ne luy pouvoit nuire. Enfin il suppose comme une chose si constante, que les Grecs sont Calvinistes sur le sujet de la presence réelle & de la transsubstantiation, qu'il en fait un principe & un axiome qui luy sert à prouver d'autres faits contestez. Car c'est par ce principe qu'il rejette le témoignage de M. Olearius, qui dit dans l'histoire de son voyage que les Moscovites croient la transsubstantiation. *Les Moscovites*, dit M. Claude, *ont la mesme religion que les Grecs. Or nous avons vû que les Grecs ne connoissent point ce dogme.* Donc les Moscovites ne le croient pas aussi.

p. g. 713.

Voilà ce que c'est que d'estre genereux, & bon Calviniste à la mode de M. Claude. Il est question seulement de sçavoir si cette pretenduë generosité vient de la juste confiance que donne la verité clairement connue, ou si ce n'est point un excès de hardiessé qui merite qu'on regarde une personne qui ose avancer des faussetez si énormes, comme estant indigne de toute creance. L'on verra la decision dans la suite de ce traité.

CHAPITRE V.

Preuves du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, sur le sujet de la presence réelle, & de la transubstantiation dans l'onzième siecle.

I. *PREUVE tirée de la contestation entre Cerularius, & le Pape Leon IX.*

POUR montrer le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, on s'est servi dans la refutation de la réponse de M. Claude de la contestation qui s'éleva l'an 1053. entre Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride metropole de la Bulgarie, d'une-part; & le Pape Leon IX. & route l'Eglise Latine de l'autre. Car ces ennemis si passionnez de l'Eglise Occidentale, & qui la dechirent si outrageusement sur le sujet des azy-mes, ne s'estant jamais avisez de luy reprocher qu'elle errast dans la foy du mystere de l'Eucharistie, quoiqu'ils aient écrit contre les Latins, & au-mesme tems & un peu après que le Pape Leon eut condamné Berenger en deux Conciles d'Italie, l'un de Rome, l'autre de Verseil, on en a conclu qu'ils estoient d'accord avec l'Eglise Latine dans la doctrine de la presence réelle qu'elle enseignoit si hautement en ce tems-là.

M. Claude qui prononce toujours des oracles, & qui ne manque jamais de former le jugement de ses lecteurs par une decision precise, se mocque de cette preuve. *Je répons*, dit-il, *qu'il n'y a rien de plus foible que ce raisonnement.* Mais il n'y a pas lieu de s'étonner de l'entendre parler de la sorte. Chacun a son humeur & son genie, & c'est là celui de M. Claude. Il ne faut donc pas laisser d'examiner sur quels fondemens il appuye ces decisions; & je pense qu'en les examinant, on les trouvera un peu plus foibles que le raisonnement dont il se mocque, & peut-estre mesme qu'il pourroit bien arriver que le raisonnement paroistroit solide, & les réponses ridicules. *Il s'est pû faire*, dit M. Claude, *que Cerularius n'a rien sceu de ce qui se passa en France sous Leon IX. dans l'affaire de Berenger. Il s'est pû faire qu'il n'en a eu que quelque connoissance confuse & incertaine, qui ne luy a pas permis d'en parler positivement & distinctement. Il s'est pû faire qu'on luy ait deguisé les choses, en imputant à Berenger ce qu'il ne croyoit pas, comme que l'Eucharistie n'est que du simple pain, ou qu'une figure nuë du corps de Jesus-Christ; & que sur ce faux rapport il ait jugé que la condamnation de Berenger estoit juste. Quoiqu'il en soit n'y ayant rien de plus incertain que les raisons du silence de Cerularius, il n'y a rien aussi de plus mal fondé que les consequences que l'auteur en veut tirer.* Pag. 706.

Par le moyen de ces trois hypotheses M. Claude se croit pleinement degagé de cet argument, & il ne se met pas en peine d'y faire davantage de reflexion. Mais il n'est pas si facile qu'il pense d'éluder une preuve de cette nature. Il ne suffit pas de multiplier les hypotheses, il faut voir si ces hypotheses sont vraisemblables. Car cent hypotheses extravagantes n'af-

foibliront pas la force d'un raisonnement solide. Il faut voir de plus, si supposé ces hypothèses l'argument est suffisamment renversé. M. Claude n'a pas pris la peine de considérer tant de choses; & c'est pourquoy il est nécessaire de les luy représenter un peu plus au long.

Il faut donc remarquer que ce différent que Cerularius & Leon d'Acride eurent contre le Pape Leon, fut poussé à de tres-grandes extremitez de part & d'autre: qu'il eut de tres-funestes suites; & que c'est la principale cause de la division des Grecs d'avec les Latins, ces deux Eglises ne s'estant jamais bien réunies depuis ce tems-là.

Il commença par une lettre que Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride écrivirent à Jean Evêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquast au Pape & à toute l'Eglise d'Occident, aux Evêques, aux Prestres, aux Religieux, aux Laïques: *Ad universos Principes Sacerdotum, & Sacerdotes Francorum, & monachos, & populos.* Ils reptenoient dans cette lettre les Latins de plusieurs choses.

Premierement de ce que celebrant l'Eucharistie avec des azymes, ils communiquoient avec les Juifs.

De ce qu'ils mangeoient des viandes suffoquées.

De ce qu'ils ne chantoient point *Alleluia* en Careême.

Non contents de cela ils commencerent à se separer de la communion de l'Eglise Romaine. Ils firent fermer les Eglises des Latins qui estoient à Constantinople. Ils osterent à tous les Abbez & Religieux Latins qui ne voulurent pas renoncer aux ceremonies de l'Eglise Romaine, les monasteres qu'ils avoient dans cette ville.

Humbert Cardinal de l'Eglise Romaine ayant traduit en latin la lettre de Cerularius, la communiqua au Pape Leon, & ce Pape écrivit sur ce sujet une lettre à Cerularius & à Leon d'Acride, où il deffend l'Eglise Latine sur le sujet des azymes. Il se plaint de la violence du Patriarche Michel qui avoit fait fermer toutes les Eglises des Latins qui estoient à Constantinople, & il relève la douceur de l'Eglise Romaine, en ce qu'encore qu'il y eût plusieurs Eglises de Grecs & dans la ville, & hors de la ville de Rome, on n'empeschoit point neanmoins les Grecs d'observer les traditions de leurs ancestres: *Parce, dit-il, que l'Eglise Romaine sçait bien que la diversité des coutumes selon les lieux & les tems, ne nuit en aucune sorte au salut des fideles, lors QU'ILS ONT LA MESME FOY, qui operant par la charité toutes les bonnes œuvres qu'elle peut, les rend tous agreables à Dieu.*

Il paroist par là, que quoiqu'il y eût alors un si grand nombre de Grecs dans toute l'Italie, & dans Rome mesme, le Pape Leon IX. estoit neanmoins persuadé qu'il n'y avoit entre l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque qu'une *diversité de coutumes* sur le sujet de l'Eucharistie, dont il s'agissoit dans cette question des azymes; & que ces deux Eglises n'avoient sur cela *qu'une mesme foy*. Il estoit donc aussi persuadé que l'Eglise Grecque croyoit la presence réelle & la transubstantiation aussi-bien que la Latine.

M. Claude ne manquera pas de nous dire que *peutestre* le Pape Leon

Scit namque quia nihil obstat saluti credentium diversarum pro loco & tempore consuetudines, quando una fides per dilectionem operans bona que potest uni Deo commendat omnes.

Leo IX. Ep. r. tom. 3. Epist. Rom. Pontif. c. 5.

ignoroit le sentiment des Grecs sur ce point. Mais comment l'auroit-il pû ignorer, toute l'Italie estant pleine de Grecs, & toute la Grece pleine de Latins? Comment la doctrine de la presence réelle estant si établie dans l'Italie, & la condamnation de Berenger y ayant fait un si grand éclat, n'eut-on point averti le Pape que les Grecs estoient du mesme sentiment que Berenger, si on eut eu quelque pretexte de les accuser de cette erreur? Et enfin puis qu'entre les hypotheses il faut choisir celles qui sont les plus vrai-semblables, & entre les témoins ceux qui sont les mieux informez, que M. Claude juge luy-mesme si le Pape Leon qui vivoit avec les Grecs, qui en estoit environné, qui avoit autant d'inquisiteurs de leur foy, qu'il y avoit d'Ecclesiastiques qui conversoient avec eux, declarant néanmoins positivement qu'ils avoient de son tems *la mesme foy* que les Latins sur l'Eucharistie, n'est point infiniment plus croyable que luy M. Claude, qui nous vient dire froidement six cens ans après, sans preuves & sans témoins, qu'il faut croire sur sa parole que la foy des Grecs sur l'Eucharistie estoit en ce tems-là mesme toute differente de celle des Latins.

Mais il faut que M. Claude se resolve à pousser bien loin les *peuestre*, & les hypotheses en l'air. Car il en aura merueilleusement besoin dans la suite de cette histoire. Il croit en estre quitte sur le sujet de Cerularius pour ces *trois peuestre*, en nous disant que *peuestre* n'avoit-il point oüi parler de ce qui s'estoit fait en France contre Berenger: *peuestre* n'en estoit-il pas assez informé pour en parler; & que *peuestre* on luy avoit deguisé l'état de la question. Mais il est bien loin de son compte.

Premierement afin qu'il püst se servir de ces hypotheses, il faudroit qu'elles fussent un peu raisonnables. Or elles ne le sont nullement. Il y avoit déjà 18. ans que l'heresie de Berenger faisoit un tres-grand bruit dans le monde. On ne parloit d'autre chose dans l'Occident, parceque c'estoit l'unique heresie de ce tems-là. Deodüin Evesque de Liege, & Adelman Evesque de Bressé, témoignent que le bruit en avoit rempli toute l'Allemagne. Il n'est donc nullement vraisemblable que les Latins de Constantinople, ou les Grecs d'Italie n'en fussent pas informez; & qu'un Patriarche de Constantinople, & tant d'autres personnes engagées dans sa querelle n'ayent point esté avertis d'une chose aussi celebre que celle-là ny par les Latins, ny par les Grecs.

Il est vray qu'il a plû à M. Claude, afin d'éloigner davantage l'heresie de Berenger de la connoissance des Grecs, de supposer que ce qu'on avoit fait contre Berenger s'estoit passé en France. Mais pour le desabuser de cette imagination, il ne faut que l'avertir que de deux Conciles dans lesquels le Pape Leon condamna cét heresiarque cette année-là mesme, l'un fut tenu à Rome à la veüe des Grecs, & l'autre à Verfeil qui est encore une ville d'Italie.

D'ailleurs la question estant une fois ouverte, on ne pouvoit s'y méprendre. Chacun sçavoit que les Catholiques soutenoient que le vray corps de Jesus-Christ estoit present dans l'Eucharistie, & que Berenger le nioit. Et supposer que les Grecs aient pû ignorer ou n'entendre pas une chose si commune & facile à entendre, c'est pousser un peu trop loin le privilege des hypotheses.

Baron. an. 1034.
n. 2.

Mais il ne s'agit pas si Cerularius & Leon d'Acride ont pû ignorer la condamnation de Berenger: qu'ils l'ayent ignorée si l'on veut, quoique cela soit sans apparence; il s'agit s'ils ont pû ignorer l'opinion de toute l'Eglise Latine sur l'Eucharistie, qui estoit alors par la propre confession des Calvinistes tres-claire, tres-distincte, tres-precisé pour la presence réelle. Il est certain qu'estant violens, animez, aigris comme ils estoient contre les Latins, & leur faisant des reproches injurieux sur des choses de peu d'importance comme sur l'omission del' *Alléluia* en Carême, ils n'auroient jamais manqué de les accuser d'une erreur capitale comme celle-là, s'ils eussent crû que les Latins eussent eu sur un point si important une foy différente de celle des Grecs. Ainsi leur silence est une conviction évidente qu'ils croyoient que les Latins estoient dans la mesme foy qu'eux sur la substance de ce mystere. Il faut donc ou qu'ils aient crû eux mesmes la presence réelle & la transubstantiation, ou que par une erreur de fait ils se soient imaginez que l'Eglise Latine ne la croyoit pas, n'estant pas possible de s'imaginer que ce silence puisse venir d'aucune autre cause.

Mais comment pourroit-on supposer cette ignorance & cette stupidité monstrueuse dans ces deux Eglises? Quoy? Les Grecs & les Latins estant meslez à Rome, à Constantinople, & en une infinité d'autres lieux, ne se seroient pas apperceus de ce qu'ils croyoient les uns & les autres sur l'Eucharistie? Les Latins croyant la presence réelle se seroient imaginez que les Grecs la croyoient aussi; & les Grecs ne la croyant pas se seroient imaginez par une illusion ridicule, que les Latins ne croyoient pas non plus cette presence, & qu'ils ne regardoient l'Eucharistie que comme un pain rempli de la vertu de Jesus-Christ? Personne n'auroit demeslé cette equivoque? Toute la vigilance de Leon IX. & toute la passion de Cerularius, & de ceux de son party, ne leur auroit pas ouvert les yeux pour découvrir cette prodigieuse diversité de creance entre l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque.

Il seroit bien étrange que ces deux Eglises eussent pû demeurer un moment dans cette incroyable illusion que M. Claude leur attribü. Mais la suite de l'histoire la rendra bien autrement étouffante, & il faudra que M. Claude épüise toutes ses hypotheses & tous ses *peutestre* pour la maintenir.

L'année après le Pape Leon envoya pour Legats à Constantinople Humbert Cardinal & Evêque de Blanche Selve, Frederic aussi Cardinal & Archidiaque, & Pierre Archevesque de Melphe. Il les chargea de lettres pour l'Empereur & pour le Patriarche, dans lesquelles il se plaignoit des entreprises que le Patriarche avoit faites contre l'Eglise Romaine.

Les Legats estant arrivez à Constantinople, Humbert qui en estoit le chef, presenta à l'Empereur les lettres du Pape, avec une refutation qu'il avoit faite de la lettre de Cerularius à l'Evêque de Trani. Cette refutation estoit en forme de dialogue, & l'Empereur l'ayant fait traduire en Grec, la fit publier dans Constantinople, en supprimant seulement les noms du Patriarche & de Humbert, & en y substituant ceux de Constantinopolitain & de Romain.

Le Cardinal Baronius a fait imprimer cette piece à la fin de l'onzième tome de ses Annales ; & il ne faut que la lire pour voir que Humbert , qui estoit un de ceux qui ont eu plus de zele dans ce siècle contre l'heresie de Berenger , y declare assez nettement ses sentimens sur l'Eucharistie , pour les faire connoître aux Grecs , quand mesme ils n'en auroient eu d'ailleurs aucune lumiere. Il dit dans cet écrit que *le pain azyme estant ainsi préparé , il est fait par l'invocation fidelle de la Trinité , le corps veritable & individuel de Jesus-Christ.*

Taliter preparatus azymus, fidelis invocatione totius Trinitatis fieri verum & singulare corpus Christi.

Il dit que les Latins honorant *le corps de la verité*, c'est-à-dire le corps de Jesus-Christ, *fait des azymes, & dans les azymes, goustent par la bouche & par le cœur combien le Seigneur est doux.* Cela est assez clair, & il faut avoir l'esprit peu ouvert pour n'entendre pas ce langage.

M. Claude au moins ne nous dira pas que Humbert n'entendist pas ces paroles au sens de la presence réelle. Car il sçait trop quel estoit Humbert. Il sçait que ce fut luy qui confondit Berenger dans le Concile tenu à Rome sous le Pape Nicolas II. en 1059. & dont Berenger disoit, *qu'il estoit dans l'opinion, ou plustost dans la folie du peuple, de Paschase, de Lanfranc, qu'après la consecration la substance du pain & du vin ne demeure pas.*

Lanfranc de Corpore & Sang. c. 2. & 4.

ERAT AUTEM Burgundus (c'est ainsi qu'il nommoit Humbert par mépris, quoy que Lanfranc nie qu'il fût de Bourgogne) *insententia, imò in vecordia vulgi, minimè superesse in altari post consecrationem, substantiam panis & vini.* Mais peut-estre que par le droit que M. Claude s'attribuë de faire penser les gens à sa mode, il nous dira que les Grecs ne le prirent pas au mesme sens, & qu'ils s'imaginèrent que Humbert par ce *vray corps*, ce corps individuel, n'entendoit que la vertu du corps de Jesus-Christ.

Il faut bien qu'il dise cela. Car que diroit-il autre chose dans le dessein qu'il a de ne demeurer d'accord de rien ? Cependant je ne voy pas qu'il soit possible de rien dire de moins raisonnable. Car s'il est permis de supposer en l'air & sans preuves, que des écrivains s'exprimant clairement, & croyant se faire bien entendre, n'aient pas esté néanmoins entendus dans le veritable sens de leurs paroles, mais en un autre tout contraire, qu'est-ce qu'il ne sera point permis de soutenir par cette voye ? On dira si l'on veut que tous les peuples ont toujours esté Ariens, Nestoriens, Eutychiens, les peuples néanmoins prenoient leurs paroles en un autre sens. Enfin on dira tout ce qu'on voudra avec autant de raison que M. Claude en peut avoir de dire que les Grecs n'entendoient pas les paroles de Humbert en leur veritable sens.

Ce qui se passa ensuite dans Constantinople estoit bien éloigné de donner envie au Patriarche d'expliquer favorablement les paroles des Legats, & aux Legats de dissimuler les erreurs des Grecs. Car ces écrits de Humbert estant divulgués parmy le peuple, avec d'autres encore plus précis qu'il fit contre un Religieux du monastere de Stude nommé Nicetas, dont nous parlerons plus bas, & Cerularius demeurant dans son obstination, & évitant d'entrer en conférence avec eux, les Legats entrèrent un jour dans l'Eglise de sainte Sophie lorsque tout estoit préparé pour dire la Mes-

se, & ils mirent sur le grand Autel un decret d'excommunication qu'ils avoient prononcé contre le Patriarche. Après quoy ayant mis ordre aux Eglises des Latins, & ayant anathematizé rous ceux qui communieroient de la main des Prestres qui condamnoient le sacrifice de l'Eglise Latine, ils sortirent de Constantinople avec la permission de l'Empereur.

Le Patriarche desirant de se vanger d'eux, & ayant corrompu leur decret en le traduisant pour le rendre plus odieux, fit tant envers l'Empereur qu'il les obligea de revenir à Constantinople. Son dessein estoit de les faire assommer par le peuple; mais l'Empereur l'en empescha, en ne permettant pas qu'il leur parlât autrement qu'en sa presence. Cerularius donc desesperé de ne pouvoir venir à bout de son dessein, excita une sedition contre l'Empereur mesme, qui fut par là contraint de livrer entre ses mains les truchemens des Legats, de les faire foüetter, & de faire partir les Legats le plustost qu'il put.

Sur le chemin ils donnerent à des couriers que l'Empereur avoit envoyez après eux, un exemplaire veritable de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre Cerularius, dans laquelle on peut remarquer deux choses tres-considerables qui sont encore decisives de nostre different.

La premiere, que ces Legats declarent qu'ils avoient trouvé la ville de Constantinople tres-orthodoxe, quant à ce qui regarde les principaux de l'Empire & de la ville: *Quantum ad columnas Imperij, & ejus honoratos civis atque sapientes, christianissima & orthodoxa est civitas.* Ce qui montre bien qu'ils ne les soupçonnoient en aucune sorte de ne pas croire la presence réelle, & d'estre dans l'opinion de Berenger.

La seconde, qu'en marquant en particulier dans ce decret toutes les causes pour lesquelles ils avoient excommunié Cerularius, & luy reprochant un grand nombre d'heresies, ils ne luy font aucun reproche sur le sujet de l'Eucharistie. Ce qui fait bien voir qu'il ne leur estoit jamais venu dans l'esprit que Cerularius eust une autre foy qu'eux sur ce mystere. Or c'est en verité une chose peu supportable, que ce qui n'estoit jamais venu dans la pensée de ces Legats presens à Constantinople, & qui avoient interest de rendre Cerularius le plus criminel qu'ils pouvoient, vienne sans raison dans celle de M. Claude, & qu'il ose nous soutenir six cens ans après, qu'il connoist mieux les sentimens de Cerularius que ces Legats, & que ses fantaisies sont plus sûres que leurs yeux & leurs oreilles.

Après le depart des Legats, Cerularius s'abandonnant à son ressentiment ne travailla qu'à animer le monde contre l'Eglise Romaine, à se faire des partisans, à étendre son schisme le plus qu'il pût, & à chercher toujours de nouveaux reproches & de nouveaux sujets de contestation.

Il écrivit une lettre au Patriarche d'Antioche pleine de nouvelles accusations contre l'Eglise Latine, pour le porter à se separer de la communion du Pape. Il descend jusques aux plus petites differences de ceremonies entre ces Eglises, & il en fait des crimes aux Latins. Il leur reproche que leurs Prestres rasoient leur barbe: que les Religieux mangeoient de la graisse

graisse & du lard : qu'un des Ministres qui officioit embrassoit l'autre dans le sacrifice en luy donnant la paix : que les Evêques portoient des anneaux : qu'ils baptisoient par une seule immersion : qu'ils mettoient du sel dans la bouche des baptisez. Il y ajoute des calomnies, comme de dire qu'ils n'honoroient point S. Basile & S. Chrysostome. Mais entre ces calomnies, ces reproches, & ces accusations, il ne parle en aucune sorte de leur creance sur l'Eucharistie. Ce qui fait voir manifestement qu'il ne les a soupçonnées d'aucune erreur sur ce point : qu'il a crû qu'ils n'avoient que la même foy que les Grecs; en quoy comme je l'ay déjà dit plusieurs fois, il est sans doute plus croyable que M. Claude, qui n'a point d'autre raison de nous assurer le contraire, sinon qu'il est fort incommodé de ce consentement des Grecs avec les Latins.

Pierre Patriarche d'Antioche répondit à cette lettre de Cerularius; & comme il n'estoit pas si déraisonnable que luy, il refute la pluspart des reproches qu'il avoit faits aux Latins, & il se réduit presque à la seule addition du mot *Filioque* : qu'il pretend avoir esté faite au Symbole par les Latins. D'où il paroist encore qu'il ne croyoit pas que l'Eglise Romaine eust une autre foy que celle d'Antioche sur le sujet de l'Eucharistie, n'y ayant point d'apparence qu'il n'eust fait aucune reflexion sur un différent si important. Aussi ce Patriarche avoit envoyé au Pape sa confession de foy aussitost après sa promotion; & l'on voit tant par sa lettre, que par celle de Cerularius, que les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem estoient liées de communion avec l'Eglise Romaine au tems même qu'elle condamnoit Berenger. Ce qui doit passer pour une preuve convainquante qu'elles avoient toutes la même foy sur l'Eucharistie; puisqu'il est la chose du monde la plus incroyable, de supposer que non seulement la condamnation de Berenger, mais les sentimens de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, aient esté inconnus en ce tems-là à toutes les autres Eglises du monde, quoiqu'elles fussent encore liées de communion, & qu'en mille rencontres elles eussent commerce ensemble.

Non seulement ce Patriarche d'Antioche ne combat point les Latins sur la transubstantiation & sur la présence réelle, mais il l'enseigne luy-même dans sa lettre à l'Evêque de Grade. *Le pain, dit-il, fait avec du levain, lequel par le moyen de la consecration est changé au corps immaculé de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, nous a esté donné comme un memorial de son incarnation.*

Voilà quel est ce raisonnement, duquel M. Claude prononce avec autorité qu'il est tres-foible, & dont il a crû se deffaire par ses trois *peutestre*. Mais je luy ay bien prédit qu'il avoit besoin de beaucoup d'autres *peutestre* pour s'en tirer. Car il faut qu'il ajoute à ses hypotheses, que *peutestre* Cerularius n'avoit point appris par luy-même que l'Eglise Romaine crust la présence réelle : que *peutestre* aucun des Grecs qui estoient joints avec luy dans le schisme, n'en avoit entendu parler : que *peutestre* les Latins qui estoient à Constantinople n'en avoient rien fait paroistre : que *peutestre* les Grecs qui estoient en Italie n'en avoient rien sceu, ny mandé : que *peutestre* les Grecs de Constantinople n'entendirent pas le langage du Car-

Baron. *ib. d. n.* 38.Bar. *n. av.* 105
n. 18.Allat. *adv.*
Craze. p. 430.

dinal Humbert : que *peutestre* Humbert & tous les Latins qui estoient à Constantinople avec luy, ne comprirent pas le sentiment des Grecs : que *peutestre* toutes les quatre Eglises patriarchales d'Orient estoient dans la mesme ignorance à l'égard des sentimens de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie : que *peutestre* l'Eglise Romaine ignoroit de mesme le sentiment de ces Eglises patriarchales : que *peutestre* il y avoit une équivoque continuelle entre ces Eglises dans les discours qu'elles faisoient de l'Eucharistie, en sorte que les uns parlant dans le sens de la présence réelle ; estoient expliquez par les autres dans le sens de la vertu, & de l'absence réelle, sans que cette équivoque fust découverte, démeslée, & expliquée par qui que ce soit.

Si quelqu'un de ces *peutestre* manque à M. Claude, & s'il ne prouve toutes ces hypothèses jointes ensemble, cet argument qu'il a jugé tres-foible, deviendra malgré qu'il en ait décisif & concluant. Mais pour moy je n'ay à prouver qu'une hypothese bien simple, qui est que M. Claude se trompe en soutenant sans raison que les Grecs n'avoient pas dans ce siecle la mesme foy que les Latins. Et je n'ay besoin pour la prouver que d'une maxime assez sensible, qui est que l'Eglise d'Orient & celle d'Occident du tems de Berenger, nous assurant qu'elles estoient d'accord ensemble sur l'Eucharistie, sont infiniment plus croyables que M. Claude, qui nous vient dire sans preuves six cens ans après qu'elles avoient des sentimens tout contraires, & qu'elles ne s'entr'entendoient pas.

Cependant M. Claude connoist si peu les regles que la raison mesme prescrit dans les disputes, que quoique son opinion n'ait point d'autre fondement que la fantaisie, il s'imagine néanmoins avoir droit de nous demander des preuves de la nostre, & de se dispenser d'en apporter de la sienne, *C'est*, dit-il, *à l'Auteur à nous produire des preuves d'une chose qu'il assure, & non pas à nous de luy en donner d'une que nous nions ; & il ne peut sans une extrême injustice nous en demander d'autre que le défaut des siennes.*

Mais comme M. Claude se connoist mal en preuves, il se connoist aussi mal en injustices. Car il est tres-évident que la presumption est toute entiere pour la cause de l'Eglise Romaine, & qu'il suffit qu'elle montre que toutes les Eglises Patriarchales estoient liées de communion avec elle quand elle a condamné Berenger, & qu'elles ne s'en sont pas séparées pour ce sujet. Cette presumption est une conviction, & une demonstration, comme nous l'avons montré ; mais quand ce ne seroit qu'une simple presumption, il est bien clair que c'est à celuy qui soutient que ces Eglises quoique liées de communion, n'estoient pas d'accord dans la foy de ce mystere, à prouver cette hypothese si surprenante.

Qui ne vroit donc de voir qu'un homme qui n'a point d'autre fondement de son opinion que cette hypothese chimerique, pretende avoir droit de s'exempter de la preuve, & qu'il dise hardiment, que *c'est une extrême injustice de luy en demander.* S'il prenoit fantaisie à quelqu'un de nous dire que dans tout le nouveau monde les Espagnols, quoique liez de communion avec l'Eglise Romaine, ne croyent point la présence réelle, seroit-ce une extrême injustice de luy en demander des preuves ; & en seroit-

Il quitte pour dire que c'est à ceux qui affirment qu'ils la croient, de prouver ce qu'ils avancent, & que pour luy il luy suffit de le nier? Certainement il est assez difficile de comprendre quelles sont les regles de la Logique & de la Morale de M. Claude, dont il tire de si déraisonnables & de si injustes conclusions.

CHAPITRE VI.

II. PREUVE du consentement de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie, tirée de la dispute du Cardinal Humbert avec le Religieux Nicetas.

LE different entre le Cardinal Humbert & Nicetas surnommé Pectoratus, merite une reflexion particuliere; parce qu'il prouve invinciblement ces quatre points:

1. Que l'Eglise Romaine estoit en ce tems-là dans la creance de la presence réelle & de la transubstantiation; ce qui n'est pas contesté.
2. Que cette creance a esté declarée aux Grecs d'une telle maniere, qu'ils n'ont pû l'ignorer, & ne la comprendre pas.
3. Que le Cardinal Humbert a crû positivement que les Grecs estoient dans la creance de la presence réelle & de la transubstantiation.
4. Que les Grecs y estoient en effet, & qu'ils exprimoient tres-clairement leur creance sur ce point.

Il n'y a qu'à lire pour cela l'écrit de Nicetas, & la réponse du Cardinal Humbert à cet écrit. L'un & l'autre est imprimé à la fin de l'onzième tome des Annales du Cardinal Baronius.

Ce Nicetas estoit Religieux d'un monastere de Constantinople, appelé Stude d'un nommé Srudius qui l'avoit fondé. Il prit d'abord grande part dans la cause de son Patriarche contre les Latins. Car il fit un écrit dans lequel il s'efforçoit de justifier tous les reproches que Cerularius faisoit à l'Eglise Romaine. Il traite des azymes, du jeûne du samedi, de l'usage du mariage pour les Prestres, & sur tout des Messes que l'on disoit en Carême à 9. heures dans l'Eglise Latine, pretendant que les Latins rompoient le jeûne par cette pratique. Tout cela est écrit d'une maniere fort aigre, & le Cardinal Humbert y répond encore plus aigrement: de sorte qu'il n'y eut jamais de dispute où la complaisance ait eu moins de part. Nicetas n'a aucun dessein d'épargner les Latins, & Humbert ne ménage point les Grecs. Il faut donc que les points dont ils conviennent de part & d'autre soient bien hors de doute.

Or pour ce qui regarde le Cardinal Humbert, il ne pouvoit declarer plus nettement aux Grecs ses sentimens & sa creance sur l'Eucharistie, que par le reproche qu'il fait à Nicetas de ce qu'il croyoit qu'on rompoit le jeûne ecclesiastique dans l'Eglise Latine en celebrant la Messe à 9. heures du matin; au lieu qu'on ne la celebrait qu'à 3. après midy dans l'Eglise Grecque, & encor sans consecration, en se servant d'hosties déjà consacrées, ce qu'ils appelloient, la Messe des présanctifiez.

Perfide Stercoraniste, dit Humberta Nicetas, qui croyez que la sainte participation du corps & du sang du Seigneur rompt le jeûne que l'Eglise nous oblige de garder durant le Carême, vous imaginant sans doute que cette viande est sujette à la condition des viandes communes. Il faut donc que vous soyez du sentiment d'Arius, lequel pour ses autres blasphèmes contre le Fils de Dieu, & pour celuy-là en particulier estant tombé dans une fosse profonde, vuida toutes ses entrailles, & mourut misérablement. Pensez-vous bien que le Seigneur y est présent, ce Seigneur qui donnant à ses disciples le pain qu'il avoit béni & rompu, leur dit: Prenez & mangez cecy est mon corps. Et pour leur enseigner ce qu'il leur donnoit, il leur dit encore ailleurs: Le pain que je donneray est ma chair pour le salut du monde. Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage. Dites-moy donc, pernicious ministre du serpent, qui taschez de corrompre la pure doctrine de l'Eglise son épouse par vos fausses subtilitez, comment pouvez-vous croire qu'en mangeant la vie incorruptible on puisse rompre l'intégrité du jeûne, comme si c'estoit une viande corruptible. Je suis saisi d'horreur de ce que je vay dire, mais vostre impudence m'y force. Vous tendez à persuader que le corps de Jesus-Christ, c'est-à-dire la vie mesme, se digere comme les autres viandes, & souffre les mesmes accidens. Que deviendra donc ce que dit Jesus-Christ: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy..... C'est pourquoy afin que cette viande spirituelle ne soit pas indignement traitée par les esprits charnels, & que l'on n'y mesle pas en y participant les appetits de la chair, nous n'en prenons jamais qu'en une très-petite quantité, pour goustier seulement combien le Seigneur est doux, dont le pain, comme la manne, ne donne point de dégoût. Et neanmoins il ne faut point douter, qu'en quelque quantité que les fideles en prennent ils ne mangent la vie tout entiere, c'est-à-dire Jesus-Christ.

Voilà le langage d'un homme bien persuadé de la transsubstantiation, & qu'il n'y a point d'autre substance dans le Sacrement que celle du corps de J.C.; puis qu'autrement il ne pourroit nier qu'il n'y eût quelque chose capable d'estre digérée, & de rompre le jeûne ecclesiastique. Et voilà en mesme tems un homme bien persuadé que les Grecs croyoient la présence réelle; puisque de ce que Nicetas enseignoit que l'Eucharistie rompt le jeûne, il en tire contre luy cette horrible consequence, qu'il soumettoit donc le corps de J. C. à la condition des viandes communes: Or cette consequence seroit non seulement ridicule, mais insensée, s'il avoit pensé que Nicetas ne crust pas le corps de Jesus-Christ réellement présent. Car que peut-on concevoir de plus extravagant, que de reprocher à une personne qui ne croit pas que J. C. soit présent dans l'Eucharistie, qu'il croit que le corps de Jesus-Christ se digere dans l'Eucharistie, & souffre les accidens des autres viandes? Est-ce là le reproche que cette doctrine attire d'un homme persuadé de la transsubstantiation? Y a-t'il jamais eu de Catholique assez ignorant pour faire ce reproche aux Calvinistes? On leur dit qu'ils bannissent le corps de Jesus-Christ de l'Eucharistie; qu'ils dementent ses paroles: mais on ne leur dit pas qu'ils

luy font cette injure que de le croire sujét à la digestion & aux autres suites. Car ce reproche ne seroit conforme ny à la verité, ny à leur opinion. Humbert auroit dit les mesmes choses à Nicetas, s'il avoit cru qu'il doutast de la verité de la presence réelle; & il ne fait toutes ces exclamations, que parce qu'il veut le confondre par cette consequence horrible qu'il tire de son opinion, que l'Eucharistie rompoit le jeûne.

Cependant c'est de ce passage mesme que M. Claude pretend tirer avantage, & par lequel il veut montrer que les Grecs ne croyoient point la presence réelle ny la transubstantiation, & qu'ils estoient de l'opinion de Berenger; or il est bon de l'entendre raisonner sur ce sujet.

Ses preuves se reduisent à deux. Il tire l'une de l'alliance du sentiment de divers auteurs qu'il croit s'expliquer les uns les autres: & il fonde l'autre sur une conjecture qu'il trouve fort raisonnable.

Sa preuve tirée de l'autorité est, que d'une-part Humbert accuse Nicetas d'estre Stercoraniste, & de soumettre l'Eucharistie à la digestion; qu'Alger attribue la mesme erreur aux Grecs: mais que d'autre part *si l'on demande qui sont ces Stercoranistes au nombre desquels il faut mettre les Grecs, Durand Abbé de Troarn, qui vivoit du tems de Humbert, nous dira que c'est Berenger & ses sectateurs.*

Et delà on peut faire cet argument, qui se reduit à ce syllogisme. Les Grecs sont Stercoranistes, selon Humbert & Alger. Les Stercoranistes sont les Berengariens, selon Durand. Donc les Grecs sont Berengariens.

Voilà la seule maniere dont M. Claude peut raisonner en conferant les passages de ces auteurs; mais par malheur pour luy il est difficile d'entasser plus de deffauts dans un raisonnement. Car tout y est faux, la majeure, la mineure, la conclusion; & encore de plus d'une sorte de fausseté.

La majeure de l'argument, qui est que les Grecs aient esté Stercoranistes, ce qu'il prouve par l'autorité de Humbert & d'Alger, est doublement fausse. Car il est bien vray que Humbert appelle Nicetas Stercoraniste, & qu'il luy impute de croire que le corps de J. C. estoit digeré: mais il luy impute cette opinion comme une suite de celle qu'il avoit avancée, que l'Eucharistie rompoit le jeûne, & non pas comme un dogme qu'il eust formellement soutenu. Et en effet il n'y a rien de cela dans l'écrit de Nicetas, de sorte qu'il faut demeurer d'accord que c'est une pure consequence.

Or il faut extremement distinguer entre les consequences, & les dogmes formellement soutenus. Car on ne peut pas conclure que ceux qui soutiennent une opinion, en soutiennent toutes les consequences, si ces consequences sont mal tirées. Et quand mesmes elles seroient bien tirées, on n'a pas droit de les leur attribuer, s'ils ne les avoient pas, & qu'il ne paroisse point qu'ils les ont veües, & qu'ils les ont approuvées.

Il est certain que c'est la coutume de Humbert d'attribuer aux Grecs les consequences qu'il tire de leurs opinions; & il y en a des exemples assez remarquables dans les deux écrits qu'il a faits contr'eux. Car c'est ainsi

qu'il impute aux Grecs de croire avec les Manichéens & les Marcionites, que l'ancienne loy avoit esté donnée par un autre Dieu, & la nouvelle par un autre; parce que Cerularius avoit écrit; que *J. C. avoit esté circoncis, & qu'il avoit observé d'abord la Pasque legale, de peur qu'on ne le trouvast contraire à la loy; UT NON juxta legem inveniretur Deo contrarius. In hoc,* dit Humbert, *videmini perversè cum Marcionitis & Manichæis sentire, alium Deum veterem legem, alium novam dedisse.*

Il est certain que ce n'est là qu'une conséquence de Humbert, & non une opinion des Grecs. Il est certain encore que c'estoit une conséquence non avouée. Et enfin il est certain que c'estoit une conséquence tres-mal tirée.

Cerularius ayant dit aussi que Jesus-Christ avoit maudit les azymes; Humbert luy impute de dire que *J. C. avoit maudit la loy: Imprudenter laratis Filium Dei legem & azyma quæ constituerat, maledixisse.* Cependant il n'avoit parlé que de l'usage des ceremonies legales, & non pas de la loy mesme.

Le mesme Humbert accuse Nicetas d'un blasphème horrible, pour avoir dit que l'Esprit saint & vivifiant demeura dans la chair de *J. C.* lors qu'il fut crucifié; & il en tire certe conséquence, que Jesus-Christ n'est donc point mort, selon Nicetas. Mais en attendant ces paroles non de l'ame de *J. C.* mais du *S. Esprit* qui n'a jamais quitté son corps, comme il paroist que Nicetas l'entendoit, il n'y a point de blasphème dans son expression, & la conséquence de Humbert est tres-mal tirée.

Il en est de mesme du reproche que Humbert fait à Nicetas sur le sujet de l'Eucharistie. Nicetas avoit simplement reproché aux Latins qu'ils rompoient le jeûne en Careme, en disant la Messe *in tempore ministrionis Missæ*, parce qu'ils la disoient à neuf heures. Et Humbert en conclut, qu'il veut donc que le corps de *J. C.* se digere. C'est une conséquence de Humbert; mais ce n'est pas pour cela un dogme de Nicetas, ny des Grecs.

Cette conséquence de Humbert fait donc bien voir, qu'il estoit persuadé que les Grecs croyoient la présence réelle: mais elle ne fait pas voir qu'ils fussent effectivement Stercoranistes, au sens auquel Humbert prend ce mot. Et le contraire est beaucoup plus vrai-semblable pour trois raisons.

La premiere est, qu'il ne paroist aucunement qu'ils ayent avoué cette conséquence, n'y en ayant pas un seul mot dans l'Ecrit de Nicetas.

La seconde est, qu'ils se pouvoient fort bien dispenser de l'avouer; r. parce qu'il n'est nullement nécessaire que celui qui dit que l'Eucharistie rompt le jeûne, croye en mesme tems que le corps de *J. C.* se digere. Car on peut croire que c'est rompre le jeûne que de soulager la peine du jeûne & de nourrir le corps de quelque maniere que cela se fasse. Or encore que le corps de Jesus-Christ ne se digere nullement, & ne souffre point tous ces autres accidens, il est certain neanmoins qu'en prenant l'Eucharistie en une quantité suffisante pour nourrir le corps, on seroit effectivement nourri, non du corps de *J. C.* mais d'une autre maniere que Dieu connoist, & que la peine du jeûne seroit effectivement soulagée. On

pourroit donc croire en ce sens, que l'Eucharistie rompt le jeûne, sans croire que le corps de J. C. fust digéré. 2. Parce que les Grecs ne disoient peutestre, que l'Eucharistie rompoit le jeûne, qu'acause qu'ils croyoient que l'oblation du Sacrifice n'appartenoit point au jeûne, & qu'il estoit permis de manger après qu'on avoit communié, comme il y a lieu de le croire sur ce que Humbert remarque que selon eux *ab ipsa sancta communione statim ad communes cibos effect fas transire*. C'est la conjecture d'un fort sçavant homme, qui a pris la peine de relire ce rraité.

Et la troisième est, que cette opinion estant formellement condamnée par S. Jean de Damas, qui estoit comme le S. Thomas des Grecs, & sur lequel ils regloient plus leur sentiment que sur aucun autre Pere, il faudroit avoir de grandes preuves pour croire qu'elle eust esté embrassée par quelque Grec. Et quand cela seroit, on n'en pourroit conclurre autre chose, sinon que ce seroit une erreur particuliere à cet aueur, & non le sentiment commun des Grecs. Car il est si certain que S. Jean de Damas a toujours esté la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie, qu'Euthymius pour représenter la doctrine de l'Eglise Grecque sur ce mystere contre l'heresie des Pauliciens, ne rapporte que le passage celebre de S. Gregoire de Nyffe dans sa Cathechese, & un lieu de S. Jean de Damas, où cette erreur des Stercoranistes est formellement rejettée. *Hoc est*, dit-il, *purum illud & in-* De fide orthod. l. 4. c. 14.
eruentum Sacrificium quod ab ortu solis usque ad occasum sibi oblatum iri per prophetam Dominus ait, corpus nimirum & sanguis Christi, ad animi & corporis nostri firmamentum cedens, quod non consumitur, nec corrumpitur, nec in secessum progreditur. Absit, absit.

Mais si l'on veut s'en rapporter entierement au témoignage de Humbert, & croire sur sa parole que Nicetas est en effet Stercoraniste, la raison veut au moins que l'on prenne son témoignage tout entier, & qu'on ne le divise pas à sa fantaisie. Or il est clair qu'il n'impute à Nicetas d'estre Stercoraniste, qu'en luy attribuant en mesme tems l'opinion de la presence réelle, & en l'accusant mesme de porter cette opinion jusques dans l'excès, qui est de vouloir que le corps de J. C. soit tellement dans l'estomac, qu'il y soit mesme digéré. Mais il n'y a rien de plus déraisonnable que de n'imputer le Stercoranisme à Nicetas que sur le témoignage de Humbert, & de ne le luy pas imputer au mesme sens que luy, mais dans un sens tout opposé. Le Stercoranisme que Humbert reproche à Nicetas, est de dire que le corps de J. C. est digéré; & celuy que M. Claude, qui n'en a de lumiere que par Humbert, attribué à Nicetas comme une opinion orthodoxe, est d'avoir crû que le seul pain estoit digéré, & non le corps de J. C.

Je dis que M. Claude n'en a de lumiere que par Humbert. Car Alger qu'il cite ensuite, ne l'a connu de mesme que par les écrits de ce Cardinal, le passage où il parle des Stercoranistes ayant visiblement rapport à cette dispute de Humbert contre Nicetas. Et il est remarquable de plus, qu'Alger a crû comme Humbert, que cette erreur consistoit à porter trop loin la doctrine de la presence réelle, & à croire que le corps de J. C. estoit reduit à la qualité des viandes communes. *Diximus*, dit-il au livre second, *non minus corporis, quam ore cordis esse sumendum; sed ex hac ipsa visibili &*

136 LIV. II. I. *Supposition : presence réelle crüe par tout.*
corporali comestione, que sacramento tenus fit, nascitur scdissima heresis
Stercoranistarum: dicunt enim tantum sacramentum, sicut corporali comestione
ita secessui esse obnoxium.

Pour répondre donc nettement à cette majeure, qui est que les Grecs estoient Stercoranistes, je dis premierement qu'il est faux que les Grecs fussent Stercoranistes, quoy que le Cardinal Humbert ait tiré cette consequence d'une parole de Nicetas.

Je dis ensecond lieu, que si l'on veut que Nicetas ait esté Stercoraniste; c'est dans un sens tout opposé à celui de M. Claude. Car il estoit Stercoraniste, selon Humbert, par un excès de la doctrine de la presence réelle; au lieu que M. Claude veut qu'il l'ait esté par l'exclusion de cette doctrine. Voilà comme il s'accorde avec son témoin.

La mineure, qui est que ceux que l'on appelloit Stercoranistes n'étoient autres que les disciples de Berenger; qu'il appuye sur le témoignage de Durand Abbé de Troarn, est encote très-éloignée de la verité. Car jamais Durand n'a dit ce que M. Claude luy attribué, & ce qu'il faudroit qu'il eust dit, que tout Stercoraniste fust Berengarien, ou que les Berengariens fussent Stercoranistes au sens auquel Humbert l'impute à Nicetas. Nulle de ces propositions ne se trouvedans Durand. On n'y trouve pas mesme expressément que les Berengariens fussent Stercoranistes, ny qu'il les ait appellez de ce nom, quoy qu'il y ait lieu de le faire; parce que c'est une fuite de leur opinion, que l'oblation & l'Eucharistie est sujette à cet accident; mais on y trouve seulement deux choses dont on ne peut rien conclure.

La premiere, qu'il reproche dès le commencement de son traité aux Berengariens qui soutenoient que le pain demouroit dans le Sacrement, de soutenir par consequent que l'oblation estoit corruptible, & qu'elle pouvoit estre digérée: mais il ne les accuse point de dire que le corps de Jesus-Christ pouvoit estre digéré, en quoy consiste ce Stercoranisme qu'on reproche aux Grecs. Il les accuse plustost d'une erreur toute contraire, qui est de dire que le corps de J. C. n'estoit point dans l'Eucharistie, bien loin d'y pouvoir estre digéré.

La seconde, que Durand fait mention en un endroit de gens qu'on appelloit Stercoranistes, par ces paroles: *Nimis absurdum ubi Christus percipiunt, de Stercore cogitatur; quod Apostolus ne ipsis quidem quibus hoc placet, unde & Stercori ita jure nuncupantur, concedit.* Et ce lieu prouve seulement que Durand avoit oüi parler de gens à qui on donnoit ce nom: ce qui pouvoit estre venu du passage de Humbert. Mais il ne prouve point ny que ce fussent les Berengariens qu'on appellaist Stercoranistes, ny qu'au cas que ce fussent eux, on leur donnast ce nom au mesme sens que Humbert le donne à Nicetas. Car on peut estre Stercoraniste en deux manieres; avec inclusion, ou avec exclusion du corps de J. C. Les Berengariens le sont en cette seconde maniere, & c'est en la premiere que Humbert le reproche à Nicetas.

M. Claude en appellera sans doute à la seconde raison: car il est clair qu'il n'y a pas moyen de subsister dans la premiere. Elle consiste à dire,
 qu3

que cette erreur des Stercoranistes est si horrible, qu'il n'est pas croyable qu'il y en ait jamais eu dans le sens auquel le Cardinal Humbert l'impute à Nicetas : qu'il faut donc croire qu'il l'entendoit d'une autre maniere, & qu'il pretendoit seulement que l'Eucharistie fût sujette aux accidens des viandes communes ; parce qu'il croyoit que la matiere du pain y demeureroit. Mais je luy puis dire par avance qu'il ne tirera pas plus d'avantage de cette seconde raison que de la premiere ; parce qu'elle est encore aussi faulle, n'estant fondée que sur un principe temeraire, & sur une faulle consequence.

Il n'est pas croyable, dit M. Claude, que des gens aient esté assez extravagans pour tomber effectivement dans l'heresie des Stercoranistes au sens de Humbert. C'est le principe : mais ce principe est temeraire ; parce qu'il y a de la temerité à prescrire des bornes aux égaremens des hommes par des raisonnemens en l'air, lors qu'on en est assuré par des preuves certaines & positives. L'experience fait voir qu'ils sont capables d'en avoir de si étranges, qu'il est ridicule de pretendre détruire l'autorité d'un témoin d'ailleurs irreprochable par la seule absurdité de l'opinion qu'il impute à ceux contre lesquels il depose. Faudra-t'il, par exemple, rejeter comme fabuleux tout ce que S. Augustin rapporte de l'heresie des Manichéens, parce que les opinions qu'il leur attribué sont si insensées, qu'il est presque incroyable que des hommes les aient tenuës.

Comme l'homme est capable de croire les veritez les plus inconcevables, lors qu'elles luy sont attestées par l'autorité divine, il est capable de mesme de se laisser persuader des plus grandes absurditez, lors qu'il s' imagine, quoy que faullement, que la parole de Dieu les confirme. La raison n'empesche ny l'un ny l'autre ; parce que lors qu'on luy oppose le poids de l'autorité divine, elle se perd & elle se noye volontairement dans cet abyssme. Il est donc vray que cette erreur pretendüe des Stercoranistes a quelque chose de fort choquant : mais il ne faut pas conclure de là, que si on a pu la représenter aux hommes comme appuyée sur l'autorité de Dieu, ils aient esté incapables de l'approuver, & de trouver mesme des spiritualitez & des raisons apparentes pour la deffendre.

Nulle matiere, dira-t'on, nulle figure, nulle forme, n'est digne de Dieu, si l'on considere sa majesté : mais entre les matieres, les figures, & les formes, ce n'est que nostre imagination qui nous fait croire qu'il y en ait de plus nobles, de plus precieuses, & de plus dignes de Dieu, les unes que les autres. Nous les distinguons par le rapport à nos sens, & nous estimons davantage celles qui y font des impressions plus agreables. Mais Dieu qui est exempt de ces impressions, ne prefere point les unes aux autres par cette raison : il n'y voit qu'un différent arrangement de parties : le fumier & l'or luy sont une mesme chose ; & son essence n'est pas plus deshonorée, parce qu'elle est dans la bouë, que parce qu'elle est dans un diamant. Le corps de J. C. impassible & spirituel participe à cette qualité, & la forme & la figure de bouë, ne le deshonnent nullement.

Pour les autres choses difficiles à demesler dans cette opinion, s'il est vray que quelques-uns l'ont tenuë, il faut croire qu'ils avoient aussi leurs

voyes pour s'en tirer, ou qu'ils n'y vouloient pas faire reflexion, comme il est visible que les Manichéens & les Eutychéens n'en ont jamais fait sur les consequences de leur doctrine.

C'est ce que l'on pourroit dire, s'il y avoit des preuves assez fortes pour faire croire que quelques Grecs eussent esté effectivement dans cette opinion. Mais ce qui doit porter à en juger autrement, n'est pas qu'il soit impossible que l'esprit humain se laisse prevenir de cette erreur, comme le croit M. Claude; mais c'est qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour l'attribuer à Nicetas. Le témoignage d'Alger se reduit à celui de Humbert; & celui de Humbert à une consequence non avouée & mal fondée. Ainsi tout cela est sans fondement.

Pour la consequence de M. Claude, qui est que n'estant pas vraisemblable que Nicetas ait esté Stercoraniste au sens de Humbert, il faut que le sujet pour lequel on luy imputoit cette erreur, ait esté qu'il enseignoit que le pain demeroit; & qu'ainsi l'Eucharistie se digeroit, il est facile de répondre qu'elle est encore tres-fausse. Car, comme nous avons montré, le seul pretexte que Nicetas avoit donné à cette accusation est, qu'il avoit dit dans son écrit que l'Eucharistie rompoit le jeûne. Or il ne s'ensuit nullement delà qu'il ait cru que le pain demeurast, puis qu'il suffit qu'il ait cru qu'elle rompoit le jeûne, par la permission qu'on avoit de manger immédiatement après l'heure que les Grecs croyoient y estre attachée: ou que c'estoit rompre le jeûne que de faire que le corps fust nourri, ce qui arrive ensuite de la communion, de quelque maniere que cela se fasse.

Son opinion estoit fondée sur l'effet, & non sur la maniere. Il luy suffisoit que nos corps receussent les mesmes impressions & le mesme soulagement de la perception de l'Eucharistie, que d'une viande commune, pour en conclure qu'elle rompoit le jeûne. Mais il n'a jamais dit ny déterminé que ce fust par la maniere du pain, & il n'a donné sujet à personne de le croire. Le Cardinal Humbert a conclu de son opinion, qu'il vouloit donc que l'on fust nourri du corps de Jesus-Christ, & je croy que cette consequence n'est pas juste. M. Claude en conclut, qu'il vouloit donc que le pain demeurast. Et je luy répons, que cette consequence est certainement fausse. S'il y eust eu lieu de la tirer, le Cardinal Humbert n'auroit pas manqué de le faire, luy qui estoit bien informé de l'opinion des Berengariens. Mais il ne le fait pas, parce qu'il estoit trop informé de l'opinion des Grecs; & que l'écrit mesme de Nicetas l'eust démenti trop formellement. Car il ne laisse point à deviner son opinion sur ce point: il l'explique tres-clairement, & aussi précisément que Humbert mesme auroit pu faire. *Ceux, dit-il, qui marchent dans la lumiere, mangent le pain de grace, qui est le corps de Jesus-Christ, & ils boivent son sang immaculé.*

Dans le pain, dit-il encore, c'est-à-dire dans le corps de I. C. il y a trois choses vivantes, & qui donnent la vie à ceux qui le mangent dignement; sçavoir l'esprit, l'eau, & le sang, selon ce qui est dit qu'il y a trois choses qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau, & le sang, & que ces trois choses sont en une mesme chose. Il prouve que l'eau & le sang sont dans le corps de J. C. par

l'eau & le sang qui en sortirent dans son crucifiement. Et pour l'esprit, voicy ce qu'il en dit : *Le Saint & vivifiant Esprit est demeuré dans sa chair vivifiée ; & nous mangeons cette chair dans le pain qui est changé par son Esprit, & fait le corps de Jesus-Christ. Nous vivons en luy comme mangeant sa chair vivante & deifiée.*

Nicetas pouvoit-il marquer plus précisément sa creance sur l'Eucharistie, & exclurre plus positivement les vaines conjectures de M. Claude? Il faut estre bien attaché à ses imaginations pour pretendre qu'elles doivent prevaloir à des declarations si formelles, & à l'intelligence d'un homme aussi peu equitable à Nicetas, qu'estoit Humbert, qui ayant pris ses paroles dans le sens de la transubstantiation, ne l'a accusé que de porter cette doctrine jusques dans l'excès.

Quoique cette dispute ait esté si aigre & si animée de part & d'autre ; la conclusion neanmoins en fut heureuse. *Le jour mesme de S. Jean Baptiste* (comme porte un petit recit fait dès ce tems-là, & inseré par le Cardinal Baronius dans ses Annales l'an 1054.) *les Legats du Pape se transporterent au monastere de Stude, & en la presence de l'Empereur & des Seigneurs de sa Cour, à l'instance des Legats du Pape, Nicetas, surnommé Pectoratus Religieux de ce Monastere, anathematiza un écrit publié sous son nom contre le S. siege, & contre l'Eglise Latine, intitulé, des Azymes, du Sabbat, & du mariage des Prestres. Il anathematiza aussi tous ceux qui noient que l'Eglise Romaine fust la premiere de toutes les Eglises, & qui auroient la hardiesse de reprendre en quelque chose sa foy, qui est toujours tres-orthodoxe. Ensuite l'Empereur à la sollicitation des Legats commanda que son livre fust brûlé, & l'Assemblée se separa. Le lendemain Nicetas estant sorti de la ville alla trouver les Legats dans leur Palais, & ayant receu d'eux l'éclaircissement de ses doutes, il anathematiza encore de luy mesme tout ce qu'il avoit dit contre le S. Siege, & devint leur amy particulier.*

Est-ce que M. Claude nous dita qu'il ne comprit pas encore les sentimens de Humbert sur l'Eucharistie, ou que les ayant compris, il ne les voulut pas declarer aux Grecs?

Toute cette histoire fait donc voir les quatre choses que j'ay marquées au commencement

1. Le sentiment de Humbert, qui est ccluy de l'Eglise Latine, paroît tres-clairement dans ses écrits.

2. Ces sentimens ont esté si précisément declarez aux Grecs, qu'il est impossible qu'ils ne se soient apperceus qu'il tenoit la presence réelle, les écrits de Humbert ayant esté publiez dans Constantinople, traduits en grec par l'ordre de l'Empereur : de sorte que si Cerularius n'eust pas esté de la mesme opinion que luy sur ce point, il n'eust pas manqué de relever ce qu'il avoit avancé touchant l'Eucharistie, & de le mettre entre les erreurs des Latins, dont il fit peu de tems après un si long catalogue dans la lettre qu'il écrivit au Patriarche d'Antioche.

3. Il paroît que Humbert ne soupçonne les Grecs que de porter trop loin la doctrine de la transubstantiation, & encore sur une consequence qu'il tire d'une parole de Nicetas ; mais qu'il ne luy est pas venu la

Sanctus autem Spiritus vivificusque in vivificata ejus carne permansit, quantum comedentes in pane qui immutatus est per spiritum, & effectus corpus Christi, vivimus in ipso, tanquam vitam & deificam ejus carnem edentes.

CHAP. VII. moindre pensée qu'ils eussent quelque doute sur la presence réelle.

4. Et enfin il est visible que Nicetas s'est luy-mesme si bien expliqué sur ce point, qu'on ne peut luy attribuer un autre sentiment avec la moindre apparence: de sorte que M. Claude fera bien de chercher ailleurs que dans cette histoire des preuves de ses hypotheses.

CHAPITRE VII.

III. PREUVVE de ce consentement, tirée du témoignage positif de Lanfranc, & du silence de Berenger, & des Berengariens sur ce point.

POUR comprendre la force de la preuve que l'on peut tirer du témoignage de Lanfranc, & du silence des Berengariens, il faut considérer que Lanfranc estoit Italien de nation, où il y avoit encore grand nombre de Grecs: qu'il avoit assisté aux Conciles tenus par le Pape Leon contre Berenger l'an 1053. & qu'il assista depuis à celui qui fut tenu sous le Pape Nicolas II. l'an 1059.

*Lanfr. l. de corp.
c. 4.
Vita Lanfr. c. 43.*

Il paroist par le caractère de ses écrits, que c'estoit un homme sincere qui n'estoit pas capable d'avancer des faussetez de fait pour soutenir une cause dans laquelle il avoit d'ailleurs tant d'avantages réels. Il peut s'estre trompé dans quelques passages sur la foy des manuscrits; mais ce seroit une injustice de le soupçonner d'avoir alteré la verité à dessein dans des choses publiques.

Lanfr. l. 1. c. 2.

Il fit son livre du corps & du sang du Seigneur après le Concile tenu à Rome sous Gregoire VII. en 1079. lors qu'il y avoit déjà longtems que l'on agitoit la matiere de l'Eucharistie, & que l'erreur de Berenger avoit déjà esté condamnée en divers Conciles. Il y avoit déjà plus de 45. ans que Berenger l'avoit publiée, & qu'ils s'estoit fait des sectateurs en diverses provinces; & pendant un si grand espace de tems ils avoient eu le tems de chercher toutes les raisons & toutes les autoritez qui estoient capables de mettre leur opinion à couvert.

C'est dans ces circonstances que Lanfranc presse Berenger par le consentement de toutes les nations chrestiennes sur le point de l'Eucharistie, & qu'il luy dit: *Interrogez tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue latine & des livres latins. Interrogez les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient; & ils vous répondront tous qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession. D'où il conclut, que si la doctrine de Berenger estoit veritable, il faudroit que l'Eglise universelle fust perie, ou qu'elle n'eut jamais esté.*

Cap. 22.

Que peut dire M. Claude à ce témoin qui depose si clairement que les Grecs estoient dans la mesme creance que l'Eglise Romaine sur le mystere de l'Eucharistie? Pretendra-t-il qu'il a droit de rejeter son témoignage, parce que c'est un adverfaire de Berenger? Mais à qui persuadera-t-il qu'un homme comme Lanfranc eust voulu avancer contre sa conscience un fait si important, sur lequel il auroit esté si facile de le couvrir de confu-

sion, au cas qu'il n'eust pas esté veritable ? Dira-t'il qu'il se trompoit dans ce fait ? Mais comment eust-il pû se tromper dans une chose dont il avoit tant de moyens de s'éclaircir ? Et à qui M. Claude fera-t'il croire qu'il ait plus de connoissance de l'opinion des Grecs qui vivoient du tems de Lanfranc, que Lanfranc mesme, qui avoit vécu si longtems en un pays, où ils estoient encore répandus durant ce siecle ?

Mais quoique le témoignage de Lanfranc soit decisif, & qu'il soit ridicule de le vouloir affoiblir par une accusation en l'air, de mauvaise foy ou d'ignorance, le silence de Berenger & des Berengariens sur ce point me semble encore plus considerable. Car qui ne sçait que le premier soin de ceux qui souriennent un sentiment opposé à celuy de l'Eglise, & que l'on accuse de nouveauté, est de tacher de se mettre à couvert de ce reproche, & de faire voir que leur opinion est approuvée par quelque Eglise considerable ? Et qu'y eust-il eu de plus favorable pour Berenger & ces sectateurs, que de dire qu'ils n'avoient point d'autre sentiment que l'Eglise Grecque ? Berenger avoit esté luy mesme à Rome sous Nicolas II. qui le fit retracter l'an 1059. & il y fut depuis 2. fois sous Gregoire VII. sçavoir l'an 1078. & l'an 1079. Il avoit eu moyen de s'informer de l'opinion des Grecs ; & l'on ne doit point douter que ce n'ait esté un de ses principaux soins. Cependant il ne paroist point, que ny luy, ny aucun de sa secte ait jamais osé alleguer les Grecs comme favorables à ses sentimens. Ils se trouvoient au contraire si pressez par cet argument du consentement de toutes les Eglises, qu'ils estoient reduits à dire que l'Eglise estoit perie, & qu'après avoir esté fondée par les Apostres, elle estoit tombée dans l'infidelité, & estoit alors reduite aux seuls Berengariens. C'est ce que Lanfranc rapporte d'eux en termes formels. *Contre tant de témoignages du S. Esprit touchant l'Eglise vous objectez, dit-il, aussi bien que ceux qui étant trompez, par vous s'efforcent de tromper les autres, qu'après que l'Evangile a esté presché dans toutes les nations, que le monde a crû, que l'Eglise s'est formée, qu'elle s'est augmentée, qu'elle a fructifié, elle estoit tombée ensuite dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui n'entendent pas les mysteres ; qu'elle estoit perie, & n'estoit demeurée que dans le party de Berenger.*

chap. 134

Est-ce là le langage de gens qui eussent crû avoir les deux tiers du monde pour eux ? Ils ne le sçavoient pas, dira M. Claude. Mais d'où M. Claude a-t-il appris après six cens ans, ce que Berenger, & tous ses sectateurs n'ont pû découvrir de leur tems mesme ? A-t-il vû des livres qu'ils n'eussent point vûs ? A-t-il des passages qui leur fussent inconnus ? A-t-il plus de raison de s'en informer qu'ils n'en avoient ?

L'interest de sa cause est si agissant en luy, qu'il devoit apprendre par l'experience de ses propres sentimens quels pouvoient estre ceux des sectateurs de Berenger, qui avoient d'autant moins de sujet de s'endormir dans leur deffense, qu'ils ne jouïssent pas d'une plaine paix, comme M. Claude ; mais qu'ils avoient à se soutenir contre toute l'Eglise d'Occident. Qu'il regarde ce qu'ont fait ceux qui se sont trouvez dans la mesme necessité, & il verra qu'ils n'ont jamais negligé la protection des Grecs quand ils ont pû esperer de l'obtenir.

Camerarius dans l'histoire des Bohémiens, ou Hussites, témoigne qu'ils envoyèrent exprés en Orient pour s'informer s'il n'y avoit point quelque société chrestienne avec laquelle ils se pussent unir; & qu'ils ne furent detournez de cette union; que parceque sur le rapport qu'il leur en fut fait par leurs deputez, ils jugerent qu'elles estoient toutes corrompües dans la discipline & dans la doctrine.

Aprés que les Lutheriens eurent commencé de se diviser de l'Eglise en Allemagne, ils ne manquerent pas aussi de rechercher cét appuy. Melanchton envoya à Constantinople au Patriarche Joseph un exemplaire de la Confession d'Ausbourg qu'il avoit traduit en grec. Les Theologiens de Tubinge l'envoyerent encore une seconde fois à Jeremie; & ils en firent distribuer plusieurs exemplaires dans Constantinople. Crusius entretenit pour cela un commerce de lettres avec un Rhetoricien du Patriarche de Constantinople, qu'il a fait ensuite imprimer. Enfin ils n'ont point cessé de solliciter les Grecs, que lorsque par la réponse de Jeremie ils virent bien qu'il n'y avoit rien à faire pour eux de ce costé-là.

Voilà comment agissent les gens dans leur interest. Il ne faut point de maistre pour leur apprendre cette conduite. Mais il faudroit leur changer l'esprit & le cœur pour leur en faire prendre une autre. Cependant on ne sçauroit faire voir que les sectateurs de Berenger se soient jamais servis de l'autorité des Grecs: Ils ne l'ont donc pü faire. La consequence est claire par la loy de l'interest. On ne s'aveugle jamais de telle sorte dans les choses si essentielles. Auroient-ils souffert qu'on les traitast comme fait

*Durand. part. 2.
Ibidem.*

Abfir ut tam
perverfis, & a
veritate ipsa tan-
tüm averfis pari-
jungamur perfi-
dii, a que in fan-
cia dominici cor-
poris ac sangui-
nis communione
mirus aliquid
fateamur, quäm
Catholica per or-
em universum
radicat Eccle-
si.

Isidorus. c. 4.

Fastu quo plenus
es contra orbem
terrarum sentire
cepisti.

Durand, d'une troupe de gens de neant, *abjecti spurcique homines?* que l'on leur objectast sans cesse le consentement de toute la terre contre leur opinion? que l'on leur dist qu'ils n'avoient pas pour eux une seule bourgade, une seule ville, comme fait Guimond, s'ils avoient pü refuter en un mot ces reproches si sensibles, en montrant qu'ils avoient pour eux les deux tiers du monde, & qu'ils n'enseignoient rien que ce qu'on tenoit à Alexandrie, à Jerusalem, à Antioche, à Constantinople, & par toutes les autres provinces chrestiennes? Y auroit-il eu mesme des personnes assez hardies pour leur faire ces reproches, qui eussent esté non seulement faux, mais ridicules? Ainsi il est visible & que ceux qui les ont faits, & que ceux à qui ils ont esté faits, ont esté également persuadez, que les Grecs croyoient la presence réelle & la transubstantiation comme l'Eglise Romaine: que ce n'est que sur cette assurance que les Theologiens Catholiques ont reproché aux Berengariens leur petit nombre, leur abandonnement, leur revolte contre l'Eglise: que ce n'est que la conviction de cette verité de fait qui a obligé les Berengariens de se taire sur ces reproches; & qu'ainsi autant qu'il y a eu de Catholiques qui ont combattu les Berengatiens, autant il y a eu de Berengariens muets sur cette accusation, autant avons-nous de témoins du parfait consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine dans la foy de ce mystere.

CHAPITRE VIII.

Image générale du système que fait M. Claude de l'estat du monde, dans l'onzième siècle, & les autres suivans, à l'égard de la presence réelle & de la transsubstantiation. Refutation de ce système dans les 48. années qui se sont passées depuis la condamnation de l'herésie de Berenger, jusques à la fin de l'onzième siècle.

M. Claude est sans doute un des plus feconds & des plus hardis hommes du monde en hypotheses & en systèmes. Il ne s'embarasse de rien ; & quelque difficulté qu'il y ait à accorder la creance d'un siècle avec ses opinions, il en vient à bout par le moyen de certaines suppositions qu'il forme comme il luy plaist. Il divise les siècles en divers ordres & en diverses classes. Je mets, dit-il, cinq ordres de personnes dans ce siècle, j'en mets cinq autres dans celuy là. Il semble qu'il ait esté present, tant il parle avec assurance. Et ce qui est de plus commode pour luy, c'est qu'en se déchargeant de la peine de prouver ses fantaisies, il nous charge de celle de les refuter.

Mais comme il arrive souvent à ceux qui conçoivent dans leur esprit l'idée de quelque machine fort composée, & qui contient un grand nombre de ressorts & de rouës, qu'en voulant la mettre en pratique, ils trouvent que toutes ces rouës s'empeschent & s'embarassent les unes les autres : que les ressorts ne jouent point : que les uns souffrent trop, & se cassent, les autres ont trop de mouvement & de jeu ; & qu'ainsi toute la machine va en desordre. Il arrive de mesme que quand on vient à considerer en detail ces systèmes d'opinions fantastiques, on trouve que toutes les pieces qui les composent ne s'accordent point, & que ce n'est qu'un amas confus d'imaginations & de chimeres.

Aussi est-ce une des adresses de M. Claude de ne les exposer pas long-tems aux yeux de ceux qui lisent ses livres. Il les leur fait seulement entrevoir, & ensuite il les dérobe & les soustrait à la veüe du monde, en l'entretenant d'autre chose. Il nous dit en passant que les Grecs estoient dans le sentiment de ceux qu'on appelloit Stercoranistes, & que ces Stercoranistes *conservent après la consecration la substance naturelle du pain & du vin;* c'est-à-dire en un mot, que les Grecs estoient dans l'opinion de Berenger. Il nous dit en un autre lieu qu'ils n'avoient point où parler de la doctrine de la *transsubstantiation, & qu'ils ne la croyoient point par voye de negation.* C'est dire bien des choses en peu de paroles, & montrer un grand bastiment en un bien petit crayon.

pag. 697i

Mais comme il est de son interest de ne descendre pas plus avant dans le detail de son système, il est du nostre au contraire, ou plustost de celuy de la verité, de le considerer plus en particulier. Si ce moyen ne luy est pas favorable, c'est le defect de la cause, & non pas du moyen. Car de soy mesme il ne peut qu'estre avantageux à ceux qui ont raison, comme il est desavantageux à ceux qui ont tort.

Ce que nous avons déjà dit jusques icy peut servir à en connoître diverses parties ; mais il est utile de les rassembler , afin de voir quel effet elles produisent.

Il faut donc considérer dans le monde trois sociétés principales. La première est composée de l'Eglise Grecque , sous laquelle je comprends trois Patriarches qui communiquoient avec elle ; & à laquelle je rapporte aussi les autres communions schismatiques parce qu'il est certain qu'elles avoient la mesme doctrine que les Grecs sur l'Eucharistie.

La seconde est l'Eglise Latine , c'est-à-dire celle qui reconnoissoit le Pape pour chef , & qui comprenoit toutes les Eglises d'Occident , à l'exception de celle que les Grecs tenoient encore en Calabre & Sicile , & dont ils furent chassés en ce siècle-là mesme.

La troisième est celle des Berengariens , qui n'est pas tant une société qu'une troupe de gens ramassés , & répandus en diverses provinces de l'Occident , qui estant séparés de l'Eglise n'avoient aucun lieu où ils pussent faire sûrement leurs assemblées.

Aubertin nous veut persuader qu'ils estoient en fort grand nombre , sur le rémoignage de quelques historiens qui disent que la France & l'Italie en estoit pleine. Mais ces discours généraux n'emportent pas en effet & dans la réalité un nombre fort considérable ; & deux ou trois cens partisans de Berenger répandus en divers lieux , & faisant beaucoup de bruit par leurs disputes , sont plus que suffisans pour vérifier ces expressions. Ce qui est certain , est comme dit Guimond , *qu'ils n'ont jamais eu une seule ville , & une seule bourgade dont ils pussent disposer.*

Leurs opinions ont esté suivies , mais avec de grandes interruptions ; dans les autres siècles ; & quoique la succession n'en soit pas trop bien marquée , il ne s'est plus passé néanmoins de siècle depuis ce tems-là , dans lequel il n'en ait paru des restes.

Ces trois sociétés ont eu de grands différens ensemble. L'Eglise Latine a regardé en quelque sorte la Grecque comme séparée de sa communion. L'Eglise Grecque a encore traité plus durement l'Eglise Latine. Ce n'a esté que disputes de vive voix & par écrit entre ces deux Eglises pendant l'espace de plus de 500. ans.

D'autre costé l'Eglise Romaine a poursuivi les Berengariens & leurs successeurs par un grand nombre de Conciles. Elle les a chassés de son sein. Elle a armé les Princes contr'eux ; & ceux qui la gouvernoient ont employé le fer & le feu pour les exterminer & pour les détruire.

Les Berengariens d'autre part , sous lesquels je comprends tous ceux qui ont suivi la mesme doctrine , ont tâché de détruire l'Eglise Romaine. Ils en ont attaqué & le Chef , & les Pasteurs. Et ils ont fait tout ce qu'ils ont pû pour en renverser la foy & la discipline.

Il n'y a point encore d'imagination en tout cela , non plus que dans les faits suivans : Que l'Eglise Romaine n'a eu aucune contestation avec les Grecs sur le sujet de la présence réelle , & de la transsubstantiation : Qu'elle ne leur a jamais reproché aucune erreur sur ces deux points : Que les Grecs de mesme n'ont jamais attaqué ny combattu la doctrine de l'Eglise Romaine

Romaine sur l'Eucharistie, & n'ont point pris ce pretexte pour justifier leur separation : que les Berengariens, ny toutes les autres sectes qui les ont suivi, ne se sont jamais servis de l'autorité des Grecs, & des autres Eglises d'Orient, pour soutenir leurs erreurs.

C'est sur ces faits que M. Claude doit regler son systême; & la seule maniere qui luy reste pour les accorder avec son opinion, est de dire que les Latins n'ont jamais compris l'opinion des Grecs sur l'Eucharistie; qu'ils se sont imaginez qu'ils croyoient comme eux la presence réelle & la transubstantiation, quoiqu'ils ne la crussent pas en effet, & qu'ils fussent de vrais Berengariens: Que les Grecs de mesme n'ont jamais compris ny entendul'opinion des Latins: Qu'ils se sont imaginez qu'ils n'admettoient qu'une presence de vertu; & qu'ils n'ont jamais pensé qu'ils voulassent faire croire une presence réelle, & un changement réel du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ.

Et enfin que les Berengariens ayant les deux tiers du monde pour eux, ont toujours ignoré cet avantage; Et que l'Eglise Romaine a ignoré de mesme que ceux qu'elle poursuivoit comme ayant des opinions pernicieuses & condamnées par tous les Chrétiens de la terre, n'avoient en effet que des sentimens approuvez par le plus grand nombre des Chrétiens.

Ainsi toutle systême de M. Claude est fondé sur cette triple ignorance; dont il fait un different partage à ces societez.

Il attribué aux Grecs l'ignorance de l'opinion des Latins & des Berengariens.

Il attribué aux Latins l'ignorance de l'opinion des Grecs & des avantages des Berengariens.

Il attribué aux Berengariens l'ignorance de l'opinion des Grecs, de la foiblesse del'Eglise Latine, & de leurs propres avantages.

Faites que ces gens s'entreconnoissent, & toure la machine de M. Claude tombe par terre. Elle est donc toute fondée sur cette ignorance. Etrange fondement d'une opinion d'où l'on fera voir que tout le Calvinisme depend!

Cette ignorance ne doit pas durer un jour, un an, un siecle, mais plus de cinq siecles entiers. Si dans quelque partie de ces siecles on montre qu'il est impossible que ces societez ignorassent reciproquement leurs opinions, on oblige M. Claude de renoncer à son systême. Cependant nous ne le prouverons pas seulement dans quelqu'un de ces siecles, nous le prouverons en tous, & en plusieurs manieres, par des preuves negatives & positives, egalement decisives & convainquantes. Nous en avons déjà apporté plusieurs pour l'onzième siecle; en voicy encore quelques-unes qui ne sont pas peu considerables.

Que M. Claude nous dise, s'il luy plaist, s'il croit qu'il soit fort vraisemblable que tous les Conciles qui furent tenus en ce siecle contre Berenger, soient demeurez inconnus aux Grecs; ou si leur estant connus, il s' imagine qu'ils n'ont pas compris la doctrine qu'on y a établie.

Et afin qu'il ne croye pas qu'ils soient en petit nombre, je luy en feray icy le dénombrement.

Outre les deux Conciles tenus sous Leon IX. il s'en tint un à Paris marqué par Durand Abbé de Troarn au mois d'Octobre 1053.

L'an 1055. il s'en tint un à Tours sous le Pape Victor II. où Hildebrand, qui fut depuis le Pape Gregoire VII. presida.

L'an 1059. il s'en tint un à Rome sous Nicolas II. composé de 113. Evêques, où l'on prescrivit à Berenger la forme de son abjuration, qui est alléz remarquable pour n'estre pas demeurée inconnue.

En 1078. il s'en tint un à Poitiers, auquel presidoit Gerard Evêque d'Angoulesme Legat du Pape.

La mesme année il s'en tint encore un à Rome où Berenger fut ouï.

L'an 1079. le Pape Gregoire VII. en tint un à Rome, où Berenger abjura son heresie avec plus de sincerité qu'il n'avoit fait la premiere fois. La transubstantiation estoit expressement contenuë dans l'abjuration qu'on luy prescrivit, dont voicy les paroles:

Ego Berengarius corde credo, & ore confiteor, panem & vinum quæ ponuntur in altari, per mysterium sacra-
mentis, & verba nostri Redemptoris, substantialiter verti in veram & propriam ac vivificantem carnem & sanguinem Jesu Christi Domini nostri, & post consecrationem esse verum Christi corpus quod natum est de Maria Virgine, & verum sanguinem qui de latere ejus effusus est, non tantum per signum & virtutem sacramenti, sed in proprietate naturæ, & veritate substantiæ.

Moy Berenger je croy de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin qui sont mis sur l'Autel sont changez substantiellement par le mystere de l'orison sacrée, & les paroles de nostre Redempteur, en la vraye, propre & vivifiante chair, & au sang veritable, propre, & vivifiant de Iesus-Christ nostre Seigneur; & qu'après la consecration, c'est le vray corps de Iesus-Christ né de la Vierge Marie, & le vray Sang qui a coulé de son costé, non seulement en signe & par la vertu du Sacrement, mais par la propriété & la verité de leur substance.

L'an 1095. le Pape Urbain II. entint un à Plaisance, qui est rapporté par Bertoldus, ou Beïnoldus, Prestre de Constance sur le Rhein. Ce Concile fut si nombreux, estant assemblé des Evêques d'Italie, de France, de Bourgogne, d'Allemagne, que l'Eglise ne pouvant contenir tous ceux qui devoient composer cette assemblée, il fallut le tenir hors de la ville dans un champ.

Bertholdus dit que dans ce Concile l'heresie Berengarienne, qui avoit esté anathematizée déjà plusieurs fois, fut encore condamnée, & que la doctrine de l'Eglise Catholique y fut établie; qui est, dit il, *Que le pain & le vin étant consacrez à l'Autel sont changez non seulement en figure, mais aussi vrayment & essentiellement au corps & au sang du Seigneur: VERE & essentialiter in corpus & sanguinem Christi convertuntur;* c'est-à-dire que l'on y confirma ce qui avoit esté défini sous Gregoire VII. Et il y a apparence mesme que l'on s'y servit des mesmes paroles, Bertholdus n'ayant rapporté que l'abbregé de celles du Concile de Plaisance.

M. Claude nous dira-t'il que tous ces Conciles. & principalement ces deux derniers demeurèrent entierement cachez aux Grecs? Mais comment le pourroit-il dire, puis qu'outre qu'il est ridicule que l'on ignorast à Constantinople des choses si celebres qui se passoient à Rome, on ne le peut pas mesme dire à l'égard du Concile de Plaisance. Car Bertholdus remarque, qu'il y avoit à ce Synode des Ambassadeurs de l'Empereur Alexis Comnene, qu'il y avoit envoyez pour demander du secours au Pape & aux Evêques contre les Sarrazins & les Turcs.

Si donc ces Ambassadeurs estoient du sentiment défini par ce Concile,

Baron. ad an. 1195. n. 5.

Baron. ibid. n. 3.

c'est une preuve convainquante que le Grecs tenoient en ce siecle la presence réelle, & la transubstantiation. Et s'ils n'en estoient pas, il est impossible qu'ils n'ayent esté étrangement choquez d'une decision si surprenante. Et il est encore moins possible que dans cét étonnement ils n'en aient averti l'Empereur & toute la Grece.

Cependant les Grecs se sont si peu imaginez qu'il y eût en ce tems-là entr'eux & les Latins quelque diversité de creance sur l'Eucharistie, que s'estant assemblez à Barri deux années après, pour aviser aux moyens de reünir l'Eglise Grecque avec la Latine, on ne parla en aucune sorte de ce mystere. S. Anselme Archevêque de Cantorbery qui y estoit present, y soutint la cause de l'Eglise Romaine sur la proceSSION du S. Esprit. Les Grecs tâcherent de se deffendre de ses argumens, & Guillaume de Malmesburi dit qu'il emporta un avantage signalé sur eux, & que les Grecs furent confondus. Mais nyles Grecs, nyles Latins qui estoient presens au Concile, ny ceux qui en ont écrit l'histoire, ne se sont doutez qu'il y eût d'autre different sur les dogmes de la foy entre les deux Eglises, que celui qu'elles avoient sur la proceSSION du S. Esprit. S. Anselme a fait un traité de ce qu'il dit dans ce Concile contre les Grecs. Les Grecs ont répondu au traité de S. Anselme; mais ils se renferment tous dans la question de la proceSSION; parce qu'ils n'en connoissoient point d'autre qui divisast ces Eglises sur la foy.

*Villel. de Gessis,
Pontif. Angl. lib. 1.*

Le Pape Gregoire VII. a toujours esté dans la mesme ignorance que S. Anselme; c'est-à-dire qu'il a crû que cette question de la proceSSION du S. Esprit estoit l'unique sujet de la division de l'Eglise Grecque d'avec la Romaine. Car rendant raison à l'Empereur Henry du dessein qu'il avoit d'aller en personne en Orient avec une armée nombreuse, il luy marque entr'autres causes, qu'il vouloit remedier au schisme des Grecs qui estoient en different avec l'Eglise Romaine sur la proceSSION du S. Esprit: *Illud etiam me ad hoc opus vel maxime instigat, quod Constantinopolitana Ecclesia de Sancto spiritu a nobis dissidens, concordiam Apostolica sedis expectat.* Il ne la croyoit donc pas Berengarienne: cependant il estoit sans doute mieux informé que M. Claude de ses sentimens.

*Baron. ad an.
1074. n. 54.*

M. Claude s'imagine peut-estre que l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine estoient alors comme deux mondes separez qui n'avoient point de commerce ensemble, & qui estoient tellement divisez, que l'on ne sçavoit rien en l'un de ce qui se passoit en l'autre. Mais s'il est dans cette pensée, il témoigne qu'il ne sçait guere l'estat de l'Eglise de ce tems-là. Car il paroist par les historiens qui en ont écrit, que les Grecs & les Latins se rencontroient ensemble en une infinité de lieux: que Pise, Venise, Rome, & plusieurs autres villes de l'Italie estoient pleines de Grecs que le commerce, ou d'autres raisons y attiroient: que Constantinople estoit pleine de Latins & d'Eglises Latines: que les armées de l'Empereur Grec estoient souvent meslées de soldats Grecs, Italiens, & François; & qu'en particulier l'an 1084. l'Empereur Alexis Comnene joignit ses forces avec les Venitiens contre Robert le Normand.

Ils se trouvoient aussi toujours ensemble en grand nombre dans Jerusa-

CH. V III.

lem, où ils communioient dans les mesmes Eglises de la main du Patriarche & des Prestres de cette ville-là. Le Cardinal Humbert témoigne dans sa réponse à Cerularius, que la multitude des pelerins y estoit si grande, que l'on y donnoit la communion tous les jours pour satisfaire à leur devotion. Glaber témoigne la mesme chose, & dit que ce n'estoit plus simplement le menu peuple qui entreprenoit ces pelerinages, mais les personnes de la plus grande condition, les Roys, les Comtes, les Prelats, les Dames de qualité. Ainsi Jerusalem estoit alors un lieu où toutes les nations du monde se trouvoient ensemble. Or il est assez difficile de s'imaginer qu'entre ces gens qui communioient aux mesmes lieux, & de la main des mesmes Prestres; les uns, sçavoir les Latins, crussent participer à la chair de J. C. les autres, qui estoient Grecs, crussent qu'on leur donnoit seulement un morceau de pain; que les Latins crussent recevoir le corps de J. C. que les Prestres de Jerusalem ne crussent pas le donner; & que ny les uns ny les autres ne s'apperceussent de la diversité de leurs sentimens.

Clab. l. 4. c. 6.

Le commerce spirituel n'estoit pas mesme absolument rompû entre ces Eglises; & les Empereurs de Constantinople communiquoient avec le Pape en plusieurs occasions. L'an 1071. Pierre Evêque d'Anagnie fut envoyé Nonce par le Pape Alexandre II. vers l'Empereur Michel Ducas, & il le guerit d'une maladie dangereuse; & cét Empereur de son costé envoya des presens au Monastere du Mont-Cassin, pour se recommander aux prieres des Religieux. D'autres Empereurs de Constantinople ont fait le mesme. Un commerce si frequent & si continuel peut-il subsister avec cette ignorance que M. Claude doit attribuer à chacune de ces societetez, & qui fait le fondement de son systême? En verité je pense que s'il est tant soit peu sincere, il m'avoüera qu'en le composant, & avançant comme il fait, que les Grecs n'avoient jamais entendu parler de la transubstantiation, & qu'ils ne l'ont point cruë par voye de negation, il n'avoit pas assez prévu les inconveniens où ils'engageoit. Quand il n'y auroit que ceux que je luy ay déjà proposez, ils suffiroient pour l'obliger à se dédire d'une avance si temeraire. Cependant je l'avertis qu'ils ne sont encore rien en comparaison de ceux que j'ay à luy représenter dans la suite.

*Bev. an. 1071. n. 23.**X. 10. 2. l. 3. c. 48.*

CHAPITRE IX.

IV. PREUVE du consentement des Grecs avec les Latins dans la foy de la presence réelle & de la transubstantiation, tirée de Theophylacte Archevesque d'Acride en Bulgarie.

IL y en a qui aiment les preuves de raisonnement, & d'autres les preuves de fait, qu'ils appellent positives. On peut aisément contenter les uns & les autres sur le sujet des Grecs, & mesme dans chaque siecle, n'y ayant point qui ne nous en fournisse de l'un & de l'autre genre, pour faire voir qu'ils ont cru la presence réelle & la transubstantiation comme l'Eglise Romaine.

On peut mesme tirer ces deux sortes de preuves d'un auteur celebre de ce siecle, qui est Theophylacte Archevesque d'Acride en Bulgarie. Je le rapporte à l'onzième siecle, parce que Baronius a si bien prouvé que cét Archevesque, que plusieurs auteurs, & entr'autres le Cardinal Du Perron ont fait fleurir au 9. siecle, n'a vécu que dans l'11. sous les Empereurs Michel Ducas, Nicephore Botoniatés, & Alexis Comnene, que personne n'en a douté depuis luy, que ceux qui n'ont pas pris la peine de lire ce qu'il en a dit.

Il estoit natif de Constantinople, & y avoit esté instruit dans la science Ecclesiastique, & il y fit de si grands progrès, qu'il a esté sans contredit un des plus habiles de son siecle.

Il fut engagé par l'Imperatrice Marie, femme de Michel Ducas, à accepter l'Archevesché d'Acride Metropole de toute la Bulgarie; & l'on voit par ses lettres, dont le Cardinal Baronius rapporte quelques fragmens, qu'il travailla avec beaucoup de zele à l'établissement de la discipline & de la foy dans cette Province qui estoit encore toute barbare.

On ne peut donc alleguer un meilleur témoin ny de la creance de l'Eglise Latine qu'il n'a pû ignorer, ny de celle des Grecs dans la communion desquels il a vécu.

Or pour ce qui regarde les sentimens qu'il a eus des Latins, il s'en est clairement expliqué dans un traité qu'il a adressé à Nicolas Diacre, intitulé, *Des erreurs des Latins*. Car il y reduit tous les differens qui separoient en ce tems l'Eglise Latine de la Grecque, à la seule addition du mot, *Filioque*, faite au symbole par les Latins. C'est ce que témoigne expressément Jean Veccus Patriarche de Constantinople: *Invenio porrò Theophylactum Bulgariae Archiepiscopum, dicendi arte percelebrem, additionem in symbolo tantum reprehendentem.*

*Orat. v. de inju-
stis sui depositione.
Græcia orthodoxa, p.
p. 43.*

Et par là il paroît que Theophylacte n'a point crû que les Grecseussent une autre foy que les Latins sur l'Eucharistie quoiqu'il en eust apparemment plus de connoissance que tous les Ministres ensemble, & qu'il soit mesme ridicule de faire comparaison de leur autorité avec la sienne.

Mais il n'est pas besoin de raisonnement pour montrer la conformiré de la creance de Theophylacte avec celle de l'Eglise Romaine sur le point de l'Eucharistie. Il n'y a qu'à rapporter la maniere dont il en a parlé dans ses Commentaires sur les Evangelistes.

Iesus-Christ, dit-il, dans le chapitre 26. de son Commentaire sur Saint Matthieu, par ces paroles, *Cecy est mon corps, a fait voir que le pain qui est consacré sur l'Autel, est le corps mesme du Seigneur, & non pas un antitype, ou image de ce corps. Il n'a pas dit: Cecy est l'antitype ou l'image; mais il a dit: Cecy est mon corps; ce pain estant changé par une operation ineffable, quoiqu'il ne laisse pas de nous paroistre du pain. Car estant foibles comme nous sommes, nous aurions sans doute de la peine à manger de la chair crüe, & encore de la chair d'un homme. Et c'est pour cela qu'il nous paroist encore du pain, QUOIQUE DANS LA VERITÉ CESOIT DE LA CHAIR.*

Il repete la mesme doctrine presque en mesme termes dans son commentaire sur le sixième chapitre de S. Jean. Voicy ses paroles: *Il est clair que Iesus-Christ parle en ce lieu de la communion mystique de son corps. Le pain, dit-il, que je vous donneray, est ma chair que je livreray pour la vie du monde. Mais prenez garde que ce pain que nous mangeons dans les mysteres n'est pas seulement une image de la chair du Seigneur; MAIS LA CHAIR MESME DU SEIGNEUR. Il n'a pas dit: Le pain que je donneray est l'image de ma chair; mais c'est ma chair. Car par les paroles secrettes & la benediction mystique, le pain est changé en la chair du Seigneur. Et que personne ne soit troublé d'estre obligé de croire que le pain est la chair. Car le Seigneur estant encore en ce monde, & recevant encore sa nourriture du pain, ce pain qu'il prenoit estoit changé en son corps, & devenoit semblable à sa chair, & contribuoit à la soutenir, & à l'augmenter d'une maniere humaine. De mesme ce pain est changé maintenant en la chair du Seigneur. COMMENT DONC, DIRA-T-ON, NE NOUS PAROIST-IL PAS CHAIR, MAIS DU PAIN? C'est afin que nous n'ayons pas horreur de le manger. Car nous ne nous pourrions empêcher d'en avoir de l'horreur s'il nous paroissoit de la chair. Et ainsi c'est par un effet de la condescendance de Dieu pour nostre foiblesse, que cette viande mystique nous paroist semblable à nostre aliment ordinaire.*

Et enfin dans le 24. chapitre de son commentaire sur S. Marc, il exprime encore aussi fortement la verité de ce mystere en ces termes: *Cecy, dit Iesus-Christ, c'est-à-dire, ce que vous prenez, est mon corps. Car ce pain n'est pas une figure du corps du Seigneur, mais il est changé en ce CORPS MESME du Seigneur. Le pain que je donneray, dit-il, est ma chair. Il n'a pas dit, c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair. Et en un autre lieu: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, &c. MAIS COMMENT, DIRA-T-ON, NE PAROIST-IL POINT CHAIR? O'homme cela se fait par condescendance à nostre infirmité. Car parce que le pain & le vin sont des alimens auxquels nous sommes accoutumés, & que nous aurions peine à souffrir de voir sans horreur devant nous du sang & de la chair; Dieu plein de misericorde s'accommodant à nostre infirmité, conserve l'apparence du pain & du vin; mais il les change en LA VERTU de sa chair & de son sang; ou ce qui est le veritable sens, en l'essence & la verité de sa chair & de son sang; ou; en sa chair pleine d'efficace & de vertu: εις σωτηριον ουρανοσ & αιωνος & μεταστοιχειωσ. Et un peu devant: Ce qui est dans le vase d'or, est proprement le corps de Christ; & ce qui est dans le calice, est proprement son sang.*

S'il y eut jamais des passages clairs, precis, incontestables, on peut dire que ce sont ceux-là; & il n'y en a point dont on ait plus de sujet de dire avec S. Augustin: *Valeat aliquid ad seipsam persuadendam ipsa evidentia*: Que l'evidence ait quelque force pour se persuader elle mesme, sans qu'elle ait besoin de secours étrangers pour se faire recevoir. Tout ce que l'on peut alleguer pour éclaircir ces paroles, est au dessous de leur clarté. Qui peut douter que Theophylacte n'ait crü la transubstantiation, est capable de douter de tout. Et il faut dire que les paroles des hommes sont absolument inutiles pour nous assurer de leur sentiment,

s'il est permis de former encore des difficultez sur celui de cét Auteur. Ainsi c'est un renversement visible de la raison, de la société civile, & mesme de la foy, que de s'estre opiniâtres, comme ont fait les nouveaux Ministres, à soutenir que Theophylacte n'a crû ny la transsubstantiation, ny la présence réelle. Et il seroit juste de mépriser de si indignes chicaneries, s'il n'étoit important de faire voir dans cét exemple signalé, quel est le caractère de leur esprit, & la hardiesse insupportable avec laquelle ils combattent les veritez les plus sensibles.

Il est vray que Saumaïse dans le livre qu'il a fait contre Grotius sous le nom de *Simplicius Verinus*, a rendu à l'évidence de ces passages ce que l'on pouvoit attendre d'un homme, qui estoit persuadé d'une part que cét Auteur enseignoit la transsubstantiation, & qui ne vouloit pas abandonner de l'autre les pretentions de son party. Car sa conviction personnelle luy fait dire que Theophylacte enseignoit un changement réel, véritable, & substantiel, & non seulement de vertu. *Si le pain*, dit-il, p. 10. *en perdant sa propre substance estoit changé en celle du corps de Iesus-Christ, on ne pourroit plus dire qu'il en est la figure C'est pourquoy ceux qui ont crû que le pain & le vin de l'Eucharistie estoient changez au corps & au sang de Iesus Christ par un changement de substance, ont nié que le pain & le vin fussent les images & les antitypes du corps de Iesus-Christ comme Theophylacte sur S. Marc. Et ensuite après avoir cité ce passage sur S. Marc, il ajoute: Tous les Peres tant Grecs que Latins ont dit que l'Eucharistie estoit un type, un antitype, une image; & partant ils n'ont pas entendu qu'il se fist dans l'Eucharistie le mesme changement que Theophylacte y admet.*

Voilà le témoignage que Saumaïse a rendu à la verité. Mais pour satisfaire ceux de son party, il avance le contraire trois lignes plus bas, en disant que Theophylacte dans la suite de ce passage n'admet plus qu'un changement de vertu: *Neanmoins*, dit-il, *Theophylacte reconnoist un peu après le mesme changement que les anciens Peres Grecs, sçavoir un changement du pain en la vertu du corps de Iesus-Christ.* De sorte que par la pretention la plus inouïe qui fut jamais, il veut que Theophylacte se soit contredit dans le mesme passage, & qu'il ait enseigné l'opinion des Catholiques, & l'opinion des Calvinistes, à deux lignes près l'une de l'autre.

Aubertin s'est delivré de cette contradiction par une voye qui est à la verité plus courte, mais qui est aussi moins sincere. Car il se contente de dire que les expressions de Theophylacte sont dures & imprudentes; mais il pretend néanmoins qu'elles ne renferment ny la transsubstantiation, ny la présence réelle; & que Theophylacte n'entend point par le changement dont il parle un changement réel du pain au corps de Iesus-Christ; mais seulement un changement metaphorique du pain en la vertu du corps de Iesus-Christ.

Pour colorer cette explication, il ne veut pas qu'on prenne le sens de Theophylacte ny du commentaire sur S. Matthieu, ny de celui sur S. Jean. Et quoy qu'il y dise & redise, *que le pain est le corps mesme de I. C.* οὐτὸ τὸ σῶμα τῶ κυρίου: *qu'il nous paroist pain, mais qu'en verité c'est de la chair,*

Si panis eura
propria substantiâ
inducet substantiam
corporis
Christi, non amplius
ejus figurâ
dicti possent
unde & illi qui
crediderunt panem
& vinum
Eucharistiæ in
corpus & sanguinem
Christi substantiâ
demutatione
converti,
negarunt panem
& vinum esse
τῶν οὐτὸν vel τῶν
σῶμα τῶν κυρίου
corporis & sanguinis
Christi, ut Theophylactus in
Marcum.

τοῦ ὄντι σώρξ ἐστὶ : que c'est la chair mesme du Seigneur ; ἀλλ' ἢ τὸ κρέμα σῶρξ : que le pain est changé en la chair mesme du Seigneur : que ce n'est que par une condescendance de Dieu qu'il ne nous paroist pas chair. Tout cela ne luy semble pas assez clair pour s'assurer du sens de cét auteur.

Dans le passage mesme tiré de S. Marc il ne veut pas qu'on s'arreste à ce qu'il dit, que le pain est changé au corps mesme du Seigneur, εἰς αὐτὸ ἐκείνο : que ce n'est pas la figure de sa chair, mais sa chair : que c'est à cause de nostre infirmité que le pain consacré ne nous paroist pas de la chair. Toutes ces expressions si formelles, si redoublées ne sont pas capables de le faire rendre à la verité ; mais par un renversement de raison qu'on a peine à concevoir, il veut qu'on ne s'attache qu'aux dernieres paroles du passage sur S. Marc : *Speciem quidem panis & vini servat, in virtutem autem carnis & sanguinis transelementat.* Et au lieu d'expliquer cette dernière clause par tout ce qui la precede, il veut que l'on explique par cette clause non seulement ce lieu entier du commentaire sur S. Marc, mais aussi les deux autres endroits sur S. Matthieu & sur S. Jean.

C'est-à-dire que dans la logique de ce Ministère il faut expliquer non un seul lieu par plusieurs, mais plusieurs lieux par un seul : non les lieux obscurs par les lieux clairs, mais les lieux clairs par un lieu obscur ; & qu'une legere difficulté que l'on trouve dans un passage, suffit pour détruire l'évidence des autres parties de ce passage, & de tous les endroits où l'auteur traite de la mesme matiere. C'est la methode, l'esprit, & le procedé ordinaire d'Aubertin. Mais quelque injuste qu'il soit, il est impossible mesme de l'appliquer aux paroles de Theophylacte, à moins qu'on ne le veuille faire passer pour un homme stupide & insensé.

Les hommes parlent pour se faire entendre, & quiconque parle d'une maniere qui ne peut estre entenduë, & qui n'est pas propre pour imprimer dans les autres l'idée de ses pensées, parle sans raison & sans jugement. Si Theophylacte avoit donc crû simplement que le pain reçoit par la consecration la vertu du corps de J. C. seroit-il possible que pour faire entendre cette pensée il eust choisi ces expressions : *Que le pain consacré n'est pas la figure, mais le corps mesme du Seigneur ? Que pour faire entendre que le pain participe à cette vertu, il eust dit, qu'il paroist pain, mais qu'en verité c'est de la chair : qu'il est transformé dans la chair mesme du Seigneur ?* Y eut-il jamais de Calviniste qui se soit exprimé de la sorte pour faire entendre son opinion ?

Le Baptême contient la vertu du sang de Jesus-Christ en la mesme maniere que les Ministres s'imaginent que cette vertu est contenuë dans l'Eucharistie ; cependant y a-t'il aucun Pere, aucun auteur Ecclesiastique, qui ait dit que le Baptême n'est pas la figure ; mais le sang mesme de J. C. Que l'eau y est changée au sang de J. C. Qu'il nous devroit paroistre du sang ; mais que parceque nous aurions horreur de nous laver dans du sang, Dieu pour s'accommoder à nostre infirmité conserve l'apparence de l'eau, mais la change au sang mesme de J. C. Un homme ne passeroit-il pas pour insensé s'il s'exprimoit en cette maniere, & encore plus s'il repetoit ces expressions plusieurs fois dans un mesme passage, comme fait Theophylacte sur le sujet de l'Eucharistie.

Il n'y a pas seulement de la folie dans le langage qu'Aubertin attribué à Theophylacte ; mais il y en a encore plus dans le raisonnement qu'il luy fait faire ; & il est bon de le développer un peu pour faire voir jusqu'à quel point on peut s'éloigner de la raison par l'envie de soutenir son opinion à quelque prix que ce soit.

Theophylacte dit, que le pain que nous mangeons dans les mysteres, *n'est pas une image de la chair du Seigneur, mais la chair mesme du Seigneur* ; parce que J. C. n'a pas dit, *Le pain que je donneray est l'image de ma chair, mais c'est ma chair.*

Ainsi le principe de Theophylacte est ; *Que J. C. n'a pas dit, Le pain que je donneray est l'image de ma chair, mais qu'il a dit, C'est ma chair.* Et la consequence qu'il en tire est, *que ce n'est donc pas l'image de sa chair, mais sa chair mesme.* Que veut dire cette consequence dans le sens d'Aubertin ? Elle veut dire que le pain n'est pas l'image, mais la vertu de la chair de J. C. ou, ce qui est la mesme chose, que ce n'est pas une image vuide, mais une image pleine de vertu.

Ainsi Theophylacte, selon Aubertin, raisonne en cette maniere : J. C. n'a pas dit que le pain qu'il donneroit fust l'image de sa chair : mais il a dit que c'estoit sa chair. Donc le pain n'est pas l'image, mais il contient la vertu du corps de J. C.

Qui ne voit que ce raisonnement conclut tout le contraire ? Car si le pain consacré n'est pas l'image du corps de J. C. parce qu'il n'a pas dit qu'il fust l'image de son corps, il n'est donc pas aussi la vertu, ny l'image efficace de ce mesme corps ; parce que J. C. n'a pas dit qu'il fust la vertu, ou qu'il contiust la vertu de son corps.

Theophylacte s'attache à la propriété des paroles ; il exclut tout ce qui s'en éloigne. Il dit que l'Eucharistie n'est pas la figure de la chair de J. C. parce que J. C. ne l'a pas dit ; mais qu'il a dit que c'estoit sa chair. On ne peut donc pas dire aussi, selon le mesme Theophylacte, que ce pain contient simplement la vertu de la chair de J. C. parce qu'il n'a pas dit non plus qu'il donneroit la vertu de sa chair, ou que le pain qu'il donneroit contiendroit la vertu de sa chair. Et il est clair que si les paroles de J. C. excluent la figure, elles excluent aussi la vertu. Que si elles excluent la figure vuide, elles excluent la figure pleine. C'est donc faire raisonner Theophylacte directement contre son intention, & contre la raison, que de luy faire conclure de ses paroles mesmes, que le pain consacré ne contient que la vertu du corps de J. C. au lieu qu'il en faut conclure tout le contraire.

Pour faire encore mieux comprendre à M. Claude combien Theophylacte est éloigné de ses sentimens, je le prie de se souvenir que quand il s'agit d'expliquer ces paroles, *Cecy est mon corps*, les Ministres mesmes reconnoissent qu'il faut les entendre ou dans un sens de realité, ou dans un sens de figure, & de signification ; c'est-à-dire qu'ils avoient qu'elles signifient ou que le pain consacré est réellement le corps de J. C. ou qu'il l'est figurativement & symboliquement. Ils s'arrestent à ce dernier sens : ils pretendent que le mot *Est* doit estre pris pour *significat* dans les paroles de

CHAP. IX. l'institution de ce mystere. Ils rassemblent pour cela divers passages de l'Ecriture, où ils supposent qu'on doit entendre ce terme dans un sens figuratif. Mais je ne sçache point de Ministre qui ait encore expliqué ces paroles, *Cecy est mon corps*, par celles cy, *Cecy contient la vertu de mon corps*: ny qui ait pretendu que le mot *est* signifie, *contient la vertu*, ou, *est en vertu*. Il faudroit pour cela qu'ils cherchassent d'autres passages pour autoriser ce nouveauesens. Cependant ils n'en produisent aucun, ils tirent seulement leur vertu par consequence & par analogie.

Il est clair aussi que ces paroles, *Le pain que je donneray est ma chair*, ne peuvent avoir selon eux que ce double sens, *Le pain que je donneray est réellement ma chair*, ou, *le pain que je donneray est la figure de ma chair*.

Il faut donc que Theophylacte les ait entendues en l'un ou en l'autre. S'il les a entendues au premier sens, il est Catholique : s'il les a entendues au second sens, il faudroit dire qu'il a esté Calviniste. Mais il est bien aisé de le purger de ce soupçon. Il ne faut que considerer la consequence qu'il en tire. Cette consequence est double.

Il en conclut premièrement, que le pain consacré n'est pas la figure du corps de Jesus-Christ. Or il n'y a pas de sens commun dans cette conclusion en prenant ces paroles : *Le pain que je donneray est ma chair*, dans ce sens Calviniste, *Le pain que je donneray est la figure de ma chair*. Car on ne sçauroit tirer une consequence plus insensée que celle-là : Le pain que je donneray est la figure de ma chair ; Donc il n'est pas la figure de ma chair, puisque c'est conclure directement d'un principe le contraire du principe.

Il en conclut secondement, que le pain est sa chair. Et Aubertin nous voudroit persuader qu'il veut dire par là que ce pain contient la vertu de sa chair. Mais il n'est pas moins ridicule de faire tirer à Theophylacte cette conclusion des paroles de J. C. prises dans le sens des Calvinistes. Car ne faudroit-il pas avoir perdu le sens pour raisonner de cette sorte : *Jesus-Christ dit que le pain qu'il donnera est sa chair* ; c'est-à-dire, que ce pain est figurativement sa chair, est sa chair en figure : Donc ce pain est aussi sa chair en vertu, & il contient la vertu de sa chair.

M. Claude trouveroit-il bon que l'on tirast des conclusions semblables des lieux de l'Ecriture où ils pretendent que le mot *Est* doit estre pris pour signifier & estre en figure ? Ne se mocqueroit-il pas d'un homme qui diroit : Il est dit dans l'Ecriture que les sept vaches de Pharaon estoient sept années, c'est-à-dire, qu'elles signifioient sept années : Donc ces sept vaches contenoient la vertu de sept années. Il est dit que la teste d'or de la statue que Nabuchodonosor vit en songe, estoit le Roy mesme Nabuchodonosor ; c'est-à-dire, qu'elle signifioit ce Roy & son empire : Donc cette teste contenoit la vertu de Nabuchodonosor. Il est dit que la pierre du desert estoit Christ ; c'est-à-dire qu'elle en estoit la figure : Donc cette pierre contenoit la vertu de Jesus-Christ.

Qu'il reconnoisse donc que toute les fois que ce mot *Est*, est pris pour signifier & estre en figure, jamais on n'en peut conclure raisonnablement que la figure contient la vertu de la chose figurée.

Et ainsi pour rassembler en peu de paroles tout ce raisonnement, il est visible que si Theophylacte avoit pris ces paroles, *Le pain que je donneray*

est ma chair, dans le sens des Calvinistes, c'est-à-dire s'il avoit crû qu'elles signifiaffent que ce pain est la chair de J. C. en figure, il n'auroit pu sans folie en conclure, comme il a fait, que ce pain n'est pas l'image du Corps de J. C. ny que ce pain est le corps de J. C. en vertu, comme Aubertin suppose qu'il a fait. C'est pourquoy il faut dire par necessité qu'il les a entendûs dans le sens des Catholiques, & qu'il a crû que le pain consacré estoit réellement la chair mesme de J. C.

Je voy bien que M. Claude pour se tirer de cét argument nous produira une nouvelle signification du mot *est*; & qu'il pretendra que ces paroles, *Le pain que je donneray est ma chair*, peuvent signifier; Le pain que je donneray est virtuellement ma chair, est ma chair en vertu. Mais comme il n'a pas assez d'autorité pour attribuer aux mots telle signification qu'il luy plaist, il faut premierement qu'il nous rapporte des auteurs qui ayent marqué cette signification du mot, *est*.

2. Il faut qu'il cherche des expressions semblables dans l'Escriture, où ce terme soit employé en ce sens.

3. Il faut qu'il reconnoisse que tous les lieux où les Ministres pretendent que le mot, *est*, est pris pour *signifier*, luy sont inutiles pour cela.

4. Il faut qu'il renonce à tous les passages des Peres où il pretend qu'ils ont dit que le pain estoit la figure du corps de Jesus-Christ.

Et quand il aura fait toutes ces choses, il n'aura encore rien avancé; parceque Theophylacte détruit & rejette absolument dans ce passage mesme toutes les significations metaphoriques, & qu'il s'attache absolument à la signification litterale du mot *est*. Car c'est par là qu'il conclut, comme nous avons remarqué cy dessus, que J. C. ayant dit que le pain estoit sa chair, ce n'est donc pas la figure de sa chair. S'il eût cru que le mot *est*, dût estre pris en un sens metaphorique, il n'eût pas exclus l'estre figuratif qui est un des sens les plus naturels entre les metaphoriques. Il le rejette néanmoins, parce qu'il s'attache à la lettre & au sens litteral. Il rejette donc aussi à plus forte raison cet autre sens du mot *est*, par lequel M. Claude voudroit qu'on le prist pour estre *en vertu*, ou estre *en figure pleine & efficace*, qui est le plus extraordinaire, le plus éloigné de la lettre, & le moins autorisé de tous les sens.

On n'est en peine dans cet examen de Theophylacte qu'à comparer ensemble les absurditez de l'explication que donne Aubertin au passage de cét Auteur, tant elles sont toutes étranges. En voicy néanmoins une qui semble surpasser toutes les autres.

Theophylacte témoigne, que de ce que la foy nous enseigne de ce mystere que le pain est véritablement la chair de J. C. & qu'il est changé dans la chair mesme de J. C. il en naist naturellement un doute qu'il exprime par ces parolés: *Quomodo, inquit? neque enim caro videtur*: c'est-à-dire, *Comment cela peut-il estre? car ce pain ne me semble point du tout de la chair*. Par où il marque que la suite naturelle de ce changement devoit estre que le pain estant chair, parût chair; & qu'ainsi il est étonnant qu'il ne paroisse point chair, comme il le dit luy mesme en termes formels: *Et quomodo inquit aliquis non apparet caro, sed panis?* Qu'on prenne maintenant

CHAP. IX. l'esprit d'Aubertin, ou de M. Claude pour expliquer Theophylacte dans leur sens & selon leur opinion, & l'on verra que l'extravagance ne peut guere aller plus loin. Car cela voudra dire selon eux : *S'il est vray que le pain contienne la vertu du corps de I. C. comment donc ne nous paroist-il point chair? d'où vient que nous ne voyons que du pain, & non de la chair? N'est-ce pas se moquer du monde que de faire raisonner les gens d'une maniere si insensée? Et pourquoy ce pain ne contenant que la vertu du corps de J. C. paroistroit-il de la chair, puisque ce n'en seroit pas? S'ensuit-il de ce qu'un pain participe à une qualité spirituelle de la chair de J. C. ou moralement, ou physiquement, qu'il doive paroistre chair? Ne seroit-ce pas au contraire un prodige épouventable, si la chair de J. C. n'estant qu'en vertu dans le pain Eucharistique il paroissoit de la chair?*

Le grand mal de toutes ces disputes est quel'on ne se consulte point soy-mesme, & que l'on n'écoute point le témoignage de sa conscience. Si Messieurs de la Religion pretendüe reformée vouloient un peu rentrer en eux mesmes, & faire reflexion sur leurs propres sentimens, ils ne s'engageroient jamais à soutenir des choses si deraisonnables. Car je les prie de me dire de bonne foy s'il leur est jamais venu dans l'esprit un doute de cette sorte : *Puisque nos Ministres nous disent que le pain de l'Eucharistie contient la vertu du corps de I. C. d'où vient donc que nous n'y voyons point de chair, & qu'il nous paroist toujours pain? Qu'ils nous disent s'ils croyent que depuis qu'il y a des Calvinistes au monde, il y en ait jamais eu à qui cette pensée soit venue. Qu'ils nous disent s'ils ne se moqueroient pas d'un homme qui la leur proposeroit, & qui les combattoit par ce raisonnement: Si le pain Eucharistique contenoit la vertu du corps de I. C. il paroistroit de la chair. Or il ne paroist pas de la chair. Donc &c. Qu'ils nous disent si au cas qu'ils prissent la peine d'y répondre, ils ne diroient pas que tant s'en faut que le pain doive paroistre de la chair, parce qu'il contient la vertu de la chair, qu'il est clair au contraire qu'il ne doit point paroistre de la chair, parceque ce n'en est pas, & qu'il en contient seulement l'efficace & la vertu.*

D'où vient donc que ce doute qui n'est jamais venu dans l'esprit d'aucun Calviniste, vient toujours dans celui de Theophylacte; & qu'ayant parlé en trois endroits de l'Eucharistie avec étendue, il le marque en tous les trois. Peut-on desirer une conviction plus évidente, que son opinion sur l'Eucharistie qui produit toujours ce doute, est différente de celle des Calvinistes qui ne le peut jamais produire?

Mais comme ce doute n'est pas particulier à Theophylacte, & qu'il a esté marqué par plusieurs autres auteurs & anciens & nouveaux, ce sera ailleurs le sujet d'un plus long discours. Ce que j'en ay dit icy suffit pour faire voir qu'il n'y a rien de plus ridicule, que de vouloir faire croire que selon Theophylacte le corps de Jesus-Christ n'est dans l'Eucharistie qu'en figure & en vertu.

C'est en vain qu'ils objectent que Theophylacte s'est expliqué dans son commentaire sur S. Marc où il dit que Dieu conserve l'apparence ou l'espece du pain & du vin, & qu'il les change dans la vertu de son corps & de son sang; d'où ils concluent qu'il ne les change pas en son corps & en son sang

mesme. Car il est vray qu'il s'est expliqué dans ce mesme lieu, mais que c'est en faisant bien voir que quand il a dit que le pain & le vin sont changez en la vertu du corps & du sang, il ne pretend pas dire qu'ils ne soient pas changez en son propre corps, & en son propre sang mesme; puis qu'il dit encore en termes formels dans ce passage, que *le pain n'est pas l'antitype du corps de I. C. mais qu'il est changé en ce corps mesme, εις αυτὸ ἐκείνῃ: Que I. C. n'a pas dit que ce fut la figure de sa chair, mais que c'estoit sa chair, & que ce changement devoit faire que le pain nous parût estre de la chair.* La fin du passage ne peut donc pas estre contraire au commencement, ny détruire ce qui y est établi.

Ainsi la premiere consequence que la raison nous oblige de tirer est, que quelque sens qu'aient ces dernieres paroles, il est certain qu'elles n'ont point celuy des Calvinistes; puisque ce sens est détruit par le commencement du passage, & par les autres lieux de cet auteur; & qu'il n'est pas raisonnable de pretendre, comme fait Saumaïse, qu'un homme se contredise si grossierement dans un mesme lieu.

Ce sens estant exclus, il n'est pas difficile d'en trouver d'autres tres-vraisemblables. En voicy trois dont je donne le choix à M. Claude, parce qu'ils sont tous trois simples, probables, & naturels.

Le premier est, que le mot de *δύναμις*, vertu signifie en cet endroit la verité, la realité, l'essence interieure & cachée: parceque l'essence & la realité des choses se connoist par leur vertu. Il est certain que c'est un des sens du mot *δύναμις*, principalement lors qu'il est opposé au mot de *μορφή*, ou de *εἶδος*, espece, ou apparence, ce qui est la mesme chose.

C'est pourquoy l'Apostre parlant de certaines personnes qui n'avoient quel'apparence de la pieté, mais qui n'en avoient pas la verité, la realité, & l'essence interieure, se sert de ce mot *δύναμις* pour le marquer: *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes: ἔχοντες μὲρρῶσιν ἐνσεβείας ἢ ὅσιν τῆς δυνάμιν ἀρνέμενοι*; C'est-à-dire, selon Estius, la verité: *Virtutem autem seu vim dixit pro veritate. Nam veritas rei ex operatione apprehenditur.* Et Tirinus, *Virtutem*, c'est-à-dire, *vim & rem ipsam.* Raban l'explique par le mot de *Negotium*, c'est-à-dire la chose mesme. Et Denis le Chartreux par celuy d'existence, *existentiam pietatis.*

Theophylacte luy mesme le prend dans le mesme sens puis qu'il explique ces mots *Virtutem ejus abnegantes*, par ceux-cy *διδάσκει ἵνα ἔργων ἀρνέωνται τὰύτην.*

In Ep. ad Timi
c. 3.

Il n'est donc point étrange que Theophylacte ait dit de mesme en opposant *δύναμις* à *εἶδος*, que Dieu conserve l'apparence du pain & du vin, mais qu'il les change *εις δύναμιν*, en la vertu, c'est-à-dire en l'essence interieure, en la realité, & en la verité de sa chair.

C'est dans ce mesme sens que Hesychius dans son Commentaire sur le Levitique dit; *Que c'est manger le corps de I. C. par ignorance, que de n'en connoistre pas la vertu, & la dignité, & de ne pas sçavoir que c'est le corps & le sang de I. C. dans la verité.* Voilà ce que c'est que cette vertu de l'Eucharistie; c'est estre le corps de J. C. dans la verité; & voilà l'explication du mot de vertu selon Hesychius.

Paschase le prend au mesme sens dans ce passage. *Potior quippe virtus rerum quam species & fucatus color. Idcirco virtus magis est consideranda quam color seu sapor exterius, quia qui univ. virtutem naturæ dedit, hic huic sacramento divinitus indulget, ut sui caro & sanguis ipsius.* Il est évident qu'il prend dans ce passage, *virtus rerum*, pour l'essence interieure, & qu'il dit que la vertu de l'Eucharistie c'est d'estre le corps & le sang de Jesus Christ.

Le second sens qui est encore tres-simple, est que c'est une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire ἐνέργεια, ou δυνάμεις αὐχκος la force ou la puissance de la chair, pour signifier la chair pleine d'efficace. C'est ainsi qu'on voit dans Horace.

Ego ubi se in secreta remorant.

Virtus Scipiada, & mitis sapientia Leli.

Car *virtus Scipiada*, signifie en cet endroit-là, le vertueux Scipion; & *sapientia Leli*, le sage Lelie.

C'est ainsi que J. C. a dit à ses Apostres après sa resurrection, qu'ils recevoient la vertu du S. Esprit. Car il ne vouloit pas dire qu'ils dussent recevoir la vertu du S. Esprit sans le S. Esprit; mais il leur promet par là de leur donner le S. Esprit avec l'abondance de ses dons.

Ibid. cap. 13.

C'est ainsi que Paschase dit: *Quod vero colorem & saporem carnis minimè præbet, virtus tamen fidei & intelligentiâ qua nihil de Christo dubitat totum illud spiritualiter sapit, ac degustat. Et ideo nihil dubitandum est ubi EFFICAX VIRTUS ejusdem rei sentitur, & plena similitudo exterius, ET VERA VIRTUS AGNI atque caro ejus immaculata exterius vocatur.* Car dans ce passage *VIRTUS AGNI*, c'est l'agneau plein de vertu, *EFFICAX VIRTUS EJUSDEM REI*, c'est la chose remplie d'efficace. *Virtus fidei*, c'est la foy vive & agissante &c.

C'est ainsi que S. Bernard dans son second sermon sur l'Epiphanie dit: *Quales Magis reconnurent la vertu de Dieu dans l'infirmité du corps d'un enfant. DEI virtutem in teneri corporis infirmitate cognovere.* Car il ne prend pas par là, qu'ils ne reconnurent dans cet enfant que la vertu de Dieu: sans y reconnoître la divinité, mais il prend en cet endroit, la vertu de Dieu pour Dieu plein de vertu.

C'est ce qui a fait dire generalement à Scaliger que *vis*, signifie, *res vim habens, vis equi pro equo.* Et à Martinus que *is ποτάμιου* signifie un fleuve impetueux, Βίη ἠρακλέου le vaillant Hercule.

Enfin c'est dans le mesme sens que S. Gregoire de Nyffe, par une expression toute semblable à celle de Theophylacte, dit que le pain que J. C. mangeoit, estoit changé εἰς θεῖον δυνάμιν en une vertu divine. Par où il ne veut pas dire que le pain fût changé en la vertu du corps de J. C. sans estre changé en son corps: mais il veut dire qu'il estoit changé en son corps plein de vertu & d'efficace.

Il n'y a qu'à rapporter tout le passage de S. Gregoire de Nyffe pour faire voir qu'il ne laisse pas la moindre difficulté dans celui de Theophylacte, la mesme puissance, dit ce Saint dans sa Catechese, qui faisoit que le pain que I. C. mangeoit estoit changé en une VERTU DIVINE, opere la mesme

chose. Car comme la puissance du Verbe, qui estant homme se nourrissoit de pain & qui estoit ainsi pain en puissance, rendoit le pain qu'il mangeoit, son saint corps; de mesme ce pain est sanctifié comme dit l'Apôstre, par la parole de Dieu; & l'oraison, non pas en passant dans le corps du Verbe par le boire & le manger; mais estant changé tout d'un coup au corps du Verbe par la parole.

Il est clair que dans ce passage, c'est du pain qui estoit changé au corps mesme du Verbe par le boire & le manger, dont S. Gregoire dit qu'il estoit changé en une vertu divine: & il est clair que dans le mesme passage, il explique ces paroles en disant que I. C. rendoit le pain, son saint corps. Et ainsi il n'est point étrange que Theophylacte ait fait la mesme chose; & qu'ayant dit souvent que le pain est changé au corps mesme de I. C. Il ait dit une fois qu'il estoit changé en la vertu de ce corps. Et comme ce seroit une tres-fausse conséquence, que de conclure de ce que S. Gregoire de Nyssé dit, que le pain que J. C. mangeoit, estoit changé en une vertu divine, qu'il n'estoit donc pas changé réellement en son corps, c'en est aussi une tres-fausse que de conclure de ce que Theophylacte dit une fois, que le pain est changé en la vertu de la chair de I. C. qu'il n'est donc pas changé en la chair mesme, estant clair que ces termes de vertu *δύναμις* ny dans S. Gregoire, ny dans Theophylacte ne sont point exclusifs d'un changement réel & substantiel. Et c'est pourquoy c'est à tort qu'Aubertin fait un crime à S. Thomas, ou à celuy dont il a emprunté la traduction d'un passage de S. Cyrille d'Alexandrie, d'avoir rapporté ce passage en ces termes: *Ne horreremus carnem & sanguinem proposita videntes in sacris Ecclesiarum mensis, condescendens Deus nostris infirmitatibus influit oblati vim vitæ, & convertit ea in veritatem carnis suæ*; parce qu'il paroist par Victor d'Antioche, qui rapporte le mesme passage, qu'il y avoit dans S. Cyrille *εἰς ἐνέργειαν σώματος* & *in efficaciam corporis*. Car il est clair qu'en cet endroit *ἐνέργειαν σώματος* signifie la verité du corps. Et c'est pourquoy aussi S. Cyrille ajoûte immédiatement après ces paroles, que la fin de ce changement est que le corps de J. C. soit en nous comme une semence vivifiante: *Vt in communionem tanquam semen vivificum in nobis inveniat corpus Christi*.

La troisième solution est, que lorsque deux choses sont jointes ensemble dans la verité & dans l'esprit de ceux à qui l'on parle, il arrive souvent qu'en les exprimant on n'en marque qu'une sans exclure l'autre; mais plutôt avec dessein de faire entendre celle qu'on n'exprime pas par celle qu'on exprime. Or il est certain que le pain consacré est changé au corps de J. C. Il est certain aussi qu'il devient plein de sa vertu & de son efficace. Ces deux veritez sont jointes, & sont des suites l'une de l'autre. Et c'est pourquoy il arrive quelquefois que les auteurs les expriment conjointement, comme fait Euthymius qui dit en termes formels, que comme I. C. a deifié la chair qu'il a prise par une operation surnaturelle; de mesme il change le pain & le vin d'une maniere ineffable en son propre corps, qui est la source de la vie, & en son précieux sang, & dans la vertu de l'un & de l'autre. Voilà les deux changemens exprimez *in ipsum corpus & sanguinem, in gratiam ipsorum*: mais comme ces deux changemens sont toujours joints en effet, & que les Peres supposoient qu'ils estoient joints dans l'esprit

In Manb. 641
 QUEM AD MODUM
 supernaturaliter
 assumptam car-
 nem deificavit, &
 hæc ineffabiliter
 transmutat in
 ipsum vivificum
 corpus, & in
 ipsum pretiosum
 sanguinem suum,
 & in gratiam
 ipsorum.

CHAP. IX. des fideles, il leur suffisoit d'exprimer l'un pour faire entendre l'autre. Ainsi ils nous disent cent fois, que le pain est changé au corps de J. C. sans exprimer qu'il est rempli de sa vertu, parce que l'un suit l'autre; & Theophylacte après nous avoir dit plusieurs fois que le pain est changé au corps de J. C. nous dit une fois qu'il est changé en sa force, comme une suite du mystere qui le fait concevoir tout entier; parce que la foy des fideles ne separe point la vertu du corps de J. C. de son corps mesme, ny son corps de sa vertu; & qu'il ne leur est jamais venu dans l'esprit que le corps de J. C. fust dans le Ciel, & que nous n'eussions dans l'Eucharistie que sa force & sa vertu: au lieu qu'ils croyoient que nous n'avions cette force & cette vertu, que parce qu'il est réellement & veritablement present dans nos mysteres.

Je ne m'arreste pas à une petite objection qu'Aubertin fait sur le mot *εἶδος Speciem quidem panis conservat, in virtutem autem carnis transelementat*, en pretendant que le verbe *transelementat*, *μεταστοιχείω* gouverne le mot de *εἶδος speciem*, aussi bien que *conservat*; & qu'ainsi la mesme chose est conservée & changée, ce qui marque, dit-il, que le changement ne peut estre réel. Car il est étrange que ce Ministre n'ait pas vû qu'il n'est point nécessaire que le mot *εἶδος* soit gouverné par *transelementat*; mais que l'on peut fort bien entendre que ces deux genitifs, *panis & vini*, sont sousentendus, & servent de regime au verbe *transelementat*, estant suppliée à l'accusatif; en sorte que le sens naturel est: *Speciem quidem panis & vini conservat, panem autem & vinum in virtutem carnis suæ transelementat*. Le sens nous conduit tellement à cette explication, qu'il est étrange qu'il en puisse venir un autre en l'esprit.

Il est visible que ces solutions sont toutes naturelles; & le passage estant d'ailleurs si clair pour la transubstantiation, qu'il est impossible de l'eluder, cette clarté mesme porte la lumiere sur les paroles dont il s'agit, & fait voir la nécessité de les prendre en un des trois sens que j'ay marquez.

Et de là l'on doit tirer cette regle generale, que ces mots de *δυνάμεις σαρκος la vertu de la chair*, n'enferment nullement l'exclusion de la chair mesme, & ne signifient qu'ou la realité & la verité de la chair, ou la chair efficace, comme nous avons dit; ou enfin marquant le mystere par une de ses parties, nous le font comprendre tout entier. Et ainsi ce passage de Theophylacte au lieu de servir à expliquer en un sens metaphorique les lieux où il est dit clairement que le pain est changé au corps de J. C. ne peut estre employé raisonnablement que pour expliquer les passages où il est parlé de vertu & d'efficace, & pour montrer qu'ils n'excluent en aucune sorte la presence de la chose mesme; de sorte qu'au lieu qu'on puisse faire voir par Theophylacte que ceux qui semblent parler de changement de substance, ne parlent que de changement de vertu, on peut au contraire faire voir invinciblement par Theophylacte, que ceux qui parlent de changement de vertu, n'excluent point, mais renferment le changement de substance.

Je supplie ceux qui liront cecy de se souvenir de cette remarque. Et pour
leur

leur en faire connoître l'importance, il est bon de les avertir que tout l'édifice du Calvinisme dans la matiere de l'Eucharistie est établi sur deux solutions que l'on peut appeller les deux clefs de leur doctrine; parce qu'ils s'en servent pour expliquer tous les passages des Peres qu'on leur oppose, c'est-à-dire pour les eluder.

L'une de ces solutions est, que lorsque les Peres disent que l'Eucharistie est le corps de J. C. ils entendent qu'elle est la figure du corps de J. C. & ainsi on peut l'appeller *la clef de figure*.

L'autre solution est, que quand ils disent que le pain est changé au corps de J. C. ils entendent qu'il est changé en *la vertu* du corps de J. C. & ainsi on la peut appeller *la clef de vertu*.

Ces deux clefs nous fourniront le sujet d'un assez long discours & l'on espere les ruiner de telle sorte, qu'elles leur deviendront absolument inutiles. Mais en attendant qu'on le puisse faire dans le second volume, auquel on reserve cét examen, il est bon de remarquer icy deux choses.

La premiere est, que *la clef de vertu* qui est en quelque sorte la principale, n'est fondée par les Ministres mesmes que sur quatre ou cinq passages; & que de ces passages celui de Theophylacte est le principal, & que c'est celui qui leur donne lieu de conclure plus hardiment, que quand les Peres disent que le pain est changé au corps de J. C. ils entendent qu'il est changé en *la vertu* du corps de J. C.

Ainsi estant certain au contraire, que Theophylacte en disant que le pain est changé en *la vertu du corps de J. C.* n'entend point exclure qu'il soit changé en son corps; mais qu'il enseigne au contraire si clairement ce changement de substance, qu'il est impossible d'en douter sans renoncer au sens commun; il s'ensuit que c'est une mauvaise foy insigne aux Ministres de l'alleguer pour autoriser *leur clef de vertu*, & que le seul usage legitime que l'on en peut faire, est de montrer par cét auteur que ceux qui ont parlé de ce changement de vertu, n'excluent point, mais renferment le changement de substance.

La seconde est, que Theophylacte en ruinant *la clef de vertu*, ruine encore *la clef de figure*, en niant formellement que l'Eucharistie soit *l'image du corps de J. C.* & en assurant que *c'est sa chair mesme*. De sorte que ce seul auteur sappe entierement les fondemens du Calvinisme. Cependant on ne peut dire avec la moindre apparence qu'il ait eu sur le sujet de l'Eucharistie une doctrine differente de celle de son siecle. Il a parlé comme ceux qui l'ont precedé, & tous ceux qui l'ont suivi ont parlé comme il a fait. Il n'y a aucune de ses expressions qui ne se trouve dans les auteurs qui ont écrit avant luy & après luy: personne ne l'a blâmé d'avoir parlé durement & imprudemment, & on l'a pris au contraire comme un modele de la maniere dont on devoit parler de l'Eucharistie. Et de tout cela M. Claude n'empeschera jamais les personnes raisonnables de conclure, que l'Eglise Grecque, dont cét auteur a esté l'un de plus grands ornemens durant sa vie, estoit parfaitement d'accord dans l'onzième siecle avec l'Eglise Romaine sur la presence réelle & la transubstantiation.

CHAPITRE X.

V. *PREUVE du consentement de l'Eglise Grecque & de la Latine sur la presence réelle, & la transubstantiation, par le mélange de ces deux Eglises durant les croisades du douzième siecle.*

PLUS je considere le systême de M. Claude, plus je me confirme dans la pensée qu'il l'a fait sans en considerer les suites, & dans la seule vue de se défaire d'une objection qui le pressoit. Car je ne sçay si la hardiesse d'un homme peut aller jusques au point où la sienne devoit estre pour soutenir jusques au bout que la presence réelle & la transubstantiation sont des dogmes inconnus à l'Eglise Grecque, & qu'elle ne les a jamais crûs par voye de negation, comme n'en ayant jamais entendu parler.

t. 697.

Il ne faut pour en convaincre tout le monde, que représenter en abrégé l'estat des deux Eglises dans le douzième siecle, le mélange que les guerres de la terre Sainte en firent dans tout l'Orient, & le commerce continu qu'elles eurent ensemble, qui fait voir qu'il est impossible qu'elles aient ignoré en aucun lieu les sentimens l'une de l'autre, sur un mystere aussi commun & aussi important que celui de l'Eucharistie.

Le dessein que Gregoire VII. avoit eu de passer en Orient avec une puissante armée, ayant esté rompu par les differens qu'il eut avec l'Empereur Henry I V. les Turcs & les Sarazins profiterent tellement des troubles de l'Occident, qu'ils s'emparerent presque de toutes les Provinces de l'Asie. Les Empereurs de Constantinople se sentant donc trop foibles pour leur résister, implorerent le secours des Princes Chrétiens de l'Europe, & principalement celui du Pape, qui donnoit en ce tems-là le branle à tous les autres, mesme dans les affaires temporelles. Alexis Comnene envoya pour ce sujet des Ambassadeurs au Concile de plaissance, comme nous avons déjà dit, & le Patriarche de Jerusalem ayant de son costé député Pierre l'Hermite vers le Pape Urbain II. ce Pape fut tellement touché par le recit que Pierre luy fit des maux que les Chrétiens souffroient en Jerusalem, & par l'esperance d'un succès favorable qu'il luy donna sur une vision qu'il avoit eüe; qu'il entreprit tout de bon de porter tous les Princes & tous les Peuples Chrétiens à passer en Orient, pour y delivrer leurs freres de la tyrannie des infideles.

Ce fut au Concile de Clermont assemblé à cette fin l'année 1095. qu'Urbain fit résoudre cette importante entreprise; & ses exhortations jointes aux promesses qu'il faisoit à ceux qui se croisoient pour ce dessein, d'obtenir par ce moyen la remission de tous leurs pechez, furent si puissantes, qu'on vit en même tems de toutes les provinces de l'Occident un nombre infini de soldats, de Capitaines, de Princes s'enrôler pour cette guerre. Chacun faisoit effort pour y contribuer: les enfans quittoient la maison de leurs peres: les maris se separoient de leurs femmes: les Gentilshommes & les Seigneurs vendoient leurs terres & leurs seigneuries pour soutenir les dépenses qu'ils estoient obligez d'y faire; & c'estoit un concours si pro-

digieux d'hommes, qu'il sembloit que l'on voulust deserter l'Europe pour passer en Asie. Il se forma diverses armées de gens ramassez de divers pays, qui prirent la route de Constantinople. Les premieres furent ruinées par la malice des Hongrois, des Bulgares, & des Grecs : mais celle dont Godefroy de Botuillon estoit le principal chef ayant aussi passé à Constantinople ; & de là en Asie, eut ce grand & admirable succès qui est connu de tout le monde. Elle prit d'abord Nicée, & ensuite Antioche. Elle conquirit une partie de l'Asie mineure, & de la Syrie ; & elle termina ses victoires par la prise glorieuse de Jerusalem, qui arriva en 1099. Jerusalem & la Palestine furent données à Godefroy avec le titre de Roy. Antioche avoit esté déjà donnée à Bohemond, Edesse à Baudouin ; & il se forma ainsi en Orient diverses principautez de Latins par le partage de ces conquestes.

Mon dessein n'est pas de considerer ce qui arriva dans cette guerre par raport aux avantages temporels, mais par raport à la religion. M. Claude soutient que les Grecs & les autres societez d'Orient n'ont jamais ouï parler ny de la transubstantiation, ny de la presence réelle ; parce qu'il voit bien que s'ils en ont ouï parler, il s'ensuit par necessité qu'ils les croyoient aussi, puis qu'il ne paroist point qu'ils les aient jamais combattues, ny qu'ils en aient fait aucun reproche aux Catholiques. Ainsi montrer qu'ils n'ont pu ignorer la creance de l'Eglise Romaine sur ces deux points, c'est détruire de fond en comble le systême de M. Claude, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois.

Or rien ne les scauroit mieux faire voir que les evenemens de ce siècle.

Ces armées prodigieuses estoient toutes composées de gens qui croyoient la presence réelle & la transubstantiation. Il y avoit dans ces troupes plusieurs Evêques & plusieurs Ecclesiastiques fort instruits des sentimens de l'Eglise Latine, dont les uns par devotion avoient pris part à cette entreprife, & les autres s'estoient attachez à divers Princes. Le bruit qu'avoit fait dans l'Occident l'heresie de Berenger les rendoit particulièrement attentifs à ce point.

Il faut donc s'imaginer que c'est un million de *transubstantiateurs* qui passent d'Europe en Asie, & qui se rendent maistres d'une grande partie de ces provinces orientales. Si rost qu'ils avoient pris une ville, on y ordonnoit une Evêque de communion latine, avec un Clergé suffisant pour le service de cette Eglise. Quelquefois les Chrétiens d'Orient se rangeoient sous leur obeïssance, & quelquefois on leur permettoit d'avoir leur Evêque en particulier.

Guillaume Archevêque de Tyr, témoigne dans son histoire, qu'après la prise d'Antioche les Princes Chrétiens ne voulurent point établir d'autre Patriarche que celui qui y estoit. *Ils remirent*, dit-il, *dans son siege le Patriarche Jean, qui comme un vray confesseur de I. C. après la ruine des nostres en Orient avoit souffert des maux infinis de la part des infidelles.* Ils communiquèrent donc avec ce Patriarche, ils receurent la communion de sa main ; & par consequent ils ne supposoient pas qu'il fût de l'opinion de Berenger, & qu'il n'eût pas la mesme foy qu'eux sur ce mystere de l'unité des

L. 6. c. 23.

Chrétiens. Il est vray que ce Patriarche s'en alla deux ans après à Constantinople en quittant Antioche ; mais ce fut comme Guillaume de Tyr le remarque ; parce qu'estant Grec, il se crût moins propre qu'un autre à gouverner des Latins, & non qu'il crust avoir découvert en eux quelque erreur & quelque heresie.

Après la prise de Jerusalem & des autres villes de Syrie & de Palestine, on crea de mesme un Patriarche & des Evesques Latins, sans chasser pour cela les Grecs & les Chrétiens Syriens, & sans les obliger de communiquer avec les Latins s'ils ne le vouloient.

lib. 2. Nomenclon.

Balsamon décrivant l'estat des Eglises d'Orient, dit expressément qu'excepté à Antioche, les Latins permettoient aux Evesques Grecs de faire les fonctions pontificales dans les villes où ils avoient établi d'autres Evesques. Jacques de Vitry témoigne de mesme que les Chrétiens Syriens, qui estoient Grecs de religion, avoient leurs Evesques particuliers ; & l'on doit conclure le mesme des autres sectes d'Armeniens, de Jacobites, & de Nestoriens ; dont la Syrie & la Palestine estoient remplies de son tems.

Vitry. Hist. Hieros. c. 74.

Paric. Hist. Orient. l. 1. p. 1075.

Outre les Evesques & le Clergé seculier, il s'établit aussi dans la Palestine & dans la Syrie un grand nombre de societez religieuses de divers Ordres. *On voyoit, dit Jacques de Vitry, l'Eglise Orientale res fleurir, la religion s'étendre dans l'Orient, & la vigne du Seigneur produire des fruits en abondance ; en sorte qu'on pouvoit remarquer l'accomplissement de ce qui est écrit dans les Cantiques : L'hyver est passé, la pluye est cessée, les fleurs ont paru dans nostre terre, le tems de la vendange est venu. De toutes les parties du monde, de toute tribu, de toute langue qui est sous le Ciel, des personnes touchées de Dieu venoient en foule à la terre sainte, y estant comme attirées par l'odeur de ces saints & venerables lieux. On reparoit les anciennes Eglises, on en batissoit de nouvelles, on fondeoit des monasteres de Religieux en divers lieux par la liberalité des Princes. Plusieurs personnes saintes renonçant au siecle & brûlant de zele pour la vie religieuse, choisissoient les lieux les plus conformes au mouvement particulier de leur pieté. Les uns poussés par l'exemple du Seigneur, s'arrestoient dans l'aimable desert où il a passé quarante jours après son baptesme en jeûne & en solitude, & que l'on appelle pour ce sujet QUARANTAINE, & se renfermant en de petites cellules, y menotent une vie éremitique. Les autres à l'imitation d'Elie, ce saint solitaire & ce grand Prophete, choisissoient leur demeure sur le Carmel, principalement au lieu qui regne sur la ville de Porphyre. Les autres demouroient dans les solitudes du Jourdain, où S. Jean Baptiste vécut depuis son enfance jusques au tems de sa mission.*

On bastit des Monasteres de l'ordre de Cisteaux & de Premonstré en plusieurs lieux propres pour cela. Il y en avoit plusieurs de ceux qui estoient sortis de leur pays dans le desir de demeurer dans la terre sainte, qui aimoient mieux vivre dans la foule, que de se separer des saintes villes de Jerusalem, de Bethléem, & de Nazareth. Il y avoit en tous ces lieux & en plusieurs autres des monasteres de S. Benoist d'hommes & de femmes.

Tout cela se passoit à la veüe des Chrétiens Orientaux, sçavoir des

Grecs, des Syriens, des Jacobites, des Nestoriens, des Armeniens, qui habitoient en plusieurs lieux de la Palestine & de la Syrie, & qui avoient un commerce continuel avec les Latins. Cependant dans tout ce commerce les Latins ne se sont jamais apperceus qu'ils ne crussent pas la presence réelle; & ces societez schismatiques n'ont jamais témoigné aucun scandale de la creance des Latins sur le mystere de l'Eucharistie.

Cet Illustre Cardinal qui estoit Evêque de Ptolemaïde, & témoin oculaire de ce qu'il a écrit, fait le denombrement des erreurs de ces différentes sectes: mais il n'en accuse aucune de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation. On ne trouvera point aussi que Guillaume de Tyr, ny aucun des autres auteurs qui ont décrit les voyages & les guerres de la terre sainte, ait remarqué que l'on eût trouvé dans l'Orient des Chrétiens qui fussent de l'opinion de Berenger. Cependant s'il y en eût eu, le moyen qu'ils ne l'eussent pas remarqué? Car il est impossible que soit par la connoissance de la verité, soit par crainte ou par interest il n'y eût grand nombre de ces Chrestiens Orientaux qui se joignoient à l'Eglise Latine en abandonnant leur societé. Il y eut mesme des sectes qui s'y reünirent toutes entieres, comme celle des Maronites. Et un seul Grec converti, après avoir connu dans l'Eglise Romaine la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, eût suffi pour avertir tous les Latins qu'on ne croyoit point cela dans l'Eglise Grecque; ce qui eût donné lieu d'approfondir la chose, & de s'en assurer par une infinité de moyens qu'on avoit en main. Il est impossible de mesme qu'entre ces Grecs convertis il n'y en eût quelqu'un qui retourmast à son ancienne erreur; & un seul eût esté encore suffisant pour avertir tous les autres Grecs de l'opinion des Catholiques Latins: ce qui eût donné lieu d'examiner ce point dans les conferences que l'on avoit avec eux touchant la religion.

Aussi ce mélange de l'Eglise Latine avec l'Eglise Orientale, arrivé par les Croisades a paru si convainquant à Aubertin, pour montrer que l'Eglise Grecque n'a pû ignorer la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation; qu'il pretend au contraire que c'est par ce moyen que cette doctrine s'est introduite dans l'Orient, & a esté embrassée par quelques Grecs. Mais s'il est plus raisonnable que M. Claude en avouant que les Grecs n'ont pû ignorer une chose si publique, si éclatante & qui a esté exposée à leurs yeux en tant de manieres; il l'est moins en quelque sorte, en pretendant qu'elle n'a pas esté approuvée & suivie par tous les Grecs. Car il est impossible que cette doctrine soit suivie par les uns, & rejetée des autres, qu'elle ne produisît necessairement un grand éclat & une division considerable; & s'il fût arrivé quelque chose de semblable, il est impossible que les Latins n'en eussent esté avertis par ceux mesmes à qui ils auroient inspiré leur doctrine; & qu'ainsi ils n'eussent reproché aux autres Grecs l'erreur de Berenger, puis qu'on suppose que ce seroit par leur instruction que quelques-uns en auroient esté delivrez.

Mais afin que l'on ne dise pas que l'on ne prouve ce commerce & ce mélange des Latins avec les Grecs que dans la Syrie & la Palestine, & non pas à Constantinople, qui estoit la principale & la plus sçavante Eglise

de l'Orient, il est facile de montrer qu'il n'a pas esté moins impossible aux Grecs de Constantinople d'ignorer les opinions des Latins, qu'à ceux de Syrie & de Palestine. Il n'y a que cette seule difference, que durant le douzième siecle les Latins estoient à Antioche & à Jerusalem à l'égard des Grecs, dans l'estat où les Catholiques sont en France à l'égard des Calvinistes; au lieu que dans Constantinople & dans la Grece, comme c'étoient les Grecs qui estoient maistres de l'Empire, ils ne tenoient que le mesme rang que les Catholiques tiennent dans les lieux assujettis aux Protestans, où l'on permet néanmoins l'exercice libre de la religion Catholique.

On peut remarquer premierement que presque toutes les troupes qui passerent en Orient prirent leur route par Constantinople, & qu'elles s'y arresterent quelque teins; ce qui donna lieu & aux Grecs de connoître les Latins, & aux Latins de connoître les Grecs.

Liv. xj.

On peut voir la description de l'arrivée de ces troupes dans l'Alexiade de la Princesse Commene. Elle y décrit d'une maniere fort agreable les inquietudes de son pere, les importunitéz des François, leurs humeurs, leurs inclinations; elle marque mesme en particulier quelque defaut des Prestres Latins de ce tems-là. Mais quoy qu'elle ménage avec soin toutes les occasions qu'elle peut trouver de faire voir sa science dans les matieres de religion, elle ne fait néanmoins aucun reproche aux Latins touchant leur foy. Il paroist mesme qu'elle les regarde comme des fideles. Elle louë Pierre Eve sque des Latins, qui estant interrogé par l'armée des Chrestiens assiegée dans Antioche, de ce qu'ils avoient à faire dans l'extremité où ils estoient reduits, leur conseilla d'appaïser la colere de Dieu dans le sac & dans la cendre, & leur reprocha qu'ils avoient violé la foy qu'ils avoient promise à Dieu de demeurer chastes pendant ce voyage; & elle reconnoist que les exhortations de cét Eve sque ayant esté suivies de la penitence de l'armée, cette penitence attira une protection miraculeuse de Dieu. Ce qui fait bien voir qu'elle ne regardoit pas cette armée comme des troupes d'idolâtres.

Il paroist par l'histoire de cette Princesse qu'avant mesme les Croisades les armées de l'Empereur son pere estoient composées en partie de foldats Latins, & principalement de François. Car elle est assez sincere pour attribuer à la valeur des François la pluspart des victoires qu'il obtint contre les Turcs. Elle remarque au liv. 6. que ce fut par leur moyen que les troupes de l'Empereur défirent les Turcs proche de Nicée. Elle avoüe que ce furent encore les François qui remporterent une autre victoire sur les Turcs dans la mesme expedition. Elle remarque pag. 207. que la défaite de l'armée Imperiale par les Turcs arriva parce qu'ils s'avisèrent de tuer les chevaux des François. Et cela fait voir qu'ils devoient estre en assez grand nombre dans ces armées, puis qu'ils faisoient la decision des batailles.

Après que l'armée des Princes Chrestiens eut passé de Constantinople en Asie, il y eut toujours une armée de Grecs jointe à celle des Latins jusques au siege d'Antioche, où le General des Grecs les abandonna lâche

ment, les croyant perdus & dans l'impuissance de résister aux infidèles.

Mais depuis ce tems-là même, l'Empereur Alexis ne laissa pas d'avoir beaucoup de commerce avec les Latins; & la Princesse sa fille qui a écrit son histoire, rapporte entr'autres une chose fort remarquable sur ce sujet. Elle dit que son pere estant fort brouillé avec Bohémond qui tâchoit de faire soulever tout l'Occident contre luy, en le décriant par tout comme un impie, & comme un payen, & un amy des payens, s'avisa d'une adresse pour rendre inutiles les calomnies de Bohémond, qui fut que le Sultan de Babylone luy ayant donné trois cens Gentilshommes François qui avoient esté pris prisonniers, il les fit tous venir à Constantinople, & les y retint quelque tems pour les rendre témoin de sa religion & de celle de son peuple; & ensuite il les renvoya dans leur pais pour les opposer à Bohémond, *afin, dit-elle, qu'ils pussent témoigner à tous les peuples de l'Occident que l'Empereur Alexis estoit tres-bon Chrétien, & tres-amy des Chrestiens; & que l'on ajoutast foy à leur témoignage. puis qu'ils ne parleroient que de ce qu'ils auroient vû, & de ce qu'ils auroient reconnu par des preuves tres-certaines.*

Lib. 12.

Je ne pense pas que jamais Prince Protestant s'avise d'un semblable expédient, de faire venir des Catholiques dans sa ville pour les rendre témoins de sa foy; & il est clair qu'il ne peut estre embrassé que par des Princes qui ne craignent pas qu'on les trouve différens en quelque point important de ceux qu'ils desirent appaiser.

Mais ce commerce des Latins avec les Grecs n'estoit pas seulement passer par le moyen des troupes Latines qui prenoient leur route par Constantinople, ou qui servoient dans les armées de l'Empereur, il estoit continuel par le moyen d'un grand nombre de Latins qui s'estoient établis à Constantinople, & par toute la Grece, & qui s'estoient unis avec les Grecs par des liens si étroits, qu'il estoit impossible que ny les uns ny les autres véussent dans l'ignorance de leur creance sur l'Eucharistie.

M. Claude voudra-t'il nous persuader qu'il soit possible que des hommes & des femmes passent toute leur vie ensemble sans que l'un ny l'autre s'apperçoive qu'ils sont de différent sentiment sur ce mystere, & que l'un croit y recevoir le corps même de J. C. & l'autre s'imagine n'y recevoir que sa figure & sa vertu? Or il estoit tres-ordinaire en ce tems-là, que les Grecs épousassent des femmes Latines, & les Latins des femmes Grecques.

Nicetas Choniata remarque luy même dans la vie de Manuel petit fils d'Alexis, qu'il épousa une femme Allemande, dont cet historien fait l'éloge comme d'une Princesse tres-vertueuse, qui ne voulut jamais imiter la mauvaise coutume que les femmes Grecques avoient de se farder en ce tems-là.

Il remarque que ce même Empereur donna sa fille en mariage au Marquis de Monferat.

Il remarque que les Venitiens s'estoient établis en si grand nombre à Constantinople & dans toute la Grece, en se liant par les mariages avec les Grecs, qu'ils méprisoient les Edits de l'Empereur.

Guillaume Archevesque de Tyr, qui fit un voyage à Constantinople

Lib. 227 c. 4.
pag. 1018.

sous le regne de cét Empereur , dit qu'il fit épouser à son fils Alexis , Agnes fille de Loüis Roy de France. Il ajoûte que de son tems les principales charges de l'Empire estoient entre les mains des Latins , & qu'il se repositoit sur eux du soin de ses plus grandes affaires.

pag. 123.

Que si l'on veut juger quel pouvoit estre le nombre des Latins qui demouroient en ce tems-là à Constantinople , il ne faut que lire ce que le mesme auteur raconte de la sedition que l'on excita contr'eux après la mort de Manuel. Il dit que sous le regne du jeune Alexis, Andronic parent de l'Empereur s'estant soulevé contre celuy qui gouvernoit pour le jeune Prince , fit resolution d'exterminer les Latins qui estoient à Constantinople , estant secondé par la jalousie que le peuple avoit contr'eux : que tout ce que purent donc faire les Latins pour éviter la fureur du peuple , fut de se saisir de plusieurs navires & de quarante galeres qui estoient dans le port , sur lesquelles ils chargerent tout ce qu'ils pûrent de leurs biens ; mais que tous ceux qui ne pûrent s'embarquer furent passéz au fil de l'épée après une longue resistance , & que leurs maisons furent brûlées avec leurs femmes & leurs enfans.

Cette horrible cruauté fait voir combien il falloit que le nombre des Latins qui demouroient à Constantinople fust grand ; puisque s'en estant sauvé assez pour remplir quarante galeres & plusieurs navires , ceux qui resterent à Constantinople furent encore capables de resister quelque tems à une armée victorieuse , & de faire acheter bien cher la victoire à leurs ennemis.

Toute cette multitude de Latins avoit ses Eglises & ses monasteres à Constantinople , qui furent pillés & brûlés dans cette sedition. Il y avoit mesme un Cardinal nommé Jean qui residoit auprès de l'Empereur pour procurer l'union des deux Eglises , qui y fut tué d'une maniere toute à fait barbare. Et comme ce carnage des Latins n'arriva que vers la fin de ce siecle , sçavoir l'an 1183. lorsque les affaires des Rois de Jerusalem estoient en mauvais estat , & qu'ils estoient extraordinairement presséz par Saladin , il est clair que dans tous les regnes precedens ils devoient avoir esté en grand nombre à Constantinople , n'estant pas possible qu'ils s'y fussent établis tout d'un coup. Mais de quelque maniere qu'ils y soient arrestez , il est visible que c'est renoncer à la raison que de vouloir supposer que la doctrine de tous ces Latins qui occupoient peutestre un quart de la ville de Constantinople , soit demeurée inconnue aux Grecs ; ou que celle des Grecs n'ait point esté découverte par les Latins.

Cen'est pas qu'il n'y eust en ce tems-là mesme quelques differens entre les uns & les autres touchant la religion , qui sont marquez par les écrivains de ce siecle-là , tant Grecs que Latins ; mais comme ce n'estoit que sur des points speculatifs , ou moins importans , ils ne produisoient point cette alienation que la diversité de la creance du mystere de l'Eucharistie eust produite par necessité.

C'est pourquoy l'on voit que dans ce siecle le schisme n'estoit pas encore si formé , que tous les Grecs fussent generalement rejetez par tous les Latins , & tous les Latins par les Grecs ; & il paroist entre plusieurs d'entr'eux

d'entr'eux des marques de communion ecclesiastique.

L'Empereur Alexis ayant donné aux Religieux de Cluny un monastere qui estoit proche de Constantinople, & ce monastere ayant esté usurpé par d'autres Religieux, Pierre de Cluny en écrivit trois ans après à l'Empereur Jean Comnene fils & successeur d'Alexis, & au Patriarche de Constantinople, d'une maniere qui témoigne qu'il ne les regardoit ny comme heretiques, ny comme schismatiques. Car il offre à l'Empereur une asso-

lib. 4. Epist. 32. & 33.

ciation à toutes les bonnes œuvres de son Ordre, ce qui suppose la communion ecclesiastique; & il parle au Patriarche en des termes dont on ne pourroit pas se servir envers un Evêque qu'on regarderoit comme retranché de l'unité de l'Eglise. Et cela fait voir que durant ce tems il y avoit deux sortes de conduites & comme deux esprits differens, & dans les Grecs & dans les Latins. Il y avoit des Latins qui, comme Pierre de Cluny, ne faisoient pas de difficulté de communiquer avec les Grecs. Il y en avoit aussi d'autres qui ne les traitoient pas si favorablement, comme par exemple S. Bernard, qui dit formellement d'eux en parlant au Pape Eugene, que les Grecs estoient & n'estoient pas de l'Eglise: qu'ils en estoient par la foy, mais que par le schisme ils n'en estoient pas; & qu'ils s'estoient mesme écartez du chemin de la verité: *Ego addo & de pertinacia Græcorum, qui nobiscum sunt & non sunt; juncti fide, pace divisi, quanquam & in fide claudicaverunt à semitis rectis.*

Le Pape Adrien IV. dans sa lettre à Basile Archevesque de Thessalonique parle des Grecs comme estant separez de l'Eglise; & l'on voit que Guillaume Archevesque de Tyr les regardoit de la mesme sorte.

Cette double conduite des Latins avoit rapport à deux sortes de dispositions que l'on remarquoit dans les Grecs de ce tems-là. Car quelques-uns estoient emportez, & vraiment schismatiques, comme Theodore Balsamon, qui decida formellement dans ses réponses sur les privileges des Patriarches, que l'on devoit traiter les Latins d'heretiques.

Mais cet emportement de Balsamon a esté blâmé par d'autres Grecs, comme entr'autres par Demetrius Chomaterus Archevesque de Bulgarie, qui declare dans sa réponse à Constantin Cabasilas Archevesque de Dyrachium, que Balsamon n'estoit point suivi en ce point par plusieurs; & il prouve de plus que la communion entre les deux Eglises n'estoit pas rompue. *L'Italie, dit-il, est pleine d'Eglises dédiées aux Apostres, & aux Martyrs, dont l'Eglise de l'Apostre Pierre le chef des Apostres est la principale; & les nostres, tant Ecclesiastiques que laïques, en y entrant ne croient point faire tort d'y offrir leurs prieres à Dieu, & d'y rendre aux saints l'honneur qui leur est deu.*

Basile Archevesque de Thessalonique fait voir aussi dans sa réponse au Pape Adrien qu'il estoit de ces Grecs moderez qui avoient de l'inclination à la paix, & de l'éloignement du schisme. Car il nie expressément qu'ils se soient separez du Pape, & qu'ils refusent de le reconnoître pour leur chef, & il proteste que les Grecs n'ont point d'autre sentiment que l'Eglise Romaine touchant la foy: *Eadem tecum prædicamus, & docemus.*

Mais soit que les Grecs ayent esté moderez ou emportez envers les

CHAP. XI. Latins, soit que les Latins ayent traité les Grecs avec douceur ou avec sévérité, ils ont fait voir également de part & d'autre par l'une & l'autre conduite qu'ils estoient d'accord sur le point de l'Eucharistie.

Car il est bien clair que Pierre de Cluny, qui a écrit si fortement contre les Petrobusiens & les Berengariens, n'auroit pas voulu communiquer avec des gens qu'il auroit sceu estre engagez dans cette mesme herefie. Et il est clair encore que ceux qui les ont traitez plus durement, n'auroient pas manqué de leur reprocher l'heresie de Berenger aussibien que leurs autres erreurs, s'ils avoient cru qu'ils en eussent esté coupables. On peut faire le mesme raisonnement à l'égard de la moderation & de l'emportement des Grecs. Car la douceur de Basile & de quelques autres Grecs n'auroit pas esté capable de les porter à communiquer avec les Latins, s'ils les avoient jugé idolâtres & adoreurs du pain; & cet Archevesque n'auroit jamais dit, que les Grecs enseignent la mesme chose que le Pape, s'il y avoit eu en effet entre la foy des uns & des autres une si estrange difference. Et l'aigreur de Balsamon ne luy auroit pas permis de dissimuler cette accusation contre les Latins, qui auroit esté la plus specieuse de toutes, & la plus propre à alienner les esprits des Grecs, & les empescher de se reconcilier avec les Latins, ce qui estoit le but de Balsamon.

Ainsi le silence de toutes ces personnes sur le sujet de l'Eucharistie, est une preuve evidente qu'ils ont cru estre d'accord en ce point, & s'ils l'ont cru, on ne doit point douter qu'ils ne le fussent effectivement, n'estant pas possible qu'ils ayent ignoré les sentimens les uns des autres.

C H A P I T R E X I.

VI. PREUVE de ce consentement, tirée des auteurs qui ont écrit sur le different qui estoit en ce tems-là entre les deux Eglises; & de divers autres faits.

IL n'y a point de voye ny plus sûre, ny plus naturelle pour connoistre si l'Eglise Grecque estoit conforme ou contraire à l'Eglise Romaine dans la doctrine de l'Eucharistie, que de consulter les auteurs qui ont écrit expressément des differens qui estoient actuellement entre ces deux Eglises, & qui ont tâché ou de deffendre leur propre sentiment, ou de combattre celuy des autres, ou de chercher des voyes d'accord pour pacifier ces differens. Car la doctrine de la presence réelle est si importante d'une part, & si populaire de l'autre, qu'il est impossible que lorsque deux Eglises sont en different sur ce point, il ne devienne le sujet de la pluspart des disputes, des écrits, des conferences, des traitez. Cette doctrine est toujours ce qui apporte de plus grands obstacles à la réunion. C'est aussi celle sur laquelle on tâche d'abord de convenir; & le peuple y prend tout autrement part que dans une question speculative, telle qu'est celle de la procession du saint Esprit.

Quand on voit donc dans la suite de plusieurs siecles un grand nombre d'écrivains, qui traitant expressément des differens qui estoient entre ces deux grandes Eglises, ne parlent point de celuy-là, c'est une preuve indubi-

table qu'ils ne l'ont point connu, & que ces Eglises n'avoient point en effet de différens sur cet article; & ce silence dans ces circonstances est une conviction manifeste de leur conformité entière dans cette doctrine.

Or c'est ce qu'on peut voir dans tout le douzième siècle, comme nous le verrons dans tous les autres. Il s'est trouvé de part & d'autre dans ce siècle plusieurs auteurs qui ont entrepris la défense de leur Eglise. Les Latins ont écrit contre les Grecs, & les Grecs contre les Latins. Ils ne se sont point épargnez les uns les autres. Ils se sont reprochez toutes les erreurs dont ils se sont cru réciproquement coupables. Mais la doctrine de la transsubstantiation & de la présence réelle n'a jamais fait le sujet de leurs reproches. Les Latins qui tenoient cette doctrine, & qui poursuivoient avec rigueur dans l'Occident les herétiques qui la nioient, n'ont jamais accusé les Grecs de ne la pas croire. Les Grecs n'ont jamais accusé les Latins de la tenir; & ils ont employé leur esprit & leur plume à traiter des sujets, ou qui n'y ont nul rapport, comme la procession du S. Esprit; ou qui y ont tant de rapport, comme celui des azymes, qu'il est absolument incroyable que la matière même ne les eût portez à se faire quelque reproche sur le sujet de la présence réelle & de la transsubstantiation, s'ils n'eussent esté parfaitement d'accord sur ces points.

Euthymius Zigabenus a fait un livre contre l'Eglise Latine sous ce titre: *Euthymij Monachi Zigabeni adversus Roma veteris civis, capita duodecim, demonstrantia non ex Filio procedere Spiritum sanctum*. Le titre même fait voir qu'il ne s'y agissoit point de la transsubstantiation, ny de la présence réelle.

Chrisolanus, ou Grosolanus Archevesque de Milan fut envoyé par le Pape Paschal II. vers l'empereur Alexis Comnene, & fit un discours en sa présence sur les différens des deux Eglises, qu'il luy laissa ensuite par écrit: mais il reduisit ce qu'il reprochoit aux Grecs, à l'article de la procession du saint Esprit, comme il paroist par son écrit même que Baronius a inseré dans ses annales l'an 1116. n. 8.

Cet écrit ayant esté publié dans Constantinople, divers auteurs Grecs entreprirent d'y répondre, & de combattre les Latins.

Nicolas de Methone écrivit deux traitez sur cette matière contre Chrisolanus, dont Allatius témoigne en avoir vû un.

Il fit aussi un traité contre les azymes, & Allatius en cite des passages, qui font voir que bien loin de reprocher aux Latins la doctrine de la présence réelle, il l'enseigne aussi formellement qu'on la peut enseigner; aussi bien que dans un autre traité qui se trouve dans la Bibliothèque des Peres, & qui en a peutestre esté tiré, les passages du traité des azymes cité par Allatius se trouvant dans ce traité imprimé de Nicolas de Methone, qui porte pour titre, *De ijs qui dubitant, &c.*

Jean Phurne Religieux & Prieur de Montgane fit un traité contre Chrisolanus, qui porte pour titre: *Ad ea quæ allata sunt à Mediolanensi Episcopo, & Spiritum sanctum non procedere à Filio*.

Le sentiment de ces auteurs paroist assez, comme j'ay dit, par la qualité des reproches qu'ils font aux Latins, & par le choix de la matière qu'ils traitent. Mais Phurne de plus fait paroistre positivement sa creance sur la

CHAP. XI.

De Confess. l. 3. c. 13. n. 15.

presence réelle, dans une lettre qu'on luy attribue, & qui a esté inserée par Allatius dans son livre. *Iesus-Christ*, dit cet auteur, *ayant donné ce divin mystere à ses disciples sur le soir, & les ayant fait participans de SA PROPRE CHAIR, & de SON PROPRE SANG, après qu'ils eurent mangé, les disciples en faisoient de mesme les jours où JESUS-CHRIST ESTOIT SACRIFIÉ, & ils prenoient l'Eucharistie après avoir mangé auparavant.* Ces expressions, que *I. C. est sacrifié* dans l'Eucharistie, & *qu'il nous y rend participans de sa propre chair*, ne sont guere propres pour exprimer l'opinion de ceux qui n'y reconnoissent que du pain rempli moralement d'une vertu spirituelle, & qui traitent le sacrifice du corps de *Jesus-Christ* d'abomination.

L'écrit de Jean Phurne contre *Chrisolanus* Archevesque de Milan fut refuté depuis par un autre Archevesque de Milan nommé Pierre, qui fit un traité sous ce titre. *Disceptatio Petri Latini Mediolanensis Episcopi adversus Monachum Dominum Ioannem Furneum, Montis-gani primarium, de processione Spiritus sancti*, qui se trouve dans la bibliotheque du Roy. Et Jean Phurne de son costé y fit une réponse sous le titre de *Contradictio specialis in Epistolam Mediolanensis*. Allatius a fait imprimer dans le premier volume de sa Grace orthodoxe un traité du mesme Pierre, qui porte un autre titre, & ne parle point de Jean Phurne, mais qui ne traite aussi que de la procession du saint Esprit.

*an. 1116. n. 15.**de Confess. l. 2. c. 10. p. 629.**Alexiad l. 14.*

Baronius fait mention d'un Evesque de Nicée nommé *Eustratius* qui écrivit deux traitez contre les Latins sur la procession du S. Esprit. Allatius en rapporte le commencement, & fait mention de quelques autres traitez du mesme auteur, sur la mesme matiere. La Princesse *Commene* parle de cet *Eustratius* comme du plus sçavant homme de son siecle dans la philosophie, & en effet l'on voit encore de luy des commentaires sur la Logique d'*Aristote*. Que s'il avoit esté d'un sentiment different de celuy des Latins sur la transubstantiation, il eust encore plus volontiers employé sur ce sujet le secours de la philosophie d'*Aristote*, que sur la procession du saint Esprit.

*Allat. ibid. pag. 630.**Allat. l. 2. c. 10. p. 643.*

Outre ces écrivains, Allatius témoigne avoir lû un traité d'un auteur de ce tems-là nommé *Theodorus Prodromus*, & il fait mention d'un petit écrit de *Nicetas Seidus* sur l'avantage que l'ancienne Rome pretendoit tirer de son antiquité à l'égard de la nouvelle; & d'un autre de *Nicetas* de *Byfance*, qui porroit pour titre, *Syllogismes contre les Latins*. Mais tous ces traitez n'avoient point d'autre matiere que les sujets ordinaires de la contestation entre les Grecs & les Latins, sçavoir la procession du S. Esprit, & les azymes. C'est pourquoy un auteur de ce tems-là rapportant la commission que l'Empereur *Alexis Commene* donna à *Euthymius* & à Jean Phurne d'écrire sur les differens des Grecs contre les Latins, les reduit expressément à ces deux articles.

Le celebre Alexis Commene, dit cet auteur, *estant venu à l'Empire, & voyant un grand mélange d'hereses, & les defauts & additions à la foy que les Latins avoient apprises des heretiques, il s'adressa à Euthymius Zigabenus & à Jean Phurne personnages de grande sainteté & d'une eminente doctrine, & leur commanda de faire un recueil des Saints Peres contre les hereses, &*

qu'une figure, mais que NOUS IMMOLONS J. C. MESME DANS LA VERITE'. Il dit, que le sacrifice du pain est la chair de Christ, & que J. C. en instituant ce mystere prit du pain tel qu'il le trouva, afin de ne nous pas priver de cette grace salutaire qu'il nous vouloit faire pour tous les siècles, de nous donner son saint corps à manger, & son sang à boire; afin de nous vivifier, & de nous rendre participans de luy mesme.

Simeon le jeune, auteur du mesme tems, & qui parle du S. Esprit d'une maniere qui peut recevoir un sens catholique, & ne declame en aucun lieu comme je croy contre les Latins, ne fait pas voir clairement & son opinion & celle de l'Eglise Grecque sur le sujet del'Eucharistie. Il dit dans son discours, en parlant de la communion, *que comme dans un mesme vase, le feu ne peut demeurer avec l'eau, de mesme le corps tres-pur de I. C. & le peché detestable ne peuvent subsister ensemble dans un mesme chrestien.* Et dans le livre de ses sacrées meditations parlant de la dignité du Sacerdoce, auquel il avoit esté élevé: *Miserable & impur que je suis, dit-il, comment m'a-t'on establi pour superieur de mes freres, pour sacrificeur des divins mysteres, & pour ministre, de la tres-sainte Trinité? Car quand on met sur la table sacrée le pain & le vin pour former vostre corps & vostre sang, ô Verbe, vous y estes present, ô mon Dieu, & ces choses deviennent veritablement vostre corps & vostre sang par l'avenement du S. Esprit, & par la force du tres-Haut... C'est ce qui produit en moy des semimens de crainte, au lieu d'en produire de joye, sçachant bien, que ny moy, ny aucun homme sur la terre n'est digne d'exercer ce mystere, qui demande une vie angelique, & plus qu'angelique, afin de pouvoir s'acquitter dignement d'une fonction, qui nous rend plus familiers avec Dieu que les Anges; puisque nous manions avec les mains, & nous prenons par la bouche ce que les Anges reverent profondement & qu'ils environnent avec tremblement.*

Il est vrai que dans ce mesme siecle d'autres Grecs qui n'estoient pas si moderez que ceux dont nous venons de parler, écrivoient incessamment contre l'Eglise Latine, & s'acharnoient de plus en plus à la question de la procession du S. Esprit, & aux autres points de discipline qu'ils reprenoient dans les Latins.

Andronic Camatere qui estoit tres-bien auprès de l'Empereur, Manuel, fit un traité sous le nom mesme de cét Empereur, où il recueillit toutes les autoritez de l'Ecriture qu'il jugea propres pour montrer que le S. Esprit ne procedoit que du Pere.

Nicolas d'Otrante fit trois livres contre l'Eglise Romaine; l'un touchant la procession du S. Esprit, l'autre sur les azymes, & l'autre sur le jeûne du Samedy.

Tornicius sous le nom de l'Empereur Isaac écrivit un livre de la procession du S. Esprit, dont le manuscrit est dans la Bibliotheque du Roy.

Nicetas premierement Evêque de Marone, & ensuite Archevêque de Thessalonique, composa six livres pour répondre à ceux de Hugo Aëterianus sur la procession du S. Esprit.

Theodore Balsamon, l'un des plus sçavans hommes de son siecle, employa tout ce qu'il avoit d'esprit & de science à déchirer l'Eglise Romaine;

Et dans ses notes sur le Nomocanon , dans ses meditations sur les privileges des Patriarches , & dans ses réponses à Marc Patriarche d'Alexandrie , il passe jusques à des excès qui ont esté condamnez de ceux mesmes de son party ; Mais avec tout cela il ne s'avise jamais de faire aucun reproche aux Latins sur la transubstantiation & sur la presence réelle, quoy qu'il fust en un tems où il luy estoit aussi peu possible d'ignorer que tous les Latins estoient dans cette doctrine , que de ne voir pas la lumiere en ouvrant les yeux dans le plus grand jour.

Il n'y eut pas jusques aux moindres differens de doctrine que les Grecs ne tâchassent de relever dans la passion qu'ils avoient de contredire les Latins.

George Metropolitain de Corfou , qui avoit esté envoyé par Mantiel au Concile qui se tenoit à Rome sous le Pape Alexandre III. en 1179. estant demeuré malade à Brindes , où il eut des conferences avec des Religieux Latins , fit ensuite un traité sur ce qu'il avoit appris de leur doctrine du purgatoire , dont le manuscrit est dans la Bibliotheque Barberine.

Allat. p. 662.

Ainsi rien n'échappoit à la curiosité & à la passion des Grecs & des Latins ; & cependant ils n'ont jamais découvert qu'il y eust entr'eux aucun differenc sur la substance du mystere de l'Eucharistie. Et c'est pourquoy quand ils en parlent , ils ne s'arrestent jamais qu'à la question des azymes , comme il paroist par ce mesme George de Corfou , qui fit aussi un traité pour montrer par l'Ecriture que l'oblation se devoit faire avec du pain levé , & que cette coutume avoit duré dans l'Eglise Romaine jusques au tems de Gregoire le Dialogiste ; c'est ainsi que les Grecs nomment tantost saint Gregoire le Grand , auteur des dialogues traduits en grec par le Pape Zacharie ; tantost Gregoire II. que quelques Grecs confondent avec saint Gregoire , comme le Cardinal Baronius l'a remarqué sur l'an 726. n. 31.

Et il ne faut pas dire que la raison pour laquelle on ne decouvroit pas cette diversité de sentimens entre les deux Eglises , est qu'elles ne se trouvoient pas ensemble dans des Conciles & dans des conferences. Car outre le mélange continuel des Grecs & des Latins dans tout l'Orient pendant tout ce siecle là , outre une infinité de conferences particulieres , on tint aussi des Conciles & des assemblées publiques pour procurer l'union des deux Eglises , sans qu'on y ait remué la question de la presence réelle ny de la transubstantiation.

L'Abbé Nectaire compaignon de George de Corfou , assista au lieu de luy au Concile de Latran sous Alexandre III. où il deffendit avec opiniâtreté l'opinion des Grecs. Il en remporta de grandes louanges de ceux qui estoient passionnez comme luy ; mais en tout cela il ne s'agissoit que des erreurs communes des Grecs , & nullement de la presence réelle.

L'Empereur Manüel Comnene desirant à quelque prix que ce fût reünir l'Eglise de Constantinople à celle de Rome , fit tenir à Constantinople un Synode où il se trouva plusieurs Cardinaux & Evêques de la communion Romaine. Michel Auchiale Patriarche de Constantinople s'opposa à la reconciliation , & fit un écrit en forme de Dialogue pour en détourner l'Empereur. Mais il témoigne dans cet écrit , que les Latins bien

*Allat. de perp.
Conf. c. 12.*

CHAP. XI. loin d'accuser les Grecs d'erreur sur l'Eucharistie, ne demandoient d'eux autre chose, sinon qu'ils fissent mention du nom du Pape dans les mystères, & qu'ils reconnussent sa primauté, & le droit des appellations.

Et quoique ce Concile fût encore sans effet, & ne produisit qu'une plus grande division, on nes'y arreستا néanmoins qu'aux anciens differens, pour lesquels les Grecs *supposoient que l'Eglise Latine avoit déjà esté condamnée* par l'Eglise Grecque.

Enfin il ne faut pas dire que durant ce siecle on n'eut aucun soin de la foy & de la religion dans l'Eglise Grecque, & que l'on y pust semer impunément des erreurs sans que personne semist en peine de s'y opposer. Car bien loin que les Grecs fussent dans cette disposition d'esprit, ils ne se meslerent jamais davantage de la religion, & jamais ils n'eurent plus de soin d'étouffer toutes les nouvelles erreurs.

Les Empereurs mesmes quoique foibles, & peu agissans pour les choses temporelles, estoient fort appliquez à ce qui regardoit la religion.

Euthymius dir au commencement de sa Panophie, que l'Empereur Alexis Comnene employoit tout le tems qu'il ne donnoit pas aux affaires d'Etat, à la lecture exacte de l'Escriture Sainte, & qu'il en conferoit continuellement avec des hommes sçavans dont son palais estoit toujours rempli : qu'il estoit merueilleusement attaché aux opinions les plus approuvées ; & que par l'exercice de ces conferences il s'estoit tellement rendu habile, qu'il estoit capable de refuter toutes les erreurs.

l. 3. & l. 14.

l. 6. p. 131.

C'est aussi une des principales loiianges que la Princesse Comnene donne à son pere en divers endroits ; & ce que nous venons de rapporter d'Euthymius fait voir qu'on ne la doit point soupçonner de flaterie. Elle dit de luy de plus qu'il n'avoit rien tant à cœur, que d'étendre la Religion Chrestienne ; & que par l'exercice de la vertu, la meditation continuelle, & la recherche de la science Ecclesiastique, il avoit beaucoup passé les bornes de l'intelligence des laïques, & qu'il egaloit le soin & la vigilance des Evêques. Et enfin elle dit en particulier à l'égard des heresies, qu'il avoit une application extraordinaire à les étouffer, & qu'il n'épargnoit ny travail, ny peine, ny dépense, lors qu'il y avoit esperance de ramener à l'Eglise ceux qui s'en estoient égarés ; & que l'Orient & l'Occident estoient témoins en ce point de la grandeur de son zele.

Elle ne le dit pas seulement, elle le prouve par la condamnation de divers heretiques, que l'Empereur Alexis procura durant son regne.

lib. 5.

Elle rapporte fort au long la condamnation d'un nommé Italus, dont elle décrit le corps, l'esprit, la science, les erreurs, & le retour à l'Eglise.

lib. 10.

Elle raconte le soin que ce mesme Empereur prit de convaincre & de faire condamner une erreur fort subtile d'un nommé Nilus, où elle étale sa science sur l'hypostase & l'union des natures en Jesus-Christ.

lib. 14.

Elle fait au quatorzième livre une longue histoire de l'adresse avec laquelle Alexis découvrit les erreurs d'un nommé Basile, chef de la secte des Bogomiles.

Et elle remarque en particulier que ces heretiques blasphemoient l'Eucharistie. *Basile*, dit-elle, *méprisoit entierement le corps & le sang du premier Prestre, & du premier sacrifice qui s'opere parmy nous :*

τὸ τελευτῶν παρ' ἡμῶν σῶμα καὶ αἷμα τῶν σφύστε καὶ ἀρχιερέως, καὶ δόματος
 ὡς εἶλον ἔθετο. De sorte que, comme les Catholiques peuvent trouver
 des deffenseurs & des témoins de leur doctrine sur l'Eucharistie dans ces
 Evêques qui condamnerent ces heretiques, dans cet Empereur qui les
 découvrit, dans cette sçavante Princesse qui en rapporte l'histoire, les
 Calvinistes pourroient peuteestre trouver quelques partisans de leurs opi-
 nions dans les heretiques Bogomiles.

Sous Jean Comnene fils & successeur d'Alexis, le Patriarche Leon Stry-
 piote condamna dans un Synode les écrits de Constantin Chryfomale, Allatius de Per-
 p. 104 Confessio
 l. 2. c. 112 qui contenoient des erreurs semblables à celles des Enthusiastes & des Bo-
 gomiles, comme le dit Allatius. Le mesme auteur rapporte que sous Ma-
 nuël Comnene successeur de Jean, le Patriarche Michel Oxyra condam-
 na Niphon Religieux convaincu de l'heresie des Bogomiles; & qu'il
 fut mis en prison après qu'on luy eut coupé la barbe, qui alloit jusques Ibid. c. 111
 à ses pieds.

On peut voir dans le mesme livre d'Allatius d'autres Synodes tenus en
 Grece, qui contiennent la condamnation de plusieurs autres heretiques.
 Ce qui fait voir qu'il n'y avoit rien alors de plus ordinaire, & que l'on n'y
 souffroit ny l'introduction des nouvelles erreurs, ny le renouvellement
 des anciennes.

Et delà il est aisé de conclure, que si la doctrine de la presence réelle &
 de la transubstantiation n'avoit pas esté celle de l'Eglise Grecque, il est
 impossible qu'elle n'eût esté condamnée sous cet Empereur & ces Pa-
 triarches; puisqu'il est impossible que les Grecs ne l'aient découverte &
 par les voyages qu'ils faisoient en divers lieux de l'Italie & de l'Occident; &
 par ce grand nombre de Prestres & de laïques de la communion Latine,
 qui demeuroient avec eux à Constantinople, & en divers autres lieux de la
 Grece & de l'Orient; & par les femmes Latines avec lesquelles ils s'al-
 lioient tres-souvent; & par les Grecs qui se rangeoient souvent à la com-
 munion des Latins dans les lieux où ils estoient les maistres; & par les Latins
 qui embrassoient la communion des Grecs, lors que les Grecs rentroient
 dans la possession des Eglises qui avoient esté occupées par les Latins.

Enfin pour achever de représenter cette conformité de l'Eglise Grecque
 avec l'Eglise Latine sur le sujet de l'Eucharistie, on peut dire que comme
 elles estoient parfaitement d'accord dans le fond de la doctrine, elles l'es-
 toient aussi dans le jugement qu'elles faisoient de la pieté & de la devo-
 tion envers ce mystere, qui est une suite naturelle de la doctrine.

La Princesse Anne Comnene dans le portrait qu'elle fait de la pieté de
 son ayeulle mere de l'Empereur Alexis, à qui elle donne de grandes loian-
 ges, y remarque expressément qu'elle ne manquoit aucun jour d'assister
 au Sacrifice dans l'Eglise de sainte Thecle: ce qui fait voir que l'on disoit
 tous les jours la Messé à Constantinople, & que la pratique d'y assister
 tous les jours, si ordinaire aux Catholiques, estoit commune en ce siecle à
 ceux qui faisoient profession de pieté.

Quelque sujet qu'elle eût de n'aimer pas le vaillant Robert de Nor-
 mandie Duc de Calabre, & pere du celebre Bohemond, elle n'a pu

CH. XII. s'empêcher en décrivant cette grande bataille où il desit l'Empereur Alexis, & le pensa prendre prisonnier, de relever la maniere chrétienne avec laquelle il se prepara au combat avec toute son armée. *Ils passerent, dit-elle, toute la nuit en priere dans l'Eglise du Martyr Theodore qui estoit au bord de la mer, & ils y receurent les mysteres immaculez.* Si cette Princesse avoit esté du sentiment des Calvinistes, & qu'elle eût regardé Robert & ses soldats comme des superstitieux, & leurs sacrifices comme impies, bien loin de représenter cette maniere dont ils se preparent à la bataille comme une action de piété qui les disposa à la victoire, n'eût-elle pas au contraire témoigné de l'étonnement de ce qu'après ces pratiques superstitieuses & sacrileges Dieu les favorisa d'un succès si avantageux; & au lieu de dire que les Soldats de Robert & son armée receurent les mysteres immaculez, n'auroit-elle pas dit qu'ils pratiquerent leurs superstitions?

Si l'on joint ensemble toutes ces preuves, comme la raison le demande, & qu'au lieu de s'amuser à chicaner sur quelques-unes en particulier, on regarde l'effet qu'elles produisent par leur union: si l'on considère que l'accord des deux Eglises sur l'Eucharistie paroît par tout: que cette des-union chimérique que M. Claude invente, ne paroît nulle-part: que tout s'entretient en supposant qu'elles estoient unies de sentimens sur ce mystere: que rien ne s'entretient en supposant qu'elles estoient divisées: que l'on voit tous les effets de l'union: que l'on ne voit aucuns effets de division, je ne pense pas qu'un esprit tant soit peu raisonnable puisse refuser de se rendre à une vérité si claire.

CHAPITRE XII.

VII. PREUVE. De la creance de l'Eglise Grecque, tirée d'Euthymius Zigabenus.

JE rapporte au douzième siecle Euthymius Zigabenus Religieux Grec; encore qu'il ait passé la plus grande partie de sa vie dans l'onzième, parce qu'il a survécu l'Empereur Alexis Comnene, qui ne mourut que l'an 1118. Il fut connu particulièrement de cet Empereur, & ce fut par son ordre qu'il dressa sa Panoplie, qui n'est autre chose qu'un recueil des passages des Peres opposez aux principales heresies, dont il rapporte les dogmes au commencement de chaque titre.

Cet auteur nous fournit de deux sortes de preuves sur nostre sujet; les unes negatives, les autres positives.

La preuve negative est, que parlant dans sa Panoplie des principales heresies, il ne fait aucune mention de la doctrine de la transsubstantiation; & cependant s'il l'avoit prise pour une erreur, il auroit dû la marquer comme la plus dangereuse de toutes puisqu'il ne pouvoit ignorer qu'elle estoit suivie de tout l'Occident. L'on ne peut pas dire que cet auteur ait eu dessein d'épargner les Latins; puisqu'on trouve encore dans la Bibliotheque du Roy le manuscrit de l'un de ses ouvrages, où il les attaque expressément. Le titre en est comme nous avons déjà dit: *Eubonij Monachi Zigabeni*

adversus Romæ veteris cives, capita duodecim, demonstrantia non ex Filio procedere Spiritum sanctum. C'est la seule opinion qu'il leur reproche.

La preuve positive est tirée d'un passage que M. Claude allegue contre la transubstantiation. Mais pour le faire servir à ce dessein il n'en cite qu'une partie, & il retranche tout le reste. *Les Grecs, dit-il, disent pas. 707. bien que le pain & le vin sont changez au corps & au sang du Seigneur: mais ils disent aussi des choses qui témoignent que c'est un changement non de substance, mais d'efficace & de vertu, comme ce que dit Euthymius, qu'il ne faut pas regarder à la nature des choses qui sont proposées, mais à leur vertu.*

C'est tout ce qu'en cite M. Claude, mais pour détruire les vaines conséquences qu'il en tire il n'y a qu'à rapporter le passage tout entier comme il est dans le commentaire d'Euthymius sur S. Mathieu chap. 64. *Comme l'ancien Testament, dit-il, a eu des hosties & du sang, le Nouveau en a aussi, qui sont le corps & le sang du Seigneur. Il n'a pas dit, ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang; mais il a dit, ces choses sont mon corps & mon sang. Il ne faut donc pas considerer la nature des choses qui sont mises sur l'Autel, mais leur vertu. Car de mesme que le Verbe deïse (s'il est permis d'user de ce mot) la chair à laquelle il s'est uni d'une maniere surnaturelle; de mesme il change par une operation ineffable le pain & le vin en son corps mesme qui est une source de vie, & en son précieux sang, & en la vertu de l'un & de l'autre. Or il y a quelque rapport du pain au corps & du vin au sang. Car le pain & le corps sont d'une matiere terrestre, & le vin & le sang sont d'une matiere chaude & subtile comme l'air. Et comme le pain fortifie, de mesme le corps de I. C. fortifie aussi en sanctifiant & l'ame & le corps: & comme le vin donne de la joye, le sang de I. C. a le mesme effet, & nous est de plus un puissant secours. Que si tous tant que nous sommes de fideles nous participons au mesme corps & au mesme sang, la participation de ce mystere nous unit tous ensemble, nous sommes tous en I. C. & I. C. est en tous, selon que I. C. mesme le dit: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Le verbe s'est uni à la chair par l'Incarnation, & cette chair nous est unie lorsque nous participons à ce Sacrement.*

1. Euthymius ruine & exclut en mesme tems par ce passage ces deux clefs celebres dont les Ministres se servent pour éluder tous les passages des Peres. Il exclut la *clef de figure*, en remarquant que J. C. n'a pas dit: *Ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang; mais qu'il a dit: Ces choses sont mon corps & mon sang.* Et il nous donne lieu d'exclure la *clef de vertu* par le mesme raisonnement. Puisque J. C. n'a pas dit non plus: *Cecy est la vertu de mon corps;* mais qu'il a dit: *Cecy est mon corps,* la propriété des paroles à laquelle Euthymius s'attache, bannit également & la figure & la vertu séparée du corps de J. C. & elle ne peut exclure l'une qu'en excluant l'autre.

2. Euthymius en concluant que le pain & le vin ne sont pas les signes du corps & du sang, parceque J. C. n'a pas dit: *Cecy est la figure de mon corps* &c. fait voir qu'il n'a pas pris dans les paroles de l'institution le mot, *est*, dans le sens de *significat*; c'est-à-dire qu'il ne les a pas prises dans un sens de figure. Donc il les a prises dans un sens de realité, & il a cru que les choses dont Jesus-Christ a dit: *Cecy est mon corps, cecy est mon sang,*

CH. XII. estoient réellement son corps & son sang.

3. Mais cette solution des Ministres, que par le corps de J. C. il faut entendre la vertu du corps, & non le corps mesme, est encore plus clairement détruite par ces paroles d'Euthymius, qui assure *que I. C. change le pain & le vin en son corps mesme qui donne la vie; en son précieux sang, & en la force ou la grace del'un & de l'autre, & in gratiam ipsorum.* Car afin qu'on ne püst pas separer cette force & cette grace du corps mesme de J. C. & qu'on ne püst pas dire, comme fait M. Claude qu'il entend un changement de vertu, & non de substance, Euthymius a pris soin d'unir expressément la substance & la vertu, en disant que J. C. change le pain & le vin en son corps & en son sang, & *in gratiam ipsorum*, c'est-à-dire, & en la vertu de l'un & de l'autre.

Il est étrange que les Ministres nous veüillent persuader que des gens sans avoir perdu l'esprit, pour faire entendre que J. C. communique au pain la vertu de son corps, aient choisi cette bizarre expression, *I. C. change le pain en son corps mesme.* Il est étrange qu'ils pretendent que les Peres aient supposé qu'ils seroient entendus en parlant un langage si contraire au sens commun; Et enfin il est bien étrange qu'ils veüillent que le commun du monde ait esté assez subtil pour deviner un sens si étrangement éloigné des paroles, & si peu autorisé par des expressions semblables. Mais au moins devroient-ils mettre quelque borne à cette licence avec laquelle ils disposent & des paroles des uns, & de l'intelligence des autres. Car certainement il vaudroit mieux qu'ils declarassent une fois pour routes, que les passages signifient tout ce qu'ils veulent qu'ils signifient, & qu'il ne faut juger du sens des auteurs que par leurs caprices, que de donner aux paroles d'Euthymius le sens auquel il les faut prendre pour les rendre conformes à leur sentiment.

Euthymius dit que J. C. change d'une maniere ineffable *le pain en son corps mesme.* Cela signifie, dit M. Claude, *qu'il les change, non en son corps, mais en la vertu de son corps.* Euthymius dit, *qu'il change le vin en son sang mesme.* Cela signifie, dit M. Claude *qu'il le change, non en son sang, mais en la vertu de son sang.* Euthymius ajoûte, qu'il les change en la vertu de l'un & de l'autre, *in gratiam ipsorum.* Cette addition a incommodé M. Claude, & il a trouvé bon de n'en point parler. Mais en l'y ajoûtant, parce qu'elle y est en effet, l'Expression d'Euthymius toute entiere expliquée au sens des Calvinistes sera, *que Iesus-Christ change le pain en la vertu du corps, & le vin en la vertu du sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.* Quia jamais oüi parler d'une pareille folie, de joindre ensemble le terme metaphorique, & l'explication du terme metaphorique, comme deux choses distinctes & separées? Dira-t'on, par exemple, que la pierre estoit Jesus-Christ, & le signe de Jesus-Christ. Que l'arche estoit l'Eglise, & la figure de l'Eglise? Que l'Agneau Pascal estoit Jesus-Christ & l'image de Jesus-Christ. Que la colere change les hommes en bestes, & en la fureur des bestes? Qui ne void que la nature de nostre esprit repugne manifestement à ces expressions; puisque l'on ne se sert de termes metaphoriques, que parce qu'on veut éviter en cet

endroit les termes propres comme trop foibles ? Et ainsi l'esprit dans cette disposition n'a garde de joindre à l'heure mesme à ce terme metaphorique le terme simple qu'il a evité, & encore dans un arrangement qui le fait regarder par nécessité comme quelque chose de separé du terme metaphorique.

Ce passage d'Euthymius pourroit fournir plusieurs autres reflexions ; mais quelles qu'elles soient , elles ne scauroient estre si claires que l'idée que le passage donne de luy mesme , & par la simple lecture. Et c'est pourquoi M. Claude s'est bien donné de garde de le rapporter tout entier.

Il suffit donc de demander à M^{rs} les Religionnaires , s'il y a de l'apparence qu'un homme pour instruire un autre de leur opinion voulust emprunter les paroles d'Euthymius? s'ils voudroient eux mesmes s'en servir? si la maniere dont ils conçoivent leur sentiment les a jamais portez à de semblables expressions? s'il leur est jamais arrivé de dire à quelqu'un , que J. C. nous donnoit non la figure de son corps , mais son corps parce qu'il n'avoit pas dit ; *Cecy est la figure de mon corps* , mais *Cecy est mon corps* ? s'il leur est arrivé de dire qu'il change le pain & le vin *en son corps mesme ; en son sang mesme , & en la vertu de l'un & de l'autre* ? s'il leur est arrivé de dire , que comme le *Verbe est uni à la chair* , ainsi *cette chair nous est unie par la participation de l'Eucharistie* ? C'est par là qu'ils doivent juger si ce passage est propre à prouver ou à détruire la transubstantiation.

Mais que veut donc dire Euthymius , lorsqu'il dit : *Oportet autem non ad naturam eorum quæ proponuntur aspicere, sed ad virtutem eorum* ? C'est une chose admirable que des personnes si fertiles en solutions , & qui se contentent si facilement de celles qu'ils inventent, n'en veulent pas voir une si aisée ! M. Claude n'avoit qu'à consulter Aubertin , & il auroit appris de ce Ministre , que le mot de nature est souvent pris pour l'amas des accidens qui forment l'apparence extérieure. Et cela supposé il n'y a nulle difficulté dans ce passage ; puisqu'Euthymius ne voudra dire autre chose sinon qu'il ne faut pas avoir égard à ce que ces choses paroissent , mais à leur vertu ; c'est-à-dire , comme nous l'avons montré dans l'examen du passage de Theophylacte , à leur *vérité intérieure* , à ce qu'elles sont dans la vérité. Il voudra dire ce que Pascale a exprimé quand il a dit , que la vertu des choses estoit plus considerable que l'apparence , *potior virtus rerum quam species*. Et que celui qui donne à toutes choses la vertu de leur nature ; a donné à ce Sacrement d'estre le corps & le sang de Jesus-Christ. De sorte que selon cet auteur la vertu du Sacrement de l'Eucharistie , est d'estre le sang de Jesus-Christ.

Pasc. 16. de
corp. & sang
e. 14.

Euthymius ne veut donc pas que l'on s'arrête à l'apparence , qui ne nous donneroit pas sujet de concevoir une grande idée de ce mystere ; il veut qu'on en considere la vertu , mais une vertu qui vient de son essence , & de l'operation ineffable de J. C. qui y change le pain en son corps mesme plein de vertu & d'efficace , comme Euthymius le dit ensuite. Voilà la vertu qu'il veut qu'on y considere , vertu jointe au corps , & non separée du corps.

Mais sans avoir mesme recours à cette solution autorisée par Aubertin ; on peut encore prendre ces paroles dans un sens plus simple , qui est de dire , que la nature qu'Euthymius ne veut pas qu'on regarde , n'est pas la nature presente de ces dons , mais la nature passée ; c'est-à-dire qu'il enseigne qu'il ne faut pas considerer ce que ces dons estoient lorsqu'ils ont esté presentez , mais ce qu'ils ont esté faits. Car la nature substantant encore selon l'apparence , on a raison de nous avertir de ne la regarder plus , parce qu'elle n'est plus en effet ; & que , comme dit S. Ambroise , *ce n'est plus ce que la nature a formé , mais ce que la benediction a consacré ;* & qu'ainsi il ne faut plus avoir égard à leur premiere nature qui est changée , mais à la vertu dont ces choses sont remplies par l'operation qui les a changées au corps & au sang de J. C. C'est l'avertissement qu'Euthymius nous donne , premierement en abrégé , en disant qu'il ne faut pas avoir égard à la nature des dons presentez , mais à leur vertu ; & ensuite plus au long , lorsqu'il nous enseigne , que *comme I. C. a deifié la chair qu'il a unie à sa divinité , de mesme il change les dons par une operation ineffable au corps mesme & au sang mesme de I. C. & en la vertu de l'un & del'autre.*

Ce passage d'Euthymius tiré de son commentaire sur S. Mathieu ; est ordinairement allegué par les auteurs qui traittent des controverses. Mais il me semble qu'on ne fait pas ordinairement assez de reflexion sur ce que l'on voit dans la Panoplie du mesme auteur , au titre des *Pauliciens*.

C'estoit une espece d'heretiques qui avoient renouvelé une partie des erreurs de Manichéens , & qui y en avoient ajoûté quelques autres ; & sur tout ils avoient une heresie fort bizarre sur le fait de l'Eucharistie. Car ils disoient que J. C. en instituant ce mystere n'avoit point distribué de pain & de vin à ses disciples , & que ces paroles , *Prenez & mangez* , ne s'entendent que de ces paroles mesmes qu'il proposoit à ses disciples comme leur pain & leur nourriture. Et par une suite de ce principe ils disoient , que communier n'estoit autre chose que mediter les paroles de J. C. & s'en nourrir.

Cette heresie détruisoit nettement la présence réelle & la transsubstantiation ; de sorte que si Messieurs les Ministres sont tant en peine de trouver des exemples parmi les Grecs de personnes qui ayent combattu cette doctrine , on ne déavoitiera pas qu'ils n'en puissent trouver parmi ces detestables heretiques.

Euthymius donc après avoir représenté leur erreur , entreprend ensuite de la refuter , & il le fait à son ordinaire , en choisissant les passages des Peres qu'il a cru les plus propres pour instruire les fideles de la verité de ce mystere , & de la foy de l'Eglise Catholique. Ce choix est extrêmement considerable pour découvrir son veritable sentiment. Car ayant à choisir dans toute la tradition , & n'estant lié par aucune loy , le sens commun fait voir qu'il a choisi sans doute les passages les plus précis , les plus clairs , les plus dogmatiques , les plus propres pour donner une connoissance nette du mystere , selon l'idée qu'il en avoit & quel'on en avoit de son tems ; & qu'il est sans apparence , que pour représenter la foy de l'Eglise il ait fait choix au

contraire des passages les plus obscurs, les moins dogmatiques, les plus hyperboliques, qui se trouvent dans les auteurs Ecclesiastiques.

En effet qui auroit prié Auberrin, ou M. Claude de nous citer les lieux qu'ils croyent les plus propres pour nous instruire de leur doctrine, ils ne manqueroient jamais de nous alleguer le passage de Facundus, quelques lieux de S. Augustin, & le celebre passage de Tertullien. Et s'ils estoient obligez d'en citer des Grecs, ils nous allegueroient quelque passage obscur de Clement Alexandrin, ou d'Origene, ou le passage des Dialogues de Theodoret: mais ils se donneroient bien de garde de nous renvoyer à la Catéchèse de S. Gregoire de Nyssé, ou au chap. 14. du 4. livre de S. Jean de Damas. Ce seroient les derniers lieux qu'ils allegueroient sur ce sujet là; & encore ils ne les citeroient jamais qu'en objections, puisque pour les reduire à leurs sens, ils ont besoin de mille machines, & qu'il faut donner une infinité de contorsions à l'esprit, afin de le rendre susceptible des solutions qu'ils y apportent.

Mais les sentimens d'Euthymius ont si peu de rapport avec ceux de ces Messieurs, que les deux passages de toute l'antiquité qui expriment le plus nettement la presence réelle & la transubstantiation au sens des Catholiques, & qui sont les plus hyperboliques, les plus faux, & les plus trompeurs au sens des Ministres, sont justement ceux qu'Euthymius choisit pour représenter la foy de l'Eglise Grecque.

Si l'on veut donc sçavoir quelle estoit la doctrine de ce sçavant Religieux sur l'Eucharistie, & quelle estoit celle de l'Eglise Grecque de son tems, il n'y a qu'à voir celle qui est contenuë dans ces deux passages pris litteralement & dogmatiquement. Car c'est en cette maniere qu'il les produit.

Il croyoit avec S. Gregoire de Nyssé, que *le corps de I. C. entroit en nous par le moyen du boire & du manger: que nos corps estoient joints avec ce corps immortel: que ce corps estant un, estoit distribué tous les jours à une infinité de personnes, que chacun le recevoit tout entier, & qu'il demouroit tout entier en soy.* Il croyoit, que *le pain sanctifié estoit changé par la parole de Dieu au corps du Verbe-Dieu, & qu'il devenoit tout d'un coup le corps du Verbe, estant échangé par cette parole. Ceci est mon corps.* Il croyoit, que *par une dispensation de grace I. C. se donne à tous les fideles par sa chair, afin que l'union avec cette chair immortelle les rende participans de son immortalité.*

Il croyoit de mesme, comme il est dit dans le passage de S. Jean Damascene, que *si l'on demande comment le pain est fait le corps de I. C. & le vin son sang, il n'y avoit rien à répondre sinon que le S. Esprit descendoit, & operoit des choses qui surpassoient la raison & l'intelligence des hommes: Que ce corps joint à la divinité, estoit le corps mesme qui estoit né de Marie: Que comme le pain & le vin que l'on mange & que l'on boit, sont changez au corps & au sang de celuy qui les mange & qui les boit, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui estoit auparavant; de mesme le pain & le vin meslé d'eau, sont changez par l'invocation & l'avenement du S. Esprit, au corps & au sang de I. C. & ne sont pas deux corps, mais un mesme corps: Que le pain & le vin ne sont pas la figure du corps du Seigneur, mais son corps mesme uni à la divinité.*

Ce sont-là les expressions qu'Euthymius a jugé les plus propres, les

C H. XIII. plus precises, & les plus litterales pour marquer la doctrine de l'Eglise; & il ne faut que le choix mesme de ces passages, pour convaincre toutes les personnes raisonnables, que la foy de la presence réelle & de la transubstantiation n'estoit pas moins établie d'as l'Eglise Grecque, que dans l'Eglise Latine.

On peut ajouter que ce choix n'est point particulier à Euthymius, & qu'Aubertin mesme reconnoît que les Grecs ont formé leurs sentimens sur S. Jean de Damas, & sur S. Gregoire de Nyffe. Et en effet, il n'y a qu'à lire les traitez des nouveaux Grecs, pour y reconnoître qu'ils se conforment entierement au sentiment, & aux expressions de ces deux Peres. Et c'est ce qui fait voir avec combien de raison on a remarqué dans le traité *de la Perpetuité*, que l'opinion des Calvinistes est fondée sur certains passages écartez & inconnus au commun du monde, & qui n'ont rien contribué à former la creance des peuples; & que la foy des Catholiques est tirée au contraire des passages, sur lesquels l'Eglise a réglé ses sentimens, & qu'elle a regardez comme contenant précisément & litteralement ce qu'il faut croire de l'Eucharistie. D'où il s'ensuit manifestement qu'il ne faut pas expliquer les passages des Catholiques par ces passages écartez, par un lieu de Facundus, par une lettre de S. Augustin, par un endroit des Dialogues de Theodoret; mais que s'estant instruit de la foy de l'Eglise dans les lieux des Peres qu'elle a toujours regardez comme les plus propres pour la faire connoître, il faut se servir de la lumiere que l'on y trouve pour y rendre les passages plus obscurs; c'est-à-dire en un mot, que la raison nous oblige à regarder les passages des Catholiques comme des preuves & des regles de la foy, & ceux dont les Calvinistes abusent, comme des difficultez à éclaircir, & quel'on peut mesme negliger, puisqu'il n'est pas necessaire pour croire un mystere, que l'on n'y trouve aucune difficulté.

C H A P I T R E XIII.

VIII. *PREVVE tirée de Nicolas de Methone.*

NICOLAS Evêque de Methone ayant vécu sous Manüel petit fils d'Alexis, doit estre rapportée au 12. siecle. Cét auteur est fort considerable sur cette matiere par plusieurs raisons.

1. Parcequ'il est grand ennemy des Latins, ayant écrit contre-eux plusieurs traitez sur tous les sujets de contestation que l'Eglise Grecque avoit avec la Romaine; ce qui ne le rendra pas suspect de complaisance pour les Latins.

2. Parceque durant le tems qu'il a vécu il y avoit un commerce continuél entre les deux Eglises, qui ne permettoit à aucun des Grecs, & encore moins aux Evêques, & à ceux d'entre les Evêques qui faisoient une particuliere profession de doctrine, d'ignorer le sentiment des Latins sur l'Eucharistie.

3. Parceque le sujet du traité qu'il a fait sur l'Eucharistie l'obligeoit à declarer plus nettement son sentiment. Car il est marqué par le titre mesme, que le dessein de l'auteur est de remedier au doute, ou à l'erreur de ceux

ceux

ceux qui nioient que le pain & le vin estant consacrez, fussent le corps & le sang de J. C. Πεις τὰς διαζοντας καὶ λέγοντας ὅτι ὁ ἱερουργεῖμεν ἄρτους καὶ ἕλαιον ἐκ ἐστὶ σῶμα καὶ αἷμα τῶ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Or on ne parle jamais plus précisément d'un mystere, que quand on veut estouffer les doutes que quelques personnes en ont.

*Ed. vet. pat. l. 2.
Græcolat.*

Il n'est pas fort difficile aux Catholiques de rendre raison pourquoy ce doute se pouvoit élever dans l'esprit de quelques Grecs. Car outre que les sens y portent assez, l'heresie de Berenger s'estant répandue dans l'Occident, & l'Occident estant allé fondre en Orient par les Croisades, il n'est nullement estrange que dans cette multitude innombrable de Latins qui passerent en Orient, & qui s'y establirent, il y en ait eu quelques-uns infectez de cette erreur qui l'ayent communiquée à quelques Grecs.

Mais je trouve les Ministres assez embarrassés à nous former le plan de ce doute. Car enfin dequoy doutoient selon eux, ces personnes que Nicolas de Methone veut corriger? Diront-ils qu'ils ne pouvoient croire que le pain fust l'image de J. C.? Mais comment est-il possible de douter d'une chose si facile? Doute-t-on que le lierre signifie du vin, que l'olivier signifie la paix, que le laurier signifie la victoire, quoique ce ne soit que des hommes qui aient establi ces significations? Quelle difficulté y auroit-il donc à croire que J. C. eust choisi une matiere terrestre pour en faire un signe de son corps, si la foy ne nous obligeoit qu'à cela.

Diront-ils que ces gens ne pouvoient croire que J. C. pust communiquer moralement au pain la vertu de son corps? Mais est-il plus difficile de communiquer au pain la vertu du corps de J. C. que de la communiquer à l'eau du baptême, à l'huile de la Confirmation? Ces personnes devoient donc par la mesme raison douter de tous les autres Sacremens aussibien que de celuy de l'Eucharistie. Cependant il paroist que leur doute estoit particulier sur le mystere de l'Eucharistie, & non general sur tous les Sacremens.

En verité c'est faire une estrange violence à nostre raison, que de nous vouloir obliger à supposer gratuitement dans ces personnes des doutes si peu raisonnables; mais estendons neanmoins jusques-là nostre complaisance pour M. Claude; Et puisqu'il le veut imaginons-nous qu'il s'est trouvé des gens qui ont douté *s'il estoit possible que le pain consacré continst la vertu de I. C. ou qu'il fust la figure de I. C.* Mais comme ces doutes sont fort estranges, il est bien juste au moins qu'il nous fasse voir qu'ils les ont exprimez par des paroles propres à les signifier. Les langues ne sont pas si pauvres, que l'on n'y puisse trouver des expressions capables de faire entendre ces doutes quels qu'ils soient. Ils n'avoient qu'à dire: *Je doute si le pain contient la vertu du corps de I. C. Je doute si c'est la figure du corps de I. C.* ou en joignant l'un & l'autre ensemble: *Je doute si le pain est une figure du corps de I. C. pleine d'efficace & de vertu*: ou en empruntant les expressions magnifiques de M. Claude. *Je doute si le pain est inondé de la vertu du corps de Iesus-Christ.*

M. Claude nous fait-il donc voir que ces gens aient exprimé ce doute en quelqu'une de ces manieres? Nullement. Ceux dont parle Nicolas de

CHAP. XIII. Methone ne disoient autre chose , sinon qu'ils doutoient si le pain consacré estoit le corps de I. C. ou s'il estoit changé au corps de I. C. Et ainsi afin deles reduire au sens de M. Claude, il faut qu'il nous oblige de supposer que comme ils pensoient d'une maniere extravagante , ils s'exprimoient aussi d'une maniere extravagante , & qu'ils s'opiniastroient à ne parler jamais raisonnablement.

Mais ce qui est admirable , c'est que M. Claude faisant penser & parler les gens d'une maniere si contraire au sens commun , fait en mesme tems que ceux à qui ils parlent , n'ont pas la moindre difficulté à entendre ces paroles ; qu'ils ne les prennent jamais dans le sens litteral ; & qu'ils penetrent tout d'un coup les intentions cachées sous des termes si éloignez de ce qu'il veut qu'ils signifient.

Il est certain que si presentement un homme alloit trouver M. Claude , & qu'il luy dist : M^r je doute si le pain consacré est le corps de J. C. ou je doute si le pain est changé au corps de Jesus-Christ. M. Claude luy diroit qu'il fait tres-bien d'en douter , ou plutost qu'il doit croire que le pain consacré n'est point du tout le corps de J. C. mais qu'il en contient seulement la vertu & l'efficace. Il leveroit donc ce doute , non en le combattant , & en montrant que cette personne n'a pas raison de douter ; mais en le fortifiant & en montrant que non seulement il a raison de douter , mais qu'il a raison mesme de ne pas croire absolument que le pain soit changé au corps de Jesus-Christ. Enfin il prendroit cette personne pour un Catholique ébranlé , & non pour un Calviniste tenté.

Nicolas Eveque de Methone estoit à peu près dans la mesme conjoncture que M. Claude. Il estoit en un tems où les Ministres mesmes ne peuvent nier que la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation ne fût preschée sur les toits , comme parle l'Ecriture , & ne fût tenuë par tous les Latins répandus en si grand nombre dans l'Orient. Pourquoy donc n'auroit-il pas entendu ces paroles , par lesquelles ce doute seroit exprimé dans le sens ordinaire , & qui estoit le plus commun en ce tems-là mesme ? Des personnes s'adressent à luy , & luy disent qu'ils doutent si le pain consacré est le corps de Jesus-CHRIST. S'il estoit Berengarien , il devoit fortifier le doute : s'il estoit dans l'opinion des Catholiques , il le devoit combattre. Voyons donc de quelle maniere il y répondra.

D'où pensez-vous , dit-il , que tire son origine ce sacrifice mystique & non sanglant , dans lequel nous croyons que le pain & le calice estant consacrez , sont changez au corps & au sang de I. C. N'est-ce pas de nostre Dieu & de nostre Seigneur I. C. comme nous l'apprennent les saints Evangiles ? Oüy sans doute. C'est fort mal commencer pour un Calviniste. Car au lieu de dire à ces gens qu'ils ne doivent point croire que le pain soit changé au corps de J. C. il leur enseigne au contraire que l'Eglise le croit.

Ensuite après avoir expliqué la maniere de la consecration , les causes & la fin de ce mystere , il en explique la nature en ces termes : *Ce qui s'opere , dit-il , dans ce mystere , est le corps & le sang de Iesus-Christ, σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ τῶ πλείονα.*

Cela n'est encore guere satisfaisant pour M. Claude , & la suite le fera

encore moins. Car il exagere d'une maniere terrible l'impieté de ceux qui doutent que le pain soit changé au corps de Jesus-Christ & il fait bien voir ainsi qu'il n'en doutoit pas luy-mesme.

Qui sera, dit-il, assez temeraire & assez insolent pour avancer des nouveautez contre cette sainte tradition, pour accuser le mystere de fausseté, pour détruire ainsi celuy qui en est l'auteur & l'instituteur? Si quelqu'un, dit l'Apôstre, viole la loy de Moÿse, on le fait mourir sans misericorde sur la deposition de deux ou trois témoins. Or combien celuy-là merite-t'il un plus grand supplice, qui foule aux pieds le Fils de Dieu, qui traite de profane le sang du Testament, & qui fait injure à l'esprit de grace? Mais qui est celuy qui foule aux pieds le Fils de Dieu, & qui se rend coupable de tous ces crimes, sinon celuy qui par une extrême ingratitude abolit (dans ce mystere) le sang de Jesus-Christ, & ne le veut pas confesser: qui méprise ce qui nous a esté enseigné par cette bouche divine qui ne peut mentir? C'est elle qui nous dit: C'est mon corps, c'est mon sang. C'est elle qui dit: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Pourquoi donc vous laissez-vous aller à ce doute?

On peut assenter sans temerité que M. Claude ne parlera jamais de cette sorte, à moins qu'il ne devienne Catholique, & qu'il ajoutera encore moins les raisons suivantes pour montrer simplement que Dieu a pû communiquer moralement au pain la vertu de son corps.

Pourquoy, dit Nicolas de Methone, attribuez-vous l'impuissance à celuy qui est tout-puissant? N'est-ce pas luy qui a fait toutes choses de rien? N'est-ce pas une des trois personnes de la divinité qui s'est incarnée dans les derniers tems, qui a commandé que le pain fût changé en son corps? Pourquoy cherchez-vous les causes & l'ordre de la nature dans le changement du pain au corps de I. C. & du vin meslé d'eau, en son sang; puisque ce corps mesme est né d'une Vierge d'une maniere qui surpasse la nature, & qui est audessus des pensées, de la raison, & de l'intelligence des hommes? Vous ne croirez donc pas aussi ny sa Resurrection d'entre les morts, ny son Ascension au Ciel, ny les autres merveilles de I. C. puisqu'elles surpissent de mesme & la nature, & les pensées, & l'intelligence. La cause de cette incredulité est que vous ne confessez pas que I. C. est le Dieu veritable, & qu'il est le Fils de Dieu; mais que vous estes ou Juif, ou Arrien dans vostre cœur.

Quelle estrange maniere de refuter des gens qui douteroient si le pain est la figure de J. C. ou s'il en contient la vertu! Quelles estranges expressions pour un homme qui n'autoit que cela dans la pensée! Mais qu'elles sont justes, naturelles, simples, propres pour un Evêque bien persuadé de la transubstantiation, qui refute des personnes qui ne la croient pas, & qui alleguent pour la combattre de pretenduës impossibilitez, comme les Ministres font si souvent.

Nicolas de Methone poursuit encore la mesme matiere, & il rapporte une autre cause de ce doute qu'il combat, *Peutestre, dit-il, que vous doutez de ce mystere, & que vous ne le croyez-pas, parceque vous ne voyez pas de la chair & du sang.*

Il faut avouer que les gens de ce tems-là raisonnoient d'une estrange

CHAP. XIII. maniere si l'on prend M. Claude pour l'interprete de leurs paroles. Car Nicolas de Methone aura voulu dire selon luy : *Peutestre ne croyez-vous pas que le pain & le vin contiennent la vertu du corps & du sang de Jesus-Christ; parce que vous ne voyez pas de la chair & du sang.* Commes'il falloit qu'il parust de la chair & du sang, afin qu'on croye que le pain & le vin en contiennent la vertu. Ainsi le raisonnement de ces gens consistera, selon M. Claude, dans ce plaisant argument : Si le pain & le vin contenoient la vertu du corps de Jesus-Christ il paroistroit de la chair & du sang dans l'Eucharistie. Or il n'y paroist ny chair, ny sang. Donc ils n'en contiennent pas la vertu.

Je veux neanmoins encore que ce fût la coutume de ce tems-là, d'avoir des doutes ridicules, de les exprimer d'une maniere ridicule, de les appuyer sur des raisonnemens ridicules. Mais faut-il encore que M. Claude nous oblige de supposer que des Evesques n'y fassent que des réponses impertinentes, & qu'ils ne s'avisent pas d'y en faire les plus simples & les plus naturelles du monde. Peutestre qu'un petit exemple luy fera comprendre cette absurdité d'une maniere plus vive & plus sensible.

Il n'y a pas grand lieu de douter que le livre de M. Claude ne contienne moralement la vertu de M. Claude : il s'y est epuisé, & il y a parfaitement représenté tous les caracteres de son esprit. Mais supposé qu'il y eût quelqu'un qui en doutast, & qui ensuite de ce doute, raisonnast de cette impertinente maniere : Si le livre de M. Claude contenoit moralement la vertu de M. Claude, pourquoy ne verroit-on pas la personne de M. Claude dans toutes les chambres où on lit son livre ? tout le monde sans doute se moqueroit d'abord de cette estrange question, & ensuite la decideroit de la mesme sorte, en disant que la raison pourquoy on ne voit pas M. Claude en toutes les chambres où on lit son livre, c'est qu'il n'y est pas effectivement. La solution est courte, facile, naturelle, decisive; elle ne laisse aucun doute dans l'esprit. Mais on ne s'avisera jamais de répondre à cette extravagante question, que la raison pourquoy on ne le voit pas, c'est que cela estonneroit fort les gens de voir tout d'un coup paroistre un spectre & un phantôme devant soy; & que c'est pour épargner aux hommes cet etonnement, que Dieu ne veut pas faire ce miracle de faire patoistre M. Claude à tous ceux qui lisent son livre.

M. Claude nous dira sans doute que cet exemple est ridicule. Aussi je le propose comme ridicule. Mais tout ridicule qu'il est, il est entierement semblable au doute que M. Claude suppose dans ces gens contre qui Nicolas de Methone écrit, au raisonnement qu'il leur fait faire, & à la réponse qu'il attribue à cet Evesque. Il est tout aussi raisonnable de dire, comme l'on fait dans l'exemple que j'ay rapporté : *Si le livre de M. Claude contenoit la vertu & le genie de M. Claude, pourquoy donc ne voit-on pas M. Claude dans toutes les chambres où l'on lit son livre ?* que de dire, comme M. Claude suppose que ces gens ont fait : *Si le pain & le vin consacrez contenoient la vertu du corps & du sang de I. C. pourquoy donc ne voyons-nous point de la chair & du sang ?* L'un & l'autre est également impertinent.

Comme la réponse naturelle de la premiere question seroit de dire, que l'on ne voit point M. Claude en tous les lieux où on lit son livre, parce qu'il n'y est pas; la réponse naturelle que l'on devoit faire à ceux qui supposant que le pain ne contiendroit que la vertu de la chair de J. C. demanderoient pourquoy donc ne voit-on pas de la chair, seroit de dire que l'on ne la voit pas, parce que ce pain n'est pas effectivement de la chair.

Et comme il seroit ridicule en omettant cette réponse naturelle & simple, de dire que la raison pourquoy l'on ne voit pas M. Claude lorsque l'on lit son livre, est que Dieu ne veut pas faire ce miracle de le faire paroître en divers lieux, de peur d'estonner le monde; il est ridicule aussi, supposé que la chair de J. C. ne fust pas vraiment presente dans l'Eucharistie, de répondre que la raison pour laquelle on ne la voit pas, c'est que Dieu s'accommodant à nostre infirmité, ne nous a pas voulu frapper par l'image d'une chair humaine qui nous causeroit de l'horreur. C'est néanmoins en cette maniere que M. Claude fait répondre Nicolas de Methone. Et ainsi il ne doit pas trouver mauvais qu'ayant à faire voir combien cette réponse est ridicule, on luy ait proposé un exemple ridicule qu'il ne peut nier estre entierement semblable à cette réponse.

Je reserve à la seconde partie à pousser plus loin ce raisonnement. Car il faut sçavoir que Nicolas de Methone n'est pas le seul qui parle de ce doute sur l'Eucharistie, & qu'il n'est pas aussi le seul qui y répond en cette maniere. Nous l'avons vû déjà dans Theophylacte, & nous le verrons dans plusieurs Peres, & dans divers auteurs ecclesiastiques, tant anciens que nouveaux. On verra dans tous ces lieux le mesme doute, la mesme expression du doute, les mesmes fondemens du doute, les mesmes raisons pour combattre ce doute, les mesmes réponses aux fondemens de ce doute. Et pour donner lieu aux personnes sinceres de prevenir par leur lumiere ce que l'on peut leur presenter sur ce sujet; on peut dire generalement, qu'en expliquant ce doute à la maniere des Catholiques, on trouvera.

1. Qu'il est naturel & simple, & que non seulement il n'est pas estonnant qu'il s'éleve, mais qu'il seroit estonnant qu'il ne s'élevast pas.
2. Que toutes les expressions dont les Peres se sont servis pour le faire entendre, sont simples & naturelles.
3. Que toutes les raisons sur lesquelles ils ont dit qu'il estoit fondé, sont simples & naturelles.
4. Que toutes les raisons par lesquelles ils l'ont combattu sont les plus naturelles & les plus fortes qu'il estoit possible d'alleguer.
5. Que toutes les réponses qu'ils ont faites au fondement du doute, sont raisonnables & justes.

Mais que pour expliquer ce doute au sens des Calvinistes, il faut faire un assemblage de toutes les suppositions suivantes.

1. Qu'une grande partie des Peres & des auteurs ecclesiastiques aient formé, ou rapporté un doute déraisonnable & ridicule sur l'Eucharistie.
2. Qu'aucun auteur ecclesiastique n'ait remarqué que ce doute estoit ridicule & extravagant.

3. Que tous les auteurs ecclesiastiques se soient accordez à exprimer ce doute d'une maniere ridicule.
4. Qu'ils se soient accordez à ne l'exprimer jamais d'une maniere raisonnable.
5. Qu'ils l'ayent tous fondé sur une raison contraire manifestement au sens commun.
6. Qu'aucun n'ait remarqué que cette raison estoit contraire au sens commun, & qu'ils l'aient tous traitée serieusement.
7. Qu'ils soient tous convenus pour refuter ce doute, de se servir de raisons extravagantes.
8. Qu'ils aient tous omis les raisons naturelles & simples qui viennent dans l'esprit de tout le monde.
9. Qu'à l'égard du fondement de ce doute, aucun d'eux pour le renverser n'ait allegué la plus claire, la plus simple, la plus naturelle de toutes les raisons.
10. Que d'un commun accord ils aient eu recours à la plus extraordinaire & à la moins raisonnable de toutes les conjectures.
11. Enfin qu'ils aient pensé, raisonné, parlé d'une maniere dont aucun Calviniste n'a jamais ny pensé, ny raisonné, ny parlé.

Sans cet amas d'absurditez jointes ensemble il est impossible d'expliquer au sens des Calvinistes ce doute connu, expliqué, & refuté par les Peres, ny de desavoüer qu'il ne prouve clairement & invinciblement la presence réelle & la transubstantiation.

Je laisse à M. Claude à mediter sur cela, en attendant qu'on luy puisse developper toutes ces propositions. Mais pour revenir à Nicolas de Methone, je trouve M. Claude assez mal partagé jusques icy dans cet auteur. Il espere néanmoins trouver mieux son compte dans la suite. Et pour comprendre de quelle maniere il y réussit, il faut sçavoir les maximes qu'il suit dans l'examen des auteurs. On les peut reduire à deux.

La premiere est, de n'avoir aucun égard à tout ce qui luy est contraire dans un auteur, de n'y faire aucune attention, & mesme la pluspart du teins de ne le rapporter pas. C'est par cette regle que quoyqu'il cite dans son livre Nicolas de Methone pour prouver que les Grecs ne croient pas la transubstantiation, il n'a pas jugé à propos de rapporter aucun des passages que nous avons citez cy-dessus, & que nous citerons plus bas.

La seconde est, que s'il se trouve quelque petit mot dans un auteur, qui estant detaché de la suite, ait non une difficulté réelle, mais quelque petite ombre de difficulté, qui seroit etouffée si l'on consideroit toute la suite, il croit avoir droit de detacher ce petit mot, de le regarder separément, d'en tirer une conclusion nette & précise à son avantage, & de n'attribuer à cet auteur que le sens auquel il luy plaist de prendre cette parole detachée. C'est par cette adresse qu'il met Nicolas de Methone au nombre de ses partisans avec sa confiance ordinaire; par le moyen d'un petit passage qu'il en rapporte.

Nicolas de Methone, ce sont les termes de M. Claude, dit que Jesus-Christ nous communique sa chair & son sang par des choses qui sont familiares à la

nature, en leur joignant sa divinité, & disant : *Cecy est mon corps, cecy est mon sang.* Ce qui veut dire, dit M. Claude, que le pain & le vin, qui sont ces choses familiares à la nature, demeurent au Sacrement. CHAP. XIII.

Voilà proprement le genie de M. Claude. Nicolas de Methone dit, repete, prouve, que J. C. change le pain en son corps, au commencement, au milieu, à la fin de son traité : il remuë le ciel & la terre pour empêcher que l'on en doute. Mais il dit en un endroit qu'il joint la divinité à des choses familiares à la nature. Donc, dit M. Claude, *le pain demeure.* Quelle consequence ! Dieu joint la divinité au pain & au vin qui sont des choses familiares. Il est vray. Mais il la joint comme cause efficace du changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, si souvent repeté par Nicolas de Methone ; mais non comme moyen d'union entre le pain & le vin, & le corps de J. C. Il la joint, non pour le conserver dans l'estre du pain, mais pour le transformer interieurement en son corps. Il la joint, afin que le pain devienne son corps parfait & entier, *σῶμα τέλειον*, ce corps vivant, *ce corps dont les os n'ont point esté brisez dans la passion, & qui est inseparable de la divinité*, comme il dit luy-mesme.

Voilà le sens de cette expression, dont M. Claude pretend abuser. Et ce sens paroist assez de luy-mesme. Car cette divinité jointe au pain, c'est l'esprit de Jesus-Christ & l'effet que Nicolas de Methone attribué au saint Esprit, est de changer le pain au corps de Jesus-Christ. Et c'est pourquoy il rapporte ces paroles de la liturgie de saint Clement : *Daignez envoyer sur ce sacrifice vostre Saint Esprit, qui est témoin des souffrances de Jesus-Christ afin qu'il fasse ce pain le corps de vostre Christ, & ce calice le sang de vostre Christ.*

Aussi cette expression est-elle commune à ceux qui sont les plus declarez pour la transubstantiation ; & il n'en faut point d'autres preuves qu'un traité qui suit celuy de Nicolas de Methone dans la Bibliothecque des Peres, & qui est attribué à Samonas Eveque de Gaze. Cet auteur est si formel pour la transubstantiation, qu'Aubertin n'y a point trouvé d'autre solution, que de soutenir qu'il falloit que ce traité fût l'ouvrage d'un imposteur de ces derniers tems. Nous examinerons en son lieu les raisons de cette censure. Il me suffit qu'elle contienne un aveu, que cet auteur quel qu'il soit, est un *transubstantiateur*, & qu'Aubertin veut faire croire qu'il est fait à plaisir pour l'establiir. Cependant ce *transubstantiateur* se sert de la mesme expression que Nicolas, & de ses mesmes paroles. Il dit que *Dieu joignant sa divinité, συζεύξας τὴν θεότητα, au pain & au vin qui nous sont familiares, par la vertu de sa parole qui a creé toutes choses de rien, les change en son propre corps & en son propre sang.* Il dit encore que le pain & le vin, *assumentur, & apparent*, qui est encore une autre expression dont les Ministres ont accoutumé de tirer la mesme consequence.

M. Claude conclura-t'il de là que le pain demeure, & que le corps de J. C. n'y est pas present ? Et nous voudra-t'il persuader sur cette union de la divinité avec le pain, & cette assumption du pain, que cét auteur ne croyoit pas la presence réelle & la transubstantiation ?

Tant s'en faut donc qu'on puisse prouver par ces paroles ; *Que Dieu*

conjoint sa divinité au pain, dont se servent ces auteurs, qu'ils n'ont pas cru la transubstantiation, que les preuves claires & indubitables qu'ils nous donnent de leur creance sur ce point, font voir démonstrativement que cette expression n'est point contraire à la transubstantiation, & qu'elle ne marque autre chose que l'union de la divinité au pain, non pour le laisser pain, mais pour le changer, le transformer, & le transubstantier au corps même de Jesus-Christ, de sorte que tous ceux qui s'en seront servis, ne peuvent point par cette seule raison estre suspects de ne pas croire la transubstantiation.

Je prie M. Claude de se souvenir de cette remarque, parce qu'elle sera nécessaire pour remedier à l'abus qu'il fait de ces mêmes termes dans quelques autres passages.

Il ne me reste plus pour conclure l'examen de ce traité de Nicolas de Methone, que de rapporter les paroles terribles dont cet Eveque se sert pour représenter le crime de ceux qui ne croient pas que le pain & le vin soient le corps & le sang de J. C. *Si ceux*, dit-il, *qui communient indignement sont si rigoureusement condamnés, combien celui qui peche contre le sacrifice même, qui outrage & qui nie immédiatement le corps du Seigneur, qui abolit ce qui nous a été laissé par tradition, qui foule aux pieds l'autorité de celui qui en est auteur, est-il coupable d'un plus grand crime, & mérite-t'il un plus grand supplice ? Le tremble d'horreur de ce que je dis. Mais que peut-on ajouter à la hardiesse insolente de cette erreur nouvelle, de ce violement des loix de Dieu, & de cette impiété ? Seigneur, délivrez par vostre miséricorde tous ceux qui ne confessent pas selon la véritable doctrine, que le pain & le vin que nous consacrons sont le corps parfait & le sang précieux de Jesus-Christ, de cette illusion phrenétique qui les possède.*

Que M. Claude fasse reflexion sur ces paroles : qu'il y entende la voix de l'Eglise Grecque, qui s'accorde avec celle de l'Eglise Romaine ; qu'il apprehende serieusement que ce ne soit un arrêt prononcé contre luy-même ; & qu'il tâche de s'en garantir d'une autre maniere que par ses vaines distinctions, qui ne le mettront pas à couvert de la colere de Dieu, quand même elles luy serviroient à tromper les hommes.

C H A P I T R E X I V.

IX. PREUVE. Que Zonare, & Nicetas Choniote établissent clairement la transubstantiation.

QUOIQUE le dessein de M. Claude soit entièrement contraire au mien, il arrive néanmoins assez souvent que nous nous rencontrons dans les mêmes passages, & que ce qu'il croit propre pour détruire la présence réelle & la transubstantiation, me semble très-propre pour établir l'un & l'autre de ces dogmes.

L'on en a déjà vu diverses expériences, & l'on en va voir encore deux exemples assez remarquables en deux auteurs du siècle, dont nous parlons, qui sont Zonare, & Nicetas Choniote. M. Claude les cite pour montrer que les Grecs n'avoient point dans l'esprit la transubstantiation, & je

& je n'en voy pas de plus propres pour faire voir le contraire.

C'est le différent dont on supplie les lecteurs d'estre les juges. Et premierement il est bon de remarquer de quelle maniere M. Claude rapporte les passages de ces auteurs. Car il en fait des abrezgez à sa mode; & sa mode est de n'en représenter que ce qui luy paroist favorable à la cause qu'il defend. *Zonare*, dit-il, *Moine Grec*, parle dans une de ses lettres de cette question, si les mysteres sont corruptibles ou incorruptibles; & la resout en embrassant les deux partis. Il dit que le pain est la chair mesme de *Iesus-Christ* morte & ensevelie; & que pour cette raison il est corruptible, moulu, & mis en pieces: mais qu'ensuite ayant esté maché & mangé, & estant descendu dans l'estomac comme dans un sepulchre, il revient à l'incorruption; parceque la chair du Seigneur ne demeura pas long-tems morte & ensevelie, & qu'elle ressuscita bientoist après.

PAG 700.

Mais *Nicetas Choniote* qui fait aussi mention de cette dispute, fait assez connoistre que le Patriarche *Camaterus* embrassa le sentiment de ceux qui soutenoient que les mysteres estoient corruptibles.

Il faut avouër, que comme M. Claude sçait fort bien exposer en vuë tout ce qu'il croit luy estre un peu avantageux; il sçait aussi fort bien dérober aux yeux des lecteurs tout ce qu'il juge luy pouvoir nuire. C'est pourquoy, quand on voit qu'il fait de ces sortes d'abrezgez, & qu'il se décharge de la peine de citer les passages tout au long, on a sujet de s'en défier, & l'on en peut conclure presque assurément, que c'est moins par paresse que par prudence, & qu'il y a sans doute quelque chose dans ces passages qui ne l'accommode pas. On en peut juger par ces deux exemples-cy. Voicy le passage attribué à *Zonare*, tiré d'une lettre que *Georges Douza* a aportée de Constantinople, qu'*Allatius*, qui l'attribuë à *Glycas*, rapporte toute entiere.

Nous n'ignorons pas, mon cher frere, que quelques-uns se laissant aller à leur propre esprit, forment des doutes sur la nature des mysteres immaculez, les uns soutenant que l'Eucharistie est incorruptible, puisqu'elle communique la vie eternelle; & les autres disant qu'elle est corruptible, puisqu'on la mange, & qu'on la brise avec les dents. Mais que vostre esprit ne se porte pas à s'attacher à l'une de ces opinions, en rejetant l'autre comme impie. Car en les examinant vous trouverez qu'on peut soutenir l'une & l'autre dans un sens catholique. Le pain que l'on offre dans les mysteres, EST CETTE CHAIR MESME DE J. C. QUI FUT SACRIFIÉE AU TEMS DE LA PASSION, & ensevelie dans le sepulchre. Et c'est ce qui paroist manifestement par ce que le Seigneur dist à ses Apostres, lorsqu'il institua les mysteres du Nouveau Testament. Car en les leur donnant il leur dit: Prenez, & mangez, ce-cy est mon corps, brisé pour vous pour la remission des pechez. Considerez donc l'estat on estoit alors cette chair. Car si elle n'estoit pas corruptible, elle n'a donc pas esté sujette à la corruption de la mort. Car une chair incorruptible est incapable de toute sorte de corruption. C'est en cette maniere que le PAIN QUE L'ON OFFRE ESTANT VRAIMENT LA CHAIR DE JESUS-CHRIST, est sujet à corruption, est brisé, est coupé par les dents. Car s'il estoit incorruptible, il ne pourroit estre ny

Exercit. ad vers.
Cregii. l. 544.

CH. XIV. coupé, ny mangé. Mais ne vous scandalisez pas de cette parole, & qu'elle ne vous paroisse pas dure; puis qu'encore qu'on vous parle de corruption dans cette communion si divine & si terrible, néanmoins elle est bientôt suivie d'incorruptibilité. Car comme la chair du Seigneur après qu'elle eut succombé à la mort, & qu'elle eust esté mise dans le sepulchre, n'a point esté corrompue; selon ce que le Prophete dit: Vous ne permettrez point que vostre Saint éprouve la corruption; & qu'estant conservée par la divinité, elle est demeurée incorruptible: de mesme le pain que l'on offre, après qu'il a esté brisé par les dents, & qu'il est descendu dans l'estomac comme dans un sepulchre, revient à l'estat d'incorruptibilité, étant uni, comme dit S. Iean de Damas, à l'essence de l'ame. Et c'est pourquoy ceux qui sortent de cette vie après avoir participé avec une conscience pure aux S^s. mysteres de Christ sont enlevés par les Anges à cause de l'Eucharistie qu'ils ont receüe, comme dit S. Chrysostome.

In A. cap. Am. 3
l. 3.

Le passage de Nicetas Choniata est encore plus precis. Est. un question, dit-il, si le saint corps de Iesus-Christ que l'on reçoit dans la communion, est incorruptible, comme il estoit après sa Resurrection; ou corruptible, comme il estoit avant sa Passion, les uns disoient qu'il estoit incorruptible; parceque la participation des divins mysteres est une confession & une commemoration que le Seigneur est mort & ressuscité pour nous, comme le grand Theologien Cyrille l'enseigne; & qu'ainsi quelque partie qu'on en recoive, on reçoit tout entier le corps de Iesus-Christ que S. Thomas a manié, puisqu'on le mange après sa Resurrection, comme S. Iean Chrysostome le dit dans les paroles suivantes: O merveille! celui qui est à la droite du Pere se trouve dans les mains des pecheurs. Et en un autre lieu: Iesus-Christ est
 " un fruit qui a comme fleuri dans la loy, qui s'est grossi dans les Prophe-
 " tes, qui s'est meuri sur la Croix, & qui est mangé après sa Resurrection.
 " Et ensuite: Ce n'est pas un autre corps que celui qui a esté plus fort que
 " la mort, & qui est la source de nostre vie. Car comme un peu de le-
 " vain rend toute la masse de la paste semblable à foy; de mesme ce corps
 " que Dieu a rendu immortel, étant dans nostre corps, le change & le
 " convertit tout entier en sa nature. Quelques-uns alleguoient aussi ces
 " paroles d'Eutychius ce grand flambeau de l'Eglise: L'homme reçoit le sa-
 " cre corps du Seigneur tout entier, & son precieux sang tout entier,
 " quoy qu'il ne recoive qu'une partie des mysteres. Car il est divisé indivi-
 " siblement à toutes les personnes. Ceux-cy donc alleguans ces passa-
 " ges & plusieurs autres preuves de la doctrine de l'Eglise; les autres disoient
 " au contraire, que le mystere qui s'accomplit sur l'autel, n'est pas la confession
 " de la Resurrection; mais que c'est seulement un sacrifice, & que par consequent
 " il est corruptible, sans ame, sans mouvement; qu'ainsi celui qui y participe
 " ne reçoit point I. C. tout entier, mais seulement une partie, ne participant
 " qu'à une partie, Car s'il estoit incorruptible, disoient-ils, il auroit un esprit,
 " il seroit animé, il ne pourroit estre ny touché, ny vu, ny coupé & brisé des
 " dents, & il n'en souffriroit aucune douleur.

C'est de ces passages que M. Claude tire cette étrange conclusion; Que les Grecs ne croyoient point la transubstantiation. I'en examine pas, dit-il,

lequel de ces deux partis estoit le plus raisonnable. Il me suffit de faire remarquer qu'il n'est pas possible qu'une semblable question naisse dans une Eglise qui croit la transubstantiation ; & que cette dispute suppose nécessairement que ny les uns ny les autres ne la tenoient.

Voilà une conclusion bien surprenante. Et ce qui en doit donner un fort mauvais préjugé, c'est qu'Aubertin qui est un des plus hardis hommes du monde à tirer des conséquences à l'avantage de son party, en a tiré une toute contraire. Car il reconnoît formellement que ceux qui disoient que le corps de J. C. estoit incorruptible dans les mystères, estoient de l'opinion des Latins ; c'est-à-dire qu'ils croyoient la présence réelle & la transubstantiation. Il avoüe que selon Nicetas ceux qui disoient qu'il estoit corruptible, la croyoient aussi en leur maniere. Et il ne trouve point d'autre moyen de se sauver de ce passage, qu'en prétendant que Nicetas n'a pas bien représenté l'opinion de ceux qui disoient que le corps de J. C. estoit corruptible, & qu'ils n'ont jamais cru ce qu'il leur attribuoit. *Je répons*, dit-il, *qu'il est sans apparence que l'estat de la question fust tel que Nicetas le propose, & qu'il paroît qu'il l'a inventé faussement. Car à qui pourra-t-on persuader que le Patriarche Jean Camatere, & les autres qui estoient de son sentiment, & qui n'ignoroient pas ce que l'Apostre a écrit, que J. C. ne peut plus souffrir, aient pu croire qu'il estoit corruptible dans l'Eucharistie, qu'il estoit brisé & coupé par les dents, & qu'il y souffroit de la douleur.*

Aub. l. 3. p. 274

Après avoir accusé Nicetas d'avoir forgé l'estat de la question qu'il représente, Aubertin en forme un autre à sa fantaisie, & il le propose avec sa confiance ordinaire. *Sans doute*, dit-il, *que l'estat de la question estoit, si ce que l'on reçoit dans la communion estoit le corps mesme incorruptible de J. C. assis à la droite de son Pere ; ou si c'estoit de vray pain uni à la divinité, comme Jean de Damas l'a enseigné, & joint par elle au corps de J. C. Ceux qui disoient que l'Eucharistie estoit corruptible, estoient de cette dernière opinion, & ils le prouvoient par des argumens que Nicetas corrompt & change à sa mode.*

Il avoüe ensuite que Nicetas & l'Empereur estoient de la première opinion, c'est-à-dire de celle de la présence réelle & de la transubstantiation ; & il devoit avoüer de plus que c'estoit l'opinion commune de l'Eglise Grecque, Nicetas faisant voir que l'autre opinion n'avoit commencé que sous le Patriarche Xiphilin predecesseur de Camatere, & qu'elle devoit sa naissance à un Moine heresiarque.

Voilà donc M. Claude commis avec Aubertin, c'est-à-dire le disciple avec le maître. M. Claude soutient que Nicetas, & ceux qui tenoient que l'Eucharistie estoit incorruptible, ne croyoient pas la transubstantiation ; Aubertin avoüe qu'ils la croyoient. M. Claude supposant pour vray le rapport de Nicetas, juge que les autres qui disoient que l'Eucharistie estoit corruptible, ne croyoient pas non plus la transubstantiation ; Aubertin a trouvé que le recit que fait cet auteur prouve si nettement le contraire, qu'il n'a point sceu d'autre secret pour s'en défendre, que de s'inscrire en faux contre luy.

On ne peut pas raisonner sur un passage d'une manière plus contradictoire. Mais dans cette contrariété le préjugé est tout entier pour Aubertin. Car étant si peu porté à demeurer d'accord de ce qui est avantageux aux Catholiques, il faut que ce qu'il n'a pas osé nier soit bien évident. Or il n'a pas eu la hardiesse de défavouer que ce passage de Nicetas, tel qu'il est, ne fût voir invinciblement que les uns & les autres de ceux dont il parle croyoient la transubstantiation : il l'avoue des uns, il le conteste des autres. Mais ce n'est pas, en se fondant sur le passage de Nicetas; c'est en le combattant par ses conjectures.

Ainsi ce n'est point faire tort à M. Claude que de dire que le jugement d'Aubertin en cette rencontre devoit être un arrêt souverain pour luy; & que c'est témoigner une opiniâtreté déraisonnable, que de vouloir contester une chose que le plus hardi de tous les Ministres n'a pas osé contredire.

Il est donc déjà certain par l'aven d'Aubertin, que l'opinion commune de l'Eglise Grecque, & qui estoit suivie par l'Empereur & par Nicetas, estoit celle de la transubstantiation. Il est encore certain qu'en s'en rapportant à Nicetas, ceux qui n'estoient pas mesme de ce sentiment, & qui vouloient que l'Eucharistie fust corruptible, admettoient la transubstantiation d'une autre manière, en enseignant que l'on ne recevoit qu'une partie de la chair de J. C. C'estoit donc toujours la chair de J. C. & ainsi c'estoit enseigner une vraie transubstantiation. Il est vray qu'Aubertin pretend que Nicetas impute à ces derniers ce qu'ils n'ont point crû, & qu'il en veut faire des Calvinistes par ses conjectures. Mais lequel est le plus croyable, ou de Nicetas qui parle d'un différent excité de son tems, & dont il estoit informé par luy-mesme; ou d'Aubertin qui en parle cinq cens ans après, & qui n'en a point d'autre lumière que celle qu'il peut tirer de ce passage mesme de Nicetas. Qui ne voit qu'il est ridicule d'opposer de vaines conjectures au témoignage positif d'un auteur contemporain, qui parle de ce qu'il a vû & entendu, & qui décrit une contestation arrivée de son tems, à laquelle mesme il a eu part.

On peut voir de plus dans Allatius des vers d'un auteur de ce tems-là; qui décrit cette contestation de la mesme manière que Nicetas Choniates, & qui ne donne pas plus de lieu de faire des Calvinistes de ceux qui soutenoient que le corps de J. C. estoit corruptible. Ce passage se trouve dans ses exercices contre Creighton. p. 540.

Il n'est pas vrai-semblable, dit Aubertin, *qu'un Patriarche ait embrassé un sentiment contraire à l'Ecriture.* Est-ce donc la première fois que les hommes se laissent aller à des imaginations contraires & à l'Ecriture, & au sens commun? Mais qui luy a dit que le Patriarche Camatere fust de l'opinion de ceux qui tenoient que l'Eucharistie estoit corruptible. C'est une pure vision d'Aubertin, ou une conséquence sans apparence qu'il tire des paroles de Nicetas. Cét auteur n'attribuë ce sentiment qu'à un Moine qu'il appelle heresiarque. Il dit qu'on avoit commencé à en parler en cachete sous le Patriarche Xiphilin; mais il n'accuse précisément le Patriarche Camatere que de n'avoir pas excommunié cet heresiarque, & d'avoir

eu recours à des raisonnemens de dialectique. Ce quine marque en aucune sorte qu'il fust en effet de ce sentiment ; mais seulement qu'il n'avoit pas eu assez de vigueur pour l'étoufer par les voyes Ecclesiastiques.

Voicy les paroles de Nicetas. *En ce tems-là*, dit-il, *on publia parmi les Chrestiens un dogme sur les divins mysteres, qui les separa en deux factions opposées. Car après Georges Xiphilin qui a esté Patriarche de Constantinople durant sept ans, Jean Camatere estant monté sur le thron de cette Eglise, au lieu qu'il devoit arracher jusques aux moindres racines de ce dogme dont on avoit commencé de parler obscurément sous Xiphilin, & anathematizer ce faux Moine Sigidite qui en estoit auteur, comme un heresiarque, & comme introduisant dans l'Eglise de nouvelles opinions, afin de reduire les autres au silence par son exemple, il commença de se servir d'argumens & de demonstrations de dialectique dans des mysteres surnaturels, pour convaincre ses adversaires. Il fit aussi des oraisons en forme de catechisme, où il fait mention de ce dogme, où il raconte de quelle maniere on en avoit disputé, & declare son sentiment, sans rapporter ce que disoient ses adversaires, comme s'il eust craint qu'on le contredist, leur attribuant mesme des opinions qui ne leur estoient jamais venues dans l'esprit. C'est tout ce que Nicetas dit sur ce sujet, dont on ne peut conclure raisonnablement autre chose, sinon que cét auteur blâme Camatere de n'avoir pas eu assez de force à reprimer ces heretiques, & d'avoir suivi en les refutant une methode philosophique, en s'éloignant de la maniere d'écrire des saints Peres. Aussi c'est la conclusion qu'en a tiré le Calviniste Wolphius traducteur de Nicetas. Car sur ce que cét auteur dit que Camatere s'estoit servi d'argumens de dialectique, il met à la marge : *Von verbis sed verberibus seditiosos nebulones coercendi.* Et un peu plus haut : *Qui seditiosos in Ecclesia ferunt, iis similes sunt qui oleo gangrenas curant.**

Enfin cette erreur toute déraisonnable qu'elle est ne l'est nullement en un tel excés, que les hommes ne soient capables d'y trouver de la vraisemblance. Et l'impossibilité n'en est point si évidente, qu'elle ne puisse estre cachée par le voile d'un obscurité mysterieuse, dont la raison se couvre elle-mesme dans les choses qu'elle regarde comme de foy. Il y avoit bien des raisons qui combattoient cette opinion ; mais elle avoit aussi certaines facilitez qui la pouvoient faire recevoir. Car par le moyen de cette doctrine on n'estoit plus obligé d'admettre de penetration, parce qu'ils croyoient qu'on ne recevoit qu'une partie de la chair de J. C. égale à la partie des symboles que l'on recevoit. Et ainsi la vuë de ces facilitez a pû leur oster celle des inconveniens où ils s'engageoient. Mais nous ne sommes pas obligez, comme j'ay dit, de montrer que leur opinion n'estoit pas sans apparence. Il suffit de faire voir qu'ils l'ont eu en effet ; & c'est ce qui paroist manifestement par le témoignage de Nicetas.

L'on peut donc conclure de ce passage, que la transubstantiation & la présence réelle estoient cruës generalement dans l'Eglise Grecque au douzième siecle, & au commencement du treizième, tant par le corps

de cette Eglise qui tenoit que la chair de J. C. estoit incorruptible dans l'Eucharistie, que par un petit nombre d'heretiques qui avoient commencé sous le Patriarchat de Georges Xiphilin à semer secrettement cette erreur, qu'il y estoit corruptible, & que l'on ne l'y recevoit que par parties.

Cependant M. Claude en tire une consequence toute contraire; & regardant ses opinions sur son seul interest, il suit & abandonne Aubertin selon qu'il luy est utile. Il embrasse sa vision sur Camatere, & il pretend comme luy qu'il estoit pour ceux qui enseignoient que le corps de J. C. estoit corruptible dans l'Eucharistie, en quoy il est dementi par Wolphius traducteur de Nicetas: mais il abandonne Aubertin sur tout le reste, & il soutient contre luy, que ceux qui tenoient que le corps de J. estoit incorruptible, & ceux qui le tenoient corruptible, n'avoient point la transubstantiation dans l'esprit.

Il suffiroit bien de le refuter en l'un & en l'autre point par l'autorité de ses confreres, & de luy opposer Wolphius sur Camatere, & Aubertin sur le reste. Afin néanmoins qu'il ne se plaigne pas qu'on le condamne sans l'entendre, je veux bien examiner ses raisons.

701. *Cette dispute, dit-il, suppose necessairement que ny les uns ny les autres ne tenoient point la transubstantiation. C'est ce qu'il pretend prouver, & voycy la preuve qu'il en apporte. A l'égard, dit-il, de ceux qui vouloient que les mysteres fussent incorruptibles, pourquoy alleguoient-ils cette raison; que l'Eucharistie est une confession de la Resurrection de Jesus-Christ. Vit-on jamais une plus étrange conclusion?*

Il est bien aisé de le satisfaire. Car il n'y a qu'à luy dire qu'ils l'alleguoient, parce qu'elle estoit fort bonne, & qu'elle détruisoit l'unique fondement de ces heretiques, qui estoit que l'Eucharistie ne representoit Jesus-Christ qu'en estat de mort: d'où ils concluoient qu'il n'y estoit qu'en estat de mort, en prenant pour principe, qu'il y estoit tel qu'il est représenté. Et c'est ce que les Catholiques renversoient par le passage de S. Cyrille, où ce Saint dit que l'Eucharistie est la confession de Jesus-Christ mort & ressuscité pour nous. D'où ils concluoient fort bien, qu'il y estoit donc dans un estat de ressuscité, & par consequent dans un estat incorruptible. On voit bien qu'il est assez aisé de conclure que selon ces Catholiques Jesus-Christ y estoit donc réellement present; mais on ne devine pas bien par quel moyen M. Claude a conclu qu'il n'y estoit pas.

A cette raison tirée de ce qu'ils ont dit, M. Claude en ajoûte une autre tirée de ce qu'ils n'ont pas dit. *Que ne disoient-ils, c'est M. Claude qui parle; que c'est le corps mesme qui est assis à la dextre de Dieu; ressuscité, & par consequent impassible?* Il n'y a rien de plus foible de foy-mesme que ce genre de raisonnement. Car comment est-ce que M. Claude peut sçavoir ce qu'ils ont dit, ou n'ont pas dit? Est-ce qu'il pretend que tous les raisonnemens de ces personnes sont renfermez dans le recit abrégé que cét historien a fait en passant de cette contestation? Mais celuy-cy est non seulement foible mais ridicule; parceque ces Grecs dont il s'agit, ont dit expressément ce que M. Claude leur reproche de n'avoir pas dit. Car n'est-

ce pas ce qu'ils ont exprimé clairement dans ces paroles, que *quelque partie qu'on reçoive de l'Eucharistie, on reçoit tout entier Jesus-Christ mesme, que Thomas a touché, parce qu'on le mange après la Resurrection*: ce qu'ils confirmoient par divers passages des Peres, & entr'autres par celuy-cy de S. Chrysofome: *O merveille! Celuy qui est assis à la droite du Pere se trouve entre les mains des pecheurs.*

M. Claude rapporte encore quelques autres petites raisons, dont il dit que ces gens ne se sont pas servis, parceque Nicetas n'en parle point. Comme si cét auteur estoit obligé de rapporter dans une histoire toutes leurs raisons, au lieu qu'il dit expressément qu'il ne les rapporte pas; & comme si l'on employoit toujourns toutes les raisons qui se peuvent employer.

Ensuite il passe à ceux qui tenoient que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible. Et après avoir exagéié comme Aubertin l'absurdité de cette opinion, il en conclut brusquement qu'ils n'ont pas cru la transubstantiation. Mais il suffit de luy dire que Nicetas qui en estoit plus informé que luy, declare qu'ils l'ont cruë; & qu'il est contre le sens commun d'opposer de vaines conjectures aux témoignages precis & formels des historiens qui ont écrit ce qui s'est passé de leur tems; & principalement d'un homme comme Nicetas Choniote qui estoit un Ministre d'Etat, sçavant dans les affaires de l'Eglise, qui ne pouvoit ignorer l'estat veritable d'une question agitée dans Constantinople où il demouroit, & dans laquelle l'Empereur mesme avoit pris party.

Ainsi au lieu que M. Claude conclut que cette question ne pouvoit s'élever dans une Eglise qui auroit cru la transubstantiation, il faut dire au contraire qu'elle ne pouvoit s'élever que dans une Eglise tres-persuadée de la transubstantiation. Car l'un & l'autre party la supposoit manifestement. Ceux qui disoient que Jesus-Christ y estoit incorruptible, & que l'on le recevoit tout entier, disoient après S. Chrysofome, *qu'il estoit dans le Ciel & dans la terre; & après Eutychiüs, qu'il estoit distribué tout entier à tous*; c'est-à-dire qu'ils enseignoient la presence réelle. Et ceux qui disoient que les mysteres estoient corruptibles, se fondoient aussi sur la mesme doctrine; puisque c'est en supposant le changement du pain en la chair de Jesus-Christ qu'ils disoient que l'on n'y recevoit qu'une partie du corps de Jesus-Christ, qu'il y estoit mort & inanimé: ce qui seroit ridicule si l'on entendoit tout cela d'un pain qui ne seroit que la figure de Jesus-Christ ou qui ne contiendroit que sa vertu; puisque ce pain n'est point la figure d'une partie de Jesus-Christ & ne contient point la vertu d'une partie de Jesus-Christ.

Il y a encore dans Nicetas un autre passage assez considerable pour faire connoistre son sentiment, & celuy de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie; & nous n'aurons encore qu'à nous en rapporter au traducteur Wolphius Calviniste, sur la consequence qu'on en doit tirer.

Cét auteur décrit sur la fin de son histoire les cruautéz & les excés effroyables qu'il dit avoir esté commis par l'armée des Latins dans la prise de Constantinople en 1203. Il les accuse entr'autres choses

d'avoir répandu le sang de Jesus-Christ, & d'avoir jetté à terre son corps: τὸ δὲ φεικῶδες καὶ ἐκονεμύον ἦν ἰεῖν τὸ θεῖον αἷμα καὶ σῶμα Χεῖς κατὰ γῆς χεῖμαον καὶ πρῆσιμύον: c'est-à-dire, *L'on voyoit de ses yeux, ce qui est mesme horrible à entendre, que le divin corps de Iesus-Christ estoit jetté à terre, & son sang estoit répandu.* Sur cela le traducteur Wolphius a mis cette note à la marge: *Absit ut Christi corpus in cœlis sedens humi abiciatur. Et ista fiebant ab iis qui istiusmodi istas opiniones amplectuntur. Ita Deus superstitionum operâ utebatur, ut aliorum idolomaniam eradicaret.* C'est-à-dire, *A Dieu ne plaise que le corps de Iesus-Christ qui est dans le Ciel, puisse estre jetté à terre. Cependant ces choses se faisoient par des personnes qui estoient de cette opinion, Dieu se servant des actions des François engagez dans cette superstition pour corriger L'IDOLATRIE des Grecs.*

Il est assez étrange que ceux qui ont eu soin de l'impression de l'histoire Byzantine qu'on a faite au Louvre depuis quelques années y aient laissé en cét endroit & en plusieurs autres des notes manifestement heretiques: mais celle-cy neanmoins est utile pour prouver que ce traducteur Calviniste a eu assez de sincerité pour reconnoître que les Grecs sont *Idolâtres* sur l'Eucharistie, selon le sentiment des Religioneux, c'est-à-dire qu'ils sont en ce point du sentiment de l'Eglise Romaine.

Voilà comment parlent les Calvinistes mesmes quand ils n'ont pas un adverfaire en teste, & qu'ils expriment leur veritable sentiment.

Pour Zonare, il n'y a qu'à lire les paroles que nous en avons rapportées: *Que le pain que l'on offre sur l'autel, est cette chair mesme de Iesus-Christ, qui a esté sacrifiée & ensevelie*, afin de se mocquer des vains raisonnemens de M. Claude. Un homme qui a seulement la hardiesse de raisonner contre une telle évidence, ne merite pas d'estre écouté; & on ne le fait qu'afin qu'on connoisse mieux quel est son esprit en le voyant opposer à des preuves si claires de si foibles raisonnemens.

Comment, dit-il, Zonare a-t'il pû embrasser les deux partis, & les joindre ensemble, en disant que les mysteres sont au commencement corruptibles, parce qu'ils sont la chair de Iesus-Christ, & qu'ensuite ils deviennent incorruptibles? Je pourrois demander à M. Claude par quel droit il pretend nous rendre garans de l'esprit de Zonare, & de la vrai-semblance de ses pensées? Qu'il ait eu raison, ou qu'il n'en ait point eu d'embrasser ces deux opinions, que s'ensuivra-t'il delà? Zonare est-il le premier qui ait eu des pensées peu vrai-semblables? Et faut-il pour un inconvenient si ordinaire, démentir ses yeux & sa raison, & croire qu'un homme ne dit pas ce qu'il dit, & qu'il veut signifier tout le contraire de ce qu'il exprime?

Mais d'où vient que M. Claude qui a tant d'adresses pour se tirer des lieux qui sont contraires à ses sentimens, ne veut pas faire le moindre effort pour dissiper les vaines difficultez qu'il luy plaist de trouver dans ces passages? Zonare estant plus ancien que Nicetas, & estant mort avant le tems auquel Nicetas marque l'origine de la dispute touchant la corruptibilité & l'incorruptibilité des mysteres, il n'est pas nécessaire de luy faire prendre party dans cette contestation; & l'on peut croire avec raison qu'il a pre-
tendu

rendu que les myſteres ſont corruptibles en un autre ſens que ceux dont Nicetas a parlé. Car il eſt probable que cét auteur abuſe du mot de corruption, & qu'il étend ce terme à tous les changemens qui arrivent au corps de Jeſus-Chriſt, non en luy meſme, mais à l'égard du voile qui le couvre. Ainſi eſtre couppé, ſelon luy, eſt une corruption; *Si enim incorruptibile eſſet, non admitteret ſectionem*; c'eſt-à-dire s'il eſtoit incorruptible en toute maniere, tant interieurement, qu'exterieurement. Les changemens qui arrivent aux eſpeces eſtans donc pris par Zonare pour une eſpece de corruption du corps de J. C. il dit qu'il eſt corruptible au commencement. Mais lors que J. C. n'exiſte plus ſous les eſpeces, il dit que le corps de J. C. retourne à ſon incorruptibilité; & que par ces deux eſtats de corruptibilité & d'incorruptibilité il repreſente les deux eſtats de ſa vie mortelle & reſuſcitée. Ce ſont les ſpeculations de ce Religieux. Il ne m'importe nullement qu'elles ſoient ſolides, ou qu'elles ne le ſoient pas. Il me ſuffit que ſa foy & celle de l'Egliſe Grecque qu'il repreſente, *eſt que le pain que l'on offre, eſt la chair meſme de Jeſus-Chriſt, qui a eſté autrefois miſe à mort, & enſeuvelie pour nous. Panis proſiſtionis ipſa eſt illa caro Chriſti, que maſtata, tum & ſepulchro mandata fuit.* Et c'eſt tout ce que l'on doit conclure de ſon témoignage.

S'il a entendu les paroles de ſa lettre dans le ſens favorable que je viens de marquer, il a cru la tranſubſtantiation. S'il les a entendus à la lettre, & dans le ſens qu'elles offrent à l'eſprit, il a encore cru la tranſubſtantiation avec le mélange d'une erreur, dont les Calviniſtes ne peuvent tirer aucun avantage. Et ainſi de quelque maniere qu'on le prenne, il détruit les pretenſions de M. Claude, & fournit une preuve convainquante du conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur le ſujet de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation.

CHAPITRE XV.

X. PREUVVE. De la foy des Grecs ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation, tirée d'une confeſſion de foy que l'on faiſoit faire au douzième ſiècle aux Saraſins qui ſe convertiſſoient à la foy Chrétienn.

IL eſt difficile de faire la comparaiſon des preuves que nous avons rapportées pour montrer le conſentement des Grecs avec les Latins ſur le myſtere de l'Eucharieſtie. Car eſtant routes dans un tres-grand degré d'évidence, l'avantage des unes au deſſus des autres ne peut pas eſtre fort ſenſible. Il ſemble néanmoins que celle que nous allons employer a je ne ſçay quoy de particulier, qui laiſſe encore moins de lieu aux déſaites & aux artiſices des Miniſtres.

Il eſt ſans doute que le meilleur moyen de faire voir la creance d'un ſiècle ſur quelque article, eſt de montrer qu'il eſt contenu dans la confeſſion de foy que l'on faiſoit en ce ſiècle là; comme le meilleur moyen de prouver que l'Egliſe Catholique d'apreſent croit quelque point, eſt de le faire voir dans la confeſſion de foy du Concile de Trente que l'on fait jurer aux heretiques qui ſe convertiſſent.

CHAP. XV. On ne peut pas conclure à la verité négativement, que tout ce qui n'est pas contenu dans les professions de foy n'a pas esté cru dans un siecle, parceque l'on n'y met pas tout, mais seulement les points les plus opposez aux erreurs de ceux qui se convertissent : mais on peut tres-bien conclure que tout ce qui se trouve dans la profession de foy d'un siecle, a esté cru universellement par les fideles de ce siecle-là.

Ces sortes d'écrits ont encore cela de particulier, que l'on est assuré que l'on a dessein d'y représenter les sentimens generaux, publics, & universels de l'Eglise, & non les sentimens particuliers des auteurs. Et l'on y parle précisément, exactement, sans figure, sans metaphore ; & que l'éloquence n'y ayant point de lieu, on n'y cherche qu'à faire connoître simplement & exactement la foy.

Il n'y auroit donc point de voye plus courte, plus sûre, plus decisive pour faire connoître les sentimens de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie au douzième siecle, que de produire si l'on pouvoit quelque profession de foy où il en fust parlé ; & si M. Claude a quelque desir de trouver la verité, il doit souhaiter qu'il s'en rencontre quelqu'une pour terminer par là nostre différent.

Or s'il le desire, je l'avertis que son desir est accompli. Il en reste une ; & fort authentique qui ne luy peut estre suspecte, puisqu'elle est tirée non de la bibliotheque du Vatican, mais de celle d'un Prince Calviniste ; & que c'est, non un Catholique, mais un Protestant d'Allemagne, qui l'a donnée au public.

Elle porte pour titre particulier : *L'ordre qui s'observe à l'égard des Saracens qui se convertissent à la vraye & pure foy des Chrétiens.* Silburge qui la fit imprimer en 1595. avec quelques autres onvrages sous le titre general, *Saracénica, sive Mahumetica*, déclare page 127. qu'il l'a tirée d'un manuscrit assez ancien de la bibliotheque Palatine ; & il remarque judicieusement qu'il faut qu'elle soit plus ancienne que le regne de Manüel Comnene, puisque l'on y voit encore l'anathème contre le Dieu solide de Mahomet : *Præter hæc omnia anathematizo Deum Moamedis, de quo dicit eum esse unum Deum solidum, qui nec genuerit, nec genitus sit, nec quempiam ei simile extitisse.* Or cét anathème fut retranché des Catechismes & des professions de foy sous le regne de Manüel par un accord fait entre cét Empereur & les Evêques. D'où il s'ensuit que les nouvelles professions de foy faites depuis cét Empereur, ne contenant plus cét anathème, celle-cy qui le contient, doit estre plus ancienne.

*m. 2. bibliothe-
ca Patrum Græco.
lat. p. 285.*

Elle se trouve aussi imprimée dans la bibliotheque des Peres sous le nom de *Nicetas Choniata*, comme tirée du 20. livre de son traité, intitulé, *le thesfor* : ce qui ne marque nullement qu'elle soit de luy, mais seulement qu'il l'y avoit inserée, comme il infera un grand nombre d'autres passages de divers auteurs.

On peut donc l'alleguer au moins pour montrer ce que l'on croyoit au douzième siecle sur l'Eucharistie ; & M. Claude considerera s'il luy plaist si ce seroit en cette maniere qu'il instruiroit un Turc de la creance des Calvinistes.

Je suis persuadé, c'est ce que l'on faisoit dire au Sarazin converti, je croy, je confesse, que le pain & le vin mystiquement consacrez parmy les Chrétiens, & auxquels ils participent dans la celebration des saints mysteres, SONT SELON LA VERITE le corps & le sang de nostre Seigneur I. C. estant changez par sa vertu divine, d'une maniere que les yeux ne découvrent point, qui n'est connue que par l'esprit, mais qui surpasse toutes les pensées des hommes, & qui n'est comprise que de Dieu seul. Et ainsi je promets que j'y participeray avec les autres fideles, comme estant DANS LA VERITE sa chair & son sang.

M. Claude nous viendra-t'il dire que l'on vouloit faire entendre par là à ces Sarrazins que ce pain & ce vin n'estoient point veritablement le corps & le sang de J. C. ; mais que c'estoit seulement la figure remplie de sa vertu ? Osera-t'il dire que ces Sarazins entendoient ces paroles dans ce sens Calviniste, que les Chrétiens Grecs avoient assez peu de jugement pour s'exprimer de la sorte, & que les Sarazins avoient assez de subtilité pour deviner ce sens bizarre dans des paroles qui le signifient si peu ? Mais s'il en est reduit-là, je luy conseille de se delivrer de tous ces importuns raisonnemens, en soutenant tout d'un coup une bonne fois, que tous les Grecs estoient insensez en ce remis-là, & que tous ceux à qui l'on parloit ce langage estoient prophetes. Ce sera plustost fait, & au moins il ne choquera le sens commun qu'une fois par cette ridicule hypothese, sans estre obligé de se faire à chaque moment de si extrêmes violences, en faisant parler des gens, qu'il nous represente comme raisonnables, d'une maniere si insensée.

Je croy pouvoir terminer par cette confession de foy si authentique & si decisive les preuves que j'avois à produire de la foy des Grecs sur l'Eucharistie dans l'onzième & dans le douzième siecle. M. Claude sera difficile à contenter s'il en demande davantage : mais de quelque humeur qu'il soit, je ne puis douter que toutes les personnes judicieuses ne demeurent persuadées, que le consentement des Grecs avec l'Eglise Romaine sur ce mystere, y est prouvé d'une maniere tres-claire : que toutes choses conspirent à l'établir ; & que pour reduire en abregé ce que nous avons étendu dans tout ce livre, on peut dire avec verité que les paroles, les écrits, le silence, & les actions des Grecs & des Latins de ces deux siècles ; la moderation des uns, l'emportement des autres, leurs divisions, leurs alliances, leur commerce continuel, leur mélange, leurs seditions, leurs guerres, leurs traités, fournissent des preuves convainquantes de l'union de ces deux Eglises dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, & que ces preuves estant tres-fortes separément, ont une force invincible estant jointes ensemble, & n'estant balancées par aucune difficulté considerable.





LIVRE TROISIÈME.

OU L'ON CONTINUE DE FAIRE VOIR
le consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, dans
la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation au
xij. & au xiv. siècle.

CHAPITRE I.

XI. PREUVE tirée de divers événemens du xij. siècle, & principalement
de la prise de Constantinople par les Latins.

QUAND les choses seroient demeurées dans l'estat où nous les avons vues au xij. siècle, il estoit impossible que la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation demeurast inconnue aux Grecs, comme il faut que M. Claude le prétende pour soutenir, qu'ils ne la croient point par voye de negation, comme n'en ayant jamais ouï parler. Car nous avons montré, que les Grecs y ayant esté soumis aux Latins à Antioche, à Tripoly, dans la Palestine, & en plusieurs autres lieux de l'Orient; & que les Latins ayant toujours esté en tres-grand nombre à Constantinople jusques à l'Empire d'Andronic qui les en chassa, (après la mort duquel néanmoins ils ne laisserent pas de s'y rétablir par la nécessité du commerce) cette soumission & ce mélange attiroit par nécessité une infinité de conférences, de communications, de recherches, d'unions, & d'alliances entre les Grecs & les Latins, qui rendoient absolument impossible cette ignorance mutuelle, qu'il faut que M. Claude suppose dans les uns & dans les autres touchant leurs sentimens sur l'Eucharistie. Mais les événemens du xiiij. siècle sont si considérables sur ce sujet, qu'il semble qu'ils aient esté disposez par la providence pour détruire l'hypothese de M. Claude.

Car ce qui restoit à souhaiter pour en faire voir encore davantage l'absurdité, est que Constantinople fût reduite au mesme estat que les autres villes d'Orient; que les Latins s'en rendissent les maîtres; qu'ils y fissent dominer leur religion; qu'ils y exposassent aux yeux des Grecs les ceremonies qui marquent davantage leur doctrine sur l'Eucharistie; qu'ils remplissent toute la Grece de ces mesmes Inquisiteurs qui s'estoient signa-

lez en France , & en d'autres lieux de l'Occident par les supplices des Albigeois ; qu'ils exerçassent cette mesme rigueur sur les Grecs , & qu'avec tout cela ils ne découvrirent en eux aucune erreur sur le mystere de l'Eucharistie ; qu'on proposast la transubstantiation aux Grecs non comme une chose dont ils doutassent , mais comme un dogme certain & non contesté ; qu'ils l'approuvassent & la signassent en cette maniere sans resistance & sans contradiction. Et c'est ce que nous verrons estre effectivement arrivé durant le xiii. siecle.

Innocent III. ayant esté élevé au Pontificat , s'appliqua peu de tems après à porter les Princes Chrétiens à entreprendre une croisade pour le secours de la Terre-sainte ; & il fit tant par le moyen de deux Legats ; dont il envoya l'un à Venise , & l'autre en France , que quantité de Princes & de Seigneurs prirent la croix & s'engagerent à cette entreprise. Les Principaux estoient Boniface Marquis de Montferrat ; l'Evesque de Cremone ; Thibaut Comte de Champagne , qui mourut avant que de partir ; Loüis Comte de Bar ; Baudouin Comte de Flandre & de Hainaut ; le Comte de S. Paul ; les Evesques de Soissons & de Troyes ; & quelques Abbez de l'Ordre de Citeaux.

Auth. or vita Innocentij.

Le dessein du Pape estoit que ces Princes allassent secourir la Terre-sainte , & qu'ils abordassent en Egypte , pour ruiner l'Empire du Sultan , le principal ennemy des Chrétiens de la Palestine. Mais eux mêlés leurs interests & leurs passions avec l'intention sainte de secourir les Chrétiens d'Orient , resolurent entr'eux de naviger droit à Constantinople pour y rétablir le jeune Alexis , dont le pere nommé Isaac avoit esté dépouillé de l'Empire , & privé de la veüe par Alexis Angelus son frere.

Ils aborderent donc à Constantinople , & quoiqu'il y eût dedans plus de soixante mille hommes de guerre pour la deffendre , ils ne laisserent pas de la prendre après huit jours de siege , & d'y rétablir le jeune Alexis.

Ce Prince estant ainsi remis dans l'empire , promit de reconnoistre le Pape , comme ses predecesseurs avoient fait avant le schisme , & de ramener tous ses sujets à l'obeissance de l'Eglise Romaine.

Mais l'inconstance naturelle aux Grecs , ou les mauvais conseils de son pere Isaac l'ayant porté à manquer de parole aux Latins qui s'estoient logez proche de Constantinople , & mesme à leur faire la guerre , il en fut puni par le soulèvement d'un de ses parens , qui le mit en prison , le fit étrangler , & se saisit de l'empire. Ainsi les Princes croisez ayant un juste sujet de guerre contre cet usurpateur , assiegerent de nouveau Constantinople , & s'en rendirent les maistres avec une valeur incomparable.

Rainald. an. 1104. p. 50.

Nicetas Choniata , qui estoit present à cette prise , la décrit fort particulièrement , & exagere les cruautés que les Latins y exercerent. Il dit qu'ils traiterent beaucoup plus cruellement les Grecs , que les Sarazins ne firent les Chrétiens à la prise de Jerusalem ; & en effet , si ce qu'en rapporte cet historien est veritable , on ne put s'y conduire d'une maniere plus violente , & plus imprudente tout ensemble. Car ils firent tout ce qui estoit capable d'animer les Grecs contr'eux , & de se les rendre irre-

Nicet. Chron. an. nat. l. 3.

conciliables. Ils joignirent la moquerie à l'oppression, & en les dépoiiillant de leurs biens ils leur firent toutes les indignitez dont ils se purent aviser.

Aussi depuis ce tems-là les Grecs n'eurent point de plus ordinaires reproches à faire aux Latins, que celuy des impietez & des cruantez qu'ils avoient commises à la prise de Constantinople : leur averfion contr'eux en devint beaucoup plus aigre & plus violente ; & l'on en peut juger par les epithetes que Nicetas donne à toute la nation : *Difficile est Latinum, avaro ingenio, oculo impudenti, ventre insatiabili, animo iracundo, manu perpetuò ensem quarente, lenire obsequis.*

Je represente toute cette suite pour montrer que la haine des Latins contre les Grecs, & des Grecs contre les Latins estant si ardente, ny les uns ny les autres n'estoient en disposition de dissimuler les reproches qu'ils eussent pu se faire avec quelque sorte d'apparence.

Après cette prise de Constantinople les Latins se faisirent de toutes les Eglises ; ils y établirent un Patriarche Latin ; ils remplirent Constantinople de Prestres Latins ; ils créèrent un Empereur Latin, qui fut Baudouin Comte de Flandre ; & étendant ensuite leur conquête dans la Grece, ils reduisirent sous leur obeïssance presque tout ce qui avoit appartenu dans l'Europe aux Empereurs de Constantinople, l'Empereur Grec qui s'estoit réfugié en Asie, n'y ayant conservé que trois ou quatre villes qui furent assez long-tems les seules qui demeurèrent sous l'obeïssance des Grecs.

Voilà donc toute la Grece rednite non seulement sous l'autorité temporelle des Latins, mais aussi sous l'autorité spirituelle des Papes ; & les Prestres Latins en une pleine liberté de s'informer de toutes les erreurs des Grecs & il est impossible que s'il y eût eu quelques traces de l'heresie de Berenger en ce pais-là, elle eût pu se cacher aux recherches de tant d'ennemis passionnez, & qui avoient tant d'interest de les découvrir.

Car les Princes mesmes eussent esté bien aises de trouver ce pretexte pour justifier leur entreprise auprès d'Innocent III. qui en estoit assez mécontent, & qui leur en fit divers reproches. Et le nouvel Empereur Baudouin, lequel dans la lettre qu'il écrivit à ce Pape sur la prise de Constantinople charge les Grecs de tous les reproches dont il se peut aviser, n'eût pas sans doute oublié celuy-là, s'il eût eu quelque sorte d'apparence. Il exagere leur perfidie, leur malice, leur haine contre l'Eglise Rone. Il rapporte les abus qui s'estoient introduits parmy eux ; mais il ne dit pas un seul mot de la presence réelle, ny de la transubstantiation, quoiqu'il n'y eût rien de plus capable de faire voir au Pape que la prise de Constantinople estoit utile à l'Eglise, & qu'elle n'estoit point contraire à l'engagement où ils estoient entrez de faire servir leurs armes à la defense de la foy.

Le Pape Innocent III. ayant recen ces lettres écrivit à l'Empereur Baudouin, & quelque tems après il adressa une lettre aux Evêques, Abbez, & autres Ecclesiastiques qui estoient à Constantinople dans l'armée des Princes, pour leur recommander la réunion de l'Eglise Grecque.

Rainald. an.
204. n. 16.

Innoc. l. 7.
Epist. 154.
Rainald. ibid.
n. 20.
Id. n. 21.

C'estoit là le lieu & le tems de les avertir que les Grecs n'estoient pas d'accord avec l'Eglise Romaine sur la presence réelle & la transubstantiation : Il estoit tout-puissant sur les chefs de cette armée, & par eux sur tous les Grecs. Mais il ne leur parle point de cette erreur, parcequ'il ne la connoissoit point dans les Grecs; & il s'arreste seulement à prouver la procession du saint Esprit, du Pere & du Fils, comme le principal point dont il les falloit instruire.

Dans une autre lettre qu'il écrivit en ce mesme tems à l'Archevesque de Reims son Legat en France, & à ses Suffragans, il reduit encore les erreurs des Grecs au seul point de la procession du Saint Esprit, *Parce*, dit-il, *que le peuple des Grecs s'est séparé de l'unité, & a rompu le lien de la paix, il est aussi devenu malade touchant la foy, en refusant de confesser que le Saint Esprit, qui est le lien de l'unité & de l'égalité, procede du Fils aussi bien que du Pere. Ainsi n'ayant pas voulu se reduire à l'unité d'une mesme foy touchant la procession du Saint Esprit, il est tombé justement dans les tenebres de la mori; parceque c'est le Saint Esprit qui nous enseigne toute verité, comme le Fils nous en assure dans son Evangile. Il a donc esté privé de l'intelligence spirituelle, parcequ'il a peché contrel'Esprit. Il n'a pas banni le levain de sa maison, selon l'ordonnance de l'Ecriture, pour manger les azymes de la verité & de la sincerité; mais retenant son vieux levain, il mange autant qu'il est en luy le corps de Iesus-Christ avant le levain.*

*Rainald. an.
1109. n. 10.*

Il ne leur reproche pas de croire qu'ils ne mangeoient que la figure du corps de Jesus-Christ comme il auroit fait s'il les eût soupçonné de cette erreur; mais il leur reproche de le manger avec le levain, parcequ'ils sacrifioient avec le pain levé, & qu'ils condamnoient les azymes.

Y eut-il donc jamais de pretension plus hors d'apparence, que de vouloir que les Grecs ayent esté d'un sentiment dont le Pape Innocent qui avoit autant d'Inquisiteurs en Grece qu'il y avoit de Prestres, d'Ecclesiastiques, & de Religieux Latins, ne les a pas mesme soupçonné.

M. Claude nous dira peuteestre que les Grecs dissimuloient alors leur opinion par la crainte des Latins; qu'ils ne découvroient pas ce qu'ils croyoient de l'Eucharistie; & que leur lâcheté les portoit à trahir leur foy, aussi bien qu'elle leur avoit fait trahir leur ville & leur empire. Mais outre qu'il n'y a point de lâcheté si generale qu'on la puisse attribuer avec vraisemblance à tout un peuple & à tout un empire, il est clair encore que c'est un pretexte qui ne peut avoir aucun lieu dans le sujet dont il s'agit.

Premierement, parcequ'il y eut une infinité de Grecs qui se retirerent de tems en tems de Constantinople, & des autres villes de la Grece, pour se réunir à leurs Empereurs, qui recueillirent en Asie les débris de leur naufrage, & se remirent quelque tems après en un estat qui les rendit formidables aux Latins. Or toutes ces personnes, qui après avoir vécu long-tems parmy les Latins quittoient leur party par la haine qu'ils leur portoit, ne pouvant pas manquer à reconnoître qu'ils croyoient la presence réelle & la transubstantiation, n'auroient pas aussi manqué de les décrier sur ce sujet par tout l'Orient s'ils n'avoient esté dans le mesme sentiment,

Car il faut remarquer que le party de l'Empereur Grec estoit rempli de gens sçavans, d'historiens, d'écrivains, qui ont déchiré les Latins en tout ce qu'ils ont pû, & qui ne les auroient pas épargnez en un point si plausible, & si capable d'irriter contr'eux les Grecs d'Asie qu'ils avoient interest de retenir, & de faire soulever les Grecs d'Europe, si l'uniformité de leur sentiment sur l'Eucharistie ne leur eût osté le moyen de faire ce reproche aux Latins.

2. On ne doit pas aussi douter que parmy les Grecs qui demeurèrent à Constantinople, & dans les autres villes de Grece, il n'y en eût un tres-grand nombre qui embrassoient sincerement l'union avec le Pape, & qui se reconcilioient avec l'Eglise Romaine, non seulement par interest & par crainte, mais par un veritable changement d'opinion sur les points qui estoient en différent. Et par consequent, si la transubstantiation en eût fait partie, il auroit fallu que ces Grecs convertis eussent aussi changé de sentiment sur cet article. Il leur eût donc esté impossible de ne pas voir que l'on croyoit dans la communion à laquelle ils s'estoient joints, ce qu'ils n'avoient pas crû jusques alors touchant le mystere de l'Eucharistie. Et l'étonnement où cette découverte les auroit mis, n'auroit pas manqué de les porter à avertir leurs Pasteurs de l'ignorance & de l'erreur où estoient les autres, & à tâcher de communiquer la verité qu'ils auroient nouvellement apprise, à leurs amis, à leurs femmes, à leurs enfans: ce qui auroit par nécessité fait eclater le différent des Grecs & des Latins sur ce point, s'il y en eût eu quelqu'un.

3. Il n'est nullement veritable que les Grecs en ce tems-là fussent ou faciles à changer de sentiment, ou assez lâches pour dissimuler celui qu'ils avoient. Et l'on peut dire au contraire, qu'autant qu'ils témoignerent de foiblesse à deffendre leur empire, autant firent-ils paroistre d'opiniâtreté à deffendre leur religion.

Car les Latins quoique tout-puissans & victorieux, ne purent jamais en reduire la plupart à communiquer avec le Pape, encore que les Legats du Pape, selon le stile de ce tems-là, usassent de voyes si dures & si rigoureuses pour les y contraindre, qu'enfin l'Empereur Henry successeur de Baudouin fut obligé de les faire cesser malgré le Legat Pelage, comme le témoigne Georges Acropolite par ces paroles: *Sous le regne de Henry, dit-il, le Pape envoya à Constantinople un Legat nommé Pelage, qui avoit toutes les prerogatives du Pape mesme. Car il portoit des souliers rouges, il avoit des habits de diverses couleurs, & son cheval avoit une housse de la mesme couleur que celui du Pape. Et comme il estoit d'un naturel farouche, plein de faste & d'insolence, il exerça de grandes cruantez sur ceux de Constantinople, en contraignant tout le monde de se soumettre à l'ancienne Rome. On mettoit en prison & les Religieux & les Prestres, & l'on ne leur donnoit que le choix de ces deux choses, ou de reconnoistre le Pape pour le chef de tous les Evescques, & d'en faire mention dans la Messe, ou d'estre punis de mort. Tous les habitans de Constantinople, & particulièrement les principaux d'entr'eux voyant ce traitement, en furent extraordinairement affligés, & estant allez trouver l'Empereur Henry, ils luy tinrent ce discours: Sire,*

NOUS

nous nous sommes soumis à vostre empire, quoyque nous soyons d'une autre nation que vous, & que nous eussions un autre Patriarche. Mais nous n'avons pretendu vous assujettir que nos corps, non pas nos ames. Nous sommes prests de prendre les armes pour vostre deffense, si la necessité de quelque guerre le demande; mais nous ne pouvons pas abandonner nos ceremonies & nos coutumes. C'est pourquoy ou delivrez-nous de ce danger qui nous presse, ou permettez-nous comme à des personnes libres, de nous retirer avec ceux de nostre nation. Après que Henry les eut entendus parler de la sorte, ne voulant pas estre privé de tant de bons citoyens, il fit ouvrir les temples malgré le Legat, & mettre en liberté les Prestres & les Religieux qui estoient detenus dans les prisons.

Des gens prests de renoncer à leurs maisons & à leur ville, plutôt que d'abandonner leurs ceremonies, n'estoient pas dans la disposition de dissimuler leur foy par une lâcheté criminelle. Ainsi l'on ne peut desirer une conviction plus évidente de la parfaite union des sentimens qui estoit en ce tems-là entre les Grecs & les Latins sur le mystere de l'Eucharistie, que de voir que tous ces Grecs assujettis aux Latins dans toute la Grece, ne leur ont pas donné le moindre pretexte de les soupçonner de ne croire pas la preséence réelle, quoiqu'ils fissent une profession si publique de leur foy.

Cette raison est d'autant plus considerable, que cét assujettissement des Grecs aux Latins n'a pas esté de peu de durée. Il a duré près de 160. ans en Palestine, à Antioche, & à Tripoly de Syrie; & à Constantinople près de 60. Constantinople ayant esté prise par Baudouin & les Princes croisez l'an 1204. & reprise sous un autre Baudouin par Michel Paleologue l'an 1261.

Pendant tout ce tems les plus grandes villes de la Grece changerent plusieurs fois de maîtres selon les differens succès des guerres continuelles qu'il y eut entre les Empereurs Grecs & les Empereurs Latins. Les Grecs qui estoient dans les villes reprises par les Grecs, furent souvent en liberté de dire tout ce qu'ils vouloient contre les Latins, & de leur reprocher routes les erreurs dont ils les auroient reconnus coupables. Leurs écrivains n'ont pas aussi manqué de le faire. Mais comme les Latins n'ont jamais soupçonné les Grecs d'estre d'une autre creance qu'eux touchant ce mystere, jamais aussi ce soupçon n'est tombé dans l'esprit d'aucun des Grecs; & quelque animosité que la guerre & les mauvais traitemens aient produit dans l'esprit des uns & des autres, ils ne se sont jamais portez à se faire aucun reproche sur ce sujet.

Ce ne fut pas seulement en Grece où les Grecs furent traitez durement par les Latins sur le sujet de la Religion, ils furent encore traitez plus rigoureusement en Chipre. Certe Isle avoit esté prise par Richard Roy d'Angleterre sur l'Empereur Isaac l'an 1191. & ensuite elle fut donnée par ce Prince au Roy de Jerusalem, afin qu'elle luy servist de retraite après la prise de Jerusalem par Saladin.

Il ne manqua pas de remplir incontinent toute l'Isle de Prestres & d'Evesques Latins. Et l'extrême rigueur dont il usa contre les Grecs, l'IN ANTIQ. ANO. 1191.
me. D. E. d. H. d. 1191.
Latinorum &

CHAP. I.
Gigorum, cum
per. Allatin de
perper. consens.
l. 1. c. 13. p. 693.

donné sujet à divers auteurs Grecs d'en faire de grandes plaintes, & de représenter d'une manière fort odieuse les cruautés qu'ils prétendoient qu'on exerçoit sur les Prêtres & sur les Religieux de leur nation. Et même Germain Patriarche de Constantinople résidant en Asie s'en plaignit au Pape Gregoire IX. en des termes capables de donner beaucoup d'horreur de cette conduite.

Les Grecs n'étoient guere plus favorables aux Latins quand ils estoient les maîtres, comme on le peut juger par le traitement qui fut fait au Legat du Pape & aux autres Latins qui estoient à Constantinople sous Andronic. Et comme la passion des uns & des autres ne pouvoit être plus violente, ny se porter à de plus grands excès que ceux où ils se portèrent en ce tems-là ; on ne doit point douter qu'ils n'aient tâché de les justifier, en s'accusant mutuellement de toutes les erreurs qu'ils ont pu se reprocher avec quelque sorte d'apparence. On aime naturellement à rendre ceux que l'on punit si rigoureusement les plus coupables que l'on peut. Et ainsi il est certain, par exemple, que si les Papes, & les Evêques Latins de l'Isle de Chipre avoient eulieu de faire passer les Grecs pour convaincus de l'herésie des Berengariens & des Albigeois, ils auroient bien mieux aimé rejeter sur ces erreurs les causes de ce traitement, que non pas sur la contestation de la primauté du Pape & de la procession du S. Esprit ; & le Pape Gregoire IX. n'auroit pas esté obligé en répondant à Germain, de passer sous silence, comme il fait, les reproches qu'il luy avoit faits de ces cruautés.

Rinald. an.
1240. n. 44.

In Bullar. in In-
noc. 4.

Mais il est certain que ny le Pape, ny les Evêques Latins n'ont pas cru avoir le moindre sujet de leur faire ce reproche. Et c'est pourquoy le même Pape Gregoire IX. écrivant à l'Archevêque de Nicosie en Chipre, n'accuse les Grecs sur l'Eucharistie que de ce qu'ils disoient, *qu'on ne pouvoit célébrer avec du pain sans levain*. Et le Pape Innocent IV. écrivant à l'Evêque de Tivoly de ce que l'on devoit exiger des Grecs, & descendant jusques au détail des ceremonies, ne fait non plus aucune mention de la transubstantiation.

On ne peut aussi raisonnablement douter que s'il y avoit eu quelque diversité de sentimens sur le sujet de la présence réelle & de la transubstantiation, elle n'eût servi d'un grand obstacle à ceux qui passoient d'une communion à l'autre, & qu'elle ne se fût fait paroître dans ceux qui auroient esté sur le point de faire ce changement, par les difficultés qu'ils auroient faites sur cet article, & les éclaircissemens qu'ils auroient demandez. Cependant on ne voit aucun exemple, que pour reduire les Grecs à l'union on se soit mis en peine de les instruire sur ces deux points, ny qu'ils aient désiré aucun éclaircissement sur ce sujet. Matthieu Paris rapporte en l'année 1254. que des Seigneurs Grecs estant venus à Rome, se réunirent avec le Pape, après qu'ils eurent esté instruits. Mais cette instruction ne regardoit, comme le témoigne le même auteur, que la procession du Saint Esprit dont ils disputèrent long-tems, & sur laquelle on les satisfit.

On a vû même en ce siècle-là des provinces entières, & des Princes considerables se réunir avec l'Eglise Romaine, sans qu'il ait esté besoin de leur donner aucune instruction sur ces articles.

Les Bulgares qui suivoient la foy & les coutumes des Grecs, se remirent sous l'obeïssance du Pape l'an 1204. avec tous les Evêques de ce royaume-là. Ranauld. n. 27.

Theodore Comnene Prince d'Epire abjura le schisme l'an 1218. sous le Pontificat d'Honoré III. Id. n. 20.

Daniel Duc de Moscovie desirant d'obtenir du Pape le titre de Roy, promit de se soumettre avec tout son royaume à l'Eglise Romaine l'an 1246. & il renonça en effet au schisme l'année d'après. Id. n. 28.

L'an 1250. trois provinces entières de la Grece reconnurent le Pape. Id. n. 46.

On ne voit point dans toutes ces conversions qu'il ait esté besoin d'instruire ces Princes & ces peuples sur la présence réelle & la transubstantiation, ny de leur demander aucune abjuration de leurs erreurs sur l'Eucharistie.

Enfin pour conclure cette preuve negative par quelques remarques generales, qui font voir combien il est certain que la doctrine de la présence réelle estoit universellement receüe par toute la terre sans aucune contradiction, à l'exception de quelques heretiques Albigeois que quelques auteurs accusent de l'avoir niée, il ne faut que considerer.

I. Qu'elle ne fut jamais publiée avec plus d'eclat puisque ce fut en ce siècle que le Pape Innocent III. exprima dans le grand Concile de Latran tenu l'an 1215. le changement du pain au corps de J. C. par le terme de *transubstantiation* dont on se servoit déjà ordinairement dans les écoles.

Que l'adoration de l'Eucharistie fut non pas établie, comme les Calvinistes le pretendent faullement, mais particulièrement recommandée par le Pape Honoré III. l'an 1219. aux Evêques du Patriarchat d'Antioche, dans une lettre où il ordonne aux Prestres, *d'instruire souvent tous les fideles, que lors qu'on elevera l'hostie salutaire dans la celebration de la Messe, ils ayent à s'incliner avec reverence, & qu'ils fissent le mesme lorsqu'on la portera aux malades.*

Sacerdos vero quilibet frequenter doceat plebē, ut cum in celebratione Missarū elevatur hostia salutaris quilibet reverenter inclinet, idem tamen cum ipsam portat presbyter ad infirmum.

Honor. Ep. 613.

La maniere dont parle le Pape fait assez voir que ce n'est point une coutume nouvelle qu'il établit; mais une pratique sainte dont il recommandel'observation; elle suffit pour montrer que l'adoration que les Latins rendoient à l'Eucharistie estoit la chose du monde la plus publique dans tout l'Orient, c'est-à-dire à l'égard des Grecs, des Armeniens, des Jacobites, & de toutes les autres sectes qui estoient en ce tems-là en grand nombre dans le Patriarchat d'Antioche. Et comme l'on ne doit point douter que l'on ne pratiquast le mesme dans la Grece & dans Constantinople avec une entiere liberté, il est aussi impossible qu'aucun Grec ait pû ignorer le culte public & l'adoration que les Latins rendoient à l'Eucharistie, comme il est impossible qu'aucun Calviniste l'ignore en voyant tout le monde se mettre à genoux à Paris devant le S. Sacrement.

CHAP. I.

3. Ce fut encore en ce siècle qu'Urbain I V. institua la feste du S. Sacrement, & que S. Thomas composa les hymnes & proses qui s'y chantent.

4. Il faut de plus considerer que jamais la puissance des Papes ne parut plus grande qu'en ce tems-là, & qu'ils n'eurent jamais plus de differens avec les Princes temporels, puisque l'on n'y voit autre chose qu'excommunications de Rois & de Princes, que royaumes mis en interdit, que Princes dépouillez de leurs Estats.

5. Que cette puissance ne s'exerçoit pas seulement sur les Princes d'Occident, mais aussi sur les Princes d'Orient. Car Pierre Cardinal Legat du Pape mit le Royaume d'Armenie, quoique nouvellement reüni avec le S. Siege, en interdit l'an 1205. sous pretexte que le Roy avoit usurpé les biens des Templiers qu'il pretendoit s'estre unis avec ses ennemis; & Innocent III. excommuniace Roy mesme l'an 1211.

*Essai. l. 14.
Epist. 61.*

Rainald. n. 4.

Theodore Comnene qui avoit pris le titre d'Empereur de Constantinople après s'estre rendu maistre du Royaume de Thessalonique, fut excommunié par Gregoire I X. l'an 1229.

*Rainald. an. 12.
l. n. 25.*

L'Empereur Michel Paleologue après s'estre reüni à l'Eglise Romaine, & avoir contraint par toute sorte de rigueurs les Evêques & les Religieux Grecs de reconnoître le Pape, ne laissa pas d'estre excommunié par le Pape Martin II. l'an 1281. en faveur de Charles Roy de Sicile, comme le témoigne Rainaldus, qui s'estant comme obligé de justifier presque toutes les actions des Papes, devine qu'il falloit bien qu'il en eût donné sujet, quoiqu'il n'en ait aucune preuve. Mais Allatius en parle un peu plus franchement. Car après avoir rapporté cette excommunication de Michel Paleologue par le Pape Martin II. il ajoute qu'il est étrange que l'on ait imputé à cet Empereur de favoriser le schisme, luy qui pour le bien ou de son Empire, ou de l'Eglise, avoit fait tout ce qu'il avoit pu par adresse, & avoit pris des peines qui alloient presque au delà de son pouvoir, pour établir cette union des deux Eglises, assemblant pour cela des synodes, invitant les Ecclesiastiques par presens, les y contraignant par les supplices.

*Pri tomèe de Lu-
gues Hist. l. 24.
c. 3.*

*Allat. de perp.
c. 15. f. 739.*

6. Il faut considerer qu'il n'y a point de tems où les Latins se soient rendus plus odieux aux Grecs par leur domination, par leurs insultes, par leurs cruautéz.

7. L'on sçait qu'il n'y a point de doctrine qui fournisse plus de reproches pour animer les peuples contre ceux que l'on veut décrier, que celle de la transsubstantiation & de la presence réelle; & qu'il n'y en a point qui soit plus propre à former des partis, & à donner à ceux qui ne la croient pas de l'eloignement de ceux qui la croient.

Cependant dans la publication si solennelle qui s'est faite de cette doctrine dans l'Orient, on mer en fait qu'on ne sçauroit faire voir qu'aucun Prince s'en soit servi pour animer ses sujets contre le Pape; qu'aucun factieux en ait pris un pretexte de revolte pour faire soulever les peuples contre les Latins; qu'aucun ennemy de l'Eglise Romaine en ait pris occasion de la décrier; qu'aucun scrupuleux en ait esté scandalisé; qu'aucun zelé l'ait combattuë ou de vive voix, ou par écrit. Peut-on desirer une preuve

plus manifeste, que cette doctrine estoit en ce tems-là généralement recon- CHAP. II.
nuë, de tout le monde ?

CHAPITRE II.

XII. PREUVE de cette union, par le traité commencé avec les Grecs, où la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation leur a esté expressément déclarée & proposée, sans qu'ils aient fait aucune difficulté sur ce point.

SI tout cela ne suffit pas encore pour convaincre l'opiniâtreté de M. Claude, il nous obligeroit de nous dire quelle sorte de preuves il desiroit encore qu'on luy apportast, afin qu'il se tint obligé de demeurer d'accord que les Grecs croient la transsubstantiation aussi-bien que les Latins. Car peutestre dans l'abondance de celles que nous avons trouveroit-on moyen de le servir à sa fantaisie.

Veut-il quel'on luy fasse voir la transsubstantiation définie d'une manière authentique, & qui n'a pu demeurer inconnue aux Grecs, sans qu'ils se soient elevez contre cette doctrine. Il ne faut pour cela que luy alleguer la définition qui en fut faite l'an 1215. au Concile de Latran, où assistoient un grand nombre de Prelats de la Palestine & de la Grece, qui en répandirent par consequent les decrets dans tous ces lieux remplis de Grecs. Et il ne faut que luy remarquer que le Patriarche Grec d'Alexandrie y assista par son Legat; & qu'ainisi n'ayant pu ignorer ce qui avoit esté défini, son silence & celui de tous les autres Grecs est une approbation solennelle de cette doctrine.

S'il ne trouve pas encore cela assez pressant, & qu'il desire qu'on luy montre que cette définition touchant la transsubstantiation ait esté communiquée aux Evêques Grecs; qu'on les ait obligez d'y faire reflexion & de la considerer; & qu'ils n'y aient point fait de difficulté, il y aura encore moyen de le satisfaire. Car il n'y aura pour cela qu'à luy rapporter l'histoire du traité commencé entre le Pape Gregoire IX. & le Patriarche de Constantinople nommé Germain qui demouroit à Nicée, & tous les Evêques de sa communion l'an 1233. Ce Pape luy écrivit une lettre que Mathieu Paris rapporte dans son histoire, où en luy parlant de la creance de l'Eglise Romaine sur le sujet des azymes, il luy expose tres-nettement la doctrine de la transsubstantiation. Soit, dit-il, que l'on consacre le Sacrement avec du pain sans levain, ou avec du pain levé, il est toujours changé au corps du Seigneur par la puissance de Dieu. L'un & l'autre pain n'est que de simple pain devant le sacrifice; mais APRES QUE LA TRANSUBSTANTIATION A ESTÉ FAITE, ce n'est plus du pain; & ainsi on ne le peut appeller ny azyme ny pain levé, mais on croit que c'est ce pain vivant qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde.

Rainald. an. 1233.
n. 2. par. an. 1237.

Rainald. n. 4.

Voilà la transsubstantiation bien formellement déclarée aux Grecs dans cette lettre, quoique ce ne soit que par occasion parcequ'on ne les a jamais soupçonnez de la nier. Et si cette déclaration n'eust pas trouvé ce

Patriarche , qui conféroit toujourns des affaires importantes avec un Synode d'Evesques , dans ce mesme sentiment , elle n'auroit pas manqué de les faire soulever , & avec eux tous les autres Grecs contre une doctrine qui ne peut estre receuë que par ceux qui la croient & qui en sont persuadez.

Voyons donc si elle fit cét effet dans leurs esprits.

Ce Pape avoit choisi deux Religieux Dominicains , & deux de l'Ordre de S. François pour traiter d'accord avec le Patriarche. Ils se transporterent à Nicée dans ce dessein. Ils y furent receus avec toute sorte d'honneur, & avec beaucoup de témoignage de joye.

Rainald. ibid.
n. 6.

On parla d'abord des differens qui divisoient les deux Eglises , & les Grecs répondirent qu'il n'y en avoit que deux ; *l'un qui regardoit la procession du S. Esprit , l'autre le sacrement de l'Autel.* HABITO Concilio tale deederunt responsum : *Dicimus quod duæ sunt causæ ; una est de processione Spiritus Sancti ; alia de sacramento Altaris.*

Peutestre que M. Claude conçoit quelque esperance de trouver icy son compte , en voyant que les Grecs mettent entre les causes de leur différent avec l'Eglise Romaine la question du Sacrement de l'Autel. Mais qu'il ne se flatte pas de cette pensée , la suite luy fera bien voir qu'elle est vaine , & que cette question consistoit uniquement dans l'opinion que quelques Grecs avoient que le pain sans levain n'estoit pas une matiere suffisante pour le Sacrement ; & qu'ainsi il ne pouvoit estre consacré. Or cette opinion bien loin de détruire la transubstantiation , la suppose au contraire à l'égard du pain levé , & ne la nie à l'égard des azymes , que parceque les Grecs supposoient faussement que le pain sans levain n'estoit pas du pain & ne pouvoit estre ainsi matiere du Sacrement.

Id. ibid. n. 9.

Les Legats du Pape répondirent aux Grecs , que s'il n'y avoit point d'autres causes de contestation que celles qu'ils avoient marquées , il falloit voir si elles estoient suffisantes pour les porter à refuser au Pape l'obeissance qu'ils luy devoient. Ainsi deux jours après on vint à l'examen de la question de la procession du S. Esprit , & de l'addition faite au Symbole par les Latins. Et ensuite les Legats presserent les Grecs de venir à la question des azymes ; ce qu'ils refuserent pour lors , alleguant qu'il falloit assembler un Synode pour en traiter.

Id. n. 10.

Il parut par la facilité que les Grecs témoignerent depuis à convenir de ce point , qu'ils n'évitoient d'en traiter , que parcequ'ils n'avoient pas eux-mêmes de sentiment arrêté sur ce sujet. Cependant le Patriarche assembla un Synode , & y ayant fait appeller les Legats , ils s'y rendirent , & presserent encore que l'on y parlât des azymes. Les Evesques Grecs aimoient mieux au contraire que l'on parlât de la procession du S. Esprit. Mais les Legats le prirent autrement , & ils reprocherent hautement aux Grecs qu'ils évitoient cette question , pour ne pas découvrir qu'ils avoient un mauvais sentiment du Sacrement des Latins fait avec du pain sans levain : *JAM perpendimus quod malè sentitis de Sacramento nostro in azymo.* Voilà l'erreur dont ils les soupçonnoient touchant le Sacrement de l'Autel , qui consiste non à nier la transubstantiation , mais à nier que la transubstantia-

tion se puisse faire avec du pain sans levain. Ils les accusent d'avoir de mauvais sentimens non du Sacrement, mais du Sacrement des Latins, parcequ'il estoit fait avec du pain sans levain.

C'est pourquoy dans une autre conference qui se tint dans le palais de l'Empereur, ils obligerent ces Evesques de leur donner leur sentiment par écrit sur cette question, *An Christi corpus in azymo confici possit? Si le corps de Jesus-Christ se peut faire avec du pain sans levain?* & il est dit dans le recit, que les Evesques Grecs le nierent, & qu'après cela l'on se separa.

Id. n. 12.

Dans la seance qui se tint ensuite, chaque party produisit les preuves de son opinion. On les lut, & on se les communiqua mutuellement. Et ainsi les Legats ne purent ignorer le fond de l'opinion des Grecs.

Le lendemain l'Empereur proposa une voye d'accord, qui estoit que les Latins abandonnassent leur addition au Symbole, & que les Grecs de leur costé abandonneroient le different sur les azymes. *Nous avons deux questions entre nous*, dit l'Empereur Jean, appelé, par les Latins Vatachius; *l'une touchant la procession du Saint Esprit, l'autre touchant le corps de Jesus-Christ. Si vous desirez donc sincerement la paix, il faut que vous vous departiez de l'une des deux. Nous honorerons & nous approuverons vostre Sacrement, & vous abandonnerez vostre Symbole, & le recitez comme nous.*

Mais les Legats du Pape répondirent que le Pape ne relâcheroit jamais une seule lettre de la foy. *A quelle condition voulez vous donc faire la paix*, leur dit l'Empereur? *Si vous les voulez sçavoir*, répondirent les Legats, *les voicy en peu de mots. Il faut que les Grecs croient, & qu'ils preschent aux autres touchant le corps de I. C. qu'il se peut faire aussi bien avec du pain sans levain, qu'avec du pain levé; & touchant le S. Esprit, qu'il procede aussi bien du Fils que du Pere; & qu'ils innocent au peuple cette doctrine. Mais le Pape ne les contraindra pas d'ajouter cette clause expressement dans le Symbole, lors qu'ils le chanteront dans l'Eglise.* Ces paroles mirent en colere l'Empereur; & l'on se separa de part & d'autre avec un mécontentement reciproque.

Je ne voy pas quel doute il peut rester après cette histoire sur la foy des Grecs.

Voilà la doctrine de la transubstantiation qui leur est proposée formellement par un Pape dans un traité important, & où il s'agissoit de la paix temporelle & spirituelle de l'Eglise Grecque. Ils ont donc connu, envisagé, examiné cette doctrine, quoiqu'elle ne leur eust esté proposée que par occasion.

2. Nonobstant cét examen ils declarent qu'ils n'ont que deux differens avec l'Eglise Romaine. Ils declarent donc qu'ils n'ont point celuy de la transubstantiation, & qu'ils approuvent en cette partie la doctrine des Latins; & leur silence en ce point est beaucoup plus fort qu'une approbation formelle. Car il marque que c'estoit une chose indubitable parmy eux, & non pas un sujet de contestation; que le Pape ne leur avoit point proposé cette doctrine comme doutant de leur foy, mais seulement parcequ'elle estoit meslée dans l'expression avec le different des azymes.

Ils font confister l'un de ces differens à sçavoir si le corps de J. C. se peut faire avec des azymes. Ils reconnoissent donc comme une chose hors de contestation, qu'il se peut faire avec du pain levé ; c'est-à-dire, qu'ils reconnoissent que le pain levé estoit *transubstantié* au corps de J. C. selon l'expression du Pape.

4. C'est aussi le sens auquel les Legats du Pape ont pris leurs paroles, après tous les éclaircissemens qu'ils en avoient pû prendre des écrits des Grecs qui leur furent communiquez. Car ils ne leur ont pas reproché de nier la transubstantiation, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'ils en avoient eu le moindre soupçon ; mais ils leur reprocherent d'avoir de mauvais sentimens sur le Sacrement fait avec des azymes ; & c'est uniquement ce, qu'ils voulurent obliger de confesser.

5. Leur rupture sur le point du S. Esprit est une manifeste conviction que l'interest temporel ne les dominoit pas. Et ainsi il est sans apparence qu'ils eussent dissimulé une erreur capitale dans l'Eglise Romaine, s'ils l'eussent crû coupable.

6. Enfin on void manifestement que les Grecs mesmes estoient peu attachez à leur doctrine touchant les azymes ; & qu'ils regardoient leur pratique plutost comme ceremoniale, que comme appartenant à la foy ; puisque sans doute ce n'estoit pas sans leur participation que l'Empereur Jean offrit que les Grecs abandonneroient ce point, pourvûque le Pape abandonnast l'autre. Aussi l'on voit dans les autres traittez d'accord, que les Grecs firent peu d'instance sur les azymes, & toute la question se reduisit à la procession du S. Esprit.

Une chose si celebre que la lettre d'un Pape pour l'union des deux Eglises, qui fut examinée d'abord par un Empereur, un Patriarche, & un Synode, & où tout le monde avoit tant d'interest, ne manqua pas sans doute de se répandre par tout l'Orient ; & l'on peut supposer avec raison qu'il n'y eut point d'Evesque Grec si indifferent pour le bien de l'Eglise, qui ne l'ait veuë, & qui n'y ait par consequent apperceu la doctrine de la transubstantiation. Mais si ce n'est assez de cette declaration pour empêcher que l'on ne puisse dire que les Grecs ont ignoré cette doctrine, en voicy encore une autre aussi authentique.

Il y eut encore quelque commencement de traité d'accord entre le Pape Alexandre IV. & l'Empereur Theodore Lascaris successeur de Vatachius, autrement Calojoannes, ou Joannes Ducas. Ce Pape luy envoya l'Evesque d'Orviette pour Legat, & luy donna une instruction rapportée dans Rainaldus, où l'on voit qu'il luy marque precisément ce qu'il luy peut accorder sur la procession du S. Esprit, & qu'il ne luy dit pas un seul mot de la transubstantiation, ny de la presence réelle ; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire s'il avoit crû qu'il en eust esté question. Mais ce traité n'ayant eu aucun succès, comme le témoigne Georges Logothetes, qui a écrit l'histoire de ce tems-là, le Legat s'en revint d'Asie en Italie sans rien faire.

Theodore Lascaris estant mort peu de tems après, sçavoir l'an 1259. & n'ayant laissé qu'un fils âgé de huit ans, Michel Commene Paleologue se fit

fit élire premierement Regent de l'Empire, & ensuite Empereur. Il fut si heureux qu'il recouvra sans peine Constantinople l'an 1261. Alexius Cesar chef de son armée l'ayant surpris par la trahison de quelques Grecs. Si tost qu'il y fut rétabli, prevoyant que les Papes ne manqueroient pas d'armer contre luy les Princes de l'Occident & qu'il avoit un puissant ennemy en la personne de Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, avec qui l'Empereur Baudouin chassé de Constantinople s'estoit allié, il se resolut de réunir les Grecs avec l'Eglise Romaine, afin de se delivrer par là de la crainte de ces terribles croisades, qui faisoient trembler alors les Empereurs Grecs dans Constantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Grand-Caire, & les Tartares mesmes jusques dans la Perse.

Il est certain qu'il y avoit de la politique meslée dans ce dessein de reunion. Il parut néanmoins par la suite que Paleologue estoit fort bien instruit du fond des differens, & qu'il estoit persuadé que la cause des Latins estoit la meilleure. Il envoya donc pour Ambassadeur au Pape Urbain IV. l'Evesque de Crotone, Grec de nation, mais élevé dans l'Eglise Romaine; & luy exposa par cét Evesque, qu'il estoit convaincu que les Grecs & les Latins avoient la mesme doctrine: que cét Evesque le luy avoit fait connoistre; & qu'ainsi il n'y avoit rien de plus aisé que de conclure l'accord. *Omnia, dit-il, quæ sunt vera fidei per ordinem reservavit, quæ rectè percepimus, & corde & animo illustrati invenimus sanctam Dei Ecclesiam non alienatam à nobis in divinis præfidei dogmatibus; sed ea ferè nobiscum sentientem & concantantem.* Il dit que cét Evesque luy fit connoistre que les Peres Latins & les Peres Grecs s'accordoient; qu'ainsi il embrassoit leur doctrine, & qu'il respectoit tous les Sacremens de l'Eglise Romaine.

Rainald. an. 1264. n. 52.

Urbain IV. répondit à ces lettres d'une maniere obligeante, & luy envoya deux Nonces tirez de l'Ordre des Freres Mineurs. Néanmoins la chose ne reüssit pas encore si tost, l'ardeur de Paleologue s'estant refroidie par l'éloignement du danger. Mais ce n'estoit pas en vain qu'il avoit écrit au Pape qu'on luy avoit fait connoistre que les Grecs & les Latins estoient d'accord dans les dogmes; parceque, comme il le montra fort bien depuis, la plupart des Grecs se reduisoient en ce tems-là à dire que la doctrine des Latins sur la procession du saint Esprit estoit bonne, mais qu'ils avoient eu tort de l'ajouter dans le Symbole. Et ainsi ce n'estoit plus presque à l'égard de ces personnes qu'une question de discipline, par dessus laquelle on pouvoit passer pour le bien de la paix.

Id. an. 1267. n. 72.

Les Nonces qui estoient à Constantinople passant les bornes de leur commission, avoient accordé quelques points aux Grecs qui deplurent au Pape Clement IV. successeur d'Urbain; & ils avoient tiré d'eux une confession de foy qui parut defectueuse à Rome, ce qui est fort aisé à comprendre, parceque l'article de la procession du saint Esprit se peut facilement exprimer d'une maniere équivoque, les Grecs estant toujours demeurez d'accord que le Fils est le principe de la communication du saint Esprit aux fideles. Ainsi ce Pape pour prevenir ces difficultez se resolut d'envoyer à l'Empereur & aux Grecs une profession de foy toute dressée. Et comme il estoit obligé d'y parler des azymes, il y insera encore la doctrine de la transubstantiation,

Id. ibid.

CHAP. II.

Id. n. 77.
 Sacramentum Eucharistiae ex azymo conficit Romana Ecclesia, tenens & docens quod in ipso Sacramento panis vere transubstantiatur in corpus, & vinum in sanguinem Domini nostri Jesu Christi.

non comme un article contesté puisqu'il n'en estoit pas question, mais comme une suite de ce qu'il estoit obligé de dire touchant les azymes. *L'Eglise Romaine*, dit-il, dans cette profession de foy, *se sert de pain azyme dans le sacrement de l'Eucharistie, tenant & enseignant que dans ce sacrement le pain est vraiment transubstantié au corps de nostre Seigneur Jesus-Christ & le vin en son sang.*

Cette profession de foy fut envoyée en Grece à Michel Paleologue, & eût Empereur qui ne desiroit rien tant que cette union qui le mettoit à couvert des armes de Charles d'Anjou, ne manqua pas de la communiquer à tous les Evêques Grecs, puisque c'estoit la formule qu'ils devoient souscrire. C'estoit donc là le tems ou jamais, de se soulever contre la transubstantiation qui leur estoit si expressément declarée, & dont on leur demandoit une signature expresse. Quelque credit qu'eût l'Empereur sur ces Evêques, quelque empressement qu'il eût pour la paix, il n'auroit jamais empêché ce soulèvement general, si les Grecs n'eussent esté dans ce sentiment, comme il n'empêcha pas que le mécontentement de plusieurs n'eclatast sur la procession du Saint Esprit. Cependant je puis dire par avance qu'on ne trouvera point qu'aucun Grec ait fait la moindre difficulté sur cet article.

Ce ne fut pas pour une seule fois que cette profession de foy contenant incidemment, mais clairement la transubstantiation, fut envoyée aux Grecs. Car Michel Paleologue qui trembloit de peur de l'appareil que saint Louïs & Charles d'Anjou dressoient en ce tems-là pour l'Orient, écrivit à saint Louïs un peu après la mort de Clement, qu'il estoit prest d'abjurer le schisme, & qu'il avoit envoyé pour cela des Ambassadeurs à Rome; mais que l'on avoit arrêté les uns en chemin, & que l'on n'avoit donné aucune satisfaction aux autres. Qu'il le choisiroit donc pour arbitre de ce différent, & le conjuroit de s'employer à le terminer; & que s'il le refusoit, il en appelloit au souverain Juge qui luy en feroit rendre compte. Saint Louïs répondit à cet Empereur qu'il ne pouvoit prendre d'autre part dans cette affaire que celle de presser le saint Siege de la conclure. Et en effet au lieu que la politique humaine de son frere alloit à traverser par toutes sortes de moyens l'union des Grecs, la politique sainte de ce grand Roy fut de la favoriser autant qu'il luy fut possible.

Il en écrivit donc aux Cardinaux, & les Cardinaux sur ces instances écrivirent à l'Evêque d'Albanie en Grece, en luy envoyant la mesme profession de foy dressée par Clement IV. pour la faire souscrire par tous les Evêques Grecs, comme l'unique voye de faire cét accord si necessaire à l'Eglise,

Depuis ce tems-là Gregoire X. ayant esté élu souverain Pontife lorsqu'il estoit en Orient; & ayant eu ainsi toute sorte de moyens de s'informer par luy mesme de la foy des Grecs, l'Empereur Paleologue ne manqua pas de luy envoyer des Ambassadeurs avec des lettres, pour luy témoigner le desir qu'il avoit de l'union. Et le Pape de son costé luy en écrivit une, où reprenant ce qui s'estoit fait depuis le commencement du traité sous Urbain IV. & Clement IV. il declare à cet Empereur que la plus courte & la meilleure voye pour terminer les differens des deux Eglises, estoit qu'il fist sous-

CHAP. III.
 écrire par le Patriarche, les Evêques, & le Clergé des Grecs la profession de foy dressée par Clement; & pour cela il luy envoya encore une copie de cette profession de foy, qui contient, comme nous avons dit, la transubstantiation en termes formels.

Je ne pense pas après cela que M. Claude ose nous dire que les Grecs n'ont point connu la transubstantiation; & s'il est tant soit peu raisonnable, il avouera encore qu'après la proposition si solennelle qui leur fut faite de cette doctrine, s'ils n'en ont fait aucun bruit, s'ils ne se sont point elevez contre, s'ils ne se sont point plaints que l'Eglise Romaine avoit introduit une nouvelle doctrine, s'ils n'en ont point fait un des chefs de contestation entre les deux Eglises, c'est un signe manifeste qu'ils l'approuvoient, & qu'ils estoient dans le mesme sentiment qu'elle. Il seroit fort injuste s'il vouloit exiger qu'on luy monstrest qu'ils l'ont formellement signée & approuvée. Car on n'a point d'ordinaire d'autre assurance que tous ceux qui sont dans une communion croient une doctrine, sinon qu'ils sont unis à une communion où l'on fait profession de la croire. C'est de cette sorte que l'on sçait que ceux qui s'assemblent à Charenton, sont Calvinistes. Et ainsi quand on voit les Grecs prests de s'unir avec l'Eglise Romaine sans faire aucune difficulté sur la transubstantiation, quoy qu'ils n'ignorassent pas cette doctrine qui leur avoit esté si expressement proposée, c'est une conviction evidente qu'ils la tenoient.

Mais comme je sçay néanmoins que M. Claude est assez peu raisonnable pour demander encore plus que cela, je veux bien le contenter, & luy faire voir la transubstantiation approuvée solennellement par l'Eglise Grecque, de la maniere que l'on approuve les choses que l'on a toujours cruës, & dont on n'a pas le moindre doute. C'est ce qui paroistra par la suite de ce traité d'accord, dont toutes les circonstances sont remarquables.

C H A P I T R E I I I.

XIII. PREUVE tirée de l'histoire de l'union des Grecs avec les Latins sous Michel Paleologue, où la transubstantiation fut solennellement approuvée, comme une chose dont on n'avoit jamais douté.

L'Histoire de ce traité se doit tirer en partie des lettres des Papes, de l'Empereur, & du Patriarche de Constantinople qui se sont conservées, & en partie de l'historien Pachymere qui en a fait le recit, mais d'une maniere fort imparfaite, en ayant omis les principales circonstances.

Cet historien rapporte, que si-tost que le Pape Gregoire X. eut esté élu Pape, il exhorta l'Empereur Michel Paleologue à la paix. Et il est assez sincere pour reconnoistre, qu'il recherchoit cet accord à cause de la beauté de la paix, & pour unir les Eglises, n'estimant pas juste que de si grandes nations fussent divisées sur des sujets si peu importants : *μὴ δὲ γὰρ δίκαιον, μὴ δὲ ὅλως ἐυλογεῖν ἔβην τοιαῦτα ἐπὶ μικροῖς καὶ διχορραδίαι.*

Lib. 5. cap. 22.

On peut remarquer en passant qu'il est assez probable qu'un historien ait

CHAP. III. parlé de cette sorte de la question de la procession du S. Esprit, qui estoit reduite en ce tems-là à ce point, *Si les Latins avoient pû ajoûter au Symbole, que le S. Esprit procedoit du Fils*; ce que l'on ne trouvoit pas mauvais qu'ils crussent en particulier: mais qu'il n'est nullement vray-semblable qu'il eust parlé de la sorte s'il eust cru qu'il s'agissoit de la presence réelle, le sens commun ne souffrant pas qu'on traite ce différent de *peu important*.

Pachym. l. 5. c. 11.

Pour l'Empereur Michel, Pachymere luy attribué un mouvement moins honneste, & il veut qu'il n'ait esté poussé à rechercher l'accord avec tant de passion que par crainte & par lâcheté; ce que la suite de la vie de ce Prince rend assez vray-semblable, ses cruautez execrables ne donnant guere lieu de luy attribuer des intentions pieuses.

Rainald. an. 1272. n. 26.

Pachymere omet que cette legation du Pape vers l'Empereur avoit esté precedée par un autre de l'Empereur au Pape, qui luy avoit envoyé Jean Religieux de S. François pour luy témoigner le desir qu'il avoit de la paix, comme il est expressément marqué dans la lettre du Pape Gregoire à l'Empereur, dont nous venons de parler. Et c'est dans cette mesme lettre que le Pape demanda à Michel qu'il fist souscrire la profession de foy dressée par Clement IV. laquelle il luy envoya de nouveau.

Id. n. 27.

Il faut encore remarquer pour démesler ce que Pachymere confond estrangement, que le Pape Gregoire X. proposa à l'Empereur de faire d'abord signer cette profession de foy, & ensuite d'assister luy-mesme, ou d'envoyer des Ambassadeurs à un Concile general qu'il avoit dessein de convoquer: *Cui unà cum aliis Catholicis Principibus te decebat, ac nos desideramus ac petimus, interesse in loco, in quo ipsam celebrari contingeret. . . . vel personaliter venturus, si facultas affuerit; vel apocrisarios magna autoritatis & prudentia viros tuo nomine missurus.*

Rainald. n. 18.

Les Legats du Pape estoient quatre, tous de l'Ordre des freres Mineurs, comme le Pape qui les nomme le témoigne dans sa lettre; & aucun d'eux ne s'appelloit Jean *Parastron*, qui est le nom que Pachymere donne à l'un d'eux: de sorte qu'il falloit que ce Parastron fust un Religieux de leur compagnie, qui n'ayant pas la qualité de Legat, ait esté confondu par Pachymere avec les Legats; ce que je remarque, afin que l'on ne pretende pas faire passer le recit de Pachymere pour fort exact.

Paleologue ayant reçu ces lettres du Pape, s'appliqua serieusement à procurer l'union. Il y employa l'adresse, la persuasion, la force.

Les Grecs y firent d'abord beaucoup de resistance, & l'on n'y pût jamais faire rendre le Patriarche Joseph, qui estoit conduit par des Moines opiniâtres. Mais il paroist clairement par l'histoire, que toute cette resistance des Grecs ne regardoit que l'article de la procession du Saint Esprit, & que l'on ne fit pas la moindre difficulté sur l'article de la transsubstantiation; qui estoit inferé dans la profession de foy dont on demandoit la souscription.

Pachym. l. 5. c. 12. Niceph. Greg. hist. Rom. l. 5.

C'est ce qui est prouvé invinciblement par la resistance & par la conversion de Jean Veccus, qui n'estoit alors que Thresorier de l'Eglise de Constantinople, & qui en fut depuis Patriarche. Nicephore Gregoras, & Pachymere s'accordent dans les loüanges qu'ils donnent à ce grand personnage;

& Nicephore dit entr'autres choses que tous les autres Grecs estant comparez avec luy, ne paroissent que des enfans en esprit, en eloquence, & dans la connoissance des dogmes Ecclesiastiques.

Comme il estoit alors persuadé de la justice de la cause des Grecs, les sollicitations de l'Empereur ne l'ébranlerent point; & il eut la hardiesse de dire en sa presence, *qu'il y avoit des personnes que l'on traittoit d'heretiques, & qui l'estoient en effet; qu'il y en avoit d'autres que l'on traittoit d'heretiques, & qui ne l'estoient pas; & qu'il y en avoit aussi que l'on ne traittoit pas d'heretiques, & qui l'estoient veritablement: que les Latins estoient de ce dernier genre.*

La liberté avec laquelle Veccus avoit parlé ayant aigri l'Empereur contre luy, il luy suscita un accusateur, & sur cela le fit mettre en prison, comme Pachymere le rapporte.

Mais cette prison luy fut salutaire. On luy donna pour le gagner les traittez que Nicephore Blemmydas, l'un des plus grands personnages des Grecs, & qui estoit mort depuis peu de tems, avoit fait en faveur des Latins sur la procession du Saint Esprit. Ces livres commencerent à l'ébranler. Il demanda ensuite les livres des Peres pour conferer les passages citez par Blemmydas, & il se persuada toujors de plus en plus de la verité de la creance de l'Eglise Romaine.

Ainsi le seul changement d'opinion de Veccus sur la procession du Saint Esprit l'unit aux Latins, & luy fit abandonner le schisme des Grecs. Ce qui fait bien voir que sa resistance & celle de tous les autres n'estoit fondée que sur cet article.

Il est remarquable que Pachymere, quoyque fort porté à attribuer des intentions malignes & interessées aux meilleures actions, ne soupçonne pas seulement Veccus d'avoir changé par crainte ou par interest, & qu'il reconnoist qu'il ne fut porté à procurer la paix que par la sincerité de son esprit, & par l'amour qu'il avoit pour la verité, *ἀπλὸς ὄν*, dit-il, *καὶ φιλαληθής.*

Pachymere racontant le progrès de la conversion de Veccus fait voir encore clairement que toute la question qui estoit alors entre les Grecs & les Latins touchant le dogme, consistoit uniquement en ce qui regardoit la procession du Saint Esprit. *Veccus*, dit-il, *ayant consulté les livres des Peres, reconnut que l'on en pouvoit tirer de grands secours pour avancer l'union; parce qu'il paroist qu'on ne pouvoit reprocher autre chose aux Latins que d'avoir ajouté temerairement un mot au Symbole; mais pour la chose en soy il produisit un passage de S. Cyrille, qui unissoit l'opinion des Grecs à celle des Latins.... Il en trouva un autre de saint Maxime.... Et par ces passages & autres semblables, Veccus ayant esté pleinement persuadé, se tourna tout entier à la paix: ce qui fortifia beaucoup l'Empereur, & l'excita à presser plus ardemment les Evêques, voyant qu'il le pouvoit faire surement selon l'avis des Theologiens celebres qu'il avoit avec luy.*

Il n'estoit donc question du tout en ce tems là à l'égard du dogme, que de la procession du Saint Esprit. Quand on estoit persuadé de celuy-la, on estoit persuadé de tout. C'estoit la seule difference d'opinion sur cet article, qui distinguoit ceux qui estoient portez à la paix, de ceux qui s'en éloignoient.

Tous les éclaircissémens tendoient uniquement à lever aux Evêques la crainte qu'ils avoient de blesser la verité sur ce point. Ceux qui demeurèrent opiniâtres, comme le Patriarche Joseph n'en avoient point d'autre pre-
 texte. La seule raison qu'ils alleguoient pour ne faire pas mention du nom du Pape dans la Messe, estoit, comme le dit Pachymere, *que les Latins avoient ajoutée au Symbote*. Et ceux qui se rendirent, ne le firent que parce qu'ils changerent d'opinion, comme Veccus, ou qu'ils crurent qu'on pouvoit tolerer les Latins dans leur erreur sur ce point, comme l'Evêque d'Ephese Confesseur de l'Empereur, & plusieurs autres.

Ainsi tous les reproches que l'on peut faire contre le consentement que donnerent dès lors la plupart des Evêques de Grece à l'union, comme de dire qu'il fut extorqué par la crainte des supplices, & par les emprisonnemens de plusieurs Ecclesiastiques, sont absolument vains à l'égard de l'article de la transubstantiation; puisqu'il paroist que l'on n'y a pas fait la moindre difficulté, & que toute la résistance des Grecs n'avoit uniquement pour objet à l'égard du dogme que la question de la procession du Saint Esprit.

Mais pour continuer le fil de cette histoire, la résistance du Patriarche & de plusieurs Evêques rendant le dessein que l'Empereur avoit de réunir les Grecs avec les Latins, difficile à executer, il envoya cependant des Legats au Pape Gregoire pour empescher qu'il ne s'impatientast de ce retardement, & pour luy faire connoistre que cette réunion n'estoit pas aisée, & qu'elle avoit besoin de patience & de tems; puisqu'il falloit assembler des Evêques éloignez, afin de leur communiquer cette affaire. Ces lettres furent rendües à Gregoire X. l'an 1273. un an après celles qu'il avoit écrites à Michel. Le Pape de son costé récrivit fort civilement à l'Empereur, en luy témoignant neanmoins qu'il y en avoit plusieurs qui luy vouloient persuader que les Grecs n'agissoient point sincerement dans la recherche de cette union, & qu'ils n'avoient point d'autre dessein que de tirer l'affaire en longueur.

Pachymere ne fait encore aucune mention de cette Ambassade; mais elle ne laisse pas d'estre certaine, comme il est clair par les lettres reciproques de l'Empereur & du Pape inserées dans Rainaldus.

an. 1273. n. 44.
 & 50.

Pachym. c. 19. &
 20.

Pachym. c. 17.

Le soupçon qu'on vouloit donner à Gregoire du procedé des Grecs estoit assez bien fondé à l'égard de plusieurs Evêques, mais non pas à l'égard de l'Empereur. Car on voit par Pachymere, qu'il ne travailloit qu'avec trop de violence pour reduire les Evêques à sa volonté. Il vint enfin à bout de la plupart. Et pour le Patriarche Joseph qui ne se voulut pas rendre, il convint avec luy qu'il se retireroit en un monastere de Constantinople en sortant du palais Patriarchal, & qu'il y demeureroit en attendant l'arrivée des Legats qu'il avoit envoyez au Pape; à condition que si la paix se concluoit avec le Pape, on eliroit un autre Patriarche; & que si l'on n'en pouvoit convenir, il continueroit ses fonctions comme auparavant.

Pachymere a encore confondu estrangement les choses sur le sujet de cette legation envoyée au Pape ensuite de la retraite du Patriarche. Car il vent que les Ambassadeurs après avoir perdu par un naufrage dans le chemin

une des deux galeres avec lesquelles ils estoient partis, soient arrivez à Rome au commencement du printems; qu'il y ayent passé le printems & l'esté; & qu'après y avoir conclu routes choses avec le Pape, ils soient retournez à Constantinople à la fin de l'autonne.

Mais il faut que cette relation soit ou faulſe, ou tres-imparfaite. Car il est certain par les actes du Concile de Lyon, que le Pape Gregoire X. n'estoit point à Rome au printems de l'an 1274. qui est celuy où l'accord des Grecs fut conclu; mais qu'il estoit en France present à ce Concile qui commença le 7. jour de May de cette année-là. Et il est certain encore que cette reünion ne se fit point à Rome, mais à Lyon, où les Ambassadeurs de l'Empereur se rendirent avec ceux du Concile des Eveſques Grecs.

Estant arrivez au Concile ils presenterent au Pape les lettres de l'Empereur, contenant en termes formels la profession de foy qui leur avoit esté envoyée par Cleinent IV. & par Gregoire X. où la transubstantiation se trouve expressément inferée en ces termes : *Sacramentum Eucharistia ex azymo conficit Romana Ecclesia, tenens & docens quod in ipso Sacramento panis verè transubstantiatur in corpus, & vinum in sanguinem Domini nostri Iesu Christi.* Ensuite Georges Acropolite jura pour l'Empereur cette profession de foy en ces termes : *Ego Georgius Acropolitamagnus Logotheta & Nuntius Domini Imperatoris Græcorum, habens ab eodem sufficiens ad infra scripta mandatum, omne schisma prorsus abjuro, & subscriptam fidei veritatem prout plenè lecta est & fideliter exposita, in nomine dicti Domini mei veram, sanctam, catholicam, & orthodoxam fidem esse cognosco.*

Voy ces lettres dans *Ronald. l'uz* 1274. n. 14.

ib. n. 18.

Le Legat du Concile des Grecs presenta aussi une lettre au Pape de la part du Metropolitan d'Ephese & de trente Eveſques Grecs, dans lesquelles il estoit parlé de l'opiniâtreté du Patriarche Joseph, & de sa retraite dans un monastere; & ensuite il jura en leur nom dans les mesmes termes que l'Ambassadeur de l'Empereur avoit fait, d'embrasser entierement la profession de foy dont il est question, où la transubstantiation estoit exprimée.

ibid. n. 161

L'union estant ainsi concludé, le Pape entonna le *Te Deum*, & l'on recita en grec & en latin la profession de foy dont nous avons parlé, en repetant deux fois l'article de la procession du Saint Esprit, pour montrer que c'estoit cet article qui faisoit le principal sujet de la contestation.

Voilà donc, comme je m'estois obligé de le faire voir, la doctrine de la transubstantiation signée, jurée, & embrassée par les Grecs en presence d'un Concile œcumenique, & d'autant plus sincerement approuvée, qu'elle ne faisoit pas partie du different, & qu'elle est inferée seulement incidemment dans la profession de foy à cause de la question des azymes.

Après toutes ces ceremonies qui remplirent de joye tout le Concile, le Pape écrivit trois lettres, l'une à l'Empereur, l'autre à Andronic fils de l'Empereur, & l'autre aux Eveſques Grecs; & les congratulant tons de leur reünion, il leur recommanda d'achever d'y reduire ceux qui y resistoient encore.

Ce fut après le retour de ces Legats, que les Eveſques pour accomplir ce qu'ils avoient promis au Pape, supposant que Joseph par la parole qu'il avoit donnée de se démettre du Patriarchat si l'accord estoit conclu, y avoit

CHAP. III.

par là effectivement renoncé, declarerent le Siege vacant, & eleverent à cette eminente dignité Jean Veccus avec l'agrément de l'Empereur, & mesme du Patriarche Joseph, lequel ils en consulterent; & que pour témoigner l'union l'on celebra la Messe, en y faisant mention du Pape Gregoire comme estant le souverain Pontife de l'Eglise Apostolique, & Pape œcumenique ainsi que le témoigne Pachymere.

Lib. 5, cap. 22.

Ce nouveau Patriarche travailla tres-fidelement à réunir les esprits, non par politique, mais par une sincere persuasion. Car il estoit convaincu, comme le remarque Pachymere, que ceux qui avoient esté auteurs du schisme, avoient esté dans l'erreur, & que la verité estoit du costé des Latins.

Cap. 26.

Le mesme Pachymere rapporte que l'Empereur envoya au Pape des Legats pour l'avertir que la chose estoit consommée, & pour s'informer secrettement des desseins de Charles Roy de Naples. Il represente la rage de Charles, qui pressoit continuellement le Pape de luy permettre d'entreprendre la guerre contre les Grecs, & qui mardoit, dit-il, le sceptre qu'il tenoit dans les mains, selon la mode des Princes d'Italie. Et il ajoute, que le Pape luy répondit qu'il ne pouvoit pas commettre des Chrestiens avec des Chrestiens, de peur d'attirer sur soy la colere de Dieu.

Raynald. an.
1277, n. 20.

Je ne sçay si cet auteur n'anticipe point dans ce recit ce qui n'arriva que depuis sous Nicolas III. en 1277. Les historiens de ce tems-là témoignent que le Pape Jean XXI. qui fut élu Pape après la mort d'Adrien V. successeur d'Innocent V. qui l'avoit esté de Gregoire X. envoya encore des Legats à Michel Paleologue, pour s'informer de luy s'il estoit prest d'obeir à l'Eglise Romaine; & que Michel les ayant receus avec toute sorte d'honneur, s'offrit d'accomplir religieusement tout ce dont ses Ambassadeurs estoient demeurez d'accord au Concile. Ce qui marque que la chose n'estoit pas encore parfaitement accomplie.

L'Empereur ne se contenta pas de cela, mais il envoya de plus des Ambassadeurs au Pape, pour l'avertir qu'ayant fait assembler un Synode d'Evesques Grecs, on avoit de nouveau approuvé tout ce qui s'estoit fait au Concile de Lyon. On peut voir dans Rainaldus aussibien que dans Allatius, les lettres de l'Empereur Michel, celles d'Andronic son fils, & celles du Patriarche Veccus, & de tout le Synode des Grecs, dans lesquelles on doit remarquer.

Rainald. ibid. n.
21. & suivans.
Allat. de perpet.
consens. p. 738. &c.
Rainald. n. 27.

1. Que dans les lettres que cet Empereur écrit à Jean XXI. il approuve expressément ce que ses Ambassadeurs avoient promis pour luy au Concile de Lyon, & reçoit avec serment la confession de foy où la transubstantiation estoit inferée.

Id. n. 39;

2. Que dans la profession de foy que Jean Veccus infere aussi dans ces lettres, tant en son nom, qu'au nom des Evesques Grecs, la transubstantiation y est aussi formellement exprimée, quoyqu'ellé ne le soit qu'à l'occasion des azymes: *Credentes & nos, ipsum azymum panem in ipso sacro officio Eucharistia verè transubstantiari in corpus Domini nostri Iesu Christi, & vinum in sanguinem eius per sanctissimi spiritus virtutem & operationem.* Ils assurent de mesme que le pain levé est transubstantié au corps de Jesus-Christ; & ils remarquent expressément, que ces lettres Synodales avoient esté

esté confirmées par les souscriptions de tous, & que ces souscriptions passoient
 parmi eux pour une espece de serment: *QUÆ APUD NOS VIGOREM OBTINËT JURAMENTI.*

14. n. 33.

3. Que cette profession de foy des Evesques Grecs n'estoit pas conceüe en
 mesmes termes que celle qui leur avoit esté envoyée par Clement IV. & par
 Gregoire X. Mais que cette varieté n'a point d'autre effet à l'égard de l'ar-
 ticle des azyms & de la transubstantiation, sinon qu'il y est exprimé en ter-
 mes plus forts que dans la profession de foy de Clement. On nel'y avoit donc
 affectée qu'à cause de l'article de la procession du S. Esprit, dont l'expression,
 quoy que tres-orthodoxe en foy, & assez precise pour le sens catholique, lais-
 soit neanmoins encore quelque lieu des'echaper aux Grecs. Et c'est peuteestre
 ce que Pachymere a marqué obscurément, lors qu'il dit, que les Evesques
 Grecs en accumulant plusieurs termes tirez des Peres Latins, comme ceux de
 PROFUNDI, PRÆBERI, DARI, MICARE, & autres semblables, avoient tasché d'ob-
 scurcir celui de proceder εν τροπέεωδου, dont les Latins ont accoutumé de se servir.

Pachym. l. 6. c. 17.

Soit qu'il entende cela de cet écrit signé par les Evesques Grecs, & envoyé à
 Jean XXI. soit qu'il l'entende d'un autre, il est certain qu'il y paroist quelque
 chose de cet artifice; & que l'article de la procession du S. Esprit pour estre
 envelopé de trop de paroles, y est moins clairement exprimé. Mais c'est ce qui
 fait voir la difference qu'il y avoit entre ce dogme & celui de la transubstan-
 tiation. Car à l'égard de ce dernier article ils n'usent d'aucune finesse, & tout
 leur soin semble avoir esté del'exprimer encore plus clairement que le Pape.

La datte de ces lettres est de l'an 1277. qui est le second du Patriarchat
 de Veccus: ce qui fait voir qu'elles ont esté écrites sous le Pontificat de Jean
 XXI. quoyqu'elles n'aient esté rendües qu'à Nicolas III. son successeur,
 Jean XXI. ayant esté ecrasé par la chute du plancher d'une chambre dès
 la premiere année de son Pontificat, avec des circonstances bien estranges
 que l'on peut voir dans les historiens.

Nicolas III. répondant en 1278. à Veccus & aux autres Evesques Grecs,
 se plaignit du changement qu'ils avoient fait dans la profession de foy, &
 voulut exiger d'eux qu'ils signassent celle qui avoit esté envoyée par Clement
 IV. & qu'ils ajoûtassent au Symbole le mot de *Filióque*. Mais les Evesques
 Grecs ne firent pas semblant de l'entendre; & l'Empereur Michel & son fils
 Andronic se contenterent de la signer encore une fois en leur nom, & de
 renvoyer les Legats du Pape avec cette signature, sans rien répondre sur les
 nouvelles demandes du Pape.

Ces réponses ne furent pas rendües à Nicolas, mais à Martin IV. son
 successeur, lequel estant lié d'interest avec Charles Roy de Naples & de
 Sicile, excommunia l'Empereur Paleologue comme fauteur du schisme des
 Grecs: ce qui fut cause & de la ruine de Charles, & d'une infinité de maux
 qui arriverent à l'Eglise, comme le dit Ptolomé de Lucques.

Raynal'd. an.
 1181. n. 264.

Pachymere, qui fait mention de cette excommunication, dit qu'elle fit
 entrer Michel Paleologue en un si grand transport de colere, qu'il empescha
 une fois que l'on ne recitast à la Messé le nom du Pape, & qu'il fut tout
 prest de rompre l'union. Il ne le fit pas neanmoins, & elle continua jusques
 à sa mort, quoyqu'elle fust déjà troublée dès son vivant par quantité de
 Moines broüillons, qui firent un grand nombre d'écrits contre le Patriarche
 Veccus, qui les refuta fortement.

L. 6. c. 30.

On voit donc dans le recit de cette histoire la transubstantiation signée & approuvée plusieurs fois par l'Empereur & par les Evêques Grecs.

On la voit approuvée indirectement & par occasion, parce qu'il n'en estoit pas question précisément. Ce qui est une marque evidente qu'il n'y avoit aucun différent sur ce sujet entre les Grecs & les Latins.

On la voit approuvée non seulement dans un article de la profession de foy envoyée par le Pape, auquel les Grecs n'ont jamais témoigné trouver la moindre difficulté, mais aussi par les propres termes des Grecs, qui l'exprimerent dans leur profession de foy en des termes encore plus forts que ceux du Pape.

Enfin on la voit approuvée sans contradiction, puisqu'on ne sçauroit faire voir qu'on ait excité le moindre trouble pour ce sujet.

CHAPITRE IV.

XIV. PREUVE de l'union des Grecs avec les Latins dans le dogme de la transubstantiation, par le renouvellement du schisme sous Andronic fils de Michel Paleologue.

LA preuve que nous avons tirée de ce traité d'union entre les Grecs & les Latins, dans lequel la transubstantiation fut si solennellement soufcrite par les Grecs, auroit beaucoup moins de force si cette union avoit esté de plus de durée. Car on auroit pû dire en quelque sorte, si les choses fussent demeurées dans cet estat, qu'estant certain que l'Empereur avoit usé de beaucoup de violence pour forcer les Religieux & les Evêques à cet accord, la signature qu'on tira d'eux estoit plustost une marque de leur foiblesse, que d'un consentement libre & volontaire.

Afin donc que l'on pust connoistre ce qu'il y avoit de sincere dans ces actes, & ce qu'il y avoit de forcé; ce qu'ils approuvoient, ou desapprouvoient; & en quoy ils croyoient que la verité y avoit esté violée, il estoit en quelque sorte utile que ce traité fust troublé, que le feu de la division qui avoit esté quelque tems couvert, éclatast de nouveau; & mesme que les schismatiques devenant les maîtres, eussent une pleine liberté de condamner dans ceux qui s'estoient joints aux Latins tout ce qui leur avoit déplu.

Cette division commença de paroistre comme nous avons dit du tems mesme de Michel Paleologue. Car nonobstant ses menaces & ses cruantez, les Grecs ne laisserent pas de faire divers libelles contre le Patriarche Veccus. Ce Patriarche de son costé se mit à écrire pour defendre le dogme de la procession du S. Esprit du Pere & du Fils, en suivant les traces de Blemmidas, comme le remarque Pachymere.

L. 6. r. 23.

Cet historien partisan des schismatiques le blasme de s'estre engagé à traiter du dogme, & d'avoir voulu prouver que dans le langage des Peres, les mots, *ex Filio*, & *per Filium*, avoient entierement le mesme sens; & d'avoir ainsi expliqué à l'avantage des Latins les expressions des Peres Grecs. Mais en le blâmant de la sorte il fait voir manifestement que les ennemis de l'union n'attaquoient que l'article de la procession du S. Esprit; & que ceux qui la defendoient, comme Veccus, n'estoient obligez à l'égard du dogme de se justifier que sur cet article.

Cependant si la transubstantiation n'eust pas alors esté receüe de tout le monde, combien le pretexte qu'on en auroit pu prendre d'accuser Veccus auroit-il esté plus plausible & plus capable de faire soulever les peuples, que celui de la question de la procession du S. Esprit, qui est une matiere si abstraite qu'il est estrange comment on a pu porter le peuple à y prendre part ?

Cette raison est d'autant plus considerable en cette rencontre, que cette dispute ne devint pas seulement le sujet d'un schisme dans l'Eglise Grecque, & d'une infinité de contestations & de vive voix & par écrit entre les Evêques & les Religieux ; mais qu'elle servit aussi de pretexte de revolte à des Princes Grecs, qui se souleverent contre l'Empereur Paleologue comme contre un heretique. Il y eut mesme un Seigneur de la race du dernier Empereur Alexius, qui se fit proclamer Empereur à Trebisonde. Toute la Cour de l'Empereur estoit pleine de troubles & de divisions, & il ne sçavoit à qui se fier ; parce que ses principaux officiers & ses parens mesmes estoient contre l'union, & ne souhaittoient rien tant que de la voir rompuë.

Dans cette division d'esprits, dans cette revolte publique, dans cette necessité de colorer d'un pretexte plausible la resistance que l'on faisoit aux ordres d'un Empereur, n'est-il pas visible que l'on n'eust jamais omis celui de l'approbation publique qu'il avoit faite de la transubstantiation des Latins, si quelqu'un eust esté capable d'en estre scandalisé ? Messieurs de la Religion Pretendue Reformée ont trop bien sceu faire valoir ce pretexte dans de semblables occasions, pour ne pas reconnoistre que ceux qui peuvent l'employer ne l'oublient jamais, & qu'ils n'ont garde de recourir à des dogmes speculatifs, où les peuples ne prennent gueres d'interest, lors qu'ils ont moyen de se servir de celui-là.

Mais après la mort de Michel Paleologue les choses allerent à de bien plus grands excés. Car Andronic son fils, qui avoit esté reconnu Empereur dès le vivant de son pere, se voyant par sa mort en liberté de suivre ses sentimens, se declara contre l'union avec tant d'emportement, qu'il ne voulut pas mesme qu'on rendist à son pere les honneurs funebres qu'on avoit accoutumé de rendre aux autres Empereurs, parce qu'il pretendoit qu'il avoit erré dans la foy.

Veccus s'estant donc retiré dans un monastere, on élut un autre Patriarche en sa place, & ensuite on assambla un Synode pour luy faire son procès dans les formes canoniques. C'estoit-là le tems de luy imputer toutes les erreurs dont on le jugeoit coupable, & sur tout la transubstantiation qu'il avoit approuvée, si l'on eust pris cette doctrine pour une erreur. Mais quelque envenimée que fust la malice de ses ennemis, qui estoient ses Juges, on ne luy en fist pas le moindre reproche, & on ne s'arresta qu'à l'article de la procession du Saint Esprit sur lequel on l'accusa d'herésie.

Enfin, dit l'auteur de la separation de l'ancienne Rome, d'avec la nouvelle, la lumiere de la verité commença de luire aux Eglises Grecques, le pieux Empereur Andronic ayant chassé du troupeau de Jesus-Christ l'ancienne Rome comme une brebis toute couverte de galle. Cet Empereur estant devenu maistre de l'empire de son pere, & ayant un zele ardent pour la pieté & pour les dogmes orthodoxes, redonna à l'Eglise sa premiere beauté & son premier éclat. Car il fit assamblar un Synode avec le Patriarche Ioseph qui avoit esté chassé pour la foy, & les trois autres Patriarches, & ils anathematizerent le Pape &

Sur le memorial d'Oger interprete de la langue Latine, & Secrétaire de l'Empereur Paleologue, tom. Raimaldus, an. 1278. n. 13.

Niceph. Gregor. lib. 5. Item Iord. apud Raimald. 1283. n. 73. & Sarras. lib. 3. p. 8, 6, 1.

Vide Allat. de perpet. con. ent. cap. 16. p. 782.

CHAP. IV. toute la secte des Latins, comme on le peut voir par la definition que fit ce Synode à la gloire du tres-saint Esprit qui procede du Pere, & qui est donné par le Fils à ceux qui le meritent.

De perpet. consens. l. 2. c. 2.

Pachymere rapporte exactement dans le 7. livre, dont Leon Allatius a fait imprimer une partie, la dispute qui fut dans ce Synode entre Veccus & les Juges qui le condamnerent; & l'on voit que tous les reproches qu'on luy fit se reduisent à la question de la proceSSION du Saint Esprit.

Les excès où la passion porta ces Evesques schismatiques contre les approbateurs de l'union, & qui sont rapportez par Nicephore Gregoras l. 6. sont tout à fait horribles. Ils firent depouiller les Evesques qui avoient suivi Veccus, de leurs habits pontificaux; ils les firent fouler aux pieds en leur presence, criant trois fois qu'ils estoient indignes de ces habits. On leur fit donner des soufflets, & on les chassa ainsi honteusement de leurs Eglises. Mais les transports violens de cette passion si animée ne les portèrent jamais à leur reprocher en aucune sorte la doctrine de la transubstantiation.

Veccus n'ayant pas voulu consentir à ce qu'on demandoit de luy, qui estoit de signer l'écrit qu'avoit fait Georges de Chypre surnommé Gregoire, élu Patriarche après la mort de Joseph, dans lequel on prononçoit anathème contre ceux qui enseignoient que le Saint Esprit procedoit du Pere & du Fils, & qui se joignoient à l'Eglise Romaine, il fut envoyé prisonnier par l'Empereur dans le chasteau de S. Georges, avec deux de ses Ecclesiastiques, sçavoir Meliteniote, & Georges Metochite.

De Perpet. consens. c. 15.

P. 373.

Ce fut dans cette prison qu'il fit le testament qui est rapporté par Allatius, & qui est imprimé avec les autres ouvrages de Veccus dans le premier tome de la Grece Orthodoxe, dans lequel il marque encore clairement que la cause unique de ses disgraces, de sa deposition, & de sa prison, estoit qu'il avoit soutenu la proceSSION du Saint Esprit du Pere & du Fils. Et c'est pourquoy il le finit par ces paroles: *Moy Iean par la misericorde de Dieu Archevesque de Constantinople, qui souffre l'exil & la prison jusques à la mort pour le dogme tres-veritable que le Saint Esprit procede du Pere par le Fils, j'ay écrit & signé de ma main ce testament.* Il n'estoit donc point question de la transubstantiation.

Les compagnons de sa prison Georges Metochite & Meliteniote, le furent aussi de son zele à deffendre par leurs écrits jusques à la mort cette verité Catholique de la proceSSION du Saint Esprit du Pere & du Fils. Mais l'on voit par ces écrits mesmes, que toute leur persecution n'avoit point d'autre sujet que celui-là qu'on ne les attaquoit que sur ce point, & qu'ils n'estoient point obligez de se justifier sur d'autres.

De perpet. consens. l. 2. c. 15.

Allatius fait un grand denombrement des traites qui furent faits, d'une part par Veccus, par Georges Metochite, par Meliteniote, & par Simon de Constantinople de l'Ordre des Freres Prescheurs, & de l'autre par Georges de Chypre, Gregorius Palamas, Georges Moschampar, Constantin Acropolite grand Chancelier, Georges Pacymere. Et les titres mesmes de ces écrits font assez voir qu'il ne s'agissoit que de la proceSSION du S. Esprit.

On voit la plus grande partie des écrits des Grecs catholiques recueillis dans les deux volumes qu'Allatius a donnez au public sous le titre de *Gracia orthodoxa*; & dans ces écrits des Catholiques on y voit toutes les objections

des schismatiques. Cependant je puis assurer que dans tous ces traitez recueillis dans ces deux volumes, c'est-à-dire, dans ceux de Veccus, de George Methochite, de Meliteniote, il n'y a pas le moindre vestige que l'on leur ait rien reproché sur la transubstantiation, ny qu'ils ayent esté obligez de se defendre sur cet article.

Peut-on desirer une conviction plus evidente de l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la transubstantiation, que de voir que la passion la plus aigre ne les a jamais poussez à en faire un reproche à ceux qui l'avoient si solennellement & si publiquement approuvée par des souscriptions formelles? On ne peut dire qu'ils n'y faisoient pas de reflexion, puisqu'ils ont esté obligez d'y faire une attention expresse. D'où vient donc qu'il ne leur est jamais arrivé d'en parler dans tant d'écrits qui se sont faits de part & d'autre? Ceux qui l'avoient signée ne la croyoient-ils pas? Veccus qui meurt pour l'union avec l'Eglise Romaine n'en estoit-il pas persuadé? Pourquoi donc les schismatiques ne luy en ont-ils pas fait un crime? Et pourquoi n'auroit-il pas luy-mesme reproché aux schismatiques qu'ils estoient dans l'erreur, non seulement sur la procession du Saint Esprit, mais aussi sur le Sacrement de l'Eucharistie? Est-ce que cette doctrine estoit obscure & etouffée dans l'Eglise Latine? Et n'estoit-ce pas au contraire le tems où elle paroissoit avec plus d'éclat? Car la feste du saint Sacrement ayant esté instituée dès l'année 1260. par Urbain IV. elle se celebroit dans toutes les Eglises des Latins, & par consequent à la veüe des Grecs; puisque toute la Grece estoit pleine d'Eglises de Latins. On pratiquoit de mesme tous les jours à leur veüe la ceremonie de se mettre à genoux à l'elevation de l'hostie, & quand on portoit l'Eucharistie aux malades, dont les Ministres attribuent ridiculement l'institution à Honoré II. parce qu'il en recommande l'observation dans une lettre aux Evcsques du Patriarchat d'Antioche. La veüe de ce culte & de cette adoration publique, jointe à l'animosité violente qu'ils avoient contre les Latins, ne les eust-elle pas portez à s'élever contr'eux, & à les traiter d'idolâtres, s'ils n'eussent eu la mesme doctrine qu'eux, & s'ils n'eussent cru que Jesus-Christ estant present dans l'Eucharistie; il estoit juste de l'y adorer.

C H A P I T R E V.

XV. PREUVE tirée de divers écrits de saint Thomas contre les Grecs.

J'En'ay pas voulu interrompre la suite de l'histoire de l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine tentée inutilement sous divers Empereurs, concluduë enfin sous Michel Paleologue, & rompuë ensuite par son fils Andronic. Et ainu j'ay mieux aimé differer jusques icy la preuve que l'on pouvoit tirer des Ecrits de saint Thomas contre les Grecs, pour montrer que si les Grecs n'ont pas eu la moindre pensée que les Latins fussent d'un autre sentiment qu'eux touchant le mystere de l'Eucharistie, les Latins n'ont pas esté moins eloignez de soupçonner les Grecs de quelque erreur sur ce sujet.

Ce Saint avoit reçu un ordre particulier du Pape Urbain IV. d'écrire contre les Grecs, & ayant esté mandé par Gregoire X. pour assister au Concile de Lion, avec ordre d'y apporter son livre, afin de convaincre les Grecs qui s'y devoient trouver, il mourut en chemin en venant à ce Concile. On sçait avec quel zele il a soutenu la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie; & on ne peut pas douter que s'il avoit soupçonné les Grecs d'y estre contraires, il n'en eust parlé dans un ouvrage fait exprés pour refuter leurs erreurs, & où il parle expressément de la question des Azymes, qui n'estoit rien en comparaison d'un différent qui auroit regardé la substance mesme du mystere. Or il n'en dit pas un seul mot, & il ne fait pas le moindre reproche aux Grecs touchant la presence réelle & la transubstantiation. Il n'a donc pas cru qu'ils eussent sur ce sujet aucun différent avec l'Eglise Romaine. Cependant comment l'auroit-il pû ignorer s'il y en avoit eu, estant considéré comme il estoit dans son Ordre, & son Ordre estant alors répandu dans tout l'Orient, & meslé en une infinité de lieux avec les Grecs?

Cette mesme verité se peut encore prouver en quelque sorte plus evidemment par une autre de ses Opuscules, qui a pour titre: *Declaratio quorundam dubiorum contra Græcos, Armenos, & Saracenos*. C'est une réponse à des objections qui luy avoient esté envoyées par le Chantre de l'Eglise d'Antioche, comme estant ordinairement proposées, les unes par les Grecs, les autres par les Armeniens, & les autres par les Sarazins. Il y en a une contre la presence réelle, & il est remarquable qu'elle est proposée par les Sarazins contre les Chrestiens: *Improperant etiam Christianis, quod in altari comedunt Deum suum, & quod corpus Christi, si esset ita magnum sicut mons, jam deberet esse consumptum*. Ils reprochent aux Chrestiens, dit Saint Thomas sur le rapport de ce Chantre, qu'ils mangent leur Dieu à l'autel, & qu'on ne peut pas dire que *I E S U S C H R I S T* seroit aussi grand qu'une montagne, il devroit déjà estre consumé.

La seule proposition de cette objection Calvinienne renverse toutes les hypotheses de M. Claude. Car 1. pourquoy font-ce les Sarazins qui la font, & non pas les Armeniens & les Grecs, si les Armeniens & les Grecs estoient alors, comme M. Claude nous le veut persuader, dans l'opinion des Calvinistes, & s'ils se moquoient aussibien qu'eux de la manducation du propre corps de Jesus-Christ?

2. Pourquoy cette objection se fait-elle par les Sarazins contre tous les Chrestiens, si les seuls Latins estoient dans le sentiment dont ils se moquent, & que tous les Chrestiens d'Orient qui leur devoient estre beaucoup plus connus ne croyoient rien sur ce mystere qui püst donner lieu à un semblable reproche? Et c'est ce qui fait voir en passant la foiblesse d'une objection de M. Claude, qui dit qu'on lit bien que les Turcs reprochent aux Catholiques Romains de manger leur Dieu, mais qu'on ne lit point qu'ils aient fait ce reproche aux Grecs: car il paroist que les Sarazins faisoient ce reproche à tous les Chrestiens sans distinction, aussibien qu'Averroës Mahometan d'Espagne; & M. Claude ne sauroit montrer qu'ils l'aient fait aux Catholiques en les distinguant des Grecs.

3. Il est clair au moins par là, que les Sarazins connoissoient l'opinion de la presence réelle, à qui que ce soit qu'ils l'attribuassent. Or selon M. Claude

cette opinion n'estoit que dans l'Eglise Romaine. Ils connoissoient donc le sentiment de l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie ; c'est-à-dire que ces infideles qui avoient si peu d'interest de s'informer des dogmes de nostre religion , connoissoient fort distinctement ce qui estoit inconnu , selon le mesme M. Claude , à tous les Chrestiens d'Orient , aux Grecs , aux Armeniens , aux Cophres , aux Nestoriens. Car c'est le fondement de son systéme , qui n'est basti que sur cette plaisante imagination , que tous ces peuples *rejettoient négativement* la doctrine de l'Eglise Latine sur l'Eucharistie , *n'en ayant jamais oüï parler*. Si cette bizarre supposition paroist raisonnable à M. Claude , il faut qu'il ait l'esprit autrement fait que les autres hommes.

C H A P I T R E V I.

XVI. PREUVE de l'union des Grecs avec les Latins par le traité de Samonas Evêque de Gaze.

JE finiray l'examen de ce siècle par celui d'un auteur que l'on y place d'ordinaire , & qu'Aubertin rejette dedaigneusement sans prendre la peine d'y répondre , en pretendant le faire passer pour un fantôme. C'est Samonas Evêque de Gaze , dont ce Ministre parle ainsi. *C'est un auteur chimerique , aussibien que la dispute qui fait le sujet de son traité. Car il n'y avoit point dans ce tems-là d'Evêques Grecs dans la Palestine ; puisqu'elle estoit sous la puissance des Sarazins , qui en avoient chassé les Latins , lesquels y avoient établi des Evêques de leur langue pendant qu'ils y dominoient. Deplus il ne se trouve aucun auteur , que je sçache , qui ait fait mention de ce Samonas. Et enfin la plus grande partie de son traité est tirée mot à mot d'Anastase Sinaïte , & on l'a publié sous le nom de Samonas en y cousant quelques additions. Que Dieu puisse perdre les imposteurs qui taschent impudemment de tromper le monde par de telles fourberies.*

L. 3. P. 572.

M. Claude , qui s'en rapporte en matiere de critique à Aubertin , & qui se dispense aisément d'examiner tout ce qu'il trouve dans son livre , a cru qu'après luy il en pouvoit sûrement parler de la mesme sorte. *M. Aubertin*, dit-il , *a fait voir que Samonas Evêque de Gaze n'estoit qu'un fantôme , & un nom vuide , n'y pouvant avoir au tems que l'on le fait vivre d'Evêque Grec dans la Palestine.*

P. 707.

C'est donc là la raison qui a persuadé M. Claude. Il a eu assez d'esprit pour reconnoître que les deux autres n'estoient pas trop bonnes , ou plutôt qu'elles ne valaient rien du tout. Car il n'est nullement estrange qu'un petit traité sur une matiere non contestée parmy les Grecs , n'ait jamais été cité par les Ecrivains Grecs que nous avons depuis ce tems-là ; & il y auroit cinq cens traités des Peres qu'il faudroit rejeter de mesme , s'il suffisoit pour les traiter d'apocryphes , qu'ils n'eussent point été alleguez par d'autres. Il est encore moins estonnant qu'un auteur qui écrit d'une matiere , emprunte quelques paroles d'un auteur ancien sans mesme le citer.

Et sans aller plus loin j'en ay présentement un exemple devant les yeux. Car en lisant le livre que Sanut noble Venitien a fait de la Terre-Sainte , dans le

CHAP. VI. 3. livre, p. 8. chap. 1. il m'a semblé que j'avois lû ce que j'y voyois en quelque autre livre. Et en effet ayant esté consulter à l'heure mesme Jacques de Vitry j'ay trouvé que Sanut n'avoit fait que le transcrire en plusieurs chapitres entiers, où il ne change que quelques petits mots. Selon Aubertin il en faudroit donc conclure que Sanut est un auteur apocryphe ; Et cependant cette conclusion seroit ridicule.

Enfin il n'est point vray que la plus grande partie de ce traité soit prise d'Anastase Sinaïte : il n'y en a qu'un passage de 10. ou 12. lignes. Le commencement est tiré de Theodorus Abucara Evêque des Cariens, auteur du 9. siecle, que Gretser a fait imprimer avec le traité d'Anastase Sinaïte, intitulé *ἱδρυσις*. Il y a d'autres passages dont le sens est tiré de S. Gregoire de Nyssé, d'Eutichius, & de Theophylacte : ce qui fait voir que cet auteur a eu dessein de ramasser ce qu'il trouvoit dans les Peres Grecs, pour éclaircir le mystere de l'Eucharistie, comme Paschase a fait parmy les Latins, sans citer le plus souvent ceux dont il tire ce qu'il dit.

Il ne reste donc que la dernière conjecture ; & c'est aussi celle à laquelle M. Claude s'arreste, & sur laquelle il s'est imaginé qu'il n'y avoit rien à repliquer. Il n'y avoit point, dit-il après Aubertin, *en ce tems-là d'Evêque Grec dans la Palestine*, puis qu'elle estoit possédée par les Sartazins. Donc il n'y avoit point de Samonas Evêque de Gaze.

Qui n'admira comment on s'ebloïit par le desir de defendre ses opinions ? Car cette raison qui a paru convainquante à M. Claude, n'est pas seulement probable, mais elle est évidemment fausse en plusieurs manieres.

1. Il est faux que tous les auteurs placent Samonas au 13. siecle, puisqu'on voit Garetius le place en 1050. c'est-à-dire vers le tems que l'on commença de condamner Berenger. Or en ce tems-là il y avoit certainement des Evêques Grecs dans la Palestine.

2. Supposé qu'il le fallust placer au commencement du 13. siecle, comme le dit Aubertin, & que lorsque les Sarazins se furent rendus maîtres de la Terre-Sainte, ils n'y aient point souffert d'Evêques Grecs, cela ne concluroit encore rien. Car les auteurs que l'on place au commencement d'un siecle, ont pû vivre fort long tems dans le siecle precedent. Cependant Jerusalem ne fut prise par Saladin sur les Latins qu'à la fin du 12. siecle. Et partant il n'est nullement incompatible que Samonas ait esté Evêque de Gaze avant que la Palestine fust occupée par Saladin, & qu'en ayant esté chassé il ait encore vécu & écrit dans le 13. siecle.

Je dis qu'il pouvoit avoir esté Evêque de Gaze, durant l'Empire des Latins, quoy qu'il fust Grec de nation. Car lorsque les Latins possédoient la Palestine, il est certain qu'il y avoit souvent dans la mesme ville un Evêque Grec & un Evêque Latin. Jacques de Vitry Evêque d'Acce en Ptolemaïde, & Cardinal de l'Eglise Romaine, témoin oculaire de ce qu'il écrit, remarque que les Suriens habitans de la Palestine, avoient des Evêques Grecs : *Habent proprios Episcopos Græcos*. Et nous avons déjà rapporté le rémoignage de Balsamon, qui avoüe que de son tems les Latins permettoient aux Grecs de faire les fonctions pontificales dans les villes mesmes où il y avoit des Evêques Latins établis, excepté à Antioche. Voilà la seconde fausseté du raisonnement de M. Claude & d'Aubertin.

Hist. Hierosol. l. 1. c. 74.

3. La troisième fausseté est, qu'il suppose que lorsque la Palestine fut tombée sous la puissance des Sarazins, il n'y eut plus du tout d'Evesques Grecs dans ce pays-là, ce qui est encore manifestement faux. Car tant s'en faut que Saladin en ait chassé les Grecs, qu'il est remarqué au contraire expressément dans l'histoire, qu'il donna aux Grecs les Eglises des Latins. C'est ce que l'on peut voir dans la lettre de Conrad, fils du Marquis de Montfer-rat, à l'Archevesque de Cantorbie, rapportée par Baronius. Aussi il est étrange que ce Ministre n'ait pas remarqué qu'il est fait tres-souvent mention dans l'histoire de ce tems-là du Patriarche Grec de Jerusalem depuis qu'elle fut possédée par les Sarazins. En voicy quelques exemples.

C H. V L J

L'ar 1137. n. 93

Pachymere rapporte que Marie femme de Constantin Roy des Bulgares, & fille d'Eulogie femme de Michel Paleologue, envoya en Palestine au Patriarche d'Ælie, c'est-à-dire de Jerusalem, pour l'informer de l'accord que Michel Paleologue avoit fait avec les Latins, & qu'elle gagna si bien son esprit, qu'il protesta de resister tout seul à l'Empereur quand mesme tous les autres Patriarches d'Orient s'y accorderoient. Il y avoit donc sous les Sarazins des Patriarches de Jerusalem.

L. 6. c. 4

L'auteur du traité du schisme entre l'Eglise Romaine & celle de Constantinople, témoigne que dans le Synode tenu sous le Patriarche Joseph contre Veccus, tous les quatre Patriarches s'y trouverent, c'est-à-dire ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem. Il paroist donc encore par là qu'il y avoit un Patriarche de Jerusalem.

Allat. de Perper. Consens. l. 2. c. 16.

L'Ambassadeur de l'Empereur Andronic au Pape Benoist XII. residant à Avignon, pour justifier les Grecs de ce qu'ils ne recevoient pas l'accord fait au Concile de Lyon, allegue que les Ambassadeurs Grecs qui y assisterent, n'avoient pas esté envoyez par les quatre Patriarches, dont celuy de Jerusalem estoit un.

Ibid.

Barlaam natif de Calabre, qui fut premierement Religieux Grec, & depuis Evesque en Italie, remarque dans un écrit qu'il envoya à ceux de sa nation pour les ramener du schisme, que les Patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem recevoient cette dignité du Sultan, auquel ils estoient assujettis. Il y en avoit donc un à Jerusalem.

Rainald. ar. 1141. n. 124.

Il n'ya donc rien plus faux que ce qu'avance Aubertin, que lorsque les Sarazins se furent rendus maistres de la Palestine, ils en bannirent tous les Evesques Grecs; puisque l'on voit que le Patriarche de Jerusalem, Grec de religion a toujours esté souffert par les Turcs. Et l'on peut dire la mesme chose de l'Evesque de Gaze. Car pourquoy l'auroient-ils chassé plustost que le Patriarche? Aussi les relations des derniers voyages nous apprennent qu'il y en a encore un presentement à Gaze, quoique la ville soit presque ruinée, & l'on a droit de croire que cét Evesque est successeur de ceux qui y estoient en ce tems-là.

4. Enfin quand il seroit vray qu'il n'y auroit point eu d'Evesque Grec dans la Palestine depuis qu'elle fut sous les Sarazins, le raisonnement d'Aubertin ne concludroit encore rien; puisque l'on voit par l'histoire de ce tems-là, qu'il y avoit des Evesques titulaires qui ne residoient point dans leurs Eveschez, parce qu'ils estoient occupez ou par des infideles, ou par des personnes d'une autre communion. Theodore Balsamon en peut servir d'exemple; puisque

prenant le titre de Patriarche d'Antioche, il n'y a pourtant jamais residé, Antioche estant alors sous la puissance des Latins, & le Patriarche Latin ne permettant point aux Grecs de faire les fonctions pontificales dans cette ville Patriarchale quoique cela fût permis dans les autres, cōme Balsamon le témoigne.

On ne peut donc rejeter un auteur par des raisons plus fausses qu'Aubertin a rejetté ce Samonas, & la fausseté de ces raisons établit la verité de cét écrit, puisqu'un écrit doit passer pour veritable, quand on ne prouve pas qu'il est faux. D'ailleurs il est certain que cét écrit ne s'est pas fait foy-mesme, & qu'il a esté composé par un auteur Grec. Le stile le fait assez voir, & mesme le genie, la maniere de raisonner, les pensées qui sont toutes grecques. Pourquoy donc l'attribuëra-t'on à un autre qu'à celuy dont il porte le nom? Mais il importe peu de quel auteur il soit pour la preuve que nous en tirons. Car qui que ce soit qui l'ait fait, il y a voulu représenter l'opinion commune de l'Eglise Grecque.

M. Claude nous permettra donc nonobstant la critique d'Aubertin de luy alleguer ce Samonas comme un rémoin du sentiment de l'Eglise Grecque. Et puis qu'on le place au 13. siecle & qu'on ne prouve en aucune sorte qu'il n'y ait pas vécu en effet, il est permis & juste de l'alleguer comme un témoin positif de la creance de l'Eglise Grecque durant ce siecle. Il n'y a qu'à voir maintenant ce qu'il nous enseigne.

Il emprunte premierement ces paroles d'Anastase Sinaïte : *A Dieu ne plaise que nous appellions la sainte communion ou l'antitype du corps de I. C. ou un simple pain, ou une image, ou une figure; puisque nous prenons effectivement le corps de I. C. nostre Dieu qui est né & engendré de la sainte Vierge Marie. Car c'est ce que nous croyons, & que nous confessons, selon ce que Nostre Seigneur dit à ses disciples dans la Cene mystrique en leur donnant le pain vivifiant: Prenez & mangez, c'est mon corps; & en leur donnant le calice il leur dit: C'est mon sang. Il ne leur dit pas que ce fust l'antitype, ou la figure de son corps & de son sang. Voilà ce qu'il prend d'Anastase Sinaïte, tout le reste n'en est pas. Ainsi, ajoute-t'il, I. C. nous témoignant que ce que nous autres si elles offrons & prenons, est veritablement son corps & son sang, quel lieu y a-t'il d'en douter encore, si nous croyons qu'il est Dieu & Fils de Dieu; Car s'il a créé le monde de rien, s'il est son Verbe veritable, vivant, agissant, & tout puissant; si ce Seigneur fait tout ce qu'il veut; ne peut-il pas changer le pain en son propre corps, & le vin meslé d'eau en son propre sang.*

Il dit ensuite avec Theophylacte, *que Dieu conserve l'apparence du pain & du vin, pour nous oster l'occasion du trouble, & l'horreur que nous aurions s'il nous eust commandé de prendre sa chair & son sang dans leur propre espece.*

Sur cela le Sarazin qui se fait instruire propose une objection fort naturelle, que S. Gregoire de Nyssé s'est aussi proposée. *On pourroit, dit-il, douter sur ce que vous dites, comment il se peut faire que I. C. n'estant qu'un seul Dieu, & n'ayant qu'un corps, ce corps puisse estre divisé en un infinité de corps & de parties. Ces différentes parties sont-elles donc plusieurs Christs, ou un seul Christ; & se trouve-t'il tout entier & vivant dans chaque partie? C'est un doute que l'on n'a jamais formé, & que l'on ne formera jamais sur l'opinion des Calvinistes, & qui suppose tres-manifestement la presence réelle. Il faut donc voir comment Samonas y répond. Nous expliquons, dit-il, par des exemples matériels & qui tombent sous les sens, les choses immatérielles & qui sont au dessus de la nature. Il rapporte ensuite l'exemple de l'image d'un homme qui se trouve tout entiere*

dans chacune des diverses pieces d'un miroir rompu. Et il ajoûte: C'est ainsi qu'il faut entendre que la chair de Iesus-Christ est toute entiere & sans division dans chaque partie de l'hostie, en quelque tems, en quelque lieu, & en quelque nombre de parties qu'on la veuille diviser.

Voicy encore, dit-il, un autre exemple. Quand un homme prononce quelque parole, cette parole est entendue & par celui qui parle & par ceux qui sont presens; & quoyque plusieurs l'entendent, ils n'en entendent pas pour cela une partie seulement, mais ils l'entendent toute entiere. C'est ce qu'il faut croire & dire du corps de I. C. Ce saint corps est assis à la droite du Pere, & il ne la quitte point. Le pain consacré par le Prestre estant aussit transformé par la puissance divine, & l'avènement du S. Esprit, au vray corps de I. C. quoy qu'on le divise en suite, il demeure neanmoins entier & sans division dans chaque partie, comme le discours de celui qui parle entre tout entier dans les oreilles de tous ceux qui l'écoutent. C'est ainsi que par des exemples sensibles on conduit les esprits opiniâtres & trop curieux à l'intelligence des mysteres de Dieu. Lors donc que le pain sanctifié, qui est le saint & sacré corps de I. C. est divisé en parties, ne vous imaginez pas que ce corps sans tache soit actuellement coupé, & divisé, & séparé, comme des membres que l'on separe les uns des autres: car il est immortel, incorruptible, incapable d'estre consumé, mais cette division ne tombe que sur les accidens sensibles.

Il faut avoier que si c'est sans raison que les Ministres tachent de transformer cet auteur en un fantôme, ils ont quelque raison de souhaiter qu'il en soit un effectivement. Car on ne peut exprimer plus formellement l'opinion des Catholiques, ny condamner plus fortement les vaines imaginations des Calvinistes. Mais s'ils n'ont pas osé nier que ce Grec ne connust la presence réelle & la transubstantiation, les personnes judicieuses en concluront aisément que les autres Grecs la connoissoient aussi bien que luy, puisqu'il ne represente à ce Sarazin que les sentimens communs des autres Chrestiens.

CHAPITRE VII.

XV J I. PREUVES de l'union des Grecs & des Latins dans le dogme de la presence réelle & de la transubstantiation au 14. siècle, tirée de l'estat de ces deux Eglises en ce siècle là, & d'un grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur les differens qu'elles avoient entr'elles.

LE 14. siècle fournit encore les mêmes preuves que les siècles precedens pour faire voir l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation: & l'on peut dire qu'elles se fortifient toujours; parce que toutes celles des siècles precedens subsistent pour celui-cy, & que l'on y en trouve encore de nouvelles qui suffisent seules pour en persuader toutes les personnes raisonnables.

On y voit un mélange des Grecs & des Latins en une infinité de lieux, tel qu'il est impossible qu'ils aient ignoré les sentimens les uns des autres; & l'on ne voit en aucun lieu qu'ils aient eu la moindre contestation sur cet article. On y voit la doctrine de la transubstantiation proposée authentiquement aux Grecs, sans qu'ils en aient esté scandalisez. On la voit solennellement approuvée par plusieurs d'entr'eux, sans que personne les en ait blasmez, & les ait accusez d'avoir souscrit à une erreur. Les Grecs y attaquent les Latins par une infinité d'écrits; mais ils ne s'avisent jamais de les attaquer sur ce sujet. Les Latins y font de curieuses recherches des erreurs des Grecs, mais

CHAP. VII. ils n'en découvrent aucune sur le mystere de l'Eucharistie. Ils témoignent qu'ils estoient persuadez qu'ils avoient la mesme foy qu'eux : ils marquent precisément les points du différent qu'ils avoient entr'eux ; mais ils ne marquent jamais celuy de la transubstantiation. Enfin l'on y voit que les plus celebres auteurs Grecs, les plus ennemis des Latins, enseignent eux-mesmes la transubstantiation & la presence réelle aussi clairement, & d'une maniere aussi forte, que l'on eust pû faire dans l'Eglise Latine. Il ne reste qu'à justifier tous ces points par des faits historiques tirez des auteurs de ce tems-là.

Et premierement pour le mélange des Grecs avec les Latins, il n'y a rien de plus certain. Car quoyque Constantinople eust esté reprise, comme nous avons vû, sur les Latins par Michel Paleologue, il demeura neanmoins aux Latins plusieurs places dans la Grece, & mesme des provinces entieres, commel'Achaïe.

2. Les Latins estoient encore maistres des plus grandes Isles, comme de Chypre, de Crete, d'Eubée, de Rhode, & de plusieurs autres.

3. La necessité que les Empereurs de Constantinople eurent du secours des Princes d'Occident, les porterent à entretenir un commerce continuel avec plusieurs d'entr'eux, & à garder beaucoup de mesures avec les Latins qui restoient à Constantinople & dans la Grece : de sorte qu'il y en eut toujours un grand nombre qui y demeurerent en faisant profession de la religion Romaine.

Ainsi les Grecs se trouvoient assujettis aux Latins en plusieurs lieux, & les Latins l'estoient aux Grecs en plusieurs autres. La persuasion, la crainte, l'interest faisoit changer de communion à plusieurs d'entr'eux, & ce changement les obligeoit par necessité de sçavoir les sentimens de toutes les deux communions. Il n'estoit pas mesme besoin de changement pour cela. Car la doctrine de la transubstantiation estoit alors en un estat, où selon les Ministres mesmes elle ne se pouvoit cacher, paroissant avec eclat dans les paroles & dans les ceremonies de l'Eglise Latine.

Et avec tout cela neanmoins il n'est point arrivé durant ce siecle ny que les Grecs se soient scandalisez de la doctrine des Latins sur la presence réelle & la transubstantiation ; ny que les Latins se soient scandalisez de celle des Grecs sur ces mesmes dogmes. Ils ont cru estre d'accord sur ces points ; puis qu'ils n'en ont point disputé entr'eux. Ils l'estoient donc en effet. La consequence est necessaire. Car s'ils ne l'eussent pas esté, il est impossible qu'ils ne l'eussent découvert.

La chose est si claire, qu'elle n'a pas besoin de preuves. On peut ajoûter neanmoins pour faire voir combien cette ignorance est impossible, que la Grece estoit alors remplie de Dominicains & de Freres Mineurs, c'est-à-dire d'Inquisiteurs, qui avoient souvent fait cet office en France & en Allemagne, qui s'estoient signalez par les supplices d'un grand nombre d'heretiques, qui mettoient une partie de leur adresse à les découvrir, & une partie de leur pieté à les punir avec une rigueur extraordinaire.

Ces Inquisiteurs estoient les maistres des Grecs en beaucoup de lieux. Ils estoient chargez par le Pape de conferer avec eux, & d'examiner leur doctrine. Comment seroit-il donc possible qu'une erreur aussi odieuse à l'Eglise Romaine qu'estoit alors celle des Sacramentaires, leur eust entierement échappé, & qu'ils n'eussent pas reconnu que les Grecs estoient dans le senti-

nient de ceux qu'ils regardoient comme les plus dangereux des heretiques Ch. VII,
de l'Occident ?

Est-ce que les Papes toleroient dans les Grecs ce qu'ils punissoient par le feu par tout ailleurs ? Mais c'est bien mal connoistre l'esprit des Papes de ce tems-là que de leur attribuer cette tolerance. Car jamais ils ne furent plus exacts à ne souffrir rien qui s'éloignast tant soit peu de la doctrine de l'Eglise Romaine.

Les Grecs ont demandé aux Latins en ce siècle qu'on leur permist de croire ce qu'ils voudroient sur la procession du S. Esprit ; & c'est un des moyens d'accord que les deputez de l'Empereur Andronic le jeune proposerent au Pape Benoist XII. selon qu'il est dit dans un memorial inseré par Rainaldus dans son histoire , & rapporté par Allatius. Mais les Papes n'ont jamais voulu accepter cette condition. Ils estoient donc bien éloignez de permettre aux Grecs de tenir ce qu'ils voudroient sur la doctrine de la presence réelle.

*Rainald. an. 1159.
n. 26. an. 13; 9. de
perp. consil. 5. c. 16.*

On ne peut pas dire non plus qu'ils ne s'informoient pas des opinions particulieres des Grecs. Car outre que la doctrine contraire à la presence réelle n'est pas un point dont on puisse ne se pas informer , & que quand on n'auroit aucun dessein de s'en enquerir, elle se feroit alléz paroistre d'elle-mesme, il est faux de plus que les Latins ne prissent point d'interest dans les opinions particulieres des Grecs, & qu'ils n'eussent pas soin de s'en enquerir ; & l'on voit une preuve assez considerable du contraire dans un recueil d'auteurs Grecs traduits par Arcudius.

Un de ces écrits contient le recit d'une conference que Paul Patriarche Latin de Constantinople eut avec Jean Cantacuzene , qui d'usurpateur de l'Empire ayant esté reduit à se faire Religieux de S. Basile , devint ensuite fort considerable dans l'Eglise d'Orient. Le sujet de cette conference estoit de sçavoir comment les attributs divins estoient distinguez en Dieu. Jean Cantacuzene , que l'on avoit accusé d'avoir de mauvais sentimens sur ce point , parut alors orthodoxe à ce Patriarche. Mais luy ayant semblé depuis qu'il admettoit dans quelques écrits une trop grande distinction , il protesta qu'il envoyeroit ses écrits au Pape pour les faire condamner , tant ils avoient soin en ce tems-là de ne souffrir aucune erreur nouvelle dans les Grecs.

Il explique encore dans le mesme écrit une autre erreur du mesme Cantacuzene touchant la lumiere qui parut sur la montagne de Thabor dans la transfiguration , Cantacuzene suivant en cela les réveries d'un certain Religieux nommé Palamas , qui soutenoit que la lumiere qui parut alors , estoit la lumiere increée de Dieu mesme.

Tout cela fait voir manifestement que les Latins s'interessent dans toutes les erreurs particulieres des Grecs ; & qu'ainsi ils n'auroient pas manqué de les pousser sur la transubstantiation aussi bien que sur les autres , s'ils les avoient crus engagez dans une erreur qu'ils punissoient si severement dans l'Occident.

On ne doit pas croire non plus que les Grecs eussent épargné les Latins sur cet article , s'ils n'eussent pas eu la mesme foy qu'eux. Leur opiniastreté à soutenir leur opinion sur la procession du Saint Esprit , en un tems où toutes sortes de raisons les obligeoient de s'accorder avec les Latins pour se prevaloir de leurs armes contre les Turcs , fait assez voir qu'ils n'estoient pas ca-

Gr. VII.
 Hist. de l'emp.
 tom. 1. l. 2. c. 17.

pables de dissimuler leur sentiment sur un point aussi important que celui-là. On les voit en ce tems-là divisez entr'eux sur des questions speculatives ; Barlaam accusa Palamas, & d'autres Religieux sur certaines spiritualitez ; Palamas soutint son opinion, Acindinus écrivit contrel'un & l'autre ; l'Empereur y prit party ; mais on ne les voit jamais broüillez ny entr'eux, ny avec les Latins sur la transubstantiation.

M. Claude osera-t'il nous dire qu'ils n'en avoient point oüi parler en ce siecle-là ? Mais comment auroient-ils pû ignorer une doctrine qui leur avoit esté si solennellement proposée, & qu'ils avoient eux-mêmes signée ? Avoient-ils oublié tout ce qui s'estoit fait sous Veccus, & personne n'avoit-il gardé copie de cette profession de foy contenant la transubstantiation qui fut approuvée de son tems ? On voit assez que c'est une extravagance de le dire ; mais cette extravagance mesme seroit inutile à M. Claude. Car cette mesme profession de foy dressée par Clement IV. contenant en termes formels la transubstantiation, & signée par Michel Paleologue, & par les Evêques Grecs, fut encore proposée aux Grecs en plusieurs occasions dans le 14. siecle.

Trinité, an. 1301.
 n. 38.

Le Pape Nicolas IV. l'avoit proposée aux Bulgares schismatiques Grecs à la fin du 13. siecle, le Roy de Bulgarie ayant témoigné quelque inclination de se réunir à l'Eglise Romaine.

Id. an. 1309. n. 26.

Le Roy de Rascie qui suivoit aussi le schisme des Grecs, ayant fait paroître quelque dessein de se convertir, le Pape Clement V. luy envoya l'an 1308. la mesme profession de foy contenant la transubstantiation.

Id. an. 1323. n. 14.

L'an 1323. Orosius Roy de Servie, engagé avec son royaume dans le schisme des Grecs, écrivit au Pape qu'il vouloit se réunir avec l'Eglise Romaine & embrasser sa doctrine sur la Trinité. Ce qui fait bien voir que tout le différent des Grecs avec les Latins ne regardoit que la procession du Saint Esprit, qui estoit cette doctrine de la Trinité que le Roy de Servie vouloit marquer : & aussi-tost Jean XXII. après l'avoir congratulé d'un dessein si loüable, luy envoya la mesme profession de foy, où la transubstantiation estoit exprimée à cause de la question des azymes.

Il la donna de mesme aux Legats qu'il envoya l'année d'après en Lithuanie, pour la faire signer au Duc de Lithuanie & à ses peuples.

Id. 1366. n. 7.

Jean Paleologue ayant renouvelé le projet de l'Union de l'Eglise Grecque avec la Latine en 1366. le Pape Urbain V. ne manqua pas aussi de luy proposer la mesme formule de foy, & de luy en demander la signature. Le mesme Pape avertit le Roy de Hongrie qu'il avoit envoyé cette formule aux Grecs, & le pria d'employer son credit pour les porter à l'embrasser sincerement.

L'année d'après il exhorta les trois Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie & de Jerusalem d'accompagner l'Empereur dans le voyage qu'il devoit faire à Rome pour établir l'union. Ce qui marque qu'il pretendoit que cette affaire se traitast de concert avec eux ; & qu'ainsi cette profession de foy estoit aussi bien pour eux que pour l'Empereur.

Enfin s'il est besoin de montrer que cette formule n'a pas seulement esté proposée aux Grecs dans ce siecle-là, mais qu'elle y a esté encore signée,

acceptée, approuvée, il n'y a qu'à rapporter la fin de ce traité, qui fut que l'Empereur Jean Paleologue fit luy mesme le voyage de Rome l'an 1369. & qu'ayant renoncé au schisme, il y receut & jura solennellement une profession de foy qui contenoit en termes formels ces paroles : *Sacramentum Eucharistie ex azymo sacrificat Ecclesia Romana prædicta, tenens & docens quod in ipso sacramento PANIS VERE TRANSMUTATUR IN CORPUS, ET VINUM IN SANGUINEM Domini nostri Jesu Christi.* Les autres lisent *transubstantiatur*, comme le remarque Rainaldus, qui a fait imprimer cet acte en Latin. Mais Allatius qui en donne l'original mesme, fait voir que ces paroles *transmutatur & transubstantiatur*, sont absolument synonymes, puisqu'elles ont esté substituées par les interpretes à ces paroles Grecques; ἐν αὐτῷ τοῦ μυστηρίου ὁ ἀρτός ἀλιθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

Tous ceux qui se convertissoient d'entre les Grecs estoient de mesme obligez de signer la profession de foy de Clement I V ; & Urbain V. en fit une Balle expresse rapportée par Rainaldus an. 1370. n. 4. De sorte qu'elle estoit à peu près aussi connue des Grecs, que la profession du Concile de Trente, que l'on fait jurer à ceux qui renoncent à l'heresie de Calvin, le peut estre à Messieurs de la religion pretendüe reformée.

Ne pouvant donc l'ignorer, ne pouvant manquer d'y faire reflexion, il falloit par necessité qu'ils eussent un sentiment formel & distinct sur cette doctrine, & les suites nous doivent faire voir quel il estoit.

S'ils l'avoient desapprouvée, ils en auroient fait un point capital de leur différent avec les Latins, & ils auroient témoigné que leur repugnance à l'union, venoit en partie de ce qu'ils ne la pouvoient recevoir. S'ils l'ont approuvée au contraire, ils n'ont point dû la marquer entre les sujets de leurs differens, & ils ont dû témoigner qu'ils estoient prests de s'unir, pourveu que l'on convint sur les autres points.

Il ne faut donc pour s'en assurer que consulter les traitez & les projets d'accord faits en ce tems là, & les écrits de contestation entre les Grecs & les Latins, pour voir de quelle maniere ils parlent des sujets de contestation qui estoient entre les deux Eglises. En voicy quelques exemples.

Dans le memoire rapporté par Allatius & par Rainaldus de ce que les Legats de l'Empereur Andronic le jeune traiterent avec le Pape Benoist XII. à Avignon, il est marqué clairement que le sujet de la division estoit l'article de la procession du S. Esprit. Ce fut pour cet article que les Ambassadeurs proposerent que l'on tint un Concile œcumenique. Ils ne mettent la difficulté de l'accord qu'en ce point. Ils ne connoissoient donc point de différent sur la transubstantiation.

Mais on ne peut rien desirer de plus formel & de plus decisif sur ce sujet, que le témoignage de Barlaam qui ayant esté auparavant engagé dans le schisme des Grecs, & l'ayant ensuite abandonné, fut fait par le Pape Evêque de Gieracy en Italie, & combattit les schismatiques avec autant d'ardeur qu'il les avoit defendus auparavant. Voila le témoin du monde le plus instruit du sujet de cette contestation, puisqu'il avoit esté dans l'une & dans l'autre communion, & qu'il a écrit pour l'une & pour l'autre. Il faisoit profession de la doctrine de la transubstantiation, étant Evêque de la communion Romaine; & il estoit

CHAP. VII.

Cet écrit de Barlaam est imprimé dans Raimaldus sur un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane an. 1541. n. 121. Hæc gens propter duo, ut ita dicatur, Latinos accusans, æstimat oportere ab eis se dividi. Unum & principalis, quod aiunt Spiritum Sanctum ex Patre Filioque procedere. Secundum, quod per azymos panes sacrificium celebrant Hostiam.

tres informé de l'opinion des Grecs sur ce point, puisqu'il avoit vécu si long-tems dans leur communion, & qu'il avoit tant écrit pour eux.

Voyons donc en quoy il fera consister le différent qui estoit entre les Grecs & les Latins.

Les Grecs, dit-il, font deux reproches aux Latins, pour lesquels ils croient se devoir diviser d'eux. L'un qui est le principal, de ce qu'ils disent que le S. Esprit procede du Pere & du Fils. L'autre, qu'ils celebrent l'Hostie sacrée avec du pain azyme.

Ils ne leur reprochoient donc point la doctrine de la transubstantiation ; & ils ne se divisoient point d'eux pour ce sujet. Cependant ils la connoissoient, & ne la pouvoient ignorer. Donc ils la tenoient eux-mêmes. Car il n'y a que ceux qui sont persuadés de cette doctrine qui soient capables de la souffrir dans les autres.

Tous les autres auteurs Grecs de ce tems-là, soit qu'ils ayent écrit pour les Grecs, soit qu'ils ayent soutenu la doctrine des Latins, fournissent la mesme preuve, & la mettent dans une force invincible. Car il n'y a rien de moins vray-semblable, que de supposer qu'une multitude d'Ecrivains animez les uns contre les autres par toutes les raisons qui aigrissent les esprits, cherchant à se faire tous les reproches qui pouvoient estre colorez par quelque apparence, aient tout oublié de se faire reciproquement le plus sensible, le plus plausible, & le plus important de tous, tel qu'eust esté celuy que la transubstantiation eust fourni aux uns & aux autres, s'ils n'eussent pas esté d'accord sur cette doctrine.

Ces Ecrivains ne sont pas en petit nombre. Il y a plusieurs de leurs ouvrages imprimez, & les autres se trouvent manuscrits dans plusieurs bibliotheques.

Pour aider à M. Claude à s'en informer, j'en feray icy un petit catalogue.

Maximus Planudes, Religieux Grec, & fort aimé de l'Empereur Andronicle vieil, a fait quelques écrits sur la procession du Saint Esprit du Fils, auxquels Bessarion a répondu.

L'Empereur Maniël, fils de Jean Paleologue, écrivit luy-mesme un ouvrage contre les Latins contenant 157. chapitres.

Nilus Cabasilas, Archevesque de Theffalonique, a fait 49. livres contre les Latins sur la procession du S. Esprit, qui ont esté traduits par Illyricus.

Saumaise a fait imprimer deux autres traitez du mesme auteur : l'un de la primauté du Pape, si souvent cité & refuté par Bellarmine ; l'autre des causes de la division.

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un traité d'un Religieux Grec de ce siecle-là, nommé Nilus Damila, touchant la procession du Saint Esprit.

Macarius Macre, grand amy del'historien Phranza, a fait un livre de la procession du S. Esprit.

Demetrius Chrysoloras a composé divers ouvrages dont Allatius rapporte les titres, qui marquent assez qu'il ne s'y agissoit que de la procession du S. Esprit, sur laquelle il soutient l'opinion des Grecs.

Joseph Brienne, Religieux qui vivoit sous Maniël, a fait divers discours sur la procession du S. Esprit.

Macarius, Metropolitain d'Ancyre, Nicolas Scengia, Michel Glicas ; Lazarus Nathanaël, Chumnus, Joseph Religieux de Philagre.

Macarius

Macarius & Jean Patriarche de Jerusalem.

Andronic de Sebaste, Nycete de Byfance, Maxime, Mathieu, Pacome, Theophane Religieux Prestres, ont écrit en ce siecle-là, ou au commencement de l'autre, de la proceffion du Saint Esprit.

Glicas, Jean Patriarche de Jerusalem, Jean Metropolitain de Claudie, Jean Metropolitain de Moscovie, ont parlé des azymes dans leurs écrits, ou en ont des traitez fait exprés.

L'opinion de l'Eglise Romaine sur la proceffion du Saint Esprit, & sur les azymes, a eu aussi des defenfeurs mesme entre les Grecs. Car Manüel Calecas composa quatre livres contre les Grecs, qui ont esté traduits par Ambroise Camaldule, & imprimez à Ingolstad en 1608.

Demetrius Sidonius Byfantin écrivit pour S. Thomas contre Cabasilas, & traduisit en Grec l'ouvrage de S. Anselme de la proceffion du S. Esprit.

Il a fait aussi un traité *de fermento & azymo*.

On peut voir par ce dénombrement que ce siecle n'a pas manqué d'Ecrivains; mais on peut voir en mesme tems par ces Ecrivains qu'il n'y avoit aucune contestation sur le sujet de la transubstantiation. Ny les Grecs, ny les Latins n'en ont fait le sujet de leurs traitez & de leurs disputes. Les Grecs n'attaquent point les Latins sur ce point, & les Latins ne s'en deffendent point; & ce silence de part & d'autre n'a pas moins de force que s'ils avoient tous signé la transubstantiation, & qu'ils l'eussent formellement enseignée dans chaque page de leurs écrits. Car ne pouvant estre attribué à l'ignorance de cette doctrine, qui estoit alors dans son plus grand éclat, il ne peut avoir d'autre cause que la creance uniforme que tout le monde en avoit.

Les traitez que les Grecs ont fait pour condamner les azymes, & ceux que les Latins ont faits pour les deffendre, sont particulièrement considerables sur ce sujet, & ils sont tellement decisifs, que je ne voy pas comment des esprits tant soit peu raisonnables peuvent ne se rendre pas d'abord à la clarté de cette preuve.

Car peut-on s'imaginer sans folie, que les Grecs estant persuadez que les Latins estoient engagez dans une erreur insensée, en ce qu'ils croyoient Jesus-Christ present sur tous les autels du monde; & qu'ils détruisoient le Sacrement en supposant que le pain n'y estoit plus, & que cette opinion les portoit à mille superstitions criminelles, aient pu se contenter de leur dire, comme ils ont fait, qu'ils avoient grand tort de soutenir que l'on pouvoit consacrer avec du pain sans levain? Peut-on s'imaginer que les Latins punissant par les plus cruels supplices en France, en Allemagne, & en Italie ceux qui doutoient de la presence réelle & de la transubstantiation; estant maîtres des Grecs dans une infinité de lieux, & les croyant impies & sacrileges contre le plus auguste de tous leurs mysteres, se soient contentez de leur dire qu'ils avoient grand tort de nier qu'on püst consacrer avec du pain non levé?

Ce qui est encore plus étrange est, qu'il ne faudra pas croire seulement qu'un seul auteur ait usé de cette extravagante reserve; mais qu'il la faudra attribuer à une foule d'Ecrivains de part & d'autre. Ce ne sera pas dans un seul tems que l'on s'en fera servi, ny mesme dans un siecle, mais dans plusieurs siecles. Car cette raison a lieu pout tout le tems qui s'est passé depuis Berenger jusques au nostre; puisque dans tous ces siecles les Grecs & les

Latins ont disputé entr'eux des azymes; & que dans nul de ces siècles en disputant des azymes ils n'ont disputé ny sur la presence réelle, ny sur la transubstantiation.

Je ne sçay si l'absurdité d'une supposition peut aller plus loin. Je le repete donc encore, quoyque M. Claude ait de coutume de s'ennuyer de ces sortes de repetitions, lors qu'elles l'incommodent, & qu'elles le pressent. Il y a de la folie à croire que les Grecs aient pu ignorer l'opinion des Latins sur l'Eucharistie, ou les Latins celle des Grecs: & il y a encore de la folie à croire que ne l'ignorant pas, & estant divisez sur un point si important, ils aient pu dissimuler leur division, & s'amuser pendant plusieurs siècles à ne disputer que des azymes, ou du pain levé.

Mais quelques évidentes que soient les preuves que j'ay apportées, cette matiere est si importante pour les consequences qui en naissent, que je ne laisseray pas de rapporter encore celles que l'on peut tirer de l'histoire, & des auteurs de ce siècle, pour ajouter toujours evidence à evidence; afin que M. Claude ne croye pas une autre fois qu'il puisse impunément se hasarder à nier des choses aussi claires qu'est ce consentement des Grecs & des Latins sur la transubstantiation & la presence réelle.

J'ajouteray donc encore, avant que de venir aux passages precis des Grecs de ce tems-là, trois preuves convaincantes tirées des lettres des Papes du 14. siècle, qui faisant voir que ces Papes n'ont jamais soupçonné les Grecs de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation, font voir manifestement que les Grecs n'ont jamais donné lieu à ce soupçon.

La premiere est, que Jean XXII. ayant esté averti que dans l'Isle de Chypre les Nestoriens & les Jacobites soutenoient publiquement leurs erreurs; & que quelques Grecs moient le purgatoire & l'enfer; qu'ils disoient que les ames des Saints n'estoient point dans le paradis avant le dernier jugement; que d'autres de ces Grecs ne vouloient point communier, à moins que la communion leur eust esté apportée de Constantinople; & que quelques-uns mesmes s'en servoient pour guerir des animaux, écrivit expressément à Raimond Patriarche de Jerusalem, qu'il eust à reformer ces abus, & à extirper ces erreurs; & pria le Roy Hugues de l'assister pour cela de l'autorité temporelle. Il paroist par la lettre de ce Pape rapportée par Rainaldus, qu'on l'avertissoit exactement des erreurs des Grecs. Or il est contre le sens commun qu'on l'ait averti de leurs autres erreurs particulieres, & mesme des superstitions qui se glissoient parmy quelques-uns d'entr'eux, & qu'il n'ait jamais esté averti de l'opinion des Sacramentaires, que M. Claude nous veut persuader avoir esté generalement répandue parmy tous les Grecs, & que Jean XXII. eust sans doute considerée comme une detestable heresie, qui meritoit encore plus d'estre deracinée & par ses Legats, & par les Princes seculiers, que toutes les autres.

La seconde est, que Clement VI. condamnant dans une lettre écrite à des Eveques Latins résidens en Grece, les erreurs des Grecs de Servie, de Dalmatie, & de Macedoine l'an 1351. quoiqu'il marque en particulier leur faulse doctrine sur les azymes, ne fait aucune mention qu'ils errassent sur la presence réelle & la transubstantiation. Les termes mesmes dont il se sert sur ce sujet, sont entierement decisifs. *Item, dit-il, mendaciter asserunt contra*

an. 1326. n. 28.

Rainald. an. 1351.
n. 29.

ea que prefata Romana tenet & docet Ecclesia, corpus Christi non in azymo, sed in fermentato pane confici debere, & quod in azymo confectum est, esse denegant corpus Christi. Car il est clair que quand Clement VI. parloit en cet endroit du corps de J. C., il entendoit le vray corps de J. C., & non point un corps symbolique ou typique. Et partant quand il attribüé aux Grecs de croire que le corps de J. C. se doit faire avec du pain levé; *Corpus Christi in fermentato pane confici debere*, il veut dire qu'ils croyoient que le vray corps de J. C. devoit estre fait avec du pain levé. Il attribüé donc manifestement aux Grecs de croire la presence réelle & la transubstantiation.

Que veulent dire de mesme ces paroles du Pape Clement VI. que *les Grecs nioient que l'Eucharistie consacrée avec du pain sans levain fust le corps de J. C.*, sinon qu'ils ne nioient pas qu'elle ne fust le corps de J. C. quand on consacroit du pain levé? C'est sans doute l'idée que ce Pape avoit de l'opinion des Grecs. Et je ne puis m'empescher d'ajouter toujous la reflexion ordinaire, & qui se presente d'elle-mesme, qui est qu'il en estoit sans doute mieux instruit que M. Claude, & qu'il merite mieux d'en estre crü.

La troisiéme est que cette mesme erreur des Grecs est exprimée en mesmes termes dans une lettre qu'Innocent VI. successeur de Clement écrivit aux Legats qu'il tenoit en Grece, afin de les instruire de ce qu'ils devoient faire abjurer aux Grecs de Rascie, d'Esclavonie, & d'Albanie. Et ainsi on a lieu d'en tirer encore la mesme conclusion, & de mettre le Pape Innocent VI. entre ceux qui témoignent que les Grecs croyoient de son tems la presence réelle, & qu'ils ne nioient pas que le pain levé consacré ne fust le vray corps de J. C. Car c'est ce que signifie certainement le mot de *corps de Jesus-Christ* dans le langage d'Innocent VI.

*Rainald. in 1354
n. 25.*

CHAPITRE VIII.

XVIII. PREUVVE. Témoignages clairs & decisifs de Nicolas Cabasilas Evêque de Thessalonique, pour la presence réelle & la transubstantiation.

QUoyque les raisonnemens par lesquels nous avons fait voir la conformité de la foy des Grecs avec celle des Latins dans le 14. siecle ne soient ny moins clairs ny moins certains que les preuves les plus positives & les passages les plus formels, neanmoins parce qu'il y a des personnes qui sont toujours en défiance de tout ce qui s'appelle raisonnement, je veux bien m'accommoder à leur humeur, & leur produire des preuves telles qu'ils en demandent. Car la cause que nous soutenons nous en fournit en abondance de toutes sortes.

Je les supplie seulement, afin d'en mieux penetrer la force, de considerer que nous sommes dans l'examen des auteurs Grecs du 14. siecle; c'est-à-dire d'un tems où les Grecs ont eu sans cessé les oreilles & les yeux frappez de la doctrine de la transubstantiation embrassée par tous les Latins qui vivoient parmy eux, qui dispuoient avec eux, & qui écrivoient contr'eux. On ne peut donc dire qu'ils parloient sans precaution, l'opinion de la transubstantiation n'estant pas encore née. Car elle regnoit alors sans contradiction, avec pompe & avec éclat à la veüe des Grecs. Ainsi comme les Calvinistes estans environnez de Catholiques évitent en parlant à leurs peuples les expressions

C II. VIII. qui les pourroient jeter dans la doctrine des Catholiques, & s'expliquent si clairement qu'on n'est jamais en peine de deviner leurs sentimens, il est sans doute aussi que les Grecs écrivant pour ceux de leur communion, ont dû avoir soin de les détourner des erreurs de ceux qui estoient meslez avec eux. Ils l'ont fait sur la procession du Saint Esprit & sur les azymes, & ils n'auroient pas manqué de le faire sur la transubstantiation & sur la présence réelle, s'ils n'eussent pas voulu que les peuples prissent leurs paroles dans le sens de l'Eglise Latine. Car ce seroit les accuser d'une stupidité inconcevable, de vouloir qu'ils ayent cru d'une part que la doctrine de la transubstantiation estoit une erreur detestable; qu'ils ayent sceu de l'autre que ceux à qui ils parloient estoient environnez de gens qui la tenoient, & que néanmoins non seulement ils ne l'ayent pas combattuë, mais qu'ils l'ayent mesme favorisée par des expressions qui ne peuvent avoir de sens raisonnable qu'en les prenant au sens de cette doctrine.

Cela supposé nous allons voir de quelle sorte Cabasilas a parlé de l'Eucharistie dans son exposition de la Liturgie. Cet auteur, qu'Allatius place sous l'Empereur Cantacuzene, est sans doute un de ceux qui meritent le plus de creance sur cette matiere. Il estoit ennemy des Latins, contre lesquels il a fait deux traitéz exprés; l'un de la procession du Saint Esprit, & l'autre qui contient une refutation de S. Thomas, qu'il a intitulé, Ἐλεγχοῦ κατὰ Λατίνων. Il a inseré mesme dans son exposition de la Liturgie deux chapitres exprés contre les opinions sur lesquelles les Latins avoient quelque différent avec les Grecs dans la matiere de l'Eucharistie. Il y accuse les Latins de nouveauté, & il fait paroître par tout beaucoup d'aversion pour eux. Il paroît d'ailleurs que c'est un homme d'esprit, très-instruit des veritez de la foy; & il y a peu de traitéz de ce genre, où l'on découvre plus de lumiere sur les mysteres, & plus de science ecclesiastique.

Cet auteur estant tel que nous venons de le représenter, écrivant pour ceux de sa nation dans les conjonctures que nous avons remarquées, estant environné de tous costez de *transubstantiateurs*, estant aux mains avec eux sur d'autres points, ne pouvant ignorer leur sentiment; ny le sens auquel ils prenoient les paroles des mysteres, parle de cette sorte de l'Eucharistie dès le commencement de son ouvrage: *Le propre effet de la celebration des saints mysteres, est le changement des dons au corps & au sang de Jesus-Christ.* ἡ τῶν δώρων εἰς τὸ θεῖον σῶμα καὶ αἷμα μεταβολή.

chap. 14

chap. 5. & 6.

Ensuite expliquant toutes les parties & toutes les ceremonies du sacrifice; & ayant marqué la coutume que les Grecs ont de couper le pain qu'ils doivent offrir à Dieu, & qu'ils destinent à la consecration, d'un autre plus grand pain, & de le mettre sur un petit autel appellé *prothèse*, il dit au chap. 6. que ce pain en cet estat n'est encore qu'un pain pur & simple, ἀρτὸς ἐστὶ ψιλὸς, qui n'a rien autre chose sinon qu'il est un don offert à Dieu, & qu'il signifie I. C. dans l'âge où il a commencé de s'offrir à Dieu. Il s'en faut peu que ce pain en cet estat ne soit déjà le corps de J. C. au sens des Calvinistes; & néanmoins Cabasilas considere si peu tous ces rapports de figure, qu'il ne l'appelle dans cet estat qu'un simple pain ψιλὸς ἀρτὸς.

Il repete la mesme chose au chap. 11. après avoir expliqué toutes les ceremonies que les Grecs font sur le pain qui doit estre la matiere du sacrifice.

Toutes ces choses, dit-il, qui sont dites & faites sur le pain pour signifier la mort du Seigneur, ne sont encore que des figures : car le pain demeure encore pain, & n'a rien reçu que d'estre offert à Dieu.

Il décrit dans le chap. 24. de quelle sorte le Prestre transporte les dons de l'autel de la prothèse sur le grand autel, en faisant une procession dans l'Eglise pour les montrer au peuple. Il exhorte les fideles de se jeter alors aux pieds du Prestre, & de le prier de se souvenir d'eux dans les prieres qu'il va faire : Parce, dit-il, qu'il n'y a point de priere plus efficace, & qui nous puisse donner une plus ferme & plus solide esperance, que celle qui se fait par ce terrible sacrifice, qui a effacé gratuitement les pechez & les impietez du monde. Cela ne s'accorde gueres avec la doctrine des pretendus reformez.

Mais parceque le Prestre portant ainsi dans l'Eglise les dons avant qu'ils fussent consacrez, il y en avoit qui se mettoient à genoux, & qui leur parloient comme au corps & au sang de J. C., il avertit qu'il y a de l'abus dans cette coutume, & qu'elle estoit née des Messes qu'on appelloit des Presanctifiez, où l'on se servoit d'hosties déjà consacrees.

S'il se trouve, dit-il, des personnes, qui lors que le Prestre entre avec les dons, se mettent à genoux & adorent les dons que l'on porte, & leur parlent comme au corps & au sang de I. C., ils sont trompez, parce qu'ils ne savent pas la difference des sacrifices ordinaires, & de ceux que l'on nomme des Presanctifiez. Car dans les sacrifices ordinaires les dons ne sont pas sanctifiez & parfaits dès le commencement ; mais dans les messes des Presanctifiez les dons sont déjà consacrez, & SONT LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST.

Cabasilas approuve donc, que lorsque les dons sont consacrez, on se jette à genoux, on les adore ; on leur parle comme au corps & au sang de J. C. ; & il est difficile d'approuver plus formellement l'adoration, & de condamner plus formellement M. Claude qui a la hardiesse d'imputer aux Grecs de n'adorer point l'Eucharistie.

Car il faut remarquer qu'en mesme tems qu'il veut que l'on rende ces honneurs aux dons, lors qu'ils sont consacrez, il n'approuve pas qu'on les rende aux dons non sacrez, quoy qu'avant la consecration il les reconnoisse déjà pour types & pour figures de J. C. Il ne parle donc pas d'un honneur relatif qui peut estre rendu aux images, & par conséquent aux dons non sacrez qui tiennent lieu d'images ; mais il parle d'un honneur absolu & terminé aux dons mesmes ; & c'est cet honneur qu'il veut que l'on rende aux dons consacrez, & qu'il ne permet pas qu'on leur rende avant la consecration.

Il décrit dans le chapitre 27. la consecration des dons selon la maniere des Grecs qui ajoutent des prieres aux paroles de l'Evangile ; & ensuite il en explique l'effet d'une maniere dont M. Claude aura de la peine à s'accommoder avec toutes les distinctions. Le Prestre, dit-il, ayant fait ces prieres, le sacrifice est achevé : & partant les dons sont consacrez, la victime est entiere & parfaite, & cette grande hostie, cette grande VICTIME QUI A ESTÉ IMMOLE Εσφαζεν pour le salut du monde, se voit sur la sainte table : ἐν τῇ ἀγιῶς τραπέζης ἐστὶν κείμενον. Car le pain n'est plus une figure du corps du Seigneur : ce n'est plus un don qui porte en soy l'image du veritable don, & qui contienne comme dans un tableau, une representation de la passion du Sauveur ; mais c'est effectivement ce veritable don. C'est le CORPS MESME du Sauveur plein de sainteté.

Ce corps qui a souffert réellement tant de choses, ces affrons, ces outrages, ces meurtrissures, qui a esté crucifié, τὸ σώμα τοῦ Θεοῦ qui a esté immolé τὸ θυσίον, qui a rendu par son martyre sous Ponce Pilate cet illustre témoignage à la verité; qui a enduré les soufflets, qui a esté déchiré de coups de foüets, qui a esté couvert de crachats. De mesme le vin EST LE SANG MESME qui est sorti du corps immolé sur la croix; C'EST CE SANG, C'EST CE CORPS FORMÉ PAR LE SAINT ESPRIT, né de la Vierge Marie, qui a esté enscueli, qui est ressuscité, qui est monté aux Cieux, qui est assis à la droite du Pere.

Cette merveille estant d'elle mesme incroyable, & produisant un étonnement dans nos esprits qui les porte au doute & à la défiance, à moins qu'ils ne soient affermis par l'autorité divine, il exprime ce doute dans le chapitre suivant, & il l'étouffe par les seuls moyens que la foy nous en fournit. *Mais qui nous assurera, dit-il, de toutes ces choses? C'est qu'il a dit luy-mesme: Cecy est mon corps, cecy est mon sang, & qu'il a commandé luy-mesme à ses Apôtres, & par eux à toute l'Eglise de faire la mesme chose. Faites cecy, dit-il, en memoire de moy. Or il ne leur auroit pas commandé de le faire s'il n'eust eu le dessein de leur en donner le pouvoir, & de les rendre capables de produire le mesme effet. Et en quoy consiste ce pouvoir? dans le Saint Esprit qui remplit les Apôtres de la force d'en haut.... C'est le Saint Esprit qui accomplit ce mystere par la langue des Prestres. Le Seigneur ne nous a pas seulement promis d'envoyer son Saint Esprit pour demeurer avec nous, il s'est engagé aussi de demeurer luy-mesme avec nous jusques à la consommation des siecles. Le Saint Esprit y est present invisiblement, parce qu'il ne s'est point revestu d'un corps. Mais le Seigneur est veu & touché par les saints & terribles mysteres, comme ayant pris nostre nature, & la devant porter à jamais. Voilà quelle est la puissance du Sacerdoce; & c'est Iesus-Christ qui est le Prestre de ce sacrifice. Car s'estant offert en sacrifice, il ne s'est point dépouillé de son sacerdoce; mais il exerce pour nous continuellement cette sacrificature, & c'est par elle qu'il est pour jamais nostre Avocat envers Dieu. Ce qui fait dire à David: Vous estes Prestre pour l'Eternité. C'est pourquoy les fidelles ne doivent avoir aucun doute touchant la consecration des dons, non plus que sur les autres mysteres, qu'elle ne s'accomplisse selon l'intention & les prieres des Prestres.*

Mais jamais l'opinion d'un auteur ne paroist pas plus clairement que lorsqu'il ne la propose pas seulement en termes clairs & precis, mais qu'il en fait le principe & le fondement de ses raisonnemens & de sa doctrine. Et c'est justement l'usage que Cabasilas fait de la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation.

Il y a quelque différent entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine sur les paroles par lesquelles la consecration se fait, en ce que l'Eglise Latine attribüe cet effet aux seules paroles de Iesus-Christ, & croit qu'estant prononcées la consecration est achevée: au lieu que les Grecs demeurant d'accord que c'est par la force de ses paroles que la consecration se fait, pretendent neanmoins que cette force doit estre appliquée par les prieres que les Prestres y joignent. Et ainsi ils disent que la consecration n'est point achevée qu'après que ces prieres sont prononcées.

Il y a des auteurs qui enveniment fort ce différent, du nombre desquels est celuy qui a fait imprimer Cabasilas dans la bibliotheque des Peres, qui

fait sur ce sujet une note fort injurieuse aux Grecs. D'autres au contraire tâchent d'accorder les sentiments des deux Eglises. Surquoy l'on peut voir ce que dit M. le Card. du Perron, & le Pere Goar dans ses notes sur la Liturgie de S. Chrysostome. Mais sans entrer dans cette dispute & examiner seulement le fait, on voit que Cabasilas s'efforce de soutenir dans le chap. 29. & 30. de ce traité l'opinion de son Eglise, & de refuter celle des Latins. Et touchant ce dernier point, il pretend montrer par la Liturgie Latine, qu'il faut que les Latins croient aussi bien que les Grecs, que la consecration n'est achevée qu'après la prononciation des prieres qu'on ajoûte à la consecration. Il rapporte pour cela cette oraison que les Prestres Latins font après la consecration. *Tube sursum ferri donahac in manu Angeli ad supercœleste tuum altare.* Et il dit que cette oraison n'a point de sens, si l'on suppose que la consecration est déjà achevée. *Qu'ils nous expliquent, dit-il, ce qu'ils demandent par ces paroles: Que les dons soient portez en haut. Car ou ils demandent une translation locale de la terre au ciel, ou un changement d'une condition basse à une plus relevée. Mais s'ils entendent cela d'un changement de lieu, qu'avons-nous besoin de demander à Dieu qu'il nous oste les saints dons; au lieu que nous devons desirer, & que nous croyons en effet qu'ils demeurent avec nous, & en nous; puisque c'est ainsi que Jesus-Christ demeure avec nous jusques à la consommation des siècles. Que s'ils les reconnoissent déjà pour le corps de Jesus-Christ, c'est-à-dire s'ils croient que la consecration est achevée, ne croient-ils pas par consequent qu'il est parmi nous, & qu'il est au dessus des cieux assis à la droite de son Pere en la maniere qui luy est connuë; & qu'ainsi il n'est pas necessaire de demander qu'il y soit? Et comment ne croyant pas que ce pain soit déjà au dessus des cieux (puis qu'ils demandent qu'il y soit porté) peuvent-ils croire que c'est le corps de Jesus-Christ, qui est au dessus des cieux. Mais comment ce corps pourra-t-il estre porté dans la main d'un Ange à eet Autel; puisqu'il est au dessus de toute principauté, de toute puissance, & de toute vertu, & de tous les noms qui sont au monde? Que s'ils souhaitent à ces dons quelque nouvelle dignité, & un changement en quelque estat meilleur, je ne voy pas qu'on puisse commettre une plus grande impieté, si reconnoissant d'une part qu'ils sont le corps mesme de I. C. ils croient de l'autre qu'ils puissent passer à un estat plus saint & plus excellent.*

Ce raisonnement de Cabasilas suppose clairement la presence réelle & la transubstantiation. Car il est établi sur ces 4. principes, qui les enferment. 1. Que nous ne devons point souhaitter que le corps de J. C. nous soit enlevé. 2. Que le corps de J. C. estant dans le ciel & dans la terre, on ne doit point souhaitter qu'il soit porté au ciel, parce qu'il y est déjà. 3. Qu'il ne peut estre offert par des Anges, parce qu'il est au dessus des Anges. 4. Qu'on ne peut sans impieté souhaitter aux dons une plus grande dignité, puisqu'ils sont le corps de Jesus-Christ.

Et delà il conclut qu'il faut que les Latins croient en prononçant ces paroles, que la consecration n'est pas achevée, parce qu'ils ne sont pas assez impies pour choquer ces principes. Ainsi il suppose manifestement que les Grecs & les Latins croient également la presence réelle, & le changement du pain au corps de J. C. Et c'est de cette creance commune qu'il tire cet argument.

Il est vray que le raisonnement de Cabasilas ne prouve rien contre les La-

L. 2. de Euch.
Aut. 15.
Gaur. f. 141.

tins ; parce qu'il est fondé sur une fausse division , qui est née de l'ignorance où il estoit du vray sens de cette priere que les Prestres font après la consecration selon l'usage de la Liturgie Latine. Car on ne souhaitte aux dons par cette priere ny un changement de lieu , ny une nouvelle dignité , comme Cabasilas le suppose ; mais on souhaitte proprement l'oblation de cette victime , & l'on prie qu'elle soit porrée sur l'aurel de Dieu , & dans le sanctuaire de Dieu ; c'est-à-dire qu'elle soit présentée à la divine Majesté par l'Ange du Grand-conseil , qui n'est autre que J. C. mesme. L'on unit ainsi l'oblation que l'on fait du corps de J. C. dans la terre , avec l'oblation perpetuelle que J. C. fait de luy-mesme comme victime devant son Pere ; & l'on témoigne par l'unité du sacrifice que l'on offre sur nos autels , avec celuy que J. C. consume continuellement dans le ciel par une oblation perpetuelle après l'avoir offert une fois sur la croix. Il s'offre dans ce ciel spirituel , non seulement comme s'estant une fois sacrifié sur la croix , mais comme continuant de se sacrifier sur la terre dans l'Eucharistie. Et c'est ce que l'Eglise , qui suit par ses prieres & par ses souhais ce que J. C. accomplit par ses operations divines , demande à Dieu par cette priere mystique.

Cabasilas suppose & exprime encore si nettement la transubstantiation en un autre endroit , qu'il établit sur cette doctrine mesme la nature du sacrifice , laquelle il explique d'une maniere qui luy est particuliere. C'est au chap. 32. où il parle ainsi. *Il faut*, dit-il, *conserver inviolablement les veritez divines que nous croyons , & n'en ruiner aucune. Or quelles sont ces veritez dans le sujet dont il s'agit ? C'est premierement que ce sacrifice n'est point simplement l'image d'un sacrifice , mais un veritable sacrifice : Que ce qui est sacrifié n'est point le pain , mais le corps de I. C. Et de plus , que le sacrifice de l'Agneau de Dieu est le mesme que celuy qui s'est fait une fois sur la croix. Voyons donc premierement comment on peut concevoir que le mystere de l'Eucharistie n'est pas une image d'un sacrifice , mais un sacrifice réelle. Qu'est-ce que le sacrifice d'une breby ? c'est le changement d'une breby non immolée en une breby immolée. Or c'est ce qui se rencontre icy. Car le pain qui n'est point au commencement sacrifié & immolé , est changé par la consecration en une chose qui a esté immolée. Car de pain non immolé IL EST CHANGÉ AU CORPS MESME DE J. C. QUI A VERITABLEMENT ESTÉ IMMOLE τὸ σῶμα ἐν ἀλλοίωσι. Ainsi , comme le changement qui arrive à une breby fait un veritable sacrifice , de mesme ce changement qui arrive au pain fait un veritable sacrifice. Car le pain est changé , non en une figure , mais en une chose réellement sacrifiée , c'est-à-dire AU CORPS MESME DE JESUS-CHRIST qui a esté sacrifié. Que si le pain demeurant pain devenoit sacrifié , ce seroit le pain qui recevroit l'immolation , & cette immolation seroit un sacrifice du pain : mais puisque l'un & l'autre change , c'est-à-dire l'estat de non immolé , & la nature du pain ; que ce qui n'estoit point immolé devient une chose immolée ; que ce qui estoit pain DEVIENT LE CORPS DE JESUS-CHRIST , cette immolation n'est pas considérée dans le pain , mais dans les corps de I. C. comme dans son sujet. Ce mystere est appelé , & est en effet un sacrifice , non du pain , mais de l'Agneau de Dieu. Ces choses supposées il est clair qu'il n'est pas necessaire d'admettre plusieurs oblations du corps du Seigneur. Car ce sacrifice s'operant , non en immolant l'agneau à present , mais en changeant le pain en l'agneau qui a esté immolé , il est clair que le changement se fait dans la Messe , mais que l'occision de la victime ne s'y fait*

fait pas. Et ainſi il y a bien multitude de choſes changées, & ce changement ſe reitere pluſieurs fois; mais rien n'empêche que la choſe à laquelle le changement ſe termine, ne ſoit touſjours la meſme, & que, comme il n'y a qu'un corps, il n'y ait auſſi qu'une ſeule immolation.

Ce ſeroit ſans doute une choſe aſſez divertiffante que de voir les gloſes que M. Claude ajouteroit à ce paſſage pour le rendre Calviniſte, & pour faire que nous y liſions que l'Euchariftie n'eſt un ſacrifice qu'en figure, & non en verité; que le corps de J. C. n'y eſt pas réellement; que le pain y demeure; qu'il n'eſt point effectivement changé au corps meſme de J. C.

Il faudroit tranſcrire un grande partie de cét excellent traité, ſi l'on vouloit rapporter tous les endroits où il établit la verité du myſtere.

Il dit au chap. 33. *que le ſacrifice eſtant achevé, le Preſtre voit devant luy l'Agneau de Dieu.*

Il dit au chap. 37. *que ce myſtere ſignifie l'Egliſe.* Mais il ajoute au chap. 38. *qu'elle n'y eſt pas ſignifiée comme dans des ſignes, mais comme les membres ſont marquez par le cœur, l'arbre par la racine, & les pampres par la vigne; parce que les myſteres ſont le corps & le ſang de Chriſt, & que ce corps & ce ſang ſont la nourriture & le breuvage de l'Egliſe.*

Il dit au chap. 42. *que ce ſacré myſtere nous ſanctifie en deux manieres: premierement par interceſſion, parce que ces dons eſtant offerts, ſanctifient par l'oblation meſme & ceux qui les offrent, & ceux pour qui on les offre, & leur rendent Dieu favorable: ſecondement par la participation; parce qu'ils ſont pour nous une vraye viande & un vray breuvage, comme dit le Seigneur, que le premier de ces moyens eſt commun aux vivans & aux morts.*

Ce n'eſt pas beaucoup deviner que de dire, que cette doctrine n'eſt guere au gouſt de M. Claude, puisqu'elle comprend celle du ſacrifice de l'Euchariftie propitiatoire pour les vivans & pour les morts.

Il dit au chap. 47. *que Dieu accepte les dons que nous offrons, en les faiſant eſtre le corps & le ſang de ſon Fils unique. . . . Et que la récompene qu'il nous en donne eſt le corps & le ſang de I. C. Car recevant de nous du pain & du vin, il nous rend ſon propre Fils.*

Il dit au chap. 49. *que quoyque ce ſoit I. C. qui accompliſſe le ſacrifice, il ne luy faut pas attribuer néanmoins tout ce qui ſ'y fait, & tout ce que l'on y dit: Qu'il y a des choſes qui appartiennent au Seigneur, & d'autres qui ſont propres au ſerviteur: Quel'un prie, l'autre accomplit les prieres: Que le Seigneur donne, & que le Preſtre rend graces pour ce qu'il recoit; le Preſtre offre, & le Seigneur recoit les dons. Il eſt vray, dit-il, néanmoins que le Seigneur offre auſſi; mais c'eſt luy-meſme qu'il offre à ſon Pere, & il offre les dons QUAND ILS ONT ESTÉ FAITS LUY-MESME, & quand ils ont eſté CHANGEZ ET CONVERTIS EN SON CORPS ET EN SON SANG. Ainſi parce qu'il s'offre luy-meſme, on dit qu'il eſt luy-meſme l'offrant, la choſe offerte, & celui qui la recoit. Mais c'eſt le Preſtre qui offre le pain & le vin, lorsqu'ils ne ſont encore que dons, & le Seigneur les recoit. Et comment les recoit-il? En les conſacrant, & en les CHANGEANT ET EN SON CORPS ET EN SON SANG.*

J'ay voulu rapporter un peu au long les ſentimens de cét auteur, tant parce qu'on ne peut produire un meilleur témoin que luy du ſentiment de l'Egliſe Grecque ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation; qu'aſin que l'on puſt

voir dans un exemple signalé quel est le genie & l'esprit de M. Claude. On voit en combien de manieres cét auteur enseigne la presence réelle & le changement du pain & du vin au corps & au sang de J. C. & je ne croy pas que les Calvinistes tant soit peu sinceres puissent lire ce que nous en avons rapporté, sans estre convaincus que c'est une hardiesse insupportable que de le nier, & qu'un homme qui va jusques à cét excés de mauvaise foy, ne merite pas d'être écouté dans un différent de religion.

Cependant non seulement M. Claude le nie ; mais il se sert mesme de Cabasilas pour montrer que les Grecs ne croyoient pas *la presence de substance* : c'est un de ses auteurs contre la presence réelle, & pour le faire servir à cét usage, il se sert de ses deux artifices ordinaires. Le premier est, de supprimer entierement tout ce que l'on voit dans Cabasilas pour la presence réelle & la transubstantiation. Il semble que ce soit un auteur qui n'en ait jamais rien dit. De tous ces passages que nous venons de rapporter, il n'en paroist aucun dans le livre de M. Claude, un silence artificieux les couvre tous. De sorte que plusieurs Calvinistes dont le livre de M. Claude fait toute la science sur cette matiere, auront cru sans doute sur la maniere dont il parle de Cabasilas, qu'il n'y a rien dans cét auteur qui soit capable de leur faire de la peine, & qu'il ne contient que des choses qui ne meritoient pas qu'on y répondist expressément. Ils peuvent voir maintenant s'ils ont sujet de se fier beaucoup à la sincerité de leur Ministre.

Le second artifice est de nous proposer en passant un petit argument, par lequel il pretend mettre Cabasilas de son party, & de sortir ensuite si viste de ce sujet, qu'il paroist bien qu'il n'a guere envie que l'on l'y arreste. *Cabasilas*, dit M. Claude page 707. *établit le corps de I. C. dans l'Eucharistie, étant que mort & crucifié pour nous, ce qui est incompatible avec cette presence de substance que Rome enseigne.* Il n'en dit pas davantage. Il tire son coup & se retire. Mais cependant il laisse cette impression dans l'esprit des ignorans, que Cabasilas est contraire à la presence réelle, parce qu'ils prennent ce qu'il dit pour une chose d'autant plus constante, que la maniere negligée avec laquelle ill'avance, leur fait croire qu'elle n'est presque pas contestée.

Il faut donc les avertir pour les détromper, que comme M. Claude supprime tout ce que Cabasilas dit, il avance aussi ce qu'il ne dit pas ; & que c'est une insigne faulseté de soutenir que Cabasilas enseigne que le corps de J. C. est dans l'Eucharistie immolé & mort. Il dit bien que toutes les ceremonies qu'on pratique sur les dons avant la consecration, figurent la mort, ou les souffrances de J. C. ou quelque'un de ses mysteres : mais il ne dit point que J. C. soit mort & immolé dans l'Eucharistie. Et tant s'en faut qu'il le dise, qu'il dit expressément le contraire.

Car dans le chap. 32. où il traite cette question, quelle est la chose sacrifiée dans l'Eucharistie, si c'est le pain, ou le corps de J. C. après avoir supposé qu'il ya dans ce mystere un veritable sacrifice, il s'objecte comme une verité constante, & dont il demeure d'accord, *qu'il n'est pas mesme possible que le corps de I. C. soit maintenant immolé, parce qu'il ne peut plus ny mourir, ny estre tué, étant devenu immortel & exempt de corruption ; & il dit que I. C. étant ressuscité ne meurt plus en la maniere qu'il est mort.*

Cabasilas demeure d'accord de toutes ces veritez. Il est vray qu'il nie la

consequence, & qu'il ne veut pas qu'on en concluë que le corps de J. C. ne soit pas la chose sacrifiée. Mais c'est par une subtilité ingenieuse que nous avons déjà rapportée auparavant, & que M. Claude n'a pas entendüe, ou qu'il a cru propre à surprendre ses lecteurs.

Cét auteur pretend qu'il suffit pour un vray sacrifice qu'il y ait changement d'une chose non sacrifiée en une chose sacrifiée, comme l'on dit que le sacrifice d'une breby est un vray sacrifice, parce qu'il y a changement de la breby non sacrifiée en la breby sacrifiée. Suivant cette definition il trouve cette condition du sacrifice dans l'Eucharistie par le moyen de la transubstantiation; parce, dit-il, que le pain non sacrifié y est changé au corps de I. C. qui a esté sacrifié, c'est-à-dire sur la croix. Et ainsi il y a changement d'une chose non sacrifiée, sçavoir du pain, en une chose sacrifiée, qui est le corps de J. C. mais il ne pretend nullement que cette immolation soit actuelle & presente; au contraire il declare expressement qu'elle ne se fait pas alors, & *κατασκευασμένη πρὸ πάντων τῶ ἀγνῶν*, mais qu'il suffit qu'elle se soit faite autrefois. Car, dit-il, ce sacrifice se faisant non par une immolation presente de l'agneau, mais par le changement du pain en l'agneau qui a esté immolé, *σπαργέντα*, il est clair que le changement est present, mais que l'immolation ne se fait pas à l'heure mesme, *περὶ δὲ τὸν ὅς ἡμῶν μεταβολὴ γίνεται, ἢ δὲ σπαργὴ ἢ γίνεται τότε*. Il ne suppose donc point, comme M. Claude le dit, que l'immolation & l'estat de mort soit present; il suppose au contraire qu'il ne l'est pas, & *γίνεται τότε*, mais il pretend qu'il suffit qu'il ait esté. Car la mort, & l'immolation passée de Jesus-Christ, fait que le corps de Jesus-Christ est une chose sacrifiée, *sacrificata*; & ainsi que le pain estant changé en ce corps, est changé en une chose sacrifiée.

Ce qui a trompé M. Claude dans la preoccupation avec laquelle il a lu ce passage, est qu'il n'a pas fait difference entre le participe present *σπαρτίζουσα*, & le participe passé *σπαργεις*, dont le premier signifie, qui est immolé presentement; le second, qui a esté immolé autrefois: & qu'ainsi il n'a pas pris garde, que si Cabasilas appelle le corps de J. C. qui est dans l'Eucharistie *σπαργέντα*, c'est-à-dire, s'il dit qu'il a esté immolé, il nie au contraire qu'il soit immolé *σπαρτίζουσα*, c'est-à-dire, qu'il nie qu'il soit dans cet estat de mort & d'immolation actuelle; qui est neanmoins ce que M. Claude luy fait dire en changeant le passé en present. Et sur cette surprise il ne craint pas de mettre Cabasilas entre ceux qui ont combattu la presence réelle; & il ne luy plaist pas de faire reflexion sur cette foule de passages par lesquels il l'établit expressement.

*C'est dans le chap.
39. & non 37.
comme cite M.
Claude.*

Voilà de quelle sorte M. Claude se démesle des difficultez à peu de frais. Etil pratique encore en un autre endroit ce mesme artifice sur un lieu de Cabasilas qu'il luy a pleu de rapporter. Cabasilas, dit-il pag. 466. nous marque toutes les prieres qu'on adresse à Dieu. Il dit que les fidelles voulant montrer leur foy dans l'acte de la communion adorent, benissent, & celebrent I. C. comme Dieu qui est entendu en ces dons.

Voilà le culte de latrie bien marqué & bien defini, & M. Claude ne peut s'échapper en disant qu'il parle d'un autre culte. Il a donc recours à une autre adresse pour empescher qu'on ne voye dans ce lieu l'adoration de l'Eucharistie. Mais, dit-il, que les dons soient eux-mesmes servis comme Dieu, c'est ce

CH. VIII. *que nous ne trouvons pas.* Il n'ajoute rien davantage ; car il aime merveilleusement la brevete dans les mauvais pas , & on ne luy fait pas plaisir de l'y retenir longtems. Mais comme nous ne sommes pas obligez de le contenter en tout , il nous permettra de n'aller pas tout à fait si viste que luy , & de ne laisser pas passer cette réponse sans quelque reflexion.

Il seroit bon que M. Claude se fust mis une fois dans l'esprit ce principe d'équité, qu'il n'est pas necessaire afin d'estre assuré du sentiment d'un auteur, que nous trouvions dans ses écrits toutes les paroles dont nous voudrions qu'il se fust servy, ny qu'il ait suivy nos fantaisies dans ses expressions ; mais qu'il fustit que nous y en trouvions qui soient suffisantes pour bien faire entendre son opinion. Cela luy auroit appris à ne nous pas faire de ces sortes de demandes déraisonnables, *Que nous trouvions dans Cabasilas que les dons sont servis comme Dieu ?* Car l'on peut estre tres-assuré de son opinion, sans que l'on y trouve ces paroles. Il suffit pour cela qu'on luy montre par Cabasilas, que *I. C. est adoré dans les dons comme Dieu*, ce qui se prouve par ce passage ; & que *J. C. est réellement present dans ces dons*, ce qui se prouve par tout le livre de Cabasilas. Car il n'y a rien de plus clair & de plus décisif que cet argument. *Tout homme qui croyant & enseignant que I. C. est present réellement dans l'Eucharistie, enseigne que l'on doit adorer I. C. dans les dons, enseigne formellement l'adoration de l'Eucharistie*, comme tous les Catholiques la croient ; puisqu'ils n'entendent autre chose, sinon qu'on adore J. C. present sous les especes, n'ayant jamais pretendu qu'on dult adorer les especes mesmes.

Or Cabasilas enseigne dans tout son livre, comme nous l'avons fait voir, que I. C. est present dans l'Eucharistie, & il enseigne dans ce passage qu'on doit adorer Iesus Christ dans les dons.

Donc il enseigne l'adoration de l'Eucharistie, comme font les Catholiques.

C'est à cela que M. Claude avoit à répondre ; ce qui l'obligeoit par necessité d'examiner tous les passages de cet auteur que nous avons rapportez. Mais comme cet examen luy estoit un peu difficile, & qu'il a eu crainte que ces passages ne fissent plus d'impression sur les lecteurs que ses distinctions metaphysiques, il a mieux aimé s'en tirer par cette expression obscure & envelopée, que l'on ne trouve pas dans Cabasilas que *les dons soient eux-mesmes servis comme Dieu* : ce qui laisse cette impression, que l'on ne trouve point la presence réelle dans Cabasilas, quoyqu'il ne l'ait osé dire.

Car c'est une des adresses de M. Claude de faire entendre ce qu'il ne veut pas s'engager de soutenir.

Je ne puis m'empescher d'ajouter en cet endroit l'abus que M. Claude fait d'un passage de Durand Abbé de Troarne, parce qu'il dépend du mesme principe, & qu'il y commet la mesme faute. On avoit prouvé dans la refutation du premier traité de M. Claude pag. 250. l'adoration de l'Eucharistie dans l'onzième siecle par ce passage de Durand : *L'escabeau de la divinité est la sainte humanité du Redempteur, à qui il faut rendre le culte d'une humble adoration, a cause de son unité inseparable avec la divinité, principalement lorsqu'elle supplée à la communion eternelle que nous aurons avec Dieu : car c'est pour cela que ce Sacrement a esté institué.* Et l'on avoit supposé comme notoire, que Durand rapporte cette adoration à J. C. present dans le Sacrement

v. part. de corp. & sang. Domini,

parceque c'est ce que Durand prouve dans tout son traité.

Cependant M. Claude qui croit que c'est répondre à un passage que d'en faire mention, s'est tiré de celui-là en deux lignes à la maniere ordinaire, qui est de dissimuler les principes qui font la force de l'argument, afin de n'estre pas obligé d'en parler. *Durand*, dit-il page 458. *ne s'est pas clairement expliqué de l'adoration; puisqu'il rapporte cette adoration à la sainte humanité du Redempteur; ce qui n'est pas en question.*

Mais Durand ne prouve-t-il pas par tout son livre que J. C. est present réellement dans l'Eucharistie? Ne rapporte-t'il pas cette adoration à J. C. dans l'Eucharistie? Et ne donne-t'il pas lieu ainsi de former cet argument décisif, auquel on prie M. Claude de répondre autrement que par ces fuites artificieuses. Tout auteur qui ayant érably que J. C. est réellement present au Sacrement, établit ensuite qu'il faut adorer J. C. dans la communion & au Sacrement, enseigne qu'il faut adorer l'Eucharistie comme tous les Catholiques l'adorent. Or Durand fait l'un & l'autre. Donc.

Voilà à quoy devoit répondre un homme qui n'auroit pas eu dessein d'éblouir le monde; & non pas se contenter de dire, comme fait M. Claude, que Durand rapporte cette adoration à l'humanité de J. C., en supprimant qu'il la rapporte à l'humanité de J. C. presente réellement dans ce Sacrement; ce qui renferme & decide la question qui est sur ce point entre les Calvinistes & l'Eglise Catholique.

Tout ce que j'ay cité jusques icy de Cabasilas est si convainquant, que je ne m'arresterois pas davantage à faire voir les sentimens sur la presence réelle, n'estoit qu'il parle de l'Eucharistie dans un autre de ses livres, intitulé, *De la vie en Jesus-Christ*, d'une maniere si forte & si élevée, qu'elle merite bien d'estre rapportée, pour montrer que cette doctrine a produit dans les Grecs les mêmes sentimens touchant les effets merveilleux de l'Eucharistie, que dans les Latins.

Celivre a esté donné en Latin par le Jesuite Pontanus, qui l'a tiré de la bibliotheque du Duc de Baviere, & Allatius qui en cite plusieurs passages en Grec dans ces exercices contre Creitton, fait voir qu'il y en a des originaux dans les bibliotheques d'Italie. Le dessein de Cabasilas est de prouver que nous sommes établis dans la vie chrétienne par le moyen de trois Sacremens, du baptesme, de la confirmation, & de la communion; & que ce sont ces trois Sacremens qui nous rendent parfaits chrétiens. Il explique dans le 2. & dans le 3. livre des effets du baptesme & de la confirmation, & dans le 4. il vient à ceux de l'Eucharistie, qu'il décrit comme procedans du corps de Jesus-Christ réellement present dans les nostres.

Puisque Jesus-Christ, dit-il, *demeure en nous* (par l'Eucharistie) *que pouvons-nous souhaiter davantage? Quel bien pourra nous manquer? Et à quoy porterons-nous nos desirs; puisque nous demeurons en I. C., qu'il habite en nous & qu'il est luy-mesme nostre demeure? Quel bon-heur est comparable au nostre d'avoir un tel hoste & une telle demeure? Nous n'enfermons pas seulement quelque chose de luy, mais nous l'enfermons luy-mesme; & nous ne recevons pas seulement quelques rayons de ce soleil, mais nous recevons ce soleil mesme dans nos ames, afin que nous demeurions en luy, & qu'il demeure en nous, afin qu'il se revoie*

ste de nous, & que nous nous revestions de luy ; que nous soyons meslez avec luy, & que nous soyons un mesme esprit : parce que nostre ame, nostre corps, & toutes les puissances de l'une & de l'autre devienent tout d'un coup spirituelles, son ame estant jointe à nostre ame, son corps à nostre corps, & son sang à nostre sang.

O grandeur ineffable de nos mysteres ! Quelle merveille, que l'esprit de I. C. se joigne à nostre esprit, sa volonté à la nostre, & que son corps soit meslé à nostre corps ? Quel sera donc nostre esprit, estant gouverné par cet esprit divin ? Quelle sera nostre volonté estant dominée par la sienne ? Quelle sera la terre de nostre corps, estant embrasée par ce feu divin ?

Il montre ensuite que J. C. ayant honoré son Pere par son humanité & par son corps, a rendu son corps l'unique remede de nos pechez ; & que ce corps qui a esté le thresor de la plenitude de la divinité, qui a esté immolé sur la croix, & qui a souffert tous les supplices qui l'ont precedée, est ce qui remet les pechez qui se commettent après le baptesme. Il dit, *Que sans ce corps les sueurs & les travaux des penitens ne servent de rien : EODEM modo eis qui post baptismum in gratiam peccaverunt, suppliciumque deprecantur, sanguine novi testamenti & immaculato corpore opus est ; utpote citra hæc illis nihil valentibus ;* parce que l'Eucharistie est la perfection & l'accomplissement du Sacrement de penitence qui nous y conduit, & qui nous y dispose.

Il dit que c'est ce Sacrement, qui remet la peine à ceux qui se sont confessez aux Prestres ; & que ceux qui n'y participent pas, ne peuvent jouir de ce bienfait. Il dit, *que dans ce Sacrement nous ne recevons pas seulement son corps, mais aussi son ame, son esprit, sa volonté, & son humanité toute entiere.*

Si I. C. estoit seulement Dieu, dit-il encore, il ne pourroit pas s'unir à nous d'une telle sorte. Car comment la divinité seroit-elle nostre viande ? Et s'il estoit seulement homme, il ne nous auroit pas aidé en cette maniere. Mais estant homme & Dieu tout ensemble, il se joint & se mesle avec nous par son humanité, & il s'eleve & transforme en luy nostre nature par sa divinité.

Ce sont là ces noces celestes, dans lesquelles ces tres-chaste époux s'uniront à l'Eglise qui est vierge & épouse tout ensemble. C'est icy que I. C. nourrit la troupe de ceux qui luy sont attachez. C'est par ce seul mystere que nous devenons la chair de I. C., & les os de ses os.... Ce Sacrement est la lumiere de ceux qui sont déjà purifiez, & il a la force de purifier ceux qui en ont encore besoin.

Et continuant d'expliquer les effets du corps de J. C. en nous : *Parce, dit-il encore, que la chair n'a rien de commun avec la vie de l'esprit, puis qu'elle la hait, & que comme dit l'Apostre, elle produit sans cesse des desirs contre l'esprit, Dieu a trouvé l'invention d'opposer une chair à cette chair, une chair spirituelle à cette chair terrestre, afin d'abolir ainsi la loy de la chair.... Et c'est pourquoy nous avons un besoin continuel de cette chair, afin que la loy de l'esprit opere en nous, & que la vie de la chair n'ait plus moyen de nous entraîner.*

Et ailleurs. *Le pain sacré, dit-il, introduisant en nous le nouvel homme, chasse & bannit entierement le vieil. Car c'est là un des effets de la sacrée table, puisque, comme dit S. Jean, ceux qui le reçoivent ne sont point nez du sang. Nous éprouvons la verité de cette parole toutes les fois que nous le recevons ; puisque c'est en ce mystere qu'il nous est dit : RECEVEZ. Cette parole nous invite à le recevoir dans l'Eucharistie ; puisqu'en effet nous y recevons I. C. dans nos mains,*

nous le recevons dans nostre bouche, nous le meslons avec nostre ame, nous le plongeons dans nostre sang.

Enfin il dit que c'est par le moyen de ce mystere que s'accomplit cette parole de David : Dieu regnera sur les nations. *Cela marque, dit-il, le regne qu'il possède, en ce que les nations participent à son corps, & deviennent un mesme corps avec luy. Car estant ainsi uni à nos corps & à nos ames, il devient le maistre non seulement de nos corps, mais aussi de nos ames & de nos volontez; & il possède un empire parfait sur nous, en nous gouvernant comme l'ame fait le corps, & la teste les membres. C'est pourquoy ceux qui se soumettent à ce sacré joug, sont gouvernez de Dieu comme s'ils n'avoient plus de raison & de volonté. C'est pour cela qu'il est dit : Je suis devenu comme une beste; & c'est ce qu'il appelle haïr son ame, la perdre & la sauver en la perdant quand la nouvelle creature devient tellement la maïtresse, & que le nouvel Adam étouffe tellement le vieil, qu'il ne reste plus rien de la premiere naissance, de la premiere vie, de la premiere mortalité, & du vieil levain.*

Voilà les sentimens de cet Eveſque, que M. Claude a eu la hardiesse de citer contre la presence réelle & la transubstantiation.

CHAPITRE IX.

XIX. PREUVVE du consentement des Grecs & des Latins tirée de Manuël Calecas.

JE ne croy pas devoir omettre pour faire connoître l'opinion des Grecs de ce siècle un passage important qu'Allatius rapporte en grec de *Manuël Calecas*. Car encore que cet auteur ayant esté de l'Ordre des Freres Prescheurs, ait suivi l'opinion des Latins sur tous les points dont ils sont en differenc avec le Grecs, & qu'il ait fait quatre livres exprés contre leur erreur sur la procession du Saint Esprit, outre un autre qu'on luy attribue de la procession du Saint Esprit, du Purgatoire, & des Azymes, imprimé dans l'addition aux anciennes pieces de Canisius, son témoignage neanmoins n'est pas moins considerable pour prouver que les Grecs tenoient la transubstantiation. Car il est entierement indifferenc pour la preuve de cette verité, ou que cette doctrine ait esté enseignée par des Grecs schismatiques, comme Cabasilas; ou par des Grecs Catholiques, comme Calecas; puisqu'en estant aussi persuadé que S. Thomas dans l'Ordre duquel il a vécu, il ne s'est point apperceu qu'il y en avoit parmy ceux de sa nation qui ne la croyoient pas. Il n'en a fait aucun reproche aux Grecs qu'il a combatus, & il a creu qu'ils tenoient sur ce point la mesme doctrine que luy. Voicy donc de quelle maniere il en parle dans un discours theologique cité par Allatius.

Exercit. in Crisostomum, p. 435.

Il n'est pas possible d'expliquer aux hommes par des paroles comment le pain & le vin sont changez au corps & au sang de I. C. Mais puisque le Seigneur de toute creature l'a dit, la chose se fait comme nous la croyons, de mesme maniere que le monde a esté tiré du neant par sa parole. Et comme ayant dit une fois au commencement, que la terre produise les herbes, la terre recevant par son commandement la force & la vigueur dont elle a besoin, ne cesse point de pousser

CHAP. IX. jusques à present les plantes ; nous croyons de mesme que le ministre du Prestre opere un effet semblable , & que LE PAIN EST CHANGE' EN SON CORPS , ET LE VIN EN SON SANG par la puissance de celuy qui a prononcé cette parole. Car, comme dit le divin Chrysostome , le Prestre n'est que l'image de I. C. , mais la force vient des paroles du Seigneur ; parce que c'est luy qui a dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme , & si vous ne beuvez son sang , vous n'aurez point la vie en vous.

Et plus bas: Lors donc que quelqu'un doute de ce changement du pain & du vin au corps & au sang de Christ , nous les rappellons à la puissance de Dieu ; puisqu'ils confessent que Dieu est tout-puissant , ils ne peuvent douter de ce changement. Car si la force de la nature peut bien changer en feu selon la forme la matiere de l'air , la puissance de Dieu auteur de l'estre de toutes choses , pourra bien changer non seulement la forme , mais le sujet entier du pain & du vin en son corps & en son sang. Que si quelqu'un à cause de ce qui paroist à nos sens n'ajoute pas foy à ce changement , qu'il considere que c'est l'ordinaire de Dieu de nous proposer les choses divines sous le voile des choses sensibles. Et c'est pourquoy il nous a communiqué son corps & son sang par le pain & le vin , qui est nostre viande & nostre breuvage ordinaire. Et afin qu'il n'y ait rien qui cause de la surprise à nos sens , nous ne croyons pas néanmoins que cela ce passe seulement en imagination. Car , comme nous avons dit , il est au pouvoir de Dieu de changer la substance interieure , & de conserver néanmoins les accidens qui estoient auparavant.

M. Claude nous dira sans doute que c'est un *transsubstantiateur* qui parle ; & qu'il avoit pris cette doctrine des disciples de S. Thomas. Il est vray , mais c'est un *transsubstantiateur* qui ne s'est jamais douté que les autres Grecs ne le fussent pas : Il a crû qu'ils estoient tous d'accord avec luy : & quoy qu'estant Grec , nourry parmy les Grecs , tres-instruit de leur vie & de leur doctrine , il dult certainement estre mieux informé que M. Claude de leurs sentimens , il a cru néanmoins que c'estoit là l'opinion de l'Eglise Grecque. C'est ce qui est cause qu'il n'a point averti l'Eglise Latine à laquelle il estoit uny , que les Grecs eussent aucune erreur sur ce point , & qu'il s'est contenté de les combattre sur les autres.



LIVRE QUATRIÈME.

OV L'ON FAIT VOIR LA MESME VNION DES Grecs & des Latins dans la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation , depuis le 15. siecle jusques en ce cemps icy.

CHAPITRE I.

XX. PREUVE pour le 15. siecle , tirée des témoignages de Simeon Archevesque de Thessalonique.



E ne puis mieux commencer l'examen du 15. siecle que par celui des sentimens de Simeon Archevesque de Thessalonique ; parce que cet auteur est sans doute un des plus sçavans & des plus considerables d'entre les Grecs , principalement dans la matiere de la transubstantiation. Car Thessalonique estant alors aux Venitiens , sur qui elle fut prise l'an 1430. six mois après la mort de Simeon , il estoit impossible qu'il ignorast la doctrine des Latins auxquels il estoit assujetti. Ainsy il a deu garder dans ses paroles toutes les precautions que l'on ne manque jamais d'observer lorsque la presence de ceux que l'on croit estre dans l'erreur nous fait craindre de la favoriser & de l'inspirer aux autres.

Si nous avions ses livres entiers des Sacremens , sans doute que l'on y verroit à fond tout ce que l'on peut desirer sur cette matiere ; mais les divers passages qui en sont rapportez par ceux qui les ont vus , & les autres témoignages de cet auteur , que l'on peut tirer ou de quelques autres ouvrages non imprimez & citez par divers auteurs , ou d'un traité imprimé dans l'Euchologe du P. Goar , ne laissent aucun sujer de douter de son opinion , & donnent lieu de le mettre entre les plus illustres témoins de la creance des Grecs.

Voicy ce qu'Allatius rapporte dans ses exercitations contre Creighton p. 426. du traité de Simeon contre les heresies. *Après que l'on a mis les restes du pain divin dans le sacré Calice , on montre à tous ce Calice , QUI EST JESUS-CHRIST , & qui est veritablement SON CORPS MESME ET SON SANG MESME , lesquels il a sacrifiez pour le peuple qu'il s'est rendu propre , & qu'il donne à gouster , à voir , à toucher , avec un desir ardent que l'on use de sa liberalité. C'est pourquoy le peuple qui luy est consacré le voit par les yeux de l'ame , l'adore , & luy demande ce qui est necessaire pour son salut.*

Il y a bien des choses dans ce passage peu favorables à M. Claude : que le Calice est *veritablement* le corps *mesme* & le sang *mesme* de Jesus-Christ ; qu'on l'adore , qu'on s'adresse à luy pour luy demander ce qui est necessaire pour son ame. Et la suite ne luy sera pas plus avantageuse. Car afin

qu'il ne dise pas, comme il a fait sur le sujet de Cabafilas, qu'on ne trouve point que cet Auteur ait rapporté expreffément l'adoration au Sacrement, Simeon luy ofte mefme cette mauvaife réponfe par les paroles fuivantes :

Nous devons ADORER de cœur le PAIN VIVANT, & LE SANG qui EST DANS LE CALICE, en nous prosternant de tout nostre cœur jufques en terre, & en mettant nos mains en croix pour témoigner nostre servitude, & la foy que nous avons en Jefus crucifié. C'est ainfy qu'il s'en faut approcher avec crainte, avec tremblement, & avec un cœur humilié.

*M. de perp
confess p 15.*

Il n'établit pas moins clairement dans ce mefme dialogue contre les heresies, & la prefence reelles & l'adoration, en parlant des meffes des Presantifiez, c'est à dire des meffes où l'on ne confacre point, & qui fe celebrent avec des hosties déjà confacrées, comme on fait dans l'Eglise Latine le jour du Vendredy faint. *Il faut, dit-il, nous abbaiffer plus profondement lorsque le Prestre entre avec les dons dans ce sacrifice; parce que cette divine oblation est déjà parfaite, & qu'ELLE EST VERITABLEMENT NOSTRE SAUVEUR. Car ce qui est contenu dans le bassin EST LE TRES-SAINTE CORPS AVEC LE SANG.*

Et il enseigne encore avec plus d'étendue la mefme doctrine dans la réponfe à Gabriel Metropolitain de Pentapolis. *Nous offrons, dit-il, ce Sacrifice vers l'heure de None, en gardant la regle du jeûne, qui nous oblige de ne manger qu'une fois vers le soir; & nous sommes sanctifiez par les prieres, & en voyant PAR LES YEUX DU CORPS & par ceux de l'esprit LE SEIGNEUR ENTRE LES MAINS DES PRESTRES, comme une hostie de propitiation, & distribué ensuite à ceux qui sont dignes de le recevoir. Et comme les mysteres sont parfaits dès le commencement, & sont LE CORPS MESME ET LE SANG MESME DE CHRIST, lorsque le Prestre entre EN PORTANT LE SEIGNEUR SUR SA TESTE, nous devons nous abbaiffer jufques à terre avec un ardent amour, luy demander le pardon de nos fautes, & luy recommander tous les fidelles. Car si les dons n'estant pas encore consacrez, meritent déjà quelque sorte de veneration, comme estant déjà les antitypes du corps de J. C. & estant offerts à Dieu en cette qualité, il est bien plus juste de les honorer lors qu'ayant acquis leur perfection par l'operation divine qui accompagne le ministere des Prestres, ILS SONT VERITABLEMENT LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST.*

*Albat 4. exte-
rit advers.
C. 11. p. 127.*

Rien n'est plus terrible que ce mystere, dit encore le mefme auteur: car il nous fait voir que le Prestre est rendu dispensateur des mysteres de Dieu, & que l'on luy donne le pouvoir de sacrifier, non un autre, mais J. C. mefme, qui est le pain vivant, & qu'on luy confie comme un depost & le Sacerdoce de J. C. & J. C. MESME.

Albat p. 5 6.

Si ces passages ne suffisoient pas encore à M. Claude qu'il écoute cet auteur du mefme auteur. *Jefus-Christ seul est le principe de nostre vie & de nostre salut. C'est luy seul qui a institué nos mysteres, & qui les opere. Il est le sacrificateur, il est sacrifié, & il est le sacrifice. Car il est manifeste qu'il a offert le premier, & qu'il nous enseigne d'offrir le sacrifice de son corps & de son sang. FAITES CECY, dit-il, EN MEMOIRE DE MOY;*

parce qu'il est le Prestre eternel selon l'ordre de Melchisedech, ne cessant jamais d'offrir son sacrifice avec du pain & du vin. Il est Prestre eternel; parce qu'il s'est sacrifié une fois volontairement sur la croix, & qu'il se sacrifie encore qu'il s'est offert & qu'il s'offre, & qu'il est toujours present à son Pere en estat de victime & de sacrifice de propitiation pour nos pechez.

Mais parce que toutes les fois que M. Claude entend parler de pain & de vin, il laisse toujours entrer dans son esprit les idées grossieres du pain materiel & terrestre; qu'il croit demeurer dans le sacrifice, qu'il écoute ce que Simeon entend par ce pain. *Ce pain, dit-il, qui s'offre en memoire de Jesus-Christ, n'est qu'un mesme corps, quand on en offrirait plusieurs, & que tous ceux qui sont au monde seroient sacrifiez par sous les Prestres de la terre; parce que le grand Pontife se sacrifie par leur ministere, estant luy-mesme le sacrificeur & le sacrifice.*

Que M. Claude apprenne en passant par ce discours, ce que nous luy prouverons en son lieu par un grand nombre d'autres passages, que ce ne sont point des choses contraires, que le sacrifice soit appellé pain & vin à cause de la matiere dont il est formé, & de l'apparence qui subsiste; ou que l'on dise qu'il est offert en memoire de J. C. parce que c'est l'un des usages auxquels il est destiné; & que neanmoins celuy qui se sert de ces expressions croye que le pain devient par la consecration le corps mesme de Jesus-Christ, & que c'est Jesus-Christ mesme qui s'offre à son Pere dans ce sacrifice.

Je ne croy pas que M. Claude soit assez injuste pour vouloir rejeter ces passages, parce qu'ils sont tirez d'un traité qui n'est pas encore imprimé. Il sçait assez que les critiques, comme Allatius ne se piquent de rien tant que de sincerité dans leurs citations. Et comme ces manuscrits ne seront peutestre pas long-temps sans voir le jour, il est entierement hors d'apparence qu'un homme d'honneur se voulust exposer à cette confusion de citer des passages qui ne se trouveroient point dans l'original; outre qu'il ne seroit pas fort difficile de le convaincre de mauvaïse foy, en faisant presentement verifier ces passages sur des manuscrits qui se trouvent dans la Bibliotheque Vaticane & Barberine, & Messieurs les Ministres ont assez d'amis qui leur peuvent rendre ce service s'ils en ont le moindre doute. Et c'est pourquoy je ne feray pas encore difficulté de rapporter ce qu'Arcudius cite du traité des Sacremens de Simeon, que tout le monde peut voir dans la Bibliotheque Vaticane, & dont le P. Morin a fait imprimer une partie dans son livre de la Penitence.

Pour en comprendre la force, il faut sçavoir que les Grecs pratiquent une coutume dans leur Liturgie qui a donné lieu à une question assez difficile, & sur laquelle les nouveaux Grecs se trouvent partagez. Cette coutume est que comme pour marquer l'union de J. C. avec l'Eglise on mesle de l'eau dans le calice; ainsy pour conserver la mesme signification dans le symbole du pain, les Grecs coupent plusieurs particules du pain dont ils prennent les hosties, & en les coupant ils disent que la plus grande de ces particules est pour celebrer la mort du Seigneur; que la seconde est offerte en l'honneur de la Vierge Marie; la troisième en l'hon-

CHAP. I. neur de S. Jean Baptiste ; la quatrième en l'honneur des Apostres , & la cinquième en l'honneur du Saint dont on celebre la feste. Et ils en offrent aussy pour les autres Saints , pour les vivans & pour les morts.

Les différentes significations qu'ils donnent à ces parties en les coupant sur l'autel de la prothese , & ce différent usage qu'ils en font , n'empeschent nullement dans la verité qu'elles ne reçoivent toutes une égale consecration sur le grand autel. Car c'est la coutume de toute l'Eglise de joindre ainsy plusieurs mysteres qui ne se détruisent point les uns les autres , & qui fournissent seulement aux fidelles divers sujets de contemplation pour edifier leur foy & nourrir leur pieté. Et c'est pourquoy les auteurs Ecclesiastiques tant anciens que nouveaux , savent bien distinguer ces significations mystérieuses de l'effet reel de la transubstantiation. Car ils disent bien que le pain signifie non seulement le corps naturel de J. C. mais aussy son corps mystique par la multitude des grains dont il est composé. Ils disent que le vin signifie de mesme & Jesus-Christ & son corps mystique par la multitude des grains dont le vin est fait. Ils disent que le vin signifie J. C. & l'eau le peuple , & que l'on les messe ensemble pour marquer l'union intime de J. C. & de l'Eglise ; & cette expression se trouve dans les auteurs les plus declarez pour la transubstantiation. Mais parce qu'encore que J. C. & l'Eglise soient également signifiez par la matiere du sacrifice , neanmoins quant à l'effet propre du sacrifice , le pain & le vin meslé d'eau ne font point changez au corps de l'Eglise , ny au sang de l'Eglise , mais seulement au corps & au sang naturel de Jesus-Christ. Il naît de cet effet reel une multitude d'expressions qui exprimant la transubstantiation , ne sont jamais appliquées qu'au seul corps de Jesus-Christ. On dit bien , par exemple , que le pain est changé , converti , transfélémenté au corps de Jesus-Christ ; mais on ne dit point qu'il soit changé , converti , transfélémenté au corps des fidelles. On dit que Jesus-Christ est au ciel & en la terre ; mais on ne dit point que l'Eglise soit sur l'autel & hors de l'autel. On dit que J. C. entre dans nous , qu'il nous guerit par sa chair , qu'il s'unit à nous , qu'il nous imprime une semence d'immortalité ; mais on ne dit rien de tout cela de l'Eglise.

C'est ce que nous montrerons en un autre lieu avec plus d'étenduë ; mais ce que nous avons dit suffit pour faire voir que ces différentes significations que les Grecs donnent aux particules , n'empeschent nullement la consecration egale & uniforme de toutes ces particules.

Cependant comme les noms sont sujets à nous porter dans l'erreur ; lorsqu'ils n'expriment qu'imparfaitement la nature de la chose , ce qui fait croire que ce qui n'est pas exprimé n'est ny cru , ny conceu , quelques Grecs ont pris sujet de ce qui est dit dans les liturgies , que ces particules sont offertes en l'honneur d'un tel Saint , ou des vivans , ou des morts , d'en conclure qu'elles n'estoient pas proprement consacrées , & qu'il n'y avoit que la grande particule offerte en memoire de Jesus-Christ qui fust changée en son corps.

Et sur ce qu'on leur objectoit , qu'il s'ensuivroit donc que ceux qui communioient de ces particules , ne recevoient point le corps de Jesus-

Christ, ils répondoient que la coutume des Grecs estant de mettre dans le calice avant la communion des laïques une partie de l'Hostie vraiment consacrée en la confondant & la meslant avec ces particules non consacrées, & de donner ensuite dans une cuillier à chaque personne qui communie une partie de ce qui avoit esté ainsi meslé, il arrivoit de là que tous recevoient, au moins ordinairement, quelque partie du corps de Jesus-Christ, de la mesme maniere que l'eau chaude que les Grecs mêlent dans le calice après la consecration, n'estant point reellement changée, les fidelles ne laissent pas de recevoir le sang de J. C. parce qu'ils prennent toujours avec l'eau quelque partie du vin consacré. *Que* s'il arrivoit qu'il n'y eust point en effet aucune partie du pain consacré dans ce qu'ils recevoient, tout ce qui s'en ensuivroit est qu'alors ils communiqueroient sous une espece, ce qui n'est pas un grand inconvenient parmy les Grecs, qui le pratiquent en plusieurs rencontres.

Voilà l'opinion de ces derniers Grecs que Pierre Arcudius pousse avec beaucoup d'aigreur à son ordinaire : & les principaux auteurs qui l'ont defenduë sont ce Simeon Archevesque de Thessalonique dont nous parlons maintenant, & Gabriel Archevesque de Philadelphie dont nous aurons lieu de parler ensuite.

Mais comme nous demeurons d'accord que c'est une erreur, il faut que M. Claude reconnoisse aussy que cette erreur prouve invinciblement que les Grecs tiennent la transubstantiation. Car il ne faut que considerer de quelle maniere ils l'expriment.

C'est avec raison, dit Simeon, que l'Eglise offre ces particules, pour montrer que cette hostie vivante sanctifie les vivans & les morts; mais elle ne les rend pas Dieux par nature. Il veut dire que comme les Saints sont unis à Dieu par la grace, mais ne deviennent pas Dieux dans leur nature, de mesme ces particules sont unies au corps mesme de Jesus-Christ, mais ne deviennent pas pour cela le corps de Jesus-Christ. Et c'est ce qu'il exprime clairement en ces paroles : *Les Saints estant unis à Jesus-Christ sont divinisez par la grace, mais ne deviennent pas Dieux par nature. De. e mesme les particules que l'on offre pour eux, reçoivent la sainteté par la participation du corps & du sang, & deviennent un avec ce corps & ce sang par le mélange : mais si vous les considerez separément, elles ne sont pas le corps mesme & le sang mesme de Jesus-Christ; mais elles sont jointes seulement au corps & au sang.*

L'Archevesque de Philadelphie dit la mesme chose en se servant de la mesme comparaison. *Comme les ames des Saints, dit-il, sont exposées à la lumiere de la divinité qui les éclaire, mais ne deviennent Dieux par participation, & non par nature; de mesme ces particules, quoiqu'UNIES A LA CHAIR ET AU SANG DE JESUS-CHRIST, ne sont point changées, mais reçoivent la sainteté par participation.*

Il est plus clair que le jour que tout cela n'a point de sens que dans la doctrine de la transubstantiation; & que comme ces auteurs supposent que ces particules ne sont point transubstantiées, ils supposent aussy que la grande portion qui est offerte au nom de J. C. & de laquelle seule on

CHAP. I. prend ce que l'on reserve pour les malades, est effectivement transubstantiée, & devient le corps mesme de Jesus-Christ.

On auroit tort néanmoins d'attribuer à tous les Grecs cette erreur, que les particules ne sont pas consacrées. Car Simeon de Thessalonique qui l'a le premier avancée contre le sentiment de Cabasilas, comme Arcudius le prouve fort au long, estoit si peu ferme dans cette opinion, qu'il proteste avant que de la proposer qu'il ne l'avance pas, dogmatiquement *δωγματικῶς*, c'est à dire pour en faire un dogme, mais comme une simple pensée. Et en effet il y a toute sorte d'apparence que les Evesques Grecs qui estoient au Concile de Florence, ne répondirent pas aux Latins selon la pensée de Simeon. Car les actes de ce Concile portent que l'Evesque de Mytilene les satisfit pleinement sur les questions proposées, dont celle-cy estoit une. Or ils n'auroient nullement esté satisfaits de la réponse de Simeon, quoique toute erronée qu'elle soit elle contienne une preuve convaincante qu'il croyoit la transubstantiation, & qu'enfin elle se resolve plutost en une question de fait que de droit. Car si les Prestres Grecs n'avoient point reellement intention de consacrer ces particules, elles ne seroient point effectivement consacrées; quoique la raison qui les auroit portez à croire qu'ils ne les devoient pas consacrer, soit vaine & frivole.

Conc. Florent.
tit. Colon
p. 610.

Mais de peur que M. Claude ne se plaigne que l'on ne luy cite que des passages qu'il ne luy est pas aisé de verifier, en voicy d'autres du mesme auteur, tirez de l'explication de la Messe qui est imprimée dans l'Euchologue du P. Goar.

Simeon de
temple & mis
sa apud Goar.
pag 212.

Il dit dès le commencement de son traité, suivant la pensée de plusieurs Peres, que *Jesus-Christ s'est donné luy-mesme à nous dans la Communion; parce qu'ayant esté uni aux premices de nostre nature qu'il a prises de la bienheureuse Vierge, il estoit necessaire que cette union passast effectivement à tous les fideles.*

pag 213.

Il ajoûte qu'ayant pourbut de nous rendre participans de sa divinité, il le fait en cette maniere toute divine, & qui surpasse tous les discours des hommes, en se meslant dans les choses qui nous servent d'aliment & de breuvage, luy qui est par tout, & EN CHANGEANT LE PAIN ET LE CALICE EN SON CORPS ET EN SON SANG par sa toute-puissance. Il compare ce mystere peu de temps après à l'Incarnation, & dit, que ces deux mysteres sont également incomprehensibles aux esprits des hommes. Il explique ensuite en détail les parties & les significations du temple, des habits des Prestres, & du commencement du sacrifice. Il distingue expressément l'honneur que l'on rend aux symboles non consacrez, de celui qu'on leur rend après la consecration, quoiqu'il pretende que dans ce premier estat on les doit déjà honorer plus que des images. Ce qui fait bien voir qu'il vouloit que l'on honorast le S. Sacrement du culte de latrie. Et quand il est venu à la consecration, il en marque l'effet par ces paroles:

pag. 225.

A l'heure mesme, dit-il, le Prestre voit devant luy J. C. vivant, LE PAIN ET LE CALICE ESTANT J. C. MESME; puisque c'est luy mesme qui a prononcé cette parole, le pain est le corps, & ce qui est dans le calice est le Sang.

pag 217.

Il dit enfin que le Prestre conçoit une grande confiance en voyant devant luy ce Dieu plein d'amour & de douceur en estat de sacrifice.

CHAPITRE II.

XXI. PREUVE. Que tout ce qui s'est passé au Concile de Florence montre invinciblement que les Grecs tenoient la transubstantiation aussi bien que les Latins,

M Claude qui sçait parler quand il veut le langage de la Cour dans des livres de Theologie, reproche agreablement dans la preface de son livre à l'auteur de la Perpetuité, qu'il decide *cavallierement* les questions. Je n'examine pas presentement s'il a eu raison dans l'application qu'il fait de cette expression, je reserve cela pour le discours où j'ay dessein de traiter des differens personnels qu'il peut avoir avec cet auteur. Mais puisqu'il a introduit ce terme dans une dispute serieuse, il me semble que je puis bien l'emprunter de luy pour exprimer de quelle sorte il se démesle de quelques difficultez tres-considerables, & que l'on peut dire avec beaucoup de raison que jamais homme ne s'en tira plus *cavallierement* que luy. La maniere dedaigneuse avec laquelle il les propose fait toujours la plus grande force de ses réponses. Au lieu de preuves & de raisons, il y oppose les decisions & les jugemens. Pour affoiblir des objections il se contente de dire qu'elles sont foibles; & après y avoir donné quelques legeres atteintes, il se dérobe aussitost, en tâchant de faire croire que c'est par mépris qu'il ne s'y arreste pas davantage.

Je ne puis rapporter un exemple plus remarquable de cette humeur *cavalliere* de M. Claude, que la maniere dont il traite ce qui se passa au Concile de Florence, qu'on luy avoit objecté dans le livre de la Perpetuité. Il semble à l'en entendre parler, que ce soit l'objection du monde la plus méprisable, & que la chose ne valoit pas la peine qu'il y fist la moindre reflexion.

L'auteur, dit-il, doit encore moins tirer d'avantage de ce qui se passa au Concile de Florence. Sguropulus grand Ecclesiarque, qui assista l'Empereur & le Patriarche de Constantinople durant toute cette assemblée, nous apprend que les choses s'y passerent avec tant de violence de la part du Pape Eugene & de sa Cour, avec tant de timidité & tant d'interest de la part de l'Empereur Grec, avec tant de foiblesse du costé de ses Evesques, dont quelques-uns furent gagez par le Pape, & les autres n'eurent aucune communication de l'acte de leur renoncion, ne l'ayant veu que quand ils furent contraints de le signer; avec un si leger examen des doctrines & des cultes, & enfin avec un si pitoyable succès & pour les uns & pour les autres, puisque les Grecs estant de retour en leur pays renoncerent hautement à cet acte d'union, que l'auteur n'a nul sujet de s'en glorifier, ny de nous conter pour quelque chose tout ce qui s'y fit.

M. Claude & le Traducteur Gregorien l'appellent Sguropulus. Sguropulus est si-
gnifiant la pro-
nunciation.

Et dans un autre endroit, comme s'il se repentoit d'en avoir déjà trop

dit, il repete la mesme réponse d'une maniere plus méprisante. *Je ne sçay*, dit-il, *pourquoy l'on produit encore [une fois dans cette dispute le Concile de Florence; puisque ce fut un pur ouvrage de la politique, qui ne doit point venir en compte dans les affaires de la Religion, & qu'après tout si en vertu de cette réunion les Grecs semblent avoir tacitement souffert la transsubstantiation des Latins, les Latins de mesme ont souffert le Stercoranisme des Grecs; & l'on n'a pas plus de droit de conclure que les Grecs sont transsubstantiateurs, que j'en aurois d'assurer que les Latins sont Stercoranistes.*

Mais nonobstant ce dedain de M. Claude, je ne laisseray pas de luy repeter une troisième fois cette objection, & de luy soutenir mesme qu'il n'y répond pas d'une maniere raisonnable.

Il luy semble que sitost qu'on peut alleguer en l'air qu'il s'est meslé de la politique dans un Concile, on ne puisse plus rien établir par l'autorité de ce Concile. Mais il devoit avoir reconnu de luy-mesme la fausseté de ces petites raisons, & ne nous pas obliger de remarquer ou qu'il s'ébloüit luy-mesme de fort peu de chose, ou qu'il tasche d'ebloüir les autres par des argumens qui n'ont aucune solidité.

La politique des hommes a ses bornes; elle n'agit pas en tout; elle ne fait pas tout; & il y a de certaines regles pour discerner les matieres où elle peut avoir lieu, de celles où elle n'en peut avoir. Quelque animosité que les Calvinistes aient contre le Concile de Trente, diront-ils que ce fut par politique que l'on y approuva le Symbole de Nicée, & qu'on n'en pourroit pas conclure que les Evesques de ce Concile ne fussent pas Arriens? Ainsy ce reproche general de politique, d'intrigue, de cabale, ne merite pas d'estre ecouré par des personnes judicieuses. Il faut venir au particulier, & montrer si l'on peut qu'il est à craindre que la politique ne se soit meslée dans le sujet dont il s'agit.

Car les hommes ne se servent d'adresse que dans les choses qu'ils ne peuvent obtenir d'une autre maniere, & jamais ils ne s'avisent d'employer l'artifice & la politique dans les matieres où ils ne trouvent point d'obstacle & d'opposition. Ceux ausly qui se laissent gagner par interest, ou qui succombent par foiblesse, ne le font presque jamais sans quelque sorte de resistance. Les opinions dont l'esprit est prevenu agissent toujours un peu. On use de quelque menagement pour n'accorder que le moins qu'on peut: on fait paroistre la peine; on se souleve contre la violence. Et ainsy l'on distingue toujours aisément quand les Evesques se portent d'eux-mesmes à approuver quelque chose, & quand ils sont emportez par une passion violente ou d'interest ou de crainte. Et enfin la foiblesse n'est pas d'ordinaire si universelle, qu'il n'y en ait quelques-uns qui rendent témoignage à la verité, & qui protestent contre la violence.

Voilà ce qu'on doit considerer quand on se veut servir de ce reproche de politique pour contredire l'approbation qu'un Concile donne à une doctrine. Mais M. Claude n'aime pas à s'embarasser dans ces sortes de discussions: il aime l'abregement; & au lieu de donner du jour aux difficultez par ses réponses; il aime mieux les obscurcir par la maniere confuse dont

dont il les propoie. *On ne doit point tenir aucun conte*, dit-il, *de ce qui s'est passé au Concile de Florence*, parceque c'estoit un pur ouvrage de politique. Mais en quoy s'y est-on servi de politique? Paroist-il qu'il s'y en soit meslé en ce qui regarde la transubstantiation? Les Grecs en ont-ils fait des plaintes? Syropulus *ce grand Ecclesiarque*, cet auteur auquel on nous renvoye pour ruiner l'autorité de ce Concile, nous découvre-t-il les artifices que l'on employa pour faire approuver la transubstantiation aux Grecs? Les Grecs se font-ils elevez contre cette doctrine après la rupture de l'union? L'ont-ils reprochée aux Latins? Se font-ils repentis de l'avoir soufferte & approuvée? Ont-ils traité d'idolâtres ceux qui l'approuvoient, après avoir esté tant de fois témoins de l'adoration qu'ils rendoient à l'Eucharistie, & l'avoir eux-mesmes adorée avec eux? M. Claude ne prend pas la peine d'examiner tout cela. Nous l'allons donc examiner au lieu de luy, afin que l'on juge si cette objection est suffisamment refutée par cette réponse si courte & si cavalliere, qu'il y a eu de la politique au Concile de Florence, & qu'il n'en faut point tenir conte.

L'Empereur Jean Paleologue, fils & successeur du jeune Andronic, ayant approuvé la doctrine de l'Eglise Latine sur tous les points contestez dans le voyage qu'il fit à Rome, comme nous avons vu en examinant le 14. siecle; mais n'ayant pu obliger toute son Eglise à suivre son exemple, l'accord qu'il avoit eu dessein de faire entre les Grecs & les Latins ne put pas se conclure durant son regne. Ils se passa mesme depuis plus de 30. ans sous le regne de Manüel Paleologue son fils, & pendant le schisme des Papes d'Avignon, sans que l'on parlât de la reünion des deux Eglises. Et cependant les Turcs firent de si grands progrès, qu'ils reduisirent à l'extremité l'Empire de Constantinople.

Martin V. ayant donc esté reconnu par toute l'Eglise ensuite du Concile de Constance, reprit le dessein que ses predecesseurs avoient eu de travailler à la reünion de l'Eglise de Constantinople, & écrivit pour cela à l'Empereur Manüel; & ce Prince de son costé pressé du besoin qu'il avoit du secours des Princes de l'Occident qu'il esperoit obtenir par cette reünion, fit divers pas pour y réüssir, qui sont écrits par Syropulus au commencement de son histoire. Mais la mort du Pape Martin, & celle de Manüel estant arrivées pendant que l'on en estoit encore sur les preparatifs du traité, l'affaire fut remise au Concile universel, qui se commença à Basle l'an 1431.

Les Peres de Basle eussent bien voulu relever leur assemblée par la reünion des Grecs; & ils firent pour cela les promesses les plus avantageuses qu'ils purent aux deputez de l'Empereur Jean Paleologue, fils & successeur de Manüel. Mais Eugene IV. successeur de Martin, desirant transférer le Concile de Basle à Ferrare, & voulant faire servir la reünion des Grecs de pretexte à cette translation, fit si bien auprès de l'Empereur Grec, qu'il l'engagea à témoigner qu'il ne se pouvoit trouver à Basle; ce Prince ayant mieux aimé traiter l'accord avec le Pape & les Cardinaux, & les Evesques de son party, comme ayant plus de pouvoir de luy procu-

CHAP. II. rer le secours dont il avoit besoin, & qu'il esperoit obtenir par le moyen de l'union, qu'avec un Concile qui n'a de pouvoir que durant le temps qu'il est assemblé.

Ce n'est pas un grand mystere que de nous dire que dans ce desir d'union, & dans ce dessein de traiter d'accord sur les differens qui divisoient les Grecs des Latins, il se mefla des veuës humaines & des interests politiques; & ces veues mesmes n'estoient point injustes, ny illegitimes. Car comme c'estoit le schisme des Grecs qui éloignoit les Princes Catholiques de faire effort pour les secourir, ils avoient raison de vouloir faire examiner canoniquement s'il n'y avoit point de moyen de remedier à ce schisme par le moyen d'un Concile. Mais ces interests n'estoient pas si vifs, ny si agissans, qu'ils ostassent aux Grecs toute sorte de liberté, & qu'ils les portassent à trahir leur sentiment en toutes choses sans aucune resistance. On voit le contraire presque dans toutes leurs demarches, & dans toutes les conferences qui se tinrent à Ferrare au commencement, & ensuite à Florence.

L'Empereur & les Evesques Grecs menagerent tellement les choses, que leurs pretensions & leurs opinions n'en furent blessées que le moins qu'il estoit possible. De sorte qu'après l'union conclüe, l'un des principaux reproches de ceux qui la rompirent, fut que l'on n'avoit rien defini, & que l'on s'estoit accordé en laissant toutes choses au mesme estat qu'elles estoient.

Quelque foibles, & quelque politiques que fussent les Grecs, ils ne laisserent pas d'obliger le Pape à desister de la pretension qu'il avoit que le Patriarche de Constantinople luy baiseroit les pieds en le salüant; & ce Patriarche répondit avec fermeté à ceux qui l'en pressoient, que si le Pape ne l'exemptoit & luy & ses Evesques & les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient, de cette maniere extraordinaire de le salüer, il estoit resolu de ne descendre pas mesme du navire en terre, & de prendre cet obstacle pour une marque que Dieu n'approuvoit pas toute cette affaire. Ce qui porta le Pape à abandonner par une sagesse vraiment apostolique cette pretension contraire à la reünion des Eglises.

Syropulus.
Pag. 250.

On voit dans la suite des diverses contestations qu'il y eut entre les uns & les autres, ou sur les preséances, ou sur la maniere de discuter les matieres, que les Latins n'emporterent pas tout; que les Grecs resistoient en plusieurs points: & sur tout la question de la procession du S. Esprit, qui faisoit le principal sujet du différent, fut examinée dans ce Concile avec autant d'exactitude, que question ait jamais esté examinée dans un Concile.

On fit voir aux Grecs que tous les Peres Latins disoient unanimement que le saint Esprit procedoit du Pere & du Fils; que plusieurs Peres Grecs avoient enseigné la mesme chose: on en persuada plusieurs des Evesques Grecs; & l'on reduisit les autres à ne se plus soutenir que par une opiniastreté deraisonnable, & par de vains reproches, ou que les lieux des Peres que l'on leur alleguoit estoient corrompus, ou qu'ils ne connoissoient point les Peres Latins.

Il est vray que Syropulus, & Marc d'Ephese pretendent, que pour obliger ceux qui n'estoient pas persuadez, à se rendre, le Pape & l'Empereur se servirent de plusieurs addressés, & que l'on retrancha souvent les pensions aux Evescques Grecs. Mais il est vray aussi que Joseph Evescque de Methone, qui a écrit contre Marc d'Ephese, s'inscrit en faux contre ce reproche, & pretend que jamais on n'a manqué de donner aux Grecs ce qu'on leur avoit promis. *Vous ne craignez, dit-il, ny Dieu ny les hommes; puisque vous avez la hardiesse d'avancer un si insigne mensonge. Qui de nous a esté privé de l'argent qu'il devoit recevoir? Qui de nous s'en est plaint, & a eu sujet d'en avoir quelque peine?*

Joseph de Methone in append. Conc. Florent. Edit. Colon. pag. 630.

Quoiqu'il en soit, le différent qui est entre M. Claude & nous ne dependant aucunement de ce fait, il n'est nullement besoin d'entrer dans cette discussion. Je veux que les Latins pour vaincre l'opiniâtreté de quelques Grecs, se soient servis de ces sortes de moyens; & qu'ainsy le consentement que ces Grecs donnerent à cet article de la procession du saint Esprit, ne fust pas toutafait une marque de leur persuasion intérieure. Mais si la politique s'est meslée en ce point, elle s'y est meslée d'une maniere qui n'a rien d'extraordinaire, & elle n'a pas étouffé tous les sentimens de la nature. Ces Grecs ne se sont point rendus sans combat & sans résistance: ils ont témoigné leur peine: ils ont fait paroître qu'ils estoient d'un sentiment contraire aux Latins: les Latins ont bien vu & ont bien sceu ce que les Grecs tenoient touchant la procession du saint Esprit, & les Grecs ne l'ont pas dissimulé.

Marc d'Ephese declara dès la 3. session, que la cause du schisme estoit l'addition que les Latins avoient fait au Symbole du mot *Filioque*, pour marquer que le saint Esprit procede du Fils; & le Cardinal Julien témoigna aux Grecs à la fin des actes de la session 12. que si l'on convenoit sur la procession du saint Esprit, il esperoit que l'on tomberoit facilement d'accord sur le reste. Il y eut depuis plusieurs conferences sur cet article. On se communiqua de part & d'autre plusieurs passages des Peres. Les Grecs s'assemblerent en particulier, & se diviserent entr'eux, les uns embrassant le sentiment des Latins, & témoignant qu'ils estoient convaincus; les autres demeurant opiniâtres, & faisant paroître une résolution inflexible de deffendre leur sentiment. *Quoy voulez-vous, dit Dosithee, Evescque de Monembase, dans les actes de la 25. session, qu'afin de retourner en nostre país aux dépens du Pape, nous trahissions NOSTRE DOGME? J'aime mieux mourir que d'embrasser les sentimens des Latins.*

Marc d'Ephese accuse ensuite les Latins d'estre heretiques; les autres Evescques les deffendent. On ne convient pas tout d'un coup. Enfin à l'exception de Marc d'Ephese qui ne signa point, & peutestre de Syropulus, qui témoigne dans sa signature mesme qu'il rapporte, qu'il signoit contre sa conscience, il n'y a pas de preuves bien convaincantes que les autres n'ayent pas esté persuadez de ce qu'ils signoient.

Syropul. p. 256.

Syropul. p. 291.

Mais qu'on suppose si l'on veut qu'un petit nombre de Grecs ait trahi sa conscience par foiblesse, par crainte, par interest, pour flatter & l'Empereur & le pape; qu'est-ce que cela fait à la question dont

CHAP. II. tion dont il s'agit entre nous & M. Claude? S'ils l'ont trahie, ils l'ont trahie d'une maniere humaine, & après avoir rendu à leur opinion les témoignages que les personnes foibles ne manquent guere d'y rendre. Voyons si nous trouverons qu'ils ayent fait quelque chose de semblable en ce qui s'est fait sur la transubstantiation, & s'il y a quelque marque qu'ils ne l'ayent approuvée que par politique, & en trahissant leur conscience.

Ce qui est certain d'abord est, qu'aucun des Latins n'a soupçonné les Grecs de ne la pas tenir, & n'a cru que ce fust un des sujets de la contestation. Qu'on lise tous les actes du Concile, & toute l'histoire de Syropulus, on ne trouvera point que les Latins en ayent jamais eu la moindre pensée. Ils se font imaginez qu'ils n'avoient à traiter avec les Grecs que de la procession du saint Esprit, des azymes, du Purgatoire, & de la primauté du Pape, comme Syropulus le fait dire au Cardinal Julien, Mais il n'y a aucune marque, ny aucun vestige qu'ils ayent soupçonné les Grecs de ne pas croire la preséence réelle & la transubstantiation.

Señ. 5. c. 8.

Señ. 8. c. 16.

Conc. Florent.
edit. colon.
pag. 609.

Cependant s'il y a eu de la politique dans les Latins, elle n'a pas esté certainement à dissimuler & à trahir leurs sentimens, & à vouloir ignorer ceux des Grecs. Il paroist par Syropulus mesme, qu'ils avoient une étrange exactitude pour ne laisser aucune ambiguïté touchant la foy; & l'on peut voir par les questions qu'ils firent sur la procession du saint Esprit, que cet auteur rapporte, qu'elle ne pouvoit pas estre plus grande. On voit aussy dans les actes du Concile, qu'après qu'on fut convenu sur les articles inferez dans la definition, les Latins firent aux Grecs toutes les questions dont ils se purent aviser sur toutes les choses où ils croyoient qu'il pouvoit y avoir à redire dans leur discipline. *Ils nous demanderent, dit l'auteur des actes, pourquoy nous joignons au pain du Seigneur des particules: pourquoy nous baissons la teste lorsque l'on porte les dons du petit autel au grand, avant qu'ils soient consacrez: pourquoy nous versons de l'eau chaude dans le calice après la consecration: pourquoy nous disons lorsque le pain n'est pas encore le corps de I. C. cette parole de l'Evangile, Un des soldats ouvrit son costé avec une lance, & il en sortit sur l'heure du sang & de l'eau: pourquoy nous disons, L'étoile vint & s'arresta au dessus du lieu où estoit l'enfant: pourquoy ce ne sont pas les Evesques qui donnent l'onction sacrée, mais les Prestres, quoique ce soit une fonction pontificale: pourquoy nous oignons les morts avant que de les ensevelir: pourquoy les Prestres & les Evesques ne se confessent pas avant que de dire la Messe? Pourquoy n'estes-vous pas contens, nous dit-on encore, des paroles du Seigneur, Prenez & mangez &c. mais que vous ajoutez encore cette oraison, Faites ce pain le precieux corps de vostre Christ, & ce vin, &c. en les changeant par vostre saint Esprit, Amen, amen?*

Enfin rien n'échappoit à la curiosité des Latins; & les Grecs se trouvoient si importunéz de leurs questions, que Syropulus témoigne que l'Empereur faisoit tout ce qu'il pouvoit pour les chasser.

Syrop. sect. 10
6. p. 277.

Il venoit tous les jours, dit-il, de la Cour du Pape des Cardinaux trouver l'Empereur pour s'éclaircir sur les doutes qu'ils avoient, & pour luy

proposer des questions. L'Empereur eust bien desiré de les chasser, mais c'estoit en vain; car ils en devoient plus pressans & plus importuns, & l'on passoit quelquefois cinq ou six jours à disputer sur chaque article, les Latins pressant, & l'Empereur resistant.

Il est donc certain & par les actes de ce Concile, & par l'auteur mesme de M. Claude, que les Latins employeroient tout le soin qui leur fut possible pour découvrir les sentimens des Grecs sur tous les points dans lesquels ils crurent qu'ils pouvoient avoir quelque opinion particuliere. Et il est certain neanmoins qu'avec cette recherche si exacte, ils n'ont jamais découvert que les Grecs ne crussent point la presence réelle & la transubstantiation.

Mais s'ils n'eussent point tenu ces dogmes, estoit-il possible qu'un différent si important eust pu demeurer caché aux Latins, qu'ils n'eussent rien découvert pendant deux ans que dura ce Concile, & qu'ils furent meslez avec tous ces Evêques & ces Ecclesiastiques qui estoient venus avec l'Empereur, & qui n'avoient point d'autre occupation que de conférer des dogmes de la religion.

Ce qui est faux par Syropulus mesme qui témoigne plus bas que les Evêques conseillers de l'Empereur, c'estadire Bessarion Evêque de Nicée, & Isidore Evêque de Kiovie traittoient avec les Latins. C'est ainsy que ce traducteur envenime tout, tantoit par malice, & tantoit par ignorance, comme il seroit aisé d'en produire plusieurs exemples. En voicy entr'autres deux assez remarquables. Pag. 310. il y a dans le Grec, *συιελένους επί τῶν Πάπαν ἰδίᾳ ἐγένοντο καὶ μυστικᾶς*; c'est à dire il y avoit des gens qui alloient trouver le Pape en particulier & en secret. Creighton traduit: *Conventus privatim spiritum olebant, vel mysterium iniquitatis*. Et dans la page 300. pour expliquer ces paroles grecques, *ἔπε ἐν τῷ ἀγάλματι εὐλογοῖσι τὰ δῶρα θεῖα ὁ μὴ τις πρώτο τῶν κελῶν ἐπε ἐπὶ ἐνάσαι*. Creighton traduit ridiculement: *Cum ad elementa pervenisset consecranda, mysteriis non benedixit, quemadmodum nec in aliis liturgiis quas administravit in honorem celebrata immo: au lieu qu'elles signifient simplement que cet officier de l'Eglise de Constantinople omit de faire la benediction en consacrant & en réunissant les especes, c'estadire en mettant une partie du pain dans le calice, ou en mettant de l'eau dans le calice, qui est ce que les Grecs appellent ἐνάσαι, ἐνάσαι.*

M. Claude songe-t-il à ce qu'il dit quand il fait des suppositions si déraisonnables? Pense-t-il bien aux absurditez insupportables auxquelles il s'engage? Est-ce qu'il pretendra que les Grecs avoient fait un complot & une resolution fixée de cacher aux Latins leur sentiment sur ce point avant que de partir de Constantinople, & qu'ils executerent ce dessein avec tant d'adresse, que de tant de Grecs il n'y en eut aucun qui découvrist ce secret aux Latins? Mais pourquoy donc Syropulus ne nous avertit-il pas de cette conspiration? Pourquoy Marc d'Ephese ne l'a-t-il pas découverte? Pourquoy auroient-ils persisté, après s'estre declarez contre le Concile de Florence, dans ce mesme dessein de cacher leur doctrine & leur sentiment sur ce point? Pourquoy les Grecs convertis sincerement, comme Bessarion Archevesque de Nicée, & Isidore Metropolitain de Kiovie, Joseph Evêque de Methone, Gennadius, qui devoient avoir eu part à cet étrange dessein, n'en ont-ils point informé le public, pour couvrir de confusion les schismatiques?

Dira-t-il que ce fut par hazard que cela demeura inconnu aux Latins?

CH. II.
 Il y a dans le Grec, *ἢ Λατίων ἀγωνισμῶν, καὶ τῆ βασιλείας ἀπαρτισμῶν*. Le traducteur Creighton a traduit exclusivement, *Quamquam nulli in ea palestra dimicarent praeter Latinos & Imperatorem*.

CHAP. II. Mais le moyen de s'imaginer que les Latins soient demeurez deux ans avec les Grecs, & qu'ils ayent souvent conféré de questions qui portent naturellement à parler de la transubstantiation, sans s'appercevoir qu'ils ne fussent pas d'accord sur le fond mesme du mystere ? Le moyen de croire que Bessarion & tous les autres Grecs qui s'unirent avec l'Eglise Romaine, & qui firent profession de la transubstantiation d'une maniere solennelle & dans le Concile & après le Concile, n'eussent point averti les Latins qu'il y en avoit parmy les Grecs qui ne la croyoient point ? Le moyen de penser qu'estant animez justement contre Marc d'Ephefe & les autres ennemis de l'union, ils ne leur eussent pas reproché cette heresie ?

Il est encore moins probable que les Grecs n'ayent point connu l'opinion des Latins sur ce point, ayant esté témoins deux fois de la procession du S. Sacrement, une fois à Ferrare, & l'autre fois à Florence : ayant assisté eux mesmes à la Messé du Pape, où ils virent l'adoration solennelle de l'Eucharistie, & où ils l'adorerent eux-mesmes : ayant vu si souvent porter le S. Sacrement dans les ruës : ayant conféré tant de fois avec les Latins sur des matieres qui engageoient à en parler, comme sur les azy-mes & sur la forme de la consecration ?

Il n'y a donc pas de moyen, sans renoncer à la raison de subsister dans cette hypothese ; que les Latins ayent ignoré l'opinion des Grecs, ou que les Grecs ayent ignoré celle des Latins. Or s'ils ont connu mutuellement leurs sentimens, il s'en suit necessairement qu'ils n'ont eu aucun différent sur la transubstantiation, & sur la presence réelle, & qu'ils ont esté entièrement d'accord sur ces deux points.

Car rien ne choque plus visiblement le sens commun, que de dire que les Latins qui estoient prests de rompre sur les moindres clauses ambiguës que les Grecs vouloient inserer dans la procession du S. Esprit, eussent voulu s'unir avec des gens qu'ils auroient sceu estre Berengariens, & ne pas croire un point de foy si établi dans tout l'Occident ; & rien n'est plus contraité à ce que Syropulus mesme nous represente de leur esprit, de leur fermeté qu'il appelle opiniâreté, de leur attachement à toutes leurs opinions, de leur curiosité insatiable, de leurs contestations perpetuelles.

Il n'est pas moins contre la raison, de supposer que les Grecs croyant que les Latins estoient dans l'erreur sur ces deux articles, eussent voulu signer l'union, & qu'ils n'eussent point témoigné dans le Concile combien ils detestoient ces opinions. La politique ne peut point étouffer les sentimens jusqu'à ce point : elle ne peut pas ainsy imposer silence à tous les mouvemens de la conscience, & à toutes les lumieres de l'esprit. Il n'y a point de Concile qui en puisse mieux servir d'exemple que celuy-là ; puisqu'il y fallut donner tant de combats pour faire rendre les Grecs aux conditions si raisonnables & si justes, ausquels l'accord fut conclu sur la procession du S. Esprit.

Mais ce pretexte mesme de politique, tout ridicule qu'il est, est absolument détruit par la maniere dont les choses se sont passées. Et ce qui doit donner plus de confusion à M. Claude que tout le reste, est que

personne ne le détruit davantage que le témoin même qu'il produit. Car si c'est par politique que les Grecs ne se sont point elevez contre la transubstantiation, par quelle politique Syropopulus nous a-t-il voulu cacher ce mystere ? Pourquoy nous découvrait toutes les foiblellès de ceux de sa nation, n'a-t-il pas dit un mot de celle qui devoit estre le principal sujet de son histoire & de son zele ? Pourquoy n'attaque-t-il point l'union par cet endroit si plausible ? Pourquoy ne se sert-il pas de ce pretexte pour justifier sa revolte contre Metrophanes ? Pourquoy ne blasme-t-il point les ceremonies des Latins ? Pourquoy n'a-t-il point detesté dans son histoire l'adoration de l'Hostie & la feste du S. Sacrement, dont il a esté témoin ? Pourquoy n'a-t-il point déploré le sacrilege de ceux de sa nation, qui assisterent a la messe du Pape avec la même reverence que les Latins ; c'est à dire qui y adorerent l'Eucharistie, comme il est expressément marqué dans la relation qu'André de sainte Croix a faite de ce Concile ? *Adoraveruntque, Missam Romana Ecclesia more Pontifice celebrante.*

Reinald. n.
143. n. 7.

Toutes les couleurs, tous les pretextes, tous les subterfuges manquent donc à M. Claude ; politique, ignorance, complot, dessein de se cacher, tout cela est contre le sens commun ; & il faut qu'il avoué malgré luy, qu'à l'égard de la transubstantiation & de la présence réelle, les Grecs ont agi & sans politique, & sans ignorance. Ils ont connu les sentimens des Latins, comme les Latins ont connu ceux des Grecs. Les Latins n'ont point combattu les sentimens des Grecs : ils les ont donc jugez orthodoxes. Les Grecs n'ont point combattu ceux des Latins : ils en ont donc fait le même jugement ; & ne se pouvant tromper dans le fait, ils convenoient dans le droit.

Mais peutestre que M. Claude demandera qu'on luy fasse voir que les Grecs ayent approuvé positivement la transubstantiation, & qu'il traitera tout ce que nous avons dit jusques icy de preuve negative. Pour moy je ne raisonne pas de la sorte. Je ne regarde point si les preuves sont negatives ou affirmatives ; mais si elles sont claires, concluantes, convaincantes, & sans repartie ; & je luy soutiens que celle-là l'est à l'égard de toutes les personnes raisonnables. Il est pourtant aisé de le contenter sur ce point, en luy faisant voir la transubstantiation, positivement approuvée par les Grecs qui ont assisté au Concile de Florence.

Je luy permets, s'il veut, d'appeller encore preuve negative l'argument que l'on peut tirer de ce que Marc d'Ephese cet opiniâtre deffenseur des opinions de l'Eglise Grecque, écrivit au Pape, comme le témoigne Syropopulus, qu'il estoit facile de conclure l'accord des Eglises à ces deux conditions : Que l'on retrancheroit l'addition du Symbole, & que l'on defendroit de sacrifier avec du pain sans levain : pourvu qu'il avoué que cela fait voir manifestement que Marc d'Ephese ne croyoit pas que les Latins fussent dans l'erreur touchant la transubstantiation & la présence réelle. Mais voicy des preuves plus positives.

est. s. c. 2.

Les Latins & les Grecs estant convenus sur l'article de la procession du saint Esprit, on traita le 9. jour de Juin des autres differens. Et sur ce

CHAP. II. que les Latins demanderent aux Grecs, pourquoy après les paroles de la consecration ils ajoûtoient encore cette priere : *Faites ce pain le précieux corps de vostre Christ, & ce qui est dans le calice son précieux sang, en les changeant par vostre S. Esprit*, les Grecs satisfirent à cette objection en cette sorte : *Fateri nos diximus, per hæc verba transubstantiari sacrum panem, & fieri corpus Christi* : c'est à dire, *Nous demeurons d'accord que c'est par les paroles Evangeliques que le pain sacré est changé & fait le corps de Iesus-Christ.*

*Acta Concilij
Florentini,
Sess. 25.*

Je sçay bien qu'il y a dans le Grec *τελειῶσαι τὸν θεῖον ἄρτον ἐν γίνεσθαι σώματι Χεστῆς* ; c'est à dire mot à mot, *que le pain divin est rendu parfait, est parfaitement consacré, & devient le corps de Iesus-Christ.* Mais je dis qu'estant certain que les Latins à qui on faisoit cette réponse, l'ont prise comme un aveu de la transubstantiation, & ont conçu que le pain devenoit reellement le corps de J. C., il est sans apparence que les Grecs l'ayent entendu en un autre sens, & qu'il est ridicule de pretendre qu'il y eust une equivoque effroyable entre les Latins & les Grecs, les uns entendant un changement de substance, & les autres un changement de vertu, sans que personne ait apperceu ny demeslé cette equivoque.

Si les Grecs n'avoient pas pris ces paroles au sens des Latins, Syropulus devoit donc avoir averti ses lecteurs que l'on se mocqua des Latins par une equivoque. Marc d'Ephese devoit avoir fait la mesme remarque. Ils devoient accuser ces entremetteurs, qui furent les Archevesques de Nicée & de Kiovie, de Trebifonde & de Mytilene, de prevarication ou de fourberie. Mais ils ne font rien moins que cela. Syropulus se plaint bien dans son histoire de ce qu'ils sembloient avoir reconnu que la consecration se faisoit par les paroles sacramentelles tirées de l'Evangile : mais il ne se plaint point qu'ils ayent reconnu incidemment la transubstantiation ; & nous verrons que Marc d'Ephese bien loin de former cette plainte, reconnoist luy-mesme cette doctrine.

Sess. 10. . 1.

*Apud Rainaldum
ann. an. 1439.*

André de Sainte-Croix rapporte encore cet aveu que Bessarion fit de la transubstantiation au nom des Grecs, d'une maniere plus précise, plus distincte, & plus circonstanciée. Et comme il y estoit present, il ne merite pas moins de creance que tous les autres historiens de ce Concile. Voicy les paroles qu'il attribue à Bessarion : *Nous avons appris que ce sont les paroles du Seigneur qui changent & transubstantient le pain au corps de Iesus-Christ, & le vin en son sang ; & que ces divines paroles ont toute la force de la transubstantiation.*

*Nos audimus
verba
dominica esse,
se, quæ mutan-
tant, & transub-
stantiant
panem: illum
in corpus
Christi, &
vinum in san-
guinem: &
quod divina
illa verba
Salvatoris
omnem vir-
tutem transubstantiationis
habent.*

Mais il ne faut point d'autre preuve de l'aveu que les Grecs ont fait dans le Concile de Florence de la transubstantiation, que les paroles mesmes de la definition qui fut signée par tous les Evesques tant Latins que Grecs, à l'exception de Marc d'Ephese ; puis qu'il y est dit expressément *que le corps de I. C. est vraiment fait aussi bien avec du pain sans levain, qu'avec du pain levé: In azymo, sive fermentato pane triticeo corpus Christi veraciter confici.*

Car on ne peut douter que tous les Evesques Latins n'ayent entendu par ces paroles que le pain levé & le pain azyme estoient reellement transubstantiez

transubstantiez & changez au vray corps de Jesus-Christ, & que ce ne soit là le sens de ces mots *In azymo, sive fermentato corpus Christi veraciter confici*. Et l'on ne peut nier par consequent que les Grecs ne les ayent entendus au mesme sens, à moins que l'on ne veuille pretendre que les memes termes ont esté entendus en un sens par une partie des Evêques, & dans un sens tout contraire par les autres, sans qu'il ait paru aucune marque de cette diversité de sens & d'explication, & sans que personne l'ait remarquée. Et partant voilà la transubstantiation établie par le consentement & des Grecs & des Latins dans la definition mesme du Concile de Florence. C II. III.

 C H A P I T R E III

XXII. PREUVE tirée de ce qui a suivi le Concile de Florence, qui montre encore plus l'union des Grecs avec les Latins dans la doctrine de la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation.

IL n'est pas difficile de prévoir les réponses que M. Claude pourra faire sur ce dernier article. Le caractère de son esprit, & l'usage qu'il a déjà fait de Syropulus, donnent droit de les prévenir, sans qu'il puisse alleguer qu'on les devine temerairement. Il dira donc que ces quatre derniers articles, où les Grecs reconnoissent incidemment la transubstantiation, furent legerement examinez : que Bessarion parla sans aveu & sans l'ordre des autres Evêques Grecs : que le decret d'union fut signé par force & sans examen : que la plupart ne sçavoient pas ce qu'il contenoit. Ce sont les discours de Syropulus, c'est adire d'un schismatique emporté, dont il voudra faire des oracles.

Mais ce n'est pas ma coutume de m'arrester à disputer des faits necessaires, je luy replique en un mot, qu'en donnant à ces oracles tout le poids & toute l'autorité qu'il voudra, ils ne peuvent servir qu'à le condamner, & à faire voir davantage que jamais les Grecs n'eurent le moindre doute sur la transubstantiation.

M. Claude s' imagine affoiblir ce qui fut fait à Florence à l'égard de cette doctrine, en disant que *l'accord ne dura qu'autant que dura le voyage des Grecs; c'est à dire, jusq' à ce qu'ils furent de retour en leur pays*. Mais outre qu'il ne parle pas assez exactement, y ayant eu depuis le retour des Grecs trois Patriarches de Constantinople qui soutinrent fortement l'union, il fait voir de plus par là que la passion de soutenir son opinion, l'empesche d'appercevoir les conséquences justes & naturelles que le bon sens fait tirer des choses.

Car tout ce que nous avons rapporté de l'approbation que les Grecs firent de la transubstantiation, auroit infiniment moins de force, si cet accord avoit subsisté. On diroit que l'interest & la politique ayant fait consentir les Grecs à recevoir cette doctrine, la crainte ensuite les auroit empeschez de la condamner, & qu'ils s'y seroient insensiblement accoutumez, n'ayant pas osé la rejeter d'abord à cause du mauvais estat

C II. III.

de leurs affaires. Ainsy afin que l'on vist mieux leur veritable sentiment sur ce sujet , il estoit utile que cet accord fust troublé ; que leur passion fust en liberté d'agir & d'eclater ; qu'ils tâchassent de ruiner tout ce qu'ils avoient signé à Florence ; qu'ils attaquaissent l'union en toutes les manieres possibles ; qu'ils marquaissent tout ce qu'ils y trouvoient à redire ; qu'ils chargeassent de reproches & de calomnies , & les Latins avec qui ils avoient traité , & les Grecs qui avoient consenti à l'union ; que leur haine & leur rage se produisit toute entiere sans deguïsemēt & sans contrainte. S'ils avoient donc esté veritablement blesez de l'approbation donnée à la transubstantiation dans le Concile de Florence : S'ils avoient esté scandalifez de la doctrine des Latins sur ce sujet : Si Bessarion avoit parlé sans leur avenu , & contre leur sentiment sur ce point : Si l'on avoit établi & reconnu dans ce Concile une doctrine contraire à celle de l'Eglise Grecque , c'est ce qui a deu paroistre d'abord dans les écrits qu'ils ont faits contre le Concile & dans les assemblées où ils l'ont rejetté ; c'est par où ils ont du faire soulever les peuples contre l'union , & contre ceux qui l'avoient faite ; c'est surquoy ils ont deu couvrir Bessarion de confusion : c'est ce qu'ils ont deu desavoïer formellement : c'est la surprise dont ils ont deu faire de plus grandes plaintes ; ce doit estre le sujet des declamations du *grand Esclésiarque* Syropopulus , & des invectives de Marc d'Ephese , & de tous les auteurs Grecs qui ont écrit contre le Concile.

D'où vient donc que M. Claude n'en allegue rien ? En verité ce n'est pas juger temerairement que de conclure que c'est qu'il n'a rien à alleguer. Il n'a pas accoutumé de negliger ainsy ses avantages. Mais sans avoir recours à des prejuges , je luy soutiens positivement qu'il n'y a rien de tout cela ny dans Syropulus , ny dans Marc d'Ephese , ny dans aucun autre auteur qui ait écrit contre le Concile de Florence. Et je ne luy demande pas permission d'en conclure que c'est le plus grand & le plus authentique témoignage qu'on puisse s'imaginer pour cette doctrine. C'est la raison qui tire cette consequence malgré qu'il en ait. Car est-il possible de prouver d'une maniere plus convaincante , que cette doctrine estoit reconnuë generalement & sans contradiction par toute l'Eglise Grecque , qu'en faisant voir que les auteurs les plus schismatiques , les plus envenimez contre les Latins & contre les autres Grecs approbateurs de l'union , les mieux informez de l'opinion des Latins , écrivant à dessein contre l'Eglise Latine , & contre ceux qui s'estoient unis à elle , estant dans la necessité de se defendre eux-mesmes du reproche de schisme , & traitant des sujets qui les portoient naturellement à parler de la transubstantiation & de la presence réelle , après que l'on eut engagé toute l'Eglise Grecque à approuver cette doctrine , ne se sont jamais avizez d'en faire aucun reproche ny aux Latins ny aux Grecs.

Les Grecs appellerent azymites ceux qui avoient consenti à l'union , mais ils ne les appelloient point *transubstantiateurs*. Ils leur reprocherent d'avoir admis que le sacrifice se püst faire avec du pain sans le-

vain ; mais ils ne leur reprocherent point qu'ils eussent admis que le pain püst estre changé reellement au corps de Jesus-Christ. Ils leur reprocherent d'avoir dit que les paroles evangeliques operoient seules l'effet de la consecration ; mais ils ne leur reprocherent point d'avoir admis qu'elles eussent pour effet de convertir le pain au corps mesme de Jesus-Christ.

Bien loin de leur faire ces reproches , ils rendent eux-mesmes témoignage à la presence réelle & à la transubstantiation , en combattant les auteurs de l'union ; & ceux qui l'ont deffenduë rendent aussy témoignage à cette mesme verité , comme n'estant point contestée : de sorte qu'elle se trouve établie par le consentement mutuel des schismatiques & des Catholiques , des ennemis & des deffenseurs du Concile de Florence.

Marc d'Ephese commence aussy le traité qu'il a fait pour montrer qu'il est necessaire de joindre les prieres du Prestre aux paroles du Seigneur : *Nous qui avons receu l'explication de la liturgie mystique des saints Apostres & des Docteurs de l'Eglise leurs successeurs , nous n'avons trouvé dans aucun d'eux que le don de l'Eucharistie soit consacré, accompli, & changé au corps mesme & au sang du Seigneur par les seules paroles de Jesus-Christ : mais nous y trouvons que ces paroles qui se prononcent d'un commun consentement par tout le monde , nous remettent dans la memoire ce qui s'est fait dans l'institution de ce mystere , & qu'elles communiquent aux dons qui sont sur l'autel une certaine puissance pour estre changez ; mais que c'est l'oraison & la benediction du Prestre qui suit dans l'ordre de la liturgie , QUI CHANGE EFFECTIVEMENT LES DONS AU CORPS ET AU SANG MESME DU SEIGNEVR , qui est l'original representé dans ces dons. REIPSA transmutare jam dona in ipsum prototypum illud corpus & sanguinem dominicum.* Tout le reste de son écrit roule sur les mesmes principes , & ne tend qu'à prouver que ce sont les prieres du Prestre qui sont operatives ; qu'avant ces prieres les dons sont encore antitypes, c'est-à-dire figures ; mais qu'après ces prieres ils ne le sont plus.

C'est Marc d'Ephese qui parle ; c'est à dire le plus opiniâtre ennemi de l'Eglise Latine qui fust alors. C'est ce Marc d'Ephese qui ne voulut point signer l'acte d'union qui fit revolter toute la ville de Constantinople contre l'accord ; qui déchira les Latins & les Grecs qui s'estoient unis à eux , par toutes les calomnies & les outrages dont il se put aviser ; qui les a toujours traitez d'heretiques dans le Concile , & après le Concile. C'est ce Marc d'Ephese qui porta le schisme jusques dans le tombeau , & qui deffendit expellément que ceux qui avoient signé l'union, assistassent à ses funerailles ; & c'est luy neanmoins qui rend un témoignage si illustre à la transubstantiation. Il combat l'Eglise Latine dont il sçavoit les sentimens , & dont il entendoit le langage , sur les paroles de la consecration ; mais il approuve formellement sa doctrine sur la transubstantiation , & il l'exprime en des termes qu'il sçavoit bien devoir estre pris en ce sens par les Grecs Catholiques , contre lesquels il écrit.

Allat. de pero. consens. p. 203.

Aussy le Cardinal Bessarion , qui a répondu à toutes les raisons de ce

CH. III. ce traité de Marc d'Ephese dans un écrit qu'il a fait sur cette matiere, ne l'a pas entendu autrement. Il refute Marc d'Ephese sur l'opinion par laquelle il attribuoit l'effet de la consecration aux prieres du Prestre ; mais il ne témoigne en aucune sorte que Marc d'Ephese & les Grecs ne convinssent pas avec l'Eglise Latine dans le dogme de la transubstantiation. Il exprime luy-mesme cette doctrine en toutes les manieres dont on la peut exprimer ; mais toujours comme un dogme non contesté. Il dit que la VERITE' DU CORPS ET DU SANG DE J. C. est contenüe sous les especes du pain & du vin ; LA SUBSTANCE du pain & du vin ESTANT CHANGE'E en ce corps & en ce sang.

*Resario tra-
dit de Euchar.
Sacram.*

Il dit que ceux qui communient indignement reçoivent LE VRAY CORPS de I. C. mais qu'ils ne reçoivent pas l'effet du sacrement. Il dit que le corps qui est consacré & formé dans ce mystere , est LE MESME CORPS qui a esté conceu de la Bien-heureuse Vierge par l'operation du S. Esprit. Il dit que LA TRANSUBSTANTIATION DU PAIN ET DU VIN au corps & au sang de J. C. qui se fait en un instant , surpasse tout esprit humain.

Il dit que la substance du pain & du vin demeure dans sa nature jusqu'à ce que les paroles de la consecration soient prononcées ; mais qu'au dernier instant de ces paroles la consecration se fait , LA TRANSUBSTANTIATION s'ACHEVE , le sacrement est consommé. Enfin il faudroit presquer transcrire tout ce traité pour rapporter tous les passages où il exprime son sentiment sur la presence réelle & la transubstantiation.

M. Claude nous dira sans doute que ce seroit fort inutilement ; qu'il ne doute point du sentiment de Bressarion ; qu'il parle en transubstantiateur ; mais qu'il ne faut pas s'en estonner , puisque c'est un Cardinal de l'Eglise Romaine qui parle. Il est vray que c'est un Cardinal qui parle ; mais c'est aussy un des principaux & des plus sçavans Archevesques de l'Eglise Grecque , & des plus instruits de ses sentimens. C'est un Archevesque qui a toujours parlé de la mesme sorte sur ce mystere & dans le Concile , & après le Concile. C'est un Archevesque qui ne pouvoit ignorer le sentiment des Grecs parmy lesquels il avoit esté nourri , & qui suppose par tout ce traité qu'il n'a aucun different avec Marc d'Ephese sur l'effet de la consecration , mais seulement sur les paroles qui l'operent.

C'est un Grec reconcilié avec l'Eglise Romaine , qui écrit contre son ennemi particulier , avec lequel il avoit eu souvent prise dans le Concile , & qui l'avoit déchiré outrageusement après le Concile. Toutes sortes de raisons l'obligeoient donc à découvrir l'erreur de Marc d'Ephese sur la presence réelle & la transubstantiation. Il ne le fait point. Il ne l'en a donc point creu coupable. Il prend ses paroles dans le mesme sens qu'il les prenoit luy-mesme , c'est adire dans le sens de la transubstantiation. Il les y faut donc prendre. Il suppose que Marc d'Ephese croyoit que les prieres du Prestre produisoient l'effet qu'il soutient devoir estre uniquement attribué aux paroles du Seigneur. Il ne l'accuse point d'avoir détruit cet effet , mais de l'avoir attribué à ces prieres. Il n'y a donc pas lieu de l'en accuser : car il connoissoit sans

doute mieux les sentimens de Marc d'Ephese que M. Claude. Et comme CH. II. il paroist manifestement qu'il n'y a point eu de contestation entre Bessarion & Marc d'Ephese sur l'effet de la consecration, c'est adire sur la transubstantiation; il est clair aussy que le témoignage de Bessarion ne doit pas estre consideré comme la simple opinion d'un Cardinal de l'Eglise Romaine, mais comme la voix de l'Eglise Grecque.

L'on peut faire la mesme reflexion sur ce que l'on lit aussy en d'autres écrits de Marc d'Ephese faits contre le Concile de Florence, & dans les réponses de ceux qui l'ont refuté touchant la transubstantiation.

Marc d'Ephese dans une lettre écrite à tous les Chrestiens de la terre, *Omnibus ubique terrarum degentibus Christianis*, accuse les Grecs qui avoient consenti à l'union, d'avoir fait un mélange monstrueux & incompatible de la verité & de l'erreur, & leur donne pour cela le nom d'*Hippocentaures*. Et appliquant cela aux azymes, il dit que les Grecs avoient confessé avec les Latins, que les azymes estoient le corps de Jesus-Christ, & que cependant ils n'osoient communier avec les azymes; ce qu'il dit parce que l'Eglise Grecque avoit conservé la coutume de sacrifier avec du pain levé. Il reproche donc à ces Grecs non de dire avec les Latins, que le pain consacré est le corps de Jesus-Christ, mais de dire que le pain sans levain peut estre matiere du sacrement. Et celuy qui luy répond, qui est Gregoire, ne reproche pas à Marc d'Ephese qu'il ne croit en aucune sorte que le pain soit le corps de Jesus-Christ; mais il luy prouve que le pain sans levain peut aussy bien estre changé au corps de Jesus-Christ que le pain levé. *Il ne faut pas croire*, dit-il, *que quoi qu'on n'ayt pas meslé dans la paste un petit morceau de levain, tout le reste soit inutile, & sur tout que les paroles du Seigneur soient sans effet, lesquelles* CHANGENT LE PAIN ET LE VIN MESLÉ D'EAU EN SON CORPS ET EN SON SANG.

In append.
Conc. Florent.
p. 701. edit.
Colon.

Et sur ce que Marc d'Ephese avoit objecté qu'en approuvant les azymes on avoit introduit deux sacrifices dans l'Eglise, Gregoire répond que ce n'est qu'un mesme sacrifice, *parce que c'estoit toujours la mesme matiere, qui est le pain de froment & le vin meslé d'eau, sur lesquels J. C. avoit prononcé, C'est mon corps, c'est mon sang; & que cette matiere estoit toujours faite son corps par la vertu de CELUY QUI LA CHANGE: Fitque materia hac corpus ipsius, virtute ejus qui hac transmutat.*

Ibid p. 170.

Iean Plusiadene, auteur Grec, qui avoit fait un dialogue touchant le Concile de Florence, où il introduit un Grec schismatique qui dispute avec un Catholique de tous les points contestez, marque si precisément l'opinion des Grecs & des Latins, & leur accord dans la transubstantiation, qu'il faut renoncer au sens commun pour en douter.

Græc. orthod.
t. 1. p. 637.
638.

Le Grec schismatique propose son doute en ces termes.

Le decret d'union, dit-il, assure qu'il ne faut point douter que le corps de Jesus-Christ ne se fasse, tant avec du pain levé, qu'avec du pain azyme, & que l'un & l'autre ne sont que la mesme chose. Or cette decision trouble mon esprit. Car comment peut-on dire que l'un & l'autre sacrifice

soient une mesme chose , puisque l'un se fait avec du pain azyme , & l'autre avec du pain levé ? Il ajoute un peu après , que quoique le pain sans levain soit du pain , neanmoins c'est un pain imparfait , & qu'il n'y a que le pain levé qui soit parfaitement pain : qu'ainsy il faut FAIRE DU CORPS DE J. C. du pain parfait , & non du pain imparfait.

Le Catholique replique : Si les accidens du pain estoient changez au corps de J. C. vostre raisonnement seroit juste : mais n'y ayant que LA SUBSTANCE QUI SOIT CHANGE'E AU CORPS DU SEIGNEUR , & non les especes , vous vous trompez vous-mesme par ces vains raisonnemens. Car le Seigneur ne change pas les especes ou les accidens ; mais IL CHANGE parla vertu de ses paroles LA SUBSTANCE MESME , qui est ce qui nourrit dans le pain , EN SON PROPRE CORPS , non seulement dans le pain levé , mais aussy dans les azymes.

M. Claude ne dira pas au moins que ce Grec Catholique n'exprime pas bien la doctrine des Catholiques. Voyons donc ce que le schismatique y répondra. *L'avoüe* , dit-il , & je ne contredis pas , que LA SUBSTANCE DU PAIN NE SOIT CHANGE'E AU CORPS DU SEIGNEUR : mais la substance du pain levé ayant plus de force que celle du pain azyme , il faut choisir plutost le pain levé que le pain azyme.

Le Catholique répond : *En suivant ce que vous dites , il faudra attribuer de l'impuissance aux paroles du Seigneur , puisqu'elles ne pourront avoir leur effet si le pain n'est levé. Et ainsy la qualité de la matiere aura plus de force que la parole de Dieu , qui change toutes choses. Or qui aura la hardiesse de dire que la parole du Seigneur qui affermit le ciel & la terre , fasse voir sa force dans toutes les autres choses , mais qu'elle ne puisse rien sur du pain azyme ? A-t-on jamais oüi parler d'un plus horrible blasphème ?..... Ce sont les paroles du Seigneur QUI CHANGENT L'UN ET L'AUTRE* (c'est à dire le pain levé & le pain azyme) EN SON CORPS ET EN SON SANG ; & c'est ce que doivent croire sans hesiter tous ceux qui ont quelque soin de leur salut.

Gennadius Scholarius dans le livre qu'il a fait pour la defense des cinq articles du Concile de Florence , en soutenant ce que le Concile avoit décidé touchant les azymes , fonde sa doctrine sur celle de la presence réelle & de la transubstantiation.

Cap. 2. sect. 1.

Nous , dit-il , qui ne voulons pas diviser Iesus-Christ qui est un , en appellant l'un Grec & l'autre Latin : nous ne disons point qu'il y ait un double sacrifice , en divisant en deux le corps de J. C. & appellant l'un azyme , & l'autre pain levé : mais nous confessons & nous enseignons que l'un & l'autre EST LE CORPS DE J. C. croyant que c'est toujours le mesme , quoiqu'il soit fait en diverses manieres. Dans la section 4. il dit que nos mysteres ne sont pas la figure , mais la verité mesme. L'apparence extérieure en est différente de ce que l'on y conçoit par cette apparence. Car dans le pain visible LE VRAI CORPS DE J. C. EST CONTENU , lequel n'est vu que par les Anges qui l'adorent. Dans la section 5. il dit que ce sont les paroles du Seigneur QUI CHANGENT LE PAIN ET LE VIN MESLE D'EAU EN SON CORPS ET EN SON SANG. Et à la fin de cette section : Si cette parole CHANGE donc les

dons proposez AU CORPS ET AU SANG DE CHRIST, & opere les redoutables mysteres, il seroit bien étrange qu'elle n'eust point d'effet, lorsqu'il y manqueroit un peu de levain. CH. I.

Je ne m'arreste pas icy à refuter touter les chicanes de River, & de Creighton, contre ces auteurs qui ont écrit pour le Concile de Florence. On les peut voir dans le livre d'Allatius de *Perp. Consens.* & dans ses Exercitations contre Creighton, où il fait voir qu'ils sont aussy mauvais critiques, que mauvais theologiens. Il me suffit que ces écrits ayent esté faits par des Grecs du temps du Concile de Florence; & c'est de quoy l'on ne peut raisonnablement douter. Mais on peut faire en passant trois remarques sur ces passages, & sur les autres semblables que l'on peut alleguer des autres Grecs de ce temps-là catholiques ou schismatiques.

La premiere est que ces auteurs declarant tres-formellement & tres-clairement leur sentiment sur la presence réelle & la transubstantion, ne le font neanmoins jamais à dessein, mais seulement par rencontre, & en traitant d'autres questions. Ils ne proposent point la transubstantiation comme un dogme qu'ils veulent defendre, parcequ'il n'estoit point attaqué; mais ils l'expriment en passant, parceque la matiere les conduisoit à en parler, & qu'ils ne pouvoient faire connoistre leur sentiment sur d'autres points, sans découvrir ce qu'ils croyoient de ce mystere. Et cette maniere d'establi la transubstantiation est infiniment plus forte, que s'ils en avoient fait des traittez entiers; puisqu'elle fait voir que cette doctrine n'avoit pas mesme besoin d'estre prouvée, comme estant reconnuë generalement de tout le monde.

La seconde remarque qui est une suite de la premiere, est que nul de ces auteurs qui parlent le plus fortement pour la presence réelle & la transubstantiation, ne fait paroistre qu'il eust aucun soupçon que ces dogmes fussent revoquez en doute par quelques Grecs. Ce qui fait bien voir qu'il n'y avoit en effet aucune dispute sur ce point parmy les Grecs; & qu'ainsy chacun de ces auteurs peut passer pour un témoin irreprochable du sentiment de toute l'Eglise Grecque.

La troisieme est que quoique les mots de *changement* & de *conversion*, & les autres dont ils se servent pour exprimer la transubstantiation, soient d'eux-mêmes determinez à ne signifier dās cette application qu'un changement reel & substantiel; neanmoins toutes les chicanes dont les Calvinistes se servent à l'égard des passages des anciens Peres, n'ont aucun lieu à l'égard des auteurs nouveaux. Car comme les Grecs schismatiques sçavoient de quelle sorte les Catholiques prenoient les termes de *changement* & de *conversion*, ils n'auroient pas manqué de les éviter s'ils n'avoient entendu la mesme chose; & si les Grecs Catholiques avoient cru qu'il y eust des Grecs qui n'entendissent par ces termes qu'un changement de vertu, ils y auroient ajouté d'autres mots pour les determiner. Ainsy quand on voit dans les uns & dans les autres le mesme langage, & qu'ils assurent également que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ, comme il est certain que les Ca-

tholiques prenoient ces termes dans le sens litteral, il est certain aussi qu'ils estoient pris au mesme sens par les Schismatiques.

Outre cette guerre qui se fit avec la plume entre les Grecs Schismatiques & Catholiques, dans laquelle on voit la transubstantiation unanimement établie de part & d'autre, il s'en fit une autre plus réelle par des proscriptions & des dépositions d'Evesques, les plus forts ayant voulu faire recevoir leur sentiment par la force à ceux qui estoient de contraire avis; & cette seconde guerre ne montre pas moins que l'autre la parfaite union de tous les Grecs dans cette doctrine.

Metrophane approbateur du Concile de Florence, ayant esté élu Patriarche au retour de l'Empereur, sans s'étonner du soulèvement de divers particuliers, entreprit de faire recevoir le Concile de Florence par tout son Patriarchat: il punit les desobeïssans: il en chassa quelques-uns de leurs Eveschez, & en substitua d'autres en leur place, qu'il choisissoit entre ceux qui luy estoient soumis. Ce procédé irrita les autres Patriarches & Evesques encore plus que l'union. De sorte que Philothée Patriarche d'Alexandrie, Dorothee Patriarche d'Antioche, & Joachim Patriarche de Jerusalem, s'estant assemblez en un Synode qu'ils tinrent à Jerusalem, prononcerent une sentence de déposition & d'excommunication contre Metrophane & contre les Evesques qu'il avoit creez, lesquels ils appellent par mépris, *Metropolitillos Episcopillos*, *μυτροπολιδια επισκοπιδια*. Ils menacerent mesme l'Empereur de l'excommunier, s'il continuoit de protéger Metrophane, & d'adhérer aux Latins. C'estoit là le temps, ou jamais, de reprocher à ceux qui avoient consenti à l'union, la transubstantiation qu'ils avoient approuvée dans le Concile de Florence, puisqu'il s'agissoit de justifier une entreprise si insolente & si hardie contre un Patriarche & un Empereur. Cependant ils ne font rien moins que cela. Ils rapportent uniquement pour raison de leur sentence l'approbation que le Concile de Florence avoit faite de l'addition au Symbole, qu'il avoit déterminé que le saint Esprit procedoit du Fils, & qu'il avoit permis de célébrer le sacrifice avec des azymes: *Concessitque azyma apud nos quoque in sacrificium offerre.*

Je pense que M. Claude reconnoïtra presentement qu'il n'avoit pas raison de traiter avec tant de mépris cet argument que l'on a tiré du Concile de Florence, pour faire voir que les Grecs tenoient en ce temps-là la presence réelle & la transubstantiation; & qu'il eust bien fait de s'y arrêter un peu davantage, s'il avoit eu quelque chose à nous dire sur ce sujet. Je luy avoie de bon cœur qu'il ne m'est pas possible de le deviner; si ce n'est que ce soit quelque raisonnement semblable à celui qu'il employe en passant, qui est que *si en vertu de la réunion les Grecs semblent avoir souffert tacitement la transubstantiation des Latins, les Latins de mesme ont tacitement souffert le stercoranisme des Grecs: & l'on n'a pas, dit-il, plus de droit d'en conclure que les Grecs sont transubstantiateurs, que j'en aurois d'affirmer que les Latins sont stercoranistes.* Car pour des raisonnemens de cette sorte, il est vray qu'il n'en peut jamais manquer

manquer. Il n'a qu'à écrire au hazard tout ce qui luy viendra dans la fantaisie sans aucun discernement ; & il est difficile qu'il écrive rien de moins raisonnable que ce qu'il dit en ce lieu. Ce stercoranisme des Grecs qu'il compare si mal à propos avec la transubstantiation des Latins , est une pure chimere. Il n'a nul fondement solide , principalement à l'égard du commun des Grecs. Humbert en avoit accusé il y a plus de 600. ans Nicetas par une conséquence mal fondée , qu'il tire d'une opinion qui ne luy en donnoit aucun sujet , comme nous l'avons montré : mais il n'en paroît aucun vestige ny aucun signe dans tous les écrits des Grecs ; & tant s'en faut qu'il y en paroisse , que le contraire s'y trouve , parce qu'ils ont tous pris pour regle de leur sentiment sur l'Eucharistie S. Jean de Damas, qui condamne formellement cette erreur.

Les Latins n'ont donc eu aucun sujet de soupçonner les Grecs de stercoranisme ; & s'ils les en eussent soupçonné , ils se seroient éclaircis de leur sentiment , & ils les auroient obligé de l'abandonner. Mais il n'est nullement douteux ny incertain si les Latins tenoient la transubstantiation ; & il n'est point douteux non plus que cette opinion ne fust connue aux Grecs. Enfin les Grecs ne l'ont point soufferte tacitement ; mais ils l'ont solennellement approuvée , & ils l'ont enseignée aussy formellement que les Latins. De sorte que le raisonnement de M. Claude est fondé sur cette étrange maxime : Si l'on peut conclure que les Grecs ont approuvé la doctrine de la transubstantiation , parce qu'il est certain que les Latins la tenoient , parceque les Grecs ne l'ont pu ignorer, parcequ'ils l'ont signée dans la définition du Concile , parcequ'ils l'ont enseignée eux-mêmes durant & après le Concile ; on pourra de mesme conclure que les Latins ont approuvé le stercoranisme des Grecs , quoiqu'il soit tres-faux & tres-improbable que les Grecs ayent tenu cette erreur ; quoique les Latins l'ayent absolument ignoré ; quoiqu'il n'en ait point esté parlé dans ce Concile , & qu'il n'y ait eu aucun lieu d'en parler. J'aurois tout autant dire ; que s'il est permis de dire vray , il est permis de dire faux ; que s'il est permis de tirer des conséquences justes , nécessaires , indubitables , il est permis d'en tirer de ridicules & d'impertinentes ; & enfin que s'il est permis de bien raisonner , il est aussy permis de mal raisonner.

CHAPITRE IV.

XXIII. PREUVE de l'union des Grecs avec les Latins sur les dogmes de la transubstantiation & de la presence réelle au seizième siècle par la dispute entre les Lutheriens , & Jeremie Patriarche de Constantinople.

LE seizième siècle ne sera pas moins heureux que les autres à nous fournir des preuves du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie ; & celles qu'il nous presente ont cet avantage , qu'elles ne font pas seulement voir clairement la foy des Grecs ; mais qu'elles nous découvrent encore la mauvaise foy des

CH. IV. Calvinistes , & l'excès de la hardiesse avec laquelle ils tâchent de tirer à leur party ceux mesmes qui les condamnent le plus manifestement.

Cette utilité n'est pas peu considerable. Car les personnes simples qui entendent Aubertin & les autres Ministres soutenir avec une confiance extraordinaire , que tous les anciens Peres deposent clairement en leur faveur , & condamnent la doctrine des Catholiques , n'ayant ny le temps ny le moyen de discuter tant de faits , sont quelquefois troublez par l'assurance avec laquelle ils les entendent parler. Et c'est pourquoy Dieu permet qu'ils s'engagent à soutenir avec la mesme confiance d'autres faits plus aisez à discuter , & où il est plus facile de les convaincre de mauvaise foy , afin de donner lieu à tout le monde de conclure qu'on ne doit avoir aucun egard à tout ce que disent des personnes capables de soutenir des faussetez si evidentes.

C'est le fruit que l'on doit tirer de l'examen que nous allons faire de ce qui s'est passé entre les Lutheriens & les Grecs sur le sujet de la confession d'Ausbourg. Car les Calvinistes n'ont pas craint de publier que la réponse du Patriarche Jeremie estoit conforme à leur sentiment. Aubertin dit bien nettement *qu'il paroist qu'elle est manifestement contraire au sentiment des Catholiques* : *MANIFESTISSIME apparet quantum is alienus sit ab adversariorum sententia*,

Et M. Claude qui fait gloire de ne ceder en hardiesse à personne , conclut de mesme d'un passage de Jeremie qu'il rapporte (en supprimant à son ordinaire tout ce qui le precede & qui le suit) *qu'il fait voir invinciblement que Jeremie n'entend pas que la substance du pain & du vin cesse d'estre , ny que celle du corps propre de Jesus-Christ nous soit corporellement communiquée*.

Nous allons donc voir ce que ces Messieurs appellent dans leur langage des consequences tres-manifestes , & des preuves invincibles. Mais pour en mieux juger il est bon de représenter auparavant l'histoire de cette negotiation.

Hist. Eccles.
seculo 16. p 50.

Il faut dire
Walsius, com-
me on voit dans
la vie de Melan-
thon com-
posée par Melan-
thon & Adamu.

Hottinger Ministre de Zurich en rapporte l'origine en cette maniere : *Joseph Patriarche de Constantinople , dit-il , ayant envoyé Demetrius, Diacre de son Eglise à Vvittemberg pour s'informer de l'estat des Eglises reformées d'Alemagne , & ce Diacre estant retourné à Constantinople l'an 1559. après avoir passé six mois à Vvittemberg , Melancthon luy donna à son depart un exemplaire de la Confession d'Ausbourg, qu'il avoit traduit en Grec sous le nom de Paul Bolscius ; & il y ajoûta une lettre grecque , qui est aussy rapportée par Hottinger.*

Edemp p 52.

On voit dans cette lettre que Melancthon tâche de cacher autant qu'il peut les sentimens des Lutheriens , afin de flatter les Grecs. Car quoique les Lutheriens rejettent un grand nombre de points établis par les Peres des premiers siecles , & par les Conciles receus des Grecs , Melancthon ne laisse pas d'écrire à ce Patriarche , sans s'expliquer davantage : *Vostre Diacre vous pourra rapporter que nous gardons religieusement les saintes Escritures , tant celles des Prophetes que des Apostres , les definitions des Conciles touchant les dogmes , & les instructions de vos Peres*

Irenée, Athanase, Basile, Gregoire, Epiphane, Theodorot.

Il est impossible que Melancthon n'ait bien vu que ces paroles écrites à des Grecs, leur imprimeroient cette idée, qu'ils recevoient tout ce qui avoit esté défini dans les sept premiers Conciles; ce qu'il sçavoit néanmoins estre tres-faux, principalement à l'égard du septième Concile. Il est donc visible qu'il n'estoit pas fâché que les Grecs se trompassent à son avantage, & qu'ils estimassent les Lutheriens plus religieux envers les Peres & les Conciles qu'ils n'estoient en effet, afin que cêtre tromperie les rendist plus favorables à leur doctrine.

Mais les Grecs n'estant pas tombez dans ce piège, & n'ayant pas daigné faire alors réponse à Melancthon, Cruius professeur des Lettres Latines & Grecques dans l'Université de Tubinge, & Jacques André Ministre de cette ville-là, renouvelèrent quatorze ans après, sçavoir l'année 1574. les mesmes pratiques auprès de Jeremie par le moyen d'un nommé Etienne Gerlak Lutherien, qui faisoit la fonction d'Aumosnier auprès de l'Ambassadeur de l'Empereur à Constantinople.

Ce Cruius écrivit d'abord des lettres de civilité à ce Patriarche, en luy envoyant des extraits de sermons du Ministre André, qu'il appelle Evêque pour n'effaroucher pas les Grecs, quoiqu'il ne prist pas ce titre en Allemagne. Ensuite cet André & Cruius luy envoyerent par une lettre commune, une coppie de la Confession d'Ausbourg traduite en Grec. Et parce qu'ils sçavoient que les Grecs estoient fort attachez aux sept premiers Conciles, ils ne manquerent pas d'inferer dans une de leurs lettres la mesme clause que Melancthon avoit mise dans la sienne; mais d'une maniere encore plus trompeuse. *Nous esperons, dirent-ils, que quoiqu'il y ayt quelque difference de ceremonies entre nous à cause de l'eloignement des lieux, vous reconnoistrez néanmoins que nous n'avons introduit aucune innovation dans les principales choses necessaires à salut; & que nous embrassons & conservons, autant que nous le pouvons comprendre, la foy qui nous a esté enseignée par les Apostres, les Prophetes, & par les saints Peres inspirez du saint Esprit, & par les sept Conciles établis & fondez sur les saintes Escritures.*

*Turas græcia l.
p. 4. o. 411.
& sequent.*

bid. p. 414.

C'est en vain que les Theologiens de Wittemberg s'efforcent de couvrir ce deguisement honteux qui leur avoit esté reproché par Lindanus Evêque de Ruremonde, en disant dans cette insolente preface qu'ils ont mise à la teste de ces actes, qu'ils ne se sont obligez par là qu'à approuver ces Conciles en ce qu'ils avoient de conforme à l'écriture. Car cette réponse fait voir seulement que les Protestans sont capables d'approuver les equivoques les plus trompeuses en matiere de religion. Et ainsi au lieu de les excuser, elle ne fait que découvrir le dereglement de leur morale, qui les rend capables de pratiquer & d'approuver des artifices si indignes de la sincerité chrestienne.

*Dans la preface du livre intitulé *Actus Theolog. Trevimb.**

Outre ces lettres que ces deux Lutheriens de Tubinge écrivirent au Patriarche Jeremie, ils lierent aussi par le moyen de Gerlak un commerce de lettres avec deux de ses officiers, dont l'un s'appelloit Jean Zygomale & l'autre à Theodoze Zygomale. Ces deux Grecs estoient reduits

à une extrême pauvreté, & ils esperoient de recevoir quelque secours d'argent des protestans d'Alemagne, comme ils ne le dissimulent pas dans leurs lettres, où ils repetent souvent ce proverbe de Demosthene, *Qu'il faut avoir de l'argent, δὲ χρυσίου τῶν*. Ce fut pour cela qu'ils rendirent quelques offices de civilité à Crusius & à son Ministre auprès de leur Patriarche, & qu'ils le disposerent autant qu'ils purent à leur estre favorable: mais ils ne pouvoient pas changer la foy des Grecs, qui n'avoient aucune envie de l'abandonner. Ainly quoique dans les choses de pure civilité ils ayent agi avec Gerlak & Crusius d'une maniere obligeante, & que le Patriarche en ait usé de la mesme sorte; néanmoins dans sa réponse aux articles de leur confession, il leur dit librement sa pensée sur leur doctrine, & il condamne toutes leurs erreurs.

Pour entendre ce qu'il dit de l'Eucharistie, il faut remarquer que la Confession d'Ausbourg contenant la creance des Lutheriens, bien loin de combattre la presence réelle, l'établissoit au contraire res-expressément par l'article dixième qui porte ces termes: *Touchant la Cene du Seigneur, ils enseignent que le corps & le sang de J. C. y sont vraiment presens, & qu'ils sont distribuez à ceux qui y participent: & ils improuvent ceux qui enseignent le contraire*: C'est à dire en un mot qu'ils approuvent la presence réelle, & qu'ils condamnent les Calvinistes; mais ils ne disoient rien de la transubstantiation, & ne se declaroient pas sur ce point; & c'estoit là le defaut de cet article.

Que devoit répondre Jeremie s'il eust esté dans le sentiment que M. Claude luy attribué, & s'il eust cru que le corps de J. C. n'estoit point reellement au Sacrement, mais seulement en vertu? Que répondroit M. Claude? Que répondroient tous les Ministres ses confreres? Qui doute qu'ils ne dissent tous d'un commun accord, que c'est une grande faulxeté d'enseigner que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment presens dans la Cene; puisqu'il n'y a que sa vertu qui y soit presente, & que c'est un crime de condamner les Calvinistes qui le nient? Car je ne veux pas supposer que M. Claude se voulust servir d'un artifice aussy indigne que seroit celuy de feindre de n'entendre pas ce que les Lutheriens marquoient par ces mots: *Que le corps & le sang de J. C. estoient vraiment presens en la Cene*; & de répondre simplement que le corps & le sang sont vraiment presens, sçavoir par operation & par efficace. Car ces termes estant determinez & par leur nature, & par l'usage public & constant que les Lutheriens en faisoient, à signifier la presence réelle & substantielle de J. C. dans le Sacrement, ce seroit chicaner d'une maniere honteuse de les prendre autrement, ou de supposer que les Grecs les ayent pris en un autre sens.

Voyons donc de quelle sorte Jeremie a répondu à ces approbateurs de la presence réelle: s'il a condamné cette doctrine, parceque les Lutheriens en disoient trop en admettant la presence réelle; ou s'il l'a rejetée, parcequ'ils en disoient trop peu, en ne parlant point de la transubstantiation. Voicy sa réponse sur cet article.

Le dixième article, dit-il, traite de la Cene du Seigneur; mais fort breve

ment, & pour dire la verité, un peu obscurément : car on nous dit sur ce sujet plusieurs choses de vous, que nous desapprouvons

M. Claude s'imagine peut-estre déjà que c'est la presence réelle contenüe dans la confession des Lutheriens que Jeremie va desapprouver. Mais qu'il écoute. *L'Eglise Catholique enseigne*, dit-il, que CE PAIN EST CHANGE' (Et en quoy ? En vertu, en puillance, en force ? Non) AU CORPS MESME, ET AU SANG MESME DU SEIGNEUR par le S. Esprit. *Mais il faut que ce soit du pain levé, & non pas du pain azyme. Car le Seigneur en la nuit en laquelle il fut livré, ayant pris du pain & ayant rendu graces, le rompit, & dit : Prenez & mangez. Il ne leur dit pas ; C'est un azyme, c'est la figure de mon corps ; mais C'EST MON CORPS.*

*Jerem dans sa premiere respon-
sion f. 86.*

Cela commence tres-mal pour M. Claude, & il doit dire qu'il n'y eut jamais un homme plus mal-habile que Jeremie à expliquer ses penées, s'il vouloit faire entendre par là aux Lutheriens qu'il n'y a que la vertu de J. C. qui soit presente au Sacrement, & que son corps n'y estoit nullement present dans la verité de sa substance. Si M. Claude veut bien se refoudre à ne parler jamais qu'en cette maniere, je l'assüre que s'il scandalise bien des Calvinistes, il ne scandalizera jamais aucun Catholique, & qu'il n'obligera aucun d'eux à écrire contre luy.

Mais voicy un petit rayon d'esperance qui va luire pour M. Claude, & il ne luy en faut pas davantage pour croire que tout est gagné pour luy, & qu'il est pleinement victorieux. Jeremie ajoute en suite : *Ce n'est pas que la chair que le Seigneur portoit just donnée alors à manger à ses Apostres, ou son sang à boire, ou que le Seigneur descende du ciel dans les divins mysteres : car ce seroit un blaspheme.* C'est sur cela que M. Claude se récrie, & c'est par là qu'il montre *invinciblement*, car il n'a jamais que des preuves invincibles, *que le corps propre du Seigneur ne nous est point corporellement communiqué.*

pag 707.

Il est vray que pour se conserver cet avantage imaginaire il s'est servi d'un artifice peu honneste, qui est de supprimer l'éclaircissement que Jeremie donne immédiatement après à ces paroles. Et par ce moyen ceux qui ne lisent que livre de M. Claude s'imaginent que Jeremie en demeure là, & qu'il dit simplement *que ce n'est pas qu'il ait donné à manger à ses disciples la chair qu'il portoit, ou qu'il descende du Ciel presentement.* Mais ceux qui ne s'en fient pas à M. Claude, & qui prennent la peine de consulter les auteurs mesmes, voyent sans peine le sens de Jeremie dans les paroles qui suivent. *Mais c'est*, dit-il, *qu'alors, se voir dans la Cene du Seigneur, & maintenant dans nostre sacrifice, par l'invocation & la grace de l'Esprit tout-puissant qui l'opere, & par les prieres sacrées & les paroles du Seigneur, LE PAIN EST CHANGE' ET CONVERTI AU CORPS MESME DU SEIGNEUR, ET LE VIN EN SON SANG MESME.* Voilà de quelle maniere Jeremie ne veut pas que J. C. descende du ciel maintenant, ny qu'il ayt donné à manger à ses disciples la chair qu'il portoit. Il ne descend point du ciel en quittant le ciel & privant le ciel de sa presence, en faisant que ce qui est en terre ne soit pas au ciel. Il ne donna point à manger à ses disciples la chair qu'il portoit, en cessant de

CH. IV.

la porter & de paroistre devant eux en sa maniere ordinaire, en coupant son corps par morceaux, en n'ayant plus d'autre lieu que l'estomach de ses Apostres. Voilà ce qu'il ne fait pas, & que Jeremie ne veut pas qu'on puisse dire sans blasphème. Mais ce qu'il fait, selon Jeremie, *est qu'il change le PAIN EN SON CORPS MESME*, c'est à dire en son propre corps, & le vin en son propre sang, & qu'il le communique ainſy à ceux qui le reçoivent, sans perdre pour cela sa presence corporelle & sensible dans le ciel, & sans l'avoir perduë dans la Cene.

Voilà ce que c'est que cette *consequence invincible* de M. Claude; & il est bon par là de s'accoutumer à son *dictionnaire*, & de comprendre que dans son langage une consequence invincible n'est qu'un tres-foible & tres-pitoyable raisonnement fondé sur la suppression peu sincere de l'eclaircissement qu'un auteur donne luy-mesme à ses paroles, qui n'estoient pas d'elles mesmes fort difficiles.

On va voir dans un autre exemple qu'il ne faut guere avoir plus d'égard à ses reproches les plus violens & les plus aigres. En vit-on jamais un proposé d'une maniere plus animée que celui qu'on lit en la page 708. sur le sujet de Forbescius Eveſque d'Edimbourg? *Forbescius*, dit-il, *produit en suite Jeremie Patriarche de Constantinople, mais il le produit en le falsifiant VILAINEMENT. Car il luy fait dire que le propre & veritable corps est contenu sous les especes du pain levé C'est à quoy Jeremie ne pensa mais. Et sans mentir l'auteur de la refutation n'est pas excusable de nous faire combattre contre un homme qui se disant de nostre communion, falsifie ainſy les auteurs pour destruire nostre creance. Si LUY MESME DE SON CHEF eust fait cette alteration, je la pardonnerois au zele de sa religion, & à la trop grande confiance qu'il a en son Cardinal du Perron: mais de nous introduire un témoin qui sous le nom de protestant, vivant & mourant dans nostre communion, nous trompe & nous trahit si cruellement, c'est trop s'éloigner de la bonne foy. Est-ce que la sincerité & la vertu ne nous doivent pas estre communes dans ces disputes? Jeremie dit que le pain qui est consacré par un Prestre n'est pas un type, ny un pain sans levain; mais un pain levé, & le corps mesme du Seigneur. Et on luy fait dire par la bouche d'un Protestant que le propre & veritable corps de I. C. est contenu sous les especes du pain levé. La fraude est double, & dans la matiere, & dans la forme.*

Mais que M. Claude me permette de luy demander à mon tour si le sens commun n'est donc pas une qualité qui nous doit estre commune dans ces disputes, & si la rhetorique est un art qui oblige de renoncer à l'equité & à la raison. Il suppose qu'il y a une falsification dans la traduction que Forbescius fait du passage de Jeremie. L'examineray cela en suite, & luy feray voir qu'il se trompe. Mais en admettant mesme que le passage soit mal traduit, comment a-t-il pu fonder sur cela le reproche qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité, en disant, *que s'il avoit fait de son chef cette alteration, il la pardonneroit au zele de sa religion, & à la trop grande confiance qu'il a en son Cardinal du Perron: mais que c'est trop s'éloigner de la bonne foy, que d'introduire un Protestant vivant &*

mourant dans sa communion, qui le trahit si cruellement ? Quelle étincelle de raison y a-t-il dans cette pensée ? Falsifier un passage de foy-mesme c'est une faute considerable, & elle est entierement inexcusable ; quand elle vient de mauvaise foy. Se fier au Cardinal du Perron qui est un Catholique, c'est une negligence. Car chacun doit repondre en quelque sorte des fautes de ceux de sa communion, s'il en pretend tirer avantage. Cependant M. Claude veut bien pardonner ces sortes de fautes : mais de rapporter un passage d'un Protestant qui est obligé de prendre garde à ce qu'il écrit, & n'examiner pas s'il traduit ou ne traduit pas bien les passages qu'il rapporte, où est la mauvaise foy ? Où est la faute ? Où est le sujet de faire des exclamations ? Et néanmoins c'est ce que M. Claude ne peut souffrir, & qui luy paroist entierement inexcusable.

Je ne sçay en verité en quoy il est moins raisonnable, ou dans son indulgence, ou dans sa severité ; & je luy declare que je renonce à l'une, & que j'appelle de l'autre. Il n'arrive jamais aux personnes vraiment sinceres de falsifier un passage par mauvaise foy, mais il peut echapper à tout le monde des traductions moins exactes ; & quand M. Claude s'en plaindra, on avouëra qu'il a eu raison. On est aussy obligé de verifier les passages alleguez par des Catholiques : & ainſy leur negligence deviendroit celle de ceux qui n'ont pas soin de les corriger. Mais qu'en alleguant le passage d'un Protestant on aille se donner la peine de verifier ses traductions, c'est une obligation dont personne jusques icy n'a pretendu estre chargé. On a droit de se fier à ce que dit un homme qui parle contre foy-mesme. S'il se trompe, c'est sa faute, & non pas la nostre ; & l'on peut tres-legitiment se dispenser en ces occasions de la peine de consulter les passages dans les auteurs, principalement quand ils ne sont rapportez qu'en passant, & qu'on ne fait aucune reflexion sur les paroles qu'ils contiennent.

Le rhetoricque de M. Claude est donc fort injuste en cette rencontre, & il ne pouvoit pas choisir un plus mauvais pretexte d'accuser l'Auteur de la Perpetuité d'une mauvaise foy inexcusable. Mais ce qui est pis, est qu'il est encore fort mal fondé dans ses reproches injurieux qu'il fait à l'Evesque d'Edimbourg, qu'il accuse *assez bassement* d'avoir falsifié *vilainement* ce passage, & de *trahir cruellement* ceux de sa communion. M. Claude ne sçait point du tout proportionner les paroles aux choses. Il s'imagine qu'il n'y a qu'à dire des injures au hazard. S'il avoit dit que cette traduction est un peu libre, peutestre luy auroit-on dit qu'il auroit raison : mais d'employer ces mots, de *vilaine falsification* & de *cruelle trahison* dans le sujet dont il s'agit, c'est faire paroistre un esprit emporté, & qui ne regle pas ses paroles par la raison.

Mais comme la passion est ordinairement imprudente, il se trouve de plus que ces reproches de *vilaine falsification* & de *cruelle trahison* sont tres-injustement appliquez à Forbesius, parce que cette traduction n'est pas de luy. Il l'a prise mot pour mot de Socolovius Polonnois catholique, qui avoit fait imprimer la réponse de Jeremie sous le titre de *Censura Orientalis* : & c'est là que l'on trouve ces paroles : *Non igitur am-*

CH. IV. *plus aut figura aut azymum est ille dominici corporis panis, qui à sacerdote consecratur; sed illud ipsum verum corpus Christi, sub speciebus fermentati panis contentum.* Tout ce que l'on peut donc reprocher à Forbescius, est d'avoir cité Jeremie sur la foy de la traduction de Socolovius, qui n'est pas si litterale en cet endroit. Et c'est ce qui ne s'appella jamais en aucune langue *vilaine falsification* ny *cruelle trahison*, qu'en celle de la rhetorique de M. Claude.

Enfin pour le satisfaire plus plainement, je luy soutiens que cette traduction ne peut point estre traittée de falsification, puisqu'elle represente le vray sens de Jeremie. Il n'y a pour en estre convaincu qu'à considerer toute la suite de ce passage.

Jeremie après avoir dit que le pain est changé εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα τῷ κυρίῳ, au corps mesme du Seigneur, & le vin en son sang mesme, εἰς αὐτὸ τὸ τῷ κυρίῳ αἷμα; ajoûte: Car Jesus-Christ dit dans l'Evangile: Le pain que je donneray est ma chair; & c'est elle qui sanctifie tous les fidelles, afin que comme en participant à nostre masse il est devenu Dieu & homme, & il est entré dans la participation du sang & de la chair des hommes; de mesme en participant à son corps & à son sang, nous soyons appelez dieux par grace & par adoption. Le pain du corps du Seigneur qui est administré par les Prestres n'est donc point ny un type, ny un azyme; mais il est ἐνζυμων, & αὐτὸ τὸ σῶμα κυρίου, fermentatum & ipsum Domini corpus. Ce que Socolovius traduit par ces paroles: *Illud ipsum verum Christi corpus sub speciebus fermentati panis contentum*; LE VRAY CORPS DE J. C. contenu sous les especes du pain levé.

Or pour montrer que c'est là le veritable sens, il ne faut que considerer que ces paroles, ἐνζυμων, & αὐτὸ τὸ σῶμα τῷ κυρίῳ, peuvent avoir deux sens differens. Le premier, que ce pain soit appellé ἐνζυμων, levé; parce qu'il demeure effectivement pain levé, & qu'il n'est le corps de J. C. qu'en figure ou en vertu.

Le second, qu'il soit appellé de ce nom, pain levé, parce qu'il a esté originairement du pain levé, & qu'il le paroist encore, quoiqu'il soit reellement le corps du Seigneur.

Mais le premier de ces sens avoit esté déjà plusieurs fois exclus par les paroles de Jeremie, où il avoit enseigné clairement qu'après la consecration le pain levé EST CHANGÉ AU CORPS MESME DU SEIGNEUR; que ce n'est point une figure, mais le corps du Seigneur; que c'est cette chair dont il est dit, Le pain que je donneray est ma chair.

Il est exclus dans la suite en plusieurs manieres differentes; & il est exclus par les paroles mesmes du passage qui portent que c'est le corps mesme du Seigneur, αὐτὸ τὸ κυρίου σῶμα. D'où il s'ensuit que ce n'est donc point reellement du pain levé, puisque la realité du corps exclut, mesme selon les Ministres, la realité du pain. Par conséquent ce mot ἐνζυμων, n'a point esté employé par Jeremie pour marquer que le pain demeure dans sa nature, mais pour exprimer simplement que le corps de J. C. doit estre fait de pain levé, & qu'il conserve l'apparence de pain levé, qui est le sens que Socolovius & Forbescius après luy ont exprimé. Il ne faut qu'a
voir

voir un peu de bonne foy, & un peu de connoissance de l'esprit des Grecs, CH. IV.
pou rentrer sans peine dans ce sens, qui paroist manifestement dans toute la suite de l'écrit de Jeremie.

Car il faut remarquer que ces Grecs nouveaux ont toujours deux opinions en veü en parlant de l'Eucharistie, dont ils rejettent l'une justement, & l'autre injustement. La premiere opinion qu'ils condamnent, est celle des Calvinistes, qui veulent que le pain ne soit que la figure du corps de J. C. La seconde est celle de l'Eglise Latine, qui est que le pain azyme puisse estre la matiere du Sacrement.

Les Grecs enseignent contre les Calvinistes, que le pain consacré n'est pas un type, mais le corps mesme du Seigneur; & ils enseignent contre les Latins, que le pain qu'on doit consacrer doit estre levé, & que c'est ce pain levé qui est changé au corps du Seigneur, & non le pain azyme. C'est ce que Jeremie avoit dit dès le commencement de cet article par ces paroles: *L'Eglise Catholique, c'est adire dans son sens, l'Eglise Grecque, enseigne que la consecration estant faite LE PAIN EST CHANGE' AU CORPS MESME DE J. C. ET LE VIN EN SON SANG MESME.* Voilà l'erreur des Calvinistes condamnée. Et il ajoûte pour condamner aussitost l'opinion des Latins, qu'il faut que ce soit du pain levé, & non du pain sans levain: *Qui panis fermentatus sit, non infermentatus.*

Et à la fin de l'article proposant encore la mesme doctrine, il dit contre les Calvinistes, *que le pain du corps du Seigneur n'est pas un type, ou une figure*: il dit contre les Latins, *que ce n'est pas un azyme*, c'est adire qu'il n'est pas fait de pain azyme. Et pour exprimer en peu de paroles l'opinion des Grecs, il dit qu'il est *ἐζυμω*, levé, c'est adire qu'il est fait de pain levé, en quoy il condamne les Latins; & il dit qu'il est le corps mesme du Seigneur, en quoy il condamne les Calvinistes.

Ainsy ces paroles: *Ce n'est pas un azyme, c'est un pain levé*, ayant un rapport visible au différent qui est entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine, l'intelligence s'en doit prendre de la connoissance de ce différent. Or il est certain que les Grecs n'ont jamais disputé avec les Latins si le pain azyme, ou le pain levé demeueroit après la consecration. Ils sont toujours convenus ensemble que le pain qui servoit de matiere au Sacrement estoit changé au corps du Seigneur, & ne demeueroit plus pain. Mais les uns, qui sont les Grecs, ont soutenu qu'il n'y avoit que le pain levé qui püst estre changé & transubstantié, & les Latins au contraire ont maintenu que le pain azyme pouvoit estre consacré & transubstantié aussibien que le pain levé.

C'est pourquoy quand les Grecs appellent le pain consacré, *pain levé*, ce n'est qu'à cause de sa matiere originale, & de son apparence; mais non à cause de son estat subsistant, puis qu'ils declarent en tant de manieres qu'il est changé, & qu'il n'est plus. Et il n'en faut point d'autre témoin que Jeremie. Il nous renvoye luy-mesme à la fin de ce passage aux éclaircissements qu'il en doit donner en suite. *Je parleray, dit-il, de cette matiere plus amplement dans la suite, en répondant à ce que vous dites que vous estes d'accord avec les Latins; & que vous n'etes differens d'eux qu'en quelques abus que vous condamnez.*

CH. I V. Voyons donc si nous trouverons dans cette suite à laquelle Jeremie nous renvoye, que le pain demeure, & qu'il n'est le corps de Jesus-Christ qu'en vertu; & si nous n'y trouverons point au contraire qu'il ne demeure point, qu'il est transmué, changé, converti au corps mesme du Seigneur. Il dit dès l'article 3. que la consecration des dons, & le sacrifice qu'on en fait, nous remet dans l'esprit la mort, la resurrection, & l'ascension de J. C. *parce qu'ils sont CHANGEZ AU CORPS DE J. C. qui a recu toutes ces choses*; c'est à dire, qui est mort, qui est resuscité, & qui est monté aux cieus.

pag. 97.

pag. 100.

ibid.

Il dit dans le mesme chapitre, que le pain *est changé en ce corps mesme de J. C.* *αὐτὸ σῶτὲρ ἐκείνο σῶμα τὸ Χριστοῦ.*

Il dit que pendant que le pain est sur l'autel de la prothese, c'est encore du simple pain, consacré néanmoins à Dieu; mais qu'ensuite (sçavoir par la consecration) il devient *le pain véritable*, & est changé dans la verité. *Mais pour expliquer comment cela se fait, on auroit, dit-il, besoin d'une infinité de bouches, encore n'y suffiroient-elles pas.*

pag. 101.

Il dit (& c'est encore un des passages dont M. Claude abuse d'une maniere bien étrange) que *l'Eglise est marquée dans les Sacrements, non comme dans des Symboles, mais comme les membres sont dans le cœur, & les branches des plantes dans leur racine, & comme les pampres dans la vigne, selon la parole du Seigneur. Car il n'y a pas seulement icy un commerce & un changement de noms, ou un rapport de similitude; mais il y a identité de la chose, ταυτοτης, c'est à dire que les choses mesmes s'y trouvent.* Et pourquoy parce que les mysteres SONT VRAIMENT LE CORPS ET LE SANG DE J. C. & ils ne sont pas changez au corps des hommes qui les recoivent; mais c'est nous qui sommes changez en eux, le plus fort l'emportant: comme le fer estant mis dans le feu, devient feu luy mesme. & ne fait pas que le feu devienne fer. Et de mesme que lorsque le fer est rouge nous ne voyons plus du fer, & il ne nous paroist que du feu, les proprieté de fer estant cachées par le feu: ainsi qui pourroit voir de ses yeux l'Eglise de J. C. entant qu'elle est unie, & qu'elle participe à sa chair, il ne verroit rien en elle que le corps de I. C.

pag. 103.

La falsification de M. Claude consiste en ce qu'il rapporte à la seule impression de l'esprit de J. C. ce que Jeremie dit de l'Eglise unie au corps J. C. & ce qu'il fonde sur la reception réelle du corps de J. C. Jeremie, dit M. Claude, *parlant de l'Eglise qui a recu l'impression de l'esprit de I. C. ne la compare-t-il pas à un fer; & ne dit-il pas que si quelqu'un la pouvoit voir en cet estat, il ne verroit autre chose que le corps mesme du Seigneur?* *ἐὰν εἶδεν ἢ τερὸν ἢ αὐτὸ μόνον τὸ κυριακὸν ὄψεσθαι.* Il est vray qu'il le dit: mais il ajoûte que c'est qu'elle luy est unie, & qu'elle participe à sa chair *καὶ ὅτι οὐ αὐτὸ ἴδιον ταῦτ', καὶ ὅτι αὐτὸ μετὰ χεῖρα σαρκῶν;* & c'est ce que M. Claude supprime. Jeremie ne rapporte point cet effet à l'impression seule de l'esprit de J. C. mais à l'union réelle avec le corps de J. C. & il suppose par tout ce discours que ce corps est réellement dans ce mystere. Car c'est sur ce principe qu'il enseigne que l'Eglise n'est pas dans l'Eucharistie comme dans un symbole; mais qu'elle y est comme les membres sont dans le cœur, les branches dans la racine, les pampres dans le tronc de la vigne.

Ce corps de J. C. est le cœur de l'Eglise, c'est sa racine, c'est son tronc. S'il n'estoit qu'en figure & en symbole dans l'Eucharistie, l'Eglise ne seroit aussy dans la mesme Eucharistie qu'en figure; mais parce qu'il y est reellement, & que les mysteres sont vraiment sa chair, elle y est d'une autre maniere qu'en figure. Elle y est comme les membres dans le cœur, parce que son cœur qui est le corps de J. C. s'y trouve reellement. Elle y est comme les branches dans leur racine, parce que le corps de J. C. qui est sa racine, y est present. Elle y est comme les pampres dans la vigne, parce que ce mystere contient la vray vigne qui est le corps de J. C. & qu'aincy elle le reçoit quand elle s'unit à luy, quand elle participe à sa chair. Ce corps la change en luy, comme le feu fait le fer. C'est un feu devorant qu'elle reçoit dans ses entrailles, qui consume les effets de sa mortalité, qui luy inspire les semences de la vie immortelle, & qui cache aux yeux des Anges tout ce que les hommes ont d'impur, quoique ces effets invisibles ne paroissent pas aux hommes.

C'est le sens developpé de ce passage qui ne peut servir qu'à établir puissamment la presence réelle, bien loin qu'on puisse l'employer à la combattre, comme fait M. Claude dans l'extrait plein de fausseté qu'il en rapporte.

Jeremie ajoute en suite, que l'oblation se fait à la verité par nous, mais que le sacrifice s'y opere invisiblement, comme aussy le changement des especes, c'est à dire du pain & du vin, au corps mesme & au sang du Seigneur, la grace de Dieu operant ces choses invisiblement par les prieres operatives & efficaces.

Les Theologiens de Wittemberg ajoutent ces deux mots Il n'y a dans le Grec que Γέννησις καὶ ἰσχυροῦς φωνή, mais c'est le sens.

Et un peu après il explique l'effet de l'Eucharistie comme Sacrement, & comme sacrifice. *Ce divin & sacré mystere*, dit-il, nous sanctifie en deux manieres; premierement par mediation ou intercession, τῆ μεσσηρια; car ces dons estans offerts sanctifient ceux qui les offrent, & ceux pour qui ils sont offerts, & leur rendent Dieu propice ἰλεον αὐτοῖς ἐφ' ἡμῶν καὶ τῆ θεοῦ. Secondement par la reception, parce qu'ils sont nostre vraye viande, & nostre vray breuvage comme dit Iesus-Christ.

Que les Theologiens de Wittemberg & de Tubinge ont perdu de ce qu'il n'y avoit personne parmi eux qui eust l'esprit fait comme Aubertin ou comme M. Claude! Car ils crurent simplement sur la reponse du Patriarche, qu'il enseignoit la presence réelle & la transubstantiation. Et quoique M. Claude assure qu'il ne faut pas avoir beaucoup de subtilité pour comprendre que Jeremie n'a voulu dire autre chose par tout cela, sinon que par l'operation du S. Esprit le pain à nostre égard a la vertu & l'efficace du corps mesme de J. C. néanmoins il ne se trouva personne parmi eux qui fust subtil jusques à ce point. Et c'est pourquoy dans la refutation qu'ils firent de l'écrit de Jeremie, en distinguant les points de sa réponse sur lesquels ils estoient d'accord avec luy, de ceux qui estoient contestez, ils mirent l'article de la presence réelle entre les points sur lesquels ils n'avoient aucune contestation avec ce Patriarche. *Communio-nem seu Cœnam Domini coadunare nos Christo quippe in aqua carnem & sanguinem ejus verè participamus.* Mais ils mirent l'article de la transub-

In respons. ad l. respons. p. 149.

CII. IV.

1614.
P. 122.

stantiation entre les points dont ils ne pouvoient convenir avec les Grecs, & sur lesquels ils desapprouvoient sa doctrine, & ce qu'il leur avoit écrit. *Nous allons maintenant*, disent-ils, *traiter des articles controversez*. Ensuite dequoy ils expriment leur doctrine touchant la transubstantiation en des termes contradictoires à ceux du Patriarche. *Nous croyons*, disent-ils, *que le corps & le sang de J. C. sont véritablement presens dans la Cene; mais nous ne croyons point que le pain soit changé au corps de J. C.* Ainly, selon ces Theologiens de Witemberg, croire que le pain est changé au corps de J. C. est la foy des Grecs; & croire que le pain n'est pas changé au corps de J. C. est la foy des Lutheriens; & croire que le corps de J. C. est reellement present, c'est la foy commune des Grecs & des Lutheriens. Ils expliquent de la mesme sorte le sens de Jeremie dans la seconde réponse, & ils ne s'en retractent point dans la troisieme.

Cependant ils estoient bien loin de leur compte, si l'on en croit M. Claude. Car ils se trompoient en tout. Ils s'imaginoient que Jeremie croyoit la presence réelle, & selon M. Claude il ne croyoit qu'une presence de vertu. Ils s'imaginoient qu'il admettoit la transubstantiation & le changement du pain, & selon M. Claude il n'y avoit jamais pensé. Il faut necessairement ou que ces Theologiens se soient trompez de la sorte, ou que M. Claude se trompe. Mais il faut avouer que l'apparence est toute entiere pour les Theologiens de Witemberg; & non seulement l'apparence, mais la certitude.

Car qui a jamais entendu parler d'une pretension moins raisonnable que celle de M. Claude? Des Theologiens d'une celebre Université lient un commerce de lettres avec un Patriarche: ils conferent avec luy de vive voix par un d'entr'eux qui n'estoit pas des moins habiles: ils luy écrivent; il répond: ils repliquent; il répond: ils repliquent encore; & il répond pour la troisieme fois: & ces Theologiens repliquent encore afin qu'on ne dist pas qu'ils avoient esté convaincus. Dans toutes ces trois réponses ils expliquent toujours de la mesme sorte le sens du Patriarche; ils luy attribuent de croire avec eux la presence réelle; ils le combattent sur la transubstantiation. Le Patriarche de son costé répond toujours de la mesme maniere; & quoiqu'il vist par les réponses des Lutheriens qu'on luy attribuoit de croire & la presence réelle & la transubstantiation, il ne s'en deffend point, il ne le desavoie point, il ne se plaint point qu'on explique mal son sentiment; mais il confirme ce qu'il avoit dit, il enseigne toujours que le pain est changé au corps de J. C. Les uns & les autres n'ont pas la moindre pensée qu'ils ne s'entr'entendissent point. Et cent ans après un Ministre de France pretendra que les Theologiens de Witemberg & de Tubinge n'entendoient pas le sens de Jeremie; que Jeremie n'entendoit pas le sens des Theologiens de Witemberg; que Gerlak present à Constantinople n'entendoit pas l'opinion des Grecs; que les Grecs n'entendoient pas Gerlak; que toute cette dispute ne fut qu'une mesentente & une equivoque perpetuelle de gens qui ne sçavoient ce qu'ils disoient, & qui ne comprenoient point le sens les uns des autres: & il

pretendra avoir droit d'avancer toutes ces choses, non seulement sans preuves, mais contre des preuves claires & convaincantes du contraire. En verité cette hardiesse n'est pas supportable, & elle passe de beaucoup les fautes ordinaires des écrivains & des gens de lettres. C'est un entêtement & une temerité monstrueuse, qui doit causer de l'étonnement à toutes les personnes sages.

Que M. Claude considere, s'il a encore quelque reste de sincerité, ce que devoit cépondre un Patriarche qui auroit esté dans les sentimens qu'il attribué à Jeremie. Les Lutheriens luy disent qu'ils croyent que le corps de J. C. est vraiment present dans la Cene, mais qu'ils ne croyent pas que le pain soit changé au corps de J. C. Ils luy attribuent le sentiment qu'ils approuvent; ils luy reprochent celuy qu'ils desapprouvent; & c'est la mesme chose que s'ils luy avoient dit: Nous croyons avec vous que J. C. est vraiment present; mais nous ne croyons pas comme vous que le pain soit changé; parceque l'Apostre nous alleure que le pain demeure, que J. C. appelle encore le vin fruit de vigne, &c. Que devoit-il répondre, dis-je encore une fois, s'il eust eu les sentimens de M. Claude? Il devoit dire aux Lutheriens qu'ils avoient tres-mal pris son sens: Qu'il ne croyoit point du tout comme eux, que le corps de J. C. fust reellement present: Qu'il n'y avoit que sa vertu qui estoit presente: Qu'ils se trompoient encore davantage en s'imaginant qu'il crust que le pain fust reellement changé: Que ce n'estoit point là sa foy & sa pensée. Il est impossible qu'un homme qui n'eust pas perdu le sens, eust fait une autre réponse. Cependant il en fait une bien différente de celle-là dans son second écrit, & qui fait bien voir qu'il estoit bien éloigné d'estre dans les sentimens de M. Claude. Au lieu de dire qu'il ne croit ny la presence réelle, ny la transubstantiation, comme il y estoit obligé par le discours des Lutheriens, s'il n'avoit cru en effet aucun de ces dogmes, il proteste que son Eglise croit l'un & l'autre avec des termes encore plus precis & plus opposez aux Lutheriens qu'il n'avoit fait la premiere fois.

La divine Eucharistie, dit-il, qui est le corps & le sang de J. C. conserve & entretient cette vie de l'ame, Car ce pain de vie donne le Salut & la vie aux creatures; & nous vivons en I. C. en le mangeant dignement, selon ce qu'il a dit luy-mesme: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. CAR LE PAIN EST FAIT LE CORPS DE J. C. ET LE VIN MESLÉ D'EAU LE SANG DE CHRIST, par l'avenement du S. Esprit qui change ces choses d'une maniere qui est au dessus de nos pensées & de nostre intelligence. Ouy ce pain proposé sur l'autel, & le vin meslé d'eau par l'invocation & l'avenement du S. Esprit, sont surnaturellement CHANGEZ AU CORPS DE CHRIST ET EN SON SANG; & ce ne sont plus deux corps, mais un seul & mesme corps. Ce pain & ce vin NE SONT POINT DES FIGURES du corps & du sang de I. C. MAIS LE CORPS MESME DU SEIGNEUR rempli de la divinité, le Seigneur ayant dit luy-mesme: Cecy est, NON LA FIGURE de mon corps, MAIS MON CORPS: Cecy est, non la figure de mon sang, mais mon sang. Et un peu plus bas, Si quelques-uns ont appelé le pain & le vin antitypes, comme le divin Basile, ils ne les ont ap-

*Secundæ responsæ
n. 31. 249*

pelliez de ce nom qu'AVANT LA CONSECRATION, & non après la consecration. Nous les appellons néanmoins antitypes des choses futures, non pas qu'ils ne soient VERITABLEMENT LE CORPS ET LE SANG DE J. C. mais parceque nous nous en servons maintenant comme d'un moyen pour participer à la divinité; au lieu que nous y participerons quelque jour spirituellement par la seule contemplation.

Les Lutheriens ayant receu cette réponse, ne s'amuserent pas à dire qu'ils n'entendoient pas ce langage, ou à repliquer que tout cela ne marquoit qu'une inondation de la grace du S. Esprit sur le pain. Ils crurent que ces paroles signifioient une vraye presence réelle & une vraye transubstantiation; & ils repliquent encore dans ce mesme sentiment au Patriarche en approuvant l'une, & en combattant l'autre.

*Replique à la
seconde réponse
pag. 13.*

Nous sommes d'accord avec vous, disent ces Lutheriens, en ce que vous croyez que le corps & le sang de I. C. sont vraiment presens dans l'Eucharistie; & nous rejettons ceux qui descrent plus dans ce mystere à leur raison qu'à la parole de Dieu, & qui croient que le corps & le sang du Seigneur sont tres-eloignez de la sacrée Cene, parcequ'ils ne peuvent comprendre comment I. C. peut estre tout ensemble & au ciel & dans la terre.

Voilà les Calvinistes bien condammés. Mais voicy maintenant ce que les Lutheriens improuvent dans les Grecs. *Mais nous croyons, disent-ils, que le corps & le sang du Seigneur sont mangés & bus dans la Cene, avec le pain & le vin, & qu'ainy le pain & le vin ne sont point changés.* Ils confirment & étendent ce point: ils combattent la transubstantiation par leurs argumens ordinaires: ils protestent néanmoins qu'ils ne disent pas cela à dessein de nier la presence veritable du corps & du sang de J. C. dans la Cene, pour laquelle, disent-ils, nous combattons quelques-uns de nos adversaires (c'est à dire les Calvinistes.)

Il falloit donc au moins à cette fois que Jeremie les détrompât de l'impression qu'ils avoient de luy, s'ils n'eussent pas bien compris son sentiment. Mais il ne le fit pas, parcequ'il voyoit assez qu'ils l'entendoient bien. Il fut lassé de cette contradiction opiniâtre des Lutheriens. Il abregea beaucoup sa troisième réponse, & ne s'étendit presque que sur la procession du S. Esprit. Et quand il vient aux Sacremens, il en parle de cette sorte: *Puisque vous ne recevez que quelques-uns des Sacremens, & encore avec des erreurs (c'est ainsy qu'il qualifie ce que les Lutheriens soutenoient de la substance du pain) & que vous rejettez les autres comme des traditions qui non seulement ne sont pas contenues dans l'Ecriture, mais qui y sont contraires, en corrompant les textes de l'ancien & du nouveau Testament, pour les reduire à vostre sens: Puisque vous pretendez que le divin Iean Chrysostome qui approuve le crême, s'est laissé emporter par le torrent; & qu'en rejetant ainsy les Peres, vous ne laissez pas de vous attribuer le nom de Theologiens: Puisque vous croyez que l'invocation des Saints est vaine & frivole; que vous méprisez leurs images, leurs saintes reliques & l'adoration qu'on leur rend, en puisant ces erreurs des sources des Juifs: Puisque vous aneantissez la confession des pechez que nous faisons les uns aux autres, & la vie monastique qui imite celle des Anges; nous vous de-*

clarons que les paroles de l'Écriture qui contiennent ces veritez n'ont pas esté interpretées par des Theologiens semblables à vous, & que S. Chrysostome, ny aucuns de ces vrais Theologiens n'ont esté emportez par le torrent. Ce Saint, & ceux qui luy ressemblent, ont esté des hommes pleins du Saint Esprit. Ils ont fait des miracles & des prodiges & durant leur vie & après leur mort; & ce sont eux qui nous ont expliqué les Écritures, & qui ayant receu ces traditions comme necessaires & pieuses, les ont fait passer jusques à nous de main en main par une tradition non interrompue: L'ancienne Rome en observe & en embrasse plusieurs. Comment avez-vous donc pu croire que vous ayez mieux considéré toutes ces choses, que l'ancienne & la nouvelle Rome? Et comment avez-vous osé abandonner les sentimens de ces vrais Theologiens pour leur preferer les vostres?

Et c'est pourquoy afin de se delivrer de leurs importunitéz, il conclut la réponse en cette maniere: *Nous vous prions de ne nous plus donner de peine, & de ne nous écrire plus, ny de ne nous plus envoyer de vos écrits sur ces matieres. Vous traitez d'une maniere trop inegale ces grandes lumieres de l'Eglise, ces grands Theologiens. Vous faites semblant de bouche de les honorer, mais vous les rejetez en effet; & vous nous voulez rendre nos armes inutiles, qui sont leurs divins discours, par lesquels nous pourrions combattre vos sentimens. Ainsy vous nous delivrez de peine. Allez donc dans vostre voye, & ne nous écrivez plus touchant les dogmes, mais seulement par un commerce d'amitié si vous le voulez.*

Ce fut la dernière réponse du Patriarche, dans laquelle on voit qu'il n'accuse point les Lutheriens de ne pas bien entendre les sentimens, mais de n'entendre pas la doctrine de l'Eglise. Il ne leur dit point qu'ils corrompoient le sens de ses écrits; mais il leur dit qu'ils corrompoient le sens de l'Écriture; & il les abandonne comme des gens incurables, qui ayant renoncé à la tradition, avoient renoncé à la lumiere qui les pouvoit retirer de leurs erreurs.

Les Lutheriens ne voulurent pas demeurer sans repartie. Ils refuterent encore ce troisième écrit, mais sans expliquer autrement le sens du Patriarche. Et Crusius qui signa toutes ces réponses demeura si persuadé que les Grecs tenoient la transubstantiation, qu'il met cette opinion entre leurs erreurs dans le commentaire qu'il a fait d'une poësie faite pour Gerlak, comme nous avons déjà vu.

Germano-
Graul. l. 5.

Les Theologiens de Wittemberg, qui ont fait imprimer le recueil de tous ces actes en 1584. ne devinerent pas aussy d'autre sens dans les paroles de Jeremie; puisque rapportant dans leur préface toutes les différences qu'ils ont pu trouver entre la doctrine de ce Patriarche, & celle de l'Eglise Romaine, ils se donnent bien de garde de parler de la transubstantiation, & de distinguer en ce point l'Eglise Latine de la Grecque. Il a fallu près d'un siecle pour donner la naissance aux imaginations des nouveaux Ministres & de M. Claude, qui a encheri par dessus Aubertin, en revestant ses songes d'une multitude de grands mots, pour tâcher d'en couvrir l'absurdité sous le faux éclat de ces termes magnifiques, qui étourdissoient les personnes simples; parcequ'ils impriment dans leur esprit une idée confuse de

CH. IV.

quelque chose de grand qu'ils n'entendent point. C'est tout ce qu'il a ajouté aux inventions de son maître. Mais je pense qu'après ce que nous venons de dire sur ce sujet, & les preuves du vray sens de Jeremie que nous avons rapportées, il n'y aura personne qui ne demeure d'accord qu'on ne peut corrompre le sentiment d'un auteur avec plus de hardiesse que ces deux Ministres ont fait ceux de Jeremie. De sorte qu'au lieu que M. Claude pretend faire croire, que l'on s'est trompé dans l'intelligence des paroles de Jeremie, parceque l'on n'entend pas le langage des Peres qu'il a imitez, les personnes sages n'en concluront autre chose, sinon que M. Claude n'entendant pas certainement, ou feignant de ne pas entendre le langage de Jeremie, & luy imposant comme il fait des sentimens entierement contraires à sa pensée & à ses écrits, il y a bien de l'apparence qu'il n'entend pas mieux les sentimens & le langage des anciens Peres, & qu'il n'est pas moins hardy à corrompre leur doctrine. Car que n'osera point dans des choses tant soit peu obscures un homme qui a la temerité de vouloir obscurcir & dementir l'evidence mesme.

C H A P I T R E V ,

XXIV. PREUVE tirée des écrits de quelques Evêques Grecs de ce dernier siecle, que les Calvinistes pretendent avoir esté d'accord avec eux, parcequ'ils ont esté fort emportez contre le Pape,

IE comprendray sous le dernier siecle tout ce qui s'est passé de plus celebre dans l'Orient sur le sujet de l'Eucharistie depuis le Patriarche Jeremie; parceque souvent les mesmes personnes ayant vécu à la fin de l'autre siecle, & au commencement de ccluy-cy, on les peut rapporter indifféremment à l'un ou à l'autre.

L'heresie de Calvin s'estant répanduë, comme l'on sçait, dans l'Occident avec le Lutheranisme, & ayant fait de grands progrès dans l'Angleterre & dans la Hollande, qui sont les deux nations du monde les plus celebres pour le trafic, ce seroit un miracle que tant d'Anglois & de Hollandois répandus dans l'Orient par la necessité du commerce, & ayant par leurs richesses beaucoup de moyens d'attirer à eux les ames basses & interessées, n'eussent trouvé personne en tant de lieux où ils sont établis, qui fust susceptible de leurs erreurs. La providence de Dieu qui cache sa conduite sous des voyes plus humaines & plus communes, n'a pas accoutumé de faire de ces sortes de prodiges; & les erreurs trouvent d'ordinaire des partisans par tout, parcequ'il y a par tout des hommes qui meritent d'estre abandonnez à l'esprit d'erreur.

Et c'est pourquoy l'on voit qu'il n'y a guere de lieu où il n'ait paru quelque semence du Calvinisme, quoiqu'il ait esté plus promptement aboli en certains lieux que dans les autres. Ainsy à n'en juger que par la raison, on devoit croire qu'il auroit deu faire beaucoup de progrès dans l'Orient. C'est un pais où l'on est certainement moins instruit des veritez de la foy que dans l'Occident. Or l'ignorance est tres-favorable aux Calvinistes

vinistes pour faire recevoir leurs opinions. De plus la haine que l'on y porte au Pape, leur donne entrée pour s'insinuer dans les esprits, sous pretexte de s'unir avec les Grecs contre l'Eglise Romaine. Et enfin il n'y a personne qui s'oppose dans l'Orient à l'établissement de leur doctrine, les Turcs souffrant indifferemment toutes les diverses sectes de Chrétiens, & estant en quelque sorte plus favorables aux Calvinistes qu'aux autres, parcequ'ils ont moins à appréhender d'eux que des Catholiques, qui leur donnent plus de jalousie a cause de la grandeur des Princes qui sont de la communion du Pape.

Mais quelque progrès qu'ils eussent fait, ce seroit une conséquence tres-fausse, que d'en vouloir conclure que l'opinion nouvelle qu'ils y auroient introduite fust la doctrine de l'Eglise Grecque. Et ce seroit à peu près comme s'il prenoit fantaisie à quelqu'un de soutenir que la creance que Calvin a établie dans Genève estoit celle qu'il y a trouvée, & que Luter n'a rien changé dans la foy des Eglises d'Alemagne.

Ainsy quand ils montreroient que des villes & des provinces entieres de l'Orient auroient embrassé dans ces derniers siecles l'opinion de Calvin, ils n'auroient en rien affoibli ce que nous avons pretendu prouver dans tout ce traité, qui est que la foy de la présence réelle & de la transubstantiation, est celle que l'heresie de Berenger a trouvé universellement receüe & établie dans toutes les societez Chrestiennes, & qui y est demeurée jusques à Calvin. Si les Calvinistes depuis ont gagné certaines personnes dans quelques-unes de ces societez, cela ne fait que découvrir leur innovation, & n'empesche pas qu'il ne soit vray que la foy qu'ils ont changée estoit generalement receüe avant eux par tous les Chrestiens; ce qui est la plus grande marque d'une tradition apostolique.

Il est donc vray qu'il ne seroit nullement étrange que les Calvinistes eussent attiré à eux un grand nombre de Grecs, & qu'il est ridicule d'en conclure, que le sentiment qu'ils leur auroient fait embrasser soit celuy de l'Eglise Grecque. Mais on sera bien étonné de voir que cet effet qui paroist si probable n'estant point du tout, & les Calvinistes n'ayant pu par toutes leurs prariques inspirer la doctrine de Calvin qu'à deux ou trois personnes considerables parmy les Grecs, ils ayent eu la hardiesse d'en tirer cette conséquence, que l'Eglise Grecque estoit de leur sentiment sur la présence réelle & la transubstantiation; ce qui ne laisseroit pas d'estre faux & absurde, quand ils auroient fait embrasser leur party aux deux tiers de l'Orient.

C'est néanmoins ce qu'on va voir dans l'histoire de quelques Patriarches & Evêques de l'Orient, que les Calvinistes se vantent avoir esté favorables à leur sentiment; ce qui n'est vray que d'un ou de deux.

Hornbec ne craint pas de dire que Meletius Patriarche d'Alexandrie estoit d'accord avec eux. *Uterius*, dit-il, *post Patriarcham Jeremiam cum nostris convenit Meletius Alexandrinus primum, tum Constantinopolitanus Patriarcha.* Et certainement si c'estoit estre d'accord avec les Calvinistes que d'estre grand ennemy du Pape, ils auroient raison de conter ce Meletius pour un de leurs partisans. Car il est certain qu'il a

Summa contro. vers. p. 18.

C H. V.

toujours fait contre le Pape & contre l'Eglise Romaine tout ce qu'il a pu. Il a écrit plusieurs lettres aux Grecs de Pologne, aux Moscovites, aux habitans de l'Isle de Kio contre l'Eglise Romaine. Il a fait plusieurs traitez pour soutenir les opinions des Grecs. Mais bien loin qu'on puille conclure de là qu'il n'ait pas cru la presence réelle & la transubstantiation, qu'on en conclut directement le contraire. Car estant tres-informé des opinions des Latins, estant tres-sçavant, comme dit Hottinger, tres-ennemi du Pape, ayant fait un tres-grand nombre de livres; s'il avoit esté contraire à la doctrine des Catholiques sur l'Eucharistie, il seroit moralement impossible qu'il ne l'eust combattuë dans quelqu'un de ces traitez. Or une preuve certaine qu'il ne l'a point fait, est que Hottinger qui fait depuis la page 62. de son 16. siecle, jusques à la page 67. un grand extrait de ce que Meletius a dit de plus fort contre l'Eglise Romaine, ne rapporte aucun lieu contre la presence réelle ny contre la transubstantiation. Ce qui donne juste sujet de se servir du témoignage de ce Meletius mesme pour prouver le consentement de l'Eglise Grecque avec la Latine sur le sujet de l'Eucharistie.

On peut encore employer avec raison celuy de Margunnius Evêque de Cythere, duquel Hottinger se glorifie, parcequ'il a fait un livre contre les Jesuites, & un autre contre les Cordeliers, dont il ne cite rien, parceque ce ne sont que faits & qu'accusations particulieres, qui ne regardent point le fond de la religion. Mais on voit un autre traité du mesme auteur, imprimé en Grec à Venise, avec George Scholarius, sur la proceSSION du S. Esprit, dont on peut apprendre ses sentimens sur l'Eucharistie. Il parle dans tout son livre, & principalement dans le premier chapitre, avec tant d'emportement contre les Latins, qu'il ne craint pas de les accuser sur le sujet des azymes, de l'heresie d'Apollinaire, de Manés, de Marcion, & de Valentin; sur ce fondement extravagant, qu'ils nioient tous les mysteres que les Grecs disoient estre marquez par l'union du levain avec le pain. Cependant cet accusateur si injuste, ne l'a pas esté jusques au point que de faire un crime aux Latins de croire la presence réelle & la transubstantiation. Et comme ce n'est pas sans doute par ménagement & par reserve, ce ne peut estre que parcequ'il estoit luy-mesme dans cette doctrine.

p^{tes} 8.

Non seulement il ne la combat point, mais il en fait profession. Car quand il approuve ce qui avoit esté dit par le Catholique qu'il introduit dans son dialogue, *qu'autrefois les deux Eglises estoient unies en participant à la mesme renaissance que l'on reçoit dans le saint baptesme, & à la sacrée communion du corps pur & vivifiant du Sauveur*, on doit juger qu'il l'approuve au mesme sens qu'il avoit esté dit par le Catholique. Et comme le Catholique entendoit une participation réelle du vray corps de J. C. on doit conclure que Margunnius parle aussy d'une participation réelle.

Quand il reproche de mesme aux Latins dans le mesme chapitre; de soutenir que le pain azyme est le corps de Jesus-Christ, il fait assez voir qu'il croyoit luy-mesme que le pain levé estoit le corps de Jesus-

Christ, puisqu'il ne fonde son reproche que sur la qualité du pain azyme, & non sur celle du pain. Un homme qui ne croit point du tout que le pain puisse estre changé au corps de Jesus-Christ, ne s'amusera jamais à disputer si le pain azyme comme azyme y peut estre changé; puisqu'il ne croit pas qu'il puisse devenir le corps de Jesus-Christ, ny comme azyme, ny comme pain levé. Cette grande dispute de la presence réelle & de la transubstantiation étouffe toujours tous ces petits differens; & quand on voit les gens qui s'y amusent, c'est un signe manifeste qu'ils n'ont point de different sur la substance du mystere.

C'est pourquoy quant au fond de la doctrine de l'Eucharistie, il est clair que ceux qui combattent les azymes, sont de mesme sentiment que ceux qui les deffendent; & qu'ainsy Margunnius qui les rejette, n'estoit pas moins pour la transubstantiation que le Religieux Hilarion, l'un des nouveaux Grecs catholiques, lequel dans un traité qu'il a fait pour soutenir les azymes contre les Grecs schismatiques, imprimé dans le livre d'Allatius, intitulé, *La Grece orthodoxe*, leur parle de cette sorte: *Je vous ay écrit ces choses, ô Grecs! que je chers véritablement, non pour blasmer vostre pain, QUE J'ADORE, & que je revere de mesme maniere que nos azymes; mais pour vous montrer que vostre conduite n'est pas juste, ny chrestienne, lorsque vous attaquez & que vous outragez ou par vos paroles, ou par vos actions les azymes des Latins. Car I. C. est véritablement contenu dans l'une & dans l'autre.* εν αμζοτέροις γὰρ ὡς εἰρηται Χριστὸς ἀληθινὸς περιεχεται

Tous ces passages donnent également lieu de faire cette reflexion decisive, que les Grecs schismatiques n'ayant point blâmé les Latins de croire la presence réelle & la transubstantiation, & les Grecs catholiques n'ayant point accusé les autres Grecs de ne la pas croire, & ce silence ne pouvant venir ny dans les uns ny dans les autres d'une ignorance mutuelle de leurs sentimens, il faut par necessité qu'il naissè d'une conformité de doctrine.

CHAPITRE VI.

XXV. PREUVE tirée de l'histoire de Cyrille, qui ayant esté perverti par les Calvinistes, trouva moyen de s'élever premierement sur le siege d'Alexandrie, & puis sur celui de Constantinople, dont il fut dépossédé pour ses erreurs.

MAIS voicy un autre personnage dont les Calvinistes pretendent tirer des avantages beaucoup plus grands. C'est un appellé Cyrille natif de Candie. Il fut d'abord disciple de Meletius Patriarche d'Alexandrie, qui le fit Prestre, & depuis de ce Margunnius dont nous avons déjà parlé. Hottinger releve son esprit par la multitude des langues qu'il apprit à écrire & à parler. Mais c'est plustost une marque de sa memoire que de son jugement. Il eut commerce avec Antoine de Dominis, &

*Hotting. in
Analesis hi-
storis.*

*In appendic.
dis. 8. p. 552.*

CH. VI. son inclination le porta toujours à conférer avec tous les Calvinistes qu'il put rencontrer.

Il faut avoïer sur ce point, que les Ministres prouvent parfaitement bien qu'il embrassa les sentimens de Calvin, premierement dans le cœur, & ensuite ouvertement.

In appendice
d'J. S. p. 553.

Il rapporte luy-mesme, dit Hottinger dans une lettre qu'il a écrite à de Dominis, *qu'ayant conféré avec Fuxius Docteur de Transylvanie & orthodoxe (c'est adire Calviniste dans le langage de ce Ministre) il reconnut la vanité & la foiblesse des subtilitez que les superstitieux apportent pour l'invocation des Saints; & qu'au lieu qu'il avoit esté jusques alors braulant & incertain, il se rendit entierement à la force invincible de la verité. Je connus*, dit-il, *par la grace de Dieu ce que c'est que d'avoir pour la regle de son salut la parole de Dieu, au lieu de suivre les songes & les fantaisies des hommes; ce que c'est que d'edifier sur le fondement de J. C. des choses precieuses, & de n'y edifier que du bois, du foïn, & de la paille.*

Le voilà donc déjà Calviniste non seulement sur l'invocation des Saints, mais aussy sur les traditions, & sur l'autorité de l'Eglise: car c'est ce qui est enfermè dans ces paroles, *de reconnoistre la parole de Dieu comme la regle unique de son salut.* Mais c'est par changement de religion & de creance: c'est en abandonnant & en condamnant les opinions qu'il avoit apprises dans le sein de son Eglise, pour suivre celles qui luy furent inspirées par les disciples de Calvin, & par la lecture de leurs livres. Il devint Calviniste comme un Catholique qui se pervertit le peut deverir; & je ne voy pas que les Calvinistes ayent grand sujet de se glorifier d'avoir pu gagner en Orient un seul homme.

ibid p. 553.

Hottinger attribüe le progrès qu'il fit dans le Calvinisme à la lecture des livres de Theologie qui luy furent donnez par l'Ambassadeur des Estats generaux; & l'on peut juger par la qualité de l'Ambassadeur quels livres de Theologie ce pouvoient estre.

Mais tout Calviniste qu'il fust dans son ame, il n'osa pas s'itost faire paroistre ses sentimens, & il ne témoigna exterieurement qu'une averfion violente contre le Pape; ce qui ne servit pas peu pour le faire entrer dans les bonnes graces de Meletius, qui le fit superieur d'un monastere, & se servit de luy pour empescher s'il eust pu, l'union de quelques Eglises Grecques de Pologne avec le Pape. Allatius parle encore d'une autre ambassade en Valachie & en Saxe. On luy fait courir de grands dangers dans la negotiation de Pologne de la part des Catholiques: mais Hottinger a grand tort de n'en rapporter aucune preuve; car jamais homme ne merita moins que luy d'estre cru sur sa parole. Allatius dit que pour souffrire des articles contre les Catholiques, il receut cinq cens écus en Allemagne; qu'il fut depuis envoyé en Candie, afin de ramasser de l'argent pour le Patriarche; & qu'ensuite à son retour Meletius ayant esté transféré à Constantinople, il se servit de l'argent qu'il avoit amassé pour occuper sa place, au prejudice d'un autre qui estoit élu d'un commun consentement: ce qui n'est pas difficile à ceux qui ont de l'argent, en un pais où ces sieges sont maintenant à vendre au plus offrant

Quoiqu'il en soit, il ne s'ensuit nullement de son election au Patriarchat, que les Grecs ayent ou toleré, ou approuvé ses sentimens sur l'Eucharistie, puisqu'il les cachoit encore; comme l'on ne doit pas supposer que l'on ait cessé à Alexandrie d'invoquer les Saints, parceque Cyrille estoit déjà persuadé que cette invocation estoit superstitieuse, & contraire à l'Ecriture.

Voilà donc déjà Cyrille fort élevé dans l'Eglise Grecque, puisque le voilà Patriarche du second siege. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, ce siege ne luy servit que de degré pour s'élever à celuy de Constantinople.

Il y alla luy-mesme pour y faire ses pratiques, mais s'estant trouvé moins appuyé que Timothée, ou moins riche, comme les Ministres le publient, ce Timothée luy fut preferé. Et comme Cyrille ne cessoit point de cabaler contre luy, & que Timothée qui en estoit informé, estoit en estat de s'en ressentir, Cyrille fut obligé de s'en aller au mont Athos, d'où il partit quelque temps après pour se retirer en Pologne.

Je rapporte toute cette histoire principalement sur la foy d'Allatius, qui a eu un soin particulier de s'en informer, & qui estant Grec de nation, est plus croyable que des Ministres Hollandois ou Suissès, & entr'autres que Hottinger, qui est un des plus emportez & des moins sinceres écrivains que j'aye jamais lu. Mais le fond de nostre contestation ne depend nullement de la verité de ces faits; & on les pourroit supposer tels que les Ministres les rapportent, sans que la cause des Catholiques en fust blessée, ny que celles des Calvinistes en receust aucun solide avantage.

*Allat. de perp.
consens. p.
1074.*

Allatius raconte donc que le Patriarche Timothée mourut quelque temps après, ayant esté empoisonné chez l'Ambassadeur de Hollande par Josaphat de l'Isle d'Andros, lorsqu'après le dîner ils s'excitoient l'un l'autre à boire. Le poison parut en ce que sitost que Timothée fut retourné chez luy, il fut saisi d'une colique violente, d'une pesanteur de teste, d'un ébloüissement, d'une palpitation de cœur, & d'un tremblement de membres, ce qui l'obligea d'envoyer querir un medecin nommé Apollonius. Mais ce medecin qui avoit esté gagné par une somme de mille écus, luy donna un nouveau poison dans un remede, qui le fit bientost mourir. Cette mechanceté ne demeura pas inconnüe. Car ce Josaphat, qui fut fait en recompense Archevesque de Calcedoine par Cyrille, s'estant depuis broüillé avec luy, découvrit tout ce qui s'estoit passé. Ce qui ayant animé Cyrille contre luy, il fit en sorte qu'on luy envoya des Jannisaires de sa connoissance pour l'amener à Constantinople, qui l'étranglerent sur le chemin, & jetterent son corps dans la mer.

Allat. Ibid.

Cela n'arriva que long-temps depuis. Mais aussitost après la mort de Timothée, Cyrille trouva moyen de se faire élire Patriarche de Constantinople, & pendant quatre mois, pour n'effaroucher pas les Grecs, il fit encore profession de la religion Grecque, qui hors les points de la procession du S. Esprit & des azymes, est presque la mesme que la Ca-

CH. VI. tholique. Mais après ce temps, comme il avoit ses engagements avec les Hollandois qui luy prestoient de l'argent pour tous ses besoins, il ne différa pas davantage à s'acquitter envers eux de ses promesses, en publiant ses erreurs parmy le peuple.

Il ne faut pas s'imaginer néanmoins qu'il l'ait fait avec un si grand éclat. Il gagna par des pratiques secrètes quelques personnes. Il publia une confession de foy en son nom, contenant les erreurs des Calvinistes; mais il n'anathematiza point ceux qui tenoient le contraire. Il estoit permis à chacun de croire ce qu'il vouloit. Il ne changea rien dans l'exterieur de l'Eglise. Et ainſy comme il est certain qu'il estoit luy-mesme dans l'erreur; il est certain aussi qu'elle demeura renfermée en luy, & en un petit nombre de gens de sa caballe.

L'estat où les Grecs sont reduits sous la tyrannie des Turcs, fait assez juger qu'il ne leur est pas facile de se delivrer d'un mauvais Patriarche; puisque pourveu qu'il ait de l'argent, il est toujours le plus fort auprès des Turcs, & que sous pretexte de sedition il fait étrangler & empaller ceux qu'il luy plaist. C'est pourquoy il est fort naturel que dans ces occasions personne ne se hazarde, & qu'en conservant la vraie foy on se contente d'attendre de Dieu sa delivrance.

On ne devoit donc point s'étonner quand les Grecs auroient supporté Cyrille; puisque, comme nous avons dit, il ne contraignoit positivement personne d'embrasser ses sentimens, & qu'il estoit Calviniste en quelque sorte pour luy, & non pour les autres. Et ainſy les efforts estranges que les Grecs ont faits pour le faire chasser de son siege, sont dignes d'admiration, & marquent en eux un extrême zele pour leur foy.

Ils ne furent pas long-tems à s'élever contre luy dès qu'ils eurent découvert quel il estoit; & l'ayant déposé dans un synode, ils obtinrent en donnant de l'argent au Grand-Seigneur, qu'il fust envoyé en exil à Rhode. Les Calvinistes attribuent ce soulèvement aux Jesuites, & preten- dent qu'ils y exciterent les Grecs; mais les Grecs n'aiment pas assez les Jesuites pour s'unir à eux, à moins que le commun interest de la religion ne les y oblige.

Cyrille trouva bientoſt moyen de sortir de son exil en donnant de l'argent au Sultan. Et comme les Grecs continuerent de leur costé de faire tous leurs efforts pour se delivrer de sa domination, l'on vit durant plusieurs années un étrange spectacle dans cette Eglise affligée. Car les Turcs se riant de ces divisions, estoient toujours prests de bannir, ou de retabli- r Cyrille, selon qu'on leur donnoit plus d'argent de part ou d'autre. Les Grecs faisoient ce qu'ils pouvoient pour le faire chasser de Constantinople, en donnant de l'argent au Grand-Seigneur. Cyrille de son costé pour se maintenir prenoit à usure des Hollandois de grandes sommes qu'il levoit en faire sur ses Eglises.

Enfin comme il avoit fait perir plusieurs Evêques & Prestres, il éprouva le mesme traitement qu'il avoit si souvent procuré aux autres. Car ayant esté chassé de son siege pour la dernière fois, & relegué vers le

Pont-Euxin , il fut tiré de prison peu de jours après , & étranglé par l'ordre du Grand Seigneur. Son corps ayant esté jetté sur le rivage , y fut enterré ; mais la fosse n'ayant pas esté bien recouverte , il fut deterré déjà tout puant & pleins de vers , par des personnes qui croyoient trouver quelque chose de précieux dans son tombeau ; & comme ils y furent trompez , ils laisserent son corps exposé aux bestes.

Voilà la fin de ce Patriarche Calviniste , qu'ils n'ont pas manqué de faire passer pour un martyr , quoique la cause de sa mort soit bien éloignée de luy pouvoir faire meriter ce titre , & qu'il n'y ait rien en sa vie qui resente le martyr. Ils en accusent son successeur Cyrille de Berée , & ils pretendent que ce fut par ces faux rapports qu'il engagea le Grand-Seigneur à cette cruauté. Mais outre qu'ils le disent sans le prouver , il est encore incertain si ces rapports estoient faux : de sorte qu'ils fondent contre luy une accusation certaine sur deux choses inconnuës & non prouvées.

Mais pour revenir à Cyrille , c'est bien inutilement que les Calvinistes se mettent en peine de prouver qu'il a esté de leur sentiment. Personne ne le leur conteste. Il le dit luy-mesme tres-nettement. Car que peut-on desirer de plus clair sur ce sujet , que ce qu'il écrivit à un Calviniste , & qui est rapporté par la plupart des auteurs nouveaux , comme par Hottinger , Rivet , Hornbec. *J'ay voulu*, dit-il, *écrire ces choses à Votre Reverence , afin de la supplier qu'elle me serve de témoin , s'il m'arrive de mourir , que je mourray catholique orthodoxe dans la foy de nostre Seigneur Jesus-Christ , & dans la doctrine Evangelique qui est conforme à la confession Belgique , à ma confession , & à celle des autres Eglises Evangeliques , qui s'accordent toutes entr'elles : Que je deteste les erreurs des Papistes , & les superstitions des Grecs : Que j'approuve , & que j'embrasse la doctrine de l'illustre Docteur Jean Calvin , & de tous ceux qui suivent ses sentimens. C'est ce que je vous prie , Monsieur leger , d'attester pour moy ; puisque c'est avec une conscience tres-sincere que j'embrasse cette doctrine , que j'en fais profession , comme ma confession le fait voir.*

Hotting in
Analec p. 560.

Qui s'etonnera qu'un homme si déclaré , qui condamne également les Latins & les Grecs , ait fait une confession de foy conforme à ses erreurs ? Et qu'en peut-on conclure , sinon que les Calvinistes ont gagné ou persuadé un Grec ; qu'ils l'ont élevé au Patriarchat par leur argent ; & qu'ils ont tâché de s'en servir pour semer leurs erreurs dans l'Orient. Mais d'en conclure , comme fait M. Claude , que la confession de foy de ce Cyrille represente les sentimens de l'Eglise Grecque avant Cyrille , & du temps mesme de Cyrille , c'est abuser avec trop de hardiesse de la simplicité de ses lecteurs. J'aurois autant dire que la confession des Ministres de Charenton represente les sentimens de l'Eglise de France ; ou que la confession de l'Eglise Anglicane sous Elizabeth , nous fait voir la foy qui y estoit sous Marie à qui elle succeda.

Il rejette , dit M. Claude , dans cette confession de foy la transsubstantiation. On pourroit luy répondre qu'il n'explique point ce que c'est que cette transsubstantiation qu'il rejette sous le mot de μετασως , qui n'est

CH. VI.

pas celuy dont les Grecs se servent ordinairement pour l'expliquer ; qu'il ne dit point que le pain demeure ; qu'il assure par une equivoque malicieuse qu'il *confesse la presence veritable & réelle de J. C. dans l'Eucharistie*, quoiqu'il la reduise à une presence de foy ; ce qui est encore equivoque , étant vray qu'il n'y a que la foy qui nous assure de la presence de J. C. quoique ce ne soit pas la foy qui le rende present. Il est visible qu'il a obscurci cet article à dessein & qu'il n'a osé condamner ausly ouvertement qu'il eust desiré la foy de l'Eglise Grecque, afin de s'y conserver quelques partisans par l'obscurité affectée de ses paroles. On pourroit luy dire encore que Cyrille a bien reconnu luy-mesme que cette confession estoit contraire au sentiment des Grecs, & que c'est ce qui l'a porté à la finir par ces paroles : *Nous prevoyons assez que cette confession abregée sera comme un signe de contradiction pour ceux à qui il plait de nous calomnier, & de nous persecuter injustement. Mais nous avons cette confiance en nostre Seigneur I.C. qu'il n'abandonnera pas la cause de ses fidelles, & qu'il ne laissera pas le sceptre des indignes dominer sur l'heritage des justes.*

Mais j'aime mieux demander à M. Claude s'il croit en sa conscience que Cyrille suivist les opinions de l'Eglise Grecque, luy qui condamne si positivement le culte des images dans l'addition de cette confession de foy, & l'intercession des Saints, lorsqu'il enseigne dans l'article 8. *qu'il n'y a que I. C. qui ait soin de l'Eglise*, pour exclure, comme il s'en est expliqué luy-mesme, l'intercession des Saints. Sont-ce-là les sentimens d'une Eglise dont Hornbec dit *qu'elle se prostituë hontusement à la veneration des Saints, Turpiter se prostituunt in Sanctorum cultu Orientales*, & dont Chytreus dit qu'il est clair par les formules qui sont en la bouche de tous les Grecs, avec combien de superstition *ils adorent & reverent non seulement les Saints qui sont dans le ciel, mais ausy leurs images.*

Vile Hotting. in append. diserte 8. p 550.

Hornbe. con. tion. lib 11. p. 574.

In orat. p 14.

Cyrille in conf. ch. 15.

Je luy demande si un homme comme Cyrille qui n'admet que deux Sacremens, represente les sentimens de l'Eglise Grecque sous Jeremie, qui fait une profession si ouverte de croire les sept Sacremens dans ses réponses aux Lutheriens ?

Chytr. p 5

Je luy demande s'il croit de bonne foy, que la doctrine de la justification de l'homme par la foy qui nous applique la justice de Christ, soit la doctrine de l'Eglise Grecque, & s'il peut dire que c'est celle qui est contenue dans les réponses de Jeremie, & que Chytreus Lutherien impute aux Grecs ?

Je luy demande s'il est persuadé que les Grecs croient que les ames de ceux qui meurent joiissent toutes de la gloire, ou souffrent les tourmens de l'Enfer, comme il est dit dans le dernier article de cette confession ; & si c'est donc fausement que Hornbec & Chytreus, & tous ceux qui ont traité des opinions des Grecs, leur attribuent d'admettre outre le Paradis & l'enfer, *Vn certain lieu triste, tenebreux, & plein de misere, dans lequel les ames sont purgées après cete vie?*

Chytr. p 18. Hornbec. cont. p. 47.

Il n'y auroit rien de si facile que de convaincre M. Claude que cette confession de foy est toute contraire dans ses principaux articles au sentiment

ment des Grecs, non seulement par les témoignages des auteurs Grecs, mais aussy par l'aveu de tous les Calvinistes & Lutheriens. Mais la facilité mesme m'empesche de l'entreprendre, parce que je ne sçauois croire que M. Claude veuille s'engager à le nier. J'aime mieux le supposer icy, & luy declarer qu'il n'oseroit soutenir que la confession de Cyrille soit conforme au sentiment des Grecs. Et cela supposé je luy demande, avec quelle conscience estant persuadé, comme il est impossible qu'il ne le soit, qu'elle est toute opposée à la creance des Grecs, il nous peut produire l'article où il est parlé de l'Eucharistie, pour faire voir la foy de l'Eglise Grecque sur ce mystere ? & si ce n'est pas se moquer de Dieu & des hommes que de nous citer cet auteur avec cette preface: *Mais pourquoy*, dit-il, *cherchons-nous la vraye creance des Grecs ailleurs que dans la confession de Cyrille leur Patriarche, qui porte en termes exprès la rejection de la transubstantiation.* Voilà une figure digne de l'eloquence de M. Claude, qui n'a jamais mis entre les regles de sa rethorique celle de parler raisonnablement. Que ne nous demande-t-il aussy pourquoy l'on cherche la foy de l'Eglise de Constantinople sur la personne de Jesus-Christ ailleurs que dans la confession de Nestorius ? Pourquoy l'on cherche la foy de l'Eglise Romaine ailleurs que dans l'Institution de Calvin ? Un Grec se lie avec les Calvinistes ; il reconnoist Calvin pour son Maître ; il renonce, comme il dit luy-mesme, aux superstitions des Grecs ; il condamne dans une confession de foy les articles qui sont constamment reconnus pour estre la doctrine des Grecs par les Calvinistes mesmes ; il est chassé plusieurs fois de son siege durant sa vie, & condamné & anathematizé après sa mort, comme nous dirons cy-aprés ; M. Claude ne peut ignorer toutes ces choses, il n'oseroit s'engager à soutenir le contraire : & cependant il nous dit froidement, comme si c'estoit la chose du monde la plus constante, *Pourquoy nous cherchons la creance* ^{143. 701} *des Grecs ailleurs que dans la confession de Cyrille leur Patriarche.*

Je ne sçay pour qui M. Claude pretend écrire ; mais certainement il menage mal sa reputation à l'égard des personnes sages & judicieuses. Est-ce donc qu'il pretend prouver par cette confession de Cyrille que l'on n'honore point les images dans l'Orient : que cette priere n'y est plus en la bouche de tous les Grecs ; *Mere de Dieu, Reine de tous, la Gloire des orthodoxes, confondez le faste des heretiques, qui n'adorent & ne reverent pas, ô Vierge toute pure, vostre venerable image ?* Est-ce que leur Horologe, qui est comme le Breviaire des Grecs, & que non seulement les Religieux, mais un tres-grand nombre de laïques recitent tous les jours, n'estoit pas tout plein au temps mesme de Cyrille, d'oraisons adressées & à la Vierge & aux Saints ? Est-ce que leurs Liturgies n'en sont pas toutes remplies ? Est-ce que l'on a cessé d'y prier pour le repos des morts ? Que si la confession de Cyrille n'a rien changé dans la foy des Grecs à l'égard de tous ces points, & si elle ne peut servir de preuves, ny qu'ils ne les ayent pas tenus auparavant, ny qu'ils ayent cessé de les tenir nonn obstant les erreurs de leur Patriarche, pourquoy M. Claude vous l'allegue-t-il comme une preuve de leur foy sur la transubstantia-

CH. VII. tion & la preference réelle qui n'est pas moins établie dans la creance distincte de tous les Grecs, que ces autres points, qui est encore plus l'objet de leur piété, & qui est confirmée, comme nous verrons, par les livres que les plus simples ont entre les mains ?

CHAPITRE VII.

XXVI. PREUVE de l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine sur le mystere de l'Eucharistie, par ce qui est arrivé depuis la mort de Cyrille Lucar.

IL faut avoier que jamais personne ne fut moins incommodé des passages ny des histoires que M. Claude, & qu'il a un fecet admirable pour s'en delivrer. Car les passages dans son livre ne disent justement que ce qui luy est nécessaire pour son dessein, & les histoires de mesme ne contiennent precisément que ce qui luy est favorable. Mais aussy il ne faut pas les en detacher, ni pretendre s'instruire par ce qu'il en dit ny du sentiment des auteurs qu'il cite, ni de la verité des evenemens qu'il rapporte. Car les idées qu'il en donne sont si étrangement confuses, que quand on vient à voir les choses en détail, on est épouvanté de la hardiesse avec laquelle il se joue de la credulité des simples. En voicy un exemple considerable dans la maniere dont il raconte l'opposition que l'Eglise Grecque a faite a Cyrille durant sa vie, & après sa mort.

pag 701.

L'Eglise Romaine, dit-il, a esté fort choquée d'une declaration si distincte & si claire, & s'est servie de la plume de quelques Grecs transfuges ou deserteurs, pour invektiver contre ce Patriarche. Mais son Eglise l'a toujours reconnu pour vray & legitime Patriarche jusques à son martyre, qui arriva l'an 1638. & sa memoire a esté, & est encore en benediction parmi ces peuples comme d'un Saint, & d'un Martyr de Jesus-Christ.

Qui devineroit jamais par ce recit, que Cyrille ait esté chassé quatre ou cinq fois de son Eglise durant son Patriarchat : que les Grecs ayent fait de continuels efforts pour se delivrer de sa tyrannie : qu'il ait passé dans l'exil une partie de sa vie : qu'il n'ait esté rétabli qu'avec de l'argent que les Hollandois luy prestoient à usure, & qu'il extorquoit ensuite des Eglises dont il se faisoit obeir par le moyen des Turcs : qu'il ait esté solennellement condamné & anathematizé après sa mort en deux synodes, & par deux Patriarches ; l'un qui estoit favorable à l'Eglise Romaine, l'autre qui luy estoit tres-contraire, & qui estoient avec cela tres-enemis l'un de l'autre ? Et néanmoins c'est là l'histoire que M. Claude a enveloppée sous cet embarras de paroles, ou plutost sous cet amas de faussetez.

Car pourquoy fait-il passer pour transfuges & pour deserteurs ceux qui ont tâché d'établir d'autres Patriarches que luy durant sa vie, puisqu'ils en avoient une cause si legitime & si pressante ? Pourquoy nous dit-il que son Eglise l'a toujours reconnu pour vray Patriarche, puis

qu'elle a fait tant d'efforts pour le chasser, qu'elle l'a chassé en effet tant de fois, & qu'il ne s'y est rétabli que par l'autorité souveraine du Grand-Seigneur ? Pourquoi dissimule-t-il la condamnation solemnelle qui fut faire des dogmes & de la personne de Cyrille Lucar par Cyrille de Berée son successeur à la teste d'un Concile, & par Parthenius successeur & ennemi particulier de Cyrille de Berée, à la teste d'un autre Concile ? N'y a-t-il donc qu'à tromper ainſy le monde, en luy disant hardiment qu'un homme anathematizé deux fois par toute l'Eglise Grecque, & qui n'a esté justifié par aucune assemblée ecclesiastique, est regardé par cette Eglise mesme comme un martyr ?

Je ne repeteray point icy les autres oppositions qu'on a faites à Cyrille Lucar durant sa vie. Nous en avons déjà assez parlé. Mais je remarqueray seulement en passant, qu'ayant tâché d'attirer à son party le Patriarche d'Alexandrie Gerasinus, & luy ayant adressé pour cela les lettres de l'Ambassadeur de Hollande, qui l'invitoit de s'unir aux Calvinistes, & luy promettoit de faire eriger à Amsterdam des seminaires ou l'on instrueroit les Grecs, ce Patriarche refusa ces propositions, & témoigna qu'il ne pouvoit s'unir avec eux. *Encore*, dit-il, *qu'il n'y ait rien de plus souhaitable que l'union & la concorde entre les freres, l'Apostre S. Paul nous averit néanmoins que non seulement il est perilleux de s'unir avec des gens qui ont une foy differente de la nostre, mais qu'il n'y a rien que l'on doive plus éviter. C'est pourquoy je ne puis pas dire que vous soyez de nostre corps, de nostre société, de nostre communion ; puisque vous ne* PARTICIPEZ PAS AU MESME CORPS DU SEIGNEUR, *& que vous n'estes pas marquez de la mesme image de la foy. Et je ne vous annonce point la paix en Jesus-Christ, & selon I. C. si ce n'est celle que J. C. donne au monde.* Il leur protesta en suite qu'il reçoit les traditions écrites, & non écrites. Il refuse l'offre qu'ils luy avoient faite de l'erection de colleges, si ce n'est qu'ils permissent que les enfans y fussent instruits par des Grecs ; parce, dit-il, que l'ignorance avec la pieté qui est souvent accompagnée du zele de Dieu, est beaucoup meilleure qu'une science destituée de la vraye foy. C'est à quoy se reduisent les pratiques de ce Cyrille auprès du Patriarche d'Alexandrie.

Allat. de perp. censur. l. 3. c. 8 p. 1014.

Il ne paroist pas qu'elles ayent esté plus efficaces envers les autres. Mais comme tout dépend en Orient de l'autorité du Grand Seigneur, & qu'il est toujours prest de favoriser sans diction tous ceux qui luy donnent le plus d'argent, Cyrille se maintint par ce moyen durant sa vie contre l'opposition de son Eglise ; & les autres Eglises n'eurent pas une liberté entiere de faire paroistre le sentiment qu'elles avoient de sa doctrine. Il demeura, tout Calviniste qu'il estoit, Patriarche de Constantinople, comme il y seroit demeuré s'il avoit esté Arien. Et quand il plaira aux Sociniens de faire Patriarche de Constantinople quelque Grec qu'ils auroient empoisonné de leur doctrine, pourveu qu'ils soient resolus de faire la depense necessaire, ils y pourront réussir comme les Hollandois y ont réussi.

C'est donc proprement la suite qui doit faire voir si c'est par une to-

lerance forcée, ou par une persuasion véritable que l'Eglise Grecque a souffert Cyrille ; & par cette regle il est bien aisé de juger de son sentiment. Car on ne pouvoit pas donner des marques plus éclatantes de detestation, d'horreur, d'improbation pour la doctrine de Cyrille, qu'écelles qu'elle en a données.

Après la mort de Cyrille Lucar, Cyrille de Berée ayant esté établi en sa place, il creut que pour reparer l'honneur de l'Eglise Orientale, flétrie en quelque sorte par l'Apostasie de Cyrille, & par la confession qu'il avoit publiée faussement au nom de l'Eglise Grecque, il la devoit faire legitiment condamner. Il assembla pour cela un Synode où se trouverent les Patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem avec 23. des plus celebres Evêques de l'Orient, outre tous les officiers de l'Eglise de Constantinople. Dans ce Synode on examina la confession de Cyrille, & l'on prononça anathème contre sa personne presque sur tous les chefs. En voicy quelques-uns.

- » Anathème à Cyrille, qui a dit calomnieusement dans l'inscription de
- » ses articles, que toute l'Eglise Orientale estoit du sentiment de Calvin.
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit que la sainte Eglise de
- » J. C. peut mentir. Et un peu après.
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit quoiqu'obscurément,
- » & avec un déguisement artificieux, que les Saints ne sont pas nos me-
- » diateurs, & nos intercesseurs auprès de Dieu, en disant que J. C. est le seul
- » mediateur, & qu'il est le seul qui a soin de son Eglise.
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit que tout homme n'est
- » pas libre, comme il est clair par son 14. article.
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit qu'il n'y a pas sept Sa-
- » cremens dans l'Eglise.... & qui soutient faussement que J. C. ne nous en
- » a laissé que deux dans l'Evangile, sçavoir le Baptême & la Cene.
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit que le pain que l'on
- » offre, ny le vin non plus, *ne sont point changez* par la benediction du
- » Prestre & l'avenement du Saint Esprit, *au vray corps & au sang de J.*
- » *C.* puis qu'il est écrit au 17. de ses articles heretiques, que ce que nous
- » voyons & que nous prenons, n'est point le corps de J. C.
- » Anathème à Cyrille, qui transgresse ainsi les oracles certains du Saint
- » Esprit, & qui refuse d'écouter la voix du Dieu homme, qui a dit à ses
- » disciples : *Si vous ne mangez LA CHAIR du Fils de l'homme, & ne beu-*
- » *vez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*
- » Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit, quoiqu'en paroles ob-
- » scures, que ceux qui sont morts religieusement dans la penitence ne re-
- » çoivent aucune assistance des aumônes que leurs amis font pour eux, ny
- » des prieres de l'Eglise ; qui pretend que les justes jouissent d'une beatitu-
- » de parfaite, & que les méchans sont dans une damnation achevée ; & qui
- » détruit le jugement & la recompense qui se doit faire au dernier & terri-
- » ble jour, ce qui est contraire aux écritures inspirées de Dieu, & au con-
- » sentement unanime des Theologiens.
- » Anathème au detestable Cyrille ; anathème au nouvel Iconomaque ;

anathème à Cyrille , qui rejette l'honneur relatif des saintes images , & CH. VII.
qui eust bien voulu le détruire , quoiqu'il n'ait pu.

Anathème à Cyrille , qui dans sa 4. interrogation appelle vain & fri-
vole ce qui a esté ordonné par les saints Synodes touchant les images , &
qui méprise ainſy le ſecond Concile de Nicée , qu'on appelle le 7. Synode
universel.

Anathème à ceux qui liſent les articles pleins de menſonge , écrits ſous
le nom de l'Egliſe Orientale par Cyrille , comme contenant une bonne
doctrine , & qui puisent dans ces articles le venin ſecret qu'ils contien-
nent. Car quoiqu'il y paroisse quelque choſe de pieux à l'exterieur , nean-
moins l'heresie qui est cachée au dedans , se coule dans les eſprits , ſans
meſme qu'ils s'en apperçoivent.

Tout ce que M. Claude peut alleguer contre ce Synode , est que Cy-
rille de Berée ſous qui il a esté tenu , estoit ennemy déclaré de Cyrille
Lucar ſon predeceſſeur , qu'il estoit uni à l'Egliſe Romaine. Mais tous
ceux qui y aſſiſterent , & qui le ſignerent , estoient-ils demesme ennemis
de Cyrille , & partisans de l'Egliſe Latine ? Metrophane Patriarche d'A-
lexandrie , Theophane Patriarche de Jeruſalem , vingt-deux autres
Eveſques qui y ont ſouſcrit , tous les officiers de l'Egliſe de Conſtantino-
ple , avoient-ils tous esté gagnez par les Latins ? Trahit-on ainſy ſa foy
ſans reſiſtance pour un intereſt de neant ? Que pouvoit faire Cyrille de
Berée à Metrophane & à Theophane ſ'ils n'euffent pas voulu ſigner ? Le
peuple auroit-il ſouffert ſans ſoulevement que l'on eust ainſy condamné
ſa foy ? Car il ne s'agiſſoit plus d'une déclaration en l'air , comme celle
de Cyrille Lucar qui ne changea rien dans l'Egliſe de Conſtantinople. Il
s'agiſſoit d'un anathème prononcé juridiquement contre la doctrine de
Calvin , & contre tous ceux qui la tenoient , qui obligeoit par conſé-
quent tous ceux qui y euffent esté attachez de ſe ſeparer de la Commu-
nion de Cyrille de Berée , & de tous ceux qui avoient aſſiſté à ce Sy-
node , puisſque par là ces Eveſques les avoient excommunié. Cepen-
dant où ſont ceux dans l'Orient qui ſe ſont ſeparez de luy pour ce ſu-
jet ? Où voit-on que le peuple & le Clergé de Conſtantinople , d'Ale-
xandrie , & de Jeruſalem ſe ſoient revoltez contre leurs Patriarches ?
Quel trouble eſt-il arrivé dans tous les Eveſchez de ceux qui ont pronon-
cé cet anathème ? M. Claude a moyen de ſ'en informer. On ſçait plus en
Hollande des affaires d'Orient qu'en lieu du monde. Mais on peut dire
par avance que ſi ces relations ſur ce ſujet ſont ſinceres , elles ſeront alléz
courtes , & qu'elles ſe reduiront à un ou deux partisans de Cyrille Lucar,
qui ont continué d'avoir commerce avec Meſſieurs de Hollande , peut-
eſtre dans l'eſperance de parvenir par leur moyen au meſme degré d'hon-
neur où ils ont porté Cyrille Lucar.

Le reproche que l'on peut faire contre ce Synode , de ce que Cyrille
de Berée qui y a preſidé estoit uni à l'Egliſe Romaine , eſt donc vain &
inutile ; mais Dieu neanmoins a voulu détruire ce pretexte par une preu-
ve bien manifeſte. Car Cyrille de Berée fut chaſſé quelque temps après
de Conſtantinople par l'Eveſque d'Andrinople appellé Parthenius , qui

CH. VII. s'établit en sa place , & qui ayant fait releguer son predecesseur à Tunis , & craignant qu'il ne pust un jour revenir , fit en sorte par le moyen des Turcs qu'il fut étranglé. Jamais homme n'eut donc moins d'interest de maintenir les decrets de Cyrille de Berée , que ce Patriarche son successeur , qui eust en interest au contraire de le faire passer pour un heretique afin que son expulsion & sa mort ne parussent pas si injustes , ny si criminelles. Cependant firost que Parthenius fut établi dans le Patriarchat , il en commença les fonctions en assemblant un synode composé de 25. Evêques , entre lesquels estoit le Metropolitan de Moscovie. Et là après qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar , & qu'on eust découvert le venin de l'heresie de Calvin qui y estoit caché , ils furent condamnez par le jugement de tous ces Evêques.

Ce Synode a
esté imprimé
par Cramoisy,
en 1648. & il
est rapporté
par A'at. de
pep. conseif
p. 108.

Nous reprovons , dit ce Concile , entierement & d'un commun consentement ces articles. Nous les rejettons bien loin de nostre Eglise , comme estant pleins d'heresie , & toutafait éloignez de nostre religion orthodoxe. Nous jugeons que celuy qui les a écrits n'a point de part à nostre foy : & nous declarons à tout le monde que cet Ecrivain nous impose faussement , en voulant faire passer sa foy particuliere pour celle de l'Eglise Grecque d'Orient ; au lieu qu'elle est toute Calviniste , & non pas Grecque. Nous separons aussy de la Congregation des fidelles tous ceux qui lisent ces articles comme veritables , & comme pieux ; qui les soutiennent , ou qui les deffendent ou par paroles , ou par écrit , comme estant fauteurs & participans de ces erreurs , & comme ravageant l'Eglise de I. C. Nous les re jettons au rang des payens & des publicains , & nous declarons qu'ils n'ont aucune communion avec nous , de quelque condition qu'ils soient. Qu'ils soient liez d'un eternal anathême ; qu'ils soient separez du Pere , du Fils , & du S. Esprit un seul Dieu en nature ; qu'ils soient maudits & en ce siecle & en l'autre ; & qu'après la mort ils n'obtiennent point de pardon , mais qu'ils soient condamnez pour jamais. Nostre Eglise ne s'est jamais laissé emporter à ces opinions ; & nous prions Dieu que la grace du S. Esprit qui la gouverne , fasse qu'elle ne s'y precipite jamais. Oren confirmation de ce qui est icy arresté , nous voulons que le present decret soit inseré au registre de la grande Eglise & nous l'avons icy souscrit l'an de salut 1642. au mois de Mars.

Vit-on jamais un defaveu plus formel & de l'impieté de Cyrille , & de la hardiessé de M. Claude , qui a bien osé écrire que l'on regarde en Grece comme un martyr un homme anathematisé si solemnellement comme un heretique par toute l'Eglise Grecque ?

Je ne rapporteray pas de quelle sorte tous les articles de la confession de Cyrille sont condamnez dans ce synode : mais pour celuy de l'Eucharistie , voicy de quelle sorte on y représente sa doctrine. *Il ruine tellement , ditce Synode , la divine Eucharistie , qu'il ne luy laisse que la figure toute nuë , comme si nous estions encore asservis à l'ombre de l'ancienne loy. Car il nie que le pain qui est veu & mangé , soit après la consecration LE VRAÏ CORPS DE J. C. mais il veut qu'il ne le soit que spirituellement , ou plustost par imagination , ce qui est le comble d'impieté. Car J. C. n'a point dit ; Ceci est la figure de mon corps ; mais il a dit ; C'EST MON CORPS ET C'EST MON*

SANG, & il a dit cela en parlant de ce que l'on voit, & de ce que l'on recoit, de ce que l'on mange, de ce que l'on rompt, après qu'il a esté sanctifié & bení.

M. Claude ne pouvant defavoüer que ces Grecs n'enseignent & la presence réelle, & la transubstantiation, se reduira peutestre a dire qu'ils ont condamné l'opinion des Calvinistes sans l'entendre; puisqu'ils ne veulent pas que le pain soit une figure vuide, une simple figure, mais une figure pleine, une figure efficace, une figure revestüe des droits de J. C. une figure inondée de la Grace du S. Esprit. Pourquoy donc, dira-t-il, nous attribuënt-ils & à Cyrille de n'admettre qu'une figure nuë?

C'est la réponse qu'il fait d'ordinaire pour se tirer des passages semblables, où les Peres reprochent à ceux qui ne veulent pas demeurer d'accord que l'Eucharistie soit le corps de J. C. qu'ils la reduisent donc à n'en estre qu'une figure toute nuë, semblable à celles de l'ancienne loy. Il s'imagine eluder la force de ces passages en disant qu'il est tres-faux que les Calvinistes veüillent que l'Eucharistie ne soit qu'une figure de cette sorte. C'est en partie ce qui l'a porté à inventer tous ces grands mots, par lesquels il tâche de relever la figure qu'il admet dans l'Eucharistie, & de la separer des figures nuës.

Mais tout cela n'est qu'une pure illusion. Car ces Evesques Grecs, & tous les Peres qui se sont servis du mesme raisonnement, considerent estre figure & estre corps de J. C. comme deux termes opposez. De sorte qu'ils conclüent, que ceux qui n'admettent pas que le pain consacré soit le corps de J. C. ne le regardent que comme une figure toute nuë. Et l'on ne peut jamais eviter de n'y reconnoître que la figure, qu'en le reconnoissant pour le corps de J. C. Il n'y a point de milieu entre ces opinions selon les Grecs. Et c'est ce qui fait voir que cette nudité que ces Grecs considerent dans cette figure, n'est pas la nudité & le vuide des graces; mais le vuide & la nudité du corps mesme de J. C. Tout ce qui n'est pas le corps de J. C. & ne le contient pas, est vuide du corps de J. C. & n'en peut estre qu'une figure toute nuë, semblable en cela aux anciennes figures, qui ne contenoient point la chose figurée. Qu'on *inonde* cette figure tant qu'on voudra des graces du S. Esprit, qu'on *la reveste de tous les droits* du corps de J. C. elle ne laissera pas d'estre nuë & vuide du corps de J. C. Ainsy elle en fera toujours en ce sens une figure simple & nuë.

C'est la sezieme raison qui a fait conclure à ces Grecs que Cyrille ne reconnoissant point que le pain qu'on prenoit fust le corps de J. C. ne le consideroit donc que comme une figure toute nuë.

La seconde est, qu'il arrive souvent que l'on ne regarde point dans les divisions certaines especes, parcequ'elles sont chimeriques & sans fondement, & que l'on ne s'arreste qu'à celles qui peuvent estre appuyées de quelque raison; parceque l'on suppose ordinairement que l'on parle à des personnes qui ne s'écartent de la raison que le moins qu'il leur est possible.

Or il est certain qu'encore que speculativement & metaphysiquement on puisse considerer ces 4. notions comme capables de former 4. opinions différentes: figure vuide & sans efficace; figure pleine de vertu, mais

CH. VII. vuide du corps de J. C. figure remplie du corps de J. C. corps de J. C. sans figure : c'est adire que l'on peut soutenir, que le pain consacré est réellement le corps de J. C. joint à une figure, comme les Catholiques le soutiennent; ou qu'il est le corps de J. C. sans figure, comme quelques-uns l'ont enseigné au 9. siècle; ou qu'il est la figure simple, & sans efficacité du corps de J. C. comme on accuse Zuingle de l'avoir enseigné, & comme tous les Sociniens & les Remonstrans le croient; ou qu'il est une figure efficace, comme étant *revestue de ses droits*, & nous communiquant ses graces, comme parle M. Claude; il est certain, dis-je, qu'encore que l'on puisse considérer ces quatre opinions selon la subtilité metaphysique, néanmoins dans la vérité réelle, il n'y en a que deux qui puissent avoir quelque fondement, la première & la troisième; celle des Calvinistes étant un pur ouvrage de fantaisie qui n'a aucun fondement ny réel ny apparent dans l'Écriture, & à laquelle l'esprit ne se porte qu'en luy donnant de violentes contorsions.

La raison est que les paroles des Evangelistes, qui sont le fondement de la foy de ce mystere, ne peuvent avoir que deux sens; l'un réel & véritable, qui est que ce qu'on voit & qu'on reçoit, est après la consécration. le corps mesme de Jesus-Christ; l'autre qui est faux, mais qui a quelque petite apparence, sçavoir que le pain est la figure du corps de J. C. que le pain signifie le corps de Jesus-Christ. En un mot J. C. en nous disant, *Cecy est mon corps*, nous apprend ou que c'est réellement son corps, ou que ce l'est significativement. Mais il est ridicule de pretendre qu'il ait voulu nous apprendre par ces paroles que le pain est inondé de la grace du S. Esprit, *qu'il est revestue des droits* du corps de Jesus-Christ; qu'il contient l'efficacité du corps de Jesus-Christ. C'est un sens que les Ministres mesmes ne donnent pas aux paroles des Evangelistes, ny de S. Paul, quand ils les expliquent. C'est un sens qui ne se peut justifier par aucun exemple de l'Écriture. C'est un sens qui n'est jamais venu dans l'esprit de personne, & que l'on ne peut sans impiété attribuer à J. C. puisque c'est vouloir qu'il ait parlé un langage si trompeur, que dans un mystere nécessaire à croire il ait deu engager tout le monde dans l'erreur.

Non seulement cette inondation, cette efficacité du pain n'est point contenue dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, prises au sens des Calvinistes; mais on ne la peut tirer raisonnablement d'aucun endroit de l'Écriture, comme nous le montrerons ailleurs. C'est une pure fiction, une invention, un caprice, un dogme d'innagination. Et c'est pourquoy il n'est pas étrange que ceux qui parlent de l'opinion des Calvinistes, oublient cette circonstance, & qu'ils ne la considèrent que par ce qu'elle a de plus grossier & de plus apparent, qui est que le pain est la figure de J. C. en negligant ces additions arbitraires & metaphysiques.

Cela leur arrive à eux-mesmes à tout moment. Ils diront cent fois que le pain est le sacrement, le type, la figure du corps de J. C. sans s'expliquer davantage. Ils sont ravis quand ils trouvent quelques passages de Peres qui le disent. Ils expliquent simplement ces paroles, *Cecy est mon corps*, en disant, *que le sens est, Cecy signifie mon corps*; & ils ne se souviennent

viennent de remplir cette figure, & ce signe, de la revestir des droits de J. C. de l'inonder des graces du S. Esprit, que lorsqu'on les presse par quelque passage qui parle d'un veritable changement, & d'une operation sur-naturelle du S. Esprit. Voilà ce qui nous a produit rous ces termes magnifiques. Mais comme c'est la necessité qui les y oblige, il ne faut pas s'étonner que ceux qui considerent leurs opinions avec moins de chaleur, & qui n'y regardent que ce qui a quelque suite & quelque apparence, ne fassent pas attention à ces bizarres imaginations, & qu'ils les accusent simplement de croire que le pain n'estant point selon eux le corps de J. C. n'est qu'une simple figure & une simple image; c'est adire de ne le regarder que comme un pain separé & vuide du corps de J. C. soit qu'il soit inondé ou non des graces du S. Esprit. Et c'est ce qui fait voir que ces notions de pain inondé & revestu des droits de Jesus-Christ, sont si peu naturelles, & si éloignées du sens commun, qu'elles ne se presentent pas à ceux mesmes qui devoient assez connoistre les sentimens des Calvinistes, puisqu'ils avoient eu un Patriarche Calviniste qui avoit tâché de les inspirer à tous ceux qu'il avoit pu. Cependant, selon M. Claude, elles devroient estre si naturelles & si simples, que les moins éclairés les pussent voir dans les expressions des Peres, qui nous assurent en tant de manieres que le pain est changé & converti au corps de J. C. par l'operation toute puissante du S. Esprit.

CHAPITRE VIII.

XXVII. PREUVE par le livre d'Agapius Religieux du Mont Athos.

QUOIQUE ces deux Conciles si authentiques & si precis soient plus que suffisans pour justifier que l'Eglise Grecque n'a point consenti aux erreurs de Cyrille, je croy neanmoins qu'on sera bien aisé de voir quelques preuves de sa foy, du temps mesme qu'elle estoit sous la domination de ce Patriarche; & l'on n'en peut pas desirer un témoignage plus considerable que celui que je m'en vas rapporter.

Ceux qui sont informez de l'estat de l'Eglise Grecque, savent que ce qu'il y a de moins corrompu, c'est l'ordre des Religieux de S. Basile, que l'on appelle en Orient Caloyers, du mor grec Καλόγυροι. Et comme il n'y en a point qui s'appliquent plus à la religion qu'eux, puisqu'ils quittent toutes choses pour cela, il n'y en a point aussi qui soient plus attachez à ce qu'ils croyent appartenir à la foy. Il est vray que cette attache les porte quelquefois à maintenir les erreurs lorsquelles sont établies, & qu'ils les prennent pour des veritez; & que ce sont ceux qui se sont le plus opposez à la réunion des Eglises sur la procession du S. Esprit: mais ils ne doivent estre nullement suspects d'embrasser tout d'un coup des opinions nouvelles. Et c'est pourquoy s'ils ne sont pas toujours bons témoins de la verité, ils sont toujours des témoins incontestables des opinions de l'Eglise Grecque, & de celles qui ont cours dans leurs monasteres.

Or entré les Monasteres de Grece chacun sçait que les plus celebres sont ceux du Mont Athos, que l'on appelle la sainte montagne, parce qu'elle n'est occupée que par des Religieux. Il y en a qui disent que leur nombre est encore de quatre mille ; les autres y en mettent jusques à six mille, distribuez en divers monasteres ; & la discipline y est si exacte, que c'est un tres-grand honneur à un Religieux d'avoir fait son noviciat au Mont Athos. De sorte que l'on peut dire que c'est comme le noviciat & le Seminaire des Religieux de tout l'Orient ; parceque ceux qui y ont esté élevez se répandent ensuite dans toutes les provinces du Patriarchat de Constantinople, & y sont d'ordinaire établis superieurs.

Ainsy la foy du Mont Athos estant celle de tous les Religieux d'Orient ; & la foy des Religieux d'Orient estant celle de tous les Evêques, qui sont tous tirez de cet ordre, & de tous les peuples qui suivent leurs Evêques & qui ont tous ces Religieux en une particuliere veneration, c'est faire voir la foy de toutes les Eglises Grecques, que de produire un témoin de celle des Religieux du Mont Athos.

C'est pourquoy j'ay esté bien aise d'avoir rencontré depuis peu un livre écrit en Grec vulgaire par un Religieux élevé sur cette montagne ; comme il est marqué mesme dans le titre. Il s'appelle *Agapius*, & le titre qu'il a donné à son ouvrage est, LE SALUT DES PECHÉURS, *Αμαρτωλῶν σωτηρία*. Il contient des instructions sur toutes les vertus, & des remedes contre les vices. Il traite de l'usage des afflictions, & de plusieurs choses tres-utiles ; & il fait voir qu'il y en a parmy ces Religieux que l'on traite d'ignorans & de barbares, qui sont fort éclaircz sur la pluspart des matieres spirituelles. Et comme la sainte communion est un des principaux devoirs de la pieté, il en parle avec étendue, & il donne des instructions importantes sur cette matiere, qui font voir la conformité de l'Eglise Grecque avec la Latine, non seulement sur la substance du mystere, mais aussi sur les dispositions necessaires pour se preparer saintement à le recevoir ; & qui montrent que cette partie de la tradition qui regarde la preparation à ce sacrement s'est conservée dans l'Eglise Grecque, aussi bien que celle qui regarde la foy mesme du Sacrement. Mais parceque ces chapitres sont assez longs, je n'en rapporteray icy que quelques endroits en reservant le reste pour l'insérer au 12. livre parmy les autres preuves de la foy des Eglises Orientales.

Que M. Claude se souviene donc s'il luy plaist que c'est un Grec fort attaché aux opinions des Grecs, qui soumet son livre dès l'entrée à l'Eglise Catholique des Grecs ; qui témoigne en quelques endroits de l'éloignement des Latins : que c'est un Religieux du Mont Athos qui rapporte ce qu'il y a vu, & ce qu'il y a appris ; & enfin que c'est un Religieux qui estoit apparemment au Mont Athos du temps de Cyrille, & qui a certainement vécu de son temps, & a peutestre composé son livre durant qu'il estoit encore Patriarche, puisque Cyrille n'est mort qu'en 1638. & que le livre de ce Religieux n'est imprimé à Venise qu'en 1641. De sorte qu'il y a assez d'apparence qu'il est fait durant la vie mesme de Cyrille.

Il est bon de l'avertir de toutes ces choses, parcequ'il pourroit dans la

suivez prendre ce que je m'en vas rapporter, pour l'écrit de quelque Religieux Latin, des plus devots à ce mystere adorable. CH. VIII.

EXTRAIT DU LIVRE D'AGAPIUS, intitulé, Le salut des pecheurs.

De la preparation à la sainte Communion.

LORSQUE le divin Moysé, qui avoit esté honoré de la veüe de Dieu mesme, descendit de la montagne de Sinaï, les Israëlités ne purent supporter l'éclat de son visage, qui jettoit des rayons comme le soleil; & il fut obligé de le couvrir, afin que chacun le pust aborder. C'est ce qu'a pratiqué le celeste Moysé nostre Seigneur J. C. Il nous a retiré comme Moysé de la cruelle servitude de l'Egypte, & il a converti ensuite sa substance toute divine & toute brillante de lumiere sous ces accidens & ces apparences du pain & du vin, afin que nous ne fussions pas épouvantés de l'immenste clarté & de la gloire infinie de sa divine grandeur. O don sans bornes & sans mesure! ô bienfait ineffable! ô inépuisable source d'une joye qui ne se peut exprimer! C'est avec raison, ô Sion spirituelle, nostre veritable mere, que vous vous glorifiez d'un si grand & si admirable present que le ciel vous fait. Quelle sera donc la magnificence de vostre appareil! quels seront vos ornemens! Il seroit juste que vous bâtiessez de superbes temples, de riches tabernacles, des thrônes & des colonnes dorées: que vous preperassiez des tables d'un prix inestimable: que vous couvrissez vos murailles de broderie d'or: que tout fust éclatant de lumiere; & que vous fissiez les plus grands & les plus riches preparatifs qu'il soit possible de s'imaginer, pour honorer ce saint & adorable mystere. Il n'y a point de magnificence dont il ne soit digne. Mais encore que vous fassiez tout ce que vous pourrez, ce ne sera rien au prix de ce qu'il merite. Quand vous épuiseriez tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez de rien la grandeur & le prix infini de ce pain. Il tire son prix & sa grandeur de luy-mesme: il la communique à toutes choses, & n'en reçoit aucune de ce qui est hors de luy. C'est ce pain qui sanctifie & qui honore les Prestres, les tables, & les ciboires. Et qui s'en étonnera, puisque ce mystere contient en soy celuy qui a créé tout le monde, & qui est une mer infinie de perfections.

Aprés avoir traité amplement dans la suite des dispositions à la sainte communion, & proposé des exemples d'oraisons que l'on peut faire devant & après, qui sont tres-vives & tres-animées, & qui marquent par tout la foy de la presence réelle & de la transubstantiation, il rapporte divers exemples des jugemens que Dieu a exercés contre des Prestres qui avoient sacrifié indignement, ou des Laïques qui avoient communiqué en mauvais estat. Et il conclut tout ce discours, en étouffant les doutes qu'on pourroit avoir sur la verité de ce mystere.

J'écris cecy, dit-il, afin de convaincre ces ennemis de la verité, ces accusateurs pleins de mensonges, & ces calomniateurs envenimés, qui ne craignent

CH. VIII. pas de décrier ce mystere , en disant : Comment se peut-il faire qu'un Dieu tout entier soit enfermé dans un si petit morceau de pain ? & comment est-il recen de tous également , soit qu'on en prenne une grande ou une petite partie ? & comment n'est-il point souillé par les pecheurs ? Et autres objections semblables. Voila les objections ordinaires des Calvinistes , & voyez les réponses des Grecs.

Nous répondons à cela , dit-il , nous autres orthodoxes , premierement en alleguant la force toute-puissante de Dieu , qui ayant créé le ciel & la terre par sa seule parole , & ayant produit tant de creatures visibles & invisibles , les change maintenant & les transforme comme il veut.

Secondement nous leur montrons qu'il se fait quelque chose de semblable dans les plus petites choses. Car le pain que nous mangeons chaque jour , est changé & devient chair , & le vin devient sang. Et ainsi le simple pain par la grace de Jesus-Christ , qui opere ce mystere , DEVIENT LE CORPS DE CHRIST. La verge de Moÿse fut changée en serpent , & de serpent en verge.

Il explique ainsi par diverses autres comparaisons naturelles les merveilles de l'Eucharistie , qui quoique disproportionnées à la grandeur de ce mystere , comme il le reconnoît luy-même , ne laissent pas de faire voir que jamais les Grecs n'ont songé à un simple changement de vertu ; puisque comme il faudroit avoir perdu le sens pour proposer ces difficultés contre un changement de cette sorte , il faudroit aussi avoir perdu le jugement pour y répondre comme cet auteur a fait.

Je ne veux pas faire ce tort à M. Claude , que de supposer qu'il puisse douter que ce Religieux n'ait cru la présence réelle & la transubstantiation ; & je me contente seulement de le faire souvenir qu'il ne propose dans ce livre que la doctrine commune dont il a esté instruit sur le Mont Athos , c'est-à-dire celle des Religieux Grecs , & par consequent celle de l'Eglise Grecque , dont ils font une des plus considerables parties.

CHAPITRE. IX.

XXVIII. PREUVE tirée de l'écrit d'un Seigneur Moldave de la communion Grecque.

Nous sommes si peu éloignés de nostre temps , puisque le dernier témoin que nous avons cité est peut-être encore vivant , que je ne croy pas que M. Claude demande de nous des auteurs plus récents pour l'assurer de la foy des Grecs. Mais s'il n'est pas nécessaire de luy produire des témoins , il est utile de luy produire des Juges , c'est-à-dire des Grecs , qui étant informés de la contestation qui est entre nous , le condamnent formellement. En voicy un dont un homme sage ne peut pas rejeter le jugement , parcequ'il n'a rien qui le puisse rendre suspect.

On verra quel il est par l'extrait d'une lettre de M. de Pomponne Ambassadeur extraordinaire en Suede , qu'on avoit prié de s'informer de la foy des Grecs dans les occasions qu'il en pourroit trouver. Il menagea

pour cela la visite qu'il receut d'un Seigneur Moldave tres-habile, dont il Ch. IX.
écrivit ce qui suit.

*Extrait d'une lettre de M. de Pompone Ambassadeur extraordinaire
de sa Majesté Tres-Chrestienne auprès du Roy de Suede.*

LE traité que le feu Roy de Suede fit avec le Ragotski Prince de Tran-
sylvanie, & avec le Prince de Moldavie, cousta les Estats à l'un & à
à l'autre, par l'opinion que conceut le Grand Seigneur qu'il y avoit
quelque jonction resoluë contre luy. Il déposa le Prince de Moldavie,
qui ayant perdu ses biens & ses Estats eut recours à la Suede pour qui il
avoit esté chassé, & en obtint quelques terres en Pomeranie, où il a tou-
jours demeuré depuis. Ce Prince a envoyé icy depuis peu de mois pour
ses interests un Gentilhomme nommé le Baron Spatari, qui avoit esté
long-temps Secretaire d'Estat lorsqu'il regnoit, & qui a depuis commandé
les troupes sous les deux Princes que le Turc a tout de suite donnez à cette
province. Il le chargea d'une lettre qu'il me rendit. Je fus surpris de trou-
ver un homme si voisin de la Tartarie autant instruit aux langues, & avec
une connoissance aussy generale de toutes choses. Il parle bien Latin;
mais il pretend que comme sa principale étude a esté le Grec, il y est beau-
coup plus sçavant. Il sçait assez bien l'histoire, & particulièrement celle
de l'Eglise. Et comme il a fort étudié les questions qui sont entre nostre
religion & la grecque, & mesme entre les Lutheriens & les Calvinistes,
je l'ay cru aussy capable qu'homme du monde, de bien sçavoir l'opinion
des Grecs. Il a esté long-temps Ministre de ses Princes à la Porte; & c'est
par là qu'il m'a expliqué que ce que le Resident de Suede mande de Mos-
cou, que les Patriarches y doivent venir, ne peut estre, parcequ'ils ne
sortent pas ainsy de leurs sieges. Ce sont seulement leurs Legats qu'ils
envoyent pour appaiser le trouble que la deposition du Patriarche de Mos-
covie avoit causé. J'ay esté bien aisé de vous envoyer sa réponse, que je
l'ay prié d'écrire sur les questions que l'on veut éclaircir. Il y travaille,
& j'espere l'avoir avant que de fermer mon paquet. Il convient genera-
lement avec nous sur toutes choses, & n'en differe que sur la procession
du S. Esprit. Aussy vient-il toutes les festes à la Messe chez moy; & à
l'exception du *Credo*, où il oublie le *Filioque*, il n'y a pas un meilleur
Catholique.

Voilà l'histoire de ce Seigneur. Et il est à remarquer que ces questions
dont il parle dans cette lettre, sont celles mesmes que l'on verra imprimees
à la fin de ce volume, dont on avoit envoyé une copie à M. de Pom-
pone. Elles contiennent clairement l'estat des differens qui sont entre nous
& les Calvinistes, tant sur l'Eucharistie, que sur quelques autres points.
Ce fut à ces questions que ce Seigneur entreprit de répondre, & pour cela
il composa un écrit en Grec & en Latin, sous ce titre: *Enchiridion, sive
stella Orientalis; id est Sensus Ecclesia Orientalis, scilicet Græcæ, de tran-
substantiatione corporis Domini, aliisque controversiis, à Nicolao Spatar-
io Moldavolacone, Barone, & olim Generali Vvalachia, conscriptum,*
Holmia anno 1667. mens. Febr.

CH. IV.

On le peut voir imprimé tout entier en latin à la fin de ce volume n'ayant pas cru qu'il fust nécessaire de le donner en grec, puisque le latin est aussi bien original que le grec, & qu'il le donna écrit de sa main à M. de Pomponne en l'une & en l'autre langue; mais il me suffit de rapporter icy ce qui regarde l'Eucharistie, dont il parle en ces termes.

Pour éviter la longueur mon dessein n'est pas d'exprimer dans ce traité les opinions des Novateurs; mais de rapporter clairement & sincèrement la doctrine de l'Eglise Orientale. Elle croit donc sur le premier article.

1. Que le tres-pur corps & tres-precieux sang de nostre Seigneur I. C. est véritablement, réellement, & substantiellement contenu sous les especes du pain & du vin, le corps dans le pain, & le sang dans le vin, sans separation. Si l'on demande comment cela se fait, c'est ce que nous ne sçavons pas, parce que ce mystere surpasse tout ce que nous pouvons nous imaginer. Il s'opere d'une maniere incomprehensible & invisible; mais il s'opere véritablement; parce que nous croyons que le pain & le vin sont véritablement & substantiellement changez & transsubstantiez au corps & au sang par les paroles du Seigneur; en sorte qu'après la consecration la substance du pain & du vin ne demeure pas, mais que le corps & le sang de I. C. succedent en leur place par l'operation & la volonté de Dieu. Car encore que ce changement & cette conversion interieure ne se connoisse pas par les sens extérieurs, elle se fait néanmoins d'une maniere admirable, les signes ou les accidens demeurant.

2. Nous croyons que le corps & le sang du Seigneur doivent estre adoréz du culte de latrie dans la divine liturgie, tant exterieurement qu'intement.

3. Nous croyons que l'oblation de ce mystere est un tres-vray & tres-propre sacrifice du nouveau Testament, par lequel Dieu est rendu favorable aux vivans & aux morts. C'est pourquoy nostre Eglise chante: *Voilà le sacrifice mystique achevé.* Et lorsque les Grecs vont communier, chacun recite avec une grande foy & une grande confiance l'oraison de nostre saint Pere Jean Chrysofome: *Je croy, Seigneur, & je confesse que vous estes le Christ Fils du Dieu vivant, qui estes venu dans ce monde sauver les pecheurs, dont je suis le premier: Je croy aussi que ce que ie voy est vostre tres-pur corps, & que c'est là vostre tres-precieux sang.* Et après la communion l'on dit: *Le corps de Dieu me rendra tout divin, & sera ma nourriture; il rendra mon esprit tout divin, il nourrira mon ame d'une maniere miraculeuse.* Les fidelles de l'Eglise Orientale font plusieurs oraisons semblables, comme l'on peut voir dans la liturgie de S. Chrysofome. Et pour ne m'eloigner pas du dessein que j'ay d'estre court, en m'étendant en de longs discours, TOUS LES ENFANS DE L'EGLISE ORIENTALE, NON SEULEMENT LES GRECS, MAIS LES LITHUANIENS, LES MOSCOVITES, LES MOLDAVES, LES VALACHES, LES GEORGIENS, LES MINGRELIENS, LES CIRCASSES, LES ARABES, & une infinité d'autres, quoique les Russiens & les autres peuples n'usent pas de la langue Grecque, CROIENT NEANMOINS, ET CONFESSENT TOUS D'UN

COMMUN ACCORD QUE CE MYSTERE EST LE CORPS ET LE SANG DU CH. I X.

SEIGNEUR, & ils le reçoivent avec une extrême reverence, comme « estant le corps & le sang du Seigneur. L'Eglise Orientale a fait plusieurs « decrets tres-inviolables contre ceux qui sont d'un autre sentiment. Mais « parceque mon dessein est plutost de représenter les articles de nostre foy, « que de censurer durement l'opinion des adversaires, je les passe sous « silence. Il suffit de dire que ceux qui combattent quelque point de ceux « que j'ay marquez, & qui doutent de quelque partie de ces articles, sont « regardez par l'Eglise Orientale comme retranchez de l'Eglise de J. C. « comme enfans de tenebres, comme de nouveaux heretiques; qu'elle les « condamne & les anathematize.

Il ajoute vers la fin de son écrit, que selon la coutume de l'Eglise Orientale le premier dimanche de Carefme, que l'on y appelle le dimanche de l'orthodoxie, le Patriarche de Constantinople après la liturgie finie dans l'Eglise Patriarchale en presence des Archevesques & Evêques, & des Ambassadeurs des Rois & des Princes Chrestiens qui sont à Constantinople, & qui assistent à cette ceremonie, excommunie en particulier toutes les heresies, & anathematize ceux qui combattent la doctrine cy-dessus établie, & principalement la transubstantiation; qu'il les separe de la communion, & qu'il y reçoit ceux qui ont les mêmes sentimens que luy.

Il seroit inutile de faire des reflexions sur cet écrit, puisqu'il est plus clair que toutes les reflexions que l'on y pourroit faire. Je supplie seulement M. Claude de remarquer qu'il est d'un Grec de religion; qu'il est d'un homme sçavant & habile; qu'il est d'une personne qui a demeuré long-temps à Constantinople premier siege de l'Eglise Grecque; qui a communiqué avec la pluspart des nations qui composent cette grande Eglise; que c'est un homme d'honneur & de condition qui parle, & qu'il a dressé cet écrit pour estre imprimé sous son nom, & pour servir de témoignage authentique de la foy de son Eglise contre les impostures des Calvinistes.

C H A P I T R E X.

XXIX. PREUVE de ce mesme consentement de l'Eglise Grecque avec la Latine sur le mystere de l'Eucharistie par les livres Ecclesiastiques des Grecs.

PUISQUE nous avons conduit de siecle en siecle cette tradition de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie depuis Berenger jusques à l'année presente, il semble que nous devrions nous arrester là, n'estant pas possible d'aller plus avant; néanmoins parcequ'outre cette tradition particuliere on peut examiner une autre tradition commune qui n'est pas attachée à un seul siecle, afin que M. Claude ne se plaigne pas qu'on le neglige, & qu'on traite les choses imparfaitement, je veux bien encore y ajouter cette preuve.

Cette tradition que j'appelle commune, se tire des livres ecclesiastiques

des Grecs, c'est adire de leurs liturgies & des autres livres qui sont entre les mains ou des Prestres, ou du peuple; parceque ces livres estant lus avec respect & avec devotion par tous les Grecs, & leur foy estant formée sur ce qu'ils trouvent dans ces livres, ou ces livres estant formez sur leur foy, on ne peut pas croire qu'il y ait de la difference entre la creance des Grecs, & les opinions qui se trouvent dans ces livres.

Je ne m'arresteray qu'à trois, qui sont l'Euchologe, l'Horologe; & le Triode. Le premier comprend les liturgies & les prieres qui se font dans l'administration des Sacremens. Le second est comme leur breviaire qui contient ce qui se recite parmy eux chaque jour, outre quelques offices particuliers. Et le troisieme contient l'office du Carême, depuis le Dimanche où ils recitent l'Evangile du Publicain, jusques à Pasques.

- » Pour les liturgies, on lit dans celle de S. Basile cette priere : Nous vous
 » prions, Saint des Saints, par vostre bonté, que vostre S. Esprit descen-
 » de sur nous & sur ces dons qui sont devant nous; qu'il les benisse, qu'il
 » les sanctifie, & qu'il fasse le pain LE CORPS MESME de nostre Dieu & de
 » nostre Sauveur J. C. digne de tout respect. *ὡς τὸ τὸ σῶμα τῷ κυρίῳ, καὶ*
 » *θεῷ, καὶ σάκκος ἡ μὲν Ἰησοῦ Χριστοῦ;* & ce calice LE SANG MESME digne de tout
 » respect de nostre Seigneur, de nostre Dieu, & de nostre Sauveur J. C.
 » *ὡς τὸ τὸ αἷμα,* en les changeant par vostre S. Esprit.

Et dans celle de S. Chrysostome on lit ces mesmes paroles : *Faites ce pain le precieux corps de vostre Christ, & ce qui est dans ce calice le precieux sang de vostre Christ, en les changeant par vostre saint Esprit.*

Que si l'on joint à cela cette remarque, que les Grecs depuis Anastase Sinaite, S. Jean Damascene, & le second Concile de Nicée, ont toujours enseigné que le pain n'estoit pas la figure du corps de J. C. qu'ils ont dit que J. C. n'ayant pas appelé le pain la figure de son corps, il falloit dire & croire que c'estoit son corps & non sa figure: qu'ils ont marqué que par ce corps ils entendoient ce corps crucifié, ce corps né de la Vierge, comme dit Cabasilas; il est visible que toutes ces expressions des liturgies sont entierement decisives, puisque toutes les faulces idées estant rejetsées & condamnées par la doctrine commune des Grecs, ils ne pouvoient pas se former sur ces paroles des liturgies une autre idée que celle du vray corps de J. C. substitué au lieu du pain.

Et c'est pourquoy non seulement ces passages qui marquent un changement reel, une operation réelle, la substitution du corps de J. C. au lieu du pain, font voir clairement la foy des Grecs; mais les passages mesmes les plus communs sont decisifs, en supposant ce qui a déjà esté prouvé tant de fois, que les Grecs ne detournoient point le mot de *corps de Christ* à la signification de figure & d'image.

Ainsy quand il est dit dans la liturgie de S. Basile : *Faites, Seigneur, que nul de nous ne soit participant du SAINT CORPS ET DU SANG de Nostre Seigneur Iesus-Christ à son jugement & à sa condamnation*: Quand il est dit dans la mesme liturgie aussibien que dans celle de S. Chrysostome : *Seigneur I. C. regardez-nous de vostre sainte demeure*

demeure, & du thrône de la gloire de vostre Royaume, & venez pour nous sanctifier, vous qui estes dans le ciel assis à la droite de vostre Pere, & qui estes icy present invisiblement avec nous; & daignez par vostre main toute-puissante nous rendre participans DE VOSTRE CORPS sans tache, & DE VOSTRE PRECIEUX SANG, & tout le peuple par nostre ministere.

Quand les Prestres disent à Dieu: *Accordez-nous, Seigneur, que la participation DUSAINTE CORPS ET DUSANG de vostre Christ, opere en nous une foy qui ne soit point confondüe, une charité sans dequisement.*

Quand ils disent en rompant le pain, selon la liturgie de S. Chrysofome: *L'agneau de Dieu & le Fils du Pere est distribué, mais il n'est pas divisé; on le coupe en diverses parties, mais ses membres ne sont pas separez les uns des autres; on le mange toujours, mais on ne le consume jamais.*

Quand le diacre demandant la communion, dit: *Seigneur, donnez moy LE SAINT ET PRECIEUX CORPS de nostre Seigneur Iesus-Christ:*

Quand le Prestre en le donnant, dit: *Je vous donne LE PRECIEUX, SAINT ET TRES-PUR CORPS de nostre Seigneur Iesus-Christ.*

Quand le Prestre en communiant dit: *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans la maison de mon ame est souillée; mais comme vous avez bien voulu estre mis dans la caverne, dans l'étable des animaux sans raison, & que vous avez receu dans la maison de Simon le Lepreux une femme pechereuse qui me ressembloit, daignez aussy entrer dans l'étable de mon ame privée de raison, & dans le corps tout souillé d'un homme mort, & couvert de lepre, comme je suis, Et comme vous n'avez point eu d'horreur de cette pechereuse lorsqu'elle baisoit vos pieds, n'avez point aussy horreur, Seigneur, d'un pecheur comme moy; mais faites-moy participant par vostre bonté de vostre TRES-SAINTE CORPS, ET DE VOSTRE TRES-SACRE SANG.*

Enfin quand le Diacre allant communier au calice, dit: *Je m'approche du Roy immortel; & que le Prestre luy répond: Diacre serviteur de Dieu, vous recevez le SAINT ET PRECIEUX CORPS, & le SAINT ET PRECIEUX SANG de nostre Seigneur J. C. toutes ces expressions, dis-je, ne signifient point la figure du corps de J. C. n'imprimoit point par consequent d'autre idée que celle du vray corps de Jesus-Christ.*

Il est bon de remarquer sur le sujet d'un des passages que nous venons de citer de ces liturgies, qui est celuy où il est dit: *Daignez, Seigneur, par vostre main toute-puissante, nous rendre participans de vostre corps sans tache, & de vostre precieux sang, &c.* que M. Claude en y répondant fait une observation toutafait rare: car comme il ne perd point d'occasion d'accuser son adverfaire de faussetez, il tasche de rendre cette traduction suspecte en cette matiere. *Je trouve, dit-il, dans la liturgie de saint Chrysofome, non ces termes que nous dit l'auteur: Daignez par vostre main puissante nous donner vostre corps; mais ceux cy, selon la version d'Erasme: Rendez nous dignes de vostre main puissante, afin que nous soyons participans de vostre corps.*

Mais pour répondre bien precisément a cette objection, il suffit de luy dire que s'il trouve ce qu'il dit dans la version d'Erasme, il trouvera ce que dit l'auteur de la Perpetuité dans tous les Originaux Grecs des litur-

gies de saint Basile & de saint Chrysoſtome , où il y a en termes formels
 κατεξέλασον , τῇ κερταίᾳ σὸ χειρὶ μεταδῆραι ἡμῖν τὸ ὀχρατὸν σώματος σὸ καὶ τὸ
 πρὸς αἵματος.

Les prieres de l'Euchologe parlent le meſme langage. En voicy une que l'on fait ſur les nouveaux Autels : *Nous vous prions , Seigneur de miſericorde , de remplir cet autel de gloire , de ſaintete , & de graces ; afin que les hoſties de voſtre TRES-PUR CORPS & de voſtre PRECIEUX SANG que l'on offrira deſſus , ſoient changées pour le ſalut de tout le peuple & pour le noſtre , quelque indignes que nous en ſoyons .*

L'Oraiſon pour planter une vigne porte ces paroles : *Conſiderez cette vigne que voſtre main à plantée , afin qu'elle rende en ſon temps ſes fruits dans leur maturité , & que nous puiffions un jour vous les offrir , POUR ESTRE CHANGEZ AU SANG DE VOSTRE CHRIST .*

Le livre appellé Triode , qui eſt , comme j'ay déjà dit , l'office du Careſme parmi les Grecs , contient une choſe fort conſiderable ſur ce ſujet. Qui eſt que le premier dimanche de Careſme que les Grecs appellent le dimanche de l'Orthodoxie , on lit dans l'Egliſe un recueil d'anathêmes & de Canons, intitulé , *Synodique*. Il eſt attribué dans le titre au 7. Concile , parce qu'il eſt particulièrement fait contre les Iconomaques ; mais il comprend outre cela la condamnation de diverſes heresies anciennes & nouvelles , & les nouveaux Grecs y ont meſme inferé leurs opinions particulieres. Or entre les heresies qui y ſont condamnées , celle des Calviniſtes ſ'y trouve expreſſément en ces termes :

Anathême à ceux qui ne rejettant pas ce que Noſtre Seigneur a dit touchant la celebration des divins myſteres qu'il nous a laiſſez par ces paroles , Faites cecy en memoire de moy ; mais expliquant en un mauvais ſens cette maniere de celebrer ſa memoire , ont la hardieſſe de dire que ce ſacrifice qui s'offre tous les jours par ceux qui celebrent les ſacrez myſteres , ſelon que Noſtre Seigneur le maiſtre de toutes choſes l'a enſeigné , ne fait que renouveler
 COMME UNE IMAGE ET UNE FIGURE LE SACRIFICE DU PROPRE CORPS ET DU PROPRE SANG DE JESUS-CHRIST , offert par noſtre Sauveur ſur la croix pour la redemption & la reconciliation commune de la nature humaine ; & qui introduiſent ainſy un ſacrifice different de celui que I. C. a célébré , & qui ne ſe rapporte à ce ſacrifice de I. C. que
 COMME UNE IMAGE ET UNE FIGURE ; anathême à ces perſonnes , comme aneantiſſant le myſtere du terrible & divin ſacrifice par lequel nous recevons le gage de la vie future , noſtre divin Pere S. Chriſtoſtome declarant en pluſieurs de ſes explications ſur S. Paul , que ce n'eſt qu'un meſme & unique ſacrifice .

Il ne faut pas eſtre bien ſubtil pour reconnoiſtre qu'ils deſignent en cet endroit l'erreur des Calviniſtes , qui veulent que l'Euchariftie ne ſoit qu'un ſacrifice de memoire , qui ſoit l'image & la figure de celui de la croix ; mais qui ne contenant pas la meſme victime , ne ſoit pas auſſy le meſme ſacrifice .

Et il ſeroit inutile de dire que les Calviniſtes ne reconnoiſſant pas que l'Euchariftie ſoit un ſacrifice , ne peuvent pas eſtre condamnés par un Canon qui condamne ceux qui reconnoiſſant qu'elle eſt ſacrifice , ne

vouloient pas qu'elle fust un meisme sacrifice avec celuy de la croix. Car il est clair que le mot de sacrifice est pris icy en une signification plus étendue, selon laquelle les Calvinistes ne refusent pas de l'appliquer à l'Eucharistie. Et ainsy quand les Grecs condamnent dans ce Canon ceux qui disent que le sacrifice de la Messe n'est que l'image & la figure de celuy de la croix, ils condamnent en effect les Calvinistes, & ont eu dessein de les condamner, puisqu'il n'y a qu'eux qui ont voulu changer le vray sacrifice de la Messe en un sacrifice de pure commemoration, & de pure ressemblance.

On voit aussy dans l'Office du Jedy Saint plusieurs témoignages de la foy des Grecs. Dans les hymnes qui se chantent à l'Eglise il est dit dans un verset, qu'estant luy-mesme la Pasque de ceux pour qui il devoit mourir, il se sacrifia par avance en disant : Mangez mon corps, & vous serez fortifiez dans la foy.

Et dans le verset suivant il est dit que J. C. s'est sacrifié luy-mesme en disant ; Beuvez mon sang, & vous fortifiez dans la foy. Et dans un autre : Jesus-Christ le celeste & divin pain a fait un festin au monde. Venez donc amateurs de I. C. & dans des bouches de terre, & des cœurs pleins de foiblesse recevons avec foy celuy qui a sacrifié la Pasque, & qui est luy-mesme sacrifié parmi nous.

Τὸ πῖστα οἷς
ἔμελλε θά-
νειν αὐτὸν ὡς
ἔστυς αὐτοῦ
ἐτύθη φάγε-
τε θοῶς τὸ
σῶμα μὲ καὶ
πίστετε
ρεωθισσάτε.
Χριστὸς εἰς-
πάστω τῷ
κόσμῳ ὁ ἁ-
γίως καὶ
θεῖος ἀπό-
θυσεν ἐν φι-
λοχρησίᾳ
παλαιοῖς ἐν

οἱ τῶμασι, ἰλιχιναῖς ἢ παῖς καρθίους ὑποθεξάμετα πτωῶς ἢ θυόωθον τὸ πῖστα, ἐν ἡμῶν ἱερεφθέρωθον.
αὐτὸς γὰρ ἐαυτὸν ἱερευραῖς πῖετὲ θοῶν τὸ αἶμα καὶ πίσει σεσεαθῆς ὤει.

Il faudroit presque transcrire tout l'office de la communion qui fait partie de l'Horologe des Grecs, si l'on vouloit rapporter tout ce qu'il contient de clair & de convaincant pour la presence reelle, la transubstantiation, & l'adoration de J. C. dans l'Eucharistie. Car il est tout composé d'oraisons & d'hymnes, par lesquelles les fidelles s'adressent à J. C. ou pour luy demander qu'il leur fasse la grace de participer à son corps, ou pour luy rendre graces de l'avoir receu.

Il commence par ce verset :
O Seigneur plein de misericorde, que VOSTRE SAINT CORPS me soit un pain de vie eternelle, aussibien que VOSTRE PRECIEUX SANG.

Le verset qui suit : est Ayant profané mon ame par mes pechez, miserable que je suis, je suis indigne de la participation de vostre TRES-PUR CORPS ET DE VOSTRE DIVIN SANG, à laquelle vous voulez bien neanmoins me recevoir.

Et un peu après : Voicy la table toute sainte du pain de vie que la misericorde a fait descendre du ciel pour donner une nouvelle vie au monde. Permettez-moy quelque indigne que j'en sois, de goustier ce pain, & de participer à la vie qu'il communique.

Et ensuite ; Verbe de Dieu, qui estes Dieu vous-mesme, faites que le charbon ardent de VOSTRE CORPS eclaire mes tenebres, & que VOSTRE SANG nettoye mon ame impure.

Il y a plusieurs autres versets semblables, les prieres des Grecs estant d'ordinaire tres-longues ; & ensuite il y a des oraisons plus étenduës où il est

parlé en cent manieres différentes de la participation réelle du corps de J. C. En voicy quelques-unes.

Iesus-Christ mon Dieu, je sçay que je suis indigne, & que je ne merite pas que vous entriez dans la maison de mon ame; parce qu'elle est toute deserte & toute en ruine, & que vous n'avez point de lieu dans moy, où vous puissiez seulement reposer la teste. Mais comme de la hauteur infinie de vostre Majesté vous vous estes rabbaissé pour nous, daignez encore vous proportionner à ma bassesse. Comme vous avez souffert d'estre enfermé dans l'autre de vostre sepulchre, & dans l'étable où vous estes né, ne refusez pas d'entrer en mon corps quoique souillé. Comme vous avez bien voulu entrer dans la maison des pecheurs, & manger avec eux dans la maison de Simon le lepreux; daignez aussy entrer dans la maison de mon ame, à quelque bassesse qu'elle soit reduite, & quoiqu'elle soit convertie de la lepre du peché. Comme vous n'avez point rejeté cette femme pecheresse qui me ressembloit, lorsqu'elle s'est approchée de vous; ayez aussy compassion d'un pecheur qui s'approche de vous, & qui pretend vous toucher. Comme vous n'avez point eu d'horreur de la bouche souillée & toute impure de cette femme qui donnoit des baisers à vos pieds, n'avez point aussy horreur ny de ma bouche qui est encore plus souillée que la sienne, ny de mes levres si profanes, ny de ma langue qui est encore plus impure que le reste. Que le charbonardant de vostre SAINT CORPS & de vostre SACRÉ SANG, soit la sanctification, la lumiere, & la force de mon ame; qu'il diminue le poids de mes pechez; qu'il me preserve des attaques des demons; qu'il arreste mes mauvaises habitudes; qu'il amortisse mes passions; qu'il me fortifie pour accomplir vos commandemens; qu'il augmente en moy vos divines graces; & qu'il m'acquiere le droit de vostre royaume. Car vous sçavez, Iesus mon Dieu, que ce n'est pas par mépris que je m'approche de vous, mais par la confiance que j'ay en vostre bonté ineffable, & dans la crainte que me privant de participer à vous, je ne devienne la proye du loup invisible qui cherche à me devorer. Je vous prie donc, Seigneur, qui possédez seul la sainteté, de sanctifier mon ame & mon corps, mon esprit, mon cœur, mes reins, mes entrailles; de me renouveler tout entier, de graver profondement vostre crainte dans ma chair, d'imprimer en moy une sainteté qui ne s'efface jamais. Soyez mon secours & mon support. Faites moy passer en paix cette vie, & donnez-moy place à vostre droite avec les Saints, par les prieres & l'intercession de vostre tres-pure mere, des esprits qui vous servent de ministres, des troupes toutes pures de vos Anges, & de tous les Saints qui vous ont esté agreables depuis le commencement du monde.

Il y en a plusieurs de cette sorte pour reciter devant la communion. Il y a des Cantiques qui contiennent les mesmes expressions. Communier c'est toujours prendre J. C. toucher J. C. recevoir J. C. dans son corps; sur sa langue, sans qu'il soit jamais parlé de ce pain inondé & revestu des droits du corps de J. C. ny des autres imaginations de M. Claude.

Lorsque les fidelles sont prests de s'approcher de la sainte table, on leur prescrit dans cet office de faire un acte de foy en cette maniere: *Je croy & je confesse que vous estes VERITABLEMENT le Christ, le Fils de Dieu vi-*

vant ; qui estes venu dans le monde pour sauver les pecheurs , dont je suis le premier. Je croy que CECY EST VOSTRE CORPS MESME plein de pureté , que CECY EST VOSTRE PRECIEUX SANG. Je vous demande misericorde & le pardon des pechez que j'ay commis volontairement , ou involontairement , par paroles , par œuvres , avec connoissance , par ignorance ; & rendez-moy digne de recevoir vos sacrez mysteres sans y recevoir ma condamnation ; faites que j'y trouve le pardon de mes pechez , & la vie eternelle.

Lorsque les Grecs se levent pour aller communier , on leur prescrit de reciter des vers d'une hymne dont voicy le sens : *Le m'en vas approcher de la communion divine. O mon createur ne me bruslez pas , lorsque j'y participeray ; car vous estes un feu qui bruslez les indignes. Mais pour m'en rendre digne , purifiez-moy de toutes mes souillures.* Et un peu après. *Tremble , mon ame , en voyant le sang de Dieu ; car c'est un feu qui consume les indignes.* Après la communion ils multiplient de mesme les prieres & les actions de graces , en parlant toujours à J. C. comme present dans eux. Voicy entr'autres le commencement d'une hymne attribuée à Metaphraste : *Seigneur , qui m'avez donné par vostre bonté VOSTRE CHAIR pour nourriture ; qui estes un feu qui consumez les indignes , ne me bruslez pas , ô mon Createur. Penetrez plutost toutes les parties & toutes les jointures de mon corps , de mes reins , de mon cœur. Reduisez en cendre toutes les épines de mes pechez.* Et le reste.

Enfin je mets en fait qu'il n'y a aucun de ces petits livres des Catholiques , qui s'appellent *Exercices de la communion* , *Methodes pour la communion* , qui imprime plus fortement l'idée d'une presence réelle , qui porte plus à adorer J. C. comme present dans ce mystere , comme receu sur nos levres & dans nostre bouche , que ces oraisons que les Grecs mettent en la bouche de ceux qui communient.

Mais peutestre que ce livre de l'Horologe est de peu d'autorité parmi eux. Il ne faut qu'entendre sur cela ce que Chytreus en dir dans son discours de l'estat des Religions. *La pluspart des Grecs , dit-il , n'apprennent à lire dans les écoles , qu'à dessein de reciter l'Horologe , qui est ce que les Latins appellent le Breviaire , ou les prieres que l'on fait aux diverses heures du jour ; la coutume non seulement des Prestres & des Religieux mais aussy d'un grand nombre de laïques estant de reciter ces prieres tous les jours , comme les nostres recitent les heures canoniques , & les Religieuses le Psautier ; & ils mettent dans la recitation de ces prieres une bonne partie de la pieté.*

Il dit ensuite , qu'ayant eu un de ces Horologes d'un Grec de Chypte , il avoit reconnu que l'invocation & le culte superstitieux des Saints , & principalement de la Vierge Marie , n'estoit pas moins établi dans l'Eglise Grecque , que dans le royaume du Pape.

Ainsy par l'aveu même de ce Lutherien ce livre de l'Horologe est entre les mains de tous les Grecs ; c'est l'A. B. C. de tous les enfans ; c'est le Breviaire des Prestres , des Religieux , & des laïques. Et ce livre neanmoins établit si clairement la réalité du corps de J. C. dans l'Eucharistie . que ce seroit le plus grand de tous les miracles , que ceux qui le li-

sent tous les jours comme un livre orthodoxe, ne priissent pas ce sentiment. Et il ne serviroit rien de dire qu'estant écrit en ancien grec, il n'est pas entendu par ceux qui ne sçavent que la langue grecque vulgaire. Car ce que dit Chytreus n'est nullement vray, que le grecque vulgaire est aussy différent du grec ancien, que le latin l'est de l'italien; & j'en ay fait moy mesme l'expérience depuis peu, puisque n'ayant jamais leu auparavant de grec vulgaire, & ayant esté obligé d'en lire dans le livre d'Agapius qui n'est point traduit, je n'y ay pas trouvé de difficulté considerable. Ce qui m'a fait croire qu'il estoit encore plus aisé à ceux qui sçavent le grec vulgaire, d'entendre le grec ancien; puisque ces deux langues sont plus différentes par l'introduction des nouveaux mots & des nouvelles expressions dans le grec vulgaire, que par l'abolition des mots anciens & des expressions anciennes. Et ainsy estant certain que la pluspart de ceux qui lisent l'Horologe l'entendent, & que ceux qui l'entendent en approuvent la doctrine; il est certain aussy que les Grecs tiennent la presence réelle qui y est si formellement enseignée.

Et cela fait voir encore qu'il n'est pas au pouvoir d'un Patriarche de changer la foy des Grecs sur ce point; & que c'est en vain que les Calvinistes alleguent leur Patriarche Cyrille comme témoin de leur creance. Un Patriarche pourroit peuteestre quelque chose sur la foy des peuples dans les matieres speculatives éloignées de leur connoissances. Mais dans les choses de pratique qui sont connuës distinctement du peuple, & dont la creance est entretenüe par des livres qui sont continuellement entre ses mains, les Patriarches n'ont nul pouvoir; & il estoit aussy peu en la puissance de Cyrille de faire que les Grecs ne crussent pas la presence réelle, que de les empescher de croire que J. C. estoit le Christ. Et ainsy la confession qu'il en a dressée, est aussy peu la confession de l'Eglise Grecque, que s'il avoit fait une confession de foy toute Arrienne ou toute Sociennienne. Il a pu exprimer ses sentimens; & comme il estoit Calviniste, il n'est pas estrange qu'il ait renfermé dans un écrit les erreurs de Calvin: mais il n'a pas pu exprimer ceux du peuple & du reste de l'Eglise, dont il ne dispoit pas, & qui ne laissoit pas d'adorer toujours I. C. present dans l'Eucharistie, suivant les prieres de son Breviaire, nonobstant les imaginations & les erreurs de son Patriarche. Que s'ils l'ont souffert pendant quelque temps; si quelques Grecs mesmes luy ont adheré, c'est une marque de l'oppression de cette Eglise sous la tyrannie des Turcs, & de la lâcheté interessée de quelques personnes. Mais ce n'est nullement une preuve du sentiment de l'Eglise Grecque. Il faudroit montrer pour cela, que l'on eust aboli du temps de Cyrille l'Horologe, l'Horologe, & les autres livres Ecclesiastiques. Mais pendant que les Grecs les auront entre les mains, on ne peut croire avec la moindre apparence qu'ils ayent d'autre creance que celle qui y est si clairement exprimée, ny qu'ils embrassent une doctrine entierement contraire à celle dont ils font tous les jours profession par la recitation de ces prieres.

CHAPITRE XI.

*Reflexion sur le jugement que les Calvinistes font de Cyrille:
Conclusion de ces trois livres.*

MAis cecy me donne occasion de faire une autre remarque sur le jugement avantageux que les Calvinistes font de leur Cyrille Lucar, qui fera voir que cette secte n'a aucun veritable principe de religion, & que l'esprit qui l'anime est plustost un esprit de faction & de caballe contre l'Eglise Catholique, qu'un esprit de zele pour l'establissement d'aucune veritable pieté. Car nous venons de voir que les livres ecclesiastiques des Grecs contiennent tres-clairement la doctrine de l'Eglise touchant l'Eucharistie, & qu'on y voit manifestement la verité de ce que dit Sandi Protestant Anglois dans son miroir de l'Europe, *Que les Grecs sont d'accord avec les Romains sur la transubstantiation, sur le sacrifice, & sur tout le corps de la Messe.*

Il n'est pas moins clair qu'on y trouve tous les autres points que les Calvinistes pretendent *proceder de la boutique de Satan*, & pour lesquels ils declarent dans leur Confession de foy *qu'ils condamnent les assemblées de la Papauté*, tels que sont l'invocation des Saints, la veneration des reliques, l'honneur des images, la priere pour les morts, les vœux monastiques, les deffenses du mariage & de l'usage des viandes, l'observation ceremoniale des jours, la confession auriculaire. Or il est indubitable que Cyrille qui a esté successivement Patriarche d'Alexandrie & de Constantinople, n'a pu s'empescher de faire le service divin dans ces Eglises, selon ce qui est prescrit par ces livres. Car on sçait assez que les Grecs qui sont tres-attachez à leurs ceremonies ne l'auroient jamais souffert.

Cependant les Calvinistes se vantent eux-mesmes, qu'il estoit entré dans leurs sentimens avant que d'estre élevé à ces dignitez de Patriarche de ces deux premiers sieges d'Orient, qu'il ne pouvoit exercer, selon leur pensée sans violer la loy de Dieu, en une infinité de rencontres par un culte superstitieux & idolâtre. Et en mesme temps ils nous font entendre par les loüanges qu'ils luy donnent, qu'ils le regardent comme un excellent serviteur de Dieu, comme un Saint, & comme un Martyr. Il faut donc qu'ils croyent que la pieté peut subsister avec une ausly damnable hypocrisie, qu'est celle d'estre dans le cœur d'une religion, & d'en professer exterieurement une autre toute oppoëe: de condamner d'idolâtrie & de superstition le culte que l'on rend dans une Eglise, & d'estre en mesme temps le principal ministre de ce culte que l'on croit superstitieux & idolâtre: de regarder la qualité de sacrificateur que les hommes s'attribuent, comme un outrage fait à Jesus-Christ, & ne pas laisser de se faire donner cette qualité en qualité de Prestre & d'Evesque, & d'en faire publiquement les fonctions.

Voicy encore une autre preuve de la bonne conscience de ce Cyrille, &

CH. XI. de quelle sorte il accommodoit sa foy à ses intereffs. L'ordre qui s'observe dans la consecration des Eveſques porte, que celui qui doit eſtre consacré fait trois différentes professions de foy. La premiere est, le Symbole de Nicée. La seconde contient une explication plus ample de la Trinité, & de l'Incarnation. La troisieme, outre une répétition de ces deux mysteres, contient entr'autres choses ces trois articles: Le premier pour les traditions en ces termes; *Je croy aussy touchant Dieu & les choses divines, les traditions, & les expositions de l'unique Eglise Catholique & Apostolique*: Le second touchant les saintes images en ceux-cy: *Je suis aussy adorateur des saintes images de Iesus-Christ, de la tres-pure Mere de Dieu, & de tous les Saints d'une adoration relative & non de l'arie, & je rappor: l'honneur que je leur rends à ce qu'elles representent; & je rejette comme estant dans l'erreur ceux qui sont d'autre sentiment*: par où il marque assez qu'il met les Iconomaques au rang des heretiques auxquels il dit anathême en general, après en avoir marqué quelques-uns en particulier: *Anathême à tous les heretiques: Anathême à chacun des heretiques*. Le troisieme est un eloge, & une invocation à la sainte Vierge, par laquelle celui qui doit eſtre consacré finit sa profession de foy: *Je confesse & je reconnois sincerement & veritablement pour nostre maistresse Marie Mere de Dieu, comme ayant enfanté en chair Iesus-Christ nostre Dieu, l'une des personnes de la Trinité; & je desire que cette sainte Vierge m'assiste, me secoure, & me protege tous les jours de ma vie. Amen.*

Or les Calvinistes assurent eux-mesmes, comme nous avons déjà dit, que les conferences que Cyrille avoit eues avec un Fluxus Docteur de leur secte dans la Transilvanie, luy avoient inspiré leurs sentimens sur les traditions, sur l'invocation des Saints, & par consequent encore sur les images, long-temps avant qu'il fut élevé sur le siege d'Alexandrie. Et ainſy voilà ce *Saint* qui par une ambition sacrilege se fait consacrer Eveſque en renonçant à la foy qu'il avoit dans le cœur, & en faisant profession de reconnoistre les traditions de l'Eglise, lorsqu'il les detestoit comme des songes & des fantaisies des hommes; d'eſtre adorateur des saintes images, & d'anathematiser ceux qui refusoient de les reverer, lorsque luy mesme condamnoit cet honneur d'idolatrie avec son maistre Calvin; & d'invoquer la sainte Vierge, afin qu'elle le secourust & l'assista tous les jours de sa vie, lorsqu'il avoit reconnu, comme dit Hottinger, la vanité des subtilitez que les superstitieux apportent pour l'invocation des Saints.

Cette conduite a si peu déplu aux pretendus reformez, que ce sont eux qui ont le plus contribué à l'élever au Patriarchat de Constantinople, afin d'y continuer avec plus d'eclat ses detestables sacrileges. Car on ne peut donner d'autre nom à ce qu'un disciple de Calvin, comme il se nomme luy-mesme, estoit obligé de faire dans une charge, dont les fonctions les plus solennelles & les plus sacrées ne pouvoient passer dans son esprit que pour d'horribles impietez, & des abominations de l'Ante-Christ.

Que s'ils disent qu'ils l'ont enfin obligé de faire une declaration de sa foy, qui est conforme à leur doctrine, on leur peut répondre, que c'est

ce qui rend encore ce procedé plus étrange, & qui fait voir davantage que l'heresie conduit insensiblement à l'irreligion & à l'atheisme. Car s'il y avoit eu quelque ombre de pieté dans l'union des Ambassadeurs de Hollande & d'Angleterre avec ce faux Patriarche, ils ne l'auroient pu porter à se declarer pour leurs dogmes, selon lesquels l'Eglise Grecque est toute remplie de superstition & d'idolatrie, comme ils le disent eux-mesmes, qu'en le portant en mesme temps à se separer de cette Eglise corrompue, comme eux-mesmes se sont separez de la Romaine, pour aller chercher selon leurs sentimens la vraye Eglise de Christ dans la communion des Calvinistes. Mais bien loin d'agir ainsi, la gloire qu'ils s'imaginoient que ce leur seroit d'avoir un Patriarche de Constantinople de leur sentiment, & la facilité qu'ils croyoient avoir par là de tromper le monde, en faisant croire que toute l'Eglise Grecque estoit devenuë Calviniste, leur firent employer toutes sortes de moyens pour le maintenir dans une dignité qui l'exposoit à faire continuellement des actions de religion contraires à sa creance, & pour le faire rétablir dans son siege, comme ils l'ont fait plusieurs fois, lorsque sa propre Eglise l'en faisoit chasser.

S'ils ne trouvent rien en cela qui blesse leur conscience, ils se condamnent eux-mesmes d'avoir déchiré sans necessité la robbe de J. C. par un schisme tres-pernicieux. Car pourquoy ne pouvoient-ils pas demeurer dans l'Eglise Romaine, s'ils ont cru que leur Cyrille pouvoit demeurer dans la Grecque, qu'ils ne devoient pas estimer moins corrompue? & non seulement y demeurer comme particulier, mais comme le chef de cette Eglise, qu'ils sont obligez de considerer, selon leur pensée, comme un des principaux sieges de l'Antechrist, tout ce qu'ils appellent les abominations de la Babylone de l'Apocalypse y estant ausly établi que dans Rome mesme.

C'est pourquoy on ne voit pas ce qui les empescheroit d'estre dans la mesme disposition au regard de l'ancienne Rome, qu'ils ont esté au regard de la nouvelle. Sans doute qu'il ne tiendrait pas à eux qu'ils ne poufussent au Cardinalat, & de là s'ils pouvoient à la Papauté un homme qu'ils auroient prevenu de leurs sentimens, comme ils en avoient prevenu Cyrille. A ce prix ils souffriroient qu'il dit la messe, qu'il invoquast les Saints, qu'il reverast les images, qu'il fist des Prestres avec pouvoir de sacrifier, comme ils n'ont point trouvé mauvais que leur Cyrille fist toutes ces choses à la veuë de tout l'Orient.

Si ce sont là leurs *Saints* & leurs *Martyrs*, ils sont d'une nouvelle espece que l'antiquité n'a point connue; car tous ceux qui ont un peu de religion, seront plus disposez à mettre des gens de cette sorte au rang des libertins & des athées, que non pas en celuy des Saints. Pour le moins c'est le jugement que la foy Catholique nous oblige d'en porter. Nous attendrons que M. Claude nous explique plus particulierement ce qu'il en pense, & qu'il nous découvre les principes sur lesquels peuvent estre appuyez les grands eloges que luy & ses cōteres ont dōnez jusques icy à ce disciple de Calvin travesti en Patriarche, & que l'on peut dire n'avoir fait autre chose que

CII. XI.

joïer la comedie dans l'Eglise de Constantinople, puisqu'il n'avoit aucune creance à tout ce qu'il y faisoit : Qu'il y offroit le sacrifice non sanglant pour ses pechez & ceux du peuple, selon les paroles des liturgies, ce qu'il croyoit ne se pouvoir faire sans aneantir la vertu du sacrifice de la croix : Qu'il y disoit la messe des dons pre-sanctifiez, c'est à dire consacrez quelques jours auparavant, ce qu'il devoit croire n'estre fondé que sur l'opinion d'une transmutation veritable & permanente du pain & du vin au corps & au sang de J. C. laquelle luy paroïssoit une grande erreur : Qu'il y communioit les malades du pain consacré dès le Jeudy Saint, ce qu'il croyoit comme Calviniste estre contraire à l'institution de la Cene : Qu'il y invoquoit les Saints comme il est marqué dans les liturgies en beaucoup plus d'endroits que dans la messe des Catholiques, ce qu'il croyoit estre outrageux à J. C. nostre seul mediateur envers le Pere : Qu'il prioit pour les morts, ce qu'il croyoit estre superstitieux & inutile, n'estant point en lieu, selon son opinion, où ils puissent avoir besoin de rafraichissement : Qu'il s'inclinoit devant les images de Nostre Seigneur & de la Vierge, comme les liturgies portent expressement que le Prestre & le Diacre doivent faire avant que de commencer la messe, ce qu'il croyoit estre une veritable idolatrie : Qu'il y publioit l'entrée du Carefme au septième dimanche avant Pasque, appelé *πρωφάσις*, ce qu'il croyoit enfermer une pratique condamnée par S. Paul, qui selon le sens des Calvinistes, a voulu que l'on regardast comme des apostats en la foy ceux qui defendoient l'usage de certaines viandes : Qu'il y recevoit les vœux des Moines, qu'il ne prenoit que pour des inventions pernicieuses, *procedées de la boutique de satan.*

En attendant que M. Claude nous revele le mystere de cette conduite, qui ne nous paroist qu'un mystere d'iniquité, nous nous contenterons de luy dire qu'il peut tant qu'il luy plaira faire un *Saint* de cet apostat sans religion, & que nous ne nous en étonnerons pas davantage, que de voir qu'ils regardent Luther comme un grand serviteur de Dieu, quoiqu'il les ait traitez pendant toute sa vie d'heretiques & d'*archidiabls.*

Mais quoiqu'il fasse, & quelque resolution qu'il prenne de ne se pas rendre aux veritez les plus manifestes, par un malheureux engagement dans une mauvaise cause, on n'a pas grand sujet de s'en mettre en peine; parce qu'on est bien assuré qu'il ne scauroit rien dire qui ait la moindre apparence contre les preuves que nous avons apportées pour montrer le consentement de l'Eglise Grecque avec la Latine sur le sujet de l'Eucharistie. Car elles sont si fortes & si invincibles, que la seule chose que j'appréhende, est qu'on ne trouve mauvais que je me sois tant arresté à prouver une chose qui est plus claire que le jour.

Je pense néanmoins que l'on jugera que cela estoit nécessaire pour surmonter l'opiniâtreté de ceux qui nient les choses les plus constantes, tant qu'il leur reste le moindre pretexte pour les pouvoir embrouïller. L'auteur de la Perpetuiré s'estoit peu arresté sur ce point, parce qu'il le croyoit manifeste, comme il l'est veritablement. Il s'estoit contenté de reprocher à M. Claude la hardiesse qu'il avoit eüe de le contester dans

sa 1. réponse; & il avoit cru qu'il suffisoit de l'appuyer de quelques preuves en petit nombre, quoique tres-fortes & tres-convaincantes. Mais comme M. Claude n'en est devenu que plus fier, parcequ'il a cru qu'ayant peu d'ennemis à combattre, il en viendrait aisément à bout, il a esté nécessaire de luy en opposer un plus grand nombre, & de luy mettre les choses dans un si grand jour, que toute sa fierté ne puisse pas empêcher que tout le monde ne reconnoisse le tort qu'il a eu de ne pas profiter de la remonstrance charitable qu'on luy avoit faite à la fin de la refutation de sa 1. réponse: *Qu'il n'estoit pas excusable de s'opiniâtrer à soutenir, comme il avoit fait, que les Grecs ne sont pas d'accord avec l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, & que cette hardiesse à nier les choses les plus évidentes, & les veritez de fait les plus constantes, devoit faire reconnoistre à tout le monde, combien il est difficile d'allier la sincerité & la bonne foy avec la passion de soutenir à quelque prix que ce soit le party où l'on se trouve engagé.*





LIVRE CINQUIÈME.
 OÙ L'ON FAIT VOIR LE CONSENTEMENT
 des autres Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine
 sur le sujet de l'Eucharistie.

CHAPITRE I.

De la creance des Moscovites. Preuves negatives, qui font voir qu'ils tiennent la presence réelle, & la transubstantiation.



OMME les Moscovites font partie de ceux qui suivent la religion grecque ; qu'ils ont esté long-temps soumis au Patriarche de Constantinople, qui confirmoit le Metropolitan de Moscou ; & qu'à présent mesme qu'ils s'en sont plus separez, & que le Patriarche de Moscou est nommé par le Prince, ils ne laissent pas de conserver encore quelque dependance de l'Eglise de Constantinople ; ce que l'on a prouvé en general, que les Grecs n'ont jamais douté de la presence réelle & de la transubstantiation, suffit pour faire conclure le mesme des Moscovites.

Je croy néanmoins en devoir traiter en particulier, tant parce que les faux raisonnemens que M. Claude fait sur leur sujet, meritent bien qu'on les represente, que parce que l'opinion des Moscovites me paroist extrêmement considerable en cette matiere.

1 C'est un grand royaume presque entierement separé de tous les autres. C'est une nation qui a toujours eu peu de commerce avec toutes les autres nations du monde. Peu de personnes voyagent en Moscovie ; & peu de Moscovites voyagent dans l'Asie & dans l'Europe. Il n'y a jamais eu dans ce pays de mélange de personnes de diverses communions. L'on ne peut dire que les Latins y ayent porté leurs opinions par des croisades. Et tous les auteurs remarquent que ces peuples ont en un extrême soin de conserver leurs anciennes coutumes, & les dogmes qu'ils ont une fois receus. Enfin c'est le país du monde le plus propre à conserver la doctrine qu'on y a d'abord établie, & le moins propre à embrasser une opinion nouvelle.

*Raynald. an.
 1305. n. 33.*

2. L'Eglise de ce royaume est une Eglise purement Grecque, qui doit sa conversion à l'Eglise Grecque, & qui a tiré d'elle la doctrine dont elle fait profession. On n'y lit guere que les œuvres de quelques Peres Grecs, traduits en langue Esclavonne : on n'explique au peuple que les ouvrages de ces Peres : on n'y a point d'autres sentimens que ceux qu'ils impriment naturellement dans l'esprit. Et M. Claude ne nous dira pas au moins que le livre de Pascase les ait corrompus, puisqu'on n'y a jamais entendu parler ny de Pascase ny de son livre.

Beron in ap-

Il semble qu'il y ait lieu de croire que la religion chrétienne y ait esté

établie dès les premiers siècles ; puis que l'on voit dans les souscriptions du Concile d'Antioche, tenu sous Jovien, celle d'un nommé Antipatre Evêque des *Rosses*, ou *Rhos*, qui est le nom que les Grecs donnoient à tous ceux que l'on a depuis appellez *Russi*, ou *Rutheni*, dont les Moscovites font partie. Mais on ne peut nier aussy que le Christianisme ne se fust en quelque sorte aboli dans ce pais-là, & qu'il n'ait eu besoin d'y estre renouvelé & rétabli.

La plupart des auteurs, & entr'autres Sigismond, Lazicius, Raynaldus, Hottinger, placent ce renouvellement au 10. siècle. Et ce seroit encore une gloire pour ce siècle, si la conversion de ce grand royaume luy pouvoit estre véritablement attribuée. Mais le Cardinal Baronius fait voir par le témoignage de Nicephore, Calixte, de Curopalate, & de Zonare, qu'on le doit mettre au 9. siècle sous l'empire non du jeune Basile & de Constantin, comme les nouveaux auteurs l'ont cru, mais sous celui de l'ancien Basile, surnommé le Macedonien, qui commença à regner seul après Michel l'an 867. Et ainsi comme il est sans apparence que les Moscovites ayent changé de religion sur un point aussy important que celui de l'Eucharistie, les preuves que nous apporterons de leur creance presente, nous feront voir qu'elle est celle qu'on leur a preschée, & qu'on a introduite parmy eux en y établissant la religion Chrétienne.

Or ce royaume subsistant, & étant encore aussy fleurissant que jamais; plusieurs historiens depuis les deux derniers siècles en ayant écrit; diverses personnes y ayant voyagé; le Grand Duc de Moscovie ayant envoyé plusieurs fois des Ambassadeurs aux Princes de l'Europe, & les Princes de l'Europe ayant envoyé plusieurs fois des Ambassadeurs vers ce Prince; les relations de ces Ambassadeurs étant écrites, il est étrange que M. Claude en traitant expressément de cette matiere, ait mieux aimé deviner l'opinion de ces Peuples sur des conjectures en l'air, que de s'informer s'il ne rencontreroit point en tant de livres qui ont parlé de la religion des Moscovites, des preuves réelles de ce qu'il auroit bien voulu trouver.

L'Auteur de la Perpetuité qui citoit un témoin oculaire, comme M. Olearius, & qui avoit droit de supposer qu'on ne luy contesterait pas une chose qui a passé jusques à present pour tres-certaine, avoit pu se dispenser de cette recherche. Mais il eust esté bon que M. Claude, qui s'engageoit à nier positivement une chose attestée par un témoin si irréprochable, & autorisée par l'opinion publique, eust tâché de nous alleguer quelque chose de positif & de réel. Car s'il n'a pas pris la peine d'examiner par la lecture des auteurs, quelle estoit l'opinion des Moscovites sur le point dont il s'agit entre nous, il témoigne en cela un peu trop d'empressement de faire bien-tost imprimer des réponses, & trop peu de soin d'en faire de raisonnable, & qui puissent servir à l'éclaircissement des choses qu'il traite. Et si au contraire il les a lus, & qu'il ait supprimé toutes les lumieres qu'il y a trouvées, il me pardonnera si je luy dis qu'il témoigne peu de sincerité dans cette suppression.

Je n'ay pas cru de voir agir de la sorte. J'ay lu tout ce que j'ay pu trouver

CHAP. I.

pend. tom 7.

n. 7.

C'est une conjecture de Baronius, mais il est peut-être aussy vray-semblable

qu'Antipatre estoit Evêque d'une ville de l'Asie Mineure appelée *Rhos*. Sans qu'il soit besoin d'aller chercher son Evêché en Moscovie.Sigism p. 8. & dans la Genealogie du Grand Duc de Moscovie qui est à la devant de ses œuvres, marque que la conversion des Russes l'an 988. Lazicius p. 31. l'an 990. Hotting. c. 10. l'an 924. Raynald. 1501. n. 31. l. 1. marque l'an 961. Baron. *ibid.* n. 8.

CHAP. I. sur ce sujet, entr'autres huit Auteurs recüeillis dans un volume imprimé à Spire sous le titre, *De Russorum religione* l'an 1582.

Il y a un autre recueil imprimé à Francfort l'an 1600. sous le titre, *De rebus Moscovitis*, qui comprend encore divers traittez. Le Jesuite Pofsevin a fait un livre sous le mesme titre, où il parle assez au long de la religion des Moscovites. Il y a outre cela divers voyages qui en traitent. Et l'on en trouve aussy diverses choses dans Baronius, dans Raynaldus, dans Botter, dans Brerwod, dans Hornbec, & dans les autres Auteurs, qui parlent des différentes religions des Peuples.

La premiere chose qu'on peut remarquer dans tous ces Auteurs que j'ay citez, est qu'il n'y en a aucun qui attribüe aux Moscovites de nier la presence réelle & la transubstantiation, non plus que de nier la Trinité. Cependant les uns estant catholiques auroient deu les condamner sur ce point, s'ils les eussent cru infectez de ces erreurs, & les autres estant ou Lutheriens ou Calvinistes auroient deu en tirer avantage, s'ils eussent cru qu'ils leur eussent esté favorables.

Cette raison quoique negative ne laisse pas d'estre decisive sur ce sujet. Car la question de la presence réelle & de la transubstantiation estant depuis un siecle la plus celebre qui soit dans l'Eglise, les esprits y estant plus appliquez qu'à aucune autre par la contestation, le royaume de Moscovie estant tres-considerable, il est impossible que tant d'Auteurs qui ont écrit de la religion de ces Peuples, ne nous eussent point marqué cette différence d'avec l'Eglise Romaine, puisque c'est ce qui les auroit frappez davantage.

Et c'est pourquoy l'on voit que parceque l'on a accusé les Armeniens de nier la presence réelle quoique tres-faussement, comme nous le montrerons, aucun des Auteurs heretiques n'obmet en rapportant leurs opinions de marquer expressément celle-là; & plusieurs Catholiques mesme s'estant laissez persuader par Guy le Carme que les Armeniens estoient en effet dans cette erreur, n'ont pas manqué de l'inferer dans le Catalogue de leurs heresies. On auroit fait sans doute le mesme sur le sujet des Moscovites, si l'on avoit cru d'eux la mesme chose. On ne l'a pas fait. On ne l'a donc pas cru. Et si l'on ne l'a pas cru, il faut conclure que l'on n'a pas eu sujet de le croire. Car après la contestation qui s'est élevée sur cet article, il n'y a pas moyen que l'on dissimule l'opinion qu'on en a, & qu'on la cache à la juste curiosité des étrangers.

Et que M. Claude ne nous dise pas que le silence de ces Auteurs sur ce point donne autant de lieu de conclure que les Moscovites ne croient pas la presence réelle & la transubstantiation, que de pretendre qu'ils la croient; & que l'on pourroit dire de mesme que s'ils la croyoient, les Catholiques en auroient tiré avantage, & que les Calvinistes ou les Lutheriens les auroient blasmez d'avoir cette opinion.

Car outre que nous ferons voir à M. Claude qu'ils ne gardent pas tous le silence sur ce point, & qu'il y en a qui deposent bien clairement que les Moscovites tiennent la transubstantiation, au lieu qu'il n'y en a aucun qui les accuse de ne la pas croire, il est clair de plus que le silence

de ceux qui n'en parlent point ne conclut du tout qu'à l'avantage des Catholiques. СНАР. I.

La raison en est que l'Eglise Catholique estant la société originale, matrice, & radicale, dont toutes les autres sont sorties, comme des sarmens qui ont esté retranchez de la vigne, elle conserve non seulement dans l'esprit des Catholiques, mais mesme dans celuy des heretiques un certain éclat, & une certaine autorité, qui fait que dans les comparaisons qu'ils font des religions, c'est toujours avec la religion Catholique qu'ils comparent toutes les autres.

Or il est certain que dans cette comparaison on n'a jamais dessein de marquer toutes les convenances; mais l'on a pour but de marquer les principales différences. Et c'est pourquoy, l'on peut bien oublier & supprimer certaines conformitez; mais il est contre la nature & le sens commun, que l'on oublie de marquer une différence essentielle, capitale, & importante, comme seroit celle de ne pas croire la presence réelle, & la transubstantiation. On ne dit pas toujours en comparant les autres sociétés avec l'Eglise Romaine, qu'elles croient la Trinité, l'Incarnation, la mort de Jesus-Christ, & les articles du Symbole, comme les Catholiques Romains. Mais on ne manquera jamais de remarquer d'une société qui ne croiroit pas quelques-uns de ces articles importants, qu'elle erre dans la foy de cette article.

Ainsy les Catholiques & les heretiques en parlant d'une société chrétienne, & la comparant avec l'Eglise Romaine, peuvent bien ne point parler de la transubstantiation & de la presence réelle, en supposant qu'elle croit ces points comme l'Eglise Romaine: mais il n'est pas moralement possible, que supposant que cette société ne les crust pas, ils oubliassent de marquer cette différence.

Ces preuves negatives sont d'autant plus considerables & plus decisives, qu'il ne s'agit pas en general d'auteurs qui traitent en passant ou confusément de la religion des Moscovites: mais il s'agit d'auteurs qui en parlent distinctement & expressément, qui marquent en particulier toutes les erreurs qu'ils tiennent; & il s'agit d'auteurs qui n'en parlent pas en l'air, mais dont les uns ont esté en Moscovie, les autres ont traité avec des Moscovites, & ne rapportent que ce qu'ils avoient appris en conferant avec eux. Il s'agit enfin d'auteurs qui estoient souvent obligez par leur sujet, & par l'occasion qui les faisoit écrire, de marquer cette différence entre la creance des Moscovites & celle de l'Eglise Romaine, si elle leur eust esté connuë.

Paul Jove celebre historien a fait le recit d'une ambassade envoyée par le Grand Duc Basile au Pape Clement VII. L'Ambassadeur se nommoit Demetrius. Et comme durant le séjour qu'il fit à Rome Paul Jove s'informa de luy le plus exactement qu'il put, non seulement du sujet de sa legation, mais aussy des mœurs des Moscovites, & de leur religion, il en a fait une relation, à laquelle Sigismond Baron d'Herbestein, qui avoit esté deux fois en Moscovie en qualité d'ambassadeur de l'Empereur, rend

*Dans l'Avian
Lecteur.*

CHAP. I. informé. *De Moscovia*, dit-il, *scripsit nostri aetate Paulus Iovius, eleganter sanè, & magna cum fide; usus est enim interprete locupletissimo.* C'est l'eloge qu'il donne à cet Ambassadeur.

Dans la Lett.
1^{er} edim. oy de
Ho. & de
Bohème.
1^{er} edim. oy de
Moscov.
auth. p. 12.

Ibid. p. 117.

pag. 117.

Ibid. p. 128.

Rever. Moscovit
auth. p. 142.

pag. 152.

Or cet auteur remarque bien que les Moscovites tiennent que le Purgatoire, pris pour un lieu particulier où les ames sont tourmentées par le feu, est fabuleux, quoiqu'ils pratiquent la priere pour les morts, ce qu'il a de la peine à accorder; parce qu'il ne sçavoit pas que les Grecs tiennent le Purgatoire d'une autre maniere que les Theologiens Latins, Il leur reproche aussy de ne pas reconnoître l'autorité du Pape, de suivre les ceremonies grecques: mais sur tous les autres articles il conclut generalement qu'ils croyent les memes choses que nous: *In ceteris eadem qua à nobis de religione sentiuntur, constantissimè credunt.* Je pense que la presence réelle & la transubstantiation sont des articles assez importants pour estre compris sous cette proposition generale.

Des Anglois, qui sous le regne d'Edouard VI. entreprirent de découvrir de nouvelles terres vers le Septentrion, estant abordez en Moscovie; & ayant esté conduits à Moscou, un auteur Anglois dressa une relation de cette navigation, qu'il dedia à Philippe II. Roy d'Espagne, qui estoit alors Roy d'Angleterre. Il y fait un chapitre exprés de la religion des Moscovites, qui commence par ces paroles: *Græca Ecclesiæ dogmata amplectuntur.* Il remarque que les Moscovites consacrent l'Eucharistie avec du pain levé: mais il ne marque nullement qu'ils ne croyent pas la transubstantiation, ou la presence réelle.

L'autorité de Sigismond Baron d'Herbestein est encore plus considerable. Ce Seigneur Alleman avoit esté envoyé deux fois Ambassadeur en Moscovie par l'Empereur, & il s'estoit appliqué particulierement à s'instruire de leur police, & de leur religion.

Il rapporte pag. 21. la forme de leur gouvernement ecclesiastique, & il marque dans la pag. 29. les ceremonies qu'ils pratiquent en communiant, & principalement celles qui sont éloignées de l'Eglise Romaine. *Ils communient*, dit-il, *sous les deux especes, en meslant le pain ou le corps avec le sang. Chacun peut recevoir le corps du Seigneur autant de fois qu'il veut le long de l'année pourveu qu'il se soit confessé: mais le temps prescrit pour la communion est celuy de Pasque. Ils donnent le sacrement aux enfans de sept ans; parce qu'ils disent que c'est alors qu'ils commencent d'estre en estat de pecher. Si un enfant est si malade, ou si près d'expirer, qu'il ne puisse recevoir le pain, on luy verse une goutte du calice, On ne consacre point le pain pour communier qu'à la Messe: mais pour les malades on en consacre le Jeudy Saint pour toute l'année.*

M. Claude croit-il qu'il soit vray-semblable qu'un homme celebre & & habile comme cet Ambassadeur, qui marque tant de petites particularitez, eust omis de marquer que les Moscovites ne croyent point la transubstantiation ou la presence réelle, s'il eust reconnu en eux cette erreur? Ou s'imagine-t-il que quand il dit que les Moscovites reçoivent quand ils veulent le corps du Seigneur, il n'entend pas que ces peuples croyent effectivement recevoir le corps veritable de J. C.

Le mesme Sigismond a inseré dans son traité une lettre qu'un Metropolitan de Moscovie, appellé Jean, écrivit au Pape sur les differens de religion qui estoient entre l'Eglise Romaine & les Moscovites. C'estoit là le lieu où il devoit estre parlé de la transubstantiation & de la presence réelle, si le Metropolitan ne l'avoit pas cruë : mais il n'en dit pas un seul mot. Il parle des azymes assez au long : il pretend prouver que Jesus Christ consacra avec du pain levé ; mais il ne reproche rien aux Latins sur l'effet de la consecration.

Alexandre Guaguin, natif de Verone, & Capitaine de gens de pied dans une citadelle proche de la Moscovie, dans la description qu'il a faite de ce royaume traite assez particulièrement de la religion des Moscovites.

Il décrit la coutume qu'ils ont de porter les dons dans l'Eglise, & de les honorer à la mode des Grecs avant mesme qu'ils soient consacrez. Il remarque les mesmes coutumes dans la celebration & la distribution de l'Eucharistie, qui sont marquées par Sigismond. Il rapporte leurs raisons ordinaires pour montrer qu'il ne faut pas offrir des azymes, mais du pain levé : Et il ajoûte, que le pain qui sert au sacrifice est préparé dans ce pais-là par des femmes d'un âge fort avancé, qui ne sont plus sujettes aux incommoditez de leur sexe : ce qui revient assez à une ancienne coutume de l'ordre de Cisteaux, de faire preparer le pain qu'on doit consacrer par des vierges, pour montrer par cette ceremonie la pureté qui est nécessaire à ceux qui y participent. On voit par tout son discours qu'il parle du sacrement de l'Eucharistie dans le mesme sens que les Catholiques en parlent, & qu'il n'a pas eu le moindre soupçon que les Moscovites fussent dans l'erreur touchant la substance de ce mystere.

*Err Moscovites,
p. 175.*

*Ibid p. 176.
& 177.*

Il est fort difficile que si tous ces auteurs eussent soupçonné les Moscovites de ne pas croire la presence réelle, ils ne l'eussent point marqué dans leurs écrits. Mais en voicy d'autres où cette supposition paroist absolument impossible.

Antoine Possevin Jesuite fut employé par le Pape Gregoire XIII. & par Estienne Roy de Pologne en diverses negociations avec Jean Basile Grand Duc de Moscovie. Il amena luy-mesme de Moscovie a Rome les Ambassadeurs que ce Prince envoyoit au Pape. Il les ramena de Rome en Pologne. Il eut un soin particulier de s'informer de la religion de ces peuples, afin de rendre compte au Pape, comme il fit, de ce qu'il estoit à propos de faire pour établir la Religion Catholique en Moscovie. Il eut luy-mesme des conferences expressees avec le Grand Duc Basile touchant la religion ; & il fit mesme un écrit à la priere de ce Prince, qu'il presenta dans une grande assemblée le 3. Mars 1582. où il entreprend de marquer precisément en quoy consistoient les differences de la religion des Moscovites de celle des Catholiques Romains. On sçait quel rang tient dans l'esprit des Catholiques la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation. S'il eust donc cru que les Moscovites eussent esté engagez en quelque erreur sur ce point, eust-il jamais manqué d'en faire la capitale difference de ces deux Religions ? Mais il ne s'en avise

*Anton. Possi-
vin p. 9. & 11.*

*Ibid p. 3.
p. 2. 3.*

pas seulement. Il s'arreste aux erreurs des Grecs qu'il attribue aux Moscovites, avec quelques autres opinions particulieres sur d'autres points ; & il ne leur fait aucun reproche sur la foy de l'Eucharistie.

C'est pourquoy en marquant les livres qui sont necessaires à ceux qui veulent conferer avec les Moscovites, il se reduit ou à ceux qui traitent de leurs opinions, ou à ceux qui refutent les erreurs des Grecs. Il ne met dans ce catalogue aucun des auteurs qui ont traité de l'Eucharistie ; & s'il y infere Bellarmin & Stapleton, ce n'est qu'à cause des traitez qu'ils ont faits de l'Eglise & du schisme, comme il le marque expressément.

Sacranus Chanoine de Cracovie avoit fait long-temps auparavant un catalogue le plus ample qu'il avoit pu des erreurs des Moscovites ; & l'on peut dire qu'il y a excédé, en ayant marqué qu'ils n'ont point, ou qui sont plutost des erreurs & des dereglemens de particuliers, que des heresies soutenuës par toute la nation. On peut voir ce catalogue dans le livre intitulé, *De religione Russorum*. Or bien loin qu'il y reproche aux Moscovites de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation, qu'il leur reproche au contraire plusieurs choses qui supposent qu'ils la croient.

Il dit dans l'erreur 8. *que selon les Moscovites le corps de Jesus-Christ ne se peut consacrer avec des azymes*. Il marque donc par là clairement que les Moscovites croient que le corps de Jesus-Christ peut estre consacré avec du pain levé.

Il dit dans l'erreur 16. que du pain préparé pour le sacrifice, ils en coupent un morceau en forme de triangle, & qu'ils le consacrent pour en faire le corps de Jesus-Christ, *in corpus Christi consecrant*. C'est un Catholique qui parle, & qui entend parler du vray corps de Jesus-Christ, & qui attribue cette mesme creance aux Moscovites.

Il se sert de la mesme expression dans l'erreur 18. *Consecrant*, dit-il, *panem in corpus Christi*.

Il est vray que dans l'erreur 20. il reproche aux Moscovites de rendre un culte idolâtre au pain & au calice non consacré, & de n'en rendre plus lorsqu'il est consacré. *Et post in altari positum, & consecratum nemo veneratur neque elevatur*. Mais si M. Claude pretendoit abuser de ces paroles, il témoignerait peu d'intelligence des coutumes des Grecs. Car pour ce culte idolâtre que cet Auteur reproche aux Moscovites, c'est une objection ordinaire que l'on fait aux Grecs, dont Allatius les deffend fort bien, en montrant qu'ils ne pretendent nullement adorer les dons avant la consecration, puisqu'aucun d'eux ne les prend pour le corps de Jesus-Christ, & qu'ainsy cet honneur n'est point du tout une veritable adoration. Et quant à ce que ce Chanoine de Cracovie trouve étrange que les Moscovites rendent peu d'honneur extérieur au corps de Jesus-Christ après la consecration, c'est qu'il n'a pas assez pris garde à la cause qui les empeschoit de le pouvoir faire, qui est que la consecration se fait en un lieu séparé du peuple, comme le témoigne Odeibonus dans sa lettre à Chytreus. Or bien loin que cette coutume vienne de manque de respect envers Jesus-Christ present dans ce Sacrement, que c'est au contraire par

De corp. cons.
p. 164.

De Russ. Relig.
p. 232.

un souverain honneur que l'on prive pour quelque temps le peuple de la veüe mesme des mysteres. CHAP. I.

Il y a divers moyens d'honorer Dieu. On l'honore par ses paroles, & on l'honore par son silence; & c'est en quelque sorte la plus grande des loiianges que l'on puisse donner à Dieu, selon ce qui est dit dans le Pseaume selon l'hebreu; *Tibi silentium Deus in Sion*. On peut donc aussy honorer Jesus-Christ present, ou en l'exposant à la veüe du peuple pour l'adorer; ou en le cachant à la veüe du peuple pour luy imprimer plus de respect envers sa divine Majesté. Quand les Moscovites ne pratiqueroient que la derniere sorte de respect, on ne les pourroit point accuser de n'honorer pas le corps de Jesus-Christ. Mais cela mesme n'est pas veritable, & il paroist que ce Chanoine de Cracovie n'estoit pas bien informé en ce point, au moins si l'on en croit Oderbonus Lutherien, qui a écrit des lettres à Chytreus de la religion des Russes parmy lesquels il vivoit, & qui pretend les avoir interrogez avec soin de leur religion. Car voicy de quelle maniere il décrit ce que les Moscovites pratiquent à la Messé après la consecration. *Le Prestre, dit cet Auteur, precedé de trois Ministres qui portent des flambeaux, estant entré dans le sanctuaire, consacre par les paroles que Jesus-Christ a marquées, qu'il prononce en langue vulgaire, & cela fait sur l'autel de S. Nicolas. Incontinent après on ouvre les portes, & le peuplé qui est persuadé que Dieu habite certainement en ce lieu, s'en va au devant du Prestre avcc de grands cris, repetant une infinité de fois ces paroles: HOSPODI POMILON, c'est adire, Seigneur ayez pitié de nous; & ces cris sont beaucoup augmentez par le bruit des cimbales.* pag. 136.

Après cela il se fait un grand silence dans l'Eglise. Et le Prestre marchant lentement montre à toute le peuple ce qu'il a consacré en secret tenant en sa main droite un calice de plomb couvert d'un voile de soye, & dans l'autre une patene de mesme metal. Tout le peuple alors se met à genoux, & le Prestre leur dit en langue Moscovite ces paroles: *Voilà le corps & voilà le sang de Nostre Seigneur Iesus-Christ, que les Juifs ont fait mourir tout innocent qu'il estoit: ce qui excite de nouveaux cris & de nouveaux soupirs parmy le peuple, & leur fait frapper leur poitrine. Le Prestre ayant fait cela, revient incontinent dans le sanctuaire, & il remet le Sacrement sur l'autel de S. Nicolas, d'où l'on le donne à ceux qui veulent communier, ce qui ne se fait quelquefois que le lendemain.* pag. 138.

Il est visible que si ce Lutherien a esté bien informé, comme il y a de l'apparence, puisqu'il pretend n'écrire que ce qu'il a vu, ou qu'il a appris des Prestres de Russie, ce Chanoine de Cracovie ne l'estoit pas assés en ce point. Mais quoiqu'il en soit cette diversité de ceremonies ne donne aucun lieu de conclure que les Moscovites ne soient pas conformes à l'Eglise Romaine dans la creance de ce mystere, puisque les unes & les autres peuvent avoir le mesme principe, qui est le dessein de témoigner son respect à Jesus-Christ.

Le Memoire des erreurs des Moscovites & Russiens, présenté par Jean Laschi Archevesque de Gnesne au Concile de Larran sous Leon X. en 1514. & rapporté par Raynaldus en cette année là, est abfolument la

meſme choſe que l'écrit de Sacranus Chanoine de Cracovie. Il n'y a qu'une petite preface ajoûtée, où il fait la diſtinction de trois fortes de Ruſſiens, dont on appelle les uns blancs, qui ſont les Moſcovites; les autres rouges, qui ſont ſujets au Roy de Pologne; & les autres Walachies, qui ſont les Moldaves. Ainſy on ne ſe doit point étonner d'y voir le paſſage que nous venons de rapporter de Sacranus. Ce memoire nous fournit néanmoins une nouvelle preuve par l'autorité de cet Archeveſque qui l'a rendu ſien; puifqu'il paroît qu'il n'a point cru, non plus que Sacranus, que les Moſcovites fuſſent dans l'erreur touchant la preſence réelle & la tranſubſtantiation, ne leur en imputant aucune ſur ces deux points.

Enfin tous les nouveaux auteurs Calviniſtes, qui ont fait des recherches de la religion des peuples, comme Eduin Sandy Chevalier Anglois, Brerwod Profefſeur de Londres, Hornbec Profefſeur d'Utrecht, Hottinger Miniſtre de Zurich, qui ne manquent jamais de marquer ce qu'ils croyent deſavantageux aux Catholiques, n'ont trouvé aucun pre-texte, ny aucun fondement d'accuſer les Moſcovites de ne pas croire la preſence réelle & la tranſubſtantiation. Et c'eſt pourquoy ils ſe ſont bien donné de garde de faire des conjectures ſemblables à celles de M. Claude. Ils ont mieux aimé ſ'en taire toutafait, en laiſſant à conclure à ceux qui liſent leurs livres, que comme les Moſcovites ſont Grecs de religion, ils tiennent auſſy la preſence réelle & la tranſubſtantiation comme les Grecs.

C H A P I T R E II.

Preuves positives de la meſme creance des Moſcovites, tirées de Jean le Fevre, de Lazicius, & de Dannavuerus.

VNE perſonne bien raifonnable ne demanderoit pas d'autres preuves de la creance des Moſcovites ſur cet article. Si M. Claude néanmoins en demande d'autres, il y a moyen de le contenter. En voicy une qui eſt ſans repartie.

Le Grand Duc de Moſcovie Jean Baſile, ayant envoyé des Ambaſſadeurs à l'Empereur Charles V. en Eſpagne, ces Ambaſſadeurs paſſèrent à leur retour par l'Allemagne, & furent magnifiquement receus à Tubinge par l'Archiduc Ferdinand. Ce Prince eut la curioſité de ſ'informer particulierement de la religion des Moſcovites, & il donna pour cela commiſſion à Jean le Fevre ſon Confefſeur, depuis Eveſque de Vienne, de conferer avec ces Ambaſſadeurs en preſence de pluſieurs perſonnes illuſtres & habiles. Jean le Fevre executa l'ordre qu'il avoit receu, & fit depuis une relation la plus exacte qu'il put de ce qu'il avoit appris de ces Ambaſſadeurs touchant la religion des Moſcovites, qu'il dedia à Ferdinand. Elle eſt inſérée dans un recueil des hiftoriens de Moſcovie, & dans le livre de la religion des Ruſſes page 170.

Or dans cette relation il eſt expreſſément marqué que les Moſcovites

tiennent la transubstantiation & la presence réelle par ces paroles décisives : *La consecration*, dit-il, *se fait parmy eux par les paroles que Jesus-Christ a prononcées. Et ils leur attribuent une telle force, qu'aussitost qu'elles ont esté prononcées par le Prestre, ils croyent que la creature cede au Createur, c'est adire que le pain fait place au corps de Jesus-Christ, & que cet effet est necessaire.*

Lazicius Polonois, Bohemien ou Picard de religion, qui a fait imprimer l'écrit d'un Lutheran au Grand Duc de Moscovic, & la réponse du Grand Duc, avec une refutation de cette réponse faite par luy-mesme, & qui a publié le tout sous le titre de *Theologia Moscovitica*, rapportant le passage de Jean le Fevre, avoüe qu'il a reconnu par là, que les Moscovites enseignent la transubstantiation, & il combat cette doctrine en l'attribuant aux Moscovites, par une raison pitoyable. Voici ses paroles.

Ils tirent, dit-il, *avec une cuillier d'argent du calice que le Prestre tient en ses mains, le pain sacré meslé dans ce calice, & le font avaller à des enfans de trois ans, en leur disant : Prenez le corps de J. C. & goûtez de cette fontaine immortelle. Car, comme dit Jean le Fevre, ils donnent aux paroles de la consecration une telle force, qu'aussitost qu'elles sont prononcées la creature, selon eux, fait place au Createur. Mais si cela se fait véritablement, je demande pourquoi le poison ne fit pas place au Createur, lorsqu'un Moine Dominicain de Sienna, qui avoit esté corrompu par argent, en mit secrettement dans le calice l'an 1313 & fit ainsi mourir Henry VII. Empereur, qui prit le sacrement de ce calice-là ? Si quelqu'un entreprend de nier ce fait contre la foy des histoires, qu'il en fasse luy-mesme l'experience. Cela paroist convaincant à ce Bohemien, & non seulement à luy, mais à plusieurs autres Ministres qui en font une de leurs plus considerables objections contre la transubstantiation. Et pour moy la difficulté que j'y trouve consiste à m'imaginer en quoy ils ont pu y trouver de la difficulté, & ce qui les a pu ébloüir dans une si mauvaise raison. Ceux qui disent que le vin fait place au sang de J. C. disent-ils qu'une substance qui n'est pas vin fasse place à son sang, & qu'elle soit transubstantiée. Si elle n'est donc pas changée, elle demeure en sa place, elle occupe son lieu, elle subsiste proche du corps de J. C. quoiqu'elle ne soit pas en mesme lieu. Ainsi quand on la prend avec le corps de J. C. elle fait son effet comme si on la prenoit avec une autre chose.*

N'est-ce pas une pensée bien basse & bien grossiere, de croire que le corps de Jesus-Christ soit deshonoré d'estre meslé avec un poison ; comme si ce poison estoit autre chose qu'une matiere qui a une certaine figure qui peut nuire au corps humain. Or de quelque figure que soit une matiere, longue, plate, pointuë, polie, raboreusë, je ne voy pas qu'elle en soit plus noble, ou plus méprisable, sinon à l'égard des hommes, qui jugent de tout par rapport à eux. Mais en foy le corps de Jesus-Christ est aussy peu deshonoré d'estre proche d'une matiere que les hommes appellent poison, parceque la figure de ses parties blesse leur corps, que s'il estoit proche de l'eau, proche de l'air, proche de l'or, proche des

perles, & des autres matieres qu'il a plu à la fantaisie des hommes, d'estimer plus nobles.

Mais sans m'arrester davantage à refuter avec plus d'étendue l'objection de ce Polonois, il est clair que selon luy les Moscovites croient la presence réelle & la transubstantiation. Et il n'est nullement douteux de plus, qu'il ne merite mieux d'en estre cru que M. Claude, qui estant François n'est pas si proche de la Moscovie qu'en estoit Lazicius.

Voicy encore un témoignage précis & positif d'un Auteur plus recent, puisque son livre n'est imprimé qu'en 1666. C'est un professeur Lutherien de Strasbourg, nommé Dannawerus, qui a fait divers traitez sur la religion des peuples, & qui fait voir qu'il a lu exactement tout ce qu'on trouve de ces matieres. Cet Auteur ne doit pas estre suspect à M. Claude, puisqu'il est ennemi de la transubstantiation aussibien que luy. Cependant la sincerité l'a obligé d'en parler de cette sorte. *Ils mettent dans le vin contenu dans le calice le pain rompu en morceaux : ils le bénissent : ils croient qu'il est transubstantié, & le distribuënt avec une cuillier à celui qui communie, en luy disant ces paroles : C'EST LE VRAY CORPS ET LE VRAY SANG DE JESUS-CHRIST, qui est donné pour vous, & pour plusieurs, pour la remission des pechez : & toutes les fois que vous le prenez, vous le devez prendre en memoire de Iesus-Christ.*

M. Claude peut apprendre de là que l'intérest du party n'est pas si agissant sur l'esprit de tous les Protestans, qu'il est sur le sien; & qu'il y en a en qui il n'étouffe pas la sincerité, ou plustost qu'il y a des personnes qui craignent plus que luy de perdre leur reputation, en avançant des choses notoirement fausses, ou en desavoiant celles qui sont claires & constantes.

CHAPITRE III.

Autres preuves tirées de témoins vivans touchant l'opinion des Moscovites.

QUOIQUE ces témoignages soient précis, neanmoins comme il s'agit d'une nation qui subsiste, & qui peut declarer ses sentimens, il est juste d'alleguer aussy des témoignages tirez de gens qui ayent esté depuis peu en Moscovie. C'est pour cela qu'on a produit dans le traité de la Perpetuité celui de M. Olearius Bibliothecaire du Duc d'Holstein, qui assure expressément dans son voyage de Moscovie, que les Moscovites croient la transubstantiation. Mais parceque M. Claude rejette froidement son autorité, & veut s'imaginer qu'il s'est trompé, j'ay voulu m'assurer moy-mesme s'il avoit mis cela legerement dans son histoire, ou s'il avoit fait une recherche particuliere de ce point. J'ay donc prié une personne de condition qui l'avoit vu en Allemagne de luy en écrire, & voicy la réponse qu'il luy a faite, dont je ne mettray icy que la traduction, en réservant de mettre l'original à la fin de ce volume, avec quelques témoignages de la créance des Chrestiens d'Orient.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. OLEARIUS,
à M^r de P. C.

MONSIEUR,

Ce ne m'est pas un bonheur peu considerable de pouvoir entretenir un commerce de lettres avec une personne de vostre naissance & de vostre merite. Ainsy rien ne me fut jamais plus agreable que les lettres si pleines de civilité que j'ay receuës de vostre part, & que l'assurance qu'elles me donnent de la continuation de vostre affection pour moy. Je voy, M. que le sujet qui vous les a fait écrire est un different qui s'est elevé entre un Theologien de la communion du Pape, & un Docteur Calviniste, sur la presence réelle du corps de Jesus-Christ dans la Cene, & sur la transubstantiation. Le Theologien Romain a soutenu que les Chrestiens d'Orient estoient persuadez tant de la presence réelle, que de la transubstantiation, & il a employé mon témoignage pour le prouver, parce que j'ay écrit expressément dans la relation de mon voyage, *que les Moscovites croient la transubstantiation*, c'estadire qu'ils croient que le pain est changé au corps de Jesus-Christ, & le vin en son sang. Mais le Calviniste attaque ma relation sur ce point, & tasche de la rendre suspecte de fausseté. Je me soucie fort peu, M. de tous les discours de ces gens-là : mais pour ce que j'ay écrit dans mon livre sur ce sujet, je vous assure que ce ne sont point des songes & des conjectures en l'air. J'ay appris tout ce que j'en ay dit de ceux qui en estoient tres-bien informez : premierement des Pasteurs de nostre Eglise dans la ville mesme de Moscou : 2. De quelques interpretes du Grand Duc, qui avoient quitté nostre religion pour embrasser celle des Moscovites : 3. De quelques Marchands Moscovites, qui n'estoient point de la lie du peuple : 4. Des Prestres mesmes & des Religieux de ce pais-là. Et certainement je ne voy pas par quelle raison j'aurois voulu attribuer à cette nation d'autres sentimens que ceux qu'elle a veritablement. Que si quelqu'un ne veut pas deferer à ma relation, qu'il lise la lettre que Jean Metropolitain de Russie a écrite au Pape, il verra qu'il y accuse l'Eglise Romaine de plusieurs erreurs sur le jeûne du Samedy, le mariage des Prestres, le baptesme, l'usage du pain azyme dans la Cene ; *mais qu'il n'y fait aucune mention de la transubstantiation*. Cependant si les Moscovites n'eussent pas esté conformes en ce point avec l'Eglise Romaine, il n'auroit jamais manqué de parler de cet article comme estant le principal. On peut voir cette lettre dans le livre du Baron de Herberstein.

J'ay appris aussy du Patriarche d'Armenie, qui nous visitoit à Scamachie ville de Medie, & dont j'ay fait mention dans mon voyage pag. 296. de la premiere edition, & 430. de la seconde, *que les Armeniens croyoient la transubstantiation*. Or croyant la transubstantiation, c'estadire le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, il est indubitable qu'ils tiennent la presence réelle & veritable. Il est vray que

CH. III. ny les Moscovites, ny les Armeniens ne portent point le Sacrement en procession.

Ce témoignage de M. Olearius en comprend plusieurs. Il comprend celuy des Pasteurs Lutheriens qui sont à Moscou. Or qui doit-on croire plutoist dans cette matiere que des gens qui sont sur les lieux, & qui attestent une chose qui leur est en quelque sorte defavantageuse ?

Il comprend celuy de ces interpretes du Grand Duc, qui de Lutheriens s'estoient faits Moscovites de religion. Et qui peu sçavoir plus assurement si les Moscovites tiennent la transubstantiation, que ceux que l'on avoit obligez de la croire, quoiqu'ils ne la crussent pas auparavant, & qui n'avoient esté receus dans leur Eglise qu'à cette condition ?

Il contient celuy des Marchands Moscovites, qui font voir que cette creance estoit celle du commun du peuple.

Il contient celuy des Prestres & des Religieux Moscovites, qui ne pouvoient ignorer la creance de ceux de leur nation sur un point si commun & si important.

Et tout cela est rapporté non par un Catholique, mais par un Lutherien, c'est adire par un homme qui ne croit point la transubstantiation, qui n'a aucune raison de favoriser cette doctrine, qui est uni en ce point avec les Calvinistes, & qui n'a pu rendre ce témoignage à la verité, que parcequ'il est sincere & homme d'honneur.

Je ne sçay comment les autres ont l'esprit fait ; mais à mon égard un témoignage de cette sorte m'est une demonstration, & je croirois meriter de passer à l'égard de tout le monde pour une personne déraisonnable & emportée, si j'avois contesté un fait autorisé par des témoins si irréprochables. Car si la hardiesse de desavoüer toutes choses n'a point de bornes, il faut renoncer non seulement aux disputes de religion, mais mesme au commerce de la vie.

Voicy neanmoins encore une autre preuve de mesme genre, qui en renferme un si grand nombre, que ceux qui sçavent ce que c'est que la certitude humaine, n'auront pas de peine à comprendre qu'elle met ce que je pretens prouver à peu près dans le mesme degré d'evidence, qu'est l'embrasement de Londres, ou la mort du Pape Alexandre.

J'avoüe que dans le dessein que j'ay eu de mettre ce point de la creance des societez separées de l'Eglise hors de contestation, je fis donner un memoire à M. de Pomponne Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté tres-Chrestienne auprès du Roy de Suede, pour avoir, s'il estoit possible, par son moyen des attestations des Moscovites. Il y avoit une autre personne qui luy en avoit aussy écrit, & apparemment pour le mesme dessein. On verra par la lecture de sa lettre, que j'inséreray icy, l'effet de son entremise.

LETTRE DE M. DE POMPONNE AMBASSADEUR
extraordinaire de sa Majesté Tres- Chrestienne
auprès du Roy de Suede.

A Stokolm ce 10. Septembre 1667.

I'AY receu vostre billet du 18. du mois passé, & j'ay esté tres-aïse de devoir à la Moscovie quelque espece de commerce avec vous. J'en profite avec joye, & je me trouve fort honoré d'entrer pour ma part, moy indigne, dans la refutation du Ministre Claude.

Quoique vous ayez déjà esté sans doute satisfait par ce que j'ay mandé à mon pere sur les questions que vous me faites, je vas vous recommencer toute l'histoire de l'écrit que je vous ay envoyé, & y ajoûteray quelques preuves qui en assurent davantage la verité.

Lorsque je receus vos memoires pour m'informer de la creance des Moscovites, j'avois déjà receu au mois de Mars de l'année passée une lettre de M. l'Abbé N. dont aussy M. de N. me recommandoit le soin, par laquelle il me prioit d'avoir, s'il estoit possible, le sentiment de l'Eglise Moscovite sur l'Eucharistie, & m'envoyoit les opinions différentes sur ce point, de l'Eglise Catholique, des Lutheriens, & des Calvinistes. Je fis traduire ces propositions en latin, & les donnay à M. le Comte de la Gardie Grand Chancelier de Suede; & le priay, s'il estoit possible, d'en avoir la resolution par le Resident du Roy de Suede auprès du Grand Duc de Moscovie. Il me promit de m'en faire avoir réponse, & dès l'heure mesme il envoya l'écrit que je luy avois donné au sieur de Lilienthal Resident de Suede à Moscou. Ce Ministre s'adressa pour en avoir l'éclaircissement au Metropolitan de Gaza, & voicy les articles de diverses lettres qu'il écrivoit à M. le Grand Chancelier, pour luy rendre compte de sa diligence en cette affaire. Il m'en envoya les copies en Allemand, & j'en garde les originaux.

Depuis le mesme sieur de Lilienthal ayant eu permission de revenir en cette Cour, en rapporta l'écrit dont je vous ay envoyé la copie, signé de la propre main de ce Metropolitan. M. le Grand Chancelier quelques jours après l'avoir receu me dit en riant qu'il ne devoit point me le donner, parceque nous y avions trop d'avantage. Il me l'envoya le lendemain par un de ses Secretaires, & je garde l'original, pour ne le point exposer au peril du voyage.

J'ay vu depuis le sieur de Lilienthal, & il m'a expliqué plus amplement tout ce qui s'est passé en cette affaire. Vous voyez par ses lettres au Grand Chancelier, qu'il s'adressa au Metropolitan de Gaza qui est auprès du Grand Duc, & que celui-cy voulut en presence de tout le Clergé recevoir de luy la permission de répondre aux questions qui luy avoient esté faites. Il reste à vous dire qui est cet Archevesque, & voicy ce que le mesme sieur de Lilienthal m'en a appris.

Il est Grec de nation, & Religieux de l'Ordre de S. Basile. Il a été

CH. III. dié à Rome & à Padoüe , & estant revenu de là à Constantinople , il y
 „ avoit esté fait Archevesque de Gaza en Palestine. Le succès avec lequel il
 „ preschoit la religion grecque aux Turcs , & quelque persecution qu'il
 „ craignoit que cela luy attirast , l'obligea à s'éloigner de Constantinople ,
 „ & à passer en Moldavie & Walachie , qui sont de l'Eglise Grecque. Sa
 „ reputation obligea le Kzar à l'appeller à Moscou. Il est logé dans son Pa-
 „ lais , & est en fort grande estime en cette Cour. Sans l'ignorance de la
 „ langue du pais il auroit apparemment esté élu Patriarche en la place de
 „ celuy qui a esté depofé ; & le sieur de Lilienthal m'a assuré que nul autre
 „ n'avoit tant de reputation , & tant de sçavoir que luy en Moscovie. Il luy
 „ avoit témoigné qu'il avoit dessein de faire soufcrire son écrit dans l'espece
 „ de Synode , auquel les Legats des Patriarches de Jerusalem & de Con-
 „ stantinople avoient esté envoyez : mais la chose luy parut depuis d'un
 „ trop long travail ; parce qu'ayant écrit pour le sieur de Lilienthal en latin ,
 „ il auroit fallu qu'il eust remis le mesme écrit en grec , & qu'il l'eust fait
 „ ensuite traduire en Moscovite , afin que les Legats & les Evesques du
 „ pais l'eussent pu entendre. Ainfty il le donna comme il l'avoit écrit d'a-
 „ bord. Mais le sieur de Lilienthal , qui a demeuré long-temps à Moscou ,
 „ m'a dit ne comprendre pas que l'on revoquast en doute l'opinion des Mos-
 „ covites sur la transubstantiation , puisque l'on en voit tous les jours des
 „ marques publiques dans les ruës de Moscou , où le peuple se prosterne
 „ contre terre , & adore le S. Sacrement que l'on porte aux malades : qu'en-
 „ fin c'est une chose connuë à quiconque a connu seulement la Moscovie.
 „ J'ay voulu vous dire tout ce qui est de cet Archevesque ; parceque je
 „ ne doute pas que quelques Calvinistes qui sont icy n'ayent donné avis de
 „ cet écrit au Ministre Claude , & qu'en la mesme maniere qu'ils ont dit
 „ que cet Auteur devoit estre suspect , parcequ'il avoit esté nourri à
 „ Rome , & qu'il avoit esté receu Docteur à Padoüe , ils ne luy ayent
 „ mandé qu'il peut rejeter son témoignage comme d'un homme elevé
 „ en nostre religion. Ce n'est pas que je croye rien de plus foible que cette
 „ deffaitte , & que rien puisse moins avoir l'air de collusion , qu'une decla-
 „ ration que l'on va chercher en Moscovie , & qui passe par le canal d'un
 „ premier Ministre , & d'un Resident de Suede Lutheran. Mais toutes
 „ sortes de deffaittes sont bonnes à telles gens pour se sauver. La dat-
 „ te de l'écrit marque mesme quelque consideration de l'Auteur ; puis-
 „ qu'elle fait voir qu'il est logé dans le Palais mesme du Grand Duc , qui
 „ s'appelle Jean Alexiovitz ; & c'est ce qui luy a fait nommer le lieu d'où
 „ il écrivoit , *ex Alexeo Musæo*. Les sentimens du Seigneur Moldave se
 „ rapportent entierement à ceux-cy. Et ce rapport entre deux hommes qui
 „ écrivent l'un à Stokolm , l'autre à Moscou , fait voir que l'Eglise Grec-
 „ que est par tout d'une mesme opinion. Le Concile qui s'est tenu en Mos-
 „ covie a confirmé la depofition du Patriarche , accusé de vices abomina-
 „ bles , & d'avoir jetté son pais dans la guerre contre la Suede & la Pologne.
 „ Il a aussy réglé dans la religion l'heresie qui s'élevoit touchant le culte des
 „ images , ceux de la nouvelle secte ne voulant admettre que celles du Cru-
 „ cifix , de la Vierge , & de S. Nicolas.

Voilà jusques où s'étend l'éclaircissement que je vous puis donner sur les choses que vous avez voulu sçavoir ; & ma connoissance ne va pas plus avant sur la religion des Russes. Au moins y en a-t-il suffisamment ce me semble pour ôster cette deffaire au Ministre Claude. Je vous salue très-humblement , & suis à vous de tout mon cœur.

Le témoignage de M. de Lilienthal Resident de Suede auprès du Grand Duc , & Lutherien de Religion , qui est compris dans cette lettre ; & qui ne parle que de ce qu'il a vu ; qui en parle comme d'une chose indubitable , & qui ne peut estre contestée que par ceux qui ne connoissent point la Moscovie ; & qui rend en quelque sorte témoignage contre luy-mesme ; doit convaincre toutes les personnes raisonnables. Mais celuy de l'Archevesque de Gaza , dont il est parlé dans la mesme lettre , est encore plus considerable pour toutes les raisons que je diray cy-aprés. On verra un extrait plus ample de son écrit , dans le XII. livre ; mais cependant j'en mettray icy quelques passages.

Il commence son éclaircissement de la creance de l'Eglise Grecque Moscovitique par ces paroles precises & decisives : *Nous confessons , & nous croyons que le pain & le vin sont tres-veritablement changez & convertis sur l'autel au corps & au sang de J. C. par une force secrette qui surpasse toutes les paroles des hommes : ce que les SS. Peres de l'Eglise d'Orient expriment ordinairement par les mots de μεταποιησις , μεταστροφισις.*

Ensuite après avoir prouvé l'opinion de son Eglise par quelques passages des Peres , il condamne l'erreur des Sacramentaires & des Lutheriens par le consentement de toutes les nations.

Il paroist , dit-il , manifestement par là , que nous n'admettons nullement l'impanation , qui n'a commencé d'estre publiée que dans ce siecle de fer. Nous n'admettons point aussy une representation figurative , symbolique , & typique : mais nous faisons profession de croire une réelle transubstantiation , & tant Grecs que Latins nous sommes tous unis dans cette mesme foy. Que personne donc ne fasse difficulté de croire ce que croyent & tiennent fermement l'Espagne , la France , la Hongrie , la Pologne , les Moscovites , les Allemans , les Ethiopiens , &c.

Et plus bas. On ne trouve donc point du tout dans ce divin banquet de pain ny de vin , qui sont des viandes corporelles & ordinaires. Il n'y a que le corps & le sang de Jesus-Christ. Car ils n'y sont pas avec le pain , mais sans le pain absolument. Toute la substance du pain , dit-il encore , est changée au corps du Seigneur , & toute la substance du vin est changée au sang du Seigneur , en sorte qu'il n'y demeure pas mesme une partie indivisible du pain & du vin.

Il dit , que c'est là le sentiment de son Eglise orthodoxe , c'est adire de l'Eglise Grecque , & que l'Eglise occidentale l'a suivie.

Il seroit inutile de rapporter un plus grand nombre de passages. On en peut voir dans cet écrit tant que l'on voudra , soit pour l'adoration , soit pour toutes les suites mesme philosophiques de ce mystere. Mais rien ne seroit capable de satisfaire ceux qui ne le feront pas de ceux que je viens de rapporter.

CH. IV. Archevesque Grec qui parle , & un Archevesque qui sçait parfaitement la creance de Rome , & celle des autres Eglises. Il a étudié à Rome & à Padoüe ; ainſy il ne peut ignorer le ſentiment de l'Eglise Latine. Il a eſté élu Archevesque dans Constantinople ; il ſçait donc les ſentimens de l'Eglise de Constantinople. Il eſt Archevesque d'une ville de la Palestine ; il connoiſt donc parfaitement les opinions des Grecs du Patriarchat de Jeruſalem. Il écrit de Moſcovie , & du palais meſme du Grand Duc , où il eſt en grande conſideration ; & ainſy l'on ne peut douter qu'il ne ſoit tres-informé de l'opinion des Moſcovites , pour leſquels il répond. On ne le peut donc accuſer , ny meſme ſouſçonner d'ignorance dans les choſes de fait dont il parle : & ſa ſincerité n'eſt pas moins irreprochable. Il ne ſçait pas ſeulement que le témoignage qu'il rend puiſſe eſtre utile aux Catholiques. Il n'eſt interrogé que par un Lutherien : c'eſt à ce Lutherien à qui il répond. S'il avoit eu à trahir la verité par complaiſance , il auroit deu diſſimuler en ſa faveur les ſentimens de ſon Eglise : car on n'aime pas naturellement à choquer les perſonnes qu'on eſtime. Si les Moſcovites ne croyoient pas la tranſubſtantiation , il ſe mettroit par là en danger de ſe perdre ; puiſqu'il a deu prévoir que ſon écrit pourroit eſtre imprimé , & retourner à Moſcou. Jamais perſonne intereſſée ne mit entre les mains d'un étranger un écrit capable de le perdre de reputation , & de ruiner ſa fortune dans le monde.

C'eſt donc ſans doute un homme de bonne foy. C'eſt un homme qu'on ne peut ſouſçonner d'ignorer le ſentiment des Grecs , ny de l'Eglise de Moſcovie. Et c'eſt cet homme qui declare avec toutes ces circonſtances , que les Grecs , & les Moſcovites , & toutes les autres ſocietez tiennent la preſence réelle , & la tranſubſtantiation.

Et que l'on ne diſe pas qu'il a tiré ces ſentimens de l'Eglise Latine où il a eſté inſtruit. Car il ne rend pas ſeulement témoignage de ſes propres ſentimens ; mais de ceux de toute l'Eglise Grecque , & de l'Eglise de Moſcovie , qu'il ne peut ignorer ; & il le rend ſans aucun intereſt que celui de ſa conſcience. L'inſtruction qu'il a receuë de l'Eglise Romaine montre ſeulement qu'il ſçait fort bien le ſentiment des Latins : mais ſon écrit fait voir que les ſentimens des Latins ſont les meſmes que ceux des Grecs. Ainſy il faut dire abſolument qu'il n'y a rien de certain parmy les hommes ſi l'on peut revoquer en doute le témoignage de cet Archevesque.

CHAPITRE IV.

Examen des raiſons ſur leſquelles M. Claude ſe fonde pour aſſurer que les Moſcovites ne croyent point la preſence réelle , ny la tranſubſtantiation.

C'EST un precepte de l'ancienne rethorique , & de cette eloquence populaire qui eſtoit propre à paroître dans la tribune aux harangues , ou dans le barreau , d'avoir des lieux communs contraires ſur les matieres qui ſe preſentoient ordinairement. Ainſy ces anciens orateurs

estoit prests tantost à deffendre l'intention du Legislatteur contre les paroles de la loy ; tantost à deffendre les termes precis de la Loy contre les pretenduës intentions du Legislatteur ; tantost à affoiblir la preuve des tortures , comme estant aussy propre à faire condamner des innocens , qu'à decouvrir des coupables ; tantost à la relever comme l'unique moyen de trouver la verité dans les choses obscures & embroüillées.

M. Claude , dont l'eloquence auroit sans doute esté fort propre dans un estat populaire , pour soulever une multitude qui se laisse plustost transporter par le son des paroles , & par les gestes de l'orateur , que persuader par les raisons , pratique quelque chose de cette methode. Car s'il a interest de s'attacher aux faits contre les raisonnemens , on le verra relever avec excés les preuves de fait , & rabaisser étrangement celles qui se tirent de la raison. Son plus ordinaire reproche contre l'Auteur de la Perpetuité , c'est d'avoir voulu decider une question de fait par des subtilitez & des vraisemblances : de n'avoir fait consister tout son effort qu'en quelques raisonnemens , ou en quelques conjectures : d'avoir porté la question dans un champ vague de conjectures & de vraisemblances : d'avoir voulu détourner le coup des preuves de fait de M. Aubertin par des raisonnemens philosophiques : d'embrasser une methode qui n'est qu'un détour pour faire perdre une importante verité sur le point qu'elle se presente aux yeux.

Il semble donc que la maxime de M. Claude soit , que les preuves de fait sont preferables aux raisonnemens , & qu'il ne faut pas pretendre les détruire par des conjectures. Mais ces Messieurs les Rhetoriciens n'ont pas des maximes si fixes ny si arrestées. Ils plaident toutes sortes de causes , & ils ont besoin de toutes sortes de preuves. Et cela ne leur arrive pas seulement en divers ouvrages , mais souvent en un mesme livre ; parceque les differens sujets qu'on y traite sont comme autant de causes particulieres , qui ont souvent besoin de moyens contraires.

C'est pourquoy M. Claude , qui declame tant en divers endroits pour les faits contre les raisonnemens , ne laisse pas en d'autres de se deffendre par des raisonnemens contre des faits certains , indubitables & decisifs. En voicy un exemple assez remarquable.

M. Olearius , qui est certainement un homme intelligent & habile , & qui a passé un temps considerable en Moscovic dans une fonction qui luy donnoit moyen de s'informer de toutes choses , atteste que les Moscovites croyent la transubstantiation.

M. Claude demeure d'accord du fait. Qu'est-ce donc qu'il y oppose ? Allegue-t-il quelques autres preuves de fait tirées d'auteurs qui deposent qu'ils ne la croyent pas ? Nullement. Il allegue seulement deux raisonnemens , dont il conclut qu'il y a de l'apparence que M. Olearius s'est trompé.

Cen'est pas néanmoins que je pretende le blâmer precisément pour avoir opposé des raisonnemens à des faits , ou pour s'estre attaché à des faits contre des raisonnemens. L'un & l'autre est permis dans certaines rencontres , & avec certaines circonstances , pourveu que l'on n'ait pas fait une profession si haute de mépriser les raisonnemens , & de ne se regler

que par les faits , & que l'on n'ait pas autant declamé sur ce point qu'a fait M. Claude.

La verité est qu'il n'y a point de regles generales , mais qu'il y en a de particulieres. Il n'est point vray qu'il faille toujours preferer les raisonnemens aux faits , ou les faits aux raisonnemens. Mais il est vray qu'il faut preferer les faits certains à des raisonnemens incertains ; & les raisonnemens certains à des faits incertains. Et c'est ce qui fait voir que M. Claude commet presque sur ce sujet toutes les fautes qu'on y peut commettre. Il nous propose de faulles regles generales , en declamant en l'air pour les faits contre les raisonnemens. Il n'observe pas luy-mesme les regles qu'il établit , en s'amusant souvent à raisonner contre des faits. Et il peche contre les regles particulieres qui sont tres-veritables , ou en pretendant renverser des raisonnemens tres-solides par des faits incertains ou fabuleux , ou en voulant combattre des faits tres-certains par des raisonnemens frivoles , & fondez sur des faussetez manifestes.

On va voir un exemple signalé de ce dernier genre. Car je pense qu'après les preuves que j'ay apportées , que les Moscovites tiennent la transubstantiation ; & les rémoignages tant negatifs que positifs de tant de personnes irreprochables , on peut mettre ce point entre les faits constans & certains. Le seul rémoignage de M. Olearius suffit mesme pour cela. M. Claude le connoist : il n'a pas deu ignorer les autres. Cependant il pretend détruire tout cela par deux raisonnemens , qui sont aussy extraordinaires en absurdité que l'on s'en puisse imaginer. Voicy le premier.

PAGE 735

Les Moscovites ayant la mesme religion que les Grecs , il faut croire qu'ils ont sur le sujet de l'Eucharistie à peu près les mesmes sentimens qu'eux. Or nous avons vu que les Grecs ne connoissent point ce dogme. Donc les Moscovites ne le connoissent point aussy.

Je m'imagine que M. Claude voit bien luy-mesme , après tout ce que nous avons dit de l'opinion des Grecs , de quelle sorte on le pourroit pousser sur cette temerité prodigieuse , qui luy fait établir pour principe une supposition aussy evidemment faulle qu'est celle de soutenir que *les Grecs ne connoissent point la transubstantiation*. Mais je veux un peu l'épargner icy. Il me suffit de luy dire qu'en prenant pour principe que *les Moscovites ont les mesmes sentimens que les Grecs sur l'Eucharistie* , on peut faire deux raisonnemens aussy solides & aussy concluans , que le sien est faux & ridicule.

Le premier est. Les Moscovites & les Grecs sont de mesme opinion sur l'Eucharistie. Or les Grecs croyent la transubstantiation. Donc les Moscovites la croyent aussy.

Le second est. Les Moscovites & les Grecs sont de mesmes sentimens sur l'Eucharistie. Or les Moscovites tiennent la transubstantiation. Donc les Grecs la tiennent aussy.

Je dis que ces deux raisonnemens sont tres-bons & tres-solides , parce que l'on a tres-bien prouvé en particulier ces deux mineures , que les Grecs & les Moscovites tiennent la transubstantiation ; & que celuy de

M. Claude ne vaut rien , parceque de dire que les Grecs ne la croyent pas, CH. IV. c'est la plus infoutenable fausseté qui ait jamais esté avancée.

L'autre raisonnement de M. Claude est encore plus defectueux , parcequ'il est fondé sur plusieurs faussetez , & qu'il est contre le bon sens par sa nature mesme.

Ce mesme Lazicius Polonnois , dit-il , que Forbes met en avant , assure que les Armeniens , bien qu'ils nient la transubstantiation , neanmoins re-^{pag. 73.}verent le S. Sacrement plus religieusement que les Russiens. Quelle apparence y a-t-il que ces derniers plus froids en leur devotion portassent leur creance plus loin que les autres , & que les autres eussent plus de respect pour une substance de pain , que ceux-cy n'en auroient pour ce qu'ils estimeroyent estre la mesme substance du Fils de Dieu ?

On ne s'imagineroit pas aisément combien il y a de déguisemens & de faussetez dans ce raisonnement.

Premierement de la maniere que M. Claude rapporte le témoignage de Lazicius , il est clair qu'il veut faire croire que selon cet Auteur les Armeniens ne tiennent ny la presence réelle , ny la transubstantiation. S'il ne supposoit cela , rien ne seroit moins raisonnable , que de dire , comme il fait , qu'il est sans apparence que les Armeniens ayent plus de respect pour une substance de pain , que les Moscovites pour ce qu'ils estimeroyent la substance du Fils de Dieu. Car si les Armeniens avec la substance du pain admettent encore la presence réelle de Jesus-Christ , il n'est nullement sans apparence qu'ils ayent plus de respect pour l'Eucharistie , que ceux qui n'admettent point cette substance du pain. Le respect envers l'Eucharistie vient uniquement de la presence de Jesus-Christ ; & la presence ou l'absence du pain n'y contribuë rien du tout. Ainisy comme il peut arriver qu'entre ceux qui croyent également la transubstantiation ; les uns rendent plus d'honneur à l'Eucharistie que les autres ; il seroit aussy tres-possible que des peuples , sans croire la transubstantiation ; mais croyant la presence réelle , rendroient plus d'honneur à l'Eucharistie que d'autres qui seroient persuadez que le pain ne demeure pas.

Ce n'est donc pas ce que M. Claude veut faire entendre. Il veut imprimer dans l'esprit de ses lecteurs , que Lazicius soutient que les Armeniens ne regardent l'Eucharistie que comme une substance de pain , sans y reconnoistre Jesus-Christ reellement present. Or c'est ce qui nous donne sujet de luy dire tres-justement ce qu'il dit luy-mesme tres-injustement en un endroit à l'Auteur de la Perpetuité ; *que c'est une insigne mauvaise foy , un manquement inexcusable de sincerité , & une depravation visible du sens de l'auteur qu'il cite.*

Car il est si faux que Lazicius dans le passage cité par Forbes , impute aux Armeniens de ne pas croire la presence réelle , qu'il leur attribuë formellement de la croire. Voicy les paroles des Lazicius ; auxquelles M. Claude nous renvoye.

Ils nient que dans l'Eucharistie les elemens perdent leur nature. Ils honorent le Sacrement plus religieusement que les Moscovites. Ils sont persuadez que Jesus-Christ y est tel que Marie l'a enfanté. Ils ont tiré cette opinion de

Lazicius apud Forbes. P. 403.

S. Chrysoſtome, que Jeſus-Chriſt ſouffre plus dans l'Euchariftie que ſur la croix. Et comme je leur demandois une fois comment cela ſe pouvoit faire, puisſque les natures du pain & du vin demeueroient ſans changement, ils me répondoient que cela ſe faiſoit par la poiſſance divine, à laquelle il falloit ajouter foy.

Il eſt clair par ce paſſage que Lazicius attribué aux Armeniens de croire la preſence réelle de J. C. dans le Sacrement : & par conſéquent que M. Claude trompe ſes lecteurs en leur voulant perſuader le contraire.

Qu'il railonne maintenant s'il peut ſur le vray témoignage de Lazicius, & qu'il en concluë que les Moſcovites ne croient pas la preſence réelle & la tranſubſtantiation. Voicy le ſeul argument qu'il peut faire ſur ce paſſage.

Les Armeniens croyant la preſence réelle, & ne croyant pas la tranſubſtantiation, honorent plus l'Euchariftie que les Moſcovites. Donc les Moſcovites ne croient ny l'un ny l'autre. Je laiſſe à M. Claude à nous dire par quelle machine il a tiré cette conſéquence.

La 2. illuſion du railonnement de M. Claude eſt que le paſſage de Lazicius ſur lequel il ſe fonde, ne peut rien prouver qu'autant que ce qui y eſt contenu eſt véritable. Or il eſt faux en tout ce qu'il contient. Il eſt faux que les Armeniens ne croient point la tranſubſtantiation ; & nous le montrerons à M. Claude par des preuves de fait un peu plus fortes que celles du témoignage de ce Bohémien, qui n'a peut-eſtre entretenu quelques ignorans de Leopolis, ou qui n'a pas compris que par le mot de *nature* ils n'entendoient que l'anas des accidens extérieurs.

Il n'eſt point vray auſſy que les Armeniens honorent plus le Sacrement que les Moſcovites. On peut voir ce que nous avons rapporté d'Oderbonus touchant leurs ceremonies. Et quant à la preparation à l'Euchariftie, celle que les Moſcovites y apportent eſt tres-edifiante, puisſqu'ils n'ont point accoutumé de communier qu'après s'y eſtre preparez par un jeûne de trois jours, ainſy que le Religieux Agapius le remarque expreſſément.

Enfin quand on ſuppoſeroit que ce que dit Lazicius eſt véritable, & qu'on le prendroit meſme dans le ſens auquel M. Claude voudroit qu'on le priſt, la conſéquence de cet argument ne laiſſeroit pas d'eſtre fauſſe ; parcequ'il peut arriver que des peuples ne croyant pas la tranſubſtantiation & la preſence réelle, rendent plus d'honneur extérieur au Sacrement, que ceux qui la croient, comme il arrive dans quelques lieux, que quoiqu'il y ait une différence infinie entre le S. Sacrement, & des Images, neanmoins les peuples par abus rendent plus de certains honneurs extérieurs aux Images, qu'au S. Sacrement.

Cela peut arriver meſme ſans abus. Car, comme nous avons déjà dit, les actions extérieures ne ſont pas tellement des ſignes de reſpect, que le contraire de ces actions extérieures ne puſſe eſtre encore une marque d'un plus grand reſpect. On expoſe ſouvent dans certaines Eghſes le ſaint Sacrement, afin que les peuples luy viennent rendre leurs hommages & leurs reſpects. Et on l'expoſe tres-rarement en d'autres par

par une autre sorte de respect. Il peut donc tres-bien arriver, que par une coutume Ecclesiastique loisible on cache en certains lieux le Saint Sacrement à la veüe du monde, ou que l'on le reçoive debout pour rendre témoignage à la resurrection de Jesus-Christ, quoique ces mesmes peuples se mettent à genoux devant des Images, sans qu'on puisse conclure delà qu'ils honorent plus les Images que le Saint Sacrement.

Enfin cet argument est ridicule de sa nature. Il s'agit de deux Nations subsistantes, & qui peuvent declarer leurs sentimens. Et M. Claude au lieu de s'en informer de ceux qui les ont veüs, ou de les leur faire demander à elles-mesmes s'amuse à comparer le respect que les Armeniens rendent à l'Eucharistie, avec celuy que luy rendent les Moscovites selon un auteur qui a écrit il y a plus de cent ans; & par là il pretend détruire le témoignage d'un témoin oculaire. C'est à peu près comme s'il concluoit qu'on ne croit pas en France la presence réelle, parcequ'on n'y danse pas comme en Espagne devant le S. Sacrement, ou qu'on ne l'expose pas si souvent qu'en Flandres.

Ce n'est pas là sçavoir l'usage des conjectures. Elles sont bonnes à l'égard des choses passées & cachées que l'on ne peut sçavoir autrement. Mais il est ridicule de s'en servir, lorsque l'on a des moyens certains de s'assurer des choses. La foy d'un peuple ne conclut point précisément celle d'un autre; & toutes les comparaisons qu'on en peut faire sont inutiles, quand l'on peut demander à chacun de ces peuples ce qu'ils croient, ou que l'on peut s'en informer de ceux qui ont esté parmy eux.

CHAPITRE V.

Des Melchites, ou Syriens.

Quelques auteurs ne comprennent sous le nom de Melchites que les Syriens; & d'autres étendent ce nom à tous ceux qui n'estant pas du patriarchat de Constantinople, ne laissent pas de convenir dans les dogmes avec cette Eglise, comme une partie des Egyptiens. Mais il est constant selon les uns & les autres, que tous ceux à qui on donne ce nom de Melchites, pour la raison que nous en avons apportée dans le 2. livre, ne sont en rien differens des Grecs touchant la foy. Et ainsy il ne seroit pas necessaire de prouver en particulier qu'ils croient la transsubstantiation, puisqu'il n'y a qu'à leur appliquer toutes les preuves dont nous nous sommes servis pour justifier la foy des Grecs sur ces articles.

On peut néanmoins remarquer 1. que Jacques de Vitry qui témoigne qu'il y en avoit un tres-grand nombre dans la Palestine, & qui marque leurs erreurs, ne leur impute point de ne pas croire la presence réelle ny la transsubstantiation.

2. Qu'aucun des Ecrivains des Calvinistes qui ont traité des Religions, n'a trouvé lieu de leur imputer d'avoir sur ces points d'autre sentimens que les Catholiques.

3. Que si l'on demande des témoignages positifs de leur foy sur ces

Bierevod ch. 16.

Hoornbes. Sum Controv. pag 912.

Birthead. Rel. hutius program p 3.

Hist Hier. l. 1. ch. 74.

pag 52.

articles, on en peut trouver un fort clair dans les notes d'Abraham Echellenfis Maronite sur un catalogue de livres Caldéens faits par Abdjesu, ou Hebedjesu, Evêque Nestorien, qui se réunit à l'Eglise Romaine. Il pretend que ce passage est tiré d'un livre intitulé Alborhan, c'est-à-dire démonstration, & il l'attribuë à Pierre Evêque de Sebaste frere de S. Basile. Mais quoiqu'il en soit, il suffit qu'il soit tiré d'un livre recu parmi les Syriens ou Melchites d'Orient. Lors, dit-il, que le Prestre se tenant debout devant l'Autel fait ses prieres, & qu'il prononce les paroles de l'invocation que I. C. a enseignée à ses Apostres, & qu'il leur a commandé de laisser aux Prestres qui leur succederoient, le S. Esprit descend sur cette oblation, & il fait par sa vertu & par sa consecration QUE LE PAIN DEVIENT CHAIR, ET QUE LE VIN MESLÉ D'EAU DEVIENT SANG; en sorte qu'il n'y demeure rien de grossier ny de terrestre.

Il repete encore ensuite cette meisme doctrine en ces termes. *Toute l'oblation se change en chair et en sang sanctifié par le S. Esprit.* Et pour rendre ce changement vray-semblable, il se sert d'une comparaison assez ordinaire aux anciens auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie. *Personne ne nie*, dit-il, *que le S. Esprit n'ait toute une autre force pour operer des effets merveilleux, que l'estomach & le foye n'en ont pour operer dans les corps des creatures. Cependant l'estomach peut digerer la viande & le breuvage, & peut separer ce qu'ils ont de plus grossier. Le foye en suite peut agir sur cette partie plus pure; & en ayant encore separé ce qu'elle a de moins subtil, il peut changer ces parties plus subtiles, & en faire ce sang qui se repand par tout le corps. Pourquoy donc seroit-il impossible au saint Esprit de changer ce pain & ce vin meslé d'eau?*

4. On peut encore alleguer pour justifier la foy de ces peuples les Liturgies egyptiennes dont nous parlerons plus bas sur le sujet des Cophites, puisqu'elles ont cours parmi les Melchites egyptiens qui ne se servent pas de la langue grecque. Et on peut juger par ce seul passage de la Liturgie d'Alexandrie, rapporté par Echellenfis, qui contient tout ce que le peuple dit après la consecration, combien tous ces peuples font une haute & publique profession de croire la presence réelle. *Nous croyons que c'est là le corps qui a esté couché dans l'étable. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui a esté attaché à la croix. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui a esté enseveli dans le sepulchre. Nous croyons que c'est ce mesme corps qui est monté aux Cieux. CREDIMUS hoc esse illud corpus quod in praesepi fuerat olim repositum. Credimus hoc esse idem illud corpus quod cruci fuerat affixum. Credimus hoc esse idem illud corpus quod in sepulchro conditum fuerat. Credimus hoc esse idem illud corpus quod in calos ascendit.* Enfin l'on verra dans le 12. livre des attestations authentiques de plusieurs Evêques Syriens qui ont esté envoyées par M. Baron Consul d'Alep à M. Piquet qui l'avoit esté avant luy.

C H A P I T R E. VI.

Examen de la creance des Armeniens sur l'Eucharistie , depuis le temps de Berenger jusqu'au XIV. siecle.

IE diviseray l'examen que j'ay dessein de faire de la creance des Armeniens sur la presence réelle & la transubstantiation en trois temps differens. Le premier sera depuis Berenger jusqu'à Jean XXII. c'est adire jusqu'en 1318. Le second sera depuis le temps du Concile de Florence jusqu'au nostre. Et le troisieme sera celuy qui est entre deux, sçavoir entre 1318. & le Concile de Florence tenu en 1439.

Ce qui m'oblige de suivre cet ordre est , que le premier & le dernier temps éclaircissent & dissipent entierement quelque legere difficulté qui se rencontre dans le temps du milieu.

On ne doit pas nier que les Armeniens ayant embrassé l'erreur d'Eutychés de l'unité d'une nature en Jesus-Christ , n'ayent pu avoir sur l'Eucharistie les sentimens qui estoient une suite nécessaire de cette erreur. Et comme cette erreur consiste à dire qu'il n'y avoit qu'une nature en Jesus-Christ qui estoit la divine , ils ne pouvoient pas admettre dans le sacrement de l'Eucharistie une autre chair que celle qu'ils reconnoissoient en Jesus-Christ mesme , c'est adire une chair qui ne composoit qu'une nature avec la nature divine. Et c'est pourquoy Euthymius dans sa Panoïpie tire expressement cette consequence de l'opinion des Armeniens.

Ils enseignent , dit-il au titre 20. que la chair de Jesus-Christ a esté changée dans la divinité , & qu'elle n'avoit plus que la mesme essence de la divinité mesme ; & que comme une goutte de miel ou de vinaigre jetée dans la mer ne se voit plus , ne subsiste plus ; de mesme le corps de Jesus-Christ estant plongé & abyssmé dans l'occean de la divinité ne conserve plus sa nature , & sa propriété ; & qu'ainsy il n'y a point deux natures en Jesus-Christ , mais qu'il n'y en a qu'une , qui est toute de la divinité. Par une suite de cette opinion ils disent que le Sacrement du pain , qui est la chair de Jesus-Christ , n'est pas le corps de Jesus-Christ , mais le corps de la divinité. On la voit encore tirée dans l'écrit d'Isaac Catholique d'Arménie contre les Armeniens Schismatiques. Ils changent , dit cet Auteur , les traditions de l'Eglise Catholique , & des mysteres de Christ , selon leur blaspheme d'une nature en Jesus-Christ , & ils n'appellent pas la participation des mycteres ou le sacrifice du pain , qui est la chair de Jesus-Christ , le corps de Christ Dieu , comme Jesus-Christ mesme l'a appelé , mais ils le nomment divinité.

C'est peutestre là un des fondemens qu'ont eu quelques personnes d'imputer aux Armeniens de ne pas croire la presence réelle : mais ce fondement est entierement vain & frivole , & ne peut servir qu'à demesler cette calomnie. Car encore que tout ce qu'Euthymius & cet Isaac imputent aux Armeniens fust veritable de tous , c'est adire qu'ils eussent esté vrais Eutychiens , cela n'empescheroit pas qu'ils n'ayent admis la

C H. V I.

transubstantiation & la presence réelle à leur mode. Et pour entendre cela il faut sçavoir, que de quelque maniere que les Eutychiens entendissent leur opinion, & quoiqu'ils soutinssent, qu'après l'union de la nature divine avec la nature humaine il ne falloit plus dire qu'il y avoit deux natures en Jesus-Christ, mais qu'il y en avoit seulement une: *Vnam naturam post unionem*, & qu'ils enseignassent que la nature humaine avoit esté engloutie par la divine, ils ne laissoient pas de dire que la Vierge Marie avoit enfanté un fils, qui avoit paru avoir un corps comme les autres; que les Apostres avoient conversé avec Jesus-Christ en le voyant comme un homme; que les Juifs l'avoient pris pour un homme; qu'ils l'avoient crucifié comme un homme. Et avec tout cela ils soutenoient que cet enfant né de la Vierge, ce Christ avec qui les Apostres avoient conversé, ce Christ pris & crucifié comme un homme par les Juifs, n'avoit qu'une nature, qui estoit la divine.

Il y aura lieu dans l'examen de Theodoret d'expliquer plus distinctement en quoy consistoit cet engloutissement de la nature humaine, & nous y ferons voir que, s'il y a eu quelque suite dans les pensées des Eutychiens, il consistoit plutôt dans le changement de l'amas des propriétés naturelles, qu'ils appelloient nature, que dans l'aveantissement de la nature mesme, prise pour la substance & pour l'estre interieur. Et cela paroist manifestement par tous les ouvrages de ceux qui ont refuté les Eutychiens & par les Eutychiens mesmes. Car les Gayanites, qui estoient des Eutychiens les plus éloignés des Catholiques, ne laissoient pas d'avouer que l'on recevoit dans la sacrée communion *le corps mesme, & le sang mesme de Jesus-Christ Fils de Dieu incarné, & né de la sainte Vierge Marie Mere de Dieu*. Ils reconnoissoient donc un corps en Jesus-Christ, quoiqu'ils niassent que ce corps fust une nature. *Fls nient*, dit Anastase Sinaïte, *que son saint corps soit une nature*.

An. 7. Sin.
11. 27.
od. 17. 05. c. 23.
bid. 6. 14.

Il n'est donc pas difficile de comprendre comment ils accorderoient ce sentiment avec la transubstantiation & la presence réelle. Car ils croyoient, comme tous les Chrétiens, que ce mesme Jesus-Christ né de la Vierge, vu dans le monde, crucifié, ressuscité, estoit réellement présent dans l'Eucharistie, & que le pain estoit réellement changé en ce Jesus-Christ. Mais comme ils ne vouloient pas que le corps de Jesus-Christ fust une nature distincte de la divinité, ils ne vouloient pas aussy que ce pain transubstantié en Jesus-Christ fust une autre nature que la divinité; mais ils vouloient que ce fust un corps qui n'eust plus d'autre nature que celle de la divinité, c'est adire un corps divinisé, un corps meslé & confondu avec la divinité par la perte de ses propriétés naturelles plutôt que de sa substance.

Les Armeniens qui estoient véritablement Eutychiens, & qui confondoient les natures en Jesus-Christ, se démesloient sans doute en cette maniere de cette difficulté. Mais la verité est qu'Euthymius & cet Isaac imposent aux Armeniens, en leur imputant généralement d'avoir cru que la nature humaine avoit esté absorbée par la divine, & d'avoir esté ainssy purement Eutychiens.

Car il faut sçavoir qu'après le Concile de Calcedoine la secte d'Eutychés ne fut pas embrassée generalement par tous les Eutychiens dans la plus extravagante de ses opinions, qui estoit la confusion des deux natures; & qu'il s'en établit une autre moins absurde, qui reconnoissant en Jesus-Christ un corps & une ame non confondus avec la divinité, ne laissoit pas de soutenir qu'il ne falloit pas dire que Jesus-Christ eust deux natures.

Ce sont ceux que Facundus appelle Demi-Eutychiens, dont l'heresie consistoit principalement dans une opiniâreté déraisonnable à refuser de se servir des expressions de l'Eglise. Ces gens condamnoient Eutychés, comme on le voit par la conference tenue à Constantinople entre les Severiens, qui estoient de ces Demi-Eutychiens, & les Catholiques. Ils ne vouloient point que la nature humaine fust confondue, ny détruite, ny absorbée. Ils l'admettoient aussi réelle que les Catholiques: mais ils ne vouloient pas que l'on dit qu'il y eust deux natures en Jesus-Christ; parce qu'ils pretendoient que les deux natures estant unies ne faisoient qu'une nature, comme le corps & l'ame ne font qu'une mesme nature humaine. Il est bien visible qu'il n'y a aucune difficulté à expliquer la transubstantiation & la presence réelle dans l'opinion de ces derniers, puisqu'il est certain que Jesus-Christ selon eux ne laisse pas d'avoir un corps en qui le pain se pouvoit changer.

Or il est certain que la plupart des Armeniens n'estoient Eutychiens qu'en cette maniere, c'est-à-dire, qu'ils n'admettoient nullement la confusion des natures, qu'ils condamnoient Eutychés, & que leur erreur consistoit seulement en ce qu'ils refusoient de se servir de l'expression des deux natures, & qu'ils vouloient que l'on dist que Jesus-Christ n'en avoit qu'une. Brerewod, & les autres Auteurs nouveaux en demeurent d'accord; & cela paroist manifestement par la confession de foy du Patriarche d'Armenie envoyée à l'empereur Manuel, qui servit de sujet aux conferences que Theorien député de cet Empereur eut depuis avec ce Patriarche. *Nous disons*, dit-il, *qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ, non en la confondant comme Eutychés, non en ostant à Iesus-Christ la nature humaine, comme Apollinaire; mais selon Cyrille Patriarche d'Alexandrie dans les livres qu'il a écrits contre Nestorius, en disant qu'il n'y a qu'une nature du Verbe, qui est incarnée.*

Legat ad Armen. Basil. p. 7.

Il est donc visible que ny Euthymius, ny Isaac n'ont pas deü attribuer generalement aux Armeniens les opinions des parfaits Eutychiens; ou du moins que l'on ne doit pas entendre ce qu'ils en disent du corps de la nation, mais seulement de ceux qui avoient porté leurs erreurs plus loin que les autres.

Mais de quelque maniere que l'on conçoive l'erreur des Armeniens; soit qu'on les regarde comme des Eutychiens parfaits; soit que l'on croye qu'ils n'ont jamais esté que Demi-Eutychiens, il est clair que cela ne fait rien du tout au regard de la presence réelle & de la transubstantiation, & que tout ce que l'on peut conclure de ces lieux d'Euthymius & d'Isaac, est que ces Auteurs croyoient très-certainement que le pain estoit le

CH. VI. corps de Jesus-Christ, c'est adire qu'ils croyoient la transubstantiation, comme nous l'avons déjà montré.

Aussy les autres Auteurs Grecs qui ont parlé de l'erreur des Armeniens, ne se sont point arrestez à cette consequence; & ne leur ont reproché sur le sujet de l'Eucharistie que de ce qu'ils ne mesloient point d'eau dans le calice.

Fons. 3 p. 201.
202. 203.

On voit dans la Bibliothe des Peres un traitté de S. Nicon, intitulé *De pessima Armenorum religione*, où il les accuse de diverses erreurs, & de plusieurs abus. Mais sur le sujet de l'Eucharistie il ne leur reproche autre chose, sinon qu'ils ne mesloient point d'eau dans le calice, & qu'ils usoient de pain azyme: *In pane quoque mystico*, dit-il, *azymis utuntur, & in sanctum calicem aquam non immittunt.*

On ne peut donc rien conclure de l'erreur des Armeniens touchant la nature de Jesus-Christ, pour montrer qu'ils ne croient pas la presence réelle & la transubstantiation, puisqu'encore que les Jacobites, les Cophites, & les Ethiopiens soient dans la mesme erreur que les Armeniens sur ce point, on ne leur a néanmoins jamais fait aucun reproche sur l'Eucharistie, comme nous le montrerons.

Mais voicy des preuves certaines & positives qui font voir qu'ils ont toujours cru effectivement l'un & l'autre point, & qu'il n'y a nul sujet de les accuser d'avoir nié la presence réelle, ou la transubstantiation.

Lanfranc. l. 2.

La premiere est, que Lanfranc écrivant contre Berenger, dit positivement que les Armeniens avoient la mesme opinion que l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie. Et il ne le dit pas comme une chose contestée, mais comme un fait certain, qui prouve la verité de la foy. Il renvoye Berenger aux Armeniens pour apprendre d'eux ce qu'il faut croire de ce mystere. *Interrogez*, dit-il, *les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient, & ils vous répondront qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.*

M. Claude nous dira peutestre que Lanfranc n'est pas croyable dans sa propre cause. Mais je luy répons, qu'il n'est nullement vray-semblable qu'un homme celebre comme Lanfranc écrivant contre un heretique vivant qui le pouvoit démentir, & le couvrir de confusion, eust osé avancer un fait de cette sorte, s'il ne l'eust cru tres-veritable; & qu'ainsy il a toute l'autorité qu'un témoin sincere peut avoir. Or il ne suffit pas pour rejeter un témoin de cette sorte, de dire qu'il se peut tromper: mais il faut alleguer des preuves contraires, qui balancent son autorité. Ainsy M. Claude n'en produisant aucune, il n'y a point de personne raisonnable qui ne se doive rendre à l'autorité de Lanfranc.

La seconde preuve est semblable à celle dont nous sommes déjà servis à l'égard des Grecs. Rien n'a été plus celebre dans l'Occident que l'heresie de Berenger & des Berengariens. Divers auteurs ont écrit contre cette heresie, soit en combattant expressément Berenger, soit en écrivant contre les Petrobusiens, les Henriens, & les autres qui ont suivi la mesme heresie. On voit les raisons dont ces heretiques se servoient

pour appuyer leurs opinions. On voit les autoritez qu'ils ont oppoſées. Mais on ne trouve nulle part qu'ils ayent jamais allegué qu'ils eſtoient en cela du ſentiment des Armeniens, ou de quelque autre ſociété d'Orient. Cependant il eſt impoſſible qu'ils n'ayent pas ſceu qu'elle eſtoit leur opinion; puis qu'il y avoit bien plus de perſonnes dans toutes les Provinces de l'Europe, qui faiſoient en ces ſiecles-là le voyage d'Orient, qu'il n'y en a qui faiſent maintenant le voyage d'Italie.

C'eſt eſté meſme un pretexte favorable aux Henriciens & aux Albigeois pour éviter la rigueur des ſupplices] qu'on leur faiſoit ſouffrir. Car comme les Armeniens eſtoient au XII. & XIII. ſiecle unis avec l'Eglife Romaine, qu'ils eſtoient amis des Princes Chreſtiens, & qu'on avoit pluſieurs liaiſons avec eux, ils n'euffent eu qu'à ſe declarer Armeniens de religion pour éviter la rigueur de ces ſupplices.

Que M. Claude ſe conſulte ſoy-meſme, & qu'il conſidere ſi ſçachant qu'il y auroit dans l'Orient un Prince Calviniſte qui eût un royaume conſiderable, qui fuſt non ſeulement ſouffert, mais honoré par les Papes; qui fuſt uni avec tous les Princes Chrétiens; dont la religion paſſaſt pour ancienne; & qui pretendiſt l'avoir receuë de ſes anceſtres, il ſeroit poſſible qu'aucun écrivain Calviniſte n'en eût parlé, & n'eût obligé les écrivains Catholiques de répondre aux avantages qu'il en tireroit; & ſ'il n'eſt pas vray-ſemblable au contraire que pour ſe mettre ſous la protection de ce Prince, & pour empêcher qu'on ne les puſt pourſuivre ſans rompre avec luy, ils ſe ſeroient continuellement deffendus par la conformité de leur doctrine avec celle de ce Prince & de ce royaume.

La troiſième preuve eſt, que l'on ne pouvoit pas ignorer à Rome les ſentimens des Armeniens, puſqu'il y en avoit ſouvent & des Eveſques meſmes, comme il paroît par l'hiſtoire que Baronius rapporte d'un ſaint homme d'Armenie, nommé Simeon, qui eſtant temerairement traité d'heretique par un clerc de Rome, fut deffendu par un Eveſque d'Armenie qui ſe trouva en meſme temps à Rome, qui fit connoiſtre au Pape la ſincerité de ſa foy. Et neanmoins Gregoire VII. qui a condamné Berenger écrivain l'an 1080. au Patriarche d'Armenie, qui luy avoit député un Preſtre nommé Jean, & luy marquant en particulier les erreurs que les Armeniens devoient condamner afin d'eſtre receus à la communion de l'Eglife, ne fait aucune mention d'aucune erreur contre la preſence réelle & la tranſubſtantiation. Il eſt donc clair qu'il ne les a point ſoupçonnez de ces erreurs; & ſ'il ne les en a point ſoupçonnez, qui les en ſoupçonnera juſtement?

La quatrième preuve eſt, que ſous le pontificat d'Eugene III. l'an 1145. le Patriarche & les Eveſques d'Armenie envoyerent des ambassadeurs au Pape, pour luy rendre toutes ſortes de ſoumiſſions, & pour le faire Juge des différens qu'ils avoient avec les Grecs. Le Pape les reçut, dit Othon de Friſinge qui eſtoit preſent à Rome, avec beaucoup de témoignages de bonté. Il voulut qu'ils aſſiſtaſſent à ſa meſſe, & les avertit de bien remarquer toutes les ceremonies. Cet hitorien rapporte meſme un miracle d'une lumière extraordinaire que ces Armeniens

AN. 1016. N. 5

BAR. AN. 1080.

N. 74.

BAR. AN. 1145.

N. 23. & Otho

Friſing. l. 7.

c. 51. 32. & 53

CH. VI. virent luire sur la teste du Pape pendant qu'il disoit la Messe : ce qui les anima encore d'avantage à se soumettre à son obéissance.

Si ce Pape avoit cru que ces Armeniens eussent esté dans l'erreur de Berenger, se seroit-il contenté de les instruire sur les ceremonies de l'Eglise, & sur la maniere de celebrer le sacrifice? Othon de Frisinge nous auroit-il teu une circonstance si importante? Auroit-il traité de cette sorte des Berengariens, des Henriciens, des Petrobusiens? Il est donc certain que ny ce Pape, ny cet historien n'ont considéré les Armeniens comme engagez dans les erreurs de Berenger, quoique l'un & l'autre deussent estre tres-bien informez de leurs sentimens; puisqu'ils vivoient dans la chaleur des croisades, & que de tout l'Occident on alloit continuellement dans l'Orient, où il ne se pouvoit faire que l'on n'eust beaucoup de commerce avec les Armeniens, qui non seulement y possédoient des provinces considerables, & qui y estoient fort meslez dans les guerres que les Chrétiens avoient avec les Sarazins; mais qui estoient outre cela repandus dans la Palestine, & dans plusieurs autres lieux de l'Orient; & ainsi demeuroient souvent dans le mesme lieu avec les Chrétiens de l'Occident.

La cinquième preuve est d'un autre genre. On n'auroit pas droit de demander qu'on produisist des passages d'Armeniens pour la presence réelle & le sacrement de l'Eucharistie, puisqu'on n'a point de leurs livres. Et néanmoins Dieu a permis que cette sorte de preuve ne nous manquast pas absolument, par la relation que Theorien a faite des conférences qu'il a eues avec le Patriarche & quelques Evesques d'Arménie, qui s'est conservée jusques à present.

Ce sçavant homme fut envoyé l'an 1170. par l'Empereur Manuel Comnene pour tâcher de reduire ce Patriarche à la véritable foy, & empêcher ainsi le progrès que les erreurs des Armeniens faisoient dans l'Asie. Le succès en fut heureux; & le recit exact qu'il a fait de sa legation peut faire connoître quelles estoient les erreurs que l'on reprochoit en ce temps-là aux Armeniens, & qui empêchoient leur union avec les Grecs. Il n'y est point parlé expressément ny de la presence réelle, ny de la transubstantiation. Theorien ne s'efforce point d'instruire ou de convaincre sur ce point le Patriarche & les autres Evesques qui conféroient avec luy. Et de là on peut déjà conclure, que les Grecs, que nous pouvons maintenant supposer avec raison avoir toujours esté tres-attachez à la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, n'ont jamais reconnu dans les Armeniens les erreurs contraires à ces dogmes.

Mais quoique l'on n'ait point traité expressément de l'Eucharistie dans ces conférences, parce qu'il n'en estoit point question; néanmoins ce Patriarche y declare par occasion son sentiment sur ce mystere en deux endroits importans. Le premier est contenu dans une lettre qu'il avoit écrite à l'Empereur Manuel, qui fut leuë & examinée dans cette conférence. En voicy les termes: *Car la maniere du sang de Jesus-Christ estant le vin, il est permis de se servir de*

toute sorte de vin, de quelque couleur qu'il soit, blanc, claiet, ou extreme-ment couvert; parce que la liturgie le consacre, & fait qu'il devient le SANG DE JESUS-CHRIST. C. H. VI.

Le second passage est encore plus particulier. La conference ayant duré jusques au soir, Theorien s'aperçeut que les Prestres se mirent à chanter l'office de Vespres, sans entrer dans l'Eglise. Cela luy donna sujet de demander au Patriarche quelle estoit la raison de cette coutume. A quoy le Patriarche répondit en ces termes : *Les Docteurs qui nous ont instruits de l'ordre des ceremonies ecclesiastiques ont ordonné qu'il n'y auroit que le divin sacrifice qui se fist dans l'Eglise, & qu'il n'y auroit mesme que le seul Pontife qui entrast au dedans, tout le peuple se tenant dehors : qu'ainsy tous les autres offices ecclesiastiques se devoient faire hors de l'Eglise. Et ce n'est pas sans raison qu'ils ont établi cet ordre; parceque ce qui appartient à la loy nouvelle est bien autre que ce qui appartenoit à l'ancienne, & l'un surpasse l'autre autant que la verité surpasse l'ombre. CAR LE FILS DE DIEU EST SACRIFIE' au dedans de l'Eglise pour le salut de tout le monde; & ainsy il est bien raisonnable que nous rendions plus de respect à nostre temple, que les Hebreux n'en rendoient au leur.* p23 152.

On voit dans le discours de ce Patriarche qu'il regardoit l'Eucharistie comme la *verité* opposée aux *figures* de l'Ancien Testament; qu'il la regardoit comme un véritable *sacrifice*, comme un *sacrifice de propitiation pour tout le monde*, comme un sacrifice du Fils de Dieu, & que ces pensées estoient si vivement gravées dans l'esprit des Armeniens, qu'elles avoient produit en eux cet extrême sentiment de reverence de n'oser approcher mesme du lieu où se faisoit le sacrifice, & de n'en permettre l'entrée qu'aux seuls Prestres à qui il appartenoit de l'offrir.

Les temps des croisades ne nous fournit pas aussi une preuve moins forte à l'égard des Armeniens, qu'à l'égard des Grecs, pour montrer qu'ils ne pouvoient pas avoir une autre doctrine que l'Eglise Romaine sur la présence réelle & la transubstantiation. Et l'on peut dire mesme que cette preuve est d'autant plus forte à l'égard des Armeniens, que l'union que les Papes eurent avec l'Eglise d'Armenie fut plus étroite, plus longue, & plus fin'ere; - quoi qu'il n'y ait pas le moindre vestige qu'on les ait obligez de renoncer à quelque erreur sur l'Eucharistie, si ce n'est à la coutume qu'ils avoient de ne mettre point d'eau dans le calice.

Nous avons vu déjà que le *Catholique* d'Armenie rendit obeissance au Pape Eugene III. mais cette union se confirma & s'établit encore davantage sous Innocent III. parce que le voisinage des Princes de Tripoli & d'Antioche, & la necessité que les Rois d'Armenie eurent du secours des Templiers, & des Princes de l'Occident, les obligea de la rechercher & de la cultiver davantage.

On voit qu'à la fin du XII. siecle Gregoire Patriarche d'Armenie, & Leon Roy de l'Armenie mineure envoyerent une ambassade à Innocent III. pour reconnoistre la primauté de l'Eglise Romaine, & le remercier de ce qu'il avoit envoyé par l'Archevesque de Mayence une couronne à ce Roy, tant de sa part, qu'au nom de l'Empereur des Romains.

Raynald. ix.
1197. n. 65. &
65.

CH. VI.

Raynal, t. 40.
41.

L'AN 1202. ce mesme Roy envoya une autre ambassade au Pape, pour le prier que son royaume ne fust sujet immediatement qu'au S. Siege, & que nul autre que le Pape n'eust le pouvoir de l'excommunier. Les lettres du Roy estoient accompagnées d'une lettre du Patriarche, qui y reconnoissoit encore tres-clairement la primauté de l'Eglise Romaine, & promettoit obeissance au Pape. Le Pape y est appelé *le Pere de la foy de tous les Chrétiens*, *Pater fidei totius christianitatis*. Or il n'y a guere d'apparence qu'un Patriarche qui donnoit cette epithete au Pape, eut une autre foy que luy.

Ce que la raison nous oblige de conclure de cette bonne intelligence, & de ce commerce entre le Roy d'Armenie & le Patriarche des Armeniens d'une part, & le Pape Innocent III. de l'autre, est qu'il est impossible qu'il y eust en mesme temps une diversité de creance entre les Armeniens & l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie.

Car on ne peut croire avec la moindre apparence ny que cette diversité de creance eust peu demeurer cachée, ny qu'estant découverte elle eust esté soufferte par le Pape Innocent III. & qu'elle ne l'eust pas empesché de communiquer avec les Armeniens.

L'une & l'autre supposition est manifestement contraire à la raison. Et pour la premiere, il ne faut que considerer qu'il y avoit en ce temps-la quantité d'Armeniens repandus dans la terre Sainte, qui estoit encore possédée en partie par les Chrétiens d'Occident, & qui estoit pleine d'Evêques & de religieux Latins : qu'il y avoit encore des Prestres & des Evêques Latins dans les villes d'Antioche & de Tripoli, qui estoient peu éloignées de l'Armenie mineure, c'estadire de la Cilicie : qu'il paroist qu'il y avoit des Archevêques Latins à Tarse & à Mamistra villes d'Armenie, puisqu'ils en furent chassés en 1224. & que le Pape Honoré III. s'employa pour les faire rétablir : que les Chevaliers du Temple de Jerusalem avoient de grands biens dans l'Armenie : qu'il se faisoit des alliances entre les Princes Latins & les Princes d'Armenie, Baudouin Comte d'Edesse, frere de Godefroy de Bouillon, & depuis second Roy de Jerusalem, ayant épousé la fille d'un grand Seigneur de ce royaume : que le Pape Innocent III. envoya deux Cardinaux en Armenie pour terminer les différens que Leon avoit avec le Prince d'Antioche & les Templiers. Or peut-on s'imaginer que dans ce commerce si frequent & si continuél, dans cette communication si étroite, les Ministres du Pape & les autres Ecclesiastiques Latins ayent pu ignorer quel estoit le sentiment des Armeniens sur la presence réelle & la transubstantiation ; ou que les Armeniens n'ayent pas sceu non plus qu'elle estoit sur ce point la doctrine de l'Eglise Romaine dont ils recherchoient la communion, & qu'ils reconnoissoient comme la maistresse de la foy de tous les Chrétiens ? Tous les argumens que l'on a déjà faits pour montrer l'impossibilité de cette ignorance mutuelle de sentimens entre les Grecs & les Latins, ont la mesme force en cette rencontre. Et sans les repeter icy, je pense qu'on peut supposer sans crainte qu'il n'est pas possible que la doctrine des Armeniens sur l'Eucharistie soit demeurée inconnue à Innocent III. & aux autres Papes qui l'ont suivi.

Raynal, n.
27.Vitriac l. 1. c.
74.
Raynal, an.
103, n. 3.

Il faudroit donc que les Ministres nous disent que ce Pape connoissant fort bien que le Patriarche d'Armenie aussi bien que le Roy estoient Berengariens, ne laissoit pas de les traiter de Catholiques, qu'il se ferma les yeux pour ne pas voir ce qu'il voyoit, & qu'il fit semblant de n'en rien sçavoir.

Mais ceux qui connoistront un peu l'esprit d'Innocent III. ne l'accuseront jamais de cette tolerance. C'estoit un Pape qui n'avoit pas de menagemens n'y d'egards, & qui se portoit tres-facilement aux excommunications des Princes sur des sujets mesmes temporels. Et c'est ce qu'il fit bien connoistre à l'égard du Roy mesme d'Armenie. Car ce Prince s'étant broüillé avec les Templiers, & leur ayant pris leur bien, parce qu'ils avoient pris le party du Prince d'Antioche contre luy, non seulement le Cardinal Pierre ayant assemblé un Concile à Antioche fulmina un interdit contre toute l'Armenie, nonobstant l'appel que les Armeniens avoient interjetté au Pape; mais le Pape Innocent luy-mesme excommunia le Roy d'Armenie l'an 1211. & tascha de porter Jean Roy de Jerusalem a assister contre luy les Templiers, comme on voit par la lettre qu'il en écrivit au Patriarche de Jerusalem.

Reynald an. 120, n. 3.

Ibid an. 1. 11, n. 15.

Qu'on juge maintenant s'il y a de l'apparence qu'Innocent III. qui dans ce temps-la mesme soulevoit toute la France contre les Albigeois, & qui les faisoit exterminer avec le fer & le feu; qui excommunioit le Roy d'Armenie, quoique nouvellement rednit à l'obeïssance du S. Siege pour l'interest des Templiers, eust pu demeurer uni de communion, & traiter si favorablement ces mesmes Armeniens, comme il avoit fait auparavant, & comme il fit encore depuis, s'il les avoit encore regardez comme de detestables heretiques, ainfty que l'Eglise Romaine regardoit alors les Berengariens, comme elle l'a ausffy toujours fait depuis.

Ainfty l'union & la desunion d'Innocent III. avec les Armeniens prouvent également qu'il ne les a point cru coupables de l'herese de Berenger. Son union fait voir qu'il les a regardez comme Catholiques, quand il les a receus à sa communion. Sa desunion prouve que quand il s'est uni avec eux, ce n'a point esté par politique, puisqu'il estoit capable de les pousser pour de si petits sujets.

Deux ans après ce mesme Pape écrivit encore durement contre le Roy d'Armenie. Mais le Patriarche de Jerusalem luy ayant témoigné qu'il se repentoit de ce qu'il avoit fait, il luy donna commission de l'absoudre.

Reynald. an. 1. 13, n. 4.

L'an 1224. il arriva encore une autre broüillerie entre les Armeniens & l'Eglise Latine. Les Armeniens chasserent de leur pais les Archevesques de Tarsé & de Manistra, & tous les autres Ecclesiastiques Latins. Honoré III. s'employa pour les faire rétablir. Il en écrivit au Patriarche d'Armenie, qui ne seconda point ses intentions. Une division si grande devoit faire éclatter les differens de la religion, s'il y en eust eu de cachez. Les Latins chassés devoient accuser les Armeniens de toutes les erreurs qu'ils avoient reconnuës parmy eux. Cependant la bonne intelligence de ce peuple avec l'Eglise Romaine se rétablit encore, & continua

n. 25.

CH. VI' toujours depuis jusques à la destruction du Royaume d'Armenie par les Sarrasins

Il paroist que l'an 1238. les Armeniens estoient encore unis avec l'Eglise Romaine. Car le Patriarche d'Armenie faisant difficulté de reconnoistre la jurisdiction du Patriarche d'Antioche, le Pape Gregoire IX. luy envoya deux Archevesques pour le ramener à son devoir.

Raynald n. 54

en 1239. n. 82

L'année d'après il envoya le *Pallium* à ce Patriarche, qui le luy avoit demandé; & il cofirma en faveur du Roy & de la Reyne toutes les coutumes des Armeniens, qui n'estoient point contraires aux Canons. Tout cela fait voir que ce Pape, aussibien que ses Predecesseurs ne croyoient nullement que ce Patriarche, ny ce Roy, ny cette Nation fussent engagez dans l'herésie de Berenger.

Raynald en
1251. n. 68.

Clement IV. n'en sçavoit pas plus de nouvelles que les autres. Car il s'entrentin toujours en bonne intelligence avec ce Roy d'Armenie qui s'appelloit Hayton, & qui regna 45. ans. Il le consola dans ses disgraces. Il fit ce qu'il put pour l'assister contre les Sarrasins, qui luy firent souffrir de grandes pertes. Et generalement on peut dire que jusques à Jean XXII. Benoist XII. & Clement VI. dont nous parlerons ensuite, on ne trouve rien dans les lettres des Papes, qui fasse voir qu'ils ayent eu le moindre soupçon de la foy des Armeniens sur le sujet de l'Eucharistie.

Non seulement les Papes qui estoient éloignez de l'Armenie, & qui ne sçavoient les choses que par rapport, n'avoient point en ce temps-là aucun soupçon de la foy des Armeniens sur ce sujet; mais les Evesques Latins qui avoient des Armeniens sous eux, & les Religieux Latins qui alloient en Armenie, ne s'en sont jamais apperceus.

Jacques de Vitry Evesque d'Acre ou Ptolemaïde en peut servir de témoin irreprochable. Car quoiqu'il y eust des Armeniens dans Acre mesme, & dans plusieurs autres lieux de la Palestine, neanmoins dans le Catalogue qu'il fait des erreurs, des abus, & des mauvaises coutumes des Armeniens, il ne leur impute rien du tout sur le sujet de l'Eucharistie, sinon qu'ils ne mesloient point d'eau dans le calice, comme on peut voir dans la page 1094. de son histoire: *Aquam autem cum vino in sacramento sanguinis Christi non ponunt, in quo ritu perverso non modicum errant.*

Le Religieux Brocard, qui a fait une description de la terre Sainte d'une maniere fort simple, & qui ne rapporte que ce qu'il y a vu, parle des Armeniens d'une façon qui fait bien voir combien il estoit éloigné de les regarder comme des heretiques Berengariens.

105 325.

Dans la Cilicie & l'Armenie mineure, dit-il, qui sont assujetties aux Princes des Turcques, presque tous les habitans sont Chrétiens; ils frequentent les Eglises; ils entendent la Messe; ils flechissent les genoux; ils prient devotement; ils portent beaucoup d'honneur aux Religieux, comme je l'ay éprouvé moy-mesme dans le peu de séjour que j'y ay fait... Le Roy & tous les Princes de sa Cour prennent plaisir à entendre la parole de Dieu qui leur est annoncée tous les jours vers l'heure de Tierce, par des Religieux qui tirent ce qu'ils disent de l'Ecriture, en se servant des explications

de S. Chrysofome , de S. Gregoire de Nazianze , de S. Cyrille. Ils font de- C H. VI.
 voirs & modestes à l'Eglise , & l'on n'y voit point de personnes dissoluës &
 deregées. Lorsque l'Evesque dit la Messe , il a auprès de luy ses Ministres ,
 qui sont le Diacre & Soufdiacre , & l'Acolyte ; & il fait avec beaucoup de
 gravité les ceremonies accoutumées.

Ce que Sanut rapporte dans son histoire , prouve clairement aussy com- l. 3. part. 11.
 bien il seroit ridicule de s'imaginer que l'Armenie fust en ce temps-là un
 royaume de Berengariens. Car il remarque que le Roy Hayton , petit fils
 decet autre Hayton , qui avoit regné 45. ans , prit l'habit de S. Fran-
 çois , & qu'il ne voulut jamais se faire couronner , quoiqu'il ne laissast
 pas de gouverner le Royaume , de sorte qu'on l'appelloit communément
 le Frere Jean. Ce fut ce Roy Hayton , qui gagna avec Casan Roy des
 Tartares , cette grande baraille contre les Sarrafins , qui est décrite par
 l'historien Hayton au chap. 42. de son histoire.

Que M. Claude nous dise ce qu'il voudra. Un royaume gouverné par
 un Religieux de S. François , sans qu'il paroisse qu'on ait excité du trou-
 ble pour la religion , ny qu'il ait forcé ses sujets à changer de creance , ny
 que ses sujets ayent eu de la deffiance de se voir sous sa puissance , n'a
 guere l'apparence d'un royaume Berengarien. Et il faudroit de grandes
 preuves pour nous faire croire une chose si peu vray-semblable : de sorte
 que M. Claude n'en ayant aucune , il doit juger luy-mesme que sa preten-
 sion à l'égard des Armeniens est entierement deraisonnable.

On peut tirer à peu près la mesme consequence de l'historien Hayton ,
 qui écrivit par le commandement du Pape Clement V. l'histoire des Tar-
 tares , & les moyens de faire la guerre aux Sarrafins. Il estoit Prince du
 Curchy , province d'Armenie , & du sang des Rois ; & après avoir passé
 sa jeunesse dans la profession des armes , il accomploit enfin le vœu qu'il
 avoit fait de se faire Religieux , comme il le dit luy mesme en ces termes
*Moy frere Hayton j'ay esté present à toutes ces choses. Mon dessein avoit
 esté il y avoit déjà long-temps de prendre l'habit de Religieux ; mais à cause
 des dangers & des embarras extrêmes où le royaume d'Armenie estoit re-
 duit , je n'ay pas cru pouvoir abandonner avec honneur mes parens & mes
 amis dans de si grands troubles. Dieu m'ayant donc fait la grace de laisser
 le royaume d'Armenie en bon estat , je me suis resolu incontinent d'accom-
 plir ce que j'avois promis à Dieu. Ainsy en ayant obtenu licence du Roy
 Monseigneur , de mes parens , & de mes amis , je suis party de ce champ
 mesme , où Dieu avoit accordé aux Chrétiens une si glorieuse victoire ; & estant
 arrivé en Chypre , j'y ay pris l'habit religieux dans un monastere de l'ordre
 de Premontré , afin qu'ayant servi le monde dans ma jeunesse , je passe le
 reste de ma vie dans le service de Dieu , en renonçant aux pompes du
 monde.*

Peut-on s'imaginer que ce Prince , qui se faisoit de l'ordre de Premon-
 tré ; que ces Seigneurs , ces amis , qui luy en donnoient permission ; que
 le Roy Livon dont il parle dans la fuite avec tant d'eloges ; enfin que
 tout ce royaume d'Armenie , dont il décrit l'histoire si simplement com-
 me d'un royaume Catholique , fust dans ce temps-là mesme engagé dan-

CH. VI. erreur des Berengariens , qui estoient regardez comme heretiques dans tous les lieux de la communion du Pape.

Enfin pour omettre plusieurs preuves semblables , que lon peut tirer de l'histoire de ce temps-là , je me contenteray d'une derniere , qui est encore plus decisive.

L'an 1318. Offinius Roy d'Armenie envoya des ambassadeurs au Pape Jean XXII. pour renouveler l'union avec l'Eglise Romaine. Il y avoit un Evefque entre ces ambassadeurs. Et ce Pape à qui l'on avoit donné quelques mauvaises impressions de la creance des Armeniens, voulut s'en éclaircir en interrogeant cet Evefque de tous les points de la foy. C'est ce qu'il rapporte luy-mefme dans la lettre quil écrivit à ce Roy.

Raynald, an.
13. 8. n. 8.

Vos ambassadeurs , dit-il , estant icy arrivez , il y eut quelques personnes qui nous rapporterent , que les Chrestiens Armeniens sont differens de l'Eglise Romaine , qui est le chef & la maistresse de toutes les Eglises , en quelques dogmes , & en quelques ceremonies. Or encore que je ne fusse pas porté à ajouter facilement creance à ce rapport , neanmoins le soin que je dois avoir de vostre salut , & de celuy de vos peuples ; & le desir que j'ay quel'integrité de vostre foy & de celle de vostre royaume ne reçoive mesme aucune atteinte de la medifance , & que vostre gloire ne soit ternie par aucune calomnie , m'obligea de faire appeller en particulier vos ambassadeurs en nostre palais , où je leur proposay par un truchement non en paroles enigmatiques & obscures , mais en paroles precises la profession de foy que nous tenons , & qui est inserée cy-dessous , & les ceremonies ecclesiastiques que nous observons. Surquoy l'Evesque Jacques qui en est un , estant interrogé par nous de ce qu'il en croyoit , fit cette profession de foy en termes clairs , & sans aucune obscurité , ny embarras de paroles : & il protesta que vous teniez de cœur , & que vous confessiez de bouche ce que l'Eglise Romaine , qui est la mere de toutes , tient sur ces points.

Voilà un examen bien juridique , & quand il n'auroit esté que general , on auroit droit de conclure que la profession que cet Evefque faisoit au nom des Armeniens , comprenoit aussy la transubstantiation & la presence réelle. Mais il n'est point besoin d'argument & de consequence. La transubstantiation estoit expressément comprise dans ces articles proposez à cet Evefque ; puisqu'il fut cette mesme profession de foy qui fut si souvent proposée aux Grecs , & qui avoit premierement esté dressée par Clement IV. où la transubstantiation est contenue en ces termes. *Sacramentum Eucharistia ex azymo conficit eadem Romana Ecclesia , tenens & docens quod in ipso sacramento panis verè transubstantiatur in corpus Christi , & vinum in sanguinem Domini nostri Iesu Christi.*

Ibid. n. 10.

Non seulement cet Evefque approuva cette profession qui luy fut proposée par le Pape en des termes generaux : mais le Pape pour faire mieux connoistre la sincerité de la foy des Armeniens , desira qu'il la pronocast distinctement en sa presence, & en celle des Cardinaux, & qu'il mist entre ses mains sa profession de foy écrite , afin qu'on la conservast à la posterité , *ut in futurum conservetur rei gesta memoria.*

Ibid. n. 9.

Jean XXII. fait le recit de tout cela dans sa lettre au Roy d'Armenie,

auquel il envoya cette mesme profession de foy. Et il repete les mesmes choses dans une autre lettre qu'il adressa sur le mesme sujet au Patriarche & aux Evêques d'Armenie, où il les congratule de la pureté de leur foy.

CH. VII.

Ibid. n. 11.

On voit aussy par une lettre du mesme Pape écrite la mesme année à d'autres Armeniens, qui demeurant dans la Chersonese Taurique s'estoient soumis à l'Evêque de Capha de la communion romaine, qu'il avoit si peu de defiance que les Armeniens ne creussent pas la transubstantiation, que quoiqu'il la leur propose expressement en ces termes : *In hoc Sacramento transsubstantiatis pane in Christi corpus, & vino in sanguinem, sub speciebus utriusque continetur verè sacramentaliter totus Christus*, il ne le fait néanmoins qu'incidemment, & par maniere de principe, pour établir qu'il falloit mettre de leau dans le calice avec du vin. Et ce dernier point est celuy auquel il s'arreste, & qui fait le capital de la lettre : au lieu que s'il eust en la moindre pensée que les Armeniens n'eussent pas cru la transubstantiation, il se seroit sans doute mis en peine de la prouver, & de l'eclaircir encore avec bien plus de soin qu'il ne fait le mélange de l'eau dans le calice.

Ibid. n. 13.

Je ne croy pas qu'on puisse douter après ces preuves, qui ne sont balancées par aucunes preuves contraires, que les Armeniens depuis Berenger jusques à Jean XXII. c'est adire depuis l'an 1053. jusqu'à l'an 1348. n'ayent cru constamment la presence réelle & la transubstantiation.

CHAPITRE VII.

Examen de la creance des Armeniens depuis le Concile de Florence jusques à nostre temps.

Quoique les Armeniens, comme nous avons vu, ayent esté souvent unis avec l'Eglise Romaine, il est certain néanmoins que cette union n'estoit pas entiere, & qu'il restoit toujours dans cette nation une inclination au schisme : qu'il y en avoit toujours plusieurs qui demeuroient dans leurs anciennes erreurs, qui devenant souvent les plus forts precipitoient dans le schisme le corps de la nation. Mais on ne laisse pas de distinguer aisément les opinions qu'ils embrassoient par nécessité lorsqu'ils se vouloient unir avec l'Eglise Romaine, & qu'ils quittoient ensuite lorsqu'ils renouvelloient leur schisme, de celles dans lesquelles ils out toujours constamment perseveré, & qui n'ont jamais fait partie de leurs differens avec l'Eglise Romaine.

Car les opinions, auxquelles ils ont esté également attachez & dans le schisme & dans l'union, doivent estre mises au rang de leurs dogmes fixes & perpetuels : ce que l'on ne peut pas dire des opinions que l'on ne remarque en eux que lorsqu'ils ont esté unis avec l'Eglise.

La doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation est absolument du premier genre. Car elle paroist également dans les Arme-

niens Catholiques & schismatiques ; de sorte qu'elle n'a jamais apporté aucun obstacle à la réinjonction.

La première preuve que nous en pouvons rapporter à l'égard de ce dernier temps que nous examinons maintenant, est ce qui se passa sur leur sujet dans le Concile de Florence l'an 1439.

Le Pape Eugene avoit eu soin de les y faire appeler. Et en effet le Patriarche des Armeniens nommé Verlagabat y envoya deux Evêques pour tenir sa place dans le Synode, & accepter l'union. Ils arrivèrent à Florence après la conclusion de l'accord fait avec les Grecs, peu de temps avant le départ de l'Empereur de Constantinople & des Evêques Grecs.

On examina avec eux les points sur lesquels ils estoient en différent avec l'Eglise Romaine ; & ayant été persuadés de la vérité de sa doctrine, ils reçurent solennellement tout ce qu'elle enseignoit touchant la foy, qui leur fut amplement déclarée dans l'instruction que le Pape Eugene leur donna, laquelle ils reçurent & approuverent dans une session publique le 4. Decembre de cette année-là.

Or encore que dans cette instruction les points controversez avec les Armeniens ne soient pas expressément distinguez, il paroist néanmoins clairement quels sont les articles qui n'estoient pas reçeus universellement par eux. Car on leur fait recevoir les Conciles qui les ont définis, on s'y arreste, on les établit, on les prouve, on les explique ; au lieu que l'on passe legerement sur les articles non controversez.

Ainsy on leur fait expressément recevoir le Symbole du Concile de Constantinople avec l'addition du mot *Filioque*.

On leur fait recevoir la définition du Concile de Calcedoine sur les deux natures,

La définition du VI. Concile sur les deux volontez de Jesus-Christ. Et parce qu'ils avoient ausly quelques erreurs sur le baptesme, que quelques Armeniens reïtereroient ; sur le sacrement de Confirmation, qu'ils faisoient administrer par des Prestres ; sur la matiere de l'Eucharistie, en ne mêlant point d'eau dans le calice, le Pape leur donna des instructions abrégées sur tous les sacremens, où l'on voit dans ce qui est dit de l'Eucharistie qu'il s'étend beaucoup pour montrer qu'il faut mêler de l'eau dans le calice : qu'il explique les raisons mystérieuses de ce mélange : qu'il oblige les Armeniens de l'observer par un decret exprès : *Nous ordonnons*, dit-il, *que les Armeniens se conformeront avec tous les autres Chrétiens, & que leurs Prestres mêleront dans le vin un peu d'eau dans l'oblation du calice.*

Mais pour les dogmes de la transubstantiation & de la presence réelle, qu'il auroit sans doute établis & expliquez avec encore plus de soin, s'il avoit cru que les Armeniens en eussent douté, il se contente de les marquer en passant, & plutost pour satisfaire à l'ordre qu'il s'estoit proposé de donner une instruction abrégée sur tous les sacremens, que dans la venue qu'il fust nécessaire d'instruire les Armeniens sur ces points.

La forme de ce sacrement, dit-il, *consiste dans les paroles du Sauveur, par lesquelles*

lesquelles il a accompli ce sacrement. Le Prestre parlant en la personne de Iesus-Christ l'opere. Car par la vertu de ces paroles la substance du pain est changée au corps de Iesus-Christ, & la substance du vin en son sang : de sorte que Iesus-Christ tout entier est contenu sous l'espece du pain & sous l'espece du vin, & qu'il est tout entier sous chaque partie soit de l'hostie consacrée, soit du vin consacré.

Ce n'est pas de cette maniere que l'on propose des points capitaux qui sont contestez. On ne les met point à la queue d'un autre article. On ne les passe pas si legerement ; on s'y arreste ; on les établit ; on les fortifie.

Les Armeniens recurent ce décret de la mesme maniere qu'il leur avoit esté proposé. Ils firent en plein Synode le dénombrement des articles qu'ils recevoient. Et comme il n'estoit point question de la transsubstantiation, ils ne l'exprimerent que generalement, en disant qu'ils recevoient la formule sur les sept sacremens, qui contenoit leur matiere, leur forme, leur ministre. Mais parceque le mélange de l'eau avec le vin faisoit un des points du different, ils l'expriment aussy particulierement, en disant qu'il estoit porté par l'instruction qu'ils recevoient, que dans le sacrifice de l'autel il falloit mettre un peu d'eau avec le vin dans le calice que l'on offroit : *In sacrificio altaris dum sacrificium offertur, vino paululum aquæ admiscere debet.*

Raynald an.
1439. n. 16.

Ibid.

On ne sçait pas bien combien cette union des Armeniens de l'Eglise Romaine continua, ny si elle fut mesme recüe par les Evêques de l'Armenie. Mais ce qui est certain, c'est que la transsubstantiation & la presence réelle qu'ils y approuverent, n'ont donné aucun sujet à leur defunion ; puisque les Armeniens schismatiques ont toujours perseveré constamment dans la profession de cette doctrine.

On n'en peut pas desirer un témoignage moins suspect que celui que Crusius nous fournit dans une lettre de Gerlac, qu'il rapporte dans sa Germano-Gracie page 227.

Ce Gerlac estoit, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, un Lutherien Aumônier de l'Ambassadeur de l'Empereur à Constantinople, fort curieux de s'informer de l'estat des religions d'Orient, qui écrivoit ensuite tout ce qu'il en apprenoit à Crusius Professeur en l'Academie de Tubinge des langues grecque & latine. Il décrit donc dans cette lettre une conference qu'il eut avec le Patriarche des Armeniens en ces termes.

Le dernier jour de May, auquel on celebrait la feste de Ascension, j'assistay dans l'Eglise de S. George à Constantinople, que l'on appelloit autrefois le Monastere de Studes, à la Messe des Armeniens. Ils prononcent tout d'un ton fort haut, mais en une langue qui n'est pas également intelligible à tous les Armeniens. Ils ont de mesme toute la Bible traduite en une langue qui n'est entendüe que par les doctes. Neanmoins l'Oraison Dominicale, le Symbole, le Decalogue, les paroles du Baptesme & de la Cene sont entendus de tout le monde. Ils ont un extreme respect pour le livre de l'Evangile aussi-bien que les Grecs ; & ils ne manquent jamais de le baiser soit en le recevant, soit en le quittant. Ils l'elevent dans la Messe peu à peu, & avec beau-

CH. VII. *coup de respect au son des cloches, comme ils font ensuite le calice, & le pain consacré. Pendant l'elevation le peuple frappe sa poitrine, fait le signe de la croix, & baise trois fois la terre, qui est une action d'humilité dont le Patriarche mesme ne s'exempte pas; & ils font la mesme chose trois ou quatre fois durant la Messe. Après l'elevation ils se donnent l'un à l'autre le baiser. & pour nous ils nous baisèrent les mains. Ils chanterent divers cantiques en l'honneur de l'Ascension.*

Il dit que le Patriarche les mena après la Messe dans sa maison, & que les ayant civilement traittez, il prit la liberté de l'interroger sur les principaux articles de nostre religion. Et sur l'article de la Cene voicy de quelle forte il exprime le sentiment des Armeniens: *In cœna Domini verum & substantiale corpus & sanguinem Domini adesse dicunt, sed videntur transubstantiationem probare* C'est adire: *Ils disent que le vray corps du Seigneur est present dans la Cene en sa propre substance; mais ce qui en en déplait (car c'est le sens de ce Sed) il paroist qu'ils admettent la transubstantiation.*

Monsieur Olearius aussy Lutherien de Religion declare de mesme positivement dans la lettre que j'ay déjà rapportée, que les Armeniens croyent la transubstantiation, & qu'il l'a appris de leur Patriarche mesme à Scamachie ville de Medie: *Quod Armeni etiam credunt transubstantiationem, cognovi ex Patriarcha qui nos invisibat Scamachia in Media; & quia ha nationes credunt transubstantiationem, hoc est transmutationem panis & vini, dubium non est quin veram presentiam credant.*

Qu'on lise toutes les relations de ceux qui s'employent dans l'Orient à la conversion des schismatiques, & l'on verra que lorsqu'ils conferent avec les Armeniens, jamais l'Eucharistie n'est le sujet de leur dispute, ny le pretexte que les Armeniens alleguent de leur division; & que l'on n'est point obligé de les porter à condamner Berenger & Calvin, mais Dioscore, Barsumas, Jacques, & les autres Eutychiens.

Aussy ils sont si éloignez d'estre en différent avec les Catholiques sur la creance de la presence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, que quoiqu'ils soient mélez avec eux dans la terre sainte non seulement dans une mesme ville, mais aussy dans une mesme Eglise, celle du S. Sepulchre estant commune à toutes les societez Chrestiennes de l'Orient, bien loin d'estre scandalisez des respects que les Catholiques rendent au S. Sacrement, ou de considerer ce culte comme une idolâtrie, ils rendent eux-mesmes le mesme culte non seulement au S. Sacrement qui est consacré par leurs Prestres, mais mesme à celuy qui est consacré par les Catholiques Romains; ceux qui ont écrit des relations de la terre sainte remarquant expressement que les Religieux Armeniens qui sont au S. Sepulchre, ne manquent jamais tous les jours à l'heure de Complie & à minuit, de venir offrir de l'encens au S. Sacrement dans la Chapelle des Catholiques.

Descript. de la terre sainte par Eug. Roger t. 2. p. 30

Il ne serviroit de rien de dire, que ces respects ne marquent pas précisément l'adoration, ny la presence de Jesus-Christ dans le S. Sacrement; puisqu'on encense bien le livre de l'Evangile & les Prestres. Car encore

que cela soit vray en general, il est certain neanmoins que des personnes CH. VII.
qui ne croiroient pas que Jesus-Christ fust present dans le S. Sacrement, sçachant que les Catholiques l'y adorent, ne pourroient regarder qu'avec horreur le pain consacré par les Catholiques.

Enfin pour oster toute sorte de doute sur ce sujet, j'ay eu soin de faire consulter des Evesques d'Armenie. Il y en a maintenant un à Rome, nommé Monseigneur Hacciadour, qui a embrassé l'union avec l'Eglise Romaine. On l'a prié de declarer non son propre sentiment, mais celui de sa nation, & de tous les Armeniens tant Catholiques que schismatiques; & voicy l'attestation qu'il en a envoyée scellée de son sceau.

Nous avons appris que quelques-uns disent que tous les Chrestiens d'Orient, excepté les Catholiques Romains, ne croient pas que le S. Sacrement de l'Eucharistie soit le vray corps de Jesus-Christ, & nous nous étonnons de la folie & de la hardiesse de ces gens, qui osent ainsi dire ce qu'ils ignorent. Car tous les Chrestiens d'Orient croient d'une foy ferme & inébranlable, que dans le sacrifice de la Messe *le pain est vraiment changé au corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, & le vin en son sang*; ils n'ont jamais eu aucun doute sur ce point, ils ne sont jamais tombez dans cette infidelité, où nous avons oüi dire que sont engagez des personnes qui ne sont Chrestiens que de nom. Et c'est pourquoy nous certifions que nous Armeniens avons receu de nos anciens Patriarches depuis le temps du Concile de Nicée jusqu'à present cet article, de foy: & nous avons dans nostre liturgie outre les paroles de la consecration celles-cy: *Pere tout-puissant envoyez vostre S. Esprit, & par la cooperation du mesme S. Esprit CHANGEZ CE PAIN AU CORPS, ET CE VIN AU SANG DE JESUS-CHRIST nostre Seigneur, nostre Dieu, & nostre Sauveur.* Voilà ce que nous croyons. Nous n'avons point d'autre doctrine que celle de l'Eglise Romaine sur ce sujet, & nous n'en sommes differens qu'en quelques ceremonies.

HACCIADOUR PATRIARCHE
DES ARMENIENS.

Basile Docteur Armenien.

j'ay écrit cecy de ma propre main.

Il y a un autre Evesque d'Armenie en Hollande qui y fait imprimer des livres à l'usage de l'Eglise Armenienne pour son Patriarche, qui est encore schismatique. Des personnes illustres, qui sçavoient que l'on avoit dessein de travailler sur cette matiere, luy demanderent de mesme une attestation de la foy des Armeniens tant catholiques, que schismatiques. sur le mystere de l'Eucharistie; & il la donna en ces termes tant en Armenien, qu'en Latin.

Les Chrestiens Armeniens tant ceux qui sont joints de communion avec l'Eglise Latine, que ceux qui en sont separez, croient *que le corps & le sang de Jesus-Christ sont veritablement receus* par ceux qui communient sous les especes du pain & du vin, & *que la substance du pain & du vin est changée par la consecration du Prestre au corps & au sang de Jesus-Christ*; en sorte qu'après la consecration ce n'est plus du pain & du vin, mais le corps & le sang de J. C. sous les especes ou les signes du pain & du vin. Je certifie que c'est là la creance generale de tous les Armeniens. C'est ce que j'atteste.

Il paroist par la signature d'un extrait des liturgies que cet Evesque a donné, qu'il est Evesque de S. Serge dans la grande Armenie, qui s'appelle vulgairement Usci. Il est né, comme il dit luy-mesme, à Ispahan capitale de Perse, quoique sa famille soit d'une autre ville nommée Erevan. Il s'appelle Uscanus Vardapet, & il est Nonce du Patriarche d'egniacim dans l'Europe. Il fait présentement imprimer dans Amsterdam les livres ecclesiastiques pour l'usage des Eglises de son pais. Il n'est pas difficile à M. Claude de s'en informer.

Cette attestation m'ayant esté envoyée, je cru devoir encore consulter le mesme Evesque sur d'autres points. Et pour prevenir toute sorte de chicane, j'exprimay la foy des Catholiques sur le mystere de l'Eucharistie, & la condamnation de l'heresie des Calvinistes de la maniere la plus précise qu'il me fut possible, comme on le verra par les questions proposées, en le priant de mettre sur chaque question le sentiment de l'Eglise d'Armenie.

Il satisfit à toutes ces questions, ainsy que l'on verra à la fin de ce volume. Et pour celles qui regardent l'Eucharistie, voicy de quelle sorte il y repondit.

” La premiere question estoit conceuë en ces termes :

” L'on demande si ce n'est pas là la foy, le sentiment, la doctrine dont les Chrestiens Armeniens font profession :

” Que le corps & le sang de Jesus-Christ sont après la consecration veritablement, reellement & substantiellement presens d'une maniere invisible & incomprehensible; mais qui est neanmoins & veritable & réelle, sous les especes du pain & du vin ?

” Réponse. C'est leur foy, c'est leur sentiment, c'est la doctrine dont ils font profession.

” 2. QUESTION. On demande s'ils ne croient pas, Que par les paroles de la consecration le pain & le vin sont veritablement & substantiellement convertis, changez, transubstantiez au corps & au sang de Jesus-Christ : en sorte qu'après la consecration les substances du pain & du vin ne demeurent plus dans le Sacrement; mais que le corps & le sang de Jesus-Christ sont substituez en leur place par la vertu & l'operation divine, quoique les sens extérieurs n'apperçoivent rien de ce changement interieur ?

” Réponse. C'est leur foy, c'est leur sentiment, c'est la doctrine dont ils font profession.

” 3. QUESTION. On demande s'ils ne croient pas que le corps de Jesus-Christ doit estre adoré dans l'Eucharistie du culte de latrie, tant interieur, qu'exterieur ?

” Réponse. C'est leur foy, c'est leur sentiment, c'est la doctrine dont ils font profession.

” 4. QUESTION. On demande s'ils ne croient pas que l'oblation de

l'Eucharistie est le vray & proprement dit sacrifice de la loy nouvelle, & qu'il est propitiatoire pour les vivans & pour les morts.

Réponse. C'est leur foy, c'est leur sentiment, c'est la doctrine dont ils font profession.

5. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne heresie l'opinion de ceux qui enseignent que le corps de Jesus-Christ n'est pas veritablement, reellement & substantiellement present dans l'Eucharistie; mais qu'il n'y est present qu'en signe; & en symbole, ou par la foy, ou par une certaine communication d'une vertu qui découle moralement du corps de Jesus-Christ, & qui donne certaines graces à ceux qui reçoivent l'Eucharistie?

Réponse. Ils la condamnent.

6. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne heresie l'opinion de ceux qui enseignent que le pain n'est point reellement changé; mais qu'il demeure dans l'Eucharistie avec le corps de J. C.

Réponse. Ils la condamnent.

7. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne heresie l'opinion de ceux qui enseignent qu'on ne doit pas adorer le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie?

Réponse. Ils la condamnent.

8. QUESTION. On demande s'ils ne condamnent pas comme vne heresie l'opinion de ceux qui enseignent, qu'il n'y a point dans l'Eglise de sacrifice veritable & proprement dit?

Réponse. Ils la condamnent.

Le mesme Eveſque Armenien en estant prié par les mesmes personnes, leur donna de plus un extrait de la liturgie Armenienne, qu'on verra à la fin de ce volume. Il suffit de rapporter icy que l'on y lit en termes exprés cette priere.

Nous vous adorons; nous vous prions; nous vous demandons, ô Dieu plein de bonté, d'envoyer sur nous & sur les dons proposez l'Esprit Saint, eternal comme vous, & de mesme essence que vous, par lequel ce pain SACRE' A ESTE' FAIT LE CORPS DE NOSTRE SEIGNEUR, ET CE CALICE SACRE' A ESTE' FAIT VERITABLEMENT LE SANG de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Amen.

Il remarque seulement qu'il y a diverses manieres de lire cet article dans leur liturgie, les uns disant: *Quo panis iste benedictus corpus verè factum est Domini nostri Iesu Christi, & calix iste benedictus factus fuit sanguis verè Domini nostri Iesu Christi*, qui est ce que j'ay traduit.

Les autres lisant: *Quo panis & vinum benedicta facta verè corpus & sanguis Domini nostri Iesu Christi. Amen.*

Et les autres: *Quo panem istum benedicens, corpus facies Domini Nostri; & calicem istum benedicens, verè facies sanguinem Domini Nostri Iesu Christi.*

Cette diversité d'expressions, dans lesquels on voit que l'effet de la consecration est tantost marqué comme fait après les paroles de la consecration, & tantost comme n'estant pas encore fait, vient apparemment de la diversité d'opinions qu'il y a sur ce point entre les Grecs & les

Latins, les uns paroissant conformes à l'opinion de l'Eglise Latine, qui attribue la consecration aux seules paroles de Jesus-Christ; & l'autre à celle des Grecs, qui l'attribuent conjointement & aux paroles & aux prieres que l'on fait après. Et elles donnent peutestre lieu de joindre ensemble ces deux opinions, comme n'estant pas contraires lorsqu'elles sont bien entendues. Car il est vray d'une part que ce sont les seules paroles de Jesus-Christ qui produisent l'effet de la consecration par maniere de cause operante, comme l'Eglise Latine le croit; & il est vray de l'autre que Jesus-Christ accorde cet effet aux prieres de l'Eglise, & qu'ainsy elles y cooperent comme une cause impetrante. Ces prieres sont formellement exprimées par les Grecs, par les Latins, & par toutes les autres Eglises, avec cette seule difference, que les unes, comme les Latins, les placent plus naturellement avant la consecration. Mais quoique dans la liturgie grecque, & dans quelques autres elles soient après la consecration, cela néanmoins n'en change pas le sens, comme le Pere Goar sçavant Dominicain l'a judicieusement remarqué. Car il faut supposer que ces vœux & ces desirs interieurs de l'Eglise, auxquels Jesus-Christ accorde l'effet de la consecration, precedent reellement l'accomplissement du mystere, quoique la necessité de la parole humaine, qui est successive, & qui ne peut exprimer en un instant ce qui est conceu en un instant, oblige de separer l'expression de ces prieres des paroles mesmes de Jesus-Christ. Et cela fait voir, que soit que l'on dise, *factum est*, soit que l'on dise, *facies*, soit que les prieres precedent la consecration, soit qu'elles la suivent, tout cela revient toujours au mesme sens, l'Eglise n'ayant dessein que d'y exprimer les prieres interieures de tout le corps de l'Eglise, auquel selon S. Augustin Jesus-Christ accorde tous les effets des Sacremens, & par consequent celui de la consecration.

Goar in notis ad missam Chrys. pag. 141.

CHAPITRE VIII.

Réponse aux objections de M. Claude à l'égard de ce dernier temps.

IL est difficile qu'il se trouve des personnes assez déraisonnables pour mettre en comparaison avec ces preuves convaincantes, celles que M. Claude allegue au contraire, qui se reduisent à deux à l'égard de ce dernier temps que nous examinons maintenant.

La premiere preuve est, que Lazicius Polonois assure que les Armeniens ne croient point la transubstantiation; M. Claude de plus voudroit bien faire croire qu'ils rejettent aussi la presence réelle, & qu'ils n'admettent le changement du pain qu'en la vertu du corps de Jesus-Christ. Mais nous avons déjà veu que c'estoit une fausseté à l'égard de la presence réelle; puisque Lazicius dans le passage mesme cité par Forbese attribue aux Armeniens de croire que J. C. est present dans l'Eucharistie.

A l'égard de la transubstantiation, il est vray que Lazicius impure dans ce passage non à tous les Armeniens, mais à ceux avec qui il a conferé en Pologne, de ne la pas reconnoître. Et quand le commerce des Bohemiens, & des autres heretiques de Pologne leur auroit communiqué cette erreur,

cela ne serviroit de rien à M. Claude. Mais il y a mesme de l'apparence qu'il se trompe, & qu'il abuse de l'équivoque du mot de nature : & après tout son autorité n'est nullement comparable avec celle des témoins que j'ay citez.

La seconde preuve de M. Claude est, que dans une liturgie des Arméniens de Leopolis ville de Russie, rapportée par Cassander, ils font à Dieu cette priere : *Tu Domine, qui tibi offerimus hanc oblationem, suscipe in conspectu tuo collatam, & coequa illam corpori & sanguini Domini Nostri Iesu Christi* : C'est adire, *Nous vous offrons, Seigneur, cette oblation; recevez-la, & la mettez en vostre presence, & rendez-la égale au corps & au sang de I. C.* Cela veut dire, dit M. Claude, *donnez-luy la vertu du corps & du sang de I. C.* Mais c'est une glose de M. Claude, & non des Arméniens, ou plustost c'est une tres-fausse consequence. Car cette égalité, à laquelle le Prestre souhaite dans cette liturgie que l'oblation soit élevée, s'opere par la transubstantiation mesme. Elle devient égale au corps de Jesus-Christ, parcequ'elle devient interieurement le corps de Jesus-Christ mesme. Et que l'on ne dise pas qu'une mesme chose ne peut estre égale avec soy-mesme. Car cela n'est vray que d'une chose considérée en un mesme estat. Mais si l'on la regarde sous deux differentes idées, on la peut fort bien comparer avec elle-mesme, & dire qu'elle est égale à elle mesme dans un autre estat.

Ceux qui forment ces difficultez, ne considerent pas assez la nature de leur esprit, & la maniere dont il conçoit les choses. Car quelque persuasion que l'on ait de la transubstantiation, on ne laisse pas de regarder encore l'oblation sous la figure, & sous l'idée de pain & de vin. Et le corps de Jesus-Christ se representant à nous sous une autre idée, la foy qui nous enseigne qu'il est contenu sous ces apparences, ne détruisant pas la diversité de nos idées, ne nous empesche pas aussy d'en faire comparaison, & de dire que l'une est au lieu de l'autre: que cette oblation est égale au corps de Jesus-Christ, parcequ'elle le contient veritablement, ce qui est le fondement de l'égalité, quoiqu'elle en soit différente exterieurement, ce qui est le fondement de la comparaison. Ce n'est point là un langage forcé. il vient de la nature & de la connoissance toute simple du mystere; & c'est ce qui fait qu'il se rencontre dans des personnes qui ne l'ont point certainement pris l'un de l'autre.

Ce Religieux Grec nommé Agapius, qui se declare si clairement pour la transubstantiation, ne laisse pas de comparer l'Eucharistie avec Jesus-Christ comme une chose différente; & cela dans les lieux où il dit que c'est Jesus-Christ mesme.

Il dit que *I. C. nous a préparé ce mystere au lieu de luy.* ἡ τοῦ μαζῆν ἀντὶ αὐτοῦ ἐτίθη τοὺς μὲν τέλειον.

Ce n'est donc pas Jesus-Christ mesme, diroit M. Claude, selon sa maniere ordinaire de raisonner. Mais Agapius fait bien voir qu'elle est faulse en adjouçant comme il fait, *eis τοὸ ὄπιον μεταλαμβάνεται αὐτος ὁ σῶτης ἐν δεξιῇς μᾶς*, c'est adire, *dans lequel nostre Sauveur, & nostre maistre mesme est contenu.*

Elie de Crete Commentateur de S. Gregoire de Nazianze enseigne la

CH. IV. transubstantiation assy formellement que personne. Il dit que le pain & le vin qui sont mis sur la table sont changez veritablement par une force ineffable au corps & sang de Iesus-Christ, ἀλλοθως εἰς σῶμα ἔ αἷμα Χριστοῦ μεταποιήτους. Il dit que ces dons sont veritablement le corps & sang de Iesus-Christ. Mais c'est de là mesme qu'il conclut qu'on les peut appeller isotypes, c'est adire, des figures egales à la verité. Ce sont des figures, parcequ'ils representent exterieurement le corps de Iesus-Christ, & ce sont des figures egales à la verité, parcequ'ils le contiennent interieurement.

C'est donc pour cette raison que les Armeniens offrant à Dieu les dons avant la consécration, lorsqu'ils ne sont encore que du pain & du vin, le prient qu'il les rende égaux à son corps & à son sang par ce changement, invisible, qui fait que J. C. est réellement present. Car la figure exterieure qui frappe nos sens, n'est plus alors un simple antitype & une simple image; mais c'est un isotype, & une figure qui égale la verité; parcequ'elle la contient au dedans, comme le Fils est une image égale à son Pere par la participation de la mesme nature divine.

Aussy ces mesmes Armeniens reconnoissent tellement que le pain & le vin consacrez sont veritablement le corps & le sang de J. C. qu'ils en font une protestation expresse dans ce fragment de leur liturgie rapportée par Cassander. Car il y est dit, qu'après la consecration le Prestre appelle le pain consacré LE VRAY CORPS de Nostre Seigneur Iesus-Christ, VERUM CORPUS Salvatoris Domini nostri; & qu'il dit trois fois sur le Calice: C'EST LE VRAY SANG de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Et hoc ter dicit super calicem SANGUIS VERVS EST Domini Nostri Jesu Christi.

On y presente à Dieu cette oblation pour obtenir la grace aux vivans, & la paix aux morts. *Per hanc oblationem da charitatem, & firmitatem, & desiderabilem pacem in totum mundum, in Ecclesias sanctas, in Episcopos sanctos. Per hanc etiam oblationem da aternam pacem omnibus qui nos precesserunt in fide Jesu Christi, sanctis Patribus, & Prophetis.*

On l'y appelle l'oblation immortelle, & on en glorifie Dieu: *Gloriam damus tibi, Domine, propter sanctam & immortalem oblationem istam.* Ce qui fait bien voir qu'ils la regardent comme le corps de Iesus-Christ mesme, par lequel seul on peut obtenir ces graces qu'ils attachent à cette oblation.

Après des preuves si convaincantes, il n'y a point de personnes judicieuses qui ne reconnoissent qu'on ne doit ajoûter aucune foy à ce que dit un Anglois nommé Thomas Herbert dans la relation de son Voyage: *Que les Armeniens nient la presence réelle du corps de I. C. & ne reconnoissent que les deux Sacremens du Baptesme & de la Cene.* Ayant leu ces paroles dans la traduction qui a esté faite de ce Voyage par une personne de merite de la Religion pretendüe Reformée, on voulut s'asseurer si cela estoit dans l'Anglois; & les personnes à qui on s'adressa ayant envoyé la traduction qu'ils avoient faite de cet endroit sur l'original d'Herbert, comme il n'y avoit rien de semblable dans leur traduction, on eut sujet de croire que cela avoit esté ajoûté par le traducteur. Et c'est de cette sorte qu'on en a parlé dans la premiere édition de ce Livre. Mais M. de Vvicquefort, qui est celuy qui a traduit ce Livre d'Herbert, & qui

est presentemēt à la Haye en qualité d'envoyé extraordinaire de Pologne, ayant fait plainte à M. de Pomponne Ambassadeur du Roy en Hollande, de l'injure qu'on avoit faite à sa reputation, en l'accusant d'avoir manqué de sincerité, au lieu qu'il avoit traduit mot à mot ce qui se trouvoit dans Thomas Herbert, M. de Pomponne découvrit dans le discours qu'ils eurent ensemble sur ce sujet, d'où estoit venue cette méprise. Car ayant demandé à M. de Vvicquefort s'il n'y avoit point en deux impressions du Livre d'Herbert, il luy dit qu'oüy : que la premiere avoit esté faite en 1634. ou 1635. dans laquelle cet Auteur s'estoit seulement renfermé dans son Voyage ; mais que dans la seconde, qui estoit de 1638. il y avoit ajouté beaucoup de choses de la Religion & de l'Histoire, comme tout ce qu'il dit en cet endroit des Armeniens & de toute la guerre de l'Ost-Inde. Surquoy M. de Pomponne luy fit avoier qu'il n'en falloit pas davantage pour éclaircir cette difficulté : Que les Anglois qu'on avoit consultez n'avoient veu que la premiere édition d'Herbert, & qu'ainsi il ne falloit pas s'étonner qu'ils eussent assuré que ce qui se trouvoit en cet endroit touchant la creance des Armeniens dans la traduction française, n'estoit point dans l'original Anglois, mais que luy M. de Vvicquefort ayant traduit la seconde, y avoit mis mot à mot ce qu'il y avoit trouvé.

Au reste on ne se met guere en peine de l'avantage que les Calvinistes voudroient prendre de ce témoignage d'Herbert, qui pour grossir son Livre dans la 2. édition, a ajouté ce qui luy a pleu de la Religion des peuples par où il a passé, sans oser dire de qui il avoit appris sur les lieux ce qu'il en rapporte, & qui n'en parle apparemment que sur les livres de ceux de sa secte, qui en ont traité comme Brevewod. Les preuves si authentiques qu'on a rapportées de la foy des Armeniens, mettent ce point hors de toute contestation, & sans parler des autres il n'y a aucune comparaison entre un Calviniste qui parle en sa propre cause & selon ses interets sans témoins & sans preuve, & un Lutherien comme Olearius, qui parle contre luy mesme & ses propres interets, & qui cite les personnes dont il a appris ce qu'il rapporte.

On peut donc conclure sans remerité, que dans l'examen de ce dernier temps on ne trouve aucune difficulté raisonnable, qui oblige à douter si les Armeniens croient la presence réelle & la transsubstantiation, & que l'on y trouve des preuves invincibles pour montrer qu'ils en sont persuadez, & que c'est là la doctrine de leur Eglise.

CHAPITRE IX.

Examen du temps du milieu, ou l'on fait voir que si l'on y a accusé les Armeniens de ne croire pas la presence réelle, c'est injustement & contre la verité.

LE double examen que nous avons fait de la creance des Armeniens depuis le temps de Berenger jusqu'à Jean XXII. & à l'année 1318. & depuis l'année 1439. c'est adire depuis la réunion des Armeniens au

La traduction Française n'ayant pas marqué qu'il y avoit en deux différentes éditions de ce Livre Anglois, on ne le pouvoit pas deviner.

On s'est crû obligé de donner presentemēt ces avis & d'interrompre pour quelques jours la publication de cet ouvrage, jusqu'à ce que cette feuille fust corrigée, parce que la sincerité Chrétienne ne souffre pas qu'on aye fait injure à qui que ce soit, mesme à des personnes de contraire Religion, quoy qu'il ait esté innocemment. sans la reparer le plus tost que l'on peut par tous les moyens possibles.

C H. IX. Concile de Florence, jusqu'à nostre temps, emporte aussy le temps du milieu n'estant guere possible que les Armeniens ayant cru la presence réelle & la transubstantiation dans tout le temps qui precede Jean XXII. & dans tout le temps qui suit le Concile de Florence, ayent embrassé un autre sentiment dans l'entredoux, c'est adire dans l'espace d'un peu plus de cent ans; principalement si l'on y ajoûte que l'on ne voit, durant ce temps-là aucune marque que ces peuples ayent esté ny pervertis, ny convertis, comme il faudroit necessairement le supposer, afin que de Catholiques ils fussent devenus Berengariens après Jean XXII. & que de Berengariens ils se trouvassent orthodoxes sur l'Eucharistie au Concile de Florence.

Je ne veux pas dissimuler néanmoins que divers auteurs tant Catholiques qu'heretiques, ont accusé les Armeniens de ne pas croire la presence réelle. Guy le Carme leur impute expressément cette erreur. Pratheolus dit la mesme chose, parcequ'il copie Guy le Carme. Ainsi les Calvinistes qui ont écrit des diverses religions, trouvant cette accusation contre les Armeniens formée par des auteurs Catholiques, n'ont pas manqué de la supposer comme un principe incontestable. C'est ce que l'on peut voir dans Brewerod, dans Hornbec, & dans quelques autres.

On peut remarquer en passant le peu de sincerité de ces auteurs dans cette accusation. Car s'ils ont creu pouvoir rapporter ce que Guy le Carme dit des Armeniens, pourquoy ne rapportent-ils pas aussi ce que Gerlac en dit dans Crusius, qui est un auteur qu'ils citent si souvent, & qu'ils connoissent si bien? Pourquoy passent-ils sous le silence tant d'autres preuves de la foy des Armeniens que nous avons rapportées? Pourquoy n'ont ils pas pris la peine de s'en informer de tant d'Armeniens vivans, avec qui les Anglois & les Hollandois ont tant de commerce? Et pourquoy ne veulent-ils point reconnoître d'autre témoin de ce fait, qu'un Religieux tres-peu exact en tout ce tout ce qu'il a écrit?

Mais sans m'arrester à cette injustice, j'ay voulu examiner avec le plus de soin qui m'a esté possible, ce qui avoit pû donner lieu à Guy le Carme d'imputer cette erreur aux Armeniens, & j'en ay trouvé enfin l'origine, qui fait voir que quoique ce ne soit pas une calomnie malignement inventée par ce Religieux, qui n'en est pas le premier auteur, il y a néanmoins de l'imprudencce à luy de n'en avoir pas reconnu la fausseté.

Voicy donc l'unique fondement de ces bruits, qui se sont multipliez non par la multitude des témoins, mais par celle des écrivains qui se sont copiez les uns les autres.

Le Pape Benoist XII. ayant esté averti plusieurs fois qu'il se glissoit un tres-grand nombre d'erreurs dans l'Armenie, en fit faire une information exacte, en écoutant les dépositions tant de divers Armeniens qui se trouverent à Rome, que des Latins qui avoient esté en Armenie, & il fit faire mesme des extraits des livres qui estoient entre les mains des Armeniens.

Ces dépositions & ces témoignages chargerent les Armeniens, ou quelques-uns d'entr'eux d'une infinité d'erreurs, dont le Pape fit dresser un long catalogue dans une Bulle qui contient cette information.

Dans cet amas monstrueux d'erreurs qui monte jusqu'à cent dix-sept,

il y en a quantité d'infensées, de fociniennes, d'extravagantes. Le peché originel, l'immortalité de l'ame, la vision de Dieu, l'enfer, & presque tous les points de la religion y sont détruits. Il y a mesme des erreurs toutes contraires : de sorte qu'il est visible que ce n'est point la religion d'un peuple, ou d'une nation ; mais tout au plus celle de divers particuliers qu'on a ramassée, comme si l'on faisoit un recueil de toutes les opinions qui courent dans l'Angleterre, & qu'on appellast cela la creance des Anglois. Aussi le Pape Benoist ne fait pas cette injustice aux Armeniens, que de leur imputer ces erreurs à tous. Il declare expressément dans cette bulle, qu'il a trouvé seulement par les dispositions, que les Armeniens, ou quelques-uns d'entr'eux les tenoient, *dictos Armenos, vel aliquos ex eis* : de sorte qu'il suffit qu'une erreur ait esté avancée par quelques Armeniens, on qu'elle fust contenuë dans quelque livre Armenien pour avoir place dans ce catalogue.

Or il est vray qu'entre ces erreurs imputées aux Armeniens la 67. est, que les Armeniens ne disent pas qu'après les paroles de la consecration il se fasse une transubstantiation du pain & du vin au vray corps & au vray sang qui est né de la Vierge Marie ; qui a souffert la mort, & qui est ressuscité ; mais qu'ils tiennent que ce sacrement n'est que l'exemplaire, la ressemblance, & la figure du vray corps & du sang du Seigneur. Et cecy en particulier (ce sont les termes de cette information) a esté dit par quelques Armeniens, que le vray corps de Iesus-Christ n'y estoit pas, mais seulement un exemplaire & une figure. Ils disent aussi que quand Iesus-Christ institua ce sacrement, il ne transubstantia pas le pain & le vin en son corps & en son sang : mais qu'il institua seulement une figure de son corps & de son sang. Et c'est pourquoy ils n'appellent point le sacrement de l'autel le corps & le sang de Christ, mais hostie sacrifiée, ou communion.

Il ne faut point chercher ailleurs l'origine de cette accusation qu'on a faite contre les Armeniens de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation. La voilà ce semble toute trouvée. Et il y a toute sorte d'apparence que c'est du catalogue de ces erreurs recueillies par Benoist XII. que l'on a pris sujet de leur imputer cette erreur.

Mais peutestre que si cette origine a esté connuë des Ministres, ils ont neanmoins trouvé plus d'avantage de s'arrester au témoignage de Guy le Carme, qu'à remonter jusq' à cette source ; parceque si l'on y trouve cette accusation expressément proposée, on l'y trouve aussi expressément démentie & ruinée ; comme on le pourra facilement juger par les remarques suivantes.

Premièrement il faut remarquer que cette information contenant indifféremment des erreurs qui sont imputées indistinctement aux Armeniens, ou à quelques-uns d'entr'eux, cette erreur particulière contre la presence réelle & la transubstantiation est attribuée en particulier à quelques Docteurs d'Arménie : *Et hoc specialiter quidam Doctores Armenorum dixerunt.*

2. On doit remarquer que cette accusation mesme n'estoit pas uniforme, puisque dans ce mesme article on accuse un autre Docteur d'Arme-

CH. IX. menie, nommé Nanes, d'avoir dit, que quand le Prestre prononce ces paroles, *Hoc est corpus meum*, le corps de Jesus-Christ y est en estat de mort, & que quand le Prestre ajoûte, *Per quem*, le corps de Jesus s'y trouve vivant.

Il est vray que l'information ajoûte, que ce Docteur n'exprime pas s'il parle du veritable corps de Jesus-Christ, ou de la figure. Mais la difference de ces deux estats de vie & de mort ne pouvant se trouver dans une figure qui ne change point, marque assez qu'il parloit du veritable corps de Jesus-Christ.

Dans l'erreur 70. on impute aux mesmes Armeniens de croire que quand quelqu'un reçoit l'Eucharistie, *le corps de Jesus-Christ entre en son corps, & est converti en son corps, comme les autres alimens*: ce qui est une heresie opposée à celle de Berenger.

La troisième remarque est, que ces personnes à qui l'on attribué cette erreur, d'avoir cru que l'Eucharistie ne fut que la figure du corps de Jesus-Christ n'avoient pas accoutumé d'appeller l'Eucharistie le corps de J. C. comme il est dit expressément dans cet article. Et de là il s'ensuit qu'on ne les peut prendre pour le commun des Armeniens; puisqu'il est tres-certain qu'ils ont toujours appelé l'Eucharistie *le corps de Jesus-Christ*, comme il paroît par toutes leurs liturgies & par les passages du Catholique d'Armenie qui conféra avec Theorien, que nous avons rapporté cy-dessus.

La quatrième est, que cette opinion que l'on impute aux Armeniens; estoit formellement détruite par leur liturgie, qui portoit expressément, comme il est dit dans l'article 67. que le pain consacré estoit fait le vray corps de J. C. *Per quem panis benedictus efficitur verum corpus Christi*. Ce qui obligeoit ceux qui estoient dans cette erreur d'expliquer ces paroles de la liturgie en ce sens extravagant, que le pain estoit fait la vraye image, & le vray exemplaire du corps de Jesus-Christ. Or cette explication est si bizarre & si ridicule, qu'elle ne pouvoit pas estre fort commune, estant impossible qu'elle tombast jamais dans l'esprit du peuple.

5. Par une suite de cette erreur il est dit dans l'article 70. que selon les Armeniens l'Eucharistie n'opere point la remission des pechez, & ne confere point la grace. Or cela est expressément contraire aux paroles de cette liturgie des Armeniens de Leopolis, que nous avons déjà rapportées; & à ce passage du Catholique d'Armenie que nous avons aussy cité, dans lequel il est dit, que l'on sacrifie dans l'Eglise *le Fils de Dieu pour le salut de tout le monde*. Car si l'Eucharistie est propitiatoire comme sacrifice selon les Armeniens, à plus forte raison elle opere la remission des pechez, & confere la grace comme sacrement.

Mais il n'est pas nécessaire de justifier le commun des Armeniens de ces erreurs contre l'Eucharistie par des raisonnemens. Ils s'en sont bien justifiés eux-mesmes par des actions, des decrets, & des declarations formelles.

Car le Pape Benoist XII. ayant écrit sur le sujet de ces erreurs & au

Roy, & au Patriarche d'Armenie, le Roy d'Armenie fut tellement touché que son royaume fust soupçonné de ces damnables erreurs, qu'il fit dresser par un Religieux nommé Daniel un memoire, dans lequel il les defavoie, & se plaint qu'on eust imputé ces erreurs à sa nation.

CH. IX.
Raynald. an
1341. n. 18.

De plus le Patriarche & les Evesques s'estant assembles condamnerent toutes ces erreurs, ainsy que le Pape Clement VI. le témoigne luy-mesme dans deux de ses lettres rapportées par Raynaldus.

Cette condamnation solemnelle ne fut pas néanmoins encore suffisante pour appaiser entierement l'esprit de Clement VI. Et il ne laissa pas de soupçonner encore les Armeniens de quelques erreurs, selon les rapports qui luy en estoient faits par ses Nonces: de sorte qu'il en fallut venir à un plus grand éclaircissement. Et c'est ce qui est amplement décrit par Raynaldus au commencement de l'année 1351. On y voit une réponse & une declaration du Patriarche de l'Armenie mineure, & de ses Evesques sur les erreurs dont on les soupçonnoit, qui est telle, qu'il n'y a point de Catholique à qui on en demandast davantage; & qui n'est pas moins précise sur la plupart des articles, que la profession de foy du Concile de Trente.

Mais en laissant les autres articles, voicy de quelle sorte le Patriarche d'Armenie declare sa foy sur le sujet de l'Eucharistie.

Au 42. article, dit le Pape, *vous declarez que vous croyez & tenez que le corps de Iesus-Christ né de la Vierge, mort dans la croix, & qui est maintenant vivant dans le Ciel, après les paroles de la consecration du pain qui sont, Ceci est mon corps, est dans le Sacrement de l'Autel sous les especes & les apparences du pain, Je ne voy pas qu'après une telle declaration il y eust aucun lieu de douter de la foy de ce Patriarche; & je pense que M. Claude en fera luy-mesme persuadé.*

Il est donc visible qu'on n'a aucun lieu d'attribuer aux Armeniens de ce temps-là d'autre foy sur l'Eucharistie, que celle dont leur Patriarche & leurs Evesques ont fait une solemnelle profession dans cette declaration envoyée au Pape, sçavoir, *Que le vray corps de Iesus-Christ né de Marie est contenu après les paroles de la consecration sous l'apparence du pain; & qu'il n'y a nul sujet d'imputer au corps de la nation de n'avoir pas cru la presence réelle, ou la transubstantiation.*

Il ne paroist aucune marque de ces erreurs avant le 14. siecle. Il n'en paroist plus aucun vestige depuis le 15. Et dans le 14. auquel elles ont esté imputées aux Armeniens, elles furent condamnées & defavoüées par leur Roy, par leur Patriarche, & par leurs Evesques.

Et qu'on ne dise pas que ce fut seulement par politique: la suite a bien fait voir le contraire. Car le royaume d'Armenie ayant esté ruiné, quelque temps après les Armeniens furent reduits sous la puissance des Sarrasins, & mis en estat de ne pouvoir plus estre assisté des Princes de l'Occident. C'estoit donc alors qu'ils devoient faire paroistre ce sentiment, si ce n'eust esté que des veües humaines qui les eussent obligez de le dissimuler alors. Cependant ils n'en ont rien fait paroistre depuis la ruine du royaume d'Armenie. Et c'est depuis ce temps-là qu'ils ont donné des preuves plus claires qu'ils estoient d'accord avec l'Eglise Romaine

sur le sujet de l'Eucharistie. Ainsy il n'y a aucun lieu de douter que cette erreur qu'on leur reproche ne fust tout au plus l'erreur de quelques particuliers, qui s'estoient laissez infecter des opinions des heretiques d'Occident. C'est tout ce qu'on pourroit conclure de cette information de Benoist XII. quand on voudroit supposer que les témoins qu'il avoit fait entendre estoient fort intelligens, ou fort dignes de creance.

Mais encore qu'il n'y eust aucun lieu de s'étonner, que de tant d'heretiques Berengariens, Petrobuséens, Vaudois, Albigeois, & autres que l'on chassoit de l'Europe, quelques-uns se fussent établis dans l'Armenie, & y eussent infecté un petit nombre d'Armeniens de leurs erreurs, ou que les Heresies des Paulianistes & des Bogomiles s'y fussent un peu répandues, & que ce fust ce qui a donné lieu à ces reproches; néanmoins s'il est permis de mesler des conjectures dans un fait qui n'a jamais esté éclairci, il me semble que tout ce qui est porté par l'article 67. qui contient ce reproche, ne donne pas lieu de conclure absolument qu'il y ait jamais eu personne dans l'Armenie qui ait veritablement nié la presence réelle & la transubstantiation en la maniere que les Calvinistes l'anient; & qu'il y a beaucoup sujet de soupçonner que tout ce bruit n'a point d'autre fondement que le peu d'intelligence de ces témoins, qui ont confondu les suites de l'opinion Eutychieenne qu'ils n'entendoient pas, avec l'heresie Berengarienne, parcequ'elles convenoient en quelques termes.

Strome 20. 21.
et 104.

Car il faut remarquer qu'il paroist par cette information qu'il y avoit quelques Armeniens qui estoient purement Eutychiens, & qui vouloient, comme ils le disoient eux-mesmes, que la nature humaine en Jesus-Christ eust esté convertie en la nature divine.

R. synal. n. 55.
eri. 2.

Or suivant ce sentiment ils disoient, que *quoique Jesus-Christ après l'union fist quand il vouloit des actions de la chair & de l'ame, il n'avoit point eu néanmoins ny de chair, ny d'ame après l'union.*

ibid. n. 37. err.
28.

Et parceque Jesus-Christ avoit toujours paru avec un corps, ils disoient que *la volonté divine estant toute-puissante faisoit paroistre aux hommes un corps humain, quoiqu'il n'en eust point en effet.*

Ces principes supposez, il n'est pas difficile de comprendre comment ils ont pu dire une partie de ce qu'on leur impute, sans nier pour cela directement la transubstantiation. Car ils ont pu dire que le pain & le vin n'estoient pas changez au vray corps de Jesus-Christ; puisque selon eux on ne devoit pas dire que Jesus-Christ; eust un vray corps, ny une vraye ame, & qu'ils croyoient que tout cela avoit absorbé dans l'union des deux natures.

Ils ont pu dire que ce que l'on recevoit estoit la figure & la ressemblance du corps de Jesus-Christ; puisqu'ils soutenoient bien que ce que l'on avoit veu en Jesus-Christ durant sa vie, n'estoit que la ressemblance & l'apparence d'un corps.

Mais cela n'empeschoit pas qu'ils ne crussent que le pain estoit changé en Jesus-Christ tel qu'il estoit selon eux; & qu'ils ne dissent que comme n'ayant que la nature divine depuis l'Incarnation, il avoit bien voulu

paroitre homme , & se faire voir sous la figure d'un homme ; de même n'ayant encore que cette même nature , il vouloit bien se faire voir en pain , & se revestir de l'apparence de pain. De sorte qu'en effet ce n'estoit rien moins que l'herésie de Berenger que ce qui estoit caché sous ces termes dans le sentiment de ces Armeniens, quoique leur erreur touchant la nature humaine de Jesus-Christ fist aussy que ce n'estoit pas toutafait l'opinion de l'Eglise Catholique.

Mais comme ce pur Eutychanisme a esté peu commun , même parmi les Armeniens , & que la pluspart ont admis un vray corps & une vraye ame en Jesus-Christ , quoiqu'ils ne voulussent pas admettre l'expression des deux natures, il est clair que cette opinion ne les a pas empêchez d'admettre & de reconnoître dans le mystere de l'Eucharistie une transubstantiation & une presence réelle , & un vray sacrifice. Et ce sont aussy des opinions qui sont universellement tenuës par tous les Armeniens d'aujourd'huy tant schismatiques , que catholiques.

C H A P I T R E X.

Que tous les Nestoriens croyent la presence réelle. & la transubstantiation.

QUOIQUE nous ayons peu de livres de Nestoriens pour faire voir leur creance sur ces articles , néanmoins les preuves de leur consentement avec l'Eglise Romaine ne sont pas moins claires que si l'on pouvoit alleguer les passages les plus formels pour justifier leur foy.

Il suffit de considerer que quoique tous les auteurs anciens , comme Jacques de Vitry , Brocard , Sanut ; & tous les nouveaux comme Oforius , Prateolus , Possévin , Botter , Gabriel Sionita , ayent tous regardé les dogmes des Nestoriens par rapport à l'Eglise Romaine , & ayent pretendu dresser des catalogues de tous les points en quoy ils estoient en différent avec elle ; aucun d'eux néanmoins n'a remarqué qu'ils eussent quelques sentimens particuliers sur le mystere de l'Eucharistie.

Cependant s'ils en eussent eu , est-il possible qu'on ne les eust point remarquez ; puisqu'il y avoit des Nestoriens à Acre , dont Jacques de Vitry estoit Evêque ; & dans la Palestine , où il exerçoit la fonction de Legat ?

Mais pour assurer tout le monde de ce que j'avance , qu'il n'y a aucune preuve que les Nestoriens fussent en différent avec l'Eglise Romaine sur ces articles , il suffit de remarquer que les auteurs Calvinistes qui ont traité des diverses religions , comme Brerewod , Hornbec , Hottinger qui sont ravis quand ils peuvent trouver quelque petit pretexte de separer ces sectes de l'Eglise Romaine dans la creance de quelque article ; & principalement de ceux de la presence réelle & de la transubstantiation , n'ont rien trouvé du tout dans toutes les histoires , & dans toutes les relations de ces pais-là , qui leur donnast lieu de faire naître le moindre soupçon que les Nestoriens ne fussent pas d'accord avec l'Eglise Romaine , sur le mystere de l'Eucharistie.

On a vu de quelle maniere ils ont tous relevé une parole de Guy le Carme touchant les Armeniens. Aucun d'eux ne l'oublie. Qui doute qu'ils n'en eussent fait de mesme, s'ils avoient trouvé quelque auteur qui eust imputé ces erreurs aux Nestoriens ?

Que peut-on répondre à cette preuve ? Que c'est un oubli de ces auteurs ? Mais on n'oublie jamais les choses de cette importance, & qui sont le premier objet de nostre application. Diverses personnes écrivant séparément ne conviennent point ainsi par hazard à oublier la chose qu'ils auroient du le moins oublier. Et après tout on desfie M. Claude de suppléer à cet oubli, & de trouver dans aucun historien le moindre fondement d'attribuer aux Caldéens ou Nestoriens l'opinion de Berenger.

Dira-t-il que l'on n'a pas sceu quelle estoit l'opinion des Nestoriens sur ces points ? Mais comment est-il possible qu'on l'eust pu ignorer, puisqu'il y en avoit en grand nombre dans l'isle de Chypre, si long-temps possédée par les Chrestiens ; & dans la Syrie, dont les Catholiques Romains ont tenu une partie près de deux cens ans ?

Ce qui rend encore la supposition de cette ignorance plus ridicule & plus impossible est que l'on voit par l'histoire de l'Eglise que depuis Innocent IV. les Papes n'ont point cessé d'envoyer à toutes les sectes d'Orient des Missionnaires & des Legats tirez de l'Ordre de S. Dominique & de S. François, & qu'ils y ont toujours compris formellement les Nestoriens.

Raynald an.
1244 n. 52.

Dés l'année 1244. il y avoit plusieurs Religieux de S. François répandus dans l'Orient dans les terres des Armeniens, Grecs, Georgiens, Jacobites, Nestoriens, qui s'efforçoient avec de tres-grands travaux d'étendre les limites de l'Eglise, comme le témoigne Raynaldus.

n. 48.

L'an 1253. Innocent IV. envoya des Missionnaires en toutes les parties du monde, & entr'autres aux Nestoriens.

n. 59.

Boniface VIII. fit la mesme chose l'an 1299.

n. 3. & 7.
n. 84.

Jean XXII. envoya aussi des Dominicains à toutes les sectes d'Orient l'an 1318. Et l'an 1328. ce mesme Pape obligea l'ordre des Dominicains de luy fournir cinquante Missionnaires, outre un grand nombre de Religieux de S. François qu'il envoya en Perse, en Turquie, aux Indes, qui estoient les principaux lieux où les Nestoriens estoient établis.

On peut considerer avec raison, comme nous avons déjà dit, tous ces Missionnaires comme autant d'Inquisiteurs ; puisque c'estoit eux qui exerçoient cette fonction dans l'Europe. Et il est sans doute que comme dans l'Occident leur premier soin estoit de reconnoître ce que les heretiques tenoient de l'Eucharistie, ils n'oublioient pas de s'en informer dans l'Orient. Ils rendoient compte & au Pape & à leurs Generaux du progrès qu'ils faisoient dans leurs missions. Cependant avec toutes ces informations ils n'ont jamais rien découvert qui leur ait donné lieu d'avoir pour suspecte la foy des Nestoriens sur l'Eucharistie ; & ils ont toujours fait consister uniquement leur erreur en ce qu'ils admettoient deux personnes en Jesus-Christ.

Une preuve evidente de cela est, que lorsque les Nestoriens se sont réunis à l'Eglise Catholique, on n'a jamais exigé d'eux aucune declaration particuliere sur l'Eucharistie, & l'on s'est contenté de leur faire abjurer l'erreur de Nestorius. Et c'est ce qui paroît par l'exemple de toutes les réunions.

L'an 1247. l'Evesque de Nisibe Archevesque des Nestoriens desirant se réunir avec le Pape, luy envoya sa confession de foy, qui est rapportée par Raynaldus: mais il n'y a pas un seul mot de l'Eucharistie, parce qu'il n'y avoit aucun différent sur ce sujet. Raynal, n.º 43.

Peu de temps après le Concile de Florence, lorsque le Pape Eugene tenoit encore quelques sessions à Rome comme en continuant ce Concile, plusieurs Nestoriens de l'Isle de Chypre se reconcilierent à l'Eglise Romaine, & leur Metropolitan nommé Timothée s'estant transporté luy-mesme à Rome, fit une confession de foy opposée à son erreur. On ne dira pas au moins quel'on ne sçavoit pas dans l'Isle de Chypre, qui estoit presque toute Catholique, & qui estoit encore possédée par un Prince Catholique, quel estoit le sentiment des Nestoriens sur ce mystere, ny que les Nestoriens ne sceussent pas aussy celuy des Catholiques. On n'auroit donc jamais manqué d'exiger d'eux quelque retraction de leurs erreurs sur ce point, si on les eust soupçonné d'en avoir quelqu'une. Cependant il n'y a rien d'approchant de cela dans cette confession de foy, & elle ne contient rien à l'égard de l'Eucharistie, sinon qu'il promet de n'y mesler plus d'huile avec le pain consacré. an 1245 n.º 22.

Sous le Pape Jules III. il y eut aussy des Nestoriens qui se réunirent à l'Eglise Romaine, en se retirant de l'obeissance du Patriarche schismatique. Et le Pape leur ayant donné pour Patriarche un Religieux de S. Pachôme nommé Simon Sulacha, lequel ils avoient eleu, il fit une confession de Foy à Rome, qui fut traduite en latin par Masius, dans laquelle il marque clairement quoy qu'en peu de mots, & en passant seulement, la foy des Orientaux sur l'Eucharistie. *Nous croyons, dit-il, au saint Baptesme, & au sacrifice qui est le corps & le sang de Jesus-Christ; au Sacerdoce; à l'huile sanctifiante; au mariage: CREDIMUS in sanctum baptesma, & in sacrificium quod est corpus & sanguis Christi; & in sacerdotium, & in matrimonium; & in oleum sanctificans.* Strazza de dogm. Chald. in Prefat.

Il établit son siege à Caramit ville de Mesopotamie, & prit le titre de Patriarche des Assiriens, & fit plusieurs Evesques, qui le reconnurent pour Patriarche: Les Turcs l'ayant fait mourir à la sollicitation des schismatiques, Abdjesu ou Hebedjesu Religieux du mesme Ordre fut mis en sa place; & ce fut luy qui assista au Concile de Trente. Cet Abdjesu avoit esté autrefois des plus emportez Nestoriens, & avoit fait plusieurs livres pendant qu'il estoit luy-mesme dans l'erreur, dont il fait le denombrement à la fin du catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a esté traduit par Echellensis. Il paroît par ce catalogue que le livre intitulé, *Margaritarum*, a esté composé par luy, lorsqu'il estoit encore Nestorien. Cependant c'est de ce livre que Echellensis cite ces paroles, qui font voir la doctrine sur l'Eucharistie: *Par ces com-*

CH. X.

mandemens du Seigneur le pain est changé en son corps, & le vin en son précieux sang.

*Echell. in not.
P. 52.*

Ce Patriarche convertit durant son pontificat plusieurs Nestoriens à la vraie foy, & se soutint assez bien contre les schismatiques : mais les successeurs ne purent pas se maintenir contre leur puissance ; de sorte qu'ils furent obligés de quitter Caramit, pour se retirer sur les confins de Perse, où ils sont encore.

Par ce moyen le Patriarche schismatique de Babylone se remit en possession de toutes les provinces qui le reconnoissoient auparavant. Mais s'il estoit en différent avec le Patriarche Catholique sur la juridiction & sur d'autres points, il est certain néanmoins qu'il n'avoit aucune contestation avec luy, ny avec l'Eglise Romaine sur le sujet de la presence réelle, ny de la transubstantiation. Et c'est ce qui a paru d'une maniere bien éclatante par ce qui est arrivé sous Marc Elie Patriarche de Babylone, qui a donné sujet à Pierre Strozza Secrétaire du Pape Paul V. de faire son livre *De dogmatibus Chaldeorum*, dont voicy l'origine, le sujet, & l'abregé.

Ce Pape ayant témoigné beaucoup de bonté à deux Caldéens qui estoient à Rome, & ayant pris occasion d'envoyer par eux quelques présents au Patriarche Elie, ils les luy porterent de sa part, & luy donnerent de plus la profession de foy que l'on propose aux Orientaux qui viennent à Rome. Ce Patriarche en fut touché, & resolut d'envoyer des Legats au Pape pour luy rendre obeïssance. Mais cette premiere legation n'ayant pas réussi par la faute de ces Legats, il en envoya une autre plus solennelle, après avoir communiqué ce dessein aux Evêques de sa juridiction, & leur avoir donné le temps d'examiner un an durant la profession de foy qu'il avoit receüe du Pape.

Celui qui fut choisi pour cette legation fut un nommé Adam, Archidiacre de la Chambre patriarcale, & Supérieur des Religieux de la Caldée. Il fut chargé de rendre obeïssance au Pape, & de luy presenter une profession de foy, dans laquelle ils pretendoient avoir accordé les opinions des Caldéens avec la foy Catholique, avec ordre d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire.

Ce Religieux estant arrivé à Rome s'acquitta de sa commission avec le plus de soin qu'il put. Il presenta au Pape les lettres du Patriarche, dans lesquelles il luy donnoit ces titres avantageux : *Pater benedictæ, caput Patrum, sol christianitatis, nomen in quo situm est edificium Ecclesia, Dominus Pater Patriarcharum omnium* : c'est à dire, *Bien-heureux Pere, chef des Evêques, soleil de la chrestienté, nom sur lequel l'edifice de l'Eglise est établi, Pere de tous les Patriarches.*

A ces lettres estoit jointe la profession de foy des Caldéens, qui avoit esté dressée par le Patriarche Elie.

Il est remarquable que n'ayant dessein de comprendre dans cette profession de foy que les points sur lesquels on les pouvoit soupçonner de n'estre pas d'accord avec l'Eglise Romaine, il n'y est pas dit un seul mot de l'Eucharistie. D'où il s'ensuit que n'ignorant pas la doctrine de l'Eglise

Romaine sur ce point ; & l'Eglise Romaine ne pouvant aussy ignorer la leur , ce silence ne peut avoir d'autre cause que l'uniformité de leurs sentimens. CHAP. X.

L'Archidiacre Adam avoit de plus accompagné ces lettres d'un écrit où il pretendoit allier la foy des Orientaux avec celle de l'Eglise Romaine, & faire voir que ce n'estoit qu'une dispute de mots. Cet écrit ne contenoit pas seulement son sentiment, mais celui de tous les Caldéens. Car il est remarqué dans la lettre du Patriarche, que cet écrit luy ayant esté communiqué par le P. Adam, il l'envoya ensuite à tous les Evêques de sa communion, & que ce Pere fut un an entier à aller ainsy de ville en ville pour le faire approuver par tous les Evêques. *Strozza de dogms. Caldé. p. 17.*

Il n'est pas necessaire d'examiner icy si la maniere d'accorder les opinions des Caldéens avec celle de l'Eglise Romaine qui est contenuë dans cet écrit, estoit bonne & legitime, & s'il avoit raison de pretendre que toute la dispute ne consistoit qu'en des questions de mots. Il est certain que quoiqu'on ne doive pas confondre les disputes de mots avec les disputes de choses & de dogmes, il est juste neanmoins que tous les fidelles expriment leur foy par les mesmes termes, la diversité du langage produisant d'ordinaire une diversité de creance, & qu'ainsy il estoit bon de reduire ces Caldéens aux expressions de l'Eglise Romaine autorisées par les Conciles.

Mais ce qui patoist par cet écrit, est qu'encore que l'auteur eust dessein d'y expliquer toutes les diversitez qui estoient entre l'Eglise Romaine & celle des Nestoriens à l'égard des dogmes, comme il le témoigne dans la pag. 16. neanmoins il ne dit pas un seul mot de l'Eucharistie.

Pierre Strozza Secretaire du Pape fut chargé de répondre à cet écrit, & il le fit d'une maniere qui approche plus de la dureté que de la condescendance. Il n'explique rien favorablement. Quoiqu'il témoigne de l'affection & de l'estime pour le Legat du Patriarche, il le pousse neanmoins sur des choses, où d'autres que luy auroient cru qu'on auroit pu luy faire paroistre plus de douceur & d'accommodement sans blesser en aucune sorte la foy. Cependant comme ce Religieux Adam estoit une personne fort docile, il ne laissa pas de faire impression sur son esprit, & il le reduisit à embrasser entierement non seulement tous les dogmes, mais aussy toutes les expressions de l'Eglise Romaine.

Il est impossible d'estre à Rome un temps considerable sans s'apercevoir qu'on y croit la presence réelle, & que l'on y adore l'Eucharistie. Ce Legat estoit à Rome, & il y fut assez long-temps ; car son sejour y fut de plus de trois ans. Et ainsy on peut supposer qu'il y apprit ce qu'on y croyoit touchant ce mystere. Il connut donc si le sentiment de cette Eglise sur ce point s'accordoit avec la sienne. Et s'il ne croyoit pas luy-mesme la transubstantiation auparavant, il auroit du ou improuver la doctrine de l'Eglise Romaine, ou l'approuver comme bonne en condamnant celle qu'il avoit tenuë auparavant. Il auroit demandé instruction sur ce point. On se seroit apperceu de la diversité de sa creance.

C II. X.

Et comme il auroit esté luy-même desabusé, il auroit formé le dessein de desabuser ceux de son païs, & de leur porter cette grande nouvelle, que Jesus-Christ estoit present dans leurs Eglises, & qu'il entroit reellement dans la bouche de tous ceux qui communioient.

Il est impossible que tout cela ne fust arrivé, supposé qu'il ne fust pas venu à Rome persuadé de la presence réelle & de la transubstantiation. Et c'est une preuve certaine qu'il y estoit venu dans cette creance, que rien de tout cela n'est arrivé. Tout l'écrit de Strozza, qui comprend toutes les instructions qui luy furent données, est renfermé dans les questions speculatives de l'Incarnation, de la personne de Jesus-Christ, de ses deux natures, de sa double volonté, de la procession du S. Esprit du Pere & du Fils. Tous les livres qu'on luy donne à emporter pour éclaircir de leurs doutes ceux de sa nation, ne regardent que ces dogmes; & il n'y a nul vestige d'aucun doute sur l'Eucharistie, ny proposé par ce Religieux, ny resolu par Strozza.

Ce Legat, qui edifia, comme il est remarqué dans le bref du Pape, toute la Cour de Rome, par sa regularité, sa docilité, & sa sincerité, ayant esté pleinement persuadé, & ayant signé tout ce qui luy fut proposé de la part du Pape, suivant l'ordre qu'il en avoit de son Patriarche, le Pape écrivit par luy un bref, où rejettant les moyens d'accord proposés par le Patriarche, il l'oblige à condamner toutes les expressions qui pourroient couvrir l'erreur. Il luy envoie divers extraits des Conciles contre Nestorius & Theodore de Mopsueste, sur les deux operations de Jesus-Christ, & sur la procession du S. Esprit. Mais il ne luy envoie rien du tout sur le sujet de l'Eucharistie. Il ne luy donne aucune instruction sur ce point, quoy que l'on eust eu le temps durant trois ans de découvrir les sentimens du Legat Adam, & qu'il soit impossible meme qu'on ne les ait pas découverts; puis qu'estant reconcilié à l'Eglise Romaine, il ne manqua pas sans doute de dire la Messe, ou de communier de la main des Prestres Catholique de Rome.

Enfin pour achever cette preuve negative, mais demonstrative, le Legat Adam ne se contenta pas de faire l'abjuration de toutes les erreurs de ceux de sa nation; mais voulant témoigner de plus le profit qu'il avoit fait par les conferences de ceux qu'il avoit entretenus à Rome, il fit des traittez adresséz à ceux de son païs, pour leur communiquer les lumieres qu'il y avoir receuës, & les desabuser de leurs erreurs. Et comme il estoit à Rome, qu'il estoit lié de communion avec le Pape, & qu'il estoit sans doute tres-persuadé de la transubstantiation; s'il avoit crû que ses freres ne tinssent pas la mesme opinion que luy sur ce point, il n'auroit pas manqué d'employer quelque partie de ces traittez pour les détromper, & leur donner une instruction si necessaire. Et ainsi, comme il ne le fait point, c'est une preuve convaincante qu'il n'a pas crû qu'ils eussent besoin d'estre détrompez, c'est à dire, qu'il n'a pas cru qu'ils doutassent en aucune sorte de la doctrine dont l'Eglise Romaine fait profession sur ce mystere.

Toutes les personnes raisonnables demeureront sans doute d'accord

que moins il est parlé de l'Eucharistie dans l'histoire de cette réunion CH. X. des Nestoriens, plus il est clair qu'il n'en estoit point question, & qu'ils estoient d'accord en ce point avec l'Eglise Romaine. Néanmoins comme les preuves positives, quoy qu'elles ne soient pas plus convaincantes, ont toutefois quelque chose qui satisfait davantage, je croy qu'on sera bien aisé que ce Religieux nous ait donné lieu de pouvoir alleguer quelques passages de ses écrits, qui fassent voir la creance sur l'Eucharistie.

Or en voicy un aussy clair qu'on en puisse desirer. Il est contenu dans un écrit de ce Pere Adam, intitulé, *Discours contre les heresies* SERRAZA p. 127 *contraires à la verité de l'Eglise Catholique de Rome.*

NESTORIUS, dit-il, , *enseigne touchant les sacremens vivifiants, que nous sommes nourris du corps & du sang d'un pur homme qui n'est point Dieu. Mais à Dieu ne plaise que nous ayons ce sentiment. Car nous mangeons le vray corps de Dieu, mais de Dieu incarné : nous bevons veritablement le sang d'un homme, mais d'un homme-Dieu : nous sommes nourris veritablement du corps & du sang d'un homme ; mais de cet homme qui fut vivant par son ame ; & vivifiant par l'esprit ; de cet homme que Daniel a appelé la vie de Dieu. Et un peu plus bas. Il est écrit de la Sagesse qu'elle a edifié une maison ; c'est à dire l'Eglise : quelle y a mis sept colonnes, c'est adire les sept sacremens du Seigneur, qui sont receus par l'Eglise Romaine vray fondement de la foy, & la Mere des Eglises : qu'elle a immolé son sacrifice, & qu'elle a préparé son vin, c'est adire le corps & le sang du Seigneur. Il est donc certain que nous sommes nourris du corps & du sang de la Sagesse du Pere.*

Ce passage écrit à Rome par un homme persuadé de la transubstantiation, & écrit pour convaincre les Nestoriens d'Orient non de l'Eucharistie, mais de l'unité de la personne de Jesus Christ, a toutes les qualitez necessaires pour faire voir clairement la creance des Orientaux. Il est conçu en termes clairs. Il y est parlé de *manger le vray corps de Jesus-Christ*. On ne peut soupçonner que l'auteur l'entendit en un autre sens que les Catholiques ; puis que celui qui l'a écrit estoit luy-mesme Catholique. Il n'est point proposé aux Caldéens à dessein de les instruire directement de l'Eucharistie. Ce qui fait voir qu'il n'a point cru qu'ils eussent besoin d'instruction sur ce Mystere ; & il suppose clairement que les Nestoriens entendoient que dans l'Eucharistie on recevoit le corps d'un homme, au mesme sens qu'il soutient que l'on reçoit le corps d'un simple homme-Dieu. Et parant comme en disant que nous recevons le corps d'un homme-Dieu, il parle d'une reception substantielle, réelle, & conforme à la doctrine de la transubstantiation ; quand il attribue aussy aux Nestoriens de croire que l'on n'est nourri dans l'Eucharistie que de la chair d'un simple homme, il suppose qu'ils entendoient cela d'une reception réelle substantielle, & telle que l'Eglise Romaine l'entend.

Je ne veux pas faire ce tort à M. Claude, que de douter qu'il n'avoit que le témoignage de ce Legat des Nestoriens d'Orient, qui fait voir

CH. X.

si clairement que son Eglise croyoit la présence réelle, est preferable à toutes les conjectures, ou plustost à les fantaisies & à ses souhaits; puisqu'à l'égard des Nestoriens il n'a pas mesme la moindre conjecture pour les separer de l'opinion des Catholiques sur les dogmes qui font le sujet de nostre contestation.

Je n'ajouteray qu'un mor des Chrétiens Indiens, qu'on appelle les Chrétiens de S. Thomas, qui se font trouvez en assez grand nombre proche des villes de Coulan, de Cranganor, de Maliapour, & principalement d'Angamale à cinq lieues de Cochin.

Ils estoient Nestoriens de secte, & ils rendoient obeïssance au Patriarche de Musal, sous le titre de Patriarche de Babylone, Musal qui est l'ancienne Seleucie, ou qui y a succédé, ayant esté peuplée par les Babyloniens, & ayant pris le nom de Babylone. Et comme c'estoit ce Patriarche des Nestoriens qui leur donnoit des Evêques, on ne doit pas douter qu'ils n'y eussent établi & leur foy & leurs erreurs, & par consequent qu'ils ne creussent de l'Eucharistie ce que les Nestoriens en croient, à l'exception de quelques abus qui pouvoient s'y estre glisséz.

On peut remarquer en particulier que la forme de la consecration qu'on a trouvée établie parmy eux, estoit: *HOC EST IN VERITATE CORPUS MEUM: HIC EST IN VERITATE CALIX SANGUINIS MEI, qui pro vobis & pro multis effundetur in debitorum propitiationem, & in peccatorum remissionem; & hoc erit vobis pignus in sæcula sæculorum.* C'est adire, *Cecy est dans la verité mon corps: Cecy est dans la verité mon sang, &c.*

Il est bien clair que l'addition de ces mots faite aux paroles Evangeliques, n'a pour but que de fortifier les peuples & les Prestres dans la foy de ce mystere, & d'empescher qu'on n'en detourne le sens à des significations estrangeres. De sorte qu'elle est une preuve evidente de la foy & de ceux qui l'ont faite & de ceux qui l'ont pratiquée, c'est adire de tous ces Chrétiens de S. Thomas.

Il n'y a pas grand lieu de s'arrester à ce qui est rapporté par ceux qui ont écrit les actions d'Alexis Menezes, Archevesque de Goa, & qui ont fait imprimer à part la Messe de ces Chrétiens Indiens reformée par cet Archevesque, que cette forme de consecration qu'il trouva établie, & qu'il changea par son autorité, avoit esté introduite par un Evêque Nestorien venu de Babylone, pour corriger l'abus & l'ignorance des Chrétiens Indiens qui estoient tombez dans l'ignorance des vraies paroles de la consecration, & qui y avoient mesme ajouté des erreurs. Car quoique cela ne fust nullement estrange, & qu'on s'en puisse servir pour monstrier la creance des Nestoriens, qui corrigerent selon cette tradition les erreurs contraires à l'Eucharistie qui s'estoient introduites par ignorance, il y a si peu de certitude à toutes ces traditions populaires qui ne sont confirmées par aucune histoire écrite, & celle-là ressemble si bien à une conjecture que l'on a faite sur cette addition aux paroles de la consecration, que je ne voy pas que l'on y doive avoir aucun égard. Mais pour la liturgie de ces Indiens, qui est imprimée dans la Bibliotheque des Peres, & à part dans un livre à Bruxelles l'an

1609. intitulé, *la Messe des anciens Crétiens*, tout y est plein de marques CH. XI. de leur creance, qui estoient encore plus fortes avant qu'on eust retranché des paroles de la consecration ces mots, *in veritate* qui y estoient. L'adoration, & le sacrifice pour les vivans & pour les morts, y sont marquez en plusieurs endroits.

Lorsque le Prestre rompt l'hostie en deux, il dit, *Accedimus, Domine in fide veritatis nominis tui ad hæc sancta mysteria; ac pietate tua frangimus, & misericordia tua signamus corpus & Sanguinem Salvatoris nostri Jesu Christi, in nomine Patris, & Filij, & Spiritus sancti.*

Lorsqu'il prend le calice, il dit: *Seigneur je ne suis pas digne, & je ne merite pas de recevoir vostre corps & vostre sang qui reconcilie le monde, ny de le toucher: mais que vostre parole sanctifie mon ame, & qu'elle guerisse mon corps, au nom du Pere & du Fils, & du S. Esprit.*

En prenant le sang, il dit: *Que le sang de Nostre Seigneur J. C. qui reconcilie le monde, nourrisse mon corps & mon ame dans ce siecle & dans l'autre.*

Et en se tournant vers le peuple, il dit, *Mes freres, recevez le corps du Fils mesme de Dieu, l'Eglise vous le dit; & beuvez son calice: FRATRES MEI, suscipite corpus ipsius Filij Dei, dicit Ecclesia; & bibite ipsius calicem.*

Et tout cela estant determiné par la forme mesme de la consecration, qui excluoit toutes les explications metaphoriques ne permettoit pas à ces Indiens de douter de la verité de ce sacrement, quoique leur ignorance fust extrême sur plusieurs autres points.

CHAPITRE XI.

Que les Jacobites croient la presence réelle, & la transubstantiation.

IL n'y a qu'à appliquer aux Jacobites les preuves dont nous nous venons de servir à l'égard des Nestoriens, pour en conclure de mesme qu'ils ont toujours esté d'accord avec l'Eglise Romaine sur ces deux points

Nul des anciens auteurs qui ont parlé de leurs erreurs, comme Jacques de Vitry, Mathieu Paris, Sanut, ne leur en impute aucune sur le sujet de l'Eucharistie.

Nul des nouveaux auteurs qui ont parlé des religions ou dans des histoires, ou dans des relations de voyages, n'attribuë aux Jacobites de ne pas croire la presence réelle & la transubstantiation.

Nul des auteurs Catholiques qui ont écrit des heresies, ne met cette erreur entre celles qu'ils imputent aux Jacobites.

Nul des auteurs Calvinistes qui ont traité ce mesme sujet, & qui font profession de marquer en quoy les autres sectes different de l'Eglise Romaine, n'a osé avancer que les Jacobites fussent d'un autre sentiment que cette Eglise sur ce mystere, & n'a mesme allegué aucune conjecture pour en faire seulement naistre le soupçon.

Que M. Claude ne s'imagine pas qu'on avance en l'air ces negatives si precisés. On ne dit rien qu'on n'ait tres-bien examiné sur tous les auteurs qu'on a peu trouver. Qu'il en fasse l'essay, & je

CH. XI. n'apprehende pas qu'avec toutes les richesses qu'il en pourra faire, il ait lieu de me démentir.

On ne peut supposer sans extravagance que les Jacobites ayent ignoré les sentimens de l'Eglise Romaine, ny que l'on ait ignoré dans l'Eglise Romaine les sentimens des Jacobites.

*Vitriac. Hist.
Hier. c. 75.*

La Palestine si long-temps possédée par les Chrestiens, & où il y avoit tant d'Evêques Catholiques, estoit remplie de Jacobites. Jacques de Vitry mesme témoigne dans son histoire en rapportant leurs erreurs, qu'il avoit eu soin de s'en instruire luy-mesme en conferant avec quelques-uns d'entr'eux; & que les ayant interrogez sur l'erreur d'une nature, qui leur estoit imputée par les Grecs & par les Syriens, ils l'avoient desavouée.

Il paroist aussy par le mesme Jacques de Vitry, qu'ils honoroient le S. Sacrement quand les Prestres Catholiques le portoient aux malades. Car il ne reproche qu'aux seuls Syriens, Grecs de Religion, de refuser de rendre cet honneur à l'Eucharistie consacrée par les Prestres Catholiques, par une erreur particuliere qu'ils avoient avec plusieurs autres Grecs, que le S. Sacrement ne se pouvoit consacrer avec du pain sans levain. Et de cette remarque il s'ensuit que les autres sectes dont il parle ensuite, ne commettoient pas la mesme irreverence envers nostre Sacrement, & qu'ils ne croyoient pas, comme ces Syriens, qu'il ne fust le corps de Jesus-Christ, quand il estoit consacré avec du pain sans levain.

Il y avoit aussy des Jacobites à Antioche, à Tripoly, & en plusieurs autres lieux de la Syrie, qui ont esté possédez par les Latins durant un long-temps.

Il y en a toujourns eu en Chypre, pendant qu'elle a esté soumise à des Roys Catholiques, & ensuite aux Venitiens.

Les Papes ont envoyé aux Jacobites, aussy bien qu'aux Nestoriens, & aux autres sectes, un grand nombre de Missionnaires pour traiter avec eux de la religion, & pour les porter à se réunir avec l'Eglise Romaine.

Car dans toutes ces missions envoyées par les Papes aux nations, & aux sectes Orientales que nous avons marquées cy-dessus, les Jacobites sont toujours expressément nommez. Ces missions, & ce mélange de Catholiques avec eux, en ont converti sans doute un grand nombre, qui ne pouvoient manquer d'apprendre parmy les Catholiques quelle estoit leur foy sur l'Eucharistie, & qui n'auroient pas manqué d'avertir les Ministres de l'Eglise Catholique qu'ils n'avoient pas toujours esté de ce sentiment, s'ils n'en eussent pas esté en effet.

La transubstantiation mesme leur a esté souvent declarée, les Missionnaires qu'on leur envoyoit portant d'ordinaire en ce temps-là la confession de foy de Clement IV. qui la contenoit; & le Pape Nicolas IV. l'envoya en particulier au Patriarche des Jacobites l'an 1299. par un frere Mineur, en l'exhortant de se réunir à l'Eglise Romaine.

Il estoit donc impossible que la foy de l'Eglise Romaine ne leur fust connue, & que les Papes ne fussent aussy avertis par tant d'Inquisiteurs de leurs erreurs sur l'Eucharistie, s'ils en eussent eu quelques-unes. Cependant

dant on voit que dans toutes les réünions qui se font faites des Jacobites avec le Pape, il n'a rien exigé d'eux sur ce point, & ils ne se font point aussy avisez d'en rien inferer dans leur confession de foy. CH. XI.

Raynaldus en rapporte trois en l'année 1247. qui ne contiennent rien du tout sur l'Eucharistie. Cependant on les recevoit sur ces confessions, & elles estoient procurées par ces Missionnaires, qui estant avec eux, & ne pouvant ignorer leurs sentimens, ne croyoient pas neanmoins qu'ils eussent besoin d'abjurer leur doctrine touchant l'Eucharistie, ce qui marque qu'ils la croyoient orthodoxe. n. 36 & seq.

Jean XXII. écrivit l'an 1326. au Patriarche de Jerusalem qu'il eust à reprimer les Jacobites de Chypre. Il marque expressément les erreurs qu'il leur impute; mais il ne fait aucune mention de la transubstantiation. n. 28.

On trouve encore dans la Bibliothèque des Peres une confession de foy d'un Jacobite, nommé Moses Mardenus, qu'il fit à Rome sous Jules III. l'an 1552. dans laquelle il n'y a pas un seul mot de l'Eucharistie. tom p. 1030.

Les Missionnaires Catholiques d'Orient conferent tous les jours avec des Jacobites, sans que jamais l'Eucharistie soit le sujet de la dispute, ny serve d'obstacle à la réünion.

Les dernières relations manuscrites des Carmes Déchauffez de la Mission d'Alep, font voir ce qui s'est passé dans cette ville à l'établissement d'un Archevesque des Syriens Jacobites de la communion du Pape, nommé André, & la réünion de deux autres Patriarches des Armeniens & des Grecs avec l'Eglise Romaine. On y décrit plusieurs conferences entre les Catholiques & les schismatiques: mais elles ont toutes pour sujet la question des deux natures, & le Concile de Calcedoine. Et quand on les a convaincus sur ce point, ils s'unissent à l'Eglise, sans qu'il soit jamais besoin de leur donner aucune instruction sur la réalité du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, comme on en donne aux Mahometans qui se font Chrétiens. On les peut voir dans la maison des Carmes l'eschauffez du faubourg S. Germain.

Il y a dans Paris cent personnes qui ont esté à Alep, où il y a quantité de ces Syriens Jacobites. Il y a des Carmes Dechauffez qui y ont correspondance. J'ay eu soin de m'en informer le plus exactement que j'ay pu de diverses personnes qui y ont esté, & je n'en ay point trouvé qui ne m'ait assuré positivement que tous ces Syriens Jacobites tiennent la mesme doctrine que nous sur l'Eucharistie. Que M. Claude prenne la peine de faire la mesme enqueste. Elle luy sera facile par le moyen des Hollandois qui font un tres-grand trafic en cette ville-là. Et l'on est certain que s'il y agit sincerement les Hollandois mesmes l'assureront de la verité de ce que je dis.

La lettre de M. Piquet, qui a esté Consul à Alep, & que j'infereray cy-aprés, outre le témoignage qu'elle rend de routes les sectes d'Orient, est encore particulièrement considerable sur le sujet des Jacobites; parce que ce sont ceux avec qui il a eu plus de demélez pour les empescher de troubler le Patriarche Catholique, dont il a heureusement procuré l'établissement, avec un zele qui merite que tous ceux qui aiment l'Eglise luy en ayeent obligation.

CH. XII.

Enfin pour conclure toutes ces preuves par un témoignage positif aussy formel qu'on en puisse desirer, on peut voir dans les Notes d'Echelenfis page 52. sur le Catalogue de Hebedjesu, ce passage de Denis Barfaliby Evêque d'Amed, tiré du chapitre 1. de ses Commentaires sur la liturgie de S. Jacques : *Nous disons que ce pain celeste est dans la verité & en effet le corps du Fils de Dieu : que c'est le mesme corps que celui de sa personne, qu'il a pris de Marie, & qui a esté offert en sacrifice pour nous : DICIMUS panem hunc celestem in veritate & effectu esse corpus filij Dei, & illud idem esse corpus personæ ipsius, quod assumpsit ex Maria, & factum est sacrificium in cruce pro nobis.*

Et dans le chapitre 13. qui a pour titre : *Pourquoy les Sacremens sont appellez corps & sang.* LES SACREMENS, dit-il, sont appellez corps & sang ; parce qu'ils ne sont pas ce que l'on voit, puisque l'on ne voit que pain & vin, mais qu'ils sont reconnus & sont le corps & le sang de Dieu : *SACRAMENTA autem vocantur corpus & sanguis, quoniam non illud quod videtur sunt ; secundum speciem autem panis & vinum sunt, sed agnoscuntur atque sunt corpus & sanguis Dei.*

CHAPITRE XII.

Que les Maronites ont toujours cru la transubstantiation.

IE ne croy pas estre obligé de prouver que les Maronites, qui sont des Chrétiens d'Orient, qui habitent vers le Mont Liban, & en divers autres lieux de la Syrie, tiennent presentement la transubstantiation, & la presence réelle. La profession qu'ils font d'estre soumis au Pape, & d'estre liez de communion avec l'Eglise Romaine, en est une preuve convaincante ; & il seroit aussy ridicule de le contester, que si l'on vouloit mettre en doute si les Espagnols, ou les Polonois sont persuadez de cette doctrine.

Ils ont parmy eux des Convens de Religieux Latins. Ils ont un Seminaire à Rome dressé par Gregoire XIII. où plusieurs de leurs Ecclesiastiques sont instruits. Ils disent la Messe dans les Eglises des Catholiques de l'Europe ; & les Prestres de l'Europe la disent aussy dans les leurs. Ils communient à la Messe des Catholiques Latins, & il y a des Catholiques Latins qui se joignent à l'Eglise des Maronites.

*Vie de St. du
Chast chap. 10.*

Nous en avons eu depuis peu un illustre exemple dans la personne d'un homme de condition, nommé M. du Chastuëil, qui estant attiré de Dieu à une vie solitaire, choisit le Mont Liban pour le lieu de sa retraite, & s'unit à l'Eglise des Maronites, ayant eu mesme long-temps le Pere Elie Maronite, Pasteur d'une petite ville de ce pais-là, & depuis Patriarche des Maronites, pour son directeur. Le recit que l'on a fait de la vie de cet excellent solitaire, fait voir que non seulement la foy de ce peuple est tres-pure sur le sujet de l'Eucharistie ; mais que leur pieté envers ce mystere est edifiante, & qu'elle a du rapport aux mouvemens particuliers de

devoion que ce serviteur de Dieu avoit pour cet adorable mystere.

CH. XII.

Aussy Brerewod, Hornbec, & les autres Calvinistes ne font aucune distinction entre la foy des Maronites, & celle des Catholiques Romains.

Mais il est remarquable de plus qu'aucun d'eux n'a accusé les Maronites d'avoir esté autrefois d'une opinion différente de celle de l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie. Et ils y ont esté bien contraints, parce que tous les historiens anciens ne leur donnent aucun lieu de charger ce peuple de ce soupçon.

Guillaume Archevesque de Tyr rapportant leur reünion avec l'Eglise Romaine sous Baudouin IV. Roy de Jerusakem, & Aymeric Patriarche Latin d'Antioche, dit qu'il y avoit alors environ cinq cens ans qu'ils s'estoient separez de l'Eglise. Mais il fait consister leur erreur capitale dans l'opinion d'une seule volonte en Jesus-Christ, condamnée par le VI. Concile, & ne fait aucune mention de l'Eucharistie. Lib. 22 cap. 3.

Jacques de Vitry Evesque de Ptolemaïde parle des Maronites au chap. 77. de son premier livre, où il ne les refute de mesme que sur le sujet de l'erreur des Monothelites. Il remarque mesme que leur Patriarche assista au Concile de Latran sous Innocent III. où la transsubstantiation fut definie.

Il faut toujours se souvenir que ces deux Evesques demeuroient actuellement dans la Palestine, & qu'ils avoient un commerce frequent avec les Maronites; ce qui suffit pour conclure qu'ils n'ont pu ignorer si les Maronites erroient sur la presence réelle. D'où il s'en suit; que n'en ayant point parlé, ils ne les ont pas cru coupables de cette erreur.

Et c'est pourquoy quoique cette union des Maronites avec l'Eglise Romaine se soit non rompuë, mais refroidie depuis la ruine des affaires des Latins en Orient, & qu'il ait fallu la renouveler depuis, on ne voit point néanmoins que l'on se soit mis en peine d'instruire les Maronites sur l'Eucharistie.

L'an 1445. sous le pontificat d'Eugene IV. André Archevesque de Coloz en Hongrie, fut envoyé par l'ordre de ce Pape en l'Isle de Chypre, & y reduisit à l'obeïssance de l'Eglise Romaine Timothée Metropolitan des Caldéens ou Nestoriens, & Elie Metropolitan des Maronites. Timothée alla en personne à Rome pour faire cette reünion d'une maniere plus solemnellé. Et Elie se contenta d'y envoyer un de ses Prestres nommé Isaac. La profession de foy de Timothée est inserée dans la bulle mesme d'Eugene, rapportée par Raynaldus; & il y est aussy marqué qu'Isaac-deputé du Metropolitan des Maronites en fit une toute semblable: *Similem pcr omnia professionem emisit*, hormis que l'on luy faisoit condamner expressement Macaire Patriarche d'Antioche, l'un des principaux partisans de la secte des Monothelites. Il n'y estoit rien dit de l'Eucharistie, sinon qu'il ne falloit pas mesler de l'huile dans le pain qui servoit de matiere au sacrifice, comme nous avons déjà remarqué sur le sujet des Nestoriens. Et cela fait

C H. XII. voir manifestement qu'on ne les soupçonnoit d'aucune erreur sur ce mystere. Cependant ces Maronites estoient dans une Isle pleine de Catholiques, soumise à un Prince Catholique, où leur sentiment sur ce point ne pouvoit estre caché.

L'an 1469. Paul II. ayant esté prié par le Patriarche des Maronites de l'instruire touchant la foy, luy envoya une instruction exacte, mais qui ne regardoit néanmoins que la Trinité & l'Incarnation, sans dire un seul mot de l'Eucharistie. On la peut voir dans Raynaldus.

an. 1469. n. 28.
n. 28.

L'an 1514. le Patriarche des Maronites, à qui Leon X. avoit envoyé quelques Religieux de S. François, adressa à ce même Pape sa profession de foy. Il fait bien voir qu'il n'y estoit pas question de l'Eucharistie, puisqu'il n'y en parle point du tout, quoiqu'il parle non seulement sur la Trinité & sur la personne de Jesus-Christ, mais aussi sur diverses autres ceremonies, y ayant esté porté par les Missionnaires du Pape, qui vouloient par là l'engager à corriger certains abus qui s'estoient glissés parmy les Maronites, principalement sur la maniere de faire le saint chrefme.

Il est vray que le Pape leur envoya quelques instructions, sur la forme de la consécration, dans laquelle ils gardoient peutestre encore quelque chose de la coutume des Grecs, mais cela ne regarde pas la substance du mystere.

Le Patriarche des Maronites ayant reçu cette instruction, en remercia le Pape par des Legats qu'il envoya au Concile de Latran l'an 1516. Ses lettres sont rapportées dans Raynaldus, où il promet d'observer ponctuellement les ordres du Pape; mais aucun de ces ordres ne regardoit la doctrine de l'Eucharistie.

Num 7.

Rayn n 79.
Idem. n. 77.

On voit encore des marques d'union entre Clement VII. & le Patriarche des Maronites l'an 1526. & l'an 1531. mais on n'y voit aucune marque de différent sur l'Eucharistie.

De Convers.
enn. Cent. l. 7.

Le P. Thomas à Jesu rapporte deux choses considerables, & qui font bien voir l'integrité de la foy des Maronites sur le sujet de l'Eucharistie. La premiere est un Memoire de questions proposées au Pape par le Patriarche des Maronites, avec les réponses précises que le Pape y fit pour estre publiées par ce Patriarche dans un Synode l'an 1578. Il y a un article exprés sur l'Eucharistie, qui contient divers points sur lesquels le Pape répond; mais il n'y en a aucun qui regarde la foy du mystere.

L'autre est un extrait fait par les Legats du Pape des mauvaises propositions qu'ils avoient trouvées dans les livres des Maronites, parmy lesquelles ils comprennent même les ceremonies différentes de celles de l'Eglise Romaine qu'ils pratiquent, comme de communier sous les deux especes, de donner la communion aux enfans. Cependant dans ce catalogue de propositions suspectes ils n'y en a aucune qui regarde la foy de l'Eucharistie.

Enfin sous Clement VIII. il se fit encore une réunion plus solennelle des Maronites avec l'Eglise Romaine, & des enquestes plus exactes de leur foy. Ils y eut des gens envoyez exprés par le Pape au Mont

Liban pour y reformer les abus : mais entre ces abus aucun historien n'a parlé de l'opinion contraire à la presence réelle, parce qu'il n'y avoit personne qui la tint parmy ce peuple. Сн. XII.

Ainsy il n'y a aucune apparence de les soupçonner d'avoir jamais eu une autre doctrine que celle dont ils font présentement profession, qui est que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ.

Abraham Echellenis Maronite fournit mesme des preuves positives de la foy de sa nation sur ces articles, non seulement pour le temps present où elle n'est pas douteuse, mais aussy pour les siècles precedens. Car que peut-on desirer de plus formel que ce passage qu'il rapporte dans les Notes sur le catalogue des livres Caldéens d'Abdjefu, & qu'il attribué à Jean Maron, qui vivoit, comme il dit, entre le 6. & 7. siècle; *Il faut examiner*, dit cet auteur au chapitre 12. de son Commentaire sur la liturgie de S. Jacques, *si le pain que I. C. prit entre ses mains, qu'il benit, qu'il consacra, & qu'il appella son corps, est ce corps qui est né de la Vierge. A quoy nous répondons, QUE C'EST LE CORPS ET LE SANG TIRE' DE LA VIERGE. Mais peutestre que quelqu'un me dira comment cela se peut-il faire? Je répons que cela est tres-possible. Car cette mesme main qui a pris au commencement la poudre de la terre, & qui en la changeant en a formé le corps d'Adam, CHANGE AUSSY CE PAIN ET EN FAIT LE CORPS DU VERBE pris de la Vierge, & EN CHANGEANT CE VIN EN FAIT LE SANG TIRE' DE LA VIERGE. Concevez que c'est ce qui arrive à ce pain & à ce vin que le Prestre offre. Le mesme saint Esprit qui est descendu dans le ventre de la Vierge, & qui a fait la chair qui est née d'elle, le corps & le sang du Verbe de Dieu, descend aussy sur l'autel, & fait LE PAIN ET LE VIN qui y sont mis LE CORPS ET LE SANG du Verbe de Dieu, qu'il a tirez de la Vierge; & cela par la main du Prestre, qui exerce le ministère sacerdotal, & offre le sacrifice. Concevez aussy & considerez le miracle qui s'est fait dans le Cenacle le soir que I. C. institua ce Sacrement. Il mangea de son corps, & en fit manger à ses Apostres. Il benit son sang, & le donna à boire. Miracle qui surpasse l'entendement, & que personne ne peut comprendre.*

Le mesme auteur rapporte un autre passage qui n'est pas moins clair, tiré des Constitutions Syriaques de l'Eglise des Maronites, mises en Arabe par David Archevesque Maronite l'an 1053. En voicy les paroles tirées du 10. chapitre qui traite du jeûne. *Alors Jesus commença à faire mention du nouveau Testament, & prit de ce pain azyme qui estoit sur la table; & l'ayant élevé avec ses mains il le benit, & le rendit d'une condition plus excellente, & leur dit: C'est mon corps qui est offert pour vous, prenez-le, & en mangez pour la remission des pechez. Ils prirent donc, & mangerent la chair sans hesiter. Ensuite il mesla dans un calice le vin & l'eau, & leur dit: C'est mon sang qui sera versé pour vous, prenez-le, & en beuvez pour la remission des pechez: & ils burent le sang sans hesiter. Ensuite il leur déclara que l'agneau que Dieu avoit commandé à Moysé d'offrir, estoit la figure de ce pain qui avoit esté fait chair, & estoit son corps; & que*

CH. XIII. *le sang qui en sortoit lors qu'on l'immoloit estoit la figure de ce calice qui estoit maintenant du sang, & qui estoit veritablement son sang qui devoit estre versé pour eux. Et au chapitre 7. il dit, que Jesus-Christ nous a donné ce corps, afin que nous soyons sanctifiez en son nom pour la remission des pechez. Et il ne leur dit pas que ce fust la figure ou le type de son corps; mais il leur dit que c'estoit son corps.*

M. Claude nous dira peutestre que ces passages sont pris de livres qui luy sont inconnus. Mais s'agissant du sentiment des Maronites, d'où veut-il que l'on en tire des preuves, que des livres Arabes & Syriques. Il luy est d'ailleurs tres-aisé de recouvrer le livre d'Echellenis dont je les ay pris; & s'il a tant soit peu d'equité, il ne soupçonnera jamais ny cet auteur de les avoir inventez; ny ces auteurs, dont il allegue les passages, d'avoir enseigné une autre doctrine que celle de l'Eglise de leur siecle; la doctrine de la presence réelle estant telle, qu'il est incroyable qu'un homme se porte à la proposer, à moins qu'il ne la voye établie par le consentement de l'Eglise dans laquelle il vit.

CHAPITRE XIII.

Que les Cophtes & les Ethiopiens croient la presence réelle, & la transubstantiation.

Les Cophtes & les Ethiopiens estant Jacobites, ce que nous avons déjà prouvé des Iacobites s'étend naturellement à eux. Neanmoins comme il y a des preuves particulieres pour ces nations, j'ay cru en devoir traiter en particulier.

*Thomas à Iesuz
l. 7 c. 13.*

Et premierement il est certain que les Cophtes & les Ethiopiens n'ont que la mesme creance sur les articles de foy, quoique les Ethiopiens ayent quelques ceremonies particulieres. C'est ce que declare expressément Tecla Maria, Prestre Abyssin envoyé à Rome par les Portugais demeurans en Ethiopie. Car estant interrogé par les Cardinaux si les Ethiopiens avoient la mesme foy que les Cophtes, il répondit, *Qu'il n'y avoit aucune difference de foy entr'eux, puisqu'ils obéissoient au mesme Patriarche.*

*Damianus
Groz. de Negro-
ribus Asthiop.*

Et en effet le Patriarche d'Ethiopie, nommé Abuna, est toujours élu par les Religieux d'Ethiopie qui demeurent à Jerusalem, & doit estre mesme d'Alexandrie, & son election est confirmée par le Patriarche d'Alexandrie residant aux Caire, à qui les Religieux Ethiopiens de Jerusalem envoient leurs suffrages. Et ainsi il n'est pas possible que le Chef de l'Eglise d'Ethiopie estant pris de celle d'Alexandrie, & obéissant au Patriarche d'Alexandrie, il y ait diversité de creance entre ces nations: de sorte que les preuves que nous avons de la foy des Cophtes s'étendent aux Ethiopiens, comme celles que nous avons de la foy des Ethiopiens s'étendent aux Cophtes.

Et premierement pour les preuves negatives, elles sont aussy décisives

que celles que nous avons apportées à l'égard de toutes les autres sociétés d'Orient. Il est impossible que l'on ignore leur foy sur l'Eucharistie, parce que les Religieux Catholiques sont meslez avec eux dans l'Eglise du S. Sepulchre à Jerusalem : qu'il y a des Religieux Latins dans le Grand-Caire : qu'à une lieuë du Grand-Caire il y a dans une chapelle deux autels, dont l'un appartient aux Cophites, & l'autre aux Cordeliers, qui y celebrent souvent la Messe ensemble : que l'on a envoyé diverses missions en Ethiopie : qu'on a diverses relations de la foy de ces peuples, dressées par des personnes qui vivoient parmy eux, & parmy les Ethiopiens mesmes. Et cependant on met en fait que nyles Cophites, nyles Ethiopiens n'ont jamais esté accusez par aucun historien, ny par aucune relation, de ne pas croire la presence réelle.

La Terre Sainte d'Ég. R. 1. 2. 3. 4. P. 415.

Qu'on voye de mesme tous les Catalogues dressés par les Calvinistes des opinions dans lesquelles ces peuples s'éloignent de la creance de Rome, quelque passion qu'ils ayent de les multiplier autant qu'ils peuvent, on n'en trouvera aucun qui les en distingue sur le sujet de l'Eucharistie. On peut voir ce qu'en disent Hornbec, BrereWod, & Hottinger.

Le Prestre Ethiopien Tecla interrogé par les Cardinaux, en quoy les Ethiopiens estoient différens de la foy de l'Eglise Catholique, ne fait aucune mention de la presence réelle, ny de la transubstantiation, quoiqu'il paroisse qu'il estoit Catholique, & qu'il ne pust ignorer la doctrine de ceux de son país.

L'an 1441. les Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie, l'Empereur d'Ethiopie, les Ethiopiens de Jerusalem envoyerent rendre obeissance à Eugene IV. L'année d'après ce Pape ayant transféré le Concile de Florence à Rome, receut à sa communion Jean Patriarche des Jacobites. Et après avoir fait examiner André, député de ce Patriarche, il luy donna une confession de foy opposée aux erreurs des Jacobites & des Ethiopiens. Or il est à remarquer que dans cette confession de foy il n'y a aucun article exprés sur la presence réelle, quoy qu'elle y soit exprimée indirectement pour condamner une superstition de ces peuples, qui croyoient qu'il falloit que le pain dont on se servoit pour consacrer, fust nécessairement cuit du jour mesme, ce que ce Pape rejette en ces termes : *Panis verò triticeus in quo sacramentum conficitur, an eo die aut antea coctus sit, id nihil omnino refert. Dummodò enim panis substantia maneat, nullatenus dubitandum est quin post præfata verba consecrationis, à Sacerdote cum intentione conficiendi prolata, mox in verum Christi corpus transsubstantietur.*

Raynald, n. 1, & 2.

Ce n'est point ainisy que l'on instruit des peuples qui auroient douté de la transubstantiation mesme. On ne la suppose point : on l'établit : on la prouve : on ne l'infere point dans un autre article : on en fait un dogme capital.

Ce decret & cette confession d'Eugene contenant la transubstantiation, comme nous avons vu, mais la contenant indirectement, fut solennellement approuvée par André, tant en son nom, qu'en celui de tous les Jacobites d'Egypte.

CH. XIII.

Il fut meſme porté en Ethiopie, & l'Empereur David en fait mention dans ſes lettres à Clement VII. rapportées par Damien Goez.

Ann. 1491.
n. 40.

On voit encore dans Raynaldus une autre legation des Ethiopiens à Sixte IV. l'an 1482. une autre à Emanuel Roy de Portugal en 1514. ſur le ſujet de laquelle Ozorius, qui la rapporte, prend occaſion de dire tout ce qu'il ſçavoit de la religion des Abyſſins.

L'an 1533. François Alvarez Aumônier du Roy Jean de Portugal, qui avoit eſté envoyé en Ethiopie par le Roy Emanuel, revint à Rome comme Ambaſſadeur de l'Empereur d'Ethiopie, & rendit obeïſſance au Pape au nom de cet Empereur, en luy preſentant des lettres, dans leſquelles ce Prince embraiſſoit abſolument la foy de l'Egliſe Romaine. Il ne pouvoit ignorer quelle eſtoit ſa doctrine ſur l'Euchariftie, ayant eu ſi long-temps Alvarez dans ſa Cour : & néanmoins il n'eſt remarqué par aucun hiftorien, ny par Alvarez meſme, qu'on ait eſté obligé de l'inſtruire ſur la preſence réelle & la tranſubſtantiation, qui ſont des opinions ſi ſurprenantes pour ceux qui n'en auroient jamais ouï parler, qu'il eſt difficile qu'on les reçoive tout d'un coup, & que l'on n'y faiſſe quelque reſiſtance.

Ce ſilence entier de tant d'hiftoriens & de relations ſur un point auſſy important qu'eſt la doctrine de la preſence réelle, & encore en tant de rencontres différentes qui obligeoient d'en parler, accompagné de plus d'une impoſſibilité entiere que les Ethiopiens ayent ignoré la foy des Preſtres Latins qu'on leur envoyoit, & les Preſtres Latins celle des Ethiopiens, eſt une preuve convaincante de leur union avec l'Egliſe Romaine dans cet article. Mais ſi on deſire néanmoins des preuves poſitives, en voicy qui ne reçoivent point de repartie.

Damien Goez, qui eſtant encore tout jeune avoit eſté preſent à une conference, dans laquelle le Roy Emanuel voulut ſ'informer d'un Ambaſſadeur d'Ethiopie nommé Mathieu, quelle eſtoit la foy de ces peuples, en preſence de pluſieurs perſonnes ſçavantes, rapporte dans une lettre, qu'il écrivit depuis à l'Archeveſque d'Upſal en Suede, les articles de cette conference, qui furent écrits alors par le Secretaire du Roy nommé Antoine Carneir. Or entre ces articles celui de l'Euchariftie eſt conceu en ces termes : *Que les Ethiopiens tenoient la tres-sainte Euchariftie pour le plus grand des Sacremens, & qu'ils faiſoient profeſſion de croire d'une foy ſincere que c'eſtoit LE VRAY CORPS, ET LE VRAY SANG de Jeſus-Chriſt : INDUBITATUM CHRISTI CUM CORPUS, TUM SANGUINEM eſſe ſincera fide profitentur.*

La traduction que le meſme Damien Goez a faite en Latin de la profeſſion de foy, qu'il engagea Zagazabo Eveſque d'Ethiopie de faire en ſa conſideration, fait encore voir tres-clairement la foy des Ethiopiens ſur ce myſtere.

Il faut remarquer que Zagazabo eſtoit ſelon le témoignage de Goez un homme ſçavant dans ſa religion, & habile dans les langues Syriaque & Arabique ; qu'il eſtoit Ambaſſadeur de l'Empereur d'Ethiopie auprès du Roy Jean III. qu'il avoit un ordre exprés de conferer de la foy avec tous ceux qui voudroient eſtre inſtruits de la creance des Ethiopiens;

Ethiopiens ; & qu'il en avoit effectivement conféré avec plusieurs docteurs Portugais : *Crebras disputationes ac contentionem cum doctoribus quibusdam habuimus*. Ainſy il eſt ſans aucune apparence qu'il ne ſeuſt pas quelle eſtoit la creance des Catholiques ſur l'Euchariftie , ny qu'il priſt les termes dans un autre ſens que celui où l'on les prend dans l'Egliſe Romaine , à qui il vouloit faire connoiſtre les ſentimens de ſon Egliſe. Et par conſéquent quand il dit , *Que les enfans des femmes chreſtiennes ſont conſacrez par la communion du corps & du ſang de J.C.* quand il dit , *que c'eſt la coutume des femmes d'Ethiopie , lorsqu'elles ſont groſſes , de ſe confeſſer , & de recevoir le corps du Seigneur quand elles ſont proche de leur terme :* quand il dit , *que les malades ne reçoivent point le corps du Seigneur , ſinon après qu'ils ſont revenus à convaleſcence ; & que la raiſon en eſt , que tous les fidelles d'Ethiopie tant laïques qu'Eccleſiaſtiques communient au moins deux fois la ſemaine ;* ce qui fait qu'ils ne jugent pas neceſſaire de communier durant la maladie , l'ayant fait déjà par avance avant que de tomber malades , il eſt clair qu'il parle du vray corps de Jeſus-Chriſt , & non pas d'une figure , & qu'il ne prend pas les mots de *corps de Jeſus-Chriſt* dans la nouvelle ſignification que les Calviniſtes y veulent donner.

Toutes les petites différences qu'il remarque ſi exactement entre ce qui ſe pratiquoit en ſon païs , & ce qu'il voyoit obſerver en Portugal , ſont voir auſſy qu'il ne connoiſſoit point cette différence eſſentielle de creance , que M. Claude voudroit bien ſuppoſer entre l'Egliſe Romaine & celle d'Ethiopie , laquelle neanmoins il n'auroit pu ignorer ſi elle euſt eſté.

Il remarque qu'on ne diſoit qu'une Meſſe chaque jour dans leurs Egliſes , & qu'ils tenoient cette Meſſe pour un ſacrifice , *quam ſacrificii loco habemus*. Aſſurément que M. Claude eſt moins flatté de cette différence , qu'il n'eſt choqué de cet aveu ſi expreſ , qu'ils tiennent la Meſſe pour un ſacrifice.

Il remarque que tous les Preſtres , Diacres , Soudiacres , & tous ceux qui venoient à l'Egliſe , y recevoient *le corps du Seigneur*. M. Claude aura de la peine à faire croire qu'il n'ait entendu par là que la figure du corps du Seigneur , & qu'il vouluſt tromper celui à qui il parloit dans cet écrit par une equivoque ſi peu ſincere.

Il remarque que durant la Meſſe on ne monroit pas l'Euchariftie : *In quo ministerio sacramentum Eucharistiæ non ostenditur*. Mais il ne remarque point que l'on ne cruſt pas que ce fuſt le corps de Jeſus-Chriſt , que l'on ne l'adorauſt point : & c'eſtoit neanmoins la premiere remarque qu'il euſt faite , s'il euſt eu ſujet de la faire.

Il remarque meſme qu'il eſtoit deſſendu en ſon païs à tous ceux qui avoient communiqué , de quelque condition qu'ils fuſſent , de cracher depuis le matin juſqu'au ſoir ; ce qui ne convient point du tout à la creance Calviniſte. Et cependant ce reſpect eſt ſi inviolable parmy eux , que Zagazabo ajoûte , que quiconque y manqueroit ſeroit tres-ſeverement puni.

Après cela on n'aura pas de peine à deferer au témoignage de trois

CH. XIII. Abyssins , rapporté par Bartolde Nihusius dans son Programme imprimé à Mayence l'an 1653. page 43. & qui est conçu en ces termes : *Nous Ethiopiens nous témoignons dans la vérité que nostre nation honore les images des Sains , & qu'elle croit que LE CORPS ET LE SANG de J. C. nostre Sauveur SONT PRESENS dans l'Eucharistie : NOS Æthiopes in veritate attestamur , gentem nostram venerari imagines Sanctorum , & credere CORPUS ET SANGUINEM Iesu Christi PRÆSENTIALITER ADESSE in sancta Eucharistia.* Ce témoignage est signé de trois Ethiopiens , & fut donné à Rome l'an 1651.

Je ne veux pas croire que M. Claude continué de contester sur ce point ; & je sçay bien au moins qu'un homme raisonnable ne l'entreprendra jamais : de sorte que ce n'est plus pour le convaincre ; mais pour faire admirer à tout le monde combien la foy de la presence réelle est vivement imprimée dans l'esprit des Cophres & des Ethiopiens , que je rapporteray l'extrait de leurs liturgies , qui sont aussy précisés sur le point de la presence réelle , que s'ils avoient eu en veüe de condamner par avance l'erreur des Sacramentaires.

Il ne faut pas s'étonner que l'on en voye de diverses sortes. Car outre que les Cophres , les Ethiopiens , les Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie sont de grands peuples , qui quoiqu'unis dans les dogmes , ont néanmoins leurs Eglises à part , & peuvent ainſy avoir différentes liturgies ; il est aussy tres-possible que dans une même Eglise il y en ait de diverses pour les jours différens , comme on voit que dans l'Eglise Grecque il y en a de deux sortes , celle de S. Basile , & celle de S. Chrysostome , dont on se sert en différens jours.

On trouve donc sur le sujet de ces liturgies , premièrement une liturgie de Severe Patriarche d'Alexandrie Eutychien , imprimée en Syriaque , en Caldéen , & en Latin , à Anvers l'an 1572. & depuis reimprimée en Latin seulement dans le VI. Tome de la Bibliothèque des Peres.

2. Une autre liturgie plus longue , intitulée , *Canon generalis Æthiopicum* , parcequ'elle est plus longue que toutes les autres. Elle est citée par Aubertin même. Mais M. Claude , qui sentoit qu'elle ne luy estoit pas favorable , a trouvé plus à propos de la traiter de piece supposée sur des raisons frivoles , qui sont 1. qu'il est dit dans cette liturgie que l'on eleve le corps de J. C. au lieu qu'Alvarez & Zagazabo témoignent que l'on ne l'éleve point : 2. Que l'on ne l'y montre point , *non ostenditur* : comme s'il n'estoit pas tres-possible que dans un si grand Empire composé de quarante Royaumes il y eust quelque diversité de ceremonies en quelques endroits , & qu'Alvarez & Zagazabo eussent parlé de la coutume de certains Ethiopiens , & non pas de la coutume generale de tous les peuples d'Ethiopie ; & comme s'il n'y avoit pas aussy une maniere d'élever le corps de J. C. si peu remarquable , qu'elle donne sujet à ceux qui en font comparaison avec la maniere dont on l'éleve en l'Eglise Romaine , de dire qu'on ne l'éleve pas en Ethiopie , c'est adire que l'on ne l'y eleve pas jusques à le faire voir , comme on fait parmy les Latins , quoiqu'il y ait pourtant quelque espece d'élevation , qui est celle qui est marquée par la liturgie.

C'est ainſy que quoiqu'il y ait certainement parmi les Grecs une eſpece d'elevation qui eſt marquée par S. Maxime dans ſon Commentaire ſur S. Denis, par Germain Patriarche de Conſtantinople, & par les liturgies meſmes, neanmoins le Pere Goar remarque que l'on n'eleve pas l'hoſtie aſſez haut parmi les Grecs pour la faire voir au peuple.

Mais la verité de cette liturgie paroît aſſez par la conformité qu'elle a avec les autres liturgies de ces meſmes peuples dont nous parlons, ſur tout en ce qui regarde l'Euchariftie, où elle ne contient rien qui ne ſe trouve expreſſément dans les autres. Et d'ailleurs c'eſt un ſi étrange deſſein que celui de faire une liturgie à plaiſir; & ce ſeroit un ſi extrême hazard, qu'un fauſſaire qui l'eût voulu inventer, ſe fuſt trouvé conforme aux liturgies certaines, & qui ſont encore en langage Cophte & Ethiopien, comme celle que cite Kirkerus, ou celles que nous citerons enſuite, que c'eſt n'avoir aucun égard à la vraieſemblance, que de vouloir rendre cette liturgie ſuſpecte de ſuppoſition.

Les expreſſions meſmes extraordinaires qui s'y trouvent, font voir que ce n'eſt pas un ouvrage de Latins. Car qui ſeroit le Catholique Romain qui s'aviſaſt de dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt le Fils du Pere & du S. Eſprit; *Tu es filius Patris, & Spiritus ſancti*, pour dire qu'il eſt fils du Pere, & qu'il a eſté conçu par le S. Eſprit. Cela ne ſent point du tout la ſuppoſition. Mais l'on verra que M. Claude ne s'eſt porté à cette accusation temeraire que par intereſt, & par l'impuiffance où il eſtoit de ſe défaire d'une autre ſorte de cette liturgie.

On voit auſſy pluſieurs paſſages de la liturgie des Cophtes, & de celle des Ethiopiens dans le livre d'Anaſtaſe Kirkerus, intitulé, *Prodromus Copticus*.

Outre cela il y a trois liturgies dans la Bibliotheque des Peres ſous le nom de Baſile, de Saint Gregoire, & de Saint Cyrille, qui ſont traduites de l'Egyptien. L'original en avoit eſté envoyé à Velferus à Aufbourg par Joſeph Scaliger. Velferus l'ayant envoyé à Rome on les y fit traduire par un Maronite avec l'aide d'autres exemplaires Egyptiens que l'on y trouva. Et toutes ces liturgies s'accordent parfaitement ſur le ſujet de l'Euchariftie.

Dans la liturgie de Severe, lors que l'on diviſe l'hoſtie, il eſt marqué que quelques-uns diſent : *Vous eſtes cet agneau de Dieu qui portez les pechez du monde*. Et enſuite on dit : *Nous croyons & nous confeſſons que c'eſt là le corps de ce ſang, & que c'eſt là le ſang de ce corps*: *ITA CREDIMUS & ita affirmamus hoc eſſe corpus hujus ſanguinis, & hunc eſſe ſanguinem hujus corporis*.

Il y eſt dit, qu'il eſt raifonnable de faire commemoration de ces morts qui ont mangé le corps, & bu le ſang de Jeſus-Chriſt.

On y prie Dieu en ces termes : *Que voſtre ſang ſoit la garde de mon ame qui eſt voſtre image*.

Toute la liturgie intitulée, *Canon generalis Aethiopum*, eſt pleine de prieres qui marquent la preſence réelle : mais je m'arreſteray ſeulement à celles qui ſont conformes aux autres liturgies Cophtes & Ethiopiennes.

CH. XIII.

On y adresse à Jesus-Christ cette priere conforme a toutes les liturgies : Seigneur Jesus, amateur des hommes, nous implorons humblement vostre bonté, afin que vous tourniez vostre visage sur ce pain & sur ce calice qui sont sur cet autel : benissez-les, sanctifiez-les, purifiez-les ; & changez ce pain en vostre chair sans tache, & ce vin en vostre sang précieux.

Après que le Prestre a prononcé les paroles de la consecration, le peuple dit : *Amen, amen, amen ; CREDIMUS, & confidimus, & laudamus te, Deus noster : HOC VERE CORPUS TUUM EST : Cecy est veritablement vostre corps.*

Et après la consecration du calice il dit : *Amen, amen, amen ; CREDIMUS, & confitemur, & laudamus te : HIC VERE SANGUIS TUUS EST : C'est veritablement vostre sang.*

Le Prestre dit ensuite : *C'est le corps Saint, digne d'honneur, & plein de vie de nostre Seigneur & Sauveur Iesus-Christ, qui a esté donné pour la remission des pechez, & pour faire obtenir la vie éternelle à ceux qui te prennent veritablement, Amen.* Il dit ensuite le mesme du sang. Et puis parlant conjointement de l'un & de l'autre, il dit : *Cecy est vraiment le corps, cecy est vraiment le sang d'Emanuel nostre Dieu. Je le croy, je le croy, je le croy, dès maintenant, & pour jamais, Amen. C'est le corps, c'est le sang de nostre Seigneur & Sauveur Iesus-Christ, qu'il a pris dans les entrailles de la Bienheureuse & immaculée Vierge Marie, & qu'il a uni avec sa divinité.*

On voit par ces paroles que ce n'est pas sans sujet que M. Claude auroit bien voulu faire croire que cette liturgie est supposée, & que s'il n'a pas raison de le soutenir comme il fait, parcequ'il ne faut pas regler ses sentimens par ses interets, au moins a-t-il quelque raison de le souhaiter. Car je ne croy pas qu'il trouve bien des gens, qui se puissent seulement imaginer que des Prestres & des laïques qui parlent de cette sorte dans leur liturgie, c'est adire dans l'action la plus solemnelle & la plus sacrée, puissent croire après tant de protestations que l'Eucharistie n'est pas veritablement le corps de Jesus-Christ, mais seulement sa figure vuide ou pleine.

Mais on va voir par les passages suivans que ses souhaits luy sont inutiles, & qu'il ne luy sert de rien d'alleguer qu'on ne connoît point le traducteur de celle-là, puisqu'on trouve les mesmes choses dans les liturgies dont on sçait les traducteurs, & dont on cite mesme les originaux en langue Cophtique & Ethiopienne.

Anastase Kirker rapporte en Ethiopien les paroles de la liturgie Ethiopienne, que le peuple dit après la consecration du pain & du vin, qui sont à peu près les mesmes que celles que nous avons déjà citées : *Amen, amen, amen ; credimus, & confidimus, & laudamus te ; hoc est, in veritate credimus, caro tua.* Et de mesme après la consecration du calice le peuple dit : *Amen, amen, amen ; credimus, & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noster ; hoc est, in veritate credimus, sanguis tuus.*

Comme il ne rapporte ce passage que par rencontre, il y a de l'appar-

rence que s'il avoit continué de citer le reste de ce qui est dans la liturgie, CH. XIII.
on y auroit vu tout ce que nous avons cité de la grande liturgie, intitulée,
Canon generalis.

Ce qu'il cite de la liturgie des Cophtes n'est pas moins exprés. Car les
Prestres après la consecration y prononcent ces paroles : *Je croy, je croy,* bid p. 347
je croy, & je confesse de toute mon ame, que cette chose mesme que je tiens
en mes mains est le corps de vostre Fils unique nostre Seigneur & nostre
Sauveur Iesus-Christ

Dans la Messe Egyptienne, dite de S. Basile, le Prestre confesse sa foy
sur ce mystere par ces paroles : *C'est le corps sacré, & le sang precieux de*
Iesus-Christ Fils de Dieu. Le peuple répond : *Amen : C'est le corps sacré*
& eternel, & le sang veritable de Iesus-Christ Fils de Dieu, Amen : C'est
veritablement le corps d'Emanuel nostre Dieu, Amen. Je croy, je croy, je
croy, & je confesseray jusqu'au dernier soupir de ma vie, que c'est là le
corps vivifiant que vostre Fils unique nostre Seigneur, nostre Dieu, &
nostre Sauveur Iesus-Christ a pris de la tres-sainte, tres-pure Marie,
Mere de Dieu, nostre Maistresse commune, & qu'il a joint à sa di-
vinité.

Dans la Messe Egyptienne, dite de S. Gregoire, le Prestre dit : Sei-
gneur, par vostre parole vous changez les choses qui sont devant nous en
vous-mesme, *verbo tuo in teipsum commutas qua sunt proposita :* Vous
habitez parmy nous, *tu habitas inter nos.* Et ensuite il dit : Envoyez sur
nous la grace de vostre S. Esprit, qui purifie & change ces oblations qui
sont devant nous, au corps & au sang qui nous a delivrez. *Que ce pain*
soit fait vostre sacré corps, ô nostre Seigneur, nostre Dieu, & nostre
Sauveur Iesus-Christ : Qu'il soit donné pour la remission & la vie eter-
nelle à ceux qui le recoivent.

On y adresse à Iesus-Christ cette priere : Beni foyez-vous, ô Iesus-
Christ, nostre Dieu tout-puissant, Sauveur de vostre Eglise, Verbe spi-
rituel, qui vous estes fait homme, qui avez conversé avec les hommes,
& qui par vostre Incarnation incomprehensible nous avez preparé ce pain
celeste qui est vostre corps tres-saint, mystere vraiment sacré ; qui nous
avez preparé ce calice tiré de la vraye vigne, c'est adire de vostre divin
costé.

On y voit aussy à peu près les mesmes paroles que j'ay déjà rapportées
de la liturgie Egyptienne, dite de S. Basile. Le Prestre dit : *Corpus sa-*
cro-sanctum, & sanguis pretiosus Filii Dei. Le peuple répond : *Amen :*
Sacro-sanctum & pretiosum corpus, & sanguis verus Jesu Christi ; corpus
& sanguis Emanuelis Dei nostri hoc est in veritate, Amen. Credo, credo,
credo, & confiteor usque ad extremum spiritum, hoc est corpus vivificum
quod accepisti, Christe Deus noster, à Domina nostra Deipara, sancta
semperque Virgine Maria, & copulasti cum divinitate tua, sine com-
mixtione & confusione, & sine mutatione. Tu confessus es confessionem bo-
nam sub Pontio Pilato, & tradidisti illud pro nobis omnibus sponte in ligno
sanctæ crucis, unus pro nobis omnibus. Verè credo humanitatem tuam ne ad
momentum quidem temporis relictam à divinitate tua ; tradidisse autem

corpus idem tuum pro nostra salute in remissionem peccatorum, & in vitam aeternam, sumentibus ipsum cum fide. Credo, credo, credo, hoc revera ita esse.

Il n'y a qu'à conferer cet endroit avec celuy que j'ay rapporté de la liturgie appellée *Canon generalis*, & avec celuy de la liturgie Egyptienne, dite de S. Basile, pour reconnoistre que c'est absolument la mesme chose dans le sens, & que ces passages ne sont differens qu'en quelques termes. Car il faut remarquer que tout ce qui est dans ce passage depuis ces paroles, & *copulasti cum divinitate tua*, est aussy dans ces autres liturgies. Ce qui fait voir que comme dans les différentes Messes que l'on celebre dans l'Eglise Latine, il y a certaines oraisons communes, qui ont à peu près le mesme sens; de mesme ces différentes liturgies Egyptiennes & Ethiopiennes conviennent dans ces mesmes confessions de foy, qu'elles joignent toujours à la celebration des mysteres.

Dans la dernière liturgie attribuée à S. Cyrille, le Prestre y prie Dieu comme dans les autres, qu'il fasse du pain le saint corps de son Christ, & il luy adresse ces paroles: *Daignez, Seigneur, nous accorder ce charbon veritable qui vivifie nos entendemens, nos corps, & nos ames, qui est le corps sacré, & le sang precieux de vostre Christ: que nous ne le recevions point à nostre condamnation & à nostre ruine.*

Et comme il est marqué à la fin que l'on devoit prendre le reste de la Messe de S. Basile, *reliqua ex Missa sancti Basilii*, il est clair que l'on y repetoit aussy ces actes de foy, & ces confessions de la verité du mystere, qui se trouvent dans la liturgie Egyptienne de S. Basile, & dans toutes les autres liturgies Cophtiques & Ethiopiennes.

Je croy que toutes les personnes equitables qui liront cecy, seront touchées d'admiration, de voir que toutes ces liturgies Orientales sont beaucoup plus expressees pour la presence réelle, que celles mesmes de l'Eglise Latine; & qu'ils reconnoistront que c'est par un effet visible de la providence de Dieu, qui voyant que ces nations estoient comme privées des autres secours que l'on tire de la lecture des livres des Peres pour conserver la vraie foy de ce Sacrement, a voulu qu'elle fust si expressement marquée & exprimée par leurs liturgies, qui sont des livres perpetuels & communs, & qu'il fust impossible de l'alterer parmy elles, afin qu'elles servissent ainfty de témoins perpetuels contre l'innovation criminelle que les Sacramentaires ont voulu faire dans la creance de ce mystere.

CHAPITRE XIV.

Conclusion de ces preuves. Que toutes les societéz d'Orient sont unies avec l'Eglise Romaine dans la foy de la presence réelle & de la transubstantiation par le témoignage de M. Piquet.

IE ne puis mieux conclure ce grand nombre de preuves que nous avons rapportées pour faire voir le consentement de toutes les Eglises d'O-

rient avec l'Eglise Romaine dans la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation, que par un témoignage qui les embrasse toutes; parce que la personne qui le rend depose également touchant la foy de toutes ces Societez schismatiques. CII. XIV.

Je ne croy pas que M. Claude ose le rejeter sur cette recufation generale qu'il est Catholique. Il luy doit suffire que c'est un homme d'honneur; que c'est un témoin oculaire; que c'est un homme qui a demeuré en Orient plusieurs années, & dans une fonction qui luy donnoit moyen de s'instruire de la religion de ces sectes autant qu'il vouloit; parce qu'elles estoient souvent obligées de s'adresser à luy pour divers interets temporels, & d'avoir recours à la protection que les Consuls François ne refusent point aux Chrestiens d'Orient de quelque secte qu'ils soient, lorsque la religion Catholique n'y est pas interessée. Enfin c'est une personne qui sçait bien qu'il nuiroit plustost à la religion qu'il n'y serviroit; s'il pouvoit estre démenti, & qui n'est pas si peu habile qu'il voulust bien se deshonorer par un mensonge que l'on pourroit faire retomber sur luy.

Il s'appelle M. Piquet, qui a esté Consul à Alep pendant plusieurs années. Je n'avois pas l'honneur de le connoistre, ny d'avoir aucun commerce avec luy. J'avois seulement lu quelques relations manuscrites, dressées par les Carmes Déchaussés qui demeurent à Alep, dans lesquelles on voit les soins qu'il a pris pour l'établissement d'un Evêque Catholique dans cette ville pour les Syriens ou Jacobites de ce pais-là, & la generosité avec laquelle il a soutenu celuy qui avoit esté établi, contre les entreprises des heretiques, & la corruption des Officiers Turcs. Mais comme je ne sçavois ce qu'il estoit devenu après qu'il eut quitté cet employ, je n'avois aucune pensée de m'informer de luy de l'estat de ces sectes d'Orient. On luy a donc cette obligation de s'estre porté de luy-mesme à rendre ce témoignage par le seul desir de servir l'Eglise Catholique, ayant écrit de son propre mouvement la lettre suivante, qu'il adressa au Libraire qu'il jugea devoir estre chargé de l'impression de ce livre.

LETTRE DE M. PIQUET CY-DEVANT CONSUL A ALEP
pour les François.

A Lyon le 26. Aoust 1667.

MONSIEUR,

Ayant appris que vous travaillez à l'impression d'un grand ouvrage pour la defense du tres-saint Sacrement, contre les erreurs & faussetez alleguées par M. Claude le Ministre dans son livre contre la Perpetuité de la foy, j'ay cru vous devoir donner avis qu'une des plus grandes qu'il ait avancées, a esté de dire que les Chrestiens Orientaux ne croyent point la realité; puisqu'il est certain que toutes les nations

CH. XIV. Chrestiennes du Levant qui sont dans l'heresie, bandez par consequent
 „ contre l'Eglise Romaine, *croient comme article de foy la presence réelle de*
 „ *Iesus-Christ, & la transubstantiation du pain & du vin au corps & au sang*
 „ *de nostre Seigneur*, au mesme temps que les paroles sont prononcées par
 „ le Prestre. J'ay demeuré 8. ou 9. ans parmy eux dans le Levant; j'ay eu
 „ des conferences de toutes les sortes avec eux; j'ay esté souvent dans leurs
 „ Eglises, & j'y ay vu honorer & adorer le *tres-saint Sacrement*, sous les
 „ especes du pain & du vin, avec les genuflexions, inclinations, & respects
 „ que l'on pourroit rendre à Dieu mesme, s'il se presentoit en quelqu'autre
 „ forme visible. S'il falloit des attestations de cela, je me fais fort d'en faire
 „ venir de tous les Patriarches, Grecs, Armeniens, Syriens, Jacobites
 „ ou Dioscorites, Nestoriens, & mesme des Cophites ou Ethiopiens, qui
 „ sont tous dans la mesme creance. En sorte que sur ce qu'ils ont ouï dire
 „ que beaucoup de François Calvinistes ne sont pas de ce sentiment, ils
 „ n'ont rien de plus atroce à reprocher aux François quand ils les veulent
 „ injurier, que de leur dire qu'ils ne croient pas cette réalité. Je puis en-
 „ core certifier, qu'il y en a aujourd'huy parmy eux *qui reçoivent la sainte*
 „ *communion sur la main*, suivant l'ancienne coutume de l'Eglise. J'ay
 „ cru que ce témoignage de verité pourroit estre utile à quelque chose, &
 „ qu'il ne seroit pas desagreable ny à vous, ny à ces Messieurs, qui met-
 „ tent au jour un ouvrage si important à l'Eglise, auquel tous les enfans de
 „ cette sainte Mere doivent contribuer, & aider à son triomphe. Je suis de
 „ tout mon cœur,

Il a déjà en
 partie de
 compli cette
 promesse par
 les attesta-
 tions des
 Evêques
 d'Orient
 qu'il a pro-
 curées par le
 moyen de M.
 Bason Con-
 sul à Alep
 On les verra
 au douzième
 livre.

MONSIEUR,

Vostre tres-humble & obéissant
 serviteur
 PIQUET, PRIEUR DE
 GRIMAUD.

Voilà ce qu'on a cru devoir représenter à M. Claude pour justifier le
 consentement des societez Orientales avec l'Eglise Romaine sur le sujet
 de la presence réelle. Je sçay que la multitude des preuves qu'on a appor-
 tées pourra paroître excessive à plusieurs personnes. Mais on verra par
 les consequences qu'on en tirera dans le X. Livre, & en divers lieux du
 second volume que ce fait est si important, si decisif, si propre à dissiper
 la plupart des illusions des Ministres, qu'on me pardonnera sans doute
 si je m'y suis tant arrêté.

LIVRE

LIVRE SIXIÈME.

DE LA SECONDE SUPPOSITION DV LIVRE
de la Perpetuité.

Qu'on a toujours eu dans l'Eglise une creance distincte de la presence ou de l'absence réelle.

CHAPITRE I.

En quel sens on a entendu cette proposition.



N ne doit pas toujours conclure qu'une verité ne soit pas claire ou certaine d'elle-mesme, de ce qu'on fait de longs traitemens pour la deffendre. Cette longueur vient souvent de l'abondance des preuves, & non de la difficulté de la matiere; & quelquefois aussy elle est causée par l'opiniastrété déraisonnable de ceux qui la combattent, que l'on est obligé de suivre dans leurs égaremens, mais qui n'obscurcissent pas neanmoins l'evidence de la verité qu'ils attaquent.

Si nous avons traité avec étendue la premiere supposition touchant la foy de toutes les societez d'Orient, ce n'est qu'en la premiere maniere. Car chacun a pu voir que les difficultés de M. Claude ne nous ont pas beaucoup arrestez. Nous l'avons rencontré assez rarement dans nostre chemin, & encore rendoit-il si peu de combat, qu'on ne luy doit rien imputer de la longueur de ces livres. On a donc eu dessein d'y traiter à fond une matiere importante, & non de le refuter simplement, ce qui se pouvoit faire en beaucoup moins de paroles.

Mais il sera un peu plus coupable dans la seconde supposition, parceque ce seront ses fausses subtilitez, qui nous obligeront de nous y arrester plus que nous ne voudrions.

Elle consiste, comme nous avons déjà marqué, en ce que l'Auteur de la Perpetuité a avancé dans son premier traité, que *le mystere de l'Eucharistie n'est pas du nombre de ceux qui ne sont connus distinctement que de peu de personnes plus instruites dans la science de l'Eglise, & que, pour ne parler que de la presence réelle, comme tous les fidelles participoient à l'Eucharistie, ils devoient par consequent sçavoir si ce qu'ils prenoient estoit le corps de Jesus-Christ, ou ne l'estoit pas.*

On avoit cru que cette supposition estoit assez claire pour n'avoir pas besoin de preuve, & en effet elle l'est, & jamais une personne vraiment sincere n'en disputera, au moins à l'égard des fidelles qui ne sont pas entierement dans l'estat que S. Paul appelle animal, & qui ont une connoissance mediocre des mysteres. Cependand c'est contre cette supposition

que M. Claude fait ses plus grands efforts. Il appelle au secours tout ce qu'il sçait de philosophie & de chicane ; il a recours aux tenebres de la plus fine metaphylique pour l'obscurcir ; & enfin jamais homme ne témoigna plus d'envie de se deffaire d'un argument, qu'il en fait paroistre à l'égard de celuy-là : de sorte que dans le dessein que l'on a de luy répondre, il faut par nécessité s'arrester encore assez long-temps à ce point pour démesler ce qu'il embarassé.

Neanmoins comme dans les defauts mesmes il y a toujours quelque chose de loüable, je ne veux pas priver icy M. Claude des justes loüanges qu'il merite, en la maniere que le Pere de famille loüe dans l'Ecriture son Intendant d'avoir agi finement dans sa malice. Car il est loüable d'avoir reconnu l'importance de cette supposition, & d'avoir bien vu que si tous les fidelles qui ont precedé Berenger ont toujours eu une creance distincte, que l'Eucharistie fust reellement le corps de Jesus-Christ, ou qu'elle n'en fust que le memorial & le gage, le changement insensible dans la doctrine de l'Eucharistie, sur lequel l'opinion des Ministres est établie, est entierement détruit ; puisque si les fidelles ont toujours cru la presence réelle, il est clair par là qu'ils n'ont point changé de sentiment ; & s'ils avoient toujours cru distinctement l'absence réelle, il seroit impossible qu'ils eussent souffert sans opposition l'établissement de l'opinion contraire. M. Claude a donc eu raison de juger que la chose valoit bien qu'il employast toute l'adresse de son esprit pour se demesler de cette difficulté.

Il est loüable encore pour la subtilité non solide, mais ébloüissante qu'il y fait paroistre. Car il faut reconnoistre que c'est avec assez d'adresse qu'il fait perdre de veüe le point de la question, qu'il mene les gens en des païs inconnus, & qu'il les engage en un nouveau monde d'hypothesés fantastiques, après lesquelles il les oblige de courir. Et par ces moyens ingenieux il amuse les esprits, & les détourne de la veüe de ce principe incommode, qui persuade de soy-mesme ceux qui le considerent attentivement.

Enfin pour achever son panegyrique, rien n'est plus admirable que la confiance qu'il y témoigne. Il regarde les gens de haut en bas, & avec un tel mépris, qu'il semble qu'il ait peine à se rabaisser jusques à leur répondre.

Si on l'en veut croire à sa parole, toutes les raisons qu'on a alleguées pour soutenir ce qu'on avoit avancé sur ce sujet, ne sont que de foibles subtilitez, où il y a autant de fautes que de paroles : ce ne sont que des sophismes indignes d'entrer en des disputes serieuses. Il ne répond pas aux raisonnemens de son adversaire, il les abbat ; & pour ne luy laisser rien du tout, il le surprend, si on l'en croit, dans une depravation visible de son sens & de ses paroles, dans une insigne mauvaise foy, & dans un manquement inexcusable de sincerité. Enfin dans ce long discours de près de 80. pages qu'il employe sur ce sujet, il paroist tellement content de luy-mesme, que ceux qui ne jugent pas des choses par le fond, mais par la hardiesse de ceux qui en parlent, luy seront sans doute tres-favorables ; &

pag. 237.

pag. 240.

pag. 245.

pag. 238.

ceux mêmes qui connoistront bien la foiblesse de sa cause, ne laisseront pas de juger qu'il faut quelque force d'esprit pour pouvoir soutenir avec un visage si assuré de si mauvaises raisons.

C'est tout ce que l'on peut dire à son avantage. Mais pour empêcher l'abus qu'il fait de tous ces artifices au prejudice de la verité, il suffit de prier ceux qui liront cecy d'avoir dans l'esprit un principe, que tout ce qu'on a vu de M. Claude leur doit rendre tres-croyable, & qui le deviendra toujours de plus en plus à mesure que nous avancerons dans l'examen de son livre. C'est que jamais il ne fait plus de bruit, que lorsqu'il a le plus visiblement tort : qu'il n'accuse jamais les gens avec plus de fierté d'une insigne mauvaise foy, que quand il blesse la sincerité d'une maniere plus inexcusable : qu'il ne leur reproche jamais plus hardiment de corrompre ses paroles, que lorsqu'il corrompt les leurs avec plus d'infidelité ; enfin qu'il n'est jamais plus foible, que lorsqu'il affecte plus de paroître fort.

C'est une regle qui ne les trompera guere ; & en attendant qu'on leur en produise de nouvelles preuves, qu'ils s'en servent seulement pour ne se laisser pas étourdir par les declamations impetueuses de M. Claude, ce qui est toujours raisonnable.

Cependant comme cette matiere est importante, & qu'il est bon de dissiper ces nuages, dont il a tâché de couvrir une verité tres-claire d'elle-même, il faut tâcher d'abord d'établir si précisément l'estat de la question, qu'il ne soit pas facile à M. Claude de le déguiser par un embarras de paroles, & que chacun puisse discerner sans peine de quel costé est la verité.

Premiere observation.

PREMIEREMENT il faut remarquer qu'il est clair par les paroles mêmes que j'ay rapportées, qu'y ayant deux questions principales sur le sujet de l'Eucharistie, l'une de la presence réelle, dans laquelle les Lutheriens conviennent avec l'Eglise Catholique, & condamnent les Calvinistes d'heresie ; l'autre touchant la transubstantiation & le changement du pain, dans laquelle les Lutheriens & les Calvinistes sont unis contre l'Eglise, l'Auteur de la Perpetuité qui s'estoit obligé par son dessein même de ne proposer que des choses qui fussent evidentes selon la raison, s'est entierement renfermé sur le sujet de la creance distincte dans la premiere de ces questions, & qu'il n'a point pretendu y comprendre la seconde ; & c'est pourquoy il a dit expressément qu'il ne parloit que de la presence réelle.

Car encore que toutes les veritez de la foy soient également certaines, & qu'elles soient même unies & inseparables en elles-mêmes, elles ne sont pas néanmoins toutes établies sur les mêmes preuves ; & il se peut fort bien faire qu'un argument qui sera convaincant pour la preuve de l'une, n'aura pas la même force pour l'établissement de l'autre.

Ainsy tous les passages de l'Ecriture qui prouvent que le Verbe estoit avant Marie, avant Abraham, avant le monde, sont absolument deci-

sis contre les Sociniens, qui soutiennent que Jesus-Christ est un pur homme, & qui nient ce que l'on appelle *προυπαρξιν λόγος*, l'existence du Verbe avant la naissance temporelle de Jesus-Christ : mais ils ne concluent pas de mesme contre les Ariens, qui admettoient que le Verbe avoit été avant le monde, quoiqu'ils niaient qu'il fust eternal.

Il se pourroit donc faire aussi que la creance des fidelles eust toujours été claire & distincte sur le sujet de la presence réelle, & que neanmoins la raison seule qui suffit pour nous assurer qu'ils ont toujours été dans cette disposition, ne fist pas voir avec la mesme evidence qu'ils ayent tous connu expressément & universellement, si le pain demeroit ou ne demeroit pas dans le sacrement. Et en effet il y a cette difference entre l'un & l'autre de ces articles de foy, que l'un en est le premier objet & qu'il est directement exprimé par les paroles de Jesus-Christ ; l'autre n'en est que le second que l'Eglise a reçu par une tradition constante & qu'elle tire des paroles de J. C. par une conséquence necessaire. L'un est le premier objet de la devotion des fidelles, auquel toute leur attention se rapporte, & auquel ils sont obligez necessairement de faire reflexion : l'autre est une circonstance du mystere qui en est inseparable en effet, mais qui en peut estre separée par la pensée : de sorte qu'il se peut fort bien faire que des personnes soient long-temps occupées de la presence réelle, sans faire reflexion si le pain demeure, ou ne demeure pas après la consecration.

Ce n'est pas qu'il ne soit mesme fort difficile, que les plus simples fidelles ayent pu demeurer toute leur vie sans se refondre sur ce point, ny s'enquerir si ce qu'on leur donnoit estoit, ou n'estoit pas reellement du pain. Il est certain que les instructions des Peres leur devoient donner l'idée que ce n'estoit pas du pain. Mais quoiqu'il en soit, il est toujours permis à un auteur qui veut se renfermer dans des chose incontestables, d'éviter toutes les suppositions tant soit peu douteuses ; afin qu'on ne l'arreste pas inutilement sur ce qui peut estre contesté, & qu'on n'obscurcisse pas par la longueur & par l'embarras de la dispute l'evidence des raisons qu'il employe pour en decider les principaux points.

Ainsy encore que l'Auteur de la Perpetuité pust appliquer à la transubstantiation une grande partie de ce qu'il a dit de la presence réelle, neanmoins parceque cette preuve n'auroit pas été toutafait si forte & si evidente sur ce sujet, il a voulu se reduire au seul article de la presence réelle ; & il s'est contenté de soutenir que les fidelles avoient toujours eu une creance distincte de ce point, *si ce qu'ils recevoient dans la communion estoit, ou n'estoit pas reellement le corps mesme de J. C.* On demeurera donc aussi dans les mesmes bornes en cette réponse ; & l'on se contentera de soutenir qu'à l'égard de la presence, ou de l'absence réelle le commun des fidelles en a toujours eu une connoissance distincte.

Seconde observation.

IL faut remarquer en second lieu, que dans la doctrine mesme de la presence réelle on peut distinguer entre l'essence du mystere, & les con-

sequences qui s'en tirent ; & qu'encore que ces consequences soient necessaires , il n'est pas necessaire néanmoins que tous ceux qui considerent le mystere y fassent reflexion.

L'essence du mystere consiste à croire que ce qu'on reçoit dans la communion , est reellement & substantiellement le corps mesme de Jesus-Christ. Elle consiste à laisser au mot *est* sa signification naturelle , qui est de maquer que l'attribut convient reellement au sujet auquel on l'applique. Elle consiste à croire que Jesus-Christ est reellement present sur l'autel sous les apparences du pain & du vin ; & qu'il entre reellement dans la bouche de tous ceux qui participent à l'Eucharistie.

Mais il s'ensuit de là que Jesus-Christ est reduit sous un point , ou sous une espece beaucoup moindre que son corps ; qu'il est en plusieurs lieux tout à la fois , que ses parties se penetrent. Il est vray que ces consequences nous paroissent inevitables. Mais il n'est pas vray que tous ceux qui considerent l'essence mesme de ce mystere , y fassent toujours reflexion ; & il est vray au contraire que la plupart de ceux qui adorent Jesus-Christ present dans l'Eucharistie , ne font d'ordinaire aucune attention à toutes ces consequences.

La raison en est , que pour concevoir un mystere , il n'est pas necessaire de l'imaginer , c'est-à-dire de le comprendre par l'imagination , l'esprit ayant des manieres de concevoir sans imagination non seulement les esprits , mais mesme les corps : & sur tout il n'y a point d'idée plus spirituelle que celle qui répond au mot *Est* : car c'est une idée qui fait seulement comprendre à l'esprit la verité de la chose , sans luy en représenter aucune maniere. Ainsy en disant & en concevant que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ , il n'est point necessaire de concevoir Jesus-Christ reduit en un point , ou estant actuellement en plusieurs lieux. Il suffit que l'esprit connoisse qu'il est vray que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ , qu'il demeure convaincu de cette verité , & qu'il la voye comme dans une certaine obscurité qui luy en cache la maniere , & qui ne luy represente que la verité mesme du mystere.

Cette puissance que l'esprit a de concevoir la verité de l'union de deux termes , & de se former l'idée qui répond naturellement à ce mot *Est* entre des choses mesmes qu'il ne peut comprendre , est si certaine , qu'elle s'étend , quoique par erreur , jusques aux choses qui sont reellement impossibles. Car il arrive souvent que l'esprit se cache la raison qui les luy feroit regarder comme impossibles , & qu'ainsy il ne laisse pas d'unir des termes reellement incompatibles , en concevant non la maniere de leur union , mais la verité presumée de cette union , c'est-à-dire en concevant qu'il est vray , selon qu'il le pense , qu'ils sont unis.

Ce que l'on dit donc , que les choses impossibles sont aussy inconcevables , ne se doit entendre que d'une connoissance claire & evidente ; mais il est tres-possible de se former des idées confuses de choses impossibles , & de les affirmer l'une de l'autre.

Troisième observation.

ET c'est ce qui fait voir en passant la foiblesse d'une raison dont M. Claude se sert continuellement, qui est que l'incompatibilité des termes dans les propositions qui affirment que le pain est le corps de J. C. n'a jamais permis aux fidelles de se former l'idée de la presence réelle, & les a toujours obligés d'avoir recours à un sens metaphorique.

Car il n'y a point d'incompatibilité apparente, qui puisse empêcher l'esprit de concevoir l'union des deux termes de cette maniere intellectuelle dont je parle, quand cette union est proposée comme une verité revelée de Dieu, & avec cette autorité souveraine qui emporte nos esprits. Il n'y a rien alors qui ne devienne croyable, & à quoy l'esprit ne puisse consentir. Si l'incompatibilité apparente empêchoit l'esprit de concevoir l'union des termes, personne ne croiroit le mystere de la Trinité, ny celui de l'Incarnation; & cependant la foy de l'un & de l'autre article est répandue par toute la terre. On croit que trois personnes ne font qu'un Dieu: on croit que deux natures distinctes ne font qu'une personne, quoique s'arrestant à la lumiere naturelle de la raison, on ne comprenne ny l'un ny l'autre comme vray ny comme possible.

Mais il n'en faut point d'autre exemple que le mystere mesme de l'Eucharistie. Car quoique les Calvinistes pretendent qu'il est tout rempli d'impossibilitez, de contradictions, & d'incompatibilitez reelles, néanmoins malgré ces pretendues impossibilitez, contradictions, incompatibilitez, la presence réelle ne laisse pas d'estre cruë par toute la terre, quoiqu'entre ceux qui la croient personne ne puisse concevoir par l'imagination l'estat où Jesus-Christ est dans ce mystere.

Cela fait voir qu'il y a une certaine idée de presence réelle & de l'*Est* reel, qui ne dépend point de nostre imagination, & qui se conçoit dans les choses qu'on ne peut imaginer, qui est tout ce que je veux conclure par cette remarque.

Quatrième observation.

ET par là il est aisé de comprendre ce que c'est que croire la presence réelle, avoir une foy distincte de la presence réelle. Car ce n'est pas s'imaginer l'estat de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, puisqu'il surpasse l'imagination: ce n'est pas le concevoir en plusieurs lieux: ce n'est pas faire reflexion que les parties de son corps se penetrent les unes les autres. C'est concevoir ce que l'on conçoit d'ordinaire par le mot, *Est*, dans toutes les propositions où l'on l'employe, c'est adire que c'est avoir la mesme idée de ce terme dans cette proposition, *Cecy est mon corps*, que lorsque l'on dit que Dieu *est* present, que Dieu *est* par tout, que nostre ame *est* dans nostre corps, que Dieu *est* en trois personnes, que Dieu *est* homme, que l'homme *est* Dieu. C'est estre frappé de la verité de la proposition, parceque c'est Dieu qui nous le dit. Et pour la difficulté qu'il y a de la comprendre, l'esprit sçait fort bien se la cacher, & ne la pas regarder en se soumettant à l'autorité divine.

Cinquième observation.

IL est encore plus clair, que la creance distincte de l'absence réelle n'enferme aucunement le desaveu formel des consequences de la presence réelle, & de la maniere de presence réelle, que les Catholiques ont esté obligez d'expliquer distinctement à cause des objections des heretiques. Car croire l'absence réelle de Jesus-Christ de l'Eucharistie, c'est croire qu'il n'y est point du tout, & qu'il n'est que dans le ciel; comme croire l'absence réelle du Roy à l'égard de Paris, c'est croire qu'il n'est point du tout à Paris, & qu'il est presentement aux Pais-bas, comme croire l'absence réelle du Roy Henry IV. à l'égard de sa statuë, c'est croire que cette statuë n'est que de la bronze qui le represente, & que son corps n'est qu'à S. Denys.

Il n'est donc pas necessaire, pour croire la presence réelle, de nier formellement la presence visible, & la presence invisible, la presence corporelle & la presence incorporelle. Il n'est pas mesme necessaire de sçavoir qu'on puisse seulement inventer une presence spirituelle & invisible. Il suffit de nier absolument toute presence. Qui nie le genre absolument & sans aucune exception exprimée, ou sousentendue, nie toutes les especes; mais il ne fait pas attention distincte à toutes les especes. Qui dit que le Roy n'est pas à Paris, nie qu'il y soit visiblement & invisiblement; mais il ne fait pas attention pour cela s'il y peut estre invisiblement, ou non.

C'est ce qui fait voir que quand l'Auteur de la Perpetuité a dit que si les fidelles n'avoient pas cru la presence réelle, il faudroit par necessité qu'ils eussent cru l'absence réelle, il ne s'est point engagé par là à soutenir que ces fidelles auroient rejeté distinctement & expressément la presence spirituelle & invisible de Jesus-Christ à l'égard de l'Eucharistie. Mais il a dit seulement qu'ils auroient cru que l'Eucharistie n'estoit le corps de Jesus-Christ qu'en signe & en figure; qu'ils auroient cru que Jesus-Christ n'est present que dans le ciel, & qu'il n'est nullement present dans la terre; qu'ils auroient esté à l'égard de l'Eucharistie & du corps de Jesus-Christ au mesme estat que tous ceux qui sont à Paris sont à l'égard de la statuë & du corps de Henry IV. au mesme estat que les Catholiques sont à l'égard des images & des corps des Saints; au mesme estat où ils sont à l'égard de toutes les figures de la Croix, & de la vraye Croix, c'est adire qu'ils auroient sceu que l'Eucharistie n'est pas le vray corps de Jesus-Christ, comme tous les Parisiens sçavent que cette statuë n'est pas le vray corps de ce Roy, comme tous les Catholiques sçavent que les images ne sont pas les corps mesmes des Saints qu'elles representent, comme ils sçavent de mesme que les croix d'argent ou de pierre ne sont pas la croix mesme sur laquelle Jesus-Christ a esté crucifié. Il s'est si clairement expliqué sur ce sujet, qu'il n'a donné aucun lieu de prendre en un autre sens les paroles dont il s'est servi. Il a dit positivement page 244. que cette idée distincte de l'absence réelle qu'il pretend que les fidelles auroient eue, s'ils n'avoient pas eu. celle de la presence réelle, estoit

semblable à celle qu'ils ont presentement que toutes les croix d'argent ou de pierre ne sont pas la vraie Croix. Il a dit pag. 167. qu'il s'agissoit seulement de sçavoir si les fidelles ont pu demeurer mille ans en voyant tous les jours ce qu'on appelloit le corps de Jesus-Christ, en assistant tous les jours au sacrifice qu'on nommoit le sacrifice du corps & du sang de Jesus-Christ, sans former une pensèe distincte & determinée, si ce qu'ils voyoient ESTOIT OU N'ESTOIT PAS le vray corps de Jesus-Christ.

 C H A P I T R E. I I.

Quel degre de connoissance distincte est necessaire pour la preuve de LA PERPETUITE.

IL est si important de bien établir ce que l'on entend par cette connoissance distincte & determinée de l'absence réelle que l'on a soutenu se devoir trouver par necessité dans ceux qui n'auroient pas cru la presence réelle, qu'il est encore necessaire d'ajouter quelques considerations sur le degre de cette connoissance distincte; parce que c'est de l'abus que M. Claude fait de ces termes, qu'il tire la plupart de ses sophismes.

Croire l'absence réelle, comme nous avons déjà dit, c'est croire que l'Eucharistie n'est pas le corps de Jesus-Christ, ou que le corps de Jesus-Christ n'est point reellement present dans l'Eucharistie.

Or l'on peut croire, ou sçavoir distinctement qu'une chose n'est pas une autre, ou qu'elle n'est pas dans un autre, en trois manieres différentes.

La premiere, par une reflexion expresse & formelle, mais generale, lorsque l'on nie generalement qu'une chose soit une autre, ou que l'on affirme qu'elle en est absente, mais sans specifier aucune maniere particuliere. Ainsy, comme nous avons déjà dit, en niant que le Roy soit à Paris, on dit qu'il n'y est en aucune maniere réelle, quoique l'on n'en specifie aucune.

La seconde, par une reflexion distincte sur toutes les manieres différentes d'estre quelque chose, ou d'estre reellement present en un lieu. C'est comme si l'on disoit, que le Roy n'est à Paris ny visiblement ny invisiblement; & c'est en cette maniere que les Sacramentaires nient la presence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Et la troisieme, sans aucune reflexion, & par une simple veüe de la nature des choses, qui enferme tellement l'exclusion de tout ce qui n'appartient point à leur estre, que l'esprit sçait aussibien ce qu'elles ne sont pas, que s'il en avoit fait cent jugemens positifs.

Peutestre par exemple que personne ne s'est avisé de former ce jugement exprès, que la ville de Paris n'est pas celle de Rome, que la France n'est pas la Chine, que le Soleil n'est pas la Lune, qu'un cheval n'est pas un elephant, qu'un portrait du Roy n'est pas le Roy mesme; & neanmoins on peut dire veritablement que tout le monde sçait distinctement que Paris n'est pas Rome, que la France n'est pas la Chine, que le Soleil n'est pas la Lune, qu'un cheval n'est pas un elephant, que le portrait du Roy n'est pas le Roy mesme.

La raison en est que nous n'avons point d'autres preuves qui nous convainquent de la distinction des choses, que lorsque nous les concevons par des idées entièrement séparées, & qui sont ainsi exclusives les unes des autres : de sorte que lorsque l'idée de l'une n'enferme aucunement l'idée de l'autre dans nostre esprit, nous sçavons que l'une n'est pas l'autre, soit que nous fassions cette reflexion expresse, soit que nous ne la fassions pas.

Cela supposé on doit remarquer 1. Que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais pretendu prouver, que si les fidelles n'avoient pas cru la presence réelle, ils auroient cru l'absence réelle en la seconde maniere, c'est-à-dire qu'ils auroient exclu positivement & par une reflexion formelle toutes les diverses manieres de presence.

2. Que la plupart de ses argumens concluent, que si les fidelles n'avoient point cru la presence réelle, ils l'auroient rejetée en la premiere maniere, & par une reflexion generale, qui nie la chose sans songer aux différentes especes.

3. Qu'encore qu'on puisse tirer cette conséquence de plusieurs de ses argumens, il suffit néanmoins pour son dessein qu'il fasse voir que ces fidelles auroient rejeté la presence réelle en la troisième maniere, c'est-à-dire sans reflexion, & par la connoissance distincte de certaines veritez qui l'enferment selon la maniere ordinaire de concevoir les choses.

Car le but general de son traité, est de montrer que la foy de la presence réelle n'auroit pu s'introduire insensiblement, & qu'elle auroit fait par necessité un éclat prodigieux, s'il estoit vray que l'ancienne Eglise eust esté dans une creance contraire. Et pour rendre cette preuve concluante il n'ya qu'à faire voir que les fidelles auroient esté dans la disposition de s'élever contre ceux qui auroient enseigné cette doctrine, & de n'en souffrir pas l'établissement, au cas qu'ils ne l'eussent pas toujours cruë. Or il suffit pour cela qu'ils eussent cru que l'Eucharistie n'estoit pas le corps de Jesus-Christ, comme nous croyons que Paris n'est pas Rome, que la statue du Roy n'est pas le Roy mesme, sans qu'il soit nécessaire qu'ils eussent formé ce jugement positif par une reflexion expresse.

Qui doute, comme l'on a dit dans le traité de la Perpetuité, qu'un homme qui enseigneroit que toutes les croix d'argent sont transubstantiées au bois de la vraye Croix, ne fust regardé de tout le monde comme un extravagant, & que la connoissance que l'on a que les croix d'argent sont de metal, & non pas de bois, ne fust pour cela, sans qu'il soit besoin qu'on eust fait auparavant des reflexions expresses sur la difference qu'il ya entre des croix d'argent & la vraye Croix.

Il suffit pour soulever les hommes contre une opinion. 1. Que la maniere soit tres-importante. 2. Que les notions qu'ils ont soient capables de la leur faire juger tout d'un coup fausse & extravagante. Or supposé que les fidelles n'eussent eu que ces notions simples, que le sacrement de l'Eucharistie est du pain & du vin qui nous representent le corps de Jesus-Christ, supposé qu'ils n'y eussent conceu nullement le corps de Jesus-Christ, qu'ils n'eussent regardé ce corps present, que dans le ciel, & que

CHAP. II.

toutes les expressions ordinaires n'eussent formé dans leur esprit que l'idée d'une présence figurative, il est certain qu'ils auroient tout d'un coup jugé que la creance de la présence réelle estoit fausse & impertinente, comme nous jugerions tout d'un coup qu'un homme qui diroit que Paris est Rome, qu'une image du Pape est le Pape mesme, que les sept épics du songe de Pharaon estoient reellement sept années, que l'agneau paschal estoit un veritable passage, que les victimes pour les pechez estoient des pechez, seroit entierement insensé. Il n'est point besoin qu'on y ait fait des reflexions precedentes; la simple connoissance des objets suffit pour cela.

Et de là il est aisé de conclure, que cette connoissance distincte de la présence ou de l'absence réelle, qu'il est nécessaire d'établir pour montrer que le changement que les Ministres ont inventé est absolument impossible, n'enferme que ces veritez incontestables: Que les fidelles en entendant les expressions ordinaires dont on s'est servi pour leur expliquer le mystere, les ont prises ou dans le sens litteral, qui est celuy de la présence réelle, ou dans le sens metaphorique, c'est adire qu'ils y auroient conceu seulement que le pain & le vin estoient les signes sacrez du corps de J. C. qui nous communiquoit les graces qu'il nous avoit obtenues par ses souffrances. Si l'on prouve de plus, comme l'on fait, qu'ils ont du faire une reflexion expresse à la présence réelle, ou à l'absence réelle au moins en general, c'est un surcroist de preuves, qui confirme le sentiment de l'Auteur de la Perpetuité, mais qui n'y est pas absolument nécessaire.

Et Claude
123 190.

Et c'est pourquoy M. Claude témoigne aussy peu d'intelligence que de justice, lors qu'il accuse sur ce sujet l'Auteur de la Perpetuité de se jouer de la simplicité de ses lecteurs par des surprises & des subtilitez qui ne sont pas dignes de l'importance du sujet dont il s'agit; & l'on peut voir en cet endroit un assez bel exemple de cette regle que j'ay proposée, que lorsqu'il fait à son adversaire de ces reproches injurieux, c'est une marque qu'il va s'engager dans le defect mesme dont il l'accuse. Il n'y a qu'à examiner ce qu'il dit sur ce sujet pour en estre convaincu.

Ibid

Cette surprise, dit-il, s'établit sur le peu de distinction qu'on fait d'ordinaire de deux expressions fort semblables *quam* aux termes, mais fort differentes quant au sens, comme NE CROIRE PAS QU'UNE CHOSE SOIT, ET DE CROIRE QU'UNE CHOSE N'EST PAS; de ne croire pas qu'une chose soit telle, & de croire qu'elle n'est pas telle. Mais, dit-il, il faut distinguer & faire voir la difference de ces deux expressions. Car ne connoistre & ne croire pas qu'une chose soit, marque une simple negation; connoistre & croire qu'une chose n'est pas, marque un acte positif de connoissance & de foy, qui nie formellement l'existence de cette chose. Par exemple, un homme qui n'a jamais ouï parler d'Asie & de Constantinople, ne connoist ny ne croit que Constantinople soit en Asie: mais un homme qui sçait ce que c'est que l'Asie & que Constantinople, connoist & croit que Constantinople n'est pas en Asie. Un homme qui n'a iamais ouï parler de la guerre de Cesar & de Pompée, ne connoist ny ne croit que Cesar & Pompée fussent amis ou ennemis: mais un homme qui sçait l'histoire de l'un & de l'autre, connoist & croit que Cesar & Pompée estoient ennemis. Je dis donc que ne croire pas la présence réelle, & croire que la présence réelle n'est pas, sont deux choses qu'on ne prend d'a-

bord que pour une, mais elles different infiniment. Car cette premiere expression emporte seulement qu'on ne met pas cette presence pour un article de foy, parce qu'on n'y songe pas : mais cette seconde emporte quelque chose de plus, qui est qu'on la met entre les articles qu'on rejette.

Toutes les distinctions ont quelque chose d'ébloüissant & de trompeur, parce que l'esprit se plaissant à cette apparence de subtilité s'y amuse, & ne fait souvent pas d'effort pour en reconnoître le défaut. Je veux donc croire que c'est le manque d'attention qui a empêché M. Claude de reconnoître l'illusion de la sienne.

Cette illusion consiste en ce qu'il n'a pas poussé les différences qu'il met entre ces expressions aussi loin qu'il estoit nécessaire pour les appliquer justement au sujet dont il s'agit. Car il est bien vray qu'il y a quelquefois de la difference entre ne sçavoir pas qu'une chose soit, & sçavoir qu'elle n'est pas; & M. Claude a raison de le remarquer. Mais il est vray aussi que souvent il n'y en a pas quant à l'effet de persuader l'esprit *qu'une chose n'est pas*; & c'est ce que M. Claude ne devoit pas ignorer.

Pour démentir donc ce qu'il embarasse, il faut sçavoir qu'il y a des negations de connoissance qui sont simples & absoluës, dont on ne peut rien conclure, parce qu'on ne sçait rien du tout de la chose dont on parle. Si je ne sçavois, pour me servir de l'exemple de M. Claude, si César & Pompée se sont jamais fait la guerre, ny mesme s'ils ont jamais esté, il est bien certain que je ne concludrois jamais rien de positif de cette ignorance; pour nier ou pour assurer que César & Pompée ayent esté ou amis ou ennemis. Mais il y a des negations de connoissance, qui font tout le mesme effet que des affirmations positives que la chose n'est pas, parce que l'on connoist de certaines choses qui enferment l'exclusion des autres. Et c'est ce que M. Claude devoit avoir compris par un autre exemple dont il se sert encore, qui est tout à fait propre pour établir tout le contraire de ce qu'il pretend: Car il est bien vray, comme il dit, *que ceux qui n'ont jamais oüi parler d'Asie & de Constantinople, ne sçavent ny ne connoissent si Constantinople est ou n'est pas en Asie*, & que leur disposition est fort differente de celle d'un homme qui sçait positivement que Constantinople n'est pas en Asie; & c'est ce qui peut servir d'exemple de ces negations de connoissance qui sont simples. Mais supposons un homme qui connoisse l'Asie sans y connoistre Constantinople, & qui connoisse aussi l'Europe & Constantinople dans l'Europe, quoiqu'il n'ait point fait formellement ce jugement positif, *que Constantinople n'est pas en Asie*, il ne le sçait pas toutefois moins certainement que ceux qui l'auroient fait une infinité de fois, & il ne seroit pas moins disposé de s'opposer à ceux qui voudroient placer Constantinople en Asie, que s'il avoit fait mille fois cette reflexion. La raison en est que ces deux connoissances *de Constantinople en Europe*, & *de l'Asie sans Constantinople* sont dans le sens exclusives de celle qui mettroit Constantinople en Asie. Voilà ce que c'est que le second genre de negation de connoissance que M. Claude a trouvé bon de nous supprimer pour faire valoir sa distinction.

Cependant le sujet dont il s'agit est entierement de cette seconde

CHAP. II. espece, & nullement de la premiere. Car il est bien vray, que si un homme n'avoit du tout aucune notion ny de l'Eucharistie, ny du corps de Jesus-Christ, ce ne seroit pas la mesme chose de ne pas croire la presence réelle, & de rejeter la presence réelle. Mais si un homme estoit accoutumé de regarder l'Eucharistie sans jamais songer que Jesus-Christ y soit present, en n'y considerant autre chose que l'image de Jesus-Christ, & s'il avoit toujours consideré Jesus-Christ comme n'estant que dans le ciel, quoiqu'il n'eust jamais fait positivement ce jugement que Jesus-Christ n'est pas dans l'Eucharistie, il ne laissoit pas d'en estre aussy persuadé que s'il l'avoit fait mille fois, & d'estre aussy disposé à rejeter la presence réelle que s'il avoit déjà combattu cette doctrine.

pag 419.

M. Claude nous debite en un autre endroit une maxime philosophique qui a sa source dans la mesme erreur. *Pour faire, dit-il, dans cette matiere une opposition immediate, il la faut faire contradictoire, & non pas contraire, c'est adire qu'il faut mettre l'affirmation & la simple negation, comme on parle, d'une mesme chose, & non l'affirmation & la rejection positive. Il faut dire que les Chrétiens ont eu une creance distincte de la presence réelle, ou qu'ils ne l'ont pas eüe; qu'ils ont eu une creance distincte de l'absence réelle, ou qu'ils ne l'ont pas eüe. Mais de nous dire qu'ils ont eu une creance distincte de la presence réelle, ou de l'absence réelle, c'est visiblement nous tromper, parce qu'il y a entre ces deux estats non seulement un milieu, mais plusieurs.*

Mais il fait bien voir par la mauvaise application qu'il fait de cette Philosophie de College, ou qu'il a dessein de nous tromper, ou qu'il se trompe luy-mesme; & que toutes ces petites regles ne servent qu'à abuser ceux qui n'excellent pas en cette partie de l'esprit qui juge des regles, & qui les applique.

On accorde à M. Claude que logiquement parlant il faut opposer, croire la presence réelle, & ne croire pas la presence réelle; & non pas, croire l'absence réelle. Mais je luy soutiens, que raisonnablement parlant on peut fort bien opposer, croire la presence réelle, & croire l'absence réelle, c'est adire que ne pas croire la presence réelle, & croire l'absence réelle, peuvent & doivent passer pour la mesme chose dans la matiere dont il s'agit, parce que ces deux dispositions d'esprit ont tous les mesmes effets.

C'est la mesme chose dans le langage des hommes, de ne croire pas la presence du vray corps de Henry IV. dans sa statuë, & de croire l'absence du corps de Henry IV. de sa statuë; parce que ces deux dispositions d'esprit quoique differentes en ce que l'une est sans reflexion, & l'autre avec reflexion, ont également ces quatre effets.

1. De faire que celuy qui est en l'une ou en l'autre, soit toujours prest de répondre à quiconque luy demanderoit si le corps de Henry IV. est en sa statuë, qu'il n'y est point du tout.

2. De faire qu'il soit surpris, si on luy annonçoit cette nouvelle, que le corps de Henry IV. est dans sa statuë, & de la regarder comme une nouveauté étonnante & ridicule.

3. D'estre disposé à la combattre & à la rejeter.

4. De ne pouvoir estre persuadé que ce soit le corps d'Henry IV. par toutes les expressions communes qui appellent cette statué du nom de ce Roy, puis qu'il seroit accoutumé à y donner un autre sens.

Il en est de mesme dans le fait dont il s'agit.

Il y a une difference logicienne entre *ne croire pas la presence réelle*, & *croire l'absence réelle*; mais il n'y en a point d'humaine & de raisonnable, parce que ces deux dispositions ayant les mesmes effets, sont prises pour les mesmes dans le langage des hommes. Un homme qui n'auroit jamais conceu Jesus-Christ que dans le ciel; qui n'auroit jamais regardé l'Eucharistie que comme une image de Jesus-Christ, un memorial, & un gage, & qui auroit pris en ce sens toutes les expressions de l'Eglise; qui n'auroit jamais conceu Jesus-Christ reellement present dans ce mystere, seroit dans ces quatre dispositions que nous avons marquées.

Il répondroit tout d'un coup à ceux qui luy demanderoient si Jesus-Christ est reellement present dans le mystere de l'Eucharistie, *qu'il n'y est pas*.

Il trouveroit la nouvelle qu'on luy annonceroit qu'il y est effectivement present, étrange, extraordinaire, surprenante.

Il seroit disposé à combattre cette doctrine.

Il n'en pourroit estre persuadé par toutes les expressions ordinaires, que *c'est le corps de Jesus Christ, que le pain est changé au corps de Jesus-Christ*; puisqu'il seroit accoutumé à les prendre en un autre sens, & à n'entendre autre chose par tous ces termes, sinon que le pain est le gage & le signe de Jesus-Christ.

Il n'en seroit pas davantage, quand il auroit fait cent reflexions positives, que Jesus-Christ n'est pas reellement dans l'Eucharistie, & qu'il en est reellement absent. De sorte que ne pas croire la presence réelle, & croire l'absence réelle, sont des dispositions qui se confondent dans les effets. Et quand M. Claude a pretendu les distinguer metaphysiquement, on peut dire de luy qu'il a plus parlé en Logicien qu'en homme vraiment raisonnable, *plus logicè, quàm humanè locutus est*.

Ainsy le seul établissement de cette question, en est la preuve. Car s'il estoit vray comme M. Claude le pretend, que les fidelles des 8. premiers siecles n'eussent jamais songé que Jesus-Christ fust reellement present dans l'Eucharistie, & qu'ils ne l'eussent cru present que dans le ciel, il s'enfuit au moins qu'ils auroient tous connu aussy distinctement l'absence réelle, que tous les Parisiens connoissent que le corps du Roy Henry IV. est absent de sa statué, & que tous les fidelles connoissent que le corps du Pape est absent des imager du Pape; & qu'ainsy soit qu'ils eussent fait cette reflexion formelle & expresse, soit qu'ils ne l'eussent pas faite, ils auroient tous esté disposez à s'élever contre ceux qui leur auroient annoncé cette doctrine, comme contre des insensez & des heretiques; ce qui suffit à l'Auteur de la Perpetuité.

On peut encore remarquer sur ce sujet, que quoique l'on ait embrassé dans cette supposition le commun des fidelles de l'Eglise, & que l'on ait soutenu avec raison que participant tous à l'Eucharistie, ils devoient tous

CHAP. II. avoir une connoissance distincte si ce qu'on leur donnoit estoit ou n'estoit pas le corps mesme de Jesus-Christ, cette supposition neanmoins n'est pas absolument necessaire pour la preuve à laquelle elle est employée. Car pourveu que l'on accorde que tous les Prestres, dont toutes les principales fonctions ont pour objet l'Eucharistie; que les Religieux, dont la principale devotion consiste à se disposer à recevoir souvent cette viande divine; que les principaux d'entre les Laiques, qui forment les opinions de la multitude, avoient une creance distincte sur cet article, & qu'ils croyoient ou la presence réelle, ou l'absence réelle, l'argument demeure dans toute sa force; puisqu'il est impossible que tant de milliers de Prestres, de Religieux, de Laiques estant les maîtres de la creance des peuples, eussent souffert sans opposition l'établissement d'une doctrine entièrement contraire à leur sens, aux lumieres de leur esprit, & aux instructions que l'on leur auroit données. Ce n'est donc que pour fortifier la preuve que l'on l'a proposée d'une maniere si generale: & à moins que M. Claude ne la ruine aussy bien dans les Prestres, dans les Religieux, & dans les principaux d'entre les Laiques, que dans les plus ignorans & les plus simples d'entre le peuple, le changement qu'il pretend estre arrivé, demeurera également impossible.

Enfin il faut remarquer, qu'encore que pour rendre la preuve de la Perpetuité plus incontestable, on ait joint ensemble ces deux suppositions; l'une que toutes les nations de la terre se sont trouvées dans la foy de la presence réelle & de la transubstantiation au temps de Berenger sans aucun changement apparent; l'autre que le commun des fidelles a toujours eu une connoissance distincte de la presence, ou de l'absence réelle en la maniere que nous le venons d'expliquer; neanmoins l'union de ces deux suppositions n'est pas si necessaire, que l'une ne prouve rien sans l'autre. L'on peut dire au contraire qu'elles fussent mesmes separément. Car s'il est vray, comme nous l'avons déjà fait voir, que toutes les societez chrétiennes ont toujours certainement esté depuis 600. ans dans la creance de la presence réelle, sans qu'il ait paru en elles aucun changement de doctrine sur l'Eucharistie, il est si difficile que toutes les nations aient embrassé insensiblement & universellement une opinion de cette sorte, que cela doit passer pour impossible. Et s'il est vray que tous les fidelles de la seule société catholique ont toujours eu une creance distincte de la presence ou de l'absence réelle, il s'ensuit encore tres-visiblement, que l'opinion de la presence réelle n'a pu s'introduire dans cette société par un changement insensible. Mais en joignant ensemble ces deux suppositions qui prouvent chacune separément, on met la chose dans un degré d'évidence qui ne peut estre contestée que par des personnes déraisonnables; & c'est proprement là le but de l'Auteur de la Perpetuité.



CHAPITRE III.

*Ce que l'on attribüé à M. Claude sur le sujet de la creance confuse.
Injustice des reproches de mauvaise foy qu'il fait sur ce sujet
à l'Auteur de la Perpetuité.*

APRÈS avoir veu ce que l'Auteur de la Perpetuité a soutenu, & en quoy il a renfermé ses pretentions, il est bon de voir ce qu'il a imputé à M. Claude, pour satisfaire aux plaintes qu'il a fait *qu'on a corrompu son sens & ses paroles*, & qu'on luy a fait dire ce qu'il n'a pas dit, & ce qui est entierement contraire à ses sentimens. Voicy donc ce qu'on luy a attribué.

Il s'agit de sçavoir, dit l'Auteur de la Perpetuité, si les fidelles ont pu demeurer mille ans dans l'Eglise en voyant tous les jours ce que l'on appelloit le corps de Iesus-Christ, en assistant tous les jours au sacrifice que l'on nommoit le sacrifice du corps & du sang de Iesus-Christ, en recevant souvent en leur bouche ce que l'on leur disoit estre le corps de Iesus-Christ, CORPVS CHRISTI; s'ils ont pu, dis-je, demeurer en cet estat sans former une pensée distincte & déterminée, si ce qu'ils voyoient estoit ou n'estoit pas le vray corps de Iesus-Christ. L'Auteur de la Réponse le pretend, parce que cette pretention luy est utile pour son dessein. & il l'avance sans preuves, parce qu'il luy estoit impossible d'en trouver.

*Traité de la
Perpet. 1. part.
bc. 2.*

C'est en quoy consiste cette creance confuse opposée à la creance distincte que l'on attribüé à M. Claude, & il est vray que l'on luy a imputé de l'avoir admise durant mille ans. Cependant il pretend que c'est une imposture & une infidelité, qu'il n'a jamais admis cette creance confuse qu'au temps de Paschase & de Berenger, c'est adire depuis le 8. siecle; & il fait sur cela des reproches à l'Auteur de la Perpetuité qu'il est bon de rapporter en ses propres termes, afin qu'on s'accoutume à ne prendre pas les injures de M. Claude pour un prejudgé qu'il ait raison.

Après avoir cité dans son livre les paroles que j'ay déjà rapportées, il ajoute: *F'avoüe que si c'est là le veritable estat de la question, je n'ay rien à dire sur la forme de la dispute, & que je me dois seulement defendre sur la matiere. Mais si je fais voir que cet estat de question est un fantosme de l'invention de l'Auteur; si je le surprains dans une depravation visible de mon sens & de mes paroles; si je fais voir que c'est une insigne mauvaise foy & un manquement inexcusable de sincerité, que ferons nous de tout ce qu'il a basti sur un si méchant fondement? Ne m'avoüera-t'on pas que cela est mal basti, mal avancé, mal disputé?*

pag. 232.

Il est raisonnable d'accorder à M. Claude tout ce qu'il demande, & je luy promets de ma part que pourveu qu'il établisse bien ses principes, on ne se plaindra point de ses consequences & de ses injures. Mais il est juste aussi qu'il nous accorde de la sienne, que s'il ne prouve nullement ce qu'il avance; si au lieu de surprendre son adversaire dans une insigne mauvaise foy, on le surprend luy-mesme dans une infidelité peu excusable; si c'est luy-mesme qui déguise le sens de ses paroles, & qui retranche

CH. III. celles qui le découvrent clairement, il est juste, dis-je, qu'il m'accorde que ses reproches sont injustes, incivils, calomnieux.

Il est donc seulement question de sçavoir qui a raison ou qui a tort dans les suppositions que l'on fait de part & d'autre, puisque nous sommes d'accord des consequences. M. Claude justifie les siennes en cette maniere : *J'avois dit dans ma cinquième observation, que la verité & l'erreur ayant également deux degrez; l'un de connoissance confuse, & l'autre de connoissance distincte, on ne peut qu'à peine remarquer de la difference entre elles pendant qu'elles sont dans ce premier degré de connoissance confuse; d'où il s'ensuit que le passage de l'un à l'autre est facile, & qu'une erreur nouvelle se peut aisément insinuer sous le titre d'eclaircissement donné à la verité ancienne. Et pour appliquer cette observation à la matiere de l'Eucharistie, j'avois dit qu'avant que la transubstantiation s'établît, chacun croyoit que Jesus-Christ est present au Sacrement, que son corps & son sang y sont vraiment receus par les fidelles, & que le Sacrement est le signe & le memorial de la mort de Jesus-Christ; mais qu'il y en avoit peu qui connussent au juste la difference des deux opinions qui separent aujourd'huy les Reformez des Romains, & qu'il y en avoit mesme qui ne sçavoient la verité qu'en gros; & qu'ainsy quand l'erreur est venue, & qu'elle a déclaré qu'il faut croire Jesus-Christ present substantiellement & localement, que son corps & son sang y sont receus de la bouche de nostre corps, & que le signe de son corps est le corps mesme, ç'a esté sans doute une nouveauté dont on n'avoit pas osé parler, mais qu'il n'est pas étrange que beaucoup de monde y ait esté trompé, & qu'ils ayent pris cela non pour une nouveauté, mais pour un éclaircissement de la foy commune.*

Et sur cela il fait cette petite reflexion : *Jusques là je reconnois mes paroles fidellement rapportées par l'Auteur de la refutation. Mais je ne voy pas que j'aye dit que l'Eglise ait pu demeurer mille ans sans sçavoir distinctement ce que c'est que le Sacrement, s'il est ou n'est pas reellement le vray corps de Jesus-Christ. Il suffit qu'elle soit tombée dans cette connoissance confuse de la verité avant que la transubstantiation s'établît.*

Il n'est nullement étonnant que M. Claude ne voye point cette consequence dans les paroles de son livre, qu'il rapporte comme citées dans le livre de la Perpetuité. Mais la raison en est assez étonnante. C'est qu'il ne rapporte pas les paroles de son traité en la maniere qu'elles y sont, & qu'elles sont citées dans la refutation que l'on en a faite; mais qu'il en retranche celles où il auroit pu voir cette consequence, pour avoir droit de dire qu'il ne la voit pas, c'est adire en un mot que l'Auteur de la Perpetuité ayant cité un passage de douze lignes du livre de M. Claude, & luy ayant attribué une consequence qu'il tire tres-justement des quatre lignes du milieu, M. Claude pour le convaincre de fausseté ne rapporte que le commencement & la fin de ce passage, & s'écrit sur cela que l'on luy fait dire ce qu'il ne dit pas dans ces lignes qu'il rapporte, mais qu'il dit dans ces lignes du milieu, qu'il luy plaist de supprimer.

Voicy le passage tout entier tel qu'il est rapporté dans la Refutation page 162. *Cette consideration est que l'erreur & la verité ont également deux degrez;*

degré ; l'un de connoissance confuse , l'autre de connoissance distincte ; & qu'à peine peut-on remarquer quelque difference entr'elles pendant qu'elles sont dans ce premier degré de connoissance confuse , à moins qu'on ne revienne à l'autre qu'on appelle de connoissance distincte. Les idées en sont si semblables , qu'on ne les peut discerner que bien difficilement. OR, dit-il, AVANT QU'UNE ERREUR AIT FAIT DU BRUIT , ET SE SOIT FAIT REMARQUER PAR LE COMBAT , LA PLUS GRANDE PARTIE DE L'EGLISE , LE PEUPLE ET UNE BONNE PARTIE DES PASTEURS SE CONTENTE DE TENIR LA VERITE' DANS CE DEGRÉ INDISTINCT DONT JE VIENS DE PARLER, & ainsi il est aisé à une erreur nouvelle de s'insinuer & de s'établir dans les esprits sous le titre d'éclaircissement donné à la verité ancienne.

Il est visible par cette confrontation, que M. Claude en rapportant ce passage cité dans la Refutation , en a retranché ces lignes : Or avant qu'une erreur ait fait du bruit , & se soit fait remarquer par le combat , la plus grande partie de l'Eglise , le peuple , & une bonne partie des Pasteurs se contente de tenir la verité dans ce degré indistinct dont je viens de parler. Ces lignes se trouvent dans son traité page 13. Elles sont rapportées dans la refutation de ce traité par l'Auteur de la Perpetuité page 162. Et elles sont retranchées par M. Claude dans l'endroit mesme où il fait profession de rapporter ce que l'Auteur de la Perpetuité cite de son livre , sçavoir dans la page 132. Il est bien aisé de faire voir maintenant à M. Claude ce qu'il n'a pas voulu voir ny dans sa premiere réponse , ny dans la refutation que l'on en a faite. Il décrit fort bien cette creance confuse dont il s'agit. C'est un degré indistinct , dit-il, dans lequel à peine peut-on remarquer quelque difference entre les opinions contraires pendant qu'elles sont en cet estat. C'est un degré , dit-il encore , dans lequel les idées sont si semblables , qu'on ne les peut discerner que tres-difficilement. Et par consequent ceux qui estoient dans ce degré de connoissance confuse , ne sçavoient pas distinctement si ce qu'ils recevoient estoit ou n'estoit pas le corps mesme de Jesus-Christ. Car s'ils l'eussent sceu , leur idée n'auroit esté nullement semblable à celle de ceux qui auroient esté dans un autre sentiment.

Mais il ne marque pas moins clairement l'étendue qu'il donne à cette creance confuse & indistincte , dans les paroles qu'il a rerranchées , & que je m'en vas rapporter comme elles sont dans son premier traité ; parce qu'on y voit encore plus clairement son sens. Je ne doute pas aussy, dit-il, qu'on ne m'avoüe de bonne foy , qu'avant qu'il y ait eu de la contestation sur une matiere , c'est adire qu'avant qu'une erreur ait fait du bruit , & se soit renduë remarquable par le combat , la plus grande partie de l'Eglise , le peuple , & une bonne partie des Pasteurs se contentent de tenir la verité dans ce degré indistinct que je viens de dire. Chacun sçait en sa conscience que ce que je dis est vray , & disputer sur cela ce seroit assurément chicaner.

Voilà le temps bien déterminé ; il comprend tout celuy qui est avant la contestation, avant qu'une erreur ait fait du bruit. Il n'y a qu'à compter combien a duré ce temps : car la raison est generale , & la maxime que

M. Claude propose s'étend à tout le temps qui precede la contestation. Aussy ne la fonde-t-il pas sur des faits particuliers, & sur quelques circonstances propres à certains temps. Il l'établit sur la nature mesme, & sur l'evidence de cette maxime. Il s'en rapporte à la conscience de chacun, supposant qu'on la voit par la seule lumiere de la raison. *Je ne doute point*, dit-il, *qu'on ne m'avoie de bonne foy, &c. Chacun sçait en sa conscience que ce que je dis est vray; & disputer là-dessus ce seroit assurément chicaner.* Ce seroit faire tort à M. Claude de douter que lorsqu'il a parlé de la sorte, & qu'il s'en est rapporté à la *bonne foy* de ses lecteurs, il n'ait pretendu proposer une maxime generale qui s'étend à tous les temps, & non une maxime particuliere dont la verité ne dépendist que de certains faits, que chacun ne connoist pas par la bonne foy & la conscience: car il n'y a qu'en cette maniere que son discours peut avoir un sens raisonnable. Et par consequent il est clair que le temps qui precede la contestation que Berenger excita sur l'Eucharistie, estant de plus de mille ans, cette creance confuse admise par M. Claude est aussy de plus de mille ans; qui est ce que j'avois à justifier.

Ainsy quand M. Claude ajoute ces paroles: *Pour appliquer cecy à la matiere que nous traitons, je dis qu'avant que la transubstantiation vinst au monde chacun croyoit que Jesus-Christ est present au Sacrement, & que son corps & son sang y sont vraiment receus par le fidelle communicant.* C'est une application qu'il fait de la maxime generale qu'il a avancée, & qui marque mesme qu'il l'a prise generalement. Car s'il n'avoit voulu dire universellement que dans tout le temps qui precede les contestations, la verité n'estoit connuë qu'en un degré indistinct, il n'auroit eu aucun sujet de conclure de là, qu'au temps de Berenger elle n'estoit connuë que de cette maniere confuse, puisqu'il n'apporte en cet endroit aucune preuve pour montrer que cette maxime fust plus veritable en ce temps-là qu'en un autre.

Il est donc certain que ce n'est point injustement qu'on impute à M. Claude d'avoir soutenu que pendant mille ans la pluspart des fidelles n'ont eu qu'une connoissance confuse du mystere de l'Eucharistie; puisque cette consequence se tire si naturellement & si necessairement de ses paroles, qu'il n'a point trouvé d'autre moyen de s'en deffendre, que de dissimuler qu'on les eust rapportées, & de les retrancher luy-mesme de son passage.

Et il ne luy sert de rien de dire que dans d'autres passages de son écrit il applique cette creance confuse au temps de Lanfranc & de Berenger. Car qui doute que celuy qui soutient generalement, *qu'avant les contestations & le bruit que les erreurs excitent, la pluspart des fidelles se contentent de tenir la verité dans un degré confus*, n'ait droit d'en conclure qu'un peu avant Berenger on n'avoit dans l'Eglise qu'une connoissance confuse de l'Eucharistie? La conclusion est certaine. Il n'y a qu'à dire que ce temps marqué precede l'erreur, & par consequent qu'il est compris dans le temps de la connoissance confuse. Mais il ne s'ensuit nullement de là que la maxime qui determine le temps de la connoissance confuse ne soit pas

generale , & ne s'étend pas à tout le temps qui precede la contestation , CH. IV.
& la naissance de l'erreur.

Enfin c'est inutilement qu'il allegue qu'il a marqué dans son premier écrit , que ce fut au dixième siecle que se perdit la connoissance distincte de la vraye doctrine sur le sujet du Sacrement. Cela ne conclut rien , tant parce qu'il n'est pas fort extraordinaire à M. Claude de se contredire , que parce que cette perte de la connoissance distincte de l'Eucharistie n'est nullement contraire à la creance confuse que l'on soutient qu'il a admise dans les dix premiers siecles. Car comme cette creance confuse n'estoit selon luy que dans la pluspart des Pasteurs , & dans la plus grande partie des Laiques , il restoit encore un petit nombre & de Pasteurs & de Laiques éclairez , dont il peut entendre sans contradiction ce qu'il dit que la connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie se perdit dans le dixième siecle , c'estadire que selon luy il n'y resta plus personne qui connust distinctement la veritable doctrine de l'Eglise , au lieu qu'il y en avoit quelques-uns qui la connoissoient dans les autres siecles.

Voilà comment il peut accorder ses paroles , pour eviter qu'on ne luy reproche qu'il s'est contredit. Mais il n'empeschera pas par là qu'il ne soit tres-veritable , qu'il a admis la creance confuse & distincte du mystere de l'Eucharistie pendant tout le temps qui precede l'heresie de Berenger , c'estadire pendant plus de mille années. Après cela je ne pense pas qu'il ait grand sujet de se plaindre de ce que l'on a dit dans la Refutation en rapportant son sentiment , que selon luy l'Eglise est demeurée dans cette ignorancë jusqu'au temps de Berenger , puisqu'il n'y a rien en cela que de veritable. Que si ces mots ne se trouvent pas expressément dans son écrit , quoique le sens s'y trouve , c'est qu'ils n'estoient destinez que pour représenter son sens , & non ses paroles ; & que ce n'est que par une faute d'imprimeur qu'elles sont en italique , comme il est arrivé encore en quelques autres endroits. Et ainfty en les remettant en caractère romain il n'aura plus sujet de se plaindre de l'imprimeur mesme. Mais il faudra qu'il fasse bien d'autres changemens dans sa réponse , pour en oster tout ce qui blesse la verité , la sincerité , & la bonne foy.

C H A P I T R E. I V.

Etrange procedé de M. Claude dans la maniere avec laquelle il pretend refuter ce que l'on a dit , que les fideles ont toujours eu une creance distincte de la presence ou de l'absence reelle.

Deux defauts notables dans lesquels il est tombé.

C'Est une étrange disposition d'esprit que celle dans laquelle on entre quand on entreprend de refuter un écrit à quelque prix que ce soit. Et certainement il n'y en a guere qui deregle plus le jugement , & qui fasse mesme perdre davantage la memoire. On est tout occupé

CH. V.

de ce qu'on a dessein de combattre: on met tout en œuvre pour le détruire: on ne fait plus de discernement des raisons. Ainsy en voulant tout contredire, & ne demeurer d'accord de rien, on se trouve enfin aussy peu d'accord avec soy-mesme, qu'avec les autres.

pag 335.

C'est ce qu'on va voir dans les premieres démarches de M. Claude sur le sujet de cette creance confuse, que l'Auteur de la Perpetuité luy reproche d'avoir admise durant plus de mille ans. Son esprit de refutation le porte à l'accuser sur cela d'une insigne mauvaise foy, & d'un manquement inexcusable de sincerité; à l'appeller *maître en déguisemens*, & à employer fort mal à propos la facilité qu'il a de faire des amplifications & des antitheses.

Je viens de faire voir qu'il n'y a rien de plus injuste que ces accusations. Mais s'il n'est pas vray, comme il le pretend, qu'il ait admis cette creance confuse pendant dix siecles, & s'il l'a renfermée, comme il dit, dans le neuvième & le dixième, il s'en suit donc qu'il reconnoist que pendant huit siecles les fidelles avoient une connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie. Et ainsy l'Auteur de la Perpetuité pretendant qu'ils l'ont toujours eüe, ne seroit en différent avec luy qu'à l'égard de deux siecles seulement, sçavoir du neuvième & du dixième, & n'auroit à combattre cette connoissance confuse que dans ces deux siecles, ce qui ne seroit pas bien difficile.

M. Claude se ravise donc, & il trouve qu'il luy est plus avantageux de ne rien accorder du tout à l'Auteur de la Perpetuité, & de soutenir que mesme pendant ces huit premiers siecles, les fidelles n'avoient pas de connoissance distincte de la presence ou de l'absence réelle. Il divise pour cela les fidelles de ces siecles en diverses classes & en divers ordres; & il pretend que dans tous ces differens ordres *il n'y en avoit aucun qui eust une connoissance formelle de la réalité romaine, pour la rejeter ou pour l'admettre*. Et c'est pourquoy il ne s'éleve pas moins contre l'Auteur de la Perpetuité, qui avoit pretendu que dans tous les dix premiers siecles les fidelles avoient cette connoissance distincte, que s'il se fust renfermé dans le neuvième & le dixième siecle.

pag 282.

Ce n'est pas qu'il n'y ait de l'équivoque en tout cela: mais il n'a pas plu à M. Claude de le développer, afin d'avoir lieu de se trouver toujours opposé au sentiment de l'Auteur de la Perpetuité, & de se faire valoir en le refusant par tout. Cependant il devoit considerer que ce qu'il a voulu embrouïller pourroit estre demeslé, & qu'ainsy il ne tireroit peutestre pas tout le fruit qu'il espere de ce petit artifice.

Quand un homme ne dit que des choses tres-claires & tres-conformes au sens commun, ceux qui entreprennent de le refuter tombent d'ordinaire dans ces deux inconveniens.

1. De mal expliquer son sentiment, afin d'avoir lieu de le combattre.
2. De luy accorder en effet tout ce qu'il desire, lors mesme qu'ils font semblant de le contredire.

Ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit soutenu touchant la connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie, estoit dans ce degré de clarté.

Et ainſy on ne doit pas s'étonner que M. Claude ſoit tombé dans tous ces deux défauts , comme il eſt bien facile de l'en convaincre. CH. IV.

L'Auteur de la Perpetuité ſoutient que les fidelles ont toujours eu dans tous les ſiècles une créance diſtincte de la préſence ou de l'abſence réelle , & qu'ils ont ſceu ſi ce qu'ils recevoient en la communion eſtoit ou n'eſtoit pas le vray corps de Jeſus-Chriſt. Or comme on l'a déjà montré , par cette connoiſſance diſtincte de la préſence réelle , il n'entend pas une connoiſſance diſtincte de la tranſubſtantiation , c'eſt une queſtion à part , pour laquelle il a ſes preuves particulières : mais il luy eſt permis de ſe renfermer icy dans ce qu'il y a de plus clair , & qui peut eſtre mieux prouvé par la raiſon qu'il employe.

Quand il dit auſſy que s'ils n'avoient pas eu une créance diſtincte de la préſence réelle , ils en auroient eu une de l'abſence réelle , il ne dit pas qu'ils auroient rejeté formellement & ſpecificquement toutes les diverſes manières de préſence réelle qu'on peut inventer : mais il dit qu'ils auroient cru l'abſence réelle de Jeſus-Chriſt en la manière que tous les Pariſiens connoiſſent diſtinctement & abſolument que le Roy n'eſt pas à Paris quand il eſt en Flandre , quoiqu'ils ne ſ'aviſent pas de dire qu'il n'y eſt ny par tranſubſtantiation , ny par conſubſtantiation , ny par polytopie , ny par préſence iuiſible. Ils diſent tout cela en un mot , en diſant qu'il n'y eſt pas. Ainſy , comme on a déjà remarqué , afin que les fidelles euſſent une créance diſtincte de l'abſence réelle , il eſt ſeulement beſoin qu'ils euſſent cru que l'Euchariftie n'eſtoit pas le corps meſme de Jeſus-Chriſt , qu'il n'y eſtoit pas réellement préſent , & qu'il n'eſtoit véritablement que dans le ciel.

Que fait donc M. Claude pour combattre cette doctrine ſi claire ? Il a recours à l'un des artifices dont nous avons parlé. Il la déguife , & il l'altere à ſa mode. Il ſuppoſe qu'on a dit ce que l'on n'a pas dit , & il ſ'amuſe à prouver que peutêtre les fidelles qui n'auroient pas cru la préſence réelle , n'auroient pas pour cela rejeté formellement la tranſubſtantiation , la conſubſtantiation , la polytopie : dont il conclut , qu'ils n'avoient point d'idée diſtincte de la préſence réelle , ny de l'abſence réelle. *Il ne ſ'enſuit pas* , dit-il , *qu'ils ayent formellement rejeté les moyens qu'on a trouvez depuis pour oſter cette incompatibilité , ou que deux ſubſtances* pag 250. *ſoient l'une dans l'autre , ſelon l'opinion des Conſubſtantiateurs , ou que celle du pain cede à celle du corps , ſelon la créance de Rome. Ils n'ont point penſé à ces pretendus moyens , & ne les ont ny poſitivement admis , ny poſitivement rejettez. N'y a-t-il pas* , dit-il encore , *de l'abſurdité à vouloir que ces pretendus moyens , dont les peuples n'avoient jamais ouï parler , tombaſſent formellement dans leur eſprit , pour les rejeter , ou pour les admettre ?*

Mais quand on ſe donne la liberté de faire raiſonner ſes adverſaires à ſa fantaſie , il n'eſt pas difficile de leur attribuer des abſurditez. On ſoutient à M. Claude que ſi les fidelles des premiers ſiècles n'avoient point eu une créance diſtincte de la préſence réelle , ils en auroient eu une de l'abſence réelle , c'eſt adire qu'ils auroient eſté perſuadez que l'Euchariftie n'eſt point le corps de Jeſus-Chriſt ; qu'ils auroient eſté preſts de

répondre de cette sorte à toute personne qui leur auroit demandé si c'est le corps de Jesus-Christ ; qu'ils auroient esté dans la disposition de s'élever avec force contre tous ceux qui auroient avancé cette nouvelle doctrine. Pour cela il n'auroit point esté nécessaire qu'ils eussent envisagé distinctement aucune des manieres de présence réelle. Il auroit suffi qu'ils les eussent toutes rejettées generalement. Et M. Claude pretend renverser tout cela , en disant qu'ils n'ont point songé à ces manieres particulieres , comme si l'on ne pouvoit pas les rejeter toutes sans y songer expressément.

Peut-on concevoir un procedé plus contraire à la bonne foy & à la sincerité , que de détourner ainſy la question à ce que l'on n'a point dit , lorsque l'on est dans l'impuissance de répondre à ce que l'on a dit effectivement ?

Cela suffit pour convaincre M. Claude du premier des deux defauts que l'on a marquez , qui est d'imposer à son adversaire des sentimens qu'il n'a point , & de luy faire dire ce qu'il ne dit pas. Et il n'est pas moins facile de luy faire voir qu'il est aussy tombé dans le second , ſçavoir de luy accorder en effet tout ce qu'il demande , lorsqu'il le combat avec le plus de chaleur.

C'est ce qui est presque inevitable à ceux qui entreprennent , comme M. Claude , de contredire des choses claires.

D'une part il est penible à ces personnes de résister toujours à la verité qui les presse. De l'autre ils se font engagez à la desavoüer & à la combattre. Ainſy pour accorder ces deux inclinations , ils ont de coutume de se servir de cet artifice , d'accorder tout ce qu'on leur demande sous d'autres termes pour satisfaire à la verité , & de rejeter les mesmes choses sous les termes dans lesquels elles sont proposées par leur adversaire , pour satisfaire a leur passion & à leur engagement. C'est proprement là le procedé de M. Claude.

Il faut se souvenir pour cela de ce que nous avons déjà remarqué , qu'il ya trois manieres de rejeter la présence réelle , ou de croire l'absence réelle.

La 1. de croire simplement Jesus-Christ present dans le ciel , de regarder l'Eucharistie comme son image , de ne le concevoir point present dans la terre. C'est une des manieres de concevoir l'absence réelle de Jesus-Christ de l'Eucharistie , comme c'est concevoir l'absence du Roy de Paris , de le concevoir en Flandre , & de ne le point concevoir à Paris.

La 2. de rejeter generalement & positivement la presence de Jesus-Christ , sans descendre néanmoins à toutes les différentes manieres de présence corporelle , spirituelle , visible , invisible.

La 3. de rejeter positivement & distinctement toutes ces différentes manieres de présence.

Sur le sujet de ces trois manieres , l'Auteur de la Perpetuité soutient que si les fidelles n'avoient pas cru la presence réelle , ils n'auroient pu s'empescher de la rejettter ou de la premiere , ou de la seconde maniere ; mais il ne dit pas un seul mot de la troisiéme.

Que fait sur cela M. Claude ? Il accorde entièrement la première de ces manières ; il ne dit rien de la seconde , & il combat la troisième , que personne ne veut établir. C'est ce que l'on va voir par ce passage de son livre. CH. IV.

Quand l'Auteur nous dit, que ceux qui prenoient les instructions des Pères en un sens metaphorique, avoient une idée & une creance distincte de l'absence réelle, s'il entend qu'ils croyoient Jesus-Christ present corporellement au ciel, sans songer à ce qu'on a dit depuis qu'il est en mesme temps au ciel & en la terre, là à la maniere d'un corps, icy à la maniere d'un esprit, j'avoie que les fidelles avoient en ce sens-là une idée tres-distincte de l'absence réelle, c'est adire qu'ils ne croyoient point du tout qu'il fust substantiellement present au Sacrement, appliquant toute leur pensée à la presence de sa grace & de son merite, s'attachant à mediter son amour infini &c. sans porter leur esprit jusqu'à cette presence de substance, que Rome a depuis trouvée. Mais si par avoir une creance & une idée distincte de l'absence réelle, l'Auteur entend qu'ils connoissoient & rejettoient distinctement ce moyen de faire exister le corps de Jesus-Christ à l'autel en multipliant sa presence en plusieurs lieux, je dis qu'ils ne l'avoient point du tout.

Il est clair par ce passage 1. que M. Claude ne nie positivement que ce que l'on n'a jamais dit, qui est que si les fidelles n'avoient pas cru distinctement la presence réelle, ils l'auroient rejetée expressément avec toutes ses conséquences, & en specifying toutes les diverses manieres de presence. Cependant il veut paroître contraire en ce point à l'Auteur de la Perpetuité

2. Qu'il ne parle point du tout dans ce passage de la seconde maniere tres-naturelle & tres-simple de rejeter la presence réelle, qui est de nier generalement que Jesus-Christ soit present au Sacrement : & c'est une de celles que l'Auteur de la Perpetuité prouve avoir deu se rencontrer dans les fidelles des premiers siècles, s'ils n'eussent pas cru la presence réelle.

3. Qu'il accorde expressément la première, en soutenant que les fidelles de ce temps-là croyoient Jesus-Christ corporellement au ciel, qu'ils ne songeoient point du tout qu'il fust dans la terre, & qu'ils appliquoient toute leur pensée à la presence de sa grace. Or estre dans cette disposition, c'est rejeter en un sens la presence réelle, ainsy que nous l'avons déjà montré plusieurs fois.

Voilà donc une assez plaisante maniere de refuter les gens, de contredire ce qu'ils ne disent point ; de ne dire rien sur ce qu'ils disent ; & de leur accorder ce qu'ils demandent, & ce qui suffit pour leur dessein.

Car comme on l'a déjà fait voir, l'unique but de tout le traité de la Perpetuité est de montrer, que si les peuples n'avoient pas toujours cru la presence réelle, ils n'en auroient jamais souffert l'établissement. Et pour cela il suffit qu'ils ayent toujours esté dans la disposition de se soulever contre ceux qui l'auroient enseignée, au cas qu'ils ne l'eussent pas toujours crüe.

Or la maniere d'idée distincte d'absence réelle que M. Claude admet,

est plus que suffisante pour cela. Car qui pourroit s'imaginer que les fidelles accoutumez à ne regarder jamais Jesus-Christ que dans le ciel, à ne le considerer jamais sur la terre, à ne voir dans le Sacrement de l'Eucharistie que la qualité de signe sacré operant moralement dans nos ames, eussent pu souffrir sans bruit & sans éclat cette nouvelle si surprenante, que ce qu'ils croyoient n'estre que l'image de Jesus-Christ estoit Jesus-Christ mesme, & le contenoit reellement; que ce qu'ils ne prenoient que pour du pain, estoit le corps mesme de leur Sauveur?

Peut-on s'imaginer, comme nous avons déjà dit, qu'on persuadast sans bruit à tous les peuples de France que les statuës de leurs Rois, qu'ils ne considerent que comme des statuës, enferment reellement leurs corps, que les signes qui marquent le vin sont reellement du vin, que toutes les enseignes des marchands contiennent reellement les marchandises qu'elles designent?

Il n'est point necessaire, comme nous l'avons déjà dit, pour estre disposé à rejeter ces opinions fantastiques, d'avoir fait auparavant ces reflexions positives, que la statuë d'un Roy n'est pas reellement son corps, que l'enseigne d'un marchand n'est pas la marchandise, que du lierre n'est pas du vin. Il suffit que l'idée que nous avons de l'une de ces choses soit telle que l'on y voye l'exclusion de l'autre, sitost que l'on y fait reflexion. C'est en cette maniere que nous concevons la distinction de toutes les choses du monde. Car nous les discernons rarement par des reflexions expressees. Mais on ne laisse pas de dire avec verité, que nous avons une idée nette de leur distinction, parceque sitost que nous y faisons attention, nous voyons clairement que l'idée de l'une n'enferme point celle de l'autre, & que nous sommes disposez à resister à ceux qui les voudroient confondre.

Ainsy tout homme qui n'auroit jamais regardé l'Eucharistie que comme image, & comme signe de Jesus-Christ, & qui n'auroit jamais consideré Jesus-Christ present que dans le ciel, répondroit tout d'un coup à celui qui luy demanderoit si Jesus-Christ est reellement present dans l'Eucharistie, qu'il n'y est nullement en cette maniere, & ne manqueroit jamais de traiter d'abord cette opinion d'impertinente & de ridicule.

Quel moyen auroit-on de faire passer insensiblement à la creance de la presence réelle un homme instruit jusques au point où M. Claude suppose que les fidelles un peu éclaircz estoient instruits dans les huit premiers siecles de l'Eglise? Luy diroit-on avec les Peres, que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ? Mais il seroit accoutumé, selon M. Claude, de n'entendre autre chose par ces expressions, sinon que l'Eucharistie est le signe du corps de J. C. Luy diroit-on avec les mesmes Peres, *que le pain & le vin sont changez, transelementez, convertis au corps & au sang de Jesus-Christ?* Mais il seroit accoutumé encore, selon M. Claude, d'entendre simplement par ces paroles, *qu'ils sont changez & convertis en la vertu du corps de Jesus-Christ.* Avec ces deux celebres clefs de vertu & de figure, il s'imagineroit ouvrir sans peine tous les passages des Peres. Il faudroit donc luy montrer avec grand soin pour le reduire à l'opinion des

des Catholiques, qu'il les entend mal, qu'ils parlent d'une presence réelle, & non d'une presence de signification & de veru. Que l'on juge si cela se peut faire sans bruit, sans emotion, sans dispute, & sans qu'il en paroisse dans l'Eglise aucune trace sensible.

Nous montrerons dans la suite, que les preuves de l'Auteur de la Perpetuité contre la creance confuse s'étendent encore plus loin, & qu'elles font voir que non seulement les fidelles ont deu avoir en cette maniere une connoissance distincte de la presence ou de l'absence réelle, mais mesme qu'ils n'ont pu s'empescher d'y faire reflexion. Mais quand elles ne concludroient que ce que M. Claude nous accorde pour les premiers siecles, elles ne laisseroient pas d'estre suffisantes pour montrer que la presence réelle n'auroit pu s'établir insensiblement dans tous les siecles. Aussi M. Claude semble demeurer en quelque sorte d'accord de cette consequence, en disant que l'erreur n'osa se montrer dans tous les huit premiers siecles.

De sorte que pourveu qu'on luy montre que le neuvième & le dixième siecle n'ont pu estre dans une autre disposition, il s'ensuit que selon luy-mesme elle n'a pu se montrer. Or cela sera bien facile. Cependant il suffit de remarquer icy, que quoique dans le dessein de contredire l'Auteur de la Perpetuité il ait pretendu qu'il avoit eu tort d'avancer, que si l'on n'avoit point eu dans les premiers siecles la creance de la presence réelle, on auroit eu celle de l'absence réelle, il accorde neanmoins à cet Auteur à l'égard des huit premiers siecles tout ce qui est necessaire pour montrer l'impossibilité du changement insensible, ce qui est son unique but.

CHAPITRE V.

Système de l'opinion de M. Claude sur la creance distincte & confuse.

Les bastimens qui ont esté faits à diverses fois, par diverses veües, & pour diverses fins, sont d'ordinaire peu reguliers & peu proportionnez. Et il en est de mesme des opinions. Car lors qu'elles n'ont pas esté formées tout d'un coup sur la veüe simple de la verité, mais que l'on a esté forcé de les établir par differens interests, non seulement elles ont peu de proportion & de regularité, mais les parties s'entretiennent si peu, & sont si mal jointes entr'elles, que souvent les unes ne peuvent subsister que par la ruine des autres.

C'est pourquoy afin d'eclaircir mieux toute cette matiere, il est bon de faire remarquer la naissance & le progrès de l'opinion de la creance confuse & distincte, dont M. Claude est l'inventeur; & de représenter en abrégé tout son système, en faisant voir en détail les diverses parties qui le composent; puisque le représenter en cette maniere, c'est en quelque sorte le ruiner.

Quand le Ministre Aubertin nous a voulu faire l'histoire de ce chan-

gement prodigieux de la creance de toute la terre sur le sujet de l'Eucharistie, il s'y est pris plus grossierement. Il ne s'est point amusé à ce degré de creance confuse, mais il nous a dit simplement que dans les tenebres du dixième siecle l'opinion de la presence réelle se répandit dans toute l'Eglise, en sorte que ceux de l'onzième quoique devenus plus habiles, l'ayant succée avec le lait, la firent passer hardiment pour véritable.

Albert. l. 3.
ag. 145.

Hinc contigit ut in sequenti quamvis litterationes facti, hac tamen opinione unà cum lacte imbuti, illam tanquam veram confidenter obruserint.

pag. 136

Mais les difficultez de ce changement pretendu ayant esté représentées dans le traité de la Perpetuité, M. Claude s'est avisé dans la première réponse d'avancer cette maxime generale : *Qu'avant qu'il y ait eu de la contestation sur une matiere, & avant qu'une erreur ait fait du bruit, & se soit renduë remarquable par le combat, la plus grande partie de l'Eglise, le peuple, & une bonne partie des Pasteurs se contentent de tenir la verité dans un degré indistinct, c'est adire comme il l'explique un peu auparavant, dans un degré de connoissance confuse, dans lequel les idées de la verité & de l'erreur sont si semblables, qu'on ne les peut discerner que très-difficilement.*

Voilà le premier établissement de la creance confuse dans lequel il est clair comme on vient de faire voir, que M. Claude l'étend à tout le temps qui precede l'heresie de Berenger, c'est adire à tous les dix premiers siecles, & à la moitié de l'onzième.

Mais dans la seconde réponse il s'est repenti de s'estre tant avancé, & il a mieux aimé diviser ces siecles en deux parties, dont l'une comprend les huit premiers, & l'autre le neuvième, le dixième, & une partie de l'onzième.

pag. 295.

Il appelle les huit premiers siecles, *Les beaux jours de l'Eglise, les jours de benediction & de paix*; & il pretend que la doctrine positive qu'il soutient y estoit enseignée d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions; *Le pain est le corps de Jesus-Christ, il est changé au corps de Jesus-Christ, & d'autres semblables, les Peres, dit-il, prenant soin de s'expliquer nettement, & de prevenir l'esprit des peuples contre l'erreur; & en effet l'erreur n'osa paroistre dans tous ces siecles.*

Il appelle aussy l'estat de ces peuples l'estat de connoissance distincte, dont il veut qu'on ait passé à la connoissance confuse. Et neanmoins il ne veut pas que dans cet estat les fidelles eussent une connoissance distincte de la presence ou de l'absence réelle, quoique nous ayons montré qu'il l'admet en effet malgré qu'il en ait.

Pour accorder cette contradiction apparente, on peut dire que selon M. Claude la connoissance de ces peuples estoit distincte positivement à l'égard de ce point, *Que l'Eucharistie est le signe & le memorial de Jesus-Christ, que Jesus-Christ est dans le ciel*; mais qu'elle n'estoit pas distincte negativement à l'égard de ces propositions exclusives, *Jesus-Christ n'est pas reellement dans l'Eucharistie, il n'est pas reellement dans la lettre.* De sorte que comme il pretend qu'on a perdu dans le neuvième

& le dixième siècle de la connoissance distincte qu'il admet auparavant, il faut qu'il suppose que l'on n'ait pas cru dans le dixième siècle que l'Eucharistie fust le gage & le memorial de Jesus-Christ, & qu'on ait cessé de dire qu'il fust dans le ciel. Ce qui est assez ridicule.

C'est ce qu'il a dit en general touchant l'estat des peuples dans les huit premiers siècles. Mais pour le particulariser davantage il décrit en détail les differens ordres de personnes dont il pretend que l'Eglise estoit alors composée.

Je mets, dit-il, dans l'Eglise cinq sortes de personnes, qui n'avoient aucune connoissance distincte de la presence réelle ny pour la rejeter, ny pour l'admettre.

Premierement ceux qui concevoient ces deux termes; le Sacrement & le corps de Jesus-Christ: le Sacrement sous l'idée que les sens leur en fournissoient; car soit qu'on l'appellast pain, soit qu'on l'appellast corps, l'idée qu'ils s'en formoient estoit telle, que les yeux la representoient. Ils concevoient en suite le corps de Jesus-Christ de la maniere que l'Evangile nous en parle, un corps, une chair semblable à celle que nous avons, née d'une Vierge; unie au Verbe éternel, vivant en terre, mourante en croix, ressuscitée & élevée dans la gloire, en un mot sous l'idée que la religion nous en donne.

L'idée du Sacrement leur servoit pour passer à l'autre. Mais ils s'arrestoient-là, & ne faisoient point de plus particuliere reflexion sur cecy, comment le Sacrement estoit le corps de Jesus-Christ. Leur devotion estoit contente de l'usage qu'ils avoient fait du Sacrement, à quoy ils estoient aidez par cette formule de communion, Corpus Christi, ils n'alloient pas jusques à cette question-là.

Secondement ceux qui alioient jusques à la question, comment ce pain visible, ce sujet qu'on nomme sacrement, est le corps de Christ; mais trouvant de l'incompatibilité dans les termes, leur esprit s'arrestoit à la seule difficulté, sans entreprendre de la résoudre.

Troisièmement ceux qui allant jusques à la question, alloient aussi jusques à la resolution; mais leur esprit s'arrestoit à des termes generaux, comme que Jesus-Christ nous est present au Sacrement, que nous y recevons son corps & son sang, sans en chercher un plus grand éclaircissement.

Quatrièmement ceux qui après avoir esté choquez par l'incompatibilité des termes, trouvoient enfin le vray denoüement, je veux dire que le pain est le sacrement, le memorial, & le gage du corps saint de nostre Redempteur.

Cinquièmement ceux qui à l'ouïe de ces propositions, le pain est changé au corps de Christ; le pain est le corps de Christ, alloient d'abord à leur vray & naturel sens, sans embarras ny difficulté, & sans songer mesme à l'incompatibilité des termes, entendant fort bien que le pain demeurant pain est consacré pour nous estre un sacrement qui nous represente & qui nous communique le corps du Seigneur.

Voilà ce que M. Claude appelle les beaux jours de l'Eglise, & le temps de la connoissance distincte.

Et cependant de ces cinq ordres il y en a trois qui ne sçavoient ce que c'estoit que l'Eucharistie, & qui n'entendoient pas le sens des expres-

C II. V.
pag. 282.

sions qui en renferment la doctrine. Le quatrième le cherchoit & le trouvoit, dit-il, *heureusement après l'avoir beaucoup cherché*, & le cinquième le trouvoit sans le chercher.

Après ces huit siècles M. Claude place le temps de l'ignorance & de la creance confuse.

pag 160.

Nous determinons, dit-il, le temps de l'ignorance des peuples à peu près depuis *Pascase* jusques à *Berenger*, c'est adire depuis le commencement du neuvième siècle jusques au milieu de l'onzième. Et c'est là le temps qu'il appelle de connoissance confuse. Mais comme il est extrêmement empêché à représenter l'estat de ces siècles, il se sert quelquefois d'un artifice tout à fait plaisant, qui est de décrire l'estat où il pretend que l'Eglise estoit dans l'onzième siècle après Berenger, lorsqu'il s'agit de développer l'estat où elle estoit dans le neuvième & le dixième, & dans les premières 30. années de l'onzième.

Il avoit déjà commencé d'user de cette supercherie dans la première réponse page 19. & l'Auteur de la refutation la luy avoit pardonnée; mais il est bon de la faire remarquer icy, parce qu'il continuë encore dans sa seconde réponse d'user du mesme déguisement.

Il rapporte dans cette page 19. de la première réponse la pretention de l'Auteur de la Perpetuité en ces termes: *L'Auteur*, dit-il, *se mocque de nous, quand il dit qu'en supposant le changement que nous pretendons estre arrivé, il faut necessairement qu'il y ait eu un temps où la creance de la presence réelle estoit tellement meslée avec celle de l'absence réelle, qu'il y avoit la moitié des Evêques, des Prestres & du peuple qui tenoit l'une, & l'autre qui tenoit l'autre: surquoy il exagere son étonnement, que cette division si generale, si grande, & si importante ait demeuré si long-temps inconnüe, ou qu'estant connue elle n'ait point produit une actuelle separation.*

Il est visible que ce temps de mélange dont parle l'Auteur de la Perpetuité precede necessairement Berenger; puisqu'il établit pour principe, que peu avant Berenger toute l'Eglise estoit dans la creance de la presence réelle, & que tout son raisonnement se reduit à ce point, que les Ministres pretendant que toute l'Eglise estoit Calviniste à la fin du huitième siècle, & s'estant trouvée toute dans la creance des Catholiques au commencement de l'onzième, il faudroit necessairement selon cette supposition que dans l'entre-deux il y ait eu un temps où les deux creances estoient meslées.

M. Claude entreprend donc de refuter ce raisonnement, & il le fait en cette maniere: *Ce raisonnement*, dit-il, *qui occupe six grandes pages dans l'écrit qu'on m'a fait voir, & dont pourtant je rassemble toute la force en quatre mots, à deux insignes défauts, l'un qu'il suppose faux, & l'autre qu'il conclut mal.*

Il n'y a rien de plus net, & quand il s'agit de condamner son adversaire, M. Claude ne laisse jamais d'équivoque. Il declare donc que ce mélange des deux creances avant Berenger, qu'on avoit tiré comme une consequence nécessaire de l'opinion des Ministres, est faux. Mais quand il

s'agit d'établir cette accusation de faux, les preuves de M. Claude ne se trouvent pas tout à fait si nettes. C H. V.

Je dis, continuë M. Claude, qu'il suppose faux, c'est adire que ce mélange de creance avant Berenger est fabuleux. Mais comment le prouver-il ? Car, dit-il, dans le plus grand progrès de l'erreur, dans l'onzième siècle si vous voulez, je ne doute point qu'il n'y ait eu de quatre ou cinq sortes de personnes dans le corps de l'Eglise visible : Les uns profanes & mondains, qui ne prenant pas grand interest à la religion se tenoient fort à l'écart de ces disputes, sans prendre party. Les autres ignorans, qui se contentoient de sçavoir en general que l'Eucharistie est le memorial de la passion de leur bon Sauveur, & qu'ils y recevoient son corps & son sang ; & ceux-là tenoient la veritable foy dans le degré de connoissance confuse que j'ay dit en ma cinquième observation. Les troisièmes tenoient la veritable foy dans un degré de connoissance distincte, croyant que le pain & le vin sont les signes du corps & du sang du Fils de Dieu ; que ce corps & ce sang y sont presens non localement & substantiellement, mais mystiquement à nos ames, & qu'ils y sont receus de nous, non par la bouche du corps, mais par l'operation de la foy ; & de ceux-là les uns avoient assez de courage & assez de force pour soutenir la verité publiquement, les autres se contentoient de la croire, & de la maintenir en particulier. Les quatrièmes estoient ceux qui avoient embrassé l'erreur de la creance substantielle. 113. 20

Y eut-il jamais une plus visible illusion que celle-là ? L'Auteur de la Perpetuité soutient qu'avant Berenger les Ministres doivent admettre un mélange prodigieux, mais inconnu de ces deux creances dans toutes les societez & dans toutes les compagnies particulieres, & il prouve que ce mélange est impossible ; & M. Claude répond qu'après Berenger il y a eu en effet de la division dans l'Eglise sur le sujet de l'Eucharistie, & que ce mélange en ce temps-là n'est pas impossible. Car pour montrer qu'il y a eu ces differens ordres de personnes après que Berenger eust commencé à publier son erreur, c'est que dans cette page 20. il marque expressément l'onzième, & que dans la page 248. de la seconde réponse, en nous renvoyant à ce lieu mesme, il marque qu'il entend parler du temps après que la contestation fut formée & que la question fut ouverte.

C'est pourquoy dans la seconde réponse il passe de mesme de l'estat pretendu de l'Eglise des huit premiers siecles à l'explication de l'estat de l'Eglise après Berenger. Pour établir ma pretention, dit-il, je dis que le corps de l'Eglise est insensiblement tombé de la connoissance distincte de la verité, dans une connoissance confuse, & qu'elle a pu facilement passer de la connoissance confuse à l'erreur. Or elle y estoit déjà toute passée avant Berenger, comme Aubertin mesme le reconnoist. Comment M. Claude nous expliquera-t-il donc ce passage de la creance confuse à l'erreur qui s'est fait avant Berenger ? Pour établir, dit-il, la facilité de ce passage, je dis que quand la transubstantiation a fait ses plus grands progresz, il y a eu dans l'Eglise cinq sortes de personnes. Et en suite il repete en abrégé ce que nous avons rapporté de ces cinq ordres en citant la page 20. de la réponse, où tout ce qui y est dit ne s'entend que du temps après la publication de l'heresie de Berenger. pag. 249.

CHAP. V. De sorte que son discours se reduit toujours à cecy : Pour expliquer de quelle sorte l'Eglise a embrassé l'opinion de la presence réelle ayant Berenger, & comment les deux creances de la presence & de l'absence réelle ont pu estre meslées en ce temps-là, je dis qu'après Berenger il y a bien eu des disputes sur ce point, & qu'il y a eu alors un mélange de ces deux creances.

Mais pour l'estat de l'Eglise durant le neuvième & le dixième siècle, c'est un mystere inexplicable pour M. Claude. Quand on luy parle de ce temps-là, ou il nous répond de celui qui a suivi Berenger, sans faire semblant de nous entendre ; ou il nous dit des choses qui sont encore pires que cette supercherie, comme nous verrons en son lieu.

Pour faire donc un système entier de l'opinion de M. Claude, il le faut diviser en trois parties, & en trois temps. Le premier comprend les huit premiers siècles, & les cinq ordres qui le composent. Le second contient deux siècles & demy, que l'on ne peut mieux nommer que le temps inexplicable aux Ministres. Et le troisième contient le temps qui a suivi Berenger. Et c'est là où il faut placer *ces doctes éclairez & genereux, ces doctes lasches, ces doctes abusez, ces indeterminéz &c.* Car il seroit contre le sens commun de les rapporter au neuvième & au dixième siècle.

CHAPITRE VI.

Examen particulier du système de M. Claude touchant les huit premiers siècles. Consideration generale sur ces divers ordres dont il le compose. Refutation du premier ordre, que l'on peut appeller des IGNORANS CONTEMPLATIFS.

ON peut faire cette reflexion generale sur ce système que M. Claude propose d'une maniere si pleine de confiance, que c'est un edifice qui n'est point basti sur la réalité des choses, mais sur le vuide de ses imaginations. C'est une histoire qui n'est dans aucune histoire que nous ayons. Ce sont des nouvelles dont il est le seul témoin, & dont il n'a pas plus de preuve, que de celles qu'i nous pourroit dire des royaumes de la Lune. *Je mets, dit-il, cinq ordres dans les huit premiers siècles.* Mais il seroit bon qu'il y eust quelque autre que luy qui les mist, & qu'il ne fust pas le seul qui eust fait ces merveilleuses découvertes. Car quand il s'agit de fantaisies de cette sorte, qui sont composées de tant de diverses parties, ce seroit un miracle si elles s'accordoient avec la vérité des evenemens de l'histoire, & mesme la raison.

Mais ce miracle n'est nullement arrivé à M. Claude, & entre ces sortes d'imaginacions il est difficile d'en trouver une dont toutes les parties ayent moins de rapport ensemble, & s'entretiennent plus mal, comme nous l'allons faire voir par l'examen particulier des ce divers ordres.

Le premier est composé selon luy d'un nombre infini de personnes

qu'en recevant l'Eucharistie, & entendant dire que c'étoit le corps de C II. VI.
 Jesus-Christ, ne songeoient en aucune sorte quel estoit le sens de ces paroles, & ne s'en formoient aucune idée ny distincte, ny confuse, mais passoient tout d'un coup à la méditation de Jesus-Christ. Et c'est pourquoy on le peut appeller L'ORDRE DES IGNORANS CONTEMPLATIFS.

Cet ordre est établi sur une philosophie nouvelle & subtile, qu'il est bon de représenter dans les termes de M. Claude, afin qu'il ne se plaigne pas qu'on ne l'a pas fait voir dans tout le jour qu'il a tâché d'y donner.

Le ne doute point, dit-il, qu'il n'y en eust un nombre infini qui ne descendoient pas mesme jusques à cette question, comment le Sacrement est le corps de Jesus-Christ. Ils passoient de l'idée du Sacrement à celle du corps de leur Sauveur, lequel occupant toutes leurs pensées, & remplissant leur ame, terminoit aussy leur devotion, sans qu'ils passassent plus avant. Chacun scavoit que la premiere impression que font sur nostre esprit les choses & les paroles qui sont destinées à quelque usage, est celle de leur usage. Ainsy nous concevons tous les matins la lumiere, non sous l'idée d'un corps, ou d'un accident, ou d'une motion d'air, ou de ce qu'il vous plaira, nous n'y songeons pas seulement; mais sous l'idée d'une chose qui nous sert, & qui nous conduit au travail. Ainsy concevons-nous l'air, le feu, l'eau, les alimens, les vestemens, la monnoye, & presque toutes les choses du monde sous l'idée de leur usage, sans songer que fort peu à ce qu'elles sont en soy. Il en est de mesme des paroles; car quand elles sont destinées à nous faire faire quelque action, on ne s'applique pas d'abord à rechercher leur exacte signification, ny à examiner le sens propre & precis qu'elles peuvent avoir d'elles-mesmes. Le premier effet qu'elles operent, c'est de nous faire faire ce à quoy elles sont employées. On les conçoit sous cette premiere notion que l'on peut appeller une notion de pratique, ou d'action; & l'on s'arreste-là sans faire de plus particulieres reflexions sur la liaison des termes. Il n'est pas necessaire d'en produire des exemples; puisque la vie humaine en est remplie; & je n'ay qu'à dire que ces paroles, CORPVS CHRISTI, que l'on disoit aux communians en leur donnant le Sacrement, estant destinées à élever leurs pensées de l'idée du Sacrement à celle du corps de Jesus-Christ, le premier & l'unique effet qu'elles produisoient dans l'ame de plusieurs fidelles, estoit de les conduire à la méditation de ce corps divin, à laquelle ils se donnoient tout entiers, & n'alloient pas plus avant.

Il est difficile qu'un discours puille avoir plus de défauts qu'on en peut remarquer dans celui-cy, quoiqu'il soit le fondement du premier ordre de ce système. 1. Il est inutile pour le but auquel il est destiné. 2. Il est établi sur un fondement entierement faux. 3. Il ne conclut rien, ce fondement faux estant mesme supposé.

1. Je dis qu'il est inutile pour le but auquel M. Claude le destine, qui est de souvenir que tous ces gens dont il compose cet ordre, n'alloient pas mesme jusqu'à former la question, *comment l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ*. Car il ne s'agit pas de deviner ce que faisoient ces personnes dans la reception de l'Eucharistie, & si elles estoient

CH. VI. ravies tout d'un coup à la meditation du corps de Jesus-Christ dans le ciel, ou dans quelque autre mystere, sans jamais songer en cette action de quelle sorte il estoit en l'Eucharistie. Quand mesme on accorderoit à M. Claude cette ridicule hypothese, il faut qu'il en fasse beaucoup d'autres pour en tirer la conclusion qu'il en tire.

Car 1. il faut qu'il suppose que les Pasteurs qui les avoient instruits lors qu'ils avoient reçu la premiere fois l'Eucharistie, ne leur avoient appris qu'à faire l'oraison mentale sur le corps de Jesus-Christ, sans leur dire un seul mot de l'essence du mystere & du sens des paroles qui l'expriment; & sans remedier aux doutes qui pouvoient s'élever dans leurs esprits. Cependant par malheur pour M. Claude il se trouve que tous les modeles de ces instructions qui nous restent dans les livres de S. Cyrille de Jerusalem, de S. Ambroise, de S. Gaudence, & de S. Eucher, sont tres-propres pour leur imprimer l'idée tres-distincte de la foy du mystere selon la doctrine des Catholiques, & le sont beaucoup moins pour les porter à ces meditations si élevées.

2. Il faut supposer que ces gens estoient si meditatifs, que lorsque dans les Sermons que l'on faisoit à l'Eglise, dans les entretiens qu'ils avoient les uns avec les autres, dans les livres qu'ils lisoient, ils rencontroient quel'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ, ils se donnoient bien de garde d'admettre dans leur esprit aucune idée de ces paroles, mais qu'ils estoient incontinent ravies en des meditations abstraites.

3. Il faut supposer que cela duroit toute leur vie, & qu'ayant tous les jours les oreilles battues de ces paroles, ils ne laissoient jamais passer jusques à leur esprit aucune impression du sens qu'elles contenoient.

4. Il faut supposer qu'ils estoient également en garde contre tous les autres termes qui expriment l'essence du mystere. Et par exemple contre ces expressions si frequentes: *Que le pain est changé au corps de Jesus-Christ: Que du pain est fait le corps de Jesus-Christ: Que nous sommes nourris du corps de Jesus-Christ: Que le corps de Jesus-Christ entre en nous; Qu'il est nostre force & nostre vie;* & qu'ils avoient soin de ne se former point d'autre idée sur toutes ces expressions, sinon qu'il falloit mediter sur le corps de Jesus-Christ.

Mais, dit M. Claude, je suppose que les instructions des Peres ne venoient pas jusqu'à eux. Et pourquoy le suppose-t-il? Est-ce que l'on les avertissoit de ne venir pas à l'Eglise lors qu'on y parloit de l'Eucharistie, ou que les Predicateurs avoient soin de ne se servir point en leur presence des expressions des Peres? Est-ce que l'on n'en parloit point devant eux, qu'ils n'estoient pas témoins de la maniere dont on representoit le crime de ceux qui communioient indignement, & que l'on ne les avertissoit pas eux-mesmes de ne profaner pas le corps du Seigneur par des communions sacrileges, en ne le discernant pas des viaudes communes?

Cependant M. Claude qui croit qu'il suffit de mettre une extravagance en figure pour la rendre concluante & decisive, nous propose celle-cy d'une maniere insultante. *Quelle apparence, dit-il, que le peuple allast jusqu'à à faire des reflexions sur ce mystere pour s'informer si c'estoit reellement*

ment

ment *Jesus-Christ* ou nom ? J'aurois autant dire : Quelle apparence y a-t'il que le peuple ne fust pas sourd ? Quelle apparence y a-t'il qu'il ne se bouchast pas toujours les oreilles ? Quelle apparence y a-t'il qu'il entendist la langue de son païs ? Quelle apparence y a-t'il qu'il eust le sens commun ? On luy disoit en mille manieres que ce qu'on luy donnoit estoit le corps de *Jesus-Christ* ; que le pain estoit changé au corps de *Jesus-Christ* ; qu'il le falloit croire , puisque Dieu l'avoit dit ; que ce qu'il voyoit après la consecration n'estoit plus du pain , mais le corps de *Jesus-Christ*. Et M. Claude nous demande froidement s'il y a de l'apparence que ce peuple allast jusqu'à faire des reflexions sur ce mystere , pour s'informer si c'estoit reellement *Jesus-Christ* ou non. Mais il n'estoit pas besoin qu'il y fist des reflexions ; il estoit seulement besoin qu'il prêtast l'oreille , qu'il entendist sa langue , & qu'il ne fust pas stupide & sans intelligence. On luy disoit qu'il falloit croire que ce pain consacré estoit le corps de *Jesus-Christ* : on le luy repetoit une infinité de fois. Il le croyoit donc , ou ne le croyoit pas ; & malgré M. Claude , comme il ne connoissoit point la *clef de vertu* & la *clef de figure* , il ne pouvoit avoir d'autre idée que celle de la presence réelle.

Mais il n'y a rien de plus admirable , que l'alliance que fait M. Claude dans cet ordre imaginaire de deux qualitez les plus inaliabiles du monde. Chacun scait que la haute contemplation suppose d'ordinaire une plus haute connoissance des mysteres qu'il ne s'en trouve dans le commun des fidelles. Cependant les personnes qui composent cet ordre estoient d'une part si stupides qu'ils ne comprennoient rien dans les expressions les plus ordinaires parmy les Chrétiens , quoy qu'ils en fussent frappez en mille manieres : & ils estoient d'autre costé si spirituels , qu'à la veüe du Sacrement , ou lorsqu'on le nommoit seulement devant eux , ils avoient tout d'un coup toutes leurs pensées occupées du corps de leur Sauveur , qui remplissoit tellement toute leur ame , qu'il ne leur permettoit pas de faire reflexion sur les paroles dont on se servoit ou dans la celebration des mysteres , ou dans les instructions populaires. De sorte qu'au lieu que Tertullien attribue l'ignorance à l'attache aux voluptez du monde , *Tanta est voluptatum vis , ut ignorantiam protelet in occasionem* , il faudra dire au contraire que c'estoit l'amour de Dieu & l'attache à *Jesus-Christ* , qui faisoit demeurer tout cet ordre dans une ignorance du mystere le plus commun du christianisme , & dont la connoissance se renouvelle plus souvent par la pratique.

Il est donc visible que la supposition de M. Claude , que ces fidelles passoient tout d'un coup en recevant l'Eucharistie à la meditation abstraite du corps de *Jesus-Christ* , est non seulement ridicule en soy , mais qu'elle ne luy serviroit de rien , s'il n'y en joint plusieurs autres tres-absurdes.

II. Mais de plus il est tres-faux que l'usage de cette expression , *Corpus Christi* , que l'on disoit à ceux qui communioient , fust selon l'intention de l'Eglise de les faire mediter le corps de *Jesus-Christ* *in abstracto*. Il est certain au contraire que cette formule , *Corpus Christi* , estoit destinée à les instruire de la verité du mystere , & à en exiger d'eux la con-

C II. V I. fession : de sorte que c'estoit une formule d'instruction & de profession de foy, & non de pratique & d'action.

C'est ce qu'il suffiroit de prouver par le mot *Amen*, que l'on faisoit dire à ceux à qui l'on donnoit le corps de Jesus-Christ : car cette formule dont l'usage est si ancien dans la reception de l'Eucharistie, que Tertulien en fait mention expressement dans le livre des Spectacles, a toujours esté regardée comme une espece de témoignage que l'on rendoit de la verité de la chose à laquelle on l'appliquoit, *ut fides certa esset futurorum*, dit S. Hilaire, *AMEN dicendo, professionem veritatis adjecit.* LORS que le peuple, dit Cabasilas, se sert de ce mot *AMEN*, il se rend propre toutes les paroles du Prestre. Et en particulier à l'égard de l'Eucharistie, cet *AMEN* marquoit une confirmation de la verité contenuë dans ces paroles, *Corpus Christi.*

S. Hil. e. 26
n. 21. sub

De Spect. 25.

C'est pourquoy Tertulien reproche aux Chrétiens qui assistoient aux spectacles, qu'ils rendoient témoignage aux gladiateurs de la mesme bouche dont ils avoient prononcé *amen*, sur le Saint; c'est adire sur le corps de Jesus-Christ; marquant ainſy que cet *AMEN* estoit un témoignage que les fidelles rendoient à Jesus-Christ, & une espece de profession de foy.

cap. 9.

S. Ambroise au livre qu'il a fait pour l'instruction des nouveaux baptizez, explique clairement la fin & l'usage de cet *Amen*. AVANT la consecration, dit-il, on donne un autre nom à la matiere du Sacrement. Après la consecration on l'appelle du sang, & vous répondez *AMEN*, c'est adire cela est vray. Que vostre esprit soit interieurement persuadé de ce que vostre bouche prononce; & que vostre cœur croye ce que vos paroles expriment.

l. 4. cap. 5.

Et dans le livre des Sacremens, Le Prestre, dit-il encore, vous dit, *LE CORPS DE IESVS-CHRIST*; & vous répondez *AMEN*, cela est vray. Que vostre cœur tienne ce que vostre langue confesse.

Il paroist par ces mesmes passages que la verité contenuë dans ces paroles, *Corpus Christi*, & attestée par l'*AMEN*, estoit que ce que l'on recevoit à la communion, estoit le corps de Jesus-Christ; & qu'ainſy ces paroles, *Corpus Christi*, estoient equivalentes à cette proposition entiere: *Hoc est corpus Christi, C'EST le corps de Christ*, l'action exterieure du Prestre qui tenoit les especes, suppleant au pronom & au verbe sous-entendu.

l. 1. de Sacram.
c. 3.

C'est pourquoy S. Ambroise pretend que l'*Amen* doit defavoier le doute que l'apparence exterieure pouvoit faire naistre dans l'esprit. *Et Seigneur Jesus*, dit-il, nous témoigne que nous recevons son corps & son sang. Devons-nous donc en douter? Et c'est en suite de ces paroles qu'il fait cette reflexion sur l'*Amen* que nous avons rapportée, comme estant un aveu de la verité contre laquelle le doute s'éleve.

Inter opera
Hieron.

L'Auteur des Commentaires sur S. Paul que l'on attribüë à Pelage, reduit aussi expressement ces paroles, *corpus Christi*, à cette proposition, *Corpus est & sanguis Christi.* C'EST pour cela, dit-il, que lorsque nous recevons l'Eucharistie, on nous avertit que c'est le corps & le sang de Jesus-Christ, afin que nous ne soyons pas ingrats à ses bien-faits.

Que si S. Augustin dans le Sermon qu'il a fait aux nouveaux baptizez, qui est rapporté par S. Fulgence, veut que par cet *Amen* on reconnoisse que l'Eucharistie est aussi le mystere des fidelles, c'est adire qu'elle figure les fidelles, ce qui luy donne lieu de leur dire, *qu'ils doivent estre le corps de Christ, afin que leur AMEN soit veritable*, cela n'affoiblit nullement cette verité, que l'*Amen* est une reconnoissance que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, & que ces paroles, *corpus Christi*, signifient qu'elle le contient veritablement. Car S. Augustin reconnoist par là, que l'*Amen* signifie que ce qu'on reçoit est le corps de Jesus-Christ. Mais parce que le corps de Jesus-Christ se prend en deux manieres, & pour le corps naturel, & pour le corps mystique; & que l'Eucharistie est en quelque sorte l'un & l'autre, quoique tres-diversément, S. Augustin qui a pour but d'instruire dans ce Sermon ces nouveaux baptizez aussi bien de ce qui pouvoit edifier leur pieté, que de ce qui pouvoit eclairer leur foy, veut que l'*Amen* soit aussi une reconnoissance de cette autre verité, que l'Eucharistie est le corps mystique de Jesus-Christ, parce qu'elle en contient le chef, & qu'elle represente par la partie extérieure l'union que les membres ont avec ce chef. & entr'eux.

Que si les Ministres pretendent avoir droit de conclure de là, que l'Eucharistie ne contient pas autrement le corps naturel de Jesus-Christ, qu'elle contient les fidelles & le peuple, ils en tireront une tres fausse consequence, comme on le fera voir ailleurs, où on leur montrera que bien loin qu'on doive conclure des passages de S. Cyprien & de S. Augustin, où il est dit *que le pain & le vin sont le corps des fidelles*, qu'ils ne sont aussi le corps de Jesus-Christ qu'en figure, puisqu'ils ne sont le corps des fidelles qu'en figure, qu'estant joints avec les autres expressions de ces Peres, ils prouvent directement le contraire. Car comme les expressions metaphoriques sont d'ordinaire sans suite, & que l'on ne conclut pas de l'usage d'une metaphore à celui d'une autre, les Peres qui disent que l'Eucharistie est le corps des fidelles, ne disent jamais qu'elle est *changée au corps des fidelles; qu'elle est faite le corps des fidelles; que le corps des fidelles entre dans nous*, ce qui prouve qu'ils ne le disent que par metaphore. Mais parce que cette expression, *Que le pain est le corps de Jesus-Christ*, est simple & non pas metaphorique, elle est accompagnée de toutes les suites, & elle s'étend à toutes les expressions synonymes, ou qui en sont des consequences.

Ce sera le sujet d'un plus long discours; mais il suffit pour le present de montrer à M. Claude, que cette formule *Corpus Christi*, estoit une formule de profession de foy, qu'elle signifioit que ce qu'on donnoit aux communiants estoit le corps de Jesus-Christ, & que l'*Amen* en estoit l'aveu que l'on exigeoit des fidelles avant que de leur donner la communion. Ce qui donne lieu de supposer qu'ils satisfaisoient à l'intention de l'Eglise, & qu'ils confessoient interieurement ce qu'elle leur faisoit confesser exterieurement.

Je sçay bien qu'Aubertin, qui estoit toujours incommodé de ces expressions, où il est dit que *l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, tâche de

CH. VI. détourner ces paroles à un autre sens, en abusant pour cela d'un passage de S. Leon; ce qui donne la confiance à M. Claude, qui se croit en assurance quand il parle avec Aubertin, de dire que ces paroles signifient que Jesus-Christ a un vray corps. Mais je sçay bien aussy que l'abus qu'Aubertin fait du passage de S. Leon est si visible, que comme il est honteux à ce Ministre d'en avoir corrompu le sens d'une maniere si absurde, il ne peut estre honorable à M. Claude de l'imiter en ce point.

Voicy le passage de S. Leon tiré du 6. Sermon du jeusne du septième mois. *Puisque le Seigneur, dit ce Saint, nous dit, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, vous devez participer de telle sorte à la sainte table, que vous ne doutiez nullement de la verité du corps & du sang de Jesus-Christ: UT NIHIL prorsus de veritate corporis Christi & sanguinis dubitetis.* A quoy il ajoûte: *Hoc enim ore sumitur, quod fide creditur, & frustra ab illis AMEN respondetur, à quibus contra id quod accipitur disputatur.*

Je pense qu'il n'y a personne qui ne traduisist d'abord ce passage en ces termes, ou autres semblables: *Car on reçoit par la bouche ce que l'on croit par la foy; & c'est en vain que ceux-là répondent AMEN au Prestre, qui disputent contre la verité de ce qu'ils reçoivent.* Et en le traduisant ainly on n'en conclura jamais que l'*Amen* signifiaist seulement que J. C. a une vraye chair. Car il est bien vray que S. Leon refute en ce lieu les Eutychiens, qui nioient que Jesus-Christ eust une vraye chair: mais il les refute par la verité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & par l'aveu que les fidelles en faisoient par l'*Amen*: ce qui luy donne lieu de leur reprocher que c'est en vain qu'ils protestoient par leur *Amen* qu'ils recevoient le corps de Jesus-Christ, puisqu'ils combattoient par leur heresie la verité de ce corps.

Aubertin n'a pu dissimuler entierement que c'est là le vray sens de ce passage. C'est pourquoy il applique à tout hazard sa solution ordinaire de corps symbolique, en disant, que ces paroles, *Hoc ore sumitur, quod fide creditur*, pouvoient estre entendues par les fidelles avec cette glose, *Que les symboles du corps & du sang de Christ qui sont pris par la bouche, sont crus par la foy estre les symboles du corps de Jesus-Christ.* Mais parce que cette glose est un peu étrange, il a recours à une autre solution, qui est encore beaucoup plus étrange. Car il pretend que le mot *sumere*, se prend en latin non seulement pour *prendre*, mais aussy pour *confesser*; & suivant ce sens, il dit que ces paroles, *Hoc enim ore sumitur, quod fide creditur*, signifient que ceux qui communient reconnoissent de bouche la chair de Jesus-Christ, & qu'ils la croient par la foy.

Pour ajuster le reste à cette explication, il traduit encore les paroles suivantes. *Et frustra ab illis AMEN respondetur, à quibus contra id quod accipitur disputatur*, en cette maniere; *Et c'est en vain que ceux-là répondent AMEN, qui disputent contre la chair de Jesus-Christ, laquelle ils approuvent de parole; QVOD ACCIPITVR, parce, dit-il, que le mot accipere, se prend quelquefois pour accepter, approuver, embrasser.*

Je ne m'arrestera pas icy à refuter ces extravagantes explications,

Les personnes qui n'ont pas le sens commun entierement corrompu n'ont pas besoin qu'on leur montre, que *sumere ore*, ne signifie pas de confesser de bouche, mais *prendre par la bouche*; & que c'est ridiculement expliquer ces mots, à *quibus contra id quod accipitur disputatur*, que de les traduire par ceux-cy, *qui disputent contre ce qu'ils approuvent*. Il faut estre Ministre de Charenton, & s'estre echauffé l'imagination pendant trente années, pour estre capable de concevoir des pensées si déraisonnables.

On aura lieu de traiter ailleurs avec plus d'étenduë ce passage de S. Leon, & de faire voir combien les exemples que ce Ministre oppose pour autoriser ces explications sont absurdes. Mais il me suffit de remarquer icy qu'il prend inutilement toute cette peine, & que ces absurdez où il s'engage sont toutes gratuites; parce qu'il ne conclura jamais comme il fait de son explication mesme, que l'*Amen* que les fidelles prononçoient marquast directement la verité de la chair de Jesus-Christ en foy, & non pas la verité de cette chair entant qu'elle estoit conceüe dans l'Eucharistie.

Car on peut marquer une chose en deux manieres: l'une directe & l'autre indirecte, & par une consequence necessaire. Il est bien vray que celui qui confesse qu'il reçoit le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, confesse que Jesus-Christ a un corps; mais il le confesse indirectement, & non pas directement. Ainsy l'*Amen* que les fidelles prononçoient en recevant l'Eucharistie, marquant directement que ce qu'on leur donnoit estoit le corps de Jesus-Christ, condamnoit indirectement les Eutychiens, qui disoient que Jesus-Christ n'avoit plus de corps, & qu'il avoit esté absorbé par la divinité. S. Leon a donc raison de se servir de cet *Amen* des fidelles pour convaincre les Eutychiens de la verité de la chair de Jesus-Christ en foy; mais il s'en sert sans en changer le sens ordinaire, & sans pretendre qu'il signifiait directement cette verité, puisqu'il luy suffisoit qu'il la signifiait indirectement & par consequence. Il n'y a donc dans les Peres qu'une seule explication litterale de ces paroles, *Corpus Christi*, & de cet *Amen*, & ils les ont toutes prises pour une instruction publique que les Prestres donnoient aux fidelles, que l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ, & pour une reconnoissance publique que les fidelles en faisoient par leur *Amen*.

Ainsy ces notions d'usage, & ce transport de l'ame, qui estoit tout d'un coup ravie par ces paroles, *Corpus Christi*, à la meditation du corps de Jesus-Christ *in abstracto*, sont des visions de M. Claude entierement contraires aux sentimens des Peres, & à l'intention de l'Eglise; & il n'y a guere d'apparence que les fidelles s'en eloignassent pour s'enfoncer tout d'un coup en ces sortes de meditations.

III. Mais si sa theologie est fort mauvaise en ce point, la philosophie ne l'est pas moins. Car encore qu'il fust vray que ces paroles, *Corpus Christi*, ne fussent pas destinées par l'Eglise à instruire les fidelles, mais seulement à exciter en eux certains mouvemens interieurs, & à les porter à mediter le corps de Jesus-Christ, cette intention de l'Eglise ne les auroit pas néanmoins empeschez d'entendre le sens de ces paroles, & il seroit

CH. VI. toujours ridicule de supposer que ces ignorans entroient si promptement dans la pratique de ces mouvemens interieurs, qu'ils n'entendoient point du tout les termes dont l'Eglise se servoit pour les y exciter.

Il est si faux, que la destination de certains mots à un certain usage, empesche qu'on n'en entende le sens, que lors mesme que l'on n'a aucun égard au sens des paroles, & que l'on les considere comme des sons, & comme l'on dit, materiellement, elles ne laissent pas d'imprimer dans l'esprit l'idée de leur signification ordinaire, malgré qu'on en ait. C'est ce que l'on voit dans les mots du guet qui se donnent dans les armées; car quoy qu'ils ne servent que de marque & de signe pour distinguer les amis des ennemis, sans rien signifier autre chose dans cet usage, il est néanmoins bien difficile de les dépouïller tellement de leur premiere signification, qu'elle ne se presente à l'esprit. Et l'Empereur Caligula fut tué par le Capitaine de ses gardes, pour luy avoir souvent donné des mots du guet qui luy estoient injurieux.

Toutes les subtilitez de M. Claude ne porteront donc jamais des personnes raisonnables à s'imaginer que l'expression estant, *Cecy est le corps de Jesus-Christ*, l'impression de ces paroles fust, *Pensez à Jesus-Christ* qui est dans le ciel, & les exemples qu'il en apporte sont tres-peu propres à le persuader. *Nous concevons*, dit-il, *tous les jours la lumiere sous l'idée, non d'un corps, ou d'un accident, ou d'une motion de l'air; mais comme une chose qui nous conduit au travail.* Je laisse à part la bizarrerie de cette idée, qu'il nous apporte néanmoins comme l'idée commune de la lumiere. Mais quoy qu'il en soit, je m'assure que qui diroit tous les jours à M. Claude en le réveillant que la lumiere est une substance, à quelque usage qu'il destinast ces mots, cela ne l'empescheroit jamais de concevoir par ces paroles que la lumiere est une substance. Ainsy à quelque usage qu'on destinast ces paroles, *Corpus Christi*, il est moralement impossible qu'il y ait eu jamais aucun de ces ignorans extatiques qui n'y conceussent aucun sens durant toute leur vie, & qui ne s'en formassent point d'autre idée sinon qu'il falloit mediter le corps de Jesus-Christ.

CHAPITRE VII.

Examen du second ordre de systême de M. Claude, que l'on peut appeller des ignorans paresseux.

Les faiseurs de Romans qui placent de grands evenemens, des guerres sanglantes, de grands Princes, & de grandes monarchies dans des temps connus, ne furent jamais si embarassez, & ne choquerent jamais si visiblement la vraisemblance & la verité de l'histoire, que M. Claude fait en plaçant son Eglise fabuleuse composée de cinq ordres dans l'Eglise des huit premiers siècles.

On a veu combien le premier ordre, qu'il fait consister en une multitude de contemplatifs stupides, enfermoit de suppositions insensées.

Mais le second ne cede pas au premier en absurditez. M. Claude le compose de ceux qui alloient, dit-il, jusqu'à la question; mais trouvant de l'incompatibilité dans les termes de pain & de corps, leur esprit s'arrestoit à la seule difficulté, sans entreprendre de la résoudre. CH. VI.

Les ordres de M. Claude ont cela de rare, qu'ils sont tous composez d'hommes extraordinaires, & qui ne sont connus que de luy. Il est bien certain néanmoins que les Peres n'ont point connu ces sortes de gens: car s'ils se fussent seulement doutez qu'il y eust eu dans l'Eglise un grand nombre de personnes qui ne sçavoient point du tout ce que c'estoit que l'Eucharistie, & qui entendant dire qu'elle estoit le corps de Jesus-Christ, rejettoient l'unique pensée qui leur en venoit dans l'esprit, sans en former aucune autre, ils auroient tâché de les instruire; ils nous auroient marqué leur doute, ils y auroient remedié; ils leur auroient fait des reproches de leur negligence; & ils les auroient fortement repris de ce qu'ils ne se mettoient pas en peine de s'instruire d'un mystere, dont le bon ou le mauvais usage estoit une des causes les plus ordinaires de la vie ou de la mort des Chrétiens, d'un mystere qu'ils appelloient le bien, la vie, la perfection, parce que c'estoit le principal objet de la pieté Chrétienne sur la terre.

Comment ces gens-là discernoiént-ils donc le corps du Sauveur, eux qui ne se soucioient pas seulement de le connoître, & de sçavoir pourquoy l'Eucharistie en portoit le nom? Quelle devotion pouvoient-il avoir pour ce mystere, puisque la devotion suppose l'instruction? Voila donc des gens dans un tres-mauvais estat: cette paresse leur estoit tres-dangereuse, ils estoient de ceux qui mangeoient le corps du Seigneur par ignorance, parce qu'ils n'en connoissoient ny la vertu, ny la dignité: *Per ignorantiam percipit qui virtutem ejus & dignitatem ignorat*, comme dit Hefychius. Ils s'en approchoient donc temerairement, comme dit le mesme Auteur, & ils commettoient un tres-grand peché. *Ad quem qui temerè accedunt, non simpliciter peccant, sed iniquitatem delicti sui portare dicuntur.* Et comme cette mauvaise disposition duroit toute leur vie, c'estoit une espee d'impenitence & de peché contre le S. Esprit. Elle devoit aussy estre fort commune, puisque selon M. Claude elle faisoit une classe entiere de l'Eglise de ces siecles. D'où vient donc que les Peres ne nous parlent point de ces ignorans paresseux? D'où vient qu'ils ne les chargent point à tout moment de reproches? D'où vient qu'ils supposent que jusques aux enfans tous les fidelles estoient instruits de la verité du corps & du sang de Christ, comme S. Leon le témoigne en parlant aux Eutychiens: *En quelles profondes tenebres d'ignorance, dit-il, en quel engourdissement de paresse faut-il que ces gens ayent esté ensevelis, pour n'avoir pas entendu dire, ou n'avoir pas appris par la lecture ce qui est tellement dans la bouche de tous les fidelles de l'Eglise, que les enfans mesmes dans la celebration de ce Sacrement rendent témoignage à la verité du corps & du sang de Christ?* Germain Patriarche de Constantinople decia de mesme dans sa Theorie des mysteres, *Que les peuples les plus éloignez, comme les Indiens, croyoient que l'Eucharistie estoit le*

Hefych. M. 6.
in Levitic.

corps de Jesus-Christ, c'est adire qu'ils le croyoient comme il le croyoit luy-mesme : *Qui in India perficiunt magnum hoc mysterium, credunt illud corpus Christi & Dei esse nostri.* Or nous prouverons qu'il croyoit la presence réelle, & la transubstantiation.

Il est donc bien étrange que M. Claude sçache touchant ces siecles ce qui a esté inconnu à tous ceux qui y ont vécu. Car d'où a-t'il appris ces nouvelles étonnantes qu'il nous en conte ? C'est, dira-t'il, de la raison & du sens commun. Pourquoi donc cette mesme raison, & ce mesme sens commun ne faisoit-il pas comprendre aux Peres, qu'il pouvoit y avoir un grand nombre de personnes dans une si extrême paresse, qu'ils ne sçavoient autre chose du Sacrement, sinon qu'il estoit impossible que le pain fust le corps de Jesus-Christ, sans se mettre en peine d'en rien sçavoir davantage ?

Mais comment le sens commun de M. Claude luy a-t'il fait croire une chose si contraire au sens commun de tous les autres ? Cette paresse dont il fait le caractere de son second ordre, estoit une paresse qui duroit toute la vie, & non pas seulement quelque petite espace de temps. C'estoit une paresse qui regardoit la chose du monde la plus importante, & dont on faisoit plus apprehender aux Chrétiens le mauvais usage. C'estoit une paresse qui avoit de tres-grandes suites pour le reglement de la vie & de la pieté interieure, puisqu'une connoissance si imparfaite de ce Sacrement pouvoit estre la source de beaucoup de sacrileges. C'estoit une paresse dont on pouvoit se delivrer par le moindre petit effort, par la moindre question faite à un Prestre, où à un laïque un peu éclairé. Enfin c'estoit une paresse dont il estoit impossible qu'on ne fust delivré & par les instructions que les Pasteurs donnoient à ceux qui estoient admis à la communion, & par celles qu'il donnoient tous les jours au peuple sur ce mystere. Qu'on joigne ensemble toutes ces conditions, & qu'on juge après cela s'il y a rien de plus chimerique que cet ordre pretendu de paresseux.

Non seulement il faut que ces gens eussent le cœur autrement fait que les autres pour demeurer toute leur vie dans cet estat : mais il falloit aussy qu'ils eussent un autre esprit & une autre lumiere que les autres, pour y pouvoir seulement entrer un moment. Car il faut remarquer que M. Claude attribüé deux qualitez à cet ordre de paresseux : la premiere, de n'avoir aucune idée de la presence réelle pour la rejeter ou pour l'admettre ; la seconde, d'estre choquez de l'incompatibilité des termes, *pain*, & *corps*, qu'il suppose estre affirmez l'un de l'autre dans cette proposition, *Cecy est mon corps*, sans neanmoins y concevoir aucun sens.

Or, pour comprendre la bizarrerie de la premiere supposition, il n'y a qu'à considerer que ces paroles, *Cecy est mon corps*, ou celles-cy dont on se servoit en communiant, *Corpus Christi*, & les autres semblables qui estoient dans la bouche de tous les fidelles, peuvent former trois idées differentes, outre les explications figuratives.

L'une est celle qui est marquée par M. Claude, que le pain demeurant pain estoit le corps de Jesus-Christ, demeurant dans son idée ordinaire de corps de Jesus-Christ tel que nous le concevons.

La seconde, que le pain demeurant pain contenoit & enfermoit en soy le corps de Jesus-Christ, & estoit ainſy le corps de Jesus-Christ comme le vase du vin est du vin.

La troisieme, que ce sujet qu'on appelloit pain, n'estoit plus du pain, mais le corps mesme de Jesus-Christ.

Nous avons fait voir que la derniere se trouve suivie uniformement depuis six cens ans par tous les Chrestiens de toutes les societez, à l'exception des Sacramentaires; & c'est une grande preuve qu'elle l'a toujours esté.

La seconde a esté embrassée au dernier siecle par les Lutheriens d'Allemagne, & elle avoit esté déjà suivie par quelques-uns du party de Berenger. Et la premiere n'a jamais esté suivie de personne, & ne vient presentement dans l'esprit de qui que ce soit.

Pendant M. Claude veut que cette idée d'incompatibilité qui n'a jamais esté suivie de personne, ait esté la seule qui ait frappé ces fidelles des huit premiers siecles, & que les autres idées suivies & embrassées en ce siecle par cent millions d'hommes, ne se soient pas seulement presentées à leur esprit; & il pretend que nous devons plus deferer à ces conjectures, ou plutost à des affirmations temeraires, destituées de toutes preuves & de toute vraisemblance, qu'à l'experience positive de cent millions d'hommes qu'on luy allegue.

Il faut avouer que jamais homme ne s'attribua un empire si absolu sur l'esprit des hommes, que fait M. Claude. Il en dispose comme un maistre souverain. Il ſçait tout ce qui s'y passe; & ce qui est merveilleux, est qu'il ne decide jamais plus hardiment de leurs pensées, que quand il s'agit de ceux qu'il n'a point veus, & qu'il ne peut connoistre en aucune sorte.

Toute la terre avant Berenger a conçu la presence réelle & la transubstantiation sans contestation, sans disputes, sur les paroles ordinaires dont on se servoit dans la celebration des mysteres, & dans les instructions communes. On la pouvoit donc bien concevoir, & la croire durant les huit premiers siecles sur ces mesmes paroles. L'argument est assez vraisemblable, & il y a bien des choses que l'on se persuade à moins. Il plait néanmoins à M. Claude que cela ne soit point, & il répond dédaigneusement, qu'il n'y avoit que *l'ombre & l'oisiveté du Convent de Corbie* qui fust capable de produire la pensée de la presence réelle, qu'il appelle *un détour d'imagination*. pag 107.

Et pourquoy donc depuis ce temps-là cette mesme presence réelle a-t-elle esté conçue & crüe par toute la terre & dans une infinité de lieux qui n'ont jamais ſceu que Pascale eust écrit, ny mesme qu'il eust esté? N'en demandez pas raison à M. Claude; il veut que cela soit, & que l'on l'en croye.

Ces suppositions temeraires sont accompagnées dans le livre de M. Claude d'une philosophie qui luy est particuliere, & qu'il porte jusqu'à un raffinement où il est difficile de le suivre & de l'entendre, & où peut-estre il ne s'entend pas bien luy-mesme.

Le commun du monde s'imagine que lorsque deux idées incompatibles sont affirmées l'une de l'autre, on connoist trois choses : premièrement ces deux idées affirmées, c'est adire l'idée de chacun des termes; secondement l'affirmation qui en est faite; troisièmement la fausseté & l'impossibilité de cette affirmation.

Par là il est clair que quand on connoist l'incompatibilité de deux termes affirmez, on connoist un sens incompatible, & on le rejette en mesme temps: car on connoist que ces deux termes incompatibles sont affirmez, & l'on defavouë ce jugement comme faux.

Que si cette proposition est d'une personne à qui on ne puisse attribuer une fausseté, on a une quatrième connoissance, qui est que ce jugement & ce sens faux que l'on connoist, n'est pas celuy que l'Auteur de la proposition a eu dans l'esprit, & que cette proposition signifie.

Pour appliquer cela maintenant au sujet dont il s'agit, si les fidelles des premiers siecles avoient esté frappez de l'incompatibilité de ces deux idées *pain & corps de Christ* affirmées l'une de l'autre dans les propositions, où il est dit que *l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, ils auroient eu premièrement les deux idées des deux termes, sçavoir celle du pain, & celle du corps de Jesus-Christ: secondement ils auroient eu l'idée de l'affirmation de ces deux termes exprimée par le mot, *est*: troisièmement ils auroient connu la fausseté de cette affirmation par la raison de l'incompatibilité de ces deux termes; & en quatrième lieu ils auroient conclu de là, que ce n'est pas le sens de l'Ecriture, ny de l'Eglise dans cette proposition.

Et c'est ce que M. Claude reconnoist luy-mesme sans qu'il y pense; lorsqu'il dit, *Qu'il est vray de dire que les peuples ont rejetté d'eux-mesmes cette unité de ces deux substances, pain, & corps, comme inconcevable.* Car s'ils ont rejetté cette unité, ils ont donc conçu qu'elle estoit exprimée par ces paroles, *l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, puisqu'on ne rejette que ce que l'on conçoit.

Voilà comment on demesteroit ordinairement les choses. Mais il n'a pas plu à M. Claude de suivre une route si commune. Il a jugé plus à propos de soutenir nettement que ceux qui rejettoient l'unité du pain & du corps exprimée selon luy litteralement par ces paroles, *Cecy est mon corps*, n'y concevoient aucun sens, & que toutes ces propositions semblables: *Le Roy est la teste d'or, les épis sont sept années*; & celle de S. Paul, *la pierre estoit Christ*, ne forment aucun sens ny vray, ny faux, dans l'esprit de ceux qui les entendent en les prenant à la lettre. J'avoie franchement que cette philosophie me passé, & qu'elle me paroist enfermer une fausseté manifeste qui n'est fondée que sur une petite equivoque.

Car toute la subtilité de M. Claude, ou plustost son illusion; vient de ce qu'il ne distingue pas entre un sens conçu & exprimé, & un sens cru & approuvé. Il est tres-vray que ceux qui trouvent qu'une proposition enferme une incompatibilité selon la lettre, & qui n'y voyent point d'autre sens, n'y approuvent aucun sens; mais il n'est pas vray, qu'ils n'y conçoivent aucun sens: car ils y conçoivent un sens incompatible, c'est à

dire qu'ils y conçoivent que des termes incompatibles y sont affirmez ; & c'est pour cela qu'ils les desapprouvent , & qu'ils concluent de l'incompatibilité de ce sens , que ce n'est pas le sens de la proposition de l'Ecriture & de l'Eglise. Si cette proposition estoit de quelque homme ; à qui il leur fust permis d'attribuer une erreur & une extravagance , ils en concluderoient au contraire , non que ce sens litteral ne fust pas le sens de cette proposition , mais que celui qui l'auroit avancée , auroit avancé une folie. Ainsy ceux qui n'approuvent pas ce que soutient un Philosophe de nostre temps , que si Dieu avoit voulu , deux & deux ne feroient pas quatre , & qu'il y auroit des montagnes sans valées , ne disent pas qu'ils n'entendent aucun sens dans ces propositions ; mais ils disent qu'ils y entendent un sens extravagant & impossible.

En un mot , juger que deux idées sont incompatibles , c'est juger que non seulement l'une n'est pas l'autre , mais que l'une ne peut estre l'autre. Ainsy juger que les idées de *pain* & de *corps* de Jesus-Christ sont incompatibles , c'est juger que non seulement le pain n'est pas le corps , mais qu'il ne le peut estre. Et par là il est visible que ceux qui eussent esté choquez de cette incompatibilité , auroient rejetté en un sens la presence réelle : car ils auroient connu que le pain n'estoit pas le corps de Jesus-Christ , & comme ils n'auroient pas connu dans la philosophie de M. Claude , d'autre moyen de faire que l'Eucharistie fust le corps de Jesus-Christ , ils auroient fait une séparation entiere du pain & du corps , & ils auroient nié absolument la presence & l'existence de Jesus-Christ dans le pain , ce qui est rejeter la presence réelle.

Un homme qui connoist la maniere dont Jesus-Christ peut estre dans l'Eucharistie par transubstantiation , en niant que le pain puisse estre le corps de Jesus-Christ , ne nie pas les autres manieres dont il peut estre dans le Sacrement ; mais celui qui n'en connoist aucune , les nie toutes en niant une espece particuliere , parceque son esprit se porte à separer absolument Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Tout ce grand discours que M. Claude fait depuis la page 282. jusq' à la page 290. que les propositions composées de termes incompatibles , n'ont aucun sens , ny vray , ny faux ; & que ceux qui jugent ces termes incompatibles n'y conçoivent aucun sens , n'a donc veritablement aucun sens raisonnable , & de plus il est rempli de suppositions temeraires & absurdes.

Pourquoy suppose-t-il que tous ceux qui estoient frappez par cette incompatibilité apparente formoient un defaveu de l'unité de ces termes *pain* , & *corps* , à cause de cette incompatibilité , comme si cette incompatibilité obligeoit necessairement à former ce defaveu ? ce que nous avons montré estre faux , principalement à l'égard des personnes dont il parle.

Car il faut remarquer qu'il s'agit icy des gens qui ne sçavoient point , selon M. Claude , le derail de l'opinion des Sacramentaires , c'est adire qu'ils n'estoient point instruits de ces deux grandes clefs qu'ils apliquent à la pluspart des lieux des Peres , l'une que l'Eucharistie est le corps de

CH. VII. Jesus-Christ en figure , l'autre qu'elle est le corps de Jesus-Christ en vertu. On disoit à ces personnes , non de la part des hommes que l'on peut soupçonner d'erreur & d'extravagance , mais de la part de Dieu mesme & de son Eglise , quel'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ. Les sens figuratifs ne se presentoient point à leur esprit. *Que* pouvoient-ils donc faire , que de ceder à une si grande autorité , & de reconnoistre que ce qu'on leur enseignoit estoit vray malgré la repugnance de leur raison ? Et ce seroit en vain que M. Claude répondroit , que l'incompatibilité des termes les empeschoit de former ce jugement. C'est mal connoistre la nature de l'esprit humain , & la maniere dont il agit. Cela seroit bon si les fidelles avoient pour principe de ne rien croire d'inconcevable , mais ils en ont un tout contraire. La foy des autres mysteres les accoutume à croire des choses où leur raison ne trouve que des incompatibilitez ; & une raison superieure leur persuade qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de croire plus Dieu que leur raison. Il est donc certain que si les fidelles n'avoient point trouvé d'autre denoüement de ces paroles , *Le pain est le corps de J. C.* ils auroient cru l'unité de ces termes quelqu'incompatibles qu'ils paroissent. Ils se seroient formé un certain nuage qui leur en auroit caché l'incompatibilité , plustost que de ne se pas soumettre à cette autorité souveraine qui leur proposoit cette verité. Et en s'aveuglant de cette sorte , comme c'est l'ordinaire de l'esprit humain lorsqu'il conçoit des choses incompatibles , de les reduire de soy-mesme à quelque chose de compatible , en conservant les deux idées de pain & de vin , & les croyant unies , ils seroient tombez naturellement dans l'opinion des Lutheriens : & ainsi ils auroient toujours cru en cette maniere la presence réelle du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie. Mais ils n'ont pas esté obligez à se faire violence ; & la raison mesme les a conduits à croire , non que le pain demeurant pain est le corps de Jesus-Christ , mais que ce que l'on leur donnoit n'estoit plus du pain , mais le corps de Jesus-Christ.

Car c'est chicaner d'une maniere déraisonnable , que de ne pas reconnoistre de bonne foy , que quand on affirme deux termes incompatibles l'un de l'autre , sans prendre le mot , *est* , pour signifier ou pour figurer ; il n'y a proprement que l'attribut d'affirmé , & le sujet est plustost nié qu'affirmé par ces propositions , n'estant marqué par le mot ordinaire que pour le designer , non pour faire connoistre sa nature & son existence. Toute l'attention de l'esprit se porte alors vers l'attribut , parceque c'est proprement ce qu'on veut luy faire connoistre ; & il conçoit ensuite le sujet en la maniere qu'il est nécessaire , afin que l'attribut soit veritable.

Ainsy lorsque Raphaël conduisoit le jeune Tobie , si quelqu'un qui eust connu qui il estoit , eust dit , *Cet homme que vous voyez est un Ange* , Tobie ne se seroit pas imaginé qu'il auroit voulu dire par là , qu'il estoit homme & Ange tout ensemble , mais il auroit conceu sans peine qu'il auroit voulu dire seulement , que paroissant homme , il estoit reellement un Ange , & que le mot d'homme n'auroit esté dans ce discours qu'un terme de designation , & le mot d'Ange un terme d'affirmation.

Ainsy quand nous disons , *Que la felicité des méchans est une misere* ,

ce que S. Augustin a exprimé par ces termes : *Nihil est infœlicius fœlicitate peccantium*, nous ne prétendons pas qu'estant fœlicité elle soit misere ; mais nous prétendons qu'elle n'est du tout que misere , & que c'est par erreur qu'on l'appelle fœlicité.

Ainsy quand un Philosophe dit que les douleurs du corps ne sont pas dans le corps , mais dans l'ame , il ne veut pas dire qu'estant dans le corps , elles ne sont pas dans le corps , mais il veut dire que paroissant estre dans le corps , elles n'y sont pas , mais dans l'ame seulement.

Il n'y a point d'esprits si bornez qui n'entrent tout d'un coup dans ces expressions ; & par consequent quand on a dit aux fidelles , que *le pain de l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ* , l'idée qu'ils devoient prendre naturellement de ces paroles en les expliquant en la maniere ordinaire , estoit que paroissant pain il ne l'estoit pas , mais que c'estoit le corps mesme de Jesus-Christ. Et par là il est visible que c'est renoncer à toutes les lumieres de la raison , que de pretendre , comme fait M. Claude , que ce sens si ordinaire , si simple , si autorisé par l'usage , n'est jamais venu dans la pensée de personne durant huit cens ans , & que les fidelles n'ont vu dans ces propositions que la seule unité de ces deux termes subsistans , qu'ils ont rejettez comme incompatibles ; au lieu que ce sens est beaucoup plus extraordinaire & moins naturel que celuy de la transubstantiation.

Et c'est aussy ce que les principaux Ministres , & les principaux Docteurs des Sacramentaires n'ont pas fait difficulté de reconnoistre , quand ils n'ont pas esté aveuglez , comme M. Claude , par la passion de contredire les Catholiques , & qu'ils ont suivi simplement ce que la raison leur faisoit connoistre.

C'est cette veuë simple de la raison qui a fait dire à Calvin que le sens simple des paroles ne peut subsister si le pain n'est changé au corps. Et ainsy il appelle le sens de la transubstantiation le sens simple des paroles : *Non consisteret verborum simplicitas , nisi panis confletur in corpus Christi.*

Beze écrivant contre Westphalus , dit , qu'on ne peut s'attacher à la lettre dans ces paroles : **CECY EST MON CORPS** , que l'on n'établisse la transubstantiation. Et dans la page 216. *Je l'ay souvent dit , & je le repete encore , qu'on ne peut conserver le sens litteral des paroles , CECY EST MON CORPS , qu'en établissant la transubstantiation des Papistes.*

Hospinien dans la preface de la 2. partie de l'histoire Sacramentaire , après avoir rapporté les différentes opinions qu'il dit s'estre élevées après celle de Berenger ; sçavoir celle des Consubstantiateurs , & celle de l'impanation du Verbe qu'il attribué à Rupert , les comparant avec la doctrine de la transubstantiation , en porte ce jugement : *Hæ tamen sententiæ omnes longius quàm transubstantiatorum à Christi verbis recedunt , si vel littera spectetur , vel sensus.*

C'estoit aussy l'argument que Zuingle faisoit ordinairement contre Luther , pour refuter ce qu'il disoit , *Qu'il ne falloir point admettre de trope dans ces paroles , CECY EST MON CORPS.* Il s'ensuit , dit Zuingle , nécessairement que le pain est le corps mesme de Jesus-Christ ; & qu'ainsy le

CH. VII. *Pape a raison d'enseigner que le pain est changé au corps de Jesus-Christ.*

On voit le mesme aveu dans un livre imprimé l'année passée (1666.) en Hollande, sous ce titre, *Philosophia scriptura interpres*. Dans le chapitre 3. l'Auteur dit qu'il faut distinguer deux sortes de sens dans les propositions de l'Ecriture: l'un qu'il appelle, *sensus simpliciter dictus*, qui est celuy qui se prend de la signification naturelle des termes; & l'autre, *sensus verus*, qui est celuy que le S. Esprit a voulu marquer. Et il pretend que pour n'avoir pas bien distingué cela, on est tombé en beaucoup d'erreurs; parcequ'on a pris pour clairs des passages qui estoient fort obscurs au regard du vray sens, & qui n'estoient clairs qu'au regard du sens simplement dit. *Ainsy*, dit-il, *pour eclaircir cela par des exemples, les Papistes crient bien haut en soutenant dans tous leurs livres, que les paroles de Jesus-Christ dans l'institution de la Cene, PRENEZ, MANGEZ, CECY EST MON CORPS, sont claires & manifestes, comme elles le sont en effet, & en tirent sans peine le sens qu'ils y donnent, comme tout le monde le peut faire aussibien qu'eux. Mais ce sens n'est que le sens simplement dit, & non pas le veritable sens, comme les Reformez le pretendent & le montrent fort bien. De sorte que ce passage est clair au regard du sens simplement dit, & non du vray sens, au regard duquel il est obscur.*

M. Claude dira peutestre que cet Ecrivain est un homme hardy, qui n'a pas voulu se nommer, parcequ'il avance beaucoup d'erreurs dans ce livre. Mais cela ne sert de rien. Car quelques autres erreurs qu'il ait avancées, il est certain d'une part qu'il est grand ennemy des Catholiques, & de l'autre qu'il est de l'opinion des Calvinistes touchant l'Eucharistie, comme ce passage mesme le fait voir. Or cela estant, il est clair qu'il n'y a eu que la verité qui l'ait pu forcer d'avouier, que le sens des Catholiques que M. Claude nous veut faire croire n'avoir jamais pu venir pendant huit cens ans dans l'esprit de personne, est le sens clair & naturel des paroles de Jesus-Christ, quoiqu'il pretende en mesme temps comme Calviniste, que ce n'est pas le vray sens.

Voilà comment doivent parler tous ceux qui conservent quelque sincerité, quoiqu'engagez dans l'heresie des Sacramentaires. Et ainsy ce que la raison nous oblige de conclure à l'égard de ces personnes, qui n'estant point instruits des distinctions des Sacramentaires, auroient entendu ces expressions, *Que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, que le pain est changé au corps de Jesus-Christ*, est

1. Que le sens qu'ils y auroient ordinairement connu, n'est pas l'unité de ces deux termes subsistans, mais la vraye doctrine de la transsubstantiation, qui consiste à croire que ce que nous recevons à la communion n'est pas du pain, mais le corps de Jesus-Christ.

2. Qu'ils auroient non seulement conceu cette idée, mais qu'ils l'auroient suivie & embrassée, l'autorité de Dieu & de l'Eglise, & l'accoutumance qu'ils auroient eüe de soumettre leur raison aux mysteres, ayant plus de force sur l'esprit des fideles, que ces repugnances de la raison & des sens.

3. Que ceux mesmes qui auroient conceu l'unité de deux termes sub-

Sic Pontifici uteremur rem illustremus, Verba Christi qui lus S. cenam instituit, clara & perspicua esse clamitant & seipsum ac inde sensum condicunt nullo negotio, quoadmodum id cui libet liceat. At hic sensus est tantum simpliciter dictus, non autem verus, que namdum id contendunt atque ostendunt. Reformati autem hic locus quidem est perspicuus sensu simpliciter sic dicti non autem verus, sed obsecras. p. 9.

sistans, pain & corps, n'auroient point rejezté cette unité, mais seroient tombez naturellement dans la creance des Lutheriens, c'est adire de la consubstantiation, & qu'ainsy ils auroient cru la presence réelle.

4. Que ceux qui par attache à leur propre sens auroient rejezté cette unité de deux idées comme incompatibles, auroient eu l'idée distincte & expresse de l'absence réelle, parcequ'ils auroient entierement & absolument séparé le pain du corps.

5. Que toute la philosophie de M. Claude, qui soutient qu'en concevant l'incompatibilité de deux idées affirmées l'une de l'autre dans une proposition, on ne conçoit aucun sens ny vray ny faux, & que l'on ne rejette pas pour cela la presence réelle, est une fausse subtilité, qui ne merite que le nom d'une chicanerie scholastique.

6. Que dans tout ce second ordre M. Claude ne trouve point sa creance confuse, mais que l'on y trouve une creance distincte ou de la presence, ou de l'absence réelle.

CHAPITRE VIII.

Examen du troisieme ordre du Système de M. Claude, qui auroit esté de Catholiques, comme on le fait voir.

LE troisieme ordre de M. Claude est encore moins incommode que les autres. Car il se trouvera en l'examinant qu'il n'est composé que de gens qui croyoient proprement la presence réelle, & qui en avoient une foy distincte. Et pour en estre persuadé, il n'y a qu'à considerer les qualitez qu'il donne à ceux de cet ordre. *Ces gens, dit-il, allant jusques à la question, alloient aussy jusques à la resolution; mais leur esprit s'arrestoit à des termes generaux, comme que Jesus-Christ nous est present au Sacrement, que nous y recevons son corps & son sang, sans y chercher un plus grand éclaircissement.* pag 285.

De tous les ordres de M. Claude il n'y a que celui-là qui soit réel, & qui ne soit pas fondé sur des imaginations creuses & sans fondement. Car il est certain qu'il pouvoit y avoir en effet des fides dans l'ancienne Eglise, qui ne penetroient pas plus avant dans ce mystere que de croire simplement que Jesus-Christ y estoit present, & que ce que nous recevons estoit son corps & son sang. Ils avoient le témoignage des sens, qui leur disoient que les symboles estoient du pain & du vin: *Quod videtis panis est, quod etiam oculi vestri renuntiant*, dit S. Augustin à des fides Serm. ad fides.
 d'elles de cette sorte. Ils avoient l'instruction de la foy, qui leur enseignoit que ce pain estoit le corps de J.C. *Quod autem fides vestra postulat instruenda, panis est corpus Christi.* Et cette double lumiere, des sens qui faisoient connoître la matiere du Sacrement, & de la foy qui en faisoit connoître la réalité & la nature, en corrigeant ce qu'une fausse raison ajoute au témoignage des sens, qui est que le pain subsiste, suffit à la foy & à la piété chrestienne, selon ce Pere: *Quod fidei fortasse sufficiat*, les autres instructions qui regardent l'intelligence mystique de ce Sacrement, comme celle

que le mesme Pere donne ensuite, du rapport des symboles au corps mystique de Jesus-Christ, n'y estant pas absolument necessaires.

M. Claude n'a donc pas tort de mettre dans les huit premiers siecles ces sortes de Chrestiens; mais il a tort de ne pas reconnoistre que ces Chrestiens estoient vraiment Catholiques, & qu'ils croyoient la presence réelle & la transubstantiation, comme nous la croyons, quoiqu'ils ne fissent pas attention à toutes les suites, comme la plupart des Catholiques n'y en font pas.

Ce qui le trompe en cela est, que s'estant accoutumé par la lecture des livres des Ministres à corrompre le sens des expressions les plus ordinaires, & à y en donner d'autres à sa fantaisie, il s' imagine que les anciens Chrestiens en faisoient de mesme. Recevoir le corps de Jesus-Christ, ne signifie rien dans la bouche d'un Ministre, parcequ'il y substitue incontinent les notions de reception par le symbole, ou de reception par *vertu*.

Mais M. Claude devoit considerer qu'il s'agit icy de gens qui estoient dans un autre estat que luy. Ils n'estoient nullement instruits des manieres dont il elude les passages des Peres. Ils ne connoissoient ny *la clef de figure*, ny *la clef de vertu*, selon l'hypothese mesme. Ainsy la presence de vertu, ny la presence de figure ne leur venoit point dans l'esprit.

Quelle autre presence auroient-ils donc pu concevoir, que la presence réelle, que la réception réelle? Et pourquoy auroient-ils donné à ces mots un autre sens que celui qu'ils ont naturellement?

Pour éclaircir encore plus cette verité, il faut sçavoir que l'on se peut former trois sortes d'idées generales de presence. L'une, quand on conçoit distinctement & la presence réelle, & la presence metaphorique; mais que ne pouvant prendre party, on se refout par une generalité confuse, en disant que Jesus-Christ y est present en quelque maniere: & cette sorte d'idée n'est pas une vraie idée generale: car il n'y a point d'idée commune & univoque qui convienne à l'une & à l'autre presence; mais c'est une idée alternative, c'est adire que l'esprit dit qu'il y est present ou par verité, ou par metaphore. C'est ainsy que quelques Anglois eussent bien voulu accorder les differens sur l'Eucharistie, en quoy ils n'ont esté suivis de personne.

D'autres se forment une idée generale de presence d'une autre maniere, qui est d'exclure toutes les especes particulieres de presence, & d'en inventer une autre qu'on ne conçoit point, & qu'ils ne conçoivent pas eux-mesmes. Ils disent que Jesus-Christ n'est pas present corporellement dans l'Eucharistie, qu'il n'y est pas aussy present seulement en vertu & en figure, mais qu'il y est present d'une maniere inconcevable.

Pour juger sainement de la pretention de ces personnes, il faut dire qu'elles croient en effet la presence réelle, puisque cette presence inconcevable n'est pas distinguée de la presence réelle telle que l'Eglise l'admet; mais en l'admettant sous certains termes, ils la nient sous d'autres, ou plutost ils en nient les suites & les consequences qui en sont inseparables. Et c'est pourquoy on la peut appeller une presence contradictoire.

Ce ne pouvoit estre ny en l'une ny en l'autre de ces deux manieres que
les

les fidelles de ce troisième ordre de M. Claude se formoient une idée generale de presence & de reception ; puisque par la supposition mesme ils ne connoissoient point les suites philosophiques de la presence réelle , & qu'ils n'y avoient jamais fait attention. Ils concevoient donc Jesus-Christ present , comme on conçoit Dieu present , comme l'on conçoit un esprit present , comme l'on conçoit toutes les choses presentes quand on ne se sert pas de l'imagination , mais de l'entendement. Ils avoient l'idée intellectuelle de presence , & cette sorte d'idée generale est la vraie idée de presence réelle & substantielle. C'est elle qui se presente à tous ceux qui n'ont pas l'esprit corrompu par les fausses subtilitez des Ministres , c'est elle qui est designée par les mots , & dont ils forment naturellement l'idée dans l'esprit.

Il n'est donc pas besoin de refuter ce troisième ordre de M. Claude autrement qu'en disant , que c'estoit un ordre de Catholiques qui est tres-mal propre pour montrer qu'on ne connoissoit point dans l'ancienne Eglise la presence réelle , puisqu'il n'estoit composé que de gens qui la connoissoient , qui la croyoient , & qui la confessoient.

C H A P I T R E. I X.

Examen du 4. ordre du Système de M. Claude , qui auroit esté de gens devenus Calvinistes après une longue recherche.

LE quatrième ordre ne fera pas plus favorable aux pretensions de M. Claude , quoiqu'il luy fasse embrasser nettement le Calvinisme , en disant que ces gens après avoir esté choquez par l'incompatibilité des termes de pain & de corps de Christ , trouvoient enfin le vray denoüement de la question , je veux dire que le pain est le Sacrement , le memorial & le gage du sacré corps de nostre Redempteur. pag 181.

Ils le trouvoient , puisqu'il plaist à M. Claude de le supposer , mais c'estoit après l'avoir long-temps cherché , comme il le dit aussy expressément. Mais pendant qu'ils le cherchoient , & qu'ils ne l'avoient pas encore trouvé , M. Claude osera-t-il nous dire qu'ils n'estoient frappez d'aucune idée de la presence réelle par tous les passages & toutes les instructions des Peres ? pag 182.

Ils n'avoient encore trouvé ny la clef de figure , ny la clef de vertu , selon la supposition , comment entendoient-ils donc les paroles des Peres qui les affuroient que l'Agneau de Dieu est present sur la table eucharistique ; que le pain apparent n'est point du pain , mais le corps de J. C. que nous bevons le sang immortel de Jesus-Christ ; que le sang de J. C. est joint au nostre qu'il entre dans nous ; que ce corps unique qui est distribué à tant de milliers de fidelles , est tout entier en chacun d'eux ; que c'est le corps & le sang de Jesus-Christ dans la verité ; qu'il n'en faut pas douter , puisqu'il l'a dit luy-mesme ; que quoique ce que nous voyons n'ait rien de semblable à un corps humain , neanmoins personne ne refuse de croire ce que Jesus-Christ a dit , que le pain est changé au corps mesme de Jesus-Christ , que le pain

est fait le corps de Iesus-Christ par l'operation ineffable du S. Esprit ; qu'il ne faut pas chercher l'ordre de la nature dans le corps de Iesus-Christ.

M. Claude ne se sauve de ces passages qu'en y appliquant les clefs de *figure & de vertu*, & encore en se donnant mille gesnes, & en se servant de mille machines. Or ces gens ne les avoient point ; ils concevoient donc l'idée litterale de ces paroles : ils concevoient que Jesus-Christ entroit en nous ; que ce n'estoit pas du pain, mais le corps de Jesus-Christ ; qu'il n'en falloit point douter ; qu'il falloit démentir les sens : & ainsy pendant tout le temps de cette recherche ils avoient toujours malgré M. Claude la presence réelle devant les yeux.

Et cela fait voir en passant qu'il n'y a rien de moins raisonnable que les solutions qu'il apporte à quelques passages des Peres qu'on avoit alleguez dans la seconde partie de la refutation. Car comme ce n'estoit pas là le lieu de les traiter avec étendue, on y declare que l'on ne les produisoit pas pour montrer qu'ils ne se pouvoient entendre dans le sens metaphorique, mais pour faire voir qu'ils mettoient tellement le sens litteral de la presence réelle devant les yeux, qu'il estoit impossible de n'y faire pas quelque attention ou pour le rejeter, ou pour l'admettre.

M. Claude en y répondant se contente de supposer que les fideles qui les lisoient alloient tout d'un coup au sens metaphorique, & n'y voyoient pas seulement le sens naturel. Nous ferons voir dans l'examen du 5. ordre l'absurdité de cette supposition ; mais il suffit de remarquer icy qu'elle est contraire manifestement aux autres suppositions de M. Claude : car de ces cinq ordres dont il compose l'Eglise des huit premiers siecles, il y en a trois qui bien loin d'aller tout d'un coup à ce sens metaphorique, n'y parvenoient jamais, parcequ'ils ne connoissoient ny *la clef de figure*, ny *la clef de vertu*, qui sont la source de ces metaphores ; & le quatrième ne trouvoit ce secret *qu'après l'avoir long-temps cherché*. Ainsy avant que de l'avoir trouvé, il ne pouvoit pas appercevoir d'autre sens dans ces paroles des Peres, que le sens de la presence réelle, dont par consequent il estoit obligé de juger ou pour le rejeter, ou pour l'admettre. Car ils n'en auroient pas cherché d'autres si celui-là les eust contentez : mais comme il falloit par nécessité que ces gens apperceussent le sens de la presence réelle pendant le temps de cette laborieuse recherche, il falloit encore par nécessité que lorsqu'ils venoient à connoistre les sens metaphoriques, & les deux *clefs de vertu & de figure*, il falloit dis-je, qu'ils eussent une idée distincte de l'absence réelle, non seulement parceque connoistre le Sacrement comme simple image du corps de Jesus-Christ, ou comme en ayant la vertu, & n'y voir point le corps même de Jesus-Christ, c'est connoistre l'absence réelle, comme nous l'avons montré, mais aussy parcequ'ils ne pouvoient embrasser ce sens qu'en rejetant toutes les autres idées qui leur avoient mis la presence réelle devant les yeux une infinité de fois.

CHAPITRE X.

Que le doute que M. Claude attribué à trois de ses ordres, sçavoir au 2. au 3. & au 4. a esté absolument inconnu aux Peres.

Nous avons l'obligation à M. Claude de nous avoir appris cette maxime si raisonnable, *que c'est un grand défaut de voir ce qui n'est pas, & de ne pas voir ce qui est.* Et pour en faire un usage legitime, nous en allons faire l'application sur luy-mesme dans une matiere fort importante, en luy montrant qu'il la fait encore mieux connoistre par son exemple, qu'il ne l'enseigne par ses paroles; & qu'il est proprement d'un nombre de ceux *qui voyent ce qui n'est pas, & qui ne voyent pas ce qui est.*

Il voit un doute d'une terrible consequence dans les fidelles des huit premiers siecles, & non seulement dans un petit nombre, mais dans la plus grande partie d'entr'eux, dans trois ordres entiers des cinq qui composent son système. Ils estoient, dit-il, frappez par l'incompatibilité de ces termes, *pain & corps*: ils ne comprennoient pas d'abord comment cela s'entendoit: mais les uns ne se mettoient pas en peine de le chercher, les autres le cherchoient, & se contentoient d'une lumiere confuse & generale; les autres après avoir long-temps cherché, en trouvoient le vray denoüement. Mais avant que de l'avoir trouvé, ils ne le sçavoient donc pas; ainsy ils estoient long-temps dans l'estat d'ignorance & de doute à l'égard de ce mystere.

Or comme il y a de diverses sortes de doutes, il est bon de bien penetrer la nature de celui que M. Claude attribué à ce nombre innombrable de fidelles.

Il y a des doutes dans lesquels on entend la chose & on la conçoit, mais on ne sçait si elle est, ou si elle n'est pas; si elle est possible, ou si elle est impossible. Quand je doute, par exemple, si les bestes pensent, si le sang a une circulation dans le corps, si deux lignes peuvent estre incommensurables, j'entens ce que c'est que penser, ce que c'est que la circulation du sang, ce que c'est que l'incommensurabilité de deux lignes. Mais il y a des doutes où l'on ignore ce qui fait le doute, comme quand on doute des causes du flux & du reflux de la mer, & que l'on demande de quelle sorte cela se fait; ou quand on doute du sens d'un passage de l'Ecriture, lorsque le sens qui paroist est faux, & que l'on n'en voit point d'autre.

Je ne m'arreste pas à discuter si cette disposition d'esprit doit estre appelée doute, ou simple ignorance. Il me suffit qu'elle soit différente de la premiere. Car dans la premiere sorte de disposition où l'on doute si la chose est ou n'est pas en l'entendant, & en la concevant, on n'a point besoin qu'on nous l'explique, il suffit qu'on nous en donne des preuves. Mais la seconde disposition qui enferme une ignorance de la maniere, demande par necessité une explication de ce qu'on ignore. Je ne sçay comment un passage s'entend, on ne m'ostera jamais cette ignorance qu'en me l'expliquant. Des termes affirmez l'un de l'autre me semblent inal-

liables, on ne m'ostera jamais ce doute qu'en m'expliquant distinctement l'alliance de ces termes.

Il est important de bien remarquer ces deux sortes de dispositions si différentes; & il est clair que la maniere dont un doute est resolu par ceux à qui on le propose, ou qui entreprennent de le prevenir, nous donne lieu de reconnoître de quelle nature il est. Car s'ils se contentent d'apporter des preuves sans aucune explication, il est visible qu'ils supposent que l'on entend la chose dont il s'agit, & qu'il n'est necessaire que de la leur prouver. Mais s'ils se mettent en peine de l'expliquer, on aura droit de conclure qu'ils ont eu dessein d'éclaircir ceux à qui ils parlent sur la maniere de la chose, & qu'ils ont supposé qu'ils la pouvoient ignorer.

Le doute ou l'ignorance que M. Claude attribué à trois des ordres qui composent son systême, est entierement de ce second genre, c'est adire que c'est un de ces doutes qui ont besoin d'éclaircissement & d'explication de la maniere de la chose. Les fidelles qu'il nous décrit estoient tous choquez de l'incompatibilité de ces termes *pain & corps*, contenus dans les expressions de l'Eglise. Ils ne sçavoient comment cela s'entendoit, & comment il pourroit estre vray que le pain fust le corps de Jesus-Christ, ou fust changé au corps de Jesus-Christ. Les uns demeuroient selon luy dans ce doute ou dans cette ignorance toute leur vie. Les autres en cherchoient l'éclaircissement. Mais de quelque maniere qu'ils agissent, il est certain qu'on ne pouvoit remedier à leur ignorance qu'en leur enseignant la maniere dont le pain pouvoit estre le corps de Jesus-Christ, & que c'estoit l'unique voye pour les en tirer.

Et en effet qu'on envoie des gens dans cette disposition à tous les Ministres de Genève, de Suisse, de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, des Indes; qu'ils leur exposent leur doute dans les termes les plus propres à le faire entendre, & qu'ils leur declarent qu'ils sont choquez de l'incompatibilité de ces termes si ordinaires dans le langage de l'Eglise, *quel'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, que du pain est fait le corps de Jesus-Christ, que le pain est changé au corps de Jesus-Christ*, parcequ'ils voyent bien que le pain demeurant pain ne peut estre le corps de J. C. Il est certain que tous les Ministres du monde répondroient d'une mesme maniere à ce doute, & que jamais instructions ne furent si uniformes que celles qu'ils donneroient sur ce point. Ils diroient tous que le pain est, & est fait le corps de Jesus-Christ, parcequ'il en est fait l'image, la figure, & qu'il en contient la vertu.

Voilà donc le doute que M. Claude reconnoît, & voilà la maniere de le resoudre. Il est fondé sur l'ignorance du sens des paroles, & il se resout par l'explication de ces paroles, & par les deux clefs *de figure*, & *de vertu*, en faisant voir que l'on ne pretend pas que l'Eucharistie soit le corps de J. C. autrement qu'en figure, ou en vertu.

Voyons donc maintenant si les Peres auront connu cette sorte de doute; & s'ils auront pris les voyes naturelles pour y remedier: car on voit dans leurs ouvrages qu'il leur est assez ordinaire de supposer qu'il s'en peut élever sur le sujet de l'Eucharistie, de tâcher de les prevenir, & de fortifier

les fidelles dans la foy de ce mystere. S. Hilaire le fait au livre huitième de la Trinité, S. Cyrille de Hierusalem dans sa 4. catechese. S. Gregoire de Nyffe propose & resout un doute sur l'Eucharistie dans son oraison catechistique. S. Ambroise en marque expressément un dans le chapitre 9. du livre qu'il a fait pour les nouveaux baptisez ; & il les fortifie contre le mesme doute au livre 4. des Sacremens c. 5. S. Gaudence le previent & le détruit dans le traité 19. sur l'Exode ; & S. Chrysostome dans l'homelie 83. sur S. Matthieu. Hefychius dans son livre 6. sur le Levitique ; & S. Euchere dans son homelie 5. de la Pasque, & dans les homelies sur les Evangiles, sans parler des autres.

Ces lieux sont sans doute tres-considerables pour nous instruire du sentiment des Peres, & des fidelles touchant ce mystere ; car comme nous avons déjà dit ailleurs, on ne parle jamais plus precisément & plus clairement, que lorsque l'on veut porter la lumiere dans l'esprit de ceux qui sont dans l'ignorance & dans les tenebres. Mais on reconnoit d'abord dans tous ces lieux que le doute que les Peres ont supposé se pouvoit élever dans l'esprit des fidelles, & auquel ils ont tâché de remedier, n'est pas celui que M. Claude attribué aux trois ordres de son système, & qu'il y est entierement opposé. Car le doute de ces gens qui composent les ordres de M. Claude, naissant selon luy de l'incompatibilité des termes *pain & corps*, ne se pouvoit oster qu'en montrant aux fidelles que le pain n'estoit le corps de J. C. qu'en figure & en vertu. Et au contraire le doute contre lequel les Peres ont pretendu fortifier les fidelles, est détruit par les mesmes Peres en confirmant & repetant plusieurs fois que l'Eucharistie est le corps de J. C. qu'elle le contient sans qu'ils y ajoutent aucune explication ny de figure, ny de vertu. De sorte que ce qu'ils disent, pour oster le doute qu'ils supposent, ou qu'ils veulent prevenir dans les fidelles, est justement ce qui seroit capable de faire naistre celui qui est marqué par M. Claude.

Car qu'y a-t-il, par exemple, de plus capable de choquer ceux qui seroient déjà frappez de l'incompatibilité des termes *pain & corps*, que ce que dit S. Cyrille de Hierusalem. *Puisque J. C. dit ce Saint, assure du pain que c'est son corps, qui osera desormais en douter ? Puisqu'il nous dit du calice, que c'est son sang, qui pourra en douter, en disant que ce n'est pas du sang ?* Et ce qu'il ajoute plus bas : *Croyez tres-certainement que ce pain qui paroist, n'est pas du pain, quoique le goust rapporte que c'est du pain, mais le corps de Jesus-Christ ; & que ce vin qui paroist n'est pas du vin, quoiqu'il semble tel au goust, mais le sang de Jesus-Christ ?* Catech. 4.

Ne seroit-ce pas deshonorer les Peres, que de leur attribuer une aussi grande folie que celle d'avoir pretendu éclaircir le doute que ces expressions pouvoient faire naistre dans l'esprit, en repetant ces expressions mesmes qui estoient capables de le causer, & en y ajoutant encore des paroles plus fortes & plus expressees ? L'on peut voir la mesme chose dans tous les autres passages que nous avons citez.

Secondement le doute de M. Claude ne se peut détruire, comme j'ay dit, que par l'explication de la double *clef de vertu & de figure*, c'est-à-dire en faisant voir que le pain n'est le corps de J. C. qu'en figure & en

CII. X.

vertu. Et cependant dans aucun des lieux où les Peres fortifient les fidelles contre ce doute qu'ils ont connu, ils n'ont parlé ny de vertu ny de figure; mais ils se servent au contraire de toutes les expressions qui en peuvent éloigner l'idée, & qui doivent faire croire que l'Eucharistie est véritablement le corps mesme de Jesus-Christ.

3. Le doute de M. Claude ne demande pas des preuves, mais des éclaircissements, c'est-à-dire qu'il ne s'agit point de prouver que l'Eucharistie est le corps de J. C. mais d'expliquer en quel sens cela estoit véritable. Or dans tous les lieux des Peres où ils parlent de doute, ils ne se mettent en peine que de prouver que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ sans donner aucun éclaircissement.

4. Le doute de M. Claude ne peut estre détruit par ces paroles, *Hoc est corpus meum*; ou par celles-cy, *Panis quem ego dabo caro mea est*, puisqu'il ne naist que de l'incompatibilité de ces paroles; & cependant tous les Peres ne supposent que le doute dont ils parlent, doit estre étouffé par la seule force de ces paroles de l'Ecriture.

5. Enfin le doute connu par les Peres est détruit, selon les mesmes Peres, par les divers exemples de la puissance de Dieu, par la creation du monde, par les miracles des Prophetes, par celuy de l'Incarnation. Mais qu'y auroit-il de moins raisonnable que de se servir de tous ces exemples pour détruire le doute que M. Claude met dans la teste de ces trois ordres, & quelle lumiere donneroit-on à un homme, qui trouve ces termes, *pain & corps, vin & sang*, incompatibles, & qui ne sçait comment il faut entendre ces expressions de l'Eglise, où l'Eucharistie est si souvent appelée le corps & le sang de J. C. en luy disant que Dieu est tres-puissant, & qu'il a créé le monde, & que ce qui nous paroist impossible est possible à Dieu?

Il s'en suit de là clairement & demonstrativement, que les Peres n'ont point connu le doute sur lequel M. Claude établit trois ordres entiers de Chrestiens durant huit siècles, & que M. Claude ne connoist point le doute que les Peres ont connu. Cependant cela n'est pas d'une petite consequence. Car il est bien étrange qu'il pretende par ses conjectures estre plus capable de connoistre la disposition des esprits des Chrestiens des premiers siècles, que tous les Peres qui ont vescu avec eux; qu'il les accuse ainsy ou de stupidité, ou de negligence; qu'il leur attribue des discours contraires au sens commun, puisqu'il n'y auroit rien sans doute qui le fust davantage que si les fidelles estant choquez de l'incompatibilité de quelques termes qu'il seroit facile d'accorder par une petite distinction, au lieu de leur donner une lumiere si facile, on augmentoit leur doute, en repetant simplement devant eux les expressions mesmes qui le causeroient, & en leur alleguant des preuves dont ils n'auroient eu aucun besoin, & qui ne leur auroient apporté aucun éclaircissement.

Vous ne devez point douter, disent les Peres aux fidelles, de la verité de la chair & du sang de J. C. Vous ne devez point douter que le pain ne soit le corps de J. C. que du pain on ne fasse le corps de J. C. Et pour-

quoy ? Parceque Jesus-Christ a dit du pain que *c'estoit son corps* ; parceque Dieu est tout-puissant ; parcequ'il a fait cent autres merveilles. Mais que voulez-vous dire , auroient pu repliquer ces fidelles , s'ils avoient esté tels que M. Claude les représente ? Nous sçavons que Dieu est tout-puissant : nous sçavons qu'il a dit : *Cecy est mon corps* : nous ne doutons ny de la puissance , ny de la verité de ses paroles : mais comme ces termes , que *l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ* , nous paroissent incompatibles , & qu'ils le sont en effet , nous demandons comment cela se doit entendre ? vos réponses ne touchent pas seulement nostre difficulté & nostre doute ; & vous ne rémoignez pas mesme de l'entendre. Nous vous demandons en quel sens J. C. a dit que le pain estoit son corps ? Et vous nous répondez qu'il l'a dit. Nous vous demandons de quelle maniere J. C. fait que le pain soit son corps ? Et vous nous répondez qu'il le peut faire. Mais nous sommes assurez qu'il ne le fait pas d'une certaine maniere ; & que le pain n'est pas le corps mesme de J. C. Nous vous demandons donc en quel autre sens ces paroles de J. C. se doivent entendre.

Il est sans doute que cette réponse de ces fidelles seroit infiniment plus raisonnable que le discours de ces Peres. Et c'est ce qui fait voir également & que les Peres n'ont point connu ce doute de M. Claude , parcequ'ils n'auroient jamais parlé de la sorte ; & que ce doute n'a jamais esté , puisqu'il seroit impossible qu'il leur eust esté inconnu.

Je pense après cela que l'on m'avoüera qu'il n'y a rien qui approche plus du songe & de la chimere , que trois ordres de fidelles qui durent huit siècles , & qui ont pour caractere un doute & une ignorance qui a esté inconnüe à tous les Peres.

Il est aisé de conclure de tout ce discours que M. Claude ne peut pas tirer grand avantage du quatrième ordre de son système. Il a pour caractere un doute inconnu aux Peres , & qui ne pouvoit estre que fortifié par tous les lieux des Peres , où ils combattent les doutes qu'ils ont connus , comme nous l'avons montré.

Ces gens demeuroient long-temps dans ce doute. Or pendant qu'ils y demeuroient , ils ne pouvoient expliquer le langage de l'Eglise , & les expressions ordinaires des fidelles , que dans le sens de la présence réelle ; puisqu'ils ne connoissoient point encore les deux clefs *de figure & de vertu* , que les Ministres ont inventée pour eloigner cette idée.

M. Claude suppose aussy temerairement , qu'ils trouvoient la solution de leur doute en apprenant que l'Eucharistie est la figure de Jesus-Christ ; & qu'elle en contient la vertu. Car de qui auroient-ils appris cette solution ; puisque , comme nous l'avons fait voir , les Peres n'ont combattu les doutes sur l'Eucharistie que par les paroles mesmes de Jesus-Christ , & par les effets de sa toute-puissance , sans jamais parler de cette vertu ?

Et comme cet ordre de M. Claude s'étend au septième & au huitième siècle , comment les fidelles y auroient-ils pu trouver ce prétendu dénoüement ; puisque l'on y faisoit profession & en Orient & en Occident , comme nous le montrerons , de croire au contraire que l'Eucharistie n'est pas la figure , mais le corps mesme de Jesus-Christ ; & qu'aincy la clef

de figure si necessaire aux Ministres y estoit formellement rejeitée, & la clef de vertu aussy par une consequence necessaire.

Enfin quand on luy accorderoit comme veritable tout ce qu'il suppose sans fondement, & contre la raison, il prend si mal ses mesures, qu'il n'auroit encore rien de ce qu'il desire, & qu'il accorderoit au contraire à son adversaire tout ce qu'il pretend. Car supposé que ces gens se persuadassent enfin après beaucoup de recherche, que l'Eucharistie est le signe de Jesus-Christ, & qu'elle en contient la vertu, sans concevoir rien autre chose, ils concevroient par cela mesme l'absence reelle, ce qui suffit à l'Auteur de la Perpetuité, qui ne pretend rien autre chose, sinon que les fidelles ont toujours esté dans l'une ou dans l'autre de ces deux creances de la presence ou de l'absence reelle; mais ce qui ne suffit nullement à M. Claude, qui s'est engagé mal à propos à le contredire en tout, & à luy contester les choses du monde les plus claires, sans autre dessein que de chicaner & d'embrouïller cette dispute par la multitude des petits differens qu'il fait naistre, afin de faire perdre de veuë le different general, qui est le seul qui importe à l'Eglise, & à ceux qui en sont separez.

CHAPITRE XI.

Examen du cinquième ordre du Système de M. Claude, qu'on peut appeller des Calvinistes sans reflexion.

L'EXAMEN de ce cinquième ordre nous donnera lieu de répondre aux principales subtilitez par lesquelles M. Claude a tâché d'eluder les raisons qu'on avoit alleguées dans la refutation, pour montrer que le commun des fidelles a toujours eu une creance distincte de la presence ou de l'absence reelle.

C'est sur ces subtilitez qu'il a basti son cinquième ordre; & elles consistent à dire qu'il y avoit des gens dans ce siècle, qui estant frappez de toutes les expressions les plus fortes en apparence pour la transsubstantiation & la presence reelle, alloient tout d'un coup à leur vray sens, c'est-à-dire au sens de figure & de vertu, sans y en appercevoir aucun autre, & sans songer à l'incompatibilité des termes, sans avoir aucune idée de la presence reelle, ny de l'existence de Jesus-Christ au Sacrement. C'est sur ce fondement qu'il soutient, *Que quand ces expressions & mille semblables auroient esté tous les jours dans la bouche des Peres, elles n'eussent jamais formé dans l'esprit des peuples l'idée d'une transsubstantiation, ou d'une presence reelle* Et dans la page 262. il dit, *Que si on oste de l'esprit des hommes les préjugés, ils ne trouvent rien dans les passages des Peres qui les fasse songer à une presence reelle.*

Mais parceque cette pretention eust pu paroistre fort étrange, il l'appuye de certains principes de philosophie qui luy sont assez particuliers. Il pretend que dans les expressions des Peres les plus formelles pour la realité, le sens litteral estant incompatible, & n'estant pas un sens, le sens metaphorique est le naturel & l'unique que l'esprit conçoit: que

que ce sens metaphorique estoit le premier qui se presentoit; & qu'au contraire l'idée de presence réelle ne se presentoit jamais. Et afin que l'on n'en doute point, il s'allegue luy-mesme pour témoin d'une maniere assez plaisante. *Je ne sçay, dit-il, si j'ay l'oreille dure, mais je n'entens rien de ce tintamarre, & de ce grand bruit, que la presence réelle fait à la porte. Assurément c'est une vision; car quand je mets la teste à la fenestre je ne voy rien.*

C'est par une suite de cette pretention, qu'il rejette bien loin ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, *que si-tost que le son des mots frappe l'oreille, l'idée qui est ordinairement jointe au mot se presente incontinent à l'esprit; & que cette idée ne manque jamais d'y estre receuë, à moins que les opinions dont l'esprit est prevenu, ou les autres circonstances qui accompagnent cette idée, n'obligent de la bannir, pour y en substituer un autre.* Car il pretend aucontraire que quand tous les mots des Peres par lesquels les Catholiques établissent la presence réelle, frappoient les oreilles des Chrétiens de ce temps-là, il ne voyoient que la simple & unique idée metaphorique, & ne voyoient point du tout le sens litteral.

En un mot ses pretentions se reduisent à soutenir que les fidelles de ce cinquième ordre ne concevoient rien autre chose dans toutes les expressions de l'Eglise & des Peres, sinon que le Sacrement est la figure de Jesus-Christ, & qu'il en contient la vertu; qu'ils n'avoient point d'autre idée que celle-là, & que c'estoit la seule & unique impression qu'ils recevoient de toutes les paroles des Peres.

Or il faut bien remarquer, qu'il ne s'agit pas icy si les fidelles entendant les expressions des Peres comprennoient que le sens metaphorique estoit le veritable, mais qu'il s'agit de sçavoir s'ils ne comprennoient du tout que ce sens metaphorique, & s'ils ne s'appercevoient point que les paroles d'elles-mêmes faisoient un autre sens, & donnoient une autre idée.

Il ne s'agit pas aussy d'une seule expression, à laquelle ils auroient pu estre tellement accoutumez, qu'elle seroit devenue simple à leur égard; mais qu'il s'agit de toutes les différentes expressions, dans lesquelles les Saints Peres ont renfermé ce mystere.

Enfin il ne s'agit pas de quelque moment & de quelque heure de la vie de ces gens-là, mais de toute leur vie, M. Claude soutenant generalement que l'idée de la presence réelle ne leur est jamais venue dans l'esprit, & qu'elle n'y peut jamais tomber, à moins qu'elle n'y vienne d'ailleurs.

Tout cela supposé pour témoigner à nostre tour quelque forte de confiance, mais avec plus de raison que M. Claude, il nous permettra de luy soutenir qu'il n'y a point d'apparence qu'il comprenne luy-mesme, ou qu'il croye ce qu'il avance; & qu'assurément lorsqu'il y aura fait reflexion, il reconnoistra qu'il n'y a pas assez pensé.

On luy pourroit alleguer pour l'en convaincre par une experience sensible ce nombre infini de Chrétiens qui se trouverent au commencement de l'onzième siecle dans la creance de la presence réelle, & qui n'y estoient entrez que par les mesmes expressions des Peres & de l'Eglise qui avoient toujours retenti aux oreilles des fidelles des huit premiers siecles. D'où il

CH. XI. s'ensuit sans doute plus que probablement, que ces expressions qui ont persuadé toute la terre de la presence réelle, en pouvoient bien donner l'idée à ceux qui les avoient precedez. Il est vray, comme on l'a déjà veu par experience que ce qui passera toujours pour une demonstration à l'égard de ceux qui s'y connoissent, ne fait pas la moindre impression sur l'esprit de M. Claude : il s'en mocque, & croit s'en estre défait en disant hardiment, qu'assurément il n'y avoit *que l'ombre & l'oisiveté du convent de Corbie, qui ait esté capable de produire un si grand detour d'imagination.* Et poussant la chose plus avant, & autant qu'il en a besoin, il veut que ce detour d'imagination ait en l'espace de deux cens ans occupé toute la terre, & persuadé tous les esprits, sans qu'ils s'en soient apperceus, & sans qu'ils en ayent esté choquez.

pag 30 .

Mais si cette raison n'est pas bonne pour luy, elle ne laisse pas d'estre bonne pour les autres, & je pense qu'il y aura peu de personnes judicieuses qui ne le condamnent en ce point d'une opiniastrété tres-déraisonnable.

Neanmoins comme je tâche aussy de le guerir, si je puis, il faut faire effort pour trouver quelque principe qui luy soit plus sensible, & l'on n'en peut supposer qu'il puisse moins refuser avec honneur que celui-là, que M. Claude a l'esprit fait comme les autres; qu'il n'a pas une maniere de concevoir les choses qui luy soit particuliere; qu'il entend ce que les autres Ministres entendent sans difficulté, sans peine, sans effort; & enfin qu'il entend ce qu'il croit luy-mesme, & ce qu'il témoigne d'entendre en d'autres endroits.

Ce principe si equitable nous conduira bien loin, & il suffit pour décider nostre différent : car il n'y a qu'à joindre ce que M. Claude trouvera dans son esprit comme je croy, & qui est certainement dans celui des autres. Que la différence des expressions simples, & des expressions metaphoriques, consiste en ce que les expressions simples n'ont qu'une idée; & que les metaphoriques en ont deux, & en presentent deux à l'esprit : car elles presentent à l'esprit la chose que l'on luy veut faire entendre, & elles luy font voir en mesme temps l'image par laquelle on la luy represente.

L'une de ces idées est naturelle à l'égard de la chose, & étrangere à l'égard du mot; & l'autre idée est naturelle à l'égard du mot, & étrangere à l'égard de la chose. Je ne conçois pas à la verité par cette expression, *Vicit leo de tribu Juda*, que Jesus-Christ soit un lion; mais je conçois qu'il est comparé à un lion à cause de sa force. Ainsy le mot de *lion* forme en mesme temps dans mon esprit l'idée de la force de Jesus-Christ, qui est l'idée naturelle de la chose conceüe comme veritable, & que l'Ecriture a voulu signifier; & l'idée de lion, qui est l'idée naturelle du mot, mais qui n'est que l'image de la verité que l'Ecriture me veut faire concevoir.

Si je ne concevois dans cette expression qu'un lion, sans passer jusques à comprendre que l'Ecriture a voulu marquer la force de Jesus-Christ, je n'entrerois point dans le sens de l'Ecriture; & si je concevois la seule force de Jesus-Christ sans la concevoir sous l'image de celle d'un lion, je

n'entrerois pas dans le langage de l'Ecriture ; je n'en entendrois pas la force ; & il ne contiendrait plus à mon égard qu'une expression toute simple, qui n'auroit pas la grace & la beauté de l'expression métaphorique. C II. XI.

C'est pourquoy Cicéron dit en quelque endroit, que les métaphores enferment une comparaison secrète, & que le plaisir qu'elles donnent à l'esprit consiste dans cette double idée qu'elles luy représentent en même tems, l'une de la chose conceüe comme vraye, l'autre de l'image de cette chose, l'esprit se plaisant dans cette comparaison de la vérité & de l'image, & aimant à passer de l'une à l'autre.

Or il ne faut pas s'imaginer que ce passage se fasse par des réflexions expressees, sensibles, & distinctes. Tout cela se passe dans l'esprit par une simple veüe, qui luy fait considérer certaines idées comme véritables, & regarder les autres comme des images des vraies idées, parce qu'il sçait qu'elles seroient fausses en elles-mêmes. Et c'est sans doute ce qui a trompé M. Claude, & qui luy a fait rebuter si dédaigneusement une maxime véritable que l'Auteur de la Perpetuité luy avoit proposée, qui est, *Que l'idée qui est ordinairement jointe au son, c'est adire l'idée naturelle du mot, ne manque jamais de se presenter, & d'estre receüe dans l'esprit, à moins que les opinions dont il est prevenu, & les diverses circonstances n'obligent de la bannir, pour y en substituer un autre.* Car il s'est imaginé que ce bannissement d'idées avoit besoin de beaucoup de mystere, & qu'il falloit pour cela des réflexions formelles, & c'est pourquoy il dit, *Qu'il peut bien arriver que cette idée commune se presente à l'esprit d'un homme, & fasse quelque effort pour estre receüe ; mais cela passe aussy d'abord pour une impertinence & une simplicité digne de risée : de sorte qu'il suppose qu'on ne peut avoir cette double idée sans simplicité & sans impertinence.* Traité de la Prop. 2. part. pag. 17.

Mais si pour épargner M. Claude on n'accuse pas ce discours d'impertinence, au moins nous permettra-t'il de l'accuser de simplicité. Car bannir une idée, n'est pas la chasser de l'esprit, c'est ne la regarder pas comme véritable ; & cela arrive dans toutes celles que l'on regarde comme images des idées conceües comme vraies, c'est adire dans toutes les expressions métaphoriques : car l'esprit sent toujours en quelque sorte l'idée naturelle du mot ; il sent que l'idée métaphorique n'est pas vraye, mais qu'elle conduit à la vraye ; & sentir cela c'est la bannir ; & il conçoit par le moyen de cette image la chose qu'elle représente, qui est ce que l'on appelle substituer la vraye idée.

Il est vray que l'accoutumance de se servir de quelque terme en un usage métaphorique, obscurcit quelquefois de telle sorte cette double idée, que l'esprit ne sent plus que l'impression de la chose signifiée & conceüe comme véritable : Mais alors ce n'est plus un terme métaphorique, puisqu'il n'en a plus ny la force ny la beauté ; c'est un terme équivoque, qui a diverses significations, & qui signifie une chose dans certaines circonstances, & une autre dans une autre : de sorte que ces métaphores obscurcies & abolies par l'usage estant reellement des

CII. XI. termes propres & simples, ne sont nullement contre la regle que l'Auteur de la Perpetuité a proposée; parce qu'il n'y a parlé que des termes vraiment métaphoriques, & non pas des termes équivoques, tels que sont ceux où la double idée ne se sent point.

Mais il est fort rare que la métaphore soit si fréquente & si ordinaire, qu'elle aille jusques à ne se faire plus sentir, & à tenir entièrement lieu d'une expression propre, sur tout si c'est une métaphore qui ne consiste pas en une parole, mais dans une suite d'expressions, & dans des allégories assez longues & assez continuées; car il est alors absolument ridicule de prétendre que la métaphore ne se sente point du tout.

Y a-t-il, par exemple, des gens assez subtils pour ne se former aucune autre idée sur l'histoire du Lazare & du Mauvais-riche, sinon que les pauvres qui sont à Dieu seront recompensés, & les riches voluptueux & impitoyables punis, & pour ne se pas représenter un pauvre nommé Lazare, à la porte d'un riche, qui faisoit tous les jours bonne chère, qui vivoit dans le luxe, & qui n'avoit point de compassion des pauvres, & le reste de l'histoire que quelques-uns ont fait passer pour une parabole?

Y a-t-il des gens qui ne conçoivent point dans les autres paraboles de l'Evangile les images sous lesquelles Jésus-Christ nous a voulu représenter les vérités?

Il en est de même des allégories. Ce sont des courtes paroles, mais qui mettent l'image tellement devant les yeux, qu'il est impossible de concevoir la vérité qu'elles représentent, sans avoir cette image par laquelle elle est représentée: & il en est ainsi de toutes les vraies métaphores qui ne sont que des comparaisons & des paraboles raccourcies dans un seul mot.

C'est vouloir renverser la nature de l'esprit de l'homme, que de ne pas demeurer d'accord de ces vérités, que chacun sent en soy, pourveu qu'il y veuille faire attention; & il est bien aisé de conclure de là que quand on prendroit toutes les paroles des Pères qui expriment la présence réelle pour métaphoriques; quand on luy donneroit tous les sens que les Ministres y donnent; quand on supposeroit que les fidèles du cinquième ordre naissoient tous aussi métaphysiques qu'estoit Aubertin après s'estre corrompu le jugement par des chicaneries de 30. ans; quand on accorderoit qu'ils en avoient tous une connoissance infuse, & qu'ils les avoient aussi présentes que les premiers principes, ils ne se seroient pu empêcher de voir la présence réelle dans les expressions des Pères, ou comme la vraie idée qu'ils auroient voulu marquer, ou comme l'image de cette idée, mais une image si vive & si sensible, & marquée par un si grand nombre d'expressions, qu'il est impossible que l'esprit n'en eust esté vivement touché.

Que M. Claude ne prétende donc point de nous payer *de la dureté de ses oreilles*. S'il veut bien que je suppose qu'il a l'esprit fait comme les autres, qu'il me permette de supposer qu'il conçoit ce que les autres conçoivent, qu'il voit dans les passages des Pères ce que les autres Ministres y voient. Or il y en a bien qui ont prétendu que le véritable sens des passages des Pères estoit le sens métaphorique, qu'il leur plaisoit d'y don-

ner : mais il ne s'en trouvera point, qui se soit avancé jusques-là que de dire, qu'il ne conçoit point dans ces passages produits par les Catholiques le sens littéral ; qu'il n'y voyoit du tout que le sens métaphorique ; que ce sens métaphorique estoit le simple & le naturel, que c'estoit le premier sens qui s'offroit ; que les autres sens estoient des sens écartez.

Ce sont des propositions temeraires que la chaleur a fait avancer à M. Claude, mais que l'on ne peut croire qu'il ait dans l'esprit, sans en faire encore un jugement beaucoup moins avantageux. Nous luy avons déjà fait voir, que bien loin que ses confreres ne voient point le sens des Catholiques dans les passages des Peres, les plus sçavans d'entr'eux se sont cru obligez de reconnoistre qu'il y en a ou ils ne voyent que le sens des Catholiques : *Que c'est ce qui a fait dire à M. Daillé, ^{Daillé de Pa. sage des peres. pag. 124.} Que comme il y a des passages (à ce qu'il pretend) qui estant pris au sens des Catholiques, sont plus obscurs que les enigmes du sphinx, si vous prenez le revers, il y en a d'autres qui semblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le sens des Protestans, comme ceux qui disent formellement que le pain change de nature, que par la toute-puissance de Dieu il devient la chair du Verbe, & autres semblables. Et qui luy a fait ajouter en un autre endroit : Nous devons faire tous efforts de bien entendre ce qui en leurs écrits semble choquer la véritable creance que nous avons sur l'Eucharistie & autres articles, sans nous étonner si parfois nous y rencontrons des passages qui nous paroissent inexplicables. Car il se peut faire qu'ils soient tels en effet.*

C'est pourquoy il n'y auroit qu'à luy proposer de nouveau tous les passages que l'on a citez dans la Perpetuité pour la presence réelle, & le prier de ne nous pas donner le change comme il a fait. On l'avoit averti qu'on ne luy demandoit pas quel estoit le véritable sens de ces passages, & nonobstant cet avertissement il nous répond toujours que le sens qu'il y faut donner est celui qui est conforme à son opinion. Mais il ne s'agit pas de cela presentement. On luy fera voir dans l'examen particulier de ces passages, que toutes ces explications sont fausses. Il s'agit seulement icy de sçavoir, si ces passages ne presentent pas à l'esprit l'idée de Jesus-Christ present reellement sur l'Autel entre les mains des Prestres, & receu par les fidelles : *Que ce sens soit le véritable, ou que ce soit seulement une image dont les Peres se servent pour faire concevoir ce qu'ils veulent nous apprendre de ce mystere, c'est une autre question. Ce qui est certain & incontestable, est, qu'on ne sçauroit les lire sans concevoir une presence réelle ; & quand M. Claude le nie, il nie une chose que personne n'a jamais niée, & que luy-mesme ne niera jamais quand il voudra s'écouter soy-mesme, & qu'il exprimera ses sentimens avec quelque sorte de sincerité.*

Qu'il nous dise ce qu'il voudra, mais il ne persuadera jamais à personne qu'il ne soit frappé de l'idée d'une presence réelle, quand il lit ces paroles de S. Hilaire : *Je demande à ceux qui ne mettent qu'une union de vo-* ^{De Trinitate, lib. 8.} *lonté entre le Pere & le Fils, si Jesus-Christ est aujourd'huy en nous par la verité de la nature, ou seulement par une union de volonté ? Car si le Verbe véritablement esté fait chair, & si en recevant de l'autel le pain du Sei-*

CH. XI. *gueur, nous recevons veritablement le Verbe fait chair, comment pouvons-nous croire que Jesus-Christ ne demeure pas en nous naturellement, après qu'en se faisant homme il s'est revestu de la nature de nostre chair, pour ne s'en plus separer jamais, & a meslé la nature de sa chair avec la nature eternelle dans le Sacrement, auquel il devoit nous communiquer sa chair? Car c'est ainsi que tous ensemble nous ne sommes qu'un, parce que le Pere est en Jesus-Christ, & que Jesus-Christ est en nous. Qui conque donc ne voudra pas reconnoître que le Pere est en Jesus-Christ par nature, il faut qu'il reconnoisse premierement, ou que luy-mesme n'est pas en Jesus-Christ par nature, ou que Jesus-Christ n'est pas en luy; puis que ce qui fait que nous ne sommes qu'un dans le Pere & dans Jesus-Christ, est que le Pere est en Jesus-Christ, & que Jesus-Christ est en nous. Si donc Jesus-Christ s'est veritablement revestu de la chair de nostre corps, & si cet homme (qui est homme parce qu'il est né de Marie) est veritablement le Christ, & si sous le mystere (c'est adire sous le voile du Sacrement) nous recevons veritablement la chair de son corps, ce qui fait que nous ne sommes tous qu'un en luy, parce que le Pere est en luy, & luy en nous; comment peut-on soutenir une simple unité de volonté entre les personnes divines, puis que l'existence réelle & naturelle que le Fils a avec nous par le Sacrement, est le Sacrement d'une parfaite unité avec son Pere?*

Ce Pere continué d'inculquer cette union naturelle, & la verité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie en tant de manieres, & par tant d'expressions, qu'il faut un aveuglement & une opiniastrété extraordinaire pour ne l'y pas reconnoître. Mais au moins ce qu'on ne peut pas defavoüer, est, qu'il est impossible que l'idée ne s'en presente à l'esprit. Aussi tous les Ministres en répondant à ce passage de S. Hilaire font d'ordinaire de longues prefaces pour y preparer les lecteurs. Aubertin avoit expressément que l'explication qu'y donnent les Catholiques est specieuse, c'est adire, qu'elle frappe l'esprit par l'aparence. Celuy qui a répondu à l'Office du S. Sacrement, dispose les lecteurs à la réponse qu'il y prend faire en suite, par un grand discours qu'il fait de l'obscurité de S. Hilaire. Il tâche de diminuer son autorité en l'accusant d'une erreur qui luy a esté imputée par Claude Mamert, & dont il a esté justifié par d'autres. Il dit qu'on n'auroit pas tant de sujet de se plaindre quand il le rejetteroit entierement. Et enfin quoiqu'il soit d'ailleurs plein de fierté & de confiance, selon la coutume des Ministres, il n'ose neanmoins se promettre que le Lecteur y verra son sens, qu'après qu'il y aura donné les éclaircissements nécessaires.

Quoique M. Claude nous veuille dire de la dureté de ses oreilles, il ne nous persuadera pas non plus, qu'il ne se forme aucune idée de la chair de Jesus-Christ receüe reellement par les fides, lorsqu'il lit ces paroles dans S. Gregoire de Nylsé : *L'homme estant composé de deux substances, d'ame & de corps, il est nécessaire que ceux qui sont sauvez soient joints à l'auteur de la vie par l'un & par l'autre. L'ame donc estant jointe & unie avec luy par la foy, elle a par cette union ce qui est nécessaire pour le salut: car l'union avec la vie la rend participante de la vie. Mais le corps vient*

par un autre moyen à estre uni à celuy qui luy donne le salut : car comme ceux à qui on fait prendre du poison , en empeschent l'effet en prenant un contre-poison , il faut de mesme que le médicament qui doit operer le salut , soit receu dans ses entrailles de l'homme , comme le poison y a esté receu , afin que sa force & sa vertu salutaire se répande par tout le corps. Ainsy ayant pris par la bouche ce qui fait mourir nostre nature , il faut que nous prenions de la mesme sorte ce qui la preserve , & qui luy redonne la force de ne plus mourir ; afin que ce médicament salutaire estant en nous , repare par l'impression d'une qualité contraire le dommage que le poison a fait à nostre corps. Or qu'est-ce que ce médicament salutaire ? Ce n'est rien autre chose que ce corps que Iesus-Christ a fait voir estre plus fort que la mort , & qui est la source de nostre vie. Car comme un peu de levain communique sa force à toute la pâte , de mesme , ce corps qui a souffert la mort estant dans le nostre , le change entierement en soy. Et comme un poison mortel estant receu dans un corps sain , toute la masse du corps en est alterée & corrompue ; ainsy ce corps immortel estant dans ceux qui le reçoivent , les change tout entier en sa nature. Et en suite : Il faut considerer comment il se peut faire que ce corps unique qui est distribué à tant de milliers de fides dans toute la terre , soit tout entier dans chacun d'eux par la partie de l'Eucharistie qu'ils en reçoivent , & qu'il demeure neanmoins entier en luy-mesme. C'est la question que ce Pere propose , qu'il resout en suite par les paroles déjà rapportées dans la Perpetuité page 184. La mesme vertu qui faisoit que dans le corps de Iesus-Christ le pain qu'il mangeoit estoit changé en la nature de son corps divin , fait aussy la mesme chose dans l'Eucharistie. Car comme la puissance du Verbe changeoit cette substance dans son saint corps , qui se nourrissoit & s'entretenoit de pain , & qui est ainsy pain en quelque maniere , de mesme icy le pain est sanctifié , comme dit l'Apostre , par la parole de Dieu & l'oraison , ne devenant pas le corps du Verbe par le moyen du manger & du boire , mais estant changé tout d'un coup au corps du Verbe par le Verbe , selon ce qui a esté dit par le Verbe mesme , CECY EST MON CORPS , A quoy il ajoute. Que c'est par cette raison , que par une dispensation de grace il entre par sa chair dans ceux qui croient , & qui ont accoutumé de soutenir leurs corps par du pain & du vin , se meslant dans les corps des fides , afin que l'homme devienne participant de l'incorruptibilité par l'union avec ce qui est immortel.

Je n'ay pas besoin de produire icy un plus grand nombre de passages , puisqu'il n'est pas question de les examiner à fond , & que ceux que j'ay citez tant dans ce livre , que dans la refutation de la premiere réponse , ne sont que trop suffisans pour faire voir , qu'il n'est pas possible qu'on ne soit frappé de l'idée de la presence réelle par ces expressions ; & qu'ainsy ce dernier ordre de M. Claude composé de gens qui n'apercevoient dans tous les passages des Peres aucun autre sens , sinon que le Sacrement estoit le corps de Iesus-Christ en figure & en vertu , & qui n'y voyoient point le sens litteral , ny pour le rejeter , ny pour l'admettre , est

CH. XI. non seulement un ordre chimerique, contraire à la raison & au bon sens ; mais que M. Claude ne pouvoit mieux faire voir le peu d'égard qu'il a à la sincérité & à la bonne foy, qu'en avançant une chose qu'il est impossible qu'il se mette luy-mesme dans l'esprit, pourveu qu'il y fasse reflexion.

C H A P I T R E XII.

*Conclusions veritables que l'on doit tirer du systême de M. Claude
& de la refutation que l'on en a faite.*

MAIS si ce systême fabuleux des huit premiers siècles est inutile à M. Claude pour l'établissement de ses pretentions, il ne sera pas inutile pour l'éclaircissement de la verité qu'il a combattuë, comme il est facile de le montrer en faisant une petite revue sur les consequences necessaires qui se tirent de ce pretendu systême, & de la refutation que l'on en a faite.

La premiere consequence qu'on en doit tirer, est qu'on a eu grande raison de supposer dans le livre de la Perpetuité, que les fideles ont toujours eu une creance distincte de la presence ou de l'absence réelle ; puisque M. Claude en se donnant la liberté de former une hypothese à sa fantaisie pour détruire celle-là, n'en a pu produire qu'une, qui est toute pleine d'absurditez & de contradictions. Car des cinq ordres qu'il propose comme n'ayant aucune connoissance de la presence ou de l'absence réelle, il y en a trois, sçavoir le premier, le second, & le dernier qui sont impossibles. Le troisieme est un ordre de gens qui croyoient la presence réelle. Et le quatrieme de personnes qui croyoient l'absence réelle, selon M. Claude, & qui avoient conceu la presence réelle avant que d'y arriver.

La seconde consequence est que toutes les raisons dont on s'est servi dans la refutation pour détruire cette creance confuse subsistent, & ne sont pas seulement ébranlées par les réponses de M. Claude, quoy qu'il se vante de les avoir *abatuës*.

La premiere de ces raisons est ; que les paroles par lesquelles on exprimoit le mystere de l'Eucharistie devant les fideles les appliquant à considerer le corps de Jesus-Christ sur l'autel, ils n'ont pu s'empescher ou de les desavoier en concevant ainsi l'absence réelle, ou de les suivre en admettant l'idée de la presence réelle. Et cette raison subsiste toute entiere, puisque nous avons fait voir que ces notions d'usage par lesquelles il a pretendu s'échaper, sont des chimeres contraires au sens commun, à l'intention de l'Eglise, & au témoignage exprés des Peres, qui declarent que l'on ne disoit ces paroles *Corpus Christi*, qu'afin que les fideles conceussent & confessassent la verité du corps de Jesus-Christ qu'on leur presentoit. Et il ne sert de rien à M. Claude de dire, qu'on peut concevoir un corps sans l'appliquer à un lieu, il ne s'agit pas de cela ; mais il s'agit de sçavoir si on peut entendre le sens d'une proposition qui applique un corps à un lieu sans l'y appliquer, ou sans s'apercevoir qu'il faut prendre la proposition

la proposition en un autre sens. Et c'est ce que M. Claude ne détruit point & qu'il ne peut détruire, parce qu'on ne détruit point les choses claires & évidentes.

La seconde raison, qui est que les mots dans lesquels on a renfermé ce mystère ayant mis une infinité de fois la présence réelle devant les yeux des fideles, il leur a esté impossible de ne la pas apercevoir, & de n'en porter aucun jugement, est tellement confirmée dans le Chapitre precedent, que j'ay peine à croire que M. Claude nous veuille encore alleguer *la dureté de ses oreilles* pour s'empescher d'en reconnoître la verité.

Toutes les chicaneries par lesquelles M. Claude a voulu obscurcir la troisième, viennent de ce qu'il n'a pas compris la vraie nature des termes metaphoriques, & ce qui les distingue des termes simples ou equivoques: car s'il l'avoit bien entendue, il n'auroit jamais contesté ce qu'on a dit dans la perpetuité, *Que l'idée ordinairement jointe aux mots se presente à l'esprit quand on les entend, & qu'elle est toujours receüe, à moins que les connoissances dont l'esprit est prevenu ne l'obligent d'en substituer une autre.* Car cela veut dire en un mot que tout terme est receu dans l'esprit ou comme simple, ou comme metaphorique; comme simple, lorsque l'unique idée qu'il presente est receüe comme veritable; comme metaphorique, lorsqu'il en fait concevoir deux, l'une comme réelle & veritable à laquelle l'esprit s'arreste, l'autre comme une simple image que l'esprit se represente comme fausse en elle-mesme, & par laquelle il passe pour aller à la veritable idée. D'où il s'ensuit que si les termes dont on s'est servi pour exprimer le mystere de l'Eucharistie, ont esté receus dans leur signification simple, on a toujours crü la presence réelle, puisqu'ils la signifient dans leur sens litteral; & que si on a rejeté cette idée, en prenant ces termes pour metaphoriques, on a crü l'absence réelle.

La quatrième raison, qui est que les fideles n'ont pu avoir d'autre creance que celle de la presence réelle, est clairement confirmée par le Systéme de M. Claude: car il paroist par les fondemens mesmes de ce Systéme, que les celebres clefs *de verum & de figure*, par lesquelles il explique toutes les expressions des Peres, estoient inconnuës à la plus grande partie des fideles. Et de là il s'ensuit.

1. Que ces fideles ne pouvoient entendre ces expressions que dans le sens de la presence réelle.

2. Que les Peres ne les pouvoient entendre dans un autre sens; puis qu'on ne peut supposer sans leur faire injure, qu'ils ayent parlé un langage qui ait deu estre pris à contre-sens par plus de la moitié des fideles.

La 3. conséquence qui se tire de la refutation de son Systéme, est que toutes les réponses qu'il a faites aux passages qu'on luy avoit alleguez pour la presence réelle, sont toutes contraires au sens commun, & à ses propres principes.

Elles sont contraires au sens commun; parce qu'il n'y eut jamais de pretention plus déraisonnable, que d'avancer, comme il fait, que les fideles ne concevoient autre chose par toutes ces expressions, sinon que

C^{h.} XII. Jesus-Christ estoit dans l'Eucharistie en signe, en figure, en vertu, sans apercevoir mesme en aucune sorte l'idée que le sens litteral de ces passages leur pouvoit donner.

Elles sont contraires à ses principes; puisqu'il suppose que les solutions de figure & de vertu, estoient pretque inconnuës à quatre de ces cinq ordres; & ainsi ne les sçachant pas, ils n'avoient garde de les appliquer à ces passages.

La 4. consequence est que toutes les deffaites de M. Claude ne sont que de vaines subtilitez d'une nouvelle Philosophie qu'il invente luy-mesme, aussi bien que des hypotheses imaginaires, à mesure qu'il en a besoin.

Car c'est vne vaine philosophie, que celle de ces notions d'usage, qui empeschoient selon luy vn nombre infini de fideles d'entendre le sens litteral des paroles dont leurs oreilles estoient continuellement frappées; & que l'Eglise vouloit qu'ils conceussent.

C'est vne nouvelle philosophie, que le passage qu'il fait faire à l'esprit du terme metaphorique à la chose signifiée, sans apercevoir en aucune sorte le sens litteral de ces termes.

C'est vne nouvelle philosophie, que ce qu'il soutient touchant les propositions composées de termes incompatibles, qu'elles n'ont aucun sens ny vray ny faux, & que ceux qui connoissent cette incompatibilité n'y conçoivent aucun sens.

C'est vne nouvelle philosophie, que de dire, comme il fait, que dans ces expressions, *Que le pain est le corps de Jesus-Christ, que l'Eucharistie contient le corps de Jesus-Christ, Que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ,* le sens metaphorique est le sens naturel.

Car quoyque l'on puisse dire en s'expliquant, qu'il y a vn sens naturel par rapport aux choses, & vn sens naturel par rapport aux paroles; & que le sens naturel par rapport aux choses, est celuy que l'esprit approuve comme veritable; & que le sens naturel par rapport aux paroles, est celuy que l'esprit conçoit comme signifié litteralement par les paroles: neanmoins quand on parle absolument du sens naturel, on entend le sens naturel par rapport aux mots. Ainsi M. Claude en demeurant mesme dans son erreur, que les passages des Peres se doivent expliquer dans le sens metaphorique, n'a pu dire raisonnablement que le sens metaphorique fust le naturel, puisque cela veut dire que le sens metaphorique est le sens litteral des paroles, c'est à dire qu'il n'est pas metaphorique.

Enfin la derniere conclusion est, que ce pretendu systême, qui est le plus grand effort de l'esprit de M. Claude, & le principal fondement de sa réponse, estant vn amas monstrueux d'hypotheses & de principes faux & ridicules, l'unique systême qui peut subsister, & dont les parties s'entretiennent, est que l'on a toujours eu vne creance distincte de la presence, ou de l'absence reelle, ce qui rendant le changement impossible, fait voir la perpetuité de la creance de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie.

Fin du sixième Livre.



LIVRE SEPTIÈME.

CONTENANT L'EXAMEN DE L'ÉGLISE
Grecque depuis le VII. siècle jusqu'à l'XI.

CHAPITRE I.

Ce que signifient dans le Dictionnaire de M. Claude les beaux jours de l'Eglise, les jours de benediction & de paix.

JE croy qu'on peut dire sans temerité, qu'à moins que d'estre étrangement déraisonnable, il n'est pas possible qu'après la lecture des livres précédens on ne demeure d'accord, que les deux suppositions que l'Auteur de la Perpetuité avoit faites dans son traité sont non seulement exactement véritables, mais qu'elles le sont mesme plus generalement qu'il n'est nécessaire pour les consequences qu'il en tire.

On auroit donc droit de passer tout d'un coup à ces consequences, dont la principale est l'impossibilité du changement que les Ministres pretendent estre arrivé dans la creance de l'Eucharistie. Neanmoins comme l'Auteur de la Perpetuité ne s'est pas contenté de prouver cette impossibilité par le renversement que ce changement auroit deu causer dans toute l'Eglise; mais qu'il y a joint aussi un examen particulier de l'estat du 7. du 8. du 9. & du 10. siècles, dans lesquels les Ministres en placent le commencement, le progrès, & l'accomplissement, ce qui donne lieu à M. Claude de faire de grands discours pour tâcher d'affoiblir aussi bien ces preuves particulieres que les generales; on a cru que le dessein que l'on avoit de refuter son livre dans tout ce qui regardoit le traité de la Perpetuité, obligeoit aussi à l'examen particulier de ces siècles, qui n'estant ny long ny embarrassé, ne donnera pas peu de jour à la matiere principale qui est l'objet de cette réponse.

On y verra que M. Claude y a parfaitement suivi son genie, & qu'il n'a voulu démentir en rien l'idée qu'il nous oblige d'en former.

Ce genie est, comme on l'a déjà pu reconnoître par diverses experiences, de ne regarder jamais comment les choses sont en effet, mais seulement comment il desireroit qu'elles fussent: de n'avoir aucun égard ny à la verité, ny mesme à la vraysemblance, mais seulement à l'utilité de sa cause: de disposer des histoires & des événemens réels, avec bien plus de liberté qu'on ne dispose des aventures chimeriques des romans: de bastir sur le vuide de son imagination, comme sur le fondement le plus réel & le plus solide: de ne se mettre pas en peine de faire parler & penser toute

la terre d'une maniere insensée, pourvu qu'elle parle & qu'elle pense conformément à ses desirs & à ses prerenhions : de preferer les plus petites raisons aux preuves les plus fortes & les plus claires ; & de proposer tout cela d'une maniere fiere, hardie, méprisante, insultante, en se donnant à luy-mesme les applaudissemens qu'il voudroit bien recevoir des autres, & en traitant ses adversaires comme il voudroit bien qu'on les traitast.

Il suit cet esprit & ce genie si exactement, que quand on sçait ce qu'il pretend, on devine aisément quelle sera l'histoire du siecle qu'il traite ; car il est seur qu'elle sera conforme à son interest. Il faut que l'opinion de la presence réelle naisse & s'augmente au neuvième siecle, & qu'elle se répande par tout au dixième ; ce seront donc des siecles *d'épaisses tenebres*, & d'une profonde ignorance, où les Pasteurs n'auront aucun soin d'instruire les peuples des mysteres. Il faut qu'elle ne naisse pas dans les huit premiers siecles ; ce seront donc des siecles de lumiere, où les Pasteurs auront un soin merveilleux d'enseigner aux fidelles, *que l'Eucharistie n'est que la figure efficace du corps de Jesus-Christ.*

Mais comme l'antichese ne seroit pas assez éclatante, s'il se trouvoit que les Pasteurs du neuvième & du dixième siecle n'eussent laissé perdre la connoissance distincte que du seul mystere de l'Eucharistie, & que ceux des huit premiers siecles n'eussent esté eclairez que sur ce seul point, il est bon que les uns soient chargez de toutes sortes de superstitions & d'erreurs, & qu'on ne regarde au contraire les autres que comme de bons serviteurs de Dieu, & des Pasteurs pleins de science & de zele.

Cette image est sans doute plus noble & plus vive. Des lumieres brillantes d'un costé ; des tenebres profondes de l'autre. Des Pasteurs vigilans & eclairez dans ce tems-là ; des Pasteurs aveugles & negligens dans celui-cy : qu'y a-t-il de plus propre pour empescher qu'une erreur ne s'eleve dans un tems & pour la faire naistre en un autre ? Cela sera donc ainsi, selon l'esprit de M. Claude.

Mais il vaut mieux l'écouter luy-mesme : car si l'on peut bien prevenir à peu près ce qu'il doit dire, il n'y a pas moyen d'atteindre à l'elevation de ses expressions figurées. *Il est juste, dit-il, de faire connoistre à l'Auteur le vray estat des peuples durant les 7. & 8. premiers siecles de l'Eglise. Il est certain que la verité que nous croyons y estoit enseignée d'une maniere si forte, si claire, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions : Le pain est le corps de Christ : Il est changé au corps de Christ ; & autres semblables, les Peres prenant soin de s'expliquer nettement, & de prevenir l'esprit des peuples contre l'erreur : & en effet l'erreur n'osa paroistre pendant tous ces siecles-là, que nous pouvons appeller les beaux jours, les jours de benediction & de paix.*

C'est ainsi, dit-il encore, pour achever le portrait de ces beaux jours, que ces bons serviteurs de Dieu prenoient soin d'instruire leurs troupeaux, pour eclaircir & oster toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ce qu'on appelloit communement le Sacrement, le corps de Christ : & leurs troupeaux aidez par la lumiere de l'Écriture, par le perpetuel témoignage des sens, par la vive force

de la raison, & par ces claires explications qu'ils recevoient sans cesse de leurs Pasteurs, ne pouvoient prendre d'autre impression, que celle que la nature mesme de la chose leur donnoit, qui est que le pain & le vin sanctifié par la parole de Dieu nous deviennent non une figure vaine & creuse, mais une figure solide & efficace, & un grand Sacrement, qui nous represente & qui nous communique le corps & le sang de nostre Seigneur I. C. Et enfin il declare exprellément que l'Eglise des huit premiers siècles estoit une Eglise bien instruite & pieuse.

Pag. 456.

C'est le tableau que fait M. Claude de ces premiers siècles tels qu'ils doivent estre selon son dessein. Et voicy celuy des autres, qui doivent estre obscurs & tenebreux, & que son eloquence ne scait pas moins noircir pour les rendre affreux & épouvantables, qu'elle a sceu relever l'éclat des autres pour nous les faire estimer. Mais les siècles suivans, dit-il, ayant veu malheureusement relâcher dans les Pasteurs le soin d'instruire les peuples, & dans les peuples celuy de s'avancer dans la connoissance des mysteres de la religion, il ne faut pas s'étonner si la zizanie a esté semée dans le champ de l'Eglise, si elle y a cru & y a pris racine, & si s'en estant renduë maistresse, elle s'est maintenüe dans sa possession.

Pag. 259.

La premiere lumiere qu'on a fait eclipser devant les yeux des peuples, a esté l'Ecriture Sainte. La 2. a esté les claires & bonnes explications des SS. Peres sur le sujet du Sacrement. La 3. a esté la connoissance des autres mysteres du Christianisme, qui pouvoient fortifier l'esprit, & encourager le zele pour la pieté. La 4. a esté la raison naturelle mesme, qu'on a laissé abataradir & tomber dans un état de langueur. Il n'est presque rien resté entier que les sens, à qui on a déclaré une guerre ouverte.

Je reserve le reste de la description à une autre fois. En voilà bien assez pour le present; & je m'assure qu'on avouera d'abord, qu'on ne peut guere pousser la rhetorique plus loin, que d'oster à ces deux siècles tout d'un coup les sens, la raison, l'instruction, la science, & l'Ecriture.

Mais après avoir ainsi deviné ce que M. Claude devoit dire selon ses pretensions; après avoir veu qu'il dit precisément ce qu'il falloit dire, il n'est pas inutile d'examiner s'il dit vray: car c'est d'ordinaire ce qui luy manque.

Ce seroit sortir des bornes que nous nous sommes prescrites, que d'étendre cet examen à tous ces huit siècles de lumiere, qu'il compare avec ces siècles tenebreux. Mais il y en a deux qui sont enfermez dans nostre dessein, sçavoir le 7. & le 8. & ces deux siècles faisant partie de ces beaux jours de ces jours de benediction & de paix, doivent avoir ces caracteres lumineux, qui les distinguent de ces autres siècles noirs & horribles. M. Claude ne nous y promet que des clartez & des benedictions, & il ne nous y fait attendre qu'une paix profonde; c'est-à-dire, selon le langage Calviniste, que nous y devons voir les opinions protestantes dans tout leur éclat, & qu'elles y doivent regner dans une paix heureuse & tranquille. Nous y devons trouver ces bons serviteurs de Dieu, qui preservoient les peuples d'erreur, & qui empeschoient que la connoissance des mysteres ne se perdît.

Mais comme ceux qui suivent impetueusement toutes les faillies de leur imagination sont un peu sujets à alterer les choses, il est bon d'entendre aussi parler d'autres Ministres, pour voir s'ils s'accorderont avec M. Claude,

CHAP. I.

Hospinien fait à dessein la description du commencement du 7. siecle dans la preface de la seconde partie de son Histoire Sacramentaire. Et voicy de quelle sorte il en parle. *Au tems de Gregoire le Grand, c'est-à-dire à la fin du 6. & au commencement du 7. siecle, le monde Chrestien fist inondé, accablé, & entierement submergé par un deluge de superstitions & d'idolatries, non seulement sans que personne y fist résistance, mais chacun s'employant de toutes ses forces à l'établir, & particulièrement les Pontifes Romains.*

Scharp. v. 3.
col. 338.

Scharpius traitant des marques de l'Eglise, dit que l'Eglise Romaine Antichrétienne qui est à present, a commencé à Gregoire premier environ l'an 600.

Dans son liv. des
satisf. p. 8. 626.

M. Daillé n'est pas plus favorable aux beaux jours de M. Claude: car il represente comme les autres Ministres le 7. & le 8. siecles comme des siecles pleins d'ignorance & remplis de toute sorte d'erreurs. *Il y avoit alors, dit-il, une étrange barbarie dans tout l'occident, qui y avoit esté apportée par les nations qui s'en estoient emparées: & ce débordement des nations barbares ayant éteint ainsi la lumiere de la science, & la connoissance de la vraye theologie & de l'antiquité, ces esprits rudes & peu cultivez tomberent facilement dans diverses erreurs.*

Ils ne se contentent pas de ces reproches generaux. Ils les appliquent en décrivant en particulier ces bons serviteurs de Dieu, & ces Pasteurs vigilans & éclairtez.

Luth. in c. 5.
Ep. ad Gal.

Luther dit que S. Gregoire est auteur des Messes particulieres, *qui est, dit-il, la plus grande abomination qu'il y ait eu dans l'Eglise du Nouveau Testament: QuA nulla unquam fuit major abominatio in Ecclesia Novi Testamenti.*

Lib. 1. de orig.
err. Aëtii.

Bullenger en parlant du mesme S. Gregoire, dit que *c'est ce Gregoire, à qui l'on doit attribuer non seulement une infinité de superstitions, mais aussi cette monstrueuse Messe.*

Cent. 5.

Osiander dit que Gregoire s'est trompé honteusement, & en Pape en plusieurs articles; *qu'il donne trop au libre arbitre & aux bonnes œuvres; qu'il a établi fortement le celibat des Prestres; qu'il a approuvé l'invocation des Saints, & leur culte; & qu'il a pallié & étendu le culte plein d'idolatrie qu'on rend aux images.*

Bede, qui est un de ceux qu'Aubertin louë davantage comme un fidelle disciple de S. Augustin, & qui est sans doute un de ces bons serviteurs de Dieu de M. Claude, puisqu'il l'appelle *le flambeau qui éclaireroit l'occident*, n'est pas mieus traité par les autres Ministres.

Ad Dem.
2. S. r. 1.

Wittacher le place entre les témoins qui sont aux gages de l'Antechrist, *inter operatos Antichristi testes.*

Disp. 26.

Lobechius l'appelle le petit pere de l'Antechrist, *Paterculus Antichristi.*

Cent. 8. l. 3. c. 2.

Et Osiander dit nettement qu'il est enveloppé dans toutes les erreurs qui les separent du Pape: *Omnibus Pontificijs erroribus, in quibus hodie à Papâ dissentimus, involutus est.*

In Responsiva con-
tra Eristum.

Foulque rejette absolument son autorité, parce, dit-il, qu'il a vécu sous la tyrannie de l'Antechrist: *Beda autoritatem, qui sub tyrannide Antichristi vixit, non curo.*

Il seroit aisé de recueillir les eloges qu'ils donnent aux autres Auteurs de ces siècles. Mais ceux-cy suffisent pour faire juger quels ils peuvent estre; puisque d'ailleurs S. Gregoire & Bede sont peuestre les deux auteurs qu'ils épargnent davantage, & pour qui ils sont plus contraints de témoigner en d'autres endroits cette sorte de civilité qui n'empesche pas qu'interieurement ils ne les prennent pour des Antechrists.

Il est clair que jamais rien ne s'accorda moins que ces descriptions avec celle de M. Claude, & qu'il n'est pas possible de placer cét établissement du regne de l'Antechrist, & cette inondation d'idolâtrie, de superstitions, d'abominations, dans ces beaux jours, dans ces jours de benediction & de paix, ny de prendre des Antechrists, & des témoins de l'Antechrist pour de bons serviteurs de Dieu.

Il faut donc qu'il y ait de part ou d'autre du déguisement & du mensonge, & qu'il y en ait quelques-uns qui se moquent de nous, & qui tâchent de surprendre les simples par des discours contraires à leurs propres sentimens. Que si l'on examine qui sont ces personnes, on trouvera que c'est M. Claude, que les autres parlent selon leurs opinions, quoique leurs opinions soient fausses; mais que M. Claude parle contre sa conscience, & ses propres sentimens, en nous representant comme de beaux jours, des jours de benediction, un tems qu'il doit appeller selon ses principes, un tems de tenebres, de trouble, & de malediction.

Car je luy demande, s'il ne croit pas avec M. Daillé, que c'est estre apostat en la foy, disciple du diable, & avoir la conscience gangrenée, que d'interdire aux fidelles l'usage de certaines viandes? Et s'il ne croit pas avec le mesme M. Daillé, que cette deffense des viandes estoit en usage au 7. & au 8. siècles; puisqu'elle y fust mesme autorisée par un canon celebre de l'Eglise Grecque assemblée à Constantinople l'an 692.

Je luy demande s'il ne condamne pas d'idolâtrie avec Chamier le culte & l'invocation religieuse des Saints; & s'il n'est pas vray neanmoins, selon les Ministres mesmes, que ce culte & cette invocation estoit generalement receu au 7. & au 8. siècles dans l'orient & dans l'occident?

Je luy demande, si la doctrine du Purgatoire, que les Ministres condamnent comme fausse, pernicieuse, & contraire à l'Escriture, n'estoit pas établie au 7. & au 8. siècles, & si l'on n'y offroit pas le sacrifice pour les morts dans tout l'Eglise?

Je luy demande, si l'autorité des Evesques n'y estoit pas dans ce point que les Ministres representent comme une tyrannie insupportable, contraire à l'ordre de Jesus-Christ?

Je luy demande si la pieté de ce tems-là n'estoit pas de celles qu'ils décrivent par tout comme fausses, superstitieuses, & condamnées par J. C. lors qu'il reproche aux Pharisiens de suivre les traditions humaines, & les preceptes des hommes?

Je luy demande, si les ceremonies Ecclesiastiques n'estoient pas dans tout ce lustre que les Religionnaires ont aboli comme contraire à l'esprit de l'Evangile?

Je luy demande, si l'on souffroit dans l'occident des Prestres dans l'usage

*Aubert l. 3. dans
l'Examen de Ger-
main Patr. de
Cens.*

du mariage ; & si l'on ne leur impofoit pas la loy du celibat , & mefme aux Diacres , & aux Soudiacres ? Et fi dans tout l'orient , cette mefme loy du celibat n'estoit pas inviolablement obfervée au regard des Moines, des Religieufes , & des Evêques ; ce qui doit encore paſſer dans l'eſprit de M. Claude pour une Apoſtaſie dans la foy ?

Je luy demande , ſi l'on n'y conféroit pas le Sacrement de Confirmation avec le S. Chrême , & les ceremonies que l'on y pratique à preſent , dont Beze parle en ces termes qui ſont toutafait dignes du dérèglement de ſon eſprit ? *Parce* , dit-il , *que l'impoſition des mains leur a ſemblé une choſe trop maigre , ils y ont ajouté leur S. Chrême , & toutes les ceremonies que bon leur a ſemblé , qui ne ſont autre choſe que tours de baſteleurs , & contes de vieilles raſſotées.*

Dans un liyre intitulé Confefſion de foy & de ceremonies. Ce ſont les propres paroles de la tradition françoiſe.

Je luy demande ſi la puiſſance du Pape au deſſus des Evêques n'eſtoit pas reconnüe au 7. & au 8. ſiècles ? Et cependant c'eſt certe puiſſance que l'on veut faire paſſer pour le principal caractère de l'Antechriſt , & qui donne lieu à River de dire que tous les Orthodoxes , c'eſt-à-dire ſelon luy tous les Calviniſtes , demeurent d'accord qu'après le ſixième ſiècle l'Antechriſt leva publiquement l'étendart.

Ainſi ces *bons ſerviteurs de Dieu* , de M. Claude eſtoient ſelon luy-mefme de bons *apoftats* , de bons *idolâtres* , de bons *disciples du diable* , de bons *ſuperſtitieux* , de bons *tyrans* , de bons *antechriſts*. Ces *beaux jours* , ces *jours de benediction* eſtoient ſelon luy des jours d'idolatrie , de ſuperſtition , de traditions humaines , & de fauſſe pieté. Cette paix eſtoit un regne tranquille de tout ce que les Miniſtres condamnent comme des hereſies & des abominations.

Qui pourra jamais ſe fier à un homme qui parle d'une maniere ſi contraire à ſes penſées , & qui ſe moque de ſes lecteurs par des déguifemens ſi groſſiers ? Si l'inondation de toute ſorte d'idolatrie , ſi l'établifſement du regne de l'Antechriſt , eſt ce que M. Claude appelle *les beaux jours* de l'Egliſe , qui nous aſſeurera que par cette obſcurité affreufe , dans laquelle il nous figure les ſiècles ſuivans , il n'entend point les plus vives lumieres de la verité ? & que lorsqu'il feint le plus de mépriſer nos raiſons , c'eſt lorsqu'elles luy paroifſent les plus fortes & les plus convaincantes ?

Il dira peut eſtre qu'il n'étend ces éclatantes lumieres du 7. & du 8. ſiècles qu'au ſeul article de l'Eucharifſtie , & qu'il pretend ſeulement que les Paſteurs de ce tems-là eſtoient *de bons ſerviteurs* à l'égard de ce myſtere , & non à l'égard des autres. Mais ſ'il nous fait cette réponſe , on le priera de conſiderer qu'il n'a pas droit d'introduire dans le monde un langage ſi étrange & ſi trompeur , & que par cette regle il appellera quand il voudra les Sociniens & les Trembleurs de bons ſerviteurs Dieu , parce qu'ils ont la meſme opinion que luy ſur la preſence réelle , & la tranſubſtantiation.

Tout ce qu'on doit conclure de là , eſt comme j'ay dit , que M. Claude n'a nul égard à la verité , ny meſme à la vray-ſemblance dans les choſes qu'il avance ; & qu'il n'a pour but que de tromper ceux qui le croient ſur ſa parole. Nous verrons dans la ſuite que ſes jours obſcurs & tenebreux ſont auſſi chimeriques , que ſes beaux jours.

Cependant pour ne le presser pas davantage sur ce transport de sa rhétorique, on veut bien mesme se resserrer dans la seule matiere de l'Eucharistie en examinant si l'on trouve dans les Auteurs du 7. & du 8. siècles ces lumieres si vives & si favorables aux Calvinistes qui dissipent toutes les ombres des difficultez; ou si l'on doit prendre encore ce discours pour un effet de cét emportement ordinaire à M. Claude, qui l'empêche de prendre garde à ce qu'il dit.

CHAPITRE II.

Examen du sentiment de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie pendant le 7. siècle.

Anastase Sinaïte, & quelques Conciles de Constantinople.

Les preuves réelles que nous avons apportées de la foy des Chrestiens de toute la terre depuis l'onzième siècle sur la presence réelle & la transubstantiation, estant aussi claires & aussi convaincantes que l'on l'a pû voir, il est juste & naturel d'en conclure, que ceux qui les ont instruits ont eu la mesme foy qu'eux, & qu'on a cru dans les siècles precedens ce qui s'est trouvé établi dans toutes les societez Chrestiennes dans le siècle de Berenger.

Il ne suffit pas pour desunir les maistres d'avec les disciples d'apporter seulement des preuves douteuses & embiguës. Car il est clair que toutes les expressions equivoques se doivent determiner par ce consentement constant & prouvé, & qu'on a droit de supposer qu'ils les ont entendues dans le sens que l'on voit avoir subsisté dans la creance de tous les peuples.

Il n'y auroit donc que des preuves demonstratives qu'on peut justement opposer, pour montrer qu'on a eu dans le 7. & dans le 8. siècles une autre creance sur l'Eucharistie, que celle qui se trouve universellement établie dans l'onzième siècle en tous les endroits du monde, & dans toutes les communions chrestiennes. Aussi M. Claude, qui sçait assez ce qu'on doit promettre, quoiqu'il ne s'acquitte pas trop bien de ce qu'il promet, ne nous en fait attendre que de ce genre; puisqu'il nous assure que la doctrine qu'ils soutiennent, y estoit enseignée d'une *maniere si forte, si claire, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions, le pain est le corps de Christ.*

Et comme cette verité selon luy est, que le pain est non la figure vuide, mais la figure pleine & efficace du corps de J. C. qui demeure dans le ciel, on a droit de s'attendre qu'il nous fera voir cette pretenduë verité en la maniere qu'il le promet. A moins que de cela on ne peut prendre tous les discours que pour des preuves de sa mauvaise foy & de sa temerité.

Ainsi l'examen de ces siècles se doit reduire à ce point: Si la doctrine Calvinienne de *la figure pleine*, est exprimée par les auteurs du 7. & du 8. siècles de cette maniere *claire, forte, & distincte*, qui est seule capable de nous faire douter si l'on croyoit dans ces siècles la mesme chose que dans l'onzième. C'est aux Calvinistes à prouver ce qu'ils avancent. Les Catho-

liques ne sont point obligez de montrer positivement l'accord de ces siècles avec celui de Berenger ; parce que la presumption , que l'on avoit dans les siècles qui ont précédé l'ouzième la mesme foy que celle qui s'y est trouvée , est d'une telle force , qu'il y a peu de preuves qui soient capables de l'égalér.

Que dira-t'on donc s'il se trouve que les auteurs de ces siècles au lieu de déposer clairement & distinctement pour M. Claude , déposent si clairement & si distinctement contre luy , que toutes les distinctions des Ministres leur sont inutiles pour se mettre à couvert d'une lumière si vive. Et c'est néanmoins ce qu'on verra clairement par l'examen de ce qu'ils ont dit de l'Eucharistie.

Nous commencerons par ceux de l'Eglise Grecque. Celuy qui se presente le premier , & qui fait l'ouverture de ce siècle , a donné lieu à beaucoup de questions de critique , pour marquer précisément le tems auquel il a vécu , & la qualité qu'il a eüe dans l'Eglise. Il s'appelle Anastase Sinaïte , auteur d'un traité intitulé *Isisaps* , c'est-à-dire le guide de la vraie foy , & selon plusieurs , d'une Oraison sur la communion imprimée dans l'Anctuarium de la Bibliotheque des Peres. Blondel le place vers l'an 635. sur des raisons qui paroissent vrai-semblables , & ne luy donne que la qualité de simple Religieux du mont de Sina.

v. part. vol. 882.

Mais sa qualité & son époque sont assez indifferentes pour le sujet sur lequel nous l'alleguons ; puisque nous le considerons seulement comme témoin de la doctrine de l'Eglise orientale , dans une matière dont le monde devoit estre instruit , & dont il est certain qu'il estoit tres-bien informé ; puisqu'il paroist qu'il avoit esté en divers Patriarchats , & qu'il avoit esté souvent aux mains avec les heretiques de divers sectes de ce tems-là.

On ne cite ordinairement qu'un passage de cét auteur , quoiqu'il ait parlé de l'Eucharistie en quatre lieux differens de son traité intitulé *Guide de la Foy* , & qu'il y en ait encore d'autres dans son Oraison sur la Messe.

Voicy le passage celebre qui se trouve dans le 23. chapitre du traité du *Guide*. Ce chapitre contient une dispute avec certains heretiques Eutychiens nommez Gaianites , dont l'erreur particuliere qui les distinguoit des autres estoit , qu'ils soutenoient que le corps de J. C. avoit esté incorruptible dès le moment de l'union. Anastase pour les convaincre d'erreur en ce point , les presse de cette sorte : *Puisque vous dites que le corps de J. C. a esté incorruptible dès le moment de l'union , aussi bien que la divinité , dites moy , s'il vous plaist , si la communion du sacré corps & du sang de Christ que vous offrez , & à laquelle vous participez , n'est pas véritablement le vray corps & le sang de J. C. Fils de Dieu ; ou si c'est de simple pain , tel que l'on en vend dans le marché ; ou une figure du corps de Christ tel qu'estoit le sacrifice du bouc qui estoit offert pour les Juifs.*

A cela le Gaianite répond : *A Dieu ne plaïse que nous disions que la sacrée communion est la figure du corps de Christ , ou de simple pain ; mais nous recevons véritablement le corps mesme & le sang mesme de J. C. Fils de Dieu , qui s'est incarné , & qui est né de la sainte Mere de Dieu Marie toujours Vierge.*

L'Orthodoxe

L'Orthodoxe replique: *C'est ce que nous croyons, & que nous confessons aussi, selon la parole que Iesus-Christ dit à ses Apostres dans la Cene mystique, lorsqu'il leur donna le pain vivifiant. Prenez, dit-il, & mangez: Cecy est mon corps. Et en leur donnant le calice il leur dit: Cecy est mon sang. Il ne leur dit pas: Cecy est la figure & l'antitype de mon corps & de mon sang. Et de mesme en plusieurs autres lieux. Celuy, dit-il, qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie eternelle. Puisque I. C. declare donc que c'est son corps & son sang qui est receu par nous autres fidelles, apportez-moy quelque chose de la communion de vostre Eglise que vous croyez la plus orthodoxe de toutes, & nous mettrons dans un vase avec toute sorte de reverence ce saint corps & ce sacré sang de Iesus-Christ; & si dans l'espace de quelques jours il ne reçoit aucun changement ny alteration, il paroistra que c'est avec raison que vous dites que le corps de Christ a esté incorruptible des le moment de son incarnation: mais s'il est corrompu & alteré il faudra par necessité que vous disiez l'une de ces choses; ou que ce que vous prenez n'est pas le vray corps de Iesus-Christ, mais une simple figure; ou qu'à cause de vostre mauvaise doctrine le saint Esprit n'est point descendu sur les dons; ou que le corps de Iesus-Christ avant la resurrection estoit sujet à la corruption, puisqu'il a esté immolé, mis à mort, blessé, divisé & mangé; au lieu qu'une nature immortelle ne peut ny estre divisée, ny recevoir des playes dans ses mains & dans son costé, ny estre mise à mort, ny estre mangée: on ne peut la tenir entre les mains, ny la touch-r, comme il paroist par les natures incorruptibles de l'ame & de l'Ange.*

C'est ce que nous dit ce premier témoin de la foy de l'Eglise Grecque dans le 7. siecle. Et je pense qu'il n'y aura guere de personnes qui ne demeurent d'accord qu'il répond assez mal à la promesse que M. Claude nous fait de nous y montrer la doctrine Calvinienne exprimée d'une maniere si claire, si distincte, si forte, qu'elle dissipe toutes sortes de difficultez. Car il n'est guere possible ou contraire d'expliquer plus confusément, plus obscurément, & plus foiblement cette doctrine, que l'Eucharistie n'est pas véritablement le corps de Iesus-Christ, mais seulement la figure moralement remplie de sa vertu, qu'en disant comme fait cet Auteur, que c'est véritablement le vray corps de Iesus-Christ, & non en figure.

Non seulement il exprime fort obscurément la doctrine des Calvinistes, mais il exprime tres-clairement celle des Catholiques. Car il faut renoncer au sens commun pour s'imaginer, qu'un homme qui dit que ce que l'on reçoit dans la communion est véritablement le vray corps de Iesus-Christ, & non la figure de ce corps, ne veuille dire autre chose par là, sinon que ce pain est rempli de la vertu du corps de Iesus-Christ, & que ce n'est pas une simple figure. Il ne sert plus de rien ny de parler ny d'écrire pour faire connoistre ses sentimens, si l'on peut soutenir qu'un homme qui parle de cette sorte ne croit pas la presence réelle.

Pour comprendre l'absurdité de cette pretension; il faut considerer qu'il n'y a rien de plus éloigné de cet esprit qui porte aux figures & aux expressions extraordinaires, que ce discours d'Anastase. C'est un discours tout simple, tout dogmatique, sans chaleur, sans eloquence, sans ornement,

sans elevation. Cependant Anastase n'y dit pas seulement une fois que l'Eucharistie est le corps mesme de J. C. & non la figure, il le repete 4. fois; il le dit en interrogeant, en répondant; il le dit en sa propre personne, & il le fait dire à son adversaire.

Et c'est ce qui fait voir qu'il s'exprime en cet endroit de la maniere dont on s'exprimoit ordinairement dans l'Eglise Grecque, & dans les Patriarchats d'Alexandrie & d'Antioche; & qu'ainsi le langage commun tant des Catholiques, que des Eurychiens de ce tems-là, estoit que l'Eucharistie estoit veritablement le vray corps & le vray sang de J. C. & non la figure de ce corps.

Or si c'estoit en cette maniere que l'on parloit en ce siecle-là, peut-on douter que l'on n'y crût la presence réelle? Car le moyen que les simples ayent pu entendre autre chose par ces paroles, sinon que c'estoit veritablement le corps de Jesus-Christ? Le moyen que les sçavans fussent assez insensés pour y enfermer un autre sens, & assez imprudens pour ne pas voir que s'ils y eussent entendu autre chose que ce que ces paroles expriment, il falloit par necessité qu'ils trompassent tous ceux qui n'auroient pas esté avertis de ce sens si extraordinaire & si inoiii.

Y a-t'il dans la raison de l'homme la moindre lucur qui puisse porter une personne qui croiroit que l'Eucharistie n'est qu'une figure efficace du corps de J. C. & que ce n'est pas veritablement le vray corps de J. C. à exprimer cette pensée par ces termes: *L'Eucharistie n'est pas la figure, mais c'est veritablement le vray corps de J. C.*

Y a-t'il un seul Calviniste qui ne sente malgré qu'il en ait que ce discours renverse toutes ses idées?

La folie humaine ne va pas mesme jusques à ce point. Les fous pensent d'une maniere insensée; mais ils disent ce qu'ils pensent d'une maniere ordinaire. Le dereglement n'est que dans leur esprit, & non pas dans leurs paroles. Et c'est la dernière chose qui se renverse dans l'homme, que cette union & ce rapport des paroles avec les pensées.

C'est donc un excés de folie, dont les hommes ne soit pas capables, que celui que les Ministres attribuent non seulement à Anastase, mais aussi à tout l'Eglise Grecque de son tems, dont il est clair qu'il n'a fait en cet endroit qu'emprunter les expressions & les termes.

Mais cela paroitra encore plus clairement par la foiblesse de tout ce que les Ministres alleguent pour obscurcir ce passage, & pour montrer qu'il n'y enseigne pas la presence réelle.

Aubertin objecte premierement, que les anciens ayant souvent appellé l'Eucharistie du mot d'antitype, ou image, cet Auteur niant qu'elle soit antitype ou image ne peut estre qu'un novateur. *Nonne ergo dicendum est, eum qui aliter sentiendum esse docet, novatorem esse?*

Mais on a déjà fait voir dans le traité de la Perpetuité, que les mots d'image & d'antitype ont un double sens; l'un populaire, exclusif de la réalité de l'original, selon lequel on conclut, que si c'est l'image, ce n'est donc pas l'original; si c'est l'image de Christ, ce n'est donc pas son vray corps: l'autre naturel, qui est compatible avec la verité de l'original, &

qui marque seulement que l'original n'est pas présent d'une manière sensible.

Lorsqu'une chose est vérité intérieure, & figure extérieurement, comme les Catholiques l'enseignent de l'Eucharistie, on peut dire qu'elle est, & qu'elle n'est pas image, sans aucune contradiction. Car elle n'est pas image dans le sens exclusif; & elle est image dans le sens naturel.

Mais il est clair que quand on oppose image à original, & que l'on demande si c'est l'image de Jesus-Christ, ou le corps de Jesus-Christ, on prend ce mot d'image dans le sens exclusif; & ainsi Anastase Sinaïte ayant employé le mot d'image dans cette opposition, l'a pris dans le sens exclusif, & il a du dire, comme il a fait, que l'Eucharistie n'est pas une simple image, mais que c'est le corps même de J. C. Les Catholiques avoient sans peine que l'Eucharistie est figure & vérité tout ensemble: mais néanmoins si on leur demandoit, si le pain consacré est la figure du corps de J. C. ou son véritable corps, parce qu'il paroît que l'on prendroit alors le mot de figure avec opposition à ce véritable corps, il n'y en a aucun qui ne répondît comme Anastase, que c'est le véritable corps, & non la figure.

Aubertin ne prouve donc pas même que cet Auteur soit contraire en rien au langage des anciens Peres, à moins qu'il ne prouve que les anciens Peres ont appelé l'Eucharistie image du corps de J. C. en un sens exclusif, & c'est ce qu'il ne prouve point du tout.

Mais quand il seroit vray qu'il y auroit quelque contrariété de termes entre cet Auteur & les Anciens, on n'en pourroit conclure autre chose, sinon qu'il n'estoit pas ordinaire du tems d'Anastase qu'on appliquast à l'Eucharistie le mot d'image & d'antitype; que ces termes estoient comme abolis dans l'usage commun de l'Eglise; & la conséquence qu'on devoit tirer de là est, qu'il est possible que l'on ait conçu l'Eucharistie en ce tems-là en la manière que les Calvinistes la conçoivent.

Car il faut remarquer que quand un terme a un double sens, l'un compatible, & l'autre incompatible avec une certaine doctrine, il peut arriver qu'il s'abolisse dans un de ces sens, s'il ne marque pas ce qu'il y a de principal & de plus essentiel dans cette doctrine, s'il n'est pas propre & unique, & qu'il se puisse facilement suppléer par d'autres.

Ainsi suivant l'hypothèse des Catholiques le mot d'image estant contraire à la présence réelle dans le sens exclusif, & compatible avec cette présence dans un autre sens, il est très-possible & très-naturel que ce terme se soit aboli peu à peu à l'égard de ce mystère dans le sens qui est compatible avec la présence réelle; que l'on n'ait plus appelé l'Eucharistie ny signe ny image, & que l'on ait choisi pour exprimer ce que l'on marquoit par ces mots, d'autres termes qui n'estoient point sujets aux mauvais sens que ceux-là pouvoient avoir. Il est donc très-possible que les anciens Peres qui ont appelé l'Eucharistie image, & les Auteurs du 7. siècle & des autres suivans, qui ne luy ont point voulu donner ce nom, soient de même sentiment.

Mais quand un terme exprime naturellement & simplement la veri-

té d'un mystere ; quand il est tellement propre, qu'il doit estre substitué par l'esprit à toutes les expressions metaphoriques : quand il n'y en a point d'autres dans la langue pour exprimer cette idée ; il n'est pas possible que l'usage s'en abolisse jamais, à moins que l'opinion qu'il exprime ne s'abolisse, ny qu'il vienne un tems, où sans avoir changé de sentiment l'on en puisse estre choqué, & où l'on le rejette comme faux, pour substituer en la place une expression metaphorique.

Ainsi parce que le mot de *Dieu* convient proprement & essentiellement à J. C. & qu'on ne peut entendre ce qu'il est véritablement sans se servir de ce terme, il est impossible qu'il vienne un tems où l'on dise dans l'Eglise que J. C. n'est pas Dieu, à moins que la doctrine de la divinité ne s'abolisse, ce qui ne s'auroit jamais arriver.

Or si l'ancienne Eglise avoit esté dans la creance des Calvinistes, les termes d'*image*, de *figure*, & d'*antitypes* auroient proprement esté de ce nombre, c'est-à-dire que ç'auroient esté les termes les plus propres, les plus simples, & les plus naturels qui fussent dans la langue pour exprimer ce qu'on auroit cru de l'Eucharistie : ç'auroient esté les termes que l'esprit auroit substituez à tous les termes metaphoriques ; & il auroit fallu que tous ceux qui auroient eu une connoissance distincte & claire de la nature de l'Eucharistie, y eussent toujours employé au moins dans leur esprit, le mot d'*image*, de *figure*, d'*antitype*, de representation : & par consequent il auroit esté impossible que ces termes se fussent abolis dans l'usage ordinaire sans l'extinction de cette doctrine.

C'est pourquoy de ce qu'on voit par Anastase Sinaïte, & par plusieurs auteurs que nous citerons dans la suite, que les mots d'*image* & de *figure* ne s'appliquoient plus ordinairement à l'Eucharistie dans le 7. le 8. & le 9. siecles, on en conclut necessairement qu'on n'y estoit pas Calviniste, ces termes estant trop necessaires, trop essentiels, trop propres à ces idées Calviniennes, pour pouvoir jamais ou s'abolir, ou devenir moins ordinaires, tant que ces idées eussent subsisté.

Il est donc visible qu'à moins que de supposer que cét Auteur estoit plus insensé que ceux qui ont entierement perdu la raison, on ne peut nier qu'il n'ait cru que l'Eucharistie estoit réellement & véritablement le vray corps de J. C. & que l'on ne peut nier non plus que ce n'ait esté la doctrine de son tems.

On peut voir dans les autres raisonnemens, qu'Aubertin fait sur cét Auteur, ce dereglement d'esprit qui fait le caractère des heretiques, qui les engage dans les erreurs, & qui leur fournit des armes pour les deffendre.

Il y a dans toutes sortes de livres, & souvent mesme dans les mesmes passages des choses claires & des choses obscures ; & la justesse de la raison va à s'attacher à ce qui est clair, & à ne l'abandonner pas sous pretexte que l'on trouve dans le mesme Auteur, ou dans le mesme passage, quelque chose d'obscur & d'embarassé : au lieu que c'est agir d'une maniere déraisonnable, que de se servir de ces obscuritez pour détruire les clartez. C'est néanmoins ce qu'Aubertin tasche de faire par tout, & particulièrement sur le sujet d'Anastase.

On doit reconnoître qu'il y a quelque obscurité dans le raisonnement qu'il fait à la fin de ce passage que nous avons rapporté, en ce qu'il prouve par la corruption que l'on voit dans l'Eucharistie, que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa passion. Mais cette obscurité n'empêche pas que l'on entende tres-clairement ce qu'il dit auparavant, que le pain de l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps mesme de Jesus-Christ; & la clarté de ces paroles ne peut estre étouffée par l'obscurité des autres.

Cependant Auberrin s'attache à la fin de ce passage. Il y fait faire à Anastase Sinaïte un raisonnement qu'il avoüe luy-mesme estre extravagant, & par là il pretend détruire le commencement du passage dont les paroles sont claires & intelligibles.

Puisqu'il est impossible, dit-il, qu'Anastase ait cru que le corps de Iesus-Christ fust réellement corrompu dans l'Eucharistie, il faut qu'il ait fait ce raisonnement: Ce qui arrive à la figure du corps de Iesus-Christ, est arrivé à son corps avant sa passion: il arrive au pain de se corrompre: donc le corps de Iesus-Christ estoit corruptible avant sa passion. Or cet argument, dit-il, ne conclut rien qu'au cas que l'Eucharistie soit figure (cependant cet auteur nie qu'elle soit figure:) donc il se contredit. Sic edificat, & diruit.

Il est bien clair qu'Aubertin témoigne par là qu'il n'entend pas le sens d'Anastase, puisqu'il avoüe, que le sens qu'il luy donne se contredit; & neanmoins par le moyen de ce sens qu'il n'entend point, ils nous veut empêcher d'entendre ce que nous entendons fort bien, qui est que l'Eucharistie selon Anastase est véritablement le vray corps de Jesus-Christ, & par conséquent n'est pas un autre corps que celui-mesme que Jesus-Christ a dans le ciel.

Mais laissant à part ces rêveries déraisonnables d'Aubertin, si l'on demande quel peut avoir esté le sentiment d'Anastase dans ces dernières paroles, voycy ce me semble ce qu'on en peut dire de plus vraisemblable.

Il est certain qu'Anastase Sinaïte a cru la présence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie d'une maniere réelle & véritable, & entierement opposée à la présence virtuelle des Calvinistes. Et il n'est pas mesme entierement improbable qu'il l'ait cruë purement en la maniere des Catholiques, & qu'il se soit seulement exprimé un peu durement sur la fin de son passage, en se servant d'un raisonnement assez foible, comme il luy arrive assez souvent dans tout le reste de son livre.

Pour entendre comment cela se peut accorder, il faut sçavoir que ce ne sont point deux principes incompatibles, ny deux expressions contraires dans le langage de ce tems-là, de dire que l'Eucharistie n'est pas la figure du corps de Jesus-Christ, & qu'elle est neanmoins une representation des mysteres de sa vie, les mesmes auteurs qui enseignent l'un, nous enseignent aussi l'autre. L'on peut voir ces deux veritez jointes dans ce passage d'un Auteur Grec du 9. siècle appellé Theodorus Graptus, qui souffrit pour la cause des Images: *Nous n'appellons point, dit-il, les sacrez mysteres de Iesus-Christ, images & figures de son corps, quoyqu'ils soient faits sous des symboles & des figures,* *εἰς τὴν συμβολικῶς ἐπιτελεῖται,* mais nous disons que

Ex lib. de incolp. Christi. sine apud Gombesi. in Manupulo rer. Conjt.

c'est son corps mesme divinisé : *ὡ τὸ π σῶμα Χριστοῦ τεθεωμενον.*

*de perpet. consens.
Pag. 112.*

On trouve les mesmes paroles dans l'Antirrhétique de Nicephore Patriarche de Constantinople, cité par Allatius ; quoique Nicephore condamne le mot d'image. Et mesme le 2. Concile de Nicée, en rejetant cette expression, ne laisse pas de dire, *que ce sacrifice s'opere en memoire de Jesus-Christ & de ses mysteres.*

On peut donc croire qu'Anastase, qui soutient comme ces auteurs que l'Eucharistie n'est pas l'image de Jesus-Christ, mais que c'est son corps mesme, croyoit aussi comme eux qu'elle estoit couverte de symboles, & qu'elle representoit les mysteres de la vie de J. C. Et ainsi il se peut faire, qu'ayant parlé au commencement de son passage selon la premiere de ces veritez, qui est que l'Eucharistie est le corps mesme de Jesus-Christ, il parle dans la suite selon la seconde, qui n'y est pas contraire, & qu'il conclue que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa passion, puisqu'il souffre encore dans l'Eucharistie une corruption apparente par la corruption sensible des especes, qui sont le symbole de l'estat où il estoit avant sa mort. Ce raisonnement est assez foible & assez durement exprimé ; mais comme j'ay déjà dit, ce n'est pas une chose fort extraordinaire à cet Auteur de raisonner foiblement, & ce seroit une assez mauvaise consequence, que de conclure qu'un raisonnement n'est pas de luy parce qu'il est foible. Il suffit qu'il ne soit pas dans le dernier degré d'extravagance, comme est celuy qu'Aubertin luy attribué.

Je ne sçay néanmoins s'il est besoin d'avoir recourts à cette solution, & s'il n'est point plus simple, plus naturel, & plus probable, d'expliquer à la lettre ces paroles d'Anastase en luy attribuant, comme a fait M. de Marca dans sa lettre au Pere Dom Luc, une erreur humaine sur une constance du mystere de l'Eucharistie, qui n'est point si surprenante, qu'elle ne soit venue dans l'esprit de plusieurs autres qui l'avoient peut-estre empruntée de luy.

Car il est certain qu'avant que ces mysteres ayent esté parfaitement éclaircis par l'opposition de l'erreur, encore qu'il soit tres-faux que l'on n'en ait eu qu'une connoissance confuse & indistincte quant à la substance ; il a pu arriver néanmoins que cette substance du mystere estant connuë distinctement par tout le monde, des particuliers n'en ayent pas connu distinctement routes les circonstances, mais s'en soient formé quelquefois des idées fausses & philosophiques, qui se détruisoient d'elles-mesmes, & ne subsistoient point, l'Eglise portant peu à peu sa doctrine à ses consequences naturelles : de sorte que l'on peut dire à l'égard de ces opinions surajoutées par quelques particuliers à la substance de la foy, ce que Cicéron dit des opinions subtils & peu solides de quelques Philosophes : *Opinionum commenta delet dies, natura judicium confirmat.*

C'est ainsi que quoyque l'on ait toujours cru dans l'Eglise que les ames des morts estoient aidées par les prieres & par les bonnes œuvres des vivans, & que ces prieres & ces bonnes œuvres servoient à leur obtenir le repos & le rafraichissement en l'autre vie, cette opinion constante & universelle de l'Eglise s'est trouvée jointe néanmoins dans quelques anciens

Auteurs avec certaines opinions philosophiques, qui leur estoient particulieres, n'estant pas de tradition, & qui sont evanouies dans l'Eglise en même tems que la veritable tradition s'y est conservée & éclaircie. Et c'est ce qui donne lieu aux heretiques de meconnoître ces veritables traditions, en les voyant meflées dans ces auteurs avec ces opinions philosophiques qui se sont détruites, parce qu'ils n'ont pas assez d'humilité pour les discerner par la lumiere de l'Eglise.

On peut donc supposer de mesme, qu'à l'égard de l'Eucharistie encore que les fidelles ayent ordinairement connu la substance du mystere, & qu'ils ayent cru y recevoir veritablement & réellement le vray corps de Jesus-Christ, qu'ils n'ayent jamais songé ny à la clef de figure, ny à la clef de vertu des Calvinistes, qui sont des inventions & des idées philosophiques, incapables d'entrer dans la religion d'un peuple autrement que par une instruction aussi assidue que celle que les Ministres donnent à ceux de leur secte; on peut supposer, dis-je, que quelques personnes, & principalement les Philosophes ne demeurant pas dans cette idée simple de la presence réelle, mais tâchant des'en former des idées plus distinctes & plus particulieres, ils s'en formoient quelquefois de faulles, quoique ces erreurs ne bleussent point la pureté de leur foy; parce qu'ils ne les soute-noient pas contre le jugement de l'Eglise, & que c'estoient plustost de simples veües, que des opinions arrestées.

Il semble qu'il soit arrivé à Anastase Sinaïte quelque chose de semblable, & qu'ayant cru fermement la presence réelle avec toute l'Eglise comme il le marque clairement par les paroles que nous avons rapportées, qu'il met aussi dans la bouche des heretiques Gaianites pour montrer que c'estoit l'opinion commune de ce tems-là, il a poussé trop loin cette doctrine, & qu'il s'est imaginé que quoyque le corps de Jesus-Christ fust incorruptible après sa resurrection, il avoit voulu neanmoins estre dans un estat corruptible dans l'Eucharistie; qu'ainsi il y estoit réellement coupé, brisé, corrompu, c'est-à-dire qu'il a cru que ce qui arrivoit aux especes arrivoit en quelque sorte au corps mesme de Jesus-Christ, comme nous verrons que d'autres l'ont cru aussi bien que luy.

On ne doit point s'étonner qu'il soit tombé dans cette pensée. Car comme la distinction du voile extérieur, & du corps de Jesus-Christ caché intérieurement sous ce voile, est assez éloignée des pensées des hommes, il est certain que cette pensée, que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, porte assez naturellement à prendre ce que nous voyons pour le corps même de Jesus-Christ; c'est-à-dire à croire que cette blancheur & les autres accidens sensibles sont les accidens du corps de Jesus-Christ, & qu'ainsi quand le pain est rompu, c'est le corps de Jesus-Christ qui est rompu. Nous avons vu que ç'a esté la pensée de ce Moine Sicidite, qui enseigna sous l'Empereur Alexis le Jeune, que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible, & qui eut en ce tems-là quelques sectateurs; & ainsi il ne seroit nullement étrange qu'une semblable pensée fust venue dans l'esprit d'Anastase Sinaïte.

Et il ne faut pas dire que cette opinion engage en une infinité de difficultés; car les hommes ne s'embarassent guere de cela dans ces sortes de

matietes. L'Eutychnisme, par exemple, n'estoit-il pas composé d'une infinité de contradictions ? Il n'y a qu'à voir pour cela les dialogues de Theodoret. L'Eraniste y soutient que le Verbe est immuable ; & il pretend néanmoins en mesme tems qu'il estoit devenu chair. Il rejette l'explication catholique de ces paroles, *Verbum caro factum est* ; & il dit que de les entendre en ce sens que le Verbe a pris une chair, & s'est uni à une chair, c'est corrompre l'Ecriture, qu'il faut croire qu'il est devenu chair. Et quand Theodoret répond, que le Verbe auroit donc esté changé, il replique qu'il ne dit pas qu'il soit devenu chair par changement, mais en la maniere que Dieu l'entend ; & qu'il ne faut pas pretendre d'entendre ce qui est caché.

Theod. dial. 1.

Ἐπιτομή τῆς ἐκκλησιαστικῆς
ἱστορίας.

Comment Tertullien accordoit-il l'erreur de la corporeité de Dieu, dont il est tres-difficile qu'on le justifie, avec la doctrine de la Trinité ? Vouloit-il que les trois personnes ne fussent qu'un mesme corps ? Comment l'accordoit-il avec l'immensité de Dieu qu'il enseigne fermellement ? Ce corps estoit-il par tout, & tout entier en chaque lieu, ou pretendoit-il que Dieu fust divisible ?

Il y a mille choses de cette nature dans les auteurs, & l'absurdité d'une opinion n'est jamais une raison suffisante de croire qu'ils ne l'ont pas enseignée lorsqu'ils l'expriment tres-clairement.

Or il semble que ces pensées que le corps de Jesus-Christ est dans l'Eucharistie revestu réellement des accidens du pain ; qu'il est l'objet de nos sens ; & qu'il souffre dans son corps tous les changemens qui arrivent à cet objet visible qui nous est present, sont clairement exprimées par Anastase. Car pour montrer aux Gaianites que le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa resurrection, il se sert de cette preuve ; Que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ : or l'Eucharistie se corrompt : donc le corps de Jesus-Christ estoit corruptible. Et il presse le Gaianite en luy disant, que s'il n'avoit pas cette consequence, il faudra donc qu'il pretende que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de Jesus-Christ ; & qu'ainsi elle peut se corrompre, sans que le corps de Jesus-Christ soit corrompu.

Les autres lieux où il parle de l'Eucharistie prouvent tres-clairement qu'il a crû la presence réelle, & semblent prouver en mesme tems qu'il l'a conceuë en cette maniere :

Cap. 231

Timothée est donc impie, dit-il, de dire que la nature de Jesus-Christ après l'Incarnation est la seule divinité. Car si Jesus-Christ est la seule divinité, comme la divinité est invisible, & incapable d'estre maniée & d'estre sacrifiée ; qu'elle ne peut estre divisée, qu'elle ne peut estre mangée, il est clair que Timothée nie comme les Juifs le sacrifice & la communion des sacrez mysteres, & qu'il ne croit pas, & ne confesse pas que ce qu'il donne au peuple, en luy disant. LE CORPS ET LE SANG DE JESUS-CHRIST NOSTRE DIEU ET NOSTRE SAUVEUR, est dans la verité le corps & le sang visible, creé, & terrestre de Jesus-Christ. Car puisqu'il dit que la divinité est la seule nature de Jesus-Christ, & qu'il repugne entierement à la nature divine d'estre tenuë, brisée, divisée, froissée, répandue, vidée, changée, coupée par les dents ; il faut que Timothée tombe par necessité dans l'un de ces deux abysses, ou de dire que la divinité

divinité est sujette au changement & à l'alteration, ou de nier le corps & le sang de Jesus-Christ, lequel il offre & mange luy-mesme dans le sacrifice mystique, & qu'il donne au peuple, en luy disant : Le corps de Jesus-Christ nostre Dieu & nostre Sauveur. Car il devroit plustost luy dire selon son opinion : La seule divinité de nostre Seigneur Jesus-Christ.

Il est bien clair qu'Anastase ne peut entendre que l'Eucharistie soit seulement la figure ou *voidé*, ou *pleine* du corps de Jesus-Christ ; puisqu'il dit qu'elle est dans la verité le corps de Jesus-Christ ; puisqu'il montre que ce n'est pas la divinité parce qu'elle est *divisée, mangée*, &c. ce qui seroit ridicule s'il ne parloit que d'une figure voidé ou pleine ; puisqu'encore que la divinité soit invisible, impalpable, indivisible, il ne s'ensuit pas que les figures de la divinité voides ou pleines soient invisibles & indivisibles. Les langues de feu qui parurent à la Pentecoste estoient les figures du S. Esprit ; on ne laissa pas néanmoins de les voir, & elles se diviserent sur les Apôtres & sur les Disciples ; desorte qu'au lieu qu'il est de l'essence de la divinité d'estre invisible, il est de l'essence au contraire de la figure de la divinité d'estre visible, parce qu'elle la doit représenter visiblement.

Mais il semble en mesme tems, comme j'ay dit, que cet auteur ait cru que toutes ces actions de voir, de diviser, de couper, se terminent au corps de Jesus-Christ, & qu'il recevoit toutes ces alterations, puisque sans cela on ne voit pas bien que son argument subsiste, le corps de Jesus-Christ estant réellement aussi incapable de ces accidens dans l'Eucharistie, que la divinité mesme.

Il semble qu'il raisonne sur le mesme principe, & qu'il suit les mesmes idées dans le chap. 14. *Nous ne connoissons pas seulement, dit-il, par la foy la nature du corps de Jesus-Christ, mais par la mesme experience qui nous fait connoistre les choses que nous voyons, & que nous touchons ; puisque nous y participons ; & que nous le mangeons tous les jours dans sa nature & dans la verité.*

Et dans le mesme chapitre il dit, *qu'il est bien estrange que les Eutychiens veussent refuser le nom de nature à un corps visible comme celui de Jesus-Christ, qui s'est accru, qui a esté lié de bandes, qui a esté circoncis, qui a esté touché, lié, souffleté, massacré, percé, porté, enseveli, sacrifié, divisé, mangé, brisé, distribué ; où l'on voit qu'il attribué au corps de Jesus-Christ tous ces accidens, & qu'il s'en sert pour prouver la verité de sa nature.*

Cette explication de l'opinion d'Anastase Sinaité fait disparoistre tout d'un coup toutes les objections d'Aubertin. Les raisonnemens de cet auteur ne sont plus impertinens. Ils sont au contraire assez justes, quoy qu'ils soient fondez sur une faulx idée de la maniere de la presence réelle. Car il est clair qu'il a pu prouver par l'alteration de l'Eucharistie la corruptibilité du corps de Jesus-Christ avant sa passion : qu'il peut prouver la verité de son corps contre les Eutychiens ; & qu'il est inutile d'examiner s'il a cru que les accidens fussent inseparables de la substance ; puisque selon l'idée qu'il avoit de ce mystere, il n'avoit pas besoin de les separer.

Mais cette erreur particuliere ne diminuë en rien le témoignage qu'il rend de la creance de son siecle ; puisque cette erreur mesme ne pouvoit naistre que

dans un siecle où l'on fust tres-persuadé de la presence réelle. Il falloit pour cela que l'on n'y connust point du tout les deux clefs de *vertu & de figure* : car avec ces deux clefs on ne s'imaginera jamais que le corps de Jesus-Christ soit capable d'alteration dans l'Eucharistie. Il falloit que tout le monde demeurast constamment d'accord que ce qu'on recevoit estoit le vray corps de Jesus-Christ, & non une figure. Il falloit que ce principe fust commun aux Catholiques & aux heretiques ; puisqu' Anastase ne s' imagine seulement pas que ces derniers pussent répondre que la communion n' estoit le corps de Jesus-Christ qu'en figure ou en vertu ; qu'il regarde cette réponse comme la plus grande absurdité où il fust capable de les engager ; & qu'il considere comme deux abysses également horribles & également rejettez par les heretiques mesmes, de dire que la divinité fust visible & corporelle, ou que la communion ne fust pas le vray corps de Jesus-Christ, mais seulement sa figure.

Mais si l'on peut conclure de cette opinion d' Anastase que l'Eglise de son siecle estoit dans la creance de la presence réelle, on n'en peut pas neanmoins conclure qu'elle la crust en la maniere d' Anastase. Les auteurs sont capables, outre les opinions communes, d'avoir des opinions particulieres ; & il y a des marques pour les distinguer.

Quelle apparence que dans un siecle où tout le monde eust cru que l'Eucharistie estoit la figure du corps de Jesus-Christ, & non son veritable corps, un homme sçavant comme Anastase se soit imaginé au contraire, non seulement qu'elle n'est pas la figure, & qu'elle est le corps mesme de Jesus-Christ ; mais qu'il ait cru que tout le monde estoit de ce sentiment ; que cette creance estoit commune aux heretiques & aux Catholiques ; qu'il en ait fait un fondement & un principe incontestable ? Cette folie est trop extraordinaire pour en pouvoir soupçonner un homme sage. Donc quand il dit que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ, il ne propose que l'opinion commune de son siecle.

Mais il est tres-possible que dans un siecle où tout le monde croyoit que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ réellement & veritablement, sans qu'on eust encore éclairci toutes les circonstances de ce mystere, un auteur en poussant plus loin ses idées s'en soit formé de fausses, & soit tombé dans une erreur qui luy fust particuliere. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & l'on en voit des exemples sur tous les autres mysteres, dans lesquels il se trouve que divers auteurs ont souvent joint leurs pensées particulieres avec la foy commune & universelle. Ainsi c'est par les circonstances qu'il y faut juger si cette opinion de la corruptibilité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, estoit commune à tout ce siecle, ou particuliere à Anastase : & par cette regle il est bien aisé de conclure qu'elle estoit de ce dernier genre ; car il n'en paroist aucune trace dans les autres auteurs, & lorsqu'elle fut proposée au 12. siecle, elle fut regardée comme une erreur dans l'Eglise Grecque : de sorte que l'on a toute sorte de raison de la prendre pour une opinion particuliere d' Anastase, & non pour l'opinion commune du 7. siecle.

Cet éclaircissement de l'opinion d' Anastase donne une force invincible à divers passages qui se trouvent tant dans l'oraison de la sacrée synaxe que

Blondel luy attribué, que dans d'autres écrits de ce siècle; parcequ'il ruine par avance toutes les réponses que les Ministres y peuvent faire. CHAP. II.

Car il est clair par là, que lors qu'Anastase dit *que Judas participa indignement & frauduleusement au corps du Seigneur*, il veut dire qu'il participa réellement au véritable corps du Seigneur, mais en étant indigne, & mangeant ainsi son jugement. Auz. Diabol. Patr. pag. 633.

Il est clair que lorsqu'il dit, *que les Anges sont presens, qu'ils y exercent leur ministère, & qu'ils couvrent la table mystique, que l'Agneau de Dieu est sacrifié*; il ne faut point s'imaginer dans toutes ces expressions une présence figurative, qui est rejetée par Anastase comme une *abyssne d'erreur*. pag. 896.

Il est clair que quand il conseille à ceux qui communient de s'adresser à ce charbon purifiant, c'est-à-dire à la sacrée communion, & de luy dire: *Seigneur, je scay que je suis coupable d'une infinité de pechez; mais j'ay observé vostre commandement en pardonnant à mes freres, afin que vous me pardonniez*, il suppose que l'Eucharistie est une chose vivante & animée, & que c'est Jesus-Christ mesme: car puisqu'on ne peut dire selon la doctrine que ce soit Jesus-Christ en figure, il faut que ce soit réellement Jesus-Christ.

Il est clair de plus, qu'il suppose que c'estoit la coutume en ce tems-là de s'adresser à la sainte Hostie, & de luy demander le pardon de ses pechez, c'est-à-dire que c'estoit la coutume de la reconnoistre, & de l'adorer comme Jesus-Christ.

Et ce langage étant une fois établi, tous les passages les plus communs deviennent décisifs. Par exemple, quand le Synode qui fut tenu à Constantinople l'année 628. ordonne que les Moines, ou les Laïques qui ne se soumettroient pas à l'*Ectesis* d'Heralius, seroient séparés de la communion du corps & du sang vivifiant de nostre grand Dieu & Sauveur Jesus-Christ, il est clair qu'il parle du vray corps de Jesus-Christ, & non de sa figure.

Quand S. Theodore Sicote pour porter des soldats à delivrer un seigneur prisonnier qu'il venoit de communier, leur disoit *qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une personne soit chargée de chaines en recevant Jesus-Christ, lequel a souffert pour nous afin de nous delivrer des chaines de l'enfer*, il est clair qu'il ne parle point du corps de Jesus-Christ reçu en figure.

Quand le Concile tenu dans le palais de l'Empereur l'an 680. dit *que les Prestres sont ministres du sacrifice spirituel du grand Dieu, qui est tout ensemble sacrificateur & victime*. Can. 3.

Quand ce mesme Concile deffend aux Prestres qui se seront engagez par ignorance dans un mariage illicite, *de distribuer le corps du Seigneur*: Can. 26.

Quand il appelle partout l'Eucharistie *sacrifice non sanglant*:

Quand il dit que ceux qui communient mangent & boivent *Jesus-Christ*, & qu'il ordonne à ceux qui veulent participer au corps immaculé, *de s'offrir pour recevoir la communion, en mettant leurs mains en croix*; toutes ces expressions dans un tems où la *clef de figure* estoit rejetée, ne pouvoient signifier que le vray corps de Jesus-Christ sacrifié sur les autels, & reçu par ceux qui communioient. Can. 101.

Voilà tout ce qu'on trouve de l'Eucharistie dans ce siècle parmy les Grecs,

d'où l'on peut juger si M. Claude a raison de le comprendre dans ces beaux jours , où la doctrine Calvinienne estoit enseignée d'une maniere si claire , si forte , & si distincte , qu'elle dissipoit toutes les difficultez de ces expressions , LE PAIN est le corps de Jesus-Christ ; & si nous n'avons pas bien plus de sujet que luy de dire que l'on enseignoit dans ce siecle la presence réelle d'une maniere si claire , si forte , & si distincte , qu'elle fait disparoistre toutes les fausses subtilitez par lesquelles les Ministres s'efforcent de l'obscurcir.

C H A P I T R E III.

Examen des sentimens de l'Eglise Grecque au 8. siecle , qui fait encore partie des beaux jours de l'Eglise selon M. Claude.

Germain Patriarche de Constantinople.

SI le 7. siecle n'a esté comme nous avons vu qu'un siecle de tenebres pour les Calvinistes , quoique M. Claude l'ait compris dans *ses beaux jours* , on peut dire par avance qu'il ne trouvera guere plus de lumiere dans le 8. qui en fait aussi partie , & que tout ce qu'on en peut alleguer ne favorise que les Catholiques.

Aussi quoique M. Claude dise en general , que l'on y doit trouver la doctrine Calvinienne exprimée d'une maniere claire & distincte , il se trouve néanmoins que quand on vient à examiner en détail les auteurs de ce siecle , & luy & ses Confreres ne se sont occupez qu'à se deffendre de leur témoignage , & à affoiblir leur autorité par tous les reproches dont ils se peuvent aviser.

Aubert. l. 3.

Le premier auteur qu'Aubertin en produit , est Germain Patriarche de Constantinople ; & parce qu'il n'y trouve pas son compte , il declare d'abord que c'est un grand deffenseur des Images , c'est-à-dire dans son langage , un grand idolâtre. Il l'accuse d'avoir suivi les nouveutez d'Anastase qu'il avoit appellé un Novateur. Il dit qu'il philosophe d'une estrange maniere sur le Sacrement ; *Mirum in modum philosophatur* ; qu'il propose ses sentimens d'une maniere embroüillée , *Sententiam perturbatè proponit* : & apres l'avoir ainsi décrié il se deffend comme il peut de ses passages.

Avant que de faire voir le peu de solidité des solutions de ce Ministre , il est bon de remarquer qu'il n'est pas absolument certain que le traité de *la Theorie des Mysteres* soit de ce Germain Patriarche de Constantinople qui vivoit au 8. siecle , & qu'il est peutestre aussi probable qu'il est d'un autre Germain bien moins ancien , comme le croit Allatius.

En effet cette distinction qu'il fait de diverses particules , dont il enseigne qu'il n'y avoit que la grande qui fust sacrifiée , & qui communiquast la sainteté aux autres particules qui representent selon luy les membres de Jesus-Christ , ressent assez la doctrine des nouveaux Grecs. Et je ne sçay si l'on pourroit bien prouver qu'au tems de ce Germain deffenseur des Images , c'est-à-dire du tems des Iconoclastes , l'Eglise Grecque appellast déjà le pain dont on couppoit les hosties , *le type du corps de la Vierge* , & qu'on le distribuast

avec respect : & le contraire semble paroître par les objections que les Iconoclastes faisoient contre la doctrine de l'Eglise. Car ils pretendoient qu'on ne devoit point souffrir d'autre image que l'Eucharistie mesme, qui estoit une image instituée de Dieu, & qui estoit faite le corps mesme de Jesus-Christ; ce qui les eust obligez d'exclure aussi cette image, ou ce type du corps de la Vierge pratiqué dans les mysteres. Cependant on ne voit point que les Iconoclastes ayent rien changé dans les ceremonies de la Messe, ny que les Catholiques leur ayent fait aucun reproche sur ce sujet.

Saint Estienne le jeune demande bien aux Iconoclastes s'ils pretendent bannir aussi les antitypes du corps de Jesus-Christ en banniissant toutes les images; mais il ne leur demande point s'ils pretendent bannir les antitypes du corps de la Vierge, & il ne se sert point de cette sorte d'image receüe dans la liturgie, pour en autoriser l'usage.

Que si cet écrit est de ces siècles posterieurs, dans lesquels nous avons prouvé que la transubstantiation & la presence réelle estoient establies dans l'Eglise Grecque avec autant d'eclat que dans l'Eglise Latine, on en doit conclure non seulement que cet auteur l'a tenuë, & expliquer en ce sens toutes ses paroles; mais on doit de plus apprendre de luy les expressions qui sont compatibles avec cette doctrine, & qui peuvent estre employées par ceux qui croient la transubstantiation.

Mais on n'a pas besoin de la circonstance du tems auquel il a écrit pour découvrir ses sentimens sur l'Eucharistie; & je ne m'étonne pas qu'Aubertin l'accuse de les proposer d'une maniere fort embrouillée: car il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus embrouillé & de plus obscur que cet auteur, en l'expliquant au sens des Calvinistes, parcequ'il n'y a rien de plus clair & de plus net en prenant ses paroles dans le sens des Catholiques.

C'est s'expliquer sans doute fort obscurément en Calviniste, que de dire comme il fait, *que ceux qui dans les Indes celebrent ce grand mystere, croient que c'est le corps de Jesus-Christ nostre Dieu, qui a esté crucifié, qui est mort, & qui est ressuscité pour nous.* Mais c'est parler fort nettement en Catholique, puisque c'est exclure l'imagination d'Aubertin, qui pretend que selon Germain l'Eucharistie n'est pas le corps de Jesus-Christ qui a esté crucifié, mais un autre nouveau corps qui est fait par l'habitation du S. Esprit dans le pain.

C'est parler d'une maniere fort embrouillée pour les Calvinistes, que de dire, comme il fait, *que le Prestre demande à Dieu, que le mystere de son Fils s'accomplisse, & que le pain & le vin soient faits & changez au corps & au sang de Jesus-Christ; afin que cette parole s'accomplisse: Je t'ay engendré aujourd'hui. C'est pourquoy, ajoûte-t'il, le S. Esprit estant present invisiblement par le bon plaisir du Pere, & la volonté du Fils, fait voir la force de Dieu, & par la main du Prestre il consacre, & il change les dons qui sont sur l'autel au corps & au sang de Jesus-Christ nostre Seigneur.* Et plus bas. *On fait, dit-il, la benediction sur les dons divins, afin que la presence glorieuse du S. Esprit les change, & fasse du pain, le corps mesme de nostre Seigneur Jesus-Christ, & de ce qui est dans le calice, le sang mesme du grand Dieu nostre Saurveur, qui a esté repandu pour la vie & le salut du monde.*

Ce discours est sans doute tres-enigmatique , pour signifier que le pain n'est pas changé au corps mesme de Jesus-Christ , mais qu'il est seulement rempli de sa vertu ; ou que le vin est fait un nouveau sang de Jesus-Christ par l'habitation du saint Esprit , & non pas le sang qui a esté repandu pour le salut du monde.

Mais il est difficile d'expliquer plus naturellement ce que les Catholiques enseignent , que le pain est changé au corps mesme de Jesus-Christ , & le vin en son sang qui a esté répandu pour le salut du monde ; & quand ils veulent exprimer leur sentiment par les termes les plus propres pour le faire entendre , ils tombent d'eux-mêmes dans ces paroles de Germain.

Il faudroit transcrire beaucoup d'autres lieux de cet Auteur , si l'on vouloit rapporter tous ceux où il exprime tres-nettement l'opinion des Catholiques. Et l'on peut remarquer entr'autres que le chapitre 28. de Cabasilas , si precis pour la presence réelle , & que nous avons traduit en traitant de ses sentimens dans le 2. livre , se trouve mot pour mot dans ce traité de la *Theorie des mysteres*.

Bien loin que les objections d'Aubertin affoiblissent ces preuves , il y en a qui servent au contraire à les confirmer & à les éclaircir davantage.

Il dit que Germain se sert du mot de *sanctification* , & qu'il dit que le pain divin est fait participant de la sanctification. *Or qui a jamais oï dire*, dit-il, *que la sanctification d'une chose soit un changement substantiel ?*

On répond que c'est une ignorance du langage des Grecs , que de ne savoir pas qu'ils expriment ce que nous appellons *consacrer* , & *consécration* , par les mots ἀγιαζέειν , ἀγιασμός ; & qu'ainsi , dire que le pain participe à la sanctification signifie seulement que le pain est consacré ; & que de plus il est indubitable que ce terme appliqué à l'Eucharistie signifie le changement que le saint Esprit y produit , qui est un changement substantiel. Et cela paroist manifestement par les livres de tous les nouveaux Grecs , comme de Cabasilas , de Marc d'Ephese , & de tous les autres qui sont les plus declarez pour la transubstantiation. Car ils se servent tous de ce terme de *sanctification* , ἀγιασμός pour marquer la consecration de l'Eucharistie , & ils entendent tous néanmoins par ce terme dans cette application un changement substantiel.

Vide Cabasilas. 27.
28. 30. 31. 34.
Marc. Ephes.
scilicet. quod non
solum à voce Do-
minicorum verbo-
rum sanctificantur
à unâ mysteria.

Messieurs les Ministres devoient avoir compris une fois pour toutes qu'il y a de certains mots , qui n'ayant de soy qu'une signification generale , se determinent dans l'usage par la doctrine de l'Eglise à signifier differens effets de grace , & que les mots de *sanctificare* , *consecrere* , sont de ce genre. Ils ne marquent dans leur generalité qu'une destination à un usage saint & sacré ; mais selon les differentes applications qu'on en fait ils signifient les divers effets que le saint Esprit produit sur les choses consacrées. Si l'on les applique à l'eau du baptesme , ils signifient la vertu divine que le S. Esprit donne à cette eau de nettoyer les ames de leurs pechez. Si l'on les applique à l'Eucharistie , ils signifient ce que le saint Esprit fait dans l'Eucharistie ; & comme il y change le pain au corps de Jesus-Christ , ils signifient ce changement , parceque l'esprit des fideles les explique selon la doctrine de l'Eglise , & qu'il reduit les idées generales en idées particulieres.

Il objecte en second lieu, que Germain dit, *Que la partie de la benediction & de l'oblation est divisée comme du pain, & qu'on la distribuë comme une source de benediction ineffable à ceux qui y participent avec foy*: & il en conclut que le pain demeure après la consecration.

Mais outre que tous les argumens fondez sur le mot de pain sont frivoles, puisque l'Eucharistie conservant l'apparence de pain n'en peut perdre le nom, comme nous le ferons voir ailleurs; cette objection de plus est une pure ignorance d'Aubertin, qui n'a pas pris garde que cet endroit ne s'entendoit pas de l'Eucharistie, mais de ce que les Grecs appellent l'Image du corps de la Vierge Marie, *Typus corporis Beate Virginis*, c'est-a-dire du pain dont on coupe les hosties, & que l'on distribuë aux Grecs après la Meüe, comme l'on fait dans l'Eglise Latine le pain beni. C'est ce que Germain marque expressément dans le lieu d'où ces paroles sont prises, que voicy tout entier: *ὅδε τὸ παραθενικὸν σῶματος τύπος ὁ μέρισμος τῆς εὐλογίας κλάται μὲν ὡς ἄρτος δ' ἀμίετοι δὲ ὡς ἄρρητα εὐλογίας μετέλαβον.*

Cela fait voir que ces Ministres ne sont pas toujours si exacts qu'ils se vantent dans leurs citations, puisqu'Aubertin prend en cet endroit du pain beni pour le corps de Jesus-Christ, & qu'il supprime ces termes, *ὁ παραθενικὸν σῶματος τύπος*, qui determinent le sens des paroles qu'il rapporte.

J'aurois cru que c'est une surprise, si l'on ne voyoit la mesme faute dans Blondel, qui se sert du mesme lieu pour montrer que Germain appelle le pain consacré type après la consecration. Car apres avoir rapporté ce passage, il en conclut formellement page 392. que Germain appelle le pain consacré type du corps virginal, quoyque par une contradiction visible il ait reconnu dans la page 390. que cette partie, qui s'appelloit le type du corps de la Vierge, n'estoit pas celle qui estoit consacrée.

Eclairciss. c. 15.

Aubertin est encore moins excusable de conclure que le pain demeure, de ce que cet auteur dit en un autre lieu *que Jesus-Christ est vu dans le pain*: puisqu'il est clair, qu'il appelle *pain* ce que nous voyons, selon le langage des sens; & que quand il explique ce que c'est que ce pain selon la verité & selon la foy, il dit que *c'est le corps de Jesus-Christ*: *Qu'il est fait le corps de Jesus-Christ*: *Qu'il est changé au corps de Jesus-Christ*: *Que du pain est fait le corps de Jesus-Christ*.

Je nescay quel nom donner à la troisième objection d'Aubertin, tant elle est déraisonnable. Germain dit *qu'apres l'elevation on divise aussitost le divin corps, & que quoiqu'il soit divisé, il demeure néanmoins indivisible, estant reconnu & trouvé tout entier en chaque partie*. L'on voit allèz que ce passage est tres-favorable aux Catholiques pour establir leur doctrine. Cependant Aubertin en tire un argument pour la détruire, & il se fonde sur cette remarque, que le mot de corps, *σῶμα*, estant neutre en Grec, ce qui est dit ensuite, *Licet dividatur, individuus manet*; ne se peut rapporter au mot de *σῶμα*; qu'il faut donc s'entendre un autre nom, & que ce nom qu'il faut suppléer est le mot *ἄρτος*; d'où il s'ensuit, dit-il, que c'est le pain qui est divisé comme matiere, & qui n'est pas divisé comme Sacrement; au lieu que le corps de Jesus-Christ ne peut en aucune sorte estre divisé.

*ὡς καὶ ἐπεὶ τὸ σῶμα
ἀμείωτον εἶναι
ἀρτὸν ἢ ἄτμω-
τον.*

Il y a un si grand renversement du sens commun dans cette objection &

CHAP. III. Dans ces conséquences, qu'il est difficile de comprendre comment des gens qui veulent passer pour habiles, osent se hasarder à avancer des choses si peu raisonnables.

Premierement il est clair que le mot qu'il faut suppléer à ces paroles, *licet dividatur, individuus tamen manet*, n'est pas *ἄρτος* mais *Χεῖρος*; puisqu'il parle du corps de Jesus-Christ, & que cette propriété, d'estre divisé sans division, n'a jamais esté appliquée qu'au corps de Jesus-Christ.

2. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les auteurs que de substituer le genre de la chose dont on parle au lieu du genre du mot precedent. Par exemple, Horace en parlant de Cleopatre, & l'ayant appelé monstre, *daret ut catenis fatale monstrum*, reprend incontinent le genre de la personne, *qua generosius perire querens*. Et c'est ainsi que Germain après avoir dit qu'on divise le divin corps, *Partitio fit divini corporis*, reprend le genre de la personne, *sed licet dividatur, individuus tamen manet*. Il est impossible qu'Aubertin n'ait vu une solution si facile, & ce ne peut estre que par mauvaise foy qu'il l'a dissimulée.

3. Si Aubertin vouloit substituer & sousentendre le mot *ἄρτος*, il falloit le sousentendre comme il est exprimé deux fois un peu plus haut avec l'epithete de divin, *divinus panis, θεῖος ἄρτος*; & alors ce pain divin n'auroit signifié autre chose que Jesus-Christ.

4. Il est clair par la suite que c'est Jesus-Christ qui est sousentendu. Car après ces paroles, *licet dividatur, individuus manet*, il est dit dans la periode suivante: *Tametsi enim corruptionem subiit morte; at caro ejus in inferis non sensit corruptionem*. Or dans cette periode ces verbes: *corruptionem subiit non sensit corruptionem*, se rapportent au nominatif precedent. Cependant ils ne se peuvent rapporter qu'au corps de Jesus-Christ, & non pas au pain. Donc les paroles precedentes, *licet dividatur, individuus tamen manet*, se rapportent aussi au corps de Jesus-Christ.

*supud Allatium
Eloret. contra
c. 5. pag. 416.*

5. Et c'est pourquoy un Eveſque Grec nommé Theodore, dans un traité qu'il a fait de l'explication de la Messe, où il emprunte ces mesmes paroles de Germain, les applique precisément à Jesus-Christ: *ὡ ἐνδὺς ὁ μερισμὸς τῆ θεῖς τελείται σώματος, ἀλλὰ καὶν μερίζηται ἀμεῖστος διαμένει καὶ ἄτμητος, ὅθ ἐνὶ ἐκάσῳ τῶ τεμνόμενων ὁ αὐτὸς ὅλος θεῖος ἄρτος μερίζομενός τε καὶ ἰνεισκόμενος*; c'est-à-dire, on divise incontinent le corps divin, & sous chaque partie on y trouve Jesus-Christ tout entier, Dieu & homme.

6. On ne peut s'imaginer rien de plus déraisonnable que la raison qu'Aubertin allegue pour montrer qu'on ne peut appliquer au corps de Jesus-Christ ces paroles, *licet dividatur, individuus tamen manet*, qui est, dit-il, que le corps de Jesus-Christ ne peut pas estre divisé; comme si ces termes estant contradictoires se pouvoient entendre selon le mesme sens, & comme s'il n'estoit pas nécessaire que l'un s'entendant d'une indivision réelle, l'autre ne s'entendit que d'une division apparente. Or il est ridicule qu'on ne puisse pas dire que le corps de Jesus-Christ est indivisible en foy, & divisé en apparence: puisqu'en divisant le voile il paroist qu'on divise le corps de Jesus-Christ; qu'on le met en effet en differens lieux; & qu'on le distribue à diverses personnes, qui est la maniere la plus simple de verifier ces paroles, demeure indivisible estant divisé.

7. C'est

7. C'est absolument se moquer du monde, que d'appliquer au pain considéré comme un pur signe ces paroles, *Qu'il demeure sans division estant divisé, & qu'il est tout entier en chaque partie.* Car cela voudra dire que le pain est tout entier en chaque partie du pain. Et pretendre adoucir cette extravagante pensée par cette reflexion d'une balle scholastique, que le pain n'est pas divisé comme Sacrement, *in ratione sacramenti*; mais comme matiere, c'est témoigner que pourvu qu'on parle, on ne se soucie pas de parler raisonnablement.

8. Enfin c'est une mauvaise foy inexcusable de dissimuler que cette expression, *Que le corps de Jesus Christ est divisé indivisiblement* dans l'Eucharistie, & qu'on le reçoit tout entier sous chaque partie de l'hostie, n'est point particuliere à ce Germain; mais qu'elle se trouve dans plusieurs autres auteurs ecclesiastiques, anciens & nouveaux.

Elle se trouve dans S. Gregoire de Nyffe. *Il faut considerer*, dit-il, *comment il se peut faire que cet unique corps estant divisé dans toute la terre à tant de milliers d'hommes, se trouve tout entier dans chacun par chaque partie* (de la communion) *& demeure tout entier en luy-mesme.*

*Orat. Cunct.
c. 37.*

Elle se trouve dans Eurychius Patriarche de Constantinople cité par Nicetas Choniata. *Quoiqu'on ne reçoive*, dit-il, *qu'une partie de l'hostie, on reçoit le sacré corps du Seigneur tout entier, car il est divisé indivisiblement dans tous.*

*In Alex. Angelo
l. 3. c. 3.*

Elle se trouve dans les homelies attribuées à Eusebe Emisienne. *Ce corps*, dit-il, *que le Prestre distribue est aussi grand dans la plus petite partie de l'hostie que dans l'hostie tout entiere*: *Tantum est in exiguo, quantum esse constat in toto.*

Homil. 5. de Pascha.

Elle se trouve dans Samonas Eveque de Gaze. *Le pain consacré*, dit-il, *& changé au corps de Jesus-Christ par la puissance divine, & par l'avenement du S. Esprit, quoique divisé demeure entier en chaque partie*, *ἰσόκληρον καὶ ὅλων ἐν ἑκάστῳ κλάσματι σώζεται.*

*Disputat. cum
Acmed. Sarac.*

Il seroit ennuyeux de rapporter en détail toutes les autres chicaneries d'Aubertin. Elles sont du mesme genre que celles que nous avons refutées; & il semble que cet auteur se soit voulu mettre à couvert des réponses qu'on luy pourroit faire, en grossissant son ouvrage de tant de petites objections qu'on ne peut mesme les rapporter sans se rendre extraordinairement ennuyeux. C'est pourquoy j'acheveray ces reflexions sur ce traité de Germain par deux considerations generales qui renversent plusieurs de ces petites raisons.

Jesus-Christ estant réellement dans l'Eucharistie, y estant réellement offert à Dieu en qualité de victime, & ayant eu pour but dans l'institution de ce mystere de nous faire ressouvenir de sa mort, & du sacrifice sanglant qu'il a offert sur la Croix, ces grandes veritez qui surpassent toutes les pensées & toutes les expressions des hommes produisent par necessité plusieurs expressions metaphoriques, qui sont toutes fondées sur la verité réelle de la presence de Jesus-Christ sur nos Autels, & sur celle de son sacrifice non sanglant, qui renouvelle la memoire de sa passion, & qui la represente par la maniere dont il s'opere.

Il faudroit que les hommes eussent changé de nature & d'esprit, pour ne s'estre jamais servis que d'expressions litterales & simples pour faire comprendre de si grands objets; puisque c'est la grandeur des objets qui excite l'esprit, & qui le porte à chercher des expressions qui les puissent représenter en quelque maniere.

Mais comme ce sont ces veritez mesmes qui produisent ces metaphores, il est entierement contre la raison de se servir de ces metaphores pour détruire ces veritez. On dit par exemple, que Jesus-Christ est immolé sur nos Autels, parcequ'il y est, & qu'il y est offert en sacrifice commemoratif de celui de la Croix. C'est cette verité simple qui produit cette expression, qui est metaphorique, en prenant le mot d'*immolé*, pour actuellement privé de vie. Ainsi c'est un argument ridicule que de conclure comme fait Aubertin: Il n'y est pas réellement immolé: donc il n'y est pas réellement. La verité réelle & simple produit l'expression metaphorique comme une suite nécessaire; mais elle s'en distingue facilement par le bon sens, & par mille circonstances qui se sentent, & qui ne font nulle peine aux personnes qui ont tant soit peu de bonne foy.

Cette mesme verité de la presence réelle de Jesus-Christ dans le sacrifice de la Messe est encore ce qui a fait, que l'Eglise pour entrer dans l'esprit & dans la fin de ce mystere l'a accompagné d'un grand nombre de saintes ceremonies qui representent toutes Jesus-Christ, & diverses circonstances de sa vie & de sa mort; & qu'elle a eu soin de graver dans les habits, dans les paroles, & dans les actions des Prestres des figures & des images de divers mysteres, & mesme de celui de l'Eucharistie: de sorte que ceux qui comme Germain entreprennent d'expliquer les significations mysterieuses de ces ceremonies, sont obligez par une suite de leur dessein de mettre devant les yeux des fidelles plusieurs choses qui ne sont vrayes qu'en figure, & qui ne se passent pas en verité.

C'est en cette maniere que Germain dit que l'entrée du Prestre à l'autel accompagné de Diacres, & l'hymne cherubique qui se chantoit au mesme temps, marquent la venue de J.C. à son sacrifice accompagné des Anges & des Saints, & porté par des mains materielles. Car il est bien vray que ce n'est encore qu'une figure, puisque la consecration n'est pas encore faite; mais c'est une figure fondée sur la verité, l'Eglise n'ayant proposé cet objet mysterieux aux yeux & aux esprits des fidelles, que pour leur représenter par avance ce qui s'opere réellement dans la suite de la liturgie. Or comme dans les discours ordinaires des hommes, quoique l'on n'avertisse pas que l'on se sert tantost d'expressions simples, & tantost d'expressions metaphoriques, neanmoins le sens commun les distingue sans peine, & cela ne produit aucune confusion dans l'esprit. De mesme quoiqu'il y ait par nécessité dans les liturgies & dans les traittez que l'on en fait un mélange de ceremonies & d'expressions figuratives qui representent des choses absentes, & de ceremonies & d'expressions simples qui representent des veritez presentes; cela se distingue sans peine par les circonstances, & l'on n'a pas droit d'en conclure, ny que tout s'y passe sans figure, patce qu'il y a quelque chose qui s'y passe en verité; ny que rien ne

s'y passe en verité, parce qu'il y a plusieurs choses qui ne sont que des figures.

Les plus grands Transubstantiateurs du monde expliquant les ceremonies de la Messe parlent tous comme Germain. Ils meslent les figures & les veritez, les mysteres réellement operez & les mysteres seulement representez; & ils ne craignent point pour cela qu'on leur objecte qu'ils ne croyent pas que le corps de Jesus-Christ soit autrement qu'en figure dans l'Eucharistie.

En voilà assez pour faire voir que cet auteur ne peut guere contribuer à l'éclat de *ces beaux jours*, de l'Eglise de M. Claude, & pour montrer l'absurdité de la réponse qu'il fait à ce qu'on avoit allegué de cet auteur, *que le S. Esprit change, & fait les dons proposer, le corps & le sang de Jesus-Christ*: sur quoy il se contente de dire page 277. *que c'est un changement mystique, qui n'a rien de commun avec le prejuge de l'auteur.* Car il est bien permis à un Catholique, qui trouve en termes formels que le pain est changé au corps de Jesus-Christ, de ne se mettre point en peine de prouver que c'est du corps de Jesus-Christ qu'on entend parler, mais il est contre toute sorte de raison, que ceux qui détournent ces paroles à un sens metaphorique se dispensent de l'autoriser. Et cependant il se trouve que les Catholiques prouvent fort bien que le sens naturel auquel ils expliquent le passage de Germain est le veritable; & que M. Claude ne se met pas seulement en peine d'appuyer son sens metaphorique de la moindre petite raison, mais qu'il nous le propose comme un premier principe, qu'on seroit obligé de recevoir sur sa seule autorité.

CHAPITRE IV.

Suite de l'examen du 8. siècle.

S. Jean de Damas.

Les Ecrivains Grecs de *ces jours de paix & de benediction* de M. Claude ont cela de propre qu'ils attirent d'ordinaire des injures des Ministres Josqu'ils commencent l'examen de leurs passages, tant ils esperent peu de les trouver favorables à leurs pretensions.

C'est ainsi que nous avons vu qu'Aubertin traite Anastase Sinaïte, & Germain: & c'est de cette sorte que M. Claude traite S. Jean de Damas. *Je me plains*, dit-il, *de l'Auteur, de nous alleguer le témoignage d'un homme que nous recusons avec beaucoup de raison sur cette matiere, puisque ç'a esté un des premiers, qui s'est écarté du chemin battu, & des expressions ordinaires de l'Eglise, pour se jeter dans des conceptions imaginaires & singulieres.* Cependant il est compris dans *ces beaux jours* pendant lesquels l'erreur n'ose se montrer. Il faisoit partie de cette Eglise pieuse & bien instruite. C'est un de *ces bons serviteurs de Dieu, qui éclaircissoient & qui ostôient toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ce qu'on appelloit communément le Sacrement, le corps de Jesus-Christ.*

Aubertin en parle de la mesme sorte , & le traite par tout de Novateur. Rivet le met au nombre des Consubstantiateurs. Les Centuriateurs de Magdebourg , qui sont toujourns plus simples & plus sincerés dans le bien & dans le mal , demeurent d'accord qu'il dit plusieurs choses pour la transsubstantiation : *De transsubstantiatione habet multa Damascenus.*

Et certainement ils ont bien raison de le dire , puisqu'on ne la peut guere enseigner plus clairement qu'il le fait. Il prepare premierement l'esprit à croire le changement du pain au corps de Jesus-Christ par les exemples les plus éclatans de l'efficace de la parole de Dieu. *Si la parole de Dieu , dit-il , est vivante & efficace : si le Seigneur , comme dit l'Ecriture , fait tout ce qu'il veut : s'il a dit que la lumiere soit faite , & qu'elle ait esté faite ; que le firmament soit fait , & qu'il ait esté fait : si les cieus ont esté affermis par sa parole . & toute leur vertu par le soufflé de sa bouche : si le ciel & la terre , l'eau , le feu , l'air , & tout ce que le monde a de beau , a esté fait & achevé par la parole de Dieu , aussibien que l'homme cette creature si admirable : si le Verbe de Dieu s'est fait homme , parce qu'il l'a voulu ; & s'il s'est formé un corps du sang pur & immaculé de sa mere toujourns vierge , douterons-nous qu'il ne puisse changer le pain en son corps , & le vin en son sang ? Il a dit autrefois que la terre produise de l'herbe verte , & estant arrosée des pluyes du ciel elle en produit encore tous les jours par la vertu & la fecondité que luy imprima ce commandement de Dieu. Ce mesme Dieu a dit : CECY EST MON CORPS , CECY EST MON SANG ; FAITES CECY EN MEMOIRE DE MOY : & pour obeir à ce commandement cet effet s'accomplit jusqu'à ce qu'il vienne ; car c'est ce qu'il a dit luy-mesme , la vertu du S. Esprit , qui par la consecration couvree de son ombre vivifiante cette nouvelle moisson , estant comme une douce rosée qui la rend feconde , & la fait fructifier. Comme donc autrefois Dieu fit toutes choses par l'operation du S. Esprit ; de mesme à present c'est aussi par la vertu de ce mesme esprit qu'il fait (dans ce mystere) des choses qui sont audessus de la nature , & qui ne peuvent estre comprises que par la foy.*

Il n'est point question icy ny de figure , ny de vertu ; & la suite le fait encore mieux voir. *Si vous demandez , dit-il , comment le pain est fait le corps de Iesus-Christ , & le vin & l'eau le sang de Iesus-Christ , je vous répons que le S. Esprit survient , & qu'il fait des choses qui surpassent la penséc. Mais quel est cet effet qui surpasse la penséc ? C'est celuy-mesme qui est compris dans la question , Que le pain est fait le corps de Iesus-Christ. Il ne répond point au doute en expliquant la maniere de la chose , mais en confirmant la verité de la chose.*

Et pour nous montrer quel est l'effet de ces paroles divines , & de quelle sorte nous devons regarder l'Eucharistie , *il nous dit que c'est le corps vraiment uni à la divinité , le corps pris de la Vierge ; non que ce corps qui est monté aux cieus en descende , mais parce que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Dieu. Voilà l'effet. Mais pour empescher le soulèvement des pensées humaines que cette merveille fait revolter , il ajoute encore : Si vous demandez comment cela se fait , qu'il vous suffise d'entendre que cela se fait par le S. Esprit , comme par le mesme Saint Esprit le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge sa Mere une chair pour luy-mesme. Car*

nous ne pouvons connoître autre chose en ces mysteres, sinon que le Verbe de Dieu veritable & tout-puissant, mais que la maniere de l'effet est incomprehensible.

Et comme s'il avoit eu dessein de refuter expressément toutes les deffaites des Ministres, dont les uns détournent ces paroles à un changement de vertu, & les autres à une union chimerique du S. Esprit au pain demeurant pain, il exclut l'une & l'autre imagination par les paroles suivantes, qui font voir qu'il parle d'un changement réel, dont l'effet est que le pain devient le corps naturel de Jesus-Christ & le corps pris de la Vierge. *On peut dire neanmoins avec raison qu'ainsi que le pain qui sert de nourriture à l'homme & le vin meslé d'eau qui luy sert de breuvage, sont changez en la substance de son corps, en sorte qu'ils deviennent un autre corps que celui qu'ils estoient auparavant : de mesme le pain & le vin meslé d'eau sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ d'une maniere admirable par l'invocation & par la venue du S. Esprit ; & ce ne sont pas deux corps differens, mais un seul.*

Aubertin a donc recours à ses chicaneries ordinaires pour eluder la clarté de ces paroles. Il montre fort au long que Jean de Damas établit dans ses livres des maximes de philosophie qui choquent, dit-il, la transubstantiation. Mais à quoy peut servir tout cela, qu'à faire voir que les Peres ont parlé en deux manieres dans leurs écrits, en Philosophes, & en Theologiens : que comme Theologiens ils n'ont point eu égard aux maximes de la philosophie humaine, parcequ'ils ont considéré les mysteres dans un ordre elevé audeffus de la nature ; & que comme Philosophes ils n'ont point eu d'égard aux mysteres, parce qu'ils sçavoient que ces discours philosophiques estoient naturellement bornez dans l'ordre de la nature. Ils ont regardé la Philosophie & les mysteres comme deux spheres toutes separées, qui n'avoient rien de commun l'une avec l'autre ; & ainsi ils n'ont pas cru estre obligez d'user de ménagement dans leurs discours, de peur que ce qu'ils disoient en parlant en Philosophes, ne prejudiciait aux mysteres.

C'est le sujet d'un plus long discours que nous aurons lieu de faire ailleurs. Il suffit de faire remarquer icy, que comme S. Jean de Damas ne semble pas avoir égard à la transubstantiation dans ses maximes philosophiques, il ne considere point aussi ses maximes philosophiques lorsqu'il établit comme il fait la transubstantiation. Il ne regarde pas en détail en quoy elle choque, ou ne choque pas la raison humaine. Il voit en general qu'elle est audeffus de la raison, mais s'arrestant là il noye & abyssme sa raison dans la foy. *Je vous répond, dit-il, que le S. Esprit descend, & qu'il opere des choses qui surpassent la raison & la pensée. La vertu du S. Esprit, dit-il encore, fait des choses qui sont audeffus de la nature, & qui ne peuvent estre comprises que par la foy.*

Ces maximes philosophiques sont des pensées humaines ; mais ce mystere est audeffus des pensées humaines, & parconsequent des maximes philosophiques, selon S. Jean de Damas.

Les maximes philosophiques nous rendent les choses comprehensibles ;

& ce mystere est incomprehensible selon ce Saint : *Modus autem intelligi non potest* : & nous n'en sçavons autre chose , sinon que la parole de Dieu qui nous en assure , est véritable & toute-puissante. Ces maximes philosophiques ne regardent que l'ordre de la nature : *mais ce que le S. Esprit fait dans ce mystere est au dessus de la nature.* De sorte que tant s'en faut que cette contrariété apparente de la transubstantiation avec la philosophie humaine prouve que S. Jean de Damas ne l'a pas cruë , que l'on prouveroit fort bien au contraire qu'il ne l'auroit pas tenuë , si elle ne la choquoit point , parce qu'ayant marqué précisément que son opinion sur l'Eucharistie estoit incomprehensible , & au dessus de la raison humaine , toute opinion qui n'a rien de contraire en apparence à la raison humaine , comme celle des Sacramentaires , ne peut estre celle de ce Saint.

A ces objections philosophiques Aubertin en ajoûte quelques autres , qu'il tire des paroles de cet auteur. *Les exemples, dit-il, par lesquels il eclairecit le changement dont il parle, font voir qu'il ne parle pas d'un changement de substance.* Et ensuite il rapporte ce passage de S. Jean de Damas : *Parce que les hommes ont accoutumé de se laver avec de l'eau, & d'oindre leurs corps avec de l'huile, Dieu a joint dans le baptesme la grace du S. Esprit avec l'eau & avec l'huile, & il en a fait le bain de la renaissance spirituelle. De mesme aussi parce que les hommes ont accoutumé de manger du pain & de boire du vin & de l'eau, il y a joint sa divinité, & en a fait son corps & son sang.*

La coutume d'Aubertin est de joindre dans ses objections les faux raisonnemens avec la suppression infidelle de ce qui les eclairecit. Son infidelité paroist icy en ce qu'il retranche ces paroles qui precedent immédiatement celles qu'il cite. *Dieu a choisi le pain & le vin, parce qu'il sçavoit que les hommes ont del'horreur des choses auxquelles ils ne sont pas accoutumez: ainsi usant de sa condescendance ordinaire, il opere par des choses auxquelles nostre nature est accoutumée, des choses qui surpassent la nature.* Et la raison de ce retranchement est, qu'il a voulu couvrir le defaut de son raisonnement, dont ces paroles retranchées découvrent la fausseté. Car elles font voir que S. Jean de Damas ne compare en cet endroit le baptesme à l'Eucharistie que comme pouvant également servir d'exemple de la condescendance avec laquelle Dieu cache sous des choses ordinaires à la nature ses operations surnaturelles. Il ne considere pas si ce que Dieu fait dans le baptesme est egal ou semblable, plus grand ou plus petit que ce qu'il fait dans l'Eucharistie : mais il considere que l'operation de Dieu y est également cachée sous des choses communes.

Il semble selon la philosophie d'Aubertin, qu'on ne puisse comparer deux choses ensemble, si on ne les compare en tout. Cependant il n'y a presque rien que l'on compare de cette sorte, & toutes les choses du monde estant semblables & dissemblables, les comparaisons que l'on en fait sont necessairement bornées & restreintes par le sujet particulier dans lequel on les compare. Aussi dans ce mesme lieu où S. Jean de Damas compare l'Eucharistie au baptesme comme estant également des preuves de la condescendance de Dieu, il les distingue dans les differens effets que le

S. Esprit y produit. Dans le baptesme selon ce Saint, le S. Esprit opere seulement que les eaux deviennent le bain de la renaissance spirituelle; mais dans l'Eucharistie il fait, dit-il, que *le pain devient le corps de Jesus-Christ*. C'est la difference de l'un & del'autre.

Le second passage qu'Aubertin objecte est celuy-cy: *Isaïe vit un charbon. Or le charbon n'est pas un bois simple, mais c'est du bois uni au feu; ainsi le pain de la communion n'est pas un pain simple, mais un pain uni à la divinité; & le corps uni à la divinité n'est pas une nature, mais ce sont deux natures; l'une du corps, l'autre de la divinité.*

Cette objection, qui est aussi commune à M. Claude qui cite ce mesme passage de S. Jean de Damas, n'est encore fondée que sur le retranchement des paroles qui precedent, qui font voir manifestement que ce *pain uni à la divinité*, dont il est parlé dans ce passage, est le corps mesme de J. C., qui est appelé *pain* à cause de l'apparence dont il est revestu, & que le sens de S. Jean de Damas est, que le corps de Jesus-Christ que nous recevons n'est pas un corps simple, une simple nature humaine, mais que c'est un corps uni à la divinité.

p. 781.

Cela paroist manifestement par toute la suite. *Le pain & le vin*, dit-il, *ne sont pas la figure du corps de Jesus-Christ, mais ils sont le corps mesme de Jesus-Christ uni à la divinité, puisque le Seigneur nous assure que c'est son corps, & non la figure de son corps; & qu'il nous dit que c'est son sang, & non la figure de son sang. Il avoit dit auparavant aux Juifs: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Ma chair est une vraie viande, & mon sang est un vray breuvage. Et ailleurs. Celuy qui me mange vivra. Approchons nous-en donc avec tremblement, avec une conscience pure, avec une foy ferme & assurée; & Dieu nous traitera selon la constance & la fermeté de nostre foy. Honorons-le avec une entiere pureté de corps & d'esprit, puisqu'il est luy-mesme composé d'une double nature: DUPLEX EST ENIM.*

Il est clair que jusques icy ces paroles se rapportent à J. C., & à la vraie chair de J. C.; & que c'est de J. C. dont il est dit, *qu'il est double*, c'est-à-dire composé d'une double nature. Or les paroles citées par Aubertin ne sont que la repetition de celles-là; comme on le voit par la suite que voicy. *Approchons nous-en*, ajoute S. Jean de Damas, *avec un ardent desir, & mettant nos mains l'une sur l'autre en forme de croix recevons le corps du Crucifié; puis touchant nos yeux, nos levres, nostre visage de ce divin charbon, prenons-le afin qu'il consume nos pechez, qu'il illumine nos cœurs, & qu'estant tout enflammez par la participation de ce feu divin, nous devenions tout divins.*

C'est encore de ce mesme corps de Jesus-Christ crucifié que tout cela s'entend. A quoy S. Jean de Damas ajoute les paroles qui forment l'objection. *Isaïe vit un charbon. Or le charbon n'est pas du bois seulement; il est uni au feu: ainsi le pain de la Communion n'est pas un pain simple, (c'est-à-dire qui n'ait qu'une nature) il est joint à la divinité. Or ce corps joint à la divinité n'est pas une seule nature, mais ce sont deux natures; l'une du corps, l'autre de la divinité qui y est jointe.*

Toute cette suite éclaircit entierement le peu de difficulté qu'on pour-

roit trouver dans ce passage. Car il paroît manifestement que le but de S. Jean de Damas est de nous exhorter à une double pureté de l'ame & du corps, pour honorer la double nature de J. C. & de montrer ensuite que nous recevons dans la communion cette double nature. Ainsi ces paroles, *Non est panis simplex, sed unius divinitati: corpus autem unius divinitati, non est una natura, sed dua; una quidem corporis, altera conjuncta divinitatis*, sont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, que J. C. estoit double. Et ce qu'il nous y enseigne est, que cette double nature de J. C. a esté signifiée par le charbon que vit Isaïe, & que nous recevons ce charbon divin.

C'est pourquoy ce lieu pris dans toute sa suite bien loin de détruire la présence réelle, l'établit invinciblement. Car il est clair que ces paroles, *honorons-le avec une pureté entière de corps & d'esprit, parce qu'il est double*, s'entendent de J. C. c'est-à-dire du corps de J. C. joint à la divinité.

Il est clair que c'est de ce mesme J. C. dont il est dit: *Approchons nous donc avec un desir ardent, & mettant nos mains en croix prenons le corps du Crucifié.*

Il est clair que c'est ce corps du Crucifié composé de deux natures, qui est appelé *ce divin charbon* dans les paroles suivantes: *Et approchant de nos yeux, de nos levres, de nostre visage ce divin charbon.*

Il est clair que c'est ce *divin charbon* qui est appelé *le pain de la communion* dans le passage qu'on objecte: & par conséquent ce pain de la communion est le corps de J. C. c'est le corps du Crucifié, c'est J. C. composé de deux natures. Et quand S. Jean de Damas ajoute qu'il n'est pas un pain simple, il veut dire que ce n'est pas le corps seul de J. C. que nous recevons, mais que nous recevons la nature humaine jointe à la divine, ce qu'il renferme dans ces paroles qui font la conclusion de son discours, & que M. Claude supprime: *Or ce corps uni à la divinité n'est pas une seule nature, mais ce sont deux natures; l'une de ce corps, l'autre de la divinité, qui luy est unie.* Car ce corps est le corps du Crucifié dont il a parlé auparavant; & tout cela n'est que l'explication de ce qu'il avoit dit en un mot, que J. C. est double, c'est-à-dire composé de deux natures, & que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps mesme de J. C. uni à la divinité.

C'est ce que S. Jean de Damas explique encore dans un autre lieu, d'une manière qui ne laisse pas le moindre doute du sens de ce passage, ny de l'opinion de ce Saint: *Les Anges, dit-il, ne sont point rendus participans de la nature divine, mais seulement de son operation & de ses graces. Mais les hommes en sont rendus participans, lorsqu'ils reçoivent le saint corps de I. C. & qu'ils boivent son précieux sang. Car ce corps est uni hypostatiquement à la divinité. Et il y a deux natures dans le corps de I. C. que nous recevons, qui sont unies hypostatiquement & inseparablement. Et nous sommes rendus participans de ces deux natures, du corps corporellement, & de la divinité spirituellement, ou plustost de l'une & de l'autre & selon l'ame & selon le corps: non pas que nous y soyons unis hypostatiquement, car nous subsistons premierement en nous-mesmes, & puis nous sommes unis; mais par le mélange du corps de I. C. qui se fait en nous.*

Jean Damasc.
Orat. 3. de ma-
gna.

Voilà

Voilà de quelle maniere le pain de la communion n'est pas simple. C'est qu'il contient les *deux natures de Jesus-Christ*, que nous recevons & selon l'ame & selon le corps. Après cela on pourroit esperer que les Ministres cesseroient d'alleguer ces passages de S. Jean de Damas, si ce n'estoit leur coutume de repeter toujours les memes argumens sans faire mention des réponses qu'on a faites, & de se vanter ensuite que leurs livres demeurent sans repartie. C II. IV.

La derniere objection est encore commune à Aubertin & à M. Claude. Elle est prise de ce que S. Jean de Damas écrit, que le corps & le sang de J. C. *ἐν σύστασι τῆς ἡμετέρας ψυχῆς τε καὶ σώματος ἡμετέρου*, *passé en la consistance de nostre ame & de nostre corps*. Et de là M. Claude conclut brusquement à son ordinaire, que cela ruine l'erreur de Rome. *M. Claude dans le 1. Traité p. 29.*

C'est un trait du genie de M. Claude, & un exemple de sa maniere de raisonner. Toutes ces propositions reiterées qui se trouvent dans S. Jean de Damas, & qui établissent si clairement la presence réelle & la transubstantiation, ne luy sont rien; elles ne meritent pas seulement qu'il y fasse la moindre attention: mais un petit mot en passant qui luy semble tant soit peu obscur, luy suffit pour conclure tout d'un coup que S. Jean de Damas *condamne l'erreur de Rome*.

Mais encore, que dit ce mot si decisif & si convaincant, que le corps de J. C. *in consistentiam anime & corporis vadit*, *PASSE en la consistance de l'ame & du corps*? Et que conclut-il de là? Pretent-il que S. Jean de Damas ait cru que le pain eucharistique passoit en nostre ame pour en faire partie? Je ne croy pas qu'il en vienne jusques-là. Comment conclura-t-il donc qu'il entre dans nostre corps pour faire partie de sa substance? Et comment ne conclut-il point au contraire que comme ces paroles *in consistentiam anime vadit*, ne signifient autre chose à l'égard de l'ame, sinon que le corps de J. C. s'unit à l'ame pour la conserver, pour la fortifier, pour y operer des graces; de mesme cette expression, *in consistentiam corporis vadit*, ne signifie autre chose, sinon que le corps de J. C. s'unit à nostre corps pour le conserver, & luy imprimer selon les Peres les semences de l'immortalité glorieuse.

Cependant parce qu'on avoit negligé dans la premiere refutation cette objection frivole, M. Claude en prend sujet d'insulter selon sa coutume à l'Auteur de la Perpetuité. Il dit qu'on luy fait de mauvaises excuses sur le sujet de S. Jean de Damas, au lieu qu'on luy avoit seulement épargné les justes reproches qu'on avoit sujet de luy faire de la fierté qu'il témoigne dans une si extrême foiblesse.

Cela suffit pour faire voir que S. Jean de Damas merite aussi bien les injures des Ministres qui l'appellent Novateur, transubstantiateur, consubstantiateur, qu'il merite peu selon l'esprit de M. Claude d'estre compris dans ces beaux jours de l'Eglise, où nous devons voir la doctrine Calvinienne proposée avec une force invincible, si M. Claude eust esté aussi précis dans les effets, qu'il est magnifique dans les promesses.

Je pourrois joindre à S. Jean de Damas un Auteur un peu plus recent que luy, puisqu'il a assisté au II. Concile de Nicée. C'est Elie Evêque de Crete commentateur de S. Gregoire de Naziance. Mais comme j'ay déjà

Comment. in ev. 1. Greg. Nazianz.

allegué en un autre endroit ce qu'il dit de l'Eucharistie, il suffit de dire icy que cét auteur assure, *que les dons sont véritablement le corps & le sang de I. C. qu'ils sont véritablement changez au corps & au sang de I. C. que ce sont des types qui égalent l'original; & qu'il explique parfaitement ainsi le sens de cette expression dont il se sert; Que Dieu fait passer le pain & le vin εις ερεπυ ειαν σαρκος*, c'est-à-dire comme nous avons montré ailleurs, en sa chair operante & vivifiante; en un mot qu'il ne favorise en rien l'opinion des Sacramentaires, & qu'il la détruit en tout.

CHAPITRE V.

Refutation de la distinction imaginaire des figures creuses, & des figures pleines, dont M. Claude se sert pour éluder le Concile de Nicée, & les auteurs du 7. 8. & 9. siècles.

LEs Auteurs font d'ordinaire le tableau de leur esprit en faisant celuy des choses dont ils écrivent, parce qu'ils nous les representent telles qu'ils les pensent, & que les pensées prennent la forme des esprits qui les produisent, & contractent mesme une impression secrette de toutes leurs passions, & de tous leurs mouvemens interieurs.

Mais il n'est pas-toûjours facile de se former sur leurs écrits une idée nette & uniforme de ce tableau; parce qu'ils en répandent souvent les divers traits en tant de lieux differens, qu'il est difficile de les rassembler pour les considérer tout d'une veüe.

Il semble que M. Claude nous ait voulu delivrer de cette peine, & qu'après avoir gravé les caracteres de son esprit en plusieurs endroits de son livre, il ait pris soin luy-mesme de les réunir dans un seul chapitre, & de s'y faire voir en racourci, afin que nous ne pussions pas le méconnoître, ny nous en former une faulx idée.

Ce chapitre est celuy où il traite des deux Conciles qui se tintrent en Orient au 8. siecle sur le sujet des Images, l'un à Constantinople, l'autre à Nicée. Son dessein est d'y montrer que le II. Concile de Nicée n'établit en aucune sorte la presence réelle ny la transubstantiation; & que le Concile de Constantinople les détruit entierement. Et parce que l'Auteur de la Perpetuité s'estoit assez étendu sur ce point, & qu'il avoit fait voir qu'il n'y auroit pas de sens commun dans le discours & dans le raisonnement des Peres de Nicée, en les expliquant au sens des Calvinistes, il pretend montrer, que tout ce qu'il dit sur ce sujet n'est qu'une *ergoterie de college, qui n'a ny fond, ny force, ny verité.*

L'entreprise estoit digne de M. Claude. Et pour moy j'avoüe que j'eus d'abord quelque curiosité de voir comment il s'en acquitteroit. Je lus ce chapitre avec empressement, & après l'avoir lu, je ne pus m'empescher d'estre touché du dereglement de l'esprit humain. J'y vis ce me semble plus clairement que je n'avois encore fait, que la passion de soutenir ses opinions n'a point de bornes, & qu'elle est incapable d'estre arrestée par la raison; que c'estoit en vain qu'on s'efforçoit de porter les choses jusques

au plus haut degré de clarté ; qu'un homme audacieux & adroit estoit capable d'obscurcir tout , de soutenir tout , & de confondre tellement les choses , que les personnes du commun eussent de la peine à distinguer la vérité de l'erreur.

J'y reconnu d'une manière sensible, qu'il est souvent inutile de prétendre convaincre par des argumens ceux qui ne se rendent pas à cette simple lumière de la vérité qui s'aperçoit tout d'un coup , & qui pénètre le cœur & l'esprit des personnes vraiment sincères, sans tant de réflexions, & sans cette suite de principes & de conséquences méthodiques ; parce que ceux qui sont capables de résister à cette impression que la vérité fait dans l'esprit, se mettent d'ordinaire au-dessus de toute sorte de raisonnement.

La raison en est que tous les raisonnemens du monde ont besoin de bonne foy, nulle clarté n'estant si pure & si vive, qu'elle ne puisse estre défavouée, obscurcie, & combattue par la mauvaise foy ; de sorte que quelque enchaînement que l'on fasse de conséquences, il en faut toujours revenir à certaines vérités qui se sentent, & qui ne se prouvent pas. Et ainsi quand la passion nous a fait étouffer ce sentiment simple, & cet aveu sincère que la lumière de la vérité tire de l'esprit, on se joit ensuite facilement de tous les raisonnemens.

C'est ce qui fait ce me semble que plus les choses sont déraisonnables, plus elles sont souvent difficiles à réfuter ; & c'est en particulier la cause qui fait qu'il est difficile de répondre à Aubertin : car cette difficulté vient uniquement de ce que cet Auteur se met infiniment au-dessus du bon sens, qu'il n'y a aucun égard, qu'il étouffe tous les sentimens que la bonne foy produit, & qu'en défavouant les choses les plus claires, & ne voulant pas voir les plus visibles, il prétend obliger son adversaire de les prouver.

Or il est certain qu'il est très-malaisé de convaincre des personnes qui en sont venues jusques à ce point. Car les hommes sont ainsi faits, qu'ils croient douteux tout ce qui est contesté ; & ils se persuadent que l'on n'a rien prouvé, à moins que l'on ne dise quelque chose de plus clair que ce qu'on a mis en question. De sorte que ce Ministre contestant avec une hardiesse incroyable une infinité de choses claires, il embarrassé par nécessité ceux qui veulent luy répondre ; parce qu'il y a peu de choses plus évidentes que celles qu'il nie.

Son adresse est, comme j'ay dit, de faire le sujet de la dispute de toutes les nations communes, & de toutes les lumières du sens commun, de peur qu'elles ne servent de preuves contre luy ; & ainsi pour le réfuter il faut presque trouver un autre sens commun, & une autre raison, c'est-à-dire de nouveaux principes que ses disciples ne soient pas encore accoutumés à rejeter, pour tenter si quelque reste de bonne foy ne les portera point à en demeurer d'accord.

C'est l'essai que je suis obligé de faire pour réfuter ce merveilleux chapitre de M. Claude, qui contient la quintessence des subtilitez d'Aubertin, revestué de toute la pompe du style de M. Claude. Car il est vray qu'il y avance des absurditez inouïes avec une confiance si étrange, qu'il rejette les choses les plus claires avec tant de hardiesse ; qu'il embar-

raillé le tout de tant de détours ebloüissants, que je n'ay guere vu de plus bel exemple de ce que peut faire une imagination echauffée, & un esprit remuant, pour soutenir la plus mauvaise cause qui fut jamais.

Il est bon pour cela de représenter d'abord ce que M. Claude entreprend de refuter.

Le second Concile de Nicée pour détruire davantage ce qui avoit esté fait dans le Concile des Iconoclastes tenu à Constantinople, en fit lire la réfutation dans la 6. action par un Diacre nommé Epiphane: & comme les Iconoclastes avoient appelé l'Eucharistie du nom d'image, voicy ce qui est dit sur ce sujet dans cét écrit autorisé par ce Concile: *Nul des Apôtres, ou des plus illustres Peres qui ont esté les trompettes du S. Esprit, n'a appelé du nom d'image du corps de Christ, ce sacrifice non sanglant qui s'opere en memoire de Iesus-Christ nostre Dieu, & de tous ses mysteres. Car le Seigneur ne leur a pas enseigné de parler ainsi, ny de faire profession de cette foy; mais il leur dit dans l'Evangile: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'entrerez point au royaume des cieus. Celuy qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Et ayant pris le pain, & l'ayant beni, il le rompit, & dit: Prenez, mangez; c'est mon corps. De mesme ayant pris le calice, & l'ayant beni, il leur dit: Beuvez-en tous; c'est mon sang du nouveau Testament, qui est versé pour plusieurs en la remission de leurs pechez. Il ne leur dit pas: Prenez, mangez, c'est mon image. . . . Il est donc clair, que nyle Seigneur, nyles Apôtres, ny les Peres n'ont appelé image le sacrifice non sanglant, qui est offert par le Prestre; mais qu'ils l'ont appelé LE CORPS MESME, & LE SANG MESME..... On appelle les dons, types, avant qu'ils soient consacrez; mais apres la consecration ils sont appelez, ils sont, & ils sont CRUS PROPREMENT corps & sang. Mais ces Iconoclastes voulant nous oster la veüe des venerables Images, en ont introduit une autre, qui n'est pas une image, MAIS CORPS ET SANG. Ensuite abandonnant le mensonge ils reviennent un peu à la verité, en disant que cette image est faite le divin corps: MAIS SI C'EST L'IMAGE DE CE CORPS, il est impossible qu'elle soit elle-mesme ce mesme corps.*

On trouve dans ces paroles toutes ces propositions:

Quel'Eucharistie n'a point esté appelée du nom d'image, ou de figure par les Apôtres, & par les Peres après la consecration.

Qu'ils l'ont appelée le corps mesme, le sang mesme.

Que les dons sont proprement corps & sang.

Qu'ils ne sont pas images, mais corps & sang.

Qu'il est impossible qu'ils soient tout ensemble & l'image & le corps de I. C. & qu'ainsi estant le corps, ils ne sont pas l'image.

Il faut remarquer, comme on l'a fait dans le livre de la Perpetuité, que cette doctrine n'est pas particliere à ce Concile.

Qu'Anastase Sinaité s'est servi du mesme raisonnement, pour montrer que l'Eucharistie n'est pas image. *Iesus-Christ dit à ses disciples, dit cét auteur: C'est mon sang; & il ne leur dit pas: C'est la figure de mon corps & de mon sang; & il confesse que c'est veritablement son corps & son sang.*

Que S. Jean de Damas l'avoit aussi employé: *A Dieu ne plaise, dit-il, que*

nous disions que le pain & le vin consacrez soient la figure; puisqu'il est certain CHAP. V.
 que c'EST SON PROPRE CORPS devenu celeste & divin. Car le Seigneur n'a pas dit: Ceci est la figure de mon corps, mais mon corps; & il n'a pas dit: Ceci est la figure de mon sang, mais mon sang.

On a encore remarqué que Nicephore Patriarche de Constantinople De Cherub. c. 6.
 successeur de Tarasé, sous qui le second Concile de Nicée s'estoit tenu, avoit conclu de mesme, que l'Eucharistie n'estoit pas l'image de Jesus-Christ, parcequ'elle en estoit le corps. Constantin l'Iconomaque, dit-il, appelle image de Jesus-Christ ce que Jesus-Christ nous a donné à manger. Or comment peut-il accorder que ce soit tout ensemble & l'image de Jesus-Christ, & le corps de Jesus-Christ? Car ce qui est image d'une chose ne peut pas estre son corps; & au contraire ce qui est le corps ne peut pas estre son image; car toute image est autre que la chose dont elle est image. Il est vray que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere: mais s'il n'est pas distingué de luy par sa nature, il est au moins distingué par son hypostase, & par sa personne. Si donc le saint corps, que nous recevons dans la communion, est l'image de Jesus-Christ, on dit par là qu'il est distingué du corps de Jesus-Christ. Que si l'on dit que ce n'est pas une autre chose que Jesus-Christ, mais que c'est une partie de son corps, nous couperons donc ce corps en deux, & il faudra dire que Jesus-Christ a une infinité de corps.

Ce mesme auteur propose le mesme raisonnement dans son Antirretique, comme on peut voir dans ce passage. Qui n'admira, dit-il, la sottise & l'inconstance de cet Iconoclaste. Il avouoit tout à l'heure qu'on recevoit proprement & veritablement le corps de Jesus-Christ; & maintenant il appelle ce que nous recevons, image. Or peut-on s'imaginer une plus grande stupidité, & une impertinence plus ridicule, que de dire de la mesme chose, qu'elle est proprement & veritablement le corps, & qu'elle en est l'image? Pour nous, nous n'appellons point ces dons images ou figures de ce corps, quoiqu'ils soient faits sous des symboles & des signes; mais le corps mesme de Jesus-Christ devenu divin. Car c'est luy mesme qui nous dit: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. C'est ce qu'il donna à ses disciples en leur disant: Prenez & mangez mon corps, & non l'image de mon corps. Car comme il s'est formé luy mesme une chair prise de la sainte Vierge, & s'il est permis d'expliquer ces choses par une comparaison humaine, comme le pain, & le vin, & l'eau sont naturellement changez au corps & au sang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celui qui est oit déjà; de mesme ces dons par la priere de celui qui celebre le sacrifice, & par l'avenement du S. Esprit, sont changez surnaturellement au corps & au sang de Jesus-Christ. Car c'est ce que contient la demande des Prestres, & nous n'entendons point que ce soient deux corps, mais nous croyons que ce n'est QU'UN MESME ET UNIQUE CORPS. Que s'ils sont appelez quelque part antitypes, ce n'est pas après la consecration, mais devant la consecration qu'ils sont ainsi nommez.

Apud Allat. De
 Perpet. Conz. s.
 p. 1211.

Theodorus Graptus, qui estoit du mesme tems que Nicephore, & qui fut martyr de la mesme cause, emprunte de Nicephore ces mesmes raisons, & ces mesmes paroles, comme on peut voir dans un fragment

de cet auteur, inferé dans le reciteil que le Pere Gombefis a donné au public de diverses pieces d'auteurs Grecs, sous le titre de *Manipulus originum Constantinopolitanarum*.

Voilà proprement de ces choses, où les raisonnemens sont inutiles, & où l'impression de la verité est si vive & si lumineuse, que ceux qui sont capables d'y résister se mettent sans peine au dessus de tous les raisonnemens du monde ; parceque n'y pouvant résister sans avoir étouffé en eux toute sorte de bonne foy & de sincérité, ce défaut les met à l'épreuve de toutes sortes de raisons.

On y avoit joint néanmoins quelques raisonnemens assez clairs, quoiqu'ils ne le soient peut-estre pas davantage que la chose mesme à laquelle ils servent de preuve. On avoit dit, que le langage des hommes souffre bien que l'on nie l'expression figurée pour y substituer l'expression simple ; mais que c'est une extravagance sans exemple de nier l'expression simple, pour substituer l'expression figurée : *Quel'on peut bien dire : La pierre du desert signifioit Iesus-Christ, mais elle n'estoit pas Iesus-Christ ; mais que l'on ne peut dire sans folie : La pierre estoit Iesus-Christ, mais elle ne signifioit pas Iesus-Christ : Qu'ainsi si les Peres de Nicée avoient esté dans le sentiment des Calvinistes, ils auroient pu dire raisonnablement : L'Eucharistie est la figure de Iesus-Christ, mais elle n'est pas Iesus-Christ ; mais qu'ils n'auroient pu dire sans un renversement du sens commun : L'Eucharistie n'est pas la figure du corps de Iesus-Christ, mais elle est le corps mesme de Iesus-Christ.*

On a fait voir que le raisonnement de ces Peres & de ces auteurs seroit plein de folie dans le sens des Calvinistes ; puisqu'il seroit réduit à cet argument. L'image n'est pas réellement la chose dont elle est image. Or l'Eucharistie est en vertu le corps de Iesus-Christ, donc elle n'en est pas l'image.

On a demandé à M. Claude, en quelle langue ces paroles, *Ce n'est pas une image*, signifient, *Ce n'est pas une image vuide* ; & en quelle langue ces paroles, *Le pain & le vin sont appelez, sont, & sont crus le corps & le sang de Iesus-Christ*, signifient, *qu'ils sont une image pleine de la vertu du corps de Iesus-Christ*.

Cependant M. Claude n'est pas le moins du monde ébranlé ny par ces raisons, ny par ces passages. Jamais il ne nous regarda plus dédaigneusement. *Ce ne sont, dit-il, que des ergoterics de College sans fond, sans force, sans solidité.*

Il faut pourtant reconnoître qu'il joint quelque adresse à cette fierté. Et cette adresse consiste à supposer hardiment des choses tres-déraisonnables, mais à n'y arrester pas long-tems l'esprit de ses lecteurs, & ensuite à se tenir assez ferme dans les suppositions, & à les appliquer assez justement ; de sorte que les personnes peu intelligentes voyant que par le moyen de ses distinctions il se démesle de tout ce qu'on luy oppose, sont portez à croire que son opinion n'est pas improbable. En un mot il pourroit acquerir quelque estime parmi ceux qui mettent leur gloire à bien défendre une these, & à ne demeurer jamais court ; de sorte qu'encore qu'il parle avec beaucoup de mépris des ergoterics de l'école, je pense que ceux

qui liront bien ce chapitre demureront d'accord que c'est en quoy il reussiroit le mieux. СНАР. V.

Mais pour rendre tous ses artifices inutiles, nous commencerons par la refutation du fondement de toutes les distinctions, & de toutes les réponses.

Ce fondement est, que lorsque les adversaires des Iconoclastes se sont servis de principe : *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, ils l'ont entendu en ce sens : *L'image n'est pas virtuellement la chose dont elle est l'image.*

Que lorsqu'ils y ont joint cette mineure : *l'Eucharistie est le corps mesme de Iesus-Christ*, ils ont voulu dire, que *l'Eucharistie est virtuellement le corps de Iesus-Christ*, ou qu'elle est un mystere qui nous communique sa vertu & son efficace.

Et que quand ils en ont conclu : *Donc l'Eucharistie n'est pas la figure du corps de Iesus-Christ*, ils ont entendu, qu'elle n'estoit pas une figure vuide, & sans efficace.

Voilà sur quoy roule tout l'edifice de ce chapitre, & mesme du Calvinisme. Cependant il n'est pas difficile de montrer que depuis qu'on se mettoit à écrire on n'a guere avancé de chose plus fausse, ny plus déraisonnable.

Il est tres-faux que ces auteurs, qui ont écrit contre les Iconoclastes, aient cru qu'il fust contraire à la notion d'image de contenir la vertu de l'original, ny qu'ils aient établi ce principe : *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, en ce sens icy ; *L'image n'est pas virtuellement la chose dont elle est l'image*. La preuve en est claire & demonstrative, puisque M. Claude nous oblige de prouver des choses qui ne seront jamais contestées par un homme raisonnable ; c'est qu'au mesme lieu où ils établissent ce principe : *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, ils apportent des exemples d'images qui contiennent réellement la vertu de l'original, & mesme son essence. C'est ce que M. Claude a pu voir dans un passage de Nicephore Patriarche de Constantinople cité par Aubertin mesme, qui refute les Iconoclastes par le même argument que le 2. Concile de Nicée. *Ce qui est image d'une chose*, dit ce Patriarche, *ne peut pas estre son corps : car toute image est autre que la chose donc elle est image. Il est vray que l'Ecriture appelle le Fils image du Pere ; mais aussi il est distingué de luy d'hypostase & de personne.*

Il est donc clair selon Nicephore, que ce n'est point une chose contraire à ce principe qu'il établit, que *l'image est autre que l'original*, que l'image en contienne la vertu ; puisque selon luy & selon l'Ecriture le Fils de Dieu est image de son Pere, & qu'il soutient que la distinction de sa personne suffit pour luy conserver le titre d'image. Il n'entend donc pas son principe, que *l'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, dans ce sens chimerique de M. Claude, qu'elle n'est pas virtuellement la chose dont elle est l'image. Car il s'en suivroit nécessairement de là, que le Fils de Dieu ne seroit point du tout image ; puisqu'il contient non seulement la vertu, mais l'essence même de son Pere, & qu'il est appelé par l'Ecriture *la vertu de Dieu*. Ainsi tant s'en faut que Nicephore ait cru que l'image ne puit enfermer la vertu de la chose dont elle est l'image, qu'il a cru au contraire que ce principe estoit faux

& heretique; puisqu'il osteroit à J. C. la qualité d'image qui luy est donnée par l'Écriture, & qui est le caractère de sa personne. Et par conséquent quand il a dit que l'image n'estoit pas la chose dont elle est l'image, il n'a pas pretendu dire qu'elle n'en contenoit pas la vertu, mais seulement qu'elle n'estoit pas cette chose, & qu'elle en estoit distinguée au moins en hypostase, comme il parle.

Il n'est pas moins clair que le mesme Nicephore n'a pu entendre par le mot de corps, *un mystere contenant seulement l'efficace du corps de Jesus-Christ.* Car Nicephore suppose que l'Eucharistie n'est point distinguée réellement du corps de J. C. & il prouve par là qu'elle n'en est pas la figure: *Si igitur sanctum corpus quod in communione sacra sumitur, imago Christi est, aliud dicitur esse præter corpus Christi;* c'est-à-dire si l'Eucharistie estoit image, elle seroit réellement distinguée du corps de J. C. Or elle n'en est pas réellement distinguée. Donc elle n'est pas image. Et de là par une conséquence nécessaire on peut tirer cet autre argument appuyé sur le mesme principe. Si l'Eucharistie estoit seulement un mystere rempli de l'efficace du corps de J. C. elle seroit réellement distinguée du corps de J. C. Or elle n'en est pas réellement distinguée. Donc elle n'est pas simplement un mystere qui contiennel'efficace de J. C.

Et que M. Claude ne nous dise pas, que ce corps de J. C. dont selon Nicephore l'Eucharistie n'est pas réellement distinguée, n'est pas le corps naturel de J. C. mais son corps symbolique, c'est-à-dire le pain rempli de sa vertu. Car il est evident que quand Nicephore suppose que l'Eucharistie n'est pas un autre chose que le corps de J. C. il entend le corps naturel, & non un corps symbolique contenant sa vertu.

Cela est clair de foy-mesme. Mais pour en estre convaincu par une demonstration methodique, il ne faut que considerer que Nicephore dit ces deux choses: *Que toute figure est distinguée de son original, & que si l'Eucharistie estoit figure, elle seroit distinguée de son original.* Or cet original dont elle seroit distinguée comme figure, est sans doute le corps naturel: car c'est du corps naturel qu'on supposeroit qu'elle seroit figure, & cette distinction dependant de l'opposition entre la figure & l'original, ce seroit donc aussi du corps naturel qu'elle seroit distinguée comme figure.

Il n'est donc encore jusques icy question que du corps naturel. Cependant selon le mesme Nicephore l'Eucharistie n'est point distinguée du corps de J. C. dont elle seroit distinguée si elle en estoit la figure. Donc elle n'est point distinguée du corps naturel, c'est-à-dire qu'elle est réellement & véritablement le corps naturel de Jesus-Christ.

M. Claude nous reprochera sans doute encore que nous luy faisons des argumens en forme. Car son injustice est telle, que quand on luy propose des choses de sens commun, & qui ont besoin de bonne foy, il s'en moque; & si on le presse dans les formes, il se plaint que ce ne sont que des *ergoteriès de college.* Mais je m'assure que les personnes intelligentes qui prendront la peine d'examiner ce que je dis, prendront plutost ce raisonnement pour une demonstration, que pour une *ergoterie* d'école.

Pour ceux qui aiment les choses plus sensibles, & moins philosophiques, il est aussi

est aussi facile de les satisfaire. Car il n'y a qu'à demander à M. Claude, comment il a pu croire que les Evêques de Nicée, & Nicephore Patriarche de Constantinople aient établi cet impertinent principe: *La figure n'est pas virtuellement la chose dont elle est figure?* Ne sçavoient-ils pas que l'eau du baptême, & le chresme sont la figure du saint Esprit selon les Peres; ce qui fait dire à Aubertin mesme: *Docent veteres, aquam & oleum post consecrationem representare Spiritum sanctum?* Et ignoroient-ils qu'ils en contiennent & en communiquent la vertu? Ne se feroient-ils pas eux-mêmes des miracles operez par les images pour en établir le culte? Et ne pouvoient-ils pas reconnoître par là que Dieu communique à tout ce qu'il veut son efficace & sa vertu?

M. Claude qui place au 8. siècle l'auteur de la Theorie des choses ecclesiastiques, n'y a-t'il pas lu que le pain non consacré, qu'ils appelloient le type du corps de la Vierge Marie, communiquoit à ceux qui y participoient une benediction ineffable.

La figure par elle-mesme se rapporte à l'original, & non pas à la vertu. C'est à l'original qu'elle est opposée, C'est de l'original qu'elle est distinguée. Souvent elle est privée de vertu & d'efficace: mais c'est par accident, parce qu'elle est separée de l'original en qui la vertu reside. Elle ne porte point nos esprits à pënsër à l'efficace: & comme il est aussi indifférent à une figure d'être efficace, ou non efficace, que d'être d'or ou d'argent, de bois ou de pierre; il est aussi ridicule de dire qu'une figure cesse d'être figure, parce qu'elle devient efficace, que de dire qu'une statuë cesse d'être statue lorsqu'on l'adore. Ce n'est pas seulement là l'usage populaire, c'est l'usage universel, c'est l'unique usage, principalement quand ce mot est employé dans cette maxime: *La figure n'est pas l'original.*

Car il est clair que l'on ne considère alors dans une figure que sa qualité de figure, & que c'est de l'opposition relative qu'elle a avec l'original, que l'on conclut qu'elle en est distinguée. Aussi que l'on demande à tous ceux qui sont au monde ce que signifie cette maxime: *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, on ne trouvera personne qui l'explique en un autre sens que celui-cy: *L'image n'est pas réellement son original: L'image est distinguée de son original.* Et cette expression ne donnera à qui que ce soit aucune idée de cette autre proposition: *L'image n'a pas la vertu de l'original.* Ce sont deux notions, deux idées, & deux propositions toutes différentes. La première est fondée sur l'opposition relative de figure à original. La seconde n'est fondée que sur une conséquence fautive, que qui n'a pas l'essence d'une chose n'en peut avoir la vertu.

Il est donc incroyable que les auteurs du 8. & 9. siècles empruntant cette maxime du sens commun, du langage commun, de la raison apparente, de l'opposition de la figure à l'original, l'aient entendu en un autre sens que dans le sens ordinaire, qui est que la figure est réellement distinguée de l'original. Par conséquent quand ils ont ajouté, que si l'Eucharistie estoit figure elle ne seroit pas le corps de Jesus-Christ, ils ont voulu dire qu'elle seroit réellement distinguée de son original. Et ainsi quand ils ont supposé qu'elle estoit le corps de Jesus-Christ & qu'elle n'en estoit pas distinguée, ils ont

Cyp. epist. 63.
Aug. de divers.
serm. 8.

Aubertin p. 321.

M. Claude demande dans son livre que l'on ne produise des passages où il s'en ait que l'eau du baptême & le chresme soient la figure du saint Esprit. Le voilà satisfait.

CHAP. VI. supposé qu'elle n'étoit pas distinguée de l'original représenté par la figure; c'est-à-dire du corps naturel de Jesus-Christ.

Mais s'il est sans apparence que jamais aucune personne raisonnable ait pu se mettre dans l'esprit ce principe extravagant; *L'image n'est pas virtuellement la chose dont elle est image*, il est encore bien plus ridicule de supposer que l'ayant dans l'esprit on l'ait exprimé comme on a fait par ces paroles qui donnent toute une autre idée: *L'image n'est pas la chose dont elle est image*; & encore plus qu'on ait conspiré à ne l'exprimer jamais autrement. Car les Peres de Nicée, & Nicephore qui le rebat plusieurs fois, ne l'expriment jamais en d'autres termes. N'y avoit-il donc point de paroles dans la langue Grecque pour exprimer ce principe bizarre: *La figure n'est pas virtuellement son original*? Ces auteurs ont-ils dû supposer que l'on entreroit sans peine dans cette expression si estrange, & que l'on changeroit tout d'un coup toutes les idées ordinaires, pour deviner un sens si extraordinaire & si inoui?

Toute la suite des expressions de ces personnes est extravagante comme celle du principe. Ils pensent selon M. Claude, que l'Eucharistie *n'est pas une figure sans efficace*; & ils disent *qu'elle n'est pas une figure*, aussi raisonnablement à peu près, comme si pour dire que la statue d'Henry IV. n'est pas d'or, on disoit que ce n'est pas une statue.

Ils pensent selon M. Claude, que *l'Eucharistie est un mystere qui contient l'efficace & la vertu de la chair de Jesus-Christ*, & ils disent que *c'est le corps de Jesus-Christ; qu'elle est le corps* MESME de J. C. qu'elle est PROPREMENT ET VERITABLEMENT *le corps de J. C. qu'elle n'est pas figure, mais CORPS ET SANG.*

Non seulement ils parlent une fois de cette sorte, mais ils s'accordent à ne parler jamais autrement. Jamais ils ne se servent d'expressions intelligibles selon le sens des Calvinistes. Jamais ils ne nous disent que l'Eucharistie est une figure efficace, un mystere qui contient l'efficace de la chair de Jesus-Christ. Ces termes qui contiennent la foy de M. Claude, ne se trouvent nulle part dans les auteurs de ces siecles.

Ainsi l'on trouve toujours dans ces merveilleuses solutions de M. Claude ces trois qualitez assez extraordinaires. 1. Qu'afin qu'elles soient vraies, il faut que tous les gens de ces siecles aient pensé d'une maniere insensée. 2. Qu'il faut qu'ils aient parlé d'une maniere insensée. 3. Qu'il faut qu'ils aient conspiré à ne parler jamais raisonnablement. Cependant nous sommes encore *dans ces beaux jours de l'Eglise*, où la verité Calvinienne devoit paroître avec tant de force, d'evidence, & de clarté, qu'elle dissipoit sans peine toutes sortes de difficultez.

Ce langage est si étrangement éloigné de la nature & de l'usage, que pour le rendre intelligible il eust fallu faire crier ce prétendu sens à son de trompe dans tout l'orient, & avertir tout le monde que l'on entendoit les mots en des sens si extraordinaires, qu'ils n'étoient jamais venus dans l'esprit de personne. A moins que cela tous ces auteurs auroient dû passer pour des trompeurs & des fourbes. Néanmoins ils s'imaginent si peu qu'on auroit de la peine à les entendre, que tout ce qu'ils disent ne peut servir qu'à nous confirmer dans l'idée naturelle de ces termes, & à nous obliger de croire que quand ils soutiennent que l'Eucharistie n'est pas figure, mais le corps de

Jesus-Christ ils veulent dire qu'elle n'est pas l'image du corps naturel, mais qu'elle est réellement & véritablement ce mesme corps naturel.

Ils nous disent qu'elle n'est pas figure; parce que J. C. ne l'a pas appelée figure, mais corps. Ils nous disent donc aussi qu'elle n'est pas une figure pleine, une figure efficace, un mystere efficace, un mystere inondé, parce que J. C. ne l'a appelée d'aucun de ces noms. Les termes precis de l'Ecriture auxquels ils s'attachent, excluent toutes sortes de figures, creuses, pleines, inutiles, efficaces, inondées, non inondées. Ils bannissent toutes ces idées étrangeres, & ne laissent que celle du corps naturel de Jesus-Christ.

Ils nous disent, que l'Eucharistie n'estant pas la figure est proprement le corps de Jesus-Christ. Et pour nous le faire croire, ils ajoutent que comme le pain & le vin sont changez naturellement au corps de celui qui les mange, & ne deviennent pas un autre corps que celui qui estoit déjà; de mesme les dons sont changez surnaturellement au corps & au sang de Jesus-Christ. Et nous n'entendons pas, disent-ils, que ce soient deux corps, mais nous croyons que ce n'est qu'un mesme & unique corps.

Il n'y a là ny trace ny vestige de figure efficace. Rien ne nous conduit à cette idée. Tout contribué à nous faire prendre le changement qui arrive à l'Eucharistie pour un changement réel, qui fait que le pain & le vin sont changez au corps de Jesus-Christ & deviennent un mesme & unique corps avec le corps naturel.

J'ajouteray mesme, que cette expression: *l'Eucharistie n'est pas la figure, mais elle est le corps de Jesus-Christ*, separée de tout ce qui la fortifie dans ces auteurs ne peut avoir d'autre sens, sinon que l'Eucharistie n'est pas la figure du corps naturel, mais est réellement & effectivement ce corps naturel, & qu'elle ne peut du tout signifier qu'elle est un corps symbolique plein d'efficace.

La raison en est, qu'afin qu'elle signifiait que l'Eucharistie est un corps symbolique plein d'efficace, ou que l'Eucharistie est virtuellement le corps de Jesus-Christ, il faudroit qu'elle fust tres-figurée & tres-metaphorique. Or elle ne peut du tout estre metaphorique. Car la metaphore ne pourroit consister que dans le mot, *est*, qui sert de liaison & d'union; ou dans l'attribut du corps de Jesus-Christ. Cependant on ne la peut mettre ny dans l'un, ny dans l'autre.

On ne la peut mettre dans le mot *est*; c'est-à-dire que l'on ne peut pas dire qu'il signifie, *est virtuellement*, au lieu de signifier *est réellement*; comme il le signifie d'ordinaire. Car toutes les fois que dans un mesme periode le mot, *est*, est affirmé & nié tout ensemble, il est toujours affirmé au mesme sens qu'il est nié. Par exemple, on dira bien d'une medaille: Ce n'est pas de l'or, c'est du cuivre doré: ou ce n'est pas Antonin, c'est Marc Aurele; parce qu'en l'une & l'autre de ces deux propositions *l'est* est pris de la mesme sorte dans tous les deux membres: en l'une pour l'estre réel, en l'autre pour l'estre significatif. Mais ce ne seroit pas parler raisonnablement que de dire: Cette medaille n'est pas de l'or, mais c'est Antonin: ou ce n'est pas Antonin, mais c'est de l'or; parce que ce changement de *l'est* qui est tantost réel, & tantost se prend pour signifier, fait une fausse opposition entre les deux membres.

Ainsi quand je dis que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais qu'elle est le corps de J. C. comme c'est *l'est* réel qui est nié dans le premier membre, il faut que ce soit *l'est* réel qui soit affirmé dans le second, & que la proposition veuille dire, que l'Eucharistie n'est pas effectivement la figure, mais qu'elle est effectivement le corps de Jesus-Christ.

Il pourroit néanmoins y avoir encore de la figure dans l'attribut, lors même qu'il n'y en peut avoir dans la liaison. Par exemple, on peut fort bien dire que Socrate tout sage qu'il estoit, n'estoit pas timide, mais qu'il estoit un lion dans les combats : mais c'est ce que l'on ne peut dire de la proposition dont il s'agit. Car le mot de *corps* de J. C. estant opposé à *figure*, ne peut estre pris que pour le corps naturel de J. C. parcequ'il n'y a que le corps naturel qui soit figuré, qui soit l'original de la figure, l'opposé de figure: Quand on dit que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps même de J. C. on entend donc qu'elle est l'original de la figure, l'opposé de la figure, & par conséquent on entend qu'elle est le corps naturel de Jesus-Christ.

Voilà encore une ergoterie de college pour M. Claude qui en juge par ses interests ; mais ce sera peutestre pour d'autres un raisonnement tres-solide, & qui fait voir que cette expression ; *Que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps de Iesus-Christ*, qui est commune aux principaux auteurs Grecs du 7. du 8. & du 9. siècles, comme à ceux de tous les suivans, ne peut signifier autre chose, sinon que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais qu'elle est réellement le corps naturel de J. C. parceque le verbe, *est*, est déterminé à ne signifier que *l'est* réel, par la negation precedente ; & que le mot, *corps*, est déterminé à ne pouvoir signifier que le corps naturel, par le mot de *figure* auquel il est opposé.

Cela suffit pour refuter ces solutions de M. Claude, & ces nouvelles notions de mots qu'il invente. Nous allons voir maintenant ce qu'il allegue pour les éclaircir & les appuyer, afin qu'il ne se plaigne pas qu'on ne l'écoute pas assez.

C H A P I T R E V I.

Examen des exemples & des autorités dont M. Claude se sert pour éclaircir & pour appuyer ces significations extraordinaires des mots de FIGURE & de CORPS : & de la maxime, que l'image n'est pas la chose dont elle est image.

M. Claude.

MAis enfin, direz-vous, s'ils ont esté d'accord dans le fond avec les Iconoclastes, pour ne croire ny la transsubstantiation, ny la presencereelle, pourquoy ont-ils censuré le terme d'Image ? Pourquoy l'ont-ils censuré par ce raisonnement : Si imago corporis est, non potest esse hoc divinum corpus : Si c'est l'image du corps, ce ne peut pas estre ce divin corps ? Et quelle est l'apparence qui les a séduits ? Il ne faut pas rêver long-tems pour la trouver. Le pain de l'Eucharistie a deux qualitez : l'une, qu'il nous represente le corps de Iesus-

Christ par la vertu qu'il a de nous nourrir, & par toutes les autres ressemblances que l'on y peut découvrir; l'autre, qu'il en contient l'efficace & la vertu, la communiquant à nos âmes par le ministère de la foy & de la devotion. Selon la premiere de ces qualitez, il est ordinairement appellé image, type, figure, representation, memorial, expression, & autres termes de mesme force. Selon la seconde, il est plus particulièrement appellé corps de Christ, corps mystique, corps sacramental, corps par grace. Ces bons Peres se sont imaginez que de l'appeller image apres la benediction, c'estoit aneantir l'effet de la consecration, & en parler trop bassement, à peu près comme cet Israëlite dont il est parlé dans l'histoire de David, qui pour détourner le peuple de l'obeïssance qu'il devoit à son Roy, l'appelloit David, & le fils d'Isaï, voulant par cette expression méprisante luy ravir le titre glorieux de Roy d'Israël où Dieu l'avoit élevé, & qui par là estoit sans doute digne de reprehension & de punition: Ou comme un historien outrageroit la Majesté Imperiale, si parlant d'un Duc de Saxe & d'un Archiduc d'Autriche elevés à l'Empire, il les appelloit encore simplement le Duc de Saxe, & l'Archiduc d'Autriche. Car en effet la forme du langage humain veut, que quand une personne, ou une chose change de condition, les noms & les titres moins nobles soient en quelque sorte absorbez par les plus nobles, encore que la chose au fond ne laisse pas de rester. C'est en cela que consiste la force de cette censure, que les Evesques de Nicée font par la bouche du Diacre Ephiphane aux Peres de Constantinople. Ils croyent que c'est choquer l'honneur de l'Eucharistie apres la consecration, que de l'appeller encore image, puisque ce nom appartenoit déjà aux dons avant qu'ils fussent sanctifiez. C'est ce qui les oblige de raisonner de cette sorte: Si c'est l'image du corps, ce ne peut pas estre ce divin corps; comme s'ils disoient; Si vous appelez encore les dons apres la consecration, image, la consecration ne leur a donc rien apporté de nouveau, ils sont encore dans leur estat naturel, & par consequent ils ne font pas le corps de Jesus-Christ, comme nous le croyons, & comme vous-mesme le confessez.

S. 20.

Réponse.

S'il ne faut pas réver long-tems pour prouver ces solutions, il ne faut pas réver long-tems pour reconnoître que ce ne sont que de pures rêveries; & que quand M. Claude s'en entretient il faut que ce soit son imagination seule qui agisse, sans que sa raison y ait de part.

Car la raison nous découvre tout d'un coup qu'il y a des estats incompatibles; comme ceux de marié, de non marié; de laïque, d'ecclesiastique; d'esclave, de libre; de sujet, de Roy; & qu'il y en a aussi de compatibles, comme ceux d'Archiduc d'Autriche, & d'Empereur; de Comte de Provence & de Roy de France; de Roy d'Espagne, & de Duc de Milan; de fils selon la nature, & de fils par adoption. Or dans les estats incompatibles on peut fort bien à la verité raisonner de l'affirmation de l'un à la negation de l'autre. Il est marié, il n'est donc pas à marier. Il est laïque, il n'est donc pas ecclesiastique. Mais dans les estats compatibles ces sortes de consequences sont ridicules. Il est Archiduc d'Autriche, donc il n'est pas Empereur. Il est Comte de Provence, donc il n'est pas Roy de France.

Il est bien vray que lorsque d'une moindre qualité on passe à une plus grande, quoique compatible, l'on nomme d'ordinaire les personnes par la grande; mais ce n'est pas en niant la moindre, si ce n'est par une espece de figure. On appelle l'Empereur Empereur, & on ne le nomme pas Archiduc d'Autriche; mais on ne nie pas qu'il soit Archiduc d'Autriche: & on se mocqueroit d'une personne qui concluroit, il est Empereur, il n'est donc plus Archiduc d'Autriche.

Quant à ces sortes de discours par lesquels on pourroit dire d'un Archiduc élu: Ce n'est plus un Archiduc d'Autriche, mais c'est un Empereur: ou du fils d'un Bourgeois adopté par un Roy: Ce n'est plus le fils d'un bourgeois, mais le fils d'un Roy, car c'est encore un des exemples de M. Claude; on ne le fait jamais que par une espece de figure, qui veut dire; que cet Archiduc ne seroit plus simplement Archiduc, mais qu'il seroit de plus Empereur, & que ce fils de bourgeois ne seroit plus seulement fils de bourgeois, mais qu'il seroit de plus fils de Roy.

Mais cela n'empescheroit pas qu'il ne fust tres-permis de dire que cet Archiduc élu Empereur seroit en mesme tems Archiduc & Empereur; & que ce fils d'un bourgeois adopté par un Roy, seroit en mesme tems fils d'un bourgeois, & fils de Roy, & qu'il ne fust ridicule de contredire serieusement ces propositions.

C'est pourquoy l'Empereur s'offenseroit peut-estre bien d'une personne qui l'appelleroit seulement Archiduc sans le nommer Empereur: mais il ne s'offenseroit jamais d'une personne qui luy donneroit l'une & l'autre qualité. Il ne prendroit jamais pour principe; Il est impossible d'estre tout ensemble Empereur & Archiduc. Il ne diroit point que ce fust une folie de croire ces deux estats compatibles.

Demefme si la vanité d'un fils de bourgeois adopté par un Roy alloit jusques à luy faire desirer qu'on oubliast sa premiere condition, elle ne pourroit sans folie aller jusques à ce point, que de luy faire faire un axiome philosophique de cette extravagance: Un fils de bourgeois ne peut pas estre fils adopté d'un Roy. Et ce seroit un excés qui passe l'imagination, s'il s'elevoit contre des personnes qui luy auroient donné l'une & l'autre qualité, comme contre des fous & des insentez qu'ils allieroit des choses incompatibles.

Il n'y a qu'à faire l'application de ces exemples au sujet dont il s'agit, pour reconnoistre que M. Claude n'en pouvoit guere choisir de plus propres pour découvrir son illusion.

Car l'estat d'image, dans lequel les Grecs ont consideré les dons avant la consecration, n'a de foy aucune incompatibilité ny réelle ny apparente avec une consecration qui rempliroit le pain & le vin de la vertu du corps de Jesus-Christ, comme l'eau du baptême n'est pas moins figure du saint Esprit lorsqu'elle est remplie de sa vertu, que lorsqu'elle ne l'estoit pas.

Quand le pain deviendroit donc, comme M. Claude se l'imagine, de simple figure rempli de la vertu du corps de J. C. il auroit bien une nouvelle dignité, mais il ne perdrait pas l'ancienne. Ce seroit, selon la belle comparaison de M. Claude, un Duc de Saxe élu Empereur. Mais comme on ne dit pas serieusement qu'un Empereur ne soit plus Duc de Saxe, parce qu'il est

Empereur ; & qu'on ne pourroit sans se faire declarer insensé faire un crime à un homme d'avoir donné en mesme tems à ce Duc de Saxe élu Empereur les qualitez d'Empereur & de Duc de Saxe , ny le refuter par ce principe ridicule , un Duc de Saxe ne peut pas estre Empereur : de mesme les Peres du 2. Concile de Nicée & le Patriarche Nicephore auroient esté les plus impertinens de tous les hommes , si les Iconoclastes ayant dit également , & que l'Eucharistie est figure , & qu'elle est le mystere du corps de Jesus-Christ , ils avoient voulu les refuter par cet argument: *Ce qui est figure du corps de Jesus-Christ , ne peut pas estre le mystere qui contient son efficace & sa vertu. Or l'Eucharistie est un mystere qui contient son efficace & sa vertu. Donc elle n'est pas sa figure.*

Que diroit M. Claude luy-mesme d'une personne , qui parlant contre un autre qui auroit dit ces deux choses d'un fils de bourgeois adopté par un Roy , qu'il est proprement & veritablement fils adopté du Roy , & qu'il est néanmoins fils d'un bourgeois , le refuterait en cette maniere : *Qui n'admira la sottise & l'inconstance de cet homme qui avoüe d'un costé que cet enfant est proprement & veritablement fils adopté du Roy , & qui ne laisse pas de dire , qu'il est fils d'un bourgeois. Car peut-on avancer une plus grande folie , & une sottise plus ridicule , que de dire que le mesme enfant est fils adopté du Roy , & qu'il est néanmoins fils d'un bourgeois ?*

Ce discours semble-t'il fort raisonnable à M. Claude ? N'est-il pas au contraire dans le comble de la folie ? Pourquoi n'avoüe-t'il donc pas qu'il n'y en a pas moins dans les paroles suivantes de Nicephore , si on les prenoit en son sens ? *Qui n'admira la sottise & l'inconstance de cet homme ? Il avoit tout à l'heure qu'on recevoit proprement & veritablement le corps mesme de Jesus-Christ ; & maintenant il appelle image ce que nous recevons. Or peut-on s'imaginer une plus grande stupidité , & une impertinence plus ridicule , que de dire de la mesme chose qu'elle est proprement & veritablement le corps de Jesus-Christ , & qu'elle en est néanmoins l'image ?*

*In antioch. 2. apud
All. p. 1222.*

Non seulement il y auroit autant de folie dans ce discours que dans l'autre , mais il y en auroit infiniment davantage. Car outre l'extravagance du raisonnement qui seroit egale , il y auroit de plus une extravagance dans les expressions de ce dernier discours , dont les hommes ne sont pas capables. Celui qui avanceroit serieusement cette maxime ridicule , que le fils d'un bourgeois ne peut pas estre le fils adoptif d'un Roy , penseroit extravagamment , mais il s'exprimeroit raisonnablement. Mais celui qui pensant qu'il est impossible qu'une chose soit la figure de Jesus-Christ , & qu'elle soit en mesme tems un mystere qui contienne la vertu , exprimeroit cette pensée en ces termes ; Il est impossible que la mesme chose soit la figure de Jesus-Christ , & qu'elle soit proprement & veritablement le corps de Jesus-Christ , seroit également insensé & dans les pensées , & dans les expressions.

C'est à quoy se terminent ces beaux exemples que M. Claude nous propose avec tant de pompe & tant d'appareil. Et je luy puis dire de plus que de pretendre d'expliquer l'argument des Peres de Nicée & de Nicephore par ce double estat de figure & de mystere efficace de Jesus-Christ ; l'un moins noble , l'autre plus noble , c'est encore un songe tres-mal concerté.

CHAP. VI. Car il est clair que ces Evesques du 2. Concile de Nicée , & Nicephore ne fondent point leur raisonnement sur la diversité de ces estats , & sur l'excellence de l'un au dessus de l'autre : ce sont des visions de M. Claude. Mais ils le fondent uniquement sur l'opposition qu'il y a entre la figure & l'original ; & ils étendent si loin la maxime dont ils se servent , qu'ils veulent mesme qu'elle ait lieu dans la Trinité , & que l'attribut personnel d'image qui convient au Fils suppose la distinction entre le Pere & le Fils, comme Nicephore le marque expressément , quoiqu'il n'y ait aucune inégalité entre les personnes divines.

Or cette maxime generale , que la figure est distinguée de l'original , ou de la chose dont elle est figure , ne separe par elle mesme de la figure que l'original ; & elle ne donne droit que de conclure , que ce qui est l'original n'est pas la figure. Et de là il s'ensuit que les Peres du 2. Concile de Nicée concluant sur cette maxime que l'Eucharistie n'est pas figure , ne l'ont pu faire qu'en supposant que l'Eucharistie est l'original. Qu'elle contienne , ou ne contienne pas la vertu de Jesus-Christ ; qu'elle soit plus noble , ou moins noble ; qu'elle soit dans un autre estat qu'elle n'estoit auparavant , ou qu'elle n'y soit pas ; tout cela ne fait rien. Il n'y a que l'unité avec l'original qui puisse faire conclure qu'elle n'est pas la figure , par cette maxime generale ; que la figure n'est pas l'original.

M. Claude n'est donc pas heureux en exemples. Il faut voir maintenant s'il fera plus heureux en preuves. Voicy celles que je trouve sur ce sujet dans son livre.

M. Claude.

248. 596.

» Qu'ils ayent pris le mot d'image en ce sens , on ne le scauroit contester après
 » ce qu'ils nous ont dit eux-mesmes ; *Quant à l'image nous n'en savons autre*
 » *chose , sinon que c'est une image qui montre une copie , ou une ressemblance de*
 » *son original : d'où vient qu'elle en prend aussi le nom , & qu'elle n'a rien que cela*
 » *de commun avec luy. Ils ne pensoient donc pas qu'elle en eust la vertu & l'ef-*
 » *ficace , estant evident que cette vertu est autre chose que le nom de l'original.*

Réponse.

M. Claude ne conclut bien que lorsqu'il ne conclut rien à son avantage. Il est certain que l'auteur de cette refutation ne pretend pas que l'image comme image contienne la vertu de l'original : car c'est l'image comme image qu'il definit en ce lieu , sans avoir aucune veüe de l'usage que les Iconoclastes en faisoient sur le sujet de l'Eucharistie.

Mais il ne pretend pas aussi qu'elle l'exclue ; & il ne dit nullement qu'il soit contraire à la nature d'une image , que l'original luy communique sa vertu , ny qu'elle cessast d'estre image si-tost qu'elle participeroit à cette vertu.

Il est donc vray , comme dit cet auteur , que l'image comme image n'a que le nom commun avec son original , & que l'on n'a pas droit de conclure : C'est l'image d'une telle chose ; donc elle en a la vertu. Mais il est faux , & contre le sens commun , de dire que d'avoir la vertu de quelque chose , empesche qu'on n'en soit l'image ; & il n'y eut jamais de personne assez insensée
 pour

pour conclure de cette sorte: *L'eau du baptesme a la vertu du S. Esprit; donc elle n'en est pas l'image.* CHAP. VI,

Ce sont deux propositions tres-differentes que de dire: L'image n'enferme pas la vertu de l'original, ou de dire: L'image exclut la vertu de l'original. L'une est vraie & solide; l'autre fausse & ridicule. Les Evêques de Nicée enseignent la premiere; personne n'a songé à la seconde.

M. Claude.

Ces mesmes Peres disent ailleurs: *Vn homme bien sensé ne recherchera jamais dans une image les proprietés de l'original.* Or la vertu d'operer est une propriété de l'original.

cc pag 595.

cc

cc

Réponse.

Un homme bien sensé ne pretend pas à la verité qu'une image comme image doive avoir les proprietés de l'original, & que l'on puisse conclure: C'est une image; donc elle a les proprietés de l'original. Cela n'est nullement enfermé dans la nature d'image; & c'est ce que disent les Peres de Nicée dans cette refutation. Mais il n'est nullement contraire à la nature d'image de participer à quelques-unes des qualitez de l'original. Les images n'en sont pas moins images, lorsque Dieu opere par elle des miracles. L'eau & le chresme ne sont pas moins figures du S. Esprit, lorsque Dieu leur communique la vertu du S. Esprit. Et c'est aussi ce que ces Peres ne nient point, & qui ne peut estre nié par des personnes raisonnables.

M. Claude.

Si l'Auteur veut qu'ils ayent pris le mot d'image en un sens qui exclut la verité de la substance, pourquoy ne voudrois-je pas qu'ils l'ayent prise en un sens qui exclut la verité de l'efficace.

cc ibid.

cc

cc

Réponse.

C'est que ces choses ne dépendent point de la volonté de qui que ce soit, mais de la verité & de la raison. Il semble à M. Claude que l'on dispose des faits passés comme des aventures des Romains, où le caprice & la fantaisie d'un chacun a autant de droit que celle d'un autre. L'auteur de la Perpetuité dit que les adversaires des Iconoclastes ont pris le mot d'image en un sens exclusif de la substance, non parce qu'il le veut, mais parce qu'il est vrai; puisqu'ils se fondent uniquement sur cette maxime; L'image n'est pas l'original, & qu'ils pretendent qu'il faut qu'il y ait une distinction réelle entre la figure & l'original.

Mais M. Claude ne doit pas vouloir qu'ils ayent pris le mot d'image en un sens exclusif de la vertu, parcequ'il doit accommoder sa volonté aux choses, & qu'elle n'en est pas la regle. Or comme il n'y a nulle opposition entre figure & vertu; que vertu & figure sont des termes non opposés, mais simplement differens; qu'il est ridicule de dire qu'il soit contraire à la nature de la figure de participer à la vertu de l'original; il agit contre la justice & la raison, en attribuant sans fondement une pensée si peu raisonnable à tant de grands personnages, puisqu'elle est même contraire, com-

me je l'ay fait voir , à leurs paroles formelles , & qu'ils avoient que le Fils de Dieu est l'image de son Pere , quoiqu'il en contienne la vertu qui n'est point distinguée de son essence.

M. Claude.

145. 97.

» L'Auteur nous demande en quelle langue nous avons trouvé que ces
 » mots , *ce n'est pas une image* , signifient , *ce n'est pas une image vuide* ? Je ré-
 » ponds , que nous l'avons trouvé dans la langue de Bésarion Grec de nation ,
 » Evêque de Nicée , & enfin Cardinal de l'Eglise Romaine. Car expliquant
 » ces paroles de Jean Damascene : *Le pain & le vin ne sont pas la figure du*
 » *corps & du sang de Christ ; ainsi n'aviennent ; mais le corps mesme deifié du Sei-*
 » *gneur , il dit ces paroles : Par la figure dont il parle en ce lieu , il entend un*
 » *ombre qui n'est en tout qu'une figure signifiant simplement un autre sujet sans*
 » *avoir pour tout aucune puissance d'agir , comme les sacrifices du Vieil Testa-*
 » *ment qui estoient les figures des Sacremens du Nouveau.*

Réponse.

Il ne faut presque rien pour éblouir M. Claude , & pour luy faire tirer de fausses conclusions. Il est certain qu'ainsi que la figure comme figure n'exclut point positivement l'efficace , aussi elle ne l'enferme point , & que l'efficace & la vertu ne luy conviennent point comme figure. Si elle en a , il faut qu'elle l'ait par quelque autre qualité ; de sorte que lorsqu'elle n'a point d'autre qualité que celle de figure , il faut que ce soit par nécessité une figure sans efficace.

C'est par un argument fondé sur ce principe , qu'on a droit de conclure que ceux qui expliquent ces paroles , *Cecy est mon corps* , par celles-cy , *Cecy est la figure de mon corps* , ne peuvent admettre dans l'Eucharistie qu'une figure nue sans efficace , & que s'ils luy donnent une vertu & une efficace , c'est par fantaisie & par caprice. Et c'est pourquoy les Sociniens se moquent de toutes ces additions Calvinistes & sans autorité de l'Ecriture. L'Ecriture ne dit autre chose selon eux , sinon que le pain est la figure du corps de J. C. comme la pierre l'estoit. Ainsi comme on n'auroit pas droit de conclure : *La pierre estoit la figure de Jesus-Christ ; donc elle avoit la vertu de Jesus-Christ* : LES SEPT vaches signifioient sept années , donc elles avoient la vertu des sept années ; ils n'ont aucun droit aussi en vertu des paroles de l'Evangile expliquées selon leurs sens , d'attribuer aucune vertu & aucune efficace à l'Eucharistie.

Je concluray donc legitimement contr'eux , que suivant leur principe de n'admettre rien sans l'autorité de l'Ecriture , ils ne doivent reconnoître dans l'Eucharistie qu'une figure nue , sans efficace , sans action , & pareille aux Sacremens de l'Ancien Testament. Mais je le concluray , non en prétendant qu'il repugne à la nature d'une figure d'estre efficace , mais en supposant que celle qu'ils admettent n'estant pas efficace par sa nature , n'a rien qui luy communique cette efficace , & qui la fasse sortir de la nature de simple figure. Il est donc vray en ce sens qu'en disant que l'Eucharistie est figure du corps de J. C. & ne disant point qu'elle est le corps mesme de

J. C. on entend qu'elle est une figure sans efficace, & pareille à celles de l'ancienne loy : mais c'est par une suite de l'opinion, & non par une suite de la signification du mot de figure.

C'est pourquoy le Cardinal Bessarion a raison de dire en ce sens que S. Jean de Damas en niant que l'Eucharistie soit une figure, entend une figure nuë & sans efficace. Car ce n'est pas qu'il pretende qu'une figure efficace ne fust pas une figure ; mais c'est qu'il suppose que de dire que l'Eucharistie est figure, de J. C. & non son corps, ce seroit dire qu'elle est une simple figure sans vertu & sans efficace, parceque la qualité de figure n'enferme point de vertu, & qu'elle n'en auroit point d'autre qui luy donnast cette vertu. Ainsi selon Bessarion il est vray que S. Jean de Damas en niant que l'Eucharistie soit la figure de J. C. entend par le mot de figure une ombre & une figure sans efficace ; parce qu'en effet si l'Eucharistie estoit simple figure, elle seroit une figure sans efficace, & il n'y auroit aucun passage de l'écriture qui pust prouver cette efficace comme nous le montrerons ailleurs. Cette proposition est donc vraye en un sens : Si l'Eucharistie n'estoit qu'une figure, elle seroit une figure vuide. Mais celle-cy n'est vraye en aucun sens : Si l'Eucharistie estoit une figure efficace, elle ne seroit pas figure.

M. Claude.

Il n'y a point aussi de raison qui nous empesche de croire qu'ils ont pris le terme de corps pour un mystere qui nous communique la vertu & l'efficace du corps de Jesus-Christ. Et il y en a qui nous obligent de le croire ; puisque, comme j'ay déjà dit, ils le prennent au sens que leurs adversaires l'avoient pris pour le corps de Jesus-Christ par sanctification de grace, distingué de son corps naturel, & qui est encore la substance du pain.

Réponse.

Nous ferons voir à M. Claude qu'il se trompe dans cette supposition, que les Iconoclastes par le corps de Jesus-Christ ayent entendu une figure pleine, un mystere efficace &c. Il suffit de luy dire icy, que les adversaires des Iconoclastes n'ont pas cru qu'ils l'ayent pris en ce sens, & de luy en alleguer pour témoin Nicephore, qui dit exprellément que les Iconoclastes reconnoissoient que l'Eucharistie estoit proprement & veritablement le corps de Jesus-Christ *κειως και ἀληθῶς.*

M. Claude.

Il nous demande en quelle langue nous avons trouvé que ces mots, *Le pain est appellé, est en effet, & est cru le corps de Jesus-Christ,* signifie que l'on pense à J. C. en prenant le pain, & que J. C. agit sur ceux qui le prennent. Je répons qu'il ne sçauroit luy-mesme trouver en aucune langue que ces mots : *Le pain est appellé proprement, est, & est cru le corps de J. C.* veulent dite que le pain est réellement transubstantié au corps de J. C. On ne s'exprime de cette maniere que depuis qu'on s'est engagé à soutenir une doctrine inconnue à toute la terre, & qui n'ayant point d'exemple oblige ceux qui la

CHAP. VI. “ deffendent à donner aux paroles un sens auffi fans exemple. Cependant
 “ Messieurs les Catholiques Romains trouvent leur explication fort raison-
 “ nable, & leurs distinctions fort justes. Ils se les redifent perpetuellement
 “ à eux-mesmes, & à force de les rebattre ils deviennent incapables d’en re-
 “ connoistre la faulseté.

Réponse.

M. Claude est de ces gens qui croyent que pour faire des parodies il n’y a qu’à repeter sans raison ce qu’on a dit contr’eux avec beaucoup de raison, & en changeant de personnes faire seulement les mesme reproches, sans regarder s’ils ont quelque vray-semblance estant changez de la sorte. Car quelle étincelle de bon sens y a-t-il dans la question qu’il fait, & dans le discours qu’il y joint, qui est une imitation peu judicieuse d’un discours tres-judicieux de l’Auteur de la Perpetuité.

Il demande en quelle langue ces paroles, *Le pain est le corps de Jesus-Christ*, signifient qu’il est transubstantié au corps de J. C. on ne fait ces questions que lorsque la réponse est difficile: & cependant il n’y en eut jamais de si facile que celle qu’on a raison de luy faire. Car je luy répons que c’est en la langue des Latins, des Grecs, des Armeniens, des Syriens, des Caldéens, des Cophres, des Ethiopiens, des Indiens, qui ont tous pris cette expression dans le sens de la transubstantiation.

Je luy répons que c’est dans la langue de Zuingle, de Calvin, de Beze, d’Hospinien, des anciens & des nouveaux Calvinistes, qui avoient que c’est le sens simple, propre, & literal des paroles del’Ecriture, n’ayant qu’un petit nombre de nouveaux Ministres sans sincerité & sans bonne foy, ou qui se sont corrompus la raison par leurs basses chicaneries, qui ne veulent pas voir ce sens, & qui parlent comme M. Claude. Mais venons à ses reponses réelles.

M. Claude.

pag. 508.

“ Mais outre cela, dit-il, je répons que Pascale mesme qui vivoit environ
 “ 30. ans après le Concile de Nicée, nous témoigne que ceux qui n’approu-
 “ voient pas ses nouveautez, prenoient ces mots, *Le corps de Christ*, en ce
 “ mesme sens que l’auteur trouve si nouveau, pour un mystere qui a la vertu
 “ & l’efficace du corps de Christ.

Réponse.

Il est vray que Pascale remarque, qu’un petit nombre de gens qui n’osoient se nommer, & qui s’eloignoient de la doctrine de l’Eglise (ce qui les a fait traiter par Pascale & par Hincmar de novateurs) disoient que l’Eucharistie n’estoit le corps de Jesus-Christ qu’en figure & en vertu. Mais ces gens ne disoient pas comme les adverfaires des Iconoclastes, que l’Eucharistie fust proprement & vrayment le corps de Jesus-Christ, au contraire ils disoient, *Non in re esse veritatem carnis Christi vel sanguinis, sed in sacramento virtutem quandam carnis.*

Ils ne disoient pas que l’Eucharistie ne fust pas la figure & l’image du

corps de J. C. mais qu'elle estoit le corps mesme, *αὐτὸ τὸ σῶμα.*

Ils ne se servoient point de ce principe : La figure n'est pas l'original, pour montrer que l'Eucharistie estoit l'original, non pas la figure.

Ils ne faisoient point ce ridicule argument que M. Claude fait faire aux Evêques du 2. Concile de Nicée : l'Eucharistie a la vertu du corps de J. C. donc elle n'en est pas figure.

Si leur erreur les portoit à entendre par les mots de *corps de Iesus-Christ*, la figure & la vertu de J. C., le sens commun les portoit à s'expliquer en des termes propres pour se faire entendre. S'ils corrompoient les expressions de l'Eglise par des sens extraordinaires, ils exprimoient ce sens par des termes ordinaires, & ce n'estoit que par contrainte qu'ils se servoient de ceux de l'Eglise.

Cét exemple prouve donc bien que l'erreur des hommes pour éviter les difficultez de l'Eucharistie peut aller jusques à corrompre le sens de ces paroles, *le corps de Iesus-Christ*, en les expliquant de la vertu de J. C. Mais il ne prouve point qu'elle puisse aller jusques à n'employer que ces termes pour se faire entendre ; jusques à supposer que le commun du monde les entendra sans explication ; jusques à dire que l'Eucharistie est proprement & véritablement le corps de J. C. en n'entendant autre chose, sinon qu'elle en contient la vertu ; jusques à l'appeller le corps mesme de Iesus-Christ par opposition à figure ; jusques à prouver qu'elle n'est pas figure, parce qu'elle n'est pas distinguée de l'original. Les simples erreurs humaines ne vont point jusques à cet excès de folie, & c'est néanmoins ce que M. Claude attribué au 2. Concile de Nicée, & aux auteurs de ce tems-là.

M. Claude.

Facundus avoit dit lon-tems auparavant, *que le pain est appellé le corps de J. C. parce qu'il en contient le mystere* ; & Cyrille d'Alexandrie avoit dit avant Facundus, *que Dieu verse dans les choses offeretes une force de vie, & les change en l'efficace de sa chair.*

Réponse.

Il faut que le passage de Facundus se trouve par tout à quelque prix que ce soit, fust-ce sans occasion & sans raison. Ce n'est pas dequoy Messieurs les Ministres se mettent en peine. Il leur suffit qu'ils le citent. Et certainement on ne le pouvoit guere alleguer plus mal à propos que M. Claude le fait icy.

Il s'agit de sçavoir si les mots de *corps de Iesus-Christ*, peuvent estre pris pour l'efficace & la vertu de ce corps ; & c'est dequoy Facundus ne parle point. A quoy sert donc cette citation de M. Claude ? A citer le passage de Facundus. C'est son unique fin. Il l'a voulu placer là : ne luy en demandez pas d'autre raison. Facundus considerant l'Eucharistie par sa partie extérieure, dit qu'on l'appelle le corps de Iesus-Christ, parce qu'elle en contient le mystere. Ce mystere si vous voulez est le corps de J. C. intérieurement present. C'est si vous voulez la figure du corps de J. C. exprimé par la

partie sensible de l'Eucharistie , & qui fait que cette partie sensible peut estre appellée corps de J. C. comme son mystere. Cela ne conclut pas que le corps de J. C. ne soit pas réellement present. Il faut voir quelle estoit la doctrine de ce tems-là, & examiner s'il n'est pas vray que l'on y croyoit que la figure , le sacrement , le mystere extérieur contenoit réellement le corps de J. C. intérieurement present. C'est par cet examen qu'il faut expliquer la pensée de Facundus. Mais il est clair qu'il ne parle ny près ny loin d'efficace ny de vertu , & c'est de quoy il s'agit presentement.

Le passage de S. Cyrille a déjà esté expliqué auparavant dans l'examen de Theophylacte, où l'on a fait voir que ces paroles , *Que Dieu change les dons en l'efficace de sa chair*, signifient qu'il les change *en sa chair pleine d'efficace*; comme quand S. Gregoire de Nisse dit , *que I. C. changeoit le pain qu'il mangeoit en la vertu de son corps*, cela vouloit dire qu'il le changeoit *en son corps plein de vertu*. Il ne faut que lire le passage de S. Cyrille tout entier pour en estre convaincu. Et c'est un procedé peu sincere de M. Claude de rapporter ainsi des passages tronquez qui ne peuvent servir qu'à le confondre quand on les rapporte tout entiers.

Voilà cependant les preuves que M. Claude a cru suffisantes pour nous persuader ce paradoxe, que les Peres du 2. Concile de Nicée, & les auteurs de ces siècles en disant *que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais que c'est le corps mesme de I. C. n'ont voulu dire autre chose sinon que ce n'estoit pas une figure vuide, mais un mystere efficace*. C'est par ces seules conjectures qu'il nous a voulu rendre probable cette bizarre imagination, que ces Eveques en disant que *l'image n'est pas la chose dont elle est image*, ont voulu dire qu'elle *n'a pas la vertu de l'original*. Et pour moy je ne lçay de quoy l'on doit s'étonner le plus, ou qu'il ait entrepris de combattre des choses si évidentes, ou qu'il ose y employer des preuves si foibles.

D'où vient donc, me dira-t'on qu'il y a quelque chose d'ébloüissant dans ce chapitre ? C'est que la plupart du monde considere fort peu si un homme suppose des choses vrayes ou fausses, apparentes ou sans apparence dans le fond : ils n'en regardent que l'application. Or il est certain que M. Claude après avoir supposé ces principes & ces notions insensées de *figure & de corps*, les applique ensuite assez justement, & que jamais philosophe de college ne marqua plus nettement sa distinction que luy.

Il ne faut, dit-il, que produire nos raisonnemens en des termes clairs & developpez selon le sens que nous leur donnons. Ils forment celuy-cy : Nulle image n'est la chose dont elle est image, ny en substance, ny en vertu. Or l'Eucharistie est le corps de I. C. en vertu. Donc elle n'en est pas l'image.

Voilà qui est parfaitement net, & l'argument est en une forme tres-concluante. Or le commun du monde se contente de cela : mais les personnes sages qui voient que tout ce raisonnement n'est établi que sur ces fausses notions d'*image & de corps*, dont nous avons fait voir l'absurdité; ont pitié de M. Claude, qui se travaille inutilement pour soutenir des choses insoutenables.

CHAPITRE VII.

Examen du sentiment des Evêques Iconoclastes assemblez à Constantinople l'an 754. sur le sujet de l'Eucharistie.

LE soin que M. Claude a pris de décrier autant qu'il a pu les Evêques du 2. Concile de Nicée fait assez voir qu'il n'a pas cru qu'ils luy fussent trop favorables. Aussi ce n'est que par contrainte qu'il s'arreste à eux. Il se deffend de leur témoignage : il ne le recherche pas. Il luy suffit de l'eluder comme il peut, & nous avons vu de quelle sorte il le fait.

Il ne veut considerer que les Evêques de Constantinople ; & ce sont ces Evêques anathematisez par toute l'Eglise qu'il nous donne pour témoins irreprochables de sa doctrine sur l'Eucharistie.

Il n'auroit pas sans doute tant de complaisance pour nous, que je veux bien en avoir pour luy sur ce sujet : mais comme je ne suis pas d'humeur à contester sans nécessité, je luy accorderay volontiers que ces Evêques assemblez à Constantinople estoient orthodoxes sur la matiere de l'Eucharistie, & qu'ils n'estoient pas dans le fond d'un autre sentiment que ceux de Nicée. Ce principe qui nous est commun produit d'abord deux argumens opposez. Car comme je croy avoir droit de raisonner en cette maniere : *Les Evêques assemblez au 2. Concile de Nicée croyoient la presence réelle & la transsubstantiation. Or les Evêques du Concile de Constantinople avoient la mesme foy qu'eux. Donc ils croyoient la presence réelle & la transsubstantiation.* M. Claude pretend aussi de son costé avoir droit de former un raisonnement contraire, & prenant pour principe que les Evêques du 2. Concile de Nicée estoient dans la mesme foy que ceux du Concile de Constantinople, il y joint une mineure toute differente, qui est que le Concile de Constantinople ne croyoit point la presence réelle ; d'où il conclut, que le 2. Concile de Nicée ne la croyoit donc pas aussi.

Ces raisonnemens sont semblables selon l'apparence, & s'il n'y avoit rien qui les distinguast, l'Auteur de la Perpetuité ne pourroit pretendre aucun avantage sur M. Claude, comme M. Claude n'en pourroit pretendre de son costé sur l'auteur de la Perpetuité. Mais il y a une difference bien essentielle qui les distingue : c'est que de dire, comme fait M. Claude, que les Evêques du Concile de Constantinople n'ont pas cru la presence réelle, c'est un discours en l'air qui n'est appuyé que sur de petites conjectures ; & que dire, comme fait l'Auteur de la Perpetuité, que les Evêques du 2. Concile de Nicée ont cru la presence réelle, c'est avancer une verité de fait dont on ne peut douter raisonnablement.

Le Concile de Constantinople declare ; *que Dieu a voulu que le pain de l'Eucharistie estant la véritable image de sa chair naturelle fust fait le corps de Dieu, ou le corps divin.* Toute la question entre nous & M. Claude consiste à sçavoir en quel sens il faut entendre que l'Eucharistie soit faite ce corps. Nous nous en rapportons l'un & l'autre aux Peres du 2. Concile de Nicée. Nous supposons l'un & l'autre qu'ils ont bien entendu le sens du Concile

de Constantinople, & ces Peres nous declarent qu'ils sont orthodoxes en ce point, c'est-à-dire qu'ils ont pris cette proposition au mesme sens qu'ils la prenoient eux-mesmes. Or qu'est-ce que les Peres du 2. Concile de Nicée entendoient, quand ils disoient que l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ? Ils entendoient qu'elle estoit *le corps mesme de Jesus-Christ; αὐτὸ τὸ σῶμα*; qu'elle estoit *proprement* le corps de J. C. qu'elle estoit l'original opposé à la figure; qu'elle n'estoit point distinguée de cet original. Ils entendoient que c'estoit *de la chair*. Ils ont donc cru que les Evêques du Concile de Constantinople estoient dans ce mesme sentiment: & par consequent en les reconnoissant pour juges voilà M. Claude condamné.

Qu'il ne nous dise pas qu'il expliquera de mesme toutes ces expressions du Concile de Nicée, & des autres adversaires des Iconoclastes par le Concile de Constantinople. Car on explique les expressions indeterminées par les expressions déterminées, les expressions obscures par celles qui sont claires, les expressions ambiguës par celles qui sont certaines, & non pas les expressions déterminées par les indeterminées, les claires par les obscures, les certaines par les ambiguës.

Or l'on ne peut nier sans renoncer à la raison, comme nous l'avons montré, que les expressions des adversaires des Iconoclastes, ne soient claires, certaines, déterminées pour la presence réelle. Et c'est au contraire beaucoup accorder à M. Claude que de reconnoître qu'il y a quelque obscurité dans celle des Iconoclastes. Ainsi c'est le sens connu & certain de ceux qui ont combattu les Iconoclastes, qui doit expliquer ce qu'il peut y avoir d'ambigu & d'obscur dans leurs paroles.

Mais la verité est, que les Iconoclastes n'ont point besoin d'autres interpretes que d'eux-mesmes pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans les termes de leur Concile. Car Nicephore remarque qu'ils avoient que l'Eucharistie est *veritablement & proprement* le corps de J. C. *κρείως καὶ ἀληθῶς*, comme nous l'avons montré cy-dessus. Et il est remarquable que ces paroles ne se trouvant pas dans le Concile de Constantinople, il faut qu'elles soient tirées de quelque autre écrit des Iconoclastes, dans lequel ils avoient peutestre voulu répondre à l'objection qu'on leur faisoit sur leur sentiment de l'Eucharistie. Et en tout cas il est clair que ces mots determinent clairement la maniere dont ils vouloient que le pain de l'Eucharistie fust le corps de J. C. & qu'ainsi quand ils disent dans leur Concile que *le pain estoit fait le corps de Dieu*, c'est-à-dire le corps de J. C. il faut entendre selon qu'ils le disent eux-mesmes, qu'il estoit fait *proprement & veritablement* le corps de J. C. *κρείως καὶ ἀληθῶς*.

Quelles preuves ne faudroit-il point pour attribuer un autre sens & une autre pensée à des Evêques qui s'expliquent de la sorte, & pour détruire la conjecture que l'on tire de ce que les Evêques du 2. Concile de Nicée, qui croyoient tres-certainement la presence réelle, comme nous l'avons montré, ont pris les Iconoclastes pour orthodoxes dans cette expression? Il ne faudroit sans doute rien moins que des demonstrations. Et cependant on verra que M. Claude ne produit pas seulement des preuves qui ayent un peu de

de vraisemblance, quoiqu'il les propose avec une hardiesse qui étonne ceux qui ne le connoissent pas. Nous les allons examiner en détail. CHAP. VII,

M. Claude.

Les Peres de Constantinople disent, que J. C. a pris la matiere seule, ou la substance humaine sans subsistence personnelle. De mesme il nous a commandé d'offrir une image, une matiere choisie, c'est-à-dire la substance du pain n'ayant pas la forme ou la figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisist. Quelle apparence y a-t-il de pouvoir accommoder ces paroles au sens de la transsubstantiation? Ils ne disent pas seulement que l'Eucharistie est image, ce qui pourroit estre tourné au sens de Pascase, qui a dit que ce mystere est verité & ne laisse pas d'estre figure: mais ils disent que cette image est la substance du pain. C'est, dit l'Auteur, parce que les dons, lors mesme qu'ils sont consacrez, retiennent avec raison le nom de la chose dont ils conservent la figure & la ressemblance. Quelle fuite pitoyable! Quand ils retiendroient le nom de pain, ils ne retiendroient pas la substance selon vous; & si cette expression est bonne, pourquoy ne vous en servez-vous pas comme les Peres de Constantinople ont fait? Pourquoy avez-vous tant d'averfion pour ceux qui disent que c'est la substance du pain? Quelle étrange explication est-ce, la substance du pain, c'est-à-dire non la substance du pain, mais une autre substance qui retient la figure & la ressemblance du pain? Et que deviendra le langage humain, s'il est permis de forcer les termes par ces violentes expositions?

Réponse.

Un des grands défauts de la rhetorique de M. Claude est que jamais homme ne plaça plus mal les exclamations. Il les feroit sans discernement, & il s'écrie quand il auroit à peine droit de proposer humblement ses doutes, & qu'il auroit besoin d'une extrême modestie pour empêcher qu'on ne fust choqué de le voir embarassé de si peu de chose.

On ne pensa jamais moins à fuir, que lorsqu'il s'écrie que l'on fuit d'une maniere pitoyable. Jamais on ne parla plus naturellement que lorsqu'il reproche que l'on renverse le langage humain. C'est que M. Claude ne consulte point le sens commun sur ce qu'il doit dire, & que les chicanes de l'école Calviniste dont il est plein, l'empêchent de faire reflexion sur la maniere dont les autres hommes parlent.

S'il avoit assez considéré les regles qu'ils suivent dans leurs paroles, & qui sont fondées sur leur nature mesme, il auroit facilement reconnu que lorsque le jugement de la raison ou de la foy est contraire aux idées qui naissent des sens & de la concupiscence, il se forme par nécessité deux sortes de langage qui subsistent ensemble, l'un conforme aux idées des sens & de la concupiscence, l'autre conforme à la raison ou à la foy.

Il est certain que la foy change le jugement & les idées qui naissent des sens & de la concupiscence à l'égard d'une infinité de choses. Elle nous fait voir que la plupart de celles que nous appellons des biens sont de véritables maux, & que la plupart de nos maux sont de véritables biens. Elle

nous apprend que ceux qu'on appelle heureux sont malheureux ; que les riches sont pauvres ; que les pauvres sont riches ; que les sages & les prudents du monde sont fous & imprudens ; que des sçavans sont des ignorans ; & elle corrige & détruit ainsi la pluspart de nos idées.

La philosophie humaine renverse aussi souvent les idées communes , & nous en donne d'autres toutes différentes. Qu'y a-t-il de plus éloigné des pensées ordinaires des hommes que les opinions de ces philosophes , qui soutiennent que la matiere n'a point d'existence , & que dans la destruction de tout corps naturel tout ce qu'il a d'estre s'aneantit , & mesme les accidens ; de sorte qu'un corps mort n'a rien de réel qui luy soit commun avec un corps vivant , & que les accidens mesme ne sont plus les mesmes qu'ils estoient auparavant.

Il y a maintenant des philosophes celebres qui nous veulent persuader que les animaux n'ont point d'ame ny de vie , que ce sont de pures machines ; que les couleurs que nostre imagination place dans les corps ne sont que des impressions de nos sens ; que toutes les autres qualitez sensibles ne sont point non plus dans les objets ; que nous nous trompons quand nous croyons que le feu est chaud , que les arbres sont verts ; que tout ce qu'il y a de vray en cela , est que le feu produit en nous le sentiment de chaleur , & que les arbres impriment dans nos yeux le sentiment de verdure.

On sçait aussi qu'un grand nombre d'habiles Astrônomes croient avec Copernic que le soleil & les étoiles sont immobiles , & que c'est la terre qui par ses divers mouvemens fait le jour & la nuit , & la diversité des saisons : Qu'ainsi quand on croit que le Soleil se leve vers l'orient , & se couche vers l'occident , c'est la terre qui en tournant sur son centre d'occident , en orient , luy presente successivement les diverses parties de son globe ; & que quand on s' imagine que le Soleil est dans le signe du Belier , & passe de là dans celui du Taureau , c'est la terre qui est dans le signe de la Balance , & qui passe de là dans celui du Scorpion.

Enfin il est indubitable qu'il n'y a point d'étoile du firmament qui ne soit beaucoup plus grande que la lune , & qui n'ait en soy beaucoup plus de lumiere , puis qu'elles en ont toutes par elles mesmes , au lieu que la lune est un corps sombre comme la terre qui n'est claire que par le soleil.

Qui voudroit en parlant suivre ces jugemens de la foy , ou ces principes philosophiques , il faudroit changer entierement le langage des hommes. Il faudroit dire par exemple qu'il est arrivé un grand malheur à une personne , parce qu'il a herité de dix mille livres de rente : qu'un autre a laissé par testament de grands maux à ses enfans , parce qu'il leur auroit laissé de grands biens. Il ne faudroit appeller sages & prudents que les gens de bien. Aristote & tous les sçavans du paganisme n'auroient place que parmi les aveugles & les sùples ; & l'on ne nommeroit sçavans & habiles que ceux qui connoissent Dieu & eux-mesmes : car c'est ainsi que l'Ecriture parle quelquefois , & que l'on devoit parler selon le langage de la verité. Au lieu d'appeller les choses froides ou chaudes , nous ne les appellerions plus qu'échauffantes & refroidissantes. On banniroit le nom des couleurs , parce que nostre imagination est accoutumée à les placer dans les objets

mesmes. Il ne seroit plus permis de parler de la lumiere, parce que ce mot nous trompe, & nous la fait regarder comme hors de nous. Et il faudroit se reduire à n'exprimer toutes ces choses que par les mots d'impression de nos nerfs. Il ne faudra plus dire que les animaux sont vivans, mais les appeler seulement des machines & des automates. Un Philosophe Thomiste ne pourroit pas mesme dire que les corps de nos Roys sont enterrez à S. Denys, parce que selon ses principes un corps mort est un nouvel estre qui n'a rien de réel de ce qui a esté dans le corps vivant. Les Astronomes Coperniciens ne pourroient plus aussi parler du lever & du coucher du soleil; il ne leur seroit plus permis de regarder les signes de l'Ecrevisse, du Lion, & de la Vierge, comme estant ceux qui nous font l'esté: mais il faudroit qu'ils dissent qu'à nostre égard les signes d'esté sont le Capricorne, le Verseau d'eau, & les Poissons. On ne pourroit appeler le soleil & la lune les deux grands luminaires du ciel, & ç'auroit esté une impertinence à un Poëte latin d'avoir dit

MICAT *inter omnes*
Iulium Sydus, veit inter ignes
Luna minores.

Peutestre que si M. Claude en estoit cru il seroit une loy pour autoriser ce nouveau langage. Mais ce qui est tres-certain est, que cette loy n'est point encore faite, & que les hommes sont dans un usage tout contraire. Ils ne sont pas assez sages pour parler toujours selon la foy, ny assez peu sages pour parler toujours en philosophes. Et malgré la philosophie, quand tous les hommes seroient ou Cartesiens, ou Thomistes, ou Coperniciens, on dira toujours que les animaux vivent, que les arbres sont verts, que l'on voit la lumiere, que le feu est chaud, que les pierres sont pesantes, que nos Roys sont enterrez à S. Denys, que le soleil se leve & se couche, & que la lune luit parmy les étoiles, comme un grand astre parmy de moindres.

Que M. Claude apprenne donc par ces exemples que les jugemens que nous portons de la verité des choses, quoique contraires aux idées des sens & de la concupiscence, ne changent pas les noms ny le langage ordinaire, & que le moyen que les hommes ont trouvé pour accorder le langage avec les opinions de l'esprit, n'est pas de renverser celui dont ils se servoient, mais de l'unir avec leurs opinions, en marquant & designant les choses par des termes conformes aux idées des sens, & en y joignant en suite les idées de la foy, ou de la raison pour les corriger.

Un Philosophe Cartesien dira que son cheval est mort quand il sera mort. Il dira aussi bien que les autres hommes que les animaux vivent. Mais quand on luy demandera s'ils sont vivans en effet, il dira que non, & que ce ne sont que des machines qui se remuent par ressorts. On dit demesme que les riches ont une abondance de biens; mais l'on pense par la foy que ces biens sont de grands maux, parceque ce sont de grands empeschemens pour le salut, & l'on instruit de cette verité ceux que l'on veut defabufer de la fausse idée qu'ils ont des biens de la terre.

On appelle donc les choses par les mesmes mots que le commandu mon-

CHAP. VII. de, afin de les designer ; & on y joint les opinions de l'esprit & les idées de verité, quand on veut instruire les hommes de ce qu'elles sont.

Ainsi toutes les fois, comme j'ay dit, qu'il y a de la contrariété entre la raison & les sens, entre la foy & la concupiscence, il faut qu'il y ait par nécessité un double langage parmy les hommes ; l'un selon les sens ou la concupiscence, l'autre selon la raison ou la foy. Il faut que ces deux langages subsistent ensemble, & que l'on se serve de l'un pour marquer les choses, & de l'autre pour exprimer ce qu'elles sont véritablement.

Ce double langage a des racines naturelles dans l'esprit des hommes ; parce que l'esprit n'est jamais si parfaitement pénétré des idées de verité, qu'il oublie celles qu'il a formées par les sens ou par la concupiscence. Ainsi tout ce qu'il peut faire est de les corriger, & non pas de les aneantir & de les détruire.

C'est pourquoy le S. Esprit mesme a bien voulu s'assujettir à cet usage. Ce qui luy a fait dire que Dieu a fait deux grands luminaires & les étoiles, en nommant ainsi la lune un grand luminaire en comparaison des étoiles, parcequ'elle nous paroist aux yeux beaucoup plus grande que les étoiles. Et par la mesme raison, parceque la concupiscence a donné le nom de biens aux richesses & aux plaisirs des sens, & le nom de maux à la pauvreté & aux incommoditez corporelles, il ne fait point de difficulté de s'accommoder à ce langage pour designer l'une & l'autre de ces choses, comme lorsqu'Abraham dit au mauvais riche : *Fili recordare quia recepisti bona in vita tua, & Lazarus similiter mala* ; se réservant de montrer en d'autres endroits que ces biens & ces maux ne sont point tels dans la verité, puisqu'on n'est point heureux pour avoir les uns, ny malheureux pour souffrir les autres.

Il est donc clair suivant ces principes du langage humain qu'y ayant dans la doctrine des Catholiques sur l'Eucharistie de la contrariété entre les idées que les sens en forment, & le jugement que l'esprit en porte selon la foy, il doit y avoir par nécessité un double langage parmy eux. Et ceux qui n'auroient jamais lu aucuns écrits des Peres, & qui supposeroient ce qui est en effet, qu'ils ont tous esté parfaitement catholiques, devroient conclure par la seule connoissance de l'esprit humain, & de la maniere dont les hommes expriment leurs pensées, qu'il se doit trouver par nécessité deux sortes d'expressions dans leurs écrits ; les unes tirées du langage des sens, & les autres tirées du langage de la foy.

Ils devroient conclure, que lorsqu'il n'aura esté question que de designer l'Eucharistie, & d'en marquer la matiere, ils l'ont deu appeller pain, substance du pain & du vin, matiere du pain & du vin : mais que lorsqu'ils auront eu dessein d'instruire ceux à qui ils parloient de ce que l'Eucharistie est véritablement selon la foy, ils ont du l'appeller le corps de J. C. & marquer qu'elle le contient véritablement.

Et delà l'on doit juger qu'il ne seroit pas moins impertinent de pretendre que tous ceux qui auront appellé l'Eucharistie pain, n'ont pas cru la transubstantiation, que de ramasser tous les endroits de Keppler ou de Galilée où ils parlent du lever ou du coucher du soleil, & tous ceux de

M. des Cartes où il parle de la pesanteur des pierres, de la blancheur de la neige, & de la noirceur du charbon, pour en conclure qu'on impose aux premiers quand on dit qu'ils ont esté Coperniciens, & qu'on impose au dernier quand on pretend qu'il n'a pas cru que la pesanteur & les couleurs soient des qualitez réelles dans les corps que l'on appelle ou pesans ou colorez.

Voilà le plan qu'un homme judicieux & intelligent fera sans doute de ce qui se doit trouver dans les Peres, en supposant qu'ils ont cru la presence réelle comme S. Thomas, & le Concile de Trente. Et ce plan ne le trompera nullement; car il trouvera ces doubles expressions & ce double langage dans les plus grands transubstantiateurs des derniers siècles, aussi bien que dans les anciens Peres; parce qu'il naît dans les uns & dans les autres de la mesme source, qui est la nature de l'esprit de l'homme.

Il trouvera dans Pascale par exemple, que le mystere de l'Eucharistie est célébré dans le pain: *MYSTERIUM hoc in pane celebratur*. Il trouvera qu'il est célébré dans la mesme substance, *In eadem substantia iurè celebratur*. Il trouvera que le corps de I. C. est dans le pain, *sicut caro vel corpus in pane*.

Il ne s'étonnera donc pas que ces Evesques Grecs assemblez à Constantinople n'ayant aucun dessein de nous instruire de la nature de l'Eucharistie, mais seulement de designer la matiere que Jesus-Christ a choisie pour en faire l'image de son corps, l'appellent substance de pain. Et il s'étonnera seulement de l'usage que M. Claude fait des exclamations, en s'écriant sur le sens que l'on donne à cette expression, *Quelle fuite pitoyable!*

Mais, dit M. Claude, *quand les dons retiendroient le nom de pain, ils n'en retiennent plus la substance*. Il est visible que M. Claude se mocque de nous de nous faire de telles objections. Et quoy, les termes de *substance de pain* ne sont-ils pas des mots aussi bien que celui de *pain*? On luy accorde donc que l'Eucharistie ne retient ny l'estre du pain, ny la substance du pain; mais elle retient & le nom de *pain*, & le nom de *substance du pain*. Ces Evesques ont pu l'appeller ainsi lorsqu'il ne s'agissoit que de la designer. Mais quand il s'agira d'exprimer ce qu'ils en croient selon la foy, & selon le jugement de la verité, ils doivent parler autrement. Il faut qu'ils disent que le pain est fait le corps de I. C., & que ce que nous recevons est proprement & véritablement le corps de I. C. Et ils l'ont dit en effet comme nous l'avons marqué cy-dessus.

Ces Evesques n'ont donc fait que suivre ce double langage, qui est une fuite naturelle de l'opinion de la presence réelle & de la transubstantiation. Ce qui fait voir qu'il seroit bon que M. Claude pesast un peu davantage les choses lors qu'il veut faire des exclamations.

Je l'avertiray encore en passant qu'il falsifie le paroles des Iconoclastes; en leur faisant dire que *cette image est la substance du pain*. Ils ne parlent point du tout ainsi. Ils disent que I. C. nous a commandé d'offrir une image; une matiere choisie; c'est-à-dire la substance du pain; & dans cet arrangement il est clair que les mots de *substance de pain* ne sont que des termes de designation, & non pas d'instruction. Je veux dire qu'ils designent seulement par là en quelle matiere Dieu a mis cette image, & qu'ils ne pretendent

CHAP. VII. point nous expliquer ce qu'elle est. Mais en disant, comme M. Claude leur fait dire, que *cette image est la substance du pain*, il sembleroit qu'ils nous auroient voulu instruire de la nature & de l'essence de cette image; & c'est à quoy ils n'ont pas pensé.

M. Claude.

P. 577.

» De plus il faut remarquer qu'ils font une perpetuelle opposition de vray
 » & propre corps de Jesus-Christ au pain qui est son image, & qu'ils passent
 » jusques à montrer les rapports qu'il y a de l'un à l'autre. *L'un, disent-ils, est*
 » *la matiere de la substance humaine sans substance personnelle; l'autre est une ma-*
 » *tiere choisie, savoir la substance du pain, sans avoir les traits de la figure hu-*
 » *maine. L'un est son corps par nature; l'autre son corps par institution. L'un est*
 » *saint comme estant divinisé; l'autre est rendu divin par quelque sanctification de*
 » *grace. L'un est sa chair qu'il a unie à soy, & qu'il a sanctifiée d'une sanctifi-*
 » *cation qui luy est propre selon la nature; l'autre est sanctifié par la grace du*
 » *S. Esprit, lorsque d'un estat commun il passe à la sainteté. Et que veulent dire*
 » tous ces rapports établis de cette maniere, sinon que le pain de l'Euchari-
 » stie, & le propre corps du Seigneur sont deux sujets réellement differens?
 » Que signifie cette docte & elegante distinction des deux corps, l'un το κατὰ
 » φύσιν, & l'autre, το θεοει, c'est-à-dire l'un par nature, l'autre par institution,
 » sinon que l'un est son vray & propre corps, & l'autre le sacrement de son
 » corps, qui n'en a pas la nature, mais qui en tient la place, ou comme parle
 » Facundus, qui ne l'est pas proprement, mais en contient le mystere.

Réponse.

Avant que d'examiner ces rapports & les consequences que M. Claude en veut tirer, il est juste de le prier d'en retrancher ceux qui ne subsistent que sur la falsification des paroles des Iconoclastes.

Il y a par exemple dans le grec ἕκαστον αὐτῶ ἀγιασὸς διὰ τὴν ἁγιασμὸν χάριτι θεομένην, c'est-à-dire, que l'Eucharistie qui est l'image de Jesus-Christ est sainte, estant divinisée par une faveur toute gratuite par le moyen d'une certaine consecration. Car le mot χάριτι joint à celui de θεομένην marque seulement que ce haut estat où la consecration eleve le pain, ne luy appartient point naturellement, mais que c'est un pur effet de la bonté de Dieu. Et il ne marque en aucune sorte la qualité de cet estat, ny si la dignité ou l'Eucharistie est élevée, est d'estre simplement une source de grace, un mystere plein d'efficace & de vertu, comme disent les Calvinistes; ou si cette dignité consiste en ce qu'elle est réellement le corps de Jesus-Christ selon la doctrine des Catholiques.

C'est donc une falsification à M. Claude d'avoir traduit ces paroles en cette maniere, *Que l'Eucharistie est renduë divine par quelque sanctification de grace*, pour donner l'idée que cette sanctification consiste à estre remplie de grace & de vertu, ce qui n'est point du tout dans le texte.

2. On ne sçait ce que veulent dire ces paroles dans la traduction de M. Claude, que *l'Eucharistie passe d'un estat commun à un estat de sainteté*; & cela donne toujours l'idée de cette sainteté accidentelle qu'il accorde à l'Eu-

charistie. Mais les paroles grecques détruiſſent cette penſée. Car elles portent expreſſement, *qu'il a plu à Dieu que l'Eucharistie comme image non trompeuse de sa chair naturelle, fust faite le corps de Jesus-Christ, estant consecrée par l'avenement du S. Esprit, & par le ministère du Prestre, qui offre les dons, lorsqu'il sont transferez de l'estat commun en l'estat de consecration, εὐς τὸ ἄγιον.* Or l'effet de cette consecration est, selon ces Eveſques, de devenir le corps de Jesus-Christ.

Ces faux avantages estant retranchez, il est assez difficile de comprendre ce que M. Claude peut conclure de tout le reste. Car qui doute que l'on ne puisse remarquer entre le corps naturel & l'Eucharistie contenant ce meſme corps, tous ces rapports marquez par les Iconoclastes ?

Que le corps naturel de Jesus-Christ ne represente point une personne humaine subsistante separément de la personne divine.

Que l'Eucharistie ne represente point une figure humaine.

Que le corps naturel de Jesus-Christ est sanctifié & divinisé, & que l'Eucharistie est aussi divinisée.

Que le corps naturel est tel par la nature, κατὰ φύσιν; que l'Eucharistie n'est son corps que par institution, & par un nouvel établissement & une nouvelle action εἰρη.

Mais d'en conclure, comme fait M. Claude, que l'un est son vray & propre corps, & l'autre seulement le Sacrement de son corps qui n'en a pas la nature, mais qui en tient la place, c'est substituer ses propres penſées au lieu de celles de ces Eveſques ou plutost c'est contredire formellement les paroles de ces Eveſques. Car il se trouve que non seulement les Iconoclastes disoient que l'Eucharistie estoit faite θεῖον σῶμα, le corps de Dieu; mais ils disoient *que ce qu'on recevoit dans la communion estoit proprement & véritablement le corps de Jesus-Christ*, comme nous l'avons dit plusieurs fois. Ainsi ils tiroient une conséquence directement opposée a celle que M. Claude leur attribué sur ces vaines conjectures.

Nicophor. Comstana.
apud Allat. de
perpet. p. 1222.

M. Claude.

Mais il faut considerer que par tous ces rapports qu'ils établissent entre le corps naturel du Seigneur, & le pain du sacrement, ils veulent que le pain soit une image & une figure bien expresse du mystere de l'Incarnation, selon la doctrine commune des Peres. Mais comment seroit-ce une image vraye & non trompeuse ἀφ' ἐνός εἰκόνι du mystere de l'Incarnation, si la substance du pain estoit détruite & changée par la sanctification? C'en seroit au contraire une image bien trompeuse, puisque la chair de Jesus-Christ n'est point abolie par son elevation à l'union hypostatique.

p. 573.

Réponse.

Il ne faut pas s'étonner si ceux qui raisonnent sans principes, comme M. Claude, ne tirent que de mauvaises conséquences. Car ce n'est pas de ses fantaisies, mais de la connoissance de l'heresie des Iconoclastes, qu'on doit apprendre la véritable raison pourquoy ils appellent l'Eucharistie une image non trompeuse.

CHAP. VII.

συναρχῆς ὅτι
 ὁ θεὸς ὁ χεῖρ
 ἀνοῦα γὰρ φεῖν
 ὁμοῦσιν ἢ τὸ
 ἴσον αὐτῶν
 γὰρ τὸν θεὸν
 οὐκ ἐστὶν ὁμοῦ
 ὁμοῦσιν ὁμοῦ
 τὸ χεῖρ
 ἀνοῦα ὁμοῦ
 ὁμοῦσιν ὁμοῦ
 Cuv. Nic. 2.

Toutes les images de Jesus-Christ selon ces heretiques estoient trompeuses ; parce , disoient-ils , ou qu'elles representoient l'humanité separée de la divinité , & subsistante par elle-mesme ; ou qu'elles figuroient la divinité confuse & meslée avec l'humanité , & qu'ainsi elles portoient à l'erreur de Nestorius , ou à celle d'Eutychés.

Afin donc quel'Eucharistie fust une image non trompeuse selon les Iconoclastes , il falloit qu'elle n'eust point ces inconveniens des autres images. Et il est clair que si elle n'eust esté selon eux qu'un pain rempli de vertu , comme les Calvinistes se l'imaginent , ils auroient eu de la peine à l'exempter , puisqu'on pourroit dire qu'elle represente aussibien un corps subsistant à part , que toute autre peinture de Jesus-Christ.

Mais ils pretendoient l'eviter entierement en disant , que l'Eucharistie estoit le corps mesme de Jesus-Christ uni à la divinité. Par ce moyen selon eux cette image n'estoit point fausse , puisqu'elle enfermoit & le corps de Jesus-Christ , & sa divinité , & la plenitude du S. Esprit , qui reside dans l'humanité de Jesus-Christ.

C'est ce qu'ils signifioient par ces paroles : *Que comme Iesus-Christ avoit desiré la chair qu'il a prise dès le moment de l'Incarnation par une sanctification qui luy convient selon la nature : de mesms il avoit voulu que le pain de l'Eucharistie , comme estant l'image non trompeuse de sa chair naturelle, estant consacrée par l'avenement du S. Esprit , fust faite le corps de Dieu.*

C'est en cela qu'elle n'est pas selon eux une image trompeuse. Ainsi tant s'en faut qu'il soit necessaire que Jesus-Christ ne soit pas réellement present , afin que l'Eucharistie ne soit pas une fausse image , qu'il est necessaire au contraire selon les Iconoclastes qu'elle contienne Jesus-Christ tout entier. Et c'est par la verité du corps de J. C. rempli de la divinité , & residant dans l'Eucharistie qu'ils l'exemptoient de l'illusion qu'ils disoient estre enfermée dans les autres images.

Quant à cette reflexion de M. Claude , que si le pain ne subsistoit plus cela voudroit dire que la nature humaine de Jesus-Christ ne subsiste plus , ce qui rendroit cette image trompeuse ; c'est une speculation metaphysique qu'il luy plaist de faire , & à laquelle les Iconoclastes n'ont point pensé. Il n'y a rien de si aisé que de faire de ces rapports arbitraires , & d'en conclure ce que l'on veut. Je diray de mesme contre M. Claude , que si le pain figure de J. C. estoit seulement rempli de vertu & d'efficace , cela voudroit dire que l'humanité de J. C. n'est remplie que de la vertu de la divinité , & qu'elle ne luy est pas hypostatiquement unie , & qu'ainsi son opinion porte à l'erreur de Nestorius.

La subsistance ou la destruction du pain ne fait rien du tout pour rendre le signe vray ou faux ; parceque cette subsistance ne fait point partie du signe comme signe , estant invisible & inconnuë aux hommes. Pourvu que les hommes soient toujours frappez des apparences du pain & du vin , le signe demeure tout entier.

Que les couleurs de l'arc-en-ciel soient vrayes ou fausses , cela fait-il que le signe qu'il contient de la reconciliation de Dieu avec les hommes en soit

soit

soit plus ou moins véritable ? Et ne seroit-ce pas un argument ridicule , que de prétendre refuter les Philosophes qui nient la réalité des couleurs dans les objets , par cet argument ; qu'il s'ensuivroit donc que Dieu auroit donné aux hommes un signe qui seroit faux. Pour signifier ce que Dieu veut faire entendre aux hommes par l'arc-en-ciel , il suffit que nous voyions un arc dans le ciel. De même , afin que l'Eucharistie conserve sa qualité de signe & d'image , il suffit que nous y voyions toujours selon les apparences extérieures du pain & du vin , qui nous figurent toujours également tous les mystères que Dieu a voulu représenter par le choix qu'il a fait de cette matière.

M. Claude.

Enfin il faut remarquer ces paroles : Jésus-Christ a commandé d'offrir une » pag. 573.
 image , une matière choisie , c'est-à-dire la substance du pain qui ne représente aucune forme d'homme , de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Accordez , je vous prie , ces termes avec la créance de la présence réelle , qui selon l'aveu de l'auteur est inséparable de l'adoration. Supposons ce que l'auteur veut , que ces Pères aient cru que l'Eucharistie est réellement le corps de Jésus-Christ , & qu'ensuite ils l'aient adorée , n'est-ce pas la dernière de toutes les extravagances , que de dire que Jésus-Christ n'a pas voulu donner à l'Eucharistie la figure humaine , de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Est-ce donc que l'Eucharistie en est moins adorable pour n'avoir pas la forme de l'homme ? Est-ce que si Jésus-Christ y paroïssoit en sa véritable forme , ce seroit une idolâtrie que de l'adorer ; au lieu qu'y paroissant sous la figure de pain , le culte souverain que l'on luy rend est légitime ? Et qu'est-ce que fait la figure d'homme , ou de pain pour faire d'une bonne adoration une idolâtrie , ou d'une idolâtrie une bonne adoration ? A ce conte les Apôtres auront idolâtré ; les Anges & les Saints du Paradis , & tous les fidèles du monde seront des idolâtres , puisqu'ils ont adoré & qu'ils adorent encore , ou qu'ils adoreront un jour Jésus-Christ , non sous la figure du pain , mais sous la naturelle figure d'homme. Assurément si l'on suppose que ces Prelats aient été Catholiques Romains de la manière qu'on l'est aujourd'hui , il faut conclure qu'ils avoient perdu le sens.

Réponse.

Que M. Claude ne se mette pas en peine. Il y a bien moyen d'éviter une conclusion si dure par une petite supposition qui n'est pas fort difficile à prouver , qui est que l'éloquence de M. Claude luy a fait produire & grossir monstrueusement une chimère.

Ces passages des Iconoclastes , que *Jésus-Christ n'avoit pas voulu que l'image qu'il avoit établie dans l'Eucharistie eust la figure humaine , de peur que d'idolâtrie ne s'introduisît* , peut avoir trois sens.

Le premier , que Dieu n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine , de peur qu'on n'adorât l'Eucharistie.

Le second , qu'il n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine , de peur qu'on ne commît une idolâtrie en l'adorant sous cette figure humaine , quoique ce ne fust pas une idolâtrie que de l'adorer sous la figure du pain.

La troisiéme, qu'il n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine, de peur que la juste adoration qu'on luy rendroit sous cette figure humaine, ne portast à adorer des images de bois ou de pierre, qui n'estant pas Jesus-Christ mesme comme l'Eucharistie ne pourroient estre adorées sans idolâtrie.

Le premier de ces sens est celuy que ces Calvinistes donnent aux paroles des Iconoclastes.

Le second est un sens ridicule, chimerique, que personne n'y a jamais donné.

Le troisiéme est le sens que les Catholiques y donnent.

Sur cela M. Claude pour establir son premier sens qu'il ne prouve point, declame à perte de veue contre le second, qui n'est pas un sens, mais une imagination grotesque qu'il a formée. Il se debat : il entasse figure sur figure : il interroge : il répond : il semble qu'il ait en teste tous les Catholiques ; & cependant il n'a point d'autres adversaires que ceux qu'il s'est luy-mesme formez. Il suffit donc pour appaiser ses violentes agitations de le prier de mieux ménager à l'avenir sa rhétorique, & de ne prodiguer pas si inutilement ses antitheses.

On le peut alleurer que personne n'a dit & n'a pensé que Jesus-Christ n'ait pas voulu paroistre sous une forme humaine, de peur qu'on ne commist une idolâtrie en l'adorant sous cette forme, comme s'il n'estoit pas adorable sous quelque forme qu'il luy plaise de paroistre. Mais on luy dit que selon les Iconoclastes il n'a pas voulu paroistre dans l'Eucharistie sous sa figure humaine, de peur qu'on ne s'accoutumast par là à adorer les autres images qui ne seroient pas luy-mesme.

C'est cette idolâtrie qu'il a voulu empêcher selon les Iconoclastes ; & leur pensée en cela n'est point déraisonnable, s'ils ne l'avoient estenduë trop loin, & s'ils n'avoient voulu bannir par là tout le culte que l'on rend aux images de Jesus-Christ. Car on doit supposer selon les Iconoclastes, que quand Jesus-Christ auroit paru dans l'Eucharistie sous une forme humaine, ce n'auroit pas esté néanmoins sous sa forme naturelle, vivante, & animée ; autrement ce n'auroit pas esté une image, mais Jesus-Christ mesme sans aucun voile. Ce n'est pas ce qu'enferme l'hypothese dont ils parlent, que l'Eucharistie eust la forme humaine ; mais ce qu'ils vouloient dire estoit, que Jesus-Christ n'avoit pas voulu que l'Eucharistie fust semblable aux autres images de son corps, & qu'il y fust caché interieurement, comme il se cache sous la figure du pain, de peur qu'estant juste d'adorer cette image qui seroit Jesus-Christ mesme, on n'étendist ce culte aux autres images non consacrées qui n'enfermeroient pas Jesus-Christ ; & qu'ainsi on ne tombast dans l'idolâtrie.

Voilà le sens auquel les Catholiques prennent les paroles des Iconoclastes ; & il n'est pas difficile de faire voir à M. Claude que c'est le véritable sens, en luy montrant que celuy qu'il y donne ne peut subsister.

Pour le prouver tout d'un coup il suffit de remarquer, que les Iconoclastes ne distinguoient point deux sortes d'adoration ; l'une relative, l'autre absoluë ; & que sans distinction ils traittoient d'idolâtrie tout le culte que les

Catholiques rendoient aux images ou des Saints, ou de Jesus-Christ. Or il est certain néanmoins qu'ils rendoient un culte & une adoration aux antitypes, c'est-à-dire à l'Eucharistie. Et cela se prouve manifestement par ces paroles de S. Estienne le jeune à Constantin Copronyme: *Ne pretendez-vous point aussi bannir de l'Eglise les antitypes du corps & du sang de Jesus-Christ, parcequ'ils en contiennent l'image veritable, & que nous les adorons, nous les baisons, & nous sommes sanctifiez en les recevant.*

Car il ne paroist pas seulement par ce passage que les Catholiques adoroient les antitypes; mais il paroist que les Iconoclastes les adoroient aussi; puisqu'Estienne prouve le culte des images par un principe commun, & qu'on ne voit aucun vestige que les Iconoclastes ayent rien innové dans la liturgie, & qu'ils ayent rendu à l'Eucharistie moins de respect que les Catholiques.

Je n'examine point icy si le mot grec *προκυβέν* marque une veritable adoration, telle qu'on la rend à Dieu. Il suffit que l'on prouve au moins par ce passage, que les Iconoclastes adoroient l'Eucharistie comme on adore les Images. Or selon eux tout culte rendu aux images estoit une veritable adoration, & n'estoit deu qu'à Dieu seul, & par consequent ils rendoient à l'Eucharistie un culte qu'ils estimoient n'estre deu qu'à Dieu seul.

Au reste il ne faut pas s'étonner que cet auteur appelle les dons *antitypes*; car outre que l'on peut dire qu'il les appelle ainsi, parce qu'on leur donnoit ce nom avant la consecration, quoiqu'il les confidere en ce lieu-là comme consacrez, en la mesme maniere que les Catholiques appellent le saint Sacrement pain, mesme après la consecration, non qu'ils croyent qu'il soit encore du pain, mais parce qu'il l'a esté; il n'y a de plus nul inconvenient à dire que ce sçavant & saint Religieux trouvant ce terme appliqué à l'Eucharistie par le Concile des Iconoclastes, & reconnoissant qu'ils pouvoient autoriser cette maniere de parler par l'exemple de quelques anciens Peres, ne crut pas les devoir reprendre de ce terme, quoique peu usité de son tems; mais jugea plutost qu'il s'en devoit servir contr'eux, afin de montrer qu'on ne pouvoit pas bannir de l'Eglise toutes les images, puisqu'il y en avoit une qui estoit instituée par Jesus-Christ mesme, & qui couvroit son corps immortel & glorieux.

Il est vray que les Iconoclastes pouvoient se deffendre de cet argument; mais on ne sçauroit prendre un plus mauvais principe pour l'explication des anciens auteurs, que celui de pretendre reduire tous leurs raisonnemens à la dernière justesse. Il suffit que l'on fait voir clairement par ce passage que l'on rendoit une adoration extérieure à l'Eucharistie, & que les Iconoclastes & les Catholiques convenoient dans cette ceremonie: desorte que paroissant d'ailleurs qu'ils croyoient tous que l'Eucharistie estoit proprement & veritablement le corps de Christ, il s'ensuit qu'ils l'adoroient proprement & veritablement.

Et par consequent on ne peut entendre ces paroles des Iconoclastes, *que Dieu n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust une forme humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisist*, en ce sens, *qu'il n'avoit pas voulu qu'elle eust une forme humaine, de peur qu'on ne l'adorast*; puisqu'ils ne deffendoient pas

CHAP. VII. d'adorer l'Eucharistie ; qu'ils n'ont jamais blâmé les Catholiques qui l'adoroient ; & que n'étant point differens d'eux en ce point , on doit croire qu'ils l'adoroient aussi eux-mêmes.

Ces paroles ne souffrent donc point d'autre sens que celui que les Catholiques y donnent , qui est que les Iconoclastes ont signifié par là que Jesus-Christ n'a pas voulu couvrir son corps du voile d'une statue ordinaire , de peur d'autoriser l'adoration des autres statues qui ne contiendroient pas son corps. Et M. Claude n'est point du tout raisonnable , quand il demande , si d'avoir Jesus-Christ en sa véritable figure , est une chose qui induise à servir les peintures & les statues ? & quand il nous avertit , qu'il n'y a rien qui retire plus les hommes d'une image , que la venue de son original. Car il devoit voir de luy-même l'absurdité de sa demande , & de son avertissement.

Un original retire des images , parcequ'il en est fort différent. Il parle , & elles ne parlent point : il agit , & elles n'agissent point : il paroît vivant , & elles paroissent sans vie. Mais ces figures consacrées qui contiendroient interieurement Jesus-Christ , ne seroient point sensiblement différentes des autres statues. Elles ne parleroient point , elles n'agiroient point. Ainsi rien ne pourroit davantage autoriser le culte des images , que le culte nécessaire que l'on rendroit à ces images consacrées qui contiendroient réellement le corps de Jesus-Christ.

Voilà toutes les consequences que M. Claude tire des paroles des Iconoclastes épuisées. Il y joint encore deux autres argumens qu'il tire des paroles de l'Auteur de la Perpetuité , & qui luy paroissent fort convaincans.

I. Argument de M. Claude.

245. 1871

» L'Auteur me permettra de luy dire qu'il a tissé luy-même les filets où il est
 » pris. Car si le sens populaire de ces mots , *Images , types , antitypes , signes ,*
 » *figure* , est exclusif de la vérité , il s'ensuit nécessairement que quand les peu-
 » ples ont entendu ces expressions ordinaires dans la bouche des Peres , ou qu'ils
 » les ont lues dans leurs écrits , ils n'ont pu s'empêcher de les recevoir dans ce
 » sens populaire , & de former là-dessus leur creance , que l'Eucharistie n'est
 » donc pas proprement le corps de Jesus.
 » Par exemple , quand ils ont entendu dire à Cyrille de Jerusalem : *On ne*
 » *vous recommande pas de goûter le pain & le vin , mais l'antitype du corps &*
 » *du sang de Christ* ; & à Gregoire de Nazianze parlant de Gorgonie sa sœur :
 » *Elle mesla ses pleurs avec les antitypes du corps & du sang précieux de Jesus-*
 » *Christ* ; & au même Gregoire : *Je mets devant vos yeux cette table où nous*
 » *communions ensemble , & les types de mon salut , ce saint Sacrement qui nous*
 » *eleve* ; & à saint Augustin : *Jesus-Christ admet Judas au banquet , auquel il re-*
 » *commande à ses disciples la figure de son corps & de son sang* ; on ne peut pas
 » douter qu'ils n'ayent pris ces paroles dans cette signification commune , qui
 » est , nous dit l'Auteur , exclusive de la réalité. C'est ainsi qu'en deux mots
 » il a ruiné tout ce qu'il avoit élevé dans sa 2. partie avec des soins extrêmes ,
 » toutes ces premières idées , ces longues regles contre les metaphores , ces
 » significations naturelles & litterales , qui imprimoient , disoit-il , la présence
 » réelle : tout cela est emporté par l'aveu qu'il nous fait que le sens populaire de
 » ces mots , *images , types , & antitypes* , est exclusif de la vérité.

Réponse.

La maniere libre & franche dont M. Claude a bien voulu que cette dispute se traitast, & qu'il ale premier pratiquée à l'endroit de l'Auteur de la Perpetuité, m'exemptant de la contrainte des civilitez estudiées, me donne la liberté de l'avertir, que soit par passion, par precipitation, ou autrement, il témoigne par toutes les objections qu'il n'entend les choses qu'à demy, qu'il n'en voit que la surface, & qu'il se laisse emporter par les moindres apparences.

La difficulté qu'il forme icy est une preuve. Car il ne l'auroit jamais proposée, s'il avoit considéré comment les hommes parlent, & ce qui regle le sens de leurs expressions.

Il auroit vu, par exemple, que les Catholiques prennent souvent le mot de *figure* en un sens exclusif, & qu'aucun d'eux ne voudroit dire *qu'il a receu la figure de Jesus-Christ*. Il n'y a point de Catholique qui ne fust choqué de cette expression; & par consequent le mot de *figure* a encore parmi eux un sens populaire exclusif de la verité.

Cependant il n'y a point de Catholique qui ne se blessast si l'on disoit, comme on le dit souvent, que l'Eucharistie est tout ensemble verité & figure, image & realité. Donc les mots de *figure* & *d'image* ont parmi les Catholiques un sens qui n'est pas exclusif de la verité; & ces deux sens subsistant ensemble sans confusion, c'est une marque certaine qu'ils ne sont pas incompatibles, & que ces termes se peuvent appliquer à l'Eucharistie par des personnes qui croient la realité.

Mais pour reduire les choses aux principes du langage humain, qui regle les expressions particulieres, afin d'eclaircir par là cette apparence de difficulté qui se trouve dans les mots de *figures*, *d'antitypes*, dont les anciens se sont servis sur le sujet de l'Eucharistie, une personne de bon sens ne peut pas desavoüer, que les hommes ne soient naturellement portez à abbreger leurs expressions, & à employer le moins de paroles qu'ils peuvent pour signifier ce qu'ils pensent: de sorte que lorsqu'une chose est composée de diverses parties, on ne la nomme souvent que par une de ses parties, quoique l'esprit l'entende toute entiere par cette expression imparfaite, l'abregement n'étant que dans le langage, & non pas dans les idées, & l'esprit suppleant par sa promptitude à l'imperfection des paroles.

Ainsi les Catholiques croyant que Jesus-Christ est present dans l'Eucharistie sous les apparences du pain, c'est une suite necessaire de cette creance qu'il se soit introduit parmi eux diverses expressions abbregees, qui ne marquant l'Eucharistie que par une de ses parties, ia fassent concevoir toute entiere, l'esprit suppleant de soy-mesme ce qui manque à l'expression.

Si l'on demande, par exemple, aux Catholiques, ce que veut dire le terme de *Sacrement*, ils vous diront qu'il signifie un signe sacré. Mais si on leur demande ce qu'ils entendent quand on nomme devant eux *le saint Sacrement*, ils répondront qu'ils entendent le corps mesme de Jesus-Christ couvert d'un voile exterieur. Ce n'est pas que le mot de *saint Sacrement* ne signifie toujours *signe sacré*, mais c'est que l'intelligence commune supplée à l'imper-

CHAP. VII. fection des paroles, & que l'on conçoit tout ce que l'on a voulu marquer par cette expression abrégée.

Si on leur demande aussi ce que signifient les mots *d'especes & d'apparences*, ils vous diront qu'ils signifient une simple représentation. Mais si vous leur demandez ce qu'ils entendent quand ils appliquent ces mots à l'Eucharistie, ils vous diront qu'ils entendent le voile qui couvre Jesus-Christ réellement present.

Or il arrive de là un effet assez remarquable, c'est que les hommes ne s'accoutument à suppléer dans leur esprit l'idée totale & entiere, que quand on se sert de l'expression ordinaire; & ils ne la suppléent pas lorsque l'on se sert d'une expression extraordinaire, quoique synonyme. Ainsi nul Catholique n'est choqué, lorsque l'on dit qu'il a reçu le S. Sacrement; & tout Catholique seroit choqué, si quelqu'un disoit qu'il a reçu le signe sacré de Jesus-Christ, ou la sainte figure de Jesus-Christ, quoique ces termes signifient de foy la mesme chose; l'unique raison de ces différentes impressions estant, que dans l'expression ordinaire l'esprit ajoûte ce qui doit estre sousentendu, & conçoit non seulement le signe, mais la verité cachée; mais dans l'expression extraordinaire il n'entend que le sens précis des paroles, & suppose que celui qui s'en sert n'y entend rien davantage.

Par là il est visible que sans aucun changement de sentiment, de creance, & d'opinion, il peut arriver qu'on ne sera point choqué d'une expression en un tems, & qu'on en sera choqué dans un autre; parce que dans le tems où l'on n'en sera point choqué ces termes estant ordinaires signifioient plus qu'ils n'exprimoient, & faisoient concevoir l'idée totale de la chose qu'ils ne marquoient qu'imparfaitement. Mais dans un autre tems ces mesmes termes estant devenus extraordinaires, & ne fournissant plus à l'esprit que l'idée précise de ce qu'ils signifient, deviennent choquans, parce qu'ils donnent lieu de supposer que celui qui s'en sert ne conçoit rien que ce qu'il exprime précisément.

Ainsi le terme de *Saint Sacrement*, qui ne blesse presentement personne; pourroit devenir suspect & choquant s'il estoit devenu extraordinaire, & qu'il n'excitast plus d'autre idée dans l'esprit, que celle de son sens originaire & grammatical, c'est-à-dire de *signe sacré*.

Voicy donc un enchainement de propositions, qui non seulement s'accorde parfaitement avec la supposition qu'on ait toujours cru la presence réelle & la transubstantiation, mais qui en est une suite necessaire.

1. Il est clair que supposé qu'on ait cru dans l'ancienne Eglise ce qu'on croit presentement de ce mystere, il a deü par necessité s'introduire dans l'usage diverses expressions imparfaites, comme il s'en est introduit parmy les Catholiques d'apresent, parceque les hommes d'autrefois n'ont pas moins aimé la breveté qu'on l'aime presentement.

2. Que ces expressions imparfaites excitoient neanmoins l'idée totale du mystere, & ne causoient aucune peine à ceux qui les entendoient, parcequ'ils suppleoient aisément par la connoissance qu'ils avoient de la foy de l'Eglise ce qui manquoit à l'expression.

3. Qu'on a droit de supposer que les mots *d'anistypes, de types, de figures,*

de symboles, de sacrement, estoient de ce genre, parceque marquant ce qu'il y a d'exterieur & de sensible dans l'Eucharistie ils estoient propres à la designer.

4. Que ces termes ne donnoient nullement aux peuples une fausse idée; parcequ'ils estoient accoutumez à suppléer l'idée entiere du mystere designé imparfaitement par ces mots.

5. Que ces termes n'ont point deu paroistre choquans lorsqu'ils estoient ordinaires, comme par cette raison le mot de S. Sacrement ne l'est point presentement parmi les Catholiques.

6. Que cela n'empeschoit pas qu'il n'y eust mesme en ce tems-là un autre usage populaire de ces mesmes termes, lorsqu'ils n'estoient point appliquez à l'Eucharistie; comme il y a encore parmi les Catholiques un usage exclusif du mot de figure quand on s'en sert imprudemment.

7. Qu'ainsi il y avoit deux usages populaires des mots de *figure*, d'*antitype*, de *signe*: l'un general, & commun à toutes sortes de sujets, selon lequel on conclut: C'est la figure; donc ce n'est pas l'original: l'autre particulier à l'égard de l'Eucharistie, & populaire dans cette application, lequel n'exprimant ce mystere que par la partie exterieure, ne laissoit pas de le faire concevoir tout entier, comme le mot de *sacrement*, ou d'*espece* le fait presentement concevoir aux Catholiques.

8. Que ces mesmes termes estant devenus moins ordinaires, ont deu paroistre choquans, parceque l'esprit n'y ajoutant plus rien, ils n'excitent plus que l'idée de ce qu'ils signifient precisément: & ainsi on ne doit point s'étonner que les Peres du Concile de Nicée ayent esté scandalisez du terme d'*image*, dont les Iconoclastes se servoient, parce qu'il paroist par les auteurs du 7. siecle qu'il n'estoit plus guere en usage à l'égard de l'Eucharistie.

Et par là il est facile de reconnoistre que toutes les objections de M. Claude tombent d'elles-mesmes par terre.

Car 1. quoique les anciens Peres se soient servis du mot de *figure* & d'*antitypes* en les appliquant à l'Eucharistie, il ne s'ensuit pas que le peuple les ait deu entendre en ce sens populaire, general, qui est exclusif de la realité; puisqu'il y avoit un autre sens particulier, & non exclusif, qui estoit aussi en usage de leur tems, & qu'ils estoient accoutumez de suppléer l'imperfection de ces expressions, comme nous suppleons celle du mot de *S. Sacrement*.

2. Il est clair qu'en traduisant ces mots des anciens Peres par ceux qui leur répondent grammaticalement, comme ceux de *figure* & d'*image*, on commet une espece d'infidelité; parce qu'on exprime un terme suppléé par l'usage ordinaire, & qui signifioit le mystere entier, par un terme qui n'en exprime plus qu'une partie, & qui n'est point suppléé.

Ainsi c'est mal traduire à M. Claude, que d'exprimer en ces termes ce passage de S. Augustin, *Iesus-Christ donna à ses disciples la figure de son corps*: parce que le mot de *figure* estoit suppléé du tems de S. Augustin, & marquoit l'Eucharistie toute entiere; au lieu que nous ne sommes pas aujourd'huy accoutumez de remplir dans nostre idée l'imperfection du mot de *figure*, & qu'à moins qu'on ne le joigne expressément à la verité, nous le prenons pour une figure exclusive de la verité.

Enfin il est visible que cela ne donne pas la moindre atteinte à tout ce que l'auteur de la Perpetuité a dit touchant les idées naturelles & les idées simples, & les termes métaphoriques. Car encore que par l'instinct des langues il s'y introduise par nécessité quantité d'expressions imparfaites, qui sont suppléées par l'esprit, il ne s'y introduit point d'expressions parfaites, précises, & naturelles qu'on soit obligé de retrancher pour entrer dans le véritable sens. Jamais les mots de corps de Christ, de propre corps de Christ, de vray corps de Jesus-Christ, ne signifieront la vertu de Jesus-Christ, & n'ont pu s'introduire dans aucune langue pour n'exprimer que cette idée. Et ainsi tout ce que l'auteur de la Perpetuité a dit subsiste dans son entier, & il n'y a que les raisonnemens de M. Claude qui s'évanouissent & se dissipent quand on les examine avec quelque attention, tant ils ont peu de solidité.

2. Argument de M. Claude.

pag. 587.

» Ou ces bons Peres de Nicée ont cru que ceux de Constantinople avoient
 » pris le terme d'image dans le sens naturel & originaire, qui n'exclut pas la
 » présence réelle; ou ils ont cru qu'ils l'avoient pris dans le sens populaire, qui
 » l'exclut. Si c'est le premier, ce sont des calomniateurs & des lophistes, qui
 » censurèrent une expression bonne; sçachant bien que leurs adversaires l'a-
 » voient prise en un bon sens. Si c'est le dernier, pourquoy les déchargent-ils
 » ensuite de blâme d'herésie, avoüant, comme dit l'Auteur, qu'ils ont reconnu
 » que le pain estoit le corps mesme de Jesus-Christ. Car de dire qu'ils les ont
 » accusés d'estre tombez en contradiction, l'Auteur ne veut pas qu'on impute
 » aux hommes des erreurs folles & extravagantes, & je ne croy pas qu'il s'en
 » puisse imaginer une plus folle au monde que celle de croire que le pain est
 » réellement Jesus-Christ, & qu'il ne l'est pas.

Réponse.

M. Claude me pardonnera s'il luy plaist, si je luy dis que c'en est encore une plus grande, lorsque des personnes en accusent formellement d'autres de contradiction, & que sur cette accusation ils les traittent de fous & de stupides de ne vouloir pas croire un fait si constant. Or il est clair d'une part que les adversaires des Iconoclastes les ont traittez de la sorte, comme il paroist & par le Concile de Nicée, où l'on represente comme deux propositions contradictoires ce que ces Evêques avoient dit, que *l'Eucharistie estoit image*, & qu'elle *estoit le corps de Jesus-Christ*; & par ce passage de Nicephore que j'ay souvent cité: *Qui ne sera surpris d'estonnement en voyant la sottise & l'inconstance de cet Iconoclaste? Il avoüoit tout à l'heure que L'ON RECEVOIT PROPREMENT ET VERITABLEMENT LE CORPS DE CHRIST; & maintenant il l'appelle une image. Or peut-on concevoir une plus grande & plus ridicule folie, que de dire que la mesme chose est véritablement & proprement le corps de Jesus-Christ, & que c'en est néanmoins l'image.*

Il les accusoit donc clairement de contradiction; & cependant M. Claude ne le veut pas croire. *Mais on ne doit pas*, dit-il, *attribuer aux gens des folies & des extravagances, selon l'auteur de la Perpetuité.* M. Claude me pardonnera encore si je luy dis, que l'auteur de la Perpetuité ne dit point cela.

Il y

Il y a mille folies & mille extravagances dont les hommes sont capables, & qu'on leur doit attribuer, quand on en a des preuves. Il resserre cette maxime dans certains degrez d'extravagance qui ne sont pas humains; & encore ne s'entend-elle qu'avec cette exception, pourvu qu'il ne soit pas clair qu'ils y soient tombez: car il ne faut point alleguer de preuves contre l'evidence de certains faits particuliers.

Il paroist incroyable, par exemple, que M. Daillé ne sçache pas que l'on ne jeusne pas l'Avent parmy les Catholiques, puisqu'il peut voir tous les ans toutes les boucheries ouvertes dans Paris & dans toute la France durant ce tems, & que les Religionnaires n'ont aucune des peines qu'ils sont obligez de prendre pour avoir de la viande dans le tems où l'Eglise la deffend. Cependant on seroit ridicule de vouloir prouver par là qu'il n'attribuë pas formellement aux Catholiques de croire qu'on est obligé de jeusner l'Avent aussi religieusement que le Careme; car il le dit tres-formellement en ces termes dans son Traitté du jeusne: *Quamquam apud nos sanè id est, in Gal-
lia, non minùs accuratè ac religiosè hoc jejuniùm (Adventus) quàm quodvis
aliud, & præcipi, & observari ab adversariis videam.*

*Dallaus de jejunii
l. 4. c. 6.*

M. Claude n'est pas plus raisonnable de s'amuser à contester que les adversaires des Iconoclastes ne leur ont pas reproché qu'ils se contredisoient sur le sujet de l'Eucharistie. Au reste il se forme des monstres pour les combattre, faute de prendre les choses selon l'equité & dans le bon sens. Il n'y a point de reproche plus ordinaire que celui de se contredire: mais ce reproche ne suppose pas qu'on accuse celui à qui on le fait d'avoir eu en meisme tems deux pensées directement contradictoires. On entend seulement qu'il a dit des choses qui sont en effet contraires, quoique les disant il n'en ait peutestre pas vu la contrariété, ou qu'en détournant les mots de leur signification naturelle, il ait peutestre allié dans sa pensée ce qui se contredit dans l'expression.

Ainsi les Peres de Nicée ont reproché d'une part aux Iconoclastes, d'avoir destruit la verité du mystere de l'Eucharistie, parceque leur expression la destruisoit, selon la pensée des Evêques de ce Concile. Et ils ont reconnu de l'autre que par d'autres expressions ils estoient revenus à la verité. Ils leur reprochent donc seulement une contradiction de paroles, & c'est le reproche du monde le plus ordinaire & qui donne le moins sujet d'accuser de folie ceux qui le font, & ceux à qui on le fait. De sorte que M. Claude ne pouvoit pas plus mal appliquer ce principe qu'il emprunte de l'Auteur de la Perpetuité. *Qu'il ne faut pas soupçonner les hommes d'erreurs extravagantes.*

CHAPITRE VIII.

*Injustice de M. Claude dans ses invectives contre le
2. Concile de Nicée.*

M. Claude ayant rejetté d'abord tous les reproches qu'on pouvoit faire contre le Concile des Iconoclastes, par cette raison generale, que ne s'agissant point de l'Eucharistie dans le sujet particulier de leur heresie,

Y y y

il n'est pas croyable qu'ils en aient parlé autrement que selon le sentiment commun de l'Eglise de leur tems, il nous a donné sujet d'appliquer cette regle à ce qu'il dit contre le 2. Concile de Nicée.

Ainsi je n'ay pas voulu mesler les accusations particulieres qu'il forme contre le Concile de Nicée, avec l'examen des sentimens de ces deux Conciles sur l'Eucharistie. Mais après m'estre acquitté de ce que j'avois entrepris, il est juste de l'avertir, qu'il estoit difficile de parler de ces Conciles d'une maniere moins equitable & moins judicieuse qu'il a fait, ny qui decouvrist davantage que l'esprit qui l'anime est extremement éloigné de la sagesse chrestienne.

Dieu a mesme permis qu'en voulant faire l'habile, & en reprochant d'une maniere outrageuse à un grand nombre de saints Evêques de s'estre trompez en quelques faits de nulle importance, il se trompe luy-mesme fort grossierement en des faits qui font voir qu'il a estudié fort legerement toute cette histoire.

pag. 606.

Car quelle pensée peut-on avoir d'un homme, qui écrit qu'*après qu'Epiphane eut censuré dans le Concile de Nicée les mots de figure & d'image, Estienne Stylite qui fut enfin Martyr des images, ne laissoit de dire parlant à l'Empereur: BANNIREZ-VOUS ainsi de l'Eglise les figures du corps & du sang de Christ; & qui fait ainsi mourir ce Religieux après le 2. Concile de Nicée; ce qui est une des plus estranges chronologies dont on ait jamais oüï parler. Car la vie de S. Estienne le jeune est tellement liée avec celle de Constantin Copronyme, qui a vécu avec ce Concile, qu'il est impossible d'avoir leu quelque chose de celle de cet Empereur, & ne pas sçavoir qu'il fut le persecuteur d'Estienne; que c'estoit ce Religieux qu'il avoit accoutumé d'appeller le Chef des gens qu'il ne faut pas nommer, c'est le nom qu'il donnoit aux Moines, *immemorandum Amistes*: qu'il le fit comparoistre en l'année 754. devant quelques Evêques Iconoclastes, dont l'un appellé Constantin luy donna des coups de pied dans le visage: que ce fut à cause de luy qu'il fit foüetter cruellement en sa presence une sainte Religieuse nommée Anne, fille spirituelle de S. Estienne le jeune, parcequ'elle ne vouloit pas l'accuser d'un crime detestable dont il estoit tres-innocent: qu'il l'envoya en exil en divers lieux, & luy fit souffrir mille maux: que l'ayant rappelé à Constantinople l'an 765. où il fit divers miracles, il l'y fit mettre en prison: qu'il y vécut jusques en l'année 767. & qu'enfin des Satellites de cet Empereur l'ayant fait sortir de prison, l'allommerent pour satisfaire la brutalité de leur Maître.*

Pendant il a plu à M. Claude, afin de nous prouver qu'il ne s'estoit pas arresté à la decision du Concile de Nicée, de le faire mourir après ce Concile qui fut tenu l'an 787. Et parce qu'il n'y eut point de martyrs sous Irene, ny sous Nicephore pour la cause des images, il faut que M. Claude transporte le martyre d'Estienne jusques à Leon d'Armenie, c'est-à-dire au delà de l'année 814.

On doit croire que cette faute, quoique signalée, est une pure surprise; & comme tout le monde est capable de ces eblouïsemens j'aurois volontiers épargné à M. Claude cette petite confusion, si la dureté avec laquelle il

insulte au 2. Concile de Nicée pour des fautes beaucoup plus legeres, ne CHAP. VIII. meritoit qu'on la fist remarquer.

En voicy une autre qui n'est pas une surprise puisqu'elle est fondée sur l'ignorance de la signification d'un terme latin. M. Claude dit de Tarasé Patriarche de Constantinoble, *qu'il ne fut establi dans ce siege qu'après estre convenu de la convocation du 7. Concile avec Irene*: par où il veut faire entendre qu'on avoit exigé cette condition de luy pour l'élever à cette suprême dignité de l'Orient. Ce qui est si faux, que Theophane historien de ce tems-là remarque au contraire, qu'il ne voulut point accepter le siege de Constantinoble, qu'après avoir tiré parole formelle de l'Imperatrice Irene qu'on assembleroit un Concile general: *Je consentiray à leur desir*, dit-il, *pourvu qu'ils fassent assembler un Concile; mais s'ils ne le font pas, il m'est impossible de faire ce qu'on desire de moy.*

D'où vient donc que M. Claude avance hardiment tout le contraire. La dernière impression de son livre, où il rapporte les passages à la marge nous decouvre la cause de cette erreur, c'est qu'il a cru que dans un passage du Pere Petau qu'il rapporte, le mot de *stipulari*, signifioit *promettre, s'obliger*, au lieu qu'il signifie *faire promettre, exiger*. Les paroles du Pere Petau sont; *Cum prius de Oecumenica synodo stipulatus esset*; & le sens en est, *que Tarasé avoit tiré promesse qu'on assembleroit un Concile Oecumenique*; au lieu que M. Claude veut faire croire que c'estoit de Tarasé qu'on avoit tiré cette promesse avant que de l'élever au Patriarchat.

M. Claude insinuë aussi que ce ne fut que par la crainte des menaces que le Pape Adrien luy fit de s'opposer à son election, qu'il reestabli le culte des images. Cependant il s'estoit déjà déclaré hautement pour les images, avant que d'avoir receu les lettres d'Adrien, comme ce Pape luy-mesme le témoigne dans sa lettre à Constantin & à Irene.

Il est juste de plus d'avertir M. Claude, qu'en reprochant comme il fait au Concile de Nicée, de s'estre servi de quelques pieces peu assurées, il en devoit parler plus exactement qu'il ne fait en disant, que l'on y cita les Actes du Pape Sylvestre dans l'Action 2. puisque l'on ne les y cita point du tout, & qu'on se contenta d'y rapporter une lettre du Pape Adrien, où il est fait mention de ces Actes.

On auroit droit encore de reprocher à M. Claude l'infidelité qu'il commet dans ce passage grec du Concile de Nicée, *μετὰ δὲ τὸν ἀγιασμὸν, σῶμα, κρείως ἢ αἷμα χεῖρα λέγουται, καὶ εἰσὶ, καὶ πιστευόνται*. Car se sentant incommodé de ce mot *κρείως*, *proprement*, qui se rapporte aux trois verbes *λέγουται, εἰσὶ, πιστευόνται*; & qui signifie qu'après la consecration les dons sont appelez proprement, sont proprement, & sont crus proprement le corps & le sang de Jesus-Christ, il le transporte ridiculement hors de sa place par cette traduction: *Mais après la sanctification proprement, ils sont appellez, ils sont, & sont crus le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Mais tout cela me paroist peu considerable en comparaison de l'injuste animosité qu'il témoigne contre le 2. Concile de Nicée, qu'il accuse de fourberie & d'une imposture detestable sur le sujet du monde le plus frisole. Le voicy,

Tarase ayant envoyé des deputez aux trois autres Patriarches d'Orient ; & ces deputez estant venus en Palestine , les Religieux de cette province leur remontrèrent qu'ils ne pouvoient aller trouver ces Patriarches sans se mettre en danger de troubler le repos des Eglises d'Orient , en donnant du soupçon à Aaron Prince des Sarazins grand ennemi des Chrestiens : Qu'ils avoient des marques certaines de la foy de ces Patriarches par les lettres qu'ils s'estoient écrites lorsque Theodore Patriarche de Jerusalem leur envoya des lettres synodiques à son election au Patriarchat : Que tout ce qu'ils pouvoient faire , estoit de deputer deux d'entr'eux au Concile , dont l'un avoit esté principal officier du Patriarche d'Alexandrie , & l'autre de celui d'Antioche ; & que ces deux Religieux estant porteurs des lettres synodiques des trois Patriarches , pourroient rendre témoignage de leur foy. Ils écrivirent de leur part une grande lettre d'excuse au Patriarche Tarase , où ils font le recit de ce que je viens de rapporter.

Ces deputez estant presens au Concile assemblé à Nicée , on y trouva bon que comme ils estoient témoins de la foy des trois Patriarches , ils en tinsent aussi la place , mais ce fut sans tromper personne , sans vouloir faire croire qu'ils eussent esté veritablement envoyez par ces Patriarches. On leur mesme publiquement dans le Concile les lettres des Religieux de Palestine , qui declaroient sincerement comment la chose s'estoit passée.

Ce fut une pure grace du Concile envers eux , que de leur donner la place des Patriarches ; & cette grace neanmoins avoit un fondement legitime , puisque personne ne pouvoit mieux la tenir que ceux qui estoient témoins irreprochables de leurs sentimens , & qui estoient porteurs de leurs lettres synodiques.

Voilà la verité de cette histoire. Et voicy de quelle sorte M. Claude la rapporte. *Les deputez de Tarase , dit-il , estant arrivez dans la Palestine , y apprirent que Theodore Patriarche de Jerusalem estoit mort , & qu'il n'y avoit aucune seureté pour eux à aller trouver ceux d'Antioche & d'Alexandrie , à cause de la jalousie qu'Aaron Roy Sarazin , qui dominoit presque dans tout l'Orient , prendroit de leur voyage : ce qui fit qu'ils se resolurent de s'en retourner. Mais pour ne faire pas un voyage inutile , ils assemblerent cinq ou six hermites de la Palestine , gens idiots , & sans experience , & les obligerent de deputer deux d'entr'eux , Jean & Thomas , pour assister à ce venerable Concile. Voilà les Patriarches de l'Auteur. Il s'est laissé fourber à ces pretendus Peres , qui nous donnent par tout ces deux miserables Moines , venus sans ordre & sans participation d'aucun des Patriarches , pour de veritables deputez. Fut-il jamais une plus detestable imposture que celle de ces gens-là ?*

Que M. Claude sçait mal les regles de la sincerité & de la modestie chrestienne , & qu'il fait bien voir que l'esprit d'heresie est un esprit violent , injuste , & emporté , qui ne peut mesme se retenir dans les bornes de l'honnesteté civile , & de la sagesse humaine.

Ce recit qu'il fait contient presqu'autant de faussetez que de paroles. Il dit que ces deputez ayant appris qu'il n'y avoit point de sureté d'aller trouver les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie , resolurent de s'en retourner ;

mais que pour ne faire pas un voyage inutile ils assemblerent cinq ou six hermites idiots. CHAP. IX.

Il y a dans ce peu de lignes trois ou quatre faussetez considerables.

Il est faux, que ç'ait esté la crainte de leur propre peril, qui porta ces deputez à s'en retourner: car au contraire ils protesterent qu'ils estoient prests d'exposer leur vie pour s'acquiter de leur commission, & ils n'en furent empeschez que parce qu'on leur remontra qu'ils mettroient toute l'Eglise en danger, comme il est expressément portté dans la lettre des Religieux de Palestine, qui fut luë au 2. Concile de Nicée.

Il est faux, qu'estant resolu de s'en retourner ils assemblerent ces Religieux; puisque ce furent au contraire ces Religieux assemblez qui leur persuaderent de s'en retourner, comme il est dit dans la mesme lettre.

Il est faux, qu'ils ayent fait assembler ces Religieux après avoir appris le danger qu'il y auroit à aller à Antioche & à Alexandrie; puisque ce fut de ces Religieux mesmes qu'ils l'apprirent.

Il est faux, que ces Religieux ne fussent que cinq ou six hermites. C'est une exageration ridicule de M. Claude. Il y avoit alors un tres-grand nombre de Religieux dans la Palestine, & l'on ne voit pas pourquoy ils ne se feroient assemblez qu'au nombre de cinq ou six pour une si grande affaire.

Les epithetes d'*idiots*, & de *gens sans experience* qu'il plaist à M. Claude de leur donner, n'ont de fondement que dans sa temerité & son injustice, puisqu'il n'en sçait autre chose sinon qu'ils furent assez modestes pour refuser long-tems cetté commission, & qu'ils ne l'accepterent que par force.

Ce qu'il dit que ces deputez obligerent ces Religieux d'envoyer deux d'entr'eux, est encore une fausseté; puisque ce furent les Religieux qui s'avisèrent de cet expedient, pour suppléer autant qu'il estoit possible à l'absence des Patriarches.

La suppression qu'il fait de cette circonstance, que ces deux Religieux estoient porteurs de lettres synodales de trois Patriarches qui autorisoient les images, est une infidelité signalée.

Le titre de *miserables moines* qu'il donne à ces Religieux, marque une malignité peu honneste. Mais de traiter de fourberie & d'imposture detestable la faveur que le Concile de Nicée leur fit de leur donner la place des Patriarches, des sentimens desquels ils estoient témoins, sans avoir dessein de faire croire qu'ils eussent esté deputez par eux, c'est un emportement si injuste & si déraisonnable, que les Religionnaires en devroient rougir pour M. Claude, s'il n'en rougit pas luy mesme.

Ces fautes sont bien autrement considerables que des fautes de critique, ou que l'ignorance de l'usage de quelques termes que les Ministres reprochent avec tant d'aigreur au Concile de Nicée. Et l'on peut dire que la vaine complaisance qu'ils témoignent pour ces basses connoissances, est un bien plus grand défaut que celui qu'ils reprennent avec tant de dureté.

Les Eveques ne sont pas des critiques. Ce sont les juges & les deffenseurs de la veritable foy, & ils peuvent fort bien la deffendre, sans s'estre beaucoup appliquez à ces recherches curieuses. La science des dogmes de l'Eglise paroist avec eclat dans le 2. Concile de Nicée. Ils y distinguent

admirablement l'adoration relative, *σχετικὴν*, que l'on peut rendre aux images, du culte souverain que l'on doit à Dieu. Ils appuyent leur doctrine sur quantité de preuves solides. S'ils ne se font pas avifer d'en rerrancher quelques-unes moins exactes, cela ne nuit en rien à la solidité des autres qui sont plus que suffisantes pour establir la tradition qu'ils ont confirmée par leur decret.

Nous aurons peutestre quelque jour occasion de traiter cette matiere avec plus d'estenduë, & ce sera alors que l'on pourra faire un juste parallele, non seulement entre la conduite des deux Conciles de Constantinople & de Nicée, mais aussi entre celle des Iconoclastes & des deffenseurs des images; n'y ayant rien qui puisse plus servir à distinguer la verité de l'erreur, que la fureur brutale de ceux qui ont combattu les images, & le zele plein de sagesse de ceux qui les ont deffenduës. Mais comme il ne s'agit point icy de les distinguer, puisqu'ils sont unis dans la creance que l'Eucharistie estoit *proprement & veritablement* le corps mesme de Jesus-Christ, il suffit d'avoir fait remarquer en passant l'injustice & l'emportement de M. Claude dans la maniere dont il parle des uns & des autres.

C H A P I T R E I X.

Que les Auteurs Grecs du 9. & du 10. siecles n'ont point parlé de l'Eucharistie d'une autre maniere que ceux du 7. & du 8. & qu'ainsi on ne voit dans cette Eglise aucune distinction entre les beaux jours & les mauvais jours de M. Claude.

SI ces deux siecles de l'Eglise Grecque qui sont compris dans les beaux jours de M. Claude, luy ont esté si peu favorables, & s'il n'y a trouvé que des renebres pour les Calvinistes, il a peu de sujet d'esperer que le 9. & le 10. luy fournissent des lumieres, puisqu'il les represente luy-mesme comme enveloppez d'une noire obscurité.

Je luy diray neanmoins pour le consoler, qu'il n'a pas plus de sujet d'aprehender ces deux siecles qu'il a décriez, que ceux qu'il a relevez par tant d'eloges, & qu'il n'y entendra que le mesme langage des siecles precedens: mais comme ce langage le condamne dans le 7. & le 8. il le condamne aussi dans le 9. & le 10. siecles.

Il y a une parfaite conformité dans les auteurs de ces siecles à deposer que l'Eucharistie n'est pas la figure, mais le corps mesme de Jesus-Christ. Anastase Sinaïte le dit dans le 7. siecle. Saint Jean de Damas, & le 2. Concile de Nicée le disent dans le 8.

Nicephore & Theodorus Graptus ont dit la mesme chose dans le 9. en combattant les Iconoclastes, comme nous avons déjà vu: & ainsi ils peuvent rendre témoignage des sentimens de ce siecle-là. Voicy neanmoins encore deux auteurs considerables de ce mesme siecle qu'il est bon de ne pas omettre.

Le premier est Theodore Abucara Evêque des Cariens, que l'on place au mesme tems que Photius, & dont Auberrin cite luy-mesme quelques passages sur des maximes philosophiques: mais il ne nous a pas voulu dire

qu'il parle de l'Eucharistie en des termes qui ne luy plaisoient pas , & qui n'accorderont pas M. Claude.

Comme cet Evêque vivoit sous la domination des Sarazins, & que la plupart de ses opuscules ne contiennent qu'un recit d'entretiens qu'il a eus avec eux sur divers points de la religion chrestienne, il décrit dans l'opuscule 22. ce qui luy fut dit sur l'Eucharistie par un Sarazin , & ce qu'il luy répondit : *Dans une autre assemblée, dit-il, un Sarazin m'interrogea en cette maniere : Dites-moy un peu , pourquoy vous-autes Prestres vous joëz-vous ainsi des Chrestiens , & que faisant deux pains de la mesme farine , vous en laissez un pour l'usage commun , & que vous coupez l'autre en petites parties , & les distribuez au peuple , en l'appellant le corps de Christ , & leur disant que ce pain leur donnera la remission de leurs pechez ? Est-ce que vous vous trompez vous-mesmes , ou que vous vous joëz seulement de la credulité des simples ? Nous ne nous trompons point , répondit Theodore , & nous ne trompons point aussi les autres. Je desire , repartit le Sarazin , que vous m'expliquiez cela , non par vos écritures , mais par les principes communs.*

Sur cela Theodore l'engagea premierement à reconnoistre , que l'aliment & le breuvage ordinaires sont changez par la nature au corps & au sang de celuy qui les prend. Et ensuite appliquant cet exemple à l'Eucharistie : *Concevez , dit-il , que nostre mystere se fait en la mesme sorte. Le Prestre met sur la sainte table le pain & le vin , & il fait des prieres pour invoquer le S. Esprit ; & le S. Esprit descend sur les dons , & par le feu de la divinité il convertit le pain & le vin au corps & au sang de Jesus-Christ ; de mesme que l'estomac de chacun change la nourriture en son propre corps.*

Je scay que cette comparaison est imparfaite , & qu'elle n'explique qu'une partie du mystere , qui est la verité du changement : mais elle suffisoit pour repousser la curiosité des Sarazins ; & elle marque clairement que jamais ny cet auteur , ny tous ceux qui se sont servis de la mesme comparaison n'ont conceu qu'il ne se fist dans l'Eucharistie qu'un changement de signification, ou de vertu.

Ce mesme passage de Theodore Abucara est inferé dans le traité de Samonas Evêque de Gaze , & en fait le commencement ; & l'on ne s'en doit pas estonner , puisqu'il estoit fort ordinaire aux Grecs de prendre ainsi de longs passages des auteurs precedens sans mesme les alleguer.

J'ay remarqué cy-devant que Cabasilas avoit fait un chapitre entier de son traité sur la liturgie , d'un grand passage de Germain qu'il ne cite point ; & c'est en cette sorte que Samonas ayant dessein d'éclaircir les objections ordinaires que les Sarazins faisoient contre l'Eucharistie , & trouvant ce petit entretien de Theodore Abucara qui contenoit une partie de ce qu'il vouloit dire , a mieux aimé le dire dans les termes de cet auteur que dans les siens.

Theodorus Graptus en a peuteestre usé de la mesme sorte à l'égard de Nicephore ; ce qui a fait , comme nous avons aussi remarqué , que les mesmes paroles sur l'Eucharistie se trouvent dans deux écrits , dont l'un est certainement de Nicephore , & l'autre est attribué à Theodorus Graptus.

Le second Auteur est un nommé Petrus Siculus, que l'on place au 9. siecle vers l'an 870. Il a écrit contre une secte de Manichéens qui s'estoit renouvelée en cetems-là, & qui est la mesme que celle des Pauliciens marquez par Euthimius dans sa Panoplie. On voit dans le second tome des auteurs du 9. siecle de la bibliotheque des Peres un petit traité de cet auteur traduit par un Jesuite nommé Radanus. Et Allatius en cite un autre en grec, où il semble qu'il ait eu dessein de refuter plus amplement les erreurs qu'il avoit marquées dans le traité imprimé dans la bibliotheque des Peres.

*Biblioth. Patr.
Colon. fecul. 9.*

*Exercit. adversus
Gregor.*

Dans le premier de ces traittez cet auteur exprime comme Euthimius l'erreur de ces Manichéens ou Pauliciens, qui convient dans le fond avec celle des Sacramentaires. Car voicy le troisieme des six paradoxes qu'il leur attribue.

Ils nient, dit-il, la terrible & divine transmutation du corps & du sang de Nostre Seigneur qui se fait dans les mysteres, & c'est en quoy ils conviennent avec les Sacramentaires : mais ils y ajoûtoient de plus une erreur particuliere, qui est que Jesus-Christ n'avoit point donné de pain & de vin à ses disciples dans la Cene, mais qu'il leur avoit seulement donné des paroles pour leur tenir lieu de symboles & de figures du pain & du vin.

Il rapporte dans la suite l'interrogation juridique d'un des chefs de cette secte, nommé Genesius, par le Patriarche de Constantinople du tems de Leon Isaurique, où l'on voit que ce Patriarche luy demanda, *Pourquoy il ne participoit pas au corps & au sang pleins de pureté de Nostre Seigneur Jesus-Christ, mais qu'il les méprisoit ? QUI D causa effect, cur immaculatum corpus & sanguinem Domini non participaret, sed vilipenderet ?* Et que cet heretique luy répondit par une equivoque trompeuse : *Anathème, luy dit-il, à quiconque fait ce que vous dites, & qui méprise le corps & le sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ.* Par où, dit Pierre de Sicile, il entendoit les paroles de Jesus-Christ (qu'il appelloit le corps & le sang de Jesus-Christ ;) *De ipsis enim verbis loquebatur.*

Ces passages suffisent pour montrer qu'on regardoit au 9. siecle comme un paradoxe & une heresie, de nier la conversion divine & terrible qui se fait dans l'Eucharistie, & que ce sentiment n'estoit embrassé que par de detestables heretiques. Mais le passage qu'Allatius rapporte du mesme Auteur, est encore beaucoup plus précis ; & il est d'autant plus considerable qu'il fait voir parfaitement l'alliance de ce langage des sens dont nous avons parlé, avec la foy de la presence réelle & de la transubstantiation. Pierre de Sicile y refute les trois paradoxes de l'heresie des Pauliciens, qui regardent l'Eucharistie ; & il montre que Jesus-Christ n'avoit pas seulement prononcé des paroles dans la Cene, comme ils le pretendoient, *mais qu'il avoit effectivement donné du pain & du vin : IN SACRA verò Cæna verè panem & vinum tradidit, dixitque : Accipite & manducate.*

Je ne doute point que M. Claude ne soit flatté de ces paroles, *que Jesus-Christ donna veritablement du pain & du vin à ses Apostres dans la Cene, & qu'il n'en conclue avec sa precipitation ordinaire, que c'estoit donc de vray pain en substance, & non un pain transubstantié.* Mais il pourra apprendre de cet exemple, que ces fortes de conclusions ne sont pas judicieuses. Car il est clair par la suite, que Pierre de Sicile ne veut dire autre chose, sinon que

que Jesus-Christ n'avoit pas donné à ses disciples de pures paroles, comme ces heretiques le prétendoient, mais qu'il leur avoit véritablement & effectivement donné le pain & le vin qu'il avoit consacré, & qu'il avoit changé & transubstantiez en les consacrant. *Dans la sacrée Cene*, dit-il, *Jesus-Christ donna véritablement à ses saints Apostres du pain & du vin, & leur dit: Prenez, & mangez, & buvez-en tous; C'est mon sang, le sang du nouveau testament qui est versé pour vous, & pour plusieurs, pour la remission des pechez: Faites cecy en memoire de moy. Or le precepte s'observe maintenant comme il s'observera à l'avenir, étant accompli par les sacrifices des Ministres de l'Autel. Le pain est présenté visiblement sur l'Autel, & le Saint Esprit descend invisiblement, qui sanctifie les oblations, & qui les fait non les* ANTITYPES, *mais le CORPS MESME ET LE SANG MESME de nostre Seigneur & de nostre Dieu.*

Ainsi ce pain que Jesus-Christ donna véritablement à ses disciples, estoit un pain véritablement changé, non en la figure, mais au corps même de Jesus-Christ.

Quant au dixième siècle nous n'avons à examiner que deux passages, dont M. Claude accuse le premier de falsification, & élude le second par une raillerie qui luy a paru fort ingénieuse.

L'Auteur de la Perpetuité de la foy voulant prouver l'adoration du pag. 160. S. Sacrement, se sert de l'autorité d'un Extrait grec de la vie du B. Luc Anachorete, qui contient ces termes: *Puis étendant un petit linge vous y mettez les particules sacrées; & faisant brûler de l'encens vous chanterez des pseumes qui conviennent à ce mystere, & qui le figurent; ou bien le cantique appelé TRISAGION avec le symbole de la foy: puis l'adorant en fléchissant trois fois les genoux, & joignant les mains, vous prendrez avec la bouche le sacré corps de Jesus-Christ nostre Dieu.* Et parce que dans l'original grec le mot d'adorant n'y est pas, mais seulement fléchissant trois fois les genoux, M. Claude soutient que l'auteur de la Perpetuité a ajouté de luy-pag. 418. même cette parole. Il pouvoit faire ce reproche encore à Bollandus sur le mois de Mars, & au P. Combes, qui a traduit le premier les paroles grecques, qui ne signifient littéralement que fléchissant les genoux, par celles-cy, *trinaque genuflexione adorans*. Cette reflexion de M. Claude a paru considerable à quelques personnes. Il répond de plus que ces trois genuflexions se rapportent à celui à qui on chantoit le *Trisagion*, & non pas au corps de Jesus-Christ.

Et moy je trouve que c'est une pure chicannerie & qu'il y a de la bassesse à M. Claude d'avoir insulté à l'auteur de la Perpetuité pour avoir suivi deux habiles traducteurs, & n'avoir pas consulté le grec en un lieu de nulle importance. L'adoration veritable, comme l'avoit remarqué cet Auteur, est un abaissement de l'ame qui s'humilie & s'aneantit en la presence de Dieu. Cette adoration est une action de religion. Elle peut estre ou interieure, c'est-à-dire spirituelle; ou exterieure & corporelle. L'exterieure ou corporelle est une ceremonie religieuse, qui est un effet & un signe de l'interieure; car les Anges respectent Dieu & reverent son excellence par une adoration spirituelle, mais les hommes y joignent souvent l'adoration corporelle.

CHAP. IX.

L'écriture fait voir que les hommes ont adoré Dieu en plusieurs manières extérieures. Les plus ordinaires ont été la prostration, & la genuflexion. Mais il faut remarquer que comme de se jeter par terre n'est pas toujours une adoration, la genuflexion ne l'est pas aussi toujours, parcequ'elle n'est pas toujours un signe ou un effet d'une ame qui s'abaisse en s'humiliant, & en s'aneantissant en la présence de Dieu; & que l'on ne se sert pas toujours de cette action corporelle, comme d'une cérémonie religieuse. Les soldats de Gedeon se mirent à genoux pour boire de l'eau, & personne n'a encore dit que ces soldats adorassent Dieu ou cet element, parceque cette genuflexion n'estoit pas une cérémonie religieuse, ny un signe de reverence: *Omnis autem multitudo flexo poplite biberat*. Mais personne ne niera que Salomon en priant Dieu les genoux en terre, ne l'ait adoré; *Vtrumque enim genu in terram fixerat*: Qu'Elzdras en se mettant à genoux pour prier Dieu, ne l'ait aussi adoré; *Curvavi genua mea*; & que lorsque Dieu dit que tous les hommes flechiront le genou devant luy, il ne veuille signifier qu'ils l'adoreront: *Mihi flectetur omne genu*; parceque ces genuflexions jointes à l'oraison sont des cérémonies religieuses & des signes, ou des effets d'une reverence intérieure pour sa divine Majesté.

L'adoration, disent les Theologiens, consiste principalement dans un respect intérieur envers Dieu; & en second lieu en de certains signes corporels d'humilité, comme lorsque nous flechissons le genou pour confesser nostre foiblesse à l'égard de Dieu; ou que nous nous prosternons pour reconnoître nostre néant.

D'où je conclu que flechir le genou c'est adorer Dieu, lorsqu'on le flechit par une reverence religieuse, & qu'on s'en sert comme d'une cérémonie ecclésiastique; & que les passages alleguez ne disent pas moins que les suivans, où il est dit qu'en flechissant le genou on adoroit Dieu. Les Levites flechissant le genou adorèrent Dieu, *incurvato genu adoraverunt*. Daniel flechissoit le genou trois fois le jour, & adoroit Dieu, *flectebat genua, & adorabat*.

Que si flechir le genou devant Dieu est l'adorer, ce n'est donc pas ajoûter à la lettre, quoiqu'elle ne dise que flechir le genou, lorsqu'on dit en l'expliquant, qu'adorant on flechit le genou, si lorsqu'on flechit le genou on observe une cérémonie ecclésiastique & religieuse; parceque c'est une véritable adoration, & qui doit être nécessairement expliquée par le mot d'adoration, afin de la distinguer de la genuflexion profane, comme estoit celle des soldats de Gedeon.

Le premier interprete du texte grec, qui est le R. Pere Combefis, n'a fait dans son explication que ce que les Evangelistes avoient premierement fait. Car parlant de la priere que le Lepreux fit à nostre Seigneur, S. Luc dit, *qu'il se jetta la face contre terre*: *PROCIDENS in faciem suam, rogavit eum*. S. Marc dit *qu'il se mit à genoux*: *ET VENIT ad eum leprosus deprecans eum, & genu flexo dixit ei*. Mais S. Matthieu dit *qu'il l'adora*: *ET ecce Leprosus veniens adorabat eum*. Et cette adoration consistoit seulement en cette prostration & genuflexion, qui estoient les effets de cette humble reverence qu'avoit le Lepreux pour Jesus-Christ. Ce qui fait que S. Matthieu n'a rien dit de plus que les autres. Et les mesmes Evan-

Judic. 7. 6.

3. Reg. 8. 54.

1. Esdr. 9. 5.

1/a 45. 23.
Rois. 14. 1.2. 2. q. 48. art. 2.
ad 1.

2. Paral. 29. 30.

Daniel 7. 6. 10.

Luc. 15. 12.

J. Marc. 1. 40.

Matth. 8. 2.

gelistes parlant des soldats qui se moquerent de Jesus-Christ, S. Matthieu dit, *que se mettant à genoux devant luy, ils se moquoient de luy*: ET Matth. 27. 29. *genuflexo ante eum, illudebant ei.* S. Marc interprete cette genuflexion par le mot d'adoration: *ET ponentes genua adorabant eum*; c'est-à-dire qu'ils Marc 15. 19. l'adoroient par derision, en se mettant à genoux devant luy.

On a de coutume le Vendredy-Saint parmy les Catholiques d'adorer la Croix, en faisant avant que de la baiser trois genuflexions; & pour cette raison on appelle cette ceremonie l'adoration de la Croix. Car jusques icy on n'a jamais fait de distinction entre l'adoration & la genuflexion ceremoniale ou religieuse; & M. Claude est le seul qui a nié qu'on deust appeller cette genuflexion, adoration. Il faut donc conclure que le P. Combefis, Bollandus, & l'auteur de la Perpetuité de la foy n'ont rien alteré ou ajouté au sens de la lettre, mais qu'ils l'ont traduite fidelement selon le sens, & qu'ils ont dit seulement plus clairement ce que les trois genuflexions religieuses signifioient.

Tout ce que peut dire M. Claude est qu'encore que la genuflexion soit une ceremonie religieuse qui marque une reverence interieure, & qu'estant rapportée à Dieu elle signifie ainsi une veritable adoration, néanmoins elle peut signifier aussi une autre sorte de respect comme quand on flechit les genoux devant l'Evangile & les images. Mais s'il n'a que cette chicane à opposer, il est facile de luy repartir qu'elle ne luy est nullement ostée par le mot d'adorer qui est quelquefois appliqué à des objets que l'on n'adore pas du culte de latrie; de sorte que ce n'est pas précisément sur ce mot qu'est fondé l'argument que l'on tire de ce passage du bien-heureux Luc, qui ne seroit en rien moins fort quand au lieu de traduire en suivant le latin de Bollandus & de Combefis: *Puis l'adorant en flechissant trois fois les genoux*, on auroit traduit simplement selon le grec: *Puis flechissant trois fois les genoux*. La force de cet argument consiste en ce qu'il paroist, qu'ils pratiquoient en recevant l'Eucharistie une ceremonie religieuse qui est la marque d'une adoration veritable, quand on la rapporte à un objet adorable. Or il est visible que dans ce passage ces genuflexions se rapportent au corps de Jesus-Christ; de sorte qu'il faudroit que M. Claude eust prouvé que ces termes de corps de Jesus-Christ ne signifient pas le vray corps de Jesus-Christ avant qu'il eust droit d'accuser cette traduction de faux. Mais comme c'est une pretension infoutenable, & qu'elle est particulièrement detruite par tous les Grecs de ce siecle, qui supposent que les mots de corps de Jesus-Christ signifient le vray corps de Jesus-Christ. On a eu droit de pretendre, que ceux de *flechissant les genoux* signifient une veritable adoration.

La repartie que fait M. Claude en disant que ces genuflexions se rapportoient à celuy à qui on chantoit le *Trisagion*, & non pas au corps de J. C. est encore ridicule; parce que chanter des pseumes, ou le *Trisagion*, reciter le symbole, joindre les mains, sont diverses parties de l'entiere ceremonie ordonnée par l'Evesque, qui se rapportent toutes au S. Sacrement, & servent de preparation à sa reception, & non pas les unes aux autres.

Deplus M. Claude n'a pas pris garde qu'il n'estoit pas necessaire de

chanter toujours le *Trisagion* : car lorsqu'on chantoit les pſeaumes, on ne le chantoit point. L'Evêque ne dit pas; Vous chanterez des pſeaumes, & le *Trisagion*; mais vous chanterez des Pſeaumes ou le *Trisagion* : & néanmoins il est certain qu'on ne laissoit pas de faire ces trois genuflexions, & pour lors elles ne pouvoient avoir aucun rapport au *Trisagion*.

Il est donc certain que c'est une pure chicane que cette accusation de fausseté, que ces genuflexions estoient une adoration religieuse, & qu'elles se rapportoient à l'Eucharistie : & comme dans ce passage mesme l'Eucharistie est reconnuë pour le précieux corps de Jesus-Christ, & que les solutions de figure vuide, & de figure pleine estoient inconnuës en ce tems-la, ils s'en suit que c'estoit une veritable adoration de latrerie.

pag. 261. & 465.

M. Claude n'est guere plus heureux dans ses railleries que dans ses accusations serieuses. L'auteur de la Perpetuité s'estoit servi de l'exemple d'une Sainte, qui ayant vécu 35. ans dans un desert de l'Isle de Paros pria un chasseur qui la rencontra de luy apporter l'année suivante l'Eucharistie : ce que le chasseur ayant fait, la Sainte se jeta en terre, & recut le don divin avec gemissement; & en arrosant la terre de ses larmes : elle dit : *Seigneur, vous laissez maintenant aller en paix vostre servante, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous avez donné.*

Sur cela M. Claude dit que ce sujet est plus desert pour l'Auteur, que le desert de l'Isle de Paros; puisqu'on est obligé de ramasser ces sortes de preuves. Mais je pense luy avoir montré que ce sujet n'est point si desert qu'il s'imaginoit, & qu'il aura tort, s'il se plaint encore de la sterilité de nos preuves. Nous luy parlerons de l'adoration une autrefois : mais cependant quelque mépris qu'il fasse de cet exemple, je ne laisseray pas de luy dire que l'application que fit cette Sainte à l'Eucharistie d'un verset qui a esté employé par Simeon pour remercier Dieu de luy avoir fait voir J. C. & qui porte naturellement à ce sens, est un effet de la creance de la presence réelle, qui fait regarder l'Eucharistie comme J. C. Jamais une devotion Calviniste n'excitera d'elle-mesme ce mouvement; & si quelques Calvinistes la prariquent, c'est que la verité de l'ancienne foy qu'ils ont abolie dans leur esprit, est encore demeurée gravée dans quelques-unes de leurs actions & de leurs paroles.

 CHAPITRE X.

Conclusions que l'on doit tirer del'examen de ces quatre siecles.

JE pense que M. Claude n'a pas sujet de se plaindre que je ne me sois pas suffisamment acquitté de la promesse que j'avois faite au commencement de ce livre, de montrer que le caractère de son esprit est de former ses opinions & ses hypotheses independamment des faits historiques, & ensuite d'y ajuster les histoires comme il peut : d'où il arrive que comme les faits ne sont pas si flexibles que son imagination, la verité des choses dément & détruit d'ordinaire ses hypotheses fantastiques.

C'est la premiere reflexion qu'on peut faire sur l'examen que nous avons

fait de la doctrine de l'Eglise Grecque pendant quatre siècles. Nous y devions voir selon M. Claude de beaux jours & des jours obscurs, de bons serviteurs de Dieu qui expliquassent clairement l'opinion des Calvinistes, & des serviteurs negligens qui laissaient obscurcir cette doctrine. Les premiers doivent être dans le 7. & le 8. siècle, les seconds dans le 9. & dans le 10. Mais nous n'avons pu découvrir de trace de cette différence, qui devoit être si sensible. Nous avons ouï le même langage dans tous ces quatre siècles. Le 7. & le 8. sont pour le moins aussi contraires aux Calvinistes que le 9. & le 10. Et nous y avons entendu retentir en tous, ces paroles si dures aux Sacramentaires : *Que l'Eucharistie n'est pas l'image, mais le corps même de I. C. qu'elle est proprement & véritablement le corps même de I. C.*

Cette distinction de beaux jours & de mauvais jours est donc une pure chimère. C'est un pur ouvrage de l'imagination de M. Claude, qui n'a pas le moindre fondement dans l'histoire de ces siècles.

La seconde reflexion est, qu'il n'est pas seulement clair que l'on auroit tort de diviser ces quatre siècles en deux parties, en beaux jours & en jours obscurs ; mais qu'il est visible aussi qu'on n'a pas le moindre fondement de prétendre que la foy de l'Eglise Grecque dans ces 4. siècles soit différente de celle qu'elle a tenue dans l'onzième. Et c'est ce que les Ministres mêmes reconnoissent, en avouant que S. Jean de Damas a été la règle des sentimens & du langage de tous les Grecs qui l'ont suivi. *Le Concile de Nicée second, dit Blondel, l'ayant honoré de grandes louanges, & suivi en ce qu'il avoit de plus foible & de moins loüable, a imposé une tacite loy aux Grecs posterieurs, qui ont jusques à nos jours reveré ses decrets, de parler à sa mode, & de renoncer, en imitant ses fautes, au style de la venerable antiquité. De là vient que le prétendu Samonas Evêque de Gaze, Theophilaste Archevesque d'Acride en Bulgarie, Euthymius Zigabenus, Nicolas Cabasilas, Nicolas Evêque de Methone, Nicetas Sternon, ou Pectoratus, Jean Zonare du commencement Maître de camp des Gardes, & premier Secretaire de l'Empereur d'Orient, puis Moine ; Theodore Balzamon Patriarche d'Antioche, Marc Archevesque d'Ephese, & pour toucher à nostre tems, Jeremie Patriarche de Constantinople, & les Grecs de Venise, usent de façons de parler incommodes, & qui ne peuvent exprimer ny le sentiment de Rome moderne, ny celui des Peres des premiers siècles.*

Eclairciss. Sur
l'Euchar. ch. 15.

On n'a pas sujet de se mettre en peine de ce qu'il dit que les expressions de ces auteurs ne représentent pas le sentiment de Rome moderne. On sçait que c'est Blondel qui parle ; & je pense que quand on aura lu ce que nous avons dit des sentimens de ces Grecs, il n'y a personne qui puisse douter que ce qu'il avance ne soit tres-faux. Mais ce qui est considerable, est qu'il avoüe.

1. Que les expressions de ces Grecs depuis S. Jean de Damas jusques à nostre tems sont incommodes aux Sacramentaires.

2. Qu'elles ne représentent point les sentimens qu'il croit fausement être celui des Peres des premiers siècles, c'est-à-dire l'opinion des Calvinistes.

3. Que tous ces Grecs ont parlé le même langage depuis S. Jean de Damas ; & que le second Concile de Nicée qui l'a approuvé , leur en a imposé une loy secrette.

Et comme Aubertin joint Anastase Sinaïte , & Germain Patriarche de Constantinople à S. Jean de Damas , & les traite également de novateurs, il s'enfuit que depuis le commencement du 7. siecle jusques à nostre tems il n'y a aucun sujet de diviser l'Eglise Grecque en deux creances touchant l'Eucharistie ; & que ne voyant dans cette Eglise qu'un même langage , il est ridicule de luy attribuer deux sortes de foy.

La troisième reflexion est , qu'ayant prouvé séparément que l'Eglise Grecque tenoit la presence réelle dans l'onzième siecle , & dans tous les autres qui l'ont suivi jusques à nostre tems , & qu'elle l'a aussi tenuë depuis le 7. siecle jusques à l'onzième , j'ay droit d'en tirer deux argumens qui se confirment également l'un par l'autre.

Le premier est ; Qu'estant visible que dans le 7. le 8. le 9. & le 10. siecles l'Eglise Grecque estoit toute dans la foy de la presence réelle & de la transsubstantiation , il s'enfuit qu'elle y a esté aussi dans l'onzième , le douzième , & dans tous les autres siecles suivans ; puisqu'il ne paroist pas la moindre marque de changement , & que l'on voit dans tous les auteurs de ces siecles un parfait accord de sentimens & d'expressions.

Le second est ; Qu'estant indubitable , comme nous l'avons montré , que depuis l'onzième siecle l'Eglise Grecque a tenu la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation avec autant d'eclat que l'Eglise Latine , on doit conclure necessairement qu'elle a esté dans la même creance aux quatre siecles precedens ; puisque par l'aveu même des Ministres , les auteurs de ces siecles ont parlé le même langage , & ont eu les mêmes sentimens que ceux des derniers.

Je laisse à juger lequel de ces deux argumens est le plus clair & le plus convaincant. Mais je sçay bien qu'estant joints ensemble ils mettent ce consentement de l'Eglise Grecque depuis le 7. siecle jusques à nostre tems dans un degré d'evidence qui ne peut estre contesté que par des gens qui renoncent absolument à la raison , & qui sont resolus de n'écouter rien que leur preoccupation , leur passion , & leur interest ; n'y ayant aucune apparence d'attribuer à aucun de ces siecles une autre creance que celle de la presence réelle & de la transsubstantiation ; puisqu'il paroist & par les preuves particulieres que l'on tire des auteurs qui y ont vécu ; & par la consequence necessaire de la foy des autres siecles qui les suivent , ou qui les precedent , que cette doctrine a esté crüe universellement , & sans contradiction dans toute l'Eglise Grecque.

La quatrième reflexion est , que ce consentement & cet accord parfait de cette grande Eglise dans tous les siecles sur le sujet de l'Eucharistie , est une conviction manifeste de la temerité de Blondel & d'Aubertin , qui attribuent à S. Jean de Damas une opinion particuliere & ridicule , qui est que le Verbe s'unissoit dans l'Eucharistie hypostatiquement au pain demeurant dans l'estre du pain.

On l'a déjà refutée dans le premier traité. Et M. Claude s'est conten-

té de répondre à ce qu'on en a dit, qu'il ne se mettoit pas en peine de cette question. Mais pour la détruire encore sans ressource, il suffit de demander aux Ministres qui seroient de ce sentiment, s'ils prétendent attribuer cette opinion extravagante à S. Jean de Damas seul, ou s'ils en veulent faire la creance de toute l'Eglise Grecque. S'ils l'imputent à toute cette Eglise, il n'y a qu'à les renvoyer à cette foule de preuves, par lesquelles nous avons fait voir que la presence réelle & la transubstantiation y ont été cruës aussi bien que dans l'Eglise Latine avant Berenger & depuis; & il n'y a qu'à les faire ressouvenir de tous les passages, par lesquels nous avons prouvé que selon les auteurs du 8. & du 9. siècles, & de tous les suivans, l'Eucharistie estoit l'original mesme, c'est-à-dire le corps naturel de J. C. opposé à la figure: QU'ELLE n'en estoit point distinguée: QUE C'ESTOIT proprement & véritablement le corps mesme de I. C. le corps crucifié, le corps ressuscité, & le corps né de la Vierge.

Que s'ils prétendent que cette doctrine n'ait été tenuë que par S. Jean de Damas seul, c'est à eux à nous dire quelle apparence il y a que toute l'Eglise Grecque l'ayant pris selon eux-mêmes pour la regle de sa doctrine & de son langage sur l'Eucharistie, se soit si étrangement écartée de ses sentimens, & qu'elle soit entrée sans y penser en le suivant, & en parlant comme luy, en une opinion toute contraire à la sienne.

Il est vray qu'il y a quelque honte à refuter serieusement cette opinion, quand on considère le fondement sur lequel les Ministres l'établissent. Car tout ce qu'ils trouvent dans S. Jean de Damas pour l'appuyer, est que ce Saint écrit, *Que comme Dieu joint à l'eau & à l'huile la grace du S. Esprit pour en faire le bain de la renaissance; de mesme parce que les hommes ont accoutumé de manger du pain, & de boire de l'eau & du vin, il leur a conjoint sa divinité & les a fait son corps & son sang.* Et cela suffit à Blondel pour conclure, *que ces paroles posent l'union du pain demeurant pain en sa substance avec la déité du Verbe, à raison de laquelle il devient proprement pain divin, & est fait corps de Christ par assumption, & par inhabitation de l'esprit de Jesus-Christ.*

*Germanus in
Theor. Damasce.
l. 4. de fide or-
thod. c. 14.*

*Blond. Eclairc.
c. 16.*

Voilà comme ces Messieurs concluent en suivant aveuglement leurs passions & leurs préjugés, sans jamais écouter la raison & le bon sens. Car s'ils y avoient eu le moindre égard, ils se seroient servis de ce passage pour rejeter cette extravagante imagination. Ils auroient vu, que comme il est ridicule de croire que S. Jean de Damas ait voulu que le S. Esprit s'unît hypostatiquement à l'eau du baptême, & au chresme de la confirmation, il est ridicule aussi de luy attribuer d'avoir cru que le Verbe s'unissoit hypostatiquement au pain.

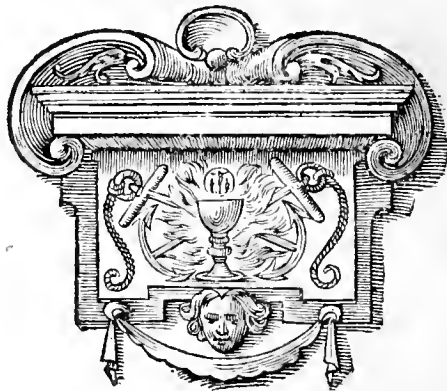
Ils auroient vu, que comme la simple union du S. Esprit avec l'eau du baptême, & avec le chresme, ne fait point que ces substances deviennent le corps du S. Esprit; de même la simple union de la divinité de Jesus-Christ avec le pain & le vin, ne seroit point que ce pain & ce vin fussent son corps & son sang, s'il ne les changeoit réellement en ce corps & en ce sang.

Ils auroient vu, que comme selon S. Jean de Damas Dieu joint sa divini-

te à l'eau du baptesme , & au chresme comme cause operante de la renaissance spirituelle , de mesme il joint sa divinité au pain & au vin comme une cause operante , & que l'effet qu'il luy attribué est de changer ce pain au corps & au sang de J. C. Il leur joint , dit-il , *sa divinité , & les fait son corps & son sang.*

Ils auroient vu , que cette fantaisie est détruite clairement par les paroles expressés de S. Jean de Damas , qui declare au mesme lieu ; *que l'Eucharistie est le corps né de la Vierge ; que le pain & le vin sont transmuez au corps & au sang de Dieu , c'est-à-dire en ce corps & en ce sang né de la Vierge , & qui explique ce changement par la comparaison du changement naturel du pain en nostre corps , qui exclud aussibien cette extravagante pensée de l'impanation du Verbe , que la vertu & la figure des Calvinistes.*

Enfin ils auroient cherché l'explication des ces paroles dans les disciples de S. Jean de Damas , & ils y auroient trouvé que les autens les plus declarez pour la transubstantiation n'ont point fait difficulté de se servir de cette expression , *Que Dieu unit sa divinité au pain* , comme nous l'avons fait voir en traittant des sentimens de Nicolas de Methone , & de Samonas Evesque de Gaze.





LIVRE HUITIÈME.

CONTENANT L'EXAMEN DES SENTIMENS de l'Eglise Latine sur le mystere de l'Eucharistie, depuis l'an 700. jusqu'en l'an 870.

CHAPITRE I.

Que la question qui reste touchant la creance de l'Eglise Latine depuis le septième siecle jusques à l'onzième est déjà decidée par ce que l'on a établi jusques icy.



L'ORDRE que nous nous sommes prescrit demande que nous fassions le mesme examen de la doctrine de l'Eglise Latine depuis le septième siecle jusques à l'onzième, que nous avons déjà fait de celle de l'Eglise Grecque; afin de voir si nous n'y appercevrons point ce merveilleux changement dont les Ministres nous apprennent les nouvelles.

Mais si l'on veut se servir comme la raison l'ordonne, des lumieres que l'on doit tirer de ce que nous avons établi jusques icy, on verra que la seule proposition de la question est ce qui la doit decider. Car il s'agit en un mot de sçavoir si estant certain que l'Eglise Grecque a cru la presence réelle & la transubstantiation depuis le 7. siecle jusqu'à l'onzième, & depuis l'onzième jusques à nostre tems, comme nous l'avons montré dans les livres precedens; & estant certain encore que l'Eglise Latine s'est trouvée dans cette creance dans l'onzième siecle, & que Berenger qui la voulut combattre fut regardé comme un novateur & un heretique par toute l'Eglise de ce siecle-là, ainsi que tout le monde en demeure d'accord; il est question, dis-je, de sçavoir s'il est possible qu'il y ait eu une autre creance dans l'Eglise Latine au 7. au 8. & au 9. siecles, & dans une partie du dixième; & si l'on peut croire raisonnablement que tout l'Orient croyant que J. C. estoit réellement & veritablement present sur les autels, & que l'Eucharistie estoit le corps mesme de J. C. l'Occident ait cru durant ces mesmes siecles que J. C. n'y estoit present qu'en figure & en vertu, & qu'il ait ensuite changé insensiblement de sentiment pour se retrouver en l'onzième siecle dans la doctrine de la transubstantiation.

Quelque hardis que soient les Ministres à soutenir leurs plus déraisonnables fantaisies, ils ne l'ont pas encore esté jusques à ce point de separer les sentimens de ces deux Eglises durant ces quatre siecles. Ils ont au

contraire pris pour principe qu'elles avoient alors la mesme doctrine sur l'Eucharistie ; & comme ils attribuoient à l'Eglise Latine la creance des Protestans , ils ont conclud le mesme de la Grecque. Ils n'ont donc , en demeurant dans le mesme principe , fondé sur la raison & sur le bon sens , qu'à changer seulement de conclusions : & puisqu'on leur a fait voir clairement par des preuves positives , que l'Eglise Grecque a cru la presence réelle & la transubstantiation durant le 7. le 8. le 9. & le 10. siecles , ils ne peuvent attribuer une autre creance à l'Eglise Latine avec la moindre apparence.

Ces Eglises estoient trop liées ensemble , elles avoient entre elles trop de commerce , les Papes prenoient trop de soin d'y entretenir l'uniformité d'une mesme foy , pour s'imaginer qu'elles ayent pu estre divisées de sentimens sur un dogme aussi essentiel , & aussi commun qu'est celuy de l'Eucharistie. Et il est également ridicule de supposer ou que les Papes n'ayent point esté avertis de cette diversité de creance , ou qu'ils l'ayent tolerée après en avoir esté avertis.

Tous les argumens par lesquels nous avons montré depuis l'onzième siecle qu'il est impossible que ces deux Eglises ayent vëu dans une ignorance mutuelle de leurs sentimens sur l'Eucharistie , se peuvent employer à l'égard de ces quatre siecles avec d'autant plus de force , que ces Eglises n'y paroissent pas desunies l'une de l'autre , comme elles l'ont esté depuis , mais qu'elles y ont esté fort long-tems unies , & unies avec dependance l'une de l'autre , l'Eglise Grecque n'ayant point fait difficulté durant ces siecles de reconnoistre la prééminence de celle de Rome.

Toutes les preuves aussi dont nous nous sommes servis pour faire voir que si cette diversité de sentimens sur l'Eucharistie eust esté connue par ces deux Eglises , ny les Grecs ny les Latins ne l'auroient jamais soufferte sans se la reprocher les uns aux autres , & sans s'entr'accuser d'erreur dans la foy , ont aussi lieu à l'égard des quatre siecles dont il s'agit. Car il est absolument sans apparence que les Papes qui ont poussé les Grecs avec tant de vigueur & de zele sur l'heresie des Monothelites ; favorisée par les Empereurs de Constantinople , & autorisée par des Conciles de presque tous les Eveques Grecs , les eussent épargnez sur le sujet de l'Eucharistie ; ou que les Grecs qui se portoient quelquefois à condamner tres-injustement l'Eglise Romaine sur des points de discipline , comme le celibat des Prestres & le jeûne du samedi , eussent souffert dans les Latins une doctrine différente de la leur sur un point capital de la religion chrestienne.

On voit par les passages que nous avons rapportez de Pierre de Sicile , qu'ils ont regardé comme une erreur de Manichéens , de nier la conversion du pain au corps de J. C. Pourquoy donc n'auroient-ils pas regardé tous les Occidentaux comme coupables de cette heresie , s'ils eussent nié aussi bien que les Manichéens cette conversion du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ ?

Comment les deffenseurs des Images , qui publioient si hautement que l'Eucharistie estoit le corps mesme de J. C. qu'elle n'estoit pas la figure de J. C. mais l'original mesme ; & qu'elle n'estoit point distinguée réellement

de ce corps, autoient-ils peu faire tant d'estat de l'union qu'ils avoient avec l'ancienne Rome ?

Comment les Legats du Pape Adrien qui assistoient au 2. Concile de Nicée auroient-ils souffert que l'on y eust publié une doctrine si contraire à celle des Eglises d'Occident ?

Comment le Pape Adrien à qui les Actes du II. Concile de Nicée furent portez, n'eust-il point eu de soin d'en avertir le Patriarche Tarase & l'Imperatrice Irene, & de leur declarer qu'on avoit eu tort d'enseigner dans ce Concile que le pain & le vin estoient après la consécration le corps mesme de J. C. ?

Enfin comment s'est-il pu faire qu'il n'y ait eu durant ces quatre siècles dont il s'agit aucune dispute ny aucun démelé entre les Grecs & les Latins sur le sujet de ce mystere ?

Enée Evêque de Paris, & Rattranne Religieux de Corbie ont refuté au 9. siècle les reproches que les Grecs faisoient à l'Eglise Latine ; mais il n'y en a aucun qui regarde sa doctrine sur l'Eucharistie.

Il n'est pas nécessaire d'étendre icy ce point davantage, puisque la maniere dont nous avons prouvé le consentement de ces deux Eglises sur l'Eucharistie depuis l'onzième siècle jusques à nostre tems, donne lieu de former une infinité d'argumens semblables, pour montrer qu'elles estoient aussi d'accord sur ce mystere durant les quatre siècles que nous examinons presentement. Et par conséquent ayant établi que l'Eglise Grecque a cru la presence réelle dans ces quatre siècles, cette preuve s'étend nécessairement à l'Eglise Latine.

On a donc eu raison de dire que le seul établissement de la question suffit pour la decider, & que la lumiere, que l'on tire de nos preuves precedentes, rejallit tellement sur l'Eglise Latine de ces quatre siècles, qu'il n'y a pas moyen de la separer dans la creance du mystere de l'Eucharistie ny de l'Eglise Grecque qui estoit au mesme tems, ny de tout le corps de l'une & l'autre Eglise, qui se trouva certainement uni dans la foy de la presence réelle au tems de Berenger.

Je ne pretens pas néanmoins me servir icy de cet avantage que la raison me donne, ny me contenter de prouver la creance de l'Eglise Latine de ces siècles par la conséquence que l'on tire de celle de l'Eglise Grecque, à laquelle on ne peut douter raisonnablement qu'elle n'ait esté conforme. Je veux entreprendre de montrer positivement par les auteurs de ces siècles, que le corps de l'Eglise Latine n'a point eud'autre foy sur ce mystere, que celle de la presence réelle & de la transubstantiation. Et pour en juger equitalement je proposeray d'abord quelques principes tirez de la nature du langage humain, & de la maniere dont les hommes parlent, lorsqu'ils parlent naturellement & sans contrainte, par lesquels on peut s'assurer de la foy d'un siècle sur ce mystere.



CHAPITRE II.

De quelle sorte en supposant qu'on ait cru constamment & universellement la presence réelle & la transubstantiation durant le 7. le 8. le 9. siècles, on y a deu parler de l'Eucharistie en suivant simplement la nature, la raison, & la maniere ordinaire dont les hommes expriment leurs pensées.

Pour bien juger des expressions auxquelles la nature devoit porter les personnes qui auroient esté dans la disposition d'esprit que nous attribuons à ces quatre siècles, il faut premierement se représenter l'estat où nous supposons que l'Eglise Romaine estoit alors à l'égard de l'Eucharistie.

Il faut donc s'imaginer des Chrétiens persuadez que par les paroles de la consecration le pain & le vin estoient effectivement changez au corps & au sang de J. C.

Cette doctrine estoit connuë distinctement du commun des fides, quoiqu'ils ne l'accompagnaissent pas de reflexions philosophiques sur la maniere dont ce mystere s'accomplit, se contentant de sçavoir que J. C. y estoit veritablement present par le changement du pain & du vin en son corps & en son sang.

Mais encore qu'elle fust crüe generalement de tous, c'estoit neanmoins en la maniere que le font les articles qui ne sont pas contestez. Les Pasteurs n'avoient point en veüe des heretiques qui la combattissent. Ils n'estoient point obligez de fortifier leurs peuples contre l'erreur opposée; desorte qu'il ne leur restoit point d'autres doutes à dissiper que ceux qui naissent du mystere mesme.

Il est fort important pour suivre la raison dans cét examen de se mettre bien dans l'esprit le veritable estat de ces siècles, & de suivre exactement les consequences qui en naissent. Car ce qui trouble en cela nos idées, est que comme nous sommes nez dans un siècle où ce mystere fait depuis longtems le sujet de la contestation qui divise les Chrétiens, on ne se transporte pas facilement par son imagination dans cette disposition simple & tranquille où devoit estre une Eglise, dans laquelle la foy de la presence réelle n'avoit jamais esté formellement attaquée. Ce qui fait que nous ne sçaurions nous empêcher d'y chercher les expressions, les pensées, les speculations, qui naissent non de la nature mesme du mystere, mais de la nécessité & de l'engagement des disputes. Et c'est pourquoy pour concevoir comment des chrestiens qui croyoient ce que nous croyons de l'Eucharistie, mais sans aucune veüe des contestations & des disputes qui se sont elevées depuis, en ont deu parler, il est bon de faire reflexion sur la maniere dont on a parlé des autres mysteres avant qu'ils eussent esté attaquez par les heresies, & sur celle dont les nations qui croient la realité & la transubstantiation comme nous, mais qui n'ont jamais ouï parler des heretiques qui combattent ces articles, en parlent dans leurs écrits & dans leurs discours.

Si l'on entre bien dans cette disposition d'esprit, la raison & l'experience

ne manqueront pas de nous faire juger d'abord qu'il seroit fort injuste de pretendre qu'une Eglise qui seroit dans l'estat où nous avons representé l'Eglise Romaine durant ces quatre siècles, n'ait deu se servir sur le sujet de l'Eucharistie d'aucune de ces expressions qui naissent des sens, lesquels nous portent à appeller l'Eucharistie pain & vin, substance de pain & substance de vin. Car puisqu'il paroist, comme nous l'avons fait voir, que toutes les fois qu'il y a contrariété entre la raison & les sens, il se forme par nécessité deux sortes de langages, qui dans l'usage subsistent ensemble, l'un conforme aux sens, & l'autre conforme à la verité & à la raison: puisque les contestations mesmes n'ont pas détruit parmy les Catholiques de ces derniers siècles ces deux sortes d'expressions, & qu'on les voit demesme en usage parmy toutes les autres nations qui croient la presence réelle & la transubstantiation; on ne doit pas s'attendre qu'une Eglise qui n'avoit point en veü l'abus que les ennemis de ce mystere pourroient faire de ces termes, ait fait cette violence à la nature que de les bannir entierement de ses discours. Il suffit bien qu'elle les ait corrigez par des expressions conformes à la verité & à la foy; qu'elle ne les ait employez que pour designer la matiere de l'Eucharistie, & pour expliquer les figures mysterieuses que Dieu a voulu nous marquer par le choix qu'il en a fait. Il suffit qu'elle n'ait point enseigné dogmatiquement que c'estoit du pain & du vin; que ces substances n'estoient point changées; & qu'elle nous ait dit au contraire qu'elles estoient changées, qu'elles estoient faites le corps de Jesus-Christ, qu'elles estoient converties au corps de Jesus-Christ; & que l'Eucharistie en conservant l'apparence de pain & de vin estoit dans la verité le corps mesme de Jesus-Christ.

Il est donc clair qu'il seroit contre la nature, que l'on ne vist dans les écrits de ces siècles aucunes traces de ce langage des sens; & qu'un trop grand soin de l'éviter ne conviendroit nullement à l'estat de ces tems-là. Car comme les personnes intelligentes tirent souvent des conjectures tres-solides pour montrer qu'un écrit n'est pas de la premiere antiquité, de ce quel'on y voit la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation proposée avec des precautions qui marquent qu'on a eu en veü les erreurs contraires à la verité de ces dogmes; de mesme l'application à éviter tous ces termes auxquels la nature nous porte, quoique les Sacramentaires en aient depuis abusé, & un soin particulier de prouver & d'établir la presence réelle, seroit fort éloigné d'un tems où l'on suppose que cette doctrine estoit receüe sans aucune contradiction.

Tout ce que l'on doit attendre de personnes qui auroient esté dans cette disposition d'esprit, est que lorsqu'il s'est agi de parler de ce mystere selon la foy & la verité, ils s'en soient expliquez dans les termes qui la marquent simplement & naturellement, & qui en impriment l'idée dans tous ceux qui les entendent à la lettre.

Mais comme l'estat où les Chrestiens estoient durant ces siècles ne les devoit nullement porter à se mettre en peine de prouver & d'établir la réalité; aussi la creance ferme qu'ils en avoient, & l'ignorance entiere où ils estoient des raffinemens des Calvinistes, les doit avoir empeschez de pro-

poser jamais aucune des opinions des Sacramentaires. C'est pourquoy on ne doit trouver dans aucun de ceux qui auront suivi la doctrine commune de ce tems-là, que le corps de Jesus-Christ ne soit pas véritablement dans l'Eucharistie, que le pain & le vin ne soient point changez au corps de Jesus-Christ. Ils ne doivent point avoir dit que l'effet de la consecration ne soit pas de changer effectivement le pain au corps mesme de Jesus-Christ, mais seulement de le remplir d'une certaine vertu & d'une certaine efficace. Ils ne doivent point s'estre mis en peine d'empescher que les fidelles ne suivissent l'impression simple des paroles des liturgies, où il est dit que l'on reçoit le corps de Jesus-Christ, & que le pain est changé au corps de Jesus-Christ. Ils ne doivent point avoir prévu que l'on deust faire aucun abus des paroles de l'institution du Sacrement en les prenant à la lettre. Et l'on ne doit voir en eux aucune crainte de porter les Chrestiens à l'idolâtrie, en leur parlant continuellement de l'Eucharistie comme du corps de Jesus-Christ.

Comme ils n'avoient pas d'adversaires en teste, il n'est pas raisonnable de pretendre qu'ils en ayent deu combattre. Comme tous les fidelles croyoient la presence réelle, & que cette creance estoit continuellement renouvelée par les paroles dont on se servoit dans la celebration des mysteres, & par les actions de pieté qu'ils pratiquoient à l'égard de l'Eucharistie, ils n'ont point eu de necessité de les instruire souvent d'une verité qu'ils ne pouvoient ignorer, & ils ont eu toute liberté dans les discours qu'ils en faisoient & dans les explications de l'Ecriture, de s'arrester aux veritez morales, & aux significations mysterieuses des symboles, qui sont moins connues du peuple & du commun des Chrestiens, & qui leur sont neanmoins tres-necessaires pour leur apprendre la fin de l'Eucharistie, & les dispositions dans lesquelles ils doivent estre pour la recevoir.

Mais comme la contrariété qu'a ce mystere avec les sens & avec la raison humaine, est capable de foy d'exciter quelques doutes dans l'esprit ; & que l'on peut craindre avec sujet qu'il n'y ait des hommes qui ayent quelque peine à le croire, on peut s'attendre raisonnablement qu'il y aura quelques auteurs de ces siecles qui n'auront pas entierement dissimulé ces doutes, qui les auront marquez, & qui auront tâché d'y remedier d'une maniere prudente & raisonnable.

Cette maniere n'est pas de les étendre, de les étaler, de les proposer dans toute leur force, ce que l'Eglise n'a jamais fait que par contrainte, & lorsqu'elle s'y est vu obligée par l'importunité des heretiques ; mais d'en marquer simplement quelques-uns des plus grossiers, & de les étouffer par des réponses qui soient capables de satisfaire les esprits humbles & accoutumés à la docilité où la foy doit mettre tous les Chrestiens. C'est la conduite à laquelle l'instinct de la nature & la lumiere de la raison a porté tous les Chrétiens d'Orient, & principalement les Grecs. La foy de la presence réelle y est aussi établie que dans l'Eglise Latine ; & cependant on n'y parle presque point des difficultez naturelles de ce mystere. Et si l'on y en parle, c'est en peu de paroles, & en passant seulement ; & l'on se

contente d'arrester ces doutes philosophiques par la soumission qu'on doit à la parole de Dieu.

On peut faire encore une remarque sur le sujet de ces doutes. C'est que la maniere ordinaire où la nature nous porte pour les desavouer & les étouffer dans nostre esprit, est d'exprimer plus fortement & plus précisément ce que nous croyons de ce mystere. Ainsi en parlant simplement de l'Eucharistie sans avoir en veüe aucun de ces doutes, on se contentera de dire que c'est le corps de Jesus-Christ; que l'on y reçoit le corps de Jesus-Christ; que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ. Mais quand on a quelque veüe des doutes opposez à cette creance, on dira selon l'instinct de la nature, que l'Eucharistie est véritablement & proprement le corps de Jesus-Christ; que c'est le corps mesme qui est né de la Vierge; que c'est dans la verité le corps de Jesus-Christ, qu'encore que l'on sacrifie en plusieurs lieux, c'est toujours le mesme corps de J. C., & qu'on le reçoit tout entier, quelque petite partie que l'on en reçoive.

Ce n'est pas que les expressions simples, *que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, ne signifient la mesme chose que cette autre où l'on dit, *que l'Eucharistie est proprement & véritablement le corps de Jesus-Christ*; mais c'est que dans les unes l'esprit ne fait pas d'attention au doute qui pourroit s'élever, & se contente ainsi de s'exprimer sans contention & sans effort, & dans les autres il se roidit contre ce doute, & l'étouffe par une affirmation plus forte de la verité.

Et de là il est aisé de juger, que comme les auteurs de ces tems dont nous parlons ne devoient pas avoir souvent en veüe d'étouffer ces doutes, puisqu'ils que la presence réelle n'estoit point du tout attaquée; aussi les expressions opposees à ce doute doivent estre plus rares dans leurs écrits, & qu'ils ont deu ordinairement se contenter de s'exprimer de la maniere qui suffit pour faire entendre la verité de ce mystere à des personnes qui n'en doutoient point. Mais on doit juger en mesme tems que les expressions fortes par lesquelles ils auroient étouffé les doutes, sont les explications de ces expressions simples dont ils se servoient ordinairement, puisqu'elles estoient destinées pour faire entendre & pour imprimer davantage dans l'esprit le sens véritable des expressions ordinaires. Et c'est ce qui donne lieu de conclure, que pourvu qu'ils ayent dit quelquefois que l'Eucharistie est véritablement & proprement le corps de Jesus-Christ né de la Vierge, c'est là la mesme chose que s'ils l'avoient toujours dit, parceque l'on doit entendre la mesme chose par les expressions simples *que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, que par cette expression *l'Eucharistie est véritablement & proprement le corps mesme de J. C.* qui n'y ajoûte rien qu'une attention plus expresse à la verité simple & literale de l'expression commune que l'on desire imprimer d'avantage en la fortifiant de la sorte.

En suivant ainsi la nature il est aisé de prévoir les autres expressions où la creance de la presence réelle, telle qu'elle estoit dans ces siècles, a deu porter les auteurs qui y ont écrit.

Car on a sujet de croire que comme ils estoient hommes, & qu'ils avoient les inclinations humaines, ils avoient aussi celle d'abreger leurs paroles;

& de laisser quelque chose à suppléer à l'esprit de ceux à qui ils parloient : D'où il s'ensuit qu'on y doit voir en usage certaines expressions abrégées, qui ne marquant l'Eucharistie que par une de ses parties, la faisoient néanmoins comprendre toute entière, parceque les fidèles étant instruits d'ailleurs des vérités de la foy, alloient plus loin que l'expression, & suppléaient par leur intelligence à ce qui pouvoit y manquer.

Il est donc probable qu'ils auroient appelé l'Eucharistie *sacrement du corps de Christ, mystere du corps de Christ, figure du corps de Christ*; comme on l'appelle présentement dans l'Eglise Romaine, *sacrement de l'Eucharistie, sacrement de l'Autel, communion, espece*. Et tant s'en faut qu'on doive s'étonner si ces expressions s'y trouvent en usage, que l'on devroit plutôt s'étonner s'il n'y en avoit point de semblables, étant impossible que les hommes ne cherchent naturellement à se décharger de la peine d'expliquer en détail ce qu'ils supposent être connu de tous, & qu'ils peuvent faire entendre par un seul mot.

Et comme nous avons remarqué, que bien que les Catholiques soient accoutumés d'entendre par certains termes qui ne marquent qu'une partie de l'Eucharistie, le mystere tout entier, & de suppléer par leur intelligence au défaut de plusieurs expressions imparfaites, ils ne laissent pas d'être choqués de quelques autres expressions extraordinaires, auxquelles ils ne sont pas accoutumés de joindre l'idée totale du mystere; & qu'ainsi encore qu'ils ne soient nullement blessés, quand on appelle l'Eucharistie *le sacrement de l'Autel*, ils auroient néanmoins peine à souffrir qu'on l'appellât *signe sacré de l'Autel*, parceque n'étant pas accoutumés à suppléer cette expression, elle leur donneroit lieu de croire que ceux qui s'en serviroient ne reconnoitroient dans l'Eucharistie qu'un signe sacré : on doit juger de mesme qu'il a pu arriver dans les siècles dont nous parlons, que l'on s'y soit servi de quelques expressions imparfaites, qui ne marquant qu'une partie de l'Eucharistie, estoient suppléées par l'intelligence commune, & que néanmoins on ait rejeté d'autres expressions semblables, parce qu'étant extraordinaires, elles donnoient lieu de soupçonner que ceux qui les employoient, ne croyoient de l'Eucharistie que ce qui estoit exprimé par le terme mesme.

Que si l'on veut déterminer plus particulièrement les expressions qui ont pu être en usage parmy des personnes qui croyoient la présence réelle en la manière que nous supposons qu'on la croyoit dans ces siècles-là, il n'y a qu'à considérer celles qui naissent de la nature mesme de l'Eucharistie.

Ce mystere est composé de deux parties; l'une visible & l'autre invisible, l'une sensible & l'autre intelligible : c'est-à-dire qu'il est composé d'un voile extérieur qui est le sacrement, & du corps de Jesus-Christ couvert de ce voile. Ce voile n'est pas réellement le corps de Jesus-Christ, mais il le cache à nos sens; & le corps de Jesus-Christ n'a pas réellement en foy ce que nous apercevons au dehors dans le voile qui le couvre.

Il est inutile de rechercher quelle est la nature de ce voile. Il suffit de sçavoir que c'est du pain & du vin selon l'apparence, & que ce n'est plus du pain & du vin dans la vérité. Les yeux nous enseignent l'un, la foy nous enseigne

enseigne l'autre. Mais comme ce voile conserve l'apparence & la figure du pain, il en conserve aussi toutes les significations mystérieuses, qui ne dependent pas de la conservation de sa substance, mais de la continuation des mesmes impressions qui excitent en nous les mesmes pensées, & nous donnent aussi l'idée des mesmes veritez.

Or il est clair que lorsque les choses sont ainsi composées de deux parties on les peut regarder de trois manieres différentes, qui sont la source de toutes les expressions par lesquelles on les peut représenter.

Par exemple l'homme estant composé de corps & d'ame, peut estre considéré ou comme une ame qui gouverne & qui anime un corps, ou comme un corps animé par une ame, ou comme une ame & un corps.

Dans la premiere maniere l'attention directe de l'esprit se porte sur l'ame, & ne considère le corps qu'obliquement & indirectement tant qu'il est uni à cette ame.

Dans la seconde, l'attention directe se porte au corps, & indirectement à l'ame.

Et dans la troisième l'attention directe se porte également & à l'ame & au corps.

Or quoique ces trois manieres de concevoir l'homme ayent toutes pour objet une ame & un corps, & qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ont le mesme objet; néanmoins ces différentes faces par lesquelles on les regarde, diversifient tellement les expressions, qu'elles paroissent quelquefois contradictoires les unes aux autres.

En regardant l'homme comme une ame qui anime un corps, il faut dire que c'est un estre immortel & spirituel.

En le considérant comme un corps animé par une ame, il faut dire que c'est un estre mortel & corporel.

Et en le considérant comme un corps & une ame, il faut dire qu'il est mortel & immortel; mortel dans son corps, & immortel dans son ame.

Il n'y a qu'à appliquer ces notions qui sont simples & naturelles, au mystere de l'Eucharistie, pour trouver les expressions qui en naissent.

Il est composé, comme nous avons dit, du voile du Sacrement, & de Jesus-Christ caché sous ce voile; & par conséquent on le peut considérer de ces trois manieres, qui sont trois faces différentes.

La premiere est, de regarder le Sacrement directement, & le corps de Jesus-Christ indirectement.

La seconde, de regarder directement le corps de Jesus-Christ & le Sacrement indirectement.

La troisième est, de considérer également & le Sacrement & le corps de Jesus-Christ.

Et de ces trois manieres il en naît par nécessité plusieurs expressions différentes.

Selon la premiere maniere, on le peut appeller Sacrement du corps de Jesus-Christ, mystere du corps de Christ, figure du corps de Christ. Et l'on peut dire, par exemple, que le pain est changé au Sacrement, au mystere du corps de Jesus-Christ. Et ces expressions à l'égard de ceux qui

croient la présence réelle, représentent simplement à leur esprit un Sacrement qui contient le corps même de Jesus-Christ.

Selon la seconde, on peut dire que le corps de Jesus-Christ est contenu dans le mystere, dans le Sacrement, dans la figure du pain & du vin.

Et selon la troisième, on peut dire que l'Eucharistie est toute ensemble & verité & figure; que nous y voyons exterieurement une chose, & que l'on y en conçoit interieurement une autre; que ce que nous y voyons n'est pas ce que la foy nous y découvre; que ce que nous y croyons n'est pas ce que les yeux y apperçoivent; que c'est exterieurement & selon l'apparence du pain & du vin, mais que c'est le corps de Jesus-Christ dans la verité.

Il est encore naturel que l'esprit des hommes s'applique à l'une des parties sans nier l'autre, & que l'on dise, par exemple, que l'on reçoit le corps de Jesus-Christ, sans nier pour cela le Sacrement qui le couvre; ou que l'on dise au contraire que l'on divise, que l'on prend le Sacrement ou le pain, sans pretendre nier que le corps de Jesus-Christ y soit réellement contenu.

Enfin comme ce mystere renferme un grand nombre de rapports, d'usages, d'utilitez, de fins, qui sont gravées & représentées dans les symboles, & que les hommes ont l'esprit fait de telle sorte qu'ils separent facilement par la pensée les choses qui sont inseparables en effet, il doit avoir esté fort ordinaire que les auteurs de ces siecles dont nous parlons, sans s'arrester à expliquer l'essence même du mystere comme connu à tout le monde, se soient appliquez dans leurs instructions à faire entendre aux fidelles ces significations mystérieuses, comme leur estant moins connus, & estant plus propres à les édifier que des discours qui ne leur auroient rien appris de nouveau. Et l'on peut juger par avance qu'il n'y auroit point de raisonnement plus faux que celui par lequel on concludroit, que ceux qui s'arrestent aux explications mystérieuses des symboles, ne croient donc pas la réalité, parce qu'ils n'en parlent pas en ces endroits; puisqu'il suffit qu'ils en parlent en d'autres, ou que des auteurs de ces mêmes siecles déclarent nettement leur sentiment sur ce point.

Et un mot comme il est sans apparence que les auteurs de ces siecles eussent des sentimens différens sur ce mystere, & que les uns crussent Jesus-Christ présent dans l'Eucharistie, & les autres ne l'y crussent présent qu'en vertu & en figure, il est juste de les considerer tous comme un même auteur, à moins qu'ils n'ayent esté notez comme ayant quelques sentimens différens de ceux de l'Eglise, & d'allier ainsi leurs paroles, & les divers lieux de leurs ouvrages, afin d'en tirer leur véritable sentiment.

Je ne pense pas que si M. Claude est tant soit peu raisonnable, il ne reconnoisse sincerement qu'il n'y a rien que de juste dans l'idée que nous venons de former du langage qui doit avoir esté en usage sur le sujet de l'Eucharistie dans les siecles dont il s'agit, au cas que l'on y ait cru la présence réelle & la transubstantiation. Il ne reste donc plus qu'à examiner si c'est en effet la maniere dont on y a exprimé ce que l'on croyoit de l'Eucharistie, & si l'on n'y trouve rien qui y soit contraire.

CHAPITRE III.

Que les expressions de la Liturgie latine font voir clairement que l'on croyoit la presence réelle & la transsubstantiation dans l'Eglise Latine durant les siècles dont il s'agit.

IL n'y a rien qui nous donne lieu de juger avec plus de certitude du sentiment d'une Eglise sur l'Eucharistie, que les paroles mêmes dont elle s'est servie dans la celebration de ce mystere, & qui composent sa Liturgie. Tous les autres écrits sont en quelque sorte des écrits particuliers qui ne sont lus que par assez peu de personnes, parceque le nombre de ceux qui s'appliquent à la lecture des livres n'est jamais fort grand. Mais le livre de la Liturgie est le livre general de tous les Ecclesiastiques, de tous les Religieux; & tous ceux qui le lisoient le lisoient avec approbation, & en se tenant obligez de croire ce qui y est dit sur les mysteres.

Or Dieu a permis que les Liturgies dont on usoit en Occident durant le 7. le 8. le 9. & le 10. siècles n'ayent pas esté entièrement abolies. L'ordre Romain contient une grande partie de la Liturgie Romaine que les Eglises de France embrasserent sous Pepin pere de Charlemagne, comme le témoigne Charles le Chauve dans une lettre qu'il a écrite à l'Eglise de Ravenne. Et la Liturgie qu'Illyricus Protestant d'Allemagne a donnée au public, & que l'on nomme pour cela *la Messe d'Illyricus*, contient l'ancienne maniere de celebrer la Messe, qui estoit en usage dans l'Eglise de France avant qu'on y eust embrassé l'Ordre Romain, n'y ayant point d'apparence qu'on l'ait augmentée depuis qu'elle n'estoit plus en usage. Et c'est pourquoy encore que le P. Menard sçavant Benedictin ait fait imprimer une autre Liturgie de ces tems-là, qui est beaucoup plus courte, on ne doit pas conclure, comme il fait, qu'on ait ajouté depuis tout ce qui ne se trouve point dans celle qu'il a fait imprimer; estant tres-possible que comme l'on se sert en Orient de deux sortes de Liturgies, sçavoir de celle de S. Basile qui est plus longue, & de celle de S. Chrysostome qui est plus courte, il y eust aussi en France deux sortes de Messes, l'une plus longue pour les jours plus solempnels, qui seroit celle d'Illyricus; l'autre plus courte pour les jours où l'on vouloit abreger l'Office, qui seroit celle du P. Menard. Car pour l'argument qu'il apporte, que ce n'estoit point la coutume de ces tems-là de marquer par une N. les noms propres qu'on laissoit à suppléer, ce que l'on voit néanmoins dans celle d'Illyricus, il est clair que comme ces marques sont arbitraires, cela peut venir du copiste qui ayant transcrit cette Messe en un tems où cette note estoit en usage, a marqué les noms selon la coutume de son tems. Le P. le Cointe Prestre de l'Oratoire a fait imprimer depuis peu l'une & l'autre Liturgie dans son second volume de l'Histoire Ecclesiastique de France, & il refute l'opinion du P. Menard à peu près par les mêmes raisons que nous avons apportées.

L'antiquité de ces Liturgies ne pouvant donc estre raisonnablement contestée, & celle du P. Menard contenant les mêmes choses que celle

CHAP. III. d'Illyricus sur la matiere dont il s'agit icy, nous n'avons qu'à considerer maintenant à qui elles sont favorables.

Et premierement on peut remarquer, que si nous y cherchons les termes qui expriment naturellement l'opinion des Calvinistes, comme de dire que *l'effet de la consecration est de rendre le pain la figure efficace du corps de Jesus-Christ, & non le corps de Jesus-Christ mesme; que l'Eucharistie est un pain rempli & inondé de la vertu de Jesus-Christ; que Jesus-Christ y est en vertu & en figure; que la vertu vivifiante du Verbe incarné y deploye sa force & son efficace*, nous ne les y trouverons point du tout. Et ainsi il estoit difficile que les fidelles s'instruisissent dans ces Liturgies de l'opinion des Sacramentaires. Mais pour celle des Catholiques, il n'y a qu'à suivre simplement les expressions de ces Liturgies pour en recevoir l'impression: car elle y est marquée en tant d'endroits, qu'il est impossible qu'elle n'entraist dans l'esprit de tous ceux qui s'en servoient.

On prie Dieu dans l'Ordre Romain comme l'on fait encore à present dans le canon de la Messe, *Que l'oblation nous soit faite le corps & le sang de son tres-cher Fils nostre Seigneur Jesus-Christ, Ut nobis corpus & sanguis fiat dilectissimi Filij tui.*

On y adresse à Dieu cette priere qui est aussi dans le Canon: *Nous vous supplions, ô Dieu tres-puissant, de commander que ces choses soient portées à vostre Autel sublime en presence de vostre divine Majesté, par les mains de vostre Ange, afin que tous tant que nous sommes qui participant à cet autel aurons pris le corps & le sang tres-saint & tres-sacré de vostre Fils, soyons remplis de toute benediction & de toute grace celeste.*

Dans la consecration du voile de l'autel qu'on appelloit *Ciboire, Consecratio Ciborij, idem umbraculi altaris*, il est dit, *Que le Fils unique de Dieu, qui est le sacrifice propitiatoire pour tous nos pechez, est continuellement sacrifié sur l'Autel par les mains des fidelles. IN QUO ipse unigenitus filius tuus Dominus noster Jesus-Christus, qui est propitiatio pro peccatis nostris, fidelium manibus jugiter immolatur.*

Dans la consecration des ornemens de l'Eglise & de l'Autel, on prie Dieu de les benir, *afin qu'ils soient dignes de servir au mystere où le corps & le sang de Jesus-Christ sont formez: HISQUE in consecratione corporis & sanguinis Jesu-Christi Filij tui Domini nostri dignis tibi pareatur famularibus.*

Dans la benediction du Corporail on prie Dieu qu'il le benisse, *afin de couvrir le corps & le sang de son Fils nostre Seigneur Jesus-Christ: AD tegendum & involvendum corpus & sanguinem Domini nostri Jesu-Christi.* Et dans un autre, *Vt placabiliter possit in eo imponi corpus & sanguis ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui est vita omnium fideliter sumentium.* Ainsi selon cette oraison le corps & le sang de Jesus-Christ est mis sur le corporail, & ce corps & ce sang est Jesus-Christ mesme; & quand on les reçoit, on reçoit Jesus-Christ.

Dans la consecration du Ciboire, on dit de ce vase, *Qu'il porte le corps de Jesus-Christ: CORPORIS filij tui gerulum.* On l'appelle le nouveau sepulchre du corps de Jesus-Christ: *NOVUM sepulchrum.*

On voit les mesmes expressions dans la consecration de la patene.

Enfin tout y retentit de ces paroles, CORPS DE JESUS-CHRIST, SANG DE JESUS-CHRIST. CHAP. III.

Les ornemens de l'Eglise sont sanctifiez par rapport à ce corps & à ce sang, On croit que tout ce qui les touche est saint & sacré. On les regarde comme une source de sanctification qui se répand sur tout ce qui les approche. Mais l'on n'entend parler nulle part de la figure pleine, de la vertu deployée, du mystere rempli de l'efficace du corps de Iesus-Christ, & du pain inondé des Calvinistes.

Dans la Messe d'Illyricus, le Prestre prie Dieu, comme dans l'Ordre Romain, de consacrer l'oblation, afin qu'elle devienne pour nous le corps de son Fils unique Nostre Seigneur I. C. UT NOBIS unigeniti filii tui Dominus Nostri Iesu Christi sanguis fiat.

Il dit la mesme chose en mettant le calice sur l'Autel : Oblatum tibi, Domine, calicem sanctifica, ut nobis unigeniti Domini nostri Iesu Christi sanguis fiat.

L'Eucharistie consacrée y est toujours appelée du nom de corps de Iesus-Christ. Quand le Prestre communique il dit, Que le corps de I. C. me soit un remede perpetuel pour la vie eternelle : CORPUS Domini nostri Iesu Christi sit mihi remedium sempiternum in vitam aternam.

Lorsque l'on communioit à la Messe commune les Prestres & les Diacres, en leur donnant l'une & l'autre espece mêlée ensemble on leur disoit, Que ce sacré corps, & ce sacré sang de Nostre Seigneur I. C. mêlez ensemble vous servent pour la vie eternelle.

Quand on communioit les Soudiacres on leur disoit, Que la participation du corps & du sang de Nostre Seigneur I. C. sanctifie vostre corps & vostre ame pour la vie eternelle.

Après que le Prestre avoit communiqué, il adressoit cette priere à J. C. Seigneur I. C. Fils du Dieu vivant, qui selon la volonté de vostre Pere, & par la cooperation du S. Esprit, avez delivré le monde par vostre mort, delivrez-moy par vostre sacré corps & vostre sacré sang que je viens de recevoir (PER HOC SACRUM CORPUS ET SANGUINEM TUUM) de tous mes pechez, & de tous mes maux : faites que j'obeisse à tous vos commandemens, & ne me separez jamais de vous.

Ces paroles sont
aussi dans la Mes-
se du Pere Me-
nard,

Et dans la dernière oraison qui est comme une action de graces pour tous ceux qui ont communiqué, on disoit à J. C. ces paroles : Seigneur I. C. accordez-nous qu'ayant mangé VOSTRE PROPRE CORPS, & bu VOSTRE PROPRE SANG, qui a esté livré pour nous, quelques indignes que nous en fussions, cette communion soit pour nous une source de salut & un remede eternel pour le rachat de tous nos crimes. PRÆSTA, Domine Iesu Christe, Fili Dei vivi, ut qui corpus & sanguinem proprium, pro nobis indignis datum, edimus & bibimus, fiat nobis ad salutem, & ad redemptionis remedium sempiternum omnium criminum nostrorum.

L'Eucharistie n'est pas seulement appelée une infinité de fois le corps de J. C. ce qui suffit pour imprimer l'idée d'une presence réelle ; mais elle est appelée, comme l'on a vu, le corps propre de I. C. CORPUS PROPRIUM. Il est dit que c'est le corps livré pour nous, PRO NOBIS DATUM. Ou prie J. C.

de nous delivrer par ce corps. On luy attribüé la remission des pechez. Et enfin on l'offre à Dieu pour les vivans & pour les morts, & comme estant capable de purifier les uns & les autres, ce qui est expressément marqué en plusieurs endroits de ces Liturgies.

La Messe imprimée par les soins du P. Menard n'est pas moins expresse pour la presence réelle. Plusieurs des oraisons que j'ay rapportées sont communes à l'une & à l'autre Liturgie ; & il y en a de particulieres dans celle du P. Menard, qui ne sont pas dans celle d'Illyricus, comme celle-cy que le Prestre dit à Dieu : *Seigneur, Pere saint, tout-puissant & eternel, faites-moy la grace de recevoir de telle sorte le corps & le sang de vostre Fils Nostre Seigneur I. C. que je merite en y participant de recevoir la remission de mes pechez.*

Que Messieurs les Religioneux disent ce qu'il leur plaira ; assurément que s'ils avoient à faire une Liturgie, ils ne s'y exprimeroient point du tout en ces termes, n'y en ayant guere de moins propres pour faire entendre leur opinion. Ils font ce qu'ils peuvent pour les reduire à leurs sentimens, parcequ'ils les trouvent établis par d'autres qui ne les ont pas consultez. Mais s'ils ont tant soin peu de sincerité, ils ne defavoieront pas que la nature n'y porte point du tout ceux qui conçoivent l'Eucharistie de la maniere qu'ils la conçoivent. Cependant les auteurs de ces Liturgies n'ont eu d'autre veü que d'exprimer naturellement ce qu'ils pensoient de ce mystere, & de représenter par leurs paroles les idées simples & naturelles qu'ils en avoient. Rien ne les gessoit, & ne les astreignoit à l'usage de certains termes ; & c'est en suivant ces idées simples & naturelles qu'ils appellent cent fois l'Eucharistie *le corps de I. C. le corps propre de I. C. le corps livré pour nous.*

Au moins s'il leur plaisoit de parler quelquefois un langage si extraordinaire, ils devoient nous découvrir leur sens en d'autres lieux, & nous parler *du pain inondé, de la figure efficace, de la vertu deployée, & du corps en vertu.* Ils en avoient une entiere liberté : mais il ne le font jamais. Ny la nature ny la raison ne les a portez à l'usage de ces expressions Calvinistes. C'est sans doute qu'ils n'avoient pas dans l'esprit les idées dont elles naissent.

La bizarerie que les Ministres s'obligez d'attribuer aux auteurs de ces Liturgies, & à ceux qui les ont autorisées, c'est-à-dire à toute l'Eglise, paroitra bien dans un autre jour, lorsque l'on fera voir à M. Claude par la conference de toutes les Liturgies chretiennes, qu'il faut pour maintenir son opinion, qu'il pretende que toutes les Eglises du monde se soient accordées à choisir toutes les expressions qui pouvoient tromper les fideles, & à éviter toutes celles qui les pouvoient instruire de la verité. C'est la regle qu'il faudroit qu'elles eussent suivie, si elles avoient esté de l'opinion des Ministres.

Mais en n'appliquant maintenant cette reflexion qu'aux auteurs de la Liturgie latine, il est clair qu'ils se seroient rendus coupables d'une imprudence tres-criminelle, si ne croyant pas la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, ils n'eussent pas laissé de s'exprimer dans les termes qu'ils ont fait.

Je sçay bien que M. Claude nous dira qu'il est clair comme le jour que par

les mots de *I. C.* de *corps propre de I. C.* de *corps livré pour nous*, ils entendoient un corps symbolique qui representoit *J. C.* & qui estoit rempli de son efficace & de la vertu ; que tous les Prestres qui lisoient ces Liturgies ne pouvoient pas se former une autre idée sur ces paroles ; qu'ils n'avoient pas la moindre difficulté à les entendre ; que tous les fideles entroient sans peine dans ces sens metaphoriques ; que l'idée de la presence réelle estoit toute la dernière qui pût tomber dans l'esprit. Cela ne couste rien à écrire. Mais je sçay bien aussi qu'il ne suffit pas de faire en l'air des discours temeraires & déraisonnables, pour étouffer toutes les lumieres du sens commun.

Afin qu'il fust tant soit peu probable que les peuples par tous ces termes ayent entendu quelque autre chose que le corps mesme de *Jesus-Christ*, il faudroit que les Pasteurs eussent eu un soin continuel de les avertir de ne s'y pas tromper, & de prendre bien garde que par les mots de *corps de Jesus-Christ*, de *corps propre de Jesus-Christ*, ils n'entendoient que son image. Il faudroit que ce sens eust esté expliqué expressément dans toutes les Liturgies, & qu'il y eust un officier exprés pour le faire entendre au peuple : car à moins que cela il est impossible qu'on ne l'eust jetté dans l'opinion de la presence réelle. Et comme cet effet estoit nécessaire & inevitable, ce devoit avoir esté un des soins, & l'un des emplois les plus ordinaires des Peres, que de l'empescher s'ils n'eussent pas esté eux-mesmes dans ce sentiment.

Cependant *M. Claude*, ny aucun Ministre ne sçauroient faire voir qu'ils ayent jamais témoigné d'apprehender cet inconvenient, qu'ils ayent crainct que l'on n'entendist trop à la lettre les paroles ordinaires des Liturgies, où l'Eucharistie est appellée continuellement le corps de *J. C.* Ils ne sçauroient montrer qu'ils ayent repris personne de les entendre litteralement & simplement.

C'est pourquoy comme *S. Augustin* dit que l'Oraison Dominicale peut suffire seule pour confirmer toutes les veritez de la grace que les Pelagiens combattoient, on peut dire de mesme que les prieres de ces Liturgies suffisent seules pour établir la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie durant les siècles dont il s'agit ; puisque c'est la mesme chose d'en alleguer les paroles, que si l'on citoit en particulier le témoignage de tous les Prestres & de tous les fidelles qui y ont vécu, n'estant pas possible de supposer avec la moindre apparence, qu'ils eussent dans l'esprit d'autre sentiment que ceux dont ils faisoient une profession publique dans les prieres qu'ils adressoient à Dieu mesme dans la celebration des mysteres.

Je ne pense pas que *M. Claude*, pour montrer que ces paroles des Liturgies, qui portent à la presence réelle, & qui en imprimant naturellement l'idée, estoient expliquées dans ces Liturgies mesmes au sens des Calvinistes, nous veuille alleguer qu'il y est souvent dit, pour exprimer le mélange des especes, que le corps de *Jesus-Christ* est meslé avec le sang, & que cela ne peut convenir à son corps naturel. Car quoiqu'*Aubertin* fasse souvent des objections de cette nature, elles sont neanmoins si ridicules, qu'on ne les doit attribuer qu'à ceux qui les font expressément,

estant visible que croyant que le corps de J. C. est contenu sous l'espece du pain, & le sang sous celle du vin, on ne pouvoit sans forcer la nature, & sans prendre des tours incommodes, éviter de dire, lorsqu'on mesle les deux especes, que l'on mesle le corps & le sang. Aussi il n'y a point de Catholiques qui s'expriment d'une autre sorte, quoiqu'ils croient tous que le corps & le sang de J. C. sont contenus sous chaque espece.

On peut dire la mesme chose du mot de *sacrement du corps de I. C. mystere du corps de I. C.* que l'on voit souvent dans ces Liturgies. Ce sont les expressions communes de tous les Catholiques. Ce sont des expressions auxquelles la nature mesme les porte, & qui doivent se rencontrer dans tous ceux qui sont le plus persuadez de la transubstantiation. Enfin ce sont des expressions generales qui doivent estre determinées par les lieux particuliers qui designent ce qu'ils entendoient en ce tems-là par ces mots de sacrement & de mystere du corps de J. C. Or ces lieux particuliers font voir qu'ils entendoient la mesme chose que nous; qu'ils entendoient *le propre corps de J. C. le corps livré pour nous, le corps par lequel nous avons esté rachetez*; qu'ils entendoient qu'en prenant ce sacrement, on *prenoit I. C.* qu'ils entendoient un mystere *qui estoit receu & par la bouche & par l'esprit.* Faites, Seigneur, disoient-ils, *que nous recevions dans nostre esprit ce que nous avons pris par nostre bouche: QUOD ore sumpsimus, mente capimus:* ce qui ne peut convenir, selon l'opinion des Calvinistes, ny au corps mesme de Jesus-Christ qui n'entre point dans la bouche, ny au symbole qui n'entre point dans l'esprit; mais qui convient selon celle des Catholiques au corps veritable de J. C. qui est receu dans le corps & dans les ames des fideles.

C H A P I T R E I V.

Que les auteurs de ces siecles ont parlé de l'Eucharistie, comme des personnes tres-persuadées de la presence réelle & de la transubstantiation en ont deu parler avant la naissance des contestations.

LA preuve qui se tire des Liturgies est si decisive, qu'elle ne seroit nullement détruite, quand il se trouveroit dans les auteurs ecclesiastiques des siecles dont il s'agit quelques passages qui pourroient donner quelque idée differente de celle qu'elles impriment dans l'esprit. Car, comme nous avons déjà remarqué, les liturgies estant les livres communs, & estant lus d'une infinité de personnes qui ne lisoient point les autres, elles nous representent mieux qu'aucun autre livre la creance commune de ce tems-là.

Mais parceque nous soutenons d'ailleurs que la presence réelle estoit cruë universellement par l'Eglise de ces siecles-là, & que les auteurs Ecclesiastiques en font une partie considerable, il est bon d'examiner aussi ce qu'on trouve dans leurs écrits sur le sujet de l'Eucharistie, en suivant les regles que nous avons établies sur le langage, qui doit avoir esté en usage parmi des personnes qui auroient cru la presence réelle & la transubstantiation sans aucune venue des contestations qui se sont elevées depuis.

On

On a fait voir qu'il faudroit faire une continuelle violence à la nature des hommes, pour les obliger à bannir entierement le langage des sens, & les empêcher d'appeller l'Eucharistie pain & vin, substance de pain, substance de vin, quand il s'agit d'en designer la matiere, & d'en expliquer les rapports mysterieux.

C'est le langage commun de tous les Latins, & de tous les Grecs les plus declarez pour la transubstantiation.

Et c'est pourquoy on ne doit pas pretendre que les auteurs de ce siecle ayent du faire scrupule de s'en servir.

PASCASE n'en a fait aucune difficulté, puisqu'il dit luy-mesme plusieurs fois que *ce mystere se celebre dans le pain*, MYSTERIUM hoc in pane celebratur; qu'il se sert au mesme chapitre du mot de *substance*, in eadem substantia jure celebratur hoc mysterium salutis. Il explique en plusieurs endroits les significations du pain, du vin, & de l'eau. Il dit que *Melchisedech avoit offert du pain & du vin, & que Jesus-Christ a offert LES MESMES CHOSES*. Melchisedech prius in figura obtulerat panem & vinum; ideo necesse fuit ut verus Rex pacis & Pontifex noster secundum ordinem illius EADEM OFFERRET.

Pascas. de corp. & sang. Dom. c. 10.

HINCMAR rejetté par les Ministres comme un novateur, parce qu'il condamne formellement leur opinion de nouveauté, se sert du mesme langage des sens, en disant que *Jesus-Christ nous a donné le nouveau testament dans le pain & dans le vin meslé d'eau*; DE pane & vino aqua mixto: qu'il a transferé le mystere de sa passion en la creature du pain & du vin IN creaturam panis & vini; & que l'oblation de ce pain & de ce calice est la commemoration de la mort de Jesus-Christ.

Hincm. episc. ad Car. Cal. c. 10.

L'AUTEUR des Offices divins attribué à ALCUIN, que les Ministres recusent, & que Blondel rejette en un tems où la transubstantiation estoit cruë de tout le monde, ne laisse pas de parler ainsi: *Illius ergo PANIS & CALICIS oblatio, mortis Christi est commemoratio*.

S. ISIDORE dit que *le pain est appellé le corps de Christ, parce qu'il fortifie le corps*, comme le corps de J. C. fortifie l'ame.

VALEFRIDUS STRABO, qui assure que le pain est veritablement le corps de J. C. dit que *Jesus-Christ donna à ses disciples le Sacrement de son corps & de son sang dans la substance du pain & du vin*, c'est-à-dire qu'entre tous les estres il choisit ces matieres pour en faire le sacrement de son corps & de son sang.

C'est la pente que la nature nous donne à ce langage des sens qui fait dire à AMALARIUS qui est d'ailleurs plus exprés que qui que ce soit pour la presence réelle, comme nous le montrerons, que *le Prestre immole le pain, & le vin & l'eau; que le pain & le vin sont les signes sacrez, ou les Sacremens du corps & du sang de Jesus-Christ; qu'ils sont semblables au corps de Jesus-Christ; parce que les Sacremens doivent avoir un rapport avec les choses dont ils sont Sacremens*. Car il ne s'agissoit pas en cet endroit d'expliquer la nature de l'Eucharistie, mais les rapports mysterieux que Dieu a voulu graver dans les symboles qu'il a choisis dans ce mystere.

On trouve donc à la verité ce langage des sens dans les auteurs de ces

quatre siècles, comme on le trouve dans tous les auteurs des siècles suivants. Ils n'ont pu s'exenter de s'en servir, quelque opinion qu'ils eussent. Mais pour juger de celle qu'ils ont eue en effet, il faut considérer ce qu'ils nous disent de l'Eucharistie, quand ils nous expliquent ce qu'ils croient de sa nature & de son essence; quand ils ne la désignent pas, mais qu'ils enseignent ce qu'elle est; quand ils ne nous marquent pas seulement la matière que Dieu a choisie, mais qu'ils nous disent ce que Dieu fait de cette matière; quand ils n'en parlent pas selon les impressions des sens, mais selon les sentiments de la foy.

*Isidor. de Eccle-
sias. offic. l. cxxv.*

S. ISIDORE appelle l'Eucharistie *le Sacrement du corps de Christ*. Mais si l'on desire sçavoir de quelle manière elle en est le sacrement, il nous l'apprendra en nous disant, *Que le pain que nous rompons est le corps de celuy qui dit : Je suis le pain vivant*. Et pour montrer que ce n'est point un corps en figure, mais en vérité, il enseigne formellement que ce corps de Jesus-Christ que nous recevons dans l'Eucharistie, & dont nous sommes privez quand on nous en separe, est la chair de Jesus-Christ, dont il est dit : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, & que c'est le corps, la vérité, l'original* représenté par les ombres & les figures de l'Ancien Testament.

Il faut craindre, dit-il, *que pendant que quelqu'un est separé du corps de Jesus-Christ (c'est-à-dire de l'Eucharistie) il ne demeure privé du salut; puisqu'il dit luy-mesme : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*. Et un peu après : *Quelle différence y a-t-il entre l'ombre & le corps, entre l'image & la vérité, entre les figures des choses futures, & ce qui estoit représenté par ces figures ?*

Il ne dit pas, selon la nouvelle Theologie des Ministres, que ce corps de Jesus-Christ dont il parle, c'est-à-dire l'Eucharistie, ne fust différente des pains de proposition qu'en ce qu'elle estoit une figure plus expresse & plus claire; mais il dit qu'elle estoit la chose figurée; qu'elle estoit la vérité opposée à l'ombre & aux figures, ce qui ne peut convenir qu'au corps mesme de Jesus-Christ.

*Homil. liem. de
de sanctan Epiph.*

BEDE dit que *les creatures du pain & du vin sont changées par une vertu ineffable au sacrement de sa chair & de son sang*. C'est une des expressions qui naît de la nature de l'Eucharistie. Mais que signifie-t-elle dans cet auteur? C'est ce qu'il marque par les paroles suivantes : *Et ainsi*, dit-il, *le sang de Jesus-Christ n'est plus versé par les mains des infidelles pour leur ruine, mais il est pris par la bouche des fidelles pour leur salut : SICQUE sanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipsorum funditur, sed fidelium ore suam sumitur ad salutem*.

Voilà ce qu'on appelle exprimer simplement & naturellement la doctrine de la presence réelle. C'est dire, comme fait Bede, que *les fidelles reçoivent dans leur bouche le sang qui a esté versé par les mains des infidelles*; & c'est ce qu'il appelle recevoir le Sacrement du corps de Christ.

C'est en nous expliquant la foy commune de l'Eglise sur ce mystere; qu'Amalarius appelle l'Eucharistie *le sacrifice universel*, UNIVERSALE SACRIFICIUM; & qu'il dit que ce sacrifice est *l'immolation de Jesus-Christ*: Qu'il

dit que le sacrifice de l'Autel est le mesme que celui de la Croix : *Quoniam una hostia Christus oblatas est pro justis & injustis, idem sacrificium permanet in altari :* СНАР. IV.

Qu'il dit que l'Eglise croit que ce sacrifice doit estre mangé par les hommes ; parce qu'elle croit que c'est le corps & le sang du Seigneur, & qu'en le mangeant les ames des fidelles sont remplies de la benediction divine. *SENTIT Ecclesia sacrificium presens mandatum esse ab humano ore ; credit namque corpus & sanguinem Domini esse, & hoc morsu benedictione cœlesti impleri animas sumentium :*

Qu'il dit que dans la consecration la nature simple du pain & du vin est changée en la nature raisonnable du corps & du sang de Iesus-Christ :

Qu'il dit en parlant de l'Eucharistie, que Iesus-Christ en donnant le pain aux Apostres, leur dit que c'estoit son corps ; que son corps a esté dans la terre quand il a voulu, & qu'il y est quand il veut ; qu'il a bien voulu se montrer à S. Paul dans le temple de Jerusalem qui estoit sur la terre :

Spicil. Tom. 7.

Qu'il se met en peine d'expliquer comment le corps de Iesus-Christ que nous recevons cesse d'estre en nous, & qu'il propose ses differentes pensées. *Ita verò sumptum corpus Domini bona intentione, non est mihi disputandum utrum irresistibiliter assumatur in cœlum, an reservetur in corpore nostro usque in diem sepulturae an exhalatur in auras, aut exeat de corpore cum sanguine, aut per poros emittatur.*

De sorte que l'on peut dire que non seulement cet auteur enseigne la presence réelle, mais qu'il l'enseigne mesme d'une maniere trop grossiere, & qu'il n'y a point d'Ecrivain ecclesiastique que l'on doive moins soupçonner de l'avoirmée.

Il est vray que M. Claude est excusable de n'avoir pas fait reflexion sur ces deux derniers passages, puisqu'ils ne sont imprimez que dans le VII. tome du *Spicilegium* qui n'a paru que depuis son livre.

La pratique marquée dans cette lettre mesme d'Amalarius, de ne cracher point de long-tems après avoir receu l'Eucharistie, estoit fondée sur la creance de la presence réelle, comme il paroist par toute la terre, & particulièrement par ce passage, où il s'excuse de n'estre pas exact à observer cette pratique commune : *Je dis cela, afin que si par ignorance, & sans mon consentement il sorte de ma bouche quelque partie du corps du Seigneur, vous ne croyez pas pour cela que je sois sans religion, & que je méprise le corps de mon Seigneur, ou que ce corps soit porté en quelque lieu où il ne veuille pas estre. C'est par ce corps que nostre ame vit, comme le Seigneur le dit luy-mesme : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Si donc ce corps est nostre vie, il ne perdra pas estant separé de nous, en quelque lieu qu'il soit, la vie qu'il nous communique, & que nous recevons de luy.*

Je ne sçay si M. Claude mesme osera pretendre après cela qu'Amalarius n'enseigne pas la presence réelle.

ANGELOMUS, Religieux Benedictin, dans un commentaire qu'il a fait sur les Rois, après avoir dit que Iesus-Christ à l'exemple de David nourrit les fidelles par l'aliment des sacrez mysteres, expliquant ensuite quel est cet aliment des mysteres, dit que c'est la chair de J. C. & J. C.

Angelom. in 21.
Roi. l. c. 6.

mesme figuré par ce pain & cette chair que David donna à son peuple : *Partitus singulis collirydam panis, illius utique qui de celo descendit & dat vitam mundo; assaturam bubulae carnis unam, illius scilicet vituli saginati qui provertente ad patrem filio juniore mactatus, & igne passionis assatus est; & simillam frixam oleo, carnem videlicet à peccati labe mundissimam.*

Ainsi l'aliment des sacrez mysteres est selon ce Religieux le pain vivant qui est descendu du ciel : c'est J. C. immolé pour nos pechez : c'est sa chair tres-pure de tout peché.

Il s'ensuit de la creance que nous avons de l'Eucharistie que ce mystere contient le mesme corps & le mesme sang qui ont esté consacrez par Jesus-Christ mesme.

Et c'est aussi ce que FLORE nous enseigne : *Le calice, dit-il, qu'un Prestre catholique sacrifie, n'est pas un autre, mais c'est le mesme que celui que I. C. a donné à ses disciples; & ce que l'on croit du sang, il le faut croire du corps.*

Il dit, en expliquant la raison pour laquelle on appelle le calice *praclarum, excellent*, que c'est avec raison qu'on l'appelle excellent, puisqu'on y offre le sang immaculé. Ce n'est point selon Flore, dans l'usage, c'est dans l'offrande mesme, que ce qui est dans le calice est le sang immaculé, & c'est en cette qualité qu'il est offert à Dieu.

Il exprime aussi le mesme sentiment de la foy, lorsqu'il dit que l'oblation estant prise des fruits de la terre, est faite pour les fidelles : le corps & le sang du Fils unique de Dieu, comme il dit luy-mesme. *Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage* : lorsqu'il appelle l'Eucharistie, *Oblatio Domini corporis* : lorsqu'il dit que cette hostie donne la vie éternelle à ceux qui la reçoivent.... parce que le Seigneur a dit que celui qui mange ce pain vivra éternellement : *HÆC namque hostia.... sumentibus vita aeterna est.... dicente Domino : Qui manducat hunc panem vivet in aeternum.*

C'est en suivant ces mesmes sentimens de la foy que les auteurs de ce siecle nous disent que l'Eucharistie est un vray sacrifice, *VERUM sacrificium*; que Jesus-Christ y est offert à Dieu pour nos pechez; & qu'ils marquent expressément qu'elle est offerte pour les morts aussibien que pour les vivans.

Nous croyons, dit S. Isidore, que la coutume d'offrir le sacrifice pour le repos des fidelles morts, & de prier pour eux, estant observée partout la terre, a esté instituée par les Apostres. C'est ce que l'Eglise Catholique observe par tout : & si elle ne croyoit que les pechez peuvent estre remis aux fidelles après leur mort, elle ne seroit point d'aumônes pour leurs ames, ny n'offriroit point le sacrifice à Dieu. Car lorsque le Seigneur dit que si quelqu'un peche contre le saint Esprit, son peché ne luy sera pardonné, ny en ce monde, ny en l'autre, il fait voir qu'il y en a qui sont pardonnez en l'autre monde, & qui sont purgez par le feu du Purgatoire.

Et Flore dans son explication de la Messe : *L'Eglise, dit-il, qui est une mere pleine de tendresse, prie aussi pour les fidelles qui sont morts, & les recommande à Dieu par l'intercession de l'oblation sacrée.* (Il est difficile de comprendre que cette oblation qui intercede, ne soit que du pain.) A quoy il ajoûte la doctrine du Purgatoire jointe à celle du sacrifice, & de la presence réelle. *Quelques-uns, dit-il, qui sont predestinez à cause de leurs bonnes œuvres à*

l'heritage des élus , mais qui doivent estre punis à cause de quelques pechez qu'ils emportent en sortant du corps , sont recous dans les flammes du Purgatoire , & ils y sont purifiez , jusques au jour du Jugement , ou bien ils en sont delivrez plutost par les prieres de leurs amis , par les aumônes , par les jeûnes , & par l'oblation de l'hostie salutaire.

Tout cela ressent merveilleusement le langage des Catholiques , qui croyant que l'Eucharistie contient réellement le corps de Jesus-Christ , expriment naturellement leur pensée , mais sans ces efforts & ces affirmations redoublées , auxquelles le desir de combattre les heresies qui ont attaqué ce mystere , porte d'ordinaire les auteurs qui ont écrit depuis la naissance de ces heresies.

S'il s'agit aussi d'exprimer le changement qui se fait dans l'Eucharistie du pain au corps de Jesus-Christ , ils le marquent dans les termes precis & naturels qui naissent de la creance de la transubstantiation.

PASCASE vous dira que *la substance du pain & du vin est efficacement & interieurement changée au corps & au sang de Jesus-Christ ; en sorte qu'après la consecration on croit veritablement que c'est la vraie chair de Jesus-Christ.*

clap. 3.

AMALARIUS vous dira qu'*au moment de la consecration la nature simple du pain est changée en la nature raisonnable du corps & du sang de Jesus-Christ.*

REMY d'Auxerre vous dira que *le pain & le vin passent au corps de*

*In cep. 10. 17.
Epist. ad Cor.*

Christ. L'Auteur du traité *des divins Offices* attribué à Alcuin , vous dira comme Amalarius , que *le Prestre prie que le pain & le vin , qui sont des creatures privées de raison , deviennent un estre raisonnable , en passant au corps de Jesus-Christ : RATIONABILIS fiat , transeundo in corpus Filij ejus.*

S. FULBERT vous dira que *le pain est changé au corps du Seigneur , & qu'il s'en fait comme une transfusion dans ce corps : TRANSFUNDITUR.*

Bede vous dira par une autre des expressions eucharistiques , qui a le mesme sens , que *la creature du pain & du vin est transferée par la sanctification ineffable du Saint Esprit , au sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ.* Et il en conclut comme nous avons vu , que *le sang de Jesus-Christ n'est donc plus versé par les mains des infidelles pour leur ruine , mais qu'il est pris par la bouche des fidelles pour leur salut.*

*Homil. liem de
SS. in Epiph.*

FLORE empruntant de Bede la mesme expression , vous dira que *les creatures du pain & du vin sont transferées au sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ.* Et il en conclut de mesme , que *Christ est mangé , & qu'estant mangé par parties , c'est-à-dire sous les diverses parties de l'hostie , il demeure entier dans le ciel , & dans vostre cœur : SED manet integer totus in celo , totus in cordetuo :* parce que dans le langage de ces auteurs , aussi bien que dans celui de tous les Catholiques d'apresent , ces expressions , *Le sacrement du corps de Jesus Christ , &c.* signifioient la mesme chose que *le corps de Jesus-Christ couvert du voile du Sacrement ,* & ce n'estoit qu'un different regard de la mesme chose , comme nous avons remarqué.

In expos. mist.

Mais parceque le changement qui se fait dans l'Eucharistie n'est pas sensible , PASCASE avertit qu'il se fait *intelligiblement* , c'est-à-dire spirituellement & non corporellement : *SENSIBILIS res intelligibiliter virtute Dei per*

*Profess. de corp. &
Sang. ch. 2.*

CHAP. IV. *verbum Christi in carnem ipsius ac sanguinem divinitus transferunt.*

Il dit que les hommes reçoivent spirituellement la chair de J. C., & que dans ce sacrement ils ne reçoivent rien que de spirituel & de divin, c'est-à-dire, qu'ils n'y reçoivent pas sensiblement la chair de Jésus-Christ : *TOTUM spirituale & divinum in eo quod percipit homo.* Il dit que la vraie chair de Jésus-Christ est dans ce Sacrement mysticè, que nous recevons la vraie chair de Jésus-Christ en mystere : *VERAM carnem Christi in mysterio sumimus.*

ib. l. 6.

Et dans la lettre à Frudegard, où selon M. Claude, il établit plus fortement que partout ailleurs la presence réelle : *Hæc quippe mystica sunt, in quibus veritas carnis & sanguinis non alterius quam Christi, in mysterio tamen & figura,* c'est-à-dire que cette chair n'y est pas d'une maniere sensible, visible, découverte ; mais d'une maniere cachée aux sens, invisible, & insensible.

DRUTMAR parlant le mesme langage qui est tout simple & tout naturel, dit que Dieu transfere spirituellement le pain en son corps, & le vin en son sang : *TRANSFERENS spiritualiter panem in corpus & vinum in sanguinem,* c'est-à-dire qu'il l'y transfere, mais invisiblement.

C'est ainsi que la nature apprend à parler de l'Eucharistie à ceux qui n'ont en veüë que d'exprimer simplement la doctrine de la presence réelle. Mais parcequ'il s'excite un doute naturel contre la verité de ce mystere, quoiqu'il ne soit combattu de personne, & que la contrariété qu'il y a entre l'apparence extérieure, & ce que la foy nous en enseigne, en rend la creature difficile, & porteroit à chercher des explications & des matieres par lesquelles le pain seroit appellé le corps de Jésus-Christ sans l'estre véritablement & réellement, la veüë de ce doute a deü obliger les auteurs ecclesiastiques de le prevenir & d'étouffer toutes ces pensées humaines. Et c'est à quoy sont naturellement destinées toutes les expressions où l'on affirme que l'Eucharistie est le propre corps de J. C. ; que l'Eucharistie est véritablement la chair de J. C., quoiqu'elle paroisse pain, & que le pain conserve sa forme & sa figure. Et c'est ce que l'on trouve aussi dans les auteurs de ces siècles-là.

Pasq. l. 1. & 4.

VALFRIDUS STRABO dit que les mysteres de nostre redemption sont VERITABLEMENT le corps & le sang du Seigneur.

PASCASE, à qui Dieu a inspiré de prevenir particulièrement ce doute naturel, qui devoit ensuite tant produire d'heresies, dit une infinité de fois que l'Eucharistie est la VRAIE chair de Jésus-Christ : *VERA est Christi caro,* dit il, *VERE creditur esse caro pro mundi vita : in VERITATE corpus & sanguis sit consecratione mysterij.*

Mais REMY d'Auxerre previent une autre sorte de doute, & qui ne viendra jamais certainement dans l'esprit d'un Calviniste ; car il est fondé sur ce qu'estant certain que l'Eucharistie est réellement le corps de J. C., il semble étrange qu'on l'appelle mystere. Et c'est ce qu'il propose & explique ainsi dans l'exposition de la Messe. Puis, dit-il, qu'on appelle mystere ce qui signifie une autre chose, pourquoy appelle-t-on l'Eucharistie un mystere, veüë que c'est dans la verité le corps de J. C. ? Voilà le doute fondé sur la réalité. Et voicy la solution qui la suppose encore. On l'appelle mystere, parce qu'après la consecration elle paroist une chose, & elle en est une autre : elle paroist

du pain & du vin, mais DANS LA VERITÉ c'est le corps de I. C. En suite il étouffe le doute naturel fondé sur la diversité apparente du pain, & de la chair par la solution ordinaire des Peres. Dieu, dit-il, *condescendant à nostre infirmité, voyant que nous ne sommes pas accoutumés à manger de la chair crüe, fait que l'oblation du pain & du vin conserve sa premiere forme & sa premiere figure, & qu'elle soit DANS LA VERITÉ LE CORPS DE JESUS-CHRIST: CUM MYSTERIUM SIT QUOD ALIUD SIGNIFICAT, SI IN VERITATE CORPUS CHRISTI, QUARE APPELLATUR MYSTERIUM? PROPTEREA UTIQUE, QUIA POST CONSECRATIONEM ALIUD EST, ALIUD VIDETUR: VIDETUR SIQUIDEM PANIS & VINUM; SED IN VERITATE CORPUS CHRISTI EST. CONSUMENS ERGO OMNIPOTENS DEUS INFIRMITATI NOSTRÆ, QUI USUM NON HABEMUS COMEDERE CARNEM CRUDAM, & SANGUINEM BIBERE, FACIT UT PRISTINAREMANEAT FORMA & FIGURA ILLA DUO MUNERA, & SIT IN VERITATE CORPUS CHRISTI ET SANGUIS.*

Il repete la mesme chose en plusieurs manieres dans le Commentaire sur le 10. & sur l'11. chap. de la premiere Epistre aux Corinthiens.

Et l'AUTEUR DES HOMELIES que l'on attribue à S. Eloy, en empruntant ces mesmes paroles, dit formellement dans la 16. que *comme la chair que Jesus-Christ a prise dans les entrailles de la Vierge, est son vray corps; de mesme le pain que Jesus-Christ donne à ses disciples, & que les Prestres consacrent tous les jours est le VRAY corps de Jesus-Christ. Et ce corps qu'il a pris, & celui qui est consacré ne sont pas deux corps, mais un seul & mesme corps: en sorte que lorsque l'un est rompu & mangé, Jesus-Christ est immolé & mangé. & demeure neanmoins vivant.*

Ces mesmes paroles se trouvent aussi dans le traité des Divins Offices attribué à Alcuin, aussibien que le passage déjà cité de l'explication de la Messe de Remy d'Auxerre, tant on les jugeoit propres en ces tems-là pour exprimer ce que l'on croyoit de l'Eucharistie.

Ce que l'on doit conclure de ces expressions, comme nous l'avons remarqué, est que quand les mesmes auteurs, ou ceux des mesmes siècles disent simplement que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, ils entendent toujours qu'elle l'est DANS LA VERITÉ; que c'est LE VRAY corps de Jesus-Christ, quoiqu'ils ne le disent pas toujours, parce que ces expressions plus fortes ne sont destinées que pour étouffer le doute que l'on n'a pas toujours en veüe, & pour marquer que l'on prend selon le sens simple & ordinaire ce qui est contenu dans les expressions communes.

Non seulement ils previennent ces doutes par des affirmations plus claires de la verité du mystere; mais ils les étouffent encore par les miracles qu'ils assurent que Dieu a faits pour le confirmer. Pascale en rapporte plusieurs dans son livre, & je ne voy pas quel sujet les Ministres ont de vouloir qu'on les y ait ajoutés; puisqu'ils avoient qu'ils sont rapportés aussi au dixième siècle dans des Sermons Anglois dont nous parlerons ailleurs, & qu'ils n'ont rien que de conforme à la doctrine de Pascale, & à son esprit, qui estoit en effet simple & éloigné de la presumption qui fait rejeter insolentement les miracles sans examen, comme font d'ordinaire les Ministres.

On liseit aussi en Angleterre au 9. siècle dans la vie de S. Gregoire un miracle par lequel on rapporte que ce Saint confirma dans la foy une femme qui doutoit de la verité du mystere, en luy montrant l'hostie chan-

gées en chair. Nous aurons peutestre lieu de parler à fond ailleurs de ces sortes de miracles ; mais je ne m'en fers icy que pour montrer qu'on étouffoit au 9. siecle les doutes qui pouvoient s'élever sur ce mystere par l'autorité de Dieu mesme , & par les miracles de sa puissance ; & qu'ainsi on ne peut douter ny de la foy de ceux qui alleguoient ces miracles , ny de celle des peuples parmy lesquels on les alleguoit.

Ces mesmes auteurs previennent encore un autre doute qui naist naturellement de ce que l'on voit consacrer le corps de Jesus-Christ en tant de lieux & en divers tems. *Quoique ce corps*, dit Remy d'Auxerre, & après luy l'Auteur du traité des Divins Offices attribué à Alcuin, *soit consacré en plusieurs lieux, & en divers tems, ce ne sont pas néanmoins divers corps de Christ, ny plusieurs calices : mais c'est le mesme corps & le mesme sang que celui qu'il a pris dans les entrailles de la Vierge : LICET multis locis & innumerabilibus diebus illud corpus consecretur, non sunt tamen multa corpora Christi, neque multi calices, sed unum corpus Christi, & unus sanguis, cum eo quod sumptum in utero Virginis.*

Ils previennent aussi le doute où l'on pourroit tomber en voyant que l'on prend une si petite partie du pain consacré. *Il faut sçavoir*, dit Remy d'Auxerre, & cet autre auteur dont nous avons parlé, *que soit qu'on en prenne beaucoup, soit qu'on en prenne peu, tous néanmoins & en general & en particulier reçoivent également le corps de Jesus-Christ tout entier : OMNES Christi corpus integerrimè sumunt, & generaliter & specialiter omnes & unusquisque.*

Voilà les effets naturels de l'opinion de la presence réelle que nous avons prévus. Ils previennent ces doutes, parce qu'ils s'élevent d'eux-mesmes. Ils en parlent peu, & ils se contentent de proposer ce qu'il en faut croire, selon que l'Eglise l'a toujours pratiqué avant la naissance des heresies ; & ils s'attachent aux plus grossiers, sans vouloir penetrer les autres par une curiosité indiscrete.

Nous n'avons qu'à suivre les autres expressions naturelles qui naissent de cette creance pour reconnoître que non seulement on les trouve dans les auteurs de ce siecle, mais que l'on n'en trouve point d'autres.

L'inclination qu'ont les hommes à abreger leurs expressions sans abreger pour cela leurs idées, y a produit son effet. Ils appellent tous, comme les Catholiques font à present, l'Eucharistie *le sacrement du corps de Christ* ; ce qui de foy ne signifie que le signe sacré du corps de Jesus-Christ, & ils suppleoient comme nous l'idée entiere, en concevant par ces mots Jesus-Christ couvert du voile du sacrement, ou le sacrement contenant le corps mesme de Jesus-Christ. Et c'est-pourquoy ce terme se trouve dans Pascale, dans Remy d'Auxerre, dans Flore, & dans ceux qui affirment le plus positivement que l'Eucharistie est dans la verité le corps de Jesus-Christ.

*Faitb. de corp. & sang. c. 2.
Rem. in c. 11.
Ep. 1. Ad Cor.*

Quoique le mot de *figure* ne fust pas si commun, néanmoins les sçavans qui l'avoient lu dans S. Augustin ne devoient pas faire difficulté de s'en servir, au moins en rapportant les passages de S. Augustin. Et c'est ce que Bede fait dans son commentaire sur le 3. pseaume, parce que S. Augustin s'en estoit

estoit servi dans le sermon qu'il a fait sur le mesme pseaume.

Charlemagne mesme, qui avoit un amour particulier pour S. Augustin, s'en sert dans une lettre à Alcuin, où il dit que *Jesus-Christ donna à ses disciples le pain & le calice en figure de son corps & de son sang*. Et ce terme qu'ils voyoient autorisé par un Pere si celebre que S. Augustin, estant suppléé par la foy commune du siècle, qui joignoit à l'idée de la figure & du Sacrement celle du vray corps de Jesus-Christ enfermé sous cette figure, ne faisoit aucune peine à ces personnes sçavantes, comme celuy de sacrement du corps de Jesus-Christ n'en fait presentement à personne. Mais comme nous avons remarqué, que ceux qui ne sont pas choquez d'un terme autorisé par l'usage ou des sçavans ou du peuple, parcequ'ils sont accoutumés à suppléer le défaut de l'expression, peuvent estre choquez de quelque terme extraordinaire quoique synonyme, parcequ'ils le prennent dans le sens precis qu'il renferme, & n'y joignent aucune autre idée, on en voit un exemple tres-considerable dans le 8. siècle qui prouve invinciblement la creance de Charlemagne, & des Evesques de ce tems-là.

Nous avons vu que les Iconoclastes, pour bannir par l'institution mesme de Jesus-Christ toutes les autres images, avoient donné dans leur Concile le nom d'image à l'Eucharistie, & que ce terme avoit scandalisé les Evesques du II. Concile de Nicée, qui le prirent dans le sens ordinaire du mot d'image, selon lequel on conclut : C'est l'image, ce n'est donc pas l'original. Les Actes du II. Concile de Nicée ayant donc esté apportez en France, & les paroles du Concile des Iconoclastes, qui y sont rapportées & refutées, ayant esté confonduës par erreur avec celles des Evesques de Nicée, les Evesques de France qui estoient choquez de la decision de ce Concile touchant les images qu'ils prenoient à contre sens, furent aussi choquez de voir qu'on attribuoit dans ces Actes le nom d'image à l'Eucharistie. Et la raison pour laquelle ils en furent choquez, est, selon qu'ils le marquent eux-mesmes, qu'ils regardoient l'Eucharistie comme la verité mesme, & comme le corps mesme de Jesus-Christ.

Et c'est pourquoy la refutation de ce Concile qui fut faite sous le nom de Charlemagne, & qui represente certainement en un point si commun les sentimens de ce siècle, s'attache expressément à ce mot d'*image*, & en fait un crime au II. Concile de Nicée. S'il a entendu, dit-il, par cette image dont il parle, le mystere du corps & du sang du Seigneur, qui est receu chaque jour par les fidelles dans le Sacrement, ce qu'il semble marquer assez clairement parmy l'embaras de ces absurditez, en disant que Jesus-Christ qui devoit accomplir le sacrifice, & qui s'estoit chargé entierement de nostre nature, l'avoit donnée à ses disciples au tems de sa passion toute volontaire & toute libre, comme un signe, & comme un memorial tres-manifeste, il est tombé en cela dans une tres-grande erreur. *Car Jesus-Christ n'a point offert pour nous à son Pere une image*, ou quelque prefiguration; mais il s'est offert luy-mesme en sacrifice. Et comme sous l'ombre de la loy l'oblation future qu'il devoit faire de luy-mesme avoit esté representée par l'immolation de l'agneau, & par quelques autres figures, il a voulu accomplir dans la verité ce qui avoit esté predit de luy par les oracles des Prophetes, en s'offrant à Dieu

Lib. 4.
ch. 14.

CHAP. IV. son Pere comme une victime salutaire. Ainsi les ombres de la loy estant
 „ prestes de finir , il ne nous a point laissé quelque signe imaginaire de soy-
 „ mesme, mais il nous a donné le sacrement de son corps & de son sang. Car le
 „ mystere du corps & du sang du Seigneur est appellé maintenant, *non image,*
 „ *mais verité; non ombre, mais corps; non figure des choses futures, mais la cho-*
 „ *se représentée par ces figures.* Maintenant, selon les Cantiques, le jour est
 „ levé, & les ombres sont bannies. Maintenant Jesus-Christ est venu com-
 „ me la fin de la loy pour justifier tous ceux qui croient en luy. Maintenant
 „ celuy qui estoit assis dans la region de l'ombre de la mort, est éclairé d'une
 „ eclatante lumiere. Ce qui couvroit le visage de Moÿse a esté osté. Le voile
 „ du temple s'est rompu, & nous a fait voir ce qu'il y avoit de plus secret & de
 „ plus caché. Maintenant le vray Melchisedech, le Roy juste, & le Roy de
 „ paix, nous a donné non des prefigurations, mais le sacrement de son corps
 „ & de son sang; & il ne nous a pas dit: C'est l'image de mon corps, MAIS
 „ C'EST MON CORPS qui sera livré pour vous; c'est mon sang qui sera
 „ versé pour plusieurs à la remission des pechez.

Blondel & Auberrin ont essayé d'eluder ce passage par leurs chicaneries ordinaires; & M. Claude les renferme toutes en peu de paroles. *Ils s'expliquent*, dit-il, *fort clairement, disant que ce n'est pas une ombre ou un type des choses futures, mais le sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ.* Voila ce que signifient les mots de *fort clairement* dans le langage de M. Claude. Mais nous avons bien plus de raison de luy dire que cette solution pretenduë est fort clairement détruite par le passage mesme auquel il l'applique; puisqu'il fait voir manifestement que par ce *sacrement du corps de Jesus-Christ* l'auteur de ce livre entend le corps mesme de Jesus-Christ.

Car n'est-ce pas le corps de Jesus-Christ qui est représenté par les figures de l'ancien Testament? Or ce sacrement est, selon l'auteur de cette refutation, ce qui estoit représenté par ces anciennes figures.

N'est-ce pas le corps de J. C. qui est la verité opposée aux images. Or selon cet auteur ce sacrement n'est pas l'image, mais la verité par opposition à l'image. Il se passe *en verité*, & non *en figure*, comme il dit un peu après les paroles que j'ay rapportées. Enfin il est le corps de Jesus-Christ, & non l'image; parce que Jesus-Christ n'a pas dit; *C'est l'image de mon corps*, mais; *C'est mon corps*. Il est Jesus-Christ, puisque c'est de l'Eucharistie que s'entendent ces paroles: *Que Jesus-Christ n'a point offert pour nous une image, mais qu'il s'est offert luy-mesme.*

L'auteur de ce traité exclut à la verité de l'Eucharistie les ombres & les prefigurations de la loy: mais il les exclut non parce qu'elles sont des images des choses futures, mais parce qu'elles sont de simples images, c'est-à-dire parce qu'elles ne sont pas la verité & le corps. Ainsi tout ce qui n'est pas le corps de Jesus-Christ, tout ce qui n'est pas la verité figurée, est exclu par le mesme raisonnement. Et il n'y eut jamais d'imagination plus absurde, que de pretendre que cet auteur n'ait condamné le mot d'*image*, que parce qu'il s'est imaginé qu'il signifioit l'image d'une chose future. Car qui a jamais oüï dire que le mot d'*image* signifie de soy la representation d'une chose future? Et à qui cette pensée peut-elle venir dans l'esprit? Cet auteur ne combat-il

pas cent fois dans le mesme livre les images en un autre sens, & comme signifiant des representations de choses existantes ? A-t'il pu croire que les Evêques de Nicée l'eussent pris en ce sens ? Et n'y auroit-il pas eu de la folie à luy de censurer ces Evêques de Nicée pour avoir appelé l'Eucharistie image, s'il fust convenu d'une part qu'ils auroient pu l'appeller ainsi, en prenant le mot d'*image* pour la representation d'une chose existante, & qu'il eust supposé de l'autre que ce mot avoit esté pris par eux pour la representation d'une chose future ?

Mais il les refute, disent les Ministres, en disant que *le jour est venu, que la loy est accomplie, que nous ne sommes plus dans le tems des ombres.* Il est vray qu'il les refute de la sorte, & avec raison. Mais ce n'est pas qu'il ait entendu ny que le mot d'*image* signifiait la figure d'une chose future, ny que ces Evêques l'eussent pris en ce sens. C'est qu'il pretend qu'en disant que l'Eucharistie est image dans un sens exclusif de la verité du corps, on la reduit par là à l'estat de l'ancienne loy, non en la rendant image d'une chose future, mais en la separant de la verité de l'original. Ce n'est pas la qualité de future, ou d'existence qu'il considere : c'est celle d'*image sans verité.* Et c'est pourquoy l'auteur de ce traité dit que la loy est passée & accomplie, pour montrer que nous ne sommes plus au tems des figures, & que nous sommes en celuy des realitez, & que nous devons posséder véritablement & reellement dans nostre sacrement celuy qui n'estoit que représenté dans les sacrements de l'ancienne loy. N'est-ce pas fermer volontairement les yeux à la lumiere, que de ne vouloir pas voir un sens si facile, & d'en aller imaginer un autre plein de folie, qui est que Charlemagne a pris le mot d'*image* pour la representation d'une chose future ?

Il n'est pas difficile aussi de montrer dans ces siècles l'usage des expressions qui naissent, comme nous avons marqué, des trois differens regards, selon lesquels on peut considerer l'Eucharistie.

C'est en considerant directement le corps de Jesus-Christ, & le voile indirectement, que les auteurs de ce siècle disent souvent après S. Augustin, que Dieu nous a donné son corps & son sang dans des choses qui sont faites de plusieurs parties reduites en un.

C'est au contraire l'attention directe au Sacrement & au voile extérieur, qui a fait que Drutmar explique ces paroles, *Hoc est corpus meum*, par ces mots, *Id est, est in Sacramento.* Car en portant directement son esprit au Sacrement & à ce qui frappe nos sens, on ne peut pas dire selon la rigueur que ce soit le corps mesme de Jesus-Christ. C'est un pain apparent. C'est le signe, la similitude, le sacrement de ce corps, qui n'est le corps de Jesus qu'en Sacrement, comme dit Drutmar. Ce n'est pas dequoy il est question. Mais il s'agit de sçavoir de quelle sorte on croyoit dans ce siècle là que le corps de Jesus-Christ estoit joint à ce Sacrement & à ce voile. C'est par là qu'il faut suppléer l'expression de Drutmar. Car ce seroit le comble de l'injustice, que de vouloir juger de son sentiment par un mot qu'il a dit en passant, & par une expression abrégée, n'y ayant point de Catholique que l'on ne fist Calviniste par ce moyen, puisqu'il n'y en a point qui n'employe des expressions qui ont besoin d'estre suppléées par la foy commune

de son siecle. M. Claude est bien obligé luy mesme de le faire; puisqu'il ne veut pas que le pain soit la simple figure du corps de Jesus-Christ, mais qu'il veut que ce soit *une figure efficace, remplie de vertu, un pain inondé de la force de Jesus-Christ*. Il supplée donc luy-mesme les paroles de Drutmar à sa mode, pour les rendre conformes à son sens; & nous les suppléons à la nostre, pour les reduire au sens commun de l'Eglise. Mais il y a cette différence entre luy & nous, que nous les expliquons par la foy commune de l'Eglise de ce tems-là, déclarée & exprimée fortement par les autres auteurs, & par Drutmar mesme, qui dit, *que Jesus-Christ transfere spirituellement le pain en son corps*; au lieu que M. Claude ne prend ses explications que de son caprice & de sa preoccupation.

Qu'on dise que le pain est le corps de Jesus-Christ en sacrement avec Drutmar; & qu'on dise avec les autres auteurs du mesme siecle, qu'il est le corps de Jesus-Christ dans la verité, & avec Drutmar mesme *qu'il est transféré spirituellement & invisiblement au corps de Jesus-Christ*; & l'on aura la foy entiere de ceux de son siecle. Car il est le corps de Jesus-Christ dans la verité par le changement invisible & spirituel de sa substance au corps de Jesus-Christ, & il l'est en sacrement par l'apparence sensible qui en reste, d'autant qu'il excite par cette apparence toutes ces pensées qui nous font comprendre l'union des membres de Jesus-Christ entr'eux & avec leur chef, & la nourriture spirituelle que le corps de Jesus-Christ donne à nos ames.

Mais pourquoy, disent les Ministres, Drutmar n'expliquoit-il en cet endroit que ce rapport exterior de la matiere du sacrement avec le corps de ce Jesus-Christ? Parce qu'il ne songeoit pas qu'il y auroit des gens assez temeraires pour renverser la foy generale de l'Eglise sur ce mystere. Et ainsi supposant les choses communes & connues, il s'arreste à expliquer celles que le commun du monde sçait moins. Il avoit dessein d'expliquer dans la suite les rapports du pain & du vin au corps de Jesus-Christ, & pour preparer à cette explication, il suppose comme un fondement general, que le pain est le corps de Jesus-Christ en sacrement; & ensuite il vient tout d'un coup au detail de ces rapports mysterieux. Il est clair qu'il eust esté hors de propos de parler en cet endroit de l'essence interieure de l'Eucharistie, & qu'il ne l'eust pu faire sans interrompre son discours. Ceux pour qui il écrivoit n'avoient pas besoin d'une instruction si commune: mais ils estoient bien aises d'apprendre ce qui estoit marqué par les symboles; & c'est à quoy il s'arreste.

Enfin l'on voit dans les auteurs de ce siecle un double regard direct & sur le signe & sur Jesus-Christ caché sous ce signe, qui est la troisieme maniere de considerer l'Eucharistie. Et c'est ce qui paroist dans les passages où ils nous disent que l'Eucharistie est un mystere où l'on voit une chose & l'on en conçoit une autre: *que l'on y voit du pain & du vin; mais que dans la verité c'est le corps de Jesus-Christ: Post consecrationem aliud est, aliud videtur: videtur si quidem panis & vinum; sed in veritate corpus Christi est.*

C'est ainsi, comme nous l'avons montré, que la foy des Catholiques a deu estre exprimée par des gens persuadez de la presence réelle dans les circonstances de ces tems où ils ont vécu. Mais pour la creance des Calvinistes, jamais gens ne l'exprimerent plus mal que ces auteurs dont nous avons parlé

jusques icy. Ils ne nous parlent nulle part de *figure efficace*, ny de *figure pleine*, ny de *corps en vertu*. Ils nous disent bien à la vérité que le pain figure le corps de Jesus-Christ. Mais ce n'est rien dire pour les Ministres. Les Catholiques en doivent dire autant. Cela fait une partie de leur doctrine. Il faudroit que les Ministres trouvaissent quelque part, qu'il n'est que *la figure pleine ou vuide*; & c'est ce que ces auteurs ne disent point: au contraire il nous assurent que c'est le corps de Jesus-Christ *dans la vérité*.

Cependant la creance des Catholiques n'a pas besoin d'estre particulièrement expliquée, estant contenuë dans les termes simples de l'Ecriture & des Liturgies, connus & entendus de tout le monde. Mais pour celle des Calvinistes, il est besoin pour l'entendre d'une instruction expresse & formelle: on ne la devine point; & l'on ne comprend nullement sans maistre que le corps de Jesus-Christ, le vray corps de Jesus-Christ signifie la vertu du corps de Jesus-Christ. C'est proprement ces sortes de pensées *abstraites* qu'il faut recevoir d'autrui, & quel'on ne trouve point de soy-mesme. De sorte que de ce que ces auteurs ne prennent aucun soin d'en instruire les fideles, c'est une marque visible qu'ils n'en estoient point instruits.

CHAPITRE V.

Reflexions particulieres sur ces expressions qui se trouvent dans les Auteurs de ces siècles; Que l'Eucharistie est le vray, le propre corps de Jesus-Christ, sa vraye chair; Qu'elle est véritablement son corps; Que c'est le corps de Jesus-Christ dans la vérité; Que c'est son corps mesme.

Ces manieres de parler dont nous avons rapporté quelques exemples tirez des auteurs du 9. siècle que les Ministres ne reculent point, meriterent qu'on les considere en particulier, parce qu'il me semble qu'eiles decident entierement le différent qui est entre l'Eglise Catholique & les Sacramentaires. Et pour concevoir quel poids elles doivent avoir dans cette dispute, il faut remarquer,

Qu'elles ne sont point particulieres à ces auteurs, mais qu'elles sont communes à toutes les nations, & à tous les siècles.

C'estoit comme nous avons vu le langage de l'Eglise Grecque au 7. siècle, où Anastase Sinaïte témoigne que *Jesus-Christ confesse que le pain & le vin sont VERITABLEMENT son corps & son sang.*

Trad. 367. c. 232

Cel'estoit au 8. où S. Jean de Damas declare qu'il est certain que *le pain & le vin consacrez sont LE PROPRE CORPS de Jesus-Christ devenu celeste & divin.*

De fide Orth. l. 4. c. 15.

C'estoit celuy de tout l'Eglise Grecque durant ce siècle, puisqu'elle dit dans la refutation de l'Ecrit des Iconoclastes, que *les dons après la consecration sont appelez, sont, & sont crus PROPREMENT corps & sang.*

Concil Nic. 2. Cess. 6.

C'estoit celuy des Iconoclastes mesmes, qui reconnoissoient comme le témoignage Nicephore, qu'on recevoit PROPREMENT ET VERITABLEMENT le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, *κρείως & ἀληθῶς.*

Apud. Allar. de corp. consp. p. 122.

C'estoit celuy que l'Eglise Grecque prescrivoit aux Sarazins convertis, à qui on ordonnoit de se servir de cette formule, comme nous avons déjà vu. *Je*

suis persuadé, je croy, je confesse que le pain & le vin mystiquement consacrez sont SELON LA VERITE' le corps & le sang de nostre Seigneur, estant changez par sa vertu divine d'une maniere que les yeux ne découvrent point, mais qui surpasse toutes les pensées des hommes.

Dans l'Office de la Communion.

C'est celuy que l'on met en la bouche de tous les Grecs quand ils approchent des SS. mysteres, comme il paroist par cet acte de foy qui est dans leur horologe: *Je croy que cecy est vostre corps MESME plein de pureté, que cecy est vostre sang MESME.*

Voyez cy-dessus l. 5. ch. 2.

C'est le langage des Moscovites, puisque comme le rapporte Dannhaverus les Prestres disent à ceux qui communient: *C'est le vray corps & le vray sang de Iesus-Christ qui est donné pour vous.*

Kirkerus in prod. Coph. p. 34.

C'est le langage des Cophites, puisque leur Liturgie fait dire aux Prestres ces paroles apres la Consecration: *Je croy, je croy, & je confesse de tout mon cœur, que CETTE CHOSE LA MESME que je tiens dans ma main, est ce corps vivant de vostre Fils unique Nostre Seigneur & nostre Sauveur I. C.*

Idem pag. 40.

C'est le langage des Ethyopiens, qui disent dans leur Liturgie apres la consecration: *Amen, Amen, credimus & confidimus, & laudamus te, ô Domine Deus noster. Hoc est, in veritate credimus, caro tua: CECY est comme nous le croyons dans la verité vostre chair.*

Magna Biblioth. Vatic. par. 1. 6.

C'est le langage des memes Cophites, & des memes Ethyopiens dans trois autres Liturgies imprimées dans le 6. Tome de la Bibliotheque des Peres, & dont les deux premiers ont esté traduites de l'Egyptien sur un exemplaire envoyé par Joseph Scaliger à Velferus, & sur d'autres exemplaires trouvez à Rome, comme nous l'avons déjà dit. Dans la premiere de ces Liturgies attribuée à S. Basile le peuple dit: *C'est le corps sacré & éternel, & le sang VERITABLE de Iesus-Christ Fils de Dieu, Amen. Cecy est VERITABLEMENT le corps d'Emanuel nostre Dieu. Amen. Je le croy, je le croy, & je le confesseray jusqu'au dernier soupir de ma vie, que c'est là le corps vivifiant que vostre Fils unique Nostre Seigneur, nostre Dieu, & Nostre Sauveur Iesus-Christ a pris dans les entrailles de la bienheureuse Vierge..... Je croy que cela est ainsi dans la verité.*

Les memes paroles se trouvent à peu pres dans la Liturgie suivante, qui est attribuée à S. Gregoire. Le peuple y dit: *C'est le saint & precieux corps, & le sang d'Emanuel Nostre Dieu. Ce l'est dans la verité, Amen. Je le croy, je le croy, je le croy, & je confesseray jusqu'au dernier soupir de ma vie, que c'est là le corps vivifiant, que vous Seigneur I. C. Nostre Dieu avez pris de la bienheureuse Marie toujours Vierge Mere de Dieu, & que vous avez uni avec vostre divinité, sans mélange, sans confusion, sans changement.*

Et ces deux Liturgies si conformes à ce qu'en cite Kirkerus prouvent la verité de cette autre Liturgie des Ethyopiens, intitulée, *Canon generalis Æthyopum*, reconnuë par Aubertin & par Brenevod, & contestée inutilement par M. Claude. On y lit ces paroles-cy, qui sont entierement semblables à celles que nous avons rapportées.

C'est là VERITABLEMENT le corps, c'est le sang d'Emanuel nostre Dieu. Amen. Je le croy, je le croy, je le croy, & presentement & pour toujours. Amen. C'est le corps, c'est le sang de Nostre Seigneur & nostre Sauveur Iesus-

Christ, ce corps & ce sang qu'il a pris de la bienheureuse Vierge.

C'est le langage des Armeniens qui repetent plusieurs fois dans leur Liturgie, comme nous avons déjà dit, *que le pain & le vin sont VRAIMENT faits le corps & le sang de Iesus-Christ.*

C'est en particulier le langage des Armeniens de Leopolis, de la Liturgie desquels M. Claude a voulu abuser; puisque, comme nous avons dit, il est porté formellement dans cette Liturgie, que le Prestre après la consecration appelle le pain consacré le vray corps de nostre Sauveur Iesus-Christ: *Verum corpus Salvatoris Domini nostri*; & qu'il dit trois fois sur le calice: *C'est le vray sang de nostre Seigneur Iesus-Christ: ΕΤ Η Ο C TER DICIT SUPER CALICEM, sanguis verus est Domini nostri Iesu Christi.*

Dans le recueil des
L. 47511 Casse-
foudre.

C'est le langage des Nestoriens, comme l'on voit dans l'Ecrit du Pere Adam Archidiacre du Patriarche des Nestoriens, rapporté par Strozza: *Nous mangeons, dit-il, le vray corps de Dieu, mais de Dieu incarné. Nous buvons le vray sang d'un homme, mais d'un Dieu homme.*

Strozza de dogm.
Chald. pag. 217.

C'est le langage des Chrestiens Indiens; puisque pour marquer plus distinctement leur foy sur ce mystere, ils avoient mesme ajouté aux paroles de la consecration le mot, *dans la verité. Hoc est, in veritate, corpus meum: Hic est, in veritate, sanguis meus.* Ce qu'Alexis de Menefez Archevesque de Goa se crut obligé de retrancher, afin que la forme de la consecration fust uniforme par tout.

Le Diacre chante encore dans leur Messe ces paroles: *Fratres mei suscipite corpus ipsius Filii Dei, dicit Ecclesia.*

Enfin c'est l'expression de l'Eglise de France avant Pepin & Charlemagne; puisqu'elle rendoit grace à Iesus-Christ dans sa Liturgie de *luy avoir donné son PROPRE CORPS.*

τὸς ἀπὸ κτλ.
σας ἀπτορ
ἰδὲν σῶμα
διχῆζαία-
σας.
S. Irenée liv. 5.
ch. 2.

Non seulement c'est le langage de toutes les nations, mais c'est aussi celui de tous les siècles de l'Eglise. Saint Irenée s'en sert en disant que *Iesus-Christ nous a assuré que le pain qui est une creature est son PROPRE CORPS.*

Saint Hilaire s'en sert en disant *qu'il n'y a nul lieu de douter de LA VERITÉ du corps & du sang de Iesus-Christ que nous recevons; puisque la declaration expresse du Seigneur, & nostre foy nous font connoistre que c'est vraiment de la chair & vraiment du sang.*

lib. 8. de Trin.

Le Poëte Juvenius dit que c'est le PROPRE CORPS de Iesus-Christ. *Discipulos docuit PROPRIUM se tradere corpus.*

Saint Gaudence dit que le Createur des Natures fait du pain son PROPRE CORPS, *parce qu'il le peut & qu'il l'a promis.*

Traité. 7. in Exod.

S. Ephrem Diacre d'Edesse dit *qu'il faut estre assuré par une foy pleine & entière, que participant au corps & au sang du Seigneur, l'on mange l'AGNEAU MESME tout entier: FIDE plenissimâ certus, quod Agnum ipsum integrè comedas.*

Traité. de natura
Dei curiose non
suscipienda.

Saint Isidore de Damiette dit que le S. Esprit fait le pain dans l'Eucharistie *le PROPRE corps dont Iesus-Christ s'est revestu dans son incarnation.*

Epist. 109. l. 1.

Saint Leon dit *qu'il faut s'approcher de telle sorte de la table divine, que l'on ne doute en aucune sorte de LA VERITÉ du corps & du sang de Iesus-Christ: SIC sacra mensa communicare debetis, ut nihil profus de VERITATE corporis Christi & sanguinis ambigatis.*

Serm. 6. de Iejuna
7. mensis.

CHAP. V.

In dialyp.

Gelase de Cizique dit que nous recevons VERITABLEMENT le précieux corps & le précieux sang de Iesus-Christ.

Ho mil. 5. de Pasq.

Eusebe d'Emese, ou l'Auteur des homelies qui portent son nom, appelle aussi l'Eucharistie LE VRAÏ corps de Iesus-Christ ; Ad percipiendum sacrificium VERI corporis ipse te roboret , & potentia consecrantis invitet.

Lib. 6. in Levit.

Hesichins dit que l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ DANS LA VERITE' : corpus & sanguis est SECUNDUM VERITATEM.

Etherus contr. Elip. lib. 2.

Dans l'histoire du martyre de S. André, il est rapporté que S. André disoit qu'il immoloit tous les jours à Dieu l'Agneau immaculé, qui estant véritablement sacrifié, & sa chair estant VERITABLEMENT mangée par le peuple, demeure néanmoins tout entier : QVI CUM VERE sacrificatus, & VERE à populo carnes ejus manducatae, integer perseverat & vivus.

Aubertin pretend que cet écrit est un fragment de la vie de S. André forgée par les anciens heretiques; mais selon cette pensée ce passage prouveroit toujours que les heretiques anciens convenoient avec les Catholiques dans cette expression, que l'on mangeoit véritablement dans l'Eucharistie la chair de Iesus-Christ. Mais il ne scauroit de plus nier que ce passage ne soit cité au 9. siecle par un auteur qui a écrit contre Elipandus; & par consequent qu'il ne prouve la foy & le langage du 9. siecle.

Homil. 83. in Matti.

C'est enfin en suivant le mesme langage que S. Chrysostome dit, que Iesus-Christ but dans la Cene son PROPRE sang, τὸ ἐαυτοῦ αἷμα : qu'il nous nourrit de son propre sang, τὸ ἰδίω αἷματι : que se meslant en nous par l'Eucharistie il nous fait son corps non par foy, mais réellement & en effet, αὐτὸ τὸ ἄεζυμαζον : que par le moyen de ce mystere nous sommes meslez réellement avec Iesus-Christ : que l'on voit dans l'Eucharistie ce corps mesme que les Mages ont adoré : que nous recevons ce mesme fils unique de Dieu : que l'on y touche son corps mesme.

*Homil. 45. in Ioan.**Homil. 24. in Ep. 1. ad Cor.*

Toutes ces expressions ont le mesme sens les unes que les autres. Elles s'expliquent mutuellement. Et quand on dit que ce pain consacré est le corps mesme de Iesus-Christ, on dit que c'est le propre corps de Iesus-Christ, & qu'il est VERITABLEMENT le corps de Iesus-Christ.

Or cela supposé je dis, que ces seules expressions donnent lieu de decider formellement le différent qui est entre nous & les Calvinistes. Ils ne scauroient desavoüer que tous les Chrestiens de tous les siecles & de toutes les nations n'ayent appellé l'Eucharistie, le vray corps de Iesus-Christ, le propre corps de Iesus-Christ, le corps mesme de Iesus-Christ; qu'ils n'ayent dit, que l'Eucharistie estoit véritablement, proprement, effectivement le corps de Iesus-Christ; & qu'ils n'ayent renfermé dans ces paroles la creance qu'ils avoient de ce mystere; & cela sans commentaire, sans explication, sans témoigner qu'elles fussent obscures & difficiles à entendre. Ainsi c'est par le vray sens de ces paroles qu'on doit reconnoistre qui sont ceux qui soutiennent, ou qui combattent la foy generale de toutes les Eglises du monde.

Les Catholiques disent; que quand on a dit dans l'Eglise, *Que l'Eucharistie estoit le vray corps de Iesus-Christ*, on a entendu qu'elle estoit le vray corps de Iesus-Christ, & non un corps en figure : *Que* quand on a dit, *que c'estoit son propre corps*, on a entendu que c'estoit son propre corps, & non un corps

un corps estranger & séparé de luy : Que quand on a dit , que c'estoit son corps mesme , on a entendu que c'estoit son corps mesme , & que ce n'en estoit pas un autre : Que quand on a dit , que c'estoit véritablement & proprement son corps , on a entendu que c'estoit son corps véritablement & proprement , & non pas faussement , improprement , en vertu , en simple figure , en simple représentation. Ils ne trouvent point de paroles plus propres & plus précises que ces paroles mesmes pour exprimer leur sentiment. Car quand ils diroient qu'elle est réellement & substantiellement le corps de Jesus-Christ ils ne diroient rien davantage.

Les Calvinistes au contraire prétendent que quand on a dit dans l'Eglise, que l'Eucharistie estoit le corps propre , le vray corps , le corps mesme de Jesus-Christ ; qu'elle estoit proprement & véritablement son corps , on a entendu que la vertu vivifiante du Verbe incarné se déployoit dans le pain , & luy communiquoit l'efficace du corps de Jesus-Christ : Que c'estoit le corps de Jesus-Christ en efficace , en vertu , en puissance : Que ce pain estoit inondé de la vertu de Jesus-Christ : Que c'estoit une figure pleine , remplie , & non vuide & creuse ; & que c'est dans ce sens que tous les peuples de la terre ont pris ces expressions.

Voilà la question. C'est sur quoy les Calvinistes hazardent leur salut. Si le vray corps de Jesus-Christ ne signifioit pas dans l'esprit des plus simples , Un pain inondé de l'efficace du corps de Jesus-Christ , il n'y a point de salut pour eux.

Qui ne seroit saisi d'horreur de cette pensée , en voyant d'un costé la folie sensible & evidente de ces explications Calvinistes , & de l'autre l'aveuglement prodigieux qui fait que tant de personnes se laissent étourdir par les vaines declamations de ceux qui les proposent ? Et c'est ce qui fait voir plus clairement qu'aucune autre chose le mal des disputes de Religion. Car les plus grandes absurditez se pouvant dire du mesme air que les veritez les plus certaines , & n'y ayant rien que le mensonge imite plus facilement que la juste confiance qui n'appartient qu'à la verité , il y a cependant une infinité de personnes qui ne jugent des disputes que par cet air & par cette confiance. Et ainsi quand ils entendent dire à M. Claude avec un ton ferme & assuré , que ceux qui ont dit que l'Eucharistie estoit véritablement le corps de Jesus-Christ , n'ont pas opposé ce terme à figurément , mais à vainement , inefficacement ; c'est-à-dire qu'ils ont voulu seulement marquer que l'Eucharistie est en vertu & en efficace le corps de Jesus-Christ , ils se payent de cette distinction , ils s'éblouissent de ces mots , & ils croient bonnement sur la parole de M. Claude & des autres Ministres , que les Ethiopiens , les Cophtes , les Grecs , les Armeniens , les Auteurs Ecclesiastiques de tous les siècles , en faisant profession de croire que l'Eucharistie est le propre corps , le vray corps , le corps mesme de Jesus-Christ , n'ont voulu dire autre chose sinon que l'Eucharistie n'est pas privée d'efficace , & ils prennent le hazard d'estre damnez si cela n'est vray. Car il n'y a point de credulité pareille à celle de ces gens qui protestent hautement de ne vouloir point croire les hommes. Car quand on approfondit un peu les choses , on trouve que toutes ces protestations magnifiques de ne croire que la parole de Dieu , se reduisent à rendre à des Ministres temeraires & emportez la deference qu'ils refusent à l'Eglise toute entiere.

Mais en verité cette negligence n'est pas supportable dans une affaire oit il s'agit de leur salut. Qu'ils pratiquent donc au moins en cette occasion à l'égard des paroles de leurs Ministres, cette circonspection & ce discernement dont ils croyent avoir droit d'user envers les Conciles mesmes; qu'ils ne les suivent pas aveuglement; qu'ils fassent un peu de reflexion sur ces distinctions dont on les paye; & ils reconnoistront sans peine que ce qu'on leur propose comme une decision claire & certaine, est une extravagance qui passé tout ce que l'on en peut dire. Et c'est à quoy ils pourront estre aidez par les considerations suivantes.

Ces expressions, *que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ, & qu'elle est veritablement le corps de Jesus-Christ*, ayant esté employées, comme nous l'avons fait voir, par les auteurs de divers siecles sans aucun concert, & se trouvant en usage dans toutes les nations & dans les discours les plus populaires, il paroist que c'est une expression toute naturelle, à laquelle on est porté par le desir de se faire entendre, & par le rapport qu'elle a avec son objet. Les expressions éloignées estant des saillies d'imagination, ne sont jamais communes. A peine sont-elles autorisées par deux ou trois auteurs. Et il est entierement contre le bon sens de croire que le hazard ait pu unit ainsi tous les peuples de la terre dans une metaphore bizarre qui autoit peu ou point de rapport avec la chose qu'on veut exprimer.

Or il est visible qu'il n'y a point d'expression plus éloignée de la nature & de nos idées ordinaires, que de dire que l'Eucharistie *est le vray corps de Jesus-Christ*, pour signifier simplement qu'elle en a la vertu & l'efficace. Et par consequent il est sans apparence que toutes les nations soient tombées d'elles-mesmes dans une expression si estrange, ny qu'elles ayent enfermé ce sens sous des termes dont elles se font ordinairement servies.

Ces expressions ne sont pas seulement communes à toutes les nations, mais on doit de plus remarquer qu'elles ne se trouvent expliquées expressément en aucun endroit. On n'a point supposé qu'elles fussent obscures. On s'en sert au contraire pour faire entendre nettement la foy que les fidelles avoient du mystere de l'Eucharistie. On les mettoit dans la bouche de tout le peuple & des enfans mesmes. On supposoit donc qu'elles estoient intelligibles par elles mesmes; qu'elles n'estoient point trompeuses; que l'on enroit sans peine dans le sens qu'elles enfermoient. Or je demande si l'on auroit pu supposer sans folie que tous ceux à qui l'on faisoit dire, ou à qui l'on disoit que *l'Eucharistie estoit le vray corps de Jesus-Christ*, comprendroient d'eux-mesmes que cela vouloit dire *qu'elle en contenoit la vertu & l'efficace*.

En verité je ne m'estonne pas si Luther, pour faire comprendre combien ces explications des Sacramentaires estoient ridicules, les comparoit à des gens qui voulant soutenir que Dieu n'a pas créé le ciel & la terre, & se servant pressé par ce passage: *In principio Deus creavit calum & terram*, s'en tireroient en supposant que le mot de *Deus* signifie *cuculus*, que celui de *creavit* signifie *devoravit*, & que celui de *calum & terram* signifie *currucam cum carnibus & plumis*, & qui expliqueroient ainsi ce passage: *Le coucou a devoré l'alouette avec sa chair & ses plumes*.

Luther. tom. 1.
in defens. verb.
cana, Vintemb.
ann. 1558. pag.
384. Idem si acli
paulo aue negat-
sem, quod Deus
calum & terram
creavit, & mihi
quispiam se oppo-
nens illud Moysi

Cet exemple qui ressent le genie de ce personnage a quelque chose d'extravagant : mais certainement il ne l'est guere plus que les explications que les Sacramentaires donnent aux passages des Peres. Et il vaudroit presque autant dire, selon l'exemple de Luther, que ces mots : *In principio Deus creavit cœlum & terram*, signifient que *le coucou a devoré l'alouette*, que de dire avec M. Claude que ces termes qui sont en usage dans toutes les nations du monde : *C'est le vray corps de Jesus-Christ, c'est le corps mesme de Jesus-Christ, c'est proprement le corps de Jesus-Christ, c'est veritablement le corps de Jesus-Christ*, ne signifient autre chose, sinon que *la vertu vivifiante du corps du Verbe incarné se d'poye dans le pain, ou que le pain est la figure pleine, la figure efficace, la figure inondée du corps de Jesus-Christ*.

Il y a une infinité de choses qui contiennent la vertu d'autres choses. L'eau du baptesme contient la vertu du sang de Jesus-Christ : le saint chresme contient la vertu du S. Esprit : les Prestres possèdent la puissance de Jesus-Christ : les reliques des Saints contiennent, quand Dieu le veut, la vertu des Saints, c'est-à-dire que Dieu opere par les reliques ce qu'il operoit par les Saints : les linges que l'on ostoit à S. Paul contenoient la vertu de saint Paul, comme saint Paul avoit luy-mesme la vertu de Dieu pour operer des prodiges : les Roys & les Juges ont entre les mains l'autorité de Dieu. Mais toutes ces idées, qui sont dans l'esprit de tout le monde, ont-elles jamais porté personne à dire que l'eau du baptesme est proprement le sang de Jesus-Christ : que le saint chresme est veritablement le S. Esprit : que les Prestres sont veritablement Jesus-Christ : que les reliques d'un Saint sont veritablement & proprement le Saint ; que les linges de S. Paul estoient veritablement S. Paul ; que S. Paul estoit veritablement Dieu : que les Roys & les Juges sont proprement & veritablement des Dieux.

Il y a mesme quelques-unes de ces expressions autorisées par quelques exemples, quand on n'y ajoute pas le mot de *veritablement*, & de *proprement*, de *vray*, & de *propre*. On dira par metaphore que le Prestre est Jesus-Christ : que les Roys sont des Dieux : *Ego dixi, Dii estis*, Mais on ne le dira jamais en y ajoutant les mots de *vray*, ou de *veritablement*, & en les faisant entrer dans une possession de foy. Et il est inouï, par exemple, que l'on ait dit : Je croy que le Prestre est veritablement Jesus-Christ : Je croy que les Roys sont veritablement & proprement des Dieux.

Il est donc visible que si tous les siècles n'avoient cru autre chose de l'Eucharistie, sinon qu'elle est la figure *vide* ou *pleine* de Jesus-Christ, ils ne se feroient jamais portez à dire que c'est *son vray corps, son propre corps, son corps mesme* ; & qu'ils n'auroient jamais introduit toutes ces expressions.

On ne se hazarderoit jamais d'avancer de telles absurditez si l'on consultoit plustost la lumiere de la raison, que ses prejuges, pour regler le sens des paroles que l'on trouve establies dans l'usage des hommes. Car un peu de reflexion sur la nature de ces expressions, *C'est le vray corps de Jesus-Christ, le propre corps de Jesus-Christ*, & les autres semblables, auroit decouvert sans peine qu'il n'est pas possible que les hommes les ayent employées pour signifier que l'Eucharistie ne contient pas la verité du corps de Jesus-Christ.

Pour en reconnoistre le sens veritable, il ne faut que considerer qu'on ne

CHAP. V.

proferret: *In principio Deus creavit cœlum & terram*: ego verò hunc ad-versarium referaturus verba Montis sic exponerem, *Deus*, id est, *culcus*, *creavit cœlum & terram*, id est, *Currucaam totam & integrum cum carnibus & plumis*.

Curruca est une autre sorte d'oiseau, mais on a mieux aimé en mettre un plus connu, puisqu'il ne sert que d'exemple.

dit point en voyant le soleil, que c'est le vray soleil ; en voyant le Roy, que c'est le propre Roy de France ; en voyant du pain, que c'est de vray pain, & de propre pain ; en voyant de la chair, que c'est proprement de la chair. Et la raison en est que ces choses sont certaines. Or on n'ajoute guere cette epithete de *vray*, de *propre*, que pour détruire, ou pour prevenir quelque piece de doute, ou de contestation. Ainsi l'on dira d'une piece d'or douteuse, que c'est de vray or ; d'un heritier à qui on conteste sa qualité, que c'est le vray heritier ; d'un Empereur à qui l'on dispute ce titre, qu'il est le vray Empereur ; d'un Pape qui a un antipape pour concurrent, qu'il est le vray Pape.

Il est vray que lorsque de deux choses l'une tient lieu de la verité figurée, & que l'autre ne tient lieu que de la figure, on se sert encore du mot de *vray*, ou de *propre*, quand mesme le terme auquel on le joint seroit metaphorique. Ainsi l'on dira que les Chrestiens sont les vrais Israélites ; que J. C. est le veritable Melchisedec ; que l'Eglise est la vraye épouse de Jesus-Christ, que Jesus-Christ est le vray soleil, la vraye lumiere, la vraye vigne : parceque les Israélites charnels tenoient lieu de figure à l'égard des Chrestiens ; que Melchisedec estoit la figure de Jesus-Christ ; que le soleil visible n'est que l'image du soleil invisible, qui est J. C. ; que les vignes terrestres nous representent la vigne celeste ; que les mariages humains sont la figure de l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise. Et la raison de ces expressions est encore la mesme que dans les autres. Car il est clair que la chose figurée possède plus veritablement la qualité marquée par la figure qui ne l'a qu'en representation.

Quand on dit que les Chrestiens sont les vrais Israélites, on entend les veritables enfans de Dieu. Et il est vray qu'ils sont les veritables enfans, & que les Juifs n'en estoient que les figures.

Quand on dit que Jesus-Christ est le vray Melchisedec, on entend par le mot de Melchisedec, le Roy de justice ; & il est vray qu'il est le veritable Roy de justice, & que l'autre Melchisedec n'estoit destiné qu'à estre son image & la figure, & ne possédoit cette qualité qu'en figure. Et ainsi de toutes les autres comparaisons.

On trouvera de mesme dans les Peres, comme Aubertin a pris fort inutilement soin de le remarquer.

Que Jesus-Christ est vraiment la porte & la maison de refuge.

Qu'il est vraiment la pierre & le feu.

Qu'il est vraiment pain.

Qu'il est vraiment Pasteur.

Qu'il est vraiment Autel.

Que son Incarnation est vraiment une flamme.

Que celui qui imite les œuvres d'Abraham, est vraiment fils d'Abraham.

Que la connoissance de Dieu est vraiment une fontaine.

Que celui qui medite la loy de Dieu est vraiment un bois planté sur le courant des eaux.

Que Jesus-Christ est proprement & veritablement la lumiere.

Qu'il est Noé selon la verité.

Mais toutes ces expressions rentrent toujours dans le mesme sens, & sont fondées sur la mesme raison. On y affirme toujours la figure de l'original,

& l'on dit que l'original est véritablement la figure, parce qu'il possède véritablement la qualité représentée par la figure.

La pierre, le feu, la porte sont des figures de Jesus-Christ. La pierre représente la force, la solidité, la qualité d'estre le fondement & le soutien de l'Eglise. Et parce qu'il possède véritablement ces qualitez figurées par la pierre; on dira qu'il est véritablement pierre. Le feu représente son activité, & la force qu'il a d'allumer l'amour dans ceux qu'il aime, ou de détruire ses ennemis; & ainsi l'on dira qu'il est véritablement feu. L'on n'a qu'à parcourir les autres exemples, & l'on verra que c'est toujours la figure qui est affirmée de la chose figurée, & que le mot de *verè* qui y est ajouté, signifie que cette chose figurée possède réellement la qualité que la figure ne possède qu'en représentation; & c'est pourquoy ces expressions ne se peuvent pas changer.

On dit que Jesus-Christ est vraiment pierre, qu'il est vraiment porte, vraiment lumière, vraiment Noé. Mais on ne dit pas que les pierres, les portes, la lumière, Noé, sont véritablement Jesus-Christ. On dit que les Apostres sont les vrais Israélites, mais on ne dit pas que les Israélites soient vraiment Apostres. On dit qu'un homme de bien est vraiment un bois planté sur le bord des eaux; mais on ne dit pas qu'un bois planté sur le bord des eaux soit vraiment un homme de bien. On pourra donc dire selon ce sens, que J. C. est vraiment pain, vraiment vin, parce qu'il possède par excellence les qualitez figurées par le pain & par le vin, mais on ne sçauroit dire dans ce sens-là que le pain & le vin de l'Eucharistie soient vraiment le corps & le sang de Jesus-Christ, parce que le pain & le vin ne tiennent point lieu de chose figurée, ny le corps de Jesus-Christ de figure.

Et c'est ce qui fait voir que toutes ces expressions ramassées par Aubertin n'ont aucun rapport avec cette expression de toutes les nations & de tous les Peres, que l'Eucharistie est le vray corps de Jesus-Christ, est véritablement & proprement son corps. Car, comme j'ay remarqué, le vray corps de Jesus-Christ ne tient point lieu de figure, ny le pain de vérité figurée; & l'on ne veut pas dire, comme dans les autres que j'ay rapportées, que l'Eucharistie possède véritablement la qualité représentée par le corps de Jesus-Christ. C'est ce que nous montrerons peut-estre ailleurs avec plus d'étendue. Mais il suffit d'avoir icy remarqué cette différence essentielle de ces expressions qu'Aubertin compare, pour montrer qu'on ne les peut pas réduire à un même sens.

Il faut donc revenir au premier sens, & reconnoître que l'on se sert de cette expression pour desavouer un doute. C'est pour fortifier la foy contre la difficulté du mystere. On dit que c'est le vray corps de J. C. pour montrer que l'on ne doute point d'une chose qui est de foy difficile à croire, & dont les sens nous porteront à douter. Et ce doute doit avoir deux qualitez. Car 1. comme cette expression a esté généralement receüe par tous les peuples, il faut que ce soit un doute general, & qui naisse naturellement dans l'esprit de tous les hommes. 2. comme on ne s'est jamais servi de cette expression que sur le sujet de l'Eucharistie, il faut que ce soit un doute particulier à l'Eucharistie, & qui ne puisse pas s'élever sur tous les autres Sacrements.

Il ne faut donc que chercher quel est ce doute commun à toutes les nations qui s'éleve particulièrement sur ce mystere , pour juger du sens de ces expressions. Or je demande si les Calvinistes peuvent dire sans parler contre leur conscience, que ce doute commun à tous les peuples, que l'Eucharistie excite, soit de sçavoir si le pain contient la vertu du corps de Jesus-Christ : si c'est une tentation fort ordinaire que celle d'en douter, si l'on a grand sujet de prevenir & de desavoüer ce doute par des actes formels de foy. Ce doute quel qu'il soit est-il particulier à l'Eucharistie ? Ne peut-il pas s'élever avec autant de raison sur le baptême ? Et la raison nous fait-elle juger qu'il soit plus difficile de croire que Jesus-Christ communique sa vertu au pain, que de croire qu'il la communique à l'eau ? Pourquoi donc n'auroit-on eu soin de le prevenir & de le desavoüer que sur le sujet de l'Eucharistie ? Pourquoi ce doute imaginaire que l'on suppose avoir travaillé toute la terre, ne travaille-t'il plus maintenant personne ? Et pourquoi ny les Catholiques, ny les Sacramentaires n'ont-ils aucune peine à croire que Dieu agisse par les creatures, & s'en serve comme d'un instrument moral pour nous communiquer ses graces ? Que s'il y avoit quelqu'un maintenant qui fust tenté de ce doute, & qui eust besoin de se fortifier contre, le sens commun ne fait-il pas voir qu'il l'exprimeroit par des termes propres à le faire entendre, & qu'il le desavoüeroit par les expressions qui y sont directement contraires ? Il diroit pour l'exprimer *qu'il doute si Dieu agit sur nos ames par le pain de l'Eucharistie, & s'il le remplit de son effiace.* Il diroit pour le desavoüer *qu'il ne doute point que l'Eucharistie ne soit remplie de la vertu du corps de Iesus-Christ.* Mais il ne s'aviserait jamais ny d'exprimer ce doute en ces termes : *Je doute si l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ ;* ny de le rejeter en ceux-cy : *Je croy que l'Eucharistie est le vray & le propre corps de Iesus-Christ.* Est-ce donc que les gens des siècles passez avoient l'esprit fait autrement que le nostre ? Et faut-il que nos preoccupations nous fassent renverser ainsi toute la nature des hommes ?

Mais ce n'est pas simplement par la nature de l'esprit humain qu'on voit que le doute qui s'excite sur le sujet de l'Eucharistie, n'est point celuy que les Calvinistes nous proposent. C'est par la maniere mesme dont en parlent ceux qui l'ont desavoüé par ces paroles : *Que l'Eucharistie estoit le vray corps de Iesus-Christ.* Car ce doute dont ils parlent, & qu'ils combattent, est un doute qui naît de l'apparence extérieure du Sacrement. *Il semble, dit Remy d'Auxerre, que ce soit du pain & du vin ; mais dans la verité c'est le corps de Iesus-Christ.* Or quelle contrariété y a-t'il entre l'apparence du pain, ou la nature mesme de pain, & la vertu de Jesus-Christ. Peut-on dire raisonnablement : *Il semble que ce soit du pain ; mais dans la verité ce pain contient la vertu du corps de Iesus-Christ ?* Ne faut-il pas au contraire que ce soit du pain, & que l'on voye du pain, afin qu'il contienne cette vertu ?

Ceux qui proposent ce doute, le combattent par la verité immobile de ces paroles : *Cecy est mon corps.* Or on ne peut montrer avec la moindre apparence de raison que l'Eucharistie contient la vertu de Jesus-Christ par ces paroles : *Cecy est mon corps,* lorsque l'on ne les entend pas dans leur propre sens, & que l'on les entend comme font les Calvinistes dans un sens

de signification & de figure. S'ensuit-il, par exemple, que les sept épis que Pharaon vit en songe continissent la vertu des sept années, parce qu'il est dit que les sept épis estoient sept années.

Ce doute naist, selon les Peres, de ce que l'on ne voit pas Jesus-Christ. Mais seroit-ce avoir le sens commun que de douter que la pain contienne la vertu de Jesus-Christ, parcequ'on n'y voit pas Jesus-Christ, puisqu'au contraire s'il ne contenoit que la vertu de Jesus-Christ, on n'auroit jamais la moindre pensée qu'on l'y deust voir.

Il est donc clair que le doute ne regarde en aucune sorte cette vertu chimerique, mais que ceux qui doutent si l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ, doutent si elle l'est reellement & veritablement. Et par consequent le defaveu de ce doute contenu dans ces paroles : *C'est le vray corps de Jesus-Christ*; ou, ce qui est la mesme chose : *C'est le corps propre, le corps mesme de Jesus-Christ*, ne signifie autre chose, sinon que ce l'est reellement & veritablement.

En voilà assez pour montrer qu'on ne peut guere s'imaginer de pensée plus déraisonnable, que celle de pretendre que ces paroles : *C'est le vray corps, le corps mesme de Jesus-Christ*, signifient que le pain consacré contient la vertu vivifiante du Verbe incarné; & qu'il faut & que les Ministres le soutiennent par un pur entestement, & que les simples Calvinistes ne le croient que parcequ'ils embrassent sans reflexion tout ce que leur disent leurs Ministres.

Pendant, comme je l'ay déjà dit, la decision de nostre differend dépend de là; parceque ces paroles contenant le témoignage universel que tous les Chrestiens ont toujours rendu à l'Eucharistie, si les Calvinistes ne l'entendent pas au mesme sens qu'eux, il s'ensuit qu'ils ont alteré la foy qu'avoit l'Eglise, dans les siècles mesmes qu'ils appellent *ses beaux jours*, & dans lesquels ils avoient que de bons serviteurs de Dieu avoient eu soin de conserver la veritable creance touchant l'Eucharistie.

CHAPITRE VI.

Qu'il est inconcevable que les peuples aient pris ces termes dans le sens des Calvinistes.

Excès de la Rhetorique de M. Claude.

AVANT que de sortir de cette matiere, je ne me puis empescher de représenter icy un transport de l'éloquence de M. Claude, qui merite bien qu'on le considere: car il est rare & singulier en son genre, & il fait voir parfaitement ce que c'est que de suivre impetueusement la chaleur de son imagination, & d'écrire sans discernement tout ce qu'elle presente à l'esprit.

M. Claude ne se contente pas de soutenir que les peuples en se servant continuellement des paroles qui expriment formellement la presence réelle, comme de dire *Que l'Eucharistie est le vray corps & le propre corps de Jesus-Christ*, n'ont point eu l'idée de cette presence, il veut mesme qu'il soit sans aucune apparence qu'ils en aient jamais eu la moindre pensée, & il

pretend que cela est si clair, qu'il le met en exclamation & en figure, comme si l'on avoit tort de n'en pas demeurer d'accord tout d'un coup sans luy donner la peine de le prouver. *Quelle apparence y a-t'il, (ce sont ses termes) que les peuples se soient d'Eux-mesmes imaginez la transubstantiation & la presence réelle, c'est-à-dire une opinion éloignée de la veüe ordinaire des hommes, une opinion que toutes les lumieres de la nature & de la religion combattent, & qui mesme aujourd'huy qu'elle est formée & proposée en termes clairs & distincts, ne se peut concevoir qu'avec peine? Quelle apparence y a-t'il qu'avant que Pascale en eust fait cette premiere explication, les hommes ayent abandonné leur sens, leur raison, les enseignemens de l'Escriture, les autres instructions du christianisme, la nature du sujet dont il s'agit, les exemples frequens des locutions sacramentales, les familiers & faciles éclaircissmens que les SS. Peres donnoient; en un mot tout ce qui s'employe à la conduire de l'esprit humain, qui les pouvoit à donner un sens metaphorique à ces expressions dont nous parlons, pour aller inventer cette presence invisible du corps de I. C. en terre à la façon d'un esprit?*

Si l'on veut sçavoir le sens de cette figure débarassée de tous les grands mots dont elle est offusquée, le voicy en peu de paroles. C'est que M. Claude demande quelle apparence il y a que quand on disoit aux peuples, ou que les peuples disoient, que l'Eucharistie estoit le vray corps, le propre corps, & le corps mesme de Jesus-Christ, ils conceussent que c'estoit le vray & le propre corps de Jesus-Christ. Et ainsi la réponse est bien aisée. Car il n'y a qu'à luy dire qu'il y a toute forte d'apparence qu'ils concevoient ce qu'ils disoient, puisqu'ils ne le disoient que parcequ'ils le concevoient.

Il n'affure pas moins fierement que les peuples voyoient sans peine & tout naturellement le sens des Calvinistes dans toutes ces expressions.

C'est une chose incomprehensible, dit-il, que les peuples sçachant d'un costé que le Sacrement est du pain & du vin par le rapport fidelle de leurs sens, par le jugement de la droite raison, & par les expressions formelles de I. C. & de saint Paul, sçachant de l'autre que le corps de I. C. est un vray corps humain, de mesme forme & de mesme matiere que les nôtres, & qu'il est au ciel en gloire & en felicité; & n'ayant au reste jamais oüï parler distinctement & positivement de cette presence substantielle de Iesus-Christ, du corps & du sang de Iesus-Christ dans l'Eucharistie; mais au contraire oyant dire tous les jours que le pain & le vin sont les sacremens, les memoriaux, les figures, & les gages du corps & du sang de Iesus-Christ, il est incomprehensible, dis-je, qu'ils ayent d'eux-mesmes renoncé à toutes ces BONNES LUMIERES qui les induisoient à donner aux paroles des Peres un sens naturel, clair, & facile, pour en imaginer un écarté, pour lequel toutes les abstractions de la Metaphysique se trouvent courtes, & qui est singulier, sans exemple, sans proportion, sans appuy ny dans la nature ny dans la religion.

Tout cet embaras de patoles veut dire en un mot, qu'il est incomprehensible que toutes les nations du monde en disant que l'Eucharistie est le vray corps & le propre corps de Iesus-Christ, n'ayent pas conceu que c'estoit une figure pleine, une figure efficace, une vertu déployée, un pain inondé de la puissance du corps de Iesus-Christ. C'est là ce qu'on appelle un sens naturel, clair, & facile, dans le langage de M. Claude. Au lieu que d'entendre par les mots de

mots de *vray corps de Jesus-Christ*, le *vray corps de Jesus-Christ*; & par les mots de *propre corps de Jesus-Christ*, le *propre corps de Jesus-Christ*, c'est les entendre en un *sens écarté, metaphysique, inouï*, selon M. Claude, tant il fait un estrange usage des termes quand il se laisse aller à ses fougues & à ses saillies.

Mais puiſqu'il luy plaist de nous interroger ainſi avec ces figures insultantes, il nous permettra de luy dire froidement & ſans chaleur, que ce qu'il nous repreſente comme eſtant ſans apparence, a toutes les apparences du monde: que ce qu'il croit incomprehenſible, eſt ſi aiſé à comprendre, que l'on le conçoit ſans peine, non ſeulement comme poſſible, mais auſſi comme certain & indubitable; & qu'au contraire ce qu'il croit facile & aiſé à concevoir, eſt impoſſible & inconcevable, & doit eſtre rejetté comme ridicule par tous ceux qui ſuivront la raiſon & le ſens commun.

Tout ce qui a donné ſujet à cet eſtrange emportement de M. Claude, eſt qu'il ne diſtingue point deux choſes qui ſont extremement différentes. Car il y a des incomprehenſibilités d'opinion, & des incomprehenſibilités d'expreſſion. J'appelle incomprehenſibilité d'opinion, quand l'opinion en ſoy eſt incomprehenſible, quoiqu'elle ſoit exprimée en termes clairs. J'appelle incomprehenſibilité d'expreſſion, lorsqu'il n'y a aucun rapport, ou qu'il n'y a qu'un rapport eſtrangement éloigné entre l'expreſſion & la choſe ſignifiée, quoique cette choſe ſignifiée ſoit d'elle-mesme aiſée à comprendre. Ainſi la Trinité eſt un myſtere incomprehenſible d'une incomprehenſibilité d'opinion, parce qu'il ſurpaſſe toutes nos penſées, qu'il paroiſt contraire aux lumieres ordinaires de noſtre raiſon, & qu'il n'a nul appuy dans la nature & dans l'eſprit des hommes, comme parle M. Claude.

Ainſi l'Incarnation, le peché originel, ſont incomprehenſibles par la difficulté de l'opinion; & cette ſorte d'incomprehenſibilité convient à la pluſpart des myſteres. Mais cela n'empêche pas que ces meſmes myſteres ne puiſſent eſtre exprimez tres-nettement, & que les paroles qui les renferment dans l'Ecriture & dans les Conciles ne ſoient claires & intelligibles.

Au contraire l'opinion de Pelage & de Julien ſur le peché originel eſtoit fort aiſée à comprendre, & n'eſtoit nullement inconcevable en cette maniere.

Mais les expreſſions de S. Paul, de l'Ecriture, & de l'ancienne Eglise, devenoient incomprehenſibles dans le ſens qu'ils leur donnoient. Et c'eſt ce qui arrive dans la pluſpart des hereſies. Elles ſont tres-concevableſ dans les opinions, parce qu'elles détruifent les myſteres; & tres-incomprehenſibles dans les expreſſions, parce qu'il faut qu'elles détournent les paroles de l'Ecriture & de la tradition à des ſens auſquels ces paroles n'ont aucun rapport.

Or il faut remarquer que ce ne ſont point du tout les incomprehenſibilités des opinions en elles-mesmes qui embarrasſent les peuples. La docilité que la foy produit, l'accoutumance de ſe ſoumettre à l'autorité de l'Eglise, la reconnoiſſance des tenebres & de la foibleſſe de l'eſprit humain, l'idée que la foy donne de la puifſance & de la grandeur de Dieu, adoucit tellement les difficultés des myſteres, & eſtouffe de telle ſorte le ſoulevement de la raiſon, que ceux qui paroifſent les plus inconcevableſ, ne leur donnent pas plus de peine à croire que ceux qui paroifſent plus proportionnez à leur lumiere.

Qu'on demande à tous les Catholiques s'ils ont bien de la peine à croire la Trinité, l'Incarnation, l'éternité des peines d'enfer, le péché originel. Et la plupart répondront qu'il ne leur est jamais venu aucune pensée de doute contre ces mystères, & qu'ils n'ont pas moins de facilité à les croire, que les veritez les plus simples.

Non seulement l'incompréhensibilité des mystères en foy n'empêche pas qu'ils ne soient crus facilement du peuple; mais ils sont en quelque sorte plus facilement crus par le peuple, que par de certains esprits remuans & indociles, qui donnent beaucoup de liberté à leurs pensées, & qui soumettent tout à leur examen.

Ces mystères surpassent tellement nostre intelligence, qu'ils égalent tous les esprits. Les plus subtils n'y voyent pas plus clair que les plus simples & les plus pesans. Les sçavans y penetrent aussi peu que les ignorans. Il n'y a qu'une foy humble & docile qui y puisse atteindre. Et cette docilité est une qualité qui doit être commune à tous les fidèles, & qui se trouve même plus ordinairement dans le peuple. De sorte que l'on peut dire que plus les mystères sont incompréhensibles à tous les esprits des hommes, & plus ils sont proportionnez à toutes sortes d'esprits.

Il n'en est pas de même des expressions incompréhensibles, ou difficiles par le défaut de rapport des termes à la chose signifiée. Car il est visible que la difficulté les rend entièrement disproportionnées aux esprits communs & aux simples fidèles. Il n'y a que les esprits subtils, abstraits & métaphysiques, qui s'imaginent y voir ces sens éloignez. Tous les autres ne voyent que le sens naturel des paroles, & tel qu'il soit, s'il est proposé sous l'autorité de Dieu, ils le croient simplement, de sorte que s'il estoit faux ils seroient induits à erreur.

M. Claude n'a qu'à appliquer cette distinction à la matière de l'Eucharistie, pour reconnoître son égarement, & combien ses figures sont peu raisonnables. Il est vray que le mystère de l'Eucharistie est incompréhensible; mais c'est d'une *incompréhensibilité d'opinion*, qui luy est commune avec les autres mystères. Et il ne s'ensuit nullement de là que les peuples doivent avoir eu de la peine à le concevoir de cette manière simple dont on conçoit les choses inconcevables, & par laquelle on comprend qu'elles sont, quoy que l'on ne comprenne pas comment elles sont; cette incompréhensibilité ne le rendant nullement disproportionné à l'esprit des Chrétiens; puisque l'on doit supposer dans tous de la soumission & de la docilité, & qu'il ne faut que cela pour le croire. Aussi ne fait-il pas plus de peine aux Catholiques, que les autres veritez de foy. Leur soumission les embrasse toutes sans distinction; & ils ne s'amuse pas à considérer si elles sont en elles-mêmes plus faciles ou plus difficiles à concevoir les unes que les autres. Il leur suffit qu'elles soient également attestées par l'autorité de Dieu que l'Eglise leur annonce.

Mais si ce mystère est incompréhensible en cette manière, il ne l'est nullement en celle que nous avons appelée *incompréhensibilité d'expression*; c'est-à-dire que les expressions qui le renferment ne sont nullement difficiles. Elles sont au contraire très-naturelles & très-simples. Car il est malaisé d'exprimer plus simplement & plus naturellement, que l'Eucharistie est le

vray corps, le propre corps de Jesus-Christ, qu'en disant, qu'elle est le vrai corps, le propre corps de Jesus-Christ, qu'elle est proprement & veritablement le corps de I.C. Ces expressions sont tout-à-fait intelligibles; & il n'est pas possible qu'elles répondent plus précisément à ce que l'on veut signifier.

Ainsi par cette clarté elles sont tres-proportionnées à l'esprit du commun du monde. Car les peuples ont d'ordinaire deux qualitez. Ils sont dociles & flexibles pour embrasser sans peine les veritez qui leur sont proposées de la part de Dieu : ils sont grossiers & incapables d'inventer des sens éloignés des paroles; & toutes les choses qui ont besoin de finesse, de philosophie, de subtilité, ne sont point à leur portée. Ils sont donc proprement dans la disposition où il faut estre pour croire la presence réelle. Ils ne raffinent pas sur les divers sens des paroles. Et ainsi lorsqu'on leur a dit que *l'Eucharistie estoit le vrai corps de Jesus-Christ*, ils ont sans doute conceu qu'elle estoit le vrai corps de Jesus-Christ. Ils sont dociles & soumis pour assujettir leur esprit à l'autorité de Dieu & de son Eglise, quelque incomprehensible que soit en soy-mesme ce qu'on leur propose. Et ainsi les difficultez du mystere de l'Eucharistie ne les auront pas rebutez. Ils auront donc cru simplement que *l'Eucharistie est le vrai corps de Jesus-Christ*; & c'est ce qu'on appelle croire la presence réelle. De sorte qu'en considerant la disposition de l'esprit des peuples, & la maniere dont la doctrine de l'Eucharistie leur a esté proposée, non seulement il y a de l'apparence qu'ils ont pris ces expressions dans le sens de la presence réelle, mais il y a certitude qu'ils les ont prises en cette maniere; & il faudroit renverser toute la nature des hommes, pour s'imaginer qu'ils les ayent pu entendre d'une autre sorte.

La raison nous oblige de conclure tout le contraire de l'opinion des Calvinistes, parce qu'elle a des qualitez toutes contraires. Elle n'est nullement incomprehensible en elle-mesme, quoique les Ministres tâchent quelquefois de la rendre difficile par des expressions mystérieuses qui ne signifient rien. C'est un pain qui figure Jesus-Christ; & quand on le prend, Jesus-Christ agit selon eux sur les ames des fidelles qui songent à sa passion, & il leur communique les graces qu'il a méritées par son corps. Voilà tout le mystere; & c'est ce qu'on nous debite sous les mots de *pain inondé, de figure efficace, de figure pleine, de mystere rempli de la force de Jesus-Christ, de la vertu vivifiante du Verbe incarné déployée dans le pain.*

Mais en recompense rien n'est plus incomprehensible que les expressions dans lesquelles ils pretendent qu'il est renfermé. Il faut concevoir que quand on dit que *l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ*, cela veut dire, *qu'elle est le signe du corps*: que quand on dit, *qu'elle est le vrai corps, le propre corps*; cela veut dire, *qu'elle est un mystere rempli de l'efficace du corps de Jesus-Christ*: que quand on dit que *c'est le corps de Jesus-Christ dans la verité*; cela veut dire, *que la vertu vivifiante du Verbe incarné déploye son efficace dans le pain.* Il faut concevoir que quand on dit que *le pain est changé & converti au corps de I. C.* cela veut dire, *qu'il est rempli de l'efficace morale du corps de I. C.* que quand on dit, *que quoi qu'il nous paroisse du pain c'est en verité de la chair*; cela veut dire, *que quoiqu'il nous paroisse du pain simple, c'est néanmoins du pain qui a la vertu de la chair.* Il faut concevoir que

quand on dit, *que ce n'est pas la figure & l'image de Iesus-Christ, mais son corps mesme & son propre sang*; cela veut dire, *que ce n'est pas une figure vuide, mais une figure pleine de ce corps & de ce sang.*

Toutes ces solutions sont certainement tres-fines, tres-subtiles, tres-metaphysiques, pour ne dire rien davantage. Et c'est ce qui fait voir qu'il est impossible que les peuples les ayent trouvées d'eux-mesmes, & qu'ils ayent pris ces expressions dans des sens si écartez. Il n'y a que des imaginations échauffées par la dispute, qui les ayent pu produire. Et j'aurois autant dire que les plus simples du peuple sont capables d'entendre & d'inventer tout d'un coup tous les excentriques, & tous les epicycles du systême de Ptolomé, & toutes les demonstrations d'Archimede, que de dire qu'ils sont capables d'entrer d'eux-mesmes dans ces sens si éloignez, si abstraits, & si rafinez.

Il faut que M. Claude trouve bon que je luy dise, que pour inventer ces explications il faut avoir deux qualitez qui ne sont nullement populaires. Il faut avoir l'esprit extremement remuant, & propre à tourner les choses en mille sens. Car jamais un esprit un peu simple & grossier n'inventera rien de pareil. Pour moy je luy puis dire avec verité, que je trouverois plus facilement l'art de faire la machine du monde la plus composée, que d'inventer que *le vray corps de Iesus-Christ signifie une figure pleine de l'efficace du corps de Iesus-Christ.* Cela me passe infiniment. Il est vray que je ne me plains pas en ce point de ce défaut de subtilité, & que je puis dire avec un Ancien: *Vt metardiorem esse, non molestè feram.*

Il faut en second lieu avoir l'esprit extremement faux ou naturellement, ou par passion: car un peu de justesse d'esprit doit faire concevoir d'abord, qu'il y a si peu de rapport de ces expressions avec la chose quel'on veut marquer, qu'il est impossible que les hommes se soient exprimez de la sorte pour faire entendre que *l'Eucharistie contient la vertu du corps de Iesus-Christ.*

Or ny l'une ny l'autre de ces qualitez ne convient aux personnes qui sont la plus grande partie des peuples. Ils n'ont l'esprit ny assez remuant, ny assez faux. Ils suivent la nature en ce qu'ils conçoivent, & ne s'en écartent pas beaucoup. Ils ne sont pas capables des faussetez trop philosophiques, comme celle qui est renfermée dans le sens que les Calvinistes donnent à ces expressions.

Et tout cela nous donne une raison legitime de conclure qu'il est impossible que les peuples ayent entendu les expressions dans lesquelles on leur a proposé la doctrine de l'Eucharistie, & dans lesquelles ils l'ont eux-mesmes renfermée au sens que les Calvinistes y donnent. Et nous aurions tout sujet de rendre à M. Claude ses figures & ses exclamations, & de luy demander trois ou quatre fois, *Quelle apparence il y a que les peuples ayent entendu ces expressions en un autre sens que dans le sens Catholique? Quelle apparence il y a qu'ils les ayent prises en un sens aussi abstrait, & aussi metaphysique, que celuy des Calvinistes, s'il n'avoit en quelque sorte rendu toutes ces figures importunes & odieuses par le mauvais usage qu'il en a fait?*

Il me suffit de luy dire pour terminer ce point, que s'il ne veut pas ceder au raisonnement dont je me suis servi contre luy, il devroit au moins ceder à la preuve du monde la plus convainquante & la plus sensible, qui est celle de

l'expérience. Il dit qu'il est incompréhensible que ces expressions aient esté pris au sens des Catholiques. Je dis qu'il est incompréhensible qu'elles aient esté prises au sens des Calvinistes. M. Claude ne nous veut pas croire. Il seroit injuste qu'il voulast exiger que nous le crussions. Prenons donc pour juge commun l'expérience, & jugeons de l'effet que ces paroles doivent produire par celuy qu'elles ont produit. Toute la terre en les entendant est entrée dans l'opinion des Catholiques. Nulle société n'est entrée d'elle-mesme dans le sens des Calvinistes. Voilà nostre différent jugé d'une manière à laquelle il n'y a que des esprits déraisonnables qui soient capables de résister. Ce qui a esté conçu par toute la terre est assurément tres-compréhensible; & il n'y a point de plus grande marque qu'une expression est inconcevable dans un certain sens au commun du monde, que de voir que ce sens n'a esté conçu que de tres-peu de personnes, qui l'ont découvert par des speculations philosophiques.

C H A P I T R E V I I .

*Eclaircissement de deux difficultez particulieres sur le sujet
de Flore & de Remy d'Auxerre.*

LA plus grande partie des difficultez que M. Claude propose sur les auteurs de ces quatre siècles, s'estant dissipées d'elles-mesmes, puisqu'on a vu clairement que les passages qu'il en rapporte ne contiennent que le langage dont les personnes les plus persuadées de la présence réelle & de la transubstantiation ont deu se servir, il en reste peu qui meritent d'estre traitées en particulier.

Nous mettrons de ce nombre les reflexions qu'il fait sur ce que dit Flore, que *l'oblation estant prise des simples fruits de la terre, est faite AUX FIDELLES, ou POUR LES FIDELLES le corps & le sang de Christ: BENEDICTIONIS ineffabili potentia efficiuntur fidelibus corpus & sanguis Christi.*

Il chicane premierement sur la traduction de ce passage. Il ne se contente pas de l'alternative qu'on luy avoit accordée, en mettant *aux fidelles, ou pour les fidelles*, il veut que l'on mette absolument *aux fidelles*, & qu'on rejette, *pour les fidelles*. C'est ce que je luy accorderois assez volontiers, s'il le demandoit de meilleure grace. Car pour moy l'une & l'autre traduction m'est assez indifferente. Mais puisqu'il pretend l'emporter de force, il m'oblige de luy dire qu'il est injuste. Car cette traduction, *aux fidelles*, n'a point d'autorité; & celle-cy, *pour les fidelles*, est autorisée par les auteurs de ce siècle-là.

Remy d'Auxerre explique exprellément ces paroles du Canon, *Vt nobis corpus & sanguis fiat dilectissimi Filij tui*, d'où Flore emprunte les siennes, par celles-cy, *id est ad nostram salutem fiat corpus ejus & sanguis*: où il est clair qu'il rend le mot de *nobis* qui signifie le mesme dans le sens que *fidelibus*, dont s'est servi Flore, non par celuy d'*à nous*, mais pour celuy de *pour nous, AD nostram salutem*. Voilà pour le premier point.

Mais ce mot, *fidelibus*, ne fournit pas seulement à M. Claude des remarques de critique, il en tire des consequences bien effectives. Car il nous voudroit porter à en conclure, que l'Eucharistie n'est le corps de Jesus-Christ

CIIAT. VII.

qu'aux fidelles, par opposition aux méchans qui n'ont point de foy ; par conséquent qu'elle ne l'est aux bons qu'en vertu de leur foy & par leur foy. C'est ainsi qu'un petit mot luy donne occasion de rendre Flore entierement Calviniste, & de le faire combattre la foy de son siecle. Mais pour l'obliger à moderer un peu cette facilité trop grande qu'il a de tirer des consequences à son avantage, il suffit de le prier de considerer, que par un argument tout semblable, il prouveroit que Pascale n'a pas cru la presence réelle. Car cet auteur dit aussi bien que Flore, que *Iesus-Christ nous accorde par sa grace que l'Eucharistie soit à nous son corps & son sang*: *Ecce quid Christus indulsit, ut nobis sit corpus & sanguis Christi.* Que M. Claude ne conclut-il donc de mesme que ce *nobis* est mis par opposition aux méchans qui n'ont point la foy, & partant que Pascale reconnoit que l'Eucharistie n'est le corps de Jesus-Christ que par la foy.

Pascale de corp.
& sang. c. 12.

S'il luy plaisoit mesme de pousser plus avant ses consequences, il prouveroit que tous les Prestres Catholiques ne croyent point non plus la transubstantiation ; puisqu'ils font cette mesme priere à Dieu dans le Canon de la Messe: *Quam oblationem tu Deus in omnibus, quasumus, ad scriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris, ut nobis corpus & sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini Nostri Iesu Christi.*

Cela suffit, ce me semble, pour faire reconnoistre à M. Claude que ses consequences vont un peu trop loin, & qu'ainsi le mot de *nobis*, ou celui de *fidelibus* qui y répond, ne luy donne pas lieu de les tirer ny à l'égard de Flore, ny à l'égard de Pascale, ny à l'égard de qui que ce soit.

Il est bon aussi qu'il ne prenne pas pour fondement de ses raisonnemens, que du tems de Flore la distinction des catechumenes & des fidelles n'estoit pas fort en usage. Car il suffit qu'on l'y ait fort connuë, quoiqu'y ayant alors peu de catechumenes, on ne pust pas pratiquer toutes les ceremonies que l'on observoit à leur égard dans l'ancienne Eglise. Et c'est ce que l'on peut prouver par divers passages des auteurs de ce tems-là, comme par celui de Raban, contemporain de Flore, qui en parle mesme comme estant encore en usage. *Missa est, dit-il, tempore sacrificii, quando catechumeni foras mittuntur, clamante Levita: Si quis catechumenus remansit exeat foras; & inde Missa, quia sacramentis altaris interesse non possunt, qui nondum regenerati sunt.* Et en effet on la voit marquée dans l'Ordre Romain, qui estoit un livre tres-commun en ce siecle-là: *Ipsis expletis, annuntiat Diaconus: Catechumeni recedant: si quis est catechumenus recedat: omnes catechumeni exeat foras.*

Raban de Inst.
aler. c. 1. 3. c. 12.

Je ne feray pas neanmoins de procès à M. Claude sur ce qu'il dit que le mot de *fidelles* n'est pas opposé en cet endroit de Flore aux catechumenes seulement, mais aussi à tous les méchans. Car il est vray que comme selon l'esprit de l'Eglise tous les fidelles devoient estre justes, on entend aussi quelquefois les justes par le mot de fidelles ; & il y a de l'apparence que Flore le prend ainsi, parce qu'il n'y a que les justes qui ayent un droit veritable de participer à l'Eucharistie, & pour qui l'Eglise demande à Dieu qu'il change le pain & le vin en son corps & en son sang. Si les méchans y participent, c'est un effet de la tolerance de Dieu, & non de l'intention de l'Eglise. Ce n'est en quelque sorte que par accident, & parce que J. C. qui reside dans

l'Eucharistie pour se communiquer aux justes, ne veut pas interrompre cet ordre qu'il a établi. Mais cela n'empêche pas que l'Eucharistie ne soit précisément destinée, selon l'intention de Dieu, pour être la nourriture des seuls justes. *Ceux-là seuls*, dit Pascale, *ont droit de se nourrir de la chair de Jesus-Christ, qui sont dans son corps, en sorte qu'il ny a que le seul corps de Jesus-Christ qui doive se nourrir de son corps durant le voyage de cette vie.*

Pasch. de corp. & sang. Dom. ch. 7. Vaisind. de reb. Eul. ch. 7.

Quand l'Eglise demande à Dieu qu'il change le pain au corps de son Fils, elle luy demande sa nourriture & son pain. Mais comme elle sçait que ce pain est le pain des enfans & des membres de Jesus-Christ, elle borne ses prières dans cette occasion particuliere à ces enfans & à ces membres de Jesus-Christ. Elle ne songe point alors aux méchans : elle les oublie, & elle les avertit par cet oubli mesme d'avoir soin de rentrer dans le corps des vrais enfans de Dieu, afin qu'estant des membres vivans, ils puissent demander avec elle leur pain celeste au Pere celeste qui ne le destine qu'à ses enfans.

C'est le sens de cette priere mystérieuse dont M. Claude tire de si estranges consequences, parce qu'il n'entend ny l'esprit ny le langage de l'Eglise, & qu'il examine les expressions sacrées dont elle se sert dans la celebration de ses mysteres tous divins, par les basses & malicieuses subtilitez d'une vaine scholastique.

Le second auteur qui merite une reflexion particuliere est Remy d'Auxerre, à qui l'on attribue non seulement l'explication de la Messe qui porte son nom, mais aussi le commentaire sur les Epistres de S. Paul que d'autres donnent à Haimon Evêque de Halberstat.

On ne peut guere parler plus clairement de la presence réelle que fait cet auteur; & l'on peut dire qu'il passe en quelque sorte les bornes du langage que l'on doit attendre d'une personne qui écrit avant la naissance des heresies, & avant les Conciles qui les ont condamnées; & que peutestre les commencemens des troubles excitez par Jean Scot sur cette matiere, ont contribué à le faire parler si précisément. Car que peut-on dire de plus exprés que ce passage que nous en avons déjà rapporté; *Puisqu'un mystere*, dit-il, *est ce qui signifie une autre chose, s'il est vray que c'est le corps de Jesus-Christ dans la verité, pourquoy l'appelle-t'on mystere? C'est qu'après la consecration il paroist une chose, & il en est une autre. Il paroist du pain & du vin, mais c'est dans la verité le corps & le sang de Jesus-Christ. Car Dieu s'accommodant à nostre infirmité, voyant que nous n'avons pas accoutumé de manger de la chair crüe, & de boire du sang, a voulu que ces dons demeurassent dans leur premiere forme & dans leur premiere figure, quoiqu'ils soient dans la verité le corps & le sang de Jesus-Christ.* Ce passage est cité dans le livre de la Perpetuité, & M. Claude n'a pas jugé à propos d'en parler.

In expos. M. 14.

Qu'y a-t'il de plus clair que ce que l'on lit dans un mesme traitté, *que comme la divinité est une, quoiqu'elle remplisse tout le monde; de mesme quoique ce corps soit consacré en plusieurs lieux, & en une infinité de jours differens, ce ne sont pas neanmoins plusieurs corps de Jesus-Christ, mais le mesme corps & le mesme sang, que celui qu'il a pris dans le ventre de la Vierge, & qu'il a donné à ses Apostres. Et c'est pourquoy il faut remarquer que soit qu'on en prenne plus, soit qu'on en prenne moins, tous reçoivent également le corps de I. C. tout entier.*

CHAP. VII. Il repete les mesmes choses presqu'en mesmes termes dans le commentaire du 10. chapitre de la 1. Epistre aux Corinthiens, qui est le lieu que M. Claude en cite, parcequ'il enferme quelque difficulté que nous éclaircirons ensuite; & il parle encore plus expressément sur le chapitre 11. de la mesme Epistre. Car il y enseigne que la pain que le Prestre consacre tous les jours par la force de la divinité qui le remplit, est le vray corps de Jesus-Christ: que le corps qu'il a pris, & ce pain, ne sont pas deux corps: en sorte que lorsque ce pain est rompu & mangé, Jesus-Christ est immolé & mangé, & demeure néanmoins vivant. Comme le corps qu'il a quitté à la croix, dit-il encore, a esté immolé pour nostre redemption; de mesme ce pain est offert tous les jours à Dieu pour nostre salut & pour nostre redemption. Car nostre Seigneur & nostre Dieu ayant égard à nostre infirmité, & voyant que nous sommes sujets à pecher, nous a laissé ce sacrement, afin que comme il est incapable de mourir, & que néanmoins nous pechons tous les jours, nous ayons UN VRAYSACRIFICE, par lequel nos offenses puissent estre expiées. Et parceque tous ces pains ne sont qu'un corps de Jesus-Christ, il a dit: C'est mon corps, & nous a recommandé de consacrer ce corps en memoire de luy.

M. Claude a evité à dessein de nous dire son sentiment sur cet endroit, & sur tous les autres où il est dit si clairement que l'Eucharistie est offerte à Dieu en vray sacrifice pour la redemption de nos pechez. Ce qui ne prouve pas seulement la verité du sacrifice, mais aussi celle de la presence réelle de Jesus-Christ dans ce sacrifice, n'y ayant que Jesus-Christ mesme qui puisse estre offert en sacrifice de propitiation pour nous.

En suite Remy après avoir marqué si clairement que ce sacrement estoit Jesus-Christ mesme, ajoûte que Dieu nous l'a laissé pour nous imprimer le souvenir de luy & de sa passion, & qu'il fait comme un homme qui estant près de mourir laisse un present de grand prix à son amy, pour l'obliger à se souvenir de luy. Et c'est ce qui fait bien voir qu'une semblable pensée qui se trouve dans Drutmar, & dans quelques autres Peres est une fort mauvaise preuve pour montrer qu'ils n'ayent pas cru que l'Eucharistie fust reellement le vray corps de Jesus-Christ; puisqu'il paroist par cet auteur, que ce ne sont point deux choses contraires, que l'Eucharistie soit en mesme tems le gage de l'amour de Jesus-Christ, qui nous porte à nous souvenir de luy, & qu'elle soit tres-reellement son corps, les auteurs ecclesiastiques ayant allié ces deux veritez, comme elles sont en effet tres-faciles à allier.

Il paroist estrange que l'on mette en doute le sentiment d'un auteur qui parle de cette sorte. Car enfin il faudroit, ce semble, que la licence de contredire toutes choses eust quelques bornes. Mais l'air dont M. Claude s'y prend est encore plus estonnant. Il querelle d'abord l'Auteur de la Perpetuité d'avoir cru que Remy luy soit favorable: *Quand à Remy d'Auxerre*, dit-il, *il est certain qu'il n'a point enseigné la transsubstantiation, ny la presence réelle.* ET IL EST BIEN ESTRANGE que l'Auteur s'opiniastre contre les preuves manifestes que M. Aubertin a données.

C'est ainsi que dans les disputes on abuse des mots, & qu'on les applique à ce que l'on veut. Tous ces passages de cet auteur que j'ay citez ne sont qu'obscuritez pour M. Claude, mais pour les raisons d'Aubertin, elles sont tres-manifestes.

Nous

Nous luy repliquons que ces raisons d'Aubertin sont vaines & frivoles, & que nos passages subsistent dans toute leur force. Nous voilà donc égaux dans les paroles. Il n'y a que la bonne foy & la sincerité qui nous distinguent; mais elles nous distinguent étrangement, & il ne faut avoir guere de lumiere pour se laisser éblouir par la hardiesse d'Aubertin & de M. Claude.

Toutes les raisons de ces Ministres se reduisent aux consequences qu'ils tirent de ce que Remy écrit, *que la plenitude de la divinité qui a esté dans le corps de Jesus-Christ, remplit aussi ce pain; & que la mesme divinité du Verbe, qui remplit le ciel & la terre, & tout ce qui y est contenu, remplit le corps de Jesus-Christ qui est consacré par le ministère de plusieurs Prestres dans toute la terre, & fait que c'est un seul corps de Christ; & que comme ce pain & ce vin passent au corps de Christ, de mesme tous ceux qui dans l'Eglise le mangent dignement, sont un seul corps de Christ; & que la chair qu'il a prise, ce pain, & l'Eglise ne font pas trois corps, mais un seul corps.*

Ce passage donnelieu à ces Ministres de faire deux reflexions: la premiere, que Remy veut que le pain & le corps naturel de Jesus-Christ soient un seul corps, parce que la divinité remplit l'un & l'autre, les unit & les conjoint: la seconde, qu'il veut aussi que l'Eglise soit ce corps, sans que neanmoins ce soient trois corps. Et sur cela M. Claude triomphe à son ordinaire.

Si cette pensée, dit-il, induit la transsubstantiation du pain au corps de Jesus-Christ, elle l'induit aussi de l'Eglise en ce mesme corps. Mais s'il ne faut pas imputer cette dernière à Remy, je ne voy pas pourquoy on luy doit imputer l'autre. Elles sont toutes deux également en cause, & ne peuvent par conséquent que subsister ou perir ensemble.

Je commenceray par la dernière reflexion, dans laquelle il paroist que M. Claude a eu quelque complaisance, puisqu'il s'en joue, & qu'il la tourne encore en diverses autres manieres. Et il trouvera bon que je luy réponde que si elle a je ne sçay quelle lueur pour les personnes qui s'ébloüissent de peu de chose, elle est peu digne d'un esprit solide.

Il est vray que le pain de l'Eucharistien est qu'un corps avec le corps naturel de Jesus-Christ. Il est vray que tous les fidelles ensemble ne font qu'un corps avec ce corps. Il est vray que Remy enseigne ces deux unitez. Donc il veut que les fidelles soient le corps de Jesus-Christ en la mesme maniere que le pain. Et si le pain l'est par transsubstantiation, les fidelles le seront aussi par transsubstantiation. C'est une consequence contraire à la raison & au bon sens.

Il n'y a rien de si ordinaire dans les auteurs, que de joindre ainsi des veritez inegales. L'union individuelle & naturelle des personnes divines est proposée dans l'Ecriture & dans les Peres comme le modele de l'union des Chrestiens. Ces deux unions sont jointes ensemble en une mesme periode dans l'Evangile: *Vt sint unum scuit & nos.* La vie que le Pere eternal communique à son Fils en luy communiquant son essence mesme, est comparée à la vie que le Fils de Dieu communique à ceux en qui il demeure, & qui mangent son corps; *Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter*

Patrem ; & qui manducat me , & ipse vivet propter me. Que M. Claude conclût de là que s'il n'y a qu'une union de volonté entre les fidelles , il n'y a qu'une union de volonté entre les personnes divines ; & que si Dieu ne nous rend participans de sa vie que par la grace , mais ne nous rend pas substantiellement des dieux , il ne donne aussi à son Fils qu'une vie de grace , & ne luy communique pas sa nature.

On rendroit sans peine tous les Peres heretiques si l'on suivoit la methode de M. Claude , & si l'on concluoit comme luy que toutes les fois que deux choses sont comparées ensemble , elles sont semblables *en tout* , & ne peuvent que subsister ou perir ensemble. Et c'est pourquoy les personnes sages & judicieuses n'ont aucun égard à ces sortes de preuves , & ils les appellent des pensées de declamateur. Ils sçavent que les hommes aiment toujours à unir dans leurs discours les choses semblables , & qu'ils ne s'arrestent pas à en marquer les différences , lorsque ces différences sont assez connues. L'unité du pain avec le corps naturel de J. C. qui fait que c'est un mesme corps , a du rapport avec l'union qu'à l'Eglise avec ce mesme corps , ou plustost elle en est la source. Car non seulement l'esprit de J. C. mais le corps mesme de J. C. est le lien de l'Eglise , parce que cet unique corps estant receu par les fidelles , les unit entr'eux & avec soy , & en forme un mesme corps , quoiqu'en une maniere fort differente de celle qui fait que le pain devient le corps de J. C. Ainsi comme l'une de ces deux unitez est la source de l'autre , on ne doit pas s'étonner que Remy les joigne ensemble , & qu'il passe de l'une à l'autre comme de la cause à l'effet.

In exposit. Missæ.

L'union de l'Eglise , dit-il , est si grande en Iesus-Christ , qu'il n'y a par tout qu'un mesme pain du corps de Iesus-Christ , & un mesme calice de son sang. TANTA est Ecclesia unitas , ut unus ubique sit panis corporis Christi , & unus calix sanguinis eius.

Et ailleurs expliquant ce passage : *Vnus panis , unum corpus multi sumus , omnes qui de uno pane participamus ; c'est-a-dire* , dit-il , *que participant tous au mesme corps de Christ , nous sommes ainsi rendus un mesme corps.*

Mais comment distinguerons-nous ces deux unitez , puisqu'il les exprime dans les mesmes termes ? On les distingue comme on distingue toutes les choses inégales qui sont jointes ensemble , à cause du rapport qu'elles ont entr'elles.

Comme elles sont semblables , elles conviennent en certaines expressions : comme elles ne sont pas entierement semblables , elles ne conviennent pas en toutes.

Le rapport de ces deux unitez des pains consacrez avec le corps de Jesus-Christ , & de l'Eglise avec le mesme corps , pourra donc faire dire , *que comme tous les pains que l'on consacre sont un mesme corps de Iesus-Christ , de mesme ceux qui mangent dignement ce corps dans l'Eglise sont un seul corps de Christ ; que ce pain , le corps naturel , & l'Eglise ne font pas trois corps , mais un seul corps.* Mais la différence de ces unitez fera que toutes les expressions ne seront pas communes. Aussi cet auteur ne dit pas de l'Eglise , qu'elle passe au corps de Jesus-Christ : *transit in corpus Christi.* Il ne dit pas *que bien que ceux qui ont communie paroissent hommes , neanmoins dans la verité ils sont le corps de Iesus-Christ ;*

Il ne dira pas qu'ils paroissent hommes, *parce que nous aurions horreur de voir de la chair crüe & du sang*; & que c'est pour cela qu'ils conservent leur figure. Enfin il y a cent expressions particulieres à l'Eucharistie qui ne seront jamais employées pour marquer l'union des fidelles avec le corps de Jesus-Christ, & qui font voir que ces deux unitez sont tres-differentes l'une de l'autre: que l'une est une unité naturelle, qui fait que le pain n'est plus pain, mais le corps de Jesus-Christ: que l'autre est une union réelle par la reception du mesme corps & par l'habitation du mesme Esprit, mais qui conserve la distinction de la nature des choses unies, & qui ne fait pas que les fidelles n'ayent qu'une nature avec le corps de Jesus-Christ, quoiqu'ils ne fassent qu'un mesme corps avec luy, selon le langage de l'Ecriture & des Peres.

La premiere des reflexions de M. Claude n'a pas plus de solidité, que celle que nous venons de refuter. Il pretend que parce que Remy dit, *que la divinité remplit le pain, & le joint au corps de Jesus-Christ*, il veut dire que le corps de J. C. demeurant dans le ciel, & le pain dans la terre, sont unis ensemble par cela seul que la divinité remplit l'un & l'autre, & qu'elle se sert du pain comme d'un instrument pour communiquer les graces que le corps de J. C. nous a meritées. Mais on luy a déjà dit que cette pensée n'est pas raisonnable. Car si l'habitation de la divinité dans le corps de J. C. demeurant au ciel, & dans le pain demeurant en terre & conservant sa nature, & l'application de ce pain à servir d'instrument pour communiquer les graces meritées par le corps de Jesus-Christ, rendoit le pain corps de Jesus-Christ, la mesme habitation de la divinité dans l'eau du baptesme, & l'usage que Dieu en fait pour communiquer ses graces, la rendroit aussi le corps de Jesus-Christ, & donneroit lieu de dire que quoy qu'il y ait différentes eaux dont on baptize, neanmoins ces eaux ne font qu'un mesme corps de J. C. qu'elles sont changées au corps de Jesus-Christ, qu'elles passent au corps de J. C. que quoiqu'elles paroissent de l'eau, neanmoins dans la verité c'est le corps de J. C. Toutes ces expressions seroient aussi raisonnables à l'égard de l'eau du baptesme, qu'à l'égard du pain & du vin: & neanmoins M. Claude avoüera luy-mesme, qu'à l'égard du baptesme elles sont si absurdes, qu'il n'est jamais venu dans l'esprit de personne de s'en servir. Ce sens chimerique donneroit lieu de dire aussi que J. C. n'avoit qu'un bras, qu'un pié, qu'il n'avoit aucune distinction de membres, parce que la mesme vertu de la divinité residoit dans tous ses membres.

Il donneroit lieu de dire que l'ame de J. C. est son corps, que le corps est l'ame, parce que l'ame & le corps sont remplis de la mesme vertu de la divinité.

Et que M. Claude ne nous replique point que l'un n'estoit pas le sacrement de l'autre. Car il ne s'agit pas icy de sacrement, ny d'unité de signe, pour laquelle il ne faut aucune vertu, ny aucune habitation de la divinité. Il s'agit de l'unité que peut produire cette union du pain au corps de J. C. exprimée par Remy. M. Claude dit que c'est une simple union de vertu, en ce que la divinité remplit l'un & l'autre de sa vertu. Et l'on luy replique avec raison, qu'il y a de l'extravagance à supposer que l'union d'une mesme

vertu en deux choses distinctes puisse faire dire que l'une est le corps de l'autre, qu'elle passe au corps de l'autre, que ce n'est qu'un mesme corps.

Mais, dit M. Claude, *tous ces raisonnemens sont hors d'œuvre. Il ne s'agit pas entre nous si la pensée de Remy est soutenable ou non, si elle a des difficultez ou si elle n'en a pas, il s'agit seulement s'il l'a eüe, ou s'il ne l'a pas eüe.* J'avoüe que c'est dequoy il s'agit. Mais ces difficultez faisant voir clairement qu'il n'est point croyable qu'il l'ait eüe, il faudroit pour la luy attribuer qu'on ne püst donner aucun autre sens à ses paroles. Or tant s'en faut qu'on ne le puisse donner que le sens de M. Claude, qu'il est clair qu'elles ne peuvent du tout souffrir le sens qu'il y donne.

C'est, dit Remy, *un seul corps & un seul sang : car la divinité le remplit & le conjoint, & fait que comme elle est une, de mesme il est conjoint au corps de Christ, & est un seul corps de Christ en verité. Que sert*, dit M. Claude, *de raisonner contre l'evidence de ses yeux ?* Mais que sert à M. Claude de parler contre l'evidence du sens commun? Remy dit *que la divinité joint le pain au corps de J. C.* Est-ce les joindre, que de laisser l'un dans le Ciel & l'autre dans la terre? Remy dit, *qu'il fait que c'est un seul corps en verité.* Est-ce produire cet effet, que de laisser le pain dans l'estre du pain, en sorte qu'il soit vray de dire qu'il n'est pas le corps de J. C. dans la verité; & qu'il soit faux & ridicule de dire, qu'il soit le corps de J. C. dans la verité? Remy parle donc d'une veritable union qui produisè une veritable unité, qui fasse que le pain soit indistant du corps de Jesus-Christ, ce qui est exprimé par le mot de *conjonction*, & qui fasse qu'il soit dans la verité le corps de J. C. ce qui fait dire à Remy, *que le pain & le corps de Iesus-Christ ne sont qu'un seul corps.* C'est le vray & litteral sens des paroles de Remy. C'est ce que les yeux & la raison y voyent : au lieu qu'ils y voyent le contraire de l'union chimerique de M. Claude, qui laisse le corps de J. C. dans le ciel & le pain dans la terre, & qui ne fait point que le pain soit le corps de Jesus-Christ.

Pourquoy donc, dira M. Claude, Remy parle-t-il de cette union pour expliquer la transubstantiation, puisque cette doctrine suppose que le pain ne subsiste plus? C'est ce qu'il auroit fallu chercher humblement, & sans cette precipitation qui fait tirer des conséquences temeraires de ce que l'on n'entend pas. Si M. Claude eust consideré cette difficulté avec cet esprit, il en eust sans peine trouvé l'eclaircissement.

Dans le mystere de l'Eucharistie l'effet est certain, qui est que ce qui nous paroist pain, est le corps de Jesus-Christ, & que ce corps immortel & glorieux est après la consecration convert de ce voile sensible qui le cache à nos yeux. Mais la maniere dont se fait ce changement merueilleux est au dessus de nostre esprit selon les Peres. *Modus autem intelligi non potest*, dit S. Jean de Damas. Cependant c'est la coutume de l'esprit humain dans les choses mesmes qu'il avoüe & qu'il reconnoist estre inconcevables, de s'en former certaines idées imparfaites qui l'aident à les concevoir en quelque sorte, & d'exprimer ensuite ces idées comme en beguayant, & par des termes qui répondent peu dans la verité à la grandeur de la chose qu'on veut exprimer, mais qui répondent à cette idée imparfaite qu'on s'en est formée. C'est ce qui fait que pour concevoir la maniere du changement

qui se fait dans l'Eucharistie, les uns ont apporté pour exemple la conversion naturelle du pain que Jesus-Christ changeoit en son corps lorsqu'il en mangeoit; & que S. Jean Chrysostome apporte celuy d'une cire qui est jettée dans le feu, & qu'il veut que nous concevions que le pain est consumé par la presence du corps de Jesus-Christ, comme cette cire est consumée par le feu. Or dans toutes ces idées il y a toujours une certaine union & une conjonction que l'esprit ne sçauroit empêcher de concevoir avant que l'effet soit produit. Car le pain n'est changé au corps de celuy qui le mange qu'y estant uni, & la cire n'est consumée par le feu qu'y estant jointe.

C'est ensuivant ces idées humaines & naturelles que Remy nous dit que la divinité qui est dans le corps de Jesus-Christ & dans le pain, les joint ensemble, mais non par une simple habitation, car elle joindroit ainsi toutes les creatures où elle reside, mais par une veritable operation qui les rend indistans & immédiatement unis. Et cette union ne se termine pas à une simple conjonction; mais elle fait que le pain passe au corps de Jesus-Christ, qu'il devient le corps de J. C. comme cette cire devient feu, selon la comparaison de S. Chrysostome, & comme le pain mangé par J. C. devenoit le corps de J. C. selon la comparaison des autres Peres.

Cette union n'est donc que la voye à la transubstantiation, selon nostre maniere de concevoir; parce que nous ne sçaurions nous empêcher d'en mesler l'idée; quand nous nous en voulons former quelque image imparfaite & defectueuse. Mais cette union se termine dans nostre pensée à faire qu'il n'y ait plus qu'un seul corps de J. C. C'est ainsi que les hommes pensent; & Remy en parlant comme il a parlé, n'a fait que représenter les idées communes.

C'est donc en vain que M. Claude nous demande en quelle langue *joindre le pain au corps de Jesus-Christ*, signifie *transubstantier*. Car il est vray que *joindre le pain au corps de Jesus-Christ*, ne signifie *transubstantier* en aucune langue. Mais *joindre le pain au corps de Jesus-Christ, & faire qu'il soit le corps de Jesus-Christ, & que le pain passe au corps de Jesus-Christ*, signifie *transubstantier* dans toutes les langues du monde, & dans celle de Remy. L'union des deux termes precede la transubstantiation d'une priorité de nature, selon nostre maniere imparfaite de concevoir; & la transubstantiation est ce qui suit de cette maniere d'union, qui change & convertit le pain au corps de Jesus-Christ. Et c'est pourquoy, quoiqu'en dise M. Claude, la jonction du pain avec le corps de Jesus-Christ ne suppose point la subsistence de l'un & de l'autre ny selon Remy, ny selon la raison; puisqu'il est une union de passage, une union de conversion, qui ne laisse subsister quel'un des termes, & qui fait qu'encore qu'il paroisse du pain, c'est néanmoins le vray corps de Jesus-Christ.

Aussi parce que cette idée est fort naturelle, & que l'esprit s'y porte de soy-mesme, on voit la transubstantiation expliquée par les termes d'*union* & de *transfusion* par divers auteurs. Nous avons déjà dit que l'auteur des homelies qu'on attribue à S. Eloy, & celuy du livre des Divins offices imprimé sous le nom d'Alcün, les avoient empruntez de Remy pour exprimer

Hom. 16.

CHAP. VII.
Epi. 1.

mer ce que l'Eglise croyoit de l'Eucharistie : & l'on les voit aussi employez par S. Fulbert au commencement de l'onzième siecle. *Il ne faut pas*, dit-il, *que l'esprit des fideles tombe dans le scandale du doute, lorsqu'il entend dire d'une part que Jesus-Christ après avoir une fois éprouvé la mort ne doit plus mourir, & qu'il est assis à la droite de son Pere, & que de l'autre il entend nommer vray corps de Jesus-Christ le pain consacré. Et pourquoy, dit ce Saint ? Parce que ce ne sont pas deux corps. Et illud de Virgine assumptum, & istud de materiali & virginali creatura consecratum, unius idemque artifex Spiritus invisibili operatione in substantiam vere carnis transfundit, carnis videlicet non c. i. i. s. i. b. e. t. , sed verè Christi.* Voilà l'effet qu'il applique par le mot de *transfusion*, dont il se sert encore en un autre lieu aussibien que de celui de *changement* & de *conversion*. Mais il ne laisse pas d'exprimer aussi cette union, quel'esprit humain conçoit dans ce passage mesme du pain au corps. Ce qui luy fait dire, que *parce que Jesus-Christ devoit bien-tost élever dans le ciel son corps qu'il offroit une fois pour nous comme le prix de nostre redemption, en l'éloignant ainsi de nos yeux, afin que nous ne fussions pas privez de la protection presente de ce corps qu'il nous estoit, il nous a laissé le gage salutaire de son corps & de son sang, non comme le symbole d'un mystere vuide, mais comme le vray corps de J. C. par l'union que le S. Esprit en fait avec son corps: NON inanis mysterii symbolum, sed compaginante Spiritu sancto corpus Christi verum.* Car il faut entendre selon les autres expressions de S. Fulbert, une union de *transfusion*, une union de *changement*, une union de *conversion*, qui fasse que ce qui paroist pain soit le corps de Jesus-Christ.

Job. 3. c. 25.

Ce passage de S. Fulbert, où il appelle en mesme tems l'Eucharistie *le gage du corps de Jesus-Christ, & le vray corps de Jesus-Christ*, me donne lieu d'y joindre un passage d'Amalarius, dont M. Claude abuse, parce que cet auteur dit que *le Prestre s'incline & recommande à Dieu ce qui est immolé en la place de Jesus-Christ: Hoc quod vice Christi immolatum est, Deo Patri commendat*, en la mesme maniere que le Religieux Grec Agapius, dont l'extrait que nous avons inséré dans le livre IV. & que nous produirons plus amplement dans le douzième, fait voir qu'il est aussi precis pour la transubstantiation qu'aucun Catholique de ces derniers tems, ne laisse pas de dire par la mesme expression d'Amalarius, *que Jesus-Christ a laissé l'Eucharistie au lieu de luy-mesme à si. au. r. s.*, parce qu'il y est sous un autre forme.

Amalarius est d'ailleurs si formel pour la presence réelle, comme on l'a vu dans les passages que nous en avons rapportez, où il reconnoist que J. C. est present en la terre, & qu'il est receu dans nos corps; & où il se met en peine d'expliquer de quelle sorte il cesse d'y estre, qu'il faudroit renoncer au sens commun pour avoir aucun doute de sa creance sur ce mystere.

Tout ce que l'on doit donc conclure du passage cité par M. Claude, est que ce n'est point une expression contraire a la foy de la presence réelle, de dire, *que l'Eucharistie est immolée au lieu de Jesus-Christ*, comme fait Amalarius; puisqu'elle compatit, & qu'elle subsiste avec cette foy dans l'esprit de ceux qui en sont le plus persuadez. Et cette consequence que le bon sens oblige de tirer, nous fait entrer sans peine dans les raisons de cette expression, qui est la diversité de l'estat où J. C. est dans l'Eucharistie, de

celuy où il a esté dans sa passion , & de celuy où il est maintenant dans le ciel. Car cette diversité le distinguant à nos sens , elle fait que l'on le distingue aussi dans les expressions qui representent cette impression des sens, quoiqu'en suite on corrige ces expressions , en reconnoissant que ce que les sens nous representent comme différent de J. C. est réellement le corps mesme de Jesus-Christ.

Cela fait voir qu'il ne faut pas décider si viste qu'une expression soit contraire à la presence réelle , & que celle dont il s'agit ne nous doit apprendre qu'à estre plus retenus que ne sont les Ministres , qui voyant dans quelques anciens auteurs , que J. C. nous a laissé l'Eucharistie comme un gage pour nous souvenir de luy , en conclüent aussitost qu'ils ne croyoient donc pas que ce fust Jesus-Christ mesme : au lieu qu'il paroist par le témoignage des auteurs qui ont certainement cru la transubstantiation, que cette consequence est tres-temeraire. On prie M. Claude de se souvenir de cette remarque.

CHAPITRE VIII.

Bizarrerie des Ministres sur le sujet de Pascale : Qu'il n'a point esté contredit par écrit de personne durant sa vie. Adversaires chimeriques qui luy sont supposez par les Ministres.

A PRES la discussion des auteurs que les Ministres ne rejettent pas, nous pouvons maintenant venir à l'examen de ceux qui sont recufez de part ou d'autre ; ce qui nous conduit à cette epoque celebre , qui fait le commencement du Roman d'Aubertin & de M. Claude , & où ils placent l'origine de la presence réelle.

Ceux qui auront lu ce que nous avons écrit jusques icy , trouveront sans doute que c'est une chose assez divertissante de voir naistre dans la fantaisie de ces Ministres une opinion qu'ils ont déjà vu regner sans contradiction dans l'Orient & dans l'Occident.

Mais si le projet est romanesque , l'execution l'est encore davantage. C'est une chimere appuyée sur une infinité de chimeres. C'est une multitude de songes entassez les uns sur les autres, que la raison fait disparoistre, comme le reveil dissipe les vaines imaginations qui nous trompent durant le sommeil. On le doit déjà juger par avance : mais on ne laissera pas d'estre surpris quand on aura vu la suite de ces visions , parce que l'absurdité en surpasse de beaucoup tout ce qu'on peut s'en imaginer.

Celuy sur qui ils ont jetté les yeux pour le faire auteur d'une doctrine aussi ancienne que l'Eglise , est , comme l'on sçait , PASCASE RATBERT , premierement simple Religieux , & en suite Abbé du Monastere de Corbie. Mais ce que l'on ne sçait pas , est que comme cette nouvelle hypothese est un pur ouvrage de fantaisie , & que les fantaisies des hommes sont fort différentes , celle des autres Ministres qui ont écrit avant Aubertin ne s'estoit point encore tournée de ce costé-là , & n'avoit pas conceu qu'ils eussent interest de faire paroistre plus de mauvaise humeur contre Pascale que contre les autres auteurs de ce siecle .

Ainsi ce mesme Pascale qu'ils chargent maintenant de maledictions, estoit au commencement par un autre tour d'innagination un de leurs meilleurs amis. Henry Boxornius, furieux & emporté Calviniste, soutient qu'il a parfaitement bien expliqué la doctrine de l'Eucharistie, & le rend Calviniste par le privilege commun à tous les Ministres de faire Calvinistes qui il leur plaist.

Hospinien le traite aussi tres-favorablement, & il le prend pour un des témoins de la vraye doctrine de l'Eglise durant le 9. siecle.

Blondel n'a pas de mauvaise volonté particuliere contre luy. Il l'accuse seulement d'avoir suivi les innovations qu'il attribué à Anastase Sinaïte & aux Grecs, qu'il pretend avoir esté embrassées par Charlemagne, & par le Concile de Francfort. Mais il ne pense pas à le faire auteur d'aucun changement considerable dans le monde. Il suppose au contraire que la question, *Si le pain consacré estoit le corps de Jesus-Christ né de la Vierge*, estoit formée avant luy, & qu'ainsi il n'estoit point auteur de cette expression. Il est vray qu'il ne luy faut pas faire honneur d'avoir traité Pascale un peu plus favorablement qu'Aubertin; car il ne le fait que par un excés encore plus incroyable de temerité & de hardiesse.

La pretention est, que non seulement Pascale, mais aussi Lanfranc, Guimond, Alger, les Conciles qui ont condamné Berenger, n'ont point enseigné la presence réelle, ny la transubstantiation, mais une opinion toute différente, qui est *l'assomption du pain par le Verbe*. C'est ce qu'il soutient formellement en ces termes: *Jusques alors, c'est-à-dire jusques aux Vaudois qui s'éleverent dans le 12. siecle, personne dont il reste memoire ne s'estoit avisé de passer plus avant, que de presupposer une espece d'identité entre le sacrement & le corps naturel de Christ, fondée sur l'inhabitation de la deité en iceux.* Or cette identité est ce qu'il appelle *l'assomption du pain*: & c'est ce que M. Claude attribué à S. Jean de Damas, comme une opinion tres-différente de celle de la presence réelle.

Quelque delicat que soit M. Claude sur ce qui regarde Blondel, je ne croy pas qu'il puisse trouver mauvais, si je luy dis que cette pretention de ce Ministre suffit seule pour verifier ce que l'on a dit de luy, *qu'il avoit plus de memoire que de jugement*: estant difficile de trouver aucun exemple d'un homme de lettres, qui ait avancé une fausseté si notoire, si evidente, & si considerable. Pour moy je n'en sçay point d'autre que celui que M. Claude nous a fait voir en sa personne, en s'opiniastrant à soutenir que les Societez d'Orient ne croyoient pas la presence réelle, & la transubstantiation. Ces deux excés sont à peu près de mesme nature. Et peutestre que comme M. Claude a honte de celui de Blondel, Blondel aussi auroit quelque honte s'il vivoit de celui de M. Claude.

Ce qui est admirable, est que ces Messieurs ne reconnoissent presque jamais la verité qu'autant qu'ils en ont besoin pour soutenir leurs erreurs. C'est l'interest qui les y engage, & non la sincerité & la bonne foy. Blondel voit bien qu'il est ridicule de faire bouleverser toute la terre à un pauvre Religieux de Corbie, dont le livre n'est peut estre jamais sorti de France durant son siecle, & qui n'a jamais songé qu'à demeurer dans les exercices

cices de la vie religieuse. Mais il le voit, parce qu'il a dessein de nier que Pascale ait connu la presence réelle & la transubstantiation, & qu'il veut pouffier ses prétentions Calvinistes jusqu'au delà de Gregoire VII. & de tous les condamnateurs de Berenger.

Aubertin & M. Claude voient bien que Pascale a enseigné tres-formellement la presence réelle. Mais ce n'est pas tant la verité qui tire d'eux cet aveu, que leur interest. S'ils avoient voulu, Pascale auroit nié *clairement, invinciblement, incontestablement, certainement* la presence réelle : car ces qualifications ne leur coûtent rien. Et M. Claude auroit décidé, comme de Remy d'Auxerre, *Qu'il est certain que Pascale n'enseigne point la transubstantiation*. Et si l'on ne l'en avoit pas voulu croire, il auroit eu recours à son ordinaire aux exclamations, & il auroit dit : *Le moyen de croire que la presence réelle soit tombée dans l'esprit de Pascale !* Pourquoi donc n'en ont-ils pas voulu faire un Calviniste, comme il ne leur estoit pas difficile par des conjectures semblables à celles qu'ils jugent suffisantes pour mettre les autres de leur parti ? C'est qu'ils ont trouvé qu'il leur estoit plus utile qu'il n'en fust pas.

Ils ont reconnu que tous les autres Ministres ne remedioient point à un tres-grand inconvenient, qui est qu'on voyoit toujours dans les plans qu'ils faisoient de la doctrine de l'Eglise, celle de la presence réelle receuë universellement, sans que l'on sceust qui luy avoit donné la naissance. Aubertin a donc jugé qu'il estoit plus à propos d'en charger quelqu'un, & il a choisi pour cela Pascale Ratbert, en quoy il a esté suivi de M. Claude, qui fait gloire de ne dire que ce qu'il a appris dans son livre, hors quelques nouvelles hypotheses dont il a eu besoin pour soutenir sa mauvaise cause.

C'est donc à luy qu'ils ont cru devoir attribuer ce grand dessein d'introduire dans le monde la creance de la presence réelle & de la transubstantiation, & de changer la foy de toute la terre. Et comme ils estoient les maîtres de cette hypothese fantastique, ils n'ont pas manqué de luy donner aussibien qu'à ses disciples des qualitez conformes à un tel projet.

Pour Pascale, ils nous le décrivent non seulement comme un homme obscur, mais comme un homme plein d'adresse & d'artifice. C'estoit, selon M. Claude, un *franc innovateur, qui troubla la paix de l'Eglise par des opinions auparavant inoüïes*, & qui voyant bien que l'Eglise de son tems n'estoit pas pour la presence réelle, *par une politique que la vraie pieté condamne*, ne voulut pas en sortir, *parcequ'il n'estoit pas le plus fort, esperant de travailler si bien à l'avenir qu'enfin il se rendroit le maistre*.

Et pour ses disciples, c'estoient des gens qui employoient mille artifices pour faire reüssir insensiblement leur dessein; qui se servirent de la fraude & de la violence pour empêcher qu'il ne se fust avec eclat; qui ont pris des soins infinis pour dérober à la posterité la connoissance de la maniere dont il s'est fait. C'estoient des gens qui firent triompher le mauvais parti par les intrigues de Cour, par les liaisons des Grands, par les interests des Evêques. Enfin quand on aura rassemblé toutes les qualitez de ces Pascalistes, selon les diverses descriptions que M. Claude en a faites, on trouvera que c'estoit la plus étrange & la plus admirable société qui fust dans

CHA. VIII. le monde. Ils sont connus & inconnus. Ils disputent & ils ne disputent point. Ils changent la face de toute la terre, & l'on ne les voit paroître nulle part. Ils font des violences & les étouffent si bien, que personne n'en a jamais rien appris. Il semble mesme qu'ils ayent fait des guerres & des croisades dans toute la terre, dont il n'y a que M. Claude qui sçache quelques nouvelles, & dont il nous donnera l'histoire quand il luy plaira. C'est ce que nous verrons plus en détail en son lieu quand nous examinerons leurs exploits.

Mais pour revenir à Pascale mesme, si l'on veut suivre les ouvertures que M. Claude nous donne, il faut dire que c'est l'homme le plus extraordinaire qui fust jamais & qu'il n'aura jamais de pareil. Car le sens commun va à conclure, que ce qui vient dans la pensée d'un homme peut venir dans celle d'un autre, en la presence des mesmes objets. Cependant M. Claude nous veut faire croire serieusement qu'il estoit impossible qu'un autre que Pascale fust frappé de l'idée de la presence réelle.

pag. 484.

C'est une erreur, dit-il, que de croire que les expressions des Peres soient capables d'elles-mesmes de faire naître cette opinion. Il faut que l'idée en vienne d'ailleurs.

Et afin qu'on ne croye pas que ce soit une pensée fausse qui luy soit seulement échappée, il en fait un principe de la doctrine, & il le repete plusieurs fois. *Te le redis donc encore une fois, dit-il, puisque l'Auteur veut que cecy decide nostre different. Quand ces expressions & mille semblables (c'est-à-dire, C'est le vray corps de Jesus-Christ : Ce n'est pas du pain, quoique les sens le rapportent, mais c'est le corps de Jesus-Christ : C'est le propre corps de J. C.) auroient esté tous les jours dans la bouche des Peres, elles n'eussent jamais formé dans l'esprit des peuples l'idée d'une transsubstantiation, ou d'une presence réelle, telle que l'Eglise Romaine l'enseigne, A MOINS QUE D'EN AVOIR ESTÉ PREOCCUPEZ D'AILLEURS.*

pag. 302.

Quelle apparence, dit-il encore, qu'avant que Pascale en eust fait cette première explication, les hommes ayent abandonné leurs sens & leur raison pour concevoir la presence réelle ?

Et après avoir ainsi proposé cette pensée en figure, il la propose ensuite dogmatiquement. *Affûrément, dit-il, il n'y a que l'ombre & l'oisiveté du convent de Corbie, qui ait esté capable de produire un si grand détour d'imagination.*

Qu'on juge sur cela quel devoit estre ce Pascale selon M. Claude; puisqu'une part il a esté capable d'inventer une opinion qui ne pouvoit venir dans l'esprit de qui que ce soit excepté luy, & qu'après l'avoir trouvée il a esté capable de la persuader à toute la terre avec des circonstances qui sont encore plus prodigieuses. Assûrément cela n'est pas humain.

Voilà ce qui regarde les qualitez personnelles de Pascale. Et pour la suite & le succès de son entreprise, voicy l'histoire que M. Claude nous en fait. Il dit que Pascale ayant publié en 818. ce dogme de la *presence réelle*, qu'il avoit tiré de sa pure fantaisie, que le genre humain n'avoit point encore vu, & dont on n'avoit jamais oûï parler, les plus doctes de cetems-làs en moquerent, & la traitterent comme une de ses rêveries. Et en un autre endroit : *Tout*

pag. 227.
pag. 626.

ce qu'il y avoit de plus docte & de plus autorisé s'y opposa. Car Raban, Bertram, Jean Erigene, Heribald écrivirent directement contre luy : & les autres comme Valfridus, Flore, Amalarius, Drutmar, Remy d'Auxerre ne voulurent point estre de son sentiment. Il ajoûte dans l'examen particulier de ces auteurs Loup Abbé de Ferriere. Il hesite sur Frudegard. Mais il y joint Prudence sans hesiter, en se repentant d'avoir suspendu son jugement sur cet auteur dans sa premiere réponse; parce, dit-il, qu'il a découvert deux choses qui mettent cette verité dans une évidence qui ne luy permet pas d'en douter.

C'est le tableau que nous fait M. Cl. de ce qui arriva du tems de Pascale.

Encore luy doit-on sçavoir quelque gré de ce qu'il ne luy a pas fait donner publiquement la discipline reguliere par le commandement des Abbez de son Ordre : de ce qu'il ne l'a pas fait emprisonner : de ce qu'il ne l'a pas fait condamner juridiquement par quelque Concile ; car il avoit autant de droit de le faire, que de supposer ces autres petits faits. Et si nous avions voulu nous en plaindre, il nous auroit dit, comme il fait en un endroit, que nous avons tort de luy en demander des preuves, que nous luy avons enlevé ses titres ; que ce sont les disciples de Pascale qui ont empeché par leur violence que cela ne vint jusques à nous, & il eust appellé en un besoin cette demande LA PLUS CRIANTE de toutes les injustices.

Mais si en quittant la fable & les visions, on desire sçavoir ce qu'il y a de réel en tout cela, & à quoy se reduit cette pretenduë opposition faite à Pascale, voicy tout ce qui en est.

Il est vray que Pascale fit son livre du Corps & du Sang du Seigneur l'an 818. c'est-à-dire assez près du tems où Charlemagne & les Evêques assemblés à Francfort avoient déclaré si publiquement, que l'Eucharistie n'estoit pas l'image du corps de Jesus-Christ, mais que c'estoit son corps, que c'estoit la verité signifiée par les anciennes figures.

Ce livre n'estoit destiné que pour l'instruction des jeunes gens ainsi qu'il le remarque luy-mesme, *Quod cuilibet puero dedicavi*. Neanmoins comme il y avoit ramassé plusieurs des veritez qui sont répandues dans les Peres, & qu'il y avoit expliqué non seulement la nature de ce Sacrement, mais aussi les mysteres qu'il enferme, & les dispositions avec lesquelles il en faut approcher, il fut tres-bien reçu par les personnes de pieté.

Mais comme c'est la coutume des hommes de se rendre sans peine aux mysteres les plus incomprehensibles, lorsqu'ils ne s'appliquent point à en considerer les difficultez ; & qu'au contraire quand ilss'y appliquent ils en font quelquefois effrayez, & cherchent ensuite à en diminuer le poids par des voyes humaines, & des explications philosophiques, il arriva que le livre de Pascale produisit cet effet dans quelque petit nombre de personnes, & que leur ayant fait envisager plus exprellément les difficultez de l'Eucharistie, ils chercherent à les adoucir par certaines solutions approchantes de celles des Calvinistes.

On a vu arriver la mesme chose toutes les fois que l'on a ainsi appliqué les hommes à considerer les Mysteres, cette application si utile aux ames humbles estant d'ordinaire prejudiciable aux esprits presomptueux.

CH. V III. Néanmoins pour cette fois on peut dire que l'esprit & le naturel des hommes se fit peu paroître. Personne ne se déclara publiquement contre le livre de Pascale pendant tout le tems qu'il vécut. Personne n'écrivit contre luy. Nul Evêque, nul Abbé de son Ordre ne luy en fit des reproches. Il y eut seulement quelques personnes qui témoignèrent en secret d'estre effrayées de ces veritez, & qui dirent non dans des écrits, mais dans des discours particuliers, qu'il avoit passé trop avant; & encore ne fut-ce que près de 30. ans après la publication de ce livre.

M. Claude s'étonne peutestre de m'entendre avancer ce que je dis si affirmativement. Car il a toujours conceu que ces pretendus adversaires de Pascale, Heribald, Bertram, Jean Scot, Raban l'ont contredit durant sa vie dès aussi-tost que son ouvrage parut: & c'est l'idée qu'il en donne toujours dans son livre. Mais il trouvera bon que je l'avertisse que cette pensée est fautive. Nous verrons ensuite ce qui arriva après la mort de Pascale. Mais je luy soutiens icy que pendant sa vie il n'a esté contredit expressement de personne, & que cette opposition qu'on luy fit se réduit à quelques doutes, & quelques discours particuliers de gens qu'il ne connoissoit pas, & qui luy furent rapportez quatre ou cinq ans avant sa mort.

Cela paroît manifestement tant par la discussion de ces pretendus adversaires de Pascale, que par les paroles de Pascale mesme.

Car premierement M. Claude avoie qu'Amalarius, Flore, Walfidus, Drummar, Remy d'Auxerre n'ont point écrit contre Pascale, & il pretend seulement qu'ils sont demeurez attachez aux expressions anciennes. Or nous luy avons fait voir, que ces expressions anciennes estoient les expressions de la presence réelle & de la transubstantiation, & qu'ainsi on n'en pouvoit conclure autre chose sinon qu'ils estoient de l'opinion de Pascale. Nul auteur ne dit que Heribald ait écrit expressement contre Pascale, ny qu'il ait mesme entrepris de prouver que l'Eucharistie ne fust pas le corps de Jesus-Christ né de la Vierge.

L'auteur Anonyme le fait auteur d'une autre erreur dont nous parlerons plus bas.

Pour Raban, on ne sçait qu'il ait écrit contre Pascale, que par cet Auteur Anonyme que le Pere Celot a fait imprimer. Et cet Auteur nous apprend en mesme tems deux choses: l'une, qu'il estoit déjà Archevesque de Mayence quand il écrivit contre Pascale, ainsi que Blondel mesme le remarque; l'autre, que l'écrit fait contre Pascale s'adressoit à l'Abbé Egilon: d'où Blondel conclut avec raison que ce ne peut estre Egilon Abbé de Fulde qui mourut l'an 822. mais qu'il falloit que ce fust un autre Egilon Abbé de Prom au diocèse de Treves successeur de Marquard l'an 853.

Or Pascale estant mort l'an 852. il s'ensuit que cet écrit de Raban qui a esté fait après l'an 853. a esté fait quelques années après la mort de Pascale, & entre l'année 853. où Egilon fut fait Abbé de Prom, & l'année 856. en laquelle Raban mourut.

Il ne reste donc plus que celuy que cet anonyme appelle tantost Ratram;

tantost Intram ; que M. Claude veut estre le mesme que Rattanne Religieux de Corbie auteur de deux livres de la predestination , & qui fut choisi en 867. pour répondre aux objections des Grecs. Mais il est assez étrange qu'il n'ait pas vu combien il y a peu d'apparence que Rattanne ait écrit contre son Abbé pendant qu'il luy estoit soumis , & que Pascale qui croyoit qu'on ne pouvoit attaquer sa doctrine sans un crime detestable , ne se soit point plaint de cet attentat.

Il n'est pas besoin d'employer icy les conjectures. Pascale témoigne clairement que sa doctrine n'avoit esté attaquée que par des discours secrets , & non par des livres.

L'ay oüi dire, dit-il dans son Commentaire sur S. Matthieu écrit vers la fin de sa vie , *que quelques-uns me reprochoient, comme si dans le livre que j'ay écrit des Sacremens de Jesus-Christ, j'eusse voulu donner aux paroles plus qu'elles ne portent, & établir quelque autre chose que ce que la verité nous promet.* Qui a jamais oüi dire qu'un auteur qui auroit esté attaqué par des livres exprés , & mesme par un Religieux de son monastere , dist simplement qu'il avoit oüi DIRE que quelques-uns trouvoient à redire à ses écrits ? Et un peu plus bas il decide encore la chose plus nettement. *Quoique quelques-uns*, dit-il, *se trompent par ignorance, néanmoins IL NE S'EST ENCORE TROUVÉ PERSONNE qui ait osé contredire ouvertement ce que toute la terre croit & confesse de ce mystere.*

Pascale. in Matthei.
c. 26.

Il ne croyoit donc pas que cette erreur eust esté proposée par aucun écrit public. Et s'il ne le croyoit pas , il est clair que cela n'estoit pas ; puisque personne n'est mieux informé de ceux qui ont attaqué une doctrine , que ceux mesmes qui y sont interessés en particulier , & qui auroient esté pris à partie par ceux qui l'auroient combattuë.

Et cela fait voir en passant non seulement la foiblesse , mais la fausseté des preuves que M. Claude apporte pour montrer que Loup Abbé de Ferriere estoit adversaire de Pascale , qui sont qu'il a écrit à Raban & à Bertram , *qui estoient*, dit-il, *adversaires declarez de Pascale.*

Cegenre de preuves est ridicule de soy-mesme , à moins qu'il ne soit accompagnè d'autres circonstances. Car quand il seroit vray que ces deux Auteurs eussent en quelque erreur sur l'Eucharistie , s'ensuit-il qu'on la doive attribuer à tous ceux qui leur ont écrit ? Il faudroit donc dire par cette regle que tous les anciens Peres qui ont loüé Origene , ont esté sectateurs de ses erreurs : que tous ceux qui ont eu commerce avec Theodore de Mopsveste , ont esté engagez dans ses heresies : que S. Augustin estoit complice des erreurs de Rufin , parcequ'il a parlé de cet auteur avec estime ; & ainsi des autres.

Mais de plus les deux remarques de M. Claude sont fondées sur un faux fondement , qui est que Loup ait écrit à Raban & à Rattam , quoiqu'ils se fussent declarez contre Pascale. Car la lettre de Loup à Raban ayant esté écrite aussi-tost qu'il eust esté élu Abbé de Ferriere , comme il est marqué dans la lettre mesme , elle a esté écrite par consequent l'an 844. c'est-à-dire au moins dix ans avant que Raban ait écrit à Egilon Abbé de Prom. Et celle à Rotran Religieux du diocese d'Amiens , que M. Clau-

de prend sans raison pour Ratram Religieux de Corbie, a esté écrite l'année de l'élection d'Hilmeradus à l'Evêché d'Amiens, c'est-à-dire l'an 849. & par conséquent avant qu'aucun eust encore osé attaquer ouvertement Pascale.

Si l'on peut donc tirer quelques conjectures des lettres qu'un homme écrit à ses amis pour juger de ses opinions, quoiqu'il n'en parle point, on ne peut conclure autre chose de celle de Loup, sinon qu'il estoit du sentiment de Pascale; puisqu'il est certain qu'il luy a écrit avec de grands témoignages de confiance longtems après qu'il eust publié son traité *du Corps du Seigneur*: au lieu qu'il ne paroist point qu'il ait eu aucune liaison avec ceux que l'on fait adversaires de Pascale, après qu'ils se furent declarez. Cependant avec tout cela M. Claude ne laisse pas de grossir ses troupes de Loup Abbé de Ferriere.

Ainsi il est non seulement probable, mais certain que Pascale durant tout le tems qu'il a vécu depuis son livre, c'est-à-dire durant l'espace de 33. ans, n'a esté contredit ouvertement de personne: que toute cette opposition dont M. Claude fait tant de bruit se reduit à quelques discours particuliers; & que ces discours ne luy avoient pas esté faits à luy-même, mais qu'il les avoit appris par ouï dire: que ces discours estoient proposez par forme de doute; & qu'ainsi ceux qui les faisoient n'osoient s'élever ouvertement contre la creance de l'Eglise, & qu'ils n'avoient encore soutenu par aucun écrit public, que le corps de Jesus-Christ ne fust pas effectivement dans l'Encharistie, mais seulement *la vertu de sa chair*. Nous verrons dans le chapitre suivant les conséquences de ces veritez de fait.

CHAPITRE IX.

Que Pascale n'a proposé dans son Livre que la doctrine commune de l'Eglise de son tems.

CE point n'a plus besoin de preuves particulieres après ce que nous avons établi jusques icy. Toute l'Eglise Grecque qui rend un témoignage si exprés à la doctrine de la presence réelle au 7. au 8. & au 9. siècles, doit faire rougir ceux qui par un caprice temeraire ont la hardiesse de soutenir que Pascale en a esté l'inventeur.

Tous les principaux auteurs de l'Eglise Latine du mesme tems, qui l'enseignent tres-clairement en la maniere qu'ils l'ont deu enseigner selon l'estat de leur siecle, renversent cette fable ridicule, par laquelle on veut rendre un simple Religieux auteur d'une opinion qui se trouve avoir esté embrassée constamment par toute l'Eglise de son siecle, & avant & après luy.

Mais je veux bien mettre à part presentement toutes ces preuves positives, pour considerer en soy l'hypothese de M. Claude, & pour faire voir qu'il n'a pas sans doute assez consideré les absurditez qu'elle renferme.

Pour les comprendre il n'y a qu'à se représenter l'état où M. Claude se figure qu'étoit l'Eglise de ce tems-là. CHAP. IV.

On pourroit l'obliger avec raison à reconnoître qu'il étoit impossible que les fidèles ayant esté si souvent frappez de ces mots de *vray corps de Jesus-Christ*, de *propre corps de Jesus-Christ*, & ayant si souvent témoigné leur foy par de semblables paroles, n'eussent ou approuvé, ou desavoué formellement le sens de la présence réelle qu'elles renferment. Mais on veut bien presentement se contenter de ce que M. Claude reconnoît formellement. Il suffit que selon luy aucun des Prestres & des laïques n'eust songé que Jesus-Christ fust réellement present dans l'Eucharistie : qu'ils prissent tous l'Eucharistie pour du pain & du vin en substance : qu'ils sceussent que ce pain & ce vin estoient les signes & les Sacrements du corps de Jesus-Christ, par lesquels on obtenoit ses graces, & qu'il falloit songer à la passion de Jesus-Christ en les recevant. M. Claude enseigne tout cela, & c'est là cette doctrine de l'Eucharistie qu'il dit avoir toujours esté populaire. Qu'il appelle s'il veut cette sorte de connoissance confuse, ou distincte : qu'il dise que c'est ne concevoir pas la présence réelle, mais que ce n'est pas concevoir l'absence réelle, je ne m'en mets pas en peine ; je m'attache aux choses, & non pas aux mots.

Ainsi selon luy les hommes estoient à l'égard de l'Eucharistie & du corps de Jesus-Christ à peu près comme les Parisiens sont à l'égard de la statue du Roy Henry IV. Il y en a peu qui ayent fait expressément cette reflexion, que ce n'est pas réellement son corps. Mais il n'y en a point qui ne soit prest de répondre que ce ne l'est pas, & qui ne semoquent d'un homme qui seroit assez fou pour le croire, ou pour le dire.

C'est dans une semblable conjoncture que M. Claude fait venir à Pascal la pensée, que *l'Eucharistie étoit réellement le vray corps de Jesus-Christ*, & qu'il luy fait former le dessein d'en instruire toute la terre.

Et il faut remarquer qu'il veut bien qu'il se soit trompé dans le dogme ; ayant pris pour verité une erreur ; mais qu'il ne pretend pas qu'il se soit trompé dans le fait, ny qu'il ait cru que les autres fussent de son sentiment. Il pretend au contraire qu'il a sceu que son opinion étoit opposée à celle de l'Eglise, & qu'il n'est demeuré dans sa communion extérieure que par une politique charnelle dans la crainte de se trouver trop foible s'il s'en retiroit.

Qu'on s'imagine donc un Religieux soumis à la discipline régulière, & si jeune qu'il s'appelle luy-mesme *un enfant*, qui se persuade d'avoir découvert ce secret merveilleux, que Jesus-Christ est réellement present dans la terre en une infinité de lieux : que tous les Chrestiens le reçoivent réellement toutes les fois qu'ils participent à l'Eucharistie ; mais que par un aveuglement déplorable ils ignorent leur bonheur, ils méconnoissent ce Sauveur qu'ils ont souvent entre les mains, & qu'ils reçoivent dans eux-mesmes, & prennent son véritable corps pour une image & pour une simple figure : qu'il est le seul qui connoisse la verité de ce mystere, & qu'il est destiné pour le faire connoître au monde,

Cette pensée est déjà bien étrange, & bien contraire à l'idée qu'on se forme nécessairement de Pascale sur les écrits, n'y ayant rien de plus éloigné de la simplicité & de l'humilité qui y paroît, que cette insolence prodigieuse que M. Claude luy attribue ; de sorte qu'on peut dire qu'il ne pouvoit plus mal représenter le caractère de son esprit. Mais voyons la suite de ce Roman.

M. Claude veut donc que ce jeune Religieux, après s'estre fortement persuadé de cette opinion nouvelle, ait formé le dessein d'en instruire tous les peuples, & de leur apprendre que ce qu'ils n'avoient pris jusqu'alors que pour l'image de Jesus-Christ, estoit son corps véritable. C'est sans doute la plus grande entreprise qu'aucun homme ait jamais faite, & elle est tout autrement grande que celle des Apôtres, lorsqu'ils résolurent de prêcher l'Evangile de Jesus-Christ dans toute la terre. Car enfin ils estoient douze : ils faisoient des miracles : ils avoient d'autres preuves que des paroles : ils formoient des disciples, & les établissoient Docteurs de la vérité qu'ils prêchoient. Pascale n'avoit rien de tout cela. Ce nouveau Reformateur de l'Eglise qui la croyoit toute corrompue dans sa foy, qui vouloit la corriger, & luy apprendre la plus grande de toutes les merveilles, ne voulut pas même y avoir le rang de Prêtre ; il demeura toujours en un monastère dans les exercices de la vie religieuse, & il borna là toutes ses pensées. Tout ce qu'il fit pour changer, comme le prétend M. Claude, la foy de toute la terre, fut de composer un petit traité. Mais jamais rien ne ressentit moins le Reformateur & l'Innovateur que ce traité. Et il n'y a qu'à le lire pour reconnoître qu'il est impossible qu'il l'ait fait dans la pensée que la doctrine qu'il y enseigne fust nouvelle. Il est vray qu'il y établit le dogme de la présence réelle : mais il l'établit comme n'étant pas contesté, & comme étant certain & indubitable. Il ne suppose point qu'il y ait personne qui le contredise, & qui ne le croye pas. Il sçavoit quantité de passages des Peres qui pouvoient estre utiles à faire entrer sa doctrine dans l'esprit des peuples ; mais il ne se met pas en peine de les citer. S'il en cite quelques-uns, souvent il n'en nomme pas les auteurs. Il emprunte leurs paroles, & ne se sert pas de leur nom, comme n'ayant pas besoin d'autorité pour persuader ce qu'il enseigne.

M. Claude trouve-t-il que cela s'accorde fort bien avec le dessein d'un homme qui veut changer la foy de toute la terre, & qui croit que tous les autres fidèles ne regardent l'Eucharistie que comme une image du corps de Jesus-Christ ? Sont-ce là les mouvemens qui naissent de cette idée ? Sont-ce là les pensées qu'elle excite, & les voyes qu'elle fait prendre.

Pascale propose d'abord sa doctrine sans préface, sans tour, sans façon, sans avoir supposé d'autre principe, sinon que Dieu fait tout ce qu'il veut : *Omnia quacumque voluit Dominus, fecit*. Et il conclut de là, que puisqu'il a voulu que ces choses soient sa chair & son sang, quoique sous la figure du pain, il faut croire qu'elles ne sont rien autre chose que la chair & le sang de Jesus-Christ après la consécration. *Omnia quacumque voluit*

Voluit Dominus, fecit in cælo & in terra. Et quia voluit, licet in figura panis & vini, hæc sic esse, omnino nihil aliud quàm caro Christi & sanguis post consecrationem credenda sunt.

Il ne parle point de cet horrible aveuglement où il devoit croire que le monde estoit plongé. Il ne se met point en peine d'établir ce qu'il avance par des preuves capables de dissiper ces tenebres. Il explique seulement dans ses trois premiers chapitres la doctrine de l'Eglise, & dès le quatrième il passe aux circonstances du mystere. Il fait voir qu'il est verité & figure tout ensemble: figure, par sa partie exerieure; verité, par la chair de Jesus-Christ qu'il contient au dedans. Il distingue les types & les sacremens de l'ancienne loy, de la verité de ce sacrement de la loy nouvelle. Et il contenuë dans toute la suite du livre d'expliquer divers mysteres que le sacrement renferme, en supposant toujours la presence réelle, mais sans en estre occupé, & sans faire paroistre qu'il y eust personne qui la requoast en doute.

M. Claude nous fera passer sans doute ce procedé pour une adresse: mais qu'il fasse reflexion sur l'estat où il nous a representé ce siecle, & il verra que cette adresse auroit esté folle & insensée.

Est-ce donc que Pascale a pu croire que des gens qui n'auroient regardé l'Eucharistie que comme l'image efficace de Jesus-Christ, commenceroient à croire sur l'autorité d'un jeune Religieux, que ce fust son vray corps, quoiqu'il ne leur apportast point d'autres preuves que quelques passages de l'Ecriture qu'ils auroient esté accoutumez de prendre en un autre sens? Que ne se mettoit-il au moins en peine de détruire cette fausse intelligence, puisque c'estoit l'unique moyen de les arracher à son sentiment? Cependant il n'y songe pas, parce qu'il ne proposoit que des veritez certaines & reconnues, qu'il suffisoit de mettre devant les yeux des fideles, afin de les leur faire embrasser.

Le dessein que M. Claude attribué à Pascale est donc plein de folie. La maniere dont il suppose, qu'il l'execura ne l'est pas moins. Mais le succès qu'il a eu selon luy enferme encore des absurditez bien plus visibles. Car il est certain, comme nous l'avons prouvé, que le livre de Pascale ne fut combattu de personne par écrit durant 33. ans qu'il vécut après l'avoir fait, & qu'il ne fut mesme desapprouvé d'aucun de ceux qui avoient commerce avec luy.

Ces seules circonstances font voir qu'on ne peut rien s'imaginer de plus extravagant que cette hypothese de M. Claude.

Je ne parle point maintenant du bruit que devoit causer dans l'Eglise la publication de cette doctrine, si elle eust esté nouvelle. Je ne veux considerer presentement que le seul convent de Corbie. C'est le premier lieu où ce livre fut répandu. On ne pouvoit pas manquer de l'y entendre, puisqu'on y avoit Pascale mesme pour interprete. Tous ceux qui y estoient n'avoient jamais ouï parler de la presence réelle selon M. Claude. Ils devoient donc en avoir tout l'éloignement que la nature, les sens, la raison, l'accoutumance à d'autres idées, la honte de reconnoistre qu'on a esté trompé, en produisent necessairement. Cependant il faut que M. Claude nous dise

CHAP. I X. que sitost que cette doctrine leur fust proposée, ils l'embrassèrent tous sans exception & sans résistance. Car s'il y en eust eu quelqu'un qui l'eust rejetée, il eust donc contredit Pascale, il l'eust averti que c'estoit une folie, il luy eust fait connoistre qu'elle estoit contraire au sentiment de l'Eglise.

Jamais Orateur ne persuada generalement tous ses auditeurs dans les causes les plus favorables. Jamais predicateur ne convertit tout le monde par les veritez les plus sensibles. Les miracles mesmes ne touchent qu'un certain nombre de personnes. Et M. Claude nous voudra persuader qu'un jeune Religieux ayant enseigné dans un livre une doctrine inouïe, contraire au sens & à la raison, & l'ayant enseignée presque sans preuves, vivant dans une grande communauté, ayant commerce avec un grand nombre de Religieux, d'Abbez, & d'Evesques, n'ait esté averti de personne qu'il avançoit une erreur contraire à la doctrine de l'Eglise, & que non seulement on nel'en ait pas puni, mais que dans l'espace de 30. ans personne ne luy ait témoigné d'estre étonné de sa doctrine: en sorte qu'il n'ait appris que par le rapport d'autrui, & trente ans après la composition de son premier livre, qu'il y avoit quelques personnes qui y trouvoient à redire. Si M. Claude trouve cela fort facile à comprendre, il faut avouer qu'il a l'esprit autrement fait que le reste des hommes.

Est-il fort probable que s'il prenoit fantaisie à quelqu'un de publier dans l'Eglise que routes les images de papier, qui représentent le Roy ou le Pape, sont réellement le Roy ou le Pape, celui qui auroit proposé cette extravagante opinion pust vivre 30. ans dans une société religieuse, y estre élu à la superiorité, assister à des Conciles, avoir des liaisons avec tous les grands hommes de son siecle, sans trouver un seul ami qui l'avertist qu'il feroit fou? Est-il fort probable qu'il fust obligé d'apprendre par le rapport d'autrui qu'il y eust quelques personnes qui ne goutassent pas sa doctrine? C'est neanmoins ce que M. Claude nous veut persuader estre arrivé à Pascale.

Non seulement il ne fut repris par aucun de ses superieurs, de ses amis, de ses freres durant sa vie; mais il a toujours cru que route l'Eglise estoit de son sentiment. Car dans les écrits qu'il a faits sur la fin de sa vie, il presse ses adversaires inconnus dont on l'avoit averti, par l'autorité de toute l'Eglise; & il dit nettement qu'on ne peut combattre la doctrine de la presence réelle, sans s'opposer à l'Eglise universelle: *Videat qui contra hoc venire voluerit, magis quam credere, quid agat contra ipsam Dominum, & contra omnem Ecclesiam.*

*Epist. ad Fructu-
gand.*

Il dit que personne n'avoit encore osé contredire ouvertement cette doctrine qu'il enseignoit, ny s'opposer à ce que toute la terre confesse estre vray: *Ideo quamvis quidam de ignorantia errent, nemo tamen est adhuc in aperto, qui hoc ita esse contradicat, quod TOTUS ORBIS credit & confretur.*

Enfin il accuse d'un grand crime ceux qui se servant des prieres communes de l'Eglise, les expliquoient en un sens de figure & de vertu contre le consentement de toute la terre: *Nefandum ergo scelus est, orare cum omnibus, & non credere quod ipsa veritas testatur, & UBIQUE OMNES UNIVERSALITER verum esse fatentur.*

L'Auteur de la Perpetuité avoit déjà proposé ces passages & ce raisonnement à M. Claude. Et comme il s'en sentoît pressé, il a tâché d'y répondre. *Ce n'est, dit-il, qu'une consequence que Pascale tire d'une priere que l'Eglise faisoit dans le Canon: Ut fiat corpus & sanguis dilectissimi Filii tui Domini nostri I. Christi.* A quoy le peuple répondoit, *Amen.* D'où il conclut que c'estoit un grand crime que d'assister à cette priere, & s'opposer néanmoins à l'opinion qu'il vouloit établir de la presence réelle. Or il y a, dit-il, bien de la difference entre assurer positivement que toute l'Eglise croit de foy distincte & non contestée une doctrine, & le vouloir induire par des consequences tirées de quelques expressions, que vous croyez estre favorables à cette doctrine, mais qui ne le sont pas tellement, qu'elles ne soient aussi à l'usage de ceux qui croient une doctrine contraire. C'est ce dernier que Pascale a fait, & il ne le faut pas trouver étrange, puisque les hommes sont d'ordinaire adorateurs de leurs pensées. L'Auteur veut qu'il ait fait le premier, ce que je luy nie formellement.

pag. 521.

Voilà une distinction toutafait digne de l'esprit de M. Claude, qui sçait admirablement faire semblant de répondre, lorsqu'il ne répond rien, & separer par des termes qui n'ont point de sens ce que la raison ne peut separer. Que ce soit une consequence, ou que ce n'en soit pas une, il est certain que Pascale a cru que ces paroles du Canon: *Ut fiat corpus dilectissimi Filii tui*, estoient entendues par toute l'Eglise dans le sens de la presence réelle. Car il reprend ces personnes à qui il parle, non de ne reciter pas ces paroles, mais de les entendre dans un sens contraire à celui de toute l'Eglise: & non credere cum omnibus; d'avoir une foy différente de celle de tous les autres. L'Auteur de la Perpetuité n'en demande pas davantage.

Ce n'est, dit M. Claude, qu'une consequence. Je le veux. Qu'est-ce que M. Claude en peut conclure? Est-ce que les auteurs ne sont pas persuadés des consequences qu'ils tirent, & qu'ils ne les avancent pas comme vrayes aussi positivement que leurs principes?

Mais il est faux de plus que ce ne soit qu'une consequence. Car cette proposition, que toute l'Eglise croyoit la presence réelle, estoit renfermée & dans le principe & dans la conclusion de l'argument de Pascale.

Il conclut que ceux qui nient la presence réelle, commettent un crime detestable, en s'opposant à la foy de toute l'Eglise. La voilà renfermée dans la conclusion. Et le principe de cette conclusion est, non que l'Eglise recite simplement ces paroles: *Ut fiat corpus dilectissimi Filii tui*, mais qu'elle les étend dans le sens de la presence réelle. S'il avoit sceu que l'Eglise les prist en un autre sens, il auroit esté insensé de reprocher, comme il fait à ces personnes, d'estre contraires au sens de toute l'Eglise. Il suppose donc comme un principe, que toute l'Eglise les prenoit au sens de la presence réelle. Et par conséquent il suppose qu'elle estoit toute entiere dans cette doctrine.

Aussi il ne le dit pas simplement comme une simple conclusion qu'il tire de quelques preuves. Il le dit comme une verité d'experience; & il assure que l'opinion de la presence réelle n'avoit jamais esté combattuë & niée dans l'Eglise que par des heretiques: *Vsque ad presens nemo av*

Epist. ad Truda. gard.

errasse legitur, nisi qui de Christo erraverunt. Et plus bas : *Quamvis ex hoc quidam de ignorantia errant, nemo tamen est adhuc in aperto, qui hoc ita esse contradicat, quod TOTUS ORBIS credit & confitetur.* Ainsi il affirme ce consentement de l'Eglise dans cette doctrine en toutes les manieres qu'on le peut affirmer. Il le prend pour principe; il le renferme dans ses consequences; il le confirme par l'experience.

M. Claude a encore une autre défaite pour affoiblir ces témoignages de Pascale, qui est qu'il veut les faire passer pour une adresse & un artifice.

Tous les innovateurs; dit-il, qui viennent par voye d'explication de la foy commune, ne manquent jamais de protester que leur doctrine est la vraie doctrine catholique, & d'abuser des expressions des Peres, pour les mettre de leur costé. Et il ne faut pas que l'Auteur nous dise, que les Pelagiens reconnoissent la doctrine du peché originel, ny que Julien reprochoit à S. Augustin qu'il se servoit du témoignage des artisans. Car il est vray que dès que la dispute fut ouverte, ces gens se plaignoient que l'autorité de S. Augustin & la diligence de ses disciples avoit fait recevoir le dogme qu'ils combattoient presque dans toute l'Eglise Latine, qui selon eux estoit preoccupée de cette nouveauté. Mais il n'est pas vray qu'ils reconnoissent, qu'avant que la dispute fust commencée, toute l'Eglise fust dans ce sentiment là. Qui s'étonnera donc que Pascale ait supposé de mesme que son dogme estoit l'ancienne & perpetuelle foy de l'Eglise, sous pretexte de quelques expressions communes, & de quelques passages des Peres qu'il ditournoit de leur legitime sens ?

Il faut que M. Claude souffre s'il luy plaikt qu'on luy remarque dans ce discours plusieurs defauts peu dignes d'un homme sincere. Car il est vray que cette maniere de répondre n'est pas supportable.

L'Auteur de la Perpetuité pour refuter ce que M. Claude avoit dit dans son premier écrit, *Que Pascale en assurant que toute l'Eglise estoit de son sentiment, n'avoit fait que suivre le procedé des heretiques, avoit repliqué qu'il n'est point vray que ce soit la coutume des heretiques de debiter leurs erreurs comme la foy universelle de tous les fidelles de leurs tems.* Et il luy avoit allegué l'exemple des Pelagiens, qui reconnoissoient que le dogme du peché originel estoit recen dans tout l'Occident, & celui de Zuingle, qui n'osoit proposer sa doctrine, la voyant contraire à celle de l'Eglise, comme nous avons vu. A cela M. Claude répond par cette distinction, *Qu'il est vray que les Pelagiens se plaignoient que l'autorité de S. Augustin avoit fait recevoir cette opinion presque dans toute l'Eglise Latine; mais qu'il n'est pas vray qu'ils avoient fait qu'avant que la dispute fust commencée, toute l'Eglise fust dans ce sentiment.*

Or cette distinction conceüe en ces termes : *Il est vray; Il n'est pas vray;* donne cette idée, que l'Auteur de la Perpetuité avance ce que M. Claude soutient n'estre pas vray, & que la preuve est fondée sur ce qu'on luy nie. C'est le sens de ces, *Il est vray; Il n'est point vray.* M. Claude veut faire semblant qu'il accorde l'un comme ne luy pouvant nuire, & qu'il nie l'autre comme estant ce qui est soutenu par l'Auteur de la Perpetuité, & qui fait la question.

Cependant cette idée est tres-fausſe. Car I. L'Auteur de la Perpetuité ne parle point du tout de ce que les Pelagiens ont dit, ou n'ont pas dit touchant le tems qui precede leur hereſie. Il luy ſuffit qu'ils n'ayent eſe nier que l'Egliſe de leur tems ne fuſt contraire a leur ſentiment. Son raisonnement eſt uniquement fondé ſur ce qu'ils ont avoué de l'eſtat preſent de l'Egliſe de leur tems. Et c'eſt par là qu'il prouve que l'impudence des hommes ne peut aller juſques à ce point, que d'aſſurer que l'Egliſe tienne preſentement une doctrine, lorsqu'il eſt clair qu'elle tient une doctrine toute contraire.

2. M. Claude fait dire aux Pelagiens tout ce qu'il luy plaift, tant il eſt accoutumé à ne rapporter jamais rien exactement. Ils ne parloient point, comme il dit, ny de S. Auguſtin, ny de ſon credit, ny de la diligence de ſes diſciples: ce ſont des viſions de M. Claude. Mais de quelle maniere que ce ſoit, eſtant certain que les Pelagiens ſe plaignoient *qu'une folle & honteuſe erreur* (par où ils entendoient la doctrine du peché originel) *dominoit dans l'Egliſe: Quoniam rebus in pe'orem partem properantibus, in Eccleſia quoque Dei adepta eſt ſtultitia & turpitudò dominatum*, comment M. Claude empeschera-t-il qu'on ne voye par cet exemple qu'il n'eſt point vray que ce ſoit la coutume des heretiques d'aſſurer que toute l'Egliſe eſt de leur ſentiment?

*Julian. abud Aug.
in opere Perſ. l. 1.
n. 12.*

3. Il ne ſert de rien à M. Claude de diſtinguer le tems qui a precedé la diſpute de S. Auguſtin contre les Pelagiens touchant le peché originel, de celui qui l'a ſuivie, ſi eſtant contraint d'avouier qu'en ce dernier tems ils n'oſoient pas ſe vanter que tout l'Egliſe fuſt dans leur opinion, il ne montre du moins qu'ils s'en vantoient dans le premier, comme il dit que c'eſt la coutume des heretiques. C'eſt donc ce qu'il devoit juſtifier. Mais il a bien fait de ne le pas entreprendre, parce qu'il n'y auroit pas reüſſi. Car S. Auguſtin témoigne qu'il n'a écrit contre les Pelagiens ſur le peché originel, qu'après la condamnation de Celeſtius dans un Concile de Carthage, qui fut tenu ſur la fin de l'an 411. C'eſtoit donc alors que Celeſtius eſtant accusé de nier le peché originel, devoit dire ſelon la coutume des heretiques, à ce que pretend M. Claude, que la creance de ce peché eſtoit inconnüe à tout l'Egliſe. Mais il n'eut pas cette impudence, parce qu'elle n'eſt pas humaine, comme Paſcaſe ne l'auroit pas eüé, s'il avoit eſté effectivement un *innovateur*.

*Aug. l. 2. Retraſ.
& Ep. 23. c. 89.*

Il ſe contenta de s'échapper le mieux qu'il pouvoit, en diſant *qu'il eſtoit en doute touchant ce peché*, parce qu'il *en avoit oüi parler diverſement à des Preſtres Catholiques, les uns le niant, & les autres le ſoutenant*. Mais eſtant interpellé de les nommer, il fut reduit à ne pouvoir nommer que Rufſin: & quoiqu'on le preſſaſt d'en nommer d'autres s'il en connoiſſoit, il ne l'oſa faire. quelque intereſt qu'il y euſt, parce qu'il s'agiſſoit d'éviter d'eſtre condamné, comme il le fut en eſſet.

Voilà qui eſt dans la vraieſemblance. L'auteur d'une nouvelle opinion peut pretendre que d'autres ont eu, ou ont encore la meſme penſée; & il en peut nommer quelques-uns ou en mentant, ou parce qu'effectivement il y en a quelques autres à qui la meſme nouveauté eſt venue dans

l'esprit. Mais de vouloir que la coutume de ces introducteurs de nouveaux dogmes soit d'assurer, comme fait Pascale, que toute la terre est dans leur sentiment, c'est un paradoxe qui est digne de M. Claude.

4. Néanmoins il a bien vu qu'il auroit de la peine à le faire recevoir. Et c'est pourquoy voulant changer adroitement la question, il suppose fausement que le raisonnement de l'Auteur de la Perpetuité, est fondé sur ce que Pascale disoit que son opinion estoit conforme aux Peres. Or c'est à quoy il n'a jamais pensé. Il sçait qu'il est assez ordinaire aux heretiques de se fortifier contre le jugement de l'Eglise presente, par l'autorité des Peres qu'ils s'attribuent hardiment; parce que ces Peres ne parlent plus pour les démentir; qu'ils haïssent les témoins vivans, qui ne souffrent pas qu'on leur impose; & qu'ils aiment à se prevaloir des morts qui ne peuvent plus s'opposer à l'abus que l'on fait de leurs paroles.

L'Auteur de la Perpetuité ne dit donc point ce que M. Claude luy impute. Mais ce qu'il dit est, que ce n'est point l'ordinaire des heretiques de pretendre que leur doctrine soit conforme aux sentimens presens de l'Eglise de leur tems. Et il soutient que c'est une extravagance toute pure, que de supposer, comme fait M. Claude, ou que Pascale ait pu demeurer toute sa vie si grossièrement abusé, que de s'imaginer que toute l'Eglise croyoit avec luy ce qu'il croyoit seul contre le jugement de toute l'Eglise; ou qu'il ait eu assez de hardiesse pour l'écrire & le repeter dans ses livres contre sa conscience, & contre le sens commun.

La premiere de ces suppositions renferme un excés de folie, où les illusions ordinaires des hommes ne peuvent pas arriver.

Et la seconde contient un excés d'impudence où les plus effrontez & les plus abandonnez ne se portent jamais. Et la raison en est, que les hommes reglent toujours leurs paroles par quelque espece d'utilité & d'avantage qu'ils esperent en tirer. Or il ne leur est jamais utile de passer pour impudens ou pour insensé. Ainsi, comme on ne peut attribuer à Pascale avec la moindre apparence ny cet excés de folie, ny cet excés d'impudence, on a droit de conclure, que quand il assure positivement comme il fait, que toute l'Eglise estoit dans la doctrine de la presence réelle, & que personne n'avoit jamais osé contredire formellement cette doctrine; il disoit ce qu'il pensoit; & que ce qu'il pensoit dans une chose de cette nature, ne pouvoit pas estre faux.

Ces paroles de Pascale: *Je m'étonne de ce que veulent dire maintenant quelques-uns, que ce n'est pas effectivement la verité de la chair de Jesus Christ, mais la vertu de la chair, & non la chair mesme, qui est contenüe dans ce Sacrement: MIRON quid volunt quidam nunc dicere, non in re esse veritatem carnis Christi, vel sanguinis; sed in sacramento virtutem quandam carnis, & non carnem*, nous fournissent encore une preuve de mesme nature. Car elles font voir que cette solution de vertu estoit nouvelle, & que Pascale ne l'avoit apprise que depuis peu.

Or c'est ce qui ne se peut accorder avec l'innovation pretendüe que luy attribüé M. Claude. Car s'il avoit esté le premier auteur de la doctrine de la presence réelle, il n'auroit pas ignoré qu'il auroit esté autrefois luy-

mesme dans ce sentiment, que l'Eucharistie ne contenoit le corps de Iesus-Christ qu'en vertu & en figure, & qu'elle ne le contenoit pas en verité. Il n'avoit pu ignorer que tous les autres qui n'avoient pas decouvert comme luy ce nouveau secret, n'en avoient point d'autre pens e; & il n'auroit jamais eu l'impudence de dire, en parlant de l'opinion qu'il auroit trouv e dans l'Eglise, & qu'il auroit s eu estre r epandue partout, qu'il s' tonne de ce que quelques-uns veulent dire maintenant. Cela fait voir manifestement que ce langage estoit nouveau; & il ne le pouvoit estre que l'opinion des Sacramentaires ne le fust aussi; puisque dependant absolument de ce langage, elle ne peut estre dans tous les lieux o  ce langage n'est point: parce qu'il est clair que quand on ne d etourne point les termes ordinaires parmy les Chr tiens, qui appellent l'Eucharistie, Corps de Iesus-Christ, vray corps de Iesus-Christ, propre corps de Iesus-Christ, au sens chimerique de vertu & de figure, on ne les peut entendre que dans le sens propre & naturel, c'est-  dire dans celuy de la presence r elle.

Enfin Frudegard mesme,   qui Pascale a  crit sur la fin de sa vie pour lever quelques doutes qu'il avoit sur ce mystere, peut servir encore   convaincre la fausset  de la fable de M. Claude, qui pretend que personne ne pouvoit avoir l'id e de la presence r elle s'il ne la prenoit dans le livre de Pascale. *Dicis*, luy dit Pascale, *te sic antea credidisse, & in libro quem de Sacramentis edidisti ita legisse; sed profiteris postea, te in libro tertio de doctrina Christiana B. Augustini legisse quod tropica sit locutio.* L'ordre qu'il marque dans ces paroles fait voir que la doctrine de la presence r elle est la foy dans laquelle il avoit  t   lev , *Dicis te sic antea credidisse*; que la lecture du livre de Pascale l'y avoit confirm , *Et in libro quem de sacramentis edidisti ita legisse*; mais qu'un passage de S. Augustin l'en faisoit douter, *Sed postea te in libro tertio de Doctrina Christiana B. Augustini legisse quod tropica sit locutio*: au lieu que selon M. Claude il auroit deu dire qu'il avoit cru au commencement que toutes ces expressions o  il est dit que *l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ*, estoient metaphoriques, que le livre de Pascale l'avoit fait changer de sentimens, & que ce livre de S. Augustin l'obligeoit   reprendre sa premiere opinion.

Je ne pense pas qu'ayant consider  serieusement toutes ces preuves, on puisse seulement s'imaginer que Pascale, en declarant que *l'Eucharistie est la vraye chair de Iesus-Christ prise de la Vierge*, ait propos  une doctrine nouvelle. Et je ne puis croire qu'entre les Calvinistes mesmes, d'autres que M. Claude se veuillent op ni trer   soutenir une fausset  si  vidente, & si capable de faire connoitre   tout le monde l'exc s de la hardiesse de quelques-uns de leurs Ministres.



CHAPITRE X.

*Réponse aux raisons par lesquelles M. Claude pretend prouver
que Pascale estoit inventeur de la doctrine
de la presence réelle.*

C'Est une chose étonnante que l'impression que la passion fait dans l'esprit de ceux qui s'y abandonnent. Elle y change les lumieres en tenebres, les tenebres en lumieres, & en rendant les hommes capables de rejeter avec mépris les veritez les plus claires, elle les rend en mesme tems capables d'approuver comme des preuves *incontestables* les plus foibles & les plus petites conjectures qu'on puis s'imaginer.

M. Claude est un des hommes du monde qui peut mieux servir d'exemple de cette bizarrerie de l'esprit humain. Car il n'y a rien de plus étrange que l'usage qu'il fait des mots de *clair*, de *plus clair que le jour*, d'*incontestable*, d'*evident*, de *solide*; & au contraire de ceux d'*inconcevable*, de *sans apparence*, de *foible*, & de *pitoyable*.

J'avoie que ce m'a esté un divertissement en lisant son livre, d'examiner l'application qu'il en fait. Je trouvois presque toujours qu'il estoit difficile de s'en servir plus mal à propos. C'est une reflexion qui meritoit un chapitre exprés. Mais cependant nous en allons voir quelques exemples dans l'examen que nous ferons des preuves qu'il apporte pour montrer que Pascale est un *franc innovateur*.

pag. 636

Si vous luy en demandez son sentiment, il vous dira qu'elles établissent *incontestablement* ce qu'il pretend: que les passages qu'il rapporte ne persuadent pas, mais qu'ils *contraignent* de tirer la conclusion qu'il en tire; & qu'après cela *on ne peut plus revoquer en doute* que Pascale n'ait esté l'inventeur de la presence réelle.

pag. 628.

Voyons donc ce que c'est selon M. Claude qu'une preuve *incontestable*, *indubitable*, *contraignante*. Voicy la premiere.

Premiere Preuve de M. Claude.

55 Pascale se glorifie dans sa lettre à Frudegard d'avoir reüssi dans son des-
55 seïn d'exciter le monde à la connoissance de ce mystere. *Bien que je n'aye*
55 *rien écrit*, dit-il, *qui soit digne de mes lecteurs dans un livre que j'ay dedié à un*
55 *jeune homme*, *j'apprens neanmoins que j'ay ému plusieurs personnes à l'intelli-*
55 *gence de ce mystere*. Ce qui fait bien voir qu'avant son livre l'Eglise n'estoit
55 pas préoccupée de sa doctrine.

Réponse.

Il y a bien des choses dans ce passage qui donnent lieu de tirer une conclusion toute opposée à celle de M. Claude; & il n'y en a aucune qui luy donne le moindre lieu de tirer celle qu'il tire.

Ce

Ce passage dit qu'il a dédié ce livre non à un jeune homme, comme tra-
duit M. Claude, mais aux jeunes gens : *QUEM cuilibet puero dedicavi* : &
cela fait voir qu'il ne l'avoit pas fait pour les personnes sçavantes, qu'il
supposoit instruites de ces veritez. Il est donc sans apparence qu'il y ait vou-
lu instruire toute la terre d'une verité qu'il eust cru également ignorée des
sçavans & des ignorans.

Il dit dans ce mesme passage qu'il n'avoit rien écrit qui fust digne de ses le-
cteurs. Or jamais un homme qui découvre un mystere de cette importance
ne se servira de ces paroles d'humilité, qui supposent que l'on n'a dit que
des choses communes & connus.

Mais, dit M. Claude, Pascale se vante d'avoir porté plusieurs person-
nes à penetrer plus avant dans ce mystere, *ad intelligentiam hujus mysterij*;
car c'est le sens de ce terme. Donc l'Eglise n'estoit pas préoccupée de sa do-
ctrine. C'est une conséquence que les personnes judicieuses auront peine à
luy pardonner tant elle est éloignée de la raison.

M. Claude devoit-il ignorer qu'outre cette connoissance commune à
tous les Chrestiens, qui leur fait croire les mysteres sans beaucoup de re-
flexion, il y en a une autre plus lumineuse, & qui est souvent marquée
dans S. Augustin par le mot d'*intelligence*, qui ne precede pas, mais qui
suit la foy, comme en estant le fruit & la recompense : *Sic accipite, sic cre-
dite*, dit ce Pere, *ut mereamini intelligere : fides enim debet precedere intel-
lectum, ut sit intellectus fidei premium.*

*August. serm. 51,
de verb. Dom.*

Comme donc tous les Chrestiens croyent les mysteres, ils croyoient
tous aussi l'Eucharistie du tems de Pascale en la maniere que nous la
croyons : mais ils n'en avoient pas tous l'intelligence, c'est-à-dire qu'ils
n'avoient pas tous considéré ce Sacrement adorable avec l'application
qu'il merite ; qu'ils ne sçavoient pas tous les mysteres renfermez dans les
symboles, les rapports de l'Eucharistie avec les Sacremens de l'ancienne
loy, les fins que Dieu a eues en l'instituant, ceux qui ont droit d'y partici-
per, les dispositions avec lesquelles on en doit approcher, la grandeur du
crime de ceux qui profanent le corps du Seigneur, & les autres choses qui
sont expliquées dans le livre de Pascale. Tout cela est compris sous le mot
d'*intelligence* ; & il l'y comprend luy-mesme, en expliquant dans la suite
ce qu'il entend par ce terme, & en faisant l'abregé de tout son livre, sans
marquer en particulier la presence réelle.

Ce n'est pas que ce mot d'*intelligence* ne puisse aussi regarder la presence
réelle, non comme une verité nouvelle, mais comme une verité qui se
peut concevoir plus fortement, & d'une maniere qui penetre plus vive-
ment l'esprit & le cœur : car il y a plusieurs degrez pour croistre dans la con-
noissance d'un mystere que l'on croit déjà par la foy. Mais il regarde enco-
re plus les autres veritez contenuës dans le livre de Pascale ; & ce sont ces
autres veritez qui ont rendu ce livre plus recommandable dans l'Eglise.

Nous en avons une preuve tres-remarquable dans les Conferences que
S. Odon, second Abbé de Cluny, qui écrivoit au 10. siecle. Il cite dans le
second livre ce qu'il a cru estre de plus beau & de plus nécessaire dans le li-
vre de Pascale. Il fait un eloge de cet auteur, comme estant capable d'in-

CHAP. X. struite sur ce mystere les *demi-sçavans* d'un grand nombre de veritez qu'ils ne sçavent point. Cependant il ne cite aucun de ces passages où Pascale prouve la presence réelle, & où il assure le plus fortement, que *l'Encharistie contient la vraie chair de Jesus-Christ né de la Vierge*. Ce qui fait bien voir que ce n'est point à cause de cette seule verité que ce livre estoit estimé, & que comme on la supposoit connuë de tout le monde & non contestée, on s'y appliquoit peu en particulier.

Ce passage n'est donc propre qu'à prouver tout le contraire de ce que pretend M. Claude.

Seconde preuve de M. Claude.

» Après avoir donné son exposition sur l'institution du S. Sacrement, il
 » ajoute : *J'ay discoursu de ces choses plus au long, parce que j'ay appris que*
 » *quelques-uns me reprochoient, comme si dans le livre que j'ay publié des Sa-*
 » *cremens de Christ, j'eusse voulu donner plus à ses paroles qu'elles ne portent,*
 » *ou établir quelque autre chose que ce que la verité nous promet.* Ce qui marque
 » encore que son innovation étonna le monde dès qu'elle parut.

Réponse.

1. La Chronologie de M. Claude n'est pas moins nouvelle que sa logique. Car son raisonnement suppose que ce livre *du Corps & du Sang du Seigneur*, ait esté fait presque au mesme tems que ce Commentaire sur S. Matthieu, où Pascale se plaint de ceux qui le reprochoient. Cependant il y a environ 30. ans entre la publication de ces deux livres, comme il est aisé de le prouver.

Car le livre *des Sacremens*, c'est-a-dire celui *du corps & du Sang du Seigneur*, a esté fait en 818. selon M. Claude, & selon Blondel. Or les huit derniers livres du Commentaire sur S. Matthieu, où se trouvent les paroles qu'il rapporte, ont esté faits lorsque Pascale estoit déjà Abbé de Corbie, comme il le témoigne dans la preface du cinquième Livre: & il ne fut fait Abbé qu'après Isaac en 846. & il ne les fit qu'assez long-tems depuis, comme il le dit dans cette preface; par consequent il y a près de 30. ans d'intervalle entre ces deux livres, & peut-estre davantage. De sorte que, comme dans le Commentaire sur S. Matthieu il parle de gens qui reprochoient son livre des Sacremens dans le tems mesme qu'il écrivoit ce Commentaire, *Mirror quid volunt quidam nunc dicere*, & qu'il ne paroist pas qu'on l'ait repris auparavant, puisqu'il n'es't point mis en peine de le deffendre, on peut conclure, que ce livre que M. Claude dit avoir choqué le monde dès qu'il fut fait, fut près de 30. ans public sans avoir esté blasmé de personne.

2. Qui a donné droit à M. Claude de donner le nom de *monde* à ces inconnus dont Pascale avoit seulement ouï parler, mais qui ne l'avoient jamais contredit en face, & qui n'avoient jamais écrit contre luy? Ce terme ne peut estre employé raisonnablement que pour marquer la plus grande partie des Chrétiens, ou au moins de ceux qui avoient lu le livre de Pascale. Or il est tres-faux dans ce sens, que *le monde ait esté*

étonné du livre de Pascale, puisqu'aucun de ses amis, aucun de sa communauté, aucun de ceux avec qui il se trouvoit dans les assemblées ecclesiastiques & dans les Conciles, ne l'en a formellement repris. Le monde de M. Claude se réduit donc en petit nombre, selon les termes. C'est un monde inconnu au grand monde, au monde des Evêques, des Abbez, & des Religieux qui gouvernoient l'Eglise de ce tems-là. C'est un monde opposé à ce que croyoit toute la terre du tems de Pascale. C'est un monde qui consiste dans quelque petit nombre de raisonneurs inquiets & temeraires, qui blasmoient en secret ce qu'ils n'osoient contredire publiquement. Voilà ce que c'est que le monde de M. Claude.

3. M. Claude ne veut pas seulement conclure que la doctrine de Pascale a étonné quelques personnes : mais il veut conclure de cet étonnement qu'il estoit un franc *innovateur* ; & qu'il a proposé une doctrine inconnue à toute l'Eglise. Or il en devoit conclure tout le contraire. L'étonnement de quelques personnes est tres-peu de chose pour une doctrine aussi surprenante qu'est celle de la présence réelle à ceux qui n'en ont point oïi parler. Une personne qui viendroit dire presentement que la figure du Roy Henry est son veritable corps, n'étonneroit pas quelques personnes seulement ; il étonneroit toute la terre, & il seroit regardé comme un insensé par tout le monde. Ainsi c'est une preuve que cette doctrine n'estoit pas nouvelle, de ce qu'elle n'a été reprise que de peu de personnes.

4. M. Claude nous dira peut-estre que le soulèvement de ce petit nombre de personnes prouve au moins que cette doctrine n'estoit pas universellement receüe dans l'Eglise. Mais par ce raisonnement il concluroit aussi que la divinité & l'éternité du Fils de Dieu n'estoit pas crüe de toute l'Eglise avant les Arriens ; puisque cette doctrine scandalisa Arrius, & que son scandale se répandit en peu de tems dans toute la terre. Il concluroit que l'on n'a pas toujours cru que la Vierge fust mere de Dieu ; puisque Nestorius & Anastase son Prestre s'éleverent contre ce terme, & contre la doctrine de l'unité de personne en Jesus-Christ, dont il est une suite nécessaire. La fausseté de ces consequences luy devoit faire connoître la fausseté de son principe.

Il est visible au contraire que le bon sens & l'expérience obligent d'en établir un tout opposé ; qui est que toutes les fois qu'on propose un mystere difficile, quoique cru d'ailleurs universellement par les fideles, d'une maniere qui fait que l'on s'y applique davantage, les esprits qui ne sont pas assez humbles sont capables de s'en effrayer, & de chercher dans leur raison des voyes pour éviter les difficultez qu'ils ne peuvent supporter. Et ils s'en prennent alors souvent à celuy qui le leur a fait envisager, en cherchant à le distinguer des autres fideles.

Quelquefois mesme ces mauvaises opinions sont déjà toutes formées. Car il ne se trouve que trop souvent des personnes dans la communion mesme de l'Eglise, qui donnant trop de liberté à leurs pensées & à leurs reflexions, se forment des idées des mysteres assez différentes de celles que les autres fideles en ont, en détournant à leur sens la plus

part des expressions communes. Et il arrive de là que si quelque autre personne, en suivant les idées ordinaires, se sert de quelque terme qu'ils ne puissent pas de mesme reduire à leur sens particulier, ils accusent cette personne de temerité.

C'est proprement ce qu'on a sujet de croire estre arrivé du tems de Pascale. Car comme le Sacrement de l'Eucharistie est de foy-mesme tres-capable d'exciter des doutes dans les esprits presomptueux, il pouvoit y avoir de son tems quelque petit nombre de personnes, qui s'estant appliquées à raisonner avec trop peu de soumission sur ce Sacrement, s'en estoient formé de fausses idées. Et ces personnes estant tombées sur le livre de Pascale, qui avoit esté receu dans l'Eglise depuis environ 30. ans avec une approbation generale, ne laisserent pas de s'en blesser, parce qu'ils n'eurent pas tant de facilité à en détourner les expressions à leur sens particulier : ce qui fit qu'ils l'accuserent de temerité.

C'est peut estre ce que Pascale a voulu marquer dans un lieu où il dit à Frudegard, qu'il peut voir par les passages des Peres qu'il luy cite, qu'il n'a point avancé ces choses temerairement dans le livre qu'il avoit fait estant encore fort jeune : *Non me temeritatis afflatu talia olim puerum vidisse.* Et ce n'est peut-estre aussi qu'une simple expression de Pascale, qui n'a rapport à aucune accusation, & qui marque simplement que sa doctrine estoit celle de tous les Peres. C'est deviner en l'air que de le vouloir determiner, comme fait M. Claude. Mais quoiqu'il en soit ; les accusations vagues & secrettes de ce petit nombre de personnes, semblables à celles de ceux qui ont douté des principaux mysteres, ont toujours faites contre ceux qui les avoient éclaircis & deffendus, ne donnent aucun lieu de conclure que la doctrine de Pascale ne fust pas celle de toute l'Eglise, & n'affoiblissent en rien le témoignage qu'il en rend, en disant *que toute la terre en faisoit profession* ; ces expressions ayant une exception naturelle, qui fait qu'elles ne comprennent pas certaines gens qui raisonnent librement sur les mysteres, & qui se separent de l'opinion commune.

Troisième preuve de M. Claude.

» Quand il propose son opinion, il la propose sous la forme d'un paradoxe
 » qui doit ravir d'admiration.

Réponse.

Ce reproche est fondé sur ce que Pascale se sert de ces termes au premier chapitre de son livre : *Quia voluit, licet in figura panis & vini, hæc sic esse, omnino nihil aliud quam caro Christi & sanguis post consecrationem credenda sunt, unde ipsa veritas ad discipulos : Hæc, inquit, caro mea est pro mundi vita. Et, ut mirabilius loquar, non alia planè, quam que nata est de Maria Virgine, & passa est in cruce.* Ces mots de, *ut mirabilius loquar*, donnent sujet à M. Claude de dire hardiment, que Pascale propose son opinion comme un paradoxe. Mais où M. Claude a-t-il trouvé que ces termes, *ut mirabilius loquar*, signifient proposer un paradoxe, ou recon-

noître qu'une opinion est un paradoxe ? Toutes les merveilles sont-elles des paradoxes ? S. Jean Chrysostome proposoit-il un paradoxe, quand il s'écrioit sur le sujet de l'Eucharistie : *O merveille, celui qui est à la droite de Dieu est entre les mains des Prestres!* Merveille est ce qui surpasse nos esprits. Paradoxe est ce qui choque nos sentimens. Or ce qui surpasse nos esprits ne choque pas pour cela nos sentimens. Qui a donné droit à M. Claude de confondre des choses si différentes ? Pascale se servant d'une expression qui met plus vivement devant les yeux de l'esprit la merveille de l'Eucharistie, se sert de cette expression : *Et ut mirabilius loquar*, qui signifie, *Pour vous mieux exprimer cette merveille.* Et M. Claude en conclut qu'il propose un paradoxe. C'est une de ses preuves *incontestables.*

Quatrième preuve de M. Claude.

Il soumet sa doctrine au jugement de Frudegard, & le prie de voir ce qu'il y a à reprendre en luy.

Réponse.

M. Claude est peut-estre le seul homme au monde qui s'avisaît de vouloir tirer avantage de cette parole d'humilité, dont se sert Pascale à la fin de sa lettre à Frudegard. La connoissance de la foiblesse de l'esprit humain porte toujours les personnes vraiment humbles à soumettre ce qu'ils écrivent à la censure de leurs amis. Et ils ne prétendent pas témoigner par là aucun doute de leur foy, mais reconnoître seulement qu'ils peuvent mêler des deffauts humains parmy les veritez de Dieu. Aussi le mesme Pascale, qui rend cette deférence à Frudegard, ne laisse pas dans la suite de condamner tres-fortement la temerité de ceux qui osoient choquer la creance que toute l'Eglise avoit de la presence réelle de Jesus-Christ : & il ne ménage Frudegard sur ce sujet qu'autant qu'il est nécessaire pour n'irriter pas un esprit qu'il vouloit gagner.

Cinquième preuve de M. Claude.

Il ne se vante jamais que sa creance soit formellement celle de toute l'Eglise.

Réponse.

Comme nous avons prouvé cy-dessus que Pascale a fait ce que M. Claude luy impure de n'avoir pas fait, & qu'il l'a fait en plusieurs manieres, il suffit de luy répondre que c'est une étrange mauvaise foy de mettre en preuve & en argument une fausseté si insigne.

Sixième preuve de M. Claude.

Il conserve autant qu'il peut les expressions sacramentales, & s'efforce de les accommoder à son sens. Il passe jusqu'à se servir de termes qui semblent conserver la substance. Tout cela induit visiblement que ç'a esté un franc innovateur ?

Réponse.

La seule conclusion que la raison tire de là est, que ces expressions sacramentales s'allient parfaitement avec la foy de la presence réelle. Aussi les trouve-t-on également & dans ceux qui ont precedé Pascale, & dans ceux qui l'ont suivi. C'est une étrange maniere de prouver que Pascale est novateur, que d'alleguer qu'il a parlé comme toute l'Eglise a toujours parlé & avant & après luy.

Septième preuve de M. Claude.

- » Bellarmin & Sirmond Jesuites ont eux-mêmes reconnu cette verité,
 » autant que la peuvent reconnoistre des gens infiniment attachez aux inter-
 » rests de l'Eglise Romaine, comme je l'ay remarqué dans ma réponse. L'un
 » dit que c'a esté le premier auteur qui a écrit serieusement & amplement
 » de la verité du corps & du sang du Seigneur en l'Eucharistie. L'autre assu-
 » re que c'est le premier qui a expliqué le veritable sentiment de l'Eglise Ca-
 » tholique, & qu'il a ouvert le chemin aux autres. C'est-a-dire qu'à leur
 » conte les Augustins & les Chrysostomes, les Hilaires & les Cyrilles n'en
 » avoient parlé qu'en beguayant, & comme en passant. Et n'est-ce pas
 » confesser assez clairement qu'ils n'en avoient eu ny la pensée ny la crean-
 » ce; n'estant pas possible de s'imaginer sans leur faire outrage, qu'ils l'ayent
 » eue, & qu'ils ne s'en soient pas expliquez.

Réponse.

Je puis protester à M. Claude que c'est avec peine que je suis obligé de luy reprocher souvent qu'il n'y a ny equité ny bon sens dans ce qu'il écrit. Mais aussi il est vray qu'il fait injure à tous ceux qui lisent son livre, en les croyant capables d'estre touchez par des argumens si peu dignes d'une personne judicieuse.

Ce que disent ces deux Jesuites est vray. Pascale a esté le premier qui a ramassé dans un seul livre ce qui se trouve répandu dans divers écrits des Peres, comme S. Athanase est le premier qui a fait des traitez exprés de la Trinité; Comme S. Cyrille est le premier qui a écrit avec étendue de l'Incarnation & de l'unité de personne en Jesus-Christ; comme S. Augustin est le premier qui a traité amplement & serieusement du peché originel; comme tous ceux qui ont fait des recueils des Peres sur quelque matiere non controvertée, ont esté les premiers qui les ont faits. C'est ce que dit Bellarmin. Et comme Pascale avoit fort bien réussi dans ce travail, & qu'il avoit en effet tres-bien recueilli les veritables sentimens des Peres, il a esté suivi par tous ceux qui sont venus depuis luy, comme on a suivi S. Athanase sur la Trinité, S. Cyrille sur l'Incarnation, S. Augustin sur le peché originel & sur la grace; comme le Maître des Sentences & S. Thomas ont esté suivis dans la Theologie Scholastique. C'est ce que dit le P. Sirmond. *C'est-a-dire, dit M. Claude, qu'à leur compte les Augustins & les Chrysostomes, les Hilaires & les Cyrilles n'en ont parlé qu'en beguayant, & comme en passant. Et n'est-ce pas confesser assez clairement qu'ils n'en avoient*

en ny la pensée ny la creance, n'estant pas possible de s'imaginer, sans leur faire outrage, qu'ils l'ayent eüe, & qu'ils ne s'en soient pas expliquez ? C'est ce qui s'appelle un argument & une glose de declamateur, dont M. Claude devroit avoir quelque honte de se servir dans une dispute si serieuse. Car ne sçait-il pas luy-mesme que c'est une chose assez rare aux Peres de faire des traitez exprés sur d'autres points que ceux qui estoient contestez de leur tems ; & que pour les points non contestez, on est obligé de recüeillir leurs sentimens des divers ouvrages où ils en parlent, quand on veut avoir en un corps tout ce que l'on en doit croire ; & qu'il ne s'enfuit nullement de là qu'ils en ayent parlé en beguayant, puisqu'il suffit qu'ils ayent parlé précisément & clairement de chaque point dans les occasions qui s'en sont presentées, quoiqu'ils n'ayent pas reüni en un corps toutes ces différentes veritez qu'ils ont enseignées.

Si M. Claude a cru que cette consequence fust raisonnable, c'est une extrême faulseté d'esprit. Si la croyant faulße il n'a pas laissé de la proposer, c'est une tres-mauvaise foy. Pour moy je n'en oserois juger. Je luy en laisse le choix. Mais certainement il ne sçauroit s'exenter de l'un ou de l'autre de ces reproches. Et ce qui pourroit faire croire que la mauvaise foy a beaucoup de part à luy faire ainsi tirer de faulßes consequences, c'est qu'elle luy fait aussi faire de faulßes traductions. Car le P. Sirmond ne dit pas absolument, comme M. Claude luy fait dire, que *Pascale ait esté le premier qui a expliqué le veritable sentiment de l'Eglise, & qu'il a ouvert le chemin aux autres*: mais il dit, que *Pascale a esté le premier qui a expliqué de telle sorte le veritable sentiment de l'Eglise qu'il a ouvert le chemin aux autres*: *GENUINUM Ecclesie sensum ita primus explicuit, ut viam &c.* Or ces deux traductions sont un sens tres-différent. Car il est clair que la seconde n'attribuë à Pascale que d'avoir expliqué le premier le vray sentiment de l'Eglise *d'une certaine maniere*, c'est-à-dire avec methode, avec étenduë, avec l'union de toutes les veritez qui regardent ce mystere : au lieu que l'autre dit absolument *qu'il a esté le premier qui a expliqué le veritable sentiment de l'Eglise*: ce qui neanmoins estant pris selon le bon sens ne peut fournir aucun sujet de tirer les consequences qu'il a plu à M. Claude de tirer.

Je pense avoir suffisamment prouvé que tous les argumens tirez du livre de Pascale, ou de l'aveu des Catholiques, par lesquels M. Claude prend prouver que Pascale a esté *un fran: innovateur*, ne sont que de purs sophismes, & des conjectures indignes d'estre proposées serieusement. Cependant c'est ce qu'il veut faire passer pour des *preuves incontestables* & qui *contraignent* la raison de se rendre. Il ne reste plus que celles qu'il tire de quelques auteurs qui ont écrit depuis Pascale, & nous allons voir qu'elles ne sont pas plus solides que les autres.



CHAPITRE XI.

*De la dispute sur l'Eucharistie qui arriva après la mort de Pascale.
De ceux qui y ont eu part. De l'opinion d'Amalarius
& d'Heribald.*

CE qui embrouille la verité dans la discussion des questions qui dependent des faits historiques, est que la plupart de ceux qui les traitent, mêlent tellement leurs conjectures & leurs raisonnemens avec les faits attestez, qu'ils ne font qu'un corps des uns & des autres. Ils suppléent les histoires à leur fantaisie, & nous veulent ensuite faire passer ces histoires mi-parties, & mêlées de faits certains & de conjectures incertaines, pour des preuves réelles & positives que l'antiquité leur fournit.

C'est pourquoy le premier soin que l'on doit avoir est de separer d'abord ce que les auteurs anciens rapportent précisément sur les faits dont est question, des conjectures & des consequences que l'on en tire.

Pour pratiquer donc cette methode sur le point dont il s'agit, on peut dire qu'il est certain qu'il y a eu quelque dispute sur l'Eucharistie du tems de Charles le Chauve, qui a donné occasion au livre de Bertram. Car je suppose comme constant, que l'inscription de ce livre, qui porte, *Ad Carolum magnum*, est fautive, ou qu'elle s'entend de Charles le Chauve, tous ceux qui en ont parlé, marquant expressément qu'il estoit dédié à Charles le Chauve.

Mais on y fait prendre part à diverses autres personnes, comme à Amalarius, à Heribald Evêque d'Auxerre, à Raban Archevêque de Mayence, & à Jean Scot. Il s'agit de sçavoir ce qu'il y a de vray dans cette pretention.

Esclaircis. ch. 18.

Les preuves réelles que l'on a touchant Amalarius & Heribald, sont 1. que Flore dans un livre manuscrit cité par Blondel, dit, que le Concile de Cressy a condamné une expression d'Amalarius sur l'Eucharistie, qui est que le corps de Jesus-Christ avoit trois formes.

2. Que Guillaume de Malmesbury dans son Epitome manuscrit, luy attribue d'avoir cru que le corps de Jesus-Christ receu dans l'Eucharistie pouvoit estre digéré.

L'Auteur Anonyme du P. Celot impute le mesme à Heribald & à Raban. Mais il est remarquable que cet auteur imputant aussi à Raban & à Ratram ou Intram, c'est-à-dire à Bertram, d'avoir combattu Pascale sur la question, *Si l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ pris de la Vierge*, ne l'impute point à Heribald. Voilà les faits certains qui regardent ces auteurs. Et c'est de ces faits qu'il faut tirer les conjectures touchant l'opinion qu'on leur doit attribuer.

M. Claude en a conclu qu'ils ont tous esté adversaires de Pascale sur la presence réelle. Et parce que l'Auteur de la Perpetuité avoit dit dans son premier traité, que l'opinion de M. le President Manguin, qui attribue à Amalarius & à Heribald l'heresie des Stercoranistes opposée à celle

celle des Sacramentaires, est infiniment plus probable, il entreprend de luy faire voir qu'il se trompe, & il se sert pour cela de deux argumens tout à fait rares. CHAP. XI.

Le premier est, que l'Auteur Anonyme marque que Raban & Rattram ont contredit Pascale sur cette question, *Si l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ fils de la Vierge*. Mais quel droit a-t-il de conclure le mesme d'Heribald & d'Amalarius; puisqu'en ny cet auteur, ny aucun autre ne leur ont point attribué d'avoir contredit Pascale sur ce point?

Le second est, que Pascale luy-mesme parlant de ceux qui estoient choquez de son livre, leur attribué de ne croire pas que l'Eucharistie fut la vraie chair de Jesus-Christ.

Mais qui a dit à M. Claude que ces gens dont parle Pascale fussent Amalarius & Heribald?

Qui luy a dit qu'on ne peut estre adverfaire de Pascale qu'en une maniere?

Qui luy a dit enfin qu'Amalarius & Heribald ayent esté en aucune sorte adverfaires de Pascale?

L'Auteur de la Perpetuité l'a accordé, parce qu'il a cru que Guillaume de Malmsbury le disoit: mais cela ne paroist pas veritable. Ainsi il n'y a nulle preuve tirée de l'antiquité, sur laquelle on puisse raisonnablement imputer à ces deux auteurs d'avoir esté favorables aux Sacramentaires. Et tous les raisonnemens de M. Claude sont de purs paralogismes, qui concluent l'opinion d'un auteur de celle d'un autre, sans avoir montré qu'il y ait eu aucune union & aucune liaison entre ces auteurs.

Mais si l'on demande maintenant sur quelles preuves on peut appuyer l'opinion de M. Mauguin, qui veut qu'Amalarius ait esté Stercoraniste, on peut dire à M. Claude qu'elles sont aussi solides que les siennes sont vaines & frivoles.

Car la lettre d'Amalarius, imprimée dans le VII. volume du *Spicilegium*, donne lieu de démêler l'opinion de cet auteur.

Il paroist par cette Lettre, que jamais personne n'enseigna plus formellement la presence réelle qu'Amalarius; puisqu'il declare formellement, *que le corps de Jesus-Christ est dans la terre quand il veut*, & qu'il se met en peine d'expliquer comment il sort de nos corps après y avoir esté receu par l'Eucharistie. Mais il paroist en mesme tems qu'il concevoit ce mystere d'une maniere un peu grossiere, & qu'il doutoit si le corps de Jesus-Christ estant une fois receu, ne faisoit point partie de nos corps jusqu'à la mort, ou s'il sortoit par les pores.

Cela fait voir que c'est avec beaucoup d'apparence qu'on a attribué à cet auteur d'avoir cru que le corps de Jesus-Christ estoit digeré, & qu'il estoit sujet aux accidens des viandes communes, c'est-à-dire qu'il faisoit partie de nos corps. Et comme il avoit peut-estre poussé plus avant cette pensée, on a sujet de croire que c'est cette erreur que le Concile de Cressy avoit condamnée dans l'expression de *Corpus triforme, & triparium*. Car cette expression, qui est d'elle-mesme innocente, puisqu'il est vray qu'outre le corps naturel de Jesus-Christ, on peut encore considerer l'Eglise militante qui est son corps d'une autre maniere, & l'Eglise des

morts qui comprend ceux qui sont dans le ciel & ceux qui sont dans le purgatoire, lesquels sont aussi partie du corps de Jesus-Christ ; cette expression dis-je, estoit mauvaise dans le sens d'Amalarius, qui semble avoir cru que le corps de Jesus-Christ estoit réellement dans les sepulchres, faisant partie du corps des élus morts, & réellement dans les fidelles vivans; & qu'ainsi il estoit sous trois formes. Le passage de la Lettre d'Amalarius, joint à la condamnation de son expression, *Corpus triforme & tripartitum*, par le Concile de Cressly & par Pascale, rend tellement probable cette pensée, que je ne croy pas qu'on en puisse avoir raisonnablement une autre. *Ita verò sumptum corpus Domini*, dit-il dans cette Lettre, *bonâ intentione, non est mihi disputandum utrum invisibiliter assumatur in cœlum; an reservetur in corpore nostro usque ad diem sepulture, aut exhaletur in auras, aut exeat de corpore nostro cum sanguine, aut per poros emittatur, dicente Domino: Omne quod intrat in os, in ventrem vadit, & in secessum emittitur.* Voilà l'erreur des Stercoranistes assez clairement exprimée. Et l'on doit juger par les suites, & par ce que Flore & l'Eglise de Lyon disent de luy, qu'il avoit proposé assertivement ce qu'il ne proposoit en cet endroit que douteusement; & qu'il avoit dit, que le corps de Jesus-Christ demeureroit dans les corps des Chrestiens jusqu'au jour de leur sepulture inclusivement, c'est-à-dire qu'il y demeureroit toujours.

Spicilleg. t. 7. pag. 172.

C'est ce qui fait voir que c'est une contradiction imaginaire, que celle que M. Claude reproche à l'Auteur de la Perpetuité touchant Amalarius, sur ce qu'il dit d'une part, & qu'il n'y auroit pas lieu de croire cet Auteur capable d'aucune erreur sur l'Eucharistie s'il n'en avoit rien écrit que ce qui se trouve dans le Livre des Divins Offices; & qu'il témoigne de l'autre se rendre à l'autorité de Flore, qui accuse Amalarius d'erreur sur l'Eucharistie. Surquoy M. Claude supposant que Flore n'a repris dans Amalarius que l'expression de *Corpus triforme*, dit que l'Auteur de la Perpetuité se contredit, parce que cette expression, *Corpus triforme*, est contenue dans le livre des Divins Offices d'Amalarius.

Je dis que cette contradiction est imaginaire, 1. Parce que M. Claude n'a nulle preuve que Flore & le Concile de Cressly n'ayent repris dans Amalarius que cette seule expression.

2. Parce que l'on peut fort bien croire que Flore a eu raison de condamner cette expression, à cause de l'abus, & du mauvais sens qu'Amalarius y enfermoit; & l'approuver en mesme tems, parce qu'elle est bonne en elle-mesme.

Et en effet il est impossible que M. Claude ne fasse luy-mesme ce qu'il reproche à l'Auteur de la Perpetuité. Car il est certain qu'il approuve que l'on appelle l'Eglise des vivans le corps de J. C. : qu'il approuve que l'on appelle l'Eglise des morts le corps de J. C. qu'il approuve que l'on appelle Corps de J. C. son corps naturel. Voilà donc le mot de *Corps de Jesus-Christ* appliqué à trois choses différentes, qui ont des formes différentes. Et ainsi voilà *Corpus triforme, & tripartitum*. Cependant il croit apparemment que le Concile de Cressly a eu quelque raison de condamner cette expression, & qu'il l'a prise en quelque mauvais sens. Il croit donc comme l'Auteur de la Perpetuité,

que cette expression est bonne en elle-mesme, comme elle est dans le livre des Divins Offices, & qu'estant prise par Amalarius en un mauvais sens, elle a esté condamnée dans ce mauvais sens par le Concile de Cressy.

L'opinion d'Amalarius regle celle d'Heribald. Car puisque l'Epitome de Guillaume de Malmesbury les joint ensemble, & qu'il n'y a nulle raison de les separer, on doit conclure probablement qu'ils ont esté de mesme sentiment. Ainsi comme Amalarius est tres-declaré pour la presence réelle, on doit croire le mesme d'Heribald.

CHAPITRE XII.

Des autres pretendus adversaires de Pascale, sçavoir Raban, Bertram, Jean Scot, Prudence. Quel sentiment la raison nous oblige d'en avoir.

IL ne reste plus à examiner que Raban, Bertram, Jean Scot, & Prudence, que M. Claude fait aussi adversaires de Pascale. Voicy ce qu'il y a de vray de chacun de ces auteurs.

Raban est accusé de l'erreur des Stercoranistes par l'Auteur anonyme, & par Guillaume de Malmesbury; & de plus d'avoir contredit Pascale dans une lettre écrite à l'Abbé Egilon sur la question: *Si l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ né de la Vierge.* C'est ce que porte le témoignage de cet Anonyme.

Pour l'erreur des Stercoranistes, elle ne regarde point Pascale. Et il suffit de dire icy que l'on s'y peut facilement tromper, & que parce qu'un auteur aura dit que le sacrement de l'Eucharistie nourrit, n'ayant égard qu'à l'effet, on peut luy imputer d'avoir cru qu'elle nourrit par le mélange du corps de Jesus-Christ avec le nostre. Le seul témoignage d'un auteur aussi peu judicieux que cet Anonyme, ne suffit pas pour l'imputer à Raban, n'y ayant d'ailleurs rien dans ses œuvres qui ne puisse recevoir un bon sens.

Pour la seconde question sur laquelle Raban est accusé par l'Anonyme d'avoir contredit Pascale, on peut faire deux ou trois remarques. La premiere est, que l'on n'a nul sujet de croire que Raban ait attaqué Pascale autrement que Bertram. Or Bertram ne nomme nulle part Pascale; & non seulement il ne l'attaque point ouvertement, mais il evite mesme de luy paroistre contraire, comme nous le montrerons. Ainsi l'on ne peut conclure du témoignage de cet auteur, que Raban ait esté adversaire du livre de Pascale, comme M. Claude voudroit bien le faire croire.

La seconde, que cet Auteur Anonyme est le seul qui parle de cette lettre de Raban à Egilon: qu'elle n'a jamais esté citée ny par Berenger, ny par aucun autre auteur; & qu'elle a esté inconnüe à tous les Ecrivains de l'onzième siecle, & de tous les siècles suivans. Ce qui doit faire juger que c'estoit une lettre particuliere qui n'avoit jamais esté fort publique, & qui estoit tombée par quelque rencontre entre les mains de cet Auteur.

La troisième, que cet Anonyme est un des plus petits esprits, & des moins judicieux qui se soient jamais meslez d'écrire: de sorte qu'il n'y

CHAP. XII. a guere de personne plus capable que luy de se tromper dans l'intelligence du sens des Auteurs ; & il n'y a que ceux qui ne l'ont point lu qui puissent douter de ce que j'en dis.

Tout ce que l'on peut donc conclure de son témoignage , est que Raban a dit dans cette lettre particuliere à Egilon quelque chose de semblable à ce que l'on cite de son Penitentiel , qui est , qu'il y en avoit qui enseignoient , que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps né de la Vierge , & que ce sentiment n'estoit pas bon. C'est ce que cet Auteur Anonyme a cru contraire à Pascale. Mais l'on n'en peut conclure ny qu'il ait attaqué Pascale ouvertement, ny qu'il ait esté chef de party, ny que l'on ait sceu mesme dans son siecle qu'il fust de ce sentiment : car on écrit plusieurs choses à ses amis qui ne deviennent pas pour cela publiques.

Quand on supposeroit que l'Auteur anonyme a bien entendu le sens de Raban , & qu'il auroit en effet contredit Pascale , ce seroit le plus petit avantage du monde pour M. Claude. Car si la divinité de Jesus-Christ a esté attaquée ouvertement par tant de grands esprits , & par tant d'Evesques celebres ; si tous les autres articles de la foy ont excité des doutes dans des hommes qui avoient beaucoup de science & de lumiere ; qui s'étonnera qu'un esprit comme Raban qui estoit assez humain , comme il paroist par une de ses lettres que l'Eglise de Lyon a refutée, soit tombé dans quelque erreur sur le sujet de l'Eucharistie ? M. Claude croit-il que les eloges qu'il luy donne après Trithème, *d'avoir esté très-subtil Philosophe , Rhetoricien , Astronome & Poëte*, le rendent incapable de se tromper ? Et il ne sert de rien de dire que personne ne luy a reproché cette erreur ; car il ne paroist pas qu'aucun autre auteur que l'Anonyme ait vu cette lettre à Egilon : de forte que le seul qui en a eu connoissance , l'a condamnée.

Mais de plus combien y a-t-il d'erreurs dans les auteurs ecclesiastiques qui n'ont jamais esté relevées de personne , ny reprochées à ceux qui les ont enseignées ? Il y en a des exemples étonnans : & en voicy un entr'autres qui est singulier en ce genre.

Photius témoigne que Theodore de Mopveste avoit fait un livre contre la doctrine du peché originel. L'Orient & l'Occident ont esté aussi animez contre cet auteur qu'on l'ait jamais esté contre qui que ce soit. On l'a condamné mesme après sa mort dans le V. Concile. Il n'y eut donc jamais personne moins favorable que luy. Cependant on ne trouve point que cette erreur capitale remarquée par Photius , ait esté relevée par aucun auteur du VI. siecle , dans le tems mesme que l'on pouvoit Theodore avec plus de fermeté.

Il y a encore en diverses bibliotheques un livre de ce tems-là attribué à Jean Scot, qui porte pour titre , *Dialogue des Natures* , qui est plein d'une infinité d'erreurs grossieres. Et néanmoins il ne paroist pas qu'elles ayent esté condamnées par aucun jugement ecclesiastique de ce siecle-là.

On ne peut donc rien conclure de ce que personne n'a repris Raban d'une erreur contenuë dans une lettre qu'il a écrite à la fin de sa vie , & qui

n'a peut-estre jamais esté veüe que par un tres-petit nombre de personnes.

C'est ce qu'on pourroit dire à M. Claude s'il estoit certain que Raban enist esté en effet contraire à Pascale. Mais je luy soutiens de plus que cela n'est pas certain ; & je l'assure que ce n'est point l'interest de la cause que je deffens qui me fait entrer dans cette pensée, mais que c'est la seule veüe de la verité.

Voicy les raisons qui me persuadent que non seulement l'opinion de M. Claude touchant Raban est incertaine, mais qu'il y a mesme toute sorte d'apparence qu'elle est fausse.

Cette proposition, *que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas le corps mesme né de la Vierge*, peut avoir deux sens, l'un, que la partie extérieure du sacrement, c'est-à-dire le voile sensible, n'est pas réellement le corps de Jesus-Christ ; que le corps de Jesus-Christ n'est pas réellement blanc, rond, & n'a pas en soy tous les accidens sensibles qui nous paroissent : l'autre, que le corps de Jesus-Christ n'est pas réellement contenu dans le sacrement. Dans le premier sens, elle est enseignée formellement par Pascale, par Thomas Valdensis, par la Glose du decret, & par tous les Catholiques, bien loin d'estre contraire à leur doctrine. Dans le second, elle est directement contraire à la creance de l'Eglise. Il s'agit de sçavoir en quel sens elle a esté enseignée par Raban. Nous n'avons plus sa lettre pour nous en éclaircir. Le passage que l'on cite du Penitentiel ne dit que la chose mesme, & ne determine pas le sens.

Si nous n'avions donc point d'autre lumiere que celle-là, je dirois à M. Claude qu'une des plus grandes qualitez d'un critique judicieux, est de n'entendre pas ses conjectures plus loin que les apparences que les faits fournissent, & de reconnoistre pour incertain ce qui l'est effectivement : *Nescire quadam, magna pars sapientia.*

Mais voicy ce qui peut donner quelque sorte d'éclaircissement au doute où l'on peut estre sur l'opinion de Raban.

Raban ne dit pas absolument, *que le sacrement de l'Eucharistie n'est point le corps de Jesus-Christ né de la Vierge*. Mais il dit, *que quelques-uns ont soutenu mal à propos depuis peu, que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ né de la Vierge* : *QUIDAM nuper de ipso sacramento corporis & sanguinis Domini non recte sentientes, dixerunt hoc ipsum corpus & sanguinem Domini esse, quod de Maria Virgine natum est.*

C'est donc l'opinion de ces personnes qui disoient du reims de Raban, *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ né de la Vierge*, qui doit regler le sens de cette expression de Raban.

Or je pense que M. Claude ne se plaindra pas que je prenne pour principe, que Raban a fait allusion à ceux qui dans cette dispute excitée sous Charles le Chauve, disoient *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ né de la Vierge* ; & qu'il a attaqué par là les mesmes personnes que Bertram a attaquées dans son livre, le mot de *nuper* marquant expressément qu'il parle d'une dispute presente & nouvelle.

Il ne s'agit donc que de voir qui sont ceux contre qui Bertram a disputé, & en quel sens ils ont dit, *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps*

CUR. P. II. de *Iesus-Christ né de la Vierge*. Et certainement si l'on en croit l'Auteur Anonyme, on conclura que c'est Pascale; ce qui seroit favorable à M. Claude. Mais je pretens luy faire voir qu'il est tres-clair, que cet Auteur Anonyme, qui n'est pas certainement contemporain, puisqu'il ne sçait pas qui estoit Rattram, & qui parle de toutes choses avec tres-peu de jugement, s'est trompé sur ce sujet, en s'imaginant que Bertram a combattu directement la doctrine de Pascale, & que c'est luy qu'il a eu en veüe, lorsqu'il pretend prouver *que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas le corps mesme de Iesus-Christ*.

C'est une partie de ce que j'ay à dire à M. Claude sur le livre de Bertram. Et afin qu'il comprenne mieux ma pensée, je le prie de remarquer qu'on peut faire sur le sujet de ce livre deux questions toutes separées.

L'une est de sçavoir, si les adverfaires qu'il combat directement, je veux dire ces personnes qui disoient *que le sacrement de l'Eucharistie estoit le corps mesme de Iesus-Christ né de la Vierge*, sont Pascale & ses disciples; ou si ce n'est point au contraire des gens qui soutenoient que le Sacrement, c'est-à-dire le voile exterieur, estoit le corps mesme de Iesus-Christ.

La seconde, si en combattant ces personnes il n'a point ruiné la realité, & combattu secrettement l'opinion de Pascale & de l'Eglise, quoy qu'elle ne fust pas le sujet de la dispute.

Je croy sur la premiere question, qu'il est certain que ces adverfaires que Bertram attaque directement, ne sont point Pascale & ses disciples, & que la presence réelle n'estoit point le sujet de cette dispute: mais qu'il a pour but principal de combattre des personnes qui soutenoient que le corps de Iesus-Christ estoit ce que nous voyons, ce que nous sentons, & qu'il n'y avoit point de difference entre ce qui paroïssoit exterieurement, & ce qui estoit interieurement.

Je croy sur la seconde, qu'il est assez incertain si Bertram en combattant ces adverfaires qu'il avoit raison de combattre, n'est point allé trop avant; & si au lieu de soutenir simplement comme Pascale, *que le corps de Iesus-Christ estoit caché réellement sous le voile du Sacrement*, il n'a point pretendu insinuer finement que ce corps de Iesus-Christ estoit la puissance du Verbe, qui suppleoit les effets du corps de Iesus-Christ; & qu'ainsi quoiqu'il y ait lieu de rejeter cet auteur comme se servant d'expressions d'angereuses, c'est néanmoins une temerité à M. Claude de dire avec la hardiesse qu'il fait que cet Auteur est *clairement favorable* aux Calvinistes.

De l'Ordre des
Echanonies Respon-
sives de S. An-
s. 1644.

Je reserve à traiter le second point ensuite d'une Dissertation, qu'un sçavant Theologien a eu la bonté de me faire mettre entre les mains, & qui demesse si bien plusieurs questions de critique que j'avois dessein de traiter, que j'ay trouvé qu'il valoit mieux la faire imprimer toute entiere à la fin de ce volume.

Mais pour la premiere qui appartient proprement au sujet que nous traitons icy, elle se peut decider par des preuves tres-claires.

Car premierement il est certain qu'il y a eu effectivement des gens en ce tems-là qui disoient grossierement, *que le corps de Iesus-Christ estoit tel que le Sacrement paroïssoit*, c'est-à-dire que le corps de Iesus-Christ avoit en

soy réellement la forme de pain. Car cette opinion estoit une suite nécessaire de celle d'Amalarius, telle que nous l'avons expliquée. Et c'est de là qu'il concluoit que le corps de Jesus-Christ sortoit par les pores, & qu'il luy appliquoit ces paroles : *Omne quod in os intrat, in ventrem vadit, & in secesum emittitur.*

Il est encore certain par l'accusation que Flore forme contre luy d'avoir corrompu la France par ses opinions fantastiques, qu'Amalarius a eu des disciples.

Amalarius estoit proprement de ce tems-là : car il fut employé par Hincmar à écrire contre Gorescalque.

Voilà donc des gens qui ont dit du tems de Charles le Chauve, & qui ont deu dire selon leurs principes, *Que le corps de Jesus-Christ avoit en soy tous les accidens extérieurs qui paroissent à nos sens, & qu'il n'y avoit point de difference entre le corps de Jesus-Christ né de la Vierge, & le Sacrement.* Voilà des gens contre qui on a pu soutenir d'une manière orthodoxe, que le sacrement de l'Eucharistie n'estoit pas le corps de I. C. né de la Vierge.

Or il paroist manifestement par le livre de Bertram, qu'il n'attaque directement que ces personnes.

Il propose dans sa preface l'opinion de ceux qu'il combat en ces termes : *Quidam fidelium corporis, sanguinisque mysterium quod in Ecclesia quotidie celebratur, dicunt quod nulla sub figura, nulla sub obvelatione fiat, sed ipsius veritatis nudâ manifestatione peragatur.* C'est-à-dire qu'il y a des fidelles, qui soutiennent que le mystere du corps de I. C. qui se celebre dans l'Eglise, ne se fait sous aucune figure, ny sous aucun voile ; mais que la verité y paroist toute nue & toute manifeste. Et afin qu'on ne dise pas qu'il met la question à sçavoir si l'on doit croire que J. C. y est figurément, ou s'il n'y est pas réellement, il s'explique encore plus clairement dès le commencement du livre. *Vostre Majesté demande, dit-il, si le corps & le sang de I. C. qui est recue dans l'Eglise par la bouche des fidelles, se fait en mystere ou en verité (c'est-à-dire s'il contient quelque chose de caché qui n'est aperçu que par les yeux de la foy) ou si sans le voile d'aucun mystere, la veüe du corps voit exterieurement ce que la veüe de l'esprit regarde interieurement; en sorte que tout ce qui se fait en ce mystere soit découvert à la veüe des sens : & en second lieu, si c'est le mesme corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert, & qui est mort.*

Il est donc visible que ces gens qui disoient que c'estoit le mesme corps, disoient aussi qu'il n'y avoit point de difference entre ce que les sens appercevoient, & ce que la foy decouvroit dans ce mystere : qu'ils disoient que tout s'y passoit sans figure & sans voile : qu'ils disoient que tout ce qui s'y faisoit, estoit découvert aux sens ; & qu'ainsi ils vouloient que l'objet sensible fust réellement le corps de Jesus-Christ. Or il faut n'avoir jamais lu le livre de Pascale, pour croire ou que ce soit là son opinion, ou que son sentiment puisse estre representé par ces termes.

Il dit, qu'on ne doit point nier que ce sacrement ne soit figure : *Quia mysterium est sacramentum, nec figuram illud negare possumus.*

Il distingue ce qui se sent exterieurement, de ce qui est caché interieurement : & il enseigne que l'un est figure de l'autre : *Est autem figura vel*

charakter hoc quod exterius sentitur. Et il ne met la verité qu'au dedans sans l'exposer aux sens : *sed totum veritas & nulla adumbratio quod interius percipitur.*

Il appelle le sacrement visible la figure & le caractère de la chair & du sang : *Reliquit nobis hoc sacramentum visibile, figuram & caracterem carnis sue.*

Au lieu que ceux que Bertram attaque disoient : *Qu'il n'y avoit rien de caché, & que tout estoit visible dans ce sacrement.* Pascale fait une opposition contradictoire à celle-là, en assurant que tout n'est pas visible dans ce sacrement, & qu'il y a quelque chose de caché : *Hoc quippe est quod sacramentum vel mysterium vocatur. Si enim totum visibile fieret, nullum in eo mysterium vel secretum esset, nulla fides, nulla vis spiritualis, nulla alia res, quàm que oculis & gustui subjacent.*

Ces gens dont parle Bertram ne vouloient pas que l'on vist autre chose par la foy que ce que l'on voyoit exterieurement. Et Pascale fait encore une proposition contradictoire à celle-là. *Apprenez, dit-il, ô homme à goûter une autre chose que ce qui se sent par la bouche de la chair ; à voir autre chose que ce que les yeux charnels vous découvrent : DISCE, ô homo, aliud gustare quàm quod ore carnis sentitur, aliud videre quàm quod oculis istis carnis ministratur.*

Et que M. Claude ne nous dise pas, que Bertram represente l'opinion de Pascale dans les termes auxquels il la devoit exprimer, & non pas en ceux auxquels il l'exprime par finesse. Car outre que cela est visiblement faux, il n'y eut jamais d'homme assez mal-habile, pour se servir en exprimant l'opinion de son adverfaire des termes mesmes que cet adverfaire condamne & rejette formellement, sans avertir qu'il ne s'exprime pas en ces termes, mais qu'il se sert d'autres paroles pour couvrir son opinion.

Il seroit aussi inutile de répondre avec Aubertin, que par ces figures dont parle Bertram, lorsqu'en representant l'opinion de ceux qu'il combat, il leur attribue de dire que le corps de Jesus-Christ se fait sans figures, il entend des figures de paroles.

Car il est clair qu'il prend le mot de figure generally pour tout voile qui couvre la verité, & qu'il impute à ces personnes de n'en reconnoître aucun dans l'Eucharistie ny de paroles ny de choses, mais de n'admettre aucune différence entre la veuë de l'esprit, & la veuë des sens.

Cela paroist encore par la maniere dont Bertram propose l'opinion qu'il veut établir. Car tant s'en faut qu'elle soit directement opposée à celle de Pascale, qu'elle est conceuë dans les mesmes termes auxquels Pascale exprime la sienne, de sorte qu'il ne peut y avoir de différence de sentiment entre ces deux auteurs, qu'en ce que Bertram n'a peut-estre pas pris les termes dans le mesme sens que Pascale.

Exterieurement, dit-il, on voit la forme du pain qui estoit auparavant ; on apperçoit la mesme couleur ; on sent la mesme saveur. Mais interieurement on nous montre une autre chose beaucoup plus precieuse & plus excellente, c'est-à-dire qu'on montre le corps de Christ, qui est veu, pris, mangé par la veuë de l'esprit fidelle, & non par les sens de la chair.

Le vin aussi qui par la consecration sacerdotale est fait le sang de Jesus-Christ, montre

montre une autre chose au dehors, & en contient une autre au dedans. Car que voit-on au dehors que la substance du vin? Mais si vous le considerez intérieurement, ce n'est plus la liqueur du vin, mais la liqueur du sang de Jesus-Christ qui est goûtée par l'esprit de ceux qui croient.

Je n'examine pas si Bertram n'entend point ces paroles en un autre sens que Pascale. Mais je dis que Pascale s'exprime en ces mêmes termes; & que tous ceux qui veulent contredire un auteur directement, s'opposent non seulement à son sens; mais aussi à ses paroles, & qu'ils n'empruntent jamais les paroles de ceux qu'ils combattent pour exprimer leur propre opinion.

C'est encore pour exprimer l'opinion contraire à celle de ceux qu'il combat, que Bertram dit, *Que le pain qu'on offre estant pris des fruits de la terre, est changé par la consecration au corps de Jesus-Christ; comme le vin qui vient de la vigne est fait par la consecration du divin mystere le sang de Jesus-Christ; non visiblement, mais, comme dit ce saint Docteur, par l'operation invisible du saint Esprit. Et c'est pourquoy on appelle ces choses le corps & le sang de Jesus-Christ, parce qu'on ne les considere point par ce qu'elles paroissent au dehors, mais par ce qu'elles ont esté faites intérieurement.*

C'est ainsi que Pascale exprime ses sentimens. *La chose sensible, dit-il, est changée intelligiblement par la puissance de Dieu, & par la parole de Jesus-Christ en sa chair & en son sang.*

Pascale & Bertram veulent qu'il y ait difference entre ce que l'on voit, & ce que l'on croit; & ces adversaires de Bertram, ruinoient cette difference.

Pascale & Bertram veulent que ce qu'on voit au dehors soit la figure du corps de Jesus-Christ; & ces adversaires de Bertram vouloient qu'il n'y eust point de figure, & que l'on vist le corps de Jesus-Christ même.

Pascale & Bertram veulent que le changement soit intelligible & spirituel; & ceux que Bertram combat vouloient qu'il fust visible, c'est-à-dire que l'on vist réellement la chose mise en la place du pain.

Enfin la conclusion de cette premiere question est encore exprimée par Bertram en des termes par lesquels Pascale exprimeroit son sentiment.

Ex his omnibus, dit-il, quæ sunt hætenus dicta, monstratum est, quod corpus & sanguis Christi, quæ fidelium ore in Ecclesia percipiuntur, figura sunt secundum speciem visibilem. At verò secundum invisibilem substantiam, id est divini potentiam verbi, corpus & sanguis Christi verè existunt.

C'est selon les termes, ce que dit Pascale: *Est autem figura vel character hoc quod exterius sentitur: sed totum veritas, & nulla adumbratio, quod interius percipitur.*

La seconde question que traite Bertram, est dependante de la premiere. Car ce qu'il veut prouver directement, est que le *Sacrement visible n'est pas le corps de Jesus-Christ né de la Vierge.* Ce qui est conforme à la doctrine de Pascale, qui appelle le sacrement visible, *similitudinem carnis ejus*; mais qui veut que cette chair née de la Vierge soit réellement cachée & contenue au dedans.

Il refute encore directement des gens, qui disoient qu'il falloit juger de

ce sacrement par les sens , & qu'il n'y avoit rien de caché : *Dicunt qui nihil hic volunt secundum interius latentem virtutem accipere , sed totum quod apparet visibilibiter estimare.* Or il n'y a rien de plus contraire à la doctrine de Pascale que cette expression & ce sentiment.

Il refute des gens qui disoient que ce qu'on voyoit estoit le corps de Jesus-Christ *in specie* c'est-à-dire *visiblement*. Or Pascale le nioit expressément.

Tous ces argumens vont à distinguer ce qui se voit , de la chair naturelle de Jesus-Christ. Et la conclusion qu'il en tire est entièrement conforme à l'expression de Pascale : *Exterius igitur quod apparet , non est ipsa res , sed imago rei. Mente verò quod sentitur & intelligitur , veritas rei : Ce qui se voit exterieurement n'est pas la chose mesme , c'est l'image de la chose. Mais c'est la verité de la chose qui se sent , & qui se conçoit interieurement.* Par où il marque que ceux qu'il combat enseignoient que ce qui paroist au dehors estoit la chose mesme ; ce qui est directement contraire à Pascale , qui n'appelle ce que l'on voit , que *figure , caractere , similitude , sacrement.*

Tout cela prouve demonstrativement que Bertram ne combat point directement Pascale : que ce n'est point luy qu'il refute : que le livre de Pascale n'estoit point le sujet de la dispute , comme s'est imaginé M. Claude : que la question qui luy avoit esté proposée par Charle le Chauve , n'estoit point celle de la presence réelle : que cette division dont il parle , n'estoit point entre des gens dont les uns soutinrent la presence réelle , & les autres la niasent ; mais qu'elle estoit entre des personnes qui suivant les principes d'Amalarius soutenoient qu'il n'y avoit point de voile , ny de figure dans le sacrement de l'Eucharistie ; qu'il n'y avoit point de différence entre ce qu'on voyoit , & ce qu'on croyoit ; que le corps de Jesus-Christ y estoit visible ; & d'autres personnes qui s'opposoient à ces expressions excessives.

Etc'est pourquoy l'on doit croire que Raban n'a desapprouvé que cette seule opinion combattue directement par Bertram.

Et par consequent , comme on ne sçait autre chose de Raban , sinon qu'il n'a pas approuvé l'opinion de ces gens-là , & qu'il avoit droit de ne l'approuver pas en effet , on ne peut l'accuser que tres-temerairement d'avoir nié la presence réelle. Combattre une erreur condamnée par Pascale mesme , n'est pas contredire Pascale. Or c'est tout ce que l'on sçait que Raban a fait. Tout le reste ne peut estre fondé que sur des conjectures en l'air qui ne sont pas recevables.

Comme l'auteur de la Dissertation qui sera inferée au XII. livre prouve par de tres-fortes conjectures , que le livre de Jean Scot est le mesme que celui que nous avons encore sous le nom de Bertram , je n'ay pas besoin de parler icy de cet auteur en particulier , puisque l'on discutera dans cet écrit toutes les questions de critique qui le regardent.

Il suffit de dire icy à l'égard du livre qui paroist sous le nom de Bertram , qu'encore qu'il soit certain qu'il n'attaque point directement Pascale , comme nous l'avons montré , il n'est pas certain néanmoins qu'il ne l'attaque point secrettement , & qu'il ne soit point en effet contraire à la véritable doctrine de Pascale. Car comme il est arrivé souvent dans

l'Eglise que ceux qui ont combattu certaines erreurs, se sont precipitez dans les erreurs opposées ; demesme Bertram ou Jean Scot a donné sujet de croire, qu'au lieu de soutenir comme Pascale, que le sacrement de l'Eucharistie estoit figure & verité tout ensemble, & qu'estant figure par ce qui paroist aux sens, il contient réellement au dedans le corps mesme de Jesus-Christ, il a alteré le sens de ces paroles, & a reduit la presence réelle qu'il admet, à une presence de la divinité du Verbe, qui suppleoit l'effet de sa chair. Il est vray que ce soupçon n'est point sans apparence. C'est pourquoy l'on ne doit pas s'étonner qu'en ce tems-là il y eust des personnes à qui l'on attribuoit cette nouveauté contraire à la foy de l'Eglise Catholique. Et c'est aussi ce que Hincmar remarque, & condamne expressément dans le 31. chapitre de son livre de la Predestination : *Sunt & alia que vocum novitatibus delectantes, unde sibi inanes comparent rumusculos, contra fidei catholicae veritatem dicunt, videlicet quod trina sit deitas; quod sacramentum altaris non verum corpus & verus sanguis sint Domini, sed tantum memoria veri sanguinis ejus; quod Angeli natura sint corporales &c.*

C'est de ce passage que M. Claude a pris sujet d'attribuer à Prudence Evêque de Troye, aussi bien qu'à Jean Scot, d'avoir cru que l'Eucharistie n'estoit pas le vray corps de Jesus-Christ. Et ce qui est étrange, est qu'ayant dit dans son premier traitté, qu'il suspendoit son jugement sur Prudence, il témoigne dans sa dernière réponse qu'il se repent de cette retenue. J'avois, dit-il, dans ma réponse suspendu mon jugement là dessus, jusqu'à ce qu'il me parust clairement qu'il fust parlé de luy dans le passage de Hincmar. Or maintenant deux choses me paroissent, qui méritent cette verité dans une évidence qui ne permet pas d'en douter. L'une, que c'est véritablement Prudence qui a écrit contre Jean Scot sur le sujet de la Predestination : l'autre que Hincmar parlant de cette dispute (de la Predestination) declare que plusieurs estimoyent que Prudence & Jean Scot en estoient les auteurs, bien qu'il ne veuille, dit-il, ny le croire, ny l'affirmer, ne se voulant pas, quant à luy, mesler dans ces contestations.

Puis tout d'une suite il ajoûte : *Il y a d'autres choses qu'ils disent contre la verité de la foy catholique, voulant plaire par la nouveauté des expressions, & s'acquérir par là quelque vaine reputation, sçavoir que la deité est trine, que les sacremens de l'Autel ne sont pas le vray corps & le vray sang du Seigneur, mais seulement la memoire de son vray corps & de son vray sang.* QU'IL NE VOIT (dit sur cela M. Claude) qu'il parle des deux tenans de cette dispute, Prudence & Jean Scot, quoiqu'il fasse semblant de ne pas croire que ce fust eux.

Voilà ce que M. Claude appelle des raisons qui mettent la chose dans une évidence qui ne permet pas d'en douter. Mais je pense que l'on avoüera que cette évidence se reduit à faire conclure tres-nettement à tous ceux qui liront cecy, que M. Claude a un talent tout particulier de s'irer de fausses consequences.

Je ne diray pas icy qu'il est fort difficile de juger par ce passage, si Hincmar a eu quelque veüe d'appliquer à Prudence & à Jean Scot ce qu'il dit

de ces *erreurs nouvelles*. Car il est fort naturel qu'après le discours particulier du différent de la predestination, il ait dit en general, *qu'il y en a qui publient encore d'autres erreurs contre la foy catholique ; que la déité est trine ; que les sacremens de l'Autel &c.* Et en effet ce premier exemple ayant un rapport visible à la querelle que Hincmar a eüe avec Ratram Religieux de Corbie sur cette expression de *trina deitas*, fait voir manifestement qu'il avoit d'autres personnes en veüe que Prudence & Jean Scot dans ce dernier passage où il rapporte ces *erreurs nouvelles*, & qu'il faut d'autres preuves que celle-là pour les y comprendre.

Mais je veux bien accorder à M. Claude que ce dernier passage : *Sunt & alia quæ vocum novitatibus delectantes &c.* a rapport au lieu precedent, où il avoit nommé Prudence & Jean Scot. Mais ne suffit-il pas qu'il attribuë les erreurs qu'il marque à l'un ou à l'autre ? Et est-il nécessaire qu'il les attribuë à tous les deux ? M. Claude ne sçait-il pas que Hincmar parle de Prudence & de Jean Scot comme de deux adversaires : de sorte que l'opinion de l'un ne peut estre un préjugé pour celle de l'autre, & qu'elle donne plutôt lieu d'en former un tout contraire ? Or il est certain que Hincmar a eu lieu d'attribuer cette erreur sur l'Eucharistie à Jean Scot : & l'on ne peut douter qu'il ne l'ait voulu marquer en considerant l'histoire de ce tems-là. Et par consequent on doit conclure qu'il n'a pas voulu marquer Prudence, parce que Prudence est representé en ce lieu mesme comme adversaire de Jean Scot.

Il est donc clair que quand on diroit que Hincmar attribuë les opinions dont il parle à ceux qu'il avoit marquez, on ne devoit pas conclure de là qu'il les attribuast toutes à tous deux. Il n'y a nulle apparence qu'il ait attribué l'expression de *trina deitas* à Jean Scot, qui estoit opposé à Ratram & à Gotescalc deffenseurs de cette expression. Et il n'y a nulle apparence qu'il ait attribué à Prudence l'erreur contraire à la presence réelle, laquelle estoit certainement imputée à Jean Scot. De sorte que si M. Claude avoit à se repentir d'avoir suspendu son jugement sur ce point, ce n'auroit pas deu estre en assurant qu'il y a lieu de croire, que Prudence & Scot estoient également soupçonnez par Hincmar d'avoir cru que *l'Eucharistie n'estoit pas le vray corps de Jesus-Christ* ; mais en assurant au contraire, que puisque ce soupçon de Hincmar tombe naturellement sur Jean Scot, il n'y a point de vraisemblance de le faire retomber sur Prudence adversaire de Jean Scot.

Au reste il ne faut pas que M. Claude pretende affoiblir le témoignage que Hincmar rend contre les Sacramentaires, en condamnant cette opinion, *Que l'Eucharistie n'est pas le vray corps de Jesus-Christ*, comme une nouveauté contraire à la foy catholique, parce que le mesme Hincmar condamne dans le mesme passage cette expression de *trina deitas*, qui est néanmoins tres-orthodoxe. La raison distingue extremement ces deux condamnations, & fait voir manifestement que l'injustice de la censure que fait Hincmar de l'expression de *trina deitas*, ne doit point affoiblir l'autorité de la condamnation expresse qu'il fait de l'opinion des Sacramentaires ; parce qu'elle fait voir qu'il est tres-possible qu'il se soit trompé

dans l'une, & qu'il est impossible qu'il se soit trompé en l'autre. Car il faut remarquer que l'erreur que Hincmar a cru estre renfermée dans cette expression de *trina deitas*, est une véritable erreur, puisqu'il ne la condamne qu'en supposant qu'elle donne droit de conclure qu'il y a trois divinités, & trois Dieux. Ainsi encore qu'il ait eu tort de donner ce sens à cette expression, il avoit pourtant raison de condamner l'erreur qu'il croyoit y estre renfermée. Il ne se trompoit que dans l'intelligence de ces paroles *trina deitas* : mais il ne se trompoit point dans la foy de l'Eglise. Et il ne s'ensuit point de cette censure temeraire, qu'il ait ignoré la creance de son siècle sur la Trinité. L'erreur dans laquelle il est tombé sur ce sujet, est donc une erreur fort humaine, & qui n'a rien de surprenant. Et elle fait voir seulement que les mots de *trina deitas* n'estoient pas ordinaires du tems de Hincmar. Il est vray qu'il se trompe en supposant qu'ils ne fussent pas autorisez par l'antiquité, & par la raison. Mais il n'est pas étrange qu'il n'ait pas sceu toutes les expressions autorisées par l'antiquité, lorsqu'elles estoient devenuës rares dans l'usage; & qu'il n'ait pas esté fort juste dans le raisonnement.

Il n'en est pas de mesme de l'autre opinion sur l'Eucharistie qu'il condamne dans ce passage. Il ne s'agit point de l'expression. Il s'agit de la foy mesme. S'il s'y estoit trompé, il se seroit trompé dans la foy, & dans la foy d'un mystere populaire. Quelque reproche qu'on puisse faire contre Hincmar, on ne peut luy attribuer avec la moindre vraisemblance d'avoir ignoré le sentiment de l'Eglise de son tems sur l'Eucharistie. C'est choquer visiblement le bon sens, que de porter les reproches qu'on peut faire contre luy jusques à cet excès. L'ignorance & la passion des hommes ont des bornes; & elles ne peuvent aller jusqu'à traiter la foy commune de l'Eglise du tems où l'on vit, de nouveauté dangereuse, & de doctrine contraire à la foy catholique.

Il peut s'estre trompé sur des questions difficiles, sur des expressions dont le sens n'est pas clair par foy-mesme, & qui n'estoient pas dans un usage commun, comme celle de *trina deitas* : mais la raison ne permet pas qu'on suppose qu'il ait ignoré quel estoit le sentiment commun de l'Eglise de son siècle sur un point aussi commun que celui de l'Eucharistie. Et par conséquent on a droit de conclure de ce passage de Hincmar, que l'opinion des Sacramentaires n'estoit point celle du 9. siècle; & qu'au contraire celle que Pascale a soutenuë, qui est que *l'Eucharistie est la vraie chair & le vrai sang de Jesus-Christ*, estoit la doctrine commune de ce tems-là.

CHAPITRE XIII.

Abregé de ce qui a esté prouvé dans ce Livre, & les conclusions qu'on en doit tirer.

POUR reduire donc à des propositions precises tout ce que nous avons prouvé dans ce livre, il paroist,

1. Qu'estant incroyable que l'Eglise Latine ait eu durant les siècles dont il s'agit un autre sentiment que l'Eglise Grecque du mesme tems, les preuves par lesquelles nous avons fait voir que l'Eglise Grecque estoit durant ces siècles dans la creance de la presence réelle & de la transubstantiation, donnent droit de conclure le mesme de l'Eglise Latine.

2. Il paroist que tant s'en faut que les auteurs de l'Eglise Latine demettent cette preuve, qu'ils enseignent eux-mesmes tres-clairement la doctrine de la presence réelle en la maniere qu'elle a dû estre enseignée par des personnes qui ont vécu avant les grandes contestations qui se sont depuis excitées sur ce mystere.

3. Il est clair qu'il n'y a point d'apparence d'accuser Pascale d'avoir proposé une doctrine nouvelle dans son livre du Corps & du Sang de Jesus-Christ ; puisqu'il n'y enseigne que ce qui est enseigné par tous les autres.

4. Il ne paroist point que le livre de Pascale ait esté choqué de personne durant l'espace de prés de trente ans. Et il paroist au contraire que Pascale n'a jamais esté repris publiquement de personne pour la doctrine qu'il avoit enseignée dans son livre de l'Eucharistie.

5. Il est vray que sur la fin de la vie de Pascale il y eut quelques personnes qui semblent avoir eu touchant l'Eucharistie des opinions approchantes de celles des Sacramentaires. Mais il est faux que ces personnes aient publié par écrit leurs opinions. Il est faux qu'ils aient repris publiquement Pascale. Il est faux qu'ils aient fait un party considerable. Et tout ce que l'on en sçait, est que Pascale en ayant ouï parler à quelques-uns de ses amis, les accuse de commettre un crime detestable en s'opposant au sentiment de toute l'Eglise sur ce mystere.

6. Il est clair que tous les adversaires que l'on oppose à Pascale sont de pures chimeres : que Flore, Walfridus, Drutmar, Loup Abbé de Ferriere, Prudence, n'ont jamais pensé seulement à le contredire, & n'ont rien dit qui les puisse faire soupçonner de luy avoir esté contraires.

7. Qu'Amalarius & Heribald ne peuvent estre soupçonnez que d'avoir porté trop loin l'opinion de la presence réelle.

8. Que Raban n'a écrit sur ce sujet qu'après la mort de Pascale, & qu'il n'a combattu que des personnes qui estoient condamnées par Pascale mesme.

9. Que Bertram ou Jean Scot ne l'a osé attaquer directement.

10. Que la question proposée à Jean Scot par Charle le Chauvener regardoit point la presence réelle, mais une autre question toute différente.

Qu'ainsi le livre de Pascale est demeuré inviolable & durant sa vie & après sa mort ; & que toute cette prétendue opposition, dont M. Claude fait tant de bruit, se réduit à de purs discours de personnes inconnus : Qu'après sa mort ce livre n'a jamais esté le sujet de la dispute : Que ceux mesmes qui avoient peutestre dessein d'en ruiner la doctrine, comme Bertram ou Jean Scot, ne le faisoient point en l'attaquant ouvertement, mais tout au plus en corrompant le sens de ses expressions, & qu'ils furent même traitez de novateurs pour ce sujet.

Et ainsi il n'y eut jamais personne qui ressentist moins le novateur de

Pascale, & qui eust plus toutes les marques d'un écrivain orthodoxe, qui propose d'une maniere claire & forte les sentimens communs de l'Eglise de son tems.

Mais si cela est, comme on n'en peut raisonnablement douter, que deviennent toutes les declamations de M. Cl., & toutes ses suppositions romanesques, *Que Pascale a esté innovateur, qui a troublé la paix de l'Eglise par des opinions auparavant inouïes, Qu'il a proposé des fantaisies dont il avoit esté le premier auteur: Que Raban, Heribald, Erigene, Bertram, ont esté ses adversaires declarez: Que Bertram composa son livre sur les contestations que le livre de Pascale avoit émues: Que Raban a écrit ouvertement contre Pascale: Qu'on disputoit publiquement contre luy & contre ses sectateurs. Que Bertram a esté consulté sur la presence réelle par Charle le Chauve: Qu'il a esté consulté par son Prince pour l'instruire de la foy catholique contre les corruptions de Pascale: Que tout ce qu'il y a de plus considerable, de plus docte, de plus autorisé dans le 9. siècle, s'est opposé à Pascale: Que ceux qui écrivirent au 9. siècle contre la presence réelle, furent chers, honorez, & estimez de toute l'Eglise: Que la conversion substantielle passa au 9. siècle pour une nouveauté opposée à la foy des saints Peres.*

pag. 520.

pag. 526.

pag. 539.

pag. 612.

pag. 616.

pag. 619.

pag. 629.

pag. 631.

pag. 633. & 634.

Car il est visible maintenant que tout cela n'est qu'un amas de visions nonseulement temeraires & sans fondement, mais manifestement faulces, contraires aux faits historiques; & dementies par tous les témoins qui nous restent de ce tems-là. De sorte qu'au lieu de trouver des traces de ce prodigieux changement dans l'histoire & dans les auteurs du 9. siècle, nous n'y avons trouvé que des marques & des preuves visibles de la possession paisible & tranquille de la doctrine de la presence réelle dans toute l'Eglise Latine, telle que nous avons bien prévu qu'elle y devoit estre.

C'est ce qui nous exente de répondre à l'avantage que M. Claude prend tirer de ce que ceux qui selon luy combattirent la presence réelle en ce tems-là, ne furent point traittez d'heretiques. Car comme ses adversaires de la presence réelle sont chimeriques, & qu'il est vray au contraire que cette doctrine ne fust directement combattuë de personne, il n'est nullement étrange qu'on ne se soit pas mis en peine de la defendre, ny de punir ceux qui l'attaquoient.

Il n'y a que le seul Jean Scot, ou Bertram, que l'on peut accuser d'y avoir donné quelque atteinte dans son livre. Mais ce n'est pas en la combattant directement, comme nous l'avons montré. C'est tout au plus en abusant de quelques expressions catholiques; & encore la chose n'est pas fort claire, comme nous le montrerons. Il n'évita pas néanmoins d'estre traité de novateur sur ce sujet, comme il paroist par Hincmar. Mais s'estant retiré en Angleterre, parce que ses opinions fantastiques l'avoient rendu odieux en France, il n'est pas étrange qu'on ne l'ait point condamné en ce tems-là ny en France où il n'estoit plus, & où il n'avoit point de sectateurs, ny en Angleterre où l'on ne le connoissoit pas, & où l'on n'estoit pas informé de ses erreurs. Et d'ailleurs la multitude des autres heresies de ce personnage, dont il fera parlé ailleurs, & qui

CH. XIII. n'ont pas esté non plus juridiquement condamnées par aucun Concile, osté tout droit de demander comment on a souffert son opinion sur l'Eucharistie, & fait voir parfaitement que souvent les heresies ne sont condamnées par l'Eglise que lorsqu'elle reconnoist qu'elles se repandent.

Et ce fut ce qui obligea l'Eglise de France de condamner dans l'onzième siecle le livre de Jean Scot au Concile de Paris.

C'est pourquoy M. Claude ne peut tirer aucun avantage de cette tolerance de l'Eglise du 9. siecle envers Jean Scot, pour montrer qu'on a pû traiter de mesme Pascale, quoyqu'il eust esté l'inventeur de la doctrine de la presence réelle. Car M. Claude ne suppose pas, & ne peut pas supposer que Pascale n'ait point eu de sectateurs, & qu'il ait quitté la France après avoir fait son livre. Au contraire il faut qu'il avoüe qu'il y est toujours demeuré avec honneur, sans contradiction ny opposition : aulieu que Jean Scot fut obligé de s'enfuir, en laissant sa memoire odieuse à toute la France qui l'exenta apparemment de la censure qu'il meritoit justement, pour avoir parlé d'une maniere si embroüillée & si trompeuse de ce mystere.





LIVRE NEUVIÈME.

CONTENANT L'EXAMEN DV TEMPS
où les *Ministres* placent leur prétendu changement, sçavoir
depuis 890. jusqu'au commencement de l'onzième siècle.

CHAPITRE I.

Des bornes & de la durée du temps de ce prétendu changement.



Nous voicy enfin arrivez , au temps que nous avons appellé avec raison *le temps inexplicable* pour les *Ministres*; parce qu'encore qu'ils nous disent en l'air, que ce fut durant les tenebres du dixième siècle que ce fit ce changement prodigieux de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie : neanmoins quand ils entreprennent d'expliquer en détail de quelle sorte il s'est fait, ils disent des choses tellement confuses, qu'il paroist bien qu'ils veulent faire concevoir aux autres ce qu'ils ne conçoivent pas eux-mêmes.

On le pourroit encore appeler le temps fabuleux, parceque comme il y a un certain temps dans la chronologie où le defaut des histoires a donné lieu aux Poëtes de placer leurs fables; de mesme, le peu d'historiens qui nous restent du dixième siècle a fait croire à Aubertin & à M. Claude, qu'ils y pourroient plus facilement placer la fable de leur changement insensible, & les circonstances fabuleuses dont ils l'accompagnent.

Nous aurions toute sorte de raison de rejeter sans examen tout ce qu'ils peuvent dire sur ce sujet puisque les fondemens en sont déjà détruits par avance.

Cette vision suppose, que la presence réelle n'ait esté crüe que dans l'Eglise Latine, & nous avons fait voir qu'elle a esté reconnuë formellement & clairement par toute l'Eglise Grecque, & par tout l'Orient, & devant & après Berenger.

Elle suppose, que Pascale ait esté l'inventeur de cette doctrine, & nous

CHAP. I. avons montré qu'il n'a proposé dans son livre que la doctrine commune de l'Eglise de son temps.

Elle suppose, que la doctrine de Pascale ait esté combattuë dès qu'elle commença de paroistre ; & nous avons prouvé que tous ces adverstaites que les Ministres luy oppoient ne subsistent que dans leur imagination.

C'est donc une grace que nous faisons à M. Claude de vouloir bien considérer son roman puisque nous aurions tout sujet de le mépriser. Mais aussi il ne faut pas qu'il abuse de nostre indulgence, ny qu'il pretende qu'on remet par là en doute tout ce qu'on a déjà prouvé. C'est pourquoy je l'avertis, qu'il n'est pas question si ce changement qu'il suppose estre arrivé est vray ou faux : car il est manifeste qu'il est faux. C'est une chose déjà prouvée. Il est question seulement, si c'est une fausseté du genre de celles qui ne choquent que la verité & non la raison ; si c'est une fantaisie bien inventée ; si les parties s'en entretiennent bien ; s'il n'y a rien qui se démente dans cet ouvrage d'imagination ; & si au cas que l'on accordast à M. Claude la probabilité des principes sur lesquels il établit ce changement insensible qu'il suppose estre arrivé au dixième siècle ; il n'a rien en soy de déraisonnable & qui choque le bon sens.

C'est proprement ce que j'ay dessein d'examiner dans ce livre-cy. Mais pour mieux découvrir les illusions de M. Claude, il est nécessaire d'abord de fixer les bornes du temps dans lequel il faudroit que ce changement fust arrivé ; parceque M. Claude afin de se mettre plus au large, & de donner un peu plus de temps aux prétendus predicateurs de la presence réelle pour établir leur opinion, l'a étendu beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il commence ce temps au livre de Pascale qui fut fait en 818. & il le finit tantost au premier Concile tenu contre Berenger en 1053. & tantost à la fin de l'onzième siècle. Et ainsi selon le premier conte l'espace d'entre-deux seroit de 235 ans, & selon le second de 282.

Mais c'est la premiere illusion de l'hypothese de M. Claude que cette mauvaise supputation. Et il n'y a rien de si aisé que de luy montrer qu'elle a besoin d'estre reformée, & qu'il faut abreger ce temps de plus de la moitié ; parcequ'il le faut commencer plus tard, & qu'il le faut finir plutost.

Car encore que le livre de Pascale ait esté publié en 818. il est clair neanmoins que c'est une subtilité metaphysique que de commencer dès ce temps-là ce changement prétendu. Tant que l'Eglise n'a point embrassé l'opinion de Pascale, & qu'il n'a point en un nombre considerable de sectateurs, on ne peut dire raisonnablement que le changement ait esté commencé. Il faut qu'il se passe quelque temps avant qu'un livre soit un peu connu ; & il seroit ridicule de supposer, que si tost que ce traité eut paru, tous les copistes du monde n'aient esté occupez qu'à le transcrire. Peutestre fut-il fort longtemps sans sortir mesme du Monastere de Corbie, où il avoit esté fait. Et il n'y a gueres d'apparence que dans un siècle où l'impression n'estoit pas trouvée, & où il y avoit peu de commerce entre toutes les parties du Christianisme, ce livre soit sorti de France de fort longtemps, ny que l'on en ait oüï parler en Italie, en Angleterre, en Allemagne, & dans les autres provinces chrestiennes.

Le silence de tous les auteurs de ce temps-là sur ce livre fait bien voir qu'il n'estoit pas fort celebre. Car je ne croy pas qu'excepté Frudegard on puisse montrer qu'il ait esté cité au neuvième siecle par qui que ce soit : ce qui ne prouve pas qu'il ait esté extrêmement connu.

On ne voit point d'ailleurs que Pascale se soit remué en aucune sorte pour établir sa doctrine ; de sorte qu'on a tout sujet de croire qu'à la fin de sa vie elle estoit à peu près au mesme estat où elle estoit quand il la publia. Et ainsi si ce livre avoit trouvé l'Eglise dans une doctrine opposée à celle de la présence réelle , il faudroit dire qu'elle n'y estoit gueres moins contraire quand Pascale mourut , & qu'il ne s'y estoit fait encore aucun changement considerable.

M. Claude n'aura pas peine sans doute à m'accorder ce retardement ; puisque c'est de luy-mesme que j'imprunte ces suppositions. C'est luy qui nous dit, que tout ce qu'il y avoit de plus docte & de plus autorisé dans l'Eglise s'opposa à Pascale ; que Raban , Bertram , Jean Erigene , Heribald, écrivirent directement contre luy ; que Flore, Valfridus, Amalarius, Drutmar, Remy d'Auxere, Prudence, Loup Abbé de Ferrieres ne voulurent pas estre de son sentiment. Or tous ces gens là estoient vers le milieu & vers la fin du neuvième siecle ; & Raban , Bertram , Jean Erigene , Heribald ne peuvent avoir écrits que depuis la mort de Pascale.

C'est luy qui nous dit qu'on se souleva contre Pascale. Or ce soulèvement ayant rapport ou à ce que Pascale remarque dans son commentaire sur S. Matthieu, ou à ce qui donna occasion au livre de Bertram, ne peut estre placé qu'entre l'année 848. & l'année 870. qui fut celle de la retraite de Jean Scot de France en Angleterre.

Si la France mesme qui estoit le lieu où Pascale avoit publié son livre luy estoit si peu favorable, selon M. Claude, que doit-on juger de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Orient, où apparemment on ne l'avoit jamais vû ?

Ainsi je crois pouvoir supposer avec raison que si le Calvinisme eust esté la creance commune de l'Eglise, lorsque Pascale publia son livre l'an 818. ce l'auroit esté encore lorsqu'il mourut , & pendant la vie de ces celebres adversaires qui se mocquerent, selon M. Claude, des rêveries de Pascale.

Et comme tous ces gens qui l'avoient refuté ne moururent pas en un jour, & qu'ils furent selon M. Claude, chers, estimez, honorez de toute l'Eglise, & tenus pour saints apres leur mort ; il faut encore selon luy, donner quelque étendue à leur victoire ; & il se passa sans doute encore du temps avant que l'opinion de Pascale pust faire de grands progrès. Tout cela nous conduira bien jusques en l'an 880. Et quand je prendrois tout le neuvième siecle il me semble que M. Claude n'auroit pas sujet de m'en dédire. Aussi bien ny Aubertin, ny luy n'accordent-ils à Pascale qu'un petit nombre de sectateurs durant ce siecle dans la France mesme ; & ils supposent que le corps de l'Eglise demeura attaché à l'ancienne doctrine. Et M. Claude en particulier dec'are en termes formels qu'il prétend prouver que sa do-

doctrine est la foy commune de toute la terre depuis les Apostres jusques à la fin du 9. siecle.

C'est donc proprement à la fin du 9. siecle que M. Claude doit placer selon son hypothèse le commencement moral de l'opinion de la présence réelle, c'est-à-dire le temps où elle commença à voir quelque nombre de partisans, qui n'égalent pas néanmoins selon luy, le nombre infiny de ceux qui ignoroient, ou qui combattoient cette doctrine. Tout ce qui a précédé ne devoit estre conté que pour fort peu de chose, & à peine suffiroit-il pour faire connoistre ce livre, qui devoit produire ces grands renversemens, & pour luy donner quelques sectateurs.

Il ne reste plus que de fixer le temps de l'extinction, ou de l'oubli entier du Calvinisme dans toute l'Eglise. M. Claude le recule juqu'au milieu, ou jusqu'à la fin de l'onzième siecle. Mais je le prie de corriger encore cette mauvaise supputation; parcequ'il est tres-clair que dès le commencement de l'onzième siecle l'opinion des Calvinistes estoit tellement ignorée, qu'il n'y avoit personne dans l'Eglise qui se souvint qu'il y eust eu autrefois d'autre doctrine que celle de la présence réelle, & que ceux qui ne la suivoient pas estoient traitez d'heretiques.

C'est ce qu'il est important de faire voir pour détruire une fausse supposition que fait M. Claude, qu'au commencement de l'onzième siecle, & mesme au temps de Berenger, il y avoit plusieurs personnes qui tenoient la doctrine des Calvinistes, & qui l'avoient apprise de leurs bons Pasteurs, & qu'ainsi elle n'estoit pas encore abolie.

pag. 633.

L'Auteur de la Perpetuité a déjà refuté cette imagination, & il n'y a qu'à représenter les preuves à M. Claude pour l'obliger d'en demeurer d'accord, ou pour persuader au moins toutes les personnes judicieuses de son peu de sincerité. Il ne luy a pas plu de faire attention sur ce qu'on luy a dit dans cet écrit, que dès l'an 1017. c'est-à-dire dès le commencement de l'onzième siecle, l'opinion des Sacramentaires passoit déjà pour *une erreur execrable*. Cependant cela est convainquant, & la preuve en est authentique; car elle est tirée de l'histoire d'un Concile tenu à Orleans, imprimée dans le second tome du *Spicilegium*.

Spicil. tom. 2.
p. 674.

Il y est rapporté que dans une assemblée de Prelats qui se tint dans cette ville en présence du Roy Robert, on y convainquit certains heretiques d'avoir enseigné que l'on n'estoit point purifié de ses pechez dans le bapteme; que Jesus-Christ n'est point né de la Vierge; qu'il n'avoit point souffert pour les hommes, & QUE LE PAIN ET LE VIN NE POUVOIENT ESTRE CHANGEZ AU CORPS ET AU SANG DU SEIGNEUR: *Neque panem & vinum quod super altare manibus Sacerdotum sancti Spiritus operatione effici videtur Sacramentum, converti posse in corpore & sanguine Christi.* Et cette opinion aussi bien que les autres y est appellée *execrable*: *CUM QUE hęc & hac alia execranda perditii & miseri evomerent*, dit l'historien de ce Concile.

M. Claude ne peut pas douter de la verité de ces Actes, puisqu'il peut voir ce mesme fait rapporté par Glaber dans le troisième livre de son histoire, excepté qu'il ne marque pas en particulier les opinions de ces heretiques.

cap. 5.

2. S. Fulbert, qui écrivoit au commencement de l'onzième siecle, regardoit aussi l'erreur contraire à la verité de ce Mystere, comme incompatible avec l'unité de l'Eglise, aussi bien que les erreurs contre la Trinité. Car après avoir representé combien il estoit necessaire de connoître la Trinité, la vertu du baptême, & les Sacremens du Seigneur, il ajoute. *Plusieurs personnes regardant ces trois mysteres avec des yeux charnels, & ne s'arrestant qu'à des pensées toutes charnelles sans penetrer les mysteres de la foy, sont tombez dans le precipice d'une pernecieuse heresie. Ils ne connoissent ny la verité des choses, ny la vertu des Sacremens. Et c'est pourquoy s'estant separez de l'unité de l'Eglise, & ne voulant pas estre les disciples de la verité ils deviennent les maistres de l'erreur. ET IDEO ab Ecclesia unitate divisi, dum fieri nolunt discipuli veritatis magistri fiunt erroris.*

S. Fulb. Epist. 1

Et ensuite marquant ce qu'il faut croire de l'Eucharistie; pour opposer la foy de l'Eglise aux erreurs de ces personnes, il établit la transubstantiation & le changement du pain au corps de Jesus-Christ en plusieurs passages, & entr'autres dans celui-cy. *Si vous croyez, dir-il, que Dieu peut toutes choses, vous ne refuserez point de croire ce mystere; & sans vous arrester à vouloir discerner curieusement ces choses par des raisonnemens humains, vous confesserez que s'il a bien pû tirer du neant ces creatures, il les peut bien changer en une nature plus excellente & les convertir en la substance de son corps: SI ERGO Deum omnia posse credis, & hoc consequitur, ut credas, nec humanis disputationibus discernere curiosus insistes, si creaturas quas de nihilo potuit creare, has ipsas multo magis valeat in excellentioris naturæ dignitatem convertere, & in sui corporis substantiam transfundere.*

3. L'Auteur de la Perpetuité remarque, & prouve fort bien, que tous ceux qui ont écrit contre Berenger luy ont exprellément reproché que son opinion estoit opposée au sentiment general de tous les Chrestiens.

Adelman qui avoit étudié avec luy sous S. Fulbert luy écrivit dès l'an 1035. *Qu'il y en avoit qui noircissoient sa reputation d'une tache honteuse en publiant par tout, & remplissant les oreilles, non seulement des Italiens, mais aussi des Allemans de ce bruit si étrange qu'il s'estoit separé de l'unité de la sainte Eglise, & qu'il avoit sur le sujet du corps & du sang du Seigneur, qui s'imole tous les jours par toute la terre, des sentimens contraires à la foy catholique; croiant que ce n'estoit pas le vray corps de J. C. ny son vray sang, mais une similitude & une figure.*

Or s'il y eust eu en Italie, en Allemagne, & en France plusieurs personnes de l'opinion de Berenger, qui l'eussent apprise de leurs bons Pasteurs, comme dit M. Claude, & qui y eussent esté élevez, Adelman & tous les Allemans auroient-ils pû témoigner cet étonnement qu'ils firent paroître? Est-on surpris que M. Claude soit Calviniste, quoique les Calvinistes ne fassent pas la dixième partie des Chrestiens d'Europe.

Hugues Evêque de Langres luy reproche qu'il scandalisoit toute l'Eglise: *VNIVERSALEM Ecclesiam scandalisas.*

* Deoduin Evêque de Liege écrivant au Roy Henry I. dit sur le sujet de * Ceure Lettre

CHAP. I. Berenger, qu'il renouvellerait d'anciennes heresies, & que son erreur estoit est attribuée si notoire, qu'il n'estoit pas besoin d'assembler de Concile pour le condamner. Sa lettre est rapportée par le Cardinal Baronius en l'année 1035. de par Baronius à Durand mais il se trompe. Car son Histoire.

Durand mourut en 1025. selon Sigebert & Lambert le petit, & Henry Roy de France auquel cette lettre est escrete ne fut couronné qu'en 1028. & ne commença à regner seul qu'en 1032. de plus il est parlé dans cette lettre de Bruno Eve sque d'Angers qui n'en a esté fait Eve sque qu'en 1047. cette remarque est de M. de sainte Beuve.

Lanfranc, de corpore & sanguine Domini. c. 22.

Lanfranc luy soutient en plusieurs endroits, que la foy de la presence réelle est celle de tous les Chrestiens du monde. *Interrogez*, luy dit-il, *tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue latine & des livres latins; interrogez les Grecs, les Armeniens & generalement tous les Chrestiens de quelque nation qu'ils soient, & il vous répondront qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.*

Ibid.

C'est ce qui luy donne lieu de tirer contre Berenger cette conclusion: *Que si la foy de l'Eglise universelle estoit fausse, il faudroit que l'Eglise fust perie, ou qu'elle n'eust jamais esté.*

cap. 23.

L'évidence de cette verité de fait estoit telle, que les Berengariens mesmes ne l'osoient pas nier; & plutost que de desavoier une chose aussi palpable qu'estoit alors le consentement de toute l'Eglise contr'eux, ils admettoient la consequence, qui estoit que toute l'Eglise estoit perie. *Contre tant de témoignages du S. Esprit touchant l'Eglise vous objectez*, dit Lanfranc, *& ceux qui estant trompez par vous, s'efforcent de tromper les autres, l'objectent avec vous; Qu'après que l'Eglise s'est formée, qu'elle s'est accrue, qu'elle a fructifié, elle estoit tombée ensuite dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui n'entendent pas les mysteres; qu'elle estoit perie, & n'estoit demeurée que dans ceux qui vous suivent.*

Ibid. 3.

Guimond dit aussi comme une chose certaine, qu'avant Berenger personne ne s'estoit avisé de ces folies: *NOTISSIMUM est hoc tempore priusquam Berengarius insanisset hujusmodi vesanas nunquam fuisse.*

L'impudence humaine peut-elle aller jusques à cet excès, que de reprocher à un homme qu'il est contraire à toute l'Eglise, & de luy soutenir, qu'avant luy personne ne s'estoit avisé de son opinion, s'il y avoit toujours eu dans l'Eglise au vû & au sçu de tout le monde un nombre considerable de personnes qui eussent esté de ce sentiment? Et le bruit mesme qui rendoit Berenger auteur de cette opinion ne marque-t'il pas qu'elle estoit inconnue avant luy?

On ne dir point que M. Claude soit l'inventeur de l'opinion des Sacramentaires, parcequ'il est certain que quoy qu'il n'y ait pas fort long-temps qu'elle ait esté renouvelée par Zungle, elle a esté embrassée depuis luy par plusieurs personnes.

Il y a dans les disputes les plus animées de certaines loix de sincerité qui demeurent inviolables de part & d'autre, & que les hommes ne manquent jamais de garder, parcequ'il ne leur est jamais utile de les violer. Et c'est ce qui donne lieu de conclure avec assurance, qu'il est impossible que ces discours d'Adelman, de Deoduin, de Lanfranc, de Hugues Eve sque de Langres, & de Guimond fussent faux; parceque s'il y eust eu toujours dans l'Eglise des

personnes du sentiment de Berenger, ils eussent décrié par un mensonge si impudent la cause qu'ils vouloient soutenir; & bien loin de nuire par là à Berenger & aux Berengariens, ils luy eussent donné sujet de les couvrir de confusion, & de tirer un extrême avantage de la conviction de leur imposture. C H A P. I.

Letémoignage des hommes doit passer pour indubitable, comme nous l'avons dit dans le premier livre, lorsque d'une part il ne peut arriver qu'ils soient trompez, & que de l'autre ils ne peuvent avoir le dessein de tromper, sans folie & sans un renversement d'esprit.

Or il est certain que celui que les Auteurs que nous avons cité rendent à la doctrine de l'Eglise est accompagnée de toutes ces circonstances.

Adelman avoit esté élevé en France auprès de S. Fulbert, & avoit fort voié en Allemagne, comme il le témoigne luy mesme dans sa lettre à Berenger. Lanfranc originaire d'Italie, qui avoit esté Religieux de l'Abbaye du Bec, puis Abbé de Caen, & enfin Archevesque de Cantorbery, pouvoit rendre témoignage des sentimens d'une bonne partie de l'Europe. Guimond qui estoit de Normandie, & qui de Religieux Benedictin devint Archevesque d'Aversé en Italie, ne pouvoit aussi ignorer les sentimens de ces deux provinces. Deoduin sert de témoin pour l'Allemagne, Hugues pour la France.

C'eust esté, comme nous avons dit, trahir la cause de l'Eglise, que de donner lieu à Berenger de les convaincre d'une fausseté visible. Ils n'estoient donc en ce point ny trompeurs ny trompez. Et c'est dans ces circonstances qu'il nous declarent que la doctrine de Berenger estoit contraire à celle de toute l'Eglise. Ce témoignage n'est démenti de personne. Donc avec toutes ces circonstances il est certain & indubitable.

Ces preuves ne concluent pas seulement qu'en 1035. qui est le temps de la lettre d'Adelman, ou du temps que Lanfranc écrivit contre Berenger, toute l'Eglise estoit contraire au sentiment de Berenger; mais elles concluent que c'estoit luy qui avoit publié cette doctrine dans l'onzième siecle, & qu'elle n'y avoit point esté enseignée avant luy si ce n'est par les heretiques condamnez dans le Concile d'Orleans. Car ces auteurs dont la vie couroit avec le siecle ne pouvoient ignorer quelle estoit la doctrine qu'ils avoient apprise dans leur jeunesse, & que l'on enseignoit alors dans l'Eglise. Cependant ils n'accusent point Berenger d'avoir renouvelé une erreur qui enst esté en vogue au commencement du siecle, & qui se fust éteinte depuis; mais ils l'accusent de publier une erreur toute nouvelle.

Aussi ne voit-on point que les Berengariens aient cité aucun auteur, ny du dixième siecle ny de l'onzième, comme favorable à leur sentiment. Ils l'alloient chercher dans quelques passages de S. Augustin entendus à leur mode, & dans le livre de Jean Scot. Mais ils ne disoient point qu'ils l'eussent appris de leurs bons Pasteurs, ou que ce fust la doctrine de tel ou tel Eveque. Jamais ils ne s'aviserent aussi de dire qu'il estoit vray qu'ils estoient alors en petit nombre, mais qu'au commencement du siecle ils avoient eu beaucoup plus de partisans. Ces nouvelles leur estoient inconnues, parceque M. Claude n'estoit pas encore né pour les inventer. pag. 643.

Ces preuves qui doivent convaincre tous les esprits raisonnables, sont infiniment fortifiées par la foiblesse de celles que M. Claude allegue au contraire. Car elles se reduisent au témoignage de quelques historiens, dont les uns disent comme Sigebert, que *plusieurs écrivirent pour & contre Berenger*; & les autres contre Guillaume de Malmesbury & Mathieu Paris, *Que la France estoit pleine de gens qui soutenoient sa doctrine*. D'où M. Claude conclut que ces gens rendoient témoignage à la verité se souvenant d'y avoir esté instruits par leurs bons Pasteurs.

Guil. Malmesb. in Vvil. s. l. 3.

pag. 643.

Il veut faire croire par là que ce n'estoit pas de Berenger, qu'ils avoient appris cette doctrine, mais de leurs Pasteurs mesmes. Mais c'est en abusant honteusement des passages de ces historiens. Car ils marquent bien que Berenger après avoir publié son heresie trouva un assez grand nombre de partisans; mais ils marquent en mesme temps que c'estoit luy qui leur avoit inspiré ces nouvelles opinions & qui en estoit auteur. *En ce temps*, dit Guillaume de Malmesbury, *fut Berenger de Tours heresiarque, qui nioit que le pain & le vin que l'on met sur l'autel fussent après la consecration du Prestre, le vray & substantiel corps de nostre Seigneur, comme la sainte Eglise l'enseigne. Et déjà toute la France estoit pleine de sa doctrine, qui y estoit semée par de pauvres écoliers à qui il donnoit leur substance; lorsque le Pape Leon ayant assemblé un Concile à Verceil contre luy, dissipa les tenebres de cette erreur par la lumiere de l'Evangile.*

Il ne dit donc pas comme M. Claude le voudroit bien faire croire, que ces gens avoient appris cette doctrine de leurs Pasteurs: mais il dit qu'ils l'avoient apprise des disciples de Berenger, & il marque qu'elle estoit contraire au sentiment de l'Eglise. Mathieu Paris se sert des mesmes termes de Guillaume de Malmesbury. Et Mathieu de Westminster Historien du xiv. siecle, qui dit mesme plus que les deux autres, en ajoutant du sien, que l'heresie de Berenger s'estoit répandue aussi en Angleterre & en Italie (ce qui n'est point confirmé par aucun ancien Historien) marque neanmoins expressément, que l'opinion de Berenger estoit *nouvelle & inouïe*. Nova, dit-il, *inaudita & falsa asserens*. Et neanmoins M. Claude par une infidelité inexcusable conclut de là, que cela veut dire, *que bien du monde se trouvoit encore exempt de l'innovation de Pascale*; c'est-à-dire qu'ils avoient toujours esté dans la doctrine de Berenger, & que ce ne fut pas luy qui les y fit entrer & qui corrompit leur foy; au lieu que ces historiens disent formellement le contraire: *Gallos, Italos, & Anglos suis penè corruperat pravitatibus*.

pag. 649.

Sigebert de mesme qui dit qu'il y eut plusieurs personnes qui écrivirent pour & contre luy, le fait neanmoins auteur de tous ces troubles. *La France*, dit-il, sur l'année 1052. *fut troublée par Berenger de Tours, qui disoit que l'Eucharistie que nous recevons à l'autel n'estoit pas le vray corps & le vray sang de I. C. mais une figure*. Il le fait donc auteur de cette opinion & de ce trouble.

Bertholdus Prestre de Constance dans l'addition à la chronique d'Hermannus Contractus; un vieil historien de France, dont on voit un fragment au iv. tome des Annales de France recueillies par M. du Chesne; & Brompton

proû Historien d'Angleterre en parlent de la mesme sorte. Et l'on met en rait qu'il n'y a pas un seul auteur ancien qui témoigne en aucune sorte que Berenger ait trouvé dans l'Eglise des personnes qui fussent de son sentiment, ny que son opinion ait esté soutenuë par quelqu'un qui l'eust apprise d'autre que de luy. Ils témoignent tous au contraire qu'il en estoit l'inventeur, & qu'il estoit l'unique cause de ces troubles.

Que si M. Claude pretend avoir droit de tirer cette conclusion de cela seul que quelques-uns de ces auteurs rapportent, que Berenger trouva grand nombre de partisans, il fera voir qu'il a des manieres de raisonner qui luy sont bien particulieres. Car je pense qu'avant luy personne ne s'estoit avisé de conclure de ce que tous les anciens heretiques, & principalement les Ariens ont trouvé de leur temps grand nombre de sectateurs, mesme parmi les Evesques, que ces sectateurs avoient donc appris ces opinions de leurs bons Pasteurs. Par ce moyen M. Claude supposera quand il voudra, que Socin n'a enseigné que ce qu'il avoit trouvé dans l'Eglise des Calvinistes, puisqu'il y a plus trouvé de partisans en Transylvanie & en Pologne, & qu'il en a plus en Hollande & en Angleterre, & generalement dans tous les lieux où il y a des Calvinistes, que Berenger n'en eut jamais de son temps.

Mais qu'il ne fallè pas tant valoir ces expressions des Historiens, qui donnent à Berenger grand nombre de disciples. On sçait ce qu'elles signifient dans le langage des hommes. Deux ou trois cens personnes sont plus que suffisantes pour les rendre humainement veritables. Aussi Guimond Archevesque d'Averse auteur contemporain, & ainsi infiniment plus croyable que Guillaume de Malmesbury qui n'écrivoit que vers l'an 1242. que Mathieu Paris qui mourut plus de cent ans après, & encore plus que Mathieu de Vvestminster qui n'a écrit que dans le quatorzième siecle, témoigne expressément que Berenger n'eut jamais une seule bourgade pour luy, & qu'il n'estoit suivy que par des ignorans, des scelerats & des hommes de neant.

Il doit donc passer pour constant par le témoignage de tous les historiens & de tous les auteurs contemporains, que toute l'Eglise avant Berenger estoit dans la creance de la presence réelle; que la doctrine contraire y estoit regardée comme heretique, & ne se souffroit point dans la communion des Catholiques; & enfin qu'il est le premier, après ces heretiques d'Orleans, qui l'ait soutenuë dans l'onzième siecle.

Je sçay bien que M. Claude après Aubertin, & mesme quelques auteurs Catholiques l'attribuënt aussi à Lutheric Archevesque de Sens. Et cét exemple ne pourroit encore servir qu'à faire voir que cette doctrine estoit traitée d'heretique au commencement de ce siecle, puisqu'il fut menacé de deposition par le Roy Robert pour la chose que l'on reprenoit en luy. Mais si l'on considere exactement le passage d'Helgad historien de la vie de ce Roy, qui est le seul qui rapporte ce qui a servi de fondement à cette accusation, on trouvera qu'elle est sans apparence & sans fondement, n'y ayant rien dans ce passage qui y donne lieu. Voicy les paroles d'Helgad: *Præsuli eisdam* (il y a dans quelques exemplaires, *Leotherico Senonensi Archiepiscopo*) *de Domino non benè sententi, & quarenti pro quibusdam causis proba-*

*In Epitoma zii
re Roberts Reg-
811.*

CHAP. I. *uorem in corpore Domini nostri Iesu Christi, indignè tulit Rex amator bonitatis, & scripsit ei in his verbis: Cum sit tibi nomen scientiæ, & non luceat in te lumen sapientiæ, miror quâ ratione quaeseris, pro tuis iniquissimis imperiis & pro infestato odio quod erga servos Dei habes, examinationem in corpore & sanguine Domini. Et cum hoc sit quod à dante sacerdote dicitur: Corpus Domini Nostri Iesu Christi sit tibi salus animæ & corporis; cur tu temerario ore & polluto dicas: si dignus es, accipe, cum sit nullus qui habeatur dignus: Cur diuinitati attribuis arumnas corporis, & infirmum doloris humani diuine connectis naturæ? Iuro Domini fidem princeps Dei: priuaberis, inquit, honore pontificij, nisi ab his resipueris; & damnaberis cum eis qui dixerunt Domino: Reccede à nobis, & non communicabis his quibus dicitur: Appropinquate Deo & appropinquabit vobis. His verbis Præsul non bene doctus à Rege pio & bono sapienter instructus quieuit & siluit à dogmate peruerso, quod erat contrarium omni bono, & jam crescebat in sæculo.*

pag. 694.

La reflexion que fait M. Claude sur ce passage d'Helgad merite bien qu'on la considere. Car elle découvre parfaitement quel est son esprit & celui des Calvinistes. *Au commencement de l'onzième siècle, dit-il, non seulement Dieu conserva une bonne partie de l'Eglise exemte de ces nouveautez, mais il suscita beaucoup de personnes qui les rejeterent formellement. Ce qui paroist clairement par le rapport que fait Helgad, que le dogme de Lutheric Archevesque de Sens qui vivoit en ce temps-là, & qui enseignoit la mesme chose que Berenger soutint depuis touchant l'Eucharistie, CRESCBAT IN SÆCULO, c'est-à-dire qu'il se fortifioit & se rendoit puissant dans l'Eglise, les fideles se réveillant enfin, & se réunissant pour s'opposer à l'erreur qui n'avoit déjà que trop avancé.*

Que de temeritez & de faussetez dans ce discours! Quand il seroit vray que Lutheric Archevesque de Sens auroit eu quelques mauvais sentimens contre la verité de ce mystere, & qu'il auroit commencé de répandre cette doctrine parmi quelques personnes, est-ce une chose excusable que de conclure de là qu'une bonne partie de l'Eglise estoit exemte de l'opinion de Paschase? Un seul homme qui seme une erreur, qu'un saint Roy juge meriter la deposition, & que l'Historien qui en parle appelle *une méchante doctrine, contraire à tout bien*, peut-il estre pris raisonnablement pour une bonne partie de l'Eglise? Y a-t-il au monde d'autre que M. Claude qui püst conclure autre chose de là, sinon que si cette opinion de Lutheric estoit celle des Sacramentaires, elle estoit regardée comme heretique dès le commencement de l'onzième siècle? Et c'est pourquoy l'Auteur de la Perpetuité voyant qu'Aubertin supposoit ce fait, en a tiré cette consequence sans s'amuser à l'examiner.

Mais s'il est excusable d'auoir voulu prendre avantage de la confession de son aduersaire, M. Claude ne l'est pas d'assurer temerairement, comme il fait, que Lutheric enseignoit la mesme chose que Berenger. Car n'y ayant rien dans les paroles d'Helgad qui porte à cette pensée, il faudroit qu'il nous eust bien prouvé auparauant qu'il est Prophete, avant que de nous obliger à deferer à des conjectures si hors d'apparence.

Il faut donc que M. Claude reconnoisse malgré qu'il en ait qu'au commencement de l'onzième siecle il n'y avoit point de Sacramentaires connus dans l'Eglise. Que si cette opinion y avoit esté, il falloit qu'elle se fust éteinte, abolie, & oubliée. Et ainsi il est obligé de soutenir que depuis la fin du neuvième siecle jusqu'au commencement de l'onzième, la doctrine de la presence réelle s'estoit tellement emparée de toute la terre qu'on ne se souvenoit plus qu'il y eust eu une autre doctrine. Il faut qu'il pretende que ce prodigieux renversement s'est fait en l'espace de cent ans ou de six vingt ans, & qu'il se resolve à dire, que ce temps suffit pour faire que toute l'Eglise ne croyant auparavant Jesus-Christ présent que dans le ciel, & ne regardant l'Eucharistie que comme le signe & le sacrement de son corps, soit venuë à le croire réellement & substantiellement présent, & à oublier qu'elle eust eu une autre creance.

Et par là il reconnoistra facilement que l'aritmétique de l'Auteur de la Perpetuité n'est nullement *courte*, comme il le prétend, mais que la sienne est tres-fausse. Car il est tres-possible comme dit l'Auteur de la Perpetuité, que ceux qui avoient esté instruits par des personnes qui auroient vécu dans le neuvième siecle, c'est-à-dire dans le temps du Calvinisme victorieux selon M. Claude, aient instruit ceux qui ont vû Berenger, ou les personnes qui vivoient de son temps. Et non seulement cela est possible, mais cela est arrivé apparemment à l'égard d'une infinité de personnes. S. Odon par exemple estoit disciple de Remy d'Auxerre, c'est-à-dire d'un de ceux que M. Claude rend adversaires de Pascale. Il est mort Abbé de Cluny l'an 942. entre luy & S. Odilon qui fut fait Abbé l'an 993. & qui estoit Religieux de ce Monastere 4. ou 5. ans auparavant, il n'y a que quarante six ans. Or combien y avoit-il de Religieux lorsqu'il entra dans cette Congregation qui avoient 46. ans de profession, c'est-à-dire qui avoient 66. ans, puisque l'on y entroit d'ordinaire à 20. & mesme plustost. Ces personnes avoient donc vû Odon disciple des adversaires de Pascale selon M. Claude, & avoient vû Berenger & qui a vécu tant de temps avec luy.

Que si l'on veut simplement considerer le commencement de l'onzième siecle, où comme nous avons dit le Calvinisme estoit absolument ignoré, non seulement une seule generation suffit pour le joindre avec le neuvième siecle, mais l'on peut dire qu'il y touche immédiatement sans aucun milieu. Car toutes les personnes qui avoient 60. 65. 70. 75. 80. ans l'an 1000. avoient pû voir grand nombre de personnes élevées dans le neuvième siecle. Et comme tous les Evêques sont d'ordinaire assez âgez, on peut dire que tous les Evêques de l'Eglise qui estoient en l'an 1000. avoient esté instruits ou immédiatement par des personnes du neuvième siecle, ou au moins par des personnes qui avoient esté disciples de ceux du neuvième siecle.

Que M. Claude prenne donc ses mesures sur cela. Qu'il dispose ses machines pour faire en sorte que ce Calvinisme qu'il nous represente triomphant à la fin du neuvième siecle soit oublié absolument & parfaitement par toute la terre au commencement de l'onzième siecle. Qu'il retienne

CHAP. I. toutes les langues de ceux qui font la liaison du commencement & de la fin de ce siecle, & qu'il les empêche d'avertir tous ceux qui sont arrivez au commencement de l'onzième de ce changement prodigieux qu'il prétend estre arrivé dans le dixième. Qu'il instruisse les Pascasistes à semer si adroitement leur opinion dans toutes les parties de la terre, qu'enseignant au monde la doctrine la plus étrange qui fut jamais, le changement qu'ils faisoient dans la creance de l'Eglise ne fut point du tout *perceptible à ceux qui le souffroient*. Nous allons voir de quelle sorte il s'y prend. Mais qu'il se souviennne de ne nous établir plus de ces bornes fausses & arbitraires, puisqu'elles que nous luy avons marquées estant tirées de la vérité de l'histoire & de preuves positives & réelles, ne peuvent estre ébranlées par de vaines suppositions comme les siennes.

PAG. 249.

PAG. 685.

PAG. 685.

PAG. 643.

Aubertin. l. 9.
PAG. 943.

Il retranchera donc, s'il luy plaist, d'abord tous ces discours pleins de temerité & de mauvaise foy dont son livre est rempli; Qu'au commencement de l'onzième siecle *une bonne partie de l'Eglise estoit exente de la doctrine de Pascale; que les fideles se reveillerent & se réunirent pour s'opposer à cette erreur; que les peuples receurent la doctrine de Berenger* COMME LEUR ANCIENNE FOY; *que c'est ce que ses ennemis mesmes témoignent; qu'il ne doute point qu'il n'y en eust encore assez qui rendoient témoignage à la vérité, se souvenant d'avoir esté instruits par LEURS BONS PASTEURS, que l'Eucharistie est le corps du Seigneur en figure & en vertu, & non réellement; que ce changement ne fut achevé qu'à la fin de l'onzième siecle par les Papes.* Et il fera mieux de dire avec Aubertin que *ceux de l'onzième siecle avoient esté nourris dès le berceau dans la foy de la presence réelle: HAC opinione unà cum lacte imbuti.* C'est-à-dire que l'on ne connoissoit point alors d'autre doctrine dans l'Eglise, & que l'on ne se souvenoit point qu'il y en eust en une autre.

CHAPITRE II.

Des moyens & des machines que M. Claude employe pour faire réussir son changement insensible.

ON a reproché avec raison à M. Claude, que lorsqu'il est question d'expliquer comment la doctrine de la presence réelle qu'il fait naistre au neuvième siecle, & à qui il ne donne en ce temps-là que fort peu de partisans, avoit pû se trouver au commencement de l'onzième établie dans la creance de tous les peuples, & qu'il s'agit de faire voir comment elle a pû estre meslée dans l'Eglise au dixième siecle avec la doctrine contraire selon la supposition des Ministres; au lieu de répondre précisément à cette question, il donne le change, & passe sans en avertir les lecteurs, à la description de l'estat de l'Eglise après la publication de l'erreur de Berenger. Cét artifice est sans doute peu sincere; & néanmoins on peut dire qu'il auroit esté à souhaiter pour son honneur qu'il fust toujours demeuré dans ces bornes & qu'il n'eust donné lieu que de luy reprocher d'avoir vû la difficulté & de l'avoir évitée. S'il n'y avoit eu de la bonne foy dans ce procedé, il y auroit eu au moins quel-

que retenuë. Mais il s'éloigne bien autrement de la sincérité & de la raison, quand il entreprend d'expliquer en détail comment ce changement est arrivé, quoiqu'il y employe toute l'adresse de son esprit, toute l'activité de son imagination, & toutes les faillies de sa rethorique; desorte qu'il fait voir en mesme temps à ses lecteurs le plus grand effort de son esprit, & le plus grand témoignage de la foiblesse de sa cause.

Il est vray que pour la cacher un peu, il a soin de ne nous représenter pas en un seul lieu toutes les machines qu'il employe pour produire ce changement. Il les separe & les dispose en divers lieux, afin qu'elles fassent plus d'effet. Il nous dit tantost une chose & tantost une autre. Et c'est pourquoy il faut d'abord prendre la peine de les rassembler toutes & d'en faire un seul tableau, afin que le monde puisse jouir tout d'une veüe de ces rares inventions.

Pour donner quelque ordre à ces divers moyens & à ces différentes machines de l'invent. on de M. Claude on les peut distinguer en cinq classes.

Il y en a qu'on peut appeller *des moyens*, ou *des machines de retranchement*; & ce sont celles qui servent à diminuer l'ouvrage qu'il entreprend, c'est-à-dire à faire que le changement soit moindre.

Il y en a qui servent à préparer les esprits, & à les mettre dans une disposition propre à changer insensiblement de creance; & l'on peut les appeller *les machines*, ou *les moyens de preparation*.

Il y en a qui ne servent qu'à adoucir ce qu'il y a d'étrange dans cette entreprise; & ce sont les moyens qu'il a trouvez pour montrer que ce n'est pas grand chose que de faire embrasser à toute l'Eglise l'opinion de la présence réelle, & que cet établissement n'a dû causer aucune surprise ny aucun étonnement dans le monde. Et ainsi on les peut nommer *les moyens d'adoucissement*.

Il y en a qu'on peut nommer *des machines d'execution*; & ce sont les moyens réels & effectifs par lesquels il prétend qu'on a introduit la présence réelle dans l'esprit des peuples.

Et enfin il y en a qui servent à effacer les traces de ce prétendu changement après qu'il est fait, & c'est pourquoy on les peut appeller *des machines d'oubli*.

Nous allons voir dans les propres termes de M. Claude la description particulière de ces differens moyens.

Il est certain que ç'auroit esté un fort grand embarras pour luy d'aller planter la creance de la présence réelle parmy les Grecs, les Armeniens, les Nestoriens, les Iacobites, les Cophites. Quel moyen de trouver assez de predicatens Pascasistes pour les envoyer en Grece, dans l'Asie mineure, dans la Syrie, dans l'Assyrie, dans la Mesopotamie, dans les Indes, dans la Moscovie, dans la Georgie, dans la Tartarie, dans la Moldavie, dans l'Ethiopie, dans l'Egypte? Quelle peine n'auroit-il point fallu se donner pour leur faire apprendre tant de langues différentes, pour leur faire traduire le livre de Pascale; pour gagner les esprits; & pour convertir effectivement tant de Patriarches, d'Eveques, de Religieux, de peuples, & leur faire embrasser une doctrine inconnuë; & cela sans qu'ils s'en apperçussent & qu'ils reconussent qu'ils changeoient de sentiment?

CHAP. II. M. Claude a donc crû que cela fatiguoit un peu trop l'imagination, & il a trouvé à propos de se delivrer de cét embarras. C'est à quoy il employe une machine de retranchement qui est courte, mais decisive & nette au possible. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *de toute la terre, il s'agit de l'Occident, c'est-à-dire de la communion du Pape.*

PAG. 642.

Voilà bien du travail abrégé : car c'est-à-dire en un mot qu'il ne veut pas se mettre en peine de nous expliquer comment la creance de la presence réelle s'est établie dans tout l'Orient, & dans toutes les autres sociétés Chrestiennes.

161d.

Il a même jugé, qu'il seroit trop incommode de faire prescher la doctrine de la presence réelle à tous les fideles en particulier avant Berenger. Et ainsi il a trouvé qu'il estoit meilleur de se reduire à faire seulement changer de foy à un parti considerable dans l'Eglise Romaine, en laissant tous les autres dans l'ignorance de cette doctrine. C'est à quoy est destiné cét autre moyen de retranchement contenu dans ces paroles. *Il ne s'agit pas dans l'Occident de tous ceux qui faisoient profession d'estre Chrestiens; il ne s'agit que d'un parti qui se fortifie, & qui tasche de se rendre maistre des chaires pour estre ensuite maistre de toute l'Eglise.*

Ce sont là les deux principaux moyens de retranchement & d'abregement. Voicy ceux qui servent à preparer les esprits.

161d.

Premierement il ne veut pas que l'on suppose que les Chrestiens à qui on devoit communiquer la doctrine de la presence réelle fussent dans la creance distincte de l'absence réelle. Et pour éloigner davantage cette pensée, il la rejette avec chagrin & avec mépris. *C'est une chimere*, dit-il, *que l'Auteur nous impute seulement parce qu'il luy plaist, & que nous avons deja si souvent refusée que c'est assez pour en estre rebuté.*

PAG. 236.

Mais en quelle disposition seront-ils donc puisqu'ils ne croient ny la presence réelle ny l'absence réelle? Ils seront dans une certaine disposition mystérieuse qui s'appelle dans le langage de M. Claude, verité confuse, ou ignorance. *On a passé*, dit-il, *de la verité distincte à la verité confuse, & de la verité confuse à l'erreur.* Ainsi cette verité confuse, cette connoissance confuse, cette ignorance est la grande machine de preparation, necessaire pour introduire sans bruit la presence réelle.

PAG. 237.

Pour s'en servir avec plus d'avantage, M. Claude a crû qu'il la falloit preparer elle-mesme & nous décrire comment au 9. siecle & au 10. on estoit tombé dans cette connoissance confuse. C'est ce qu'il fait dans ces paroles par lesquelles il décrit l'estat de l'Eglise du temps de Pascale & de Lanfranc, c'est-à-dire durant le 9. & le 10. & l'onzième siecle. *Lors*, dit-il, *que le soin d'enseigner les mysteres s'est visiblement relasché, lorsque la plupart des pasteurs ont endormi les peuples, & se sont endormis eux-mesmes dans le sein de la superstition & de l'ignorance, il a pu se faire que beaucoup de gens tombassent dans une connoissance confuse du mystere de l'Eucharistie.*

PAG. 239.

Mais pour donner une idée plus vive de l'ignorance profonde où il prétend que l'Eglise estoit alors plongée, il nous en fait une image bien plus affreuse dans un autre lieu, où il luy oste cinq lumieres différentes. *La premiere lumiere*, dit-il, *qu'on a fait éclipser de vant les yeux des peuples a esté l'Ecrâ*

ture sainte. La seconde a este les claires & bonnes explications des Saints Peres sur le sujet du sacrement. La troisième a esté la connoissance des autres mysteres du Christianisme qui pouvoient fortifier l'esprit & encourager le zele pour la verité. La quatrième a esté la raison naturelle qu'on a laissé abattre & tomber dans un estat de langueur. Il n'est presque rien resté d'entier que les sens à qui l'on déclara une guerre ouverte. Je ne doute pas qu'ils ne se fussent deffendus, mais quel moyen de se tenir fermes estant seuls & denués de tout appuy? On ne peut pas sans doute s'imaginer un plus grand aveuglement.

Cela ne suffisoit pas encore, parce que le passage de cette ignorance à la foy de la preséence réelle ne laissoit pas d'estre dur. Il le falloit adoucir. Et c'est l'usage que M. Claude prétend faire d'une maxime qu'il établit par tout: *Que ce changement ne s'est point fait par voye de contradiction, mais par voye d'addition & d'explication de la foy ancienne.* Il est certain, dit-il, pag. 643. que les Pascaistes n'arrachèrent point aux hommes leurs opinions. C'est un faux principe sur lequel l'Auteur établit tous ses raisonnemens; & je les ay détruits en détruisant ce fondement imaginaire..... Pascale & ses sectateurs ont procédé par voye d'addition, ou par voye d'explication, ou par voye de confirmation de la foy publique; ce qui luy a donné plus de facilité pour tromper un peuple ignorant.

L'effet de cette machine ou de ce moyen d'adoucisement est tel qu'il est capable d'empescher selon M. Claude, qu'un homme qui propose la preséence réelle à des gens qui n'en ont jamais ouï parler, ne soit pris pour innovateur, & qu'il fait que ce changement n'est pas connoissable a ceux mesmes pag. 243. qui le souffrent.

Il ne s'agit donc plus que d'executer ce grand dessein de faire recevoir la doctrine de la preséence réelle par la plus grande partie de l'Eglise. Et M. Claude n'a pas manqué aussi de nous décrire les moyens par lesquels il prétend qu'on en est venu à bout.

Premierement il nous en propose d'incertains & dont il est bien aisé de nous presenter seulement l'idée, pour nous donner lieu de conclure qu'on peut s'en estre servi, & pour ne s'engager pas à les soutenir.

Si nous avions vû, dit-il, *passer sur nos yeux les temps où se fit ce changement, nous pourrions sans doute en parler avec un peu plus de distinction & de clarté.* pag. 225. Nous eussions remarqué les artifices dont se servirent les disciples de Pascale pour conduire les choses au point où elles parurent, lors que les contestations de Lanfranc & de Berenger firent éclat. Comme les Astronomes font leurs observations sur les accidens & les revolutions des Cieux, nous eussions fait de mesme les nostres sur ce phenomene humain; nous eussions pris garde de plus près à l'ignorance des Prelats, à la simplicité des peuples, aux intrigues des Cours, aux liaisons des Grands, aux interets des Evêques, & à tant d'autres machines mondaines qui s'ajustent ordinairement ensemble pour faire triompher le mauvais parti.

Neanmoins il trouve plus à propos ensuite d'employer positivement & certainement une partie de ces moyens & de ces machines. *Les sens,* dit-il, pag. 300. *furent attaquez par la fausse philosophie, par les bruits de la dispute, par les intrigues des Moines, par l'autorité de la Cour Romaine, qui n'a*

CHAP. II. *jamais esté ny plus fiere ny plus puissante qu'en ce temps-là. Ils furent trahis par le penchant qu'a l'homme naturellement pour l'erreur & la superstition, & battus par ces expressions difficiles des Peres, qu'on tournoit & qu'on manioit en tant de façons qu'on leur faisoit signifier, ce qu'elles ne signifioient point.*

pag. 655.

Mais comme il estoit difficile d'appliquer tout cela au dixième siecle, il change d'avis ailleurs, & il aime mieux en bannir expressément les disputes, en s'en demellant par une antithese. *Je conclus, dit-il, avec l'Auteur, que n'y ayant point eu d'écrits au dixième siecle, il n'y a point eu de dispute. La consequence est à mon avis raisonnable. Mais je ne conclus pas avec luy que n'y ayant point eu de dispute, la doctrine de l'Eglise n'a point esté ataquée. La consequence n'en est pas bonne. Elle a esté attaquée sans avoir esté deffenduë. La Zizanie déjà semée dans le champ du Seigneur avec le bon froment, a pris racine & s'est avancée pendant que les hommes dorment. Je conclus bien que s'il y eust eu des disputes, l'ignorance n'eust pas subsisté : mais je conclus aussi que l'ignorance a subsisté, parce qu'il n'y a point eu de dispute.*

Après tout cela M. Claude est encore obligé d'employer ses dernieres machines, qui sont les moyens dont il se sert pour effacer de l'esprit des hommes la memoire de ce terrible changement. Ce sont les plus étranges de tous, & ils sont si peu arrestez qu'il est mesme difficile de deviner ce qu'il veut dire. Il parle de fourbes, d'artifices, d'inquisition, de croisades, par lesquels il prétend que l'on luy a enlevé ses titres : mais on ne sçait s'il veut que tout cela se soit passé au dixième ou dans l'onzième siecle, ou s'il veut faire croire que par les croisades du treizième siecle on a aboli la memoire du changement qui s'estoit fait au dixième. C'est pourquoy comme il estoit encore plus embarrassé en ce point qu'en tous les autres, il a cru s'y devoir fortifier par les plus grands efforts de son éloquence que nous verrons en son lieu.

Enfin pour empêcher que l'on ne trouve encore des difficultez après l'application de tous ces divers moyens, il y employe sa grande machine qui est de mettre la chose en exclamations, & de dire des injures à ceux qui n'entendoient pas tout d'un coup dans cette vision, comme s'ils avoient tous les torts du monde. *Quand on est, dit-il, preoccupé de passion, on change également l'extravagance en raison & la raison en extravagance. Qu'y a-t'il de plus raisonnable que de dire que l'opinion de Paschase rehaussée des couleurs de l'antiquité, bien qu'elle fust en effet nouvelle, soutenüe par un peu de philosophie, relevée par ces grands mors que les ignorans admirent, & proposée en des siecles semblables au neuvième & au dixième, ait trouvé au commencement quelques sectateurs, que ceux-là en aient fait d'autres, jusqu'à ce qu'enfin elle se soit rendüe la plus forte, & se soit établie sous l'aide de la violence & de l'autorité.*

Mais comme nous sommes Dieu merci accoutumés à ne nous étonner pas pour les injures, ny pour les exclamations de M. Claude, nous ne laisserons pas de luy soutenir, que ce qu'il nous debite là comme la chose du monde la plus raisonnable, en cachant toutes les difficultez & toutes les absurditez qu'elle renferme est une extravagance fort extraordinaire, & qui
doit

doit tenir un des premiers rangs entre les exemples des égaremens où la passion & la préoccupation sont capables d'engager ceux qui s'y laissent emporter aveuglément. CHAP. III.

CHAPITRE. III.

Examen des machines de retranchement, ou des moyens par lesquels M. Claude s'exerce de faire prescher la doctrine de la presence réelle à la plus grande partie des Chrestiens.

QUE M. Claude seroit heureux si les effets suivoient ses paroles, comme ses paroles suivent ses souhaits, & s'il suffisoit qu'il eust assuré les choses afin qu'elles fussent vraies, comme il luy suffit, qu'il les souhaite afin de les assurer ! Ce seroit alors qu'on verroit reüssir sans peine ce merveilleux changement qu'il entreprend de faire au dixième siecle. Mais le mal est que ces choses qui sont hors de luy, & ces événemens passez ont une certaine nature inflexible & invariable qui ne s'ajuste point du tout avec ses desirs. Et ainsi il se trouve toujourns qu'il en conte de son costé comme il luy plaist, & que les choses demeurent de l'autre toutes contraires à ce qu'il en dit.

Il ne s'agit pas, dit-il, de toute la terre ; il s'agit de l'Occident & des provinces soumises à l'obéissance du Pape. C'est-a-dire, je ne veux pas qu'il s'en agisse : je ne veux pas me mettre en peine d'expliquer comment la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation s'est introduite dans l'Orient, dans les Patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie, de Jerusalem, & d'Antioche, dans les Eglises des Armeniens, des Nestoriens, des Jacobites. Je ne veux point du tout me travailler à deviner comme elle a penetré dans l'Ethiopie, dans la Moscovie & dans la Mosopotamie, dans la Georgie, dans la Mingrelie, dans la Moldavie, dans la Tartarie & dans les Indes. Il vaut mieux dire qu'elle n'y est pas : ce sera plutost fait, & par ce moyen je me delivreray d'un grand embarras. PAG. 642

Mais M. Claude nous permettra s'il luy plaist de l'avertir qu'il est homme & non pas Dieu, & qu'ainsi ny ses paroles ny ses volontez ne sont point operatives. Il voudroit bien que la doctrine de la presence réelle ne fust pas dans toutes ces grandes provinces. Mais elle y est, & elle y fera malgré qu'il en ait. La chose ne dépend point du tout de luy : & nous l'avons fait voir par des preuves auxquelles on croit qu'il ne résistera pas luy-mesme.

Ainsi nonobstant tous ses souhaits il est question de sçavoir comment la creance de la presence réelle se seroit introduite dans tous ces lieux, si elle n'y avoit pas toujourns esté. Il est certain qu'elle y est établie, qu'elle y regne, & qu'elle y domine absolument. On n'y en connoist point d'autre. On ne se souvient point qu'il y ait jamais eu d'autre doctrine. Toutes ces nations croyent la tenir par la succession perpetuelle de leurs peres. Il est clair qu'elles ont toujourns esté dans cette doctrine depuis que l'on parle de Berenga-

CHAP. III. riens, & qu'en ce point elles ont toujours esté unies avec l'Eglise Romaine. Il faut donc que M. Claude nous dise qui les a fait entrer dans cette creance. Mais comment le feroit-il, puisqu'il ne se veut exenter d'entrer dans cette question, que parcequ'il voit que non seulement les preuves solides, mais que les inventions & les fictions mesmes luy manquent? Toutes ses machines luy deviennent inutiles. Il nous parle de Pascale, de disputes, d'intrigues de Moines, de violences de la Cour de Rome. Et pour rendre ridicule tout cet amas de songes & de visions, il ne faut que l'obliger de jeter les yeux sur les deux tiers du monde qui ne connoissent ny Pascale ny son livre, & qui bien loin de reconnoistre le Pape n'ont point de plus grande passion que de le contredire en tout ce qu'ils peuvent.

Que M. Claude nous dise donc qui les a persuadez d'une creance qu'il prétend estre directement contraire à l'Escriture, aux Peres, à la raison & aux sens? Quels predicateurs ont produit ce grand effet? D'où vient qu'aucune de ces nations n'a resisté à l'innovation? D'où vient qu'elles ont toutes oublié qu'elles aient changé de sentiment, & qu'elles prennent leur doctrine presente pour celle que les Apostres ont établie dans l'Eglise, & qui est venue jusq' à eux par la succession de leurs Eveques.

M. Claude se fatigue l'imagination à inventer une fable impertinente d'un jeune Religieux qui sans sortir de son convent, & sans que l'on entende parler de luy, change la foy de tout l'Occident. Il se donne la gêne pour accompagner cette fable de mille suppositions fantastiques. Il épuise toutes ses figures & tous ses grands mots pour éblouir un peu les yeux des simples, & pour leur cacher l'absurdité de ce roman.

Mais il ne prend pas garde que tous ses efforts sont vains; qu'il luy reste encore plus des deux tiers de son ouvrage, sans quoy toutes les peines qu'il prend luy sont inutiles; qu'il faut qu'il trouve encore d'autres Pascases qui portent cette foy dans toutes les societez separées de l'Eglise Romaine, & dans les provinces les plus reculées; qu'il faut que tous ces Pascases aient le mesme succès; que personne ne les contredise & ne s'oppose à leurs entreprises; que personne ne s'apperçoive qu'ils renversent la foy ancienne; & qu'il faut enfin qu'ils aient tous accompli en mesme temps leur ouvrage, lorsque Berenger viendra à paroistre, afin qu'il puit dire avec raison que *l'Eglise estoit perie, & qu'elle n'estoit demeurée que dans ceux qui le suivoient.*

L'Anfr. c. 23.

Je vois bien que M. Claude tout hardi qu'il est succombé sous la grandeur de cette entreprise. Il en est épouvanté, il y renonce, il demande grace, il voudroit bien que cela ne fist pas partie de la question. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *de toute la terre.* Mais il ny a pas moyen de le contenter. Il s'en agit malgré qu'il en ait, puisque cette creance est établie par toute la terre. Cela ne dépend ny de luy ny de moy. C'est une partie necessaire de cette grande question, & qui entraîne tout le reste. Ainsi puisque par un aveu forcé de son impuissance il reconnoist qu'il ne peut pas dire qu'il se soit fait un changement universel de creance dans tout l'Orient; il faut qu'il abandonne tout le reste, & qu'il reconnoisse que tous ses moyens sont ruinez, toutes ses machines brisées, tous ses projets

renversez & routes ses hypothéses détruites.

S'il nous dit que c'est Pascale qui a inventé cette doctrine, & qu'elle ne pouvoit tomber dans l'esprit d'autre que de luy; nous luy montrons ce nombre infini de Chrestiens qui ne connoissent ny Pascale ny son livre, & qui font neanmoins de tout temps profession de cette doctrine: & le voila convaincu de temerité & d'imposture.

S'il nous dit que les Papes ont contribué par leur autorité & leurs violences à la faire recevoir, nous luy faisons voir ces grandes nations où ils n'exercent aucune juridiction, où ils ne sont point reconnus, & parmy lesquelles leurs décisions n'ont aucun credit ny aucune autorité, & qui neanmoins sont aussi attachées à la foy de la presence réelle, que les peuples les plus soumis au S. Siege: & le voila encore convaincu de tromper le monde par des fables sans apparence & sans fondement.

S'il nous parle de cabales, d'intrigues imaginaires, de disputes de philosophie par lesquelles il pretend qu'on ait établi cette doctrine, nous luy montrons une infinité de peuples qui ne connoissent point la philosophie de l'école, qui n'ont jamais disputé de ces matieres, & où l'imagination mesme de M. Claude n'a pû faire agir les intrigues de la Cour de Rome, & qui croient neanmoins la presence réelle comme nous. Et ainsi voila encore tous les contes de M. Claude détruits & aneantis.

C'est une chose étrange que toutes les hypotheses fantastiques sur lesquelles le systeme de M. Claude est appuyé y estant toutes essentielles, en sorte que la ruine d'une seule suffit pour le renverser tout entier, elles sont toutes neanmoins si visiblement faulles qu'il n'y en a pas une qui puisse subsister en particulier.

On vient de le voir ruiné sans ressource, par l'exemple de tous ces peuples d'Orient qui se sont trouvez dans la foy de la presence réelle sans l'avoir tirée ny de Pascale, ny de l'Occident: qu'on s'imagine neanmoins qu'il subsiste, & on le va voir de nouveau détruit par la ruine d'une autre supposition.

M. Claude ne veut pas qu'au temps de Berenger tous les Chrestiens d'Occident eussent une creance distincte de la presence réelle: *Il ne s'agit pas dans l'Occident, dit-il, de tous ceux qui faisoient profession d'estre Chrestiens. Il ne s'agit que d'un parti qui se fortifie, & qui tasche de se rendre le maître des chaires, pour estre ensuite maître de toute l'Eglise.* On voit bien ce qu'il veut, & l'interest qu'il a dans cette pretension. Il reconnoist que c'est un trop grand ouvrage de faire recevoir cette doctrine à tous les particuliers de l'Eglise d'Occident. La mauvaise humeur d'un seul auroit pû troubler toute l'entreprise & renverser tous les desseins de M. Claude. Il desire donc qu'on ne l'oblige pas à montrer comment la foy de la presence réelle a pû estre embrassée par tous les Chrestiens sans distinction. Son interest y est tout visible; mais ses desirs & ses interests ne sont pas des preuves ny des raisons. Y a-t-il quelqu'un qui témoigne que le commun du peuple de l'onzième siecle n'estoit pas persuadé de la presence réelle, & qu'il n'avoit qu'une connoissance confuse de ce mystere? Non, Berenger mesme avoüe le contraire en appellant cette doctrine l'opinion du peuple, *sententia vulgi*, & en

pag. 642

Apud Lan-
franc. de serm-
& sang.

CHAP. III. soutenant que l'Eglise estoit perie. Est-ce que les Auteurs qui declarent que cette creance estoit celle de toute l'Eglise, & que tous les Chrestiens de la terre en faisoient une profession publique apportent quelque restriction à ce témoignage ? Non. Il est general & sans exception. Et c'est de tous les Chrestiens du monde qu'ils disent, *Qu'ils se glorifient de recevoir dans ce* Lanfranc. c. 22. *sacrement la vraie chair & le vrai sang de Jesus-Christ né de la Vierge.* S'est-on inscrit en faux contre ce témoignage qu'ils rendent de la creance de leur siecle ? Non. Il n'y a que M. Claude qui le fasse six cens ans après sans aucune preuve. La raison fait-elle voir que dans ce point la foy des pasteurs ne fust pas celle du peuple ? Non. Elle prouve tout le contraire, étant incroyable que des pasteurs persuadez de la presence réelle n'ayent pas eu soin d'en instruire ceux qu'ils dispoient à la communion, à qui ils devoient juger cette creance absolument necessaire pour leur faire éviter les communions indignes.

Est-ce une raison tant soit peu probable pour montrer que le peuple n'estoit pas persuadé de la presence réelle, de ce que quelques historiens qui témoignent que Berenger troubla l'Eglise par une heresie nouvelle, témoignent en mesme temps qu'il corrompit plusieurs personnes par ses nouveautés ? Nullement. Elle ne merite point d'autre nom que celui d'une absurdité signalée, qui iroit à prouver qu'il n'y eut jamais d'heresie nouvelle, parce qu'il n'y en a point eu qui n'ait trouvé des sectateurs, & souvent mesme parmi les Evêques.

Surquoy donc est fondé ce retranchement que M. Claude fait d'une partie des Chrestiens, pour s'exenter de montrer comment la foy de la presence réelle avoit esté universellement reçeuë ? Sur son interest & sur son desir. Mais parce qu'ils ne sont pas les regles des choses, ils n'empescheront pas que la raison & les témoignages précis des Auteurs contemporains ne montrent que la foy de la presence réelle estoit generalement embrassée par tous les fideles de l'Eglise, lorsque Berenger la troubla par son erreur. Ainsi voilà encore cette machine renversée, & M. Claude obligé de faire recevoir insensiblement la doctrine de la presence réelle, non seulement par un parti considerable, mais generalement par tous les Chrestiens. Il a reconnu luy-mesme que cet ouvrage surpassoit son imagination, en ne s'y voulant pas engager. Et par conséquent voilà encore tous ses projets ruinez, & son systeme en desordre, tant il est difficile d'ajuster des imaginations vuides & creusées, avec les veritez réelles qui se trouvent marquées par les evenemens & les faits constans qui sont independans de nos fantaisies.

CHAPITRE IV.

Examen des machines de preparation, ou des moyens par lesquels M. Claude a cru devoir disposer les peuples au changement insensible sur la doctrine de la presence réelle.

CETTE preparation se reduit selon M. Claude, comme nous l'avons marqué, à faire perdre au peuple la connoissance distincte du my-

terre de l'Eucharistie, & à le faire entrer dans un estat qu'il appelle de *connoissance confuse*. Mais pour le disposer mesme à cét effet, il l'y prepare, comme nous avons dit par une ignorance generale de tous les mysteres, & par une privation universelle de toutes sortes de lumieres. *En ce siecle tenebreux*, dit-il, *se perdit la distincte connoissance de la vraye doctrine, non seulement sur le sujet du sacrement, mais presque sur toutes les autres matieres de la Religion chrestienne*: Et expliquant ailleurs plus distinctement ce qu'il entend par là, il nous décrit ce siecle privé de cinq lumieres qui comprennent toutes celles qu'on se peut imaginer. *La premiere lumiere*, dit-il, *qu'on a fait éclipser devant les yeux du peuple a esté l'Ecriture sainte. La seconde a esté les claires & bonnes explications des Saints Peres sur le sujet du sacrement. La troisieme a esté la connoissance des autres mysteres du Christianisme qui pouvoient fortifier l'esprit & encourager le zele pour la verité. La quatrieme a esté la raison naturelle qu'on a laissé ahataridir & tomber dans une espece de langueur. Il n'est presque rien resté d'entier que les sens à qui l'on declare une guerre ouverte.*

PAG. 16.

PAG. 229.

Avant que de répondre à cette description de M. Claude, je le supplie de se détacher un peu de cette dispute, & de me répondre luy-mesme en general, quel jugement on doit porter d'un Theologien qui dans une matiere importante avance des choses non seulement sans fondement, sans preuves, sans raison, mais qu'il sçait estre fausses & inventées à plaisir. Je ne sçaurois croire qu'il ne condamne luy mesme le procedé de ce Theologien, comme estant entierement indigne d'un homme d'honneur & de conscience. Et c'est ce qui fait que je suis fâché d'estre obligé de luy dire, qu'il est cét homme & ce theologien dont nous parlons *tues homo ille*.

C'est luy-mesme qui avance des choses qu'il sçait estre fausses, & qu'il n'a jamais pensées à moins que l'emportement ne luy fallè penser le contraire de ce qu'il sçait. L'accusation est un peu forte; mais la conviction en est facile & évidente. Il dit que la connoissance distincte de presque tous les autres mysteres que celui de l'Eucharistie se perdit au dixième siecle. Or il sçait le contraire de cela, & il en est persuadé; puisque pour les mysteres communs & crus de part & d'autre, & contenus dans les anciens symboles, on ne peut pas dire qu'on les ait ignorés au dixième siecle, & que pour tous les points contestez entre les Calvinistes & l'Eglise Romaine, excepté celui de l'Eucharistie, tous les Ministres ses confreres reconnoissent eux-mesmes que long-temps avant le neuvième & le dixième siecle toute l'Eglise en croioit ce qu'en croit presentement l'Eglise Romaine. Qu'il nous dise donc quelles sont ces veritez de foy dont la connoissance distincte se perdit au dixième siecle. Qu'il nous dise quels sont ces mysteres qui pouvoient fortifier l'esprit des fideles contre la presence réelle, & qu'il prétend qu'on a cessé de connoistre dans ce siecle; ou qu'il se reconnoisse convaincu d'une mauvaise foy inexcusable.

Tout le reste n'est qu'un amas de remeritez sans preuves, sans raison, sans apparence. Pourquoi, dit-il, *qu'on a osté aux fideles la lumiere de l'Ecriture*? A t'on cessé de la lire dans les Eglises & dans les cloistres? A t'on cessé de l'expliquer au peuple & de l'enseigner dans les écoles? Les écrits des auteurs

de ce siecle qui nous restent comme ceux de S. Odon & de Raterius Evêque de Verone ne font-ils pas voir que l'on étudioit & l'écriture & les Peres ?

Pourquoy, dit-il, qu'on a caché aux peuples *les claires & bonnes explications des Peres* ? N'y a-t-on pas appelé l'Eucharistie *Sacrement du corps de Jesus-Christ, Mystere du corps de Jesus-Christ, pain & vin* : & cependant c'est en cela que consistent selon luy *ces claires & bonnes explications des saints Peres* ?

Cette languueur de la raison naturelle qu'on a laissé abâtardir est une idée de declamateur qui n'a de fondement que dans la hardiesse de celui qui la propose, & elle est clairement détruite par les écrits des auteurs de ce siecle comme de Luitprand, de Ditmar, de Vvitchind, de Frodoard, de Raterius, d'Odon, d'Odilon, & de plusieurs autres, qui témoignent par leurs écrits beaucoup de bon sens & de piété, & qui sont infiniment plus croyables dans les témoignages qu'ils rendent à un tres-grand nombre d'Evêques & d'Abbez, d'avoir été illustres en science & en piété, que M. Claude qui les déchire sans raison. Cette guerre déclarée aux sens est encore une fausseté. Il n'y a qu'un mot en passant dans Pascale contre ceux qui vouloient que tout corps fust palpable & l'on ne peut pas dire qu'en cela il soit mauvais philosophe. Toutes les autres difficultez de l'Eucharistie, que l'on tire de la philosophie & des sens n'y sont pas seulement marquées. Il n'y en a pas un seul mot dans tous les autres auteurs : & M. Claude nous viendra dire, comme si l'on n'avoit fait autre chose que de disputer contre les sens, *qu'on leur a déclaré une guerre ouverte*. Quand on l'auroit fait, on n'auroit qu'imité en cela les Saints Peres qui nous ont assuré, *qu'il ne s'en falloit pas rapporter aux sens sur le sujet de l'Eucharistie* : mais il est faux de plus qu'on l'ait fait : de sorte qu'il semble que M. Claude prenne plaisir à faire que ce qu'il avance soit faux & déraisonnable en toutes les manieres qu'il le peut être.

Tout cet appareil de faussetez aboutit à persuader que l'on est tombé au dixième siecle dans une connoissance confuse de l'Eucharistie. Et l'on peut juger quelle peut être la solidité d'une conclusion qui est fondée sur tant de mensonges, & qui est d'elle mesme contraire au sens commun. Car les seules paroles des Liturgies, qui sont l'abregé de celles des Peres estoient suffisantes pour instruire tous les Ecclesiastiques de ce Mystere : La necessité de participer souvent à la communion, & la crainte que l'on donnoit d'y participer indignement, faisoient qu'il estoit comme impossible que tout le monde ne fust instruit de ce qu'il en falloit croire. Et l'on peut dire avec verité que l'Eucharistie est le dernier des mysteres dont la connoissance se peut perdre, parcequ'il n'y en a point auquel on soit plus souvent obligé de s'appliquer, & par des motifs plus pressans.

Mais si l'on veut considerer de plus près & les paroles de M. Claude, & l'estat où il nous dépeint ce siecle, on trouvera que cette *connoissance confuse* n'est qu'un mot en l'air, & qu'au cas qu'il signifie quelque chose il n'est pas possible que les Chrestiens y aient été dans ce siecle-là.

Premierement il y a toute sorte d'apparence que M. Claude en nous

parlant si souvent de *connoissance confuse*, ne conçoit que le son de ce terme, & qu'il nous veut éblouir par un mot qui ne signifie rien dans son esprit. Car en recherchant dans son livre en quel sens il le prenoit, j'ay trouvé que *connoissance confuse & connoissance distincte* ne sont que la mesme chose dans son langage; c'est-à-dire que la connoissance qu'il appelle confuse est toute aussi nette que celle qu'il appelle distincte.

Pour developper ce mystere, il faut sçavoir que selon M. Claude la connoissance distincte de l'Eucharistie ne consiste pas à sçavoir distinctement, que l'Eucharistie n'est pas réellement le vray corps de Iesus-Christ: car il ne veut pas que l'on ait fait cette reflexion expresse dans le temps mesme où il admet sa connoissance distincte.

En quoy consiste-t'elle donc? on trouvera qu'elle ne consiste en autre chose qu'à sçavoir 1. Que l'Eucharistie est du pain & du vin.

2. Que ce pain & ce vin sont des sacremens du corps & du sang de Iesus-Christ.

3. Qu'il les faut recevoir en memoire de la passion de Iesus-Christ.

4. Qu'en les recevant on reçoit les graces & les consolations de Iesus-Christ.

5. Que ce pain & ce vin qui sont les sacremens du corps de Iesus-Christ sont appelez son corps & son sang, quoy qu'ils n'en soient que les signes.

6. Que Iesus-Christ est réellement au ciel.

Quand M. Claude nous veut donner l'idée de sa connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie, il ne la compose que de ces connoissances particulieres. Et c'est pourquoy dans la page 295. où il nous la décrit il n'y en comprend point d'autres. *Il est certain*, dit-il, *que la verité positive que nous croyons estoit enseignée dans les huit premiers siecles d'une maniere si claire, si forte, & si distincte, qu'elle dissipoit toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ces expressions: LE PAIN EST LE CORPS DE CHRIST: IL EST CHANGE' AU CORPS DE CHRIST.* Et pour prouver que l'on enseignoit la creance Calviniste de cette maniere claire, forte, & distincte, il ajoûte: *On enseignoit que le sacrement estoit du pain & du vin; que ce pain & ce vin estoient les signes & les figures du corps de Iesus-Christ: qu'ils ne perdoient point leur naturelle substance, mais qu'ils estoient appelez le corps & le sang de Christ, parce qu'ils en estoient les sacremens.* Cela supposé, il est bien visible que si les fideles n'avoient pas crû toujours la presence réelle, il est impossible au moins qu'ils aient jamais esté privez de ces autres connoissances qui composent la creance distincte de M. Claude.

La chose est toute évidente par le sens commun. Car le moyen qu'ils aient pû ignorer des choses dont ils ont eu continuellement les oreilles frappées? Mais parce que ce n'est pas la coutume de M. Claude d'écouter beaucoup la raison, il vaut mieux le convaincre par son propre témoignage.

Il décrit dans la page 495. quelles sont les veritez du mystere de l'Eucharistie qui ont toujours esté populaires, c'est-à-dire quelles sont celles qui ont tou-

CHAP. IV. jours esté connus du peuple. Et il est remarquable qu'il s'agit en ce lieu là du temps où il place & son changement insensible, & sa connoissance confuse de l'Eucharistie. Or entre ces veritez populaires il marque expressément toutes celles qui forment sa connoissance distincte. *Le mystere de l'Eucharistie, dit-il a toujours este populaire en la forme exterieure de sa celebration & dans les actes generaux que les Chrestiens y doivent faire. Prendre du pain, boire d'un calice en memoire de la mort & de la resurrection de Jesus-Christ nostre Seigneur, recevoir ces choses avec un respect religieux comme un grand sacrement que le Seigneur a instrué, élever sa foy au corps & au sang du Sauveur pour y trouver la consolation de l'ame : cela est sans doute populaire. Il est populaire d'écouter le témoignage des sens qui rapportent que c'est du pain, & d'entendre dire pourtant que c'est le corps de Christ, le sacrement du corps de Christ, son gage, son memorial.... Il est populaire de sçavoir que Jesus-Christ est au ciel, & que de là il viendra pour juger les vivans & les morts.*

Voilà ce que c'est, selon M. Claude, que la connoissance populaire du mystere de l'Eucharistie, c'est-à-dire celle qui a dû estre necessairement dans le peuple du dixième siecle, dont il est question en cet endroit. Cette connoissance populaire est donc ce qu'il appelle aussi connoissance confuse. Cependant elle comprend tout ce qui est enfermé dans la connoissance distincte; & ces Chrestiens confus du dixième siecle en sçavoient tout autant que les Chrestiens distincts des autres siecles de M. Claude.

Ainsi toute cette distinction de deux connoissances; l'une distincte & l'autre confuse, l'une pour les huit premiers siecles, l'autre pour le neuvième & le dixième est une pure illusion. C'est une distinction de mots dont M. Claude n'a aucune idée distincte, & qu'il confond luy-mesme quand il vient à les appliquer; & elle n'est inventée que pour faire un certain jeu de paroles qui semblent signifier quelque chose, & qui ne signifient rien. Il nous dit *qu'on a passé de la verité distincte à la verité confuse, & de la verité confuse à l'erreur*. Les mots de *verité distincte*, de *verité confuse*, sont effectivement differens : mais ce que M. Claude entend par ces mots en les appliquant à l'Eucharistie ne l'est point du tout. Et tout cela n'a pour but que de tromper ceux qui se repaissent des mots, & qui ne vont pas jusqu'au fonds des choses.

Tout ce que nous avons dit dans le vi. livre contre cette connoissance confuse nous donne encore lieu de supposer; que c'est une pure chimere, & qu'il faut par necessité que les fideles aient eü une connoissance distincte du mystere de l'Eucharistie, c'est-à-dire qu'ils aient crü distinctement ou que ce qu'on leur donnoit estoit le corps de Jesus-Christ, ou que ce ne l'estoit pas, mais seulement son image & son symbole. Mais on peut dire qu'il n'y a point de siecles où il soit moins raisonnable de placer une connoissance confuse de ce mystere que dans le neuvième & le dixième; en s'arrestant à l'hypothese de M. Claude.

Il veut que l'opinion de la presence réelle ait esté proposée par Pascale dès le commencement du 9. siecle; qu'il ait trouvé quelque petit nombre de sectateurs, & qu'il ait esté contredit par tous les grands hommes de son siecle.

Mais

Mais il s'ensuit de là tout le contraire de ce qu'il pretend. Car le moindre effet que pouvoit produire cette contestation estoit d'appliquer les hommes à considerer ce different. Or dans une chose où il s'agissoit du salut de chacun, il est impossible que tous ceux qui en entendoient parler n'aient formé une pensée distincte pour rejeter ou pour admettre cette presence réelle dont M. Claude veut qu'il fust alors question.

Et comme il est sans apparence qu'une opinion nouvelle contraire à la raison & au sens soit reçue d'abord par tous ceux qui en entendent parler, & qu'il est certain au contraire que l'on en parle en mille lieux, où l'on ne la propose pas même d'une maniere capable de persuader, il s'ensuit que l'opinion de Pascale, avant que d'estre embrassée par beaucoup de monde auroit dû estre auparavant fort connue, & qu'elle auroit esté d'abord formellement rejetée par la plus grande partie de l'Eglise.

Si M. Claude consultoit un peu la nature & le bon sens dans la composition de ses hypotheses, il auroit reconnu que les nouvelles d'une opinion que l'on propose dans l'Eglise precedent toujours l'approbation de cette opinion, & qu'ainsi avant que Pascale eust trouvé dix sectateurs, il auroit fallu qu'il y eust eu cent mille personnes qui en eussent ouï parler sans s'estre laissé persuader.

Et de là il s'ensuit qu'il n'auroit pû accroistre son parti qu'en convertissant les gens qui l'auroient auparavant condamné, & qui seroient ainsi passés non d'une connoissance confuse à une connoissance distincte, mais de l'improbation formelle de l'opinion de Pascale à l'approbation de cette même doctrine.

C'est donc encore une nouvelle chimere que de dire qu'on ait pû produire ce grand changement en faisant passer insensiblement le monde de la connoissance confuse à l'erreur, puisqu'il est clair qu'il auroit dû necessairement estre precedé d'une connoissance tres-distincte des deux opinions, & d'une improbation positive de l'opinion de Pascale.

Je ne sçache qu'un moyen par lequel M. Claude puisse éviter cet inconvenient, qui est de supposer que Pascale estoit Prophete, & qu'il communiquoit le don de prophetie & celui d'une circonspection miraculeuse à tous ceux qu'il gaignoit à son parti. Avec ces deux qualitez surnaturelles il se pourra faire qu'il ne communiquast jamais sa doctrine qu'à ceux qu'il prevoit par esprit de prophetie la devoir certainement approuver; que ces personnes auront observé la même reserve en ne parlant de cette même opinion qu'à ceux qui la devoient & embrasser & cacher. Mais à moins que de cela, & s'il a agi avec une prudence purement humaine, il est impossible que pour un sectateur il n'ait fait mille adversaires, & que ces adversaires n'aient appliqué tout le monde à rejeter positivement sa doctrine comme une folie.

Et en effet M. Claude ne se souvient pas que c'est ce qu'il suppose luy-même, & que c'est l'effet qu'il attribue au livre de Bertram & de Jean Scot, qu'il veut avoir esté victorieux dans leur siecle des nouveantez de Pascale. C'est donc à luy à nous expliquer par quel moyen cette connoissance confuse a pû subsister parmy tant de lumieres capables de la détruire.

S'il est embarrassé à p'acer sa connoissance confuse au 9. siecle, il le doit estre encore davantage à la placer au dixième qu'il pretend avoir esté miparti de Pascalistes & de Bertramistes. Car ces Pascalistes auroient tous eu une connoissance fort distincte de la preséence réelle; & ces Bertramistes en auroient eu une tres-distincte de l'absence réelle. Et il eust esté impossible dans le grand nombre de predicateurs qu'auroit eu l'une & l'autre doctrine, qu'il y eust quelqu'un dans l'Eglise qui n'en eust pas oïi parler.

Il n'y a gueres de personnes dans ce continent icy qui n'ait oïi parler qu'on a decouvert depuis deux cens ans un nouveau monde au de là de l'Océan; & l'on ne doit point douter que cette découverte n'ait esté connue lorsqu'elle arriva, par toutes les personnes qui n'estoient pasentièrement stupides. Cependant quelle proportion y a-t'il de cette nouvelle avec la découverte de la doctrine de la preséence réelle, si elle eust esté auparavant inconnüe? Et combien la nouvelle d'un Dieu present sur tous les autels du monde est-elle plus grande, plus surprenante, plus capable d'appliquer les hommes par la viie de leur interest, que celle de la découverte d'un nouveau monde? Il est donc contre la raison de croire que cette doctrine ait pû estre deffenduë par quelque nombre de personnes, & qu'elle n'ait pas esté incontinent connue de tous les Chrestiens.

Ainsi tous les moyens & toutes les machines de M. Claudé se trouvent toujours contraires à la raison parcequ'il ne la consulte jamais pour les inventer. Et c'est une chose surprenante comment il a pû dire mesme par hazard tant de choses sans apparence: de sorte qu'il semble qu'il ait eu dessein d'éviter la vrai-semblance dans ses hypotheses avec autant de soïn que les autres la recherchent.

 CHAPITRE V.

Des Machines d'adoucissement, ou des moyens intentez par M. Claude pour empêcher qu'on ne fust choqué de la doctrine de la preséence réelle.

M. Claude n'a pas crû que ce fust assez d'avoir préparé les esprits à recevoir la preséence réelle par les moyens que nous avons vûs; il a jugé encore tres-prudemment qu'il faloit empêcher qu'on ne se soulevast contre cette doctrine lorsqu'il la feroit prescher dans le monde, afin de luy donner moyen de s'établir insensiblement, & de parvenir à ce degré d'autorité où elle se trouva dans l'onzième siecle. Il estoit donc necessaire de luy oster ce qu'elle a d'étrang; & de surprenant à l'égard de ceux qui n'en ont point encore entendu parler: & c'est ce qu'il a pretendu faire par les moyens d'adoucissement qu'il repete souvent dans son livre, & qu'il explique en peu de paroles dans le passage suivant.

C'est un songe, dit-il, que de s'imaginer que la creance distincte tint les hommes dans une perpetuelle vigilance contre l'erreur. Car il est certain que l'erreur ne s'insinua point par voye d'opposition ou de contradiction formelle à la verité, mais par voye d'addition, d'explication, de confirmation; &

sâcha de s'allier avec la foy ancienne pour ne l'effaroucher pas d'abord. Et c'est par ce moyen qu'il veut que ce changement prodigieux qu'il pretend estre arrivé dans la doctrine de l'Eucharistie n'ait pas esté *connoissable* à ceux mesmes qui le souffroient.

PAG. 449.

Les inventions de M. Claude ont d'ordinaire des defauts assez considérables. C'est qu'elles sont fausses, impossibles, inutiles: & tous ces defauts se rencontrent dans celle-cy.

Il est faux que Pascale n'ait point enseigné sa doctrine en condamnant formellement ceux qui auroient esté dans un sentiment different du sien. M. Claude sçait bien le contraire, & qu'il les declare *coupables d'un crime detestable*: *NEFARIUM scelus est orare cum omnibus, & non credere cum omnibus*; qu'il les accuse d'estre *des gens sans foy*: *Ecce quomodo disputant contra fidem sine fide*.

Epist. ad Frud.

Il sçait bien que Hincmar condamne de mesme l'opinion de ceux qui disoient que l'Eucharistie n'estoit que l'image & la memoire du corps de Iesus-Christ, comme une *nouveauté contraire a la foy Catholique*.

Hincm. de Prædest. c. 31.

On ne doit donc point douter que si les disciples de Pascale avoient sçû qu'il y eust en de leur temps des gens qui ne crussent pas la presence réelle, ils n'eussent parlé le mesme langage que leur maistre, & qu'ils n'eussent condamné comme luy l'opinion contraire, d'erreur, de crime, & de nouveauté. Et par conséquent c'est une vision tres-mal fondée d'avancer, comme fait M. Claude, que cette doctrine n'ait point esté proposée par voye d'opposition; puisque si tost que ceux qui l'ont enseignée se sont imaginé qu'il y avoit quelques personnes qui en doutoient, ils ont formellement condamné leur doute.

2. M. Claude ne prend pas garde que sa pretension est non seulement fausse & contraire à ses propres suppositions, mais qu'elle est aussi impossible. Car il n'est pas possible qu'une doctrine nouvelle soit approuvée d'abord de tous ceux à qui on la propose. Il y en a par necessité qui la rejettent & qui en avertissent les autres. Il veut luy mesme que celle de Pascale ait esté rejetée par les plus grands hommes de son siecle. Il n'avoit donc point d'autre voye pour l'établir dans l'esprit de ceux qui la rejetoient formellement, que de les contredire & de les combattre en leur montrant qu'ils se trompoient, & que leur opinion estoit fausse. Et ainsi il auroit fallu se servir par necessité à l'égard de la plupart, de la voye d'opposition.

3. Enfin ce moyen est inutile pour la fin à laquelle M. Claude le destine, qui est d'empescher qu'on ne se soulevast contre cette doctrine, & de faire ainsi que le changement fust imperceptible à ceux qui le souffroient. Car de quelque nom qu'il appelle la maniere dont il pretend que l'on s'est servi pour proposer la doctrine de la presence réelle, soit qu'il la nomme voye d'explication, ou voye de confirmation, ou voye d'addition, il est impossible qu'elle ne produisist toujours un grand éclat & que ce ne fust le changement du monde le plus sensible. Et pour en estre convaincu il n'y a qu'à le considerer dans la personne de ceux qui eussent embrassé cette opinion, & dans celle de ceux qui l'auroient rejetée & combattue.

Que M. Claude considere s'il luy plaist quelle pouvoit estre la surprise des

uns & des autres, & quel devoir estre par exemple l'étonnement d'un Religieux, d'un Prestre, d'un Evesque, à qui l'on venoit dire que toutes les fois qu'il avoit dit la Messe il avoit eu le corps de Jesus-Christ entre les mains, qu'il l'avoit reçu dans son estomac toutes les fois qu'il avoit communiqué : dans quelle confusion il devoit entrer de l'avoir traité avec tant d'indifférence, de l'avoir méconnu, & de ne luy avoir rendu aucun des respects qui luy sont dûs. Est-il possible que cette connoissance n'eust pas produit tous ces mouvemens, & qu'en suite elle ne leur eust pas fait conclure par leur propre expérience, que comme ils avoient ignoré ce secret toute leur vie, il estoit de mesme ignoré de plusieurs autres, & que ceux qui ne l'avoient pas appris comme eux estoient dans l'aveuglement où ils avoient esté eux-mesmes.

Les autres devoient estre surpris & étonnez d'une maniere toute contraire. Ils devoient se moquer de l'absurdité de cette nouvelle doctrine. Ils devoient estre étonnez de la hardiesse que les Pascalistes avoient de la proposer comme la foy de l'Eglise. Ils devoient estre puissamment choquez de ce qu'on les accusoit d'ignorance, d'infidélité, & de crime, pour ne pas croire ce que personne n'avoit jamais crû. Ainsi cette doctrine ne pouvoit manquer d'estre extrêmement perceptible de quelque maniere qu'on la proposast.

Que M. Claude appelle donc s'il veut cette maniere de proposer la presence réelle, *addition*, *confirmation*, *explication*, je ne m'en mets pas en peine. Mais qu'il ne prétende pas que ces mots soient des mots de magie, qui changent & renversent l'esprit & le cœur des hommes, & qui les empêchent d'agir comme ils agissent à l'égard de tous les autres objets. Ces mots auroient-ils empêché qu'ils ne se fussent apperçeus qu'ils n'avoient jamais eu une telle idée? Auroient-ils empêché qu'ils ne vissent que les autres ne l'avoient pas? Auroient-ils empêché qu'ils ne tirassent les conséquences naturelles de toutes ces connoissances? Ils n'auroient donc empêché ny la revolte, ny le soulèvement, ny l'éclat. Et M. Claude n'est pas raisonnable, lorsque laissant subsister tout ce qui produit l'étonnement, la surprise, & les contestations aigres & animées, il s'imagine qu'il les calmera en changeant les mots, & en nous débitant comme un secret qui doit remédier à toutes sortes d'inconveniens, que la presence réelle ne s'est point introduite par *voye d'opposition & de contradiction formelle, mais par voye d'addition, d'explication, & de confirmation.*

Qu'il nous dise donc aussi en suivant ce rare raisonnement que l'on n'a point dû estre surpris de la nouvelle de la découverte d'un nouveau monde, parceque ce n'estoit qu'une addition à la Geographie; que la pensée de la circulation du sang n'a point dû surprendre les medecins, parce que ce n'estoit qu'une addition à l'Anatomie : que toutes les visions des Millenaires & des Apocalyptiques n'ont rien d'étonnant & ne doivent estre apperçeuës de personne, parce que l'on ne les propose que par une voye d'explication de l'Apocalypse : que Montan a dû faire recevoir sa doctrine insensiblement, parce qu'elle consistoit dans l'addition de nouvelles propheties.

Que si M. Claude voit clairement qu'il n'y auroit rien de moins raisonnable que de raisonner de cette sorte, qu'il reconnoisse aussi de bonne foy que tous ces moyens par lesquels il a prétendu faire croire que la doctrine de la presence réelle a pû s'établir sans soulèvement & sans éclat, sont des illusions manifestes. CHAP. V.

C H A P I T R E. V I.

*Examen des machines ou moyens d'execution, où l'on fait voir
l'impossibilité du changement insensible.*

L'INUTILITE' des moyens precedens employez par M. Claude ne nous donne pas lieu d'attendre grande chose de ceux dont il prétend que l'on s'est servi pour executer ce changement insensible. Ainsi l'on a déjà pû voir dans la description que l'on en a faite sur ses propres paroles, qu'il ne sçait à quoy s'en tenir, & qu'il se sert de moyens contradictoires. Tantost il fait établir la presence réelle *par les bruits de la dispute*; & tantost il reconnoist qu'il n'y a point eu de dispute dans le dixième siecle où il prétend que ce changement s'est fait. Ainsi il y auroit lieu de luy demander d'abord qu'il optast, & qu'en choisissant un de ces moyens chimeriques, il reconnoist qu'il a avancé l'autre fausement & temerairement. PAG. 300.

Il faut avouer néanmoins que si la contradiction est évidente; elle est en quelque sorte necessaire. Il y a esté contraint par la suite de ces faux principes. Le moyen qu'on ait proposé la doctrine de la presence réelle à tant de personnes qui n'en avoient point oüï parler, ou qui en avoient de l'éloignement, & qu'on les en ait persuadé tout d'un coup; qu'ils n'aient fait aucune resistance; qu'ils aient renoncé à toutes leurs lumieres; & que cela soit arrivé generalement dans toutes les familles, dans tous les monasteres, dans toutes les Eglises, & dans tous les lieux de l'Occident?

Jamais il n'y eut rien de plus visiblement impossible. C'est pour cette raison que M. Claude a crû qu'il estoit à propos de faire introduire la presence réelle *par le bruit des disputes*. PAG. 309.

Mais le moyen aussi que tant de disputes n'eussent produit aucun écrit; que les Pascasistes n'en eussent fait aucun pour éclaircir les doutes qu'on leur proposoit; que les Bertramistes en rejetant la doctrine de la presence réelle n'eussent jamais écrit les raisons de leur resistance; qu'estant traittez par les Pascasistes de criminels & d'heretiques, ils n'eussent point essayé de se justifier de ces crimes qu'on leur imposoit, & de les rejeter sur leurs adversaires? Cela est encore moins possible. Et c'est pourquoy M. Claude a trouvé à propos de reconnoistre, que qu'il n'y a point eu d'écrits sur cette matiere, il n'y a donc point eu de dispute. PAG. 311.

Qui n'admira dans cette rencontre les effets étranges de la passion sur les esprits mesmes qui paroissent avoir quelque sorte de lumiere? Quoy qu'ils ne puissent s'empêcher de voir la verité, qu'ils l'aient reconnüe & avouée lorsqu'ils ne prevoioient pas qu'elle pût servir à les convaincre,

ils font semblant de la méconnoître si tost qu'ils s'apperçoivent qu'elle est contraire à leurs desseins & à leurs pretensions. M. Claude avoit bien vû qu'il estoit impossible que la creance de la presence réelle s'introduisist dans l'Eglise au cas qu'elle n'y eust pas toûjours esté, sans une infinité de contestations & de disputes. Et c'est pourquoy il a d'abord embrassé ce moyen comme absolument necessaire à son dessein. *Les sens*, dit-il, *surent attaquez par les bruits de la dispute*. Mais quand il avû que ces disputes attiroient necessairement des écrits de part & d'autre, & qu'il n'en pouvoit produire aucun, il s'est repenti de l'avance qu'il avoit faite, & il s'en est retiré en se contredisant par une belle antithese, ainsi que nous avons vû. *Je conclus bien*, dit-il, *que n'y ayant point eu d'écrits, il n'y a point eu de disputes*. La consequence est à mon avis raisonnable. *Mais je ne conclus pas que n'y ayant point eu de disputes la doctrine de l'Eglise n'ait point esté attaquée*. La consequence n'est pas bonne. *Elle a esté attaquée sans avoir esté deffendue..... Je conclus bien que s'il y eust eu des disputes, l'ignorance n'eust pas subsisté*. *Mais je conclus aussi que l'ignorance a subsisté, parce qu'il n'y a point eu de disputes*.

Si nous demandions à M. Claude des preuves que l'on ait attaqué l'absence réelle, qu'il appelle la doctrine de l'Eglise, *par la fausse philosophie, par les intrigues des Moines, par l'autorité de la Cour Romaine qui n'a jamais esté ny plus fiere ny plus puissante*, il y seroit aussi empesché qu'à nous produire des écrits & des disputes. Car il y a aussi peu d'apparence à l'un qu'à l'autre. Jamais il n'y eut rien de plus éloigné de la philosophie vraie ou fausse, que tout ce qui nous reste d'écrits du dixième siecle. Et s'il y avoit quelque ignorance plus grande dans ce siecle que dans les autres, elle ne regardoit que la philosophie d'Aristote & les lettres humaines parce que les Ecclesiastiques ne s'y appliquoient qu'à la lecture des Peres & de l'Ecriture sainte.

Cette autorité de la Cour Romaine qui n'a jamais esté, dit M. Claude, *ny plus fiere ny plus puissante*, & par laquelle il veut que la veritable doctrine ait esté attaquée, est encore une vision, & une vision non seulement temeraire & sans fondement, mais notoirement fausse & contraire à la verité de l'histoire. Car non seulement la Cour de Rome n'estoit ny fiere ny puissante au dixième siecle; mais elle y estoit extrêmement rabaiscée, puisque les Empereurs y entreprenoient de faire déposer les Papes & d'en faire élire d'autres; & que l'on peut dire que dans tout ce siecle l'Eglise Romaine fut sous la dependance de la puissance temporelle. Ainsi jamais elle ne fut moins en estat de faite recevoir une nouvelle doctrine à toute l'Eglise, comme elle n'a jamais esté plus éloignée de l'entreprendre.

Ces intrigues de Moines sont de pures fables sans apparence & sans fondement. Les Religieux de ce temps-là estoient ou déreglez, & ne songoient guere à changer la creance de l'Eglise; ou reformez, comme ceux de la Congregation de Ciuny, les Camaldules établis par S. Romualde en Italie, les Religieux d'Allemagne reformez par les Evesques. Il se fit aussi diverses autres reformes dans la France & dans l'Allemagne, dont il est parlé dans le livre de la Perpetuité. Mais toutes les reformes alloient à retirer les Religieux

des intrigues du siecle, & non à les y mesler. On a encore la vie de S. Odon écrite par un auteur contemporain. On a celle de S. Mayeul écrite par S. Odilon. On a celle de S. Odilon & de S. Romuald écrites par Pierre de Damien. Comme toutes ces personnes estoient persuadées de la presence réelle; que S. Odon parle avantageusement de Pascale dans ses conferences; que S. Odilon a vu Berenger; que Pierre de Damien a survécu la condamnation de son heresie, & la condamne par tout dans ses livres; il n'auroient pas fait difficulté d'avoüer que ceux dont ils écrivoient la vie auroient travaillé à établir la foy de la presence réelle. Ils auroient crû que les intrigues auroient esté glorieuses pour un tel sujet, & en leur ostant le nom d'intrigues, il les auroient fait passer pour des marques de leur zele pour la verité.

Cependant on ne voit point qu'il soit remarqué d'aucun de ces saints Religieux, qu'ils aient contribué en aucune sorte à déraciner l'opinion contraire à la presence réelle, ny à étendre cette doctrine.

Je ne sçay si M. Claude a pris la peine de faire reflexion sur cette remarque, & s'il voit les conséquences qui en naissent. Ainsi pour l'aider à les tirer; je le supplie de considerer que s'il estoit vray que la doctrine de la presence réelle eust esté établie au dixième siecle, & qu'elle se fust répandüe dans toutes les provinces du Christianisme, il seroit absolument necessaire que tous ceux qui ont eu reputation de science & de pieté dans ce siecle-là eussent eu part à cét établissement & qu'ils y eussent travaillé. Et comme on ne sçauroit gueres s'imaginer de plus grand ouvrage que de persuader cette creance à tous les Ecclesiastiques & à tous les peuples; de vaincre toutes les oppositions de leur raison & de leurs sens fortifiés par la multitude & par l'accoutumance à d'autres pensées plus faciles & plus humaines, ç'auroit dû estre sans doute la principale occupation de ces Pascasistes, & ces Pascasistes qui auroient changé ainsi la foy de toute l'Eglise ne pouvoient estre autres que ceux qui estoient regardez comme les chefs de la religion dans ce siecle, & qui entraisoient par leur autorité les Ecclesiastiques & les peuples.

Or nous avons les vies de la pluspart de ces personnes écrites par des auteurs contemporains, ou au moins du siecle suivant. Car outre celles que j'ay déjà marquées, nous avons celles de S. Gerard Comte d'Aurillac écrite par S. Odon en quatre livres: celle de S. Remacle écrite par S. Notger Eveque de Liege: celle de S. Rembert écrite par un auteur de son temps: comme aussi celle de S. Radbodus crée Eveque d'Utrecht l'an 901. Vn Eveque du dixième siecle a écrit la vie de sainte Chunegunde.

La vie de S. Adalbert Archevesque de Prague, dont l'abregé est dans le livre de la Perpetuité, a esté écrite par un auteur contemporain comme il paroist par cette vie mesme qui se trouve dans Surius le 25. d'Avril.

Celle de S. Eteluvod amy de S. Dunstan, qui mourut l'an 984. a esté écrite par un de ses disciples.

Maurus Eveque de Cinq Eglises en Hongrie à écrit celles de deux Ermites de son temps.

On a fait imprimer à Ausbourg en 1595. une vie fort ample de S. Vdalric écrite par une personne de son siecle.

Celle de S. Dunstan a esté écrite par Osbernus chantre de l'Eglise de

Vide Biblio.
Ibec. Clunsa.
Surius die. 3.
Sept.
Idem d. 4. Fe-
bruar.
Idem d. 29.
Novemb.
Idem d. 25.
Aug.

Sur. d. 1. Aug.

Sur. 1. Maij.

CHAP. VI. Cantorbie , qui vivoit du temps de Lanfranc.

Tangmar Prestre & Bibliothecaire de l'Eglise de Hildesheim a écrit la vie de Bernard Evêque de cette ville , qui estoit son disciple. Elle se trouve dans Brouverius parmi les *Astres de l'Allemagne*.

La vie de S. Godart son successeur a esté écrite par Arnoldus Religieux & Abbé de l'Ordre de S. Benoist, qui vivoit sous Othon III. & les Empereurs suivans. Elle est dans Surius au tome. 7.

Celle de S. Poppon Abbé de Staulo dans les Ardennes a esté écrite fort au long par Everhemus Flaman Abbé de Haumont au Diocèse de Cambray.

Celle de S. Guy Abbé de Pomposia a esté écrite par un auteur contemporain, aussi bien que celle de S. Thibaut Prestre & Ermite; qui se trouve dans Surius le 30. Juin.

Pierre de Damien, outre celle de S. Odilon & de S. Romuald en a fait plusieurs autres; comme celle de S. Maure Evêque de Celéna suffragant de Ravenne, celle de S. Rodulphe Evêque de Gobbio.

Si la religion a esté changée dans le 10. siecle, il faut que ces Saints aient travaillé à ce changement. Cependant on ne voit dans aucune de ces vies, qu'aucun d'eux se soit employé à instruire les peuples de la presence réelle, & à combattre l'opinion contraire.

Il ne paroist point ny que ces Saints ny que ces Historiens aient esté occupés de cette pensée. Il n'est pas même parlé de l'Eucharistie sinon dans le recit de leur mort à laquelle l'on voit souvent qu'ils se preparent par l'Extreme-Onction & le Viatique.

Il est dit par exemple dans celle de S. Remacle qu'il mourut, *Cum se sacrosancti corporis & sanguinis Domini viatico confirmasset.*

Il est dit dans la vie de S. Rembert, *qu'il reçut l'Extreme-Onction & le Viatique sept jours avant sa mort, & qu'il communia ensuite tous les jours.*

Dans la vie de sainte Chunegunde il est dit qu'elle demanda peu de temps avant sa mort L'EXTREME-ONCTION ET LE VIATIQUE.

Vita Odil. n. 30

Pierre de Damien fait la même remarque de S. Odilon.

Mais il n'est dit ny de ces Saints ny d'aucun autre, qu'il ait prêché la presence réelle, qu'il ait eu du zèle pour l'établissement de cette doctrine, qu'il ait converti plusieurs personnes à cette créance: & ce qui devoit avoir esté leur plus grande occupation & le principal objet de leur zèle & de leur dévotion, selon les visions de M. Claude, n'a esté remarqué par les Historiens que de S. Odon Archevêque de Cantorbie oncle de S. Ofsuald, mais d'une manière bien éloignée de pouvoir donner la pensée que la créance de la presence réelle ne fust pas celle de son siecle. L'histoire de S. Odon, que Guillaume de Malmesbury tire d'Osberne, porte seulement que plusieurs personnes dourant de la vérité de l'Eucharistie, il les confirma dans la foy par un miracle, en montrant l'hostie changée en chair: *Plurimos de veritate Domini corporis dubitantes; dit Guillaume de Malmesbury, ita roboravit, ut panem altaris versum in carnem; & vinum calicis in sanguinem propalam ostenderet, & denuò in pristinam speciem retorta, usui humano conducibilis*

Guill. Malmesb. in Odone.

de la creance de l'Eglise sur le Myst. de l'Eucharistie. 681
bilis faceret. Le fait est reconnu par les Protestans mesmes, quoyque Baleus CHAP. VI.
 aussi bien qu'Aubertin l'attribuënt au diable, *mendacibus satana mi-*
raculis.

Cela prouve bien à la verité qu'il y avoit du temps d'Odon quelques per-
 sonnes qui doutoient de la presence réelle; ce qui n'est pas bien étrange, puis-
 qu'outré que le mystere mesme est tres-capable d'exciter ces sortes de doutes,
 c'estoit de plus en Angleterre que s'estoit retiré Iean Scot, où il avoit pû faire
 quelques secrets disciples de sa doctrine.

Mais on voit par là manifestement, que ce doute estoit condamné par Odon
 chef de l'Eglise d'Angleterre, qui ayant esté regardé comme un Saint par
 ceux de son siecle, & n'ayant esté accusé d'erreur par aucun, est un témoin
 irreprochable de la foy de l'Eglise d'Angleterre durant le dixième siecle.

Le mesme Osberne dans la vie de S. Dunstan chap. 44. parle encore de
 l'Eucharistie, mais par occasion seulement, & pour montrer combien ce Saint
 estoit rempli de l'esprit de Dieu. *Estant retourné, dit-il, à l'autel il changea le*
pain & le vin au corps & au sang de I. C. par la sacrée benediction: & quand
il eut donné la benediction au peuple, il quitta encore une fois l'autel pour
prescher, & estant tout enyvré de l'esprit de Dieu il parla de telle sorte de la
verité du corps de I. C. de la resurrection future; de la vie eternelle, qu'on
auroit crû entendre parler un homme déjà bien-heureux. Voilà le rang que
 l'on donnoit au 10. siecle à l'article de la presence réelle; on la croioit comme
 la resurrection, & la vie eternelle.

On doit conclure de plus de l'exemple de S. Odon, que si tous les autres
 auteurs des vies de ces Saints eussent eu quelque chose de semblable à rap-
 porter de ceux dont ils écrivoient la vie, & s'ils eussent eu sujet de remar-
 quer les conversions qu'ils avoient faites, ils n'auroient jamais manqué de le
 faire; & qu'ainsi leur silence est une preuve évidente, que tous ces Saints
 n'ont jamais eu en veüe d'inspirer la doctrine de la presence réelle, qu'ils n'y
 ont jamais pensé, & que comme elle ne peut avoir esté établie par d'autres
 que par eux, il s'enfuit qu'elle n'a esté établie par personne dans ce siecle, parce
 qu'elle n'avoit pas besoin de l'estre.

On peut faire la mesme remarque en particulier sur l'historien Ditmar Evê-
 que de Mersebourg, qui a pour le moins autant eu dessein d'écrire l'histoire
 Ecclesiastique de son temps que celle de l'estat temporel d'Allemagne. Sa
 grande naissance ne luy permettoit pas d'ignorer ce qui s'estoit passé dans son
 siecle. Il estoit amy de tous les grands Evêques de son temps, & il fait l'éloge
 de plusieurs dans son histoire.

Comme de Sigismond Evêque de Halberstar.

De Brunon Evêque de Verdun.

De Geron Archevêque de Cologne.

De saint Udaltic, qu'il appelle la perle des Evêques, *gemma sacer-*
dotum.

De saint Adalbert Archevêque de Magdebourg.

De Tagmon Archevêque de la mesme ville.

De Gotescalque Evêque de Frisingen.

De Lieuvifon Archevêque de Bremen.

l. 5. p. 137 1

l. 2. p. 230

l. 3. p. 28.

Ibid. p. 29.

Ibid. p. 306

l. 5. p. 58. & 60

6. p. 75.

l. 6. p. 166 & 2.

CHAP. VI.

Ibid. p. 80.
Ibid. p. 82.
l. 7. p. 91.
Ibid.

De S. Brunon Martyr avec qui il avoit étudié.

De Eid Evêque de Misnie.

De Bernard Evêque de Verdun.

Il parle de quantité d'autres Evêques de son temps. Il fait luy même sa vie dans son histoire; mais il ne marque ny de foy ny d'aucun autre, qu'il ait travaillé à établir la creance de la presence réelle.

M. Claude nous dira-t'il que tous ces Evêques n'eurent point de part à cet ouvrage, ou que la chose ne valoit pas la peine d'estre remarquée; & prendra-t'il que de retirer toute l'Allemagne d'une opinion que les Pafcalistes devoient regarder comme un crime détestable, de persuader à tous les peuples une doctrine si opposée à la raison, & qu'ils jugeoient si nécessaire pour le salut, estoit une chose trop peu considerable pour avoir part dans l'éloge de ces Evêques.

On voit le même silence dans tous les autres historiens du 9. & du 10. siècle, quelques appliquez qu'ils soient à nous remarquer les affaires de l'Eglise. Il n'est fait aucune mention de ces conversions qui devoient estre si frequents dans toutes les provinces de l'Europe; ny dans les Annales de l'Abbaye de Fulde, qui contiennent la relation des principales choses qui se sont passées depuis 833. jusques en 896. ny dans la chronique de Frodoard, qui contient l'histoire de son temps depuis 919. jusques en 966. ny dans l'histoire de Reims du même auteur, où il y a tant de miracles & de choses particulieres; ny dans la chronique d'Odorannus qui s'étend depuis l'an 675. jusques à l'an 1032.

Ny dans les Annales de Mets, qui commencent l'an 687. & finissent à l'an 903.

Ny dans celles d'Hepidanus Religieux de S. Gal, qui commencent en 709. & finissent en 1044.

Ny dans la Chronique de Hildesheim, qui commence en 714. jusqu'en 1138.

Ny dans Glaber Rodulphus Religieux de Cluny, qui a fait l'histoire depuis le commencement du dixième siècle jusqu'en 1046.

Ny dans la Chronique d'Hermanus Contractus Comte de Voringen & Religieux de Reichenon, qui va jusques en l'an 1054.

Ny dans celle de Marianus Scotus qui s'étend jusques à l'an 1083.

Tous ces Historiens ne disent pas un seul mot de cet établissement de la presence réelle, de ces disputes, de ces conversions, ny du zele des Evêques de ce temps-là pour instruire tous les peuples dans cette doctrine.

L'expérience des choses humaines nous doit faire juger de même, que s'il estoit arrivé dans ce siècle quelque grand changement de la foy des peuples, il seroit impossible que les Princes qui y ont vécu n'y eussent pris part & n'y eussent contribué. C'est pourquoy M. Claude, qui est assez habile à prévoir ce qui devoit estre, ne manque pas de nous marquer entre les moyens qui ont pû avancer l'établissement de la presence réelle, *les intrigues des Cours, les liaisons des Grands, les interets des Evêques, & les autres machines mondaines; & il dit que s'il eust esté de ce temps-là il les eust remarquées.*

Et certainement des intrigues qui eussent eu un si grand effet, auroient dû estre extrêmement remarquables. Cependant nous ne voyons point qu'il en soit fait mention dans aucun des auteurs contemporains qui ont écrit la vie des Princes & des Princesses de ce siècle, comme Vvindhindus, Ditmar, Glaber Rodulphus, Helgad, Odilon, & plusieurs autres. On y voit quantité de preuves du zele de ces Princes pour la religion, & il est difficile d'en trouver qui en aient eu plus de soin, & qui aient plus favorisé l'Eglise, & qui aient eu plus d'estime & d'affection pour les saints Evêques & pour les saints Religieux de leur siècle. Et s'il estoit vray que la doctrine de la presen- ce réelle se fust introduite de leur temps, il faudroit que c'eust esté par leur autorité & par leur faveur. D'où vient que ce zele & toutes les actions qui en devoient naistre n'auroient esté remarquées par aucun auteur, & qu'en nous parlant des vertus de ces Rois, de ces Princes & de ces Princesses, ils ne font nulle mention de leur devotion particuliere à la presen- ce réelle, ny du soin qu'ils aient pris pour en établir de plus en plus la creance parmy les fideles?

M. Claude nous replique qu'on a tort de luy demander des témoins de ce changement, parce qu'on ne sçait de quelle qualité les choisir. *Que si ils sont de ceux qui ont embrassé la nouvelle doctrine (c'est ainsi qu'il appelle celle de la presen- ce réelle) ils sont preoccupé de cette pensée, que c'est l'an- cienne foy de l'Eglise contraire à l'erreur de Jean Erigene; & s'ils sont du nombre de ceux qui ont gardé l'ancienne foy, on dira de mesme qu'ils sont preoc- cupez des opinions de Jean Erigene.* Mais qu'il ne prétende pas nous payer de cette mauvaise excuse; nous ne sommes point si difficiles qu'il le prétend. Il dit qu'il n'en peut produire qui ne soient ou Pascasistes ou Bertramistes: & je luy répons que je reçois & les uns & les autres, pourvu qu'ils disent ce qu'ils devroient avoir dit si l'Eglise avoit esté au dixième siècle dans cet état mon- strueux où il nous la représente. pag. 646.

Qu'il produise des Pascasistes, qui deplorent l'avenglement des hommes dont la plupart ignoroient cette importante verité de la presen- ce réelle; qui parlent du progrès de leur doctrine, des oppositions qu'elle recevoit, & qui se glorifient eux-mêmes, ou qui en loient d'autres d'avoir converti plusieurs personnes à la veritable foy.

Qu'il produise des Bertramistes, qui se plaignent de l'abandonnement de la verité; qui découvrent les illusions des Pascasistes, qui fassent valoir le livre de Bertram; qui accusent Pascale & ses disciples d'estre auteurs de la doctrine de la presen- ce réelle.

Qu'il produise quelqu'un de ces nouveaux convertis, qui nous declare qu'ayant esté jusques en un âge fort avancé sans sçavoir que Jesus-Christ fust present sur les autels, enfin Dieu avoit permis qu'il apprît cette verité si necessaire.

Toute sorte de témoins seroient bons à M. Claude, & il n'en manqueroit pas si les choses avoient esté dans l'estat où il se les veut figurer; mais il n'en a point du tout, parce qu'elles n'y ont pas esté. Il ne voit dans tous les auteurs de ce temps-là que l'image d'une paix profonde sur la doctrine de ce mystere; il n'y trouve aucune application particuliere à l'Eucharistie. S'ils en

CHAP. VI. parlent, c'est que leur sujet les y porte, & jamais autrement; & ils n'en disent jamais ce que des personnes qui auroient esté dans l'estat où il les represente auroient dû dire par necessité.

Quand les écrivains sont occupez de quelque pensée ils trouvent toujours moyen de la faire entrer dans leurs écrits. S. Augustin refute les Pelagiens par tout, & il en est de mesme des autres Peres qui ont dans l'esprit de combattre quelque heresie : ils prennent occasion d'en parler sur toutes sortes de choses. C'est le naturel des hommes. Et il faudroit leur changer l'esprit pour les faire agir d'une autre maniere. Ce naturel paroistroit donc dans les auteurs du dixième siecle, s'il estoit vray, comme M. Claude le veut faire croire, qu'ils eussent eu en vûe de répandre la doctrine de la presence réelle & de l'inspirer tous les peuples. Le nombre n'en est pas si petit qu'on voudroit faire croire. Mais non seulement il n'y paroist rien de cet esprit, mais il y en paroist un tout contraire. Car il est visiblé qu'ils n'ont eu aucune attention particuliere à l'Eucharistie.

S. Odilon par exemple à écrit la vie de l'Imperatrice Adelaïde d'une maniere fort édifiante. Cette illustre Princesse premierement femme de Lothaire fils de Hugues Roy d'Italie, mariée en secondes nopces à l'Empereur Othon premier; qui fut mere d'Othon II. & ayeule d'Othon III. remplit presque tout le dixième siecle n'estant morte que l'an 1000. Elle a esté pendant sa vie la mere des Religieux aussi bien que des pauvres. Elle a eu une devotion particuliere pour l'Ordre de Cluny, pour S. Mayeul & pour S. Odilon mesme. Il ne s'est rien fait sans doute de son temps à l'égard de la Religion, où elle n'ait pris beaucoup de part. Si les Religieux faisoient des intrigues, ce devoit estre auprès d'elle, puisqu'elle avoit toute sorte de creance en eux. S. Odilon auroit donc dû nous dire quelques particularitez de ce qu'elle auroit fait pour l'établissement de la doctrine de la presence réelle, & des soins qu'elle auroit pris pour éloigner des emplois ceux qui n'estoient pas de ce sentiment. Mais on ne voit rien de tout cela. Il fait un grand dénombrement de ses vertus & de ses actions; mais ses actions de zele pour la presence réelle n'y ont point de place. Il remarque seulement qu'estant presté de mourir, *après avoir reçu l'Extreme-Onction, elle receut aussi le sacrement du corps du Seigneur en l'ADORANT, ayant toujours crû & toujours esperé en ce Seigneur : Tum sacri olei unctione peruncta, sacramentum dominici corporis humiliter & devotissimè ADORANDO percepit; in quem semper credidit & speravit.* S. Odilon fait assez voir par ces paroles la foy de cette Princesse. Et sans doute que M. Claude ne s'accorde point du tout de cette adoration du sacrement, qu'il veut ne s'estre introduite qu'après Berenger. Mais il ne fait néanmoins cette remarque qu'en passant, sans dessein, sans affectation, sans aucune vûe. S'il n'avoit esté question de décrire sa mort, il n'en auroit point parlé. Ce n'est point certainement là l'esprit & le genie d'un homme qui est occupé du soin de répandre dans le monde une nouvelle doctrine.

S. Odon plus ancien que S. Odilon parle de la mesme sorte de l'Eucharistie. Il en traite fort au long au 2. livre de ses conferences. Il y fait assez voir quelle estoit sa creance sur ce Mystere. Il dit que *ce Sacrement est le*

plus grand des biens que Dieu ait accordez aux hommes; que c'est le plus grand effet de sa divine charité; que tout le salut du monde consiste dans ce mystere: *Hoc enim beneficium majus est inter omnia bona quae hominibus concessa sunt, & hoc est quod Deus majori charitate mortalibus indulget; quia in hoc mysterio salus mundi tota consistit.* Il dit que l'abus que l'on en fait est le plus grand outrage que l'on puisse faire à Dieu: *Et certe dum indignè tractatur, per hoc maximè divina quotidie majestas injuriatur.* Il cite divers endroits de Pascale touchant la disposition necessaire pour en approcher, & le crime de ceux qui en abusent. Il fait l'éloge de ce livre, & il fait bien voir qu'il estoit de ses disciples, si c'est estre de ses disciples que d'approuver sa doctrine. *Pascale*, dit-il, *a écrit ces choses & beaucoup d'autres, pour nous apprendre la reverence que l'on doit à ce mystere, & nous en faire connoître la majesté. Et si ceux qui font les sçavans prennent la peine de lire son livre, ils y apprendront de si grandes choses, qu'ils reconnoîtront bien qu'ils avoient en encore peu de connoissance de ce mystere.* Mais il est remarquable; qu'il estoit si peu appliqué à prouver la presence réelle, & que c'estoit si peu ce qu'il consideroit dans le livre de Pascale, que rapportant un fort grand nombre de passages de cét auteur, il n'en rapporte aucun de ceux où la doctrine de la presence réelle est clairement exprimée. Il se plaint de la negligence & de l'indevotion des fideles; mais il ne se plaint point de leur infidelité ny de leurs erreurs contre ce mystere. Il ne dit point que le monde soit partagé de sentiment sur ce point & qu'il y eust une infinité de personnes qui n'avoient pas la vraie foy.

chap. 22.

Ce silence prodigieux de tant de personnes sur une chose aussi importante qu'est un changement universel de creance qui n'auroit pû réussir sans la participation de tous ceux dont ils parlent, tiendra sans doute lieu d'une demonstration tres-évidente à l'égard de toutes les personnes judicieuses, les negatives de cette nature ne se pouvant prouver d'une maniere plus convaincante. Car on ne doit pas pretendre, que ces auteurs aient dû prophetiser qu'il y auroit des gens assez hardis pour avancer que toute l'Eglise ait changé de foy durant ce siecle, ny qu'ils aient esté obligez de démentir par avance une imagination si ridicule. Mais afin neanmoins de donner lieu aux plus stupides d'en reconnoître l'absurdité, nous la considererons encore plus en détail dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Que le mélange des deux doctrines, que M. Claude est obligé d'admettre au dixième siecle, est la chose du monde la plus contraire au sens commun.

L'AUTEUR de la Perpetuité ayant representé l'absurdité de ce prétendu mélange dans son premier traité, M. Claude en y répondant s'est avisé de nous décrire comme nous avons déjà remarqué, l'estat où il prétend que l'Eglise a esté après Berenger, lorsqu'il s'agit d'expliquer

Traité de la
Per. cruicé p.
39. jusques à
45

pag. 20.

CHAP. VII. celui où il doit supposer qu'elle estoit au dixième siècle. Mais parce que ces fortes d'artifices ne sont bons que jusques à ce qu'ils soient découverts, il nous permettra de luy dire qu'il n'a rien avancé par ce détour ; que la difficulté demeure toute entiere ; & que bien loin de l'avoir éclaircie, il ne fait que témoigner par cette fuite qu'il luy estoit impossible de s'en démêler. Ainsi sans avoir égard à cette réponse si peu sincere, je ne laisseray pas de luy mettre encore une fois devant les yeux cette conséquence de son hypothese, qu'il évite d'envisager.

Puisqu'on ne nous l'avons prouvé, toute l'Eglise se trouva au commencement de l'onzième siècle dans la doctrine de la preséance réelle, & que M. Claude prétend qu'à la fin du neuvième cette doctrine avoit encore peu de partisans ; il faut donc que ce soit au 10. siècle qu'elle ait fait tous ces progrès, & qu'elle se soit glissée dans toutes les nations, dans toutes les Eglises, dans toutes les sociétés, dans tous les monastères, dans toutes les maisons particulières. Il faut qu'elle y ait esté d'abord plus foible que l'opinion contraire, qu'elle soit venuë à l'égaliser en nombre de partisans, & qu'elle l'ait enfin surpassée & mesme abolie. Ainsi pour ne la considerer que dans le milieu où il faut qu'elle ait passé, il est nécessaire qu'il y ait eu un temps dans le dixième siècle, où l'Eglise estoit composée de trois sortes de personnes ; de Pascasistes, qui tâchoient d'attirer les autres à leur sentiment ; de Bertramistes, c'est-à-dire de gens qui demeueroient opiniastrement attachez à l'opinion de l'absence réelle ; & de gens qui passioient d'une opinion à l'autre que nous appellerons les nouveaux convertis. M. Claude voudroit peut-estre bien que nous y conceussions encore ces ignorans qui n'avoient qu'une connoissance confuse des mystères ; & des profanes qui ne se mettoient pas en peine de ces disputes & demeueroient indeterminés : mais comme nous avons déjà dit, l'ignorance de ce mystere ne peut subsister avec un million de predicateurs de la preséance réelle, & un million de gens qui la rejetoient, qu'il faut nécessairement admettre en ce temps-là selon M. Claude. De sorte qu'il n'y a point de siècle, où l'on se puisse moins figurer cette ignorance que dans celui-là, puisque l'Eucharistie auroit dû estre le sujet le plus ordinaire des discours de tout le monde.

Il est impossible aussi, qu'il y ait eu des gens assez profanes pour ne prendre aucune part à une matiere si importante à leur salut. Car cette disposition ne pouvant se concevoir sans une extrême irreligion, on en devroit conclure, non que ces gens seroient demeurez indeterminés & se seroient tenus à l'écart de ces disputes ; mais qu'ils auroient condamné positivement l'opinion de la preséance réelle, puisqu'ils n'auroient eu aucune raison de se tenir dans cette neutralité, & qu'il leur auroit esté bien plus facile de rejeter cette opinion en s'attachant à leur raison & à leur sens.

Il n'y auroit donc eu proprement dans l'Eglise que les trois sortes de personnes que j'ay marquées, & quand il y en auroit eu d'autres parmi les laïques, on ne s'en peut pas au moins figurer d'autres parmi les Religieux, les Ecclesiastiques & les Evêques. Cela supposé, il suffit de dire en un mot à M. Claude avec l'Auteur de la Perpetuité, que pour agir comme il doit supposer qu'ils ont fait, il faudroit qu'ils n'eussent pas esté des hommes, mais

quelque autre espece d'animaux & de creatures que nous ne connoissons point. CHAP.VII.

Car c'est une chose étrange que tous ces gens, dont M. Claude s'est obligé de composer son Eglise du dixième siècle, sont tellement extraordinaires qu'il ne paroît en eux aucun des mouvemens que la foy, la raison, ou les passions inspirent aux autres hommes.

Ces Pascalistes auroient dû croire qu'une grande partie de l'Eglise estoit plongée dans un aveuglement déplorable & une ignorance criminelle; & M. Claude ne peut pas leur attribuer une autre disposition, puisque c'est ainsi que Pascalé parle de tous ceux qui doutoient de la présence réelle. Cependant ils n'y font paroître aucune étincelle du zele que cette opinion devoit produire. Ils n'y parlent presque jamais de la chose dont ils devoient sans cesse parler. Ils n'écrivent point de ce qui leur auroit dû faire composer une infinité d'écrits. Ils publioient par tout selon M. Claude l'opinion de Pascalé & de la présence réelle; mais ils ne parlent néanmoins nulle part dans leurs écrits ny de Pascalé ny de la présence réelle.

Ils paroissent morts, sans action, sans vigueur, sans zele à cet égard & néanmoins avec cette inaction, cette langueur, cette negligence, ils persuadent toute la terre d'une opinion contraire à toutes les lumières de la raison & des sens. Ils ne font point de miracles, comme les Apostles pour persuader cette doctrine. Ils ne répandent point leur sang, comme les Martyrs. Ils n'emploient point l'éloquence & la science, comme les Philosophes & les sages de ce monde. Ils ne se servent point des armes & de la force, comme Mahomet. Et cependant ils font dans la faulle hypothese de M. Claude plus que Mahomet, plus que les Philosophes, plus que les Martyrs & plus que les Apostres mêmes. Ils étendent leurs victoires par toute la terre sans effort, sans soin, sans application, & sans y penser. Ils sont d'une part si orgueilleux, qu'ils osent préférer leur pensée à la foy de toute l'Eglise; & de l'autre si modestes, qu'ils ne parlent jamais de leur progrès ny des conversions qu'ils faisoient. Et enfin ayant executé les plus grandes choses qui ayent jamais esté faites par les hommes, ils sont si bien qu'ils étouffent la memoire & d'eux-mêmes & de toutes leurs actions, & qu'ils ensevelissent dans un entier oubli le plus grand ouvrage qui fut jamais.

Ce qui est encore plus merveilleux, est que tous ces gens se rencontrent par tout & dans tous les lieux de l'Eglise de mesme humeur & avec les mesmes inclinations. Ils y ont par tout le mesme éloignement de combattre par écrit l'opinion qu'ils vouloient détruire; la mesme prudence à ne parler jamais dans les écrits qu'ils nous ont laissez, ny de la présence réelle, ny de Pascalé, ny de l'aveuglement du monde ny des erreurs contre ce mystere; le mesme dessein de cacher à la posterité la memoire de ce grand renversement.

Enfin il faut que M. Claude suppose qu'ils avoient par tout le mesme succès, & que tout le monde se trouva également disposé à recevoir leur doctrine, qu'il ne se rencontra nulle-part ny aucun Evêque assez éclairé & assez genereux pour condamner ces nouveaux docteurs; ny aucun écrivain assez habile pour les refuter; ny aucun Ecclesiastique assez zelé pour les deserer.

CHAP. VII. devant les tribunaux ; ny aucun historien assez exact pour nous décrire le changement qu'ils auroient causé dans l'Eglise. Il faut qu'il suppose qu'ils eurent tous la mesme adresse pour empescher qu'on ne se soulevast contre eux, & pour se maintenir en paix avec ceux qu'ils traittoient de scelerats & d'infideles. Vn seul qui se feroit un peu démenti de cette conduite auroit troublé tout le système de M. Claude. De sorte que pour empescher ce desordre il faut qu'il fasse plier toute l'Eglise sous ces Pascalistes, & qu'il pretende qu'il n'y ait eu aucune Eglise ny aucun monastere qui se soit opposé fortement à eux.

Voilà sans doute des gens bien étranges & bien differens de tous ceux que nous voyons ou que nous connoissons par les liistories. Mais les Erigenistes ou Bertramistes de M. Claude ne le sont pas moins. Ils sont attaquez selon luy par les plus foibles & les plus méprisables adverfaires du monde, & ils ne prennent pas la peine de se deffendre. Ils ont pour eux les sens, la raison, l'Escriture, les Peres, la coûtume, la multitude, & ils ne se servent d'aucun de ces avantages. On ne leur oppose que trois ou quatre chapitres du livre d'un Religieux sans autorité, & cinq ou six passages des Peres ; & les uns se rendent sans résistance, & les autres résistent sans vigueur, & sans refuter comme ils auroient dû une opinion si peu appuyée. Ils souffrent qu'on les traite de criminels & d'infideles sur une matiere dans laquelle ils auroient eu pour eux uue grande partie de l'Eglise. Ils demeurent insensibles à ces reproches qu'il leur auroit esté si facile de repousser. Ils n'apprehendent point les consequences toutes naturelles d'une doctrine qui s'élevoit en condamnant tous ceux qui ne la suivoient pas. Ny l'amour de la religion, ny la venüe de leurs interets, ny la crainte d'estre aceablez par des adverfaires si audacieux, ny la vanité qui porte à soutenir ses sentimens, & à ne reconnoistre pas qu'on ait esté dans l'erreur ne sont capables de les animer à la deffense de la doctrine de l'Eglise. Il y en avoit parmy eux d'Evesques selon M. Claude, & ils ne se servoient point de leur autorité pour reprimer une nouveauté si dangereuse. Il y en avoit d'Abbez, & ils souffroient qu'il se gliffast dans leurs monasteres une opinion qui obligeoit leurs Religieux à les regarder comme coupables d'une infidelité criminelle.

Tous ces Bertramistes se rencontrent encore par toute la terre de la mesme humeur. Ils sont par tout également patiens, également froids, également sans vigueur, sans zele, sans prudence, sans prevoiance, sans lumiere, sans interet, sans crainte, sans cupidité, sans charité.

S'ils se convertissoient, il faut que M. Claude suppose que c'estoit sans témoigner aucun des mouvemens qui devoient naistre d'un aussi grand changement que celui de commencer à croire que Iesus-Christ est present dans la terre sur tous les autels du monde. Car il ne scauroit montrer qu'aucun d'eux ait fait paroistre de l'étonnement, & de la surprise d'avoir appris ce secret, du regret de l'avoir ignoré si long-temps, du scrupule de l'irreverence avec laquelle il auroit traité Iesus-Christ durant le temps de son ignorance, du zele contre ceux qui ne les auroient pas instruits d'une verité si importante, de la compassion pour ceux qui ne l'auroient pas connue.

S'ils ne se convertissoient pas, il faut encore qu'il suppose que c'estoit sans faire

faire paroître aucune des ſuites naturelles de cette diſpoſition, ſans témoigner aucune indignation contre ceux qui corrompoient la foy de l'Eglise, aucun mépris de leurs raifons, aucune aigreur contre des gens qui les condamnoient ſi durement, & ſans exciter aucun trouble contre des perſonnes qui choquoient ouvertement par leur doctrine leur ſens, leur raifon, leur cupidité, leur foy & leur conſcience.

Il eſt ſans doute fort difficile de compoſer toute l'Eglise de gens qui ſoient tous de cette humeur; mais il n'eſt rien d'impoſſible à la rhétorique de M. Claude, & il prétend en venir à bout & faire vivre en paix tous ces Paſcaſiſtes, & ces Eriſigeniſtes imaginaires par le moyen d'une antithèſe bien nombrée.

L'ignorance, dit-il, & la negligence les mettoient d'accord; & ce ſont deux mauvaiſes gardes de la verité. L'une eſt toujours endormie; & l'autre eſt toujours aveugle & muette. L'une ne s'éveille point au bruit que font les étrangers; l'autre toute éveillée qu'elle eſt n'a ny yeux pour voir, ny bouche pour crier. Que l'Auteur reconnoiſſe donc que le dixième ſiècle ayant eſté un ſiècle de tenebres & d'afſoupiffement, on y a pû avancer un changement de foy; parce que ce ſommeil & ces tenebres favorifoient cette entrepriſe, ſans que l'entrepriſe troublaſt ce ſommeil ny diſſipaſt ces tenebres; parce que pour réveiller les hommes de ce ſommeil, il faut que la main de Dieu meſme les pouſſe & les agite; au lieu que pour les faire changer d'eſtat pendant qu'ils dorment il faut ſeulement que la main d'un homme les lie.

Je ne veux pas croire que ce ſoit à deſſein & de mauvaiſe foy que M. Claude eſt tombé dans toutes les fautes dont ce diſcours eſt rempli, & je penſe luy faire faveur en diſant que l'éclat de ſes figures l'a ébloüi, & qu'il luy eſt arivé comme il arive à pluſieurs autres de prendre la juſteſſe du ſon pour la juſteſſe du ſens, de changer les metaphores en raifons, & de ſuppléer par de fauſſes ſuppoſitions ce qui eſt neceſſaire pour rendre l'antithèſe plus complete. Quoiqu'il en ſoit, ſi la cauſe eſt incertaine, l'effet eſt certain & indubitable; tout ce diſcours n'eſtant fondé que ſur de fauſſes ſuppoſitions & de faux raifonnemens.

De deux qualitez qu'il attribüé à ce ſiècle, ſçavoir l'ignorance & la negligence, il y en a une ſçavoir la negligence, qui eſt fauſſe inconteſtablement.

Il n'y a point de ſiècle que l'on puiſſe avec moins de raifon accuſer de negligence que le dixième. C'eſt un ſiècle de zele & de ferveur, de conversions, de reformation, ſelon l'Auteur de la Perpetuité, dans les Princes, dans les Princeſſes, dans les Evesques, dans les Religieux, dans les peuples. Et c'eſt dans les meſmes perſonnes un ſiècle de ſuperſtition & de fauſſes devotion ſelon M. Claude. Je ne diſpute pas maintenant qui a raifon ou qui a tort: mais je diſ que le zele & la ſuperſtition, la charité ardente & la devotion aveugle excluënt également la negligence. Ce n'eſt pas par la negligence que l'on porte l'Evangile aux peuples barbares; qu'on abandonne la vie pour le ſalut des ames; qu'on convertit preſque la moitié de l'Europe; qu'on chaſſe les Eccleſiaſtiques ſcandaleux; qu'on reforme les monaſteres; qu'on pratique des penitences & des auſteritez extrêmes. Que M. Claude traite tout cela de ſuperſtition tant qu'il voudra, mais rien

CHAP. VII. n'est plus éloigné de la negligence que cette sorte de disposition. Ainsi le voi-
la déjà obligé de retrancher la moitié de son antithese.

L'autre ne subsistera gueres plus long-temps. Cette ignorance prétendue est une pure fable. M. Claude la fonde sur des discours generaux d'auteurs du 16. & du 17. siecle, & elle est démentie par les auteurs du siecle dont il s'agit. Qu'il prenne seulement la peine de consulter ceux que j'ay citez dans le chapitre precedent, & il verra que c'est sans aucun fondement que l'on exagere tant cette ignorance. C'estoient des gens faits comme les autres; les Evêques, les Ecclesiastiques, & les Religieux y estoient à peu près aussi instruits, & aussi habiles que ceux des autres siecles. Il y a un peu moins d'écrivains, ce qui n'est qu'un effet du hazard ou de la paix de l'Eglise : mais ceux qui nous en restent suffisent pour faire voir, & par eux & par ceux dont ils parlent, que cette ignorance monstrueuse dont on accuse ce siecle est une chimere. Peut-estre y sçavoit-on un peu moins les lettres humaines; mais ce n'est pas là la science de l'Eglise : & l'on doit plutost conclure de là probablement que moins on y étudioit les auteurs profanes; plus on hsoit les Peres & les Auteurs Ecclesiastiques.

En second lieu M. Claude ne sçait point du tout tenir les choses dans leurs justes bornes, ny expliquer les discours des hommes dans le sens auquel l'équité & la droite raison oblige de les prendre. Tous ceux qui parlent en general d'un siecle & d'une nation estant frappez de ce qui y paroist d'avantage, se servent d'ordinaire de termes fort generaux, & qui semblent envelopper tous les particuliers. C'est ainsi que l'on dit que les Italiens sont artificieux & infideles, que les Espagnols sont superbes, & que les François sont impetueux & imprudens. On dit de mesme qu'un certain siecle estoit fort éclairé, qu'un autre estoit plein d'ignorance & de barbarie : mais jamais personne n'a prétendu qu'il fallust prendre à la lettre ces reproches generaux. Et ainsi comme nonobstant ces jugemens il ne laissè pas d'y avoir plusieurs Italiens sinceres, plusieurs Espagnols tres-humbles, & plusieurs François sages & moderez, la raison doit faire juger de mesme, que dans ces siecles que l'on accuse le plus d'ignorance, il ne laissoit pas d'y avoir quantité de gens dans toutes les provinces chrestiennes qui estoient au moins mediocrement habiles; & ce petit nombre de gens n'auroit esté que trop suffisant pour resister à l'introduction d'une nouvelle doctrine, & pour avertir le monde du renversement que l'on auroit voulu faire de l'ancienne foy.

3. Cette ignorance mesme n'auroit pû aucunement subsister durant ce siecle, selon l'hypothese de M. Claude parce que toutes choses auroient contribué à la détruire. Le moyen que la foy de l'Eglise soit attaquée par un million de predicateurs de l'erreur, qu'il y ait de l'autre costé un million de gens attachés à la verité, & que ce combat entre tant de gens ne produisè pas l'éclaircissement de la doctrine qui fait le sujet de la contestation? Il le produisit bien selon M. Claude du temps de Pascale, pourquoy ne l'auroit-il pas produit au dixième siecle où il devoit estre plus grand & plus universel? Comment ces Bertramistes auroient-ils pû s'empêcher d'examiner si les passages des Pascalistes estoient veritables, & d'en chercher de contraires? Comment auroient-ils pû étouffer toutes les raisons que l'esprit humain produit avec

tant de facilité contre l'opinion de la pref. nce réelle, ſi elle euſt eſté no uvelle? L'oppoſition de l'erreur n'applique-t'elle pas neceſſairement l'eſprit, & l'application ne détruit-elle pas l'ignorance? Enfin cette ignorance meſme ſur le point de l'Euchariftie eſt impoſſible & inconcevable parmy les Chreſtiens en la maniere que M. Claude la repreſente; c'eſt-a-dire en ignorant également l'opinion des Catholiques & des Calviniſtes. On peut bien ignorer l'opinion Calviniſte quand on eſt bien perſuadé de celle des Catholiques; mais il eſt impoſſible, qu'un Chreſtien n'eſtant point inſtruit de la preſence réelle, puſt ignorer en meſme temps la doctrine Calviniſte.

Car il faudroit par neceſſité qu'il euſt pris les paroles par leſquelles on exprime dans l'Eglise le Myſtere de l'Euchariftie ou dans le ſens literal, ou dans le ſens metaphorique. S'il les euſt priſes dans le ſens literal, il n'auroit pas ignoré la doctrine Catholique. S'il les avoit priſes dans un ſens metaphorique, il n'auroit pas ignoré celle des Calviniſtes, & il auroit ſceu ces deux grandes ſolutions de *figure & de veru* neceſſaires pour la defendre.

Il n'y a pas plus de raiſon à ce qu'il ajoûte, que pour réveiller les hommes de ce ſommeil, il faut que la main de Dieu les pouſſe & les agite. C'eſt encore une penſée que la neceſſité de l'antitheſe a produite, & qui eſt fauſſe en toute maniere.

Car ce ſommeil du dixième ſiecle eſt faux & chimerique, & quand il ſeroit vray; il eſt faux encore qu'il fuſt beſoin d'une impuſſion particuliere de Dieu pour le diſſiper & pour rejeter la doctrine de la preſence réelle, ſi elle euſt eſté nouvelle. M. Claude n'a que des connoiſſances imparfaites des plus communes veritez: La lumiere & la grace de Dieu ſont neceſſaires pour rejeter des erreurs par un motif de charité; mais la raiſon ſuffit pour les rejeter humainement. Pretend-il que ce ſoit par une impuſſion particuliere de Dieu, que les Juifs, les Turcs, les Sociniens ne croient point la Tranſubſtantiation? Pourquoi donc auroit-il fallu une impuſſion de Dieu particuliere pour la rejeter au dixième ſiecle?

Enfin on ne voit pas bien ce qu'il veut dire par ce paroles qui finiſſent ſa figure: que *pour faire changer d'eſtat aux hommes pendant qu'ils dorment, il faut ſeulement que la main d'un homme les lie*. Car il me ſemble pour me ſervir de ſa comparaiſon, qu'il eſt aſſez difficile de lier un homme endormi & de le faire changer d'eſtat ſans l'éveiller; qu'il eſt encore plus difficile d'en lier pluſieurs; & qu'il eſt moralement impoſſible d'en lier une grande multitude ſans en éveiller aucun. Et ainſi en l'appliquant au ſujet dont il s'agit, on peut dire qu'il eſt aſſez mal-aiſé de propoſer à un homme, quelque ignorant qu'il ſoit, la doctrine de la preſence réelle ſans éveiller ſa curioſité. Il eſt fort difficile de la propoſer à pluſieurs qui n'en auroient jamais ouï parler; ſans exciter leur eſprit à examiner une opinion ſi ſurprenante; & il eſt impoſſible de la propoſer à une infinité de Religieux, de Prêtres, d'Eveſques à qui il eſt honteux d'ignorer les myſteres de la religion, & qui n'auroient eu neanmoins aucune connoiſſance de cette doctrine, ſans irriter leur cupidité ou ou leur zele, & ſans éveiller en eux tous les mouvemens qui portent à combattre les opinions nouvelles.

Ainsi pour se former quelque idée de la prétension de M. Claude en suivant ses métaphores, il est visible que l'imagination qu'il a que les disciples de Pascale ont pu faire recevoir leur opinion par toute l'Eglise à la faveur d'un prétendu assoupissement du dixième siècle; est à peu près semblable à la rêverie d'un homme qui diroit sérieusement que pour conquérir l'empire des Turcs, il n'y a qu'à les aller tous enchaîner pendant qu'ils dorment, & à surprendre toutes leurs villes & toutes leurs armées, pendant qu'ils sont ensevelis dans le sommeil. Car comme l'impertinence de cette pensée consiste en ce qu'il est moralement impossible de surprendre une infinité de personnes endormies, parce qu'il suffit qu'il y en ait quelques-uns d'éveillés pour éveiller tous les autres: ainsi l'extravagance de l'hypothèse des Ministres consiste en ce qu'il n'est pas humainement possible de persuader à toute l'Eglise une erreur surprenante & contraire à la raison & à la foy dont on n'auroit jamais osé parler, sans qu'il y en ait quelqu'un qui se réveille, & qui excite les autres à défendre la foy & à rejeter cette nouveauté. Cependant c'est sur ce songe ridicule que l'on bâtit une religion & une secte, & que l'on fonde l'espérance de son salut. Tant il est vray, que comme il ne faut souvent rien aux hommes pour leur causer de la crainte, il ne faut rien aussi pour les rassurer, & pour leur donner une confiance téméraire & insensée parmi les plus grands dangers.

 CHAPITRE. VIII.

Des machines d'oubli, ou des moyens par lesquels M. Claude prétend que les Pascasistes en établissant la doctrine de la présence réelle détruisirent les marques du changement qu'ils avoient fait.

M Claude a bien reconnu qu'il ne lui suffisoit pas de trouver des moyens pour faire réussir son changement insensible; mais qu'il en falloit trouver aussi pour en effacer les traces, & pour dissiper le juste étonnement où l'on est, de ce que l'on n'en voit aucune marque dans les histoires & dans les écrits de ce temps-là, qui sont venus jusques à nous. Il a donc eu recours pour cela au magasin inépuisable de ses figures, & il en a tiré un discours sur lequel nous avons sans doute des pensées fort différentes. Car la chaleur qu'il y témoigne & le soin qu'il a pris de l'embellir autant qu'il a pu, fait assez voir qu'il le regarde comme le chef-d'œuvre de son éloquence, n'y ayant rien en effet de plus animé & de plus éclatant dans tout son livre. Et moy je le regarde au contraire comme un modèle achevé d'un discours déraisonnable, & contraire à toutes les règles du bon sens. C'est le différent dont je supplie les personnes judicieuses de se rendre juges par la lecture de ce chapitre. Voicy cette éloquente déclamation dont il s'agit, par laquelle M. Claude prétend nous ôter le droit de luy demander raison de cet oubli de la crance Calviniste, que l'on remarque dès le commencement de l'onzième siècle.

trouverions peutestre pas mauvais qu'ils nous demandassent comment ce changement s'est fait, & nous voudrions bien sans repugnance & sans déplaisir nous appliquer à les satisfaire sur cette question. Ce seroient des étrangers, qui n'ayant point de part au malheur qui nous est arrivé ne mériteroient pas tout à fait qu'on blâmast leur curiosité. Mais peut-on souffrir sans quelque espece de chagrin & de douleur, que ces mesmes transubstantiateurs, ce mesme parti qui a fait le changement, qui a employé mille artifices pour le faire reüssir insensiblement, qui s'est servi de la fraude & de la violence pour empêcher qu'il ne se fît avec éclat, qui a pris des soins infinis pour dérober à la posterité la connoissance de la maniere dont il s'est fait, nous vienne aujourd'huy demander raison de cette innovation? Demandez-là, s'il vous plait à ceux des vostres qui en ont esté les premiers auteurs; demandez-là à ceux qui ont travaillé de tout leur pouvoir à fermer la bouche aux gens de bien; demandez-en des nouvelles à la cour de Rome, à ses Inquisiteurs & à ses Croisez; demandez à ceux qui ont tant pris de soin pour nous déguiser les choses. Mais quant à nous, laissez-nous au moins en repos. Après nous avoir enlevé NOS TITRES, ne nous venez pas dire: Où sont-ils? Après avoir fait taire tout le monde par la crainte des derniers supplices, ne nous venez pas dire: Pourquoi n'ont-ils pas parlé? Insultez à nostre misere tant qu'il vous plaira; mais ne changez pas en argument contre l'innocence de nostre cause le mal que vous-mesmes nous avez fait. Contentez-vous de l'avoir fait, Glorifiez vous-en si vous voulez; mais n'en tirez pas des preuves contre la verité de nostre Religion. Car on ne scauroit porter la cruauté plus loin que de nous imputer à crime l'injustice qu'on nous a faite.

Si M. Claude m'avoit fait ce discours de vive voix, je croirois que dans l'excès de la chaleur qu'il rémoigne il vaudroit mieux attendre à luy repartir qu'il eust un peu calmé les fougues de cette impetueuse rhétorique. Mais parce qu'il y a beaucoup d'apparence que le temps aura déjà rallenti ce mouvement déréglé, je pense qu'on luy peut maintenant faire considerer avec froideur, combien il est dangereux pour le jugement de se laisser emporter à ces faillies si violentes de son imagination.

S'il avoit, dit-il, cette dispute avec les Egyptiens & les Grecs, il ne trouveroit pas mauvais qu'ils luy demandassent comment ce changement est arrivé, & il se croiroit obligé de les satisfaire. Et bien; puisqu'il le trouve bon, qu'il se mette donc en devoir de les satisfaire effectivement. Car il ne luy est pas permis de supposer qu'il n'ait point de dispute avec eux. Il en a non seulement avec les Egyptiens & les Grecs, mais aussi avec les Moscovites, les Ethiopiens, les Nestoriens, les Jacobites, les Armeniens, les Indiens. Toutes ces societez & toutes ces nations, qui n'ont que la mesme foy que nous sur l'Eucharistie, luy font les mesmes questions que nous, & elles luy demandent le mesme éclaircissement. Qu'il leur explique donc s'il peut, non seulement comment l'opinion de la presence réelle, s'est établie dans l'Occident, mais comment elle s'est rendue maistresse de la creance de tous les peuples de l'Orient: comment ils ont abandonné

leur ancienne foy sans le sçavoir pour en embrasser une nouvelle. Qu'il leur fasse voir, comment la doctrine Calviniste qu'il prétend estre l'ancienne, a pû s'abolir insensiblement par toute la terre. Qu'il leur enseigne, qui sont ceux qui ont introduit celle de la presence réelle; comment ils ont pû empêcher le soulèvement des peuples contre une nouveauté si surprenante, & qu'il leur demeste en particulier à l'égard de chacune de ces sociétés toutes les difficultez que nous luy avons proposées sur l'Eglise d'Occident.

Mais comment le feroit-il puisqu'à cét égard toutes ses machines & toutes ses inventions luy manquent; qu'il n'a ny Pascafe, ny Papes, ny Moines, ny Conciles, ny Croisades, ny Inquisiteurs à employer à cét établissement; & qu'il n'a pû se tirer de cét embarras qu'en désavouant par une insigne temerité une des plus claires & des plus attestées veritez de fait qui fut jamais, qui est le consentement des Communions Orientales avec l'Eglise Romaine sur le point de la presence réelle, & de la transsubstantiation.

Qu'il ne fasse donc point le brave puisqu'il en a si peu de sujet; qu'il ne promette point ce qu'il ne sçait tenir; & qu'au lieu de dire qu'il satisferoit les Grecs & les Egyptiens s'il disputoit avec eux, qu'il reconnoisse qu'il dispute effectivement avec eux, & qu'il est incapable de les satisfaire. Mais qu'il ne prétende pas nous ôter le droit de luy faire ces mesmes demandes, & de l'obliger à nous apporter des preuves de ce prétendu changement. Nous l'avons tout entier, & nostre curiosité est toute aussi juste que celle de ces étrangers. Nous sommes étonnez comme eux de ne pas sçavoir une chose que l'on nous dit s'estre faite parmy nous, & que nous ne pourrions ignorer si elle estoit effectivement arrivée. Cependant au lieu de nous répondre il nous charge d'injures & de reproches. Il dit que nous sommes ces transsubstantiateurs, & ce parti qui a fait le changement, qui a employé mille artifices pour le faire réussir insensiblement, qui s'est servi de la fraude & de la violence pour empêcher qu'il ne se fist avec éclat: qui a pris des soins infinis pour dérober à la posterité la connoissance de la maniere dont il s'est fait, & qu'ainsi il ne peut souffrir que nous luy venions demander raison de cette innovation.

Mais il est clair que sa rhétorique le transporte & qu'il ne songe pas à ce qu'il dit. Nous croions la transsubstantiation, il est vray; nous succedons par une suite non interrompüe à l'Eglise qui estoit au dixième siecle; mais nous ne sommes pas néanmoins les mesmes personnes, comme il semble que M. Claude le suppose. Qu'il soit arrivé dans ce siecle un changement de doctrine ou qu'il n'en soit point arrivé, il est certain que nous n'y avons point de part, que nous l'ignorons, & que nous en sommes aussi innocens que les Armeniens & les Grecs. La colere de M. Claude est donc tout à fait injuste & mal fondée; & le pretexte qu'il prend pour ne me pas répondre n'est nullement raisonnable. Je n'ay jamais employé contre les Calvinistes ny Inquisiteurs ny Croisez; je ne me suis point servi de fourbe ny d'artifices pour empêcher que ce changement ne se fist avec éclat.

*Non ego cum Danais Trojanam excindere gentem,
Aulide uravi.*

Il n'y a point de Catholique qui ne luy en puisse dire autant. Nous sçavons qu'ils font des innovateurs, qu'ils ont changé la religion qu'ils ont trouvée dans l'Eglise; mais nous ne sçavons point qu'il se soit fait une autre innovation au dixième siecle, comme ils le pretendent. Ils le disent, mais nous ne sommes pas obligez de les en croire, & nous serions imprudens si nous le faisons.

Nous avons donc droit d'en demander des preuves à M. Claude, & il est injuste de vouloir s'exenter d'en apporter. Il nous parle d'*artifices*, de *fourbes*, de *violences*, qu'on a employées pour dérober à la posterité la connoissance de ce changement. Il nous renvoye à la Cour de Rome, aux Inquisiteurs, & aux Croisez: mais il est difficile de comprendre de quelle sorte il veut que nous fassions cette information. Ces Inquisiteurs, & ces Croisez, ces artificieux, ces fourbes, ces violens ne sont plus certainement au monde, les Historiens ne nous en parlent point du tout: il n'y a que M. Claude qui nous en dise des nouvelles. Nous ne pouvons donc nous adresser qu'à luy-mesme; & ainsi il ne se peut plaindre que nous luy demandions, d'où il a sçu que des Inquisiteurs avoient travaillé au dixième siecle à établir la doctrine de la presence réelle, & qu'il s'y estoit fait des Croisades contre ceux qui ne la vouloient pas embrasser. Il seroit bon qu'il produisist les livres & les histoires où il a lû ces choses si suprenantes. Car on a crû jusques icy que l'on n'a point fait de Croisades contre les heretiques avant le 13. siecle, & ainsi plus de deux cens ans après le temps où il place ce prétendu changement.

Que si c'est par esprit de prophetie qu'il nous annonce ces nouvelles étonnantes, on a droit encore de l'obliger d'établir sa qualité de Prophete avant qu'il nous oblige à le croire; & tout Prophete qu'il fust il ne laisseroit pas d'estre imprudent de nous renvoyer pour nous informer de ce changement à des Croisez qui ne sont plus, & que nous ne pouvons par conséquent consulter.

Nous avons donc toute sorte de raison de traiter de fables, d'impostures, de contes, de réveries, ces *fraudes*, ces *violences*, ces *fourberies*, ces *inquisitions*, ces *croisades* par le moyen desquelles il nous dit qu'on a dérobé à la posterité la connoissance de ce changement; s'il prétend que tout cela s'est fait au dixième siecle, ce sont des faulxtez démenties par tous les historiens de ce temps-là: & s'il entend par ces Croisades celles qui se firent du temps d'Innocent III. & qu'il prétende que ces Croisez du treizième siecle ont aboli tous les livres qui parloient du changement qui s'estoit fait deux siecles auparavant; qu'ils eurent soin d'oster des traittez de tous les auteurs catholiques ou heretiques ce qui en pouvoit donner quelque connoissance, ce seroit encore une autre sorte de réverie aussi ridicule que la première. Ainsi en quelque sens que l'on tourne ce discours il est impossible d'y appercevoir du sens commun.

Que M. Claude ne prétende donc pas nous faire pitié en nous disant, qu'après luy avoir enlevé ses titres nous avons tort de luy demander où ils

CH. VIII. font. Car ce qui est certain c'est que ce n'est pas nous qui sommes coupables de ce prétendu enlèvement. L'Eglise Catholique s'est trouvée dans le dernier siècle en possession de la doctrine & de l'autorité de Jesus-Christ. C'est M. Claude & ceux de son parti qui la viennent troubler dans cette possession. Ils ont la hardiesse de dire qu'ils sont les vrais successeurs & les vrais héritiers de la doctrine apostolique. Ils prétendent qu'elle a été altérée au dixième siècle par une innovation générale, & qu'ils l'ont rétablie dans sa pureté. N'est-il donc pas bien juste de luy demander qu'il apporte des preuves de cette innovation prétendue; & n'est-il pas ridicule de s'écrier sur cela qu'on luy fait injustice, *qu'on luy a enlevé ses titres*, & que l'on ne peut pas porter la cruauté plus loin que de ne l'en pas croire à sa parole?

Ce sont les absurditez où il s'est engagé en se laissant aller à son enthousiasme, & à l'impetuosité de son esprit; & je veux croire qu'en le considérant avec froideur il en aura quelque honte, & que s'il luy arrive jamais d'écrire de ces matières il évitera ces emportemens; & qu'il ménagera mieux sa réputation à l'égard des personnes sages & judicieuses, qui sont extrêmement choquées quand on tâche de leur inspirer sans sujet des mouvemens violens & déraisonnables.

C H A P I T R E IX.

Réponse aux reproches particulieres que M. Claude fait contre le dixième siècle.

C'EST une chose assez ordinaire que de se laisser aller sans y penser à de faux raisonnemens; mais c'est un défaut beaucoup plus considérable que d'y tomber volontairement, & après en avoir été averti; parceque la précipitation n'y pouvant plus avoir de part, il faut qu'ils viennent alors plus de la corruption du cœur que d'un simple obscurcissement de l'esprit.

C'est néanmoins ce que je suis contraint de faire remarquer dans M. Claude sur le sujet des reproches qu'il continue de faire au dixième siècle. Car l'Auteur de la Perpetuité les avoit tellement prevenus, & il luy avoit si bien fait voir par avance combien ils estoient vains & inutiles, qu'il est tout à fait étrange qu'au lieu de profiter de ses avertissemens, il n'ait pas laissé de s'engager grossièrement dans toutes les fautes que l'on luy avoit marquées. Il luy avoit dit que comme il avoit ramassé ce que l'on trouve dans les historiens à l'avantage du dixième siècle, il seroit de même aisé à M. Claude de ramasser aussi ce que l'on a dit au désavantage de ce même siècle; étant certain que l'on trouve du bien & du mal dans tous les temps de l'Eglise; mais que ce ramas ne concluroit rien du tout contre celui qu'il auroit fait: parcequ'il faudroit qu'il prouvast un assoupissement universel; ce qu'il ne seroit jamais par ce dénombrement de désordres particuliers; au lieu qu'il luy suffisoit pour montrer que ce changement prétendu n'avoit pu arriver au 10. siècle, de faire voir qu'il y avoit en ce tems-là dans toutes les provinces chrétiennes plusieurs saints Prelats & plusieurs personnes zelées, qui veilloient à la conservation de la foy.

Il n'y a rien de plus raisonnable que ce discours, & il est parfaitement conforme à l'expérience, à la raison & à la foy. Car l'estat de l'Eglise dans ce monde estant de renfermer dans une mesme societé extérieure des membres vivans & des membres morts, de la paille & du froment; c'est une suite necessaire de cét estat, que l'on puisse reprocher quantité de desordres à tous les siècles, & que chaque temps de l'Eglise se puisse considerer comme par deux faces différentes, selon que l'on jette les yeux sur les bons qui l'honorent, ou sur les méchans qui la deshonnorent.

C'est ce qui a produit dans tous les Peres & dans tous les auteurs Ecclesiastiques un double langage. Car tantost ils parlent des fideles comme estant tous Saints & tous justes, parcequ'ils n'ont en vüe que les vrais Chrestiens qui menent une vie conforme à la sainteté de leur profession; & tantost ils sont tellement touchez des maux & des scandales de l'Eglise, qu'il semble à les entendre parler qu'elle ne soit remplie que de méchans.

On voit des exemples de ces deux sortes d'expressions dans saint Paul Ad Cor. 1. 12. v. 5. & 7. mesme. Car il donne le nom de *Saints* à tous les Chrestiens de Corinthe. Il dit qu'ils ont receu de Dieu toutes sortes de richesses, & qu'il ne leur manque aucun don divin. Et néanmoins il dit d'eux dans la suite de sa lettre sans distinction qu'ils sont *charnels*; qu'ils sont *vains & glorieux*; qu'ils font tort aux autres; qu'ils prennent leur bien. Il leur reproche en commun les irreverences qu'ils commettoient en recevant l'Eucharistie. c. 3. v. 2. c. 5. v. 6. c. 6. v. 8.

Dans ce temps mesme où la grace de Dieu se répandoit avec tant d'abondance dans l'Eglise, & où ceux qui annonçoient l'Evangile estoient si remplis de l'esprit apostolique, il ne laisse pas d'écrire aux Philippiciens, que *tous cherchent leurs interets & non ceux de Jesus-Christ*. Ad Philip. c. 2. v. 21.

Si l'on vouloit de mesme juger de l'estat de l'Eglise de chacun des autres siècles par les lieux des Peres où ils reprennent les desordres de leur temps, on diroit qu'ils estoient aussi grands que ceux du nostre. S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Jerosme nous donnent d'étranges idées des Evêques & des Ecclesiastiques de leur siècle. S. Chrysostome & Salvien font des peintures terribles des desordres de leur temps. On diroit que presque tous les Evêques du temps de S. Gregoire le Grand estoient simoniaques, si on prenoit à la rigueur certaines expressions de ses lettres. Enfin chaque siècle sera le pire, si on en juge par ces expressions que la vüe & le sentiment des déreglemens de leur temps a tiré de la plume des Saints Peres.

S. Augustin vivoit sans doute dans un temps où les Chrestiens estoient infiniment plus reglez qu'ils ne le sont à present; & cependant il ne laisse pas de dire que le nombre des méchans surpassoit tellement celuy des bons, qu'à peine voioit on le bon grain parmy la multitude de la paille qui le couvroit. *En quelque lieu que vous jettiez les yeux, dit ce Saint, si vous estes un peu avancé dans la pieté, & que vous cherchiez des personnes dont l'exemple vous puisse porter à la vertu, à peine en trouverez-vous: vous vous trouverez environné d'un grand nombre de méchans, parce que pour un peu de bon grain il y a beaucoup de paille. Quelquefois les justes sont si éloignéz les uns des* In Psalm. 92. In Psalm. 85.

autres, que chacun de ceux qui ont fait du progrès dans la vertu s'imagine presque qu'il est tout seul.

*Moral. l. 26.
c. 28.*

S. Gregoire le Grand reconnoist que ce n'estoit point juger temerairement de son temps, que de dire qu'une grande partie des Pasteurs estoient méchans; & il ne met l'orgueil & la temerité qu'à étendre ce jugement à tous.

Il ne suffit donc pas pour prouver qu'un siecle a esté plus déreglé & plus mal-heureux qu'un autre, de faire des recueils des desordres qu'on auroit reprochez à ceux qui y ont vécu, ou de ces expressions generales, par lesquelles on blâme tout le siecle sans distinction, puisqu'on en peut faire de mesme de tous les autres. Mais il en faut considerer le bien & le mal, & montrer que les déreglemens en ont esté beaucoup plus grands, plus énormes, plus monstrueux que ceux des autres.

Il ne se faut pas contenter de montrer, qu'il y a eu des desordres; mais il faut faire voir que ces desordres y ont esté dominans; qu'ils ont esté favorisez par les Evêques, par les Roys; qu'on n'a pris aucun soin d'y remédier; qu'on n'a eu aucun zele pour les reprimer. Il faut montrer que la pieté y ait esté opprimée & traitée de ridicule; que les Saints y ont esté méprisez, deshonoréz, persécutez. Car c'est l'idée que les Saints mesmes nous donnent de ces mauvais temps où ils nous disent que la foy sera honteuse, & la verité criminelle. *In opprobrium fides, & veritas erit crimen.*

M. Claude entreprend-il de prouver quelqu'une de ces choses? Nullement. Il n'y pense pas seulement. Il se contente de faire voir par quelques passages qu'il y a eu durant ce siecle d'assez grands desordres dans quelques Eglises. Qui en doute? L'Auteur de la Perpetuité ne l'avoit-il pas reconnu; & chacun des Peres ne le reconnoist-il pas de son siecle. Mais estoient-ils plus grands que ceux du 7. du 8. du 9. de l'onzième & du douzième siecle? C'est ce que M. Claude devoit faire voir, s'il vouloit noircir particulièrement ce siecle. Et quand il l'auroit noirci jusqu'à ce point, il n'auroit encore rien fait; s'il ne monstroit que ces desordres estoient universels, & que la stupidité y estoit telle que l'on ignoroit mesme ce qu'il falloit croire de l'Eucharistie; & que les hommes de plus y estoient si legers qu'ils recevoient sans examen tout ce qu'on leur en disoit, quelque contraire qu'il fust à leur raison.

Comment n'a-t'il donc pas voulu voir que toutes ces investives ne prouvent rien, & qu'il y en a mesme qui prouvent tout le contraire de ce qu'il prétend? Car ce n'est pas une chose extraordinaire qu'il y ait eu dans un siecle des Ecclesiastiques déreglez comme ceux que le Roy Edgard, & cet autre auteur Anglois qu'il cite ont décrit dans les passages qu'il en rapporte. Mais c'est un exemple tres-extraordinaire que celui de la severité avec laquelle on les chassa dans ce siecle des Eglises qu'ils occupoient si indignement, pour les donner à des Religieux reglez.

Les lettres de saint Gregoire, & plusieurs decrets des Conciles contre les simoniaques font assez voir combien ce crime a toujours esté ordinaire parmi les Ecclesiastiques; mais il est rare que les Rois y aient re-

medié avec autant de zele que fit l'Empereur Henry III.

Tous ces reproches sont donc vains, & ne détruisent en aucune sorte les solides loüangés que l'Auteur de la Perpetuité a données au dixième siecle. Il a fait voir que jamais l'Eglise d'Allemagne n'eut des Princes plus religieux; qu'elle n'eut jamais de Princesses plus illustres en pieté; que jamais elle n'eut un si grand nombre de saints Evêques; que jamais la vertu ne fut plus honorée & plus appuyée par la puissance temporelle. Et il en conclut, que l'on doit juger par là de l'estat des peuples & des monasteres; n'estant pas possible que tant de saints Evêques n'eussent un soin particulier de les instruire dans la veritable foy, & de remedier autant qu'ils pouvoient aux abus & aux desordres. Aussi s'en acquitoient-ils avec tant de soin qu'ils exciterent mesme des plaintes contre leur severité, comme l'on voit par ce que dit Vvitchindus Religieux de Corbie en Saxe, qui rend en mesme temps un témoignage illustre par ses plaintes mesmes à l'heureux estat de ce siecle & au zèle de ces saints Evêques.

Les guerres, dit-il, tant intestines qu'estrangeres estant cessées, & les loix divines & humaines estant en vigueur & en autorité, on excita contre les Religieux une grande persecution; quelques Prelats estant dans ce sentiment qu'il valoit mieux qu'il n'y eust dans les monasteres qu'un petit nombre de Religieux; mais illustres en pieté, que non pas qu'il y eust un grand nombre de negligens; ayant oublié, comme je croy, la defense que le Pere de famille fait à ses serviteurs d'arracher la zizanie, & le commandement qu'il leur fait de la laisser croistre.

Ainsi selon cet Auteur, le dixième siecle estoit un temps où les loix divines & humaines estoient en vigueur & en autorité dans l'Allemagne, *authorali vigore pollebant*. Et l'on ne put refuser la mesme loüange ny à l'Eglise d'Angleterre de ce temps-là, comme l'Auteur de la Perpetuité le fait voir, ny mesme à celle de France, au moins sous le regne du Roy Robert.

Ce qui releve encore infiniment la gloire d'un siecle est quand Dieu y ouvre des aziles contre la corruption du monde, & qu'il fait fleurir la penitence & l'exercice de toutes les vertus chrestiennes dans les villes de refuge, où l'Esprit de Dieu assemble les Chrestiens pour les defendre par un saint repos des attaques des demons selon qu'il a dit par son Prophete: *Convenite, & ingrediamur civitatem munitam, & sileamus ibi*. L'Auteur de la Perpetuité a fait voir que Dieu a accordé cette grace au dixième siecle autant qu'à aucun autre, & que dans routes les parties de l'Eglise, en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, il y a fait reformer les anciens ordres, & en a mesme étably de nouveaux comme celuy des Camaldules.

M. Claude pour détruire ces loüanges solides & veritables se contente de témoigner une malignité peu honneste contre les Religieux, & d'accuser de superstition tous ces exercices de vertu. *Toute la sainteté, dit-il, dont on nous fait du bruit ne consiste presque qu'en l'observation de quelques regles monachales, & des abstinences affectées, qui sont plut ost des marques d'un esprit de servitude que de l'esprit d'adoption.*

Et ensuite il prétend même tirer de là un argument pour montrer que la créance de la présence réelle a pû facilement s'établir dans ce siècle là. *Plus il nous parle, dit-il, de ces mortifications superstitieuses, plus il nous confirme dans la pensée qu'il n'y eut jamais de siècle plus propre pour avancer l'erreur de Pascale. Dès que l'homme s'éloigne des règles que Dieu luy a laissées dans sa parole, & qu'il se forme soy-mesme de nouvelles loix & de nouvelles voies de piété, il n'est presque pas possible qu'il ne s'écarte bien-tost des règles de la vraye foy. Il y a une liaison naturelle entre les sentimens de l'esprit & les mouvemens du cœur. L'ignorance produit la superstition, & la superstition fait naître l'erreur; l'entendement & la volonté sont deux puissances qui se corrompent mutuellement.*

Ce n'est pas icy le lieu de faire voir à M. Claude qu'il connoist aussi peu les règles de la piété solide que la vérité de nos mystères, & que la doctrine des Ministres est aussi corrompue dans la morale que dans la foy. Il suffit de luy dire qu'il n'est pas étrange que ceux qui ont détruit absolument la pénitence & par leur pratique & par leurs maximes, traitent de superstitions les saints exercices de pénitence que l'Esprit de Dieu inspire à ceux qu'il anime. Que ce langage est digne des predicateurs de ce nouvel Evangile qui n'a attiré les hommes à foy qu'en leur disant : Ne faites plus pénitence, parce que le Royaume des Cieux est prest d'arriver : au lieu que celui de S. Jean & de Jesus-Christ commence par une instruction toute contraire ! Qu'il est digne de ces nouveaux Reformateurs, qui ont prétendu corriger les déreglemens du monde, non en combattant la concupiscence, mais en la satisfaisant, & en bannissant de la religion toutes les pratiques qui l'incommodent !

Ces exercices sont bons pour des personnes qui croient comme font les Catholiques que nul peché ne peut demeurer impuni ; qu'il faut, ou que la justice de Dieu le punisse, ou que nous le punissions nous-mêmes, comme dit Saint Augustin : Qui croient que Jesus-Christ a souffert non pour les exenter de souffrir, mais pour sanctifier leurs souffrances, & pour leur donner la valeur & le prix, qu'elles ne pouvoient avoir si elles n'estoient jointes aux siennes. Ils sont bons pour des âmes pénétrées du sentiment de leurs miseres & de leur foiblesse ; qui craignent leur propre corruption, & les attaques du monde & du diable ; & qui se munissent à l'exemple de tous les Saints contre ces trois ennemis, par ces saintes pratiques qui éloignent & diminuent les tentations, & fortifient l'esprit contre la chair. Mais on ne doit pas s'étonner qu'ils paroisent vains & superstitieux à des Calvinistes, c'est-à-dire à des gens assurez de leur salut, qui croient que les plus grands déreglemens ne leur font point perdre la qualité d'enfans de Dieu, & que quoy qu'ils fussent plongez dans les plus honteux desordres, ils ne laisseroient pas d'estre aussi justes que la Sainte Vierge, leur prétendue justice imputative ne recevant point de plus & de moins.

Si ceux qui sont persuadés de ces principes ne tombent pas dans tous

*On justifiera
deus ces repro-
ches dans un
arresté exprés.*

les excès où leur doctrine est capable de les engager, c'est que leur cœur n'est pas si corrompu que leur esprit; mais il n'y a gueres d'apparence qu'ils aillent jamais bien avant dans l'imitation de la vie penitente de Jesus-Christ. Tout ce que l'on peut attendre d'eux, est qu'ils pratiquent une vertu Stoïcienne, & qu'ils disent comme Seneque que *leur but est de vivre conformément à la nature, mais qu'il est contre la nature de tourmenter son corps, de hair la propreté qui ne couſte gueres, & de ne se contenter pas de se nourrir de viandes communes & viles mais d'en rechercher meſme de dégoûtantes: qu'à la verité c'est un vice d'en deſirer de delicates, mais que c'est une folie de se priver de celles qui ſont ordinaires, & que l'on peut avoir ſans grande dépenſe: qu'enſin la philoſophie veut reduire l'homme à la frugalité, mais qu'elle ne prétend point l'obliger à la ſouffrance & à la peine.* NEMPE *propositum noſtrum est, ſecundum naturam vivere. Hoc contra naturam est torquere corpus ſuum, & faciles odiſſe munditias, & ſquallorem appetere, & cibis non tantum vilibus uti, ſed tetris & horridis. Quemadmodum delicatas res deſiderare, luxuria est: ita uſitatas & non magno parables fugere, dementia est. Frugalitatem exigit philoſophia, non pœnam.* Mais on ne doit pas prétendre qu'ils paſſent plus avant, qu'ils pratiquent des œuvres de penitence puisqu'ils les croient inutiles, & pour ſatisfaire aux pechez paſſez, & pour aſſurer leur ſalut dont ils ſe tiennent déjà aſſurez ſans penitence & ſans bonnes œuvres.

Il ſeroit aisé de leur montrer par les principes du Chriſtianisme auſſi bien que par la tradition, que la Religion Chreſtienne va plus avant que ce Stoïcisme des Calvinistes, & qu'elle exige ſouvent non ſeulement la frugalité, mais auſſi la peine & la punition du pecheur, & que c'eſt ſur ce principe inébranlable que ſont fondées ces ſaintes auſteritez. Mais parce que ce diſcours nous éloigneroit trop de noſtre ſujet, je veux bien ſouffrir que M. Claude parle icy le langage des Miniſtres en traitant routes ces auſteritez de ſuperſtitious. Et ce n'eſt pas ce que je luy reproche preſentement. Je diſtingue les fautes de ſa doctrine, de celles de ſa raiſon; & celle de ſa ſecte, de celles de ſa perſonne.

Mais c'eſt une faute de ce dernier genre que celle qu'il commet, en prétendant que ces auſteritez ont contribué à faire recevoir la doctrine de la preſence réelle au dixième ſiecle.

Car il ne peut ignorer que ces pratiques de penitence, ces auſteritez qui luy ſont ſi odieuſes & qui luy ſont tant de peur, & ces regles qu'il appelle humaines, n'euffent eſté établies il y avoit dé-jà pluſieurs ſiecles, & qu'elles n'y euffent eſté obſervées avec encore plus d'exaëtitude & de rigueur qu'au dixième ſiecle. Il ne peut ignorer, que dans toutes les reformes qui ſe ſont faites de l'Ordre de Saint Benoist on n'a prétendu que renouveler l'eſprit de l'Ordre, & que Saint Benoist meſme n'a voulu que ſuivre de loin

CHAP. IX. les austeritez merueilleuses des solitaires d'Orient. Comment a-t'il donc pû pretendre que des austeritez communes à tant d'autres siecles de l'Eglise aient rendu le dixième plus disposé que les autres à embrasser l'opinion de Pascale?

Il tombe dans la mesme injustice sur le sujet du Celibat des Prestres, qu'il accuse S. Dunstan d'avoir soutenu dans l'Angleterre par l'expulsion des Chanoines incontinsens & vicieux. Car il sçait que ce Celibat a toujours esté inviolablement gardé dans l'Eglise d'Occident; que tous les Prestres qui ne l'ont pas voulu observer y ont toujours esté deposez; & que cette discipline est si ancienne que l'on n'en voit aucune origine. Car quoy que Sirice en ait fait une loy expresse, aussi bien que l'Eglise d'Afrique qui en fit aussi une dans le mesme temps, il est visible neanmoins que ce n'estoit que pour autoriser la discipline ancienne, & non pour en introduire une nouvelle. Et en effet quoy que les Donatistes se fussent separez de l'Eglise au commencement du 4. siecle, & que depuis ce temps-là ils se soient bien donné de garde d'imiter aucune des pratiques nouvelles de l'Eglise dont ils s'estoient desunis, jusques-là qu'ils reprochoient à l'Eglise le nom & la profession des moines, parcequ'il n'y en avoit point encore en Afrique au commencement de leur schisme; il est certain neanmoins que le Celibat s'observoit parmy les Donatistes. Et c'est pourquoy lorsqu'ils se convertissoient, l'Eglise d'Afrique leur conservoit leur rang & leur fonction; ce qu'elle n'auroit jamais fait s'ils eussent esté mariez.

M. Claude n'est-il donc pas tout à fait injuste de faire un crime à S. Dunstan d'avoir fait observer dans l'Angleterre une discipline pratiquée dans l'Eglise Latine depuis les Apostres, & qu'ils avoient eux-mêmes estre autorisée par tous les Peres Latins? Et n'est-ce pas se moquer du monde que de vouloir tirer de là une conjecture, pour montrer que l'on estoit fort susceptible au dixième siecle de la presence réelle?

Il est vray qu'il traite un peu plus honnestement S. Dunstan que quelques autres Ministres. Car au lieu que Balæus l'appelle *Execrabile monstrum*, pour avoir osté les concubines aux Ecclesiastiques; & que les Centuriateurs par un trait de leur brutalité ordinaire l'appellent *scortationis monastica insignem patronum*, M. Claude se contente de donner à ce celebre Archevesque de la premiere Eglise d'Angleterre, reveré par tous les Evesques de son siecle comme un homme extraordinaire, le nom du *Moine Dunstan*. Mais en recompense il le traite sur d'autres points avec une injustice qui fait bien voir que l'heresie & l'équité ne s'accordent pas ensemble.

On avoit rapporté dans le livre de la Perpetuité la generense liberté de S. Dunstan qui reprit fortement le Roy Edgard pour avoir violé une fille retirée dans un monastere, & l'humble penitence de ce Roy après qu'il eut esté repris de ce crime. M. Claude desirant de rabaisser & cét Archevesque & ce Roy, prétend les faire passer tous deux pour des hypocrites. Il condamne ce Roy d'hypocrisie; *parce*, dit-il, *que de trois actions de cette nature remarquées par les historiens, il ne fit penitence que d'une.* Et S. Dunstan; *parce qu'estant*, dit-il, *si complaisant & si indulgent à ce Roy en toutes*

ses autres impuretez, il luy fut severe, parce qu'il avoit violé le respect d'un monastere. Ce qui decouvre, dit-il, l'hypocrisie de l'un & de l'autre, qui voulurent faire de cette penitence un sacrifice à l'honneur des convents. Car ils furent plus touchez du respect d'un voile que de celui du sang juste cruellement & tyranniquement répandu; & ils eurent plus d'égard à l'ombre mesme d'une consecration humaine qu'au baptême de Jesus-Christ qui consacre le corps d'une Chrestienne pour en faire le temple du S. Esprit.

En verité j'ay honte pour M. Claude, de voir que la passion luy fait oublier de telle sorte toutes les regles de la modestie & de l'équité. Est-ce donc qu'il croit que les jugemens injustes, temeraires & déraisonnables ne soient point criminels, & que les Calvinistes soient exceptez de cet arrest de S. Paul qui declare que *les medisans ne possederont point le Royaume de Dieu?*

Les dereglemens d'Edgard n'ayant duré qu'un ou deux ans de sa premiere jeunesse, sçavoir depuis l'an 962. jusqu'en l'an 963. & sa penitence ayant duré sept ans & mesme d'avantage, les bonnes œuvres ayant continué toute sa vie, comment M. Claude sçait-il qu'il ne fit penitence que d'un de ses crimes? Une personne qui se convertit serieusement à Dieu, comme fit ce Roy, partage-t'il ses crimes, & en excepte-t'il quelques-uns dont il ne veuille pas faire penitence? Cette pensée peut-elle mesme venir à un homme qui n'ait pas perdu l'esprit? Ainsi encore que les historiens rapportent particulierement sa penitence à un certain crime parcequ'il en fut l'occasion, il est ridicule neanmoins de supposer qu'elle n'eust pas pour objet tous les crimes de sa vie; qu'il ait voulu excepter gratuitement d'une penitence capable de luy faire obtenir le pardon de toutes fortes de fautes, des pechez passez dans lesquels il ne continuoit plus.

L'accusation que M. Claude forme contre S. Dunstan, & sur laquelle il le condamne d'hypocrisie n'est pas plus juste. *Il estoit*, dit-il, *complaisant au Roy dans toutes ses autres impuretez.* Mais comment sçait-il qu'il fust complaisant? Ne peut-on s'abstenir de reprendre les Roys de leurs fautes que par mollesse & par indulgence? N'y a-t'il pas souvent des raisons de prudence qui obligent de les tolerer? Ce qui fait dire à S. Augustin, que quand on s'abstient de reprendre ceux qui font mal, ou parce qu'on attend un temps plus favorable, ou à cause que l'on craint de les rendre pires, & qu'ils n'empeschent que l'on ne profite aux autres, & qu'ils ne les détournent de la foy en les opprimant, il ne semble pas que ce soit un pretexte de lâcheté; mais il semble au contraire que c'est une conduite de charité: *NON videtur esse cupiditatis occasio, sed consilium charitatis.*

D. de la. Dei
l. 1. c. 9.

Qui a donc dit à M. Claude, que ce n'eust pas esté par ce motif que S. Dunstan eust toleré le Roy Edgard, s'il ne l'eust point effectivement repris? Mais de plus comment M. Claude sçait-il que S. Dunstan n'ait point repris Edgard de ses autres fautes? Est-ce que tous les avis que les Evesques donnent aux Roys doivent estre écrits par les historiens? Et n'évite-t'on pas au contraire autant que l'on peut de faire éclat, & d'avoir des témoins de ces sortes d'actions? Et enfin comment se hazarde-t'il d'avancer une chose qui

est de plus certainement fausse ? Car la Chronique de S. Jean Brompton remarque expressément, que S. Dunstan reprit le Roy Edgard pour son second mariage avec Elfrite, qui est l'une des fautes que l'on reproche à Edgard. *Beatus Dunstanus*, dit cet historien, *regem frequenter monuit, quod ipsam dimitteret, ac se ab eius consortio penitus abstineret*. Que s'il le reprit de ce dérèglement, en ne craignant point de s'exposer à la haine de cette Princesse, on peut croire qu'il le reprenoit encore plus librement des fautes que ce Roy avoit moins d'intérêt de défendre.

Que deviendroient les Calvinistes si on les jugeoit par cette règle, & si on les obligeoit de montrer dans les histoires tous les avertissemens qu'ils ont donnez aux Princes dereglez qu'ils ont parmy eux ? Grotius parlant du Prince Maurice dit, qu'il estoit à la verité un grand guerrier, mais que ce n'estoit pas contre sa chair : *Magnus bellator, sed non contra carnem suam*. C'est un langage qu'on entend assez. Que Messieurs les Ministres fassent donc voir les reprimandes qu'ils luy ont faites, & les avertissemens qu'ils luy ont donnez. Ils y seroient sans doute assez empeschés. Car tout ce que l'on en trouve, est qu'ils firent ce qu'ils purent pour l'assurer de son salut au temps de sa mort, & que Rivet se piquant du reproche que Grotius leur faisoit de cette fausse assurance qu'ils avoient tâché de donner à ce Prince dereglé, luy répond bassement, non que ces reproches estoient faux, mais qu'un des parens de Grotius avoit esté surpris en adultere; comme s'il s'agissoit de cela, & que l'adultere du parent de Grotius pût servir d'excuse aux Ministres qui auroient manqué à un devoir si important envers le Prince Maurice.

Mais, dit M. Claude, *ils furent plus touchez du respect d'un voile que de celui d'un sang juste cruellement & tyranniquement répandu; & ils eurent plus d'égard à l'ombre mesme d'une consecration humaine qu'au baptême du Seigneur qui consacre le corps d'une Chrestienne pour en faire le temple du S. Esprit*. Faut-il donc que M. Claude nous oblige sans cesse de luy reprocher des temeritez & de faux raisonnemens ? Sçait-il jusqu'à quel point ce Roy penitent estoit touché de ses crimes pour en faire une comparaison si hardie ? Sçait-il quel jugement il en portoit aussi bien que Saint Dunstan. Quand il auroit esté plus touché de son crime avec Vulfrite, s'ensuit-il qu'il fust un hypocrite pour cela ? N'arrive-t'il pas souvent que sans estre hypocrite on est plus sensiblement touché de quelques fautes qui sont accompagnées de certaines circonstances qui frappent les sens, quoique ce ne soient pas toujours les plus grandes ? Ne dépend-il pas de Dieu de nous donner quel sentiment il luy plaist, & de departir comme dit S. Gregoire les eaux de la penitence avec la mesure qu'il veut : *Et aquas appendit in mensura*.

Y a-t'il aussi de la justesse d'esprit à dire, comme fait M. Claude, que ce Roy & cet Archevesque prefererent l'ombre d'une consecration au baptême, parce qu'ils punirent plus severement cette faute euevers une fille enfermée dans un monastere que les autres actions de cette nature ? Cette fille n'estoit-elle pas baptisée ? N'avoit-il pas violé par l'outrage qu'il luy avoit fait, le caractère & la consecration du baptême aussi bien que dans les autres ? Ainsi cette circonstance, qu'elle estoit voilée, estoit un surcroist qui rend le crime

me plus grand, & qui n'empêche pas que tout ce qu'il y a de malice dans ces fortes de fautes ne se rencontraît dans cette action. Et ce suturest est sans doute bien considerable, puisqu'il faut qu'un Prince soit extraordinairement possédé par sa Passion, pour atracher comme il fit une fille du pied des autels, & pour passer par dessus l'horreur que les loix divines & humaines, la religion & la coutume impriment de cette action.

Mais il n'y a rien de plus plaissant que de voir M. Claude faire le severe contre S. Dunstan & le Roy Edgard, & trouver la penitence imposée à ce Roy trop legere & trop douce. *Je ne diray pas, dit-il, que cette severité de Dunstan ne s'étendit pas fort loin, puisqu'il ne luy ordonna que de s'abstenir sept ans de l'usage du diadème que les Roys ne portent presque jamais qu'au jour de leur sacre, de jeûner quelquesfois, & de reciter à certains jours quelques pseannes, ce qui est sortir de ses crimes à bon marché.*

pag. 662

Si M. Claude estoit un de ces Peres de l'Eglise qui ont esté les plus zelez pour la penitence & pour l'observation rigoureuse des canons, encore y auroit-il lieu de luy représenter que les Rois meritent qu'on ait quelques égards particuliers pour eux; que leur penitence est si rare & si édifiante toute ensemble qu'ils reparent par leur exemple ce qui manque à leur austerité. Que S. Ambroise mesme, dont le zele & la vigueur ont esté admirez par toute l'Eglise, en prescrivit une beaucoup moindre à l'Empereur Theodose, ne luy ayant ordonné qu'une penitence de huit mois pour un crime beaucoup plus grand que ceux du Roy Edgard, & qu'ainsi il y a plustost lieu de s'étonner de la severité de S. Dunstan que de la reprendre.

Mais il n'y a rien de plus surprenant que de voir que c'est un Ministre Calviniste qui tient ce discours; c'est-à-dire un homme qui fait profession de croire, que toutes ces satisfactions qu'on impose dans l'Eglise Romaine sont inutiles & injurieuses à Jesus-Christ, qu'on n'est obligé d'en faire aucune après les plus grands excès, que les plus grands crimes ne font pas perdre à ceux de sa secte la qualité d'enfans de Dieu, parce qu'elle est inamissible, qu'ils ne leur ostent pas la certitude absoluë de leur salut; & enfin qu'ils vont droit au Ciel en mourant; ceux qui ont eu une fois la foy, quelque abomination qu'ils aient commis dans la suite de leur vie, ne manquant jamais de dire à Dieu avant que mourir : *Je voudrois bien n'avoir point fait toutes ces choses. Je croy que la justice de Christ m'est imputée, & que cela est vray parceque je le croy; & en estant quittes pour cela. Nolle factum, & credo justitiam Christi mihi imputari, idque verum esse, quia id credo.* Avec cette preparation, dit Grotius, en se mocquant justement, un Calviniste qui aura vécu comme il aura voulu, c'est-à-dire qui aura passé sa vie dans toutes sortes de desordres, ne laisse pas de s'en aller droit au Ciel; & douter de cela c'est une infidelité infernale : *Cum hoc viatico statim ille in Cælum evolat, deque eo dubitare stygia est incredulitatis.*

Grotius in sua
voti pro peccato
112.

C'est un homme plein de ces principes, qui s'est obligé de les soutenir, qui ne peut souffrir qu'on luy parle d'Austeritez, qui les traite de superstitions dangereuses; qui veut que ce soit ouvrir la porte à toutes sortes d'er-

CHAP. IX. reurs: c'est cet homme dit-je qui trouve que c'est bien peu de chose d'imposer à un Roy une penitence de sept années; de l'obliger pendant ce temps-à se priver des ornemens de la royauté pour s'en reconnoître interieurement indigne; de jeûner deux jours la semaine à la maniere de ce temps-là, où l'on jeûnoit encore jusques au soir; de faire des loix justes pour le bon gouvernement de ses peuples; de distribuer aux pauvres ses thresors avec abondance; de bastir un monastere de Vierges; de remedier aux desordres Ecclesiastiques: Car tout cela y estoit compris, comme le témoigne Capgravius & après luy Spelmannus,

M. Claude a r'il assez songé aux justes reflexions qu'il attiroit par une censure si peu raisonnable, & combien il donnoit lieu de se souvenir des Phariens qui imposoient de lourds fardeaux sur les épaules des autres, & ne vouloient pas les remuer du bout du doigt.

Si tous les autres raisonnemens de ce chapitre que j'examine n'ont pas un air si ridicule que celui-là, parceque la matiere ne le souffre pas, ils ne sont pas moins déraisonnables dans le fond. L'Auteur de la Perpetuité dit que le dixième siecle a esté décrié par divers motifs & par les Catholiques & par les Ministres, les uns bons, les autres mauvais. Il n'a donc pas assuré que les Ministres fussent auteurs de ce décry. Il avoüe au contraire que plusieurs auteurs tres-catholiques ont dit que c'estoit un siecle tres-malheureux, *plein d'ignorance & de desordres*: il dit que les uns sont entrez dans cette opinion par la veüe des desordres particuliers de l'Eglise Romaine durant ce temps-là, & que les autres n'ont fait que suivre le sentiment de ceux qui en avoient ainsi parlé. L'on reconnoît sans peine que l'auteur de l'Apologie des Saints Peres est de ce nombre. Il n'estoit point question dans le lieu où il a parlé du dixième siecle d'examiner ce point de fait; cela ne faisoit rien à son sujet: & chacun sçait que dans ces sortes de choses il seroit injuste de vouloir obliger les auteurs d'examiner à la rigueur tous les faits incidens qu'ils rapportent, & de ne leur permettre jamais de s'en rapporter à l'opinion commune. Mais ce qui est certain est, que comme les opinions des hommes ne changent point les faits, & que tous ces auteurs tant Catholiques que Calvinistes n'avoient aucune lumiere sur le dixième siecle que nous n'ayons maintenant, & qu'ils en avoient mesme moins, parce qu'on a découvert dans les bibliotheques des livres d'auteurs du dixième siecle qui ne leur ont pas esté connus; ce n'est point par leur simple sentiment qu'un homme habile & judicieux doit juger de la verité de l'estat du dixième siecle, mais par les preuves réelles qui nous en restent. Ainsi il n'y a rien de plus inutile que ce long dénombrement d'auteurs nouveaux qui ont décrié le dixième siecle, qui remplit plusieurs pages de ce chapitre de M. Claude.

S'il nous veut obliger à suivre leur sentiment, il fait voir qu'il ne sçait pas la regle qu'on doit tenir dans l'examen de ces sortes de matieres. S'il en conclut simplement que d'autres que des Ministres ont décrié le dixième, siecle, il prend une peine fort inutile, puisque c'est ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit non seulement accordé, mais établi. Et enfin s'il en veut conclure que les Ministres n'ont point abusé de ce décry, qu'ils ne l'ont point

porté trop loin, qu'ils n'ont point pris trop à la lettre des propositions qui se doivent toujours resserrer dans de justes bornes, & qu'ils n'en ont pas tiré une fausse conséquence, qui est que la foy avoit pû changer au dixième siecle sur le sujet de l'Eucharistie, il conclur encore fort mal; puisque quand mesme on n'autoit point justifié le dixième siecle de tous ces reproches qui luy sont faits par des auteurs catholiques, il est certain neanmoins que les Ministres en abusent, & que jamais le bon sens ne permettra de supposer ny que l'ignorance fust generale dans toutes les Eglises du monde, ny que cette ignorance ait pû étouffer la foy du plus commun de tous les mysteres, & auquel les Chrestiens, & sur tout les Ecclesiastiques estoient le plus obligez de s'appliquer par la necessité de leurs fonctions. C'est ce que nous avons montré ailleurs: & il n'est pas necessaire, quoy que M. Claude fasse par tout les mesmes fautes, de repeter toujours les mesmes réponses.

Il faut par necessité passer legerement sur quantité de faux raisonnemens, de fautes dans l'histoire, & de calomnies qu'il entasse confusément: Comme quand il prouve que le Concile de Trozly n'estoit pas rempli de la science & de l'esprit ecclesiastique parcequ'il s'est trompé dans le discernement des lettres des Papes; comme si ces lettres ayant esté citées sept ou huit cens ans durant par tous les plus sçavans hommes de l'Eglise, on pouvoit accuser d'ignorance tous ceux qui les ont citées: & comme si l'esprit & la science ecclesiastique consistoit dans ces recherches de critique qui ne sont souvent que le partage des petits esprits, comme l'écorce de l'Écriture est la part des Juifs selon S. Bernard. *Et hæc est pars Indæorum.*

Comme quand il dit sur le sujet du Roy Edgard qui vivoit au dixième siecle, que les Roys d'Angleterre ne portent presque jamais leur diadème qu'au jour de leur sacre, réglant ainsi la coutume des Roys de ce temps-là par celle des Roys d'aujourd'huy; au lieu que les historiens rémoignent qu'ils le portoient au moins trois fois l'année; sçavoir le jour de Noël, le jour de Pasque, & le jour de la Pentecoste.

Comme quand il veut faire passer l'accident prodigieux rapporté par les historiens de ce temps-là, que les defenseurs des Prestres concubinaires furent écrasés dans le Concile de Calne, & que S. Dunstan demeura avec ceux de son parti sur une poutre, pour un miracle non du Ciel mais de la terre: & qu'il accuse sur cela S. Dunstan d'avoir eu plus d'art & d'hypocrisie que les autres, & d'avoir sçû faire descendre des miracles à point nommé: comme si le sens commun ne repugnoit point à un soupçon si injuste; & si c'estoit une chose croyable qu'un Archevesque ait eu dessein de faire tomber un plancher où il estoit luy mesme sans crainte d'estre envelopé sous ses ruines.

Comme quand il dit qu'en Angleterre dans la contestation entre S. Dunstan, le Roy Edgard, & les Religieux reglez d'une part; & les Prestres dereglez de l'autre, la dispute n'estoit pas sur l'Évangile; qu'ils estoient d'accord les uns & les autres de le laisser en repos, sans l'entendre, sans le prescher, & sans le lire. Et cependant il dit luy mesme de ces Ecclesiastiques, en rapportant un passage du Roy Edgard, qu'ils passaient leur vie dans les débauches, dans les yvrogeries, dans la luxure, dans l'impudicité;

que ce n'estoit que jeux, que dances, que chansons, que hurlemens jusques à minuit. Et il veut que l'on croye tout cela, puisque c'est par là qu'il pretend montrer que l'Eglise d'Angleterre estoit fort déreglée au dixième siecle. Ce seroit donc à luy de nous dire comment il pretend allier ces choses. Les vices horribles dont il accuse les Ecclesiastiques ne regardent-ils pas l'Evangile? Les vouloit-on laisser en repos dans ces dereglemens, puisqu'on les punissoit & qu'on les chassoit pour cela? Peut-il nier que cette severité ne fust juste & necessaire sans détruire ce qu'il suppose? S'ils n'estoient pas tels qu'il les represente, pourquoy s'en sert-il pour montrer que le dixième siecle estoit déreglé? S'ils estoient tels pourquoy se plaint-il qu'on les ait chassés?

Mais laissant à part cette contradiction visible, comment justifiera-t'il qu'on ne l'ust point l'Evangile dans l'Angleterre au dixième siecle, & que les Religieux qui furent substituez en la place de ces Ecclesiastiques dereglez estoient d'accord de les laisser en repos? Que s'il ne le peut justifier, comment ose-t'il avancer ces sortes de discours dont la temerité, l'injustice, & l'emportement est si visible? Croit-il donc, que les mensonges & les calomnies soient des embellissemens de rhétorique, ou que ce ne soit point une calomnie d'accuser en l'air sans preuves, sans fondement, sans apparence, un grand nombre de Religieux & de saints Evêques, qu'il ne connoist par aucune autre marque, sinon qu'on les mit en la place de ces Ecclesiastiques dereglez *de n'avoir ny presché, ny entendu, ny lu l'Evangile.*

Tout le reste est plein de semblables faussetez tantost plus hardies, & tantost plus cachées.

pag. 680.

Il dit en un endroit, que le Pape Alexandre VII. a fait depuis peu de l'opinion de S. Bernard touchant la Conception, une heresie qu'il a condamnée. Cependant le contraire paroist par la bulle mesme, qui porte expressément que cette opinion n'est point de foy; tant M. Claude a peu de soin de sauver mesme les apparences.

Il est un peu plus excusable en ce qu'il dit du Concile de Rome, où il pretend que l'on fit ces decisions qui s'appellent *Dictatus Papa*, parceque le Cardinal Baronius le dit aussi bien que luy. Mais il est vray néanmoins qu'il n'y a nulle apparence que ces articles aient esté dressés dans un Concile, & qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils ont esté recueillis des lettres de Gregoire VII. par ses ennemis, qui les ont aigries & envenimées autant qu'ils ont pû.

Mais quoy qu'il en soit de tous ces faits, & soit qu'on les suppose vrais ou faux, ils sont également inutiles à M. Claude. Car il ne conclura jamais de tout cela, que la creance de la presence réelle ait pû s'introduire au dixième siecle. C'est pourquoy je laisse encore d'autres faits qui nous arêteroient trop long-temps, pour ne m'attacher plus qu'à trois conséquences de l'Auteur de la Perpetuité; qu'il attaque, & qu'il traite avec un mépris affecté dont il couvre ordinairement sa foiblesse.

L'Auteur de la Perpetuité conclut d'un passage d'Adelman depuis Evêque de Bresse, qui écrivit à Berenger l'an 1035. *que le bruit s'estoit répandu dans*

l'Allemagne, qu'il s'estoit separé de l'unité de l'Eglise, & qu'il avoit des sentimens du corps & du sang du Seigneur contraires à la foy catholique : il conclut dis-je que les Allemans estoient donc tous en ce temps-là dans les sentimens de la presence réelle. Et il conclut de ce sentiment des Allemans, qu'ils y avoient donc esté instruits par les saints Evêques du dixième siecle. Ces deux conclusions paroissent assez justes. Neanmoins il plaist à M. Claude de s'en moquer. *N'est-ce pas là, dit-il, une preuve admirable? C'estoit au pis aller les disciples de Pascale qui faisoient courir ce bruit, & Adelman le debite comme bon luy semble.* Et pour former le jugement public par une decision nette & précise : *Il faut, dit-il, estre bien denué de preuves pour en produire de si pitoyables.* Mais il auroit mieux fait de marquer un peu plus distinctement ce qu'il trouve de si pitoyable dans cette preuve. Car s'il y avoit eu effectivement en Allemagne des gens qui enseignassent que le corps de Jesus-Christ ne fust present dans l'Eucharistie qu'en figure ou en vertu, qui s'y opposassent aux Pascasistes, pourquoy la nouvelle de l'heresie de Berenger y auroit-elle surpris le monde? Une erreur que l'on debite en France surprennent-elle des étrangers lorsqu'elle s'enseigne effectivement parmy eux, & qu'elle s'y est toujours enseignée? Est-on étonné en Hollande que M. Claude écrive en France pour le Calvinisme? Attribué-t'on cette erreur à un auteur étranger, lorsqu'elle a des defenseurs dans le pays mesme? Et Adelman qui a prit les nouvelles de l'heresie de Berenger parmy les Allemans n'y auroit-il pas plustost appris des nouvelles de ceux qui l'auroient de tout temps soutenuë en Allemagne?

Ce passage fait donc voir clairement qu'Adelman present en Allemagne, vivant avec les Allemans, n'a point crû qu'il y eust parmy eux aucuns sectateurs de l'heresie de Berenger; & s'il ne la point crû, comment le pourroit on croire? Et qui ne s'arresteroit plustost au témoignage d'Adelman, auteur contemporain, qui ne parle que de ce qu'il voyoit; qu'à celui de M. Claude qui luy donne six cens ans après un dementi temeraire & fondé sur la seule fantaisie? Qui ne sçait que le témoignage positif d'un auteur present, sur une chose publique, laquelle il n'eust pû avancer sans une effronterie qui fust retombée sur luy, & qui n'est contredite par aucune preuve contraire doit passer pour certain; & que c'est ignorer toutes les regles du bon sens que de penser les détruire en y opposant seulement un reproche en l'air, que peut-estre il parloit selon son préjugé?

Que s'il est vray que du temps d'Adelman, tous les Allemans fussent dans la doctrine de la presence réelle, est-ce encore une consequence pitoyable que d'en conclure qu'ils avoient donc esté instruits dans cette creance par tous les grands Evêques du dixième siecle? Car auroient-ils embrassé d'eux mesmes universellement cette doctrine pendant l'espace de trente-cinq ans, lorsqu'un grand nombre de ces Evêques vivoit encore? Et seroit-il possible qu'on eust gardé parmy eux un secret si inviolable; qu'aucun d'eux n'eust averti les Berengariens qu'à la verité toute l'Allemagne leur estoit presentement contraire; mais qu'il estoit vray que leurs Peres avoient esté dans la mesme creance qu'eux? Il ne falloit pour cela qu'un seul Adelman perverti, pour donner sujet aux Berengariens de se glorifier du con-

CHAP. IX. lentement du dixième siècle par l'avis qu'il leur en avoit donné. Or il est certain qu'il y en a eu, & il est certain encore que jamais les Berengariens n'ont osé avancer cette réverie, que M. Claude ose publier si hardiment six cens ans après.

pag. 675.

C'est par la mesme temerité qu'il prétend éluder l'argument que l'Auteur de la Perpetuité a tiré de tant de nations nouvellement converties par les Allemands qui se sont toutes trouvées au temps de Berenger, dans la foy de la présence réelle. Car M. Claude s' imagine toujours qu'il n'y a qu'à faire des hypothèses en l'air, sans regarder jamais si elles s'accordent avec le sens commun. *L'auteur, dit-il, se souviendra de ce qu'il nous disoit dans la premiere partie de sa refutation, que les propagateurs de la Religion Chrestienne l'ont fait recevoir toute entiere avec tous les dogmes qui la composent, non par voye de discussion, mais par voye d'autorité, sans s'arrester à l'explication particulière de chacun de ces articles. J'applique cela fort bien aux conversions du dixième siècle; c'est-à-dire qu'on établit la Religion Chrestienne en general au milieu des barbares. On se contenta de leur enseigner les doctrines fondamentales, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes &c. On établit parmy eux la forme du culte exterieur; mais il n'y a point d'apparence qu'on les allast entretenir des questions de la présence ou de l'absence réelle.*

Il est vray qu'elles demeurèrent attachées à l'Eglise de Rome quand celle-cy condamna Berenger, mais il ne s'ensuit pas qu'elles eussent recen dès le commencement la présence réelle, & qu'elles s'en trouvassent en possession. Il suffit qu'elles eussent recen le Christianisme en general avec la soumission au siege Romain; pour ne s'élever pas contre une détermination que les Papes firent de leur propre autorité.

Tout ce discours est fondé sur ces deux hypothèses. 1. *Que l'on n'enseigna à ces nations converties que la doctrine chrétienne en general, sans leur parler de la présence ny de l'absence réelle.*

2. *Que le Pape ayant décidé la présence réelle, elles l'embrasserent sans contradiction quoyqu'elles ne la crussent pas auparavant.*

Les preuves de ces deux hypothèses sont, que l'Auteur de la Perpetuité dit la mesme chose de ceux qui ont établi la religion chrétienne.

2. *Qu'il n'y a point d'apparence qu'on ait entretenu ces nations de la présence ou de l'absence réelle.*

C'est l'analyse du discours de M. Claude, & cette analyse fait voir qu'on n'en peut guere faire de moins raisonnable.

Il est faux premierement, que jamais l'Auteur de la Perpetuité ait prétendu enseigner qu'on ait pû établir le Christianisme en aucun lieu sans y instruire distinctement les Chrétiens du mystere de l'Eucharistie. M. Claude sçait bien en sa conscience qu'il prend un fondement tout contraire, & qu'il suppose que tous les fideles en ont toujours eu une connoissance distincte. Il abuse donc de mauvaise foy des paroles qu'il en cite, qui parlent non de l'établissement entier de la Religion Chrétienne, lorsqu'il s'agit d'instruire les fideles de tout ce qu'ils doivent croire, mais des premieres instructions que l'on donne à ceux qui ne l'ont pas encore recéue, qui sont les seules qui aient

esté connus aux payens. Il est vray à l'égard de celle-cy, que l'on ne s'arreste pas à prouver & à expliquer en particulier tous les dogmes; mais il est ridicule de penser qu'après que l'on avoit porté les hommes à embrasser cette religion, & qu'on les avoit fait resoudre à recevoir le baptême, on ne leur expliquast pas ensuite ce qu'ils devoient croire de l'Eucharistie. Si M. Claude n'a pas vû que c'estoit en certe maniere qu'il falloit prendre les paroles de l'Auteur de la Perpetuité, on se peut plaindre avec raison de son peu d'intelligence: & s'il l'a vû, on a encore plus de sujet de se plaindre de son peu de sincerité.

C'est ce qui sert de réponse à ce qu'il avance ensuite qu'il n'y a point d'apparence qu'on les allast entretenir des questions de la presence ou absence réelle. Car il est clair au contraire, qu'il est sans apparence qu'ayant dû preparer tous les fideles à recevoir l'Eucharistie; ayant dû leur faire concevoir la grandeur du crime de ceux qui communient indignement, comme estant coupables du corps & du sang du Seigneur; ayant dû apprendre à tous les Ecclesiastiques la maniere de celebrer les mysteres & de les distribuer aux peuples; ils ne leur aient pas dit ce que c'estoit que ce mystere, & pourquoy ils appelloient si souvent le pain & le vin le corps & le sang de Jesus-Christ; & qu'ils ne leur fissent pas entendre le sens de ces expressions ordinaires:

Que l'Eucharistie est le vray & le propre corps de Jesus-Christ: que le pain est changé au corps de Jesus-Christ. Cette negligence n'est pas humaine, & il est impossible de la concevoir, ny dans ceux qui ont travaillé à la conversion de ces peuples, ny dans les Ministres qu'ils ont choisis d'entre ces peuples. Et il est encore moins possible, que s'ils n'eussent jamais appris de ces premiers predicateurs autre chose de ce mystere, sinon que le pain & le vin estoient les signes sacrez du corps de I. C. une decision du Pape les eût fait changer universellement de sentiment sans contradiction, sans soulevement, sans bruit, sans contestation, que tant d'Evesques, d'Ecclesiastiques, de laïques nourris dans une doctrine differente eussent renoncé si facilement à toutes leurs lumieres & à toutes leurs preoccupations. M. Claude ne connoist point du tout les hommes s'il croit cela possible, & il est bien étrange qu'il ose avancer une chose si hors d'apparence.

Car voicy trois veritez de fait qui ne peuvent estre contestées. La premiere, que dans toutes ces provinces converties durant ce siecle; c'est-à-dire dans la Hongrie, la Pologne, la Transylvanie, la Prusse, le Dannemarc, la Norvege, la Suède, la Basse-Allemagne, il n'y eut aucun trouble sur le sujet de la presence réelle au temps de Berenger, & qu'elles demurerent toutes constamment unies avec l'Eglise Romaine.

La seconde, que nul Berengarien n'a osé avancer que ces Eglises fussent de son opinion.

La troisieme, que tous les auteurs catholiques de ces temps-là ont écrit sans exception, que toutes les Eglises Chrestiennes estoient dans la doctrine de la presence réelle; & qu'ils n'ont point esté démentis sur ce point par qui que ce soit.

Comment M. Claude prétend-r'il donc pouvoir renverser tous ces faits liez ensemble, & qui se confirment mutuellement, par un songe aussi peu

CHAP. IX. vraisemblable qu'est celui de dire sans preuve, que toutes ces nations ne connoissoient la doctrine de l'Eucharistie qu'en general, & qu'elles embrassèrent celle de la présence réelle, quand le Pape l'eut décidée.

M. Claude ne songe point du tout quand il fait une hypothese aux suites qu'elle a, ny aux inconveniens où il s'engage; il luy suffit qu'il puisse échapper pour un moment.

Il n'a pas pensé que les Apostres de ces nations estoient Allemands, & que par conséquent les preuves qui font voir que l'on croioit en Allemagne la présence réelle au dixième siecle, font voir que c'estoit la creance de ces predicateurs apostoliques.

Il n'a pas pensé qu'il dit que le siege de Rome a reçu la doctrine de la présence réelle au dixième siecle; & que cependant plusieurs de ceux qui ont travaillé à la conversion de ces peuples comme S. Adelbert & S. Boniface y avoient esté envoyez par le Pape. Or comme ils avoient esté longtemps à Rome, ils ne pouvoient avoir d'autre doctrine que celle qu'on y tenoit.

Il n'a pas pensé, qu'il nous represente le dixième siecle comme estant celui du progrès de l'opinion de Pascale; & qu'ainsi il est impossible que dans un temps où elle devoit selon luy estre l'objet de tant de discours, & du zele de tant de personnes, ces Apostres des Nations Septentrionales si zelés pour la religion n'y aient pris part, & par conséquent qu'ils n'aient enseigné distinctement une opinion dont ils estoient occupez, & qu'ils croyoient importante.

Il n'a pas pensé aux absurditez insupportables qu'il y a à supposer qu'ils aient établi un sacrifice, des ministres, une liturgie, semblable à celle de l'Eglise Romaine; qu'ils aient appliqué des personnes à des fonctions qu'ils leur ont représentées comme tres-grandes; qu'ils les aient obligez à se servir de certaines paroles, & qu'ils ne leur aient jamais dit le sens de ces paroles, la fin de ces fonctions, ny ce que vouloit dire tout cet appareil qui devoit faire leur principale occupation. Tout cela n'est rien à M. Claude, pourvû qu'il se flatte d'avoir répondu, & que l'on ne dise pas qu'il est demeuré d'accord de bonne foy de quelque chose.

J'ay peine à m'arrester à ce qu'il dit sur la Congregation de Cluny, parce que ce n'est qu'une repetition des memes absurditez qui sont d'autant plus inutiles à M. Claude que nous avons prouvé en particulier la creance de S. Odilon & de S. Odon sur la présence réelle; & qu'ainsi il n'y a plus lieu de disputer qu'ils n'ayent esté de nostre sentiment. S. Odon est disciple de Pascale, il en fait une profession publique; mais il n'a jamais pensé qu'il y eust ny dans sa Congregation ny dans l'Eglise aucune personne qui ne le fust pas, & qui doutast du mystere de l'Eucharistie, S. Odilon est un adorateur de l'Eucharistie, comme il paroist par ce que nous en avons rapporté. L'un a vécu au neuvième & au dixième siecle; l'autre dans le dixième & dans l'onzième; & tous les deux se touchent par le moyen de gens de leur Congregation mesme qui ont apparemment vû l'un & l'autre.

Il n'appartient qu'à M. Claude de separer par une hypothese fantastique des personnes qui ont toujors vécu ensemble sans aucune marque de diversité

verſité de ſentiment ; qui ſ'entregardoient non ſeulement comme des freres, mais comme des Saints ; & il eſt le ſeul qui ne voye pas que quoy que les ſucceſſeurs dans une meſme place ne ſuivent pas toujours les ſentimens de leurs predeceſſeurs, & que les diſciples ne gardent pas toujours la tradition de leurs maîtres, ce que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais dit, il eſt ridicule néanmoins de ſeparer les ſentimens des maîtres & des diſciples, lorsqu'il n'y a aucune trace ny aucun veſtige de cette diverſité de ſentimens, & que la choſe eſt de telle importance qu'il ne ſeroit pas poſſible que cette diverſité n'eût éclaté. Un ſentiment philoſophique du diſciple ne conclut pas à la verité que ſon maître ait eſté de meſme opinion, mais lorsqu'il s'agit d'un dogme important dans une matiere commune & populaire & qu'il ne paroît point que les diſciples ſe ſoient élevez contre les maîtres, & qu'il y ait eu difference d'opinion entre eux, on a droit de conclure le ſentiment des maîtres de celui des diſciples. La raiſon le permet dans ces circonſtances, & la foy l'autoriſe, puifque c'eſt le fondement de la tradition, par laquelle les Peres ont refuté toutes les hereſies.

C'eſt en vain enfin que M. Claude ſ'attache à la fin de ſon chapitre à ce qu'on a dit, qu'un ſeul homme eût eſté capable de découvrir l'innovation inſenſible, ſ'il ſ'en eſtoit fait au dixième ſiecle, & meſme de l'empêcher ; & qu'il nous replique que c'eſt le *prendre pour un homme de* pag. 612. *l'autre monde de luy vouloir perſuader qu'en un ſiecle trouble de guerre, confus & corrompu, ignorant & ſuperſtitieux, un ſeul homme eût eſté capable d'arreſter le progrès de l'opinion de Paſcaſe, ſuppoſé qu'elle fuſt nouvelle.* Car c'eſt luy meſme qui nous prend pour des gens de l'autre monde en croyant qu'on ſe laiſſera tromper par un ſi petit artifice. On luy a dit deux choſes : l'une, qu'un ſeul homme eût eſté capable de découvrir cette innovation ; l'autre qu'il eût eſté capable de l'empêcher. Il n'a rien répondu ſur la premiere : car il eſt certain qu'un ſeul homme ſuffit pour découvrir une innovation. D'où vient donc qu'il ne ſ'eſt pas trouvé un ſeul homme dans toute la terre qui nous l'ait découverte ? Cette queſtion embarraſſe M. Claude, tous ſes exemples luy ont manqué, & ainſi il a trouvé à propos de ſ'en demettre par le ſilence.

Mais je luy ſoutiens de plus que ce ſeul homme eût eſté capable d'empêcher ce prétendu progrès. Car pourquoy ne l'auroit-il pas empêché ? Il avoit tout pour luy, ſelon M. Claude, la raiſon, l'autorité, la multitude. Il n'avoit contre luy aucun décret ny aucun Concile ſelon luy-meſme. Pourquoy donc auroit-il eſté ſurmonté ? Ces Paſcaſiſtes eſtoient-ils ſi redoutables ? Ces gens déreglez dont M. Claude veut que le dixième ſiecle ait eſté rempli eſtoient-ils ſi diſpoſez à écouter une doctrine ſi contraire à leur raiſon ? Ces ignorans n'ignoroient-ils pas encore davantage les fondemens de l'opinion de Paſcaſe que ceux de l'opinion des Calviniſtes qui ne ſe peuvent ignorer ? En quoy donc auroit-il pû eſtre plus foible que les deſenſeurs de l'opinion contraire ? Mais il n'eſt pas queſtion ſ'il eût ou ſ'il n'eût pas empêché le progrès de ces Paſcaſiſtes. Qu'il eût ſuccombé ſi

CHAP. IX. M. Claude le veut. Mais au moins aurions nous esté avertis de sa résistance. Au moins en auroit-il excité quelques autres. Et ainsi nous verriens quelques traces de ce changement au lieu que nous n'en voyons aucune.

C'est tout ce que je repondray presentement à ce long chapitre; & c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour renverser cet amas de faits inutiles & de faulx consequences dont il est tout composé. Et pour les reproches de politique qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité à la fin de son chapitre, il y aura lieu d'en traiter plus amplement dans l'onzième livre, & de faire voir à M. Claude que son procedé ne blesse pas seulement la charité, mais aussi la justice, qui se devoit pratiquer à l'égard des Payens & des Turcs, & l'honnesteré qui s'observe dans le monde entre routes les personnes d'honneur.

CHAPITRE X.

Des prétendus changemens insensibles, que M. Claude compare avec celui qu'il veut faire croire estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.

JE n'ay plus pour achever la refutation de cette innovation fabuleuse de la creance de l'Eglise sur l'Eucharistie, qu'à dire quelque chose des exemples dont M. Claude s'est servi pour essayer de la rendre vraisemblable.

C'est un artifice ordinaire des heretiques de tâcher d'autoriser leurs plus déraisonnables prétentions par des exemples qui paroissent avoir quelque chose de semblable; & cet artifice est fondé sur la foiblesse de l'esprit des hommes, qui sont plus frappez des rapports apparens que des differences réelles; parce que pour juger que les choses sont semblables, il ne faut que les concevoir confusément: au lieu que pour les distinguer, il faut en avoir une idée, plus nette, plus claire, & plus distincte, ce qui n'est pas commun à tant de personnes.

C'est proprement de cette foiblesse naturelle des hommes que M. Claude a voulu abuser, en prétendant faire voir la possibilité de son changement insensible dans la doctrine de l'Eucharistie, par l'exemple de quelques autres changemens qui sont arrivez dans la discipline de l'Eglise. Il est vray que ces exemples ont cela de commun que ce sont des changemens, & qu'il luy plaist de les appeller insensibles quoiqu'il y en ait qui aient esté tres-sensibles & tres-marquez, & que l'on en ait des histoires tres-exactes: mais pour le reste il est difficile de rien inventer qui ait moins de rapport avec la chose dont il s'agit, & qui soit plus propre à faire conclure aux personnes judicieuses tout le contraire de ce qu'il prétend.

L'Auteur de la Perpetuité avoit déjà dit sur le sujet de ces exemples, beaucoup plus qu'il n'en falloit pour en faire voir les differences sensibles & palpables. Cependant il n'a pas plû à M. Claude de s'en contenter; & il declare au contraire, qu'on l'a si mal satisfait sur ces exemples, qu'il trouve bon de

prier l'Auteur de la Perpetuité de les retoucher. Mais comme il y a des gens qui ne se satisfont pas de la raison, parcequ'elle les incommode & qu'elle les blesse; il est bon aussi de le prier d'examiner serieusement de son costé, si la cause du peu de satisfaction qu'il dit en avoir receüe n'est point dans luy-mesme; dans sa mauvaise disposition, dans sa preoccupation; & dans la passion qui le possede; qui l'empesche de rien approuver de contraire à ses prétensions.

Pour luy aider à faire cet examen, je veux bien retoucher ces exemples, & les luy remettre un peu plus vivement devant les yeux, afin de luy faire voir avec combien peu de raison il a comparé des choses si différentes.

Je ne m'arrestera pas à la maniere dont il rapporte ces exemples, ny à remarquer en détail toutes les injustices qu'il y commet. Son procedé ordinaire est de prendre pour principes les choses les plus douteuses, & les plus contestées, & d'ajuster les faits à ses desirs en changeant les prétensions de ceux de la secte en decisions & en axiomes. Mais il vaut mieux prendre maintenant ces exemples tels qu'il les propose, que de s'arrester à ces discussions qui détourneroyent trop l'esprit.

Pour montrer qu'une chose est semblable à d'autres, il faut premierement bien connoistre celle dont on cherche des exemples, & à laquelle on compare les autres. Il faut en avoir remarqué les principales circonstances, afin de faire voir ces mesmes circonstances dans les exemples que l'on en apporte. Car sans cela c'est comparer les noms & non pas les choses. Voyons si M. Claude aura bien observé cette regle.

1. Il est certain qu'une des plus remarquables circonstances de ce changement de creance sur le sujet de l'Eucharistie, est qu'il faudroit supposer qu'il seroit arrivé en mesme temps en toutes les parties du monde, & dans toutes les societez chrestiennes en Orient, en Occident, parmy les Latins, les Grecs, les Moscovites, les Armeniens, les Nestoriens, les Indiens, les Cophtes, les Ethiopiens. Cette universalité du changement contribuë infiniment à en faire voir l'impossibilité; parcequ'il est contre la nature que l'esprit de tous les Chrestiens du monde se soit trouvé disposé en mesme temps à embrasser une erreur contraire à leurs préjugés, à leur sens, & à leur raison. Que toutes les passions qui portent une societé divisée d'une autre, à rejeter les opinions de celle dont elle est séparée se soient étouffées en faveur de l'opinion du monde la plus capable d'attirer la contradiction, cette mesme desunion subsistant à l'égard de toutes les autres opinions contestées.

Cette seule circonstance fait voir clairement l'impossibilité de ce prétendu changement; & c'est pourquoy nous avons crû estre obligés de montrer avec tant d'étendue, que toutes les societez séparées de l'Eglise Romaine estoient unies avec elle dans le point de la presence réelle & de la transubstantiation; & je pense que personne ne se plaindra qu'on ne l'ait pas assez prouvé.

Il falloit donc que M. Claude nous produisist des exemples de quelque erreur, qui se soit emparée universellement dans un certain siecle des esprits

de tous les les Chrestiens, non seulement dans l'Eglise Romaine, mais aussi dans toutes les societez separées. Or non seulement il ne le fait pas, mais il n'y a pas seulement songé, & il nous produit au contraire des exemples de changemens particuliers de pratiques & de ceremonies, qui s'observent encore presentement dans la plus grande partie du monde, & qui ne se sont abolies qu'en certaines Eglises & non pas en toutes.

Il nous dit que la coutume de communier sous les deux especes s'est changée dans l'Eglise Latine. Il est vray : mais elles s'observe encore par les Maronites qui sont de la Communion Latine, par les Grecs, par les Melchites ou Syriens, par les Moscovites, par les Georgiens, par les Nestoriens, par les Jacobires, par les Armeniens, par les Cophites, par les Abyssins. C'est donc un fort mauvais exemple d'un changement universel.

Il nous rapporte l'exemple de la coutume de communier les petits enfans qui s'est changé dans l'Eglise Latine, & mesme dans la Grecque: mais elle s'observe encore par les Cophites, par les Abyssins, par les Armeniens, par les Maronites.

Il rapporte l'exemple du pain levé, qu'il dit que l'on a changé dans l'Occident en pain sans levain, pour en faire la matiere du Sacrement de l'Eucharistie. C'est une opinion particuliere fondée sur quelques argumens negatifs du Pere Sirmond, dont le principal est que Photius n'a point reproché l'usage des azymes aux Latins, ce qui n'est pas trop solide, puisqu'il est tres-possible, ou que Photius n'y ait pas fait attention, ou qu'il n'ait pas jugé ce reproche raisonnable; & qui est peutestre faux dans le fait, puisque l'abregé de l'histoire du Concile de Florence qui est à la teste de ce Concile cite certains traitez manuscrits de Photius où ce reproche des azymes est contenu. Mais quand ce changement seroit vray, c'est un changement peu considerable, & qui a pû naistre de la seule commodité qui l'emporte toujours dans les choses indifferentes. Quoyqu'il en soit ce n'est point un changement universel: car les Grecs, les Moscovites, les Nestoriens, les Maronites se servent encore de pain levé. Ainsi la marque d'universalité manque encore à cet exemple.

Il rapporte celuy des hosties qui estoient autrefois dit-il, plus épaisses qu'elles ne sont à present, quoyqu'elles aient toujours esté fort petites, comme il paroist par le canon 6. du 16. Concile de Toledé, qui dit que l'on ne doit pas offrir *grande aliquid, sed modicam tantum oblatam secundum quod Ecclesiastica consuetudo reterat*. Mais elles sont encore beaucoup plus épaisses dans les Communions separées de l'Eglise Romaine.

Il rapporte la coutume de jeûner jusques au soir qui s'est changée dans l'Eglise Latine en celle de rompre le jeûne à midy. On en voit la cause: c'est le relâchement des mœurs des Chrestiens. Il ne la faut point chercher ailleurs. Il n'est pas besoin que la raison soit corrompue pour cela, il suffit que la volonté le soit, & que l'Eglise ensuite tolere cette foiblesse de ses enfans. Mais l'ancien jeûne s'observe neanmoins encore dans tout l'Orient, & dans toutes les autres Communions schismatiques avec autant de rigueur que jamais; l'austerité plus grande n'estant pas une marque certaine ny de la vraye foy ny de la vraye vertu.

Il nous rapporte la coutume de faire prendre aux nouveaux baptizez du lait

& du miel qui s'est, dit-il, changée. C'est un exemple fort bien choisi pour comparer avec l'établissement de la doctrine de la presence réelle, & qui fait voir quel est le discernement, & la justesse de l'esprit de M. Claude. Mais pour ce qui regarde l'universalité, il devoit avoir fait voir auparavant que cette coutume ait esté generale dans toutes les Eglises; ce qui n'est nullement vraisemblable.

L'Exemple que M. Claude allegue de la coutume de donner part au peuple dans l'élection des Evesques, a mille defauts. Jamais changement ne fut moins insensible. On en sçait tous les degrez, & ces degrez sont marquez par des Canons de Conciles, des lettres de Papes, ou des Concordats. Le petit peuple fut exclus de l'élection des Evesques dans la plus part des Eglises d'Orient dès le 4. siecle. On l'attribua absolument aux Metropolitains dans le 7. & le 8. Concile general. Le peuple, ou plutoist les personnes qualifiées ont retenu plus long-temps en Occident quelque part aux élections; comme il paroist par diverses lettres de Gregoire VII. Ainsi c'est un changement qui a esté fait en l'espace de 7. ou 8. siècles au vû & au sçû de tout le monde. Mais outre les autres defauts, il a encore le defaut d'universalité, non dans la coutume changée, mais dans la coutume établie. Car en ostant au peuple la part qu'il prenoit aux élections, on n'a pas établi par tout une même forme d'élection: Au contraire il n'y a rien de plus different que l'usage & les coutumes des diverses Eglises sur ce point. On les choisit d'une maniere en France, d'une autre au Pays-bas, d'une autre en Allemagne, d'une autre en Italie, d'une autre en Grece, d'une autre en Ethiopie dont le Patriarche est toujours élen par les Religieux Ethiopiens residans en Jerusalem. Cependant c'est dequoy il s'agit. Car il n'est pas question d'une coutume universellement abolie, mais d'une doctrine nouvelle universellement établie; ce qui est extremément different. Une incommodité generale peut bien abolir universellement une coutume: mais quand il s'agit de remedier à un abus, chacun se partage & suit ses veües differentes dans le choix des remedes. Et c'est ce qui fait voir particulièrement l'impossibilité du changement sur le sujet de l'Eucharistie. Car il faudroit dire que ce seroit un établissement universel d'une doctrine extraordinaire; ce qui ne peut subsister avec la diversité infinie d'esprits, de veües, d'inclinations qui se rencontre en tant de differentes societez, qui estant divisées sur les moindres choses n'auroient eu garde de s'unir dans une doctrine si choquante, qu'il est étrange qu'elle eût trouvé seulement quelque petit nombre de sectateurs, à moins qu'elle n'eust toujours esté autorisée par un consentement universel.

Ce même defaut se rencontre dans l'exemple precedent de la coutume de donner du lait & du miel au nouveaux baptisez qui a esté abolie. Ce n'est pas un établissement; c'est une cessation: & cette cessation n'a rien produit d'uniforme, les differentes societez pratiquant differentes ceremonies dans le baptême, en conservant le même esprit qui est d'exprimer par des signes extérieurs les effets intérieurs de ce Sacrement. Il n'y a proprement que les Calvinistes qui aient changé sur ce point la doctrine de l'Eglise en abolissant par un attentat sacrilege toutes les ceremonies du baptême autorisées par toute

CHAP. X. L'antiquité, & en faisant de ce retranchement une partie de leur prétendue reformation.

Il n'y a rien de moins universel que le changement que M. Claude prétend être arrivé sur le sujet des images. Il ne peut attribuer luy mesme l'opinion, *qu'il ne fallbit pas les honorer d'un culte religieux*, qu'aux seuls Evêques assemblez à Francfort : & il ne s'en suit pas de là qu'elle fût de tous les Evêques de France, & encore moins de tous les Ecclesiastiques & de tout le peuple. Mais il est certain que ce n'a jamais esté celle des Papes, & qu'elle estoit expressément condamnée en ce mesme temps par les Evêques d'Orient. De sorte que l'opinion de ces Evêques de Francfort estant si particulière, il ne faut pas demander, comme fait M. Claude, comment le sentiment contraire a pû prevaloir; mais comment ces Evêques ont pû entrer dans ce sentiment. Car pour la cause du changement de ce qu'ils avoient voulu établir elle est toute visible : c'est que tout le corps de l'Eglise a entraîné la partie, & que la raison l'a emporté sur une opinion déraisonnable, & qui se contredisoit.

Ces Evêques admettoient le culte de la Croix. Or les croix que nous avons dans les Eglises ne sont que des images de la vraye Croix.

Ils admettoient l'usage historique des images; c'est-à-dire l'employ que l'on en fait pour conserver la memoire des personnes & des actions, & ils condamnoient les Iconoclastes qui les brisoient & les ostoient des Eglises. Or le moyen de separer l'usage historique des images du culte relatif des mesmes images, sans faire violence à la nature? Car le mesme mouvement de l'ame qui fait que nous sommes bien aises d'avoir des signes qui nous fassent ressouvenir de ce que nous aimons & que nous respectons, nous porte aussi à aimer & à honorer intérieurement ces signes qui ne se presentent jamais à nous sans l'idée d'une chose que nous honorons; & cette reverence intérieure estant legitime, rien ne peut empescher de la témoigner par des actions exterieures, qui ayant pour principe un respect que la religion cause & qui ne n'aist pas d'une opinion purement humaine, s'appelle religieux.

Aussi l'on voit que les Saints, comme entr'autres S. Gregoire qui semble en condamnant l'action d'un Evêque de Marseille qui brisoit les images pour empescher que le peuple ne tombast dans l'idolatrie, ne parler que de l'usage historique; n'entendoit pas neanmoins un usage historique separé des mouvemens naturels qu'il produit, qui sont un culte & une reverence religieuse. Et c'est pourquoy il approuve qu'on se prosterne devant les images, & que si on les transporte d'un lieu en un autre on le fasse avec reverence & avec respect.

Il n'est donc nullement étrange que l'opinion particuliere de ces Evêques, contraire à la nature, à la raison, & au consentement general de tout le reste de l'Eglise, se soit abolie, & que les Papes qui eurent cette sage condescendance pour eux que de ne les pousser pas sur ce point, & d'attendre que le temps dissipast cette illusion, aient eu le succès qu'ils esperoient d'une conduite si charitable. Tant s'en faut qu'il soit étonnant que cela soit arrivé, qu'il faudroit s'étonner si cela n'estoit point arrivé. Et c'est en verité se mocquer du

*Greg. M. l. 9.
ind. n. 2. Ep. 103
l. 7. ind. 2. Ep.
5. Idem. l. 7.
ind. 2. Epist. 5.*

monde que de vouloir se servir de ce changement si peu surprenant pour rendre croyable celuy que les Ministres prétendent estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie.

Quand il n'y auroit point d'autre difference que celle-là entre ces exemples du changement que M. Claude rapporte & celuy dont il s'agit, c'en seroit bien assez pour faire voir qu'il est contre le sens commun de les alleguer: mais en voicy d'autres qui ne sont pas moins sensibles.

Rien n'est sans doute plus étonnant que cét oubli universel que l'on trouve dans l'onzième siecle, qu'il y eût jamais eu d'autre doctrine parmy les Chrétiens que celle de la pretence réelle; & c'est en cela que consiste une des plus grandes impossibilités de ce changement supposé par les Ministres. Car il faut pour cela étouffer, comme nous l'avons montré, toutes les passions naturelles qui devoient porter & les Pascalistes & les prétendus Bertramistes à faire un éclat sensible qui eût empêché cét oubli.

M. Claude nous devoit donc montrer cette terrible circonstance dans les exemples qu'il rapporte. Mais le moyen qu'il le fist, puisqu'il n'y en a aucun dans lequel le contraire ne paroisse? A-t-on oublié dans l'Eglise Romaine que l'on y ait autrefois communiqué sous les deux especes; que les hosties estoient autrefois plus épaisses; que l'on y jeûnoit autrefois au soir; que l'on donnoit aux nouveaux baptisez du lait & du miel; que les Evêques assemblez à Francfort avoient eu une opinion particuliere touchant les images; que le peuple ait eu part aux élections? Les Catholiques ne sont-ils pas aussi informez de ces choses que les Ministres? Les Conciles mesmes qui ont établi une autre discipline ne sont-ils pas demeurez d'accord que l'on en observoit autrefois une autre pour de bonnes raisons? Le Concile de Trente ne marque-t-il pas expressément que l'on communioit autrefois sous les deux especes, & que l'on donnoit la communion aux enfans? Et n'approuve-t-il pas cette pratique à l'égard de l'Eglise ancienne, en condamnant la temerité des heretiques qui la veulent faire passer absolument pour une erreur contraire à l'institution de Jesus-Christ.

Voilà donc déjà deux differences bien expressees, & qui distinguent étrangement ces changemens que M. Claude nous propose comme estant aussi difficiles que celuy de l'Eucharistie. La troisième ne l'est pas moins, & elle en comprend plusieurs. C'est qu'il y a une difference extrême entre les changemens de pratique & de discipline, & les changemens d'opinion & de dogme; parceque la discipline est d'elle mesme sujette au changement, & que l'utilité en dépend des circonstances qui sont changeantes. Mais les dogmes sont immuables par leur nature; ce qui est vray en un temps l'estant toujours. Chacun est prévenu que la discipline peut changer; & chacun est prévenu que les dogmes ne peuvent changer. On n'a pas lieu de condamner une discipline pour estre nouvelle; & c'est une marque certaine de fausseté dans une doctrine que d'estre nouvelle. Ainsi pour introduire uae nouvelle discipline, il n'est pas besoin de tromper le monde, ny de faire croire qu'elle est ancienne: mais pour introduire un nouveau dogme, il faut necessairement en déguiser la nouveauté; ce qui est souvent impossible. Enfin la creance d'un dogme emporte necessairement la condamnation de l'opinion contraire: au lieu que

l'on peut embrasser une discipline différente d'une autre sans condamner pour cela celle que l'on quitte.

Ces différences que la raison nous fait découvrir entre les dogmes & les points de discipline, nous font voir tout d'un coup que tous les changemens alleguez par M. Claude sont tres-possibles, & que celui qu'il prétend estre arrivé sur le sujet de l'Eucharistie est tres-impossible.

On a pû changer la coutume de communier sous les deux especes en celle de communier sous une espece; le pain levé en pain sans levain; les hosties épaisses en hosties minces; la coutume de donner du lait & du miel en une autre ceremonie; la forme ancienne des élections en une nouvelle forme; la rigueur du jeûne ancien en un jeûne plus moderé. On a pû oster aux enfans la communion qui ne leur a jamais esté necessaire. Ce ne sont que points de discipline qui sont soumis au pouvoir de l'Eglise. Il n'a point esté besoin pour les changer de tromper personne ny de déguiser le changement. Il n'a point falu dissimuler que la pratique qu'on autorisoit estoit nouvelle. Il n'a point falu condamner l'ancienne. Enfin on a pû embrasser ces nouvelles pratiques en conservant toute l'estime & toute la veneration qu'on avoit pour l'antiquité. Mais il n'en est pas de mesme de la doctrine de la presence réelle. On ne l'auroit pû faire recevoir qu'en dissimulant qu'elle fust nouvelle. Et c'est ce qui estoit impossible, puisque les Evêques & les Ecclesiastiques qui en auroient entendu parler auroient bien sçû qu'ils ne l'avoient point trouvée dans l'Eglise; de sorte qu'il eust falu condamner au moins toute l'Eglise du temps où l'on commença de la publier; il eust falu que chacun se fust condamné soy mesme d'une honteuse ignorance. Et c'est ce qui fait voir l'impossibilité évidente de ce changement.

Et que M. Claude ne nous dise pas sur un passage de Gelase, que l'on croyoit dans l'ancienne Eglise qu'il n'estoit pas permis de communier sous une espece, & que c'estoit une chose defenduë de droit divin. Car c'est se moquer du monde que de prétendre établir un dogme universel & receu dans toute l'Eglise sur un seul passage d'un Pape rapporté par Gratien, qui reçoit beaucoup d'explications tres-raisonnables, & d'opposer ce seul passage à la pratique constante de toutes les Eglises du monde, qui ont communiqué les fideles sous une espece en plusieurs occasions. Car ces occasions font voir clairement que l'Eglise ancienne n'a point regardé la communion sous les deux especes comme un précepte indispensable; & qu'ainsi ce qu'elle a fait pour de certaines raisons se peut faire encore pour d'autres raisons que l'Eglise juge justes, comme la forme de baptiser par effusion que l'Eglise ne pratiquoit autrefois que dans la necessité & dans des rencontres fort rares, est devenuë la pratique universelle de l'Eglise Latine & mesme des Calvinistes, dont la fantaisie ne s'est pas tournée à contredire l'Eglise Romaine en ce point là.

M. Claude est encore plus inexcusable en ce qu'il avance sur le sujet de la communion des enfans. Car il ne se contente pas de dire que l'ancienne Eglise a pratiqué cette coutume, ce qui seroit veritable: mais il soutient mesme qu'elle en a fait un dogme, & qu'elle a crû l'Eucharistie necessaire au salut de ces enfans. Et néanmoins en suivant les opinions de ceux de sa secte il rejette également & cette pratique & cette doctrine, comme étant
contraires

contraires à l'institution de Jesus-Christ. De sorte qu'il paroist qu'il n'en veut faire une doctrine universelle de l'Eglise, que pour avoir le plaisir de fouler aux pieds son autorité avec plus d'éclat, & de rejeter un dogme de tradition. Il ne l'attribuë pas à toute l'Eglise pour la suivre, mais pour la mépriser plus hautement, & pour s'autoriser par là dans le mépris qu'il fait d'un grand nombre d'autres traditions indubitables.

Je sçay bien qu'il y a sur ce sujet quelques passages de S. Augustin & d'Innocent I. qui sont difficiles. Mais M. Claude sçait bien aussi que S. Fulgence & Bede ont expliqué ces passages. Il sçait bien que M. le Cardinal du Perron & plusieurs autres auteurs Catholiques y ont répondu. Et ainsi il n'a pas droit de prendre pour fondement une chose si contestée. Outre qu'il devoit juger luy mesme, que ces passages tels qu'ils soient ne sont nullement suffisans pour attribuer cette doctrine à toute l'Eglise, n'y ayant aucun exemple ny aucun passage dans tous les Pères où ils aient rémoigné douter du salut d'un enfant baptisé, parce qu'il n'auroit pas communiqué, quoiqu'ils aient pû prévoir ce cas, & qu'il pût arriver plusieurs rencontres qui obligassent de separer la communion du baptême. Ce seroit un moyen leur de renverser toute la doctrine de l'Eglise que de faire des dogmes & des opinions generales sur deux ou trois passages difficiles qui se rencontrent dans quelques Peres.

Une quatrième circonstance qui distingue encore étrangement ce changement prétendu dans la doctrine de l'Eucharistie de tous ces autres changemens, est la nature mesme de cette doctrine. Car il est clair que si elle eut esté nouvelle, elle auroit dû surprendre extraordinairement tous ceux qui n'en avoient point ouï parler, c'est à dire toute l'Eglise.

En quelque disposition qu'on suppose les fideles; il est certain, selon M. Claude mesme, que si Pascale en eut esté l'inventeur, les peuples n'auroient jamais conceu Jesus-Christ autrepars que dans le Ciel, & que tous les principes communs qui font regarder comme impossible qu'un corps soit en mesme temps dans le Ciel & dans la terre auroient subsisté dans leur esprit: & il est certain, selon la raison, qu'il est impossible de proposer la doctrine de la presence réelle à des personnes ainsi disposées sans les surprendre, sans les choquer, & sans irriter toutes les passions qui s'opposent naturellement à ceux qui veulent nous montrer que nous avons esté dans l'ignorance & dans l'erreur. Toutes ces choses contribuent étrangement à rendre impossible ce prétendu changement insensible de l'Eucharistie; parce qu'elles portent à l'éclat, au soulèvement, à la résistance, aux disputes, aux contestations, qui empêchent le changement ou qui le rendent sensible. Or nulle de ces choses ne paroist dans les exemples de M. Claude.

Car est-ce une chose fort surprenante qu'une Eglise croyant que Jesus-Christ estoit tout entier sous chaque espece, & les recevant separément en plusieurs occasions, ait enfin pour divers inconveniens changé la pratique extraordinaire de ne le recevoir que sous une espece en pratique commune & ordinaire? Est-ce une chose fort surprenante qu'on ait pris pretexte des cabales & des troubles qui arrivoient dans les élections où le peuple avoit part; pour luy ôter la part qu'il y avoit: & mesme que l'Eglise ait esté

obligée de consentir à la pratique qui s'est introduite en quelques lieux en abolissant les élections canoniques? Est-ce une chose fort surprenante & qui choque les sens de diminuer la grosseur des hosties, ou l'austerité des jeûnes? Y a-t'il en cela rien d'extraordinaire & qui choque nos passions? Peut-on donc témoigner moins de justesse d'esprit que de comparer des choses si disproportionnées, & qui sont si différentes, que par les mêmes raisons que l'on conclut qu'il est impossible que la doctrine de la présence réelle se soit établie par un changement insensible, on conclut qu'il en peut ariver dans ces autres que M. Claude prend pour exemple. Mais, comme j'ay dit, quand on n'a dessein que de tromper le monde on se contente que les choses puissent recevoir les mêmes noms & que tout cela s'appelle changement, pour conclure par le plus faux de tous les raisonnemens que si les uns sont possibles, l'autre l'est aussi; le commun du monde n'allant pas d'ordinaire jusques à ces différences, à moins qu'on ne les luy marque comme j'ay fait.

Je pourois marquer encore d'autres différences; mais celles-cy ne sont que trop suffisantes. Et si M. Claude n'en est pas satisfait, peutestre que les autres ne seront pas de son humeur.

 C H A P I T R E. X I.

Conclusion, où l'on fait voir en quel degré de certitude est l'impossibilité de ce changement.

JE ne puis mieux finir, ce me semble, cét examen de l'impossibilité de ce changement chimerique, ny représenter plus vivement l'aveuglement de ceux qui établissent leur religion & l'esperance de leur salut sur cette fable, qu'en faisant voir jusqu'à quel point on a sujet d'estre assuré qu'il est faux, suivant les regles par lesquelles les hommes jugent de la certitude.

Les Philosophes n'en reconnoissent point de plus grande que celle des demonstrations; & principalement de celles des Mathematiques, parceque les principes de cette science ont une netteté & une clarté particuliere.

Il faut néanmoins reconnoître qu'il y a quantité de choses dont on n'est pas moins convaincu que de celles-là, quoique l'on n'en ait pas de demonstration, & que souvent la multitude des hazards qu'il faudroit assembler pour faire une chose fausse, est telle que l'on juge cét assemblage impossible. Il n'y a point de personne qui se crust en aucun danger, s'il estoit obligé à perdre la vie au cas que certaines nouvelles publiques & constantes se trouvassent fausses, comme par exemple la mort du Pape Alexandre VII. l'embrasement de Londres, & le tremblement de terre qui a renversé une partie de la ville de Raguze; ou bien au cas qu'un aveugle assemblant au hazard des lettres d'imprimerie rencontrast l'Enéide de Virgile. La certitude que nous avons que cela n'arivera pas; & que ces nouvelles sont veritables, suffit pour nous oster toute crainte raisonnable, & pour faire que l'on hazarde sur cela la vie sans temerité pour le moindre interest. Et en effet on la met tous les jours en sortant dans les ruës infiniment plus en danger qu'elle ne seroit par la fausseté possible de ces nouvelles, ou de ces événemens.

On peut dire mesme qu'il y a quelque chose qui penetre plus l'esprit, & qui est en quelque sorte plus interieur dans la certitude que nous avons de certains faits, que dans les demonstrations mesmes; & je ne sçay s'il y a des Mathematiciens assez fermes dans leurs principes pour n'aimer pas mieux exposer leur vie sur la certitude de l'embrasement de Londres, que sur celle de leurs plus claires demonstrations. Car dans ces choses spirituelles & abstraites, quelques certaines qu'elles soient, il peut venir neanmoins de certains faux jours & des obscurcissimens passagers qui arreitent un peu l'esprit, & qui sont capables de causer au moins quelque crainte de se tromper; mais l'on ne craint point du tout que la nouvelle de l'embrasement de Londres, ou de la mort du Pape defunt, soit fausse. On en est assure; & cette assurance penetre tellement l'esprit, qu'elle ne luy laisse aucun moyen d'en douter.

Or comme entre ces faits & ces evenemens certains il y en a qui dependent de la volonte des hommes, & d'autres qui dependent purement d'un assemblage de plusieurs hazards, si l'on compare maintenant la certitude des uns & des autres, on trouvera que quoique pour rendre faux ces faits dependans des hommes, il faille un moindre nombre de causes, nous en sommes neanmoins plus assurez que des evenemens qui ne dependent que du hazard.

On a sujet par exemple d'estre assure qu'un imprimeur aveugle qui se met à arranger autant de caracteres qu'il en faudroit pour composer l'Eneïde de Virgile ne rencontrera pas cet ouvrage tout entier: mais la certitude que nous avons que cet assemblage n'arrivera point, n'est pas neanmoins si grande que celle que nous avons que Londres fut à demy bruslée il y a deux ans. Car enfin un habile Mathematicien peut assigner combien il y a d'arrangemens de ces lettres qui sont possibles, & entre ces arrangemens possibles celui qui fait l'Eneïde de Virgile en est un, & n'est pas moins possible que les autres, chacun en particulier estant aussi impossible que celui-là. Cependant en arrangeant au hazard ces caracteres, on tombera par necessite dans quelqu'un de ces arrangemens; dont chacun determinement est regardé comme impossible; & ce peut estre celui qui fait l'Eneïde de Virgile aussi bien qu'un autre.

Je puis donc craindre avec quelque petite apparence que cet imprimeur aveugle ne rencontre tout d'un coup l'Eneïde de Virgile. Je voy & je sens la raison de cette crainte; mais je n'en voy aucune de craindre que l'embrasement de Londres soit faux, ny de penser que le Pape defunt ne soit pas mort. L'esprit ne balance point là dessus, & il est en un entier repos.

Cela vient sans doute de ce que la certitude de cet evenement ne depend pas purement d'un assemblage de hazards, mais que la volonte des hommes y a part. Car il est certain que de tous ceux qui ont dit que la ville de Londres avoit esté bruslée, il n'y en a aucun qui ne l'ait voulu dire: & comme il est impossible, si elle n'avoit point esté effectivement bruslée, qu'entre tous ceux qui l'ont dit il n'y en eût une terrible quantité qui sceussent que cette nouvelle seroit fausse, il faudroit avoir perdu le sens pour s'imaginer qu'ils ont tous eu des raisons pour aimer mieux dire ce mensonge que la verité, par-

CHAP. XI. ce que tous les hommes qui mentent ne mentent que par quelque intérêt & par quelque veüe humaine. Or il est impossible qu'il ne fût venu dans l'esprit de quelqu'un; qu'il estoit beau de dire cette verité & de defabufer le monde de cette erreur, & que mesme il n'y en eût eu qui auroient trouvé leur compte à le faire.

Il est donc visible que la certitude que nous avons de l'impossibilité de certains événemens humains dépendans de l'esprit & de la volonté des hommes, qui ne seroient possibles qu'en faisant agir les hommes contre leur nature, est en quelque sorte la plus grande certitude humaine qu'on puisse avoir après celle des sens; & je ne sçay mesme, si ce que nous avons éprouvé par les sens ne subsistant plus que dans la memoire, nous en sommes plus assurés que de ce que nous sçavons en cette maniere. L'on est par exemple tout aussi certain qu'il y a une ville de Rome, quoique l'on n'y ait jamais esté, qu'on l'est qu'il y a une ville de Roüen après qu'on la veüe, & qu'on y a logé.

Or la certitude de la fausseté de l'innovation prétenduë que les Ministres supposent estre arrivée au dixième siecle est proprement de ce dernier genre. C'est une certitude qu'on a qu'un fait humain dépendant de la volonté des hommes est faux. Et si l'on en considere bien toutes les circonstances, on trouvera qu'elle n'est pas moindre que celle de l'embrasement de Londres. Pour en estre persuadé il n'y a qu'à comparer les fondemens de l'une & de l'autre.

Toute la certitude que l'on a en France de l'embrasement de Londres est fondée sur peuteestre dix mille lettres qui sont venuës de Londres, & qui s'accordent toutes dans le recit de cét événement: sur peut-estre quatre ou cinq mille François qui ont esté depuis ce temps-là en Angleterre, & qui l'ayant vû de leurs yeux l'ont rapporté à leur retour; sur le rappot d'autant d'Anglois qui l'ont dit en venant en France: sur ce qu'y ayant un tres-grand nombre de personnes en Angleterre & en Hollande qui sçavent ce qu'on en croit en France, & qui ne pourroient ignorer que ce bruit seroit faux s'il estoit effectivement, il n'y en a aucun qui ait pris la peine de détromper les François. Mais quoiqu'il en soit, il est certain que le nombre de ces témoins qui sçavent la chose par eux-mesmes, & qui sçavent en mesme temps ce qu'on en croit en France n'est pas infini. Qu'il monte si l'on veut à cent mille personnes, il s'enfuit toujours de là que s'il estoit possible que cent mille personnes dont la plupart ne se connoissent pas, s'unissent dans le dessein de publier & de soutenir un mensonge tel que celui-là sans qu'aucun se dementist, il seroit possible que l'embrasement de Londres fût faux. Mais parceque nous sçavons certainement par la connoissance que nous avons de l'esprit des hommes, qu'ils ne sont pas capables d'un si étrange dessein, nous regardons avec raison cét événement comme impossible, & nous en avons une certitude pleine & entiere.

Que l'on prenne maintenant la peine de comparer l'événement de l'innovation que ces Messieurs prétendent estre arrivée, & qu'on en examine routes les circonstances, en y joignant les faits certains & qu'ils ne peuvent démentir; & l'on trouvera que la certitude que l'on a, que c'est une fable

& une fausseté, n'est pas moindre que celle que l'on a que ces cent mille personnes ne se sont point unies pour faire croire aux François un faux embrasement de Londres ; parceque pour faire reüssir cette innovation il faudroit faire agir les hommes d'une maniere encore plus contraire à la nature, & un plus de personnes dans des desseins extravagans.

1. Il faut supposer, que la doctrine de la presence réelle estant inconnüe à tous les Chrestiens du monde ait esté proposée par un jeune Religieux, dans quatre ou cinq chapitres d'un livre, comme l'unique doctrine de toute l'Eglise. Cela est fort difficile.

2. Il faut supposer, qu'après cette entreprise insensée, personne n'ait eu la charité trente ans durant de l'avertir qu'il estoit fou. Cela est encore tres-peu probable.

3. Il faut supposer, que cette nouvelle doctrine si contraire à la raison, aux sens, & au consentement public, n'ait jamais esté condamnée par aucun jugement ecclesiastique, & qu'elle n'ait pas mesme esté deferée à aucun tribunal.

4. Il faut supposer, que tous les fideles ayant passé de l'estat de ne pas croire la presence réelle à l'estat de la croire, aucun n'ait parlé de son changement, n'ait déploré le temps de son ignorance, & n'ait témoigné de la joye d'avoir appris un secret si important.

5. Il faut supposer, que de dix millions de personnes qui auroient dû s'employer à persuader aux autres la presence réelle, nul ne s'est mis en peine de faire aucun livre pour l'établir.

6. Il faut supposer, que dix millions de predicateurs de la presence réelle auroient tous résolu d'un commun accord de ne rien écrire, ny de leurs progrès, ny de la résistance qu'on leur faisoit; de ne se plaindre point de la dureté des peuples, & de ne se réjouir point des benedictions que Dieu répandoit sur leurs travaux.

7. Il faut supposer, que de cent millions d'hommes à qui on auroit dû proposer cette doctrine durant le 10. siecle, nul ne se seroit mis en peine de la combattre par écrit.

8. Il faut supposer, que l'esprit de cent millions d'hommes se seroit trouvé tourné à embrasser durant un siecle une opinion contraire à leur raison, à leur sens, à leur coutume, à leurs préjugés, à la foy dans laquelle ils avoient esté nourris.

9. Il faut supposer, qu'un tres-grand nombre d'expressions tres-communes, tres-populaires, & qui estoient dans la bouche de tous les Chrestiens du monde auroient changé de sens par toute la terre, sans que personne s'en soit apperceu, & qu'on auroit commencé d'y substituer une idée toute nouvelle, en entendant le vray corps de Jesus-Christ sous les mesmes termes par lesquels on ne comprenoit autrefois que sa figure.

10. Il faut supposer, que toutes les passions qui portent à contredire ceux qui nous veulent montrer que nous avons esté dans l'ignorance & dans l'erreur pendant une partie de nostre vie, se seroient éteintes, & n'auroient point fait leur effet ordinaire dans ce siecle.

11. Il faut supposer, que les haines & les animositez, qui divisent les societez d'Orient de l'Eglise Romaine, n'auroient empêché aucunes

CHAP. XI. d'entr'elles de recevoir l'opinion de la presence réelle, qui auroit esté inventée dans l'Eglise Latine au 9. siecle.

12. Il faut supposer, que ces sociétés ne se feroient montrées dociles qu'en un seul point; que leurs passions n'auroient cessé d'agir que dans un seul point, & qu'ayant toutes pris de l'Eglise Romaine la foy de la transubstantiation, elles n'auroient voulu la suivre dans aucun des autres pour lesquels elles se sont divisées d'elle.

13. Il faut supposer, qu'il y auroit eu au 10. siecle un nombre infini de Missionnaires inconnus qui ayant beaucoup plus fait que les Apostres, auroient néanmoins caché leur nom à la posterité.

14. Il faut supposer, que tous ces Missionnaires inconnus auroient eu par tout le mesme succès, & qu'ils n'auroient jamais manqué de convertir tous ceux à qui ils auroient annoncé cette doctrine.

15. Il faut supposer, qu'après cette instruction generale de toutes les sociétés chrestiennes, elles convinrent toutes dans le dessein de cacher à la posterité, qu'elles n'eussent commencé qu'au 10. siecle à croire la presence réelle.

16. Il faut supposer, que tous ceux qui ont écrit les vies des Empereurs, des Princesses, des Saints du 10. siecle, se sont rencontrez, ou sont convenus dans le dessein de cacher la part que ces Princes, ces Princesses, & ces Saints auroient dû avoir dans l'établissement de cette doctrine.

17. Il faut supposer, que tous les Auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie se sont unis ou par hazard, ou de concert dans la resolution de cacher à la posterité que l'Eglise fût divisée de leur temps sur ce mystere.

18. Il faut supposer une patience admirable dans toutes les sociétés & les Eglises du monde à se tolerer les unes les autres, pendant que chacun selon les principes de son opinion devoit regarder les autres, ou comme des infidelles & des méchans, ou comme des fous, des temeraires, & des Novateurs.

Toutes ces suppositions jointes ensemble produisent un amas si monstrueux de difficultez, & font voir qu'on ne peut faire réussir le changement insensible de M. Claude qu'en faisant agir les hommes d'une maniere si contraire à tout ce que nous connoissons de leur esprit, qu'il est beaucoup plus possible que tous ceux qui ont publié en France ou de vive voix, ou par écrit l'embrasement de Londres, se soient unis dans le dessein de mentir, que non pas que tous les peuples ayent agi de la maniere dont il seroit nécessaire qu'ils eussent agi, afin qu'il se fust fait au 10. siecle un changement universel de creance sur l'Eucharistie.

Il s'ensuit donc delà, qu'il est certain que ce changement n'est point arrivé, comme il est certain que l'embrasement de Londres est veritable, & que le Pape Alexandre VII. est mort. Ce que j'avois dessein de prouver, pour faire voir à ceux qui ne s'engagent dans l'opinion Calviniste que pour suivre la raison, que tous leurs raisonnemens n'aboutissent qu'à leur faire choisir le plus faux & le plus temeraire de tous les partis, qui est de prendre le hazard d'estre damnez, si ce changement n'est pas veritable; puisque la folie & la temerité n'en est pas moins grande, que celle d'un homme, qui exposerait sa vie pour soutenir que l'embrasement de Londres est faux, & que le Pape Alexandre n'est pas mort.



LIVRE DIXIEME.

CONTENANT LES CONSEQUENCES
qui suivent necessairement du consentement de toutes les
societez chrestiennes, dans le dogme de la presence réel-
le, de la transubstantiation, & des autres points que l'on
a prouvez.

CHAPITRE I.

I. CONSEQUENCE. *Que le consentement de toutes les Eglises Chrestien-
nes dans la Foy de la presence réelle, explique & determine
les sens des paroles de l'Institution du S. Sacrement.*



Je croy pouvoir dire après ce que l'on a vû dans les Livres précédens; que j'ay satisfait à tout ce que M. Claude peut justement demander d'une personne qui a entrepris de defendre le Livre de la PERPETUITE', estant visible que ce dessein n'oblige qu'à montrer que l'Auteur de ce traité a eu raison de prétendre que le changement que les Ministres supposent estre arivé dans la doctrine de l'Eucharistie durant le 9. & le 10. siecle, est faux, chimerique, & impossible; & que les preuves dont il s'est servi pour le montrer, sont solides & convaincantes. Or c'est à quoy l'on a satisfait pleinement, en prouvant, comme j'ay fait, la verité de routes les suppositions de cét Auteur, & la solidité de la consequence qu'il en tire, qui est l'impossibilité de ce prétendu changement. Mais comme je n'ay pas seulement en veüe le Livre de M. Claude, & que ma principale intention a esté de mettre encore en un plus grand jour la preuve du Livre de la Perpetuité, je croy devoir représenter en un livre particulier les consequences qui en naissent, & les éclaircissemens qu'on en peut tirer, pour renverser les raisonnemens des Calvinistes, & pour fortifier les preuves des Catholiques.

La premiere de ces consequences est d'autant plus considerable, qu'elle ruine d'abord le principal fondement des Calvinistes, & qu'elle retranche d'une infinité de contestations & de chicaneries importunes, qui

CHAP. I. accablant l'esprit, font perdre de veüe la verité.

Ceux qui ont quelque connoissance de la maniere dont les Sacramentaires attaquent la doctrine de l'Eglise sur ce mystere, savent qu'ils font d'ordinaire leurs plus grands efforts pour tourner à leurs sens les paroles par lesquelles Jesus-Christ l'a institué, & que c'est à quoy ils tâchent de reduire la question. Ils font de longs traitez composez d'une infinité d'argumens metaphysiques, pour trouver leurs sentimens dans ces paroles, *Cecy est mon Corps*; Ils employent de grands discours pour expliquer separément chaque terme; le mot de *Cecy*, le mot *est*, le mot de *Corps*: Et tout cela aboutit à persuader qu'il ne faut pas prendre simplement ces termes; mais qu'il faut les entendre dans un sens figuré & metaphorique, en supposant que Jesus-Christ nous a voulu seulement enseigner par là qu'il rendoit le pain la figure de son Corps.

Comme il n'y a rien de plus vague & de moins certain que tous ces raisonnemens, qui n'ont que des principes obscurs & abstraits, ils ne se sont accordez entr'eux que dans le dessein de combattre la doctrine de l'Eglise. Et quand il a esté question d'expliquer le sens de ces paroles, ils sont tombez dans la confusion d'une infinité de differentes explications. Les uns ont mis la figure dans le mot *est*, les autres dans l'attribut de *Corps*: Les uns y ont mis une sorte de figure, les autres une autre; & par le different assemblage des explications qu'ils ont données à chacun des termes, ils ont produit une extrême variété de sens differens.

C'est ce qui est inevitable toutes les fois que l'on veut regler par des raisonnemens & par des reflexions philosophiques, les choses dont on doit juger par l'impression simple, & par le bon sens. On s'ébloiit & on se perd dans ces pensées metaphysiques; l'on cesse d'entendre ce que l'on entendoit auparavant; & ce qui ne donne aucune peine à ceux qui ne philosophent point, & qui suivent simplement la nature & le sens commun dans l'intelligence des termes, devient obscur & inexplicable quand on en fait l'objet de ces sortes de speculations.

Quand Jesus-Christ, par exemple, dit au Lazare mort: *Lazare, sortez dehors*, personne n'a de peine à entendre que l'effet de ces paroles devoit estre de faire sortir Lazare du tombeau; & il nous semble en les lisant simplement, que nous le voyons qui se leve, & qui obeit à la voix de Jesus-Christ. Mais si en quittant cette impression simple & claire, nous nous amusons à philosopher sur ces termes, il ne nous sera pas difficile de nous embarrasser nous mesmes. Car qui sera ce Lazare à qui Jesus-Christ parle? Sera-ce l'ame? Mais elle n'est pas Lazare; Sera-ce le corps? Mais il merite encore moins ce nom: Sera-ce le corps & l'ame joints ensemble? Mais quand I. C. prononça cette parole, ils n'estoient pas encore réunis; ainsi ce Lazare estoit un neant. Or un neant est incapable de sortir du tombeau. Jesus-Christ parloit-il donc à un neant? ou faut-il supposer qu'il estoit déjà ressuscité lors que Jesus-Christ prononça ces mots? Estoit-ce un Lazare actuel, ou un Lazare possible? ces mots avoient-ils un sens parfait avant l'accomplissement de la proposition, ou s'ils n'avoient qu'un sens suspendu? C'est ainsi que les hommes s'embroüillent par leurs vains raisonnemens. Mais qu'on fasse taire ces

ces raisonnemens, & qu'on se reduise à l'impression simple que les paroles forment dans l'esprit, & l'on verra tout le monde réuni dans la mesme idée, & dans la mesme explication. CHAP. I.

C'est sans doute la regle la plus seure pour juger du sens de ces paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, que l'on a renduës le sujet de tant de contestations. Tant qu'on en fera la matiere de disputes subtiles, de raisonnemens abstraits, on ne verra jamais la fin des contestations, on entassera question sur question, difficulté sur difficulté; & après tout cela on ne sera jamais assuré d'en avoir rencontré le vray sens. Car enfin il est certain que I. C. n'a point parlé pour n'estre entendu que par des Philosophes & des Metaphysiciens; ce sont au contraire les derniers de ceux à qui il a voulu faire entendre ces divines veritez; parce que ce sont ceux dont les voyes sont plus opposées aux voyes de la Foy. Il a prétendu que sa religion seroit suivie par une infinité de gens simples, de femmes, d'enfans, de personnes qui raisonnent peu, & qui n'aprofondissent pas les choses. Qui peut donc douter qu'il ne faille juger du sens de ces paroles fondamentales destinées à les instruire de la foy de ce mystere, & qui ne sont point expliquées par d'autres plus claires & plus précises, par cette impression generale & commune que toutes ces personnes reçoivent sans tant de reflexions? & qu'ainsi ces impressions communes ne soient la regle du sens de ces paroles, *Cecy est mon corps*: puis qu'autrement il s'ensuivroit que I. C. auroit porté à l'erreur tous ceux qui suivant la nature & le sens commun, seroient entrez de bonne foy dans cette pensée que les paroles impriment naturellement.

Il ne s'agit donc que de trouver l'impression simple & naturelle que l'Eglise a receüe par ces paroles-là. Or quel moyen plus propre pourroit-on choisir pour reconnoistre ce sens que l'on prend dans ces paroles sans philosophie & sans metaphysique, en suivant simplement la nature & le sens commun, que de consulter le sens où elles ont esté prises effectivement durant mille années par tous les Chrestiens du monde qui n'ont point pris de part à nos disputes? Et c'est ce que l'on voit par le consentement de toutes les societez chrestiennes dans la foy de la presence réelle que nous avons prouvée avec tant d'étenduë dans ce volume: Car il est clair qu'elles ne sont entrées dans cette creance, qu'en prenant les paroles de l'institution du S. Sacrement dans le sens litteral; & en entendant qu'après la consecration le pain devenoit le vray Corps de Jesus-Christ.

Ils ne se sont point amusez à philosopher sur le sens du mot *Cecy*, sur le sens du mot *est*, sur le sens du mot de *Corps*; ils n'ont point étudié les tropes & les figures, mais sans tant de détours & tant de reflexions, ils ont tous compris que c'estoit le Corps mesme de I. C.; C'est ce que ces paroles ont formé dans leur esprit, c'est ce qu'ils ont exprimé par leurs professions de Foy.

M. Claude, & plusieurs autres Ministres nous voudroient bien persuader, s'ils pouvoient; qu'il n'y a rien de si naturel que le sens de *figure* qu'ils donnent à ces paroles de I. C.; Car quand il ne s'agit que d'assurer hardiment les choses, & de faire paroistre de la confiance, ces Messieurs ne se trouvent jamais embarassez. Je veux bien néanmoins souffrir

CHAP. I. en ce point leur peu de sincérité : j'abandonne tous mes avantages pour les traiter favorablement : j'écoute ce qu'ils disent, & je n'en veux pas mesme juger par mon impression qui condamne leur sens, & qui le trouve sans apparence : je leur permets de dire qu'elle vient de l'accoutumance, ou de plusieurs reflexions fausses. Mais qu'ils se fassent aussi la mesme justice ; qu'ils entrent dans une juste défiance de tous leurs raisonnemens, & qu'ils souffrent qu'on remette la decision de cette dispute à l'expérience mesme. Je consulte donc, non mon impression, ny la leur ; mais celle de ceux qui n'ont point de part à nos disputes ; & je trouve que ce sens de figure qu'ils appellent naturel & facile, n'est jamais venu dans l'esprit, mille ans durant, d'aucun de ceux qui ont suivi le sens de ces paroles. Je conclus donc qu'ils se trompent, & que leur Philosophie est vaine.

Un si horrible méconte dans leurs mesures, les dévroit instruire qu'il faut bien que tous leurs argumens soient faux, & que leurs voyes soient trompeuses ; & je ne voy rien de plus déraisonnable, que de vouloir continuer à suivre des guides qui les éloignent si étrangement de la nature & de la vraye regle des expressions.

Car pu sque le véritable sens des paroles de Jesus-Christ ; est sans doute celuy qu'il a eu intention de signifier par ces paroles ; & que le sens auquel ces paroles devoient estre prises, n'estoit pas inconnu à Jesus-Christ. Y a-t'il à douter qu'il n'ait eu plutôt intention d'exprimer le sens auquel elles ont esté prises effectivement par tous les Chrestiens du monde, que celuy auquel elles ont esté entendues dans les derniers temps par un petit nombre de Philosophes Berengariens & Calvinistes ?

Il faut considerer sur ce sujet qu'il y a une extrême difference entre les paroles de Jesus-Christ, & celles des hommes. Lorsque les hommes parlent aux hommes, ils n'ont point d'ordinaire d'autre veüe que de se faire entendre à ceux qui les écoutent dans le temps present, dont le nombre est toujours assez borné : & comme ils ne penetrent pas dans leur esprit, ils ne peuvent juger précisément de l'impression que leurs paroles y font, que par le sens mesme des paroles. Mais Jesus-Christ estant Dieu & homme, & ayant eu dessein d'instruire tous les Chrestiens qui devoient naistre dans la suite de tous les temps, par les paroles sacrées qu'il a prononcées durant sa vie mortelle, il parloit à tous les Chrestiens en parlant à ceux qui l'écoutoient : Il les avoit tous presens dans l'esprit ; il sçavoit l'impression que ces paroles y feroient, & le sens qu'ils y donneroient : Il sçavoit qu'en prononçant ces paroles, *Cecy est mon Corps*, il imprimeroit dans tous les Chrestiens du monde cette idée & ce sens, que le pain consacré estoit véritablement son corps ; que ce seroit ce sens qui seroit suivi par tous ces petits qu'il est venu appeller à son royaume ; par tous les imitateurs de sa vie pauvre, penitente, & retirée ; & enfin par tout le corps de son Eglise ; & qu'il ny auroit qu'un petit nombre de gens qui s'efforceroient de prouver à la fin du monde, par des subtilitez de philosophie, que toute la terre estoit dans l'erreur ; que tous les Chrestiens, hormis eux n'entendoient pas les paroles de Jesus-Christ ; qu'il n'avoit pas voulu dire que le pain consacré fust son corps, mais seulement qu'il en estoit la figure. Peut-on donc s'imaginer, sans faire un outrage horrible à la charité du

Fils de Dieu, & à sa justice même, qu'ayant, comme j'ay dit, toutes ces personnes presentes dans l'esprit, & prevoyant l'effet que ses paroles feroient en eux, il ait voulu jeter dans l'erreur tous les Chrestiens de tous les siecles & de tous les lieux du monde, & n'estre entendu que par ce petit nombre de Philosophes qui s'éleveroient aux derniers temps ?

Que si l'on considere de plus que ces Philosophes qui prétendent seuls entendre le sens des paroles de Jesus-Christ sont convaincus d'erreurs sensibles & palpables sur un grand nombre d'autres points ; que ce sont les destructeurs de son Eglise, les ennemis declarez de cette police divine qu'il y avoit établie, & par laquelle l'Eglise avoit esté gouvernée jusques à eux ; que ce sont des gens qui ont tâché de ruiner & l'exterieur de l'Eglise par l'aneantissement de l'Ordre Hierarchique, & l'abolissement des ceremonies ; & l'interieur par la destruction de la penitence, de la pratique des conseils du Fils de Dieu, & par l'introduction d'une Morale detestable, qui fait une partie essentielle de leur Religion, on ne pourra regarder sans horreur cette pensée, que Jesus-Christ ait parlé pour n'estre entendu que par ses ennemis, & pour tromper tous ceux qui suivroient simplement ses paroles, & qui soumettroient leur lumiere & leur raison à son autotité souveraine.

Enfin puisque Dieu a choisi la voye de la foy pour instruire le monde de ses mysteres, & que dans cette voye la verité se communique par les paroles, & non par l'examen des mysteres en eux-mêmes, il faut au moins que dans les lieux essentiels qui contiennent cette Foy, & qui ne sont point déterminez par d'autres plus clairs, il ait parlé un langage intelligible à ceux qui les prendroient au sens qu'elles impriment naturellement dans l'esprit ; & par conséquent le consentement de toutes les Nations nous marquant ce sens naturel, & cette impression simple & commune, il nous marque le vray sens des paroles de Jesus-Christ.

Je sçay bien que M. Claude nous repliquera, que les Fideles des six premiers siecles ont pris les paroles de Jesus-Christ dans le sens des Calvinistes ; parce que c'est la coûtume de se mettre ainsi en possession de toutes les choses contestées. Mais je sçay bien que toutes les personnes judicieuses ne se payeront pas de cette défaite, & qu'ils reconnoistront sans peine qu'il n'y a rien de plus déraisonnable, que de vouloir détruire ce qui est indubitable par ce qui est contesté. J'appelle encore le sentiment des six premiers siecles contesté, parce que je ne l'ay pas encore prouvé ; & j'espere qu'il viendra un temps où j'auray sujet de le supposer comme certain & incontestable. Mais nous avons droit maintenant, après les preuves que nous avons apportées, de supposer comme une chose constante, que depuis le 7. siecle tous les Chrestiens de la terre ont toujours esté dans la doctrine de la presence réelle, & de la transubstantiation. Or ce consentement de tous les peuples depuis mille ans suffit pour montrer quelle est l'impression simple, & par conséquent quel est le veritable sens des paroles de I.C. Et bien loin qu'on le puisse détruire en y opposant les six premiers siecles, il fait voir invinciblement que les six premiers siecles ny peuvent estre contraires, & il en détermine le langage au sens de la presence réelle, comme nous l'allons montrer dans le chapitre suivant.

C H A P I T R E. II.

II. CONSEQUENCE. *Que le consentement prouvé de toutes les Eglises dans la doctrine de la presence réelle pendant les onze derniers siècles, détermine le sens des paroles des Peres des six premiers.*

LE langage des anciens Peres, & des Chrestiens des six premiers siècles, n'a point de luy-mesme besoin d'estre expliqué ni déterminé; le sens en paroît assez manifeste à toutes les personnes sinceres qui suivent pour en juger, les veritables regles de la raison. Mais parceque l'examen de ces questions consistant dans la discussion de divers passages, il est facile de le rendre si long & si penible par la multitude des difficultez que l'on remuë, que le commun du monde en est accablé; il faut beaucoup estimer ces voyes abrégées qui nous assurent du veritable sens des Peres, en nous délivrant de la longueur des examens particuliers.

C'est un des avantages du livre de la Perpetuité, comme l'on a marqué dans le premier livre, que de decider tout d'un coup le sens de la tradition, en faisant voir que la doctrine de la presence réelle n'ayant point esté établie par innovation, il faut que ce soit la doctrine originelle de l'Eglise. Mais la discussion particuliere que nous avons faite des Auteurs ecclesiastiques depuis la fin du sixième siècle jusqu'à nostre temps, nous donne encore lieu de nous servir de cette voye de prescription d'une autre maniere aussi naturelle & aussi convainquante, qui est de conclure le sens des expressions des anciens Peres par celui où ces expressions ont esté employées depuis le septième siècle.

Car il est clair qu'il est contre la nature, contre la raison, & contre le sens commun, que les mesmes expressions ayent esté employées six cens ans durant dans un certain sens par toutes les societez chrestiennes, & que dans tous les autres siècles qui ont suivi depuis, elles ayent esté employées dans un autre sens, sans que personne se soit apperceu de cette équivoque.

Il est contre la nature que tous les Maistres estant d'une opinion, tous les disciples soient entrez dans une autre, en ne croyant néanmoins que suivre les sentimens de leurs Maistres.

Il n'est pas besoin d'exagerer davantage les absurditez de cette hypotesse. M. Claude les reconnoist luy-mesme. Et c'est pourquoy il n'a pas voulu faire naistre la presence réelle par ces équivoques que personne n'auroit demeslées, ny supposer que les peuples soient tombez d'eux-mesmes dans la doctrine de la presence réelle. Il veut qu'elle leur soit venuë d'ailleurs, & qu'elle leur ait esté enseignée expressément par les disciples de Paschase.

Mais si le sens commun ne permet pas de supposer que les termes dont on s'est servi pour expliquer le mystere de l'Eucharistie, ayent esté pris en un sens durant les six premiers siècles, & en un autre sens depuis; il s'ensuit qu'on a droit d'établir un autre principe tout contraire, qui est qu'ordinaire-

ment les mesmes expressions ont le mesme sens dans les écrits de divers siècles, & que les Maîtres les entendent comme il est certain que les disciples les ont entendus.

Il ne faut plus qu'appliquer ce principe à l'examen des expressions des anciens Peres pour decider en peu de temps bien des questions. Car chacun sçait qu'on trouve par tout dans les Peres, que l'Eucharistie est le Corps de Jesus-Christ : que le pain est fait le Corps de Jesus-Christ; qu'il est changé au Corps de Jesus-Christ : que nous recevons le Corps de Jesus-Christ : que ceux qui le reçoivent indignement sont coupables du Corps & du Sang de Jesus-Christ ; que le Corps de Jesus-Christ entre dans nous : qu'il se melle avec nostre chair. Il est facile de fournir cinq cens passages de cette sorte ; & ils sont si ordinaires dans les Peres, que les Catholiques negligent presque de se servir de ceux qui ne contiennent rien que ces expressions si communes.

Les Calvinistes se moquent de tous ces passages ordinaires, & croient s'en démeffler sans peine par le moyen de leurs deux clefs de *vertu* & de *figure*. Ils entendent les uns non du vray Corps de Jesus-Christ ; mais, comme ils parlent, d'un corps *typique*, d'un corps *symbolique*, d'un corps *figuratif*, & ils entendent les autres non de la realité du Corps de Jesus-Christ, mais de la vertu morale de ce corps. La question est donc si c'est en ce sens que les anciens Peres les ont entendus. Car s'ils les avoient entendus au sens de la presence réelle, les Calvinistes auroient certainement tort ; & ces passages qu'il traittent avec mépris, deviendroient decisifs & convainquans.

Il n'y a qu'à trouver le moyen de s'en assurer ; & en voicy un bien facile. C'est que les mesmes termes se trouvent dans les livres des disciples de ces Peres, qui ont vécu depuis le septième siècle. On s'en est servi dans tous les endroits du monde, & dans toutes les societez Chrestiennes. Or dans tous ces Auteurs posterieurs & dans toutes ces societez, le Corps de Jesus-Christ signifie toujours le vray Corps de Jesus-Christ, & non sa figure ny sa vertu ; puisque, comme nous avons fait voir, elles n'avoient point d'autre doctrine que celle de la presence réelle. On a toujours entendu que le pain estoit changé réellement, & non figurativement au Corps de I. C. Il est donc sans apparence qu'on ait pris ces mesmes termes en un autre sens que celuy-là dans les premiers siècles.

Quand les Chrestiens de ces siècles posterieurs n'auroient pas esté les disciples de ceux qui les ont precedez, la maniere dont ils ont entendu ces paroles, ne laisseroit pas d'estre decisive, pour montrer qu'il les faut entendre en cette mesme maniere. Car elle marqueroit toujours l'impression naturelle que ces paroles font dans l'esprit, qui est la vraye regle du sens des expressions ; & elle donneroit lieu de conclure que comme les Chrestiens des six premiers siècles n'avoient pas l'esprit autrement fait que l'on a eu depuis, ils ne se formoient pas aussi d'autres idées en entendant ces paroles, & qu'ils ne pouvoient pas prendre dans le sens de figure & de vertu ce que l'on a pris depuis dans le sens de realité & de

substance. Mais il y a plus icy. Ce ne sont pas seulement des hommes que l'on compare avec d'autres hommes; ce sont des disciples que l'on compare avec les Maîtres. Il s'agit du sens & de l'opinion de ces Maîtres, c'est-à-dire des Chrétiens des six premiers siècles; & cette question se réduit à sçavoir qui sont ceux qui en sont les mieux informez, où tous les Chrétiens du monde depuis le 7. siècle, qui ayant recen des siècles précédens la doctrine qu'ils ont tenuë, & la maniere de l'exprimer, ont entendu par les mots de *Corps de Jesus-Christ* le vray Corps de Jesus-Christ, & non un symbole; par celuy de *changement*, un veritable changement, un changement de substance, un changement qui rendit le Corps de Jesus-Christ present, & non un changement metaphorique, un changement de vertu; ou les Ministres Calvinistes, qui entendant par ces mêmes mots un simple symbole & un simple changement de vertu, doivent prétendre qu'ils entendent mieux le sens de ces Peres, que ceux qui ont esté instruits par eux, & qui leur ont immédiatement succédé.

Qui peut hesiter à prendre party sur cette question, & qui ne voit qu'estant impossible qu'au 7. siècle on ait ignoré le sens des expressions des Chrétiens du 6. & que cette ignorance ait esté generale par toute la terre, il y a certitude que les Ministres se trompent, & que ce sont eux qui ne les entendent pas? Y a-t'il apparence, par exemple, que tous les Grecs, qui faisoient leur lecture, & leur étude ordinaire des Livres de S. Chryostome, qui l'ont pris pour la regle de l'interpretation de l'Escriture, qui n'ont presque fait que le copier, soient tombez dans un si étrange aveuglement, qu'ils ayent ignoré son sens dans une infinité de lieux où il parle de l'Eucharistique, & qu'ils ayent substitué à la pluspart de ses termes de nouvelles explications? Y a-t'il de l'apparence que cela soit arrivé à l'égard de tous les autres Peres Grecs, Latins, Syriaques; & non seulement de tous les auteurs Ecclesiastiques, mais aussi de tous les Evêques, de tous les Docteurs, qui enseignoient de vive voix, dont il faudroit que les paroles eussent esté prises à contre sens, s'ils eussent entendu par le Corps de I. C. un corps symbolique, une image, une figure; & par ce changement dont ils parlent, un changement de vertu, puisqu'il est certain que ces paroles ont esté prises depuis le 7. siècle pour le vray Corps de I. C. & pour un vray changement.

Ce qui rend cette supposition plus ridicule & plus impossible, est 1. Qu'il ne s'agit pas d'un seul mot, qui peut plus facilement s'abolir en un certain sens, lorsqu'il y en a d'autres qui tiennent sa place; mais il s'agit d'un tres-grand nombre d'expressions remarquées par les Ministres mêmes: comme

1. *Que le pain est fait le Corps de JESUS-CHRIST*;
2. *Que le pain & du vin sont faits le Corps de JESUS-CHRIST*;
3. *Que le pain & le vin sont changez, convertis, transelementez au Corps, au Sang, & en la substance du Corps de JESUS-CHRIST*;
4. *Qu'ils deviennent le Corps de JESUS-CHRIST*;
5. *Qu'ils passent au Corps de JESUS-CHRIST*;
6. *Qu'ils sont le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST après la consecration*;
7. *Que l'on est fait participant du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST*;
8. *Que nous touchons & que nous mangeons JESUS-CHRIST*;
9. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
10. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
11. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
12. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
13. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
14. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
15. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
16. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
17. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
18. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
19. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
20. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
21. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
22. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
23. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
24. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
25. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
26. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
27. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
28. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
29. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
30. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
31. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
32. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
33. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
34. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
35. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
36. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
37. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
38. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
39. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
40. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
41. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
42. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
43. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
44. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
45. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
46. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
47. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
48. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
49. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
50. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
51. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
52. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
53. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
54. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
55. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
56. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
57. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
58. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
59. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
60. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
61. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
62. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
63. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
64. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
65. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
66. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
67. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
68. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
69. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
70. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
71. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
72. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
73. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
74. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
75. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
76. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
77. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
78. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
79. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
80. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
81. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
82. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
83. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
84. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
85. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
86. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
87. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
88. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
89. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
90. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
91. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
92. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
93. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
94. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
95. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
96. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
97. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
98. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
99. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;
100. *Que nous sommes un avec JESUS-CHRIST*;

1 Tertull. l. 4. contra Marc. c. 40
 2 Euseb. Casar. in parall. Damasc. l. 3. c. 45.
 3 Cyrillus Hieros. l. 1. cath. myst. Greg. Nyss. de bapt. Christ. Aug. Serm. 87. de divers. cir. à Beda in 10.

Fidèles: 3 Que son Corps & son sang habitent sur nos Autels: Que c'est le propre Corps de JESUS-CHRIST: Que nous prenons veritablement son precieux Corps; Que c'est veritablement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST.

2. Ils'agit de plus d'expressions, dont le sens se feroit entierement changé, n'y ayant point eu de paroles qu'on ait substituées pour signifier ce que les Ministres prétendent qu'on a entendu par ces termes.

3. Il ne s'agit pas d'expressions rares, peu communes, peu populaires; mais il s'agit au contraire d'expressions tres-frequentes dans les Auteurs, tres-communes dans les discours, tres-populaires dans l'usage; puisqu'elles enferment la maniere dont l'on parloit au peuple de l'Eucharistie, & dont le peuple en parloit; & qu'elles sont pour la plupart autorisées par les liturgies, qui sont les livres les plus communs & les plus connus de tous.

Il ne s'agit pas d'une expression locale, & particuliere à certains auteurs, à certaines Nations, à certaines Eglises, à certain temps; il s'agit d'expressions communes à tous les auteurs, à toutes les Nations, à toutes les Eglises, & à tous les siecles.

Et cela supposé, je dis qu'on ne sçauroit s'imaginer de plus grande extravagance, que de prétendre qu'on se soit accordé dans toutes les Nations du monde à faire entrer dans toutes ces expressions un nouveau sens & à abolir l'ancien, sans que cet ancien & veritable sens ait subsisté dans aucune de ces expressions & dans aucun lieu, dans aucun auteur, dans aucune société de celles qui sont dans le monde. Or il est certain que tous ces termes dont nous parlons se prennent presentement, & se sont pris il y a plus de mille ans, dans le sens de la presence réelle & de la transubstantiation. Et par consequent c'est-là le veritable sens de toutes ces expressions; & il est impossible que les auteurs & tous les Chrétiens des six premiers siecles y en aient entendu un autre.

A quoy sert donc à Aubertin & à Blondel de faire de longs amas de passages, pour montrer que les mots de *changer* & de *convertir* se peuvent entendre d'un changement accidentel, & que l'on dit que les hommes sont changez en bestes par la colere, ou seront changez en Anges par la mort, & qu'ainsi l'on pourroit dire que le pain est changé au Corps de I. C. quoyque ce ne fût pas un changement de substance.

Je n'examine pas icy la difference de ces expressions; j'espere de faire voir ailleurs qu'il est sans apparence de les vouloir faite passer pour semblables. Mais il suffit de dire en un mot, pour renverser toute cette fausse critique, qu'il ne s'agit pas, par exemple, si les mots de changer, de convertir, & de transelementer, se peuvent entendre d'un simple changement accidentel; mais s'ils ont esté effectivement entendus par les Peres dans ce sens, ou bien dans celui d'un changement de substance, lorsqu'ils les ont appliquez à l'Eucharistie. Or cette question est decidée par ce consentement universel de toutes les Eglises du monde, qui ont toutes entendu effectivement par ces paroles un changement réel & substantiel, & non un simple changement de vertu & de figure, Car comme on ne peut pas s'imaginer qu'il ait pû arriver que les disciples des Chrétiens des six premiers siecles ayent tous pris à

CHAP. II.

Epist. ad Co.
rinth.

2. Gaud. 11. 2.

in Exod.

3. Greg. Niss.

or. Careh.

Ambr. de us qui

nyst. 6. 4.

Cyrl. Hier.

Car. 4. myst.

Ensch Emif.

serm 5. de pasce.

4. in fin Mart.

Apcl. 2.

Ben 1. 4. c. 34.

1. Tatian. in l.

Diatess. Cyrl.

Car. 3. myst.

5. Theoph. An-

tiocb.

6. Chysof. ho-

mil 83. in

Matth.

7. Aug. ad

Januar.

8. Optat. l. 1. de v.

epist. 109.

Gelas. C. 7. in

diatr. conc. Nic.

Hiesych. l. 1.

CHAP. II. contrefens ce qu'ils auroient lû de l'Eucharistie dans leurs livres, & ce qu'ils en auroient entendu d'eux de vive voix; il s'ensuit par necessité que l'intelligence certaine de ces termes parmi les Chrétiens, qui ont vécu depuis le 7. siecle, est une preuve évidente du sens qu'elles avoient dans les premiers.

Quand les paroles des anciens Peres seroient ambiguës, qui doute que la raison ne voulust que l'on s'en rapportast au témoignage de ceux qui ont esté instruits immédiatement par eux? Car qui ne sçait qu'il y a une infinité de choses qui paroissent maintenant obscures & ambiguës dans les écrits des auteurs, & qui ne l'estoient nullement au temps que ces écrits ont esté faits; parce que cette obscurité ne vient que de ce qu'on ignore plusieurs choses qui estoient communes parmy eux, & de ce que nous n'entendons précisément que ce qui est porté par les termes; au lieu qu'ils estoient accoutumez à suppléer en plusieurs rencontres au défaut de l'expression? Il est donc certain que ceux qui ont en tous ces secours, sont tout autrement croyables sur le sujet du sens qu'il faut donner aux expressions des Peres, que des gens qui philosophent mille ans après sur ces expressions, & qui manquent de tous ces secours, qui les rendoient alors claires & intelligibles.

Et ainsi l'on ne peut nier que la raison n'oblige d'expliquer les expressions des auteurs du 6. siecle par celles des auteurs du 7. celles des auteurs du 5. par celles des auteurs du 6. & celles de ceux qui ont écrit dans le 4. par celles des auteurs du 5. & ainsi en remontant. De sorte qu'ayant un point fixe; c'est-à-dire, ayant montré que la presence réelle a esté constamment crüe & receüe de tous les Chrétiens depuis le 7. siecle, & que toutes ces expressions ordinaires sur le sujet de l'Eucharistie ont esté entendues selon cette doctrine, il est indubitable que cette mesme preuve s'étend naturellement à tous les siecles précédens, & qu'elle oblige de conclure qu'on a entendu les mesmes expressions dans le mesme sens.

Si cette preuve est decisive à l'égard des sçavans mesmes, & si elle fait voir qu'ils ne peuvent sans blesser la raison, preferer les raisonnemens qu'ils font sur les expressions des auteurs des six premiers siecles, à l'autorité de toutes les Eglises du 7. & des autres siecles suivans, qui les ont toutes entendues au sens des Catholiques; combien le doit elle estre encore davantage à l'égard de tous ceux qui sont incapables d'examiner en détail tous ces passages & toutes ces expressions, & d'en juger par leur propre lumiere; puisque toute la question se reduit à leur égard à ce point, qui sont ceux qui meritent mieux d'estre crûs dans l'intelligence du langage des premiers siecles, ou les Chrétiens de toute la terre, qui succedant à ceux qui y ont vécu, & ayant esté instruits par eux, ont pris ces expressions dans le sens de la presence réelle; ou des Ministres temeraires qui viennent soutenir mille ans après, que tous ceux qui les ont prises en ce sens, ont esté plongez dans une pernicieuse erreur, & n'ont pas compris le sens des auteurs des six premiers siecles.

CHAPITRE III.

III. CONSEQUENCE. *Que tous les exemples d'expressions rapportez par Aubertin, pour montrer qu'on peut prendre en un sens metaphorique les passages par lesquels les Catholiques établissent la presence réelle & la transubstantiation, ne sont nullement semblables*

Tous ceux qui ont lû le livre d'Aubertin sçavent qu'un des principaux artifices dont il se sert pour éluder les passages par lesquels les Catholiques prouvent la presence réelle & la transubstantiation, est d'en proposer d'autres qui paroissent semblables, & qui néanmoins se prennent, soit dans l'Écriture soit dans les Peres en un sens metaphorique. Et il faut reconnoître que si en ce point il ne témoigne pas beaucoup d'exactitude de jugement, il témoigne au moins beaucoup de lecture; & que ce ramas d'expressions semblables en apparence à celles qu'il veut expliquer, ne s'est pû faire qu'avec un fort grand travail.

C'est ainsi que dans le Chapitre II. du premier livre il ramasse beaucoup de passages de l'Écriture, où il prétend que le mot *est*, est pris pour signifier.

C'est ainsi que dans l'examen de S. Cyrille de Jerusalem il prétend prouver que les mots de *mutari in Corpus Christi*, n'empotent point un changement substantiel, par plusieurs exemples où ces mots ne marquent qu'un changement metaphorique.

C'est ainsi que dans la page 461. il tâche de montrer que le mot de *supius* proprement, est compatible avec un sens de figure & de metaphore.

C'est ainsi que dans la page 481. il rapporte divers exemples pour faire voir que cette expression de S. Gregoire de Nyse, *Corpus Christi dicitur & est*, ne conclud pas que le pain consacré soit le Corps de Jesus-Christ autrement qu'en figure.

Il explique de la mesme sorte les mots de transmutation, *μεταμοίωσις*; de transelementation, *μετεστοιχείωσις*; & il prétend faire voir qu'ils sont employez souvent en des usages metaphoriques. pag. 487.
488. 489.

Enfin on peut dire véritablement qu'en ostant à Aubertin cette comparaison de passages, on luy oste tout ce qu'il a de specieux, & qui peut éblouir les personnes simples.

Il est donc d'une extrême importance de faire voir l'abus qu'il fait de ces comparaisons.

Et pour cela il y a deux voyes; l'une plus longue, l'autre plus courte. La premiere est, de marquer precisément par raisonnement la difference de ces expressions qu'il compare, & de faire voir qu'elles ne sont pas semblables; que l'on a dû prendre les unes pour metaphoriques, & les autres pour simples & litterales.

C'est ainsi que nous avons montré que cette expression de tous les Peres & de toutes les nations, *que l'Eucharistie est véritablement & proprement le Corps de JESUS-CHRIST*, n'est nullement semblable à celles auf-

CHAP. III. quelles elle est comparée par Aubertin, comme de dire que Jésus-Christ est le vray Melchisedech, que les Chrétiens sont les vrais Israélites. Et c'est en cette manière que nous espérons prouver dans le second volume que toutes ces comparaisons d'expressions qu'Aubertin fait, sont toutes fausses, & qu'elles découvrent qu'il n'avoit aucune justesse d'esprit.

Cette voye est sans doute fort bonne pour ceux qui ont le loisir de s'appliquer à cet examen, & qui ont l'esprit propre à ces considérations un peu abstraites. Mais il faut avoier qu'elle est longue, puisqu'il s'agit d'expliquer un assez grand nombre d'expressions & de passages. Et l'on doit reconnoître de plus que ce n'est pas la voye commune dont les hommes se servent dans le discernement des expressions. Ils distinguent fort bien celles qui sont différentes: ils ne les confondent point, ils ne manquent point de donner un sens aux unes, & un autre sens aux autres, sans qu'il leur arrive que fort rarement de faire des reflexions expressees sur les différences qu'elles ont entr'elles. Il y en a même beaucoup qui ne sont pas capables de les faire, & qui ne s'y trompent néanmoins jamais.

Comment donc les distinguent-ils? C'est par une veuë simple de l'esprit, par une impression qui se fait sentir, & que j'appelle pour cela *sentiment*. Ils sentent que ces expressions ont des sens differens, quoique peutestre ils seroient bien empêchez à en marquer la différence. C'est ainsi que les hommes jugent presque de la diversité de toutes les choses du monde. On reconnoît tout d'un coup qu'un homme qui ressemble à un autre, n'est pas néanmoins le même, sans s'amuser à considerer en détail ce qu'il y a dans le visage de l'un, qui n'est pas dans celui de l'autre. L'impression marque tout cela dans l'esprit, sans qu'elle luy en fasse connoître distinctement les différences particulières.

Cette voye de distinguer les choses par *sentiment*, est non seulement la plus universelle, mais elle est aussi la plus seure, la plus fine, & la plus subtile. Car il y a une infinité de choses, comme j'ay dit, dont on sent la différence sans la pouvoir exprimer. Les personnes qui ne sont pas accoutumées à voir des jumeaux fort semblables, s'y trompent souvent; mais ceux qui vivent avec eux ne s'y trompent point, & ne prennent jamais l'un pour l'autre; & néanmoins ils auroient souvent de la peine à dire ce qui les distingue. C'est un certain air qui naît de quantité de petites différences, & qui imprime dans l'esprit l'idée d'une distinction fort sensible, quoiqu'il soit fort difficile de la marquer par les paroles. La raison en est que ce sentiment qui distingue les choses naît d'une veuë confuse d'un tres-grand nombre de parties & de circonstances, que l'esprit voit tout d'un coup, & qui font par là une impression fort différente de toute autre impression; au lieu que le raisonnement ne s'applique qu'à peu de principes qui peuvent n'estre pas ceux qui sont la cause de la distinction des choses.

Il est donc visible que la voye commune que les hommes ont pour distinguer les choses & les expressions, est la diversité des impressions qu'elles font sur leur esprit; de sorte que qui est assuré que des paroles forment différentes impressions sur l'esprit, sçait en même temps qu'elles sont différentes, soit que l'on puisse, soit qu'on ne puisse pas marquer ce qui les distingue. Il suffit

que l'on le sente. Les hommes n'en demandent pas davantage. Ils n'ont pas besoin de tout cet embarras de raisonnement. Le reste n'est que pour la curiosité, & non pour l'utilité.

Pour renverser donc toutes ces comparaisons d'expressions qu'Aubertin a faites avec tant de peine & de travail, il suffit de répondre que le sentiment & l'impression, qui est la règle la plus commune & la plus sûre de la distinction des expressions, distingue & sépare toutes celles qu'il rapporte comme semblables, puisque les hommes en suivant leur impression & leur sentiment, ont toujours pris les unes en un sens, & les autres dans un autre.

Il dit que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Cecy est mon Corps*, par lesquelles il a institué l'Eucharistie, sont semblables à ces autres paroles de l'Écriture, *les sept vaches sont sept années, la pierre estoit CHRIST, le Roy est la teste d'or*. Mais on luy repond qu'il se trompe, & on le fait voir en même temps par une preuve décisive & certaine, qui est, que jamais personne n'a crû que les sept vaches fussent réellement sept années, ny que la pierre fust réellement JESUS-CHRIST, ny que le Roy Nabuchodonosor eust réellement une teste d'or: mais que toutes les nations du monde ont crû sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Cecy est mon Corps*, que le pain consacré estoit réellement & véritablement le Corps de JESUS-CHRIST, comme nous l'avons montré. Et par conséquent ces expressions sont très-différentes.

PAG. 487.

Il dit que cette expression de saint Gregoire de Nyssé, que le pain *est transformé au Corps de JESUS-CHRIST*, est semblable à celle de saint Jérôme, *que tout ce que nous pensons, que nous disons, & que nous faisons, est changé par le feu du saint Esprit en une substance spirituelle*; ou à ce que dit saint Cyrille, *que nous sommes changez au Fils de Dieu*. Mais je luy répons que sans examiner la différence de ces expressions, il est visible qu'elles sont certainement très-différentes, puisque les unes n'ont jamais donné l'idée à qui que ce soit, ny que les pensées, les actions, & les paroles fussent réellement changeées en une substance spirituelle, ny que nous soyons réellement changez au Fils de Dieu; & que les autres ont persuadé à toutes les nations du monde, que le pain estoit réellement changé au Corps même de JESUS-CHRIST.

Voilà la règle la plus sûre de la différence des expressions & il n'y a qu'à l'appliquer à toutes les fausses comparaisons d'Aubertin. Car il se trouve toujours que le sentiment universel & commun de toutes les nations a tellement distingué les expressions qu'il représente comme semblables, qu'il ne les a jamais confonduës, & qu'il a toujours pris les unes dans un sens, & les autres dans un autre.

Et que M. Claude ne nous dise pas que je suppose la question, en mettant en fait d'unepart que tous les Chrestiens n'ont jamais pris ces expressions métaphoriques alléguées par Aubertin, autrement que comme métaphoriques, & de l'autre qu'ils ont toujours pris les expressions qui regardent l'Eucharistie, dans le sens de la présence réelle. Car de ces deux choses la première est accordée par M. Claude, & l'autre est prouvée par tout ce Livre, aumoins

à l'égard des dix derniers siècles, & l'impression generale que ces paroles ont faite pendant dix siècles, prouve, comme nous l'avons dit, celle qu'elles ont faite dans les six premiers. L'impression de ces expressions a donc toujours esté différente. Et par consequent elles sont différentes en elles-mêmes.

Cela fait voir que toute la subtilité des Ministres ne va qu'à obscurcir le sens commun, & que leur maniere de raisonner se termine à l'aveuglement aussi-bien qu'à l'herésie. Leur but est d'empescher les hommes de sentir ce qu'ils sentent, & de distinguer ce qu'ils distinguent. Qu'on laisse agir les hommes selon le sens commun, ils n'auront nulle difficulté à entendre, que quand Saint Chrysologue dit *que l'or convertit les hommes en bestes*, il ne veut pas dire qu'il les change réellement en bestes : & le même sens commun leur a fait juger au contraire, que quand on prie Dieu dans les liturgies d'envoyer le Saint Esprit pour changer le pain & le vin en son Corps & en son Sang, on entend le prier de les changer réellement & effectivement. Ils n'ont jamais eu la moindre difficulté sur le sens de ces expressions. Ils les ont parfaitement distinguées. Ils ont toujours pris l'une dans le sens de figure, & l'autre dans un sens de réalité. Qu'est-ce donc que prétend Aubertin ? Il prétend par la ressemblance extérieure & grossiere des termes, à laquelle il applique l'esprit, étouffer ce sentiment net & vif par lequel nous distinguons si clairement ces expressions sans aucune confusion ; c'est-à-dire qu'il tâche d'éteindre dans les hommes la lumière du sens commun, & de les rendre grossiers & stupides en leur remplissant l'esprit de ces vaines subtilitez.

Cela suffit à tout homme raisonnable pour rejeter tout ce vain appareil de comparaisons, dans lesquelles on représente comme semblables des expressions que les hommes n'ont jamais confonduës. Mais parce que les Ministres ne font jamais contens si on n'entre dans leurs voyes, & qu'on ne les convainque par raisonnement, on tâchera de les satisfaire en ce point dans le 2. Volume, & de leur montrer qu'ils n'ont pas le raisonnement plus juste que cette veuë simple que nous avons appellée sentiment.

Cependant il est bon de remarquer que la différence de ces expressions étant si visible & si nette par la regle du sentiment qui les distingue, il ne faut plus mettre en question si elles sont différentes ; puisque cela doit passer pour constant ; mais qu'il faut examiner seulement ce qui en fait la différence, en la supposant comme certaine : & ainsi c'est encore une des consequences de ce que nous avons établi, *que toutes ces comparaisons d'expressions qu'on trouve dans Aubertin sont autant d'illusions & de sophismes*, puisqu'il prétend unir ce que la nature & le sens commun séparent, & ont toujours séparé.

CHAPITRE IV.

IV. CONSÉQUENCE. *Que la plupart des expressions dont les Ministres abusent contre la presence réelle & la transsubstantiation, s'allient naturellement avec cette doctrine.*

JE ne feray que marquer cette quatrième conséquence, parce qu'il faudroit faire un long traité pour la mettre dans son jour, & qu'il y aura lieu de le faire ailleurs. C'est que comme par la conséquence precedente tous les termes qui ont esté pris constamment depuis le 7. siecle dans le sens de la presence réelle, se doivent expliquer au mesme sens, lorsqu'on les rencontre dans les auteurs qui précédent cette époque: de mesme tous les termes qui s'allient avec la creance de la presence réelle dans les siecles où on l'a certainement cruë, ne peuvent servir d'argument & de preuve qu'on ne la crût pas dans les six premiers.

L'équité de cette conséquence est toute visible. Car pourquoy ces termes subsistant dans les auteurs qui ont vécu depuis le 7. siecle avec la persuasion de la presence réelle; auroient-ils esté incompatibles avec cette doctrine dans les six siecles précédens? Pourquoi la nature qui a porté les auteurs posterieurs à s'en servir sans préjudice de leur sentiment, n'aura-t'elle pas pû produire le mesme effet dans les premiers siecles? Et enfin qu'elle difficulté y a-t'il à entendre ces termes dans les Peres des premiers siecles en un sens qui ne blesse point la doctrine catholique, si ce sens se trouve autorisé par le consentement & par l'usage des dix siecles suivans? Y a-t'il au contraire une maniere plus naturelle de résoudre les difficultez? Cependant par cette regle une grande partie des objections des Ministres tombe par terre.

Ils nous opposent, par exemple, que l'on donne souvent dans les Peres à l'Eucharistie le nom de pain & de vin, de fruit de la vigne, &c. Mais on leur répond que ce mesme langage se trouve dans tous les Grecs & les Latins des derniers siecles, comme on le peut voir en divers endroits de cet ouvrage, & sur tout dans le VIII. Livre. Et sans aller chercher bien loin des exemples, en voicy un formel de l'Archevesque de Gaza, qui declare d'une part tres-nettement dans son écrit, qu'il ne reste pas dans l'Eucharistie la moindre partie de la matiere du pain, & qui ne laisse pas de dire de l'autre, que le Corps de Jesus-Christ est dans le pain & le vin comme dans un Sacrement, *In pane & vino tamquam in Sacramento.*

Pierre de Sicile dit, comme nous avons vû, que Jesus-Christ donna de *vray pain* à ses disciples: & cependant il n'y a rien de plus formel que cet auteur pour la transsubstantiation, comme nous l'avons montré.

Les Ministres abusent ordinairement des passages des Peres, où il est dit que l'Eucharistie n'est pas un pain commun, un simple pain, comme parlent S. Justin, S. Irenée, & S. Cyrille de Jerusalem. Mais l'Archevesque de Gaza dit aussi-bien que ces Peres, que *l'Eucharistie n'est pas UN PAIN COMMUN comme celui que l'on mange, ny un vin commun comme ce-*

742 LIV. X. *Conseq. du consent. de toutes les Eglises,*
 CHAP. IV. *luy que l'on voit d'ordinaire: que c'est vrayement un pain qui sanctifie ceux*
qui le reçoivent: NON EST panis iste communis qui gustatur, non est vinum
usuale quod hauritur.

Aubertin pag.
321. Corysolt.
hom. 24. 12
epist. ad Co-
rinth.

Les Ministres prétendent tirer avantage de ce que S. Chrysostome exhorte ceux qui communient de s'envoler dans le Ciel, parce que les aigles s'assemblent auprès du corps. Mais l'Archevesque de Gaza n'exhorte pas seulement à s'élever au Ciel, il dit mesme que nous y sommes actuellemens élevez: *Aio per cibum divinum, per Deum incorporatum, quo conjuncti propemodum fermentamur, atque unimur cum Christo; imò ad cælum usque communicantes evehimur.*

Cypr. epist. ad
Theod. dial. 1.
Anth epist. 4.
ad Cæsarium
Monachum.

Ils font grand bruit de certains passages de quelques Peres, qui disent que le Seigneur appelle le pain son Corps; qu'il appelle le pain son propre Corps, & sa chair froment; qu'il honore le pain du nom de son Corps. Mais Jeremie Patriarche de Constantinople, dont je ne croy pas qu'il prenne envie aux Ministres de rendre encore la foy suspecte sur le point de la transsubstantiation, dit aussi bien que ces Peres, *qu'après que JESUS-CHRIST eut célébré la Cene selon la loy de Moÿse, il donna à ses disciples un nouveau sacrifice; rompit premierement le pain, le distribua, & le nomma son Corps: οἰκτιρόν σῶμα αὐτὸν καλέσας.*

Apud Allat.
Exercit. ad-
vers. Crejgt.
PAG. 443.

Photius dans une lettre au Pape Nicolas, joint cette expression avec celle qui marque naturellement la transsubstantiation. *O merveille, dit-il, le pain commun est changé au Corps de JESUS-CHRIST, & le vin commun est appelé Sang: ὃ τῷ θαύματι ὁ κοινὸς ἄρτος εἰς σῶμα Χριστοῦ μεταβάλλεται, καὶ ὁ κοινὸς οἶνος αἶμα χρηματίζεται.*

Blondel Eclair-
ciss. pag. 88. &
suivantes.

Ils ramassent avec grand soin les passages des Peres où les symboles sont appelez du nom de figure à cause des rapports qu'ils ont avec le Corps de Jesus-Christ; & ils s'imaginent en pouvoir conclure que le Corps de Jesus-Christ n'y est donc pas enfermé. Mais outre que l'on trouve ce mesme langage dans le 7. & le 8. siecle, c'est-à-dire dans un temps où l'on ne peut avec la moindre apparence douter que la presence réelle ne fust reconnüe de tous les Chrestiens, on le trouve de mesme dans le 11. siecle, & lorsque l'on condamnoit ceux qui nioient la presence réelle, sans que ceux qui estoient les plus ennemis de l'erreur de Berenger en ayent esté ny blesez ny scandalisez, ny qu'ils ayent mesme relevé ces termes. Car chacun sçait que le Cardinal Humbert est la personne du monde la moins suspecte d'avoir esté favorable à Berenger. Cependant ce Cardinal disputant contre Nicetas Pectorat, ne le reprit en aucune sorte d'avoir appellé deux fois les symboles du nom de figure, comme l'on voit dans deux passages: *Divinam autem naturam, quisquis rationis est compos, dicet aliquando. azymum & mortuum quod in sacrificio vos Deo offertis, quod in figura viva carnis domini comeditis.* Et plus bas: *Percunctamur igitur vos, hæc tria, aquam, farinam, & ignem ad aliquid accipitis, & cujus effigiem hæc esse aestimatis?* Ainsi selon cet auteur, les pains azymes, & les parries qui les composent sont des figures & des images; & neanmoins selon le mesme auteur, c'est le corps de Jesus-Christ. *Gratia panem comedunt, qui est corpus Christi:* Et nous mangeons la chair de Jesus-Christ dans le pain changé: *Quam (carnem Christi) comedentes in pane, qui immutatus est per spiritum*

& effectus corpus Christi, vivimus in ipso, tanquam vivam & deificatam CHAP. IV.
 carnem edentes.

Ils abusent souvent de quelques lieux des Peres qui disent que Jesus-Christ nous a commandé de faire le pain de l'Eucharistie en memoire de sa mort; & Inß. contra Triph. Aubertin ne perd aucune occasion d'objecter ces sortes de passages. Mais s'ils veulent consulter les livres de ceux qu'ils appellent ou doivent appeler transsubstantiateurs, ils ne trouveront rien de plus ordinaire que ces sortes de reflexions; & ils les trouveront mesme jointes quelquefois avec un aveu exprés de la transsubstantiation. *Comme nous avons accoutumé, dit Jeremie, de graver dans des colonnes & dans des trophées les vi-* Hierem. Patr. in pr. ma resp. pag. 100. *ctoires des grands capitaines, par lesquelles nous avons esté conservé; de mesme nous exprimons la mort de JESUS-CHRIST par ces dons divins.* Et Germain Patriarche de Constantinople appelle la principale hostie, celle qui figure & qui montre la divine passion; *ἡ ὡ δίκνυται ἡ τυπύται τὸ θεῖον ἡ ζωόφορον πᾶδος.*

Pierre Patriarche d'Antioche, qui estoit du temps de Berenger, dans une lettre qu'il écrivit à l'Evesque de Grade, dit que le pain fait avec du levain estant sanctifié par la consecration, & changé au corps immaculé de Nostre Seigneur I. C. nous a esté donné en memoire de son incarnation.

Jean Patriarche de Jerusalem, dans un traité des azymes cité par Allatius, dit que le pain & le vin sont changez au Corps & au sang de CHRIST, & sont établis pour nous faire ressouvenir de la terrible & véritable victime qui abolit les iniquitez du monde. Exerit. advers. Greg. p. 490.

Nicolas de Methone unit aussi ces deux veritez, par l'une desquelles les Ministres prétendent détruire l'autre. Il estoit nécessaire, dit-il, qu'estant Nicol. Methon. tract. de azymis apud Allat. p. 422. hommes comme nous sommes, & soumis à la loy du temps pere de l'oubly, on nous fit ressouvenir de ce bien-fait, afin de nous empescher de l'oublier, comme nous faisons, quand nous n'avons encore aucune part à la grace. Et c'est pourquoy Dieu a choisi les symboles mystiques du pain & du vin, qui sont changez par une consecration spirituelle au Corps & au Sang de I. C. & par lesquels la mort du Seigneur, & sa resurrection vivifiante est toujours annoncée. Et c'est encore selon le mesme langage que dans la liturgie de S. Basile l'Eucharistie est appellée *type de la resurrection.*

Ils s'imaginent trouver leur sens dans les passages, où le Corps de Jesus-Christ, que nous recevons dans l'Eucharistie, est appellé *spirituel, mystique, intelligible*; ou bien où il est dit que nous le recevons *spirituellement & mystiquement, en mystere, & Sacrement.* Cependant tout Paschase est plein de ces expressions, comme nous l'avons fait voir. Les Grecs d'à present dans le Triode du Jeudy saint, chantent encore qu'ils reçoivent ion sang mystiquement: *ἀπὸ τὸ σῶμα εὐσεβῶς, ἡ ἀπὸ τὸ αἷμα μυστικῶς μεταλαμβάνομεν.* Et Gennade, qui a écrit pour le Concile de Florence, en comparant l'Eucharistie avec la Cene legale, dit que ce qui estoit sur la table legale estoit charnel, & que ce qui est sur la nostre est spirituel: *Quia carnea illa illius mensæ erant, hæc spiritualia.* Un auteur du 7. siecle dans la vie d'Austregisile, parle de la mesme sorte: *Mysticum prece conficit Christi corpus.*

Ils croyent tirer grand avantage de ce que quelques Peres , comme S. Gaudence , le Commentaire attribué à S. Jérôme , Primase Evêque d'Adrumet , comparent l'Eucharistie à un gage que Jesus-Christ nous a laissé pour nous tenir lieu de sa présence. Mais ils trouveront par tout la mesme pensée , comme dans Remy d'Auxerre & dans Agapius Religieux du mont Athos , qui estant l'un & l'autre si grands defenseurs de la transsubstantiation , ne laissent pas de dire , comme nous avons vû , que l'Eucharistie nous tient lieu de Jesus-Christ , & qu'elle nous a esté laissée au lieu de luy :
 ἀντ' ἀδτῆ.

*In c. 11. epist. 1.
 ad Corinth.*

Tous les mots dont les Ministres font aussi tant de mysteres , comme ceux de Sacrement , de type , de mystere du Corps de Jesus-Christ , de Corps de Jesus-Christ en Sacrement , & en mystere , de sanctification du pain , se trouvent par tout dans les auteurs posterieurs , & le veritable sens de ces mots se trouve en mesme temps marqué. Ce qui fait voir que ce ne sont que des expressions imparfaites , qui sont supplées par l'intelligence commune , comme celle de *Sacrement de l'Autel* l'est parmy les Catholiques ; puisque ne designant l'Eucharistie que par une condition si generale , elle ne laisse pas de nous fournir l'idée entiere de tout ce qui est contenu dans ce Sacrement.

En voilà assez pour servir d'échantillon de ce que l'on peut dire sur ce sujet. Il me suffit d'avoir établi icy la regle generale , qui est que toutes les expressions qui se trouvent avoir esté employées naturellement par des personnes tres-persuadées de la transsubstantiation , ne doivent point estre estimées contraires à cette doctrine , & que l'on doit mettre de ce nombre routes celles qui se trouvent en usage dans les auteurs qui ont écrit pendant les temps où nous avons montré que la transsubstantiation estoit universellement crüe & reconnuë.

Cette regle est d'autant plus importante , que faute d'avoir assez consideré ces expressions comparables ou incompatibles avec la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation , les heretiques se fortifient dans leur égarement , & les Catholiques mesmes tombent dans le trouble. Et la raison en est que les uns & les autres jugent des expressions par rapport au langage qui s'est introduit depuis que l'on a eu en veüe de combattre expressément l'heresie sacramentaire. Or il est certain que cette veüe fait que l'on s'éloigne en quelque sorte du langage naturel , en portant à éviter avec soin quantité d'expressions innocentes , auxquelles on se feroit porté de soy-mesme , & à s'exprimer d'une maniere plus forte & plus précise que l'on ne feroit si l'on n'avoit point dessein de prévenir les illusions des Ministres , & l'abus qu'ils font des termes.

Il arrive de là que les Calvinistes d'une part trouvant quelque difference entre le langage des scholastiques , & celuy des anciens Peres , s'imaginent que cette difference d'expressions enferme une difference de sentimens & de doctrine , & prétendent tirer avantage de tout ce qui leur paroist dans les anciens auteurs estre éloigné du langage scholastique : & que de l'autre les Catholiques moins instruits sont quelquefois troublez , en voyant dans les Peres des expressions dont ils auroient peine à se servir , parce qu'elles ne

ne sont plus si ordinaires, & qu'elles ont esté comme bannies, non par la CHAP. IV.
nature, mais par la vüe de l'abus que les Calvinistes en ont fait.

Le remede donc à cét inconvenient, est de se défaire de cette vüe de l'heresie sacramentaire, qui faisant impression sur l'esprit, change en quelque sorte les expressions; & d'entrer dans cette disposition tranquille, dans laquelle ont dû estre ceux qui estant tres-persuadez de cette doctrine n'en ont parlé que pour se faire entendre à des personnes, qui en estoient aussi persuadez qu'ils l'estoient eux-mesmes. Or pour se former une idée de cette disposition, & de ce langage naturel sur le sujet de l'Eucharistie, il n'y a rien de meilleur que de consulter les écrits de ceux, qui vivant dans un siecle, où la transsubstantiation estoit certainement crüe & non combatuë, n'en ont pû parler qu'en cette maniere toute naturelle.

Nous avons déjà droit de mettre de ce nombre tous les auteurs Grecs qui ont vécu depuis le commencement du 7. siecle jusqu'à nostre temps, & toutes les autres societez Chrestiennes; puisque comme nous l'avons prouvé, la presence réelle & la transsubstantiation y ont toujours esté crües sans contestation. Nous pouvons aussi mettre au mesme rang tous les auteurs Latins qui ont écrit depuis ce mesme temps jusques à Berenger, puisque nous avons fait voir cette doctrine aussi établie dans l'Eglise Latine que dans la Grecque. Ceux mesmes qui ont écrit depuis Berenger ne sont pas inutiles, pour faire connoistre que certaines expressions sont tres-compatibles avec la doctrine de la presence réelle. Car si l'on fait voir qu'ils s'en sont servis, c'est une preuve évidente qu'elles sont si naturelles; que la vüe mesme de l'erreur contraire n'a pas esté capable de les exclure entierement du langage de l'Eglise.

Ainsi l'on peut dire que sur ce sujet la regle negative est tres-veritable, sçavoir que toutes les expressions de ceux qui ont crü certainement la transsubstantiation, se peuvent allier avec cette doctrine, & ne prouvent point que celui qui s'en sert ne l'ait pas tenuë. Mais la regle contraire seroit fausse, qui est que toutes les expressions qui sont évitées par ceux qui tiennent cette doctrine, y soient effectivement contraires; puisque, comme nous avons dit, ce n'est pas tant la nature qui porte à éviter ces expressions, que l'impression que l'on a de l'abus que les Sacramentaires en peuvent faire.

Ce que j'ay dit icy de cette regle qui distingue les expressions comparables & incompatibles avec la doctrine de la presence réelle, suffit pour toutes les personnes de bonne foy, qu'il n'est besoin que de mettre dans le droit chemin, & qui prevoyent aisément la consequence que l'on peut tirer d'une maxime aussi seconde que celle-cy. Mais pour les autres qui ne voyent que ce qu'on leur montre expressément, peut-estre qu'on aura lieu de les satisfaire davantage en un autre endroit.

C H A P I T R E. V.

V. CONSEQUENCE. *Que les Catholiques ont droit de supposer sans autres preuves, que les passages des Peres s'entendent dans le sens auquel ils les prennent; & que toutes les réponses des Calvinistes dans lesquelles ils n'établissent pas le leur par des démonstrations évidentes, sont ridicules & déraisonnables.*

LA cinquième conséquence est encore d'une fort grande étendue; parce qu'elle fait voir qu'une grande partie du livre d'Aubertin & de celui de M. Claude, est contraire au bon sens, & doit être rejetée par les personnes intelligentes, sur un principe d'équité qui condamne d'injustice le procédé de presque tous les Ministres.

C'est comme dans les différens que les hommes ont entr'eux pour les choses temporelles; les causes de ceux qui contestent n'étant pas toujours égales, les circonstances extérieures qui se voyent tout d'un coup, font que la possession des biens contestez appartient souvent à l'une des parties avant la décision du fond, & qu'elles ne sont pas toujours également obligées de prouver leur droit, mais qu'il arrive quelquefois que le droit de l'une est jugé certain, à moins que l'autre n'établisse le sien par des raisons convaincantes: de même dans les contestations qui ne regardent que la vérité, il y a souvent une inégalité si visible entre les prétentions de ceux qui sont en différend, & les uns ont quelquefois un avantage si clair au dessus des autres par des raisons extérieures qui se voyent avant que l'on ait examiné le fond, que la raison ne sauroit s'empêcher de former d'abord ce jugement, que la cause des uns doit passer pour juste, à moins que les autres n'établissent la leur par des raisons démonstratives.

C'est-à-dire en un mot qu'il y a des causes qui n'ont point besoin de preuves, & qui sont revêtues de tant de marques de vérité, qui se font voir d'elles-mêmes ou avec peu d'application, qu'on a droit de les supposer pour vraies; & qu'il y en a d'autres au contraire dont l'apparence est si peu favorable, & qui sont combattues par des préjugés si forts & si violens, qu'il est ridicule de les proposer sans preuves; & encore plus de vouloir charger les autres de l'obligation d'en apporter de contraires.

C'est pourquoy dans toutes sortes de disputes il faut d'abord tâcher de reconnoître ceux à qui appartient le droit de supposition, c'est-à-dire le droit de faire passer leur opinion pour vraie & pour certaine, à moins que l'on n'en fasse voir la fausseté par des preuves convaincantes; & ceux au contraire qui blessent la raison en proposant les leurs sans les établir & sans les prouver, & qui se mettent ainsi en possession d'une chose non seulement contestée, mais qui a toutes les apparences contre soy.

Car Dieu qui est la raison souveraine, veut sans doute que nous jugions raisonnablement. Or juger raisonnablement c'est suivre la certitude & l'évidence quand elle nous paroît, & s'attacher à la plus grande vrai-semblance au défaut de la certitude. Il veut donc que nous rejetions d'abord toutes les

opinions qui ont des apparences contraires. Et si ceux qui les proposent les laissent en cet estat, il n'est pas seulement probable, mais certain qu'ils sont injustes & déraisonnables. CHAP. V.

Il n'y a qu'à appliquer ces principes à la voye par laquelle M. Claude & Aubertin éludent tous les passages que les Catholiques leur objectent. Chacun sçait que la dispute se réduit toujours à l'explication de certains termes que les Catholiques prennent en un sens & que les Ministres tâchent de détourner en un autre. Les Catholiques s'arrestent à la signification literale de ces expressions. Ils prennent le Corps de Jesus-Christ pour le Corps de Jesus-Christ; & le changement du pain au Corps de Jesus-Christ, pour le changement du pain au Corps de Jesus-Christ. Les Ministres y appliquent l'une de leurs deux solutions generales, & de ces deux clefs celebres de *vertu* & de *figure*, qu'ils employent à tant d'usages.

Or dans cette contestation il est visible que ce que nous avons appellé le droit de supposition appartient aux Catholiques. Que les Ministres prétendent tant qu'ils voudront que les preuves dont nous nous sommes servis pour montrer que tous ces termes ordinaires: *Que l'Eucharistie est le Corps de I. C.* *Que le pain est fait le Corps de I. C.* *Qu'il est changé au Corps de I. C.* ne se doivent & ne se peuvent entendre qu'au sens des Catholiques, ne sont pas entierement convaincantes, & qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'ils ont esté pris en ce sens mille ans durant par toutes les Societez Chrestiennes, qu'ils n'ayent point formé une autre idée dans les Chrestiens des six premiers siecles; je prétens que cette raison est decisive, & que tout homme judicieux s'y doit rendre; mais ils ne sçauroient nier que ce ne soit au moins un préjugé si terrible en faveur des explications que les Catholiques donnent à ces termes, qu'à moins qu'elles ne soient détruites par des démonstrations évidentes, elles doivent passer pour certaines & pour constantes.

Il s'ensuit donc de là que quand les Catholiques se servent de ces passages où ces expressions se rencontrent, ils n'ont point besoin de preuves pour en établir le sens. Il est rout éably par ce préjugé, & par les termes mesmes. Quiconque apporte pour soy des expressions qui signifient literalement & simplement ce qu'il veut prouver, & qui ont esté prises dans le sens où il les employe mille ans durant par tous les Chrestiens du monde, n'a point besoin de preuves particulieres pour en faire voir le sens. Ces deux qualitez mettent ce sens en un tel point d'évidence, qu'il n'y a que des démonstrations qui les puissent contrepeser, & qui puissent empêcher que la raison ne s'y rende.

Et il s'ensuit encore que quand les Calvinistes répondent à ces expressions, il ne leur suffit pas de dire en l'air qu'elles se peuvent prendre en un autre sens, & d'y appliquer les deux clefs de *figure* & de *vertu*: mais il faut qu'ils fassent voir par des preuves particulieres, que c'est là le veritable sens de l'auteur qui s'est servi de ces expressions, qu'il les a prises effectivement & réellement dans le sens de *figure* & de *vertu*, & qu'ils le fassent voir par des démonstrations & des preuves convaincantes, qui peu-

C H A P. V. vent seules balancer un peu le poids de ce prejugué que la caule des Catholiques a pour soy.

Sur ce fondement on peut établir cette regle indubitable, *Que toutes les réponses des Calvinistes dans lesquelles ils se contentent de dire que ces passages des Peres s'entendent ou d'un corps symbolique, ou d'un corps typique, ou d'une vertu deployée sur le pain, sans accompagner ces explications de preuves particulieres & de demonstrations qui fassent voir que les Peres dont il s'agit ont effectivement entendu par ces paroles un corps symbolique, un corps typique, une vertu deployée, sont contraires à la raison & au bon sens; parce que c'est la raison mesme qui leur impose cette obligation de prouver leur pretension, & qui les condamne s'ils y manquent.*

Il n'y a que ceux qui ont lû le livre d'Aubertin, qui puissent bien juger de quelle étendue est cette regle. Mais ceux qui l'ont lû, ne pourront douter qu'elle ne détruisît tout d'un coup la plus grande partie de ce livre. Car cet ouvrage estant composé dans la plus grande partie de réponses aux passages dont les Catholiques se servent pour établir leur opinion, il se trouve que toutes ses réponses se reduisent ou à appliquer sans preuve & sans fondement ces deux solutions de *vertu* & de *figure*, en s'imaginant ridiculement qu'il a détruit un passage, qui dit formellement que le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, lorsqu'il a répondu en l'air que cela veut dire qu'il est changé en la vertu du Corps de Jesus-Christ, ou à montrer que l'expression dont il s'agit pourroit dans un autre usage & une autre application estre prise dans un sens metaphorique; mais il ne se met presque jamais en peine de prouver par le Pere mesme, qu'il ait effectivement entendu les paroles dont il est question dans le sens auquel il luy plaist de les expliquer. En un mot il croit qu'il luy suffit de prouver que l'expression en soy se peut entendre metaphoriquement; au lieu qu'il devoit prouver qu'elle a esté prise actuellement dans ce sens metaphorique; puisque les Catholiques faisant voir qu'ils ont pour eux & le sens literal, & le consentement de tous les Chrestiens durant mille ans, à prendre ces expressions dans le sens literal, il est ridicule d'opposer simplement à ce principe la possibilité metaphysique d'une autre explication.

Il y aura peutestre lieu d'appliquer en particulier cette regle à Aubertin, & de faire voir qu'elle condamne son procedé presque dans tout son ouvrage. On ne pretend pas en devoir estre crû sur une simple affirmation, & ce n'est qu'un avis que l'on donne aux personnes sinceres qui s'en convaincront par eux-mesmes, s'ils prennent la peine de l'examiner. Mais il est bon d'en faire voir l'usage dans l'examen de quelqu'une des réponses que M. Claude fait aux passages des Peres que l'Auteur de la Perpetuité avoit alleguez.

On luy avoit objecté que S. Ignace dit en parlant de certains Heretiques, *Qu'ils ne recevoient pas l'Eucharistie & les oblations, parce qu'ils ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la chair de Nostre Seigneur qui a souffert pour nos pechez.* D'où il s'ensuit que selon S. Ignace les Orthodoxes confessoient que l'Eucharistie estoit la chair de Jesus-Christ.

M. Claude fait sur cela une réponse abrégée, dont l'embrouillement doit estre suspect dans une personne qui sçait fort-bien se faire entendre quand

il veut. Il dit que des personnes qui n'auront pas dans l'esprit la transsubstantiation, ne seront pas surpris de ce passage ; parceque JESUS-CHRIST ayant dit du pain, *Cecy est mon Corps qui est livré pour vous, il a signifié par ces paroles qu'il adoptoit le pain pour estre son corps, comme n'ayant point de vray corps, ce qui estoit la folle imagination de ces Heretiques anciens ; mais que le pain estoit la figure de ce vray corps, qui est mort & ressuscité pour nous*

Sans doute que M. Claude se feroit expliqué d'une autre maniere s'il avoit voulu estre entendu de tout le monde ; & il y aura bien des gens qui ne comprendront rien à cette réponse, sinon que M. Claude a répondu au passage de S. Ignace, ce qui leur suffit. Je voy bien néanmoins qu'il a voulu que les personnes plus accoutumées à ces questions, vissent deux choses dans la réponse : la premiere, que S. Ignace parle de certains Heretiques qui disoient que JESUS-CHRIST avoit adopté le pain pour estre son corps, parcequ'il n'avoit point de corps : la seconde que M. Claude attribué à ces Heretiques d'avoir nié que le pain fust la figure du corps de I. C. & qu'il prétend que c'est ce que S. Ignace réprend en eux par ces paroles : *Ils ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la chair de JESUS-CHRIST, qui signifient selon luy, qu'ils ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la figure du corps de JESUS-CHRIST.*

Je pourrois dire à M. Claude sur le premier point, qu'il est manifeste qu'il se trompe, & que Saint Ignace n'a jamais eu en vûë des Heretiques qui soutinssent que JESUS-CHRIST avoit adopté le pain pour estre son corps. Car ces Heretiques qui enseignoient cette adoption ridicule du pain, recevoient l'Eucharistie ; & cette adoption mesme du pain leur donnoit lieu de l'admettre, comme M. Claude en demeure luy-mesme d'accord. Or Saint Ignace parle au contraire d'Heretiques qui ne recevoient pas l'Eucharistie. Mais M. Claude n'y prend pas garde de si près. Il luy suffit que ce qu'il répond ait l'air d'une erudition mystérieuse, & qu'il ait occasion de citer le 40. chapitre du 4. livre contre Marcion, quoique dans ce chapitre il n'y ait pas un seul mot de ces Heretiques dont il parle.

Ce n'est pas néanmoins à quoy je m'arreste icy. On pourra disputer ailleurs ces passages plus exactement. Ce que je veux dire presentement est, que la question qui naist de ce passage consiste dans le sens de ces paroles de Saint Ignace : *Ils ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la chair de JESUS-CHRIST.* Les Catholiques les prennent simplement, & disent que Saint Ignace a voulu dire par là que ces Heretiques ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la vraye chair de I. C. & M. Claude prétend au contraire qu'elles veulent dire que ces Heretiques ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la figure du corps de I. C. Je voy qu'il le prétend ; mais le prouve-t-il ? Non. Il n'y pense pas seulement. Il ne croit pas y estre obligé. Il se met en possession de ce prétendu sens. Il renvoye la preuve aux Catholiques.

Il semble à l'entendre que cette expression : *Ils ne confessoient pas que l'Eucharistie fust la chair de I. C.* soit au moins une expression équivo-

que, & qu'ayant deux sens, il ait autant de droit de l'expliquer en celui qui luy est favorable, que les Catholiques en ont de la prendre en celui qui est conforme à leur doctrine. Mais c'est en quoy il est visiblement injuste, & il peche contre cette regle d'equité que nous avons établie. Car cette expression, *Confesser que l'Eucharistie est la chair de Iesus-Christ*, n'est point une expression équivoque ny ambiguë: c'est une expression univoque; & déterminée au sens des Catholiques par elle-mesme, & par le consentement unanime de tous les Chrestiens du monde pendant dix siècles, comme nous l'avons fait voir. Les personnes les plus persuadées de la transsubstantiation, ne se servent point d'autres termes pour exprimer leur creance; & ils employent indifferemment ces paroles: *Je confesse que cecy est la chair de Iesus-Christ: Je confesse que cecy est la vraye chair de Iesus-Christ*, comme n'ayant qu'un mesme sens, ainsi que l'on peut voir par les professions de foy sur l'Eucharistie, que nous avons rapportées.

Il est donc indubitable que les Catholiques ont droit de supposer que S. Ignace les a prises au mesme sens qu'eux, & qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que le procédé de M. Claude, qui prétend sans preuve, sans raison, sans apparence, que ce qui n'a jamais esté pris en un autre sens que celui de la vraye chair de I. C. ait signifié dans la bouche de S. Ignace la seule figure de cette chair.

Il faudroit, afin que les choses fussent égales, qu'il nous montrast quelque grande société, qui n'ayant crû autre chose dans l'Eucharistie durant l'espace de mille ans, sinon que c'estoit la figure de Iesus-Christ, se soit servie ordinairement pour exprimer cette pensée de ces paroles, *Je confesse que l'Eucharistie est la chair de JESUS-CHRIST*, comme nous luy montrons que les Eglises Latine, Grecque, Ethiopique, Egyptienne, Armenienne, Syrienne, ont employé ces paroles pour marquer la creance qu'elles ont que c'est la vraye & propre chair de I. C. Et alors on luy pourroit avoüer que cette expression estant commune à ceux qui croient & qui ne croient pas la presence réelle, & estant également employée par ces deux sociétés, elle ne donneroit droit à aucun de tirer avantage de l'opinion de S. Ignace. Mais estant clair au contraire que ces paroles portent d'elles-mesmes au sens des Catholiques, & estant constant qu'elles ont esté prises en ce sens par toutes les Eglises du monde durant mille années, & qu'on ne sçauroit faire voir qu'elles aient jamais esté prises autrement, on ne sçauroit s'éloigner davantage de la raison, que de supposer sans aucune preuve que S. Ignace les ait prises dans le sens chimerique des Calvinistes.

Cependant c'est là ce qu'on appelle répondre, & M. Claude croit avoir fait des merveilles quand il a appliqué une solution de cette sorte aux passages qu'on luy oppose. On luy allegue que S. Justin dit, *Que de la mesme maniere que Iesus-Christ nostre Sauveur, qui a esté fait chair par la parole de Dieu, s'est revêtu de chair & de sang pour nostre salut; ainsi nous avons appris que cette viande & ce breuvage, qui par le chantement qu'ils reçoivent en nostre corps, nourrissent nostre chair & nostre sang, sont la chair & le sang de ce mesme JESUS incarné.* Et M. Claude croit

Il y a dans le Grec : του δι' εὐχῆς λόγου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ εὐχαριστήσαντες τὸ φῶς ἐξ ἡμῶν αἶμα καὶ σάρκα ἐκ αὐτοῦ τρέ-

en este quitte en nous disant que cet aliment est fait le Corps de I. C. par une union sacramentale au Corps de I. C. Mais il faudroit auparavant qu'il eust prouvé que de dire que le pain consacré est la chair de Jesus-Christ, signifie que le pain consacré est un sacramentellement & figurativement à Jesus-Christ, & que S. Justin les entendoit en ce sens. On sçait bien que toute la terre a pris ces paroles dans le sens de la presence réelle, mais le sens de M. Claude est sans preuve & sans autorité : il est contraire à la lettre, & à l'experience; & par consequent il ne merite pas seulement d'estre écouté.

On luy allegue que Gelaze de Cyzique dit, en parlant de l'Eucharistie, qu'il faut concevoir que l'Agneau de Dieu est gisant sur la table, & que nous prenons véritablement son précieux Corps & son Sang. Et M. Claude répond froidement, que cela veut dire, que I. C. paroist à la foy sous les symboles, c'est-à-dire, qu'il y est en figure, & que nous recevons véritablement son Corps & son Sang immédiatement par l'acte de l'ame, & médiatement par l'acte du corps entant que nous recevons les symboles. Il suppose ainli que recevoir véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, signifie s'unir à Jesus-Christ par la foy, & prendre les symboles de son Corps & de son sang. Mais la signification contraire estant établie par le consentement de tous les Fideles, il falloit des preuves, & non des affirmations temeraires & sans fondement, pour rendre probable ce sens bizarre & extravagant.

CHAP. V.

φορται ἡμῶν, ἐκείνου τῆ σαυκοποιθέντος Ἰησοῦ ἐν σάρκα, καὶ αἵμα ἐξ ἡδὲ σαχθῆμεν εἶναι.

Or il est clair à tous ceux qui entendent cette langue, que cette construction est ambiguë Car on peut arranger les paroles en cette maniere : Didimus cibum, ex quo sanguis & carnes nostrae per mutationem aluntur, per preces verbi, quod ab ipso est, Eucharistiam, factum, carnem & sanguinem esse, &c. Ou bien en celle cy : Didimus per preces verbi

eibum Eucharistiam factum, ex quo sanguis & carnes nostrae per mutationem aluntur, &c. De ces deux constructions l'Auteur de la Perpetuité a choisi la premiere, qui est toute aussi conforme au texte, & qui est sans doute plus nette que l'autre. Cependant M. Claude qui croit avoir droit d'obliger tous les Traducteurs d'exprimer les passages de la maniere la plus avantageuse aux Calvinistes, accuse sur cela l'Auteur d'avoir corrompu ce passage, pour éviter de dire avec S. Justin, que l'Eucharistie nourrit nos corps, & souffre changement: ce qui est, dit-il, un coup mortel à la transubstantiation. Mais il est doublement injuste dans cette censure. 1. Parce que sa construction estant ambiguë, l'Auteur de la Perpetuité a eu raison de le traduire comme il a fait, selon cette regle d'équité & de justice, que toute expression ambiguë doit estre prise au sens qui est le plus commun, le plus autorisé, & le plus conforme à l'opinion qui a les avantages extérieurs d'autorité, d'antiquité, d'universalité. 2. Parce que la conséquence qu'il tire de l'autre traduction, est vaine & frivole. On a déjà repeté souvent à M. Claude que routes les fois qu'on ne traite pas les choses à fond, & qu'on ne les marque qu'en passant, on se sert d'ordinaire du langage des sens. Or selon le langage des sens l'Eucharistie nourrit puisqu'en prenant l'Eucharistie nous ressentons l'effet de la nourriture: & elle nourrit par changement, puisqu'il arrive aux especes les memes changemens sensibles qu'aux autres viandes communes. Il n'estoit point question de discuter exactement en ce lieu, si ce changement estoit non seulement apparent, ou s'il y avoit quelque substance réellement changée: ny si c'estoit l'Eucharistie qui nourrit par sa propre substance, ou par une autre matiere. Ce ne sont pas là des questions qu'on examine par parenthese. Ainsi Saint Justin, qui selon ce sens auroit eu dessein d'exprimer en passant que l'Eucharistie produit dans nos corps les effets ordinaires des viandes communes, & que Dieu ne veut pas qu'il y ait dans ce mystere aucun miracle sensible, auroit parlé d'une maniere philosophique & nullement naturelle, s'il s'estoit servi d'un autre langage que de ce luy des sens, qui porte à dire qu'elle nourrit nos corps par changement. Car c'est ce que l'on sent & que l'on éprouve par les sens, quoi que la foy ensuite corrige ces idées par la verité qu'elle nous découvre.

On luy rapporte ce que dit S. Cyrille de Jerusalem: Jesus-Christ ayant dit du pain, CECY EST MON CORPS, qui en osera douter désormais? Et luy-mesme ayant dit, CECY EST MON SANG, qui oseroit en entrer en doute, en disant que ce n'est pas son sang? Il a autrefois changé l'eau en vin en Cana de Galilée par sa seule volonté, pourquoy ne merite-t-il pas d'estre crû quand il change le vin en son sang? Et sur cela M. Claude sans s'émouvoir, ny faire paroître le moindre étonnement, répond que le sens de ce Docteur est d'établir la verité du Sacrement (c'est-à-dire dans le langage de

Catech. 4. 215f.

pag 266.

752 LIV. X. *Conseq. du consent. de toutes les Eglises,*
 M. Claude de la figure pleine d'efficace) contre l'incrédulité des profanes, qui nient que ce soit autre chose que de simples alimens: *Que l'on doit entendre qu'il ne faut pas douter de la vérité des paroles de Jesus-Christ. Car encore que ce soit du pain comme celui que nous mangeons à nos repas ordinaires, si est-ce que dans cette action mystique il le faut considerer comme le corps de Jesus-Christ, parce qu'il en est le Sacrement, le Seigneur ayant dit, Ceci est mon corps; & que l'on comprend facilement que c'est par un raisonnement tiré du plus au moins, que Cyrille dit que puisque Jesus-Christ a changé l'eau en vin, il peut aussi changer ce vin-cy en un Sacrement de son sang.*

Il seroit trop long de représenter icy tout ce qu'il y a de ridicule dans cette explication. Mais je ne m'arreste maintenant qu'aux significations temeraires qu'il attribué sans raison aux paroles de S. Cyrille.

La maniere dont S. Cyrille exprime ce doute qu'il combat, est celle-cy: *Qui osera douter que le pain soit le corps de Jesus-Christ?* Et le sens de ces paroles, selon M. Claude, est: *Qui osera douter que le pain ne soit la figure efficace du corps de Jesus-Christ?* S. Cyrille étouffe ce doute par ces paroles de Jesus-Christ, *Ceci est mon Corps;* & pour les rendre propres à cet effet, il faut que M. Claude les prenne en ce sens, *Ceci est la figure pleine & efficace de mon corps.*

S. Cyrille fait dire à ces gens dont il reprend l'infidélité, que le vin n'est pas le sang de Jesus-Christ. Et selon la glose de M. Claude ils vouloient dire par là *que le vin n'estoit pas rempli de la vertu du sang de Jesus-Christ.*

Ce Saint ajoute *que Jesus-Christ ayant changé l'eau en vin aux nopces de Cana, il merite d'estre crû quand il change le vin en son sang.* Et M. Claude glose ainsi ces paroles: *Jesus-Christ a changé réellement l'eau en vin, il merite donc d'estre crû en changeant maintenant le vin en la vertu de son sang.*

Il faudra qu'il continué de glofer en cette maniere tout le reste de la Catechese, & qu'il digere cette étrange & inconcevable absurdité, que S. Cyrille ait voulu parler ce langage à de nouveaux baptizez, c'est-à-dire à des gens qui n'avoient aucun usage du langage ecclesiastique, & qui n'en pouvoient juger que par le sens mesme des paroles.

Il faudra qu'il suppose que S. Cyrille, en disant *que nous devons recevoir l'Eucharistie avec une entiere certitude, comme le corps & le sang de Jesus-Christ,* a voulu dire, *que nous devons avoir une entiere certitude que ce pain & ce vin sont la figure inondée du corps & du sang de Jesus-Christ.*

Que lorsqu'il a dit, *que Jesus-Christ sous l'image du pain nous donne son corps,* il a voulu dire, *que sous le pain réel & ordinaire il nous donne la vertu de son corps.*

Que lorsqu'il a dit, *que par ce moyen nous devenons Porte-Christ dans nos corps, lorsque nous recevons dans nostre bouche & dans nostre estomach son corps & son sang,* il a voulu dire, *que nous devenons Porte-figure efficace du corps de Jesus-Christ, en recevant dans nos corps & dans nos estomachs la figure efficace du corps de Jesus-Christ.*

Que lorsqu'il a dit, qu'il ne faut plus considerer les symboles *comme un pain*

pain commun & un vin commun, puisqu'ils sont le corps & le sang de JESUS CHRIST, il a voulu dire, que quoique ce soit du pain & du vin tels que ceux que nous mangeons & que nous buvons dans nos repas ordinaires, néanmoins il faut croire que dans cette action mystique le Verbe incarné y d'plove sa vertu vivifiante.

Que lorsqu'il a dit, qu'encore que les sens rapportent que ce n'est que du pain & du vin, la foy doit confirmer dans cette verité que c'est le corps de JESUS-CHRIST, il a voulu dire, qu'encore que les sens rapportent que c'est du pain & du vin sans vertu spirituelle, néanmoins la foy doit confirmer dans cette verité qu'ils sont remplis d'une efficace spirituelle.

Que lorsqu'il dit: Gardez-vous bien d'en juger par vostre goùt; mais que la foy vous fasse croire avec une entiere certitude que vous avez esté rendus dignes de participer au corps & au sang de JESUS-CHRIST; cela veut dire: Gardez-vous bien de douter de cette vertu spirituelle, parce que vostre goùt ne la sent pas; mais que vostre foy vous assure que vous avez esté rendus participans de la vertu spirituelle moralement communiquée au pain par le corps & le sang de JESUS-CHRIST,

Que M. Claude ne dise pas que je le fais parler à ma fantaisie. On le défie de gloier plus raisonnablement ces paroles, pourvû qu'il se serve des termes simples, & non d'expressions mystérieuses, qui ne signifient rien dans son sentiment; comme quand il dit, qu'il faut considerer le pain dans cette action mystique comme le corps de JESUS-CHRIST; ce qui n'est vray ny du sentiment de l'ame qui le doit infiniment distinguer du corps de I. C. ny du culte extérieur, puisque les Calvinistes ne veulent pas que l'on adore extérieurement l'Eucharistie.

On luy prouvera ailleurs que toutes ces gloses & ces explications sont contraires à la nature & à la raison. Mais il suffit icy de les rejeter toutes par cette raison generale, & qui s'étend à toutes ces solutions, que ce sont des explications extraordinaires de ces termes contraires à l'usage constant de tous les Chrestiens durant plus de mille années; & qu'ainsi il est ridicule à luy de les proposer sans preuves, & sans faire voir en particulier de toutes, que S. Cyrille les a prises dans ce sens & non dans un autre.

Il n'y a qu'à appliquer la mesme remarque aux passages de S. Gregoire de Nyffe, de S. Ambroise, de S. Gaudence, d'Optat, de S. Chrysostome, de S. Ildore, de S. Augustin, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Theodore Eveſque d'Ancre, d'Hesy chius, de S. Eucher, de S. Cesaire, de S. Gregoire, & generalement à tous ceux qu'il explique dans son livre. Car il suit toujours la mesme methode, qui est de s'en démesler en les prenant en ces sens extraordinaires & inouis, sans se mettre jamais en peine de prouver que les auteurs leur ayent effectivement donné ce sens, ou n'en alleguant que des preuves si étranges, qu'on ne scautoit assez s'étonner qu'un homme de sens ait osé s'en servir serieusement.

Il suffit donc pour les détruire toutes, & pour faire voir qu'elles sont déraisonnables, de faire remarquer que toutes les expressions dont il s'agit dans ces passages, ont esté constamment entendues au sens de la presence réelle par toutes les societez chrétiennes: que c'est l'impression qu'elles ont faite dans

CHAP. V. l'esprit de tous les peuples, sans qu'il paroisse qu'elles ayent jamais donné aucune autre idée : qu'ainsi en pretendant, comme il fait, que les auteurs des six premiers siècles les ont prises en d'autres sens, c'est à luy à le prouver par des demonstrations, les preuves petites & foibles n'estant pas supportables quand il s'agit de rendre probable un aussi grand paradoxe que celuy-là ; & par conséquent que ne l'ayant pas fait, & n'y ayant pas mesme pensé, toutes ces solutions & toutes ces explications pretenduës ne doivent passer que pour des discours en l'air, qui ne meritent pas seulement d'estre écoutez par des personnes judicieuses.

CHAPITRE VI.

Suite de la V. CONSEQUENCE. *Où l'on fait voir que l'un des plus grands defauts du livre de M. Claude, & l'un des plus principaux caracteres de son genie, est de ne considerer jamais que c'est à luy à prouver ce qu'il avance.*

IL est d'autant plus necessaire de bien faire entendre à M. Claude cette regle qui apprend à distinguer ceux qui ont droit de supposer leur opinion pour veritable, sans se mettre en peine de la prouver, de ceux qui n'ont nullement ce droit, & qui sont obligez de prouver tout ce qu'ils avancent ; qu'il paroist que son naturel le porte à s'en dispenser, & à oublier continuellement l'estat de la cause qu'il defend.

Comme il est plein naturellement de confiance, il se met d'abord de plein droit en possession des choses non seulement contestées, mais dont la possession appartient aux autres selon toutes les apparences exterieures ; & il fait des axiomes & des fondemens de sa doctrine de ce qui avoit jusques icy servy de preuves contre luy, sans se mettre en peine de changer l'impression publique qui luy est contraire. Il ne sera pas inutile d'en rapporter encore quelques exemples, afin de luy donner lieu d'éviter à l'avenir un defaut qui rebute si fort les personnes sages.

Chacun sçait que la premiere idée des paroles des Evangelistes touchant l'institution de l'Eucharistie, est tres-favorable aux Catholiques. Aussi l'evidence en a toujours paru si grande à Luther, que quelque passion qu'il eût de nuire au Pape, & quoy qu'il sceust, comme il le dit luy-mesme, *que le meilleur moyen de le faire, estoit d'attaquer la doctrine de la presence réelle*, il ne pût jamais resister à la clarté de ces paroles. C'est luy-mesme qui a bien voulu avertir le monde de cette disposition si édifiante pour un Prophete : *Je ne veux ny ne puis desavoïer*, dit-il, *que si Carolstad, ou quelqu'autre que ce soit, m'eust pu persuader il y a plus de cinq ans, qu'il n'y a rien dans le Sacrement que le pain & le vin, je m'en serois crû extrêmement obligé. Car il est vray que m'estant appliqué à l'examen de cette matiere avec chagrin & avec une extrême contention d'esprit, j'ay fait toutes sortes d'efforts pour me delivrer de cette doctrine, sçachant assez qu'il n'y avoit point de meilleur moyen que celuy-là pour nuire à la Papauté. Mais il faut reconnoître que je suis pris, il ne me reste aucun moyen de m'en échaper. Le texte de l'Evangile*

*Lutherus Ep. ad Argentinen-
ses. Hoc diffi-
ci nec possum
nec volo, quod
si Carolstadus,
aut alius quis-
piam ante
quingennemum
mibi persuade-
re potuisset.
in Sacra-*

est trop clair & trop évident pour estre ébranlé, & il est encore bien moins capable d'estre renversé par des paroles & des gloses que des testes mal-faites pourroient inventer.

CHAP. VI.

beneficio sibi devinctum reddidisset. Gravibus enim curis anxius, & in hac discutienda materia multum desudans, omnibus nervis extensis me extricare & expedire conatus sum, cum ipse perspiciebam, hac re Papam in primis me valde incommodare posse. Verum ego me captum video, nulla evadendi via relicta est: textus enim Evangelii nimium apertus est & patens, qui facile convelli non potest, multo minus verba aut glossis à capite vertiginoso confectu subverti.

mento prater panem & vinum esse nihil, ille magno me

Zuingle mesme après avoir déjà formé son heresie sur la raison, ne trouva pas tout d'un coup la solution de ces paroles de JESUS-CHRIST. Il estoit Sacramentaire sans la sçavoir, & il eut besoin d'en estre instruit par la revelation que luy en fit un esprit, dont il écrit luy-mesme qu'il ne sçait s'il estoit blanc ou noir: ce qui a merueilleusement l'air d'une revelation diabolique, quelques passages de Ciceron & de Catulle que l'on allegue pour justifier cette expression. Et certainement il faut estre bien preoccupé pour ne connoistre pas que ces paroles, *Cecy est mon corps*, signifient bien plus naturellement que l'Eucharistie est effectivement le corps de JESUS-CHRIST, que non pas qu'elle n'en est que la figure. Et c'est ce que le contentement de toutes les nations qui les ont prises dans ce sens, fait voir d'une manière convainquante.

H. Spin. Hist. sac. 2. pag. 262.

Si l'on joint à cela tout ce qui est dit dans le 6. chapitre de S. Jean de manger la chair & boire le sang de JESUS-CHRIST; tout ce qu'on lit de l'Eucharistie dans l'onzième chapitre aux Corinthiens, où ceux qui la reçoivent indignement sont declarez *compables du corps & du sang du Sauveur*, on avoüera sans doute que l'exterieur & l'apparence de l'Escriture n'est nullement favorable aux Calvinistes. Je ne parle pas icy du fond, parce que je n'en ay pas de besoin.

Il est donc certain que s'il faut faire des suppositions sans preuves, le droit en appartient aux Catholiques, parce qu'ils ont pour eux & l'apparence exterieure, & l'impression generale. C'est à eux à dire que leur doctrine est clairement dans l'Escriture, dans le 6. chapitre de Saint Jean, dans les trois Evange'istes qui rapportent l'institution de ce mystere, dans S. Paul. Et pour les Calvinistes, l'équité, la justice, le bon sens les oblige de prendre au moins d'abord un air extrêmement rabaislé sur ce point. Il faut qu'ils commencent par lever ces terribles préjugez qu'ils ont contr'eux, & il faut qu'ils donnent de grands combats pour faire écouter seulement leur nouvelle explication de *figure pleine*, & de *vertu déployée*. A moins que cela ils ne sçauroient éviter qu'on ne les condamne justement de temerité.

Pendant M. Claude est si éloigné de s'assujettir à ces regles de bienfiance & de justice, que comme s'il avoit droit de faire passer tout ce qu'il dit pour des oracles, il suppose comme un principe ferme & incontestable de doctrine, qu'il n'y a rien dans l'Escriture qui favorise la *transsubstantiation*, & que ce dogme est absolument destitué des rémoignages des livres saints. Je dis qu'il le suppose comme un principe, parce qu'il n'en allegue jamais de preuves. C'est en cette maniere qu'il en parle dans ce dénombrement

756 LIV. X. *Conseq. du consent. de toutes les Eglises,*
CHAP. VI. des preuves contre la transsubstantiation & la presence réelle, & l'on ne
PAG. 79. peut rien ajouter à la confiance qu'il y témoigne. *A ces deux puissances en-*
emies de la transsubstantiation & de la presence réelle, se joint, dit-il, le
silence de la premiere & de la plus inviolable de toutes les autoritez, qui
est la parole de Dieu contenue dans l'Ecriture. Car qui croira que tant de
miracles se fassent tous les jours en tous lieux par le ministere des hommes,
& par un établissement perpetuel dans l'Eglise Chrétienne, sans que ny
les Evangelistes, ny les Apostres ayent eu charge de nous en avertir, ou
sans qu'ils se soient souvenus de nous en rien laisser dans leurs écrits? Qui
croira que ces doctrines tiennent le rang que Rome leur a donné dans la re-
ligion, comme fondamentales & nécessaires au salut des hommes, sans que
la revelation celeste les ait favorisées du moindre de ses rayons? Qui croira
que si elles sont de Dieu, Dieu les ait laissées en proye aux contradictions de
la raison & du sens qu'il a luy mesme armées contr'elles, sans les munir de
sa protection? Qui croira que la Sageesse divine ait voulu ravir à ses bien-
heureux Apostres la gloire de nous reveler ces mysteres inouïs, pour la com-
manquer à deux Moines dans l'obscurité de ces derniers temps, dans le
neuvième & dans l'onzième siecle? Dites-en ce qu'il vous plaira, je ne
sçauois croire que ce silence ne vous donne de l'inquietude.

Je trouve dans ce discours quantité de preuves de l'emportement de M. Claude, & beaucoup d'imprudence de s'exposer à certaines reparties tres-justes, mais tres-incommodes qu'on luy peut faire, qui sont, qu'il est encore bien plus hors d'apparence que Dieu ait donné la commission de reformer l'Eglise, & de corriger dans sa doctrine une infinité d'erreurs dans lesquelles il auroit permis, selon les Ministres mesmes, que la plupart des Peres & des Saints eussent esté engagez, comme sont selon eux l'approbation du celibat des Prestres, des vœux monastiques, de l'invocation des Saints, du culte des reliques, à un Moine Apostat & deregulé comme Luther, à des gens perdus de débauches, comme Zuingle, Beze, & un tres-grand nombre des principaux auteurs de cette reforme, qui selon tous les Canons de l'Eglise devoient estre degradez & mis en penitence pour toute leur vie, bien loin de se mesler de reformer la religion. Certainement il n'y eut jamais de gens qui eussent moins l'air de reformateurs & de prophetes.

J'y trouve une tres-fausse rethorique, & des amplifications tres-importuns; mais je ne trouve aucune preuve de ce silence touchant la presence réelle, quoyque cette pretention soit contre le prejugué universel, qui n'est pas certainement assez détruit par l'autorité de M. Claude.

Il fait mine ensuite de vouloir montrer plus en détail ce silence, en marquant les occasions où Jesus-Christ auroit dû parler de la presence réelle; & où il pretend qu'il n'en parle point. Pour le 6. Chapitre de S. Jean, il n'a pas jugé que cela valust la peine de dire seulement qu'il n'y estoit pas parlé de l'Eucharistie, & que tous les Peres qui l'ont pris en ce sens l'ont mal entendu. Une petite supposition le delivre de tout cela; & encore c'est une supposition qu'il ne daigne pas exprimer. Il nous la laisse à sous-entendre. Il vient donc aux paroles de l'Institution, & il s'en demesse d'un air qui merite bien qu'on le considere.

La premiere occasion, dit-il, de parler de la transsubstantiation, est l'histoire de l'Institution du Saint Sacrement. Car s'il faut croire les merveilles dont on nous parle, ne derivent-elles pas de cette premiere source? Et comment ne s'y en feroit-il aucune mention? Cependant il est vray qu'il ne s'y en fait point. Lisez & relisez les trois Evangelistes, vous n'y trouverez ny le changement de substance du pain & du vin, ny la subsistence de leurs accidens sans sujet, ny la position du corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux, ny son existence en la maniere d'un esprit, ny rien de ce qu'on nous ordonne de croire. Cela est étonnant.

Il me semble que j'entens un homme, qui pour prouver qu'il n'est point parlé de la Trinité dans ce passage de S. Jean, où il est dit, que trois rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le S. Esprit, & que ces trois ne font qu'un, raisonneroit de cette sorte. Il est clair qu'il n'est point parlé de la Trinité dans ce passage; parce qu'il n'y est pas dit que le Pere communique au Fils sa nature sans luy communiquer sa relation de paternité; & que le Fils estant réellement un avec la nature du Pere, ne laisse pas d'estre réellement distingué de la paternité, quoyque cette paternité soit aussi la mesme chose que la nature. Mais comme l'on répondroit a ce raisonneur impertinent, que S. Jean en marquant la distinction des personnes, & leur unité, comprend toutes ces merveilles sans les particulariser; & que c'est à luy à prouver que S. Jean n'a pas marqué cette distinction & cette unité; on répond aussi à M. Claude, que Jesus-Christ a renfermé toutes ces merveilles dans ces paroles, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*, qui se trouvent dans les trois Evangelistes: que tous les Chrestiens du monde les y voyent, à l'exception des Sacramentaires; que c'est à luy à prouver qu'elles n'y sont pas; & qu'il n'a pas droit de le supposer sans preuves.

Il en fait de mesme sur ce qu'on lit dans S. Paul touchant l'Eucharistie. C'est encore un principe constant pour luy, qu'il n'y a rien dans l'onzième chapitre de la premiere aux Corinthiens qui s'entende de la transsubstantiation; & il en parle toujours avec la mesme hauteur & la mesme confiance, sans se croire jamais obligé d'apporter aucune preuve de ce qu'il avance.

Il faut avouer que ce procedé est étrangement déraisonnable; & ce qui le doit rendre plus odieux, est qu'il est fondé sur le plus ridicule de tous les principes, qui est que l'autorité de M. Claude est plus considerable que le consentement general de tous les Chrestiens du monde. Car quand on propose ainsi sans preuves des opinions contraires au préjugé qui se tire du consentement universel de tous les autres Chrestiens dans un certain sens, on laisse subsister ce préjugé dans toute sa force, puisqu'on ne le combat point, & on y oppose seulement l'autorité de celui qui parle: de sorte qu'il se trouve dans le fond que toute cette éloquente declamation sur le silence de l'Ecriture touchant la transsubstantiation, se réduit à ce plaisant raisonnement, en suppleant ce que M. Claude supprime. Tous les Chrestiens du monde sont persuadés que la transsubstantiation est contenue dans les paroles des Evangelistes & de S. Paul. Moy Claude je declare qu'elle n'y est point du tout contenue, & je le confirme par toute mon autorité. Donc on doit croire

CHAP. VI. que tout le reste du monde se trompe, & que j'ay raison. Voilà le vray sens de toutes ces declamations sans preuves. C'est à M. Claude à juger maintenant si ses argumens sont recevables, & s'il peut justement pretendre que nous ayons tort de nous en moquer.

Il est donc clair que ce droit de supposition que se donne M. Claude, est injuste & ridicule tout ensemble. Mais il est vray d'autre-part qu'il a de merveilleuses commoditez. Car on fait tout ce que l'on veut, en supposant ainsi tout ce qui nous plaist. Il n'y a point d'embarras dont on ne se démette sans peine par ce moyen; & quelques grandes que soient les difficultez, trois ou quatre petites suppositions sans preuves en viennent à bout.

On avoit, par exemple, comparé les difficultez de la Trinité avec celles de la transsubstantiation; & l'on en avoit conclu que comme les difficultez de la Trinité ne nous devoient pas empêcher de croire ce mystere, parce qu'il estoit accompagné de tres-grandes preuves; de mesme, nonobstant les difficultez de la transsubstantiation on ne devoit pas laisser de la croire, supposé qu'elle fust appuyée sur des preuves plus fortes que toutes ces difficultez. Cette proposition estoit sans doute fort raisonnable, tant parce que les Catholiques ont droit de supposer leurs opinions, que parce que l'on n'en tiroit dans ce lieu qu'une conclusion conditionnelle, & que cette consequence se reduisoit à ce point, qu'il falloit croire la transsubstantiation nonobstant les difficultez, supposé qu'elle eust des preuves suffisantes. Ainsi la conclusion dépendoit toujours de l'examen de ces preuves, & il n'y a point de Calviniste tant soit peu raisonnable, qui ne dût demeurer d'accord tout d'un coup d'une proposition si equitable. Mais si l'on eust avoiié tout cela de bonne foy, il y auroit eu bien des lieux communs, & bien de pompeuses periodes qui n'auroient pas trouvé leur place, & l'on n'auroit point eu sujet de parler des tenebres de Dieu, & des tenebres des hommes; *ny de ce trop grand éclat de la lumiere, & de la majesté des mysteres, qui engloutit la pensée, & en ébloüissant la raison la contraint d'adorer ce qu'elle ne peut comprendre;* & de quantité d'autres choses qui ont beaucoup de son & peu de sens. Or il en falloit parler. Cela estoit essentiel, non à la réponse, car elles n'y servent du tout de rien; mais à la reputation de l'Auteur. Il a donc fallu entreprendre de refuter ce discours: *Qu'il faut croire la transsubstantiation nonobstant les difficultez, pourveu qu'elle soit appuyée sur de bonnes preuves, en la mesme maniere que l'on croit la Trinité nonobstant les difficultez qui semblent combattre ce mystere;* & l'on en est venu à bout par quelques suppositions, sur lesquelles on a fondé une declamation de 18. pages.

Premierement M. Claude suppose contre les Sociniens, que la Trinité a de grandes preuves, dont il allegue quelques-unes: ce qui seroit tres-raisonnable dans la bouche d'un Catholique, parce qu'il accompagne ces preuves de l'intelligence publique de toute l'Eglise & de toute la tradition. Mais ces mesmes preuves sont infiniment affoiblies dans la bouche d'un Calviniste, sans autorité, sans possession, & qui renonce à la tradition & à l'autorité de l'Eglise.

Après avoir apporté quelques preuves sur la Trinité, il supprime toutes

les raisons des Sociniens, tous les passages qu'ils alleguent au contraire; & par le moyen de cette double suppression il conclut sans peine que ces preuves sont convainquantes & demonstratives. CHAP. VI.

Il facilite encore cette conclusion par une autre supposition, qui est que tout ce que l'on trouve dans la raison sur le sujet de la Trinité, est qu'elle n'enseigne pas ce mystere, en supprimant ainsi cette foule infinie de difficultez que la raison fournit contre cet article à ceux qui prennent cette dangereuse voye de juger des mysteres de la Foy.

Ainsi par le moyen de ces trois petites suppositions exprimées ou sous-entendus: 1. Que les passages qu'il propose sur la Trinité sont sans repartie; 2. Que les Sociniens n'en objectent point de contraires: 3. Que la raison demeure neutre, se contentant de n'enseigner pas la Trinité, & approuvant au contraire certaines veritez, qui ont une liaison necessaire avec celle-là, il détruit les Sociniens sans ressource, mais d'une maniere plus capable de les faire rire, que de les convertir. Et pour en faire de mesme des Catholiques, il employe le mesme moyen de ses suppositions non prouvées, par lequel il ne manque jamais de faire tout ce qu'il veut.

Al'égard de la transsubstantiation, dit-il, & de la présence réelle, il en est bien autrement. Car quand elles se presentent à nous sous le titre de mysteres difficiles, si nous consultons l'Ecriture sainte, nous ne les y trouvons enseignées ny en termes exprés, ny par une consequence legitime; mais au contraire l'Ecriture dit beaucoup de choses qui les détruisent. Si nous consultons les plus sacrez articles de la religion; nous ne voyons pas qu'ils aient aucune liaison ny aucune consanguinité, s'il n'est permis de parler ainsi, avec elles; il y en a mesmes quelques-uns qui se declarent contr'elles ouvertement, comme contre des doctrines étrangères & supposées. Si nous consultons la raison, de quelque costé que nous la prenions, il n'est pas possible de l'adoucir en leur faveur. Si nous nous tournons du costé des sens, ils déposent si fortement & si unanimement contr'elles, qu'il n'y a rien de plus précis. pag. 61.

Après ces differences si bien marquées & appuyées sur l'autorité de M. Claude, il ne conclut pas moins décisivement qu'il a raison, que si ces discours pleins d'une temerité prodigieuse estoient une écriture canonique. *Voilà déjà, dit-il, quatre differences essentielles pour ne confondre pas la transsubstantiation & la présence réelle avec les mysteres difficiles du Christianisme.*

Tout le reste du chapitre continué de ce mesme air, & son éloquence le guinde si haut, qu'il est toujours infiniment au dessus de la raison.

Il entreprend dans la page 66. de marquer les causes de la difficulté des mysteres pour conclure que ce n'est aucune des causes ordinaires qui rend la transsubstantiation difficile à croire. Or il n'y a personne à qui la seule proposition des causes de la difficulté des mysteres ne fasse d'abord venir en l'esprit les deux raisons ordinaires qui les rendent difficiles: l'une, qu'il y a certains passages de l'Ecriture qui y paroissent contraires, comme, par exemple, celui-cy, *Mon Pere est plus grand que moy*, paroist contraire à l'égalité du Pere & du Fils: l'autre, que nostre raison y trouve des contradictions

apparentes, comme de dire que la mesme nature individuelle est en trois personnes distinctes, n'estant point réellement distinguée de ces personnes. Que M. Claude demande à qui que ce soit quelles sont les causes de la difficulté des mysteres, je le puis assurer qu'il n'en trouvera point qu'il luy réponde autrement. Cependant en faisant le dénombrement des causes, il ne luy a pas plû de parler de celles qui sont les seules qui viennent dans l'esprit, & il n'y parle que de celles qui n'y viennent point. *Les difficultez de nos mysteres consistent, dit-il, ou en ce que les choses spirituelles se trouvent cachées sous le voile des choses sensibles, comme sont les types & les Sacremens, & les expressions empruntées des choses temporelles: ou en ce que les doctrines celestes nous sont quelquefois exprimées en des termes obscurs, dont l'intelligence dépend de l'estude & de la meditation: ou en ce que la gloire des œuvres divines est convertie des infirmitéz & des bassesses de la nature: ou en ce que le silence de Dieu nous oste en partie la connoissance de ses veritez: ou enfin ces difficultez viennent d'un trop grand éclat de lumiere, qui se découvrant dans les mysteres à mesure qu'on les medite, engloutit la pensée, & en éblouissant la raison, la contraint d'adorer ce qu'elle ne peut bien comprendre.*

Voilà, dit-il, ce me semble, de quelles manieres nos mysteres sont difficiles. Après ce dénombrement chimerique il ne manque pas de trouver qu'il y a grande difference entre la transsubstantiation & la Trinité; *parce, dit-il, que les difficultez de la transsubstantiation & de la presence réelle ne consistent en rien de tout cela. Ce qui nous en éloigne, c'est qu'elles sont enveloppées d'impossibilitéz & de contradictions, comme si l'esprit humain n'en trouvoit pas de mesme dans la Trinité, dans l'Incarnation, & dans le peché originel, en s'abandonnant à ses vains raisonnemens.* L'on n'a qu'à parcourir tout le reste du chapitre, pour reconnoistre qu'il est tout fondé sur ces suppositions fantastiques, sans preuves, & dont la pluspart sont contraires au sens commun. C'est là la principale adresse de M. Claude. Il est vray que cette adresse n'est pas difficile, ny de grand usage. Car quand il plaira à un Socinien, il fera un chapitre tout aussi éblouissant que celuy de M. Claude, en étallant toutes les difficultez de la Trinité, en rapportant tous les passages dont ils se servent pour la combattre, & supprimant toutes les réponses que l'on fait à leurs argumens, & toutes les preuves que l'on allegue contr'eux: & si l'on s'en plaint, il se servira de l'exemple du procedé de M. Claude pour autoriser le sien; & tout ce que pourroit dire une personne équitable que l'on auroit prisé pour juge de cette contestation entre M. Claude & ce Socinien, est que le procedé de l'un & de l'autre est également déraisonnable.

Ainsi pour retrancher ces vains amusemens, & cette licence effrenée de suppositious, par lesquelles il est aisé à chacun de rendre sa cause victorieuse, il faut par necessité en revenir aux regles de la raison & du bon sens, qui nous apprennent l'usage legitime des suppositions.

C'est par ces regles qu'il est permis aux Catholiques de supposer leur opinion pour veritable; parce qu'ils ont pour eux le consentement general de l'Eglise, & mesme de toutes les societez qui en sont séparées, à prendre l'Ecriture

l'Écriture dans le sens qu'ils y donnent. Mais les Calvinistes n'ont nullement ce droit. Au contraire on a droit de les condamner d'abord en tout ce qu'ils alleguent sans preuves. CHAP. V.

Non seulement ils ne l'ont pas à l'égard des Catholiques ; mais ils ne l'ont pas même à l'égard des Sociniens ; parce qu'ils renoncent à la tradition & à l'autorité de l'Église, & qu'ils se réduisent à la seule Écriture expliquée par leur raisonnement, ou par leur esprit particulier. Des gens qui se réduisent à ces termes n'ont pas droit de dire la moindre chose contestée, sans en alleguer des preuves ; parce qu'ils ne peuvent legitimement préférer leur autorité à celle de personne.

C'est ce qui fait voir qu'encore que la Trinité & tous nos autres mystères ayent une infinité de preuves très-claires & très-convainquantes & dans l'Écriture & dans la tradition, néanmoins ces preuves sont fort mal dans la bouche des Calvinistes, qui les affoiblissent tellement par leur faux principes, qu'ils les rendent incapables de persuader les Sociniens, & tous les autres qui sont dans l'erreur. Aussi voit-on que ces detestables Heretiques n'ont fait que pousser plus avant les principes que les Calvinistes leur ont fournis, en ne souffrant pas qu'on les retint dans ces bornes arbitraires & fantastiques, dans lesquelles il avoit plu aux premiers reformateurs de se renfermer : de sorte qu'on peut appeller avec raison cette herésie une extension du Calvinisme.

CHAPITRE. VII.

VI. CONSEQUENCE. *Que ce consentement de toutes les Societéz Chrestiennes dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, apprend à distinguer les suites necessaires de ces dogmes, de celles qui ne le sont pas ; & fait voir ainsi la fausseté de plusieurs raisonnemens des Ministres.*

C'EST avec grande raison que M. Claude dit en un endroit *que les* pag. 53. *moyens généraux, comme les divisions, les methodes, les abreges, les sources de raisonnement, sont communs aux deux partis, sans que l'abus en doive faire condamner l'usage.* Et en effet la plupart des faux raisonnemens sont tirez des mêmes lieux d'où l'on tire les preuves les plus concluantes. Mais l'on peut dire néanmoins qu'il n'y a point de sources de raisons generales qui fournissent plus de bonnes & de mauvaises raisons, que celle qui consiste dans la consideration des suites.

On établit les choses par leurs suites necessaires, qui nous sont d'ordinaire plus connues que les choses mêmes ; & on les détruit par le défaut de ces suites necessaires. Mais on abuse de cette maniere de raisonner, ou en ne voulant pas reconnoître pour suite necessaire ce qui l'est effectivement ; ou en prenant pour suite necessaire ce qui ne l'est pas.

Cette illusion a particulierement lieu dans ce qui dépend de la volonté & de l'esprit des hommes. Et la raison en est que ces deux puissances sont des causes d'une nature toute particuliere, & qui ont en même temps des

CHAP. VII. effets tres-certains, & tres-reglez, & des effets tres-incertains & tres-de-reglez.

La plus grande certitude que l'on puisse avoir parmy les hommes, & à laquelle mesme Dieu a voulu attacher les preuves humaines de sa religion, est fondée sur les effets reglez & certains de la volonté des hommes. Il n'y a rien, par exemple, de plus certain que cela, qu'il y a une ville de Constantinople, & ceux mesmes qui ne l'ont pas vûë n'en peuvent douter: cependant cette certitude dépend de ce que nous sçavons qu'il est impossible qu'autant d'hommes conspirent volontairement à soutenir & à cacher un mensonge, qu'il en faudroit pour faire que ce fait pust estre faux. Nous sçavons donc certainement que les hommes n'agissent pas de la sorte.

Mais comme il y a des effets & des suites certaines, il y en a aussi une infinité qui ne le sont pas. Car l'esprit humain est une étrange machine. Il est difficile d'en comprendre tous les ressorts, & de prévoir tous les effets qui en naissent. Et ainsi l'on se trompe souvent en le voulant faire agir à sa fantaisie, & en concluant temerairement qu'on n'a point eu une opinion en un certain temps, parce qu'elle n'y a point produit le mesme effet qu'elle a produit en un autre.

Ce qui nous trompe en cela, est, que nous confondons les suites de nécessité avec les suites de convenance; & cependant ce sont deux choses fort differentes. Car les suites de nécessité sont invariables; & les suites qui ne sont que de convenance, sont souvent telles que le contraire peut sembler n'avoir pas moins de convenance par une autre reflexion de l'esprit. C'est, par exemple, une chose fort convenable à ce que nous croyons de l'Eucharistie, de ne la renfermer que dans des vases d'or & d'argent: mais Saint Exupere jugeoit aussi avec raison que c'estoit une chose fort convenable de renfermer l'Eucharistie dans un panier d'osier, pour distribuer aux pauvres l'or & l'argent des vases sacrez, sçachant bien que dans le fond toute matiere est également indigne de Dieu, & que le choix de l'une plustot que de l'autre se fait plustot par rapport aux impressions que les hommes en ont, que non pas au jugement de Dieu; & qu'ainsi ces raisons peuvent ceder à la nécessité des membres de JESUS-CHRIST.

C'est une chose fort convenable que d'exposer quelquefois le corps de JESUS-CHRIST, afin que les Chrestiens soient excitez à luy venir rendre leurs hommages; & c'est une chose fort convenable aussi de ne l'exposer point, afin d'entretenir les hommes dans un plus grand respect envers les mysteres, & pour leur apprendre que la principale fin de ce Sacrement est de nourrir spirituellement les ames de ceux qui le reçoivent dignement.

C'est une chose fort convenable que de ne permettre pas aux laïques de toucher le corps de JESUS-CHRIST, pour leur en donner plus de respect; c'estoit aussi une chose fort convenable autrefois que de leur permettre de le toucher, & de l'emporter, puisque c'est un present que Dieu leur a fait, & que la main d'un homme qui est l'image de Dieu, est infiniment plus noble que les vases les plus precieux, comme le dit un

Concile; aussi cette coutume se pratique-t-elle encore en quelques-unes des CHAP. VII.
societez d'Orient.

C'est une chose fort convenable que de communier à genoux, pour témoigner l'estat d'abaissement où l'on doit estre devant la majesté de Jesus-Christ; & c'est une chose fort convenable de communier debout, pour représenter par cette posture du corps, la resurreccion de JESUS-CHRIST, qui ne veut donner son corps resuscité qu'à des ames resuscitées.

C'est une chose fort convenable de communier sous une espee, pour éviter les inconveniens qui arrivent de l'usage du calice; & c'estoit aussi une chose fort convenable que de communier sous les deux especes lorsque l'Eglise estoit dans cette pratique, pour imprimer plus fortement la mort de I. C. dans l'esprit de ceux qui communient, par l'image de la separation du corps & du sang.

On peut exclure les penitens de la vûe des mysteres, pour les faire entrer plus vivement dans le sentiment de leur indignité; & on les y peut admettre, afin de les exciter davantage à l'amour de ce Seigneur, qui les traite avec tant d'indulgence & tant de bonté.

Il est naturel qu'on se souleve contre la doctrine de la transsubstantiation, quand on se laisse emporter aux difficultez que la raison humaine y fait trouver; il est assez naturel aussi qu'on ne se souleve pas contre cette doctrine, lorsque l'accoutumance de la Foy a plié les esprits à la docilité envers ce mystere.

Il est naturel qu'elle soit définie par les Conciles quand on l'attaque; & il est naturel aussi qu'on ne la définisse pas quand on ne l'attaque point. On en peut exiger la confession en certain temps dans les professions de foy; & on peut ne l'exiger pas en un autre, parce qu'on peut supposer qu'on n'en doute pas.

Toutes ces sortes de convenances ne sont donc point si fixes ny si arrestées, qu'en les regardant par une autre face, on ne puisse trouver de la convenance à pratiquer le contraire; & c'est pourquoy elles sont par leur nature mesme sujettes aux changemens qui peuvent naistre de ces différentes vûes.

Ainsi toute la justesse de l'esprit dans les preuves que l'on tire de ces suites, est de bien distinguer celles qui sont certaines, uniformes, & constantes, de celles qui ne le sont pas. Et le defaut de justesse consiste au contraire à les confondre, ou en desavouant les effets les plus certains, parce qu'il y en a qui ne le sont pas; ou en voulant faire passer pour des effets & des suites nécessaires, ce qui n'est qu'une suite de convenance, & qui est sujet par consequent aux différentes vûes des esprits, & aux différentes utilitez qui naissent de diverses circonstances.

Le principal but de ce traité est de convaincre M. Claude du premier de ces defauts de justesse, en luy faisant voir l'impossibilité de ce changement prétendu, sur lequel le Calvinisme est établi, par les suites certaines & indubitables que ce changement devoit avoir, & qu'il n'a point eues en effet, & je pense m'en estre assez exactement acquitté. Je suis maintenant obligé de le convaincre de l'autre, en refutant quantité de mauvais raisonnemens qu'il

CHAP. VII. fonde sur ces suites de simple convenance, qu'il veut faire passer pour des suites nécessaires & invariables.

Ce défaut ne luy est pas moins ordinaire que l'autte, & quoiqu'il paroisse contraire, il vient néanmoins de la mesme source, qui est une activité d'imagination, qui n'est pas réglée par un jugement aussi exact qu'il seroit à desirer. Car cette activité fait qu'il se presente à son esprit plusieurs images; & qu'ainsi il ne manque jamais de raisons & de lieux communs pour & contre sur quelque matiere que ce soit; & ce défaut d'exactitude fait qu'il ne remarque pas les différences réelles de ces images, & que c'est sa volonté & son interest plustost que sa raison qui les employe.

pag. 224.

S'il est question de faire voir la possibilité de ce prétendu changement, son imagination luy fournit incontinent des exemples d'autres changemens tres-différens en soy; mais semblables dans le nom; des declamations en l'air contre les preuves, des raisonnemens, des lieux communs sur les événemens imprevûs, & dont les causes nous sont cachées. *Est-il facile, dit-il, d'éclaircir comment se forment les orages & les tempestes dans un air parfaitement tranquille? Comment d'un tas de matieres mortes & inanimées s'engendrent des creatures vivantes? Comment on passe de la santé à la maladie, & de la maladie à la mort? Comment se forment les seditions & les tumultes dans un Estat qui auparavant estoit en paix? Comment se changent les contumes publiques, les langues, les arts, les sciences, & les disciplines mesmes?* La conclusion qu'il prétend tirer de là est, qu'il est possible que tous les Chrestiens ayent changé insensiblement de creance au dixième siecle; & cette conclusion est fondée sur ces principes ridicules, mais populaires. Il y a quelque chose d'incertain, donc tout est incertain. Il ya des choses inconnuës, donc tout est inconnu. Il y a des événemens certains, dont on ne connoist pas les causes, donc je dois reconnoistre comme possibles toutes sortes d'événemens. Mais quand son interest est changé, & qu'il a besoin de faire croire qu'il est impossible qu'il soit arivé quelque changement dans la discipline, sans que la foy ait esté changée, toutes sortes de raisons luy deviennent bonnes, toute suite luy paroist nécessaire, & tout changement de pratique emporte selon luy un changement de creance; & il ne debite pas avec moins d'affurance ces conséquences frivoles, que les principes les plus clairs & les plus indubitables.

pag. 485.

Supposé, dit-il, que toute l'Eglise ancienne eust crû ce que l'Eglise Romaine croit auourd'huy, ce seroit la chose du monde la plus étrange que cette creance n'eust point produit les mesmes effets qu'elle a produit depuis Paschase, & depuis Lanfranc. Dès que Paschase l'ent produite, tous les grands hommes de son siecle la combattirent (on a vû la fausseté de ces deux faits, & que Paschase ait inventé cette doctrine, & que Paschase ait esté combattu) Berenger en fit de mesme dans l'onzième, & depuis elle n'a jamais esté en repos, quelques puissances qui l'ayent soutenné. Ne seroit-ce pas un miracle qu'elle eust esté paisible durant un si long-temps, où il y a eu des heresies presque sur tous les articles de nostre symbole.

Cette raison luy paroist si solide , qu'il la repete souvent ; & il la mer à son ordinaire en exclamation , pour la faire au moins valoir par le ton de voix dont on la prononcera. *Quelle apparence , dit-il , que durant huit cens ans personne ne se soit soulevé contre une creance qui est combattuë par toutes les lumieres de la nature & de la grace ; qui n'a rien qui la protege que l'autorité de Rome , qui ne s'estoit pas encore déclaré en sa faveur.* pag. 488.

Les miracles de l'Eucharistie dont on rapporte un plus grand nombre depuis le 9. siecle , luy fournissent le sujet d'une exclamation de mesme nature. *Ces prétendus miracles , dit-il , sont une marque sensible de l'innovation de Paschase. Car si la transsubstantiation & la presence réelle eussent esté la foy perpetuelle de l'Eglise , produisant en tout temps leur effet naturel , qui est de soulever contre elles l'esprit humain à cause de leurs difficultez , pourquoy ne commencerons-nous à voir des miracles de cette nature que dans le 9. siecle ?* pag. 491.

Les miindres changemens de pratique luy donnent lieu de tirer de semblables conclusions. *Il est certain , dit-il , (car il ne doute jamais de rien) que la communion sous une espece est évidemment un fruit & une suite assez nécessaire de la transsubstantiation. Car il a fallu en venir là pour éviter les inconveniens où le sang propre & adorable de JESUS-CHRIST se trouve exposé , si on donne le calice au peuple. Ce qui est une marque que ces inconveniens n'avoient point de lieu dans l'ancienne Eglise , puisqu'ils ne produisent pas le mesme effet qu'ils ont produit depuis : de sorte que le changement de pratique témoigne le changement de creance dans le fond mesme.* pag. 504

C'est sur des raisonnemens de cette sorte qu'il se fonde particulièrement pour soutenir que les Grecs sont fort conformes à la creance des Calvinistes , & qu'ils n'enseignent point la transsubstantiation comme l'Eglise Romaine. *Quelle plus grande marque voulez-vous , dit-il , de la difference qui est entre ces deux Eglises , que celle-là ? En l'une vous voyez la transsubstantiation définie par les Conciles , enseignée par les catechismes , portée par des professions publiques : en l'autre vous n'y voyez rien de pareil.*

Ceraionnement est tres-faux dans le fait à l'égard de l'Eglise Grecque , puisqu'on nous avons montré que la transsubstantiation ya esté définie par des Conciles , qu'elle est contenuë exprellément dans la profession de foy que l'on faisoit signer aux Sarasins , & dans divers autres actes signez & approuvez par les Grecs , & dans tous les livres ecclesiastiques qui leur tiennent lieu de catechisme , comme l'horologe , le synodique. Mais s'il estoit bon , M. Claude le pourroit appliquer aux autres communions , où l'on ne voit point de Conciles qui ayent défini la transsubstantiation , & qui ne la comprennent pas ordinairement dans leur profession de foy. Il le pourroit mesme appliquer à l'ancienne Eglise jusqu'au temps de Berenger. Enfin c'est par ces differences de pratique , que M. Claude prétend de montrer que l'on n'adore point l'Eucharistie dans l'Eglise Grecque , & que l'on n'y croit point la presence réelle , ny la transsubstantiation.

Cela paroistra, dit-il, si vous voulez plus évidemment, si nous rappelions icy toutes les preuves que nous avons produites cy-dessus, pour faire voir que les Grecs n'adorent point le Sacrement de cette adoration souveraine que l'Eglise Romaine luy rend, n'estant pas possible qu'ils soient persuadés que cette mesme substance qu'ils voyent & qu'ils reçoivent, est le corps propre de leur Sauveur, & qu'il n'y en a point d'autre ; & qu'en mesme temps ils ne luy rendent pas l'hommage que toutes les creatures luy doivent. Or il est certain qu'ils n'ont parmy eux aucuns de ces usages que l'Eglise Romaine pratique pour témoigner ce culte qui n'est dû qu'à Dieu. Ils reçoivent le Sacrement tout debout : Ils ne se prosternent point devant luy quand ils le portent aux malades : ils ne l'exposent point publiquement ny dans leurs joyes ny dans leurs afflictions : ils ne luy ont point de dié de festes particulieres : ils ne le portent point pompeusement en procession : ils n'ont point dressé d'office exprés pour celebrer ses loüanges : en un mot ils ne font rien de ce que Rome fait en signe de son adoration.

Cela paroist si clair à M. Claude, qu'appliquant ce raisonnement à l'ancienne Eglise, il témoigne de l'indignation de ce qu'on n'en est pas persuadé tout d'un coup : *Dubitatur etiam placita nec subito probas.*

Mais pourquoy, dit-il, faut-il contester sur une chose plus claire que le Soleil ? Si l'ancienne Eglise eust adoré l'Eucharistie comme son Dieu, n'eust-elle pas fait, au moins à peu près, les mesmes choses que l'Eglise latine a faites depuis l'établissement de la transsubstantiation & de la présence réelle, & qu'elle fait encore pour témoigner ce souverain hommage qu'on luy rend.

Il fait bon en passant de remarquer ce que c'est qu'une chose plus claire que le Soleil selon M. Claude. Que si l'on vouloit prendre la peine de recueillir de son livre les exemples qu'il nous y donne des choses claires, obscures ; concevables, inconcevables ; certaines, incertaines, ce ne seroit pas une chose peu divertissante, & peut-estre persuaderoit-elle le monde qu'il n'y a guere eu d'Ecrivain qui ait jamais pris les choses plus à contre sens que luy.

Mais pour reduire en peu de paroles ce qui est contenu dans toutes ces exclamations, & dans ces figures si bien poussées, le voicy en abrégé. C'est que M. Claude prétend que le soulèvement des peuples contre la transsubstantiation, les miracles de l'Eucharistie, la communion sous une espee, les Conciles, & les professions de foy qui contiennent la transsubstantiation, la reception de l'Eucharistie à genoux ; la feste du S. Sacrement, la procession du S. Sacrement, l'exposition dans le temps de joye ou de tristesse, sont des suites inseparables & nécessaires de la doctrine de la présence réelle & de la transsubstantiation. Et il conclut de là que ces suites ne se trouvant pas dans l'ancienne Eglise, c'est une preuve plus claire que le Soleil, que l'on n'y a crû ny l'un ny l'autre de ces dogmes.

On luy répond que toutes ces suites ne sont que d'une simple convenance tres-capable de variété, & sujette aux vicissitudes des choses humaines ; & que bien loin de s'étonner qu'il soit arrivé quelque changement dans ces sortes de choses, il seroit au contraire contre la nature qu'il n'y en fust point

arrivé, n'y ayant rien de moins naturel & de moins proportionné à l'esprit humain, qu'une telle uniformité; puis que les circonstances changeant, obligent de diversifier les pratiques extérieures.

Toute la question se réduit donc à sçavoir, si ces suites dont M. Claude fait le dénombrement, sont effectivement inseparables de la transsubstantiation & de la presence réelle. Si la supposition estoit vraie, l'argument de M. Claude seroit concluant, Mais s'il n'y a nulle liaison nécessaire entre cette doctrine & ces suites comme nous venons de le prouver par avance, cette creance peut fort bien subsister sans aucune de ces pratiques ny de ces suites. Et tous ces raisonnemens que M. Claude étale si pompeusement : doivent passer pour vains, inutiles, faux. C'est ce dernier point que j'ay dessein de luy prouver, & parce que les personnes préoccupées ne se rendent pas d'ordinaire aux simples raisonnemens, je me serviray de preuves plus sensibles pour luy faire voir qu'il prend pour des suites inseparables de la doctrine de la transsubstantiation, des choses qui ne le sont nullement; & c'est ce que le consentement des societez orientales dans la foy de la presence réelle me donne moyen de faire d'une maniere sans repartie.

On peut donc dire à M. Claude que c'est en vain qu'il se debat & qu'il s'échauffe si fort sur ces suites de la transsubstantiation. Les raisons sont inutiles dans les choses que l'on peut faire voir en quelque sorte par les sens, & nous le pouvons en cette rencontre. M. Claude prétend que toutes ces suites sont inseparables de la transsubstantiation. Il ne faut donc que luy faire voir cette doctrine actuellement séparée de toutes ces suites, pour luy montrer qu'il s'abuse.

Une seule Eglise nous suffiroit pour cela, que sera-ce donc si nous luy en produisons plusieurs, & si nous luy montrons la doctrine de la presence réelle établie dans plus de la moitié des Chrestiens sans aucune de ces suites? Or c'est ce qui non seulement est facile, mais c'est ce qui est déjà fait, puis que l'on a prouvé d'une part que toutes ces Eglises croient la presence réelle, & qu'il accorde de l'autre que l'on n'y observe pas ces ceremonies & ces pratiques, & que l'on n'y voit point toutes ces autres suites dont il fait le dénombrement comme en estant inseparables. On communie dans toutes ces Eglises sous les deux especes. La feste du S. Sacrement, l'exposition, la procession ne sont établies dans aucune. Leur profession de foy ordinaire ne la contient pas : elle n'y auroit peut-estre jamais esté définie par aucun Concile, si l'apostasie de Cyrille Lucar n'en eust donné l'occasion. Et cependant on y croit la presence réelle & la transsubstantiation aussi universellement & aussi fermement que dans la communion du Pape, & l'on y deteste comme Heretiques ceux qui ne la croient pas comme parmy les Catholiques Romains.

Il est vray que que M. Claude avance dans cette comparaison qu'il fait des pratiques de l'Eglise Romaine avec celles de l'Eglise Grecque, ou de l'Eglise des huit premiers siècles; plusieurs faits faux, comme de dire que les Grecs n'adorent point l'Eucharistie en se mettant à genoux : que l'on ne se prosterne point en terre quand on la porte aux malades; ce que nous ferons voir estre faux en parlant de l'adoration, aumoins à l'égard de plusieurs d'entre

CHAP. VII. les sociétés d'Orient. Mais quand on n'y pratiqueroit aucune de ces ceremonies exterieures, la foy de la presence réelle n'y seroit pas moins établie. Et en effect il est remarqué des Maronites qu'ils ne se mettent jamais à genoux dans l'Eglise, & qu'ils s'y tiennent toujourns appuyez ou courbez sur un baston fait en forme de potence, sans qu'ils en soient pour cela moins Catholiques.

*Hoornbec.
summ. contro-
vers. p. 954.*

On a remarqué mesme que les Grecs de Pologne s'estant reünis avec l'Eglise Romaine, excepterent formellement toutes les ceremonies que l'on pratique à l'égard du S. Sacrement, sans qu'ils ayent donné pour cela le moindre soupçon de n'estre pas Catholiques sur ce point.

Une surprise si visible, & découverte par une experience si claire, devoit rendre M. Claude plus retenu à l'avenir dans ses conjectures, & moins emporté dans ses figures & ses exclamations. Il est bon d'argumenter par les suites; mais il faut que ce soient des suites necessaires & inseparables, & non pas des suites si certainement separables, qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour les voir separées dans une grande partie de la terre. Il faut distinguer les occasions où les conjectures peuvent avoir lieu, de celles où les choses se doivent decider par l'évidence; & l'on doit sentir qu'il est ridicule de faire mille efforts pour prouver qu'une doctrine doit necessairement avoir certains effets & certaines suites, lorsqu'on nous montre sensiblement cette doctrine sans ces effets & ces suites, dans la moitié des Chrestiens & dans tous les siecles de l'Eglise.

Je puis dire neanmoins pour excuser M. Claude, que cette maniere de mal raisonner par de fausses suites, ne luy est nullement particuliere, & qu'il semble, qu'elle ait quelque rapport avec l'esprit des nouveaux Ministres. Car jamais gens ne la pratiquerent tant. Celuy qui l'a portée à un plus haut point, est M. Daillé, dont les livres sont presque tous fondez sur ces sortes de sophismes. Et par consequent il est facile de les renverser par cette distinction des suites necessaires & non necessaires des dogmes dont il s'agit.

Mais pour me renfermer maintenant dans la seule matiere de l'Eucharistie, il est clair que ce consentement de tous les Orientaux dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, qui subsiste sans ces pratiques & sans ces suites, fait voir qu'elles ne sont point necessaires, qu'elles ne naissent point precisément de cette doctrine en foy, mais des circonstances & des differentes vûes qu'on peut avoir sur un mesme mystere. Et par consequent comme ces circonstances & ces vûes peuvent changer, il n'y a nul sujet d'estre surpris de voir ces pratiques établies en un temps, & de ne les voir pas en un autre; comme il n'y en a point d'estre étonné de les voir maintenant dans un lieu, & de ne les voir pas dans un autre lieu, quoiqu'il n'y ait que la mesme foy dans ces divers lieux.

CHAPITRE VIII.

VII. CONSEQUENCE. *Que la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation ne porte point d'elle-mesme à parler des suites philosophiques, ny à expliquer les difficultez des mysteres; & qu'ainsi l'on ne se doit point étonner que les Peres n'en aient point parlé.*

COMME les veritez sont fecondes, les erreurs & les faux préjugés le sont aussi; & comme il y a une multiplication de lumiere qui fait qu'une verité en découvre une autre, il y a une extension de tenebres qui empêche de voir ce que l'on a devant les yeux, & de tirer les conclusions les plus naturelles & les plus aisées des choses que l'on ne peut ignorer. En voicy un exemple remarquable dans une fausse consequence de M. Claude qui nous donne lieu d'en tirer une tres-solide & tres-veritable.

Nous ne trouvons point, dit-il, que les Grecs aient recherché ce que devient la substance du pain au moment de la conversion, ny qu'ils aient pris soin d'éclaircir ce que c'est que la transsubstantiation: Si c'est une simple relation, ou une action, si c'est une action, si c'en est une conservative, ou productive, ou de quelqu'autre espece: ce qui a fait depuis quelques siècles toute l'étude de l'école Romaine. Nous ne trouvons point qu'ils se soient fort empressez à nous expliquer la maniere de l'existence du corps de JESUS-CHRIST au Sacrement, ny à traiter tant d'autres questions qui naissent d'elles-mesmes du dogme de la transsubstantiation.

Pag. 656

Cette remarque est tres-veritable, & M. Claude y pouvoit ajoûter qu'on ne trouve point non plus que les Cophtes, les Ethiopiens, les Armeniens, les Jacobites, les Nestoriens se fatiguent de ces sortes de difficultez, & qu'ils en fassent le sujet de leurs entretiens.

Il y pouvoit ajoûter qu'ils gardent à peu près la mesme reserve sur tous les autres mysteres.

Il est certain, par exemple, que toutes ces societez reconnoissent le peché originel. Jeremie fait une profession expresse de le croire dans sa réponse aux Lutheriens. Les Armeniens l'avoient dans leur declaration sur les articles que le Pape Clement VI. leur envoya. Il est contenu dans l'exposition de la foy des Ethiopiens faite par Zagazabo. Cependant on ne scauroit faire voir dans les livres des Theologiens grecs, ny dans tous les memoires que nous avons de la foy des autres nations, qu'ils se soient mis en peine d'expliquer les difficultez de cette doctrine fondamentale, ny qu'ils en paroissent le moins du monde étonnez. On voit le mesme silence dans leurs livres sur toutes les questions, & toutes les difficultez que les Sociniens proposent contre la Trinité, contre la personne du S. Esprit, contre la satisfaction de JESUS-CHRIST, quoique ces difficultez soient aussi naturelles & aussi sensibles, que celles qu'on allegue contre le dogme de la presence réelle.

Que s'ensuit-il donc de là? Qu'ils ne croient pas tous ces mysteres? Ce se-

770 LIV. X. *Conseq. du consent. de toutes les Eglises,*
 roit la consequence qu'on en devoit tirer pour raisonner comme M. Claude, qui conclut du silence des Grecs sur les difficultez de la transsubstantiation, que c'est une preuve évidente qu'ils ne la croyent pas. Mais ce n'est pas celle qu'il en faut tirer selon la raison : au contraire elle rejette cette consequence comme une extravagance & une folie.

Car c'est la raison mesme qui nous dicte qu'il ne faut pas defavoüer des veritez certaines, indubitables, constantes, sous pretexte qu'elles paroissent contraires entr'elles sur de foibles conjectures; mais qu'il faut que la certitude de ces veritez nous fasse conclure la fausseté de ces raisonnemens & de ces prétendus contrarietez.

Or c'est une verité aussi certaine qu'aucune autre verité de fait du mesme genre le peut estre, que les Grecs & toutes les autres societez d'Orient croyent la presence réelle & la transsubstantiation; & il n'y a rien dont on ne puïssé douter, si on peut revoquer en doute le consentement de toutes ces Eglises avec l'Eglise Romaine dans cette doctrine.

C'est une autre verité de fait que les Grecs parlent peu des suites philosophiques. Samonas parle par occasion d'un corps en deux lieux, & des accidens sans sujet; l'Archevesque de Gaza en parle; mais l'un & l'autre le font par contrainte, & par l'importunité de ceux qui les y forçoient. Un auteur récent dont l'on verra l'extrait au 12. Livre, dit, *Que la connoissance de la maniere de ce changement est reservée aux élus dans le Ciel. MODUS autem istius mutationis incognitus est nobis & ineffabilis. Harum enim rerum declaratio celestis reservata est usque in regno cœlorum.*

*Metrophanes
 Patriar. bis A-
 lexand. in con-
 fessione fidei.*

Cabalilas ayant comme jerté les yeux sur la maniere dont le corps de JESUS-CHRIST qu'il établit par tout tres-réellement & tres-substantiellement present dans l'Eucharistie, peut estre dans le ciel & dans la terre, abaïssé incontinent la vûë de l'esprit pour se tenir dans la sainte obscurité de la foy, qui nous defend de sonder ce que Dieu nous a caché, & qui se contente des lumieres qu'il nous donne. Il dit *que le corps de I. C. est parmi nous ce qu'il est au dessus des cieux*: mais il ajoûte incontinent, *que c'est en la maniere qui luy est connue.*

*Cabalilas in li-
 burg. exposit.
 cap. 30.*

Les autres auteurs établissent tous le dogme avec la mesme clarté; mais ils gardent un silence religieux sur ces difficultez.

Ces deux veritez de fait estant également certaines, ne peuvent estre contraires; & elles nous font voir d'abord la fausseté de la consequence de M. Claude, qui s' imagine que la doctrine de la presence réelle oblige necessairement à parler de ces suites philosophiques: mais en mesme temps elles montrent invinciblement la verité d'une consequence toute contraire, qui est que la doctrine de la transsubstantiation peut fort bien s'accorder avec un silence entier sur toutes ces difficultez que la raison humaine trouve dans le mystere de l'Eucharistie, & qu'il est tres-possible que cette doctrine soit crûë universellement, distinctement, sans opposition, & sans contradiction par de grandes societez pendant l'espace de plusieurs siecles; que l'on écrive & que l'on parle tres-souvent de l'Eucharistie, & de la verité du mystere; que l'on établisse la transsubstantiation tres-clairement, tres-precisément, sans faire des reflexions expresses sur toutes ces difficultez naturelles qui semblent nai-

stre de cette doctrine. L'exemple des Grecs & des autres societez d'Orient justifie tout cela, & la preuve si pleine que nous avons faite de la sincerité de leur foy, enferme encore ce point; puisqu'on a pû voir que depuis le 7. siecle, où cette preuve commence jusqu'à nostre temps, il n'y a que deux ou trois auteurs qui parlent de ces difficultez philosophiques bien expressément.

Non seulement cette experience sensible prouve l'alliance possible de ce silence avec cette doctrine; mais il prouve de plus que cette alliance est fort naturelle, & que c'est mal connoître l'esprit des hommes, que de s'imaginer que la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation porte d'elle-même à s'embarasser de toutes ces difficultez, que la philosophie humaine découvre dans ce mystere. C'est une illusion qui vient de ce que l'on prend pour une disposition naturelle, & pour un effet commun une disposition d'esprit extraordinaire, & qui vient d'une passion qui change les idées ordinaires, & la pente naturelle de l'esprit.

Les Ministres Calvinistes, qui ont pris pour principal objet de leur aversion, & pour le plus grand pretexte de leur schisme, la doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie; qui ont pour but de la faire paroître insupportable à ceux qu'ils veulent retenir dans leur party, ou qu'ils tâchent d'y attirer, se sont fortement appliquez aux difficultez philosophiques de ce Sacrement. Ils remplissent leurs livres de raisonnemens pour les augmenter. Ils en font l'un des sujets les plus ordinaires de leurs discours; & comme ils en ont la teste pleine, ils tâchent aussi d'en remplir celle des autres.

Ce dessein leur réussit en quelque sorte. Car ils appliquent aisément à ces difficultez ceux de leur party; parce qu'elles sont plus sensibles que leurs raisonnemens sur l'Ecriture, qui sont aucontraire tres-metaphysiques & tres-abstraits; & ils obligent par necessité les Catholiques des'y appliquer en confesant avec eux ou en se preparant à y conférer.

C'est sur cela que ces Messieurs se forment l'idée de l'esprit humain, & jugeant de la disposition commune des hommes par la leur propre, & par celle des gens qu'ils connoissent, ils concluent, que comme ces difficultez de la transubstantiation se presentent toûjours à leurs yeux, qu'ils en parlent sans cesse entr'eux, & qu'ils forcent les Catholiques d'en parler, il en doit estre de mesme de tous ceux qui croient cette doctrine.

Mais pour les détromper de ces fausses conjectures, il ne faut que les avertir qu'ils se reglent sur de fort mauvais modeles, & que des gens que leur passion & leur préoccupation ont fait sortir de leur estat naturel, ne sont pas propres pour faire connoître la pente & l'inclination naturelle des esprits.

Il est vray que les Calvinistes ne pensent jamais à l'Eucharistie, qu'ils ne soient comme accablez de ces difficultez qui se presentent en foule à leurs yeux: mais c'est l'effet de leur application ordinaire & violente à ces difficultez, & non pas des difficultez en elles-mêmes. Qu'ils consultent le commun des Catholiques, ils leur diront qu'à peine y pensent-ils, & qu'ils n'en sentent nullement le poids, non plus que celuy de la doctrine de la Trinité. La docilité qui vient de la foy ne permet pas seulement à l'esprit de les envisager;

ou si elle le permet, elle empêche qu'on ne soit étonné de ne comprendre pas les effets de la toute-puissance de Dieu, & de voir que les merveilles de ses mystères surpassent nostre intelligence. Elle les fait regarder comme un abysme qu'on est incapable de sonder. Elle abaisse les yeux de l'esprit sous la grandeur infinie de Dieu. Elle étouffe & elle noye toutes les vûes & toutes les pensées humaines dans la certitude absoluë de la parole de Dieu, & dans l'autorité infailible de son Eglise.

Ainsi toutes ces difficultez ne leur font nulle peine; ils y pensent peu, & en parlent encore moins; & ils n'en parleroient point du tout, s'ils ne vivoient avec des gens qui les obligent par leurs discours à y faire quelque reflexion. Mais s'il n'y avoit point de Calvinistes au monde, toutes ces difficultez ne se presenteroient pas plus souvent à leur esprit, que celles de la Trinité & de l'Incarnation, qui sont ignorées de presque tous les Chrestiens, quoique les Sociniens en soient accablez, comme les Calvinistes le sont de celles de l'Eucharistie, parce que leur imagination en ayant esté souvent vivement frappée, leur renouvelle souvent ces pensées.

C'est donc un effet tout naturel de la foy tranquille de la transsubstantiation, que ce silence que l'on apperçoit dans ces nations Orientales, sur les difficultez de tous les mystères, & entr'autres sur celles de l'Eucharistie. Il seroit étonnant qu'elles en fissent l'objet de leurs reflexions; & l'on peut dire qu'il y auroit en cela quelque chose de contraire à la disposition d'esprit où l'on peut juger qu'elles doivent estre par les circonstances où elles sont, c'est à dire en considerant cette paix & cette tranquillité dans laquelle Dieu a permis que cette doctrine ait esté dans tout l'Orient, au mesme temps qu'elle a esté attaquée dans l'Occident avec tant de violence.

Or ce que l'experience nous fait voir de nos yeux dans ces Eglises Orientales, nous donne lieu de juger de ce qui a dû ariver dans l'Eglise des six premiers siècles, en supposant, comme nous avons droit de le faire, que la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation y ait esté universellement établie en la mesme maniere qu'elle l'est dans tout l'Orient, c'est-à-dire sans combat & sans contestation. Et comme nous voyons que la creance de ces dogmes y est jointe avec un entier silence sur ces difficultez philosophiques, on doit juger qu'il en a dû estre de mesme de l'ancienne Eglise, & que les Peres qui ont esté extrêmement retenus à ne parler de ces choses que par nécessité, n'ont point dû en entretenir les peuples, ny en parler dans leurs écrits. S'ils l'avoient fait, ils se seroient en quelque sorte éloignez & de la nature qui n'y porte point, & de l'esprit de la foy, qui en éloigne.

Cette reflexion fondée non sur des raisonnemens en l'air, mais sur des preuves sensibles tirées de l'experience, fait voir clairement qu'on n'a guere sujet d'estre touché des declamations que M. Claude tire sur ce sujet non de la nature ou de l'experience, mais de sa seule imagination, & de la fausse maniere dont il s'est accourumé de concevoir l'esprit des hommes.

Si les Peres, dit-il, eussent crû les merveilles de la transsubstantiation, eussent-ils manqué à nous en exalter les merveilles, & à nous dire qu'un corps qui a toutes ses parties & ses naturelles dimensions, est réduit à un seul

point, où il existe avec toutes ses longueurs sans occuper aucun espace ? Eussent-ils manqué de nous parler des accidens de l'Eucharistie, qui ne sont soutenus d'aucun sujet ?... S'ils eussent crû la transsubstantiation, n'eussent-ils point fait d'effort d'éclaircir les difficultez qui en naissent, au moins celles qui sautoient aux yeux, & qui ne sont pas en petit nombre ; comme de sçavoir de quoy sont nourris nos corps quand ils reçoivent le Saerement ? Car ils ne le peuvent estre ny de la substance du pain, ny de celle de JESUS-CHRIST, ny des accidens ? De quoy se forment les vers qui s'engendrent de la corruption des hosties ? D'où vient le vinaigre & l'esprit de vin qui se fait du calice consacré ?

Que M. Claude, au lieu des Peres substitué les Grecs, les Armeniens, les Cophites de ce temps-cy, depuis le temps qui est enfermè dans la preuve que j'ay faite de leur foy, & il reconnoistra l'absurdité de son objection. Car il suffit de luy apprendre en un mot qu'il a tort de juger de leur esprit & de leur disposition par la sienne ; & que malgré ses exclamations il est tres vray que tous ces Chrestiens croyent la transsubstantiation comme nous, & ne parlent point néanmoins de toutes ces difficultez, dont M. Claude a la teste pleine, & dont il remplit tous ses traitez.

Non seulement ils n'en parlent point, mais ils sçavent qu'ils n'en doivent point parler, n'y s'en occuper ; & qu'ils doivent regarder toutes ces questions comme des pieges que les esprits superbes ont accoustumé de rendre aux vrais fideles, pour les détourner de la simplicité de la Foy. Ils pratiquent ce que dit S. Fulbert, que l'esprit humain ne pouvant penetrer par ses raisonnemens les causes de ce que Dieu fait, doit fermer avec reverence les yeux de l'esprit, pour ne pas faire servir de matiere à des discours pleins d'erreur ce qu'il ne sçaurroit comprendre. Et ils considerent toutes ces questions avec le mesme esprit qu'un pieux Eveque d'Angleterre, qui a parfaitement representé la disposition où doivent estre les Chrestiens, & où tous les Peres ont esté à l'égard de toutes ces difficultez des mysteres, & principalement de celles de l'Eucharistie. Ce sont des questions, dit cét

Ernulphus Refens. Epist. Specul. tom. 1. pag. 449.

Has nodosæ disputationes illi objicere solent, quos amor humana laudi, quos favor særigat populari: qui gaudent imperiti scrupulosarum parare liqueos questionum, quibus sacrarum non sufficit ro-

CH. VIII. *sens, & embrassant avec respect tout ce que Dieu luy commande, croit généralement tout ce que le Saint Esprit luy commande de croire, & sans s'informer comment telle ou telle chose peut estre, il acquiesce humblement à tout ce qu'il lit & entend des ordres de Dieu, comme estant doux & humble de cœur.*

*bur & autori-
tas scripturarū
quibus cordi est
positus se juri ra-
tionem sapien-
tia seculari,
quæ stultitia facta*

est à sapientia Dei, quàm fidei veritatem, quæ inscrutabilia penetrat, & rationis impotentiam pertransiens, ascendit usque ad ipsum nutum Dei. At justus ex fide vivens, humiliter sapiens non sensum suum præferendo, sed domini sui mandata reverenter amplectendo, omnia credit quæ Spiritus Sanctus credenda esse præcipit, non querens quomodo hoc vel illud esse possit, sed ad omnia divinitus imperata quæ legit, vel audit, nepote mitis & humilis cordis humillimè acquiescit.

Voilà la disposition commune des Chrestiens du 12. siecle où cét Eve sque a vécu, après que l'heresie de Berenger eut commencé de remuer ces questions. C'est à plus forte raison celle des Grecs parmy lesquels elles n'ont point esté agitées. Et c'est encore plus celle des anciens Peres & des anciens Chrestiens, qui ne pouvoient avoir aucune nouvelle d'une heresie qui n'estoit pas encore née, & qui avoient mesme plus d'éloignement de toutes les curiositez humaines, que l'on peut mesler avec la foy simple des mysteres de JESUS-CHRIST, que l'on n'en a eu depuis.

CHAPITRE. IX.

VIII. CONSEQUENCE. *De ce consentement de toutes les Eglises chrestiennes dans la doctrine de la presence réelle. Adoration de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie; & nullité des argumens des Ministres contre cét article.*

POUR traiter ce point de l'adoration de l'Eucharistie par des preuves positives, il n'y a qu'à recueillir ce que l'on a déjà pû voir en divers passages que nous avons alleguez pour prouver le consentement de toutes les societes chrestiennes dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation.

pag. 454.

*De corpore &
sanguine Do-
mini.*

Nous avons fait voir par S. Odilon & par Durand Abbé de Troarn, le mot mesme d'adoration employé à l'égard de l'Eucharistie, long-temps avant l'epoque chimerique de M. Claude, qui prétend qu'elle ne s'est introduite que du temps d'Alger, & que Lanfranc mesme ny Gregoire VII. ne l'ont point connuë. Il a pû voir que S. Odilon dit en parlant de l'Imperatrice Adelaïde, qu'après avoir receu l'Extrême-Onction, elle receut aussi le Sacrement du corps du Seigneur en l'adorant, ayant tou jours espéré en ce Seigneur: Que Durand Abbé de Troarn dit, qu'il faut rendre à la sainte humanité du Redempteur le culte d'une humble adoration, à cause de son unité inseparable de la divinité, principalement lorsqu'elle supplée à la communion éternelle que nous aurons avec Dieu. Car c'est pour cela que ce Sacrement a esté institué. Er l'on a fait voir eu passant combien est peu raisonnable la réponse de M. Claude, qui veut que Durand rapporte certe adoration à l'humanité de JESUS-CHRIST; comme si un homme qui croit JESUS-CHRIST présent dans l'Eucharistie,

qui marque dans ce passage mesme qu'on l'adore en communiant, pou- CH. VIII.
voit entendre autre chose, sinon qu'on l'adore comme present dans l'Eucharistie.

On a vû que Cabasilas Archevesque de Theffalonique dit, *que les fide- Cabasilas. c. 37*
les voulant montrer leur foy dans l'acte de la communion, adorent, benissent,
& celebrent Iesus-Christ comme Dieu, qui est connu dans les dons; &
qu'en blâmant la coutume de ceux qui se mettent à genoux, & adorent avant
la consecration les dons que l'on porte, & leur parlent comme au corps & au
sang de I. C. il approuve qu'on rende les mesmes honneurs à l'Eucharistie après
la consecration.

On a vû que Simeon Archevesque de Theffalonique enseigne expressément
l'adoration & interieure & exterieure de Jesus-Christ dans l'Eucharistie,
Nous devons, dit-il, adorer de cœur le pain vivant, & le sang qui est dans le *Allat exor. it.*
calice, en nous prosternant de tout nostre cœur jusqu'en terre, & en mettant *contra Creigr.*
nos mains en croix pour témoigner nostre servitude, & la foy que nous avons *P. 28. 426.*
en JESUS crucifié.

Et parlant en un autre endroit des mysteres presanctifiez, il dit, que parce *Allat. de Perp.*
qu'ils sont parfaits dès le commencement, & sont le corps & le sang mesme *consens. p. 157 9*
de I. C. lors que le Prestre entre en portant le Seigneur sur sa teste, *nous de-* *pag. 436. &*
vous nous abaisser jusqu'en terre avec un ardent amour, & luy demander *460.*
le pardon de nos fautes, &c. M. Claude se souviendra s'il luy plaist qu'il nie
par tout ces prosternemens, & qu'il demande qu'on les luy montre. Le voilà
donc satisfait.

L'Auteur de la Perpetuité avoit cité dans son liure un passage de Gabriel
Archevesque de Philadelphie, qui a paru si clair à M. Claude, qu'il n'a pû y
répondre d'une autre maniere, qu'en avoiant d'une part que ce passage, tel
qu'il est, contenoit formellement l'adoration & la transsubstantiation, & en
tâchant de l'autre de rendre suspecte & la personne, & le passage de cét Ar-
chevesque, parce que le Cardinal du Perron qui le cite, n'en rapporte pas les
paroles grecques.

Mais à qui pourroit on faire croire, ou que cét Archevesque qui vivoit par-
my les Grecs, & qui tiroit d'eux tout ce qui luy estoit necessaire pour sa sub-
sistance, eust osé avancer dans son Eglise une doctrine inconnue à tous les
Grecs, & qu'ils auroient dû condamner d'idolâtrie, s'ils n'eussent pas esté
de mesme sentiment, ou que le Cardinal du Perron ait osé faire un passage
tout exprés, & l'attribuer à un auteur qui n'y auroit jamais pensé, quoiqu'il
pust se tenir assuré que cette fourberie ne pourroit manquer d'estre découver-
te. Il faut ne connoistre pas les hommes, pour pouvoir donner entrée dans
son esprit à une pensée si déraisonnable. Et c'est pourquoy je suis bien fâché
de ne pouvoir accorder à M. Claude la permission qu'il demande de suspen- *P. 28. 463.*
dre son jugement sur ce passage. Cette sorte de permission ne dépend nul-
lement de nous. C'est la raison mesme qui la luy refuse, parce qu'elle ne
demande pas seulement qu'on defavoie les choses certaines, mais qu'elle
demande aussi qu'on ne feigne pas de douter des choses dont on ne
sçauroit douter raisonnablement. Or je ne veux pas faire ce tort à
M. Claude, que de supposer qu'il puisse douter serieusement si le Car-

CHAP. IX. dinal du Perron n'a point fait le passage qu'il rapporte de cét Archevesque Grec.

Il est donc visible qu'il ne dit qu'il suspend son jugement, que pour arrester s'il pouvoit celuy des autres, quoiqu'il ne puisse croire luy-mesme qu'il y ait aucun lieu de le suspendre. Car pourquoy le Cardinal du Perron auroit-il supposé ce passage de Gabriel, puisqu'Arcudius le grand auteur de M. Claude en rapporte d'aussi formels que celuy-là dans les propres termes de cét auteur.

Arcud. l. 3. c. 20

Entr'autres choses au rapport d'Arcudius il dit, *qu'avant la consecration on n'adore pas encore les dons du culte de latrie, parce qu'ils ne sont pas encore le corps parfait & le sang parfait de Iesus-Christ, & il marque ainsi clairement qu'on les adoroit du culte de latrie après la consecration.*
οὐ μὴν δὲ λατρεύομεν τὰ ἁγία ὄψρα ὡς ἰερῆται, ἰπὶ τῷ ἔκ τῷ τέλει σῶμα ἔν αἷμα χριστοῦ ἔσπ.

J'avouë que comme je n'ay pas eu le moindre sujet de douter du sentiment de cét auteur sur les seuls passages qu'en rapporte Arcudius, je ne me suis pas mis en peine d'avantage de faire chercher son livre. Mais si M. Claude continuë encore dans sa suspension, je luy promets de faire mon possible pour le satisfaire.

S'il n'estoit pas permis à M. Claude de suspendre son jugement sur le sujet de Gabriel Evesque de Philadelphie, il luy estoit encore bien moins permis d'essayer, comme il fait, de détruire son témoignage par celuy d'Arcudius, la mauvaise foy qu'il témoigne dans l'opposition qu'il fait de ces deux auteurs estant tout à fait inexcusable. *Il est certain, dit-il, que l'exemple & le témoignage de Gabriel ne concluent rien touchant le corps de l'Eglise Grecque. Car Arcudius qui a écrit contre luy, & qui nous le dépeint comme un homme impertinent, assure positivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement après la Sanctification.*

pag. 165.

pag. 168.

Et il nous cite luy mesme en un autre endroit un passage entier d'Arcudius, *pour montrer que les Grecs ne font rien de ce que Rome fait en signe de son adoration. C'est, dit-il, la grande plainte que fait contr'eux Arcudius Prestre latinisé de l'Isle de Corfon, demandant tout en colere à Gabriel de Philadelphie, pourquoy la consecration des dons estant faite, le Prestre n'incline point la teste, ny n'adore, ny ne se prosterne, ny ne donne aucun temoignage d'honneur? pourquoy il n'allume pas les chandelles, ny ne chante des cantiques & des hymnes au Sacrement ne luy rendant ny reverence, ny inclination de teste, ny genuflexion; ne luy témoignant ny son humilité, ny sa repentance.*

Qui ne diroit, à n'entendre que ce que M. Claude rapporte d'Arcudius, que selon cét auteur les Grecs n'adorent point le Sacrement; & que c'est en cela qu'il est contraire à Gabriel de Philadelphie? Peut-on rien desirer de plus formel que ces paroles, *que le Prestre n'incline point la teste, ny n'adore, ny ne se prosterne?* Mais on sera bien surpris quand on sçaura que cette apparence trompeuse ne vient que de ce que M. Claude supprime ce qui auroit fait connoistre le veritable sens des paroles qu'il cite d'Arcudius, & qu'il tâche

tâche de surprendre ainsi ceux qui ne sont pas instruits des ceremonies des Grecs, & de leur faire croire qu'Arcudius témoigne qu'ils n'adorent point l'Eucharistie. CHAP. IX.

Il faut donc sçavoir que jamais Arcudius n'a pensé à accuser les Grecs de n'adorer pas absolument le Saint Sacrement, de ne se mettre pas à genoux devant luy, de ne luy rendre pas le culte de latrie. Il témoigne formellement le contraire, comme il est clair par ces paroles qui sont un peu après celles que M. Claude a rapportées. *Lorsque l'on élève la sacrée hostie, quoique les Grecs ne la voyent pas, neanmoins si-tost que le Prestre a prononcé ces paroles, SANCTA SANCTIS, les choses saintes sont pour les Saints, ils se jettent à terre, & l'adorent du culte de latrie.* *Arcud. cap. 26.
Pag. 192*

Il n'y a donc nulle question entre Gabriel & Arcudius touchant l'adoration en foy, l'un & l'autre avoiant que les Grecs adorent l'hostie du culte de latrie. En quoy donc consiste leur differend? Il consiste, non dans l'adoration en foy, mais dans le temps de l'adoration. Et pour entendre cela il faut distinguer deux sortes d'adorations: l'une volontaire, qui dépend purement de la devotion de chacun: l'autre qui est réglée par un rite, & par une ceremonie expresse.

Quant à l'adoration volontaire, elle est uniforme parmy les Grecs & parmy les Latins; & comme elle consiste principalement à reconnoître l'Eucharistie comme le corps de JESUS-CHRIST, avec une soumission interieure, cette adoration commence & parmy les Grecs, & parmy les Latins, si tost que le corps de I. C. est present sur les autels, puisqu'ils sont parfaitement unis dans cette creance.

Mais pour l'adoration de rite & de ceremonie, les Latins la pratiquent plustost, & les Grecs plus tard. Car les Latins la font incontinent après la consecration, & les Grecs la different jusqu'à l'élevation de l'hostie, qui se fait plus tard parmy eux, & seulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hostie dans le calice, & que le Prestre se dispose à communier.

Arcudius ayant donc remarqué cette difference entre les Grecs & les Latins, suivant en cela son naturel qui est un peu aigre, comme Allatius mesme l'a remarqué, condamne durement cette coutume des Grecs de n'adorer pas l'Eucharistie aussi-tost après la consecration & de differer cette adoration ceremoniale jusqu'à ce que le Prestre se dispose à communier. Mais tant s'en faut qu'on puisse conclure de ces reproches qu'il fait à Gabriel de Philadelphie, que les Grecs n'adorent point l'Eucharistie, qu'on prouve formellement le contraire. Et ainsi M. Claude ne peut s'excuser d'avoir voulu tromper le monde par un déguisement tout-a-fait étrange.

Que si l'on demande maintenant si ces reproches qu'Arcudius fait aux Grecs, sont justes & raisonnables, on peut répondre pour les Grecs, qu'ils sont temeraires & mal fondez, & que cet Auteur fait bien voir par là que c'est avec raison que le Pere Goar & Allatius luy reprochent d'estre un écrivain aigre & peu équitable, & de condamner injustement les Grecs en plusieurs points.

Il n'est pas besoin d'en aller chercher ailleurs des exemples, & ces deux cou-

tumes dont il s'agit nous en fournissent un fort considerable. Il est certain que c'est une ceremonie tres-sainte, & qui a beaucoup de convenance, que celle de l'Eglise latine qui adore J E S U S - C H R I S T par une adoration ceremoniale aussi-tost que son corps est sur nos autels : mais il ne s'en suit pas comme Arcudius l'a crû, que les Grecs soient blâmables de differer cette adoration jusqu'au temps où le Prestre se dispose à communier; & ce retardement a aussi des raisons tres-saintes & tres-importantes.

Car dans la consecration, & quelque temps après le Prestre est tout occupé de ce qui est propre au sacrifice; & le peuple qui coopere avec luy à cette action sacrée & qui s'unit à luy, doit entrer dans le mesme esprit. Or l'action du sacrifice ne regarde pas J E S U S - C H R I S T seul, & ne se termine pas à la personne, ny à son corps; elle se rapporte directement à la sainte Trinité, & mesme plus particulièrement au Pere qui en est la source. Il n'est donc pas étrange que dans le temps où se fait le sacrifice, le Prestre ne s'applique pas directement au corps de J E S U S - C H R I S T, mais qu'il s'adresse toujours à toute la Trinité, en luy offrant le corps de J E S U S - C H R I S T, & recommandant à Dieu par cette victime salutaire les necessitez de toute l'Eglise, & particulièrement celles de ceux pour qui il celebre la Messe. C'est en cela proprement qu'il fait la fonction de Prestre, & qu'il est revêtu de la personne de J E S U S - C H R I S T. Mais après que l'oblation du sacrifice est consommée, & qu'il se dispose à y participer comme Sacrement, il commence à s'appliquer directement au corps de J E S U S - C H R I S T qu'il doit recevoir; & il est juste alors qu'il commence à l'adorer suivant ce que dit S. Augustin, *Que nul ne mange cette chair qu'il ne l'ait adorée.* Et c'est ce qu'il est obligé de faire par l'ordre de la liturgie grecque. Car l'adoration ceremoniale est marquée aussi-tost après la premiere oraison, qui s'adresse directement à I. C. Et ce qui est considerable, c'est que le Prestre qui avoit esté occupé jusques alors de l'adoration de la Trinité, commence ensuite à s'appliquer premierement à la personne de I. C. en le considerant dans le ciel à la droite de son Pere, en luy disant : *Seigneur I. C. nostre Dieu, regardez-nous du thrône de la gloire de vostre royaume, & venez pour nous sanctifier.* Par où il fait voir que son esprit est encore dans le ciel. Et ensuite descendant du ciel en terre il s'applique à I. C. present sur l'autel, par ces paroles : *Vous qui estes assis dans le ciel avec vostre Pere, & qui estes icy invisiblement avec nous, daignez par vostre main puissante nous faire participans de vostre corps tres-pur & de vostre precieux sang, & par nous tout le peuple.*

Et si-tost qu'il s'est ainsi appliqué à considerer J E S U S - C H R I S T present sur l'autel, il commence à l'adorer : *Alors, dit la liturgie, le Prestre adore, & le Diacre aussi, & un peu après le peuple & tous les autres adorent avec reverence.*

Il n'y a donc rien que de tres-saint & de tres-religieux dans cét ordre de ceremonies; & c'est tres-injustement qu'Arcudius le blâme & le condamne; mais c'est le comble de la mauvaise foy, d'en avoir pris pretexte, comme fait M. Claude d'accuser absolument les Grecs de n'adorer pas l'Eucharistie.

On a marqué encore dans l'examen de divers autres auteurs d'autres preuves authentiques de l'adoration. CHAF. IX.

Le Baron de Spatari reconnoît en termes formels que l'on adore l'Eucharistie du culte de latrie. *Nous croyons*, dit-il, *que le corps & le sang du Seigneur doivent estre adorez du culte de latrie dans la divine liturgie, tant exterieurement, qu'interieurement.*

Oderbonus Lutherien témoigne, comme nous avons vû, que dans la liturgie des Russes, le Prestre ayant quité l'autel pour venir montrer au peuple l'Eucharistie, *le peuple se met à genoux*, & le Prestre dit en langue Moscovite: *Voilà le corps & voilà le sang de Nostre Seigneur I. C. que les Juifs ont fait mourir tout innocent qu'il estoit.*

M. Claude declare qu'il sera content, pourvû qu'on luy fasse voir dans l'usage public qu'on se prosterne devant le Sacrement quand on le porte dans les ruës. Or non seulement cét auteur, mais aussi le sieur Lilientai Resident de Suede à Moscou, & Lutherien, témoigne, comme il paroist par la lettre de M. de Pomponne, que lorsque l'on porte à Moscou le S. Sacrement dans les ruës, le peuple se prosterne contre terre, & adore le S. Sacrement. Le voilà donc engagé de parole à desavouer ce qu'il a avancé temerairement, que les Grecs n'adorent point le S. Sacrement, & qu'on ne trouve point que les peuples se prosternent à sa rencontre.

pag. 460.

Ligaridius Archevesque de Gaza expliquant l'opinion de tous les Grecs, & particulierement des Moscovites, dit en écrivant dans Moscou mesme, *qu'on doit adorer I. C. d'adoration de latrie dans le pain Eucharistique: Nunc jam ito tu, & si potes abnega non esse Christum adorandum adoratione latriæ in pane isto eucharistico, & in vino consecrato, cui attribuantur omnes & singuli honores Deo soli convenientes.*

M. Piquet qui a esté si long-temps Consul à Alep, declare qu'il a vû adorer aux sectes du Levant le tres-saint Sacrement dans leurs Eglises, avec les genuflexions, inclinations, & respects que l'on pourroit rendre à Dieu mesme.

Uscanus Evêque de Saint Serge en la grande Armenie, répond precisément pour tous les Armeniens, qu'ils adorent l'Eucharistie de l'adoration de latrie.

Quest. *An non Armeni credunt Christi corpus in Eucharistia adorandum esse latria cultu, tam externo, quam interno?*

Rép. *Credunt, sentiunt, profitentur.*

Toutes les liturgies des Ethiopiens & des Cophites, sont pleines d'actes d'adoration. Car toutes ces professions si solempnelles que l'on y fait de la foy de la presence réelle, sont autant d'actes d'adoration de latrie; puisqu'ils y reconnoissent JESUS-CHRIST comme leur Dieu, qu'ils le prient, qu'ils s'humilient devant luy, & en mesme temps qu'ils avoient qu'il est present sur l'autel.

Cela fait voir qu'il n'y a point d'hyperbole à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir dit à M. Claude, *que ce n'estoit pas une chose supportable d'avancer ainsi des faussetez dont on peut estre convaincu par vingt millions de témoins*, Tous les Grecs, tous les Moscovites, tous les Armeniens, tous les

CHAP. IX. Ethiopiens, tous les Jacobites font bien plus de vingt millions de personnes. Quand il auroit dit cent millions d'hommes, M. Claude n'auroit pas eu sujet de le démentir. Or les témoignages de toutes ces personnes sont compris dans ceux que j'ay rapportez. On sçait que ces sortes d'informations ne se font pas par tourbes, & qu'il suffit d'alleguer des témoins non suspects qui parlent pour tous les autres. Ainsi la comparaison de l'hyperbole de Pompée qui faisoit fortir des legions de son pied, avec cette parole de l'Auteur de la Perpetuité, n'est nullement juste, puisqu'il se trouve qu'au lieu que Pompée faisoit son pouvoir beaucoup plus grand qu'il n'estoit en effet, l'Auteur de la Perpetuité diminuë au contraire extrêmement le nombre de ses témoins.

Jay voulu fermer la bouche à M. Claude par ces preuves grossieres, en luy faisant voir positivement l'adoration, & l'adoration de latric enseignée & pratiquée par les Grecs, & par les autres sectes orientales. Mais s'il y a de l'utilité dans cette preuve, il n'y a point de necessité; parce que l'adoration est réellement enfermée dans la creance de la presence réelle, & qu'elle en est entierement inseparable: de sorte qu'ayant prouvé le consentement de toutes les societez d'Orient dans la doctrine de la presence réelle, nous avons prouvé leur consentement dans l'adoration. C'est la huitième consequence qui naît naturellement & necessairement de l'union de toutes les Eglises dans ce dogme; & je ne me croirois pas obligé de le prouver, si M. Claude ne s'estoit avisé sur ce sujet d'une chicane, qui n'est fondée que sur une équivoque, qu'il n'a pas voulu démêler ou par mauvaise foy, ou par défaut d'intelligence.

248. 456.

J'avouë, dit-il, que la foy de la presence réelle, selon que Rome la pose, est naturellement liée avec l'adoration du Sacrement, & j'en tombe d'accord avec l'Auteur. Mais combien de choses y a-t-il qui sont inseparables de leur nature, & dont l'une est une suite naturelle de l'autre, qui pourtant sont separées en effet dans l'esprit & dans la pratique des hommes, soit par le défaut d'application aux consequences naturelles, soit par quelque preoccupation d'erreur... Lorsqu'on voit qu'aucune de ces choses ne peut avoir lieu, il est certain qu'on peut raisonner par la liaison naturelle; mais cette maniere de raisonner n'est pas juste, lorsque la suite naturelle est empeschée par un principe plus fort. Il est d'une suite naturelle qu'un sujet serve son Prince, qu'il l'honore, & qu'il luy obeysse. Cependant combien s'est-il trouvé d'occasions où les Princes ont esté obligez de déguiser leur qualité, & où les peuples ont bien fait de ne leur rendre pas les marques exterieures de leur respect... Pour appliquer cette distinction au sujet de nostre dispute, je dis que quand il s'agit de l'Estat de l'Eglise durant 800. ans, que le raisonnement est juste. On n'adoroit pas l'Eucharistie; donc on ne croyoit pas la transsubstantiation Romaine, parce qu'aucune des choses qui peuvent empescher l'effet de cette suite naturelle, ne peut avoir lieu dans une Eglise bien instruite, pieuse, & qui n'estoit troublée d'aucune contestation sur le point de l'Eucharistie. Ce raisonnement est juste. On n'a point rendu aux Sacremens tous ces honneurs divins que Rome leur rend aujourd'huy; on n'a donc pas adoré

le Sacrement. Mais quand il s'agira de l'estat de l'Eglise au temps de Paschase, le raisonnement ne sera pas bon : si on a, dit-on, crû la presence réelle, donc on a publiquement adoré le Sacrement : parce qu'encore qu'il y ait une liaison naturelle entre ces deux choses, l'effet en a esté pourtant empesché par plusieurs principes. Paschase s'est contenté de jeter les premieres semences de son opinion, & a laissé au temps à les meurir. Il n'a pas voulu d'abord effaroucher le monde, comme il eust fait, s'il eust proposé sa creance dans toute l'étendue de ses consequences.

Si je voulois éprouver le jugement de quelqu'un, je luy donnerois volontiers cet endroit de M. Claude à examiner, pour voir s'il en découvreroit le defaut, parce qu'il y a quelque apparence de subtilité. C'est une distinction suivie, & nettement appliquée; & cependant c'est un amas de tous les faux raisonnemens qu'on peut faire sur cette matiere. Pour en estre convaincu il ne faut que distinguer les diverses especes d'adoration; ce qui donnera moyen de reconnoître la liaison qu'elles ont avec la doctrine de la presence réelle.

On peut donc premierement diviser l'adoration en interieure & en exterieure. L'adoration interieure est une soumission & un abaissement interieur à la divinité; & ainsi c'est d'une part un acte de foy & de charité, & de l'autre un acte d'humilité; & en joignant ces trois actes, on forme un acte d'adoration interieure.

L'adoration exterieure est une protestation que l'on fait au dehors de cette disposition interieure par quelque signe exterieur.

Cette adoration exterieure peut estre encore de diverses sortes. Car il y en a une qui, comme nous avons dit, est volontaire, & qui est laissée à la devotion de chacun, & une autre qui est réglée & attachée à un certain temps, & à certaines ceremonies.

Enfin il faut remarquer, comme nous avons déjà fait ailleurs, qu'il n'y a aucun signe exterieur qui soit attaché par sa nature à l'adoration souveraine, & qui ne puisse estre rapporté à un autre, & que de mesme l'adoration souveraine n'est point attachée à une certaine posture, & à un certain signe exterieur; mais se peut extremement diversifier selon les signes que nous appliquons à cet usage. Les premiers Chrestiens adoroient Dieu les bras étendus; & l'on voit encore les Capucins pratiquer cette ceremonie. D'autres l'adorent en joignant les mains. Quelquefois c'est un signe d'adoration de se tenir debout; & l'Eglise ancienne se servoit de ce signe durant tout le temps de Pasques, comme le témoigne Tertullien. Le Prestre s'en sert à l'autel, où il représente JESUS-CHRIST ressuscité. En d'autres occasions on marque son adoration par la prostration de son corps. Les Maronites adorent toujours debout par une simple inclination de leurs corps. Enfin ces actions exterieures estant indifferentes d'elles-mesmes à signifier tout ce que l'on veut, il dépend de la volonté & de la coutume de les destiner à signifier certains mouvemens interieurs.

Cet éclaircissement fait voit tout d'un coup que la doctrine de la presence

réelle est inséparable de l'adoration intérieure. Car cette sorte d'adoration ne consistant qu'en une reconnoissance de la divinité de I. C. présent, avec un abaissement de l'ame sous sa souveraine majesté, il n'y a qu'un excès d'impieeté qui puisse desunir ces deux mouvemens dans ceux qui croient qu'il est présent sur nos autels. Et c'est pourquoy l'Auteur de la Perpetuité a raison de dire, *qu'afin d'empescher que cette creance ne produisist cet effet, il faudroit que ceux qui y auroient esté se fussent fait une violence continuelle pour retenir les mouvemens de crainte & de respect que cette creance devoit produire, & qu'ils se fussent forcez à regarder fierement le Saint Sacrement, en se donnant bien de garde de l'adorer par quelque action d'humilité soit extérieure, soit intérieure: & M. Claude n'en a pas de répondre, comme il fait, qu'il n'est ny le garand, ny le deffenseur de la sagesse & de la bonne conscience de ces gens-là. Car s'il n'est pas garand de la sagesse & de la bonne conscience des autres, il est garand & deffenseur de la sienne. Or ce n'est pas une action de sagesse, ny de bonne conscience, que de ne demeurer pas d'accord des choses certaines, comme est la liaison necessaire de l'adoration intérieure avec la creance de la presence réelle.*

Non seulement la doctrine de la presence réelle est attachée par necessité à l'adoration intérieure; Mais elle l'est aussi necessairement à quelque action de respect extérieur. Car quoique l'on puisse les separer par des suppositions metaphysiques, ou par des erreurs extravagantes, comme celles de quelques heretiques des derniers temps; neanmoins il est impossible de les separer par des suppositions réelles de gens qui aient eu du sens commun. Quiconque croit I. C. présent dans l'Eucharistie, luy parle comme à Dieu, implore sa misericorde, luy demande ses graces, s'excite à l'aimer par des paroles de confiance, reconnoît son indignité; & toutes ces actions estant extérieures, sont des actions extérieures d'adoration. Ainsi pour produire des preuves de l'adoration extérieure de l'Eucharistie, il n'y a qu'à alleguer toutes les Oraisons des liturgies qui s'adressent à I. C. après la consecration. Car il est impossible que les hommes ayent esté jamais assez bizarres pour ne rapporter pas ces Oraisons à I. C. supposé qu'ils l'ayent crû réellement & veritablement présent. Ce détour d'imagination est trop contre la nature pour s'imaginer qu'il puisse avoir esté commun & ordinaire parmy les hommes.

C'est donc une adoration extérieure de JESUS-CHRIST que celle que l'Auteur de la Perpetuité a produite dans cette Oraison de la liturgie grecque de S. Jean Chrysostome: *Seigneur JESUS, qui estes icy present d'une maniere invisible, daignez par vostre main puissante nous donner vostre corps pur & sans tache; puisqu'on a prouvé déjà que ceux qui recitoient cette priere, croyoient JESUS-CHRIST réellement present sur nos autels.*

Baron. 28. 7 22.

C'est une adoration extérieure que la priere de l'*Agnus Dei*, qui fut prescrite au 8. siecle à toute l'Eglise latine par le Pape Sergius III. puisque nous avons prouvé qu'on croyoit JESUS-CHRIST present sur l'autel au 8. siecle.

C'est une adoration extérieure que celle que l'on rendoit à l'Eucharistie au 7. siecle, selon le témoignage de S. Estienne le jeune, qui disoit à l'Empereur Copronyme, *que les Chrestiens adoroient & baisoient les antitypes du corps & du sang de I. C. QUÆ & adoramus, & osculamur, & eorum perceptione sanctitatem consequimur.* Car les defenseurs des images estant aussi defenseurs de la presence réelle, comme nous l'avons montré; on ne les peut pas soupçonner d'une aussi grande bizarrerie, que seroit celle d'avoir rapporté l'honneur & l'adoration qu'ils rendoient à l'Eucharistie, aux symboles seuls, sans les rapporter à I. C. qu'ils croyoient present sous ces symboles.

Il est donc évident qu'en prenant l'adoration en cette maniere, ce ne sont point deux questions que de sçavoir si l'on a cru la presence réelle, & si l'on a adoré I. C. dans l'Eucharistie; & que l'une est tellement renfermée dans l'autre qu'il est impossible de s'imaginer l'un sans l'autre. Il n'y a point de politique qui puisse rompre cette union. Paschase, Lanfranc, Gregoire VII. ont honoré l'Eucharistie; ils luy ont rendu certains respects extérieurs: M. Claude ne le peut nier, puisqu'il avoie qu'on a toujours dans l'Eglise rendu quelque respect aux symboles. Or ces personnes croyoient I. C. present. Donc ils rapportoient ces respects à I. C. present; & par conséquent ils l'adoroient; puisque tout respect accompagné de la foy que celui que l'on honore est Dieu, est un acte d'adoration.

Les Ministres Calvinistes avoient qu'on a toujours adoré I. C. dans la reception du Sacrement; mais parce qu'ils ne croyent pas I. C. present, ils se sauvent par une regle fondée sur cette fausse hypothese; *que lorsque les Peres parlent de l'adoration de I. C. au sujet de l'Eucharistie, ils ne parlent pas d'une adoration qui se rapporte à la chair de I. C. dans le Sacrement; mais ils parlent de l'adoration de la chair de I. C. qui se fait pendant qu'on administre le Sacrement: CUM LOQUUNTUR*, dit Scarpus, *de adoratione carnis Christi, non de ea que fit in Sacramento, sed de ea que fit in sacramenti administratione intelliguntur.* C'est la regle que propose ce Ministre, en supposant que I. C. n'est pas réellement present. Si l'on fait donc une hypothese contraire, il est clair qu'il faut faire une regle toute contraire, & qu'il est impossible qu'on ait toujours adoré I. C. dans la reception du Sacrement, qu'on l'ait cru present dans le Sacrement, & qu'on ne l'ait pas adoré comme present.

Scherp. de sacram. cana controvers. 2. q. 2. Reg. 10.

Ce que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé, que l'adoration de l'Eucharistie est une suite de la presence réelle, est donc pleinement justifié. Mais il faut borner sa proposition comme il a fait, à l'adoration intérieure, & à quelques actions extérieures d'adoration telles qu'elles soient.

Que si l'on demande maintenant si la creance de la presence réelle est nécessairement attachée aux especes particulieres d'adoration, comme aux adorations de ceremonie & de rite, aux festes, aux processions, aux medailles, aux genuflexions, il est visible que la raison nous oblige de juger tout autrement; & il ne faut que du sens commun pour conclure qu'il n'y a nulle liaison naturelle entre ces choses; que l'institution en est sainte & louable, mais qu'elle n'est nullement nécessaire à l'adoration, & que ce n'est point la simple creance

de la presence réelle qui a produit ces pratiques, mais l'opposition que l'Eglise a voulu faire à l'erreur qui combattoit ces veritez. Aussi voit-on actuellement l'adoration séparée de la pluspart de ces signes particuliers d'adoration dans toutes les societez d'Orient; ce qui montre évidemment qu'elles sont tres-separables.

Cependant M. Claude par un renversement incroyable de la raison & du sens commun, pour faire sur un mesme sujet toutes les fautes que l'on y peut faire, au mesme temps qu'il ne veut pas reconnoître que la doctrine de la presence réelle ne se puisse separer de l'adoration interieure, & de quelque sorte d'adoration exterieure; & qu'il prétend que depuis Paschase jusques à Alger, c'est-à-dire durant près de 300. ans; on a crû la presence réelle, sans adorer JESUS-CHRIST présent dans l'Eucharistie, ne laissè pas de tirer en mesme temps des conclusions extravagantes de ces manieres particulieres d'adoration, qui ne sont point des suites necessaires de la doctrine de la presence réelle, ny de l'adoration, pour montrer par le default de ces pratiques dans certains peuples, qu'ils n'adoreroient point JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. C'est en cette maniere qu'il conclut que l'adoration de l'Eucharistie n'a point de lieu parmy les Ethiopiens.

Pour faire voir, dit-il, au fond combien les Abyssins sont éloignez de l'adoration que l'Auteur leur attribue, je n'ay qu'à dire qu'ils ne connoissent, non plus que les Grecs, ny la feste du Saint Sacrement, ny l'exposition, ny les medailles, ny tous les autres usages que les Latins ont multipliez jusqu'à l'infini: qu'il ne gardent aucune particule du Sacrement dans les Eglises, &c. En verité j'ay pitié & honte tout ensemble de voir M. Claude raisonner d'une maniere si peu solide. Faut-il donc estre obligé de luy repeter mille fois que tous les argumens que l'on tire des suites separables & non necessaires des choses, pour les nier ou pour les établir, sont de purs sophismes? Or il est certain que toutes ces pratiques ne sont point des suites necessaires de la doctrine de la presence réelle, ny de l'adoration; que l'adoration peut subsister sans ces pratiques; & qu'elle y subsiste effectivement dans tout l'Orient. Et c'est pourquoy aussi Zagazabo, qui rapporte les differences de l'Eglise d'Ethiopie d'avec l'Eglise latine dans la celebration de la Messe, ne marque en aucune sorte que son Eglise fust differente de la latine, en ce que l'une adoroit l'Eucharistie, & l'autre ne l'adoroit pas.

Ce que j'ay dit de cet argument que M. Claude fait sur le sujet des Ethiopiens, se peut dire de cent argumens semblables qu'il fait sur les Grecs, dont nous avons déjà rapporté une partie. Il ne faut pour s'en moquer que se souvenir que l'adoration souveraine que les Grecs rendent à l'Eucharistie, est établie sur des preuves demonstratives. Et par consequent quand M. Claude prouve ensuite que les Grecs ne pratiquent pas quelque ceremonie, la seule conclusion qu'on en peut tirer selon la raison, est que cette ceremonie n'est pas necessaire à l'adoration, & que l'adoration peut subsister sans cette pratique.

Il est donc visible que le consentement prouvé des societez orientales avec
l'Eglise

l'Eglise latine dans la doctrine de la presence réelle, prouve également ces CHAP. XI.
deux choses, qui en sont des consequences necessaires.

1. Que toutes les sociétés chrestiennes adorent JESUS-CHRIST present sur les autels d'une adoration tant interieure qu'exterieure.

2. Que l'adoration de rite & de ceremonie n'est pas attachée inseparablement à l'adoration veritable : en sorte que c'est faussement raisonner, que de conclure qu'on n'adore pas JESUS-CHRIST quand on n'observe pas ces pratiques déterminées.

La premiere de ces conclusions détruit l'opinion de M. Claude sur l'adoration, & la remerité sans exemple avec laquelle il a osé soutenir *que l'adoration du S. Sacrement est inconnue à toute la terre, à la reserve de l'Eglise Romaine; & que ny les Armeniens, ny les Russiens, ny les Iacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucuns Chrestiens, hormis ceux qui se soumettent au Pape, ne croyent rien de cet article.*

Et la seconde détruit tous ces petits argumens indignes d'estre proposez par une personne judicieuse, qu'il tire de la difference de quelques ceremonies qui ne sont point essentielles, ny necessairement attachées à l'adoration, pour conclure contre l'evidence de la raison & des sens, que ces sociétés orientales n'adorent pas l'Eucharistie, parce qu'elles n'observent pas ces ceremonies.

C H A P I T R E X.

IX. CONSEQUENCE. *Perpetuité de la doctrine de la presence réelle, & de la transubstantiation depuis les Apostres jusques à nous; & impossibilité du changement supposé par les Ministres dans la doctrine de l'Eglise en aucun temps.*

TOUTES les consequences particulieres que nous avons tirées jusques icy de la refutation de ce changement, que les Ministres prétendent estre arivé au 10. siecle dans la doctrine de l'Eucharistie, & des preuves par lesquelles nous avons fait voir que les dogmes de la presence réelle & de la transubstantiation ont esté reconnus universellement dans l'Eglise d'Orient & d'Occident depuis le 7. siecle, se terminent toutes si naturellement à cette conclusion generale, que c'est là la doctrine perpetuelle de l'Eglise, & qu'il ne s'y est fait, ny ne s'y est pû faire aucune innovation depuis les Apostres jusques à nous, qu'il n'est pas presque besoin de faire voir la liaison de cette consequence avec les principes que nous avons établis.

En effet les Ministres ne placent leur prétendu jugement au 9. & au 10. siecle, que parce qu'ils ne le peuvent placer ailleurs. Le choix qu'ils font de ces siecles est forcé & non volontaire; & quand on leur oste ce temps-là, on leur oste tous les autres.

Toutes les raisons par lesquelles nous avons détruit cette fable impertinente, sont raisons generales qui s'appliquent à tous les siecles.

Ce silence de tous les auteurs & de tous les Historiens sur le plus grand

786 *L I V. X. Conseq. du consent. de toutes les Eglises,*
 événement qui fut jamais, ne seroit pas moins étonnant en tout autre siècle qu'au dixième.

C'est oubli général qu'il faut supposer dans toute la terre de la doctrine ancienne : ce mélange monstrueux de Chrétiens dont les uns croyant la présence réelle, & les autres ne la croyant pas, seroient demeurez néanmoins unis dans toute l'Eglise : cette extinction de toutes les passions que cette opinion devoit produire dans ceux qui l'auroient publiée, dans ceux qui l'auroient embrassée, dans ceux qui l'auroient rejetée, dans les inférieurs, dans les supérieurs ; enfin toutes les autres circonstances qui sont attachées à ce changement, en quelque temps qu'on le place, le rendent impossible dans tous les temps.

Si le 10. siècle, qui a certainement eu moins de sçavans hommes, ne le peut souffrir, & s'il nous donne assez de lumière pour faire voir l'absurdité de cette fable, combien les autres qui en ont eu un plus grand nombre, nous en donneront-ils encore davantage ?

On a pû voir que les suites qui s'opposent à ce changement, ne sont point des suites arbitraires, éloignées, attachées à diverses circonstances, & par conséquent variables & incertaines ; mais que ce sont des suites certaines, constantes, uniformes, qui dépendent de passions universelles, qui en naissent naturellement & certainement, & qu'on ne sçauroit desavouer, sans s'imaginer que tous les hommes ayent conspiré à se faire violence, & à agir dans cette affaire d'une manière toute contraire à celle dont ils agissent dans toutes les autres.

Ainsi pour montrer que ce changement est impossible en quelque siècle de l'Eglise qu'on entreprenne de le placer, il n'y a qu'à montrer qu'il y a eu des hommes dans tous ces siècles qui estoient de même nature que ceux du nôtre, sujets aux mêmes passions, & capables des mêmes mouvemens. C'est la seule supposition dont cette démonstration a besoin ; & ce seul principe attire tout le reste.

Il s'ensuit donc que les preuves que nous avons employées s'étendent à tous les temps, & sont concluantes pour tous les temps.

Qui prouve dans les Mathématiques les propriétés d'un triangle, les prouve de tous les triangles actuels & possibles ; parceque les raisons par lesquelles il les prouve, s'appliquent généralement à tous les triangles. Il en est de même de celles par lesquelles nous avons détruit l'innovation prétendue du 10. siècle. Que l'on substitue quelque siècle que l'on voudra, elles n'en seront pas moins fortes ; & ce siècle outre les preuves générales qui subsistent dans toute leur évidence, nous en fournira encore de particulières, qui n'en auront peut-être pas moins.

Je n'ay pas besoin de m'étendre davantage sur ce point, parceque je m'assure que M. Claude ne le contestera pas. Il est trop attaché à l'idole de son Pâchase, & il a trop de complaisance dans cette fiction, par laquelle il fait naître la présence réelle à l'ombre du convent de Corbie, pour s'en détacher si facilement. Mais j'ay eu besoin de le remarquer, de peur qu'il ne prenne fantaisie à quelqu'autre Ministre qui ne seroit pas de son humeur, de se réfugier dans quelque autre siècle, en se voyant chassé du 9. & du 10.

Il est donc bon de les avertir par avance que cette pensée ne seroit pas plus raisonnable que celle de M. Claude, & qu'ils n'y trouveront pas plus de feureté. La chaîne de la doctrine de l'Eglise est indissoluble. Si le changement ne s'est pas fait dans le 10. il ne s'est pû faire dans le 9. ny dans les quatre siècles précédens. Il ne s'est donc pû faire dans le 6. dans le 5. dans le 4. dans le 3. dans le 2. dans le 1. Il ne s'est donc jamais fait. La doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation est donc la doctrine des Apostres : c'est la doctrine de J E S U S- C H R I S T : c'est la doctrine perpetuelle & universelle : c'est une doctrine qui n'a point d'autre auteur que J E S U S- C H R I S T même, qui a toutes les marques & tous les caracteres de ces dogmes divins qui obligent la raison de se soumettre, & dont l'autorité supérieure à nostre esprit doit étouffer toutes ses vûes, toutes ses lumieres & tous ses raisonnemens.

Que ceux qui ont le bon-heur d'estre nourris dans cette doctrine, reconnoissent la grace que Dieu leur a faite de n'avoir pas permis qu'ils tombassent dans ce malheur, de rejeter ce gage incomparable de la bonté de J E S U S- C H R I S T envers eux, de déclarer la guerre à ce Sacrement de paix, & de méconnoître J E S U S- C H R I S T lorsqu'il ne se rend present parmy eux, qu'afin de les combler des témoignages de son amour. Qu'ils luy rendent de tres-humbles actions de grâces d'avoir appaisé en eux la revolte de la raison humaine, par la sainte habitude de la foy ; & de ne les avoir point exposez aux irresolutions & aux incertitudes de leur propre esprit ; & d'avoir empêché que leur lumiere ne fust obscurcie par mille secrets interests que l'engagement produit. Que cette juste reconnoissance qu'ils doivent à Dieu les porte en même temps à avoir une extrême compassion pour ceux à qui il n'a pas fait la même grace, & qui ne laissent pas d'estre coupables dans leur erreur ; puisqu'elle ne laisse pas d'estre volontaire, & d'avoir sa source dans la corruption de leur cœur. Qu'ils leur souhaitent avec ardeur le bon-heur dont ils jouissent qu'ils le leur attirent par leurs prières, & qu'ils le leur procurent par leurs soins, & sur tout par l'exemple de leur bonne vie, qui est la charité generale que tous les Catholiques doivent à ceux qui sont separez du corps de l'Eglise aussi bien qu'à ceux qui y sont unis.

Mais que ceux qui par un juste jugement de Dieu trouvent leur esprit prévenu, & leur cœur animé contre cette doctrine, rentrent serieusement en eux-mêmes, & qu'ils regardent à quoy ils s'engagent. Qu'ils considerent cette suite horrible du party qu'ils prennent, de ne pouvoir esperer de salut pour eux, qu'en précipitant dans l'enfer toute l'Eglise depuis les Apostres, par l'idolâtrie criminelle dont elle se seroit renduë coupable. Que cette image effroyable les ramene à eux, & leur donne de la défiance de leurs vains raisonnemens. Qu'ils considerent que ce n'est que par un pur caprice qu'ils font tant valoir les difficultez de la presence réelle & de la transsubstantiation, en même temps qu'ils ne font nullement choquez des difficultez des autres mysteres, qui ne sont pas moindres. Et ainsi comme ils voyent bien eux-mêmes, que la resolution de ne rien croire au dessus de la raison, les conduiroit nécessairement au comble de l'impieté, de

l'irreligion, & de l'athéisme, & que la raison mesme les oblige de desavouer la raison en quelques points; que cette mesme raison leur fasse voir aussi qu'ils ne doivent point mettre des bornes de caprice & de pure fantaisie à ce desaveu & à ce renoncement; mais qu'ils doivent généralement recevoir toutes les veritez divines, qui sont venuës depuis J E S U S - C H R I S T jusques à nous par le canal de la tradition sacrée, & qui leur sont proposées par l'Eglise universelle.





LIVRE ONZIÈME.
DES DIFFERENS PERSONNELS ENTRE
M. Claude, & l'Auteur de la Perpetuité.

CHAPITRE I.

Injustice de la plainte que M. Claude fait sur ce qu'on a dit des auteurs de la prétendue reformation. Et premierement des Henriciens combatus par S. Bernard.



SAINT AUGUSTIN témoigne avec raison dans ses livres qu'il n'approuve pas que dans les disputes de la Religion on détourne l'esprit des Lecteurs du fond de là matiere dont il s'agit, pour l'appliquer à des reproches ou à des justifications qui ne regardent que les personnes; & il accuse ceux qui le font, de vouloir tirer avantage de la legereté ou de la vanité de certaines gens qui

*Lib. 9. contra
Pess. c. 1.*

se plaisent à entendre ces vaines contestations entre les personnes de lettres, & qui se laissent charmer par ceux qui disent des injures agreablement, sans considerer les preuves par lesquelles on en fait voir la fausseté.

Qui libenter audiunt lites nugantium disertorum, cum attendant quam eloquenter convitieris, simul non intuentur quam veraciter vincaris.

C'est pourquoy ce mesme Saint pour oster à un autre de ses adversaires ce moyen d'embarasser la dispute par des accusations personnelles, luy répond en un mot, qu'il doit quitter tous ces vains discours; qu'il s'agit entr'eux de la cause de l'Eglise, & non d'un differend particulier; & que l'Eglise ayant appris de son Redempteur mesme à ne mettre point son esperance dans les hommes, ne peut recevoir aucun préjudice par les defants de ceux qui la defendent. *DESINE talibus: Ecclesia inter nos agitur causa, non mea; Ecclesia, inquam, que in nullo homine spem ponere à suo didicit Redemptore.*

*Contra Crescon.
l. 4. c. 80.*

C'est pour suivre l'esprit de ce saint Docteur que je n'ay point voulu interrompre l'examen de tout ce qui regardoit l'argument de la Perpetuité, par les réponses que j'aurois pu faire aux plaintes, aux reproches, & aux

CHAP. I. déclamations de M. Claude, à moins que ces réponses ne fissent partie de l'examen de ses preuves, & ne contribuassent à l'éclaircissement du point dont il s'agissoit. Et je puis de mesme à son exemple protester à M. Claude que quand l'Auteur de la Perpetuité seroit tombé dans quelque excès qui meritoit d'estre justement repris, ou que j'y serois tombé moy-mesme en le deffendant ; on n'en devroit rien conclure contre la justice de la cause de l'Eglise. Ce seroient des fautes & des vices personnels que l'Eglise n'approuveroit point, que les sages Catholiques blâmeroient, & que je suis prest de condamner moy-mesme lorsqu'on me les aura fait connoître.

Mais après avoir terminé par un éclaircissement entier le differend de Religion qui estoit entre M. Claude & nous sur le sujet du livre de la Perpetuité, ce n'est plus pecher contre la regle de S. Augustin, que d'examiner aussi les differens particuliers que nous pouvons avoir ensemble ; & c'est seulement pratiquer un devoir de charité & de justice. Car comme il seroit juste de satisfaire M. Claude sur les plaintes si aigres qu'il fait de quelques paroles de ce livre, s'il avoit raison de les faire ; c'est luy faire charité que de remedier à son mécontentement, en luy faisant voir qu'il n'a pas eu sujet de s'en offenser.

Je ne suis nullement de ceux qui croyent que tout est permis quand on attaque un ennemy de l'Eglise. Je sçay que la verité & la justice ont des loix inviolables que la difference de Religion ne détruit point : & tant s'en faut que je m'en croye dispensé, parceque je deffens contre M. Claude la cause commune des Catholiques, que je m'y croy plus obligé que les autres, parceque rien ne me semble plus contraire au vray interest de l'Eglise, que de faire paroître un esprit aigre & emporté contre ceux qu'elle desire rappeler à elle par toutes sortes de témoignages de charité & de justice.

Je puis dire, ce me semble, avec verité, que non seulement j'ay esté toujours tres-persuadé de ces devoirs ; mais que je les ay eu en vûe autant que j'ay pû en écrivant. Je ne prétens point neanmoins que ces bonnes intentions soient des excuses suffisantes, si j'y avois effectivement manqué : mais aussi il ne seroit pas juste de me condamner, ou l'Auteur de la Perpetuité sur les seules plaintes de M. Claude. Car comme il y a des reproches injustes & excessifs, il y a aussi une injuste delicatesse. Et c'est pourquoy il faut juger & des reproches & des plaintes par les principes & les regles de la verité, & non par les fantaisies & les passions des hommes.

Je croy M. Claude assez équitable pour demeurer d'accord de celles que j'établiray, puisque ce sont celles que la raison dicte à tous ceux qui la veulent écouter.

Je reconnois donc en premier lieu qu'il n'est jamais permis en aucun cas de faire un reproche faux à qui que ce soit, & que quiconque s'y seroit porté, mesme par surprise, seroit obligé de le défavoüer & de rendre cét honneur à la verité qu'il auroit blessée.

Je reconnois, que non seulement il n'est pas permis d'imputer à ceux qu'on refuse des choses fausses, mais qu'il n'est pas mesme permis de leur en imputer d'incertaines, & dont on n'est pas assuré : qu'il n'est pas permis d'aller

foiiller dans leurs intentions cachées, & de se rendre juge de ce que Dieu a réservé à son jugement. Ces sortes de reproches estant temeraires, sont par conséquent injustes, & indignes d'une personne qui deffend la cause de Dieu qui est la justice mesme.

Il ne suffit pas mesme que les reproches soient veritables & justes en soy; il faut aussi qu'ils soient necessaires, & qu'ils contribuent à l'éclaircissement & à la preuve de la verité qui est contestée. Car la charité, qui tend toûjours à épargner l'honneur du prochain, ne permet pas de le blesser par des reproches inutiles. Quand elle le fait, elle le fait avec douleur & contre son inclination naturelle; & ainsi il faut qu'il y ait quelque chose qui l'y contraigne.

Cette regle exclut ordinairement les reproches personnels, dont on ne peut tirer aucune conséquence pour la doctrine. Je sçay bien qu'elle a ses exceptions, & que les Peres n'ont pas fait difficulté en quelques occasions de marquer les vices de ceux contre qui ils écrivoient; mais ces occasions sont rares. Et je veux bien que ces exceptions n'ayent point de lieu dans nostre dispute. Aussi je ne croy pas que M. Claude se puisse plaindre que j'aye eu recours à ces sortes de reproches, non plus que l'Auteur de la Perpetuité. M. Claude n'est pour moy que l'Auteur de la réponse à la Perpetuité. Je ne le veux connoître qu'à ce chef-d'œuvre qui ne luy est nullement honteux parmy ceux de son party: & j'aurois mesme volontiers supprimé son nom, n'estoit que d'une-part cette retenue eust esté fort inutile, n'y ayant personne qui ne le sçache; & que de l'autre elle eust esté incommode par les longues circonlocutions dont on eust esté obligé de se servir.

Je n'ay donc qu'à le satisfaire sur les autres points; & il me semble que dans ce dessein, il est bon de commencer par le reproche dont il a paru le plus vivement piqué, & qui l'a porté à en faire des plaintes plus aigres. En voicy le sujet.

L'Auteur de la Perpetuité rapportant en abrégé les preuves dont un homme sage qui veut juger sainement des diverses Religions doit faire comparaison, dit que d'une-part entre les deffenseurs de l'Eglise Romaine, on trouve tous ceux qui ont esté éminens en pieté dans le monde, & dont la sainteté a esté confirmée par des miracles, & que l'on ne voit entre ceux qui la combattent que des hommes remplis d'erreurs, & combattus par des Saints; que des troupes de vagabonds & de schismatiques, que des gens sans mission & sans aveu, que des furieux & des fanatiques; que des Moines apostats, des corrupteurs de Religieuses, des Docteurs de chair & de sang, des Predicateurs armés, qui ont bien plus excité les peuples aux seditions & aux revoltes, qu'à l'obeissance, aux souffrances & au martyre.

Ce discours a si vivement touché M. Claude, que si l'on peut fonder quelque jugement de ses mouvemens veritables, sur ce qu'il en fait paroître en son livre, on peut dire qu'il l'a mis en quelque sorte hors de luy-mesme, en le portant à faire des plaintes où il est fort difficile de reconnoître quelque étincelle de raison.

Qu'avons-nous fait dit-il, à l'Auteur, qui l'oblige d'insulter si cruellement sur nostre misere? Avons-nous armé toute la terre pour sa ruine? L'avons-nous poursuivi jusques dans les monts inaccessibles, & dans les cavernes? Avons-nous employé contre luy le fer & le feu, pour luy donner un ressentiment

ment si injuste & si contraire mesme à sa profession & à son humeur ? Qu'il nous laisse manger pauvrement nostre pain trempé dans l'eau de nos sueurs, & dans celle de nos larmes, sans le venir encore arroser de son vinaigre, & qu'il se souviene que les Apostres se sont glorifiés de leur bassesse & de leurs défauts, pour attribuer toute la gloire de leur ministère à Dieu; & que les anciens Chrétiens n'ont pas perdu le courage quand on leur a dit: Vous suivez des hommes misérables, qui ont établi des loix dures & barbares.

C'est ainsi que M. Claude se démelle de ce mauvais pas, en changeant à son ordinaire les figures en raisons, comme si la vérité ne devoit point estre considérée dans ces disputes. Il ne dit point que ce qu'allegue l'Auteur de la Perpetuité soit faux: mais laissant à part la vérité ou la fausseté de ces reproches, il se plaint qu'on le traite cruellement, & il tâche de soulever contre luy tout ceux qui s'émeuvent par le ton de celuy qui parle, plutost que par le sens des paroles. Mais si ces reproches sont véritables, s'ils sont justes, s'ils sont nécessaires, s'ils ne sont point du tout offensans pour les Ministres d'aujourd'huy, quelle plainte M. Claude ne nous donne-t-il point sujet de faire à nostre tour contre une rethorique si injuste, si trompeuse, si maligne, si emportée, si fedricieuse?

Or qu'y a-t-il dans ces discours de l'Auteur de la Perpetuité, qui ne soit exactement véritable? Ce sera peut-estre le sujet d'un plus grand discours; & les declamations de M. Claude, ny l'injuste delicatessé des Ministres, ne nous empêcheront pas de faire paroistre dans un plus grand jour la vie & l'esprit des premiers reformateurs, & de tous ces gens qui composent leur tradition. Mais il suffit de dire icy qu'il faut estre de mauvaise foy pour ne demeurer pas d'accord de tout ce qui est contenu dans cette image racourcie que l'Auteur de la Perpetuité en a faite.

Car n'est-il pas vray que les sectateurs de Henry ont esté combatus par saint Bernard? N'est-il pas vray qu'il décrit luy-mesme dans sa lettre 241. les vices abominables de ce precurseur des Sacramentaires, son apostasie, sa vie vagabonde, ses desordres, ses infamies? N'est-il pas vray qu'il cite pour témoins de ce qu'il dit, des villes entieres? Ne fait-il pas un dénombrement de ses erreurs? Quel sujet M. Claude a-t-il donc de se plaindre que l'on rapporte des faits si attestés, si constans, & si nécessaires pour faire voir que les premiers auteurs de l'opinion des Sacramentaires ont esté des instrumens du diable, & non pas des organes du S. Esprit? Ce reproche n'a-t-il pas toutes les qualitez de ceux qui sont justes & legitimes; la vérité, la justice, la nécessité? Et peut-on se plaindre de ce que la vérité & la justice autorisent, que par un esprit injuste & déraisonnable?

Mais cette histoire des Henriens n'est pas seulement considerable par ce que Saint Bernard rapporte des déreglemens d'Henry, qui fait connoistre l'esprit dont il estoit animé: mais encore plus par les miracles que Dieu opera par ce Saint pour confondre ces Herétiques, qui sont des preuves éclatantes & divines de la vérité de la foy de l'Eglise catholique. Et c'est pourquoy il ne fera pas inutile de faire voir icy avec combien de foiblesse & de mauvaise foy Aubertin tâche de les éluder, & d'affoiblir l'autorité de Saint Bernard.

Il faut remarquer 1. sur le sujet de ces miracles, qu'ils sont rapportez par un auteur contemporain, qui est Geoffroy son disciple, & l'un des auteurs de sa vie. 2. Qu'ils sont mesme attestez par Saint Bernard. *La verité, dit-il dans sa lettre à ceux de Thoulouse, ayant esté manifestée par nous, nonseulement par des paroles, mais aussi par des miracles on a découvert les loups qui estoient venus à vous avec des peaux de brebis.* 3. Que ces miracles furent faits par Saint Bernard avec une protestation expresse que c'estoit pour confondre les heretiques Henriciens, & pour prouver la foy qu'il annonçoit. Car l'auteur de sa vie rapporte *qu'estant en un lieu nommé Sarlat, après le sermon fini on offrit des pains au serviteur de Dieu, pour les benir comme il avoit accoutumé de faire partout; & qu'élevant sa main, & leur donnant sa benediction, en faisant le signe de la croix au nom de Dieu; il dit: Vous reconnoistrez que nous vous preschons la verité, & que les heretiques vous trompent par une fausse doctrine, si vos malades recouvrent la santé en mangeant de ce pain que j'ay beny: Que cette proposition ayant donné de la crainte à Godefroy Evêque de Chartres, qui estoit present & proche du saint Abbé, il dit qu'ils seroient gueris s'ils le prenoient avec une ferme foy; mais que ce bien-heureux Pere répondit avec une parfaite confiance en Dieu: Je ne dis pas cela; mais je dis que tous ceux qui en mangeront seront gueris, afin qu'ils connoissent par ce miracle que nous sommes veritables, & que nous annonçons la parole de Dieu selon sa divine verité.*

Epist. 241.

Vita S. Berni
lib. 3. c. 6.

Il n'y eut jamais de protestation plus expresse que des miracles sont faits pour confirmer une verité: & cependant Dieu seconda tellement les promesses de Saint Bernard, qu'il y eut, dit l'auteur de sa vie, tant de malades gueris, que le bruit de cet événement merveilleux courut par toute la province: en sorte que le serviteur de Dieu repassant par les lieux voisins, fut obligé d'éviter le concours insupportable du peuple en prenant un autre chemin.

Le mesme auteur rapporte encore, que dans ce celebre miracle que S. Bernard fit à Thoulouse en guerissant un paralytique mourant & prest de rendre l'esprit, qui le leva sur le champ, & courut après luy, en sorte que ceux qui le virent crurent que c'estoit un phantome; ce Saint fit secrettement cette priere à Dieu, comme il le confessa depuis: *Qu'attendez-vous, mon Seigneur & mon Dieu? Ce peuple cherche des miracles, & nous leur profiterons peu par nos paroles, si vous ne les confirmez par des effets miraculeux de vostre puissance.*

Ibidem.

Voilà ce que le Ministre Aubertin entreprend de détruire; & voicy les raisons qu'il employe pour cela.

Il allegue premierement que Pierre de Cluni écrivant contre les Petrobusiens predecesseurs des Henriciens, dit qu'il differe à répondre à certaines erreurs qu'on leur imputoit, jusqu'à ce qu'il en fust plus informé. Et il conclut de là qu'il ne faut pas croire que S. Bernard fust mieux informé des crimes de Henry successeur de Pierre de Bruis; & par consequent qu'il en parle temerairement. Je pense qu'il seroit difficile de produire un exemple, d'un plus étranger raisonnement. Car on peut conclure assez justement de la

revenu de Pierre de Cluni, que les Saints ne sont pas precipitez dans leurs jugemens; & qu'ainsi on a grand sujet de les croire quand ils assurent positivement les choses. Mais il n'y avoit qu'Aubertin qui fust capable de tirer cette étrange conclusion; que si Pierre de Cluni n'a pas esté en un certain temps assuré de certaines erreurs de Pierre de Bruis, & s'il a desiré de s'en instruire davantage, S. Bernard n'a pû estre assez informé des erreurs & des crimes de Henry son successeur, pour en parler comme il a fait.

Il allegue en second lieu qu'Othon de Frisingue dit de S. Bernard sur le sujet du differend qu'il eut avec Gilbert de la Porée Evêque de Poitiers, que sa douceur naturelle le rendoit credule; & il prétend par là faire rejeter comme faux tout ce qu'il dit contre Henry.

Mais 1. Si la douceur rend credule, c'est à l'égard du bien, & non pas du mal. Au contraire elle empêche de le croire, selon S. Paul, qui assure que la charité ne pense point de mal; *non cogitat malum*. Çauroit esté sans doute une étrange sorte de douceur que celle de S. Bernard, si elle l'avoit porté à croire d'une part temerairement des crimes abominables de Henry, & à se persuader de l'autre fausement qu'il avoit fait des miracles pour le confondre. De sorte qu'au lieu que la douceur évangélique porte à croire du bien du prochain, & du mal de foy; il se trouveroit que celle de S. Bernard l'auroit porté à croire du bien de foy-mesme, & du mal des autres.

2. Il n'y a rien de plus déraisonnable que de prétendre d'avoir droit d'appliquer sans fondement ce reproche general de credulité, qu'un historien a fait à S. Bernard sur un sujet tout différent, à tous les faits attestez par S. Bernard, pour les rendre ainsi tous suspects de fausseté. Car il est clair qu'Aubertin n'a aucune raison particuliere pour prétendre que ce que S. Bernard dit de Henry soit plutost faux que tous les autres faits qui se trouvent dans ses œuvres. Que si l'on ne le peut pas appliquer à tous, on ne le peut pas non plus appliquer à celuy-là.

Bern. Epist. 241

3. Ces faits estoient attestez par des villes entieres, comme Laufane, le Mans, Bourdeaux. Et ainsi S. Bernard ne disoit rien de Henry qui ne fust de notoriété publique, & où il pût estre surpris.

4. Il apprit ensuite par luy-mesme les erreurs de ces Heretiques, en allant sur les lieux où ils les avoient semés; & bien loin de se retracter de ce témoignage qu'il avoit rendu d'eux, il les poursuivit encore avec plus de force.

Enfin c'est une ignorance ou une mauvaise foy inexcusable à Aubertin, d'avoir pris pour fondement cette parole qu'Othon de Frisingue dit de luy sur le sujet de Gilbert de la Porée Evêque de Poitiers, puisqu'il est certain que cét Historien avoit tort dans ce reproche de credulité qu'il fait à ce Saint; que le zele de S. Bernard contre Gilbert estoit tres-juste & tres-éclairé; que Gilbert mesme se retracta, & qu'Othon de Frisingue se repentit à la mort d'avoir favorisé dans son histoire cét Evêque contre Saint Bernard, comme le Cardinal Baronius le rapporte sur le témoignage des auteurs de ce temps-là.

Vie de S. Bernard en Frisingue. l. 3. c. 6.

Mais tout cela néanmoins n'approche pas de l'absurdité de la dernière raison qu'Aubertin allegue en particulier pour détruire la preuve que l'on tire des miracles que S. Bernard fit contre les Henriciens. On a vû combien ils estoient considerables en toute maniere par le nombre & par les circonstances. Cependant ce Ministre pour les refuter tous, se contente des'écrier: *Quelle apparence y a-t-il que ces miracles soient arrivez, si l'on fait reflexion sur ce que Papirius Massorapporte dans son histoire, que ny le supplice de Pierre de Bruis, ny les sermons de S. Bernard, ne purent empêcher le progrès de cette secte, & qu'elle ne fut embrassée par les villes de Tholouze, de Carcassone, de Beziers, de Castres, & de quelques autres.* Ainsi, selon Aubertin, l'incroyance des peuples est une preuve convaincante de la fausseté des miracles: & si les libertins, les impies, & les athées sont aussi déraisonnables que luy, ils rejeteront tout d'un coup tous les miracles de Moïse, des Prophetes, de JESUS-CHRIST, & des Apostres, par des exclamations formées sur le modele des siennes.

Quelle apparence, diront-ils, que Moïse eust fait les miracles rapportez dans l'Exode, si l'on fait reflexion que Pharaon & les Egyptiens persevererent dans leur endurcissement?

Quelle apparence qu'un Prophete envoyé vers Jeroboam, ait fait les miracles que l'Ecriture raconte, qu'un autel se soit fendu, que la main de ce Roy se soit sechée, & qu'aussi-tost après elle ait esté guerie à la priere de ce saint homme, si l'on fait reflexion que ny ce Roy, ny les dix tribus qui luy estoient soumises ne quitterent point leur schisme ny l'adoration des deux Veaux?

Quelle apparence que JESUS-CHRIST ait fait tous ceux que l'Evangile rapporte, si l'on fait reflexion que les Juifs ne l'ont pas reconnu pour le Messie, & qu'ils n'ont pas laissé de le crucifier nonobstant tous ces miracles?

Quelle apparence que les Apostres ayent fait tout ce que l'on lit dans les actes, si l'on fait reflexion que tant de Juifs & de Payens ne receurent pas la doctrine qu'ils leur annonçoient, & qu'ils n'ont pas laissé de leur faire souffrir la mort?

Comment est-il possible que ce Ministre n'ait pas vû l'ouverture qu'il donnoit d'attaquer tous les miracles, par le mesme raisonnement qu'il fait contre ceux de S. Bernard; & comment les plus communes lumieres de la Religion ne luy en ont-elles pas fait connoistre la fausseté? Car qui ne sçait que les miracles ne sont que des graces exterieures; & que quelques graces interieures qui les accompagnent, néanmoins la conversion effective ne s'opere que par une grace particuliere que Dieu donne à qui il luy plaist? Qu'ainsi selon le cours ordinaire de la Providence, l'effet commun des miracles est de roucher les uns, & d'endurcir les autres, que c'est ce qui est arrivé à ceux de Moïse, des Prophetes, de JESUS-CHRIST, & des Apostres: Qu'on ne doit donc pas s'étonner qu'il en soit arrivé de mesme à ceux de Saint Bernard; & qu'ayant eu l'effet que Dieu voulut en tirer en preservant plusieurs ames de l'erreur, ils n'ayent pas empêché que depuis son départ elle ne se soit giffée dans plusieurs esprits, Dieu punissant ainsi l'infidelité de ceux qui

ne se convertirent pas serieusement à luy, & qui firent un mauvais usage de ses graces.

Il y a donc quelque chose d'étonnant dans cet égarement d'esprit d'Aubertin, d'avoir crû pouvoir rejeter des preuves si illustres de la verité de la foy Catholique, par un raisonnement qui condamneroit JESUS-CHRIST & tous les Saints. Mais l'insensibilité des Calvinistes l'est encore infiniment davantage. Car sans doute ils ne sont pas assez aveugles pour ne pas voir que ces réponses d'Aubertin sont ridicules. Mais ils en demeurent là, & ils ne sont nullement effrayez des consequences qui se tirent naturellement de cette histoire. Car si les Henriens sont Heretiques, ils ne peuvent nier qu'ils ne le soient eux-mêmes, puisqu'ils font gloire de les compter entre leurs predecesseurs, & qu'il est certain qu'ils ont esté condamnez pour plusieurs opinions qui sont communes aux Calvinistes, & entr'autres, pour avoir nié la presence réelle, comme ils la nient. Or il est certain que les Henriens sont Heretiques, non seulement si Saint Bernard est un Saint, mais s'il n'est pas un fourbe, un imposteur, un faux Prophete; s'il a eu seulement la sincerité d'un honneste payen. Car ayant écrit, comme il a fait, que Dieu avoit confirmé par des miracles ses predications contre les Henriens, & ces miracles ayant esté faits par luy avec une declaration expresse que c'estoit pour montrer que les Henriens estoient de dangereux Heretiques: si ces miracles sont faux, Saint Bernard est un fourbe & un imposteur; & s'ils sont vrais, les Henriens sont Heretiques. Ainsi afin qu'ils ne le soient pas, & que les Calvinistes ne le soient pas avec eux, il faut qu'ils disent que ces miracles sont faux, & que Saint Bernard estoit un imposteur; leur salut dépend de la verité de ce fait. Or quelle plus horrible extremité peut-on concevoir, que d'en estre reduit à ne pouvoir se garantir d'heresie, & par consequent de l'enfer, à moins que Saint Bernard ne soit coupable de fourberie & d'imposture, & d'attacher son salut à une chose si hors d'apparence, qu'ils ne l'ont mesme jamais osé dire? Car ce Saint a un si grand éclat de sainteté, que les plus emportez des Ministres ont esté contraints de luy donner des éloges: Luther le preferoit à tous les Peres de l'Eglise. Bucet l'appelle *un homme de Dieu*. Calvin dit que c'est *un pieux & saint Ecrivain*. Cependant si ce *pieux & saint Ecrivain*, si *cet homme de Dieu* n'est pas un fourbe, un antechrist & un faux prophete, les Henriens & les Calvinistes sont Heretiques, & il n'y a point de salut pour eux.

C'est encore un exemple de cette moderation interessée si ordinaire aux Calvinistes, qui leur fait arrester quand ils veulent les consequences naturelles de leur doctrine pour faire grace à qui il leur plaist, ou plutost à qui ils ont interest de la faire. Car estant certain que Saint Bernard a crû les Henriens Heretiques; estant certain qu'il les a poursuivis avec toute l'ardeur de son zele; estant certain qu'il a décrié Henry comme un infame, un vagabond, un loup, un heretique; estant certain qu'il s'est vanté d'avoir fait des miracles pour les convaincre; estant certain qu'il a dit qu'il les faisoit à cette intention; d'où vient cette retenuë que les Calvinistes témoignent en son endroit? S'il a calomnié des innocens, que ne l'appellent-ils calomniateur; &

In colloq. con-
vivial cap. de
patrib De con-
cord. c. de justif.
Calvin l. 4.
inst. cap. 10.
S. 17.

s'il a fait de faux miracles pour confirmer l'erreur, que ne l'appellent-ils imposteur & faux prophete? Et qu'y a-t-il de moins raisonnable que ce milieu qu'ils choisissent, de reconnoistre d'une-part Saint Bernard pour Saint, & de vouloir faire passer de l'autre les Henriciens pour innocens & pour orthodoxes? N'est-il donc pas visible que ce n'est point par raison qu'ils se sont portez à ce temperament si déraisonnable, mais par une pure necessité? La vertu de Saint Bernard est si reconnuë, qu'ils n'ont pas osé l'attaquer directement: mais leur préoccupation est si aveugle & si opiniastre, qu'ils ne veulent point du tout y renoncer. Et c'est ce qui les a obligez à aller dans leurs discours des choses inalliables, & à aimer mieux se contredire d'une maniere grossiere, que de rendre gloire à la verité.

 CHAPITRE II.

Suite de la justification des autres reproches qu'on a faits aux Auteurs de la prétendue reformation. Qu'ils sont non seulement veritables, mais nécessaires & decisifs.

IL suffira de parcourir legerement les autres reproches que l'Auteur de la Perpetuité fait aux Calvinistes, pour faire voir qu'ils ne contiennent rien que de juste & de veritable. Car n'est-ce pas traiter bien favorablement les Albigeois & les Vaudois, que de ne les avoir point accusez de tous les crimes & de toutes les erreurs, que des auteurs contemporains leur reprochent, dont ils sont fort mal justifiez par Aubertin; & de s'estre contenté de les appeller simplement *des troupes de vagabonds & de schismatiques*, puisqu'il n'y a rien de plus certain que leur revolte contre l'Eglise; qui suffit seule pour les condamner.

Quelle mission avoit Pierre le Clerc, laïque & cardeur de laine, qui fut établi premier Ministre à Meaux par une troupe de laïques? Quelle mission ont tous les Ministres de France, qui sont ordonnez par des gens qui ne sont point Prestres, & qui quand ils le seroient n'auroient pas le pouvoir de les ordonner, encore moins de leur donner la jurisdiction & le pouvoir de prescher? Qu'y a-t'il donc de faux dans le reproche que leur fait l'Auteur de la Perpetuité, d'estre des gens *sans mission & sans aveu*? Les Anabaptistes qui ont inondé l'Alemagne, & dont il y en a jusques à trente-sept sortes en Hollande; les Trembleurs, & les Caquers d'Angleterre, ne sont-ce pas *de furieux & de fanatiques ennemis de la presence réelle*? Une grande partie des premiers Ministres ne sont-ils pas sortis des Monasteres, & l'une des premieres actions de leur reforme, n'a-ce pas esté d'ordinaire de contracter des mariages scandaleux, condamnez par tous les Peres comme de detestables sacrileges? Et faut-il que M. Claude nous oblige de luy citer les exemples particuliers de Luther, de Bucer, d'Oecolampade, de Pierre Martyr, de Bernardin Oxin, & de tant d'autres; & de le renvoyer à un auteur dont il louë la moderation, pour y apprendre les effets de la reformation lutherienne & calviniste?

*Florimond de
Raymond l. 7.
c. 16. & l. 3. c. 6.*

CHAP. II.

Luther. r. 5.
Serm. de Martyr.
fol. 119 & 123.
Zuing. in pa-
ran. ad Hel-
vet. t. 1 f. 113.

Y a-t-il rien de plus infame que ce que Luther & Zuingle ont écrit d'eux-mêmes, ou qui est rapporté par leurs disciples; rien de plus horrible que les vers de Beze, imprimez depuis qu'il eut quitté l'Eglise; rien de plus sensuel que toute cette doctrine qui fait un point capital de la prétenduë reformation, d'abolir la penitence & toute sorte d'austeritez?

Faur-il que M. Claude nous oblige de luy représenter la part que les Ministres ont prise dans toutes les guerres, que le pretexte de la Religion a excitées dans l'Europe, pour luy justifier ce que l'Auteur de la Perpetuité a dit d'eux en les appellant *des Predicateurs armez, qui ont bien plus excité les peuples aux seditions & aux revoltes, qu'a l'obeissance, aux souffrances, & au martyre?* Certainement s'il a quelque sentiment d'équité, il se doit tenir obligé de ce que je ne veux pas luy faire en ce lieu un tableau de ce que les auteurs de sa prétenduë reforme ont fait en ce genre dans toute l'Europe, & que j'aime mieux me priver des avantages que cette ouvertute me donne, que de troubler en quelque sorte la paix dont je souhaite qu'on laisse toujours jouir ceux de sa Religion, par la triste image des desordres effroyables qu'ils ont causez. Mais qu'il n'abuse pas au moins de cette indulgence, & qu'il reconnoisse qu'il n'y a rien que de tres-vray dans ces reproches dont il se plaint.

Ils ne sont pas seulement veritables, ils sont encore justes & necessaires, qui est tout ce que l'on peut demander pour les rendre legitimes. Ils sont tirez de faits publics & certains, où il n'y a point à deviner, & où la temerité ne peut avoir lieu; & ils ont une telle force pour la decision de nos differens, qu'on ne peut, ny les dissimuler sans prevarication, ny s'en offenser sans injustice.

Car Dieu qui preserve toujours son Eglise des erreurs par certains moyens proportionnez à cet effet, & qui dans cette Eglise veille particulièrement au salut des simples & des perits; a soin d'ordinaire de leur procurer certaines marques exterieures qui les détournent des heresies, & les retiennent dans la veritable foy par une impression vive & sensible, sans qu'ils ayent besoin pour en estre persuadez, d'une longue suite de raisonnemens.

Or entre ces preuves d'impression & de sentiment qui persuadent l'esprit & qui le penetrent par une évidence qui s'apperçoit tout d'un coup, je n'en voy point de plus claire que celle que l'on peut tirer de la vie des premiers reformateurs & de l'esprit qui paroist dans toute cette prétenduë reformation. Car pourvû que l'on ait un peu de lumiere, il est impossible que jettant seulement les yeux sur le procedé de ces personnes, sur leur vie, sur l'emportement & la vanité de leurs écrits, on ne sente tout d'un coup qu'il n'y a rien de Dieu dans tout cela, que l'on ne conçoive de l'horreur pour eux, & que l'on ne conclüë en mesme temps que n'estant ny Prophetes, ny Saints, mais estant au contraire visiblement injustes, violens, passionnez, temeraires, dereglez, il est impossible qu'ils soient, comme ils le prétendent, des ministres que Dieu ait employez au plus grand & au plus merueilleux ouvrage qui fut jamais.

Il n'est pas besoin de paroles pour faire entrer les personnes raisonnables

dans cette consequence; elle se font tout d'un coup par ceux qui ne sont point préoccuppez, d'une maniere plus vive que tous les argumens du monde. Il faut seulement leur expliquer quel est cét ouvrage auquel les Ministres prétendent estre appelez : & c'est ce que l'on peut apprendre en abrégé de M. Daillé dans son traité des Peres, où il fait le plan de la prétenduë reformation.

Tous les Reformez tiennent, dit-il, que cette pure & simple & saine doctrine preschée par les Apostres anciennement, & pareux-mesmes confirmée es livres du nouveau Testament, s'est alterée peu à peu, le temps qui change toutes choses, y mêlant toujours quelque impureté; tantost une opinion Juive ou payenne, tantost une observation curieuse, quelquefois un service superstitieux; l'un bastissant du chaume sur le fondement, l'autre du foin, un tiers du bois, tant que peu à peu ce corps s'est trouvé tout autre qu'il n'estoit jadis. Au lieu d'un palais d'or & d'argent, un édifice meublé de plâtre & de pierre, & de bois, & de boüe, & d'autres chetives étoffes. Comme nous voyons, disent-ils, que plus les ruisseaux s'éloignent de leur source, plus ils accueillent d'ordure, & plus leur eau reçoit de qualitez étrangères; comme un homme, plus il avance en âge, & plus il perd de cette naïve simplicité qui reluisoit en son enfance, son corps & son ame se changent, l'estude, & l'artifice, & le fard y cachent tout peu à peu, & le déguisent; de sorte qu'à la fin il n'est plus luy-mesme. C'est ce qu'ils disent estre arrivé au Christianisme, & ils y rapportent ce qu'écrivit S. Paul en cét illustre passage de la seconde Epistre aux Thessaloniens, d'une revolte signalée dont les commencemens se brassaient dés lors sourdement, pour n'éclater que l'ongtemps après. . . . Selon cette hypothese COMMUNE, CE ME SEMBLE, A TOUS LES PROTESTANS; il faut de necessité que la doctrine de l'Eglise ait dès le second siècle receu quelque alteration par le mélange de quelque matiere étrangere en sa creance & en sa police; qu'au troisième siècle quelqu'autre impureté s'y soit pareillement attachée, & ainsi au quatrième & cinquième, & es suivans; la Religion décheant de sa pureté & simplicité originelle, & accueillant toujours quelque nouvelle ordure, jusqu'à ce que finalement elle soit parvenue au dernier degré de corruption, auquel ils disent l'avoir trouvée, & par l'adresse des écritures l'avoir remise au mesme point où elle estoit au commencement. C'est à dire en un mot, qu'ils prétendent estre destinez de Dieu à corriger une infinité d'erreurs qui se font, selon eux, glissées dans l'Eglise depuis I. C. & dans la pluspart desquelles ils prétendent que les Peres mesmes ont esté plongez.

Quelles qualitez ne devoient donc point avoir des personnes qui se déclarent eux-mesmes envoyez de Dieu pour reformer tous les siècles de l'Eglise, pour découvrir aux hommes ce que Dieu avoit caché aux plus fideles & aux plus saints de ses serviteurs? Quel éclat de sainteté ne devoit point paroistre dans ces Reformateurs de tous les Peres & de tous les Saints, pour balancer l'impression que l'autorité de ceux, dont ils vouloient corriger les abus, fait justement dans l'esprit des peuples; pour rendre croyable ce qu'ils annonçoient & qui estoit combattu, comme ils l'avoient, par de si grands & de si justes préjuges; pour dissiper l'étonnement qu'une mission si

Daillé de l'usage des Peres. pag. 419.

CHAP. II. extraordinaire devoit causer; & enfin pour répondre à la grandeur de cette entreprise ?

Quand donc ensuite de cette idée, que la raison & l'analogie de la foy nous oblige de former, on vient à considérer ces prétendus Reformateurs, & que l'on n'apperçoit parmy eux qu'un des Ecclesiastiques incontinens, ou des Moines déreglez, à qui la débauche a fait quitter leur convent, & dont la premiere démarche dans la prétenduë reformation a esté de se souiller par des mariages scandaleux, & souvent avec des Religieuses; que non seulement on n'y voit ny sainteté, ny miracles; mais que l'on voit des déreglemens horribles dans plusieurs des principaux, & qu'on ne découvre au plus dans les autres qu'un reglement philosophique, sans onction, sans spiritualité, sans devorion; que les uns sont emportez, furieux, insolens, comme Luther, au jugement mesme de Calvin & des Ministres Calvinistes qui disent que *ses écrits sont pleins de diables*; les autres vains, orgueilleux, temeraires, insolens, sans équité, sans moderation, comme Calvin, dans qui on apperçoit par tout un esprit profane & seculier, une ostentation d'une vaine suffisance, un stile fier, & qui n'a rien du tout qui resente la simplicité évangélique. Il faudroit estre absolument sans lumiere pour pouvoit croire que des gens de cette sorte soient des Apostres choisis de Dieu pour la reformation de l'Eglise dans tous les siècles,

Qu'il me seroit aisé après cela de tourner en ridicule les plaintes de M. Claude, qui se glorifie par une nouvelle espece d'humilité dans les desordres de ces prétendus Reformateurs, comme *les Apostres se sont glorifiez dans leur bassesse*. Mais j'aime mieux luy dire serieusement qu'il ne prend pas garde qu'il y a de l'impiété dans cette comparaison, & qu'il abuse de ce terme de *bassesse* d'une maniere tres-injurieuse aux Apostres.

Il devoit sçavoir que comme il y a diverses sortes de grandeurs, il y a aussi diverses sortes de bassesses que l'on ne doit pas confondre; & qu'il n'y a rien de plus éloigné de la bassesse des Apostres, que celle qu'on reproche aux auteurs de sa secte.

Il y a une grandeur humaine qui consiste dans la possession des choses que le monde estime, & une bassesse humaine qui naist de la privation de ces biens qui sont l'objet de l'orgueil & de la concupiscence des hommes. C'est cette sorte de bassesse qu'on peut remarquer dans les Apostres & dans les premiers Chrestiens. Ils n'avoient n'y richesses, ny forces pour se rendre redoutables, ny qualitez exterieures pour attirer l'estime & l'admiration des hommes, ny complaisance pour les flatter dans leurs passions. Ils estoient donc petits & méprisables selon le monde. Mais qu'ils estoient grands & éminens en mesme temps selon un autre sorte de grandeur, qui est la grandeur divine, qui consiste dans la possession des biens divins, & dans les marques de la puissance de Dieu! Quel éclair de vertu & de sainteté rejallissoit de toutes leurs actions! Qu'ils avoient d'onction dans leurs paroles! Qu'ils estoient puissans en œuvres & en miracles; & qu'il y avoit une proportion admirable entre les graces dont Dieu les combloit, & la vocation à laquelle ils estoient destinez, qui estoit la conversion du monde! Leur bassesse exterieure faisoit mesme une partie de cette divine proportion. Car il estoit digne de Dieu de confondre

dre l'orgueil & la puissance des hommes par des gens qui n'eussent rien que de méprisable selon le monde ; & de leur apprendre à mépriser les richesses & les honneurs de ce monde par des personnes qui en fussent entierement dépourvûs. CHAP. II.

En un mot les Apostres & les premiers Chrestiens estoient pauvres des biens du monde, mais riches selon la foy. Ils estoient petirs selon les hommes, mais grands selon Dieu. Et c'est là la bassesse dont il est permis de se glorifier, parce qu'elle enferme la veritable grandeur; mais ce n'est pas celle qu'on reproche aux auteurs de la prétenduë reformation.

Ils ont esté au contraire assez bien pourvûs des talens & des grandeurs exterieures. Ils n'ont esté destituez ny de forces, ny de richesses. On ne les a pas plustost connus dans l'Europe, qu'on les a vûs aussi-tost les armes à la main se rendre formidables à tous les Princes. Bien loin donc qu'on leur insulte sur ce point, qu'on reconnoist tres-volontiers qu'on n'a pas droit de le faire; qu'ils ont esté éloquens dans leurs écrits, sçavans dans les sciences humaines, & particulièrement dans les langues, habiles dans les arts, adroits & prudens dans la politique, grands capitaines & vaillans soldats dans la guerre, redoutables par leur nombre & par leurs richesses. Mais les grandeurs qu'on n'apperçoit point du tout en eux, sont les spirituelles & les divines, c'est-à-dire qu'on n'y a jamais vû ny miracles, ny sainteté, ny aucune marque de l'esprit de Dieu : & qu'on y voit au contraire par tout le caractere de son ennemy. C'est enquoy consiste la bassesse dont on les accuse. Et comme elle a une contrariété visible avec le ministère qu'ils se font attribuez de Reformateurs des Saints Peres & de toute l'Eglise, elle suffit pour prouver que toute leur reformation prétenduë est une pure illusion.

Mais au lieu de ces vaines & fausses consolations que l'orgueil & le dépit fournissent à M. Claude, je luy en veux donner de solides & de veritables. C'est que tous ces reproches de l'Auteur de la Perpetuité ne regardent directement ny luy, ny aucun des Calvinistes qui sont à présent. Il n'a pour eux que des sentimens de compassion Il sçait faire une extrême difference entre les auteurs de leur secte, & ceux qui ont le mal-heur d'y estre nez. Il ne prétend point du tout qu'ils soient presentement ny vagabonds, ny apostats, ny déreglez, ny engagez dans les désordres qui ont noirci la vie de leurs fondateurs. Il dépend donc entierement d'eux de ne prendre aucune part à ces reproches, en n'embrassant pas le party de ceux à qui on a sujet de les faire, & en n'attachant pas leur honneur à celuy de ces gens qu'ils n'ont aucun sujet de regarder que comme ceux qui les ont mal-heureusement seduits.

Que ne considerent-ils plustost qu'ils sont originaires Catholiques; que c'est dans cette Eglise que la plupart de leurs ancestres ont vécu, que c'est elle qui a engendrez en JESUS-CHRIST ceux mesmes qui se sont revoltés contr'elle, dans le party desquels ils se trouvent; qu'ils luy doivent les Escritures qu'elle leur a conservées, & toutes les veritez de la foy dont ils conviennent avec elle, qu'elle leur a annoncées. Qu'ainsi les liens qui les attachent à cette Eglise, sont tout autrement forts, anciens,

& legitimes, que ceux qui les unissent à leur nouvelle société; & qu'ils ont bien plus d'intérêt à l'honneur de l'Eglise Catholique, qui est leur véritable mere, qu'à celui de ces faux Docteurs qui les en ont séparés. Pourquoy prennent-ils donc pour eux les justes accusations que l'on forme contre les auteurs du schisme? Que ne se rendent-ils plutôt leurs juges? Que n'examinent-ils leur esprit, puisque leurs principes mêmes le leur permettent? Ils n'ont aucun droit de juger de l'Eglise: & cependant ils ne laissent pas de la juger. Pourquoy se soumettent-ils donc aveuglément à ceux qui les reconnoissent pour leurs juges?

Si ils jugent de la Religion par la foy, ils doivent se séparer des auteurs des nouveautez, & écouter uniquement la voix de l'Eglise. Si ils en jugent par intérêt, leur intérêt est de trouver que c'est l'Eglise Catholique qui est innocente, & que ce sont les auteurs de cette division qui sont coupables; & si ils suivent la raison, ils doivent au moins considérer tranquillement toutes choses, & entr'autres ces reproches; puisqu'ils doivent servir à former leur jugement sur le fond. Et au lieu de faire des plaintes inutiles & des declamations violentes contre ceux qui les leur mettent devant les yeux, ils doivent examiner sans passion s'ils sont vrais, & si la conclusion que l'on en tire est juste & raisonnable. Quand M. Claude prendra cette voye, & qu'il entrera dans cet esprit d'équité & de justice, au lieu de se plaindre de l'Auteur de la Perpetuité de s'estre servi d'un argument juste, nécessaire, & innocent, & qui ne doit nullement blesser les Calvinistes d'aujourd'huy, quelques délicats qu'ils soient; il luy fera quelque sorte de satisfaction d'avoir voulu soulever le monde contre luy par des plaintes si aigres & si violentes.

Au reste quoiqu'il n'y ait pas grand sujet d'ajouter foy à ce qu'il dit dans sa Preface, que cet endroit du livre de la Perpetuité n'a pas esté bien receu dans l'une & dans l'autre Eglise; je ne le démentiray pas néanmoins absolument sur ce point, puisqu'il se peut fort bien faire qu'il y ait des personnes déraisonnables dans l'une & dans l'autre société: mais je luy protesteray en mesme temps, que l'injuste délicatesse de ces personnes ne sera jamais la regle qu'on se proposera en écrivant. On n'a aucun dessein d'aigrir ces differens de Religion par des outrages personnels, & par des termes injurieux: mais on ne doit pas aussi prétendre que pour éviter des plaintes injustes, on trahisse les intérêts de l'Eglise, & que l'on dissimule ce qui sert à faire paroître plus clairement la justice de sa cause. Or on est persuadé que ces reproches contre les auteurs du schisme, qui ont si fort choqué M. Claude, sont de cette nature. Et ainsi on a sujet de croire que non seulement les bons Catholiques, mais les Calvinistes judicieux n'en seront nullement blessez, & qu'ils ne croiront point qu'on leur ait fait injure en leur représentant les desordres des auteurs de leur prétendue reformation, puisqu'on ne les leur impute pas, & qu'il est en eux de n'y prendre point de part, en renonçant à ces mauvais Maîtres.

Si l'on vouloit estre aussi délicat que M. Claude, que ne pourroit-on point dire de la hardiesse avec laquelle il charge injustement d'injures

atroces les Papes qui ont condamné Berenger? Cependant on ne se plaint que de la fausseté de ces reproches, & non des reproches en soy. Qu'il ne nous fasse donc pas ainsi de nouvelles loix, & qu'il ne prétende pas nous interdire ce qui a toujours esté permis à tous ceux qui ont écrit de ces matieres. Car comme on a dessein de le traiter favorablement & avec toute la civilité que ces disputes permettent, on n'est aussi nullement résolu d'affoiblir en rien la cause que l'on defend, ny de s'affujettir à des gestes inutiles.

J'ay crû éer avertissement necessaire, non seulement pour répondre à cette plainte si emportée de M. Claude, mais aussi pour prévenir celles qu'il pourroit faire sur quelques termes dont on se sert dans cette réponse, comme ceux de *Calvinistes*, d'*extravagance*, d'*imposture*, de *mauvaise foy*, de *fausseté*, d'*absurdité*, & de quelques autres de cette nature. Je sçay que quant au terme de Calviniste, il y en a parmi eux qui s'offensent quand on les appelle de ce nom; & j'ay admiré en cela leur peu d'équité, puisqu'ils appellent eux-mêmes les Lutheriens du nom de Lutheriens; qu'ils donnent des noms de secte à tous ceux qui se separent de leur société; comme aux Brounistes, aux Armeniens, aux Sociniens, aux Anabaptistes, & qu'ils traitent bien plus injurieusement les Catholiques en leur donnant le nom de Papistes, & en les confondant souvent sous ce nom avec les plus detestables heretiques, comme on peut voir par ce titre du livre d'un Calviniste Hollandois: *Abregé des controverses avec les Payens, Juifs, Mahometans, Papistes, Anabaptistes, Enthousiastes, Libertins, Soci-niens, Remonstrans, Lutheriens*. On n'a donc pas crû devoir se priver de cette liberté qui appartient de droit à l'Eglise, puisqu'il est juste qu'elle appelle ceux qui se separent d'elle, du nom de l'auteur de leur schisme; le nom de Catholiques, qu'ils possedoient estant unis avec elle, ne leur pouvant plus estre donné après leur separation. C'est à ces Messieurs à souffrir cette loy, puisqu'elle est tres-legitime, & à prendre, s'ils veulent, ce terme comme un mot de simple designation, qui exempt de un long circuit de paroles, ou de la repetition trop frequente du mot de prétendus reformez.

Pour les autres termes que j'ay marquez, j'avoüe qu'ils sont durs si on les applique mal; mais pourvû qu'on en évite l'abus, c'est encore une delicateffe blâmable de les vouloir bannir des disputes, & d'obliger ceux qui écrivent à avoir recours pour se faire entendre, à des tours & des circonlocutions qui font une impression plus foible & plus languissante sur l'esprit. Il n'y a point dans ces disputes d'autre punition pour ceux qui ont tort, que de leur faire voir qu'ils sont contraires à la raison: & c'est estre trop sensible que de se plaindre, qu'on le leur fasse voir par les termes qui expriment le plus précisément qu'il se peut cette contrariété. Quand on choque clairement la raison en combatant les notions communes à tous les hommes; cela s'appelle extravagances: si l'on s'en éloigne par de fausses conclusions; ce sont de faux raisonnemens: si c'est en niant des faits certains, ou bien en supposant des faits faux; ce sont des faussetez & des impostures. Il ne faut pas confondre ces termes, ny prendre l'un pour l'autre, en accusant d'extravagance ce qui ne seroit

CHAP. II. qu'un simple défaut de raisonnement. Mais il n'est pas juste aussi de vouloir empêcher qu'on ne donne les véritables noms aux choses, & qu'on ne les fasse connoître telles qu'elles sont. C'est ce que l'on a tâché d'observer exactement : & pourvû que M. Claude demeure dans les mesmes bornes, on ne se plaindra jamais de son procédé.

CHAPITRE III.

Injustice des plaintes de M. Claude sur le sujet des mauvais raisonnemens qu'on luy a reprochez.

CE qui a le plus choqué M. Claude, après ce que l'Auteur de la Perpetuité dit contre les auteurs de la prétendue reformation, est le reproche qu'il luy fait au commencement de sa troisième partie, d'estre tombé dans quelque mauvais raisonnement. Et comme l'aigreur avec laquelle il tâche de repousser ce reproche peut faire juger qu'il ne recevra pas fort patiemment quantité de remarques semblables qu'on a esté obligé de luy faire dans la suite de cette réponse; je pense qu'il ne sera pas mauvais pour le rendre plus traitable, de luy faire voir qu'il vaur mieux, même pour l'honneur humain, n'estre pas si delicat ny si sensible; parceque souvent en pensant à justifier d'une faute, on ne fait qu'en commettre de nouvelles, & s'attirer ainsi de nouveaux reproches.

Le preambule par lequel M. Claude prepare ses lecteurs à cette justification découvre d'abord, que la raison n'estoit pas la maîtresse dans son esprit. Car elle l'auroit sans doute empêché d'écrire des discours aussi peu raisonnables que ceux par lesquels ils commence le premier chapitre de sa troisième partie.

Je veux croire, dit-il, que ce que l'Auteur de la Perpetuité dit de nous a esté plustost pour ne manquer pas aux regles de sa rethorique, que pour expliquer ses véritables sentimens. La charité ne me permet pas d'en avoir d'autre pensée. Car il y a trop de venin & trop peu d'équité dans cette entrée, pour l'attribuer ny à la nature, ny à la préoccupation, C'est l'art qui en est le pere. Pour nous qui n'y entendons pas de finesse, nous parlons toujours du fond de l'ame, & quand nous disons quelque chose, on ne se peut tromper en disant que nous sommes ainsi persuadez. Mais il n'en est pas de mesme de ceux qui passent leur vie à se composer, qui sont toujours dans les preceptes, & qui tiennent leurs vices & leurs vertus sous les preceptes de leur interest. Lorsqu'ils loient ou qu'ils blâment, il ne faut pas demander quel su, et ils en ont; il faut seulement regarder quel fruit ils esperent d'en tirer.

Pour moy je ne m'arresteray pas à philosopher si c'est par nature, par préoccupation, ou par rethorique que M. Claude s'est porté à ce discours injurieux. Je tiens tous ces principes tres-mauvais, & celuy de médire par rethorique plus qu'aucun autre, puisqu'il ne rémoigne pas seulement une corruption de cœur, mais aussi une tres-grande faulxeté d'esprit, & qu'il

est le plus contraire de tous à la sincérité d'un homme d'honneur. Je me contenteray donc de luy dire que tout ce qu'il dir en cét endroit est entièrement contre le bon sens. Car n'estant pas juste que nous prétendions estre crûs sur nostre parole dans ce que nous disons ou des autres ou de nous-mesmes, tous les discours que nous en faisons sont ridicules, à moins qu'ils ne soient accompagnez de preuves qui en fassent voir la verité, ou qu'ils rencontrent l'impression publique qui peut suppléer quelquefois au defaut des preuves. Or ny l'un ny l'autre ne se rencontre dans ce preambule de M. Claude. C'est un discours en l'air, sans preuve & sans fondement, & qui bien loin de rencontrer l'impression publique, la choque directement. Ce n'est point du tout ce qu'on reproche à celuy contre qui il croit écrire, que de ne dire pas ce qu'il pense, & de regler ses paroles par une vaine rethorique, plustost que par ses veritables sentimens. Et M. Claude n'est pas d'ailleurs assez connu dans le monde, ny la reputacion de sa sincérité assez établie, pour prétendre, comme il fait, que le monde n'en desirera pas d'autres preuves que le témoignage qu'il en rend.

Ce que M. Claude ajoute ensuite de cette *dictature perpetuelle dans la republique des lettres, dont il dit que l'on a revestu imaginairement celuy qu'il croit Auteur du traité de la Perpetuité*, montre qu'il a trop de sensibilité pour des injures imaginaires, & qu'il en a trop peu pour les loix veritables de la conscience & de l'honneur. Il ne sçait qui est l'Auteur de la Perpetuité, peut-estre qu'il se trompe dans l'idée qu'il en a; & ainsi il est temeraire d'en parler. Mais il ne le seroit pas moins quand ce seroit celuy qu'il a pris soin de designer dans tout son livre. Jamais il n'y eut d'homme plus éloigné de prétendre à une dictature perpetuelle dans la republique des lettres, ny de déguiser ses veritables sentimens. Si M. Claude forme ces jugemens de luy-mesme, il témoigne peu de discernement du caractere des esprits. Et s'il croit qu'il luy est permis de prendre avantage des medifances des autres, & de les publier dans un livre, il fait voir qu'il a bien peu d'équité, & qu'il n'a gueres dans le cœur cette maxime qui a esté gravée dans celuy mesme des payens; de ne traiter pas les autres comme il ne voudroit pas estre traité.

Voyons neanmoins si ces emportemens ont au moins quelque pretexte apparent; quoiqu'il n'y ait point de pretexte qui doive dispenser des regles de l'honnesteté & de la justice, qui ne permettent jamais d'employer des reproches personnels fondez sur des bruits temeraires & calomnieux.

Toute cette mauvaise humeur ne vient que de ce qu'on luy a reproché qu'il raisonnoit mal: & voicy le premier exemple que l'Auteur de la Perpetuité en apporte.

Pour prouver que Bertram n'estoit pas clairement Calviniste, il avoit allegué que Tritheme, qui estoit certainement Catholique, avoit loué cét auteur, ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il estoit clairement contraire à la doctrine de l'Eglise. M. Claude s'estoit demeslé de cét argument par une pointe, s'estant contenté d'y répondre en ces termes dans son premier écrit: *Labbe Tritheme luy donne des loüanges, je n'en doute pas; mais c'est qu'il est en effet loüable, & cela ne fait qu'accroistre son autorité.* C'est

CHAP. III. cette pointe ou l'Auteur de la Perpetuité trouve un défaut de raisonnement; & il soutient que M. Claude auroit de la peine à y donner un sens raisonnable. *Car, dit-il, un discours de l'Eucharistie n'est loüable en effet, selon M. Claude, que lorsqu'il combat clairement la presence réelle. Ainsi quand il dit que Tritheme a loüé Bertram, parce qu'il estoit loüable, cela veut dire dans son sens, que Tritheme a loüé Bertram, parce qu'il combattoit clairement la presence réelle. Or Tritheme estoit Catholique, & M. Claude ne le desavoüe pas. Il veut donc que Tritheme Catholique, & croyant la presence réelle, ait loüé Bertram, parcequ'il combattoit la presence réelle. C'est le sens de cette pointe developée.*

Voilà la cause du ressentiment de M. Claude; c'est ce qui a penetré jusques au vif la delicateffe; c'est ce qui luy fait dire en particulier sur ce sujet, qu'il faudroit que la plume d'un censeur leur donnaît quelque chose de plus juste & de mieux réglé; c'est sur cela qu'il accuse l'Auteur de la Perpetuité d'une opiniastrété sans exemple; enfin c'est une pointe qu'il prétend justifier, mais la maniere dont il le fait est toutafait rare. Car si l'on veut sçavoir à quoy toutes ces injures se terminent, on peut dire qu'elles se terminent à ces deux choses.

1. A avoüer malgré luy que s'il avoit dit ce qu'il a dit effectivement, il auroit mal raisonné.

2. A substituer une réponse à l'argument de l'Auteur de la Perpetuité; toute differente de celle qu'il y avoit faite, mais qui ne vaut encore rien.

Pour faire voir tout cela fort clairement, il n'y a qu'à faire remarquer:

1. Que l'argument du premier traité de la Perpetuité, comme M. Claude mesme le represente, estoit que Tritheme qui estoit Catholique ayant loüé Bertram comme un écrivain orthodoxe, il s'ensuit qu'il a pris son livre dans un sens Catholique; & par consequent qu'il ne favorise pas clairement les Calvinistes.

2. Que M. Claude dans sa premiere réponse n'avoit repliqué autre chose à cet argument, sinon que *Tritheme avoit loüé Bertram, parcequ'il estoit en effet loüable.*

3. Que c'est cette réponse que l'Auteur de la Perpetuité accuse de défaut de jugement.

4. Que c'est cette réponse que M. Claude veut justifier.

Or quel est le sens de ces paroles; que *Tritheme avoit loüé Bertram, parcequ'il est en effet loüable*? Signifient-elles qu'il l'avoit loüé sur sa propre connoissance, ou sur les opinions des autres? Il est clair qu'elles n'ont que le premier sens, & qu'elles n'ont point le second.

Loüer quelqu'un sur le témoignage d'autrui, n'est pas le loüer parcequ'il est en effet loüable; puisqu'il y a bien des gens que l'on ne juge pas en effet loüables, quoiqu'ils soient loüez par les autres. Loüer un homme parcequ'il est loüable en effet, c'est se fonder sur la verité & sur la réalité des choses, & non sur des bruits & des opinions populaires. Voilà le véritable sens des paroles de M. Claude; c'est celuy auquel l'Auteur de la Perpetuité les a prises; c'est celuy auquel elles seront prises par toutes les personnes de bon sens; & dans ce sens on ne peut nier qu'elles n'enferment une extrême ab-

surdité, puisqu'il s'ensuit de là, que selon M. Claude Tritheme Catholique CHAP. III.
a loüé sur sa propre connoissance un écrit clairement Calviniste : ce qui est ridicule.

Que fait donc M. Claude pour se démesler de ce faux raisonnement que l'on luy a reproché? Il substitué finement une réponse toute differente, & qui contient un aveu que la premiere ne valoit rien. *Tritheme*, dit-il, a loüé *Bertram* & son ouvrage; non qu'il se soit fort appliqué à examiner si sa doctrine estoit conforme à celle qui regnoit au 15. siecle; mais parcequ'il a reconnu que sa reputation estoit grande au 9. où il vivoit, que son livre y avoit esté loüé & receu, & que sa memoire avoit esté respectée dans les siecles suivans

Il est clair que cette seconde réponse est toute differente de l'autre. Dans la premiere M. Claude disoit que *Tritheme* avoit loüé *Bertram*, parcequ'il estoit en effet loüable; & dans la seconde il dit qu'il luy avoit donné des loüanges, parcequ'il avoit esté loüé par d'autres. Dans la premiere il fonde ces loüanges sur la verité; dans la seconde il les fonde sur l'opinion d'autrui.

Et il est clair de plus que cette seconde réponse enferme l'aveu que la premiere ne valoit rien. Car M. Claude n'y a eu recours que parce qu'il a bien vû qu'il estoit ridicule de dire que *Tritheme* eust loüé *Bertram* sur sa propre connoissance.

Mais puisque M. Claude change ainsi de réponse, on peut aussi changer de censure. L'Auteur de la Perpetuité a condamné avec raison la premiere comme ridicule; & je luy soutiens que la seconde merite d'estre rejetée comme temeraire.

Car il n'est pas permis de supposer en l'air, qu'un auteur comme *Tritheme*, qui fait un catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, & qui donne des loüanges particulieres à un auteur, le fasse simplement sur le rapport d'autrui, & sur le témoignage que les autres en ont rendu en son siecle. La présomption est au contraire qu'il l'a lû, & qu'il en parle sur sa propre connoissance: & c'est à ceux qui disent le contraire à prouver ce qu'ils avancent. Mais comment M. Claude prouveroit-il ce qu'il maintient pour se sauver; *Que Tritheme a loüé Bertram*, parcequ'il avoit reconnu que sa reputation avoit esté grande au 9. siecle où il vivoit, & que son livre y avoit esté loüé; puisqu'il seroit bien empêché de marquer où *Tritheme* auroit pû voir ces loüanges que l'on a données à *Bertram* durant le 9. siecle. Il est vray qu'on y a loüé *Ratramne*: mais *Tritheme* n'a point supposé que *Bertram* & *Ratramne* fussent la mesme personne. Or on ne voit pas que *Bertram* ait esté loüé sous ce nom par qui que ce soit. Il y a donc de la temerité à M. Claude de nous parler de ces loüanges comme de la chose du monde la plus commune, & qui doit estre fort connue à *Tritheme*: au lieu qu'il luy estoit impossible de les avoir apprises, parce qu'elles ne sont nulle part. De sorte qu'il ne pouvoit parler de *Bertram* que sur sa propre connoissance, ou sur le témoignage de ceux de son temps; mais non sur les loüanges du 9. siecle, qui ne sont que dans les idées de M. Claude.

CHAPITRE IV.

Injuste sensibilité de M. Claude sur une faute imputée à Blondel.

105. 114. 115.

M Claude n'est pas seulement sensible à ce qui le regarde en particulier. Il épouse encore avec plus de chaleur les intérêts des autres Ministres ses confreres, comme on le peut voir par la manière dont il repousse le reproche que l'Auteur de la Perpetuité avoit fait à Blondel d'estre tombé dans une contradiction visible.

Il y a pourtant lieu de l'avertir que son zele est excessif, puisqu'il obscurcit sa raison, & que l'empeschant de voir des fautes réelles où il y en a effectivement, il luy figure des injures imaginaires où il n'y en a point. Car il accuse sur cela l'Auteur de la Perpetuité *d'imaginations bouruës, d'une critique tout à fait injuste & indigne d'un homme de lettres, d'une injustice honteuse, & de s'ériger mal à propos en juge des vivans & des morts*

Ce n'est pas une faute bien considerable que de tomber par surprise en quelque contradiction touchant des faits qui ne sont pas decisifs; cela peut arriver aux plus habiles & aux plus exacts Theologiens. Car les choses pouvant en elles-mêmes exciter différentes vûës & différentes pensées, selon les diverses faces dont on les regarde; & la memoire n'estant pas toujours assez fidele pour nous fournir toutes les vûës & toutes les pensées qui nous ont passé par l'esprit, il peut ariver qu'en des choses moins considerables, on écrive une chose en un temps, & qu'après l'avoir oubliée, ou en n'y faisant pas de reflexion, on écrive le contraire en un autre temps, parce qu'on l'aura regardée par une autre face.

Ce sont des defauts humains dans lesquels il faut éviter de tomber autant que l'on peut, & qu'il faut reconnoître humblement quand on y est tombé. Mais d'ailleurs la reputation d'un homme de lettres ne dépend point du tout de là; & Blondel ne laissera pas d'estre un fort sçavant homme, quand il se sera contredit en quelques faits. Aussi l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais prétendu étendre plus loin le reproche qu'il luy fait sur ce point, qu'au reproche même; il n'en tire aucune consequence. Ainsi il n'y a nul sujet de s'en offencer. Mais comme il ne faut rien imputer à qui que soit qui ne soit tres-veritable, il justifie parfaitement ce qu'il reproche à Blondel. Car il fait voir que quoique Blondel n'ait eu aucune lumiere du sentiment des Evesques assemblez à Cressi sur l'Eucharistie, sinon qu'ils ont condamné Amalarius: néanmoins il suppose d'une-part qu'Amalarius estoit Calviniste; & de l'autre que le synode de Cressi, dont il ne sçait rien sinon qu'il avoit condamné Amalarius, l'estoit aussi, ce qui se contredit manifestement.

Or pour expliquer de quelle sorte Blondel estoit tombé dans cette contradiction, il propose une conjecture assez vraisemblable, qui est, qu'il a suivi en cela deux hypotheses contraires, sans s'appercevoir qu'elles estoient contraires: l'une d'Aubertin qui rend Amalarius Calviniste; l'autre

l'autre d'Usserius qui fait le synode de Cressi Calviniste, mais en supposant qu'Amalarius estoit Catholique. CHAP. I.

Voilà ce que M. Claude n'a pû souffrir, & qu'il prétend repousser comme un outrage que l'on a fait à la reputation de Blondel. Et pour l'en deffendre, il dit d'abord que Blondel n'a jamais songé à Usserius, & que la part que l'Auteur de la Perpetuité luy fait prendre dans cette aventure est *un episode de Roman*. Mais si c'est un episode de Roman, c'est d'un Roman toutafait possible. Car il est tres-vraisemblable que Blondel, qui estoit homme de grande lecture, écrivant sur une matiere, n'a pas ignoré l'opinion d'un homme aussi celebre dans son party que le sçavant Usserius. pag. 514.

D'ailleurs c'est un Roman, qui ne tend qu'à excuser Blondel, & non pas à le charger. Car supposons, puisque M. Claude le veut, qu'il n'ait pas songé à Usserius, que s'ensuit-il de là? Que Blondel en est moins blâmable, ou qu'il s'en est moins contredit? Nullement. Il s'ensuit tout le contraire: tant M. Claude a peu de discernement de ce qui est avantageux à celuy qu'il veut deffendre. Quand l'Auteur de la Perpetuité attribué à Blondel d'avoir suivi l'opinion d'Usserius sur le synode de Cressi, ce n'est pas un reproche qu'il luy fait, c'est une excuse qu'il luy fournit. Il est certain qu'il s'est contredit. Or il vaut toujourns mieux que ç'ait esté avec quelque apparence de raison, comme est celle de suivre l'opinion d'un auteur celebre, que sans aucune apparence. La contradiction consiste à avoir fait le synode qui a condamné Amalarius, & Amalarius condamné par ce synode de mesme sentiment sur le point qui a donné lieu à la condamnation. L'Auteur de la Perpetuité, pour l'excuser un peu, dit qu'il a allié les opinions de deux differens auteurs, sans faire reflexion qu'elles estoient fondées sur des hypotheses contraires. Si M. Claude ne veut pas qu'on luy fournisse cette excuse, à la bonne-heure. Car tout ce qui s'ensuivra de là, est que la faute de Blondel en fera un peu plus grande.

Mais, dit M. Claude, quelle contradiction y a-t-il en tout cela? Est-ce que le synode de Cressi ne peut avoir censuré l'expression d'Amalarius, corpus triforme, sans adopter toutes les fantaisies de Paschase touchant la presence réelle? Est-ce qu'il ne peut avoir condamné une des pensées d'Amalarius, sans condamner en mesme temps toute sa doctrine sur le Sacrement? Est-ce que ceux qui n'approuvent pas qu'on dise, corpus triforme doivent necessairement croire la transsubstantiation? pag. 514.
**C E S O N T D E S
 I M A G I N A T I O N S B O U R R U E S.**

Puisque la liberté que M. Claude prend de se servir de ces termes, nous donne celle de luy parler un peu plus franchement, je luy diray nettement que de ce qu'il ne trouve pas par ses interrogations cette contradiction que l'on reproche à Blondel, c'est qu'il n'en fait que d'impertinentes, & qu'il évite de faire celle qui la luy découvrirait tout d'un coup. On peut condamner un auteur en un point, & estre d'accord avec luy en un autre point. On peut entendre le *corpus triforme* d'Amalarius en divers sens, cela est indubitable. Mais quand on n'a point d'autre fondement pour prouver

CHAP. IV. que le Concile de Cressi est Calviniste, sinon qu'il a condamné Amalarius; supposer avec cela qu'Amalarius est Calviniste, c'est se contredire; & c'est ce que fait Blondel.

Que M. Claude forme sur cela une interrogation figurée, & qu'il demande : Est-ce une contradiction que de dire que le Concile de Cressi est Calviniste, lorsqu'on n'en a point d'autre preuve, sinon qu'il a condamné un auteur que l'on prétend être Calviniste ? & il se répondra sans doute à luy-mesme que c'en est une.

Il est vray qu'il ne faut pas imputer toutafait à M. Claude de n'avoir pas vû cette replique; car il a tasché de la prévenir, mais à sa maniere, qui est de rendre toujours pire le mal qu'il prétend guerir. *Qui sçait*, dit-il, *si M. Blondel n'a pas eu des lumieres particulieres là-dessus que nous n'avons pas?*

Mais en verité il se mocque de nous de vouloir excuser un auteur qui se contredit selon tout ce que l'on sçait, par des raisons cachées que l'on ne sçait point. Si Blondel avoit sceu quelque chose de particulier sur ce point, il l'auroit écrit, & il n'auroit pas esté assez arrogant pour prétendre qu'on l'en deust croire sur sa parole. De sorte que c'est M. Claude qui luy fait tort de luy attribuer une présomption si déraisonnable.

Il n'y a donc pas eu de prudence à M. Claude de faire un si grand éclat & des plaintes si aigres & si animées sur un sujet si leger de foy-mesme, & où il avoit visiblement tort. Cette delicatessé témoigne un defaut d'esprit beaucoup plus grand que celuy qu'il a tasché de couvrir. Blondel n'a eu aucun caractère qui le rende inviolable, & qui empesche qu'on ne dise ce que l'on pense de luy. L'Auteur de la Perpetuité en l'accusant d'avoir eu peu de netteré, & de n'avoir pas excellé en jugement, n'a fait que représenter l'impression publique qui le justifie assez contre les vaines plaintes de M. Claude. Mais peut-estre qu'on aura lieu quelque jour de luy en alleguer plus de preuves qu'il n'en desireroit; & l'on ne craint pas de luy dire, que sur tout il ne faut pas estre *une intelligence fort éclairée*, pour reconnoistre que le livre qu'il a fait contre les Evêques est plein de faux raisonnemens, & mesme de faux faits, & qu'une lumiere fort mediocre suffit pour les découvrir.

CHAPITRE V.

Réponse à un autre reproche: Que l'Auteur de la Perpetuité a attribué à Blondel ce qu'il n'a point dit.

M. Claude fait encore un autre reproche à l'Auteur de la Perpetuité sur le sujet de Blondel, tant il est sensible à ce qui le touche. *Je voudrois bien sçavoir*, dit-il, *si les regles de la sincerité permettoient à l'Auteur d'imputer à M. Blondel dès l'entrée de son premier traité, d'avoir écrit qu'il se peut faire que l'Eglise ait toujours crû la presence réelle, & que néanmoins cette creance soit fausse: & si après avoir esté doucement averti dans ma réponse de la corruption qu'il faisoit du sens & DES PA-*

ROLES de M. Blondel, ces mesmes regles de la sincerité luy permettoient de faire imprimer ces calomnies, sans dire un seul mot de l'éclaircissement qu'on luy avoit donné là dessus? CHAP. V.

Voilà une accusation tres-bien marquée & tres-bien circonstantiée. M. Claude dit que l'Auteur de la Perpetuité a imputé à Blondel d'avoir écrit ce qu'il n'a point écrit; & qu'il corrompt non seulement son sens, mais ses paroles. Il faut qu'il y ait de la fausseté de part ou d'autre. Mais que l'on prenne le livre de la Perpetuité, & l'on verra qu'elle est de la part de M. Claude.

Car il est faux que l'Auteur de la Perpetuité ait imputé à Blondel d'avoir écrit qu'il se pouvoit faire que l'Eglise ait toujours cru la presence réelle, & que neanmoins cette creance fust fausse.

On ne trouvera point ces paroles rapportées dans le traité de la Perpetuité, en italique comme estant de Blondel. C'est une maniere dont on y exprime sa pensée: mais on ne prétend point que Blondel l'ait exprimée de cette sorte. Et par conséquent le reproche que luy fait M. Claude d'avoir corrompu les paroles de Blondel, est déjà une insigne calomnie.

Mais celuy qu'il luy fait d'avoir corrompu son sens, en est encore une plus insigne: parce que non seulement c'est le sens de ce Ministre; mais que c'est aussi le sens de tous les Ministres, & de M. Claude mesme à moins qu'il ne renonce à ses principes.

Je dis que c'est le sens de Blondel, qu'il est possible qu'une doctrine ait esté suivie dès le commencement de l'Eglise, & que neanmoins cette doctrine soit fausse. Car cette proposition n'est-elle pas nettement comprise dans ces paroles de son avant-propos: *Qu'il ne peut comprendre pourquoy des esprits qui veulent passer pour raisonnables, permettent qu'on les arreste à des questions de fait qui ne leur importent pas?* Si la creance de l'ancienne Eglise ne pouvoit estre fausse, selon luy, pourroit-il dire que cette question de fait ne nous importe pas? Est-ce qu'il ne nous importe pas de connoistre une verité infailible? Pourroit-il trouver mauvais qu'on s'arrêtât à cette question de fait, si ce fait estoit une regle certaine de la verité? Quand il dit donc ensuite que *posé qu'une opinion soit fausse, quand elle auroit esté suivie dès le commencement, & sans interruption, & par la pluspart, elle n'en seroit pas plus recevable*: ce n'est point une hypothese impossible, c'est une hypothese tres-possible, puisque c'est par la possibilité de cette hypothese qu'il prétend qu'il est inutile d'examiner le sentiment de l'ancienne Eglise. Et comme il dit cela particulièrement à l'égard de l'Eucharistie, on a eu raison d'appliquer cette hypothese possible à la doctrine de l'Eucharistie.

Je dis de plus, que non seulement c'est le sens de ce Ministre, mais que c'est aussi celuy de tous les Ministres. Car n'est-ce pas un de leurs principes, que l'Eglise est faillible; & ce principe ne s'étend-il pas selon eux, à tous les temps? S'ils soutiennent qu'elle est tombée dans l'erreur au dixième siecle, au neuvième, au septième, au sixième, au cinquième, au quatrième, ils doivent soutenir qu'elle y pouvoit tomber dès le second & dès le premier,

CHAP. V. puisque leur principe de la faillibilité de l'Eglise n'est restreint à aucun temps.

Daillé de l'usage des Peres. pag. 439.

Mais ce qui rend M. Claude plus inexcusable, est que non seulement il est obligé selon ses principes, d'admettre cette hypothese comme possible, mais qu'il ne scauroit mesme defavoier que ces Ministres ne l'admettent comme réelle & effective en plusieurs points Il n'a qu'à se souvenir pour cela de ce que nous luy avons cité de M. Daillé : *Que tous les Reformez tiennent que cette pure & saine doctrine preschée par les Apostres anciennement, & par eux consignée es livres du nouveau Testament, s'est alterée peu à peu, le temps qui change toutes choses, y mêlant toujours quelque impureté; tantost une opinion Juifve. ou payenne.* Et ensuite il dit que les Reformez placent le commencement de cette corruption de la foy au temps mesme de Saint Paul, en y rapportant ce que cét Apostre dit du mytere d'iniquité qui s'operoit en secret. C'est donc une chicanerie pleine de mauvaise foy, que de dire comme fait M. Claude, que Blondel propose en ce lieu une hypothese impossible.

Ainsi c'est une injustice extrême à M. Claude, d'avoir pris sujet d'insulter à l'Auteur de la Perpetuité, de ce qu'il ne s'est pas mis en peine de répondre à une accusation si vaine & si fausse tout ensemble; au lieu de luy avoir de l'obligation de ce qu'il luy avoit épargné la juste confusion qu'il meritoit pour un reproche si temeraire & si mal fondé. Et c'est ce qui me donne lieu d'avertir le monde, pour prévenir les vains avantages que M. Claude tire de ce que l'on ne répond pas à toutes les faussetez qu'il avance, qu'il n'y auroit point de plus faux raisonnement que celui par lequel on concludroit que c'est par foiblesse que l'on laisse quelquefois certaines objections sans y répondre précisément & en particulier. Car la verité est que M. Claude fait tant de fautes, qu'il faut par necessité luy en pardonner plusieurs : autrement on accableroit le monde par la multitude de ces remarques qui ne concludroient autre chose, sinon que M. Claude raisonne mal. C'est une verité trop peu importante, & trop aisée à prouver, pour prendre la peine de l'établir par une si grande foule d'argumens. Je crains mesme que les personnes judicieuses n'estiment que je m'y suis trop arresté. Je puis protester neanmoins que j'ometts tous les jours un assez grand nombre de ces remarques qui ne vont qu'à faire connoistre les fautes de M. Claude, & que j'en retranche mesme plusieurs après les avoir écrites, afin de n'arrester pas l'esprit des lecteurs par tant de petites choses qui nuisent plus qu'elles ne servent, parcequ'elles détournent l'esprit de celles auxquelles il se doit principalement appliquer.

CHAPITRE VI.

Des reproches que fait M. Claude sur le sujet de Bertram.

C'EST une chose bien favorable de ce que M. Claude n'a jamais raison. Car si la confiance que la raison donne estoit ajoutée à sa fierté naturelle, il n'y auroit pas moyen de vivre avec luy. A peine peut-on supporter la maniere dont il triomphe quand il ne dit que des choses si fausses & si hors d'apparence, qu'il est impossible qu'il n'en ait quelque défiance. Que feroit-ce donc si sa hardiesse n'étoit point un peu arrestée par ce contre-poids? Tout son traité peut servir de preuve de ce caractère de son esprit; car il se fait paroître par tout. Mais en voicy un bien considerable dans les reproches qu'il fait à l'Auteur de la Perpetuité sur le sujet de Bertram. *C'est, dit-il, ce zele immodéré qui a porté l'auteur à traiter Bertram avec mépris. Il dit que c'est un nommé Rattramne ou Bertram un homme obscur & embarrassé, qui ajoute ses raisonnemens aux expressions ordinaires de l'Eglise, & les explique à sa fantaisie; qu'en qualité de Theologien il a pu raisonner comme il a voulu sur cette foy, & que l'on conçoit tres-facilement qu'un Theologien se soit évaporé en des raisonnemens frivoles.* Il cite ces paroles en Italique, comme étant de l'Auteur de la Perpetuité; & il y ajoute ensuite ses reflexions. *Voilà de quelle maniere, dit-il, ces Messieurs traittent les auteurs quand ils ne leurs sont pas favorables. Mais si dans quelqu'autre occasion l'autorité de ce mesme Bertram ou Rattramne, de cet homme embarrassé, de ce raisonneur frivole & évaporé, pouvoit favoriser leur interest, vous les verriez incontinent changer de langage; ce seroit le plus grand homme de son siecle, docte, plein d'esprit, & de la dernière reputation. Tant ce que j'ay dit est vray, qu'ils louent & qu'ils blâment par regle de rethorique, & non pas selon la verité & la sincerité; car ils ne sont pas assez grossiers pour cela; mais selon la diversité de leurs interrests & de leurs desseins. Et afin qu'ils ne se plaignent pas que je leur impose, voicy ce que j'ay trouvé dans l'Apologie pour les saints Peres deffenseurs de la grace de JESUS-CHRIST, au livre 5. 3. point, chapitre 8. où après avoir mis en titre, Rattramne Religieux de Corbie, ils ajoutent que sa reputation estoit telle en France pour la science & pour l'esprit, que le Pape Nicolas ayant envoyé aux Evêques de ce Royaume les objections des Grecs schismatiques contre l'Eglise Romaine, ils choisirent tous & Hincmar mesme, ce sçavant Benedictin pour écrire cette apologie si celebre & si importante.*

Après avoir ainsi comparé ces passages de la Perpetuité avec celui de l'Apologie des Saints Peres, comme si la victoire estoit toute claire, il ne songe plus qu'à insulter à son adversaire. *Jugez, dit-il, après cela si l'auteur a raison de nous imputer un esprit de dispute, qui consiste à soutenir toujours son opinion à quelque prix que ce soit; à ne se rendre jamais à la verité, lors mesme qu'on la voit; à employer toute sorte de preuves sans dis-*

CHAP. VI. cernement ; à ne consulter jamais le bon sens, & enfin à avancer temerairement des choses tres-fausses, & à desavoier hardiment les plus certaines. Quis tulerit Græcos de feditione quærentes ? Où est-ce, je vous prie, que paroist ce mauvais caractère, si ce n'est en ceux qui contestent des veritez de fait entierement évidentes, qui tâchent de les éluder par des raisonnemens frivoles, qui donnent un sens imaginaire aux réponses solides qu'on leur fait, qui élèvent ou qui abaissent l'autorité d'un mesme Pere, selon qu'il flatte ou qu'il combat leurs sentimens, & qui se voyant pressez de tous costez, ne manquent jamais d'avoir une raison toute prestee pour échaper ? Or ce sont les justes reproches que l'on peut faire à l'Auteur dans cette question de l'autorité de Bertram. Car bien qu'on luy ait fait voir que sa doctrine ne differe en rien de la nostre, il ne laisse pas de soutenir encore le contraire, taisant les preuves qu'on luy a mises en avant. Il ramene pour cét effet encore une fois ses loüanges de Tritheme ; il tourne ma réponse au sens qu'il luy plaist pour la rendre ridicule ; il méprise ce mesme Bertram, que luy-mesme, ou pour le moins ses confreres, pour leur cause commune, ont si hautement loüé. Et pour oster aux hommes la connoissance de son desordre, il s'enveloppe sous le voile d'une accusation.

J'ay voulu rapporter toute cette fougue de M. Claude, afin que ceux qui n'auront pas lû son livre apprennent à connoistre son genie, qui est fort reconnoissable en cét endroit. Car on y peut remarquer non seulement cette hauteur & ces insultes qui luy sont si ordinaires ; mais aussi les adresses par lesquelles il se soutient, qui consistent en trois privileges assez nouveaux qu'il s'attribuë, mais qui sont toutafait commodes pour venir à bout de ce qu'on prétend, & pour donner aux choses l'air & la face que l'on desire.

Le premier de ces privileges est de falsifier les paroles de celuy que l'on combat ; & M. Claude s'en aide assez bien en cét endroit. Car il attribué à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir appellé Bertram *un raisonneur frivole & évaporé*, & d'avoir dit absolument de luy, que l'on conçoit facilement qu'un Theologien se soit évaporé en des raisonnemens frivoles. Or il n'y a qu'à lire le chapitre de la Perpetuité où il nous renvoye, pour reconnoistre que cela est faux. L'Auteur ne veut pas s'engager en cét endroit à traiter à fond de l'opinion de Bertram, de peur d'amuser trop les esprits à une question qu'il fait voir estre inutile. Il montre que quand on accorderoit qu'il auroit effectivement esté dans l'erreur, cela ne nuiroit en rien à l'Eglise, & qu'il ne laisseroit pas de luy avoir rendu témoignage par les expressions dont il se fert. Il fait voir qu'on ne devoit pas s'étonner quand un particulier auroit erré, quand un Theologien se seroit évaporé en des raisonnemens frivoles : mais il ne dit nullement que Bertram ait effectivement erré, ny qu'il se soit évaporé en de vains raisonnemens : il reserve la question toute entiere, & n'en porte aucun jugement. C'est donc une fausseté manifeste à M. Claude d'avoir appliqué absolument à Bertram ce que l'Auteur de la Perpetuité ne luy applique point, & qu'il ne luy pouvoit appliquer suivant l'esprit de ce chapitre, qui est de laisser la question indecidée.

Et cependant c'est sur cette falsification qu'est fondé ce mépris prétendu de Bertram, dont M. Claude fait tant de bruit. CHAP. VI.

Ce qu'il attribue aussi à l'Auteur de la Perpetuité, d'avoir appelé Bertram *un homme obscur & embarrassé*, ne se trouve point en cette maniere dans son livre. Il y a seulement, *que le plus grand avantage que les Calvinistes puissent prétendre touchant cet auteur, est que l'on le tire à part comme un écrivain embarrassé, qui ne peut estre utile ny aux uns, ny aux autres*; ce qui n'a point cet air méprisant renfermé dans les termes d'*homme obscur & embarrassé*, & qui n'est pas mesme affirmatif. Car qui dit que le plus que les Calvinistes puissent prétendre, est que Bertram est embarrassé, ne dit pas que cette prétension soit juste; il suffit qu'elle ait quelque sorte d'apparence. Or il faut estre bien aveugle pour ne voir pas cette apparence d'embarras dans le livre de Bertram, & bien delicat pour prendre ce terme pour une parole de mépris.

Le second privilege est d'expliquer les intentions des autres à sa fantaisie, & de se dresser à soy-mesme des trophées sur des conjectures imaginaires.

L'Auteur de la Perpetuité n'a pas voulu discuter à fond dans son traité l'opinion de Bertram, & il fait voir que cette discussion n'est point necessaire pour la decision de nos differens. C'est un champ ouvert à M. Claude pour l'accuser comme nous avons vû, *de contester des veritez de fait entierement évidentes, de les éluder par des raisonnemens frivoles, d'avoir toujours une illusion toute preste pour échapper, de taire les preuves que l'on a mises en avant, d'oster aux hommes la connoissance de son désordre, en s'envelopant sous le voile d'une accusation*. Tout cela est fondé sur ce qu'il luy plaist de deviner, que c'est par foiblesse & par impuissance que l'on n'a pas répondu aux passages qu'il avoit alleguez de Bertram; comme si l'on estoit obligé d'allonger inutilement des réponses pour s'accomoder à tous ses caprices. Il trouvera neanmoins à la fin de ce volume de quoi se détromper de cette imagination, quoique l'on ne s'oblige pas pour cela de le suivre dans tous ses égaremens.

Mais le privilege le plus commode de tous, & dont M. Claude se sert plus souvent que d'aucun autre, est celuy de mal raisonner. Car il luy donne moyen de conclure tout ce qu'il veut de toutes sortes de principes. Il veut prouver que ceux qu'il attaque loient & blâment par regle de rethorique, & non pas selon la verité & la sincerité. C'est la these qu'il avance, & qui n'est pas de petite consequence. Car il s'ensuivroit de là que ses adversaires seroient des gens sans honneur & sans conscience. Quels seront donc les principes dont il tirera cette importante & injurieuse conclusion? Les voicy. C'est que d'une part l'Auteur de la Perpetuité a dit, selon luy, *que Bertram, est un homme obscur & embarrassé, & qu'il s'est évaporé en des raisonnemens frivoles*; ce qui est faux, comme nous l'avons vû, mais je veux bien le supposer veritable: & que de l'autre, l'auteur de l'Apologie des SS. Peres donne de grandes louanges à Ratramne Religieux de Corbie. Et par là M. Claude croit avoir tres-suffisamment

CHAP. VI. prouvé que ces personnes qu'il attaque louent & blâment par rethorique & non par verité. Et c'est pourquoy, comme nous avons vû, il ne se met pas en peine de montrer la liaison de ces principes avec cette consequence; il la suppose claire, & ses adversaires abattus, & il croit n'avoir rien à faire que de jouir à son aise du fruit de la victoire, en leur insultant d'une maniere terrible.

Je croy neanmoins qu'il auroit plus prudemment fait de ne supposer pas que tout le monde fust assez subtil pour entrer tout d'un coup dans cet étrange raisonnement; ou plustost de ne pas croire que tout le monde fust si grossier que de se laisser tromper par ce sophisme, & de ne reconnoistre pas combien il enferme de fausses suppositions.

Premierement ce rare raisonnement suppose que l'Auteur de l'Apologie des saints Peres, & l'Auteur de la Perpetuité ne sont qu'une mesme personne. Car si ce sont differens auteurs, quel sujet y aura-t-il de s'étonner qu'ils ayent de differens sentimens sur un autre auteur? M. Claude fait-il beaucoup de façon de n'estre pas du sentiment du Professeur de Leiden sur le sujet du mesme Bertram? Il suppose donc que ces ouvrages sont du mesme auteur; mais il le suppose temerairement & sans raison: car il n'en a aucune assurance. C'est la passion qui supplée au defect des preuves qu'il devroit avoir, & qui luy oste le doute où l'on doit toujors estre touchant les choses incertaines & cachées.

Mais quand ce seroit la mesme personne, où M. Claude a-t-il trouvé qu'il est impossible que le mesme homme loie & blâme differens ouvrages d'un auteur, sans donner lieu de l'accuser de ne louer & ne blâmer que par rethorique & par interest? Est-ce qu'il est impossible qu'un mesme auteur soit louable dans un ouvrage, & blâmable dans un autre? Cela n'arrive-t-il pas au contraire tres-souvent? Tous les Peres n'ont-ils pas loué & blâmé Origene? Et n'a-t'on pas dit de luy, qu'il n'y avoit rien de mieux que ce qui estoit bon dans Origene, & rien de pire que ce qui estoit mauvais? *Vbi bene, nemo melius; ubi malè, nemo pejus?* S. Augustin n'a-t'il pas loué & blâmé Pelage? Cassien n'est-il pas blâmable & louable selon differens ouvrages, & differentes parties du mesme ouvrage? On en pourroit citer une infinité d'autres. Car il y a peu d'auteurs que l'on puisse louer sans aucune exception: & S. Augustin n'a point crû se faire tort en disant de son livre du Mensonge, qu'il estoit obscur & embarrassé, & qu'il le fatiguoit; & de conclure de là qu'il faisoit le mesme jugement de tous ses ouvrages, ou qu'il louoit & blâmoit par rethorique, ce seroit raisonner comme M. Claude; c'est-à-dire d'une maniere tres-peu sensée.

Enfin qui a dit à M. Claude que l'Auteur de la Perpetuité ait supposé que le livre que l'on lit sous le nom de Bertram estoit de Ratramne Religieux de Corbie, auteur des livres de la predestination, & de la refutation des erreurs des Grecs? Ne témoigne-t'il pas au contraire avoir assez d'inclination pour l'opinion de M. de Marca, qui veut que ce livre de Bertram & celui de Jean Scot soient le mesme livre? Il paroist au moins par son livre, qu'il n'avoit aucun sentiment fixe, que ce fust Ratramne qui en fust auteur. Et cela estant, pourquoy auroit-t'il esté empesché par la conside-
ration

ration de Rattramne auteur des livres de la predestination, de juger sincerement de celuy de Bertram, en considerant simplement ce que ce livre contient. CHAP. VI.

M. Claude estoit donc peut-estre le seul au monde qui sur trois suppositions, ou fausses, ou incertaines & imaginaires pût conclure affirmativement & decisivement que l'Auteur de la Perpetuité *blâmoit & loüoit par rethorique*. Il est vray qu'il ne faut pas s'attendre qu'un homme qui se contente de ces preuves, & qui se permet ces raisonnemens, en manque jamais; mais on peut douter s'il trouvera toujours des personnes assez simples pour s'y laisser abuser.

CHAPITRE VII.

Où l'on fait voir que M. Claude est aussi peu juste dans ses railleries que dans ses plaintes.

COMME l'Auteur de la Perpetuité n'a point donné à M. Claude de just: sujet de plainte, il ne luy en a point aussi donné de faire des railleries de ses paroles; & son air assurément est assez peu propre à estre tourné en ridicule. Cependant M. Claude qui sçavoit que ce genre d'écriture n'a pas peu de force pour s'insinuer dans les esprits, a voulu aussi nous montrer ce qu'il y sçavoit faire, & il a tâché en plusieurs endroits de divertir le monde au dépens de l'Auteur de la Perpetuité.

Ce qu'il a crû le plus propre pour ce dessein, est une parole qu'il dit en passant, que *pour trouver dans le livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faisoit que changer les objections en preuves, & les preuves en objections*. Ce mot ayant fait produire à M. Claude une grande quantité de pensées qu'il a crû fort agreables, il les a répandues en divers endroits, comme nous verrons tout à l'heure, afin de ne consumer pas tout d'un coup tant de belles choses.

Certainement s'il n'avoit point fait de fautes plus considerables que celles qu'il a commises en ce point, on ne s'arresteroit pas à les relever: mais puisque nous sommes en train de vuidet les differens personnels de ces deux Auteurs, je pense qu'il ne sera pas inutile d'examiner aussi celuy-là, puisqu'on sçait que ces railleries n'ont pas peu servi au succès du livre de M. Claude.

Quand une personne en traite une autre de ridicule, il est certain qu'il y a quelqu'un de ridicule; mais ce n'est pas toujours celuy qui est attaqué; c'est aussi souvent celuy qui l'attaque mal à propos. Il faut donc voir si c'est l'Auteur de la Perpetuité, ou si ce n'est point au contraire M. Claude; & l'on en jugera facilement par la remarque suivante.

Les meilleures choses estant repetées, perdent beaucoup de leur grace, parce qu'il paroist que celuy qui les rebat en est trop occupé; ce qui est toujours incommode. Neanmoins la necessité peut excuser la repetition des raisons & des preuves, & obliger à passer par dessus la delicatesse de ceux qui s'en rebutent. Mais comme il n'y a nulle necessité de repeter des raille-

ries, on a sujet d'en estre choqué; parce que c'est un signe que ceux qui le font ont trop de complaisance pour des bagatelles, qui ne sont supportables que quand elles échappent sans reflexion.

Ce defaut est encore plus grand quand on étend ces railleries, qu'on les met en vûë, & que l'on s'y arreste long-temps. Que s'il se trouve avec cela que ces railleries soient fausses & contre le bon sens, elles sont toutafait ridicules, & elles marquent un defaut d'esprit fort considerable.

M. Claude m'excusera si je luy dis qu'on peut remarquer tous ces differens degrez dans les railleries qu'il fait sur cette parole de l'Auteur de la Perpetuité, dont j'ay parlé. Car ses railleries sont fausses, estant fondées sur un faux sens qu'il luy plaist de donner à ces paroles. Et cependant elles sont repetées & étendues dans son livre d'une maniere qui témoigne qu'il a crû que c'estoit des pensées rares & ingenieuses.

Il a choisi d'abord à ces railleries la place la plus honorable qu'il a pû, en les mettant dans la preface mesme, comme les jugeant propres à donner d'abord une impression favorable de sa cause. *Je n'ay pas crû, dit-il, que je me deusse servir de ce nouveau & plaisant moyen que l'Auteur a inventé pour refuter le livre de M. Aubertin, en mettant dit-il, en preuve ce qu'il met en objection, & en objection ce qu'il met en preuve. En effet, c'est vouloir faire comme Alexandre qui coupa le nœud qu'il ne pût denoier. C'est au moins traiter les matieres fort cavalierement. Je me suis souvent étonné de voir que dans la communion Romaine les hommes deviennent grands disputeurs du soir au lendemain, & à fort grand-marché; mais je ne m'en étonne plus tant, puisque l'occupation des gens d'esprit d'aujourd'huy ne consiste presque plus qu'à abreger le travail. Ce ne sont que methodes nouvelles, que manieres faciles, & en vingt-quatre heures on fait d'un écolier un puissant controvertiste. Vingt-quatre heures! c'est trop, il ne faut que deux momens pour apprendre à dire: Je change les preuves en objections, & les objections en preuves. Les pauvres Ministres ont beau se tuer, ils suënt, ils se consomment trente ans durant pour composer de gros volumes pleins de sçavoir & de force, & ils ne prennent pas garde que sept ou huit mots abattent tout leur ouvrage. Que l'année soixante-quatre est heureuse d'avoir produit une si favorable invention que tous les siècles passez avoient ignorée; & que nous sommes redevables à l'Auteur d'avoir voulu nous divulguer son secret! Car nous discuterons maintenant à peu de frais. Les uns changeront les preuves en objections, & les objections en preuves; & les autres remettront les preuves en preuves, & les objections en objections. Car puisque l'art est devenu commun, il ne nous sera pas moins facile de rétablir le livre de M. Aubertin, qu'il l'est à l'Auteur de la refutation de le renverser.*

Vit-on jamais un homme plus plein & plus satisfait d'une raillerie? Il ne sçauroit la quitter: il la tourne en diverses manieres, tant elle luy paroist agreable. Il n'a pû mesme en demeurer là. Comme il en estoit possédé, il la repete dans son livre tout de nouveau avec la mesme effusion. *N'est-ce*

pas, dit-il apres avoir rapporté les mesmes paroles, *une agreable methode pour terminer tout d'un coup bien des differens, & pour refuter à bon marché un livre tel que celui de M. Aubertin? L'invention en est bonne, pleine d'esprit, & propre pour faire gagner les mauvaises causes. Il ne faut que prendre pour preuve ce qui est en objection, & pour objection ce qui est en preuve. Elle seroit fort à l'usage de ceux qui ont mal administré l'argent public, qui rendroient admirablement bien leurs comptes si l'on vouloit changer les articles de la dépense en recepte, & ceux de la recepte en depense.* CHAP. VII. pag. 144.

Il poussa encore la chose bien plus loin dans cet endroit comme ceux qui en ont le loisir peuvent voir : mais je craindrois de laisser le monde si j'en rapportois davantage.

Enfin cette raillerie luy paroist tellement belle, & il en est si penetré, qu'il n'a pû s'empêcher de la rebatre encore en un autre lieu, où il dit que l'Auteur de la Perpetuité, *pour les contenter en galand homme; leur dit seulement que pour faire du livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faut que changer les objections en preuves, & les preuves en objections.*

En verité M. Claude me paroist en tous ces lieux satisfait de sa bonne foy de sa raillerie, que je serois assez porté à le laisser jouir en repos de ce petit contentement, si la charité ne me persuadoit qu'il vaut mieux le détromper une bonne fois que de permettre qu'il demeure si grossièrement abusé, que de se plaire au point qu'il fait dans des pensées qui ne sont nullement judicieuses.

Pour l'en convaincre luy-mesme, il n'y a qu'à luy faire remarquer ce qu'il n'a pas compris, ou qu'il a voulu dissimuler : que tous les livres sont pleins de deux sortes de preuves; les unes pleines & entieres, où l'on ne suppose rien, & qui sont pour tout le monde, où les principes sont établis, & les conclusions tirées; les autres imparfaites en elles-mesmes, & dependantes de suppositions que l'on laisse à suppléer à la bonne foy de ceux qui les lisent.

Il n'y a proprement que les premieres qui meritent le nom de preuves, & de demonstrations; les autres sont d'une autre genre. Ce sont plustost des methodes, des remarques, des observations que l'on expose aux lecteurs, dont l'usage dépend de leur sincerité & de leur discernement, que des argumens qui servent à la preuve par eux-mesmes. Les premieres sont semblables à des guides qui nous prennent par la main, qui nous conduisent dans tout le chemin, & qui nous font arriver au lieu destiné: & les secondes sont comme de simples avis qui nous enseignent le chemin, en nous laissant le soin d'y marcher nous-mesmes. Si nous les trouvons veritables, nous les approuvons; si nous les trouvons fausses, nous les condamnons.

Les premieres prouvent à l'égard de tout le monde, parce qu'elles ne supposent rien : & les secondes ne prouvent rien qu'à l'égard de ceux qui suivent de bonne foy l'avis qu'on leur donne, trouvent par experience que l'on leur avoit dit vray.

Les discours & les livres sont remplis de ces sortes de preuves. Car quand on dit d'un livre, que pour en reconnoître la foiblesse, il n'y a qu'à le lire: quand on a dit du livre de Du Pleffis Mornay touchant la Messe, qu'il n'y a qu'à en confronter les passages pour y reconnoître un prodigieux nombre de faussetez : quand on dit que pour reconnoître l'esprit de la prétenduë Reforme, il ne faut considerer que la vie des premiers Reformateurs : quand on dit que pour refuter une erreur, il suffit de la découvrir: enfin quand on dit *que pour trouver dans le livre d'Aubertin un excellent livre, il ne faut que changer les objections en preuves, & les preuves en objections*; on ne prouve rien proprement; mais on marque une voye & une methode, dont l'application dépend de la bonne foy de ceux qui la suivent, & qui est favorable à ceux qui ont raison, & contraire à ceux qui ont tort.

M. Clauden'a pas assez d'autorité dans le monde pour interdire l'usage de ces sortes de discours; tous les livres en sont pleins, & il est étrange qu'ils luy ayent paru si nouveaux, que d'en marquer comme il a fait l'epoque & la naissance. Mais ce qui fait qu'il en juge si mal, est qu'il ne les a pas entendus; & que par une erreur assez grossiere il s'en est formé une idée extravagante & contraire au sens commun, qui a donné sujet à toutes ses railleries, ayant crû que l'on proposoit cette regle de changer les objections en preuves, comme une methode generale de refuter toutes sortes de livres.

Pour reconnoître donc son illusion, il n'a qu'à considerer que celui qui diroit, par exemple, que pour trouver cinq cens faussetez dans le livre de Du Pleffis, il n'y a qu'à en conferer les passages avec les originaux, ne prétendroit nullement par là que cette conférence de passages fust une methode generale de trouver cinq cens faussetez en toutes sortes de livres: mais il prétendroit seulement ouvrir un moyen particulier de reconnoître les faussetez de Du Pleffis, dont chacun se rendroit juge. *Que si un auteur ayant proposé cét expedient, il s'en élevoit un autre, qui pour tourner cette proposition en ridicule, dist que c'estoit une methode bien aisée pour refuter sans peine les plus gros livres, que de renvoyer à la confrontation, & qui s'écriast sur cela: Que l'année 64. est heureuse d'avoir produit cette rare invention!* qui repetaist & tournast cette fausse raillerie en diverses manieres, & qui attribuaist à celui qui auroit proposé cét expedient d'avoir voulu donner une methode generale pour refuter toutes sortes de livres; on se riroit sans doute de l'impertinence de ce second auteur, & on s'estonneroit de son peu d'intelligence, qui luy auroit fait donner un sens ridicule à une proposition raisonnable, & entasser sur un si mauvais fondement une suite importune de fausses pensées.

Or c'est justement ce que M. Claude pratique à l'égard de l'Auteur de la Perpetuité. Car quand cét Auteur proposé de changer les objections d'Aubertin en preuves, & les preuves en objections, il ne le proposé pas comme une methode generale de refuter toutes sortes d'auteurs. C'est une voye particuliere pour Aubertin, & qui est fondée sur la persua-

sion où toutes les personnes sages entreroient en lisant son livre, qu'il y a beaucoup plus d'évidence & de lumiere dans ce que ce Ministre allegue contre son opinion, que dans ce qu'il rapporte pour l'établir. Et cela supposé, il dit qu'ils n'ont plus qu'à changer les objections en preuves, & les preuves en objections; parceque, comme il avoit prouvé auparavant, la raison oblige à prendre pour preuve ce qui a plus de lumiere, & pour objection ce qui en ayant moins est contraire à ces veritez établies sur des preuves évidentes.

Il est donc clair que ce n'est point une methode ny une adresse nouvelle. C'est une supposition raisonnable, dans laquelle on se remet premierement à ceux qui liront le livre d'Aubertin, de l'examen des objections ou des preuves de ce Ministre; & ensuite, en supposant raisonnablement qu'ils trouveront qu'il y a beaucoup plus d'évidence & de force dans les objections que dans les preuves, on les exhorte à suivre la raison, & à changer en ce cas, comme elle l'ordonne, les objections en preuves, & les preuves en objections.

En un mot, tout cét endroit du livre de la Perpetuité peut estre renfermé dans ce raisonnement. Toutes les fois que dans un livre il y a plus de clarté dans les objections que dans les preuves, il faut changer les objections en preuves, & les preuves en objections. Or dans le livre d'Aubertin il y a plus de clarté dans les objections que dans les preuves. Donc dans le livre d'Aubertin il faut changer les objections en preuves, & les preuves en objections.

Je sçay bien qu'il est permis à M. Claude de nier la mineure de cét argument; mais il est aussi permis à l'Auteur de la Perpetuité de la proposer, d'avertir les lecteurs de l'examiner, de les prier de comparer la clarté des objections avec celle des preuves. Si la supposition est fausse, les lecteurs le condamneront; si elle vraye, ils luy sçauront gré de leur avoir montré ce chemin. S'il avoit eu le temps, il les auroit menez par la main, en faisant luy-mesme cette comparaison; mais ne l'ayant pas, ils'en remet à eux, & il leur donne cependant un avis tres-utile pour se bien conduire dans cét examen, & qui suffit seul pour les empêcher de s'égarer, qui est de nes'arrester pas à une seule preuve & à une seule difficulté; mais de juger des unes & des autres par comparaison, en preferant les plus claires à celles qui le sont moins.

Cét avertissement est d'une extrême consequence pour se bien conduire dans cét examen. Car si l'on n'y prend garde, la plupart des Calvinistes qui forment leur jugement sur le choix d'une opinion, ne le font que sur une ou deux objections dont ils se remplissent la teste. Il y en a qui ne sçavent que le passage de Facundus, d'autres qu'un lieu de S. Augustin; & sur cela on les voit condamner toute l'Eglise avec une confiance prodigieuse. Ainsi c'est pour les détourner de ce procedé temeraire, que l'Auteur de la Perpetuité les exhorte d'abord à reconnoistre ce qui doit passer pour lumiere, & ce qui doit passer pour difficulté; & qu'en supposant ensuite qu'ils demeureront convaincus par l'examen d'Aubertin, que les objections qu'il propose doivent passer pour preuves de verité; & les preuves de son opi-

CHAP. VII. nion, pour de simples difficultez, il les exhorte de les mettre dans leur esprit dans le rang qui leur convient, & il leur apprend ainsi à se servir utilement du livre de ce Ministre.

Il est donc clair que sa pensée est tres-juste & tres-raisonnable; qu'il n'a point proposé pour methode generale de refuter les livres, *de changer les objections en preuves*; & que toutes les railleries de M. Claude sont fondées sur son peu d'intelligence ou sur sa mauvaïse foy.

CHAPITRE VIII.

D'une plainte que M. Claude pourra faire, qui est, que l'on tourne souvent sa rethorique en ridicule.

A PRES avoir satisfait aux principales plaintes que M. Claude fait contre l'Auteur de la Perpetuité, je croy en devoir prevenir un autre, que la connoissance que l'on peut avoir de son humeur par son livre donne sujet de prévoir. Car s'il a esté si sensible à quelques petits reproches que l'Auteur de la Perpetuité luy avoit faits, on a sujet de craindre qu'il ne trouve pas fort bon qu'on ait fait voir en plusieurs endroits les defauts de sa rethorique, ce qu'on ne peut gueres faire sans la rendre ridicule.

Je suis d'autant plus obligé de luy rendre raison de ce procedé, qu'il est contraire à ma premiere inclination & à mon premier dessein. Les matieres qui sont le sujet de nostre contestation sont si grandes & si serieuses, l'estat de ceux qui sont engagez dans l'heresie est si miserable, & le danger où ils sont de perir éternellement est si terrible, que la foy qui nous decouvre ces grands objets, semble ne nous permettre pas de nous occuper des moindres, & principalement de ceux qui ne paroissent pas si serieux.

D'ailleurs comme nous devons avoir pour but de gagner ceux-mesmes avec qui nous disputons, & que la charité nous oblige de prendre les voyes les plus naturelles pour y réussir, elle nous doit éloigner de tout ce qui peut aigrir le cœur, & rendre l'esprit moins disposé à recevoir la verité. Je puis assurer M. Claude que j'ay toûjours esté dans cette disposition, & que j'aurois extremément desiré que cette dispute se passast entre nous d'une maniere, non seulement civile, mais pleine de respect & de deference, & qu'il ne m'eust pas obligé de faire remarquer en luy d'autre defaut que celui de ses preuves & de ses raisons.

C'est aussi par un effet de cette inclination qu'il ne trouvera rien de personnel dans cette réponse. Si on luy fait quelque reproche, il faut qu'il naisse des choses mesmes. On ne le connoist que par son livre, comme je l'ay déjà dit. On ne s'amuse pas à foiuiller dans son cœur, ny à deviner les motifs secrets qu'il peut avoir eu dans tout ce qu'il dit; quoiqu'il ait donné lieu autant qu'aucun autre à ces sortes de divinations & de conjecture.

Il est vray qu'on n'a pû étendre cette retenüë jusqu'au point où l'on au-

roit désiré, & que l'on s'est crû obligé en quelques endroits de faire diverses peintures du caractère de son esprit, & sur tout de faire remarquer les défauts de cette pompeuse rhétorique qu'il a affectée dans tout son livre. CH. VIII. Mais je croy que pourvû qu'on veuille considérer les raisons qui ont obligé à cette conduite, il faut avoir bien peu d'équité pour ne la pas approuver, & pour la croire contraire à cette disposition de charité qu'on doit avoir dans le cœur, & qu'on doit témoigner par ses paroles à ceux que l'on desire de rappeler à l'unité de l'Eglise.

Le principal but des réponses que l'on fait aux écrits de ceux qui attaquent la doctrine de l'Eglise, est de détruire la mauvaise impression qu'ils font sur les esprits de ceux qui les lisent. Or si cette impression ne naît que des preuves & des raisons qu'ils alleguent, il suffit de détruire les preuves pour aneantir cette impression. Mais il y a de certains livres qui ne nuisent pas par les preuves & par les raisons; & celui de M. Claude est de ce nombre. Il y a cent livres de Ministres, dont on n'a pas seulement parlé, qui contiennent en effet plus de choses difficiles que les siens:

Il y a sur tout infiniment plus de science, & même plus de véritable éloquence dans ceux de M. Daillé, qui n'ont pas eu à beaucoup prés tant d'éclat ny tant de cours. A peine en a-t-on pû debiter une impression, au lieu qu'ils en est déjà fait plusieurs de celui de M. Claude. Il est donc facile de voir qu'il y a quelque autre cause de ce grand bruit qu'il a fait; & outre quelques circonstances extérieures, on ne le peut attribuer qu'à une certaine maniere d'écrire qui s'est trouvée proportionnée à quantité d'esprits peu judicieux & peu exacts.

En effet il est certain que le stile de M. Claude a quelque chose de vif, d'ébloüissant, de populaire; qu'il forme des images & des mouvemens confus, & qu'il est propre à remuer tous ceux qui se laissent émouvoir sans sçavoir pourquoi; qu'il est soutenu de plus par un air de hardiesse & de fierté qui trompe les ignorans: & il est vray qu'en lisant son livre je disois souvent que cet homme estoit né pour vivre dans une republique comme la Romaine, & qu'il auroit fait admirablement le mestier de ces harangueurs qui soulevoient le peuple contre le Senat.

Puis donc que la rhétorique est ce qui a relevé le livre de M. Claude, & qui en a fait toute la force; il est clair que le même devoir qui m'oblige à défendre la vérité, m'obligeoit aussi à détruire cette rhétorique qui s'élevoit comme dit Saint Paul, contre la science de Dieu; & qu'il estoit juste d'avoir en cela moins d'égard à sa délicatesse, qui en pourra estre blessée, qu'à l'utilité de ceux qui ont pû estre touchez par ce faux éclat, qui obscurcit & qui cache la vérité, au lieu de la découvrir & de l'éclaircir.

Et que M. Claude ne prétende pas sur cela nous commettre avec les Peres qui ont loué l'éloquence, & qui ont écrit qu'on s'en pouvoit servir utilement pour la défense & pour l'établissement de la vérité. On peut fort bien aimer l'éloquence, sans aimer la sienne; & je luy puis dire tres-sincerement que c'est l'idée même que j'ay de la véritable

CH. VIII. éloquence qui me donne de l'éloignement de celle qui paroît dans son ouvrage.

Je n'en connois point d'autre qui merite quelque estime, & qui soit digne, je ne dis pas d'un Theologien & d'un Chrestien, mais mesme d'un honneste homme, que celle qui est sage, modeste, judicieuse, sincere, veritable; qui sert à démenter les choses, & non pas à les confondre; qui met la verité dans son jour, & la propose d'une maniere propre à la faire entrer dans l'esprit & dans le cœur; qui inspire des mouvemens justes, raisonnables, proportionnez aux choses qu'on traite; qui n'a point d'éclat qui ne serve à relever la verité, point de force que celle qu'elle en emprunte. Mais pour cette autre éloquence turbulente & emportée, qui paye le monde d'exclamations, au lieu de raisons; qui employe les anritheses, au lieu de preuves; qui tend à exciter sans sujet des mouvemens injustes & violens; qui étourdit les gens par le son & par le nombre, de peur qu'ils n'aperçoivent la fausseté de ce qu'on veut leur faire approuver; qui broüille & confond toutes choses; qui tâché de couvrir sa foiblesse par les tenebres qu'elle répand; qui n'a ny retenué ny modestie; qui consiste presque toute à dire d'un ton ferme & assuré les choses les plus fausses: M. Claude me permettra de luy dire, que non seulement je ne voy pas que ce soit une qualité fort estimable, mais que je suis persuadé que c'est un tres-grand defect d'esprit, qui n'ayant qu'un effet passager, en a de fort mauvais dans la suite; parce qu'on ne s'y laisse pas d'ordinaire tromper deux fois, & qu'après en avoir esté desabusé, on en conçoit de la defiance pour tousjours.

Je n'ay pas besoin de prouver icy que la sienne est de ce mauvais genre, puisque je l'ay déjà suffisamment prouvé dans cette réponse. Il me suffit de luy avoir fait connoistre la raison qui m'a obligé d'en user ainsi, qui paroitra sans doute legitime aux personnes équitables, & à M. Claude mesme, s'il la considere sans passion.

C H A P I T R E I X.

P L A I N T E S C O N T R E M. C L A U D E.

Calomnie atroce contre l'Auteur de la Perpetuité.

APRES avoir satisfait à M. Claude sur ses plaintes & sur ses railleries, il ne trouvera pas mauvais que nous luy demandions justice à nostre tour des excés auxquels il s'est emporté contre les regles les plus communes de l'honnesteté & de la justice, que des payens mesmes auroient fait conscience de violer.

Nous serions bien aises de sçavoir de luy s'il a quelques principes de morale qui luy permettent d'en user ainsi. Nous sçavons déjà que les maximes de leur nouvelle Theologie promettent l'impunité à tous les crimes, pourvû que ces soient de fideles Calvinistes qui les commettent: & nous ne luy demandons pas s'il craint d'estre damné en calomniant ses adversaires.

On

On ſçait que les reſolutions de ſes Docteurs le delivrent de cette crainte, contre l'oracle de S. Paul qui déclare que les médifans ne poſſéderont point le royaume de Dieu. Mais ce que nous deſirons de ſçavoir, eſt, ſi depuis peu ils ſe ſont aviſez d'oſter aux crimes le nom de crimes, & de les dépoüiller meſme de l'infamie humaine qui les accompagne; ſi le nom de calomniateur n'eſt plus honteux ny odieux parmy les Calviniſtes, & ſ'ils ont ſanctifié ce nom qui eſt ſi horrible parmy les hommes qu'ils n'en ont point trouvé de plus noir pour témoigner la deteſtation qu'ils ont des plus criminelles de toutes les creatures, qui ſont les demons.

Après cette premiere queſtion je luy en propoſeray une ſeconde, en luy demandant ſi ce n'eſt pas une calomnie deteſtable de vouloir faire croire ſans preuve, ſans raiſon, ſans apparence, que des Theologiens Catholiques qui deffendent un myſtere dans des livres publics, n'en ſont pas perſuadez dans leur cœur; ce qui enfermeroit une hypocriſie execrable, & une impieté qui n'eſt pas moindre que l'athéiſme.

Je ne puis croire qu'il réponde autrement à ces queſtions que ce que l'on y répond d'ordinaire, & qu'il ne condamne celuy qui auroit uſé de ce procedé, comme un homme qui ſe feroit rendu coupable d'un crime énorme, qui l'oblige ſelon les loix divines & humaines à une ſatiſfaction publique. Il faudroit que la morale Calviniſte fuſt bien déreglée & bien corompuë pour l'en exempter.

Mais après cet arreſt que je prononce pour luy, & dont il n'oſeroit me dédire, je n'ay plus, pour luy montrer qu'il eſt prononcé contre luy-meſme, qu'à luy demander le ſens de ces paroles qui ſe liſent dans ſon livre, pag. 300.

Dieu fera voir un jour qui ſont ceux qui ſont tort à ſon Eglise; la lumiere de ſon jugement manifeftera toutes choſes; & j'eſpere meſme qu'avant cela les hommes ſe deſabuſeront, & alors il ne ſera plus neceſſaire d'écrire par politique en faveur de la tranſſubſtantiation. Il ne faudra plus ſe ſervir de ce moyen pour ſe remettre en grace avec Rome, & regagner le cœur des peuples: car les choſes ayant changé de face, cette prudence de la chair & du ſang n'aura plus de lieu.

On entend ce langage, & M. Claude n'eſt ny aſſez ſimple, ny aſſez imprudent pour ne l'avoir pas entendu, & pour n'avoir pas vû le ſens qu'on y donneroit. Il a donc voulu faire comprendre que l'Auteur de la Perpetuité n'écrivoit pas de la tranſſubſtantiation par perſuaſion, mais par politique, & par une prudence de la chair. Car quand un Theologien Catholique deffend l'Eglise à laquelle il eſt uni, ſ'il croit ce qu'il dit, il ne faut point aller chercher d'autres raiſons de ſa conduite; la cauſe commune de l'Eglise, dans la verité de laquelle il met l'eſperance de ſon ſalut, merite aſſez d'eſtre deffenduë. Ainſi imputer à l'Auteur de la Perpetuité de n'écrire que par politique, & par une prudence de la chair, c'eſt luy imputer de ne pas croire ce qu'il écrit, & en donner cette idée. Et donner cette idée, c'eſt une deteſtable calomnie, c'eſt un crime abominable, c'eſt le procedé le plus lâche & le plus injuſte dont un homme puiſſe eſtre capable.

Que M. Claude ne s'étonne point de ces reproches, ce n'est point icy un jeu ny un sujet de raillerie. Il n'est point question pour finir une période, de faire une telle injure à des gens d'honneur. S'il a parlé de cette sorte sans y penser, je luy soutiens qu'il est le plus imprudent homme du monde; & s'il en a parlé à dessein, & pour former l'impression que ces paroles donnent naturellement, je luy declare qu'il est un des plus hardis calomnieurs qui furent jamais, & je m'assure qu'il n'y a point d'honneste homme dans sa communion, qui ne m'en avouë, & qui ne condamne en ce point son procédé.

Et qu'il ne prétende pas se couvrir par l'équivoque de ces termes. Le sens de ceux-là est assez visible: c'est une stupidité de ne le pas voir: & celuy qui le voyant ne l'empêche pas, vent bien qu'on l'entende, & se rendte ainsi coupable de la calomnie qu'il contient.

Quand mesme il n'auroit pas eu dessein d'imprimer dans l'esprit de ceux qui liront son livre, cette abominable pensée, il a voulu dire au moins que ce n'estoit pas par l'amour de la verité, mais par un interest humain qu'on a refuté son écrit, & ce ne laisseroit pas d'estre un jugement tres-injuste, temeraire, & tres-criminel. Car qu'elle preuve a-t-il de cette politique & de cette prudence de la chair? Doit-on s'étonner qu'un Theologien Catholique refute le livre d'un Ministre? L'Auteur de la Perpetuité n'y avoit-il pas un engagement particulier? Auroit-il pû s'en dispenser dans les regles ordinaires? Et enfin faut-ils amuser à deviner les raisons qui portent un Catholique à deffendre sa foy? Est-ce ainsi que l'on a traité M. Claude? Luy a-t-on reproché qu'il n'avoit entrepris d'écrire que pour se signaler, que pour s'avancer dans son party, que pour se faire des amis de tous les ennemis de ceux qu'il attaque? A-t-on dit la moindre chose qui tendist à faire avoir ces soupçons de luy?

Ce n'est pas que l'on prétende qu'il s'en doive tenir obligé. Car quelque excés qu'il commette, on ne se dispensera jamais en son endroit des regles de la justice; on ne devinera jamais ses intentions cachées, on ne l'accusera jamais de politique sans en apporter des preuves; on ne parlera jamais de *causes mystérieuses*, n'y d'autres choses semblables, qui portent avec elles la condamnation de celuy qui les avance, puisqu'elles font voir sa temerité & son injustice. On a, Dieu mercy, un éloignement entier de ces voyes injustes & hontefes, & l'on ne croit pas qu'il y ait rien qui deshonnore davantage la cause que l'on deffend, qu'un reproche temeraire & calomnieux.

S'il m'estoit échapé par surprise quelque parole qui ne fust pas exactement veritable; je tiendrois à faveur d'en estre averti, de quelque maniere que M. Claude le fasse; mais qu'il y prenne garde à deux fois. Car comme je luy promets le defaveu de tout ce qui ne seroit pas entierement juste je luy promets aussi de prouver & de justifier encore davantage toutes les paroles dont il se plaindra injustement.

Il n'est pas besoin de se justifier d'une autre sorte de ces malins & temeraires soupçons. J'ajouteray seulement que Dieu a permis, pour faire voir combien ils sont mal fondez, que d'autres Calvinistes estant possedez de la mes-

me malignité ayent pris un touttout contraire. Car au lieu d'accuser l'Auteur de la Perpetuité d'avoir écrit par politique pour se remettre en grace avec Rome, ils ont voulu le rendre odieux, en disant que l'image qu'il fait du dixième siècle estoit une satire contre Rome. Cette accusation est encore aussi faulſe & aussi injuste que la premiere. Comme si les prerogatives de l'Eglise Romaine, fondées sur l'Ecriture & dans la tradition, dépendoient des vices personnels de ceux qui l'ont gouvernée; & comme si c'estoit la décrier, que de ne dire que ce qui en est rapporté par le Cardinal Baronius, & par les plus grands deffenseurs du S. Siege.

Mais la diversité de ces injustes reproches, fait voir néanmoins combien ils sont temeraires; & il n'y a pour les détruire, qu'à les opposer les uns aux autres. Si M. Claude accuse l'Auteur de la Perpetuité d'avoir voulu flatter le Pape, il le faut renvoyer à ceux d'entre les Confreres qui l'ont accusé de l'avoir voulu noircir. Et si d'autres le blâment d'un décri imaginaire de l'Eglise Romaine, il suffit pour les convaincre d'imposture, de leur faire voir que M. Claude l'accuse d'un défaut tout opposé. Ainsi l'on peut dire, qu'en cette rencontre l'iniquité ment contre elle-mesme; ces deux accusations si contraires ne pouvant servir qu'à montrer que cét Auteur a deffendu l'Eglise sans autre interest que celui de la verité. Ce n'est pas que ce soit une mauvaise vuë que celle de contenter le Chef de l'Eglise, dont l'honneur doit estre infiniment précieux à tous ceux qui sont gloire de luy estre unis; mais ce ne sera jamais par autre interest que celui de la Religion mesme, qu'on luy rendra toujourns toute sorte de devoirs. Et ainsi ces reproches de politique seront toujourns temeraires & injustes.

Cependant ce n'est pas en ce lieu seulement que M. Claude a tâché d'inspirer ces detestables pensées; qu'on avoit de l'inclination pour leurs opinions. Il ne craint pas de le dire encore plus ouvertement en un autre endroit. C'est dans la page 228. où il parle ainsi: *Ces Messieurs, dit-il, nous exhortent de nous rejoindre à eux, alleguant que si nous estions ensemble, il y auroit bien des choses à faire, & bien des choses à esperer. Ce n'est pas le lieu d'examiner si ces raisonnemens ont de la force, ou de la justice, ou s'ils n'en ont pas. Il me suffit de dire qu'il faut necessairement, ou qu'ils ne concluent rien, ou qu'ils concluent sur ce fondement, qu'il y a moyen de faire à nostre commune satisfaction un changement insensible.*

Il est clair encore, que dans ce discours il prétend que ceux dont il parle les exhorrent de se rejoindre à eux sans changer de sentiment, ce qui enfermeroit une approbation, ou une tolerance de leur heresie. Et ainsi ce discours contient encore une noire & detestable imposture, & est doublement faux & calomnieux. Premierement, parceque celui qu'il croit Auteur du livre de la Perpetuité, ny aucun de ceux qui ont vécu avec luy, n'ont jamais parlé ny conféré avec aucun Ministre, ny mesme avec aucun Calviniste capable d'un tel entretien: ce qui est assez rare, & qui est néanmoins tres-veritable. De sorte qu'il est impossible qu'ils aient tenu ce discours; & il n'y a point de personnes au monde à qui on le puſt imputer avec moins de vrai semblance.

Secondement, parcequ'il est tres-éloigné de leur pensée que les Calvinistes puissent estre receus dans l'Eglise sans abjurer leurs erreurs. Il est bien vray que ces personnes que désigne M. Claude croient que le schisme des Calvinistes est criminel & insoutenable par soy-mesme, n'y pouvant avoir de justes raisons de sortir de l'unité de l'Eglise: mais ils concluent de là, non qu'ils pouvoient demeurer dans l'Eglise en conservant leurs opinions; mais qu'ils devoient abandonner ces opinions pour demeurer dans l'Eglise, comme l'on a dit dans le premier livre. Et ainsi M. Claude ne scauroit se justifier d'avoir encore avancé une imposture inexcusable dans ce fait faux & calomnieux qu'il allegue: & outre l'imposture, la temerité & l'imprudence en est toute claire. Car ce n'est point en cette maniere qu'on doit avancer des choses de cette importance. Il faut nommer les personnes & les témoins, ou souffrir d'estre traité de calomniateur, & de faux accusateur, si on ne le fait.

Je suis fâché que M. Claude m'ait obligé par son procedé à luy parler avec cette dureté; elle est contraire à mon inclination: mais il sçait bien luy-mesme qu'il n'est pas permis d'estre indifferent à ces sortes de reproches. C'est luy faire charité que de l'avertir de ces excès, & de luy en procurer une salutaire confusion. Et l'usage que je souhaiterois le plus qu'il en fist, est que comme il doit estre convaincu que c'est une maligne passion qui l'a porté à des médifances si criminelles, il entrast dans une juste crainte que le mesme nuage qui luy a caché un violement si manifeste des loix de Dieu, ne luy ait aussi obscurci l'esprit pour l'empescher de se rendre à la verité qu'on luy a mise devant les yeux; & qu'ainsi il se crust obligé de demander également à Dieu qu'il purifie son cœur de tout ce qui le corrompt & qui l'evenime, & qu'il éclaire son esprit pour le rendre susceptible de la verité.

CHAPITRE X.

Autre calomnie insigne de M. Claude, qui impute à l'Auteur de la Perpetuité du chagrin contre les mysteres, & de favoriser les impies & les libertins: Que la vuë des difficultez des mysteres n'est proprement dangereuse qu'aux Calvinistes. En quel sens on dit, que les difficultez sont une partie des preuves des mysteres.

L'Auteur de la Perpetuité s'étant servi des difficultez des principaux mysteres, qui ne nous empeschent pas de les croire, pour montrer que les difficultez de la transsubstantiation ne nous doivent pas empeschier de mesme de nous rendre aux preuves claires qui l'établissent. M. Claude ne s'est pas contenté de luy reprocher qu'il s'est engagé par là dans un party qui favorise les impies & les heretiques, & qui tend à jeter des scrupules dans les ames, qui d'ailleurs n'ont que trop de penchant à douter de la verité des doctrines Evangeliques. Il poussa mesme plus avant ces accusations & ces soupçons, & il veut le rendre suspect de ne pas croire luy-mesme les mysteres dont il represente les difficultez; ce qu'il fait, a son ordinaire, par cer-

taines expressions mystérieuses, qui font néanmoins fort bien entendre ce qu'il veut dire. Car quel autre sens peut-on donner à ce qu'il dit pag. 76. *que l'Auteur de la Perpetuité a du chagrin contre nos mysteres?* Cette expression ne donne-t-elle pas l'idée d'un homme qui a de l'éloignement de la foy des mysteres, & qui est bien aise d'en affoiblir les preuves?

Il luy fait dire pag. 75. *que JESUS-CHRIST n'a pas fait connoistre sa divinité en termes clairs, & que l'on ne puisse éluder.*

Dans la page 207. il repete cette accusation de chagrin, en accusant l'Auteur de la Perpetuité de ne se contenter d'aucune preuve des mysteres. *Je suis fâché,* dit-il, *que nostre dispute ait mis l'Auteur dans cette humeur chagrine, où tout l'incommode, & tout luy déplaist. Les payens ne se sont pas bien defendus selon son sentiment; les heretiques aussi n'y ont rien entendu; les Prophetes nous ont parlé trop obscurément; JESUS-CHRIST mesme, & ses Evangelistes pouvoient s'énoncer d'une autre maniere; les Peres n'ont sceu ny se bien taire, ny bien parler: tout est soumis à sa colere & à sa censure; amis ou ennemis, il n'importe: Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habetur.*

Je n'examine pas si c'est raillerie, rhétorique, imprudence, malignité, qui a porté M. Claude à parler de cette sorte. Je ne penetre point ses intentions. Mais de quelque cause que cela vienne, je me plains pour l'Auteur de la Perpetuité de la temerité & de l'injustice de ses paroles. Il a dû voir le sens où elles portoient, & il ne peut sans crime l'avoir vû, & n'avoir pas empêché cette impression. Et par consequent il s'est rendu coupable d'une infame calomnie, qui l'oblige selon les loix de Dieu & des hommes à un delaveu solemnel.

Que s'il est inexcusable d'avoir voulu donner ce soupçon de l'Auteur de la Perpetuité, il l'est encore plus de l'avoir appuyé sur des preuves aussi fausses ou aussi frivoles que celles dont il se sert pour le faire entrer dans l'esprit de ses lecteurs. Car il y en a qui ne sont que de pures falsifications des paroles de cet Auteur, & d'autres qui sont des conjectures vaines, fausses, temeraires, & indignes d'un homme judicieux.

C'est une pure falsification que ce que M. Claude impute à l'Auteur de la Perpetuité d'avoir dit que *I. C. n'a pas fait connoistre sa divinité en des termes clairs, & que l'on ne puisse éluder.* Car il y a dans le lieu où il nous renvoye, *qu'il n'a pas fait connoistre sa divinité en des termes si clairs & si précis, qu'il fust impossible de les éluder:* ce qui est étrangement différent. Car la premiere proposition qui est de M. Claude & qu'il impute faullement à l'Auteur de la Perpetuité, nie absolument la clarté des preuves de la divinité de JESUS-CHRIST: & ainsi elle est tres-fausse; parce qu'en effet ces preuves sont claires en elles mesmes, & à l'égard de ceux qui n'ont pas l'esprit corrompu par l'heresie. Mais la seconde, qui est de l'Auteur de la Perpetuité; dit seulement que JESUS-CHRIST n'a pas fait connoistre sa divinité en des termes si clairs & si précis, qu'il fut impossible de les éluder; ce qui ne contient qu'une verité de fait, dont il est impossible de douter. Car puisque ces termes ont esté en effet éludés par les Ariens & les Photiniens, & qu'ils sont encore presentement

étudez par les Sociniens, ils ne font donc point si clairs & si précis qu'il soit impossible de les éluder. On ne dit pas qu'ils les éludent avec raison, & le terme mesme d'éluder marque que c'est contre la raison : mais on dit qu'ils les éludent, ce qui est un fait que l'expérience prouve tous les jours. Cette expression de l'Auteur de la Perpetuité n'oste donc point aux preuves de la divinité de J E S U S- C H R I S T la clarté & l'évidence, comme celle que M. Claude luy attribué faussement ; mais elle dit seulement qu'elles n'ont pas un certain degré de clarté qui feroit qu'il seroit impossible de les éluder.

La cause de l'erreur de M. Claude est, qu'il n'a pas compris qu'il peut y avoir divers degrez d'évidence & de clarté dans des paroles, & que qui nie l'un, ne nie pas pour cela les autres. Il y a une évidence qui ne souffre pas qu'il s'élève le moindre doute, & qui n'est jamais défavouée sans folie : mais il y en a une autre qui quoiqu'elle se fasse voir à ceux qui sont bien disposés, peut estre néanmoins obscurcie à l'égard des autres par les diverses passions dont leurs esprits sont préoccupés. L'évidence de la divinité de J E S U S- C H R I S T dans les écrits des Peres du quatre & du cinquième siècle est du premier genre : & c'est pourquoy il n'y eut & n'y aura jamais d'heretique assez fou pour dire, par exemple, que S. Athanasé & S. Augustin n'ont pas crû la divinité de J E S U S- C H R I S T. Mais les heresies qui se sont élevées sur cet article, font voir qu'il n'a pas la mesme évidence dans l'écriture, quoiqu'il en ait une autre par laquelle toutes les personnes non préoccupées l'y peuvent voir clairement.

C'est encore par une falsification semblable que M. Claude fait dire à l'Auteur de la Perpetuité, touchant les écrits des Peres, *que ce ne sont que comparaisons disproportionnées, que locutions étranges & dures, qu'expressions dont l'apparence porte à l'erreur, que semences qui font naistre les heresies, que pieges tendus à l'orgueil des hommes, que nuages & tenebres qui couvrent les mysteres de la tradition ; enfin que les Peres n'ont rien ny se taire, ny bien parler.* Car qu'il y ait dans les Peres quelques comparaisons disproportionnées, comme celle que l'Auteur de la Perpetuité rapporte sur la Trinité ; quelques expressions étranges, comme celle que M. Daillé cite de Tertullien ; qu'il y ait des semences qui ont fait naistre des heresies, comme quand les Eutychiens ont trouvé un pretexte de leur erreur dans cette parole de S. Cyrille : *Vna natura Verbi incarnata* ; qu'il y ait par consequent des pieges tendus à l'orgueil des hommes, & des nuages qui couvrent la tradition, ce sont des veritez de fait qui ne peuvent estre contestées par aucune personne de bonne foy, & qui sont generalement reconnues par les Catholiques & les Protestans. Et ainsi il n'est nullement étrange que l'Auteur de la Perpetuité s'en soit servi pour empescher que l'on ne s'étonnast qu'il se trouvast aussi sur l'Eucharistie quelques passages difficiles dans les Peres. Mais c'est une fausseté & une imposture à M. Claude d'avoir changé ces propositions constantes & indubitables en une proposition fausse & temeraire, en luy imputant d'avoir dit, *qu'il n'y a dans les Peres que comparaisons disproportionnées, que locutions étranges & dures, qu'expressions dont l'apparence porte à l'erreur, que semences*

pag. 165.

pag. 207.

Daillé des usages
usage des Peres
pag. 129.

d'heresies, & choses semblables; ce que l'Auteur de la Perpetuité n'a jamais dit ny pensé. CHAP. IX.

Cette imposture est d'autant moins excusable, que ce sont proprement les Ministres qui avancent cette proposition dans la maniere dont M. Claude l'impute à l'Auteur de la Perpetuité.

Ce sont eux qui font des livres exprés pour montrer qu'on ne doit point avoir égard aux Peres dans la decision des controverses, *parce*, disent-ils, *que les écrits qui portent les noms des Peres ne sont pas veritablement d'eux; que les vrais écrits des Peres ont esté en plusieurs lieux alterez par le temps, l'ignorance, la fraude; parcequ'ils sont difficiles à entendre; parcequ'ils disent souvent des choses qu'ils n'ont pas cruës; parcequ'ils se font abuser en divers points, & à part, & plusieurs ensemble; parcequ'ils se sont fortement contredit les uns aux autres.* Ce sont eux qui font des satyres injurieuses contre les Peres, en ramassant jusques aux plus petites fautes de leurs écrits, pour les priver entierement d'autorité. Et enfin ce sont eux qui appliquent en particulier le décri general des Peres à la matiere de l'Eucharistie, & qui font tous leurs efforts pour empescher formellement qu'on ne s'en rapporte à eux sur ce sujet. *Les choses dont parlent les Peres*, dit M. Daillé, *n'ont que bien peu de rapport aux controverses presentes, dont ils ne parlent jamais, si ce n'est incidemment; & ne pensant à rien moins qu'à nous, ils jettent quelques mots çà & là, où les uns & les autres croyent par fois appercevoir leur creance, en vain le plus souvent, & presque en la mesme sorte que celuy qui dans le son mesme des cloches, rencontroit, ce luy sembloit, les desirs & les affections de son esprit.*

M. Daillé dans la preface de son livre, de l'usage des Peres.

Vsages des Peres pag. 20.

Et après avoir fait un grand dénombrement des matieres traitées par les Peres, il conclut ainsi : *Quel rapport a tout cela avec la transsubstantiation?* pour montrer que c'est de la transsubstantiation dont il dit que *l'un & l'autre party s'imagine voir sa doctrine dans les Peres, comme l'on entend ce qu'on a dans l'esprit dans le son des cloches.*

N'est-ce donc pas une falsification bien honteuse à M. Claude d'imputer à l'Auteur de la Perpetuité ce qu'il ne dit point, & ce qui n'est dit que par les Ministres.

Cependant voilà sur quoy il fonde ses declamations. Il corrompt les paroles & le sens de ceux contre qui il écrit : il entasse fausseté sur fausseté, & ensuite il s'abandonne à son enthousiasme, sans que la raison ny la bonne foy l'empeschent jamais de dire tout ce qui frappe sa fantaisie. Il y en a d'étranges exemples dans les pages 145. 165. 166. 207. sur ce sujet mesme. Et si l'on veut apprendre ce que c'est qu'une rethorique fausse, emportée, de raisonnable, on n'a qu'à consulter ces endroits que je ne rapporte point icy, parce qu'il y aura quelque autre lieu plus propre pour en donner de la confusion à M. Claude.

Si les autres preuves dont il se sert pour montrer ce prétendu chagrin de l'Auteur de la Perpetuité contre les mysteres, ne sont pas fondées sur des faussetez aussi hardies, elles sont tirées de conjectures aussi temeraires. Il trouve mauvais que cét Auteur ait dit que **JESUS-CHRIST** ne s'est

fait voir après sa resurrection qu'à un petit nombre de témoins. Et il l'accuse sur ce sujet de contredire formellement S. Paul, qui assure que JESUS-CHRIST a esté vû de cinq cens freres à une fois. Mais il ne devoit pas supprimer que l'Auteur de la Perpetuité ne dit, que JESUS-CHRIST ne s'estoit fait voir qu'à un petit nombre de témoins, qu'en citant immédiatement après les paroles de S. Pierre : *Non omni populo, sed testibus præordinatis à Deo*, pour montrer qu'il n'appelloit ce nombre petit, qu'en le comparant à tout le peuple. Or M. Claude qui fait souvent un mauvais usage de la philosophie del'école, ne devoit pas avoir oublié cette remarque que l'on y apprend aux enfans; que les termes de petit & de grand sont termes relatifs, & qu'un mesme nombre peut estre grand à l'égard d'un plus petit, & petit à l'égard d'un plus grand. Ainsi le nombre de ces cinq cens freres qui virent JESUS-CHRIST à une seule fois, estoit grand en comparaison du petit nombre de ceux qui furent témoins de l'adoration que les Mages luy rendirent dans Bethléem, & de ceux qui virent sa Transfiguration sur le Thabor: mais il estoit petit en comparaison de ce nombre effroyable des Juifs de Jerusalem, à qui il ne voulut pas se manifester.

M. Claude trouve aussi à redire qu'il ait dit que *les preuves de l'immortalité de l'ame, & de la beatitude éternelle sont cachées, & pour le dire ainsi, ensevelies dans l'ancien Testament.* Et pour refuter cela, il apporte trois ou quatre passages où il prétend que l'immortalité de l'ame & la resurrection sont contenuës. Je n'examine pas icy la force de ces passages que plusieurs de ceux qui sont attachez à la lettre hebraïque, détournent à un autre sens. Mais je dis qu'il faut que M. Claude soit bien aveugle pour ne reconnoître pas que ces quatre passages qu'il allegue pour prouver deux veritez qui devoient estre l'objet continuel de tous les justes de l'ancien Testament, fussent seuls pour montrer à tout le monde qu'elles y sont fort cachées & fort ensevelies.

Car si Dieu n'avoit eu dessein de les y cacher, elles y paroistroient par tout. Au lieu d'y menacer les Israélites de la faim, de l'épée, des bestes farouches, de la servitude, de la mort, & des autres peines dont les livres de Moysé & des Prophetes sont tous remplis; on les menaceroit de l'enfer, des demons, de l'éternité, de la gesne du feu, de ce ver qui ne mourra jamais. Au lieu de leur promettre une felicité temporelle, une terre décollante de lait & de miel, une paix humaine, des victoires sur des ennemis visibles, la délivrance du joug des Babylo niens; on y parleroit sans cesse de la felicité du ciel, de la victoire sur les ennemis invisibles, de l'affranchissement des passions; & l'on ne seroit pas réduit, comme l'a esté M. Claude, à chercher ces veritez importantes & capitales, d'où dépend toute la conduite de la vie, dans trois ou quatre lieux assez écartez, & que les interpretes mesmes n'expliquent pas de la mesme sorte.

C'est un orgueil & une presumption insupportable, que de n'adorer pas avec humilité la profondeur des jugemens par lesquels Dieu a couvert ces mysteres si long-temps au commun des hommes, en ne leur en donnant que de sombres connoissances par ses écritures, quoique la tradition en

fust plus exprellé & plus claire. C'est une ingratitude de ne reconnoître pas la grace particuliere qu'il a faite aux Chrétiens, en leur parlant avec tant d'évidence du royaume des cieus, & de la felicité eternelle : & c'est une injustice criminelle d'avoir voulu faire un crime à l'Auteur de la Perpetuité, pour avoir dit une chose dont il est impossible de douter pourvû que l'on y fasse reflexion.

C'est avec la mesme temerité que M. Claude accuse l'Auteur de la Perpetuité d'indiscretion, pour avoir témoigné de l'étonnement de la conduite de Dieu sur les Juifs, & de la maniere dont il avoit voulu que la naissance & la vie de son Fils leur fust predite par les Prophetes. Chacun sçait que les Juifs ne sont retenus dans leur infidelité que par l'attente qu'ils ont d'un Messie glorieux, triomphant, & victorieux, qui les fasse regner temporellement dans Jerusalem; & qu'ils tirent cette idée des lieux de l'Écriture qui parlent du second avènement de J E S U S - C H R I S T, ou qui figurent les victoires qu'il doit emporter sur les demons, & la délivrance des pechez qu'il doit procurer à ceux qui le suivront, sous l'image des victoires remportées sur les ennemis des Israélites. On sçait aussi que pour ne reconnoître pas en J E S U S - C H R I S T les marques du Messie qui sont exprimées dans les Prophetes, ils appliquent à d'autres qu'à luy les paroles de ces Prophetes qui marquent les circonstances de sa vie, & qu'ils ne le font pas toujours sans quelque sorte de couleur.

Voilà donc un effet terrible de ces obscuritez que Dieu a laissées dans l'ancien Testament, puisqu'elles causent l'aveuglement de ce nombre innombrable des Juifs répandus par tout le monde, sans compter les payens que ces mesmes difficultez arrestent. Il est certain que Dieu a vû ce voile qui couvre les yeux des Juifs, en lisant Moysé & les Prophetes, & que pouvant le leur oster s'il eust voulu, en faisant parler les Prophetes d'une autre maniere, il ne l'a pas fait par un jugement secret. Cependant M. Claude ne veut pas que nous nous en étouinions, ny que l'Auteur de la Perpetuité allegue ces exemples pour montrer que Dieu a eu dans l'Écriture un double dessein, de se cacher aux uns, & de se manifester aux autres. Il appelle des difficultez qui ont causé la perte de cinq cens millions d'hommes, *des difficultez frivoles*. C'est, selon luy, une indiscretion que de les avoir rapportées, c'est la premiere preuve qu'il allegue pour montrer que l'Auteur de la Perpetuité favorise les impies & les heretiques.

L'injustice de ces jugemens est certainement extrême, & tout ce que l'on peut dire pour excuser un peu M. Claude, est qu'ils ne naissent pas tant du déreglement particulier de son esprit, que de la disposition commune où le Calvinisme met ceux qui en sont persuadez.

Il est assez naturel de juger des autres par soy-mesme; & c'est ce qui a peut-estre fait que M. Claude reglant la disposition des Catholiques par la sienne, s'est imaginé qu'ils regardoient les difficultez des mysteres des mesmes yeux avcc lesquels l'esprit de sa secte le porte à les regarder.

Or c'est en quoy il s'abuse infiniment, en ne considerant pas que les principes des Catholiques estant tout differens de ceux des Calvinistes, produisēt

autlien eux une disposition toute differente. Leur foy est appuyée sur le fondement immobile de l'autorité de l'Eglise universelle qui leur annonce les veritez de la foy, qui leur presente l'Ecriture, qui leur en explique les sens, & qui détermine ce qu'il pourroit y avoir d'obscur dans la tradition mesme: & leur esprit estant convaincu de la necessité de cette autorité souveraine qui arrete tous leurs doutes, embrasse sans distinction tout ce qu'e le leur ordonne de recevoir.

Ils trouvent cét assujettissement non seulement tres-necessaire, mais tres-raisonnable & tres-proportionné à la foiblesse des hommes & à la sagesse de Dieu. Ils reconnoissent sans peine, que la liberté que se donnent les heretiques d'examiner les mysteres par la raison, est la chose du monde la plus temeraire, la plus presomptueuse, & la plus déraisonnable. Ils aiment donc ces sacrez liens qui les tiennent attachez à la verité par cette autorité de l'Eglise. Ils croyent que leur bonheur consiste dans cette sainte captivité. Et comme ils mettent l'autorité de Dieu manifestée par l'Eglise infiniment au dessus de leur raison, tout ce qui paroist contraire à la raison est incapable de les ébranler quand cette autorité les soutient.

Dans cét estat ils envisagent feurement les difficultez des mysteres, & non seulement ils n'en tirent pas des sujets de doute & de deffiance, mais ils en tirent de nouveaux motifs de reconnoistre & d'admirer la grandeur de Dieu, la foiblesse de l'esprit humain, & la necessité de n'abandonner pas la foy en proye aux vains raisonnemens des hommes. Les difficultez d'un mystere diminuent à leurs yeux celles d'un autre. Ils ne trouvent rien difficile à croire, parceque tout leur paroist au dessus de l'esprit humain. Ils sont d'une-part assez éclairez pour ne faire pas de vaines distinctions entre les mysteres, & pour ne supposer pas par fantaisie que les uns sont faciles, & les autres difficiles à concevoir: & ils sont assez raisonnables de l'autre pour reconnoistre, que ne pouvant sans impieté refuser de croire tout ce qui paroist choquer la raison, il n'y a nulle apparence d'exclure plustost un mystere que l'autre entre ceux qui sont également proposez par l'autorité de l'Eglise, & qui sont également éloignez des vuës basses & bornées de l'esprit humain.

Quand Dieu aura fait la grace à M. Claude d'estre dans cette heureuse disposition, il connoistra bien alors qu'on peut parler des difficultez des mysteres sans chagrin, sans indiscretion, sans favoriser les impies & le heretiques. Mais ce qui l'a porté à ces injustes soupçons, est qu'il n'y est pas, & qu'il n'y peut estre en demeurant dans les principes de sa secte. Car comme il renonce à l'autorité de l'Eglise, il n'a aucun lien commun pour embrasser tous les mysteres; il n'a aucun ferme appuy pour se soutenir contre les difficultez qu'ils enferment lorsqu'elles le frappent vivement; il n'a aucun contrepoids assez fort pour resister à l'impression qu'elles font sur son esprit, ny pour empêcher qu'elles ne l'entraînent dans le dernier excès de l'impiereté.

Je sçay bien qu'il alleguera qu'il est suffisamment retenu par l'autorité de l'Ecriture. Mais qu'il est aisé à l'esprit humain de se rendre maistre d'une regle morte, sans mesme la contredire ouvertement! Qu'il est aisé de l'a-

juster à son sens, & de se persuader qu'elle ne le combat point, quand on fait profession, comme font les Calvinistes, de renoncer à l'autorité de la tradition qui determine ce sens!

Aussi c'est en suivant ces principes Calvinistes, que les Sociniens ont rejeté absolument tous les articles qui choquent la raison humaine, sans néanmoins renoncer à l'Écriture, & en la tournant seulement à leur sens. Ils n'ont fait que marcher plus avant dans la voye que les Calvinistes leur avoient tracée, & pousser plus loin les conséquences des maximes qui leur sont communes. Ils n'ont pû souffrir ces bornes de caprice que les Calvinistes vouloient mettre à l'empire absolu de la raison sur la foy, après en avoir reconnu la juridiction; & ils ont conclu que si les Calvinistes se permettoient bien de rejeter un dogme receu par l'Église Romaine, parce que leur raison en estoit choquée, ils pouvoient bien aussi rejeter des dogmes receus par les Calvinistes, qui ne leur paroissent pas moins contraires à la raison.

Il est vray que les Calvinistes ne vont pas si loin qu'eux; mais il est vray en mesme temps que ce n'est que la fantaisie qui les arrête. Ils s'appliquent aux preuves de certains mysteres, & ils n'en considerent les difficultez que de loin; & ainsi ils les reçoivent. Ils considerent les difficultez des autres mysteres de près, & les preuves de loin; & ainsi ils les rejettent. C'est le procedé que nous avons vû tenir à M. Claude à l'égard de la Trinité & de la Transsubstantiation. Mais comme il n'est établi que sur un caprice sans raison, il est sujet à l'inconstance des caprices & des fantaisies humaines. Si l'imagination de M. Claude prenoit un autre tour, je ne sçay où elle le porteroit; & j'avoüe qu'il me fait une extrême peur quand il parle de la Trinité, & qu'il fait fort bien de se fermer les yeux pour n'en envisager pas les difficultez d'une maniere si vive, puisqu'il n'a aucun ferme lien qui le puisse retenir, & qui l'attache à la verité, & qu'il fait tout dépendre de la mobilité de son propre esprit.

Aussi on ne luy a voulu montrer que de loin ces difficultez, & d'une maniere qui estant capable seulement de luy faire voir le danger où il estoit, luy pust donner de la defiance d'une si mauvaise voye. Mais si ces difficultez l'étonnent justement quand il les régarde, parcequ'estant sous la conduite de sa raison il n'a rien de fixe ny d'arreté; qu'il ne juge pas de mesme des Catholiques, & qu'il sçache que ceux qui sont établis sur la colonne de la verité, qui est l'Église, ont toute une autre fermeté dans leur creance, qu'il ne peut avoir par les maximes de sa secte.

C'est proprement à l'égard de ceux qui sont dans cette disposition véritablement Catholique, que l'Auteur de la Perpetuité a dit, que *les difficultez des mysteres, au lieu d'estre des marques de fausseté qui nous obligent de les rejeter, sont au contraire une partie des marques qui nous doivent porter à les reconnoistre.*

Et comme M. Claude fait quantité de railleries sur ce sujet, je pense qu'il ne sera pas inutile de luy en demander raison en passant, afin de le porter, si je puis, à choisir une maniere d'écrire plus judicieuse. *Il y a, dit-il, du danger à tomber dans les pieges des hommes, sous pretexte de tomber*

dans ce que l'Auteur appelle des pieges de Dieu. Car les absurditez voudront passer pour de simples difficultez, & dès qu'on entreprendra d'examiner les visions mesme des fanatiques, elles feront ferme sur le respect qu'on doit aux mysteres difficiles. Sans mentir si nous avions admis ces principes; qu'il faut prendre les difficultez pour une marque de verité, comme l'Auteur se le persuade, nous serions tous les jours en estat d'oïir de belles extravagances. Les fous desirant d'en estre crus aussi bien que les sages, se piqueroient à l'envie d'entasser difficultez sur difficultez, & dans ce bizarre combat nostre foy seroit le prix du plus ridicule. Je ne veux pas faire ce tort à l'Auteur, que de luy attribuer une maxime qui a des consequences si étranges, & j'aime mieux prendre ce qu'il en a dit pour une exaggeration éloquente, que pour une declaration précise de son sentiment. Car il sçait bien qu'encore que les doctrines celestes ayent leurs difficultez, ce n'est pourtant pas de là que l'on tire des marques de leur verité. Rien ne paroist par ce qui le cache; & luy-mesme vient de nous dire que ce qui obscurcit la verité n'est pas propre pour la faire reconnoistre.

Je puis declarer à M. Claude de la part de l'Auteur de la Perpetuité: qu'il renonce absolument à sa retenüe, qu'il luy permet de le pousser autant que la verité le pourra permettre; mais qu'il le supplie seulement de ne se faire pas honneur de ne luy pas reprocher une sottise qu'il n'a pas dite, & qu'il luy attribüé sans raison & sans apparence.

Le bon sens luy devoit avoir appris qu'il n'y a point de genre de raillerie plus contraire à la bonne foy & à l'honnesteré, que celuy qui consiste à attribuer à son adverfaire une pensée impertinente qu'il n'a point eüe, & à s'écriter ensuite en l'air contre ce phantôme qu'on s'est formé. Cependant c'est l'unique fondement de celles de M. Claude.

Il est faux que l'Auteur de la Perpetuité ait jamais avancé generalement cette maxime; qu'il faut prendre les difficultez pour une marque de verité, ny qu'il ait donné aucun lieu aux consequences ridicules & ridiculement exprimées qu'il plaist à M. Claude d'en tirer.

Il est faux qu'il ait dit que les seules difficultez fussent des marques de verité.

Il est faux qu'il ait dit que les difficultez jointes à des preuves foibles & incertaines fussent des marques de verité. Il veut au contraire qu'on compare les difficultez avec les preuves, afin de discerner par cette comparaison ce qui doit passer pour difficulté, & ce qui doit passer pour raison & pour lumiere.

Il veut donc qu'on regle sa foy sur la lumiere des mysteres, & il prétend seulement qu'on ne doit pas estre empesché par les difficultez de se rendre aux lumieres qui les prouvent & qui les découvrent. Mais après qu'on a fait cette comparaison, & qu'on a reconnu ce qui doit passer pour difficulté, & ce qui doit passer pour lumiere, alors les difficultez changent de nature, elles servent à fortifier la foy, & elles font, comme dit l'Auteur de la Perpetuité, *une partie des marques* qui doivent porter à la reconnoistre.

C'est ce que M. Claude n'a pas entendu, & qu'il a condamné sans l'entendre, en changeant une pensée tres-solide en une extravagance tres-ridicule.

Qu'il remarque donc, s'il luy plaist, que l'Auteur de la Perpetuité ne dit pas absolument que les difficultez sont des marques suffisantes; mais qu'il dit qu'elles sont *une partie des marques*, parcequ'il en faut encore d'autres. Il faut des preuves jointes aux difficultez, & des preuves plus fortes que les difficultez, comme il l'explique par l'exemple de cette nuée claire & tenebreuse tout ensemble, qui separoit le camp des Israélites de celui des Egyptiens. Car comme il ne falloit pas qu'elle fust toute lumineuse pour estre l'image de la foy, il falloit encore moins qu'elle fust toute tenebreuse, puisque la lumiere n'est pas moins essentielle à la foy que l'obscurité.

Ce n'est donc que dans l'union avec les preuves & les lumieres, que l'Auteur de la Perpetuité prétend que les difficultez servent de preuves, & en font partie. Mais parce qu'en quelque maniere que ce soit M. Claude ne peut comprendre que cela puisse estre, il faut tâcher de percer le nuage qui l'empesche d'entendre une chose assez facile.

Rien, dit-il, *ne paroist par ce qu'il le cache*. Et moy je luy dis qu'une chose paroist par ce qui la cache, lorsque nous sçavons d'ailleurs qu'elle doit estre cachée.

Si l'on sçait qu'une chose que nous cherchons ne se trouve que dans les entrailles de la terre, on sçait que tout ce qui se trouve sur la surface n'est pas ce que nous cherchons.

Si l'on sçait, que la doctrine de la predestination enseignée par S. Paul est une abyssine impenetrable, toute opinion sans difficulté n'est pas cette doctrine enseignée par S. Paul.

Si l'on sçait, que selon les Peres, il est incomprehensible que le pain puisse estre changé au corps de JESUS-CHRIST, on sçait que l'opinion des Calvinistes qui n'a rien d'étrange ny d'incomprehensible, n'est pas celle des saints Peres.

Ce qui cache la providence de Dieu aux yeux des personnes foibles & ignorantes, est la felicité temporelle des méchans, & la misere temporelle des gens de bien. C'est ce qui faisoit dire à David en la personne de ces foibles; *que ses pieds avoient chancelé, & qu'il avoit presque esté renversé en voyant la paix des pecheurs*. C'est ce que toute la philosophie humaine n'a pû comprendre, & ce qui a porté mesme quelques-uns d'entre les payens à nier la providence. Ainsi ce traitement égal que les bons & les méchans reçoivent dans cette vie, est proprement le voile de la conduite de Dieu, qui la dérobe aux yeux des hommes charnels. Et cependant par une lumiere plus élevée ce mesme voile nous la découvre, en nous faisant voir qu'il est de l'ordre de Dieu que les choses humaines soient couvertes par cette obscurité salutaire; que si les méchans estoient toujours punis, & les bons toujours recompensez dans ce monde, la voye de la foy par laquelle Dieu veut sauver les hommes seroit détruite; qu'on serviroit

CHAP. X. Dieu par un interest mercenaire; qu'on auroit pas lieu de croire ce qu'on ne voit pas; & que les méchans ne seroient pas autant aveuglez qu'ils le doivent estre pour leurs mauvaises actions, si le châtement en estoit inseparable dans ce monde.

On comprend donc par cette lumiere superieure, que le veritable ordre de la providence conforme aux desseins de Dieu, demande que les méchans & les bons soient tantost heureux, & tantost mal-heureux en ce monde, sans que la prosperité ou l'adversité soit attachée à la bonne ou à la mauvaise vie. Ainsi ce voile qui a couvert la providence aux payens, & qui la cache toujourns un peu mesme aux Chrestiens moins éclairez, sert à ceux qui sont plus instruits, à la leur faire admirer davantage, & fait à leur égard une partie des marques qui les portent à la reconnoistre.

Il n'est donc pas maintenant difficile d'entendre comment les difficultez des mysteres peuvent faire une partie des preuves qui nous doivent porter à les reconnoistre, comme dit l'Auteur de la Perpetuité. Il est vray qu'elles ne les découvrent pas directement à la premiere vuë de l'esprit: mais quand on vient par une reflexion qui naist d'une lumiere plus haute à considerer ce dessein general de Dieu, qui paroist dans toute l'Ecriture & dans toute sa conduite, de se cacher aux uns par justice, & de se découvrir aux autres par misericorde, on comprend facilement que les mysteres doivent avoir des tenebres pour aveugler les méchans, comme ils doivent avoir des lumieres pour estre connus des bons; & cette alliance de lumieres & de tenebres nous les faisant paroistre plus conformes au dessein & à la grandeur infinie de Dieu, affermit & fortifie nostre foy, au lieu de l'ébranler & de la confondre.

Je pense que M. Claude s'apperçoit bien que tous ces petits argumens s'évanoüissent d'eux-mesmes par la seule application d'une verité si solide, & qu'il ne faut pas craindre que *les visions des fanatiques FASSENT FERME sur le respect qu'on doit aux mysteres difficiles*, puisque leurs folies estant sans preuves & sans lumieres, ne sont pas des mysteres qui meritent du respect: Qu'il ne faut pas craindre non plus que nous soyons en estat *d'oüir de belles extravagances*, puisque si l'on nous en dit, nous aurons tout droit de les rejeter sur le defaut de raison qui les accompagne. Il ne reste donc qu'à l'avertir de ne se hasarder pas une autre fois à condamner avec tant de precipitation ce qu'il n'entend pas, & de perdre plutost quelques-uns de ces beaux mots, *de ces visions qui font ferme, & de ce bizarre combat où la foy est le prix du plus ridicule, de ces belles extravagances*, que d'obliger les gens à des éclaircissemens qui ne luy sont pas avantageux.

C H A P I T R E X I.

*Reflexions sur la nouvelle Preface de M. Claude dans sa
Réponse au Pere Noüet.*

IL me seroit aisé d'ajouter un tres-grand nombre d'autres plaintes à celles que je viens de faire contre M. Claude; Mais j'ay si peu d'inclination à ces discours, qui ne regardent que les personnes, & qui donnent lieu de croire que l'on mesle des interests particuliers dans une cause commune, que je luy puis protester avec sincerité que ce n'est qu'à regret que je m'y suis arresté dans tout ce livre; & pour luy faire voir seulement que celles qu'il avoit faites contre l'Auteur de la Perpetuité, estoient doublement injustes, & parcequ'elles estoient mal fondées en elles-mesmes, & parcequ'il s'estoit osté le droit de les faire, ayant donné sujet luy-mesme d'en faire contre luy de plus importantes & de plus justes. Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne m'oblige plus à de pareils examens, & que si cette contestation a de plus longues suites entre nous, elle se puisse traiter d'une maniere plus digne d'un sujet aussi grand qu'est celuy qui a fait nostre differend, & plus conforme à la disposition où je suis de luy donner en toutes sortes d'occasions des preuves de la charité que Dieu m'oblige d'avoir pour luy.

Je sçay bien que ces plaintes & ces avertissemens n'y sont pas contraires, & que l'on peut reprendre avec charité & sans passion ceux qui blessent la verité & la justice à l'égard de nous, comme nous reprenons ceux qui les blessent à l'égard des autres. Mais il est vray néanmoins que si la charité peut faire ces actions lorsque la necessité l'y oblige, elle n'aime pas d'estre obligée de les faire; elle hait les necessitez qui l'y engagent; & son desir seroit de n'avoir sujet de témoigner aux hommes que des mouvemens d'affection & de tendresse.

M. Claude me fait tort, s'il ne croit pas que je sois dans cette disposition à son égard. Je suis prest de luy en donner des preuves en toutes rencontres. Mais afin que l'on puisse agir envers luy non seulement d'une maniere juste & équitable, à quoy l'on ne manquera jamais; mais mesme obligante & respectueuse, comme il semble l'exiger, il devroit considerer que ce seroit à luy à y contribuer de sa part, en prenant une autre maniere d'écrire, & en évitant un grand nombre de defauts qui attirent ces reparties qu'il trouve dures. J'ay tâché de luy en découvrir quelques-uns dans la suite de cét ouvrage: mais je pense qu'il ne sera pas inutile de luy rendre encore ce dernier service, que de les luy marquer plus expressement, en faisant quelques reflexions sur la preface de son livre contre le Pere Noüet.

Le dessein de cette preface est de décrier par avance la Réponse qu'il sçavoit que l'on avoit faite à son livre, & les personnes qu'il en croit au-

teurs. Et pour l'exécuter il prétend d'abord mettre une extrême différence entre le Pere Noël & l'Auteur de cette Réponse, en ce que le livre du Pere Noël est approuvé par l'Eglise Romaine, & qu'au contraire cette Réponse est un livre desapprouvé par cette même Eglise; parce qu'on en a comme il le suppose, refusé le privilege. C'est le fondement qu'il prend pour exercer sa Rethorique en deux ou trois pages, dans lesquelles il témoigne estre merveilleusement content de luy-même, comme on le pourra juger par les paroles que je m'en vas rapporter. *Cette replique, dit-il, sur laquelle on avoit établi de si hautes esperances, & qui sembloit devoir estre l'amour & les delices du monde catholique, & la frayeur des Protestans n'a pas esté assez heureuse pour obtenir la liberté de voir le jour; & quelques instances qu'on ait faites pour cela, il n'a pas esté possible jusqu'à present d'en venir à bout. Je ne sçay ce qui peut avoir porté ces Messieurs à vouloir poursuivre avec un si grand attachement des permissions autentiques pour l'impression de cét ouvrage, puisqu'ils s'en passent bien pour celle de tant d'autres qu'ils mettent tous les jours en lumiere, sans en demander ny d'approbation, ny de privilege. Mais quoy qu'il en soit, j'apprens par le mauvais succès qu'ils ont eu en cela, que l'Eglise Romaine n'a point voulu se servir de leur Theologie, ny les reconnoistre pour les defenseurs de sa cause, & que ces nouvelles & admirables methodes de prescription & de discussion, que ceux qui ont lû leur manuscrit disent qu'ils y ont veues; ces voyes infailibles de gagner les sçavans, les ignorans & les demi-sçavans n'ont pas eu l'avantage de plaire à cette même Eglise qui devoit profiter de tant de conquestes. C'est sans mentir une chose bien affligeante pour des personnes de ce merite, que leurs bonnes intentions ayent esté si mal recompensées, & que pour quelques legers soupçons qu'on a qu'ils s'entendent avec nous, non seulement on leur ait refusé l'honneur auquel ils avoient prétendu, de commander en chef dans cette guerre spirituelle; mais qu'on n'ait pas même voulu les y recevoir, ny en qualité de volontaires, ny en qualité de troupes auxiliaires, quelques protestations qu'ils ayent fait d'agir fidelement, & de n'avoir aucun commerce avec les ennemis de la creance Romaine. Pour moy je prens part comme je dois à ce traitement rigoureux, quand ce ne seroit qu'à cause qu'il renverse mon premier projet, & qu'il rompt toutes mes mesures. Mais quelque part que j'y prenne, je suis obligé de considerer desormais le Pere Noël comme le veritable defenseur de l'Eglise Romaine; je veux dire, comme celuy qu'elle a autorisé pour le soutien de sa cause sur le sujet de l'Eucharistie, & entre les mains de qui elle a confié un de ses plus notables interests, sans vouloir permettre aux Ecrivains de Port-Royal de rentrer en lice pour sa querelle. Après cela on voit bien qu'il ne m'estoit pas possible de joindre le P. Noël avec eux, & qu'ayant dessein de luy répondre, il le falloit faire séparément, & ne pas confondre ce qu'on a voulu si soigneusement distinguer. En effet il ne faut avoir qu'une lumiere fort mediocre pour com-*
prendre

prendre que par le refus qu'on a fait d'approuver la Replique de l'Auteur de la Perpetuité, on a mis une barriere entre luy & les autres, & qu'on a voulu declarer hautement que de disputer contre luy, ce n'est tout au plus que de disputer contre un simple particulier, & contre un particulier desavoüé, dont les sentimens ne tirent pas à consequence pour les Catholiques Romains : au lieu que de disputer contre le P. Noüet, c'est au moins disputer contre un homme avoüé de son Eglise, qui soutient un des plus importans articles de sa creance. Si cela ne fust pas arrivé, je me fusse bien donné de garde de faire de moy-mesme cette difference : mais comme je n'ay pas droit de la faire, je n'ay pas droit aussi de l'empescher ; & l'on me traitteroit de ridicule si j'entreprendois de vouloir oster à l'Eglise Romaine la liberté de se faire servir à son gré, & d'éloigner de son service ceux qui ne luy plaisent pas.

Je ne sçay quel mouvement cét endroit de M. Claude aura produit dans l'esprit des autres ; mais pour moy javoüie que je ne l'ay pü lire sans estre touché de sentimens de compassion, en voyant combien il est éloigné de cét amour sincere de la verité, & de cét esprit d'équité, qui sont les plus grandes marques d'un regard favorable de Dieu sur ceux qui sont encore dans l'erreur, sans lesquelles toutes les autres qualitez ne servent qu'à augmenter les tenebres & l'aveuglement. Car il est vray qu'il y fait paroistre en un tres-haut degré une disposition toute contraire, qui est un tres-grand mépris de la verité, & un esprit excessivement déraisonnable.

Pour en convaincre tout le monde, il n'y a qu'à représenter ce qui a donné lieu à tout ce discours. Le voicy en peu de mots.

Quelque temps après que cette Réponse fut achevée, on resolut de prendre la voye commune pour la faire paroistre en public, qui est de la mettre entre les mains d'un Docteur qui est chargé en particulier de lire les livres de Theologie. On luy en donna en effet deux livres, & l'on n'eut pas de peine à convenir avec luy, par le moyen d'un entremetteur, sur quelques remarques qu'il y avoit faites. Mais comme le long-temps qu'il avoit employé à les lire, & quelques bruits vrais ou faux qui s'estoient répandus dans le monde de sa disposition, donnerent lieu d'apprehender que l'on ne pust obtenir de luy son billet, sur lequel on donne ordinairement les privileges, on resolut de prendre une autre voye, qui fut de le faire lire & approuver par un assez grand nombre d'Evesques & de Docteurs.

L'on n'a jamais douté qu'avec ce grand nombre d'approbateurs on n'obtint facilement de la justice du Roy la permission de faire paroistre ce livre avec toutes les marques de l'autorité civile ; & l'évenement a fait assez voir qu'on nes'y estoit pas trompé. Mais pour les marques de l'autorité ecclesiastique, on peut dire que l'on en a toujours eu autant que l'on en a désiré ; ceux à qui on s'est adressé n'ayant pas fait la moindre difficulté d'honorer cét ouvrage de leur approbation. De sorte que comme il n'y

a que ces témoignages qui puissent donner lieu de juger qu'un livre est plus autorisé que l'autre; la seule différence qu'on peut mettre raisonnablement entre le livre du P. Noüet & celuy-cy, est qu'encore que ce Pere en eust peut-estre bien trouvé, s'il eust pris la peine d'en chercher, néanmoins il ne paroist pas par des preuves exterieures que son livre soit autorisé & avoué par l'Eglise: au lieu qu'on ne peut pas douter que celuy-cy ne le soit d'une manière fort autentique.

Il estoit donc difficile de deviner quel avantage M. Claude pourroit tirer de cette histoire, puisque toute l'opposition que l'on a faite à cet ouvrage se réduit à quelques difficultez formées par un Docteur particulier qui ne s'en est pas mesme expliqué bien nettement; & que le mesme bruit qui les avoit publiées, avoit aussi publié que les autres n'y en faisoient point, & que plusieurs Evêques & Docteurs estoient prests de l'honorer de toutes les marques de leur approbation & de leur estime. Cependant il en a conclu nettement & précisément que ce livre estoit *desavoué* par l'Eglise Catholique; qu'on n'y recevoit pas mesme ceux qui en sont Auteurs *en qualité de volontaires & de troupes auxiliaires*, & qu'il estoit obligé de considerer le P. Noüet *comme le véritable defendeur de l'Eglise Romaine*.

Voila le genie & la maniere de raisonner de M. Claude. Un seul Docteur qui forme des difficultez sur un livre, est pour luy toute l'Eglise Romaine; & un grand nombre d'Evêques & de Docteurs, que tout le monde sçavoit avoir approuvé ce livre lorsque cette Preface a paru, ne sont comptez pour rien. C'est ainsi qu'il parle sur toutes sortes de sùjets. Il ne prend jamais la peine de considerer s'il y a de la raison & du sens commun à ce qu'il dit, pourvû qu'il trouve quelque agrément dans l'expression; & la moindre lueur luy suffit pour triompher & pour insulter à son adversaire, comme s'il l'avoit convaincu par les preuves les plus évidentes.

En quel temps que M. Claude eut tiré ces étranges consequences, elles ne pouvoient passer que pour ridicules, puisqu'il est toujours sans apparence de faire passer un particulier pour l'Eglise Romaine. Mais la circonstance du temps auquel il a publié cette preface, en fait voir encore davantage l'absurdité. Car elle a justement paru dans un temps où non seulement tout le monde sçavoit que ce livre avoit esté lû & approuvé par plusieurs Evêques & Docteurs; mais où personne ne doutoit plus que l'on n'en obtint facilement le privilege, & où il estoit mesme presque à demy imprimé par l'ordre d'un illustre Archevêque, qui avoit dessein de le donner à son diocese, & qui a trouvé plus à propos depuis que l'on l'offrist à route l'Eglise. Si M. Claude a ignoré cette dernière circonstance, il n'a pû ignorer les autres. Et c'est néanmoins cette conjoncture qu'il a choisie pour insulter à l'Auteur de cette réponse, & pour le traiter d'auteur *desavoué* par l'Eglise, sans apprehender de donner lieu par un si étrange contre-temps, de juger qu'il a esté tellement attaché à quelques petites railleries qu'il a trouvées fort agreables, & dont tout le monde ne juge pas de mesme, que

quoiqu'il vist qu'elles estoient absolument sans fondement, & s'il ne s'est pû CHAP. XI.
refoudre à les supprimer.

Cét endroit de M. Claude pourroit encore donner lieu de remarquer que quelque naturel qu'il ait pour l'éloquence, il n'en a pas néanmoins une bonne idée.

Tout l'ornement de ce lieu ne consiste que dans quelques ironies. Or cette figure est d'elle-mesme si commune, qu'une personne des plus intelligentes dans cet art qui ait peut-estre jamais esté, ne la pouvoit souffrir dans aucun écrit. Il disoit que c'estoit une figure basse & maligne, qui donnoit une méchante idée de celuy qui s'en servoit, & qui au lieu de le faire aimer, à quoy doit tendre la véritable éloquence, portoit au contraire à le haïr, & à s'en défier comme d'un homme moqueur & qui cache son venin.

Mais pour n'astreindre pas M. Claude à des regles si severes, il est certain au moins que les ironies ne sont pas supportables lorsqu'elles n'ont point de fondement, & que l'on tourne en raillerie des choses qui ne sont point ridicules.

Si l'on avoit publié, par exemple, que l'on établissoit de hautes esperances sur la réponse au livre de M. Claude; si l'on l'avoit traitée d'incomparable; si l'on avoit qualifié soy-mesme ce que l'on a dit de la methode de prescription & de discussion, du titre de nouvelles & admirables methodes, peut-estre que M. Claude seroit excusable de tourner ces choses en railleries, après avoir montré que l'on les auroit relevées avec excès: mais il ne l'est nullement de vouloir donner sans sujet & sans raison un air ridicule à des choses qu'il témoigne n'avoir point encore vuës, & où l'on ne se sert d'aucun de ces termes.

Qu'est-ce qu'il y a de mesme de ridicule dans la petite traverse qu'on a suscitée à cet ouvrage, & qui luy puisse donner lieu de s'en moquer? S'il approuve cette traverse, il témoigne qu'il est bien peu équitable; & s'il prend sujet d'une chose qu'il n'approuve pas, de se moquer de ceux qui l'ont soufferte, il fait encore paroistre plus de malignité & plus d'injustice. De sorte que de quelque maniere qu'on prenne cet endroit, il est d'un tres-mauvais caractère, & tres-contraindre à l'honneur.

Les autres railleries que M. Claude fait dans sa preface, des auteurs de la Réponse à son livre, ne sont pas mieux fondées. Jamais personne ne trouva mauvais que l'on mist un ouvrage que l'on desire faire imprimer, entre les mains de ceux qui le doivent approuver, ny que l'on l'ait fait voir à ses amis; & personne n'exigea jamais aussi que l'on le montrast à ses adversaires pour leur donner lieu de le décrier avant mesme qu'il fust publié. M. Claude en use ainsi dans ses ouvrages. Il les communique à qui il luy plaist; & l'on n'a jamais eu la pensée de trouver à redire de ce que nous ne les voyons qu'avec le commun du monde. Cependant il ne veut pas qu'il soit permis à ceux qui ont répondu à son livre d'en user de mesme; & cela luy suffit pour en faire le sujet d'une ironie. *Quand il s'agit, dit-il, des écrits de Port-Royal, j'apprens qu'il faut distinguer deux temps, celuy*

de la manifestation. Le temps du mystere est destiné pour preparer les esprits, pour gagner les suffrages, pour en donner au peuple une grande idée par anticipation, & en un mot pour mettre les choses en estat de faire beaucoup de bruit dans le monde quand le temps de la manifestation sera venu. Pendant tout ce temps de mystere, il n'y a que les initiatez qui soient admis à la lecture de ces incomparables ouvrages; les infideles & les catechumenes en sont exclus, & l'on prend tous les soins imaginables de les empêcher d'y penetrer. Ainsi je n'ay garde de prétendre à un privilege dont je ne suis pas digne. Il faut laisser couler ce premier temps, & attendre l'autre tranquillement.

C'est ainsi que le desir d'écrire d'une maniere enjouïée, fait oublier à M. Claude de quelle maniere les hommes vivent, & luy fait prendre pour un mystere la conduite du monde la plus commune & la plus legitime. Il ne suppose pas la matiere de ses railleries & de ses plaintes, il la fait luy-mesme; & quand la nature & la coutume y repugnent, il change par son imagination la nature & la coutume. Ce ne fut jamais un mystere de ne communiquer pas par avance un ouvrage que l'on veut faire imprimer, à une partie qui desire le décrier. Mais M. Claude avoit besoin pour faire une pointe, que c'en fust un, afin de *distinguer deux temps dans la conduite de ces Messieurs; l'un de mystere, l'autre de manifestation.* C'en sera donc un malgré la raison & le sens commun. Et comme ce défaut vient d'un vice general, qui est, qu'il n'a nul égard à la verité dans tout ce qu'il dit, il ne devient pas plus raisonnable en changeant de stile & en quittant l'ironie pour former expressement des plaintes contre les Ecrivains de Port-Royal, comme on le peut juger par celles-cy.

Je ne sçay, dir-il, si je puis me promettre de ne trouver rien que de civil dans leur Réponse, ou si je n'y verray point ce caractère d'aigreur & de passion envenimée, qui a jusques icy paru dans tous les écrits de ces Messieurs à nostre égard. N'est-ce pas une chose étonnante que des gens qui d'ailleurs sont si éclairés & si prudens pechent à tous momens contre la verité, contre la justice & mesme contre l'honesteté publique, par la seule crainte d'estre soupçonnez de favoriser le Calvinisme? Si ce soupçon est mal fondé, à quoy bon cette aversion affectée qui paroist à tout propos sans sujet & sans occasion? Car apres tout, le monde sçait que nous nous tenons autant qu'il nous est possible à l'écart, sans entrer dans leurs démêlez; & cependant ils seroient bien marris d'avoir fait une Preface sur leur traduction du Nouveau Testament, ou de s'estre defendus contre les sermons du Pere Meinbourg, ou d'avoir écrit contre l'ordonnance de Monsieur l'Archevesque de Paris, ou d'avoir répondu à Monsieur l'Archevesque d'Ambrun; en un mot, d'avoir mis au jour presque aucun de leurs ouvrages, jusques aux Logiques & aux Grammaires, sans y faire voir au public quelque trait d'animosité contre nous. Il semble que nous ne soyons faits que pour leur servir de phantôme, afin de faire illusion au peuple. En vérité cette conduite est sujette à de méchantes explications. Car quand une

femme affectée de médire d'un homme en toute rencontre, & de le faire toujours entrer par force dans ses discours, sans suite, sans liaison, sans nécessité, on a assez de penchant à juger qu'il y a du mystère dans ce procédé, sur tout, si le monde en a parlé, comme il a parlé de nous & de ces Messieurs.

Et pour montrer qu'il n'imité pas ce caractère qu'il attribué aux Ecrivains de Port-Royal, il proteste qu'il ne se servira pas du mesme stile pour les repousser, parceque la charité chrestienne le luy deffend; & il se rend témoignage à luy-mesme qu'il en a usé envers eux fort discrettement, & qu'il ne s'en repent pas, puisqu'un des caracteres Evangeliques est la douceur & la moderation.

Et ensuite pour pratiquer cette moderation envers eux, il leur souhaite que pour attirer sur eux la benediction de Dieu, ils voulussent se défaire de cette politique mondaine qui a toujours esté fatale à la Religion. Je voudrois, dit-il encore, qu'ils traittassent leurs adversaires avec moins d'aigreur, & que se contentant de combattre de bonne guerre les raisons, ils épargnassent les personnes. En un mot, je voudrois qu'ils ne se proposassent que la gloire de Dieu, & l'éclaircissement de la verité.

Il y a tant d'exécés dans ce discours, que je ne puis les représenter autrement qu'en disant qu'il semble que les principes de la morale de M. Claude soient: Qu'il suffit pour estre doux & charitable de se rendre rémoignage à foy-mesme que l'on l'est, & qu'après cela il est permis d'outrager ceux contre qui on écrit par les plus noires calomnies.

Qu'il suffit pour convaincre ses adversaires d'aigreur & de violence, de politique mondaine, de blesser la verité, la justice, & la bien-seance, de les en accuser sans preuves.

Et enfin qu'il est permis de tirer avantage des plus atroces médisances que l'on ait fait contre des personnes innocentes, quoique l'on en connoisse la fausseté; qu'on peut exciter à dessein des soupçons injurieux, & tâcher de faire croire aux autres ce qu'on ne croit pas foy-mesme.

Car quel autre fondement M. Claude pourroit-il alleguer de tout ce qu'il avance en cet endroit? Quelles preuves a-t-il de cette politique mondaine, de cette aigreur, de cette violence, de cette injustice, de ce défaut de bien-seance dont il accuse les autres? si ces reproches sont veritables, j'avoüe que ce sont des plaintes justes & legitimes; mais s'ils sont sans raison & sans fondement, ce sont autant d'outrages & de calomnies, principalement quand on s'en fert, comme fait M. Claude pour inspirer au monde la plus noire & la plus detestable de toutes les impostures. Ce sont donc les preuves qui en feront le discernement, & sur lesquelles on doit juger si c'est M. Claude qui a sujet de se plaindre de nous, ou si c'est nous qui avons raison de nous plaindre de M. Claude.

Or ces preuves se reduisent à ce discours: On parle, dit-il, à tout propos contre les Calvinistes dans des prefaces du Nouveau Testament, dans la refutation du P. Meinbourg: & l'on ne met au jour presque aucun ouvrage jusques aux Logiques, & aux Grammaires, sans y faire voir

quelque trait d'animosité contr'eux. Mais en parle-t-on en tous ces lieux faussement & injustement ? C'est ce que M. Claude n'examine pas, & ce qu'il ne peut dire avec aucune apparence de raison. Car on le destine de faire voir qu'on ait parlé en aucun endroit des Calvinistes d'une maniere contraire à la verité & à la justice. Il faut donc qu'il prétende que c'est un crime que d'en parler souvent quoique l'on en parle veritablement & justement, & que ce procedé ne peut venir que d'animosité & de politique. Et c'est ce qui fait voir qu'il ne connoist guere ny les regles de l'équité, ny les sentimens que la Religion inspire à ceux qui y sont fortement attachez.

S'il y faisoit reflexion, il auroit facilement reconnu luy-mesme qu'on ne peut jamais justement accuser un homme d'aigreur ou de politique, lorsqu'il ne fait que suivre exactement les principes de sa Religion, & les mouvemens qu'ils doivent produire en luy. On peut bien l'accuser d'avoir de faux principes, & une fausse Religion; mais on ne peut dire avec la moindre apparence, que ce soit ou la passion ou l'interest qui le domine & qui soit la regle de sa conduite.

Or la disposition où tous les vrais Catholiques doivent estre à l'égard des Calvinistes, est de les considerer comme une secte separée de l'Eglise, dans laquelle il est impossible de faire son salut; qui enseigne un grand nombre d'heresies tres-justement condamnées, & qui renverse les fondemens de la foy, de la morale, & de la discipline de l'Eglise.

Ces opinions & ces sentimens dont leur esprit doit estre fortement persuadé, doivent produire par necessité divers mouvemens dans leur cœur à l'égard & des Calvinistes & des Catholiques.

Ils doivent regarder les Calvinistes avec une compassion pleine de tendresse; & si leurs erreurs & leurs emportemens contre l'Eglise de JESUS-CHRIST leur causent quelque indignation & quelque zele, leur misere spirituelle doit les adoucir & leur donner un desir ardent de les secourir, & de les preserver du danger effroyable dans lequel la foy Catholique nous fait voir qu'ils sont engagez.

Mais la mesme disposition d'esprit produit par necessité d'autres mouvemens à l'égard des Catholiques. Si elle les fait estimer heureux de ce qu'ils sont dans la veritable foy & la veritable Eglise; elle fait craindre pour eux qu'ils ne viennent à perdre le bonheur qu'ils possèdent par le commerce qu'ils ont quelquefois avec les Calvinistes; elle fait souhaiter que leur foy soit inébranlable, & elle porte à embrasser tous les moyens capables de la fortifier & de l'affermir.

Il ne faut donc pas demander à ceux qui sont dans cette disposition, pourquoy ils parlent des Calvinistes & de leurs erreurs, soit par occasion, ou par dessein; il seroit bien plus juste de leur demander pourquoy ils en parlent si rarement. Ils parlent aux Calvinistes de leurs erreurs, pour tâcher de les en retirer: ils en parlent aux Catholiques pour les en preserver, pour leur faire connoistre le bonheur qu'ils possèdent, & l'obligation qu'ils ont à Dieu; & ils se servent pour cela de toutes les occasions qui se présentent.

Il n'y a que ceux qui sont peu sensibles à la Religion, & qui preferent une vaine complaisance à l'interest du salut des ames, qui puisse trouver à redire à une conduite si charitable. Aussi c'est celle que l'on peut remarquer dans tous les Saints Peres, & principalement dans S. Augustin. Car il n'a pas seulement combattu les adversaires de l'Eglise dans des traitez exprés, & en parlant à eux-mêmes; mais ils ménagent toutes les occasions qu'il peut dans les sermons qu'il fait à son peuple, pour le fortifier contre leurs erreurs, & pour luy découvrir leurs égaremens.

Il arive seulement de la difference des mouvemens que cette disposition d'esprit leur inspire, qu'ils parlent un peu differemment des mêmes choses, selon les personnes à qui ils adressent leurs discours ou leurs écrits. Car en parlant aux Calvinistes, le desir qu'ils ont de les gagner les oblige d'épargner davantage leur delicatesse, d'éviter ce qui les peut blesser; & ce ne doit estre jamais que par necessité & par contrainte qu'ils se servent de termes un peu forts: mais ils ont beaucoup plus de liberté en parlant aux Catholiques, parcequ'ils conviennent de principes & d'idées, & qu'ils peuvent & doivent proportionner leurs expressions aux impressions qu'ils connoissent dans ceux à qui ils parlent.

Ces regles estant fondées sur les plus simples lumieres de l'équité & de la raison, ne peuvent estre desaprouvées par les Calvinistes tant soit peu raisonnables. Et par conséquent ils ne peuvent s'offenser legitimement de tout ce qui y est conforme, & qui n'en est qu'une suite.

Ils ne se plaindront donc jamais de ce qu'on a parlé d'eux en divers écrits, puisque c'est un effet naturel de la charité qu'on leur doit aussi-bien qu'aux Catholiques, ny de ce qu'on en a parlé plus librement dans des écrits adressez aux Catholiques, puisque la vuë de leur disposition donnoit cette liberté.

Ils ne se plaindront pas qu'on ait dit que leurs Ministres combattent le S. Sacrement de l'Eucharistie; car ils verront bien qu'on ne pouvoit pas user d'un autre langage.

Ils ne se plaindront pas qu'on détourne les Catholiques de la lecture des livres de leurs Ministres; parcequ'ils sçavent que les Catholiques estant attachez à leur doctrine par la creance qu'ils ont au témoignage de l'Eglise, doivent juger qu'ils n'ont pas besoin de ces examens que la foiblesse de plusieurs esprits leur peut rendre dangereux. Et ils n'en concluront pas que les Calvinistes doivent donc aussi se dispenser de lire ceux des Catholiques; parce que la raison leur fait voir que ces examens sont necessaires à ceux qui se rendent juges de la doctrine de l'Eglise, & qui établissent leur foy sur leur propre lumiere & sur la recherche qu'ils prétendent avoir faite de la verité; & que par conséquent on a droit de leur demander qu'ils lisent toutes les pieces du procès dont ils s'établissent juges, & qu'ils ne forment pas leur decision sur le rapport d'une des parties.

Que M. Claude applique ces regles à ces reproches & aux exemples odieux qu'il a choisis par un dessein dont la malignité est assez visible,

& il reconnoitra luy-mesme que toutes ses plaintes sont injustes, & qu'au lieu de convaincre son adversaire par là, comme il le prétend, d'avoir blessé la verité, la justice & la bienfiance, elles le convainquent luy-mesme de s'estre rendu coupable d'un tres-grand nombre de calomnies, & d'avoir fait paroistre un esprit envenimé de la maniere du monde la plus contraire à la bienfiance. Car que ne pourroit-on point dire de cette étrange comparaison qu'il fait de ses adversaires, avec des femmes deregées, qui affectent de médire de ceux qu'elles aiment pour couvrir leur passion? Comment M. Claude n'a-t-il point esté frapé du défaut de bienfiance qu'il y avoit à mesler ces idées infames, dont l'Apostre deffend de parler, dans un livre qui a pour sujet les plus hautes matieres de la Theologie? Comment n'a-t-il point vû que cette comparaison toute honteuse qu'elle est, estoit entierement contraire au bon sens, puisque d'une-part ce seroit un jugement fort temeraire & fort criminel d'accuser une femme d'avoir de l'inclination pour un homme sans en avoir d'autre fondement, sinon qu'elle en parle mal en route rencontre; & que de l'autre, quand ce soupçon mesme seroit legitime, la comparaison ne laisseroit pas d'estre ridicule. Car ce qui fait qu'une femme peut médire d'un homme, & avoir en mesme temps de l'inclination pour luy, est que ces médisances ne sont pas contraires à la fin qu'elle se propose. Mais il en est tout au contraire de ceux qui approuveroient les sentimens d'une secte. Car cette inclination les portant naturellement à desirer qu'elle fust approuvée par les autres; il n'y auroit rien de plus contraire à cette disposition, que de la décrier par ses paroles & par ses écrits.

Mais on n'a pas besoin, Dieu-mercy, de raisons pour se deffendre de ce soupçon injurieux, & je n'écris cecy que pour demander justice à Messieurs de la Religion prétenduë Reformée de la malignité de leur écrivain. Ils ne doivent pas souffrir, s'ils ont quelque sentiment d'équité, qu'on viole si ouvertement les plus communes regles de la justice & de l'honesteté civile. Il ne luy a point esté permis de dire qu'il y a du mystere & de la politique dans nostre conduite, ny d'avancer que le monde a parlé d'eux & de nous. Deux ou trois écrivains emportez & qui ont esté couverts de confusion, ne sont point *le monde*, & ne donnent droit à personne de renouveler une calomnie detestable, & d'estre bien-aisé de l'imprimer dans l'esprit du monde. Ces finesse d'une malicieuse rhétorique qui couvrent le venin d'une médisance criminelle sous des termes ambigus, ne trompent personne, & n'empeschent pas qu'on ne voye & qu'on ne sente l'outrage que M. Claude nous a voulu faire. Mais la confusion en retombera sur luy. Il n'y aura point de personne équitable qui ne desaprouve son procédé, & qui n'admire sur tout son aveuglement d'avoir choisi justement le lieu où il fait paroistre le plus d'aigreur & le plus d'aversion, pour faire aux autres des leçons de charité, & pour faire l'éloge de sa moderation & de sa douceur.

Ce n'est pas le moyen que cette dispute se passe avec cette civilité qu'il prescrit aux autres, que de la pratiquer si mal luy-mesme; & c'est en partis
pour

pour le détourner d'une conduite qui engage à ces éclaircissements factieux, que je me suis crû obligé de refuter cette preface. Quand il agira d'une autre maniere, il nous trouvera toujours disposés, non seulement à le suivre, mais à le surpasser en retenue & en respect. Mais il ne faut pas qu'il prétende nous payer de certaines loüanges fades dont on n'a aucun besoin, en mesme temps qu'il nous déchire par les médifances les plus atroces, & qu'il tâche de nous piquer par les plus sensibles & les plus injustes railleries. Ce petit artifice est indigne de la sincerité des gens d'honneur, & de l'importance de la cause qui fait nostre differend. On le conjure donc de ne continuer plus de s'en servir : & pour l'y engager plus efficacement, on a tâché de luy faire voir par experience qu'il n'est pas de grand usage, & que pour un effet passager qu'il a d'abord contre ceux à l'égard de qui l'on s'en sert, il en a un bien plus grand & bien plus durable contre ceux qui l'employent, lorsqu'ils ont esté refutés.

CHAPITRE DERNIER.

CONCLUSION.

OUTRE cet avis qui ne regarde que la maniere d'écrire, j'en pourrois donner beaucoup d'autres à M. Claude, tant sur l'ordre des matieres, que sur le fonds. Mais je me contenteray presentement d'un seul, qui est qu'il ne doit pas prétendre embarrasser de nouveau ce que nous avons voulu démesler en confondant l'examen des six premiers siècles avec la discussion de ceux qui sont traitez dans ce livre, & en se plaignant de ce que l'on s'est dispensé de répondre expressément aux objections qu'il cite des auteurs de ce temps-là, & à quelques autres difficultez generales que l'on peut rapporter à quel temps l'on veut.

Il le feroit inutilement, puisque l'on démesleroit sans peine ce qu'il auroit embrouillé; & il le feroit sans raison, puisqu'il est clair que pour reconnoître la solidité d'une preuve il faut l'examiner separément & à fond avant que de passer à une autre, au lieu qu'en traitant les choses imparfaitement, on ne fait que confondre tout sans rien avancer.

On a prétendu que la preuve tirée de la Perpetuité de la foy de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie, & fondée sur l'impossibilité du changement insensible dans la cteance de ce mystere, estoit decisive & concluante. C'est le sujet du premier traité, & de cette contestation particuliere. M. Claude avoit meslé diverses choses dans ses deux réponses qui ne regardoient pas directement ce point. On les en a separées dans cette replique, & l'on a eu droit & obligation de le faire. Ce seroit donc en vain qu'il se plaindroit qu'on ait omis de répondre à diverses choses, à moins qu'il ne prouve en mesme temps que ces omissions rendent la preuve, qu'on a entreprise, imparfaite & defectueuse. Sans cela toutes ses plaintes sont vaines & frivo-

les; puisque bien loin que ce soit un defaut de separer de la dispute la discussion des points qui ne sont point necessaires à la preuve, que c'est une des premieres regles que le bon sens prescrit pour n'accabler pas l'esprit des lecteurs par la multitude des matieres inutiles.

Il s'agit donc uniquement de sçavoir si l'on a executé ce que l'on avoit entrepris, qui est de deffendre la methode & l'argument du *Traité de la Perpetuité*, c'est-à-dire si l'on a montré que les suppositions en estoient tres-veritables, & les consequences tres-justes. Nous verrons ensuite si M. Claude aura dans les autres matieres, & principalement dans l'examen des Peres des six premiers siecles, les avantages qu'il se promet. Mais il est juste qu'avant que d'y entrer il se declare nettement sur ce premier point, & qu'il abandonne ou soutienne ce qu'il a avancé touchant les Communions Orientales, & sur ce changement universel de creance dans la matiere de l'Eucharistie, que je prétens estre imaginaire & impossible, & qu'il soutient réel & possible. S'il prenoit le premier party en rendant gloire à la verité, il feroit une action de sincerité qui luy seroit glorieuse & devant Dieu & devant les hommes, & il auroit même plus de droit de demander aux Theologiens Catholiques l'examen des autres points. S'il prend le dernier, nous examinerons de bonne foy les preuves qu'il alleguera pour détruire les nostres; & j'avoie que je seray fort trompé s'il peut produire quelque chose qui ait seulement quelque apparence, & qui merite d'estre refuté.

Mais si sans faire ny l'un ny l'autre, & sans répondre précisément à ce livre-cy, il se jettoit à l'écart, & nous venoit proposer froidement les arguments ordinaires des Ministres qui sont hors le cercle où nostre dispute nous renferme, il suffiroit presque de luy dire par avance qu'il témoigneroit en cela beaucoup de foiblesse & peu de sincerité, puisqu'il paroistroit clairement que n'estant pas capable de resister à la verité qui le presseroit, il ne seroit néanmoins ny assez humble ny assez sincere pour l'embrasser.

Nous avons donc droit d'attendre en repos cette réponse à laquelle je pourrois déjà donner un air ridicule, en la representant par les termes dont quelques-uns de son party en ont parlé, & en faisant une peinture de M. Claude la foudre à la main, *qui doit mettre en poudre en six lignes tous ses adversaires*: mais je n'aime pas à tirer avantage des sottises de quelques particuliers, auxquelles il n'a peut-estre point de part.

Cependant je croy me pouvoir promettre que ceux qui auront lû cet ouvrage avec quelque soin seront pleinement persuadez que l'on a entièrement satisfait à tout ce qui regarde le differend particulier, qui est le sujet de cette contestation.

J'avoie qu'il reste encore à examiner en détail les Peres des premiers siecles, & tout ce que M. Claude avance dans son livre qui est lié avec cet examen, comme ce qu'il dit sur les metaphores: mais cette discussion est toute d'un autre genre que celle qui est contenuë dans ce volume-cy, &

elle est entierement separée de nostre premiere dispute, puisqu'elle appartient à une autre methode, comme nous l'avons montré. Ainsi comme elle ne regarde pas plus le Traité de la Perpetuité que les autres ouvrages des Catholiques sur l'Eucharistie, l'engagement que nous avons à refuter ce que M. Claude a dit sur ce sujet, nous est commun à tous les autres Theologiens. Aussi nous voyons que plusieurs personnes se sont hastées déja de prendre part à cette dispute, & qu'en laissant à l'Auteur de la Perpetuité à démesler ce qui le regarde en particulier, ils ont crû se pouvoir charger de la deffense de la cause commune de l'Eglise.

Tant s'en faut que je leur veuille disputer ce droit, que je les exhorte de tout mon cœur de continuer. Leur victoire sera la nostre. Et ne considerant dans tout cecy que l'avantage de l'Eglise, il ne nous importe de quels instrumens il plaira à Dieu de se servir. Et ainsi on ne nous verra jamais rabaisser le prix des ouvrages de ceux qui se signaleront dans cette guerre spirituelle, ny tâcher par des voyes obliques de diminuer la reputation du fruit qu'ils auront produit.

Le Pere Noïet & ceux de sa Compagnie sont d'autant plus obligez à poursuivre l'entreprise qu'ils ont faite de soutenir la cause commune de l'Eglise, qu'ils ont en quelque sorte changé la face de cette dispute, puisqu'au lieu d'un assez petit nombre de matieres qui restoient à examiner dans le premier livre de M. Claude, & qui estant imparfaitement traitées, n'obligeoient pas à de si longues discussions, on sera contraint maintenant d'avoir peu d'égard à ce qu'il a dit dans ce premier livre, & de s'attacher particulièrement au second dans lequel il répond à ce Pere, parcequ'il y traite les mesmes choses avec plus d'étenduë & d'exactitude qu'il n'avoit fait dans sa réponse à la Perpetuité.

C'est donc maintenant de ces Peres qu'on a sujet d'attendre la refutation de ce livre; puisqu'ils y sont engagez en particulier, & pour ne leur envier pas cette gloire on leur laissera tout le temps necessaire pour le détruire. Ce n'est pas qu'on ne croye aussi avoir droit d'y contribuer ce que l'on pourra, & l'on est encore dans la resolution de le faire autant qu'il plaira à Dieu de nous en donner les moyens: mais c'est que les vuës que l'on a pour cette réponse, si Dieu permet que l'on y travaille, donneront lieu à tous ceux qui se voudront hastier, de la prévenir.

Car comme on ne la croit pas d'une necessité si absoluë ny si pressante, & que les autres ouvrages que les Catholiques ont déja faits sur cette matiere, & mesme la simple lecture des passages des Peres suffit pour faire connoistre aux esprits équitables l'avantage de la cause de l'Eglise; on est persuadé que pour travailler de nouveau avec fruit sur ce sujet, il y faut employer beaucoup de temps & beaucoup de meditations, afin de ne copier pas inutilement ce que l'on pourroit lire dans M. le Cardinal du Perron.

C'est la disposition avec laquelle on a dessein de s'appliquer à ce travail, si Dieu en donne le temps & la force. Mais cependant on croit avoir renfermé dans ce livre-cy des éclaircissemens suffisans pour satisfaire les esprits

sinceres & équitables, & pour les mettre en estat d'attendre sans impatience un autre volume.

Je ne veux pas desespérer que M. Claude ne soit de ce nombre : & je me croy obligé de demander à Dieu pour luy cette grace, sans y prendre d'autre part que celle que la charité oblige de prendre dans le salut de nos freres, & sans prétendre en tirer aucun avantage sur luy. Mais je l'espere encore plus de ceux qui sont unis avec luy, & qui n'ayant point de part aux passions particulieres qui ont pû se glisser dans cette contestation, sont plus en estat d'en juger équitablement. C'est pourquoy je ne puis m'empêcher en finissant cét ouvrage de leur proposer encore une consideration qui me semble propre pour les faire mieux entrer dans l'esprit de la methode que nous y avons suivie, & pour leur en faire mieux connoître l'utilité.

On a suffisamment prouvé dans le premier livre qu'il n'y auroit que l'évidence & la certitude, que l'on prétendroit avoir des dogmes contestez, qui pûst servir d'un pretexte, je ne dis pas juste, car il n'y en peut avoir; mais vraisemblable, pour condamner la doctrine de l'Eglise catholique, & pour se joindre à une autre société; c'est-à-dire qu'il faudroit au moins croire que l'on connoist évidemment les erreurs de l'Eglise que l'on abandonneroit, & la pureté de la foy de la société à laquelle on s'uniroit. Et l'on ne peut avec la moindre apparence presumer d'avoir cette certitude qu'après un examen particulier de tous les points qui sont en question avec les sociétés que l'on abandonne, & une recherche exacte de la verité des dogmes de la société que l'on embrasse.

Cependant si l'on veut agir sincerement, on doit reconnoître que cét examen, qui est la seule voye de parvenir à cette certitude, est incapable d'en produire une qui soit effective & veritable. Je ne m'arreste pas presentement aux difficultez infinies qu'il enferme, & à l'impuissance où tous les simples sont de le faire. Mais je dis seulement que quelque exact que l'on le suppose, il ne peut pas toujourns consister dans une application actuelle aux preuves des opinions qu'on examine; mais qu'il faut necessairement que quand la matiere a divers points, toute l'assurance qu'il produit se reduise à un souvenir qui nous reste, que quand on a examiné telle & telle opinion, on l'a jugée certaine & indubitable. Or quoique les hommes qui abusent des mots comme il leur plaist, attribuent souvent la certitude à toutes ces deux sortes de connoissances, il y a néanmoins une extrême difference entre l'une & l'autre. Car la certitude qui naist de l'application presente aux preuves, est vive & penetrante; elle s'empare de l'esprit; elle étouffe les doutes; & si par quelques reflexions speculatives sur la capacité generale qu'on a de se tromper, ils ne laissent pas de s'élever, elle ne permet pas qu'ils entrent bien avant dans l'esprit & qu'ils diminuent son assurance.

Mais quand cette prétendue certitude n'est fondée que sur un souvenir confus, qu'après avoir examiné certaines opinions on les a trouvées veritables, cette évidence est merveilleusement sombre; elle n'a plus la

même force pour étouffer les doutes; elle permet qu'ils s'emparent de l'esprit, & elle n'empêche pas qu'il ne s'ébraule en se voyant meslé & confondu avec une infinité d'esprits qui se trompent, & qui s'imaginent avoir autrefois conçu clairement ce qu'ils n'ont jamais conçu.

Cette évidence est donc toujours foible & obscure, & c'est à tort qu'elle porte le nom d'évidence. Ainsi elle peut facilement être surmontée par une évidence plus forte, à moins qu'elle ne soit soutenue par une opiniâtreté qui vienne du cœur. Cependant il faut que ces Messieurs avoient que l'évidence prétendue qu'ils s'attribuent des dogmes de leur société, & des erreurs de l'Eglise Catholique & des autres sociétés qu'ils condamnent, ne peut être que de ce dernier genre. Il est impossible qu'ils aient présentes les raisons qui les ont persuadés de tous les articles de leur créance, & les réponses à toutes les difficultés que l'on y oppose. Ce n'est tout au plus dans les plus habiles d'entr'eux qu'une certitude de mémoire, qui leur fait croire qu'ils ne se sont point trompés dans l'examen qu'ils ont fait de ces articles, & qui les laisse dans cette juste crainte qu'ils ne soient du nombre de tant de personnes trompées qui sont persuadés comme eux qu'ils ont trouvé la vérité par leurs examens, & qui cependant n'ont trouvé que des erreurs & des hérésies.

Cette considération fait voir combien l'assurance que les Calvinistes peuvent avoir de leur foy, est différente de celle que les Catholiques en ont par leur seule lumière qui les fait soumettre à l'autorité infallible de l'Eglise. Car cet article réunissant tous les autres, la même évidence qui leur découvre la vérité de ce point, leur découvre en même temps celle de tous les autres, parce que la liaison qu'ils ont avec cet article est évidente. Il est clair que l'Eglise enseigne tous les articles de la foy que l'on propose aux Catholiques; & l'autorité de cette Eglise est évidente. Les preuves qui nous en persuadent, sont en quelque sorte toujours présentes à l'esprit; parce que les marques qui font distinguer l'Eglise Catholique des autres sociétés, sont vives & sensibles, & que l'impuissance où l'on est de trouver la vérité sans cette autorité se fait continuellement sentir.

On peut donc dire que les Catholiques peuvent toujours avoir à l'égard de leur foy cette certitude vive & véritable, que l'application actuelle aux raisons qui nous persuadent est seule capable de produire, & qu'au contraire les prétendus réformés ne la peuvent jamais avoir, parce que ce jugement dernier, par lequel ils préféreroient une société à une autre, déperdra toujours d'une discussion dont ils n'auroient qu'une mémoire assez confuse, & qu'ils se souviendroient plutôt d'avoir eu cette certitude, qu'ils ne l'auroient effectivement.

Or ce que l'on peut dire à l'avantage de cette certitude, que les Catholiques ont de la vérité de tous leurs dogmes par la créance qu'ils ont à l'Eglise, sur celle que les Calvinistes peuvent avoir par leur examen, se peut dire à proportion de celle que l'on peut tirer de cet ouvrage, pour s'assurer de la vérité de la doctrine Catholique, en la comparant avec la fausse

évidence que quelques Calvinistes feignent d'avoir, que les Peres des six premiers siècles sont pour eux.

Nous avons fait voir dans le premier livre combien les Protestans plus modernes & anciens & modernes sont éloignés de parler ce langage. Mais quelque hardiesse que l'on suppose dans les plus opiniâtres; ils ne peuvent au moins nier que ce jugement, par lequel ils s'assurent que les Peres sont pour eux, ne soit pour l'ordinaire fondé sur une memoire assez confuse. L'esprit humain est trop étroit & trop borné pour pouvoir comprendre tant de choses à la fois. L'examen d'un passage fait souvent oublier l'autre, & l'on ne se souvient presque d'autre chose, sinon que l'on l'a examiné autrefois. De plus comme il y en a de favorables & de contraires en apparence aux deux parties, il y a toujours lieu de douter si ce jugement dernier que l'on forme, par lequel on se détermine à juger en faveur de l'un, n'est point plutôt l'effet d'une application plus grande aux raisons de celui que l'on préfère, que de l'avantage réel de ces raisons & de ces preuves au dessus de celles que l'on rejette.

Mais il n'en est pas de même de l'évidence que peut produire ce traité de la Perpetuité. C'est une évidence toujours présente, & qui se sent par une application actuelle. L'esprit est assez étendu pour la sentir toute entière, & pour se représenter toutes les sociétés chrétiennes unies depuis mille ans dans la confession de la présence réelle & de la transsubstantiation, sans qu'il y ait aucune apparence de changement. La memoire y entre peu, & elle ne fournit que des faits certains, qui ne peuvent être raisonnablement contestés. L'esprit se porte d'abord aux conséquences; & une seule vue d'esprit les découvre toutes.

C'est pourquoy au lieu que ces prétendues assurances que l'on tire des passages, diminuent à proportion que la memoire en diminue, & ne peuvent guère subsister que dans ceux qui sont dans un exercice actuel de ces disputes; celle que l'on peut tirer de ce traité n'est point sujette à la diminution de l'oubly. On en retiendra toujours assez pour laisser la preuve dans sa force, & pour persuader pleinement l'esprit, parceque le principe étant une fois ouvert, toutes les conséquences se découvrent naturellement.

C'est pour cette raison qu'on peut dire qu'il est avantageux aux Catholiques aussi-bien qu'aux prétendus réformés; & que s'il peut tirer les uns de l'erreur, il est très-propre à affermir les autres dans la véritable foy. Car encore que l'autorité de l'Eglise qui assure ses enfans de la vérité de ce qu'elle enseigne de ce mystère leur doive suffire; néanmoins Dieu veut bien qu'ils fortifient cette assurance par certaines preuves, qui arrêtent l'impression des doutes que la raison humaine, ou quelques passages écartés des Peres seroient capables d'exciter. Or quel moyen plus propre pour les étouffer que de considérer tout d'une vue tous les Chrétiens du monde sans concert, sans union, confessant & adorant le corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, sans qu'il paroisse aucune ouverture par où cette opinion puisse être entrée. Qui ne succomberoit sous le poids de

cette autorité; & qui pourroit auoir une presumption assez déraisonnable pour croire que tous les Chrestiens ayent esté dans l'erreur sur ce point, & que l'on entend mieux les paroles des Peres, que ceux mesmes qui en ont esté les disciples?

Comment après cela pourroit-on s'arrester à de vains raisonnemens, par lesquels on prétend donner d'autres sens aux paroles de JESUS-CHRIST & des saints Peres, lorsqu'on les voit démentis par toute la terre? Quelle difficulté peut-on trouver à se soumettre à cette foy, nonobstant les impossibilités apparentes que la raison y apperçoit, lorsque l'on voit que ces impossibilités n'ont point empêché tous les Chrestiens du monde de s'y soumettre?

Voilà la maniere dont les simples fideles se doivent servir de ce qu'ils liront dans ce livre pour s'attacher plus fermement à l'autorité de l'Eglise, & pour rejeter tout ce qui les en pourroit détourner. Et c'est aussi une des principales fins que je me suis proposées en travaillant à cette ouvrage, & ainsi je ne le puis mieux finir qu'en empruntant & en imitant les paroles d'un grand Saint, pour m'adresser à l'Eglise mesme à qui je l'ay consacré, & à ceux de ses enfans qui estant foibles & peu éclairés dans la connoissance de ce mystere, peuvent auoir besoin de ce soutien que j'ay tâché de leur procurer: *Qu'il me soit donc permis, ô Eglise catholique, véritable épouse du CHRIST véritable, de vous parler selon la petitesse de mes lumières, moy qui suis un des moindres de vos serviteurs, & l'un des plus petits de vos enfans, Que les vaines promesses que vous font ceux qui se sont séparés de vous, de prouver avec évidence la vérité de leurs dogmes soit par les Peres, soit par l'Ecriture, ne vous trompent point. Vous seule la possédez, & dans les instructions communes & faciles que vous donnez aux petits comme un lait dont leur foiblesse a besoin, & dans les instructions plus hautes dont vous nourrissez les forts comme d'une viande solide. Toutes ces sectes n'ont que le nom & la promesse de la vérité, mais ils ne peuvent auoir la vérité mesme.*

S. Augustin contra
Ira Faustiana l.
15. c. 3.

Il est vray que vous n'avez rien à craindre pour ceux de vos enfans qui sont plus forts & mieux instruits dans la science de Dieu. Mais souffrez que je m'adresse aux plus petits d'entr'eux, qui sont mes freres & mes matres, dont vous soutenez la foiblesse par vostre charité, & que vous nourrissez encore de vostre lait, vous qui estes vierge sans estre sterile, & mere sans corruption. Ce sont ces foibles que je conjure de n'écouter point les vains discours qu'une curiosité profane fait sur le plus auguste de nos mysteres; mais d'anathematiser sur l'heure tout ce qu'on leur dira de contraire à ce qu'ils ont appris dans vostre sein: Qu'ils se gardent bien de quitter le corps véritable de leur Seigneur qui reside dans l'Eucharistie conformément à la vérité de ses paroles, & qui renferme tous les tresors de la sagesse & de la science de Dieu, & l'abondance de cette douceur ineffable qu'il a reservée pour ceux qui le craignent: Qu'ils n'attendent pas la vérité de ceux qui font JESUS-CHRIST mesme trompeur, en nous voulant persuader qu'il ne nous a donné qu'une vaine image, lorsque ses

CHAP. XII. paroles ont fait croire à toute la terre qu'il leur donnoit la verité de son corps. Que si neanmoins ces voix malignes & trompeuses faisoient quelque impression sur leur esprit, qu'ils se jettent incontinent comme dans un refuge assuré, dans cette foule innombrable de Chrestiens de toute la terre & de tous les siecles qui ont adoré JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & ils verront tout d'un coup disparoître ces doutes & ces nuages, n'estant pas possible qu'ils puissent preferer leur propre lumiere à ce consentement de tous les Chrestiens du monde dans la doctrine de l'Eglise Catholique, que l'on a rasché de leur remettre devant les yeux dans tout cet ouvrage.



LIVRE DOVZIE'ME.

CONTENANT DEUX DISSERTATIONS SUR LE
sujet de Jean Scot & de Bertram, avec divers Actes qui font
voir la créance des Eglises Orientales.

A V E R T I S S E M E N T.

LE desir de ne détourner pas l'esprit des Lecteurs, ou par des discussions non nécessaires, ou par des actes & des piéces trop longues, m'ayant porté à réserver toutes les choses de ce genre au

12. Livre qui en sera le recueil, je scray seulement icy un dénombrement de ce qu'il contient. Le premier écrit est une dissertation sur le sujet de Jean Scot, dont le principal but est de montrer qu'il est Auteur du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, qui est imprimé sous le nom de Bertram. Cette pensée estoit venue premièrement à M. de Marca; mais l'Auteur de cette dissertation l'établit beaucoup plus fortement qu'il n'avoit fait, & la rend tellement vray-semblable qu'elle approche presque de la certitude. Il traite aussi divers autres points dans lesquels il détruit plusieurs faux faits que M. Claude avoit allégués touchant ce Jean Scot. On ne sçait rien de l'Auteur de cette dissertation, sinon qu'il est Religieux de sainte Geneviève, sa modestie l'ayant porté à cacher le reste.

La 2. Dissertation contient un examen particulier du Livre de Bertram, & l'on y a eu pour but de prouver que ce n'estoit pas sans raison que l'Auteur de la Perpetuité avoit avancé touchant cet Auteur, qu'on peut soutenir pour le moins avec autant d'apparence que Bertram estoit dans la créance commune de l'Eglise Catholique, que les Ministres soutiennent qu'il y estoit contraire. Mais comme j'ay toujours fait profession d'une exacte sincérité, & que j'estime que ce seroit la blesser d'asseurer positivement des choses qui me paroistroient tant soit peu douteuses; je n'ay rien voulu décider absolument touchant les sentimens de cet Auteur. & je me suis contenté de refuter les décisions temeraires de M. Claude. Le reste n'est plus qu'un ramas de diverses piéces qui sont disposées en cet ordre.

La première est un extrait assez long d'un livre d'un Religieux du Mont Athos nommé Agapins dont il est parlé dans le 4. Livre. Ce Livre est intitulé le salut des Pecheurs ἀρεσποδὼν αὐμελῶ. Il est écrit en Grec vulgaire, & n'est point traduit comme je croy, quoiqu'il meust de l'estre.

La seconde est l'écrit d'un Seigneur Moldave appelé le Baron de Spadavi. Je l'ay en Grec & en Latin, parce qu'il a voulu le faire en ces deux Langues: mais comme le Latin n'est pas moins original que le Grec, on s'est contenté de le faire imprimer en Latin.

La troisième est une profession de Foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche, qui a esté envoyée à M. Piquet cy-devant Consul à Alep par M. Baron, qui exerce cette charge pour les François & les Hollandois, & qui y protège avec beaucoup de zèle la Religion Catholique.

On verra par un acte de M. Tannon Prestre, & grand Obediantier de l'Eglise S. Just à Lyon, inséré à la fin de ce Livre, que l'Original de cette Profession de Foy est présentement au Monastere de S. Germain des-Prez où elle a esté mise en dépôt.

La quatrième est une Lettre Latine de M. Olivier Bibliothécaire du Duc de Holstein pour soutenir ce qu'il avoit dit de la créance des Moscovites touchant la Transsubstantiation, dans son voyage de Moscovie & de Perse.

La cinquième contient les questions proposées touchant l'Eucharistie par le sieur de Lilienthal Resident de la Couronne de Suede auprès du grand Duc de Moscovie au Metropolitain de Gaza logé à Moscou dans le Palais même du grand Duc, avec quelques lettres dudit sieur de Lilienthal au grand Chancelier de Suede, écrites pendant que l'Archevêque de Gaza travailloit à sa Réponse.

La sixième est la Réponse de cet Archevêque de Gaza dont il est parlé dans le cinquième Livre.

La septième est un petit extrait du Livre d'un Grec moderne qui est à la fin de l'écrit de l'Archevêque de Gaza, mais d'une autre main, & apparemment de celle de quelques Suedois.

La huitième est un extrait d'un synode tenu en l'isle de Chypre en cette année 1668. dont l'origi-

na! Grec en a esté envoyé par l'ordre de M. Piquet au R. Pere General de la congregation de S. Maur pour estre mis en dépôt dans la Bibliothèque de S. Germain des-Prez.

La neuvième est un recit de ce que les Moscovites qui ont passé depuis peu à Paris à la suite de l'Ambassadeur, ont dit en presence de M. l'Archevêque de Sens, & de plusieurs personnes.

La dixième est la traduction d'une attestation des mêmes Moscovites faite par leur interprete Religieux de S. Dominique, & dont l'original écrit en Esclavon a esté mis entre les mains des Religieux de saint Germain des-Prez par M. l'Archevêque de Sens.

La onzième est une attestation d'un Evêque Armenien resident à Rome touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie.

La douzième est une attestation d'un autre Evêque Armenien, qui est presentement à Amsterdam.

La treizième est une réponse plus ample du même Evêque Armenien sur plusieurs articles qui luy avoient esté proposez.

La quatorzième est un extrait de la Liturgie Armenienne donnée par le même Evêque.

La quinzième est une réponse du même Evêque Armenien à quelques questions, qui luy furent proposees touchant l'estat & la discipline de l'Eglise d'Arménie.

La seizième est un recit des ceremonies que les Armeniens observent à la Messe, dressé par une personne de condition, qui y assista à Amsterdam.

La dix-septième est une attestation du Patriarche d'Arménie resident à Alep & de plusieurs autres Evêques & Ecclesiastiques Armeniens touchant leur creance sur l'Eucharistie, & quelques autres articles. Elle a esté envoyée par M. Piquet, & l'original en est entre les mains des Religieux Benedictins de saint Germain des-Prez.

La dix-huitième est une attestation des Syriens ou Iacobites de la même ville d'Alep, qui a esté aussi procurée par les soins du même M. Piquet, & qui a esté mise en suite dans la bibliothèque du même Monastere de saint Germain des-Prez.

La dix-neuvième est une Lettre de M. Piquet sur la qualité des témoins, qui ont signé les mêmes attestations precedentes.

La vingtième est l'acte de M. Iannon, par lequel il declare qu'il a mis les originaux de ces attestations entre les mains des Religieux cy-dessus nommez.



PREMIERE DISSERTATION
sur le sujet de Jean Scot.

ARTICLE PREMIER.

Que Jean Scot Erigene est auteur du dialogue DES NATURES.



ON conserve dans la Bibliothèque de Saint Germain des-Prez deux anciens manuscrits, qui contiennent cinq livres en forme de dialogue, intitulé, *Ἐξ φύσεων* c'est à dire des natures. L'Auteur dès le commencement les divise en quatre especes.

En celle qui crée, & n'est point créée :

En celle qui crée, & est créée :

En celle qui ne crée pas, & est créée :

En celle qui ne crée pas, ny n'est pas créée.

Dans les trois premiers livres il traite des trois premières especes de nature. Dans le 4. & le 5. il explique le retour des natures créées dans la nature increée. Voicy le sommaire de sa doctrine.

Il dit p. 136. 154. 352. 392. &c. que Dieu a créé de toute éternité dans son Fils les causes primordiales de toutes choses, la bonté par foy, l'essence par foy, la vie par foy, la grandeur par foy, la paix par foy, & le reste des autres idées platoniques.

Il enseigne p. 76. 107. 108. 280. &c. que le monde a été créé après le péché de l'homme, & que si l'homme & l'ange n'eussent point péché, Dieu n'eust point créé de monde sensible & corporel.

Il enseigne p. 76. 100. 343. 358. 369. 435. que l'humanité de nostre Seigneur s'est entièrement changée en sa divinité après sa resurrection.

Il dit p. 377. 382. 388. que la malice & les peines des demons, & généralement de tous les damnez doivent finir un jour.

Il assure p. 373. qu'au temps de la resurrection generale toutes les choses sensibles & corporelles passeront dans la nature humaine. p. 342. 401. 430. 431. &c. que le corps de l'homme se convertira en son ame. p. 401. &c. 342. 66. 91. 335. 351. que l'ame se changera dans les causes primordiales, & celles-cy en Dieu, en forte que comme avant le monde il n'y avoit que Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu; de même apres la fin du monde il n'y aura plus que

Dieu & les causes de toutes choses dans Dieu. C'est ainsi qu'il explique p. 355. ce passage de Salomon : *OMNE QUOD FUIT, IPSUM QUOD ERIT. Ac si aperte dicat, dit-il, Solus Deus, omniumque in eo causa, ante mundum fuit; & ipse postmodum, & in eo cunctorum causa, solus erit.*

Il est marqué au commencement du premier livre de ce dialogue, que l'Auteur est Jean Scot Erigene. Mais cette inscription est d'un caractère différent du reste des deux manuscrits. Il est evident qu'elle n'est pas fort ancienne. Aussi Honoré d'Autun *lib. de luminariis Ecclesia*, nous assure-t-il que le livre *Ἐξ φύσεων* est d'un certain Jean Scot surnommé Chrysostome, qui a vécu du temps de Pascalin, ou de Julien Pomere, & par conséquent, près de 300. ans devant Erigene; puisque Pascalin vivoit sur la fin de l'Empire de Theodose le jeune, & Julien Pomere sous celui de Zenon.

Je sçay bien que Guillaume de Malmesbury auteur contemporain à Honoré d'Autun, Simeon Dunelme, Roger de Houveden, & Matthieu de Westminster, font mention d'un livre intitulé, *Ἐξ φύσεων μετὰ μὲν* ou simplement *Ἐξ φύσεων* qu'ils attribuent à Jean Erigene. Mais le témoignage de ces Auteurs est plutôt capable d'augmenter nos doutes, que de les dissiper, puisqu'il semble qu'ils ayent confondu en un deux ouvrages differens, celui dont nous parlons, & le livre de la predestination composé par Erigene contre Goteschale.

Composuit, dit Simeon Dunelme ad ann. 883. librum, quem Ἐξ φύσεων μετὰ μὲν id est natura divisione, titulavit, propter perplexitatem quarundam questionum solvendam bene utilem, si tamen ei ignoscatur in quibusdam, in quibus à Latinorum tramite deviarit, dum in Græcos acriter oculos intendit: quare & hæreticus putatus est, scripsitque contra eum Florus quidam. Sunt enim reverè in libro Ἐξ φύσεων plurima, quæ nisi diligenter discutiantur, à fide catholica abhorrenti videntur.

Le titre, dont ils font mention, appartient.

au dialogue *Ἐπιφύσεως* qui commence par une division de la nature en quatre especes. C'est aussi de ce dialogue qu'on doit entendre ce qu'ils disent que Jean Scot s'attachant par trop aux Grecs, s'est éloigné de la doctrine des Latins. Mais ce qu'ils ajoutent, que cet ouvrage peut servir à résoudre des questions épineuses, & qu'un certain Flore a écrit pour le refuter, convient mieux au livre de la predestination, dont le premier chapitre porte pour titre. *Quadrivio regularum totius Philosophiæ omnem questionem solvi*, & contre lequel Flore Soudiacre de l'Eglise de Lyon a écrit.

De plus l'on lit dans Trithème, *lib. de script. Eccl.* que l'auteur du livre de la division de la nature, n'est pas Jean Scot Erigene, mais un autre Jean Scot disciple de Bede, & compagnon d'Alcuin, qui vivoit sur la fin du siècle 8. & dont Charlemagne faisoit beaucoup d'estime. Balée *script. Britan. centur. 14. c. 32.* aussi attribue le dialogue de la nature à Jean Scot disciple de Bede, & premier Fondateur de l'Université de Pavie, qu'il assure être mort environ l'an 792.

Dans une si grande confusion il auroit été absolument impossible de discerner le véritable auteur de cet ouvrage, s'il ne nous fournissoit de luy-même de quoy se faire clairement reconnoître.

1. Dans le second Livre il traite bien au long de la dispute, qui est entre les Grecs & les Latins touchant la Procession du saint Esprit : & quoy qu'il prétende qu'il faut dire que le S. Esprit procedo du Pere par le Fils, & non point du Pere & du Fils, il ne laisse pas de remarquer p. 133. que l'on a ajoûté au Symbole Latin *Qui ex Patre, Filioque procedit.* Ce qui montre manifestement qu'il a écrit depuis le huitième Siècle.

2. Il se sert tres-souvent des œuvres de S. Denys, qui n'ont été apportées en France que du temps de Louis le Debonnaire. Il cite aussi en quantité de rencontres S. Maxime auteur du septième Siècle. Ce qui montre que ce ne peut être un Ouvrage de Jean Scot, qui ait vécu dans le cinquième Siècle.

3. Il se sert d'une version de S. Denys, qui a tant de rapport avec celle qu'Erigene presenta à Charles le Chauve, environ l'an 850. que l'on ne peut pas douter qu'elle ne parte du même Erigene. Les ouvrages aussi de S. Maxime qu'il cite ordinairement, sont ceux qu'il a composés sur certains endroits difficiles de saint Gregoire de Nyssé. L'on conserve encore aujourd'huy en l'Abbaye de Cluny ces Scholies de S. Maxime, tournées

de Grec en Latin par Jean Scot Erigene, & adressées à Charles le Chauve.

4. Il y a tant de conformité entre ce dialogue, & le livre de la Predestination composé par Erigene contre Godefchalch, qu'il est plus clair que le jour que ce sont deux ouvrages d'un même auteur. On lit dans tous les deux Dialog. *Ἐπιφύσεως p. 349. lib. de predest. c. 19.* Que Dieu a attaché les demons à des corps d'air après leurs pechez. Dialog. p. 323. 324. *lib. de predest. c. 19.* Que les damnez jouiront de tous les biens naturels. Dialog. p. 394. *lib. de predest. c. 16.* Que la nature de l'homme n'est point sujette au peché. *Iisdem locis.* Que les mouvemens de raisonables de nos volontez peuvent bien être punis; mais que pour nostre nature elle n'est pas capable d'aucune peine. Dialog. pag. 381. *lib. de predest. c. 5.* Que Dieu n'a point de connoissance du mal &c. L'on y trouve la même affectation de quantité de mots Grecs, qui font paroître que l'auteur estoit intelligent dans cette langue: Dialog. pag. 5. & 58. &c. *lib. de predest. c. 16, 18. &c.* la même façon de citer les Livres de S. Augustin sur la Genèse, sous le nom de l'Exameron de S. Augustin; Dialog. pag. 31. *lib. de predest. c. 11.* les mêmes passages de S. Augustin, pour montrer que la définition ne doit pas plus contenir que la chose définie: Dialog. p. 409. *lib. de predest. c. 19.* le même exemple de la pierre nommée Abscessum, pour expliquer le feu d'enfer, &c. Dial p. 466.

5. Ce Dialogue est dédié à Wlfade, que l'auteur appelle son cooperateur dans l'éru-
de de la Sagesse, *in studiis sapientiæ cooperatio*. Ce qui fait voir que c'est Jean Erigene, 1. parceque dans une de ses lettres à Charles le Chauve, il se nomme le dernier de ceux qui étudient à la sagesse: *Ioannes extremus saphiæ studentium.* 2. parce que l'on trouve du temps d'Erigene un Wlfade loué pour son savoir, à qui Charles le Chauve donna le soin de l'éducation de son fils Carloman, & qui de Chanoine & Oeconome de l'Eglise de Rheims, fut fait Archevêque de Bourges l'an 866. *Quia fratrem Vulfadum moribus & scientiâ per nos vigere comperimus. Carol. Calvus in litt. ad Nicol. Papam.*

Il m'auroit été facile d'apporter encore quantité d'autres preuves pour faire voir que Jean Scot Erigene est le véritable auteur de ce Dialogue : mais il m'a semblé que celles-cy suffisoient, veu principalement que je dois prouver dans la suite de ces memoires, que cet autre Jean Scot, dont il est parlé dans Trithème, dans Balée, & les autres

modernes, & que l'on feint avoir esté disciple de Bede, compagnon d'Alcuin, tres-cheri de Charlemagne, & fondateur des Universitez de Paris & de Pavie, n'est autre que Jean Scot Erigene.

Quant à Honoré d'Autun, il est visible qu'il s'est laissé surprendre aux faux memoires qui luy ont esté fournis par quelques imposteurs, qui voulant mettre à couvert l'honneur d'Erigene, ont tâché de faire passer le dialogue des natures, rempli de plusieurs heresies, pour l'ouvrage d'un autre Jean Scot, qui avoit vécu long-temps avant le 9. Siecle : & j'doute bien fort que ce ne soient les mêmes qui ont les premiers inventé, que Jean Scot avoit composé un livre de la division de la nature, ou *Ἐπί φύσιν μερισμῶν* dans l'esperance que s'il se

trouvoit quelque ancien auteur, qui attribuaît à Erigene un ouvrage intitulé *Ἐπί φύσιν* on ne pourroit pas conclure qu'il voulust parler du dialogue des natures, qui est véritablement heretique.

On peut conclure de ce premier article, 1. que Jean Scot estoit un homme fort propre à avancer des heresies contraires a la doctrine de l'Eglise de son temps.

2. qu'il n'est point étonnant que des heresies n'ayant point esté enseignées que par un particulier, & n'ayant point eu de suite, le livre où il les a enseignées n'ait point esté publiquement condamné.

L'exemple de ce dialogue des natures fait voir invinciblement l'un & l'autre de ces deux points.

ARTICLE II.

Que Rattranne Moine de Corbie n'est pas l'Auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram.

LE livre du Corps & du Sang du Seigneur, attribué à Bertram commença à paroître en Allemagne l'an 1532. Plusieurs eurent que c'estoit un ouvrage d'Oecolampade, que ceux de son party avoient publié après sa mort arrivée l'année precedente, sous le nom d'un auteur catholique dont il est parlé dans Sigebert & dans Trithème avec beaucoup de louanges. Mais les anciens manuscrits qui s'en sont trouvez dans les bibliorheques, ont fait reconnoître que ce n'estoit pas une piece supposée.

Quatre-vingt ans s'estoient écoulés depuis cette premiere edition, lors qu'Usserius Protestant Anglois s'alla mettre dans l'esprit, que Bertram estoit le même que ce sçavant Religieux de Corbie Rattranne, qui s'acquît tant de reputation dans son Siecle, que les Evêques de France le jugerent capable de répondre aux objections des Grecs Schismatiques contre l'Eglise Romaine, que le Pape Nicolas leur avoit envoyées l'an 867. c'est ce qu'il enseigne, *de Eccles. Christ. success. & stat. c. 2. p. 39.*

Il est vray qu'Usserius ne proposa d'abord cette imagination que comme une simple conjecture, plustost pour éprouver comment elle seroit receüe, qu'avec intention de la defendre contre ceux qui pretendroient soutenir le contraire. Mais s'estant aperceu que pendant l'espace de vingt ans personne n'avoit pris le party de Rattranne, il crut

qu'il la pourroit faire passer pour une verité assurée, *In hist. Gotisch pag. 176.* en se servant indifferemment des noms de Bertram & de Rattranne, avec la même hardiesse que s'il estoit incontestable que ce ne fust qu'un même auteur.

En effet plusieurs personnes sçavantes se sont depuis insensiblement laissés aller dans cette opinion, sans se mettre en peine d'examiner les preuves, sur lesquelles elle estoit fondée. Il me semble que toutes celles que l'on a apportées jusques à present se peuvent reduire à ces quatre conjectures,

I.

Le Religieux de Corbie est nommé *Rattranne* dans le livre de la Predestination d'Hincmar & dans la lettre 79. de Loup Abbé de Ferrieres. Or il se collige du traitté du Deffenseur anonyme de Pascale, que *Rattranne* est le même que *Bertram*. Donc Bertram auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, n'est autre que ce sçavant Benedictin de Corbie *Rattranne*.

On peut répondre trois choses à cette premiere conjecture.

1. Que personne n'a jamais donné au Moine de Corbie autre nom que celui de *Rattranne* : Que c'est ainsi qu'on trouve son nom écrit dans tous les ouvrages qui nous sont restés de luy dans le livre de la Naissance de Christ, dans ceux de la Predestina-

tion , dans sa réponse aux objections des Grecs , comme aussy dans Hincmar *l. de non tria Deitate*, p. 413. 438. 450. &c. dans Goteschale *epist. ad Ratramnum* , dans Flodoard *l. 3. c. 15.* Que les Ministres , comme *Albert. de Euchar.* p. 929. supposent faussement qu'Hincmar l'ait appellé *Ratramne* dans le chap. 1. de son livre *de la Predestination*.

2. Que quoique la lettre 79. de Loup de Ferrieres s'adresse , comme il est assez vraisemblable à un Religieux du Diocèse d'Amiens , on ne scauroit néanmoins prouver que ce soit à un Religieux de l'Abbaye de Corbie. De plus , que le Religieux à qui elle est adressée , n'avoit pour nom ny celui de Ratramne , comme le supposent faussement Usserius & Aubertin ny celui de Bertram ; comme le suppose l'Auteur de la réponse , pour pouvoir en tirer une conjecture des sentimens de l'Abbé de Ferrieres sur le sujet de l'Eucharistie ; mais qu'il se nommoit *Rotramne* , *Rotramno* , *Monacho*. C'est ainsi que l'on lit dans la premiere édition des lettres de Loup ; de l'an 1588. & dans la dernière de M. Baluze. p. 3. c. 2. p. 538.

3. Que l'Anonyme dans le commencement de son traité , selon deux MSS. de S. Victor , donne pour adversaires à Pascale *Rabanus & Intramus* , & dans la page suivante *Babanus & Ratramnus*. En sorte qu'il y a autant sujet de croire , selon l'Anonyme , que ce second adversaire de Pascale , avoit nom *Intramus* , que *Ratramnus*. Je sçay bien que celui qui a donné au public ce traité de l'Anonyme , a fait imprimer dans l'un & l'autre de ces deux endroits , *Ratramnus*. Mais il est certain qu'il ne l'a fait pour autre raison , que parce qu'il a cru que tout le monde estoit d'accord que l'adversaire de Pascale , dont pretend parler l'Anonyme , n'estoit autre que ce celebre Religieux de Corbie , à qui tous les anciens donnent le nom de Ratramne.

I I .

La 2. raison d'Usserius , *de Eccle. Cer. succ. & statu*. c. 2. est que Sigebert dans son livre des Ecrivains Ecclesiastiques , témoigne que Bertram est auteur de deux livres , dont l'un porte pour titre , *Du corps & du Sang du Seigneur* , l'autre , *De la Predestination* ; & que ce dernier est adressé à Charles : *Bertramus scripsit librum de corpore & sanguine Domini ; & ad Carolum , librum de Predestinatione*. Or il se trouve deux MSS. de Sigebert ; l'un dans l'abbaye de Gemblou ; l'autre dans le Prieuré de Vauvert , qui represente le nom de *Ratramnus* , au lieu de *Bertramus*. Donc puisque Flodoard. l. 3. c. 16. nous apprend

que Hincmar a écrit de la *Predestination* à Charles , contre Ratramne moine de Corbie , il faut avoier que *Ratramne* , est le mesme que *Bertram*.

L'on peut répondre deux choses à cette seconde conjecture.

1. Que l'ouvrage de la Predestination de Bertram , dont parle Sigebert , est different de celui de Ratramne , contre lequel Hincmar a écrit. Car Trithême , *lib. de script. Eccles.* assure en termes exprés , que l'ouvrage de Bertram ne contenoit qu'un livre , *de predestinatione librum unum*. Au contraire Hincmar nous enseigne *l. de predest.* c. 5. que celui de Ratramne en contenoit deux , *libellos duos*. De plus ces deux livres de Ratramne , que M. le President Mauguin a mis en lumiere , sont dediez à Charles le Chauve ; au lieu que celui de Bertram ne l'estoit point , comme je le prouveray evidemment dans un autre endroit , & mesme par le témoignage de Sigebert & de Trithême , quoiqu'ils paroissent aller au contraire.

2. Que toutes les éditions de Sigebert representent constamment le nom de Bertram ; & ainsi qu'on peut croire qu'une faute s'est glissée dans les deux MSS. de Gemblou & de Vauvert , où l'on lit le nom de Ratram. Mais quoy qu'il en soit l'on apprendra dans la suite de ces memoires , pourquoy l'Anonyme , Sigebert & Trithême sont si peu constants dans le nom qu'ils donnent à l'auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur. L'Anonyme l'appelle tantost *Intram* , tantost , *Ratramne* ; Sigebert , *Bertram* ou *Ratram* ; Trithême *lib. de script. Eccles. Bertram* , *lib. 2. vir. illustr. ord. S. Bened. c. 48. Pertramne* , & *in Chronie. hirsang. ad ann. 877. Bertramme*. Ne seroit-ce pas une chose assez surprenante , que parmy une si grande diversité on ne trouvast pas une seule fois le nom du Religieux de Corbie Ratramne , si c'estoit de luy que l'Anonyme , Sigebert & Trithême avoient pretendu parler ?

I I I .

L'on conserve , dit Usserius , *in hist. Goteschale*. dans les bibliotheques de Salisbery , & du College de S. Benoist de Cambrigde , deux exemplaires d'un livre de Ratramne , intitulé , *De la naissance de Christ* , dans lequel il defend la mesme doctrine que Bertram a enseignée dans son livre du Corps & du Sang du Seigneur. Ce qui confirme que Ratramne Moine de Corbie , & l'auteur du livre de la naissance de Christ , est le mesme que Bertram.

Cette troisième conjecture ne peut servir à présent qu'à découvrir la mauvaise foy d'Ussérius, ou de ceux par qui il s'en laisse tromper. Car tant s'en faut que l'on lise la doctrine de Bertram dans le livre de la naissance de Christ, qu'il ne s'y rencontre pas un seul mot du mystère de l'Eucharistie. Et il ne sera pas hors de propos de remarquer que le P. Dom Luc d'Achery, à qui le public est obligé de ce traité de la naissance de Christ, qu'il a fait imprimer, *Tom. 2. Spicil.* ne la recouvert, comme je l'ay appris de luy-mesme, que par le moyen du Ministre Aubertin, qui se flaitant sans doute de ce qu'il avoit lu dans Ussérius, & esperant trouver dans cét ouvrage de Rarramne de quoy grossir son volume de l'Eucharistie, en avoit fait venir une copie d'Angleterre.

Après une fausseté si visible d'Ussérius, l'Auteur de la réponse ne doit pas trouver étrange que l'on tienne pour suspect ce qu'il nous raconte sur la bonne foy de ce mesme Protestant, dans le chap. 2. de la 3. partie. p. 546. *Usserius*, dit-il, nous rapporte avoir veu un effet de cette hardiesse de ceux de la Communion Romaine à dépraver les MSS. assez surprenante, en l'raison *AD SACERDOTES*, de *Vuffin Evêque de Schirburne en Angleterre*, écrite en Latin & en vieux Anglois Saxon.

Il y avoit ces termes. *Non sit tamen hoc sacrificium corpus ejus, in quo passus est pro nobis; nec sanguis ejus, nec pro nobis effudit; sed spiritaliter corpus ejus efficitur & sanguis, sicut manna quod de cælo pluit, & aqua quæ de petra fluxit.* Ces paroles, dit Ussérius, ont été tyrées d'un MS. qui a été mis à la bibliothèque de Cambridge par la main de quelque perfide. Ce que j'ay vu moy-mesme.

Otre le peu de creance que merite le témoignage d'Ussérius, il n'est pas peu surprenant qu'il ait la hardiesse de rapporter les propres paroles qu'il assure avoir été rayées par la main perfide de quelque Papiste; *Perfidæ Papistæ alicujus manu erasa*, sans nous dire comment, ny d'où il les a pu recouvrer, en sorte qu'il faut que l'on l'en croye à sa simple parole. Aubertin n'a pas jugé le devoir faire, après y avoir été une fois trompé. Aussi ne met-il point Vuffin au rang de ceux qu'il pretend avoir été contraires au dogme de la presence réelle dans le dixième siècle. Et M. Claude auroit mieux fait de l'imiter, que de se servir comme il fait pag. 639. de ce passage pour faire voir la creance Calviniste au dixième siècle.

IV.

La 4. raison est de M. Claude après le Pe-

re Cellot, in *append. ad hist. Goth.* pag. 569. Il ya tant de rapport, dit-il, entre le livre du Corps & du Sang du Seigneur, & les ouvrages du Moine de Corbie, qu'il ne faut que les comparer ensemble, pour reconnoître qu'ils sont tous deux enfans d'un mesme pere. *Egimus igitur, ut potuimus*, dit Rarramne dans la conclusion de son ouvrage de la predestination, *quemadmodum prædestinatio, &c. His ita obsecramus Magnitudinis vestra pietatem, ut hæc scripta, si sapientia vestra non displicuerint, penes vos habeantur. Quod si displicuerit libellus iste per vos obsecramus ut corrigatur, & nobis quæ correctæ fuerint non abscondantur.* Et dans celle de la réponse aux objections des Grecs: *Egimus velut potuimus, respondentes ad ea quæ nobis scripta misistis; quæ si placuerint, Deo gratias agimus; sin verò displicuerint, vestra correctionis censuram præstolamur.* Bertram finit tout de la mesme façon son traité du Corps & du Sang du Seigneur: *Imperio vestra Magnitudinis*. dit-il, *parere cupientes, præsumpsi parvis rebus de non minimis disputare. Quæ si probaveritis catholicè dicta, vestra meritis fidei deputate: Sin autem minus placuerint, id nostræ deputetur insipientiæ, quæ, quod optavit, minus efficaciter valuit explicare.*

Cette dernière conjecture a pu avoir quelque force, lorsque le point de la question estoit de sçavoir si le livre du Corps & du Sang du Seigneur avoit esté composé par Rarramne, ou par Ocolampade. Mais à présent que l'on doute si c'est l'ouvrage de Rarramne, ou d'un autre auteur du mesme siècle, il faut avoier qu'elle est devenu entièrement inutile; puisque la plupart des auteurs du 9. siècle finissent ou commentent leurs livres par de semblables reconnoissances de leur incapacité & de leur peu de suffisance. En voicy un ou deux exemples tirez de Jean Scot; avec lesquels la conclusion du livre de Bertram a bien plus de ressemblance, qu'avec les deux passages de Rarramne qu'on nous oppose.

Si quis nos invenerit, dit cet auteur sur la fin de son dialogue des natures, adhuc incognitum aut superfluum nos scripsisse, nostræ intemperantia incuriaque imputet. . . Sin autem in eo utile, & ad ædificationem catholica fidei pertinens arriserit, soli Deo, qui solus abscondita tenebrarum reserat, deputet. Et dans la preface de son livre de la predestination: *In hoc itaque opusculo nostro, quod vobis jubentibus scribere curavimus, quæ vera esse perpexeritis, timete, & Ecclesiæ Catholicæ tribuite; quæ falsa respuite, & nobis, qui homines sumus, ignoscite.*

La foiblesse de ces preuves d'Usserius & du sieur Claude, suffit seule pour montrer qu'on ne peut que temerairement attribuer à Rattramne Religieux de Corbie, le livre qui paroist sous le nom de Bertram. On y peut encore ajouter qu'il n'y a point d'apparence qu'Hincmar, lequel d'une part estoit animé contre Rattramne, & qui écrivit contre luy un grand ouvrage sur la predestination, & sur cette expression, *trina Deitas*; & qui de l'autre condamnoit comme une erreur & une nouveauté contraire à la foy, l'opinion de ceux qui disoient que l'Eucharistie n'estoit pas le vray corps du Seigneur, mais seulement sa figure & son memorial; qu'il est, dis-je, sans apparence qu'il n'eust point fait de reproche sur ce sujet à Rattramne, s'il

l'eust cru auteur de ce livre qui paroist sous le nom de Bertram, puisque ce livre donnoit allez de sujet à un ennemi passionné, comme estoit Hincmar, de luy attribuer cette heresie.

Certes ce seul silence d'Hincmar découvre si évidemment l'injustice que l'on a faite à Rattramne, de luy attribuer le livre de Bertram, que quand nous n'aurions point d'autres preuves pour le justifier, celle-cy ne seroit que trop suffisante pour lever tous les soupçons que l'on a eus depuis quelques années de l'integrité de sa foy. Mais ce que nous allons dire pour montrer que Bertram est le mesme que Jean Scot Erigene, pourra encore servir à sa justification.

ARTICLE III.

Que Jean Scot est auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, attribué à Bertram.

Monsieur de Marca est le premier qui se soit apperceu que le livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, n'est point différent de celui que Jean Scot a composé sur le même sujet, & que Berenger fut condamné de jeter au feu, dans une assemblée de près de six-vingts Evêques, il y a plus de six cens ans. C'est dans la lettre au Pere D. Luc d'Achery qu'il propose cette conjecture.

Comme cette observation n'estoit pas fort avantageuse au dessein de l'Auteur de la réponse, aussy ne l'a-t-il pas moins traitée p. 613. que d'une pure chimere, & d'un songe tres mal conceu. Mais la preuve qu'il apporte pour nous faire entier dans son sentiment, répond si peu à une censure si rigoureuse, qu'on n'a pas sujet de craindre qu'elle ait aucun effet sur l'esprit de ceux qui y feront la moindre reflexion.

Tout ce que ce Ministre allegue pour appuyer sa censure, est qu'il y a quelques endroits qui paroissent conformes à des passages des ouvrages de Rattramne: encore cét

argument n'est-il pas de luy, mais du Pere Cellot, dont il n'a fait que transcrire les propres termes. Mais puisque j'ay fait voir dans Erigene des exemples tout pareils à ceux que le Pere Cellot a tirez des ouvrages de Rattramne, pour montrer la conformité de son style avec celui de l'auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, il est evident que cette prétenduë conformité de style est inutile en toute sorte de manieres, pour détruire l'opinion de M. de Marca.

Mais pour établir ce que je pretens sur des preuves aussy solides, que les conjectures de M. Claude sont vaines, mon dessein est de rechercher icy.

I. Si le livre de Bertram est conforme à ce que les Anciens nous ont laissé par écrit de celui de Jean Scot.

II. Si le propre caractère de l'esprit de Jean Scot s'y rencontre.

III. Si Bertram est un nom supposé, & quels sont les imposteurs qui l'ont premièrement inventé.

§. I.

Que le Livre de Bertram est parfaitement conforme à ce qui se lit dans les Anciens de celui de Jean Scot Erigene.

LA plus juste de toutes les preuves dont on se puisse servir pour reconnoître quel jugement on doit porter de l'opinion de M. de Marca, est de confionter le livre de Bertram avec ce que les auteurs qui ont lu celui de Jean Scot, nous témoignent y avoir rencontré. Car s'il n'y est pas parfaitement conforme, ce sera une preuve convaincante que ce sont differens ouvrages. Que si le contraire paroist, ce sera un grand préjugé pour nous obliger à reconnoître que M. de Marca a eu grande raison d'avancer que le livre qui porte aujourd'huy le nom de Bertram, a passé dans les siècles passez pour un ouvrage de Jean Scot.

Nous avons quatre auteurs qui ont parlé du livre de Jean Scot ; Ascelin, Durand Abbé de Troarne, Lanfranc Archevêque de Cantorbery, & Berenger.

Ascelin est celui qui en parle le plus particulièrement. Aussi nous en apprend-il quantité de choses assez considerables.

1. Que l'ouvrage de Jean Scot ne contenoit qu'un seul livre, & assez petit.

2. Que l'on ne pouvoit pas y apercevoir tout d'un coup quelle avoit esté sa pensée sur le mystere de l'Eucharistie ; parce qu'à la façon de ceux qui veulent empoisonner, il presentoit quelque chose de doux en apparence, pour porter après plus seurement le coup mortel.

3. Que nonobstant ces dissimulations il y avoit reconnu que tout le dessein de Jean Scot ne visoit qu'à persuader à ses lecteurs, que ce qui se consacre sur nos autels n'est pas vraiment le Corps & le Sang du Seigneur.

4. Que pour en venir à bout, il se servoit de passages tirez des Saints Peres ; & qu'à la fin de chaque passage il y ajoutoit quelque glose pour en détourner le sens à son bur.

5. Qu'entr'autres il rapportoit tout au long une oraison de S. Gregoire qui commence par ces mots : *Perficiant in nobis.*

6. Qu'en la glosant, selon sa coutume, il en tiroit cette conséquence : Ces choses se passent en apparence, & non point en verité. *Idem nem Scotum*, dit-il, Epist. ad Berengar. in notis ad Vit. Lanfr. p. 25. *nec inconsidera-*

tè, nec impiè, nec indignè sacerdotio meo hæreticum habeo, quem toto nisu, totaque intentione ad hoc solum tendere video, ut mihi persuadeat, hoc videlicet quod in altari consecratur, neque verè corpus, neque verè Christi sanguinem esse. Hoc autem astruere nititur ex Sanctorum Patrum opusculis, qua prævè exponit; quorum illam S. Gregorii orationem hic annotari sufficit: Perficiant in nobis tua, Domine, sacramenta quod continent, ut qua nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus. Quam exponendo præditus Ioannes, inter cætera fidei nostre contraria; specie, inquit, geruntur ista, non veritate. Quod non catholicè dictum, si bene vigilantiam tuam novi, non ignoras; præsertim cum in sæpe dicto colloquio non negaveris, quando eandem orationem cum expositione sua ex Ioannis libro recitavi. Verùm tunc quod & tunc cecidisti nobis, te LIBELLUM illius nondum ad finem usque perlegisse. Unde satis mirari nequeo te, tanta scilicet prudentia virum, tantopere laudare quod ignoras, Neque enim, si noveris, te laudavisse credidim. Noxæ namque prudentia tua, sic cavenda esse verba hæreticorum, specacula veneficorum, QUÆ PRIUS DULCITER MULCENT, ut postmodum LETHALITER NECENT.

L'ouvrage de Bertram est entierement conforme à ce discours d'Ascelin, en sorte qu'il semble qu'on ne puisse revoquer en doute que ce ne soit de luy qu'il parle.

1. Il ne contient qu'un petit livre.

2. Personne ne peut nier qu'il ne soit difficile d'y reconnoître quels ont esté les véritables sentimens de Bertram sur le sujet de la presence réelle ; parce qu'en plusieurs endroits il se sert d'expressions tres-conformes à la créance de l'Eglise. Aussi voyons-nous que quelques Theologiens tres-celèbres ont entrepris sa defense en expliquant les propositions de son livre qui choquent la foy de l'Eglise par celles qui luy sont conformes.

Il est tel néanmoins qu'il a donné sujet de croire à d'autres, qui ont envilagé tout le corps de cet ouvrage, que sous la fausse apparence de certaines expressions tantost ambiguës & tantost catholiques, il tâche de toutes ses forces de renverer le dogme de la presence réelle. Car il semble que quand il

repete si souvent que nous avons sur nos autels le Corps de J E S U S - C H R I S T en figure, en gage, en apparence, en image, & non point en verité, non seulement il pretend nier que nous l'ayons developpé de tout nuage, de tout voile, & de toute figure, comme il est à present dans le ciel, & comme on l'a vu autrefois sur la terre, ce qui est tres-certain, & conforme à quelques expressions de S. Ambroise & d'autres Peres de l'Eglise; mais que de plus il veut faire croire que ce soit une figure denuée de toute verité, & qui ne le contient pas plus veritablement, qu'il estoit autrefois contenu dans la manne.

Mais quoiqu'il en soit, tout au moins on ne peut pas nier qu'Ascelin n'ait eu en veüé ces façons de parler de Bertram, lors qu'il a dit que tout le dessein de Jean Scot tendoit à persuader que ce qui se consacre sur nos autels, n'est pas vraiment le Corps du Seigneur; puis qu'il met au rang des propositions le plus visiblement heretiques qui se trouvoient dans son livre, l'explication qu'il y donnoit à l'oraison de S. Gregoire, en ces termes: *Spece geruntur ista, non veritate*; & qu'il proteste que Berenger luy-même estoit tombé d'accord que cette expression n'estoit point à recevoir: *Verum de hoc testis sum verus, quod supra dictam Ioannis expositionem in oratione Gregoriana, ipsa veritate constrictus, nobiscum improbasti.*

4. La seconde partie du livre de Bertram est toute rissüé de passages des Saints Peres, qu'il s'efforce de tirer à sa pensée contre toute sorte d'apparence. *Iam nunc*, dit-il, *Secundæ questionis propositum est inspicendum, & videndum utrum ipsum corpus quod de Maria sumptum est & passum, sit quod ore fidelium per Sacramentorum mysterium in Ecclesia quotidie sumitur. Percurramus quid ex hoc S. Ambrosius sentiat. At namque in primo sacramentorum libro: Revera mirabile est quod manna Deus plueret Patribus, & quotidiano cali pascebantur alimento. Unde dictum est: Panem Angelorum manducavit homo. Sed tamen in deserto, mortui sunt. Ista autem esca quam accipis, iste panis vivus qui descendit de celo, vite æternæ substantiam subministrat; & quicumque hunc manducaverit, non morietur in æternum; & corpus Christi est. Vide secundum quod Doctor iste corpus Christi dicat esse escam quam fideles accipiunt in Ecclesia. At namque: Iste panis vivus qui de celo descendit, vite æternæ substantiam subministrat. Nisi secundum hoc quod videtur, quod corporaliter sumitur, quod dente premitur, quod saute glutitur, quod recipientulo ventris suscipitur, æternæ vite*

substantia subministrat? Isto namque modo carnem pascit morituram, nec aliquam subministrat incorruptionem. Neque dici verè potest, ut quicumque hunc manducaverit non morietur in æternum; quoniam quod corruptioni subiacet, æternitatem prestare non valet. Est ergo in illo pane vita, qua non oculis apparet corporeis, sed fidei contuetur aspectu. Qui etiam panis vivus qui descendit de celo, existit; & de quo verè dicitur: Quicumque hunc manducaverit, non morietur in æternum: & qui est corpus Domini. Item in consequentibus cum de omnipotente virtute Christi loqueretur, sic ait: Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea qua sunt in id mutare quod non erant? Non enim majus est res novas dare, quam mutare naturas. Dicit S. Ambrosius in illo mysterio corporis & sanguinis Christi commutationem esse factam; & mirabiliter, quia divinè; & ineffabiliter, quia incomprehensibile. Dicant qui nihil hic volunt secundum interius latentem virtutem accipere; sed totum quod apparet visibiliter estimare, secundum quod sit hic commutatio facta? Næc secundum creaturarum substantiam, quod fuerunt ante consecrationem, hoc & postea consistunt. Panis & vinum prius existere, in qua etiam specie jam consecrata permanere videntur. Est ergo interius commutatum spiritus sancti potenti virtute, quod fides aspicit, animam pascit, æternæ vite substantiam subministrat. Item in consequentibus: Quid hic queris naturæ ordinem in Christi corpore, cum præter naturam sit ipse dominus Deus natus ex Virgine. Hic etiam surgit auditor & dicit, corpus esse Christi quod cernitur & sanguinem qui bibitur; nec querendum quomodo factum sit, sed tenendum quod sic factum sit. Bene quidem sentire videris, sed si vim verborum diligenter inspexeris, corpus Christi quidem sanguinemque fideliter, credis; sed si perspiceres, quia quod credo nondum vides. Næc si videres, diceres, video; non diceres, credo corpus sanguinemque; esse Christi. Nunc autem quia fides totum quidquid illud totum est aspicit, & oculus carnis nihil apprehendit, intellige quod non in specie, sed in virtute corpus & sanguis Christi existant, qua cernuntur. Unde dicit ordinem naturæ non hic intuemum; sed Christi potentiam venerandam, qua quicquid vult, in quodcumque vult, & creat quod non erat, & creatum permutat in id quod antea non fuerat. Subjungit idem author: Vera utique caro Christi qua crucifixa est, qua sepulta est. Verè ergo carnis illius sacramentum est. Ipse clamat dominus Jesus: Hoc est corpus meum. Quam diligenter, quam prudenter facta distinctio. De carne Christi qua crucifixa est, qua sepulta est, idem, secundum quam Christus & crucifixus est, & sepultus, ait, vera itaque caro Christi. At de illa

qua sumitur in sacramento dicit : Verè ergo carnis illius sacramentum est, distinguens sacramentum carnis à veritate carnis : quatenus in veritate carnis quam sumpserat de Virgine, diceret eum & crucifixum, & sepultum : quod verò nunc agitur in ecclesia mysterium vera illius carnis in qua crucifixus est, diceret esse sacramentum ; patenter fideles instituens, quod illa caro secundum quam & crucifixus est Christus & sepultus, non sit mysterium, sed veritas natura. Hac verò caro qua nunc similitudinem illius in mysterio continet, non sit specie caro, sed sacramentum, si quidem in specie panis, in sacramento verum Christi corpus, sicut ipse clamat dominus Iesus : Hoc est corpus meum

5. Après s'être joué de la même manière de quelques autres passages du même S. Ambroise, de S. Jérôme, & de S. Augustin, qui sont les trois auteurs dont Jean Scot se seroit principalement, ainsi que l'insinua Berenger : Si hæreticum habes Ioannem, cuius sententias probamus, habendus tibi est hæreticus Ambrosius, Hieronymus, Augustinus ; ut de cæteris taceam ; il apporte l'oraison, *Perficiant nobis*, tirée du Millèl Gregorien.

6. Il en tire la même conclusion rapportée par Ascelin. Item, dit-il, *alibi : Perficiant in nobis quasumus Domine tua sacramenta quod continent, ut qua nunc specie gerimus, verum veritate capiamus. Dicit quod in specie gerantur ista, non in veritate.*

Berenger Epist. ad Richard. Spicileg. tom. 2. pag. 510. nous apprend deux autres particularitez du livre de Jean Scot : la première, qu'il a esté composé à la priere d'un Roy de France : la seconde, que ce Roy de France n'est autre que Charlemagne. *Novèrit Regia Majestas qua scribit Ioannes Scotus, monitum illum scripsisse, precarioque Caroli Magni . . . Vnde ferat oportet desinæto patrocinium contra calumnias nunc viventium, nisi se mavult exhibere indignum successore, & sede illius MAGNIFICI antecessoris sui.*

Ces deux particularitez se rencontrent dans le livre du Corps & du Sang du Seigneur. L'Auteur le dedie à Charlemagne, & il assure que c'est par son commandement, & à sa sollicitation qu'il s'est appliqué à écrire de l'Eucharistie. Il se sert auilly dès le commencement des termes de *magnificence* & de *magnifique*, d'où peutestre Berenger a emprunté ce même titre de *magnifique*, qu'il donne à Charlemagne au commencement de sa preface. *Bertrami Presbiteri de Corpore & Sanguine Domini, ad Carolum magnum Imperatorem. Iubes gloriose Princeps, ut quid de sanguinis & corporis Christi mysterio sentiam, vestra*

Magnificencia significem : imperium quàm magnifico vestro Principatus dignum, tam nest à parvutatis viribus constat difficillimum. Et au commencement du livre, Bertrami Presbiteri de Corpore & Sanguine Domini ad Carolum Magnum Imperatorem.

Je sçay bien que l'on enseigne communément qu'il ne faut pas entendre ces deux inscriptions de la preface & du livre de Bertram, de Charlemagne, mais de son petit fils Charles le Chauve. C'est néanmoins une chose assurée que ce titre de *Magne*, a toujours esté propre à Charles Premier ; & je doute qu'on trouve que personne l'ait jamais donné à aucun des autres Charles les successeurs.

Et il ne sert de rien de dire avec M. de Marca, *ep. ad D. Luc. d'Achery to. 2. Spicil.* que Bertram l'a donné à Charles le Chauve par flatterie ; ny avec Usserius, *de Eccles. Christi. Success. cap. 2.* que Sigebert & Trithème l'ont auilly donné au même Charles le Chauve, en parlant des œuvres d'Hincmar.

Car soit que l'on pretende que Bertram est le même que Rattrame Moine de Corbie, soit qu'il ne soit point différent de Jean Scot, il nous reste des écrits de tous les deux adressés à Charles le Chauve, où ils ne le qualifient point du surnom de *Magne*. Pourquoi donc l'auroient-ils fait dans celui cy de l'Eucharistie, veu principalement que ces autres écrits se trouvent avoir esté composés depuis celui cy ? Ya-t-il de l'apparence qu'ils luy eussent refusé un titre si glorieux dans leurs derniers ouvrages, s'ils le luy avoient donné dans les premiers ? Il est faux auilly que Sigebert en croyant parler de Charles le Chauve, l'ait appelé Charlemagne, & l'on ne niera jamais qu'il n'ait cru que ce titre fust propre à Charles Premier, si l'on prend la peine de comparer le chapitre 85. de son livre des Ecrivains Ecclesiastiques, avec le chapitre 107. Pour Trithème, la chose est encore plus claire : & si Usserius eust seulement fait reflexion aux Empereurs, sous lesquels Trithème assure qu'Hincmar a fleuri, il ne l'auroit pas apporté pour témoin de ce qu'il pretend prouver.

Ce n'est pas que je veuille soutenir que Bertram ait effectivement dédié son traité de l'Eucharistie à Charlemagne ; puisqu'il ne peut avoir esté fait que long-temps après la mort de ce Roy : mais je tire de ce titre une conjecture tres-importante pour nostre sujet. Car Berenger declarant que le livre de Jean Scot avoit esté fait par l'ordre de

Charlemagne, & ne l'ayant pu apprendre que du livre même, il y a toute sorte d'apparence que l'inscription du livre de Jean Scot que Berenger a vu, estoit ainssy *ad Carolum Magnum*, quoiqu'il soit certain que Jean Scot n'a écrit que sous Charles le Chauve. Cela supposé, je dis que de quelque maniere qu'on prenne ce titre, il fournit une preuve tres-considerable pour montrer que le livre de Bertram, & celuy de Jean Scot, ne sont que le même ouvrage.

Car si l'on suppose que ce titre est faux, il est bien étrange que le hazard eust produit la rencontre d'une même fausseté dans deux livres differens, qui auroient eu d'ailleurs tant de ressemblance. Et si en pretendant que le titre est veritable, on veut que Jean Scot ait marqué Charles le Chauve par le nom de Charlemagne; comme il est certain que ce titre est extraordinaire, & qu'il n'a point esté donné communément à ce Prince, il seroit bien étrange encore que la fantaisie de deux hommes differens, que l'on a peine à distinguer d'ailleurs, se soit trouvée tournée à donner ce titre extraordinaire à Charles le Chauve.

Durand Abbé de Troarne, *lib. de Corp. & Sang. Dom. parte 9.* parlant du Concile tenu à Paris contre Berenger, nous apprend qu'on y condamna le livre de Jean Scot: *Damnatus Berengarii complicitibus, cum codice Ioannis Scoti, ex quo ea qua damnabantur sumpta videbantur, Concilio soluto discessum est.* Il semble que par cette façon de parler il veuille insinuer, que quoique l'on eust condamné au

Concile de Paris le livre de Jean Scot, ce n'estoit pas neanmoins une chose si evidente qu'il contint les erreurs de Berenger. Ce qui s'accorde tres-bien avec ce que nous avons déjà remarqué du livre de Bertram, que le dogme de la presence réelle n'y est pas si clairement rejetté qu'on n'y trouve plusieurs expressions qui semblent entierement l'établir.

Lanfranc, *lib. de Corp. & Sang. Dom. c. 4.* reproche à Berenger qu'aussitôt que l'on eut reconnu au Concile assemblé à Rome, qu'en loiant hautement le livre de Jean Scot, & en blâmant ceux de Pascale, il s'estoit éloigné de la foy de l'Eglise, on l'avoit retranché de la communion des fidelles. Et Ascelin, *in not. ad vit. Lanfr. p. 22. 24.* écrit aussi au même Berenger, que c'estoit avec tres-juste raison qu'il tenoit Jean Scot pour heretique, & qu'il croiroit toujours avec Pascale & les autres Catholiques, que sous l'espece du pain on recevoit le vray corps de Jesus Christ. Berenger *Ep. ad Richard. Spicil. to. 2.* se plaint de son costé de Lanfranc & d'Ascelin, de ce qu'ils soutenoient Pascale & condamnoient Jean Scot. Dans un autre endroit il dit que l'on a tres-injustement condamné Jean Scot au Concile de Verecil, & que ce n'est pas avec moins d'injustice que l'on y a approuvé Pascale. Tout cecy fait voir que du temps de Lanfranc & de Berenger l'on ne reconnoit point d'autre livre qui parust contraire à la doctrine de Pascale, que celuy de Jean Scot.

§. I I.

Que le propre caractere du genie de Bertram, est le même que celui de Jean Scot.

Les jugemens contraires qu'ont portés les personnes sçavantes, tant des nostres, que du party des heretiques, de la pensee de Bertram sur le sujet de l'Eucharistie, sont des témoignages assez evidens du propre caractere de son esprit, c'est à dire d'un esprit naturellement confus & embarrassé, ou bien d'un esprit dissimulé, qui craint de découvrir nettement ses pensées sur le sujet dont il traite, & qui affecte à dessein de se contredire, pour pouvoir adroitement insinuer son sentiment dans l'esprit de ceux qui le trouveront probable, & pour avoir d'un autre costé de quoy se desendre contre ceux qui pretendroient qu'il s'écarte de la doctrine

communément receuë dans l'Eglise.

Ce même esprit paroist avec tant d'éclat dans le dialogue des natures de Jean Erigene, & dans son livre de la predestination, qu'il semble capable de lever tous les sujets qu'on pourroit encore avoir de douter s'il est auteur du livre du corps & du sang du Seigneur, qui porte le nom de Bertram.

Dés le commencement de son dialogue, *pag. 1.* il remarque qu'entre les quatre especes de natures dont il pretend traiter, il y en a une qui doit estre mise au rang des choses impossibles, dont la propre difference est de ne pouvoir estre. *Sed quarta qua nec creat nec creatur, inter impossibilia ponitur, cuius dif-*

ferentia, non posse esse. Cependant il enseigne dans quantité d'autres endroits, que Dieu est cette quatrième espèce de nature. *De reditu*, dit-il, pag. 329. *in eam naturam qua nec creat, nec creatur; qua profecto Deus est, latius intra libri hujus terminos tractare proposuimus.*

Dans le livre 4. pag. 295. après avoir apporté un passage de S. Ambroise contre les fantaisies du bien-heureux. Origene, car c'est ainsi qu'il le nomme, pag. 378. il ajoute qu'il n'assure, ny ne nie qu'il n'y ait deux paradis, l'un corporel, l'autre spirituel: *Necque duos paradisos esse, unum quidem corporalem, alium verò spirituales negamus, nec affirmamus. Sanctorum autem Patrum solummodo sententias interim inter nos conferimus. Qui autem magis sequendi sint, non est nostrum judicare. Unusquisque sensu suo abundet; & quos sequatur eligat, litigationibus relictis.* Neanmoins dix ou douze pages ensuite, il condamne de simplicité S. Epiphane, qui admet un paradis terrestre. Il dit que la véritable raison se moque de cette opinion, & que l'Écriture sainte ne reconnoît qu'un paradis toutafait spirituel: *Epiphanius nimium simpliciter terrenum quendam locum paradysum estimat, terrenaque ligna, fontes sensibiles, quod vera deridet ratio. Unum namque paradysum divina narrat historia, & unum hominem in ipso creatum, &c.*

Dans le livre second, pag. 107. il enseigne, que l'homme après le péché se forma luy même un corps mortel, du conseil & par la permission de Dieu: *Divinâ providentiâ admonitus, justo Conditoris judicio permitte. Non enim ipse Deus creavit, sed tantum permisit & admonuit.* Cependant dans le livre 4. pag. 287. il assure que Dieu prevoiant que l'homme devoit pecher, luy donna luy-même un corps mortel avant qu'il eust péché: *Priusquam homo peccaret, Deus peccati consequentia in homine & cum homine simul creavit. . . . Hæc autem sunt peccati consequentia propter peccatum, priusquam fieret peccatum in homine & cum homine, veluti extra hominem; & superaddita, animale quidem corpus, atque terrenum & corruptibile, sexus uterque, & masculi, & femina, &c.*

Après qu'il a averti dans le livre 5. p. 342. que quand il enseigne qu'à la fin du monde les effets retourneront dans leurs causes, il ne pretend pas dire pour cela que leurs substances doivent perir: *Non per hoc conamur astruere substantiam rerum perituram. Quomodo enim potest perire, quod in melius profectur redire?* Il ne laisse pas de dire dix ou douze pages ensuite, que quand nostre Sei-

gneur en parlant de ce retour à Dieu, dit que le ciel & la terre passeront, il a voulu faire entendre qu'ils periront: *Propheta asserens dixit, peribunt, ut intelligas quid sit, transibunt. Si autem excellentissima pars mundi peritura sit, numquid putandum, inferiores remansuras esse? Et si quod continet & ambit, perierit, numquid quod continetur & ambitur, salvabitur?*

Il remarque dans ce même livre, pag. 344. qu'il ne faut pas concevoir que ce retour se fasse par voye de transmutation: *Non ita debemus intelligere, veluti substantiarum confusionem & transmutationem velit suadere; sed adunationem quandam ineffabilem atque intelligibilem nostrarum substantiarum evidentissimè docuisse.* Cependant il enseigne en plusieurs autres endroits, que cette union des choses inferieures aux superieures, se fait par le changement des unes dans les autres, du corps en l'ame, de l'ame dans les premières causes. *Et notandum, dit-il, quod semper inferiora in superiora transmutantur.*

Après avoir rapporté dans ce même livre quelques passages de S. Augustin & de Boëce, qui enseignent qu'une chose corporelle ne peut point estre changée dans une chose spirituelle, il dit pag. 343. qu'il ne le nie pas, & qu'il reçoit de tres-bon cœur cette doctrine: *In his predictorum authorum verbis nihil aliud datur intelligi, quàm nullam corpoream naturam in incorpoream posse mutari; quorum sententiam non solum non reprehendimus, verè etiam libenter accipimus.* Cependant en plusieurs autres endroits, comme, pag. 401. 430. 431. il assure positivement, que le corps de l'homme se doit à la fin du monde changer en son ame.

Après avoir enseigné en quantité de rencontres que l'humanité de Nostre Seigneur s'est changée en la divinité, & s'estre étonné qu'il y ait du monde qui fasse difficulté d'admettre ce changement: *De transfusione*, dit-il, p. 343. *corporum in animas, & animarum in causas, & causarum in Deum quidam cavere dubitant, in tantum ut etiam humanitatem Christi in divinitatem conversam fuisse dicere non audeant,* il ne laisse pas sur la fin de son ouvrage p. 461. d'affurer hardiment, que la divinité & l'humanité se rencontrent dans la personne de JESUS-CHRIST; *salva utriusque natura ipsius ratione.*

Enfin l'on peut assurer que quoique ce dialogue soit ennuyeux pour plusieurs raisons, neanmoins il n'y a rien en quoy Eri-gene se rende si insupportable, que dans une infinité de contradictions semblables à celles que je viens de représenter. C'est aussy ce

que Flore & S. Prudence semblent n'avoir pu supporter dans le livre de la Predestination de ce même Auteur.

Puis donc, dit Flore, *advers. Scot. c. 9.* qu'il est si contraire à soy-même, qu'il détruit dans la suite de son discours ce qu'il avoit établi auparavant, qu'est-il nécessaire que nous fassions voir combien il est vain dans sa dispute, puis qu'il le fait si bien luy-même ? **QUA PROPTER** si ipse in disputatione sua tam contrarius sibi est, ut quod prius affirmat, postea destruat, quid necesse est, ut nos ejus vanitatem excutiamus, qui tam aptè seipsum evacuat ?

Qui pourroit, dit Prudence, de *Pradist. c. 9.* n'estre pas surpris de ta folie ? **QUIS** porro non stupeat fatuitatem tuam ? Tu nous discis peu auparavant que la predestination & la prescience de Dieu sont la substance ; & tu nous assure à présent, à la façon des Latins que ce n'est pas proprement qu'elles se disent de Dieu. Ailleurs il l'avertit qu'il s'expose à la risée de ses auditeurs, en se combattant luy-même d'une manière si étrange dans ses propres sentimens : *Primum*, dit-il, *c. 14.* *notandum video, quantà te ipsum repugnantia ditorum ludibrium audientibus exponas.* Tu ne fais, dit-il, que te tourner & changer de sentimens, en sorte que tu tâche maintenant de détruire ce que tu avois établi auparavant : *Ut veritatem predestinationis aboleas, aliò verteris, & nunc hoc, nunc illo modo sentiendi divaricas, ita ut quæ prius adstruxeras, postea negare contendas.* Et dans un autre endroit, sçavoir *c. 19.* *Voicy qui avec tes contrarietez accoutumées tu condamnes à une misere éternelle ceux à qui tu avois peu auparavant promis un état accompagné de plaisirs, de beauté, de gloire, & d'éclat : Ecce consuetissima tibi contrarietate miseriam æternam indicis, quibus paulò ante gaudium, pulchritudinem, gloriam, fulgoremque contuleras.*

Mais il ne faut pas croire que ces contradictions de Jean Scot partent d'un esprit confus & embrouillé. Quand il veut il explique tres-nettement ses pensées, & se soutient tant que bon luy semble, sans se contredire. Ce ne sont que des stratagemes d'un Philosophe plus payen que chrestien, qui voudroit donner cours à ses fantaisies, & les faire recevoir de ceux à qui elles agréeront, sans se mettre en danger d'attirer sur soy la juste censure des personnes sçavantes, qu'il prévoit ne les devoit pas approuver. *Mirandum est nimis*, dit Flore, *quomodo dicat, omnium impiorum & Angelorum, & hominum corpora æterni ignis supplicium perpeffura, quod superius tam aperte & tam multipliciter negavit : quod uique in hoc loco aut fictè & dolose confessus est : & abominabilis est Deo, qui de fide*

ejus in corde tenet mendacium, & in ore vult quasi profiteri veritatem : aut si verè ipsa rei veritate, & timore offensionis Ecclesia superatus ne omnino infidelis judicaretur, hoc confessus est, vacua est omnino & cassa talis confessio, quam superius tanta & tam multiplex præcessit negatio. Nobis autem non licet in rebus ad fidem Dei pertinentibus aliud modò, aliud postea dicere. Sed quod semel ex ipso ore Domini & Apostolorum ejus accepit Ecclesia credendum & confitendum, ita invariabili & immutabili veritate retinere, ut fiat verissime in nobis, quod Dominus præcepit, dicens : Sit autem sermo vester, est, est ; non, non : videlicet ut immobili veritate & veritas nostra confessione confirmetur, & falsitas nostra confessione respuatur. Flore c. 19. pag. 752. Et au chap. 19. Ecce quid audeat sentire, quid audeat dicere, quid audeat etiam scribere homo qui vult videri Christianus, & nihil aliud laborat, nisi ut Christiana veritati advesetur, & hæreticorum dogmata, quibus ipse infeliciter conjunctus est, sinceritati Ecclesia intromittat. Qui hæc tenus præscientiam & predestinationem unum adstruxeras, nunc differre, quamvis subdole, confiteris.

Je ne croy pas qu'il soit possible d'avoir travaillé sincèrement & sans passion à rechercher la véritable pensée de l'auteur du livre du Corps & du Sang du Seigneur, sans avoir entièrement senti les mêmes mouvemens d'indignation que nous exprimé dans ces paroles ce sçavant Diacre de l'Eglise de Lyon & ce S. Evêque, puis que si cét auteur semble en vingt endroits s'écarter de la doctrine de la présence réelle, il fait semblant en tout autant d'endroits de l'approuver, & de la vouloir établir contre ceux, à qui il viendroit en pensée d'en avoir le moindre doute ; en sorte que l'on ne sçait à quoy se fixer ny s'arrêter. On demeure toujours en suspens, s'il a effectivement cru que nous ayons dans nos mystères le véritable Corps de JESVS-CHRIST, ou s'il a seulement affecté de se servir de temps en temps d'expressions qui établissent clairement cette présence, quoique dans le cœur il eust un sentiment tout contraire.

Outre ce principal caractère de Jean Scot, qui regne également dans ses traittez de la Predestination & des natures, & dans celui du Corps & du Sang du Seigneur attribué à Bertram, l'on remarque encore quantité de choses dans ce dernier, qui font voir que c'est un ouvrage de Jean Scot. Mais sur tout ces argumens mis en forme, cette foule de Syllogismes & d'enthymèmes entassés les uns sur les autres, ces maximes & ces principes tirez de la Philosophie d'Aristote : *Omnis permutatio, aut ex eo quod non est, in id*

quod est effectur; aut ex eo quod est, in id quod non est; aut ex eo quod est, in id quod est. In isto autem sacramento, &c.

Item. *Qua à se differunt, idem non sunt Corpus Christi, &c.*

Item. *Qua idem sunt, una definitione comprehenduntur. De vero corpore Christi dicitur quod sit verus Deus &c.*

Je ne trouve point d'autres auteurs dans le neuvième siècle, qui ayent traité de la sorte les mystères de nostre religion. C'est un second caractère de l'esprit de Jean Scot,

dont il est parlé dans S. Prudence : *Transis*, luy dit-il, chap. 11. *ad conglutinas tibi consuetissimasque ratiocinationunculas, quibus veritatis munimenta confringere machinavis, in prof. &c. 9. & 19.* Flore ausly remarque que c'est de cette façon de dispute, dont Jean Scot se vantoit par tout : *De præscientia & prædestinatione divina, humanis, &c., ut ipse gloriatur, philosophicis argumentationibus disputat. Et quia iste in philosophicis regulis & syllogisticis argumentationibus gloriatur. Si autem aliqua regula sophistica disputationis, quam ipse solam sequitur, talis est, &c.*

§. III.

Qu'il n'y a point eu d'auteur du nom de Bertram, & qu'il y a apparence que Berenger ou ses disciples sont les premiers qui ont publié sous ce faux nom le livre, du Corps & du Sang du Seigneur, composé par Jean Scot.

LEs marques les plus certaines que l'on puisse avoir qu'un auteur est supposé, sont 1. que ceux qui en parlent, ne luy attribuent que des ouvrages que l'on sçait assurément avoir esté composé par un autre auteur, & qu'ils ne font point mention de cet autre auteur, ou qu'en le faisant, ils passent sous silence dans le denombrement de ses ouvrages, ceux qu'ils donnent à l'auteur que l'on croit estre supposé. 2. quand il paroist qu'ils n'ont eu aucune connoissance particulière de cet auteur, & qu'ils ne conviennent pas ensemble de son véritable nom. 3. quand à moins de le reconnoistre pour supposé, l'on se voit réduit à admettre des conséquences si étranges, & qui approchent si près de l'impossible, que l'on n'en sçaurroit produire d'exemples pareils dans toute l'antiquité. C'est en suivant ces trois marques que je pretens démontrer la première des deux propositions que j'ay avancées.

1. Sigebert, Trithème, & l'Anonyme, qui sont les seuls auteurs où il est parlé de Bertram, ne luy attribuent point d'autres ouvrages que ceux du corps & du sang du Seigneur & de la Prædestination, dont ces deux premiers auteurs ne font point de mention en parlant d'Erigene, quoiqu'il soit tres-certain qu'il a écrit deux livres sur ces mêmes sujets.

Il est vray que le livre de la Prædestination de Jean Scot, est dédié à Hincmar Archevêque de Rheims, & à Pardule Evêque de Laon, & que Sigebert au contraire remarque expressément que celui de Bertram estoit adressé à Charles le Chauve : *Bertrami, dit-il, scripsit librum de Corpore & Sang-*

guine Domini, & ad Carolum librum de Prædestinatione. Mais je soutiens qu'il s'est glissé une faute dans le texte de Sigebert, & qu'il faut ôter la particule &, ou bien la transposer, & la mettre après ces paroles, *ad Carolum*, en cette maniere : *Bertrami scripsit librum de Corpore & Sanguine Domini ad Carolum, & librum de Prædestinatione.*

En effet puisque Sigebert met le nom de Charles au milieu des deux ouvrages qu'il attribue à Bertram, il est évident qu'il nous a voulu faire entendre qu'il n'y avoit que l'un de ces deux ouvrages qui fust dédié à Charles le Chauve. Puis donc qu'il paroist par la preface du livre du Corps & du Sang du Seigneur, qu'il a esté composé par le commandement de Charles le Chauve, & qu'il luy a esté dédié, il s'en suit nécessairement que ce n'est pas au livre de la Prædestination que se doivent rapporter ces paroles, *ad Carolum*, mais au livre du Corps & du Sang du Seigneur; & par conséquent, que la particule &, est superflue, ou qu'on la doit changer de place. Aussi voyons-nous que Trithème l'a entièrement omise dans le livre second des hommes illustres de l'ordre de S. Benoist : *Ex opusculis Bertrami, dit-il, tantum repertum de Corpore & Sanguine Domini librum unum ad Carolum, de Prædestinatione librum unum.*

2. Ces mêmes auteurs font clairement connoître qu'ils avoient tres-peu de connoissance de Bertram, & même qu'ils estoient peu assurés de son nom.

Sigebert qui le joint immédiatement à Jean Erigene, & qui dans quelques exemplaires MSS. l'appelle Ratram, ne

nous apprend point s'il a esté Prestre, ou Moine; Abbé, ou Evêque, ce qu'il a écrit de faire en parlant des autres autens ecclesiastiques qui ont porté quelqu'une de ces qualitez.

L'Abbé Trichême donne bien à Bertram la qualité de Prestre & de Moine; & s'écrivant bien au long sur ses loüanges il assure qu'il a esté tres-Ûçavant dans les lettres divines & humaines, qu'il estoit dotié d'un esprit subtil, qu'il s'est acquis du renom pour son eloquence, & que sa sainteté a égalé sa doctrine. Mais avec tout cela, quoiqu'il en ait parlé en trois differens ouvrages sous les noms de Bertram, de Bertramne, & de Bertranne, il ne nous a pu dire dans quel diocèse, ny dans quel monastere il s'est rendu si recommandable. Et je ne dois pas passer sous silence, que d'environ cent cinquante Ecrivains de l'Ordre de saint Benoist, dont Trichême fait les eloges dans son second livre des hommes illustres du même Ordre, il ne s'en trouvera peuteestre pas un de ceux qui ont assurément esté Benedictins, dont il ne marque en particulier les monasteres, les villes, ou les diocésés dans lesquels ils ont vécu. L'on ne luy fera donc point d'injustice si l'on assure qu'il a parlé avec autant de legereté de la profession, de la doctrine, de l'eloquence, & de la sainteté de Bertram, comme il a fait de la beauté de ses ouvrages, & de l'utilité qu'on en peut tirer. Il est probable qu'il n'avoit lu, ny le livre du Corps & du Sang du Seigneur de Bertram, ny son livre de la Predestination, puis qu'il n'en rapporte point les premiers mots, ce qu'il fait de tous les ouvrages des anciens qui ont passé par ses mains. Et cependant il a avancé avec une confiance qui ne luy est que trop ordinaire, que ce sont deux tres-beaux ouvrages, & tres-dignes de lecture: *Præclara opuscula, non parvæpendenda lectiois.*

Enfin le deffenseur anonyme de Pascale, nous designe par quelque qualité particuliere les autres auteurs dont il fait mention. Il n'y a que Ratranne dont il parle comme d'une personne qui luy est tout à fait inconnüe. Il fait remarquer que Raban a esté Evêque de Mayence, & Einbalde d'Auxerre; que Pascale & Egilon ont esté Abbez. Quant il vient à Ratranne: *Et Ratramnus quidam*, dit-il, *libro compositio ad Carolum Regem.* L'Auteur de la réponse, p. 613. a cru qu'il luy seroit avantageux de traduire ce passage de cette sorte: *Et Ratanne dans un livre composé pour Charles le Chauve.* Ainsi il fait dite à l'Anonyme, que pour Ratran-

ne, il ne luy estoit pas entierement inconnu; mais que pour son livre, il en avoit ou peu de connoissance, ou peu d'estime; au lieu qu'il pretend dire qu'il ne sçavoit autre chose de l'Auteur du livre écrit au Roy Charles contre l'Abbé Pascale, si ce n'est qu'il avoit pour nom Ratranne, ou Intram, comme portent deux MSS. de l'Abbaye de S. Victor.

3. Pour soutenir à present que Bertram n'est point un nom controuvé, & que l'ouvrage, qu'on luy attribué, est different de ce luy de Jean Scot, il faudroit pretendre que vers le milieu du 9. siecle, il y auroit eu deux auteurs, l'un nommé Jean Scot, connu de tout le monde pour l'auteur de la premiere traduction latine de S. Denys; l'autre appellé Bertram, ou Ratranne, ou Intram, ou Ratram, ou Bertranne, ou Bertramme: Qu'ils avoient tous deux esté secrets adversaires de Pascale, en écrivant d'une maniere qui paroist contraire à sa doctrine: Qu'ils auroient composé chacun deux ouvrages, l'un du Corps & du Sang du Seigneur, l'autre de la Predestination: Que leurs ouvrages du Corps & du Sang du Seigneur, auroient esté tous deux composés à la priere, & par le commandement de Charles le Chauve: Qu'ils auroient eu tous deux la fantaisie d'appeller Charles le Chauve, Charlemagne, ou que l'on auroit falsifié en la même maniere le titre de l'un & de l'autre ouvrage: Que l'un & l'autre de ces deux ouvrages n'auroient contenu qu'un livre d'une grandeur fort mediocre: Que ny l'un ny l'autre de leurs livres de la Predestination n'auroit esté dédié à Charles le Chauve, quoique la plus part des auteurs de ce temps-là luy aient dédié les livres qu'il composeroient sur ce sujet, comme Ratramne moine de Corbie, Loup Abbe de Ferrieres, & Hincmar Archevêque de Rheims: Qu'ils se seroient tous deux servis de passages de S. Ambroise, de S. Ierôme, & de S. Augustin, en ajoutant à la fin de chaque passage des explications peu sinneres, pour en detourner le sens à leurs desseins: Qu'ils auroient tous deux rapporté dans son entier une oraison prise du Missel Gregorien, qu'ils y auroient joint une même glose, & en mêmes termes: Qu'ils auroient tous deux esté addounez à la Philosophie d'Aristote, & seroient tous deux accoutumez à éclaircir les mysteres de nostre religion par argumens mis en forme, par entymêmes, par maximes & principes tirez de la Philosophie: Que ny l'un ny l'autre n'auroit osé decouvrir nettement sa pensée touchant le degre de

de la presence réelle : Que l'ouvrage de l'un auroit disparu en même temps que celui de l'autre a commencé à paroître, sans que personne les ait jamais vus tous deux ensemble : Enfin que de l'un de ces auteurs il n'en seroit rien resté de certain à la posterité ; en sorte que l'on ne sauroit dire s'il a esté Moine ou Abbé, Prestre ou Evêque, ny même quel a esté précisément son nom, quoique son livre soit demeuré, & que l'on connoisse fort bien le nom & les qualitez de l'autre, quoique son livre fust péri.

L'absurdité de cette pretention est trop visible, pour croire qu'elle puisse venir dans l'esprit, non pas même de ceux qui ont le plus d'intérêt à soutenir que Bertram & Jean Scot sont deux auteurs differens. Et certes s'il se trouvoit du monde qui aimast mieux se reduire à ces extrémitez, que d'avoïer ingénument que Bertram est un nom supposé, il faudroit qu'il se resolut en même temps de rendre à la plupart des Peres de l'Eglise quantité d'ouvrages, que tous les sçavans conviennent estre d'autres auteurs ; puisques les conjectures sur lesquelles on s'est appuyé pour les leur oster, ont bien moins d'apparence de verité, que celles que je viens de rapporter.

Supposant donc qu'il n'y eut jamais d'auteur du nom de Bertram, il reste à rechercher qui sont ceux qui ont publié les premiers sous ce faux nom le livre du Corps & du Sang du Seigneur, composé par Jean Scot Erigene.

Monsieur de Marca a cru qu'il n'en falloit point chercher d'autre que le même Erigene. Il semble que ce soit l'Anonyme qui l'ait engagé dans cette opinion. En effet si on tomboit d'accord que cet Anonyme eust vécu dans le 9. siecle, comme l'on le croit communément, il seroit difficile de croire qu'un autre qu'Erigene fust auteur de cette imposture. Mais il y a beaucoup de raisons qui montrent qu'il est fort probable que l'Anonyme n'est pas si ancien que l'on le fait estre.

Après avoir exposé dans le premier chapitre de son traité l'estat de la question dont il s'agissoit entre Pascale, Raban, & Ratranne, il ajoute incontinent : *Verum ad eos venimus, qui moderno tempore his contentioni-bus non timuerunt inservire.* Ce qui prouve evidemment que ce n'est pas un auteur du 9. siecle, & qu'il ne peut avoir écrit tout au plutost que sur la fin de l'onzième ; puis-que depuis le temps de Pascale jusques à celui de Berenger l'on ne trouve point qu'il y ait eu aucune dispute dans l'Eglise sur le su-

jet de l'Eucharistie.

Mais sans nous arrester à quelques autres preuves de cette nature, il suffit de dire que l'Anonyme se sert en quantité d'endroits des pensées d'Alger, & quelquefois de ses propres termes, comme quand il dit dans sa preface en parlant de l'opinion des Steicoranistes : *Super quibus periculosum esset aliquid respondere, sed magis dignum esset aures obturare, nisi periculosus foret eos talia proposuisse.* Voicy les paroles d'Alger lib. 2. c. 1. qu'il a voulu imiter. *His obscuris hæreticis periculosum esset super hoc aliquid respondere ; magisque dignum aures nebras obturare, nisi periculosus esset eos in scandalum Ecclesie talia proponere.*

Et l'on ne peut pas répondre que c'est peut estre Alger qui a emprunté de l'Anonyme ce qui se trouve de commun dans leurs écrits. Car l'Anonyme reconnoist franchement que dans tout son ouvrage il n'y a rien du sien, & qu'il a pris dans d'autres auteurs tout ce qu'il avance : *Et quia totum quod diximus, non ex nostro sumpsimus, de isto etiam quod QUIDAM SAPIENS definitur, dicamus. Scimus, inquit, HOC SACRAMENTUM MYSTERIO ET REVERENTIA OMNIMODIS A COMMUNIBUS CIBIS SECERNENDUM.*

Enfin ce Sage qu'il ne nomme point, n'est autre qu'Alger, dont il rapporte les propres paroles, en y ajoutant quelques-unes des siennes, & en changeant quelques autres selon sa maniere accoutumée. *Scimus enim, dit Alger, l. 2. c. 1. hoc sacramentum omnimodâ reverentiâ esse à communibus escis secernendum, &c.* D'où il s'ensuit clairement que cet Anonyme a vécu plus de 250. ans après Pascale ; puis qu'Alger n'a composé son traité de l'Eucharistie qu'au commencement du douzième siecle, ou sur la fin du precedent, lors qu'il estoit encore Chanoine de l'Eglise de Liege.

Il y a donc bien plus d'apparence que le livre de Jean Scot n'a commencé à paroître sous le nom de Bertram que long temps depuis le neuvième Siecle. Car puisque l'on ne trouve point que personne ait parlé de Bertram avant Siebert, qui composoit son livre des Ectivains Ecclesiastiques environ l'an 1110. & que Berenger & Lanfranc sont les derniers auteurs où il soit fait mention d'un livre composé sur le sujet de l'Eucharistie par Jean Scot, il est tres-vrai-semblable que l'on n'a changé le nom de Jean Scot en celui de Bertam, que vers la fin de l'onzième siecle.

Mais ce qui confirme merveilleusement cette conjecture, c'est que nous trouvons dans ce temps des personnes qui avoient

grand intérêt à commettre cette fourberie. J'ay déjà remarqué que l'ouvrage de Jean Scot fut condamné aux Conciles de Paris, de Verceil, & de Rome; & que dans ce dernier tenu sous le Pape Nicolas l'an 1059. l'on obligea Berenger de le jeter luy-même au feu. Les Peres de ce Concile ordonnerent sans doute qu'on en exterminerait toutes les copies par tout où elles se trouveroient. C'est ainsi que la plus-part des livres des heretiques se sont entierement perdus. Qui peut donc douter que ce ne soit Berenger, ou de ses disciples, qui dans la crainte qu'il ne restât plus d'exemplaires du livre de Jean Scot, ou pour avoir la facilité de le conserver chez eux en assurance, & de le communiquer à ceux de leur party en toute liberté, en changerent le titre, & le firent passer sous le nom de Bertram ou de Bertramne, ou de Rarram, ou de Intram, ou de Bertranne, ou peut-estre sous plusieurs de ces differens noms, mais en différentes copies?

Que si néanmoins on ne vouloit pas recevoir cette conjecture, & que l'on crût plus probable que l'Anonyme a vécu sur la fin du neuvième siècle, je ne voy pas qu'il faille

se mettre beaucoup en peine de deviner par quel accident un même livre a pu paroître sous deux noms differens, sous celui de Jean Scot, & sous celui de Bertram. Il y a plusieurs exemples de cet accident, sans que l'auteur même ait dessein de se cacher. J'ay presentement devant les yeux l'ouvrage de Pascale, du Corps du Seigneur, imprimé sous le nom de Raban. Je ne voy donc pas qu'il soit plus difficile que le livre de Jean Scot ait esté attribué à Bertram, que celui de Pascale à Raban. S'il falloit multiplier les ouvrages à proportion des noms des auteurs à qui on les donne, nous aurions bien plus de livres des anciens, que nous n'avons pas. De sorte que la preuve que l'on tire de la diversité des noms des auteurs, n'estant nullement sûre, pour faire conclure que les ouvrages sont differens, celle que l'on tire en cette rencontre des deux noms de Bertram & de Jean Scot, doit céder à la multitude des preuves & des vraisemblances contraires que nous avons rapportées, qui nous assurent que ce n'est qu'un même livre que l'on a attribué à deux auteurs.

A R T I C L E I V.

Que Jean Scot n'a point esté disciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny fondateur de l'Université de Paris.

IL se trouve des auteurs comme Possévin, Wion, & autres, qui soutiennent que Jean Scot Erigene a esté disciple de Bede, compagnon d'Alcuin, & l'un des premiers fondateurs de l'Université de Paris. D'autres comme Trithème, Balée & Cellor estiment qu'il faut reconnoître deux Jean Scots; l'un surnommé Erigene, auteur de la première traduction latine de Saint Denys, qui a vécu sous Charles le Chauve; l'autre disciple de Bede, qui du temps de Charlemagne fonda l'Université de Paris avec Alcuin, comme on l'apprend d'un ancien auteur anonyme chez Vincent de Beauvais, *Specul. hist. l. 23. c. 173.*

Ces deux opinions sont également éloignées de la vérité. Pour le faire voir, il faut prouver deux choses: 1. Qu'Erigene n'a point esté disciple de Bede: 2. Que l'Université de Paris n'a point eu de fondateur, ny Alcuin de compagnon, ny Bede de disciple, du nom de Jean Scot.

La première de ces deux propositions ne

soffre aucune difficulté; puisque Bede est mort l'an 735. & qu'Erigene estoit encore en vie vers l'an 870. Car de vouloir soutenir que celui cy a vécu plus de 150. ans, & qu'il estoit âgé de pres de huit vingts ans, lors que le Pape Nicolas manda à Charles le Chauve de le luy envoyer à Rome, pour examiner si les bruits qui courroient de luy estoient veritables, ce seroit une pretention ridicule.

La preuve de la seconde proposition n'est guerre moins evidente, puis que l'auteur anonyme cité par Jean de Beauvais, qui est le seul appuy de ceux qui reconnoissent un Jean Scot disciple de Bede, & fondateur de l'Université de Paris avec Alcuin, donne ausly ces deux qualitez à Raban Archevêque de Mayence, decedé l'an 856. & à Claude Evêque de Turin, qui estoit encore en vie l'an 839. comme on peut voir dans l'Italie sacrée de *Vghellius t. 2. in Episc. Taurin.* Ce qui montre evidemment que ce Jean Scot dont il parle, n'est autre que Jean Erigene

que nous avons vu n'avoir pu estre disciple de Bede. *Alcuinus*, dit cet Anonyme, *studium de Roma Parisius transfudit, quod illuc à Graecia transfatum fuerat à Romanis; fueruntque Parisius fundatores illius studii quatuor Monachi Bedae discipuli, scilicet Rabanus & Alcuinus, Claudius, & Iohannes Scotus.*

Certes il y a sujet d'estre surpris, que sur une fable pleine de faussetez si visibles, l'on pretende établir la necessité de reconnoître deux Jeans Scots; l'un disciple de Bede, l'autre surnommé Erigene, que l'on sçait avoir vécu long-temps depuis. Car si ce seul témoignage d'un auteur inconnu estoit suffisant pour nous obliger à admettre deux Jeans Scots, pourquoy ne vous obligera-t-il point à admettre aussy deux Rabans, & deux Claudes; les uns contemporains de Jean Scot Erigene, les autres disciples de Bede, & compagnons d'Alcuin & de cet autre Jean Scot, & enfin fondateurs de l'Université de Paris.

Cependant personne ne s'est encore avisé de dire qu'il y ait eu deux Rabans. Tous sont d'accord qu'il n'y en a eu qu'un; & l'on se moque de ceux qui le font, ou disciple de Bede, ou compagnon d'Alcuin en la fondation de l'Université de Paris. Je ne voy donc pas pouquoy il ne sera pas permis de raisonner de la même façon de Jean Scot. Car d'alleguer que Sigebert parle d'un Iean Scot différent d'Erigene, c'est une chose inutile; puisque Sigebert bien loin de faire cet autre Jean Scot compagnon d'Alcuin, ou disciple de Bede, le fait au contraire plus ancien que S. Adèle decedé l'an 709. plus de 25. ans avant Bede, & près de cent ans avant Alcuin.

Je sçay bien que Iean Balée, & quelques autres qui l'ont suivi, distinguent deux Claudes; l'un Espagnol, disciple de Felix d'Urgel, & Evêque de Turin, qui a vécu sous Loüis le Debonnaire, & contre lequel Ionas Evêque d'Orleans a composé trois livres du culte des images; l'autre Irlandois, disciple de Bede, & auteur de quantité d'ouvrages sur la Sainte Ecriture, entre autres de trois livres sur S. Matthieu, & d'un commentaire sur l'epistre aux Galates. Il ajoute que celui-cy s'appelloit Claude Clement, & que c'est ce Clement dont parle Notkerus Balbulus, lors qu'il décrit les premiers commencemens de l'Université de Paris: *Contigit*, dit-il, *hist. fran. t. 2. duos Scotos de Hibernia cum mercatoribus Britannis*

*ad litus Gallia devenire, viros & in Secularibus & in Sacris Scripturis incomparabiliter eruditos. Quò percepto, ingenti gaudio repletus Carolus Magnus, premium quidem apud se utrumque parvo tempore tenuit: postea eorù cum ad expeditiones bellicas urgeretur, unum eorum nomine CLEMENTEM in Gallia residere præcepit, cui & pueros nobilissimos, medicos, & infimos satis multos commendavit, & eis prout necessarium habuerunt, victualia ministrari præcepit, habitaculis opportunis ad habitandum deputatis: alterum verò in Italiam direxit, cui & monasterium sancti Augustini juxta Ticinensem urbem delegavit, ut qui illuc ad eum voluissent ad descendendum congregari, potuissent. Ulricus lit: Alterum verò nomine Albinum, in Italiam direxit. In Prefat. syllog. Epist. Hibernicarum. Aventin donne aussy le nom d'Albin à ce compagnon de Clement. *Annal. Byzorum l. 4. p. 220.* Ce qui montre que ceux-là s'abusent qui croyent que le compagnon de Clement n'estoit autre que Iean Scot, à qui pour cette raison ils donnent la qualité de premier fondateur de l'Université de Pavie.*

Cette opinion de deux Claudes est aussy mal fondée que celle de deux Jeans Scots. Car on ne trouvera point que personne avant Balée ait parlé d'un auteur nommé *Claude Clement*. *Clement* aussy, dont fait mention Notker, estoit Irlandois; au lieu que *Claude*, dont il est parlé dans l'Anonyme, n'estoit point; puisqu'il remarque expressément, que de ces quatre disciples de Bede & fondateurs de l'Université de Paris, il n'y avoit que Iean qui fust d'Irlande. De plus Notker ne fait point *Clement* disciple de Bede, quoiqu'il remarque en ce même endroit, qu'Alcuin qui vint en France quelque temps après *Clement*, avoit esté disciple de Bede. Enfin l'on reconnoît tres-evidemment par la comparaison de la preface des livres de Ionas Evêque d'Orleans, avec celles des commentaires de *Claude* sur S. Matthieu & sur l'Epistre aux Galates, que l'auteur de ces commentaires est assurément l'Evêque de Turin.

Il faut donc avouer que comme l'on n'admet qu'un Raban, aussy n'y a-t-il point de raisons qui puissent obliger à reconnoître plus d'un *Claude*, & plus d'un *Iean Scot*; & que pas un de ces trois n'a esté ny disciple de Bede, ny compagnon d'Alcuin, ny fondateur de l'Université de Paris.

ARTICLE V.

Que Jean Scot Erigene n'a point esté Abbé d'Æthelinge en Angleterre.

L'Auteur de la réponse au traité de la Perpetuité p. 560. dans le dessein qu'il a pris de nous persuader que Jean Scot a esté dans son siècle & dans les suivans en une tres-grande reputation de sçavoir & de sainteté, le comble hardiment de toutes les loüanges que les historiens d'Angleterre ont données à Jean le Saxon compagnon de saint Grimbald precepteur du Roy Alfrede, & Abbé d'un celebre monastere de fondation royale, nommé Æthelinge. Il est néanmoins evident que Jean Erigene, & Jean Abbé d'Æthelinge, sont deux personnes differentes.

1. Florent de Worcester, *ad ann. 887.* Guillaume de Malmesbury *de gest. Reg. Ang. l. 2. c. 4.* Simeon de Dunelme, *ad ann. 888.* Roger de Hoeden, *ad ann. 887.* & Matthieu de Westminster, *ad 888.* sont tous d'accord que Jean Abbé d'Æthelinge, estoit d'Angleterre, de la contrée des Saxons Occidentaux. Assere aussy le remarque expressément dans la vie du Roy Alfrede, qu'il a composée du vivant de l'Abbé d'Æthelinge. Idè, dit-il, *de rebus gestis Alfred. DIVERSI GENERIS MONACHOS in eodem monasterio congregare studuit; primum Ioannem presbyterum & monachum, scilicet Ealsaxonum genere, Abbatem constituit.* Tous les anciens au contraire nous allient de Jean Scot, qu'il estoit Irlandois. *Autor, dit Hincmar, jactatur à multis Ioannes Scotigena. l. 1. de prædest. c. 31.* & le Bibliothecaire Anastase: *Ioannem immò Scotigenam. Epist. ad Carol. Regem.* & le Pape Nicolas dans une lettre à Charles le Chauve: *Quidam vir Ioannes, natione Scotus. Ad ann. 883* & Matthieu de Westminster *ad ann. 883. Venit in Angliam Ioannes natione Scotus:* Enfin ceux qui ont donné le surnom ou d'Erigene, comme Sigebert; ou d'Eringene, comme porte un MS. de près de 800. ans, qui contient les ouvrages de saint Denys tournez en Latin par Jean Scot, témoignent clairement qu'il estoit d'Irlande, puisq'ue l'Irlande dans la langue de ceux du país s'appelle *Eri*, ou *Erim*. Ce n'est pas icy le lieu de montrer que l'Irlande s'appelle chez tous les anciens *Scotia*, & les Irlandois *Scoti*; puisq'ue nous est indifférent que l'on fasse Jean Erigene Ecossois ou Irlandois.

2. Les historiens qui parlent de la venue de Jean Scot en Angleterre, marquent que ce

qui l'obligea de quitter la France, fut la honte qu'il avoit d'y passer pour un heretique: *Quare & hereticus putatus est, dit Simeon le Dunelme ad an. 882. cuius opinionis particps fuisse dignoscitur Nicolaus Papa, qui est in Epistola ad Carolum: Relatum est apostolatu nostro &c. Propter hanc ergo infamiam raduit eum Francia, venitque ad Alfredu Regem. Et Matthieu de Westminster, ad ann. 883. Propter hanc ergo infamiam Ioannes Franciam relinquens, Regem Alfredu petiit.* Roger de Hoeden écrit la même chose. Ceux au contraire qui parlent de l'arrivée de Jean compagnon de S. Grimbald, precepteur d'Alfrede, & depuis Abbé d'Æthelinge, allient qu'il fut invité de venir en Angleterre, par une Ambassade que le Roy Alfrede envoya en France tout exprès à ce dessein. Voicy comme en parle Matthieu de Westminster, *ad ann. 872: Legatos ad Gallias direxit Rex Alfredu, & inde S. Grimbaldum sacerdotem & monachum, nec non Ioannem presbyterum & monachum, bonis moribus adornatum, ex ultimis etiam Wallanorum finibus, de monasterio S. David Asserum ad suum ascivit consortium.* Florent de Worcester témoigne le même, *ad ann. 872. Legatos etiam ultra mare ad Galliam direxit. Inde S. Grimbaldum sacerdotem & monachum, Ioannem quoque aquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum; Asserum etiam à Monasterio S. David advocavit. Et Assere luy-mesme, anno 884. Legatos ad Gallias magistros inquirere direxit; indeque advocavit Grimbaldum sacerdotem & monachum, Ioannem quoque aquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum, & in omnibus disciplinis literaria artis eruditissimum, & in multis aliis artibus artificiosum; quorum doctrinâ Regis ingenium multum dilatarum, & eos magnâ potestate ditavit, & honoravit. His temporibus ego quoque à Rege advocatus de occidentis & ultimis Britannia partibus ad Saxoniam adveni.*

3. Le Pape Nicolas mande à Charles le Chauve, qu'il le prie de luy envoyer au plustost Jean Scot, ou tout au moins de ne pas permettre qu'il demeure plus long-temps dans l'Université de Paris, de peur qu'il ne la corrompe par ses erreurs: *Hinc est quod dilectioni vestra vehementer rogantes mandamus, quatenus apostolatu nostro prædictum Ioannem representari faciat, aut certe Parisiis*

in studio, cujus jam olim capital fuisse prohibetur, morari non sinatis; ne cum tritico sacri eloqui grana lolii & zizania miscere dignoscatur, & panem quarentibus, venenum porrigat. Ce fut sans doute incontinent après ces lettres, que Jean Scot se retira en Angleterre. Puis donc que le Pape Nicolas a gouverné l'Église depuis l'an 858. jusques à 868. il faut mettre l'arrivée de Jean Scot en Angleterre environ l'an 864. c'est à dire viugt ans avant qu'Alfred eût venir auprès de soy Grimbald & Jean : Car Assère nous assure que ce ne fut que l'an 884.

4. L'auteur de la réponse dans la réponse au premier traité p. 45. écrit que Jean Scot est mort l'an 884. ou même l'année précédente. Comment donc est-il possible que ce soit ce Jean qu'Alfred Roy d'Angleterre fit appeler pour la reputation de son sçavoir, & à qui tous les historiens rendent témoignage d'avoir esté personnage de grand esprit & de grande éloquence, docteur consommé en toute littérature, prestre & moine très-saint, Abbé d'un monastere de fondation royale; puisque celuy-cy ne fut fait Abbé que l'an 888. ou 887. comme tous les historiens en conviennent, & qu'il ne commença à regenter à Oxford que l'an 886. comme on l'apprend des annales du monastere de Winchester, dont Grimbald fut fait Abbé en même temps que Iean son collègue de celuy d'Æthelinge. *Igitur anno dominica Incarnationis 886. anno secundo ad-*

ventus S. Grimaldi in Angliam, incepta est Vniuersitas Oxonia, primitus in ea regentibus S. Grimbaldo Ioanne monacho, & collegâ S. Grimaldi, viro acutissimi ingenii.

Enfin tous les historiens d'Angleterre qui ont parlé de Jean Scot, le distinguent de Iean le Saxon Abbé d'Æthelinge, compagnon de Grimbald, & precepteur d'Alfred. Il n'y a que l'Abbé de Croulande qui les ait confondus ensemble : *Viros literatissimos, dit-il, de terris exteris ad se accersens Alfredus, aliquandiu in palatio secum pro sacris literis addiscendis retentos, diversis demum prælatiis & dignitatibus promovit. Hinc S. Grimbaldum evocatum è Francia, suo novo monasterio, quod Vintonia construxerat, præfecit in Abbatem. Similiter de veteri Saxonia Ioannem cognomento Scotum acerrimi ingenii philosophum ad se alliciens, Adelingia monasterii sui constituit prælatum. Ambo isti doctores, sacerdotis gradu, professione monachi sanctissimi erant.*

Il semble qu'Indulph se soit laissé surprendre à quelque imposteur affectonné à Iean Scot. Car ce qu'il remarque du pays d'où il se rendit auprès d'Alfred, a sans doute esté concerté à dessein pour faire croire que si l'Abbé d'Æthelinge se trouve dans quelques auteurs surnommé le Saxon, ce n'est pas qu'il le fust effectivement, mais parce qu'il avoit long-temps demeuré dans le pays d'Essex, & qu'Alfred l'en avoit appellé lors qu'il le voulut avoir pour precepteur.

ARTICLE VI.

Que l'histoire du martyre de Iean Scot est peu assurée.

Q Voy que l'on allegue pour témoins du martyre de Jean Scot, Guillaume de Malmesbury, Simeon de Dunelm, Roger de Hoeden, Matthieu de Westminster, Helinaud Moine de Froidmond, Vincent de Beauvais, & S. Antonin; on peut néanmoins assurer que tous ces auteurs & quantité d'autres modernes qui les ont suivis, ne rendent pas ce martyre plus assuré, que le seul témoignage de Guillaume de Malmesbury; puisque c'est de luy que tous les autres ont pris ce qu'ils en rapportent, & qu'ils n'ont fait que copier ses propres termes.

Il est vray qu'on lit aussy l'histoire du martyre de Jean Scot dans le Continuateur anonyme de Bede, qui, selon Vossius, a écrit plus de 500. ans avant le Bibliothecaire de Malmesbury. Mais il est clair que les trois livres de la continuation de Bede, imprimés

pour la première fois à Heidelberg l'an 1587. ne sont que des extraits tirez mot pour mot de l'histoire des gestes des Rois d'Angleterre, composée par le même Guillaume de Malmesbury.

Aussy les deux raisons qui ont meu Vossius à croire que l'auteur de cette continuation estoit mort environ l'an 1087. sont-elles foudées sur de fausses suppositions. Car Henry I. Roy d'Angleterre ne prit pas la possession de ce Royaume après le décès de son pere Guillaume le Conquerant, mais après celuy de son frere Guillaume second, arrivé l'an 1100. Guimond aussy n'est pas mort vers l'an 1080. comme on le croit communément, mais il est parvenu jusques au 12. siècle; puisque nous apprenons d'un auteur de son tēps, Içavoir Odericus Vitalis l. 3. ad ann. 1070. qu'il ne fut de Cardinal de

l'Eglise Romaine Archevêque de celle d'Arverne, que sous le Pontificat d'Urbain II. c'est adire environ l'an 1094. & qu'il vécut longtemps depuis : *Præfatus Archiepiscopus Ecclesiam sibi commissam diu rexit.*

Guillaume de Malmesbury a traité en deux différentes rencontres de Jean Scot ; dans son histoire des Rois d'Angleterre, & depuis dans le livre 5. des Pontifes. Ce dernier ouvrage n'a pas encore esté donné au public. Il paroît par ce qui s'en trouve dans Nicolas Harpsfelde, *Hist. Eccles. Ang. sec. 9. c. 12.* que Simeon de Dunelme en a tiré ce qu'il raconte, tant des raisons qui obligèrent Jean Scot à le retirer de France en Angleterre, comme de quelques autres circonstances de sa vie & de son martyre. Voicy ce qui fait à nostre sujet.

Hoc tempore dit Guillaume de Malmesbury de gest. Reg. Ang. l. 2. c. 4. creditur fuisse Ioannes Scottus, vir perspicacis ingenii, & multa facundia, qui dudum concereptantibus undique bellorum fragoribus, in Franciam ad Carolum Calvum transierat. . . . Succedentibus annis munificentia Alfredi allectus venit in Angliam, & apud monasterium nostrum à pueris quos decebat, graphariis, ut scriberet, perforatus, etiam martyr estimatus est; quod sub ambiguo ad injuriam sanctæ animæ non dixerim, cum celeberrimæ ejus memoriam sepulchrum in sinistro latere altaris, & epitaphi prodant versus, scabvi quidem, & moderni temporis lima carentes, sed ab antiquo non ita deformes.

Clauditor hoc tumulo sanctus sophista Ioannes, Qui ditatus erat jam vivens ægrotate miro. Martyrio tandem Christi conscendere regnum, Quo meruit, sancti regnant per sæcula cuncti.
Et voicy ce que dit Simeon de Dunelme : *in recap. ad an. 883.*

Hujus Regis Alfredi tempore venit in Angliam Ioannes Scottus, vir perspicacis ingenii & multa facundia, qui dudum relicta patria Franciam ad Carolum Calvum transierat. . . . Quare & hereticus putatus est. . . . Hujus opinionis particeps fuisse cognoscitur Nicolaus Papa, qui ait in epistola ad Carolum : Relatum est apostolatu nostro &c. Propter hanc ergo infamiam tadduit eum Francia, venitque ad Regem Elfredum, cujus munificentia illeçtus, & magisterio ejus, ut ex scriptis Regis intelligitur, Melduni resedit, ubi post aliquot annos à pueris quos docebat, graphariis foratus, animam exiit, tormento gravi & acerbo, ut dum iniquitas valida, & manus infirma sæpe frustraretur, & sæpe impeteret, amarum mortem obiret. Iacuit aliquandiu in honora sepultura in B. Laurentii Ecclesia, quæ fuerat nefanda necis conscia. Sed ubi divinus favor multis noctibus super eum lucem indulsit

igneam, admoniti monachi in majorem transtulerunt Ecclesiam, & ad signistram altaris posuerunt. Harpsfelde a lu dans Guillaume de Malmesbury : Propter hanc ergo infamiam tadduit eum Francia, venitque ad Regem Elfredum, cujus munificentia & magisterio usus, ut ex scriptis Regis intellexi, sublimis Melduni resedit.

Il faut distinguer dans cette histoire ce que Guillaume de Malmesbury a tiré des anciens monumens de son Eglise, & ce qu'il y a ajouté de sien. S'il est raisonnable que l'on reçoive le premier sans beaucoup de discussion, aussy ne doit-on point trouver étrange que l'on tienne le reste pour suspect; puisqu'il y a sujet de craindre que Guillaume de Malmesbury ne soit tombé dans une erreur semblable à celle de l'Abbé Ingulphc; & que craignant de confondre Jean Scot avec Jean le Saxon, il ne l'ait confondu sans raison avec Jean le Martyr.

On ne peut pas douter qu'il ne faille mettre dans le premier rang les vers qu'il témoigne estre gravez sur un des monumens de la grande Eglise de Malmesbury: d'où l'on appiend que *Jean de Malmesbury* estoit un homme docte, qui a souffert le martyre, & qu'il a eu le surnom de *Sophiste*, ou plutost de *Sage*. Car c'est ainly que l'appellé *Gotzelin* dans son Catalogue des Saints entretex en Angleterre, qu'il composa sur le commencement du douzième siecle, peu auparavant que Guillaume de Malmesbury mist au jour son histoire : *S. Adelmus*, dit-il, & *Ioannes sapiens in loco qui dicitur Adensbirig. Apud Vsserium de Eccles. Christ. success. & sta. u. c. 2. p. 42.*

Pour ce qui est du genre de mort qu'on luy fist souffrir, Guillaume de Malmesbury en parle en des termes qui font aisez voir qu'il n'en estoit pas fort assuré. Et sans doute que les Ministres ne seroient pas beaucoup d'estat d'une preuve pareille à cette lumiere qu'il dit avoir paru sur le tombeau de Jean le Sophiste.

Mais sans nous arrester à ces circonstances, qui dans le fond sont de peu de conséquence, puisq'ue le monument dressé à Jean le Sage dans la grande Eglise de Malmesbury, l'épitaphe qu'on luy a gravé, & le témoignage de *Gotzelin*, sont des preuves aussy authentiques de sa sainteté, qu'on en puisse raisonnablement souhaitter; il reste à examiner si ce saint Martyr a esté precepteur du Roy *Alfred*, ou s'il n'est point différent de Jean Scot *Erigene*. Car ce sont ces deux choses que Guillaume de Malmesbury semble avoir empruntées d'ailleurs, en quoy

consiste le point de la difficulté.

D'abord je remarque que Guillaume de Malmesbury est le premier de tous les historiens qui ait donné au Roy Alfrede deux precepteurs du nom de Iean, l'un surnommé le Saxon, Abbé d'Æthelinge; l'autre surnommé Scot, & depuis Martyr.

Affere qui connoissoit tres-particulièrement les maîtres d'Alfrede, puis qu'il en a esté du nombre, en fait un dénombrement assez exact dans la vie de ce pieux Prince. Il parle *in reb. gest. Ælfredi regis p. 14.* de Werfriche Evêque de Worcester, & de Pleimunde Archevêque de Cantorbery, d'Æthelstan, & de Wernuste, de Grimbald, & de Iean son collegue, & enfin de luy-même. Pourquoy donc passer sous silence Iean Scot? Pourquoi ne rien dire de sa mort si tragique, luy qui nous décrit si au long & si en détail p. 18. l'attentat de quelques moines du monastere d'Æthelinge contre la vie de leur Abbé Iean le Saxon?

Hirsphele dans son histoire *secul. 9. c. 12.* d'Angleterre écrit qu'Affere a reconnu deux Icans; le Saxon, & Erigenc. Mais puis qu'il prouve evidemment dans cette même histoire que les chroniques ou annales attribuées à Affere, dans lesquelles il est fait mention d'Erigenc, ne sont pas de luy, mais d'un auteur qui a vécu depuis Marianus Scotus decedé l'an 1086. il est evident que l'on ne peut se servir de ce témoignage pour établir deux precepteurs d'Alfrede du nom de Iean.

Aussy du temps d'Ingulphe, qui écrivoit sur la fin de l'onzième siecle, c'estoit enco une chose si certaine qu'Alfred n'avoit point eu d'autre maître du nom de Iean que le compagnon de Saint Grimbald Abbé d'Æthelinge, que ceux qui voulurent faire passer Iean Scot pour un des precepteurs de ce religieux Prince, se virent contraints de le confondre contre toute sorte d'apparence avec Iean le Saxon.

Florent de Worcester, auteur un peu plus ancien que Guillaume de Malmesbury, passe aussy sous silence Iean Scot en parlant des precepteurs d'Alfrede *in chronic. ad ann. 872.* & n'en reconnoist point d'autre du nom de Iean que le compagnon de S. Grimbald.

L'auteur des chroniques publiées sous le nom de Brompton Abbé de Ierevaux, *ad ann. 22. Alfredi*, met au rang des maîtres d'Alfrede, Iean Moine de S. David, que Iean Balée pretend n'estre point different de Iean Scot Erigenc, & Martyr de Malmesbury; mais il se trompe. Car on ne trouvera point

que personne ait jamais écrit que Iean Scot ait esté Religieux dans le monastere du S. David, ny que Iean de S. David ait en pour surnom celuy de Scot ou Erigenc. De plus Iean de saint David estoit Anglois, ce qu'on ne peut pas dire de Iean Scot. Enfin il est evident que le texte de Brompton est corrompu; & qu'au lieu de lire, *Ipse Rex elemosyna dator S. Grimbaldum Monachum, literatiora & cantu peritum, de partibus Gallia, & Ioannem monachum de monasterio S. David Menenia in ultimis finibus Wallia posito ad se vocavit, ut literaturam ab eis addisceret*; il faut remettre de S. Grimbaldum monachum, literatiora & cantu peritum, de partibus Gallia, & Ioannem monachum [quoque acerrimi ingenii virum; Asserum etiam monachum] de monasterio S. David Menenia, in ultimis finibus Wallia posito ad se vocavit.

En effet tous ceux qui ont écrit des precepteurs d'Alfrede joignent à S. Grimbald Iean son collegue, & Affere Moine de S. David: F. Gallus, dit Florent, *sanctum Grimbaldum sacerdotem & monachum, virum venerabilem, cantorem optimum; Ioannem quoque aquè presbyterum & monachum, acerrimi ingenii virum; Asserum etiam de occidentis & ultimis Britannia finibus in monasterio S. David ad vocavit.* Affere, Ingulphe, Guillaume de Malmesbury, & Matthieu de Westminster écrivent de la même façon des precepteurs d'Alfrede, sans faire mention d'un Moine de S. David different d'Affere.

Le Bibliothecaire Anastase excusant Jean Scot d'avoir tourné S. Denys mot pour mot, en parle comme d'un homme qui n'estoit plus en vie: *Quod eum, dit-il, non egisse ob aliam causam existimo, nisi quia cum esset humilis spiritus, non presumpsit verbi proprietatem deserere, ne aliquo modo à sensu veritate decideret. Unde factum est, ut tantum virum (Dionysium) intra cuiusdam labyrinthi difficultia irretiret, & in antris profundioribus inuisibilibiorem quodammodo collocaret; & quem interpretatum suscepit, adhuc redderet interpretandum.* Il est marqué dans le manuscrit des Iesuites de Bourges à la fin de cette epistre d'Anastase à Charles le Chauve, qu'elle a esté écrite le 10. des Calendes d'Avril, indict. 8. c'est à dire l'an 875. six ans après le 8. Concile General, dont elle fait mention. Ce qui montre evidemment que Iean Scot n'a point esté precepteur d'Alfrede, qui n'a commencé à s'adonner aux lettres que l'an 884. Aussy n'est-il pas vrai-semblable qu'un Prince si religieux se soit voulu servir d'un homme fait comme Erigenc, décrié pattout comme un heretique, chassé de l'Univerité

de Paris à la priere & à la poursuite du Pape Nicolas, & rempli de quantité d'heresies contraires aux premiers fondemens du Christianisme.

A cette premiere remarque j'en ajoutera y une seconde, qui affoiblit merveilleusement le témoignage du Bibliothecaire de Malmesbury. C'est que la sainteté & le martyre de Jean Scot estoient universellement ignorez dans toute l'Eglise environ 70. ans avant que Guillaume de Malmesbury composast son histoire des Rois d'Angleterre. Nous avons plusieurs lettres de Berenger écrites en faveur de Jean Scot contre ceux qui le traitoient d'heretique. Entr'autres il y en a une, où il represente à un de ses amis les raisons dont il se pourra servir pour attirer le Roy Henry à prendre sous sa protection Jean Scot. Il est certain que c'estoit le lieu de presser vivement cette pretenduë sainteté, & ce pretendu martyr dont parle Guillaume de Malmesbury. Cependant Berenger se contenta d'appeller Jean Scot, un homme docte, *Erudito illi viro Iohanni*, & d'implorer le secours de la Majesté Royale pour un mort, contre les calomnies des vivans : *Vnde ferat oportet defuncto patrocinium, contra calumnias nunc viventium*. Sans doute qu'il n'en eust pas parlé avec un tel excès de froideur, s'il eust esté tenu de son temps pour un Saint, ou pour un Martyr, ou même s'il eust passé pour tel dans la pensée & dans son esprit.

Ascelin aussi n'eust pas prononcé si résolument, que Jean Scot estoit un heretique, & qu'il le tiendroit toujours pour tel. Il eust sans doute mis de la différence entre son livre de l'Eucharistie & sa personne. En condamnant l'un comme contenant une doctrine contraire à celle de l'Eglise Catholique, il n'eust pas perdu toute sorte de respect pour l'autre : ou tout au moins trouveroit-on quelque endroit dans ses lettres contre ces titres de Saint, & de Martyr, qu'il auroit pretendu luy estre accordez à tort & sans raison.

Enfin il est difficile de concevoir que le martyr de Jean Scot ne soit point venu à la connoissance de Berenger, ny de ses disciples pendant l'espace de plus de trente ans que durèrent les contestations de l'Eucharistie dans l'onzième siecle. On ne peut pas nier qu'après que Berenger eut esté condamné à allumer luy-même le feu dans lequel il devoit de sa propre main jeter le livre de Jean Scot en la présence du Pape Nicolas & de près de six-vingt Evêques, le bruit de cette action assez surprenante, ne se répandit incontinent partout, & il est certain

qu'il donna occasion aux Berengariens de rechercher avec plus d'ardeur & de curiosité que jamais, toutes les particularitez de la vie & de la mort d'Erigenne, si elles ne leur estoient pas encore entierement connues. Mais sur tout il faut que cette recherche se soit faite particulièrement en France, & en Angleterre, où l'opinion de Berenger fit dès son commencement beaucoup de progrès, si l'on en croit Matthieu de Westminster. Cependant c'est une chose constante que du temps d'Ingulphe celebre Abbé de Cronlande (c'est-à-dire vers l'an 1090.) Jean Scot n'estoit pas encore reconnu en Angleterre pour Martyr. Car autrement Ingulphe ne l'auroit pas confondu, comme il a fait, avec Jean le Saxon compagnon de S. Grimbald, & Abbé d'Æthelinge.

Je remarque pour troisième consideration, que les deux endroits où Guillaume de Malmesbury parle du martyr de Jean, ne sont remplis que de doutes, de craintes, & de soupçons : *Hoc tempore*, dit-il, *creditur fuisse Iohannes Scotus. Propter hanc infamiam (credo) tradit eum Francia. Ælfredi munificencia & magisterio usus, ut ex scriptis Regis INTELEXI, sublimis Melduni resedit, à pueris quos docebat, graphiis, ut fertur, perforatus, etiam martyr æstimatus est. Quod sive ambiguo, ad injuriam sanctæ animæ non dixerim*. Ces façons de parler peu communes à Guillaume de Malmesbury, seroient toutes seules capables de faire douter de la verité de cette histoire.

De plus l'on y apperçoit de la contradiction. Car si Jean Scot s'est retiré de France en Angleterre quelque temps après les lettres de Nicolas à Charles le Chauve, comme Guillaume de Malmesbury l'insinué, il est impossible qu'il soit venu aussitôt à la Cour du Roy Alfrede, puisqu'il n'a pris possession du Royaume d'Angleterre que depuis la mort du Pape Nicolas, & que les dix premieres années de son regne ont esté continuellement troublées de guerres & d'irruptions de barbares.

Aussi Matthieu de Westminster retarde-t-il la suite de Jean Scot en Angleterre jusques en l'an 883. Mais parceque les lettres du Pape Nicolas, rapportées par Guillaume de Malmesbury, ne s'accordent pas bien à cette chronologie, il a changé le nom de Nicolas en celui de Pontife Romain : *Hujus opinionis particeps fuisse dignoscitur Pontifex Romanus, qui in epistola ad Carolum Regem, dixit: Relatum, &c.* Ce qui a fait croire à quelques uns, comme à M. Duval, que ces lettres estoient du Pape Marin : qui a tenu

le saint Siege l'an 883. & duquel Matthieu de Westminster parle par deux fois en ce même endroit. Mais ce qui se lit dans ces lettres, de la version latine de S. Denys, montre évidemment qu'elles sont du Pape Nicolas, & non point de Mariu.

Que si l'on ajoute à ces trois considerations les faux bruits, mais tous avantageux à Jean Scot, que l'on fit courir depuis que son livre de l'Eucharistie eut esté condamné dans les Conciles de Paris, de Verceil, & de Rome, il ne sera pas difficile de croire que les auteurs de ces faux bruits sont les mêmes qui se sont efforcez de le faire passer pour S. Jean surnommé le Sage, & martyr de Malmesbury.

Nous avons vu comme on l'a fait passer pour un disciple de Bede, & l'un des premiers fondateurs de l'Université de Paris: comme on a fait accroire que c'estoit le même que ce saint & tres-docte personnage Jean le Saxon compagnon de S. Grim-

bald, precepteur du Roy Alfrede, & Abbe d'Æthelinge: comme on a taché de luy soustraire le Dialogue des natures rempli de quantité d'heresies tres-grossieres, & condamnées par les Saints Peres de l'Eglise, & par les Conciles œcumeniques: comme au contraire on a supposé à son ouvrage du Corps & du Sang du Seigneur, le nom de Bertram, pour en pouvoir conserver des copies en toute seureté. Il est donc croyable que ce sont ces imposteurs qui ont surpris Guillaume de Malmesbury par le moyen de quelque écrit supposé sous le nom du Roy Alfrede, où il estoit parlé de Jean Scot, comme de l'un de ses precepteurs, & à qui il avoit donné permission de se retirer en l'Abbaye de Malmesbury: *Regis munificentia & magisterio usus*, dit-il, *VT EXSCRIPTIS EIVSDEM REGIS INTELLEXI sublimis Melduni resedit.* C'est, ce me semble, ce que l'on peut apporter de plus vrai-semblable en cette rencontre.

ARTICLE VII.

Que Jean Scot Erigene n'a point esté mis au rang des Martyrs par l'autorité sacrée des Pontifes; & que son nom ne se trouve point dans aucune édition du Martyrologe Romain.

L'AVTEUR de la réponse dit p. 561. que tout ce qui se trouve dans les historiens d'Angleterre à la loüange de Jean Scot, n'est pas considerable au prix de ce que nous apprenons par des témoignages fort assurez, qu'il a esté mis après sa mort au catalogue des Saints.

Thomas Fuller, dit-il, dans son histoire Ecclesiastique d'Angleterre, nous dit qu'il fut tenu pour martyr de JESUS-CHRIST, & que sa commemoration anniversaire se trouve marquée au 4. des ides de Novembre dans le Martyrologe imprimé à Anvers l'an 1586; par le commandement de Gregoire XIII. Il ajoute, que c'a esté Baronius qui l'a ôté du martyrologe, en haine de ce qu'il avoit écrit contre la presence réelle, alleguant sur ce sujet Henry Fitz-Simon in 2. edit. catalog. SS. Hibern. qui soutient l'action de Baronius, & dit qu'on preparoit de son temps une Apologie pour justifier ce procédé. Vsserius témoigne aussi, que dans le catalogue des Saints entrez en Angleterre, dressé sur les vieux monumens Anglois par un Moine de Cantorbery du temps d'Anselme, c'est-à-dire au commencement du douzième siecle, il y a ces mots: S. Adelmus, & Ioannes Sapiens, in loco qui dicitur Adelmisbirig, notantur requiescere. Le Martyrologe de l'Eglise Gallicane quineus a esté donné par M.

l'Evêque de Toul, en parle d'une manière de n'en pouvoir plus douter. Car dans le supplément au 4. des ides de Novembre, il a marqué la commemoration qui se fait de S. Jean surnommé Scot martyr, tué à Malmesbury par quelques jeunes enfans débravez. Et dans l'appendix il y a ces mots: S. JEAN ESCOSSOIS de nation, Martyr par la grace de Dieu, interprete de la Hierarchie de S. Denys, laquelle il traduisit de grec en latin, & la dédia à Charles le Chauve. Molanus sur le rapport de Deidonat dans son histoire Escossoise assure que ce Jean fut mis au rang des Martyrs de Christ par la sacrée autorité des Pontifes.

Il y a aussi peu de verité dans tout ce discours que dans tout le reste de ce chapitre 3.

1. Il est faux que l'on ait imprimé un Martyrologe à Anvers, par le commandement de Gregoire XIII. l'an 1586. Aussi Sixte V. avoit-il succédé à Gregoire dès le mois de May de l'année 1586.

2. On ne trouvera point dans aucun Martyrologe Romain imprimé à Anvers, ou ailleurs, la commemoration de Jean Scot marquée au 4. des ides de Novembre. Il y en a qui alleguent les éditions des années 1573. 1580. 1583. Mais l'on verra incontinent ce

qui a donné lieu à ces fausses persuasions.

3. Il est faux en consequence que Baronius ait osté du Martyrologe le nom de Jean Scot, en haine de ce qu'il avoit écrit contre l'Eucharistie.

4. Il est faux aussi que Henry Fitz-Simon ait écrit qu'on preparoit de son temps une apologie pour justifier le procedé de Baronius ; il dit au contraire que l'apologie qu'on preparoit, estoit pour deffendre Jean Scot. *Addit Henricus Fitz-Simon in catalogo SS. Hibernia, se scire pro I. Scoto paratam esse apologiam, plurimorum ac maximorum Pontificum, Cardinalium doctorum calculis comprobata. Vsserius in histor. Gotesch. pag. 125.*

5. Il est fort incertain si Jean le Sage, enterré à Malmesbury est le même que Jean Scot, à qui l'on ne trouve point que personne ait jamais donné ce surnom de Sage.

6. Ce que rapportent M. Du Saullay & Molanus, que Jean Scot Erigene a esté mis au rang des Martyrs par la sacrée autorité des Evêques, n'estant appuyé que sur le témoignage d'Hector Boëce Deidonat, ne doit être d'aucune consideration ; puisque l'on sçait avec quel excec de liberté cet auteur a contume de retrancher, d'ajouter, de changer, & de corrompre à sa fantaisie tout ce qui se trouve dans les écrits des anciens, dont il s'est servi pour composer son histoire d'Escoffe. Il ne faut que comparer la façon de laquelle il décrit l'histoire d'Erigene, avec ce que l'on en lit dans Guillaume de Malmesbury, & dans les autres Historiens d'Angleterre, & l'on reconnoitra facilement quelle estime on doit faire de

son témoignage.

Cependant Molanus sur ce rapport de Boëce a mis Jean Scot au nombre des Saints dans l'appendix au martyrologe d'Utiard, qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1583. Ce qui peu de temps après donna occasion à Arnaud Wion *Lign. vit. l. 3. ad 10. Novemb.* d'écrire que le nom de Jean Scot se trouvoit inseré au Martyrologe Romain imprimé à Anvers l'an 1583. D'autres ont écrit depuis la même chose, avec cette difference, qu'ils assignent les années 1573. & 1580. Mais puisqu'ils témoignent n'avoir point vu ces éditions, & qu'ils alleguent pour garand de leur dire Arnaud Wion, il est clair que c'est en vain que l'on rechercherait un Martyrologe Romain où se trouvoit le nom de Jean Scot Erigene.

Et de tout cela on doit conclure, que la sainteté & le martyre de Scot sont aussi incertains que la foy, & si l'on en trouvoit des preuves plus authentiques, ces preuves obligeroient à conclure, non que Scot auroit esté saint & sacramentaire tout ensemble ; mais que ce qui se lit dans ses écrits de dur sur le mystere de l'Eucharistie seroit plustost un défaut d'expression & de netteté d'esprit, que de dogme & d'opinion. Mais ce qui est certain au moins est que tous ceux qui ont parlé de luy avec honneur ne l'ont fait qu'en le croyant tres orthodoxe sur ce mystere, & que l'on ne trouve personne jusqu'à Berenger qui ait joint ensemble ces deux choses d'avoir de l'estime pour Jean Scot, & de le croire contraire à la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation.





D I S S E R T A T I O N

touchant le veritable sentiment du livre de Bertram
sur l'Eucharistie.

C H A P I T R E P R E M I E R.

*Qu'on a eu raison de ne pas s'engager dans le livre de la Perpetuité, à discuter
à fond l'opinion de Bertram: & que cela ne fait
rien à la question.*



Si le monde estoit d'assez bonne volonté pour accorder à M. Claude les conditions avec lesquelles il prétend traiter les disputes de Religion, il est certain qu'il seroit assez au large, & qu'il y auroit peu de choses qui le pussent embarrasser. Car il a eu un soin merveilleux de prendre ses avantages, sans avoir égard à la justice ny à la raison.

J'ay quelque envie de représenter un jour en abrégé tous ces avantages injustes qu'il usurpe de plein droit, afin de faire voir le peu d'équité de son esprit. Mais je ne parleray maintenant que d'un, qui est fort considérable. C'est que comme le temps & le travail des hommes sont assez bornés; que l'application à un ouvrage oste le moyen de s'appliquer à un autre; que l'ordre même, qui est ce qui donne du jour aux livres, oblige de se renfermer dans ce qui est précisément nécessaire à la matière que l'on traite, afin d'éviter la longueur & l'obscurité, & de ne détourner pas l'esprit des lecteurs par des questions incidentes, qui leur font perdre de veü le point principal où l'on a dessein de les conduire, il arrive par toutes ces raisons, que l'on ne peut pas traiter toutes choses dans un même livre, que l'on se dispense absolument d'écrire sur certains points, & que l'on remet les autres à un autre lieu. Et comme c'est la raison même qui prescrit cette conduite, elle ne permet pas aussy aux personnes judiciaires & équitables d'en prendre avantage, ny de supposer que c'est par impuis-

sance & par foiblesse qu'on s'abstient de traiter les choses qui n'entrent pas dans l'ordre auquel on s'est attaché.

Mais M. Claude qui n'y regarde pas de si près, & dont le but est de profiter de tout, & de déclamer sur tout, est bien éloigné d'entrer dans ces pensées d'équité. Tous les points non traités ou différez, sont des principes pour luy, & des veritez accordées. Et comme il s'attribuë le don de pénétrer dans les intentions de ses adversaires; s'ils ne parlent point de quelque chose, c'est toujours par impuissance ou par artifice, c'est qu'ils *suivent cet examen comme un écüeil*. p. 609.

C'est par ce droit de prendre pour luy tout ce qu'on n'examine pas, qu'il a si souvent insulté à l'Auteur de la Perpetuité de ce qu'il ne répondoit pas *un par un*, comme il parle, aux passages d'Aubertin; & qu'il trouve fort mauvais qu'il ait dit que les livres des anciens sont rarement favorables aux Calvinistes même en apparence.

Mais il n'y a point de lieux où il ait fait paroître cet esprit d'une manière plus fière qu'en ce qu'il a dit de Bertram, dont l'Auteur de la Perpetuité n'avoit pas voulu discuter à fond les sentimens dans son traité.

Les raisons que cet auteur avoit apportées pour montrer que cet examen ne luy estoit pas nécessaire estoient capables de satisfaire les moins raisonnables. Car ayant fait voir que Pascal n'avoit proposé que la doctrine commune de son siècle, & que tous les auteurs contemporains établissoient clairement la présence réelle & la transubstantiation, il en avoit conclu avec raison que

le sentiment de Bertram ne pouvoit plus estre considerable, quand même on prouveroit qu'il auroit effectivement erré, parce qu'il est tres-possible qu'un Theologien s'éloigne des sentimens communs de l'Eglise de son temps, & qu'il s'évapore en de vains raisonnemens, ce qu'il ne dit pas en avoiant que Bertram soit tombé en effet dans l'égarement & dans l'erreur, comme M. Claude le luy impute; mais seulement pour montrer que quand il y seroit tombé, on n'auroit pas lieu d'en conclure que la transubstantiation ne fust pas la doctrine commune de l'Eglise de son temps.

M. Claude reconnoît luy-même qu'au douzième siecle on croyoit universellement la presence réelle & la transubstantiation dans l'Eglise Latine. Cependant il pretend que Rupert a enseigné le contraire dans son livre des divins offices (L'ay appris qu'un sçavant Religieux avoit entrepris de luy faire voir qu'il se trompe, en justifiant Rupert :) mais il est certain néanmoins qu'il y a dans cet auteur certaines expressions, qui ont donné lieu de luy attribuer d'avoir nié non la presence réelle, mais la transubstantiation, & qui ont besoin d'estre éclaircies par la comparaison de tous les autres passages où il parle de l'Eucharistie.

Ce seroit donc aussy mal raisonner, que de conclure que l'on ne croyoit pas la presence réelle au 9. siecle; de ce que Bertram l'auroit niée, ou, ce qui est véritable, de ce qu'il en a parlé obscurément dans un livre; que si on concluoit que l'on ne croyoit pas la transubstantiation au douzième siecle, parce qu'un Theologien, comme Rupert, en auroit parlé d'une maniere obscure & embarrassée.

Ceux qui sont un peu versez dans la lecture des anciens, sçavent que l'on trouve dans leurs livres certaines expressions difficiles, & quelquefois des erreurs manifestes, & contraires à la doctrine de leur siecle, qui ne leur ont néanmoins jamais été reprochées. J'en ay déjà rapporté un exemple tiré de la bibliothèque de Photius, qui est toutafait étrange. Car s'il y eut jamais un auteur odieux, & que l'on n'ait eu aucun dessein d'épargner, c'est sans doute Theodore de Mopveste. Tout l'Orient s'est élevé contre luy avec une ardeur prodigieuse. Il fut même anathematisé après sa mort, quoiqu'il ne leust point esté pendant sa vie; ce qui a eu peu d'exemples & devant & après luy. On pourroit donc croire qu'il est sans apparence que l'on ait laissé passer des erreurs capitales de cet auteur, sans les luy reprocher. Cepen-

dant il paroît par Photius *cod. 177.* qu'il avoit fait un livre exprés contre la doctrine du peché originel, où il établissoit purement & simplement le Pelagianisme, sans que l'on voye que jamais cette erreur luy ait esté reprochée par aucun de ses adversaires.

M. Claude conclura-t-il delà que l'on ne croyoit pas le peché originel du temps de ce Theodore de Mopveste ?

Il y a sur le même sujet du peché originel un passage surprenant dans les ouvrages de Theodoret; & néanmoins on ne trouve point qu'on luy en ait fait un crime, quelque animé que l'on ait esté contre luy, & de son temps, & depuis sa mort.

On trouve dans S. Hilaire un passage tres-difficile sur les souffrances de I. C. qui a esté remarqué dans les siecles posterieurs, & qui sert maintenant de pretexte aux heretiques pour affoiblir son autorité. Cependant il a esté si peu remarqué au 4. & au 5. siecle, que S. Jérôme dit expressément des livres de S. Hilaire, *Hilarii libros inoffenso decurrat pede.*

Où voit-on que les Arriens aient fait aucun usage de cette étrange expression qui se trouve dans le livre de Tertullien contre Hermogene c. 3. *Non tamen idè Pater & judex semper, quia Deus semper. Nam nec Pater potuit esse ante Filium, nec judex ante delictum. Fuit autem tempus cum & delictum & Filius non fuit, quod judicem, & qui patrem Deum faceret.*

Quels triomphes ne feroit point M. Claude, s'il avoit trouvé un passage qui parust aussy formel pour le Calvinisme, que celui-là le paroît pour l'Arrianisme. Un Arrien qui raisonneroit comme luy, ne concluroit-il pas aussitost, que la doctrine de l'éternité du Fils de Dieu n'estoit pas recéuë du temps de Tertullien. Néanmoins il le concluroit tres-mal, & à l'égard du siecle de Tertullien, où l'on n'en a pas douté; & à l'égard de Tertullien même, qui reconnoît la divinité du Verbe & l'unité de sa substance avec son Pere, ce qui est inseparable de l'éternité, dans le livre contre Praxeas, quoi que ce livre même soit plein d'expressions dures & incommodes, & souvent de preuves fausses.

D'où vient que les Pelagiens n'ont point aussy relevé ce que dit le même auteur en parlant des enfans de Bap. c. 18. *Cur festinat innocens atas ad remissionem peccatorum ?* Etrange demande pour un homme qui auroit cru le peché originel ! Cependant il le croyoit, comme il paroît par le 3. Chapitre du livre du témoignage de l'ame, où il le re-

connoist en termes formels par ces paroles ; *Per quem homo à primordio circumvenitur , ut præceptum Dei excederet , & propterea in mortem datus, exinde totum genus de suo semine infectum, sua etiam damnationis traducem fecit.*

Et c'est dans le même sens qu'il dit de *hab. mulieb. c. 1.* qu'il faut que les femmes chrétiennes renoncent à la pompe des habits , afin que représentant en leur personne Eve pénitente, & pleurant sa faute, elles expient plus pleinement par un habit de pénitence qu'elles tirent d'Eve, savoir l'ignominie du premier péché , & le titre odieux d'avoir été cause de la perte du genre humain. Qui ne s'étonneroit que les Pelagiens ne se soient point servis du premier de ces passages, & que S. Augustin ne se soit pas servi des autres.

L'onzième livre de Facundus Evêque d'Hermiane, n'est qu'un recueil de passages difficiles des Peres sur l'Incarnation ; & sur

l'unité de la personne de J. C.

On en pourroit rapporter un grand nombre d'autres exemples. Mais ceux-là suffisent pour faire voir que quand on connoist l'opinion d'un siecle, on doit avoir peu d'égard ou au sentiment d'un auteur particulier qui s'en sera écarté, ou à des passages difficiles qui se rencontreront en quelque traité, ou au silence que l'on remarque dans les auteurs contemporains à l'égard de ces passages & de ces livres.

Tout cela conclut, non que Bertram ait en effet erré sur l'Eucharistie ; mais que quand il auroit erré, ce seroit une conséquence téméraire que de prétendre juger par son sentiment particulier de la foy de l'Eglise de son siecle, pourvu que l'on ait bien prouvé d'ailleurs que les fidèles de ce temps-là estoient dans la creance de la présence réelle.

CHAPITRE II.

Qu'il est tres-possible que le livre de Bertram n'ait point esté publié durant le neuvième siecle.

CE que nous venons de dire prouve manifestement qu'encore que le livre de Bertram eust esté publié au 9. siecle, néanmoins cet auteur n'ayant point eu de sectateurs & n'ayant point fait de parry, il ne seroit pas impossible que l'on n'en eust pas fait de bruit, & qu'il n'y eust pas esté condamné, quoique peutestre ses amis n'eussent pas manqué de luy en faire des reproches qui ne seroient pas venus jusqu'à nous. Et quand nous avons dit qu'il n'en peut estre arrivé de même des livres de Pascale, c'est à cause des circonstances particulieres qui ne se rencontrent point dans le livre de Bertram : c'est parce que c'est un livre que M. Claude pretend avoir changé la creance de toute la terre ; c'est parce que Pascale a témoigné au commencement de sa jeunesse, & à la fin de sa vie, qu'il n'avoit enseigné que la doctrine commune de l'Eglise de son temps, & que personne n'avoit jamais osé contredire ouvertement sa doctrine ; ce qui eust esté impossible si elle eust esté nouvelle. C'est ce qui distingue étrangement le livre de Pascale, de celui de Bertram ; & qui fait qu'estant tres-possible que le dernier ait esté étouffé sans bruit, il est moralement impossible que le premier n'eust fait un tres-grand éclat.

Mais outre cette hypothese on en peut en-

core faire une autre, qui est, que le livre de Bertram n'ait esté vu au 9. siecle que d'un petit nombre de personnes ; qu'il ne s'en soit fait que deux ou trois copies, ce qui osteroit tout sujet de s'étonner qu'on l'eust laissé passer si facilement. L'auteur de la Perpetuité propose cette conjecture, & il l'appuye du sentiment d'un Professeur de Leiden, qui a fait imprimer le livre de Bertram avec des notes, où il l'approuve expressément. Mais M. Claude, qui ne souffre pas si patiemment qu'on luy dérobe ainsi ses avantages pretendus, s'éleve contre l'un & contre l'autre sans distinction. Car comme il est excessif & violent dans ses mouvemens, il se jette toujours dans les extrémités, & souvent dans des extrémités toutes opposées. Tout est possible, tout est impossible quand il luy plaist, selon les diverses agitations de sa fantaisie. Il est possible que le livre de Pascale ait changé sans bruit la foy de tous les Chrétiens ; & il n'est pas possible que le livre de Bertram soit devenues inconnu, ou qu'il n'eust pas esté contredit, s'il eust esté connu au 9. siecle. Il y a plaisir à le voir exagerer ces impossibilités chimeriques ; & c'est pourquoy j'aime mieux rapporter ses propres paroles, & y répondre en détail.

M. CLAUDE.

Si le livre de Bertram n'avoit point esté publié au 9. siecle, comment seroit-il venu à la connoissance de Trithème au 15. siecle? D'où nous viendroient les exemplaires qui s'en sont trouvez dans les Bibliothèques?

R E P O N S E.

M. Claude est admirable de nous faire de telles questions, & de ne prévoir pas de luy-même les réponses qu'on y peut faire. Une ou deux copies du livre de Bertram, qui se sont peutestre faites de son temps, ne suffissent-elles pas pour en faire cinq ou six autres qui se sont trouvez dans les bibliothèques de l'Europe.

M. CLAUDE

Est-ce qu'il a esté publié dans les siècles suivans, dans l'obscurité du dixième, ou pendant les contestations de Lanfranc, pour favoriser le party de Berenger? Mais l'auteur ne veut pas que Berenger s'en soit servi.

R E P O N S E.

L'auteur de la Perpetuité qui ne dispose pas des faits comme M. Claude, ne veut rien proprement; il rapporte seulement ce qui est, que Berenger ne s'est point servi du livre de Bertram sous le nom de Bertram; mais il ne dit pas qu'il ne s'en soit pas servi sous le nom de Jean Scot, & il a témoigné estre assez porté à croire que le livre de Jean Scot estoit le même que celui qui porte presentement le nom de Bertram, quoiqu'il ne s'attache pas absolument à cette opinion comme si elle estoit tout à fait certaine.

M. CLAUDE.

L'auroit-il esté depuis les Conciles qui condamnerent Berenger? Mais par quelle espece de fidei-commis auroit-il passé du 9. siecle jusqu'au douzième, pour estre publié précisément dans le temps où la transubstantiation avoit gagné le dessus? Quelle apparence y a-t-il que l'on l'eust tenu caché dans les temps où l'on le pouvoit produire sans crainte, pour le donner au monde dans un temps où l'on brûloit ces sortes de livres?

R E P O N S E.

Les questions de M. Claude ont cela de commode, que quelque supposition que l'on fasse, elles sont toujours faciles à résoudre. On peut supposer que le livre de Bertram ait esté connu avant ces Conciles, puis qu'on peut dire avec toute sorte d'apparence, que c'est le même que celui de Jean Scot, condamné au Concile de Verceil. On peut aussy supposer si l'on veut qu'ayant esté peu connu dans le 9. siecle il soit depuis demeuré inconnu jusqu'au 12. & il n'y a que des gens qui raisonnent comme M. Claude, qui puissent trouver en cela de l'inconvenient. Car

combien y a-t-il de livres, qui après estre demeurés, long temps cachez par une pure negligence, ou par un hazard, lors même que l'on en auroit pu faire un plus grand usage, se découvrent dans un autre temps où ils ont bien moins d'effet. Il y a cent exemples de cette sorte. Mais ce qui fait que M. Claude trouve cela fort étrange, est que par une imagination assez plaisante il regarde les gens de divers siècles, comme les mêmes personnes. C'est delà que vient l'étonnement qu'il témoigne, qu'un livre paroisse en un temps où il est moins utile, & qu'il ne paroisse pas en un autre où il l'auroit esté davantage; comme si c'estoit les mêmes gens qui l'eussent supprimé en un temps, & qui l'eussent produit en un autre. Mais s'il luy eust plu de considerer que ceux du 12. siecle n'estoient pas ceux du 10. ny de l'onzième, il auroit trouvé fort possible qu'un livre fust demeuré caché dans quelque bibliothèque durant un siècle; parce que les gens de ce temps-là ne se seroient pas avisez de s'y appliquer; & que dans un autre siècle des personnes plus curieuses en auroient fait faire des copies.

M. CLAUDE.

Quelle raison pouvoit empêcher qu'en ne brûlast ce livre au 6. siecle.

R E P O N S E.

La sterilité de l'esprit de M. Claude est tout à fait surprenante en cette rencontre, quoiqu'il soit d'ordinaire fort abondant. Car comme il ne s'agiroit que de deviner des raisons possibles de la suppression de ce livre, & qu'il avoit tout le champ de la vraisemblance, il en devoit trouver cent pour une. Bertram eut peutestre crainte de le publier luy-même; peutestre que ses amis l'en dissuaderent; peutestre qu'après l'avoir donné à quelques uns, personne ne put la peine de copier un livre qui devoit paroître au moins obscur à ceux qui estoient nourris dans la doctrine de l'Eglise; peutestre qu'il l'envoya à l'Empereur, & que l'Empereur ne le lut pas; peutestre qu'il le lut, & qu'il jugea que cet écrit ne devoit pas estre publié. Enfin il y a cent raisons qui ont pu empêcher le cours de ce livre; & si l'on ne peut pas les proposer comme certainement vraies, on ne peut pas aussy les rejeter sans temerité comme certainement fausses.

M. CLAUDE.

Bertram composa son livre par le commandement de l'Empereur, sur les contestations que l'opinion de Pascale avoit émues. Jean Erige ne avoit fait le sien par le mesme ordre. Pour-

quoy auroit-on publié ce dernier, si on vouloit tenir l'autre caché ? Quelle étrange bisarrerie de s'aller imaginer que de deux livres, dont l'un peut être excusé & toirné en un bon sens, comme l'Auteur offre de le faire, l'autre est tout à fait inexcusable, puis qu'il fut brûlé deux cens ans après au Concile de Verceil, l'on ait laissé paroître le dernier, & gardé l'autre par raison d'Etat.

R E P O N S E.

En ostant à M. Claude les suppositions fausses ou temeraires, la figure sera assez mal fondée. Qu'il retranche, par exemple, de son discours, *Que le livre de Bertram ait été fait sur les contestations excitées par le livre de Pascale*; car je luy ay montré que cette supposition estoit faulle. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot, & celui de Bertram, soient deux livres: car l'auteur de la Dissertation qui precede celle-cy prouve au moins que cette supposition est incertaine. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot ait été publié au 9. siecle; car il n'en sçait rien, & il n'y a été cité de personne sous le nom de Jean Scot. Qu'il retranche que le livre de Jean Scot fust tourà fait inexcusable, c'est à dire comme l'entend M. Claude que le mauvais sens y fust si clair que tout le monde l'y apperceust tout d'un coup. Car ce n'est pas l'idée que nous en donne Alcelin qui le compare à ces breuvages empoisonnez qui ne laissent pas de paroître doux, *que prius dulciter mulcent*. Le livre de Bertram paroît de même inexcusable à plusieurs: & il ne seroit nullement surprenant qu'il eust paru inexcusable aux Peres du Concile de Verceil. Ainsy tous ces differences que M. Claude pretend mettre entre le livre de Bertram, & celui de Scot, & tous les raisonnemens qu'il fonde sur ces fausses suppositions, sont de pures chimeres: & tout ce qu'il represente comme impossible est non seulement possible, mais facile & ordinaire.

M. C L A U D E.

On ne craignit point de la scandaliser par le livre de Jean Scot. Et en effet personne ne s'en émeut, & il n'empescha pas que son auteur ne fust mis au nombre des Saints après sa mort, & on veut qu'on ait fort apprehendé ce scandale pour celui de Bertram. Raban Archevêque de Mayence écrivit ouvertement contre Pascale. On disputoit publiquement contre luy, & contre ses sectateurs. Ceux qui le defendoient parloient fort doucement, & disoient qu'il falloit excuser sa simplicité. Et après cela on aura gardé le secret pour le livre de Bertram. Y a-t-il rien de plus mal imaginé que cet e conjecture politique ?

R E P O N S E.

Que M. Claude diroit peu de chose, s'il ne disoit que ce qu'il sçait sur ce sujet. Mais son abondance vient du privilege qu'il se donne de dire ce qu'il ne sçait point.

Il ne sçait point si l'on ne craignit pas de scandaliser le monde par le livre de Jean Scot, puis qu'il ne sçait point s'il fut publié au 9. siecle.

Il ne sçait point si personne ne s'en émeut: car toutes les émotions ne viennent pas tousjours jusques à nous.

Il ne sçait point s'il a été mis effectivement au nombre des Saints. L'auteur de la Dissertation precedente fait voir que cette fainteté pretenduë est assez mal fondée.

Il ne sçait point, au cas que cela fust vray, si ceux qui l'y auoient mis, estoient informez de ses sentimens sur l'Eucharistie, estant tres-possible qu'ils n'en sceussent rien, comme il est certain qu'ils ne sçavoient rien de ses autres rêveries.

Il ne sçait point si Raban a écrit ouvertement contre Pascale, & on luy a fait voir qu'il y a route sorte d'apparence qu'il n'a jamais songé à luy.

Il ne sçait point si l'on disputoit publiquement contre Pascale & ses sectateurs: car on ne sçait point ce qui est faux.

Il ne sçait point que l'auteur anonyme qui excuse la simplicité de Pascale, entendit cela de sa doctrine, & non de ses expressions & de sa maniere d'écrire, puis que cet auteur ayant la même foy que Pascale n'a pas pu prendre la doctrine qu'il croyoit estre celle de l'Eglise, pour une simplicité qui ait besoin d'excuse. Certainement des réponses si temeraires sont encore plus mal inventées que les conjectures dont M. Claude se moque.

Tout ce discours ne tend qu'à faire voir à M. Claude qu'il auroit dû se contenter de ce que l'auteur, de la Perpetuë luy avoit dit sur le sujet de Bertram: 1. qu'il est probable que ce livre a été supprimé au siecle où il a été fait: 2. qu'il est certain que l'on n'en peut pas conclure que la doctrine de la presence réelle ne fust pas celle du 9. siecle: 3. que Bertram rend témoignage à cette doctrine par les expressions dont il se sert, & qu'il tire du langage commun de l'Eglise; parce qu'elles ne pouvoient estre prises dans un autre sens que celui de la presence réelle par ceux qui s'en servoient.

Comme nous avons encore établi plus fortement ce même point, en montrant que l'Eglise du temps de Pascale estoit dans cette creance: que Pascale n'a proposé que

la doctrine commune; & que ces expressions ordinaires, que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de I. C. qu'ils sont véritablement le corps & le sang de I. C. qui se trouvent dans Bertram, ne sont jamais prises, & n'ont pu se prendre que dans le sens de la transsubstantiation, nous aurions encore plus de droit que l'auteur de la Perpetuité, de considerer simplement Bertram comme témoin de la doctrine de l'Eglise par ces expressions communes qu'il emprunte, & de nous mettre peu en peine de son sentiment particulier, dont on ne pourroit conclure autre chose, sinon que ce Theologien a erré, ou n'a pas erré. Neanmoins com-

me M. Claude insulte sur ce sujet à l'auteur de la perpetuité d'une maniere tout à fait étrange, je veux bien entreprendre de dégager la parole qu'il a donnée de faire voir quand on voudra, que l'on peut soutenir pour le moins avec autant d'apparence, que Bertram estoit dans la creance commune de l'Eglise Catholique, que les Ministres soutiennent qu'il y estoit contraire, pourvu que M. Claude se souvienne que c'est sans obligation, sans necessité, & sans pretendre m'engager par là à le suivre dans toutes ses autres fantaisies, & sans reconnoître son principe; Que tout ce qu'on ne traite pas est clairement pour luy.

CHAPITRE III.

Qu'il est certain que M. Claude n'entend point le livre de Bertram.

M. Claude se tient si assuré que Bertram est manifestement pour les Calvinistes, que la promesse que l'auteur de la Perpetuité fait de montrer que cela n'est ny clair, ny certain, luy cause une de ces convulsions de rhétorique, qui luy sont assez ordinaires, & qui l'empeschent de faire reflexion à ce qu'il dit: *L'auteur*, dit-il p. 625. *nous assure qu'il nous fera voir quand nous voudrons que Bertram a cru la transsubstantiation, & la presence réelle.* C'est déjà une fausseté: car l'auteur de la Perpetuité n'a jamais fait cette promesse. Il s'est contenté de dire, qu'il montreroit quand on voudroit, qu'il n'est point clair qu'il l'ait niée. Il sçait distinguer entre les choses certaines & incertaines: il les place chacune en leur rang; il fait scrupule d'assurer témérairement les choses dont il n'est pas entierement assuré. Mais M. Claude n'est pas si exact dans ses paroles; & il estoit difficile qu'il le fust dans l'humeur où il estoit, dont on jugera par ce qu'il ajoute. *En vérité*, dit-il, *c'est un desant assez étrange, que de prendre trop de confiance en son esprit. Car dès qu'on en a, il n'y a rien dont on ne se croye capable. On tourne tout, on elude tout, on espere de donner des conseils à tout. Il n'y a rien de si clair, qu'on ne l'enveloppe de mille difficultez; ny rien de si certain, qu'on ne reduise en probleme. Faut-il prouver que le Soleil n'éclaire pas en plein midy, ou que le ciel & la terre ne sent qu'une mesme chose; ces genies si élevez & si éclairés ne trouvent pas cela difficile. Ils sçavent le secret de faire nager les oiseaux & de faire voler les poissons: ils applanissent les montgnes, & ils*

comblent les vallées, rien n'échappe à la force de leur imagination. Ils ont plus de formes pour changer les choses, que le Prothée des Poetes n'en avoit pour se changer Joy-mesme, & plus de couleurs qu'on n'en a donné aux Cameleons.

Je suis tout à fait fâché pour M. Claude de ce qu'il s'imagine que ce soit estre eloquent que de parler de la sorte. Mais comme c'est une maladie qui luy est tellement passée en nature, qu'il y a peu d'apparence qu'il m'en croye, je suis reduit à prier ses amis de l'avertir charitablement que ce genre d'écrire n'est pas supportable, & qu'il n'y a point de faute d'exactitude contre l'histoire, contre la chronologie, contre la langue qui approche du defaut d'esprit qui paroist dans ces exagerations emportées.

Ils en useront comme ils le voudront, c'est leur interest, & non pas le mien. Mais pour revenir à M. Claude, il n'y a qu'à luy dire tout simplement, que pour satisfaire à la promesse de l'auteur de la Perpetuité, il n'est point du tout besoin, ny de combler les valées, ny d'appplanir les montgnes, ny de faire nager les oyseaux & voler les poissons, ny de confondre le ciel & la terre, ny d'obscureir le soleil; puisqu'il ne faut que montrer que M. Claude n'entend point du tout le livre de Bertram; qu'il ne comprend pas seulement l'estat de la question qui y est traitée, & qu'on n'en pouvoit pas parler avec moins de lumiere qu'il fait. Et c'est une chose bien facile.

Je puis dire même que je l'ay déjà prouvé par avance dans le huitième livre: Car on y a fait voir par des preuves convaincantes

cantes que Bertram n'a jamais attaqué directement Pascale, comme M. Claude le prend ; que ce n'est point luy qu'il refute ; que la question qui luy avoit esté proposée par Charles le Chauve, n'estoit point celle de la presence réelle ; que cette division des fidelles dont il parle, n'estoit point entre des gens dont les uns la soutinrent, les autres la niallent ; & enfin que Bertram n'entreprend que de justifier deux points tres-veritables en soy : l'un qu'il y a une figure dans l'Eucharistie ; que le corps de JESUS-CHRIST n'y est point découvert, c'est à dire qu'il n'a point en soy la forme & les accidens du pain & du vin ; qu'il n'est point blanc, rond, rompu, brisé, divisé, comme le pretendoient ceux contre qui il écrit ; & qu'ainfy il y a quelque chose dans ce mystere outre ce que nous voyons, qui n'est appereu que par les yeux de la foy : & le second qui est une suite du premier, que cet objet sensible, qui frappe nos sens, est distingué du corps naturel de I. C. : *éd de la Vierge, que l'on conçoit au dedans, c'est adire que le sacrement n'est pas la chose du sacrement, & que le voile n'est pas la chose voilée & couverte de ce voile. C'est ce qui paroist par la proposition même qu'il en fait. Quod in Ecclesia vere fidelium sumitur, corpus & sanguis Christi quantum vestra Magnitudinis excellentia in mysterio fiat, an in veritate ; id est, utrum aliquid secreti contineat, quod oculis fidei solummodo pateat ; an sine cujusquam revelatione mysterii hoc aspectus intueatur corporis exterioris, quod mentis visus inspicat interioris ?*

On y a fait voir que ces deux points estoient effectivement niez par des Catholiques de ce temps-là, & qu'il y en avoit qui portoit la doctrine de la transubstantiation jusques à dire, qu'il n'y avoit point du tout de voile & de figure dans l'Eucharistie ; que l'objet de la foy n'estoit point distingué de l'objet des sens ; & qu'il n'y avoit aucune différence entre l'exterieur & l'interieur du sacrement, mais que l'on voyoit & que l'on touchoit proprement le corps même de J. C. Et l'on peut recueillir de divers lieux de cet ouvrage, que cette opinion, quoique difficile, tombe neanmoins assez naturellement dans l'esprit, puisqu'il semble que c'est celle d'Anastase Sinaïte, & de ces autres Grecs, qui ont dit depuis, que le corps de J. C. estoit corruptible dans l'Eucharistie : de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il se soit trouvé des gens au neuvième siecle, qui ayent conçu l'Eucharistie en la maniere qu'elle a esté conçue par plusieurs Grecs.

On y a fait voir enfin que Pascale condamne aussibien que Bertram ces deux opinions : qu'il soutient que ce que nous voyons immédiatement est une figure & une representation du corps de JESUS-CHRIST, & que ce n'est pas le corps de J. C. même. *Est autem figura vel caracter hoc quod exterius sentitur ; sed totum veritas, & nulla adumbratio hinc quod interioris percipitur, de corp. & sang. Dom. c. 4.*

Il s'ensuit delà que dans les passages où Bertram ne fait autre chose que condamner ces opinions, il est absolument conforme à Pascale, & il ne dit rien de contraire à la transubstantiation & à la presence réelle.

Cependant il se trouve que tous les passages que M. Claude produit pour montrer que Bertram combat la transubstantiation, ne contiennent autre chose que l'improbation de ces deux opinions, comme il est facile de le faire voir par les passages mêmes.

Le premier passage de Bertram qu'il produit, est celui-cy : *Je demande à ceux qui ne veulent point reconnoître icy de figure, & qui veulent que tout s'y passe simplement & en verité, je leur demande, dis-je, à quel égard a esté fait le changement, afin que ce ne soit plus du pain & du vin, comme c'estoit auparavant, mais le corps & le sang de I. C. Car selon l'espèce de la creature, & la forme des choses visibles, si le pain & le vin n'ont rien changé en soy, & s'ils n'ont souffert aucun changement, ils ne sont donc pas autre chose que ce qu'ils estoient auparavant.*

Mais ce passage prouve tout le contraire de ce que pretend M. Claude. Car 1. ces gens à qui Bertram fait cette question, & dont il dit qu'ils ne vouloient point reconnoître de figure dans l'Eucharistie, ne sent point Pascale & ses disciples, qui disoient formellement le contraire. C'estoit des gens qui disoient que le corps de J. C. avoit en soy la forme de pain & de vin ; & qu'ainfy il n'y avoit point de difference entre ce qui estoit vu, & ce qui estoit conçu par la foy. Or prouver que cette opinion n'est pas véritable, comme fait Bertram, aussibien que Pascale, ce n'est pas combattre la presence réelle.

Dire, comme Bertram fait en ce lieu, qu'il ne s'est point fait de changement exterieur, c'est adire que l'objet des sens n'est point changé, n'est pas nier qu'il ne s'en fasse point d'interieur & de caché à l'égard de la substance. Et en effet les termes dont il se sert restreignent nettement le changement qu'il nie à l'apparence exterieure : *Selon, dit-il, l'espèce de la creature, & la forme des choses*

visibles, le pain & le vin n'ont rien de changé : Secundum speciem namque creatura, formamque rerum visibilibus, utrumque, hoc est, panis & vinum nihil habent in se permutatum. Ce qu'il avoit exprimé un peu devant en ces termes ; *Nihil enim hic tactu, vel colore, vel sapore permutatum esse deprehenditur.* Mais s'en suit-il delà qu'il n'admette point de changement interieur ? Nullement. Et il est certain au contraire qu'il en admet un , au moins en paroles, pour se conformer au langage de l'Eglise.

Car il admet une difference entre l'interieur & l'exterieur de l'Eucharistie : *Exterioris quidem panis quod antè fuerat forma prætenditur, color ostenditur, sapor accipitur. Ast interioris longè aliud multòque pretiosius, multòque excellentius intimatur ; quia caeleste, quia divinum ; id est Christi corpus ostenditur, quod non sensibus carnis, sed animi fidelis contuitu vel aspicitur, vel accipitur, vel comeditur.*

Le passage que M. Claude propose ensuite, n'est pas plus propre pour établir ce qu'il pretend.

Hic jam, dit Bertram, suboritur quæstio, quam plurimi proponentes, loquuntur non in figura, sed in veritate illa fieri. Car il est clair par Bertram, que ces gens dont il parle entendoient ces paroles en ce sens, qu'il n'y avoit aucune figure, ny aucun voile dans l'Eucharistie, & que l'objet des sens & celuy de la foy n'estoient point distinguez ; c'est à dire que le corps, de J. C. estoit vu par les yeux aussi bien que par la foy. *Hoc, disoient-ils, aspectus intuetur exterioris, quod mentis visus inspicit interioris.* C'est ce qu'ils appelloient estre fait en verité. Et c'est pourquoy ils desfilloient la verité en cette maniere : *Veritas est rei manifesta demonstratio, nullis umbrarum imaginibus obvelata.* Et toute figure, ou de paroles, ou de choses, estoit contraire selon eux, à cette verité.

C'est pour refuter cette pensée, que Bertram dit : *Si secundum quosdam nihil hic figuratè accipitur, sed totum in veritate conspicias, nihil hic fides operatur, quia nihil hic spirituale geritur, sed totum in veritate conspicitur.*

C'est de cette opinion qu'il conclut que l'Eucharistie ne seroit pas un mystere, si elle estoit sans aucune figure ; puis qu'elle n'auroit rien de caché, rien d'éloigné des sens corporels, rien de couvert d'un voile. Ce qui seroit dans le dernier degré d'impertinence, si l'on supposoit que Bertram eust écrit ces paroles contre l'opinion de Pascale, qui enseigne expressément que I. C. est caché dans ce mystere, qu'il est éloigné des sens, & qu'il est couvert d'un voile.

Après ce passage M. Claude propose ce luy-cy, qui est une reflexion que Bertram fait sur un passage de S. Augustin : *Cernimus quod sanctus Augustinus dicit, aliud sacramenta, & aliud res quarum sunt sacramenta : corpus quidem in quo passus est Christus, & sanguis ejus qui de latere fluxit, res sunt. Harum verò rerum mysteria dicit esse sacramenta corporis & sanguinis quæ celebrantur ob memoriam dominicæ passionis.*

Qu'est-ce qu'il y a de difficile en cela, selon l'hypothese de l'opinion que Bertram combat ? Ces gens qu'il refute enseignoient qu'il n'y avoit point de difference entre le sacrement, c'est à dire le voile, & le corps de I. C. Et Bertram prouve par S. Augustin que le sacrement est distingué du corps de I. C. & n'est appelé le corps de J. C. qu'en figure. C'est ce que dit Bertram dans ce passage, & ce n'est point dequoy il s'agit. Il s'agit si ce voile, & ce sacrement, qui est le corps de I. C. en figure & en signe, ne contient point interieurement le corps même de I. C. si la foy ne l'y découvre point par une vue non imaginaire, mais veritable, & qui connoit ce qui est. C'est ce que ce passage ne dit pas ; & c'est ce que Bertram dit en d'autres lieux par des expressions tres-fortes, & qui signifient naturellement la foy catholique, quoiqu'il en corrompe peutestre le sens par des explications forcées.

Bertram a donc raison d'enseigner en ce passage, que les sacremens pris pour les seuls signes, pour les seuls voiles (car c'est ainsi qu'il a du prendre necessairement ces termes dans cette dispute) sont appelez le corps & le sang de I. C. à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les choses qu'ils signifient. Comme la Passion & la resurrection de I. C. sont appellées du nom des jours où ces mysteres se sont accomplis, encore que I. C. n'ait souffert & ne soit ressuscité qu'une seule fois en soy-même.

Il a raison de dire avec saint Augustin que de même nous disons que le Seigneur est immolé, lors qu'on celebre le sacrement de la Passion, bien qu'il n'ait esté immolé qu'une fois pour le salut du monde ; puis qu'en prenant le terme d'immolation pour l'action du sacrifice qui prive de vie la victime, l'immolation mystique & non sanglante de I. C. dans le sacrement n'est que la figure de la mort actuelle par laquelle I. C. a consommé son sacrifice. C'est un langage propre & necessaire dans la question qu'il traittoit, où il s'agissoit de distinguer le sacrement pris pour le signe exterieur du corps de I. C. même, contre ceux qui les confondoient ; étant bien certain que dans ce sens il n'est

le corps de I. C. qu'en figure & improprement.

Les auteurs les plus certainement catholiques ne parlent pas autrement, & la glose du decret dit expressément de consec. dist. 2. hoc est, que le sacrement, c'est adire le signe & le voile, n'est le corps de I. C. qu'improprement. Et Thomas Valdensis enseigne dans un article exprés, de sacram. Euch. quest. 52. p. 87. fol. verso. Que ce que l'on voit de blanc & de rond n'est pas le corps de I. C. de sorte que l'on ne doit pas s'étonner de ce langage dans Facundus, ny dans S. Augustin, & encore bien moins dans Bertram, qui y estoit obligé par la question même qu'il traitoit.

Le quatrième passage n'est pas plus fort en foy, mais il est fortifié par un assez grand nombre de falsifications. M. Claude supprime d'abord ces paroles qui en font la clef, & qui en determinent le sens : *Dicunt qui nihil hic volunt secundum interius latentem veritatem accipere, sed totum quod apparet visibilibus estimare*, qui font voir que Bertram refuse d'autres gens que Pafcase, à qui l'on ne peut imposer sans folie, qu'il ne reconnoît rien dans le sacrement, que ce que les yeux y voyoient. Il supprime ces autres paroles : *Secundum quid commutatio facta? Selon quoy le changement est-il fait?* qui marquent qu'il estoit constant entre les deux parais qu'il y avoit un changement dans l'Eucharistie, mais que les uns le vouloient extérieur & visible, ce qu'ils appelloient corporel, & que Bertram ne le vouloit qu'invisible ce qu'il appelle spirituel.

Après ces suppressions M. Claude propose ce que dit Bertram en ces termes : *Ces creatures à l'égard de leur substance, sont après la consecration ce qu'elles estoient auparavant. Elles estoient du pain & du vin, & l'en voit qu'elles demeurent en cette même espèce. Le changement qui arrive donc icy, est interne par la puissance du S. Esprit. Ce que la foy regarde nourrit l'ame, & luy communique une substance de vie éternelle.*

On peut premièrement avertir en passant M. Claude, que les dernières paroles sont mal traduites. Car il y a dans le Latin : *Est ergo interius commutatum quod fides aspicit, animam pascit, eterna vita substantiam subministrat*: ce qui se doit traduire ainly : *Il y a donc quelque chose de changé intérieurement que la foy regarde, qui nourrit l'ame, & qui luy communique un soutien & une force qui la conserve dans l'éternité.*

On le peut avertir en second lieu que les premières ne le sont guere mieux. Car il n'y a

pas, comme M. Claude le suppose : *Secundum creaturam substantiam, quod fuerunt ante consecrationem, hoc & postea sunt* : il y a, *consistunt* : Ce qui signifie une consistance extérieure à l'égard des sens, & ne marque autre chose sinon que nos sens apperçoivent toujours le même objet, qu'ils n'y voyent rien de changé. Et que M. Claude ne fasse pas de force sur le mot substance, *secundum creaturam substantiam*; comme si ces paroles marquoient précisément que la substance intérieure de pain demeure. Car ces paroles sont expliquées dans ce passage même par celles-cy : *Panis & vinum prius existere : in qua etiam specie jam consecrata permanere videntur. Ainly permanere in specie panis, & consistere in substantia panis*, sont la même chose dans le langage de Bertram, & ne signifient autre chose, sinon qu'il ne se fait aucun changement visible & corporel de l'objet sensible. S'il admet, on n'admet pas en effet la transubstantiation, c'est une autre question; mais ce n'est pas par ces paroles qu'il le faut prouver. La fin du passage fait voir évidemment que par le mot, *substantia*, il n'entend pas toujours la matière, ny le sujet des accidens. Car cette expression, *eterna vita substantiam subministrat*, ne signifie nullement que l'Eucharistie fournit la matière de la vie éternelle. Le mot de *substantia* se prend donc à peu près dans la première partie du passage, comme dans la dernière, avec cette seule différence, que dans la dernière il est appliqué à une chose spirituelle, & ainly il signifie ce qui entretient l'ame, ce qui la soutient, ce qui la maintient dans son estat : & dans la première partie étant appliqué à une chose extérieure & sensible, il signifie l'estat sensible de cette chose corporelle, comme permanent & subsistant. Et par là il est visible qu'on ne peut rien conclure de ce passage, & que M. Claude n'est pas heureux dans le choix qu'il en a fait.

Enfin le dernier passage prouve aussy peu que les autres, puis qu'il ne marque autre chose que la différence entre le sacrement, l'antitype ou le voile, & le corps naturel de I. C. & qu'il ne faut que se souvenir que le but de Bertram est de refuser des gens qui disoient qu'il n'y avoit rien de cache, rien de figuratif dans l'Eucharistie : *Nihil abditum, nihil opertum, qui totum quod apparet visibilibus estimabant*. C'est donc pour refuser ces gens que Bertram dit, que le pain qui est appelé le corps de I. C. & le calice qui est appelé son Sang, sont des figures, parce que c'est un mystere, & qu'il y a grande différence entre le corps qui est par mystere, & le corps qui a souffert, qui a été

enfoeli, qui est resuscité. Celui-cy est le propre corps du Sauveur, auquel il n'y a ny figure, ny signification, mais l'evidence de la chose même. Les fidelles desirent de joüir de sa venü, parce qu'il est nostre chef, & qu'en sa venü consiste le rassisement de nos cœurs. Car le Pere & luy ne sont qu'un : ce qu'il faut entendre non à l'égard du corps que le Sauveur a pris, mais à l'égard de la plenitude de la divinité qui habite en I. C. homme. Mais le corps mystique est une figure non seulement du corps propre de I. C. mais aussi du peuple fidelle. Car il porte la figure de l'un & de l'autre corps de I. C. c'est-à-dire de I. C. qui est mort & resuscité, & du peuple qui a pris en I. C. une nouvelle naissance par le baptême, & qui a esté vivifié d'entre les morts, &c. A quoy il faut ajouter que ce pain & ce calice qui sont appelez le corps & le sang de I. C. sont un memorial de la Passion ou de la

mort du Seigneur, comme il s'est expliqué luy-même dans l'Evangile, disant : Faites cecy en memoire de moy.

Il faudroit copier tout le livre, dit M. Claude, si l'on vouloit produire tout ce qu'il y a de formel contre la transubstantiation. Mais en verité si ce livre ne contenoit autre chose que cela, il en pourroit copier tant qu'il voudroit, sans donner des preuves que de son peu de discernement; puis qu'il ne faut qu'entendre quelques font les questions qui sont traitées dans ce livre, pour n'y trouver aucune difficulté. Et c'est pourquoy je pense avoir satisfait déjà à une partie de la promesse de l'auteur de la Perpetuité, en faisant voir que les avantages que M. Claude a pretendu tirer de ce livre, sont si mal fondez, que les passages qu'il en produit, ne prouvent rien moins que ce qu'il pretend.

CHAPITRE IV.

En quoy consiste la veritable difficulté du livre de Bertram.

SI j'estois de l'humeur de M. Claude, après avoir montré combien il a peu de raison de triompher sur le sujet de Bertram, j'en demurerois-là, & je pretendrois avoir droit de mettre cet auteur au rang des Ecrivains orthodoxes; puisque M. Claude a si mal reussi à l'en separer. Mais pour moy je croy que la sincerité demande qu'on ne tire pas avantage de la foiblesse de son adversaire. Il faut juger des livres par les livres mêmes, & non par les sentimens que les autres en peuvent avoir. Or en considerant ainsy celuy de Bertram, je me sens obligé de reconnoître qu'il est difficile de juger qu'elle a esté en effet son opinion sur l'Eucharistie. De sorte que je ne trouve nullement étrange que les personnes de lettres aient esté partagées sur son sujet, & que les uns l'ayent pris pour catholique, les autres pour sacramentaire.

Ce ne sont pas les passages de M. Claude qui font le fondement de ce doute. Il n'a pas seulement vu la difficulté. Il s'est imaginé sans raison que Bertram combattoit directement Pascale, & la presence réelle; ce qui est tres-faux. Mais voicy ce qui fait le plus grand embarras, & la plus grande obscurité de ce livre.

Il est certain que Bertram considere deux choses dans l'Eucharistie, l'une exterieure, l'autre interieure. Il est certain qu'il admet

un changement. Il est certain qu'il dit que cette chose interieure est le corps de JESUS-CHRIST. *Ille panis qui per sacerdotis ministerium Christi corpus efficitur, aliud exterius humanis sensibus ostendit, & aliud interius fidelium mentibus clamat. Exterius quidem panis quod ante fuerat forma prætenditur, color estenditur, sapor accipitur. At interius longe aliud multo pretiosius, multoque excellentius intimitatur; quia cæleste, quia divinum, id est Christi corpus ostenditur, quod non sensibus carnis, sed animi fidelis intuitu, vel accipitur, vel accipitur, vel comeditur.*

Il dit la même chose du Symbole du vin, *Quid enim aliud in superficie, quam substantia vini conspicitur? Gustu vinum, sapit; odora, vinum redolet; inspicit, vini color intuetur: At interius si consideres, jam non liquor vini, sed liquor sanguinis Christi credentium mentibus, & sapit dum gustatur, & agnoscitur dum conspicitur, & probatur dum odoratur, &c.*

Il comprend l'un & l'autre generalement par ces paroles: *Exterius igitur quod apparet, non est ipsa res, sed imago rei: mente vero quod sentitur & intelligitur, veritas rei.*

Il est certain que jusques-là ces expressions sont tres-favorables aux Catholiques. Car encore que les Calvinistes les aient corrompues, & les aient détournées à des sens faux, il est visible que dite que l'on voit le corps de JESUS-CHRIST par les yeux de la foy dans l'Eucharistie, c'est dire qu'il

y est réellement & véritablement. Car la foy ne voit que ce qui est. La foy est une lumière toute véritable ; elle n'est point trompée, elle ne sent, elle ne voit, elle ne prend, elle ne goûte que ce qui est. Voyez un peu, dit S. Bernard, *Ser. 3. de Epiph. que la foy est clair-voyante, & qu'elle a des yeux perçans. Elle connoist le Fils de Dieu, lors qu'il est encore à la mammelle ; elle le connoist sur la Croix ; elle le connoist mourant.* Mais en tout cela elle ne connoist néanmoins que des réalitez. **J E S U S- C H R I S T** enfant, **I. C.** attaché à la Croix, **I. C.** mourant n'estoit pas Dieu en figure, mais en vérité. Quand on dit donc que la foy goûte, sent, voit, connoist intérieurement le corps de **I. C.** dans l'Eucharistie, on dit qu'il y est véritablement & réellement, puisqu'il y est l'objet de la plus certaine & de la plus véritable de toutes nos connoissances.

Et en effet Bertram se sert dans ce même lieu de la connoissance de la foy, pour matquer une connoissance véritable qui a pour objet la réalité. Il dit qu'il y a deux choses dans le Bapême ; l'une, qui est l'objet des sens ; l'autre, qui est l'objet de la foy. Il suppose que l'une & l'autre est réellement dans le Bapême. *Cognoscitur ergo in isto fonte & inesse quod corporis sensus attingat, & idcirco mutabile atque corruptibile : & rursus inesse quod fides sola conspiciat, & idcirco nec corrupti posse, nec vita discrimen accipere. Si requiras quod superficie tenus lavat, clementium est ; si vero perpendas quod interius purgat, virtus vitalis est, virtus sanctificationis, virtus immortalitatis.*

Si donc, selon Bertram, le corps de **I. C.** est dans l'Eucharistie, comme la vertu de guerir les ames est dans le Bapême, il y est réellement, puisque la vertu de guerir l'ame est, selon Bertram, réellement dans l'eau du Bapême. C'est pourquoy le même Bertram semble ne reprendre dans la foy de ceux qu'il combat, que ce seul point, *qu'ils vouloient que le Corps & le Sang de I. C. fussent visibles.* Car après avoir proposé leur opinion en ces termes : *Hic etiam surgit auditor & dicit corpus esse Christi quod cernitur, & sanguinem qui bibitur, nec querendum quomodo factum sit ;* il approuve ce sentiment en disant : *Bene quidem sentire videris ;* mais avec exception de la visibilité du corps de **I. C.** *Sed si vim verborum diligenter inspexeris, corpus Christi quidem, sanguinemque fideliter credis. Sed si perspiceres quia quod credis nondum vides, nam si videres, aceres video, non diceres credo corpus sanguinemque esse Christi. Nunc autem quia fides totum quicquid illud est aspicit, & oculus carnis nihil apprehen-*

dit, intellige quod non in specie, sed in virtute corpus & sanguis Christi existant quia cernuntur.

Ce lieu, ce semble, explique ce que c'est, selon Bertram, qu'estre le corps de **J. C.** en vertu. C'est ne l'estre pas aux yeux du corps, c'est ne l'estre pas *in specie* ; c'est l'estre comme objet de la foy, qui est d'elle-même toujours véritable ; c'est l'estre d'une manière réelle, mais invisible, comme les vertus & les facultez qui sont dans les choses sans y estre veües ; c'est l'estre non visiblement, comme il dit luy-même, mais par l'efficace invisible du S. Esprit : *non quidem visibiliter, sed operante invisibiliter Spiritu sancto.* Et par là on pourroit expliquer quantité d'expressions ambiguës, qui sont d'elles-mêmes capables d'un bon sens, comme quand il dit que le changement ne se fait pas corporellement, mais spirituellement : qu'il ne faut rien considérer corporellement dans cette viande, mais qu'il faut tout regarder spirituellement : *Nihil in potu isto corporaliter sentiendum, sed totum spiritualiter attendendum.*

On peut encore ajouter que ce sens ne seroit pas suffisamment détruit, parcequ'on peut alleguer que Bertram dit que la manne du desert estoit convertie au corps de **J. C.** *Ipsa namque qui nunc in Ecclesia omnipotentis virtute panem & vinum in sui corporis carnem, & proprii cruoris undam spiritualiter convertit, ipse tunc quoque manna de calo datum, & aquam de petra profusam proprium sanguinem invisibiliter operatus est.* Car ces paroles marquent si clairement un changement véritable, qu'à moins que Bertram n'en ait abusé d'une manière bien étrange, on doit conclure qu'il a cru, non seulement que le pain & le vin estoient réellement changez au corps & au sang de **I. C.** mais aussy qu'il s'est imaginé que la manne & l'eau du desert estoient aussy réellement changez au corps & au sang de **I. C.**

Et qu'on ne dise pas que ce sentiment est trop incompréhensible pour l'attribuer à Bertram, & qu'il est inconcevable qu'il ait cru que la manne fust changée au corps de **I. C.** avant qu'il fust incarné. Car il se fait luy-même cette objection, & il avoue que son sentiment est en effet incompréhensible. *Mirum, dit-il, certè quoniam incomprehensibile, & inestimabile. Nondum hominem assumpserat, nondum pro salute mundi mortem gustaverat, nondum sanguine suo nos redemerat ; & jam nostri patres in deserto per escam spiritualem potumque invisibilem ejus corpus manducabant & ejus sanguinem bibebant.* Ainly, selon ces paroles, tout sentiment compréhensible

n'est pas celui de Bertram ; & cette opinion que la manne du desert estoit changée au corps de J. C. luy peut estre imputée avec d'autant plus d'apparence, qu'elle est incomprehensible. En attribuant donc cette pensée à Bertram, on ne luy attribue qu'une pensée qu'il exprime en termes formels, & sur le sujet de laquelle il forme & résout à sa mode l'objection toute naturelle que l'esprit forme sur l'heure.

Mais nonobstant ces preuves qui portent à juger que Bertram a cru que le corps & le sang de J. C. estoient presens invisiblement, mais réellement dans l'Eucharistie, il faut reconnoître néanmoins qu'il y a de certains lieux dans cet auteur, où il semble dire que le corps de I. C. que la foy découvre dans l'Eucharistie, n'est que l'esprit de J. C. & la puissance du Verbe : *Hinc in consequentibus*, dit-il, *quia Spiritus Christus, ut legimus, spiritus ante faciem nostram Christus Dominus, patenter ostendit secundum quod habetur corpus Christi, videlicet secundum id quod sit in eo Spiritus Christi, id est divini potentia Verbi, quâ non solum animam pascit, sed etiam purgat.*

A quoy l'on pourroit aussi rapporter quantité d'autres lieux qui se trouvent dans cet auteur, qui semblent marquer que par la chair spirituelle il n'entend que la puissance du Verbe jointe au pain. *Non enim anima quæ corde hominis præsentis loco significatur, vel escâ exponeâ, vel potu corporo pascitur, sed verbo Dei nutritur.* Et de même en un autre lieu. *Est ergo in illo pane vita quæ non oculis apparet corporeis, sed fidei contactus aspectu. Verbum autem Dei, quod est panis invisibilis invisibiliter in illo existens Sacramento, invisibiliter participatione sui mentem vivificando pascit.*

Si l'on s'en tient à ce sens, il faudra changer celui de toutes les expressions précédentes ; comme on sera au contraire obligé, en demeurant dans le premier sens, de dire que par cette puissance du Verbe, & cet esprit de I. C. qu'il dit estre dans le pain, il n'entend pas simplement le Verbe ou le S. Esprit, mais le Verbe joint au corps de I. C. & opérant par ce corps, & le S. Esprit produisant invisiblement le corps de I. C. & que quand il dit que c'est le Verbe qui nourrit les âmes dans l'Eucharistie, il n'entend pas le Verbe seul, mais le Verbe se servant de l'instrument de la chair de I. C. Ce que l'on pourroit appuyer par ces paroles du même auteur : *secundum invisibilem substantiam, id est, divini potentiam Verbi, corpus & sanguis verè Christi existunt*, où il représente la puissance du Verbe, comme la cause de ce que le corps

de I. C. est véritablement dans l'Eucharistie. Et ainsi il ne seroit pas difficile de trouver des sens à toutes ces expressions les plus dures. Ils s'agit seulement de juger lesquelles seront les plus probables, ou de ces sens catholiques, ou de ces sens calvinistes. C'est ce que je ne décideray point ; parce que je croirois autant bleiser la sincérité, en assurant comme certaines des choses obscures, que si je proposois comme vraies des choses que je crusse certainement fausses.

Mais ce que je sçay bien, est, que de quelque manière que l'on explique cet auteur, le sens qu'on donnera à ces expressions sera toujours un peu forcé & contraire à la nature. J'avoie que c'est s'exprimer assez durement & peu naturellement, que de se servir de ces mots d'esprit de I. C. de puissance du Verbe, pour marquer le Verbe uni au corps de I. C. ou le corps même de I. C. dans un estat spirituel & opérant par le Verbe. Mais il n'est guere naturel aussi de dire que Bertram par ces paroles ; *Sicut ergo paulo antequam peteretur panis substantiam & vini creaturam convertere potuit in proprium corpus quod passurum erat, & in suum sanguinem qui post fundendus extabat*, n'ait voulu signifier autre chose, si non qu'il les changea en un pain & en un vin rempli du Verbe, ou de l'esprit de I. C. Car du pain & du vin remplis du Verbe ne sont pas le propre corps & le propre sang de I. C. & ce sens ne peut venir dans l'esprit que par de longs raffinemens ; bien loin de pouvoir estre celui de toute l'Eglise, qui n'a jamais entendu par le propre corps & le propre sang de I. C. que ce qu'entendent les catholiques, comme nous l'avons fait voir.

C'est parler étrangement contre la nature, que de dire comme fait Bertram : *Non enim putamus nullum fidelium dubitare, panem illum fuisse Christi corpus effectum*, s'il avoit voulu dire simplement que I. C. y avoit imprimé la vertu du Verbe.

C'auroit esté tromper le monde, que d'avoüer, comme il fait, toutes ces propositions que l'Eucharistie est verum corpus Christi ; quelle est verè corpus Christi ; quelle est in veritate corpus Christi ; & substituer à toutes ces expressions cette idée métaphysique, quelle est le corps de I. C. parce qu'elle contient son esprit, parce que I. C. est esprit : ce qui donneroit au plus lieu de dire qu'elle est l'esprit de I. C. mais non pas quelle est son corps.

Il est donc vray qu'en quelque sens qu'on prenne Bertram, c'est un auteur embarrassé. S'il est catholique ; c'est un catholique qui s'est mal expliqué. S'il est Calviniste, c'est

un homme qui déguise ses sentimens par des expressions fausses, trompeuses, & qui ne signifient rien moins que ce qu'il dit. Mais de sçavoir à quel party il le faut ranger, c'est un procès qui sera encore apparemment long-temps à décider, avant que tout le monde en convienne. Pour moy qui aime mieux les doutes de retenue, que des décisions temeraires, je ne m'oppose proprement ny à ceux qui le font catholique, en le prenant en un bon sens, ny à ceux qui le font calviniste, en l'expliquant en un autresens.

Mais je m'oppose à la fierté avec laquelle M. Claude parle d'une question de critique, qui est certainement obscure, & aux avantages imaginaires qu'il pretend tirer de la supposition que Bertram fust dans le sentiment des Calvinistes.

C'est ce que j'ay fait voir estre contre le bon sens & la raison. L'auteur de la Perpetuité ne s'estoit pas engagé à davantage; ainsi voilà sa parole pleinement dégagee sur ce sujet.

CHAPITRE V.

De deux auteurs Anglois qui ont imité les expressions de Bertram.

BERTRAM estant tel que nous l'avons representé, c'est une suite toute naturelle, & que l'on doit prévoir de soy-même, qu'il aura esté condamné par les uns, & expliqué par les autres en un bon sens. Quand un homme n'est pas visiblement séparé de la communion de l'Eglise, ou que ses ouvrages n'ont pas esté condamnés en particulier sur un point, ou que l'on en ignore la condamnation, on n'y regarde pas de si près, & l'on ne se porte pas facilement à le soupçonner d'erreur. Cela arrivé non seulement quand il y a de l'obscurité & de l'embarras, comme dans le livre de Bertram; mais lors même qu'il ne paroît pas qu'il y en ait, & qu'il semble que le mauvais sens est tout evident: tant l'opinion, que l'on a qu'un auteur est orthodoxe sur un point, est capable d'imposer.

Photius, par exemple, pouvoit-il raisonnablement douter que Theodore de Mopsueste n'eust voulu combattre la doctrine du péché originel dans un livre dont il rapporte l'extrait dans ces termes: *l'ay lu, dit-il, cod. 127. le livre de Theodore d'Antioche (qui est l'Evêque de Mopsueste, comme il paroît par ses lettres) dont le titre est: Contre ceux qui disent que l'homme peche par nature, & non par volonté. Or les dogmes de cette secte sont, que les hommes pechent par NATURE, & non par VOLONTÉ; ce qu'ils entendent, non de la nature dans laquelle Adam avoit esté créé au commencement, car ils disent qu'elle estoit bonne, comme estant l'ouvrage de Dieu plein de bonté; mais de celle qu'il a eue après son péché, l'ayant par sa peccation rendue mauvaise de bonne, & mortelle d'immortelle qu'elle estoit auparavant. Le second dogme qu'ils tirent de ce premier, est que les enfans, quoique nouvellement nez, ne sont pas exempts de péché; parce que la na-*

ture ayant esté corrompue par le péché d'Adam, cette nature corrompue passe, comme ils disent, à tous ses enfans.

Il dit que ces heretiques se servoient pour établir leur opinion, de ce passage: *seigneur, j'ay esté conçu dans l'iniquité, & des autres semblables, & qu'ils employoient pour l'autoriser le baptême & la communion du sacré sang que l'on donne pour la remission des pechez, comme ayant le même effet dans les enfans.*

Qui ne voit que ce second point est proprement la doctrine catholique du péché originel, que Theodore attribué à des heretiques, & que le premier n'est que la même doctrine catholique mal exprimée, & déguisée par des termes odieux?

Pendant cela semble si orthodoxe au bon Photius, qu'il ajoute, que Theodore fait tres-bien de rester ces doctrines; *ὡς προδώρος ἐν μὲν γὰρ περὶ ἀποκριμάτων αὐτοῦ* & qu'il avoit de fort bonnes raisons pour refuter ces opinions pleines de blasphèmes.

Faut-il donc conclure de là que Photius ne croyoit pas le péché originel? Nullement. Car le contraire paroît clairement par l'extrait qu'il fait du Concile de Carthage, où il met en termes formels *cod. 5. 3.* entre les dogmes Pelagiens condamnés par ce Concile, *Que les enfans n'ayent point besoin de baptême, comme ne tirant point d'Adam de péché originel.*

D'où vient donc que Photius estant dans ces sentimens, a pu prendre le livre de ce Theodore pour orthodoxe? C'est que son préjugé luy a imposé. Il n'a pas songé qu'il pouvoit avoir eu une doctrine différente de celle de l'Eglise, & il a mieux aimé supposer qu'il combattoit des ennemis chiméri-

ques, que de l'entendre littéralement. Or ce qui est arrivé à Phorius, est arrivé apparemment à une infinité d'autres, qui étant prevenus de la doctrine catholique & lisant ensuite ce livre de Theodore n'ont pas osé luy en imputer une autre, & ont mieux aimé se former des nuages pour l'excuser.

Qui s'étonnera donc qu'il en soit arrivé de même à Bertram, dont l'erreur, s'il en a en quelqu'une, est infiniment moins visible, & peut estre plus facilement excusée par des explications favorables ? Qui ne s'étonneroit au contraire si cela n'estoit pas arrivé, & si quelqu'un n'avoit emprunté ses expressions sur l'Eucharistie, quoiqu'en les prenant dans le sens de l'Eglise.

Ainsy, Messieurs les Ministres, & sur tout M. Claude, témoignent peu d'équité & de bonne foy, en prétendant tirer de grands avantages de ce que l'on trouve ces termes obscurs de Bertram employez par un ou deux auteurs Anglois, par un Elfric, par l'auteur de certains sermons anglois, & par un Vufflin que l'on fait Evêque de Sarisbury. Je laisse Vufflin, tant parce qu'il ne contient que ce qui est dans les deux autres, que parce que l'auteur de la Dissertation précédente s'inscrit en faux contre ce passage, qui n'est point aussy cité par Aubertin, quoiqu'il n'ait pas accoutumé de négliger ce qui luy peut estre tant soit peu utile.

On peut remarquer sur le sujet des autres, 1. Que de ce que d'une part il est constant que Jean Scot se retira en Angleterre, & que de l'autre il se trouve qu'il n'y a que des Anglois qui ayent emprunté les paroles de Bertram, on peut tirer une conjecture assez vray-semblable, que Bertram & Jean Scot ne sont que la même personne, & sur tout que ce n'est point Ratram Religieux de Corbie qui est auteur de ce livre ; puis qu'il seroit assez étrange qu'estant François & estant mort en France son livre n'eust esté cité que par des Anglois.

2. Quand il seroit vray que Jean Scot retiré en Angleterre y auroit fait un ou deux disciples, & que ces disciples auroient copié son livre, en le prenant même dans un mauvais sens, que s'ensuivroit-il delà ? Serroit-ce une chose fort étonnante qu'un homme dans l'erreur eust en quelques sectateurs ; & ne seroit-il pas ridicule d'opposer ces deux ou trois personnes à tout le reste de l'Eglise ?

3. Ces passages tirez d'Elfric & de ces sermons estant bien entendus, ne peuvent servir qu'à prouver que les paroles les plus dures de Bertram, peuvent estre prises en un bon sens.

Car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles qui s'y trouvent ? *Natura panis est corruptibilis, & per divini verbi virtutem verè Christi corpus & sanguis est, non tamen corporaliter, sed spiritualiter.*

Qu'y a-t-il de plus clair que ce qu'on y lit ? *Quare ergo vocatur sacra illa Eucharistia corpus Christi & sanguis, si non sit id verè quod vocatur. Panis quidem & vinum per missam sacerdotum consecrantur; rem aliam humanis sensibus foris ostendunt, rem aliam fidelium animis intus declavant, foris videntur panis & vinum cum in specie, tum in sapore (remarquez que, in specie, signifie, selon l'apparence, & a rapport au sens de la veüe, comme saveur au sens du goust) sunt tamen verè post consecrationem corpus Christi & sanguis ejus per spirituale sacramentum.*

Car ces paroles, par lesquelles M. Claude croiroit se pouvoir échaper, n'excluent nullement la réalité, comme il paioit par ce qui est dit plus bas touchant le baptême : *Nos modo in hac una creatura duas res conspiciamus, quæ illa juxta naturam rerum est aqua corruptibilis, & juxta mysterium spirituale virtutem habet salutiferam.* Or selon cet auteur le baptême a réellement cette vertu, quoiqu'il l'ait *juxta spirituale mysterium.* Et par conséquent l'Eucharistie aussy est véritablement & réellement le corps de I. C. quoiqu'elle le soit *per spirituale sacramentum.* Que veulent donc dire ces paroles ? Elles veulent dire que l'Eucharistie n'est pas le corps de I. C. par sa partie extérieure ; mais par ce que le sacrement a d'invisible & de caché. Et c'est ce que cet auteur appelle plus bas VERITÉ SPIRITUELLE, en ces termes : *Ille Eucharistia temporaria est, non æterna, corruptibilis, eritque minutatim divisibilis, inter dentes manditur, & in secessum mittitur: verum tamen erit juxta veritatem spirituales tota in omni parte.* Et ensuite : *Multi corpus illud sacrum recipiunt, eritque tamen juxta spirituale sacramentum in omni parte totum, licet aliquot homines minus participant, haud erit tamen plus virtutis in majori parte quàm in minori, quoniam in omnibus erit hominibus juxta invisibilem virtutem integra.*

Ainsy selon l'auteur de ces sermons, *juxta sacramentum spirituale, juxta veritatem spirituales, juxta invisibilem virtutem*, sont termes synonymes. Il ne s'agit plus que de sçavoir ce que c'est que cette vertu spirituelle. Or c'est ce qui est marqué en termes formels par ces paroles : *Sacramentum hoc est arrha & typus, Christi corpus veritas est.* C'est donc le corps de I. C. qui est cette vertu invisible, cette vérité spirituelle du sacrement.

Et

Et ce qui prouve manifestement que l'auteur de ces sermons a pris ces paroles en ce sens, sont les miracles qu'il rapporte, après avoir proposé ce qu'il veut prouver par ces miracles en cette maniere.

Est quidem, sicut diximus, Christi corpus, ejusque sanguis non corporaliter, sed spiritualiter. Ne disputetis qui hoc fieri possit, sed quod ita fiat, vestra id fide teneatis. C'est donc une chose difficile à croire, selon cet auteur, que l'Eucharistie soit le corps de J. C. *spiritualiter*. C'est une chose qui paroît impossible à la raison : *ne disputetis qui fieri possit.* Or jamais personne ne s'est avisé de trouver impossible que le pain fust la figure de I. C. & que Dieu s'en servist moralement pour nous communiquer ses graces. Ce n'est donc pas ce que cet auteur entend par estre le corps de I. C. *spirituellement*.

Ensuite de cela l'auteur rapporte deux miracles : l'un tiré de la vie des Peres ; l'autre de celle de S. Gregoire, qui est aussy marqué par Jean Diacre auteur de sa vie. Ce miracle est, qu'une femme que S. Gregoire estoit prest de communier, ayant fait paroître qu'elle doutoit que le pain consacré fust le corps de J. C. S. Gregoire obtint de Dieu que l'Eucharistie luy parust changée en chair ; ce qui la guérir de son incredulité.

Il est certain que ce que cette femme ne pouvoit croire, estoit que le pain qu'elle avoit elle-même paistri, fust changé réellement au corps de I. C. Et par conséquent l'effet du miracle sur son esprit estant de luy persuader le contraire de son doute, estoit de luy faire croire que le pain estoit invisiblement & réellement changé au corps de JESUS-CHRIST.

Je n'examine pas icy si ces miracles sont vrais ou faux ; s'ils ont esté inventez par Pascale, comme M. Claude le dit avec sa temerité ordinaire ; ou si Dieu les a faits pour confirmer l'opinion de l'Eglise souvenuë par Pascale. L'unique conséquence que j'en tire, est, que ceux qui rapportent ces miracles n'avoient pas le doute, qu'ils croyoient que Dieu avoit confondu par un miracle ; qu'ils n'estoient pas semblables à cette femme, dont Jean Diacre rapporte qu'elle se moquoit de ce qu'on disoit, que le pain qu'elle avoit elle-même fait estoit le corps de I. C. & qu'ils croyoient ce que ce miracle, qu'ils supposent vray, estoit capable de persuader à ceux devant qui il auroit esté fait.

Or y a-t-il quelqu'un assez endurci, pour ne se sentir pas porté à croire la presence réelle, si Dieu avoit voulu confondre son infidelité par un prodige semblable. C'est

donc là ce que ce miracle persuade ; c'est ce qu'a deü croire Jean Diacre qui le rapporte ; c'est ce qu'a cru l'auteur de ces sermons, qui le rapporte aussy bien que luy.

Cette consequence est si claire, que M. Claude, quelque hardi qu'il soit, ne l'a pas osé desavoier entierement. Car voicy de quelle maniere il en parle. On trouve, dit-il, *certains de nouveaux miracles de l'invention de Pascale & de ses sectateurs, dans ces sermons catholiques traduits par Elfric. Ce qui marque manifestement l'une de ces deux choses : ou que ces bonnes gens ne prenoient point ces miracles pour des preuves de la transsubstantiation, mais seulement pour des confirmations de la presence mystique & efficace de I. C. au sacrement, qui se donnoit à connoître par ces visions ; ou qu'ils ne sçavoient guere bien ce qu'ils croyoient de ce mystere, prenant ainsi de toutes mains ce qu'on en disoit, l'ancienne doctrine souvenuë par Bertram, & les miracles que semoient les innovateurs.*

M. Claude n'est donc pas assuré que ces gens ne crussent pas la transsubstantiation, & qu'ainsy ils n'expliquassent en un autre sens que luy les paroles de Bertram. Or quand on voit que M. Claude doute de quelque chose qui luy seroit avantageuse, on en doit conclure qu'il faut qu'elle approche extrêmement de l'evidence. C'est pourquoy l'opinion de l'auteur de ces sermons estant établie par ces preuves indubitables, il est facile d'adoucir la dureté de celles qu'ils empruntent de Bertram. Il dit, par exemple : *Multum distat inter corpus illud, in quo Christus passus est, & corpus illud quod in Eucharistiam consecratur. Corpus quidem illud in quo Christus passus est, de carne Maria nascitur, cum sanguine ossibusque, cum pelle nervisque, in membris humanis spiritu rationale animatum : corpus autem suum spirituale, quod vocamus Eucharistiam de granis multis absque sanguine & osse, absque membro & anima colligitur. Nihil autem inest praterea intelligendum corporaliter, verum omne est spiritualiter intelligendum.* Mais cela se peut reduire à un bon sens. Car quoi que peute estre cet auteur ne se fust pas porté à se servir de ces expressions, s'il ne les eust trouvées dans Bertram, il paroît néanmoins qu'il ne distingue l'Eucharistie du corps de I. C. que par la partie extérieure, qui en est en effet distinguée ; & qu'outre cette partie extérieure il admet une partie intérieure, qu'il dit estre *veritas spiritualis*, & qu'il declare estre le corps de I. C. *Christi corpus est veritas.*

C'est dans ce sens qu'il dit, qu'outre l'objet sensible il ne faut rien concevoir corpo-

In notis ad Eclesiast. lib. 1. 5. c. 22.

rellement dans l'Eucharistie, mais tout spirituellement: *Nihil autem inest prater eam intelligendum corporaliter, verum omne est spiritualiter intelligendum.* Or quelle est cette autre chose qu'il faut concevoir estre spirituellement dans l'Eucharistie? C'est, selon cet auteur, la verité du corps de J. C. comme il le declare expressement en ces termes: *Natura panis est corruptibilis, & vinum corruptibile, sed per divini verbi virtutem, VERE Christi corpus & sanguis ejus.*

Il est clair de plus que cet auteur n'oppose pas le mot de spirituel au terme de réel, mais au terme de visible. Et c'est pourquoy il se sert indifferemment de ces mots de *virtus spirituelle*, & de *virtus invisibile*: de sorte que quand il dit que l'Eucharistie est véritablement le corps de J. C. non corporellement, mais spirituellement; cela veut dire qu'elle l'est véritablement, non visiblement, mais invisiblement.

Que si cet auteur & le pretendu Elfric disent aulibien de la manne, que du pain & du vin de l'Eucharistie, qu'elle estoit changée au corps & au sang de I. C. *Non passus erat adhuc, verumtamen panem illum in corpus ejus proprium, & vinum illum in sanguinem suum per invisibilem virtutem mutavit, prout ante fecit in deserto, antequam in hominem nasceretur, quando escam caelestem in carnem suam, & aquam illam de petra fluentem, in corpus ejus proprium mutaverat;* il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ils ont emprunté de Bertram ce langage extraordinaire & inouï. Et peutestre que comme Photius n'a jamais bien compris le sens des paroles de Theodore de Mopveste que nous avons rapportées, quelque habile qu'il fust; de même ces copistes de Bertram n'ont peutestre jamais bien compris le sens de ses paroles qu'ils ont trouvées. Il y a des gens qui ne citent rien plus volontiers des auteurs, que ce qu'ils n'entendent pas; & après tout elles ne sont pas plus difficiles en eux que dans Bertram. Et l'on peut dire en un mot à l'égard de tous les trois, ou qu'ils ont eu ce sentiment incomprehensible, comme leurs paroles le portent; ou qu'ils ont parlé tres-peu exactement, & d'une maniere fort contraire à la nature.

En ce cas rien n'empêche de croire que ce n'est qu'une expression negligée & imparfaite, dans laquelle ils ont renfermé deux choses fort inégales, en marquant ce qu'elles ont de commun, sans marquer la différence. La manne estoit la même viande que l'Eucharistie, comme dit Patéase, & elle ne l'estoit pas: elle l'estoit en figure, el-

le ne l'estoit pas en réalité. Ainsi la manne & l'Eucharistie sont le corps de J. C. spirituellement, mais en deux manieres fort différentes. La manne l'est spirituellement en figure; l'Eucharistie l'est spirituellement en verité, en réalité. Ces auteurs, qui se sont copiez, ont exprimé le rapport, ils ont eu les différences, n'estant occupez qu'à distinguer la partie extérieure de l'Eucharistie, du corps naturel de J. C. J'avoie que ces expressions sont dangereuses & trompeuses: mais il n'y auroit point de verité qu'on ne détruisist, si l'on vouloit former les sentimens sur ces expressions imparfaites que l'on rencontre quelquesfois dans les Peres sur tous les mysteres. Et c'est pourquoy comme l'auteur de la Perpetuité a eu raison d'établir ce principe, que le langage commun de tous les Peres & de toutes les nations ne peut pas estre contraire à la nature & à la raison, & d'en faire le fondement de la certitude que l'on peut avoir du sentiment des anciens Peres; il a eu raison aussi d'en établir un autre qui n'est pas moins nécessaire, ny moins solide, qu'il échappe quelquefois aux auteurs des expressions peu exactes, & même des raisonnemens peu justes, sur lesquels il ne faut regler ny les paroles, ny la creance.

On peut faire encore une reflexion tres-importante, pour empêcher qu'on ne soit surpris & choqué de la maniere dont ces Anglois parlent du pain & du vin qui servent de matiere à l'Eucharistie, même après la consecration; & cette remarque se peut appliquer à quelques lieux semblables qui se trouvent dans les Peres. C'est que les mêmes objets & les mêmes choses se peuvent souvent considerer de different biais, & par de differentes idées qui produisent des impressions fort différentes sur l'esprit.

Car il y a des idées philosophiques, exactes, metaphysiques, distinctes; & il y a des idées populaires, grossieres, confuses. Concevoir la transubstantiation philosophiquement, & par des idées philosophiques, c'est concevoir la cessation de la substance du pain, la substitution du corps de J. C. la permanence des accidens, des apparences sensibles; c'est philosopher sur la nature des accidens. Mais la concevoir populairement & par une idée commune & confuse, c'est concevoir ce que l'esprit conçoit quand on dit que le pain demeure extérieurement, & qu'il est changé intérieurement; que le pain est changé au corps de I. C. par un changement invisible & spirituel.

Il est certain que quoique ces deux ma-

nieres de concevoir ce mystere conviennent dans le fond, elles sont néanmoins des effets tres-differens sur l'esprit. Les idées philosophiques l'appliquent aux difficultez, les luy mettent devant les yeux, & l'obligent à un certain langage. On ne voit plus de pain & de vin, quand on ne parle que d'accidens; & ainly on n'est point porté à s'exprimer par les termes qui designent le pain comme subsistant.

Mais quand on dit que dans l'Eucharistie le pain est *changé interieurement*, & demeure *exterieurement*, quoique l'on dise la même chose, néanmoins ces mêmes difficultez ne se presentent point du tout à l'esprit, on ne songe point aux accidens, on conçoit du pain & du vin qui subsistent, & on desavoué ensuite ce que cette idée a de faux, en disant qu'ils sont changez interieurement. Comme quand on dit que le Roy Louis XIII. est mort, le mot de *Roy* presente à l'esprit un Roy vivant; mais on desavoué ensuite par le mot de *mort* la vie

qu'il avoit dans nostre idée.

Or il est certain que non seulement Bertram, & ces auteurs qui le suivent, mais même les anciens Peres, ont conceu l'Eucharistie par cette idée populaire, qui n'oblige point du tout à penser à des accidens sans sujet. Et il est certain que c'est l'idée par laquelle le peuple se la represente, & generalement tous ceux qui ne sont pas nourris dans la Scolastique. Il est donc certain ausly que comme les manieres de concevoir les choses, sont la source des expressions, on a deü parler de l'Eucharistie selon sa partie exteriere, comme étant du pain & du vin, & qu'on a deü en dire, comme fait l'Auteur de ces sermons, qu'elle est composée de plusieurs grains, qu'elle est corruptible, divisible. Tout cela convient à cette idée: mais on desavoué tout ce que ces expressions pourroient avoir de mauvais, en disant qu'elle est le corps de J. C. veritablement, & que le pain est veritablement changé au corps & au sang de Jesus-Christ.

EXTRAIT DU LIVRE D'AGAPIUS, INTITULÉ le salut des pecheurs.

De la preparation à la Sainte Communion.

Lors que le divin Moysé qui avoit esté honoré de la veüé de Dieu même, descendit de la montagne de Sinaï, les Israélites ne purent supporter l'éclat de son visage, qui jetoit des rayons comme le Soleil; & il fut obligé de le couvrir, afin que chacun le pust aborder. C'est ce qu'a pratiqué le celeste Moysé nostre Seigneur Jesus-Christ. Il nous a retiré comme Moysé de la cruelle servitude de l'Egypte, & il a couvert ensuite sa substance toute divine & toute brillante de lumiere, sous ces accidens & ces apparences du pain & du vin, afin que nous ne fussions pas épouvantez de l'immense claré & de la gloire infinie de sa divine grandeur. O don sans bornes & sans mesure! ô bien-fait ineffable! ô inépuisable source d'une joye qui ne se peut exprimer! C'est avec raison, ô Sion spirituelle nostre veritable mere, que vous vous glorifiez d'un si grand & si admirable present que le ciel vous fait. Quelle sera donc la magnificence de vostre appareil! quels seront vos ornemens! Il seroit juste que vous bâtissiez de superbes Temples, de riches tabernacles, des thônes & des colonnes dorées: que vous preparal-

fiez des tables d'un prix inestimable: que vous couvrissez vos murailles de broderie d'or: que tout fust éclatant de lumiere; & que vous füssiez les plus grands & les plus riches preparatifs qu'il soit possible de s'imaginer, pour honorer ce saint & adorable Mystere. Il n'y a point de magnificence dont il ne soit digne. Mais encore que vous füssiez tout ce que vous pourrez, ce ne sera rien au prix de ce qu'il merite. Quand vous épuileriez tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez de rien la grandeur & le prix infini de ce pain. Il tire son prix & la grandeur de luy-même. Il la communique à toutes choses, & n'en reçoit aucune de ce qui est hors de luy. C'est ce pain qui sanctifie & qui honore les Prestres, les tables & les ciboires. Et qui s'en étonnera? puis que ce Mystere contient en soy celui qui a créé tout le monde, & qui est une mer infinie de perfections. Ce qui fait dire à David: *Le Seigneur est grand; il merite des loüanges infinies, & sa grandeur n'a point de bornes.* Puis donc que la grandeur de Dieu est sans mesure, il n'est pas possible que nous augmentions la perfection de ce pain divin. Tout esprit est

accablé, tout œil est éblouy de sa majesté; & ce Dieu plein de bonté qui nous l'a donné, nous a fait en cela un présent si grand & si admirable, qu'estant impossible que nous luy en rendions jamais de dignes actions de graces, il est nécessaire que nous en demeurions ingrats. Il seroit juste que j'explicasse icy les effets & les opérations de ce sacré & admirable mystere; mais ce seroit un discours infini & une mer inépuisable, que la petitesse de ce livre ne peut renfermer. Je me contenteray donc de décrire la preparation qu'il y faut apporter, & ce que doit faire celui qui desire de participer à ce pain celeste. Et c'est ce qui est le plus nécessaire, parce qu'il a cela de propre, que la sainteté qu'il communique, & les graces que l'on y reçoit, sont proportionnées à la preparation que l'on y apporte. Les causes, selon les Philosophes, operent selon les dispositions qu'elles rencontrent dans les sujets. Le feu agit autrement sur le bois sec que sur le bois verd. Ainsy Jesus-Christ qui est dans ce mystere communique & produit ses graces dans ceux qui le reçoivent, selon leur disposition & leur preparation. Et comme il donne de grands secours à ceux qui le reçoivent dignement; ainsy il donne la mort à ceux qui y participent avec indignité. Car comme dit saint Jean Damascene, tout ce que le pain terrestre fait sur le corps des hommes, ce pain celeste le fait sur les ames; mais avec une efficacité beaucoup plus grande. Comme la nourriture corporelle affermit, fortifie, & fait croistre les corps qui n'ont point de maladie, mais leur nuit infiniment lors qu'ils sont malades & plains de mauvaises humeurs, ce qui fait que les Medecins ordonnent aux malades de ne manger point pendant qu'ils sont en cet estat: de même cette nourriture divine produit des effets tout semblables dans les ames. Car dans les personnes vertueuses & religieuses qui s'y sont préparées comme il faut par la penitence & la confession, elle produit une vie veritable & eternelle; mais dans les pecheurs & les impies, qui n'ont pas la conscience pure, qui n'ont pas fait penitence & ne sont pas confessés comme il faut, & qui n'ont pas satisfait à tous leurs autres devoirs, elle leur apporte des dommages infinis, elle cause la mort à leurs ames, elle leur attire les chastimens de Dieu, comme elle a fait au traistre Judas & à plusieurs autres. C'est un feu qui consume les indignes; & ceux-là sont du nombre des indignes, qui ne se font pas purifier par la sainte confession, ou qui n'ont pas accompli fidelle-

ment ce qui leur a esté imposé par le Pere spirituel.

Mais pour les personnes que l'on doit estimer dignes, ce sont celles qui s'y disposent en la maniere que nous allous marquer.

Et premierement vous devez sçavoir que pour obtenir cette disposition, les soins & les efforts des hommes & des Anges ne suffisent pas, si la grace de Dieu tout puissant ne vous assiste. Et c'est pourquoy vous le devez invoquer avec un ardent desir, & une profonde humilité, afin qu'il soit vostre conducteur & vostre secours, qu'il purifie la maison où il doit venir faire sa demeure. Nous voyons que lors qu'un Roy sort de la ville royale pour quelque sujet pressant, & que dans le voyage on doit rencontrer quelque village, il ne souffre pas que ce soient les gens de ce village qui luy preparent le lieu où il doit loger, ou parce qu'il ne les en juge pas dignes, ou parce qu'ils n'ont pas tout ce qui luy est nécessaire; mais il y envoie ses serviteurs avec tout l'équipage qui est nécessaire à sa personne royale. C'est ce qu'il faut que nous demandions par nos prieres à nostre commun Maistre, en le conjurant que puisque par l'excès de sa misericorde il veut bien entrer dans une maison ausly souillée que la nostre, il y envoie premierement les armées & les puissances celestes, afin qu'elles preparent la maison où le Roy celeste doit entrer.

Secondement il faut que nous ayons la conscience pure de tout peché mortel, selon ce que dit le Prophete: *Je laveray mes mains entre les innocens*; ce qui nous avertit de nous purifier de nos pechez avant que de nous approcher de l'Autel. C'est pour ce sujet que l'Apostre nous fait de si terribles menaces. *Celuy, dit-il, qui mange ce pain & qui boit ce calice indignement, sera coupable*, & le reste de ce qui est écrit dans l'onzième chapitre de la premiere Epistre aux Corinthiens. Et par ces paroles il nous apprend que ceux qui communient en estat de peché, sont semblable aux Juifs qui ont crucifié I.C. puisque les uns & les autres pechent contre le même corps du Sauveur. Quand deux choses contraires se rencontrent, qu'en peut-il arriver sinon que la partie la plus foible est brisée & écrasée? Mais quand elles sont semblables, elles s'unissent, & deviennent une même chose. Un fer se joint à un autre fer, mais il n'est pas possible de joindre le feu avec l'eau, sans faire perir l'un ou l'autre. Lors donc que par le moyen de ce pain l'homme est joint à Dieu, il n'est pas possible que dans

cette union, s'il y a quelque partie corrompue, elle ne perisse. Car comment ce Dieu plein de bonté *pourroit-il demeurer uni* avec un homme plein de malice ? ce Dieu qui est la pureté même, avec une ame toute corrompue & toute souillée ? ce Dieu humble avec une ame superbe ? ce Dieu plein de douceur, avec une ame pleine de fiel & d'amertume ? ce Dieu de miséricorde, avec une ame inhumaine & impitoyable ? ce Dieu exempt de tout péché, avec une ame remplie de pechez, & digne de toute sorte de châtimens ? Il faut donc qu'il y ait au moins quelque petite ressemblance entre Dieu & celui qui y participe, afin qu'ils puissent se joindre ensemble. Tous les pechez y servent d'empêchement, & sont contraires à ce sacré mystere : mais il y en a deux qui y sont particulièrement opposez, & qu'il faut ainsi que chacun ait soin particulièrement d'éviter ; qui sont la haine, & l'impureté.

Quant au premier, ce pain est le mystere de l'union & de la charité ; & c'est par son moyen que les fidelles sont rendus participants d'une même nourriture & d'un même esprit, & qu'ils sont faits un par la charité. Et si cela est, quelle plus grande injustice peut-on commettre, que d'aller avec un cœur plein de division & de haine prendre le mystere de l'unité ? *Qui* que vous soyez qui voulez approcher de cette table, gardez-vous bien de le faire avant que d'avoir accompli ce que le Seigneur a ordonné, en disant : *Lorsque vous offrez votre present à l'autel, si vous vous souvenez que vous avez donné quelque sujet de scandale à votre frere, laissez-là votre present & allez premierement vous reconcilier avec votre frere, & ensuite vous offrirez votre present, après que vous aurez ainsi satisfait à ceux que vous aurez offensés, & lorsque vous vous serez préparé de cette sorte, allez vous asseoir à cette table celeste. Si vous vous en approchez dans une autre disposition, le maître du festin vous dira : Mon amy comment estes-vous entré icy sans avoir la robe nuptiale, c'est à dire la charité qui couvre la multitude des pechez ? Et ne l'ayant pas, que pourrez-vous répondre pour vous excuser ? Voulez-vous entendre quel sera l'arrest que le Seigneur prononcera contre vous ? *Qu'on luy li,* dira-il, *les pieds & les mains, & qu'on le jette dans les tenebres extérieures.**

Le second péché oppose particulièrement, à ce mystere, est celui des pensées deshonestes, & l'impureté du corps ; parce que *ce sacré pain contient en soy cette chair toute pure & virginal* qui a esté engendrée par

Matie toujours vierge & toujours pure. Ainly il faut que celui qui desire communier, soit pur de corps & d'esprit. *Que* s'il arrive que durant son sommeil il ait eu quelque image & quelque ressentiment des plaisirs du corps, la loy l'oblige de se priver ce jour-là de la sacrée communion, & même du pain beni & de tout ce qui est consacré particulièrement à Dieu. Car si dans la vieille loy une seule illusion obligeoit un homme de sortir tout un jour du camp & de l'assemblée du peuple, combien plus est-on obligé de s'abstenir de la participation de Dieu même ? Et non seulement il faut s'en abstenir pour les pechez mortels, mais ausly pour de moindres fautes ; parce qu'elles refroidissent toujours la chaleur de la pieté qui est la meilleure preparation pour ce mystere. Il est donc utile qu'il s'en abstienne autant qu'il pourra, même pour ces sortes de fautes, afin de faire croître son desir & sa pieté. Mais qu'il se donne bien de garde de manger ce pain celeste sans se confesser s'il se sent coupable d'un péché mortel. S'il est si miserable que de le faire, qu'il sçache qu'il jette un feu & des charbons ardens dans son ame, & qu'il se condamne luy-même avec le traistre Judas aux supplices éternels.

C'est ce que doivent craindre ceux qui communient sans se confesser par la crainte de déplaire aux hommes, & pour se conserver la reputation de vertueux ; ce, qui est particulièrement ordinaire aux femmes qui ne craignant pas de s'abandonner, ne laissent pas, toutes souillées qu'elles sont, de s'approcher de la sainte communion, afin de ne pas donner de soupçon à leurs maris. Miserables femmes que vous estes, votre premier crime n'estoit rien en comparaison de celui-cy. Vous n'aviez violé qu'un commandement du Seigneur ; mais icy vous méprisez, & vous crucifiez avec les Juifs le Dieu de toutes les creatures ; & c'est là le plus grand de tous les pechez. Il vaut donc bien mieux vous en abstenir avec crainte, jusqu'à ce que vous y puissiez participer avec le conseil de vostre Pere spirituel, que non pas que vous receviez de Dieu un jugement de condamnation au lieu de benedictions & de graces. Que si vous ne trouvez point de pretexte pour cacher la chose à vostre mary, il vaut mieux qu'il vous tuë, s'il est assez cruel & assez impitoyable pour le faire, que non pas que vous communiez indignement. Si vous recevez icy une mort temporelle, vous serez delivrée dans l'autre vie des tourmens qui ne finiront jamais.

Mais que diray-je de ces Prestres execrables, qui ont l'impudence de toucher avec leurs mains souillées ce tres-pur & tres-sublime Roy de gloire, que les Anges n'oseroient regarder en face; & devant qui ils se tiennent les yeux baissés pleins de respect & de tremblement? Quel excès d'effronterie! Comment ne craignez-vous point, miserables que vous estes, que la foudre ne tombe du ciel pour vous consumer? Comment avez-vous la hardiesse, estant indignes comme vous estes, d'offrir encore cette terrible victime? Vous continuez de sacrifier de peur que le monde ne vous méprise, si vous quittez vostre ministère. Mais ne vaudroit-il pas mieux que le monde vous méprisât durant un peu de temps, que d'estre éternellement dans la compagnie des démons?

Y a-t-il un plus grand péché que celui de mépriser volontairement & de propos délibéré la souveraine majesté de Dieu? Quelques meurtres, quelques adulteres, quelques autres crimes que vous ayez commis, vous pouvez en obtenir le pardon par la penitence; parce qu'ils naissent de la corruption de la chair & de la tentation du démon. Mais pour offrir le sacrifice en cet estat, qui est-ce qui vous y force, qui est-ce qui vous y contraint? Peutestre parceque vous estes pauvres, & que vous n'avez pas ce qui vous est nécessaire? Que ne prenez-vous un autre mestier pour l'acquérir, & que ne demandez vous plutost l'aumône.

Il y a une infinité de Prestres dans le mon-

de qui quittent les fonctions du sacerdoce; & cependant personne ne les méprise, au contraire on les regarde avec beaucoup plus de respect que les Prestres qui sacrifient sans pieté. Quand un Prestre à qui il est arrivé quelque malheur, & qui est tombé dans quelque péché, s'abstient du sacerdoce, il n'est point privé de sa dignité ny de la grace divine; il conserve le sacerdoce, il luy est permis de se revestir d'un étole, il fait presque toutes les fonctions de Prestre, il communie quand il veut, mais il s'abstient seulement de sacrifier. Et ce ne sont pas seulement ceux qui ont péché qui s'en retirent, mais aussi plusieurs personnes tres-vertueuses qui craignant le feu devant de la divinité, n'osent par respect offrir le sacrifice. Que si ces personnes, quoique dignes, n'ont pas la hardiesse d'offrir ce redoutable sacrifice, comment osez-vous le faire estant impur comme vous estes, & comment prenez-vous la liberté de vous presenter devant cette souveraine majesté? Croyez-moy, il est arrivé à plusieurs qui avoient sacrifié en cet estat, de mourir sur le champ, & peutestre que le même supplice vous attend, si vous avez l'impudence de continuer dans vos fonctions.

Qui que vous soyez, qui lisez ces choses, craignez que le même châtement ne tombe sur vous: & quand vous demeurerez icy sans punition, vous en recevrez un plus grand châtement en l'autre vie, si vous ne vous convertissez, & si vous ne pleurez vostre péché.

EXTRAIT DU CHAPITRE SUIVANT.

LA seconde chose qui est nécessaire à celui qui desire communier dignement, est une devotion vive & agissante. Et si vous me demandez ce que c'est que cette devotion, je ne puis mieux vous la faire entendre, qu'en vous disant que c'est une eau de senteurs composée de diverse fleurs qui rendent une odeur incomparable. Car la devotion est une vertu composée de plusieurs saints mouvemens & de desirs spirituels, qui doivent orner une ame qui veut s'approcher de la sainte table. O Dieu tout puissant! quelle doit estre sa composition, quelle doit estre sa crainte & son tremblement, quelle doit estre l'abondance de ses larmes, quel doit estre son respect & son humilité, quelle doit estre sa pureté extérieure & intérieure, lors qu'elle veut offrir ce terrible & divin mystere, où l'on mange dans la verité vostre chair di-

vine, où l'on boit vostre sacré sang, où le ciel est joint à la terre, où les choses divines se mêlent avec les humaines, où les Anges assistent avec respect, & où vostre grace a fait que vous estes, & le sacrifice, & le Prestre qui l'offre d'une maniere ineffable & incomprehensible? Qui pourra exprimer la grandeur de ce pain, & en parler dignement, si vostre misericorde ne le fortifie? Vous trouverez donc, mes freres, que cette devotion consiste à nous en approcher principalement avec beaucoup d'humilité & de pieté; secondement avec une grande charité, une foy vive; en troisième lieu avec un desir & une soif tres-ardente de ce pain. Ces trois choses vous sont nécessaires. Mais afin que vous exerciez en vous la crainte & la reverence, elevez les yeux de vostre ame, & considerez quel est ce Seigneur, & quel est l'im-

menfité de sa grandeur, puisque dans la verité sa substance se trouve sous ces apparences du pain & du vin, & que la majesté de celui qui a créé tout le monde, y est proprement & veritablement; luy devant qui tremblent les cieux & toutes les creatures; luy de qui le Soleil & tous les astres empruntent toute leur lumiere & tout leur éclat; luy devant qui les Anges sont dans un perpetuel tremblement, en le loüant & le glorifiant sans cesse. Qui pourroit donc comprendre quelle devoit estre nostre frayeur, lorsque nous allons communier? C'est ce qui fait dire à S. Paul: *Que l'homme s'éprouve soy-même, & qu'il mange ainsi de ce pain & boive ce calice; parce que quiconque le mange & le boit indignement, il mange sa propre condamnation, parce qu'il n'honore pas comme il doit le corps du Seigneur.* Si les Israélites ont eu tant de respect pour l'Arche du Testament, où il n'y avoit que l'ombre & l'image de la verité, quel doit estre le vostre, ô Chrétiens, lorsque vous recevez vostre Dieu même dans vostre cœur? Si vous examinez quel est vostre estre & vostre nature, & quelle est la multitude infinie de vos pechez, ne direz-vous pas en vous même: Comment oseray-je indigne ver de terre que je suis, recevoir un si grand Seigneur, sans estre tout penetré de crainte & de tremblement, moy qui ay commis contre luy tant de pechez, tant d'impietez? Comment le Tres-haut pourra-t-il entrer dans un cœur comme le mien, ce cœur qui a esté si souvent la honteuse retraite des dragons, la caverne des serpens & des basilics? Humiliez autant qu'il vous sera possible vostre cœur avec ces pensées. Approchez-vous de la sainte table, comme l'enfant prodigue fit de la maison de son pere si plein de compassion & de tendresse. Criez luy avec larmes: J'ay peché contre le ciel & contre vous, & je ne suis pas digne d'estre appellé vostre fils, traitez-moy comme l'un de vos mercenaires. Pleurez avec le Publicain, & dites avec luy: *Seigneur ayez pitié de moy, qui suis pecheur.* Allez à cette table avec la confusion & l'humilité qu'auroit une femme envers son mary, lorsque luy ayant manqué de fidelité, il luy feroit la grace de la recevoir encore dans sa maison: à peine oseroit-elle le regarder en pensant d'une part à l'outrage qu'elle luy a fait, & de l'autre à l'extrême bonté avec laquelle il voudroit bien la recevoir après ses offenses.

La misericorde que J. C. nous témoigne dans ce mystere, est encore bien plus grande; puisqu'il reçoit dans sa maison & à sa table une ame qui l'a abandonné par ses pe-

chez, une ame adulerere qui a accompli les desirs du diable. Cependant lorsqu'elle retourne à Dieu, il ne la confond point, il ne luy reproche point ses déreglemens, il la reçoit entre ses bras.

Pour exciter en vous la charité & l'amour de J. C. confidez & repassez dans vostre esprit la misericorde infinie que le Seigneur a pour les pecheurs: que c'est elle qui l'a fait descendre du ciel en terre, & qui l'a revêtu de nostre chair: que c'est pour nous qu'il est mort sur la croix; & que non seulement il a fait pour nous toutes ces choses, mais qu'afin que nous ne fusions pas privez de sa presence, & qu'il pust demeurer avec nous après sa mort même, il nous a laissé ce divin mystere en sa place, dans lequel nostre Sauveur & nostre Maître est renfermé. Il nous l'a laissé, afin que tous ceux qui ont besoin de guerison, y trouvaient à toute heure une abondante provision de remedes, & qu'ils y pussent accourir pour se guerir. Car comme c'est la charité qui l'a fait descendre en terre, & qui l'a fait livrer entre les mains des pecheurs, c'est la même charité qui le fait venir dans le monde par le moyen de ce mystere, qui le met entre nos mains pour estre le soutien & l'affermissement des justes, & le salut & la reconciliation des pecheurs. Ce pain est la nourriture des sains, la medecine des malades, la vie des vivans, la resurrexion des morts. C'est ce pain qui appaise la revolte de la chair, & qui fortifie nostre ame par la pieté, qui nous purifie de nos pechez, qui augmente les vertus, qui vivifie l'homme interieur, qui luy donne la patience, qui l'enflamme, qui le nourrit, qui le renouvelle, qui le conserve, qui le fortifie, qui le rend doux & patient dans les travaux, qui luy donne la lumiere & la prudence dans les choses spirituelles. . . . Pourquoy donc, ô homme, vous priverez-vous par vostre negligence d'un si grand bien? Courez avec humilité & avec pieté à cette table sacrée. Si vous estes infirme, vous y trouverez la guerison que vous desirez. Si vous estes pauvre, vous y trouverez des richesses spirituelles. Si vous estes affamé, vous y trouverez dequoy vous rassasier de toute sorte de biens. Si vous estes nud, vous y trouverez un vestement. Si vous estes accablé de travail, vous y trouverez vostre repos. En un mot de quel bien que vous ayez besoin, vous le trouverez dans cette manne celeste, qui est d'une douceur incomparable.

La troisieme chose qui est necessaire, est le desir & la loif de ce pain, & vous l'augmenterez en vous, si vous confidez les mer-

veilleuses operations qu'il fait sur les ames qui le reçoivent comme il faut. Et pour vous les faire mieux comprendre, sçachez que comme au lieu du premier Adam, qui est la cause de tous nos maux & de toutes nos miseres, Dieu nous a envoyé un second Adam qui est nostre Seigneur J. C. pour estre la cause de tous nos biens; de même au lieu du fruit de cet arbre qui nous a rendu prevaricateurs, qui est la cause de tous nos malheurs, il nous a donné ce divin pain qui est la source de toute sorte de biens. Ainſy, comme c'est par l'obeïſſance du ſecond Adam que nous ſommes gueris de toutes les playes que nous avons receuës de la deſobeïſſance du premier; de même tous les pechez & tous les maux qui ſont nez d'avoir mangé du fruit deſſendu, ſont gueris par le moyen de ce pain tres-ſaint, qui eſt comme une theriaque ſpirituelle, qui nous eſt preparée par l'induſtrie pleine de ſageſſe de ce medecin celeſte, pour guerir la nature humaine bleſſée par le venin de l'ancien ſerpent. Qui veut donc ſçavoir quels ſont les biens que nous apporte ce pain divin, qu'il faſſe le denombrement des maux qui nous ſont arrivez pour avoir mangé du fruit deſſendu. Car comme Dieu à dit de ce fruit : *En quelque jour que vous veniez à en manger, vous mourrez*; de même il dit au contraire de ce pain : *Celuy qui mangera de ce pain, vivra eternellement*; & plus bas : *ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous*. Voyez-vous comme il oppoſe juſtement cette nourriture celeſte comme un remede preparé aux playes que nous a faites cette premiere nourriture. C'eſt un des moyens par leſquels on peut connoiſtre les effets de ce pain. En voicy un autre.

C'eſt qu'il faut conſiderer ce que ce venerable myſtere contient en ſoy, & que c'eſt la chair même de I. C. qui eſtant unie à la divinité, participe à toutes les graces & à toute la puiſſance du Verbe. C'eſt par là que vous pouvez connoiſtre les biens que vous fait nostre Seigneur quand vous communiez dignement. Il vient dans vous pour vous honorer de ſa preſence, pour vous oindre par ſa grace, pour vous guerir, pour vous laver de ſon piecieux ſang, pour vous reſſuſciter par ſa mort, pour vous éclairer, pour vous bleſſer le cœur du divin amour, pour vous faire goûter avec joye ſa douceur incomparable pour vous rendre participant de ſon eſprit, de toute vertu, de toute bonté. Ce pain affermit le cœur des hommes, il releve ceux qui ſont abbatuz, il fortifie les foibles, il conſole les affligez, il éclaire ceux qui ont peu

de ſageſſe, il guerit les malades, il donne la promptitude & l'activité aux pareſſeux, il efface les pechez paſſez, il donne la force de les éviter à l'avenir, il diſſipe les tentations & augmente la foy, il fortifie l'eſperance, il enflamme la charité, il purifie la conſcience, il rend ceux qui le reçoivent participans des merites de I. C. enfin il nous donne le gage de la vie eternelle.

Pour joindre à ces diſpoſitions interieures les œuvres exterieures de penitence, cet auteur preſcrit enſuite une preparation qui marque bien la profonde veneration que les Religieux Grecs ont pour ce myſtere.

Le jour de devant celuy où vous devez communier, abſtenez vous, dit-il, de boire & de manger le ſoir, & paſſez toute la nuit en prieres avec larmes & compoſition de cœur. Que ſi vous ne pouvez pas jeûner, & que vous ayez peine à veiller toute la nuit, mangez ſeulement un peu de pain, & beuvez un peu d'eau après le ſoleil couché, & paſſez au moins une partie de la nuit en prieres, en penſant à la grandeur & à la dignité de ce Roy que vous devez recevoir dans voſtre maiſon. Car il n'eſt pas juſte que vous vous laſſiez le ſoir avec abondance, & que vous dormiez toute la nuit comme une beſte, & qu'enſuite vous veniez à communier le matin. C'eſt la coutume des Religieux de la ſainte montagne qui ne ſont point dans les ordres, de jeûner deux jours auparavant celuy qu'ils doivent communier, en s'abſtenant d'huile & de vin & de tout le reſte, & en ne mangeant qu'une fois le jour quelques viandes ſèches, avec du pain & de l'eau & des herbes cruës. Ils communient le ſamedy, après avoir paſſé toute la nuit en prieres. Ne devez-vous pas vous-autres qui vivez dans le monde, vous preparer de la même ſorte, puilque les Religieux communient dix fois tous les ans, & que vous autres ne communiez que deux fois? N'eſt-il donc pas juſte que vous vous y prepariez par une ſemblable abſtinence? C'eſt auilſy la coutume des Moſcovites, que lors que les gens du monde deſirent communier, ils paſſent auparavant trois jours de la ſemaine, ſçavoir le deux, le quatre & le ſix, ſans manger quoy que ce ſoit. Le jour de devant & le jour même de la communion n'admettez point d'autres penſées dans voſtre eſprit, que celle de la meditation de la paſſion de I. C. des injultes qu'on luy a faites, des touffers & des coups de fouet qu'il a reccus, de la mort honteuſe qu'il a ſoufferte pour nous, le myſtere de l'Euchariftie eſtant particulièrement

ment destiné à nous faire ressouvenir de la passion du Sauveur. Il est donc juste que nostre esprit en soit entierement occupé, afin qu'en souffrant icy avec luy, nous soyons aussy glorifiéz avec luy.

Extraits de quelques autres passages du même auteur.

Les cinq chapitres qui suivent dans cet auteur ne sont pas moins forts, pour montrer, & la sincerité de la foy des Grecs touchant le mystere de l'Eucharistie, & le profond respect avec lequel ils s'en approchent, qui est une suite de leur foy. Je n'en rapporteray que quelques endroits pour eviter une longueur excessive.

Le premier contient une oraison avant la communion, où il parle à I. C. comme estant prest de le recevoir. Il luy dit qu'il est proprement *κύριος* contenu dans ce mystere. Il luy represente son indignité. Il se confond de la veüë de ses miseres : & par l'admiration de la bonté de I. C. il luy demande comment il daigne entrer dans une bouche toute souillée. *κύριος να μεσθῆς ἀμόλυτον τι ἀπὸ τῶ ἐρρυπώμεθα μὴ χεῖλον.*

Le chapitre suivant n'est qu'une oraison après la communion, & une action de grâces à I. C. de ce qu'il avoit daigné entrer en luy, qui est aussy ardente, aussy vive, aussy animée qu'il y en ait dans aucun des Ecrivains de l'Eglise Latine. Il la faudroit traduire toute entiere si l'on en vouloit rapporter tout ce qui regarde la realité, parce qu'elle est toute fondée sur la verité du mystere. Il adresse entre autres ces paroles à I. C. *si la mere de vostre Precursseur qui vous a baptisé, en voyant vostre sainte mere entrer dans sa maison, fut ravie d'admiration de voir que sa maistrisse avoit bien voulu la visiter, & s'écria dans un transport de joye : D'où me vient ce bonheur que la mere de mon Seigneur me vien- ne voir ? combien est-il plus juste, indigne ver que je suis, que j'entre en admiration de vostre grace, & que je vous dise avec elle : D'où me vient ce bonheur, & comment se peut-il faire que je reçoive un si grand bienfait, que je sois visité non pas de la mere de mon Seigneur, mais par le Roy même des Anges ?*

Le troisieme chapitre comprend divers exemples de la justice de Dieu contre des Prestres qui avoient osé sacrifier en mauvais estat.

Il rapporte dans le quatrième divers autres exemples des jugemens de Dieu sur ceux qui communient indignement.

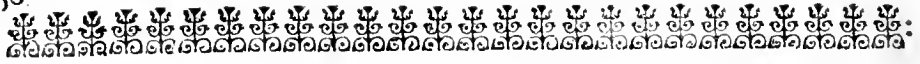
Dans le cinquieme il décrit l'histoire d'une fille qui fut communiée par un Ange, & il le conclut par ces paroles qui marquent qu'une des fins qu'il a eües en rapportant toutes ces histoires, est d'étouffer les doutes des incredules.

J'écris cecy, dit-il, afin de convaincre ces ennemis de la verité, ces accusateurs pleins de mensonges, & ces calomnieux envenimés, qui ne craignent pas de décrier ce mystere, en disant: Comment se peut-il faire qu'un Dieu tout entier soit enfermé dans un si petit morceau de pain ? Et comment est-il recçu de tous également, soit qu'on en prenne une grande, ou une petite partie ? & comment n'est-il point souillé par les pecheurs ? Et autres objections semblables. Voila les objections ordinaires des Calvinistes, & voyez les réponses des Grecs.

Nous répondons à cela, dit-il, vous autres orthodoxes, premierement en alleguant la force toute-puissante de Dieu, qui ayant créé le ciel & la terre par sa seule parole, & ayant produit tant de creatures visibles & invisibles, les change maintenant, & les transforme comme il veut.

Secondement nous leur montrons qu'il se fait quelque chose de semblable dans les plus petites choses. Car le pain que nous mangeons chaque jour, est changé & devient chair, & le vin devient sang. Et ainsi le simple pain par la grace de I. C. qui opere ce mystere, DEVIENT LE CORPS DE CHRIST. La verge de Moïse fut changée en serpent, & de serpent en verge.





ECRIT D'VN SEIGNEVR MOLDAVE
sur la creance des Grecs.

ENCHIRIDION.

S I V E

STELLA ORIENTALIS OCCIDENTALI SPLENDENS,

I D E S T,

Sensus Ecclesiae Orientalis, scilicet Graecae,

D E

TRANSUBSTANTIATIONE CORPORIS DOMINI,
aliisque controversiis

A

Nicolao Spadario Moldavo-Iacone, Barone ac olim Generali Vvallahiae,

Conscripsum Holmis anno 1667. mense Febr.



Ectoribus salutem in Christo, ac felicitatem, quam homo in hoc mortali corpore potest assequi.

Mirum nemini videatur si haec hactenus syngrapha graecae non extiterint, quae puram antiquae matris, ac Christianorum oblietricis Orientalis Ecclesiae Religionem de divino cultu Europaeis regionibus explicarent: pauci enim Graecorum in has partes transeunt; ijque pene rudes ac illiterati, ob tyrannidem sub qua gemunt. Non erant tot olim de divino cultu quaestiones, nec altercationes tam crebrae, quam hoc saeculo, quo plurimi sapientia illustres, nescii in quem potissimum usum vires sapientiae sint conferendae, de Religione altercati nunquam quiescunt. Quilibet opinione sua suum dogma partesque suas vult stabilitas: sed veritate nihil esse fortius, uti sapienti Esdra, ita & mihi videtur, praestatque omnibus amicissima veritas.

Respiciunt Novatores veluti scopum, Ecclesiam Orientalem, per ipsam stabilientes, quae procul ab ipsa sua epicheremata; eamque ambabus complexi manibus, non secus opponunt Ecclesiae Occidentali, quam exercitus fossam ac vallum hosti. Sed quid? An his Ecclesia Orientalis suffragatur? Ab-

fit. Procul deviauit a meta, qui ejusmodi dogmata fabricantur. Hinc complures literati oppidò desiderabant virum Graecum, qui hanc discordiam faceret concordem, declarata Orientalium Religione, eaque a tam enormibus audacissimorum hominum calumniis vindicata. Sed spes spem minime egressa auxit desiderium. Vix enim nunc vir in paucis sapientissimus, natione Gallus, nomine Pompono, Christianissimi Regis summa cum potestate Orator, quem singula virtutum dotes ita ornavit, ut solus omnes jure suo possidere agnoscat, solus, inquam, vir iste sapientia singularis non aberravit a scopo, dum otiosum me inter privatos parietes ab aquilonari frigore conclusum invitavit, me non solum religione, sed etiam natione ac idiomate Graecum, ut paucis expromerem quid Ecclesia Orientalis sentiat de corpore Domini: Quid de perfecta transubstantiatione: Quid de reliquis? De quibus obiter, & non absque emolumento. Decrevi (licet multum a recte vivere & a bene intelligere distem, & puer extremis vix digitis sapientiam contraharim) & ego breviter Religionem Graecam explicare ijs, qui veluti plagae aegyptiacae furtim Ecclesiam sunt ingressi, compulsus sapientissimi viri jam dicti desiderio, ut opus hoc

viribus majus aggrediar. Vos verò, sapientes veritatis amatores, benevolè excipiaris viri militaris orationem; quia & hoc ad gloriam Dei, secundum Apostolum fecimus. Faxit optinus ille Deus, ut plenum regni cœlestis desiderium assequamur: quod facile fiet, si in unitatem fidei conspiremus. Valete in multos annos & corpore & animo salvi & incolumes.

Hæreticum hominem post unam & secundam correptionem devota, sciens, quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus,

Ep. ad Tit. 3. 10. & 11.

ENCHIRIDION.

POSTEA QUAM Salvator noster ex amore nostri in hanc terram descendit, sublata est ista Deorum pluralitas, fuitque totus prope orbis verâ & absolutâ divini Numinis noticiâ eruditus. Mox vivis adhuc Apostolis non paucâ gliscebant hæreses, quò fidei veritas certiori probaretur testimonio; & sic, secundum Apostolum, oportebat esse hæreses. Longum verò hic foret complecti singula quæ ab Apostolis sunt gesta, totque multiformes hæreses, ac mille Strygij hostis contra fidei integritatem machinas. Sed his omnibus Christi Ecclesiâ suaviùs quam rosâ inter spinas, restoruit, suoque fragile totum orbem complevit. Has hæreses si scire desideras, habes Epiphanium, ex quo omnes labore levi intra paucum tempus addices, quas veluti colubros calcarunt Patres illius ævi sapientissimi, dum justo armati Zelo, variis sæculis per coactos sapientissimè cœtus & Synodos, putridam & inanem eorum doctrinam ita confixerunt, ut vix reliquæ (tanquam rudera Trojana olim ruina, Deo ita moderante, ut malitia suò tumuletur opprobriò) harum hærescon supersint, quas omnes communis mater Ecclesiâ Orientalis & Occidentalis sociis viribus impugnarunt, atque unò sensu ac pari concordia callidos hos lupos à doctrina sua alienos, procul ab ovili suo abegerunt, quò sorores hæ mutuò Christi amore conjunctæ faciliùs cognoscerentur.

Quando verò ille qui omnia facit & mutat Deus (quò consiliò, quis novit?) & ista mutare voluit; tum enim, tum Synodum illam Florentinam octavam (heu malum!) Episcopi Orientalis & Occidentalis Ecclesiæ celebrarunt, fuitque illis consensus dissensus, & concordia successit discordia, famo-

ssimum illud schisma in ambas irrepit Ecclesias. Sed de his alii, nos à scopo non recedamus. Felicitior deinceps apparuit Ecclesiâ Græca post factum utrinque Schisma. Nam nec unica ex nobis prodiit hæresis, Deò ita prohibente; aut si prodiit, ita statim tanquam umbra evaueit. Paucis quidem abhinc annis Cyrillus natione Crecentis, dum in Britannia literis suam navat operam, non extremis labris virus illius loci delibavit, reverteretur ad suos, ob communem sapientia famam, in Clerum adoptatur: non diu post & Metropolita salutatur; &, ut verbo dicam, ad ipsum inclixa Constantinopoleos thronum patriarchicum effertur, & ad gubernacula totius Ecclesiæ Orientalis admoveatur; quibus non diu præfuit. Mox teneris discipulorum auribus virus instillare Britannicum, fama urbem complectere, nec parvos metus in Ecclesiâ cedere. Sed non multò post sapiens vir juxta ac pius Gabriel Blasius meus olim Professor in urbe Imperatoria, ex cathedra illum de opinionibus ab Ecclesiâ Christi alienis redarguit, quòd nova dogmata de transubstantatione Corporis Domini, aliaque quamplurima virulenta extraneorum hæresi plena moliretur. Quid multa? Cyrillus non à throno solum in quem conscenderat remorus, sed & privatus vitâ ac veluti hæreticus ab Ecclesiâ est proscriptus. Hi mores sunt Ecclesiæ nostræ Orientalis.

Videamus nunc Occidentalem Ecclesiâ, & quo post schisma modo perstiterit. Sanè hinc veluti ex equo Trojano, juxta commune diverbium, diversis temporibus multæ extiterunt hæreses, quas hic reperere meci non est instituti. Hæc cum ab Occidentali Ecclesiâ resiliunt, tanquam hiruuli vix nati matrem suam pedibus calcarunt, atque ob sublimem & grandem (ita sibi imaginabantur) rerum omnium scientiam, alia planè à Christi Ecclesiâ statuta decreverunt, que tanquam nefanda & nefas calamus erubescit. Quid deinde? An sopita subito hæresis? Haud quaquam, verum eas concepit flammæ, quæ complures Regum aulas & provincias devastarunt, & ex scintilla parva ingens extitit incendium: scilicet constat in lubrico humanum genus, maximè ubi gentilis vitæ permittitur sæcultas. Sensus enim & cogitatio humani cordis ad adolescentiam in malum prona sunt, teste scriptura.

Multæ per diversa tempora (Europa penè rota haud modicè concussa) coguntur Synodi tropicæ: sed facta est plaga novissima pejor prioribus. Nam ab hæresi una, veluti multicipite hydra, mox plures prodierunt. Versuti enim & sapientes cum sint in Euro-

pa homines; in profundissimum corruerunt barathrum. Hæresis enim, secundum Philosophum, est imaginatio hominum versutorum, qui inter se se concordēs ab aliis rectè sentientibus discordant. Sed de his plura fortè quàm ratio postulabat. Redeo ad eam Enchiridii mei pertendam. Noui hi disputatores omni aliò exclusi refugio ad Orientalem ita statim Ecclesiam se se recipiunt, & effrontes statunt quòd nostra Ecclesia suis dogmatis patrocinetur: sed asyllum sit ipsi præcipitium. Patriarcha Constantinopolitanus sapiens ab his consultus, nunquam non gravi censurâ illorum dogmata notavit. Hic verò procul à Græcis distiti, non venerunt dissemmare quòd Ecclesia Græca secum sapiat ac sentiat: sed reperiunt Herculem *μελάμπυρον* ut habet patèmia. Quomodò enim communis mater Orientalis Ecclesia, quæ primùm etiam Christianis nomen dedit (nam Antiochiæ primùm Christiani sunt appellati) ejusmodi dogmata extranea amplecteretur? Apage, atque ceteri pede omnis Græcus ab his illusionibus quantocyùs proripiat. Sed ne in abaco figulinam, quod dicitur, addiscere videamur; monet tempus ut rem ipsam propiùs accedamus, eaque refutemus quæ nobis infensis ad se stabilendos comminiscuntur. Nos pro viribus nudam sectabimur veritatem, Deò teste. Nihil enim mendaciò turpius, maximè in iis in quibus corpus & anima periclitatur.

Et primùm quidem ordine, atque dictu non solum grave, sed etiam auditu nefas asserere quòd Domini nostri Jesu Christi corpus & sanguinem in divinis mysteriis non percipiant Christiani Græci substantialiter. Apage blasphemiam. Sed ne longior videar, statui non tam Novatorum dogmata repetere in hoc Enchiridio, quàm demonstrare verè & evidenter quid sentiat de his Orientalis Ecclesia, quæ de primo puncto sic statuit.

1. Quòd purissimum corpus, & pretiosissimus sanguis Domini post consecrationem sub speciebus panis & vini verè, realiter, & substantialiter, in pane corpus, & in vino sanguis sit præsens inseparabiliter. Quomodò autem, nescimus; quia super quomodò est mysterium, modò tamen quòdam incomprehensibili & invisibili, sed verè.

2. Quia credimus panem & vinum per verba Domini substantialiter & verè mutari ac transubstantiari in corpus & sanguinem, itaut post consecrationem non maneat substantia panis & vini, sed loco ipsorum corpus & sanguis Christi per divinam

operationem & voluntatem succedat. Licèt enim mutatio illa & conversiò intrinseca non cognoscatur sensu externò, mirò tamen modò sit, signis seu accidentibus permanentibus.

3. Credimus Christi corpus & sanguinem in divina Liturgia omnimodò latènticè adorandum cultu eam internò quàm externò, ut pote corpus Domini creditum, quod sui participatione sanctificet communicantes.

4. Credimus oblationem mysterii esse verissimum ac proprium sacrificium novi Testamenti, quò propitiatur Deus, & vivis & mortuis. Et nostra Ecclesia canit: *Ecce sacrificium mysterium perfectum*. Et dum ad communionem pergunt Græci, quilibet orationem S. P. N. Joannis Chryostomi recitat cum magna fide & fiducia: *Credo, Domine, & fateor quòd tu es Christus filius Dei vivi, qui venisti in mundum peccatores salvare, quorum ego primus sum. Credo etiam quòd hoc ipsum est purissimum corpus tuum, & hic ipse est pretiosus sanguis tuus. Rogo enim &c.* Et rursum peractâ communionem dicit: *Dei corpus & me desiciat & alit; divinam facit mentem, ac animam alit prodigiòse*. Plura ejusmodi orant fideles Orientalis Ecclesiæ, uti reperies in Liturgia S. Chryostomi. Et ne in verborum ambagibus mei obliviscar instituti, omnes Orientalis Ecclesiæ filij, non solum Græci, verùm etiam Russi, Moscovita, Moldavi, Valachi, Georgiani, Mingreli, Circassi, Arabes & sexenti alij (licet Russi aliæque gentes Græcò non utantur idiomate) uno ore omnes firmiter credunt mysterium hoc esse corpus & sanguinem Domini, atque illud, ut pote corpus & sanguinem Domini, summâ recipiunt reverentiâ. Multa adversus eos qui aliter sentiunt, eaque firmissima decreta sanxit Orientalis Ecclesia. Verùm quoniam constitui fidei nostræ articulos exhibere potiùs, quàm actori calamò perstringere amulos, hinc altò nos cõtere-mus silentiò. Illos verò qui superioribus derogant, dubitantque de omnibus usque ad ultimum apicem, Orientalis Ecclesia nanquam alienos ab Ecclesia Christi, ac filios tenebrarum, novosque hæreticos habet, damnat, & anathematizat. Nam si mysterium sit & nominetur, quid sophisticè illud scrutari, atque inutilibus quæstionibus implicare arinet? fatis de hoc Apostolus.

Contendunt etiam Novatores Episcopis manus ab Apostolis non impositas; posteaque absque Episcopis Ecclesiam administrari, minimè veriti divinum Paulum, totque Apostolorum impositiones manuum. Plena est scriptura, totulque orbis Christia-

nus Episcoporum nomine, qui nec in futurum, Deo ita providente, deficient.

Sed & mysterium sacerdotale negant, cum dicunt populum, absque manuum impositione Episcopi, initiare posse aliquem sacerdotio. Sed quorum sunt Episcopi? Hein Novatorum signata. Non fuit hoc, nec est, nec erit. Ab Episcopis enim sacerdotes initiati sunt per manuum impositionem, ut S. Chrysostomus fufius in lib. de sacerdotio. Et ab Apostolis per manuum impositionem consecrati sunt primi Episcopi, & ab his successores usque ad hæc nostra tempora. Plura de his Canones Apostolorum, qui fortè nonnullis viderunt. Quò verò plenius cognoscas Ecclesiæ Orientalis septem sacramenta, ecce & ista tibi exhibeo. Sunt autem ista, Baptismus, Eucharistia, Sacerdotium sive Ordo, Pœnitentia, Matrimonium, Extrema unctio, Confirmatio. Quæ omnia, præter Ordinem & Confirmationem, à sacerdote conferuntur. Hinc omnes qui hæc septem sacramenta non agnoscunt, Ecclesia Orientalis tanquam hæreticos cenet & anathematizat.

Sed dices fortè propter jugum grave abiisse procul ab antiqua Ecclesiâ Orientalis modernam. Sed id est impossibile. Nam si non deviarunt ex barbaris Russi, Scythæ, &c. qui alio uruntur idiomate, multò magis florent apud Græcos antiquæ Apostolorum Constitutiones usque ad fines orbis creditæ & propagatæ.

Sed quid hæc mirer, cum sapientes hujus sæculi etiam jejunium horreant, per quod omnia nobis bona acquiruntur. Dicunt enim extraneum esse Ecclesiæ Christi præceptum jejunij in illis quibus vires ad jejunandum suppetunt. Nos verò dicimus extraneum esse Ecclesiæ Christi non jejunare, sed quotidie helluari agereque Sardanapalum. Apostoli sanè erant expectantes in oratione & jejunio, omnesque viri sancti. Plena est jejunio Scriptura, neque tempus mihi in hoc commendando sufficet. Quot damna nos per gulam accepimus, tot ac plura bona per jejunium sumus non consecuti. Ecclesia Orientalis jejunat omni die Mercurii & Veneris pœ totum annum: Mercurii quidem, quòd venditus Dominus noster JESUS; Veneris autem, quia crucifixus. Et rursum per totam Quadragesimam ante Pascha. Dicunt enim Apostolorum Canones iis anathema, qui non jejunant Mercurii, Veneris, & Quadragesima. Et magnus Athanasius inquit: *Qui non jejunat Mercurii & Veneris, Christum cum Indæis crucifigit.* Habet etiam Orientalis Ecclesia alia tria jejunia, ante Natalem Christi per quadraginta dies, jejunium A-

postolorum Petri & Pauli, atque sanctissimæ Matris Christi, quam Græci Christiani tanquam protectricem implorant in omnibus necessitatibus. Multum enim prodest oratio matris ad propitiandum Dominum.

Præterea habet ritus multos sacros, quos per traditionem filius à patre accepit, juxta illud: *Interroga panem tuum & annuntialis tibi, & seniores tuos & dicent tibi.* Unde Basilii statuit quod mos antiquus vim habet legis & fidei. Hunc multa sunt in Ecclesiâ nostram per traditionem antiquorum introducta, quæ sanctè conservantur, uti signare se Crucè Domini, templa & altaria ædificare versus Orientem &c. Omnes qui jejunium averlantur, quod Ecclesia Orientalis colit, & qui statuunt ex Apostoli decreto non jejunandum, omnino Ecclesia Orientalis anathematizat.

Celeberrimum est & illud in duabus orationibus Chrysostomi ad fidelem & infidelem patrem. Nam tunc clamabant quod & tunc crepant, nihil esse Monachorum ordinem, atque contrarium Apostoli dicto & Matrimonio. Sed procul abstant à veritate ejusmodi somniatores. Monachalem enim vitam Angelicæ parem primus Joannes Prodromus in eremo tenuissimè vivens consecravit, quem æmulati viri sanctissimi, magnus Antonius damoniorum triumphator, divinus Basilii, cujus libri ascetici testantur quanto vitam monasticam studio coluerit. Sabbas eremi magister ultra sex millia Monachorum in Palæstina haud procul à Solyma congregavit; & nunc in sancto monte Athon ad undecim Religiosorum millia soli se Deo manciparunt. Hæcine credis signata? Sed de his satis, quæ Chrysostomus fufius persequitur. Illos verò qui hæc negant Ecclesia dānat & excommunicat.

Deinde Ecclesia Orientalis sanctissimam Dei Matrem invocat, sacras Christi imagines adorat ejusque laudibus & crucem celebrat, sanctæ Matris ac semper virginis hyperdulicè, sanctorum Angelorum & reliquorum Sanctorum cultu dulicè. Invocamus etiam Sanctos, & ex his præcipuè sanctissimam Dei genitricem Virginem Mariam. Per ipsam enim nobis est salus, nec modicam ipsa habet apud Filium, ut Sancti volunt, autoritatem. Honoramus etiam Sanctos, & invocamus in variis periculis, eorumque memoriam ac festos dies quotannis celebramus, propositis ipsorum imaginibus, quarum honor ad prototypum refertur. Sed quid dicam de imaginibus, quando synodus contra Iconomachos congregata, illos ab Ecclesia tanquam extraneos eiecit. Ignorant

historiam ecclesiasticam, ac innumera miracula, qui Sanctos nolunt invocare.

Denique & pro mortuis Ecclesia Orientalis semper orat Deo supplex in divinis mysteriis, maximè verò diebus sabbathinis per totum annum. Accendit candelas & oleum ad sepulchra Christianorum, pro quibus etiam elemosynas ac liturgias offert, recollitque post tertium, nonum & quadragesimum diem, ac tandem post semestre, & annum eorum memoriam. Dicit enim magnus Athanasius in interrogationibus ad Antiochum, quòd elemosynæ, &c. non parum mortuis afferant emolumentum, ut si sunt iusti magis resplendant; si sint peccatores requiem consequantur. De his sapientissimi viri in Ecclesia Orientali locupletius.

Mos quoque est Orientalis Ecclesiæ, ut primà Dominicâ Quadregesima quæ orthodoxæ dicitur, sanctissimus Patriarcha Constantinopolitanus, finita liturgia in Patriarchico templo, præsentibus Archiepiscopis, Episcopis & Legatis Regum ac Principum Christianorum qui degunt Constantinopoli, ac intersunt solenni isti cœtui, omnes hæreses speciatim excommunicet & anathematizet, eosque qui supradictâ doctrinâ, **MAXIME VERÒ TRANSUBSTANTIATIONI ADVERSANTUR**, à communionem suam separet & excludat: è contra hos qui idem secum sapiunt, veluti suos complectatur.

Hæc sunt quæ Ecclesia Orientalis sentit; & cum bono Deo sentiet absque ulla vicissitudine. Fortè dices calamum in Occidentalem Ecclesiam defendendam callidè expeditiorem. Sed nullus his conjecturis locus esse potest. Nam articulos jam dictos ita tenet Ecclesia Orientalis, ut nemini de his dubium esse queat. Habemus alias cum Occidentali Ecclesia similitates, putà de processione Spiritus sancti, aliisque quæ non sunt hujus loci. In dictis verò sic veritati studuimus, ut Græcorum nullus, nisi stolidissimus quisque, nos inscitæ aut erroris insi-

mulare valeat. Neque Novatores ad eò modicis suis affixi opinionibus aliter deprehendent. Nihil quidem omnibus absolutum numeris. Quod tu enim laudas, ille spernit. Hinc qui fidem huic Enchiridio tribuit minorem, ipsam Orientalis Ecclesiæ matrem Constantinopolim consulat, suaque dubia eidem proponat fusiùs, ac fusiorem expectet suatum opinionum confirmationem. Nos qui pluribus apodicticis syllogismis has veritates stabilire potuissimus, abuudè satis pro tenuitate nostra eas elucidavimus; maximè iis qui ab utraque Orientali & Occidentali Ecclesia aberrarunt. Vnde cognoscant quid Ecclesia sentiat, & quàm procul absit ab ea, qui movent quæstiones de iis, de quibus disputare est nefas. Fides nostra jam pridem fuit à Patribus exulta, qui non solum sapientiores sunt iis qui stultè sapiunt, ac inani sapientiâ se se effertunt, dum rudes sunt: verum multis etiam paratangis superiores virtutis splendore ac miraculis universum orbem compeverunt. Decorum est fidem servare integram, quæ à Domino nostro Jesu Christo cœpit, & ab Apostolis per successores ad Patres ac nos inter tot persecutiones semper florentior crevit, creditque & non examinat Majorum decreta, juxta illud Proverbiorum 22. *Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui.* Et miror homines qui resurrectionem mortuorum, aliaque quàm plurima quæ sensum omnem superant credunt, & tot tricas de transubstantiatione ejusque modo faciunt. Hoc frigidum, Quomodo, si in omnibus Incarnationis dominicæ mysteriis requiras, nihil erit in fide nostra ab altercationibus involatam. Quapropter mittant sophisticas ac tot tricas implicatas quæstiones, veniantque ad Christi Ecclesiam & communionem corporis ac sanguinis Domini, ac credant illud Christi corpus cui communicant, ut fiat ovile unum & unus Pastor, cui gloria & potestas cum Patre & sancto Spiritu.

A M E N.



PROFESSION DE FOY DES GRECS DV PATRIARCHAT
d'Antioche sur l'Eucharistie, & de quelques autres articles.

In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti.

INITIUM DISCURSUS.



A C C E S S E R U N T ad nos quidam nobiles Franci Gallici Sacerdotes, & à nobis quaesierunt nostram circa sanctissimum Eucharistiæ sacramentum professionem. Respondimus, quod Deus dixit in principio : *Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram.* Creavit autem hominem vivum spiritu ipsius in æternum, & post ipsius resurrectionem vivum ipsius corpore & spiritu permanentem, sicut Deus permanet, & hoc propter illud verbum (*similitudinem nostram.*) Dixit iterum in testamento novo Discipulis suis verificando & confirmando sermonem de pane & vino, *Accipite & manducate, hoc est corpus meum ; & accipite & bibite, hic est sanguis meus :* hoc autem verbum (*hoc est*) significat verè quod ipse est, quod non dicit illud aliud verbum supra (*ad similitudinem nostram*) & propterea debemus profiteri sanctissimum Eucharistiæ sacramentum, illudque esse verè corpus & sanguinem Christi substantialiter, & hoc per virtutem divinæ consecrationis. Ista autem consecratio divina convertit substantiam panis in substantiam corporis, substantiamque vini in sanguinis substantiam. Hoc autem non concipitur sensu gustus, sed tantum sensu intellectus, quia substantiæ sensibiles sensibus apprehenduntur, intellectuales verò intellectibus. Hæc autem consecratio superat sensus nostros, etiam & intellectus ; nec decens est inquirere quomodo hoc, sicuti non est congruum inquisitare quomodo Christus convertit aquam in vinum in Cana Galilææ. Et ideo debemus adorare Christum in sanctissimo Eucharistiæ sacramento & in ipsummet sacramentum, quia ipsum ipse est Christus perfectissimus, & sic eâ venit intentione ut se offerret Deo victimam & sacrificium verum in remissionem peccatorum hominum tam vivorum quam mortuorum.

Et iterum interrogaverunt nos, quid & quomodo sentiremus de sanctis.

Respondimus, quod Deus non insectatur aut prohibet eos qui ad Regem terrestrem accedunt quamdam apud eum gratiam impetraturi pro eo qui ad eos tanquam mediatores confugerit ; sic etiam sancti ad Deum accedunt, ut pote qui sanguinem suum effuderunt cum vita pro ejus amore & obedientia. Ideoque necesse est ut eis sit apud eum liber aditus : nos autem semper ad eos recurrimus, eosdemque veneramus, ut sint inter nos & Deum mediatores.

Rursum interrogaverunt nos, quamnam sint sacerdotum nostrorum status & conditiones.

Respondimus, quod sacerdotium est ex traditione Apostolorum Christi usque ad eorum hodiè successores ; & quicumque non fuerit consecratus ab Episcopo, & impositionem manuum ab eo non acceperit, nusquam talis est sacerdos.

Rursum dixerunt quid de potestate Ecclesiæ senserimus.

Respondimus, quod quidquid solverit, solutum est ; & quidquid ligaverit, ligatum est ; ideoque imposuit nobis jejunia cum carniū abstinencia certis diebus, & hoc libenter accipimus : talisque est verè professio nostra, & quicumque supradictam nostram professionem impugnaverit ad eam Catholicam, diximus eum & ab omnibus dicendum hæreticum excommunicatum. Talisque est nostrorum omnium Græcorum orthodoxorum fides, & ita edocti fuimus à Patribus nostris, & ab eis accepimus, & accipiemus & nunc & in sempiternum, & nemo est apud nos, aut fuit in annalibus nostris, qui supradictis unquam contradixerit. Hæc est fides rata & professio fidelis.

Pauper Curatus N E O P H I T U S magnus Vicarius Patriarchæ Macarij Antiocheni.

Pauper Curatus S I M O N.

Pauper Curatus L A Z A R U S.

Pauper Curatus I A C O B U S.

Pauper Curatus I O A N N E S.

Pauper Curatus R O M A N U S, residens in sancto Michaelæ.

NOV S François Baron Conseiller du Roy & Consul pour sa Majesté tres-Chrestienne, & pour les serenissimes Estats de Nederlande en Syrie, Chypre & Caramanie, Certifions & attestons à tous qu'il appartiendra, que le Curé Neophite grand-Vicaire de Monsieur Maccaire Patriarche d'Antioche, le Curé Simon, le Curé Lazare, le Curé Jacob, le Curé Jean, & le Curé Romain residant à saint Michel, tous Grecs, ont signé de leurs propres mains cy-dessus, ayant même le Curé Neophite & le Curé Romain mis & apposé leurs seaux. En soy dequoy nous avons signé ces presentes, & à icelles fait mettre & apposer le Seel Royal accoutumé, à Alep le quatrième Juiu mil six cens soixante huit.

Signé, BARON, Consul.

COPIE D'VNE LETTRE DE M. OLEARIVS A M. DE
Ponchasteau du 24. Janvier 1667.

*ILLVSTRISSIMO DOMINO SEBASTIANO
Iosepho du Cambout de Ponchasteau, Adam Olearius S. P. D.*

NON infamam felicitatis meæ partem existimo esse cum tanti generis & nominis viro habere literarum commercium : quare quod sitienti potus, illud mihi tuæ, Illustrissime Domine, literæ fuerunt; præsertim cum singulari gratiâ plenæ de tui in me affectus benevoli constantiâ reddiderint me certior em. Video scribendi ansam dedisse quamdam controversiam ortam inter Calvinistam & Pontificium de reali præsentia corporis & sanguinis Christi in S. Cæna, & Pontificium statuisse realitatem & transubstantiationem etiam credi à Christianis Orientalibus; idque inter alia meo quoque testimonio affirmasse, quòd expressè scripserim Rutenos credere transubstantiationem in sacra Cæna; quòd scilicet panis transmutetur in corpus, & vinum in sanguinem. Quòd autem hanc meam relationem allatrare ausus fuit quidam Calvinista, & historiæ meæ fidem hac in parte suspectam reddere, vel plane rejicere allaboravit, suscipio æque ac statua anea inanes canum latratus. Quæ hac de re scripsi, non fuerunt mea somnia, sed accepi ex ore eorum qui hujus rei bene conscij erant, nempe à Pastoribus nostræ Ecclesiæ in ipsâ Moscua. 2. à quibusdam Zaaris interpretibus, qui à nostra Religione decesserant in Ruthenicam. 3. ab ipsis Ruthenicis mercatoribus, qui non erant ex fecce plebis; imò ab ipsis Sacerdotibus & Monachis: nec ulla fuit causâ quâ commorus debuissim illi nationi aliquid in puncto Religionis affingere. Mihi neque scribitur, neque metitur quid isti credant. Ita hæc non tradidi per oscitantiam, cujus me sciolus ille arguere vult. Iste dum studia humanitatis tractavit, procul dubio oscedine laboravit, qui nescit quid per oscitantiam fieri consuevit. Solet quidem à quibusdam, de quorum grege ille fortan, per oscitantiam aliquid negligi & omitti, non autem curiosè inquiri, apponi & statui, prout à me factum est. Si quis insuper meæ relationi non vult credere, ducat in considerationem epistolam quam Joannes Metropolita Russiæ scripsit ad Papam, in qua Ecclesiam romanam multorum errorum infimulat, nempe de jejuniis Sabbathi, de conjugio sacerdotum, de baptismo, de azymo in Cæna, nec mentionem facit transubstantiationis. Si hunc articulum cum Romanis non habuissent communem, tanquam primarium silentio non præterisset. Extat epistola illa apud Herbersteinium Baronem, de rebus Moscoviticis pag. 22. seqq.

Quòd Armeni etiam credant transubstantiationem, cognovi ex Patriarcha qui ad nos invisebat Scamachiæ in Media, cujus injeci mentionem in Itinerario meo primæ editionis, pag. 296. in 2. pag. 430. Et quia hæc nationes credunt transubstantiationem, hoc est transmutationem panis & vini in corpus & sanguinem, dubium non est quin veram præsentiam credant. Sed nec Rutheni, nec Armeni circumgestant sacramentum in processionibus, quas *εὐχριστία* pluribus in locis descripsi.

Desideras etiam scire, illustrissime Domine, quæ sit nostra fides de Eucharistia. Scias nos Lutheranos credere veram & realem præsentiam corporis & sanguinis Christi. Hinc dicit Pastor exhibendo panem benedictum: *Nim hin, den ist der wackar lab Christi fur deine sünde in dem todt gegeben; der sterche und erhalte dich zum ewigen leben: & porringendo calicem: Das blut Christi am stam des Creutz'es fur deine sünde Vergossen* &c. Et ego dum

dum fruor hac sacra, *αραξι*, dico apud me : O Jezu Chrite , te adoro & veneror, tibi ago gratias quòd me dignaris participem fieri corporis & sanguinis tui ; juxta tuam institutionem fiat in animę meę salutem : & *statuere* Christum Deum & hominem ubique & semper esse adorandum. Et quia credimus Christum Deum, & hominem in actione Cœnæ peculiari modo præsentem esse , ac verè & substantialiter exhibere velcentibus corpus & sanguinem suum mediantibus symbolis terrenis (sub pane scilicet & vino) benedictis, veneramur & adoramus illum in hac actione. Quando autem benedictus panis & benedictum vinum non ore accipitur, sive non comeditur & bibitur, sed tantum capsulis includitur, vel circumgestatur, non est sacramentum, quia quædam partes essentielles sacramentum illud constituentes desunt, nempe accipere, comedere, & bibere. Hinc extra usum à Christo institutum non est sacramentum. Illud nos docet definitio S. Cœnæ ex ipsis institutionis Christi verbis desumpta : Sacra Cœna est actio ab ipso Christo instituta, in qua mediante benedictò pane corpus, & benedictò vinò sanguis Christi accipitur. Sed interim non credimus transubstantiationem, quam nec Christus indigitare voluit, qui dixit : Accipite hoc (sc. quod vobis do) est corpus meum; aliàs dixisset : Hic scilicet panis, est corpus meum. Hinc Eucharistia constat duabus rebus, terrena & cœlesti : & ipse Bellarminus lib. 4. de Eucharistia c. 29. §. Sed hæc & c. vocat rem terrenã, symbola terrena. Sed hæc res sive symbola, tanquã organa rerum cœlestium reverenter sunt tractanda, interim tamen illa nos non adoramus; æquè ac Christum olim vestitus quidem adorabatur, sed non ipsius vestis, nec præsepe in quo Christus jacebat, à tribus Magis. Hinc distinguimus inter objectum adorationis, & objecti adjunctum externum. Jam videt, illustrissimus Vir, quã ratio sit cur Eucharistia à nobis, neque in processionibus circumgestatur, neque adoratur; quia scilicet 1. non credimus transubstantiationem, nec 2. quòd extra usum à Christo institutum sit sacramentum. Cur autem non sub una, sed sub utraque specie communicamus, ratio est quia Christus sub utraque specie instituit; Apostoli & primitiva Ecclesia ita usurpavit. Nec nos movet quòd præter Christi institutionem ratio physica suppeditare possit, sanguinẽ semper uniri corpori, quòd Christus etiam scivisset si ita voluisset instituire. Dixit : Bibite sanguinẽ, non; Edite. Deinde datur triplex unio, naturalis, personalis, & sacramentalis. Quòd corpus Christi non est sine sanguine, pertinet ad unionem naturalem: quòd ut Deus & homo ubique præsens est, pertinet ad unionem personalem: quòd Christi corpus mediante benedictò pane in sacramento manducatur, & sanguis ejus benedictò vinò bibitur, id pertinet ad unionem sacramentalem. Quisquis hæc confundit periculosè docet. Canon in sacris communis est. Contra expressum Dei verbum & mandatum nullæ rationes humanæ audiri debent. Propterea nobis non conveniens videtur decretum in Constantiensi Concilio sess. 13. factum; Licet Christus Cœnam vesperi & sub utraque specie instituerit, & primitiva Ecclesia ita usurpaverit, hoc non obstante statuimus & c. Sed nobis sufficit & incumbit Christi mandato parere, & vestigia Apostolorum & primitivæ Ecclesiæ sequi, credereque quòd Christus dixit : Hoc est corpus meum, comedite; & : Hic est sanguis meus, bibite. Nec moramur Calvinistas qui veram corporis & sanguinis præsentiam in S. Cœna negant. Hæc, inquam, credit Ecclesia Lutherana unanimi consensu firmaque fide, contra omnes obstrepere rationis insultus, quã ratione Christo sacramenti hujus auctoritas honor sapientiæ, veritatis, & omnipotentis tribuitur.

Hæc sunt, illustrissime vir, quæ ad tuas humanitate plenas debui æquitate & necessitate jussus respondere. Cæterum tota nostra Religio Lutherana non est nova, ut adversarij nostri dicunt, sed antiquissima, quam Christus & Apostoli docuerunt, inque primitiva Ecclesia crediderunt: imo omnia & singula quæ in Conciliis generalibus per quatuor secula habitis communi consensu statuerunt & rejecerunt, nos quoque statuimus & rejicimus: & alia post hæc addita statuta & traditiones, ad salutem non necessaria dicimus, quia fides illa Catholica ad salutem erat sufficiens. Hinc & nos qui eandem habemus fidem, speramus æquè salvos fieri, ac illi in primitiva Ecclesia.

Ignosce mihi, vir illustrissime, si plura quàm à me fuerunt postulata refero: ex bono animo fit. Commendo tuo favori & benevolentis.

Dabam Gettorpii 24. Januarii. 1667.

Me
Tuum servum,
ADAM OLEARIUM
Ducis Holstatiæ Bibliothecarium.
H

cc sta.
ture.
ic rap-
poite a
nos Lu-
theranos
statuere.

De peur que les paroles Allemandes inserées en cette lettre ne soient pas entendues de tous ceux qui la pourront lire, je pense qu'il est à propos que je les écrive icy un peu au large pour y pouvoir ajouter une glose interlinaire mot pour mot.

Accipe hoc est, verum corpus Christi pro tuis peccatis in mortem traditum quo d
Nim hin den ist der Waar leib Christi für deine sünde in dem todt gegeben, der
fortificet & conservet te in æternam vitam.
sterche und exhalte dich zum ewvigen leben.

Sanguis Christi ad lignum Crucis pro tuis peccatis effusum.
Das blut Christi am stam des Creutzes für deine sünde vergossen &c.

LETTRE DE M. DE LILIENTHAL RESIDANT DE SUEDE
à Moscou écrite au Metropolitain de Gaze.

*Illustrissime ac Reverendissime Metropolita, vir summe &
maximè venerande.*

Illustrissima & Reverendissima vestra Dignitas paucula hæc suæ censuræ & judicio sup-
ponenti ignoscat. Obnixè rogo & peto, ut suam, & Ecclesiæ Græcæ separatæ desuper
mentem & sententiam mihi revelare, eamque tum suâ, cum etiam aliorum Ecclesiæ Ru-
thenicæ Præsulum subscriptione verificare dignetur.

Quæritur igitur quid Ecclesiæ Ruthenica, seu Græca, non antiqua sed moderna separata
sentiat de mysterio SS. Eucharistiæ: utrum hæc contineat realiter post verba consecratio-
nis corpus & sanguinem Jesu-Christi, per mutationem substantiæ panis ac vini in substan-
tiam corporis & sanguinis Dominici, an verò virtualiter tantum, symbolicè, ac repræsenta-
tivè.

Item; Num post transubstantiationem debeat ei cultus Dei supremus, qui λατρεία di-
citur.

Estque quæstionis cardo, non de SS. Eucharistiæ materia, neque de forma, sed de sub-
stantiali panis ac vini in corpus & sanguinem Dominicum transmutatione, & divino cultu
in altari, & manibus sacerdotum eidem deferendo.

Afferunt Ecclesiæ vulgò reformatæ, quòd sumendo signum ac symbolum in SS. Eucha-
ristia, sumatur corpus & sanguis salvatoris realiter per fidem, minimè verò per os corpo-
reum, & adorari quidem debeat ut existens in cælo, non tamen ut in terra.

Volunt Lutherani quòd Christi corpus & sanguis sit verè præsens sub pane & vino, unà
cum panis ac vini substantia, ita tamen ut hic adorari non possit, minus debeat, cum il-
lius præsentia cibi instat ac alimenti soli deferviat esui & usui, non autem adora-
tioni.

Sentiunt denique Ecclesiæ Romanæ Theologi quod substantia panis & vini transforme-
tur per Dei omnipotentiam in substantiam corporis & sanguinis Dominici, adorandus-
que sit Deus, non solum ut existens in cælo, sed etiam ut existens in SS. Eucharistia: ita
quidem ut recipiendo sacram Eucharistiam sumatur ore ipsa substantia corporis & sangui-
nis Dominici.

Est itaque quæstionis scopus; quam nempe in hac opinionum varietate Ecclesiæ Ruth-
enica seu Græca teneat sententiam. Partesne Ecclesiæ Romanæ, an Lutheranæ, num Cal-
vinianæ tucatur.

Hæc ne illustrissima & reverendissima vestra dignitas cum indignatione accipiat, dubi-
tanti in illis eruditissimâ suâ informatione obviam ire ne gravetur instantè & officiosè ro-
go. Vale & fave.

Illustrissimæ & Reverendissimæ vestræ Dignitati
Addictissimo JOANNI DE LILIENTHAL.
Sacræ Regiæ Majestatis Suecicæ ad latus magni Ruthenorum Ducis
constituto Residenti.

En aula Suecica Moscovia die 22. Septemb. anno 1666.

LETTRES DU SIEUR DE LILIENTHAL AU GRAND
Chancelier de Suede.

*Argumentum Literarum à generoso Lilienthal, Residente Regis Suecia in
Moscovia ad Cancellarium Regni datarum.*

Moscovia 21. Septembris anno 1666.

NON dubito quin vestra Excellentia ex postremis meis gratiosè cognoverit, suas 30. Maij; ad me datas de mysterio SS. Eucharistiæ ejusque articulis rectè traditas, meumque gratiosissimæ suæ voluntati deservienti studium per quàm officiosum. Unde nec potui, nec debui, quin paucis nunc vestræ Excellentia significarem, quòd Veredatiò vix expectatò, ita statim quæstiones de SS. Eucharistiæ usû motas, Metropolitæ Gazæ, viro multùm literato proposuerim, solidumque ad singulas responsum scriptò consignandum enixè rogarim. Cui meo desiderio facturum se satis in examinandis ac dissolvendis propositæ materiæ quæstionibus summâ humanitate promisit. Ita spero propediem me fore voti compertem. Nolui tamen hæctenus esse importunior, cum hîc expectentur Patriarchæ Constantinopolitanus & Alexandrinus jam nobis vicini, quorum autoritate & subscriptione responsum cupio magis roboratum.

Moscovia 7. Novembris 1666.

Novi quod Excellentia vestra magno responsi ad nuperas propositiones teneatur desiderio; quod ut tantisper leniam, significo quod Patius summopere in illis desudet. Jam quinque folia illis sunt conscripta. Spero opus expectatione nostra dignum brevi proditutum.

ECRIST DU METROPOLITAIN DE GAZE SUR LA
creance des Grecs & des Moscovites.

*Humillimus Metropolita Gaze PAYSIUS LIGARIDIUS illustrissimo
atque generosissimo Domino Residenti IOANNI DE LILIENTHAL
Salutem plurimam dicit.*



SOCRATIS Atticæ Aicpula melleum extat pronunciatum *εαι ης φιλομαβης τον χρι πολυμαθης*. Si eris discendi studiosus multa quoque perdisces. Enim verò intueor tuam generosissimam dominationem non modò esse admodum eruditam, verùm etiam addiscendi cupidissimam. Quamobrem tibi quærenti legitimè atque poscenti medullitis, quid Græca Ruthenica nostra Ecclesia sentiat de sacratissima Eucharistia, avidè respondeo, juxta meum tamen minimum posse, & sine ullis verborum ambagibus, & periodorum seu syrtium anfractibus satisfacere conabor. Etenim in amicis, inquit Divus Hieronymus, non res requiritur sed voluntas, quam promptam voluntatem

Deus ipse quoque præmiat & acceptat, uti liquet in Abraham, qui filium suum unigenitum Isaac licet, non jugulasset intimi tamen animi destinatio parendi studiosissima reputata fuit pro eadem facti operatione. Atque hinc dictum ipsi Gen. 22. *Quia fecisti hæc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum.* Equò itaque benevolòque animò suscipe, mi studiosissime atque illustrissime Residentens gratiosissime Joannes, quid dicturus sim, non tam ex mente mea quàm ex sanctorum Patrum sententia, quos semper colui atque veneror uti magistros ac saluberrimos præceptores.

Fatemur itaque, atque credimus in altari panem & vinum per arcanam quam-

dam, atque omni fermone facultatem præstantiorem in corpus Christi & sanguinem verissimè commutari $\mu\epsilon\tau\epsilon\lambda\lambda\alpha\sigma\gamma$, converti $\mu\epsilon\tau\epsilon\rho'\rho\theta\alpha\mu\epsilon\tau\epsilon\delta\gamma$ transferri $\mu\epsilon\tau\alpha\pi\omega\iota\epsilon\iota\delta\gamma$. Quemadmodum sancti Patres Orientalis Ecclesiæ loqui assolent, quippe qui per istiusmodi mutationem intelligunt realem transmutationem panis & vini in corpus & sanguinem dominicum. Ita sentit aurea mens Divi Chrysostomi sermone de proditiōe Judæ. *Hoc est corpus meum dicit sacerdos: hoc sanctè dictum proposita munera convertit atque transmutat* $\mu\epsilon\tau\epsilon\rho'\rho\theta\alpha\mu\epsilon\tau\epsilon\delta\gamma$. Proclus etiam sanctissimus Patriarcha vestigia sui sequitur Magistri. Asserit enim in oratione de tractatione Missæ, quod *Sancti Apostoli ejusmodi precibus Spiritus sancti adventum præstolabantur, ut divinâ ejus præsentia propositum in sacrificium panem & vinum aquâ permixtum, ipsum illud corpus ipsumque sanguinem Salvatoris nostri Jesu Christi ἀναφανίον παλιν faceret consecratiōne demonstraret ἀραδίξη*. Eadem ferme recitat, & magnus Basilius in sua missa dum ita precatur. *Panem quidem hunc prætiosum corpus & vinum prætiosum sanguinem Domini & Dei Salvatoris nostri Jesu Christi, qui pro mundi vita effusus est*. Alia plura & similia loca brevitate ergo silentiō prætereo. Vox etenim $\mu\epsilon\tau\omega\upsilon\eta\sigma\iota\varsigma$ transubstantiatio, tametsi nova quodammodo videatur, & à pluribus non liberet ut recens suscipiatur, licet nihilominus tamen aliquando juxta Philosophorum principem dilucidandæ rei causâ nova condere nonnunquam vocabula $\epsilon\iota\sigma\mu\alpha\tau\omega\upsilon\eta\sigma\iota\varsigma$ iidemque liberè uti. Sic trecenti & decem octo Patres in Nicæno Concilio vocem $\epsilon\upsilon\chi\alpha\iota\sigma\tau\iota\omega\upsilon$ introduxere adversus Arium ejusque asseclas abnegantes filium Deo Patri consubstantialem existere, oppositumque mordicus tenentes esse tantum $\epsilon\upsilon\chi\alpha\iota\sigma\tau\iota\omega\upsilon$.

Hinc manifestè constat nullatenus nos admittere impanationem auditam & prædicatam in hoc sermo nostro seculo tantummodò, neque similiter amplectimur figuram symbolicam & typicam representatiōnem, sed realem transubstantiationem unanimiter tam Græci quam Latini fatemur. Nemo igitur gravetur tenere ac credere quod credent firmiter, tenentque communiter Hispania, Gallia, Pannonia, Sarmathia, Sauromathia, Germani, Æthiopes, quia universalis iste consensus multum prævalet maximèque præponderat cæteris paribus: Vox enim populi vox Dei. $\phi\omega\upsilon\lambda\alpha\sigma\phi\omega\upsilon\eta\gamma\epsilon\upsilon$ ut fertur adagio.

Itaque Græca Ecclesiæ nondissentit à Latina quoad transubstantiationem, discor-

dat non parum quoad materiam, utrum videlicet in azimo vel in fermentato pane conficiendum sit hoc angustissimum sacramentum. Quamobrem Latinos Græci nuncupant azimitas ex eo quod pane azimo utantur in consecratione, cum contra ipsi soleant in pane fermentato celebrare, in nixi præter varia alia argumenta in voce hac $\alpha\pi' \tau\omega\varsigma$, quæ ab $\alpha\pi\pi\epsilon\alpha\tau$ hoc est ab inflando seu tollendo dicitur derivari. Sunt tamen nonnulli, qui utrosque reconciliare præsumunt, aientes differre tantum panem azimum à fermentato accidentaliter.

Sed liceat mihi exclamare unâ cum divo Paulo: Quousque infantes erimus ô Christicolæ, nunquam verò maturi homines ac perfecti & in mensura ætatis plenitudinis Christi! ô Intènsari Galatæ! quis vos fascinavit non obedire ac credere veritati? Omnis enim hujus sacramenti gloria est ab intus. Itaque non est panis iste communis qui gustatur, qui comeditur; non est vinum usuale quod hauritur, quod ebibitur; sed verè panis qui sanctificat, qui benedicit dignè illum manducantes. Christus ipsissimus inquit: **HOC EST CORPUS MEUM: HIC EST SANGUIS MEUS**. Et quis inficias quisque id temerè abnegabit. *Animadvertite hic*, inquit Joannes Damascenus, *Panis & vinum corporis & sanguinis Christi minimè figura sum: absit, cum Salvator ipsemet per demonstratiōnis modum dixerit, accipite, comedite, accipite & bibite: Cui astipulatur etiam Theophilactus Bulgarianus Archiepiscopus exponens hunc eundem locum Evangelistæ Matthæi. Panis quidem nobis apparet extrinsecè; caro verò est vera $\alpha\lambda\eta\theta\epsilon\acute{\iota}\nu\tau\omega\upsilon\sigma\tau\iota\omega\upsilon$ nec autem, subdit Elias Cretensis, quia hoc verum sit ullo pacto ambige, cum ille apertè asserat; hoc est corpus meum, & hic est sanguis meus, quia potius salvatoris sermonem fide accipe. Nam cum verus sit, minimè mentitur; non enim est Deus ut homo ut mutietur neque ut filius hominis ut mentiat, inquit sacra pagina.*

Hicce accedit Justinus Martyr & Philosophus testis luculentissimus, qui contestatus est in secundo suo Apologetico, nullatenus esse communem panem neque communem potum, cibum Eucharisticum, sed verè carnem & sanguinem Christi Jesu incarnati, qui pro nobis veram carnem & verum sanguinem ex purissimis sanguinibus Matris virginis Mariæ assumpsit, dum verbum caro factum est. Non hic ego ipse indago utrum sit à sanctis Patribus Antitypon nuncupatum ante consecrationem, vel post ipsam immediatè pronuntiatam; de hoc

enim alibi satisfuper que disputavimus : attamen reor antitypon nuncupari, panem & vinum ante, non post consecrationem absolūtè. Procul itaque abest ab hoc divinissimo convivio panis & vinum, cibi usuales atque corporci, eo quod nihil aliud in est ibi nisi corpus Christi & sanguis Christi realiter. **NON ENIM EST CUM PANE, SED ABSQUE PANE OMNIMODE, NEC EST CUM VINO, SED SINE VINO** peracta jam consecratione : fantastica quippe foret ista impanatio nulloque innixa firmissimo fundamento, verumtamen eadē ratione quā gratis ponitur, eodem quoque *ἀγῶ* tollitur & excluditur prorsus istiusmodi artolatria.

Heus, tu quicumque sis, non est decantata quādam metamorphosis, neque transmutatio illa fabulosa; sed est verissima transubstantiatio *μεταβολή*, cū tota substantia panis muretur in corpus dominicum, totaque substantia vini transmutetur in Christi sanguinem, **ITAUT NEQUE ATOMON QUIDEM ullum sive panis sive vini remaneat ibi amplius essentialiter.** Etenim quando aqua conversa fuit in vinum, non fuit transubstantiata tota illa aqua in totum vinum, sed sub aquæ materia forma fuerat inroducta vinique proprietates. Similiter quando panes illi fuerunt multiplicati ad satietatem usque quinque millium, nec materia fuit mutata, nec forma, nec proprietates, sed quantitas sola quæ crevit in Christi manibus benedictentis. Etenim & virga Moÿsis quando conversa est in serpentem, & serpens in virgam, anceps totus sum quam mutationem illa subjerit, animum mutata fuerit ejus essentia, vel tantummodò substantialis quādam proprietates, aut saltem accidentalis : ast in sacramento Eucharistico orthodoxa nostra Ecclesia tenet (quam secuta quoque est Ecclesia Occidentalis) **TOTUM PANEM IN ALTARI TOTUM QUE VINUM commutari essentialiter, materialiter, nec non & formaliter in Christi corpus & ejus sanguinem : neque manet amplius panis materia, de qua factum est corpus dominicum.** Apagge : neque vinum de quo creetur & formetur sanguis, sed tota illa materia panis & vini quæ fuerat antea ferme annihilatur, transit & mutatur in substantiam carnis & sanguinis Christi Domini realiter.

Fatemur attamen remanere tantum species externas quæ videntur simul & gustantur, ob quas species panis Eulogicus à nonnullis quoque nominatur.

Atque de hac hostia locutum reor Regem

Davidem, qui juxta versionem chaldaicam psallebat : *Et erit placentula tritici in capite montium.* Est enim panis triticeus in Christi corpus conversus; elevatur super capita sacerdotum qui reverà sunt montes excelsi. Verumtamen longè expressius vaticinatus est Mallachias propheta de istiusmodi oblatione munda & pura cap. i. iniquens : *Et non susceptam sacrificia de manus vestra. Jam enim offertur in omni loco in nomine meo munda oblatio ut patet ex d. v. o. n. a.* Quanam autem est hæc oblatio munda & pura, nisi oblatio illa quæ offertur in missa, quæ quippe sacrosancta Iyrgurgia solemniter à solis ortu ad occasum usque in Christi passionis memoriam quotidie celebratur? Is enim præcepit, ut quotiescumque id fecerimus in ejus memoriam faciamus.

Et nihilominus reperiuntur nonnulli qui cam temerariò usu annullare non cessant parvi floccique facientes sacrosanctam Christi memoriam in sacrosancta missa contentam, de qua tamen Psalmista loquitur aiens; *Memoriam fecit mirabilem suorum misericors & miserator Dominus; etiam dedit timentibus se.* Sed anticipant hæc antichristi tempora recentes novantes antichristi prodromi, eo quod, autore sancto Hyppolitò, Antichristò regnante cessabit omne sacrificium ineventum; ea propter vere dicitur multos esse modò Antichristos, nempe quia directè se se opponunt Christi verbo infallibili ac mandato de celebratione missæ.

Christus autem est unicus cibus animæ nostræ spiritalis, idè intrat intus in animam spiritualem. Intrat igitur in nos, non ejus sola gratia, quemadmodum in cæteris faciammentis, sed iurat in nos ipsemet substantialiter ut nos sustentet, unicèque vivificet. At inquires quò nam pacto id fieri potest? Aio per cibum divinum, per Deum corporatum, quò conjuncti propemodum fermentantur, atque unimur cum Christo; imò & ad cælum usque communicantes evehimur. Non pubescunt pueri nisi per cibum & potum, unde dictum est : *Butyrum & mel comedit.* Christus enim puerascens vetè comedit & bibit, non habens corpus phantasticum, ut Manichæus delirabat. Et quoniam ipse assolet retribuere pro uno centuplum, pro minino pane ac lacte materno quo nutritus est, largitus est nobis totum corpus totumque suum sanguinem in benevolentia mutua remunerationem, in vicem beneficij suscepti, quod Deum Vingo pavearit atque lactaverit in antro Bethleemico, quod exprimit parvum illud altare quod *πρόθυσ* à nobis nuncupari solet. Nobis er-

go puerascentibus Christus mensam hanc preparans disposuit, ut de ea comedentes atque bibentes crescamus spiritualiter, in augmentum scilicet virtutum & gratiarum gradatim juxta illud davidicum: *Ascensiones disposuit in cordo suo, in hac lachrymarum valle.*

Promittens Christus Dominus suis discipulis Matth. 28. *Ecce ego (spondet) vobiscum sum usque ad consummationem seculi,* eamque suam promissionem voluit omnibus modis adimplere; primò quidem per realem essentiam; secundò per gratiam specialem; tertio per corporalem præsentiam in hoc divinissimo sacramento. Et profectò Christus Dominus secundum divinitatem est in omnibus essentialiter, inest tamen in justis peculiariter habitans in eis per gratiam: est pariter in humanitate allumpta per unionem hypostaticam in quantum Deus.

Adhuc existit ratione humanitatis tripliciter, in cælo tanquam in loco suo, in verbo tanquam in persona, in pane & vino tanquam in sacramento. Est secundum divinitatem totus & totaliter, essentialiter tamen in omnibus rebus creatis; est totus secundum humanitatem & totaliter, sed sacramentaliter in omnibus hostiis, & in omnibus calicibus altarium mundi. Nunc jam ito tu, & si poteris abnega, non esse Christum adorandum adoratione patriæ in pane isto Eucharistico, & in vino consecrato, cui attribuantur omnes ad singuli honores Deo soli convenientes. Itaque adoratur Deus tanquam in carne manifestatus, adeoque non absque carne, sed cum carne adoratur: quod quidem in synodo Ephesina fuit etiam sancitum, ut nempe adoratione unâ cum deitate caro Christi adoretur, unâ scilicet numero adoratione, suam ræm relationem habente *Χριστινῶν καὶ Θεοῦ αὐτοῦ αὐτοῦ.*

Venit in mentem meam historia quædam urbana & lepida, & nostro proposito valde idonea, Persæ Regis sui sellam tam eximio cultu venerabantur, ut in ea quæpiam alium sedere capitale prorsus facinus fuerit; hinc illud Alexandri Magni Macedonis regium dictum, quod tanquam apophregma refert Curtius lib. 8. c. 9. Sedebat Alexander, & admotò igne refovebat artus, cum fortè Gregorius Miles frigore propemodum enecatus, & qui vix arma & seipsum sustentabat, pervenit tandem ad castra. Eò visò Rex è sella sua quamprimùm assurrexit totumque Militem, atque vix suæ mentis compotem exutis armis, in sua sede jus-

sit considerare. Ille diu nec ubi quiesceret nec à quo fuerit exceptus ignoravit. Tandem receptò calore vitali, ut regiam sellam Regemque aspexit è vestigio territus exilivit, quem intuens Monarcha; & quid intelligis ò Miles, inquit, quantò meliori sorte quàm Persæ sub me Rege vivitis vos, illis namque in Regis sella consedisæ fuerat fatale, tibi saluti modò est. Verumtamen quantò nos meliori conditione sumus quàm Miles hic Persa? Quantò sub Rege vivimus benigniori; non sellam tantum regiam occupamus, sed ipsius Regis Christi gremio amantissimè fovemur & alimur. Jucus in altari thronus Salomonis est, ad quem si trepidi, jejuniis exhausti, venerabundi accedimus, nobis saluti est: ast si temerè, thronus leuculos suos habet, ac veluti Persis exitialis erit omnino. Judicium namque sibi manducet, id est damnationem perpetuò infernalem, seu melius ad judicium mortis æterna se obligat hic ralis, ac si Christum eundem occideret. Porro punietur is, quemadmodum exponit Philo Carpatius, ad gehennam properans miserimè, qui ad tale, atque ad tantum cœleste convivium, Angelorum choris optabile, immundo corde atque fordidato animo audaciter accedere, atque insolentissimè devorare præsumit, haud judicandis diligenter tanti mysterij ἀξίως & excellentiam.

Atque hinc confirmatur Catholica sententia, quæ tenet ac edocet graviter peccare illum qui nimirum communicat cum conscientia peccati mortalis, eo quod hic cibus est vivorum non mortuorum, juxta illud; *Ego sum panis vivus, qui de cælo descendi;* nec non quia hoc sacramentum haud fuit institutum in remissionem peccatorum, sed in spiritualem alimoniam; quin imò qui conscientiam peccati mortalis accedit falsam illico reddit sacramenti hujus significationem. Denotat namque sumentem atque communicantem esse de corpore Christi mystico, id est de societate Sanctorum fide ac charitate adhærente Christo. Quare Cathecumeni, Energumeni, publici notoriiq; peccatores ab hac sacra communione tanquam indigni olim arcebantur & pellebantur, teste divò Chrylostomò, ac Justinò Martyre, nec non sanctò Ambrosiò, qui dimissis catechumenis missam facere cœpit; atque nunc in Græcis liturgiis clamat Diaconus, *τὸ ἀγία τῆς ἀγίας,* id est, S A N C T A S A N C T I S, ut pote nefas istiusmodi porcis margaritas projicere, sanctumque dare canibus ad hanc profanctam comestionem. Etenim si illi qui abutuntur baptismo, peccant

gravissimè juxta illud Apostoli, *versus cruci figentes*; quid ni Christum crucifigere dicantur ij, qui non solum baptismum in quo Christi gratia reperitur, sed etiam Eucharistiam, in qua Christi præsentia continetur, indignissimè tractant? Abi nunc & iterum abnega non esse verum corpus & verum sanguinem dominicum sed typum & symbolum; quandoquidem fit ille reus, & judicium sibi manducat qui sacro-sanctam particulam *ἡ μερίδι τοῦ ἁγίου σώματος*, quam insigni nomine sanctus Chrysostronus margaritam nuncupavit, indignè suscipit, inhonestèquè manducat. Porro magis peccant, exclamat divus Augustinus, qui tradunt Christum peccatoribus membris, quam qui tradiderunt eum crucifixoribus Judæis. *Super tribus sceleribus Damasci*, ait Amos propheta cap. 1. *& super quarto non convertam eum*; ubi per tria intelligit divinisimum vates peccatum scilicet cordis, operis & omissionis, quæ remittuntur facili negotio, in quorum figuram Christum quoque suscitavit tres mortuos; sed quartum scelus diabolicum est, peccatum scilicet indignè communicantis. Christum enim ille conculcat, qui illum indignè participat atque sumit.

Hoc autem venerabile altaris sacramentum nominatur Eucharistia, est enim simul & sacrificium institutum ad exhibendas Deo gratias per illud. Quapropter cum summa gratiarum actione frequentandum, & cum summa religione sumendum ut tremendum mysterium & horribile sacrificium. *Probet, inquit Doctor gentium. 1. Corinth. 11. seipsum homo, & sic de illo pane edat.* Pondera primum illud, *probet seipsum homo, & confestim totis artibus contremisces.* Alludit namque uti reor ad illa verba Salomonis in proverbii cap. 23. *Quando sederis ut comedas cum principe, statue caltrum in gutture tuo; quid est hoc, nisi ut tyrannus Syracusarum Dionysius è filo ensẽm pendere suæ mensæ solitus fuerat, adeo ut discumbentes sibi magis tremere quàm edere.*

Sed animadvertendum hic est, quòd primum est tantum sacramentum, species visibilis panis: secundum, sacramentum & res caro Christi propria: tertium, res & non sacramentum caro Christi mystica Ecclesia; & hoc est illud quod voluit dicere Christus Joan. 6. *Caro non predest quidquam, spiritus est qui vivificat.* Debemus enim ita comedere ut uniamur spiritualiter per gratiam & meritum cum carne mystica Christi domini: hæc enim de causa seipsum nobis conjunxit, atque corpus suum in nos permiscuit, ut unum quid effecti, & tanquam corpus cum

capite copulari, in communionem cum eodem passionum tum deitatis veniamus, ut asserit Elias Cretensis.

Sed heu! peccatores sæpe sumunt sacramentum, non acquirunt tamen illam unionem spiritalẽ ac mysticam cum sancta Dei Ecclesia; sed potius remanent ab ea penitus separati. Contrà verò complures participant de divinis gratiis absque ulla communione sacramentali; atque ita intelligendum illud tritum effatum: Aliqui sumunt sacramentum & non effectum sacramenti: hoc enim verificatur in iis qui accedunt indignè ad sacram communionem cum plena notitia mortiferi alicujus peccati. Aliqui sacramentum sumunt & effectum sacramenti, hoc est, qui rectè contriti, & rectè confessi communicant! O verè beati qui extant de hoc numero! Miseri autem illi verissimè sunt qui accedunt ad altare, non habentes vestem illam nuptialem, nimirum puram & candidam conscientiam. *Foris canes, venesici, homicidæ, idolis servientes, & omnis qui amat, & facit mendacium*, apocalypsis 22. Tandem aliquando sunt nonnulli qui nec sumunt sacramentum nec effectum sacramenti, videlicet ij qui propter suam malam conscientiam, improbamque vitam, ad sacram synaxim accedere contremiscent, de quibus ita loquitur sanctus Cyrillus Patriarcha in Joan. l. 4. *Vbi verò probari me ipsum, indignum esse me video. Quandoenam ergo dignus eris? O quisquis es qui hæc dicis, quandoenam te ipsum Christo sistes? Nam si te peccata usque deterreant, labi autem sis cessaturus nunquam, quis enim delicta intelligit, canit sanctus Psalmista Psal. 18. vacuus omnino comparere sanctificationis illius, quæ in ævum nos servat. Quare pie apud te satanas rectè hucusque degere, atque Eulogia sacra particeps fias, credens eam non mortis solum, verum etiam morborum nostrorum depellendorum vi pollere.* Huc usque sanctus Alexandrinus, beatissimus Papa & Patriarcha.

Et profecto sancta nostra mater Ecclesia studiosè interpretans præceptum illud decalogi, *sabbatha sanctifices*, in quo præcipitur cultus divinus, haud invenit aliud quid majus aut melius, quàm expressè jubere omnibus cujuscunque status Christianis, ut audiant sacrum, nec non in die saltem paschæ tantis sacram sumere communionem, hoc est fieri participes de glorioso corpore ac sanguine dominico. Valcat hæresis, sacram tollens liturgiam de medio, omnesque adversarii qui nunc operantur iniquitatis mysterium. Quid enim aliud sunt sacrosancta liturgiæ, quàm quædam memoria pu-

blicæ, atque solemnes exequiæ, quas mater nostra sancta Orientalis Ecclesia solet ritè peragere, ut pote non immemor infiniti beneficii & amoris quem Christus dominus exhibuit, suum elargiens corpus sub feræ quintæ vespere in sacramento, quod idem obtulit in die magnæ pasceves in sacrificio: atque hanc ob causam modò nuncupatur sacramentum à sanctis Patribus, modò sacrificium: sacramentum quidem in consecratione, sacrificium verò in oblatione, ita tamen ut simul sit sacramentum fidei & dilectionis; sed magis, ut verius asseram, appellandum est sacrificium quàm sacramentum, eo quod sacramentum est ordinatum ad sacrificium, idè & primò consecratur, postea sacrificatur, nempe ad similitudinem Christi Domini, qui pridè se se dedit pro nobis in cibum, postridè autem in sacrificium, atque hinc intelligimus quare missa nuncupetur latria, divinus cultus atque officium, sic enim appellat sanctus Epiphanius *λατρεία τῆς εὐχαριστίας*, hoc est divinum & incrementum sacrificium, in expositione suæ fidei. Per œconomiam autem intelligit incarnationis, passionisque divinæ mysterium, cui representando institutum est illud à Deo sacrificium: unde in Arianorum hæresi, sacer hic Antistes vocat simpliciter hoc mysterium œconomiam.

Tametsi ergo missæ sacrificium Deo soli offeratur, sicut & ipsi templa & altaria eriguntur, nihilominus tamen sicut in memoriam sanctorum Tempia & altaria erigimus, ita quoque sacrificia in eorum memoriam rectè offerimus, ut de eorum victoriis immensas Deo gratias agamus eorumque patrocinia imploremus. Profectò æquum & justum est, ut sacrificia offeramus ad agendum Deo gratias pro victoria & triumphis sanctorum, & per hoc etiam sanctos ipsos in sacrificio cum honore & exultatione nominemus. Insuper dignum quoque est, ut in sacrificiis, illorum patrocina imploremus, ut quando nos ipsi meritis nostris parum fidimus, memoriâ & legatione illorum protecti per eos ad Deum accedere tremendò sacroque hoc munere defungi audeamus. Facessant ergo qui sic reputant, quòd cum in honorem & memoriam sanctorum nonnullas interdum Missas Ecclesia celebrare consueverit, æqualiter illis sacrificium offerri doceat, ac Deo qui eos coronavit. Etenim nec sacerdotes dicere solet unquam; offero tibi sacrificium Petre vel Paule, sed Deo unico ac soli de illorum victoriis gratias agens, eo-

rum patrocina piè ac devotè implorat, ut ipsi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus celeberrimam in terris.

Verùm revertatur oratio unde fuerit digressa, non incompolitè tamen, neque inutiliter ad sacrificium scilicet Missæ, quippe quæ est commemoratio illius eruenti sacrificij, quod semel à Christo Redemptore pro nobis in cruce peractum est: Iterumque nobis applicatur per Missæ sacrificium lytrum, ac pretium redemptionis in cruce peractæ. Et quamquam per sacramenta nobis applicetur redemptio crucis, quoad justificationem, non tamen applicatur nobis quoad propitiationem. Nam sola missa est tanquam sacrificium propitiatorum instituta ad peccatorum veniam impetrandam, tum vivis tum defunctis, & ad iram divinam placandam. nec non ad avertenda flagella divina nobis impendentia, quâ ratione dicitur & est sacrificium *ἱλαστήριον*, id est propitiatorium. Et si enim sacrificium missæ non sit instrumentum immediatum producens gratiam, sicut sacramenta sunt; est tamen unicuique instrumentum movens Deum ut jam placatus peccatori donum pœnitentiæ concedat, cujus interventu justificetur. Quare immeritò recentiores nonnulli accusant nos Orthodoxos quasi dicentes per missam deleri lethalia peccata eorum, pro quibus sacrificatur, sine ullo ipsorum dolore ac pœnitentiâ, cum nos aperte fateamur missæ sacrificium esse tantum propitiatorium, non autem expiatorium immediatè ac proximè, expiarique peccata mediante sacramento pœnitentiæ. Quamvis enim in hoc sacrificio unico, Christi caro & sanguis contineantur, quæ vim omnem habent ad expianda peccata, prodesse tamen non solent si non applicentur: non aliter atque ignis quantumvis magnus neminem calefacit nisi illum qui se illi approximat; & medicina quantumvis sana neminem sanat nisi eum qui eam sumit. Sed ad institutum nostrum redeamus, seu sacratissimam Eucharistiam.

Liquet ex oraculis prophetici Deum esse pollicitum se tandem cessaturum ab omnibus sacramentis veteris legis, aliisque de novo ex instituto propositurum. *Ecce ego facio nova*, secundum sacram apocalypsim 22. Cum ergo venit in mundum novus homo Jesus Christus, Deus qui stat constanter in verbo suo, in suisque promissis firmissimus, suas exequi voluit pollicitationes, sacramentaque novæ legis cœpit instituire per suum unigenitum filium Jesum Chri-

Christum. Etenim non est hominis instituerre sacramenta, sed solius tantum hominis Dei τὸ πνεῦμα χειρῶν. Nempè quia Deus est qui vivificat per gratiam, & ut psallit Psalmista : *Gratiam & gloriam dabit Dominus* Psal. 83. Ideoque sanctus Paulus loquens de hac institutione ad Corinthios scribens aiebat ; *Dominus Iesus*. Non dixit, simpliciter Iesus, sed Dominus Iesus, exprimens in voce dominus naturam divinam, in voce Iesus humanam.

Vultis ut per quamdam curiosam paraphrasim exponam hujusce Apostoli prægnantia verba ; vultis ? Sanè lubens ipsemet aggredior id genus explicationis ; *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis*. Ego Paulus Apostolus segregatus in Evangelium Dei, vas electionis Doctor gentium αἰὼς αἰῶν τὸ πνεῦμα accepit à Domino non ab homine, neque per hominem. Sed quomodo ais verificatur id cum reverè ipsemet Paulus non adfuerit præsens in illa prima, institutione hujus mysterij ? Responder Occumenius satis acutè, quod idem sonat hic accepi, atque edoctus sum ἐδιδάχην in super quia Dominus eandem mensam parat nunc nobis quam & antea paravit suis Apostolis in cœna illa mystica, Judam quoque ipsum non abiciens, sed comunicans. *Quod Dominus Iesus in nocte quâ tradebatur accepit panem*. Si Dominus, ergo est potens ; si Iesus, ergo est Salvator. Propter primum dignus est ut diligatur. Noctū instituit Dominus hoc sacramentum ; sed quare noctū, quia non aspicitur illud evidenter quod creditur, arctamen nox ista est valdè observabilis Domino Exodi 12. hancque observare debent filij Israël cunctis diebus vitæ suæ. Nox quasi reputabatur Isaac tangenti filium suum Jacob ipsum Esau opinanti, quia nempè non videbat præ oculorum caligine. Noctū ab Egypto exierunt quando & agnum manducaverunt, portasque suas sanguine tinxerunt, ut exterminatorij Angeli enfem fugerent. Non ne oportebat & tunc agnum immaculatum Christum consecrari noctū, & comedi à sacerdotibus Apostolis, oraque sua tanquam ostia ejus sanguine tingi, non tantum interiùs, sed exterius etiam ? *Corde namque creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*. Rom. 10. Is itaque qui nec fallit nec decipit, neque falli neque decipi potest, accepit panem, triticeum scilicet, non hordeaceum. Etenim sacramenta non propter aliam rationem instituta fuerant tum in lege naturæ, tum in lege à Moyse scripta, tum etiam in lege no-

væ gratiæ, quàm ob vitam hominis spiritualem. Quoniam verò vita corporalis extat vitæ spiritualis simulachrum, & universaliter dicendo res visibiles sunt quasi umbræ atque imagines rerum invisibilium, mirandum non est si sacramenta singula proportionem quandam obtineant cum rebus iis quæ sunt necessaria atque utiles ad humani corporis vitam. Idcirco tu vides baptismum habere proportionem ortui natalitio, nostræ vitæ primo principio. *Amen dico tibi nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto non potest introire in regnum Dei*. Joan. 3. Item Confirmatio correspondet spiritali augmento : Pœnitentia, & Unctio extremæ medicinæ assimilatur. Sanè Matrimonium atque sacer Ordo propagationi filiorum comparatur, quippe quæ propagatio perpetuat & perennat humanam vitam in specie. Consequens igitur etiam fuit, ut aliquid foret in forma cibi, & potus eo quod nequit quispiam vitam vivere communem absque ulla comestione atque ordinaria portione. Prædiximus autem debere omne symbolum habere nobiscum aliquam analogiam seu proportionem ; nullum autem nutrimentum æquiparatur animis nostris quàm Christus Dominus.

Verumtamen qui hæc excellent rationis lumen, hominisque caprum transcendent ac superant, panem nimirum in corpus Christi converti, & vinum in Christi sanguinem commutari, nemoque id posse fieri sibi persuaderet, non tantum simplex homo, sed neque immaterialis Angelus, idcirco necessum fuit suprema Christi Majestas atque autoritas, qui totum hoc confirmaret atque contestaretur ore proprio. *Accipit itaque panem, & gratias agens fregit, atque dixit : Accipite, & manducate : Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur, (Græce in præsentia dicitur, non in futuro.)* Christus noster pincerna est, qui ait : *Bibite ex hoc omnes, hic est calix sanguinis mei*. Etenim si typus foret ac figura, non differret hoc sacramentum novæ legis à sacramentis veteris legis, quæ tantum erant umbra & figura ἐδιδάχην. Nemo itaque dicat cum antiquis illis Judæis : *Durus est hic sermo, & quis potest eum audire ?* Nullus hic illudat hinc reali transubstantiationi, unâ cum Juda proditore simulque irrisore hujus magni mysterij ; quippe qui elanculum accepit panem Eucharisticum, eumque latenter abscondit ad ostendendum nimirum illum Judæis sacrilegis tanquam opus inusitatum, quin imò uti rem quandam absconam nimis atque insolitam legi veteri, quemadmodum hoc in

loco ingeniosè admodùm apprime annotavit nosse Theophylactus, qui præterea hoc quoque animadvertit, propterea nõ dixisse Christum Dominum accipite & comedite omnes, sicut & protulit in poculo, bibite ex hoc omnes, nempe quia ex sacro illo poculo Iccariotes coactus est bibere unà cum cæteris Apostolis ibi discumbentibus; ast sacram particulam seu margaritam assumere noluit, sed eam furtivè occultare præsumpsit, incredulitatis causâ & irrisionis prætextu, quemadmodùm rectè refert Nicolaus Anthidorum Episcopus, sanctissimi Germani Patriarchæ Constantinopolæensis circa hoc cogitatum securus plane sententiam.

Memento quæso hinc Davidis; qui iudicatus est tanquam amens ante Regem Achis. Et quid nam putatis, significari Achis nomine? nisi quomodo est hoc? Philo sophus & hæreticus qui vult scire semper rem per causam existimat ista esse puerilia ac futilia, querens, susque deque investigans, quomodo fiet istud? Non intelligens, inquit Damasci alumnus sanctus Joannes, quod Spiritus sanctus superveniens supra dona proposita ea transmutat, atque sanctificat. Audite antiquissimum illum sanctum Irenæum beati Polycarpi discipulum, qui quondam extitit auditor beati Joannis Evangelistæ. *Eum, inquit, qui ex creatura panis est acceptus, & gratias egit, dicens; hoc est corpus meum; & calicem similiter, qui est ex ea creatura que secundum nos suum sanguinem est confessus, & novi testamenti novam docuit oblationem.*

Enim verò Pythagoreorum summa thesis fuerat ipse dixit *ὅτι πῶς ἐστίν*, Christus factus & quis amplius dubitabit? *Ipse dixit, & facta sunt; ipse mandavit, & creata sunt* pl. 148. Non oportet hinc multum disputare, sed credere tantum fas est. Sincerè jubemur credere, aliter discutere prohibemur. Adsit fides, & cessabit omnis quæstio. Etenim apud Deum non est impossibile omne verbum, qui mutavit mulierem Loth in sal, qui virgam Moysis in serpentem, qui Ægypti flumina in sanguinem, qui aquam nuptiarum in vinum præstantissimum; ille quoque transmutat panem & vinum in suum corpus & sanguinem dominicum. Dicam summatim, addidit verbum ad elementum & fit illic sacramentum. Pondera quæso illud pronomem, hoc, quod de se & per se significat aliquid: non per tropum dicitur hoc est, non per symbolum enunciat *ὁ συμβολισμὸς ἵνα προπιχθῆς*. sed veraciter, sed substantialiter importatur *ἀλλήως*. Accipienda quidem sunt verba ut plurimum sicut sonant. Vbi præfer-

tim nullum sequitur absurdum, interpretanda sunt voces fideliter, uti sonant simpliciter. Jesus Christus inquit; Hoc est corpus meum, non asseveravit: Hoc est figura corporis mei vel symbolum, quemadmodum intelligitur de petra scaturiente aquas in deserto, de qua dicebat Paulus apostolus 1. Cor. cap. 10. *Petra autem erat Christus.* Hunc enim loquendi modum aperte Christus damnavit, atque labe factavit, dum affirmavit Joan. 6. aiens: *Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus.* Significatur sanè in petra Christus, sed tamen non continetur in petra; at in pane sacrificato, & significatur simul & continetur, ut præmonstravimus, idque confirmatur magis ac magis autoritate divi Cyrilli Alexandrini l. 4. in Ioan. sic explanantis ea verba. *Qui manducat ergo carnem, in me manet, & ego in illo. Quemadmodum, inquit, si quis ceram cera conjunxerit, utique alteram in altera esse videbit eòdem quoque modo opinor, qui Salvatoris carnem suscipit & bibit ejus pretiosum sanguinem, unum quoddam cum eo reperitur, quod mixtus quodammodo & immixtus ei per illam participationem, ita ut in Christo quidem ipse referatur, & vicissim Christus in ipso. Quemadmodum ergo sanctus Paulus ait 1. Cor. cap. 5. mod eum fermentum totam massam fermentat; sic sacra minima Enologia totum corpus nostrum immiscet, propriaque replet efficaciam: & ita Christus in nobis existit, & nos vicissim in ipso, non aliter atque fermentum est in tota massa, & massa in toto fermento.*

Iure itaque merito nuncupatur hoc sacramentum epulum splendidae charitatis, amoris, & unionis, imò & tessera. Quemadmodum enim ex multis granis frumenti constat panis triticeus, nec non ex multis avis usuale vinum eximitur; ita & multi ex uno eodemque sacratissimo pane ac vino simus participes a spiritali consortio, ad intimam refectionem, ad plenitudinem gratiarum; contestante divò Paulò 1. Cor. c. 10. *Vnum corpus multi sumus, omnes scilicet qui de uno pane ac de uno calice participamus.* Et profectò si hæc unitas intrinseca decrit, vanum erit quodlibet signum istiusmodi unitatis extrinsecae, non aliter atque inanis foret circumcisio carnalis Judæo, quando simul non adesset & spiritalis illa circumcisio cordis. Simile est regnum calorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farina satis tribus donec fermentatum est totum. Et quantum Theophylactus intelligit hinc per mulierem, rationalem animam tres habentem potentias, irascibilem, concupiscibilem & intellectualem; nihilominus tamen pro Ec-

sua fumenda potius est universalis tres habentes gradus in suo cœtu, incipientes, proficientes & consummatos. Venite igitur amici & inebriamini, ô charissimi, de hoc vero nectare, atque ambrosia immortalis. Auditus hîc non fallitur, non aberrat. Vox enim Jacob est, scilicet sacerdotis ministri, qui nomine Christi clamat. *Hoc est corpus meum; hic est sanguis meus.* Est verè animarum mensa, non corporum, sacrum hoc altare in quo manet Deus absconditus ne conspiciatur ab impuris ac impiis oculis. Quis unquam, amabo, cognovit tale genus amicitie ut nempe iustissimas suas carnes ad epulationem ac incorporationem simul daret atque distribueret.

Ed igitur nocte quâ tradebatur accepit panem, & gratias agens fregit, ac dixit: Accipite & manducate, hoc est corpus meum. Nolite hîc ponere scrupulum, quasi discordet ac dissonet divus Apostolus à sacratissimis Evangelistis cum prius asseveraverit quòd fregit, quàm quòd benedixerit, id est consecraverit. Vfus namque fuit sanctissimus Doctor gentium anticipationis figurâ *ἄρθεῶν*, præponens scilicet illud fregit, quòd omnino erat postponendum; quæ figura passim habet locum in sacris paginis. Nisi tu quoque velis dicere non intercessisse aliquam consecutionem, sed potius quandam puram concomitantiam inter benedixit & fregit; hîc enim pactò concordantur ambæ cytharæ Apostolicæ, & evitatur error quorundam ineptè dicentium, Christum Dominum non consecrassè cum his verbis. *Hoc est corpus meum; hic est sanguis meus,* sed cum aliis quibusdam. Sed quare fregit? Ad hoc ut ostenderet suam voluntariam passionem; ad hoc ut de uno pane daret omnibus Apostolis sacram particulam; fregit quidem, sed species tantum panis seu accidentia fregit, nullam in fractione patientis læsionem iusta illud; *et non comminuetis ex eo,* Exodi 12. Ideòque nos frangentes sacram istam particulam consecratam dicimus; *Dividitur, non scinditur Agnus Dei qui tollit peccata mundi;* signamusque cum particula illa nos metiplos in fronte aientes; *Credo Domine atque confiteor, quia tu es Christus Filius Dei vivi:* & accepto calice pronuntiamus; *Preiosus, sanguis Domini nostri Iesu Christi nobis traditur in remissionem peccatorum & in vitam æternam.* Quid planius? Quid significantius dici potest pro realitate atque veritate hujus sacramenti, quàm firmissimè credere ac fateri panem consecratum esse corpus Christi, & calicem consecratum verum sanguinem Christi? Faceffat ergo hæresis, & conticeffat impietas. Adde

quod non pauci (ex antiqua reor consuetudine ac traditione) tacitò modò proferunt jaculatoriam illam oratiunculam: *Credo domine atque fateor te filium esse Dei vivi, qui in mundum venisti, ut salvos faceres peccatores, quorum ego primus sum.* Tandem clarâ voce subjicitur, *A M E N,* ab universo astante populo, perinde ac si diceret; Verum est quod enunciasti, ô mysta. Ast quod os externè loquitur, mens interna fateri quoque debet, & quod sermo sonat externus, affectus etiam internè sentiat, quemadmodum concludit affabre Mediolanensis Archiepiscopus.

Enim verò derogat de omnipotentia Dei qui hæreticorum more dubitat de transubstantiatione. Nam id quod potest fieri absolute pendet ab omnipotentia Dei, quòdque futurum est in effectu pendet à voluntate divina; quòd autem credere debeam, id omnino pendet ab Ecclesia catholica nostra Matre ac magistra, quæ nullatenus errare potest, ut, pote fundata in autoritate sacre Scripturæ, quæ minimè nos decipere seu deludere vult.

Ideò autem hæc conversio sacramentalis dicitur Transubstantiatio, videlicet totalis conversio seu totius substantiæ, quia nihil remanet de materia panis ac vini, alioquin si maneret aliqua materia, deberet dici potius transformatio. Recole jam memoriâ quod de terra finxit Adamum; quod de costa ipsius fabricavit Evam; & alia id genus miracula perpetravit. Et quare nequit convertere proposita quoque munera in altari, cum de ipso verificetur Rom. 4. *Quæcunque promissit Deus potens est & facere.* Credendum ergo est unâ cum Abrahamo in spe contra spem, id est in spe omnipotentie contra spem naturæ, quòd absolutis consecrationis verbis transit panis & vinum in substantiam carnis & sanguinis Christi; manentibus accidentibus, quibustamen caro ipsa non afficitur. Quæris à me modum, quomodò id fiat? more socratico autumo, prorsus nescio; tantum hoc scio quòd Christus qui est summa & prima veritas dixit: *Hoc est corpus meum,* & illico factum est, dixit, *Hic est sanguis meus,* & statim transubstantiatus fuit. *Credo Domine,* aiebat ille cœcus in piscina sanatus Ioan. 9. Et certè *accidentem ad eum oportet credere Hab. 11.* inquit Apostolus *Qui timetis Deum, credite illi,* ait sapientissimus Ecclesiastes. Qui autem non credit, ait sanctus Paulus; superbus est, & nihil sciens.

1. Timoth. c. 6.
Bene igitur sanctus Cyrillus Patriarcha Hierosolymitanus, in catechismo adno-

net nos edocens, quamvis sensus tibi suggerat, panem scilicet esse simplicem, tamen fides te confirmet, ne ex gustu rem judices.

Addunt autem cur Christus corpus & sanguinem suum sub speciebus panis & vini manducandum exhibuerit, & non in propria, & in naturali sua specie; ut videlicet inquinat, in credentibus fides exerceatur & sine horrore manducetur.

Se d bene est, ais, adhuc ego inquirō, quare tam absconſus tenuiumque accidentium velo interceptus remanere apud nos voluerit, ubi tam magna Dei majestas solis fidei oculis cernitur? Respondeo propter duas rationes; prima est indignitas pravorum hominum, secunda fides bonorum, nempe ut qui sumunt indignè, minus ex illo lumerent exitium; & qui dignè communicant, cum fœnore gratiæ amplioris hoc facerent, id circo te etiam se atque invisum utriusque permittit. Quod si conspicuum se se sumendum præberet, contra accideret. Gravioti namque supplicio se obnoxios mali redderent, bonorumque meritum minus foret, non aliter atque qui Regi palam omnibus exposito in sede Regia & majestate sua injuriam atque contumeliam afferret, in gravem multam illicò incurreret: minus autem supplicium promeretur is quod latitantem Regem in aula sperneret, vidensque illum offenderet. His addo aliam quoque rationem, quòd Christus Dominus in sacramentalibus speciebus non quasi vix dignitatem sed aptitudinem. Decuisset fortè magis augustissimum hoc sacramentum sub exiniis, præstantissimis, incomparabilibusque speciebus relinquere, sed illo rum pauperes & hominum plurimi frui non possent. Ut ergo universi eo gaudeant, ut vitæ panis & divinus hic missus, universorum etiam & usui sit expositus, sub rerum nec magnarum nec pretiosarum, sed rerum passim obviarum, & que parvo pretio haberi possunt, speciebus instituitur: majorem enim rationem utilitatis nostræ, quàm existimationis suæ habet Deus. Etenim hæc inest Deo firmissima consuetudo, ut ille profectus nostri opera magis ad charitatis suæ quàm magnitudinis & majestatis libram expendat.

Fatemur itaque non minimè percipere modum hujus transmutationis, verùm tamen totum illud procedit ex imbecillitate nostræ naturæ, quippe quæ ad spiritalem rerum intelligentiam parum videretur esse idonea.

Maxima caligo hæc circumstat oculos nostros: tubinde usurpandum est modeste

verbum illud nescio, quando scilicet causa rei de qua agitur penitus ignoratur, quæ incertitia jure merito à nonnullis erudita ignorantia nuncupatur. Non male igitur fecimus qui omnibus tales subtilitates & quæstiones sublimiores, quibus veluti spinis sæpenumerò recta suffocantur ingenia.

Ex supradictis facile colligitur quid tandem sentiendum sit de sacra Eucharistia in arthophorio conservata, atque in specie columbæ constructo atque insignito: cybodium quoque nominatur sacra ista pixis seu cibi spiritualis apotheca in modum turris argentiæ super altari asservata, cui lampas properea præluet perpetua, verbum Dei vivum in sacramento scriptumque in Evangelio cibum verum & mysticum animarum illustratura.

Porro moris antiquissimi extitit in Ecclesia servare corpus Christi propter infirmos, imo consuetudo vigeat terra marique sacrosanctam Eucharistiam sudario involutam, ut scribit sanctus Ambrosius in oratione de fratris sui Satyri obitu, quippe qui ait Christianos cum maritimum iter instituerent, navesque ingrederentur, sacrosanctam Eucharistiam tecum deportasse. Etenim viris dabatur Eucharistia in manus, mulieribus autem in nitidis linteaminibus, quæ dominicalia idè vocabantur, quod magis magisque liquet ex præsanctificatorum Liturgia.

Illud etiam non tacebo, quod præscribitur in communione infirmorum; scilicet quòd sacerdos sacratissimum altaris sacramentum deferre debeat in habitu decenti superposito mundo velamine honorificèque ante pectus cum omni reverentia ac timore; lumine perpetuo præcedente, cum sit candor lucis æternæ. Sed ad quid quæso faces adhibentur, ad quid lumen præfertur, cum ipse sit origo & principium omnium luminum? nimirum ob id ipsium, quod talis candor cum sit lucis æternæ, vult ut nos coram se luceamus, simulque conspicuæ lucis alicuius. Ponam in calce auctoritatem sancti Cyrilli in Epistola ad Colossytium, agentis adversus Antropomorphyas, inter cetera ad hæc scribentis. Porro alios esse etiam audio qui mysticam benedictionem nihil ad sanctificationem jurare dicant, si quid ex ea fiat reliqui in alium diem. Insanient verò qui hæc asserunt: neque enim alteratur Christus & *ζῶν ἀλλοίωται Χριστός*, neque sanctum ejus corpus immutatur, sed benedictionis vis ac facultas, & vivificans gratia perpetua in ipso existit. Vide quid scribat & Ioannes Zono-

tas in 22. Epist. quæ habetur in notis ad verbum Antropomorphitas.

Instant nonnulli sacram Eucharistiam post consecrationem quoque appellari panem, ut panis quem frangimus, nec non de pane illo edat &c. Responderi solet communiter dici panem propter varias rationes. Primò ratione termini à quo, quia ex panis substantia facta est substantia corporis Christi; sicut Eva dicitur ex Ada, nec non homo dicitur terra & pulvis, scilicet quia ex terra factus est, quemadmodum & Eva ex Adæ costa. Secundò quia post consecrationem adhuc manent accidentia panis ut *σφραγίς* signaculum, figura artificialis, sapor & odor. Tertio dicitur panis per analogiam, quia sicut panis usualis alit corpus, ita Eucharistia nutrit animam atque reficit. Quartò quia hebræa phrasus, imò & usitatus jam dicendi modus est, ut omnis refectio atque etiam convivium nomine panis appelletur, idèdque etiam, hoc sacrum convivium panis dicitur. Quintò quia Eucharistia quando dicitur panis, non dicitur simpliciter panis, sed cum addito, videlicet quod sit vivus Joan. 6.

Solemus nos omnes dum communicare volumus proferre verba Centurionis: *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum.* Hæc forsitan ille dixerat, quod fuerint in domo ejus idola, timebatque ne Deum offenderet; credebat enim Deum esse Christum & omnia scire, O quam bona & commoda huic tempori est hæc doctrina! Quid enim est Christi ad nos ingressus, nisi ut videret Adamantio, apud nos Christum velle hospitari? Quotidie cum in sacramento suscipimus (verba illius profero in medium) quando sanctum cibum illudque incorruptum accipis epulum, quando vitæ pane ac poculo frueris, manducas & bibis corpus & sanguinem Domini, tunc dominus sub tectum tuum ingreditur, Enim verò & Ecclesia mater nostra hujus Centurionis verba commemorat, quibus sponsum suum compellat, cum in sacramento suscipit. Sed videat quisquis hunc intra hospitiæ animæ recepturus cum sit, ne Centurionis sit confimilis in habendis idolis intus. Ut enim debite suscipiatur, necesse est antè cor expurgare omnibus idolis, omnibusque terrenis affectibus, emundare à cunctis passionibus carnis & sanguinis nostrum animum, ut carnem & sanguinem Domini accipiat ritè. Multà igitur preparatione opus est Christiano istis sacris communicaturo, multà puritate, maximisque cultus interioris ornamentis; ut enim præfatum est ex divo Dionysio:

Eucharistia est sacramentum divinissima & augustissima mysteria continens, videlicet ipsum authorem vitæ atque gratiarum, & verè absconditum Deum habet, latentem sub terrenis speciebus, qui seipsum manducantibus tribuit in pignus salutis æternæ, nec non in tutelam præsentis vitæ futuræque resurrectionis.

Etenim hoc divinissimum Eucharistiæ sacramentum cum varias significationes habeat, quæ uno quidem nomine nequeunt, exprimi, propterea variis nominibus appellatur. Etenim nominatur sacrificium respectu præteriti, nempe in quantum est commemorativum passionis dominicæ, simulque hostia nuncupatur, in quantum continet Christum dominum, quia seipsum Deo Patri obtulit in ara crucis; synaxis quoque dicitur respectu rei præsentis, unionis videlicet, quæ duplex est, prima in Christo cui per usum hujus sacramenti unimur, secunda cum cæteris fidelibus, ita ut ex his tanquam membris unum corpus mysticum Ecclesiæ consurgat. Hujus Christus est caput *χρῆσθὴ κεφαλή*. Ideoque sacramentum hoc in iis rebus institutum est quæ unionem quandam significant, & ad unum rediguntur. Ut enim panis ex multis granis conficitur & vinum ex multis uvis confluit, ita hoc sacramentum animarum fidelium in Christo unionem & dilectionem denotat. Vocatur quoque viaticum respectu futuri, quia est representativum fruitionis Dei, quæ tandem erit in patria: vel ut placet nonnullis idèd sic dicitur, quia est spirituale alimentum viatorum *ζῆνς ἐφοδός*, quibus grandis restat via, & in cujus fortitudine ambulant usque ad montem Horeb, vel quia hoc sacramentum continet in se passionem Christi, quæ est via certissima perveniendi ad vitam æternam. Nominatur insuper Græcè *μετάληψις* assumptio. Sicut enim in unione, qua natura humana unitur verbo, eadem illa natura humana ad esse personale divinum assumitur, communicaturque illi vita divina: ita ex hac unione sacramentali per quam Christus Dominus, qui est in hoc sacramento, unitur nobis, assumitur anima ad esse spirituale ipsius verbi, & communicatur illi vita divina; atque ut per mysterium incarnationis Deus factus est homo, ita per manducationem hujus sacramenti efficitur homo participativè Deus.

Restaret, illustrissime mi Domine, aliud quid dicere de corpore diversis in altaribus post consecrationem existente, sed hæc planè sunt nimis subtilia & arcana. Fateor tamen naturaliter id esse impossibile, nempe

ut duo corpora maneat simul in eodem loco : verùm id fieri posse per absolutam Dei potentiam constanter tucor, scilicet quod potest Deus idem corpus in diversis locis constituere, sicque divina virtute factum ut duo corpora scilicet corpus infantis Jesu, & porta virginis claustrum simul essent in eodem loco, remanerentque duo & distincta quoad materiam, indistincta verò quoad situm sive spatium. Neque hoc solum in partu Virginis contigit, sed etiam in Christi resurrectione, cum is prodiit mirabiliter ex clauso obsignatoque monumento, ac postea cum clausis januis ad discipulos est ingressus, ac demum cum in ascensu tuo cælos penetravit ut Apostolus Heb 4. enarrat : *Habemus ergo pontificem qui penetravit cælos Jesum Filium Dei.* Qui ergo dubitant de hoc, mihi videntur valde de omnipotentia Dei ambigere ; aut stultum, blasphemum, & impium est illum impotentem judicare, qui cuncta verbo creavit, infirmum existimare qui omnia fecit ex nihilo. Sed quomodò inquit duo corpora possunt consistere ; cum de ratione corporis quanti sit extensio & repletio loci ? Quomodò se invicem penetrare queunt ? Sed cogitent prius isti arguruli, quomodò Deus clauso latere Adæ dormientis Evam sine dolore sine corruptione eduxerit. Si enim potentia sua foeminam perfectæ jam ætatis eduxit, poterit similiter cum infantibus membris clausum virginis uterum penetrare, quemadmodum cælos corpora solida quasi ære fusa penetravit. Verùm hæc dicta sunt per *παράλογον*.

Solet etiam inquiri, si sub qualibet parte divisæ speciei consecrata maneat totus Christus, & communiter affirmatur, idque probatur ex illo Joan. 6. *Qui manducat me, vivet propter me.* Sed particula, *me*, significat totum Christum. Ergo totus Christus est in hoc sacramento. Et per consequens hæc divisio non obstat quin sanguis Christi & rotus Christus actu sit in divisis partibus. Itaque in ordine quoad species, Christi presentia ita se habet, ut rotus integer Christus sub singulis specierum partibus divisus sit sub iisdem totus conjunctis, non aliter atque in partibus fracti speculi conspiciuntur veraciter totus homo. Idcirco in hoc sacramento Christus internò & externò cultu laicæ adorandus est, absolutò quidem & perfectò, ac si propria in specie videretur. Sed de adoratione jam diximus superius.

Penam in calce istius tractatus quaestiu- culam satis notam, an scilicet omnino requi- ratum ad Missæ sacrificium utriusque speciei

panis & vini consecratio ? An sufficiat una tantummodò præsertim vinum ubi non nascitur. Respondeo affirmativè requiri omnino : Nam ex Scripturis apertè constat panis & calicis hæc simultanea consecratio, nec non ex antiqua Patrum traditione id satis apparet, ex quibus fontibus divina omnia jura tanquam rivuli ducuntur, ac manant ad nos. Sanè Christus Dominus, qui consecravit panem, vinum pariter aquâ immixtum consecravit, teste magnò Basiliò. Tandem subjunxit Christus Dominus, ut Lucas attestatur cap. 22. *Hoc facite in meam commemorationem.* Etsi enim omnis Christi operatio non sit æquè imitatio, cum idem plura fecerit in cœna mystica, quæ tamen fieri nobis haud jussit, attamen missæ sacrificium sine vini consecratione peragi nullatenus potest, nempe quia tale mysterium foret dimidium & per consequens non integrum & completum, atque sic sacrilegium committeretur enorme cum ex facto Christi Canonumque ordinatione utriusque specierum consecratio requiratur speciatim, tanquam res necessaria. Etenim si adversus Armenos urgere solemus acriter strenuèque insistentes, dum illi obstinatè nolunt paucam aquam intus in calicem infundere, cum raram aqua revera exierit una cum Christi sanguine ; si hos inquam peccare fatemur gravissimè, quia scienter perfringunt toties dictum & repetitum præceptum Ecclesiæ, quomodò excusandi erunt qui prætendunt immutare & frangere despoticam ipsam Christi constitutionem de vino consecrando ? Hinc jam video me sensim delapsum in aliam quaestionem gravissimam, scilicet utrum Laïcis quoque concedendus sit calix. Etenim nos Græci & Rutheni affirmamus, propter scilicet factum ipsiusmet Christi qui universaliter dixit : *Bibite ex hoc omnes*, tam Sacerdotes quàm Laïci. Etsi enim corpus Christi demortuum non sit, & absque sanguine vivum corpus veraciter non vocetur, tamen id est per concomitantiam. Igitur pro fatuo meo sensu, quemadmodum & didisci à matre mea orientali Ecclesia, id ab Apostolorum successoribus *ἁλλοθιαδύχως* simul panem & vinum in altari ponere, simulque de altari sacra sumere unita mysteria, cæterisque aliis ritè preparatis eadem exhibere. Dicere namque quod id permissum fuerit & gentibus conversis Christianis, ut de calice queque communicent, nempe quia erant hi assueti bibere de libaminibus idolorum, hoc est placè miscere sacra profanis, cum totum id expressè habeatur ex Christi Domini mandato ; *nisi biberitis, nisi manducaveritis.*

Ergo in te sumendus est sanguis, ut tandem sciamus participes de integro alimento spiritali. Huc faciunt & verba illa Sacerdotis, *hæc commixtio corporis & sanguinis dominici*, quorum sensus talis est, sicut corpus Christi rangi dicitur & manducari, quæ tamen de speciebus panis debent intelligi, sic & mysticè permixtio sit, cum signa & species panis & vini commisceantur, nobisque sacrum quoddam significatur ad revocandam in memoriam Christi passionem ac mortem, per quam effusus est sanguis ipsius Domini Salvatoris. Idè hæc commixtio debet semper fieri corporis & sanguinis dominici ritè accedentibus ad sacram Sinaxin; quemadmodùm nos exhibere assolemus nunc cum illo sacro cochleari τῆ ἀγία λαβεία, à divo Chrysostomo religiosè primùm instituto atque invento, post illam actionem miraculosè peractam, hæreticæ Macedoniæ mulieri ξίμαθσαν, quæ loco sacræ communionis panem datum sibi ab hæreticis Macedonianis devorare ausa fuit, conversus tamen est miraculose in lapidem, teste Nicephorò Callistò, cui fidem nos omnes ultro perhibemus.

Ast inquires, Cyrillus Patriarcha Constantinopolitanus, cognomento Lucaris, in sua professione nuper edita, fatetur non sensibilibiter ἢ καὶ αἰσθητῶς dentibus consumi communionem, sed tantum mentaliter τῆ τῆς ψυχῆς αἰσθητῆς: ad quid pars dentes & ventrem? Crede, & manducasti. Profectò plerique sunt qui abnegant hujusmodi professionem fidei exstitisse Cyrilli Patriarchæ, fatenturque meram imposturam fuisse: Sed datò & non concessò quod ejus fuerit talis fidei professio; certè una hirundo non facit ver, & unus tanquam nullus. Etenim Lucaris iste videtur secutus esse proditorem illum Judam. Judas namque primus fuit qui non credidit huic admirabili transubstantiationi: idèdque cucurrit ad Judæos cum pane illo consecrato, quod vel indicat illud proparion ἂν ἢ γὰρ τίς ἐχθροῖς σου ἠΰμαθισεν εἶπαι. Non enim inimicis tuis mysterium exponam.

Hanc igitur conversionem nostra Mater Ecclesia transubstantiationem appellat, nempe quia in hac mirabili conversione hoc est peculiare, quòd sit conversio torius substantiæ in aliam, solùm manentibus accidentibus; idque nomen transubstantiationis colligitur ex Evangelio, *hoc est corpus meum hic est sanguis meus*; quemadmodùm ea vox, ὁ μὲν πῶς colligitur ex illis verbis: Ego & pater unum sumus. Neque enim sequitur filio seu potius sophistica quorundam instantia quasi ex divo Paulo petita ad He-

bæos. s. unum tantum esse sacerdotem in nova lege scilicet Christum & similiter unicum sacrificium, quod est in cruce peractum & consummatum, quodque peccata omnium sustulit; idque amplius reiterari minimè potest, quia scilicet unica est Christi Redemptoris oblatio qui peccata omnium abolevit & extinxit. Apostolus namque loquitur de sacrificio cruento in nova lege, quod Christus semel immolavit in cruce, nec amplius repetitur cum per se abundè sufficiat ad expianda & tollenda peccata mundi; ait namque ad Hebræos 10. *Vbi est peccatorum remissio jam non est oblatio pro peccato: sed per sacrificium crucis obta est remissio peccatorum.* Ergo jam nulla debet esse oblatio pro peccatis. Respondeo sensum esse verborum Apostolice, scilicet postquam universalis remissio peccatorum facta quod ad sufficientiam, postquam datum est sufficiens pretium redemptionis jam non esse oblationem sic propitiatoriam, per quam tale pretium fieri possit; sed quia tamen actualiter non sunt universis remissa peccata, sed unicuique tunc remittuntur cum per fidem & sacramenta & per hoc sacrificium Christo incorporatur, si quidem per illud virtus sacrificij crucis nobis applicatur. Sacerdotes igitur, qui quotidè Deo immolant, nequaquam illud cruentum repetunt, absit, sed tantum commemorationem faciunt illius cruentæ oblationis, nec tamen est simplex quedam commemoratio, (sic enim non foret sacrificium) sed est simul etiam oblatio, idèdque verè in missa, Christi corpus consecratur, Deoque offertur quotidè, ut nempe inde fructum salutarem capiamus accedentes ad sacramenta.

Redeo iterum ad id quod difficile videtur creditu, nempe replicari sacrum corpus in variis hostiis, & sanguinem Christi Domini in diversis reperiri calicibus. Sed rogo consideret unus quisque quod una simplicissima vox præconis seu concionatoris simul & semel dividitur proficiens in aures audientium: Porro sonitus seu tinnatus numerosior resultat per repercussionem, ut aperte sit in Echo, sic in Bizantinis & Zizesenis turribus nec non in nemore Dodoneo, & Olympico porticu quam propterea heptaphonon appellabant antiqui, ac percusso ac reflexo multiplicabatur in concameratis præsertim locis ac convallibus.

Verumtamen qui habet aures audiendi audiat. Luca. 8. aures scilicet internis, ut credat; & ut aperuit dominus cor Lydiæ

purpuratiæ Actorum 16. aperiat etiam corda nostra, ut intendamus his quæ dicuntur à sanctis Patribus, omnibus naniis derelictis. Utinam *aperiat cor nostrum in lege sua*, ut dicitur. 2. Machab. c. 1. *auferatque cor illud lapideum, & detur cor carnetum* Ezechielis 11. *Fiatque cor tanquam cera liquefscens*, Psal. 12. Hòc enim modò non perit homo, sed vivet in æternum, per Deum trinum & unum, qui *operatur in nobis velle* (illæso tamen liberò arbitriò nostrò) & *perficere*, secundum illud divi Pauli ad Philip. cap. 2. *quique operatur ut credamus*. 1. ad Thef. c. 2. Nemo namque aiebat Christus Joan. 6. *potest venire ad me*, hoc est credere, *nisi Pater meus traxerit eum*, ut sit videlicet Dei filius per fidem in Christo Jesu, qui sapientiam præstat parvulis. Amen, fiat.

Et certè in controversiis, illud semper scivi esse supponendum tanquam firmissimum fundamentum, testimonium divinum ex sacra scriptura desumptum, nec non & consensum Partum communem. Circa enim hos duos polos Ecclesiæ catholicæ axis regirat & usque ad consummationem sæculi circumvolvitur sceleriter. Tria est nonnullorum excusatio asserentium libros hujus temporis esse corruptos & depravatos, eosdemque injuriâ immutatos vel mutilatos fuisse. Adversus hocce valet idem profusus argumentum quod contra Mahumetanos solet fieri. Vel antequàm prodiret in lucem hic Pseudopropheia, sacra pagina fuerant corrupta, in quibus erat nomen illius insignitum; vel postquàm editus fuit in lucem, in odium ejus omnia sunt erasa & cassata ex nobis Christicolis. Sanè ante illius ortum ea mutilare opus profusus foret inane atque impudentissimum, divinationique quàm proximam de rebus futuris statutum, ac non fallax judicium. Si post ejus ortum, producant in medium ipsi antiqua sua volumina, quibus continebantur præfata oracula de futuro Mahumete; atque sic cessabit omnis lis atque controversia. Hoc dico atque millies reperam: Afferantur textus, videantur Expositores antiqui, ac tandem præva-

lebit multorum calculus, atque præponderabit eorum sententiam. Dicere autem nunc; ego sum alter Cephas, neque minor sum divo Chrylostomo in illuminatione, nihil planè concludetur, cum discordemus in primis principiis, ac per consequens remanebit græculus tanquam græculus invariabilis atque gracilis. Recognoscantur ergo quæso in fonte auctoritates sanctorum Patrum, quas ego in medium protuli atque secundum eorum mentem ac sententiam fiat calculus, sic enim spero fore ut multa candida colligam suffragia, nigra vel nullavel pauca cõstringam.

Dixi & feci, non ut volui, mi domine illustrissime, sed quod potui, neque ut publicus Doctor, sed tanquam privata persona exposui. Ea propter me torum submitto censuræ recteque correctioni matris meæ Orientalis Ecclesiæ, me totum sisto, ita opto, ita prædico, atque postulo, & præ cautela semper talia meis scriptis propediem interponam. Non enim meis confido viribus, quas perspicuè video esse admodum tenues. Homo sum, hominis est labi errare, falli; & dum aliena errata præsumo corrigere, mea minimè intueor gravissima. Insuper, tu illustrissime domine Joannes, qui hanc præstitisti occasionem præsentis materiæ, bonò aquòque animò velis suscipere meas hæc lucubrationes, quas non ad ostentationem ingenij, sed ad ædificationem animi tui elaboravi, verbis nempe simplicissimis & semibarbaris vocibus. Errasti, ò vir eruditione ornatissime, hoc onus meis humeris impositens: debuisses equidem aliis præsulibus magni judicij & facultatis deferre. Quid enim potest præstare unus tantum Lygaridius nomine ac re *ὀλιγάρδος* minimus. Ast reculare tua justa postulata nequivi, neque illa valde differre in longiusculum exoptavi. Quis enim scit, quid tandem dies castrinus erit pariturus. Idcirco immaturum longè opusculum edidi, non expectans diu peroptatam debitamque sibi maturitatem: qualecumque tamen illud sit, tuum planè munusculum esse intelligitur. Vale, iterumque vale corpore & animo.

Datum in Alexiane Musæo anno
salutis 1666. id est 17^o Novembris.

Tuæ illustrissimæ dominationi devotissimus ac humillimus
cliens PAÏSIUS LIGARIDIUS CHÏUS *Metropolita Gaza Hic-
rosolimitanus* manu propria subscripsi.

EXTRAIT D'UN LIVRE DE METROPHANE

Patriarche d'Alexandrie.

De præsentia Christi in Eucharistia sensus Orentalis Ecclesiæ.

EST quippe panis benedictus REVERA corpus Christi; & quod in calice est, INDURITATE Christi sanguis. Modus autem istius MUTATIONIS incognitus nobis est ac ineffabilis.

ineffabilis. Harum namque rerum declaratio electis reservata est usque in regnum cælorum. *Et paulo post.* Cum itaque R E V E R A hoc sacramentum sit corpus Christi & sanguis Christi, convenienter apud Ignatium appellatur phamacum immortalitatis &c. *Et infra.* Cæterum de mysterio consecrato aliquid recondimus ægrotantibus, ut nemo eorum sine extremo & necessario viatico discedat: secundum dogma sancti & œcumenici primi Concilii credentes, reconditum mysterium semper manere sanctum mysterium, nec unquam abjicere illam quam semel accepit sanctificationem.

Verba hæc sunt c. 9. Confessionis Catholicæ & Apostolicæ in Oriente Ecclesiæ per Metrophanem Critopulum Hieromonachum, & postea Patriarcham Alexandinum, Græcè conscriptæ, ac per Joannem Honeium Lutheranum Academiæ Juliæ Professore in Latinum idioma translata Helmeftadii typis Henningii muleri Acad. Typ. an. 1561.

Consecrant Moscovitæ panem triticeum in Christi corpus, hunc asservant, circumferunt & adorant cultu latræ. Consecrant verò ipso Parasceves die hunc panem, qui vel ægris, vel iuris in bellum datur. *Ita M. Luderi Kramerii Regæ Minister Augusti. Confess. de superstitionibus Moscovitarum.*

EXTRAIT D'UN SYNODE TENU EN L'ISLE DE Chypre cette année 1668.

Nos Hilarion Cicada Dei & sanctæ Sedis œcumenicæ Cyprinæ Isepiſcopus, eiusdemque Sedis magnus Theologus atque Orientalis Ecclesiæ generalis Doctor, &c.

UNIVERSIS præſentes nostras inspecturis atque lecturis fidem facimus, quod infra scripta capitula sunt ad verbum transcripta ex synodo Leucosæ celebrata in celeberrima Cypri Insulæ Metropoli sexto Idus Aprilis currentis anni, præſidente Reverendissimo Archiepiscopo totius Cypri D. D. Nicephoro, confidentibus RR. Metropolitâ Paphi domino Macario, & Cirenæ domino Nicephoro, item Episcopo Nemefi domino Geratimo, Nobis quoque & Vicariis Famagusteno, Aſtroceni, Curienti, Solententi, pluribusque Abbatibus, & Presbyteris titularis, cujus acta apud nos stant & asservantur, cujusque tantum capitula seu summarias assertiones post prolixam eorum doctrinam transcripsimus. Nos ipsi, efflagitantibus ac enixè Rogantibus Reverendissimo Patre Francisco à Brisaco Capucino sanctæ Missionis Capucinorum Larnacæ & sociis, ut infra.

Ex primi Capituli Doctrina de sanctissima Eucharistia

SI quis igitur dixerit panem & vinum à vero Sacerdote consecrata, postquam sanctificata fuerint certis quibusdam à Christo Domino constitutis verbis, non esse idem ipsum corpus eundemque ipsum sanguinem re & substantiâ Iesu Christi Dei & hominis Salvatoris nostri, sed aut figuram & symbolum, aut servare cum ipso sacramento substantiam panis & vini, & non illa prius destrui post consecrationem remanentibus solum præter naturam reliquis accidentibus cum sua quantitate, ita ut fiat vera quadam, realis, & in-gorosa transubstantiatio, hoc est transmutatio corpus præcedentis substantiæ panis & vini in totam substantiam corporis & sanguinis Domini; aut non esse sacrificium propriè rationale, atque incrementum, propitiatorium per ipsum pro peccatis vivorum in sacramento Pœnitentiæ, atque mortuorum; aut ea sacramenta non debere latræ ratione adorari, quemadmodum & ille idem qui à dextris æterni patris confidet Deus & homo patret Dominus Iesus Christus, is hæreticus judicetur, & hæreticorum censuris subjaceat.

Ex Capitulo de Episcopatu.

Quapropter quicumque dixerit Episcopatum non à Christo Domino institutum fuisse, aut non ab his qui acceperunt nobis collatum & in posteros æqualiter conferendum, vel non tradi certo quodam consecrationis ordine, aut non esse ecclesiastico sacro regimine necessarium, aut sacerdotiam abque Episcopi ordinatione posse perfici solo suffragio aut electione populi vel eorum, hi hæreticos rei judicentur quippe qui antiquam Apostolorum traditionem dissolvunt, & ecclesiasticum ordinem evertunt.

Ex tertio Capitulo de sacro Chrismate.

Adeoque si quis sacratissimum chrisma non unum propriè factatur ex septem facta-

mentis per traditionem Apostolorum ab ipsomet omnium rege Christo institutis, novamque gratiam ac sanctificationem propriam ex hoc iis qui inunguntur præstari per Spiritum sanctum veluti caracterem regalis spiritualis dignitatis consignantem in hereditatem regni cælestis, itemque robur ac fortitudinem adversus visibiles invisibilesque hostes, & odorem suavitatis ad Deum in bonis operibus, is integritatem ecclesiasticæ tollit pulchritudinis, quam ædificans suam domum sapientia per septem columnas prænotavit, & lex antiqua per lucernas septem candelabri in templo, aliisque typis præfiguravit.

Ex quarto Capitulo de jejunio.

Quamobrem & nos cum sancta Gangrensi Synodo pronuntiamus, si quis ob reputatum virtutis exercitium die dominico jejunaverit, vel præter corporalem necessitatem tradita ab Ecclesia jejunia in commune servanda violaverit, Anathema sit.

Ex quinto Capitulo de Monastico statu.

Si quis angelicum Monachorum institutum, eorumque professiones pacta & promissa inventa Satana per blasphemiam dicat, seu virginitatem ac cælibatum, seu paupertatem nulliusque rei possidendæ voluntatem, seu humilitatem quæ revera exaltat, ac obedientiam, seu quæ circa vestitum & cibum est duram disciplinam, vigiliam, item humilationes, & quæ similia, ipse se se voluptuosæ ac delitiosæ vitæ variisque passionibus contabescens caractere cauteriatum exhibet, ipseque in seipsum pari vel potiori ratione convertere anathema, quod sancta Synodus Gangrensis adversus virgines & abstinentes, qui conjugatas ac ciborum utentes libertate præ superbia & cauteriata plane conscientia contemnebant fulminavit.

Ex sexto Capitulo de veneratione Sanctorum ac intercessione eorum.

Quare eos, qui Dulia in Sanctos venerationem rejiciunt, & eorum pro his à quibus orantur intercessionem insectantur, itemque honorem sanctorum imaginum, vasorum & reliquiarum, non minus nos rejicimus & execramur quàm antiquos illos agiomatos, ipsosque sanctæ septimæ Synodi execrationibus obnoxios, paternarumque traditionum inimicos denuntiamus, & ab Orthodoxorum cœtu alienos declaramus.

Ex septimo Capitulo de suffragiis erga mortuos.

Ex quibus confidenter decernimus, quod, qui misericordiæ opera & oblationes & similia, quæ pro defunctis in fide & pœnitentia fiunt, tollunt, negantque juvari his animas, quæ in privatione arque dilatione beatitudinis versantur in doloribus, ad refrigerium & diminutionem dilationis, hi sanè Orthodoxorum partis alieni, apostolicarumque ac paternarum traditionum prævaricatores judicentur.

Epilogus.

Hæc est orthodoxa Ecclesiæ Orientalis fides. Hanc tuerent quatuor sanctissimorum Patriarcharum Orientalium venerabilium fratrum nostrorum & ministrorum Sedes, Constantinopolitana videlicet, Alexandrina, Antiochena, & Hierosolymitana. Hanc cæteræ quæque nationes nobis ritu & communione conjunctæ profitentur, imprimis amplissimum Moscorum Imperium, Rhossorum longè latèrque sparsi populi, itemque Bulgaria, Servia, superioris & inferioris Mysia, tum Epirotæ, Arabes, Ægyptij, & ne cætera Asia & Europa gentes enumeremus, quicumque septimam œcumenicam Synodum acceperant & venerantur. Hanc etiam incorruptam & inviolatam huc usque servavit Dei beneficio hæc sancta nostra Cypriorum Ecclesia. Hæc nobis & universis fiat confessio in salutem in Jesu-Christo Salvatore nostro, cui laus & potestas & adoratio sit in sæcula sæculorum. Amen.

Datum Lencosia tertio Junij anno salutis M. DC. LXVIII.

ILY A PLUSIEURS signatures dans l'original, quoique ce ne soit qu'un extrait de ce Concile de Chypre. M. Claude qui demandoit un Concile de Grecs pour se rendre doit estre presentement satisfait.

RECIT DE CE QUE LES MOSCOVITES QUI ONT PASSE' depuis peu à Paris à la suite de l'Ambassadeur, ont dit en presence de Monseigneur l'Archevesque de Sens & de plusieurs autres personnes.

L'Arrivée des Moscovites à Paris ayant donné à Monseigneur l'Archevesque de Sens la curiosité de sçavoir les sentimens de ceux de leur communion sur l'Eucharistie à l'occasion de la contestation qui est entre l'Auteur de la Perperuité & le Ministre Claude,

dont il avoit une connoissance particuliere par la lecture exacte qu'il avoit faite de leurs livres, il envoya sur la fin du mois d'Aoust prier l'Interprete de l'Ambassadeur de le venir voir. Mais n'ayant pu cette premiere fois estre exactement informé par luy de tout ce qu'il desiroit de sçavoir, il l'alla chercher dans l'hostel de l'Ambassadeur. M. l'Ambassadeur ayant sceu qu'il demandoit à voir son interprete le fit prier d'entrer dans sa chambre. Il le recut avec tout l'honneur qu'il luy put rendre; il le salua à la Moscovite, c'est à dire en luy presentant la main & l'embrassant, après quoy il le fit asseoir. En suite M. l'Archevêque de Sens luy parla du desir qu'il avoit de voir leurs ceremonies ecclesiastiques, & de conférer avec quelqu'un des siens de la creance de leur Eglise sur quelques points principaux. L'Ambassadeur luy répondit que pour les ceremonies Ecclesiastiques, il ne pouvoit les luy faire voir, parce qu'on ne disoit point la messe parmy eux hors des Eglises consacrées, & qu'ils ne l'avoient pas entendu depuis leur depart de Moscovie, se contentant de reciter tous ensemble tous les jours l'horologe, c'est à dire les heures canoniales, comme toutes sortes de personnes ont accoustumé de le faire en son pays : Mais qu'il luy enverroit un de ses Prestres pour l'informer de tout ce qu'il voudroit sçavoir de leur creance. M. l'Archevesque de Sens prit delà occasion de le prier de trouver bon que ce Prétre-vint dîner chez luy. Il le luy accorda, & le vint conduire jusques au lieu où il avoit conduit un officier de la Couronne qui l'avoit esté voir du la part du Roy, & là il luy fit beaucoup d'excuses de cequ'il ne l'y estoit pas venu recevoir, ne sçachant pas d'abord qui il estoit.

Le jour que M. l'Archevêque de Sens prit pour donner à dîner à ce Prestre Moscovite fut le neuvième de Septembre qui estoit un Dimanche. Il me fit l'honneur de m'envoyer querir; & plusieurs autres Ecclesiastiques s'y rencontrèrent, comme M. Cheron qui estoit grand Vicaire de feu M. l'Archevesque de Bourges, M. l'Abbé de S. Nicolas, M. Boileau Docteur de la maison de Sorbonne, M. Daignan, &c.

Le Prestre Moscovite vint accompagné du Secretaire de l'Ambassadeur & de deux valets de chambre. Le Prestre estoit un homme fort grave & serieux, & dans lequel il paroissoit beaucoup de sagesse & de bonne foy. Il estoit Chanoine dans la grande Eglise de Moskon. Le Secretaire estoit un homme de qualité qui paroissoit avoir infiniment d'esprit, beaucoup de feu & de vivacité, de sorte qu'il se faisoit presque entendre par ses gestes & par ses signes. Il paroissoit aussi fort instruit dans la religion & plein de grands sentimens pour Dieu & pour les veritez chrestiennes. Ils avoient avec eux l'interprete de l'Ambassadeur, dont il avoit bien voulu se priver ce jour-là pour obliger M. l'Archevesque de Sens.

Ce Prelat alla au devant d'eux jusques à son antichambre, & les recut à la Moscovite, c'est à dire, ainsi que l'ay déjà remarqué, en leur presentant la main & en les embrassant. Le Prestre & le Secretaire recurent ses civilitez avec un tres-profond respect; & le Prestre particulièrement dans tout le temps qu'il fut avec M. l'Archevesque fit bien voir que les Prestres moscovites ont une tres-grande veneration pour leurs Prelats. Car M. l'Archevesque ne put jamais le forcer à prendre le pas devant luy, & il luy fallut faire des instances incroyables, & luy faire mesme dire par l'interprete qu'il vouloit absolument qu'il se couvrît, pour luy faire mettre son bonnet, encore le plus souvent l'ostoit-il pour répondre aux demandes que le Prelat luy faisoit par le moyen de l'interprete, faisant toujours signe qu'il devoit ces soumissions & ces deferences à son caractère.

Comme ils estoient arrivez fort tard on ne s'arresta pas beaucoup à les questionner : mais après que M. l'Archevesque eut reçu les complimens qu'ils luy firent de la part de M. l'Ambassadeur, il les conduisit au lieu où il falloit dîner.

Jamais il ne fut possible à M. l'Archevesque de faire mettre le Prestre à sa droite quoique ce fust une table ronde, parce qu'il se figuroit qu'il auroit esté au dessus de luy, & il fut contraint de le faire mettre à sa gauche, sur ce que l'interprete luy dit, qu'il croiroit avoir fait un grand peché s'il s'estoit mis à l'autre place. Il ne voulut point aussi toucher à quoy que ce fust que le Prelat n'y eust touché le premier, ny boire qu'après luy & debout, luy faisant avant que de se rasseoir une profonde inclination. Et sur ce que M. l'Archevesque luy fit dire par l'interprete qu'il mangeoit bien peu, qu'il le prioit de prendre quelque chose où l'on n'avoit pas encore touché, il fit signe qu'il n'avoit garde de le faire avant luy, & dit assez agreablement pour s'en excuser ces paroles de Nostre Seigneur dans l'Evangile : *Le Fils ne fait rien qu'il n'ait vers faire à son Pere.*

Le Secretaire de l'Ambassade qui estoit au dessous du Prestre rendoit au Prelat les mesmes civilités, & tous deux nous edifioient extremement par leur modestie & par leur sobriété, car ils mangerent & beurent tres-peu, quoique le Prelat pour les mieux regaler eust fait servir les viandes qu'ils aimoient le mieux, & les eust fait preparer à leur mode & à leur goust. Ce qui nous ayant porté à témoigner à M. l'Archevesque l'estime que nous faisons de leur modestie & de leur honnesteté, il le leur fit dire par l'interprete; à quoy ils répondirent d'une maniere tres-chrestienne, disant qu'ils estoient indignes de ces loüanges, & qu'ils n'estoient que des pecheurs. Vne des personnes même de la compagnie trouvant que le Secretaire avoit je ne sçay quel air de ces S. Ieans que l'on met à costé de la croix, & tout le monde ayant témoigné approuver ce qu'il disoit, l'interprete luy dit à qui on le comparoit, ce qu'il receut avec une tres-profonde humilité, soupirant, frappant sa poitrine, & elevant ses yeux au ciel, en disant qu'il estoit infiniment éloigné de la vertu de ce grand Saint, & qu'il n'estoit qu'un pecheur.

Après le dîner on se retira dans la chambre de M. l'Archevesque, où l'on commença à former avec eux une assez longue conversation sur les differents usages & les differentes ceremonies de leur Eglise; touchant la communion de leur Patriarche avec les autres Patriarches Grecs, le jeusne, le celibat, la priere, la liturgie, &c. Mais enfin M. l'Archevesque en voulant venir au principal point sur lequel il avoit dessein d'estre éclairci, pria l'interprete de leur dite mot pour mot ce qu'il alloit leur demander, & de luy redire aully mot pour mot leur réponse sans y rien ajouter.

Après avoir pris cette sage precaution, il les pria de luy dire ce qu'ils croyoient touchant le sacrement de l'Eucharistie. Le Prestre Moscovite répondit sans hesiter le moins du monde (ce qui nous surprit un peu, car il avoit jusqu'à lors toujours esté sur ses gardes, comme s'il eust eu peur de s'engager trop avant dans quelque point de controverse & de n'en pas sortir à son honneur) que c'estoit le veritable corps & le veritable sang de J.C. & qu'après que le Prestre avoit prononcé ces paroles de Nostre Seigneur, *Cecy est mon corps*, le pain estoit changé au corps de Jesus-Christ, & après qu'il avoit prononcé sur le calice ces autres paroles; *Cecy est mon sang*, le vin estoit changé en son sang. Quand l'interprete eut dit cecy, M. l'Archevesque luy dit. Je vous prie dites-moy mot pour mot les mesmes paroles qu'il a dites. L'interprete dit au Prestre Moscovite ce que ce Prelat exigeoit de luy, ce qui l'obligea de repeter ce qu'il venoit de dire, & l'interprete repeta les mesmes paroles pour la seconde fois. Et comme il y ajouta que le pain & le vin estoient transubstantiez au corps & au sang de Jesus-Christ, on luy demanda si le Prestre Moscovite s'entroit servi d'un mot qui dans la langue eust la force de celuy de transubstantié dans la nostre. Il repliqua que ouy, & repeta le mot moscovite qui signifie cela, en regardant le Prestre & le Secretaire, qui tous deux firent signe que ce mot estoit propre dans leur langue, & signifioit un changement de substance.

On leur demanda ensuite ce qu'ils pensoient de certaines gens qui estoient parmy nous (on ne voulut pas exprés les appeller heretiques, afin de ne prevenir point leur esprit, & de leur donner toute liberté d'exprimer leurs sentimens, en ne marquant point le jugement que nous en portions) qui nioient que le corps & le sang de Jesus-Christ fussent réellement dans l'Eucharistie, & qui pretendoient qu'ils n'y estoient qu'en figure. Alors le Prestre témoignant beaucoup de zele & d'indignation sur son visage, dit sans s'arrester; ce sont des heretiques, des excommuniés & des demons.

On ajouta: Mais n'y a-t-il jamais eu personne parmy vous qui ait enseigné la mesme chose, & qui ait dit que le corps de Jesus-Christ n'estoit point dans l'Eucharistie après la consecration? Le Prestre & le Secretaire s'écrierent que non, qu'on ne les souffriroit point; mais que si il y avoit quelqu'un assez temeraire & assez impie pour avancer une semblable proposition, qu'on le feroit mourir, qu'on le brusleroit, & qu'on l'écraserait; ce qu'ils accompagnerent de gestes si significatifs qu'ils nous firent comprendre à tous ce qu'ils disoient avant que l'interprete nous l'eust expliqué. A quoy le Prestre pour faire voir que ces erreurs n'avoient jamais paru parmy eux, ajouta que depuis les Apostres jusques à présent ils avoient toujours gardé le deposit de la foy sans alteration, & toujours en que Jesus-Christ estoit réellement dans l'Eucharistie: **QUE C'ESTOIT LA LA F O Y A P O S T O L I Q U E.**

On leur demanda s'ils rendoient quelque culte particulier à I. C. dans l'Eucharistie, & comment ils en usoient lorsqu'on disoit la Messe. Ils dirent que lors que l'on monstroit l'Hostie consecrée tout le monde se mettoit à genoux & se prosternoit pour l'adorer. Et

Le Secretaire de l'Ambassade pour nous faire mieux comprendre ce qu'il disoit, se leva pour nous faire voir de quelle maniere ils se prosternoient pour adorer J. C. qui est en faisant le signe de la croix, se mettant à genoux, & touchant la terre de leur front tout le corps courbé contre terre.

Et parce que M. l'Archevêque leur témoigna une grande joye de ce qu'ils estoient, en ce qui regarde le sacrement de l'Eucharistie, si conformes aux Latins, & de ce qu'ils croyoient comme nous la realité & la transubstantiation; le Secretaire de l'Ambassade pour augmenter sa joye, & nous confirmer dans les sentimens que nous avons de la pureté de leur foy, nous rapporta une histoire, & nous dit, qu'un homme de leur païs, qui estoit à genoux à la table de la communion & prest de recevoir le Corps de J. C. ayant commencé à douter en luy-même qu'il püst estre sous les especes d'un si petit morceau de pain, & que l'on receust dans ce sacrement la chair veritable du Sauveur, avoit vu eu même temps l'hostie se changer en une chair d'homme veritable; mais que cela luy ayant fait horreur il estoit rentré en luy-même, de sorte qu'après avoir demandé pardon à Dieu avec beaucoup de douleur de son incredulité il l'avoit prié que cette chair reprist les especes du pain, sous lesquelles auparavant elle estoit voilée, afin qu'il y püst participer, & que cela estant arrivé de la sorte, il avoit en suite communiqué en rendant gloire à Dieu de cette merveille.

En se separant ils promirent à M. l'Archevêque de luy envoyer une attestation autentique de leur Foy sur ce mystere; ce qu'ils executerent après estre partis de Paris, comme on le verra par l'attestation suivante.

NOUS Archevêque de Sens avons lu cette relation dans laquelle nous n'avons rien trouvé que de tres-exact & de tres-veritable: En foy de quoy nous avons signé. A Paris ce deuxième jour d'Octobre mil six cent soixante-huit.

L. H. DE GONDRIEN Archevêque de Sens.

LA presente relation ne contient rien que de tres-exact & de tres-veritable, en foy de quoy nous avons signé, ce 2. Octobre 1668.

BOILEAU, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne. S NICOLAS.
D'AIGNAN, Archidiaque d'Estampes en l'Eglise de Sens.

ATTESTATION D'UN PRESTRE ET CHANOINE DE MOSCOU,
& de trois autres Moscovites de la suite de l'Ambassadeur touchant la Foy de leur Nation sur l'Eucharistie & quelques autres articles.

IN nomine Dei nostri, in Trinitate admirabilis Patris & Filij & Spiritus Sancti. Nos infra scripti in hac litera testamur & credimus quòd ex quo tantum Presbyter pronunciarit Dei verba super pane & vino, est essentielle corpus, & essentialis sanguis Iesu Christi Dei nostri, & non jam panis neque vinum. Signum panis & vini vides; sed cognoscere oportet corpus & sanguinem Christi nostri, quia per hæc Dei verba panis & vinum mutatur in verum corpus & sanguinem Christi Filij Dei. Et omnes debent cultum divinum Christo Deo nostro in his præsanctis mysteriis. In Liturgia sacra oramus pro vivis & mortuis, ut illis Deus misericors non habeat pro offensâ eorum peccata, & illa non puniat. Oramus sanctissimam Dei Genitricem, & omnes Sanctos, & illis cultum magnum reddimus, ut illi dignentur orare pro nobis ad Deum nostrum in Trinitate admirabilem. Et quis potest ipse se presbyterum facere? Soli Episcopi, sicut Patriarchæ consecrant & benedicunt Dei presbyteros. Ita est quòd sola Ecclesia Dei indicit jejunia quoties vult, & quoties oportet: & quòd in his audiendum est Ecclesiæ mandatum. Et illos omnes qui hæc puncta non credunt, pro excommunicatis & impiis hæreticis, & Domini Dei nostri inimicis habemus. Ita credimus, & pro hac veritate colla nostra dare volumus. Et utinam hunc terra vivum sepeliat, qui hæc puncta non recipit.

IE soussigné F. Vincent Vrbanousky Religieux Profès de l'Ordre de S. Dominique du Convent de S. Iacinte de Varsovie, originaire de Moscovie, Bachelier en Theologie de l'Université de Cracovie, certifie à tous qu'il appartiendra, que la version cy-dessus, que j'ay confrontée exactement avec l'original écrit en langue Moscovite, luy est entièrement conforme & tenduë mot pour mot. En foy dequoy j'ay signé à Paris au grand Convent des Jacobins, l'an de grace mil six cent soixante-huit, le vingt-neuvième Octobre.

F. VINCENT VRBANOUSKY.

JE certifie encore que le *ſudit* original eſt ſigné de quatre perſonnes, dont le premier eſt Juan Irvanouitz, qui veut dire Joannes Joannides, Preſtre de la Capitale de Moſcovic: les trois autres ſont des perſonnes laïques de la fuite de l'Ambaſſade. Fait le jour & an que deſſus.

F. VINCENT VRBANOUSKY.

ATTESTATION D'UN PATRIARCHE ARMENIEN, QUI
eſt preſentement à Rome, touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariftie.

AV D I V I M U S aliquos dixiſſe quòd Orientales omnes exceptis Romanis non credant ſanctiſſimum ſacramentum Euchariftiæ eſſe verum Corpus CHRISTI, & miramur multum ſtultiſſiam eorum & audaciam, qui ea quæ ignorant proferunt. Nam Orientales omnes iſtius temporis, in ſacrificio Miſſæ credunt fide indubitabili, & inhaſtabili panem verè tranſmutari in corpus, & vinum in ſanguinem Domini noſtri Jeſu-CHRISTI; imò nunquam de hac re dubitaverunt, nec unquam habuerunt infidelitatem hanc, quam audivimus nunc à quibuſdam nomine tantum Chriſtianis. Unde certum facimus vos, quod nos Armeni habeamus ab antiquis Patriarchis noſtris, à tempore Concilij Nicæni uſque nunc, illum articulum fidei, habemusque in Lyrurgia noſtra præter verba conſecrationis, hæc: *Pater omnipotens, emitte Spiritum tuum ſanctum, & cooperante eodem tranſmuta panem hunc in Corpus, & vinum hoc in ſanguinem Domini noſtri Jeſu Chriſti & Dei Salvatoris.* Ecce quæ credimus & quæ tenemus, ſunt eadem cum Eccleſia Romana, præter cæremonias quaſdam quibus differimus. Valete.

HAVIADOUR Patriarcha Armenorum.

BASILIUS Doctor Armenus manu propria ſcripſi.

ATTESTATION D'UN EVESQUE ARMENIEN QUI EST
à Amſterdam, touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariftie.

CREDUNT Armeni Chriſtiani, tam illi qui Eccleſiæ Latinæ communicant, quàm qui ab ejuſ communionẽ alieni ſunt, corpus & ſanguinem CHRISTI reverà ſumi à communicantibus ſub ſpeciebus panis & vini, ipſuſque panis & vini ſubſtantiam per conſecrationem Sacerdotis verti in corpus & ſanguinem CHRISTI, ita ut poſt conſecrationem non ſit amplius panis & vinum, ſed verum corpus & ſanguis CHRISTI ſub ſpeciebus aut ſignis panis & vini. Ita univerſim credere Armenos Chriſtianos.

Ego UſCANUS EPISCOPUS Armenus teſtimonium perhibeo, die 14. Octobris 1666. Amſtelodami.

Ego ſic teſtor, CARABIED VANTABIED. Ego JOANNES LEONIS teſtor.

Les qualitez de cet Evêque ſont *Uſcanus Episcopus Sancti Sergij in magna Armenia.* C'eſt dans l'extraict de leur Liturgie qu'il m'a donné en Amſterdam le 1. Aouſt 1667. Uſci, eſt le nom en langue vulgaire de cette ville où eſt le tombeau de ce S. Serge qui eſtoit ſoldat & martyr, originaire de Ceſarée en Cappadoce.

Dans un autre papier il a écrit ce qui ſuit. *Uſcanus Vardapet, qui & gratia Chriſti Episcopus, & nunciuſ ſanctæ Egmiaçin in parte Europæ, natione Armenus, natus & nutritus in Aſpibam civitate, ſed tamen loco ſum Erevaneniſis.*

REPONSE DU MESME EVESQUE ARMENIEN SUR DIVERSES
queſtions touchant la creance des Armeniens.

QUÆRITUR. An non Armeni Chriſtiani verè credant, ſentiant, proſitentur J. Chriſti corpus & ſanguinem poſt conſecrationem ſub ſpeciebus panis & vini verè reali-ter, ac ſubſtantialiter adeſſe, modò quòdam inviſibili & incomprehenſibili, ſed reali tamen & verò? *Prima Reſponſio.* *Credunt, ſentiant & proſitentur.*

II. **P**ANEM & vinum per verba conſecrationis verè ac ſubſtantialiter converti, muta-

ri, transubstantiari in corpus & sanguinem CHRISTI; ita ut post consecrationem non amplius in sacramento panis & vini substantiæ remaneant, sed in eorum locum corpus & sanguis CHRISTI divina virtute & operatione subrogentur; tametsi nihil mutationis illius internæ sensus externi deprehendant. *Credunt &c.*

III. CHRISTI corpus in Eucharistia adorandum esse patriæ cultu tum interno tum externo. *Credunt &c.*

IV. EUCHARISTIÆ oblationem esse verum & propriè dictum sacrificium novæ legis pro vivis & mortuis propitiatorium. *Credunt &c.*

AN non damnent tanquam hæresim, eorum sententiam, qui negant CHRISTI corpus in Eucharistia verè, realiter, ac substantialiter adesse, sed præsens tantum esse volunt, vel per signum ac symbolum, vel per apprehensionem fidei, vel per communicationem quamdam virtutis ex corpore CHRISTI moraliter defluentis, gratiasque nonnullas ijs qui Eucharistiam sumunt infundentis? *Damnant.*

QUI panem negant substantialiter converti, sed cum volunt simul cum corpore CHRISTI in Eucharistia remanere? *Damnant.*

QUI negant in Eucharistia CHRISTI corpus adorandum esse? *Damnant.*

QUI negant in Ecclesia esse ullum verum ac propriè dictum sacrificium? *Damnant.*

QUÆRITUR item: An non damnent eorum sententiam qui Episcopale regimen negant ab Apostolis & Christo institutum, Ecclesiamque sine Episcopis constare posse affirmant? *Damnant.*

QUI negant ad ordinationem presbyterorum necessariò requiri Episcopi ministerium, presbyterumque aliquem solo laïcorum vel clericorum consensu fieri & ordinari posse contendunt? *Damnant.*

QUI negant per chrismatis unctionem & manus impositionem conferri baptizatis Spiritum sanctum, tanquam per propriè dictum sacramentum? *Damnant, quavis apud ipsos administratio istius sacramenti sit infrequens, quod factum per varios motus & tempestates quibus Ecclesiæ fuit jactata.*

QUI negant fidelibus interdici posse abstinentiæ causâ carniû & ovorum esum, & jejuniû, dum vires suppetant, præceptum imponi, eosque qui hujusmodi præcepta Christianis imponant notatos & prædictos ab Apostolo volunt. *Damnant.*

QUI Religiosorum vota inventum esse satanæ dicunt, generatimque vota quibus matrimonio renuntiat, irrita & ab Apostolo jam ante damnata contendunt? *Damnant.*

QUI asserunt nefas esse Angelos vel Martyres, aliosque Sanctos religioso cultu prosequi, licet à cultu patriæ soli Deo debito longissimè distanti? *Damnant.*

QUI negant fidelibus virâ functionis oblationes & opera misericordiæ prodesse ad obtinendam citius requiem & purgatoriarum pœnarum remissionem? *Damnant.*

Ita sanctè testamur. Vscanus Episcopus Erevanensis Armenus, Amstelodami die vigesima prima februarij anno 1667.

Ita quoque attestor, Ego CARABIED VANABIED Adrianensis.

COPIE D'UN EXTRAIT DE LA LITURGIE ARMENIENNE
qui a esté donné à Amsterdam à une personne de Condition le premier jour
d'Aoust 1667. par l'Evêque Vscamus écrit de sa propre main en Armenien
& en Latin, & traduit par luy-même de l'Armenien.

Accipiens panem in sanctam, divinam, immortalem, immaculatam & creatricem manuum suam, benedixit, gratias egit, confregit & dedit suis electis, sanctis & discumbentibus discipulis dicens: Accipite & comedite, hoc est enim corpus meum quod propter vos & multos præstatur in propitiationem & remissionem peccatorum.

Similiter & calicem accipiens benedixit, gratias egit, & potavit, dedit suis electis, sanctis & discumbentibus discipulis dicens: Bibere ex hoc omnes, hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro vobis & multis effunditur in propitiationem & remissionem peccatorum.

Adoramus & rogamus, & postulamus ex te; benefactor Deus, Mitte in nos & ante posita munera ista coelesternum tuum, & coessentialem sanctum Spiritum, quo panis iste

benedictus corpus verè factum est Domini nostri Jesu Christi, Amen : Et calix iste benedictus fuit sanguis verè Domini nostri Jesu Christi. Amen.

Quo panis & vinum benedicta facta fuerunt verè corpus & sanguis Domini nostri Jesu Christi. Amen.

Secundum alios.

Quo panem istum benedicens, corpus verè facies Domini nostri ; & calicem istum benedicens, verè facies sanguinem Domini nostri Jesu.

Quo panem istum & vinum istud benedicens, corpus & sanguinem verè facies Domini nostri Jesu-Christi. Amen.

Hoc est ex libro Liturgia extractum.

Nos infra scriptus Episcopus sancti Sergii in magna Armenia, restatur hæc omnia quæ in hoc folio scripta sunt nostrâ manu circa realem præsentiam corporis Christi Domini in Eucharistia, & transubstantiationem panis & vini in corpus & sanguinem ejus, extracta esse ex nostris Liturgiis. In quorum fidem hic subscripsimus Amstelodami die prima Augusti ANNO 1667. U S C A N U S Episcopus.

REPONSE DE L'EVESQUE ARMENIEN QUI EST A.
*Amsterdam, sur quelques questions touchant l'estat & la discipline
de l'Eglise d'Armenie.*

REVERENDISSIMUS Episcopus Armenus ad hæc quaesita dixit.

Geminum Armenis esse Patriarcham in Oriente. Primus moratur in Arard urbe Armeniæ, vocatur Jacobus : habet sub se 200. circiter Episcopos ; habitat ordinariè in monasterio Eumiasin, pronuntiatio est hirvasin. Secundus Patriarcha moratur in Cis oppido Caramania seu Cilicia in Asia, habet sub se Episcopos circiter 50.

Apud Armenos sunt jejunia districtissima ; non tantum si spectes ciborum qualitatem, si quidem abstinent à carnibus, piscibus, ovis, lacticiniis & etiam oleo ; in super si spectes tempus quia non possunt secundum Canonem comedere ante meridiem, sed tantum post ; & semel comedunt nisi infirmi & qui laborant, sicut fit apud nos.

Non sunt in Oriente alij Patriarchæ Armeni præter duos supradictos. Constantinopoli tamen est Episcopus Armenus subditus Patriarchæ commoranti in Ermiasin. Hierosolymis item & Aleppi sunt etiam Episcopi Armeni, sed subditi Patriarchæ commoranti in Cis.

Fateatur tamen Episcopus illustrissimus esse in oppido Naixeram Patriarcham Armenum, qui est semper ex ordine S. dominici, Romanæ Ecclesiæ subiectum, etiam quantum ad ritus ecclesiasticos.

In Oriente sunt etiam Christiani Syrii seu Suriij : sed putat Illustrissimus Dominus esse Jacobitas, qui in dogmatibus non conveniunt cum Græcis, habentque proprios ritus, Episcopos & Patriarcham ; vocatque illos idem Dominus Dioscoritanos.

Dicit etiam Dominus Episcopus esse in Oriente vel Syria Nestorianos satis notos, & à Jacobitis Christianis distinctos.

Dicit etiam idem Dominus Aleppi non esse Patriarchas propriè, sed tantum Episcopos vel Archiepiscopos, sive pro Armenis, sive pro Suriis, sive pro Græcis, sive pro albis.

Episcopus Hacciadour fuit aliquando Aleppi, sed nunc Romæ commoratur & subditus est Romano Pontifici.

EGO INFRA scriptus testor Illustrissimum Episcopum Armenum Amstelodami nunc commemorantem mihi ad quaesita supradicta respondisse sicut jacet : in quorum fidem subscripsi manu propriâ & nomine.

Fr. Nicolaus à sancta Catharina Carmelita Excalceatus missionarius pro Catholicis nationis Gallicæ & Gallobelgiæ Amstelodami.

RECIT DES CEREMONIES QUE LES ARMENIENS PRATIQUENT.

I'Entendis la messe de ce bon Evêque (M. Vſcanus dont est l'extrait de la Liturgie Armenienne qui vient d'estre rapporté) le Dimanche 31. Juillet 1667. J'en ay marqué toutes les ceremonies dans mon Journal , mais elles ne sont pas essentielles : j'ajouteray seulement icy sept ou huit choses.

1. Qu'ils consacrent avec du pain sans le vain ; car luy ayant demandé s'ils se servoient de pain avec du levain, il me repondit ces propres paroles. *Nos non panimus fermentum.* Ce pain est plus épais que les nostres : j'en ay un.

2. Ils ne mettent point d'eau avec le vin dans le calice , ne considerant pas l'eau comme necessaire pour l'essence du sacrement, mais ils n'en blâment pas l'usage. Et cet Evêque m'a dit, qu'il en mettoit lors qu'il disoit la Messe dans les Eglises Latines.

3. Ils adorent prosternerz en terre après la consecration , & ils sont avertis qu'on la va faire par un coup qu'un des enfans qui assistent à la Messe frappe sur un tymbre pour la consecration du pain , & il en frappe un autre pour la consecration du vin. On adore prosterneré & en silence.

4. Le peuple communie à genoux , & reçoit des mains du Prestre le corps de J. C. sous les especes du pain trempé dans le sang ; mais ils ne le boivent point, & ils succent seulement le doigt du Prestre qui a trempé dans le calice en rompant ce pain : car l'Evêque en communia deux de deux portions du même pain qu'il avoit consacré.

5. Ils baissent avec grand respect le livre des Evangiles, qui est toujours sur l'autel pendant la Messe , & le Diaire l'encense dès le commencement pendant que l'Evêque le tient entre ses mains élevé, tourné du costé du peuple. Ce n'est pas néanmoins celui dans lequel il chante l'Evangile.

6. Ils se donnent tous le baiser de paix , & ils me le donnerent aussy.

7. L'Evêque fit plusieurs signes de croix , même après la consecration, sur l'hostie & le calice. L'Autel estoit comme les nostres. On l'encense , & en suite le peuple deux ou trois fois. L'Evêque donne beaucoup de benedictions. Le peuple est presque toujours debout, mais il s'incline profondement à ces benedictions.

L'hostie est plus grande qu'une piece d'un écu environ de deux lignes ; d'un costé il y a un Crucifix au costé droit duquel est une lance, & à costé gauche est un calice avec l'hostie dessus, & de l'autre costé est une grande croix & quatre petites dans les espaces.

L'Evêque prit le pain qu'il consacra dans un bassin d'argent où il y en avoit plusieurs autres qui furent distribués par un Prestre assistant à tous ceux qui avoient entendu la Messe, l'Evêque donnant à baiser une croix qui est sur le livre des Evangiles.

Ce Prestre est celui qui a signé les Attestations avec l'Evêque. Il avoit une chappe & un froc noir , & l'Evêque après avoir quitté ses ornemens, en prit une violette.

ATTESTATION DU PATRIARCHE, DE PLUSIEURS
Evêques & Prestres Armeniens residans à Alep, touchant la
creance des Armeniens sur l'Eucharistie.

Servus Jesu-Christi David Armeniorum Patriarcha, unâ cum infra scriptis Antistibus & Presbyteris, testatur adversus errores quorundam hæreticorum hanc esse fidem & sententiam omnium Ecclesiarum communionis nostræ circa corpus Christi in sacra Eucharistia. 1. fide profiteremur, ac firmiter credimus, quemadmodum huc usque semper credidimus unâ cum aliis Catholicis, Christi corpus & sanguinem verè contineri sub specie panis consecrati ; siquidem ait Dominus se dedisse Apostolis corpus suum, quod pro nobis erat traditum in ara Crucis : unde damnamus tanquam hæreticos quicumque asseruerint quod data fuerint nobis solummodo panis & vinum tanquam figura corporis & sanguinis Christi. Deinde credimus naturam panis & vini mutari propriè & substantia-liter in corpus & sanguinem Salvatoris nostri vi divinorum verborum quæ profert Sacerdos supra oblata ; adeo ut nihil prorsus remaneat ex pane & vino, nisi figura tantum & a-

lia accidentia. Deinde adoramus Christum in sacra Eucharistia residentem, cultu latriæ; & offerimus pro remissione peccatorum; tam vivorum quàm etiam defunctorum, in sacro sancto Missæ sacrificio ipsummet corpus crucifixum, & sanguinem effusum supra montem Calvariæ. 2. Non solum licitum est nobis sanctorum patrocinium implorare, eorumque imagines venerari, verum etiam valde est utile animabus nostris. 3. Necessarium est presbyterum ab Episcopo consecrari impositione manuum, alioquin vanam credimus ejus ordinationem. 4. Potestatem habet Ecclesia præcipiendi fidelibus, ut abstineant ad tempus à quibusdam escis, & jejunent secundum traditionem majorum. Si quis supra scriptis temere ausus fuerit contradicere, anathema sit, Datum Alippi 1. Martis, anno Armeniorum 1117. & Latinorum 1668.

Ego frater JUSTINIANUS Capucinus, Missionarius Apostolicus in Oriente, licet immeritus, traduxi de verbo ad verbum hoc præclarum fidei testimonium ex Armenio idiomate in Latinum.

AZARIA Episcopus. JOANNES Episcopus. GREGORIUS Episcopus.
 Dominus Ecclesiæ servus Dom. ADEODATUS Sacerdos. Dom. BAPTISTA Decanus
 Dei Decanus 40. martyr. Dom. THEODORUS Sacerdos. Ecclesiæ B. Virginis,
 Dom. ABRAHAM Sacerdos. D. CACHADOUR Sacerdos. Dom. SERGIUS Sacerdos.
Nous François Baron Conseiller du Roy, Consul pour sa Majesté Tres-Chrestienne, affirmions & attestons que les feux & les seins ont esté mis par les nommez en nostre presence, à Alep ce 2. Mars 1668. Signé BARON Consul, & icellé.

*ATTESTATION DV PATRIARCHE DES SYRIENS
 touchant la foy de leurs Eglises sur l'Eucharistie & autres articles.*

TESTIMONIUM SEU PROFESSIO QUORUMDAM ARTICULORUM
 apud nationem Surianam in Oriente.

IN nomine Patris & Filij, & Spiritus sancti.

1. Christi corpus sanguinem verè & realiter in Eucharistia contineri firmiter credimus, non figuram tantum ejus atque virtutem, ut quidam novi hæretici commenti sunt.

2. Item panem & vinum in verum Christi corpus & sanguinem realiter & substantialiter vi divinæ consecrationis mutari atque converti, seu transubstantiari, quod idem est.

3. Christum in Eucharistia verè residentem latriæ cultu adorari debere, & ita ab omnibus Ecclesiæ nostræ fidelibus adorari.

4. In sacra Liturgia verè ac propriè dictum sacrificium pro vivis & mortuis propitiatorium Deo offerri.

5. Sanctos rectè à fidelibus coli & invocari.

6. Presbyterum non esse, qui ab Episcopo impositionem manuum non acceperit.

7. Licere Ecclesiæ carniùm escis certis diebus prohibere, & fidelibus statuta per annum jejunia indicere.

8. Contra sentientes pro hæreticis & profanis haberi, seu excommunicari.

Hæc est, ac semper fuit, Ecclesiarum nostrarum fides. Hanc acceptam à Majoribus servavimus & servabimus; nec ulla apud nos mentio ullorum ac memoria fuit aliquando, qui aliter docuerint. Ita nos restatur die vigesima nona Februarij 1668.

Patriarcha nationis Surianæ ANDREAS.

Archiepiscopus nationis Surianæ BEHENAM.

Curatus ABDELLA & CHOULAC nationis Surianæ.

Curatus MATOUC nationis Surianæ.

Curatus ABDALLE & MOUIL nationis Sur.

Religiosus & Sacerdos JEHONAY nationis Sur.

Sacerdos NAME' nationis Sur.

Sacerdos BENJAMIN HANNA nationis Sur.

Curatus CHAIDÆ nationis Sur.

Sacerdos ABDALLA & CHAII nationis Sur.

Sacerdos ABRAHIM nationis Sur.

Sacerdos ABRAHIM & SGAIR nationis Sur.

Nous François Baron Concilicr du Roy, Consul pour sa Majesté Tres-Chrestienne, & pour les serenissimes Estats de Nderlande, en Syrie, Chypre & Carmanie, affirmons & attestons que les Sceaux & les seins ont esté mis par les nommez en nostre presence, à Alep ce premier de Mars 1668. Signé **BARON** Consul, & scellé.

**LETTRE DE MONSIEUR PIQUET TOUCHANT LA
qualité des témoins qui ont signé les precedentes attestations.**

MONSIEUR,
J'ay bien de la joye de voir que les attestations que j'ay fait venir vous ont satisfait aussibien que ces Messieurs pour qui elles sont destinées. Je tâcheray d'avoir les autres. L'on m'en a donné esperance; & j'en écriray de nouveau. Ma crainte est qu'il n'y ait plus de retardement que je ne voudrois pour leur satisfaction, & pour le gain de la cause qu'ils deffendent avec tant de zele & de force. L'on ne peut pas dire que les Patriarches & Evêques qui ont signé ces attestations avec les Prestres, soient tous separez de l'Eglise Romaine. Quelques-uns se sont reünis depuis peu, & d'autres demeurent dans leurs erreurs jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de les en tirer par sa grace. Mais je puis bien asseurer d'une verité, que dans les choses qu'ils ont signées ils conviennent tous, en sorte qu'encore aujourd'huy il n'y en a point qui ne soit prest à signer & à soutenir cette creance, pour ennemis & separez qu'ils soient de l'Eglise Romaine. Au reste si quelqu'un vouloit soutenir que tous ceux qui ont signé ces attestations sont de nostre communion, il faudroit en mesme temps accorder que tous les Chrestiens, ou pour le moins les Evêques & les Prestres d'Alep sont Catholiques Romains, ce que je voudrois bien au hazard de perdre toute creance sur ce point là auprès de Messieurs de la Religion pretendüe reformée. Mais quoique depuis long-temps les Missionnaires travaillent en ce pais-là à y etablir la foy dans la pureté, ils n'ont encore gagnée qu'un fort petit nombre de Chrestiens parmy les Grecs & les Armeniens. Pour ce qui est des Syriens, à la verité le Patriarche est catholique & environ la moitié de ceux de sa nation, qu'on appelle autrement Jacobites. J'aurois une attestation du Patriarche des Grecs d'Antioche qui se tient tantost à Alep & tantost à Damas, mais il est presentement en Moscovie aussibien que le Patriarche d'Alexandrie ou du grand Caire, c'est le malheur qu'il ya en cette affaire. Pour ce qui regarde. &c.
A Lyon ce 17. Aoust 1668.

**ACTE DE M. IANON OBEANCIER DE S. IUST.
touchant les attestations precedentes.**

In nomine sanctæ & individuae Trinitatis Amen.

Nos infra scripti Hugo Jannon Regi Christianissimo à sanctioribus consiliis, Presbyter licet indignus, & magnus Ecclesiæ Collegiæ sancti Justi apud Lugdunum Obedientiarius, ibidemque Lugdunensis Cleri Orator, Notum facimus presentibus & futuris, quod disceprationum quæ hocce tempore Doctores catholicos cum herodoxis circa perpetuam de sacrosancta Eucharistia, deque admirabili panis atque vini in Christi Domini corpus & sanguinem Transsubstantiatione traditionem exercent, pondus contententes, interque alia rationum momenta, quibus ea res confici splendide possit palmarium illud fore arbitrari, si longinquarum quoque Gentium in eandem cum Ecclesia catholica fidem demonstraretur consensus, amicissimum nobis civem Lugdunensem clarissimum dominum Piquet Regis Christianissimi Consiliarium, & antehac in Orientis partibus apud Alepum pro natione Francicâ Consulem convenimus (virum utique de christiana fide per immensa propagandis apud Infideles barbaros fovendisque Missionibus Apostolicis suppeditata sollicitè auxilia, perque Sacerdotium quod jam religiosissimè administrat optime, si quis alius, meritum) enixèque rogavimus, ut pro ea zeli quâ in Ecclesiam catholicam fervere noscitur magnitudine, apud Orientales populos ubi etiamnum haud mediocris est ejus nominis gratia, sedulo ageret, quatenus ipsi certissimum

ad nos suâ circa prædictam traditionem fidei (symbolum transmitterent. Quod quidem ille officium & tanto animo amplexus est, & tanta diligentia est prosecutus, ut post non multos inde menses, & hoc ipso reparatâ per Christum salutis humanæ millesimo sexcentesimo sexagesimo octavo anno, optatissimas nobis exultantibus literas tradiderit; unas quidem ab Armenorum, ab Syrorum Patriarcha; alteras suo cuiusque gentis idiomate atque caractere exaratas; tertias ab Antiœcheni Græcorum Patriarchæ absentis Vicario generali Arabico stylo, Græcis modernis vulgato scriptas. Omnes autem ipsorum Patriarcharum & Vicarij generalis, ac etiam Archiepiscoporum, Episcoporum & Sacerdotum complurium sigillis & subscriptionibus per locorum Magistratus recognitis munitas, ac latinè interpretatas, quibus illi omnes idem se cum Ecclesia catholica, quoad articulum nunc per A catholicos impugnatum, credere consentient. Thesaurum itaque veritati asserendæ amplissimum nacti, & opportunam cui committeremus sedem ac fidem exquirentes, insignem sancti Germani à Pratis Bibliothecam selegimus; tum quia & cæteras Parisienses antiquitate vincit, & veterum monumentorum multitudine cedit paucis; tum quia nec apud illos alios quàm apud Benedictinos, qui pro divina Eucharistiæ fide primi quondam strenuè decertantes erumpentem hæresim Berengarianam sæliciter jugularunt, aptius aut securius deponi posse videretur pignus tantum; postremò permovit nos Congregationis S. Mauri, quâ idem Monasterium S. Germani floret, sanctissima præcisq; Ecclesiæ moribus proxima disciplina, eruditio, & pietas singularis. Ea propter hac die mensis Septembris anni currentis millesimi sexcentesimo sexagesimi octavi vigesimâ nonâ sancti Michaëlis Archangeli Ecclesiæ christianæ tutelaris, & omnium Angelorum festivis honoribus sacrâ, accersitis nobiscum Notariis Apostolicis accessimus ad Reverendissimum Patrem domnum Bernardum Audebertum Congregationis ejusdem superiorem generalem, in ipso S. Germani à Pratis Monasterio commorantem, & pretiosum ejus fidei depositum commisimus, rogantes, & per eam quâ Ecclesiæ sanctæ obtinētus est fidem adjuvantes, ut tanquam singulare Ecclesiæ catholice peculium & invicta fidei Defensoribus nunc in agone gloriosè pugnantibus arma in eadem Bibliotheca velut in locuplete armamentario à modo ac deinceps in perpetuum asservanda curaret, decerneretque. Qui statim accitis in testimonium Reverendis Parribus Regiminis ejusdem Congregationis assistentibus Monasterij Priore ac Bibliothecario, summa voluntate multisque gratis actis oblatum suscepit munus, & votis nostris adimplendis spontaneam fidem per sanctè addixit, quo factò præsentem actum Voluminis, quod prædictorum & aliorum id genus quæ aliundè colligenda speramus testimoniorum custodiâ compingendum curavimus, tercio folio insertum, & Chirographo sigilloque manuali nostris succinctum. Voluimus insuper & rogavimus publicâ prædictorum Notariorum Apostolicorum recognitione ac manifestationi, & supranominatorum Patrum subscriptionibus muniri anno & die prædictis.

JANON Obedientarius S. Justi Lugdunensis. F. Bernardus AUDEBERT.
 F. Benedictus BRACHET, F. Claudius MARTIN, F. Antonius ESPINASSE.
 F. Lucas d'ACHERY.

Et nos Ioannes Roger & Gasparus Hubert publici autoritate apostolica Curiaque archiepiscopalis Parisiensis Notarij iurati Parisi commorantes subscripsi, quia dictarum literarum traditioni & receptioni interfuimus, ideo præsens instrumentum confecimus, ipsasque literas ne variantur Chirographis nostris consuetis obfirmavimus. Actum in Bibliotheca sancti Germani à pratis anno & die supradictis.
 Hubert & Roger.

